Consultation
sur place

000644986

DON de M. Albert SOREL

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENCE

DU SÉNAT

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES SCIENCES POLITIQUES

ŒUVRES

D'AUG. THIERRY,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

LETTRES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE.
HISTOIRE DE LA CONQUÊTE D'ANGLETERRE PAR LES NORMANDS.
DIX ANS D'ÉTUDES HISTORIQUES.

D. 881

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

Bruxelles.
SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE,
HAUMAN ET COMP^ie.

1839

5863

ŒUVRES

D'AUG. THIERRY.

18

IMP. DE HAUMAN ET Cie. — DELTOMBE, GÉRANT.
Rue du Nord, no 8.

AVERTISSEMENT

POUR LA QUATRIÈME ÉDITION.

Cet ouvrage, publié pour la première fois en 1825, a paru de nouveau en 1826, augmenté de pièces justificatives, mais sans que le texte eût reçu aucune amélioration importante. A cette époque, trop voisine de l'instant où j'avais mis la dernière main à mon travail, il ne m'était pas encore possible de le considérer d'un regard impartial, de me détacher des impressions et des idées sous l'influence desquelles j'avais poursuivi et achevé une si longue tâche. Mais, après un intervalle de quatre années, je me suis cru en état de juger avec liberté d'esprit ces pages écrites dans un temps déjà éloigné, et d'exercer envers moi-mêmes toutes les sévérités de la critique. J'ai soumis à une révision lente et consciencieuse l'ensemble et les détails, la composition et le style. J'ai souvent ajouté, souvent retranché, et fait de nombreuses variantes, soit pour donner plus de relief aux circonstances du récit, soit pour rendre le langage plus net et plus coulant. Je me flatte d'avoir fait complétement disparaître ce qui tenait à des préoccupations de jeunesse, ce qu'il y avait, dans certains passages, d'un peu hasardé, quant aux vues, ou d'un peu acerbe: quant à l'expression.

Grâce à l'obligeance d'un Anglais, aussi distingué par ses lumières que zélé pour l'histoire de son pays, M. Wickham, membre du conseil privé de S. M. Britannique, j'ai pu consulter par moi-même le texte de différents manuscrits relatifs à la conquête normande, et donner ainsi plusieurs faits entièrement neufs. Tels sont les détails sur la mort du grand chef de partisans Hereward, extraits d'une histoire des Anglo-Saxons, en rimes françaises, du douzième siècle, et le récit de la capitulation de Londres, tiré d'un poëme latin récemment découvert dans la bibliothèque royale de Bruxelles. Ce curieux document se compose de huit cent vingt vers élégiaques, ouvrage d'un contemporain, qui décrit, d'une manière quelquefois simple et quelquefois emphatique, la descente des Normands en Angleterre, la bataille de Hastings, et le couronnement de Guillaume le Conquérant. Dans sa narration de la bataille, l'auteur, tout dévoué qu'il se montre

à la cause du duc de Normandie, rend témoignage de l'indomptable fierté du roi Harold et de la bravoure des Saxons; mais, sauf quelques circonstances de peu d'intérêt, les choses qu'il raconte se trouvent ailleurs. Il n'en est pas de même de la partie du poëme consacrée aux événements postérieurs : là se rencontre, pour la première fois, une peinture détaillée de l'état de Londres durant le blocus d'un mois que cette capitale eut à souffrir. Dans ce tableau, assez animé, figure un personnage inconnu jusqu'ici, le principal magistrat de la bourgeoisie, dont j'ai cru découvrir l'ancien titre anglo-saxon, sous un nom altéré par l'orthographe étrangère. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, à laquelle je tiens peu, les faits subsistent, et comblent un vide laissé par tous les historiens (1).

Le point le plus faiblement traité, dans les deux éditions précédentes, était la formation du comté ou duché de Normandie. J'ai retouché ce récit, en y ajoutant de nouveaux détails, empruntés, pour la plupart, à l'ouvrage de M. Depping sur les expéditions maritimes des Normands. Cet excellent livre est l'un des trois que je recommande aux personnes studieuses, dont la curiosité voudrait épuiser les faits entre lesquels j'ai dû choisir : les autres sont l'Histoire des Anglo-Saxons, par le savant et respectable Turner, et l'Histoire d'Angleterre du docteur Lingard, qui se distingue de toutes les précédentes par des recherches approfondies et une rare intelligence du moyen âge. Mon but ne pouvait être de tout dire sur l'état politique, civil et intellectuel des Anglo-Saxons et des Gallo-Normands. Au contraire, il m'a fallu négliger beaucoup de questions intéressantes, afin de ne pas encombrer la scène où devaient agir ces deux peuples dans le grand drame de la conquête. C'est une règle dont je ne me suis point départi, en revoyant mon ouvrage avec l'attention la plus scrupuleuse; car, à mon avis, toute composition historique est un travail d'art autant que d'érudition : le soin de la forme et du style n'y est pas moins nécessaire que la recherche et la critique des faits.

Le long et laborieux examen, auquel je viens de me livrer, était pour moi une dette de reconnaissance envers le public; j'y ai consacré, pendant quinze mois, toutes les heures que je pouvais dérober aux tristes soins qu'exige l'état de souffrance et d'infirmité où je languis depuis longtemps. Ma tâche est terminée : me sera-t-il donné d'en accomplir une nouvelle, de faire un troisième pas dans cette série de travaux, que j'aimais à rêver si longue? Je n'ose l'espérer; mais tant qu'il me restera quelque souffle de vie, jamais je ne me séparerai de ces études : elles furent ma passion la plus vive, dans des années de force et de jeunesse; elles me consolent maintenant, au milieu des ennuis d'une vieillesse anticipée.

(1) *Voyez* pièces justificatives, liv. IV, nº 2.

Carqueiranne, près Hyères, le 3 février 1830.

INTRODUCTION.

Les principaux États de l'Europe moderne sont parvenus aujourd'hui à un très-haut degré d'unité territoriale ; et l'habitude de vivre sous le même gouvernement et au sein de la même civilisation semble avoir introduit, parmi les habitants de chaque État, une entière communauté de mœurs, de langage et de patriotisme. Cependant il n'en est presque pas un seul qui ne présente encore des traces vivantes de la diversité des races d'hommes qui, à la longue, se sont agrégées sur son territoire. Cette variété de races se montre sous différents aspects. Tantôt une complète séparation d'idiomes, de traditions locales, de sentiments politiques, et une sorte d'hostilité instinctive, distinguent de la grande masse nationale la population de certains cantons peu étendus ; tantôt une simple différence de dialecte, ou même d'accentuation, marque, quoique d'une manière plus faible, la limite des établissements fondés par des peuples d'origine diverse, et longtemps séparés par de profondes inimitiés. Plus on se réporte en arrière du temps où nous vivons, plus on trouve que ces variétés se prononcent ; on aperçoit clairement l'existence de plusieurs peuples dans l'enceinte géographique qui porte le nom d'un seul : à la place des patois provinciaux, on rencontre des langues complètes et régulières ; et ce qui semblait uniquement défaut de civilisation et résistance au progrès des lumières, prend, dans le passé, l'aspect de mœurs originales et d'un attachement patriotique à d'anciennes institutions. Ainsi, des faits qui ne sont plus d'aucune importance sociale conservent encore une grande importance historique. C'est fausser l'histoire que d'y introduire le mépris philosophique pour tout ce qui s'éloigne de l'uniformité de la civilisation actuelle, et de regarder comme seuls dignes d'une mention honorable les peuples au nom desquels le hasard des événements a attaché l'idée et le sort de cette civilisation.

Les populations du continent européen et des îles qui l'avoisinent sont venues, en différents temps, se juxtaposer, et envahir, les unes sur les autres, des territoires déjà occupés, ne s'arrêtant qu'au point où des obstacles

naturels ou bien une résistance plus forte, occasionnée par une plus grande concentration de la population vaincue, les obligeaient de faire halte. Ainsi les vaincus de diverses époques se sont trouvés, pour ainsi dire, rangés par couches de populations dans les différents sens où s'étaient dirigées les grandes migrations des peuples. Dans ce mouvement d'invasions successives, les races les plus anciennes, réduites à un petit nombre de familles, ont déserté les plaines et fui vers les montagnes, où elles se sont maintenues pauvres, mais indépendantes; tandis que les envahisseurs, envahis à leur tour, devenaient serfs de la glèbe dans les campagnes qu'ils occupaient, faute de rencontrer un asile vacant dans des lieux inexpugnables (1).

La conquête de l'Angleterre par Guillaume, duc de Normandie, en l'année 1066, est la dernière conquête territoriale qui se soit opérée dans la partie occidentale de l'Europe. Depuis lors, il n'y a plus eu que des conquêtes politiques, différentes de celles des barbares, qui se transportaient en familles sur le territoire envahi, se le partageaient par tête, et ne laissaient aux vaincus que la vie, sous la condition de travailler et de rester paisibles. Cette invasion ayant eu lieu dans un temps plus rapproché de nous que celles des populations qui, au cinquième siècle, démembrèrent l'empire romain, nous possédons, sur tous les faits qui s'y rapportent, des documents bien plus nombreux. Ils sont même assez complets pour donner une juste idée de ce qu'était la conquête au moyen âge; pour montrer comment elle s'exécutait et se maintenait, quel genre de spoliations et de souffrances elle faisait subir aux vaincus, et quels moyens employaient ceux-ci pour réagir contre leurs envahisseurs. Ce tableau, retracé dans tous ses détails et avec les couleurs qui lui sont propres, doit offrir un intérêt historique plus général que ne semblent le comporter les bornes de temps et de lieu où il est circonscrit; car presque tous les peuples de l'Europe ont, dans leur existence actuelle, quelque chose qui dérive des conquêtes du moyen âge. C'est à ces conquêtes que la plupart doivent leurs limites géographiques, le nom qu'ils portent, et, en grande partie, leur constitution intérieure, c'est-à-dire leur distribution en ordres et en classes.

Les classes supérieures et inférieures, qui aujourd'hui s'observent avec défiance ou luttent ensemble pour des systèmes d'idées et de gouvernement, ne sont autres, dans plusieurs pays, que les peuples conquérants et les peuples asservis d'une époque antérieure. Ainsi l'épée de la conquête, en renouvelant la face de l'Europe et la distribution de ses habitants, a laissé sa vieille empreinte sur chaque nation, créée par le mélange de plusieurs races. La race des envahisseurs est restée une classe privilégiée, dès qu'elle a cessé d'être une nation à part. Elle a formé une noblesse guerrière, qui, se recrutant, pour ne pas s'éteindre, de tout ce qu'il y avait d'ambitieux, d'aventuriers, de turbulents dans les rangs inférieurs, a dominé sur la masse laborieuse et paisible, tant qu'a duré le gouvernement militaire dérivant de la conquête. La race envahie, dépouillée de la propriété du sol, du commandement et de la liberté, ne vivant pas des armes, mais du travail, n'habitant point des châteaux forts, mais des villes, a formé comme une société séparée, à côté de l'association militaire des conquérants. Soit qu'elle ait conservé, dans les murailles de ses villes, les restes de la civilisation romaine, soit qu'à l'aide de la faible part qu'elle en avait reçue, elle ait recommencé une civilisation nouvelle, cette classe s'est relevée, à mesure que s'est affaiblie l'organisation féodale de la noblesse issue des anciens conquérants ou par descendance naturelle ou par filiation politique.

Jusqu'ici les historiens des peuples modernes, en racontant ces grands événements, ont transporté les idées, les mœurs et l'état politique de leur temps dans les temps passés. Les chroniqueurs de l'époque féodale ont placé les barons et la pairie de Philippe-Auguste dans la

(1) Les principaux mouvements de population, arrivés avant notre ère sur le continent occidental, sont exposés avec détail, et, à mon avis, avec une rare sagacité, dans l'*Histoire des Gaulois*, par mon frère Amédée Thierry.

cour de Charlemagne, et ils ont confondu le gouvernement brutal et l'état violent de la conquête avec le régime plus régulier et les usages plus fixes de l'établissement féodal. Les historiens de l'ère monarchique, qui se sont exclusivement rendus les historiens du prince, ont eu des idées plus singulières et plus étroites encore. Ils ont modelé la royauté germanique des premiers conquérants de l'empire romain et la royauté féodale du douzième siècle, sur les vastes et puissantes royautés du dix-septième. Vivant dans un temps où il n'y avait qu'un seul prince et qu'une seule cour, ils ont commodément attribué cet ordre de choses aux époques précédentes. Pour ce qui concerne l'histoire de France, les diverses invasions des Gaules, les nombreuses populations, différentes d'origine et de mœurs, placées sur leur territoire, la division du sol en plusieurs pays, parce qu'il y a eu plusieurs peuples, enfin la réunion lente, opérée pendant six cents ans, de tous ces pays sous le même sceptre, sont des faits entièrement négligés par eux. Les historiens formés par le dix-huitième siècle ont été également trop préoccupés de la philosophie de leur temps. Témoins des progrès de la classe moyenne, et organes de ses besoins contre la législation et les croyances du moyen âge, ils n'ont point envisagé de sang-froid ni décrit avec exactitude les temps anciens où cette classe jouissait à peine de l'existence civile. Ils ont traité les faits avec le dédain du droit et de la raison : ce qui est très-bon pour opérer une révolution dans les esprits et dans l'État, mais l'est beaucoup moins pour écrire l'histoire. Du reste, il ne faut point que cela surprenne; on ne peut pas, quelque supériorité d'esprit que l'on ait, dépasser l'horizon de son siècle, et chaque nouvelle époque donne à l'histoire de nouveaux points de vue et une forme particulière.

Aujourd'hui il n'est plus permis de faire l'histoire au profit d'une seule idée. Notre siècle ne le veut point : il demande qu'on lui apprenne tout, qu'on lui retrace et qu'on lui explique l'existence des nations aux diverses époques, et qu'on donne à chaque siècle passé sa véritable place, sa couleur et sa signification. C'est ce que j'ai tâché de faire pour le grand événement dont j'ai entrepris l'histoire. Je n'ai consulté que des documents et des textes originaux, soit pour détailler les diverses circonstances du récit, soit pour caractériser les personnages et les populations qui y figurent. J'ai puisé si largement dans ces textes, que je me flatte d'y avoir laissé peu de chose à prendre. Les traditions nationales des populations les moins connues, et les anciennes poésies populaires, m'ont fourni beaucoup d'indications sur le mode d'existence, les sentiments et les idées des hommes, dans les temps et les lieux divers où je transporte le lecteur.

Quant au récit, je me suis tenu aussi près qu'il m'a été possible du langage des anciens historiens, soit contemporains des faits, soit voisins de l'époque où ils ont eu lieu. Lorsque j'ai été obligé de suppléer à leur insuffisance par des considérations générales, j'ai cherché à les autoriser en reproduisant les traits originaux qui m'y avaient conduit par induction. Enfin, j'ai toujours conservé la forme narrative, pour que le lecteur ne passât pas brusquement d'un récit antique à un commentaire moderne, et que l'ouvrage ne présentât point les dissonances qu'offriraient des fragments de chroniques entremêlés de dissertations. J'ai cru d'ailleurs que, si je m'attachais plutôt à raconter qu'à disserter, même dans l'exposition des faits et des résultats généraux, je pourrais donner une sorte de vie historique aux masses d'hommes comme aux personnages individuels, et que, de cette manière, la destinée politique des nations offrirait quelque chose de cet intérêt humain qu'inspire involontairement le détail naïf des changements de fortune et des aventures d'un seul homme.

Je me propose donc de présenter dans le plus grand détail la lutte nationale qui suivit la conquête de l'Angleterre par les Normands établis en Gaule; de montrer, dans tout ce qu'en retrace l'histoire, les relations hostiles de deux peuples violemment réunis sur le même sol; de les suivre dans leurs longues guerres et leur séparation obstinée, jusqu'à ce que du

mélange et des rapports de leurs races, de leurs mœurs, de leurs besoins, de leurs langues, il se soit formé une seule nation, une langue commune, une législation uniforme. Le théâtre de ce grand drame est l'île de Bretagne, l'Irlande, et aussi la France, à cause des relations nombreuses que les rois issus du conquérant de l'Angleterre ont eues, depuis l'invasion, avec cette partie du continent. En deçà comme au delà du détroit, leurs entreprises ont modifié l'existence politique et sociale d'un grand nombre de populations dont l'histoire est presque complétement ignorée. L'obscurité dans laquelle sont tombées ces populations ne vient point de ce qu'elles ne méritaient pas de trouver, comme les autres, des historiens; la plupart même sont remarquables par une originalité de caractère qui les distingue profondément des grandes nations où elles se sont fondues. Pour résister à cette fusion opérée malgré elles, elles ont déployé une activité politique à laquelle se rattachent de grands événements, faussement attribués jusqu'ici, soit à l'ambition de certains hommes, soit à d'autres causes accidentelles. Ces nouvelles recherches peuvent contribuer à éclaircir le problème, encore indécis, des diverses variétés de l'espèce humaine en Europe, et des grandes races primitives auxquelles ces variétés se rattachent.

Sous ce point de vue philosophique, et à part l'intérêt pittoresque que je me suis efforcé d'obtenir, j'ai cru faire une chose véritablement utile au progrès de la science, en construisant, s'il m'est permis de parler ainsi, l'histoire des Gallois, des Irlandais de race pure, des Écossais, soit d'ancienne race, soit de race mélangée, des Bretons et des Normands du continent, et surtout de la nombreuse population qui habitait et habite encore la Gaule méridionale entre la Loire, le Rhône et les deux mers. Sans donner aux grands faits de l'histoire moins d'importance qu'ils n'en méritent, je me suis intéressé, je l'avoue, d'une affection toute particulière aux événements locaux relatifs à ces populations négligées. Quoique forcé de raconter sommairement les révolutions qui leur sont propres, je l'ai fait avec une sorte de sympathie, avec ce sentiment de plaisir qu'on éprouve en réparant une injustice. En effet, l'établissement des grands États modernes a été surtout l'œuvre de la force; les sociétés nouvelles se sont formées des débris des anciennes sociétés violemment détruites; et, dans ce travail de recomposition, de grandes masses d'hommes ont perdu, non sans souffrances, leur liberté et jusqu'à leur nom de peuple, remplacé par un nom étranger. Un pareil mouvement de destruction était inévitable, je le sais. Quelque violent et illégitime qu'il ait été dans son principe, il a pour résultat présent la civilisation européenne. Mais, en rendant à cette civilisation les hommages qui lui sont dus, en admirant les nobles destinées qu'elle prépare au genre humain, il est permis de ne pas voir sans quelques regrets la ruine d'autres civilisations qui auraient pu grandir aussi et fructifier un jour pour le monde, si la fortune avait été pour elles.

J'avais besoin de donner ces courtes explications pour qu'on ne fût pas surpris, en lisant ce livre, d'y trouver l'histoire d'une conquête, et même de plusieurs conquêtes, faite au rebours de la méthode employée jusqu'ici par les historiens modernes. Tous, suivant une route qui leur a semblé naturelle, vont des vainqueurs aux vaincus; ils se transportent plus volontiers dans le camp où l'on triomphe que dans celui où l'on succombe, et présentent la conquête comme achevée aussitôt que le conquérant s'est proclamé maître, faisant abstraction, comme lui, de toutes les résistances ultérieures dont s'est jouée sa politique. Voilà comment, pour tous ceux qui, avant ces derniers temps, ont traité l'histoire d'Angleterre, il n'y a plus de Saxons après la bataille de Hastings et le couronnement de Guillaume le Bâtard; il a fallu qu'un romancier, homme de génie, vînt révéler au peuple anglais que ses aïeux du onzième siècle n'avaient pas tous été vaincus dans un seul jour.

Un grand peuple ne se subjugue pas aussi promptement que sembleraient le faire croire les actes officiels de ceux qui le gouvernent par le droit de la force. La résurrection de la nation

grecque prouve que l'on s'abuse étrangement en prenant l'histoire des rois ou même des peuples conquérants pour celle de tout le pays sur lequel ils dominent. Le regret patriotique vit encore au fond des cœurs, longtemps après qu'il n'y a plus d'espérance de relever l'ancienne patrie. Ce sentiment, quand il a perdu la puissance de créer des armées, crée encore des bandes de partisans, des brigands politiques dans les forêts ou sur les montagnes, et fait vénérer comme des martyrs ceux qui meurent sur le gibet. Voilà ce que des travaux récents nous ont appris pour la nation grecque (1), et ce que j'ai trouvé pour la race anglo-saxonne, en recueillant son histoire où personne ne l'avait cherchée, dans les légendes, les traditions et les poésies populaires. La ressemblance entre l'état des Grecs sous les Turcs et celui des Anglais de race sous les Normands, non-seulement pour ce qu'il y a de matériel dans l'asservissement, mais pour la forme particulière que revêt l'esprit national au milieu des souffrances de l'oppression, pour les instincts moraux et les croyances superstitieuses qui en naissent, pour la manière de haïr ceux qu'on voudrait et qu'on ne peut vaincre, et d'aimer ceux qui luttent encore lorsque la masse courbe la tête, est un fait bien digne de remarque. De ce rapprochement peut sortir quelque lumière pour l'étude morale de l'homme.

Le point de vue de la distinction des races en Angleterre, après la conquête, ne donne pas seulement de l'importance à des faits inaperçus ou négligés ; il donne une physionomie et une signification toute nouvelle à des événements célèbres, mais inexactement expliqués. La longue querelle du roi Henri II et de l'archevêque Thomas Becket est un de ces événements; l'on en trouvera dans cet ouvrage une version entièrement différente de celle qui est le plus en crédit. Si, dans le récit de la lutte de ces deux personnages célèbres, les historiens philosophes ont pris parti contre le plus faible et le plus malheureux, c'est faute d'avoir envisagé cette lutte sous son véritable aspect, faute d'avoir connu tous les éléments dont se composait la haine mutuelle des deux adversaires. Ils ont complétement oublié, envers un homme assassiné avec des circonstances odieuses, les principes de justice et de philanthropie dont ils faisaient profession. Après six siècles, ils ont poursuivi sa mémoire avec acharnement ; et pourtant il n'y a rien de commun entre la cause des ennemis de Thomas Becket, au douzième siècle, et celle de la philosophie, au dix-huitième. Henri II n'était point un roi citoyen, un partisan de l'indépendance religieuse, un antagoniste systématique de la domination papale; et, comme on le verra, il s'agissait de tout autre chose dans son aversion obstinée pour un homme contre lequel il fut le premier à solliciter l'appui du pape.

Si les graves circonstances qui signalèrent la dispute du cinquième roi de race normande avec le premier archevêque de race anglaise depuis la conquête doivent être attribuées, plus qu'à toute autre cause, à l'hostilité encore vivante des conquérants et des vaincus, un autre fait non moins important, la grande guerre civile qui s'éleva sous les règnes de Jean et de Henri III, fut aussi une querelle de races plutôt que de gouvernement. Elle eut pour motif réel la crainte, bien ou mal fondée, qu'éprouvèrent les barons d'origine normande de subir une conquête de la part d'étrangers appelés en Angleterre par les rois, et d'être dépouillés de la grande propriété territoriale et du gouvernement par des Poitevins, des Aquitains et des Provençaux, comme, un siècle et demi auparavant, eux-mêmes en avaient dépossédé les Saxons. C'est cet intérêt matériel, et non le pur désir de fonder des institutions politiques, qui mit en insurrection contre les rois le *baronage* et la *chevalerie* d'Angleterre. Si ce grand mouvement aristocratique fut soutenu par la faveur populaire, c'est que l'alarme d'une seconde conquête et l'indignation contre ce qui semblait devoir l'amener, fut commune au pauvre et au riche, au Saxon et au Normand.

L'examen approfondi de tous les phénomènes politiques qui accompagnèrent les con-

(1) Voyez les excellentes Dissertations historiques, insérées par M. Fauriel dans son recueil des *Chants populaires de la Grèce moderne*.

quêtes au moyen âge, et l'observation du rôle qu'y joua la religion, m'ont conduit à une nouvelle manière de considérer les progrès du pouvoir papal et de l'unité catholique. Jusqu'ici les historiens ont présenté ce pouvoir comme s'étendant uniquement par une influence métaphysique, comme conquérant par la persuasion; mais il est certain que ses conquêtes, ainsi que toutes les autres, se sont effectuées par les moyens ordinaires, par des moyens matériels. Si les papes n'ont pas fait, en personne, d'expéditions militaires, ils se sont associés à presque toutes les grandes invasions et à la fortune des conquérants, même de conquérants encore païens. C'est la destruction des églises indépendantes, opérée, dans l'Europe chrétienne, concurremment avec celle des nations libres, qui a donné de la réalité au titre d'universelle, pris par l'église romaine longtemps avant que ce titre lui convînt. Depuis le cinquième siècle jusqu'au treizième, il n'y a pas eu une seule conquête qui n'ait profité à la cour de Rome autant qu'à ceux qui l'avaient opérée par la lance et par l'épée. Ce point de vue encore inaperçu de l'histoire du moyen âge m'a conduit, à l'égard des différentes églises nationales, que l'église romaine appelait hérétiques ou schismatiques, au même genre d'intérêt et de sympathie dont j'ai parlé plus haut relativement aux nations elles-mêmes. Comme celles-ci, elles ont succombé, sans qu'il existât aucun droit contre elles; et l'indépendance qu'elles revendiquaient pour leurs doctrines et leur gouvernement était une partie de cette liberté morale consacrée par le christianisme.

Je dois dire, en finissant, quelques mots sur le plan et la composition de cet ouvrage. On y trouvera, ainsi que l'annonce le titre, un récit complet de tous les détails relatifs à la conquête normande, placé entre deux narrations plus sommaires, l'un des faits qui ont précédé et préparé cette conquête, l'autre de ceux qui en ont découlé comme conséquences. Avant de présenter et de mettre en action les personnages qui figurent dans le grand drame de la conquête, j'ai cherché à faire connaître sur lequel devaient avoir lieu ses différentes scènes. Pour cela, j'ai transporté le lecteur tantôt dans la Grande-Bretagne, tantôt sur le continent. J'ai exposé l'origine, la situation intérieure et extérieure, les premières relations mutuelles de la population de l'Angleterre et de celle du duché de Normandie, et par quelle sorte de hasards ces rapports se sont compliqués au point de devenir nécessairement hostiles, et d'amener un projet d'invasion de la part de la seconde de ces puissances. Le succès de l'invasion normande, couronnée par le gain de la bataille de Hastings, donne lieu à une conquête dont les progrès, l'établissement et les suites immédiates forment plusieurs époques bien marquées.

La première époque est celle de l'envahissement territorial : elle commence à la victoire de Hastings, le 14 octobre de l'année 1066, et embrasse les progrès successifs des conquérants, de l'est à l'ouest et du sud au nord; elle se termine en 1070, lorsque tous les centres de résistance ont été détruits, lorsque tous les hommes puissants se sont soumis, ou ont abandonné le pays. La seconde époque, celle de l'envahissement politique, commence où finit la première; elle comprend la série d'efforts tentés par le conquérant pour désorganiser et démoraliser, si l'on peut s'exprimer ainsi, la population vaincue. Elle se termine en 1076, par l'exécution à mort du dernier chef de race saxonne, et l'arrêt de dégradation du dernier évêque de cette même race. Dans la troisième époque, le conquérant soumet à un ordre régulier les résultats violents de la conquête, et transforme en propriété légale, sinon légitime, les prises de possession de ses soldats : cette époque se termine en 1086, par une grande revue de tous les conquérants possesseurs de terres, qui, renouvelant ensemble au roi le serment d'hommage lige, figurent pour la première fois comme nation établie, et non plus comme armée en campagne. La quatrième est remplie des querelles intestines de la nation conquérante et de ses guerres civiles, soit pour la possession du territoire conquis, soit pour le droit d'y commander. Cette période, plus longue que toutes

les précédentes, ne se termine qu'en 1152, par l'extinction de tous les prétendants au trône d'Angleterre, à l'exception d'un seul, Henri, fils de Geoffroi, comte d'Anjou et de l'impératrice Mathilde, nièce de Guillaume le Conquérant. Enfin, dans la cinquième époque, les Normands d'Angleterre et du continent, n'ayant plus à consumer en dissensions intestines leur activité et leurs forces, partent de leurs deux centres d'action pour conquérir et coloniser au dehors, ou étendre leur suprématie sans se déplacer. Henri II et son successeur Richard 1er sont les représentants de cette époque, remplie par des guerres sur le continent et par de nouvelles conquêtes territoriales ou politiques. Elle se termine, dans les premières années du treizième siècle, par une réaction contre la puissance anglo-normande, réaction tellement violente, que la Normandie elle-même, patrie des rois, des seigneurs et de la chevalerie d'Angleterre, est séparée pour jamais de ce pays, auquel elle avait donné des conquérants.

A ces différentes époques correspondent des changements successifs dans la destinée de la nation anglo-saxonne; elle perd d'abord la propriété du sol, ensuite son ancienne organisation politique et religieuse; puis, à la faveur des divisions de ses maîtres, et en s'attachant au parti des rois contre les vassaux en révolte, elle obtient des concessions qui lui donnent, pour quelques moments, l'espérance de redevenir un peuple; ou bien elle essaye encore, quoique inutilement, de s'affranchir par la force. Enfin, accablée par l'extinction des partis dans la population normande, elle cesse de jouer un rôle politique, perd son caractère national dans les actes publics et dans l'histoire, et descend à l'état de classe inférieure. Ses révoltes, devenues extrêmement rares, sont qualifiées simplement, par les écrivains contemporains, de querelles entre les pauvres et les riches; et c'est l'histoire d'une émeute de ce genre, arrivée à Londres en 1196, et conduite par un personnage évidemment Saxon de naissance, qui termine le récit détaillé des faits relatifs à la conquête.

Après avoir conduit jusqu'à ce point l'histoire de la conquête normande, j'ai continué, sous une forme plus sommaire, celle des populations de races diverses qui figurent dans le cours de l'ouvrage. La résistance qu'elles opposèrent aux nations plus puissantes, leur défaite, les établissements des vainqueurs au milieu d'elles, les révolutions qu'elles ont tentées ou accomplies, les événements, soit politiques, soit militaires, sur lesquels leur influence s'est exercée, la fusion des peuples, des langues, des mœurs, et son moment précis; voilà ce que j'ai essayé d'éclaircir et de montrer. Cette dernière partie de l'ouvrage, consacrant à chaque race d'hommes un article spécial, commence par les populations continentales, qui, depuis, sont devenues françaises. Celles qu'on appelle aujourd'hui anglaises viennent ensuite, chacune à son rang : les Gallois, dont l'esprit de nationalité est si vivace qu'il a survécu à une conquête territoriale; les Écossais, qui n'ont jamais subi de conquêtes de ce genre, et qui ont lutté avec une si grande énergie contre la conquête politique; les Irlandais, auxquels il aurait mieux valu devenir serfs comme les Anglo-Saxons, que de conserver une liberté précaire, au prix de la paix de tous les jours, du bien-être de chaque famille et de la civilisation du pays; enfin la population de l'Angleterre, d'origine normande ou saxonne, chez laquelle ces différences nationales sont devenues une distinction de classes, affaiblie de plus en plus par le temps.

Je n'ai plus qu'à rendre compte d'une innovation historique, purement matérielle en quelque sorte, mais qui m'a paru aussi importante que toutes les autres. L'emploi de l'orthographe anglaise, pour les noms des familles conquérantes et de leur postérité, a contribué à rendre moins sensible, dans le récit des historiens, la distinction des races. J'ai restitué soigneusement à tous ces noms leur physionomie normande, afin d'obtenir par là un plus haut degré de cette couleur locale qui me semble une des conditions non-seulement de l'intérêt, mais encore de la vérité historique. J'ai également reproduit, avec leur véritable caractère, les

noms qui appartiennent à la période saxonne de l'histoire d'Angleterre et à l'époque germanique de l'histoire de France. J'ai évité, par le même motif, d'appliquer à aucun temps le langage d'un autre, d'employer pour les faits et les distinctions politiques du moyen âge les formules du style moderne et des titres d'une date récente. Ainsi, faits politiques, détails de mœurs, formes, langage, noms propres, je me suis proposé de tout rétablir; et, en restituant à chacune des périodes de temps embrassées par mon récit ses dehors particuliers, ses traits originaux, et, si je puis le dire, son entière réalité, j'ai essayé de porter dans cette partie de l'histoire la certitude et la fixité qui sont le caractère des sciences positives.

HISTOIRE

DE LA CONQUÊTE

DE L'ANGLETERRE

PAR LES NORMANDS.

LIVRE PREMIER.

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DES BRETONS JUSQU'AU IXe SIÈCLE.

Si l'on en croit d'anciennes traditions, la grande île qui porte aujourd'hui le nom de pays uni d'Angleterre et d'Écosse fut nommée primitivement la contrée *aux vertes collines*, ensuite l'île du *Miel*, et, en troisième lieu, l'île de *Bryt* ou de *Prydain*(1); de ce dernier mot latinisé paraît s'être formé le nom de Bretagne. Dès la plus haute antiquité, l'île de Prydain, ou la Bretagne, a paru, à ceux qui la visitaient, divisée de l'est à l'ouest en deux grandes portions inégales, dont les fleuves de Forth et de Clyde formaient la limite commune. La partie du nord se nommait Al-ben (2), c'est-à-dire région des montagnes; l'autre, à l'occident, portait le nom de Kymru, et celui de Lloëgr à l'orient et au sud. Ces deux dénominations ne dérivaient point, comme la première, de la nature du sol, mais du nom de deux peuples distincts l'un de l'autre, qui habitaient conjointement presque toute l'étendue de la Bretagne méridionale. C'étaient le peuple des Kymrys et celui des Lloëgrys (3), ou, pour suivre l'orthographe latine, des Cambriens et des Logriens.

(1) Trioedd ynys Prydain, n. 1. Archæology of Wales, p. 57.
(2) Aliàs Alban, Albyn; en latin, *Albania*, Albanie.
(3) Plus correctement, Lloegrwys.

La nation des Cambriens se vantait d'être la plus ancienne; elle était venue en masse des extrémités orientales de l'Europe, à travers l'Océan germanique. Une partie des émigrants avait abordé sur la côte des Gaules; l'autre était descendue sur la rive opposée du détroit (4), et avait ainsi colonisé la Bretagne, encore sans habitants humains, peuplée seulement d'ours et de bœufs sauvages, disent les traditions cambriennes (5), et où, par conséquent, les nouveaux colons s'établirent comme premiers occupants du sol, sans opposition, sans guerre et sans violence (6). Cette honorable prétention ne peut guère se soutenir historiquement; selon toute probabilité, les émigrés cambriens trouvèrent, dans l'île de Bretagne, des hommes d'une autre origine qu'eux, et d'un langage différent, sur lesquels ils envahirent le pays. Beaucoup de noms de lieux étrangers à la langue cambrienne l'attestent, ainsi que des ruines d'une époque inconnue, attribuées par la tradition vulgaire à une race éteinte de chasseurs, qui dressaient, au lieu

(4) Fretum gallicum, fretum Morinorum.
(5) Trioedd ynys Prydain. Archæology of Wales, p. 57.
(6) *Ibid.*, n. 5., p. 58.

de chiens, les renards et les chats sauvages (1). Cette population primitive de la Bretagne fut repoussée vers l'ouest et vers le nord par l'invasion graduelle des étrangers qui avaient abordé à l'orient.

Une partie des fugitifs passa la mer, et gagna la grande île que les habitants appelaient Érin (2), et les autres îles de l'ouest, peuplées, selon toute apparence, d'hommes de même race et de même langage que les aborigènes bretons. Ceux qui firent retraite au nord de la Bretagne trouvèrent un asile inexpugnable dans les hautes montagnes qui se prolongent depuis les bords de la Clyde jusqu'aux extrémités de l'île, et s'y maintinrent sous le nom de Gaëls ou Galls (3), qu'ils portent encore. Les débris de cette race dépossédée, auxquels vinrent se joindre, dans différents temps, plusieurs bandes d'émigrés de l'île d'Érin, formèrent la population de l'Albanie ou du haut pays de l'île de Bretagne, population étrangère à celle des plaines du sud, et son ennemie naturelle, à cause des ressentiments héréditaires nés du souvenir de la conquête. L'époque où s'opérèrent ces mouvements de population est incertaine; et ce fut dans un temps postérieur, mais aussi difficile à fixer, que les hommes appelés Logriens vinrent, selon les annales bretonnes, débarquer au sud de l'île (4).

Ils émigrèrent, selon les mêmes annales, de la côte sud-ouest des Gaules, et ils tiraient leur origine de la race primitive des Cambriens, avec lesquels il leur était facile de communiquer par le langage (5). Pour faire place à ces nouveaux venus, les premiers colons, soit volontairement, comme porte la vieille tradition, soit par force (ce qui semblerait plus croyable), se rangèrent le long des bords de la mer occidentale, qui prirent dès lors exclusivement le nom de Cambrie, pendant que les Logriens donnaient leur propre nom aux rivages du sud et de l'est, sur lesquels ils se répandirent. Après la fondation de cette seconde colonie, vint encore un troisième ban d'émigrés, issus de la même race primitive, et parlant aussi le même langage, ou un dialecte peu différent. Le lieu qu'ils habitaient antérieurement était la proportion de la Gaule occidentale comprise entre la Seine et la Loire; et, de même que les Logriens, ils obtinrent des terres en Bretagne, sans beaucoup de contestations. C'est à eux que les anciennes annales et les poëmes nationaux attribuent spécialement le nom de Brython ou Bretons, qui, dans les langues étrangères, servait à désigner d'une manière générale tous les habitants de l'île. On ignore le lieu précis de leur établissement; l'opinion la plus probable est qu'ils se fixèrent au nord des Cambriens et des Logriens, sur la frontière de la population gallique, entre le golfe du Forth et celui de Solway (6).

Ces nations de commune origine furent visitées en divers temps, soit pacifiquement, soit d'une manière hostile, par diverses peuplades étrangères, Des hommes partis du territoire gaulois, qu'on nomme aujourd'hui la Flandre, obligés d'abandonner sans retour leur pays natal, à cause d'une grande inondation, vinrent, sur des vaisseaux sans voiles, aborder dans la petite île de Wight et sur la côte voisine, premièrement comme hôtes de bonne grâce, et ensuite comme envahisseurs (7). Les Coraniens (8), hommes de race teutonique, venus d'un pays que les annales bretonnes désignent par le nom de terre des marais (9), entrèrent dans le golfe formé par l'embouchure de l'Humber, et s'établirent le long des rives de ce fleuve et sur la côte orientale, séparant ainsi en deux portions le territoire des Logriens. Enfin, des légions romaines, 55 avant l'ère vulg.
conduites par Jules César, descendirent à la pointe orientale du territoire qui aujourd'hui porte le nom de Kent. Elles furent accueillies, au débarquement, avec une résistance opiniâtre, par les Bretons-Logriens, retranchés derrière leurs chariots de guerre; mais bientôt, grâce à la trahison des peuplades de race étrangère, et surtout des Coraniens (10), les Romains, pénétrant dans l'intérieur de l'île, achevèrent peu à peu la conquête des deux pays de Lo- 1 à 400
grie et de Cambrie. Les annales bretonnes les appellent Césariens (11), et les comptent parmi les peuples envahisseurs qui ne firent en Bretagne qu'un séjour temporaire. « Après avoir opprimé l'île pendant « quatre cents ans, disent ces annales, et en avoir 400 à 410
« exigé par année le tribut de trois mille livres d'ar- « gent, ils repartirent pour la terre de Rome, afin « de repousser l'invasion de la horde noire. Ils ne « laissèrent à leur départ que des femmes et des « enfants en bas âge, qui tous devinrent Cam- « briens (12). »

Durant ce séjour de quatre siècles, les Romains étendirent leur conquête et leur domination sur

(1) Horæ Britannicæ, t. II. p. 51; *ibid.*, p. 527. Ces ruines sont appelées ordinairement *Cyttiau y Gwyddelad*, maisons des Gaëls. Voyez Lhwyd, Archæologia britannica.

(2) En latin, *Ierne, Iuverna, Iernia, Hibernia.*

(3) Plus correctement, Gadhels, Gwyddils.

(4) Horæ Britannicæ, t. II, p. 292-300.—Trioedd, etc. Archæology of Wales, t. II, p. 58.

(5) Trioedd ynys Prydain, n. 5, p. 58.

(6) Trioedd, n. 5, p. 58.

(7) Trioedd, n. 6. *Belgæ*. Jul. Cæsar, de rebus gallicis.

(8) Coriniaidd. En latin, *Coritani*.

(9) Trioedd, Archæol. of Wales, p. 58.

(10) Trioedd, n. 8, p. 58.

(11) *Cesariaidd*, ibid.

(12) Trioedd ynys Prydain, n. 8.

400 à 410 tout le sud de l'île, jusqu'au pied des montagnes septentrionales qui avaient servi de rempart à la population aborigène contre l'invasion des Cambriens. L'invasion romaine s'arrêta aux mêmes limites que l'invasion bretonne; et le peuple des Galls resta libre, pendant que la domination étrangère pesait sur ses anciens conquérants. Il fit reculer plus d'une fois les aigles impériales; et son antique aversion pour les habitants du sud de la Bretagne s'accrut au milieu des guerres qu'il eut à soutenir contre les gouverneurs romains. Le pillage des colonies et des villes municipales, ornées de palais et de temples somptueux, redoubla, par un attrait nouveau, cette hostilité nationale. Chaque printemps, les hommes d'Alben ou de la Calédonie (1) passaient la Clyde dans des bateaux d'osier recouverts de cuir : devenus redoutables aux Romains, ils le forcèrent de bâtir, aux extrémités de leur conquête, deux immenses murailles garnies de tours et prolongées d'une mer à l'autre (2). Ces irruptions, de plus en plus fréquentes, acquirent aux habitants de l'Albanie une célébrité terrible, sous les noms de *Scots* et de *Pictes*, seuls employés par les écrivains latins, qui paraissent ignorer le nom de Galls (3).

1 à 410

Le premier de ces deux noms appartenait encore aux habitants de l'île d'Érin, qu'en langue romaine on appelait également *Hibernie* ou *Scotie*. La fraternité des montagnards bretons avec les hommes de l'Hibernie, et les fréquentes émigrations d'un peuple vers l'autre, amenèrent cette communauté de nom. On appelait Scots, en Bretagne, les habitants des côtes et du grand archipel du nord-ouest, et Pictes ceux qui habitaient à l'orient, sur les bords de la mer germanique. Les territoires respectifs de ces deux peuples, ou de ces deux branches distinctes d'une même population, étaient séparés par la chaîne des monts Grampiens, au pied desquels Gallawg (4), le grand chef des forêts du nord (5), avait vaillamment combattu contre les légions de l'empire. Les Scots et les Pictes différaient par leur manière de vivre : les premiers, habitants des montagnes, étaient chasseurs ou bergers nomades; les autres, sur un sol plus uni, avaient un établissement plus fixe, cultivaient la terre et bâtissaient des demeures solides, dont les ruines portent encore leur nom. Lorsqu'ils ne s'étaient point ligués pour une irruption vers le sud, la bonne intelligence cessait quelquefois de régner entre eux; mais, à chaque occasion qui se présentait d'assaillir l'ennemi commun, leurs deux chefs, dont l'un résidait à l'embouchure du fleuve de Tay, et l'autre entre les lacs d'Argyle, devenaient frères et joignaient leurs drapeaux. Les Bretons du midi et les colons romains, dans leurs terreurs ou dans leur haine, ne séparèrent jamais les Scots des Pictes (6).

1 à 410

Après la retraite des légions rappelées pour défendre Rome contre l'invasion des Goths, les Bretons cessèrent de reconnaître le pouvoir des gouverneurs étrangers qui régissaient leurs provinces et leurs villes. La forme et le nom même de ces administrations périrent; à leur place se releva l'autorité des anciens chefs de tribus, abolie autrefois par les Romains. D'antiques généalogies, conservées soigneusement par les poëtes (7), servirent à désigner ceux qui pouvaient prétendre à la dignité de chefs de canton ou de famille; car ces mots étaient synonymes dans la langue des anciens Bretons (8), et les liens de parenté formaient la base de leur état social. Les gens du plus bas étage, parmi ce peuple, notaient et retenaient de mémoire toute la ligne de leur descendance, avec un soin qui, chez les autres nations, fut le propre des riches et des grands (9). Tout Breton, pauvre comme riche, avait besoin d'établir sa généalogie, pour jouir pleinement de ses droits civils et faire valoir ses titres de propriété dans le canton où il avait pris naissance; car chaque canton appartenait à une seule famille primitive; et nul ne possédait légitimement aucune portion du sol, s'il n'était membre de cette famille qui, en s'agrandissant, avait formé une tribu (10).

410 à 443

Au-dessus de cet ordre social bizarre, d'où résultait une fédération de petites souverainetés, tantôt électives, tantôt héréditaires, les Bretons, affranchis de l'autorité romaine, élevèrent, pour la première fois, une haute souveraineté nationale. Ils créèrent un chef des chefs (11), un roi du pays, comme s'énoncent leurs annales (12), et ils le firent électif. Cette institution nouvelle; destinée en apparence à donner au peuple plus d'union et plus de force

(1) Caledonia; en breton, *Calyddon*, le pays des forêts.
(2) Vallum Antonini, vallum Hadriani, postea Severi.
(3) Claudiani Laudes Stilichonis, passim.
(4) En latin, *Galgacus*.
(5) Calyddon.
(6) Gildas, de Excidio Britanniæ, passim.
(7) En langue bretonne, *Beirdd*, Bardes.
(8) *Penteulo*, caput familiæ (Lois d'Howell Dda. Cambro-briton, t. II, p. 298.)

(9) Genealogiam quoque generis sui etiam de populo quilibet observat, et non solùm avos, atavos, sed usque ad sextam vel septimam, et ultrà procul, generationem, memoriter et promptè genus enarrat. (Giraldi Cambrensis Itinerar. Walliæ.)
(10) Zozimus, apud scriptores rerum gallicarum et francic., t. I, p. 586.
(11) Penteyrn.
(12) Trioedd, n. 2, p. 57.

410 à 443 contre les agressions du dehors, devint pour lui, au contraire, une cause de divisions, de faiblesse et bientôt d'asservissement. Les deux grandes populations qui se partageaient le sud de l'île prétendirent chacune au droit exclusif de fournir des candidats pour la royauté du pays. Le siége de cette royauté centrale était sur le territoire logrien, dans l'ancienne ville municipale que les Bretons nommaient Lon-din (1), ou la ville des vaisseaux : il en résultait que les hommes de race logrienne parvenaient plus facilement que les autres à la dignité de chef des chefs. Les Cambriens, jaloux de cet avantage, soutenaient que l'autorité royale appartenait légitimement à leur race, comme la plus antique, comme celle qui avait accueilli les autres sur le sol de la Bretagne. Pour justifier cette prétention, ils faisaient remonter l'établissement du pouvoir qu'ils ambitionnaient bien au delà des conquêtes romaines, et ils en attribuaient l'institution à un certain Prydain, fils d'Aodd, Cambrien, qui autrefois, disaient-ils, avait réuni l'île entière sous un même gouvernement monarchique, et décrété que ce gouvernement serait à jamais possédé par sa nation (2). On ne sait par quelles fables les gens du sud et de l'est répliquèrent à ces fables : mais la dispute s'envenima ; toute la Bretagne fut en guerre civile pour des rivalités d'amour-propre. L'intervention des peuplades d'origine étrangère, toujours hostiles contre les deux grandes branches de la population bretonne, alimenta les discordes de celles-ci et entretint la guerre intestine. Sous une succession de chefs intitulés nationaux, et toujours désavoués par une partie de la nation, nulle armée ne se leva, en remplacement des légions romaines, pour garder la frontière du pays contre les incursions des tribus galliques.

Au milieu de ce désordre, les Pictes et les Scots forcèrent le passage des deux grands murs que les Romains avaient bâtis, et d'autres ennemis non moins redoutables fondirent sur les côtes maritimes. C'étaient des pirates venus des rivages et des îles de l'Océan germanique, pour piller et retourner chez eux chargés de butin. Lorsque la tempête forçait à rentrer dans les ports les grands vaisseaux de construction romaine, on les voyait naviguer à pleines voiles sur des barques fragiles (3), aborder et attaquer à l'improviste. Plusieurs tribus bretonnes firent séparément de grands efforts, et livrèrent 410 à 443 quelques combats heureux contre les agresseurs, soit germains, soit de race gallique. Les habitants des côtes du sud, qui communiquaient fréquemment avec le continent, sollicitèrent des secours étrangers ; une ou deux fois des troupes romaines, 443 à 449 venues de la Gaule, combattirent pour les bretons, et les aidèrent à relever les grandes murailles construites autrefois par les empereurs Adrien et Sévère (4). Mais le temps arriva où les Romains furent eux-mêmes chassés de la Gaule par trois invasions de barbares, au midi, à l'est et au nord, et par l'insurrection nationale des contrées maritimes de l'ouest (5). Les légions se replièrent sur l'Italie, et dès lors il n'y eut plus pour les bretons aucun secours à espérer de l'empire (6).

Dans ce temps, la dignité de chef suprême de toute la Bretagne se trouvait aux mains d'un homme appelé Guorteyrn (7), de race logrienne. Plusieurs fois il assembla autour de lui tous les chefs des tribus bretonnes, afin de prendre, de concert avec eux, des mesures pour la défense du pays contre les invasions septentrionales. Il régnait peu d'union dans ces conseils, et, soit à raison, soit à tort, Guorteyrn avait beaucoup d'ennemis, surtout parmi les habitants de l'ouest, qui rarement consentaient à approuver ce que proposait le Logrien. Celui-ci, en vertu de sa prééminence royale, d'après l'avis de plusieurs tribus, mais sans l'aveu des Cambriens (8), prit tout à coup la résolution d'introduire en Bretagne une population de soldats étrangers, qui, moyennant des subsides d'argent et des concessions de terres, feraient, au service des Bretons, la guerre contre les Pictes et les Scots. Vers l'époque où fut prise cette décision, que les opposants traitaient de lâche, le hasard amena sur la côte de Bretagne trois vaisseaux de corsaires germains, commandés par deux frères appelés Henghist et Horsa (9) ; ils abordèrent à l'orient du pays de Kent, sur la même pointe de terre où jadis 449 avaient débarqué les légions romaines.

Il paraît que les hommes des trois navires venaient cette fois en Bretagne comme marchands, et non comme pirates. Ils étaient de la nation des Jutes, ou plus correctement Iutes, nation affiliée

(1) Al. Llundain ; en latin, *Londinium*.

(2) Trioedd ynys Prydain, p. 57.

(3) . . . Cui pelle salum sulcare Britannum
Ludus, et assuto glaucum mare findere lembo.
(Sidonii Apollinar. carmina, apud scrip. rer. gal. et francic., t. I.)

(4) Gildæ epist. de Excidio Britanniæ.

(5) Totus ille tractus armoricus, ejectis magistratibus romanis... (Zosimi Hist., apud script. rer. gallic. et franc., t. I, p. 586.)

(6) Gildæ epist. de Excidio Britanniæ.

(7) *Gwrteyrn*, selon l'orthographe cambrienne. Les historiens anglo-saxons écrivent *Wyrtgern* ou *Wortigern ;* ce qui devait produire le même son, d'après leur manière de prononcer.

(8) Trioedd, etc. Cambro-briton., t. II, p. 49, 51, 435.

(9) Chronicon saxonicum, ed. Gibson, p. 12. La chronique orthographie *Hengist*. Le *g* saxon est toujours dur ; et l'*a* final saxon est une espèce d'*e* muet. *Hengist* signifie un étalon, et *horse*, al. *hros*, un cheval en général.

449 à une ligue de peuples répandus sur la côte marécageuse de l'Océan, au nord de l'Elbe, et s'intitulant tous du nom de Saxons, ou *d'hommes aux longs couteaux* (1). D'autres confédérations du même genre s'étaient déjà formées parmi les peuplades teutoniques, soit pour mieux résister aux Romains, soit pour prendre contre eux l'offensive avec plus d'avantage. L'on avait vu ainsi paraître successivement la ligue des Alamans ou *hommes par excellence*, et celle des Franks ou *rudes aux combats* (2). A leur arrivée sur la côte de Bretagne, les chefs Saxons Henghist et Horsa reçurent du roi breton Guorteyrn un message et la proposition d'un enrôlement militaire pour eux et pour une armée de leur pays. Cette proposition n'avait rien d'étrange à leurs yeux, car la guerre était leur industrie. Ils promirent un corps de troupes considérable, en échange de la petite île de Tanet (3), formée sur le rivage de Kent, d'un côté par la mer, et de l'autre par une rivière qui se sépare en deux bras. Dix-sept navires amenèrent du nord la nouvelle colonie militaire; elle fit le partage de son île, et s'y organisa selon ses usages, sous le commandement des deux frères, auteurs de l'entreprise. Elle recevait des Bretons, ses hôtes, toutes les choses nécessaires à la vie; plusieurs fois elle combattit vaillamment et fidèlement pour eux, et leva contre les Pictes et les Scots son étendard où était peint un cheval blanc, espèce d'emblème conforme au nom de ses deux chefs; plusieurs fois elle brisa les frêles javelots des montagnards, avec les grandes haches dont s'armaient les tribus germaniques liées à la confédération saxonne (4). Ces exploits excitèrent en Bretagne beaucoup de joie et d'amitié pour les Saxons. « Après avoir terrassé nos ennemis, dit « un ancien poëte, ils célébraient avec nous les « réjouissances de la victoire; nous fêtions tous à « l'envie leur bienvenue: mais malheur au jour « où nous les avons aimés! malheur à Guorteyrn « et à ses lâches conseillers (5). »

449 à 455 En effet, la bonne intelligence ne fut pas de longue durée entre ceux qui faisaient la guerre et ceux pour qui la guerre se faisait; les premiers demandèrent bientôt plus de terres, de vivres et d'argent qu'il n'en avait été stipulé, et menacèrent de se payer eux-mêmes par le pillage et l'usurpation, si l'on refusait de les satisfaire. Pour rendre ces menaces plus effectives, ils appelèrent à eux spontanément de nouvelles bandes d'aventuriers, soit de leur propre nation, soit des autres peuples de la confédération saxonne. L'émigration continuant toujours, les terres assignées par les Bretons cessèrent d'être suffisantes, les limites convenues furent dépassées, et bientôt s'aggloméra sur la côte du pays de Kent une nombreuse population germanique. Les indigènes, qui avaient besoin de son secours et qui la craignaient, traitaient avec elle de nation à nation. Il y eut, de part et d'autre, de fréquents messages, et de nouvelles conventions conclues et aussitôt violées (6). Enfin les derniers liens se rompirent: les Saxons firent alliance avec les Pictes; ils les invitèrent par des messages à descendre en armes vers le sud; et eux-mêmes, à la faveur de cette diversion, s'avançèrent de l'est à l'ouest dans l'intérieur de la Bretagne, chassant devant eux la population bretonne, ou l'obligeant à se soumettre. Celle-ci ne leur ouvrit point facilement passage; une fois même elle les repoussa jusqu'à la mer et les contraignit de se rembarquer; mais ils revinrent plus acharnés et plus nombreux, conquirent l'étendue de plusieurs milles de pays sur la rive droite de la Tamise, et ne quittèrent plus leurs conquêtes. L'un des deux frères qui les commandaient fut tué en combattant (7); l'autre, de simple chef de guerre, devint chef de province (8); et sa province, ou son royaume, pour parler le langage usuel, fut appelé le royaume des hommes de Kent, en langue saxonne, Kent-wara-rike (9). 449 à 455 455 455 à 477

Ving-deux ans après le premier débarquement des Germains, un autre chef saxon, nommé Ælla, amena trois vaisseaux au midi du territoire de Kent, et, refoulant les Bretons vers le nord et vers l'ouest, établit une seconde colonie qui reçut le nom de royaume des Saxons du sud (10). Dix-huit années après, un certain Kerdic, suivi de la plus puissante armée qui eût encore passé l'Océan pour chercher des terres en Bretagne, débarqua sur la côte méridionale, à l'ouest des Saxons du sud, et fonda un troisième royaume, sous le nom de Saxe 477 à 499 495 à 530

(1) Sax, seax, sachs, une épée courte; hand-sax, un poignard; ram-sax, une épée. (Gloss. Wachter.)

(2) All, eall. tout, entièrement; man, mann, mand, homme. — Frak, frek, frech, vrek, vrang, rude, âpre, féroce. Voyez les *Lettres sur l'Hist. de France*, seconde édition, Lettre VI.

(3) En breton, *Danet;* aujourd'hui *Thanet.*

(4) Cùm illi pilis et lanceis pugnarent, isti verò securibus gladiisque largis... (Henrici Huntingdoniensis Histor., p. 307.)

(5) Arymes Prydain, Chant national des Bretons. (Archæology of Wales, et Cambrian register, for. 1796, p. 554.)

(6) Arymes Prydain.

(7) Horsa.

(8) Guth-kineg, wig-kineg, folkes-kineg, theod-kineg, land-kineg. (Voyez les Glossaires teutoniques, gothiques et saxons de Wachter, d'Ihre et d'Edward Lye.)

(9) La chronique saxonne orthographie Cant-wara-rice; le *c* saxon est un *k*. — Henrici Huntingdoniensis Hist., p. 307 à 311. — Bedæ presbyteri Hist., lib. II, cap. 15. — Archæolog. of Wales, p. 156.

(10) Suth-seaxna-rice.

530 à 542 occidentale (1). Les chefs qui succédèrent à Kerdic étendirent par degrés leur conquête jusqu'au voisinage de la Saverne : c'est là qu'était l'ancienne frontière de la population cambrienne ; les envahisseurs ne trouvèrent pas cette population disposée à leur céder la place ; elle soutint contre eux une lutte opiniâtre, pendant laquelle d'autres émigrés, débarquant sur la côte de l'est, s'emparèrent de la rive gauche de la Tamise et de la grande cité de Londin ou de Londres. Ils intitulèrent Saxe orientale (2) le territoire où ils s'établirent. Toutes ces conquêtes se firent aux dépens du seul pays de Logrie et de la race des Bretons logriens, qui avait invité les saxons à venir habiter auprès d'elle.

Du moment que la ville de Londres fut prise, et que les côtes de la Logrie devinrent saxonnes, les rois et les chefs choisis pour tenir tête aux conquérants, furent tous de race cambrienne. Tel était le fameux Arthur. Il vainquit les Saxons dans plusieurs batailles ; mais, malgré les services qu'il rendait aux siens, il eut des ennemis parmi eux, comme en avait eu Guorteyrn. Le titre de roi lui fit tirer l'épée contre les Bretons presque aussi souvent que contre l'étranger, et il fut blessé à
542 à 547 mort dans un combat livré à son propre neveu. On le transporta dans une île formée par des rivières près d'Afallach (3), aujourd'hui Glastonbury, au sud du golfe où se jette la Saverne. Il y mourut de ses blessures ; mais, comme c'était le temps où les Saxons occidentaux envahirent ce territoire, dans le tumulte de l'invasion, personne ne sut exactement les circonstances de la mort d'Arthur, ni le lieu où il fut enseveli. Cette ignorance attira sur son nom une célébrité mystérieuse : il y avait déjà longtemps qu'il n'était plus, et on l'attendait encore ; le besoin qu'on avait du grand chef de guerre qui savait vaincre les Germains nourrissait la vaine espérance de le voir reparaître un jour. Cette espérance n'eut pas de fin ; et, durant plusieurs siècles, la nation qui avait aimé Arthur ne se découragea point d'attendre sa guérison et son retour (4).

L'émigration des habitants des marais de l'Elbe et des îles qui les avoisinent, inspira le désir d'émigrer de même et apprit le chemin de la Bretagne à des peuples situés plus loin vers l'est, près des bords de la mer Baltique, et qu'on nommait alors Anghels ou Angles (5). Après avoir essayé de petites invasions partielles sur la côte nord-est de la Bretagne, la population des Angles se mit tout entière 542 à 547 en marche, sous la conduite d'un chef de guerre, nommé Ida, et de ses douze fils. Leurs nombreux vaisseaux abordèrent entre les embouchures du Forth et de la Tweed. Pour mieux réussir contre les Bretons de ces contrées, ils firent alliance avec les Pictes ; et ces deux ennemis confédérés s'avancèrent de l'est à l'ouest, frappant les indigènes d'un tel effroi, que le roi des Angles reçut d'eux le surnom d'*homme de feu* (6). Malgré sa férocité et sa bravoure, Ida rencontra, au pied des montagnes d'où descend la Clyde, une population qui lui résista. « L'homme de feu est venu contre nous, « dit un poëte breton contemporain ; il nous a de- « mandé d'une voix forte : Voulez-vous me livrer « des otages, êtes-vous prêts ? Owen lui a répondu, « en agitant sa lance : Non, nous ne te livrerons « point d'otages ; non, nous ne sommes pas prêts. « Urien, le chef du pays, s'est alors écrié : Enfants « d'une même race, unis pour la même cause, le- « vons notre étendard sur les montagnes, et pré- « cipitons-nous dans la plaine ; précipitons-nous « sur l'homme de feu, et unissons dans le même « carnage lui, son armée et ses auxiliaires (7). »

Ce même Urien, à la tête des Bretons du nord, 549 à 559 fils des anciens émigrés de la Gaule armoricaine, remporta plusieurs victoires sur les envahisseurs confédérés. Le chef des Germains périt sur les bords de la Clyde ; mais, dans une bataille décisive, où figurèrent d'un côté les Pictes et les Angles, de l'autre les hommes du val de la Clyde, les hommes des bords du Forth et ceux de Deïfr et de Brynich (8), c'est-à-dire du pays montueux situé au nord de l'Humber, la cause bretonne fut vaincue. Il y périt un grand nombre de chefs portant 559 à 560 le collier d'or, marque du haut commandement chez les Bretons (9). Peu d'entre les hommes qui avaient assisté à ce combat revinrent dans leurs foyers : « A leur retour, dit un vieux poëte, ils « contèrent à leurs femmes un récit de paix ; « mais les femmes sentirent sur leurs habits l'o- « deur du sang (10). »

Le peuple victorieux se répandit sur toute la contrée orientale, entre le Forth et l'Humber. Ceux d'entre les vaincus à qui la domination étrangère semblait insupportable se réfugiaient vers le sud dans le pays des Cambriens, qui portait déjà et

(1) West-seaxna-rice ; plus brièvement, West-seax.
(2) East-seaxna-rice, East-seax. Chron. sax., p. 12 à 50.
(3) Insula avallonia.
(4) Quem adhùc verè bruti Britones expectant venturum. (Guillelmus Neubrigensis, Hist. du douzième siècle, l. V.) — Venturum expectant, expectabuntque perenne. (Wilhelmi Britonis Philippeis, apud scriptores rerum gallic. et francic., tom. XV.) — Nennius, cap. 62. — Bedæ presbyt. Historia.
5 Engla, Anglen.
(6) Flamddwyn. (Archæology of Wales.)
(7) Taliesin, Archæology of Wales, pag. 58.
(8) Al Bryneich et Deywr, ou Dewyr.
(9) Aneurin, Archæology of Wales, p. 4.
(10) Ibid., pag. 4-13.

559 à 560 qui porte aujourd'hui le nom de Galles. Des conquérants germains n'imposèrent point de nouveaux noms à la contrée du nord ; ils gardèrent les anciennes dénominations géographiques, et même s'en servirent pour distinguer leurs différentes colonies, suivant le lieu de leur habitation. Ils s'intitulèrent, par exemple, hommes du nord de l'Humber (1), hommes de Deïfr, hommes de Brynich, ou, suivant l'orthographe latine, Northumbriens, Deïriens, Berniciens. Le nom de territoire des Angles (2) ne fut donné qu'à une petite partie de la côte de l'est, où des hommes de cette nation, avant l'émigration générale, avaient fondé une colonie peu nombreuse, mais capable de se maintenir contre l'hostilité des indigènes, grâce à la protection des Saxons orientaux, au nord desquels elle habitait (3).

L'ancienne population des Coraniens, établie depuis des siècles au sud de l'Humber, et qu'un si long séjour parmi les Bretons n'avait pu réconci-
560 lier avec eux, se joignit volontairement aux envahisseurs anglo-saxons, comme elle s'était jointe autrefois aux Romains (4). Dans son alliance avec les conquérants, son nom de peuple disparut de la contrée qu'elle habitait ; mais le nom de ses alliés ne l'y remplaça point : tous les deux se perdirent, et le pays situé entre l'Humber et la Tamise fut dès lors appelé pays de Merk (5), ou Mercie, peut-être à cause de la nature du sol, en grande partie marécageux, peut-être à cause du voisinage des Bretons libres, dont ce royaume formait la frontière ou la *marche*, comme disaient les Germains (6). Ce furent des Angles descendus des territoires de Deïre et de Bernicie, ou venus de la côte orientale, qui fondèrent, sous ce nom, la huitième et dernière colonie germanique en Bretagne (7). Les limites du peuple de Mercie (8), mélangé de Coraniens et d'Angles, ne furent point fixées dès le premier jour ; ce peuple s'agrandit progressivement vers l'ouest aux dépens des Cambriens, et vers le sud aux dépens des Saxons eux-mêmes, auxquels il ne se sentait point lié par la communauté d'origine, d'une manière aussi étroite que les Saxons l'étaient entre eux (9).

De ces huit colonies, principautés, états ou royaumes, comme on voudra les appeler, fondés 560
en Bretagne, dans l'espace d'un siècle, par la conquête des Saxons et des Angles, aucun n'avait de territoire sur le bord de la mer de l'ouest, excepté celui des Saxons occidentaux, qui pourtant ne s'étendait point au nord du golfe où se jette la Saverne. Les côtes de l'occident presque dans toute leur longueur, depuis l'embouchure de la Clyde jusqu'à la pointe de Cornouailles, demeuraient au pouvoir de la race indigène et surtout des Bretons cambriens. La forme irrégulière de ces côtes isolait de la grande masse de cette population encore libre les tribus qui habitaient vers le midi au delà du golfe de la Saverne, et vers le nord au delà du golfe de Solway. Mais entre ces deux points opposés se trouvait un long espace de terre compacte, quoique plus ou moins resserré, selon le degré de projection des côtes dans l'Océan. Ce territoire montagneux et peu fertile était l'habitation des Cambriens (10) ; ils y offraient un asile sûr, mais pauvre, aux émigrés de tous les coins de la Bretagne, aux hommes qui aimaient mieux, disent d'anciens historiens, souffrir et vivre indépendants, qu'habiter une belle contrée sous la servitude étrangère (11). D'autres traversèrent l'Océan, pour aller retrouver en Gaule un pays que leurs aïeux avaient peuplé en même temps que la Bretagne, et où vivaient encore des hommes issus de leur race et parlant leur langage.

De nombreux vaisseaux de fugitifs Bretons abor- 450 à 500
dèrent successivement à la pointe la plus occidentale de l'Armorique, dans les cantons qui, sous les Romains et même avant eux, avaient été appelés territoire des Osismiens et des Vénètes. D'accord avec les anciens habitants, qui reconnaissaient en eux des frères d'origine, les nouveaux venus se répandirent sur toute la côte septentrionale, jusqu'à la petite rivière de Coësnon, et vers le sud, jusqu'au territoire de la cité des Vénètes, aujourd'hui Vannes. Ils fondèrent sur cette étendue de pays une sorte d'État séparé, qui embrassa tous les petits lieux voisins des côtes, mais hors duquel restèrent les grandes villes de Vannes, de Nantes et de Rennes. L'accroissement de population de ce coin de terre occidental, le grand nombre d'hom-

(1) Northan-hymbra-menn ; en latin, *Nordanhymbri*, *Northumbri*.

(2) East-engla-land, East-englas ; en latin, *Orientales Angli, Estanglia*.

(3) Chronicon saxonicum, ed. Gibson.

(4) Voyez plus haut, pag. 12.

(5) Myrcan, Myrcna-rice. Chron. saxon.

(6) Mærc, merc, mark, *frontière*, ou, d'après une autre étymologie, *pays marécageux*. (Gloss. Wachteri.)

(7) On n'en compte ordinairement que sept ; mais il y en eut d'abord huit, puis six, puis encore une fois huit, par l'effet de différentes révolutions.

(8) Myrcna-menn. Mercii.

(9) Horæ Britannicæ, t. II, p. 222. — Trioedd, etc. Archæol. of Wales.

(10) Gwylt Wallia. (Taliesin, Archæology of Wales, p. 95.)

(11) Miseram cum libertate vitam potiùs transigere, quàm hostium subjici dominio. (Joannis Fordun. Scotorum historia, p. 648.)

450 à 500 mes de race et de langue celtique (1), qui s'y trouvèrent ainsi rassemblés sur peu d'espace, le préservèrent de l'irruption du langage romain, qui, sous des formes plus ou moins corrompues, gagnait peu à peu toute la Gaule. Le nom de Bretagne fut attaché à ces côtes, et en fit disparaître les noms divers des populations indigènes, pendant que l'île qui depuis tant de siècles avait porté ce nom, le perdait elle-même, et, prenant le nom de ses conquérants, commençait à être appelée terre des Saxons et des Angles, ou, en un seul mot, Angleterre (2).

Dans le temps où les hommes de Bretagne, fuyant devant les Anglo-Saxons, s'établissaient sur la pointe de terre qu'on appelait la corne de Gaule (3), des Saxons expatriés de la Germanie venaient fixer leur demeure sur une autre pointe plus septentrionale de la côte des Gaules, aux environs de la ville dont l'ancien nom s'est changé en celui de Bayeux (4). Dans le même temps aussi, la ligue germanique, dont les membres prenaient, depuis deux siècles, le nom de Franks, c'est-à-dire, *intrépides*, descendait, en plusieurs bans, des bouches du Rhin et de la Meuse, sur les terres centrales de la Gaule. Deux autres nations, de race teutonique, avaient déjà envahi complétement et habitaient à demeure fixe toutes les provinces du sud, entre la Loire et les deux mers. Les Goths occidentaux ou Wisigoths (5) occupaient le pays situé à l'ouest du Rhône; les Burgondes (6) tenaient la contrée de l'est. L'établissement de ces deux peuples barbares n'avait pas eu lieu sans violences et sans ravages; ils avaient usurpé une portion des biens de chaque famille indigène : mais l'amour du repos et un certain esprit de justice, qui les distinguaient entre tous les Germains, avaient promptement adouci leurs mœurs; ils se rapprochaient des vaincus que leurs lois traitaient avec impartialité, et devenaient par degrés pour eux de simples voisins et des amis. Les Goths principalement se laissaient gagner aux mœurs romaines, qui alors étaient celles des habitants civilisés de la Gaule; leurs lois étaient, en grande partie, de purs extraits du code impérial; ils se faisaient gloire des arts, et affectaient la politesse de Rome (7). 450 à 500

Les Franks, au contraire, remplissaient le nord des Gaules de terreur et de ravages; étrangers aux mœurs et aux arts des cités et des colonies romaines, ils les dévastaient avec indifférence et même avec une sorte de plaisir (8). Comme ils étaient encore païens, aucune sympathie religieuse ne tempérait leur humeur sauvage. N'épargnant ni le sexe ni l'âge, disent les anciens historiens, détruisant les églises et les maisons des villes et des campagnes, ils s'avançaient graduellement vers le midi pour envahir toute l'étendue de la Gaule; tandis que les Goths et les Burgondes, poussés par une ambition pareille, mais avec des formes moins barbares, quelquefois d'accord, souvent en guerre, cherchaient à faire des progrès dans la direction opposée. Dans l'état de faiblesse où se trouvaient les provinces centrales, encore unies, mais seulement de nom, à l'empire romain, et profondément dégoûtées de cet empire, qui, selon les paroles d'un ancien poëte gaulois, leur faisait sentir le poids de son ombre (9), il y avait lieu de croire que les habitants de ces provinces, incapables de résister aux peuples conquérants qui les pressaient de trois côtés, capituleraient avec le moins féroce, qu'en un mot, la Gaule entière se soumettrait soit aux Goths, soit aux Burgondes, chrétiens comme elle, pour échapper aux mains des Franks. Telle était sa vraie politique; mais ceux qui disposaient de son sort en décidèrent autrement.

Ces hommes étaient les évêques des villes gauloises, auxquels les décrets des empereurs romains attribuaient une grande autorité administrative (10), et qui, à la faveur des désordres causés par l'invasion des barbares, avaient trouvé le moyen d'accroître illégalement cette autorité déjà exorbitante. Les évêques, qui prenaient tous alors le titre de *papes* ou pères, étaient les plénipotentiaires des cités gauloises, soit avec l'empire qui s'éloignait d'elles, soit avec les Germains qui approchaient. Ils conduisaient à leur gré les négociations

(1) Celtæ, Keltoi, Galatæ, noms que les Romains et les Grecs donnaient aux populations gauloises. On est souvent obligé, faute de termes, d'appliquer ce nom indifféremment aux populations d'origine cambrienne et gallique. (Voyez l'*Histoire des Gaulois*, par Amédée Thierry.)

(2) Engel-seaxna-land, Engla-land; prononcez Engleland; par corruption, England.

(3) *Cornu Galliæ* : c'est le même nom que celui de la pointe méridionale de l'île de Bretagne.

(4) Saxones Bajocassini, Otlinga saxonica. (Rerum gallic. et francic. scriptores, passim.)

(5) West-gothen; en latin, *Wisigothi*.

(6) Voyez les *Lettres sur l'Histoire de France*, deuxième édition, Lettre VI.

(7) Blandè, mansuetè, innocenterque vivunt, non quasi cum subjectis, sed cum fratribus. (Paulus Orosius, apud scriptor. rer. gallic. et francic., tom. I.)

(8) Voyez les *Lettres sur l'Histoire de France*, deuxième édition, Lettre VI.

(9) . . . . . Portavimus umbram
Imperii.
(Sidonii Apollinaris Carmina, apud script. rer. gallic. et francic., tom. I).

(10) Leges Arcadii et Theodosii junioris.

450 à 500 diplomatiques (1); et, soit habitude, soit crainte, nul ne s'avisait de les contredire; car leur pouvoir avait pour sanction pénale les sanglantes lois de police de l'empire à son déclin.

Enfants de Rome, et strictement tenus, en vertu des ordonnances impériales, de reconnaître comme leur patron et leur chef commun l'évêque de la *ville éternelle* (2), de ne rien faire sans son aveu, de prendre ses décrets pour lois et sa politique pour règle, de modeler leur propre foi sur la sienne, et de contribuer ainsi par l'unité de religion à l'unité d'empire; les évêques des provinces gauloises, au moment où la puissance impériale cessa d'agir sur eux, tout libres qu'ils devinrent alors, ne se firent point de nouveaux errements. Par instinct ou par calcul, ils travaillèrent encore, selon les paroles mêmes de l'un d'entre eux, à retenir sous l'autorité de Rome, par le lien de la foi religieuse, les pays où s'était brisé le lien de la sujétion politique (3). Leur aversion ou leur bienveillance pour les peuples émigrés de la Germanie n'avait point pour mesure le degré de barbarie et de férocité de ces peuples, mais s'exerçait en raison de leur aptitude présumée à recevoir la foi catholique, la seule que Rome eût jamais professée. Or, cette aptitude était jugée bien plus grande dans un peuple encore païen, que dans des chrétiens schismatiques, sciemment et volontairement séparés de la communion romaine, tels que les Goths et les Burgondes, qui professaient la foi du Christ selon la doctrine d'Arius (4). Mais les Franks étaient étrangers à toute croyance chrétienne; et cette considération suffit pour que le cœur des évêques gaulois se tournât vers eux, et que tous, suivant l'expression d'un auteur presque contemporain, souhaitassent la domination des Franks avec un désir d'amour (5).

La portion du territoire des Gaules occupée par les tribus frankes s'étendait alors du Rhin à la Somme; et la tribu la plus avancée vers l'ouest et 450 à 500
vers le sud était celle des Mérowings ou enfants de Mérowig (6), ainsi appelés du nom d'un de leurs anciens chefs, renommé par sa bravoure et respecté de toute la peuplade comme un aïeul commun (7). A la tête des enfants de Mérowig se trouvait un jeune homme appelé Chlodowig (8), qui 481
joignait à l'ardeur belliqueuse de ses devanciers plus de réflexion et d'habileté. Les évêques de la partie des Gaules encore soumise à l'empire, par précaution pour l'avenir, et par suite de leur haine contre les puissances ariennes, entrèrent de leur 481 à 493
propre chef en relation avec ce voisin redoutable; ils lui adressèrent de fréquents messages remplis d'expressions flatteuses. Plusieurs d'entre eux le visitèrent à son bivouac, que, selon la politesse romaine, ils qualifiaient du nom de *royale cour* (9). Les roi des Franks se montra d'abord peu sensible à leurs adulations; il n'en pilla pas moins les églises et les trésors du clergé : mais un vase précieux, enlevé par les Franks dans la basilique de Reims, mit ce chef barbare en relation d'intérêts, et bientôt d'amitié, avec un prélat plus habile ou plus heureux que les autres. Sous les auspices de Remigius ou Remi, évêque de Reims, les événements parurent concourir d'eux-mêmes au grand plan du haut clergé gaulois. D'abord, par un hasard trop heu- 493
reux pour qu'il n'ait pas été préparé, le roi, qu'on désirait convertir à la foi romaine, épousa la seule femme orthodoxe qu'il y eût alors parmi les princes teutoniques ; et l'amour de cette femme fidèle, comme s'expriment les histoires du temps, adoucit par degrés le cœur du mari infidèle (10). Dans une 496
bataille livrée à des peuples germains qui voulaient suivre les Franks sur la terre des Gaules et en conquérir aussi leur part, Chlodowig, dont les soldats pliaient, invoqua le Dieu de Chlothilde (c'était le nom de son épouse), et promit de croire en lui, s'il était vainqueur : il le fut, et tint sa parole (11).

(1) Per vos (episcopos) mala fœderum currunt, per vos regni utriusque pacta conditionesque portantur. (Sidonii Apollinaris epistola, apud scriptores rerum gallic. et franc., tom. I.)

(2) Decernimus ne quid tàm episcopis gallicanis, quàm aliarum provinciarum, liceat sine viri venerabilis papæ *urbis æternæ* auctoritate tentare, sed illis pro lege sit quidquid sanxit et sanxerit. (Lex Theodosii et Valentiniani, apud scriptores rerum gallic., tom. I, sub anno 445.)

(3) Populos Calliarum, quos limes gothicæ sortis inclusérit, teneamus ex fide, et si non tenemus ex fœdere. (Sidonii Apollinaris epistola, sub anno 474, apud script. rerum gallicar. et francic., tom. I.)

(4) Chronic. Prosperi Tyronis, sub anno 404; apud script. rerum francic., tom. I.

(5) Cùm omnes eos amore desiderabili cuperent regnare. (Gregor. Turonensis lib. II, cap. 23.)

(6) Voyez, pour la signification de ce nom, les *Lettres sur l'Histoire de France*, deuxième édition, p. 536.

(7) Merovicus à quo Franci, intermisso Sicambrorum vocabulo, *Merovingi* dicti sunt, quasi communis pater ab omnibus coleretur. (Roriconis Historia, et Chronic. Centulacense, apud script. rer. gall. et franc., t. III.) En frank, *Merowings;* la terminaison *ing* indique filiation ou descendance.

(8) Voyez les *Lettres sur l'Histoire de France*, p. 536.

(9) Aula regia. (Vita S. Vedasti, apud script. rer. francic., tom. II, pag. 372.)

(10) Fidelis infideli conjuncta viro. (Chronicon Aimoinii, lib. XIV; apud script. rer. francic., tom. III.)

(11) Epistola Remigii episcopi ad Chlodovœum regem. — Dubos, Hist. de l'établissement de la monarchie française, tom. I, p. 621. — Gregorius Turonensis, apud scriptores rerum francicarum, tom. II, p. 398. — Vita Remigii episcopi, ibid., tom. III, p. 375.

450 à 500 L'exemple du chef, les présents de Chlothilde et des évêques, peut-être l'attrait de la nouveauté, amenèrent la conversion d'un nombre de soldats franks, que les historiens portent à trois mille, en avouant que ces soldats voulurent tous être baptisés pour complaire à leur roi, avant même de savoir ce que c'était que le baptême (1). La cérémonie eut lieu à Reims; et tout ce que les arts des Romains, qui bientôt devaient périr en Gaule après avoir été usés par les barbares, fournissaient encore de brillant, fut déployé avec profusion pour orner le triomphe des évêques. Les rues étaient décorées de tapisseries; des voiles de diverses couleurs, tendus d'un toit à l'autre, interceptaient, comme aux jeux du cirque, l'éclat et la chaleur du jour; le pavé était jonché de fleurs, et des parfums brûlaient en abondance. L'évêque de Reims marchait, en habits pontificaux, à côté du roi frank, qu'il appelait son fils spirituel : « Patron, » lui disait celui-ci, émerveillé de tant de pompe, « n'est-« ce pas là ce royaume du ciel où tu as promis de « me conduire (2) ? »

Des courriers portèrent rapidement au pape de Rome la nouvelle du baptême du roi des Franks; des lettres de félicitation et d'amitié furent adressées de la ville éternelle à ce roi qui courbait la tête sous son joug; et lui-même envoya de riches présents, comme tributs de soumission filiale, au bienheureux apôtre Pierre, protecteur de la nouvelle Rome. Du moment que le roi Chlodowig se fut déclaré fils de l'église romaine, sa conquête s'agrandit en Gaule sans aucune effusion de sang. Toutes les villes du nord-ouest, jusqu'à la Loire et jusqu'au territoire des émigrés bretons, ouvrirent leurs portes à ses soldats. Les corps de troupes
497 stationnés dans ces villes passèrent au service du roi germain, et gardèrent, au milieu de ses guerriers vêtus de peaux (3), les armes et les enseignes
497 à 500 romaines. Bientôt les limites du territoire ou du royaume des Franks furent reculées vers le sud-est; et, à l'instigation de ceux qui l'avaient con-
500 verti, le néophyte entra à main armée sur les terres conquises par les Burgondes (4).

Les Burgondes étaient ariens, c'est-à-dire qu'ils ne croyaient pas que la seconde personne de la Trinité fût un Dieu comme la première; mais, 500
malgré cette différence de doctrine, ils ne persécutaient nullement les prêtres et les évêques qui, dans leurs villes, professaient le symbole adopté par l'église de Rome. Les évêques, peu reconnaissants de cette tolérance, correspondaient avec les Franks pour les exciter à l'invasion, ou bien se prévalaient de la terreur de cette invasion pour persuader au roi des Burgondes d'embrasser la foi romaine, qu'ils qualifiaient de seule véritable, évangélique et orthodoxe. Ce roi, nommé Gondebald (5), quoique barbare et maître, leur résistait avec une grande douceur; tandis qu'eux lui parlaient avec un ton de menace et d'arrogance, l'appelant insensé, apostat, et rebelle à la loi de Dieu (6). « Cela n'est pas, répondait-il patiemment; j'obéis « à la loi de Dieu; mais je ne veux pas, comme « vous, croire à trois dieux. D'ailleurs, si votre « foi est la meilleure, pourquoi vos frères de reli-« gion ne le prouvent-ils pas en empêchant le roi « des Franks de marcher contre nous pour nous « détruire (7) ?..... »

L'entrée des Franks fut la seule réponse à cette 501
question embarrassante : ils signalèrent leur passage par le meurtre et l'incendie; ils arrachèrent les vignes et les arbres à fruits, pillèrent les couvents, enlevèrent les vases sacrés et les brisèrent 501 à 507
sans aucun scrupule. Le roi des Burgondes, réduit à l'extrémité, se soumit aux vainqueurs, qui lui imposèrent le tribut, à lui et à toutes ses villes, lui firent jurer d'être à l'avenir leur allié et leur soldat, et retournèrent au nord de la Loire avec un immense butin. Le clergé orthodoxe qualifiait cette expédition sanglante du nom de pieuse, d'illustre, de sainte entreprise pour la vraie foi (8). — « Mais, « disait le vieux roi vaincu, la foi peut-elle résider « où se trouvent la convoitise du bien d'autrui et « la soif du sang des hommes (9) ? »

La victoire des Franks sur les Burgondes remit toutes les cités des bords du Rhône et de la Saône sous le pouvoir de l'église romaine et du palais de Saint-Jean-de-Latran, où se recueillit ainsi pièce à pièce l'héritage du vieux Capitole. Six ans après, sous les mêmes auspices, commença la guerre contre les Wisigoths. Chlodowig assembla ses guer-

(1) Roriconis lib. II, ibid., tom. III.

(2) Patrone, est hoc regnum Dei?... (Vita Remigii, apud script. rerum francic., t. III, p. 377.)—Gesta regum franc.

(3) Pellitæ turmæ. (Sidonius Apollinaris.) — Procopius de Francis, apud scriptores rerum francicarum, tom. II.

(4) Sigeberti chronicon; apud script. rerum francic., tom. III, p. 336. — Vita S. Remigii., ibid. p. 379.

(5) En latin, *Gundobaldus*. Gond, gund, guth, guerre, guerrier; bald, bold, hardi.

(6) Ex collatione episcoporum coràm Gundebaldo rege; apud script. rerum francic., tom. IV, p. 99, 100 et 101. — V. les pièces justificatives, nº 2.

(7) Si vestra fides est vera, quarè episcopi vestri non impediunt regem Francorum, etc... (Script. rerum gallic. et francic., tom. IV, p. 99.

(8) Pia et veræ religionis cultrix Francorum dominatio. (Vita S. Dalmatii.)

(9) Non est fides ubì est appetentia alieni et sitis sanguinis populorum. (Script. rerum francic., tom. IV, p. 100.) — Roriconis lib. IV, ibid., tom. III.

507 riers en cercle dans un vaste champ, et leur dit : « Il me déplaît que ces Goths, qui sont ariens, « occupent la meilleure partie des Gaules ; allons « sur eux avec l'aide de Dieu, et chassons-les ; « soumettons leur terre à notre pouvoir : nous fe- « rons bien, car elle est très-bonne (1).» La proposition plut aux Franks, qui l'approuvèrent par de grands cris et se mirent joyeusement en marche vers la bonne terre du midi. La terreur de leur approche, disent les vieux historiens, retentissait au loin devant eux (2); l'esprit des habitants de la Gaule méridionale fut tellement troublé, qu'en plusieurs lieux l'on crut voir des présages et des signes effrayants, annonçant les maux de l'invasion. A Toulouse, disait-on, une fontaine de sang avait jailli du milieu de la ville, et coulé durant un jour entier (3). Mais, au milieu de la consternation publique, une classe d'hommes calculait impatiemment les journées de marche de la troupe des barbares : Quintianus, évêque orthodoxe de Rhodez, fut surpris intriguant pour l'ennemi, et il n'était pas le seul membre du haut clergé qui se livrât à de pareilles manœuvres (4).

Les Franks passèrent la Loire; et, à la distance de dix milles de la cité de Poitiers, se livra une bataille sanglante où les anciens habitants de la Gaule méridionale, la population gallo-romaine de l'Aquitaine et de l'Arvernie (5), combattirent avec les Goths pour la défense du pays. Mais leur cause ne prévalut point contre l'ardeur conquérante des Franks, que servait si puissamment le fanatisme des Gaulois orthodoxes : Alarik (6), roi des Goths, fut tué en combattant; et les Arverniens perdirent dans cette défaite les principaux personnages de leur nation, qu'ils appelaient sénateurs, à la manière romaine. Peu de villes furent prises d'assaut; la plupart étaient livrées par trahison : tous ceux dont la domination arienne avait alarmé la conscience se vengeaient en faisant tout le mal possible à leurs anciens dominateurs. Les Goths, ne pouvant tenir la campagne, abandonnèrent l'Aquitaine et passèrent en Espagne, ou se réfugièrent dans les places fortes voisines de la Méditerranée ; les bandes victorieuses, où se trouvaient réunis, sous les ordres du roi converti, des païens obstinés et des fanatiques d'orthodoxie, marchèrent jusqu'au pied des Pyrénées, pillant les villes, dévastant les campagnes, et emmenant les habitants en esclavage à la suite de leurs chariots (7). Partout où campait le chef victorieux, les prélats orthodoxes assiégeaient sa tente. Germérius, évêque de Toulouse, qui resta vingt jours auprès de lui, mangeant à sa table, reçut en présent des croix d'or, des calices et des patènes d'argent, des couronnes dorées et des voiles de pourpre, enlevés dans les églises ariennes (8). Un autre évêque, qui ne put venir lui-même, écrivit ces mots au roi des Franks : « Tu brilles par la puissance et par la « sainteté; et quand tu combats, c'est à nous qu'est « la victoire (9). » 507

Telle était la domination qui, s'étendant du Rhin aux Pyrénées, parvint à cerner de toutes parts le coin de terre occidental où s'étaient réfugiés les Bretons. Des gouverneurs franks s'établirent dans les villes de Nantes, de Vannes et de Rennes. Ces villes payèrent le tribut au roi des Franks; mais les Bretons refusèrent de le payer, et seuls ils osèrent tenter de soustraire leur petite contrée au destin de la Gaule entière. Dans cette entreprise hardie il y avait pour eux d'autant plus de danger, que leur christianisme, comme celui des Goths et des Burgondes, différait en quelques points des doctrines de l'église romaine. Chrétiens depuis plusieurs siècles, et peut-être les plus fervents chrétiens du monde, ils étaient descendus en Gaule, accompagnés de prêtres et de moines plus instruits que ceux du canton isolé où ils fixèrent leur demeure (10). Ils épurèrent la foi, encore fort imparfaite, des anciens habitants de ce pays; ils portèrent même leurs prédications gratuites sur les territoires environnants : et, comme leurs missionnaires se présentaient sans intérêt, n'acceptant rien de personne, pas même le boire et le manger (11), ils furent partout bien 508 à 511

(1) Eam nostris ditionibus subjiciamus, quia valdè bona est. (Gesta regum francorum, apud script. rer. franc., tom. II, p. 553.)

(2) Terror Francorum resonabat. (Gregor. Turonensis lib. II, cap. 23.)

(3) Sanguis erupit in medio Tholosæ civitatis, Francorum adveniente regno. (Idatii Chronic. sub anno 111 Anthemii.)

(4) Vita S. Quintiani, apud script. rer. francic., tom III, p. 408. — Gregor. Turon. de Aprunculo, Theodoro, Proculo, Dyonisio, Volusiano et Vero, episcopis.

(5) Arvernia, Alvernia, Alvernh, Auvergne.

(6) All, eall, tout, entièrement ; rik, ric, rich, reich, fort, brave ; et par extension, puissant, riche.

(7) Captivorum innumerabilis multitudo.... (Vita S. Eptadii, apud script. rer. franc., tom. III.) — More canum binos et binos insimùl copulatos. (Vita S. Eusicii. Ibid., tom. III, p. 428.

(8) Quingenta siclos, et cruces aureas, et calices argenteos cum patenis, et tres coronas inauratas, et totidem pallia per aras ex bysso. (Vita S. Germerii episcopi tolosani. Ibid., p. 381.)

(9) Cùmque pugnatis, vincimus. (Epistola Aviti viennensis episcopi, in appendice ad Greg. Turon., p. 1322.) — Vita Eptadii episc., apud script. rer. franc., tom. III.—Roriconis Historia, ibid. — Vita S. Cæsarii arelatensis episcopi.

(10) Histoire de Bretagne, par dom Lobineau, bénédictin, tom. I, pag. 7-13.

(11) Trioedd ynys Prydain. Cambrian biography, p. 85.

508 à 511 accueillis. Les citoyens de Rennes choisirent pour évêque un émigré breton, et les Bretons instituèrent des évêques dans plusieurs villes de leur nouvelle patrie où il n'y en avait jamais eu. Ils firent cet établissement religieux, comme ils avaient fait leur établissement civil, sans demander permission ni conseil à aucun pouvoir étranger (1).

Les chefs de l'église bretonne ne lièrent point société avec les prélats de la Gaule franke, et ne se rendirent point aux conciles des Gaules, convoqués par les rescrits des rois franks. Cette conduite attira bientôt sur eux des regards de haine. Le métropolitain de Tours, qui se prétendait chef spirituel de toute l'étendue de pays que les empereurs romains avaient appelée troisième province lyon-
511 à 566 naise (2), fit sommer le clergé de la Petite-Bretagne, comme habitant son ancien diocèse, de le reconnaître pour archevêque et de recevoir ses commandements. Les Bretons ne crurent point que la circonscription impériale des territoires gaulois créât pour eux la moindre obligation de soumettre à l'autorité d'un étranger leur église nationale, par eux transplantée d'outre-mer; d'ailleurs, ils n'avaient point pour habitude d'attacher la suprématie archiépiscopale à la possession d'un siége déterminé, mais de la décerner au plus digne entre tous leurs évêques. Leur hiérarchie religieuse, vague et mobile au gré de la volonté populaire, n'était point enracinée au sol, ni échelonnée par divisions territoriales, comme celle qu'instituèrent les empereurs quand ils firent du christianisme un moyen de gouvernement, Ainsi, la prétention ambitieuse du prélat de Tours étant sans nulle valeur pour les Bretons, ils n'en tinrent pas le moindre compte; le Gaulois les excommunia, et ils ne s'émurent point davantage, n'ayant aucun regret d'être privés de la communion des étrangers dont eux-mêmes se séparaient (3).

566 à 578 Mais l'église orthodoxe, irritée de cette résistance, leur fit bientôt une guerre plus dangereuse. La peuplade de Saxons encore païens qui habitait près de leur territoire (4), devint l'objet d'une pieuse sollicitude pour les évêques des provinces voisines; mais malheureusement ils travaillaient moins à convertir ces barbares qu'à les empêcher d'être 566 à 578 convertis par les Bretons, et de faire amitié avec des schismatiques. « Tu veilles soigneusement sur « tes Saxons (5),» écrivait un poëte du temps à Félix, évêque de Nantes, « et ton adresse éloigne d'eux « le Breton qui leur tend ces piéges. » Grâce à la vigilance de Félix et de ses collégues, les Saxons de Bayeux restèrent purs de toute alliance avec leurs voisins rebelles au pouvoir sacerdotal; ils furent même enrôlés contre eux dans une expédition commandée par le roi frank Hilperik, 578 soutien peu éclairé de l'orthodoxie, et ami dévoué des prélats orthodoxes; mais leur armée fut taillée en pièces par les Bretons sur les bords de la Vilaine (6).

Plus d'une fois ce petit peuple, en punition de 578 son indépendance religieuse, essuya de semblables attaques de la part des puissants chefs des à 824 conquérants de la Gaule. Chaque année, quand les rois franks assemblaient autour d'eux, en grand conseil, les gouverneurs de leurs provinces, ceux que dans leur langage ils appelaient *grafs* (7), et que les Gaulois nommaient comte (8), le comte des frontières bretonnes (9) était souvent interrogé sur la foi religieuse des Bretons : « Ils ne croient point 824 « aux vrais dogmes, répondait le capitaine frank; « ils ne suivent point la ligne droite (10). » Alors la guerre était votée contre eux par acclamation unanime; une armée rassemblée dans la Germanie et dans le nord de la Gaule descendait vers l'embouchure de la Loire; des prêtres et des moines quittaient leurs livres et dépouillaient la longue robe, pour suivre, l'épée au poing et le baudrier sur l'épaule, les soldats dont ils excitaient le rire (11). Après la première bataille gagnée, le vainqueur publiait de son camp, sur les rivières d'Ellé ou de Blavet, des manifestes sur la tonsure des clercs et la vie des moines de la Bretagne (12), leur enjoignant, sous des peines corporelles, de suivre à l'avenir les règles décrétées par l'église romaine (13).

Toutes les dissidences d'opinion et de pratiques 300 entre l'église orthodoxe et les Bretons de la Gaule à 500 leur étaient communes avec les hommes de même race qui continuaient d'habiter l'île de Bretagne. Le point le plus important de ce schisme était le

(1) Histoire de Bretagne, tom. I, pag. 7 et 8.

(2) Lugdunensis tertia.

(3) Histoire de Bretagne, par dom Lobineau, p. 8-13.

(4) Voyez plus haut, p. 18.

(5) Insidiatores removes, vigil arte, Britannos. (Fortunati carmina, apud rerum gallicar. script., tom. II.)

(6) En latin, *Chilpericus;* le *ch* indique l'aspiration. Hilp, help, hulf, secours, secourable; rik, fort, puissant. — Gregorii Turon. lib. V, apud script. francic., tom. II, pag. 250. — Ibid. in notâ ad calcem paginæ.

(7) Graf, grav, græf, geref, gerefa, préposé, préfet.

(8) Comites.

(9) Comes marchiæ britannicæ; en langue franke, *Brittene-marke-graf.*

(10) Avia curva petunt... (Ermoldi Nigelli carmen de Hludovico imp., lib. III, ap. script. rer. franc., t. VI, p. 50 et seq.

(11) Cede armis, frater... (Ermoldi Nigelli, etc., p. 53.)

(12) Cùm de conversatione monachorum illarum partium, sive de tonsione interrogassemus... (Diploma Hludovici pii imperatoris.)

(13) Diploma Hludovici imperatoris. Histoire de Bretagne de dom Lobineau, pièces justificatives, t. II, p. 26.

300 à 500 refus de croire à la dégradation originelle de notre nature et à la damnation irrémissible des enfants morts sans baptême. Les Bretons pensaient que, pour devenir meilleur, l'homme n'a pas besoin qu'une grâce surnaturelle vienne l'illuminer gratuitement, mais que, de lui-même, par sa volonté et sa raison, il peut s'élever au bien moral. Cette doctrine avait été professée, de temps immémorial, dans les poëmes des bardes celtiques ; un prêtre chrétien, né en Bretagne, et connu sous le nom de Pélage, la porta dans les églises d'Orient, 394 à 416 et fit grand bruit par son opposition au dogme de la culpabilité de tous les hommes depuis la faute d'un premier père. Dénoncé à l'autorité comme ennemi des croyances impériales, il fut banni du monde romain (1) par un décret d'Honorius et de Théodose, et des sentences de proscription furent lancées contre ses disciples. Les habitants de l'île de Bretagne, déjà séparés de l'empire, échappèrent à ces persécutions, et purent croire en paix qu'aucun homme ne naît coupable ; seulement ils furent quelquefois visités par des missionnaires orthodoxes qui essayèrent de les amener, par la simple persuasion, aux croyances de l'église romaine.

416 à 500 Dans les premiers temps de l'invasion saxonne, vinrent en Bretagne deux prédicateurs gaulois, Lupus, évêque de Troyes, et Germain, évêque d'Auxerre : ces hommes combattaient les pélagiens, non par des arguments logiques, mais par des citations et des textes. « Comment prétendre, disaient-ils, que l'homme naît sans tache originelle, « quand il est écrit : J'ai été conçu dans les iniquités, et ma mère m'a enfanté dans le péché ? » Cette espèce de preuve ne fut pas sans pouvoir sur quelques esprits simples (2) ; et Germain d'Auxerre parvint à relever un peu en Bretagne ce que les orthodoxes nommaient l'honneur de la grâce divine (3). Il faut dire, à la louange de cet homme, que sa propre conviction et son zèle personnel, plutôt qu'un ordre de l'autorité pontificale, l'avaient engagé à prêcher les Bretons, et qu'il portait un amour de frère à ceux qu'il essayait de convertir. Il en donna la preuve en marchant lui-même à la tête de ses prosélytes contre les conquérants saxons, qu'il fit reculer au cri d'*alleluia* 416 à 500 répété trois fois par toute sa troupe (4) : malheureusement ce ne fut pas ainsi que les agents accrédités de l'Église romaine en usèrent avec la population bretonne établie dans le pays de Galles.

Au temps où les Anglo-Saxons venaient d'achever la conquête de la plus belle partie de l'île de 500 à 595 Bretagne, la dignité d'évêque ou de pape de Rome était possédée par un personnage habilement zélé pour la propagation de la foi catholique et l'agrandissement du nouvel empire romain, qui commençait à se fonder sur la primauté du siége de saint Pierre. Cet homme, appelé Grégoire, travaillait avec succès à resserrer de plus en plus autour de la métropole de l'occident les liens de la hiérarchie épiscopale créée par la politique des empereurs. Les rois franks, chefs orthodoxes d'armées encore à demi païennes (5), étaient les fidèles alliés du pape Grégoire ; et leur puissance redoutée au loin servait d'appui et de sanction à ses décrets pontificaux. Quand il jugeait à propos d'imposer aux évêques de la Gaule quelque nouvelle loi de subordination envers lui-même ou les vicaires de son choix, il adressait son ordonnance aux *glorieux personnages* Hildebert et Theodebert (6), les chargeant de la faire exécuter par leur *force royale* et de punir, les récalcitrants (7). Des flatteries outrées, les épithètes de très-illustre, très-pieux, très-chrétien, et l'envoi de certaines reliques à porter au cou dans les batailles, étaient, de la part du pontife romain, la solde peu coûteuse des bons offices du roi barbare (8). 595

Une pareille alliance avec les conquérants de la Grande-Bretagne, pour le bien de la foi orthodoxe et au profit de la suprématie pontificale, fut de bonne heure l'objet du zèle et de l'ambition du pape Grégoire ; de bonne heure il forma le dessein de convertir les Anglo-Saxons aux doctrines du catholicisme, et de faire servir leur domination, comme celle des Franks, à l'accroissement de son pouvoir spirituel, méconnu des chrétiens bretons. Les pauvres chrétiens bretons, vaincus et dépossédés, ne troublèrent point le pontife romain dans ses plans, ils n'essayèrent sur leurs ennemis païens aucune de ces prédications que l'Église ca-

(1) Romano procul orbe fugati, et ab aspectu urbium diversarum. (Chron. Prosperi Tyronis, apud script. rer. gallic., t. I.)

(2) Bedæ presbyteri Historia. — Henrici Huntingdoniensis Hist., pag. 329.

(3) Bedæ presb. Hist., t. III, p. 10.

(4) Victoria alleluiatica. (Horæ britannicæ, tom. II, p. 126-154.

(5) Ita christiani sunt isti barbari, ut multos priscæ superstitionis ritus observent, humanas hostias atque impia sacrificia adhibentes. (Procopius, sub anno 540, apud script. rer. franc., tom. II, p. 38.)—Voyez les *Lettres sur l'Histoire de France*, deuxième édition, Lettre VI.

(6) Voyez, pour la signification de ces noms, la seconde édition des *Lettres sur l'Histoire de France*.

(7) Epistola Gregorii papæ ad Childebertum regem, apud script. rer. franc., t. IV, p. 16.

(8) Quæ collo suspensæ à malis omnibus vos tueantur. (Epistola Gregor. papæ ad Childebert., apud scriptores rerum francicarum, t. IV, p. 17.)

595 tholique appelait insidieuses quand elles ne venaient point de sa part. Le ressentiment de l'usurpation étrangère, le soin de la défense nationale, occupaient trop leurs pensées, pour qu'ils trouvassent la volonté ou le loisir de former avec leurs vainqueurs aucune liaison d'amitié (1).

Le pape Grégoire trouva donc le champ libre; et, pour préparer son entreprise, il fit chercher en plusieurs lieux, dans les marchés d'esclaves, des jeunes gens de race anglo-saxonne, de dix-sept ou dix-huit ans (2). Ses agents les achetaient et en faisant des moines, leur imposant, comme travail forcé, la tâche de s'instruire dans les doctrines de la foi catholique, assez à fond pour être capables de les enseigner dans la langue de leur pays natal. Il paraît que ces missionnaires par force répondirent mal aux soins et aux vues de leurs instituteurs; car le pape Grégoire, renonçant bientôt à son bizarre expédient, résolut d'envoyer à la conversion des Anglo-Saxons des Ro-
596 mains d'une foi éprouvée et d'une instruction solide. Le chef de cette mission s'appelait Augustin : il fut consacré et intitulé d'avance évêque de l'Angleterre. Ses compagnons le suivirent, pleins de zèle, jusqu'à la ville d'Aix en Provence; mais arrivés à ce point, ils s'effrayèrent de l'entreprise et voulurent retourner sur leurs pas. Augustin repartit seul, pour aller demander, au nom de tous, à Grégoire la grâce d'être exemptés de ce voyage périlleux, dont l'issue, disait-il, n'était rien moins que certaine, chez un peuple d'une langue inconnue (3). Mais le pape n'y consentit pas : « Il est trop tard pour reculer, répondit-il; vous devez accomplir votre entreprise sans écouter les propos des malveillants : moi-même je voudrais de tout mon cœur travailler avec vous à cette bonne œuvre (4). » Les missionnaires appartenaient à un couvent fondé par le pape Grégoire sur son propre domaine, et dans la maison même où il était né; tous lui avaient juré obéissance comme à leur père spirituel : ils obéirent donc, et allèrent d'abord à Châlons, où habitait Theoderick, fils de Hildebert, roi d'une moitié de la portion orientale du pays conquis par les Franks (5). Ensuite ils se rendirent à Metz, où régnait, sur l'autre moitié, Theodebert, aussi fils de Hildebert (6). 596

Les Romains présentèrent à ces deux rois des lettres remplies d'expressions louangeuses, et capables d'exciter leur bienveillance en flattant au plus haut degré leur vanité. Le pape Grégoire savait que les Franks étaient en guerre avec les Saxons de la Germanie, leurs voisins du côté du nord; et, partant de ce fait, il n'hésitait pas à qualifier du nom de sujets des Franks les Anglo-Saxons d'outre-mer que ces moines allaient convertir. « J'ai pensé, écrivait-il aux deux fils de Hildebert, « j'ai pensé que vous deviez souhaiter avec ardeur « l'heureuse conversion de vos sujets à la foi que « vous-même professez, vous, leurs seigneurs et « leurs rois; c'est ce qui m'a déterminé à faire « partir Augustin, le porteur des présentes, avec « d'autres serviteurs de Dieu, pour y travailler « sous vos auspices (7). »

La mission remit aussi des lettres à l'aïeule des deux jeunes rois, veuve de Sighebert père de Hildebert, femme d'une grande ambition et d'une rare habileté en intrigues, qui, sous le nom de ses deux petits-fils, gouvernait la moitié de la Gaule. Elle était de la nation des Goths, alors refoulée par l'invasion franke au delà des Pyrénées. Avant son mariage elle avait porté le nom de *Brune*, qui dans la langue germanique signifiait brillante; mais le roi frank, qui la prit pour épouse, voulut orner et augmenter son nom, disent les historiens du temps, et il l'appela *Brune-hilde*, c'est-à-dire, fille brillante (8). D'arienne qu'elle était, elle devint catholique, reçut l'onction du saint-chrême, et témoigna dès lors un grand zèle pour sa nouvelle croyance; les évêques louaient à l'envi la pureté de sa foi, et, en faveur de ses œuvres pieuses, négligeaient de jeter un regard sur ses mœurs déréglées, ses fourberies et ses crimes politiques. « Vous dont le zèle est ardent, les œuvres pré- « cieuses, et l'âme affermie dans la crainte du « Dieu tout-puissant, écrivait le pape Grégoire à « cette femme, nous vous prions de nous aider « dans un grand ouvrage. La nation des Anglais « nous a manifesté l'envie de recevoir la foi du « Christ, et nous voudrions contenter son désir (9). » Les rois franks et leur aïeule s'inquiétèrent peu de

(1) Epistolæ Gregorii papæ, passim.

(2) Gregorii papæ epistolæ ad Candidum presbyterum, apud script. rer. franc., t. IV.

(3) Opera Gregorii papæ, t. IV, p. 55.

(4) Ibid.

(5) Oster-Frankono-Rike, Oster-Rike, Oster-Liudi, Osterland. En latin, *Austrifrancia, Austria, Austrasia, Regnum orientale*. Voyez les *Lettres sur l'Histoire de France*, deuxième édition, Lettre X.

(6) Epistola Gregorii papæ, apud script. rer. francic., t. IV.

(7) Subjectos vestros... reges et domini. (Opera Gregorii papæ, tom. IV, p. 834.)

(8) Par corruption *Brunehaut;* en latin, *Brunichildis*. Ad nomen ejus ornandum et augendum. (Greg. Turon. Hist. epitomata, apud script. rer. francic., t. II, p. 405.)

(9) Anglorum gentem velle fieri christianam. (Gregorii papæ operum t. II, p. 855.) — Prona in bonis operibus... in omnipotentis Dei timore, excellentiæ vestræ mens firmata est. (Ibid. et scriptor. rerum francicarum, tom. IV, p. 18-22.)

596 vérifier cet ardent désir du peuple anglo-saxon, ou de le concilier avec la répugnance et les terreurs des missionnaires : ils accueillirent la mission, et la défrayèrent dans sa route vers la mer. Le chef des Franks occidentaux (1), quoique en guerre avec ses parents de l'est, reçut les Romains non moins gracieusement qu'eux ; on leur permit d'emmener des hommes de nation franke comme interprètes auprès des Saxons, qui parlaient presque la même langue (2).

Par un hasard favorable, il se trouva que le plus puissant des chefs anglo-saxons, Ethelbert (3), roi du pays de Kent, venait d'épouser une femme d'origine franke et professant la religion catholique. Cette nouvelle releva le courage des compagnons d'Augustin, et ils abordèrent avec confiance à cette même pointe de Thanet, déjà fameuse par le débarquement des anciens Romains, et des deux frères qui avaient ouvert aux Saxons le chemin de la Bretagne. Les interprètes franks se rendirent auprès d'Ethelbert : ils lui annoncèrent des hommes qui venaient de bien loin lui apporter une joyeuse nouvelle et l'offre d'un règne sans fin, s'il voulait croire à leurs paroles (4). Le roi saxon ne fit d'abord aucune réponse positive, et ordonna que les étrangers s'arrêtassent dans l'île de Thanet, jusqu'au moment où il aurait délibéré sur le parti à prendre à leur égard. Il est permis de croire que l'épouse chrétienne du roi païen (5) ne resta pas inactive dans cette grande circonstance, et que toutes les effusions de la tendresse domestique furent employées à rendre Ethelbert favorable aux missionnaires. Il consentit à entrer en conférence avec eux ; mais, par un reste de défiance, il ne put se résoudre à les recevoir dans sa maison ni dans sa cité royale, et vint les trouver dans leur île, où il voulut encore que l'entrevue eût lieu en plein air, pour prévenir l'effet de tout maléfice, dans le cas où ces étrangers en useraient contre lui (6). Les Romains marchèrent au rendez-vous avec un appareil étudié, rangés en file, précédés d'une grande croix d'argent et d'un tableau du Christ ; ils exposèrent l'objet de leur voyage et firent leurs propositions (7).

« Voilà de belles paroles et de belles promesses, « leur répondit le roi païen ; mais, comme cela est « pour moi tout nouveau, je ne puis sur-le-champ 596
« y ajouter foi, et abandonner la croyance que je « professe avec toute ma nation. Cependant, puis- « que vous êtes venus de loin pour nous commu- « niquer ce que vous-mêmes, à ce qu'il me sem- » ble, jugez utile et vrai, je ne vous maltraiterai « point ; je vous fournirai des provisions et des lo- « gements, et vous laisserai libres de publier votre « doctrine et de persuader qui vous pourrez (8). »

Les moines se rendirent à la ville capitale, qu'on appelait la cité des hommes de Kent, en saxon Kentwara-Byrig (9) ; ils y entrèrent en procession, portant leur croix et leur tableau, et chantant des litanies. Ils eurent bientôt quelques prosélytes ; une église bâtie autrefois par les Bretons, et abandonnée depuis la conquête saxonne, leur servit pour célébrer la messe ; ils frappèrent les imaginations par de grandes austérités ; ils firent même des miracles, et la vue de leurs prodiges gagna le cœur du roi Ethelbert, qui d'abord avait paru craindre de leur part quelque sortilége. Quand 596 à 601
le chef du pays de Kent eut reçu le baptême, la nouvelle religion y devint la route de la faveur, et beaucoup d'hommes se précipitèrent dans cette route, quoique le roi Ethelbert, à ce que disent les historiens (10), ne voulût contraindre personne. Il donna, pour gage de sa foi, à ses pères spirituels, des maisons et des fonds de terre : c'était dans tout pays le premier salaire que réclamaient les convertisseurs des barbares. « Je supplie ta « grandeur et ta munificence, disait le prêtre au « roi néophyte, de me donner une terre avec tous « ses revenus, non pas pour moi, mais pour le « Christ, et de m'en faire acte de cession solen- « nelle, afin qu'en retour il t'advienne un grand « nombre de possessions dans ce monde et encore « un plus grand dans l'autre. » Le roi répondait : « Je te confirme la propriété, sans réserve, de « tout ce domaine qui dépend de mon fisc, afin « que cette terre te soit une patrie, et qu'à l'ave- « nir tu cesses d'être étranger parmi nous (11). »

Augustin prit le titre d'évêque du pays de Kent. La mission étendit ses travaux hors de ce territoire (12), et par l'influence de l'exemple elle obtint quelque succès chez les Saxons orientaux, dont

(1) Voyez les *Lettres sur l'Hist. de France*, deuxième édit. Lettre X.

(2) Naturalis ergò lingua Francorum communicat cum Anglis. (Willelmi Malmesb. Hist., p. 25.) — Bedæ presbyt. Hist. Anglor. ecclesiast., lib. I, cap. 23 et 24.

(3) Al. Æthel-byrht, Æthel-briht. Æthel, ethel, edel, noble, d'ancienne race ; berht, byrht, bright, brillant.

(4) Nuncium ferre optimum, æterna, in cœlis gaudia, et regnum sine fine. (Henrici Huntingdoniensis Historia, p. 321.)

(5) Voyez plus haut, p. 19.

(6) Ne, si quid maleficæ artis habuissent, eum superando deciperent. (Henrici Huntingdon. Hist., p. 321.)

(7) Ibid.

(8) Bedæ presbyt. lib. I, cap. 25. — Henrici Hunting. p. 321 et seq.

(9) Al. Cant-ware-byrig ; par corruption *Canterbury*.

(10) Bedæ presbyt. Hist., lib. I., cap. 26.—Henrici Huntingdon., p. 321 et seq.

(11) Vita S. Marculfi abbatis, apud scriptores rer. francic., t. III, p. 425. — Diploma in append. ad Gregor. Turon.

(12) Kent-ware, al. Cant-wara ; en latin, *Cantuarii*.

596 à 601 le chef, appelé Sighebert (1), était parent d'Ethelbert. Le pape Grégoire apprit avec une joie extrême l'issue de la prédication, qui venait de rendre chrétiens et catholiques une partie des conquérants de la Grande-Bretagne : à vrai dire, le dernier point était tout pour lui; car son attachement au symbole de Nicée et aux doctrines de saint Augustin le rendait ennemi mortel de tout ce qui sentait le schisme ou l'hérésie; dans son purisme d'orthodoxie, il allait jusqu'à refuser la grâce du salut aux hérétiques morts pour la foi de Jésus-Christ. « La moisson est grande, lui mandait Au-
601 « gustin, et les travailleurs n'y suffisent plus (2). » A cette nouvelle, une seconde députation de missionnaires partit de Rome avec des lettres adressées aux évêques de la Gaule, et une espèce de note diplomatique pour Augustin, le grand plénipotentiaire de l'Église romaine en Bretagne. La note adressée à Mellitus et à Laurent, chefs de la nouvelle mission, était conçue en ces termes :

« Vous lui direz (à Augustin) qu'après de « mûres et graves réflexions sur l'affaire du peuple « anglais, j'ai arrêté dans mon esprit plusieurs « points importants : en premier lieu, il faut se « garder de détruire les temples des idoles ; il ne « faut détruire que les idoles, puis faire de l'eau « bénite, en arroser les temples, y construire des « autels et y placer des reliques. Si ces temples « sont bien bâtis, c'est une chose bonne et utile « qu'ils passent du culte des démons au service du « vrai Dieu ; car, tant que la nation verra subsister « ses anciens lieux de dévotion, elle sera plus dis- « posée à s'y rendre, par un penchant d'habitude, « pour adorer le vrai Dieu (3).

« Secondement, on dit que les hommes de cette « nation ont coutume d'immoler des bœufs en sa- « crifice; il faut que cet usage soit tourné pour « eux en solennité chrétienne, et que, le jour de « la dédicace des temples changés en églises, ainsi « qu'aux fêtes des saints dont les reliques y seront « placées, on leur laisse construire, comme par « le passé, des cabanes de feuillage autour de ces « mêmes églises, qu'ils s'y rassemblent, qu'ils y « amènent leurs animaux, qui alors seront tués « par eux, non plus comme offrandes au diable, « mais pour des banquets chrétiens, au nom et « en l'honneur de Dieu, à qui ils rendront grâce « après s'être rassasiés. C'est en réservant aux « hommes quelque chose pour la joie extérieure, « que vous les conduirez plus aisément à goûter 601
« les joies intérieures (4). »

Mellitus et Laurent remirent à Augustin, avec ces instructions, l'ornement du *pallium*, qui, selon le cérémonial que l'Église romaine avait emprunté de l'empire romain, était le signe visible et officiel du droit de commander à des évêques. Ils apportaient en même temps un plan de constitution ecclésiastique dressé d'avance à Rome, pour être appliqué au pays des Anglais, à mesure que s'y agrandirait le domaine de la conquête spirituelle. Selon ce projet, Augustin devait ordonner douze évêques, et fixer dans la ville de Londres, quand cette ville deviendrait chrétienne, le siége métropolitain duquel relèveraient les douze autres siéges. Pareillement, dès que la grande cité septentrionale, appelée en latin Eboracum et en saxon Everwic (5), aurait reçu le christianisme, Augustin devait y instituer un évêque qui, recevant à son tour le pallium, deviendrait le métropolitain de douze autres. Le métropolitain futur, quoique dépendant d'Augustin durant la vie de ce dernier, sous les successeurs d'Augustin ne devait relever que de Rome seule (6).

A ne considérer ces arrangements que sous leur 601 à 604
aspect matériel, on croit voir se renouveler, avec d'autres formes, les partages de provinces conquises ou à conquérir, qui, dans les siècles antérieurs, avaient si souvent occupé le sénat romain. Le siége du premier archevêque des Saxons ne fut point établi à Londres, comme l'ordonnaient les instructions papales; et, soit pour plaire davantage au roi nouveau chrétien du pays de Kent, soit pour l'observer de plus près et se trouver mieux à portée de combattre en lui les retours de l'habitude, Augustin fixa sa demeure dans la cité de Canterbury et dans le palais même d'Ethelbert. Un autre missionnaire romain s'établit comme 604
simple évêque à Londres, capitale des Saxons orientaux; et Rofes-kester, aujourd'hui Rochester, entre Londres et Canterbury, fut le siége d'un second évêché. Le métropolitain et ses deux suffragants avaient la réputation de faire des miracles, et bientôt le bruit de leurs œuvres merveilleuses se répandit jusque dans la Gaule. Le pape Grégoire se servait habilement de ces nouvelles pour ranimer dans le cœur des rois franks l'amour et la crainte de Rome (7); mais, tout en se prévalant lui-même de la renommée d'Augustin, il

(1) Voyez plus haut, p. 23 et 24, le nom d'un roi frank.
(2) Bedæ presbyt. Hist., lib. I, cap. 27.
(3) Henrici Huntingdon. Hist., p. 323.
(4) Id. Ibid.
(5) Al. Eofor-wic; par contraction *York*.
(6) Bedæ presbyt. Hist., lib. I, cap. 29. — Gregorii papæ epistolæ, p. 1165. — Horæ britannicæ, t. II, p. 259.
(7) Epistolæ Gregorii papæ ad Brunichildem, ad Theudericum, ad Chlotarium, apud script. rerum francic., t. IV, pag. 30-33.

604 ne voyait pas sans ombrage cette renommée s'agrandir, et son agent subalterne érigé en émule des apôtres (1). Il existe une lettre ambiguë où le pape, n'osant exprimer toute sa pensée à cet égard, semble avertir l'apôtre des Saxons de ne point oublier son rang et son devoir, et de ralentir modestement l'exercice de ses pouvoirs surnaturels (2).

604 à 605 « En apprenant, dit Grégoire, les grandes merveilles que notre Dieu a voulu opérer par vos « mains aux yeux de la nation qu'il a élue, je « m'en suis réjoui, parce que les prodiges extérieurs servent efficacement à donner aux âmes « du penchant vers la grâce intérieure : mais, vous-« même, prenez bien garde qu'au milieu de ces « prodiges votre esprit ne s'enfle et ne devienne « présomptueux ; prenez garde que ce qui vous « élève au dehors en considération et en honneur, « ne vous soit au dedans une cause de chute par « l'amorce de la vaine gloire (3). » Ces conseils n'étaient pas sans motif, et le caractère ambitieux d'Augustin s'était déjà révélé d'une manière assez évidente : peu satisfait de sa dignité de métropolitain chez les Anglais, il avait convoité une suprématie plus flatteuse et mieux assurée sur des peuples anciennement chrétiens. Dans l'une de ses dépêches à Rome, se trouvait, entre autres choses, cette question brève et péremptoire : « Comment « dois-je traiter les évêques de la Gaule et les « évêques des Bretons (4)?—Pour les évêques de la « Gaule, répondit Grégoire un peu alarmé de la « demande, je ne t'ai donné et ne te donne au-« cune autorité sur eux : le prélat d'Arles a reçu « de moi le pallium, je ne puis lui ôter son pou-« voir ; c'est lui qui est le chef et le juge des Gau-« lois, et il t'est interdit, à toi, de mettre la faux « du jugement dans le champ d'autrui (5). Quant « aux évêques de race bretonne, je te les confie « tous; enseigne les ignorants, raffermis les faibles, « et châtie à ton gré les mauvais (6). »

L'énorme différence que le pontife romain jugeait à propos d'établir entre les Gaulois qu'il défendait contre les prétentions d'Augustin, et les Cambriens qu'il lui abandonnait, sera comprise, si l'on se rappelle que les Cambriens étaient schismatiques. Ces malheureux restes d'une grande nation, resserrés dans un coin de leur ancienne patrie, avaient tout perdu, dit un de leurs vieux poëtes, hormis leur nom, leur langage et leur Dieu (7). Ils avaient sur la nature divine la même opinion que les Romains ; ils croyaient en un seul Dieu en trois personnes, rémunérateur et vengeur, mais ne punissant point, comme le soutenait l'Église catholique, les fautes du père sur sa postérité, accordant le don de la grâce à quiconque pratiquait la justice, et ne damnant point les enfants morts avant d'avoir pu commettre un seul péché. Le dissentiment occasionné par cette différence de dogme entre l'Église romaine et l'Église bretonne était encore accru par l'observance de certaines formalités religieuses particulières aux Bretons. Ils ne plaçaient point la fête de Pâques précisément à l'époque fixée par les décrets des papes. Leurs moines n'étaient point vêtus, ni leurs prêtres tonsurés comme ceux du rit romain ; en outre leurs moines étaient plus laborieux que ne l'ordonnaient les règles catholiques ; car nul n'était reçu dans les couvents bretons s'il ne savait un art ou un métier (8), et les religieux de chaque couvent étaient partagés en deux bandes qui, alternativement, priaient à la maison et sortaient pour aller au travail (9). Les Cambriens avaient des évêques; mais ces évêques étaient, la plupart du temps, sans siége fixe : ils habitaient tantôt une ville, tantôt l'autre, comme de véritables surveillants, et leur archevêque siégeait de même indifféremment soit à Kerléon (10) sur l'Usc, soit à Menew (11), aujourd'hui Saint-David. Cet archevêque, indépendant de toute autorité étrangère, ne recevait point le pallium et ne le sollicitait point ; mais c'étaient là des crimes irrémissibles aux yeux du clergé romain, si intolérant pour tout ce qui intéressait la suprématie de son Église (12). C'en était assez pour que le pape Grégoire ne reconnût comme autorité religieuse aucun des évêques de la Cambrie, et se crût en droit de les livrer tous en tutelle et en correction à l'un de ses missionnaires.

604 à 605

Augustin, par un message exprès, signifia au

(1) Ut apostolorum virtutes, in signis quæ exhibet, imitari videatur. (Epist. Greg. pap. inter ejus opera, p. 928.)

(2) Greg. papæ epistolæ, p. 920.

(3) Ne animus in suâ præsumptione se elevet, et unde foris per honorem tollitur, inde per inanem gloriam intùs cadat. (Bedæ presbyt. Hist., lib. I, cap. 31.)

(4) Qualiter debemus cum Galliarum atque Britannorum episcopi agere? (Gregor. papæ opera, p. 1158.)

(5) Falcem judicii mittere non potes in alienam segetem. (Ibid.)

(6) Britann. autem omnes episcopos tuæ fraternitati committimus, ut indocti doceantur, infirmi persuasione roborentur, perversi auctoritate corrigantur. (Bedæ Hist., t. II, p. 27.)

(7) Taliesin, Archæology of Wales, vol. I, p. 95.

(8) Ars unicuique dabatur, ut, ex opere manuum quotidiano, se posset in victu necessario continere. (Vita S. Winwaloei. Preuves de l'histoire de Bretagne, t. II, pag. 25.)

(9) Horæ britannicæ, tom. II, pag. 252.

(10) Al. Caër-Lleon.

(11) Al. Mynyw; en latin, *Menevia*.

(12) Inter alia innumerabilium scelerum facta... (Bedæ presbyt. Hist., pag. 21.— Trioedd ynys Prydain, Cambro-Briton., t. II, p. 170.—Horæ britannicæ, t. II, p. 223 à 232. — Ibid., 78 à 86.)

604 à 605 clergé des vaincus de la Grande-Bretagne l'ordre de le reconnaître comme archevêque de l'île entière, sous peine d'encourir la colère de l'Église romaine et celle des rois anglo-saxons. Pour démontrer aux prêtres et aux religieux cambriens la légitimité de ses prétentions, il leur assigna une conférence sur les bords de la Saverne, limite de leur territoire et de celui des conquérants. L'assemblée se tint en plein air sous un grand chêne (1). Augustin y somma les Bretons de réformer leurs pratiques religieuses selon les usages de Rome, de se rallier à l'unité catholique, de lui prêter à lui-même obéissance, et de s'employer sous sa conduite à la conversion des Anglo-Saxons. A l'appui de sa harangue, il fit paraître un prétendu aveugle, Saxon de naissance, et lui rendit la vue (2); mais ni 605 à 607 l'éloquence du Romain ni son miracle n'eurent le pouvoir d'effrayer les Cambriens, et de leur faire abjurer leur vieil esprit d'indépendance. Augustin ne se rebuta point, il indiqua une seconde entrevue où se rendirent, avec une complaisance qui prouvait leur bonne foi, sept évêques de race bretonne et beaucoup de religieux, la plupart sortis d'un grand monastère appelé Bangor (3), et situé au nord du pays de Galles, sur les bords de la rivière de Dée.

A leur approche, le Romain négligea de se lever de son siége, et cette marque d'orgueil les blessa d'abord : « Nous n'avouerons jamais, dit celui « d'entre eux qui portait la parole, nous n'avoue- « rons jamais les prétendus droits de l'ambition « romaine, non plus que ceux de la tyrannie « saxonne. Nous devons, il est vrai, au pape de « Rome la soumission de charité fraternelle, de « même qu'à tous les chrétiens; mais, pour la « soumission d'obéissance, nous ne la devons qu'à « Dieu, et, après Dieu, à notre vénérable surveil- « lant, l'évêque de Kerléon sur l'Usc. D'ailleurs « nous demandons pourquoi ceux qui se glorifient « d'avoir converti les Saxons ne les ont jamais ré- « primandés de leurs violences contre nous et de « leurs usurpations sur nous 4)? »

Pour toute réponse, Augustin fit aux prêtres gallois la sommation définitive de le reconnaître comme archevêque, et de l'aider à convertir les Germains de l'île de Bretagne. Les Gallois répliquèrent unanimement qu'ils ne lieraient point amitié avec les envahisseurs de leur pays, tant que 606 à 607 ceux-ci ne restitueraient pas ce qu'ils avaient injustement ravi : « Et quant à l'homme, ajoutèrent- « ils, qui ne se lève pas devant nous, quand il « n'est que notre égal, jamais nous ne le pren- « drons pour supérieur (5). — Eh bien donc! s'écria « le missionnaires avec un ton de menace, puisque « vous ne voulez point la paix avec des frères, « vous aurez la guerre avec des ennemis; puis- « que vous refusez d'enseigner avec moi le che- « min de la vie aux Saxons, avant peu de temps, « par un juste jugement de Dieu, ils seront pour « vous des ministres de mort (6). »

En effet, peu de temps s'écoula, et le roi d'une 607 peuplade anglo-saxonne, encore païenne, descendit de la contrée du nord vers le lieu même où s'était tenue la conférence. Les religieux de Bangor sur la Dée, se souvenant de la menace d'Augustin, quittèrent leur couvent en grande terreur, et s'enfuirent vers l'armée que rassemblait le chef de la province galloise de Powis. Cette armée fut vaincue, et, dans la déroute, le roi vainqueur aperçut une troupe d'hommes singulièrement vêtus, sans armes, et tous agenouillés. On lui dit que c'étaient les gens du grand monastère, et qu'ils priaient pour le salut des leurs. « S'ils crient à leur dieu pour « mes ennemis, répliqua le Saxon, ils combattent « contre moi, quoique sans armes (7); » et il les fit tous massacrer, au nombre de deux cents. Le monastère de Bangor, dont le chef avait porté la parole dans la fatale entrevue avec Augustin, fut détruit de fond en comble; « et c'est ainsi, « disent les auteurs ecclésiastiques, que s'accom- « plit la prédiction du saint pontife, et que furent « punis par la mort dans ce monde les perfides « qui avaient méprisé ses avis pour le salut éternel (8). » Ce fut chez les Gallois une tradition nationale que le chef de la nouvelle Église anglo-saxonne avait provoqué cette invasion, et désigné le monastère de Bangor aux païens du Northumberland. Il est impossible de rien affirmer de positif à cet égard; toutefois la concordance des temps rendait l'imputation assez grave pour donner aux amis de l'Église romaine l'envie d'en détruire la trace. Dans presque tous les manuscrits du seul historien de ces événements, ils ajoutèrent, par interpolation, qu'Augustin était mort quand eut

(1) Cet arbre fut longtemps appelé le chêne d'Augustin; en saxon, Augustines-ac. V. Bedæ Hist., lib. II, cap. 2.

(2) Oblatus est quidam de genere Anglorum luce privatus. (Ibid., pag. 45-46.)

(3) Al. ban-chor; le grand chœur, la grande église.

(4) Manuscrits bretons, cités dans le tome II des *Horæ Britannicæ*, pag. 267, 268.

(5) Si modò nobis assurgere noluit, quantò magis, si ei subdi cœperimus, nos pro nihilo contemnet. (Bedæ presbyt. Hist., lib. II, cap. 2.)

(6) Si nationi Anglor. noluissent viam vitæ prædicare... (Ib.)

(7) Si adversùm nos ad deum suum clamant, profectò et ipsi, quamvis arma non ferant, contra nos pugnant. (Bedæ presbyt. Hist., lib. II, cap. 2.

(8) Ut temporalis interitûs ultionem sentirent perfidi, quòd oblata sibi perpetuæ salutis concilia spreverant. (Ibid.)

607 lieu le combat contre les Bretons et le massacre des moines de Bangor (1). Augustin était vieux à cette époque ; mais il vécut encore au moins un an après l'exécution militaire qu'il avait si exactement prédite (2).

608 à 616 A sa mort, Laurent, comme lui Romain de nation, prit le titre d'archevêque ; Mellitus et Justus étaient encore évêques, l'un à Londres et l'autre à Rochester. Le premier avait su gagner au christianisme Sighebert, parent d'Ethelbert, qui, malgré la nouveauté de sa conversion, montrait un grand zèle, et entourait son clergé naissant d'honneurs et d'autorité. Mais cela ne fut pas de longue durée : à ce roi fervent succédèrent des princes tièdes et malveillants pour le nouveau culte ; et quand les deux fils de Sighebert, qu'on nommait familièrement Sibert ou Sib (3), eurent mis leur père dans la tombe, ils retournèrent au paganisme, et abolirent toutes les lois dirigées contre la vieille religion nationale. Mais, comme ils étaient d'un caractère doux, ils ne persécutèrent d'abord ni l'évêque Mellitus, ni le petit nombre de vrais croyants qui persistaient à l'écouter : ils se rendirent même à l'église chrétienne par passe-temps, et peut-être par une sorte d'incertitude secrète.

Un jour que le Romain donnait à ses fidèles la communion de l'eucharistie : « Pourquoi, lui dirent « les deux jeunes chefs, ne nous offres-tu pas, « comme aux autres, de ce pain si blanc que tu « donnais à notre père Sib (4) ? — Si vous vou- « liez, répondit l'évêque, vous laver dans la fon- « taine du salut où votre père a été lavé, vous auriez, « comme lui, votre part de ce pain salutaire. — « Nous ne voulons pas entrer dans la fontaine ; « nous n'en avons nul besoin ; et cependant nous « avons envie de nous restaurer avec ce pain (5). » Ils renouvelèrent plusieurs fois cette bizarre demande ; toujours le Romain leur répéta qu'il ne pouvait y accéder ; et eux, imputant ses refus à une obstination de mauvaise grâce, s'en irritèrent. « Puisque tu ne veux pas, dirent-ils, nous com- « plaire dans une chose si aisée, tu sortiras de « notre pays (6). »

Ils le chassèrent en effet de Londres, lui et 616
tous ses compagnons. Les bannis vinrent dans le pays de Kent, auprès de Laurent et de Justus, qu'ils trouvèrent aussi découragés par la tiédeur et le peu d'amour pour eux du successeur d'Éthelbert. Tous prirent la résolution de passer en Gaule : Mellitus et Justus partirent ensemble ; mais Laurent, sur le point de les suivre, voulut tenter un dernier effort pour changer l'esprit du roi de Kent, encore flottant, à ce qu'il croyait, et mal assuré dans son retour à la religion de ses ancêtres. La dernière nuit qu'il devait passer chez les Saxons, il fit dresser son lit dans l'église de Saint-Pierre, bâtie à Canterbury par l'ancien roi (7) ; et au matin il en sortit, meurtri de coups, blessé et tout couvert de sang. Dans cet état, il se rendit auprès d'Edbald (8), fils d'Éthelbert : « Vois, lui dit-il, ce « que m'a fait l'apôtre Pierre, pour me punir d'a- « voir songé à quitter son troupeau (9). » Le roi saxon fut frappé de ce spectacle, et trembla d'encourir lui-même la vengeance du saint apôtre qui châtiait si durement ses amis. Il invita Laurent à demeurer, rappela Justus, et promit d'employer sa puissance à convertir de nouveau ceux qui, suivant son exemple, étaient tombés dans l'apostasie. Grâce au secours du bras temporel, la foi se ranima, pour ne plus s'éteindre, sur les deux rives de la Tamise. Mellitus fut le successeur de Laurent dans le siége archiépiscopal ; Justus succéda à Mellitus ; et le roi de Kent, Edbald, qui avait voulu 616 à 620
les chasser tous, fut complimenté par le souverain pontife sur la pureté de sa croyance et la perfection de ses œuvres chrétiennes (10).

Peu d'années après ces événements, une sœur d'Edbald, nommée Ethelberghe (11), fut mariée au chef païen de la contrée au nord de l'Humber. La nouvelle épouse partit du pays de Kent, accompagnée d'un prêtre, Romain de naissance, appelé Paulin, qui fut d'avance consacré archevêque d'York, selon le plan du pape Grégoire, et dans l'espérance que la femme fidèle convertirait le mari infidèle. Le roi du Northumberland (12), appelé Edwin (13), laissa son épouse Ethelberghe professer

(1) Quamvis ipso, jam multo antè tempore, ad cœlestia regna sublato. (Bedæ Hist., lib. II. cap. 2.) Ces mots sont interpolés selon l'opinion des célèbres théologiens Goodwin et Hammond. Voyez Horæ britannicæ, t. II, p. 371.

(2) Completum Augustini presagium. (Bedæ Hist., lib. II, cap. 2.)

(3) L'usage de ces sortes de diminutifs pour les noms propres subsiste encore en Angleterre.

(4) Quare non et nobis panem nitidum porrigis? (Bedæ presbyt. Hist., lib. II, cap. 5.)

(5) Nolumus fontem illum intrare, quia nec illo opus nos habere novimus ; sed tamen pane illo refici volumus. (Ibid.)

(6) Si non vis assentire nobis in tam facili causâ quam petimus, non poteris jam in nostrâ provinciâ demorari. (Bedæ presb. Hist., lib. II, cap. 5.)

(7) Jussit in ecclesiâ stratum sibi parari. (Ibid.)

(8) Al. Æd-bald. Ead-bald. Ed, ead, heureux ; bald, bold, hardi.

(9) Propterea quòd Dei gregem esset relicturus. (Chron. saxon., ed. Gibson.)

(10) Bedæ t. II, p. 51. — Henrici Huntingdon. p. 326.

(11) Al. Æthel-byrg. Ethel, noble ; burg, burgh, burh, byrh, berg, sécurité, protecteur, protectrice.

(12) *Northumbria ;* en saxon, Northan-hymbra-land ; al. North-humber-land, le pays au nord de l'Humber.

(13) Al. Ead-win. Ed, heureux ; win, chéri, et aussi vainqueur.

616 à 620 la religion chrétienne, sous les auspices de l'homme qu'elle avait amené, et dont les cheveux noirs et le visage brun et maigre étaient un objet de surprise pour la race à chevelure blonde des habitants du
620 pays (1). Quand la femme d'Edwin devint mère, Paulin annonça gravement au roi anglo-saxon qu'il avait obtenu pour elle la grâce d'enfanter sans douleur, à condition que l'enfant serait baptisé au nom du Christ (2). Dans l'effusion de sa joie paternelle, le païen permit tout ce que souhaitait sa femme; mais, pour sa part, il ne voulut écouter aucune proposition de baptême : seulement il laissait parler librement ceux qui désiraient le convertir, raisonnait avec eux, et quelquefois les embarrassait (3).

Afin de l'attirer, s'il était possible, vers les choses célestes par l'appât des biens de la terre, il vint de Rome une lettre du pape Boniface, adressé au *glo-*
625 à 628 *rieux* Edwin. « Je vous transmets, écrivait le « pontife, la bénédiction de votre protecteur, le « bienheureux Pierre, prince des apôtres, c'est-« à-dire, une chemise de lin, ornée de broderies « d'or et un manteau de laine fine d'Ancône (4). » Ethelberghe reçut de même, pour gage de la bénédiction de l'apôtre Pierre, un peigne d'ivoire doré (5) et un miroir d'argent. Ces dons furent agréés; mais ils ne décidèrent point le roi Edwin, dont l'esprit réfléchi ne pouvait être vaincu que par une forte impression morale (6).

Il y avait dans la vie du Saxon une aventure extraordinaire dont il croyait avoir gardé le secret à tous les hommes; mais ce secret lui avait probablement échappé parmi les confidences du lit nuptial. Dans sa jeunesse, et avant qu'il fût roi, il avait couru un grand péril : surpris par des ennemis qui voulaient sa mort, il était tombé entre leurs mains. Dans la prison où il languissait, sans espoir de salut, son imagination échauffée lui fit voir en songe un personnage inconnu, qui, s'approchant d'un air grave, lui dit : « Que promettrais-tu à « qui voudrait et pourrait te sauver ? — Tout ce « qui sera jamais en mon pouvoir, répondit le « Saxon. — Eh bien, reprit l'inconnu, si celui qui « peut te sauver n'exigeait de toi que de vivre selon « ses conseils, les suivrais-tu ? » Edwin le jura; et l'apparition étendant une main et la lui posant sur 625 à 628
la tête, dit : « Quand un pareil signe se représen-« tera à toi, rappelle-toi ce moment et ce dis-« cours (7). » Edwin se tira de danger par des hasards heureux; mais le souvenir de son rêve lui resta gravé dans la pensée.

Un jour qu'il était seul dans son appartement, la porte s'ouvrit tout à coup, et il vit venir à lui un personnage marchant gravement comme celui du songe, qui s'approcha, et, sans prononcer un seul mot, lui posa la main sur la tête. C'était Paulin, à qui le Saint-Esprit, selon les historiens ecclésiastiques (8), avait révélé le moyen infaillible de vaincre son obstination. La victoire fut complète; le Saxon frappé de stupeur, tomba la face contre terre, et le Romain, devenu son maître, le releva avec bonté. Edwin promit d'être chrétien; mais, imperturbable dans son bon sens, il promit pour lui seul, disant que les hommes du pays verraient eux-mêmes ce qu'ils devaient faire (9). Paulin lui demanda de convoquer le grand conseil national qu'on appelait en langue saxonne Wittena-Ghemote, l'*assemblée des sages*, qui se réunissait autour des rois germains, dans toutes les occasions importantes, et auquel assistaient les magistrats, les riches possesseurs de terres, les guerriers de haut grade et les prêtres des dieux (10). Le roi Edwin ex- 628
posa devant cette assemblée les motifs de son changement de croyance, et s'adressant à chacun des assistants, l'un après l'autre, il demanda ce qu'il leur semblait à tous de cette doctrine nouvelle pour eux.

Le chef des prêtres parla le premier : « Mon « avis, dit-il, est que nos dieux sont sans pouvoir; « et voici sur quoi je me fonde. Pas un homme, « dans tout le peuple, ne les a servis avec plus de « zèle que moi; et pourtant je suis loin d'être le « plus riche et le plus honoré parmi le peuple; « mon avis est donc que nos dieux sont sans pou-« voir (11). » Un chef des guerriers s'éleva ensuite et parla en ces termes :

« Tu te souviens peut-être, ô roi, d'une chose « qui arrive parfois dans les jours d'hiver, lorsque « tu es assis à table avec tes capitaines et tes hommes « d'armes (12), qu'un bon feu est allumé, que ta

(1) Vir longæ staturæ, paululùm incurvus, nigro capillo, facie macilentâ, naso adunco pertenui, venerabilis simul et terribilis aspectu. (Bedæ Hist., lib. II, cap. 9.)

(2) Quod precibus suis obtinuerit, ut regina pareret absque dolore. (Henrici Huntingd. Hist., p. 327.)

(3) Quid ageret discutiebat, vir naturâ sagacissimus. (Ibid.)

(4) Id est, camisiam unam... Henrici Huntingdon. Hist., p. 327.)

(5) Id est, pectinem eburneum auratum. (Ibid.)

(6) Bedæ Hist., tom. II, p. 58.

(7) Cùm ergo hoc tibi signum advenerit, memento hujus temporis et sermonis. (Bedæ Hist., lib. II, cap. 12.—Henrici Huntingd., pag. 327.)

(8) Bedæ Hist., lib. II, cap. 12.

(9) Quid eis videretur. (Ibid., cap. 13.)

(10) Elder-menn, al. Ealdor-menn, *seniores*.

(11) Unde nil valere deos probavi. (Bedæ Hist., lib. II, cap. 13.)

(12) Mid thinum Ealdormannum and Thegnum. (Traduction saxonne de l'histoire de Bède.) Voyez les pièces justificatives.

628 « salle est bien chaude, mais qu'il pleut, neige et « vente au dehors. Vient un petit oiseau qui tra- « verse la salle à tire d'aile, entrant par une porte, « sortant par l'autre : l'instant de ce trajet est pour « lui plein de douceur, il ne sent plus ni la pluie « ni l'orage; mais cet instant est rapide ; l'oiseau « a fui en un clin d'œil, et de l'hiver il repasse « dans l'hiver (1). Telle me semble la vie des hom- « mes sur cette terre, et son cours d'un moment, « comparé à la longueur du temps qui la précède « et qui la suit. Ce temps est ténébreux et incom- « mode pour nous ; il nous tonrmente par l'im- « possibilité de le connaître : si donc la nouvelle « doctrine peut nous en apprendre quelque chose « d'un peu certain, elle mérite que nous la sui- « vions (2). »

Après que les autres chefs eurent parlé et que le Romain eut exposé ses dogmes, l'assemblée votant comme pour la sanction des lois nationales, renonça solennellement au culte des anciens dieux. Mais, quand le missionnaire proposa de détruire les images de ces dieux, nul parmi les nouveaux chrétiens ne se sentit assez fermement convaincu pour braver les dangers de cette profanation; nul excepté le grand prêtre. Il demanda au roi des armes et un cheval étalon pour violer la loi de son ordre, qui interdisait aux prêtres l'habit de guerre et toute autre monture qu'une jument (3). Ceint d'une épée et brandissant une pique, il galopa vers le temple, et, à la vue de tout le peuple, qui le croyait hors de sens, il frappa de sa lance les murs et les images. On éleva une maison de bois où le roi Edwin et un grand nombre d'hommes se firent baptiser (4). Paulin ayant ainsi conquis en réalité l'épiscopat dont il portait le titre, parcourut les contrées de Deïre (5) et de Bernicie, et baptisa dans les eaux de la Swale et de la Glen ceux qui s'empressaient d'obéir au décret de l'assemblée des sages (6).

628 à 655 L'influence politique du grand royaume de Northumberland entraîna vers le christianisme la population des est-Angles ou Anglais orientaux habitant au midi de l'Humber et au nord des Saxons de l'est. Ce peuple avait déjà reçu quelques prédications des évêques romains du sud; mais les deux religions y balançaient encore avec une telle égalité, 628 à 655 que le chef du pays, nommé Redwald (7), avait dressé deux autels dans le même temple, l'un pour le Christ et l'autre pour les dieux des Teutons, qu'il priait alternativement (8). Trente ans après la 655 conversion des habitants des rives de l'Humber, une femme de ce pays convertit le chef du royaume de Mercie, qui s'étendait alors de l'Humber à la Tamise. Les derniers Anglo-Saxons qui gardèrent leur ancien culte furent ceux du sud; ils n'y renon- 688 cèrent qu'à la fin du septième siècle (9).

Huit moines romains furent successivement archevêque de Canterbury, avant que cette dignité, instituée pour les Saxons, parvînt à un homme de race saxonne(10). Les successeurs d'Augustin ne renoncèrent point à l'espoir de contraindre le 608 à 610 clergé de la Cambrie à plier sous leur autorité. Ils accablèrent les prêtres gallois de sommations et de messages; ils étendirent même leurs prétentions ambitieuses sur les prêtres de l'île d'Erin, aussi indépendants que les Bretons de toute suprématie étrangère, et tellement zélés pour la foi chrétienne, que leur patrie était surnommée l'Ile des Saints. Mais ce mérite de sainteté, sans une complète soumission au pouvoir de l'Église romaine, était nul pour les membres de cette Église qui venaient d'établir leur domination spirituelle sur la partie de la Grande-Bretagne conquise par les Anglo-Saxons. Ils envoyèrent aux habitants de l'île d'Erin des messages pleins d'orgueil et d'aigreur : « Nous, « députés du siége apostolique dans les régions « occidentales, nous avons naguère follement cru « à la réputation de sainteté de votre île; mais nous « le savons aujourd'hui à n'en plus douter, vous ne « valez pas mieux que les Bretons (11). Le voyage « de Columban dans la Gaule et celui d'un certain « Dagamman en Bretagne nous en ont pleinement « convaincus; car, entre autres choses, ce Dagam- « man a passé par les lieux où nous habitons, et il « a refusé non-seulement de venir manger à notre « table, mais encore de prendre son repas dans la « même maison que nous (12). »

Ce voyage en Gaule, allégué en preuve des mau- 563 à 610 vaises doctrines et de la perversion des chrétiens de l'Hibernie, offrait des circonstances qui méritent

(1) Of wintra in winter cometh. (Trad. sax. de l'Hist. de Bède.)

(2) Henrici Huntingdon. Hist., p. 328.

(3) Accepto equo admissario, cùm pontifici idolorum non liceret nisi super equam equitare. (Ibid.)

(4) Baptisatus in domo ligneâ. (Scriptores collecti à Selden, tom. II. p. 1634.)

(5) Par corruption, au lieu du cambrien Deywr ou Deïfr. Voyez plus haut, pag. 16.

(6) Wittena-gemote. Henrici Huntingdon. p. 328.

(7) Al. Ræd-wald. Ræd, red, parole, conseil, conseiller; wald, weald, walt, puissant, gouvernant.

(8) Horæ britannicæ, t. II, pag. 287.

(9) Scriptores editi à Selden, t. II, p. 1634. — Henrici Huntingd. Hist., p. 328 et seq.

(10) Berth-wald ou Briht-weald.

(11) Nihil discrepare à Britonibus. (Bedæ presb. Hist., t. II, p. 47.)

(12) Non solùm cibum nobiscum, sed in eodem hospitio quo vescebamur sumere noluit. (Ibid.)

563 à 610 d'être rapportées en détail. Columban, ou plus exactement Colum, avait commencé sa carrière de prédicateur chrétien en traversant les détroits et les lacs de la Bretagne septentrionale dans un bateau d'osier recouvert de peaux, afin de visiter, au nom du Christ, la race sauvage des montagnards du nord-ouest. Il n'y avait point là de femme chrétienne pour séduire un mari païen, et Colum n'avait ni tuniques bordées de pourpre, ni manteaux de laine fine à offrir en présent au nom de saint Pierre; il était pauvre, il fut souvent rebuté, et souvent courut le danger de la vie (1). Il ne fonda point d'évêchés, et ne s'intitula jamais évêque : seulement il établit, sur un rocher des Hébrides (2), une école et un couvent d'hommes pauvres et fervents comme lui. Après avoir converti seul beaucoup de gens chez les Scots et chez les Pictes, il se rendit en Gaule avec dix compagnons, afin d'aller prêcher dans les Vosges, pour les bûcherons et les chevriers. Les hommes d'Erin s'arrêtèrent au pied des montagnes, près d'une source d'eaux thermales, dans un ancien bourg en ruines qui se nommait Luxovium en latin, et Luxeu dans la langue romane (3).

609 à 610 Ce lieu faisait partie du territoire de Theoderik, roi des Franks orientaux, qui, attiré par le bruit public, vint visiter les étrangers et leur demander des prières. Colum, peu habitué à ménager les puissants du siècle, fit au visiteur des remontrances sévères sur ses mœurs et sur la mauvaise vie qu'il
610 menait avec des femmes débauchées (4). Ces reproches déplurent moins au roi qu'à l'aïeule du roi, à cette même Brunehilde dont le pape Grégoire avait loué si complaisamment la piété (5), et qui, pour gouverner plus sûrement son petit-fils, l'éloignait et le dégoûtait du mariage, lui procurant elle-même des maîtresses et de belles esclaves. A l'instigation de cette reine, une accusation d'hérésie fut portée devant un concile d'évêques contre l'homme qui avait osé se montrer plus sévère que l'Église romaine sur la moralité des princes. Il fut condamné par sentence unanime, et banni de la Gaule avec ses compagnons. C'est probablement sur cet arrêt que les évêques de la Bretagne saxonne jugèrent que le christianisme des habitants de l'Hibernie était d'une nature suspecte, et qu'il avait besoin d'être épuré et réformé par eux (6). 610 à 755

La même Eglise qui expulsait de la Gaule les censeurs des rois franks, donnait aux rois anglo-saxons des croix bénites pour étendards, quand ils allaient exterminer les vieux chrétiens de la Bretagne (7). Ceux-ci, dans leurs poésies nationales, accusent en partie de leurs désastres une conspiration étrangère, et des moines qu'ils nomment injustes (8). Dans la conviction où ils étaient de cette malveillance de l'Église romaine envers eux, ils s'affermissaient de plus en plus dans la volonté de repousser ses dogmes et son empire; ils aimaient mieux s'adresser et s'adressèrent en effet plusieurs fois à l'Église de Constantinople, pour prendre conseil sur des difficultés théologiques. Le plus renommé de leurs anciens sages, à la fois barde et prêtre chrétien, maudit dans ses sentences poétiques le pasteur négligent qui ne garde pas le troupeau de Dieu contre les loups de Rome (9).

Mais les ministres et les envoyés de la cour pontificale, grâce à la dépendance religieuse sous laquelle ils tenaient les puissants rois anglo-saxons, firent peu à peu fléchir par la terreur l'esprit de liberté des églises bretonnes. Au huitième siècle, 755
un évêque de la Cambrie septentrionale se mit à célébrer la fête de Pâques au jour prescrit par les conciles catholiques; les autres évêques s'élevèrent contre ce changement; et, au bruit de cette dispute, les Anglo-Saxons firent une irruption dans les cantons du sud où l'opposition se manifestait (10). Pour conjurer la guerre étrangère et le ravage de son pays, un chef gallois essaya de sanctionner, par son autorité civile, l'altération des anciennes coutumes religieuses, et l'esprit public s'en irrita au point que le chef fut tué dans une révolte. Ce- 777
pendant cette fierté nationale déclina bientôt, et la fatigue d'une lutte toujours renaissante rallia au centre du catholicisme une grande partie du clergé gallois. La soumission religieuse du pays s'acheva ainsi par degrés; et pourtant elle ne fut jamais aussi complète que celle de l'Angleterre (11).

Les rois des Saxons et des Angles avaient pour la ville de Rome et pour le siége de saint Pierre une vénération qu'ils témoignèrent souvent par de riches offrandes, et même par des tributs annuels sous les noms de *cens de Rome*, ou *cens de*

(1) Horæ britannicæ, t. II, pag. 302.

(2) L'île d'Ily ou d'Iona.

(3) Henrici Hunting. Hist., p. 380.— Muller, Histoire de la confédération suisse, t. I, p. 159. — Horæ britannicæ, p. 302-308.

(4) Ut regia proles ex lupanaribus videretur emergere. (Fredegarii scholastici Chron., apud script. rer. franc., t. II.

(5) Epistola Gregorii papæ ad Brunichildem, ap. script. rer. franc., t. IV, pag. 20-34.

(6) Fredegarii scholast. Chron., apud script. rer. franc., tom. II, pag. 427. — Hist. de Bretagne par dom Lobineau, t. I, p. 32.

(7) Bedæ presb. Hist., t. II, p. 73.

(8) Horæ britann., t. II, pag. 290.

(9) Cattawg, Horæ brit., ibid., p. 277.

(10) Extraits de Caradoc de Llancarvan, historien gallois. Horæ britannicæ, t. II, p. 367.

(11) Horæ britannicæ, t. II, p. 317-320.

600 à 656 *l'Eglise*. Les successeurs des anciens chefs d'aventuriers Henghist, Horsa, Kerdic, Ælla et Ida, instruits par le clergé romain à revêtir les insignes pacifiques de la dignité royale, et à porter, au lieu de la hache de leurs ancêtres, des bâtons à fleurons dorés, cessèrent de mettre au premier rang les exercices de la guerre (1). Leur ambition fut de voir autour d'eux, non de grandes troupes de braves, comme leurs pères, mais de nombreux couvents selon la règle de saint Benoît, la plus en faveur auprès des papes. Souvent eux-mêmes coupaient leur longue chevelure pour se vouer à la réclusion, et, si le besoin d'une vie active les retenait au milieu des affaires, ils comptaient comme un des grands jours de leur règne la consécration d'un monastère. Cet événement était célébré avec tout l'appareil des solennités nationales (2); les chefs, les évêques, les guerriers, les sages du peuple se rassemblaient, et le roi s'asseyait au milieu d'eux, entouré de sa famille. Quand les murs nouvellement bâtis avaient été arrosés d'eau bénite et consacrés sous les noms des bienheureux apôtres Pierre et Paul, le roi saxon se levait et disait à haute voix (3).

656 « Grâces soient rendues au Dieu très-haut, de ce « que j'ai pu faire quelque chose en l'honneur du « Christ et des saints apôtres. Tous tant que vous « êtes ici, soyez témoins et garants de la donation « faite par moi aux moines de ce lieu, des terres, « marais, étangs, cours d'eau ci-après désignés. « Je veux qu'ils les tiennent et possèdent entière- « ment et d'une manière royale (4), de sorte qu'au- « cun impôt n'y soit levé, et que le monastère ne « soit sujet d'aucune puissance sur terre, excepté « le saint-siége de Rome; car c'est là qu'iront cher- « cher et visiter saint Pierre ceux d'entre nous qui « ne peuvent aller à Rome. Que ceux qui me suc- « céderont, soit mon fils, soit mes frères, soit « tout autre, maintiennent cette donation in- « violablement, en tant qu'ils veulent participer « à la vie éternelle, en tant qu'ils veulent être sau- « vés du feu éternel; quiconque en retranchera « quelque chose, que le portier du ciel retranche « de sa part dans le ciel; quiconque y ajoutera « quelque chose, que le portier du ciel ajoute à sa « part dans le ciel (5). » Le roi prenait ensuite la feuille de parchemin qui contenait l'acte de donation, et il y traçait une croix; après lui sa femme, 656
ses fils, ses frères, ses sœurs, les évêques, les officiers publics, et tous les personnages de haut rang, inscrivaient successivement le même signe, en répétant cette formule : « Je confirme par ma « bouche et par la croix du Christ (6). »

Cette bonne intelligence des Anglo-Saxons avec 656 à 684
la cour de Rome, ou plutôt leur soumission absolue aux volontés de cette cour, qui transformait par degrés sa primauté religieuse en suzeraineté politique, ne fut pas de très-longue durée. Le prestige d'imagination s'affaiblit, et la dépendance se fit sentir. Pendant que certains rois courbaient le front devant le représentant de l'apôtre qui ouvrait et fermait le ciel (7), il y en eut qui répudièrent ouvertement la loi de l'étranger déguisée sous le nom de foi catholique (8). Dans cette lutte les mem- 684 à 950
bres du clergé saxon, fils spirituels de l'Eglise romaine, se rangèrent d'abord de son côté, et défendirent sa puissance (9); mais ensuite, entraînés eux-mêmes dans le torrent de l'opinion nationale, ils tendirent à n'être plus soumis envers la papauté qu'à ces devoirs de respect que les chrétiens bretons avaient offert de lui rendre, et qu'elle avait si durement dédaignés (10). Alors le peuple anglais devint, 950 à 1066
pour la cour de Rome, ce qu'avaient été les Cambriens, au temps de leur schisme; par une conduite moins religieuse que politique, elle s'unit à leurs ennemis nationaux; elle encouragea contre eux l'ambition étrangère, comme elle avait encouragé leur propre ambition contre les indigènes de la Bretagne. Elle promit, au nom de saint Pierre, leur pays, leurs biens, et l'absolution de tout péché à qui marcherait contre eux; et pour reconquérir quelques tributs, d'abord payés volontairement, ensuite refusés par tiédeur de zèle, ou par économie patriotique, elle s'engagea dans une entreprise dont le but était l'asservissement de la nation.

Le détail de ces événements postérieurs et de 600 à 800
leurs conséquences occupera la plus grande partie de cette Histoire, consacrée, comme l'indique son titre, au récit de la ruine du peuple anglo-saxon. Mais il n'est pas temps d'y arriver; il faut que le regard du lecteur s'arrête encore sur la race germanique victorieuse et sur la race celtique vaincue; qu'il voie l'étendard blanc des Saxons et des

(1) Exercitium armorum in secundis ponentes... (Willelmi Malmesburiensis, p. 101.)

(2) Jussit indici per totam nationem omnibus thanis, episcopis, comitibus, omnibusque qui Deum diligerent, et constituit diem quo monasterium consecraretur. (Chron. saxon., ed. Gibson, p. 55.)

(3) Ibid.

(4) Adeo regaliter, adeoque liberè... (Chron. saxon., ed. Gibson, p. 55.)

(5) Quicumque nostrum munus diminuerit, diminuat ejus partem cœlestis janitor in regno cœlorum. (Ibid., p. 55-58.

(6) Chron. saxon., ed. Gibson, p. 55-58.

(7) Sanctus Petrus cum clave aperiat ei regnum cœlorum. (Ibid., p. 58.)

(8) Eddii vita Wilfridi episcopi, p. 61.

(9) Horæ britannicæ, t. II, p. 529-547.

(10) Voyez plus haut, p. 28.

600 à 800 Angles repoussant de plus en plus vers l'ouest l'étendard rouge des Kymrys (1). Les frontières anglo-saxonnes continuellement agrandies à l'occident, après s'être étendues au nord jusqu'au Forth et à la Clyde, furent pourtant resserrées de ce côté, à la fin du septième siècle. Les Pictes et les Scots, attaqués par Egfrith (2), roi du Northumberland, l'attirèrent habilement dans les gorges de leurs montagnes, le défirent, et après leur victoire s'avancèrent au sud du Forth jusqu'à la rivière de Tweed, aux bords de laquelle ils fixèrent alors la
684 à 750 limite de leur territoire. Cette limite, que les habitants du sud ne déplacèrent plus dans la suite, marqua depuis ce jour le nouveau point de séparation des deux parties de la Grande-Bretagne (3). Les peuplades de la race des Angles qui habitaient la plaine entre le Forth et la Tweed furent agrégées, par ce changement, à la population des Pictes et des Scots ou des *Écossais*, nom que cette population mêlée prit bientôt seul, et dont s'est formé le nom moderne du pays.

A l'autre extrémité de l'île, les hommes de la pointe de Cornouailles, tout isolés qu'ils étaient, luttèrent longtemps pour leur indépendance, grâce aux secours qu'ils reçurent quelquefois des Bretons
750 de l'Armorique (4). A la fin, ils devinrent tributaires des Saxons occidentaux; mais les habitants du pays de Galles ne le devinrent pas : « Jamais, « disent leurs vieux poëtes, non, jamais les Kymrys « ne payeront le tribut; ils soutiendront le combat « jusqu'à la mort pour la possession des terres que « baigne la Wye (5). » C'est en effet aux rives de ce fleuve que s'arrêta la domination saxonne; le der-
750 à 800 nier chef qui l'agrandit fut un roi de Mercie appelé Offa (6). Il franchit la Saverne et la chaîne de montagnes qui, formant comme les Apennins de la Bretagne méridionale, avaient jusque-là protégé le dernier asile des vaincus. A près de cinquante milles de distance au delà des monts vers l'ouest, Offa construisit, pour remplacer ces limites naturelles, un long rempart et une tranchée qui s'étendit du sud au nord, depuis le cours de la Wye jusqu'aux vallons où coule la Dée (7). Là fut établie pour toujours la frontière des deux races d'hommes qui, avec des partages inégaux, habitaient conjointement tout le sud de la vieille île de Prydain, 800 à 900 depuis la Tweed jusqu'au cap de Cornouailles (8).

Au nord du golfe où se jette la Dée, le pays renfermé entre les montagnes et la mer était déjà, depuis un demi-siècle, subjugué par les Anglais et dépeuplé d'anciens Bretons. Les fugitifs de ces contrées avaient gagné le grand asile du pays de Galles, ou bien l'angle de terre hérissé de montagnes que baigne la mer au golfe de Solway. Dans cette dernière contrée, ils conservèrent encore long temps une sorte de liberté sauvage, distingués de la race anglaise, dans la langue même de cette race, par le nom de Cambriens; et ce nom est resté attaché au pays qui fut leur asile (9). Au delà des plaines du Galloway, dans les vallées profondes où roule la Clyde (10), de petites peuplades bretonnes qui, à la faveur des lieux, s'étaient conservées libres au milieu du peuple des Angles, se maintinrent de même parmi les Scots et les Pictes, quand ces derniers eurent conquis toutes les basses terres d'Écosse jusqu'au Val d'Annan et à la Tweed. Ce dernier reste de Bretons de race pure avait pour capitale et pour forteresse la ville bâtie sur un rocher, qu'on appelle aujourd'hui Dumbarton (11). On trouve jusque dans le dixième siècle des traces de leur existence indépendante; mais, depuis ce temps, ils cessent d'être désignés par leur ancien nom national, soit qu'ils aient été anéantis tout d'un coup par la guerre, soit qu'ils se soient fondus insensiblement dans la masse de population qui les environnait de toutes parts.

Ainsi disparut de l'île de Bretagne, à l'exception de la petite et stérile contrée de Galles, la race celtique des Cambriens, Logriens et Bretons proprement dits, en partie émigrés directement de l'extrémité orientale de l'Europe, et en partie venus en Bretagne après un séjour plus ou moins long sur la côte occidentale des Gaules (12). Ces faibles débris d'un grand peuple eurent la gloire de défendre la possession de leur dernier coin de terre contre les efforts d'un ennemi immensément supérieur en nombre et en richesses, souvent vaincus, jamais subjugués, et portant en eux-mêmes, à travers les siècles, la conviction imperturbable d'une éternité mystérieuse réservée à leur nom et à leur langue.

(1) Les poésies nationales des Cambriens désignent fantastiquement ces deux drapeaux ennemis par les noms de *Dragon rouge* et de *Dragon blanc*.

(2) Eg, ecg, aigu, aiguisé, et, par extension, subtil; frith, frid, fred, fried, paix, pacifique.

(3) Voyez à la page 11. — Picti terram suam, cujus partem tenebant Angli, recuperaverunt. (Bedæ Hist., lib. IV, cap. 26. — Henrici Huntingd. Hist., p. 336.)

(4) Caradoc de Llancarvan, ap. Horas britan., t. II, p. 336.

(5) Arymes Prydain, Cambrian register for 1796, p. 554.

(6) Offa, offo, obbo, doux, clément. (Gloss. Wachteri.)

(7) En langue cambrienne, Claudh Offa; en anglais, *Offa's dyke*.

(8) Henrici Huntingdon. Hist., p. 407.

(9) On l'appelle aujourd'hui Cumberland; en vieux saxon, *Cumbraland*.

(10) Ystrad-Clwyd.

(11) Al. Dun-briton, *la ville des Bretons*.

(12) Voyez plus haut, p. 11 et 12.

800 à 900 Cette éternité fut prédite par les bardes gallois, dès le premier jour des défaites nationales (1); et toutes les fois que, dans la suite des temps, un nouvel envahisseur étranger traversa les montagnes de la Cambrie, après les victoires les plus complètes, il entendait les vaincus lui dire : « Tu as beau faire, tu « ne détruiras pas notre nom ni notre langue (2). » Le hasard, la bravoure, et surtout la nature du pays, formé de rochers, de lacs et de sables, ont justifié ces prédictions téméraires; mais toujours sont-elles un signe remarquable d'énergie et d'imagination dans le petit peuple qui osa en faire son acte de foi patriotique.

Les anciens Bretons vivaient de poésie : l'expression n'est pas trop forte; car, dans leurs axiomes politiques, conservés jusqu'à nos jours, ils placent le poëte-musicien à côté de l'agriculteur et de l'artisan, comme l'un des trois *piliers* de l'existence sociale (3). Leurs poëtes n'avaient guères qu'un thème; c'était la destinée du pays, ses malheurs et ses espérances. La nation, poëte à son tour, enchérissait sur leurs fictions, en prêtant des sens fantastiques à leurs paroles les plus simples : les souhaits des bardes passaient pour des promesses; leur attente était prophétie; leur silence même affirmait. S'ils ne chantaient pas la mort d'Arthur, c'était preuve qu'Arthur vivait encore; et, quand le joueur de harpe, sans intention précise, faisait entendre un air mélancolique, l'auditoire attachait spontanément à cette mélodie vague le nom d'un des lieux devenus funestes par quelque bataille perdue contre les conquérants étrangers (4). Cette vie de souvenirs et d'espérances embellit, pour les derniers Cambriens, leur pays de rocs et de marécages. Ils étaient gais et sociables, quoique pauvres (5); ils supportaient légèrement la détresse comme une souffrance passagère, attendant, sans se lasser jamais, une grande révolution politique, qui devait leur faire recouvrer la possession de tout ce qu'ils avaient perdu, et leur rendre, selon l'expression d'un Barde, la couronne de la Bretagne (6). 800 à 900

Bien des siècles s'écoulèrent; et, malgré les prédictions des poëtes, l'ancienne patrie des Bretons ne retourna point aux mains de leurs descendants. Si l'oppresseur étranger fut vaincu, ce ne fut pas par la nation qui avait droit à cette victoire; ni ses défaites ni son asservissement ne profitèrent aux réfugiés du pays de Galles. Le récit des infortunes des Anglo-Saxons, envahis et subjugués à leur tour par des peuples venus d'outre-mer, va commencer dans les pages qui suivent. Alors cette race d'hommes, jusqu'ici victorieuse de toutes celles qui l'avaient précédée sur le sol de la Bretagne, appellera sur elle un genre d'intérêt qu'elle n'a pu encore exciter; car sa cause deviendra la bonne cause; elle sera la race souffrante et opprimée. Si l'éloignement des temps affaiblit la vive impression que produisent les misères contemporaines, c'est quand l'oubli cache en partie et décolore, pour ainsi dire, les souffrances de ceux qui ne sont plus. Mais en présence des vieux documents où elles sont retracées avec détail, avec cet accent de naïveté qui fait revivre les hommes d'autrefois, un sentiment de pitié s'éveille et se mêle à l'impartialité de l'historien, pour la rendre plus humaine sans altérer son caractère de justice et de bonne foi.

(1) Taliesin, Archæology of Wales, t. I.
(2) Voyez la suite de cette histoire, livre XI.
(3) Trioedd beirdd ynys Prydain, sec. XXI, n. 1.
(4) Voycz la suite de cette histoire, livre IV, an 1070.
(5) Giraldi cambrensis Itinerarium Walliæ, passim.
(6) Taliesin, Archæology, vol. I, page 95.—Arymes Prydain, ibid., page 156 à 159. — Myrddhin's Afallenau. Ibid.

LIVRE DEUXIÈME.

DEPUIS LE PREMIER DÉBARQUEMENT DES DANOIS EN ANGLETERRE, JUSQU'A LA FIN DE LEUR DOMINATION.

787 — 1048.

787 Il y avait plus d'un siècle et demi que la Bretagne méridionale presque entière portait le nom de terre des Anglais, et que, dans le langage de ses possesseurs de race germanique, le nom de Breton ou celui de Gallois signifiait serviteur et tributaire (1), lorsque des hommes inconnus vinrent, avec trois vaisseaux, aborder à l'un des ports de la côte orientale. Afin d'apprendre d'où ils venaient et ce qu'ils voulaient, le magistrat saxon du lieu (2) se rendit au rivage; les inconnus le laissèrent approcher et l'entourèrent; puis, fondant tout à coup sur lui et sur son escorte, ils le tuèrent, pillèrent les habitations voisines, et remirent promptement à la voile (3).

Telle fut la première apparition, en Angleterre, des pirates du nord appelés Danois (4) ou Normands (5), selon qu'ils venaient des îles de la mer Baltique ou de la côte de Norwége. Ils descendaient de la même race primitive que les Anglo-Saxons et les Franks; ils parlaient même un langage intelligible pour ces deux peuples : mais ce signe d'une antique fraternité ne préservait de leurs incursions hostiles ni la Bretagne saxonne, ni la Gaule franke, ni même le territoire d'outre-Rhin, exclusivement habité par des nations germaniques. La conversion des Teutons méridionaux à la foi chrétienne avait rompu tout lien de fraternité entre eux et les Teutons du nord. Au neuvième siècle, l'homme du nord se glorifiait encore du titre de fils d'Odin, et traitait de bâtards et d'apostats les Germains enfants de l'Église; il ne les distinguait point des populations vaincues dont ils avaient adopté le culte. Franks ou Gaulois, Longobards ou Latins, tous étaient également odieux pour l'homme demeuré fidèle aux anciennes divinités de la Germanie. Une sorte de fanatisme religieux et patriotique 787 à 835
s'alliait ainsi dans l'âme des Scandinaves à la fougue déréglée de leur caractère et à une soif de gain insatiable. Ils versaient avec plaisir le sang des prêtres, aimaient surtout à piller les églises, et faisaient coucher leurs chevaux dans les chapelles des palais (6). Quand ils venaient de dévaster et d'incendier quelque canton du territoire chrétien : « Nous « leur avons chanté la messe des lances, disaient-ils « par dérision; elle a commencé de grand matin, « et elle a duré jusqu'à la nuit (7). »

En trois jours de traversée par le vent d'est, les flottes de barques à deux voiles des Danois et des

(1) Wealh, un esclave, un domestique; horse-wealh, un palefrenier. (Gloss. apud scriptores ed. à Gale.) — Si servus waliscus anglicum hominem occidat... (Leges Inæ, Chron. Johan. Brompton., pag. 767.)

(2) Gerefa, graf, gravo, dans le dialecte des Francks, V. I. I, p. 72.

(3) Henrici Hunting. Hist., p. 343.

(4) En latin, *Dani*. Dænen, Dæna, Dæniske.

(5) En latin, *Normanni*. North-menn, north-mathre, hommes du nord. C'est l'ancien nom national des Norwégiens.

(6) Clerici et monachi crudeliùs damnabantur. (Script. rer. norman., p. 10.) — Aquisgrani in capellâ regis equos suos stabulant. (Chronicon Hermanni contracti, inter scriptores rer. franc., tom. IV, pag. 246.)

(7) Attom odda messo... (Lodbrog's quida.) Verelii, p. 456. — Scriptores rerum danicarum, t. I, p. 374. — Ibid., t. IV, p. 26.

787 à 835 Norwégiens arrivaient au sud de la Bretagne (1), les soldats de chaque flotte obéissaient en général à un chef unique, dont le vaisseau se distinguait des autres par quelque ornement particulier. C'était le même chef qui commandait encore lorsque les pirates débarqués marchaient en bataillons, soit à pied, soit à cheval. On le saluait du titre germanique que les langues du midi rendent par le mot *roi* (2); mais il n'était roi que sur mer et dans le combat; car, à l'heure du festin, toute la troupe s'asseyait en cercle, et les cornes remplies de bière passaient de main en main sans qu'il y eût ni premier ni dernier. *Le roi de mer* (3) était partout suivi avec fidélité et toujours obéi avec zèle, parce que toujours il était renommé comme le plus brave entre les braves, comme celui qui n'avait jamais dormi sous un toit de planches, qui jamais n'avait vidé la coupe auprès d'un foyer abrité (4).

Il savait gouverner le vaisseau comme un bon cavalier manie son cheval; il courait, pendant la manœuvre, sur les rames en mouvement, lançait en jouant trois piques au sommet du grand mât, et alternativement les recevait dans sa main, les lançait de nouveau et les recevait encore, sans les manquer une seule fois (5). Égaux sous un pareil chef, supportant légèrement leur soumission volontaire et le poids de leur armure de mailles, qu'ils se promettaient d'échanger bientôt contre un égal poids d'or, les pirates danois cheminaient gaiement sur *la route des cygnes*, comme disent leurs vieilles poésies nationales (6). Tantôt ils cotoyaient la terre, et guettaient leur ennemi dans les détroits, les baies et les petits mouillages : ce qui leur fit donner le nom de *Vikings* ou *Enfants des anses*. Tantôt ils se lançaient à sa poursuite, à travers l'Océan. Les violents orages des mers du nord dispersaient et brisaient leurs frêles navires; tous ne rejoignaient point le vaisseau du chef, au signal du ralliement; mais ceux qui survivaient au naufrage n'en avaient ni moins de confiance ni plus de souci; ils se riaient des vents et des flots qui n'avaient pu leur nuire : « la force de la tempête, chantaient-ils, « aide le bras de nos rameurs; l'ouragan est à notre « service, il nous jette où nous voulions aller (7).»

La première grande armée de corsaires danois et normands qui se dirigea vers l'Angleterre aborda 835 sur la côte de Cornouailles; et les indigènes de ce pays, réduits par les Anglais à la condition de tributaires, se joignirent aux ennemis de leurs conquérants, soit dans l'espoir de regagner quelque peu de liberté, soit pour satisfaire simplement leur passion de vengeance nationale. Les hommes du nord furent repoussés, et les Bretons de Cornouailles restèrent sous le joug des Saxons; mais, peu de 838 temps après, d'autres flottes abordant du côté de l'est, amenèrent les Danois en si grand nombre, que nulle force ne put les empêcher de pénétrer au cœur de l'Angleterre. Ils remontaient le cours des grands fleuves, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé un lieu de station commode; là ils descendaient de leurs barques, les amarraient ou les tiraient à sec, se répandaient sur le pays, enlevaient de toutes parts les bêtes de somme, et de marins se faisaient cavaliers, comme s'expriment les chroniques du temps (8). D'abord, ils se bornèrent à piller et à se retirer ensuite, laissant derrière eux, sur les côtes, quelques postes militaires et de petits camps retranchés, pour protéger leur prochain retour; mais bientôt, changeant de tactique, ils s'établirent à de- 838 à 865 meure fixe, comme maîtres du sol et des habitants, et refoulèrent la race anglaise du nord-est vers le sud-ouest, comme celle-ci avait refoulé l'ancienne population bretonne de la mer de Gaule vers l'autre mer (9).

Les rois de mer qui attachèrent leur nom aux événements de cette grande invasion, sont : Ragnar-Lodbrog et ses trois fils Hubbo, Ingvar et Alfden. Le surnom du père, qui signifie *pantalon à poil*, lui vient de ce qu'il portait habituellement, comme les simples matelots scandinaves, de larges hauts-de-chausses de peau de chèvre ayant le poil en dehors. Fils d'un Norwégien et de la fille du roi de l'une des îles danoises, il avait obtenu, soit de gré, soit de force, la royauté de toutes ces îles; mais la fortune lui devint contraire; il perdit ses possessions territoriales; et alors, armant des vaisseaux et rassemblant une troupe de pirates, il se fit *roi de mer*. Ses premières courses eurent lieu dans la Baltique et sur les côtes de la Frise et de la Saxe; puis il fit de nombreuses descentes en Bretagne et en Gaule, toujours heureux dans ses entre-

(1) Triduo flantibus Euris, vela panduntur. (Script. rer. dan., tom. I, pag. 236.)

(2) Kong, konung, kineg, koning, king; en latin, *rex*, *rector*, *dux*, *ductor*, *præfectus*, *consul*, *centurio*, chef en général : le premier d'entre les capitaines portait quelquefois le titre de kongakong, chef des chefs, roi des rois. (Ihre, Gloss, sucio-gothic.)

(3) Sæ-kong, her-kong. Sœ-konung, her-konung. See-king, here-king.

(4) Qui sub tigno fuliginoso nunquam dormiebat, is regis maritimi titulo meritò dignus videbatur. (Inglinga saga.)

(5) Lodbrog's quida. — Kong Olaf's saga. Snorre Sturleson's heimskringla.

(6) Ofer swan rade.

(7) Marinæ tempestatis procella nostris servit remigiis. (Abbo Floriacensis, apud script. rer. norman.)

(8) Wurdon gehorsode. (Chron. saxon., ed. Gibson, pag. 145 et passim.)

(9) Chron. sax., ed. Gibson, p. 72. — Chron. Wallingford, apud script. rer. anglic., ed. Gale.

838 à 865 prises, qui lui valurent de grandes richesses et un grand renom. Après trente ans de succès obtenus avec une simple flotte de barques, Ragnar, dont les vues s'étaient agrandies, voulut essayer son habileté dans une navigation plus savante, et fit construire deux vaisseaux qui surpassaient en dimension tout ce qu'on avait jamais vu dans le nord. Vainement sa femme Aslauga, avec ce bon sens précautionneux qui, chez les femmes scandinaves, passait pour le don de prophétie, lui remontra les périls où cette innovation l'exposait; il ne l'écouta
865 point, et s'embarqua, suivi de plusieurs centaines d'hommes. L'Angleterre était le but de cette expédition d'un nouveau genre; les pirates coupèrent gaiement les câbles qui retenaient les deux navires, et, comme ils disaient eux-mêmes dans leur langage poétique, lâchèrent la bride à leurs grands chevaux marins (1).

Tout alla bien pour le roi de mer et ses compagnons, tant qu'ils voguèrent au large; mais ce fut aux approches des côtes que les difficultés commencèrent. Leurs gros vaisseaux mal dirigés échouèrent et se brisèrent sur des bas-fonds, d'où les bateaux de construction danoise auraient pu sortir aisément; les équipages furent contraints de se jeter à terre, privés de tout moyen de retraite. Le rivage où ils débarquèrent ainsi malgré eux était celui du Northumberland; ils s'y avancèrent en bon ordre, ravageant et pillant, selon leur usage, comme s'ils ne se fussent pas trouvés dans une position désespérée. A la nouvelle de leurs dévastations, Ælla, roi du pays, se mit en marche et les attaqua avec des forces supérieures; le combat fut acharné, quoique très-inégal; et Ragnar, enveloppé dans un manteau que sa femme lui avait donné en partant, pénétra quatre fois dans les rangs ennemis. Mais, presque tous ses compagnons ayant succombé, lui-même fut pris vivant par les Saxons. Le roi Ælla se montra cruel envers son prisonnier; non content de le faire mourir, il voulut lui infliger des tortures inusitées. Lodbrog fut enfermé dans un cachot rempli, disent les chroniques, de vipères et de serpents venimeux. Le *chant de mort* de ce fameux roi de mer devint célèbre, comme l'un des chefs-d'œuvre de la poésie scandinave. On l'attribuait, avec peu de fondement, au héros lui-même; mais quel qu'en soit l'auteur, ce morceau porte la vive empreinte du fanatisme de guerre et de religion qui rendait si terribles, au neuvième siècle, les Vikings danois et normands (2).

« Nous avons frappé de nos épées, dans le temps « où, jeune encore, j'allais vers l'Orient apprêter 865
« aux loups un repas sanglant, et dans ce grand « combat où j'envoyai au palais d'Odin tout le « peuple de Helsinghie. De là nos vaisseaux nous « portèrent à l'embouchure de la Vistule, où nos « lances entamèrent les cuirasses, et où nos épées « rompirent les boucliers.

« Nous avons frappé de nos épées, le jour où j'ai « vu des centaines d'hommes couchés sur le sable, « près d'un promontoire d'Angleterre; une rosée « de sang dégouttait des épées; les flèches sifflaient « en allant chercher les casques : c'était pour moi « un plaisir égal à celui de tenir une belle fille à « mes côtés.

« Nous avons frappé de nos épées, le jour où « j'abattis ce jeune homme, si fier de sa chevelure, « qui dès le matin poursuivait les jeunes filles et « recherchait l'entretien des veuves. Quel est le sort « d'un homme brave, si ce n'est de tomber des « premiers? Celui qui n'est jamais blessé mène une « vie ennuyeuse, et il faut que l'homme attaque « l'homme, ou lui résiste au jeu des combats.

« Nous avons frappé de nos épées; maintenant « j'éprouve que les hommes sont esclaves du destin « et obéissent aux décrets des fées qui président à « leur naissance. Jamais je n'aurais cru que la mort « dût me venir de cet Ælla, quand je poussais mes « planches si loin à travers les flots, et donnais de tels « festins aux bêtes carnassières. Mais je ris de plaisir « en songeant qu'une place m'est réservée dans les « salles d'Odin, et que là bientôt, assis au banquet, « nous boirons la bierre dans de larges crânes.

« Nous avons frappé de nos épées. Si les fils « d'Aslauga savaient les angoisses que j'éprouve, « s'ils savaient que les serpents venimeux m'enla- « cent et me couvrent de morsures, ils tressaille- « raient tous, et voudraient courir au combat; car « la mère que je leur laisse leur a donné des cœurs « vaillants. Une vipère m'ouvre la poitrine et pé- « nètre jusqu'à mon cœur; je suis vaincu : mais « bientôt, j'espère, la lance d'un de mes fils tra- « versera les flancs d'Ælla.

« Nous avons frappé de nos épées dans cin- « quante et un combats; je doute qu'il y ait parmi « les hommes un roi plus fameux que moi. Dès ma « jeunesse, j'ai versé le sang et désiré une pareille « fin. Envoyées vers moi par Odin, les déesses m'ap- « pellent et m'invitent; je vais, assis aux premières « places, boire la bière avec les dieux. Les heures « de ma vie s'écoulent; c'est en riant que je « mourrai (3). »

(1) Turner's History of the Anglo-Saxons, Vol. I, p. 481. — Mallet, Hist. du Danemarck, t. II, p. 293.

(2) Lodbrog's quida. — Mallet, Hist. du Danem., t. II, p. 293.

(3) Turner's History of the Anglo-Saxons, vol. I, p. 491. — Mallet, Hist. du Danemarck, t. II, p. 293. — Olai Wormii Litteratura runica, p. 183. — Ce morceau, dans l'original, n'a pas moins de vingt-neuf strophes; j'ai été forcé d'en omettre la première moitié et d'abréger le reste.

865 Ce fier appel à la vengeance et aux passions guerrières, chanté premièrement dans une cérémonie funèbre, courut ensuite de bouche en bouche, partout où Ragnar-Lodbrog avait eu des admirateurs. Non-seulement ses fils, ses parents, ses amis, mais une foule d'aventuriers et de jeunes gens de tous les royaumes du nord y répondirent.
866 En moins d'un an, et sans qu'aucune nouvelle hostile parvînt en Angleterre, huit rois de mer et vingt *ïarls* ou chefs du second ordre, se confédérant ensemble, réunirent leurs vaisseaux et leurs soldats. C'était la plus grande flotte qui fût jamais partie de Danemarck pour une expédition lointaine. Elle devait aborder au Northumberland; mais une méprise des pilotes la porta plus au sud, vers la côte d'Est-Anglie (1).

Incapables de repousser un si grand armement, les gens du pays firent aux Danois un accueil paci-
867 fique; et ceux-ci en profitèrent pour amasser des vivres, réunir des chevaux et attendre des renforts d'outre-mer; puis, quand ils se crurent assurés du succès, ils marchèreut sur York, capitale de la Northumbrie, dévastant et brûlant tout sur leur passage. Les deux chefs de ce royaume, Osbert et Ælla, concentrèrent leurs forces sous les murs de la ville, pour livrer une bataille décisive. D'abord les Saxons eurent l'avantage; mais ils se lancèrent avec trop d'imprudence à la poursuite de l'ennemi, qui, s'apercevant de leur désordre, revint sur eux et les défit complétement. Osbert fut tué en combattant, et, par une singulière destinée, Ælla, tombé vivant entre les mains des fils de Lodbrog, expia dans des tortures inouïes le supplice infligé à leur père (2).

867 à 870 La vengeance était consommée, mais alors une autre passion, celle du pouvoir, se fit sentir aux chefs confédérés. Maîtres d'une partie du pays au nord de l'Humber, et assurés par des messages de la soumission du reste, les fils de Ragnar-Lodbrog résolurent de garder cette conquête. Ils mirent garnison à York et dans les principales villes, distribuèrent des terres à leurs compagnons, et ouvrirent un asile aux gens de tout état qui viendraient des contrées scandinaves pour accroître la nouvelle colonie. Ainsi le Northumberland cessa d'être un royaume saxon; il devint le point de ralliement des Danois, pour la conquête du sud de l'Angleterre. Après trois ans de préparatifs, la grande invasion commença. L'armée, conduite par ses huit rois, descendit l'Humber jusqu'à la hau- 870
teur de Lindesey, et, ayant pris terre, marcha directement du nord au sud, pillant les villes, massacrant les habitants, et brûlant surtout, avec une rage fanatique, les églises et les monastères (3).

L'avant-garde danoise approchait de Croyland abbaye célèbre, dont le nom figurera plus d'une fois dans cette histoire, lorsqu'elle rencontra une petite armée saxonne, qui, à force de courage et de bon ordre, l'arrêta durant un jour entier. C'était une levée en masse de tous les gens du voisinage, commandés par leurs seigneurs et par un moine appelé frère Toli, qui, avant de se vouer à la retraite, avait porté les armes (4). Trois rois danois furent tués dans le combat; mais, à l'arrivée des autres, les Saxons, écrasés par le nombre, moururent presque tous en défendant leur poste. Quelques-uns des fuyards coururent au monastère annoncer que tout était perdu, et que les païens approchaient. C'était l'heure de matines, tous les moines se trouvaient réunis dans le chœur. L'abbé, homme d'un grand âge, leur parla ainsi: « Que tous ceux d'entre « vous qui sont jeunes et robustes se retirent en « lieu de sûreté, emportant avec eux les reliques « des saints, nos livres, nos chartes et ce que « nous avons de précieux. Moi je resterai ici avec « les vieillards et les enfants, et peut-être qu'avec « l'aide de Dieu l'ennemi aura pitié de notre fai- « blesse (5). »

Tous les hommes valides de la communauté partirent au nombre de trente, et, ayant chargé sur un bateau les reliques et les vases sacrés, se réfugièrent dans les marais voisins. Il ne resta au chœur que l'abbé, des vieillards infirmes, dont deux étaient centenaires, et quelques enfants que leurs familles, suivant la dévotion du siècle, faisaient élever sous l'habit monastique. Ils continuèrent le chant des psaumes à toutes les heures prescrites; puis, quand vint celle de la messe, l'abbé se mit à l'autel en habits sacerdotaux. Tous les assistants reçurent la communion, et presque au moment même, les Danois entrèrent dans l'église. Le chef, qui marchait en tête, tua de sa main l'abbé au pied de l'autel, et les soldats saisirent les moines, vieux et jeunes, que la frayeur avait dispersés. Ils les torturaient un à un pour leur faire dire où était caché le trésor, et, sur leur refus de répondre, ils leur coupaient la tête. Au moment où le prieur tomba mort, l'un des enfants, âgé de dix

(1) *Est-Anglia:* traduction latine du mot saxon *East-engla-land.*—Turner's Hist. of the Anglo-Saxons, vol. II, p. 15.
(2) Ibid., p. 19.
(3) Ibid., p. 24.
(4) Summo diliculo, auditis divinis officiis, et sumpto sacro viatico, omnes ad moriendum pro Christi fide patriæque defensione contra barbaros processerunt. Quibus præfuit frater Tolius monachus conversus... (Ingulfi Croyland. Hist., p. 865.
(5) Fleury, Hist. ecclésiastique, t. XI, p. 283.

870 ans, qui l'aimait beaucoup, se mit à l'embrasser, pleurant, et demandant à mourir avec lui. Sa voix et sa figure frappèrent un des chefs danois; ému de pitié, il tira l'enfant hors de la foule; puis lui ôtant son froc et le couvrant d'une casaque danoise: « Suis-moi, dit il, et ne me quitte plus. » Il le sauva ainsi du massacre; mais aucun autre ne fut épargné. Après avoir inutilement cherché le trésor de l'abbaye, les Danois brisèrent les tombeaux de marbre qui étaient dans l'église, et, furieux de n'y point trouver de richesses, ils dispersèrent les ossements, et mirent le feu à l'église. Ensuite ils se dirigèrent vers l'est sur le monastère de Peterborough (1).

Ce monastère, l'un des chefs d'œuvre de l'architecture du temps, avait, suivant le style saxon, des murailles massives, percées de petites fenêtres à pleins cintres, ce qui le rendait facile à défendre. Les Danois trouvèrent les portes fermées, et furent reçus à coups de flèches et de pierres par les moines et les gens du pays, qui s'étaient renfermés avec eux: au premier assaut, l'un des fils de Lodbrog, dont les chroniques ne disent pas le nom, fut blessé mortellement; mais, après deux attaques, les Danois entrèrent de force, et Hubbo, pour venger son frère, tua de sa propre main tous les religieux, au nombre de quatre-vingt-quatre. Les meubles furent pillés, les sépulcres ouverts, et la bibliothèque employée à attiser le feu qui fut mis aux bâtiments: l'incendie dura quinze jours entiers (2).

Pendant une marche de nuit que l'armée fit du côté de Huntingdon, l'enfant qu'un chef danois avait sauvé à Croyland s'échappa, et regagna seul les ruines de son ancienne demeure. Il trouva les trente moines de retour, et occupés à éteindre le feu qui brûlait encore au milieu des décombres. Il leur raconta le massacre avec toutes ses circonstances; et tous, pleins de tristesse, se mirent à la recherche des cadavres de leurs frères. Après plusieurs jours de travail, ils trouvèrent celui de l'abbé, sans tête et écrasé par une poutre; tous les autres furent déterrés ensuite, et placés près de l'église dans une même fosse (3).

Ces désastres eurent lieu en partie sur le territoire de Mercie, en partie sur celui d'Est-Anglie ou des Anglais orientaux. Le roi de ce dernier pays, nommé Edmund, ne tarda pas à porter la peine de l'indifférence avec laquelle, trois ans auparavant, il avait vu l'invasion de la Northumbrie: surpris par les Danois dans sa résidence royale, il fut conduit prisonnier devant les fils de Lodbrog, qui le 870
sommèrent avec hauteur de s'avouer leur vassal. Edmund refusa obstinément; et alors les Danois, l'ayant lié à un arbre, se mirent à exercer sur lui leur adresse à tirer de l'arc. Ils visaient aux bras et aux jambes sans toucher le corps, et terminèrent ce jeu barbare en abattant d'un coup de hache la tête du roi saxon. C'était un homme de peu de mérite et de peu de réputation; mais sa mort lui fit obtenir la plus grande renommée qu'il y eût alors, celle de la sainteté et du martyre. Elle fit éclater, pour la première fois, un des traits les plus singuliers du caractère anglo-saxon, le penchant à colorer d'une teinte religieuse l'enthousiasme patriotique, à regarder comme des martyrs ceux qui, dans les malheurs publics, avaient excité la sympathie nationale par de grandes souffrances ou de nobles dévouements (4).

L'Est-Anglie, entièrement soumise, devint, comme le Northumberland, un royaume danois, et un but d'émigration pour les aventuriers du nord. Le roi saxon fut remplacé par un roi de mer appelé Godrun, et la population indigène, réduite à une demi-servitude, perdit la propriété de son territoire, et travailla dès-lors pour les étrangers. Cette conquête mit dans un grand péril le royaume de Mercie, qui, entamé déjà dans sa partie orientale, avait les Danois sur deux de ses frontières. Les anciens royaumes d'Est-Sex, Kent et Suth-Sex, n'avaient plus d'existence indépendante; depuis près d'un siècle, ils étaient réunis tous les trois à celui de West-Sex ou des Saxons occidentaux (5). Ainsi la lutte se trouvait engagée entre deux royaumes danois et deux royaumes saxons. Les rois de Mercie et de West-Sex, longtemps rivaux et ennemis, se liguèrent ensemble pour défendre ce qui restait de pays libre; mais, malgré leurs efforts, tout le territoire situé au nord de la Tamise fut envahi; la Mercie devint danoise; et des huit royaumes fondés primitivement par les Saxons et par les Angles, il n'en resta plus qu'un seul, celui de West-Sex, qui s'étendait alors de l'embouchure de la Tamise au golfe où se jette la Saverne.

En l'année 871, Ethelred, fils d'Ethelwulf, roi 871
de West-Sex, mourut à la suite d'un combat livré aux Danois, qui venaient de passer la Tamise. Il laissait plusieurs enfants; mais le choix du pays se porta sur son frère Alfred, jeune homme de vingt-deux ans, dont le courage et l'habileté militaire donnaient de grandes espérances (6). Alfred réussit

(1) Ingulfi Croyland. Hist., p. 867. — Fleury, Hist. ecclésiastique, t. XI, p. 284.

(2) Fleury, Hist. ecclésiastique, t. XI, p. 284.

(3) Ibid., p. 285.

(4) Turner's Hist. of the Anglo-Saxons, vol. II, p. 33-38.

(5) West-seaxna-land. West-seaxna-rice. — Ingulfi Croyland. Hist., pag. 167 à 169.

(6) Turner's History of the Anglo-Saxons, vol. II, p. 40-44.

871 à 878 deux fois, soit en combattant, soit en négociant, à faire sortir les Danois de son royaume; il repoussa les invasions par mer tentées contre ses provinces du sud, et défendit pendant sept ans la ligne de la Tamise. Peut-être qu'aucune armée danoise n'eût jamais franchi de nouveau cette frontière, si le roi et le peuple de West-Sex eussent été bien unis; mais il existait entre eux des germes de discorde d'une nature assez bizarre.

Le roi Alfred avait plus étudié qu'aucun de ses compatriotes; il avait parcouru, jeune, les contrées méridionales de l'Europe, et en avait observé les mœurs; il connaissait les langues savantes et la plupart des livres de l'antiquité. La supériorité de connaissances que ce roi saxon avait acquise lui inspirait une sorte de dédain pour la nation qu'il gouvernait. Il faisait peu de cas des lumières et de la prudence du grand conseil national, qu'on appelait l'assemblée des sages. Rempli des idées de pouvoir absolu qui se présentent si souvent chez les écrivains romains, il avait un désir violent de réformes politiques, et concevait des plans meilleurs peut-être que les anciennes coutumes anglo-saxonnes, mais manquant de sanction aux yeux d'un peuple qui ne les avait pas souhaités et ne les comprenait pas. La tradition a vaguement conservé quelques traits sévères du gouvernement d'Alfred, et longtemps après sa mort on parlait de la rigueur excessive qu'il avait mise à punir les prévaricateurs et les mauvais juges (1) : quoique cette rigueur eût pour objet l'intérêt de la nation anglo-saxonne, elle ne pouvait être agréable à cette nation, qui alors faisait plus de cas de la vie d'un homme libre que de la régularité dans les affaires publiques.

D'ailleurs, cette sévérité du roi Alfred envers les grands n'était point accompagnée d'affabilité envers les petits ; il les défendait sans paraître les aimer : leurs suppliques l'importunaient, et sa maison leur était fermée. « Si l'on avait besoin de son aide, dit « un contemporain, soit pour des nécessités per- « sonnelles, soit contre l'oppression des puissants, « il dédaignait d'accueillir et d'écouter la plainte; « il ne prêtait aucun appui aux faibles, et les estimait « comme néant (2). »

Aussi quand, sept années après son élection, ce roi lettré, devenu odieux sans le savoir et sans le vouloir, eut à repousser une invasion formidable des Danois, et qu'il appela son peuple à la défense du pays, il fut effrayé de trouver des hommes mal disposés à lui obéir, et même peu soucieux du péril commun. Ce fut en vain qu'il envoya par les villes et les hameaux son messager de guerre, portant une flèche et une épée nue, et qu'il publia cette vieille proclamation nationale, à laquelle nul Saxon en état de porter les armes n'avait jamais résisté, « Que quiconque n'est pas un homme de rien, soit « dans les bourgs, soit hors des bourgs, sorte de « sa maison et vienne (3). » Peu d'hommes vinrent; et Alfred se trouva presque seul, entouré du petit nombre d'amis qui admiraient son savoir, et qu'il touchait quelquefois jusqu'aux larmes par la lecture de ses écrits (4). 878

A la faveur de cette indifférence de la nation pour le chef qu'elle-même avait choisi, l'ennemi s'avançait rapidement. Alfred, délaissé par les siens (5), à son tour les délaissa, et prit la fuite, dit un vieil historien, abandonnant ses guerriers, ses capitaines, ses vaisseaux, ses trésors, tout son peuple pour sauver sa vie (6). Il alla se cachant par les bois et les déserts, jusqu'aux limites du territoire anglais et de la terre des Bretons de Cornouailles, au confluent des deux rivières de Tone et de Parret. Là se trouvait une presqu'île entourée de marais : le roi saxon s'y réfugia, et habita, sous un faux nom la cabane d'un pêcheur, obligé de cuire lui-même le pain dont la pauvre famille de ses hôtes voulait bien lui donner sa part. Peu de gens, dans son royaume, savaient ce qui était arrivé de lui (7); et l'armée danoise y entra sans résistance. Beaucoup d'habitants s'embarquèrent sur les côtes de l'ouest pour chercher un refuge, soit en Gaule, soit dans l'île d'Érin, que les Saxons nommaient l'Irlande (8); le reste se soumit à payer le tribut et à labourer pour les Danois. Ils ne tardèrent pas à trouver les maux de la conquête mille fois pires que ceux du règne d'Alfred, qui, dans le moment de la souffrance, leur avaient paru insupportables; ils regrettèrent leur premier état et le despotisme d'un roi né parmi eux (9).

De son côté, le roi Alfred réfléchissait dans le malheur, et méditait sur les moyens de sauver le

(1) Horne, Miroir des justices.

(2) Ille veró noluit eos audire, nec aliquod auxilium impendebat, sed omninò eos nihili pendebat. (Asserius Menevensis, p. 31, 32.) — Ethelwerdi Historia, p. 847.

(3) The wære un-nithing of porte and of uppe-land. (Chron. saxon. ed. Gibson, p. 195.) Nithing, nidingr, nichtig, nietig, en anglais moderne, *naughty;* nequam, nihilum. — Angli nihil miseriùs æstimant quàm hujusmodi dedecore vocabuli notari. (Mathæus Parisiensis, Variant. suppl., p. 10.)

(4) Ut audientibus lacrymosus quodammodò suscitaretur motus. (Ethelwerdi Hist., p. 847.)

(5) Despectu suorum. (Asser. Menevensis, p. 31.) — Certo suorum dissidio. (Wallingford.)

(6) His kempen calle forlet, and his heretogen, and calle his theode. (Mss. in the British musæum. Vesp. , D. 14.)

(7) Ubi esset, vel quò devenisset. (Asser. Menev.)

(8) Ira-land, Ir-land, *Irorum terra.*

(9) Chron. saxon. ms. — Asserius Menevensis, page 30 à 32.

878 peuple, s'il était possible, et de rentrer en grâce avec lui. Fortifié dans son île contre une surprise de l'ennemi par des retranchements de terre et de bois, il y menait la vie dure et sauvage, réservée, dans tout pays conquis, au vaincu trop fier pour être esclave, la vie de brigand dans les bois, les marais et les gorges des montagnes. A la tête de ses amis formés en bandes, il pillait le Danois enrichi de dépouilles, et à défaut de Danois, le Saxon qui obéissait aux étrangers et les reconnaissait pour maîtres (1). Ceux que le joug étranger fatiguait, ceux qui s'étaient rendus coupables de lèse-majesté envers le plus fort, en défendant contre lui leurs biens, leurs femmes ou leurs filles, vinrent se ranger sous les ordres du chef inconnu qui refusait de partager la servitude générale. Après six mois d'une guerre de stratagèmes, de surprises et de combats nocturnes, le chef de partisans résolut de se nommer, de faire un appel à tout le pays de l'ouest, et d'attaquer ouvertement, sous l'étendard anglo-saxon, le principal camp des Danois. Ce camp était situé à Ethandun, sur la frontière des provinces de Wilts et de Sommerset, près d'une forêt appelée Sel-wood ou le Grand-Bois (2). Avant de donner le signal décisif, Alfred voulut observer lui-même la position des étrangers; il entra dans leur camp sous l'habit d'un joueur de harpe, et divertit par des chansons saxonnes l'armée danoise, dont le langage différait peu du sien (3); il se promena au milieu des tentes, et à son retour, changeant d'emploi et de caractère, il envoya des messagers dans toute la contrée d'alentour, assignant pour rendez-vous aux Saxons qui voudraient s'armer et combattre, un lieu nommé la pierre d'Egbert (4), sur la lisière orientale du Grand-Bois, et à quelques milles de distance du camp ennemi (5).

Durant trois jours consécutifs des hommes armés, partis de toutes les directions, arrivèrent au lieu assigné, un à un, ou par petites bandes. Chaque nouveau venu était salué du nom de frère et accueilli avec une joie vive et tumultueuse. Quelques bruits de cette agitation parvinrent au camp des Danois; ils démêlèrent autour d'eux l'apparence d'un grand mouvement; mais, comme il n'y avait 878
point de traître, leurs informations furent incertaines, et, ne sachant précisément où l'insurrection devait commencer, ils ne firent aucune manœuvre, et doublèrent seulement leurs postes extérieurs. Ils ne tardèrent pas à voir flotter la bannière de West-sex, qui portait la figure d'un cheval blanc. Alfred attaqua leurs redoutes d'Ethandun, par le côté le plus faible, les en chassa, et, comme s'exprime une chronique saxonne, resta maître du champ de carnage (6).

Une fois dispersés, les Danois ne se rallièrent plus, et Godrun, leur roi, fit ce que faisaient souvent dans le péril les gens de sa nation, il promit, si les vainqueurs voulaient renoncer à le poursuivre de se faire baptiser, lui et les siens, et de se retirer sur ses terres d'Est-Anglie, pour y habiter paisiblement. Le roi saxon, qui n'était point assez fort pour faire la guerre à outrance, accepta ces offres de paix. Godrun et les autres capitaines païens jurè- 879
rent, sur un bracelet consacré à leurs dieux (7), de recevoir fidèlement le baptême. Le roi Alfred servit de père spirituel au chef danois, qui endossa, sur sa cotte de mailles, la robe blanche des néophytes, et repartit, avec les débris de ses troupes, pour le pays d'où il était venu, et d'où il s'engageait à ne plus sortir. Les limites des deux populations furent fixées par un traité définitif, juré, comme porte son préambule, par Alfred roi, Godrun roi, tous les sages anglo-saxons et tout le peuple danois (8). Ces limites étaient, au sud, le 879
cours de la Tamise jusqu'à la petite rivière de l'Éa, à 883
s'y jette en avant de Londres; au nord et à l'est, la rivière d'Ouse et la grande voie construite par les Bretons, et reconstruite de nouveau par les Romains que les Saxons nommaient Wetlinga-street, le chemin des fils de Wetla (9).

Les Danois cantonnés dans les villes de la Mercie et sur le pays au nord de l'Humber, ne se crurent point liés par le pacte d'Alfred et de Godrun. Ainsi la guerre ne cessa point sur la frontière septentrionale du territoire de West-sex. Les anciens royaumes de Suth-sex (10) et de Kent, délivrés de la

(1) nihil enim habebat quo uteretur, nisi quòd à paganis aut etiam à christianis, qui se paganorum subdiderant dominio, clàm aut palàm subtraheret. (Asser. Menev., p. 30.)

(2) Près de la ville de Frome; les environs s'appellent encore Woodland.

(3) lingua Danorum anglicanæ loquelæ vicina est. (Script. rer. danic., tom. IV. pag. 26.)

(4) Egberhtes-stane.

(5) Ingulf. Croyland. — Willel. Malmesb., p. 43.

(6) Loco funeris dominatus est. — *Wœl-stead.* (Chron. saxon. Gibson.)

(7) On tham halgan beage. (Chron. saxon. Gibson, p. 83.)

(8) Ælfred kyning and Guth-run kyning and ealles Angelkynnes witan, and eal seo theod the on easte-englum beoth. (Wilkins, leges anglo-saxon., p. 47.) Dans quelques actes latins, Alfred traduit son titre de kyning par le mot de *dux* : Ego Elfred dux. (Charta sub anno 888. Gloss. saxonic., ed. Lyc.)

(9) Strata quam filii regis Wethle straverunt. (Rogerii de Hoveden Annales, p. 452.) Le mot avait en apparence cette signification; mais il est plus probable que wetlinghe-street n'était que la corruption saxonne du breton *Gwyddelinsarn*, qui signifie le chemin des Gaëls (des Irlandais); nom fort convenable à une route qui conduisait de Douvres à la côte de Chester.

(10) Al. Suth-seaxna-land, Suth-seax; par corruption Sussex.

883 servitude étrangère, proclamèrent également Alfred comme libérateur et comme roi. Nulle voix ne s'éleva contre lui, ni dans son propre pays, où son ancienne impopularité était effacée par ses nouveaux services, ni dans ceux que ses prédécesseurs avaient soumis par conquête à leur domination (1). La partie de l'Angleterre que les Danois n'occupaient point forma dès lors un seul Etat; et ainsi disparut pour jamais l'ancienne division du peuple anglais en plusieurs peuples, en autant de peuples qu'il y avait eu de bans d'émigrés partis des îles et des rivages de la Germanie (2). Le flot des invasions danoises avait renversé pour jamais les lignes de forteresses qui s'élevaient auparavant entre chaque royaume et les royaumes voisins; à un isolement quelquefois hostile succéda l'union que produisent des malheurs communs et des espérances communes.

883 à 885 Du moment que fut abolie la grande séparation du pays anglo-saxon en royaumes, les autres divisions territoriales prirent une importance qu'elles n'avaient point eue jusque-là; et c'est en effet depuis ce temps que les historiens commencent à faire mention des *skires*, *scires*, *shires*, ou fractions de royaumes (3), des *centaines*, et des *dizaines* de familles (4), circonscriptions locales aussi vieilles en Angleterre que l'établissement des Saxons et des Angles, mais qui durent être peu remarquées, tant qu'il se trouva au-dessus d'elles une plus large circonscription politique. L'usage de compter les familles comme de simples unités, et de les agréger ensemble par collection de dix ou de cent, pour former des districts et des cantons, se retrouve chez tous les peuples d'origine teutonique. Si cette institution joue un grand rôle dans les lois qui portent le nom d'Alfred, ce n'est point qu'il l'ait inventée, c'est, au contraire, que, la trouvant enracinée au sol de l'Angleterre, et presque uniformément répandue sur tous les pays qu'il réunit sans violence au royaume de West-sex, il y eut pour lui nécessité d'en faire la principale base de ses dispositions d'ordre public. Il n'établit, à proprement parler, ni les dizaines et les centaines de familles, ni les chefs municipaux, appelés dizainiers et centeniers (5), ni même cette forme de procédure qui, modifiée par l'action du temps, a donné naissance au jury. Tout cela existait chez les Saxons et les Angles antérieurement à leur émigration.

Le roi de West-sex acquit, depuis son second avénement, tant de célébrité comme brave, et surtout comme sage, qu'il est difficile de retrouver dans l'histoire les traces de la défaveur nationale dont il avait d'abord été frappé. Sans cesser de veiller au maintien de l'indépendance reconquise, Alfred trouva des heures pour ses études qu'il aimait toujours, mais sans les préférer aux hommes à qui il en destinait le fruit. Il nous reste de lui plusieurs morceaux de vers et de prose, remarquables par une certaine richesse d'imagination et ce luxe de figures qui est le caractère distinctif de l'ancienne littérature germanique (6). 883 à 885

Alfred passa le reste de sa vie entre ces travaux et la guerre. Le serment que lui avait prêté les Danois de l'Est-Anglie, d'abord sur le bracelet d'Odin, et ensuite sur la croix du Christ, fut violé par eux, à la première apparition d'une flotte de pirates sur leur côte. Ils saluèrent les nouveaux venus comme des frères : l'entraînement des souvenirs et de la sympathie nationale leur fit quitter les champs qu'ils labouraient, et détacher du poteau enfumé leur grande hache de bataille, ou la massue hérissée de pointes de fer, qu'ils nommaient l'*étoile du matin* (7). Peu de temps après, sans violer aucun traité, les Danois des rives de l'Humber descendirent vers le sud pour se joindre, avec les hommes de l'Est-Anglie, à l'armée du fameux roi de mer Hasting, qui prenant, comme disaient les poëtes du nord, l'Océan pour demeure (8), passait sa vie à naviguer du Danemarck aux îles Orcades, des Orcades en Gaule, de Gaule en Irlande, et d'Irlande en Angleterre. 885 à 893

Hasting trouva les Anglais sous la conduite du roi Alfred, bien préparés à le recevoir en ennemi et non en maître. Il fut défait dans plusieurs batailles; une partie de son armée en déroute se retira chez les Danois du Northumberland, une autre partie s'incorpora aux Danois de l'est. Ceux qui avaient fait quelque gain dans leurs courses de terre et de mer devinrent bourgeois dans les villes, et colons dans les campagnes; les plus pauvres radoubèrent leurs navires, et suivirent le chef infatigable à de nouvelles expéditions. Ils passèrent le détroit de la Gaule, et remontèrent le cours de la Seine (9). Hasting, du haut de son vaisseau, ralliait sa troupe au son d'un cor d'ivoire qu'il portait au cou, et que les habitants de la Gaule surnommaient

(1) Hunc ut redemptorem suscepère mulli. (Ethelwerdi Historia, pag. 846.)

(2) Eald-seax; vetus Saxonia, Anglorum antiqua patria. (Chron. saxon. et latin. passim.)

(3) *Skeren*, *schœren*, *scheren*; en anglais moderne, *to share*, couper, diviser.

(4) Hundred, tything.

(5) Tything-menn, hundredarii.

(6) Voyez l'histoire des Anglo-Saxons de Sharon Turner, v. II.

(7) Morghen-stern.

(8) Incolitatque mare. (Ermoldi Nigelli carmen. Script. rer. danicar., tom. I, p. 400.)

(9) Mare transivit, et applicuit in ostium sequanæ fluminis. (Asser. Menevensis, p. 72.)

893 à 901 le tonnerre (1). Du moment que ces sons redoutés se faisaient entendre au loin, le serf gaulois quittait la glèbe du champ où il était attaché, pour s'enfuir avec son mince bagage au fond de la forêt voisine, et le noble frank, saisi de la même terreur, levait les ponts de son château fort, courait au donjon faire la revue des armes, et ordonnait d'enfouir le tribut en argent qu'il avait levé sur la banlieue (2).

A la mort du bon roi Alfred, son fils Edward (3), qui s'était distingué dans la guerre contre Hasting, 901 fut élu par les chefs et les sages anglo-saxons (4). Un des fils du frère aîné prédécesseur d'Alfred eut la hardiesse de protester contre le choix national, au nom de ses droits héréditaires. Cette prétention fut non-seulement repoussée, mais de plus regardée comme un outrage à la loi du pays, et le grand conseil prononça le bannissement d'Ethelwald (5), fils 901 à 905 d'Ethelred. Celui-ci, au lieu d'obéir à la sentence légalement portée contre lui, se jeta avec quelques-uns de ses partisans, dans la ville de Vimborn, sur la côte du sud-ouest, jurant de la garder ou de périr (6). Mais il ne tint pas son serment; à l'approche de l'armée anglaise, il s'enfuit sans combat, et courut chez les Danois du Northumberland se faire païen et pirate avec eux. Ils le prirent pour chef contre ses compatriotes. Ethelwald envahit le territoire anglo-saxon; mais il fut vaincu et tué dans 905 à 924 les rangs des étrangers. Alors le roi Edward prit l'offensive contre les Danois; il reconquit sur eux les côtes de l'est, depuis l'embouchure de la Tamise jusqu'au golfe de Boston, et les enferma dans leurs provinces du nord, par une ligne de forteresses bâties en avant du cours de l'Humber (7). 924 à 927 Son successeur Ethelstan (8) passa l'Humber, prit la ville d'York, et força les colons de race scandinave à jurer, selon la formule consacrée, de vouloir tout ce qu'il voudrait (9). L'un des chefs des Danois vaincus fut conduit avec honneur dans le palais du roi saxon et admis à sa table; mais quatre jours de vie paisible suffirent pour le dégoûter; il s'enfuit, gagna la mer, et remonta sur un vaisseau de pirate, aussi incapable, dit l'ancien historien, de vivre hors de l'eau qu'un poisson (10).

927 à 934 L'armée anglaise s'avança jusqu'aux bords de la Tweed, et le Northumberland fut ajouté aux terres de la domination d'Ethelstan, qui, le premier, régna sur toute l'Angleterre. Dans l'ardeur de cette 927 à 934 conquête, les Anglo-Saxons franchirent leur ancienne limite du nord (11), et troublèrent par une invasion les enfants des Pictes et des Scots, et la peuplade de vieux Bretons qui habitaient le val de la Clyde (12). Il se forma une ligue offensive entre 934 ces diverses nations et les Danois, qui vinrent d'outre-mer pour délivrer leurs compatriotes de la domination des hommes du sud. Olaf, fils de Sithrik dernier roi danois de la Northumbrie, devint le généralissime de cette confédération, où l'on voyait réunis aux hommes venus de la Baltique les Danois des Orcades, les Galls des Hébrides armés du long sabre à deux mains qu'ils appelaient *Glay-more* ou le grand glaive, les Galls du pied des monts Grampiens, et les Cambriens de Dumbarton et du Galloway (13) portant des piques longues et minces. La rencontre des deux armées se fit au nord de l'Humber, dans un lieu nommé en saxon Brunan-burgh ou le bourg des Fontaines, la victoire se décida pour les Anglais, qui forcèrent les confédérés à regagner péniblement leurs vaisseaux, leurs îles et leurs montagnes. Ils nommèrent cette journée le jour du grand combat (14), et la chantèrent dans des poëmes nationaux, dont quelques fragments subsistent encore.

« Le roi Ethelstan, le chef des chefs, celui qui « donne des colliers aux braves, et son frère, le « noble Edmund, ont combattu à Brunan-burgh « avec le tranchant de l'épée. Ils ont fendu le mur « des boucliers; ils ont abattu les guerriers de « renom, la race des Scots et les hommes des na- « vires.

« Olaf s'est enfui avec peu de gens, et il a pleuré « sur les flots. L'étranger ne racontera point cette « bataille, assis à son foyer, entouré de sa famille; « car ses parents y succombèrent, et ses amis n'en « revinrent pas. Les rois du nord, dans leurs con- « seils, se lamenteront de ce que leurs guerriers « ont voulu jouer au jeu du carnage avec les en- « fants d'Edward.

« Le roi Ethelstan et son frère Edmund re- « tournent sur les terres de West-sex. Ils lais- « sent derrière eux le corbeau se repaissant de « cadavres, le corbeau noir au bec pointu, et le

(1) Tuba illi erat eburnea, tonitruum nuncupata. Dudo, de Sancto-Quintino; apud script. rer. norman.)

(2) Willelm. Malbesb. p. 44. — Ethelwerdi Historia, p. 846. — Ingulf. Croyland., p. 871.

(3) Al. Ead-weard. Ed, heureux; ward, gardien.

(4) To kynge gecuron. (Chron. saxon.) — Asser. Menevensis, p. 72.

(5) Al. Æthel-weald. Ethel, noble; weald, wald, walt, puissant, gouvernant.

(6) Chron. saxon. Gibson, p. 100. — Henrici Hunting. p. 352.

(7) Chron. saxon. Gibson, p. 100-109.

(8) Al. Athelstan. Superlatif saxon de Ethel, noble.

(9) Chron. saxon. Gibson, p. 109.

(10) In aquâ sicut piscis vivere assuetus. (Willelm. Malmesb., p. 50.) — Ethelwerdi Hist., p. 847. — Script. rerum danicarum. — Ingulf. Croyland., pag. 871.

(11) Voyez liv. I, pag. 33.

(12) Ibid, pag. 34.

(13) En latin, *Galwidia*.

(14) Undè, usquè ad præsens, bellum prænominatur magnum. (Ethelwerdi Historia, p. 848.) — Willelm. Malmesb., p. 48-50 — Ingulf. Croyland., p. 37.

934 « crapeau à la voix rauque, et l'aigle affamé de « chair, et le milan vorace, et le loup fauve des « bois.

« Jamais plus grand carnage n'eut lieu dans « cette île, jamais plus d'hommes n'y périrent par « le tranchant de l'épée, depuis le jour où les « Saxons et les Angles vinrent de l'est à travers « l'Océan, où ils entrèrent en Bretagne, ces nobles « artisans de guerre, qui vainquirent les Welches (1) « et prirent le pays (2). »

934 à 937 Ethelstan fit payer cher aux Cambriens du sud le secours que leurs frères du nord avaient donné à ses ennemis; il ravagea le territoire des Gallois, et leur imposa des redevances; et le roi d'Aberfraw, comme s'expriment de vieux actes, paya au roi de Londres le tribut en argent, en bœufs, en faucons et en chiens de chasse (3). Les Bretons de la Cornouaille furent chassés de la ville d'Exeter qu'ils habitaient alors en commun avec les Anglais (4). Cette population fut refoulée vers le midi jusqu'au delà du cours de la rivière de Tamer, qui devint alors, et qui est encore aujourd'hui la limite du pays de Cornouaille. Ethelstan se vantait, dans ses chartes, d'avoir subjugué tous les peuples étrangers à la race saxone qui habitaient l'île de Bretagne (5). Il donna un Norwégien pour gouverneur aux Anglo-Danois de la Northumbrie; c'était Erik, fils de Harald, vieux pirate qui se fit chrétien pour obtenir un commandement.

937 Le jour de son baptême, il jura de garder et de défendre le Northumberland contre les païens et les pirates (6); de roi de mer qu'il était, il devint roi de province, comme s'exprimaient les Scandinaves (7). Mais cette dignité trop pacifique cessa promptement de lui plaire, et il remonta sur ses vaisseaux. Après quelques années d'absence, il re-
946 vint visiter les Northumbriens, qui le reçurent avec joie, et le prirent de nouveau pour chef, sans l'aveu du roi Edred (8), successeur du fils d'Ethelstan. Ce roi marcha contre eux, et les força d'abandonner Erik, qui, à son tour, pour se venger de leur désertion, vint les attaqrer avec cinq chefs de corsaires du Danemarck, des Orcades et des Hébrides. Il périt dans le premier combat avec les cinq rois de mer ses alliés. Cette fin glorieuse pour un Scandinave fut célébrée par les Skaldes ou poëtes du nord, qui, sans tenir compte du baptême qu'Erik avait reçu chez les Anglais, le placèrent, en idée, dans un tout autre paradis que 946
celui des chrétiens.

« Il m'est venu un songe, dit le panégyriste du « pirate: je me suis vu, au point du jour, dans la « salle du Valhalla (9), préparant tout pour la ré- « ception des hommes tués dans les batailles.

« J'ai réveillé les héros de leur sommeil; je les ai « engagés à se lever, à ranger les bancs, à dis- « poser les coupes à boire, comme pour l'arrivée « d'un roi.

« D'où vient tout ce bruit? s'écrie Bragg; d'où « vient que tant d'hommes s'agitent et que l'on « remue tous les bancs? C'est qu'Erik doit venir, « répond Odin; je l'attends. Qu'on se lève, qu'on « aille à sa rencontre.

« Pourquoi donc sa venue te plaît-elle davantage « que celle d'un autre roi? C'est qu'en beaucoup « de lieux il a rougi son épée de sang; c'est que « son épée sanglante a traversé beaucoup de lieux.

« Je te salue, Erik, brave guerrier; entre: sois « le bienvenu dans cette demeure. Dis-nous quels « rois t'accompagnent; combien viennent avec toi « du combat?

« Cinq rois viennent, répond Erik, et moi je suis « le sixième (10). »

Le territoire des Northumbriens, qui avait jus- 946
que-là conservé son ancien titre de royaume, le à 955
perdit alors, et fut divisé en plusieurs provinces. Le pays situé entre l'Humber et la Tees fut nommé province d'York; en saxon, Everwic-scire. Le reste du pays, jusqu'à la Tweed, garda le nom général de Northumbrie, *Northan-humbra-land*, quoiqu'on y distinguât plusieurs circonscriptions diverses, telles que la terre des Cambriens, *Cumbra-land*, près du golfe de Solway; la terre des montagnes de l'ouest, *West-moringa-land;* enfin, la Northumbrie proprement dite, sur les bords de la mer orientale, entre les fleuves de Tyne et de Tweed. Les chefs northumbriens, sous l'autorité supérieure des rois anglo-saxons, conservèrent le titre danois qu'ils avaient porté depuis l'invasion; on continua de les appeler Iarls, ou Eorls selon l'orthographe saxonne. C'est un mot dont on ignore la signification primitive, et que les Scandinaves appliquaient à toute espèce de commandant, soit militaire, soit civil, qui agissait comme lieutenant du chef suprême, appelé King ou Kining. Par degrés, les Anglo-Saxons introduisirent ce titre nouveau dans leurs territoires

(1) Weal, weallise, welsch, est le nom générique donné par les Teutons aux hommes de race celtique ou romaine.

(2) Chron. saxon., ed. Gibson, p. 112-114.

(3) Lois d'Howell Dda, liv. III, chap. 2., p. 199.

(4) Quam id temporis æquo cum Anglis jure habitabant. (Willelm. Malmesburiensis, p. 50.)

(5) Dugdale Monasticon anglic., t. I, p. 140.

(6) Contra Danos aliosque piratas tuiturus. (Snorro Heimskringla, tom. I, pag. 127.)

(7) Theod-kynning, fylkes-kyning, folkes-king.

(8) Ed-red, heureux conseiller.

(9) *Valhalla* signifie palais des morts.

(10) Torfæi Hist. Norweg., lib. IV, cap. 10.

946 à 955 du sud et de l'ouest, et en firent la qualification du magistrat à qui fut délégué le gouvernement des grandes provinces, appelées autrefois royaumes, avec la suprématie sur tous les magistrats locaux, sur les préfets des shires, *shire-gherefas* ou *shire-reves;* sur les préfets des villes, *port-reves;* sur les anciens du peuple, *eldermenn*. Ce dernier titre avait été, avant celui d'*eorl*, le nom générique des grandes magistratures anglo-saxonnes; il fut dès lors abaissé d'un degré, et ne s'étendit plus qu'aux juridictions inférieures et aux dignités municipales.

La plupart des Danois, nouveaux citoyens de l'Angleterre, se firent chrétiens pour cesser de paraître étrangers. Plusieurs prirent, moyennant quelques concessions de terre, le titre et l'emploi de défenseurs perpétuels des églises, qu'ils avaient autrefois brûlées. Il y en eut même qui entrèrent dans les ordres ecclésiastiques, et firent profession d'un rigorisme dur et sombre, qui rappelait, sous d'autres formes, la rudesse de leur premier état (1).

955 à 975 Dans la révolution qui réunit l'Angleterre tout entière, de la Tweed au cap de Cornouaille, en un seul et même corps politique, le pouvoir des rois, devenus monarques, s'accrut en force à mesure qu'il s'étendit, et devint, pour chacune des populations nouvellement réunies, plus pesant que n'avait été jadis l'ancien pouvoir de ses rois particuliers. L'association des provinces anglo-danoises aux provinces anglo-saxonnes attira nécessairement sur ces dernières quelque chose du régime sévère et ombrageux qui devait peser sur les autres, parce qu'elles étaient peuplées d'étrangers soumis malgré eux. Les mêmes rois, exerçant à la fois au nord le droit de conquête, et au midi celui de souveraineté légale, se laissèrent bientôt entraîner à confondre ces deux caractères de leur puissance, et à distinguer faiblement l'Anglo-Danois de l'Anglo-Saxon, l'étranger de l'indigène, le sujet de l'homme pleinement libre. Ces rois conçurent d'eux-mêmes et de leur puissance une opinion exagérée; ils s'entourèrent d'une pompe jusqu'alors inconnue : ils cessèrent d'être populaires, comme l'étaient leurs prédécesseurs, qui, prenant le peuple pour conseiller en toutes choses (2), le trouvaient toujours prêt à faire ce que lui-même avait délibéré. De là naquirent pour l'Angleterre de nouvelles causes de faiblesse. Toute grande qu'elle parût désormais, sous des chefs dont les titres d'honneur remplissaient plusieurs lignes (3), elle était réellement moins capable de résister à un ennemi extérieur, qu'au temps où, réduite à peu de provinces, mais gouvernée sans faste et sans despotisme, elle voyait en tête de ses lois nationales ces simples mots : Moi, Alfred, roi des Saxons de l'ouest (4).... 975 à 980

Les habitants danois de l'Angleterre, soumis non sans regret à des rois étrangers pour eux, tournaient constamment leurs regards vers la mer, espérant que chaque brise leur amènerait des libérateurs et des chefs de leur ancienne patrie. Cette attente ne fut pas longue, et, sous le règne d'Ethelred, fils d'Edgard, les descentes des hommes du nord en Bretagne, qui n'avaient jamais complétement cessé, reprirent tout à coup un caractère menaçant. Sept vaisseaux de guerre abordèrent sur le rivage de Kent, et pillèrent l'île de Thanet; trois autres vaisseaux, se dirigeant vers le sud, ravagèrent les lieux voisins de Southampton, et des troupes de débarquement parcoururent et occupèrent sur plusieurs points la côte orientale. L'alarme se répandit jusqu'à Londres : Ethelred convoqua aussitôt le grand conseil national; mais, sous ce roi nonchalant et fastueux, l'assemblée ne se composait guère que d'évêques et de courtisans, plus disposés à flatter leur prince qu'à lui donner de sages avis (5). Se conformant à l'aversion du roi pour toute mesure prompte et énergique, ils crurent éloigner les Danois en leur offrant une somme équivalente au profit que ces pirates s'étaient promis de leur invasion en Angleterre. 980 980 988 991 à 993

Il existait, sous le nom d'argent danois, *dane gheld*, un impôt levé de temps en temps pour l'entretien des troupes qui gardaient les côtes contre les corsaires scandinaves (6). Ce fut cet argent même qu'on proposa, sous forme de tribut, aux nouveaux envahisseurs : ceux-ci n'eurent garde de refuser; et le premier payement fut de dix mille livres qu'ils reçurent sous la condition de quitter l'Angleterre. Ils partirent en effet, mais revinrent bientôt plus nombreux, afin d'obtenir une plus forte somme. Leur flotte remonta le fleuve de l'Humber, et en dévasta les deux rives. Les habitants saxons des provinces voisines accoururent en armes à leur rencontre; mais sur le point d'en venir aux mains, trois de leurs chefs, Danois d'origine, les trahirent

(1) Summus pontifex Odo, vir grandævitatis maturitate fultus et omnium iniquitatum inflexibilis adversarius. (Vita Dunstani, in collect. Baronii.) — Chron. saxon. Gibson, pag. 114, 115 et seq.

(2) Ræde, rædegifan, gerædnesse. Voyez les préambules des lois anglo-saxonnes, in Hickesii Thesauro linguarum septentrionalium.

(3) Dugdale, Monasticon anglican. tom. I, pag. 140.

(4) Ego Ælfredus, occidentalium Saxorum rex.

(5) Rex pulchrè ad dormiendum factus. (Willem. Malmesb. p. 68.) Rex imbellis, imbecillis, monachum potiùs quàm militem actione prætendens. (Vita Elfegi, Anglia sacra, tom. II, p. 131.)

(6) Dæne-geld, dæne-geold, en latin *Danegeldum*. Ex unâquâque hydâ 12 denarios ad conducendos eos qui piratarum irruptioni obviarent. (Leges anglo-saxon. Wilkins.)

693 et passèrent à l'ennemi. Tout ce qu'il y avait en Northumberland de Danois nouvellement convertis fit amitié et alliance avec les païens venus des bords de la Baltique (1).

994 à 1002 Bientôt les vents du printemps amenèrent dans la Tamise une flotte de quatre-vingts vaisseaux conduits par deux rois, Olaf de Norwége et Sven (2) de Danemarck, dont le second, après avoir reçu le baptême, était retourné au culte d'Odin. Ces deux rois, en signe de prise de possession, firent planter une lance sur la rive, et en jetèrent une autre dans le courant du premier fleuve qu'ils traversèrent (3). Ils marchaient, dit un vieil historien, escortés par le fer et le feu, leurs compagnons ordinaires (4). Ethelred, à qui la conscience de son impopularité faisait craindre de rassembler une armée (5), proposa encore une fois de l'argent aux ennemis, s'ils voulaient se retirer en paix : ils demandèrent vingt-quatre mille livres, que le roi leur paya sur-le-champ,
1002 satisfait de leurs promesses et de la conversion d'un chef danois, qui reçut en grande cérémonie, dans l'église de Winchester, le baptême, auquel un de ses pareils prétendait avec dérision s'être présenté au moins vingt fois (6).

La trêve des envahisseurs fut loin d'être paisible, dans les lieux de leurs cantonnements, ils outragèrent les femmes et tuèrent les hommes (7). Leur
1003 insolence et leurs excès, irritant au dernier point le ressentiment des indigènes, amenèrent bientôt un de ces actes de vengeance nationale, qu'il est également difficile de condamner et de justifier, parce qu'un instinct noble, la haine de l'oppression, s'y mêle à des passions atroces. Par suite d'une grande conspiration, formée sous les yeux et avec la connivence des magistrats et des officiers royaux, les Danois de la dernière invasion, hommes, femmes et enfants, furent tous, le même jour et à la même heure, assaillis et tués dans leurs logements, par leurs hôtes et leurs voisins (8). Ce massacre, qui fit grand bruit, et dont les circonstances odieuses servirent dans la suite de prétexte aux ennemis de la nation anglaise, eut lieu en l'année 1003, le jour de Saint-Brice, il ne s'étendit point sur les provinces du nord et de l'est, où les Danois, an- 1003
ciennement établis, et devenus cultivateurs ou bourgeois, formaient la majorité de la population ; mais tous les nouveaux conquérants, à l'exception d'un très-petit nombre, périrent, et avec eux une des sœurs du roi de Danemarck. Afin de tirer vengeance de ce meurtre, et de punir ce qu'il nommait la trahison du peuple anglais, le roi Sven assembla une armée beaucoup plus nombreuse que la première, et dans laquelle, si l'on en croit d'anciens récits, il ne se trouvait pas un seul esclave, pas un affranchi, pas un vieillard, mais dont chaque combattant était libre, fils d'homme libre et dans la vigueur de l'âge (9).

Cette armée s'embarqua sur des vaissseaux de 1004
haut bord, dont chacun portait une marque distinctive qui en désignait le commandant. Les uns avaient à la proue des figures de lions, de taureaux, de dauphins, d'hommes, en cuivre doré ; les autres portaient au haut des mâts des oiseaux déployant leurs ailes et tournant avec le vent ; les flancs des navires étaient peints de diverses couleurs, et des boucliers de fer poli y étaient suspendu en file (10). Le vaisseau du roi avait la forme allongée d'un serpent, dont la tête avançait à la proue, et dont la queue se recourbait à la poupe ; on l'appelait, à cause de cela, le Grand-Dragon (11). A leur débar-
quement sur la côte d'Angleterre, les Danois, for- 1004 à 1006
més en bataillons, déployèrent un étendard mystérieux qu'ils appelaient le *Corbeau*. C'était un drapeau de soie blanche, au milieu duquel on voyait en noir la figure d'un corbeau, le bec ouvert et les ailes étendues ; trois sœurs du roi Sven l'avaient brodé durant une nuit en accompagnant leur ouvrage de chants et de gestes magiques (12). Cette bannière, qui, selon les idées superstitieuses des Scandinaves, était un gage de victoire, augmentait l'ardeur et la confiance des nouveaux envahisseurs. Dans tous les lieux où ils passaient, dit un vieil historien, ils mangeaient gaiement le repas préparé à regret pour eux ; et, à leur départ, ils tuaient l'hôte et brûlaient le logis (13).

Ils enlevaient partout les chevaux, et, se faisant

(1) Chron. saxon. Gibson, pag. 126. — Ingulf. Croyland., p. 890. — Johan. Brompton, p. 877-889. — Eadmeri Novorum historia, p. 4. — Willelm. Malmesb., pag. 68-69.

(2) Sven, sweinn, sweyn, swayn, un jeune homme.

(3) Conjecta in undas lancea, monumenti gratiâ. (Script. rer. danic.)

(4) Cum ducibus solitis marte et vulcano. (Jo. Brompton, pag. 883.)

(5) Formidine meritorum nullum sibi fidelem metuens. (Willelm. Malmesburiensis, p. 69.)

(6) Monachus Sancti Galli, apud scriptores rerum franc., pag. 134. — Johan. Brompton, pag. 879. — Chron. saxon. Gibson, pag. 126 et seq.

(7) Jam post pacem factam uxores et filias vi opprimere præsumpserunt. (Mathæi Westmonast. Flores histor., p. 201.)

(8) Mulieres cum liberis. (Ibid.)

(9) Nullus servus, nullus ex serva libertus. (Emmæ reginæ Anglorum Encomium, pag. 166.)—Chron. saxon. Gibson, pag. 127. et seq.

(10) Reginæ Emmæ Encomium, pag. 166.

(11) Snorre's Heimskringla, tom. II, pag. 294.

(12) Corvus hians ore excutiensque alas. (Reginæ Emmæ Encomium, pag. 170.)

(13) Reddebant hospiti cædem, hospitio flamam. (Henrici Hunting. Hist., pag. 260.)

1004 à 1006 cavaliers, suivant la tactique de leurs prédécesseurs, ils marchaient rapidement à travers le pays, se présentaient tout à coup, lorsqu'on les croyait loin, surprenaient les châteaux et les villes. En peu de temps ils eurent conquis toutes les provinces du sud-est, depuis l'embouchure de l'Ouse jusqu'à la baie de Southampton. Le roi Ethelred, qui n'était jamais prêt à combattre, n'imaginait d'autre ressource que celle d'acheter à prix d'argent des trêves de quelques jours, et cette politique de temporisation l'obligeait à charger le peuple d'impôts toujours croissants (1). Ceux des Anglais qui avaient le bonheur d'être préservés du pillage des Danois n'échappaient point aux exactions royales, et sous cette forme, ou sous l'autre, ils étaient certains de se voir tout enlever.

1006 à 1012 Pendant que ceux qui gouvernaient l'Angleterre faisaient ainsi leur pacte avec l'étranger aux dépens du peuple, il y eut un homme qui, bien que puissant dans le pays, aima mieux mourir que d'autoriser cette conduite par son exemple. C'était l'archevêque de Canterbury, nommé Elfeg. Prisonnier des Danois, après le siége de sa ville métropolitaine, et traîné de campements en campements à la suite de leurs bagages, il resta longtemps dans les chaînes sans prononcer le mot de rançon. Les Danois se lassèrent les premiers, et proposèrent à leur captif de lui rendre la liberté au prix de trois mille pièces d'or, s'il voulait prendre l'engagement de conseiller au roi Ethelred de leur donner une somme quadruple. « Je ne possède point tant d'argent, répondit l'archevêque, et je ne veux rien « coûter à qui que ce soit, ni rien conseiller à mon « roi contre l'honneur du pays (2). » Il déclara hautement qu'il n'accepterait de personne aucun présent pour sa rançon, et défendit à ses amis de rien solliciter, disant que ce serait trahison de sa part que de payer les ennemis de l'Angleterre. Les Danois, plus avides d'argent que du sang de l'archevêque, renouvelaient souvent leurs demandes. « Vous me pressez en vain, leur répétait Elfeg, je « ne suis pas homme à fournir aux dents des païens « de la chair de chrétien à dévorer, et ce serait le « faire que de vous livrer ce que les pauvres ont « amassé pour vivre (3). »

Les Danois perdirent enfin patience, et un jour qu'il leur était venu du midi des tonneaux de vin dont ils burent largement, ne sachant que faire 1012
pour s'amuser après le repas, ils voulurent se donner le plaisir de mettre en jugement l'archevêque. On le leur amena garrotté sur un mauvais cheval, au lieu où se tenait ordinairement le conseil de guerre et le tribunal de l'armée; les chefs et les guerriers de distinction étaient assis sur de grosses pierres qui formaient un large cercle, et non loin de là se trouvait un tas énorme d'ossements, de mâchoires et de cornes de bœufs, débris de la cuisine du camp (4). Aussitôt que le prélat saxon eut été introduit au milieu du cercle, un grand cri s'éleva de toutes parts: « De l'or, évêque, de l'or, ou « nous allons te faire jouer un rôle qui te rendra « fameux dans le monde (5). » Elfeg répondit avec calme: « Je vous offre l'or de la sagesse, qui est « de renoncer à vos superstitions, et de vous con- « vertir au vrai Dieu; que si vous méprisez mon « conseil, sachez que vous périrez comme Sodome, « et ne prendrez point racine en ce pays. » A ces mots, qui leur parurent une menace et une insulte pour leur religion, les prétendus juges quittèrent leurs siéges, et se jetant sur l'archevêque, le renversèrent par terre en le frappant du dos de leurs haches; plusieurs coururent à l'amas d'os et de cornes, dont ils s'armèrent et qu'ils firent pleuvoir sur le Saxon en écartant la foule qui l'entourait. L'archevêque essaya en vain de se mettre à genoux pour prier, et tomba bientôt à demi mort; il fut achevé par un soldat qu'il avait converti et baptisé la veille, et qui, par une compassion barbare, lui fendit la tête d'un coup de hache, afin de terminer ses souffrances. Les meurtriers voulurent d'abord jeter le cadavre dans un bourbier voisin; mais les Anglo-Saxons, qui honoraient Elfeg comme un martyr du Christ et de la patrie, achetèrent son corps au prix d'une grosse somme d'argent, et l'ensevelirent à Londres (6).

Cependant le roi Ethelred pratiquait sans scrupule ce que l'archevêque de Canterbury, au péril de sa propre vie, avait refusé de lui conseiller. Un jour ses collecteurs de taxes (7) levaient des tributs pour les Danois; le lendemain les Danois se présentaient eux-mêmes et taxaient pour leur propre compte (8). A leur départ, les agents royaux revenaient encore, et traitaient les malheureux habitants plus durement que la première fois, les appe-

(1) Ingulf. Croyland., p. 890-891. — Willelm. Malmesburiensis, pag. 68.

(2) Me nil contra patriæ decus regi suasurum. (Vita Elfegi, in Anglia sacra, tom. II, p. 132.)

(3) Christianorum carnes paganis dentibus conterendas... quòd paupertas ad vitam paraverat. (Vita Elfegi, etc., p. 238.) — Eadmeri nov. Historia, pag. 4. — Ingulf. Croyland., pag. 891. — Johan. Brompton, pag. 890.

(4) Ossibus et boum cornibus. (Chron. saxon. Gibson, p. 142.)

(5) Aurum, episcope, aurum. (Vita Elfegi, p. 140.)

(6) Chron. saxon. Gibson, pag. 142. — Johan. Brompton, p. 890-891.

(7) Exactores regii. (Ingulf. Croyl., p. 890.)

(8) Misit Turkillus danicus comes exactores suos. (Ingulf. Croyl., p. 891.)

1012 lant traîtres et pourvoyeurs de l'ennemi (1). le vrai pourvoyeur des Danois, Ethelred, lassa enfin la patience du peuple qui l'avait fait roi pour la défense commune. Quelque dure que fût la domination étrangère, on trouva plus facile de s'y résigner tout d'un coup, que d'attendre, au milieu des souffrances, sous un roi sans courage et sans vertu,
1013 le moment d'un esclavage inévitable. Plusieurs des provinces du centre se soumirent volontairement aux Danois ; Oxford et Winchester ouvrirent bientôt leurs portes ; et Sven, s'avançant dans la contrée de l'ouest jusqu'au golfe de la Saverne, prit le titre de roi de toute l'Angleterre, sans aucune opposition (2). Effrayé de l'abandon général, Ethelred s'enfuit dans la petite île de Wight, et de là passa le détroit pour aller en Gaule demander asile au frère de sa femme, chef d'une des provinces occidentales voisines de l'embouchure de la Seine (3).

En se mariant à une femme étrangère, Ethelred avait conçu l'espoir d'obtenir des parents puissants de son épouse quelque secours contre les Danois ; mais il fut trompé dans son attente. Ce mariage, qui devait procurer des défenseurs à l'Angleterre (4), n'amena d'outre-mer que des solliciteurs d'emplois et des ambitieux avides d'argent et de dignités. Toutes les villes dont la garde avait été remise à ces étrangers furent les premières rendues aux Danois (5). Par un hasard assez singulier, le prince résidant en Gaule, dont le roi d'Angleterre avait recherché l'alliance comme un appui dans sa lutte contre les forces de la Scandinavie, était lui-même d'origine scandinave, et fils d'un ancien chef de pirates, conquérant de la province gauloise que sa postérité gouverna par droit d'héritage ; le chef de cette nouvelle dynastie, après avoir longtemps ravagé le pays, y avait fixé ses compagnons de piraterie, et fondé avec eux un État, qui de leur nom de nation s'appelait *Normandie*, ou terre des Normands (6).

La Normandie était contiguë, du côté du sud, à la petite Bretagne, État fondé comme on l'avu plus haut par d'anciens réfugiés bretons, et du côté de l'est elle touchait au vaste pays dont elle avait été démembrée, à la Gaule septentrionale, qui avait pris un nouveau nom, celui de France, depuis l'établissement des Franks. Les descendants de ces émigrés de la Germanie y habitaient encore, après cinq siècles, séparés des indigènes gaulois, moins par les mœurs et l'idiome que par la condition sociale. L'empreinte de la distinction des races se retrouvait dans la différence profondément marquée des conditions sociales, et dans les qualifications qui servaient à l'exprimer. Pour désigner la liberté civile, au dixième siècle, il n'y avait, dans la langue parlée en France, d'autre mot que celui de *Frankise* ou 1002 à 1013
Franchise (7), selon les dialectes, et *Franc* signifiait à la fois libre, puissant et riche.

Pour fonder à ce point la prédominance de la 496 à 801
population conquérante, il n'eût peut-être pas suffi de la seule invasion des enfants de Mérowig et de la conversion de leurs rois au catholicisme. Moins de trois siècles après leur établissement en Gaule, ces terribles envahisseurs étaient presque devenus Gaulois ; les rois issus de Chlodowig, aussi peu offensifs que leurs aïeux s'étaient montrés farouches, bornaient leur ambition à faire bonne chère, et à se promener doucement en char (8). Mais alors il existait entre le Rhin et la forêt des Ardennes, sur le territoire que les Franks nommaient *Oster-rike*, ou royaume d'Orient, une population chez qui le caractère teutonique avait mieux résisté à l'influence des mœurs méridionales. Venue la dernière à la conquête de la Gaule, exclue de la possession des riches provinces et des grandes cités du midi, elle aspirait à en usurper sa part, et même à supplanter dans leur domination les Franks du *Neoster-rike* ou du royaume occidental (9). Ce hardi projet longtemps poursuivi avec des chances diverses, s'accomplit enfin au huitième siècle ; et, sous la forme extérieure d'une révolution de palais, il y eut une véritable invasion des Franks austrasiens sur les Franks neustriens. Un second partage de terre eut lieu dans presque toute la Gaule ; il s'éleva une seconde race de rois, étrangers à la première, et la conquête, en se renouvelant, prit un caractère plus durable.

Ce ne fut pas tout ; l'activité guerrière des Franks, éveillée par cette grande impulsion, les poussa dans tous les sens hors de leurs anciennes limites ; ils firent des conquêtes vers le Danube et l'Elbe, au delà des Pyrénées et des Alpes. Maître de la Gaule et des deux rives du Rhin, de l'ancien territoire de la confédération saxonne, et d'une partie des pays slaves, de l'Italie presque entière et du nord de

(1) Tanquam patriæ proditorem et Danorum provisorem. (Ingulf. Croyl., p. 890.)

(2) Rex plenarius ; fullne kyning. (Chron. saxon. Gibson.)

(3) Ibid., pag. 144. — Willelm. Malmesb., p. 169. — Henrici Hunting., pag. 362.

(4) Ad majorem securitatem regni sui. (Jo. Brompton, p. 883.)

(5) Henr. Hunting., p. 360. — Rogerii de Hoved. Ann., p. 429.

(6) Quam Northmanniam vocaverunt, eò quòd de Norwegia egressi essent. (Script. rer. northmannicar., p. 7.)

(7) En latin, *frankisia*, *franchisia*.

(8) Plaustro bobus trahentibus vectus. (Annales Fuldenses, apud script. rerum francic., tom. II, p. 676.)

(9) Voyez les *Lettres sur l'Histoire de France*, deuxième édition, Lettre X.

801 l'Espagne, le second prince de la nouvelle dynastie, Karle, surnommé le Grand, que nous appelons Charlemagne, échangea son titre de roi contre celui d'empereur ou de César, aboli en Occident depuis plus de trois siècles. C'était un homme d'une activité infatigable, et doué de ce génie administratif qui va de l'ensemble aux plus petits détails, et que, par une singularité remarquable, on voit reparaître presque identiquement le même aux époques les plus différentes. Mais ce génie, malgré toutes ses ressources, ne pouvait, sans l'action des siècles, fondre en un seul corps tant de nations, diverses d'origine, de mœurs et de langage, sous une apparence d'union; l'isolement naturel subsista,
801 et pour empêcher l'empire de se dissoudre dès sa
à 814 création, il fallut que le grand empereur y portât sans cesse la main. Tant qu'il vécut, les peuples du continent occidental restèrent agrégés sous sa vaste domination, étrangère pour tous, hors un seul; mais ils commencèrent à rompre cette union factice, aussitôt que le César frank fut descendu, en habits impériaux, dans le caveau sépulcral d'Aix-la-Chapelle.

Un mouvement spontané de révolte agita presqu'à la fois les nations associées malgré elles. La Gaule tendit à se séparer de la Germanie, et l'Italie
814 à s'isoler de toutes les deux. Chacune de ces grandes
à 841 masses d'hommes, en s'ébranlant, entraîna dans sa cause la portion du peuple conquérant qui habitait au milieu d'elle, comme dominatrice du sol, et avec des titres de puissance et d'honneur, soit latins, soit germaniques (1). Les Franks tirèrent l'épée contre les Franks, les frères contre les frères, les pères contre les fils. Trois des petits-fils de Karle le Grand se livrèrent bataille entre eux, au centre de la Gaule, l'un à la tête d'une armée de Gaulois et de Gallo-Franks, l'autre suivi des Ita-
841 liens, le troisième des Teutons et des Slaves (2). La querelle domestique des rois issus du César frank n'était qu'un reflet de la querelle des peuples, et c'est pour cette raison même qu'elle fut si longue et si opiniâtre. Les rois firent et défirent dix partages de cet empire, que les peuples voulaient dissoudre; ils se prêtèrent l'un à l'autre des serments en langue tudesque et en langue romane vulgaire (3); puis ils les rompirent aussitôt, ramenés, presque malgré eux, à la discorde, par la turbulence des masses que ne pouvait satisfaire aucun traité.

C'est au milieu de ce désordre, lorsque la guerre civile régnait d'un bout à l'autre de l'immense em- 841 à 870
pire des Franks, que les Vikings danois ou normands (ce dernier nom prévalut en Gaule) vinrent affliger ce pays d'invasions réitérées. Ils faisaient un genre de guerre tout nouveau, et qui aurait déconcerté les mesures les mieux prises contre une agression ordinaire. Leurs flottes de bateaux à voiles et à rames entraient par l'embouchure des fleuves, et les remontaient souvent jusqu'à leur source, jetant alternativement sur les deux rives des bandes de pillards intrépides et disciplinés. Lorsqu'un pont ou quelque autre obstacle arrêtait cette navigation, les équipages tiraient leurs navires à sec, les démontaient, et les charriaient jusqu'à ce qu'ils eussent dépassé l'obstacle. Des fleuves ils passaient dans les rivières, et puis d'une rivière dans l'autre, s'emparant de toutes les grandes îles, qu'ils fortifiaient pour en faire leurs quartiers d'hiver, et y déposer, sous des cabanes rangées en files, leur butin et leurs captifs.

Attaquant ainsi à l'improviste, et, lorsqu'ils étaient prévenus, faisant retraite avec une extrême facilité, ils parvinrent à dévaster des contrées entières, au point que, selon l'expression des contemporains, on n'y entendait plus un chien aboyer. Les châteaux et les lieux forts étaient le seul refuge contre eux; mais à cette première époque de leurs irruptions, il y en avait peu, et les murs mêmes des anciennes villes romaines tombaient en ruines. Pendant que les riches seigneurs de terres flanquaient leur manoir de tours crénelées, et l'entouraient de fossés profonds, les habitants du plat pays émigraient en masse de leurs villages, et allaient à la forêt voisine camper sous des huttes défendues par des abatis et des palissades. Mal protégés par les rois, les ducs et les comtes du pays, qui souvent traitaient avec l'ennemi pour eux seuls et aux dépens des pauvres, les paysans s'animaient quelquefois d'une bravoure désespérée, et, avec de simples bâtons, ils affrontaient les haches des Normands (4). D'autres fois, voyant toute résistance inutile, abattus et démoralisés, ils renonçaient à leur baptême pour détourner la fureur des païens, et, en signe de leur initiation au culte des dieux du Nord, ils mangeaient de la chair d'un cheval immolé en sacrifice. Cette apostasie ne fut point rare dans les lieux les plus exposés au débarquement des pirates; leurs bandes mêmes se recrutèrent de gens qui avaient tout perdu par leurs ravages; et d'anciens historiens assurent que le fameux roi de mer Has-

(1) Duces, comites, judices, missi, præfecti, præpositi; grafen, mark-grafen, land-grafen, tun-grafen, herizogen, skepen, sens-skalken, maer-skalken, etc.

(2) A Fontenai, *Fontanetum*, près d'Auxerre.

(3) Nithardi Historia, apud script. rer. francic., t. VI.

(4) Adversùs quos nullus rex, nullus dux, nullus defensor surrexit qui eos expugnaret. (Histoire de Bretagne de dom Lobineau, pièces justificatives, tom. II, pag. 45.)

841 à 870 ting était fils d'un laboureur des environs de Troyes.

Près d'un siècle s'écoula entre la première et la dernière descente des Normands en Gaule, et dans cet intervalle s'accomplit, au milieu de malheurs de tout genre, le démembrement de l'empire fondé par Karle le Grand. Non-seulement on vit se détacher du territoire gaulois les pays que des limites naturelles en séparaient anciennement; mais, au sein même de ce territoire, il se fit une division partielle, d'après les convenances géographiques, les traditions locales, les différences de langage ou de dialectes. La Bretagne, restée indépendante sous la première dynastie franke, et assujettie sous la seconde, commença ce mouvement, et redevint un État séparé dès la première moitié du neuvième siècle. Elle eut des princes nationaux, affranchis de toute suzeraineté étrangère, et même des princes conquérants, qui enlevèrent au petit fils de Charlemagne les villes de Rennes, de Vannes et de Nantes. Cinquante ans plus tard, l'ancien royaume des Visigoths, le pays compris entre la Loire, le Rhône et les Pyrénées, après s'être longtemps, et avec des chances diverses, débattu contre la domination franke, devint, sous le nom d'Aquitaine ou de Guienne, une souveraineté distincte; tandis que, de l'autre côté du Rhône, une nouvelle souveraineté se formait de la Provence unie à la partie méridionale de l'ancien royaume des Burgondes. En même temps, les provinces voisines du Rhin, où le flot des invasions germaniques avait apporté l'idiome tudesque, élevaient une barrière politique entre elles et le pays de langue romane. Dans l'espace intermédiaire laissé par ces nouveaux États, c'est-à-dire, entre la Loire, la Meuse, l'Escaut, et la frontière bretonne, se trouvait resserré le royaume des Gallo-Franks, ou la France. Son étendue était exactement la même que celle du Neoster-rike, ou de la Neustrie des anciens Franks; mais le nom de Neustrie ne se donnait plus alors qu'à la côte maritime la plus occidentale, de même que son correlatif Oster-rike, ou Austrasie, qui autrefois s'appliquait à la Germanie entière, fut insensiblement relégué vers les rives du Danube.

Ce nouveau royaume de France, véritable berceau de la France moderne, contenait une population mélangée, germaine sous un aspect, et sous l'autre gauloise ou romane : aussi les peuples étrangers lui donnaient-ils des noms différents, selon le point de vue d'où ils la considéraient. Les Italiens, les Espagnols, les Anglais et les nations scandinaves ne voyaient que des Franks dans la Gaule; mais les Allemands, revendiquant pour eux-mêmes ce noble nom, le refusaient à leurs voisins occidentaux, qu'ils appelaient *Wallons* ou *Welsches* (1). Dans l'intérieur du pays, on faisait à cet égard une autre distinction : le possesseur de terres qui habitait au milieu de ses vassaux et de ses colons, uniquement occupé d'armes ou de chasse, et qui menait ainsi un genre de vie conforme aux habitudes des anciens Franks, prenait le titre de *franc-homme*, ou celui de *baron*, empruntés tous deux à la langue de la conquête (2). Quant à ceux qui, n'ayant pas de manoir seigneurial, habitaient en masse, à la manière romaine, les villes, les bourgs ou les hameaux, ils tiraient de cette circonstance une qualification particulière; on les appelait *villains* ou *manans* (3). Il y avait des villains réputés libres, et des villains serfs de la glèbe; mais la liberté des premiers, toujours menacée ou envahie par les seigneurs, était faible et précaire. Tel était le royaume de France, relativement à son étendue et aux différentes classes d'hommes qui l'habitaient, lorsqu'il subit une grande invasion de pirates septentrionaux, qui devait être la dernière de toutes, et en clore la longue série par un démembrement territorial. Pour remonter jusqu'à la cause de cet événement célèbre, il faut entrer dans l'histoire du Nord.

841 à 870

Vers la fin du neuvième siècle, Harald Harfagher, c'est-à-dire, aux beaux cheveux, roi d'une partie de la Norwége, étendit par la force des armes son pouvoir sur tout le pays, dont il fit un seul royaume. Cette destruction de plusieurs petits Etats anciennement libres n'eut point lieu sans résistance : non-seulement le terrain fut vivement disputé; mais, après la conquête, beaucoup d'hommes préférèrent s'expatrier, et mener sur mer une vie errante, plutôt que d'obéir à un roi étranger. La plupart de ces déshérités infestaient les mers du nord, ravageaient les côtes et les îles, et travaillaient à exciter des soulèvements parmi leurs compatriotes. Ainsi l'intérêt politique fit bientôt du conquérant de la Norwége l'ennemi le plus acharné des pirates. Avec une flotte nombreuse, il les poursuivit le long de toutes les côtes de son royaume, et jusque dans les parages des Orcades et des Hébrides, coulant bas leurs vaisseaux, et ruinant les postes qu'ils avaient établis dans plusieurs îles de l'Océan. En outre, il interdit par les lois sévères dans ses Etats la pira-

870 à 895

(1) Alamani et cæteri transrhenani populi magis propriè se Francos appellari jubent, et eos quos nos putamus Francos, Galwalas, antiquo vocabulo, quasi Gallos romanos appellant. (Willelm. Malmesb. Hist., p. 25.)

(2) Vivere, habitare, succedere more Francorum. . . Francus homo (Glossaire de Ducange.) — Bar, Bearn, Bairn, beorn, un homme, un enfant mâle. (Gloss. de Wachter.) De là viennent les mots romans, bers, bernez, bernage.

(3) *Villani, manentes, coloni.* Le mot *villa*, que les Romains n'employaient que pour désigner une maison de campagne, signifia de bonne heure dans les langues néo-latines, toute espèce de lieux habités.

870 à 895 terie, et toute espèce d'exaction à main armée (1).

C'était un usage immémorial parmi les Vikings d'exercer sur toutes les côtes, sans distinction de pays, un droit qu'ils nommaient *strandhug*, ou presse des vivres. Lorsqu'un équipage, dont les provisions de bouche tiraient à leur fin, apercevait sur le rivage quelques troupeaux gardés par peu de monde, les pirates débarquaient en force, s'emparaient des animaux, les tuaient, les dépeçaient, et se ravitaillaient ainsi sans payer, ou en donnant le moins possible. Le *strandhug* était le fléau des campagnes, et la terreur des paysans; souvent on l'avait vu exercer par des gens qui ne faisaient point métier de la piraterie, mais auxquels leur puissance et leur richesse assuraient l'impunité (2).

Il y avait à la cour du roi Harald, parmi les Iarles, ou chefs du premier rang, un certain Rognvald, que le roi aimait beaucoup, et qui l'avait servi avec zèle dans toutes ses expéditions. Rognvald avait plusieurs fils, tous connus pour leur bravoure, et dont le plus renommé s'appelait Rolf ou Roll, par une sorte d'euphonie commune à beaucoup de noms teutoniques. Il était d'une taille si haute, que, ne trouvant dans la petite race du pays aucun cheval à son usage, il cheminait toujours à pied, ce qui le faisait surnommer *Gang-Roll*, c'est-à-dire, Roll le Marcheur. Un jour que le fils de Rognvald, avec de nombreux compagnons, revenait d'une croisière dans la Baltique, avant d'aborder en Norwége il relâcha dans la province de Vighen; et là, soit par besoin de vivres, soit pour profiter de l'occasion, il exerça le *strandhug*.

895 Le hasard voulut que le roi Harald se trouvât dans les environs, et reçut les plaintes des paysans; sans considérer quel était l'auteur du délit, il fit assembler aussitôt un *thing*, ou grand conseil de justice pour juger Roll d'après la loi. Avant que l'accusé parût devant l'assemblée, qui devait lui appliquer la peine du bannissement, sa mère courut auprès du roi et lui demanda grâce; mais Harald fut inexorable. Alors cette femme, inspirée par la colère et par le sentiment maternel, se mit à improviser, comme il arrivait souvent aux Scandinaves quand ils étaient vivement émus. S'adressant au roi, elle lui dit en vers: « Tu chasses du pays, et tu traites « en ennemi un homme de noble race; écoute donc « ce que je t'annonce: il est dangereux d'attaquer « le loup, et quand on l'a mis une fois en colère, « gare aux troupeaux qui vont dans la forêt (3). »

Malgré ces menaces un peu énigmatiques, la sentence fut prononcée, et Roll, se voyant banni à perpétuité, assembla quelques vaisseaux, et cingla vers les Hébrides. Ces îles avaient servi de refuge à une partie des Norwégiens, émigrés par suite des conquêtes du roi Harald. Presque tous étaient des gens de haute naissance, et d'une grande réputation militaire. Le nouvel exilé s'associa avec eux pour des entreprises de piraterie; ils réunirent tout ce qu'ils avaient de vaisseaux, et en formèrent une flotte assez nombreuse, qui n'obéissait point à un seul chef, mais à tous les confédérés, et où Roll n'avait d'autre prééminence que celle de son mérite et de son nom (4). 895

Partie des Hébrides, la flotte doubla la pointe de l'Ecosse, et, se dirigeant vers le sud-est, entra en Gaule par l'embouchure de l'Escaut, mais comme la contrée, naturellement pauvre, et déjà dévastée à différentes reprises, offrait peu de choses à prendre, les pirates se remirent bientôt en mer. Ayant marché au sud, ils entrèrent dans la Seine, et la remontèrent jusqu'à Jumiéges, à cinq lieues de Rouen: c'était le temps où les limites du royaume de France venaient d'être définitivement fixées, et resserrées entre la Loire et la Meuse. Aux longues révolutions territoriales qui avaient déchiré ce royaume succédait une révolution politique dont le but, réalisé un siècle plus tard, était l'expulsion de la seconde dynastie des rois franks (5). Le roi des Français, descendant de Karle le Grand, et nommé Karle comme son aïeul, seule ressemblance qu'il eût avec lui, disputait alors la couronne à un compétiteur dont les ancêtres ne l'avaient jamais portée. Tour à tour vainqueurs ou vaincus, le roi d'ancienne race et le roi par élection étaient maîtres alternativement; mais ni l'un ni l'autre n'avaient assez de pouvoir pour protéger le pays contre une invasion étrangère: toutes les forces du royaume étaient employées, de part et d'autre, à soutenir la guerre civile; aussi, aucune armée ne se présenta pour arrêter les nouveaux pirates, et les empêcher de piller et d'incendier les deux rives de la Seine. 896 à 898

Le bruit de leurs dévastations parvint bientôt à Rouen, et y jeta la terreur. Les habitants n'attendaient aucun secours, et désespéraient de pouvoir défendre seuls leurs murailles, ruinées dans les invasions précédentes. Au milieu de ce découragement général, l'archevêque de Rouen, nommé Franke ou Francon, homme prudent et ferme, prit sur lui de sauver la ville, en capitulant avec l'en-

(1) Histoire du Danemarck, par Mallet, t. I, p. 222.

(2) Histoire des expéditions maritimes des Normands et de leur établissement en France, par M. Depping, tom. II, chap. 8.

(3) Histoire des expéditions des Normands, pièces justificatives, tom. II, p. 318. — Mallet, Histoire du Danemarck, tom. I, p. 222.

(4) Histoire des expéditions des Normands, t. II, p. 68.

(5) Voyez les *Lettres sur l'Histoire de France*, lettre XII, seconde édition.

896 à 898 nemi avant la première attaque (1). Sans s'inquiéter de la haine souvent cruelle que les païens du nord témoignaient pour le clergé chrétien, l'archevêque se rendit au camp près de Jumiéges, et parla au chef normand avec le secours d'un interprète. Il dit et fit si bien, tant promit, tant donna, dit un vieux chroniqueur, qu'il conclut une trêve avec Roll et ses compagnons, leur garantissant l'entrée dans la ville, et recevant d'eux, en retour, l'assurance de n'y faire aucun mal (2). Ce fut près de l'église Saint-Morin, à l'un des ports de la Seine, que les Norwégiens abordèrent d'une façon toute pacifique. Après qu'ils eurent amarré leurs vaisseaux, tous les chefs parcoururent la ville en différents sens; ils en examinèrent avec attention les remparts, les quais, les fontaines, et, la trouvant à leur gré, ils résolurent d'en faire leur place d'armes et le chef-lieu de leur nouvel établissement (3).

898 Après cette prise de possession, les chefs normands, avec leur principal corps de troupes, continuèrent de remonter la Seine. A l'endroit où ce fleuve reçoit la rivière d'Eure, ils établirent un camp fortifié, pour attendre l'arrivée d'une armée française qui se dirigeait alors contre eux. Le roi Karle, ou Charles, comme on disait en langue romane, se voyant un moment seul maître du royaume, voulait tenter un grand effort, et repousser la nouvelle invasion : les troupes conduites par un certain Raghenold, ou Regnauld, qui avait le titre de duc de France, prirent position sur la rive droite de l'Eure, à quelque distance du camp des Normands. Parmi les comtes qui avaient levé bannière pour obéir aux ordres du roi et combattre les païens, se trouvait un païen converti, le fameux roi de mer Hasting. Vingt ans auparavant, las de courir les aventures, il avait fait sa paix avec le royaume de France, en acceptant le comté de Chartres. Dans le conseil que tinrent les Français pour savoir ce que l'on devait faire, Hasting, consulté à son tour, fut d'avis de parlementer avec l'ennemi, avant de risquer une bataille; quoique cet avis fût suspect à plusieurs seigneurs de l'armée, il prévalut; et Hasting partit avec deux personnes qui savaient la langue danoise, pour aller parler aux Normands.

Les trois envoyés suivirent le cours de l'Eure, jusqu'en face de l'endroit où les confédérés avaient élevé leurs retranchements; là, s'arrêtant et élevant la voix de manière à être entendu sur l'autre bord : « Holà, cria le comte de Chartres, braves « guerriers, quel est le nom de votre seigneur?— « Nous n'avons point de seigneur, répondirent « les Normands; nous sommes tous égaux (4). — « Mais pourquoi êtes-vous venus dans ce pays, et « qu'y voulez-vous faire? — En chasser les habi- » tants ou les soumettre à notre puissance, et nous « faire une patrie. Mais qui es-tu, toi qui parles « si bien notre langue? » — Le comte reprit : « N'avez-vous pas entendu parler de Hasting, le « fameux pirate, qui courut les mers avec tant de « vaisseaux, et fit tant de mal à ce royaume? — « Sans doute, répliquèrent les Normands. Hasting « a bien commencé, mais il a fait une mauvaise « fin. — N'avez-vous donc pas envie de vous sou- « mettre au roi Charles, qui vous offre des fiefs et « des honneurs, sous condition de foi et de service? « — Nullement, nullement; nous ne nous soumet- « trons à personne, et tout ce que nous pourrons « conquérir nous appartiendra sans réserve : vas « le dire au roi, si tu veux (5). » 898 à 900

De retour au camp, Hasting apporta cette réponse, et dans la délibération qui suivit, il conseilla de ne point s'aventurer à forcer les retranchements des païens : « Voilà un conseil de traître, » s'écria un seigneur nommé Rolland; et plusieurs autres répétèrent le même cri. Le vieux roi de mer, soit par indignation, soit qu'il ne fût pas tout à fait sans reproches, quitta aussitôt l'armée, et abandonna même son comté de Chartres, sans qu'on sût où il était allé. Mais ses prédictions se vérifièrent : à l'attaque du camp retranché, les troupes furent entièrement défaites, et le duc de France périt de la main d'un pêcheur de Rouen, qui servait dans l'armée norwégienne.

Libres de naviguer sur la Seine, Roll et ses compagnons la remontèrent jusqu'à Paris, et firent le siége de cette ville sans pouvoir s'en emparer. Un des principaux chefs ayant été pris par les assiégés, pour le racheter ils conclurent avec le roi Charles une trêve d'un an, durant laquelle ils allèrent ravager les provinces du nord, qui avaient cessé d'être françaises. A l'expiration de la trêve, ils retournèrent en hâte vers Rouen, et, partant de cette ville, allèrent surprendre Bayeux qu'ils enlevèrent d'assaut, et dont ils tuèrent le comte, avec une 900 partie des habitants. Ce comte, nommé Béranger, avait une fille d'une grande beauté, qui, dans le partage du butin, échut à Roll, et que le Scandinave prit pour femme, sans mariage, à la manière de son pays (6).

Evreux et plusieurs autres villes voisines tombè-

(1) Frankes un archevesque, ki à Roem esteit, etc. (Fragments du roman de Rou par Robert Wace, publiés par M. Pluquet, p. 24.)

(2) Ibid.

(3) Ibid. pag. 25.

(4) Quo nomine vester senior fungitur? Responderunt : nullo. (Dudo de Sancto-Quintino, pag. 76.)

(5) Willelmi Gemeticensis, lib. II, cap. 10.

(6) Histoire des expéditions des Normands, tom. II, p. 84.

900 à 911 rent ensuite au pouvoir des Normands, qui étendirent ainsi leur domination sur la plus grande partie du territoire auquel on donnait le vieux nom de Neustrie. Guidés par un certain bon sens politique, ils cessaient de se montrer cruels lorsqu'ils ne trouvaient plus de résistance, et se contentaient d'un tribut, levé régulièrement sur les villes et sur les campagnes. Le même bon sens les détermina à créer un chef suprême, investi d'une autorité permanente; le choix des confédérés tomba sur Roll, « dont ils firent leur roi, » dit un ancien chroniqueur; mais ce titre qu'on lui donnait peut-être dans la langue du nord, ne tarda pas à être remplacé par les titres français de duc ou de comte. Tout païen qu'il était, le nouveau duc se rendit populaire auprès des habitants indigènes. Après l'avoir maudit comme un pirate, ils l'aimèrent comme un protecteur, dont le pouvoir les garantissait à la fois de nouvelles attaques par mer, et des maux que la guerre civile causait dans le reste de la France (1).

911 Devenus puissance territoriale, les Normands firent aux Français une guerre mieux soutenue, et, pour ainsi dire, plus méthodique. Ils se liguèrent avec d'autres Scandinaves, probablement Danois d'origine, qui occupaient l'embouchure de la Loire, et convinrent de piller simultanément tout le territoire compris entre ce dernier fleuve et la Seine. La dévastation s'étendit jusqu'en Bourgogne et en Auvergne. Paris, attaqué pour la seconde fois, résista ainsi que Chartres, Dijon et d'autres lieux forts; mais une foule de villes ouvertes furent détruites ou 912 saccagées. Enfin, en l'année 912, seize ans après l'occupation de Rouen, les Français de tout état, harassés de ces continuelles hostilités, commencèrent à se plaindre, et à demander que la guerre finît à quelque prix que ce fût; les évêques, les comtes et les barons faisaient au roi des remontrances; les bourgeois et les paysans criaient merci sur son passage. Un vieil auteur nous a conservé l'expression des murmures populaires : « Que voit-on en tout « lieu? Des églises brûlées, des gens tués; par la « faute du roi et sa faiblesse, les Normands font « ce qu'ils veulent dans le royaume; de Blois à « Senlis, pas un arpent de blé, et nul n'ose labou- « rer ni en prés ni en vignes. A moins que « cette guerre ne finisse, nous aurons disette et « cherté (2). » Le roi Charles, qu'on surnommait le Simple ou le Sot (3), et à qui l'histoire a conservé le premier de ces noms, eut assez de bon sens dans cette occasion pour écouter la voix du peuple; peut-être aussi, en y cédant, crut-il faire un coup de 912 politique, et s'assurer, par l'alliance des Normands, un appui contre les intrigues puissantes qui tendaient à le détrôner (4). Il convoqua en grande assemblée ses barons et ses évêques, et leur demanda *aide* et *conseil*, suivant la formule du temps. Tous furent d'avis de conclure une trêve, et de négocier pour la paix.

L'homme le plus capable de mener à bien cette négociation était l'archevêque de Rouen, qui, malgré la différence de religion, exerçait sur Roll le même genre d'influence que les évêques du cinquième siècle avaient obtenu sur les conquérants de l'empire romain. Ses relations avec les autres évêques et avec les seigneurs de France n'avaient point été interrompues; peut-être même assista-t-il à leurs délibérations; mais, présent ou absent, il se chargea volontiers de porter et de faire valoir leurs offres de paix. L'archevêque alla donc trouver le fils de Rognvald, et lui dit : « Le roi Charles vous offre sa « fille en mariage, avec la seigneurie héréditaire de « tout le pays situé entre la rivière d'Epte et la « Bretagne, si vous consentez à devenir chrétien « et à vivre en paix avec le royaume (5). »

Le Normand ne répondit point, cette fois : « Nous « ne voulons obéir à personne; » d'autres idées, une autre ambition que celle d'un coureur d'aventures, lui étaient venues, depuis qu'il gouvernait, non plus une bande de pirates, mais un vaste territoire. Le christianisme, sans lequel il ne pouvait marcher l'égal des grands seigneurs de France, avait cessé de lui répugner, et l'habitude de vivre au milieu des chrétiens avait éteint le fanatisme du plus grand nombre de ses compagnons : « Les pa- « roles du roi sont bonnes, dit-il à l'archevêque, « mais la terre qu'il m'offre ne me suffit pas; elle « est inculte et appauvrie; mes gens n'y auraient « pas de quoi vivre en paix. » L'archevêque retourna vers le roi, qui le chargea d'offrir en son nom la Flandre, quoiqu'il n'eût réellement sur ce pays d'autres droits qu'une prétention contestée; mais Roll n'accepta point cette nouvelle proposition, disant que la Flandre était un mauvais pays, boueux et plein de marécages. Alors, ne sachant plus que donner, Charles le Simple fit dire au chef normand que, s'il voulait, il aurait en fief la Bretagne, conjointement avec la Neustrie : c'était une offre du même genre que la précédente; car la Bretagne était un État libre; la suzeraineté des rois de France ne s'y étendait guère que sur le comté de Rennes, enlevé aux Français par les princes bretons un

(1) Histoire des expéditions maritimes des Normands, tom. II, pag. 91.

(2) Roman de Rou, par Robert Wace. — Histoire des expéditions des Normands, tom. II, pag. 103.

(3) Carolus *simplex*, al. *stultus*, al. *sottus*. (Script. rerum franc.)

(4) Voyez les *Lettres sur l'Histoire de France*, lettre XII.

(5) Histoire des expéditions des Normands, t. II, chap. 9.

912 demi-siècle auparavant. Mais Roll y fit peu d'attention; il ne s'aperçut pas qu'on ne lui donnait encore autre chose qu'une vieille querelle à débattre, et l'arrangement fut accepté (1).

Afin de ratifier le traité de la manière la plus solennelle, le roi de France et le chef des Normands se rendirent, chacun de son côté, au village de Saint-Clair sur l'Epte. Tous les deux étaient accompagnés d'une suite nombreuse; les Français plantèrent leurs tentes sur l'un des bords de la rivière, et les Normands sur l'autre. A l'heure fixée pour l'entrevue, Roll s'approcha du roi, et demeurant debout, mit ses deux mains entre les siennes, en prononçant la formule : « Dorénavant je suis votre « féal et votre homme, et jure de conserver fidèle- « ment votre vie, vos membres et votre honneur « royal. » Ensuite le roi et les barons, donnant au chef normand le titre de comte, jurèrent de lui conserver sa vie, ses membres, son honneur, et tout le territoire désigné dans le traité de paix (2).

La cérémonie semblait terminée, et le nouveau comte allait se retirer, lorsque les Français lui dirent : « Il est convenable que celui qui reçoit un « pareil don s'agenouille devant le roi, et lui baise « le pied. » Mais le Normand répondit : « Jamais « je ne plierai le genou devant aucun homme, ni « ne baiserai le pied d'aucun homme. » Les seigneurs insistèrent sur cette formalité, qui était un dernier reste de l'étiquette observée jadis à la cour des empereurs franks; et Roll, avec une simplicité malicieuse, fit signe à l'un de ses gens de venir et de baiser pour lui le pied du roi. Le soldat norwégien, se courbant sans plier le genou, prit le pied du roi, et le leva si haut pour le porter à sa bouche, que le roi tomba à la renverse. Peu habitués aux convenances du cérémonial, les pirates firent de grands éclats de rire, et il y eut un moment de tumulte; mais ce bizarre incident ne produisit rien de fâcheux (3).

Deux clauses du traité restaient à remplir, la conversion du nouveau comte ou duc de Normandie, et son mariage avec la fille du roi; il fut convenu que cette double cérémonie aurait lieu à Rouen, et plusieurs des haut barons de France s'y rendirent pour accompagner la fiancée. Après une courte instruction, le fils de Rognvald reçut le baptême des mains de l'archevêque, dont il écouta les conseils avec une extrême docilité. Au sortir des fonds baptismaux, le néophyte s'enquit du nom des églises les plus célèbres et des saints les plus 912
révérés dans ce nouveau pays. L'archevêque lui nomma six églises et trois saints, la Vierge, saint Michel, et saint Pierre. — « Et dans le voisinage, « reprit le duc quel est le plus puissant protec- « teur? — C'est saint Denis, répondit l'archevê- « que. — Eh bien! avant de partager ma terre « entre mes compagnons, j'en veux donner une « part à Dieu, à sainte Marie et aux autres saints que « que vous venez de nommer (4). » En effet, durant sept jours qu'il porta l'habit blanc des nouveaux baptisés, chaque jour il fit présent d'une terre à l'une des sept églises qu'on lui avait désignées. Ayant repris ses vêtements ordinaires, il s'occupa d'affaires politiques, et du grand partage de la Normandie entre les émigrés norwégiens (5).

Le pays fut divisé au cordeau, disent les anciens chroniqueurs; c'était la manière d'arpenter usitée en Scandinavie. Toutes les terre désertes ou cultivées, à l'exception de celles des églises, furent partagées de nouveau, sans égard aux droits des indigènes. Les compagnons de Roll, chefs ou soldats, devinrent, selon leur grade, seigneurs des villes et des campagnes, propriétaires souverains de domaines grands ou petits. Les anciens propriétaires étaient contraints de s'accommoder à la volonté des nouveaux venus, de leur céder la place s'ils l'exigeaient, ou de tenir d'eux leur propre domaine à ferme ou en vasselage. Ainsi les serfs du pays changèrent de maîtres, et beaucoup d'hommes libres tombèrent dans la servitude de la glèbe. De nouvelles dénominations géographiques résultèrent même de cette répartition de la propriété territoriale, et l'usage attacha dès lors à un grand nombre de domaines les noms propres des guerriers scandinaves qui les avaient reçus en lot (6). Quoique l'état des gens de métiers et des paysans différât peu en Normandie de ce qu'il était en France, l'espoir d'une plus complète sécurité, et le mouvement de vie sociale qui accompagne d'ordinaire une domination naissante, engagèrent beaucoup d'artisans et de laboureurs à émigrer pour aller s'établir sous le gouvernement du duc Roll. Son nom, que les Français prononçaient Rou, devint populaire au loin; il passait pour le plus grand ennemi des voleurs, et le plus grand justicier de son temps.

Bien que la plupart des Norwégiens, à l'exemple de leur chef, eussent accepté le baptême avec empressement, il paraît qu'un certain nombre

(1) D'Argentré, Histoire de Bretagne. — Histoire des expéditions des Normands, tom. II, pag. 120.
(2) Willelmi Gemeticensis Hist. lib. II, cap. 17.
(3) Ibid.
(4) Fleury, Histoire ecclésiastique, tom. XI, p. 593.
(5) Willelmi Gemeticensis Hist., lib. II, cap. 18. — Histoire des expéditions des Normands, tom. II, p. 108.
(6) Ainsi Angoville, Borneville, Grimonville, Hérouville, etc., étaient les possessions territoriales d'Ansgod, Biorn, Grim, Harald, etc. Les anciens chartes présentent ces noms sous une forme plus ou moins correcte. (Hist. des expéditions des Normands, tom. II, cap. 9, et pièces justificatives.)

912 à 997 d'entre eux s'y refusèrent et résolurent de conserver les usages de leurs ancêtres. Les dissidents se réunirent pour former une sorte de colonie à part, et se fixèrent aux environs de Bayeux. Peut-être furent-ils attirés de ce côté par les mœurs et le langage des habitants de Bayeux, qui, Saxons d'origine, parlaient encore au dixième siècle, un dialecte germanique (1). Dans ce canton de la Normandie, l'idiome norwégien, différant peu du langage populaire, se confondit avec lui, et l'épura en quelque sorte, de manière à le rendre intelligible pour les Danois et les autres Scandinaves (2). Lorsque, après quelques générations, la répugnance des barons normands du Bessin et du Cotentin pour le christianisme eut cédé à l'entraînement de l'exemple, l'empreinte du caractère scandinave se retrouvait encore chez eux d'une manière prononcée. Ils se faisaient remarquer entre les autres seigneurs et chevaliers de la Normandie, par leur extrême turbulence, et par une hostilité presque permanente contre le gouvernement des ducs; quelques-uns même affectèrent longtemps de porter sur leurs armes des devises païennes, et d'opposer le vieux cri de guerre des Scandinaves : *Thor aide!* à celui de *Dieu aide!* qui était le cri de Normandie (3).

La paix ne fut pas de longue durée entre les Français et les Normands, et ces derniers profitèrent avec habileté des circonstances pour s'agrandir vers l'est, presque jusqu'au lieu où la rivière d'Oise se réunit à la Seine (4); au nord, leur territoire avait pour limites la petite rivière de Bresle, et celle de Coësnon au sud-ouest. Les habitants de ce pays étaient tout appelés Normands par les Français et les étrangers, à l'exception des Danois et des Norwégiens, qui ne donnaient ce nom, honorable pour eux, qu'à la partie de la population qui était véritablement de race et de langue normande (5). Cette portion, la moins nombreuse, jouait à l'égard de la masse, soit indigène, soit émigrée des autres parties de la Gaule, le même rôle que les fils des Franks à l'égard des fils des Gaulois. En Normandie, la simple qualification de Normand fut d'abord un titre de noblesse; c'était le signe de la liberté et de la puissance, du droit de lever des impôts sur les bourgeois et les serfs du pays. 997

Tous les Normands de nom et de race étaient égaux en droits civils, bien qu'inégaux en grades militaires et en dignités politiques. Nul d'entre eux n'était taxé que de son propre consentement; nul n'était assujetti au péage pour le charroi de ses denrées, ou pour la navigation sur les fleuves; tous enfin jouissaient du privilége de chasse et de pêche à l'exclusion des villains et des paysans, termes qui désignaient en fait la masse de la population indigène. Quoique la cour des ducs de Normandie fût organisée à peu près sur le modèle de celle de roi de France, le haut clergé n'en fit point partie dans les premiers temps, à cause de son origine française; plus tard, quand un grand nombre d'hommes de race norwégienne ou danoise, eurent pris l'habit ecclésiastique, une certaine distinction de rang et de privilége continua d'exister, même dans les monastères, entre eux et le reste des clercs (6).

Cette distinction, beaucoup plus accablante dans l'ordre politique et civil, ne tarda guère à soulever contre elle l'ancienne population du pays. Moins d'un siècle après l'établissement du nouvel État, dont elle était la partie opprimée, cette population eut la pensée de détruire l'inégalité de races, de manière que le pays de Normandie ne renfermât qu'un seul peuple, comme il ne portait qu'un seul nom : ce fut sous le règne de Rikhard ou Richard II, troisième successeur de Roll, que ce grand projet se manifesta dans la plupart des cantons de la Normandie, les habitants des villes et des bourgs, et ceux des hameaux et des bocages, le soir, après l'heure du travail, commencèrent à se réunir, et à parler ensemble des misères de leur condition (7). Ces groupes de causeurs politiques étaient de vingt, de trente, de cent personnes, et souvent l'assemblée se rangeait en cercle, pour écouter quelque orateur qui l'animait par des discours violents contre la tyrannie des comtes, des barons et des chevaliers. Une ancienne chronique présente, d'une manière vive, originale et probablement authentique, la substance de ces harangues (8).

(1) Lingua saxonica. (Capitularia Coroli calvi.)

(2) Rotomagensis civitas romana potiùs quàm daniscâ utitur eloquentia, et Baiocensis fruitur frequentiùs daniscâ linguâ quàm romanâ. (Willelmi Gemeticensis Hist. Normann.)

(3) Raol Tesson...
Point li cheval, criant : tor-ie
. . . . . Willame crie : dex-ie
C'est l'enseigne de Normendie.

(Fragments du roman de Rou, par Robert Wace, publiés par M. Pluquet, pag. 47. — Hist. des expéditions des Normands, t. II, chap. 11 et 12.)

(4) Willelmi Gemeticensis Hist. Normann., p. 316.

(5) Normanni dacigenæ, de patre matreque dacigena. (Dudo de Sancto-Quintino, p. 152.)

(6) Histoire des expéditions maritimes des Normands, tom. II, chap. 12.

(7) Li païsan et li vilain
Cil del boscage et cil del plain,
Par vinz, par trentaines, par cenz,
Unt tenus plusurs parlemens.

(Fragments du roman de Rou, par Robert Wace, p. 34.)

(8) Ibid.

997 « Les seigneurs ne nous font que du mal, avec « eux nous n'avons ni gain ni profit de nos labeurs ; « chaque jour est pour nous jour de souffrance, « de peine et de fatigue ; chaque jour on nous « prend nos bêtes pour les corvées et les services. « Puis ce sont les justices vieilles et nouvelles, des « plaids et des procès sans fin, plaids de monnaies, « plaids de marchés, plaids de routes, plaids de « forêts, plaids de moutures, plaids d'hommages. « Il y a tant de prévôts et de baillis, que nous n'a- « vons pas une heure de paix ; tous les jours ils « nous courent sus, prennent nos meubles et nous « chassent de nos terres. Il n'y a nulle garantie « pour nous contre les seigneurs et leurs sergents, « et nul pacte ne tient avec eux (1).

« Pourquoi nous laisser faire tout ce mal, et ne « pas sortir de peine? ne sommes-nous pas des « hommes comme eux? n'avons-nous pas la même « taille, les mêmes membres, la même force pour « souffrir? il nous faut seulement du cœur. Lions- « nous donc ensemble par un serment, jurons de « nous soutenir l'un l'autre ; et s'ils veulent nous « faire la guerre, n'avons-nous pas, pour un che- « valier, trente ou quarante paysans, jeunes, dispos « et prêts à combattre à coups de massues, à coups « d'épieux, à coups de flèches, à coups de haches, « ou à coups de pierres, s'ils n'ont pas d'armes? « Sachons résister aux chevaliers, et nous serons « libres de couper des arbres, de courir le gibier « et de pêcher à notre guise, et nous ferons notre « volonté sur l'eau, dans les champs et aux bois (2). »

Ces appels au droit naturel et à la force du plus grand nombre ne manquèrent point leur effet, et beaucoup de gens de métiers, surtout laboureurs et paysans, se promirent, par serment, de tenir ensemble, et de s'aider contre qui que ce fût. On désignait alors ce genre d'association par le mot de *commune*, qui devint si célèbre dans les villes de France, environ un siècle après. Mais ce qu'il y eut de très-remarquable, ce qui ne se reproduisit nulle part, c'est que la *commune* de Normandie, en 997, ne se borna point à une seule, ni même à plusieurs villes, qu'elle s'étendit sur les campagnes et embrassa toutes les classes du peuple indigène dans une grande affiliation. Les affiliés étaient partagés en différents cercles, que les historiens originaux désignent par le nom de *conventicules* (3); il y en avait au moins un par comté, et chacune de ces 997
assemblées choisissait plusieurs de ses membres, pour composer le cercle supérieur ou l'assemblée centrale (4). Cette assemblée devait préparer et organiser dans tout le pays les moyens de résistance ou de soulèvement ; elle envoyait de cantons en cantons, et de villages en villages, des gens éloquents et persuasifs, pour gagner de nouveaux associés, enregistrer leurs noms, et recevoir leurs serments (5).

Les choses en étaient à ce point, et aucun signe de rébellion ouverte n'avait encore éclaté, lorsqu'à la cour de Normandie vint la nouvelle, dit un ancien auteur, que les villains tenaient des *parlements*, et se formaient en commune (6). L'alarme fut grande parmi les seigneurs, qui se voyaient menacés de perdre d'un seul coup leurs droits et leurs justices. Le duc Richard, qui était encore trop jeune pour prendre conseil de lui-même, fit venir son oncle le comte d'Evreux, en qui il avait toute confiance : « Sire, dit celui-ci, demeurez en paix, et laissez- « moi ces paysans ; ne bougez pas d'un pied, mais « envoyez-moi tout ce que vous avez de chevaliers « et de gens d'armes (7). »

Afin de surprendre en flagrant délit les membres de l'association, le comte d'Evreux envoya de plusieurs côtés des espions habiles, qu'il chargea spécialement de découvrir le lieu et l'heure où se tenait l'assemblée centrale ; sur leurs rapports, il fit marcher ses troupes, et arrêta en un seul jour tous les chefs de l'affiliation, les uns pendant qu'ils tenaient séance, les autres pendant qu'ils recevaient dans les villages les serments des paysans (8). Soit par passion, soit par calcul, le comte d'Evreux traita 997 à 1013
ses prisonniers avec une extrême cruauté, sans se donner la peine de les mettre en jugement, ni de faire à leur égard aucune espèce d'enquête ; il les condamna tous à des tortures atroces, que ses agents s'étudièrent à varier ; les uns eurent les yeux crevés, les poings coupés et les jarrets brûlés ; d'autres furent empalés, d'autres cuits à petit feu, ou arrosés de plomb fondu (9). Le peu d'hommes qui survécurent à ces tourments furent renvoyés à leurs familles, et promenés tout mutilés dans les villages, pour y répandre la terreur. En effet, la crainte l'emporta sur l'amour de la liberté dans le cœur des bourgeois et des serfs de Normandie ; la grande

(1) Fragments du roman de Rou, par Robert Wace, p. 35.
(2) Ibid., p. 36.
(3) Per diversos totius Normanniæ comitatus plurima agentes conventicula. (Willelm. Gemetic. Inst., lib. V, p. 249.)
(4) Ab unoquoque cætu duo legati ad mediterraneum conventum. (Ibid.)
(5) Fragments du roman de Rou, pag. 37.
(6) Assez tost oi Richart dire
Ke vilains commune faseient.
(Fragments du roman de Rou, p. 37.)
(7) Ibid., p. 38.
(8) Prist li vilainz,
Ki justænt li parlemenz
E perneint li seremenz.
(Ibid.)
(9) Ibid., p. 39.

997 à 1013 association fut rompue; il n'y eut plus d'assemblées secrètes, et une triste résignation succéda pour des siècles à l'enthousiasme d'un moment (1).

Quand eut lieu cette mémorable tentative, la différence de langage, qui d'abord avait séparé les grands et le peuple de la Normandie, n'existait déjà presque plus: c'était par sa généalogie que l'homme d'origine scandinave se distinguait du Gallo-Frank. A Rouen même, et dans le palais des successeurs de Roll, on ne parlait d'autre langue, au commencement du onzième siècle, que la langue romane ou française. La seule ville de Bayeux faisait encore exception; et son dialecte, mélangé de saxon et de norwégien, pouvait à la rigueur être compris des habitants de la Scandinavie. Aussi, quand de nouveaux émigrés venaient du nord visiter leurs parents de Normandie, et leur demander quelque portion de terre, c'était du côté de Bayeux qu'ils s'établissaient de préférence. Pareillement c'était là que les ducs de Normandie, si l'on en croit un vieux chroniqueur, envoyaient leurs enfants pour apprendre à parler danois (2). Les Danois et les Norwégiens entretinrent avec la Normandie des relations d'alliance et d'affection, tant qu'ils trouvèrent dans la ressemblance de langage, le signe d'une ancienne fraternité nationale. Plusieurs fois, durant les querelles que les premiers ducs eurent à soutenir contre les Français, de puissants secours leur vinrent de la Norwége et du Danemarck, et tout chrétiens qu'ils étaient, ils furent aidés par des rois encore païens. Mais, dès que l'usage de la langue romane devint universel en Normandie, les Scandinaves cessèrent de regarder les Normands comme des alliés naturels; ils cessèrent même de leur donner le nom de Normands, et les appelèrent Français, Romans ou Velskes, comme le reste des habitants de la Gaule (3).

Ces liens de parenté et d'amitié se trouvaient déjà fort relâchés dans les premières années du onzième siècle, lorsque le roi d'Angleterre Ethelred épousa la sœur de ce même Richard, quatrième duc de Normandie, dont il a été fait mention plus haut. Il est probable, en effet, que si la branche de population scandinave établie en Gaule n'eût été alors entièrement détachée de sa tige septentrionale, le roi saxon n'eût pas conçu l'espérance d'être soutenu par son petit-fils de Roll contre la puissance des rois du Nord. Le peu d'empressement du Normand Richard à secourir son beau-frère ne provint d'aucun scrupule ni d'aucune répugnance morale, mais de ce que Richard ne vit dans cette intervention rien de favorable à son intérêt propre, qu'il était habile à démêler et ardent à poursuivre, selon le caractère qui distinguait déjà les habitants de la Normandie. 997 à 1013

Pendant qu'Ethelred dans l'exil recevait l'hospitalité chez son beau-frère, les Anglais, sujets de l'étranger, regrettaient, comme au temps de la fuite d'Alfred et de la première conquête danoise, le règne de celui qu'ils avaient délaissé, parce qu'ils ne pouvaient le souffrir. Sven, à qui ils avaient laissé prendre, en l'année 1014, le titre de roi d'Angleterre, mourut dans cette même année, assez subitement pour qu'il y ait lieu d'attribuer sa mort à un élan d'indignation patriotique. Les soldats danois cantonnés dans les villes, ou en station sur leurs vaisseaux à l'embouchure des rivières, choisirent, pour succéder à leur chef, son fils Knut, alors en mission dans le pays voisin de l'Humbert pour y déposer les tributs et les ôtages des Anglais du sud. Ceux-ci, encouragés par son absence, délibérèrent d'envoyer un messager à l'exilé de Normandie, lui dire, au nom de la nation anglaise, qu'elle le reprendrait pour roi, s'il promettait de mieux gouverner (4). 1013 à 1014 1014

Pour répondre à ce message, Ethelred fit partir son fils Edward, le chargeant de saluer en son nom tout le peuple anglais (5), et de jurer publiquement qu'à l'avenir il remplirait ses devoirs de seigneur avec fidélité (6), amenderait ce qui ne plaisait point, et oublierait tout ce qu'on aurait pu faire ou dire contre sa personne. L'amitié jurée entre la nation et le roi fut confirmée de part et d'autre par des gages mutuellement donnés (7), et l'assemblée des sages anglo-saxons prononça contre tout Danois qui s'intitulerait roi d'Angleterre une sentence perpétuelle de mise hors de la loi (8). 1015

Ethelred reprit ses marques d'honneur; on ne peut savoir exactement sur quelle étendue de territoire il régnait; car les garnisons danoises, chassées alors de quelques villes, en conservèrent beaucoup d'autres, et même la cité de Londres demeura en

(1) Concionibus subitò omissis, ad aratra sunt reversi. (Willelm. Gemet. Hist., lib. V, pag. 249.)

(2) .... Voil qu'il seit à tele escole,
Que as Daneis sache parler
Ci (à Rouen) ne savent rien fors romanz
Mais à Baïues en a tanz
Qui ne savent si Daneis non.
(Roman de Rou.)

(3) Voyez ci-après, liv. VI; Francigenæ, Romani, Walli.

(4) Modò eos rectiùs gubernaret. (Chron. sax. Gibson, p. 145.) Helmskringla, p. 10. — Mathæus Westmonast., p. 202.

(5) Gretan ealne his Leodscipe. (Chronicon saxon., pag. 145.)

(6) Hold hlaford. (Chron. sax. Ibid.)

(7) Factis pignoribus. (Chron. saxon., p. 145.)

(8) Utlagede of Englaland. (Ibid.) Lag signifie à la fois, pays, état, statut, loi, du verbe lagen, poser, établir. Utlage (*out-law*) veut dire un banni et un homme mis hors de la loi.

1015 leur pouvoir. Peut-être le grand chemin appelé Wetlinga-street servait-il, pour la seconde fois, de ligne de démarcation entre les provinces libres et les provinces soumises à la domination étrangère. Le roi Knut, fils de Sven, mécontent du partage que les Anglo-Saxons le contraignaient d'accepter, revint du Nord; et, ayant débarqué près de Sandwich, il fit, dans un mouvement de colère, torturer et mutiler sur le rivage de la mer tous les ôtages que son père avait reçus (1). Cette cruauté inutile fut le signal d'une nouvelle guerre qu'Ethelred, désormais fidèle à ses promesses, soutint courageusement avec des chances diverses de succès
1016 et de revers. A sa mort, les Anglais choisirent pour roi, non l'un de ses enfants légitimes, demeurés en Normandie, mais son fils naturel Edmund, qu'on surnommait Côte-de-Fer, *iren-side*, et qui avait donné de grandes preuves de courage et d'habileté. Par sa conduite énergique, Edmund releva la fortune du peuple Anglais, il reprit Londres sur les Danois, et leur livra cinq grandes batailles (2).

Après une de ces batailles, donnée sur la frontière méridionale de la province de Warwich, et perdue par les Danois, un de leurs capitaines, appelé Ulf (3), écarté des siens dans la déroute et fuyant pour sauver sa vie, s'enfonça dans un bois dont il ignorait les détours. Ayant marché inutilement toute la nuit, il rencontra au point du jour un jeune paysan menant un troupeau de bœufs. Ulf le salua et lui demanda son nom. « Je m'ap-« pelle Godwin (4), fils d'Ulfnot h (5), répondit « le berger; et toi, si je ne me trompe, tu es de « l'armée danoise. » Le Danois, contraint d'avouer, pria le jeune homme de lui dire à quelle distance il pouvait être encore des vaisseaux stationnés dans la Saverne ou dans les rivières voisines, et par quel chemin il lui serait possible de les rejoindre. « Bien fou est le Danois, reprit Godwin, qui at-« tend son salut d'un Saxon (6). » Ulf supplia le berger de quitter son troupeau et de lui enseigner la route, joignant à ses instances les promesses les plus capables de gagner un homme simple et pauvre. « La route n'est pas longue, dit le jeune « berger, mais il serait dangereux de t'y conduire. « Les paysans, encouragés par notre victoire d'hier, « sont armés dans toute la campagne; ils ne fe- 1016
raient aucune grâce ni à ton guide ni a toi (7). » Le chef tira de son doigt un anneau d'or et le présenta au jeune Saxon, qui le prit, le considéra avec curiosité, et après un instant de réflexion le rendit en disant : « Je ne veux rien de toi, mais « j'essayerai de te conduire (8). »

Ils passèrent le jour dans la cabane du père de Godwin, et quand vint la nuit, au moment de se mettre en route, le vieux paysan dit au Danois : « Sache que c'est mon fils unique qui se livre à ta « bonne foi; il n'y aura plus de sûreté pour lui « parmi ses compatriotes, du moment qu'il t'aura « servi de guide; présente-le donc à ton roi pour « qu'il le prenne à son service (9). Ulf promit de faire beaucoup plus, et tint parole; à son arrivée au camp danois, il fit asseoir le fils du paysan dans sa tente, sur un siége aussi élevé que le sien, le traitant comme son propre fils (10). Il obtint pour lui du roi Knut un grade militaire, et, dans la suite, le berger saxon parvint au rang de gouverneur de province dans la partie de l'Angleterre occupée par les Danois. Cet homme qui, de l'état de gardeur de troupeaux, s'éleva, grâce à la protection des étrangers, aux premières dignités de son pays, devait, par une destinée bizarre, contribuer plus qu'aucun autre à la ruine de la domination étrangère. Son nom va bientôt figurer parmi les grands noms de cette histoire, et peut-être alors y aura-t-il quelque plaisir à se rappeler l'origine et la singularité de sa fortune.

Les victoires des Anglo-Saxons sur les Danois amenèrent un armistice et une trêve qui fut jurée solennellement, en présence des deux armées, par les rois Edmund et Knut. Ils se donnèrent mutuellement le nom de frère (11), et, d'un commun accord, fixèrent à la Tamise la limite de leurs royaumes 1017
respectifs. A la mort d'Edmund, le roi danois franchit cette limite, qui devait être inviolable; il avait gagné sous main quelques chefs intéressés ou ambitieux, et la terreur produite par son invasion fit réussir leurs intrigues : après une courte résistance, les Anglo-Saxons des provinces du sud et de l'ouest se soumirent, et reconnurent le fils de Sven pour roi de toute l'Angleterre. Knut jura en retour de se

(1) Præcisis eorum manibus eorumque nasis. (Chronic. saxon. Gibson, p. 146.)

(2) Chron. saxon., p. 148—150. — Henrici Hunting., pag. 362.—Willelm. Malmesb., p. 72.—Math. West., p. 204. — Ingulf. Croyl., p. 892.

(3) Ulf, wulf, hulf, secours, secourable.

(4) God, bon; win, chéri, bien-aimé.

(5) Noth, not, nod, nyd, utile, nécessaire.

(6) Nulli Danorum meritò auxilium ab Anglis requiri. (Torfæi Historia Norweg., tom. II, p. 37.)

(7) Adeo ut nec ipsi, nec cuivis alii, nedum itineris duci, spes evadendi effulgeat, si à rusticis deprehendatur. (Ibid.)

(8) Annulum non accepturum, operam tamen ei navaturum. (Ibid.)

(9) Neque enim ei ampliùs apud populares suos tutum... ut famulitio ejus inseretur. (Torfæi Historia Norweg., t. II, p. 37.)

(10) Filii loco habuit. (Ibid.)

(11) Fratres adoptivi. (Henrici Hunting., p. 763.—Encom. Emmæ reginæ, p. 171. — Willelm. Malmesb., p. 72.)

1017 montrer juste et bienveillant, et toucha de sa main nue la main des principaux chefs en signe de sincérité (1).

Malgré ces promesses, et la facilité de son avénement, Knut se montra d'abord ombrageux et cruel. Tous les hommes qui s'étaient fait remarquer par leur attachement à l'ancienne liberté du pays et à la royauté anglo-saxonne, quelques-uns même de ceux qui avaient trahi cette cause pour celle du pouvoir étranger, furent bannis de l'Angleterre ou mis à mort. « Qui m'apportera la tête d'un de « mes ennemis, disait le roi danois avec la férocité « d'un pirate, me sera plus cher que s'il était mon « frère (2). » Les parents des deux derniers rois, Ethelred et Edmund, furent proscrits en masse : les fils d'Ethelred étaient alors à la cour de Normandie; mais ceux d'Edmund, restés en Angleterre, n'échappèrent point à la persécution. N'osant les mettre à mort sous les yeux du peuple anglais, Knut les fit déporter en Scandinavie, et eut soin d'insinuer au petit roi, auquel il les donna en garde, quels étaient ses desseins à leur égard; mais celui-ci feignit de ne pas comprendre, et laissa ses prisonniers libres de passer en Allemagne. De là, ils se rendirent, pour être encore plus en sûreté, à la cour du roi de Hongrie, qui commençait alors à figurer parmi les puissances chrétiennes : ils y furent accueillis avec honneur, et l'un d'eux épousa dans la suite une fille de l'empereur des Allemands (3).

Richard, duc de Normandie, sentant l'impossibilité de rétablir ses neveux sur le trône d'Angleterre, et voulant jouir du bénéfice d'une alliance étroite avec ce pays, adopta une politique toute personnelle; il négocia avec le roi danois au détriment des fils d'Ethelred. Par un arrangement bizarre, mais assez habilement conçu, il fit proposer à Knut de prendre en mariage la mère de ces deux enfants, qui, comme on l'a vu, était sa sœur : elle avait reçu au bap-
1018 tême le nom d'Emme ou Emma; mais, à son arrivée en Angleterre, les Saxons avaient changé ce nom étranger en celui d'Alfghive, qui signifiait *présent des génies*. Flattée de redevenir l'épouse d'un roi, Emma consentit à cette seconde union, et laissa en doute, disent les vieux historiens, qui d'elle ou de son frère se déshonorait le plus (4). Bientôt elle devint mère d'un nouveau fils, à qui la puissance de son père promettait une tout autre fortune que celle des enfants d'Ethelred, et, dans l'enivrement de son ambition, elle oublia et méprisa ses premiers- 1018
nés. Quant à eux, retenus hors de leur pays natal, ils en désapprirent peu à peu les mœurs et jusqu'au langage; ils contractèrent dans l'exil des habitudes et des amitiés étrangères : événement peu grave en lui-même, mais qui eut de fatales conséquences.

Assuré dans son pouvoir par une possession de 1018
plusieurs années, et par un mariage qui le rendait à 1030
en quelque sorte moins étranger à la nation anglaise, le roi Knut s'humanisa par degré; on vit se développer en lui un nouveau caractère; il eut des pensées de gouvernement aussi élevées que son époque et sa situation le comportaient; il eut même la volonté d'être impartial entre les Anglais et les Danois. Sans rien relâcher des énormes tributs que la conquête imposait à l'Angleterre, il les employait en partie à acheter de ses compatriotes leur retour en Danemarck, et à rendre ainsi moins sensible la division des habitants de l'Angleterre en deux races ennemis et de condition inégale. De tous les Danois armés qui étaient venus avec lui, il ne garda qu'une troupe d'élite de quelques milliers d'hommes, qui formait sa garde, et qu'on appelait *Thinga-manna*, c'est-à-dire gens du palais. Fils d'un apostat au christianisme, il se montrait chrétien zélé, rebâtissant les églises que son père et lui-même avaient brûlées, et dotant avec magnificence les abbayes et les monastères (5). Dans le désir de flatter l'esprit national des Anglo-Saxons, il éleva une chapelle au lieu de la sépulture d'Edmund, roi d'Est-Anglie, qui, depuis un siècle et demi, était vénéré comme un martyr de la foi et du patriotisme; en outre, le même motif lui fit ériger, à Canterbury, un monument pour l'archevêque Elfeg, victime, comme le roi Edmund, de la cruauté des Danois : il voulait qu'on y transportât le corps du saint, qui était enseveli à Londres; mais les habitants de cette ville ayant refusé de s'en dessaisir, le roi danois reprit tout à coup, dans un acte de piété, les habitudes du conquérant et du pirate. Il fit enlever militairement le cercueil, qui fut transporté entre deux haies de soldats, l'épée nue, jusqu'à la Tamise, et chargé sur un vaisseau de guerre, ayant pour ornement à la proue une énorme tête de dragon (6).

Dans le temps du partage de l'Angleterre en souveraineté indépendante, plusieurs des rois anglo-saxons, surtout ceux de West-sex et de Mercie, avaient établi, à différentes reprises, certaines re-

(1) Accepto pignore de manu suâ nudâ. (Rogerii de Hoveden Annales, p. 436.)

(2) Florent Wigorn., p. 390-391.

(3) Chron. saxon Gibson, p. 151.—Henrici Hunting., p. 363. — Math. West., p. 206.

(4) Ignores majori illius dedecore qui dederit, an feminæ quæ consenserit. (Will. Malmesb., p. 73.)

(5) Cùm terram Angliæ progenitores mei diris deprædationibus sæpiùs oppressissent. (Diploma Chnuti regis, apud Ingulf. Croyl., p. 873.)

(6) Regia navis aureis rostrata draconibus. (Vita Elfegi, in Angliâ sacrâ, tom. II, p. 146. — Snorre, p. 265. — Monastic. anglic. tom. I, p. 286.. — Johan Brompton, p. 709. Ingulf. Croyl., p. 892.)

1018 à 1030 devances en faveur de l'Église romaine. L'objet de ces dons, purement gratuits, était de procurer un meilleur accueil et des secours dans le besoin aux pèlerins anglais qui se rendaient à Rome, de fournir aux frais d'une école pour les jeunes gens de cette nation, ou à l'entretien du luminaire des tombeaux de saint Pierre et de saint Paul (1). Le payement de ces rentes, qu'on appelait en langue saxonne *argent de Rome* ou *cens de Rome* (2), plus ou moins régulier, selon le degré de zèle des rois et des peuples, fut entièrement suspendu au neuvième siècle par les invasions danoises. Voulant expier en quelque sorte le tort que ses compatriotes avaient fait à l'Église, et surpasser en munificence tous les rois anglo-saxons, Knut fit revivre cette institution, en lui donnant plus d'étendue, et soumit toute l'Angleterre à un tribut perpétuel, qu'on appela *denier de saint Pierre*. Cet impôt, payable à raison d'un denier en monnaie du temps, par chaque maison habitée, devait, au terme des ordonnances royales, être levé chaque année, *à la louange et gloire de Dieu-Roi*, le jour de la fête du prince des apôtres (3).

Les hommages pécuniaires des anciens rois saxons envers l'Église romaine n'avaient aggravé en aucune sorte la dépendance religieuse de l'Angleterre. Cette dépendance et le pouvoir de l'Église étaient alors d'une nature essentiellement spirituelle; mais, durant le cours du neuvième siècle, par suite des révolutions survenues en Italie, la suprématie de la cour de Rome prit un caractère tout nouveau : plusieurs villes, échappées à l'autorité des empereurs de Constantinople, ou enlevées par les Franks aux rois des Longobards, s'étaient rangées sous l'obéissanee du pape, qui réunit ainsi la qualité de souverain temporel à celle de chef de l'Église. Le nom *de patrimoine de saint Pierre* cessa dès lors d'être appliqué à de simples domaines séparés par de grandes distances, disséminés en Italie, en Sicile, en Gaule; mais il servit à désigner un territoire vaste et compacte, possédé ou régi souverainement à titre de seigneurie (4). Suivant la loi constante et universelle du développement politique, ce nouvel état ne devait pas plus que tout autre être dépourvu d'ambition, et sa tendance nécessaire était d'abuser dans des vues d'intérêt matériel de l'influence morale que son chef exerçait sur les royaumes d'Occident. Après une semblable révolution, l'envoi d'un tribut annuel à la cour pontificale ne pouvait manquer d'avoir, au moins dans l'esprit 1018 à 1030 de cette cour, un tout autre sens qu'auparavant. Des idées inouïes jusque-là commençaient à y germer; on parlait de la suzeraineté universelle de saint Pierre sur tous les pays lointains qui avaient reçu de Rome la foi chrétienne. L'Angleterre était de ce nombre; il y avait donc péril pour l'indépendance politique de ce royaume, dans le rétablissement d'un tribut, simple témoignage de ferveur chrétienne. Personne, il est vrai, ne soupçonna les conséquences que pourrait avoir l'engagement perpétuel du denier de saint Pierre, ni le roi qui prit cet engagement, soit par zèle religieux, soit par vanité, ni le peuple qui s'y soumit sans murmure comme à un acte de dévotion. Pourtant il ne fallut pas un demi-siècle ponr développer ses conséquences, et amener la cour de Rome à traiter l'Angleterre en fief du siége apostolique.

Vers l'année 1030, le roi Knut résolut d'aller en 1030 personne à Rome, pour visiter les tombeaux des apôtres, et recevoir les remercîments que méritaient ses largesses; il partit avec un nombreux cortége, portant une besace sur l'épaule, et un long bâton à la main. Ayant accompli son pèlerinage, et sur le point de retourner dans le nord, il adressa à toute la nation anglaise une lettre où règne un ton de bonhomie qui contraste singulièrement avec l'éducation et les premiers actes de royauté du fils de Sven (5).

« Knut, roi d'Angleterre et de Danemarck, à « tous les évêques et primats, et à tout le peuple « anglais, salut. Je vous fais savoir que je suis allé « à Rome pour la rédemption de mes fautes et pour « le salut de mes royaumes. Je remercie très-humblement le Dieu tout-puissant de ce qu'il m'a octroyé une fois en ma vie la grâce de visiter en « personne ses très-saints apôtres Pierre et Paul, « et tous les saints qui ont leur habitation, soit au « dedans des murs, soit au dehors de la cité romaine. Je me suis déterminé à ce voyage parce « que j'ai appris, de la bouche des sages, que « Pierre l'apôtre possède une grande puissance « de lier et de délier, et qu'il est le porte-clefs « du royaume céleste; c'est pourquoi j'ai jugé « utile de solliciter spécialement sa faveur et son « patronage (6).

« Il s'est tenu ici, dans la solennité pascale, une « grande assemblée d'illustres personnes, savoir : « le pape Jean, l'empereur Kunrad, et tous les

(1) Ad luminaria Petri et Pauli. (Diplomata regum Angliæ.)

(2) Rom-feoh, rom-skeat.

(3) Rom-feh, id est Romæ eensus, quem beato Petro, singulis annis, reddendum, ad laudem et gloriam Dei regis, nostra larga benignitas semper instituit, in festo sancti Petri reddatur. (Leges Chnuti, apud Johan. Brompton, p. 919.

(4) Fleury, Hist. ecclésiastique, tom. VIII, p. 29.

(5) Torfæi Hist. Norweg., p. 225.—Scriptores rer. danic. Ditmarus, p. 493.

(6) Clavigerumque esse regni cœlestis, et ideò valdè utile duxi.... (Florentii Wigorn. Hist., p. 620.

1030 « premiers des nations (1) depuis le mont Gargano « jusqu'à la mer qui nous avoisine. Tous m'ont « accueilli avec distinction, et m'ont honoré de « riches présents : j'ai reçu des vases d'or et d'ar- « gent, des étoffes et des vêtements de grand prix (2). « Je me suis entretenu avec l'Empereur, le seigneur « pape et les autres princes, sur les besoins de tout « le peuple de mes royaumes, tant anglais que da- « nois. J'ai tâché d'obtenir pour mes peuples jus- « tice et sûreté dans leurs voyages à Rome, et sur- « tout qu'ils ne soient plus dorénavant retardés « dans leur route par les clôtures des monts, ni « vexés par d'énormes péages (3). J'ai fait aussi « mes plaintes au seigneur pape sur l'énormité des « sommes d'argent exigées jusqu'à ce jour de mes « archevêques, quand ils se rendaient, suivant l'u- « sage, auprès du siége apostolique afin d'obtenir « le *pallium*. Il a été décidé que cela n'aurait plus « lieu à l'avenir (4).

« Je veux en outre que vous sachiez que j'ai fait « vœu au Dieu tout-puissant de régler ma vie selon « la droiture, et de gouverner mon peuple avec « justice. Si, durant la fougue de ma jeunesse, j'ai « fait quelque chose de contraire à l'équité, je veux « désormais, avec l'aide de Dieu, l'amender selon « mon pouvoir ; c'est pourquoi je requiers et « somme tous mes conseillers, et ceux à qui j'ai « confié les affaires de mon royaume, de ne se prê- « ter à aucune injustice, ni par crainte de moi, ni « en faveur des puissants. Je leur recommande, « s'ils mettent du prix à mon amitié et à leur pro- « pre vie, de ne faire tort ni violence à aucun « homme, riche ou pauvre; que chacun, selon son « état, jouisse de ce qu'il possède, et ne soit troublé « dans cette jouissance ni au nom du roi, ni au « nom de personne, ni sous prétexte de lever de « l'argent pour mon trésor ; car je n'ai nul besoin « d'argent obtenu par des moyens injustes.

« Je me propose de me rendre en Angleterre, « dans l'été même, et aussitôt que seront achevés « les préparatifs de mon embarquement. Je vous « prie et vous ordonne, vous tous, évêques et of- « ficiers de mon royaume d'Angleterre, par la foi « que vous devez à Dieu et à moi (5), de faire en « sorte qu'avant mon retour toutes nos dettes envers « Dieu soient acquittées (6) ; savoir : les aumônes par « charrues, la dîme des animaux nés dans l'année, 1030 « et les deniers dus à saint Pierre par chaque mai- « son des villes et des villages ; de plus, à la mi-août, « la dîme des moissons, et, à la Saint-Martin, les « prémices des semences. Que si, à mon prochain « débarquement, ces redevances ne sont point en- « tièrement payées, la puissance royale s'exercera « contre les délinquants, selon la rigueur de la loi, « et sans aucune grâce (7). »

Ce fut sous le règne de Knut, et à la faveur des 1030 à 1035 longues guerres qu'il fit pour réunir au Danemarck les autres royaumes scandinaves, que Godwin, ce paysan saxon dont on a vu plus haut la singulière aventure, s'éleva graduellement aux premiers honneurs militaires. Après une grande victoire remportée sur les Norwégiens, il obtint la dignité d'*Earl*, ou chef politique de l'ancien royaume de West-sex, réduit alors à l'état de province. Beaucoup d'autres Anglais servirent avec zèle le roi danois dans ses conquêtes en Norwége et sur les rives de la Baltique. Il employa la marine saxonne à détruire celle des petits rois du nord, et les ayant dépossédés un à un, il prit le titre nouveau d'empereur de tout le septentrion, par la grâce du Christ roi des rois (8). Malgré cette enivrement de gloire militaire, l'antipathie nationale contre la domination danoise ne cessa point d'exister, et à la mort du grand roi, comme l'appelaient ses contemporains, les choses reprirent leur cours. Il ne resta rien de cette apparente fusion des deux races sous les mêmes drapeaux ; et cet empire, élevé pour un moment au-dessus de tous les royaumes du nord fut dissous de la même manière que le vaste empire de Charlemagne. Les populations scandinaves expulsèrent leurs conquérants danois, et se choisirent des chefs nationaux. Plus anciennement conquis, les Anglo-Saxons ne purent s'affranchir tout d'un coup d'une manière aussi complète ; mais ils attaquèrent sourdement la puissance des étrangers et commencèrent par les intrigues une révolution que la force devait terminer (9).

Le roi danois mourut en l'année 1035, et laissa 1035 trois fils dont un seul, nommé Hardeknut (10), c'est-à-dire Knut le fort ou le brave, était né d'Emma la Normande : les autres étaient enfants d'une première épouse. Knut avait désiré, en mourant,

(1) Omnes principes gentium. (Florentii Wigorn. Hist., p. 620.)

(2) Tàm in vasis aureis atque argenteis, quàm in palliis et vestibus valdè pretiosis. (Ibid.)

(3) Ne tot clausuris per viam arceantur, nec teloniis. (Ibid.)

(4) Decretumque est ne id deinceps fiat. (Ibid.)

(5) Per fidem quam Deo et mihi debetis. (Ibid.)

(6) Omnia debita quæ Deo debemus sint soluta. (Ibid.)

(7) Districtè absque veniâ. (Ibid.)

(8) Ego imperator Knuto, à Christo rege regum regiminis potitus. (Diplomata Knuti, apud Wilkins consilia.)

(9) Præsidia Danorum in Anglia, ne Anglici à Danorum dominio liberarentur. (Script. rer. danic., tom. I, p. 207.) — Torfæi Hist. Norweg., tom. II, p. 156. — Heimskringla, Snorre, tom. II, p. 215. — Script. rerum danicar., tom. I, p. 159.

(10) Al. Harda-knut, Horda-knut, Hartha-knut.

1035 que le fils d'Emma devînt son successeur : une pareille désignation était rarement sans influence sur ceux à qui les coutumes germaniques donnaient le droit de choisir les rois. Mais Hardeknut se trouvait alors en Danemarck ; et les Danois d'Angleterre, pressés d'avoir un chef, pour être unis et forts contre les Saxons mécontents, firent roi un autre fils de Knut, appelé Harald (1). Cette élection, vœu de la majorité, trouva quelques opposants, auxquels les Anglais s'empressèrent de se joindre pour nourrir et envenimer la querelle domestique de leurs maîtres. Les provinces du sud-ouest, qui, pendant toute la durée de la conquête, furent toujours les premières à s'insurger et les dernières à se soumettre, proclamèrent roi Hardeknut, pendant que les soldats et les matelots danois installaient Harald dans Londres. Ce schisme politique divisa de nouveau l'Angleterre en doux zones, séparées par la Tamise. Le nord fut pour Harald, le midi pour le fils d'Emma ; mais la lutte engagée sous ces deux noms était en réalité la lutte des deux grands intérêts des vainqueurs tout puissants au nord de la Tamise, et des vaincus moins faibles au midi.

Godwin, fils d'Ulfnoth, était alors chef de la vaste province de West-sex, et l'un des hommes les plus puissants de l'Angleterre. Soit qu'il eût déjà conçu le projet de faire servir à la délivrance de sa nation le pouvoir qu'il tenait des étrangers, soit qu'il ressentît quelque affection personnelle pour le fils puîné de Knut, il favorisa le prétendant absent, et appela dans l'ouest la veuve du dernier roi. Elle vint, accompagnée de quelques troupes danoises (2), et apportant avec elle une partie du trésor de son mari. Godwin prit l'emploi de généralissime et de protecteur du royaume au nom et en l'absence du fils d'Emma (3) ; il reçut, pour Hardeknut, les serments de fidélité de toute la population du sud. Cette insurrection d'une nature ambiguë, et qui, sous un aspect, se présentait comme la lutte de deux prétendants, sous l'autre, comme une guerre de peuple à peuple, ne s'étendit point au nord de la Tamise. Au nord, la masse des habitants saxons jura, comme les Danois, fidélité au roi Harald ; il n'y eut que des résistances individuelles, comme le refus d'Ethelnoth (4), Anglais 1035
de race et archevêque de Canterbury, de consacrer roi l'élu des étrangers et de lui remettre en cérémonie le sceptre et la couronne des rois anglo-saxons (5). Harald, selon quelques historiens, se couronna de sa propre main, sans aucune cérémonie religieuse ; et, ranimant au fond de son cœur le vieil esprit de ses aïeux, il prit en haine le christianisme. C'était à l'heure des offices, et quand le peuple se rendait à l'église, qu'il avait coutume de demander ses chiens de chasse ou qu'il faisait dresser sa table (6).

Une guerre acharnée entre le sud et le nord de 1036
l'Angleterre ; entre la population saxonne et la population danoise, paraissait inévitable. Cette attente produisit une sorte de terreur parmi les habitants anglo-saxons de la rive gauche de la Tamise (7) ; car, malgré leur fidélité apparente au roi reconnu par les Danois, eux-mêmes craignaient d'être traités en rebelles. Un grand nombre de familles quittèrent leurs maisons pour se mettre en sûreté dans les forêts. Des troupes d'hommes, de femmes et d'enfants, emmenant leur bétail et portant leurs meubles, gagnèrent les terrains marécageux qui se prolongeaient, dans un espace de plus de cent milles, sur les quatre provinces de Cambridge, de Huntingdon, de Northampton et de Lincoln (8). Ce pays, qui avait l'apparence d'un vaste lac parsemé d'îles, n'était habité que par des religieux, qui devaient à la magnificence des anciens rois de vastes maisons construites au milieu des eaux, sur des pilotis et de la terre apportée de loin (9). Les pauvres fugitifs se cantonnèrent dans les bois de saules qui couvraient ces terres basses et fangeuses. Comme ils manquaient de beaucoup de choses nécessaires à la vie, et que tout le long du jour ils étaient oisifs, ils assaillirent de sollicitations ou de visites de simple curiosité les religieux de Croyland, de Péterborough et des autres abbayes voisines. Ils allaient et venaient sans cesse, pour demander des secours, des conseils ou des prières (10) ; ils s'attachaient aux pas des moines ou des serviteurs du couvent, pour les apitoyer sur leur sort (11). Afin d'accorder l'observance de leur règle avec le devoir d'hospitalité, les moines se tenaient renfer-

(1) Dani lundonienses. (Ingulf. Croyl., p. 905.) — Tha Lithsmen on Lunden. (Chron. saxon. Gibson, p. 154.) Her, éminent, chef ; ald, hold, fidèle. Les Saxons écrivent Harold.

(2) Mid huscarlum. (Chron. saxon. Gibson, p. 154.)

(3) Tutorem pupillorum se professus, reginam Emmam et regias gazas custodiens. (Willelm. Malmesb., p. 76.) — Godwinus verò consul dux fuit in re militari. (Henric. Hunting.) — Se healdest man. (Chron. saxon.)

(4) Ethel, noble ; noth, utile.

(5) Encomium Emmæ, p. 174.

(6) Dùm alii ecclesiam, missam audire, intrarent. (Encomium Emmæ, p. 164.) — Rogerius de Hoved., p. 438. — Chron. saxon., pag. 154.

(7) Solâ suspicione belli supervenientis. (Ingulf. Croyl., p. 905.)

(8) Cum suis parvulis ac catallis omnibus mobilibus, ad mariscorum uligines.... (Ingulf. Croyl., p. 905.)

(9) Willelm. Malmesb. Vitæ pontificum, p. 292.

(10) Totâ die in claustrum irruentes. (Ing. Croyland., p. 905.

(11) De suis indigntiis cum blanditiis allicere. (Ibid.)

1036 més dans leurs cellules, et désertaient le cloître et l'église parce que la foule s'y rassemblait (1). Un ermite, qui vivait entièrement seul dans les marais de Pegheland (2), fut si effrayé de se retrouver tout à coup au milieu des hommes et du bruit, qu'il abandonna sa cabane et s'enfuit pour chercher d'autres déserts.

La guerre si désirée d'un côté de la Tamise, et si redoutée de l'autre, n'eut pas lieu, parce que, l'absence de Hardeknut se prolongeant, ses partisans danois fléchirent (3), et que les Anglais du sud ne crurent pas le moment venu pour eux de lever leur drapeau national, non plus comme fauteurs d'un prétendant danois, mais comme ennemis de tous les Danois. La femme normande, dont la présence servait à donner à l'insurrection une couleur moins offensive aux yeux du pouvoir étranger, fit la paix avec ce pouvoir, et livra le trésor de Knut au rival de son propre fils. Godwin et les autres chefs saxons de l'ouest, forcés, par sa désertion, de reconnaître Harald pour roi, lui jurèrent obéissance,
1037 à 1039 et Hardeknut fut oublié (4). Il arriva dans le même temps un événement tragique dont le récit ne nous est parvenu qu'enveloppé de beaucoup d'obscurités. Une lettre d'Emma, qui vivait à Londres en bonne intelligence avec le roi Harald, fut envoyée, à ce qu'il paraît, aux deux fils d'Ethelred en Normandie; leur mère les informait, par cette lettre, que le peuple anglo-saxon semblait disposé à faire roi l'un d'entre eux et à secouer le joug du Danois; elle les invitait à se rendre secrètement en Angleterre, afin de s'entendre avec elle et avec leurs amis (5). Soit que la lettre fût vraie ou supposée, les fils d'Ethelred la reçurent avec joie, et le plus jeune des deux, nommé Alfred, s'embarqua, du consentement de son frère, avec une troupe de soldats normands et boulonnais (6); ce qui était contraire aux instructions d'Emma, si toutefois il est vrai que l'invitation fût venue d'elle (7).

Le jeune Alfred prit terre à Douvres, et s'avança au sud de la Tamise, pays où il devait rencontrer le moins de dangers et d'obstacles parce que les Danois n'y habitaient pas en grand nombre. Godwin alla à sa rencontre, peut-être pour éprouver ce dont il était capable, et pour concerter en commun avec lui quelque plan de délivrance nationale. 1039
Il le vit entouré d'étrangers, venus à sa suite pour partager la haute fortune qu'il espérait trouver chez les Anglais, et cette vue changea subitement en malveillance pour Alfred les bonnes dispositions du chef saxon. Un ancien historien fait tenir à Godwin, dans cette circonstance, devant les autres chefs rassemblés, un discours où il leur représente qu'Alfred est venu escorté de trop de Normands, qu'il a promis à ces Normands des possessions en Angleterre, et qu'on ne doit point laisser s'impatroniser dans le pays cette race d'étrangers, connue dans le monde par ses ruses et son audace (8). Quoi qu'il en ait été de cette harangue, Alfred fut abandonné, sinon trahi, par Godwin et par les Saxons (9), qui, à la vérité, ne l'avaient point appelé d'outre-mer, ni attiré d'avance dans le péril où ils le laissaient. Les officiers du roi Harald, avertis de son débarquement, le surprirent, avec ses compagnons, dans la ville de Guildford, pendant qu'ils étaient désarmés et dispersés dans plusieurs maisons. Ils furent tous saisis et garrottés sans que personne essayât de les défendre (10).

Sur dix des étrangers, qui avaient suivi Alfred au nombre de plus de six cents, neuf périrent dans des tortures atroces, et le dixième obtint grâce de la vie. Le fils d'Ethelred, transféré dans l'île d'Ely, au cœur du territoire danois, fut traduit devant des juges qui le condamnèrent à perdre les yeux, comme violateur de la paix du pays. Emma, sa mère, ne fit aucune démarche pour le sauver de ce supplice, dont il mourut. « Elle délaissa l'orphelin, » dit un vieux chroniqueur (11); et d'autres historiens lui reprochent d'avoir été complice de sa mort (12). On peut douter de cette dernière assertion; mais une circonstance singulière, c'est qu'Emma, exilée peu de temps après d'Angleterre par ordre du roi Harald, ne se rendit point en Normandie, auprès de ses propres parents et du second des fils d'Ethelred, mais qu'elle alla en Flandre quêter un asile étranger (13), et que, de là, elle s'adressa au fils de Knut, en Danemarck, pour l'inviter à venger

(1) Vix de dormitorio ausi sunt descendere. (Ing. Croyl., p. 905.)

(2) Vulfinus anachorita. (Ibid.)

(3) Quod in Danemarciâ moras nexuerit. (Rogerii de Hoveden Annales, p. 438.)

(4) Rex plenarius.... Full kyng ofer eall Englaland. (Chron. saxon. Gibson.)

(5) Rogo unus vestrûm ad me velociter et privatè veniat. (Encomium Emmæ, p. 174.)

(6) Milites non parvi numeri. (Guill. Gemeticensis, p. 271.)

(7) Jo. Brompton, pag. 399. ed. Selden. — Encomium Emmæ, p. 175-176.

(8) Nimiam Normannorum copiam secum adduxisse, gentem fortissimam et subdolam inter se instirpare Anglis non securum esse. (Henrici Hunting. Hist.)

(9) Compatriotarum perfidia et maximè Godwini. (Ibid.)

(10) Roger. de Hoved., p. 338.—Ethelredus Rievallensis, ed. Selden., p. 366.— Guill. Pictaviensis, p. 178.

(11) Invidia deserti orphani. (Willelm. Malmesburiensis, p. 56.) Eluredi casum scire nolebat, et Edwardo exuli penitùs nil boni faciebat. (Monast. anglic. Dugdale, tom. I, p. 24.)

(12) Quidam dicunt Emmam in necem filii sui Alfredi consensisse. (Jo. Brompton, p. 937.)

(13) Henrici Hunting., p. 364.

1039 son frère maternel, le fils d'Ethelred le Saxon, assassiné, disait Emma, par Harald et trahi par Godwin (1).

La trahison de Godwin fut le cri des Normands, qui, par un ressentiment aveugle, accusèrent plutôt les Saxons que les Danois du massacre de leurs compatriotes, victimes d'une entreprise trop hasardeuse. Il y a d'ailleurs une foule de versions de cette aventure (2), et aucune n'est appuyée d'un assez grand nombre de témoignages pour être regardée comme la seule vraie. L'un des historiens les plus dignes de foi commence son récit par ces paroles: « Je vais dire ce que les conteurs des « nouvelles rapportent de la mort d'Alfred (3); » et, à la fin de sa narration, il ajoute : « Voilà ce que le bruit public raconte ; mais je n'en puis rien affirmer (4). » Ce qui semble devoir être mis hors de doute, c'est le supplice du fils d'Ethelred et de plusieurs centaines d'hommes venus avec lui de Normandie et de France pour faire insurger les Saxons; l'entrevue de Godwin avec ce jeune homme
1039 et surtout la trahison préméditée dont beaucoup
à 1040 de narrateurs l'accusent, paraissent des circonstances fabuleuses ajoutées à un fond vrai. Quelque peu de foi que méritent ces fables, elles sont loin d'être sans importance historique, à cause du crédit qu'elles obtinrent dans les pays d'outre-mer, et du ressentiment national qu'elles soulevèrent contre le peuple anglais.

A la mort de Harald, les anglo-Saxons, encore trop peu hardis pour choisir un roi de leur propre race, concoururent avec les Danois à l'élection du fils d'Emma et de Knut (5). Le premier acte de royauté que fit Hardeknut fut d'ordonner qu'on déterrât le corps de son prédecesseur (Harald), et qu'après lui avoir coupé la tête on le jetât dans la Tamise. Des pêcheurs danois retrouvèrent le cadavre, et l'ensevelirent de nouveau à Londres, dans le cimetière réservé à leur nation, qui, même dans sa sépulture, voulait être distinguée des Anglais (6). Après avoir donné contre un frère mort cet exemple de vengeance et de barbarie, le nouveau roi, avec une apparence de regrets et d'affliction fraternelle, fit commencer sur le meurtre d'Alfred une vaste enquête judiciaire. Comme lui-même était Danois, aucun homme de race danoise ne fut sommé par ses ordres de comparaître en justice, et les Saxons furent seuls chargés d'un crime qui 1040
n'avait pu être utile qu'à leurs maîtres. Godwin, dont la puissance et les intentions douteuses donnaient des craintes, fut accusé le premier de tous; il se présenta, selon la loi anglaise, accompagné d'un grand nombre de parents, d'amis et de témoins du fait, qui jurèrent avec lui qu'il n'avait pris aucune part ni directe ni indirecte à la mort du fils d'Ethelred. Cette preuve légale ne suffit pas auprès du roi de race étrangère, et, pour lui donner de la valeur, il fallut que le chef saxon l'accompagnât de riches présents, dont le détail, s'il n'est pas fabuleux, peut faire croire que beaucoup d'Anglais aidèrent leur compatriote à se racheter de cette poursuite, intentée de mauvaise foi. Godwin donna au roi Hardeknut un vaisseau orné de métal doré, monté par quatre-vingts soldats portant des casques dorés, une hache dorée sur l'épaule gauche, un javelot à la main droite, et à chaque bras des bracelets d'or du poids de six onces (7). Un évêque saxon, nommé Leofwin, accusé d'avoir aidé le fils d'Ulfnoth dans sa prétendue trahison, se justifia comme lui à force de présents (8).

En général, dans ses relations avec les vaincus, Hardeknut montra moins de cruauté que d'avarice; mais son amour pour l'argent égalait et surpassait peut-être celui des pirates ses aïeux. Il accabla l'Angleterre de tributs, et plus d'une fois ses collecteurs de taxe furent victimes de la haine et du désespoir qu'ils excitaient. Les citoyens de Worcester en tuèrent deux, dans l'exercice de leurs fonctions. Dès que la nouvelle de ce meurtre parvint aux autorités danoises, deux chefs de cette nation, Leofrik et Siward, dont l'un commandait en Mercie et l'autre en Northumbrie, réunirent leurs forces et marchèrent contre la ville rebelle, avec ordre de la dévaster par le fer et la flamme. Les habitants en masse abandonnèrent leurs maisons, et se réfugièrent dans une des îles que forme la Saverne; ils y élevèrent des retranchements, et résistèrent jusqu'au point de lasser les assaillants qui leur permirent de retourner en paix dans leurs habitations incendiées (9).

Ainsi l'esprit d'indépendance, que les vainqueurs appelaient révolte, se ranimait peu à peu chez les fils des Saxons et des Angles. D'ailleurs, pour éveiller en eux les regrets de la liberté perdue, les misères et les affronts ne manquaient pas (10). Le Danois qui portait le titre de roi d'Angleterre n'était

(1) Roger. de Hoveden, p. 438.— Henrici Hunting., p. 363.

(2) Diversimode et diversis temporibus. (Jo. Brompton, p. 937.)

(3) Quod rumigerulli spargunt. (Will. Malmesb., p. 77.)

(4) Hæc, quia fama serit, non omisi, sed quia chronica tacet, pro solido non asserui. (Ibid.)

(5) Anglis et Danis in unam sententiam coeuntibus. (Matthæi Westmonasteriensis Hist., p. 76.)

(6) In cæmeterio Danorum (Ingulf. Croyl., p. 905.)

(7) Apposuit ille fidei juratæ exenium.... Navem auro rostratam... (Willelm. Malmesb., p. 77.)

(8) Willelm. Malmesb. (Ibid.) Leof-win. Leof, lief, liebcher, bien-aimé.

(9) Willelm. Malmesb., pag. 77.

(10) Pro contemptibus quos Angli à Danis sæpiùs receperunt. (Johan. Brompton, p. 934.)

1040 pas seul à opprimer les indigènes ; il avait sous lui toute une nation d'étrangers, et chacun y travaillait de son mieux. Ce peuple supérieur, dont les Anglais étaient sujets et non simples concitoyens, ne payait point d'impôts comme eux, et se partageait, au contraire, les impôts levés par son chef, recevant tantôt sept marcs d'argent, et tantôt vingt marcs par tête (1). Quand le roi, dans ses revues militaires, ou dans ses promenades de plaisir, prenait pour son logement la maison d'un Danois, le Danois était défrayé tantôt en argent (2), tantôt en bétail, que le paysan saxon avait nourri pour la table de ses vainqueurs (3). Mais la demeure du Saxon était l'hôtellerie du Danois : l'étranger y prenait gratuitement le feu, la table et le lit ; il y occupait la place d'honneur comme maître (4). Le chef de la famille ne pouvait boire sans la permission de son hôte, ni demeurer assis en sa présence. L'hôte insultait à son plaisir l'épouse, la fille, la servante (5) ; et, si quelque brave entreprenait de les défendre ou de les venger, ce brave ne trouvait plus d'asile ; il était poursuivit et traqué comme une bête fauve ; sa tête était mise à prix comme celle des loups ; il devenait *tête de loup*, selon l'expression anglo-saxonne (6) ; et il ne lui restait plus qu'à fuir vers la demeure des loups, qu'à se faire brigand dans les forêts, contre les conquérants étrangers et les indigènes qui s'endormaient lâchement sous le joug de l'étranger.

1041 Toutes ces souffrances, longtemps accumulées, produisirent enfin leurs fruits, à la mort du roi Hardeknut, qui arriva subitement, au milieu d'un festin de noces. Avant que les Danois se fussent assemblés pour l'élection d'un nouveau roi, une grande armée insurrectionnelle se forma sous la conduite d'un saxon, appelé Hown (7). Malheureusement les exploits patriotiques de cette armée sont aujourd'hui aussi inconnus que le nom de son chef est obscur. Godwin et son fils Harald (ou Harold, selon l'orthographe saxonne) levèrent cette fois l'étendard, pour la pure indépendance de leur pays, contre tout Danois, roi ou prétendant, chef ou soldat. Refoulés rapidement vers le nord, et chassés de ville en ville, les Danois partirent sur leurs vaisseaux, et abordèrent, diminués de nombre, aux rivages de leur ancienne patrie (8). Ils firent, à leur retour, un récit de trahison, dont les circonstances romanesques se retrouvent, d'une manière également fabuleuse, dans l'histoire de plusieurs peuples ; ils dirent que Harold, fils de Godwin, avait invité les principaux d'entre eux à un grand banquet, où les Saxons vinrent armés, et les assaillirent à l'improviste (9). 1041

Ce ne fut point une surprise de ce genre, mais une guerre au grand jour qui mit fin en Angleterre à la domination des Scandinaves. Le fils de Godwin et Godwin lui-même jouèrent, à la tête de la nation soulevée, le premier rôle dans cette guerre nationale. Dans le moment de la délivrance, tout le soin des affaires publiques fut confié au fils du bouvier Ulfnoth, qui venait d'accomplir, en sauvant sa patrie des mains des étrangers, la fortune extraordinaire qu'il avait commencée en sauvant un étranger des mains de ses compatriotes (10). Godwin, s'il l'eût voulu, pouvait se faire nommer roi des Anglais ; peu de suffrages lui eussent été refusés : mais il aima mieux tourner les regards du peuple sur un homme étranger aux événements récents, sans envieux, sans ennemis, inoffensif envers tous par son éloignement des affaires, intéressant aux yeux de tous par ses malheurs, sur Edward, le second fils d'Ethelred, celui-là même dont on disait qu'il avait trahi et fait mourir le frère. D'après l'avis du chef de West-sex (11), un grand conseil, assemblé à Ghilling-ham, décida qu'un message national serait envoyé à Edward, en Normandie, pour lui annoncer que tout le peuple l'avait élu roi, mais sous la condition de n'amener avec lui qu'un petit nombre de Normands (12).

Edward obéit, dit la chronique contemporaine (13), et vint en Angleterre avec peu d'hommes. Il fut proclamé roi dès son arrivée, et sacré dans la grande église de Winchester. En lui remettant le

(1) Classiariis suis per singulas naves 20 marcas. (Will. Malm., pag. 76.) — Singulis navium remigibus 7 marcas. (Chron. saxon. Gibson, p. 156.) — 22 navibus 21,000 librarum. (Ibid.)

(2) Danis 2,800 lib. ad sumptum hospitii regis. (Henric. Knyghton, p. 2325.)

(3) Magna summa animalium benè crassorum. (Ibid.)

(4) Custos et magister domûs super omnes alios hospitii. (Ibid.)

(5) Et sic defloraverunt uxores nostras et filias et ancillas. (Ibid.) — Johan. Brompton, p. 954.

(6) Wulf-heofod. C'était le nom donné par les Saxons aux hommes mis hors la loi pour quelque grand crime. (Wilkins. Collect. legum et consilior. passim.)

(7) Collegerunt magnum exercitum, qui Howne-here vocabatur à quodam Howne qui ductor eorum extiterat. (Henric. Knyghton, p. 2325.)

(8) Danos occiderunt et de partibus Angliæ fugaverunt. (Henric. Knyghton, p. 2325.)

(9) Fecit insimùl congregatis magnum convivium. (Script. rerum danic., tom. II, p. 208.)

(10) Regni cura comiti Godwino committitur, donec qui dignus esset eligeretur in regem. (Monast. anglic., t. I, p. 24.)

(11) Godwini consilio... Godwini rationibus. (Willelm. Malmesb., pag. 80.)

(12) Populus universus... Eall folc geceas Ead-weard to cyng. (Chron. sax., p. 156.) — Ita tamen ut paucissimos Normannos secum adduceret. (Henric. Hunting., p. 365.) — Henric. Knyghton, p. 2329.

(13) Chronic. sax. Gibson.

1042 sceptre et la couronne, l'évêque lui fit un long discours sur les devoirs de la royauté, et sur le gouvernement doux et équitable de ses prédécesseurs anglo-saxons. Comme il était encore sans épouse, il choisit la fille de l'homme puissant et populaire à qui il devait la royauté. Différents bruits de malveillance coururent au sujet de ce mariage; on disait qu'Edward, effrayé de l'immense autorité de Godwin, l'avait pris pour beau-père, afin de ne pas l'avoir pour ennemi (1). D'autres assuraient qu'avant de faire élire le nouveau roi, Godwin avait exigé de lui, par serment sur Dieu et sur son âme, la promesse d'épouser sa fille (2). Quoi qu'il en soit, Edward reçut en mariage une jeune personne d'une grande beauté, instruite dans les lettres, pleine de modestie et de douceur; on l'appelait Edithe, diminutif familier, pour Edswithe ou Ethelswithe (3). « Je l'ai vue bien des fois dans mon enfance, dit un « contemporain, lorsque j'allais visiter mon père, « employé au palais du roi. Si elle me rencontrait « au retour de l'école, elle m'interrogeait sur ma « grammaire, sur mes vers ou bien sur ma logique, « où elle était fort habile; et quand elle m'avait en- « lacé dans les filets de quelque argument subtil, « elle ne manquait jamais de me faire donner trois « ou quatre écus par sa suivante, et de m'envoyer « rafraîchir à l'office (4) » Edithe était douce et bienveillante pour tout ce qui l'approchait; ceux qui n'aimaient pas, dans son père et son frère, leur caractère de fierté un peu sauvage, la louaient de ne pas leur ressembler; c'est ce qu'exprimait, d'une façon poétique, un vers latin fort à la mode dans ce temps : « Godwin a mis au monde Édithe, « comme l'épine produit la rose (5) ».

1042 à 1048 La retraite des Danois, et l'anéantissement du régime de la conquête, en réveillant tous les souvenirs patriotiques, avaient rendu plus chères au peuple les coutumes anglo-saxonnes. On eût voulu les faire revivre dans toute leur pureté primitive, dégagées de ce que le mélange des races y avait apporté d'étranger. Dans ce désir, on se reportait au temps qui avait précédé la grande invasion danoise, au règne d'Ethelred, dont on rechercha, pour les rétablir, les institutions et les lois (6). Cette restauration eut lieu dans la mesure où elle était possible, et le nom du roi Edward s'y attacha; ce fut un dicton populaire que ce bon roi avait rétabli les bonnes lois de son père Ethelred. Mais, à vrai dire, il ne fut point législateur; il ne promulgua point un nouveau code; seulement les ordonnances des rois danois cessèrent d'être exécutées sous son règne (7). L'impôt de la conquête, d'abord accordé temporairement sous le nom de Danegheld, comme on l'a vu plus haut, ensuite levé chaque année, durant trente ans, pour les soldats et les matelots étrangers (8), fut de cette manière aboli, non par la bienveillance gratuite du nouveau roi, mais parce qu'il n'y avait plus de Danois en Angleterre. 1042 à 1048

Il n'y avait plus de Danois vivant dans le pays comme dominateurs; ceux-là furent tous expulsés; mais le peuple anglais redevenu libre ne chassa point de leurs habitations les hommes laborieux et paisibles qui, jurant obéissance aux lois communes, se résignèrent à la simple existence de cultivateurs ou de bourgeois (9). Le peuple saxon ne leva point sur eux de tributs par représailles, et ne rendit point leur condition plus mauvaise que n'était la sienne. Dans les provinces de l'est, et surtout dans celles du nord, les enfants des Scandinaves continuèrent de surpasser en nombre les enfants des Anglo-Saxons; ces provinces se distinguèrent de celles du centre et du midi par une différence assez remarquable d'idiome, de mœurs et de coutumes locales (10); mais il ne s'y éleva pas la moindre résistance contre le gouvernement du roi saxon. L'égalité sociale rapprocha et confondit en peu de temps les deux races autrefois ennemies. Cette union de tous les habitants du sol anglais, redoutable aux envahisseurs d'outre-mer, arrêta leurs projets d'ambition, et aucun roi du Nord n'osa venir revendiquer à main armée l'héritage des fils de Knut. Ces rois envoyèrent même au paisible Edward des messages de paix et d'amitié : « Nous « vous laisserons, lui disaient-ils, régner sans trouble « sur votre pays, et nous nous contenterons des « terres que Dieu nous a donné à régir (11). »

Mais, sous cette apparence extérieure de prospérité et d'indépendance, se développaient sourde-

(1) Metuens tanti viri potentiâ lædi. (Guil. Gemeticensis, p. 271.)

(2) Jura mihi, in Deum et animam tuam, te filiam meam accepturum in conjugem, et ego tibi dabo regnum Angliæ. (Monast. anglic., tom. I, p. 24.)

(3) Ed, heureux; éthel, noble; swinth, swith, leste, agile.

(4) Ad regium penu transmisit, et refectum dimisit. (Ingulf. Croyl., p. 905.)

(5) Sicut spina rosam, genuit Godwinus Eghitam. (Ingulf. Croyl.)

(6) Leges ab antiquis regibus latas. (Willelm. Malmesb., p. 75.)

(7) Sub nomine regis Edwardi jurantur, non quòd ille statuerit, sed quòd observaverit. (Willelm. Malmesb., pag. 75.)

(8) Dæne-geld, Dæna-geold; al. heregeold, tribut de l'armée. (Chron. saxon. Gibson.)

(9) Post finitum in Angliâ Danorum imperium, reliquiæ Thingamannorum cohortis remanserunt. (Script. rerum danic., tom. II, pag. 455.)

(10) Myrena-laga, West-seaxna-laga, Dæna-laga. Vid. Hickesii Thesaur. linguar. septentrional.

(11) Snorre's Heimskringla. tom. III, p. 52. — Ingulf. Croyl., p. 897. — Johan. Brompton, pag. 938.

1042 à 1048 ment de nouveaux germes de trouble et de ruine. Le roi Edward, fils d'une Normande, élevé depuis son enfance en Normandie, était revenu presque étranger dans la patrie de ses aïeux (1); le langage d'un peuple étranger avait été celui de sa jeunesse; il avait vieilli parmi d'autres hommes et d'autres mœurs que les mœurs et les hommes de l'Angleterre; ses amis, ses compagnons de plaisir et de peine, ses plus proches parents, l'époux de sa sœur, étaient de l'autre côté de la mer. Il avait juré de n'amener qu'un petit nombre de Normands : il en amena peu en effet; mais beaucoup vinrent après lui : ceux qui l'avaient aimé dans son exil, ceux qui l'avaient secouru quand il était pauvre, accoururent assiéger son palais (2). Il ne put se défendre de les accueillir à son foyer et à sa table, et même de les y préférer aux inconnus dont il tenait son foyer, sa table et son titre. Le penchant irrésistible des anciennes affections l'égara jusqu'au point de confier les hautes dignités et les grands emplois du pays à des hommes nés sur une autre terre, et sans amour pour la patrie anglaise. Les forteresses nationales furent mises sous la garde d'hommes de guerre Normands; des clercs de Normandie obtinrent des évêchés en Angleterre, et devinrent les chapelains, les conseillers et les confidents intimes du roi.

Nombre de gens qui se disaient parents de la mère d'Edward passèrent le détroit, sûrs d'être bien accueillis (3). Quiconque sollicitait en langue normande (4) n'essuyait jamais un refus; cette langue bannit même du palais la langue nationale, objet de risée pour les courtisans étrangers; et nulle flatterie ne s'adressa plus au roi que dans cet idiome favori. Tout ce qu'il y avait d'ambitieux, parmi la noblesse anglaise, parlait ou balbutiait dans leurs maisons le nouveau langage de la cour, comme le seul digne d'un homme bien né (5); ils quittaient leurs longs manteaux saxons pour les casaques normandes; ils imitaient dans l'écriture la forme alongée des lettres normandes; au lieu de signer leur nom au bas des actes civils, ils y suspendaient des sceaux en cire, à la manière normande. En un mot, tout ce qu'il y avait d'anciens usages nationaux, même dans les choses les plus indifférentes, était abandonné au bas peuple (6). 1042 à 1048

Mais le peuple, qui avait versé son sang pour que l'Angleterre fût libre, et qui était peu frappé de la grâce et du charme des nouvelles modes, crut voir renaître sous d'autres apparences le gouvernement de l'étranger. Godwin, quoiqu'il fût, parmi ses compatriotes, le plus élevé en dignité et le premier après le roi, se souvint heureusement de son origine plébéienne, et entra dans le parti populaire contre les favoris normands. Le fils d'Ulfnoth et ses quatre fils, tous braves guerriers et jouissant de l'affection publique, résistèrent, le front levé, à l'influence normande, comme ils avaient tiré l'épée contre les conquérants danois (7). Dans ce palais, où leur fille et leur sœur était dame et maîtresse, ils rendirent insolence pour insolence aux parasites et aux courtisans venus de la Gaule; ils tournèrent en dérision leurs modes exotiques, et blâmèrent la faiblesse du roi, qui leur abandonnait sa confiance et la fortune du pays (8).

Les Normands recueillaient soigneusement ces propos et les envenimaient à loisir; ils criaient aux oreilles d'Edward que Godwin et ses fils l'insultaient sans ménagement, que leur arrogance n'avait pas de bornes, qu'on démêlait en eux l'ambition de régner à sa place et le projet de le trahir (9). Mais, pendant que ces accusations avaient cours dans le palais du roi, dans les réunions populaires (10) on jugeait tout autrement le caractère et la conduite du chef saxon et de ses fils. « Est-il étonnant, « disait-on, que l'auteur et le soutien du règne « d'Edward s'indigne de voir élever au-dessus de « lui des hommes nouveaux et de nation étran- « gère? Et pourtant, jamais il ne lui arrive de pro- « férer un mot d'injure contre l'homme que lui- « même a fait roi (11). » On qualifiait les favoris normands des noms de délateurs infâmes, d'artisans de discorde et de trouble (12), et l'on souhaitait longue vie au grand chef, au chef magnanime sur

(1) Pænè in Gallicum transierat. (Ingulf. Croyl., p. 895.)

(2) Qui inopiam exulis pauculis beneficiis levârant. (Willelm. Malmesb., pag. 81.)

(3) Attrahens de Normanniâ plurimos quos, variis dignitatibus promotos, in immensum exaltabat. (Ingulf. Croyl., p. 895.)—Monast. anglic., t. I, p. 35.

(4) Gallicum idioma. (Ingulf. Croyl.) Voyez plus haut, p. 56.

(5) Tanquam magnum gentilitium. (Ingulf. Croyl., p. 895.)

(6) Propriam consuetudinem in his et in aliis multis erubescere. (Ibid.)

(7) Godwinum et natos ejus, magnanimos viros et industrios. (Willelm. Malmesb., p. 81.)

(8) In familiares ejus et de illius simplicitate solitos nugari. (Ibid.)

(9) Magnâ insolentiâ et infidelitate in regem egisse, æquas sibi partes in imperio vindicans, sæpè insignes facetias in illum jaculari. (Ibid.)

(10) Il y avait chez les Anglo-Saxons une foule d'institutions provinciales et municipales. Folc-gemot, scire-gemot, assemblée de province. Buhr-gemot, assemblée de ville. Wic-gemot, id. Husting, maison de conseil. Hans-hus, maison commune. Gild-hall, club; gild-scipe, association. (Voyez Hickes, Thesaur. linguar. septentrion. sur les institutions sociales des Anglo-Saxons.)

(11) Nunquam tamen contra regem quem semel fatigaverint verbum etiam locutos. (Willelm. Malmesburiensis, p. 81.)

(12) Delatores, discordiæ seminatores. (Ibid.)

1042 à 1048 terre et sur mer (1), On maudissait le fatal mariage d'Éthelred avec une femme normande, cette union contractée pour sauver le pays d'une invasion étrangère (2), et de laquelle résultait maintenant une nouvelle invasion, une nouvelle conquête, sous le masque de la paix et de l'amitié.

La trace et peut-être même l'expression originale de ces malédictions nationales se retrouvent dans un passage d'un ancien historien, où la tournure bizarre des idées et la vivacité du langage semblent trahir le style du peuple : « Il faut que « le Dieu tout-puissant se soit proposé à la fois « deux plans de destruction pour la race anglaise, « et qu'il ait voulu dresser contre elle une sorte « d'embuscade militaire (3); car, d'un côté, il a dé- « chaîné l'irruption danoise; de l'autre, il a créé « et cimenté l'alliance normande, afin que, si nous « échappions aux coups portés en face par les Da- « nois, l'astuce des Normands fût encore là pour « nous surprendre (4). 1042 à 1048

(1) Comes magnanimus per Angliam, terrâ marique. (Eadmeri. Histor. novorum, p. 4.)

(2) Ad tuitionem regni sui. (Henrici Hunting., p. 359.)

(3) Duplicem contritionem proposuit, et quasi militares insidias adhibuit. (Henrici Huntingdoniensis, page 359.)

(4) Ut à si Danorum manifestâ fulminatione evaderent, Normannorum improvisam cautelam certè non evaderent. (Ibid.)

LIVRE TROISIÈME.

DEPUIS LE SOULÈVEMENT DU PEUPLE ANGLAIS CONTRE LES FAVORIS NORMANDS DU ROI EDWARD, JUSQU'A LA BATAILLE DE HASTINGS.

1048 — 1066.

1048 Parmi les hommes qui vinrent de Normandie ou de France, pour visiter le roi Edward, se trouvait un certain Eustache, qui, de l'autre côté du détroit, portait le titre de comte de Boulogne. Il gouvernait héréditairement, sous la suzeraineté des rois de France, la ville de Boulogne, avec un petit territoire voisin de l'Océan; et, pour signe de sa dignité de seigneur d'une contrée maritime, il attachait à son heaume, lorsqu'il s'armait en guerre, deux longues aigrettes de fanons de baleine (1). Eustache venait d'épouser la sœur d'Edward, déjà veuve d'un autre Français nommé Gautier de Mantes (2). Le nouveau beau-frère du roi saxon séjourna auprès de lui quelque temps, avec une suite nombreuse. Il trouva le palais rempli d'hommes nés comme lui dans la Gaule et en parlant l'idiome, de façon que l'Angleterre lui semblait un pays conquis, où les Normands et les Français avaient le droit de tout oser. Après avoir pris du repos dans la cité de Canterbury, le comte se dirigeait vers Douvres; à un mille environ de distance, il fit faire halte à son escorte, quitta son palefroi de voyage, et monta le grand coursier qu'un de ses gens lui menait en main droite (3); il endossa sa cotte de mailles, et tous ses compagnons firent de même. C'est dans cet attirail menaçant qu'ils entrèrent à Douvres (4).

(1) Guillelm. Brito, apud script. rer. francic., tom. XIII, p. 263.)

(2) Walterus Medentinus. (Willelm. Malmesb., p. 81.)

(3) Dextrarius, dextrier.

(4) Chron. saxon. Gibson, p. 163.—Willelm. Malmesb., p. 81.

Ils se promenaient insolemment par la ville, marquant les meilleures maisons pour y passer la nuit, et s'y établissant d'autorité. Les habitants murmurèrent; l'un d'entre eux eut le courage d'arrêter sur le seuil de sa porte un des Français qui prétendait prendre son quartier chez lui. L'étranger mit l'épée à la main et blessa l'Anglais, qui, s'armant à la hâte avec les gens de sa famille, assaillit et tua l'agresseur. A cette nouvelle, Eustache de Boulogne et toute sa troupe quittèrent leurs logements, remontèrent à cheval, et faisant le siége de la maison de l'Anglais, ils le massacrèrent, dit la chronique saxonne, devant son propre foyer (5). Ensuite ils parcoururent la ville, l'épée nue à la main, frappant les hommes et les femmes, et écrasant les enfants sous les pieds de leurs chevaux (6). Ils n'allèrent pas loin sans rencontrer un corps de citoyens en armes; et, dans le combat qui s'engagea bientôt, dix-neuf des Boulonnais furent tués; le comte prit la fuite avec le reste des siens; mais, n'osant gagner le port et s'embarquer, il retourna vers la ville de Glocester, où résidait alors le roi Edward avec ses favoris normands (7). 1048

Le roi, disent les chroniques, donna sa paix à Eustache et à ses compagnons (8). Il crut, sur la seule parole de son beau-frère, que tout le tort était du côté des habitants de Douvres, et, enflammé contre

(5) Binnan his agenan heorte. (Chron. saxon. Gibson, page 163.)

(6) Pueros et infantes suorum pedibus equorum contriverunt. (Roger. de Hoved. Annal., p. 441.)

(7) Chron. saxon. fragmentum, apud Glossar. ed. Lye.

(8) Et rex pacem eis dedit. (Chron. saxon. frag.)

1048 eux d'une colère violente, il manda promptement Godwin, dans le gouvernement duquel cette ville était comprise. « Pars sans délai, lui dit Edward, « et va châtier, par une exécution militaire (1), ceux « qui attaquent mes parents à main armée et trou- « blent la paix du pays. » Moins prompt à se décider en faveur d'un étranger contre ses compatriotes, Godwin proposa qu'au lieu d'exercer une vengeance aveugle sur la ville entière, on citât, selon les formes légales, les magistrats à comparaître devant le roi et les juges royaux, pour rendre raison de leur conduite. « Il ne vous convient pas, dit-il « au roi, de condamner, sans les entendre, des « hommes que votre devoir est de protéger (2). »

La colère d'Edward, animée par les clameurs de ses courtisans et de ses favoris, se tourna tout entière contre le chef anglais, qui, accusé lui-même de désobéissance et de rébellion, fut sommé de comparaître devant un grand conseil convoqué à Glocester. Godwin s'émut peu d'abord de cette accusation, pensant que le roi se calmerait, et que les autres chefs lui rendraient justice (3). Mais il apprit bientôt qu'à l'aide de l'influence royale et des intrigues des étrangers, l'assemblée avait été séduite, et qu'elle devait rendre un arrêt de bannissement contre lui et contre ses fils. Le père et les fils résolurent d'opposer leur popularité à ces manœuvres, et de faire un appel aux Anglais contre les courtisans d'outre-mer, quoiqu'il fût loin de leur esprit, dit encore l'ancienne chronique, de vouloir faire aucune violence à leur roi national (2).

Godwin leva une troupe de volontaires dans le pays situé au sud de la Tamise, pays qu'il gouvernait dans toute son étendue, Harold, l'aîné de ses fils, rassembla beaucoup d'hommes sur les côtes de l'est, entre la Tamise et le golfe de Boston; son second fils, nommé Sweyn, engagea dans cette confédération patriotique les habitants des bords de la Saverne et des frontières galloises. Les trois corps d'armée se réunirent près de Glocester, et demandèrent au roi, par des messages, que le comte Eustache et ses compagnons, ainsi que plusieurs Normands et Boulonnais qui se trouvaient en Angleterre, fussent livrés au jugement de la nation. Edward ne répondit point à ces requêtes, et envoya aux deux grands chefs du nord et des provinces centrales, à Siward et à Leofrik, tous les 1048
deux Danois de naissance, l'ordre de se mettre en marche vers le sud-ouest avec toutes les forces qu'ils pourraient rassembler. Les gens de Northumbrie et de Mercie qui s'armèrent, à l'appel fait par les deux chefs, pour la défense de l'autorité royale, ne le firent point avec ardeur. Siward et Leofrik entendaient murmurer par leurs soldats qu'on se trompait, si l'on comptait sur eux pour verser le sang de leurs compatriotes en faveur de l'intérêt étranger et des favoris du roi Edward (5).

Tous deux furent sensibles à ces remontrances; la distinction nationale entre les Anglo-Saxons et les Anglo-Danois était devenue assez faible pour que la vieille haine des deux races ne pût désormais être exploitée au profit des ennemis du pays. Les chefs et les guerriers des provinces septentrionales refusèrent positivement d'en venir aux mains avec les insurgés du sud; ils proposèrent un armistice entre le roi et Godwin, et que leur différend fût débattu devant une assemblée tenue à Londres. Edward fut contraint de céder; Godwin, qui ne souhaitait point la guerre pour elle-même, consentit volontiers; et, d'une part et de l'autre, dit la chronique saxonne, on se jura la paix de Dieu et une parfaite amitié (6). C'était la formule du siècle; mais, d'un côté du moins, ces promesses furent peu sincères. Le roi profita du temps qui lui restait jusqu'à la réunion de l'assemblée, fixée à l'équinoxe d'automne, pour augmenter la force de ses troupes, pendant que Godwin se retirait vers les provinces du sud-ouest, et que ses bandes de volontaires, n'ayant ni solde ni quartiers, retournaient dans leurs familles. Faussant, quoique indirectement, sa parole, Edward fit publier, dans l'intervalle, son ban pour la levée d'une armée, tant au sud qu'au nord de la Tamise (7).

Cette armée, disent les chroniques, était la plus nombreuse qu'on eût vue depuis le nouveau règne (8). Le roi en donna le commandement à ses favoris d'outre-mer, parmi lesquels figurait au premier rang un jeune fils de sa sœur Goda et du Français Gaultier de Mantes. Edward cantonna ses forces au dedans de Londres et près de la ville, de façon que le conseil national s'ouvrît au milieu d'un camp, sous l'influence de la terreur et des séductions royales. Godwin et ses deux fils furent sommés par

(5) Mid unfrita. (Chron. saxon. Gibson, p. 163.)

(2) Quos tutari debeas, inauditos adjudices (Willelm. Malmesb., p. 81.)

(3) Godwino parvipendente regis furorem ut momentaneum. (Ibid.)

(4) Licet illis odiosum videretur adversùs eorum dominum genuinum (Kyne Hiaforde) quicquam moliri. (Chron. saxon. Gibson, pag. 164.)

(5) Suggerebant nonnulli quòd id valdè inconsultum erat. (Chron. saxon. frag. ed. Lye.) Ne ipsi cum suis compatriotis bellum inirent. (Rogerii de Hoved. Annales, pag. 441.)

(6) Godes grith and fulline freondscipe. (Chron. saxon. Gibson, pag. 164.)

(7) Bannan ut here. (Chron. saxon. Gibson, p. 264.)— Chron. saxon. frag. ed. Lye.

(8) Omnium qui hucùsque fuerint optimum. (Ib., p. 164.)

1048 ce conseil, délibérant sous la force, de renoncer au bénéfice des serments qu'avaient prêtés entre leurs mains le peu d'hommes qui leur restaient (1), et de comparaître sans escorte et sans armes. Ils répondirent qu'ils étaient prêts à obéir au premier de ces deux ordres, mais qu'avant de se rendre à l'assemblée seuls et sans défense, il réclamaient des otages, pour garantie de leur sûreté personnelle à l'entrée et à la sortie (2). Deux fois ils répétèrent cette demande, que l'appareil militaire déployé dans Londres justifiait pleinement de leur part (3), et deux fois on leur répondit par un refus et par la sommation de se présenter sans délai, avec douze témoins qui affirmeraient par serment leur innocence. Ils ne vinrent pas, et le grand conseil les déclara contumaces volontaires, ne leur octroyant que cinq jours de paix pour sortir d'Angleterre avec toute sa famille (4). Godwin, sa femme Ghitha, ou Edithe, et trois de ses fils, Sweyn, Tostig et Gurth, se rendirent sur la côte de l'est, d'où ils s'embarquèrent pour la Flandre. Harold et son frère Leofwin allèrent vers l'ouest à Brig-stow, maintenant Bristol, et passèrent la mer d'Irlande. Avant l'expiration du délai de cinq jours, et au mépris du décret de l'assemblée, le roi fit courir à leur poursuite une troupe de cavaliers armés; mais le commandant de cette troupe, qui était un Saxon, ne put ou ne voulut pas les atteindre (5).

1048 à 1051 Les biens de Godwin et de ses enfants furent saisis et confisqués. Sa fille, l'épouse du roi, fut dépouillée de tout ce qu'elle avait en terres, en meubles et en argent. Il ne convenait pas, disaient avec ironie les courtisans étrangers, que, dans le temps où la famille de cette femme souffrait les peines de l'exil, elle-même dormît sur la plume (6). Le faible Edward alla jusqu'à permettre qu'on l'emprisonnât dans un cloître : les favoris prétendaient qu'elle n'était son épouse que de nom, bien qu'elle partageât son lit, et lui-même ne démentait pas ce propos, sur lequel se fonda en partie sa réputation de sainteté (5). Les jours qui suivirent furent des jours d'allégresse et de fortune pour les gens venus d'outre-mer, et la Normandie fournit plus que jamais 1048 à 1051 des gouverneurs à l'Angleterre. Les Normands y obtenaient peu à peu la même suprématie que les Danois avaient conquise autrefois par l'épée. Un moine de Jumiéges, appelé Robert, devint archevêque de Canterbury; un autre moine normand fut évêque de Londres; des prélats et des abbés saxons furent déposés, pour faire place à des Français et à de prétendus parents du roi Edward par sa mère (8); les gouvernements de Godwin et de ses fils furent le partage d'hommes portant des noms étrangers. Un certain Eudes devint chef des quatre provinces de Devon, de Sommerset, de Dorset et de Cornouailles, et le fils de Gaultier de Mantes, nommé Raulfe, eut la garde de la province de Hereford et des postes de défense établis contre les Gallois (9).

Bientôt un nouvel hôte de Normandie, le plus 1051 considérable de tous, vint visiter le roi Edward, et se promener, avec une suite nombreuse, à travers les villes et les châteaux de l'Angleterre (10) : c'était Guillaume, duc des Normands, fils bâtard du dernier duc, nommé Robert, que son caractère violent faisait surnommer Robert-le-Diable. Robert l'avait eu d'une jeune fille de Falaise, qu'un jour, à son retour de chasse, il rencontra, près d'un ruisseau, la- 1024 à 1031 vant du linge avec ses compagnes. Sa beauté frappa le duc, qui, souhaitant de l'avoir pour maîtresse, envoya, dit une chronique en vers (11), l'un de ses plus discrets chevaliers faire des propositions à la famille. Le père reçut d'abord dédaigneusement de pareilles offres; mais, par réflexion, il alla consulter un de ses frères, ermite à la forêt voisine, homme de grande réputation religieuse (12); celui-ci répondit qu'on devait faire en tout point la volonté du prince; la chose fut accordée, dit le vieux poëte, et la nuit et l'heure convenues (13). La jeune Normande s'appelait Arlete, nom corrompu en langue romane de l'ancien nom danois Herleve; le duc Robert l'aima beaucoup, et l'enfant qu'il eut d'elle fut élevé avec autant de soin que s'il eût été fils d'une épouse (14).

(1) Servitium militum suorum regi contraderent. (Willelm. Malmesb., p. 81.)

(2) Rogabant pacem et obsides, quò securi concilium ingrederentur eoque egrederentur. (Chron. saxon. Gibson.)

(3) Non posse ad conventiculum factiosorum sine vadibus et obsidibus pergere. (Willelm. Malmesb., p. 81.)

(4) Five nihta grith. (Chron. saxon., p. 164.)

(5) At illi non potuerunt aut noluerunt. (Chron. saxon. frag. ed. Lye.)—Chron. Gibson, p. 164.—Rog. de Hoved., p. 442.

(6) Nescilicet, omnibus suis parentibus patriam suspirantibus, sola sterteret in plumâ. (Willelm. Malmesb., p. 82.)

(7) Nuptam rex hâc arte tractabat, ut nec thoro amoveret, nec virili more cognosceret. (Willelm. Malmesb., p. 80.)

(8) Tunc Sparhafocus abbas fuit pulsus suo episcopatu. (Chron. saxon. Gibson, p. 165.)

(9) Rogerii de Hoved., p. 442. — Willelm. Malmesb., p. 80-82.—Th. Rudborne, in Angliâ sacrâ, tom. I, p. 291.

(10) Cum multo militum conventu ad civitates et castella circumduxit. (Ingulf. Croyl., p. 898.)

(11) Benelt ou Benoît de Sainte-Maure. (Nouveaux Détails sur l'histoire de Normandie, p. 430-438.)

(12) Ne fust un suen frère, un seinthom,
Qu'il eust de grand religion....
(Ibid.)

(13) Benoît de Sainte-Maure. (Ibid.)

(14) Ibid.—Rog. de Hoved., p. 442.

1031 Le jeune Guillaume n'était encore âgé que de sept ans, lorsqu'il prit fantaisie à son père d'aller en pèlerinage à pied jusqu'à Jérusalem, pour la rémission de ses péchés. Les barons de Normandie voulurent le retenir, en lui représentant qu'il serait mal pour eux de demeurer sans chef : « Par « ma foi, répondit Robert, je ne vous laisserai point « sans seigneur. J'ai un petit bâtard qui grandira « et sera prud'homme, s'il plaît à Dieu; et je suis « certain qu'il est mon fils. Recevez-le donc pour « seigneur; car je le fais mon héritier, et le saisis « dès à présent de tout le duché de Normandie (1). » Les barons normands firent ce que proposait le duc, parce que cela leur convenait, dit la vieille chronique (2); ils jurèrent fidélité à l'enfant, et placèrent leurs mains entre les siennes (3). Mais plusieurs chefs, et surtout les parents des anciens ducs, protestèrent contre cette élection, en disant qu'un bâtard n'était pas digne de commander aux fils des Danois (4). Les seigneurs du Bessin et du Cotentin, plus remuants que les autres et encore plus fiers de la pureté de leur descendance, se mirent à la tête des mécontents et levèrent une armée nombreuse; mais ils furent vaincus en bataille rangée au Val-des-Dunes, près de Caen, non sans le secours du Roi de France, qui soutenait la cause du jeune duc par intérêt personnel et afin d'exercer de l'influence sur les affaires du pays. Guillaume, en avançant en âge, devint de plus en plus cher à ses partisans; le jour où il revêtit pour la première fois une armure, et monta, sans s'aider de l'étrier, sur son premier cheval de bataille, fut un jour de fête en Normandie. Dès sa jeunesse, il s'occupa de soins militaires et fit la guerre à ses voisins d'Anjou et de Bretagne. Il aimait passionnément les beaux chevaux et en faisait venir, disent les contemporains, de Gascogne, d'Auvergne et d'Espagne, recherchant surtout ceux qui portaient des noms propres par lesquels on distinguait leur généalogie (5). Le jeune fils de Robert et d'Arlete était ambitieux et vindicatif à l'excès; il appauvrit autant qu'il put la famille de son père, pour enrichir et élever en dignité ses parents du côté maternel (6). Il punit souvent d'une manière sanglante les railleries que lui attirait la tache de sa naissance, soit de la part de ses compatriotes, soit de la part des étrangers. Un jour qu'il attaquait la ville d'Alençon, les assiégés s'avisèrent de lui crier du haut des murs : La peau! la peau! à la peau! et de battre des cuirs, pour faire allusion au métier du bourgeois de Falaise dont Guillaume était le petit-fils. Le bâtard fit aussitôt couper les pieds et les mains à tous les prisonniers qu'il avait en son pouvoir, et lancer leurs membres, par ses frondeurs, au dedans des murs de la ville (7).

En parcourant l'Angletrrre, le duc de Normandie put croire un moment qu'il n'avait pas quitté sa propre seigneurie; des Normands commandaient la flotte qu'il trouva en station au port de Douvres; à Canterbury, des soldats normands formaient la garnison d'un fort bâti sur le penchant d'une colline (8); d'autres Normands vinrent le saluer, en habit de capitaines ou de prélats. Les favoris d'Edward se rangèrent avec respect autour du chef de leur pays natal, autour de leur seigneur naturel, pour parler comme on s'exprimait alors. Guillaume parut en Angleterre plus roi qu'Edward lui-même, et son esprit ambitieux ne tarda pas à concevoir l'espérance de le devenir sans peine, à la mort de ce prince esclave de l'influence normande. De pareilles pensées ne pouvaient manquer de naître dans l'esprit du fils de Robert; cependant, si l'on en croit le témoignage d'un contemporain, il n'en laissa rien entrevoir et n'en parla point au roi Edward, croyant que les choses se disposeraient d'elles-mêmes à souhait pour son ambition (9). Edward, de son côté, soit qu'il songeât ou non à ses projets, et à l'opportunité d'avoir un jour son ami pour successeur, ne lui en dit rien non plus; seulement il l'accueillit avec une grande tendresse, lui donna des armes, des chevaux, des chiens et des oiseaux de chasse (10), le combla de toutes sortes de présents et d'assurances d'affection. Tout entier au souvenir du pays où il avait passé sa jeunesse le roi des Anglais se laissait ainsi aller à l'oubli de sa propre nation; mais cette nation ne s'oubliait pas elle-même, et ceux qui lui conservaient leur amour trouvèrent bientôt le moment d'attirer sur eux les regards du roi (11).

Dans l'été de l'année 1052, Godwin partit de Bruges avec plusieurs vaisseaux et aborda sur le rivage de Kent. Il envoya secrètement des messa-

(1) Chron. de Normandie, Nouveaux détails, p. 100. — Recueil des historiens de la France et des Gaules, t. XI, p. 400.

(2) Ibid.

(3) Manibus illorum manibus ejus, vice cordis, datis. (Dudon de Sancto-Quintino, Hist., p. 157.)

(4) Guill. Gemeticensis, p. 268.

(5) Qui nominibus propriis vulgo sunt nobilitati. (Guill. Pictaviensis, p. 181.)

(6) Chron. de Normandie, Nouveaux détails, p. 246.

(7) Chron. de Normandie, p. 246. — Dudo de Sancto-Quintino, p. 75.— Guill. Gemet. lib. VII, cap. 18. p. 44.

(8) Castellum in Doroberniae clivo. (Roger de Hoveden, p. 441.)

(9) De successione autem regni, spes adhùc aut mentio nulla facta inter eos fuit. (Ingulf. Croyl., p. 898.)

(10) Roman de Rou, par Robert Wace.

(11) Chron. saxon. Gibson, p. 165.

1052 gers à la garnison saxonne du port de Hastings, dans la province de Suth-Sex, ou Sussex par euphonie; d'autres émissaires se répandirent au loin vers le sud et vers le nord. A leur sollicitation, beaucoup de gens en état de porter les armes se lièrent par serment à la cause du chef exilé, promettant tous, dit un vieil historien, de vivre et de mourir avec lui (1). La nouvelle de ce mouvement parvint à la flotte royale, qui croisait dans la mer de l'est, sous la conduite des Normands Eudes et Raulfe; ils se mirent à la poursuite de Godwin, qui, se trouvant inférieur en forces, recula devant eux et s'abrita dans la rade de Pevensey, pendant qu'une tempête arrêtait la marche des vaisseaux ennemis. Il cotoya ensuite le rivage du sud jusqu'à la hauteur de l'île de Wight, où ses deux fils Harold et Leofwin, venant d'Irlande, le rejoignirent avec une petite armée (2).

Le père et les fils recommencèrent ensemble à pratiquer des intelligences parmi les habitants des provinces méridionales. Partout où ils abordaient on leur fournissait des vivres, on se liait à leur cause par serment, et on leur donnait des otages (3); tous les corps de soldats royaux, tous les navires qu'ils rencontraient dans les ports désertaient à eux (4). Ils firent voile vers Sandwich, où leur débarquement eut lieu sans obstacles, malgré la proclamation d'Edward qui ordonnait à tout habitant de fermer le passage au chef rebelle. Le roi était alors à Londres; il appela dans cette ville tous les guerriers de l'ouest et du nord. Peu obéirent à son appel, et ceux qui s'y rendirent vinrent trop tard (5). Les vaisseaux de Godwin purent librement remonter la Tamise et arriver en vue de Londres, près du faubourg qu'on appelait et qu'on appelle encore Southwark (6). Quand vint la marée basse, on jeta l'ancre, et des émissaires secrets se répandirent parmi les habitants de Londres, qui, à l'exemple de ceux des ports, jurèrent de vouloir tout ce que voudraient les ennemis de l'influence étrangère (7). Les vaisseaux passèrent sans obstacle sous le pont de Londres, et débarquèrent un corps de troupes qui se rangea sur le bord du fleuve (8).

Avant de tirer une seule flèche, les exilés (9) envoyèrent au roi Edward un message respectueux pour lui demander la révision de la sentence qui les avait frappés. Edward refusa d'abord; d'autres messagers se succédèrent, et, durant ces retards, Godwin eut peine à contenir l'irritation de ses amis (10). De son côté, le roi trouva les hommes qui restaient sous ses drapeaux peu disposés à en venir aux mains avec des compatriotes (11). Ses favoris étrangers, qui prévoyaient que la paix entre les Saxons serait leur ruine, le pressaient de donner le signal du combat; mais la nécessité le rendant plus sage, il cessa d'écouter les Normands, et consentit à ce que voudraient résoudre les chefs anglais des deux partis. Ceux-ci se réunirent sous la présidence de Stigand, évêque de l'Est-Anglie. D'un commun accord, ils décidèrent que le roi devait accepter de Godwin et de ses fils le serment de paix et des otages, en leur offrant de son côté des garanties équivalentes (12). 1052

Au premier bruit de cette réconciliation, les courtisans de Normandie et de France (13) montèrent à cheval en grande hâte, et s'enfuirent de différents côtés; les uns gagnèrent vers l'ouest un fort gardé par le Normand Osbert, surnommé Pentecoste; d'autres coururent vers un château du nord commandé aussi par un Normand. Les Normands Robert, archevêque de Canterbury, et Guillaume, évêque de Londres, sortirent par la porte orientale, suivis de quelques hommes d'armes de leur nation, qui, tout en fuyant, massacrèrent plusieurs Anglais (14). Ils se rendirent sur la côte et s'y embarquèrent dans de petits bateaux de pêcheurs. Dans son trouble et son empressement, l'archevêque laissa en Angleterre ses effets les plus précieux, et entre autres choses, le *pallium* qu'il avait reçu de l'Église romaine comme insigne de sa dignité (15).

Un grand conseil des sages fut convoqué hors de Londres, et, cette fois, s'assembla librement. Tous les chefs et les meilleurs hommes du pays, dit une chronique saxonne (16), y assistèrent. Godwin porta la parole pour se défendre, et se justifia de toute accusation devant le roi et le peuple (17); ses fils se

(1) Omnes, uno ore, aut vivere aut mori se paratos esse promiserunt. (Roger de Hoved. p. 442.)

(2) Chron. saxon. Gibson, p. 165. — Roger de Hoveden, p. 442.

(3) Dati sunt eis victus et obsides quibuscunque in locis postularent. (Chron. saxon. Gibson, p. 167.)

(4) Huscarlos omnes quos obvios invenerunt, secum legentes. (Roger de Hoved. p. 442.)

(5) At illi nimis tardantes ad tempus non venerunt. (Ibid.)

(6) Les Saxons écrivaient Suth-Weore.

(7) Ut omnes ferè quae volebat omninò vellent, effecit. (Roger de Hoved., p. 442.)

(8) Chron. saxon. Gibson, p. 167.

(9) Elagati (tha utlaga.) (Chron. sax. Gibson, p. 167.)

(10) Adeò ut ipse comes suos ægrè sedaret. (Ibid.)

(11) Angli pugnare adversùs propinquos et compatriotas pænè omnes abhorrebant. (Rog. de Hoveden, pag. 442.)

(12) Decreverunt ut pax sex obsidibus confirmaretur ex utrâque parte. (Chron. saxon. Gibson, p. 167.)

(13) And tha frencisce menn. (Ibid., pag. 167 et 168.)

(14) Egressi sunt orientali portâ, occiderunt et aliàs confecerunt multos juvenes. (Ibid.)

(15) Vili naviculâ properè transfretavit, et reliquit pallium suum in hâc terrâ. (Ibid., p. 168.)

(16) Tha bestan menn the wæron on thison lande. (Ibid.)

(17) Et coràm universâ gente (ealle land-leodan. (Ibid.)

1052 justifièrent de même. Leur sentence d'exil fut cassée, et une autre sentence, unanimement rendue, bannit d'Angleterre tous les Normands, comme ennemis de la paix publique, fauteurs de discordes, et calomniateurs des Anglais auprès de leur roi (1). Le plus jeune des fils de Godwin, appelé Ulfnoth, comme son aïeul le bouvier du pays de l'ouest, fut remis avec l'un des fils de Sweyn entre les mains d'Edward, comme otage de la paix jurée. Entraîné encore, dans ce moment même, par son fatal penchant d'amitié pour les gens d'outre-mer, le roi les envoya tous les deux en garde à Guillaume, duc de Normandie. La fille de Godwin sortit de son cloître et revint habiter le palais; tous les membres de cette famille populaire rentrèrent dans leurs honneurs, à l'exception d'un seul, de Sweyn, qui y renonça de son plein gré. Il avait autrefois enlevé une religieuse et commis un meurtre par emportement; pour satisfaire à la justice et apaiser ses remords, il se condamna lui-même à faire nu-pieds le voyage de Jérusalem. Il accomplit rigoureusement ce pénible pèlerinage; mais une prompte mort en fut la suite (2).

L'évêque Stigand, qui avait présidé l'assemblée tenue pour la grande réconciliation, prit la place du Normand Robert dans l'archevêché de Canterbury; et, en attendant qu'il eût obtenu pour lui-même de l'Église romaine l'ornement du *pallium*, il officia revêtu de celui que Robert avait laissé à son départ. Les Normands Hugues et Osbert-Pentecoste rendirent les clefs des châteaux dont ils avaient la garde et obtinrent des sauf-conduits pour sortir d'Angleterre (3); mais, à la requête du faible Edward, quelques infractions furent faites au décret de bannissement porté contre les étrangers en masse. Raulfe, fils de Gaultier de Mantes et de la sœur du roi, Robert surnommé le Dragon, et son gendre Richard fils de Scrob, Onfroy, écuyer du palais, Onfroy surnommé Pied-de-Geai, et d'autres pour lesquels le roi avait une amitié particulière ou qui s'étaient peu signalés dans les derniers troubles, obtinrent le privilége d'habiter en Angleterre et d'y conserver des emplois (4). Guillaume, évêque de Londres, fut rappelé aussi, quelque temps après, et rétabli dans son siége épiscopal; un Flamand, nommé Herman, demeura évêque de Wilton. Godwin s'opposa de tout son pouvoir à cette tolérance contraire à la volonté publique (5); mais sa voix 1052
ne prévalut point, parce que trop de gens voulaient faire preuve de bonne grâce envers le roi, et succéder par ce moyen au crédit des courtisans étrangers. La suite prouva qui de ces gens de cour ou de l'austère Godwin était meilleur politique (6).

Il est difficile d'apprécier exactement le degré de sincérité du roi Edward dans son retour vers l'intérêt national et sa réconciliation avec la famille de Godwin. Entouré de ses compatriotes, peut-être se croyait-il en esclavage, peut-être regardait-il comme une gêne son obéissance aux vœux du pays qui l'avait fait roi (7). Ses relations ultérieures avec le duc de Normandie, ses entretiens particuliers avec les Normands restés auprès de sa personne, sont la partie secrète de cette histoire. Tout ce que disent les chroniques du temps, c'est qu'une amitié apparente existait entre le roi et son beau-père, et qu'en même temps Godwin était détesté au dernier point en Normandie. Tous les étrangers à qui son retour avait fait perdre leurs emplois et leurs honneurs, tous ceux à qui la facile et brillante carrière de courtisans du roi des Anglais était maintenant fermée, ne nommaient jamais Godwin sans l'appeler traître, ennemi de son roi, meurtrier du jeune Alfred.

Cette dernière inculpation était la plus accrédi- 1053
tée, et elle poursuivit le patriote saxon jusqu'à l'heure de sa mort. Un jour, à la table d'Edward il tomba subitement en défaillance, et l'on bâtit sur cet accident un récit romanesque et fort douteux, quoique répété par plusieurs historiens. Ils racontent qu'un des serviteurs, versant à boire, posa un pied à faux, trébucha, mais se retint dans sa chute en appuyant l'autre jambe. « Eh bien! dit Godwin « au roi en souriant, le frère est venu au secours « du frère. — Sans doute, reprit Edward, jetant « sur le chef saxon un regard significatif, le frère « a besoin de son frère, et plût à Dieu que le mien « vécût encore! — O roi, s'écria Godwin, d'où « vient qu'au moindre souvenir de ton frère, tu « me fais toujours mauvais visage? Si j'ai contribué « même indirectement à son malheur, fasse le Dieu « du ciel que je ne puisse avaler ce morceau de « pain (8)! » Godwin mit le pain dans sa bouche, disent les auteurs qui rapportent cette aventure, et sur-le-champ il s'étrangla. La vérité est que sa mort

(1) Quòd statum regni conturbarent, animum regis in provinciales agitantes. (Willelm. Malmesb., p. 82.)

(2) Chron. saxon., p. 168.—Willelm. Malmesb., p. 82. — Script. rer. franc., tom. XI, p. 174. — Roger. de Hoveden, p. 442.—Eadmeri Hist., p. 4.

(3) Reddiderunt sua castella. (Rog. de Hoveden, p. 443.)

(4) Anfridum cognomento Ceokesfoot (al. Ceousfoot)... et quosdam alios quos plùs cæteris rex dilexerat, eique et omni populo fideles extiterant. (Rogerer, de Hoveden, p. 443.)

(5) Godwinus comes obstiterat. (Ranulphus Higden, p. 281.)

(6) Roger. de Hoved. p. 442, 443. — Gervasius Cantuariensis, p. 1651.—Ranulph. Higden, p. 281.

(7) Gecas to cynge. (Chron. saxon. Gibson.)

(8) Henrici Hunting., p. 360.—Will. Malmmesb., p. 81.

1053 ne fut point aussi prompte; que, tombé de son siége et emporté hors de sa salle par deux de ses fils, Tostig et Gurth, il expira cinq jours après (1). En général, le récit de tous ces événements varie, selon que l'écrivain est Normand ou Anglais de race. « Je vois toujours devant moi deux routes et deux « versions opposées, dit un historien postérieur de « moins d'un siècle; que mes lecteurs soient avertis « du péril où je me trouve moi-même (2). »

Peu de temps après la mort de Godwin, mourut Siward, chef du Northumberland, qui d'abord avait suivi le parti royal contre Godwin, qui ensuite avait voté pour la paix et pour l'exclusion des favoris étrangers. Il était Danois de naissance, et la population de même origine à laquelle il commandait lui donnait le nom de Siward-Digr, c'est-à-dire, Siward le Fort (3); on montra longtemps un rocher de granit qu'il avait, disait-on, fendu d'un coup de hache (4). Attaqué par la dyssenterie et sentant sa fin approcher : « Levez-moi, dit-il à ceux qui l'en- « touraient; que je meure debout comme un soldat « et non acroupi comme une vache; revêtez-moi « de ma cotte de mailles, couvrez ma tête de mon « heaume, mettez mon écu à mon bras gauche et « ma hache dorée dans ma main droite, afin que « j'expire sous les armes (5). » Siward laissait un fils appelé Waltheof, trop jeune encore pour lui succéder dans son gouvernement de Northumbrie; cet emploi fut donné à Tostig, le troisième des enfants de Godwin. Harold, qui était l'aîné, remplaça son père dans le gouvernement de tout le pays situé au
1054 sud de la Tamise, et remit à Alfgar, fils de Leofrik, gouverneur de Mercie, l'administration des provinces de l'est qu'il avait gouvernées jusque-là (6).

Harold était alors en puissance et en talents militaires le premier homme de son pays; il refoula dans leurs anciennes limites les Gallois qui firent vers ce temps plusieurs irruptions en Angleterre, encouragés par le peu d'habileté du Français Raulfe, neveu d'Edward, qui commandait la garnison étran-
1055 gère cantonnée à Hareford (7). Raulfe se montrait peu vigilant pour la garde d'un pays qui n'était pas le sien; ou si, en vertu de son pouvoir de chef, il appelait les Saxons aux armes, c'était pour les exercer malgré eux à la tactique du continent, et les faire combattre à cheval, contre l'usage de leur nation(8). 1055
Les Anglais, embarrassés de leurs montures et abandonnés par leur général qui prit la fuite au premier péril, ne résistèrent point aux Gallois; les lieux voisins de Hereford furent envahis, et la ville même 1055 à
fut pillée (9). C'est alors que Harold vint du sud de 1063
l'Angleterre; il chassa les Cambriens jusque par delà leurs frontières; il les contraignit de jurer qu'ils ne les repasseraient plus, et d'accepter comme loi que tout homme de leur nation, trouvé en armes à l'est du retranchement d'Offa, aurait la main droite coupée. Il paraît que les Saxons élevèrent de leur côté un autre retranchement parallèle, et que l'intervalle du milieu devint une sorte de terrain libre pour les commerçants des deux nations. Les antiquaires croient distinguer encore les traces de cette double ligne de défense, et, sur les hauteurs, quelques restes d'anciens postes fortifiés, établis par les Bretons à l'ouest et par les Anglais à l'orient (10).

Pendant que Harold grandissait ainsi en renommée et en popularité auprès des Anglo-Saxons du sud, son frère Tostig était loin de s'attirer l'amour des Anglo-Danois du nord. Tostig, bien que Danois du côté de sa mère, par un faux orgueil national, traitait ses subordonnés en sujets plutôt qu'en citoyens volontairement réunis, et leur faisait sentir le joug d'un conquérant au lieu de l'autorité d'un chef. Il violait à plaisir leurs coutumes héréditaires, levait des tributs énormes, et faisait mettre à mort, sans jugement, les hommes qui lui portaient ombrage (11). Après plusieurs années d'oppression, la 1064
patience des Northumbriens se lassa, et une troupe d'insurgés, conduite par deux hommes d'un grand nom dans le pays, se présenta subitement aux portes d'York, résidence de Tostig. Le chef s'enfuit : mais ses officiers et ses ministres, Saxons et Danois de race, furent mis à mort en grand nombre.

Les insurgés s'emparèrent des arsenaux et du trésor de la province; puis, assemblant un grand conseil, ils déclarèrent le fils de Godwin déchu de son pouvoir et mis hors de la loi (12). Morkar, l'un des fils de cet Alfgar qui, après la mort de Leofrik, son père, était devenu chef de toute la Mercie, fut élu pour succéder à Tostig. Le fils d'Alfgar se rendit à York, prit le commandement de l'armée nor-

(1) Quintâ posthàc ferià vita decessit. (Roger de Hoveden Hist., p. 443.)

(2) Periclitatur oratio.... lectorem præmonitum velim quòd hìc quasi ancipitem viam narrationis video, quia veritas factorum pendet in dubio. (Will. Malmesb., p. 80.)

(3) Sig-ward Digr. (Script. rer. danic., tom. III, p. 302.) p. 442.

(4) Ibid.

(5) Henrici Hunting., p. 366.—Ranulph. Higden Polychronicon, p. 281.

(6) Roger de Hoved., p. 443.—Ingulf. Croyl., p. 898.

(7) Voyez plus haut, p. 72.

(8) Anglos contra morem in equis pugnare jussit. (Rog. de Hoved., p. 444.)

(9) Sed cùm praelium essent commissuri, comes cum suis Francis et Normannis primus fugam capessit. (Ibid.)

(10) Wai's dike. (Pennant's tour in Wales.) — Rog. de Hov., p. 444.

(11) Sub pacis fœdere per insidias occidi præcepit... pro immanitate tributi quod de totâ Northumbriâ injustè acceperat. (Ibid., p. 446.)

(12) Exlegaverunt. (Ibid.)

1064 thumbrienne, et chassa Tostig vers le sud. L'armée s'avança sur les terres de Mercie jusqu'à la ville de Northampton, et beaucoup d'habitants de la contrée vinrent la grossir. Edwin, frère de Morkar, qui avait un commandement sur la frontière du pays de Galles, leva, pour soutenir la cause de son frère, quelques troupes de sa province, et même un corps de Cambriens, engagés sous la condition d'une solde et peut-être par le désir de satisfaire leur haine nationale en combattant contre des Saxons, même sous une bannière saxonne (1).

A la nouvelle de ce grand mouvement, le roi Edward fit marcher Harold, avec les guerriers du sud et de l'est, à la rencontre des insurgés. L'orgueil de famille blessé dans la personne d'un frère, joint à l'aversion naturelle aux gens puissants contre tout acte énergique d'indépendance populaire, semblait devoir faire de Harold un ennemi impitoyable pour la population qui avait chassé Tostig, et pour le chef qu'elle avait élu. Mais le fils de Godwin se montra supérieur à ces passions vulgaires, et, avant de tirer l'épée contre des compatriotes, il proposa aux Northumbriens une conférence pour la paix. Ceux-ci exposèrent leurs griefs et le motif de leur insurrection. Harold essaya de disculper son frère, et promit au nom de Tostig une meilleure conduite pour l'avenir, si le peuple du Northumberland lui pardonnait et l'accueillait de nouveau; mais les Northumbriens protestèrent d'une voix unanime contre toute réconciliation avec celui qui les avait tyrannisés (2). « Nous sommes nés libres, dirent-ils, « et élevés dans la liberté; un chef orgueilleux est « pour nous une chose insupportable, car nous « avons appris de nos ancêtres à vivre libres ou à « mourir (3). » Ils chargèrent Harold lui-même de porter leur réponse au roi. Harold, préférant la justice et le repos du pays à l'intérêt de son propre frère (4), se rendit auprès d'Edward; et ce fut encore lui qui, à son retour, jura aux Northumbriens la paix que le roi leur octroyait, en sanctionnant l'expulsion de Tostig et l'élection du fils d'Alfgar (5). Tostig, mécontent du roi Edward, de ses compatriotes qui l'abandonnaient, et surtout de son frère qu'il croyait tenu de défendre sa cause, juste ou injuste, quitta l'Angleterre, la haine dans le cœur, et se rendit auprès du comte de Flandre, dont il avait épousé la fille. 1042 à 1058

Depuis que le royaume était délivré de la domination danoise, la loi du roi Knut pour la levée du tribut annuel, qu'on nommait le denier de saint Pierre, avait subi le sort des autres lois décrétées par le pouvoir étranger (6). La force publique ne contraignait personne à l'observer, et Rome ne recevait plus que les offrandes et les dons volontaires de la dévotion individuelle. Aussi, l'antique amitié de l'Église romaine pour le peuple anglais déclinait-elle rapidement. On tenait sur lui et sur son roi des propos injurieux en style mystique, dans les salles de Saint-Jean-de-Latran (7); l'on accusait les évêques saxons de se rendre coupables de simonie (8), c'est-à-dire, d'acheter leurs siéges à prix d'argent, reproche que la cour de Rome adressait souvent de mauvaise foi et qu'elle encourait elle-même, ayant coutume de tout vendre (9), disait un proverbe du temps. L'archevêque d'York, Eldred, essuya les premières marques de cette inimitié. Il vint dans la ville éternelle pour solliciter le pallium, insigne obligé de la haute prélature catholique, comme les manteaux de pourpre transmis par les Césars étaient, pour les rois vassaux de l'ancienne Rome, le signe de la royauté. Les prêtres romains 1058 refusèrent à Eldred le manteau archiépiscopal; mais un chef saxon qui l'accompagnait menaça de faire prohiber, par représailles, tout envoi d'argent au siége apostolique (10), et les Romains cédèrent, en gardant, au fond du cœur, le ressentiment d'avoir été contraints et le désir de se venger.

Le Normand Robert de Jumiéges, expulsé par les patriotes anglais de l'épiscopat de Canterbury, prit aussitôt la route de Rome, et alla se plaindre de ce qu'on avait violé en lui un caractère sacré; il dénonça comme usurpateur et comme intrus le Saxon Stigand que le vœu populaire avait élevé à sa place. Le pontife et les cardinaux romains accueillirent favorablement ses plaintes; ils firent un crime au prélat saxon de s'être revêtu du pallium que le Normand avait abandonné dans sa fuite (11), et le plaignant retourna en Normandie avec des lettres papales qui le déclaraient légitime archevêque de Canterbury (12).

(1) Multi item Britones (Btyttas) cum eo venerunt. (Chron. sax. Gibson, p. 171.—Rog. de Hoved., p. 436.)

(2) Omnes unanimi consensu contradixerunt. (Roger. de Hoved. p. 446.)

(3) Se homines liberè natos, liberè educatos, nullius ducis ferociam uti posse, à majoribus didicisse aut libertatem aut mortem. (Will. Malmesb., p. 83.)

(4) Qui magis quietem patriæ quàm fratris commodum attenderet. (Ibid.)

(5) Id eis narravit, et manu datâ confirmavit. (Chron. saxon., pag. 171.)

(6) Voyez livre II, p. 60 et suiv.

(7) Membra mali capitis. (Epistola Hildebrandi cardinalis.)

(8) Vitæ pontificum, à Willelm. Malmesbur., lib. III, p. 100.

(9) Omnia Romæ venalia... Ubi venalitas multùm operatur. (Ranulph. Higden, p. 280.)

(10) Willelm. Malmesb. Vitæ pontificum, lib. III, p. 100.

(11) Voyez plus haut, p. 74.

(12) Cum apostolicis litteris rediens. (Ranulphi Higden., p. 280.)— Will. Malmesb., p. 82.

1058 Stigand, l'élu du peuple anglais, sentant le danger de n'être point reconnu à Rome, négocia sur ces entrefaites, et adressa au pape régnant la demande du pallium ; mais un hasard impossible à prévoir fit naître de cette demande même d'autres embarras fâcheux. Au moment où elle parvint à la cour pontificale, la papauté se trouvait aux mains d'un homme choisi par les principales familles romaines contre le gré du roi des Allemands, lequel, en vertu du titre de César que lui avaient transmis les empereurs franks, prétendait que nul souverain pontife ne devait être créé sans son aveu. Ce pape était Benoît, dixième du nom : disposé à l'indulgence, parce que son pouvoir était peu solide et qu'il avait besoin d'amis, il ne refusa point le
1059 à 1065 pallium à l'archevêque Stigand. Mais une armée venue de par delà les monts força bientôt l'élection d'un nouveau pape, qui, ayant chassé Benoît, se para, sans aucun scrupule, des ornements pontificaux abandonnés par le vaincu, le dégrada, l'excommunia, et annula tous ses actes. Stigand se trouva donc encore une fois sans pallium, chargé, aux yeux de la puissance papale, du crime d'usurpation et d'un nouveau crime beaucoup plus grave, pour avoir sollicité les bonnes grâces d'un faux pape et d'un excommunié (1). Le voyage de Canterbury à Rome était pénible dans ce siècle ; Stigand ne s'empressa pas d'aller se justifier devant le rival heureux de Benoît X, et l'ancien ferment de haine contre le peuple anglais s'aigrit encore (2).

Un autre incident fournit aux Romains l'occasion d'associer leur haine au désir de vengeance qu'avait excité, chez beaucoup de Normands, la prétendue trahison de Godwin, et aux projets ambitieux du duc Guillaume. Il y avait à la cour de Normandie un religieux nommé Lanfranc, Lombard d'origine, fameux dans le monde chrétien par son habileté dans la jurisprudence et par des ouvrages consacrés à la défense de l'orthodoxie catholique ; cet homme, que le duc Guillaume chérissait comme l'un de ses plus utiles conseillers, tomba dans la disgrâce, pour avoir blâmé le mariage du duc normand avec Mathilde, fille de Baudoin, comte de Flandre, sa parente à l'un des degrés prohibés par l'Église. Nicolas II, successeur de l'antipape Benoît, refusait obstinément de reconnaître et de sanctionner l'union des deux époux ; ce fut auprès de lui que se retira le moine lombard exilé de la cour de son seigneur. Mais, loin de se plaindre du duc de Normandie, Lanfranc plaida respectueusement, devant le souverain pontife, la cause de ce mariage, 1059 à 1065
que, de lui-même, il n'avait pas voulu approuver (3). A force de prières et d'adresse, il obtint une dispense en forme, et, pour ce service signalé, fut reçu par le duc, son ancien patron, en plus grande intimité qu'auparavant. Il devint l'âme de ses conseils et son plénipotentiaire auprès de la cour de Rome. Les prétentions respectives du clergé romain et du duc de Normandie sur l'Angleterre, la possibilité de les faire valoir et de réussir en commun, furent dès lors, à ce qu'il paraît, le sujet de sérieuses négociations. L'on ne songeait peut-être point encore à un envahissement par les armes ; mais la parenté de Guillaume avec Edward semblait un grand moyen de succès, en même temps qu'un titre incontestable aux yeux des Romains, qui favorisaient par toute l'Europe les maximes de l'hérédité royale contre la pratique de l'élection (4).

Il y avait deux années qu'en Angleterre la paix 1065
intérieure durait sans aucun trouble. L'aigreur du roi Edward contre les fils de Godwin disparaissait faute d'aliments et par l'habitude de vivre au milieu d'eux. Harold, le nouveau chef de cette famille populaire, rendait pleinement au roi cette déférence de respect et de soumission dont il était si jaloux. Quelques anciens récits disent qu'Edward l'aimait et le traitait comme son propre fils (5) ; mais du moins n'éprouvait-il point à son égard l'espèce d'aversion mêlée de crainte que Godwin lui avait inspirée, et n'avait-il plus de prétexte pour retenir, comme des garanties contre le fils, les deux otages qu'il avait reçus du père. On se rappelle que ces otages avaient été confiés par le soupçonneux Edward à la garde du duc de Normandie. Ils étaient, depuis plus de dix ans, loin de leur pays, dans une sorte de captivité. Vers la fin de l'année 1065, Harold, leur frère et leur oncle, croyant le moment favorable pour obtenir leur délivrance, demanda au roi la permission d'aller les réclamer en son nom, et de les ramener d'exil. Sans montrer aucune répugnance à se dessaisir des otages, Edward parut fort alarmé du projet que formait Harold d'aller lui-même en Normandie. « Je ne veux pas « te contraindre, lui dit-il, mais si tu pars, ce sera « sans mon aveu ; car certainement ton voyage doit « attirer quelque malheur sur toi et sur notre pays. « Je connais le duc Guillaume et son esprit astu- « cieux ; il te hait, et ne t'accordera rien, à moins « d'y avoir un grand profit : le seul moyen de lui

(1) Stigandus accepit pallium à Benedicto antipapâ. (Anglia sacra, tom. I, p. 791.)

(2) De Potter, Esprit de l'Église, tom. V, p. 312-314. — Ingulf. Croyland., p. 898.

(3) Ut ageret pro duce Normannorum et conjuge ejus. (Mabillon, Annales benedictini, tom. IV.)

(4) Ibid. tom. IV, p. 58.

(5) Ut eum loco filii habuit. (Snorre, tom. III, p. 143.)

1065 « faire rendre les otages serait d'envoyer un autre « que toi (1). »

Le Saxon, brave et plein de confiance, ne se rendit point à cet avis; il partit pour la traversée, comme pour un voyage de plaisir, entouré de gais compagnons, avec son oiseau sur le poing et ses lévriers courant devant lui (2). Il s'embarqua dans un des ports de la province de Sussex. Le vent contraire écarta ses deux vaisseaux de leur route et les poussa vers l'embouchure de la Somme, sur les terres de Guy, comte de Ponthieu. C'était la coutume de ce pays maritime, comme de beaucoup d'autres, au moyen âge, que tout étranger jeté sur la côte par une tempête, au lieu d'être humainement secouru, fût emprisonné et mis à rançon. Harold et ses compagnons subirent cette loi rigoureuse; après avoir été dépouillés du meilleur de leur bagage, ils furent enfermés par le seigneur du lieu dans sa forteresse de Belram, aujourd'hui Beaurain, près de Montreuil (3).

Pour échapper à l'ennui d'une longue captivité, le Saxon se déclara porteur d'un message du roi d'Angleterre pour le duc de Normandie, et envoya demander à Guillaume de le faire sortir de prison, afin qu'il pût se rendre auprès de lui. Guillaume n'hésita point, et réclama de son voisin, le comte de Ponthieu, la liberté du captif, d'abord avec de simples menaces, sans nullement parler de rançon. Le comte de Ponthieu fut sourd aux menaces, et ne céda qu'à l'offre d'une grande somme d'argent et d'une belle terre sur la rivière d'Eaune (4). Harold se rendit à Rouen, et le bâtard de Normandie eut alors la joie de tenir chez lui, en sa puissance, le fils du plus grand ennemi des Normands, l'un des chefs de la ligue nationale qui avait fait bannir d'Angleterre les amis et les parents de Guillaume, les fauteurs de ses prétentions sur la royauté des Anglais (5). Le duc Guillaume accueilit le chef saxon avec de grands honneurs et une apparence de franche cordialité : il lui dit que les deux otages étaient libres sur sa seule requête, qu'il pouvait repartir avec eux sur-le-champ; mais qu'en hôte courtois il devait ne point tant se presser, et demeurer au moins quelques jours à voir les villes et les fêtes du pays. Harold se promena de ville en ville, de château en château, et, avec ses jeunes compagnons, prit part à des joûtes militaires. Le duc les fit chevaliers, c'est-à-dire, membres de la haute milice normande, espèce de fraternité guerrière, où tout homme riche qui se vouait aux armes était introduit sous les auspices d'un ancien affilié, qui lui donnait en cérémonie une épée, un baudrier plaqué d'argent et une lance ornée d'une flamme. Les guerriers saxons reçurent en présent de leur parrain en chevalerie de belles armes et des chevaux de grand prix (6). Ensuite Guillaume leur proposa, pour essayer leurs éperons neufs, de le suivre dans une expédition qu'il entreprenait contre ses voisins de Bretagne. Depuis le traité de Saint-Clair-sur-Epte, chaque nouveau duc de Normandie avait tenté de rendre effectif le prétendu droit de suzeraineté que Charles-le-Simple avait cédé à Roll; il en résultait des guerres continuelles et une inimitié nationale entre les deux États que séparait la petite rivière de Coësnon. 1065

Harold et ses amis, follement jaloux d'acquérir un renom de courage parmi les hommes de Normandie, firent pour leur hôte, aux dépens des Bretons, des prouesses qui un jour devaient coûter cher à eux-mêmes et à leur pays. Le fils de Godwin, robuste et adroit, sauva au passage du Coësnon plusieurs soldats qui se perdaient dans les sables mouvants. Lui et Guillaume, tant que dura la guerre, n'eurent qu'une même tente et qu'une même table (7). Au retour, ils chevauchaient côte à côte, égayant la route par un entretien amical (8), qu'un jour le duc fit tomber sur ses liaisons de jeunesse avec le roi Edward : « Quand Edward et moi, dit-il « au Saxon, nous vivions, comme deux frères, sous « le même toit, il me promit, si jamais il devenait « roi en Angleterre, de me faire héritier de son « royaume; Harold, j'aimerais que tu m'aidasses à « réaliser cette promesse; et sois sûr que si, par « ton secours, j'obtiens le royaume, quelque chose « que tu me demandes, je te l'accorderai aussi-« tôt (9).» Harold, quoique surpris à l'excès de cette confidence inattendue, ne put se défendre d'y répondre par des paroles vagues d'adhésion; et Guillaume reprit en ces termes : « Puisque tu con-« sens à me servir, il faut que tu t'engages à forti-« fier le château de Douvres, à y creuser un puits « d'eau vive, et à le livrer à mes gens d'armes; il

(1) Chronique de Normandie, recueil des hist. de la France, tom. XIII, p. 223. — Wace, Roman de Rou, ibid. —Eadmeri Hist. novorum, p. 4.

(2) Tapisserie de Bayeux.—V. les pièces justificatives.

(3) Chronique de Normandie, recueil des hist. de la France, tom. XIII. — Eadmeri Histor. novorum, p. 5. — Alured. Beverlacensis, p. 125.

(4) Chronique de Normandie, recueil des hist. de la France, tom. XIII.

(5) Fuerant enim antea inimici ad invicem. (Mathæus Parisiensis, tom. I, pag. 1.) — Henrici Hunting., p. 367.

(6) Armes et draps lui fit bailler. (Wace, roman de Rou.) —Armis militaribus et equis delectissimis (Guill. Pictav., p. 191.) Tapisserie de Bayeux.

(7) Hospitem quasi contubernalem habens. (Guill. Pict., p. 191.)

(8) Tales togeder thei told, ilk on a good palfray. (Robert Brunne's Chronicle, p. 68.)

(9) Eadmeri Hist., p. 5.— Chron. de Normandie. — Guill. Pictav., p. 291.

1065 « faut aussi que tu me donnes ta sœur pour que je « la marie à l'un de mes barons, et que toi-même « tu épouses ma fille Adèle; de plus, je veux qu'à « ton départ, tu me laisses, pour garant de ta pro- « messe, l'un des deux otages que tu réclames; il « restera sous ma garde, et je te le rendrai en « Angleterre, quand j'y arriverai comme roi (1). » Haorld sentit à ces paroles tout le péril où il était, et où, sans le savoir, il avait mis ses deux jeunes parents. Pour sortir d'embarras, il acquiesça de bouche à toutes les demandes du Normand (2); et celui qui avait deux fois pris les armes pour chasser les étrangers de son pays, promit de livrer à un étranger la principale forteresse de ce même pays. Il se réservait de manquer plus tard à cet indigne engagement, croyant acheter par un mensonge son salut et son repos. Guillaume n'insista plus; mais il ne laissa pas longtemps le Saxon en paix sur ce point.

Dans la ville d'Avranches ou dans celle de Bayeux, car les témoignages varient, le duc Guillaume convoqua un grand conseil des seigneurs et des barons de Normandie. La veille du jour fixé pour l'assemblée, Guillaume fit apporter de tous les lieux d'alentour des ossements et des reliques de saints, assez pour en remplir une grande huche ou une cuve que l'on plaça, couverte d'un riche drap d'or, dans la salle du conseil (3). Quand le duc se fut assis dans son siége de cérémonie, tenant à la main une épée nue, couronné d'un cercle à fleurons, et environné de la foule des chefs normands, parmi lesquels était le Saxon, on apporta deux petits reliquaires, et on les posa sur le drap d'or qui couvrait et cachait la cuve aux reliques. « Harold, dit « alors Guillaume, je te requiers, devant cette « noble assemblée, de confirmer, par serment, les « promesses que tu m'a faites; savoir : de m'aider « à obtenir le royaume d'Angleterre après la mort « du roi Edward, d'épouser ma fille Adèle, et de « m'envoyer ta sœur pour que je la marie à l'un « des miens (4). » L'Anglais, pris encore une fois au dépourvu, et n'osant renier ses propres paroles, s'approcha des deux reliquaires avec un air de trouble, étendit la main dessus, et jura d'exécuter, selon son pouvoir, ses conventions avec le duc, pourvu qu'il vécût et que Dieu l'y aidât. Toute l'assemblée répéta : *Que Dieu l'aide* (5)! Aussitôt Guillaume fit un signe; le drap d'or fut levé, et l'on découvrit les ossements et les corps saints dont la cuve était remplie jusqu'aux bords, et sur lesquels le fils de Godwin avait juré à son insu. Les historiens normands disent qu'il frissonna et changea de visage, en voyant cet amas énorme (6). Peu de temps après, Harold repartit, emmenant avec lui son neveu, mais laissant, malgré lui, son jeune frère au pouvoir du duc de Normandie. Guillaume l'accompagna jusqu'à la mer et lui fit de nouveaux présents, joyeux d'avoir, par surprise et par fraude, arraché à l'homme d'Angleterre le plus capable de nuire à ses projets le serment public et solennel de le servir et de l'aider (7). 1065

Lorsque Harold, de retour dans son pays, se présenta devant le roi Edward, et lui raconta ce qui s'était passé entre lui et le duc Guillaume, le roi devint pensif et dit : « Ne t'avais-je pas averti que « je connaissais ce Guillaume, et que ton voyage « attirerait de grands malheurs sur toi-même et « sur notre nation? Fasse le ciel que ces malheurs « n'arrivent pas durant ma vie (8)! » Ces paroles et cette tristesse sembleraient prouver qu'en effet, dans des jours de jeunesse et d'imprudence, Edward avait fait à un étranger la folle promesse d'une royauté qui ne lui appartenait pas. On ne sait si, depuis son avénement, il avait entretenu, par quelques paroles, l'espérance ambitieuse de Guillaume; mais, à défaut de paroles expresses, son amitié constante pour le Normand avait tenu lieu à ce dernier d'assurances positives et de motifs pour le croire toujours favorable à ses vues.

Quelles qu'eussent été jusqu'à ce moment les négociations secrètes du duc de Normandie avec l'Église romaine, elles purent dès lors avoir une base fixe et suivre une direction certaine. Un serment prêté sur des reliques, quelque absurde que fût ce serment, appelait, s'il était violé, la vengeance de l'Église; et dans ce cas, selon l'opinion du siècle, l'Église frappait légitimement. Soit par un sentiment secret des périls dont cette vindicte ecclésiastique, associée à l'ambition des Normands, menaçait l'Angleterre, soit par une impression vague de terreur superstitieuse, un grand abattement d'esprit s'empara de la nation anglaise. Des bruits sinistres couraient de bouche en bouche; l'on craignait et l'on s'alarmait sans sujet positif d'alarmes;

(1) Chron. de Normandie.—Eadmeri Hist., p. 5.

(2) Sensit Haroldus periculum, nec intellexit quò evaderet. (Ibid.)

(3) Tout une cuve en fit emplir,
D'un paile pois la fit covrir,
Que Herart ne sout ne ne vit.

(Wace, Roman de Rou; Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tom. VIII.)

(4) Roman de Rou.—Eadmer., p. 5.—Guill. Pictav., p. 191.

(5) Plusours dient : Que Diex li dont! (Wace, roman de Rou.)

(6) Ibid.

(7) Guill. Pictav., p. 192.—Eadmer. Hist., p. 5.

(8) Nonne dixi tibi me nosse Willelmum? (Eadmeri Hist., p. 5.) — Roger de Hoved., p. 449. — Alured. Beverlacensis, p. 126.

1065 l'on exhumait des prédictions attribuées à des saints du vieux temps. L'un d'eux prophétisait des infortunes telles que les Saxons n'en avaient jamais éprouvé depuis leur départ des rives de l'Elbe (1); un autre annonçait l'invasion d'un peuple d'une langue inconnue, et la servitude du peuple anglais sous des maîtres venus d'outre-mer (2). Toutes ces rumeurs, jusque-là sans crédit, ou forgées au moment même, étaient recueillies avidement, et entretenaient les esprits dans l'attente de quelque malheur inévitable.

La santé du roi Edward, homme d'une nature débile, et devenu plus sensible, à ce qu'il paraît, à la destinée de son pays, déclina depuis ces événements. Il ne pouvait se cacher à lui-même que son amour pour les étrangers était la seule cause du péril qui effrayait l'Angleterre; son esprit en fut plus accablé encore que celui du peuple. Afin d'étouffer les pensées et peut-être les remords qui l'obsédaient, il se livra tout entier au détail des pratiques religieuses; il donna beaucoup aux églises et aux monastères; et sa dernière heure vint le surprendre au milieu de cette vie triste et oisive. Sur son lit de mort, il s'entretint sans cesse de ses sombres pressentiments; il eut des visions effrayantes, et, dans ses extases mélancoliques, les passages menaçants de la Bible lui revenaient à la mémoire involontairement et d'une manière confuse. « Le Seigneur a « tendu son arc, s'écriait-il; le Seigneur a préparé « son glaive; il le brandit comme un guerrier; son « courroux se manifestera par le fer et par la « flamme (3). » Ces paroles glaçaient de terreur ceux qui entouraient le lit du roi (4); mais l'archevêque de Canterbury, Stigand, ne put s'empêcher d'en rire, et se moqua des hommes que faisaient trembler les rêves d'un vieillard malade (5).

Quelque faible que fût l'esprit du vieux Edward, il eut le courage de déclarer, avant de mourir, aux chefs qui le consultaient sur le choix de son successeur, qu'à son avis, l'homme le plus digne de régner était Harold, fils de Godwin (6). En prononçant le nom de Harold dans cette circonstance, le roi se montrait supérieur à ses préjugés d'habitude, et même à l'ambition d'avancer sa propre famille; car il y avait alors en Angleterre un petit-fils d'Edmund Côte-de-Fer, né en Hongrie, où son père 1065
s'était réfugié dans le temps des proscriptions danoises. Ce jeune homme, appelé Edgar, n'avait ni talents ni gloire acquise, et ayant passé toute son enfance dans un pays étranger, il parlait à peine la langue saxonne (7). Un pareil candidat ne pouvait lutter de popularité avec Harold, le brave, le riche, le destructeur de la puissance étrangère (8). Harold était l'homme le plus capable de tenir tête à tous les dangers qui semblaient menacer le pays; et quand bien même le roi mourant ne l'eût pas désigné d'a- 1066
vance au choix des autres chefs, son nom devait sortir de toutes les bouches. Il fut élu le lendemain même de la pompe funèbre d'Edward, et sacré par l'archevêque Stigand, que l'Église romaine, ainsi qu'on l'a vu plus haut, s'obstinait à ne pas reconnaître (9). Le petit-fils du bouvier Ulfnoth se montra, dès son avénement, juste, sage, affable, actif pour le bien du pays, ne s'épargnant, dit un vieil historien, aucune fatigue ni sur terre ni sur mer (10).

Il lui fallut beaucoup de soins et de peines pour vaincre le découragement public qui se montrait de différentes manières. L'apparition d'une comète, visible en Angleterre pendant près d'un mois, produisit sur les esprits une impression extraordinaire d'étonnement et d'effroi. Le peuple s'attroupait dans les rues et sur les places des villes et des villages pour considérer ce phénomène qu'on regardait comme la confirmation des pressentiments nationaux. Un moine de Malmesbury, qui s'occupait d'astronomie, composa sur la nouvelle comète une sorte de déclamation poétique où se trouvaient ces paroles : « Te voilà donc enfin revenue, toi qui « feras pleurer tant de mères! Il y a bien des an- « nées que je t'ai vue briller; mais tu me sembles « plus terrible aujourd'hui que tu m'annonces la « ruine de mon pays (11).

Les commencements du nouveau règne furent marqués par un retour complet aux usages nationaux abandonnés sous le règne précédent. Dans les chartes du roi Harold, l'ancienne signature saxonne remplaçait les sceaux pendants à la mode normande (12). Néanmoins, il ne poussa point la réforme jusqu'à destituer de leurs emplois ou chasser du pays les Normands qu'avait épargnés, malgré

(1) Venient super Anglorum gentem mala qualia non passa est ex quo venit in Angliam usque ad tempus illud. (Joan. Fordun. Historia, in collect. XXX, scriptor. Gale, t. II, p. 681.)

(2) Insperatum eis à Franciâ adventurum dominium, quod et eorum excellentiam deprimeret in perpetuum, et honorem, sine termino restitutionis, eventilaret. (Henric. Hunting., p. 359.)—Jo. Brompton, p. 909.—Dira et diuturna ab exteris gentibus. (Anglia sacra, tom. II, p. 118.)

(3) Ethelred. Ricvallensis, p. 359.

(4) Robert of Gloster's Chronicle, p. 350. — Willelm. Malmesb., pag. 93.

(5) Ethelred. Ricval., p. 349.—Willelm. Malmesb., p. 93.

(6) Chron.. Saxon., pag. 172.

(7) Historia Daniæ Isaaci Pontani, p. 184.

(8) Orderic. Vital., p. 492.

(9) Tapisserie de Bayeux.—Guill. Pictav. — Order. Vital.

(10) Roger. de Hoved., p. 447.—Willelm. Malmesb., p. 73.

(11) Ranulph. Hygden., pag. 283-284.

(12) Ducarrel's Norman Antiquities, tom. IV.

1066 la loi, une sorte de condescendence pour les affections du roi Edward (1). Ces étrangers continuèrent de jouir de tous les droits civils; mais, peu reconnaissants de cette conduite généreuse, ils se mirent à intriguer au dedans et au dehors pour le duc de Normandie. Ce fut un message de leur part qui vint annoncer à Guillaume la mort d'Edward et l'élection du fils de Godwin.

Au moment où le duc apprit cette grande nouvelle, il était dans son parc, près de Rouen, tenant à la main un arc et des flèches neuves qu'il essayait (2). Tout à coup il parut pensif, remit son arc à l'un de ses gens, et, passant la Seine, se rendit à son hôtel de Rouen; il s'arrêta dans la grande salle et s'y promena de long en large, tantôt s'asseyant, tantôt se levant, changeant de siége et de posture, et ne pouvant rester en aucun lieu. Aucun de ses gens n'osait l'aborder; tous se tenaient à l'écart et se regardaient l'un l'autre en silence (3). Un officier, admis d'une manière plus intime dans la familiarité de Guillaume venant à entrer alors, les assistants l'entourèrent pour apprendre de lui la cause de cette grande agitation qu'ils remarquaient dans le duc. « Je n'en sais rien de certain, « répondit l'officier; mais nous en serons bientôt « instruits. » Puis s'avançant seul vers Guillaume : « Seigneur, dit-il, à quoi bon nous cacher vos nou- « velles? qu'y gagnerez-vous? Il est de bruit com- « mun par la ville que le roi d'Angleterre est mort, « et que Harold s'est emparé du royaume, mentant « à sa foi envers vous. — L'on dit vrai, répondit « le duc; mon dépit vient de la mort d'Edward, et « du tort que m'a fait Harold. — Eh bien, sire, « reprit le courtisan, ne vous courroucez pas d'une « chose qui peut être amendée : à la mort d'Ed- « ward, il n'y a nul remède, mais il y en a aux « torts de Harold; à vous est le bon droit; vous « avez de bons chevaliers : entreprenez donc « hardiment : chose bien entreprise est à demi « faite (4). »

Un homme de race saxonne et le propre frère de Harold, ce Tostig que les Northumbriens avaient chassé du commandement, et que Harold, devenu roi, n'avait point voulu leur imposer de nouveau, vint de Flandre exhorter Guillaume à ne pas laisser régner en paix celui qui s'était parjuré (5). Tostig se vantait auprès des étrangers d'avoir, en Angleterre, plus de crédit et de puissance que le roi son frère, et promettait d'avance la possession de ce pays à quiconque voudrait s'unir à lui pour en faire la conquête (6). Trop prudent pour s'engager dans une grande démarche sur la simple parole d'un aventurier, Guillaume donna au Saxon, pour éprouver ses forces, quelques vaisseaux, avec lesquels, au lieu de débarquer en Angleterre, Tostig se rendit vers la Baltique, afin de quêter d'autres secours et d'exciter contre sa patrie l'ambition des rois du Nord. Il eut une entrevue avec Swen, roi de Danemarck, son parent du côté maternel, et lui demanda de l'aider contre son frère et sa nation. Mais le Danois ne répondit à cette demande que par un refus durement exprimé. Tostig se retira mécontent et alla chercher ailleurs un roi moins délicat sur la justice (7). Il trouva en Norwége Harald ou Harold, fils de Sigurd, le plus vaillant des Scandinaves, le dernier qui eût mené la vie aventureuse dont le charme s'était évanoui avec la religion d'Odin. Dans ses courses vers le midi, Harold avait suivi alternativement la route de terre et celle de mer; on l'avait vu tour à tour pirate et guerrier errant, *viking* et *varing*, comme on s'exprimait dans la langue du Nord. Il était allé servir dans l'est sous les chefs de sa nation, qui, depuis près de deux siècles, possédaient une partie des pays slaves. Ensuite, poussé par le besoin de voir, il s'était rendu à Constantinople, où d'autres émigrés de la Scandinavie, sous ce même nom de *varings*, dont s'honoraient les conquérants des villes russes, formaient une milice mercenaire pour la garde des empereurs.

Harold était frère d'un roi, mais il ne crut point déroger en s'enrôlant dans cette milice. Il veilla, la hache sur l'épaule, aux portes du palais impérial, et fut employé, avec le corps dont il faisait partie, en Asie et en Afrique. Lorsque le butin fait dans ces expéditions l'eut rendu assez riche, il eut envie de repartir et demanda son congé; comme on voulait le retenir de force; il s'évada par mer, emmenant avec lui une jeune femme de haute naissance. Après cette invasion, il croisa en pirate le long des côtes de la Sicile, et accrut ainsi le trésor qu'il emportait sur son navire (8). Il était poëte, comme la plupart des corsaires septentrionaux, qui, dans les longues traversées, et quand le calme de la mer ralentissait leur marche, s'amusaient à chanter en vers leurs succès ou leurs espérances. Au retour des longs voyages où, comme il le disait lui-même dans ses chansons, il avait promené au loin son vaisseau, l'effroi des laboureurs, son vaisseau noir rempli de guerriers (9),

(1) Voyez plus haut, pag. 74 et 75.
(2) Chronique de Normandie, recueil. des hist. de la France, tom. XIII, p. 224.
(3) Ibid.
(4) Ibid., p. 225.
(5) Ne perjurum suum regnare sineret. (Order. Vit., p. 493.)
(6) Snorre Sturleson, tom. III, p. 147.
(7) Torfæi Historia Norweg., tom. II, p. 547-549
(8) Snorre's Heimskringla, tom. III, p. 79.
(9) Bartholin., p. 79.—Adamus Bremensis.

1066 Harold leva une armée, et fit la guerre au roi de Norwége, afin de le déposséder. Il prétendait avoir des droits héréditaires au gouvernement de ce royaume; mais reconnaissant bientôt la difficulté de le conquérir, il fit la paix avec son compétiteur, sous la condition d'un partage; pour compléter l'arrangement, il fut convenu que le trésor du fils de Sigurd serait divisé entre eux, de même que le territoire de Norwége. Afin de gagner à ses projets cet homme fameux dans tout le Nord par ses richesses et son courage, Tostig l'aborda avec des paroles flatteuses. « Le monde sait, lui dit-il, qu'il « n'existe pas un guerrier digne de se comparer à « toi; tu n'as qu'à vouloir et l'Angleterre t'appar- « tiendra (1). » Le Norwégien se laissa persuader, promit de mettre sa flotte en mer, aussitôt que la fonte annuelle des glaces aurait rendu l'Océan libre (2).

En attendant le départ de son allié de Norwége, Tostig vint tenter la fortune sur les côtes septentrionales de l'Angleterre, avec une bande d'aventuriers rassemblés en Frise, en Hollande et dans le pays des Flamands. Il pilla et dévasta quelques villages; mais les deux grands chefs des provinces voisines de l'Humber, Morkar et Edwin, se réunirent, et, poursuivant ses vaisseaux, le forcèrent de chercher une retraite sur les rivages de l'Écosse (3). Pendant ce temps, Harold, fils de Godwin, tranquille dans les contrées méridionales de l'Angleterre, vit arriver près de lui un messager de Normandie qui lui parla en ces termes : « Guil- « laume, duc des Normands, te rappelle le serment « que tu lui as juré, de ta bouche et de ta main, « sur de bons et saints reliquaires (4). — Il est « vrai, répondit le roi saxon, que j'ai fait ce ser- « ment au duc Guillaume; mais je l'ai fait me trou- « vant sous la force; j'ai promis ce qui ne m'ap- « partenait pas, ce que je ne pouvais nullement « tenir : car ma royauté n'est point à moi, et je « ne saurais m'en démettre sans l'aveu du pays; de « même, sans l'aveu du pays, je ne puis prendre « une épouse étrangère. Quant à ma sœur, que le « duc réclame pour la marier à l'un de ses chefs, « elle est morte dans l'année; veut-il que je lui « envoie son corps (5) ? » L'ambassadeur normand porta cette réponse, et Guillaume répliqua par un 1066
second message et des paroles de reproche, douces et modérées (6), priant le roi, s'il ne consentait pas à remplir toutes les conditions jurées, d'en exécuter au moins une seule, et de prendre en mariage la jeune fille qu'il avait promis d'épouser. Harold répondit de nouveau qu'il n'en ferait rien, et pour preuve, il épousa une femme saxonne, la sœur d'Edwin et de Morkar. Alors les derniers mots de rupture furent prononcés; Guillaume jura que dans l'année il viendrait exiger toute sa dette, et poursuivre son parjure jusqu'aux lieux où il croirait avoir le pied le plus sûr et le plus ferme (7).

Aussi loin que la publicité pouvait aller dans le onzième siècle, le duc de Normandie publia ce qu'il appelait l'insigne mauvaise foi du Saxon (8). L'influence générale des idées superstitieuses empêcha les spectateurs désintéressés dans cette dispute de comprendre la conduite patriotique du fils de Godwin, et sa déférence scrupuleuse pour la volonté du peuple qui l'avait fait roi. L'opinion du plus grand nombre, sur le continent, fut pour Guillaume contre Harold, pour l'homme qui s'était servi des choses saintes comme d'un piége, et réclamait une trahison contre celui qui refusait de la commettre. Les négociations entamées auprès de l'Église romaine par Robert de Jumiéges et par le moine Lanfranc se poursuivirent avec activité, du moment qu'un diacre de Lisieux eut porté au delà des monts la nouvelle du prétendu crime de Harold et de toute la nation anglaise. Le duc de Normandie intentait contre son adversaire, devant la cour pontificale, une accusation de sacrilége; il demandait que l'Angleterre fût mise au ban de l'Église, et déclarée propriété du premier occupant, sauf l'approbation du pape (9). Il fondait sa requête sur trois griefs principaux : le meurtre du jeune Alfred et des Normands ses compagnons, l'expulsion de l'archevêque Robert du siége de Canterbury, et le parjure du roi Harold (10); de plus, il prétendait avoir à la royauté des droits incontestables, en vertu de sa parenté avec le roi Edward, et des intentions que ce roi, disait-il, avait manifestées à son lit de mort. Il affectait le rôle d'un plaignant qui attend justice et désire que son adversaire soit écouté. Mais Harold

(1) Non esse bellatorem tibi parem. (Snorre's Heimskringla, tom. III, p. 149.)

(2) Ut primùm glaciem verna tempestas dissolvit. (Ibid.)

(3) Snorre's Heimskringla, tom. III, p. 150.—Roger. de Hoved., p. 448.

(4) Sur bocs saintuaires. (Chron. de Normandie, Hist. de la France, tom. III, p. 229.)—That he swore mid his ryght honde. (Robert of Glocester, tom. II, p. 352.)—Et linguâ et manu. (Guill. Pictav., p. 192.)

(5) Eadmeri, Hist., p. 5.—Roger. de Hoved., pag. 449.—Math., Paris, tom. I, p. 3.—Ranulph. Higden, p. 28.

(6) Iterùm amicâ familaritate mandavit. (Eadm. Historia.)

(7) Se ferro debitum vindicaturum, et illùc iturum quò Haroldus tutiores se pedes habere putaret. (Will. Malmesb., p. 97.)—Ingulf. Croyl., p. 900.—Math. Paris., t. I, p. 2.—Aluredus Beverlac., p. 128.

(8) Haroldi injustitia. (Eadmer., p. 5.)

(9) Cùm Guillelmus præproperâ querelâ papam consuleret. (Willelm. Malmesb.) — Ad apostolicum misit. (Ibid., p. 100.)

(10) Ranulphi Higden Polychronicon, p. 285.

1066 fut vainement requis de se défendre devant la cour de Rome. Il refusa de s'avouer justiciable de cette cour, et n'y députa aucun ambassadeur, trop fier pour soumettre à des étrangers l'indépendance de sa couronne, et trop censé pour croire à l'impartialité des juges qu'invoquait son ennemi (1).

Le consistoire de Saint-Jean-de-Latran était alors gouverné par un homme dont la célébrité domine toutes celles du moyen âge : c'était Hildebrand, moine de Cluny, créé par le pape Nicolas II archidiacre de l'Église romaine. Après avoir régné plusieurs années sous le nom de ce papé, il se trouva assez puissant pour en faire élire un de son choix, qui prit le nom d'Alexandre II, et pour le maintenir contre la désapprobation de la cour impériale. Toutes les vues de ce personnage, doué d'une activité infatigable, tendaient à transformer la suprématie religieuse du saint-siége en souveraineté universelle sur les États chrétiens. Cette révolution, commencée au neuvième siècle par la réduction de plusieurs villes de l'Italie centrale sous l'obéissance ou la suzeraineté du pape, s'était continuée dans les deux siècles suivants. Toutes les cités de la Campanie, dont le pontife de Rome était le métropolitain immédiat, avaient passé, de gré ou de force, sous sa puissance temporelle, et, par une circonstance bizarre, on avait vu, dans la première moitié du onzième siècle, des chevaliers normands, émigrés de leur pays, conduire, sous la bannière de Saint-Pierre, les milices romaines à cette conquête (2). A la même époque, d'autres Normands, pèlerins ou aventuriers, s'étaient mis à la solde des petits seigneurs de l'Italie méridionale; puis, comme jadis les Saxons à la solde des Bretons, ils avaient rompu leur engagement, pris les forteresses et établi leur domination sur le pays. Cette nouvelle puissance ayant mis fin, sinon aux prétentions, du moins au pouvoir de l'empire grec sur les villes de l'Apulie et de la Calabre, convenait à l'intolérance religieuse de la cour de Rome, et flattait son ambition par l'espoir d'une autorité facile à obtenir sur des guerriers simples d'esprit et pleins de vénération pour le saint-siége. En effet, plusieurs de ces nouveaux ducs ou comtes s'avouèrent successivement vassaux du prince des apôtres, et consentirent à recevoir une bannière de l'Église romaine, en signe d'investiture féodale des terres qu'eux-mêmes avaient conquises. Ainsi l'Église profitait de la puissance des armes normandes pour étendre graduellement sa suzeraineté en Italie, et elle s'habituait à considérer les Normands comme destinés à combattre pour son service, ou à lui faire hommage de leurs conquêtes. 1066

Telles étaient les singulières relations que le hasard des événements venait de créer, lorsque arrivèrent à la cour de Rome les plaintes et la requête du duc de Normandie. Plein de son idée favorite, l'archidiacre Hildebrand crut le moment propice pour tenter sur le royaume d'Angleterre ce qui avait réussi en Italie; il fit tous ses efforts pour substituer aux débats ecclésiastiques sur la tiédeur du peuple anglais, la simonie de ses évêques et le parjure de son roi, une négociation formelle pour la conquête du pays, à frais et à profits communs. Malgré la réalité de ces projets purement politiques, le procès de Guillaume contre Harold fut examiné dans l'assemblée des cardinaux, sans qu'il fût question d'autre chose que du droit héréditaire, de la sainteté du serment et de la vénération due aux reliques. Ces motifs ne parurent point à plusieurs des assistants assez graves pour justifier, de la part de l'Église, une agression à main armée contre un peuple chrétien; et comme l'archidiacre insistait, un murmure s'éleva, et les opposants lui dirent qu'il était infâme d'autoriser et d'encourager l'homicide (3); mais il s'en émut peu, et son opinion prévalut.

Aux termes de la sentence, qui fut prononcée par le pape lui-même, il était permis au duc Guillaume de Normandie d'entrer en Angleterre, pour ramener ce royaume sous l'obéissance du saint-siége et y rétablir à perpétuité l'impôt du denier de saint Pierre (4). Une bulle d'excommunication, lancée contre Harold et tous ses adhérents, fut remise au messager de Guillaume, et l'on joignit à cet envoi une bannière de l'Église romaine et un anneau contenant un cheveu de saint Pierre, enchâssé sous un diamant de prix (5). C'était le double signe de l'investiture militaire et ecclésiastique; et l'étendard bénit qui allait consacrer l'invasion de l'Angleterre par le duc de Normandie était le même que, peu d'années auparavant, les Normands Raoul et Guillaume de Montreuil avaient arboré, au nom de l'Église, sur les châteaux de la Campanie (6).

Avant que la bulle, la bannière et l'anneau fussent arrivés, le duc Guillaume assembla, en conseil de cabinet, ses amis les plus intimes, pour leur

(1) Judicium papæ parvipenderet. (Willelm. Malmesb., p. 93.)

(2) Orderici Vitalis Norman. Hist., lib. III.—Fleury, Histoire ecclésiastique, tom. XII, p. 400.

(3) Quâ pro re, à quibusdam fratribus penè infamiam pertuli, submurmurantibus quòd ad tanta homicidia perpetranda, tanto favore, operam meam impendissem. (Epistola Gregor. VII, apud script. rerum franc., tom. XIV, p. 648.)

(4) Chronique de Normandie, p. 227.

(5) Guill. Pictav., p. 197.—Math. Paris., p. 2.

(6) Orderici Vitalis Norman. Hist., lib. III.—Fleury, Hist. eccles., tom. XII, p. 400.

1066 demander avis et secours. Ses deux frères maternels, dont l'un était évêque de Bayeux et l'autre comte de Mortain, avec Guillaume, fils d'Osbert, sénéchal de Normandie, c'est-à-dire lieutenant du duc pour l'administration civile, assistaient à cette conférence. Tous furent d'opinion qu'il fallait descendre en Angleterre, et promirent à Guillaume de le servir de corps et de biens, jusqu'à vendre ou engager leurs héritages. « Mais ce n'est pas tout, « lui dirent-ils ; il vous faut demander aide et con- « seil à la généralité des habitants de ce pays ; car « il est de droit que qui paye la dépense soit appelé « à la consentir (1). » Guillaume alors fit convoquer, disent les chroniques, une grande assemblée d'hommes de tous états de la Normandie, gens de guerre, d'église et de négoce, les plus considérés et les plus riches. Le duc leur exposa son projet et sollicita leur concours ; puis l'assemblée se retira, afin de délibérer plus librement hors de toute influence (2).

Dans le débat qui suivit, les opinions parurent fortement divisées ; les uns voulaient qu'on aidât le duc de navires, de munitions et de deniers ; les autres refusaient toute espèce d'aide, disant qu'ils avaient déjà plus de dettes qu'ils n'en pouvaient payer. Cette discussion n'était pas sans tumulte, et les membres de l'assemblée, hors de leurs siéges et partagés en groupes, parlaient et gesticulaient avec grand bruit (3). Au milieu de ce désordre, le sénéchal de Normandie, Guillaume, fils d'Osbert, éleva la voix et dit : « Pourquoi vous disputer de « la sorte ? Il est votre seigneur, il a besoin de vous ; « votre devoir serait de lui faire vos offres et non « d'attendre sa requête. Si vous lui manquez et « qu'il arrive à ses fins, de par Dieu il s'en souvien- « dra ; montrez donc que vous l'aimez, et agissez « de bonne grâce. — Nul doute s'écrièrent les oppo- « sents, qu'il ne soit notre seigneur ; mais n'est-ce « pas assez pour nous de lui payer ses rentes ? Nous « ne lui devons point d'aide pour aller outre-mer : « il nous a déjà trop grevés par ses guerres ; qu'il « manque sa nouvelle entreprise, et voilà notre « pays ruiné (4). » Après beaucoup de discours et de répliques en différents sens, l'on décida que le fils d'Osbert, qui connaissait les facultés de chacun, porterait la parole pour excuser l'assemblée de la modicité de ses offres (5).

Les Normands retournèrent tous vers le duc, et 1066
le fils d'Osbert parla ainsi : « Je ne crois pas qu'il « y ait au monde des gens plus zélés que ceux-ci, « vous savez les aides qu'ils vous ont fournies, les « services onéreux qu'ils vous ont faits ; eh bien, « sire, ils veulent faire davantage ; ils se proposent « de vous servir au delà de la mer comme en deçà, « Allez donc en avant, et ne les épargnez en rien ; « tel qui jusqu'à présent ne vous a fourni que deux « bons soldats à cheval, va faire la dépense du « double (6)... — Eh ! non, eh ! non, s'écrièrent à « la fois les assistants, nous ne vous avons point « chargé d'une telle réponse ; nous n'avons point « dit cela, cela ne sera pas ! Qu'il ait affaire dans « son pays, et nous le servirons comme il lui est « dû ; mais nous ne sommes point tenus de l'aider « à conquérir le pays d'autrui. D'ailleurs, si nous « lui faisions une seule fois double service, et si « nous le suivions outre-mer, il s'en ferait un droit « et une coutume pour l'avenir ; il en grèverait nos « enfants ; cela ne sera pas, cela ne sera pas !!! » Les groupes de dix, de vingt, de trente, recommencèrent à se former ; le tumulte fut général, et l'assemblée se sépara (7).

Le duc Guillaume, surpris et courroucé au delà de toute mesure, dissimula cependant sa colère ; et eut recours à un artifice, qui presque jamais n'a manqué son effet quand des personnages puissants ont voulu vaincre les résistances populaires. Il fit appeler séparément auprès de lui les mêmes hommes que d'abord il avait convoqués en masse ; commençant par les plus riches et les plus influents ; il les pria de venir à son aide de pure grâce et par don gratuit, affirmant qu'il n'avait nul dessein de leur faire tort à l'avenir, ni d'abuser contre eux de leur propre libéralité, offrant même de leur donner acte de sa parole à cet égard, par des lettres scellées de son grand sceau (8). Aucun n'eut le courage de prononcer isolément son refus à la face du chef du pays, dans un entretien seul à seul. Ce qu'ils accordèrent fut enregistré aussitôt ; et l'exemple des premiers venus décida ceux qui vinrent ensuite. L'un souscrivit pour des vaisseaux, l'autre pour des hommes armés en guerre, d'autres promirent de marcher en personne ; les clercs donnèrent leur argent, les marchands leurs étoffes, et les paysans leurs denrées (9).

(1) Chronique de Normandie, recueil des hist. de la France, t. XIII, p. 225.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

(4) Chronique de Normandie, p. 225.—Guill. Pictav., p. 98.

(5) Chron. de Normandie.—Henrici Hunting., p. 367.—Henrici Knyghton, p. 2342.

(6) Chron. de Normandie, recueil des hist. de la France, t. XIII, pag. 226.—Roberti de Monte appendix ad Sigebertum ; ibidem, tom. XI, p. 168.

(7) Chron. de Normandie, pag. 226.

Moult oïssiez court estourmir,
Noises lever, barons frémir.
(Wace, roman de Rou.)

(8) Et teles lettres come ils en vouldroient deviser, il lor en feroit. (Chron. de Normandie, Hist. de la France, t. XIII.)

(9) Ibid.

1066 Bientôt arriva de Rome la bannière consacrée et la bulle qui autorisait l'agression contre l'Angleterre. A cette vue l'empressement redoubla; chacun apportait ce qu'il pouvait; les mères envoyaient leurs fils s'enrôler pour le salut de leurs âmes (1). Guillaume fit publier son ban de guerre dans les contrées voisines; il offrit une forte solde et le pillage de l'Angleterre à tout homme robuste et de haute taille qui voudrait le servir de la lance, de l'épée ou de l'arbalète (2). Il en vint une multitude, par toutes les routes, de loin et de près, du nord et du midi. Il en vint du Maine et de l'Anjou, du Poitou et de la Bretagne, de la France et de la Flandre, de l'Aquitaine et de la Bourgogne, du Piémont et des bords du Rhin. Tous les aventuriers de profession, tous les enfants perdus de l'Europe occidentale accoururent à grandes journées; les uns étaient chevaliers et chefs de guerre, les autres simples piétons et sergents d'armes, comme on s'exprimait alors; les uns demandaient une solde en argent, les autres seulement le passage et tout le butin qu'ils pourraient faire. Plusieurs voulaient de la terre chez les Anglais, un domaine, un château, une ville; d'autres enfin souhaitaient simplement quelque riche Saxonne en mariage (3). Tous les vœux, toutes les prétentions de l'avarice humaine se présentèrent : Guillaume ne rebuta personne, dit la chronique normande, et fit plaisir à chacun, selon son pouvoir (4). Il alla jusqu'à donner d'avance à un certain Remi de Fescamp un évêché en Angleterre, pour un navire et vint hommes d'armes (5).

Durant le printemps et l'été, dans tous les ports de la Normandie, des ouvriers de toute espèce furent employés à construire et à équiper des vaisseaux; les forgerons et les armuriers fabriquaient des lances, des épées et des cottes de mailles, et des porte-faix allaient et venaient sans cesse pour transporter les armes des ateliers sur les navires (6). Pendant que ces préparatifs se poursuivaient en grande hâte, Guillaume se rendit à Saint-Germain auprès de Philippe, roi des Français, et, le saluant d'une formule de déférence que ses aïeux avaient souvent omises envers les rois du pays franc : « Vous « êtes mon seigneur, lui dit-il; s'il vous plaît de « m'aider, et que Dieu me fasse la grâce d'obtenir « mon droit sur l'Angleterre, je promets de vous « en faire hommage, comme si je la tenais de « vous (7). » Philippe assembla son conseil de barons, sans lequel il ne pouvait décider aucune affaire importante, et les barons furent d'avis qu'il ne fallait en aucune façon aider Guillaume dans sa conquête. « Vous savez, dirent-ils au roi, combien « peu les Normands vous obéissent aujourd'hui; « ce sera bien autre chose quand ils posséderont « l'Angleterre. D'ailleurs, secourir le duc coûterait « beaucoup à notre pays, et s'il venait à faillir dans « son entreprise, nous aurions la nation anglaise « pour ennemie à tout jamais (8). » Ainsi éconduit, le duc Guillaume se retira mécontent du roi Philippe, et adressa la même demande de secours au comte de Flandre, son beau-frère, qui refusa pareillement (9). 1066

Malgré l'inimitié nationale des Normands et des Bretons, il existait entre les ducs de Normandie et les comtes de Bretagne, des alliances de parenté qui compliquaient les relations des deux États sans les rendre moins hostiles. Au temps où le duc Robert, père de Guillaume, s'était mis en route pour son pèlerinage, il n'avait point de plus proche parent que le comte breton Allan ou Alain, issu de Roll par les femmes, et ce fut à lui qu'il remit en partant la garde de son duché et la tutelle de son fils. Le comte Alain n'avait pas tardé à déclarer douteuse la naissance de son pupille, et à favoriser le parti qui voulait le priver de la succession; mais, après la défaite de ce parti au Val des Dunes, il mourut empoisonné, selon toute apparence, par les amis du jeune bâtard. Son fils, nommé Conan, lui succéda, et il régnait encore en Bretagne à l'époque du grand armement de Guillaume pour la conquête de l'Angleterre. C'était un homme audacieux, redouté de ses voisins, et dont la principale ambition était de nuire au duc de Normandie, qu'il regardait comme un usurpateur et comme le meurtrier de son père. Le voyant engagé dans une entreprise difficile, Conan crut le moment favorable pour lui déclarer la guerre, et lui fit porter, par l'un de ses chamberlains, le message suivant :

« J'apprends que tu es prêt à passer la mer, afin « de conquérir le royaume d'Angleterre. Or, le duc « Robert, dont tu feins de te croire le fils, partant « pour Jérusalem, remit tout son héritage au comte « Alain mon père qui était son cousin. Mais toi et « tes complices vous avez empoisonné mon père, « tu t'es approprié sa seigneurie et tu l'as retenue « jusqu'à ce jour, contre toute justice, attendu que « tu es bâtard. Rends-moi donc le duché de Nor-

(1) Chron. de Norman., rec. des hist. de la France, t. XIII.
(2) Proceri corpore, præstantes robore. (Will. Malmesb., p. 99.)—Anglicæ prædæ inhiantes. (Order. Vital., pag. 495.)
(3) Chron. de Normandie, Hist. de la France, t. XIII.
(4) Chron. de Normandie, rec. des hist. de la France, tom. XIII, pag. 227.
(5) Anonym. edit. à Taylor.—Orderic. Vitalis, p. 494.
(6) Tapisserie de Bayeux.
(7) Chron. de Normandie, Hist. de la France, tom. XIII, p. 227.
(8) Ibid.
(9) Ibid.

1066 « mandie qui m'appartient, ou je te ferai la guerre « à outrance, avec tout ce que j'ai de force (1). »

Les historiens normands avouent que Guillaume fut quelque peu effrayé de ce message, car la plus faible diversion pouvait déjouer ses projets de conquête; mais il trouva moyen de se délivrer, sans beaucoup de peine, de l'ennemi qui se déclarait avec tant de hardiesse et d'imprudence. Le Chamberlain du comte de Bretagne, gagné sans doute à prix d'argent, frotta de poison l'intérieur du cor dont son maître se servait à la chasse, et pour surcroît de précaution il empoisonna de même ses gants et les rênes de son cheval (2). Conan mourut peu de jours après le retour de son messager. Le comte Eudes, qui lui succéda, se garda bien de l'imiter et d'alarmer Guillaume le Bâtard sur la validité de ses droits : au contraire, se liant avec lui d'une amitié toute nouvelle entre les Bretons et les Normands, il lui envoya ses deux fils pour le servir contre les Anglais. Ces deux jeunes gens, appelés Brian et Allan, vinrent au rendez-vous des troupes normandes, accompagnés d'un corps de chevaliers de leur pays qui leur donnaient le titre de Mactierns (3), pendant que les Normands les appelaient comtes. D'autres riches Bretons, qui n'étaient point de pure race celtique, et portaient des noms à tournure française, comme Robert de Vitry, Bertrand de Dinand et Raoul de Gaël, se rendirent pareillement auprès du duc de Normandie, pour lui offrir leurs services (4).

Le rendez-vous des navires et des gens de guerre était à l'embouchure de la Dive, rivière qui se jette dans l'Océan, entre la Seine et l'Orne. Durant un mois, les vents furent contraires et retinrent la flotte normande au port. Ensuite une brise du sud la poussa jusqu'à l'embouchure de la Somme au mouillage de Saint-Valery (5). Là, les mauvais temps recommencèrent; et il fallut attendre plusieurs jours. La flotte mit à l'ancre et les troupes campèrent sur le rivage, fort incommodées par la pluie qui ne cessait de tomber à flots (6). 1066

Pendant ce retard, quelques-uns des vaisseaux, fracassés par une tempête violente, périrent avec leurs équipages; cet accident causa une grande rumeur parmi les troupes fatiguées d'un long campement. Dans l'oisiveté de leurs journées, les soldats passaient les heures à converser sous la tente, à se communiquer leurs réflexions sur les périls du voyage et les difficultés de l'entreprise (7). Il n'y avait point encore eu de combat, disait-on, et déjà beaucoup d'hommes étaient morts; l'on calculait et l'on exagérait le nombre des cadavres que la mer avait rejetés sur le sable. Ces bruits abattaient l'ardeur des aventuriers d'abord si pleins de zèle; quelques-uns même rompirent leur engagement et se retirèrent (8). Pour arrêter cette disposition funeste à ses projets, le duc Guillaume faisait enterrer secrètement les morts, et augmentait les rations de vivres et de liqueurs fortes (9). Mais le défaut d'activité ramenait toujours les mêmes pensées de tristesse et de découragement. « Bien fou, « disaient les soldats en murmurant, bien fou est « l'homme qui prétend s'emparer de la terre d'au- « trui; Dieu s'offense de pareils desseins, et il le « montre en nous refusant le bon vent (10). »

Guillaume, en dépit de sa force d'âme et de sa présence d'esprit habituelle, était en proie à de vives inquiétudes qu'il avait peine à dissimuler. On le voyait fréquemment se rendre à l'église de Saint-Valery, patron du lieu, y rester longtemps en prières, et, chaque fois qu'il en sortait, regarder, au coq qui surmontait le clocher, quelle était la direction du vent. S'il paraissait tourner au sud, le duc se montrait joyeux; mais s'il soufflait du nord ou de l'ouest, son visage et sa contenance redevenaient tristes. (11). Soit par un acte de foi sincère, soit pour fournir quelque distraction aux esprits abattus et découragés, il envoya prendre processionnelle-

(1) Guillelmi Gemeticensis Norman. Hist., lib. VII, cap. 33.

(2) Ibid.

(3) Fils de chef. *Tiern*, chef; en gallois *Teyrn*. (Hist. de Bretagne, par Dom Lobineau.)

(4) Hist. de Bretagne, par Dom Lobineau, t. I, p. 97-98. —Chron. de Normandie, p. 126.

(5) Des savants respectables ont pensé que ce lieu devait être Saint-Valery-en-Caux, et non Saint-Valery-sur-Somme, situé hors des limites du duché de Normandie; mais le manuscrit, récemment découvert dans la bibliothèque de Bruxelles, ne permet plus le doute à cet égard.

Tuque, velis nolis, tandem tua littora linquens,
Navigium vertis littus ad alterius.
Portus ab antiquis Viniaci fertur haberi,
Quæ vallat portum, Somana nomen aquæ.
Desuper est castrum quoddam sancti Valerici
Hic tibi longa fuit difficilisque mora.
(Manuscrit de Bruxelles, vers 58.)

(6) Desolatus eras, frigus faciebat et imber.
Et polus obtectus nubibus et pluviis...
(Manuscrit de Bruxelles, vers 58.)

(7) Per tabernacula mussitabant. (Willelm. Malmesb., pag. 100.)

(8) Pavida fuga multorum qui fidem spoponderant. (Guill. Pictav., p. 198.)

(9) Ibid.

(10) Insanire hominem qui vellet alienum solum in jus suum refundere; Deum contra tendere, qui ventum arceret. (Willelm. Malmesb., p. 100.)

(11) Ecclesiam scilicet devotâ mente frequentans,
Illi *pura* dabas ingeminando preces;
Inspicis et templi gallus quâ vertitur aurâ;
Auster si spirat, lætus abinde redis:
Si subitò boreas austrum divertit et arcet,
Effusis lacrymis, fletibus ora rigas.
(Manuscrit de Bruxelles, vers 56.)

1066 ment, dans l'église, la châsse qui contenait les reliques du saint, et la fit porter en grande pompe à travers le camp. Toute l'armée se mit en oraison ; les chefs firent de riches offrandes ; chaque soldat, jusqu'au dernier, donna sa pièce de monnaie ; et la nuit suivante, comme si le ciel eût fait un miracle, les vents changèrent et le temps redevint calme et serein. Au point du jour, c'était le 27 septembre, le soleil, jusque-là obscurci de nuages, parut dans tout son éclat (1). Aussitôt le camp fut levé, tous les apprêts de l'embarquement s'exécutèrent avec beaucoup d'ardeur et non moins de promptitude, et quelques heures avant le coucher du soleil la flotte entière appareilla. Quatre cents navires à grande voilure et plus d'un millier de bateaux de transport se mirent en mouvement pour gagner le large, au bruit des trompettes et d'un immense cri de joie poussé par soixante mille bouches (2).

Le vaisseau que montait le duc Guillaume marchait en tête, portant, au haut de son mât, la bannière envoyée par le pape, et une croix sur son pavillon. Ses voiles étaient de diverses couleurs, et l'on y voyait peints en plusieurs endroits les trois lions, enseigne de Normandie ; à la proue, était sculptée une figure d'enfant portant un arc tendu, avec la flèche prête à partir (3). Enfin, de grands fanaux élevés sur les hunes, précaution nécessaire pour une traversée de nuit, devaient servir de phare à toute la flotte et lui indiquer le point de ralliement. Ce bâtiment, meilleur voilier que les autres, les précéda tant que dura le jour, et, la nuit, il les laissa loin en arrière. Au matin, le duc fit monter un matelot au sommet du grand mât, pour voir si les autres vaisseaux venaient : « Je ne vois que le « ciel et la mer, » dit le matelot ; et aussitôt on jeta l'ancre (4). Le duc affecta une contenance gaie, et, de peur que le souci et la crainte ne se répandissent parmi l'équipage, il fit servir un repas copieux et des vins fortement épicés (5). Le matelot remonta, et dit que cette fois, il apercevait quatre vaisseaux ; la troisième fois, il s'écria : « Je vois une forêt de mâts et de voiles (6). »

Pendant que ce grand armement se préparait en Normandie, Harold, roi de Norwége, fidèle à ses engagements envers le Saxon Tostig, avait rassemblé plusieurs centaines de vaisseaux de guerre et de transport. La flotte resta quelque temps à l'ancre, et l'armée norwégienne, attendant le signal du départ, campait sur le rivage, comme les Normands à l'embouchure de la Somme. Des impressions vagues de découragement et d'inquiétude s'y manifestèrent par les mêmes causes, mais sous des apparences plus sombres, et conformes à l'imagination rêveuse des habitants du Nord. Plusieurs soldats crurent avoir dans leur sommeil des révélations prophétiques. L'un d'eux songea qu'il voyait ses compagnons débarqués sur la côte d'Angleterre et en présence de l'armée des Anglais ; que devant le front de cette armée courait, à cheval sur un loup, une femme de taille gigantesque ; le loup tenait dans sa gueule un cadavre humain dégouttant de sang, et quand il avait achevé de le dévorer, la femme lui en donnait un autre (7). Un second soldat rêva que la flotte partait, et qu'une nuée de corbeaux, de vautours, et d'autres oiseaux de proie, étaient perchés sur les mâts et sur les vergues des vaisseaux ; sur un rocher voisin était une femme assise, tenant un sabre nu, regardant et comptant les navires : « Allez, disait-elle aux oiseaux, allez sans crainte, « vous aurez à manger, vous aurez à choisir ; car « je vais avec eux, j'y vais (8). » On remarqua, non sans terreur, qu'au moment où Harold mit le pied sur sa chaloupe royale, le poids de son corps la fit enfoncer beaucoup plus que de coutume (9).

Malgré ces présages sinistres l'expédition se mit en route vers le sud-ouest, sous la conduite du roi et de son fils Olaf. Avant d'aborder en Angleterre, ils relâchèrent aux Orcades, îles peuplées d'hommes de race scandinave ; et deux chefs, ainsi qu'un évêque de ces îles, se joignirent à eux Ils cotoyèrent ensuite le rivage oriental de l'Écosse, et c'est là qu'ils rencontrèrent Tostig et ses vaisseaux. Ils firent voile ensemble, et attaquèrent, en passant, la ville maritime de Scarborough. Voyant les habitants disposés à se défendre opiniâtrément, ils s'emparèrent d'un rocher à pic qui dominait la ville, y élevèrent un bucher énorme de troncs d'arbres, de branches et de chaume, qu'ils firent rouler sur les

(1) Expulit à cœlo nubes, et ab æquore ventos,
Frigora dissolvit, purgat et imbre polum :
Incaluit tellus, nimio perfusa calore,
Et Phœbus solitolarior emicuit.
(Manuscrit de Bruxelles, vers 82.)

(2) Quippe decem decies, decies et millia quinque
Diversis feriunt vocibus astra poli....
Clangendoque tubâ reliquis ut littora linquant
Præcipis, et pelagi tutiùs alta petant.
(Ibidem, vers 106.)

Dans ce passage l'auteur exagère beaucoup la force de l'armée normande.

(3) Dr Strutt's norman. Antiquities, pl. XXXII.—Wace. —Thom. Rudborne, in Angliâ sacrâ, p. 247.—Tapisserie de Bayeux. (Manuscrit de Bruxelles, vers 118.)

(4) Nihil aliud præter pelagus et aera. (Guill. Pictav., p. 199.)

(5) Nec baccho pigmentato carens. (Ibid.)

(6) Arborum veliferarum nemus (Ibid.)—Chronique de Normandie, pag. 228.—Script. rer. franc., tom. XI, p. 360. --Guil. Gemet., p. 286.

(7) Snorre's Heimskringla, tom. III, p. 152.

(8) Ibid.

(9) Ibid.—Torfæi Hist. Norweg., tom. II, p. 351.

1066 maisons; puis, à la faveur de l'incendie, ils forcèrent les portes de la ville et la pillèrent (1). Relevés, par ce premier succès, de leurs terreurs superstitieuses, ils doublèrent gaiement la pointe de Holderness, à l'embouchure de l'Humber, et remontèrent le courant du fleuve.

De l'Humber ils passèrent dans l'Ouse, qui s'y jette et coule près d'York. Tostig, qui dirigeait le plan de campagne des Norwégiens, voulait, avant tout, reconquérir, avec leur aide, cette capitale de son ancien gouvernement, afin de s'y installer de nouveau. Morkar, son successeur, Edwin, frère de celui-ci, et le jeune Walteof, fils de Siward, chef de la province de Huntingdon, rassemblèrent les habitants de toute la contrée voisine, et livrèrent bataille aux étrangers, au sud d'York, sur la rive de l'Humber; d'abord vainqueurs, ensuite forcés à la retraite, ils se renfermèrent dans la ville où les Norwégiens les assiégèrent. Tostig prit le titre de chef de Northumberland, et fit des proclamations datées du camp des étrangers; quelques hommes faibles le reconnurent, et un petit nombre d'aventuriers se rendirent à son appel (2).

Pendant que ces choses se passaient dans le nord, le roi des Anglo-Saxons se tenait avec toutes ses forces sur les côtes du sud pour observer les mouvements de Guillaume, dont l'invasion, à laquelle on s'attendait depuis longtemps, causait d'avance beaucoup d'alarmes. Harold avait passé tout l'été sur ses gardes, près des lieux de débarquement les plus voisins de la Normandie (3). Mais le retard de l'expédition commençait à faire croire qu'elle ne serait point prête avant l'hiver. D'ailleurs les périls étaient plus grands de la part des ennemis du nord, déjà maîtres d'une partie du territoire anglais, que de la part de l'autre ennemi, qui n'avait point encore mis le pied en Angleterre; et le fils de Godwin, hardi et vif dans ses projets, espérait, en peu de jours, avoir chassé les Norwégiens et être de retour à son poste, pour recevoir les Normands. Il partit à grandes journées, à la tête de ses meilleures troupes, et arriva de nuit sous les murs d'York, au moment où la ville venait de capituler pour se rendre aux alliés de Tostig. Les Norwégiens n'y avaient pas encore fait leur entrée; mais, sur la parole des habitants, et dans leur conviction de l'impossibilité où l'on était de rétracter cette parole, ils avaient rompu les lignes de siége et fait reposer leurs soldats. De leur côté, les habitants d'York ne songeaient qu'à recevoir le lendemain même Tostig et le roi de Norwége, qui devaient tenir dans la ville un grand conseil, y régler le gouvernement de toute la province, et distribuer aux étrangers et aux transfu es les terres des Anglais rebelles (4). 1066

L'arrivée imprévue du roi saxon, qui avait marché de manière à éviter les postes ennemis, changea toutes ces dispositions. Les citoyens d'York reprirent les armes, et les portes de la ville furent fermées et gardées de façon qu'aucun homme ne pût en sortir pour se rendre au camp des Norwégiens. Le jour suivant fut un de ces jours d'automne où le soleil se montre encore dans toute sa force; la portion de l'armée norwégienne qui sortit du camp sur l'Humber, pour accompagner son roi vers York, ne croyant point avoir d'adversaires à combattre, vint sans cottes de mailles, à cause de la chaleur, et ne garda pour armes défensives que des casques et des boucliers. A quelque distance de la ville, les Norwégiens aperçurent tout à coup un grand nuage de poussière, et sous ce nuage, quelque chose de brillant comme l'éclat du fer au soleil. « Quels sont ces hommes qui marchent vers « nous? dit le roi à Tostig. — Ce ne peut être, ré- « pondit le Saxon, que des Anglais qui viennent « demander grâce et implorer notre amitié (5). » La masse d'hommes qui s'avançait, grandissant à mesure, parut bientôt comme une armée nombreuse, rangée en ordre de bataille. « L'ennemi! l'ennemi! » crièrent les Norwégiens, et ils détachèrent trois cavaliers pour aller porter aux gens de guerre restés au camp et sur les navires l'ordre de venir en diligence. Le roi déploya son étendard, qu'il appelait le *ravageur du monde* (6); les soldats se rangèrent autour sur une ligne longue, peu profonde, et courbée vers les extrémités. Ils se tenaient serrés les uns contre les autres, et leurs lances étaient plantées en terre, la pointe inclinée vers l'ennemi : il leur manquait à tous la partie la plus importante de leur armure. Harold, fils de Sigurd, en parcourant les rangs sur son cheval noir, chanta des vers improvisés, dont un fragment nous a été transmi par les historiens du Nord : « Combattons, disait-il, « marchons, quoique sans cuirasses, sous le tran « chant du fer bleuâtre; nos casques brillent au « soleil, c'est assez pour des gens de cœur (7). »

Avant le choc des deux armées, vingt cavaliers

(1) Snorre's Heimskringla, tom. III, pag. 152.—Torfæi Hist. Norweg., tom. II, p. 351.

(2) Torfæi, Hist. Norweg., t. II, p. 351.—Snorre's Heimskringla, tom. III, p. 157.

(3) Haroldus intereà promptus ad decertandum, sive navali, sive terrestri prælio, ad littus maritimum opperiens. (Guill. Pictav., p. 197.)

(4) Snorre's Heimskringla, t. III, p. 157.—Roger. de Hoveden, p. 448.—Henric. Knyghton, p. 2341.

(5) Snorre's, tom. III, p. 158-159.

(6) Land-eyda. Al. Land-œde. Snorre's, p. 159.

(7) Snorre's Heimskringla, t. III, pag. 161.—Gesta Danorum, tom. II, p. 164-165.

1066 saxons, hommes et chevaux, couverts de fer, s'approchèrent des lignes des Norwégiens ; l'un d'entre eux cria d'une voix forte : « Où est Tostig, fils de « Godwin ? — Le voici, répondit le fils de Godwin « lui-même. — Si tu es Tostig, reprit le messager, « ton frère te fait dire par ma bouche qu'il te salue, « et t'offre la paix, son amitié et tes anciens hon- « neurs. — Voilà de bonnes paroles, et bien diffé- « rentes des affronts et des hostilités qu'on m'a fait « subir depuis un an. Mais, si j'accepte ces offres, « qu'y aura-t-il pour le noble roi Harold, fils de « Sigurd, mon fidèle allié ? — Il aura, reprit le « messager, sept pieds de terre anglaise, ou un peu « plus, car sa taille passe celle des autres hommes (1). « — Dis donc à mon frère, répliqua Tostig, qu'il « se prépare à combattre : car jamais il n'y aura « qu'un menteur qui aille raconter que le fils de « Godwin a délaissé le fils de Sigurd (2). »

Le combat commença aussitôt, et, au premier choc des deux armées, le roi norwégien reçut un coup de flèche qui lui traversa la gorge ; Tostig prit le commandement ; et alors son frère Harold envoya une seconde fois lui offrir la paix et la vie, pour lui et pour les Norwégiens (3). Mais tous s'écrièrent qu'ils aimaient mieux mourir que de rien devoir aux Saxons. Dans ce moment, les hommes des vaisseaux arrivèrent, armés de cuirasses, mais fatigués de leur course sous un soleil ardent. Quoique nombreux, ils ne soutinrent point l'attaque des Anglais, qui avaient déjà rompu la première ligne de bataille et pris le drapeau royal. Tostig fut tué avec la plupart des chefs norwégiens, et, pour la troisième fois, Harold offrit la paix aux vaincus. Ceux-ci l'acceptèrent ; Olaf, fils du roi mort, l'évêque et le chef des îles Orcades se retirèrent avec vingt-trois navires, après avoir juré amitié à l'Angleterre (4). Le pays des Anglais fut ainsi délivré d'une nouvelle conquête des hommes du nord. Mais, pendant que ces ennemis s'éloignaient pour ne plus revenir, d'autres ennemis s'approchaient, et le même souffle de vent qui agitait alors les bannières saxonnes victorieuses gonflait aussi les voiles normandes, et les poussait vers la côte de Sussex.

Par un hasard malheureux, les vaisseaux qui avaient longtemps croisé devant cette côte venaient de rentrer, faute de vivres (5). Les troupes de Guillaume abordèrent ainsi sans résistance à Pevensey, près de Hastings, le 28 septembre de l'année 1066, trois jours après la victoire de Harold sur les Norwégiens. Les archers débarquèrent d'abord ; ils portaient des vêtements courts, et leur cheveux étaient rasés ; ensuite descendirent les gens de cheval, portant des cottes de mailles et des heaumes en fer poli, de forme presque conique, armés de longues et fortes lances, et d'épées droites à deux tranchants. Après eux sortirent les travailleurs de l'armée, pionniers, charpentiers et forgerons, qui déchargèrent pièce à pièce, sur le rivage trois châteaux de bois, taillés et préparés d'avance. Le duc ne vint à terre que le dernier de tous ; au moment où son pied touchait le sable, il fit un faux pas et tomba sur la face. Un murmure s'éleva ; des voix crièrent : « Dieu nous garde ! c'est mau- « vais signe (6). » Mais Guillaume se relevant, dit aussitôt : « Qu'avez-vous ? quelle chose vous étonne ? « J'ai saisi cette terre de mes mains, et, par la « splendeur de Dieu, tant qu'il y en a, elle est à vous (7). » Cette vive répartie arrêta subitement l'effet du mauvais présage. L'armée prit sa route vers la ville de Hastings, et, près de ce lieu, on traça un camp, et l'on construisit deux châteaux de bois, dans lesquels on plaça des vivres. Des corps de soldats parcoururent toute la contrée voisine, pillant et brûlant les maisons (8). Les Anglais fuyaient de leurs demeures, cachaient leurs meubles et leur bétail, et se portaient en foule vers les églises et les cimetières, qu'ils croyaient le plus sûr asile contre un ennemi chrétien comme eux. Mais les Normands, qui voulaient *gauingner*, comme s'exprime un vieux narrateur (9), tenaient peu de compte de la sainteté des lieux, et ne respectaient aucun asile (10).

Harold était à York, blessé et se reposant de ses fatigues, quand un messager vint en grande hâte lui dire que Guillaume de Normandie avait débarqué et planté sa bannière sur le territoire anglo-saxon (11). Il se mit en marche vers le sud avec son armée victorieuse, publiant, sur son passage, l'or-

(1) Quid ex Angliâ ei concessum velit ; spatium (nimirùm) terræ septem pedum, aut nonnihil majus. (Snorre's Heimskringla, tom. III, p. 160.)

(2) Ibidem.

(3) Pacem et vitam obtulit. (Snorre's Heimskringla, t. III, p. 168.)

(4) Snorre's Heimskringla, tom. III, p. 161-167. — Chron. saxon. frag., ed. Lye. — Hist. Danor. Isaaci Pontani, p. 186.

(5) Victu deficiente. (Roger. de Hoveden, p. 448.)

(6) Mal signe a chi. (Wace, roman de Rou ; Nouveaux Détails sur l'hist. de Normandie, p. 290.)

(7) Seigneur, par la resplendour Dé....
Tout est vostre quanque y a.
(Ibid.)

(8) Tapisserie de Bayeux. — Manuscrit de Bruxelles.

(9) Wace, roman de Rou.

(10) Chronique de Normandie, Hist. de la France, t. XIII, p. 228. — Willelm. Malmesb., pag. 100. — Henric. Knyghton, p. 2341. — Monast. anglic., tom. I, p. 311.

(11) ..... That duc William to Hastinges was ycome,
His bannere adde yrerd, and the conthrey all y nome.
(Rob. of Gloster's Chronicle, p. 359.)
— Suppletio Historiæ regni Angliæ. Mss. musæi britannici.

1066 dre à tous les chefs des provinces de faire armer leurs combattants et de les conduire à Londres. Les milices de l'ouest vinrent sans délai; celles du nord tardèrent à cause de la distance; mais cependant il y avait lieu de croire que le roi des Anglais se verrait bientôt entouré des forces de tout le pays. Un de ces Normands, en faveur desquels on avait dérogé autrefois à la loi d'exil portée contre eux, et qui maintenant jouaient le rôle d'espions et d'agents secrets de l'envahisseur, manda au duc d'être sur ses gardes, et que, dans quatre jours, le fils de Godwin aurait avec lui cent mille hommes (1). Harold, trop impatient, n'attendit pas les quatre jours; il ne put maîtriser son désir d'en venir aux mains avec les étrangers, surtout quand il apprit les ravages de toute espèce qu'ils faisaient autour de leur camp (2). L'espoir d'épargner quelques maux à ses compatriotes, peut-être l'envie de tenter contre les Normands une attaque brusque et imprévue, comme celle qui lui avait réussi contre les Norwégiens, le déterminèrent à se mettre en marche vers Hastings, avec des forces quatre fois moindres que celles du duc de Normandie (3).

Mais le camp de Guillaume était soigneusement gardé contre une surprise, et ses postes s'étendaient au loin. Des détachements de cavalerie avertirent, en se repliant, de l'approche du roi saxon, qui, disaient-ils, accourait en furieux (4). Prévenu dans son dessein d'assaillir l'ennemi à l'improviste, le Saxon fut contraint de modérer sa fougue; il fit halte à la distance de sept milles du camp des Normands, et, changeant tout d'un coup de tactique, se retrancha, pour les attendre, derrière des fossés et des palissades. Des espions, parlant le français, furent envoyés près de l'armée d'outre-mer, pour observer ses dispositions et ses forces. A leur retour, ils racontèrent qu'il y avait plus de prêtres dans le camp de Guillaume, que de combattants du côté des Anglais. Ils avaient pris pour des prêtres tous les soldats de l'armée normande qui portaient la barbe rase et les cheveux courts, parce que les Anglais avaient alors coutume de laisser croître leurs cheveux et leur barbe. Harold ne put s'empêcher de sourire à ce récit : « Ceux « que vous avez trouvés en si grand nombre, dit-« il, ne sont point des prêtres, mais de braves « gens de guerre qui nous feront voir ce qu'ils « valent (5). » Plusieurs des chefs saxons conseillèrent à leur roi d'éviter le combat et de faire sa retraite vers Londres, en ravageant tout le pays, pour affamer les étrangers. « Moi, répondit Harold, « que je ravage le pays qui m'a été donné en garde! « Par ma foi, ce serait trahison, et je dois tenter « plutôt les chances de la bataille avec le peu d'hom-« mes que j'ai, mon courage et ma bonne cause (6). » 1066

Le duc normand, dont le caractère entièrement opposé le portait, en toute circonstance, à ne négliger aucun moyen, et à mettre l'intérêt au-dessus de la fierté personnelle, profita de la position défavorable où il voyait son adversaire, pour lui renouveler ses demandes et ses sommations. Un moine, appelé Dom Hugues Maigrot, vint inviter, au nom de Guillaume, le roi saxon à faire de trois choses l'une : ou se démettre de la royauté en faveur du duc de Normandie, ou s'en rapporter à l'arbitrage du pape pour décider qui des deux devait être roi, ou enfin remettre cette décision à la chance d'un combat singulier. Harold répondit brusquement : « Je ne me démettrai point de mon titre, ne m'en « rapporterai point au pape, et n'accepterai point « le combat (7). » Sans se rebuter de ces refus positifs, Guillaume envoya de nouveau le moine normand, auquel il dicta ses instructions dans les termes suivants : « Va dire à Harold que, s'il veut « tenir son ancien pacte avec moi, je lui laisserai « tout le pays qui est au delà du fleuve de l'Hum-« ber, et que je donnerai à son frère Gurth toute « la terre que tenait Godwin, que s'il s'obstine à-« ne point prendre ce que je lui offre, tu lui diras, « devant ses gens, qu'il est parjure et menteur, « que lui et tous ceux qui le soutiendront sont « excommuniés de la bouche du pape et que j'en « ai la bulle (8). »

Dom Hugues Maigrot prononça ce message d'un ton solennel, et la Chronique normande dit qu'au mot d'excommunication les chefs anglais s'entre-regardèrent, comme en présence d'un grand péril. L'un d'eux prit alors la parole : « Nous devons « combattre, dit-il, quel qu'en soit pour nous le « danger; car il ne s'agit pas ici d'un nouveau sei-« gneur à recevoir, comme si notre roi était mort; « il s'agit de bien autre chose. Le duc de Norman-« die a donné nos terres à ses barons, à ses che-« valiers, à tous ses gens, et la plus grande partie

(1) Chronique de Normandie, p. 228.—Guill. Pictav., p. 199.

(2) Quòd propinqua castris Normannorum vastari audierat. (Ibid., p. 201.)

(3) Modico stipatus agmine, quadruplo congressus exercitu. (Mss. abbatiæ Waltham, in musæo britann.)—Florent. Wigorn., p. 634.—Gervas. Tilbur., p. 945.—Rog. de Hoved., p. 448.—Ingulf. Croyl., p. 900.

(4) Rex furibundus. (Guill. Pictav., p. 201.)

(5) Wace, Roman de Rou; Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tom. VIII.—Matth. Paris., tom. I, p. 3.

(6) Par ma foi, dit Hérault, je ne destruirai pas le pays que j'ay à garder. (Chronique de Normandie, recueil des historiens de la France, tom. XIII, p. 229.)

(7) Chron. de Normandie, p. 230.—Guill. Pictav., p. 201.

(8) Chr. de Norm., rec. des hist. de la France, t. XIII, p. 231.

1066 « lui en ont déjà fait hommage : ils voudront tous « avoir leur don, si le duc devient notre roi ; et lui-« même sera tenu de leur livrer nos biens, nos « femmes et nos filles ; car tout leur est promis « d'avance. Ils ne viennent pas seulement pour « nous ruiner, mais pour ruiner aussi nos descen-« dants, pour nous enlever le pays de nos ancê-« tres ; et que ferons-nous, où irons-nous quand « nous n'aurons plus de pays (1) ? » Les Anglais « promirent, d'un serment unanime, de ne faire ni paix, ni trêve, ni traité avec l'envahisseur, et de mourir ou chasser les Normands (2).

Tout un jour fut employé à ces messages inutiles : c'était le dix-huitième depuis le combat livré aux Norwégiens près d'York. La marche précipitée de Harold n'avait encore permis à aucun nouveau corps de troupes de le rejoindre à son camp. Edwin et Morkar, les deux grands chefs du nord, étaient à Londres, ou en chemin vers Londres ; il ne venait que des volontaires, un à un ou par petites bandes, des bourgeois armés à la hâte, des religieux qui abandonnaient leurs cloîtres pour se rendre à l'appel du pays. Parmi ces derniers on vit arriver Leofrik, abbé du grand monastère de Péterborough, près d'Ély, et l'abbé de Hida, près de Winchester, qui amenait douze moines de sa maison et vingt hommes d'armes levés à ses frais (3). L'heure du combat paraissait prochaine ; les deux jeunes frères de Harold, Gurth et Leofwin, avaient pris leur poste auprès de lui ; le premier tenta de lui persuader de ne point assister à l'action, mais d'aller vers Londres chercher de nouveaux renforts, pendant que ses amis soutiendraient l'attaque des Normands. « Harold, disait le jeune homme, « tu ne peux nier que, soit de force, soit de bon « gré, tu n'aies fait au duc Guillaume un serment « sur les corps des saints ; pourquoi te hasarder au « combat avec un parjure contre toi ? Nous qui « n'avons rien juré, la guerre est pour nous de « toute justice ; car nous défendons notre pays. « Laisse-nous donc seuls livrer bataille ; tu nous « aideras si nous plions, et si nous mourons, tu « nous vengeras (4). » A ces paroles touchantes dans la bouche d'un frère, Harold répondit que son devoir lui défendait de se tenir à l'écart pendant que les autres risquaient leur vie (5) : trop plein de confiance dans son courage et dans sa bonne cause, il disposa les troupes pour le combat (6). 1066

Sur le terrain qui porta depuis et qui aujourd'hui porte encore le nom de *lieu de la bataille* (7), les lignes des Anglo-Saxons occupaient une longue chaîne de collines fortifiées par un rempart de pieux et de claies d'osier. Dans la nuit du 13 octobre, Guillaume fit annoncer aux Normands que le lendemain serait jour de combat. Des prêtres et des religieux qui avaient suivi, en grand nombre, l'armée d'invasion, attirés, comme les soldats, par l'espoir du butin (8), se réunirent pour prier et chanter des litanies, pendant que les gens de guerre préparaient leurs armes. Le temps qui leur resta après ce premier soin, ils l'employèrent à faire la confession de leurs péchés et à recevoir les sacrements. Dans l'autre armée, la nuit se passa d'une manière toute différente ; les Saxons se divertissaient avec grand bruit et chantaient de vieux chants nationaux, en vidant, autour de leurs feux, des cornes remplies de bière et de vin (9).

Au matin, dans le camp normand, l'évêque de Bayeux, fils de la mère du duc Guillaume, célébra la messe et bénit les troupes, armé d'un haubert sous son rochet ; puis il monta un grand coursier blanc, prit un bâton de commandement et fit ranger la cavalerie. L'armée se divisa en trois colonnes d'attaque : à la première étaient les gens d'armes venus des comtés de Boulogne et de Ponthieu, avec la plupart des aventuriers engagés individuellement pour une solde ; à la seconde se trouvaient les auxiliaires bretons, manseaux et poitevins ; Guillaume en personne commandait la troisième, formée de la chevalerie normande. En tête et sur les flancs de chaque corps de bataille marchaient plusieurs rangs de fantassins armés à la légère, vêtus de casaques matelassées, et portant de longs arcs de bois ou des arbalètes d'acier. Le duc montait un cheval d'Espagne, qu'un riche Normand lui avait amené d'un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice. Il tenait suspendues à son cou les plus révérées d'entre les reliques sur lesquelles Harold avait juré, et l'étendard bénit par le pape était porté à côté de lui par un jeune homme appelé Toustain le Blanc (10). Au moment où les troupes allaient se mettre en marche, le

(1) Chr. de Norm., rec. des hist. de la France, t. XIII, p. 231.

(2) Ibid.

(3) De domo suâ 12 manachos, et 20 milites pro servitio. (Monastic. anglican., tom. I, p. 210.)

(4) Fugientes restituere, vel mortuos vindicare. (Math. Paris., tom. I, p. 2.)—Will. Malmesb., p. 100.

(5) Ibid.—Torfæi Hist. norweg.

(6) Nimis præceps et virtute suâ præsumens. (Mss. abbatiæ Waltham.)

(7) Bataille, batayl, ou battle, selon l'orthographe anglaise moderne ; en latin, *locus belli*.—Monastic. anglic., tom. I, p. 311.—Guill. Pictav., pag. 201.

(8) Gratiâ commodi ecclesiæ suæ, cum reliquis se exercitui immiscuerat. (Monast. anglic., tom. I, p. 311.)

(9) Wace, Roman de Rou.—Chronique de Normandie, recueil des hist. de la France, tom. XIII, p. 231-232.

(10) Appendit suo collo reliquias.... (Guill. Pictav., p. 201.) —Roman de Rou.—Chronique de Normandie, p. 231-232.

1066 duc élevant la voix, leur parla en ces termes :

« Pensez à bien combattre, et mettez tout à « mort ; car si nous les vainquons, nous serons tous « riches. Ce que je gagnerai, vous le gagnerez ; « si je conquiers, vous conquerrez ; si je prends « la terre, vous l'aurez. Sachez pourtant que je « ne suis pas venu ici seulement pour prendre mon « dû, mais pour venger notre nation entière des « félonies, des parjures et des trahisons de ces « Anglais. Il ont mis à mort les Danois, hommes « et femmes, dans la nuit de Saint-Brice. Ils ont « décimé les compagnons d'Alfred, mon parent, « et l'ont fait périr. Allons donc, avec l'aide de « Dieu, les châtier de tous leurs méfaits (1). »

L'armée se trouva bientôt en vue du camp saxon, au nord-ouest de Hastings. Les prêtres et les moines qui l'accompagnaient se détachèrent, et montèrent sur une hauteur voisine, pour prier et regarder le combat (2). Un normand appelé Taillefer, poussa son cheval en avant du front de bataille, et entonna le chant fameux dans toute la Gaule, de Charlemagne et de Roland. En chantant, il jouait de son épée, la lançait en l'air avec force, et la recevait dans sa main droite ; les Normands répétaient ses refrains ou criaient : Dieu aide ! Dieu aide (3) !

A portée de trait, les archers commencèrent à lancer leurs flèches, et les arbalétriers leurs carreaux (4) ; mais la plupart des coups furent amortis par le haut parapet des redoutes saxonnes. Les fantassins armés de lances et la cavalerie s'avancèrent jusqu'aux portes des redoutes, et tentèrent de les forcer. Les Anglo-Saxons, tous à pied autour de leur étendard planté en terre, et formant derrière leurs palissades une masse compacte et solide, reçurent les assaillants à grands coups de hache, qui, d'un revers, brisaient les lances et coupaient les armures de mailles (5). Les Normands, ne pouvant pénétrer dans les redoutes ni en arracher les pieux, se replièrent, fatigués d'une attaque inutile, vers la division que commandait Guillaume. Le duc alors fit avancer de nouveau tous ses archers, et leur ordonna de ne plus tirer droit devant eux, mais de lancer leurs traits en haut, pour qu'ils tombassent par-dessus le rempart du camp ennemi. Beaucoup d'Anglais furent blessés, la plupart au visage, par suite de cette manœuvre ; Harold lui-même eut l'œil crevé d'une flèche ; mais il n'en continua pas moins de commander et de 1066 combattre. L'attaque des gens de pied et de cheval recommença de près, aux cris de Notre-Dame ! Dieu aide ! Dieu aide (6) ! Mais les Normands furent repoussés, à l'une des portes du camp, jusqu'à un grand ravin recouvert de broussailles et d'herbes, où leurs chevaux trébuchèrent et où ils tombèrent pêle-mêle, et périrent en grand nombre (7). Il y eut un moment de terreur dans l'armée d'outre-mer. Le bruit courut que le duc avait été tué, et, à cette nouvelle, la fuite commença. Guillaume se jeta lui-même au-devant des fuyards et leur barra le passage, les menaçant et frappant de sa lance (8) ; puis se découvrant la tête : « Me voilà, leur cria-t-« il, regardez-moi, je vis encore, et je vaincrai « avec l'aide de Dieu (9). »

Les cavaliers retournèrent aux redoutes ; mais ils ne purent davantage en forcer les portes ni faire brèche : alors le duc s'avisa d'un stratagème, pour faire quitter aux Anglais leur position et leurs rangs ; il donna l'ordre à mille cavaliers de s'avancer et de fuir aussitôt. La vue de cette déroute simulée fit perdre aux Saxons leur sang-froid ; ils coururent tous à la poursuite, la hache suspendue au cou (10). A une certaine distance, un corps posté à dessein joignit les fuyards, qui tournèrent bride ; et les Anglais, surpris dans leur désordre, furent assaillis de tous côtés à coups de lances et d'épées dont ils ne pouvaient se garantir, ayant les deux mains occupées à manier leurs grandes haches. Quand ils eurent perdu leurs rangs, les clôtures des redoutes furent enfoncées ; cavaliers et fantassins y pénétrèrent ; mais le combat fut encore vif, pêle-mêle et corps à corps. Guillaume eut son cheval tué sous lui ; le roi Harold et ses deux frères tombèrent morts, au pied de leur étendard, qui fut arraché et remplacé par la bannière envoyée de Rome. Les débris de l'armée anglaise, sans chef et sans drapeau, prolongèrent la lutte jusqu'à la fin du jour, tellement que les combattants des deux partis ne se reconnaissaient plus qu'au langage (11).

Après avoir, dit un vieil historien, fait pour le pays tout ce qu'ils devaient (12), les compagnons de Harold se dispersèrent, et beaucoup moururent, sur les chemins, de leurs blessures et de la fatigue du combat. Les cavaliers normands les poursuivaient sans relâche, ne faisant quartier à personne (13).

(1) Wace, Roman de Rou.—Chron. de Normandie.

(2) Wace, roman de Rou.

(3 Diex aie ! (Ibid.)—Chronique de Normandie, p. 234.—Henric. Hunting., p. 368.

(4) Quadrelli.

(5) Scævissimas secures. (Guill. Pictav., p. 201.)

(6) Chronique de Normandie.—Math. Paris., p. 2.

(7) Monastic. anglic., t. I, p. 311. — Guill. Pictav., p. 202.

(8) Verberans aut minans hastâ. (Guill. Pict., p. 202.)

(9) Vivo et vincam, opitulante Deo. (Ibid.)—Chronique de Normandie, pag. 234, 235.

(10) Chronique de Normandie, ibid.

(11) Ibid. — Guill. Pictav., p. 202-203. — Monastic. anglic., tom. I, p. 312. — Math. Westmonast., p. 224. —Eadmer., p. 6.

(12) Will. Malmesb., p. 102.

(13) Cursus super jacentes. (Guill. Pictav., p. 203.)

1066 Ils passèrent la nuit sur le champ de bataille, et le lendemain, au point du jour, le duc Guillaume rangea ses troupes et fit faire l'appel de tous les hommes qui avaient passé la mer à sa suite, d'après le rôle qu'on en avait dressé avant le départ, au port de Saint-Valery. Un grand nombre d'entre eux, morts ou mourants, gisaient à côté des vaincus (1). Les heureux qui survivaient eurent, pour premier gain de leur victoire, la dépouille des ennemis morts. En retournant les cadavres, on en trouva treize revêtus d'un habit de moine sous leurs armes : c'étaient l'abbé de Hida et ses douze compagnons. Le nom de leur monastère fut inscrit le premier sur le livre noir des conquérants (2).

Les mères et les femmes de ceux qui étaient venus de la contrée voisine combattre et mourir avec leur roi, se réunirent pour rechercher ensemble et ensevelir les corps de leurs proches. Celui du roi Harold demeura quelque temps sur le champ de bataille, sans que personne osât le réclamer. Enfin la veuve de Godwin, appelée Githa, surmontant sa douleur, envoya un message au duc Guillaume, pour lui demander la permission de rendre à son fils les derniers honneurs. Elle offrait, disent les historiens normands, de donner en or le poids du corps de son fils. Mais le duc refusa durement, et dit que l'homme qui avait menti à sa foi et à sa religion n'aurait d'autre sépulture que le sable du rivage. Il s'adoucit pourtant, si l'on en croit une vieille tradition, en faveur des religieux de Waltham, abbaye que, de son vivant, Harold avait fondée et enrichie. Deux moines saxons, Osgod et Ailrik, députés par l'abbé de Waltham, demandèrent et obtinrent de transporter dans leur église les restes de leur bienfaiteur. Ils allèrent à l'amas des corps dépouillés d'armes et de vêtements, les examinèrent avec soin l'un après l'autre, et ne reconnurent point celui qu'ils cherchaient, tant ses blessures l'avaient défiguré. Tristes, et désespérant de réussir seuls dans cette recherche, ils s'adressèrent à une femme que Harold, avant d'être roi, avait entretenue comme maîtresse, et la prièrent de se joindre à eux. Elle s'appelait Edithe, et on la surnommait la Belle au cou de cygne (3). Elle consentit à suivre les deux moines, et fut plus habile qu'eux à découvrir le cadavre de celui qu'elle avait aimé. 1066

Tous ces événements sont racontés par les chroniqueurs de race anglo-saxonne avec un ton d'abattement qu'il est difficile de reproduire. Ils nomment le jour de la bataille un jour amer, un jour de mort, un jour souillé du sang des braves (4). « Angleterre, que dirai-je de toi, s'écrie l'historien « de l'église d'Ély, que raconterai-je à nos descen- « dants? que tu as perdu ton roi national et que « tu es tombée au pouvoir de l'étranger; que tes « fils ont péri misérablement; que tes conseillers « et tes chefs sont vaincus, morts ou déshérités (5). » Bien longtemps après le jour de ce fatal combat, la superstition patriotique crut voir encore des traces de sang frais sur le terrain où il avait eu lieu; elles se montraient, disait-on, sur les hauteurs au nord-ouest de Hastings, quand un peu de pluie avait humecté le sol (6). Aussitôt après sa victoire, Guillaume fit vœu de bâtir en cet endroit un couvent sous l'invocation de la Sainte-Trinité et de saint Martin, le patron des guerriers de la Gaule (7). Ce vœu ne tarda pas à être accompli, et le grand autel du nouveau monastère fut élevé au lieu même où l'étendard du roi Harold avait été planté et abattu. L'enceinte des murs extérieurs fut tracée autour de la colline que les plus braves des Anglais avaient couverte de leurs corps, et toute la lieue de terre circonvoisine, où s'étaient passées les diverses scènes du combat, devint la propriété de cette abbaye qu'on appela, en langue normande, l'*Abbaye de la Bataille* (8). Des moines du grand couvent de Marmoutier, près de Tours, vinrent y établir leur domicile, et prièrent pour les âmes de tous les combattants qui étaient morts dans cette journée (9).

On dit que, dans les temps où furent posées les premières pierres de l'édifice, les architectes découvrirent que certainement l'eau y manquerait; ils allèrent, tout décontenancés, porter à Guillaume cette nouvelle désagréable : « Travaillez, travaillez « toujours, répliqua le conquérant, d'un ton jo- « vial; car si Dieu me prête vie, il y aura plus de « vin chez les religieux de la Bataille, qu'il n'y a d'eau « claire dans le meilleur couvent de la chrétienté (10).

(1) Chronique de Normandie, p. 236-237.

(2) Monast. anglican., t. I, p. 210.—Guill. Pictav., p. 203.—Will. Malmesb., p. 102.

(3) Et vertentes ea huc et illuc, donec regis corpus agnoscerent, non valentes... mulierem, quam, ante sumptum regimen, dilexerat, Editha, cognomento *Swanneshales*, quod sonat Collum Cigni, secum adducere. (Mss. Harl., n° 3776, f° 55, b. in Musæo Britannico.)

(4) Hæc congressio tàm lethalis, tàm amara, tot generosorum sanguine maculata. (Math. Westmonast., p. 224.)

(5) De te quid dicam, quid posteris referam? Væ tibi est, Anglia!... (Hist. Eliensis, p. 516.)

(6) Verum sanguinem quasi recentem exsudat. (Guill. Neubrigensis Hist., p. 6.)

(7) Chartæ Willelmi Conquæstoris, apud Monastic. anglic., t. I, p. 310-312.

(8) Cum leugâ circumquàque adjacente, sicut illa quæ mihi coronam tribuit. (Charta Willelmi Conquæstoris, inter not. ad Eadmer., ed. Selden., p. 165.—En latin, *Abbatia de bello.*)

(9) Monastic. anglic., tom. I, p. 312.

(10) Eidem loco ità prospiciam, ut magis ei vini abundet copia quàm aquarum in aliâ præstanti abbatiâ. (Monastic. anglic., ibid.)

LIVRE QUATRIÈME.

DEPUIS LA BATAILLE DE HASTINGS JUSQU'A LA PRISE DE CHESTER, DERNIÈRE VILLE CONQUISE PAR LES NORMANDS.

1066 — 1070.

1066 Pendant que l'armée du roi des Anglo-Saxons et l'armée de l'envahisseur étaient en présence, quelques nouveaux vaisseaux, partis de Normandie, avaient traversé le détroit pour venir rejoindre la grande flotte stationnée dans la rade de Hastings. Ceux qui les commandaient abordèrent, par erreur, à plusieurs milles de distance vers le nord, dans un lieu qui portait le nom de Rumen-ey, aujourd'hui Romney. Les habitants de la côte accueillirent les Normands comme des ennemis, et il y eut un combat où les étrangers furent vaincus (1). Guillaume apprit leur défaite peu de jours après sa victoire, et, pour épargner un semblable malheur aux recrues qu'il attendait encore d'outre-mer, il résolut de s'assurer, avant tout, la possession des rivages du sud-est. Au lieu donc de s'avancer vers Londres, il rétrograda vers Hastings, et y demeura quelque temps, pour essayer si sa seule présence ne déterminerait pas la population de la contrée voisine à se soumettre volontairement. Mais personne ne venant pour demander la paix, le vainqueur se remit en route, avec les restes de son armée et des troupes fraîches qui, dans l'intervalle, lui étaient arrivées de Normandie (2).

Il cotoya la mer, du sud au nord, dévastant tout sur son passage (3). A Romney, il vengea, par l'incendie des maisons et le massacre des habitants, la déroute de ses soldats; de là il marcha vers Douvres, la place la plus forte de toute la côte, celle dont il avait tenté autrefois de devenir maître, sans 1066
péril et sans combat, par le serment qu'il surprit à Harold. Le fort de Douvres, récemment achevé par le fils de Godwin dans de meilleures espérances, était situé sur un rocher baigné par la mer, naturellement escarpé, et qu'on avait encore taillé de toutes parts, avec beaucoup de travail et de peine, pour le rendre uni comme un mur. On ne connaît point les détails du siége fait par les Normands; tout ce que les historiens nous apprennent, c'est que la ville de Douvres fut incendiée, et que, soit par terreur, soit par trahison, ceux qui gardaient la forteresse la rendirent (4). Guillaume passa huit jours à Douvres, pour y construire de nouvelles murailles et de nouveaux ouvrages de défense, puis, changeant de direction dans sa route, il cessa de longer la côte, et marcha sur la ville capitale.

L'armée normande s'avançait par la grande voie romaine que les Anglais nommaient Wetlingastreet, la même qui avait figuré tant de fois comme limite commune, dans les partages de territoire entre les Saxons et les Danois (5). Ce chemin conduisait de Douvres par le milieu de la province de Kent; les conquérants en parcoururent une partie, sans que personne leur disputât le passage; mais, dans un lieu où la route se rapprochait de la Tamise, et près d'une forêt propre à cacher une embuscade, un grand corps de Saxons armés s'offrit subitement à leur vue. Il était commandé par deux prêtres,

(1) Quos illùc errore appulsos fera gens, adorta prælio, fuderat. (Guill. Pictav., p. 204.)

(2) Cùm intellexisset quòd eum adire noluerunt. (Chron. saxon. fragment., ed. Lye.)

(3) Spoliavit totum istum tractum. (Chr. sax. frag., ed. Lye.)

(4) Armigeri exercitûs nostri, prædæ cupidine, ignem injecerunt. (Guill. Pictav., p. 204.)

(5) Voyez livre II, p. 42 et passim.

1066 Eghelsig, abbé du monastère de Saint-Augustin, à Canterbury, et l'archevêque de Canterbury, Stigand, le même qui avait sacré le roi Harold (1). On ne sait précisément ce qui se passa dans cette rencontre, s'il y eut un combat suivi d'un traité entre les deux armées, ou si la capitulation fut conclue avant qu'on en vînt aux mains. L'armée de Kent, à ce qu'il paraît, stipula pour tous les habitants de la province, qui promirent de ne point résister davantage, sous la condition de demeurer, après la conquête, aussi libres qu'ils l'étaient auparavant (2).

En traitant ainsi pour eux seuls, et en séparant leur propre destinée de la destinée nationale, les hommes de Kent (s'il est vrai toutefois qu'ils aient conclu ce pacte) firent une chose plus nuisible à la cause commune qu'avantageuse pour eux-mêmes; car aucun acte du temps ne prouve que l'étranger leur ait tenu parole, et les ait distingués des autres Anglais, dans ses lois et ses mesures oppressives. L'archevêque Stigand, soit qu'il eût pris part à cette capitulation, soit qu'il s'y fût opposé en vain, conjecture plus conforme à son caractère fier et audacieux (3), quitta la province où l'on déposait les armes, et alla vers Londres, où personne encore ne songeait à se soumettre. Les habitants de cette grande ville et les chefs qui s'y étaient réunis avaient résolu de livrer une seconde bataille, qui, bien préparée et bien conduite, devait, selon toute apparence, être plus heureuse que la première (4).

Mais il fallait un chef suprême, sous le commandement duquel toutes les forces et toutes les volontés fussent ralliées; et le conseil national, qui devait nommer ce chef, tardait à rendre sa décision, agité et divsé qu'il était par des intrigues et des prétentions diverses. Aucun des frères du dernier roi, hommes capables de tenir dignement sa place, n'était revenu du combat de Hastings; Harold laissait deux fils encore très-jeunes et trop peu connus du peuple; il ne paraît point qu'on les ait proposés alors comme candidats à la royauté. Les candidats les plus puissants en renommée et en fortune étaient Edwin et Morkar, beaux-frères de Harold, chefs de la Northumbrie et de la Mercie. Ils avaient pour eux le suffrage de tous les hommes du nord de l'Angleterre; mais les citoyens de Londres, les habitants du sud, et quelques autres, leur opposaient le jeune Edgard, neveu du roi Edward qu'on surnommait Etheling, ou l'Illustre, 1066 parce qu'il descendait de plusieurs rois (5). Ce jeune homme, d'un caractère faible, et sans réputation acquise, n'avait pu balancer, un an auparavant, la popularité de Harold; il balança celle des fils d'Alfgar, et fut soutenu contre eux par Stigand lui-même, et par l'archevêque d'York, Eldred (6).

Parmi les autres évêques, plusieurs ne voulaient pour roi ni Edgar, ni les compétiteurs d'Edgar, et demandaient qu'on se soumît à l'homme qui venait avec une bulle du pape et un étendard bénit (7). Les uns agissaient en cela par un scrupule aveugle d'obéissance au pouvoir religieux, d'autres par lâcheté politique; d'autres enfin, étrangers d'origine, et gagnés d'avance par le prétendant étranger, jouaient le rôle pour lequel ils avaient été payés soit en argent soit en promesses. Cependant ils ne prévalurent point, et la majorité du grand conseil national arrêta son choix sur un Saxon, mais sur celui qui était le moins propre à commander dans des circonstances difficiles, sur le jeune neveu d'Edward. Il fut proclamé roi, après beaucoup d'hésitations, durant lesquelles un temps précieux fut perdu en disputes inutiles (8). Son avénement ne rallia point les esprits divisés; Edwin et Morkar, qui avaient promis de se mettre à la tête des troupes rassemblées à Londres, rétractèrent cette promesse et se retirèrent dans leurs gouvernements du nord, emmenant avec eux les soldats de ces contrées, sur lesquels ils avaient tout crédit. Ils espéraient follement pouvoir défendre les provinces septentrionales, séparément du reste de l'Angleterre. Leur départ affaiblit et découragea ceux qui restèrent à Londres auprès du nouveau roi; l'abattement, fruit des discordes civiles, succéda au premier élan de volonté et d'enthousiasme excité par l'invasion étrangère (9).

Pendant ce temps, les troupes normandes approchaient par plusieurs points, et parcouraient, en divers sens, les provinces de Surrey, de Sussex et de Hants, pillant, brûlant les villes et hameaux, massacrant les hommes en armes ou sans armes (10). Cinq cents cavaliers s'avancèrent jusqu'au faubourg méridional de Londres engagèrent le combat avec un corps de Saxons qui se présenta devant eux, et incendièrent, dans leur retraite, tous les bâtiments de la rive droite de la Tamise (11). Jugeant, par

(1) Chron. Willelmi Thorn., p. 1786.

(2) Ibid.

(3) Magnanimus enim erat valdè et inæstimabilis præsumptionis. (Chron. Gervasii Cantuariensis, p. 161.)

(4) Chron. saxon. frag., ed. Lye.

(5) Guill. Pictav., pag. 205.—Willelm. Malmesb., p. 102.

(6) Chron. saxon. frag., ed. Lye.

(7) Episcopos non habebant assertores. (Willelm. Malmesb., pag. 102.)—Fordun., pag. 698.

(8) De die in diem tardiùs et deteriùs. (Chron. saxon. frag., ed. Lye.)

(9) Ità Angli qui, in unam coeuntes sententiam, potuissent patriæ reformare ruinam.... (Will. Malmesb., p. 102.

(10) Villas cremare hominesque interficere non cessabat. Roger. de Hoved., p. 450.)

(11) Cremantes quidquid ædificiorum citrà flumen invenère. (Guill. Pictav., pag. 205. — Orderic. Vitalis, p. 503.

1066 cette épreuve, que les citoyens n'étaient point encore décidés à renoncer à toute défense, Guillaume, au lieu de s'approcher de Londres et d'en faire le siége, se porta vers l'ouest et alla passer la Tamise au gué de Wallingfort, dans la province de Berks. Il établit dans ce lieu un camp retranché, et y laissa des troupes pour intercepter les secours qui pourraient venir des provinces occidentales; puis, se dirigeant vers le nord-est, il alla camper lui-même à Berkhamsted, dans la province de Hertford, pour interrompre également toute communication entre Londres et la contrée du nord, et prévenir le retour des fils d'Alfgar, s'ils se repentaient de leur inaction (1). Par cette manœuvre, la grande ville saxonne se trouva cernée de tous côtés; de nombreux corps d'éclaireurs en ravageaient les environs et en arrêtaient les approvisionnements, sans engager aucun combat décisif. Plus d'une fois les habitants de Londres en vinrent aux mains avec les Normands; mais, par degrés, ils se fatiguèrent et furent vaincus, moins par la force de l'ennemi que par la crainte de la famine et par la pensée décourageante qu'ils étaient isolés de tout secours (2).

La bourgeoisie de Londres, comme celle de la plupart des grandes villes anglo-saxonnes, formait, sous le nom de *hanse*, une corporation municipale, à laquelle appartenait la police et le gouvernement de la cité. La présence du roi ne changeait rien à cet ordre de choses, et les bourgeois pouvaient même, sans sa permission, se réunir et délibérer en commun sur leurs affaires intérieures. A la tête des chefs électifs de cette puissante association se trouvait alors un homme dont aucun historien n'a conservé le nom, et que le seul récit où il figure désigne par le titre de *hansward*, c'est-à-dire, surveillant de la hanse (3). Il était perclus des jambes, par suite de plusieurs blessures qu'il avait reçues un mois auparavant à la bataille de Hastings, et obligé de se faire porter en litière partout où son devoir l'appelait. Mais cette infirmité ne l'empêchait point de déployer un grand zèle pour les intérêts de la ville, et d'exercer une grande influence sur les déterminations de la bourgeoisie (4). Il paraît 1066
que Guillaume, instruit de cette influence, fit sonder par des émissaires les dispositions du hansward, mais qu'il n'en reçut aucune réponse, ni favorable ni hostile (5). Ferme et circonspect à la fois, ce chef d'une magistrature locale s'était habitué, suivant l'esprit de sa charge, à considérer, avant tout, le bien de la corporation qui l'avait choisi, et, malgré le patriotisme dont il avait fait preuve dans d'autres circonstances, l'idée de sauver Londres de la famine et du pillage l'occupait exclusivement. Dès qu'il parut certain que la ville ne serait pas secourue, le hansward convoqua l'assemblée des bourgeois, et proposa le premier de capituler avec l'ennemi, aux meilleures conditions possibles (6).

« Honorables frères, dit-il, vous voyez que « notre ville est cernée, les renforts que nous atten- « dions n'arrivent pas. La banlieue est mise à feu et « à sang, et le découragement est parmi nous. A « mon avis, il n'y a plus qu'une ressource, c'est la « prudence et l'adresse. L'ennemi ne sait pas encore « tout ce que nous souffrons, profitez de cet in- « stant, si vous m'en croyez, pour lui demander « la paix; mais ayez soin de choisir pour ce message « un homme adroit, incapable d'être dupe, et qui « sache tromper au besoin (7). »

Ce conseil prévalut; mais le Saxon qui fut désigné pour remplir le rôle de parlementaire n'était pas un homme à lutter, en fait de ruses, avec le duc de Normandie. Arrivé au camp de Guillaume, il exposa son message et fit ses propositions d'un air libre et assuré, pour montrer que les bourgeois de Londres n'étaient pas encore réduits à implorer miséricorde (8). De son côté, le duc se garda bien de prendre un ton sévère et hautain : il parut content des discours et des offres du messager; mais intérieurement il s'en moquait, dit le narrateur contemporain (9). Il n'accepta expressément aucune condition, parla de ses droits sur l'Angleterre avec une conviction apparente; et, pour achever d'étourdir le négociateur, lui fit remettre des pré-

(1) Guill. Pictav., p. 205. — Orderic. Vitalis, p. 503.

(2) Videntes demùm se diutiùs stare non posse. (Guill. Gemeticensis, p. 288.)

(3) V. parmi les pièces justificatives l'extrait entier du manuscrit découvert à Bruxelles.

(4) Vulnera pro patria quùm non numerosa recepit,
Lectica vehitur, mobilitate carens;
Omnibus ille tamen primatibus imperat urbis,
Ejus et auxilio publica res agitur.
(Manuscrit de Bruxelles, vers 69)

(5) Ille quidem cautus cautè legata recepit,
Cordis et occulto condidit in thalamo.
(Ibid., vers 107.)

(6) Natu majores, omni revitate repulsâ,
Aggregat, et verbis talibus alloquitur.
(Manuscrit de Bruxelles, vers 709.)

(7) Censeo quapropter, si vobis constat honestum,
Hostes dùm lateant omnia quæ patimur,
Accitùs docilis noster legatus ut hosti
Mittatur, verbis fallere qui satagat.
(Ibid., vers 729.)

(8) Ordine qui retulit decorans sermone faceto
Utile fraternum, non secùs ac proprium,
Sed quùm vix patulâ teneatur compede vulpes,
Fallitur à rege, fallere quem voluit.
(Ibid., vers 737.)

(9) Namque palàm laudat rex, atque latenter ineptat
Quidquid ab Ansgardo nuntius attulerat.
(Ibid., vers 741.)

1066 sents d'une valeur considérable (1). Le Saxon n'eut pas le courage de réclamer la moindre garantie ; de retour à Londres, il annonça que le duc Guillaume promettait à la ville paix et sûreté sans aucune fraude, pourvu qu'on lui ouvrît les portes et qu'on lui prêtât serment (2). Pressé de questions, il ne put donner, de la part du duc, aucune assurance positive, mais en revanche il loua beaucoup sa bonne mine, la sagesse de ses propos et sa libéralité. Cette relation, si différente des bruits répandus alors sur la férocité du vainqueur de Hastings, fit succéder à une profonde terreur une confiance exagérée; on oublia les règles de prudence que le hansward avait tant recommandées, et l'on ne parla plus que d'aller sans retard porter au duc Guillaume les clefs de la ville (3).

La cour du jeune roi Edgar, sans armée, sans libre communication au dehors, était incapable de maîtriser les dispositions de la bourgeoisie, et de la forcer à courir les hasards d'une résistance désespérée. Ce gouvernement, né au milieu du désordre, et qui, malgré sa popularité, manquait des ressources les plus ordinaires, se vit contraint de déclarer qu'il n'existait plus. Le roi lui-même, accompagné des archevêques Stigand et Eldred, et de Wulstand, évêque de Worcester, plusieurs chefs de haut rang et les premiers d'entre les bourgeois, vinrent au camp de Berkhamsted et y firent leur soumission pour le malheur du pays (4). Ils livrèrent des otages au duc de Normandie, lui prêtèrent le serment de paix et de fidélité; et, en retour, le duc leur promit, sur sa foi, d'être doux et clément pour eux. Alors il marcha vers Londres, et, malgré ses promesses, laissa tout dévaster dans son chemin (5).

Sur la route de Berkhamsted à Lordres, se trouvait un riche monastère, appelé l'abbaye de Saint-Alban, construit près des vastes ruines d'une ancienne ville municipale romaine. En approchant des terres de ce couvent, Guillaume remarqua avec surprise de grands abatis d'arbres, disposés pour intercepter le passage ou pour le rendre difficile. Il fit venir devant lui l'abbé de Saint-Alban, nommé Frithrik : « Pourquoi, lui demanda le conquérant, « as-tu fait couper ainsi tes bois ? — J'ai fait mon « devoir, répondit le moine saxon, et si tous ceux 1066 « de mon ordre eussent agi de même, comme ils le « pouvaient et le devaient, peut-être n'aurais-tu « pas pénétré aussi avant dans notre pays (6). » Guillaume n'alla point jusqu'à Londres ; mais s'arrêtant à la distance de quelques milles, il fit partir un nombreux détachement de soldats chargés de lui construire, au sein de la ville, une forteresse pour sa résidence (7).

Pendant qu'on hâtait ces travaux, le conseil de guerre des Normands discutait, dans le camp près de Londres, les moyens d'achever promptement la conquête commencée avec tant de bonheur (8). Les amis familiers de Guillaume disaient que, pour rendre moins âpres à la résistance les habitants des provinces encore libres, il fallait que, préalablement à toute invasion ultérieure, le chef de la conquête prît le titre de roi des Anglais (9). Cette proposition était sans doute la plus agréable au duc de Normandie; mais, toujours circonspect, il feignit d'y être indifférent. Quoique la possession de la royauté fût l'objet de son entreprise, il paraît que de graves motifs l'engagèrent à se montrer moins ambitieux qu'il ne l'était d'une dignité qui, en l'élevant au-dessus des vaincus, devait en même temps séparer sa fortune de celle de tous ses compagnons d'armes. Guillaume s'excusa modestement et demanda au moins quelques délais, disant qu'il n'était pas venu en Angleterre pour son intérêt seul, mais pour celui de toute la nation normande; que d'ailleurs, si Dieu voulait qu'il devînt roi, le temps de prendre ce titre n'était pas arrivé pour lui, parce que trop de provinces et trop d'hommes restaient encore à soumettre (10).

La majorité des chefs normands inclinait à prendre à la lettre ces scrupules hypocrites, et à décider qu'en effet il n'était pas temps de faire un roi, lorsqu'un capitaine de bandes auxiliaires, Aimery de Thouars, à qui la royauté de Guillaume devait porter moins d'ombrage qu'aux natifs de Normandie, prit vivement la parole, et, dans le style d'un flatteur et d'un soldat à gages, s'écria : « C'est trop de mo- « destie que de demander à des gens de guerre s'ils « veulent que leur seigneur soit roi; on n'appelle « point les soldats à des discussions de cette nature,

(1) Ille retrò rutilo gradiens oneratus ab auro.
(Manuscrit de Bruxelles, vers 745.)

(2) Rex vobis pacem dicit, profertque salutem
Vestris mandatis paret et absque dolis.
(Ibid., vers 747.)

(3) Annuit hoc vulgus, justum probat esse senatus,
Et puerum regem cæcus uterque negat....
Reddere per claves urbem, sedare furorem,
Oblato, quærunt, munere cum manibus.
(Ibid., vers 755.)

(4) Submiserunt se propter necessitatem, quod maximum erat in damnum factum. (Chronic. saxon., ed. Lye.)

(5) Chron. sax.—Roger. de Hoved., p. 450.

(6) Chron. Jo. Speed., p. 436.

(7) Præmisit Londoniam qui munitionem in ipsâ construerunt urbe, moraturus interim per vicina. (Guill. Pictav., p. 205.)

(8) Consulens comitatos è Normanniâ. (Ibid.)

(9) Rebellem quemque minùs ausurum, faciliùs conterendum. (Ibid.)

(10) Res adhùc turbidas esse, rebellare nonnullos. (Ibid.)

1066 « et d'ailleurs nos débats ne servent qu'à retarder « ce que nous souhaitons tous de voir s'accomplir « sans délai (1). » Ceux d'entre les Normands qui, après les feintes excuses de Guillaume, auraient osé opiner dans le même sens que leur duc, furent d'un avis tout contraire lorsque le Poitevin eut parlé, de crainte de paraître moins fidèles et moins dévoués que lui au chef commun. Ils décidèrent donc unanimement qu'avant de pousser plus loin la conquête, le duc Guillaume se ferait couronner roi d'Angleterre par le petit nombre de Saxons qu'il avait réussi à effrayer ou à corrompre (2).

Le jour de la cérémonie fut fixé à la fête de Noël, alors prochaine. L'archevêque de Canterbury, Stigand, qui avait prêté le serment de paix au vainqueur, dans son camp de Berkhamsted, fut invité à venir lui imposer les mains et à le couronner suivant l'ancien usage, dans l'église du monastère de l'Ouest, en anglais West-mynster, près de Londres. Stigand refusa d'aller bénir un homme couvert du sang des hommes et envahisseur des droits d'autrui. Mais Eldred, l'archevêque d'York, plus circonspect et mieux avisé, disent certains vieux historiens (3), comprenant qu'il fallait s'accommoder au temps et ne point aller contre l'ordre de Dieu, par qui s'élèvent les puissances (4), consentit à remplir ce ministère (5). L'église de l'Ouest fut préparée et ornée comme aux anciens jours où, d'après le vote libre des meilleurs hommes de l'Angleterre (6), le roi de leur choix venait s'y présenter pour recevoir l'investiture du pouvoir qu'ils lui avaient déféré. Mais cette élection préalable, sans laquelle le titre de roi ne pouvait être qu'une vaine moquerie et une insulte amère du plus fort, n'eut point lieu pour le duc de Normandie. Il sortit de son camp, et marcha entre deux haies de soldats jusqu'au monastère, où l'attendaient quelques Saxons craintifs ou affectant une contenance ferme et un air de liberté, dans leur lâche et servile office. Au loin, toutes les avenues de l'église, les places, les rues du faubourg, étaient garnies de cavaliers en armes (7), qui devaient, selon d'anciens récits, contenir les rebelles, et veiller à la sûreté de ceux que leur ministère appellerait dans l'intérieur du temple (7). Les comtes, les barons, et les autres chefs de guerre, au nombre de deux cent soixante, y entrèrent avec leur duc (8). 1066

Quand s'ouvrit la cérémonie, Geoffroy, évêque de Coutances, montant sur une estrade, demanda, en langue française, aux Normands, s'ils étaient tous d'avis que leur seigneur prît le titre de roi des Anglais, et, en même temps, l'archevêque d'York demanda aux Anglais, en langue saxonne, s'ils voulaient pour roi le duc de Normandie. Alors il s'éleva dans l'église des acclamations si bruyantes, qu'elles retentirent hors des portes jusqu'à l'oreille des cavaliers qui remplissaient les rues voisines. Ils prirent ce bruit confus pour un cri d'alarme, et selon leurs ordres secrets, mirent aussitôt le feu aux maisons (10). Plusieurs s'élancèrent vers l'église, et, à la vue de leurs épées nues et des flammes de l'incendie, tous les assistants se dispersèrent, les Normands aussi bien que les Saxons (11). Ceux-ci couraient au feu pour l'éteindre, ceux-là pour faire du butin dans le trouble et dans le désordre (12). La cérémonie fut suspendue par ce tumulte imprévu, et il ne resta pour l'achever en toute hâte que le duc, l'archevêque Eldred, et quelques prêtres des deux nations. Tout tremblants, ils reçurent de celui qu'ils appelaient roi, et qui, selon un ancien récit, tremblait lui-même comme eux, le serment de traiter le peuple anglo-saxon aussi bien que le meilleur des rois que ce peuple avait jadis élu (13).

Dès le jour même, la ville de Londres eut lieu d'apprendre ce que valait un tel serment dans la bouche d'un étranger vainqueur; on imposa aux citoyens un énorme tribut de guerre et l'on emprisonna leurs otages (14). Guillaume lui-même, qui ne pouvait croire au fond que la bénédiction d'Eldred et les acclamations de quelques lâches eussent fait de lui un roi d'Angleterre dans le sens légal de ce mot, embarrassé pour motiver le style de ses manifestes, tantôt se qualifiait faussement de roi par succession héréditaire, et tantôt, avec toute fran-

(1) Ad hujusmodi disceptationem rarò aut nunquàm milites acciti sunt..... Non est diù trahendum nostrâ deliberatione quod..... (Guill. Pictav., p. 205.)

(2) Ille verò cruento viro et alieni juris invasori manus imponere recusavit. (Guill. Neubrigensis Hist., ed. Hearne, pag. 3.)—Jo. Brompton, pag. 961.—Eadmer. Hist., p. 6.—Chron. Th. Wikes, p. 21.

(3) Vir bonus et prudens. (Chron. Walteri Hemingford., p. 457.)

(4) Acutiùs intelligens cedendum esse tempori, et divinæ nequaquàm resistendum ordinationi. (Ibid., p. 457.)—Guill. Neubrig., p. 3.

(5) Spirantem adhùc minarum et cædis in populum. (Ibid.)

(6) Tha bestan menu. (Chron. saxon. passim.

(7) Circa monasterium in armis et equis præsidio dispositi. (Guil. Pictav., p. 206.)

(8) Ne quid doli et seditionis oriretur. (Orderic. Vital., p. 503.)

(9) Monastic. anglican.

(10) Flammam ædibus imprudenter injecerunt. (Guill. Pictav., p. 206.)

(11) Multitudo virorum ac mulierum celeriter basilicà egressa est. (Orderic. Vital., p. 503.)

(12) Ut in perturbatione sibi prædas diriperent. (Ibid.)

(13) Trepidantes, super regem vehementer trementem, officium vix peregerunt. (Order. Vital., p. 503.)

(14) Tributum imposuit hominibus valdè sævum. (Chron. saxon. frag., ed. Lye.)

1066 chise, de roi par le tranchant de l'épée (1). Mais, s'il hésitait dans ses formules, il n'hésitait pas dans ses actes, et se rangeait à sa vraie place par l'attitude d'hostilité et de défiance qu'il gardait vis-à-vis du peuple; il n'osa point encore s'établir dans Londres ni habiter le château crénelé qu'on lui avait construit à la hâte. Il sortit donc, pour attendre dans la campagne voisine que ses ingénieurs eussent donné plus de solidité à ces ouvrages, et jeté les fondements de deux autres forteresses, pour réprimer, dit un auteur normand, l'esprit mobile d'une population trop nombreuse et trop fière (2).

Durant les jours que le nouveau roi passa à sept milles de Londres, dans un lieu appelé Barking, les deux chefs saxons, dont la fatale retraite avait causé la soumission de la grande ville, effrayés de la puissance nouvelle que la possession de Londres et le titre de roi donnaient à l'envahisseur, vinrent du nord lui prêter le serment que les chefs anglais avaient coutume de prêter à leurs anciens rois (3). Toutefois la soumission d'Edwin et de Morkar n'entraîna point celle des provinces qu'ils avaient gouvernées, et l'armée normande ne se porta point en avant pour aller occuper ces provinces; elle resta concentrée autour de Londres et sur les côtes du sud et de l'est les plus voisines de la Gaule. Le soin de partager les richesses du territoire envahi l'occupait alors presque uniquement. Des commissaires parcouraient toute l'étendue de pays où l'armée avait laissé des garnisons; ils y faisaient un inventaire exact des propriétés de toute espèce, publiques et particulières; ils les inscrivaient et les enregistraient avec soin et en grand détail; car la nation normande, dans ces temps reculés, se montrait déjà, comme on l'a vue depuis, extrêmement prodigue d'écritures, d'actes et de procès-verbaux (4).

On s'enquérait des noms de tous les Anglais morts en combattant, ou qui avaient survécu à la défaite, ou que des retards involontaires avaient empêchés de se rendre sous les drapeaux. Tous les biens de ces trois classes d'hommes, terres, revenus, meubles, étaient saisis (5) les enfants des premiers 1066
étaient déclarés déshérités à tout jamais; les seconds étaient également dépossédés sans retour; et eux-mêmes, disent les auteurs normands, sentaient bien qu'en leur laissant la vie, l'ennemi faisait assez pour eux (6); enfin les hommes qui n'avaient point pris les armes furent aussi dépouillés de tout, pour avoir eu l'intention de les prendre : mais, par une grâce spéciale, on leur laissa l'espoir qu'après de longues années d'obéissance et de dévouement à la puissance étrangère, non pas eux, mais leurs fils, pourraient peut-être obtenir des nouveaux maîtres quelque portion de l'héritage paternel (7). Telle fut la loi de la conquête, selon le témoignage non suspect d'un homme presque contemporain et issu de la race des conquérants (8).

L'immense produit de cette spoliation universelle fut la solde des aventuriers de tous pays qui s'étaient enrôlés sous la bannière du duc de Normandie. Leur chef, le nouveau roi des Anglais, retint premièrement, pour sa propre part, tout le trésor des anciens rois, l'orfévrerie des églises et ce qu'on trouva de plus précieux et de plus rare dans les magasins des marchands (9). Guillaume envoya une portion de ces richesses au pape Alexandre, avec l'étendard de Harold, en échange de la bannière qui avait triomphé à Hastings (10); et toutes les églises d'outre-mer où l'on avait chanté des psaumes et brûlé des cierges pour le succès de l'invasion, reçurent, en récompense, des croix, des vases et des étoffes d'or (11). Après la part du roi et du clergé, on fit celle des hommes de guerre, selon leur grade et les conditions de leur engagement. Ceux qui, au camp sur la Dive, avaient fait hommage pour des terres, alors à conquérir, reçurent celles des Anglais dépossédés (12); les barons et les chevaliers eurent de vastes domaines, des châteaux, des bourgades, des villes entières; les simples vassaux eurent de moindres portions (13). Quelques-uns prirent leur solde en argent; d'autres avaient stipulé d'avance qu'ils auraient une femme saxonne, et

(1) Ego Willelmus rex hæreditario jure factus.—In ore gladii regnum adeptus sum Anglorum. (Hickesii Thesaur. linguarum septentrionalium.)

(2) Contra mobilitatem ingentis ac feri populi. (Guill. Pictav., p. 208.)

(3) Ibi ad obsequium ejus venerunt. (Ibid.)

(4) Cùm rex ipse regisque proceres loca nova perlustrarent, facta est inquisitio diligens. (Dialogus de Scaccario, in notis ad Math. Paris.)

(5) Spes omnis terrarum et fundorum atque redituum præclusa est. (Ibid.)

(6) Magnum namque reputabant frui vitæ beneficio sub inimicis. (Ibid.)

(7) Cùm, tractu temporis, devotis obsequiis, gratiam dominorum possedissent, sine spe successionis, filii tantùm (pro voluntate dominorum) possidere cœperunt. (Dialog. de Scaccario, in notis ad Math. Paris.)

(8) Ricardus Nigellus, Richard Lenoir, ou Noirot, évêque d'Ely au douzième siècle.

(9) Guill. Pictav., p. 206.

(10) Romanæ ecclesiæ sancti Petri pecuniam in auro atque argento ampliorem quàm dictu credibile sit. (Ibid.)

(11) Mille ecclesiis Franciæ. (Guill. Pictav., p. 206.)

(12) Chron. de Norm. ; apud script. rer. francic., t. XIII.

(13) Dona chastels, dona citez,
Dona terres as vavassors...
(Wace, Roman de Rou.)

Le mot *vassal* était alors synonyme d'homme de guerre. *Hardi et noble vassal... Vassaument*, pour bravement.

1066 Guillaume, dit la chronique normande, leur fit prendre, par mariage, de nobles dames, héritières de grands biens, dont les maris étaient morts dans la bataille. Un seul, parmi les chevaliers venus à la suite du conquérant, ne réclama ni terres, ni or, ni femme, et ne voulut rien accepter de la dépouille des vaincus. On le nommait Guilbert, fils de Richard : il dit qu'il avait accompagné son seigneur en Angleterre parce que tel était son devoir ; mais que le bien volé ne le tentait pas ; qu'il retournerait en Normandie pour y jouir de son héritage, héritage modique, mais légitime, et que, content de son propre lot, il n'enlèverait rien à autrui (1).

1066 à 1067 Le nouveau roi employa les derniers mois de l'hiver qui termina l'année 1066 à faire une sorte de promenade militaire dans les provinces alors envahies. Il est difficile de déterminer exactement le nombre de ces provinces et l'étendue de pays que les troupes étrangères occupaient et parcouraient librement. Toutefois, en examinant avec soin les récits des contemporains, on trouve des preuves, tout au moins négatives, que les Normands ne s'étaient point avancés, dans la direction du nord-est, au delà des rivières dont l'embouchure forme le golfe de Boston, et vers le sud-ouest, au delà des terres montagneuses qui bordent la province de Dorset. La ville d'Oxford, située presque à distance égale de ces deux points opposés, sur la ligne droite tirée de l'un à l'autre, ne s'était point encore rendue ; mais peut-être cette frontière idéale avait-elle été dépassée soit au nord soit au midi d'Oxford. Il est également difficile de le nier ou de l'affirmer, et de fixer à un instant précis la limite d'un envahissement toujours graduel.

Tout l'espace de terre occupé en réalité par les garnisons de Guillaume, et possédé par lui autrement que d'une manière nominale, en vertu de son titre de roi, fut en peu de temps hérissé de citadelles et de châteaux forts (2) ; tous les indigènes y furent désarmés et contraints de jurer obéissance et fidélité au nouveau chef imposé par la lance et l'épée. Ils jurèrent ; mais, au fond de leur cœur, ils ne croyaient pas que l'étranger fût légalement roi de l'Angleterre ; et, à leurs yeux, le véritable roi, c'était encore le jeune Edgar, tout déchu et tout captif qu'il était. Les moines du couvent de Péterborough, dans la province de Northampton, en donnèrent une preuve remarquable. Ayant perdu 1066 à 1067 leur abbé Leofrik, à son retour de la bataille de Hastings, ils choisirent pour lui succéder leur prieur, nommé Brand ; et, comme c'était leur coutume de faire approuver par le chef du pays l'élection des dignitaires de leur couvent, ils envoyèrent Brand vers Edgar. Selon la chronique du monastère, ils firent cette démarche parce que tous les habitants de la contrée pensaient qu'Edgar redeviendrait roi (3). Le bruit en parvint bientôt aux oreilles de Guillaume, et sa colère fut au comble. « Depuis ce jour, poursuit le narrateur contempo- « rain, tous les maux et toutes les douleurs ont « fondu sur notre maison ; que Dieu daigne avoir « pitié d'elle (4) ! »

Cette prière d'un moine pouvait être alors celle de tout habitant des provinces conquises ; car chacun y avait largement sa portion de douleurs et de misères : pour les hommes, c'était l'indigence et la servitude ; pour les femmes, c'étaient les affronts et les violences, plus cruelles que tout le reste. Celles qui ne furent pas prises par *mariage* le furent par *amours*, comme on disait dans le langage des vainqueurs, et devinrent le jouet des soldats étrangers, dont le dernier et le plus vil était seigneur et maître dans la maison du vaincu. « D'ignobles valets d'armée, de sales vauriens, di- « sent les vieux annalistes, disposaient, à leur fan- « taisie, des plus nobles filles, et ne leur laissaient « qu'à pleurer et à souhaiter la mort (5). Ces misé- « rables effrénés s'émerveillaient d'eux-mêmes ; ils « devenaient fous d'orgueil et de surprise, de se « voir si puissants, d'avoir des serviteurs plus riches « que n'avaient jamais été leurs pères (6). Tout ce « qu'ils voulaient, ils se le croyaient permis ; ils « versaient le sang au hasard, arrachaient le mor- « ceau de pain de la bouche des malheureux, et « prenaient tout, l'argent, les biens, la terre... (7). »

Tel fut le sort qui s'étendit sur les hommes de race anglaise, à mesure que la bannière aux trois lions avança sur leurs campagnes et fut arborée dans leurs villes. Mais cette destinée, partout également dure, prit des apparences diverses, selon la diversité des lieux. Les villes ne furent point frappées comme les campagnes ; telle ville ou telle campagne le furent différemment de telle autre : autour d'un fond commun de misères, si l'on peut

(1) De rapinâ quicquam possidere noluit ; suis contentus, aliena respuit. (Orderic. Vital., p. 606.)

(2) Ædificaverunt castella passim per hanc regionem. (Chron. saxon. frag., ed. Lye.)

(3) Hujus enim regionis incolæ arbitrabantur eum regem fore. (Chron. saxon. Gibson., p. 173.)

(4) God hit gemiltse ! (Ibid.)

(5) Nobiles puellæ despicabilium ludibrio armigerorum patebant, et ab immundis nebulonibus oppressæ, dedecus suum plorabant. (Orderic. Vital., p. 523.)

(6) Undè sibi tanta potestas emanasset, ut clientes ditiores haberent quàm eorum in Neustriâ fuerant parentes. (Ord. Vital., p. 523.)

(7) Abuccis miserorum cibos abstrahentes. (Willelm. Malmesbur.)

1066 à 1067 s'exprimer ainsi, il y eut des formes variées et cette multiplicité d'accidents qu'offrent toujours les choses humaines. Par exemple, à Pevensey, lieu de débarquement de l'armée, les soldats normands partagèrent entre eux les maisons des vaincus (1). Ailleurs ce furent les habitants eux-mêmes qu'ils se distribuèrent corps et biens : et, dans le bourg de Lewes, selon un registre authentique (2), le roi Guillaume prit soixante bourgeois produisant chacun trente-neuf sous de rente; un certain Asselin eut plusieurs bourgeois payant seulement quatre sous de rente, et Guillaume de Caen eut deux bourgeois de deux sous (ce sont les propres mots du registre) (3).

La ville de Douvres, à demi consumée par l'incendie, devint le partage d'Eudes, évêque de Bayeux, qui ne put, disent les vieux actes, en calculer au juste la valeur, parce qu'elle était trop dévastée (4). Il en distribua les maisons à ses guerriers et à ses gens; Raoul de Courbespine en reçut trois avec le champ d'une femme pauvre (5); Guillaume, fils de Geoffroy, eut aussi trois maisons et l'ancien hôtel de ville ou la halle commune des bourgeois (6). Près de Colchester, dans la province d'Essex, Geoffroy de Mandeville occupa seul quarante manoirs ou habitations entourées de terres en culture (7); quatorze propriétaires saxons furent dépossédés par Engelry, et trente par un certain Guillaume. Un riche Anglais se remit, pour sa sûreté, au pouvoir du Normand Gaultier, qui en fit son tributaire (8); un autre Anglais devint serf de corps sur la glèbe de son propre champ (9). Le domaine de Stutton, dans la province de Bedford, celui de Burton et la ville de Strafford, furent le partage de Guy de Riencourt. Il posséda toutes ces terres durant sa vie. Mais Richard, son fils et son héritier, en perdit la meilleure partie en jouant aux dés contre le roi Henri, second successeur du conquérant.

Dans la province de Suffolk, un chef normand s'appropria les terres d'une Saxonne nommée Edive la belle (10). La cité de Norwich fut réservée tout entière pour le domaine privé du conquérant : elle avait payé aux rois saxons trente livres et vingt sous d'impôt; mais Guillaume exigea par an soixante-dix livres, un cheval de prix, cent sous au profit de sa femme, et en outre vingt livres pour le salaire de l'officier qui y commandait en son nom (11). Une forte citadelle fut bâtie au sein de cette ville habitée par des hommes d'origine danoise, parce que les vainqueurs craignaient qu'elle n'appelât et ne reçût du secours des Danois qui croisaient souvent près de la côte (12). Dans la ville de Dorchester, au lieu de cent soixante-douze maisons qu'on y avait vues du temps du roi Edward, on n'en comptait plus que quatre-vingt-huit; le reste était un monceau de ruines : à Warham, sur cent treize maisons, soixante-deux avaient été détruites (13) : à Bridport, vingt maisons disparurent de même, et la misère des habitants fut telle, que, plus de vingt années après, pas une seule n'avait été rebâtie (14). L'île de Wight, près de la côte du sud, fut envahie par Guillaume, fils d'Osbert, sénéchal du roi normand, et devint une portion de ses vastes domaines en Angleterre; il la transmit à son fils, puis à son petit-neveu Baudoin, appelé en Normandie Baudoin de Reviers, et qu'en Angleterre on surnomma Baudoin de l'Ile (15).

Près de Winchester, dans la province de Hants, se trouvait le monastère de Hida, dont l'abbé, accompagné de douze moines et de vingt hommes d'armes, était allé à la bataille de Hastings et n'en était point revenu (16). La vengeance que le conquérant exerça contre ce monastère fut mêlée d'une sorte de plaisanterie; il prit sur les domaines du couvent douze fois la portion de terre suffisante pour solder et entretenir un homme d'armes, ou, selon le langage du temps, douze fiefs de chevaliers, avec une portion de capitaine, ou un fief de baron, comme rançon du crime des treize hommes qui avaient combattu contre lui (17). Un autre fait qu'on peut citer parmi les *joyeusetés* de la conquête, c'est qu'une jongleresse, appelée Adeline, figure sur le rôle de partage dressé pour la même province,

(1) Doomesday-book, tom. I, p. 26.

(2) Ibid.

(3) Vills de Cahainges, II burgenses de II sol. (Doomesday-book, t. I, p. 26.

(4) Pretium ejus non potuit computari quantùm valebat. (Extracta ex D. B. apud scriptores, ed. à Gale, p. 759.)

(5) Doomesday-book, t. I, p. 9.

(6) Vills, fil. Gaufredi III, in quibus erat Gihalla burgensium. (Extracta ex D. B. à Gale, p. 759.)

(7) Dugdale's baronage.

(8) Submisit se in manu Walterii pro defensione sui (Doomesday-book, t. II, p. 56.)

(9) Quidam liber homo qui modò effectus est unus de villanis. (Ibid., tom. I, p. 1.)

(10) Edeva faira. (Doomesday-book, t. I, p. 285.)

(11) Modò reddit LXX, lib. pensas regi, et C. solidos de gersumâ reginæ, et asturconem, et XX libras blancas comiti. (Ibid., t. II, p. 36.)

(12) Danos in auxilium citiùs recipere potest. (Guill. Pictav., p. 208.)

(13) Doomesday-book.

(14) Ibid.—Extracta à Gale, p. 764.

(15) Insulam Vectam conquisivit. (Monast. anglic., t. II, p. 905.

(16) Voyez livre III, pag. 86.

(17) Pro abbate baroniam unam, et pro singulis monachis qui cum abbate in bellum processerant, singula feoda militum. (Monast. anglic., t. I, p. 210.)

1066 à 1067 comme ayant reçu fief et salaire de Roger, l'un des comtes normands (1).

Dans la province de Hertford, un Anglais avait racheté sa terre par le payement de neuf onces d'or (2) ; et cependant, pour échapper à une dépossession violente, il fut obligé de se rendre tributaire d'un soldat appelé Vigot (3). Trois guerriers saxons, Thurnoth, Waltheof et Thurman, associés en fraternité d'armes, possédaient auprès de Saint-Alban un manoir qu'ils avaient reçu du chef de l'abbaye, à condition de la défendre par l'épée, s'il en était besoin. Ils remplirent fidèlement cet offiee contre les envahisseurs normands; mais, vaincus par le nombre et contraints de fuir, ils abandonnèrent leur domaine. Ce domaine échut alors à Robert de Toënes, l'un des cavaliers normands qui, portant un cygne sur leur écu, formaient une confrérie de braves, sous le nom de chevaliers du cygne (4); mais Robert et ses gens eurent bientôt à défendre leur nouvelle propriété contre les trois Saxons, qui, à la tête d'une bande d'amis, les attaquèrent subitement, et brûlèrent leurs propres maisons. Ils combattirent jusqu'au moment où, enveloppés par l'ennemi plus nombreux, ils furent saisis et pendus comme rebelles, selon la loi de la conquête (5).

Ces faits, pris au hasard entre des milliers d'autres qu'il serait fastidieux d'énumérer, suffisent pour que le lecteur se figure les scènes tristes, mais variées, qu'offraient en même temps plusieurs provinces anglaises du sud et de l'est, tandis que le roi normand s'installait dans la Tour de Londres. Cette forteresse, construite à l'un des angles du mur de la ville, vers l'orient, près de la Tamise, reçut alors le nom de Tour Palatine, nom formé d'un vieux titre romain que Guillaume portait en Normandie, conjointement avec ceux de duc ou de comte. Deux autres forteresses, bâties à l'occident, et confiées à la garde des Normands Baynard et Gilbert de Mons fichet, prirent chacune le nom de leurs gardiens (6). La bannière aux trois lions fut arborée sur le donjon de Guillaume, et, sur les deux autres, flottèrent celles de Baynard et de Monfichet. Mais ces capitaines avaient tous deux juré d'en faire descendre leur drapeaux, et d'y élever celui du roi leur seigneur à son premier commandement, à son commandement proféré avec colère ou sans colère, soutenu par grande ou petite force, pour cause de délit ou sans délit, comme disent les actes du siècle (6). Avant de faire, au bruit des trompettes, leur première entrée dans leurs tours, avant de les garnir de leurs hommes de service, ils avaient mis leurs mains entre les mains du roi normand, et s'étaient reconnus eux-mêmes pour ses hommes de service et de foi. Ils avaient promis, en un mot, de subir, comme un arrêt juste et légal, leur sentence de dépossession, si jamais ils se rangeaient volontairement contre leur sire, et séparaient leur bannière de la sienne. 1066 à 1067

Ce qu'ils jurèrent au chef de la conquête, d'autres le leur jurèrent aussi, et d'autres encore firent à ces derniers le même serment de foi et d'hommage. Ainsi la troupe des conquérants, quoique éparse et disséminée sur le territoire des vaincus, resta unie par une grande chaîne de devoirs, et garda la même ordonnance que sur ses vaisseaux de transport ou derrière ses redoutes de Hastings. Le subalterne devait foi et service à son supérieur militaire, ou à celui dont il avait reçu en fief soit des terres, soit de l'argent. Sous cette condition, les mieux partagés dans les divers pillages, dans les différents gains de l'invasion, donnèrent une part de leur superflu à ceux qui avaient eu moins de bonheur; les chevaliers reçurent des barons, et les simples hommes d'armes de leurs capitaines; à leur tour les hommes d'armes donnèrent aux écuyers, les écuyers aux sergents, les sergents aux archers et aux valets. En général, les riches donnèrent aux pauvres; mais les pauvres devinrent bientôt riches, par les profits de la conquête : et ainsi, parmi ces classes de combattants, que le langage du siècle distinguait (8), il y eut de grandes fluctuations, parce que les chances de la guerre portaient rapidement les hommes des derniers rangs vers les premiers.

Tel qui avait passé la mer avec la casaque matelassée et l'arc de bois noirci du piéton, parut sur un cheval de bataille, et ceint du baudrier militaire, aux yeux étonnés des nouvelles recrues qui passèrent la mer après lui. Tel était venu pauvre chevalier, qui bientôt leva bannière, comme on s'exprimait alors, et conduisit une compagnie dont le cri de ralliement était son nom. Les bouviers de Normandie et les tisserands de Flandre, avec un peu de courage et de bonheur, devenaient promptement, en Angleterre, de hauts hommes, d'illustres barons; et leurs noms, vils ou obscurs sur l'une des

(1) Et Adelina joculatrix unam virgatam quam Rog. comes dedit ei. (Doomesday-book, t. II, p. 38.)

(2) Terram suam emit à W. rege novem uncias auri. (Ibid., t. I, p. 137.)

(3) Ibidem.

(4) Ab illis famosis militibus qui à cycni nomine intitulabantur. (Math. Paris. Vitæ abbatum Sancti Albani, p. 46.)

(5) Capti perierunt. (Math. Paris, Vitæ abbatum Sancti Albani, p. 46.

(6) Castellum Baynardi, Baynard castle. (Maitland's History of London.)

(7) Ducange, notes sur Joinville.

(8) Conte, baron et chevalier; conte, baron et vavassor. (Anciennes poésies normandes.)

1066 à 1067 rives du détroit, étaient nobles et glorieux sur l'autre.

« Voulez-vous savoir, dit un vieux rôle en lan-« gue française, quels sont les noms des grands « venus d'outre-mer avec le conquérant Guillaume « *à la grande vigueur* (1)? Voici leurs surnoms « comme on les trouve écrits, mais sans leurs noms « de baptême qui souvent manquent ou sont chan-« gés : c'est Mandeville et Dandeville, Omfreville « et Domfreville, Bouteville et Estouteville, Mo-« hun et Bohun, Biset et Basset, Malin et Malvoi-« sin.... » Tous les noms qui suivent sont pareillement rangés de façon à soulager la mémoire par la rime et l'allitération. Plusieurs listes du même genre et disposées avec le même art se sont conservées jusqu'à nos jours; on les trouvait jadis inscrites sur de grandes pages de vélin dans les archives des églises, et décorées du titre de *livre des conquéreurs* (2). Dans l'une de ces listes, les noms sont disposés par groupes de trois : Bastard, Brassard, Baynard; Bigot, Bagot, Talbot; Toret, Trivet, Bouet; Lucy, Lacy, Percy (3).... Un autre catalogue des conquérants de l'Angleterre, longtemps gardé dans le trésor du monastère de la Bataille, contenait des noms d'une physionomie singulièrement basse et bizarre, comme Bonvilain et Boutevilain, Trousselot et Troussebout, l'Engayne et Longue-Épée, OEil-de-bœuf et Front-de-bœuf (4).... Enfin plusieurs actes authentiques désignent comme chevaliers normands en Angleterre, un Guillaume le charretier, un Hugues le tailleur, un Guillaume le tambour (5); et, parmi les surnoms de cette chevalerie rassemblée de tous les coins de la Gaule, figurent un grand nombre de simples noms de villes et de pays : Saint-Quentin, Saint-Maure, Saint-Denis, Saint-Malo, Tournai, Verdun, Fismes, Châlons (6), Chaunes, Étampes, Rochefort, La Rochelle, Cahors (7), Champagne, Gascogne.... Tels furent ceux qui apportèrent en Angleterre les titres de noble et de gentilhomme, et les y implantèrent à main armée pour eux et pour leurs descendants (8).

Les valets de l'homme d'armes normand, son écuyer, son porte-lance, furent gentilshommes en Angleterre; ils devinrent tout à coup nobles à côté du Saxon autrefois riche et noble lui-même, maintenant courbé sous l'épée de l'étranger, expulsé de la maison de ses aïeux, n'ayant pas où reposer sa tête (9). Cette noblesse naturelle et générale de tous les vainqueurs croissait en raison de l'autorité ou de l'importance personnelle de chacun d'eux. Après la noblesse du roi normand, venait celle du gouverneur de province, qui prenait le titre de *comte;* après la noblesse du comte venait celle de son lieutenant, appelé *vice-comte* ou *vicomte;* et ensuite celle des gens de guerre, suivant leurs grades, *barons*, *chevaliers*, *écuyers* ou *sergents*, nobles inégalement, mais tous nobles par le droit de leur victoire commune et de leur naissance étrangère.

1066 à 1067

Avant de marcher à la conquête des provinces du nord et de l'ouest, Guillaume, toujours prévoyant, voulut déposer en lieu sûr le butin qu'il avait enlevé dans les provinces déjà conquises, et trouva que ses nouvelles richesses ne seraient nulle part mieux en sûreté que dans son propre pays. Près de mettre à la voile pour retourner en Normandie, il confia la lieutenance de son pouvoir royal à son frère Eudes, et à Guillaume, fils d'Osbert. A ces deux vice-rois furent adjoints d'autres seigneurs de marque, comme aides et comme conseillers : Hugues de Grantmesnil, Hugues de Montfort, Gaultier Giffard et Guillaume de Garenne (10). Ce fut à Pevensey que se rendit le nouveau roi, afin de s'embarquer au lieu même où il était venu aborder six mois auparavant; plusieurs vaisseaux l'y attendaient, pavoisés en signe de joie et de triomphe (11). Un grand nombre d'Anglais s'y étaient rendus par son ordre, pour passer le détroit avec lui. On remarquait parmi eux le roi Edgard, l'archevêque Stigand, Frithrik, abbé de Saint-Alban, les deux frères Edwin et Morkar, et Waltheof, fils de Siward, qui n'avait pu combattre à la journée de Hastings. Ces hommes, et plusieurs autres que le vainqueur emmenait aussi, devaient lui servir d'otages et de garants du repos des Anglais, et il espérait d'ailleurs que privée, par leur absence, de ses chefs les plus puissants et les plus populaires, cette nation serait moins remuante et moins hardie à se soulever (12).

1067

(1) Les noms des grandz delà la mer
Ke vindrent od le conquérour,
William bastard de graunt vigour.
(Chron. Jo. Brompton, pag. 963.)

(2) Tous les grants seignors après nommés, comme il est escrit en le livre des conquérors. (Lelandi Collectanea, p. 202.)

(3) Hearne, coll. script. angl.

(4) Collection des historiens de Normandie, p. 1023.

(5) Monast. anglic., t. II.

(6) Devenu par corruption *Chaloner*.

(7) Devenus par corruption *Rochford*, *Rokely*, *Chaworth*, etc. D'autres noms véritablement français ont été défigurés de diverses manières, comme de la Haye, *Hay*, de la Souche, *Zouch;* Du saut-de-chevreau, *Sacheverell*, etc.

(8) Ces deux mots, maintenant anglais, sont de pure extraction normande, et n'ont aucun équivalent dans l'ancienne langue anglo-saxonne.

(9) Non habentes ubi reclinarent caput. (Forduni Historia, p. 698.)

(10) Guill. Pictav., p. 209.

(11) More veterum, albis velis adornatæ. (Ibid.)

(12) Ut obsides quorum salus... ut gens tota minùs ad rebellionem valeret, spoliata principibus. (Ibid.)

1067 Dans le port où pour la première fois il avait mis le pied en Angleterre, le conquérant distribua des présents de toute espèce à ceux de ses gens d'armes qui repassaient la mer, afin, dit un auteur normand, que nul d'entre eux, à son retour, ne pût dire qu'il n'avait pas gagné à la conquête (1). Guillaume, si l'on en croit le même auteur, son chapelain et son biographe, apporta en Normandie plus d'or et plus d'argent qu'on n'en avait jamais vu dans toute la Gaule (2). Les monastères et le clergé des églises rivalisèrent d'efforts et de zèle pour fêter le vainqueur des Anglais, et ni moines ni prêtres, dit l'historien, ne restèrent sans récompense (3). Guillaume leur donna de l'or en monnaie, en vases et en lingots, et surtout des étoffes brodées qu'ils étalèrent sur leurs autels, où elles faisaient l'admiration des voyageurs (4). Il paraît que, dans ce siècle, la broderie à l'aiguille en fil d'or était un art où excellaient les femmes anglaises; la navigation de ce pays, déjà fort étendue, y portait aussi beaucoup d'objets précieux inconnus dans le nord de la Gaule (5). Un parent du roi de France, nommé Raoul, vint, avec une suite nombreuse, à la cour tenue par le roi Guillaume durant la solennité pascale. Les Français, non moins que les Normands, considéraient avec une curiosité mêlée de surprise les vases ciselés, d'argent et d'or, apportés d'Angleterre, et surtout les coupes à boire des Saxons, faites de grandes cornes de buffle décorées de métal aux deux extrémités (6). Ils s'émerveillaient de la beauté et de la longue chevelure des jeunes Anglais, otages ou captifs du roi normand (7). « Ils remarquèrent, dit l'historien, « ces choses et beaucoup d'autres également nou- « velles pour eux, afin de les raconter dans leur « pays (8). »

Pendant que cet appareil de fête était déployé sur l'une des rives du détroit, sur l'autre l'insolence des vainqueurs se faisait sentir à la nation subjuguée. Les chefs qui gouvernaient les provinces conquises accablaient à l'envi les indigènes, soit gens de haut rang, soit gens du peuple, d'exactions, de tyrannies et d'outrages. L'évêque Eudes et le fils d'Osbert, orgueilleux de leur nouvelle 1067
puissance, méprisaient les plaintes des opprimés, et leur refusaient toute justice (9); si leurs hommes d'armes pillaient les maisons ou ravissaient les femmes des Anglais, ils les approuvaient et punissaient le malheureux atteint par ces injures, qui osait en gémir tout haut (10). L'excès de la souffrance poussa les habitants de la côte de l'est à tenter de s'affranchir des Normands, à l'aide d'un secours étranger. Eustache, comte de Boulogne, le même qui, sous le règne d'Edward, avait occasionné tant de tumulte en Angleterre (11), était alors en discorde et en inimitié avec le roi Guillaume, qui retenait son fils prisonnier. Eustache était renommé pour son habileté militaire, et d'ailleurs son ancienne parenté avec le roi Edward le faisait presque regarder alors comme un allié naturel par la nation anglo-saxonne.

Les habitants du pays de Kent envoyèrent donc un message à Eustache, et lui promirent de l'aider à prendre Douvres, s'il voulait faire une descente et les secourir contre les Normands. Le comte de Boulogne y consentit, et aborda près de la rade de Douvres à la faveur d'une nuit obscure. Tous les Saxons de la contrée voisine se levèrent en armes : Eudes de Bayeux et Hugues de Montfort, les deux commandants de la ville, s'étaient rendus au delà de la Tamise avec une partie de leurs soldats. Si le siége eût pu durer seulement deux jours, les habitants des provinces voisines seraient venus en grand nombre se réunir aux assiégeants (12) : mais Eustache et ses hommes essayèrent mal à propos d'enlever le château de Douvres à l'improviste; ils éprouvèrent une résistance inespérée de la part des Normands, et se découragèrent après ce seul effort. Un faux bruit de l'approche d'Eudes, qui revenait, disait-on, avec le gros de ses troupes, les frappa d'une terreur panique. Eustache de Boulogne fit sonner la retraite; ses hommes d'armes se précipitèrent en désordre vers leurs vaisseaux, et la garnison normande, les voyant dispersés, sortit de la ville pour les poursuivre. Plusieurs tombèrent, en fuyant, du haut des rochers escarpés

(1) Ut opimum fructum victoriæ secum omnes percepisse gauderent. (Guill. Pictav., p. 209.)

(2) Quantùm ex ditione trium Galliarum vix colligeretur. (Ibid., p. 210.)

(3) Quam pietatem ipse confestim lucro multiplici recompensavit. (Ibid., p. 211.)

(4) Voluptuosum est ea perspectare hospitibus maximis. (Ibid., p. 211.)

(5) Anglicæ nationis fœminæ multùm acu et auri texturâ, viri egregiè in omni valent artificio. Inferunt et negociatores qui longinquas regiones adeunt... (Ibid.)

(6) Curiosè hi cum Normannis cernebant vasa aurea et argentea.... aut cornibus bubalinis... (Guill. Pictav., p. 211).

(7) Crinigeros alumnos plagæ aquilonaris.... nec enim puellari venustati cedebant. (Ibid.)

(8) Guill. Pictav., p. 211.

(9) Nimiâ cervicositate tumebant et clamores Anglorum despiciebant. (Orderic. Vital., p. 507.)

(10) Armigeros suos immodicas prædas et incestos raptus facientes vi tuebantur. (Ibid.)

(11) Pridem inimicissimus. (Guill. Pictav., pag. 212.) Voyez liv. III, pages 70.

(12) Auctior hostium numerus ex ulterioribus accederet, si biduana obsidio fieret. (Orderic. Vital., p. 508.)

1067 sur lesquels la ville de Douvres est assise. Le comte ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval, et les insurgés saxons regagnèrent leurs maisons par des chemins détournés (1). Telle fut l'issue de la première tentative faite en Angleterre pour renverser la domination normande; Eustache se réconcilia peu de temps après avec le duc de Normandie; et, oubliant ses alliés d'un jour, brigua les richesses et les honneurs que leur ennemi avait à donner (2).

Dans la province de Hereford, au delà de la grande chaîne de montagnes qui avait autrefois protégé l'indépendance des Bretons, et qui pouvait servir encore de rempart à celle des Anglais, habitait, avant l'invasion, sur des terres qu'il avait reçues de la munificence du roi Edward, un Normand appelé Richard, fils de Scrob. C'était un de ces hommes que les Saxons avaient exceptés de la sentence d'exil rendue en l'année 1052 contre tous les Normands vivant en Angleterre. Pour prix de ce bienfait, le fils de Scrob, au débarquement de Guillaume, devint chef d'intrigues pour la conquête, établit des intelligences avec les envahisseurs, et se mit à la tête de quelques corps de soldats originaires de la Gaule, et demeurés, depuis le règne d'Edward, dans les châteaux voisins de Hereford. Il se cantonna avec eux dans ces châteaux, et, faisant des sorties fréquentes, il entreprit de forcer les villes et les bourgades voisines à se soumettre au conquérant. Mais la population de l'ouest refusa, disent de vieux récits, d'obéir à la conquête (3), et, sous la conduite du jeune Edrik, fils d'Alfrik, se leva pour repousser les attaques du fils de Scrob et de ses hommes d'armes.

Le jeune chef saxon eut l'art d'intéresser à sa cause plusieurs chefs des tribus galloises, jusque-là ennemies mortelles des habitants de l'Angleterre (4). Ainsi la terreur des Normands réconciliait, pour la première fois, les Cambriens et les Teutons de la Bretagne, et faisait ce que n'avait pu faire, en d'autres temps, l'invasion des païens du Nord. Soutenu par les habitants du pays de Galles, Edrik prit avec succès l'offensive contre Richard, fils de Scrob, et ses soldats, auxquels les chroniques du temps donnent le nom de châtelains de Hereford (5). Trois mois après le départ du roi Guillaume pour la Normandie, il les chassa du territoire qu'ils occupaient, pilla leurs cantonnements, et délivra 1067
tout le pays voisin de la rivière de Lugg (6). Au sud de cette contrée, sur les côtes qui bordent le long golfe où se jette la Saverne, et au nord, sur les terres voisines des montagnes, il n'y avait encore, dans ce temps, ni postes militaires établis par les Normands, ni châteaux forts bâtis ou possédés par eux. La conquête, si l'on peut s'exprimer ainsi, n'y était point encore parvenue; ses lois n'y régnaient point, son roi n'y était nullement reconnu, non plus que dans toute la partie septentrionale de l'Angleterre, depuis le golfe de Boston jusqu'à la Tweed.

Au centre, les coureurs ennemis tenaient librement la campagne; mais beaucoup de villes fermées ne s'étaient point rendues; et même, dans le pays où l'invasion paraissait accomplie, les conquérants n'étaient pas sans alarmes; car des messagers, partis des contrées où l'indépendance régnait encore, allaient secrètement de ville en ville rallier les amis du pays, et relever les courages abattus par la rapidité de la défaite (7). Sous les yeux de l'autorité étrangère, disparaissait chaque jour quelqu'un des hommes le plus en crédit parmi le peuple; ceux qui, dans la première terreur, s'étaient rendus au camp de Guillaume, et lui avaient prêté le serment de paix et de soumission, étaient invités, par des adresses patriotiques, à rompre leur pacte avec l'étranger, et à suivre le parti des gens de bien et des braves (8). Un chef saxon, nommé Kox (9), reçut de semblables messages, au nom de la vieille liberté anglaise, et n'en tint aucun compte; irrités de son refus, les conjurés lui envoyèrent des ordres, puis des menaces, et, comme il persistait toujours dans son amitié pour les vainqueurs, les menaces furent exécutées, et il périt dans une émeute, malgré la protection étrangère (10). Les historiens normands le célèbrent comme un martyr de la foi jurée, digne d'être cité partout comme exemple, et dont la gloire doit vivre d'âge en âge (11).

La nouvelle de cette agitation et de ces manœuvres énergiques, parvenue à Guillaume dans sa province de Gaule, le força de précipiter son retour en Angleterre. Il s'embarqua au port de Dieppe, au mois de décembre, par une nuit froide, et, à son arrivée, il mit dans les places fortes de la pro-

(1) Angli per diverticula plura evaserunt. (Orderic. Vital., p. 508.)—Guill. Pictav., p. 212.

(2) Guill. Pictav.;—Orderic. Vital. (Ibid.)

(3) Conquæstui parere. (Monast. anglic., t. II, p. 221.)

(4) Accitis sibi in auxilium regibus Wallanorum. (Florent. Wigorn., p. 635.)

(5) Herefordenses castellani. (Flor. Wigorn, Ibid.)—Chron. saxon. frag., ed. Lye.

(6) Ad pontem amnis Lugge. (Chronic. saxon. fragm., ed. Lye.)

(7) Regionatim de pravis conspirationibus tractans. (Guill. Pictav., p. 212.)

(8) Ut, extraneos deserens, optimorum hominum suæ nationis voluntatem sequeretur. (Ibid.)

(9) Coxo comes. (Ibid.)

(10) Ut libertatem à proavis traditam defenderet... Ille popularium odium perpeti, quàm fidei integritatem temerare, maluit. (Ibid.)

(11) Morte occidit immeritâ, et quam deceat propagari, ut vixat laus ejus, atque per exemplum oriatur. (Ibid.)

1067 vince de Sussex de nouveaux gouverneurs, choisis en Normandie parmi les hommes auxquels il se fiait le plus. Il trouva dans Londres une fermentation sourde qui semblait présager quelque mouvement prochain ; craignant que ses trois châteaux forts, avec leurs tourelles garnies de machines, ne fussent pas capables de le protéger contre une insurrection populaire, il résolut d'en prévenir ou d'en éloigner le moment, et déploya sa ruse, cette ruse de renard que les vieux historiens lui attribuent (1), pour assoupir l'esprit patriotique qu'il désespérait de briser. Il célébra, en grande pompe, à Londres les fêtes de Noël, et, rassemblant autour de lui plusieurs des chefs et des évêques saxons, il les accabla de fausses caresses ; il se montrait plein d'affabilité, et donnait à tous venants le baiser de bienvenue (2) : si l'on demandait, il accordait ; si l'on conseillait, il écoutait : tous furent dupes de ses artifices (3).

Après avoir ainsi gagné une partie des gens en crédit, le roi Guillaume se tourna vers le peuple ; une proclamation, écrite en langue saxonne, et adressée aux habitants de Londres, fut publiée en son nom, et lue à haute voix dans les églises et sur les places de la ville. « Apprenez tous, y disait-il, « quelle est ma volonté. Je veux que, tous tant « que vous êtes, vous jouissiez de vos lois natio- « nales, comme dans les jours du roi Edward ; que « chaque fils hérite de son père, après les jours de « son père ; et que nul de mes hommes ne vous « fasse aucun tort (4). » A cette promesse, quelque peu sincère qu'elle fût, l'effervescence se calma dans Londres ; le soulagement présent rendit les esprits moins disposés à courir les chances périlleuses d'une grande opposition au pouvoir. Exemptés pour un moment des trois fléaux que la conquête avait apportés en Angleterre, les violences, les lois étrangères et l'expropriation, les habitants de la grande cité saxonne abandonnèrent la cause de ceux qui souffraient, et, calculant le gain et la perte, résolurent de se tenir en repos. On ne sait combien de temps ils jouirent des nouvelles concessions du vainqueur ; mais ils le laissèrent alors s'éloigner impunément de Londres, avec l'élite de ses soldats, pour aller subjuguer les provinces encore libres.

(1) Calliditate regis vulpinâ. (Math. Paris. Vitæ abbat. Sancti Albani, p. 30.)

(2) Dulciter ad oscula invitabat. (Orderic. Vital., p. 509.)

(3) Si quid orabant concedebat, si nuntiabant aut suggerebant auscultabat ; desertores hâc arte reducuntur. (Ibid.)

(4) .....And ic will thæt ælc cyld beo his fæder irfnome after his fæder dæge. (Maitland's History of London, p. 28.)

(5) Et tunc profectus est ad Defna-scire. (Chron. sax. frag., ed. Lye.)

(6) Infestissimi mortalibus gallici generis. (Order. Vital., p. 510.)

Le roi normand se dirigea d'abord vers le sud- 1068
ouest, et traversant les hauteurs qui séparent les provinces de Dorset et de Devon, il marcha contre Exeter (5). C'est dans cette ville qu'après la bataille de Hastings, s'était réfugiée la mère de Harold ; elle y avait rassemblé les débris de ses richesses, qu'elle consacrait à la cause du pays pour lequel son fils était mort. Les citoyens d'Exeter étaient nombreux et pleins de zèle patriotique : l'histoire contemporaine rend d'eux ce témoignage que, jeunes ou vieux, ils haïssaient à la mort les envahisseurs d'outre-mer (6). Ils fortifiaient leurs tours et leurs murailles, faisaient venir des hommes d'armes de toutes les provinces voisines, et enrôlaient, à prix d'argent, les navigateurs étrangers qui se trouvaient alors dans leur port. Ils envoyaient aussi des messages aux habitants des autres villes pour les inviter à se confédérer avec eux (7), se préparant de toutes leurs forces contre le roi de race étrangère, avec lequel jusqu'à ce moment, disent les chroniques, ils n'avaient rien eu à démêler (8).

L'approche des troupes d'invasion fut annoncée de loin aux habitants d'Exeter par la nouvelle de leurs ravages ; car tous les lieux par où elles passèrent furent entièrement dévastés (9). Les Normands s'arrêtèrent à la distance de quatre milles, et c'est de là que Guillaume envoya aux citoyens l'ordre de se soumettre, et de lui prêter le serment de fidélité. « Nous ne jurerons point fidélité, répondirent-ils, « à celui qui se prétend roi, et ne le recevrons point « dans nos murs ; mais, s'il veut recevoir, comme « tribut, l'impôt que nous donnions à nos rois, « nous consentirons à le lui payer (10). — Je veux « des sujets, répliqua Guillaume, et n'ai point pour « habitude de les prendre à de telles conditions (11). » Les troupes normandes approchèrent, ayant pour avant-garde un bataillon d'hommes de race anglaise, qui s'étaient réunis aux étrangers, par force, ou par misère, ou par envie de s'enrichir en pillant leurs compatriotes (12). L'on ne sait par suite de quelle intrigue les chefs et les magistrats d'Exeter vinrent, avant le premier assaut, trouver le roi, lui livrer des otages et lui demander la paix. Mais à leur retour, les citoyens, loin de remplir l'engagement qui venait d'être conclu, tinrent les

(7) Alias quoque civitates ad conspirandum instigabant. (Order. Vital., p. 510.)

(8) Contra regem alienigenam, cum quo anteà de nullo negotio egerant. (Ibid.)

(9) Permisit semper vastari omne quod pertransibant. (Chron. saxon. frag., ed. Lye.)

(10) Neque sacramentum regi faciemus. (Orderic. Vital., p. 510.)

(11) Non est mei moris ad hanc conditionem habere subjectos. (Ibid.)

(12) Primos in eâ expeditione Anglos eduxit. (Ibid.)

1068 portes de la ville fermées, et se préparèrent de nouveau à combattre (1).

Guillaume investit la ville d'Exeter, et faisant avancer à la vue des remparts l'un des otages qu'il avait reçus, il lui fit crever les yeux (2). Le siége dura dix-huit jours ; une grande partie de l'armée normande y périt : de nouveaux renforts survinrent au conquérant, et ses mineurs sapèrent les murs; mais l'opiniâtreté des citoyens se montrait invincible. Ils eussent peut-être lassé Guillaume, si les hommes qui les commandaient n'avaient été lâches une seconde fois. Quelques historiens racontent que les habitants d'Exeter se rendirent au camp de l'étranger, en appareil de suppliants, avec leurs prêtres portant à la main les missels et les vases sacrés (3). La chronique saxonne contemporaine ne prononce que ces seuls mots, tristes par leur brièveté même : « Les citoyens rendirent la ville, parce « que les chefs les trompèrent (4). »

Un grand nombre de femmes, échappées aux violences qui suivirent la reddition d'Exeter (5), se réfugièrent, avec la mère du dernier roi de race anglaise, dans une des îles de la Saverne, puis dans la ville de Bath, que l'ennemi ne possédait pas encore; de là elles gagnèrent la côte de l'ouest, et, faute d'un chemin plus direct, s'y embarquèrent pour la Flandre. Plus de cent maisons avaient été détruites dans le siége; leurs débris servirent aux Normands à bâtir un château fort qu'ils nommèrent *Rouge-Mont*, parce qu'il était situé sur une colline de terre rougeâtre (6). Ce château fut donné en garde à Baudoin, fils de Gilbert Crespin, appelé aussi Gilbert de Brionne, qui eut pour son partage, comme conquérant, et pour son salaire, comme vicomte de la province de Devon, vingt maisons à Exeter et cent cinquante-neuf manoirs dans la province (7).

Il s'était formé, dans cette campagne, une alliance défensive entre les Anglo-Saxons et les vieux Bretons de la Cornouailles. Après la prise d'Exeter, ces deux populations, devenues amies, furent enveloppées dans la même ruine, et le territoire de l'une et de l'autre fut partagé par les vainqueurs.

L'un des premiers noms inscrits sur les rôles de ce partage fut celui de la femme du conquérant, Mathilde, fille de Baudoin comte de Flandre, que les Normands appelaient *la Reine*, titre inconnu aux Anglais, qui n'employaient, dans leur langage, que les noms de dame ou d'épouse (8). Mathilde obtint, pour sa part de conquête, toutes les terres d'un riche Saxon appelé Brihtrik (9). Cet homme, si l'on en croit de vieux récits, ne lui était point inconnu, et, dans un de ses voyages en Flandre, comme ambassadeur du roi Edward, il avait encouru le ressentiment de la fille du comte Baudoin, en refusant de l'épouser. Ce fut Mathilde elle-même qui demanda au roi, son mari, de lui adjuger, avec tous ses biens, l'Anglais qui l'avait dédaignée; et elle satisfit à la fois sa vengeance et son avarice, en s'appropriant les terres et en faisant emprisonner l'homme dans une forteresse (10).

C'est probablement à la suite de cette première invasion dans l'ouest que furent conquises et partagées les côtes de Sommerset et de Glocester. Quelques faits prouvent que cette conquête et ce partage ne se firent point sans résistance. Selon la tradition du pays, le monastère de Winchcomb perdit alors toutes ses possessions, parce que les moines de ce lieu, imprévoyants et mal avisés, dit un ancien narrateur, avaient pris le parti de s'opposer au roi Guillaume (11). Leur abbé, Godrik, fut enlevé par les soldats normands et emprisonné à Glocester, et le couvent, odieux aux vainqueurs, fut donné en garde à Eghelwig, chef de l'abbaye d'Evesham, que des annales contemporaines surnomment Eghelwig le circonspect (12), l'un de ces hommes que les esprits faibles louaient de ne point tramer de rébellions, et d'avoir dans le cœur la crainte de Dieu et du roi institué par Dieu même (13). Dès la première défaite de la nation anglaise, Eghelwig avait juré fidélité sincère à l'étranger pour qui Dieu se déclarait. Quand la conquête vint à s'étendre sur le pays de l'ouest, il sollicita une part dans l'expropriation de ses compatriotes, et, imitant les conquérants ses amis, chassa plusieurs Anglais de leurs domaines (14); à d'autres il vendit,

(1) Concives nihilominùs machinantur hostilia quæ cœperant. (Orderic. Vital., p. 510.)

(2) Unus ex obsidibus propè portam oculis privatus est. (Ibid.)

(3) Ibid.

(4) Illi urbem ei tradiderunt eò quòd thani eos deceperunt. (Chron. saxon. frag., ed. Lye.)

(5) Multorum bonorum virorum uxores. (Ibid.)

(6) Extracta ex libro censuali, vulgò Doomesday-book; apud. script. collect. à Gale, p. 765.

(7) Dugdale's baronage.

(8) *Se Hlafdige, se Cwene.* De *hlafdige*, en supprimant les aspirations, on a fait *lafdye* et *lavdy*, enfin *lady*. *Cwene, cween*, ou *queen*, signifie proprement une femme.

(9) Infrascriptas terras tenuit Brictrik, et post regina Matildis. (Doomesday-book, tom. II, p. 100.)

(10) Cùm eum haberet exosum, tempore opportuno reperto, ipsum Wintoniam fecit adduci... ejus honorem verò, quoàd vixit, occupavit. (Monast. anglic., t. I, p. 154.)

(11) Minùs cautè de futuris prospicientes, elegerunt pro viribus resistere. (Ibid., t. I, p. 190.)

(12) Ægelwig circumspectus abbas. (Chronic. saxon. frag.)

(13) Deo servantes fidem, et constitutum ab ipso venerantes regem. (Orderic. Vital., p. 509.)

(14) Monast. anglic., t. II, p. 132.

1068 à prix d'or, sa protection auprès des Normands; et, quand les Normands les eurent tués, il hérita de leurs biens (1). Ce caractère et ces actions le firent distinguer par le roi Guillaume, qui l'aima et l'honora beaucoup (2); il gouverna, selon le gré du vainqueur, les moines rebelles de Winchcomb, jusqu'à ce qu'un étranger, appelé Galand, vînt d'outre-mer pour remplir encore plus convenablement cet office.

Ainsi le domaine de l'indépendance anglaise allait se rétrécissant dans l'ouest; mais les vastes provinces du nord offraient encore un asile, une retraite et des champs de bataille pour les amis du pays. Là se rendaient ceux qui n'avaient plus ni terre ni famille, ceux dont les frères étaient morts, dont les filles avaient été ravies, ceux enfin qui aimaient mieux, disent les vieilles annales, traîner une vie dure et pénible, que de subir un esclavage inconnu à leurs pères (3). Ils marchaient de forêt en forêt, de lieu désert en lieu désert, jusqu'à la dernière ligne des forteresses bâties par les Normands (4); quand ils avaient franchi cette enceinte de la servitude, ils retrouvaient la vieille Angleterre, et s'embrassaient en liberté. Le repentir amena bientôt vers eux les chefs qui, désespérant les premiers de la cause commune, avaient donné le premier exemple de la soumission volontaire (5). Ils s'échappèrent du palais où le conquérant les retenait captifs sous de fausses apparences d'affection, les appelant ses grands amis, ses amis particuliers (6), et se servant de leur présence à sa cour, comme d'un prétexte pour frapper le peuple, qui ne pliait pas devant un roi qu'environnaient ses chefs nationaux. C'est ainsi qu'Edwin et Morkar partirent pour la contrée du nord; les vœux des pauvres, disent les historiens de race anglaise, les accompagnèrent dans leur fuite, et les prêtres et les moines firent pour eux de fréquentes oraisons (7).

Aussitôt que les fils d'Alfgar furent arrivés dans leurs anciens gouvernements de Mercie et de Northumbrie, de grands signes de mouvement patriotique se manifestèrent dans ces deux pays, depuis Oxford jusqu'aux rives de la Tweed. Aucun Normand n'avait encore passé l'Humber, et un petit nombre d'entre eux avait pénétré au cœur de la Mercie. Ce pays communiquait librement, par sa 1068
frontière du nord-ouest, avec la population galloise, qui, oubliant ses anciens griefs contre les Saxons, fit cause commune avec eux contre les nouveaux envahisseurs. Le bruit se répandit que les chefs anglais et gallois avaient tenu ensemble un grand conseil sur les montagnes, et que, d'un accord unanime, ils avaient résolu de délivrer leur île de la domination normande; qu'ils envoyaient partout des émissaires pour exciter l'indignation et la révolte (8). C'était au delà du cours de l'Humber que devait se former le grand camp de l'Indépendance; on lui donnait la cité d'York pour premier boulevard; on préparait des retranchements derrière les lacs et les marais du Nord (9). Beaucoup d'hommes avaient fait serment de ne plus dormir à l'abri d'un toit jusqu'au jour de la délivrance; ils couchaient en plein air ou sous des tentes, et les Normands, par une sorte de dépit, les appelaient sauvages (10). De ce nombre était le jeune Edrik, fils d'Alfrik, qui avait si énergiquement soutenu la cause saxonne dans la province de Hereford.

On ne peut savoir combien de projets d'affranchissement, bien ou mal conçus, furent formés et détruits dans ce temps. A peine l'histoire daigne-t-elle citer quelques-uns des hommes qui préférèrent les dangers à la servitude; et la même force qui déjoua leurs efforts en a étouffé le souvenir. Seulement, un chroniqueur normand dénonce avec des reproches amers une conspiration dont l'objet fut, selon lui, d'attaquer à l'improviste, par toute l'Angleterre, les soldats des garnisons étrangères, le premier jour du grand jeûne, lorsque, suivant la dévotion du siècle, ils se rendraient en pénitents dans les églises, nu-pieds et sans armes (11). L'historien, en louant Dieu de la découverte de cette *machination abominable*, regrette que les chefs du complot se soient dérobés, en fuyant, à la vengeance du *grand vainqueur* (12). Ils prirent la fuite, à ce qu'il paraît, vers les contrées septentrionales, où bientôt se rendit auprès d'eux un nouveau fugitif, le jeune Edgar, roi légitime d'Angleterre, suivant les maximes du temps, par l'élection du peuple et la consécration de l'Église. Il partit avec sa mère Agathe, ses deux sœurs Marguerite et Christine,

(1) Suam eis protectionem contra Normannos spondebat. (Monast. anglic., t. II, p. 132.)

(2) (Ibid., tom. I, p. 151).

(3) Vitam feralem ducere malentes quàm patribus incognitum subire dominium. (Math. Westmonast., p. 115.)

(4) Loca deserta et nemorosa petentes. (Ibid.)

(5) Normannis cessisse pœnitentes. (Ibid.)

(6) Tanquàm domesticos et speciales amicos. (Math. Paris, Vitæ abbat., p. 30.)

(7) Clericis et monachis crebra pro illis fiebat oratio. (Orderic. Vital., p. 511.)

(8) Fit ex consensu omnium pro vindicandâ libertate pristinâ procax conspiratio, et obnixa contra Normannos conjuratio. (Orderic. Vital., p. 511.)

(9) Seditiosi sylvas, paludes, æstuaria in munimentis habent. (Ibid.)

(10) Undè quidam eorum à Normannis silvatici cognominabantur. (Ibid.)

(11) In capite jejunii, nudis vestigiis, incautos ubique perimerent. (Ex Guill. Gemet. ap. script. rerum franc., t. XI, p. 650.)

(12) Magni debellatoris. (Ibid.)

1068 un chef appelé Merlsweyn, et beaucoup d'autres gens de bien, comme s'exprime la chronique saxonne (1). Tous ensemble passèrent la frontière qui, depuis la défaite du roi Egfrith par les Pictes et les Scots, séparait le pays des Anglais de l'ancien territoire d'Albanie (2).

Les invasions des pirates danois, qui s'étendirent aussi bien au nord qu'au sud de la Tweed, n'avaient point déplacé cette frontière. Le seul résultat politique de la domination exercée quelque temps par les Danois sur le peuple mêlé de Pictes, de Bretons et de Saxons, qui habitait entre le Forth et la Tweed, fut d'ajouter à ce mélange de différentes races d'hommes un nouvel accroissement de population germanique. De là vint qu'au sud du Forth, et surtout vers l'est, l'idiome prépondérant fut un dialecte teutonique, parsemé de mots galliques et bretons, et plus rapproché, dans ses formes grammaticales, du danois que de l'anglo-saxon. Vers le temps où ce changement s'opérait par degrés au sud de l'Albanie, dans le nord, une révolution plus rapidement accomplie réunit en un seul État, et sous la même autorité, les Pictes de la côte orientale et les Scots des montagnes de l'ouest, jusque-là séparés comme nations et régis par des chefs indépendants. Leur rapprochement ne se fit pas sans quelque violence ; car ces deux peuples, quoique vraisemblablement de même origine, quoique parlant un langage peu différent (3), et naturellement portés à se confédérer contre un adversaire commun, étaient rivaux en temps de paix.

Les Scots, chasseurs des montagnes, menant une vie plus active que leurs voisins de la plaine, se croyaient plus nobles qu'eux, et les appelaient, par dérision, *mangeurs de pain de froment* (4). Malgré ce mépris apparent pour le blé, les chefs des Scots avaient l'ambition d'étendre sur les plaines, où croissaient des moissons, le pouvoir qu'ils exerçaient sur le pays des rochers et des lacs. Ils poursuivirent longtemps ce projet par la force et par l'intrigue; mais la nation des Pictes leur résista jusqu'à l'époque où elle fut affaiblie par les incursions et les victoires des Danois (5). Kenneth, fils d'Alpin, roi de l'Albanie occidentale, saisissant l'occasion, descendit alors sur les terres des Pictes, pour en faire la conquête. Les *mangeurs de pain* furent vaincus, et la plus grande partie d'entre eux se soumit à l'autorité de Kenneth; les autres tentèrent, en se retirant au nord, de conserver un roi de leur nation et de leur choix (6); mais ils n'y réussirent point, et Kenneth, roi des Scots ou 1068
Écossais, devint chef de l'Albanie entière, qui depuis lors fut appelée Écosse. La nation des Pictes perdit son nom en s'incorporant avec les Scots; mais il ne paraît pas que cette fusion ait eu lieu à des conditions inégales, comme il serait sans doute arrivé si les vainqueurs et les vaincus eussent été de race différente. Les vaincus n'eurent à subir aucun esclavage, aucune dégradation politique; et la servitude de la glèbe, fruit ordinaire des conquêtes étrangères, dans le moyen âge, ne s'établit point en Écosse. Bientôt il n'y eut plus au nord du Forth qu'un seul peuple, et ce fut de bonne heure une tentative infructueuse que de rechercher les traces de l'idiome qu'avaient parlé les Pictes au temps de leur indépendance. Les rois des vainqueurs, désertant leur pays natal, vinrent habiter parmi les vaincus à Dumferline et à Scone. Ils transportèrent avec eux la pierre consacrée sur laquelle, d'après l'usage antique, ils devaient se placer, le jour de leur inauguration, pour prêter serment au peuple, et à laquelle une ancienne superstition nationale attachait le destin de la race des Scots.

Au temps de l'invasion des Normands en Angleterre, il ne restait plus la moindre trace de l'ancienne séparation des Galls d'Écosse en deux populations distinctes ; la seule division nationale qui se remarquât dans le royaume d'Écosse, était celle des hommes parlant la langue gallique, qu'on appelait aussi *erse*, c'est-à-dire, irlandaise (7), et des hommes issus de colonies teutoniques, dont l'idiome était à la fois intelligible pour les Anglais, les Danois et les Germains. Cette population, la plus voisine de l'Angleterre, bien qu'appelée écossaise par les Anglais, avait beaucoup plus d'affinité avec ce dernier peuple (à cause de la ressemblance des langues et de la communauté d'origine) qu'avec les Écossais de race gallique. Ces derniers, qui joignaient à une fierté un peu sauvage des habitudes d'indépendance, provenant de leur organisation en clans ou en tribus séparées, étaient souvent en querelle avec la population teutonique des plaines du sud, et même avec les rois d'Écosse. Les rois trouvaient presque toujours les Écossais méridionaux disposés à les servir dans leurs projets contre la liberté des clans; et ainsi l'inimitié instinctive de ces deux races d'hommes, fruit de la diversité d'origine et de langage, tournait au profit du despotisme royal. Cette expérience, faite plus d'une fois par

(1) Fela godra manna. (Chron. saxon. frag. ed. Lye.)

(2) Voyez livre I, page 34, et livre II, passim.

(3) L'historien Bede, au huitième siècle, distingue l'idiome des Pictes de celui des Scots.

(4) Fir na Cruinneachd. (Jamieson's Popular songs, t. II.)

(5) Forduni Scotorum Historia, p. 668.

(6) Sub spe resistendi, novum ab eis regem creatum sequebantur. (Fordun. Scotor. Histor., p. 663.)

(7) Irse, Irshe, Irish, nom saxon des habitants d'Irland.

1068 les successeurs de Kenneth, fils d'Alpin, excita en eux une grande affection pour les habitants des *basses-terres* d'Écosse (1), et en général pour les hommes d'origine anglaise; ils préféraient ces étrangers aux hommes issus des mêmes ancêtres qu'eux; ils favorisaient de tout leur pouvoir les Écossais de nom, aux dépens des Écossais de race, et recevaient, avec une bienveillance empressée, tous les émigrants d'Angleterre.

C'est par suite de ce penchant politique que le roi d'Écosse Malcolm, surnommé Kenmore, accueillit, comme des hôtes bienvenus, le jeune Edgar, ses sœurs et ses amis (2). Il salua Edgar comme le véritable et légitime roi des Anglais, lui offrit un asile sûr et des secours pour relever sa fortune. Il donna à tous les chefs dépossédés, qui accompagnaient leur roi, des commandements et des domaines, que peut-être il enleva despotiquement à ses sujets de race bretonne et gallique; et, comme il était encore sans épouse, il prit pour femme une des sœurs d'Edgard, la plus jeune, appelée Marguerite. Marguerite ne savait point la langue gallique; elle eut souvent besoin d'interprète pour parler aux chefs des tribus du nord et de l'ouest, et aux évêques de ces contrées; alors c'était le roi Malcolm, son mari, qui se chargeait de cette fonction (3). Malcolm s'énonçait également bien dans les deux idiomes; mais, peu de temps après son règne, les rois d'Écosse dédaignèrent de parler et d'apprendre la langue des anciens Scots, celle du peuple dont eux-mêmes descendaient, et dont le pays tirait son nom.

La nouvelle de l'alliance formée entre les Saxons et le roi d'Écosse, et des rassemblements hostiles qui se faisaient au nord de l'Angleterre, détermina Guillaume à ne pas attendre une attaque et à prendre vivement l'offensive (4). Son premier fait d'armes, dans cette nouvelle expédition, fut le siége de la ville d'Oxford. Les citoyens résistèrent au roi étranger, et l'insultèrent même du haut de leurs murs; mais une partie du rempart de la ville s'écroula, sapée par les Normands, qui entrèrent d'assaut par cette brèche et se vengèrent des habitants par le massacre et l'incendie (5). Sur sept cent vingt maisons, près de 1068
quatre cents furent détruites (6). Les religieux du couvent de Sainte-Frideswide, suivant l'exemple des moines de Hida et de Winchcomb, prirent les armes pour défendre leur monastère, et en furent tous expulsés, après la victoire des Normands (7). La ville de Warvic fut prise ensuite, puis celle de Leycester, qui fut détruite presque de fond en comble (8), puis celle de Derby, où le tiers des maisons fut renversé (9). Après le siége et la prise de Nottingham, une forte citadelle y fut bâtie, et confiée à la garde du Normand Guillaume Peverel. Ce Guillaume eut, pour sa part de conquête, cinquante-cinq manoirs dans la province de Nottingham, et, dans la ville même, quarante-huit maisons de marchands, douze maisons de gens de guerre, et huit maisons de cultivateurs anglais (10). Il établit sa demeure dans la contrée de Derby, sur un rocher à pic, au haut duquel son château paraissait presque suspendu en l'air, comme le nid d'un oiseau de proie (11).

De Nottingham, les troupes normandes se dirigèrent, à l'est, sur Lincoln, qu'elles forcèrent de capituler et de livrer des otages. Cent soixante-six maisons y furent détruites, pour servir d'emplacement aux forteresses et aux autres retranchements dont la garnison étrangère s'entoura avec plus de soin qu'ailleurs (12); car, dans cette ville, dont la population était d'origine danoise, les conquérants redoutaient, comme à Norwich, une attaque des Danois d'outre-mer (13). Parmi les otages de Lincoln, emprisonnés dans les forteresses normandes pour garantie du repos de la province, se trouvait un jeune homme appelé Thurgot, Danois de race, qui parvint à se faire ouvrir les portes, en gagnant ses gardiens à prix d'argent (14). Il alla secrètement au port de Grimsby, à l'embouchure de l'Humber, trouver des marchands norwégiens dont le vaisseau était près de mettre à la voile. Par un hasard fâcheux, ce vaisseau avait été retenu pour le passage de certains ambassadeurs que le conquérant envoyait dans le nord afin de dissiuader les rois de ce pays de prendre intérêt à la cause des Saxons, et de leur prêter secours. Les Norwégiens n'hésitèrent

(1) Lowlands of Scotland.

(2) Fordun. Hist. Scotor., p. 411.

(3) Anglicam enim linguam æquè ut propriam didicerat. (Fordun. Scot. Hist., p. 412.)--Ellis's metrical romances, préface.

(4) Nuntiatum est regi quòd populus ex aquilone se congregaverunt et voluerunt ipsi resistere si veniret; profectus itaque est. (Chron. saxon. frag., ed. Lye.)

(5) Civibus ferro flammâque necatis. (Math. Paris., p. 4.)

(6) Doomesday-book.

(7) Spoliati bonis suis et sedibus expulsi suis. (Monast. anglic., t. I, p. 984.)

(8) Destructâ civitate Leycestriæ cum castello et ecclesiâ. (Monast. anglic., p. 312.)

(9) Doomesday-book.

(10) Villelmus Peurel habet XLVIII dom. mercator. et XII domus equitu et VIII bord. (Doomesday-book, t. II, pag. 285.)

(11) Ce lieu se nomme aujourd'hui *The Peak*, le Pic, et l'on y voit encore les ruines de la forteresse de Peverel.

(12) De prædictis Wastis mansuris ppt. castellum destructæ fuerunt CLXVI; reliquæ LXXIII wastatæ sunt extra metam castelli. (Doomesday-book, t. II, p. 336.)

(13) Guill. Pictav., p. 308.

(14) In Lincolniensi castro incarceratus fuerat inter alios Anglorum obsides. (Anglia sacra, t. I, p. 786.)

1068 point à sauver le jeune fugitif, et le cachèrent au fond de leur navire, si bien que les inspecteurs normands de la côte, qui en firent la visite au moment du départ, ne s'aperçurent de rien (1). Les ambassadeurs s'embarquèrent, et, quand on eut perdu la terre de vue, l'otage se montra tout à coup, à leur grand étonnement. Ils voulurent que les matelots retournassent à terre, afin, disaient-ils, de rendre au roi Guillaume son fugitif (2); mais les Norwégiens, se moquant d'eux, répondaient : « Le vent est trop « bon, le vaisseau va trop bien; ce serait dommage « de perdre l'occasion. » La querelle s'échauffant de part et d'autre, on en vint à prendre les armes; mais la force était du côté des matelots, et, à mesure que le navire avança en pleine mer, les Normands devinrent plus traitables (3).

Partis de la ville de Lincoln, que, par une espèce d'euphonie française, ils appelaient *Nicole* (4), les soldats de l'invasion marchèrent sur York. Dans le lieu où se rapprochent les rivières dont la jonction forme le grand fleuve de l'Humber, ils rencontrèrent l'armée confédérée des Anglo-Saxons et des Gallois. Là, de même qu'à la bataille de Hastings, par la supériorité de leur nombre et de leur armure, ils chassèrent l'ennemi de ses positions vainement défendues pied à pied (5). Un grand nombre d'Anglais périrent; le reste chercha un refuge au dedans les murailles d'York; mais les vainqueurs, les suivant de près, firent brèche aux murs et entrèrent dans la ville, massacrant tout, disent les chroniques, depuis l'enfant jusqu'au vieillard (6). Les débris de l'armée patriotique, ou (si l'on veut parler comme parlent les historiens normands) de l'armée des factieux et des brigands (7) descendirent, sur des bateaux, le fleuve de l'Humber (8); ils remontèrent ensuite, au nord, vers le pays des Écossais ou vers les territoires anglais voisins de l'Écosse. Là se fit le ralliement des vaincus d'York; « là se retirèrent, dit un « vieux chroniqueur, Edwin et Morkar, les nobles « chefs, ainsi que d'autres hommes de grande dis- « tinction, des évêques, des clercs, des gens de tout « état, tristes de voir leur cause la plus faible, mais « ne se résignant point à l'esclavage (9). »

Les vainqueurs bâtirent une citadelle au sein de la ville d'York, qui devint ainsi une place forte normande et le boulevard de la conquête au nord. Ses tours, garnies de cinq cents hommes complétement armés, accompagnés de plusieurs milliers d'écuyers et de servants d'armes, menacèrent le pays des Northumbriens. Cependant l'invasion ne continua point alors sur ce pays, et il est même douteux que la province d'York ait été occupée dans sa largeur, depuis l'Océan jusqu'aux montagnes. La capitale, soumise avant son territoire, était le poste avancé des conquérants, et un poste encore périlleux; ils y travaillaient jour et nuit à tracer leurs lignes de défense; ils forçaient le pauvre Saxon, échappé au massacre, à creuser des fossés et à réparer pour l'ennemi les ruines que l'ennemi avait faites. Craignant d'être assiégés à leur tour, ils rassemblaient de toutes parts et entassaient dans leurs donjons des provisions et des vivres. Dans ce temps, l'archevêque d'York, Eldred, le même qui avait prêté son ministère au sacre du roi étranger, vint dans sa métropole, pour la célébration d'une solennité religieuse (10). A son arrivée, il envoya chercher, sur ses terres situées non loin d'York, des vivres pour son usage; et ses domestiques, menant des chevaux et des chariots chargés de blé et d'autres provisions, rencontrèrent par hasard, à l'une des portes, le vicomte ou le gouverneur normand de la ville, entouré d'un grand cortége. « Qui êtes-vous, leur demanda le Normand, « et à qui portez-vous ces denrées? — Nous som- « mes, répondirent-ils, les serviteurs de l'archevê- « que, et ces choses sont pour l'usage de sa « maison (11). » Le vicomte, se souciant peu de l'archevêque et de sa maison (12), fit signe aux hommes d'armes qui l'escortaient de conduire chevaux et chariots à la citadelle d'York, et de déposer les provisions dans les magasins normands.

Quand l'archevêque, ami des conquérants, se sentit frappé lui-même par la conquête, il s'éleva au fond de son âme une indignation que cette âme calme et prudente n'avait point éprouvée jusqu'alors. Eldred partit aussitôt pour le quartier du roi, et se présenta devant lui, en habits pontificaux, tenant son bâton pastoral (13); Guillaume se leva pour lui offrir, selon l'usage du temps, le baiser de paix; mais le prélat saxon se tint à l'écart, et dit : « Écoute-moi, roi Guillaume : tu étais étranger, « et malgré cela, Dieu voulant punir notre nation,

(1) In navi exactores regis scrutinia fecerunt. (Roger. de Hoved., p. 465.)

(2) Cum fugitivo regis. (Ibid.)

(3) Quantòque magis terræ appropinquabant, tantò magis illis se humiliabant. (Ibid.)

(4) Chartæ apud Monast. anglic.

(5) Seditiosi audaciâ et viribus fisi... profligati... (Guil. Gemet. ap. script. rer. franc., tom. XI, p. 630.

(6) Tàm ferro quàm igne, à puero usque ad senem. (Ibid.)

(7) Sicarii verò.... (Ibid.)

(8) Per Humbre fluvium, navibus effugerunt. (Guil. Gemet. ap. script. rer. franc., tom. XI, p. 630.)

(9) Videntes suam partem inferiorem, et servire renuentes. (Math. Westmonast., p. 225.)

(10) Morabatur in unâ solemnitate Eboraci. (Chron. Thomæ Stubbs., p. 1703.)

(11) Servi, inquiunt, archiepiscopi sumus. (Ibid.)

(12) Parvipendens archiepiscopum et famulos ejus. (Ibid.)

(13) Cum baculo pontificali, stolâ circumdatus. (Ibid.)

1068 « tu obtins, au prix de beaucoup de sang, le « royaume d'Angleterre ; alors je t'ai consacré roi, « je t'ai couronné et béni de ma propre main : mais « aujourd'hui je te maudis, toi et ta race, parce « que tu l'as mérité en te faisant le persécuteur « de l'Église de Dieu et l'oppresseur de ses minis- « tres (1). »

Le roi normand écouta, sans aucun trouble, l'impuissante malédiction du vieux prêtre ; il modéra même l'indignation de ses flatteurs, qui, frémissant de colère, et tirant à demi leurs épées, demandaient à le venger de l'insolence du Saxon (2). Il laissa Eldred, en paix et en sûreté, retourner vers son église d'York ; mais cette aventure mit dans le cœur de l'archevêque un grand chagrin, et peut-être le remords d'avoir contribué à l'établissement de la domination étrangère (3). Ses rêves d'ambition détruits par une seule expérience, et la triste conviction que lui-même n'était exempt ni des outrages de l'étranger, ni de la servitude générale, le firent tomber dans une maladie lente qui, par degrés, mina ses forces. Un an après, lorsque les Saxons, ralliés de nouveau, s'avancèrent pour attaquer la ville d'York, le chagrin d'Eldred et sa langueur redoublèrent ; et, comme s'il eût craint plus que la mort la présence des hommes demeurés fidèles au pays, il pria Dieu, disent les chroniques, de le retirer de ce monde, pour ne pas voir la ruine totale de sa patrie et la destruction de son église (4).

La guerre durait encore aux extrémités de l'Angleterre, l'agitation était partout ; on s'attendait à ce que les fugitifs d'York reviendraient, par terre ou par mer, tenter quelque nouvel effort. L'ennui de cette lutte, sans terme visible, commença dès lors à se faire sentir aux soldats et même aux chefs de l'armée d'invasion. Plusieurs, se croyant assez riches, résolurent de renoncer aux fatigues ; d'autres trouvèrent que les terres des Anglais ne valaient pas les peines et les dangers au prix desquels on les obtenait ; d'autres voulaient revoir leurs femmes qui les accablaient de messages et les conjuraient de revenir près d'elles et près de leurs enfants (5). Le roi Guillaume fut vivement alarmé de ces dispositions ; il offrit, pour réchauffer le zèle, plus qu'il n'avait encore donné, et promit, pour le temps 1068
où la conquête serait achevée, des terres, de l'argent, des honneurs en abondance (6) ; il fit répandre des soupçons de lâcheté sur ceux qui demandaient leur retraite et abandonnaient leur seigneur, dans le péril, au milieu des étrangers (7). Des railleries amères et peu décentes furent dirigées contre les femmes normandes, empressées de rappeler auprès d'elles leurs protecteurs et les pères de leurs enfants (8). Mais malgré toutes ces manœuvres, Hugues de Grantmesnil, comte de la province de Norfolk, son beau-frère Onfroy du Tilleul, gardien du fort de Hastings, et un grand nombre d'autres partirent, laissant leurs terres et leurs honneurs, pour aller, comme disaient les courtisans de Guillaume, se mettre sous le servage de leurs dames, et veiller sur leur honneur comme époux, aux dépens de leur loyauté comme vassaux (9). Ce départ fit une grande impression sur l'esprit du nouveau roi. Prévoyant pour l'avenir de plus grandes difficultés qu'il n'en avait éprouvé jusque-là, il renvoya en Normandie sa femme Mathilde, pour l'éloigner du péril, et pour être lui-même tout entier aux soins de la guerre (10). De nouveaux événements ne tardèrent pas à justifier ses inquiétudes.

L'un des deux fils du roi Harold, appelés Edmund 1069
et Godwin, vint d'Irlande, où tous les deux s'étaient réfugiés, soit après la bataille de Hastings, soit après la prise d'Exeter, et amena au secours des Anglais soixante vaisseaux et une petite armée (11). Il entra dans l'embouchure de l'Avons, et mit le siége devant Bristol ; mais ne pouvant s'en emparer, il remonta sur ses navires, côtoya le rivage du sud-ouest, et alla débarquer dans la province de Sommerset. A son approche, tous les habitants du pays se soulevèrent contre les Normands, et l'insurrection s'étendit aux provinces de Devon et de Dorset. L'alliance des Bretons de la Cornouailles avec leurs voisins Saxons se renouvela, et ils attaquèrent ensemble le corps de troupes étrangères stationné dans ces contrées, sous le commandement d'un certain Dreux de Montaigu (12). On envoya pour renfort à ce Normand les Anglais auxiliaires, qui avaient trouvé plus aisé de se joindre à l'ennemi

(1) Audi, inquit, Willelme rex, cùm esses alienigena... Nunc autem, quia ità meruisti, pro benedictione maledictionem tibi imponam. (Chron. Thom. Stubbs., p. 1703.)

(2) Frementes, minisque et terroribus adversùs eum insurgentes. (Ibid.)

(3) Ibid.—Ex ægritudine animi. (Willelm. Malmesb. Vitæ pontific., p. 27.)

(4) Valdè tristis effectus, precibusque ad Deum effusis ne ecclesiæ suæ destructionem nec patriæ videret desolationem. (Chron. Stubbs., p. 1703.).

(5) Crebris nunciis à viris suis flagitabant ut citò reverterentur. (Orderic. Vital., p. 512.)

(6) Terras cum redditibus et magnis potestatibus. (Orderic. Vital., p. 512.)

(7) Regem inter exteros laborantem. (Ibid.)

(8) Sævâ libidinis face urebantur... lascivæ conjuges. (Ib.)

(9) Famulari lascivis dominabus suis. (Ibid.)

(10) Bellicis turbinibus undique insurgentibus admodùm occupatus. (Ord. Vit., apud script. rer. francic. t. XI, pag. 241.)

(11) Cum sexaginta navibus. (Guill. Gemet.—Orderic. Vital., p. 512.—Script. rer. francic., t. XI, p. 241.)

(12) Exoniensis comitatûs habitatores, coadunatâ turbâ ex cornu Britanniæ. (Orderic. Vital., p. 514.)

1069 que de lui résister; et, comme au siége d'Exeter, ils furent placés à l'avant-garde, pour essuyer les premiers coups. Ils étaient conduits par Ednoth, ancien grand officier du roi Harold (1), dont Guillaume voulait se défaire en l'envoyant contre les insurgés : car c'était sa politique, dit un vieux narrateur, de mettre ces étrangers aux prises les uns avec les autres, pensant y trouver son avantage, de quelque côté que fût la victoire (2). Ednoth périt avec beaucoup des siens; l'insurrection subsista, et le fils de Harold retourna en Irlande, pour en ramener son frère avec de nouvelles troupes.

Edmund et Godwin, naviguant ensemble et doublant le long promontoire qui porte le nom de *Land's End*, ou Fin-du-pays, entrèrent, cette fois, par l'embouchure de la rivière de Tavy, au sud de la province de Devon (3). Ils s'aventurèrent imprudemment sur ce territoire, où les Normands cantonnés dans les provinces du sud avaient rassemblé toutes leurs forces, pour opposer une barrière à l'insurrection de l'ouest. Deux chefs, dont l'un était Brian, fils d'Eudes, comte ou duc de Bretagne, les attaquèrent à l'improviste, et leur tuèrent plus de deux mille hommes, anglais, gallois ou irlandais. Les fils du dernier roi saxon remontèrent sur leurs vaisseaux, et mirent à la voile, ayant perdu toute espérance (4). Pour achever de détruire les révoltés de Dorset et de Sommerset, l'évêque de Coutances, Geoffroi, vint avec les garnisons de Londres, de Winchester et de Salisbury. Il saisit beaucoup d'hommes armés, ou suspects d'avoir pris les armes, et les fit cruellement mutiler (5).

Cette déroute et la retraite des auxiliaires venus d'Irlande n'abattit point entièrement l'effervescence des populations de l'ouest. Le mouvement commencé au sud s'était prolongé sur toute la frontière du territoire gallois; les habitants de la contrée voisine de Chester, contrée encore libre de toute invasion, descendirent jusqu'à Shrewsbury, et, se joignant aux soldats du jeune Edrik, que les Normands appelaient le sauvage, ils refoulèrent les étrangers vers l'est (6). Les deux chefs, Brian et Guillaume, qui avaient battu les fils de Harold et réduit les hommes de Devon et de Cornouailles, s'avancèrent alors du côté du sud; et le roi lui-même, parti de Lincoln, vint du côté de l'orient, avec l'élite de ses gens d'armes. Il rencontra près de Stafford, au pied des montagnes, le plus grand corps d'armée des insurgés, et le détruisit dans un seul combat (7). Les autres capitaines normands marchèrent sur Shrewsbury; et cette ville, ainsi que les campagnes qui l'avoisinent, retombèrent sous la loi de l'étranger; les habitants rendirent leurs armes; quelques braves seulement, qui voulurent les garder, se retirèrent sur les dunes de la mer ou sur la cime des montagnes. Ils continuèrent de guerroyer, péniblement et sans avantages, contre les petits corps isolés, dressant, à l'entrée des bois et dans les vallées étroites, des embûches pour le soldat égaré, ou le coureur aventureux, ou le messager qui portait l'ordre des chefs; mais les grandes routes, les cités, les bourgs s'ouvrirent aux bataillons ennemis. La terreur remplaça l'espoir dans le cœur des vaincus; ils s'évitèrent au lieu de s'unir; et tout le pays du sud-ouest rentra encore une fois dans le silence.

Au nord, la cité d'York était toujours l'extrême limite de la conquête; les soldats normands qui occupaient cette ville ne cherchaient point à s'avancer au delà, et même leurs excursions sur la contrée au sud d'York n'étaient point sans danger pour eux. Hugues, fils de Baudry, vicomte ou gouverneur de la ville, n'osait descendre jusqu'à Selby et passer la rivière d'Ouse, sans se faire suivre d'une nombreuse escorte. Les soldats normands n'étaient plus en sûreté dès qu'ils s'éloignaient des rangs et quittaient leurs armes; car des bandes d'insurgés, aussitôt ralliées que dissoutes, harcelaient continuellement les corps de troupes en marche, et même la garnison d'York (8). Guillaume Malet, collègue du fils de Baudry dans le commandement de cette garnison, alla jusqu'à déclarer, dans ses dépêches, que sans de prompts secours il ne répondait plus de son poste (9). Cette nouvelle, portée au quartier du roi Guillaume, y causa une grande alarme. Le roi lui-même partit en hâte, et arriva devant la ville d'York, au moment où les citoyens, ligués avec les gens du plat pays, assiégeaient la forterésse normande. Il les attaqua vivement avec

(1) Eadnoth stallere (aulæ præfectus). (Chron. saxon. frag. ed. Lye.)

(2) Dum alienigenæ alterutros confoderent, ingens sibi levamen providens, utrilibet vincerent. (Will. Malmesb., p. 194.)

(3) Chron. saxon. frag. ed. Lye.

(4) Ibid.

(5) Captos mutilaverunt. (Orderic. Vital., p. 514.)

(6) Gualli et Cestrenses præsidium regis apud Scrobesburiam obsiderunt, quibus incolæ civitatis, cum Edrico cognomento Guildâ (Wild) aliisque ferocibus Anglis, auxilio fuerunt. (Orderic. Vital., p. 514.)

(7) (Ibid.)

(8) Comitabatur eum non modica militiæ multitudo... fecit hoc, in illis partibus, Anglorum indomita ferocitas et invicta constantia, qui semper ad vindictam suam in Gallos insurgentes... (Ex historiâ monast. Selbeiensis, apud Labbæum, t. I, p. 602.)

(9) Denunciavit se defecturum, nisi maturum fessis conferat auxilium. (Orderic. Vital., p. 512.)

1069 des forces supérieures, n'épargna personne, disent les chroniques (1), dispersa ceux qu'il ne tua pas, et jeta les fondements d'un second château fort dont il confia les travaux et la garde à son confident le plus intime, Guillaume, fils d'Osbert, son sénéchal et son maréchal pour la Normandie et l'Angleterre (2).

Après son départ, les Anglais se rallièrent encore, et firent à la fois le siége des deux châteaux; mais ils furent repoussés avec perte, et les Normands achevèrent en sûreté leurs nouveaux ouvrages de défense (3). Assuré de la possession d'York, le conquérant reprit l'offensive, et tenta de reculer jusqu'à Durham les limites du pays subjugué; ce fut un certain Robert, surnommé Comine ou de Comines, qu'il chargea de cette expédition hasardeuse. Robert partit avec le titre anticipé de comte du Northumberland (4). Son armée était peu considérable; mais sa confiance en lui-même était grande, et s'accrut au delà de toute mesure quand il se vit presque au terme de sa route sans avoir trouvé de résistance. Déjà il apercevait les tours de Durham, que les Normands appelaient la forteresse des rebelles du nord (5), lorsque Eghelwin, l'évêque saxon de la ville, accourut au-devant de lui, et l'avertit d'être prudent et de craindre une surprise (6). « Qui m'attaquerait? répondit Comine. « Nul de vous, je pense, ne l'osera (7). » Les Normands entrèrent dans Durham et y massacrèrent quelques hommes sans armes, comme pour insulter et défier les Anglais (8); les soldats campèrent sur les places, et leur chef prit pour quartier la maison de l'évêque.

La nuit vint, et alors les habitants des rives de la Tyne allumèrent, sur toutes les hauteurs, des feux qui leur servirent de signaux; ils se rassemblèrent en grand nombre et firent diligence vers Durham. Au point du jour, ils étaient arrivés devant les portes, qu'ils forcèrent (9); et les Normands furent assaillis de toutes parts, au milieu des rues, dont ils ignoraient les détours (10). Ils cherchèrent à se rallier dans la maison épiscopale, où était le logement de leur comte, y firent des barricades, et la défendirent quelque temps, tirant leurs flèches d'en haut sur les Saxons. Mais ceux-ci ter- 1069
minèrent le combat en mettant le feu à la maison, qui fut brûlée tout entière avec les hommes qui s'y étaient renfermés (11). Robert Comine fut du nombre. Il avait amené avec lui douze cents cavaliers complétement armés; mais on ne sait pas au juste combien de gens de service et de fantassins les accompagnaient (12). Cette terrible défaite produisit une telle impression sur les Normands, que des troupes nombreuses, envoyées pour tirer vengeance du massacre, s'avancèrent jusqu'à Elfertun aujourd'hui Northallerton, à égale distance d'York et de Durham, et qu'arrivées à ce point, elles refusèrent de passer outre, saisies d'une terreur panique. Le bruit courut qu'elles avaient été frappées d'immobilité par une force surnaturelle, par la puissance d'un saint appelé Cuthbert, dont le corps reposait à Durham, et qui protégeait sa dernière demeure (13).

Les Northumbriens, qui remportèrent cette grande victoire, étaient fils d'anciens colons danois, et il n'avait point cessé d'exister entre eux et la population du Danemarck des relations d'amitié réciproque, fruits de leur commune origine. Du moment qu'ils se virent menacés par l'invasion normande, ils adressèrent aux Danois des demandes de secours, au nom de l'ancienne fraternité de leurs ancêtres, et de semblables sollicitations parvinrent aussi aux rois du Danemarck de la part des habitants anglo-danois d'York, de Lincoln et de Norwich (14). Une foule de réfugiés saxons plaidaient la cause de leur pays auprès des peuples septentrionaux, les pressant avec instance d'entreprendre la guerre contre les Normands qui opprimaient une nation de la grande famille teutonique, après avoir tué son roi, proche parent de plusieurs rois du Nord (15). Guillaume, qui, de sa vie, n'avait su prononcer un seul mot de la langue septentrionale que ses aïeux avaient jadis parlée, prévit, dès le commencement, cette alliance naturelle des Anglais avec les Danois, et c'est ce qui lui fit bâtir tant de forteresses sur les côtes orientales de l'Angleterre. Il envoya aussi, plusieurs fois, à Sven, roi de Danemarck, des ambassadeurs accrédités, des négo-

(1) Neculli pepercit. (Orderic. Vital., p. 512.)

(2) Ibid.

(3) Ibid.

(4) Donavit Roberto comitatum in Northanhymbrorum terrâ. (Chron. saxon. Gibson, p. 174.)

(5) Guill. Gemet., p. 290.

(6) Insidias præmonuit. (Alured. Beverlacensis, p. 127, 128.

(7) Dicens eos talia præsumere non audere. (Chron. Walt. Heming ford., p. 458.)

(8) Occisis nonnullis. (Alured. Beverlac., p. 128.)

(9) Totâ nocte festinantes, Dunelmum in diluculo per portas irrumpunt. (Ibid.)

(10) Imparatos ubicumque locorum interficiunt. (Alured. Beverlac., p. 128.)

(11) Sed cùm non ferrent jacula defendentium, domum cum habitantibus concremàrunt. (Ibid.)

(12) Chron. saxon. Gibson., p. 174.

(13) Ex Chronico Sanctæ-Crucis Edimburg. apud Angliam sacram, t. I, p. 159.

(14) Angli Svenum (Danorum regem) de auxilio sollicitant. (Script. rerum danicar., t. III, p. 254.)

(15) Ad ulciscendam consanguinei necem, Haroldi scilicet à Francigenis interempti, et Angliam pristinæ libertati restituendam. (Ibid.)

1069 ciateurs habiles, des évêques à la parole insinuante, avec de riches présents, pour lui persuader de demeurer en paix (1). Mais l'homme du Nord ne se laissa point séduire, et ne consentit point, disent les chroniques danoises, à laisser le peuple anglais en servitude sous un peuple de race et de langue étrangère. Il rassembla sa flotte et ses soldats (2). Deux cent quarante vaisseaux partirent pour la Bretagne, conduits par Osbiorn, frère du roi Sven, et par ses deux fils Harald et Knut. A la nouvelle de leur départ, les Anglais comptaient avec impatience les jours qui devaient s'écouler jusqu'à l'arrivée de ces enfants de la Baltique, autrefois si terribles pour eux, et prononçaient avec amour des noms que leurs pères avaient maudits (3). L'on attendait pareillement des troupes enrôlées à prix d'argent sur les côtes de l'ancienne Saxe et de la Frise (4), et les Saxons réfugiés en Écosse promettaient aussi quelques secours. Encouragés par leur victoire, les habitants du Northumberland faisaient de fréquentes excursions, au sud de leur pays, sur les cantonnements des étrangers (5). Le gouverneur de l'un des châteaux d'York fut tué dans une de ces rencontres (6).

Ce fut dans l'intervalle des deux fêtes de la vierge Marie, en automne, que les fils du roi Sven, Osbiorn son frère, et cinq autres chefs danois de haut rang, abordèrent en Angleterre (7). Ils tentèrent hardiment une descente sur la partie des côtes la mieux gardée, celle du sud-est; mais, successivement repoussés de Douvres, de Sandwich et de Norwich, ils remontèrent vers le nord et entrèrent dans le golfe de l'Humber, comme faisaient jadis leurs aïeux, mais sous de tout autres auspices (8). Dès que le bruit de leur approche se fut répandu dans les lieux d'alentour, de toutes parts, les chefs de race anglaise, tous les Anglais en masse, sortirent des bourgs, des maisons et des champs, pour faire amitié avec les Danois et se joindre à eux (9). Le jeune roi Edgar, Merlsweyn, Gospatrik, Siward Beorn, et beaucoup d'autres réfugiés, accoururent promptement de l'Écosse. On vit arriver aussi 1069
Waltheof, fils de Siward, échappé comme Edwin et son frère, du palais du roi Guillaume : il était encore très-jeune, et se faisait remarquer, de même qu'autrefois son père, par une taille élevée et une grande vigueur de corps (10).

Les Saxons se placèrent à l'avant-garde, les Danois formèrent le corps d'armée, et c'est dans cet ordre qu'ils marchèrent sur York, les uns à cheval, les autres à pied, dit la Chronique saxonne, tous remplis de joie et d'espoir (11). Des messagers les devancèrent pour avertir les citoyens que leur délivrance approchait, et bientôt la ville fut investie de toutes parts. Dans le huitième jour du siége, les Normands qui gardaient les deux châteaux, craignant que les maisons voisines ne fournissent aux assaillants des matériaux pour combler les fossés, mirent le feu à ces maisons (12). L'incendie gagna rapidement, et ce fut à la lueur des flammes que les insurgés et leurs auxiliaires, aidés par les habitants, pénétrèrent dans la ville et forcèrent les étrangers de se renfermer dans l'enceinte de leurs citadelles; le même jour, les deux citadelles furent emportées d'assaut (13). Il périt dans ce combat décisif plusieurs milliers d'hommes de France, comme s'expriment les chroniques anglaises (14). Waltheof, placé en embuscade à l'une des portes des châteaux, tua, de sa propre main, à coups de hache, beaucoup de Normands qui cherchaient à s'enfuir (15). Il poursuivit cent chevaliers jusque dans un petit bois voisin, et, pour s'épargner la peine d'une plus longue course, il fit mettre le feu au bois, où les cent chevaliers furent tous brûlés. Un Danois, guerrier et poëte à la fois, composa sur ce fait d'armes un chant où il louait le chef saxon d'être brave comme Odin, et le félicitait d'avoir servi aux loups d'Angleterre un bon repas de cadavres normands (16).

Les vainqueurs firent grâce de la vie aux deux commandants d'York, Gilbert de Gand et Guillaume Malet, à la femme et aux enfants de ce der-

(1) Legatos misit cum exeniis. (Chron. Henrici Knyghton, apud script. rer. danic., t. III, p. 253.)—Torfæi Historia Norweg.

(2) Audientes Daci Angliam esse subjectam Romanis seu Francigenis, graviter sunt indignati, arma parant, classem aptant. (Script. rer. danic., t. III, p. 254.)

(3) Voyez livre II, passim.

(4) Frisia pro anglicis opibus copias mittebat. (Order. Vital., p. 513.)

(5) Diversos excursus crebrò agitantes, Danorum præstolantes adventum. (Ex Guillelmo Gemet. apud script. rerum francic., t. XI, p. 530.)

(6) Orderic. Vital., p. 512.

(7) Math. Westmonast.—Math. Paris., p. 5.

(8) Orderic. Vital., p. 513.

(9) Chron. saxon. frag. ed. Lye.—Math. Paris., p. 5.

(10) Nervosus lacertis, robustus pectore et procerus toto corpore. (Math. Westmonast., p. 226. — Voy. livre III, tome I, p. 76.

(11) Equitantes et iter facientes cum immenso agmine, valdè exultantes. (Chron. saxon. frag. ed. Lye.)

(12) Timentes ne domus, quæ propè castella erant, adjumento Danis ad fossas implendas essent. (Alured. Bev., p. 128.

(13) Dani et Nordhymbri eodem die castella fregerunt. (Ibid., p. 129.)

(14) Multos centenos hominum francorum necârunt. (Chron. saxon. frag.)—Multa millia. (Math. Paris., p. 5.)

(15) Singulos egredientes per portam decapitavit. (Script. rer. danic., tom. III, p. 299.)

(16) Torva tuenti appositus est cibus
Alni equo (lupo) ex cadaveribus Francorum.
(Snorre Heimskringla, tom. III.)

1069 nier, et à un petit nombre d'autres qui furent emmenés sur la flotte danoise. Ils renversèrent de fond en comble, peut-être imprudemment, les fortifications bâties par l'étranger, afin d'effacer tout vestige de son passage (1). Le jeune Edgar, redevenu roi dans York, conclut, suivant l'ancienne coutume saxonne, un pacte d'alliance avec les citoyens (2); et ainsi fut relevée, pour quelques moments, la royauté nationale des Anglo-Saxons. Son domaine et le pouvoir d'Edgar s'étendaient de la Tweed à l'Humber; mais Guillaume, et avec lui l'esclavage, régnaient encore sur tout le pays du sud, sur les plus belles provinces, les plus riches et les plus grandes villes.

L'hiver approchait; les navires des Danois se mirent en station dans le golfe de l'Humber, aux bouches de l'Ouse et de la Trent. Leur armée et celle des Saxons libres attendaient le retour de la belle saison pour s'avancer vers le midi, faire rétrograder les conquérants, et confondre le roi Guillaume, comme disent les historiens du siècle (3). Guillaume ne fut pas sans alarmes. La nouvelle de la prise d'York et de la déroute complète des siens l'avait transporté de douleur et de colère; il avait juré de ne point quitter sa lance qu'il n'eût tué tous les Northumbriens (4); mais, modérant son emportement, il voulut d'abord essayer la ruse, et envoya des messagers habiles à Osbiorn, le frère du roi Sven, commandant supérieur de la flotte danoise. Il promit à ce chef de lui faire tenir en secret une grande somme d'argent, et de lui laisser prendre librement des vivres pour son armée, sur toute la côte orientale, s'il voulait, à la fin de l'hiver, mettre à la voile et s'éloigner sans combat (5). Tenté par l'avarice, le Danois fut infidèle à sa mission et traître envers les alliés de son pays; à son grand déshonneur, disent les chroniques, il promit tout ce que demandait le roi Guillaume (6).

Guillaume ne se borna point à cette seule précaution; après avoir enlevé sans bruit aux Saxons libres leur principale force, il se tourna vers les Saxons de la contrée soumise, fit droit à quelques-unes de leurs plaintes, modéra l'insolence de ses hommes de guerre et de ses agents (7), amollit par de minces concessions l'esprit faible du grand nombre, donna quelques bonnes paroles, et, en retour, se fit prêter de nouveaux serments et livrer de nouveaux otages (8). Alors il marcha sur York, à grandes journées, avec ses meilleures troupes. Les défenseurs de la ville apprirent en même temps l'approche de la cavalerie normande et le départ des vaisseaux danois. Tout délaissés qu'ils étaient, et déchus de leurs meilleures espérances, ils résistèrent encore, et se firent tuer par milliers sur les brèches de leurs murailles (9). Le combat fut long et la victoire chèrement achetée. Le roi Edgar se vit contraint de fuir, et ceux qui purent s'échapper comme lui le suivirent jusqu'en Écosse. Malcolm, roi de ce pays, le reçut de nouveau avec bienveillance, et ouvrit un asile aux hommes de tout état qui émigraient du nord de l'Angleterre (10). 1070

Pour la seconde fois maître d'York, le conquérant ne s'y arrêta point; il fit continuer vers le nord la marche rapide de ses bataillons. Les étrangers se précipitèrent sur la terre de Northumbrie avec la frénésie de la vengeance (11); ils incendièrent les champs en culture aussi bien que les hameaux et les villes, et massacrèrent les troupeaux comme les hommes (12). Cette dévastation fut opérée avec une sorte d'étude et sur un plan régulier, afin que les braves du nord, trouvant leur pays inhabitable, fussent contraints de l'abandonner, et de se disperser en d'autres lieux. Ils se retirèrent, soit dans les montagnes qui tenaient encore leur nom de l'asile qu'y avaient jadis trouvé les Cambriens, soit à l'extrémité des côtes de l'est, dans des marécages impraticables rt sur les dunes de l'Océan. Là ils se firent brigands et pirates contre l'étranger, et furent accusés, dans les proclamations du conquérant, de violer la paix publique et de se livrer à un genre de vie infâme (13). Les Normands entrèrent pour la seconde fois dans Durham : et leur sommeil n'y fut plus troublé, comme l'avait été celui de Robert Comine.

Avant leur entrée dans cette ville, qui était pour eux la clef de tout le pays septentrional, l'évêque de Durham, Eghelwin, le même qui avait donné à Robert des avertissements si mal suivis, s'était

(1) Chron. saxon. Gibson., p. 174.

(2) Cives cum eo fœdus iniverunt. (Ch. saxon. frag. ed. Lye.)

(3) Ut Guillelmum regem confunderent. (Math. Westmonast.)—Math. Paris., p. 5.

(4) Juravit se omnes Northymbrenses unâ lanceâ perempturum. (Roger. de Hoved., p. 431.)

(5) Ut sine pugnâ discederet, peractâ hieme. (Florent. Wigorn., p. 635.)

(6) Non sine magno dedecore. (Ibid.)

(7) Compescens elationem suorum. (Math. Westmon. Flores historiar.)

(8) Fœdere cautiùs cum omnibus confirmato. (Ibid.)

(9) Math. Westmon. Flores historiarum.

(10) Omnes Anglos perfugos libenter recipiebat. (Math. Paris., p. 4.)

(11) In Nordhymbriam efferato properavit animo. (Alur. Beverl., p. 127.)

(12) Totius regionis urbes, vicos, et agros, et oppida conteri, et fruges jussit igne consumi. (Math. Paris., p. 4.)

(13) Cùm adhùc in suâ ærumnâ armis atque fugâ auderent, in maritimorum præsidiorum remotiora se receperunt, inhonestas opes pyratico latrocinioque sibi contrahentes. (Ex Guill. Gemetic. apud script. rer. francic., t. XI, p. 630.)

1070 réuni aux principaux habitants pour s'enfuir, dit un ancien poëte anglais, dans des lieux où ne pourraient les atteindre ni Normand, ni Bourguignon, ni brigand, ni vagabond (1). Emportant avec eux les ossements de ce saint Cuthbert, dont les Normands eux-mêmes croyaient avoir éprouvé la redoutable puissance, ils gagnèrent, vers le nord, à l'embouchure de la Tweed, un lieu appelé Lindisfarn-ey, et plus vulgairement l'Ile sainte (2), espèce d'île plus peuplée de reliques que d'hommes, qui, deux fois le jour, à la marée montante, était entourée par les eaux, et deux fois aussi, quand la mer baissait, se trouvait rejointe à la terre ferme. La grande église de Durham, abandonnée et restée sans gardiens, devint l'asile des Saxons blessés, pauvres et malades; ils y couchaient sur la pierre nue au nombre de plusieurs milliers, épuisés de misère et de faim (3).

L'armée conquérante, dont les corps de bataille couvraient un espace de cent milles, traversa dans tous les sens ce territoire, pour la première fois envahi par elle, et les traces de son passage s'y imprimèrent profondément. De vieux historiens racontent que, depuis l'Humber jusqu'à la Tyne, il ne resta pas une pièce de terre en culture, pas un seul village habité (4). Les monastères qui avaient échappé aux ravages des païens danois, celui de Saint-Pierre auprès de la Wear, celui de Whitby, qu'habitaient des religieuses, furent profanés et incendiés (5). Au sud du cours de l'Humber, si l'on en croit les mêmes narrateurs, le ravage ne fut pas moins terrible. Ils disent qu'entre York et la mer orientale, tout être vivant fut mis à mort, depuis l'homme jusqu'à la bête (6), tout, excepté ceux qui se réfugièrent à Beverley, dans l'église de Saint-Jean-l'archevêque. C'était un saint de race anglo-saxonne, et, à l'approche des conquérants, un grand nombre d'hommes et de femmes accoururent, avec ce qu'ils avaient de plus précieux, autour de l'église dédiée à leur bienheureux compatriote, afin que, se souvenant dans le ciel qu'il était né Saxon, il les protégeât, eux et leurs biens, contre la fureur de l'étranger.

Le camp des Normands était alors à sept milles de Beverley, et le bruit s'y répandit que l'église de 1070
Saint-Jean était le refuge des riches et le dépôt des richesses du pays. Quelques éclaireurs aventureux se détachèrent, sous la conduite d'un certain Toustain, pour courir les premiers au pillage (7). Ils entrèrent à Beverley sans résistance, marchèrent vers le cimetière où se pressait la foule effrayée, et franchirent les barrières, sans s'inquiéter du saint saxon plus que des Saxons qui l'invoquaient. Toustain, le chef de la bande, parcourant des yeux les groupes d'Anglais, aperçut un vieillard richement vêtu et portant des bracelets d'or, suivant la mode de sa nation (8). Il galopa contre lui l'épée nue; le vieillard effrayé s'enfuit dans l'église, et Toustain l'y poursuivit; mais à peine eut-il passé les portes, que son cheval, glissant sur le pavé, s'abattit et le froissa dans sa chute (9). A la vue de leur capitaine à demi mort, les autres Normands tournèrent bride, et, l'imagination frappée, ils coururent, pleins d'effroi, au camp raconter ce terrible exemple du pouvoir de saint Jean de Beverley. Au passage de l'armée, nul n'osa s'exposer de nouveau à la vengeance du bienheureux; et le territoire de son église, si l'on en croit la légende, resta seul couvert d'habitations et de fruits au milieu du pays dévasté (10).

Guillaume, poursuivant les débris des Saxons libres, alla jusqu'aux pieds de la grande muraille romaine, dont les restes se prolongent encore de l'est à l'ouest, depuis l'embouchure de la Tyne jusqu'au golfe de Solway. Il retourna ensuite vers York, où il fit apporter de Winchester la couronne d'or, le sceptre doré, le manteau doublé de fourrures, et tous les autres insignes de la royauté anglaise; il les étala en grande pompe durant les fêtes de la Nativité, comme pour donner un démenti aux hommes qui avaient combattu, quelques mois auparavant, pour le roi Edgar et leur pays (11). Il n'y avait plus personne capable de relever cet affront; un dernier rassemblement de braves fut dispersé sur les bords de la Tyne (12); et telle fut, dans la contrée du nord, la fin de la résistance, la fin de la liberté selon les Anglais, celle de la rébellion selon les Normands (13).

(1) Sithed thei dread nothing of thefe ne of feloun
That were with kyng, Norman ne Burgoloun.
(Robert Brunne's Chronicle, p. 77.)

(2) Halig-caland. (Alured. Beverl., p. 129.)

(3) Spelunca erat pauperum, debilium, ægrotantium, qui illuc declinantes, fame ac morbo deficiebant. (Ibid.)

(4) Nusquàm villa inhabitata. (Ibid.)

(5) Jo. Brompton, p. 966.—Will. Malmesb., p. 271.

(6) Ab homine usque ad pecus periit quicumque repertus est ab Eboraco usque ad mare orientale. (Alured. Beverl., p. 129.)

(7) Quidam milites rapinis assueti. (Ibid., p. 127.)

(8) Auream in brachio armillam ferentem. (Alur. Beverlac.)

(9) Infrà valvas ecclesiæ insequitur pænè fugiendo extinctum, sed equus... (Ibid.)

(10) Nec terra aliqua erat culta, excepto solo territorio beati Joannis Beverlaci. (Jo. Brompton., p. 966.)

(11) Ex civitate Guentâ jubet adferri coronam aliaque ornamenta regalia et vasa. (Orderic. Vital., p. 515.)

(12) Hostile collegium in angulo quodam regionis paludibus undique munito. (Ibid.)

(13) Seditionum tempestate parùmper conquiescente. (Guill. Gemetic. apud script. rer. francic., tom. XI, p. 630.)

1070 Sur les deux rives de l'Humber, la cavalerie du roi étranger, ses comtes, ses baillis (1), purent désormais voyager librement par les chemins et par les villes. La famine, comme une fidèle compagne de la conquête, suivit leurs pas : dès l'année 1067, elle avait désolé quelques provinces, les seules qui alors eussent été envahies ; mais, en 1070, elle s'étendit sur l'Angleterre entière (2), et se montra, dans toute son horreur, sur les terres nouvellement conquises. Les habitants de la province d'York et du territoire au nord d'York, après s'être nourris de la chair des chevaux morts que l'armée normande abandonnait sur les routes, mangèrent de la chair humaine (3). Plus de cent mille personnes de tout âge périrent de misère dans cette contrée (4). « C'était un affreux spectacle, dit un vieil annaliste, que de voir sur les chemins, sur les places « publiques, à la porte des maisons, les cadavres humains rongés de vers ; car il ne restait personne « pour les couvrir d'un peu de terre (5). » Cette détresse n'était que pour les indigènes, et le soldat étranger vivait dans l'abondance ; il y avait pour lui, au sein de ses forteresses, de vastes amas de vivres et de blé, et on lui en envoyait d'outre-mer au prix de l'or enlevé aux Anglais. Bien plus, la famine l'aidait à dompter entièrement les vaincus, et souvent, pour les restes du repas d'un valet de l'armée normande, le Saxon naguère illustre parmi les siens, maintenant flétri par la faim, venait se vendre, lui et toute sa famille, en servitude perpétuelle (6). L'acte de vente s'inscrivait sur les pages blanches de quelque missel, où l'on peut retrouver aujourd'hui, à demi effacées, et servant de thème à la sagacité des antiquaires, ces monuments des misères d'un autre âge.

Le territoire situé, d'un côté au nord, et de l'autre au sud de l'Humber, tout ravagé qu'il était, fut divisé entre les conquérants avec le même ordre qui avait présidé aux partages des terres méridionales. On fit plusieurs lots des maisons ou plutôt des ruines d'York ; car, dans les deux siéges qu'avait soufferts cette ville, elle avait été tellement dévastée, que, plusieurs siècles après, les fondements des anciens faubourgs se voyaient encore en rase campagne, à plus d'un mille de distance (7). Le roi Guillaume prit la plus grande partie des habitations qui restaient debout (8) ; les chefs normands se partagèrent le reste, avec les églises, les boutiques des marchands, et jusqu'aux bancs du marché à la viande, dont ils perçurent le loyer (9). Guillaume de Garenne eut vingt-huit villages dans la seule province d'York, et Guillaume de Percy plus de quatre-vingts manoirs (10). La plupart de ces domaines, dans le rôle dressé quinze ans plus tard, porte pour qualification ces simples mots : *terre en friche* (11). Tel fonds qui, au temps du roi Edward, avait produit 60 livres de rente, en produisait moins de 5, entre les mains de son possesseur étranger ; et sur tel domaine où deux Anglais d'un rang élevé avaient vécu à l'aise, on ne trouva plus, après la conquête, que deux pauvres laboureurs esclaves, rendant à peine à leur seigneur normand la dixième partie du revenu des anciens cultivateurs libres (12). 1070

De grands espaces de pays au nord d'York furent le partage du Bas-Breton Allan, que les Normands appelaient Alain, et que ses compatriotes, dans leur langage celtique, surnommaient Fergan, c'est-à-dire le Roux (13). Cet Alain construisit un château fort et des ouvrages de défense auprès de son principal manoir, appelé Ghilling, sur une colline escarpée qu'entourait presque de toutes parts la rivière rapide de Swale. Cette forteresse, dit un vieux récit, était destinée à le protéger, lui et les siens, contre les attaques des Anglais déshérités (14). Comme la plupart des autres capitaines de l'armée conquérante, il baptisa d'un nom français le château qui devint sa demeure et l'appela Riche-mont,

(1) *Ballivi*, en français du temps *bails* ou *baillifs*, nom qui s'appliquait à plusieurs sortes d'officiers publics.

(2) Normannis Angliam vastantibus, per totam Angliam, maximè per Northumbriam, fames prævaluit. (Florent. Wigorn., p. 636.)

(3) Ut homines carnem comederent humanam. (Florent. Wigorn., p. 636.)

(4) Orderic. Vital., p. 515.

(5) Neque enim supererat qui ea humo cooperiret, omnibus extinctis vel gladio vel fame. (Roger. de Hoved., p. 451.)

(6) Plures in servitutem se vendiderunt, dummodò qualitercumque miserabilem vitam sustentarent. (Ibid.)

(7) Constans fama est aliquot villas esse uno ab Eboraco milliario, ubi ante tempora Willelmi Nothi termini erant suburbanarum ædium. (Lelandi Collectanea, tom. IV, p. 36.)

(8) Extracta ex Doomesday-book, apud script. ed à Gale, p. 774.

(9) Comes de Moritonio habet ibi XIV mansiones et XI bancos in macello et ecclesiam Sanctæ-Crucis. (Doomesday-book, t. II, p. 298.)

(10) Ancient tenures of land, p. 6.

(11) Omnia nunc wasta. (Doomesday-book, tom. II, p. 309.) — Modò omninò sunt wasta. (Ibid.) — Ex maximâ parte wasta. (Ibid.)

(12) Duo taini tenuêre, ibi sunt duo villani cum unâ carrucâ, valuit 40 sol. modò 4 sol. (Doomesday-book, p. 315.)

(13) Dictum Rufum vel Fergaunt. (Ex veteri Chartâ, apud script. rer. francic., t. XII, p. 568.)

(14) Pro tuitione suorum contra infestationem Anglorum tunc ubique exhæredatorum. (Script. rer. franc., tom. XII, p. 568.)

1070 à cause de sa situation élevée, qui dominait le pays d'alentour (1).

Toute l'île formée par l'Océan et les rivières, à la pointe la plus orientale de l'Yorkshire, fut le partage de Dreux Bruère, capitaine d'auxiliaires flamands. Cet homme épousa une parente du roi Guillaume, et la tua dans un accès de colère; mais, avant que le bruit de cette mort se fût répandu, il alla trouver le roi, et le pria de lui donner de l'argent en échange de ses terres, parce qu'il avait envie de retourner en Flandre. Guillaume fit compter au Flamand la somme qu'il demandait, et ne sut qu'après son départ pourquoi il était parti (2). Alors l'île de Holderness devint la propriété d'Eudes de Champagne, qui prit dans la suite pour épouse la sœur maternelle du conquérant. Quand la femme d'Eudes eut accouché d'un fils, il fit remarquer au roi que son île était peu fertile, qu'elle ne produisait que de l'avoine (3), et le pria de lui octroyer une terre capable de porter du blé, pour qu'on pût nourrir l'enfant (4). Le roi Guillaume, disent les anciens actes, lui fit don du bourg entier de Bytham, dans la province de Lincoln.

Non loin de cette même île de Holderness, sur les bords de l'Humber, Gamel fils de Quetel, venu de Meaux en France, avec une troupe d'hommes nés dans la même ville, prit une certaine étendue de terre où il établit sa demeure et celle de tous ses compagnons (5). Ces hommes, voulant attacher à leur nouvelle habitation un souvenir de leur ville natale, lui donnèrent le nom de Meaux, et ce nom fut pendant plusieurs siècles celui d'une abbaye fondée au même lieu (6). Gamel, chef des aventuriers de Meaux, et possesseur du principal manoir de leur petite colonie, s'entendit avec les chefs normands qui occupaient les terres voisines, pour que les limites de leurs possessions respectives fussent invariablement déterminées. Il eut plusieurs conférences ou plusieurs *parlements*, comme on disait alors, avec Basin, Sivard, Francon, et Richard d'Estouteville. Tous, de commun accord, mesurèrent leurs portions de terre et y établirent des bornes, « afin, dit le vieux récit, que leur postérité « ne trouvât rien à débattre, et que la paix qui exi- 1070
« stait entre eux se transmît à leurs héritiers (7). »

Le grand domaine de Pontefract, lieu où les troupes normandes avaient passé à gué le fleuve de l'Aire, fut le partage de Guilbert de Lacy, lequel, suivant l'exemple de presque tous les autres capitaines normands, y construisit un château fort (8). Il paraît que ce Guilbert franchit le premier, avec ses bandes, les montagnes à l'ouest d'York, et qu'il envahit la contrée voisine de Lancaster, qui formait alors une portion de la province de Chester. Toujours est-il certain qu'il s'appropria, dans cette contrée, une terre immense, dont le chef-lieu était à Blackburn, et qui s'étendait, vers le sud et vers l'est, jusqu'aux frontières de l'Yorkshire. Pour former ce grand domaine, il expulsa, suivant une vieille tradition, tous les propriétaires anglais de Blackburn, de Rochdale, de Tollington et du voisinage. Avant la conquête, disait la tradition, tous ces propriétaires étaient libres, égaux en droits et indépendants les uns des autres; mais, après l'invasion des Normands, il n'y eut plus, dans tout le pays, qu'un seul seigneur et des fermiers à bail (9).

Le roi Guillaume, avec ses corps d'élite, ne s'était avancé que jusqu'à Hexham; ce furent ses capitaines qui, pénétrant plus loin, conquirent le reste du pays de Northumbrie vers le nord et vers l'ouest. La contrée montagneuse du Cumberland fut réduite en comté normand; un certain Renouf Meschin en prit possession, et la terre de bruyères et de marais, qu'on appelait Westmoreland, fut aussi rangée sous le pouvoir d'un gouverneur étranger (10). Ce comte partagea entre ses hommes d'armes les riches domaines et les belles femmes du pays. Il donna les trois filles de Simon fils de Thorn, propriétaire des deux manoirs d'Elreton et de Todewik, l'une à Onfroy, son homme d'armes, l'autre à Raoul, dit Tortes-Mains, et la troisième à un écuyer nommé Guillaume de Saint-Paul (11). Dans la Northumbrie proprement dite, Ives de Vescy prit le bourg d'Alnwick, avec la petite-fille et tout l'héritage d'un Saxon mort en combattant (12). Ro-

(1) Et nominavit dictum castrum *Riche-mont* suo idiomate gallico, quod latinè sonat divitem montem. (Script. rer. franc., t. XII, p. 568.—Monast. anglic., tom. I, p.877.)

(2) Dugdale's baronage, p. 60.—Monast. anglic.

(3) Nec gignebat nisi avenam. (Monast. anglican., t. I, p. 796.)

(4) Undè alere posset nepotem suum. (Ibid.)

(5) Qui, in conquæstu Normannorum, de quâdam civitate Galliæ, Meldis latinè sed *Meaux* gallicè nuncupatâ, exeuntes. (Ibid., tom. I, p. 792.)

(6) Post dictum conquæstum, ipsum locum inhabitantes, nomen de *Meaux* ei imposuerunt, in memoriam pristinæ civitatis. (Ibid.)

(7) Ex communi consilio, terminos inter se distinguentes, ad auferenda certamina posterorum. (Monast. anglic., t. I, p. 394.)

(8) Ibid., p. 859.

(9) Vulgaris opinio tenet et asserit quòd quot fuerant villæ vel mansæ seu maneria hominum, tot fuerant domini, quorum nullus de alio tenebat... post conquæstum autem in unum dominium omnia sunt redacta. (Ibid.)

(10) Ibid., p. 140.—Voyez livre II, p. 45.

(11) Datæ et desponsatæ... et cum eis in hæreditate totum manerium de Elreton... (Monast. anglic., t. I, p. 838.)

(12) Tradidit filiam cujusdam... qui fuit occisus in bello cum Haroldo rege. (Ibid., tom. II, p. 592.)

1070 bert de Brus obtint, par conquête, disent les vieux actes, plusieurs centaines de manoirs et le péage du port de Hartlepool, dans la province de Durham (1). Enfin, pour citer un dernier trait de ces usurpations territoriales, Robert d'Omfreville eut la forêt de Riddesdale, qui appartenait à Mildred, fils d'Akman : en signe d'investiture de ce domaine, il reçut du roi Guillaume l'épée que celui-ci portait à son entrée dans le Northumberland, et jura sur cette épée de s'en servir pour purger le territoire de loups et d'ennemis de la conquête (2).

Quand les Northumbriens, après avoir chassé Tostig, frère de Harold, dans une insurrection nationale, eurent choisi pour chef Morkar, frère d'Edwin, Morkar avait mis, de leur aveu, à la tête du pays situé au delà de la Tees, le jeune Osulf, fils d'Edulf (3). Osulf garda son commandement jusqu'au jour où les Normands eurent passé la Tyne ; alors il fut contraint de fuir comme les autres dans les forêts et les montagnes. On mit à sa place un certain Saxon appelé Kopsig, homme que les habitants de la Northumbrie avaient chassé avec Tostig, qui avait à se venger d'eux, et que, pour cette raison même, le nouveau roi leur imposa comme chef (4). Kopsig s'installa dans son poste sous la protection des étrangers ; mais, après avoir exercé quelque temps son office, il fut assailli dans sa maison par une troupe de déshérités conduite par ce même Osulf dont il avait reçu la dépouille. Il prenait tranquillement son repas sans s'attendre à rien, quand les Saxons tombèrent sur lui, le tuèrent, et se dispersèrent aussitôt (5).

Ces traits d'audace et de vengeance, dont les historiens ne citent qu'un petit nombre, durent certainement se reproduire en beaucoup de lieux ; mais, quelque nombreux qu'ils fussent, ils ne pouvaient sauver l'Angleterre. Une force immense, régulièrement conduite et régulièrement distribuée, se jouait des efforts vertueux, mais impuissants, des amis de l'indépendance. Les braves eux-mêmes, les grands chefs, dont le nom seul ralliait beaucoup d'hommes, perdirent courage et capitulèrent de nouveau. Waltheof, Gospatrik, Morkar et Edwin, firent leur paix avec le conquérant. Ce fut sur les bords de la Tees qu'eut lieu cette réconciliation si fatale à la cause saxonne. Le roi Guillaume établit, durant quinze jours, son camp sur les rives de ce fleuve, et là il reçut les serments de Gospatrik et de Waltheof. Le premier, 1070
qui était absent et qui se soumit par message, obtint le gouvernement de la Northumbrie, vacant par par la mort de Kopsig, avec le titre étranger de comte (6). Waltheof mit sa main nue dans la main du roi normand, et devint comte des deux provinces de Huntingdon et de Northampton (7). Il épousa Judith, l'une des nièces de son nouvel ami ; mais, comme le montrera la suite de cette histoire, le lit de la femme étrangère fut plus dur pour le chef saxon que la pierre où il avait craint de dormir en gardant sa foi à son pays. Bientôt le roi Edgar lui-même vint, pour la seconde fois, abjurer son titre national et les droits qu'il tenait du peuple (8). C'était un homme doué de peu de vigueur d'âme, et qui se laissait toujours entraîner, soit dans le bien, soit dans le mal, par les circonstances et par l'exemple d'autrui. Il ne sut pas demeurer plus fidèle au Normand qu'à l'Angleterre, et lorsque le vent de la résistance se leva de nouveau, Edgar s'enfuit encore et repartit pour l'Écosse, au bruit des imprécations des étrangers, qui l'accusaient de violer sa foi (9). Le peuple anglais, indulgent dans sa misère, lui pardonnait ses inconstances, et, délaissé par lui, l'aimait encore : « Il était jeune et « beau, disent les vieilles chroniques, et descendait « de la vraie race, de la meilleure race du pays (10). »

Après la conquête des terres du nord, celle des provinces du nord-ouest, voisines du territoire gallois, paraît s'être bientôt accomplie. Edrik, surnommé le Sauvage, n'arrêta plus les bandes normandes qui débordaient de tous côtés, et cessa de troubler par ses incursions leurs établissements, jusque-là précaires, aux environs du retranchement d'Offa. Enfin, Raoul de Mortemer fit prisonnier le jeune chef de partisans, et, sur l'avis de son conseil de guerre, le dépouilla de tous ses biens, pour avoir, dit un ancien récit, refusé d'obéir à la conquête, quoique sommé plusieurs fois de le faire (11). L'armée normande, qui réduisit la population des marches galloises, ne s'arrêta pas à la tranchée d'Offa ; mais, passant cette antique frontière, à l'ouest de Shrewsbury, elle pénétra sur le territoire des Cambriens. Ce fut le commencement de la conquête du pays de Galles que, depuis lors poursuivirent sans relâche les conquérants de

(1) Per conquæstum. (Monast. anglic., tom. II, p. 148.)— Apud Hartlepool portum maris, et de quâlibet navi 8 den. (Ancient tenures, p. 146.)

(2) Ibid., p. 15.

(3) Monast. anglic., tom. I, p. 41.

(4) Rex Willelmus comitatum Osulfi tradidit Copsio, qui sub Tostio totius comitatûs curam gerebat. (Ibid.)

(5) Convivantem... manibus Osulfi obtruncatur. (Simeon. Dunelmensis, p. 38. Script. ed. à Selden.)

(6) Monast. anglic., tom. I, p. 41.

(7) Datis dexteris. (Orderic. Vital., p. 515.) — Willelm. Malmesb., p. 184.—Chron. saxon. frag. ed. Lye.

(8) Et misericordiam postulans impetravit, et pacem cum eo fecit. (Math. Paris., p. 5.)

(9) Facto ad Scotos transfugio, jusjurandum maculavit. (Math. Paris., p. 5.)

(10) That beste kund that Engeland hadde to be kyng. (Robert of Glocester's chronicle, p. 377.)

(11) Et quia idem Edricus noluit conquæstui parere..... (Monast. anglic., tom. II, p. 221.)

1070 l'Angleterre (1). La première forteressse normande élevée sur les terres galloises fut bâtie à seize milles de Shrewsbury, par un chef nommé Baudoin. Les habitants du lieu l'appelaient, en langue cambrienne, *Tre Faldwin*, ou le château de Baudoin ; mais le nom que les Normands lui conservèrent fut celui de Montgomery, par égard pour Roger de Montgomery, comte de la province de Shrop et de tout le pays conquis sur les Gallois (2).

La ville de Shrewsbury, fortifiée d'une citadelle bâtie sur l'emplacement de cinquante et une maisons, fut rangée dans le domaine du roi Guillaume (3). Il y fit percevoir les impôts pour le compte de son échiquier (4) (c'est ainsi que les Normands appelaient ce que les Romains avaient nommé fisc). Les agents du conquérant n'exigèrent pas de plus grands tributs que la ville n'en avait payé dans le temps de l'indépendance anglaise; mais une réclamation authentique des habitants montre de quelle valeur était pour eux cette modération apparente. « Les habitants anglais de Shrewsbury (ce « sont les paroles du rôle), disent qu'il leur est « bien lourd de payer intégralement l'impôt qu'ils « payaient dans les jours du roi Edward, et d'être « taxés pour autant de maisons qu'il en existait « alors; car cinquante et une maisons ont été rasées « pour le château du comte; cinquante autres sont « dévastées au point d'être inhabitables ; quarante-« trois Français occupent des maisons qui payaient « dans le temps d'Edward; et de plus, le comte a « donné à l'abbaye qu'il a fondée trente-neuf bour-« geois qui autrefois contribuaient avec les autres (5).

Ces monastères fondés par les Normands dans les villes ou les campagnes de l'Angleterre, se peuplaient des moines venus d'outre-mer à la suite des troupes étrangères. Chaque nouveau ban de soldats était escorté d'un nouveau ban de clercs tonsurés, qui venaient au pays des Anglais pour *gaaingner*, comme on disait alors. Dès l'année 1068, l'abbé de Saint-Riquier en Ponthieu, s'embarquant au port de Wissant pour aller en Angleterre, rencontra plus d'une centaine de religieux de tous les ordres, avec une foule de militaires et de marchands, qui tous attendaient, comme lui, le moment de passer le détroit (6). Des bénédictins de Séez en Normandie, pauvres et manquant de tout, vinrent s'établir dans une vaste habitation que leur donna Roger de Montgomery, et y reçurent, pour garnir leur table, la dîme de toute la venaison prise dans la province de Shrop (7). Des moines de Saint-Florent, à Saumur, émigrèrent pour venir occuper une église échue, par droit de conquête, à l'Angevin Guillaume de Brause (8). Dans la province de Stafford, auprès de Stone, sur la Trent, se trouvait un petit oratoire où deux nonnes et un prêtre saxon passaient leurs jours à prier en l'honneur d'un saint du lieu, appelé Wolfed : tous les trois furent tués par un certain Enisant, soldat de l'armée conquérante; et « cet Enisant, dit la vieille légende, « tua le prêtre et les deux nonnes, afin que sa sœur, « qu'il amenait avec lui, pût avoir leur église (9). »

Depuis que la conquête prospérait, ce n'étaient plus seulement de jeunes soldats ou de vieux chefs de guerre, mais des familles entières, hommes, femmes et enfants, qui émigraient de presque tous les coins de la Gaule pour chercher fortune en Angleterre; ce pays était devenu, pour les gens d'outre-mer, comme ces terres nouvellement découvertes que l'on va coloniser, et qui appartiennent à tout venant. « Hoël le Breton, dit un ancien « acte, et sa femme Célestrie vinrent tous deux à « l'armée de Guillaume le Bâtard, et reçurent en « don, de ce même bâtard, le manoir d'Elinghall, « avec toutes ses dépendances (10). » Suivant un vieux dicton en rimes, le premier seigneur de Cognisby, nommé Guillaume, était arrivé de Basse-Bretagne, avec son épouse Tifaine, sa servante Maufa et son chien Hardi-gras (11). Il se faisait des fraternités d'armes, des sociétés de gain et de perte, à la vie et à la mort, entre les hommes qui s'aventuraient ensemble aux chances de l'invasion (12). Robert d'Ouilly et Roger d'Ivry vinrent à la con-

(1) Postquàm Normanni, bello commisso, Anglos sibi subjugârunt, Walloniam suo imperio..(Gesta Stephani reg., p. 930.)

(2) Pennant's Tour in Wales, tom. II, p. 548.

(3) Quamvis castellum comitis occupaverit LI mansuras. (Extracta ex Doomesday-book, apud script. ed. à Gal., p. 773.)

(4) Ce nom vient d'une table à cases et à compartiments sur laquelle on comptait les sommes d'argent, pour faciliter le calcul.

(5) Dicunt angligenæ burgenses de Sciropesberie multùm grave sibi esse... et XLIII francigenæ burgenses teneant mansuras geldantes. T. R. E. et abbatiæ, quam fecit ibi comes, dederit ipse XXXIX burgenses, olìm cum aliis geldantes similiter. (Extracta ex Doomesday-book, apud script. ed. à Gal., p. 773.)

(6) Ubi fuerunt cum illo tàm abbates quàm monachi plùs quàm centum, prætereà militarium virorum et negotiatorum plurima multitudo, qui omnes in Angliam transvehi cupiebant. (Ex chronico Sancti Richarii, apud script. rer. francic., tom. XI, p. 133.)

(7) Pennant's Tour in Wales, tom. II, p. 402.

(8) Monast. anglic.

(9) This Enysan slue the nuns and prest alsoe
Because his sister shoulde have this churche soe.
(Monast. anglic., tom. II, p. 126.)

(10) Quidam Hoël nomine et Celestria uxor ejus venerunt in exercitu Willelmi bastard in Angliam. (Ibid., t. III, p. 54.)

(11) William de Cognisby
Came out of Britanny
With his wife Tiffany,
And his maid Maufas,
And his dogge Hardigras.
(Hearne, præfat. ad Forduni Hist., p. 170.)

(12) Fortunarum participes. (Monast. anglic. t. II, p. 136.)

1070 quête comme frères ligués et fédérés par la foi et le serment (1); ils portaient des vêtements pareils et des armes pareilles; ils partagèrent par moitié les terres anglaises qu'ils conquirent. Eudes et Picot, Robert Marmion et Gauthier de Somerville firent de même (2). Jean de Courcy et Amaury de Saint-Florent jurèrent leur fraternité d'armes dans l'église de Notre-Dame à Rouen; ils firent vœu de servir ensemble, de vivre et de mourir ensemble, de partager ensemble leur solde et tout ce qu'ils gagneraient par leur bonne fortune et leur épée (3). D'autres, au moment du départ, se défirent de tous les biens qu'ils possédaient dans leur pays natal, comme étant peu de chose au prix de ce qu'ils espéraient conquérir. C'est ainsi que Geoffroy de Chaumont, fils de Gédoin, vicomte de Blois, fit don à sa nièce Denise des terres qu'il avait à Blois, à Chaumont et à Tours. « Il partit pour la con-« quête, dit l'histoire contemporaine, et revint « ensuite à Chaumont, avec un immense trésor, « de grosses sommes d'argent, une grande quan-« tité d'objets rares, et les titres de possession de « plus d'un riche domaine (4). »

Il ne restait à envahir que la contrée voisine de Chester, et cette ville était la seule des grandes cités d'Angleterre qui n'eût point entendu retentir le pas des chevaux de l'étranger. Après avoir passé l'hiver dans le nord, le roi Guillaume entreprit, en personne, cette dernière expédition (5); mais, au moment de partir d'York, de grands murmures s'élevèrent dans son armée. La réduction du Northumberland avait fatigué les vainqueurs, et ils prévoyaient, dans l'invasion des bords de la mer de l'ouest et de la rivière de Dée, de plus grandes fatigues encore. Des récits exagérés sur la difficulté des lieux et l'opiniâtreté des habitants de ces territoires circulaient parmi les soldats (6). Le mal du pays se fit sentir aux Angevins et aux Bretons auxiliaires, comme, dans l'année précédente, il avait attaqué les Normands. Eux, à leur tour, se plaignirent tout haut de la dureté du service et demandèrent en grand nombre leur congé pour repasser la mer (7). Guillaume ne pouvant réussir à vaincre l'obstination de ceux qui refusaient de le suivre, fit semblant de la mépriser. Il promit à qui 1070
lui serait fidèle du repos après la victoire, et de grands biens pour salaire de ses peines (8); ensuite il traversa, par des chemins jusque-là impraticables pour les chevaux, la chaîne de montagnes qui s'étend, du sud au nord, dans toute la longueur de l'Angleterre, entra en vainqueur dans la ville de Chester, et, selon sa coutume, y bâtit une forteresse. Il fit de même à Stafforé (9); à Salisbury, dans son retour vers le sud, il distribua abondamment des récompenses à ses gens de guerre (10). Puis il se rendit à Winchester dans sa citadelle royale, la plus forte de toute l'Angleterre, et qui était son palais de printemps, comme celle de Glocester était son palais d'hiver, et son palais d'été la Tour de Londres ou le couvent de Westminster près de Londres (11).

Les corps de troupes que commandait un Flamand nommé Gherbaud restèrent pour la garde et la défense de la nouvelle province conquise; Gherbaud fut le premier capitaine qui porta le titre de comte de Chester. Pour soutenir ce titre et maintenir son poste, il fut exposé à de grands périls, tant de la part des Anglais que de celle des Gallois qui le harcelèrent longtemps (12). Il s'ennuya de ces fatigues et repartit pour son pays. Alors le roi Guillaume donna le comté de Chester à Hugues d'Avranches, fils de Richard Gois, qu'on surnommait Hugues le Loup, et qui portait une tête de loup peinte sur son écu. Hugues le Loup et ses lieutenants passèrent la rivière de Dée, qui formait, à l'extrémité de la tranchée d'Offa, la limite septentrionale des terres galloises. Ils conquirent le pays de Flint, qui devint une partie du comté normand de Chester, et bâtirent un fort à Rhuddlan (13). L'un de ces lieutenants, Robert d'Avranches, changea son nom en celui de Robert de Rhuddlan, et, par une fantaisie contraire, Robert de Malpas ou de Maupas, gouverneur d'un autre château fort bâti sur une colline élevée, donna son propre nom à ce lieu, qui le porte encore aujourd'hui. « Tous les « deux, dit un ancien historien, firent la guerre « avec férocité et versèrent à plaisir le sang des « Gallois (14). » Ils leur livrèrent un combat meur-

(1) Fratres jurati et per fidem et sacramentum confœderati venerunt ad conquæstum Angliæ. (Monastic. anglic. t. II, p. 136.)—Gloss. de Ducange, tom. III, p. 688.

(2) Monsieur Galtere of Somerville, Sworn brodir. (Monast. anglic., tom. II, p. 199.)

(3) Vi gladii et fortunâ. (Ibid.)

(4) Qui ducem adire deliberans, totum nepti suæ reliquit..... Auri et argenti copias multas, terræque possessiones amplissimas. (Gesta Ambasiensium dominorum, apud script. rerum francic., tom. XI, p. 258.)

(5) Movet expeditionem contra Cestrenses et Guallos. (Orderic. Vital., p. 515.)

(6) Locorum asperitatem et hostium terribilem ferocitatem. (Orderic. Vital., p. 515.)

(7) Servitiis, ut dicebant, intolerabilibus. (Ibid.)

(8) Victoribus requiem promittit. (Ib.)—(9) Ibid., p. 516.

(10) Præmia militibus largissimè distribuit. (Ibid.)

(11) Ter gessit suam coronam (cynehelm) singulis annis; ad pascha eam gessit in Winceaster, ad pentecosten in Westminster, ad natales in Gleaweceaster. (Chr. sax. Gibs., p. 199.)

(12) Magna ibi difficilia tâm ab Anglis quàm à Guallis adversantibus pertulerat. (Orderic. Vital., p. 522.)

(13) Pennant's Tour in Wales, tom. II, p. 10.

(14) Cum Roberto de Malopassu et aliis proceribus feris

1070 trier près des marais de Rhuddlan, lieu déjà noté comme funeste, dans la mémoire du peuple cambrien, à cause d'une grande bataille perdue contre les Saxons vers la fin du huitième siècle. Un singulier monument de ces deux désastres nationaux subsistait encore, il y a peu d'années, dans le pays de Galles : c'était un air triste, sans paroles, mais qu'on avait coutume d'appliquer à beaucoup de sujets mélancoliques : on l'appelait l'air des marais du Rhuddlan (1).

De vieux récits disent que, quand Hugues le Loup se fut installé, avec le titre de comte, dans la province de Chester, il fit venir de Normandie l'un 1070 de ses anciens amis, appelé Néel ou Lenoir, et que à 1071 Lenoir amena avec lui cinq frères : Houdard, Édouard, Volmar, Horsuin, et Volfan (2). Hugues leur distribua des terres dans son comté ; il donna à Lenoir le bourg de Halton, près de la rivière de Mersey, et l'institua son connétable et son maréchal héréditaire, c'est-à-dire, que toutes les fois que le comte de Chester irait en guerre, Lenoir et ses héritiers, en allant, devaient marcher à la tête de toute l'armée, et se trouver les derniers au retour. Ils eurent, pour leur part du butin pris sur les Gallois, toutes les bêtes à quatre membres (3). En temps de paix, ils eurent droit de justice, pour tous les délits, dans le district de Halton, et firent leur profit des amendes ; leurs serviteurs jouissaient du privilége d'acheter avant qui que ce fût dans la ville de Chester, à moins que les serviteurs du comte ne se fussent présentés les premiers (4). Outre ces prérogatives, Lenoir le connétable obtint, pour lui et pour ses héritiers, l'intendance des chemins et des rues, aux foires de Chester, le péage des marchés sur toute la terre de Halton, tous les animaux trouvés errants dans ce district (5), et enfin le droit d'étalage ou la liberté de vendre en toute franchise, sans taxe et sans péage, toute espèce de marchandises, excepté le sel et les chevaux.

Houdard, le premier des cinq frères, devint à peu près pour Lenoir ce que celui-ci était pour le comte Hugues ; il fut sénéchal héréditaire de la connétablie de Halton. Lenoir, son seigneur, lui donna, pour son service et son hommage, les terres de Weston et d'Ashton (7). Il eut, comme profits de guerre, tous les taureaux conquis sur les Gallois (8), et le meilleur bœuf pour récompense de l'homme 1070 à 1071 d'armes qui portait sa bannière (9). Edouard, le second frère, reçut du connétable deux journées de terre à Weston (10) ; deux autres, Volmar et Horsuin, reçurent ensemble un domaine dans le village de Runcone ; et le cinquième, appelé Volfan, qui était prêtre, obtint l'église de Runcone (11).

Ces détails bizarres sont en eux-mêmes peu mémorables ; mais ils peuvent aider le lecteur à se figurer les scènes variées de la conquête, et à revêtir de leur couleur originale les faits de plus grande importance. Tous les arrangements d'intérêt, tous les partages de possessions et d'offices qui eurent lieu dans la province de Chester, entre le gouverneur normand, le premier lieutenant de ce gouverneur et les cinq compagnons du lieutenant, donnent une idée vraie et naïve des transactions du même genre qui se faisaient, en même temps, dans toutes les provinces de l'Angleterre. Quand désormais le lecteur rencontrera les titres de comte, de connétable, de sénéchal, quand il entendra citer, dans le cours de cette histoire, les droits de juridiction, de marché, de péage, les profits de guerre ou de justice, qu'il se rappelle Hugues d'Avranches, Lenoir son ami, et les cinq frères qui vinrent avec Lenoir ; alors, peut-être, quelque réalité lui apparaîtra sous ces titres et ces formules, qui, si on les envisage abstractivement, n'ont qu'un sens vague et incertain. Il faut pénétrer jusqu'aux hommes, à travers la distance des siècles ; il faut se les représenter vivants et agissant sur le pays où la poussière de leurs os ne se retrouverait pas même aujourd'hui ; et c'est à dessein que beaucoup de faits locaux, que beaucoup de noms ignorés ont été placés dans ce récit. Que l'imagination du lecteur s'y attache ; qu'elle repeuple la vieille Angleterre de ses envahisseurs et de ses vaincus du onzième siècle ; qu'elle se figure leurs situations, leurs intérêts, leurs langages divers, la joie et l'insolence des uns, la misère et la terreur des autres, tout le mouvement qui accompagne la guerre à mort de deux grandes masses d'hommes. Il y a déjà sept cents ans que ces hommes ne sont plus ; mais qu'importe à l'imagination ? pour elle, il n'y a point de passé, et l'avenir même est du présent.

multum Guallorum sanguinem effudit. (Ord. Vital., p. 522.)

(1) Morfa Rhuddlan. (Cambro-briton., tom. II.)

(2) Et cum isto comite Hugone, venit quidam miles Nigellus nomine, qui duxit secum quinque fratres. (Monast. anglic., tom. II, p. 905.)

(3) De prædâ perquisitâ in Wallia omnia animalia diversorum colorum intrà quatuor membra. (Monast. anglic., tom. II, p. 187.)

(4) Emant ministri sui antè omnes in civitate, nisi comitis ministri prævenerint. (Ibid.)

(5) Omnia animalia fugitiva, gallicè *Wayes*. (Monast. anglic., t. II, p. 187.)

(6) Præter sal et equos. (Ibid.)

(7) Pro hommagio et servitio suo. (Ibid.)

(8) Adventagia guerræ. (Gloss. de Ducange.)

(9) Et latori vexilli sui meliorem bovem. (Monast. anglic., t. II, p. 187.)

(10) Duas bovatas terræ in Weston. (Ibid.)

(11) Quintus vetò frater fuit sacerdos, et ipsi dedit ecclesiam de Runcone Nigellus ; ex Normanniâ venerant. (Ibid.)

LIVRE CINQUIÈME.

DEPUIS LA FORMATION DU CAMP DU REFUGE DANS L'ÎLE D'ÉLY, JUSQU'AU SUPPLICE DU DERNIER CHEF SAXON.

1070 — 1076.

1070 à 1071 Tout le pays des Anglo-Saxons était conquis, de la Twed au cap de Cornouailles, de la mer de Gaule à la Saverne, et la population vaincue était traversée dans tous les sens par l'armée de ses conquérants. Il n'y avait plus de provinces libres, plus de masses d'hommes organisées militairement. On trouvait seulement quelques débris épars des armées et des garnisons détruites, des soldats qui n'avaient plus de chefs, et des chefs que personne ne suivait. La guerre se continuait contre eux par la persécution individuelle ; les plus considérables étaient jugés et condamnés solennellement ; le reste était livré à la discrétion des soldats étrangers, qui en faisaient des serfs pour leurs domaines (1), ou bien les massacraient avec des circonstances qu'un ancien historien refuse de détailler comme incroyables et dangereuses à raconter (2). Ceux auxquels il restait quelques moyens de s'expatrier, gagnaient les ports du pays de Galles ou de l'Écosse, ponr s'y embarquer, et aller, selon l'expression des vieilles annales, promener leur douleur et leur misère à travers les royaumes étrangers (3). Le Danemarck, la Norwége et les pays de langue teutonique étaient en général le but de ces émigrations ; mais on vit aussi des fugitifs anglais aller vers le midi, et solliciter un asile chez des peuples entièrement différents d'origine et de langage.

Le bruit de la haute faveur dont jouissait à Constantinople la garde scandinave des empereurs, détermina un certain nombre de jeunes gens à chercher fortune de ce côté. Ils se réunirent sous la conduite de Siward, ancien chef de la province de Glocester, cotoyèrent l'Espagne et débarquèrent en Sicile, d'où ils adressèrent à la cour impériale un message et des propositions (4). Ils furent, selon leur demande, incorporés dans la troupe d'élite qui, sous le nom tudesque de *Varings*, veillait près de la chambre des empereurs, gardait les clefs des villes où ils séjournaient, et quelquefois celles du trésor public. Les *Varings* ou *Varangs*, selon la prononciation grecque (5), étaient, en général, Danois, Suédois ou Germains ; ils laissaient croître leurs cheveux, à la manière des gens du nord, et avaient pour arme principale de grandes haches d'acier à deux tranchants, qu'ils portaient à la main ou posaient sur l'épaule droite (6). Cette milice, d'un aspect vraiment redoutable, était renommée, depuis des siècles, par sa discipline sévère et sa fidélité à toute épreuve. L'exemple des premiers Saxons qui s'y enrôlèrent fut suivi par d'autres ; et, dans la suite, le corps des *Varings* se recruta surtout d'hommes venus d'Angleterre, ou, comme disaient les Grecs dans leur langage encore classique, de barbares de l'île de Bretagne (7). L'idiome anglo-saxon, ou un dialecte mélangé de saxon et de danois, devint, à l'exclusion du grec, le langage officiel de ces gardes du palais impérial ; c'était dans cette langue qu'ils recevaient les ordres de leurs chefs, et qu'eux

(1) Nobiles morti destinavit, mediocres autem militibus suis in servitutem. (Ex Chronico anglo-saxonico.)—Sanct. German, apud script. rer. francic., t. XII, p. 216.

(2) Cùm id dictu sciamus difficile, et ob nimiam crudelitatem fortassis incredibile. (Historia Eliensis, p. 506.)

(3) Per extera regna vagi, dolentes. (Forduni Hist., p. 698.)

(4) Torfœi Hist. Norweg., t. II, p. 387.

(5) Waring signifie un homme d'armes ; les Grecs écrivaient βάραγγοι. (Hist. Bizant., t. XI, p. 45.)

(6) Πελεκυφόροι.

(7) Stritteri Memoriæ populorum ex Byzantinis scriptoribus collectæ, sub voce *Varangica*.

1070 à 1071 mêmes adressaient à l'empereur, dans les grands jours de fête, leurs félicitations et leurs vœux (1).

Quant aux Saxons qui ne purent ou ne voulurent pas émigrer, beaucoup d'entre eux se réfugièrent dans les forêts avec leurs familles, et, s'ils étaient riches et puissants, avec leurs serviteurs et leurs vassaux (2). Les grandes routes, où passaient les convois normands, furent infestées par leurs bandes armées; ils enlevaient par ruse aux conquérants ce que les conquérants avaient enlevé par force, et se faisaient ainsi payer la rançon de leurs héritages, ou vengaient, par l'assassinat, le massacre de leurs compatriotes (3). Ces réfugiés sont appelés brigands par les historiens amis de la conquête (4), et ces historiens les traitent, dans leurs récits, comme des hommes librement et méchamment armés contre un ordre de société légitime. « Il se commettait chaque jour, disent-ils, une « foule de vols et d'homicides, causés par la scélé- « tesse naturelle aux indigènes, et par les immenses « richesses de ce royaume (5); » mais les indigènes croyaient avoir le droit de reprendre ces richesses qu'on leur avait ôtées; et, s'ils devenaient brigands, ce n'était, selon eux, que pour rentrer dans leurs propres biens. L'ordre contre lequel ils s'insurgeaient, la loi qu'ils violaient, n'avaient à leurs yeux aucune sanction : aussi le mot anglais *Outlaw* (6) (mis hors la loi, bandit ou brigand) perdit, dès lors, dans la bouche du peuple subjugué, son ancien sens défavorable. Au contraire, les vieux récits, les légendes et les romances populaires des Anglais ont répandu une sorte de teinte poétique sur le personnage du banni, sur la vie errante et libre qu'il mène sous les feuilles des bois (7). Dans ces romances, l'homme mis hors la loi est toujours le plus gai et le plus brave des hommes (8); il est roi dans la forêt, et ne craint point le roi du pays (9).

Ce fut surtout la contrée du nord, celle qui avait le plus énergiquement résisté aux envahisseurs, qui devint le pays du vagabondage en armes, dernière protestation des vaincus (10). Les vastes forêts de la province d'York étaient le séjour d'une bande nombreuse, qui avait pour chef un homme appelé Sweyn, fils de Sigg (11). Dans les contrées du centre et près de Londres, jusque sous les murs des châteaux normands, on vit se former aussi plusieurs troupes de ces hommes qui, reniant jusqu'au bout l'esclavage, disent les historiens du temps, prenaient le désert pour demeure (12). Leurs rencontres avec les conquérants étaient toujours sanglantes, et quand ils apparaissaient dans quelque lieu habité, c'était un prétexte pour l'étranger d'y redoubler ses vexations: il punissait les hommes sans armes du trouble que lui causaient les gens armés; et ces deniers, à leur tour, faisaient quelquefois des visites redoutables à ceux qu'on leur signalait comme amis des Normands. Ainsi une terreur perpétuelle régnait sur le pays. Au danger de périr par l'épée de l'homme d'outre-mer, qui se croyait un demi-dieu parmi des brutes, qui ne comprenait ni la prière, ni les raisons, ni les excuses proférées dans l'idiome des vaincus, se joignait encore celui d'être regardé comme traître ou comme suspect par les Saxons indépendants, frénétiques de désespoir, comme les Normands l'étaient d'orgueil (13). Aussi nul habitant n'osait s'aventurer dans le voisinage de sa propre maison; la maison de chaque Anglais qui avait juré la paix et donné des otages au conquérant était close et fortifiée comme une ville en état de siége (14). Elle était remplie d'armes de toute espèce, d'arcs, de flèches, de haches, de massues, de poignards et de fourches de fer; les portes étaient munies de verroux et de barricades. Quand venait l'heure du repos, au moment de tout fermer, l'ancien de la famille se levait, et prononçait à haute voix les prières qui se faisaient alors sur mer aux approches de l'orage; il disait : « Que le Seigneur nous bé- « nisse et nous aide; » tous les assistants répondaient *Amen* (15). Cette coutume subsista en Angleterre plus de deux siècles après la conquête (16).

(1) Stritteri Memoriæ populorum ex Byzantinis scriptoribus collectæ, sub voce *Varangica*. (Orderici Vitalis Norman. Hist., p. 508.)

(2) Cum familiâ suâ ad sylvas fugientibus. (Math. Paris. Vitæ abbat. Sancti Albani, p. 29.)

(3) Pro amissis patrum suorum prædiis et occisis compatriotis. (Orderic. Vital., p. 512.)

(4) Latrones, latrunculi, sicarii.

(5) Propter immensas regni hujus divitias et propter innatam indigenis crapulam. (Lelandi collectanea, p. 42.)

(6) *Ut-lage*, selon l'orthographe saxonne, en latin *Utlagus*.

(7) .....Mery and free
Under the leaves soe green.
(Ancient Ballad of Robin Hood.)

(8) More mery a man than I am on
Was not in Cristante.
(Ancient Ballad of Robin Hood.)

(9) Ibidem, passim.

(10) Monast. anglic., t. I, p. 381.

(11) Quidam princeps latronum. (Hist. monasterii Selebeiensis, apud biblioth. Labbæi, p. 603.)

(12) Jugum renuentibus servitutis. (Math. Paris. Vitæ abbat., p. 29.)

(13) Vecordess è uperbiâ efficiebantur. (Ord. Vit., p. 522.)

(14) Domus cujuslibet pacifici quasi municipium obsidendum. (Math. Paris. Vitæ abbat., p. 29.)

(15) Preces quasi imminente in mari tempestate.....(Ibid.)

(16) Quæ consuetudo usquè ad nostra tempora perduravit. (Ibid.)

1070 à 1071 Dans la partie septentrionale de la province de Cambridge, il y a une vaste étendue de terres basses et marécageuses, coupées en divers sens par des rivières. Toutes les eaux du centre de l'Angleterre, qui ne coulent pas dans le bassin de la Tamise ou dans celui de la Trent, vont se jeter dans ces marais, qui, au temps de l'arrière-saison, débordent, couvrent le pays, et se chargent de vapeurs et de brouillards. Une partie de cette contrée humide et fangeuse s'appelait et s'appelle encore l'île d'Ély ; une autre s'appelait l'île de Thorneye ; une troisième, l'île de Croyland. Ce sol, presque mouvant, impraticable pour la cavalerie et pour les soldats pesamment armés, avait plus d'une fois servi de refuge aux Saxons, dans le temps de la conquête danoise (1) ; sur la fin de l'année 1069, il devint un point de réunion pour quelques bandes de partisans, formées de divers côtés contre les Normands (2). D'anciens chefs déshérités s'y rendirent successivement avec leur clientelle, les uns par terre, les autres, sur des vaisseaux, par l'embouchure des rivières. Ils y élevèrent des retranchements de terre et de bois, et y établirent une grande station armée, qui prit le nom de *Camp du refuge* (3). Les étrangers hésitèrent d'abord à les attaquer au milieu des joncs et des saules, et leur laissèrent ainsi le temps d'envoyer des messages dans le pays et hors du pays, et d'avertir, en beaucoup de lieux, les amis de la vieille Angleterre. Devenus forts, ils entreprirent la guerre de parti sur terre et sur mer, ou, pour parler comme les conquérants, la piraterie et le brigandage (4).

Chaque jour, au camp de ces brigands, de ces pirates pour la bonne cause, se rendait quelque Saxon de haut rang, laïc ou prêtre, apportant avec lui les derniers débris de sa fortune, ou la contribution de son église. Eghelrik, évêque de Lindisfarn, et Sithrik, abbé d'un monastère du Devonshire, y vinrent, ainsi que beaucoup d'autres. Les Normands les accusaient d'outrager la religion et de déshonorer la sainte Église, en se livrant à un genre de vie criminel et infâme (5) ; mais ces reproches intéressés ne les arrêtaient pas. L'exemple des prélats insurgés encouragea beaucoup d'hommes, et l'ascendant qu'ils exerçaient sur les esprits, pour le bien comme pour le mal, devint favorable à la cause patriotique. Les gens d'église, jusque-là trop peu ardents pour elle, s'y rallièrent avec plus de zèle. Plusieurs d'entre eux, il est vrai, s'étaient généreusement dévoués ; mais la masse avait appliqué aux conquérants le précepte apostolique de la soumission aux puissances (6). La conquête les avait, en général, moins maltraités que le reste de la nation ; toutes leurs terres n'avaient pas été prises ; l'asile de leurs habitations n'avait pas été partout violé. Dans les vastes salles des monastères, où les espions normands ne pénétraient point encore, les Saxons laïques pouvaient se rassembler en grand nombre, et, sous prétexte de vaquer à des exercices de dévotion, converser et conspirer librement. Ils apportaient avec eux l'argent qu'ils avaient soustrait aux perquisitions des vainqueurs, et le laissaient en dépôt dans le trésor du saint lieu, pour le soutien de la cause nationale, ou pour la subsistance de leurs fils, si eux-mêmes périssaient dans les combats. Quelquefois l'abbé du couvent faisait briser les lames d'or et détacher les pierres précieuses dont les rois saxons avaient orné jadis les autels et les reliquaires, disposant ainsi de leurs dons pour le salut du pays qu'eux-mêmes avaient aimé durant leur vie. Des messagers braves et fidèles transportaient le produit de ces contributions communes, à travers les postes normands jusqu'au camp des réfugiés (7) ; mais ces manœuvres patriotiques ne restèrent pas longtemps secrètes.

Le roi Guillaume, d'après le conseil de Guillaume fils d'Osbert, son sénéchal, ordonna bientôt des perquisitions dans tous les couvents de l'Angleterre, et fit prendre tout l'argent que les riches Anglais y avaient placé en dépôt, ainsi que la plupart des vases, des reliquaires et des ornements précieux (8). On enleva aussi des églises, où elles avaient été déposées, les chartes qui contenaient les fausses promesses de clémence et de justice, faites naguère par le roi étranger, quand il était encore incertain de sa victoire. Cette grande spoliation eut lieu dans le carême, qui, suivant l'ancien style du calendrier, termina l'année 1070 ; et aux octaves de Pâques, arrivèrent en Angleterre, d'après les demandes adressées antérieurement par Guillaume, trois légats du siége apostolique. C'étaient Ermenfroy, évêque

(1) Voyez livre II, p. 65.

(2) Ad insulam Heliensem et insulam Torneyæ fugientes. (Ingulf. Croyl., p. 905.)—Th. Rudborne, in Angliâ sacrâ, t. I, p. 256.

(3) Castra refugii. (Ibid.)—Math. Westmonast.

(4) Piratæ maris et latrones regionis. (Monast. anglic., t. I, p. 581.)

(5) Piraticam aggressus, religionem polluit, ecclesiam infamavit. (Willelm. Malmesb. Vitæ pontific., p. 256.)

(6) Præcepto apostoli dicentis : *Deum timete, regem honorificate*. (Orderic. Vital., p. 509.)

(7) Ad cujus mandatum Egfridus, cum thesauris illius ecclesiæ, in Eliensem insulam advenit. (Anglia sacra, p. 610.)

(8) Pecuniam quam ditiores Angli, propter illius austeritatem et depopulationem in eis deposuerant, auferri præcepit. (Hist. Eliensis, p. 516.)—Permisit devastari omnia monasteria. (Chron. sax. frag. ed. Lye.)—Calicibus et feretris non pepercit. (Anglia sacra, t. I, p. 257.)—Cum chartis in quarum libertatibus Angli confidebant, et quas rex, in arcto positus, observaturum se juraverat. (Math. Westmon. Flores Hist., p. 226.)

1071 de Sienne, et les cardinaux Jean et Pierre. Le conquérant fondait de grands desseins sur la présence de ces chargés d'affaires de son allié le pape Alexandre, et il les retint auprès de lui toute une année, les honorant, dit un vieil historien, à l'égal des anges de Dieu (1). Au milieu de la famine qui faisait périr les Anglais par milliers, des fêtes brillantes furent célébrées dans le palais fortifié de Winchester. Là, les cardinaux romains, plaçant de nouveau la couronne sur la tête du roi normand, effacèrent la vaine malédiction que l'archevêque d'York, Eldred, avait prononcée contre lui (2).

Après les fêtes, il y eut à Winchester une grande assemblée des étrangers, laïques ou prêtres, qui s'étaient fait une grande fortune en prenant le bien des Anglais (3). Les évêques saxons furent sommés d'y comparaître, au nom de l'autorité de l'Église romaine, par des circulaires dont le style hautain pouvait leur présager d'avance l'issue que ce grand concile, comme on l'appelait, devait avoir pour eux. « Bien que l'Église de Rome, disaient les envoyés, ait le droit de surveiller la conduite de « tous les chrétiens, il lui appartient plus spécialement de s'enquérir de vos mœurs et de votre « manière de vivre, à vous, qu'elle a instruits dans « la foi du Christ, et de réparer la décadence de « cette foi que vous tenez d'elle. C'est pour exercer « sur vos personnes cette salutaire inspection que « nous, ministres du bienheureux apôtre Pierre, « et représentants autorisés de notre seigneur le « pape Alexandre, nous avons résolu de tenir avec « vous un concile, pour rechercher les mauvaises « choses qui pullulent dans la vigne du Seigneur, « et en planter de profitables au bien des corps et « des âmes (4). »

Le sens réel de ces paroles mystiques était que le nouveau roi, d'accord avec le pape, avait résolu de destituer en masse tout le haut clergé de race anglaise; les légats venaient donner une sorte de couleur religieuse à cette opération politique. Telle était leur mission, et le premier prélat qu'ils frappèrent fut l'archevêque de Canterbury, Stigand, celui qui avait marché en armes à la rencontre de 1071
l'étranger, et refusé de le sacrer roi. Mais ces griefs restèrent secrets, et l'arrêt de dégradation ecclésiastique fut motivé sur d'autres causes, sur des prétextes plus honnêtes, comme s'exprime un vieil historien (5). L'ordination de Stigand fut déclarée nulle; d'abord, parce qu'il avait pris l'archevêché de Canterbury du vivant de l'archevêque Robert, exilé par le peuple anglais; ensuite, parce qu'il avait célébré la messe avec le *pallium* de ce même Robert; et enfin, parce qu'il avait reçu son propre pallium de Benoît, déclaré anti-pape, et excommunié par l'Église (6).

Quand l'ami du roi Harold et de son pays eut été, selon le langage ecclésiastique, frappé, comme un arbre stérile, par la hache de correction (7), les terres qui lui restaient furent saisies et partagées entre le roi, la reine, et l'évêque de Bayeux, frère du roi (8). Ceux des évêques anglais sur le compte desquels on ne trouva rien à objecter canoniquement n'en furent pas moins frappés de même. Alexandre, évêque de Lincoln, Eghelmar, évêque de l'Est-Anglie, Eghelrik, évêque de Sussex, d'autres prélats et les abbés des principaux monastères, furent déposés presque à la fois (9). Au moment où l'on prononçait à quelqu'un d'entre eux sa sentence, on le contraignait de jurer, sur l'Évangile, qu'il se regardait comme déchu de sa dignité à tout jamais, et que, quel que fût le successeur qu'on lui donnerait, il ne ferait rien pour le décréditer en protestant contre lui (10). Ensuite, chaque évêque dégradé était conduit soit dans une forteresse, soit dans un monastère qui devait lui servir de prison. Ceux qui avaient été autrefois moines, on les recloîtrait de force dans leurs anciens couvents, et l'on publiait officiellement que, dégoûtés du monde et du bruit, il leur avait plu d'aller revoir les anciens compagnons de leur jeunesse (11).

Plusieurs membres du haut clergé saxon trouvèrent moyen de se dérober à leur sort; l'archevêque Stigand et l'évêque de Lincoln s'enfuirent tous les deux en Écosse; Eghelsig, abbé de Saint-Augustin,

(1) Audiens et honorans eos tanquàm angelos Dei. (Orderic. Vital., p. 516.)

(2) Cardinales ecclesiæ romanæ coronam ei imposuerunt. (Ib.)—In regem anglicum confirmaverunt... (Vita Lanfranci, apud script. rer. franc., t. XIV, p. 32.)—V. liv. IV, p. 113.

(3) Plusieurs prélats de Normandie y assistaient. (Voyez Wilkens concilia.)

(4) Quæ in vineâ Domini Sabaoth malè pullulant recenseamus, et animarum ac corporum utilitati profutura plantemus. (Ibid., p. 323.)

(5) Honestam de illo voluit habere ultionem. (Chron. Walteri Hemingford., p. 458.)

(6) Quem sancta Romana Ecclesia excommunicavit. (Florent. Wigorn., p. 636.—Voyez liv. III, p. 78.

(7) Infructuosam arborem securis animadversionis canonicæ succidit. (Walter. Hemingford., p. 458.)

(8) Doomesday-book, tom. I, p. 142, 176, 288; tom. II, p. 142.

(9) Historia Eliensis, p. 516.

(10) Se episcopatum non ampliùs habiturum, nec successori calumniam aut damnum illaturum, jurejurando firmavit. (Lanfranci opera, p. 300.)

(11) Dehinc ad monasterium ubi nutritus fuerat ab infantiâ repedavit. (Lanfranci opera, p. 300.)—Alderedus abbas Abendoniæ in captione ponitur. (Anglia sacra, t. I, p. 168.) —Custodiæ mancipatus usquè ad finem vitæ. (Hist. Eliensis, p. 516.)— In ergastulo carceris ferro adstrictus. (Ibid., p. 312.)

1071 s'embarqua pour le Danemarck, et y resta, quoiqu'il fût réclamé, comme *fugitif du roi*, par un rescrit du conquérant (1). Eghelvin, évêque de Durham, sur le point de partir aussi pour l'exil, maudit solennellement les oppresseurs de son pays, et les déclara séparés de la communion des chrétiens, suivant les formules graves et sombres par lesquelles cette séparation se prononçait (2). Mais le bruit de ses paroles frappa en vain les oreilles du roi normand : Guillaume avait des prêtres pour démentir les prêtres saxons, comme il avait des épées pour briser les épées saxonnes.

Lanfranc, ce moine d'origine lombarde, qu'on a vu plus haut jouer le rôle de négociateur auprès de la cour de Rome (3), vivait encore en Normandie, fort renommé pour son savoir comme légiste, et toujours également chéri du pape et du nouveau roi (4). Ce fut lui que les légats d'Alexandre II proposèrent pour remplacer Stigand dans l'archevêché de Canterbury, et Guillaume approuva pleinement ce choix, espérant beaucoup de l'habileté de Lanfranc pour consolider la conquête. La reine Mathilde et les seigneurs de Normandie pressèrent vivement son départ ; il fut accueilli avec joie par les Normands d'Angleterre, qui le célébraient hypocritement comme un instituteur envoyé de Dieu pour réformer les mauvaises mœurs des Anglais (5). Lanfranc fut nommé archevêque par élection du roi et de ses barons, contre l'ancienne coutume de l'église anglo-saxonne, où les prélats étaient choisis par le corps du clergé, et les abbés par les moines (6). Cet usage était un de ceux que la conquête ne pouvait laisser subsister, et tout le pouvoir religieux, aussi bien que le pouvoir civil, devait passer des indigènes aux conquérants.

Lorsque l'archevêque Lanfranc fit sa première entrée dans la métropole qu'on lui donnait à régir, il ne put s'empêcher d'être saisi d'un profond sentiment de tristesse, en voyant l'état où les Normands l'avaient réduite. L'église du Christ, à Canterbury, était dévastée par le pillage et l'incendie, et le grand autel, dépouillé d'ornements, se trouvait presque enterré sous les décombres (7). Aux fêtes de la Pentecôte, il y eut un second concile tenu à Windsor, 1071
et Thomas, l'un des chapelains du roi, fut nommé archevêque d'York, à la place du Saxon Eldred, qui était mort de chagrin. Thomas, de même que Lanfranc, trouva son église métropolitaine détruite par le feu, avec ses ornements, ses chartes, ses titres et ses priviléges ; il trouva le territoire de son diocèse tout ravagé, et les Normands qui l'habitaient, si attristés par le spectacle de leurs propres dévastations, qu'ils hésitaient même à s'établir sur les terres qu'ils avaient prises (8). Thomas se mit en possession de tous les domaines de l'église d'York ; mais nul homme, Normand ou Saxon, ne voulut les prendre à ferme, soit par dégoût, soit par terreur (9).

Le pape envoya à Lanfranc son propre pallium, 1071 à 1072
en signe d'investiture, et le combla de messages flatteurs : « Je vous désire, lui disait-il, et ne me « console de votre absence, qu'en pensant aux « heureux fruits que l'Angleterre va recueillir par « vos soins (10). » C'est ainsi que, regardées de loin, les hideuses opérations de la conquête prenaient des couleurs agréables. La mission de Lanfranc en Angleterre, sa mission spéciale et avouée, c'était de faire servir la religion à l'asservissement des Anglais, et d'étouffer le peuple vaincu, comme dit un historien, sous les embrassements mutuels de la royauté et du sacerdoce (11). Pour atteindre plus sûrement ce but, le nouvel archevêque de Canterbury suggéra au conquérant un nouveau plan de constitution ecclésiastique, plan aussi favorable à l'ambition du prélat qu'à la stabilité de la conquête. « Il faut, disait Lanfranc au roi Guillaume, qu'il « n'y ait en Angleterre qu'un seul chef religieux, « pour que la royauté que vous avez conquise se « maintienne dans son intégrité. Il faut que « l'église d'York, l'église du pays des rébellions, « quoique régie par un Normand, devienne sujette « de celle de Kent ; il faut surtout que l'archevê- « que d'York ne jouisse point de la prérogative de « sacrer les rois d'Angleterre, de crainte qu'un « jour, soit de force, soit de bon gré, il ne prête « son ministère à quelque Saxon ou Danois, élu « par les Anglais en révolte (12). »

(1) Script. rer. danicar., t. III, p. 256.

(2) Zelum Dei habens, oppressores vinculo excommunicationis innodavit. (Math. Westmonast., p. 226.)

(3) Voyez livre III, p. 78.

(4) Vita Lanfranci, apud script. rer. francic., t. XIV, p. 31.—Lanfranci opera omnia, p. 299.

(5) Divinitùs Anglis institutor datus. (Order. Vital., p. 520.)

(6) Regis et omnium optimatum ejus benevolâ electione. (Ibid., p. 519.)—Anglia sacra, t. I, p. 785.

(7) Cùm Cantuarium primò venisset, et ecclesiam Salvatoris, quam regere susceperat, incendio atque ruinis pænè nihilifactam invenisset, mente contristatus est. (Eadmeri Historia novorum, p. 7.)

(8) Quandò archiepiscopatum suscepit, civitas Eboraca et tota regio circà à Normannis ferro et flammâ penitùs fuit destructa... incensa quoque metropolis ecclesia... cuncta circumcircà hostili vastatione invenit depopulata. (Chron. Thomæ Stubbs, p. 1708.)

(9) Ipsis etiam Normannis in tantum animus defecerat, ut terras et honores, qui eis offerebantur, recipere non auderent. (Ibid.)

(10) Lanfranci opera. Epist., p. 337.

(11) Dùm regnum et sacerdotium in nostrum detrimentum mutuos commutarent amplexus. (Chr. Gervasii Cant., p. 1333.)

(12) .....Unus ab illius provinciæ indigenis et ab Eboracensi archiepiscopo rex crearetur. (Thomæ Stubbs, p. 1706.)

1071 à 1072

L'église de Kent ou de Canterbury avait été, comme on l'a vu plus haut, la première église fondée par les missionnaires venus de Rome, au milieu des Saxons encore païens (1). Sur cette primauté dans le temps, s'était établie l'idée vague d'une sorte de prééminence hiérarchique, mais sans qu'il en résultât pour l'église de Kent, ni pour ceux qui la gouvernaient, aucune suprématie effective. Le siége métropolitain d'York était resté l'égal de l'autre, et tous deux exerçaient conjointement la haute surveillance sur tous les évêchés de l'Angleterre (2). C'est cet ordre de choses que l'archevêque Lanfranc entreprit de réduire à l'unité absolue, chose nouvelle, disent les historiens du siècle, chose inouïe avant le règne des Normands (3). Il évoqua d'anciens priviléges et des actes ambigus de différents papes, qui s'étaient plu à témoigner leur affection pour l'église de Canterbury, fille aînée de la papauté en Bretagne. Il établit comme axiome que la loi devait découler d'où avait découlé la foi, et que de même que le pays de Kent était sujet de Rome, parce qu'il en avait reçu le christianisme, par une raison semblable, le pays d'York devait être hiérarchiquement soumis à celui de Kent (4).

Thomas, l'archevêque normand d'York, dont une pareille politique tendait à ruiner l'indépendance personnelle, fut assez peu dévoué à la cause de la conquête pour entreprendre de s'opposer à cette nouvelle institution (5). Il pria son collègue Lanfranc de citer quelques titres authentiques à l'appui de ses prétentions. C'était une demande embarrassante : mais le Lombard l'éluda, en assurant que les actes en bonne forme et les titres ne lui manqueraient point, si, par malheur, tout n'avait péri, quatre ans auparavant, dans l'incendie de son église (6). Cette réponse évasive termina le différend, grâce à certains avertissements officiels que reçut l'adversaire indiscret du confident du roi Guillaume : car on lui signifia que si en vue de la paix et de l'unité du royaume, il ne se résignait pas à recevoir la loi de son collègue, et à reconnaître que le siége d'York n'avait jamais été l'égal de l'autre siége métropolitain, lui et tous ses parents seraient bannis de l'Angleterre (7). Thomas n'insista plus, et fit son devoir de fidèle enfant de la conquête ; il renonça, entre les mains de Lanfranc, à tout le pouvoir que ses prédécesseurs avaient exercé au sud de l'Humber, et, faisant profession solennelle d'obéissance et de fidélité, ne garda plus que le nom d'archevêque ; car Lanfranc, sous le titre de primat, en réunit seul tous les droits (8). Selon le langage des vainqueurs, il devint, par la grâce de Dieu, le père de toutes les églises, et, selon le langage des vaincus, toutes tombèrent sous son joug et furent ses tributaires (9). Il en chassa qui il voulut ; il y mit des Normands, des Français, des Lorrains, des hommes de tous pays et de toutes races, pourvu qu'ils ne fussent pas Anglais (10) ; et il est à remarquer que, dans la dépossession générale des anciens prélats de l'Angleterre, on épargna les hommes de naissance étrangère naturalisés dans le pays. Tels étaient Hermann, Guis, et Walter ou Gautier, tous trois Lorrains, qui conservèrent les évêchés de Wells de Sherborn et de Hereford.

La plupart des évêchés et des abbayes de l'Angleterre furent enployés, comme l'avaient été naguère les biens des riches, la liberté des pauvres et la beauté des femmes, à payer les dettes de la conquête. Un certain Remi, natif de Fécamp, reçut l'évêché de Dorchester, et ensuite celui de Lincoln, pour solde d'un navire et de soixante bateaux qu'il avait fournis au conquérant (11). Cet homme, et les autres prélats venus d'outre-mer, comme un arrière-ban de milice, pour mettre, en quelque sorte, la dernière main à l'invasion, et accomplir ce que les soldats n'avaient pu ou n'avaient osé faire, expulsèrent partout les moines qui, selon une coutume particulière à l'Angleterre, vivaient sur les domaines des églises épiscopales ; et le roi Guillaume les en remercia, pensant, dit un contemporain, que des moines de race anglaise ne pouvaient lui souhaiter que du mal (12). Une nuée d'aventuriers

(1) Voyez livre I, p. 25-26.

(2) Duo metropolitani, non solùm potestate, dignitate et officio, sed suffraganeorum numero pares. (Thomæ Stubbs, p. 1706.)

(3) Ut Britannia uni quasi primati subderetur... nova res huic nostro sæculo et à tempore quo in Angliâ Normanni regnare cœperunt, Anglis inaudita. (Eadmeri Hist., p. 3.)

(4) Sicut Cantia subjicitur Romæ, quòd ex eâ fidem accepit, ita Eboracum subjiciatur Cantiæ. (Lanfranci opera omnia, p. 378.)

(5) Eboracensis ecclesiæ antistes adversùm me palàm murmuravit, clàm detraxit, et calumniam suscitavit. (Lanfranci epist. apud Wilkins concil., p. 326.)

(6) In eâ combustione atque abolitione quam nostra ecclesia antè quadriennium perpessa est. (Lanfranci opera, p. 301.)

(7) Propter unitatem et pacem regni... sui suorumque expulsionem de Angliâ comminatus est. (Th. Stubbs, p. 1706.)

(8) Th. Rudborne, in Angliâ sacrâ, t. I, p. 253.—Ab universis Angliæ episcopis, priùs ab aliis sacratis, professionem exegit. (Chron. Henrici Knyghton, p. 2547.)

(9) Dispositione divinâ (Lanfranci opera, p. 306.)—Omnes Angliæ subjugavit ecclesias et tributarias effecit. (Gervas. Cantuar., p. 1333.)

(10) Alienigenæ de quâcumque aliâ natione quæ sub cœlo est... tantùm tunc Anglos abominati sunt. (Ingulf. Croyl. apud script. oxonienses, p. 7.)

(11) Voy. liv. III, p. 86.—Episcopatum, si vinceret, pactus. (Will. Malmesb. Gest. pontific., p. 290.)— Episcopatum à W° post rege facto emerat. (Eadmeri Hist., p. 7.)

(12) Eadmeri hist., p. 10.—Monachorum anglicanorum ibi semper mala increpantium. (Ingulf. Croyl., p. 913.)

1071 à 1072 partis de la Gaule vint fondre sur les prélatures, les archidiaconats, les doyennés de l'Angleterre (1). La plupart affichèrent dans leur nouvel état l'immoralité la plus déhontée; l'un d'eux fut tué par une femme à qui il voulait faire violence (2); d'autres se rendirent fameux par leur gloutonnerie et leurs débauches (3). Robert de Limoges, évêque de Litchfield, pilla le monastère de Coventry; il prit les chevaux et les meubles des religieux qui l'habitaient, ouvrit, par effraction, leurs cassettes, et finit par faire abattre leur maison, pour bâtir avec les matériaux un palais épiscopal, dont l'ameublement fut payé par la fonte des ornements d'or et d'argent qui décoraient l'église (4). Ce même Robert fit un décret pour interdire aux clercs saxons l'usage des aliments nourrissants et des livres instructifs, de crainte, dit l'historien, que la bonne nourriture et la science ne leur donnassent trop de force et de hardiesse contre leur évêque (5).

Les évêques normands dédaignèrent, presque tous, d'habiter dans les anciens chefs-lieux des diocèses, qui étaient, pour la plupart, de petites villes, et se transportèrent dans des lieux où il y avait soit de meilleures terres à prendre, soit une plus nombreuse population à rançonner : c'est ainsi que Coventry, Lincoln, Chester, Salisbury, Thedford, devinrent des villes épiscopales (6). En général, la passion du gain se montra, chez les prêtres de l'invasion, plus âpre que chez les soldats mêmes; leur tyrannie, mêlée de lâcheté, était plus dégoûtante encore que la brutalité des hommes d'épée (7). Les abbés normands maniaient aussi l'épée, mais contre des moines sans armes; et plus d'un couvent anglais fut le théâtre d'exécutions militaires; dans celui que gouvernait un certain Turauld ou Torauld, venu de Fécamp, l'abbé avait pour coutume de crier : *A moi, mes hommes d'armes!* toutes les fois que ses religieux ou ses subordonnés lui résistaient en quelque point de discipline ecclésiastique. Ses exploits belliqueux devinrent même si célèbres, que le conquérant se crut obligé de l'en punir, et que, par un genre de châtiment bizarre, il l'envoya régir le couvent de Péterborough, dans la province de Northampton, poste dangereux à cause du voisinage du camp de refuge des Saxons, mais fort convenable, disait Guillaume, à un abbé si bon soldat (8). Délivrés de ce chef redoutable, les moines n'en furent pas plus heureux; car ils reçurent à sa place un certain Guérin de Lire, qui, selon les paroles d'un ancien récit, prit dans leurs bourses jusqu'au dernier écu, pour se faire un renom auprès de ceux qui naguère l'avaient vu pauvre (9). Ce Guérin fit déterrer de l'église les cadavres des abbés de race anglaise, ses prédécesseurs, et jeter leurs ossements hors des portes (10).

Pendant que de pareils traits avaient lieu en Angleterre, la renommée allait publiant au dehors, par la plume des clercs salariés, ou qui souhaitaient de l'être, que Guillaume le puissant, le victorieux, le pieux, civilisait ce pays, jusque-là barbare, et y ranimait le christianisme, auparavant fort négligé (11). La vérité, toutefois, ne fut pas entièrement étouffée : les plaintes des opprimés parvinrent même jusqu'à Rome; et, dans cette cour romaine, que les historiens du temps accusent d'être si vénale (12), il se trouva quelques hommes consciencieux qui dénoncèrent la révolution opérée en Angleterre, comme odieuse et contraire aux lois ecclésiastiques. La dégradation en masse des évêques et des principaux abbés saxons et l'intrusion des Normands furent vivement blâmées (13). Mais la mort d'Alexandre II, et l'avénement, sous le nom de Grégoire VII, de cet archidiacre Hildebrand, qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, avait déployé tant de zèle en faveur de l'invasion, réduisirent presque au silence les accusateurs de la nouvelle Église,

(1) Dabantur laïcis, pro famulatu, episcopatus et abbatiæ, ecclesiarum præposituræ, archidiaconatus et decaniæ. (Orderic. Vital., p. 523.)

(2) Henrici Knyghton, p. 2348.

(3) Lautitiarum appetentissimus, uno et ipso immani commisso infamis. (Willelm. Malmesb., ed. Gale, p. 377.)

(4) Arcas eorum fregisti, equos et omnes proprietates quas habebant rapuisti. Domos eorum destruxisti. (Epist. Lanfranci ad Robert. Cestrensem episc. Lanfranci opera, p. 315.)—Ex unâ trabe ecclesiæ corrosit 500 marcas argenti. (Anglia sacra, t. I, p. 445.)

(5) Monachos loci illius agresti victu cibavit, et non nisi triviali litteraturâ permisit informari, ne deliciæ aut litteræ redderent monachos contra episcopum elatos. (Henr. Knyghton. ed. Selden., p. 2352.)

(6) Scriptores oxonienses, p. 75.—Lanfranci opera, p. 357. —Notæ ad chron. saxon.

(7) Stipendiarii, non monachi, sed tyranni, intrudebantur. (Orderic. Vital., p. 523.)

(8) Qui magis se agit militem quàm abbatem. (Will. Malmesb., ed. Gale, p. 372.)

(9) Idoneus monachorum marsupia evacuare, undècumque nummos rapere; ut apud eos, qui eum olim pauperem vidissent, compararet jactantiam. (Anglia sacra, tom. II, p. 41.)

(10) Omnium ossa, conglobata ut acervum ruderum, ecclesiæ foribus alienavit. (Anglia sacra, t. II, p. 41.)

(11) Cujus insulæ rex effectus (Willelmus) barbaros illius mitigavit mores, cultumque christianæ religionis, qui in eâ modicus erat, ampliavit. (Historiæ fragm. apud rer. francic. script., t. XI, p. 162.)

(12) Cùm fama Romanos notâ cupiditatis asperserit. (Radulphi de Diceto Imagines historiar., apud. script. rer. franc., t. XIII, p. 202.)

(13) Prisci abbates, quos canonicæ leges non damnabant, sæcularis comminatione potestatis terrebantur, et sine synodali discussione de sedibus suis fugabantur. (Orderic. Vital., p. 523.) — Eadmeri Hist., p. 7.

1071 à 1072 fondée par la conquête normande (1). Sa légitimité canonique cessa d'être mise en question, et deux individus seulement, Thomas, archevêque d'York, et Remi, évêque de Lincoln, furent cités à la cour pontificale, l'un parce qu'il était fils de prêtre, l'autre parce qu'il avait acheté à deniers comptants la dignité épiscopale (2).

Lanfranc partit avec eux, muni de présents pour le pape et les principaux citoyens de Rome. Tous les trois distribuèrent largement l'or des Anglais dans la ville des apôtres, et s'y firent par là un grand renom (3). Cette conduite leur aplanit toutes les difficultés; l'affaire des deux prélats normands fut arrangée sous main, et, au lieu d'enquête sur leur compte, il n'y eut qu'une scène d'apparat, où tous les deux remirent au pape, en signe d'obéissance, leur anneau et leur bâton pastoral. Lanfranc plaida leur cause, en prouvant qu'ils étaient utiles et même nécessaires au nouveau roi, pour les nouveaux arrangements du royaume (4); et le pape lui répondit : « Décide l'affaire comme « tu l'entendras, toi qui es le père de ce pays; je « remets à ta disposition les deux verges pasto- « rales (5). » Lanfranc les prit et les rendit à Remi et à Thomas; puis, ayant lui-même reçu de Grégoire VII la confirmation de son titre de primat de toute l'Angleterre, il repartit avec ses compagnons.

Ainsi les églises des Anglais continuèrent d'être livrées, sans obstacle, et avec l'aveu de l'Église romaine, à des clercs venus de tous pays. Le prélat de race étrangère prononçait devant un auditoire saxon ses homélies en langue française, et quand elles étaient écoutées patiemment, ou par surprise ou par terreur, l'homme d'outre-mer s'enorgueillissait de la puissance de ses discours, qui, disait-il, s'insinuaient, par miracle, dans l'oreille des barbares (6). Une sorte de pudeur et l'envie d'offrir au monde chrétien autre chose que ce ridicule spectacle fit rechercher par le roi Guillaume quelqu'un des hommes que l'opinion du temps préconisait au loin, à cause de l'austérité de leur vie religieuse. Tel était Guimond, moine du couvent de la Croix-Saint-Leufroi, en Normandie; le roi lui envoya l'invitation de passer la mer, et il obéit sans délai aux ordres de son seigneur temporel. Quand il fut arrivé en Angleterre, le conquérant lui dit qu'il avait dessein de l'y retenir, et de l'élever à une haute dignité ecclésiastique; voici ce que répondit le moine, si l'on en croit un historien postérieur de peu d'années (7) : 1071 à 1072

« Beaucoup de motifs m'engagent à fuir les di- « gnités et le pouvoir ecclésiastique; je ne les « énoncerai point tous. Je dirai seulement que je « ne conçois pas de quelle manière il me serait « possible d'être dignement le chef religieux d'hom- « mes dont je ne connais ni les mœurs ni la lan- « gue, et dont les pères, les frères, les amis, « sont morts sous votre épée, ou sont déshérités, « bannis, emprisonnés, durement asservis par « vous (8). Parcourez les saintes Écritures, voyez « si quelque loi y tolère que le pasteur du trou- « peau de Dieu lui soit imposé violemment par le « choix d'un ennemi. Ce que vous avez ravi par la « guerre, au prix du sang de tant d'hommes, « pourriez-vous sans péché le partager avec moi, « avec ceux qui, comme moi, ont juré mépris au « monde, et, pour l'amour du Christ, se sont dé- « pouillés de leurs propres biens? C'est la loi de « tous les religieux que de s'abstenir de rapines, et « de n'accepter aucune part de butin, même comme « offrande à l'autel; car, ainsi que le disent les « Écritures, celui qui offre en sacrifice le bien des « pauvres fait comme s'il immolait le fils en pré- « sence de son père (9). Quand je me rappelle ces « préceptes divins, je me sens troublé de frayeur; « votre Angleterre me semble une vaste proie; et je « crains de la toucher, elle et ses trésors, à l'é- « gal d'un brasier ardent... (10) »

Le moine de Saint-Leufroi repassa la mer, et retourna au fond de son cloître; mais le bruit se répandit bientôt qu'il avait exalté la pauvreté des religieux au-dessus de la richesse des prélats, et nommé rapine, à la face du roi et de ses barons, l'acquisition de l'Angleterre; qu'enfin il avait traité de ravisseurs et d'intrus tous les évêques et les abbés installés dans ce pays contre la volonté des Anglais (11). Ses paroles déplurent à beaucoup de

(1) Voyez livre III, p. 84.

(2) Primus namque presbyteri filius erat. (Henrici Knyghton, p. 2548.)

(3) De divitiis anglicis larga munera cupidis Romanis, et sic mirabiles Latiis... visi sunt. (Eadmeri Hist., p. 7.)

(4) Novo regi, in novis regni dispositionibus, pernecessarios. (Ibid.)

(5) Tu es pater illius patriæ. (Ibid.)

(6) Qui, licet latinè vel gallicè loquentem minùs intelligerent, tamen, intendentes ad illum, virtute verbi Dei, ad lacrymas sæpè compuncti. (Gervas. Cant. script. Oxon., p. 115.)

(7) Orderic. Vital., p. 524.

(8) Quorum patres carosque parentes et amicos occidistis gladio, vel exhæredatos opprimitis exilio, vel carcere indebito, vel intolerabili servitio. (Orderic. Vital., p. 524.)

(9) Omnium religiosorum lex est à rapinâ abstinere. (Ibid.)

(10) Totam Angliam quasi amplissimam prædam dijudico, ipsamque, cum gazis suis, velut ignem ardentem, contingere formido. (Ibid., p. 525.)

(11) Quòd obtentum Angliæ, in præsentiâ regis et optimatum ejus, rapinem appellaverit, et quòd omnes episcopos vel abbates qui, nolentibus Anglis, in ecclesiis Angliæ præpati sunt, rapacitatis arguerit. (Ibid.)

1071 à 1072 gens qui, ne se souciant pas de l'imiter, le calomnièrent et firent tant par leurs intrigues, qu'ils le contraignirent à quitter le pays. Guimond se rendit à Rome, et de là en Apulie, dans l'une des villes conquises et possédées par les Normands (1).

La haine que le clergé de la conquête portait aux indigènes de l'Angleterre s'étendit jusque sur les saints de race anglaise, et, dans plus d'un lieu, leurs tombeaux furent ouverts et leurs ossements dispersés (2). Tout ce qui avait été anciennement un objet de vénération dans le pays, fut regardé, par les nouveaux venus, comme vil et méprisable (3). Mais l'aversion violente qu'inspiraient aux Normands les saints anglais tenait à des raisons politiques, autres que leur dédain commun pour tout ce qu'honoraient les vaincus. Souvent la religion n'avait été pour les Anglo-Saxons qu'un reflet du patriotisme, et parmi les saints qu'on invoquait alors en Angleterre, plusieurs l'étaient devenus en mourant de la main de l'ennemi, au temps des invasions danoises, comme Elfeg, archevêque de Canterbury, et Edmund, roi de l'est-Anglie (4). De pareils saints devaient porter ombrage aux nouveaux envahisseurs; car leur culte encourageait l'esprit de révolte, et consacrait de vieux souvenirs de bravoure et d'indépendance. Aussi les prélats étrangers, et à leur tête l'archevêque Lanfranc, ne tardèrent-ils pas à proclamer que les saints saxons n'étaient pas de vrais saints, ni les martyrs saxons de vrais martyrs (5). Guérin de Lire attaqua saint Adhelm; Lanfranc entreprit de dégrader saint Elfeg, et tourna en ridicule sa mort et son refus courageux de payer rançon aux Danois : « Il serait trop « aisé d'être martyr, disait le primat lombard, s'il « suffisait pour cela de tenir plus à l'argent qu'à la « vie (6). » Peut-être dans des vues analogues, et pour donner une nouvelle direction à l'esprit des Anglais, il fit saisir, par toute l'Angleterre, les exemplaires des Écritures, et les corrigea de sa main, sous prétexte que l'ignorance saxonne en avait anciennement corrompu le texte; mais tout le monde ne crut point à cette assertion hautaine, et Lanfranc, malgré sa renommée de vertu et de science, encourut, dans son temps, le reproche d'avoir falsifié les livres saints (7). 1071 à 1072

Des violences faites à la conviction populaire, soit superstitieuse, soit raisonnable, sont souvent plus puissantes pour exciter le courage des opprimés, que la perte même de la liberté et du bien-être. Les insultes prodiguées aux objets d'une ancienne dévotion, les souffrances des évêques, une sorte de haine fanatique contre les innovations religieuses de la conquête, agitèrent fortement les esprits, et devinrent le mobile d'une grande conspiration, qui s'étendit sur toute l'Angleterre (8). Beaucoup de prêtres s'y engagèrent, et trois prélats s'en déclarèrent les chefs : c'étaient Frithrik, abbé de Saint-Alban, Wulfstan, évêque de Worcester, le seul homme de race anglaise qui eût encore un évêché, et Walter, évêque de Hereford, Flamand de naissance, le seul parmi les étrangers, évêques avant la conquête, qui se soit montré fidèle à la cause de sa patrie adoptive (9). Le nom du jeune roi Edgar fut prononcé de nouveau; il circula des chants populaires où on l'appelait *le beau*, *le brave*, *l'enfant chéri de l'Angleterre* (10). Les deux frères Edwin et Morkar quittèrent, pour la seconde fois, la cour du Normand. La ville de Londres, jusque-là paisible et résignée à la domination étrangère, commença à se montrer turbulente, et, comme disent les vieux historiens dans un langage malheureusement trop vague, à résister en face au roi Guillaume (11).

Pour conjurer ce nouveau péril, Guillaume prit le parti qui lui avait déjà réussi plus d'une fois, celui de promettre et de mentir. Frithrik et les autres chefs des insurgés, invités par ses messages à se rendre à Berkhamsted, pour traiter de la paix, vinrent à ce lieu de mauvais augure, où, pour la première fois, des mains saxonnes avaient touché, en signe de sujétion, la main armée du conquérant. Ils y trouvèrent le roi et le primat Lanfranc, son conseiller le plus intime. Tous deux affectèrent à leur égard un air de douceur et de bonne foi (12);

(1) Verba igitur ejus multis displicuerunt... (Ord. Vit. p. 525.)

(2) Tipho quodam et nauseâ sanctorum corporum. (Anglia sacra, t. II, p. 41.)

(3) Pænè cuncta quæ ab Anglis antiquitùs quasi sacrosancta celebrabantur, nunc vix postremæ auctoritatis habentur. (Eadmeri Hist. novor., p. 126.)

(4) Voyez livre II, p. 40 et 48.

(5) Angli, inter quos vivimus, quosdam sibi instituerunt sanctos quorum incerta sunt merita. (Anglia sacra, tom. II, p. 162.)

(6) Et quòd occisus fuerit, non pro confessione nominis Christi, sed quia pecuniâ se redimere noluit. (Ibid.)

(7) Quæ rudis simplicitas anglicana corruperat ab antiquo. (Edward Brown, Fasciculi rerum expetendarum, in Angliâ sacrâ, t. I, p. 55.)

(8) Plures convocando, exercitum numerosum ac fortissimum conflaverunt. (Math. Paris. Vitæ abbatum, p. 30.)

(9) Math. Paris. Vitæ abbatum, p. 30.

(10) Speciosissimum et fortissimum... undè in Angliam tale exiit eulogium :

« Edgar Ethelinge,
« Engelondes dorelinge. »
(Ibid.)

(11) Cives Londoniæ in faciem restiterunt. (Ibid.)

(12) Et serenâ facie, vocavit eos ad pacem. (Ibid.)

1071 à 1072 et il y eut, sur les intérêts réciproques, une longue discussion qui se termina par un accord. Toutes les reliques de l'église de Saint-Alban avaient été portées au lieu des conférences ; un missel fut ouvert sur ces reliques, à la page de l'Évangile; et le roi Guillaume, se plaçant dans la situation où lui-même autrefois avait placé Harold, jura, par les saints ossements et par les sacrés Évangiles, d'observer inviolablement les bonnes et anciennes lois que les saints et pieux rois d'Angleterre, et surtout le roi Edward, avaient établies ci-devant (1). L'abbé Frithrik et les autres Anglais, satisfaits de cette concession, répondirent au serment de Guillaume par le serment de fidélité qu'on prêtait aux anciens rois, et se séparèrent ensuite, rompant la grande association qu'ils avaient formée pour la délivrance du pays (2). L'évêque Wulfstan fut député vers l'ouest, dans la province de Chester, pour y calmer les esprits, et faire une visite pastorale dont aucun prélat normand n'osait encore se charger (3).

Ces bonnes et antiques lois, ces lois d'Edward, dont la promesse avait le pouvoir d'apaiser les insurrections, n'étaient point un code particulier, un système de dispositions écrites, et l'on entendait simplement par ces mots l'administration douce et populaire qui avait existé en Angleterre au temps des rois nationaux. Durant la domination danoise, le peuple anglais, dans ses prières adressées au vainqueur, demandait, sous le nom de lois d'Ethelred, l'anéantissement du régime odieux de la conquête (4); demander les lois d'Edward, sous la domination normande, c'était former le même souhait, mais un souhait inutile, et que, en dépit de ses promesses, le nouveau conquérant ne pouvait remplir. Quand bien même il eût maintenu, de bonne foi, toutes les pratiques légales de l'ancien temps, quand même il les eût fait observer à la lettre par ses juges étrangers, elles n'auraient point porté leurs anciens fruits. Il y avait erreur de langage dans les demandes de la nation anglaise; car ce n'était pas le défaut d'observance de ses vieilles lois criminelles ou civiles qui rendait sa situation si désastreuse, mais la ruine de son indépendance et de son existence comme nation (5). Ni Guillaume ni ses successeurs ne montrèrent jamais une grande haine pour la législation saxonne, soit civile, soit criminelle; ils la laissèrent observer en beaucoup de points, et les Saxons ne s'en trouvèrent pas mieux. Ils laissèrent le taux des amendes, pour le vol et le meurtre commis contre des Anglais, varier comme avant la conquête, suivant la division des grandes provinces (6); ils laissèrent le Saxon accusé de meurtre et de brigandage se justifier, selon l'antique usage, par le fer rouge et l'eau bouillante, tandis que le Français, accusé par un Saxon, se défendait par le duel ou simplement par le serment, selon la loi de Normandie (7). Cette différence de procédure, toute au détriment de la population vaincue, ne disparut qu'après un siècle et demi, quand les décrets de l'Église romaine eurent interdit partout les jugements du feu et de l'eau (8).

D'ailleurs, parmi les anciennes lois saxonnes, il s'en rencontrait quelques-unes qui devraient être spécialement favorables à la conquête, comme celle qui rendait les habitants de chaque district responsables de tout délit commis dans le district, et dont l'auteur serait inconnu (9); loi commode entre les mains de l'étranger pour mettre la terreur dans le pays. Quant à ces sortes de lois, il était de l'intérêt du conquérant de les maintenir; et quant aux autres, relatives à des transactions particulières, leur maintien lui était à peu près indifférent. Aussi exécuta-t-il, en ce sens, la promesse qu'il avait faite aux conjurés saxons, sans s'inquiéter si eux-mêmes comprenaient autrement cette promesse. Il fit venir auprès de lui, à Londres, douze hommes de chaque province, qui déclarèrent, sous le serment, les anciennes coutumes du pays (10); ce qu'ils dirent fut rédigé en une espèce de code dans l'idiome français du temps, seul langage légal reconnu par le gouvernement de la conquête. Ensuite, les hérauts normands allèrent criant à son de cor, dans les villes et dans les bourgades, « les lois que le roi « Guillaume octroyait à tout le peuple d'Angle-

(1) Juravit super omnes reliquas ecclesiæ Sancti Albani, tactisque sacrosanctis Evangeliis, bonas et approbatas antiquas regni leges... inviolabiliter observare. (Math. Paris. vitæ abbatum, p. 30.)

(2) Ad propria læti recesserunt. (Ibid.)

(3) Episcopatûs ei Cestrensis visitatio à Lanfranco commissa est... ea enim provincia Normannis inaccessa et impacata. (Anglia sacra, t. II, p. 256.)

(4) Voyez livre II, p. 67.

(5) Ils requirent estre gouvernez comme li reis Édouard les avoit gouvernez. (Chron. de Normandie, rec. des hist. de la France, t. XII, p. 239.)

(6) Si home occist altre,.... XX livres en Merchenlae et XXV livres en Westsaxenlae. (Lois de Guillaume le Conquérant. — Ingulf. Croyland. Scriptores oxonienses, page 89.)

(7) Anglicus se purget per judicium ferri, Francigena se defendat per bellum, et si Anglicus non audeat probare per bellum, defendat se Francigena pleno juramento (s'en escondira per plein serment). (Leges Willelm. nothi, apud Johan. Brompton.)

(8) Notæ ad Eadmerum, ed. Selden., p. 204.

(9) Borhs, frith-borhs, borhsholders.

(10) Electi sunt de singulis comitatibus 12 viri sapientiores, quibus jurejurando injunctum erat coràm rege Willelmo ut, quoàd possent, legum suarum et consuetudinum sancita patefacerent, nil prætermittentes, nil addentes. (Th. Rudborn. in Angliâ sacrâ, p. 259.)

1071 à 1072 « terre, les mêmes que le roi Edward, son cousin, « avait tenues avant lui (1). »

Les lois d'Edward furent publiées ; mais le temps d'Edward ne revint pas pour les habitants de l'Angleterre. Le bourgeois ne retrouva point sa municipalité libre, ni le paysan sa franchise territoriale, et dès lors, aussi bien qu'auparavant, tout Normand eut le privilége de tuer un Anglais, sans crime, et même sans péché aux yeux de l'Église, pourvu qu'il le crût en révolte (2). Les chefs de la dernière conjuration ne tardèrent pas à éprouver combien peu de valeur réelle avait cette concession, en apparence si satisfaisante. Et, comme il arrive toujours dans de semblables circonstances, du moment que leur association fut dissoute, tous se virent persécutés par l'homme en pouvoir qu'ils avaient contraint de capituler avec eux. « Ce tyran, disent les « chroniques, n'avait osé les affronter quand ils « étaient réunis, mais dispersés, il les attaqua et « les écrasa un à un (3). » L'évêque Walter s'enfuit dans le pays de Galles ; les soldats normands eurent ordre de le poursuivre jusque dans ce pays, sur lequel ne s'étendait point la domination du roi Guillaume ; mais il leur échappa, à la faveur des forêts et des montagnes (4). Le roi Edgar, s'apercevant qu'on lui dressait des piéges, prit de nouveau la fuite vers l'Écosse. Quant à l'évêque Wulfstan, homme faible d'esprit et de caractère, il donna personnellement toutes les sûretés qu'on exigeait de lui, et de cette manière il trouva grâce auprès du roi ; il offrit à l'abbé de Saint-Alban d'obtenir, au même prix, son pardon ; mais Frithrik fut plus fier (5). Il assembla tous ses moines dans la salle du chapitre, et, prenant congé d'eux avec émotion : « Mes « frères, mes amis, leur dit-il, voici le moment où, « selon les paroles de l'Écriture sainte, il nous faut « fuir de ville en ville devant la face de nos persécu- « teurs (6). » Emportant avec lui quelques provisions et des livres, il gagna secrètement l'île d'Ely et le camp du refuge, où il mourut peu de temps après (7).

Le roi Guillaume, irrité de ce que l'abbé de Saint-Alban lui avait échappé, tourna toute sa fureur contre le monastère. Il en saisit les domaines, en fit arracher les forêts, et résolut de le détruire de fond en comble (8). Mais le primat Lanfranc lui en fit des reproches, et, à force d'instances, obtint de lui, sous prétexte de dévotion, la conservation du couvent, et la licence d'y placer, comme abbé, un homme de son choix. A son arrivée en Angleterre, Lanfranc avait amené avec lui un jeune homme appelé Paul, qui était son parent, ou son propre fils, selon l'opinion de quelques-uns (9); et c'est à ce jeune homme, encore sans fortune, qu'il donna l'abbaye vacante par la fuite du Saxon Frithrik. Le premier acte administratif du nouvel abbé fut de démolir les tombeaux de tous ses prédécesseurs, qu'il qualifiait de brutes et d'idiots parce qu'ils étaient de race anglaise (10). Paul fit venir de Normandie ses parents, qui étaient fort pauvres, et leur distribua les offices et les biens de son église (11) : « Ils étaient tous, dit l'ancien « historien, de la plus grossière ignorance, et la « plupart de mœurs si infâmes, qu'il y aurait « honte à les décrire (12). »

Il faut que le lecteur se reporte maintenant vers l'île d'Ely, vers cette terre marécageuse et plantée de roseaux, comme s'expriment les chroniques du temps, qui était le dernier asile de l'indépendance anglo-saxonne (13). L'archevêque Stigand et l'évêque Eghelwin quittèrent l'Écosse pour s'y rendre (14). Edwin et Morkar, après avoir quelque temps erré par les forêts et les campagnes, y arrivèrent aussi avec d'autres chefs (15). Le roi, qui venait de réussir, par sa seule ruse, à dissoudre la conjuration des prêtres patriotes, essaya de même la tromperie, avant d'employer la force contre les Saxons du camp d'Ely. Morkar fut, pour la troisième fois, dupe de ses fausses paroles : il se laissa persuader d'abandonner le camp du refuge et de retourner à la cour (16) ; mais à peine eut-il mis le pied hors

(1) Ces sont les leis et les coustumes que li reis Williaume grantat a tout le peuple de Angleterre, ici les meismes que li reis Edward, son cosin, tint devant lui. (Ingulf. Croyl., script. oxon., p. 88.)

(2) Qui, post consecrationem regis, hominem occiderint, sicut de homicidiis spontè commissis, pœniteant, hoc excepto, ut si quis de illis quemque, qui adhuc repugnabant regi, occidit vel percussit. (Decreta præsulum Normannor. apud Wilkins concilia, p. 364.)

(3) Tyrannus inexorabilis, quos non poterat confœderatos et congregatos superare, singulos dispersos ac semotos studuit infestare et subpeditare. (Math. Paris. Vitæ ab., p. 31.)

(4) In abditis Walliæ vix tutus latitavit. (Ibid.)

(5) Et, cùm posset ipsum Wulstanus regi vel archiepiscopo pacificare, ipse abbas noluit ei credere. (Ibid.)

(6) Fratres ac filii... fugiendum est à facie persequentium, è civitate in civitatem. (Ibid.)

(7) Math. Paris. Vitæ abbatum, p. 31.

(8) Extirpatis sylvis et depauperatis hominibus, totumque cœnobium destruxisset, nisi... (Ibid.)

(9) Et, ut quidam autumant, filius. (Ibid.) — Notæ ad Eadmer., p. 196.

(10) Quos brutos et idiotas consuevit appellare, contemnendo eos quasi Anglicos. (Math. Paris. Vitæ abbat., p. 52.)

(11) Parentibus suis normannicis, de substantiâ ecclesiæ. (Ibid., p. 53.)

(12) Litteraturæ ignaris, et origine ac moribus ignobilibus quæ non possunt scribi. (Ibid.)

(13) Paludum terra. (Chron. saxon. Gibson, p. 177.)

(14) Anglia sacra, t. II, p. 610.

(15) Vagati per campos et sylvas. (Ibid., p. 181.)

(16) Falsis allegationibus simpliciter acquievit. (Orderic. Vital., p. 521.)

1072 des retranchements élevés par ses compagnons, qu'il fut saisi et mis aux fers dans une forteresse, dont le gardien était Roger, fondateur et propriétaire du château de Beaumont, en Normandie (1). Edwin quitta aussitôt l'île d'Ely, non pour se soumettre comme son frère, mais pour travailler à le délivrer. Durant six mois il chercha du secours et rassembla des amis en Angleterre, en Écosse, et dans le pays de Galles (2); mais, au moment où il se trouvait assez fort pour exécuter son entreprise, deux traîtres le dénoncèrent et le vendirent aux Normands. Il se défendit longtemps, avec vingt cavaliers, contre des forces supérieures. Ce combat eut lieu près des côtes de la mer du Nord, vers laquelle le chef saxon faisait retraite, espérant trouver quelque moyen de s'y embarquer; mais il fut arrêté par un ruisseau que la marée montante avait grossi. Accablé par le nombre, il succomba; ses ennemis lui coupèrent la tête, et la portèrent au conquérant (3), qui s'attendrit et pleura, disent quelques historiens, sur le sort d'un homme qu'il aimait et qu'il aurait voulu attacher à sa fortune.

Tel fut le destin d'Edwin et de Morkar, fils d'Alfgar, beaux-freres du roi Harold, tous deux victimes de la cause qu'ils avaient plusieurs fois abandonnée. Leur sœur, nommée Lucie, éprouva le sort de toutes les femmes anglaises demeurées sans protecteur. Elle fut livrée en mariage à Ives Taille-bois, chef d'auxiliaires angevins, qui reçut, avec elle, tous les anciens domaines de la famille d'Alfgar (4). La plus grande partie de ces terres était située aux environs de Spalding, vers les confins des provinces de Cambridge et de Lincoln, dans la contrée marécageuse qu'on appelait Holland, c'est-à-dire, le Pays-Bas, près du camp des réfugiés d'Ely. Ives Taille-bois s'établit dans ce lieu; il devint, pour les fermiers de l'ancien domaine, ce que, dans la langue saxonne, on appelait le *hlaford*, et, par contraction le *lord* de la terre (5). Ce nom signifiait originairement distributeur du pain; et c'est ainsi que, dans la vieille Angleterre, on désignait le chef d'une grande maison, celui dont la table nourrissait beaucoup d'hommes. Mais à cette signification inoffensive se substituèrent d'autres idées, des idées de domination et de servitude, lorsque les hommes de la conquête reçurent des indigènes le nom de *lords*. Le lord étranger fut un maître; les habitants du domaine tremblèrent en sa présence, et n'approchèrent qu'avec terreur de son manoir ou de sa *halle*, comme parlaient les Saxons, demeure autrefois hospitalière, dont la porte était toujours ouverte et le foyer toujours allumé, maintenant fortifiée, murée, crénelée, garnie d'armes et de soldats, à la fois citadelle pour le maître et prison pour le voisinage. 1072

« Aussi, dit un contemporain, tous les gens du « Pays-Bas avaient grand soin de paraître humbles « devant Ives Taille-bois, et de ne lui adresser la « parole qu'un genou en terre (6); mais quoiqu'ils « s'empressassent de lui rendre tous les honneurs « possibles, et de payer tout ce qu'ils lui devaient, « et au delà, en redevances et en services, de son « côté, il n'avait pour eux ni affabilité ni bienveil- « lance. Au contraire, il les vexait, les tourmen- « tait, les torturait, les emprisonnait, les accablait « de corvées, et, par ses cruautés journalières, « contraignait la plupart d'entre eux de vendre le « peu qu'ils possédaient encore, et de s'en aller en « d'autres pays (7). Par un instinct diabolique, il « se plaisait à malfaire pour le mal seul : souvent « il lançait ses chiens à la poursuite du bétail des « pauvres gens, dispersait les animaux domestiques « à travers les marécages, les noyait dans les lacs, « ou les mutilait de diverses manières, et les ren- « dait incapables de servir en leur brisant les mem- « bres ou le dos (8). »

Une partie des moines anglais de l'abbaye de Croyland habitaient près de Spalding, dans une succursale que le monastère possédait à la porte même du manoir de ce redoutable Angevin. Il leur fit éprouver encore plus violemment qu'au reste du voisinage les effets de sa manie destructive contre tout ce qui était saxon, ou appartenait à des Saxons (9). Il estropiait leurs chevaux et leurs bœufs, tuait leurs moutons et leurs oiseaux de basse-cour, accablait leurs fermiers d'exactions, et faisait assaillir leurs serviteurs sur les routes à coups de bâton ou

(1) Cautelæ Rogerii, oppidani Belmontis, mancipavit. (Ord. Vital., p. 521.)—Beaumont-le-Roger, département de la Seine-Inférieure.

(2) Sex igitur mensibus à Scotis, Guallis et Anglis auxilia sibi quæsivit. (Ibid.)

(3) Ad hoc facinus exæstuatio marina Normannos adjuvat... proditores, pro favore illius, caput ei domini sui deferebant. (Ibid.)

(4) Quorum sororem, nomine Luciam, cum omnibus terris eorum, Ivoni Taylbois, tùm andegavensi comiti, maritavit. (Monast. anglican., t. I, p. 306.)

(5) Dominus Spaldingæ et totius Hollandiæ. (Monast. anglican., t. I, page 306.) — Ingulf. Croyl. ed. Gale, p. 94.

(6) Eum omnes Hoylandenses genu flexo deprecabantur dominum. (Ingulf. Croyl. ed. Saville, p. 902.)

(7) Sed torquens et tribulans, angens et angarians, incarcerans et excrucians, et quotidiè novis servitiis onerans, plurimos omnia sua vendere, et alias patrias quærere, compellebat. (Ibid.)

(8) Instinctu diabolico... in mariscos oves, canibus suis insectans, et crebrò spinis ac tibiis jumentorum fractis. (Ibid.)

(9) In januis ejus quotidiè conversantes, in tantum tribulavit. (Ibid.)

1072 d'épée (1). Les moines essayèrent auprès de lui les supplications et les offres; ils donnèrent des présents à ses valets; « ils tentèrent tout et souffrirent « tout, dit l'histoire contemporaine (2); puis voyant « que leurs efforts étaient superflus et que la malice « du tyran et des siens ne faisait que s'accroître, « ils prirent avec eux les vases sacrés, leurs lits et « leurs livres, et laissant leur habitation en la main « de Dieu tout-puissant, secouant la poussière de « leurs pieds contre les fils du feu éternel, ils retour « nèrent à Croyland (3). »

Ives Taille-bois, joyeux de leur retraite, fit partir promptement un message pour Angers, sa ville natale, demandant qu'on lui envoyât des moines, auxquels il offrait, disait-il, une maison honnête et suffisante pour un prieur et cinq religieux, toute bâtie, toute meublée, bien pourvue de terres et de fermages (4). Les moines français passèrent le détroit et s'emparèrent de la succursale de Croyland. L'abbé du lieu, qui, par hasard, était encore un Anglais, eut la hardiesse d'adresser quelques plaintes au conseil du roi contre le chef angevin; mais Ives Taille-bois fut absous et félicité même de tout ce qu'il avait commis en vexations, en pillages et en meurtres (5). « Ces étrangers se soutenaient « mutuellement, dit l'ancien narrateur; ils for- « maient une ligue étroite, serrés les uns contre « les autres, comme sur le corps du dragon l'écaille « est jointe à l'écaille (6). »

Il y avait, dans ce temps, en Flandre un Saxon nommé Hereward, anciennement établi dans ce pays, et à qui des émigrés anglais, fuyant leur patrie après y avoir tout perdu, annoncèrent que son père était mort, que son héritage paternel était la propriété d'un Normand, et que sa vieille mère avait subi et subissait encore une foule d'afflictions et d'insultes (7). A cette nouvelle, Hereward se mit en route pour l'Angleterre, et arriva, sans être soupçonné, au lieu habité autrefois par sa famille; il se fit reconnaître de ceux de ses parents et de ses amis qui avaient survécu à l'invasion, les détermina à se réunir en troupe armée, et, à leur tête, attaqua le Normand qui avait insulté sa mère et occupait son héritage (8). Hereward l'en chassa et prit sa 1072
place; mais contraint, pour sa propre sûreté, de ne point s'en tenir à ce seul exploit, il continua la guerre de partisan aux environs de sa demeure, et soutint, contre les gouverneurs des forteresses et des villes voisines, de nombreux combats, où il se signala par sa bravoure, son adresse et sa force extraordinaires (9). Le bruit de ses actions d'éclat se répandit par toute l'Angleterre, et les regards des vaincus se tournèrent vers cet homme avec un sentiment d'espérance; on fit sur ses aventures et à sa louange des vers populaires qui maintenant ont péri, mais qui furent longtemps chantés dans les rues, aux oreilles des conquérants, grâce à leur longue ignorance de l'idiome du peuple anglais (10).

L'héritage reconquis sur les Normands par le Saxon Hereward était situé à Brunn, aujourd'hui Bourn, au sud de la province de Lincoln, près de l'abbaye de Croyland, non loin de celle de Peterborough et des îles d'Ely et de Thorneye: les insurgés de ces cantons ne tardèrent pas à pratiquer des intelligences avec les bandes que commandait le brave chef des partisans. Frappés de sa renommée et de son habileté, ils l'invitèrent à se rendre auprès d'eux, pour être leur capitaine, et Hereward, cédant à leur prière, passa au camp du refuge avec tous ses compagnons (11). Avant de prendre le commandement d'hommes dont plusieurs étaient membres de la haute milice saxonne, espèce de confrérie ou de corporation autorisée par les anciennes lois du pays, il voulut s'y faire agréger lui-même, et devenir, suivant l'expression des auteurs contemporains, un homme de guerre légitime (12). L'institution d'une classe supérieure parmi ceux qui se vouaient aux armes, et de cérémonies sans lesquelles nul ne pouvait être admis dans cet ordre militaire, avait été apportée et propagée dans tout l'occident de l'Europe par les peuples germaniques qui démembrèrent l'empire romain. Cette coutume existait en Gaule, et, dans la langue romane de ce pays, un membre de la haute milice se nommait *cavalier* ou *chevalier*, parce que les guerriers à

(1) Jumentis eorum, tàm bobus quàm equis, multotiès mutilatis, ovibus ac avibus quotidiè enecatis, cùm famuli Prioris gladiis et fustibus in compitis sæpiùs cæderentur. (Ingulf. Croyl. ed. Saville, p. 902.)

(2) Post innumera suis ministris donaria, post peracta omnia. (Ibid.)

(3) Relictâ cellâ in manu Domini, excutientes pulverem pedum suorum in filios ignis æterni. (Ibid.)

(4) Paratam et ædificatam, et tenementis satis ditatam. (Ib.)

(5) Prædas et pressuras, cædes et cæteras injurias Ivonis Talbois justificant et acceptant. (Ibid.)

(6) Veluti in corpore Behemoth squama squamæ conjuncta fuisset. (Ibid., p. 901.)

(7) Paternam hæreditatem, munere regis, cuidam Normanno donari, matremque viduam multis injuriis et molestiis affligi. (Ingulf. Croyl., p. 901.)

(8) Collectâque cognatorum non contemnendâ manu... de suâ hæreditate procùl fugat et eliminat. (Ibid.)

(9) Ingentia prælia et mille pericula, tàm contra regem Angliæ, quàm comites et barones et præfectos et præsides. (Ibid., p. 899.)

(10) Pront adhùc in triviis canuntur. (Ibid.)

(11) Celeri nuncio ad eos accersitus, dux belli et magister militum efficitur. (Ibid., p. 901.)

(12) Nondùm militari baltheo legitimè se accinctum... legitimæ militiæ... militem legitimum. (Ibid.)

1072 cheval étaient alors, dans toute la Gaule, et en général sur le continent, la principale force des armées. Il n'en était point de même en Angleterre; la perfection de la science équestre n'entrait pour rien dans l'idée qu'on s'y formait de l'homme de guerre accompli ; les deux seuls éléments de cette idée étaient la jeunesse et la force, et, en langue saxonne, on appelait *Knihl*, c'est-à-dire, *jeune homme*, celui que les Français, les Normands, les Gaulois méridionaux et même les Allemands, appelaient *homme de cheval* (1).

Malgré cette différence, les cérémonies par lesquelles un guerrier était agrégé à la haute milice nationale, en Angleterre et sur tout le continent, étaient exactement les mêmes ; l'aspirant devait se confesser un soir, veiller dans l'église toute la nuit suivante, et le matin, à l'heure de la messe, placer son épée sur l'autel, la recevoir des mains de l'officiant, et communier après l'avoir reçue (2). Tout combattant qui s'était soumis à ces diverses formalités était dès lors réputé un homme de guerre en titre, et capable de servir et de commander dans tous les grades (3). C'était de cette manière qu'un homme d'armes était fait chevalier en France et dans toute la Gaule, à l'exception de la Normandie, où, par un reste des usages danois, l'investiture de la chevalerie avait lieu sous des formes plus militaires et moins religieuses. Les Normands avaient même coutume de dire que celui qui s'était fait ceindre l'épée par un clerc à longue robe n'était point un vrai chevalier, mais un bourgeois sans prouesse (4). Ce propos dédaigneux fut proféré contre le Saxon Hereward, quand les chevaliers avec lesquels il s'était souvent mesuré apprirent qu'il venait d'aller au monastère de Peterborough, prendre le baudrier militaire de la main d'un abbé saxon. Toutefois, il y eut alors, de la part des Normands, autre chose que leur mépris habituel pour les rites de la consécration sacerdotale; ils ne voulaient pas qu'un Anglais de race obtînt, de quelque manière que ce fût, le droit de s'intituler *chevalier* comme eux, et de réclamer les égards que les chevaliers de toute nation devaient avoir l'un pour l'autre. Leur orgueil, comme vainqueurs, paraît avoir été, dans cette occasion, plus vivement blessé, que leur point d'honneur, comme guerriers, ne l'était par la cérémonie religieuse ; car eux-mêmes, dans la suite, se soumirent à cette cérémonie, et accordèrent aux évêques le droit de conférer la chevalerie (5). 1072

Le monastère de Peterborough était alors gouverné par ce même Brand qui, après son élection par les moines du lieu, était allé demander à Edgar la confirmation de son titre d'abbé (6). Cet homme, d'un esprit fier et incapable de plier, ne songeait en aucune manière à rentrer en grâce auprès du roi Guillaume. En se prêtant à faire, pour un chef de rebelles, la cérémonie de la bénédiction des armes, il donna un second exemple de courage patriotique et de mépris pour le pouvoir étranger. Sa perte était inévitable ; mais la mort l'enleva de ce monde avant que les soldats normands vinssent le saisir au nom du roi ; et c'est alors que fut envoyé, comme son successeur, à l'abbaye de Peterborough, le Normand Turauld, ce moine batailleur déjà nommé ci-dessus (7). Turauld, menant avec lui cent soixante hommes bien armés, s'arrêta dans la ville de Stamford, à quelques lieues de Peterborough, et envoya des coureurs pour observer la position des réfugiés anglais, et s'assurer des obstacles qu'il trouverait à prendre possession de l'abbaye (8). De leur côté, les réfugiés, avertis de l'approche du Normand, firent une descente au monastère, et, trouvant les moines peu résolus à se défendre contre l'abbé et ses hommes d'armes, ils enlevèrent tous les objets précieux qu'ils trouvèrent, des croix, des vases, des étoffes, et les transportèrent, par eau, dans leur quartier, afin d'avoir, disaient-ils, des gages de la fidélité du couvent (9). Le couvent ne fut pas fidèle, et reçut les étrangers sans résistance.

Turauld s'y installa comme abbé, et prit soixante-deux hydes de terre sur les domaines de l'église pour le salaire ou le fief de ses soldats (10). L'Angevin Ives Taille-bois, vicomte de Spalding, proposa bientôt à l'abbé, son voisin, une expédition de guerre contre Hereward et le camp des Saxons. Turauld parut accepter la proposition avec joie ; mais comme sa bravoure était moins grande contre les gens armés que contre les moines, il laissa le vicomte angevin s'avancer seul à la découverte, au milieu des forêts de saules qui servaient de retran-

(1) Al. *Knight*, aut *Cild*. al. *Child*. Les Allemands avaient pareillement employé le mot *Hild* ou *Held*, avant celui de *Reiter* ou *Ritter*.

(2) Anglorum erat consuetudo ut, qui militiæ legitimè consecrandus esset, vespere præcedente... (Ingulf. Croyl., p. 901).

(3) Sic denuò miles legitimus permaneret. (Ibid.)

(4) Hanc consecrandi milites consuetudinem Normanni abominantes, non militem legitimum talem tenebant, sed socordem equitem et quiritem degenerem deputabant. (Ibid.)

(5) Voyez Sharon Turner, Hist. des Anglo-Normands, t. I, p. 140.

(6) Voyez livre IV, p. 101.

(7) Page 131.

(8) Venit Turoldus abbas et 160 homines cum eo benè armati omnes... (mid eis frencisce men.) (Chron. saxon. Gibson, p. 177.)

(9) For thes mynstres holdscipe. (Chronic. saxonn., p. 177.)

(10) Chronicon abbatiæ Petroburgensis, p. 47.

1072 chements aux Saxons, et demeura fort en arrière avec quelques Normands de haut parage (1). Pendant qu'Ives entrait d'un côté dans le bois, Hereward en sortit par l'autre, assaillit à l'improviste l'abbé et ses Normands, les fit tous prisonniers, et les retint dans ses marais jusqu'à ce qu'ils eussent payé une rançon de trois mille marcs (2).

Cependant la flotte danoise, qui, après avoir passé dans le golfe de l'Humber l'hiver de 1069, repartit au printemps sans livrer aucun combat, et causa ainsi la seconde prise de la ville d'York, était arrivée en Danemarck. Ses chefs furent mal accueillis, à leur retour, par le roi Sven, dont ils avaient violé les ordres en se laissant gagner par Guillaume. Le roi irrité bannit son frère Osbiorn; et, prenant lui-même le commandement de la flotte, fit voile pour la Grande-Bretagne (3); il entra dans l'Humber, et, au premier bruit de son approche, les habitants de la contrée voisine se soulevèrent encore, vinrent au-devant des Danois, et firent alliance avec eux (4). Mais, dans ce pays si dévasté, si abattu par les exécutions militaires, il n'y avait plus assez de moyens pour entreprendre efficacement une grande résistance. Le roi danois repassa la mer, et ses capitaines et ses guerriers, continuant leur route vers le sud, descendirent dans le golfe de Boston, et, par l'embouchure de l'Ouse et de la Glen, arrivèrent dans l'île d'Ely. Les réfugiés les y accueillirent comme des libérateurs et des amis (5).

Aussitôt que le roi Guillaume fut informé de l'apparition de la flotte danoise, il envoya en toute hâte des messages et des présents au roi Sven en Danemarck; et ce roi, qui, si peu de temps auparavant, avait puni son frère d'avoir trahi les Saxons, gagné lui-même on ne sait pourquoi, car il y a beaucoup de choses obscures dans l'histoire de ce temps, les trahit à son tour (6). Les Danois, stationnés sur leurs vaisseaux, près d'Ely, reçurent l'ordre de faire retraite: ils ne se contentèrent pas de s'éloigner simplement; mais ils enlevèrent et emportèrent avec eux une partie du trésor des insurgés, et, entre autres choses, les croix, les vases sacrés et les autres ornements de l'abbaye de Peterborough. Alors, de même qu'en l'année 1069, le roi normand rassembla toutes ses forces contre les Saxons delaissés. Le camp du refuge fut investi 1072
par terre et par eau, et les assaillants construisirent de toutes parts des digues et des ponts sur les marais. Hereward et les autres chefs, parmi lesquels on distinguait Siward Beorn, compagnon de la fuite du roi Edgar, résistèrent quelque temps avec bravoure. Guillaume commença, du côté de l'occident, à travers les lacs couverts de joncs, une chaussée qui devait être longue de trois mille pas; mais ses travailleurs étaient continuellement inquiétés et troublés dans leur ouvrage.

Hereward faisait des attaques si brusques, il employait des stratagèmes si imprévus, que les Normands, frappés d'une crainte superstitieuse attribuèrent ses succès à l'assistance du démon. Croyant le combattre avec ses propres armes, ils eurent recours à la magie; Ives Taille-bois, désigné par le roi pour surveiller les travaux, fit venir une sorcière qui devait, selon lui, déconcerter par ses enchantements toutes les ruses de guerre des Saxons (7). La magicienne fut placée sur une tour de bois à la tête des ouvrages commencés; mais au moment où les soldats et les pionniers s'avançaient avec confiance, Hereward déboucha par le côté, et, mettant le feu aux champs de roseaux, fit périr dans les flammes la sorcière et la plus grande partie des hommes d'armes et des travailleurs normands (8).

Ce succès des insurgés ne fut pas le seul; malgré la supériorité de l'ennemi, ils l'arrêtèrent à force d'adresse et d'activité. Durant plusieurs mois, la contrée d'Ely tout entière resta bloquée comme une ville de guerre, ne recevant aucune provision du dehors. Il y avait dans l'île un couvent de moines, qui, ne pouvant supporter la famine et les misères du siége, envoyèrent au camp du roi, et offrirent de lui livrer un passage, s'il promettait de les laisser en possession de leurs biens. L'offre des moines fut acceptée, et deux seigneurs normands, Gilbert de Clare et Guillaume de Garenne, engagèrent leur foi pour l'exécution de ce traité. Grâce à la trahison des religieux d'Ely, les troupes royales pénétrèrent inopinément dans l'île, tuèrent mille Anglais, et, cernant de près le camp du refuge, forcèrent le reste à mettre bas les armes (9). Tous se rendirent, à l'exception de Hereward, qui, audacieux jusqu'au bout, fit sa retraite par des lieux imprati-

(1) Sed venerabilis abbas, ac majores proceres qui cum eo fuerant, angustias sylvarum ingredi formidantes...(Petri Blesensis continuatio Ingulfi Croyl., p. 125.)

(2) In locis abditis custodivit. (Ibid.)

(3) Florent. Wigorn., p. 636.

(4) Et ejus regionis incolæ obviàm ei venerunt, et fœdus inibant cum eo. (Chron. saxon. Gibson, p. 177.)

(5) Deinde venerunt in Elig, atque Angli de omni paludum terrâ iis sese adjunxerunt. (Ibid.)

(6) Tunc duo reges Willelmus et Swanus in gratiam redière. (Chron. saxon. Gibson, p. 177.)

(7) Quamdam sortilegam, exercitui præponere... et ejus carminibus et increpationibus adversarios non posse resistere. (Petri Blesensis contin. Ingulf. Croyl., p. 125.)

(8) Occurrebat à latere sagacissimus baro Herwardus de Brunâ, arundinetum proximum inflammans, et tàm magam quàm milites omnes foco et flammâ extinguens. (Ibid.)

(9) John Stow's annals, p. 115.

1072 cables, où les Normands n'osèrent le poursuivre (1).

Il gagna, de marais en marais, les terres basses de la province de Lincoln, où des pêcheurs saxons, qui portaient chaque jour du poisson au poste normand voisin, le reçurent dans leurs bateaux, lui et ses compagnons, et les cachèrent sous des tas de paille. Les bateaux abordèrent auprès du poste, comme à l'ordinaire : le chef et ses soldats, connaissant de vue les pêcheurs, ne conçurent ni alarmes ni soupçons; ils apprêtèrent leur repas, et se mirent tranquillement à manger sous leurs tentes. Alors Hereward et ses amis s'élancèrent, la hache à la main, sur les étrangers qui ne s'y attendaient point, et en tuèrent un grand nombre. Les autres s'enfuirent, abandonnant le poste qu'ils gardaient et laissant leurs chevaux tout sellés, dont les Anglais s'emparèrent (2).

Ce hardi coup de main ne fut pas le dernier exploit du grand capitaine de partisans. On le vit se promener encore en plusieurs lieux avec sa bande recrutée de nouveau, et dresser des embûches aux Normands, sans jamais leur faire de quartier, ne voulant pas, dit un auteur du temps, que ses compatriotes eussent péri sans vengeance (3). Il avait avec lui cent hommes bien armés et d'une fidélité à toute épreuve, parmi lesquels on distinguait, comme les plus dévoués et les plus braves, Ibe Winter, son frère d'armes, Enghelrik, son proche parent, Itel, Alfrik et Sexwald. Quand l'un d'entre eux, dit un vieux poëte, rencontrait trois Normands, jamais il ne refusait le combat, et, pour le chef, souvent il lui arriva de tenir tête à sept ennemis (4). Il paraît que la gloire de Hereward, si cher à tous les cœurs saxons, lui gagna l'amour d'une dame nommée Alftrude, qui avait conservé de grands biens, probablement parce que sa famille s'était de bonne heure déclarée pour le nouveau roi. Elle offrit sa main au chef des rebelles, par admiration pour son courage ; mais craignant en même temps les dangers et les aventures, elle usa de son empire pour le décider à vivre en repos, et à faire sa paix avec le conquérant (5).

Hereward, qui l'aimait, se rendit à ses instances, 1072
et, comme on disait alors, accepta la paix du roi. Mais cette paix ne pouvait être qu'une trêve : malgré la parole de Guillaume, et peut-être d'après ses ordres, les Normands cherchèrent bientôt à se défaire du redoutable chef saxon. Sa maison fut plusieurs fois assaillie à l'improviste ; et un jour qu'il reposait en plein air après son dîner, une troupe d'hommes armés, parmi lesquels se trouvaient plusieurs Bretons, le surprit et l'entoura. Il était sans cotte de mailles et n'avait pour arme qu'une épée et une courte pique dont les Saxons marchaient toujours munis. Éveillé en sursaut par le bruit, il se leva, et sans s'effrayer du nombre : « Traîtres « félons, dit-il, le roi m'a donné sa paix ; et si vous « en voulez à mes biens ou à ma vie, par Dieu, « je vous les vendrai cher (6). »

En disant ces mots, Hereward poussa sa lance avec tant de vigueur contre un chevalier qui se trouvait en face de lui, qu'il lui perça la poitrine à travers son haubert. Malgré plusieurs blessures, il continua de frapper de sa demi-pique, tant qu'elle dura; puis il se servit de l'épée; et cette arme s'étant brisée sur le heaume d'un de ses ennemis, il combattit encore avec le tronçon qui lui restait dans la main. Quinze Normands, dit la tradition, étaient déjà tombés autour de lui, lorsqu'il reçut à la fois quatre coups de lance (7). Il eut encore la force de se tenir à genoux, et dans cette position, saisissant un bouclier qui était par terre, il en frappa si rudement au visage Raoul de Dol, chevalier breton, que du coup il le renversa mort; mais en même temps lui-même défaillit et expira. Le chef de la troupe, nommé Asselin, lui coupa la tête, jurant, par la vertu de Dieu, que, de sa vie, il n'avait vu un si vaillant homme. Ce fut dans la suite un dicton populaire parmi les Saxons et même parmi les Normands, que s'il y en avait eu quatre comme lui en Angleterre, jamais les Français n'y seraient entrés, et que, s'il ne fût pas mort de cette manière, un jour ou l'autre, il les eût chassés tous (8).

(1) Præter Herewardum solum singulosque ejus sequaces, quos ipse viriliter eduxit. (Chr. sax. ed. Lye, et ed. Gibson.)

(2) Poëme sur l'histoire des Anglo-Saxons, par Geoffroy Gaymar, auteur du douzième siècle. Mss. bibl. Reg.—Mus. Britannique 13 A XXI, fol. 143, col. 2.

(3) Insidias exquisitas. (Math. Paris, p. 5.)—Inultos abire ad inferos non permisit. (Ingulf. Croyl., p. 902.)

(4) En plusieurs lieux ossi avint
K'encontre seit très-bien se tint.
(Mss. de Geoffroy Gaymar, fol. 144, col. 1.)

(5) Co fu Alftrued ki comandout
A Hereward ke moult amout.....
Al rei se deveit acorder.
(Ibid. fol. 144 b, col. 2.)

(6) Moult ferement dist as Franceis
Trieve m'aveit doné li reis...
Fels traitres vendrai men cher.
(Mss. de Geoffroy Gaymar, fol. 144 b, col. 1.)

(7) Meis quatre en vindrent a son ié
Ki l'ont feru parmi le corps
Od quatre lances l'ont feru.
(Ibid.)

(8) Et sil eust od li tels trais
Mai y entraissent les Franceis,
E sil ne fust issi occis
Tuz les en chassat fors del pais.
(Ibid., col. 2.)

1072 Ainsi fut détruit, en l'année 1072, le camp d'Ely, qui avait donné un moment l'espoir de la liberté à cinq provinces. Longtemps après la dispersion des braves qui s'y étaient réfugiés, on trouvait encore, sur un coin de terre marécageuse, les traces de leurs retranchements, et les restes d'un fort de bois, que les habitants du lieu nommaient le château de Hereward (1). Beaucoup de ceux qui avaient mis bas les armes eurent les mains coupées ou les yeux crevés, et, par une sorte de dérision atroce, le vainqueur les renvoya libres en cet état (2); d'autres furent emprisonnés dans des châteaux forts sur tous les points de l'Angleterre. L'archevêque Stigand fut condamné à la réclusion perpétuelle; l'évêque de Durham, Eghelwin, accusé par les Normands d'avoir dérobé les trésors de son église, parce qu'il les avait employés à soutenir la cause patriotique, fut renfermé à Abingdon, où, peu de mois après, il mourut de faim (3). Un autre évêque, Eghelrik, fut mis en prison dans l'abbaye de Westminster, pour avoir, disait la sentence rendue par les juges étrangers, attenté à la paix publique et exercé la piraterie (4). Mais le jugement des Anglais et l'opinion populaire sur son compte étaient bien différents; on le loua, tant qu'il vécut, et, après sa mort, on l'honora comme saint. Les pères enseignèrent à leurs enfants à implorer son intercession; et, un siècle après, il venait encore des visiteurs et des pèlerins à son tombeau (5).

1072 à 1073 La trahison des moines d'Ely reçut bientôt sa récompense; quarante hommes d'armes occupèrent leur couvent, comme un poste militaire, et y vécurent à francs quartiers. Chaque matin il fallait que le cellerier leur distribuât des vivres et une solde dans la grande salle du chapitre (6). Les moines se plaignirent amèrement de la violation du traité qu'ils avaient conclu avec le roi, et on leur répondit que l'île d'Ely avait besoin d'être gardée (7). Ils offrirent alors la somme de sept cents marcs pour être délivrés de la charge d'entretenir les soldats étrangers, et cette somme, qu'ils se procurèrent en dépouillant leur église, fut portée au Normand Picot, vicomte royal à Cambridge. Le vicomte fit peser l'argent, et trouvant que par hasard il y manquait le poids d'un gros, il accusa judiciairement les moines du crime de fraude envers le roi, et les fit condamner par sa cour à payer trois cents marcs de plus, en réparation de cette offense (8). Après le paiement des mille marcs, vinrent des commissaires royaux, qui enlevèrent du couvent d'Ely tous les objets de quelque valeur, et firent un recensement des terres de l'abbaye, afin de les partager en fiefs (9). Les moines se répandirent en plaintes qui ne furent écoutées de personne; ils invoquèrent la pitié pour leur église, autrefois la plus belle, disaient-ils, entre les filles de Jérusalem, maintenant souffrante et opprimée (10). Mais pas une larme ne coula, pas une main ne s'arma pour leur cause. 1072 à 1073

Après l'entière défaite et la dispersion des réfugiés de l'île d'Ely, l'armée normande de terre et de mer se dirigea vers les provinces du nord pour y faire en quelque sorte une battue, et empêcher qu'il ne s'y formât de nouveaux rassemblements. Passant pour la première fois la Tweed, elle entra sur le territoire d'Écosse, afin d'y saisir tous les émigrés anglais, et d'effrayer le roi Malcolm, qui, à leur sollicitation, avait fait, dans la même année, une incursion hostile en Northumberland (11). Les émigrés échappèrent à cette poursuite, et le roi d'Écosse ne les livra point aux Normands; mais, intimidé par la présence de troupes plus régulières et mieux armées que les siennes, il vint à la rencontre du roi Guillaume, dans un appareil tout pacifique, lui toucha la main en signe d'amitié, lui promit d'avoir ses ennemis pour ennemis, s'avoua, de plein gré, son vassal et son *homme-lige*, comme on s'exprimait alors (12).

Guillaume se retira satisfait d'avoir enlevé à la cause saxonne le dernier appui qui lui restât; et, à son retour d'Écosse, il fut reçu à Durham par l'évêque Vaulcher, Lorrain de nation, que les Normands avaient mis à la place d'Eghelwin, dégradé par eux et condamné, comme on l'a vu, à un

(1) Quod usquè in hodiernum diem castellum Herwardi à cumprovincialibus nuncupatur. (Math. Paris, p. 5.)

(2) Manibus truncatis vel oculis erutis, abire permisit. (Chron. saxon. Gibson, p. 181.)

(3) Direpti ecclesiæ thesauri accusatus, in carcerem detrusus est, ubi et nimio dolore et fame, seu spontaneâ seu coactâ, obiit. (Anglia sacra, t. I, p. 703.)

(4) Quòd turbasset pacem regiam, piraticam adorsus. (Willelm. Malmesb., Vitæ pontific., p. 277.)

(5) Sanctitatis opinionem apud homines concepit... hodièque ejus tumulus nec votis nec frequentiâ petitorum caret. (Ib.)

(6) In frà aulam ecclesiæ quotidiè victum de manu celerarii capientes et stipendia. (Ex Historia Eliensi, in Anglia sacra, t. I, p. 613.)

(7) Ad custodiam. (Ex Hist. Eliens., in Anglia sacra, t. I, p. 613.)

(8) John Stow's annals, p. 115.

(9) Quidquid optimum in ornamentis et in aliis rebus.... quæcunque bona ac prædia ecclesiæ militibus suis divisit. (Anglia sacra, t. I, p. 610.)

(10) Quondàm famosissima, et inter filias Jerusalem speciosa, calamitatis nunc oppressa amaritudine. (Historia Eliensis, ed. Gale, p. 501.)

(11) Credens aliquos ibi ex suis hostibus indomitis vel profugis, apud regem, delituisse. (Willelm. Malmesb. — Math. Paris, p. 56.)

(12) Obviavit ei pacificè, et homo suus devenit... accepto regis Scotorum, cum obsidibus, homagio. (Math. Paris, p. 59.)

1072 à 1073 emprisonnement perpétuel. Il paraît que le triste sort du prélat saxon avait excité dans le pays une haine violente contre l'élu des étrangers. Quoique la ville de Durham, située sur des hauteurs, fût très-forte par sa position, Vaulcher ne s'y croyait point en sûreté contre l'aversion des Northumbriens. A sa demande, disent les chroniques, le roi fit bâtir, sur la plus haute colline, une citadelle, où il pût séjourner avec ses gens, à l'abri de toute espèce d'attaque (1).

Cet évêque, après sa consécration à Winchester, avait été accompagné jusqu'à York par une escorte nombreuse de chevaliers normands; et, dans cette ville, le Saxon Gospatrik, devenu, au prix d'une grande somme d'argent, comte du pays au delà de la Tyne, était venu recevoir le pontife lorrain pour le conduire à Durham (2). Ce bon office rendu à la cause de la conquête ne put faire oublier au conquérant que Gospatrik était Anglais, et qu'il avait été patriote : aucune complaisance n'était capable d'effacer cette tache originelle. Dans l'année même, le roi Guillaume enleva au Saxon la dignité qu'il avait achetée, mais sans lui rien restituer ; et la raison qu'il allégua fut que Gospatrik avait combattu au siége d'York, et pris part à l'insurrection où avait péri Robert Comine (3). Saisi du même chagrin et du même remords qu'autrefois l'archevêque Eldred (4), Gospatrik abandonna pour jamais l'Angleterre, et s'établit en Écosse, où sa famille se perpétua longtemps, honorée et opulente (5). Le gouvernement, ou, pour parler comme les Normands, le comté de Northumberland fut donné alors à Waltheof fils de Siward, qui, de même que son prédécesseur, s'était trouvé dans les rangs saxons au siége d'York, mais dont l'heure fatale n'était pas encore venue.

1073 Après cette suite d'expéditions heureuses, le roi Guillaume, trouvant en Angleterre un moment d'abattement profond, ou d'heureuse paix, comme disaient les vainqueurs, hasarda un nouveau voyage en Gaule, où il était rappelé par des troubles et une opposition élevée contre son pouvoir. Le comté du Maine, enclavé, pour ainsi dire, entre deux États beaucoup plus puissants, la Normandie et l'Anjou, semblait destiné à tomber alternativement sous la suzeraineté de l'un ou de l'autre. Mais, malgré ce 1073
désavantage de position et l'infériorité de leurs forces, les Manceaux luttaient souvent avec vigueur pour le rétablissement de leur indépendance nationale ; et l'on disait d'eux, au onzième siècle, qu'ils étaient d'un naturel dur, hautain, et peu disposé à l'obéissance (6). Quelques années avant sa descente en Angleterre, Guillaume fut reconnu pour suzerain du Maine par Herbert, comte de ce pays, grand ennemi de la puissance angevine, et à qui ses incursions nocturnes dans les bourgs de l'Anjou avaient fait donner le surnom bizarre et énergique d'*Éveille-Chien*. Comme vassaux du duc de Normandie, le Manceaux lui fournirent, de bonne grâce, leur contingent de chevaliers et d'archers; mais, quand ils le virent occupé des soins et des embarras de la conquête, ils songèrent à s'affranchir de la domination normande. Nobles, gens de guerre, bourgeois, toutes les classes de la population concoururent à cette œuvre patriotique; les châteaux gardés par des soldats normands furent attaqués et pris l'un après l'autre; Turgis de Tracy et Guillaume de la Ferté, qui commandaient la citadelle du Mans, rendirent cette place, et sortirent du pays avec tous ceux de leurs compatriotes qui avaient échappé aux représailles et aux vengeances populaires (7).

Le mouvement imprimé aux esprits par cette insurrection ne s'arrêta point lorsque le Maine eut été rendu à ses seigneurs nationaux; et l'on vit alors éclater dans la principale ville une révolution d'un nouveau genre. Après avoir combattu pour l'indépendance du pays, les bourgeois du Mans, rentrés dans leurs foyers, commencèrent à trouver gênant et vexatoire le gouvernement de leur comte, et s'irritèrent d'une foule de choses qu'ils avaient tolérées jusque-là. A la première taille un peu lourde qui leur fut imposée, ils se soulevèrent; et, se liant ensemble par le serment de se soutenir l'un l'autre, ils formèrent ce que, dans le langage du temps, on appelait une *commune* (8). L'évêque du Mans, les nobles de la ville, et Geofroi de Mayenne, tuteur du comte régnant, furent obligés, par force ou par crainte, de jurer la commune, et de confirmer par ce serment les nouvelles lois éta-

(1) Ubi episcopus se, cum suis, tutè ab incursantibus habere posset. (Rogerii de Hoved. Annales, p. 454.)

(2) Suscepit pontificem perducendum. (Ibid.)

(3) Multâ emptum pecuniâ comitatum. (Monast. anglic., t. I, p. 41.)... quòd in parte hostium fuisset, cùm Normanni apud Eboracum necarentur. (Roger de Hoved.)

(4) Voyez livre IV, p. 112.

(5) Privatus comitatu, Scotiam adiit. (Script. rerum danicar., p. 206.)—Voyez Dugdale's baronage.

(6) Cenomanensis plebs ergà finitimos procax et truculenta, adversùs dominos suos contumax et rebellare nunquàm non parata. (Script. rerum francic., t. XII, p. 539—541.)

(7) Ejiciunt, quosdam perimunt, et, cum libertate, de Normannis ultionem assumunt. (Order. Vital. Normann. Hist., lib. IV, p. 522.)

(8) Factâ igitur conspiratione quam communionem vocabant, sese omnes pariter sacramentis astringunt... (Ex gestis pontificum Cenoman. apud. script. rerum francic., tom. XII, p. 539-541.)

1073 blies contre leur pouvoir; mais quelques nobles des environs s'y refusèrent, et les bourgeois, pour les réduire, se mirent en devoir d'attaquer leurs châteaux et leurs autels.

Ils marchaient à ces expéditions par paroisse, la croix et la bannière en tête de chaque compagnie; mais, malgré cet appareil religieux, ils faisaient la guerre à outrance, avec passion, avec cruauté même, comme il arrive toujours dans les troubles politiques. On leur reprochait de guerroyer sans scrupule durant le carême et la semaine sainte; on leur reprochait aussi de faire trop sévèrement et trop sommairement justice de leurs ennemis, pendant les uns et mutilant les autres, sans aucun égard pour le rang des personnes (1). Objet de la haine de presque tous les seigneurs du pays, la commune du Mans, à une époque où ces sortes d'institutions étaient rares, défendit opiniâtrément sa liberté. Un complot, qui livra au comte Geofroi de Mayenne la forteresse de la ville, contraignit les bourgeois à combattre dans les rues, et à mettre eux-mêmes le feu à leurs maisons, pour pousser les travaux du siége. Ils le firent avec ce dévouement courageux qu'on vit éclater, un demi-siècle après, dans les grandes communes du royaume de France (2).

C'est durant cette lutte entre la puissance féodale et la liberté bourgeoise que le roi d'Angleterre fit ses préparatifs pour envahir le Maine, et imposer sa seigneurie aux deux partis rivaux. Habile à profiter de l'occasion, il ordonna d'enrôler partout les hommes de race anglaise qui voudraient le servir pour une solde; il comptait sur la misère où la plupart se trouvaient réduits, pour les attirer par l'appât du butin que cette guerre semblait promettre. Des gens qui n'avaient plus ni feu ni lieu, les restes des bandes de partisans détruites sur plusieurs points de l'Angleterre, et même des chefs qui s'étaient signalés au camp du Refuge, se réunirent sous la bannière normande, sans cesser de haïr les Normands. Ils étaient joyeux d'aller combattre contre des hommes qui, bien qu'ennemis du roi Guillaume, leur semblaient être de la même race que lui, par la conformité du langage. Sans s'inquiéter si c'était de gré ou de force que les Manceaux avaient, sept ans auparavant, pris part à la conquête, ils marchèrent contre eux, à la suite du conquérant, comme à un acte de vengeance nationale. Dès leur entrée dans le pays, ils se livrèrent avec une sorte de frénésie à tous les genres de dévastation et de rapine, arrachant les vignes, coupant les arbres, brûlant les villages; en un mot, faisant au Maine tout le mal qu'ils auraient voulu faire à la Normandie (3). 1073

La terreur causée par leurs excès contribua, plus que la bravoure des chevaliers normands et la présence même du roi Guillaume, à la soumission du pays. Les places fortes et les châteaux se rendirent, pour la plupart, avant le premier assaut, et les principaux bourgeois du Mans apportèrent les clefs de leur ville au roi dans son camp sur les bords de la Sarthe. Ils lui prêtèrent serment comme à leur seigneur légitime, et Guillaume, en retour, leur promit la conservation de leurs anciennes franchises, mais sans maintenir, à ce qu'il paraît, l'établissement de la commune. Ensuite l'armée repassa en Angleterre, où les soldats saxons abordèrent, chargés de butin; mais ces richesses mal acquises devinrent fatales à plusieurs d'entre eux, parce qu'elles excitaient l'envie et la cupidité des Normands (4).

Pendant que ces choses se passaient, le roi Edgar alla, d'Écosse en Flandre, négocier auprès du comte de ce pays, rival politique, quoique parent de Guillaume, quelques secours pour la cause saxonne, plus que jamais désespérée. Ayant peu réussi, malgré ses efforts, il repassa en Écosse, où il fut surpris de recevoir un message amical de la part du roi de France, Philippe, premier du nom (5). Philippe, alarmé des succès du roi normand dans le Maine, avait résolu, en aidant les Saxons, de lui susciter des obstacles qui le rendissent moins actif de l'autre côté de la mer; il invitait Edgar à venir près de lui, pour assister à son conseil; il lui promettait une forteresse sur les bords du détroit, à portée de l'Angleterre, pour y descendre, et de la Normandie, pour y faire du ravage (6). Edgar accepta cette proposition, et disposa tout pour son voyage en France. Le roi Malcolm, son beau-frère, devenu homme-lige et vassal de Guillaume, ne pouvait, sans fausser sa foi, fournir au Saxon des soldats pour cette entreprise; il se contenta de lui donner des secours secrets en argent, et distribua, selon l'usage du siècle, des

(1) Cujus conspirationis audaciâ innumera scelera commiserunt, passim plurimos sinè aliquo judicio condemnantes... multitudinis agmina concitantes, congregatoque exercitu, cum crucibus et vexillis... (Ex gestis pontificum Cenoman. apud script. rerum francic., tom. XII, p. 539-541.)

(2) Ibid. — Voyez les *Lettres sur l'histoire de France*.

(3) Urbes, vicos et vineas cum frugibus, depopulantes, omnem provinciam debiliorem simùl et pauperiorem multo post tempore reliquerunt. (Math. Paris. Hist., p. 8.)

(4) Orderic. Vital. Norman. Hist., lib. IV. — Script. rer. francic., tom. XII, p. 539—541.

(5) Misit rex de Franciâ (of Franc-rice) litteras ad eum. (Chron. sax. frag. ed. Lye.)

(6) Voluit dare ei castellum apud Mustræl (Montreuil), ut indè posset quotidiè ejus inimicis incommoda inferre. (Ibid.)

1073 armes et des habits à ses compagnons de fortune (1).

Edgar mit à la voile; mais, à peine en pleine mer, ses vaisseaux furent dispersés et ramenés par une tempête violente (2). Quelques-uns vinrent échouer sur les côtes septentrionales de l'Angleterre, et les hommes qui les montaient devinrent prisonniers des Normands; les autres périrent en mer (3). Le roi et les principaux d'entre ceux qui l'accompagnaient échappèrent à ces deux périls, et rentrèrent en Écosse, après avoir tout perdu, les uns à pied, les autres pauvrement montés, dit une chronique contemporaine (4). Après ce malheur, Malcolm donna à son beau-frère le conseil de ne plus s'obstiner contre le sort, et de demander, pour la troisième fois, la paix au conquérant (5). Edgar se laissant persuader, envoya au delà du détroit un message au roi Guillaume, et celui-ci l'invita à passer auprès de lui en Normandie. Pour s'y rendre, il traversa l'Angleterre entière, escorté par les chefs et les comtes normands des provinces, et accueilli dans leurs châteaux (6). A la cour de Rouen, où il séjourna onze années, il vécut dans l'hôtel du roi, s'habilla de ses livrées, et s'occupa de chiens et de chevaux plus que d'intérêts politiques (7). Mais, après ces onze ans, il éprouva un sentiment de regret, et revint en Angleterre habiter au milieu de ses compatriotes (8) : dans la suite, il retourna encore en Normandie, et passa toute sa vie dans les mêmes irrésolutions, ne sachant prendre aucun parti durable, jouet des événements et d'un caractère sans énergie et sans fierté (9).

La triste destinée du peuple anglais paraissait déjà fixée sans retour. Dans le silence de toute opposition, une sorte de calme, celui du découragement, régna par tout le pays. Les marchands d'outre-mer purent étaler sans crainte, dans les villes et les bourgs, des étoffes et des armes, fabriquées sur le continent, qu'ils venaient échanger contre le butin de la conquête (10). On eût pu voyager, dit l'histoire contemporaine, portant avec soi son poids en or, sans que personne vous adressât autre chose que de bonnes paroles (11). Le soldat normand, plus tranquille dans la possession de son lot de terre ou d'argent, moins troublé par les alarmes de nuit, 1074 moins souvent obligé de dormir dans son haubert, devint moins violent et moins haineux. Les vaincus eux-mêmes eurent quelques moments de repos (12); les femmes anglaises craignirent moins pour leur pudeur : un grand nombre d'entre elles, qui s'étaient réfugiées dans les monastères, et avaient pris le voile, comme une sauvegarde contre la brutalité des conquérants (13), commencèrent à désirer la fin de cette retraite forcée, et voulurent rentrer dans la vie de famille.

Mais il n'était pas aussi aisé aux femmes saxonnes de quitter le cloître que d'y entrer. Les prélats normands tenaient la clef des monastères, comme les barons normands tenaient la clef des villes; et il fallut que ces maîtres souverains des corps et des âmes des Anglais délibérassent en assemblée solennelle, sur la question de laisser libres des femmes devenues religieuses à contre-cœur et par nécessité. L'archevêque Lanfranc présidait ce concile, où assistèrent tous les évêques nommés par le roi Guillaume, avec plusieurs abbés de Normandie et d'autres personnages de haut rang (14). L'avis du primat fut que les Anglaises qui, afin de sauver leur chasteté, avaient pris le couvent pour asile, ne devaient point être punies d'avoir obéi aux saints préceptes, et qu'il fallait ouvrir les portes des cloîtres à toutes celles qui le demanderaient (15). Cette opinion prévalut dans le concile normand, moins peut-être parce qu'elle était la plus humaine, que parce qu'elle venait d'un confident et d'un ami intime du roi Guillaume; les réfugiées à qui il restait encore une famille ou des protecteurs recouvrèrent ainsi leur liberté.

Vers le même temps, Guillaume, fils d'Osbert, le premier des seigneurs normands, périt de mort violente en Flandre, où, pour l'amour d'une femme, il s'était engagé dans des intrigues politiques (16). L'aîné de ses fils, appelé du même nom que lui, hérita de ses terres en Normandie, et Roger, le plus jeune, eut les domaines conquis en Angleterre, avec le comté de Hereford. Il se chargea du soin de pourvoir et de doter sa jeune sœur,

(1) Magna dona et multas opes ei et omnibus ejus hominibus. (Chron. saxon. frag. ed. Lye.)

(2) Et furens ventus eos in terram conjecit. (Ibid.)

(3) Nonnulli capti à francicis hominibus. (Ibid.)

(4) Alii pedibus iter facientes, alii miserè (*earmelice*) equitantes. (Ibid.)

(5) Tunc consilium dedit rex Malcolmus ei. (Ibid.)

(6) Et suppeditavit ei viam et pabulum apud omne castellum. (Ibid.)

(7) Et ille erat in ejus familiâ. (Ibid.)—Willelm. Malmesb. p. 103.

(8) Recessit à rege. (Annales Waverleienses, p. 133.)

(9) Willelm. Malmesb. p. 103.

(10) Fora urbana gallicis mercibus et mangonibus referta conspiceres. (Orderic. Vital. p. 520.)

(11) Chron. saxon. Gibson.—Etiamsi aureis thesauris onerati viderentur. (Math. Westmonast., p. 220.)

(12) Securitas aliquanta habitatores terræ refovebat... civiliter Angli cum Normannis vivebant. (Orderic. Vital., p. 520.)

(13)... Normannorum libidinem,... pudori suo metuentes, monasteria virginum petivêre, accepto velo, sese inter ipsas à tantâ infamiâ protexêre. (Eadmeri Historia, p. 57.)

(14) Wilkins concilia, p. 303.

(15) Eadmeri Historia, p. 57.

(16) Totus in amorem mulieris. (Willelm. Malmesb., p. 105.)

1074 appelée Emma, et négocia bientôt pour elle un mariage avec Raulf de Gaël, seigneur breton, devenu comte de Norfolk (1). On ne sait pour quelle raison cette alliance déplut au roi, qui envoya de Normandie une défense expresse de la clôture. Mais les parties n'en tinrent compte, et au jour fixé pour la cérémonie, la nouvelle épouse fut conduite à Norwich, principale ville du comté de Norfolk, où se firent, dit la chronique saxonne, des noces qui furent fatales à tous ceux qui y assistèrent (2). Il y vint des évêques et des barons normands, des Saxons amis des Normands, et même des Gallois, invités par le comte de Hereford : Waltheof, fils de Siward, mari d'une nièce du roi, et comte de Hutingdon, de Northampton et du Northumberland, figurait à l'une des premières places (3).

Après un repas somptueux, où le vin fut versé en abondance, les langues des assistants se délièrent : Roger de Hereford blâma hautement le refus du roi Guillaume d'approuver l'union formée entre sa sœur et le comte de Norfolk ; il s'en plaignit comme d'un affront fait à la mémoire de son père, l'homme à qui le bâtard, disait-il, devait incontestablement sa conquête et sa royauté (4). Les Saxons, qui avaient reçu de Guillaume des injures bien autrement cruelles, applaudirent avec véhémence aux invectives du comte normand ; et, les esprits s'échauffant par degrés, l'on en vint, de toutes parts, à un concert d'exécrations contre le conquérant de l'Angleterre (5).

« C'est un bâtard, un homme de basse lignée « disaient les Normands ; il a beau se faire appeler « roi, on voit clairement qu'il n'est pas fait pour « l'être, et que Dieu ne l'a point pour agréable (6). « — Il a empoisonné, disaient les Bas-Bretons, « Conan, ce brave comte de Bretagne, dont tout « notre pays garde encore le deuil (7). — Il a envahi le noble royaume d'Angleterre, s'écriaient à « leur tour les Saxons ; il en a massacré injustement les héritiers légitimes, ou les a contraints « de s'expatrier (8). — Et ceux qui sont venus à sa « suite ou à son aide, répliquaient les gens d'outre- 1074
« mer, ceux qui l'ont élevé plus haut que pas un « de ses devanciers, il ne les a point honorés « comme il le devait ; il est ingrat envers les braves « qui ont versé leur sang à son service (9). Que « nous a-t-il donné à nous, vainqueurs et couverts « de blessures ? des fonds de terres stériles et dévastés ; et encore, dès qu'il voit nos fiefs s'améliorer, il nous les enlève ou nous les diminue (10). « — C'est vrai, c'est la vérité, s'écrièrent tumultueusement tous les convives ; il est en haine « à tous, et sa mort réjouirait beaucoup d'hommes (11). »

Après ces propos, jetés d'une manière confuse, l'un des deux comtes normands se leva, et s'adressant à Waltheof : « Homme de cœur, lui dit-il, « voici le moment ; voici, pour toi, l'heure de la « vengeance et de la fortune (12). Unis-toi seulement « à nous, et nous rétablirons, en toutes choses, « le royaume d'Angleterre, comme il était au temps « du roi Edward. L'un de nous trois sera roi, les « deux autres commanderont sous lui, et toutes « les seigneuries du pays relèveront de nous (13). « Guillaume est occupé outre-mer par des affaires « interminables ; nous tenons pour assuré qu'il ne « repassera plus le détroit (14). Allons donc, brave « homme de guerre, embrasse ce parti ; c'est le « meilleur pour toi, pour ta famille, pour ta « nation, abattue et foulée (15). » A ces paroles, de nouvelles acclamations s'élevèrent ; les comtes Roger et Raulf, plusieurs évêques et abbés, avec un grand nombre de barons normands et de guerriers saxons, se conjurèrent par serment contre le roi Guillaume (16). Waltheof, après une résistance qui prouvait son peu de goût pour cette bizarre association, se laissa persuader et entra dans le complot. Roger de Hereford se rendit promptement dans sa province, afin d'y rassembler ses amis, et il engagea dans sa cause beaucoup de Gallois des frontières, qui se lièrent à lui, soit pour une solde, soit en haine du conquérant, qui menaçait leur

(1) Chron. saxon. Gibson, p. 183.

(2) Ubi eæ nuptiæ fuerunt omnibus qui aderant fatales. (Ibid.)

(3) Chron. saxon. — Plures episcopi et abbates, cum baronibus et bellatoribus multis. (Math. Paris, p. 7.)

(4) Willelm. Malmsb. p. 104.

(5) Cœperunt unanimiter in regis proditionem, voce clamosâ, conspirare. (Math. Paris, p. 7.)

(6) Degener utpotè nothus est, qui rex nuncupatur. (Orderic. Vital., p. 534.)

(7) Conanum strenuissimum consulem. (Ibid.) — Voyez liv. III, p. 87.

(8) Nobile regnum Angliæ temerè invasit, genuinos hæredes injustè trucidavit, vel in exilium crudeliter pepulit. (Orderic. Vital., p. 534.)

(9) Suos quoque adjutores, per quos super omne genus suum sublimatus est. (Orderic. Vital., p. 534.)

(10) Vulneratis victoribus, steriles fundos et desolatos... postmodùm, avaritiâ cogente, abstulit seu minoravit. (Ibid.)

(11) Omnibus igitur est odio, et, si periret, multis esset gaudio. (Ibid.)

(12) Ecce peroptatum tempus, ô strenue vir. (Ibid.)

(13) Unus ex nobis sit rex, et duo sint sint duces. (Ibid.)

(14) Pro certo scimus quòd in Angliam rediturus non est. (Ibid.)

(15) Tibi, generique tuo, omnique genti tuæ quæ prostrata est. (Ibid.)

(16) Ingenti plausu dicenti acclamant. (Will. Malmesb. p. 103.)

1074 indépendance (1). Dès que le comte Roger eut ainsi réuni toutes ses forces, il se mit en marche vers l'est, où l'attendaient les autres conjurés.

Mais, lorsqu'il voulut passer la Saverne, au pont de Worcester, il trouva des préparatifs de défense, assez formidables pour l'arrêter; et, avant qu'il eût pu trouver un autre passage, le Normand Ours, vicomte de Worcester, et l'évêque Wulfstan, toujours fidèle au roi Guillaume, dirigèrent des troupes sur différents points de la rive orientale du fleuve. Eghelwig, cet abbé courtisan qui s'était fait le serviteur des étrangers contre ses compatriotes, détermina, par ses intrigues, la population de la contrée de Glocester à écouter l'appel des chefs royaux plutôt que les proclamations et les promesses du conspirateur normand (2). En effet, les Saxons se réunirent sous la bannière du comte Gaultier de Lacy contre Roger de Hereford et ses Gallois, dont la cause ne leur parut pas assez évidemment liée à la cause nationale. Entre deux partis presque également étrangers pour eux, ils suivirent celui qui offrait le moins de périls, et servirent le roi Guillaume qu'ils haïssaient à la mort. Dans son absence, c'était le primat Lanfranc qui, sous le titre de lieutenant royal, administrait toutes les affaires (3); il fit partir, en grande hâte, de Londres et de Winchester, des troupes qui marchèrent vers la province où Roger était tenu en échec, et, en même temps, lança contre lui une sentence d'excommunication conçue dans les termes suivants :

« Puisque tu t'es départi des règles de conduite « de ton père, que tu as renoncé à la foi qu'il garda « toute sa vie à son seigneur, et qui lui fit acquérir tant de richesses, en vertu de mon autorité cano- « nique, je te maudis, t'excommunie, et t'ex- « clus du seuil de l'église et de la compagnie des « fidèles (4). »

Lanfranc écrivit aussi au roi, en Normandie, pour lui annoncer cette révolte et l'espérance qu'il avait d'y mettre fin promptement. « Ce serait avec plaisir, « lui disait-il, et comme un envoyé de Dieu même, « que nous vous verrions au milieu de nous. Ne « vous hâtez cependant pas de traverser la mer; 1074 « car ce serait nous faire honte que de venir nous « aider à détruire une poignée de traîtres et de bri- « gands (5). » La première de ces épithètes paraît avoir été destinée aux Normands qui suivaient le comte Roger, et la seconde aux Saxons qui se trouvaient en assez grand nombre dans l'armée de Raulf de Gaël, campée auprès de Cambrige, ou bien qui, encouragés par la présence de cette armée, commençaient à s'agiter dans les villes maritimes de l'est, et à renouer avec les Danois leurs anciennes négociations (6).

Le roi de Danemarck promit, encore une fois, d'envoyer contre le roi Guillaume des troupes de débarquement; mais, avant l'arrivée de ce secours, l'armée du comte de Norfolk fut attaquée, avec des forces supérieures, par Eudes, évêque de Bayeux, Geoffroy, évêque de Coutances, et le comte Guillaume de Garenne. La bataille se donna dans un lieu que les anciens historiens nomment Fagadon (7). Les conjurés normands et saxons y furent complétement défaits, et l'on raconte que les vainqueurs coupèrent le pied droit à tous leurs prisonniers, de quelque nation et de quelque rang qu'ils fussent (8). Raulf de Gaël s'échappa et courut se renfermer dans sa citadelle de Norwich; puis il s'embarqua pour aller chercher du secours auprès de ses amis en Basse-Bretagne, et laissa le château à la garde de sa nouvelle épouse et de ses vassaux (9). La fille de Guillaume fils d'Osbert opposa une longue résistance aux attaques des officiers royaux, et ne capitula que quand elle y fut contrainte par la famine (10). Les hommes d'armes qui défendaient la forteresse de Norwich se rendirent, sous condition d'avoir la vie sauve s'ils quittaient l'Angleterre dans le délai de quarante jours (11). « Gloire à Dieu au « plus haut des cieux, écrivit alors le primat Lan- « franc au roi Guillaume, votre royaume est enfin « purgé de l'ordure de ces Bretons (12). En effet, beaucoup d'hommes de cette nation, qui étaient venus comme auxiliaires ou comme aventuriers à la conquête, enveloppés dans la disgrâce de Raulf de Gaël, perdirent les terres qu'ils avaient enlevées

(1) Allexerunt Britones in suas partes, et congregaverunt suos contra regem. (Chron. saxon. Gibson, p. 183.)

(2) Restitit Wulfstanus Wigorniensis episcopus, cum magna militari manu, et Egelwius Eveshamensis abbas, cum suis. (Script. rerum danic. tom. III, p. 207.— Voy. liv. IV, p. 108.

(3) Lanfrancus erat regis vicarius, princeps et custos Angliæ. (Lanfranci opera, p. 15.)

(4) Te, et omnes adjutores tuos, maledixi et excommunicavi, et à liminibus sanctæ ecclesiæ et consortio fidelium separavi. (Ibid. p. 321.)

(5) Libenter vos videremus, sicut angelum Dei... magnum nobis dedecus faceretis si, pro talibus perjuris et latronibus vincendis, ad nos veniretis. (Lanfranci opera, p. 318.)

(6) Conjurata rebellio per regiones Angliæ subitò erupit. (Orderic. Vit., p. 535.) — Communiter ad regem Danorum nuncios dirigentes. (Math. Paris., p. 7.)

(7) In campo qui Fagaduna dicitur. (Orderic. Vital., p. 535.)

(8) Cujuscumque conditionis sint, dextrum pedem, ut notificentur, amputant. (Ibid.)

(9) Math. Paris., p. 7.

(10) Deficientibus alimentis. (Ibid.)

(11) Concessâ eis vitâ et membris. (Lanfranci opera, p. 318.)

(12) Gloria in excelsis Deo, regnum vestrum purgatum est spurcitiâ Brittonum. (Ibid.)

1074 aux Anglais (1). Pendant que les amis de Raulf étaient ainsi vaincus et dispersés, ceux de Roger de Hereford furent défaits dans l'ouest, et leur chef emmené prisonnier.

Avant de passer en Angleterre pour jouir de ce nouveau triomphe, le roi Guillaume fit une incursion hostile sur le territoire des Bretons ses voisins. Il voulait y poursuivre le comte Raulf de Gaël, et tenter, sous ce prétexte, la conquête d'une portion du pays, objet constant de l'ambition et de la politique de ses aïeux (2). Mais, après avoir vainement assiégé la ville de Dol, il se retira devant l'armée du duc de Bretagne, qui marchait contre lui soutenu par le roi de France (3). Traversant alors le détroit, il vint à Londres, aux fêtes de Noël, présider le grand conseil des barons normands et juger les auteurs et les complices de la dernière conspiration (4). Raulf de Gaël, absent et contumace, fut dépossédé de tous ses biens; Roger de Hereford comparut, et fut condamné à perdre aussi ses terres et à passer toute sa vie dans une forteresse (5). Au fond de sa prison, son caractère fier et indomptable lui fit souvent braver par des injures le roi qu'il n'avait pu détrôner. Un jour, aux fêtes de Pâques, Guillaume, suivant l'usage de la cour de Normandie, lui envoya, comme s'il eût été libre, un habit complet d'étoffes précieuses, cotte et manteau de soie, justaucorps garni de fourrures étrangères (6). Roger examina en détail ces riches vêtements avec un air de satisfaction; puis il fit préparer un grand feu, et les y jeta (7). Le roi, qui ne s'attendait point à voir ses dons reçus de la sorte, en fut vivement courroucé, et jura, par la splendeur de Dieu (c'était son serment favori), que l'homme qui lui faisait un tel outrage, de sa vie, ne sortirait de prison (8).

Après avoir raconté cette déplorable destinée du fils de l'homme le plus puissant après le roi, et qui avait le plus excité Guillaume à entreprendre sa conquête (9), l'historien né en Angleterre, et, quoique étranger d'origine, touché des misères de son pays natal, s'écrie dans une sorte d'enthousiasme patriotique : : « Où est-il à présent ce Guillaume 1074
« fils d'Osbert, vice-roi, comte de Hereford, séné-
« chal de Normandie et d'Angleterre (10)? Lui qui
« fut le premier et le plus grand oppresseur des
« Anglais, qui, par ambition et par avarice, encou-
« ragea la fatale entreprise où périrent tant de
« milliers d'hommes, il est tombé à son tour, et a
« reçu le prix qu'il méritait (11). Il avait tué beau-
« coup d'hommes par l'épée, et il est mort par
« l'épée; et, après sa mort, l'esprit de discorde a
« fait révolter son fils et son gendre contre leur sei
« gneur et leur parent. La race de Guillaume, fils
« d'Osbert, a été déracinée de l'Angleterre, telle-
« ment qu'aujourd'hui elle n'y a pas un seul coin
« où mettre le pied (12). »

La vengeance royale s'étendit sur tous ceux qui avaient assisté au banquet de noces de Norwich; et la ville même où ce fatal banquet avait eu lieu fut frappée sans distinction et en masse (13). Des vexations multipliées en ruinèrent les habitants saxons, et forcèrent un grand nombre d'entre eux à émigrer dans la province de Suffolk, aux environs de Beecles et de Halesworth. Là, trois Normands, Roger Bigot, Richard de Saint-Clair, et Guillaume de Noyers, s'emparèrent de leurs personnes et en firent des serfs tributaires, bien qu'ils fussent devenus trop misérables pour être une propriété avantageuse (14). D'autres Saxons, et les Gallois faits prisonniers, les armes à la main, sur les bords de la Saverne, eurent les yeux crevés et les membres mutilés, ou furent pendus à des gibets, par sentence des comtes, des prélats, des barons et des chevaliers normands, réunis à la cour du roi (15).

Sur ces entrefaites, une nombreuse flotte, partie du Danemarck, et conduite par l'un des fils du roi Sven, redevenu l'ami des Anglais, s'approcha de la côte orientale; mais quand les Danois apprirent ce qui se passait, ils n'osèrent engager le combat contre les Normands, et relâchèrent en Flandre (16). Ce fut Waltheof qu'on accusa de les avoir appelés par des messages; il

(1) Reddiderunt terras quas in Angliâ habebant. (Lanfranci opera, p. 318.)

(2) Cupiens fines suos dilatare, sibique Brittones, ut sibi obsecundarent, subjugare. (Orderic. Vital., p. 544.)

(3) Ibidem.

(4) Curiam suam tenuit. (Alured Beverlac., p. 134.)

(5) Ibidem.

(6) Structum pretiosarum vestium. (Ord. Vital., p. 555.)

(7) Pyram ingentem antè se jussit præparari. (Ibid.)

(8) Per splendorem Dei, in omni vitâ, de carcere meo non exibit. (Ibid.)

(9) Voyez livre III, p. 85.

(10) Ubi est Guillelmus, Osberni filius ?...(Orderic. Vital. Angligena, p. 556.)

(11) Recepit quod promeruit. (Ibid.)

(12) Guillelmi progenies sic eradicata est de Angliâ, ut non passum pedis jam nanciscatur in illâ. (Order. Vit., p. 556.)

(13) Quotquot nuptiis interfuerant apud Northwic. (Chron. saxon. Gibson, p. 183.)

(14) De burgensibus qui manserunt in burgo de Norwic, abierunt et manent in Beecles XXII. et VI in Humilgar, et dimiserunt burgu. In terrâ Rog. Bigot I, et Sub W. de Noies I, et Ricard de Seint-Cler I. Isti fugientes et alii remanentes, omninò sunt vastati, partim propter forisfacturas Rodulfi comitis, partim propter arsuram, partim propter geltum regis, partim propter Walerannum. (Doomesday-book, tom. I, p. 117.)

(15) Excæcati, patibulo suspensi. (Chr. saxon. Gibs., p. 183.)

(16) Venerunt ab oriente è Dannemarciâ 200 naves... verùm non ausi congredi. (Ibid.—Math. Paris., p. 5.)

1074 nia cette imputation; mais la femme normande qu'il avait reçue en mariage du roi Guillaume se fit sa dénonciatrice, et porta témoignage contre lui (1). Les voix de l'assemblée ou de la *cour* (comme on disait alors) se divisèrent sur l'arrêt à porter contre le chef saxon. Les uns votaient la mort, comme pour un Anglais révolté, les autres la prison perpétuelle, comme pour un officier du roi (2). Ces débats se prolongèrent presque une année, pendant laquelle Waltheof fut enfermé dans le fort royal de Winchester. A la fin, ses ennemis prévalurent, et dans l'une des cours qui se tenaient trois fois l'an, l'arrêt de mort fut prononcé (3). Les contemporains anglais accusent Judith, la nièce du roi, mariée à Waltheof contre son gré, d'avoir souhaité et pressé la sentence qui devait la rendre veuve et libre (4). En outre, beaucoup de Normands ambitionnaient les trois comtés que possédait le chef saxon (5); et Ives Taille-bois, dont les terres touchaient aux siennes, et qui désirait s'arondir, fut un des plus acharnés à sa perte (6). Enfin le roi, à qui Waltheof ne pouvait plus être utile, fut joyeux de trouver un prétexte pour se défaire de lui; déjà, depuis long-temps, il avait conçu ce projet, si l'on en croit les anciens narrateurs (7).

1074 à 1075 De grand matin, pendant que le peuple de Winchester dormait encore, les Normands conduisirent le chef saxon hors des murs de la ville (8). Waltheof marcha au supplice revêtu de ses habits de comte, et les distribua à des clercs et à des pauvres qui l'avaient suivi, et que les Normands laissèrent approcher à cause de leur petit nombre et de leur aspect tout pacifique (9). Arrivés sur une colline, à peu de distance des murs, les soldats s'arrêtèrent, et le Saxon, se prosternant, pria à voix basse durant quelques instants; mais les Normands, craignant que le moindre retard ne fît répandre dans la ville la nouvelle de l'exécution, et qu'il n'y eût un soulèvement pour sauver Waltheof, lui dirent avec impatience : « Lève-toi, afin 1074 à 1075
que nous accomplissions nos ordres (10). » Il leur demanda, pour dernière grâce, d'attendre encore qu'il eût récité pour lui et pour eux l'oraison dominicale (11). Ils le permirent, et Waltheof, se relevant de terre, mais restant agenouillé, se mit à dire à haute voix : « Notre père, qui es dans les « cieux...; » mais au premier mot du verset, « et « ne nous induis pas en tentation..., » le bourreau, qui aperçut peut-être quelque rayon du jour naissant, ne voulut pas tarder davantage, et tirant subitement sa large épée, il abattit d'un seul coup la tête du condamné (12). Son cadavre fut jeté dans une fosse creusée entre deux chemins, et recouvert de terre à la hâte (13).

N'ayant pu sauver Waltheof, les Saxons portèrent le deuil de sa mort, et l'honorèrent du nom 1075 à 1076
de martyr qu'ils venaient de décerner, au même titre, à l'évêque Eghelwin, mort de faim dans l'un des donjons normands (14). « On a voulu, dit un « contemporain, effacer son souvenir de ce monde; « mais on n'y a pas réussi; car nous croyons fer- « mement qu'il habite le ciel, au rang des bien- « heureux (15). » Le bruit courut parmi les serfs et les bourgeois de l'Angleterre, qu'après quinze jours, le corps du dernier chef de race anglaise, enlevé par les moines de Croyland, avait paru intact et arrosé de sang frais (16). D'autres miracles, enfantés de même par la superstition patriotique, s'opérèrent au tombeau de Waltheof, dressé, avec la permission du roi, dans le chapitre de cette abbaye (17), dont il avait été le bienfaiteur. La nouvelle de ce prodige effraya l'épouse normande du chef décapité, et, pour apaiser l'âme de celui qu'elle avait trahi et dont elle avait causé la mort, elle vint au tombeau de Waltheof, et posa sur la pierre un voile de soie; mais son présent, disait la vieille légende, fut aussitôt repoussé et jeté au loin, comme par une main invisible (18).

(1) Ipsum, missis nunciis, danicam classem invitasse. (Fordun., t. III, p. 510.) — Per delationem Judith uxoris suæ accusatus est. (Orderic. Vital., p. 536.)

(2) Secundum leges Normannorum. (Alured. Beverl., p. 134.)

(3) Prævalens concio æmulorum ejus in curiâ regali coadunata est. (Orderic. Vital., p. 536.)

(4) Impiissimâ uxore suâ novas nuptias affectante. (Ingulf. Croyl., p. 903.

(5) Inhiantibus Normannis ad ejus comitatus. (Ibid.)

(6) Pro terris suis et tenementis, suum sanguinem sitiente. (Ibid.)

(7) Quæsivit occasionem et invenit illum tollendi de medio. (Fordun. Chron., t. III, p. 510.)

(8) Dùm adhuc populus dormiret. (Orderic. Vital., p. 536.)

(9) Ibid.

(10) Cùmque carnifices trepidarent ne cives exciti... Surge, inquiunt prostrato comiti... (Orderic. Vital., p. 536.)

(11) Pro me et pro vobis... (Ibid.)

(12) Carnifex autem ulteriùs præstolari noluit, sed mox, exempto gladio... (Ibid.)

(13) In bivio. (Math. Paris., p. 7.)

(14) Order. Vital., p. 537. — Snorre's Heimskringla, t. III, pag. 169.

(15) Cujus memoriam voluerunt in terrâ delere, sed creditur verè illum, cum sanctis, in cœlo gaudere. (Florent. Wigorn., p. 639.)

(16) Orderic. Vital., p. 537.

(17) Permissu regis, honorificè tumulatur. (Ibid.)

(18) Uxor sua, audiens Christi magnalia, ad tumulum viri accessit, et pallium sericum... quod, quasi manibus alicujus rejectum fuisset, longiùs à tumulo resiluit. (Ingulf. Croyl., p. 904.)

1075 à 1076 L'abbé de Croyland, Wulfketel, Anglais de race, se hâta de publier ces faits miraculeux, et les prêcha en langue saxonne, aux visiteurs de son couvent. Mais l'autorité normande ne le laissa pas long-temps faire en paix ses prédications (1), et il fut accusé d'idolâtrie, devant un concile tenu à Londres (2). Les évêques et les comtes assemblés le dégradèrent de sa dignité ecclésiastique, et l'envoyèrent, comme simple reclus, au couvent de Glastonbury, gouverné par un Normand appelé Toustain, renommé, entre tous les abbés de la conquête, pour son naturel dur et féroce (3). Ce châtiment ne découragea point la superstition populaire : fondée sur des regrets nationaux, elle ne s'éteignit qu'avec ces regrets, quand les fils des Saxons eurent oublié la vieille cause pour laquelle avaient souffert leurs aïeux. Mais ce temps ne vint pas aussi vite que l'eussent désiré les conquérants ; et quarante années après la mort de Waltheof, lorsque le gouvernement du monastère de Croyland avait déjà passé, par une succession d'abbés étrangers, sous l'autorité d'un certain Geoffroy, venu de la ville d'Orléans, les miracles recommencèrent à s'opérer sur le tombeau du dernier chef saxon (4). Les Anglais de race venaient en foule visiter sa sépulture ; et les moines d'origine normande qui se trouvaient dans l'abbaye tournaient cet empressement en ridicule, et injuriaient les pèlerins, ainsi que l'objet de leur culte, disant que c'était un felon et un traître, justement condamné à mort (5).

La veuve de Waltheof hérita de tous ses biens, et même on enleva pour elle au monastère de Croyland des terres que son mari avait données en possession pleine et entière (6). Judith espérait partager ce vaste héritage avec un époux de son choix ; mais elle se trompa, et la même puissance qui avait disposé de sa main pour faire déserter un Saxon, voulut l'employer cette fois à payer les services d'un Français. Sans consulter sa nièce plus qu'il n'avait fait précédemment, le roi Guillaume la donna, avec les biens de Waltheof, à un certain Simon, venu de la ville de Senlis, brave chevalier, mais boiteux et mal fait (7). Judith témoigna pour cet homme un dédain qui courrouça le conquérant (8) ; peu disposé à faire plier sa politique devant l'intérêt d'une femme, il adjugea à Simon de Senlis le comté de Northampton et tout l'héritage de Waltheof, dont la veuve perdit ainsi le fruit de sa trahison. Restée seule avec deux enfants, elle mena une vie obscure et triste, dans plusieurs cantons retirés de l'Angleterre. Les Normands la méprisaient, parce qu'elle était devenue pauvre ; les Saxons la haïssaient comme coupable de meurtre ; et les vieux historiens de race anglaise montrent une sorte de joie en racontant ses années d'abandon et de chagrin (9). 1075 à 1076

L'exécution de Waltheof mit le comble à l'abattement du peuple vaincu. Il paraît que ce peuple n'avait point encore perdu toute espérance, tant qu'il voyait l'un des siens investi d'un grand pouvoir, même sous l'autorité de l'étranger. Après le fils de Siward, il n'y eut plus en Angleterre aucun chef politique qui fût né dans le pays, qui n'en regardât pas les indigènes comme des ennemis ou des brutes. Toute l'autorité religieuse avait aussi passé aux mains d'hommes de nation étrangère ; et des anciens prélats saxons il ne restait plus que Wulfstan, évêque de Worcester (10). C'était un homme simple et faible d'esprit, incapable de rien oser, et qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, après un moment d'entraînement patriotique, s'était réconcilié, de tout son cœur, avec les conquérants. Depuis, il leur avait rendu plusieurs services ; il avait fait des visites pastorales et proclamé les amnisties du roi dans les provinces encore mal pacifiées (11) ; il avait marché en personne contre Roger de Hereford, au passage de la Saverne : mais il était de race anglaise ; son jour vint comme était venu celui des autres.

Dans l'année 1076, Wulfstan fut cité devant un concile d'évêques et de seigneurs normands, réunis dans l'église de Westminster, et présidés par le roi Guillaume et par l'archevêque Lanfranc. L'assemblée déclara unanimement que le prélat saxon était incapable d'exercer en Angleterre les fonctions épiscopales, attendu qu'il ne savait pas parler français (12). En vertu de cet arrêt bizarre, le roi et l'archevêque ordonnèrent au condamné de rendre le

(1) Undè Normanni, nimiùm indignati. (Ingulf. Croyl. p. 904.)

(2) Ad proximum concilium, Londoniis summonitum, de idolatriâ accusant. (Ibid.)

(3) Glastoniæ, sub cruentissimo abbate Thorstano, procùl à notis et à suâ patriâ. (Ibid.)

(4) Ad tumbam Guallevi comitis miracula demonstrari cœperunt. (Orderic. Vital., p. 543.)

(5) Angliæ plebes ad tumulum sancti compatriotæ frequenter accurrunt... quidam de Normannis monachus advenientes derisit, dicens quòd nequam proditor fuerit, et pro reatu suo obtruncari meruerit. (Ibid., p. 544.)

(6) Doomesday-book, tom. I, p. 72 ; — t. II, p. 152, 202, 228, etc. Terra Judithæ comitissæ. Totam hanc terram tenuit Waltef comes T. R. E. — Ingulf. Croyl., p. 903.

(7) In alterâ suâ tibiâ claudicavit. (Ibid.)

(8) Illa nuptias ejus respuit. (Ibid.)

(9) Odio omnibus habita, et dignè despecta, per diversa loca et latibula erravit. (Ibid.)

(10) Quasi unus ex anglicis superstes. (Chron. Jo. Brompton., p. 976.)

(11) Voyez plus haut, p. 134.

(12) Quia nescivit gallicum. (Annales monast. Burtoniens.) — Quia linguam gallicanam non noverat. (Math. Paris., p. 20.) — Propter gallicæ linguæ carentiam. (Chron. Henric. Knyghton, p. 2368.)

1076 bâton et l'anneau (1), insignes de sa dignité. L'étonnement et l'indignation d'être si mal récompensé inspirèrent à Wulfstan une énergie toute nouvelle pour lui; il se leva, et, tenant à la main son bâton pastoral, marcha droit au tombeau du roi Edward, enterré dans l'église; là, s'arrêtant, et s'adressant au mort en langue anglaise: «Edward, dit-il, c'est « toi qui m'as donné ce bâton; c'est à toi que je le « rends et le confie (2). » Puis se tournant vers les Normands: « J'ai reçu cela de qui valait mieux que « vous; je le lui remets, ôtez-le-lui si vous pou- « vez (3). » En prononçant ces derniers mots, le Saxon frappa vivement la pierre de la tombe avec la pointe du bâton pastoral. Son air et ce geste inattendu produisirent sur l'assemblée une grande impression de surprise, mêlée d'un effroi superstitieux: le roi et le primat ne réitérèrent point leur demande, et laissèrent le dernier évêque anglais garder son bâton et son office (4).

L'imagination populaire fit de cette aventure un prodige, et l'on répandit la nouvelle que le bâton pastoral de Wulfstan, quand il en frappa la pierre, s'y était enfoncé profondément, comme dans une terre molle, et que personne n'avait pu l'en arracher, excepté le Saxon lui-même, lorsque les étrangers eurent révoqué leur sentence (5). Après la mort de Wulfstan, et après qu'un chanoine de Bayeux, appelé Samson, lui eut succédé dans l'épiscopat de Worcester, les Anglais de race le décorèrent, comme 1076
Waltheof et comme Eghelwin, des noms de saint et de bienheureux (6). Ce fut le lot de presque tous les hommes éminents qui étaient morts ou avaient souffert de leur résistance au pouvoir du conquérant.

Tout cela est un peu étrange pour nous; car les nations opprimées ont maintenant perdu l'usage de faire des saints de leurs défenseurs et de leurs amis; elles ont la force de conserver le souvenir de ceux qu'elles ont chéris, sans les entourer, après leur mort, d'une auréole superstitieuse. Mais quelque différence qu'il y ait entre nos mœurs et celles des hommes qui nous ont précédés sur la terre, que cette différence ne nous rende point des juges trop sévères pour eux; que la forme bizarre de leurs actes nationaux ne nous induise pas à prononcer qu'il n'y avait rien de national et de patriotique dans leurs actes. La grande pensée de l'indépendance humaine leur fut révélée comme à nous; ils l'environnèrent de leurs symboles favoris, ils rassemblèrent autour d'elle ce que leur esprit imaginait de plus noble, et la firent religieuse comme nous la faisons poétique. C'est la même conviction et le même enthousiasme, formulés d'une autre manière, le même penchant à immortaliser en idée ceux qui ont dévoué leur vie au salut ou au bien-être d'autrui.

(1) Jubetur baculum et annulum resignare, archiepiscopo Lanfranco præcipiente, et hoc rege præscribente. (Jo. Brompton., p. 976.)

(2) Et dixit linguâ suâ: Edwarde, dedisti mihi baculum, et ideò illum tibi committo. (Annales Burtonienses. — Jo. Brompton, p. 976.)

(3) Melior te hunc mihi dedit, cui et retradam. Avelle, si poteris. (Chron. Henric. Knyghton, p. 2368.)

(4) Restitutus est. (Math. Paris., Vitæ abbat., p. 31.)

(5) Baculum in solidâ petrâ ità defixit, ut à nullo posset avelli, donec ille, ad regis rogatum, baculum resumeret. (Chron. Jo. Brompton, p. 976.)

(6) Sanctus Wulfstanus. (Annales Burtonienses.)

LIVRE SIXIÈME.

DEPUIS LA QUERELLE DU ROI GUILLAUME AVEC SON FILS AÎNÉ, ROBERT, JUSQU'AU DERNIER PASSAGE DE GUILLAUME SUR LE CONTINENT.

1077 — 1087.

1077 à 1079 Une des phases nécessaires de toute conquête, grande ou petite, c'est que les conquérants se querellent entre eux pour la possession et le partage du bien des vaincus. Les Normands n'échappèrent pas à cette nécessité. Quand il n'y eut plus de rebelles à soumettre, l'Angleterre devint pour ses maîtres une cause de guerres intestines; et même ce fut dans la nouvelle famille royale, entre le père et son fils aîné, que la dispute éclata d'abord. Ce fils, appelé Robert, et que les Normands surnommaient, dans leur langue, *Gamberon* ou *Courte-heuse*, à cause du peu de longueur de ses jambes (1), avait été, avant la bataille de Hastings, désigné, par le duc Guillaume, héritier de ses terres et de son titre. Cette désignation s'était faite, selon l'usage, avec le consentement formel des barons de Normandie, qui tous avaient prêté serment au jeune Robert, comme à leur seigneur futur (2). Lorsque Guillaume fut devenu roi, le jeune homme, dont l'ambition s'était éveillée à la vue des succès de son père, le requit d'abdiquer au moins, en sa faveur, le gouvernement de la Normandie; mais le roi refusa, voulant garder ensemble son ancien duché et son nouveau royaume (3). Il s'ensuivit une querelle violente, ou les deux plus jeunes frères, Guillaume le Roux et Henri, prirent parti contre leur aîné, sous couleur d'affection filiale, mais réellement pour le supplanter, s'ils le pouvaient, dans la succession que leur père lui avait assurée (4). 1077 à 1079

Un jour que le roi était à Laigle avec ses fils, Guillaume et Henri vinrent au logement de Robert, dans la maison d'un certain Roger Chaussiègue, et montant à l'étage supérieur, ils se mirent d'abord à jouer aux dès, à la façon des gens de guerre du temps, puis ils firent grand bruit et versèrent de l'eau sur Robert et sur ses amis qui étaient au-dessous (5). Irrité de cet affront, Robert courut, l'épée à la main, sur ses deux frères : il y eut un grand tumulte que le roi calma, non sans peine (6); et, dès la nuit suivante, le jeune homme, suivi de tous ses compagnons, sortit de la ville, et gagna Rouen, dont il essaya de surprendre la citadelle. Il n'y réussit point; plusieurs de ses amis furent arrêtés; lui-même échappa avec quelques autres, et passant la frontière de Normandie, il se réfugia dans le Perche, où Hugues, neveu d'Aubert le Ribaud, l'accueillit dans ses châteaux de Sorel et de Reymalard (7).

Il y eut ensuite entre le père et le fils une réconciliation qui ne fut pas de longue durée; car les jeunes gens qui entouraient le dernier recommencèrent bientôt à stimuler son ambition par leurs conseils et leurs plaisanteries (8). « Noble fils de « roi, lui disaient-ils, il faut que les gens de ton

(1) Vulgo *Gambarom* cognominatus est et, Brevis Ocrea. (Orderic. Vital., p. 545.)

(2) Optimates gratanter acquieverunt. (Ibid.)

(3) Postulata denegavit. (Ibid.)

(4) Willelmus Rufus et Henricus patri favebant. (Ibid.)

(5) In domo Rogerii Calcegii venerunt, ibique super solarium (sicut militibus mos est) tesseris ludere cœperunt, deindè ingentem strepitum facere, et aquam... (Orderic. Vital., p. 545.)

(6) De hospitio suo rex accurrit. (Ibid.)

(7) Tùm Hugo, nepos Alberti Ribaldi, exules suscepit, eisque novum castellum Raimalast atque Sorellum patefecit. (Ibid., p. 546.)

(8) Seditiosi tirones, juveni regis filio... dixerunt. (Ibid.)

1077 à 1079 « père gardent bien son trésor, puisque tu n'as pas « un denier pour donner à ceux qui te suivent. Com- « ment souffres-tu de demeurer si pauvre, lorsque « ton père est si riche? Demande-lui donc une par- « tie de son Angleterre, ou tout au moins le duché « de Normandie qu'il t'a promis devant tous ses « barons (1). » Robert, excité par ces propos et d'autres semblables, alla renouveler son ancienne requête; mais le roi refusa encore une fois, et l'exhorta, d'un ton paternel, à rentrer dans le devoir, et surtout à faire choix de meilleurs conseillers, de personnes d'un âge mûr, graves et sages, telles que l'archevêque Lanfranc (2). « Seigneur roi, ré- « pliqua brusquement Robert, je suis venu ici pour « réclamer mon droit, et non pour écouter des « sermons; j'en ai entendu assez, et d'assez en- « nuyeux, lorsque j'apprenais la grammaire. Ré- « ponds-moi donc positivement, afin que je voie ce « que j'aurai à faire; car je suis fermement résolu à « ne plus vivre du pain d'autrui, et à n'être aux « gages de personne (3). »

Le roi répondit, en colère, qu'il ne se dessaisirait point de la Normandie où il était né, et ne partagerait avec qui que ce fût l'Angleterre, le prix de ses fatigues (4). « Eh bien, dit Robert, je m'en irai, « j'irai servir les étrangers, et peut-être obtien- « drai-je chez eux ce qu'on me refuse dans mon « pays (5). » Il partit en effet et parcourut la Flandre, la Lorraine, l'Allemagne, puis la France et l'Aquitaine, visitant, dit l'ancien historien, des ducs, des comtes et de riches seigneurs châtelains, leur contant ses griefs, et leur demandant des secours (6); mais tout ce qu'il recevait pour le soutien de sa cause, il le donnait à des jongleurs, à des parasites ou à des femmes débauchées, et se trouvait bientôt obligé de mendier de nouveau, ou d'emprunter à grosse usure (7). Mathilde, sa mère, lui envoyait quelquefois de l'argent à l'insu du roi. Guillaume l'apprit, et le lui défendit; elle recommença, et le roi irrité lui reprocha, en termes amers, de distribuer à ses ennemis le trésor qu'il lui donnait en garde (8); puis il fit arrêter le porteur des présents de Mathilde, avec ordre de lui crever les yeux (9). 1077 à 1079 C'était un Bas-Breton d'origine, appelé Samson; il prit la fuite, et devint moine, dit la vieille chronique, pour le salut de son âme et de son corps (10).

Après beaucoup de voyages, le jeune Robert se rendit, sous les auspices de Philippe, roi de France, au château de Gerberoy, situé dans le Beauvoisis, sur les confins de la Normandie. Il fut bien accueilli par Elie, vicomte du château, et par son collègue; car, dit l'ancien narrateur, c'était la coutume de Gerberoy qu'il y eût deux seigneurs égaux au pouvoir, et qu'on y reçût les fugitifs de tous pays (11). Là, le fils du conquérant réunit des chevaliers à gages (12); il lui en vint de France et de Normandie; plusieurs hommes d'armes de la maison du roi Guillaume, plusieurs de ceux qui le flattaient chaque jour et vivaient à sa table, quittèrent leurs offices pour se rendre à Gerberoy (13); et lui-même alors, passant la mer, vint en personne assiéger le château où son fils s'était renfermé.

Dans une sortie que fit Robert, il engagea le combat 1079 seul à seul, avec un cavalier couvert de son armure, le blessa au bras et le renversa de son cheval; la voix du blessé lui fit reconnaître son père, et aussitôt il mit pied à terre, l'aida à se relever et à se remettre en selle, et le laissa repartir librement (14). Les chefs et les évêques normands s'employèrent à réconcilier de nouveau le pèr avec le fils. Mais Gnillaume résista d'abord à leurs instances: « Pourquoi, leur disait-il, me sollicitez-vous en « faveur d'un traître qui a séduit contre moi mes « gens de guerre, ceux que j'avais nourris de mon « pain, et à qui j'avais donné leurs armes (15)? » Il céda pourtant, à la fin; mais le bon accord entre le père et le fils ne fut pas de longue durée; pour la troisième fois Robert s'éloigna, alla en pays étranger, et ne revint plus du vivant de son père (16). Le roi le maudit à son départ; et les historiens du siècle attribuent à cette malédiction les infortunes qui remplirent toute la vie du fils aîné de Guillaume le Bâtard, infortune dont la conquête de l'Angle-

(1) Nobilissime fili regis... patris tui satellites regale sic servant ærarium, ut vix tuis clientibus unum indè possis dare denarium... cur hoc pateris? (Orderic. Vital., p. 546.)

(2) Ibid., p. 570.

(3) Hùc, domine mi rex, non accessi pro sermonibns audiendis...hoc fixum est apud me quòd nemini militabo. (Ib.)

(4) Natale solum Normaniæ.... Angliæ quoque regnum, quod ingenti nactus sum labore. (Ibid.)

(5) Extraneis tentabo servire. (Ibid.)

(6) Nobiles expetiit cognatos, duces et comites et potentes oppidanos; illis querelas suas deprompsit. (Ibid.)

(7) Histrionibus et parasitis ac meretricibus distribuebat... egestate compressus mendicabat, aut ab externis fœneratoribus... (Ibid.)

(8) Inimicos meos sustentat opibus meis. (Orderic. Vital., p. 571.)

(9) Veredarium reginæ comprehendi, et oculis privari. (Ib.)

(10) Pro salvatione corporis et animæ. (Ibid.)

(11) Helias quoque vicedominus, cum compari suo... moris enim est illius castri ut ibidem duo pares domini sint, et omnes fugitivi suscipiantur. (Ibid., 572.)

(12) Gregarios equites. (Ibid.)

(13) Multi de his qui regi adulabantur. (Ibid.)

(14) Chron. saxon., Gibson, p. 184.

(15) Miror quòd pro tantoperè pro perfido supplicatis homine... Tirones meos, quos alui et armis militaribus decoravi, abduxit. (Orderic. Vital., p. 573.)

(16) A patre recessit, nec posteà rediit. (Ibid., p. 572.)

1079 terre fut, comme on le voit, la première cause (1).

De ces dissensions qui troublaient le repos du chef des conquérants, le peuple vaincu ne retirait aucun profit; et si, dans l'absence de Guillaume, la main royale, comme on disait alors, ne pesait plus sur ce peuple, d'autres mains, celles des comtes, vicomtes, juges, prélats et abbés, de race étrangère, lui faisaient sentir leur poids. Parmi les plus impitoyables de ces ministres de la conquête figurait le Lorrain Vaulcher, évêque de Durham, qui, depuis l'exécution de Waltheof, cumulait, avec son office ecclésiastique, le gouvernement de tout le pays situé entre la Tweed et la Tyne (2). Les amis du comte évêque vantaient beaucoup son administration, et le louaient d'être aussi habile à réprimer par le tranchant de l'épée les rébellions des Anglais, qu'à réformer leurs mœurs par la puissance de ses discours (3). Ce qu'il y avait de réel, c'est que Vaulcher tourmentait sa province par des exactions insupportables, qu'il permettait à ses officiers de lever, après lui, des tributs pour leur propre compte, et qu'il laissait ses gens d'armes piller et tuer impunément (4). Parmi ceux qu'ils firent périr sans aucun jugement, se trouvait un certain Liulf, homme chéri de toute la contrée, qui s'était retiré à Durham, après avoir été dépouillé par les Normands (5) de tous les biens qu'il possédait au sud de l'Angleterre. Ce meurtre, exécuté avec des circonstances atroces, mit le comble à la haine populaire contre l'évêque lorrain et ses agents. L'ancien esprit du Northumberland se réveilla, et les habitants de cette terre fatale aux étrangers se réunirent, comme au temps de Robert Comine (6).

Ils tinrent de nuit des conférences, et délibérèrent unanimement de venir avec des armes cachées, à l'assemblée de justice que tenait de temps en temps l'évêque, à la *cour du comté*, comme on disait en langue normande (7). Cette cour se tenait sur les bords de la Tyne, près du château neuf bâti par 1080 les conquérants sur la grande route d'Écosse, dans un lieu appelé en saxon Gotes-Heavd, ou Tête-de-Chèvre (8). Les Northumbriens s'y rendirent en grand nombre, comme pour adresser à leur seigneur d'humbles et pacifiques requêtes. Ils demandèrent réparation des torts qui leur avaient été faits (9). « Je ne ferai droit, répondit l'évêque, à « aucune de ces plaintes, à moins qu'auparavant « vous ne me comptiez 400 livres, en bonne mon- « naie (10). Celui des Saxons qui, sachant le français, parlait au nom de tous les autres, demanda permission de s'entendre avec eux (11), et tous s'éloignèrent un moment, comme pour consulter ensemble sur le payement de la somme demandée; mais tout à coup l'orateur, qui était le chef du complot, s'écria en langue anglaise : « Courtes « paroles, bonnes paroles; tuez l'évêque (12). » A ce signal, ils tirèrent leurs armes, se jetèrent sur le Lorrain, le tuèrent, et avec lui une centaine d'hommes de race normande ou flamande (13) : deux serviteurs, Anglais de nation, furent seuls épargnés par les conjurés (14). Le soulèvement populaire s'étendit jusqu'à Durham; la forteresse qu'y avaient bâtie les Normands fut attaquée : mais la garnison, nombreuse et bien pourvue de munitions, résista aux Northumbriens, qui se dispersèrent, découragés, après un siége de quatre jours (15).

A ce nouveau signe de vie donné par la population du nord, Eudes, évêque de Bayeux, frère du roi et l'un de ses lieutenants en son absence, marcha promptement vers Durham, avec une nombreuse armée. Sans prendre le temps ni la peine de faire une enquête sur le soulèvement, il se saisit au hasard d'hommes qui étaient restés dans leurs maisons, et les fit décapiter ou mutiler (16). D'autres ne rachetèrent leur vie qu'en abandonnant tout ce qu'ils possédaient (17). L'évêque Eudes pilla l'église

(1) Quapropter rex maledixit filio suo, quam maledictionem antequàm obiret, expertus est vehementer. (Math. Paris., p. 10.)

(2) Defuncto Waltheofo, Walcherus episcopus comitatum Northumbriæ à rege obtinuit. (Anglia sacra, t. I, p. 703.)

(3) Frænaret rebellionem gentis gladio, et reformaret mores eloquio. (Willelm. Malmesb. Vitæ pontif., p. 277.)

(4) Extorsit pecuniam infinitam. (Math. Paris., p. 7.) — Ministris suis durissimam plebis oppressionem permittens... aliquos etiam ex majoribus natu interficiebant. (Anglia sacra, t. I, p. 703.)

(5) Vir toti provinciæ carissimus, qui possessionibus suis à Normannis privatus, Dunelmum secesserat. (Ibid., p. 704.)

(6) Odia et furorem. (Ibid., p. 704.) — Northanhumbri, populus semper rebellioni deditus. (Willelm. Malmesb., p. 112.)

(7) Decreverunt unanimiter ut occultè armati venirent ad placita comitatûs. (Math. Paris., p. 7.)—In quodam *Gemote*. (Chron. saxon. Gibson., p. 184.)

(8) Ad Caput-Capræ. (Florent. Wigorn., p. 637.)

(9) De diversis injustitiis sibi justitiam fieri. (Math. Paris., p. 7.)

(10) Nisi sibi anteà libras quadringentas optimæ monetæ numerassent. (Ibid.)

(11) Unus eorum, pro omnibus loquens. (Ibid.)

(12) Præcipitanter, patriâ linguâ, dixit : *Shorte red, gode red; sleaye the bishoppe*. (Ibid.)

(13) Et 100 homines cum eo Franci et Flamingi. (Chron. saxon. Gibson, p. 184.)

(14) Duobus tantùm anglicis ministris, ob consanguinitatem, pepercerunt. (Florent. Wigorn., p. 640.)

(15) Quarto die obsidionis, obsidentes per diversa disperguntur. (Simeonis Dunelmensis Hist., p. 47.)

(16) Miseros indigenas, qui, in suâ innocentiâ confisi, domi resederant, plerosque decollari aut membrorum detruncatione præceperunt debilitari. (Ibid.)

(17) Nonnulli salutem et vitam pretio redemerunt. (Ibid.)

1080 de Durham, et enleva ce qui restait des ornements sacrés qu'Eghelwin avait sauvés en les transportant dans l'île de Lindisfarn (1). Il renouvela dans tout le Northumberland les ravages que son frère y avait faits en l'année 1070; et c'est cette seconde dévastation qui, ajoutée à la première, imprima aux contrées du nord de l'Angleterre l'aspect de désolation et de tristesse qu'elles présentaient encore plus d'un siècle après (2). « Ainsi, dit un historien « postérieur de soixante-dix années, furent tranchés « les nerfs de cette province, jadis si florissante. « Ces villes autrefois renommées, ces hautes tours « qui menaçaient le ciel, ces campagnes riantes de « pâturages et arrosées d'eaux vives, l'étranger qui « les voit gémit de pitié, l'ancien habitant ne les « reconnaît plus (3). »

Sur ce pays, tout ruiné qu'il était, la population, demi-saxonne, demi-danoise, garda longtemps son ancien esprit d'indépendance et de fierté un peu sauvage. Les rois normands successeurs du bâtard habitaient en pleine sûreté les provinces méridionales; mais ce n'était guère sans appréhension qu'ils voyageaient au delà de l'Humber, et un historien de la fin du douzième siècle assure qu'ils ne visitaient jamais cette partie de leur royaume sans conduire avec eux une armée de soldats aguerris (4). C'est dans le nord que se conserva le plus longtemps le penchant à la rébellion contre l'ordre social établi par la conquête; c'est là que se recrutèrent encore pendant plus de deux siècles ces bandes d'*Outlaws* (5), successeurs politiques des réfugiés du camp d'Ély et des compagnons de Hereward. L'histoire ne les a point compris; elle les passe sous silence, ou bien, suivant le langage des actes légaux du temps, elle les flétrit d'un nom qui écarte d'eux tout intérêt, du nom de séditieux, de voleurs et de bandits. Mais que ces titres, odieux en apparence, ne nous en imposent point; ils sont ceux que, dans tout pays subjugué par l'étranger, portèrent les braves qui, en petit nombre, se réfugièrent sur les montagnes et dans les forêts, laissant l'habitation des villes à qui supportait l'esclavage (6). Le peuple, qui n'avait pas le courage de les imiter, les aimait du moins et les accompagnait de ses vœux. Pendant que des ordonnances, rédi- 1089
gées en langue française, prescrivaient à tout habitant des villes et des bourgs d'Angleterre de traquer l'homme mis hors la loi, *l'homme des forêts*, comme un loup (7), de le poursuivre, de canton en canton, par la *huée* et par le *cri* (8), il circulait des chansons anglaises en l'honneur de cet ennemi du pouvoir étranger, qui avait, disait on, pour trésor la bourse des comtes, et pour troupeaux les daims du roi. Les poëtes populaires célébraient ses victoires, ses combats, ses stratagèmes contre les agents de l'autorité. On chantait comment il avait lassé à la course les gens et les chevaux du vicomte; comme il avait pris l'évêque, l'avait rançonné à mille marcs, et forcé d'exécuter un pas de danse dans ses habits pontificaux (9).

L'évêque normand, Eudes de Bayeux, après son 1080 à 1082
expédition dans le Northumberland, devint fameux parmi les siens, comme l'un des plus grands *dompteurs* d'Anglais (10); il était chef des juges, ou grand justicier de toute l'Angleterre, comte de Kent et de Hereford, depuis l'emprisonnement de Roger, fils de Guillaume, fils d'Osbert. Le renom dont il jouissait l'enorgueillit, et le pouvoir qu'il exerçait en Angleterre et en Normandie excita en lui l'ambition de la plus grande puissance qu'il y eût alors, de la puissance papale. Des devins italiens avaient prédit qu'un pape nommé Eudes succéderait à Grégoire VII (11); l'évêque de Bayeux, s'appuyant sur cette prédiction, commença des intrigues à Rome, y acheta un palais, envoya de riches présents à ceux que les gens de l'autre côté des Alpes appelaient encore *sénateurs*, et chargea de lettres et de dépêches les pèlerins de Normandie et d'Angleterre (12): il engagea des barons et des chevaliers normands, entre autres Hugues le Loup, comte de Chester, à le suivre en Italie, pour lui faire une brillante escorte (13). Le roi Guillaume, encore en Normandie, fut averti de ces préparatifs, et ils lui déplurent, on ne sait pas pour quelle raison. Ne se souciant pas que son frère devînt pape, il s'embarqua et le surprit en mer, à la hauteur de l'île de Wight (14). Le roi assembla aussitôt les chefs normands dans cette île, et accusa devant eux l'é-

(1) Ornamenta ecclesiæ abstulit. (Simeonis Dunelmensis Hist., p. 46.) — Voyez ci-dessus, liv. IV, p. 118.

(2) Provinciæ illius reliquias, quæ aliquantùm respiraverant, funditùs exterminavit. (Willelm. Malmesb., p. 277.)

(3) Si quis videt modò peregrinus, ingemit; si quis vetus incola, non agnoscit. (Ibid., p. 258.)

(4) Rex si quandò partes illas regni adit, non sine magno auxiliatorum comitatu vadit. (Ibid.)

(5) *Utlage*, selon l'orthographe saxonne.

(6) .....Τούρκους μὴ προσκυνοῦμεν
Πᾶμεν νὰ λεμεριάζωμεν ὅπου φωλεάζουν λύκοι.
Ἐταῖς χώραις σκλάβοι κατοικοῦν....
(Chants populaires de la Grèce moderne, publiés par M. Fauriel.)

(7) Les Normands employaient quelquefois le mot saxon francisé *utlages*, et quelquefois celui de *forestiers*.

(8) En anglais moderne *by hue and cry*.

(9) Ballads of Robin Hood, Adam Bell, Clym o'the Chlough, etc. passim.

(10) Anglos maximè perdomuit. (Gloss. Spelmann., p. 337.)

(11) Quidam sortilegi Romanorum. (Order. Vital., p. 646.)

(12) Palatium sibi emit, senatores Quiritum, magnis muneribus datis..... (Ibid.)

(13) Ibid.

(14) Ex insperato in insulâ Vectâ obviavit. (Ibid.)

1080 à 1082 vêque d'avoir abusé de son pouvoir de juge et de comte; d'avoir maltraité les Saxons outre mesure, au grand danger de la cause commune (1); d'avoir spolié les églises, et enfin d'avoir tenté de séduire et d'emmener hors de l'Angleterre les guerriers sur la foi desquels reposait le salut des conquérants (2). « Considérez ces griefs, dit le roi à l'as- « semblée, et apprenez-moi comment je dois agir « envers un tel frère (3). » Personne n'osa répondre. « Qu'on l'arrête donc, reprit Guillaume, et qu'on « l'enferme sous bonne garde (4). » Aucun des assistants n'osa mettre la main sur l'évêque. Alors le roi s'avança, et le saisit par ses vêtements. « Je « suis clerc, s'écria Eudes, je suis ministre du Sei- « gneur : le pape seul a droit de me juger (5). » Mais Guillaume, sans lâcher prise, répondit : « Ce « n'est point un clerc que je juge; c'est mon comte « et mon vassal que j'arrête (6). » Le frère du vainqueur des Anglais fut conduit en Normandie et emprisonné dans une forteresse, peut-être dans celle où languissait encore Ulfnoth, le frère du roi Harold, dont le sort était maintenant pareil au sien, après quinze ans d'une fortune si différente (7).

Les reproches du roi à l'évêque sur sa conduite dans le nord de l'Angleterre, s'ils ne sont pas une invention de l'ancien historien, semblent déceler quelques craintes d'un nouveau soulèvement de ceux qui avaient tué Robert Comine, repris la ville d'York, massacré l'évêque Vaulcher, et qui couraient avec joie à la rencontre de tout ennemi des Normands qui venait descendre sur leurs côtes. Cette crainte n'était pas entièrement vaine; car plus d'une révolte éclata dans le voisinage de Durham, sous l'épiscopat de Guillaume, successeur du Lorrain (8). Dans le reste de l'Angleterre, les vaincus montraient moins d'énergie et plus de résignation à leurs souffrances. Peu de faits positifs sur la nature de ces souffrances sont parvenus jusqu'à nous, et encore se rapportent-ils, pour la plupart, aux misères des gens d'église, la seule classe des opprimés de la vieille Angleterre qui ait trouvé des historiens. Toutefois ce qu'on osait contre cette classe 1080 à 1082 privilégiée peut faire conjecturer, par induction, ce qu'avaient à subir les autres classes d'hommes que le scrupule religieux ne protégeait point; et un trait du régime intérieur d'un monastère anglais, sous le pouvoir d'un abbé normand, dans la seizième 1082 année de la conquête, aidera peut-être à deviner le régime des villes et des provinces, sous l'autorité des comtes, des vicomtes, et des baillis du roi étranger (9).

Le couvent de Glastonbury, dans la province de Sommerset, après la déposition d'Eghelnoth, son abbé de race saxonne, avait été donné à Toustain, moine de Caen (10). Toustain, suivant la coutume des autres Normands devenus abbés en Angleterre, avait commencé par diminuer la portion de nourriture de ses religieux, pour les rendre plus maniables; mais la famine ne fit que les irriter davantage contre le pouvoir de celui qu'ils qualifiaient hautement d'intrus (11). L'abbé, par esprit national, ou par fantaisie de despotisme, voulait que ses moines saxons apprissent à chanter les offices d'après la méthode d'un musicien fameux dans la ville de Fécamp, et les Saxons, autant par haine de la musique normande que par habitude, tenaient au chant grégorien (12). Ils reçurent plusieurs fois l'injonction d'y renoncer, ainsi qu'à d'autres anciens usages; mais ils résistèrent jusqu'au point de déclarer un jour, en plein chapitre, leur ferme résolution de ne pas changer (13). Le Normand se leva furieux, sortit, et revint aussitôt à la tête d'une compagnie de gens armés de toutes pièces (14).

A cette vue, les moines s'enfuirent vers l'église et se réfugièrent dans le chœur, dont ils eurent le temps de fermer la porte (15). Les soldats qui les poursuivaient, se trouvant arrêtés, essayèrent de la forcer. Pendant ce temps, quelques-uns d'entre eux escaladèrent les piliers, et, se plaçant sur les solives qui couronnaient la clôture du chœur, commencèrent l'attaque de loin et à coups de flèches (16). Les moines, réfugiés près du maître autel, se glis-

(1) Angliam vehementer oppressit. (Orderic. Vital., p. 646.)

(2) Ecclesias spoliavit, militesque meos qui Angliam tutari debuerant seduxit et trans Alpes... (Ibid., p. 647.)

(3) Considerate... (Ibid.)

(4) Comprehendite et solerter custodite. (Ibid.)

(5) Clericus sum et minister Domini. (Ibid.)

(6) Ego nec clericum nec antistitem damno, sed comitem meum, quem meo, vice meâ, præposui regno. (Ibid.)

(7) Voyez livre III.

(8) Wilelmus Dunelmensis episcopus moritur, et fit commotio hominum. (Annales Margan., apud scriptor. Oxon., t. II, p. 3.)

(9) Hoc monasterium semper post adventum Normannorum pessimis est infractum laboribus. Abbates enim rerum gloriâ elati non religiosos sed tyrannos agunt, foris tumidi, intùs crudeles et incommodi. (Adamus de Domerham. ed. Hearne, p. 114.)

(10) Voyez plus haut, livre V, p. 149.

(11) Monachos in victualibus miserabiliter tractare, hinc lites verborum animorumque discordiæ, quia, ut ait Lucanus, nescit plebs jejuna timere. (Willelm. Malmesb., p. 254.)

(12) Ut cujusdam Willelmi Fiscannensis cantum discerent et cantarent. (Willelm. Malmesb., ed. Gale, p. 332.)

(13) Ibid.

(14) Milites ac satellites suos phaleratos. (Ibid.)

(15) Chron. saxon. ed. Gibson, p. 184. (Ibid.)

(16) Quidam etiam solaria inter columnas erecta scandebant. (Ibid.)

1082 saient dessous ou se tapissaient derrière les châsses et les reliquaires, qui, leur servant de rempart, reçurent les flèches lancées contre eux; le grand crucifix de l'autel en fut hérissé de toutes parts (1). Bientôt la porte du chœur céda aux efforts de ceux qui l'ébranlaient, et les Saxons, forcés dans leur retraite, furent chargés de près à coups d'épées et de lances; ils se défendirent le mieux qu'ils purent avec les bancs de bois et les candélabres de métal, ils blessèrent même quelques soldats (2); mais les armes étaient trop inégales; dix-huit d'entre eux furent tués ou blessés mortellement, et leur sang, dit la chronique contemporaine, ruissela sur les degrés de l'autel (3). Un autre historien annonce qu'il pourrait mentionner beaucoup d'aventures semblables à celle-ci, mais qu'il aime mieux les passer sous silence comme également pénibles à raconter et à entendre (4).

1083 Dans l'année 1083 mourut Mathilde, épouse du roi Guillaume. Un ancien récit dit que les conseils de cette femme adoucirent plus d'une fois l'âme du conquérant, qu'elle le disposa souvent à la clémence envers les Anglais, mais qu'après sa mort Guillaume s'abandonna sans réserve à son humeur tyrannique (5). Les faits manquent pour constater cet accroissement d'oppression et de misère pour le peuple vaincu, et l'imagination ne peut guère y suppléer, car il est difficile d'ajouter un seul degré de plus au malheur des années précédentes. La seule différence qu'on puisse remarquer entre l'époque de la conquête qui suivit la mort de Mathilde et celles que le lecteur a déjà parcourues, c'est que le roi Guillaume, n'ayant plus rien à gagner en pouvoir sur les indigènes, commença dès lors à se créer une domination personnelle sur ses compagnons de victoire. La nécessité eut probablement à cette entreprise autant de part que l'ambition; et, comme il ne restait plus rien à enlever aux Anglais, le roi se vit obligé de lever sur les Normands eux-mêmes des contributions pour le maintien de la propriété commune. Dans cette année 1083, il exigea six sous d'argent pour chaque hyde, ou journée de terre, dans tout le royaume, sans distinction de 1083
possesseur (6). Le guerrier normand, usé par vingt ans de combats, se vit contraint de payer, sur les revenus du domaine qu'il avait conquis dans ses jours de force et de jeunesse, la solde d'une nouvelle armée.

De cette époque date l'origine d'un esprit de défiance mutuelle et d'hostilité sourde entre le roi et ses vieux amis. Ils s'accusaient réciproquement d'avarice et d'égoïsme. Guillaume reprochait aux chefs normands de tenir plus à leur bien-être personnel qu'à la sûreté commune, de songer plutôt à bâtir des fermes, à élever des troupeaux, à former des haras, qu'à se tenir prêts contre l'ennemi indigène ou étranger (7). A leur tour, les chefs reprochaient au roi d'être avide de gain au delà de toute mesure, et de vouloir s'approprier, sous de faux prétextes d'utilité générale, les richesses acquises par le travail de tous. Afin d'asseoir sur une base fixe ses demandes de contributions ou de services d'argent, pour parler le langage du siècle, Guillaume fit 1080 à
faire une grande enquête territoriale, et dresser un 1086
registre universel de toutes les mutations de propriété opérées en Angleterre par la conquête; il voulut savoir en quelles mains, dans toute l'étendue du pays, avaient passé les domaines des Saxons, et combien d'entre eux gardaient encore leurs héritages par suite de traités particuliers (8) conclus avec lui-même ou avec ses barons; combien, dans chaque domaine rural, il y avait d'arpents de terre; quel nombre d'arpents pouvait suffire à l'entretien d'un homme d'armes; et quel était le nombre de ces derniers dans chaque province ou comté de l'Angleterre (9); à quelle somme montait en gros le produit des cités, des villes, des bourgades, des hameaux (10); quelle était exactement la propriété de chaque comte, baron, chevalier, sergent d'armes; combien chacun avait de terre, de gens ayant fiefs sur ses terres, de Saxons, de bétail, de charrues (11).

Ce travail, dans lequel des historiens modernes ont cru voir la marque du génie administratif, fut

(1) Crucifixum sagittis inhorrere fecerunt. (Willelm. Malmesb., ed. gale, p. 332.)

(2) Sese candelabris et scamnis, prout possent, defendentes, quosdam de militibus vulneraverunt. (Chron. Henric. Knyghton., p. 2352.)

(3) De arâ in gradus et de gradibus in aream. (Chron. saxon., p. 184.)

(4) Multa his similia referre possem, verùm quia hæc sunt minùs læta, his omissis... (Orderic. Vital., p. 524.)

(5) Istius consilio, rex pacificè cum Anglis tractabat, post mortem verò ipsius omnem induit tyrannidem. (Anglia sacra, p. 257.)

(6) De unoquoque aratro, id est hydâ terræ, totius regni, sex solidos cepit argenti. (Math. Paris., p. 8.)

(7) Ricardus de Rulos multùm agriculturæ debitus, ac in jumentorum et pecorum copiâ delectatus. (Ingulf. Croyl. apud script. Oxon., p. 77.)

(8) Quomodò incoleretur hæc terra et à quibus hominibus. (Chron. saxon. ed. Gibson, p. 187.)

(9) Quot acræ et jugera terræ, quid uni militi sufficere posset, et quot milites essent in unoquoque comitatu. (Anglia sacra, p. 257.)

(10) De urbibus et villis et viculis ad quid in solidum ascenderent. (Ibid.)

(11) Quantùm terræ quisque baronum suorum possidebat, quot feudatos milites, quot villanos, quot animalia, imò quantùm vivæ pecuniæ quisque possidebat in omni regno. (Florent. Wigorn. apud Spelmanni. Glossar.)

1080 à 1086 le simple résultat de la position spéciale du roi normand comme chef d'une armée conquérante, et de la nécessité d'établir un ordre quelconque dans le chaos de la conquête. Cela est si vrai, que, dans d'autres conquêtes dont les détails nous ont été transmis, par exemple dans celle de la Grèce par les croisés latins, au treizième siècle, on trouve la même espèce d'enquête faite sur un plan tout semblable par les chefs de l'invasion (1).

En vertu des ordres du roi Guillaume, Henri de Ferrières, Gaultier Giffard, Adam, frère d'Eudes le sénéchal, et Remi, évêque de Lincoln, ainsi que d'autres personnages pris parmi les gens de justice et les gardiens du trésor royal, se mirent à voyager par tous les comtés de l'Angleterre, établissant dans chaque lieu un peu considérable leur conseil d'enquête (2). Ils faisaient comparaître devant eux le vicomte normand de chaque province ou de chaque *Shire* saxonne, personnage auquel les Saxons conservaient dans leur langue l'ancien titre de *Shire-reve*, ou *Sheriff*. Ils convoquaient ou faisaient convoquer par le vicomte tous les barons normands de la province, qui venaient indiquer les bornes précises de leurs possessions et de leurs juridictions territoriales; puis quelques-uns des hommes de l'enquête, ou des commissaires délégués par eux, se transportaient sur chaque grand domaine et dans chaque district ou *centurie*, comme s'exprimaient les Saxons. Là ils faisaient déclarer, sous serment, par les hommes d'armes français de chaque seigneur, et par les habitants anglais de la centurie, combien il y avait, sur le domaine, de possesseurs libres et de fermiers (3), quelle portion chacun occupait en propriété pleine ou précaire; les noms des détenteurs actuels; les noms de ceux qui avaient possédé avant la conquête, et les diverses mutations de propriété survenues depuis: de façon, disent les récits du temps, qu'on exigeait trois déclarations sur chaque terre; ce qu'elle avait été au temps du roi Edward, ce qu'elle avait été quand le roi Guillaume l'avait donnée, et ce qu'elle était au moment présent (4). Au-dessous de chaque recensement particulier on inscrivait cette formule: « Voilà ce qu'ont juré tous « les Français et tous les Anglais du canton (5). »

Dans chaque bourgade, on s'enquérait de ce que les habitants avaient payé d'impôt aux anciens rois, et de ce que le bourg produisait aux officiers du conquérant: on recherchait combien de maisons la guerre de la conquête ou les constructions de forteresses avaient fait disparaître; combien de maisons les vainqueurs avaient prises; combien de familles saxonnes, réduites à l'extrême indigence, étaient hors d'état de rien payer (6). Dans les cités, on prenait le serment des grandes autorités normandes, qui convoquaient les bourgeois saxons au sein de leur ancienne chambre du conseil, devenue la propriété du roi ou de quelque baron étranger; enfin, dans les lieux de moindre importance, on prenait le serment du préposé ou *prévôt* royal, du prêtre et de six Saxons ou de six villains de chaque ville, comme s'exprimaient les Normands (7). Cette recherche dura six années, pendant lesquelles les commissaires du roi Guillaume parcoururent toute l'Angleterre, à l'exception des pays montagneux au nord et à l'ouest de la province d'York, c'est-à-dire, des cinq comtés modernes de Durham, Northumberland, Cumberland, Westmoreland et Lancaster (8). Peut-être cette étendue de pays, cruellement dévastée à deux reprises différentes, n'offrait-elle point assez de terres en valeur, ni des propriétés assez fixement divisées, pour que le cadastre en fût ou utile ou possible à dresser; peut-être aussi les commissaires normands craignirent-ils, s'ils transportaient leurs assises dans les bourgades de la Northumbrie, d'entendre retentir à leurs oreilles les mots saxons qui avaient été le signal du massacre de l'évêque Vaulcher et de ses cent hommes.

Quoi qu'il en soit, le rôle de cadastre, ou pour parler l'ancien langage, le *terrier* de la conquête normande ne fit point mention des domaines conquis au delà de la province d'York. La rédaction de ce rôle pour chaque province qu'il mentionnait fut *modelée* sur un plan uniforme. Le nom du roi était placé en tête, avec la liste de ses terres et de ses revenus dans la province; puis venaient à la suite les noms des chefs et des moindres propriétaires, par ordre de grade militaire et de richesse territoriale (9). Les Saxons épargnés par grâce spéciale dans la grande spoliation ne figuraient qu'aux derniers rangs; car le petit nombre d'hommes de cette race qui restèrent propriétaires franchement et librement, ou *tenants en chef du roi*, comme

(1) Poëme sur la Conquête de la Morée, mss. de la bibliothèque royale, publié et traduit par M. Buchon.

(2) Dugdale's baronage. — Misit homines suos. (Chron. saxon., p. 187.)

(3) Per sacramentum vice-comitis scire et omnium baronum et eorum Francigenarum et totius centuriatûs. (Ex. anonym. mss. apud Selden. Præfat. ad Eadmeri Hist., p. 15.)

(4) Hoc totum tripliciter, scilicet tempore regis Edwardi, et quandò rex Willelmus dedit, et quomodò sit modò. (Ib.)

(5) Hoc omnes Franci et Angli de Hundredo juraverunt. (Ex anonym. mss. Selden.)

(6) Vide librum censualem, passim.

(7) Per sacramentum presbyteri, præpositi, sex villanorum unius cujusque villæ. (Mss. anonym. Selden.)

(8) Anno 1086 ab incarnatione Domini, 25° regni Willelmi, facta est ista descriptio. (Doomesday-book.)

(9) Prænotato in ipso capite regis nomine, et deindè seriatim aliorum procerum nominibus appositis, secundùm statûs sui dignitatem. (Dialogus de Scaccario.)

1080 à 1086 s'exprimaient les conquérants, ne le furent que pour de minces domaines. Ils furent inscrits à la fin de chaque chapitre sous le titre de *thegns* du roi (1), ou avec diverses qualifications d'offices domestiques dans la maison royale (2). Le reste des noms à physionomie anglo-saxonne, épars çà et là dans le rôle, appartient à des fermiers de quelques fractions plus ou moins grandes du domaine des comtes, barons, chevaliers, sergents d'armes, ou arbalétriers normands (3).

Telle est la forme du livre authentique, et conservé jusqu'à nos jours, dans lequel ont été puisés la plupart des faits d'expropriation présentés çà et là dans ce récit. Ce livre précieux, où la conquête fut enregistrée tout entière pour que le souvenir ne pût s'en effacer, fut appelé par les Normands *le grand rôle*, *le rôle royal*, ou *le rôle de Winchester*, parce qu'il était conservé dans le trésor de la cathédrale de Winchester (4). Les Saxons l'appelèrent d'un nom plus solennel, le livre du dernier jugement, *Domesday-bok*, parce qu'il contenait leur sentence d'expropriation irrévocable (5). Mais si ce livre fut un arrêt de dépossession pour la nation anglaise, il le fut aussi pour quelques-uns des usurpateurs étrangers. Leur chef s'en servit habilement pour opérer à son profit de nombreuses mutations de propriété, et légitimer ses prétentions personnelles sur beaucoup de terres envahies et occupées par d'autres. Il se prétendait propriétaire, par héritage, de tout ce qu'avaient possédé Edward, l'avant-dernier roi des Anglo-Saxons, Harold, le dernier roi, et la famille entière de Harold : il revendiquait au même titre toutes les propriétés publiques et le haut domaine de toutes les villes, à moins qu'il ne les eût expressément aliénées, soit en entier, soit en partie, par diplôme authentique, *par lettre et saisine*, comme disaient les juristes normands (6).

Au moment de la victoire, personne n'avait songé aux formalités de *lettre* et de *saisine*, et chacun de ceux à qui Guillaume avait dit avant le combat, « ce que je prendrai, vous le prendrez, » s'était fait sa portion lui-même (7); mais, après la conquête, les soldats de l'invasion sentirent peser sur leurs propres têtes une partie de la puissance qu'ils avaient élevée sur celles des Anglais. C'est ainsi que le droit de Guillaume de Garenne sur la terre de deux Anglais libres, dans la province de Norfolk, lui fut contesté, parce que cette terre avait dépendu autrefois d'un manoir royal d'Edward (8); il en fut de même d'un domaine d'Eustache, dans la province de Huntingdon, et de quinze acres de terre que tenait Miles, dans celle de Berks (9). Une terre qu'Engelry occupait dans la province d'Essex fut, selon l'expression du grand rôle, saisie en la main du roi, parce qu'Engelry n'envoya personne pour rendre compte de ses titres (10). Le roi saisit pareillement toutes les terres sur lesquelles il avait prétention, et dont le détenteur, quoique Normand, ne put ou ne voulut pas *rendre compte* (11).

Une autre prétention de sa part, c'était que chaque domaine qui avait payé au roi Edward quelque rente ou quelque service, lui payât, bien qu'il fût tenu par un Normand, la même rente ou le même service. Cette prétention, fondée sur une succession aux droits d'un roi anglais, que ne pouvaient admettre ceux qui avaient déshérité la race anglaise, fut d'abord mal accueillie par les conquérants. La franchise d'impôts ou de service d'argent, hors quelques contributions volontaires, leur paraissait la prérogative inviolable de leur victoire; et ils regardaient la condition de contribuables *par coutume* comme l'état spécial de la nation subjuguée (12). Plusieurs résistèrent aux réclamations du roi, dédaignant de se voir imposer des servitudes personnelles pour la terre qu'ils avaient conquise. Mais il y en eut qui se soumirent; et leur complaisance, soit volontaire, soit achetée par le roi Guillaume, énerva l'opposition des autres. Raoul de Courbespine refusa longtemps de payer aucune redevance pour les maisons qu'il avait prises dans la ville de Canterbury, et Hugues de Montfort pour les terres qu'il occupait dans la province d'Essex (13). Ces deux chefs pouvaient être fiers impunément;

(1) Thani regis. (Doomesday-book.)

(2) Venatores, accipitrarii, ostiarii, pistores.

(3) Nicolaus balistarius. (Doomesday-book.)

(4) Rotulus magnus, rotulus regius, rotulus Wintoniæ, in thesauro ecclesiæ cathedralis Wintoniæ dispositus. (Anglia sacra, tom. I, p. 257.)

(5) Al. *Domesdæge-boc*... ab indigenis sic nuncupatus, quia nulli parcit sicut nec magnus dies judicii. (Ibid.)

(6) Breve, sigillum, liberatio, saisitio. (Doomesday-book, passim.)

(7) Voyez liv. III, p. 86.

(8) Quòd pertinebant tempore regis Edwardi ad faganham mans. reg. (Doomesday-book, t. I, p. 172.)

(9) Grafham dnt socam regis fuisse et esse; nec breve, nec saisitorem vidisse qui liberasset eam Eustachio. (Doomesday-book, t. II, p. 208.)... Rex Ed. habuit 15 acras; Milo tenet eas, nesciunt quomodò. (Ibid. t. II, p. 56.)

(10) Et quia neque legatus neque alius homo venit ex parte suâ qui dirationasset hanc terram, ideò est saisita in manu regis. (Ibid., t. I, p. 15.)

(11) Rationare, derationare, reddere rationem. (Ib., passim.)

(12) Consuetudo, custuma, custumarii, *coustumes*. Ce mot subsiste dans la langue anglaise moderne.

(13) Radulfus de Curbespine habet 4 mansuras de quibus est saca et soca regis, sed usquè nunc non habuit. (Doomesday-book, t. II, p. 2.) — Huic manerio adjacebant IV liberi homines de IV hid. T. R. E. reddentes consuetudinem, modò

1080 à 1086 mais la fierté des hommes moins puissants et moins considérables fut quelquefois durement punie. Un certain Osbert, dit le Pêcheur, n'ayant point voulu acquitter la rente que sa portion de terre payait anciennement au roi Edward comme dépendant de son domaine, fut exproprié par les agents royaux, et sa terre offerte à qui voudrait payer pour lui : Raoul Taille-bois paya, dit le grand rôle, et prit possession du domaine comme *forfait* par Osbert le Pêcheur (1).

Le roi tâchait aussi de lever sur ses propres compatriotes, dans les villes et les terres de son domaine, l'impôt anciennement établi par la loi saxonne. Quant aux Anglais de ces villes et de ces domaines, outre cet impôt rigoureusement exigé au nom de la coutume du lieu, et souvent doublé ou triplé, ils étaient encore soumis à une redevance éventuelle, arbitraire, inégale, levée capricieusement et durement, que les Normands appelaient *taille* ou *taillage* (2). Le grand rôle donne l'état des bourgeois taillables du roi par cités, par villes et par bourgs : « Voici les bourgeois du roi à « Colchester (3) : c'est Keolman qui tient une mai- « son et cinq acres de terre ; Leofwin qui tient « deux maisons et vingt-cinq acres ; Ulfrik, Edwin, « Wulfstan, Manwin, etc. » Les chefs et les soldats normands levaient aussi la taille sur les Saxons qui leur étaient échus, soit dans les bourgs, soit hors des villes (4). C'est ce qu'on appelait dans le langage des conquérants avoir un bourgeois ou un Saxon libre ; et dans ce sens les hommes libres se comptaient par tête, se vendaient, se donnaient, s'engageaient, se prêtaient, ou même se divisaient par moitié entre Normands (5). Le grand rôle dit qu'un certain vicomte *avait* dans le bourg d'Ipswich deux bourgeois saxons, l'un en prêt et l'autre en nantissement (6) ; et que le roi Guillaume avait, par acte authentique, prêté le Saxon Edwig à Raoul Taille-bois pour le garder tant qu'il vivrait (7).

Beaucoup de querelles intestines dans la nation des vainqueurs pour la dépouille des vaincus, beaucoup d'*inrasions* de Normands sur Normands, comme s'exprime le rôle d'enquête (8), furent aussi enregistrées dans tous les coins de l'Angleterre. Par exemple, Guillaume de Garenne, dans le comté de Bedford, avait dessaisi Gaultier Espec d'une demi-hyde ou d'un demi-arpent de terre, et lui avait enlevé deux chevaux (9). Ailleurs, c'était Hugues de Corbon qui avait usurpé sur Roger Bigot *la moitié d'un Anglais libre*, c'est-à-dire cinq acres de terre. Dans le comté de Hants, Guillaume de la Chesnaye réclamait contre Picot une certaine portion de terre, sous prétexte qu'elle appartenait au Saxon dont il avait pris les biens (10). Ce dernier fait et beaucoup d'autres du même genre prouvent que les Normands considéraient comme leur propriété légitime tout ce que l'ancien propriétaire aurait pu légalement revendiquer, et que l'envahisseur étranger, se regardant comme un successeur naturel, faisait les mêmes recherches, exerçait les mêmes poursuites civiles qu'eût exercées l'héritier du Saxon (11). Il appelait en témoignage les habitants anglais du district, pour constater l'étendue des droits que lui avait communiqués sa substitution à la place de l'homme tué ou expulsé par lui (12). Souvent la mémoire des habitants, troublée par la souffrance et par le fracas de la conquête, répondait mal à ces sortes de demandes ; souvent aussi le Normand qui voulait contester le droit de son compatriote refusait de s'en tenir à la déposition de cette *vile populace* des vaincus (13). Dans ce cas, le seul moyen de terminer la dispute était le duel judiciaire entre les parties, ou le jugement devant la cour du roi (14).

Le *terrier* normand parle, en beaucoup d'endroits, d'envahissements injustes, de saisies, de prétentions injustes (15). C'est sans doute une chose bizarre que de voir le mot de justice écrit dans le registre d'expropriation de tout un peuple : et l'on

tenet Hugo de Monteforti et non reddidit consuetud. ex quo eas habuit. (Doomesday-book, t. I, p. 2.)

(1) Osbernus pistator... sed ille gablum de hâc terrâ dare noluit ; Radulfus Tailgebosc gablum dedit, et pro forisfacto istam terram sumpsit. (Ibid., t. II, p. 1216.)

(2) En latin *tallagium*.

(3) Isti sunt burgenses regis... (Doomesday-book, t I., p. 104.)

(4) Omnes isti sunt liberi homines Rogerii Bigot, et Normannus tenet eos de eo. (Ibid., p. 341.)

(5) Istos liberos homines calumniat Rogerus de Ramis. (Ibid. t. I, p. 337.) — Invasit Hugo de Corbon. sup. Rog. Bigot medietat. unius liberi hominis. (Ibid., t. I, p. 278.)

(6) Habet Normannus vicecomes II burgenses, unum in vadimonio contra eumdem, alterum pro debito. (Ibid., t. I, p. 438.)

(7) Hanc terram tenuit Ovigi, et potuit dare cui voluit T. R. E. hanc ei postea W. rex concessit, et per suum brevem Radulfo Tallebose commodavit ut eum servaret quamdiù viveret. (Doomesday-book, t. II, p. 211.)

(8) Invasiones. (Ibid. passim.)

(9) Fuit Willelms Spec saisitus per regem et ejus liberatorem, sed W. de Warenne sine breve regis eum dissaisivit et II equos ejus hominibus abstulit necdùm reddidit. (Ibid., t. II., p. 211.)

(10) Hanc terram calumniat W. de Chesney per hereditatem sui antecessoris anglici. (Ibid. t. II, p. 44.)

(11) Hanc terram clamant per antecessorem suum cujus terras omnes W. rex sibi donavit. (Ibid., p. 215.)

(12) De hoc suum testimonium adduxit de antiquis hominibus totiùs comitatûs. (Ibid., p. 44.)

(13) Testimonium de villanis et vili plebe. (Ibid.)

(14) Judicium per regem in curiâ regis; judicio, seu bello, seu duello. (Ibid., passim.)

(15) Invasit, injustè saisivit, injustè dissaisivit, injustè occupavit. (Ibid., passim.)

1080 à 1086 ne comprendrait point ce livre si l'on ne songeait à chaque phrase qu'*héritage* y signifie spoliation d'un Anglais, que tout Anglais dépouillé par un Normand prend dès lors le nom de *prédécesseur* du Normand, qu'être *juste*, pour un Normand, c'est s'interdire de toucher au bien de l'Anglais tué ou chassé par un autre ; et que le contraire s'appelle *injustice*, comme le prouve le passage suivant : « Dans le « comté de Bedford, Raoul Taille-bois a injuste- « ment dessaisi Néel de cinq hydes de terre, faisant « notoirement partie de l'héritage de son *prédé-* « *cesseur*, et dont la concubine de ce même Néel « occupe encore une portion (1). »

Quelques Saxons dépossédés osèrent se présenter devant les commissaires de l'enquête pour faire leurs réclamations ; il y en eut même plusieurs d'enregistrées avec des termes de supplication humble que nul des Normands n'employait. Ces hommes se déclaraient pauvres et misérables ; ils en appelaient à la clémence et à la miséricorde du roi (2). Ceux qui, après beaucoup de bassesses, parvinrent à conserver quelque mince partie de leurs héritages paternels, furent obligés de payer cette grâce par des services dégradants et bizarres, ou la reçurent au titre non moins humiliant d'aumône. Des fils sont inscrits dans le rôle comme tenant par *aumône* le bien de leurs pères (3). Des femmes libres gardent leur champ par *aumône* (4). Une autre femme reste en jouissance de la terre de son mari, à condition de nourrir les chiens du roi (5). Enfin une mère et son fils reçoivent en *don* leur ancien héritage, à condition de dire chaque jour des prières pour l'âme de Richard, fils du roi (6).

Ce Richard, fils de Guillaume le Conquérant, mourut en l'année 1081, froissé par son cheval contre un arbre dans le lieu que les Normands appelaient la Forêt-Neuve (7). C'était un espace de trente milles, nouvellement planté d'arbres, entre Salisbury et la mer. Cette étendue de terre, avant d'être mise en bois, contenait trente-six paroisses que le conquérant détruisit, et dont il chassa les habitants (8). On ne sait si la raison de cet acte singulier ne fut pas purement politique, et si Guillaume n'eut pas pour objet spécial d'assurer à ses recrues de Normandie un lieu de débarquement sûr, où nul ennemi saxon ne pût se rencontrer ; ou bien si, comme le disent la plupart des anciennes histoires, il ne voulut que satisfaire sa passion et celle de ses fils pour la chasse. C'est à cette passion effrénée qu'on attribue aussi les règlements bizarres et cruels qu'il fit sur le port d'armes dans les forêts d'Angleterre ; mais il y a lieu de penser que ces règlements eurent un motif plus sérieux, et furent dirigés contre les Anglais, qui, sous le prétexte de chasse, pouvaient se donner des rendez-vous en armes. « Il « ordonna, dit une chronique contemporaine, que « quiconque tuerait un cerf ou une biche eût les yeux « crevés ; la défense faite pour les cerfs s'étendit aux « sangliers ; et il fit même des statuts pour que les « lièvres fussent à l'abri de tout péril. Ce roi aimait « les bêtes sauvages comme s'il eût été leur « père (9). » Ces lois, exécutées avec rigueur contre les Saxons, accrurent singulièrement leur misère ; car beaucoup d'entre eux n'avaient plus que la chasse pour unique moyen de subsistance. « Les « pauvres murmurèrent, ajoute la chronique citée « plus haut ; mais il ne tenait compte de leur haine, « et force leur était d'obéir sous peine de la « vie (10). »

Guillaume comprit dans son domaine royal toutes les grandes forêts de l'Angleterre, lieux redoutables pour les conquérants, asile de leurs derniers adversaires. Ces lois, que les historiens saxons ridiculisent en les montrant destinées à garantir la vie des lièvres, étaient une puissante sauvegarde de la vie des Normands ; et, afin que l'exécution en fût mieux assurée, la chasse dans les forêts royales devint un privilége dont la concession appartenait au roi seul, qui pouvait à son gré l'octroyer ou l'interdire. Plusieurs hauts personnages de race normande, plus sensibles à leur propre gêne qu'à l'intérêt de la conquête, s'irritèrent de cette loi exclusive (11).

(1) Clamat Nigellus unam virgatam quam tenuit antecessor ejus T. R. E. Ipse Nigellus indè saisitus fuit, sed Radulfus Tallegebosc eum dissaisivit... Tenet quædam concubina Nigelli II hid. (Doomesday-book., p. 214.)

(2) Pauperes cum matre reclamant. (Ibid., tom. I, p. 203.) — Ipsi reclamant misericordiam regis. (Ibid.)

(3) Hanc terram tenuit pater hujus hominis et vendere potuit T. R. E.; hanc rex W. in eleemosinâ eidem concessit. (Ibid., t. II, p. 218.)

(4) Ibi habet OEldeva libera fœmina I hidam de rege in eleemosinâ quam eadem tenuit T. R. E. (Ibid., t. II, p. 63.)

(5) Godricus tenuit... dicunt se vidisse brevem regis quo eam dederit fœminæ Godrici in dono, quòd nutriebat canes suos. (Ibid., t. II, p. 57.)

(6) Hoc manerium tenuit Aldene teignus T. R. E. et vendere potuit, sed W. rex dedit hoc manerium huic Aldene et matri ejus pro animâ Ricardi filii sui. (Domesday-Book, t. II, p. 141.)

(7) *Nove forest*, en latin Nova foresta.

(8) 36 matrices ecclesias extirpavit, et populum earum dedit exterminio. (Walt. Mappæus, ed. Campden.)

(9) Item statuit de leporibus ut à periculo immunes essent. Amabat rex ferus feras tanquàm esset pater earum. (Swa swithe he lufode tha heoder swylce he wære hoera fœder.) (Chron. sax. Gibson, p. 191.)

(10) Hoc pauperes ægrè ferebant ; verùm ita rigidus fuit, ut nihili haberet eorum omnium odium : eos oportuit obsequi, si vellent vivere. (Ibid.)

(11) Hoc viri summi conquesti sunt. (Chron. saxon. Gibson, p. 191.)

1080 à 1086 Mais, tant que l'esprit de nationalité se conserva parmi les vaincus, ce désir des Normands ne prévalut pas contre la volonté de leurs rois. Soutenus par l'instinct de la nécessité politique, les fils de Guillaume conservèrent aussi exclusivement que lui le privilége de chasse; et ce ne fut qu'à l'époque où ce privilége cessa d'être nécessaire, que leurs successeurs se virent forcés de l'abdiquer, quelque regret qu'ils en eussent (1).

Alors, c'est-à-dire, au treizième siècle, les parcs des propriétaires normands ne furent plus compris dans l'étendue des forêts royales, et le seigneur de chaque domaine obtint la libre jouissance de ses bois; ses chiens ne furent plus soumis à la mutilation des jambes (2), et les *forestiers*, *verdiers* ou *regardeurs* royaux, ne rôdèrent plus sans cesse autour de sa maison pour le surprendre dans quelque délit de chasse, et lui faire payer une grosse amende. Au contraire, la garantie de la loi royale pour la conservation du gibier de grande et de petite espèce s'étendit au profit des descendants des riches Normands; et eux-mêmes eurent des gardes-chasse pour tuer impunément le pauvre Anglais surpris en embuscade contre les daims et les lièvres (3). Plus tard, le pauvre lui-même, le descendant des Saxons, ayant cessé d'être redoutable aux riches issus de l'autre race, ne fut puni, quand il osa chasser, que d'une seule année d'emprisonnement, à la charge de trouver ensuite douze cautions solvables pour répondre qu'à l'avenir il ne commettrait plus aucun délit « ni en parcs, ni en forêts, « ni en garennes, ni en viviers, ni en quoi que ce « fût, contre la paix du seigneur roi (4). »

Pour dernière particularité qu'offre le grand registre de la conquête normande, on y trouve la preuve que le roi Guillaume établit, en loi générale, que tout titre de propriété antérieur à son invasion, et que tout acte de transmission de biens fait par un homme de race anglaise postérieurement à l'invasion, étaient nuls et non avenus, à moins que lui-même ne les eût formellement ratifiés. Dans la première terreur causée par la conquête, quelques Anglais avaient aliéné une portion de leurs terres aux églises, soit en don réel pour le salut de leur âme et de leur corps, soit en don simulé, afin d'assurer cette portion à leurs fils, si les domaines des saints de l'Angleterre étaient respectés par les Normands. Cette précaution fut inutile, et quand les églises ne purent administrer la preuve écrite que le roi avait confirmé le don, ou, en d'autres termes, que lui-même l'avait fait, la terre fut saisie à son profit (5). C'est ce qui arriva pour le domaine d'Ailrik, qui, avant de partir pour la guerre contre les Normands, avait donné son manoir au couvent de Saint-Pierre, dans la province d'Essex, et pour celui d'un certain Edrik, affermé, avant la conquête, au monastère d'Abingdon (6).

Plus d'une fois dans la suite cette loi fut remise en vigueur, et tout titre quelconque de propriété anéanti pour les fils des Anglo-Saxons. C'est un fait attesté par le Normand Richard Lenoir, évêque d'Ély, vers le milieu du douzième siècle. Il raconte que les Anglais, journellement dépossédés par leurs seigneurs, adressèrent de grandes plaintes au roi, disant que les mauvais traitements qu'ils avaient à subir de la part de l'autre race, et la haine qu'elle leur portait, ne leur laissaient plus d'autre ressource que d'abandonner le pays (7). Après de longues délibérations, les rois et leur conseil décidèrent qu'à l'avenir tout ce qu'un homme de race anglaise obtiendrait des seigneurs, comme salaire de services personnels, ou par suite de conventions légales, lui serait assuré irrévocablement, mais sous la condition qu'il renoncerait à tout droit fondé sur une possession antérieure (8). « Cette décision, ajoute « l'évêque d'Ély, fut sage et utile; elle obligea les fils « des vaincus à rechercher les bonnes grâces de « leurs seigneurs par la soumission, l'obéissance et « le dévouement (9). De sorte qu'aujourd'hui, nul « Anglais possédant soit un fonds de terre, soit toute « autre propriété, n'est propriétaire à titre d'héri- « tage ou de succession paternelle, mais seulement « en vertu d'une donation à lui faite en récom- « pense de ses loyaux services (10). »

(1) Blackstone's vol. II, p. 414.

(2) Ne ampliùs expeditentur. (Charta Henrici III.)

(3) Si fugit et occidatur malefactor, non obtinebit jus nec appellum. (Additamenta ad Math. Paris., p. 156.)

(4) Et post inveniet 12 plegios qui ipsum manucapient quòd deinceps non maleficiet in parcis, vivariis vel forestis, nec in aliquo contra pacem domini regis. (Ibid.)

(5) Hanc terram tenuit Godid quædam fœmina T. R. E. hanc dedit Sancto-Paulo postquàm rex venit in Angliam, sed non ostendit brevem neque concessum regis. (Doomesday-book, t. I, p. 15.)

(6) Ailric abiit in navale prælium contra Willelm. regem... Tunc dedit Sancto-Petro istud manerium... de hoc manerio Edricus, qui eum tenebat, deliberavit illum filio suo, qui erat in Abendone monachus, ut ad firmam illud teneat. (Doomesday-book, t. II, p. 59.)

(7) Cùm dominis suis odiosi passìm pellerentur, nec esset qui ablata restitueret... exosi et rebus spoliati, ad alienigenas transire cogerentur. (Dialog. de Scaccario, in notis ad Math. Paris.)

(8) Quod à dominis suis, exigentibus meritis, interveniente aliquâ legitimâ pactione, poterant obtinere... Cæterùm autem nomine successionis, à temporibus subactæ gentis, nil sibi vindicarent. (Ibid.)

(9) Devotis obsequiis dominorum suorum gratiam emercari. (Ibid.)

(10) Sic igitur quisquis de gente subactâ fundos, vel aliquid hujusmodi possidet, non quod ratione successionis deberi

1080 à 1086 C'est en l'an 1086 que fut achevée la rédaction du *Grand-Rôle* des Normands, du *livre de jugement* des Saxons; et, cette même année, eut lieu une grande convocation de tous les chefs des conquérants, laïques ou prêtres. Dans ce conseil furent débattues les réclamations diverses enregistrées dans le rôle d'enquête, et ce débat ne s'acheva point sans querelles entre le roi et ses barons; ils eurent ensemble de graves entretiens, comme s'exprime la chronique contemporaine, sur l'importante distinction de ce qui devait être définitivement regardé comme légitime dans les prises de possession de la conquête (1). La plupart des envahissements individuels furent ratifiés; mais quelques-uns ne le furent pas, et il y eut parmi les vainqueurs une minorité mécontente. Plusieurs barons et chevaliers renoncèrent à leur hommage, quittèrent Guillaume et l'Angleterre, et, passant la Tweed, allèrent offrir au roi d'Écosse, Malcolm, le service de leurs chevaux et de leurs armes (2). Malcolm les accueillit favorablement, comme il avait accueilli avant eux les émigrés saxons, et leur distribua des portions de terre pour lesquelles ils devinrent ses hommes-liges, ses soldats envers et contre tous. Ainsi l'Écosse reçut une population toute différente de celles qui s'y étaient mêlées jusque-là. Les Normands, réunis, par un exil commun et une hospitalité commune, aux Anglais qui naguère avaient fui devant eux, devinrent, sous une bannière nouvelle, leurs compagnons et leurs frères d'armes. L'égalité régna au delà du cours de la Tweed entre deux races d'hommes, qui, en deçà du même fleuve, étaient de condition si différente; il se fit rapidement des uns aux autres un échange mutuel de mœurs et même de langage, et le souvenir de la diversité d'origine ne divisa point leurs fils, parce qu'il ne s'y mêlait aucun souvenir d'injure, ni d'oppression étrangère.

1085 Pendant que les conquérants s'occupaient ainsi à régler leurs affaires intérieures, ils furent subitement troublés par une alarme venant du dehors. Le bruit se répandit que mille vaisseaux danois, soixante vaisseaux norwégiens, et cent vaisseaux de Flandre, fournis par Robert le Frison, nouveau duc de ce pays, et ennemi des Normands, se rassemblaient dans le golfe de Lymfiord, pour descendre en Angleterre et délivrer le peuple anglo-saxon (3). 1085 Les rois de Danemarck, qui, tant de fois, depuis vingt années, avaient successivement flatté et trahi les espérances de ce peuple, ne pouvaient, à ce qu'il paraît, se résoudre à l'abandonner entièrement. L'insurrection qui, en 1080, causa la mort de l'évêque de Durham, semble avoir été encouragée par l'attente d'un débarquememt des hommes du Nord; car on trouve les mots suivants dans les dépêches officielles adressées alors à cet évêque : « Les Danois viennent : faites garnir avec soin vos « châteaux de munitions et d'armes (4). » Les Danois ne vinrent pas, et peut-être les précautions extraordinaires recommandées à cause d'eux à l'évêque Vaulcher furent-elles la cause du peu de succès du soulèvement où il périt.

Mais cette fausse alarme n'était rien auprès de celle qui se répandit en Angleterre dans l'année 1085. La plus grande partie des forces normandes fut promptement dirigée vers l'est; on plaça des postes sur les côtes; on mit des croisières en mer; on entoura de nouveaux ouvrages les forteresses récemment bâties, et l'on releva les murs des anciennes villes démantelées par les conquérants (5). Le roi Guillaume fit publier en grande hâte par toute la Gaule le ban qu'il avait proclamé, vingt années auparavant, sur le point de passer le détroit. Il promit solde et récompense à tout cavalier ou piéton qui voudrait s'enrôler à son service. Il en arriva de toutes parts un nombre immense. Tous les pays qui avaient fourni des troupes d'invasion pour exécuter la conquête fournirent des garnisons pour la défendre (6). Les nouveaux soldats furent cantonnés dans les villes et les villages; et les comtes, vicomtes, évêques et abbés normands eurent ordre de les héberger et de les nourrir proportionnellement à l'étendue de leurs juridictions ou de leurs domaines (7). Pour subvenir aux frais de ce grand armement, on imagina de faire revivre l'ancien impôt appelé *Dane-gheld*, qui, avant d'être levé par les conquérants scandinaves, l'avait été pour la défense du pays contre leurs invasions. Il fut rétabli à raison de douze deniers d'argent pour cent acres de terres. Les Normands, sur lesquels pesa cet impôt, s'en firent rembourser le montant par leurs fermiers ou leurs serfs anglo-

sibi videbatur adeptus est, sed quod solummodò... (Dialog. de Scaccario, in notis ad Math. Paris.)

(1) Graves sermones habuit cum suis proceribus de hâc terrâ. (Chron. sax. Gibson, p. 187.)

(2) Ellis's metrical romances, t. I, p. 125.

(3) Rumore expeditionis Britanniam usquè velificantis... ut gentem nobilissimam pristinæ libertati restitueret. (Script. rer. danic., t. III, p. 348-350) — Orderic. Vital., p. 650. — Florent. Wigorn., p. 641.

(4) Dani reverà veniunt : castrum itaque vestrum hominibus et armis et alimentis vigilanti curâ munire facite. (Opera Lanfranci, p. 314.)

(5) Scriptores rer. danicar., t. II, p. 350.

(6) Cum tanto exercitu equitum ac peditum è Francorum regno atque è Britanniâ, quantus anteâ nunquàm terram hanc petebat. (Chron. saxon. Gibson, p. 186.)

(7) Pro suâ terræ portione. (Ibid.) — Florent Wigorn, p. 641.

1085 saxons, qui payèrent ainsi, pour repousser les Danois venant à leur secours, ce que leurs ancêtres avaient jadis payé pour les repousser comme ennemis (1).

Des détachements de soldats parcoururent en tous sens les contrées du nord-est de l'Angleterre, afin de les dévaster et de les rendre inhabitables, soit pour les Danois, s'ils venaient à y débarquer, soit pour les Anglais même, qu'on soupçonnait de désirer ce débarquement (2). Il ne resta sur le rivage de la mer, à portée des vaisseaux, ni un homme, ni une bête, ni un arbre à fruit. La population saxonne fut de nécessité refoulée vers l'intérieur, et, pour surcroît de précaution contre la bonne intelligence de cette population avec les Danois, un ban royal, publié à son de trompe dans tous les lieux voisins de la mer, prescrivit aux hommes de race anglaise de prendre des vêtements normands, des armes normandes, et de se raser la barbe à l'instar des Normands (3). Cet ordre bizarre avait pour objet d'ôter aux Danois le moyen de distinguer les amis qu'ils venaient secourir des ennemis qu'ils venaient combattre (4).

La crainte qui inspirait ces précautions n'était point sans fondement; il y avait réellement à l'ancre sur la côte du Danemarck une flotte nombreuse destinée pour l'Angleterre. Olaf Kyr, roi de Norwége, fils et successeur de ce Harold qui, ayant voulu conquérir le pays des Anglais, n'y avait obtenu que sept pieds de terre, venait maintenant au secours du peuple qui avait vaincu et tué son père, sans peut-être se rendre bien compte du changement de destinée de ce peuple, et croyant aller venger Harold (5). Quant au roi de Danemarck, Knut, fils de Sven, promoteur de la guerre et chef suprême de l'armement, il comprenait la révolution opérée en Angleterre par la conquête normande, et c'était sciemment qu'il allait secourir les vaincus contre les vainqueurs. « Il avait cédé, disent les historiens « danois, aux supplications des exilés anglais, à des « messages reçus d'Angleterre, et à la pitié que lui « inspiraient les misères d'une race d'hommes alliée « de la sienne, dont tous les chefs, les riches, les 1085
« personnages considérables, avaient été tués ou « bannis, et qui, tout entière, se voyait réduite « en servitude sous la race étrangère des *Français* « qu'on appelait aussi *Romains* (6). »

Ces deux noms étaient en effet les seuls sous lesquels la nation normande fût connue dans le nord de l'Europe, depuis que les derniers restes de la langue danoise avaient péri à Rouen et à Bayeux (7). Quoique les seigneurs de Normandie pussent encore facilement prouver leur descendance scandinave, en oubliant l'idiome qui était le signe visible de cette descendance, ils avaient perdu leur titre au pacte de famille qui, malgré des hostilités fréquentes, produites par les passions du moment, unissait l'une à l'autre les populations teutoniques. Mais les Anglo-Saxons avaient encore droit au bénéfice de cette fraternité d'origine; c'est ce que reconnut le roi de Danemarck, selon le témoignage des chroniqueurs de sa nation, et si son entreprise n'était pas pure de toute vue d'ambition personnelle, du moins était-elle ennoblie par le sentiment d'un devoir d'humanité et de parenté. Sa flotte fut retenue dans le port plus longtemps 1086
qu'il ne l'avait prévu, et durant ce retard, des émissaires du roi normand, adroits et rusés comme leur maître, corrompirent avec l'or de l'Angleterre plusieurs des conseillers et des capitaines du Danois (8). Le retard, d'abord involontaire, fut prolongé par ces intrigues. Les hommes vendus secrètement à Guillaume, et surtout les évêques danois, dont la plupart se laissèrent gagner, réussirent plusieurs fois à empêcher le roi Knut de mettre à la voile, en lui suscitant des embarras et des obstacles imprévus. Pendant ce temps, les soldats, fatigués d'un campement inutile, se plaignaient et murmuraient sous la tente (9). Ils demandaient qu'on ne se jouât pas d'eux, qu'on les fît partir, ou qu'on les renvoyât dans leurs foyers, à leur labourage et à leur commerce. Ils tinrent des conciliabules, et firent signifier au roi par les députés qu'ils nommèrent, leur résolution de se

(1) Danigeldi redditio propter piratas primitùs statuta est ad eorum insolentiam reprimendam. (Wilkins, p. 312.) —Voyez livre II, p. 46.

(2) Experti sunt incolæ multos dolores, et rex permisit devastari omnes terras maritimas. (Chron. saxon. Gibson, p. 186.)

(3) Anglis autem quibus non minimi desiderii exercitus adventum didicerat, barbas radere, arma et exuvias ad *Romanorum* coaptare, per omnia Francigenis, quos et Romanos dici prætulimus, assimilari præcipit. (Script. rer. danic., tom. III, p. 350.)

(4) Ad deludendum adventantium visus. (Script. rer. danic., t. III, p. 350.)

(5) Snorre's heimskringla, t. II, p. 186.

(6) Si quidem inclytis eorum ducibus et nobilibus diversæque dignitatis personis, ferro interemptis, hæreditate privatis, nativo solo exterminatis, reliquis veluti publicâ servitute oppressis... quorum et angustiis pius heros incitatus, in commodum eorum succurrendum decrevit, et ut gentem nobilissimam pristinæ libertati restitueret, et *Romanorum* seu *Francigenarum* insolentiam puniret, classem... (Script. rer. danic., t. III. p. 348.)

(7) Voyez livre II, p. 58.

(8) Adamus Bremensis, apud Script. rer. danic. — Torfæi Hist. Norweg.

(9) Vulgus impatiens moræ et littoreæ detentionis, præstolationes domesticis inutiles negotiis querebatur. (Script. rer. danic., t. II, p. 352.)

1086 débander si l'ordre du départ n'était donné sans plus de délais (1). Le roi Knut voulut user de rigueur pour rétablir la discipline. Il emprisonna les chefs de cette révolte, et soumit l'armée entière au payement d'une amende par tête. L'exaspération, loin d'être calmée par ces mesures, s'accrut tellement, qu'au mois de juillet 1086 il y eut une émeute générale où le roi fut tué par les soldats (2): ce fut le signal d'une guerre civile qui enveloppa tout le Danemarck; et de ce moment le peuple danois, occupé de ses propres querelles, oublia les Anglo-Saxons, leur servitude et leurs maux.

Ce fut la dernière fois que la sympathie des Teutons du Nord s'exerça en faveur de la race teutonique qui habitait l'Angleterre. Par degrés les Anglais, désespérant de leur propre cause, cessèrent de se recommander au souvenir et à la bienveillance des peuples septentrionaux. Les exilés de la conquête moururent dans les pays étrangers et y laissèrent des enfants qui, oubliant la patrie de leurs ancêtres, n'en connurent plus d'autre que la terre où ils étaient nés (3). Enfin, dans la suite, les ambassadeurs et les voyageurs danois qui se rendaient en Angleterre, n'entendant retentir à leurs oreilles, dans les maisons des grands et des riches, que la langue romane de Normandie, et faisant peu d'attention au langage que parlaient les marchands anglais dans leurs échoppes ou les bouviers dans leurs étables, s'imaginèrent que toute la population du pays était normande, ou que la langue avait changé depuis l'invasion des Normands (4). En voyant les trouvères français parcourir les châteaux et les villes, et faire les délices de la haute classe en Angleterre, qui eût pu croire, en effet, que, soixante ans auparavant, les scaldes du Nord y avaient joui de la même faveur (5)? Aussi, dès le douzième siècle, l'Angleterre fut-elle regardée par les nations scandinaves comme un pays de langage absolument étranger. Cette opinion devint si forte, que, dans le droit d'aubaine du Danemarck et de la Norwége, les Anglais furent classés au 1086
rang des peuples les plus maltraités. Dans le code qui porte le nom du roi Magnus, à l'article des successions, on rencontre les formules suivantes: « Si des hommes de race anglaise ou d'autres « encore plus étrangers à nous... si des Anglais « ou d'autres hommes parlant un idiome sans « aucune ressemblance avec le nôtre (6)... » Ce défaut de ressemblance ne pouvait s'entendre de la simple diversité des dialectes; car, aujourd'hui même, le patois des provinces septentrionales de l'Angleterre est, à la rigueur, intelligible pour un Danois ou un Norwégien (7).

Vers la fin de l'année 1086, il y eut à Salisbury, d'autres disent à Winchester, un rendez-vous général de tous les conquérants ou fils de conquérants. Chaque personnage en dignité, laïque ou prêtre, vint à la tête de ses gens d'armes et des feudataires de ses domaines. Ils se trouvèrent soixante mille, tous possesseurs au moins d'une portion de terre suffisante pour l'entretien d'un cheval et d'une armure complète (8). Ils renouvelèrent successivement au roi Guillaume leur serment de foi et d'hommage, en lui touchant les mains et en prononçant cette formule: « De cette heure en avant, je suis « votre homme-lige, de ma vie et de mes membres; « honneur et foi vous porterai en tout temps, pour « la terre que je tiens de vous, qu'ainsi Dieu me soit « en aide (9). » Ensuite la colonie armée se sépara, et ce fut probablement alors que les hérauts du roi publièrent en son nom les ordonnances suivantes (10):

« Nous voulons fermement et ordonnons que les « comtes, barons, chevaliers, sergents, et tous les « hommes libres de ce royaume, soient et se tien- « nent convenablement pourvus de chevaux et « d'armes pour être prêts à nous faire en tout « temps le service légitime qu'ils nous doivent pour « leurs domaines et tenures (11).

« Nous voulons que tous les hommes libres de

(1) Consilio crebriùs inito, regi nuncios. (Script. rerum danic., t. II, p. 352.)

(2) Ibid.

(3) Ipsorum etiam Anglorum qui in Daniam tædio Normannorum dominationis profugi. (Dania Isaaci Pontani, p. 197.)

(4) Lingua verò in Angliâ mutata est, ubi Willelmus Nothus Angliam subegit; ex eo enim tempore invaluit in Anglia lingua gallica (*walske*). (Saga of Gunnlaugi, p. 88.)

(5) Gunnlaugus (Islandensis) ad regem Ethelredum accessit... « Carmen de te composui cui vellem audiendo vacares. » Rex ità convenit, unde Gunnlaugus recitavit. Eadem tunc Angliæ quæ Daniæ et Norwegiæ lingua. (Ibid.)

(6) Si jàm Angli aut alii qui communi sermone nobiscum non utuntur... Si homines Angli, vel alii magis adhùc nobis ignoti. (Magnæus, Codex de hæreditatibus, apud script. rer. danic., p. 247.)

(7) La principale et presque la seule différence vient des mots français qui s'y sont introduits en grand nombre.

(8) Omnes terrarii. (Annales Waverleienses.)—Ealle land sittende menn. (Chron. saxon., p. 187.) — Et 60,000 militum invenit. (Orderic. Vital., p. 649.)

(9) Formules anglo-normandes.—Chron. saxon. Gibson, p. 187. — Math. Westmonast., p. 229.

(10) Quos omnes, dùm necesse esset, paratos esse præcepit. (Orderic. Vital., p. 649.)

(11) Statuimus et firmiter præcipimus, ut omnes comites et barones et milites et servientes et liberi homines totius regni nostri habeant et teneant se semper benè in equis et armis ut ducet et oportet. (Notæ ad Eadmerum, ed. Selden, p. 191.)

1086 « ce royaume soient ligués et conjurés comme des « frères d'armes pour le défendre, maintenir et « garder selon leur pouvoir (1).

« Nous voulons que toutes les cités, bourgs, « châteaux et cantons de ce royaume soient gar- « dés toutes les nuits, et qu'on y veille à tour de « rôle contre les ennemis et les malfaiteurs (2).

« Nous voulons que tous les hommes amenés par « nous d'outre-mer, ou qui sont venus après nous, « soient, par tout le royaume, sous notre paix et « protection spéciale; que si l'un deux vient à être « tué, son seigneur, dans l'espace de cinq jours, « devra s'être saisi du meurtrier, sinon il nous « payera une amende conjointement avec les An- « glais du district où le meurtre aura été commis (3).

« Nous voulons que les hommes libres de ce « royaume tiennent leurs terres et leurs posses- « sions bien et en paix, franches de toute exaction « et de tout taillage, de façon qu'il ne leur soit rien « pris ni demandé que le service libre qu'ils nous « doivent et sont tenus de nous faire à perpé- « tuité (4).

« Nous voulons que tous observent et maintien- « nent la loi du roi Edward, avec celles que nous « avons établies, pour l'avantage des Anglais et le « bien commun de tout le royaume (5). »

Ce vain nom de loi du roi Edward était tout ce qui restait désormais à la nation anglo-saxonne de son antique existence ; car la condition de chaque individu avait changé par la conquête. Depuis le plus grand jusqu'au plus petit, chaque vaincu avait été rabaissé au-dessous de son état antérieur : le chef avait perdu son pouvoir, le riche ses biens, l'homme libre son indépendance, et celui que la dure coutume du temps avait fait naître esclave dans la maison d'autrui, devenu serf d'un étranger, n'obtenait plus les ménagements que l'habitude de vivre ensemble et la communauté de langage lui attiraient de la part de son ancien maître (6). Les villes et les bourgades anglaises étaient affermées par les comtes et les vicomtes normands à des trai- 1086 tants qui les exploitaient en propriétés privées, sans aucun mélange de procédés administratifs. Le roi faisait la même spéculation sur les grandes cités et les immenses terres qui composaient son domaine (7). « Il louait, disent les chroniques, au plus « haut prix possible ses villes et ses manoirs ; puis « venait un traitant qui proposait davantage, et il « lui accordait la ferme ; puis venait un troisième « qui haussait le prix, et c'était à ce dernier que « définitivement il adjugeait (8). Il adjugeait au « plus offrant, ne s'inquiétant point des crimes « énormes que commettaient ses prévôts en levant « la taille sur les pauvres gens. Lui et ses barons « étaient avares à l'excès et capables de tout faire « s'ils voyaient un écu à gagner (9). »

Guillaume avait, pour sa part de conquête, près de quinze cents manoirs ; il était roi d'Angleterre, chef suprême et inamovible des conquérants de ce pays, et pourtant il n'était pas heureux. Dans les cours somptueuses qu'il tenait trois fois l'année, la couronne en tête, soit à Londres, soit à Winchester, soit à Glocester, lorsque les compagnons de sa victoire et les prélats qu'il avait institués venaient se ranger autour de lui, son visage était triste et sévère ; il semblait inquiet et soucieux, et la possibilité d'un changement de fortune assiégeait son esprit (10). Il doutait de la fidélité de ses Normands et de la soumission du peuple anglais. Il se tourmentait de son avenir et de la destinée de ses enfants, et interrogeait sur ses pressentiments les hommes renommés comme sages dans ce siècle, où la divination était une partie de la sagesse. Un poëte normand, presque contemporain, le représente assis au milieu de ses évêques d'Angleterre et de Normandie, et sollicitant de leur part, avec de puériles instances, quelques éclaircissements sur le sort de sa postérité. A chaque mot sortant de leur bouche, ce grand vainqueur tremblait devant eux, comme un bourgeois ou un serf anglo-saxon aurait tremblé en sa présence (11).

Après avoir soumis à un ordre régulier, sinon

(1) Præcipimus ut omnes liberi homines totius regni prædicti sint fratres conjurati. (Notæ ad Eadmer. ed. Selden, p. 191.)

(2) Singulis noctibus vigilentur et custodientur in gyrum. (Ibid.)

(3) Ut omnes homines, quos nobiscum adduximus aut qui post nos venerint, sint sub protectione et pace nostrâ per universum regnum, et si quis de illis occisus fuerit. . . (Ibid.)

(4) Ut omnes liberi homines... habeant et teneant terras suas benè et in pace, et liberi sint ab omni exactione injustâ et ab omni tallagio. (Ibid. p. 192.)

(5) Ut omnes habeant et teneant legem Edwardi regis, in omnibus rebus, adauctis iis quas constituimus ad utilitatem Anglorum. (Ibid.)

(6) Et jus libertatis est abreptum, et jus mancipii coangustatum. (Sermo Lupi ad Anglos, apud Hickesii Thesaur. ling. septentrional., t. II, p. 99.)

(7) He sette his tunnes and londs to ferme well fast. (Robert of Gloucester's chron., p. 378.)

(8) Pretio quàm potuit maximo... tunc accedens alius quispiam qui plus obtulit... tertius... cui rex terram concessit. (Chron. saxon. Gibson., p. 188.)

(9) Et non curabat quanto peccato præpositi censum à pauperibus hominibus adquisissent... rex et optimates suprà modum cupidi erant auri et argenti. (Annales Waverleienses, p. 134.) —Faceret, diceret pænè omnia, ubi spes nummi effulsisset. (Will. Malmesb., p. 112.)

(10) Ter gessit coronam suam in anno... (Chron. saxon. Gibson., p. 190.)—Feritate quâ omnibus videbatur sævus et formidabilis (Eadmeri Hist., p. 13.)

(11) Continuateur anonyme du Brut, cité dans les Mé-

1087 légitime, les résultats mobiles et turbulents de la conquête, Guillaume quitta une troisième fois l'Angleterre, et traversa le détroit, disent les vieux historiens, chargé d'innombrables malédictions (1). Il le traversa pour ne le repasser jamais : car la mort, comme on le verra bientôt, le retint sur l'autre rive. Parmi les lois et les ordonnances qu'il laissait à son départ, deux surtout méritent d'être mentionnées comme se rapportant spécialement à la conservation de l'ordre établi par la conquête (2). La première de ces deux lois, qui n'est que le complément d'une proclamation déjà citée plus haut (si la proclamation elle-même n'en est pas une version double), avait pour objet de réprimer les assassinats commis contre les membres de la nation victorieuse; elle était conçue en ces termes : « Quand un *Français* sera tué ou trouvé mort « dans quelque canton, les habitants du canton « devront saisir et amener le meurtrier dans le dé- « lai de huit jours; sinon ils payeront à frais com- « muns quarante-sept marcs d'argent (3). »

Un écrivain anglo-normand du douzième siècle fait de la manière suivante l'exposé des motifs de cette loi : « Dans les premiers temps du nouvel « ordre de choses, ceux des Anglais qu'on laissa « vivre dressaient une foule d'embûches aux Nor- « mands (4), massacrant tous ceux qu'ils rencon- « traient seuls dans les lieux déserts ou écartés. « Pour réprimer ces assassinats, le roi Guillaume « et ses barons employèrent contre les subjugués « les supplices et les tortures (5). Mais les châti- « ments produisant peu d'effet, on décréta que « tout district, ou, comme on dit en anglais, tout « *hundred* dans lequel un Normand serait trouvé « mort, sans que personne y fût soupçonné d'avoir « commis l'assassinat, payerait néanmoins au trésor « royal une forte somme d'argent. La crainte sa- « lutaire de cette punition, infligée à tous les habi- « tants en masse, devait procurer sûreté aux pas- « sants, en excitant les hommes du lieu à dénoncer « et à livrer le coupable, dont la faute seule causait « une perte énorme à tout le voisinage (6). »

Pour échapper à cette perte, les habitants du 1087
canton dans lequel un Français, c'est-à-dire, un Normand de naissance ou un auxiliaire de l'armée normande, était trouvé mort, avaient soin de détruire promptement tous les signes extérieurs capables de prouver que le cadavre était celui d'un Français; car alors le canton n'était point responsable, et les juges normands ne poursuivaient point d'office. Mais ces juges prévirent la ruse, et la déjouèrent par un genre de procédure assez bizarre. Tout homme trouvé assassiné fut considéré comme Français, à moins que le canton ne prouvât judiciairement qu'il était Saxon de naissance, et il fallait que cette preuve se fît devant le juge royal par serment de deux hommes et de deux femmes les plus proches parents du mort (7). Sans ces quatre témoins, la qualité d'Anglais, l'*anglaiserie*, comme disaient les Normands, n'était pas suffisamment constatée, et le canton devait payer l'amende (8). Près de trois siècles après l'invasion, si l'on en croit les antiquaires, cette enquête se faisait encore en Angleterre sur le cadavre de tout homme assassiné; et, dans le langage légal du temps, on l'appelait *démonstration d'anglaiserie* (9).

L'autre loi du conquérant eut pour objet d'accroître d'une manière exorbitante l'autorité des évêques d'Angleterre. Ces évêques étaient tous Normands : leur puissance devait s'exercer tout entière au profit de la conquête; et, de même que les guerriers qui avaient fait cette conquête la maintenaient par l'épée et par la lance, c'était aux gens d'Église à la maintenir par l'adresse politique et l'influence religieuse. A ces motifs d'utilité générale il s'en joignait un autre plus personnel à l'égard du roi Guillaume; c'est que les nouveaux évêques d'Angleterre, bien qu'installés par le conseil commun de tous les barons et chevaliers normands, avaient été choisis parmi les chapelains, les créatures ou les amis particuliers du roi (10). Jamais aucune intrigue, du vivant de Guillaume, ne troubla cet arrangement; jamais il ne rencontra

moires de la société des Antiquaires de Londres. (t. XIII, p. 245.)

(1) In Normanniam innumeris maledictionibus laqueatus transfretavit. (Anglia sacra, t. I, p. 258.)

(2) Quædam de iis quæ nova per Angliam servari constituit. (Eadmeri Hist., p. 6.)

(3) Ki Freceis occist, et les homes del hundred nel prengent et amènent à la justice... (Leges Willelmi conquestor. apud Ingulf. Croyl. ed. Gale, p. 90.)

(4) Qui relicti fuerant de Anglicis subactis, in exosam sibi Normannor. gent. (Dial. de Scaccario, in notis ad Math. Paris.)

(5) Per aliquot annos reges et eorum ministri exquisitis tormentorum generibus in Anglicos desævierunt. (Ibid.)

(6) Ut scilicet pœna generaliter inflicta prætereuntium indemnitatem procuraret, et festinaret quisque offerre judicio per quem tàm enormis jactura totam lædebat viciniam. (Dialog. de Scaccario, in notis ad Math. Paris.)

(7) Interfectus pro Francigenâ reputabatur, nisi... (Bracton, lib. III, Fleta, lib. II, c. 30, § 1 et 2.) Coràm justitiariis, per duos masculos ex parte patris et per duas fœminas ex parte matris de propinquioribus parentibus interfecti. (Ibid.)

(8) Nisi legaliter constaret de *englescheria* interfecti. (Gloss. Spelmanni, p. 195.) Fleta écrit *anglescheria*. Les Normands prononçaient quelquefois Anglech, Englech, pour Anglez, Englez; anglécherie, pour anglezerie.

(9) Présentement d'*anglecherie* (Blackstone); cette loi ne fut abrogée que par un statut d'Edward III, en l'année 1341.

(10) Anglia sacra, et Wilkins concilia passim.

1087 un seul évêque qui eût d'autre volonté que la sienne. La situation des choses changea, il est vrai, sous les rois ses successeurs; mais le conquérant ne pouvait prévoir l'avenir, et l'expérience de tout son règne le justifiait quand il fit l'ordonnance suivante :

« Guillaume, roi d'Angleterre, par la grâce de « Dieu, aux comtes, vicomtes, et à tous les hommes « français et anglais de toute l'Angleterre, salut : « Sachez, vous et tous mes autres fidèles, que, du « commun conseil des archevêques, évêques, abbés « et seigneurs de tout mon royaume, j'ai jugé « convenable de réformer les lois épiscopales qui, « mal à propos et contre les canons, ont été, jus- « qu'au temps de ma conquête, en vigueur dans « ce pays (1). J'ordonne que désormais nul évêque « ou archidiacre ne se rende plus aux assemblées « de justice pour y tenir les plaids des causes épi- « scopales, et ne soumette plus au jugement des « hommes séculiers les procès qui se rapportent « au gouvernement des âmes : je veux que qui- « conque sera interpellé, pour quelque motif que « ce soit, par la justice épiscopale, aille à la maison « de l'évêque ou au lieu que l'évêque lui-même « aura choisi et désigné (2); que là il plaide sa cause « et fasse droit à Dieu et à l'évêque, non pas selon « la loi du pays, mais selon les canons et les dé- « crets épiscopaux (3); que si quelqu'un, par excès « d'orgueil, refuse de se rendre au tribunal de l'é- « vêque, il sera appelé par une, deux et trois fois; « et si, après trois appels consécutifs, il ne compa- « raît pas, il sera excommunié, et au besoin la « force et la justice du roi et du vicomte seront « employées contre lui (4). »

C'est en vertu de cette loi que s'effectua en Angleterre la séparation des tribunaux civils et des tribunaux ecclésiastiques, et ainsi s'établit pour ces derniers une indépendance absolue de tout pouvoir politique, indépendance qu'ils n'avaient jamais eue dans le temps de la nationalité anglo-saxonne. Alors les évêques étaient obligés de se rendre à l'assemblée de justice, tenue deux fois par an dans chaque province, et trois fois par an dans chaque district; ils joignaient leurs accusations aux accusations portées par les magistrats ordi- 1087 naires, et jugeaient conjointement avec eux et avec les hommes libres du district les procès où la coutume du siècle leur permettait d'intervenir, ceux des veuves, des orphelins, des gens d'église, et les causes de divorce et de mariage. Pour ces causes, comme pour toutes les autres, il n'y avait qu'une loi, qu'une justice et qu'un tribunal. Seulement, quand on venait à les débattre, l'évêque s'asseyait à côté du sheriff et de l'ealdorman (5) ou ancien de la province; puis, suivant l'usage ordinaire, des témoins assermentés répondaient sur les faits, et les juges décidaient du droit (6). Le changement de ces usages nationaux ne date que de la conquête normande. C'est le conquérant qui, brisant les anciennes pratiques d'égalité civile, donna pouvoir aux membres du haut clergé d'Angleterre, de tenir un tribunal dans leur propre maison, et de disposer de la force publique pour y traîner les justiciables (7); il soumit ainsi la puissance royale à l'obligation de faire exécuter les arrêts rendus par la puissance ecclésiastique en vertu d'une législation qui n'était pas celle du pays. Guillaume imposa cette gêne à ses successeurs, sciemment et volontairement, par politique et non par dévotion ou par crainte de ses évêques, qui lui étaient tous dévoués (8).

La crainte du pape Grégoire VII n'influa pas davantage sur cette détermination. Car, malgré les services que lui avait rendus autrefois la cour de Rome, le roi normand savait repousser durement ses requêtes quand elles ne lui convenaient pas. Le ton d'une de ses lettres à Grégoire montre avec quelle liberté d'esprit il envisageait les prétentions pontificales, et ses propres engagements envers l'Église romaine. Le pape avait à se plaindre de quelque retard dans le payement du denier de Saint-Pierre, stipulé par le traité d'alliance conclu à Rome en l'année 1066; il écrivit pour rappeler à Guillaume cette stipulation, et l'argent fut aussitôt envoyé. Mais ce n'était pas tout; en levant contre les Anglais la bannière du saint-siége, le conquérant semblait s'être reconnu vassal de l'Église, et Grégoire, s'autorisant de ce fait, n'hésita pas à le

(1) Sciatis vos omnes et cæteri mei fideles quòd episcopales leges, quæ non benè, nec secundùm canones usquè ad mea tempora in regno Anglorum fuerint... emendandas judicavi. (Seldeni Analecton, p. 130. —Ejusd. notæ ad Eadmer. p. 167. — Monast. anglic. t. II, p. 308.)

(2) Nec causas quæ ad regimen animarum pertinent, ad judicium sæcularium hominum adducant. Sed quicumque per episcopales leges, de quàcumque causâ, interpellatus fuerit, ad locum quem ad hoc episcopus elegerit et nominaverit, veniat. (Ibid.)

(3) Et non secundùm *Hundret*, sed secundùm canones et episcopales leges, rectum Deo et episcopo faciat. (Seldeni notæ ad Eadmer., p. 168.)

(4) Si verò aliquis superbiam elatus... excommunicetur, et ad hoc vindicandum fortitudo et justitia regis aut vice comitis adhibeantur. (Seldeni notæ ad Eadmer., p. 168.)

(5) Voyez livre II, p. 46.

(6) Hæbbe man thriwa on gear burghmote and twa scyregemote; and thær scyregemote se biscop and se Ealdorman, and thær ægther tæcon ge godes rihte, ge woruldes rihte. (Leges Edgari regis, cap. 5.)—Notæ ad Eadmer., p. 166.

(7) Judicium verò in nullo loco paretur, nisi in episcopali sede. (Charta Willelmi conquæst. apud Selden.)

(8) Curialis nimis et aulicus... pro famulatu suo... stipendiarii... (Vitæ abbat. Sancti-Albani. p. 47. — Orderic. Vital., passim.)

1087 sommer de faire hommage de sa conquête, et de prêter le serment de foi et de vasselage entre les mains d'un cardinal. Guillaume répondit en ces termes : « Ton légat m'a requis, de ta part, d'en-« voyer de l'argent à l'Église romaine et de jurer « fidélité à toi et à tes successeurs : j'ai admis la « première de ces demandes; pour la seconde, « je ne l'admets ni ne veux l'admettre. Je ne veux « point te jurer fidélité, parce que je ne l'ai point « promis, et qu'aucun de mes prédécesseurs n'a « juré fidélité aux tiens (1). »

En terminant le récit des événements que le lecteur vient de parcourir, les chroniqueurs de race anglaise se livrent à des regrets vifs et touchants sur les misères de leur nation. « Il n'y a point à en « douter, s'écrient les uns, Dieu ne veut plus que « nous soyons un peuple, que nous ayons l'hon-« neur et la sécurité (2). » D'autres se plaignent de ce que le nom d'Anglais est devenu une injure (3); et ce n'est pas seulement de la plume des contemporains que s'échappent de semblables plaintes : le souvenir d'une grande infortune et d'une grande honte nationale se reproduit de siècle en siècle, dans les écrits des enfants des Saxons, quoique plus faiblement, à mesure que le temps avancè (4). Au quinzième siècle, on rattachait encore à la conquête la distinction des rangs en Angleterre; et un historien de couvent, peu suspect de théories révolutionnaires, écrivait ces paroles remarquables : « S'il y « a chez nous tant de distance dans les conditions, « on ne doit point s'en étonner, c'est qu'il y a « diversité de races; et, s'il y a entre nous si peu « de confiance et d'affection mutuelle, c'est que « nous ne sommes point du même sang (5). » Enfin, un auteur du seizième siècle prononce qu'il regarde la classe des pauvres artisans et des paysans de l'Angleterre comme une classe d'hommes déshéritée (6); c'est le dernier coup d'œil de regret jeté dans le passé sur l'événement qui avait amené en Angleterre des rois, des nobles et des chefs de race étrangère.

Si, résumant en lui-même tous les faits exposés plus haut, le lecteur veut se faire une idée juste de ce qu'était l'Angleterre conquise par Guillaume de Normandie, il faut qu'il se représente non point un 1087 simple changement de régime, ni le triomphe d'un compétiteur, mais l'intrusion de tout un peuple au sein d'un autre peuple, dissous par le premier, et dont les fractions éparses ne furent admises dans le nouvel ordre social que comme propriétés personnelles, comme *vêtement de la terre,* pour parler le langage des anciens actes (7). On ne doit point poser d'un côté Guillaume roi et despote, et de l'autre des sujets grands ou petits, riches ou pauvres, tous habitants de l'Angleterre et par conséquent tous Anglais; il faut s'imaginer deux nations, les Anglais d'origine et les Anglais par invasion, divisés sur le même pays, ou plutôt se figurer deux pays dans une condition bien différente : la terre des Normands riche et franche de taillages, celle des Saxons pauvre, serve et grevée de cens; la première garnie de vastes hôtels, de châteaux murés et crénelés; la seconde parsemée de cabanes de chaume ou de masures dégradées; celle-là peuplée d'heureux et d'oisifs, de gens de guerre et de cour, de nobles et de chevaliers; celle-ci peuplée d'hommes de peine et de travail, de fermiers et d'artisans; sur l'une, le luxe et l'insolence; sur l'autre, la misère et l'envie, non pas l'envie du pauvre à la vue des richesses d'autrui, mais l'envie du dépouillé en présence de ses spoliateurs.

Enfin, pour achever le tableau, ces deux terres sont, en quelque sorte, entrelacées l'une dans l'autre; elles se touchent par tous les points, et cependant elles sont plus distinctes que si la mer roulait entre elles. Chacune a son idiome à part, idiome étranger pour l'autre; le français est la langue de la cour, des châteaux, des riches abbayes, de tous les lieux *où règnent le luxe* et la puissance, tandis que l'ancienne langue du pays reste aux foyers des pauvres et des serfs. Durant longtemps ces deux idiomes se propagèrent sans mélange, et furent, l'un, signe de noblesse, et l'autre, signe de roture. C'est ce qu'expriment avec une sorte d'amertune quelques vers d'un vieux poëte qui se plaint de ce que l'Angleterre, de son temps, offre l'étrange spectacle d'un pays qui renie sa propre langue (8).

(1) Unum admisi, alterum non admisi, fidelitatem nolui facere nec volo, quia nec ego promisi...(Not. ad Eadmer. p. 104)

(2) Salutem et honorem genti Anglorum abstulerit, et populum non esse jusserit. (Chron. Brompton, p. 984.) — Math. Westmonast., p. 229.

(3) Et opprobrium erat Anglicus appellari. (Ibid.) — Ità ut Anglum vocari foret opprobrio. (Math. Paris., t. I, p. 8.)

(4) Amplas Anglorum terras, et prædia multa
Distribuens, *quod* adhùc præsens videt et dolet ætas.
(Guil. Neubrigens. ed. Hearne, p. 722.)

(5) Non miretur quis si varietas nationum tribuat varietatem conditionum, et indè crescat nimia diffidentia naturalis amoris, et dispersio sanguinis tribuat dispersam credulitatem mutuæ confidentiæ et dilectionis. (Chron. Henrici Knyghton, p. 2343.)

(6) Verstegan English antiquities, p. 178.

(7) Terræ vestitus. Terra vestita. Id est, agri cum domibus, hominibus et pecoribus. (Vide Glossar. Cangii et Spelmanni.)

(8) Thus come lo ! Engelond unto Normannes honde.
And the Normannes ne couthe speke tho bote her ow speche
Spoke french as dude atome, her chyldrin dude so teche;
So that heymen of this lond that of her blode come
Holdeth alle sulke speche that hii offthem nome,
Ac lowe men holdeth to englyss and to her Kunde speche yet.
(Robert of Glocester's chronicle, ed. Hearne, p. 364.)

LIVRE SEPTIÈME.

DEPUIS LA MORT DE GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT, JUSQU'A LA DERNIÈRE CONSPIRATION GÉNÉRALE DES ANGLAIS CONTRE LES NORMANDS.

1087 — 1137.

1087 Durant son séjour en Normandie, dans les premiers mois de l'année 1087, le roi Guillaume s'occupa de terminer avec Philippe Ier, roi de France, une ancienne contestation. A la faveur des troubles qui suivirent la mort du duc Robert, le comté de Vexin, situé entre l'Epte et l'Oise, avait été démembré de la Normandie et réuni à la France. Guillaume se flattait de recouvrer sans guerre cette portion de son héritage; et, en attendant l'issue des négociations, il prenait du repos à Rouen; il gardait même le lit, d'après le conseil de ses médecins, qui tâchaient de réduire par une diète rigoureuse son excessif embonpoint Croyant avoir peu de chose à craindre d'un homme absorbé dans de pareils soins, Philippe ne faisait aux réclamations du Normand que des réponses évasives; et, de son côté, celui-ci semblait prendre le retard en patience (1). Mais un jour le roi de France s'avisa de dire en plaisantant avec ses amis : « Sur ma foi, « le roi d'Angleterre est long à faire ses couches; « il y aura grande fête aux relevailles. » Ce propos rapporté à Guillaume le piqua au point de lui faire tout oublier pour la vengeance. Il jura par ses plus grands serments, par la splendeur et la naissance de Dieu, d'aller faire ses relevailles à Notre-Dame de Paris, avec dix mille lances en guise de cierges (2).

En effet, reprenant tout à coup son activité, il 1087
assembla ses troupes, et, au mois de juillet, il entra en France par le territoire dont il revendiquait la possession. Les blés étaient encore dans les champs, et les arbres se chargeaient de fruits. Il ordonna que tout fût dévasté sur son passage, fit fouler les moissons par la cavalerie, arracher les vignes et couper les arbres fruitiers (3). La première ville qu'il rencontra fut Mantes-sur-Seine; on y mit le feu par son ordre, et lui-même, dans une espèce de rage destructive, se porta au milieu de l'incendie pour jouir de ce spectacle et encourager ses soldats.

Comme il galopait à travers les décombres, son cheval mit ses deux pieds sur des charbons recouverts de cendre, s'abattit et le blessa au ventre. L'agitation qu'il s'était donnée en courant et en criant (4), la chaleur du feu et de la saison rendirent sa blessure dangereuse; on le transporta malade à Rouen, et de là dans un monastère, hors des murs de la ville dont il ne pouvait supporter le bruit (5). Il languit durant six semaines, entouré de médecins et de prêtres, et son mal s'aggravant de plus en plus, il envoya de l'argent à Mantes pour rebâtir les églises qu'il avait incendiées; il en envoya aussi aux couvents et aux pauvres de l'Angleterre, pour obtenir, dit un vieux poëte anglais, le pardon des vols qu'il

(1) Calumniam de Vulcassino comitatu. (Orderic. Vital., p. 655.) — Seditiosorum frivolis sophismatibus usus est. (Ibid.)

(2) Chronique de Normandie. — Ut quandò à puerperio suo levaret, mille candelas in regno Franciæ illuminaret. (Johan. Brompton., p. 979.)

(3) Conculcationem segetum et extirpationem vinearum. (Order. Vital., p. 655.)

(4) Pondere armorum et labore clamoris. (Anglia sacra, p. 271.)

(5) Quia strepitus Rhotomagi intolerabilis erat ægrotanti Order. Vital., p. 656.)

1087 avait commis (1). Il ordonna qu'on mît en liberté les Saxons et les Normands qu'il retenait dans ses prisons. Parmi les premiers étaient Morkar, Siward Beorn, et Ulfnoth, frère du roi Harold, l'un de ces deux otages pour la délivrance desquels Harold fit son fatal voyage (2). Les Normands étaient Roger, ci-devant comte de Hereford, et Eudes, évêque de Bayeux, frère maternel du roi Guillaume.

Guillaume, surnommé le Roux, et Henri, les deux plus jeunes fils du roi, ne quittaient point le chevet de son lit, attendant, avec impatience, qu'il dictât ses dernières volontés. Robert, l'aîné des trois, était absent depuis sa dernière querelle avec son père. C'était à lui que Guillaume, du consentement des chefs de Normandie, avait légué autrefois son titre de duc; et malgré la malédiction qu'il avait prononcée depuis contre Robert, il ne chercha point à le déshériter de ce titre que le vœu des Normands lui avait destiné (3). « Quant au « royaume d'Angleterre, dit-il, je ne le lègue en « héritage à personne, parce que je ne l'ai point « reçu en héritage, mais acquis par la force et au « prix du sang (4); je le remets entre les mains de « Dieu, me bornant à souhaiter que mon fils Guil- « laume, qui m'a été soumis en toutes choses, « l'obtienne, s'il plaît à Dieu, et y prospère (5).— « Et moi, mon père, que me donnes-tu donc? « lui dit vivement Henri, le plus jeune des fils (6). « — Je te donne, répondit le roi, 5,000 livres d'ar- « gent de mon trésor. — Mais que ferai-je de cet « argent, si je n'ai ni terre ni demeure (7)? — Sois « tranquille, mon fils, et aie confiance en Dieu; « souffre que tes aînés te précèdent; ton temps « viendra après le leur (8). » Henri se retira aussitôt pour aller recevoir les 5,000 livres; il les fit peser avec soin, et se procura un coffre-fort bien ferré et muni de bonnes serrures (9). Guillaume le Roux partit en même temps pour se rendre en Angleterre, et s'y faire couronner roi.

Le 10 de septembre, au lever du soleil, le roi Guillaume fut éveillé par un bruit de cloches, et demanda ce que c'était; on lui répondit que l'office 1087
de prime sonnait à l'église de Sainte-Marie. Il leva les mains en disant : « Je me recommande à madame Marie, la sainte mère de Dieu; » et presque aussitôt il expira (10). Ses médecins et les autres assistants, qui avaient passé la nuit auprès de lui, le voyant mort, montèrent en hâte à cheval et coururent veiller sur leurs biens (11). Les gens de service et les vassaux de moindre étage, après la fuite de leurs supérieurs, enlevèrent les armes, la vaisselle, les vêtements, le linge, tout le mobilier, et s'enfuirent de même, laissant le cadavre presque nu sur le plancher (12). Le corps du roi demeura ainsi abandonné pendant plusieurs heures (13); car dans toute la ville de Rouen les hommes étaient devenus comme ivres, non pas de douleur, mais de crainte de l'avenir; ils étaient, dit un vieil histo- 1080 à
rien, aussi troublés que s'ils eussent vu une armée 1082
ennemie devant les portes de leur ville (14). Chacun sortait et courait au hasard, demandant conseil à sa femme, à ses amis, au premier venu; on transportait, on cachait tous ses meubles, ou l'on cherchait à les vendre à perte (15).

Enfin des gens de religion, clercs et moines, ayant repris leurs sens et recueilli leurs forces, arrangèrent une procession (16). Revêtus des habits de leur ordre, avec la croix, les cierges et les encensoirs, ils vinrent auprès du cadavre et prièrent pour l'âme du défunt (17). L'archevêque de Rouen, nommé Guillaume, ordonna que le corps du roi fût transporté à Caen, et enseveli dans la basilique de Saint-Étienne, premier martyr, qu'il avait bâtie de son vivant. Mais ses fils, ses frères, tous ses parents s'étaient éloignés; aucun de ses officiers n'était présent; pas un seul ne s'offrit pour avoir soin de ses obsèques (18); ce fut un simple gentilhomme de la campagne, nommé Herluin, qui, par bon naturel et pour l'amour de Dieu, disent les historiens du temps, prit sur lui la peine et la dépense (19). Il fit venir à ses frais des ensevelisseurs et un chariot, transporta le cadavre jusqu'au bord de la Seine, et

(1) To bete sulke robberye that he thoghte he hadde ydo. (Robert of Glocest. chron., p. 569.)

(2) Chron. saxon. Gibson., p. 192.

(3) Voyez livre VI, p. 151 et suiv.

(4) Diro conflictu et multâ effusione humani cruoris. (Orderic. Vital., p. 659.)

(5) Ibid.

(6) Et mihi, pater, quid tribuis? (Ibid.)

(7) Si locum habitationis non habuero. (Ibid.)

(8) Ibidem.

(9) Diligenter ne quid deesset ponderare, munitumque gazophylacium sibi procurare. (Ibid.)

(10) Dominæ meæ sanctæ Dei genitrici Mariæ me commendo. (Ibid. p. 661.)

(11) Illicò ascensis equis ad sua tutanda properaverunt. (Orderic. Vital., p. 661.)

(12) Et relicto regis cadavere pænè nudo in areâ domûs, aufugerunt. (Ibid.)

(13) A primâ usque ad tertiam. (Ibid.)

(14) Pænè omnes velut ebrii desipuerunt, ac si multitudinem hostium imminere urbi vidissent. (Ibid.)

(15) Quid ageret à conjuge, vel obvio sodali, vel amico, consilium quæsivit. (Ibid.)

(16) Collectis viribus et intimis sensibus. (Ibid.)

(17) Honestè induti, cum crucibus et thuribulis. (Ibid.)

(18) Verùm fratres ejus et cognati jàm ab eo recesserant, et omnes ministri ejus; nec unus inventus est... (Ibid.)

(19) Herluinus pagensis eques, naturali bonitate compunctus pro amore Dei. (Ibid.)

1087 de là sur une barque, par la rivière et par mer, jusqu'à la ville de Caen (1). Gilbert, abbé de Saint-Étienne, avec tous ses religieux, vint à la rencontre du corps; beaucoup de clercs et de laïques se joignirent à eux; mais un incendie qui éclata subitement fit bientôt rompre le cortége, et courir au feu clercs et laïques (2). Les moines de Saint-Étienne restèrent seuls, et conduisirent le roi à l'église de leur couvent.

L'inhumation du grand chef, *du fameux baron*, comme disent les historiens de l'époque (3), ne s'acheva point sans de nouveaux incidents. Tous les évêques et abbés de la Normandie s'étaient rassemblés pour la cérémonie; ils avaient fait préparer la fosse dans l'église, entre le chœur et l'autel; la messe était achevée; on allait descendre le corps, lorsqu'un homme, sortant du milieu de la foule dit à haute voix : « Clercs, évêques, ce terrain est à moi; c'était « l'emplacement de la maison de mon père; l'homme « pour lequel vous priez me l'a pris de force pour « y bâtir son église (4). Je n'ai point vendu ma « terre, je ne l'ai point engagée, je ne l'ai point « forfaite, je ne l'ai point donnée; elle est de mon « droit, je la réclame (5). Au nom de Dieu, je dé- « fends que le corps du ravisseur y soit placé, et « qu'on le couvre de ma glèbe (6). » L'homme qui parla ainsi se nommait Asselin, fils d'Arthur, et tous les assistants confirmèrent la vérité de ce qu'il avait dit. Les évêques le firent approcher, et, d'accord avec lui, payèrent soixante sous pour le lieu seul de la sépulture, s'engageant à le dédommager équitablement pour le reste du terrain (7). Le corps du roi était sans cercueil, revêtu de ses habits royaux; lorsqu'on voulut le placer dans la fosse, qui avait été bâtie en maçonnerie, elle se trouva trop étroite; il fallut forcer le cadavre, et il creva (8). On brûla de l'encens et des parfums en abondance; mais ce fut inutilement; le peuple se dispersa avec dégoût, et les prêtres eux-mêmes, précipitant la cérémonie, désertèrent bientôt l'église (9).

Guillaume le Roux, en chemin pour l'Angleterre, avait appris la mort de son père au port de Wissant, près de Calais. Il se hâta d'arriver à Winchester, 1087
lieu de dépôt du trésor royal, et gagnant par des promesses Guillaume de Pont-de-l'Arche, gardien du trésor, il en reçut les clefs (10). Il le fit inventorier et peser avec soin, et y trouva 60,000 liv. d'argent fin avec beaucoup d'or et de pierres précieuses (11). Ensuite il fit assembler tous ceux des hauts barons normands qui se trouvaient en Angleterre, leur annonça la mort du conquérant, fut choisi roi par eux, et sacré par l'archevêque Lanfranc dans la cathédrale de Winchester, pendant que les seigneurs restés en Normandie tenaient conseil sur la succession (12). Beaucoup d'entre eux souhaitaient que les deux pays n'eussent qu'un seul et même gouvernement; ils voulaient donner la royauté au duc Robert, qui était revenu d'exil; mais l'activité de Guillaume les prévint.

Son premier acte d'autorité royale fut d'emprisonner de nouveau les Saxons Ulfnoth, Morkar et Siward Beorn, que son père avait rendus à la liberté (13); puis il tira du trésor une grande quantité d'or et d'argent qu'il fit remettre à Othon l'orfévre, avec ordre d'en fabriquer des ornements pour la tombe de celui qu'il avait abandonné à son lit de mort (14). Le nom de l'orfévre Othon mérite d'être placé dans cette histoire, parce que le registre territorial de la conquête le cite comme un des grands propriétaires nouvellement créés (15). Peut-être avait-il été le banquier de l'invasion, et avait-il avancé une partie des frais sur hypothèque de terres anglaises; on peut le croire, car les orfévres, au moyen âge, étaient en même temps banquiers; peut-être avait-il fait simplement des spéculations commerciales sur les domaines acquis par la lance et l'épée, et donné aux gens d'armes errants, espèce d'hommes commune dans ce siècle, de l'or en échange de leurs terres.

Une sorte de concours littéraire s'ouvrit alors entre les versificateurs latins d'Angleterre et de Normandie pour l'épitaphe qui devait être gravée sur le tombeau du roi défunt; et ce fut Thomas, l'archevêque d'York, qui en remporta l'honneur (16).

(1) Pollinctores ac vehiculum, mercede de propriis sumptibus. (Orderic. Vital., p. 661.)

(2) Omnes ad ignem comprimendum clerici cum laicis cucurrerunt. (Ibid.)

(3) Famosi baronis. (Ibid.)

(4) Hæc terra ubi consistitis, area domûs patris mei fuit. (Ibid. p. 662.)

(5) Vace, Roman de Rou. — Chron. de Normandie, rec. des hist. de la France, p. 242.

(6) Ex parte Dei, prohibeo ne corpus raptoris operiatur cespite meo. (Orderic. Vital., p. 662.)

(7) Pro reliquâ verò tellure æquipollens mutuum. (Ibid.)

(8) Pinguissimus venter crepuit. (Ibid.)

(9) Sacerdotes itaque festinabant exequias perficere. (Ord. Vital., p. 662.)

(10) Monast. anglic., t. II, p. 890.—Claves thesauri nactus est. (Ibid. p. 120.)

(11) Statim ponderans thesaurum patris sui, reperiit... (Ingulf. Croyl. apud script. Oxon., p. 106.)

(12) Regem obiisse propalat... dùm cæteri proceres de regni successione tractant in Normanniâ. (Monast. anglic., t. II, p. 890.)

(13) Alured. Beverlacencis, p. 136.—Florent. Wigorn.

(14) Auri et argenti gemmarumque copiam Othoni auri fabro erogavit. (Orderic. Vital., p. 663.)

(15) Doomesday-book, passim.

(16) Solius Thomæ versus auro inserti sunt. (Ibid.)

1087 Plusieurs pièces de vers et de prose à la louange du conquérant nous ont été conservées, et parmi les éloges que lui donnèrent les clercs et les littérateurs du siècle, il y en a d'assez bizarres : « Nation anglaise, s'écrie l'un d'entre eux, pourquoi as-tu « troublé le repos de ce prince ami de la vertu (1) ? « — O Angleterre, dit un autre, tu l'aurais chéri, « tu l'aurais estimé au plus haut degré, sans ta folie « et ta malice (2). — Son règne fut pacifique, dit « un troisième, et son âme bienfaisante (3). » Il ne nous reste rien des épitaphes que lui fit de vive voix le peuple vaincu, à moins qu'on ne regarde comme un exemple des exclamations populaires qu'excita sa mort, ces vers d'un poëte anglais du treizième siècle : « Les jours du roi Guillaume furent « des jours de souffrance, et beaucoup d'hommes « trouvèrent sa vie trop longue (4). »

1088 Cependant les barons anglo-normands, qui n'avaient point concouru à l'élection de Guillaume le Roux, repassèrent la mer, courroucés contre lui de ce qu'il était devenu roi sans leur aveu; ils résolurent de le déposer, et de mettre à sa place son frère aîné Robert, duc de Normandie (5). A la tête de ce parti figuraient Eudes de Bayeux, frère du conquérant, nouvellement sorti de prison, et beaucoup de riches Normands ou Français de l'Angleterre, comme s'exprime la chronique saxonne (6). Le roi Roux (car c'est ainsi que les histoires du temps (7) le nomment), voyant que ses compatriotes conspiraient contre lui, appela à son aide les hommes de race anglaise, les engageant à le soutenir par l'espoir d'un peu de soulagement (8). Il convoqua auprès de lui plusieurs de ceux que le souvenir de leur puissance passée faisait encore regarder par la nation anglo-saxonne comme ses chefs naturels; il leur promit les meilleures lois qu'ils voulussent choisir, les meilleures qui eussent jamais été observées dans le pays (9); il leur rendit le droit de porter des armes, et la jouissances des forêts; il arrêta la levée des tailles et de tous les tributs odieux : 1088 mais tout cela ne dura guère, disent les annales contemporaines (10).

Pour ces concessions de quelques jours, et peut-être aussi par un désir secret d'en venir aux mains avec des Normands (11), les chefs saxons consentirent à défendre la cause du roi, et firent publier en leur nom et au sien l'ancienne proclamation de guerre, celle qui faisait lever autrefois tout Anglais en état de porter les armes : « Que celui qui n'est pas un « homme de rien, soit dans les villes, soit hors des « villes, quitte sa maison et vienne (12). » Trente mille Saxons se rendirent au lieu assigné, reçurent des armes et s'enrôlèrent sous la bannière du roi (13). Ils étaient presque tous fantassins; Guillaume les conduisit en grande hâte avec sa cavalerie, composée de Normands, vers la ville maritime de Rochester, où s'étaient fortifiés l'évêque Eudes et les autres chefs des opposants, attendant l'arrivée du duc Robert pour marcher sur Canterbury et sur Londres (14).

Il paraît que les Saxons de l'armée royale montrèrent une grande ardeur au siége de Rochester. Les assiégés, pressés vivement, demandèrent bientôt à capituler, sous la condition de reconnaître Guillaume pour roi et de garder sous lui leurs terres et leurs honneurs (15). Guillaume refusa d'abord; mais les Normands de son armée ne portant pas le même zèle que les Saxons dans cette guerre qui était pour eux une guerre civile, et ne se souciant point de réduire aux dernières extrémités leurs concitoyens et leurs parents, trouvèrent le roi trop acharné contre les défenseurs de Rochester (16). Ils essayèrent de l'apaiser : « Nous qui t'avons assisté « dans le danger, lui disaient-ils, nous te prions « d'épargner nos compatriotes, nos parents, qui « sont aussi les tiens, et qui ont aidé ton père à « conquérir l'Angleterre (17). » Le roi se laissa fléchir, et accorda enfin aux assiégés la libre sortie de

(1) Gens Anglorum, turbastis principem
Qui virtutis amabat tramitem.
(Script. rer. normann. p. 318.)

(2) Diligeres eum, anglica terra, si absit impudentia atque iniquitas tua. (Guil. Pictav., p. 207.)

(3) Cujus regnum pacificum
Fuit atque fructiferum.
(Chron. Raynaldy Andegavensis, apud script. rer. franc. p. 479.)

(4) There was'in kyng William's days warre and sorwe ynou.
Sothat much del of England. Thoghte his lyf too long.
(Rob. of Glocest. Chroniele, p. 396.)

(5) Chron. saxon. Gibson, p. 193.

(6) Tha riceste frencisce men — ealle frencisce men. (Ibid.)

(7) Li rois Ros. (Chronique de Normandie.) — The red kyng. (Rob. of Glocest.)

(8) Tunc accersivit Anglos. (Chron. saxon., p. 193.)

(9) Meliorem legem quam vellent eligere, meliorem quæ unquàm in hâc terrâ fuit. (Annales Waverleienses, p. 136.)

(10) Sed hoc parùm duravit. (Ibid.)

(11) Animos eorum contra Normannos mulciebat. (Jo. Brompton., p. 984.)

(12) Voyez livre II, p. 41. — Ut quicumque esset unnithing sive in burgo, sive extra burgum. (Annales Waverl., p. 136.)

(13) Orderic. Vital., p. 667.

(14) Florent. Wigorn., p. 643.

(15) Orderic. Vital., p. 667.

(16) Videntes autem ii qui obsidebant, ad necem parentum et amicorum qui obsessi erant, regis animum furere... (Ibid.)

(17) Nos qui tecum maximis in periculis assistimus, te pro compatriotis nostris obnixè supplicamus... cum patre tuo Anglos subjugavit. (Ibid., p. 668.)

1088 la ville avec leurs armes et leurs chevaux. L'évêque Eudes essaya d'obtenir, en outre, que la musique militaire du roi ne jouât pas en signe de victoire à la sortie de la garnison (1); mais Guillaume refusa avec colère, et dit tout haut qu'il ne ferait pas cette concession pour mille marcs d'or (2). Les Normands du parti de Robert quittèrent la ville qu'ils n'avaient pu défendre, les enseignes basses, au son des trompettes du roi. Dans ce moment, de grandes clameurs partirent du milieu des Anglais de l'armée royale (3) : « Qu'on apporte des cordes, criaient-« ils, nous voulons pendre ce traître d'évêque avec « tous ses complices. O roi! pourquoi le laisses-tu « ainsi se retirer sain et sauf? Il n'est pas digne de « vivre, le fourbe, le meurtrier de tant de milliers « d'hommes (4).»

1088 à 1089 C'est au bruit de ces imprécations que sortit d'Angleterre, pour n'y jamais rentrer, le prélat qui avait béni l'armée normande à la bataille de Hastings. La guerre entre les Normands dura quelque temps encore; mais cette querelle de famille s'apaisa peu à peu, et finit par un traité entre les deux partis et les deux frères. Les domaines que les amis de Robert avaient perdus en Angleterre, pour avoir embrassé sa cause, leur furent restitués, et Robert lui-même fit l'abandon de ses prétentions à la royauté pour des propriétés territoriales (5). Il fut convenu entre les deux partis, que le roi, s'il survivait au duc, aurait le duché de Normandie, et que, dans le cas contraire, le duc aurait le royaume d'Angleterre : douze hommes du côté du roi et douze du côté du duc confirmèrent ce traité par serment (6). Ainsi se terminèrent et la guerre civile des Normands et l'alliance que cette guerre avait occasionnée entre les Anglais et le roi. Les concessions que ce dernier avait faites furent toutes révoquées, ses promesses démenties, et les Saxons redescendirent à leur rang de sujets et d'opprimés (7).

Près de la ville de Canterbury était un ancien couvent, fondé en l'honneur du missionnaire Augustin, qui convertit les Saxons et les Angles. Là se conservaient, à un plus haut degré que dans les maisons religieuses de moindre importance, l'esprit national et le souvenir de l'ancienne liberté. Les 1088 à 1089 Normands s'en aperçurent, et de bonne heure ils tentèrent de détruire cet esprit par des humiliations réitérées. Le primat Lanfranc commença par abolir l'antique privilége des moines de Saint-Augustin, qui consistait à n'être justiciables que de leur propre abbé pour la discipline ecclésiastique (8). Quoique cet abbé fût alors un Normand, et, comme tel, peu suspect d'indulgence envers les hommes de l'autre race, Lanfranc lui enleva la surveillance de ses moines pour se l'attribuer à lui-même (9); il défendit, en outre, de sonner les cloches du monastère avant que l'office eût été sonné à l'église épiscopale, sans respect, dit l'historien, pour cette maxime des saintes Écritures : Où est l'esprit de Dieu, là est la liberté (10). Les moines saxons murmurèrent d'être soumis à cette gêne; et, pour montrer leur mécontentement, ils célébrèrent les offices tard, avec négligence, et en commettant à plaisir des irrégularités volontaires, comme de renverser les croix et de faire la procession nu-pieds contre le cours du soleil (11). « On nous fait violence, disaient-ils, au « mépris des canons de l'Église; eh bien, nous vio-« lerons les canons dans le service de l'Église (12).» Ils prièrent le Normand, leur abbé, de transmettre de leur part une réclamation au pape; mais l'abbé, pour toute réponse, les punit comme rebelles, et ferma le cloître pour qu'aucun d'eux ne pût sortir (13).

Cet homme, qui sacrifiait de si bonne grâce, par haine des Saxons, son indépendance personnelle, mourut en l'année 1088; et alors l'archevêque Lanfranc se transporta au monastère, menant avec lui un moine de Normandie, appelé Guy, très-aimé du roi (14). Il somma les religieux de Saint-Augustin, au nom de l'autorité royale, de recevoir et d'installer sur-le-champ ce nouvel abbé; mais tous répondirent qu'ils n'en feraient rien (15). Lanfranc, irrité de cette résistance, ordonna que ceux qui refusaient d'obéir sortissent à l'instant du couvent. Ils sortirent presque tous, et le Normand fut installé en leur absence, avec les cérémonies d'usage (16). Ensuite le prieur du monastère, appelé Elfwin, et plusieurs autres moines, tous Saxons de naissance,

(1) Ne tubicines in eorum egressu tubis canerent. (Order. Vital., p. 608.)

(2) Etiam propter mille auri marcas. (Ibid.)

(3) Multitudo Anglorum quæ regi adhærebat vociferabatur. (Ibid.)

(4) Torques, torques afferte et traditorem episcopum... cur sospitem pateris abire? non debet vivere perjurus homicida... (Ibid.)

(5) Florent. Wigorn., p. 644.

(6) Ibid.

(7) Nihil postmodùm tenuit quod promisit. (Jo. Brompton., p. 984.)

(8) Chron. Willelmi Thorn., p. 1791.

(9) Monachos ad suum capitulum venire compulit (Chron. Willelmi Thorn., p. 1791.)

(10) Ne signa sua pulsarent, nisi priùs... (Ibid. p. 1794.)

(11) Indè ergo rixæ, murmurationes, servitium Dei factum tardè et indecenter. (Ibid.)

(12) Anglia sacra, t. II, p. 298.

(13) Quos ille despiciens, monachos distringere ut de claustro nullo modo exirent... (Chron. Willelmi Thorn., p. 1794.)

(14) Willelmo regi amantissimum. (Ibid.)

(15) Qui unanimiter animati responderunt... (Chronic. saxon. Gibson, p. 179.)

(16) Ibid.

1088 à 1089 furent saisis et emprisonnés (1). Ceux qui étaient sortis au commandement de l'archevêque se tenaient assis à terre sous les murs du château de Canterbury. On vint leur dire qu'il leur était accordé un délai de quelques heures pour rentrer au couvent, mais que, passé ce terme, ils seraient regardés et traités comme vagabonds (2); ils restèrent quelque temps indécis; mais l'heure du repas arriva, ils souffraient de la faim : plusieurs se repentirent alors, et envoyèrent à l'archevêque Lanfranc pour lui promettre obéissance. On leur fit jurer, sur les reliques de Saint-Augustin, de tenir fidèlement cette promesse; ceux qui refusèrent de prêter serment furent emprisonnés jusqu'à ce que l'ennui de la captiveté les eût rendus plus dociles (3). L'un deux, appelé Alfred, qui réussit à fuir, et que l'on trouva errant par les chemins, fut mis aux fers dans la maison épiscopale (4). L'esprit de résistance s'apaisa durant quelques mois, et ensuite devint plus violent; il y eut un complot tramé contre la vie du nouvel abbé de race étrangère (5). L'un des conjurés, appelé Colomban, fut pris, conduit devant l'archevêque et interrogé sur son dessein de tuer le Normand : « J'ai eu ce dessein, répondit le moine avec assu- « rance, et je l'aurais exécuté (6). » Lanfranc ordonna qu'on l'attachât nu devant les portes du monastère, et qu'on le battît publiquement à coups de fouet (7).

1089 Dans l'année 1089, mourut le primat Lanfranc; et aussitôt les moines, délivrés de la terreur qu'il leur avait inspirée, entreprirent une troisième révolte, mais d'un caractère plus grave que les deux autres : ils appelèrent à leur aide les habitants saxons de Canterbury, qui, embrassant cette cause comme une cause nationale, vinrent armés à la maison de l'abbé de Saint-Augustin, et en firent l'attaque (8). Les gens de l'abbé résistèrent, et il y eut de part et d'autre beaucoup d'hommes tués et blessés. Guy s'échappa à grande peine des mains de ses adversaires, et courut s'enfermer dans l'église métropolitaine (9). Au bruit de cette aventure, les Normands Gaucelme, évêque de Winchester, et Gondolfe, évêque de Rochester, vinrent en grande hâte à Canterbury, où de nombreux détachements de troupes furent envoyés par ordre du roi (10). Le couvent de Saint-Augustin fut occupé militairement; on instruisit le procès des moines, qui se virent condamnés en masse à recevoir la discipline; deux religieux étrangers, appelés Guy et Le Normand, la leur infligèrent à la discrétion des évêques (11); ensuite on les dispersa sur plusieurs points de l'Angleterre, et à leur place furent appelés d'outre-mer vingt-quatre moines et un prieur. Tous ceux des habitants de Canterbury que saisit la police normande furent condamnés à la perte des yeux (12). 1089

Ces luttes, fruit de la haine et du désespoir des vaincus, se reproduisaient à la fois dans plusieurs églises d'Angleterre, et en général dans tous les lieux où des Saxons, réunis en corps, et non réduits au dernier degré d'esclavage, se trouvaient en présence de chefs ou de gouverneurs de race étrangère. Ces chefs, soit clercs, soit laïques, ne différaient que par l'habit; sous la cotte de mailles ou sous la chape, c'était toujours le vainqueur insolent, dur, avare, traitant les vaincus comme des êtres d'une espèce inférieure à la sienne. Jean de la Villette, évêque de Wells, et ci-devant médecin à Tours, abattait les maisons des chanoines de son église pour se construire un palais avec leurs débris (13); Renouf Flambard, évêque de Lincoln, autrefois valet de pied chez les ducs de Normandie, commettait, dans son diocèse, de tels brigandages, que les habitants souhaitaient de mourir, dit un ancien historien, plutôt que de vivre sous sa puissance (14). Les évêques normands marchaient à l'autel, comme les comtes à leurs revues de gens d'armes, entre deux haies de lances; ils passaient le jour à jouer aux dés, à galoper et à boire (15). L'un d'entre eux, dans un accès de gaieté, fit préparer à des moines saxons, dans la grande salle de leur couvent, un repas où il les força de manger des mets défendus par leur ordre, et servis par des femmes échevelées et à demi nues (16). Ceux des Anglais qui, à cette vue, voulurent se retirer, ou simplement détourner les yeux, furent maltraités et appelés hy- 1089 à 1094

(1) Elfwinum et alios quos voluit, cepit. (Chron. saxon. Gibson. p. 179.)

(2) Ibidem.

(3) Ibid., p. 180.

(4) Aluredum unum vagantem fugiendo cepit, et Cantuariæ ferro compeditum multis diebus clausit. (Ibid.)

(5) Perniciem abbatis clàm machinati sunt. (Ibid.)

(6) Si potuissem, pro certo eum interfecissem. (Ibid.)

(7) Ibidem.

(8) Cives Cantuariæ contra eum concitarunt... (Ibid.)

(9) Evasit et quærendo auxilium fugit... (Ibid.)

(10) Ibid.

(11) Ad episcoporum imperium. (Chron. saxon. Gibson, p. 180.)

(12) Cives verò capti oculos amiserunt. (Ibid.)

(13) Johannes de Villula. Turonensis arte medicus, qui, destructis claustris, aliisque ædificiis canonicorum... (Anglia sacra, t. I, p. 560.)

(14) Ut mallent mori. (Ibid., p. 295.)

(15) Stipatus militibus incederet ad missam... venari, aucupari, tesseras quatere, potibus indulgere consueverunt. (Henric. Knyghton, p. 2362-2367.)

(16) Monachis etiam invitis cibos vetitos publicè apposuit, mulieres veste et vultu procaces, sparsis post tergum crinibus, ministrare constituit. (Ibid. p. 2372.)

1089 à 1094 pocrites par le prélat normand et ses amis (1).

Contre de pareils adversaires, les débris du clergé anglo-saxon ne purent soutenir un long combat. Chaque jour l'âge et la persécution enlevaient quelqu'un des anciens religieux ou prêtres; la résistance, d'abord énergique, s'éteignait par degrés (2). C'était d'ailleurs pour tout couvent d'Angleterre un titre à la haine et aux vexations des grands, que d'être encore peuplé en majorité d'hommes de race anglaise. C'est ce qu'éprouva, sous le règne de Guillaume le Roux, le monastère de Croyland, déjà si maltraité à l'époque de la conquête. Après un incendie qui avait consumé une partie de la maison, le comte normand de la province où elle était située, présumant que les chartes de l'abbaye avaient péri dans les flammes, somma les moines de comparaître dans sa cour de justice à Spalding, pour y représenter leurs titres (3). Au jour fixé, ils envoyèrent un des leurs, nommé Trig, qui vint apportant d'anciennes chartes en langue saxonne, confirmées par le conquérant dont le sceau y était suspendu. Le moine déploya ces parchemins devant le comte et ses officiers, qui se mirent à rire et à l'injurier, disant que ces écritures barbares et inintelligibles n'étaient d'aucune autorité (4). Cependant la vue du sceau royal produisit quelque effet; le vicomte normand, qui n'osa ni le briser, ni enlever publiquement des chartes qui en étaient munies, laissa partir le moine; mais il envoya derrière lui ses valets armés de bâtons pour le surprendre dans la route et lui dérober ce qu'il portait. Trig n'échappa à leurs poursuites qu'en prenant un chemin détourné (5).

1094 La paix qui régnait entre les conquérants de l'Angleterre fut encore une fois troublée, en l'année 1094, par la révolte de quelques chefs contre le roi. Une des causes de cette discorde était le droit exclusif sur les forêts de l'Angleterre, établi par Guillaume le Bâtard et maintenu rigoureusement par son fils (6). A la tête des mécontents se trouvait Robert, fils de Roger de Molbray, comte de Northumberland, qui possédait deux cent quatre-vingts manoirs en Angleterre (7). Robert manqua de se rendre à la cour du roi, dans l'un des jours fixés pour les conférences politiques des barons et chevaliers anglo-normands. Son absence donna des soupçons, et le roi fit publier que tout grand possesseur de terres qui ne se rendrait point à sa cour, aux fêtes prochaines de la Pentecôte, serait mis hors de la paix publique (8). Robert de Molbray n'y vint pas, de crainte d'être saisi et emprisonné, et alors Guillaume fit marcher l'armée royale vers la province de Northumberland. Il assiégea et prit plusieurs châteaux; il bloqua celui de Bamborough, où le comte Robert s'était retiré, mais il ne put s'en rendre maître. Après des efforts inutiles, le roi fit construire vis-à-vis de Bamborough un fort de bois qu'il appela dans son langage normand *Malveisin*, ou mauvais voisin, y laissa une garnison, et reprit sa route vers le sud (9). Les gardiens de la nouvelle forteresse surprirent Robert dans une sortie, le blessèrent et le firent prisonnier. Il fut condamné à une prison perpétuelle, et ses complices furent bannis d'Angleterre. 1094 1095

Les biens de ces bannis, dans les villes et hors des villes, restèrent quelque temps sans maître et sans culture. Il paraît que les favoris du roi les laissèrent en friche, après en avoir enlevé tout ce qui avait quelque valeur, se souciant peu d'une possession que son origine et l'incertitude des événements politiques rendaient trop précaire. De leur côté, les officiers royaux, pour que l'échiquier ne perdît rien de ses revenus, continuèrent de lever sur la ville ou le canton dont les biens vacants dépendaient, la totalité de l'impôt territorial, et cette surcharge tomba spécialement sur les hommes de race anglaise (10). Le peuple de Colchester, suivant un ancien récit, rendit de grandes actions de grâces à Eudes, fils d'Hubert, vicomte ou gouverneur de la ville, pour avoir pris sous son nom les terres des Normands déshérités (11), et consentit à satisfaire, pour ces terres, aux demandes du fisc. Si l'on en croit le même récit, le Normand Eudes se faisait aimer des habitants de Colchester, par son administration équitable et modérée (12). C'est le seul chef imposé aux Anglais par la puis- 1095 à 1098

(1) Si oculos averteret, hypocrita diceretur. (Henric. Knyghton, p. 2372.)

(2) Normanni multiplicati invaluerunt, Angli jàm senescentes et imminuti... (Math. Paris. Vitæ abbat., p. 34.)

(3) Æstimans chartas nostras, ut fama fuit, omnes incendio periisse. (Ingulf. Croyl. aqud script. Oxonienses, p. 107.)

(4) Dicens barbaram scripturam risu et derisu fore dignam, et nullius momenti et roboris esse tenendam. (Ibid., p. 107.)

(5) Ibidem.

(6) Willelm. Malmesb., p. 124.

(7) Orderic. Vital., p. 705.

(8) Jussit omnes qui à rege terras tenebant, modò pace dignos haberi se vellent, adesse curiæ suæ. (Chron saxon. Gibson, p. 203.)

(9) Illudque linguâ suâ *Malveisin* nominavit. (Ibid.)

(10) Terras damnatorum et pro culpis eliminatorum dùm nemo coleret, exigebantur tamen pleniter fiscalia, et hâc de causâ populus valdè gravabatur. (Monast. angl., t. II, p. 899.)

(11) Has ergo terras Eudo sibi vindicavit, ut pro his fisco satisfaceret, et populum eatenùs alleviaret. (Ibid.)

(12) Sublevare gravatos, et comprimere elatos, et in suis primordiis omnibus complacere. (Ibid., p. 890.)

1095 à 1098 sance étrangère, dont l'histoire porte un semblable témoignage.

Cette exception à la loi de la conquête ne s'étendait guère au delà d'une seule ville; partout ailleurs les choses suivaient leur cours, et les officiers royaux étaient pires que des voleurs, ce sont les paroles mêmes des chroniques; ils pillaient sans miséricorde les greniers des laboureurs et les magasins des marchands (1). A Oxford commandait Robert d'Ouilly, qui n'épargnait ni pauvres ni riches; dans le nord, Odineau d'Omfreville saisissait les biens des Anglais dans son voisinage, afin de les contraindre à venir tailler et voiturer des pierres pour la construction de son château (2). Près de Londres, le roi levait aussi par force des troupes d'hommes pour construire une nouvelle enceinte à la tour du conquérant, un pont sur la Tamise, et, à l'ouest de la cité, un palais ou une cour d'audiences pour les assemblées de ses barons (3). « Les « provinces auxquelles ces travaux échurent, dit « une chronique saxonne, furent cruellement tour- « mentées; chaque année qui s'écoulait était pesante « et pleine de douleurs, à cause des vexations sans « nombre et des tributs multipliés (4). »

1098 à 1100

Des historiens moins laconiques nous ont transmis quelques détails sur ces *douleurs* et ces *tourments* que souffrait la nation subjuguée. Partout où le roi passait dans ses courses à travers l'Angleterre, ses gens et les soldats de sa suite avaient coutume de ravager le pays (5). Lorsqu'ils ne pouvaient consommer en totalité les denrées de diverse nature qu'ils trouvaient dans les maisons des Anglais, ils les faisaient porter au marché voisin par le propriétaire lui-même et l'obligeaient de les vendre à leur profit. D'autres fois ils les brûlaient par passe-temps, ou, si c'était quelque boisson, ils en lavaient les pieds de leurs chevaux (6). « Les mauvais traite- « ments qu'ils se permettaient contre les pères de « famille, leurs outrages envers les femmes et les « filles, ajoute le narrateur contemporain, feraient « honte à raconter : aussi, au premier bruit de « l'approche du roi, chacun s'enfuyait de sa de- « meure, et se retirait, avec tout ce qu'il pouvait « sauver, au fond des forêts ou dans les lieux « déserts (7). »

1098 à 1100

Cinquante Saxons qui, par des hasards heureux, et peut-être par un peu de lâcheté politique, étaient parvenus à conserver quelques débris de leur ancienne fortune (8), furent accusés, soit faussement, soit avec raison, d'avoir chassé dans les forêts royales, et d'avoir pris, tué et mangé des cerfs; tels étaient les termes de l'accusation criminelle intentée contre eux (9). Ils nièrent, et les juges normands leur infligèrent l'épreuve du fer rouge, que les anciennes lois anglaises n'ordonnaient que du consentement et à la demande de l'accusé. « Au « jour fixé, dit un témoin oculaire, tous subirent « cette sentence sans miséricorde. C'était chose « pitoyable à voir; mais Dieu, en préservant leurs « mains de toute brûlure, montra clairement leur « innocence et la malice de leurs persécuteurs (10). » Quand on vint rapporter au roi Guillaume qu'après trois jours les mains des accusés avaient paru intactes : « Qu'est-ce que cela fait? répondit-il; « Dieu n'est pas bon juge de ces choses; c'est moi « que de telles affaires regardent, et qui dois juger « celle-ci (11). » L'historien garde le silence sur ce nouveau jugement et sur le sort des malheureux Anglais, qu'aucune fraude pieuse ne devait plus sauver.

Les Saxons, poursuivis par Guillaume le Roux, pour les transgressions aux lois de chasse, encore plus vivement que par son père, n'avaient d'autre vengeance que de l'appeler, par dérision, *gardien de bois et berger de bêtes fauves*, et de répandre des contes sinistres sur ces forêts, où nul homme de race anglaise ne pouvait entrer armé, sans péril de mort. On disait que le diable, sous des formes horribles, y apparaissait aux Normands, et leur parlait du sort épouvantable qu'il réservait au roi et à ses conseillers (12). Cette superstition populaire fut accréditée par le singulier hasard qui rendit fatale à la race du conquérant la chasse dans les forêts de l'Angleterre, et surtout dans la forêt Neuve. En l'année 1081, Richard, fils aîné de Guillaume le Bâtard, s'y était blessé mortellement;

(1) Latronibus pejores, agricolarum acervos et negociatorum congeries immisericorditer diripiebant. (Orderic. Vital., p. 773.)

(2) Ut eos compelleret venire ad ædificationem castelli. (Lelandi Collectanea, t. IV, p. 116.)

(3) Chron. saxon. Gibson, p. 206.

(4) Fuerunt vehementer afflictati... (Ibid.)

(5) Ut quæque pessundarent, diriperent, et totam terram per quam rex ibat devastarent. (Eadmeri Histor., p. 94.)

(6) Et aut ad forum per eosdem ipsos quorum erant, pro suo lucro ferre ac vendere, aut cremare, aut si potus esset, lotis ex indè equorum suorum pedibus. (Ibid.)

(7) Præcognito regis adventu, sua habitacula fugiebant, in sylvis vel aliis locis, in quibus se tutari posse sperabant. (Eadmeri Histor. p. 94.)

(8) Quibus ex antiquâ Anglorum ingenuitate, divitiarum vestigia quædam arridere videbantur. (Ibid., p. 48.)

(9) Quòd cervos regis ceperint, mactaverint, manducaverint. (Ibid.)

(10) Præfixi pœnæ judicii pariter subacti sunt, remotâ pietate et misericordiâ; erat ergò miseriam videre. (Ibid.)

(11) Quid est hoc? Deus justus judex est. (Ibid.)

(12) Ipse etiam in sylvis diabolus sub horribili specie Normannis se ostendens plura eis de rege et aliis palàm locutus est... (Simeon Dunelmensis, p. 226.) — Ailred. Rievallensis.

1100 dans le mois de mai de l'année 1100, Richard, fils du duc Robert et neveu du roi Guillaume le Roux, y fut tué d'un coup de flèche tiré par imprudence (1); et, chose bizarre, ce roi y périt aussi, de la même mort, dans le mois de juillet de la même année.

Le matin de son dernier jour, il fit un grand repas (2) avec ses amis dans le château de Winchester, et se prépara ensuite à la chasse projetée. Pendant qu'il nouait sa chaussure, badinant avec ses convives, un ouvrier lui présenta six flèches neuves; il les examina, en loua le travail, en prit quatre pour lui, et donna les deux autres à Gaultier Tirel, en disant : « Il faut de bonnes armes à qui tire de « bons coups (3). » Gaultier Tirel était un Français qui avait de riches possessions dans le pays de Poix et dans le Ponthieu; c'était l'ami le plus familier du roi et son compagnon assidu (4). Au moment du départ, entra un moine du couvent de Saint-Pierre, à Glocester, qui remit à Guillaume des dépêches de son abbé. Cet abbé, Normand de naissance, et appelé Serlon, mandait avec inquiétude qu'un de ses religieux (probablement de race anglaise) avait eu dans son sommeil une vision de mauvais augure; qu'il avait vu Jésus-Christ assis sur un trône, et à ses pieds une femme qui le suppliait, en disant : « Sauveur du monde, regarde en pitié ton peuple, « gémissant sous le joug de Guillaume (5)! » En entendant ce message le roi rit aux éclats : « Est-ce « qu'ils me prennent pour un Anglais, dit-il, avec « leurs songes? me croient-ils un de ces fous qui « abandonnent leur chemin ou leurs affaires parce « qu'une vieille rêve ou éternue? Allons, Gaultier « de Poix, à cheval (6)! »

Henry, frère du roi, Guillaume de Breteuil, et plusieurs autres seigneurs, l'accompagnèrent à la forêt : les chasseurs se dispersèrent; mais Gaultier Tirel resta auprès de lui, et leurs chiens chassèrent ensemble (7). Tous deux se tenaient à leur poste, vis-à-vis l'un de l'autre, la flèche sur l'arbalète et le doigt sur la détente (8), lorsqu'un grand cerf, traqué par les batteurs, s'avança entre le roi et son ami. Guillaume tira; mais, la corde de son arbalète se brisant, la flèche ne partit pas, et le cerf, 1100
étonné du bruit, s'arrêta, regardant de tous côtés (9). Le roi fit signe à son compagnon de tirer; mais celui-ci n'en fit rien, soit qu'il ne vît pas le cerf, soit qu'il ne comprît pas les signes. Alors Guillaume impatienté cria tout haut : « Tire, Gaultier, tire « donc, de par le diable (10)! » Et au même instant une flèche, soit celle de Gaultier, soit une autre, vint le frapper dans la poitrine; il tomba sans prononcer un mot, et expira. Gaultier Tirel courut à lui : mais, le trouvant sans haleine, il remonta à cheval, galopa vers la côte, passa en Normandie, et de là sur les terres de France.

Au premier bruit de la mort du roi, tous ceux qui assistaient à la chasse quittèrent en hâte la forêt pour courir à leurs affaires. Son frère Henry se dirigea vers Winchester et vers le trésor royal (11); et le cadavre de Guillaume le Roux resta par terre, abandonné comme autrefois celui du Conquérant. Des charbonniers, qui le trouvèrent traversé de la flèche, le mirent sur leur voiture, enveloppé de vieux linges, à travers lesquels le sang dégoutta sur toute la route (12). C'est ainsi que les restes du second roi normand s'acheminèrent vers le château de Winchester, où Henry était déjà arrivé, et demandait impérieusement les clefs du trésor royal. Pendant que les gardiens hésitaient, Guillaume de Breteuil, venant de la forêt Neuve, accourut, hors d'haleine, pour s'opposer à cette demande (13) : « Toi et moi, « dit-il à Henry, nous devons nous souvenir loyale- « ment de la foi que nous avons promise au duc « Robert, ton frère; il a reçu notre serment d'hom- « mage; absent comme présent, il y a droit (14). » Une querelle violente s'engagea; Henry mit l'épée à la main; et bientôt, avec l'aide de la foule qui s'assemblait, il s'empara du trésor et des ornements royaux.

Il était vrai, en effet, qu'aux termes du traité de paix conclu entre Guillaume et le duc Robert, et juré par tous les barons anglo-normands, la royauté était dévolue au duc : mais il se trouvait alors loin de l'Angleterre et de la Normandie. Les exhortations du pape Urbain II à tous les chrétiens, pour les

(1) Orderic Vital., p. 780.

(2) Rex manè cum suis parasitis comedit. (Ibid., p. 782.)

(3) Justum est ut illi acutissimæ dentur sagittæ, qui lethiferos exindè noverit ictus infigere. (Ibid.)

(4) Regi familiaris conviva. (Ibid.)

(5) Domine Jesu Christe, Salvator generis humani, respice populum tuum... (Ibid., p. 771.)

(6) Num prosequi me ritum autumat Anglorum, qui pro sternutatione vel somnio vetularum dimittunt iter suum seu negotium? (Ibid.)

(7) Ibid.

(8) Cum arcu et sagittâ in manu exspectantes. (Henrici Knyghton, p. 2373.)

(9) Sed, fractâ cordâ, cervus de sonitu quasi attonitus restitit, circùm circà respiciens... (Henrici Knyghton, p. 2373.)

(10) Trahe, trahe arcum, ex parte diaboli. (Ibid.)

(11) Henricus concito cursu ad arcem Guentoniæ, ubi thesaurus regalis continebatur, festinavit. (Orderic. Vital, p. 782.)

(12) Super bigam cujusdam carbonatoris. (Math. Paris., p. 54.)—Cruore undatim per totam viam stillante. (Willelm. Malmesb., p. 126.)

(13) Guillelmus de Britolio anhelus advenit. (Ibid.)

(14) Legaliter, inquit, reminisci fidei debemus quam Roberto duci germano tuo promisimus. (Ibid.)

1100 engager à reconquérir la Terre-Sainte, avaient agi vivement sur son esprit aventureux. Il était parti des premiers, dans cette grande levée en masse, faite aux cris de DIEU LE VEUT, en l'année 1096; et, trois ans après, il avait atteint le but de son pèlerinage par la prise de Jérusalem. Lorsque arriva la mort de son frère Guillaume, Robert était en route pour la Normandie; mais, ne se doutant point de ce que le retard devait lui faire perdre, il s'arrêta longtemps, par amour pour une femme, à la cour d'un des seigneurs normands établis en Italie. Pris ainsi au dépourvu et manquant de chef, ses partisans ne purent tenir contre ceux de Henry. Ce dernier, maître du trésor, vint à Londres, où les principaux d'entre les Normands se réunirent; et, trois jours après la mort de son frère, il fut élu roi par eux, et couronné solennellement (1). Les prélats le favorisèrent, parce qu'il les aimait beaucoup, eux et la littérature du temps, ce qui lui faisait donner, en langue normande, le surnom de *Clerc* ou de *Beau-Clerc* (2). On dit même que les Saxons le préféraient à son compétiteur, parce qu'il était né et avait été élevé en Angleterre (3). Il promit, à son couronnement, d'observer les bonnes lois du roi Edward; mais il déclara qu'il voulait conserver, comme son père, la jouissance exclusive des forêts (4).

1100 à 1101 Le roi Henry, premier du nom, n'avait dans le caractère ni les mêmes défauts ni les mêmes qualités que son frère aîné Robert. Autant celui-ci était léger, fantasque, et en même temps généreux et loyal, autant l'autre avait d'aptitude aux affaires et de penchant à la dissimulation. Malgré la facilité de son avénement au trône, il jugea prudent de ne point s'endormir sur la foi de ceux qui l'avaient élu. La fidélité des Anglo-Normands lui était suspecte; il résolut de se créer en Angleterre une force indépendante de la leur, et d'exciter à son profit le patriotisme des Saxons. Il tendit la main à ces pauvres vaincus, qu'on flattait au jour du péril, et que le lendemain on écrasait; il convoqua les principaux d'entre eux, et leur tint, par interprète, le discours suivant:

« Mes amis et féaux, natifs de ce pays, où je suis « né, vous savez que mon frère en veut à mon « royaume. C'est un homme orgueilleux, et qui ne « peut vivre en repos; il vous méprise manifeste- « ment, vous traite de lâches et de gloutons, et ne « désire que vous fouler aux pieds (5). Mais moi, « comme un roi doux et pacifique, je me propose « de vous maintenir dans vos anciennes libertés, « et de vous gouverner d'après vos propres con- « seils, avec modération et sagesse (6). J'en ferai, « si vous le demandez, un écrit signé de ma main, « et je le confirmerai par serment. Tenez donc « ferme pour moi; car si la bravoure des Anglais « me seconde, je ne crains plus les folles menaces « des Normands (7). » 1100 à 1101

L'écrit promis par le roi aux Anglais, ou, pour parler le langage du siècle, sa charte royale, fut en effet dressé. On en fit autant de copies qu'il y avait de comtés normands en Angleterre, et, pour qu'elle parût plus solennelle, on y appliqua un sceau neuf, fabriqué pour cet usage (8). Les exemplaires furent déposés dans la principale église de chaque province : mais ils n'y restèrent pas longtemps; tous furent enlevés quand le roi se rétracta, et, selon l'expression d'un ancien historien, faussa impudemment sa parole (9). Il n'en resta que trois copies qui par hasard échappèrent; une à Canterbury, une à York, et l'autre à Saint-Alban.

La même politique qui fit faire à Henry Ier cette démarche auprès des Anglais, lui en inspira une autre plus décisive; c'était de prendre pour épouse une femme de race anglo-saxonne. Il y avait alors en Angleterre une fille orpheline de Malcolm, roi d'Écosse, et de Marguerite, sœur du roi Edgar. Elle se nommait Edithe, et elle avait été élevée à l'abbaye de Rumsey, dans la province de Hants, sous la tutelle d'une autre sœur d'Edgar, appelée Christine, qui, après s'être réfugiée en Écosse avec son frère, avait pris le voile de religieuse en l'année 1086 (10). Comme fille de roi, plusieurs des hauts barons normands avaient recherché en mariage la nièce d'Edgar : elle fut demandée au roi Guillaume le Roux par Alain le Breton, seigneur du château de Richemont, dans la province d'York; mais Alain mourut avant que le roi lui eût octroyé la jeune fille (11). Guillaume de Garenne, comte de Surrey, la désira ensuite; mais le mariage n'eut pas lieu, on ne sait par quel empêchement (12). Ce fut elle que les plus ha- 1101 à 1102

(1) Optimates qui propè fuerunt, ejus fratrem Heanrigum regem elegerunt. (Chron. saxon. Gibson, p. 208.)

(2) Dictus clericus. (Jo. Brompton, p. 297.)

(3) Plurimi lætati sunt quòd regem natum et nutritum in Angliâ habere meruissent. (Guill. Neubrigensis, p. 297.)

(4) J. Brompton, p. 998.

(5) Amici et fideles mei indigenæ ac naturales... vosque scienter quasi contemptibiles, quos desides vocat et glutones, conculcare desiderat... (Math. Paris., p. 42.)

(6) Ego verò rex humilis et pacificus... et vestris inclinando consiliis, consultiùs et mitiùs gubernare. (Ibid.)

(7) Et super hæc (si provideretis) scripta subarata roborare et juramentis confirmare. Si enim fortitudine Anglorum roborer, inanes Normannorum minas nequaquàm censeo formidandas. (Math. Paris., p. 42.)

(8) Et expedienter fabricato sigillo consignatæ sunt. (Anglia sacra, t. II, p. 274.)

(9) Promissa impudenter violavit. (Math. Paris, p. 42.)

(10) Will. Malmesb., p. 164. — Annales Waverleienses, p. 133.

(11) Alanus enim Rufus, Britannorum comes, eam in conjugem sibi à rege Rufo requisivit. (Orderic. Vital., p. 702.)

(12) Ibidem.

1101 à 1102 biles conseillers du roi Henry lui proposèrent comme épouse, afin de gagner, par ce moyen, l'appui de toute la race anglo-saxonne contre Robert et ses partisans.

De leur côté, beaucoup d'Anglais concevaient l'espoir frivole de voir revenir les anciens temps saxons, lorsque la petite-fille des rois saxons porterait la couronne. Ceux qui avaient quelques relations avec la famille d'Edithe se rendirent auprès d'elle, et la prièrent avec instance de ne point se refuser à ce mariage (1). Elle montra beaucoup de répugnance, on ne sait précisément par quel motif; mais les solliciteurs ne se rebutèrent point, et l'obsédèrent tellement, dit un ancien auteur, qu'elle céda par la lassitude et à contre-cœur (2). « Noble et gracieuse « femme, lui disaient-ils, si tu voulais, tu retirerais du « néant l'antique honneur de l'Angleterre; tu serais « un signe d'alliance, un gage de réconciliation, « mais si tu t'obstines dans ton refus, la haine sera « éternelle entre les deux races, et le sang ne ces- « sera point de couler (3). »

Dès que la nièce d'Edgar eut accordé son consentement, on la fit changer de nom, et au lieu d'Edithe on l'appela Mathilde, ce qui sonnait mieux à l'oreille des Normands (4). Cette précaution d'ailleurs n'était pas la seule nécessaire; car il s'éleva un grand parti contre le mariage; il se composait principalement des amis secrets du duc Robert, auxquels se joignirent beaucoup de gens qui, par orgueil national, trouvaient indigne qu'une femme saxonne devînt la reine des conquérants de l'Angleterre. Leur malveillance suscita des obstacles imprévus; ils prétendirent que Mathilde, élevée depuis son enfance dans un monastère, avait été vouée à Dieu par ses parents : le bruit courut qu'on l'avait vue publiquement porter le voile; et ce bruit fit suspendre la célébration du mariage, à la grande joie de ceux qui y étaient contraires (5).

Il y avait alors à la place de Lanfranc, dans l'archevêché de Canterbury, un moine du Bec, nommé Anselme, homme de science et de vertu, dont les écrivains du temps rendent cet honorable témoignage, que les Anglais indigènes l'aimaient comme s'il eût été l'un d'entre eux (6). Anselme était venu par hasard en Angleterre, sous le règne du premier Guillaume, dans le temps où Lanfranc, voulant détruire la réputation des saints de race anglaise, attaquait avec acharnement la sainteté de l'archevêque Elfeg, assassiné jadis par les Danois (7). Tout préoccupé de son projet, le primat entretint le moine normand de l'histoire du Saxon Elfeg, et de ce qu'il appelait son prétendu martyre. « Pour moi, « lui répondit Anselme, je crois cet homme martyr « et vraiment martyr; car il aima mieux mourir « que de faire tort à son pays. Il est mort pour la « justice, comme Jean pour la vérité, et tous deux « pareillement pour le Christ, qui est la vérité et la « justice (8) ».

Devenu à son tour primat, sous Guillaume le Roux, Anselme persista dans l'esprit d'équité qui lui avait inspiré cette réponse, et dans sa bienveillance pour les Anglais. Il fut l'un des plus zélés partisans du mariage que souhaitaient ceux-ci; mais quand il vint à apprendre les bruits qui se répandaient sur le compte de la nièce d'Edgar, il déclara que rien ne saurait le déterminer à enlever à Dieu celle qui était son épouse, pour l'unir à un époux charnel (9). Désirant pourtant s'assurer de la vérité, il interrogea Mathilde, et elle nia qu'elle eût jamais été vouée à Dieu; elle nia même qu'elle eût jamais porté le voile de son plein gré, et offrit d'en donner la preuve devant tous les prélats d'Angleterre. « Je dois confesser, dit-elle, que quelquefois j'ai « paru voilée; mais en voici la raison : dans ma « première jeunesse, quand j'étais sous la tutelle de « Christine, ma tante, pour me garantir, à ce qu'elle « disait, contre le libertinage des Normands, qui en « voulaient à l'honneur de toutes les femmes, elle « avait coutume de placer sur ma tête un morceau « d'étoffe noire, et quand je refusais de m'en cou- « vrir, elle me traitait fort durement. En sa présence, « je portais ce morceau d'étoffe; mais, dès qu'elle « s'était éloignée, je le jetais à terre, et marchais « dessus avec une colère d'enfant (10). »

Anselme ne voulut point prononcer seul sur cette grande difficulté, et convoqua une assemblée d'évêques, d'abbés, de religieux et de seigneurs laïques dans la ville de Rochester. Des témoins cités 1102

(1) Parentum et amicorum consiliis. (Math. Paris., p. 40.)

(2) Ipsa verò invita nupsit ei, et tandem tædio affecta adquievit. (Ibid.)

(3) Instantes enim importunè dicebant : O mulierum generosissima et gratiosissima... quod si non feceris, causa eris perennis inimicitiæ gentium, et sanguinis humani effusionis irrestaurabilis. (Ibid.)

(4) Matildis quæ priùs dicta est Edith. (Orderic. Vital., p. 702.)

(5) Eadmeri Historia novorum, p. 57.

(6) Pro mansuetudine suâ ab indigenis terræ, quasi unus eorum, diligebatur. (Eadmeri Historia novorum. p. 112.)

(7) Voyez livre V, p. 133.

(8) Martyr mihi videtur egregius qui mori maluit... Sic ergò Johannes pro veritate, sic et Elphegus pro justitiâ... (Anglia sacra, t. II, p. 162.)

(9) Eadmeri Hist. novorum, p. 57.

(10) Cùm adolescentula essem et sub amitæ meæ Christianæ virgâ paverem, illa servandi corporis mei causâ, contra furentem et cujusque pudori insidiantem Normannorum libidinem, nigrum panniculum capiti meo superponere solebat. (Ibid.)

1102 devant ce concile, confirmèrent la vérité des paroles de la jeune fille. Deux archidiacres normands, Guillaume et Humbault, furent envoyés au monastère où Mathilde avait été élevée, et déposèrent que la voix publique, ainsi que le témoignage des sœurs, était d'accord avec sa déclaration (1). Au moment où l'assemblée allait délibérer, l'archevêque Anselme se retira pour n'être point suspect d'exercer la moindre influence; et, quand il revint, celui qui portait la parole, au nom de tous, énonça en ces termes la décision commune : « Nous pen-« sons que la jeune fille est libre, et peut disposer « de son corps, nous autorisant du jugement « rendu, dans une semblable cause, par le véné-« rable Lanfranc, au temps où les femmes saxonnes, « réfugiées dans les monastères par crainte des « soldats du grand Guillaume, réclamèrent leur « liberté (2). »

L'archevêque Anselme répondit qu'il adhérait pleinement à cette décision, et peu de jours après il célébra le mariage du roi normand et de la nièce du dernier roi de race anglaise; mais avant de prononcer la bénédiction nuptiale, voulant dissiper tous les soupçons et désarmer la malveillance, il monta sur une estrade devant la porte de l'église, et exposa au peuple assemblé tout le débat et la décision des évêques. Ces faits sont racontés par un témoin oculaire, par Edmer, Saxon de naissance, et moine de Canterbury.

1102 à 1103 Toutes ces précautions ne purent vaincre ce que l'historien Edmer appelle la malice de cœur de certains hommes (3), c'est-à-dire, la répugnance de beaucoup de Normands contre la mésalliance de leur roi. Ils s'égayèrent sur le compte des nouveaux époux, les appelant Godrik et Godive, et employant ces noms de la langue saxonne comme des sobriquets de dérision (4) : « Henry le savait « et l'entendait, dit un ancien chroniqueur; mais « il affectait d'en rire aux éclats, cachant adroite-« ment son dépit (5). » Lorsque le duc Robert eut débarqué en Normandie, l'irritation des mécontents prit un caractère plus grave; beaucoup de seigneurs anglo-normands passèrent la mer pour aller soutenir les droits du frère dépossédé, ou lui envoyèrent des messages. Ils l'invitaient à presser son débarquement en Angleterre, et l'assuraient de leur fidélité, selon le pacte conclu autrefois avec Guillaume le Roux (6). En effet, à l'arrivée de Robert, son armée se grossit rapidement d'un grand nombre de barons et de chevaliers; mais les évêques, les simples hommes d'armes et les Anglais de naissance demeurèrent dans le parti du roi (7). Les derniers surtout, suivant leur vieil instinct de haine nationale, désiraient ardemment que les deux factions en vinssent aux mains. Il n'y eut point de combat au débarquement, parce que Robert aborda sur la côte de Hants, pendant que son frère l'attendait sur celle de Sussex. Il fallait quelques jours aux deux armées pour arriver à la rencontre l'une de l'autre, et les moins fougueux parmi les Normands des deux partis, profitant de l'intervalle, s'entremirent et apaisèrent cette querelle de parents et de compatriotes (8). Il fut décidé que Robert renoncerait encore une fois à ses prétentions sur le royaume d'Angleterre, pour une pension annuelle de deux mille livres d'argent, et que les confiscations faites par le roi sur les amis du duc, et par le duc sur les amis du roi, seraient gratuitement restituées (9). 1102 à 1103

Ce traité priva les Anglais de l'occasion de satisfaire impunément leur aversion nationale contre leurs vainqueurs, et de tuer des Normands à l'abri d'une bannière normande. Mais, peu de temps après, cette occasion s'offrit de nouveau et fut avidement saisie. Robert de Belesme, l'un des comtes les plus puissants en Normandie et en Angleterre, fut cité à l'assemblée générale, tenue dans le palais du roi, pour répondre sur quarante-cinq chefs d'accusation (10). Robert comparut, et demanda, suivant l'usage, la faculté d'aller librement prendre conseil avec ses amis sur ses moyens de défense (11); mais une fois hors de l'assemblée, il monta vite à cheval et gagna l'un de ses châteaux forts. Le roi et les seigneurs, qui attendirent vainement sa réponse, le déclarèrent ennemi public, à moins qu'il ne revînt se présenter à la prochaine cour (12). Mais Robert de Belesme, se préparant à la guerre, garnit de munitions et d'armes ses châteaux d'Arundel et de Tickehill, ainsi que la citadelle de Shrewsbury qu'il avait en garde. Il fortifia de même Bridgenorth, sur la frontière du pays de Galles (13); et c'est vers ce dernier point 1103

(1) Eadmeri Hist. novorum, p. 57. et seq.

(2) Voyez liv. V, p. 144.

(3) Eadmeri Hist. novorum, p. 57 et seq.

(4) Omnes ferè Normanni palâm contumeliis dominum inurere, *Godricum* eum et *Godivam* comparem appellantes. (Willelm. Malmesb., p. 156.) — Vocantes eum Godrich Godefadyr. (Henric. Knyghton., p. 2375.)

(5) Audiebat hæc ille, et formidabiles cachinnos, iram differens, ejiciebat. (Will. Malmesb., p. 156.)

(6) Regnum illi promittentes. (Florent. Wigorn., p. 650.)

(7) Episcopi, milites gregarii, et Angli. (Florent. Wigorn., p. 650.)

(8) Verùm sapientiores utriùsque partis, habito salubriter inter se consilio... (Ibid.)

(9) Ibid.

(10) XLV reatus in dictis seu factis. (Orderic. Vital., p. 806.)

(11) Licentiam, ut moris est, eundi ad consilium cum suis. (Ibid.)

(12) Nisi ad judicium rectitudinem facturus remearet. (Ib.)

(13) Ibid.

1103 que l'armée royale se mit en marche pour l'atteindre.

Il y avait trois semaines que le roi Henry assiégeait Bridgenorth, quand les comtes et les barons normands entreprirent de faire cesser la guerre, et de réconcilier Robert de Belesme avec ce roi. « Car « ils pensaient, dit un vieil historien, que la vic- « toire du roi sur le comte Robert lui donnerait le « moyen de les contraindre tous à plier sous sa « volonté (1). » Ils vinrent en grand nombre trouver Henry, et lui demandèrent une conférence, ou, comme on s'exprimait alors en langue française, un *parlement* pour traiter de la paix. L'assemblée se tint dans une plaine auprès du camp royal (2). Il y avait sur le coteau voisin un corps de trois mille Anglais, qui, sachant ce dont il était question dans la conférence des chefs normands, s'agitaient beaucoup, et criaient (3) : « O roi Henry, ne les crois pas, « ils veulent te tendre un piége ; nous sommes là, « nous t'assisterons, et livrerons l'assaut pour toi ; « ne fais point de paix avec le traître, que tu ne le « tiennes vif ou mort (4). » Pour cette fois les Normands ne réussirent point dans leur tentative de conciliation ; le siége de Bridgenorth fut poussé vivement, et la forteresse prise ; celle de Shrewsbury le fut ensuite, et Robert de Belesme, réduit à capituler, fut déshérité et banni (5).

La vanité des Anglais de race enrôlés sous la bannière royale pouvait être flattée de leurs succès militaires contre les Normands insurgés, mais la nation entière n'en retirait aucun soulagement ; et, si elle se vengeait de quelques-uns de ses ennemis, c'était au profit d'un autre ennemi. Quoique le roi eût épousé une femme saxonne, et malgré le sobriquet saxon que lui donnaient les chefs normands, il était Normand dans le cœur. Son ministre favori, le comte de Meulant, se faisait remarquer, entre tous les autres dignitaires étrangers, par sa haine contre les indigènes (6). Il est vrai que la voix populaire surnommait Mathilde *la bonne reine* (7) ; elle conseillait, disait-on, au roi d'aimer le peuple : mais les faits ne révèlent aucune trace de ses conseils ni de son influence (8). Voici comment la chronique saxonne du monastère de Peterborough prélude au récit des événements qui suivirent le mariage si désiré de Henry et de la nièce d'Edgar : 1105
« Ce n'est pas chose facile que de raconter toutes « les misères dont le pays fut affligé, cette année, « par les tributs injustes et sans cesse renouvelés. « Partout où voyagea le roi, les gens de sa suite « vexèrent le pauvre peuple, et commirent en plu- « sieurs lieux des meurtres et des incendies... (9). » Chaque année qui succède à l'autre dans la série chronologique est marquée par la répétition des mêmes plaintes, énoncées à peu près dans les mêmes termes, et cette monotonie donne une couleur plus sombre au récit... « L'année 1105 fut grandement « malheureuse, à cause de la perte des récoltes, et « des tributs dont la levée ne cessa point (10). L'an- « née 1110 fut pleine de misères, à cause de la « mauvaise saison, et des impôts que le roi exigea « pour la dot de sa fille (11)... » Cette fille, nommée Mathilde, comme sa mère, et qui avait alors cinq ans, fut mariée à Henri, cinquième du nom, empereur d'Allemagne. « Tout cela, dit la chronique « saxonne, coûta cher à la nation anglaise (12). »

Ce qui lui coûta cher encore, ce fut une invasion que le roi Henry entreprit contre son frère, le duc 1106
de Normandie. Personnellement, Henry n'avait aucun motif pour rompre le premier la paix qui existait entre Robert et lui, depuis que ce dernier avait renoncé à toute prétention sur le royaume d'Angleterre. Il y avait peu de temps que le duc était venu visiter son frère comme un ami de cœur ; et même, en retour de l'hospitalité qu'il reçut alors, il avait fait don à sa belle-sœur Mathilde des mille livres de pension que le roi devait lui payer, aux termes de leur traité de paix (13). Cet acte de courtoisie n'était pas le seul bon office que Henry eût éprouvé de la part de son frère aîné, l'homme le plus généreux et le moins politique de cette famille. Anciennement, lorsque Henry était encore sans terres et mécontent de sa condition, il avait essayé de s'emparer du mont Saint-Michel en Normandie (14) ; Robert et Guillaume le Roux l'y assiégèrent, et, le serrant de près, le réduisirent à manquer d'eau. L'assiégé fit prier ses frères de ne pas lui dénier la libre jouissance de ce qui appartient à tous les hommes, et Robert, sensible à cette plainte,

(1) Si rex magnificum comitem subegerit, omnes nos ut imbelles ancillas modò conculcabit. (Order. Vital., p. 806.)

(2) In medio campo colloquium de pace fecerunt. (Ibid. p. 807.)

(3) Ad regem vociferando clamabant. (Ibid.)

(4) Domine mi rex, noli proditoribus istis credere... (Ibid.)

(5) Ibid.

(6) Præfatus comes nec Anglos diligere... (Eadmeri Hist. novorum, p. 94.)

(7) Mold the god queen. (Robert. of Glocest., p. 423.)

(8) Mold the god queen gaf him in conseile to luf his folc... (Robert. of Brunne's chron., p. 98.)

(9) Haud facilè explicari possunt hujus terræ miseriæ... quàcumque rex ivit, familia ejus populum infelicem oppressit ; subindè incendia et homicidia exercebant. (Chron. saxon. Gibson., p. 212.)

(10) Hic annus fuit valdè calamitosus. (Ibid. p. 213.)

(11) Propter tributa quæ rex erogavit, in filiæ dotem. (Ibid., p. 216.)

(12) Totum hoc carè constitit Anglorum genti. (Ibid. p. 220.)

(13) Reginæ indulsit. (Orderic. Vital., p. 805.)

(14) Infrendens quòd nil sibi de terris impertiebatur. (Anglia sacra, t. I, p. 263.)

1106 ordonna à ses soldats de laisser ceux de Henry se pourvoir d'eau. Mais alors Guillaume le Roux s'emporta contre Robert : « Vous faites preuve d'habileté « en fait de guerre, lui dit-il, vous qui fournissez à « boire à l'ennemi; il ne manque plus que de lui don- « ner aussi des vivres (1). — Quoi ! répliqua vivement « le duc, devais-je laisser un frère périr de soif ? « et quel autre frère aurions-nous, si nous le per- « dions (2) ? »

Le souvenir de ce service et de cette affection fraternelle s'évanouit du cœur de Henry aussitôt qu'il fut roi. Il chercha de toute façon à nuire à Robert, et à profiter même contre lui de son caractère insouciant et facile jusqu'à l'imprudence. Cette disposition d'esprit rendait le duc de Normandie mal habile à gouverner ses affaires. Beaucoup d'abus et de désordres s'introduisaient dans son duché; il y avait une foule de mécontents, et la légèreté naturelle à Robert l'empêchait de les apercevoir, ou sa douceur de les punir. Le roi Henry se prévalut avec art de ces circonstances pour s'entremettre dans les querelles des Normands avec leur duc, d'abord sous le personnage de conciliateur; puis, quand les discordes recommencèrent, il leva le masque, et se déclara protecteur de la Normandie contre le mauvais gouvernement de son frère (3). Il somma Robert de lui céder la province en échange d'une somme d'argent. « Tu as le titre de seigneur, « lui mandait-il dans son message, mais tu ne l'es « plus réellement; car ceux qui doivent t'obéir se mo- « quent de toi (4). » Le duc, indigné de cette proposition, refusa d'y accéder; et alors Henry Ier se mit à poursuivre à main armée la ruine de son frère (5).

Près de partir pour la Normandie, il ordonna en Angleterre une grande levée d'argent, pour les frais de cette expédition; et ses collecteurs de taxes usèrent de la plus cruelle violence envers les bourgeois et les paysans saxons (6). Ils chassaient de leurs pauvres masures ceux qui n'avaient rien à donner; ils en enlevaient les portes et les fenêtres, et prenaient jusqu'aux derniers meubles (7). Contre ceux qui paraissaient posséder quelque chose, on intentait des accusations imaginaires; ils n'osaient se présenter en justice, et l'on confisquait leurs 1105
biens (8). « Beaucoup de personnes, dit un contem- « porain, ne trouveraient rien de nouveau dans ces « griefs, sachant qu'ils existèrent durant tout le « règne de Guillaume, frère du roi actuel, pour « ne pas parler de ce qui se passa du temps de « leur père. Mais, de nos jours, il y avait un motif « pour que ces vexations, déjà anciennes, fussent « encore plus dures et plus insupportables; c'est « qu'elles s'adressaient à un peuple dépouillé de « tout, entièrement ruiné, et contre lequel on s'ir- « ritait de ce qu'il n'avait plus rien à perdre (9). » Un autre écrivain de l'époque raconte que des troupes de laboureurs venaient au palais du roi ou sur son passage, et jetaient devant lui leurs socs de charrue, en signe de détresse, et comme pour déclarer qu'ils renonçaient à cultiver leur terre natale (10).

Le roi partit pour la Normandie, vainquit le duc Robert, et le fit prisonnier, avec ses amis les plus fidèles, dans une bataille livrée près du château de Tinchebray, à trois lieues de Mortain. Un incident remarquable de cette victoire, c'est que le roi saxon Edgar se trouva parmi les prisonniers (11). Après avoir renoncé à ses anciennes espérances pour son pays et pour lui-même, il était allé s'établir en Normandie, auprès du duc Robert, avec lequel il se lia d'affection, et qu'il accompagna même à la Terre-Sainte (12). Il fut ramené en Angleterre, et le roi, qui avait épousé sa nièce, lui accorda une pension modique, de laquelle il vécut, jusqu'à ses derniers jours, au fond d'une campagne, dans l'isolement et l'obscurité (13). Le duc Robert 1106 à
éprouva, de la part de son frère, un traitement 1107
plus rigoureux; il fut envoyé, sous bonne garde, au château de Cardiff, bâti sur la côte méridionale du pays de Galles, vis-à-vis de celle de Glocester, dans un lieu récemment conquis sur les Gallois. Robert, séparé de l'Angleterre par le cours de la Saverne, jouit d'abord d'une sorte de liberté; il pouvait se promener dans la campagne et les forêts voisines; mais, un jour, il tenta de s'évader, et saisit un cheval; on le poursuivit, on le ramena en prison, et depuis lors il n'en sortit plus. Quelques

(1) Benè scis actitare guerram, qui hostibus præbes aquæ copiam. (Willelm. Malmesb., p. 121.)

(2) Et quem alium habebimus, si eum amiserimus? (Ibid.)

(3) Orderic. Vital., p. 820.

(4) Dux quidem nomine tenùs vocaris, sed à clientibus tuis palàm subsannaris. (Ibid.)

(5) Ibid.

(6) Nullus in collectoribus pietatis aut misericordiæ respectus fuit, sed crudelis exactio super omnes desæviit. (Eadmeri Hist. novorum, p. 83.)

(7) Aut à suis domunculis pelli, aut avulsis exportatisque ostiis domorum... (Ibid.)

(8) Nova et excogitata forisfacta objiciebantur... aliis atque aliis miserabilibus modis affligi et cruciari. (Eadmeri Hist. novorum, p. 83.)

(9) Ibid.

(10) Quærula multitudo colonorum prætereunti regi frequenter occursabat, oblatis vomeribus, in signum deficientis agriculturæ. (Dialog. de Scaccario, in notis ad Eadmerum, p. 210.)

(11) Chron. saxon. Gibson, p. 214.

(12) Ducem quasi collectaneum fratrem diligebat. (Orderic. Vital., p. 778.)

(13) Pedetentim pro ignaviâ contemptui haberi cœpit, nunc remotus et tacitus canos suos in agro consumit. (Willelm. Malmesb., p. 103.)

1107 historiens, mais du siècle suivant, assurent qu'il eut les yeux crevés par l'ordre de son frère (1).

Au moment de sa défaite, Robert avait un fils encore en bas âge, nommé Guillaume, dont le roi Henry tâcha de s'emparer, mais qui fut sauvé et conduit en France, par le zèle d'un ami de son père (2). Louis, roi des Français, adopta le jeune Guillaume, et le fit élever dans son hôtel; il lui donna chevaux et harnois, suivant la coutume du siècle, et, feignant de s'intéresser à ses malheurs, se servit de lui pour causer de l'inquiétude au duc-roi son voisin, dont la puissance lui faisait ombrage. Au nom du fils de Robert, le roi de France forma une ligue dans laquelle entrèrent les Flamands et les Angevins. Le roi Henry fut attaqué sur tous les points de sa frontière de Normandie; il perdit des villes et des châteaux; et, en même temps, les amis du duc Robert conspirèrent contre sa vie (3). Durant plusieurs années, il ne dormit jamais sans avoir au chevet de son lit une épée et un bouclier (4). Mais, quelque formidable que fût la confédération de ses ennemis extérieurs et intérieurs, elle ne prévalut point contre la puissance qu'il tirait de la Normandie, unie à l'Angleterre.

Le jeune fils de Robert continua de vivre aux gages du roi de France, comme son vassal, et à suivre ce roi dans ses guerres. Ils allèrent ensemble en Flandre, après une sédition où avait péri le duc des Flamands, Karle ou Charles, fils de Knut, roi des Danois, tué aussi dans une sédition (5). Le roi de France entra en Flandre avec l'aveu des gens les plus considérables du pays, pour punir les meurtriers du dernier duc; mais, sans cet aveu, en vertu de son droit de suzeraineté féodale (droit fort sujet à litige), il mit à la place du duc mort le jeune Guillaume, qu'il avait à cœur de rendre puissant pour l'opposer au roi Henry (6). Il y eut peu de résistance contre cet acte impopulaire, tant que le roi de France et ses soldats demeurèrent en Flandre; mais, après leur départ, une révolte universelle éclata contre le nouveau seigneur imposé par les étrangers (7). La guerre commença avec des chances diverses entre les barons de Flandre et le fils de Robert. Les insurgés mirent à leur tête le comte d'Alsace, Thiedrik, de la même race qu'eux, et parent de leurs anciens ducs (8). Ce candidat populaire attaqua l'élu du roi de France, qui, blessé au siége d'une ville, mourut peu de temps après. Thiedrik d'Alsace lui succéda, et le roi Louis se vit obligé, malgré ses prétentions hautaines, de reconnaître comme légitime duc des Flamands celui qu'ils avaient eux-mêmes choisi (9). 1107

Au moment d'aller sur le continent soutenir la longue guerre que son neveu et le roi de France lui suscitèrent, Henry avait fait en Angleterre, du conseil de ses évêques et de ses barons, une grande promotion d'abbés et de prélats. Selon la chronique saxonne, il n'y eut jamais autant d'abbayes données en une seule fois, que dans la quarante et unième année du règne des *Français* en Angleterre (10). Dans ce siècle où les communications journalières avec les gens d'église tenaient une si grande place dans la vie, un pareil événement, quoique à nos yeux peu mémorable, n'était point indifférent à la destinée de la population anglaise, hors des cloîtres, comme dans les cloîtres. « Parmi « tous ces nouveaux pasteurs, dit le contemporain « Edmer, la plupart furent plutôt loups que pas- « teurs (11). Que telle n'ait pas été l'intention du « roi, il faut le croire; et pourtant cela serait plus « croyable, s'il en eût pris au moins quelques-uns « parmi les indigènes du pays (12). Mais si vous « étiez Anglais, aucun degré de vertu ou de mérite « ne pouvait vous mener au moindre emploi; tan- « dis que l'étranger de naissance était jugé digne « de tout: nous vivons dans de mauvais jours (13). »

Parmi les nouveaux abbés qu'institua le roi Henri, en l'année 1107, on remarqua particulièrement un certain Henry de Poitou, qui passa en Angleterre parce que c'était un pays où les clercs faisaient fortune plus promptement qu'ailleurs, et vivaient avec moins de gêne. Ce Poitevin obtint du roi l'abbaye de Peterborough, et « il s'y comporta, dit la chronique « contemporaine, comme le frelon dans la ruche,

(1) Math. Paris., p. 50.

(2) Orderic. Vital., p. 838.

(3) Ibid., p. 838 et seq. — Sugerii vita Ludovici Grossi, apud script. rerum francic., t. XII, p. 44.

(4) Ante se dormientem scutum et gladium omni nocte constitui imperabat. (Orderic. Vital., p. 838 et seq.)

(5) Johan. Iperii chron. apud script. rerum francic. t. XIII, p. 62. — Voyez liv. VI, p. 164.

(6) Johan. Iperii chron. apud script. rerum francic., t. XIII, p. 446.

(7) Fuit terræ et regno gravis quarè plures de Flandriâ, tædio... (Ibid., p. 467.)

(8) Theodericum de Holsate. (Ibid.)

(9) Quem verum Flandriæ hæredem rex declarans, eum ad Flandriæ hommagium recepit et approbavit. (Johan. Iperii chron. apud scriptores rerum francicarum t. XIII, p. 487.)

(10) Primo et XL° anno ex quo Franci (the Francan) hanc terram gubernarunt. (Chron saxon. Gibson, p. 216.)

(11) Lupi magis quàm pastores effecti sunt. (Eadmer. Hist., p. 110.)

(12) Quod tamen credibilius videretur, si aliquos saltem ex indigenis, terræ non usquequàque Anglos perosus... (Ibid.)

(13) Unum eos, natio scilicet, dirimebat. Si Anglus erat, nulla virtus eum poterat adjuvare; si alienigena... honore præcipuo illicò dignus videbatur. Dies enim mali sunt. (Eadm. Hist., p. 110.)

1107 « enlevant tout ce qu'il trouvait à prendre dans le « couvent et hors du couvent, et faisant tout passer « dans son pays (1). » Il était moine de Cluny, et avait promis au supérieur de cet ordre, par serment sur la vraie croix, de lui procurer la propriété entière de l'abbaye de Peterborough, avec tous ses biens en terres et en meubles (2). Au moment où le chroniqueur saxon écrivait ce récit, l'abbé avait fait au roi sa demande, et l'on n'attendait plus que la décision royale. « Que Dieu ait pitié, s'écrie le « Saxon, des moines de Peterborough et de cette « malheureuse maison ! C'est bien aujourd'hui qu'ils « ont besoin de l'assistance du Christ et de tout le « peuple chrétien (3)... »

1107 à 1112 Ces souffrances, auxquelles il faut compatir, puisqu'elles furent éprouvées par des hommes, et que le gouvernement de l'étranger les rendait communes aux clercs et aux laïques, en fatiguant chaque jour l'esprit des Anglais, paraissent avoir augmenté en eux les dispositions superstitieuses de leur nation et de leur siècle. Il semble qu'ils aient trouvé quelque consolation à s'imaginer que Dieu révélait par des signes effrayants sa colère contre leurs oppresseurs. La chronique saxonne affirme que, dans le temps où l'abbé Henry le Poitevin fit son entrée à Peterborough, il apparut, la nuit, dans les forêts situées entre le couvent et la ville de Stamford, des chasseurs noirs, grands et difformes, menant des chiens noirs aux yeux hagards, montés sur des coursiers noirs, et poursuivant des biches noires : « Des gens dignes de foi les ont vus, dit le narra- « teur, et durant quarante nuits consécutives on en- « tendit le son de leurs cors (4). » A Lincoln, sur le tombeau de l'évêque normand Robert Bluet, homme fameux par ses débauches, des fantômes se montrèrent aussi durant plusieurs nuits (5). On racontait des visions horribles qui, selon le bruit public, apparaissaient au roi Henry dans son sommeil, et le troublaient tellement, que trois fois de suite dans la même nuit il s'était élancé hors du lit et avait
1112 saisi son épée (6). C'est vers le même temps que se renouvelèrent les prétendus miracles du tombeau de Waltheof (7); ceux du roi Edward, dont la sainteté n'était point contestée par les Normands, à cause de sa parenté avec Guillaume le Conquérant, 1112 occupaient aussi l'imagination des Anglais (8). Mais ces vains récits du foyer, ces regrets superstitieux des hommes et des jours d'autrefois, ne donnaient au peuple ni soulagement pour le présent, ni espérance pour l'avenir.

Le fils du roi Henry et de Mathilde ne tenait rien 1112 à de sa mère dans ses dispositions envers les Anglais. 1118 On l'entendait dire publiquement que, si jamais il venait à régner sur ces misérables Saxons, il leur ferait tirer la charrue comme à des bœufs (9). A l'âge où ce fils, nommé Guillaume, reçut en cérémonie ses premières armes, tous les barons normands l'agréèrent pour successeur du roi, et lui jurèrent d'avance fidélité. Quelque temps après il fut marié à la fille de Foulques, comte d'Anjou. Cette union détacha les Angevins de la confédération formée par le roi de France, qui lui-même renonça bientôt à la guerre, à condition que Guillaume, fils de Henry, se reconnaîtrait son vassal pour la Normandie, et lui en ferait hommage (10). La paix se trouvant ainsi complétement rétablie, dans l'année 1120, au commencement de l'hiver, 1120 le roi Henry, son fils légitime Guillaume, plusieurs de ses enfants naturels et les seigneurs normands d'Angleterre se disposèrent à repasser le détroit (11).

La flotte fut rassemblée au mois de décembre dans le port de Barfleur. Au moment du départ, un certain Thomas, fils d'Étienne, vint trouver le roi, et lui offrant un marc d'or, lui parla ainsi : « Étienne, fils d'Érard, mon père, a servi toute sa « vie le tien sur mer, et c'est lui qui conduisait le « vaisseau sur lequel ton père monta pour aller à « la conquête ; seigneur roi, je te supplie de me « bailler en fief le même office : j'ai un navire ap- « pelé *la Blanche nef*, et disposé comme il con- « vient (12). » Le roi répondit qu'il avait choisi le navire sur lequel il voulait passer, mais que, pour faire droit à la requête du fils d'Étienne, il confierait à sa conduite ses deux fils, sa fille et tout leur cortége. Le vaisseau qui devait porter le roi mit le premier à la voile par un vent du sud, au moment où le jour baissait, et le lendemain matin il aborda

(1) Tanquàm fucus in alveario. (Chron. saxon. Gibson, p. 231.)

(2) Ibid.

(3) Ibid., p. 236.

(4) Ibid., p. 232.

(5) Robertus Bluet vir libidinosus... loci custodes nocturnis umbris exagitatos. (Henric. Knyghton, p. 2364.)

(6) Exsiliit rex de stratu suo, gladium arripiens. (Henric. Knyghton, p. 2384.)

(7) Eisdem diebus miranda valdè magnalia ad tumulum sancti Waldevi martyris. (Ingulf. Croyl., p. 116.)

(8) Cujus cognatione et consanguinitate, rex noster Willelmus fundat conscientiam regnum Angliæ invadendi. (Ingulf. Croyl., p. 911.)

(9) Palàm comminatus fuerat Anglis quòd si quandò acciperet dominatum super eos, eos quasi boves ad aratrum trahere faceret. (Henric. Knyghton, p. 2382.) — Jo. Brompton. p. 1013. — Ypodigma Neustriæ, p. 444.

(10) Sicut Rollo primus, Normanniæ dux, jure perpetuo promiserat. (Script. rer. francic., t. XIV, p. 16.)

(11) Orderic. Vital., p. 867.

(12) Eique marcam auri offerens ait... hoc feudum, domine rex, à te requiro, et vos quod *Candida Navis* appellatur. (Ibid.)

1120 heureusement en Angleterre (1); un peu plus tard, sur le soir, partit l'autre navire; les matelots qui le conduisaient avaient demandé du vin au départ, et les jeunes passagers leur en avaient fait distribuer avec profusion (2). Le vaisseau était manœuvré par cinquante rameurs, habiles : Thomas, fils d'Étienne, tenait le gouvernail, et ils naviguaient rapidement, par un beau clair de lune, longeant la côte voisine de Barfleur (3). Les matelots, animés par le vin, faisaient force de rames pour atteindre le vaisseau du roi. Trop occupés de ce désir, ils s'engagèrent imprudemment parmi des rochers à fleur d'eau dans un lieu alors appelé le *Ras de Catte*, aujourd'hui Ras de Catteville (4). *La Blanche nef* donna contre un écueil, de toute la vitesse de sa course, et s'entr'ouvrit par le flanc gauche : l'équipage poussa un cri de détresse qui fut entendu sur les vaisseaux du roi déjà en pleine mer; mais personne n'en soupçonna la cause (5). L'eau entrait en abondance, le navire fut bientôt englouti, avec tous les passagers, au nombre de trois cents personnes, parmi lesquelles il y avait dix-huit femmes (6). Deux hommes seulement se retinrent à la grande vergue qui resta flottante sur l'eau; c'était un boucher de Rouen, nommé Bérauld, et un jeune homme de naissance plus relevée, appelé Godefroi, fils de Gilbert de l'Aigle (7).

Thomas, le patron de *la Blanche nef*, après avoir plongé une fois, revint à la surface de l'eau; apercevant les têtes des deux hommes qui tenaient la vergue : « Et le fils du roi, leur dit-il, qu'est-il ar- « rivé de lui (8)? — Il n'a point reparu, ni lui, ni « son frère, ni sa sœur, ni personne de leur com- « pagnie. — Malheur à moi! » s'écria le fils d'Étienne; et il replongea volontairement (9). Cette nuit de décembre fut extrêmement froide, et le plus délicat des deux hommes qui survivaient, perdant ses forces, lâcha le bois qui le soutenait et descendit au fond de la mer, en recommandant à Dieu son compagnon (10). Bérauld, le plus pauvre de tous les naufragés, dans son justaucorps de peau de mouton, se soutint à la surface de l'eau; 1120
il fut le seul qui vit revenir le jour; des pêcheurs le recueillirent dans leurs barques; il survécut, et c'est de lui qu'on apprit les détails de l'événement (11).

La plupart des chroniqueurs anglais, en rapportant cette catastrophe douloureuse pour leurs maîtres, paraissent compatir extrêmement peu aux malheurs des familles normandes. Ils nomment ce malheur une vengeance divine, un jugement de Dieu, et se plaisent à trouver quelque chose de surnaturel dans ce naufrage arrivé par un temps serein sur une mer tranquille (12). Ils rappellent le mot du jeune Guillaume et ses desseins sur la nation saxonne. « L'orgueilleux, s'écrie « un contemporain, il pensait à son règne futur; « mais Dieu a dit : Il n'en sera pas ainsi, impie, il « n'en sera pas ainsi; et il est arrivé que son front, « au lieu d'être ceint de la couronne d'or, s'est « brisé contre les rochers (13). C'est Dieu lui-même « qui n'a pas voulu que le fils du Normand revît « l'Angleterre (14). » Enfin ils accusent ce jeune homme et ceux qui partagèrent sa destinée, de vices honteux et infâmes, inconnus, à ce qu'ils prétendent, en Angleterre, avant l'arrivée des Normands (15). Leurs invectives et leurs accusations passent souvent toute mesure; et souvent aussi ils se montrent flatteurs et obséquieux à l'excès, comme des gens qui haïssent et qui tremblent. « Tu as vu, écrit l'un « d'eux dans une lettre qui devait rester secrète, « tu as vu Robert de Belesme, cet homme qui fai- « sait du meurtre sa plus douce récréation, tu as « vu Henry, comte de Warwic, et son fils Roger, « l'âme ignoble; tu as vu le roi Henry, meurtrier « de tant d'hommes, violateur de ses serments, « geôlier de son frère... (16). Peut-être vas-tu me « demander pourquoi, dans mon Histoire, j'ai tant « loué ce même Henry. J'ai dit qu'il était remar- « quable entre les rois par sa prudence, sa bra- « voure et ses richesses : mais ces rois, auxquels

(1) Orderic. Vital., p. 868.

(2) Ad bibendum postulaverunt. (Ibid.)

(3) Periti enim remiges quinquaginta ibi erant. (Ibid.)

(4) In quodam loco maris periculosissimo, qui ab incolis *Cata Ras* dicitur (al. *catte raz*.) (Guill. Gemetic. Hist. normann., p. 257.)

(5) Omnes in tanto discrimine simul exclamaverunt. (Orderic. Vital., p. 868.)

(6) Ibid. — Willelm. Malmesb., p. 165.

(7) Duo soli virgæ quâ velum pendebat manus injecerunt... (Ibid.)

(8) Filius regis quid devenit? (Orderic. Vital., p. 868.)

(9) Miserum, inquit, est amodò meum vivere... (Ibid.)

(10) Vires amisit, sociumque suum Deo commendans, in pontum lapsus obiit. (Ibid.)

(11) Beraldus autem, pauperior omnibus, renone amictus ex arietinis pellibus, de tanto solus consortio diem vidit. (Ib.)

(12) Manifestum Dei judicium... mari tranquillo perierunt. (Gervas. Cantuariens., p. 1339.) — Enormiter in mari tranquillissimo. (Jo. Brompton, p. 240.)

(13) Ille de regno futuro cogitabat; Deus autem dicebat : Non sic, impie, non sic. Contigit autem et quod pro coronâ auri, rupibus marinis capite scinderetur. (Henric. Huntingdon. Epist. de contemptu mundi, Anglia sacra, tom. II. p. 696.)

(14) ..... Obstitit ipse Deus. (Versus apud Brompton, p. 1013.)

(15) Superbia tumidi, luxuriæ et libidinis omnis tabe maculati. (Gervas. Cantuar., p. 1339.)—Scelus Sodomæ noviter in hâc terrâ divulgatum. (Eadmeri Hist., p. 24.)—Nefandum illud et enorme Normannorum crimen. (Anglia sacra, t. II, p. 40.)

(16) Henric. Huntingdon. Epistola de contemptu mundi, Anglia sacra, t. II, p. 696.

1120 « nous prêtons tous serment, devant qui les étoiles « du ciel semblent s'abaisser, et que les femmes, « les enfants et les hommes frivoles vont contem- « pler au passage, rarement, dans leur royaume, « il se trouve un seul homme aussi coupable qu'eux, « et c'est ce qui fait dire : *la royauté* est un crime (1). »

1120 à 1124 Selon les vieux historiens, on ne vit plus sourire le roi Henry depuis le naufrage de ses enfants. Mathilde, sa femme, était morte, et reposait à Winchester, sous une tombe dont l'épitaphe contenait quelques mots anglais : ce qui de longtemps ne devait reparaître sur la sépulture des riches et des grands d'Angleterre (2). Henry prit une seconde épouse, hors de la race anglo-saxonne, maintenant retombée dans le mépris parce que le fils du conquérant n'avait plus besoin d'elle. Ce nouveau mariage du roi fut stérile, et toute sa tendresse se réunit dès lors sur un fils naturel nommé Robert, le seul qui lui restât (3). Vers le temps où ce fils parvint à l'âge nubile, il arriva qu'un certain Robert, fils d'Aymon, riche Normand, possesseur de grands domaines dans la province de Glocester, mourut, laissant pour héritière de ses biens une fille unique appelée Aimable, et familièrement *Mable* ou *Mabile*. Le roi Henry négocia avec les parents de cette jeune fille un mariage entre elle et Robert, son bâtard : les parents consentirent ; mais Aimable refusa. Elle refusa longtemps sans expliquer les motifs de sa répugnance, jusqu'à ce qu'enfin, poussée à bout, elle déclara qu'elle ne serait jamais la femme d'un homme qui ne portait pas deux noms.

Les deux noms, ou le double nom, composé du nom propre et d'un surnom, soit purement généalogique, soit indiquant la possession d'une terre ou l'exercice d'un emploi, étaient un des signes par lesquels la race normande en Angleterre se distinguait de l'autre race (4). En ne portant que son nom propre, dans les siècles qui suivirent la conquête, on risquait de passer pour Saxon ; et la vanité prévoyante de l'héritière de Robert fils d'Aymon s'alarma d'avance de l'idée que son époux futur pourrait être confondu avec la masse des indigènes. Elle avoua nettement ce scrupule dans une conversation qu'elle eut avec le roi, et que rapporte de la manière suivante une chronique en vers (5) : 1120 à 1124

« Sire, dit la jeune Normande, je sais que vos « yeux se sont arrêtés sur moi, beaucoup moins « pour moi-même que pour mon héritage ; mais « ayant un si bel héritage, ne serait-ce pas grande « honte que de prendre un mari qui n'eût pas ses « deux noms (6) ? De son vivant, mon père s'appe- « lait sire Robert fils d'Aymon ; je ne veux être qu'à « un homme dont le nom montre aussi d'où il « vient. — Bien parlé, demoiselle, répondit le roi « Henry ; sire Robert fils d'Aymon était le nom de « ton père, sire Robert *fils de roi* sera le nom de « ton mari (7). — Voilà, j'en conviens, un beau « nom pour lui faire honneur toute sa vie ; mais « comment appellera-t-on ses fils, et les fils de ses « fils ? » Le roi comprit cette demande, et reprenant aussitôt la parole : « Demoiselle, dit-il, ton mari aura « un nom sans reproche, pour lui-même et pour « ses héritiers ; il se nommera Robert de Glocester, « car je veux qu'il soit comte de Glocester, lui, et « tous ceux qui viendront de lui (8). »

A côté de cette historiette sur la vie et les mœurs 1124 des conquérants de l'Angleterre, peuvent se placer quelques traits moins gais de la destinée des indigènes. En l'année 1124, Raoul Basset, grand justicier, et plusieurs autres barons anglo-normands tinrent une grande assemblée dans la province de Leicester : ils y firent comparaître un grand nombre de Saxons, accusés d'avoir fait le brigandage, c'est-à-dire, la guerre de parti, qui avait succédé à la défense régulière contre le pouvoir étranger. Quarante-quatre, qu'on accusait de vol à main armée, furent condamnés à la peine de mort, et six autres à la perte des yeux par le juge Basset et ses assesseurs (9). « Des personnes dignes de foi, « dit la chronique contemporaine, attestent que la « plupart moururent injustement ; mais Dieu, qui « voit tout, sait que son malheureux peuple est « opprimé contre toute justice ; d'abord on le « dépouille de ses biens, et ensuite on lui ôte la « vie (10). Cette année fut dure à passer ; quiconque « possédait quelque peu de chose en fut privé par « les taillages et par les arrêts des puissants ; « quiconque n'avait rien périt de faim (11). »

(1) Nemo in regno eorum par eis sceleribus; undè dicitur : Regia res scelus est. (Henric. Huntingdon. Epistola, apud Angliam sacram, t. II, p. 696-699.)

(2) Hic jacet Matildis regina... ab Anglis vocata *Mold the gode quene*. (Anglia sacra, t. I, p. 277.)

(3) Guillelm. Gemetic., p. 507.

(4) Hickesii Thesaurus linguarum septentrionalium, t. II, . 27.

(5) Robert of Glocester's Chron., p. 432.

(6) ..... It were to me a great shame
To have a lord without his two name.
(Rob. of Glocester's Chronicle, p. 432.)

(7) Damoyselle quoth the king...,
Sire Robert le fiz haime...
Sire Robert le fiz rey...
(Rob. of Glocester's Chronicle, p. 432.)

(8) Ibid.

(9) Chron. saxon. Gibson, p. 228.

(10) Multi fide digni homines... sed noster dominus Deus... videt oppressum esse miserum populum ejus, contra jus omne. Primò spoliantur possessionibus, deindè trucidantur. (Ibid.)

(11) *Mid strange geoldes, and mid strange motes...* qui nil habuit, periit fame. (Chron. saxon. Gibson, p. 192.)

1124 Un fait arrivé quelque temps auparavant peut éclaircir en partie ce que la chronique entend par ces arrêts qui dépouillaient de tout les malheureux Saxons. Dans la seizième année du règne de Henry Ier, un homme appelé Brihtstan, habitant de la province de Huntingdon, voulut se donner, avec ce qu'il possédait, au monastère de Saint-Éthelride. Robert Malarteis, prévôt normand du canton, s'imagina que l'Anglais ne songeait à se faire moine que pour échapper au châtiment de quelque délit secret contre l'autorité étrangère, et il l'accusa, apparemment à tout hasard, d'avoir trouvé un trésor et de se l'être approprié (1). C'était un attentat aux droits du roi; car les rois normands se prétendaient possesseurs-nés de toute somme d'argent trouvée sous terre (2). Malarteis défendit, de par le roi, aux moines de Saint-Éthelride de recevoir Brihtstan dans leur maison; puis il fit saisir le Saxon et sa femme, et les envoya devant le justicier Raoul Basset, à Huntingdon (3). L'accusé nia le délit qu'on lui imputait; mais les Normands le traitèrent de menteur, le raillèrent sur sa petite taille et sa corpulence excessive, et, après beaucoup d'insultes, rendirent une sentence qui l'adjugeait au roi, lui et tout ce qu'il possédait (4). Aussitôt après le jugement, ils exigèrent de l'Anglais une déclaration de ses biens meubles et immeubles, ainsi que du nom de ses débiteurs. Brihtstan la fit: mais les juges, peu satisfaits du compte, lui répétèrent plusieurs fois qu'il mentait impudemment. Le Saxon répondit dans sa langue: « Mes seigneurs, Dieu sait que je dis vrai; » il répétait patiemment ces mots, dit l'historien, sans ajouter autre chose (5). On contraignit sa femme à livrer quinze sous et deux anneaux qu'elle portait sur elle, et à jurer qu'elle ne retenait rien. Ensuite le condamné fut conduit, pieds et poings liés, à Londres, jeté dans une prison obscure, et chargé de chaînes de fer, dont le poids surpassait ses forces (6).

1116 à 1126 Le jugement du Saxon Brihtstan fut rendu, selon le témoignage de l'ancien historien, dans l'assemblée de justice, ou, comme parlaient les Normands, dans la *cour du comté* de Huntingdon (7). A ces cours, où se jugeaient toutes les causes, à l'exception de celles des hauts barons, réservées pour le palais du roi, présidait le vicomte de la province, que les Anglais appelaient sherif, ou un juge de tournée, un *justicier errant*, comme on s'exprimait en langue normande (8). A la cour du comté siégeaient, comme juges, les possesseurs de terres libres, ceux que les Normands appelaient *francs tenants*, et que les indigènes appelaient *franklings*, joignant à l'adjectif français une terminaison saxonne (9). La cour du comté, comme celle du roi, avait des sessions périodiques, et ceux qui manquaient de s'y rendre payaient une certaine amende pour avoir, comme disent les actes du temps, laissé la justice sans jugement (10). Nul n'avait le droit d'y venir siéger, s'il ne portait l'épée et le baudrier, signes de la liberté normande, et si, de plus, il ne parlait français (11). On s'y rendait ceint de l'épée, et cet appareil obligé servait à en écarter les Saxons, ou, suivant le langage des anciens actes, les vilains, les habitants des hameaux, et toutes gens d'ignoble et basse espèce (12). La langue française était, pour ainsi dire, le *criterium* auquel on distinguait les personnes ayant capacité pour être juges; et même il y avait des cas de procédure où le témoignage d'un homme ignorant l'idiome des vainqueurs, et trahissant par là sa descendance anglaise, n'était point regardé comme valable. C'est ce que prouve un fait, postérieur de plus de soixante années au temps où nous sommes parvenus. En 1191, dans une contestation où l'abbé de Croyland était intéressé, quatre personnes témoignèrent contre lui; c'étaient Godefroy de Thurleby, Gaultier Leroux de Hamneby, Guillaume, fils d'Alfred, et Gilbert de Bennington. « On inscrivit, dit l'ancien historien, le faux témoignage qu'ils portèrent, et l'on ne voulut point « inscrire la vérité que l'abbé disait; mais tous les « assistants croyaient encore que le jugement lui « serait favorable, parce que les quatre témoins « n'avaient point de fief de chevalier, n'étaient « point ceints de l'épée, et que même l'un d'entre « eux ne parlait pas français (13). »

(1) Thesaurum occultum invenit. (Orderic. Vital., p. 629.)

(2) Thesauri de terrâ regis sunt. (Leges Guillem. Nothi, apud Wilkins, p. 312.)

(3) Interdico ne illum in vestro collegio audeatis suscipere. (Orderic. Vital., p. 629.)

(4) Præjudicaverunt ipsum cum omni possessione ditioni regis tradendum. (Ibid.)

(5) *Wat, mine louerd, God almihtig that ic sæge soth.* Hoc verbo sæpiùs repetito nil aliud dicebat. (Ibidem.)

(6) Londoniæ ductus, in carcerem obscurum retruditur, ibique ferreis vinculis... (Ibid., p. 630.)

(7) Congregatis provincialibus apud Huntedoniam. (Ibid.)

(8) Justitiarii itinerantes.

(9) Franci tenentes... La terminaison *ling* dans les langues germaniques indique ressemblance ou filiation. Lorsque les Anglais se sont déshabitués d'aspirer fortement leur langue, le mot *frankling* est devenu *franklin*. — Voyez Chaucer's Canterbury tales.

(10) Quòd justitiam sine judicio dimiserint. (Leges Henrici primi.)

(11) Duodecim milites accincti gladiis. (Gloss. ad Math. Paris., p. 176.)

(12) Villani vel Cotseti, vel qui sunt istius modi viles inopesque personæ non sunt inter legum judices numerandi. (Leges Henrici primi.)

(13) Eò quòd non erant de militari ordine, nec accincti

1126 Des deux seuls enfants légitimes du roi Henry, il lui restait encore Mathilde, épouse de Henry V, empereur d'Allemagne. Elle devint veuve en l'année 1126, et retourna auprès de son père ; malgré son veuvage, les Normands continuaient de la surnommer, par honneur l'*emperesse*, c'est-à-dire, l'impératrice (1). Aux fêtes de Noël, Henry tint sa cour, en grande pompe, dans les salles du château de Windsor, et tous les seigneurs normands des deux pays, rassemblés à son invitation, promirent fidélité à Mathilde, tant pour le duché de Normandie que pour le royaume d'Angleterre, jurant de lui obéir comme à son père, après la mort de son père (2). Le premier qui prêta ce serment fut Étienne, fils du comte de Blois et d'Adèle, fille de Guillaume le Conquérant, l'un des amis les plus intimes et presque le favori du roi (3). Dans la même année Foulques, comte d'Anjou, suivant le nouvel enthousiasme du siècle, se fit ce qu'on appelait soldat du Christ, marqua d'une croix sa cotte d'armes, et partit pour Jérusalem. Dans l'incertitude de son retour, il remit le comté à son fils Geoffroy, surnommé *Plante-Genest*, à cause de l'habitude qu'il avait de mettre, en guise de plume, une branche de genêt fleuri à son chaperon (4).

Le roi Henry se prit de grande amitié pour son jeune voisin, le comte Geoffroy d'Anjou, à cause de sa bonne mine, de l'élégance de ses manières et de sa réputation de courage; il voulut même devenir son parrain en chevalerie, et faire à ses frais, à Rouen, la cérémonie de la réception de Geoffroy dans cette haute classe militaire (5). Après le bain, où, suivant l'usage, on plongea le nouveau chevalier, Henry lui donna, comme à son fils d'armes, un cheval d'Espagne, une cotte et des chausses de mailles à l'épreuve de la lance et du trait, des éperons d'or, un écu orné de figures de lion en or, un heaume enrichi de pierreries, une lance de frêne avec un fer de Poitiers, et une épée dont la lame était d'une trempe si parfaite qu'elle passait pour un ouvrage de Waland, l'artiste fabuleux des vieilles traditions du Nord (6). L'amitié du roi d'Angleterre ne se borna pas à ces témoignages, et il résolut de marier, en secondes noces, au comte d'Anjou, sa fille Mathilde, l'*emperesse*. Cette union 1126 à 1127
fut conclue, mais sans l'aveu préalable des seigneurs de Normandie et d'Angleterre, circonstance qui eut des suites fâcheuses pour la fortune des deux époux (7). Leurs noces se firent aux octaves de la Pentecôte, dans l'année 1127, et les fêtes se pro- 1127
longèrent durant trois semaines (8). Le premier jour, des hérauts, en grand costume, parcoururent les places et les rues de Rouen, criant à chaque carrefour, cette bizarre proclamation : « De « par le roi Henry, que nul homme ici présent, « habitant ou étranger, riche ou pauvre, noble ou « vilain, ne soit si hardi que de se dérober aux « réjouissances royales ; car quiconque ne prendra « point sa part des divertissements et des jeux, sera « coupable d'offense envers son seigneur le roi (9). »

Du mariage de Mathilde, fille de Henry Ier, avec 1133
Geoffroy Plante-Genest, naquit, en l'année 1133, un fils qui fut appelé Henry comme son aïeul, et que les Normands surnommèrent *Filz-Emperesse*, c'est-à-dire fils de l'impératrice, pour le distinguer de l'aïeul, qu'ils surnommaient *Filz-Guillaume-Conquéreur*. A la naissance de son petit-fils, le roi normand convoqua encore une fois ses barons d'Angleterre et de Normandie, et les requit de reconnaître pour ses successeurs les enfants de sa fille, après lui et après elle (10); ils y consentirent en apparence et le jurèrent. Le roi mourut deux ans après, en 1135
Normandie, croyant laisser sans contestation la couronne à sa fille et à son petit-fils ; mais il en arriva tout autrement. Au premier bruit de sa mort, Étienne de Blois, son neveu, fit voile en grande hâte pour l'Angleterre, où il fut élu roi par les prélats, les comtes et les barons qui avaient juré de donner la royauté à Mathilde (11). L'évêque de Salisbury déclara que ce serment était nul, parce que le roi avait marié sa fille sans le consentement des seigneurs : d'autres dirent qu'il serait honteux pour tant de nobles chevaliers d'être sous les ordres d'une femme (12). L'élection d'Étienne fut solennisée par la bénédiction du primat de Canterbury, et, ce qui était important dans ce siècle, approuvée par une lettre du pape Innocent II. « Nous avons appris, « disait le pontife au nouveau roi, que tu as été

gladio, et tertius eorum gallicè loqui non noverat. (Hist. Croyl. continuat., p. 458.)

(1) Quoàd vixit sibi nomen retinens imperatricis. (Script. rer. francic., t. XII, p. 537.)

(2) Math. Paris., p. 48.

(3) Et primus omnium comes Blesensis. (Ibid.)

(4) Dictus Plantagenest ex eo quòd genistæ ramum pileolo insertum gestaret. (Script. rerum franc., t. XII, p. 581.)— Chron. de Normandie, p. 247.

(5) Script. rerum francic., t. XII, p. 521.

(6) Lorica maculis duplicibus intexta... hasta fraxinea ferrum pictavense prætendens, et ensis de thesauro regio, in quo fabricando fabrorum superlativus Galanus multâ operâ desudavit. (Script. rerum francic., t. XII, p. 521.) — C'est le *Volundur* de l'Edda scandinave et le *Weyland-Smith* des contes populaires de l'Angleterre et de l'Écosse.

(7) Willelm. Malm. apud script. rer. francic., t. XIII, p. 16.

(8) Jo Brompton., p. 1016.

(9) Conclamatum voce præconis, ne quis... ab hâc regali lætitiâ se subtraheret. (Script. rer. franc., t. XII, p. 521.)

(10) Math. Paris., p. 50.

(11) Ibid., p. 51.

(12) Fore nimis turpe si tot nobiles fœminæ subderentur. (Ibid.)

1135 « élu par le vœu commun et le consentement una-
« nime, tant des seigneurs que du peuple, et que
« tu as été sacré par les prélats du royaume (1).
« Considérant que les suffrages d'un si grand nombre
« d'hommes n'ont pu se réunir sur ta personne sans
« une coopération spéciale de la grâce divine, et
« que, d'ailleurs, tu es parent du dernier roi au
« plus proche degré, nous tenons pour agréable
« tout ce qui a été fait à ton égard, et t'adoptons
« spécialement, d'affection paternelle, pour fils du
« bienheureux apôtre Pierre et de la sainte Église
« romaine (2). »

1135 à 1137 Étienne de Blois était très-populaire auprès des Anglo-Normands, à cause de sa bravoure éprouvée et de son humeur affable et libérale. Il promit, en recevant la couronne, de rendre à chacun de ses barons la jouissance libre des forêts que s'était appropriées le roi Henry, à l'exemple des deux Guillaume (3). Les premiers temps du nouveau règne furent paisibles et heureux, du moins pour la race normande. Le roi était prodigue et magnifique, il donna beaucoup à ceux qui l'entouraient (4); il puisa largement dans le trésor que le conquérant avait amassé, et que ses deux successeurs avaient encore accru. Il aliéna ou distribua en fiefs les terres que Guillaume avait réservées pour sa part de conquête, et qu'on appelait le domaine royal; il créa des comtes et des gouverneurs indépendants, dans des lieux administrés jusque-là, pour le profit du roi seul, par les préposés royaux. Geoffroy d'Anjou, mari de Mathilde, s'engagea à rester en paix avec lui moyennant une pension de cinq mille marcs; et Robert de Glocester, fils naturel du dernier roi, qui d'abord avait manifesté l'intention de faire valoir les droits de sa sœur, prêta entre les mains d'Étienne le serment de foi et d'hommage (5).

1137 Mais ce calme ne dura guère; et, vers l'année 1137, plusieurs jeunes barons et chevaliers, qui avaient inutilement demandé au nouveau roi une part de ses domaines et de ses châteaux, commencèrent à s'en emparer à main armée. Hugues Bigot saisit le fort de Norwich; un certain Robert prit celui de Badington : le roi se les fit rendre; mais l'esprit d'opposition s'accrut sans relâche, du moment qu'il eut éclaté (6). Le fils bâtard du roi Henry rompit subitement la paix qu'il avait jurée à Étienne; il lui envoya de Normandie un message pour le défier et lui dire qu'il renonçait à son hommage. « Ce qui « excita Robert à prendre ce parti, dit un auteur « contemporain, ce furent les réponses de plusieurs « hommes de religion qu'il consulta, et surtout un « décret du pape, qui lui enjoignait d'obéir au ser- « ment qu'il avait prêté à Mathilde, sa sœur, en « présence de leur père (7). » Ainsi se trouvait annulé le bref du même pape en faveur du roi Étienne; et la guerre seule pouvait décider entre les deux compétiteurs. Les mécontents, encouragés par la défection du fils du dernier roi, furent en éveil par toute l'Angleterre, et se préparèrent au combat. « Ils m'ont fait roi, disait Étienne, et à présent ils « m'abandonnent; mais, par la naissance de Dieu, « jamais on ne m'appellera roi déposé (8). » Pour avoir une armée dont il fût sûr, il assembla des auxiliaires de toutes les parties de la Gaule : Comme « il promettait une forte paye, les soldats venaient « à l'envi se faire inscrire sur ses rôles, gens de « cheval et gens d'armure légère, surtout Flamands « et Bretons (9). »

1137

La population conquérante de l'Angleterre était encore une fois divisée en deux factions ennemies. L'état des choses devenait le même que sous les deux règnes précédents, quand les fils des vaincus s'étaient mêlés aux querelles de leurs maîtres, et avaient fait pencher la balance de l'un des deux côtés, dans le vain espoir d'obtenir une condition un peu meilleure. Quand de semblables conjonctures se présentèrent sous le règne d'Étienne, les Anglais de race se tinrent à l'écart, désabusés par l'expérience du passé. Dans la querelle d'Étienne et des partisans de Mathilde, ils ne furent ni pour le roi établi, qui prétendait que sa cause était celle de l'ordre et de la paix publique (10), ni pour la fille du Normand et de la Saxonne : ils tentèrent d'être pour eux-mêmes; et l'on vit se former en Angleterre, ce que l'on n'y avait point vu depuis la dispersion du camp d'Ely, une conspiration nationale, en vue

(1) Communi voto et unanimi assensu tàm procerum quàm etiam populi te in regem eligere. (Script. rerum franc., t. XVI, p. 392.)

(2) Te in specialem B. Petri et sanctæ romanæ Ecclesiæ filium... (Ibid.)

(3) Vovit quòd nullius vel clerici vel laïci sylvas in manu suâ retineret. (Math. Paris., p. 51.)

(4) Cùm esset in dando diffusus. (Script. rerum franc., t. XII, p. 23.)

(5) Willelm. Malmesb. Hist. novellæ, p. 179.

(6) Cœpit ergò deinceps Normannorum proditio pullulare. (Math. Paris., p. 51.)

(7) Hommagio abdicato... adde etiam quòd apostolici decreti præ se tenorem ferebat, præcipientis ut sacramento, quod præsente patre fecerat, obediens esset. (Willelm. Malmesb., p. 180.)

(8) Sed per nascentiam Dei, nunquàm rex dejectus appellabor. (Ibid.)

(9) Currebatur ad eum ab omnium generum militibus et à levis armaturæ hominibus maximèque ex Flandriâ et Britanniâ. (Apud scriptores rerum francicarum, tom. XII, p. 23.)

(10) Contra perturbatores pacis. (Ordericus Vitalis, p. 667.)

1137 de l'affranchissement du pays. « A un jour fixé, « dit un auteur contemporain, on devait partout « massacrer les Normands (1). »

L'historien ne détaille pas comment ce complot avait été préparé, quels en furent les chefs, quelles classes d'hommes y entrèrent, ni dans quels lieux et à quels signes il devait éclater. Seulement il rapporte que les conjurés de 1137 avaient renouvelé l'ancienne alliance des patriotes saxons avec les habitants du pays de Galles et de l'Écosse (2), et que même ils avaient dessein de mettre à la tête de leur royaume affranchi un Écossais, peut-être David, le roi actuel, fils de Marguerite, sœur d'Edgar (3). L'entreprise échoua, parce que des révélations ou de simples indices parvinrent au Normand Richard Lenoir, évêque d'Ely, sous le secret de la confession (4). Dans ce siècle, les esprits les plus fermes ne s'exposaient guère à un danger de mort évident sans avoir mis ordre à leur conscience; et quand l'affluence des pénitents était plus grande que de coutume, c'était un signe presque certain de mouvement politique; en épiant sur ce point la conduite des Saxons, le haut clergé, de race normande, remplissait l'objet principal de son intrusion en Angleterre : car, au moyen de questions insidieuses, faites dans les épanchements de la dévotion, il était aisé de découvrir la moindre pensée de révolte; et rarement celui que le prêtre interrogeait ainsi savait se garder d'un homme à qui il croyait le pouvoir de lier et de délier sur la terre comme dans le ciel. L'évêque d'Ely fit part de sa découverte aux autres évêques et aux agents supérieurs de l'autorité (5); mais, malgré la promptitude de leurs mesures, beaucoup de conjurés, et les plus considérables, dit le narrateur contemporain, eurent le temps de prendre la fuite (6). Ils se retirèrent chez les Gallois, afin d'exciter ce peuple à la guerre contre les Normands (7). Ceux qui furent saisis périrent, en grand nombre, par le gibet ou d'autres genres de supplices (8).

Cet événement eut lieu soixante-six ans après la dernière défaite des insurgés d'Ely, et soixante-douze après la bataille de Hastings. Soit que les 1137
chroniqueurs ne nous aient pas tout dit, soit qu'après ce temps le fil qui rattachait encore les Saxons aux Saxons, et en faisait un peuple, n'ait pu se renouer, on ne trouve plus dans les époques suivantes aucun projet de délivrance conçu, de commun accord, entre toutes les classes de la population anglo-saxonne. Le vieux cri anglais, *Point de Normands!* ne retentit plus dans l'histoire, et les insurrections postérieures ont pour mot de ralliement des formules de guerre civile : ainsi, au quatorzième siècle, les paysans d'Angleterre, soulevés, criaient : *Point de gentilshommes* (9)! et au dix-septième, les habitants des villes et des campagnes disaient : *Plus de lords orgueilleux, ni d'évêques au cœur corrompu* (10)! Il sera cependant possible de saisir encore dans les faits qui vont suivre des traces vivantes de l'ancienne hostilité des deux races.

C'est une chose aujourd'hui fort incertaine que la durée du temps pendant lequel les mots de noble et de riche furent, dans la conscience populaire des Anglais, synonymes de ceux d'usurpateur et d'étranger; car la valeur exacte du langage des vieux historiens est trop souvent un problème pour l'historien moderne. Comme ils écrivaient pour des gens qui savaient, sur leur propre état social, bien des secrets que la postérité n'a pas reçus, ils pouvaient impunément être vagues et faire des réticences; on les comprenait à demi-mot. Mais nous, comment nous est-il possible de comprendre la manière de s'énoncer des chroniqueurs, si nous ne connaissons pas déjà la physionomie de leur temps? Et où pouvons-nous étudier le temps, sinon dans les chroniques elles-mêmes? Voilà un cercle vicieux dans lequel tournent nécessairement tous les modernes qui entreprennent de décrire avec fidélité les vieilles scènes du monde et le sort heureux ou malheureux des générations qui ne sont plus. Leur travail, plein de difficultés, ne saurait être complétement fructueux; qu'on leur sache gré du peu de vrai qu'ils font revivre à si grande peine.

(1) Conspirationem fecerant et clandestinis machinationibus sese invicem animaverant, ut, constituto die, Normannos omnes occiderent. (Ordericus Vitalis, p. 912.)

(2) Fœdus cum Scotis et Gualis. (Ibid.)

(3) Et regni principatum Scotis traderent. (Ibid.)

(4) Tanta perversitas Ricardo Nigello, Eliensi episcopo, primitùs nota, per conjuratos nequitiæ socios, facta est. (Ibid.)

(5) Et per eum reliquis præsulibus regni et optimatibus atque tribunis regiisque satellitibus pervulgata est. (Orderic. Vital., p. 912.)

(6) Porrò nonnulli malitiæ conscii fugerunt, et relictis domibus, divitiis et honoribus suis, exsulaverunt. (Ibidem.)

(7) Potentiores si quidem ad resistendum temerè animati sunt. (Ibid.)

(8) Patibulis aliisque generibus mortis interierunt. (Ibid.)

(9) When Adam delved and Eva span
Where was then the gentleman?

(10) Proud lords and rotten hearted bishops.

LIVRE HUITIÈME.

DEPUIS LA BATAILLE DE L'ÉTENDARD JUSQU'A L'INSURRECTION DES POITEVINS ET DES BRETONS CONTRE LE ROI HENRI II.

1137 — 1189.

1066 à 1137 L'amitié, qui, au moment de la conquête de Guillaume, s'était formée tout à coup entre le peuple anglo-saxon et celui d'Écosse, attiédie depuis par plusieurs circonstances, n'avait cependant jamais été entièrement rompue. Le jour où Malcolm Kenmore, le beau-frère du roi Edgar, fut contraint de s'avouer vassal du conquérant, une sorte de barrière morale s'éleva, il est vrai, entre les rois écossais et les Anglais de race; mais Malcolm lui-même et ses successeurs supportèrent impatiemment cette condition de vasselage que la force leur avait imposée. Plus d'une fois, voulant s'y soustraire, ils devinrent agresseurs des Anglo-Normands, et descendirent au sud de la Tweed; plus d'une fois aussi, les Normands passèrent ce fleuve par représailles; et le serment de sujétion féodale fut rompu et renouvelé tour à tour, au gré des chances de la guerre. D'ailleurs, jamais les rois d'Écosse ne mirent au nombre des devoirs qu'ils avaient contractés en acceptant le titre d'*hommes-liges,* l'obligation de fermer leur pays aux émigrés anglo-saxons.

La multitude d'hommes de tout rang et de tout état qui, après une lutte inutile contre les envahisseurs, s'expatrièrent sur le territoire écossais, vint y augmenter considérablement l'ancienne masse de population germanique établie entre la Twed et le Forth (1). Les rois qui succédèrent à Malcolm ne se montrèrent pas moins généreux que lui envers ces réfugiés. Ils leur donnèrent des terres et des emplois, et les admirent dans leur conseil d'État, où peu à peu la vraie langue écossaise, la langue gallique ou erse, fut supplantée par le dialecte anglo-danois parlé sur les basses terres d'Écosse. Par suite de la même révolution, les rois écossais se défirent des surnoms patronymiques qui rappelaient leur origine celtique, et ne gardèrent que de simples noms propres, soit saxons, soit étrangers, comme Edgar, Alexandre, David, etc. 1066 à 1137

Cette hospitalité que les chefs de l'Écosse accordaient aux hommes de race saxonne fuyant devant les Normands, ils l'offrirent aussi, comme on l'a déjà vu, aux hommes de race normande mécontents du lot qui leur était échu dans le partage de la conquête, ou bannis de l'Angleterre par sentence de leurs propres chefs. Ces fils des conquérants vinrent en grand nombre chercher fortune où les vaincus avaient trouvé recours. La plupart étaient des soldats à l'épreuve. Les rois écossais les prirent à leur service, joyeux d'avoir des chevaliers normands à opposer aux Normands de par delà la Tweed. Ils les admirent dans leur intimité, leur confièrent de grands commandements, et même, pour rendre leur cour plus agréable à ces nouveaux hôtes, ils s'étudièrent à introduire dans le langage teutonique qu'on y parlait un grand nombre de mots et d'idiotismes français (2). La mode et l'usage naturalisèrent peu à peu ces locutions exotiques sur tout le pays situé au sud du Forth, et la langue nationale y devint, en assez peu de temps, un composé bizarre de tudesque et de français presque également mélangés.

Cette langue, qui est encore aujourd'hui le dia-

(1) Voyez liv. IV, p. 110.

(2) Les Chartes des rois d'Écosse, à la fin du dixième siècle, portaient pour inscription : N. omnibus per regnum suum Scotis et Anglis salutem. Dans le douzième siècle, elles portèrent : Omnibus fidelibus Francis et Anglis et Scotis. (Monast. anglic., t. II, p. 325.)

1056 à 1137 lecte populaire des habitants du midi de l'Écosse, ne conserva qu'une faible quantité de mots celtiques, soit erses, soit bretons, la plupart destinés à représenter des objets propres au pays, comme les différents accidents et, pour ainsi dire, les nuances diverses d'un sol extrêmement varié. Mais, malgré le peu de figure que faisaient dans le nouveau langage les débris de l'ancien idiome des plaines écossaises, on pouvait facilement reconnaître à l'esprit et aux mœurs de la population de ces contrées, que c'était une race celtique, où d'autres races d'hommes étaient venues se fondre et s'encadrer, pour ainsi dire, sans la renouveler entièrement. La vivacité d'imagination, le goût pour la musique et la poésie, l'habitude de redoubler, en quelque sorte, le lien social par des liens de parenté qui se notent et se réclament jusqu'au degré le plus éloigné, sont des traits originels qui distinguaient et distinguent même encore les habitants de la rive gauche de la Tweed de leurs voisins méridionaux.

A mesure qu'on avançait vers l'ouest, dans les plaines d'Écosse, ces traits de physionomie celtique se prononçaient plus fortement, parce que le peuple y était plus éloigné de l'influence des villes royales de Scone et d'Édinburgh, où affluait la multitude des émigrants étrangers. Dans la province de Galloway, par exemple, l'autorité administrative n'était encore regardée, au douzième siècle, que comme une fiction de l'autorité paternelle; et nul homme, envoyé par le roi pour gouverner cette contrée, ne pouvait y exercer en paix le commandement, s'il n'était agréé comme *tête de famille* ou chef de clan par le peuple qu'il devait régir (1). Si les habitants ne jugeaient pas à propos de décerner ce titre à l'officier du roi, ou si l'ancien chef héréditaire de la tribu ne lui cédait pas volontairement son privilége, la tribu ne le reconnaissait point, malgré sa commission royale, et lui-même était bientôt forcé de résigner ou de vendre cette commission au chef préféré par le peuple (2).

Dans les lieux où les émigrés de l'Angleterre, soit saxons, soit normands, obtenaient des domaines territoriaux, sous condition de foi et de service, ils avaient coutume de bâtir une tour, une église, un moulin, une brasserie et quelques maisons pour leur suite, que les Saxons appelaient *the hirede*, et les Normands la *ménie*. La réunion de tous ces édifices, entourés d'une palissade ou d'un mur, se nommait l'*enclos*, *the tun*, dans la langue des basses terres d'Écosse. Les habitants de cet enclos, maîtres et valets, propriétaires et fermiers, composaient une sorte de petite cité, unie comme un clan celtique, mais par d'autres liens que la parenté, par le service et le salaire, l'obéissance et le commandement. Le chef, dans sa tour carrée, bâtie au milieu des demeures plus humbles de ses vassaux ou de ses laboureurs, ressemblait en apparence au Normand d'Angleterre, dont le château fort dominait les huttes de ses serfs. Mais entre la condition réelle de l'un et de l'autre la différence était grande. En Écosse, la subordination du pauvre au riche n'était point servitude : on donnait, il est vrai, à ce dernier le nom de *lord* en langue teutonique (3), et de *sire* en langue française; mais, comme il n'était ni conquérant, ni fils de conquérant, on ne le haïssait point, et l'on ne tremblait point devant lui. Une sorte de familiarité rapprochait l'habitant de la tour de celui de la cabane; ils savaient que leurs ancêtres ne leur avaient point légué d'injures mortelles à venger l'un sur l'autre.

Quand la guerre les rassemblait en armes, ils ne formaient pas deux peuples séparés, l'un de cavaliers, l'autre de fantassins : l'un couvert d'armures complètes, l'autre à qui les éperons étaient interdits sous peine de châtiments ignominieux. Chacun armé, selon sa richesse, d'une cotte de mailles ou d'un pourpoint doublé, montait son propre cheval bien ou mal enharnaché. En temps de paix, la condition de fermier d'autrui n'était point humiliante comme en Angleterre, où le mot normand de *vilain* est devenu, dans le langage vulgaire, la plus odieuse des épithètes. Un fermier écossais était appelé communément le *bonhomme*, *the gudeman*. Son lord n'avait à prétendre de lui que des rentes et des services établis de gré à gré; il n'était point taillé haut et bas comme en pays de conquête (4) : aussi ne vit-on jamais en Écosse aucune insurrection de paysans; le pauvre et le riche sympathisaient ensemble, parce que la pauvreté et la richesse n'avaient point pour cause première la victoire et l'expropriation. Les races d'hommes, comme les différents idiomes, s'étaient mélangées dans tous les rangs, et la même langue se parlait au château, à la ville et dans la chaumière.

Cette langue, que sa ressemblance avec celle des Anglo-Saxons faisait nommer *anglisc* ou anglaise, avait un sort bien différent en Écosse et en Angleterre. Dans ce dernier pays, elle était l'idiome des serfs, des gens de métier, des gardeurs de troupeaux;

(1) Caput progenici. (Ken-Kinneol, Charta Alexandri II, apud Grant's descent of the Gaels, p. 378.)

(2) Charta Thomæ Flemyng, apud Grant's descent of the Gaels, p. 377.

(3) Laird, suivant l'orthographe et la prononciation écossaise.

(4) Walter Scott's Minstrelsy of the scottish border, t. I, p. 81, 169.

1066 à 1137 et les poëtes, qui chantaient pour les hautes classes, ne composaient qu'en pur normand : mais, au nord de la Tweed, l'anglais était la langue favorite des ménestrels attachés à la cour ; il était poli, travaillé, gracieux, recherché même, tandis que, de l'autre côté du même fleuve, il devenait rude et sans grâces, comme les malheureux qui le parlaient. Le petit nombre de poëtes populaires qui, au lieu de rimer en français pour les fils des Normands, s'obstinèrent à rimer en anglais pour les Saxons, sentaient cette différence, et se plaignaient de ne pouvoir employer, sous peine de n'être point compris, le beau langage, les tours hardis et la versification compliquée des Écossais méridionaux. « J'ai « mis, dit l'un d'eux, dans mon anglais simple, pour « l'amour des gens simples, ce que d'autres ont « écrit et dit plus élégamment ; car ce n'est point « pour orgueil et noblesse que j'écris, mais pour « ceux qui ne sauraient entendre un anglais plus « recherché (1). » Dans cet anglais poli des basses terres de l'Écosse furent habillées les vieilles traditions bretonnes, qui restèrent dans la mémoire des habitants des bords de la Clyde, longtemps après que la langue bretonne eut péri dans ces contrées. Sur les basses terres du sud-ouest, Arthur et les autres héros de la nation cambrienne étaient plus populaires que les héros des anciens Scots, que Gaul-Mac-Morn, et Fin-Mac-Gaul, ou Fingal père d'Oshinn (2), chantés en langage gallique dans les montagnes et dans les îles (3).

La population qui parlait ce langage presque entièrement semblable à celui des indigènes de l'Irlande, était encore, au douzième siècle, la plus nombreuse en Écosse, mais la moins puissante politiquement, depuis que ses propres rois avaient déserté son alliance pour celle des habitants du sud-est. Elle le savait, et se souvenait que les plaines occupées par ces nouveaux venus avaient été jadis la propriété de ses aïeux ; elle les haïssait comme usurpateurs, et ne leur donnait point le nom de Scots, sous lequel les étrangers les confondaient avec elle, mais celui de *Sassenachs*, c'est-à-dire, Saxons, parce que, de quelque origine qu'ils fussent, tous parlaient la langue anglaise. Longtemps les enfants des Galls regardèrent comme de simples représailles les incursions de guerre et de pillage faites sur les basses terres d'Écosse : « Nous sommes les héritiers des plaines, « disaient-ils, il est juste que nous reprenions nos « biens (1). » 1066 à 1137

Cette hostilité nationale, dont les habitants de la plaine redoutaient vivement les effets, les rendit toujours disposés à provoquer, de la part des rois d'Écosse, toutes sortes de mesures arbitraires et tyranniques pour ruiner l'indépendance des montagnards. Mais il semble qu'il y ait dans les mœurs, comme dans la langue des populations celtiques, un principe d'éternité qui se joue du temps et des efforts des hommes. Les clans des Galls se perpétuèrent sous leurs chefs patriarcaux, auxquels les membres du clan, portant tous le même nom, obéissaient comme des fils à leur père. Toute tribu n'ayant point de patriarche, et ne vivant point en famille, était considérée comme vile : peu d'entre elles encouraient ce déshonneur ; et, pour l'éviter, les poëtes et les historiens, grands auteurs de généalogie, avaient toujours soin de faire descendre chaque nouveau chef du chef primitif, de l'aïeul commun de toute la tribu (3). Pour signe de cette filiation, qui jamais ne devait s'interrompre, le chef actuel joignait à son nom propre un surnom patronymique que tous ses prédécesseurs avaient porté avant lui, et que ses successeurs devaient prendre de même. Suivant l'étiquette celtique, ce surnom leur tenait lieu de titre. Jamais le style féodal des actes publics d'Écosse n'eut cours dans les montagnes ni dans les îles, et le même homme qui, à la cour des rois, s'intitulait duc ou comte d'Argyle, de retour dans le pays d'Argyle, au sein de sa tribu, redevenait Mac-callan-more, c'est-à-dire, le fils de Callan le Grand (6).

Toutes les peuplades répandues sur la côte occidentale de l'Écosse, depuis la pointe de Cantire jusqu'au cap du Nord, et dans les îles Hébrides, qu'on appelait aussi îles des Galls (7), vivaient en sociétés séparées, sous cette autorité patriarcale ; mais, au-dessus de tous leurs chefs particuliers, il existait, dans le douzième siècle, un chef suprême, que, dans la langue des basses terres, on appelait le lord, le seigneur, ou le roi des îles. Ce roi de toute la population gallique d'Écosse avait sa résidence à Dunstaffnage, sur un rocher de la mer occidentale, ancien séjour des rois scots, avant leur émigration vers l'est ; quelquefois aussi il habitait le fort d'Artornish, sur le détroit de Mull, ou bien l'île d'Ilay, la plus fertile, sinon la plus

(1) Als thai haf wryten and sayd
Haf I alle in myn inglis layd,
In symple speche, as I couthe.
..... Not for pride and noblye,
But for the luf of symplemen
That strange Inglis cannot ken.

(2) Al. Ossian. La prononciation est la même.

(3) Walter Scott's Minstrelsy of the scottish border, t. III, p. 245. — Sir Tristram.

(4) Walter Scott's Lady of the Lake, notes, p. 321. — Forduni chron., p. 592.

(5) Walter Scott's Lady of the Lake, notes, p. 272.

(6) Ibid., p. 237.

(7) Innisgail.

1066 à 1137 grande, des Hébrides. Là se tenait une haute cour de justice, dont les membres s'asseyaient en cercle sur des siéges taillés dans le roc. On y voyait aussi une pierre de sept pieds carrés, sur laquelle montait le roi des îles, au jour de son couronnement. Debout sur ce piédestal, il jurait de conserver à chacun ses droits, et de faire, en tout temps, bonne justice; ensuite on lui remettait entre les mains l'épée de son prédécesseur; l'évêque d'Argyle et sept prêtres le sacraient, en présence de tous les chefs de tribus des îles et du continent (1).

Le pouvoir du roi des îles Hébrides s'étendit quelquefois sur celle de Man, située plus au sud, entre l'Angleterre et l'Irlande, et quelquefois cette île eut un roi à part, issu de race irlandaise, ou fils d'anciens chefs scandinaves, qui s'y étaient reposés après leurs courses de mer. Les rois des îles de l'ouest reconnurent pour suzerains tantôt les rois d'Écosse et tantôt ceux de Norwége, selon qu'ils y furent engagés par l'intérêt ou contraints par la force (2). L'aversion naturelle des Galls contre les Écossais des basses terres tendait à maintenir l'indépendance de cette royauté purement gallique, qui existait encore, dans toute sa plénitude, vers le temps où cette histoire est parvenue; alors le roi des îles traitait de puissance à puissance avec celui d'Écosse, son rival en temps ordinaire, mais son allié naturel contre un ennemi commun, par exemple, contre les rois d'Angleterre; car l'instinct de haine nationale, qui avait tant de fois poussé les anciens Scots vers la Bretagne méridionale, n'avait point encore péri chez les montagnards écossais (3).

Sur les basses terres d'Écosse, une guerre contre les Anglo-Normands ne pouvait manquer d'être extrêmement populaire; car les Saxons d'origine, qui habitaient ce pays, brûlaient de venger leurs propres malheurs et les malheurs de leurs aïeux, et, par un concours bizarre de circonstances, les Normands réfugiés en Écosse désiraient eux-mêmes se mesurer avec ceux de leurs compatriotes qui les avaient bannis d'Angleterre (4). Le désir de reprendre les domaines qu'ils navaient usurpés autrefois, non moins vif chez eux que n'était dans le cœur des Anglo-Saxons celui de recouvrer leur patrie et leurs biens héréditaires, faisait que, dans le conseil des rois d'Écosse, où les nouveaux citoyens siégeaient en grand nombre, l'opinion presque universelle était pour la guerre avec les conquérants de l'Angleterre. Galls, Saxons, Normands, hommes des montagnes et de la plaine, quoique par des motifs différents, s'accordaient tous sur ce point; et c'est probablement cet accord unanime, bien connu des Anglais de race, qui encouragea ces derniers à compter sur l'appui de l'Écosse, dans le grand complot tramé et découvert en l'année 1137.

Depuis longtemps il arrivait en foule auprès des rois écossais, neveux du dernier roi anglo-saxon, des émissaires du peuple anglais, les conjurant, par la mémoire d'Edgar leur oncle, de venir au secours de la nation opprimée, dont ils étaient parents. Mais les fils de Malkolm Kenmore étaient rois, et, comme tels, peu disposés à se commettre, sans de puissants motifs d'intérêt personnel, dans une révolte nationale. Ils restèrent sourds aux plaintes des Anglais et aux suggestions de leurs propres courtisans, tant que vécut le roi Henry Ier, avec lequel ils avaient aussi quelque lien de parenté par sa femme Mathilde, fille de Malkolm. Lorsque Henry fit jurer aux chefs normands de donner, après sa mort, le royaume à la fille qu'il avait eue de Mathilde, David, alors roi d'Écosse, fut présent à cette assemblée, et il y prêta serment comme vassal de Henry Ier; mais, après que les seigneurs d'Angleterre, manquant à leur parole, au lieu de Mathilde, eurent choisi Étienne de Blois, le roi d'Écosse commença à trouver que la cause des Saxons était la meilleure (5) : il promit de les assister dans leur projet d'exterminer tous les Normands, et peut-être, en récompense de cette promesse vague, stipula-t-il, comme ce fut le bruit du temps, qu'on le ferait roi d'Angleterre, si l'entreprise réussissait.

L'affranchissement des Anglais n'eut point lieu, comme on l'a vu plus haut, grâce à la vigilance d'un évêque; cependant le roi d'Écosse, qui ne s'était lié à ce peuple que parce qu'il avait, de son côté, des projets de guerre contre les Anglo-Normands, rassembla une armée et marcha vers le sud. Ce ne fut pas au nom de la race saxonne opprimée qu'il fit son entrée en Angleterre, mais au nom de Mathilde, sa cousine, dépossédée, disait-il, par Étienne de Blois, usurpateur du royaume (6).

(1) Walter Scott's Lord of the Isles, notes, p. 170, 176.

(2) Rex Manniæ et insularum tenet de rege Norwegiæ. (Script. rer. franc., t. XVI, p. 256.) — Monast. angl., t. II, p. 427.

(3) Gens montana populo Anglorum et linguæ infesta jugiter et crudelis. (Forduni Scoti chron., p. 592.)

(4) Habebat rex (Scotorum) secum, qui eum crebro admonitionis calcare stimulabant, hinc filium Roberti de Barthentonâ, ejusque collaterales, qui ex Angliâ exsulati, sub spe recuperandæ patriæ ad eum confugerant, aliosque quàm plures qui vel questûs gratiâ... (Gesta Stephani regis, ap. script. rer. norm., p. 939.)

(5) Zeloque justitiæ succensus, tùm pro communis sanguinis cognatione, tùm pro fide mulieri repromissâ et debitâ, regnum Angliæ turbare disposuit. (Ibid.)

(6) Nomine Matildis dictæ imperatricis. (Guil. Neubrig., p. 120.)

1138 Le peuple anglais n'avait guère plus d'amour pour la femme de Geoffroy d'Anjou que pour le Blaisois Étienne, et cependant les populations les plus voisines des frontières de l'Écosse, les hommes du Cumberland, du Westmorland, et de toutes les vallées où coulent les rivières qui vont grossir les eaux de la Tweed, poussés par le simple instinct qui nous porte à saisir avidement tous les moyens de salut, reçurent les Écossais comme des amis, et se joignirent à eux (1). Ces vallées, d'un accès difficile, et à peine soumises par les Normands, étaient, en grande partie, peuplées de Saxons dont les pères avaient été bannis au temps de la conquête (2). Ils vinrent au camp des Écossais en grand nombre et sans ordre, sur de petits chevaux de montagnes, qui étaient leur seule propriété.

En général, à l'exception des cavaliers d'origine normande ou française que menait avec lui le roi d'Écosse, et qui portaient des armures de maille complètes et uniformes, le gros de ses troupes offrait une variété désordonnée d'armes et d'habillements. Les habitants de l'est des basses terres, hommes de descendance danoise ou saxonne, formaient la grosse infanterie, armée de cuirasses et de fortes piques : les habitants de l'ouest, et surtout ceux du Galloway, qui conservaient encore une vie empreinte de leur descendance bretonne, étaient, comme les anciens Bretons, sans armes défensives, et portaient de longs javelots dont le fer était aigu et le bois mince et fragile; enfin, les vrais Écossais de race, montagnards et insulaires, étaient coiffés de bonnets ornés de plumes d'oiseaux sauvages, et avaient de larges manteaux de laine rayée serrés autour du corps par un baudrier de cuir auquel ils suspendaient une large épée; ils portaient au bras gauche un bouclier rond de bois léger, recouvert d'un cuir épais; et quelques tribus des îles se servaient de haches à deux mains, à la manière des Scandinaves : l'armure des chefs était la même que celle des hommes du clan; on ne les distinguait qu'à leurs longs plumets, plus légers, et flottant avec plus de grâce.

Les troupes du roi d'Écosse, nombreuses et peu régulières, occupèrent sans résistance tout le pays situé entre la Tweed et la limite septentrionale de la province d'York. Les rois normands n'avaient point encore bâti dans cette contrée les forteresses imposantes qu'ils y élevèrent dans un temps postérieur, et ainsi aucun obstacle n'arrêta le passage des *fourmis écossaises*, comme les appelle un vieil auteur (3). Il paraît que cette armée commit beaucoup de cruautés dans les lieux qu'elle traversa; les historiens parlent de femmes et de prêtres massacrés, d'enfants jetés en l'air, et reçus à la pointe des lances; mais, comme ils s'expliquent avec peu de précision, on ne sait si ces excès tombèrent seulement sur les hommes de descendance normande et furent les représailles des Anglais de race, ou si l'aversion native de la population gallique contre les habitants de l'Angleterre s'exerça indifféremment sur le serf et le maître, le Saxon et le Normand (4). Les seigneurs du nord, et surtout l'archevêque d'York, nommé Toustain, profitèrent du bruit de ces atrocités, répandu vaguement et d'une manière peut-être exagérée, pour prévenir, dans l'esprit des habitants saxons des rives de l'Humber, l'intérêt naturel que devait leur inspirer la cause des ennemis du roi normand (5). 1138

Afin de déterminer leurs sujets à marcher avec eux contre le roi d'Écosse, les barons normands flattèrent avec adresse d'anciennes superstitions locales; ils invoquèrent les noms des saints de race anglaise, qu'eux-mêmes avaient traités autrefois avec tant de mépris; ils les prirent, en quelque façon, pour généralissimes de leur armée, et l'archevêque Toustain leva les bannières de saint Cuthbert de Durham, de saint Jean de Beverley, et de saint Wilfrid de Rippon.

Ces étendards populaires, qui, depuis la conquête, devaient avoir peu vu le jour, furent tirés de la poussière des églises pour être transportés à Elfer-tun, aujourd'hui Allerton, à trente-deux milles au nord d'York, lieu où les chefs normands résolurent d'attendre l'ennemi. C'étaient Guillaume Piperel et Gaultier Espec, du comté de Nottingham, avec Guilbert de Lacy et son frère Gaultier, du comté d'York, qui devaient commander la bataille. L'archevêque ne put s'y rendre pour cause de maladie, et il envoya à sa place Raoul, évêque de Durham, probablement expulsé de son église par l'invasion des Écossais (6). Autour des bannières saxonnes élevées dans le camp d'Allerton par les seigneurs de race étrangère, un instinct demi-religieux, demi-patriotique, fit accourir en grand nombre les habitants anglais des villes voisines et du plat pays. Ils ne portaient plus la grande hache de combat, l'arme favorite de leurs aïeux, mais étaient armés de grands arcs et de flèches longues de deux

(1) Coadunatus erat iste exercitus de Normannis, Germanis, Anglis, de Northymbranis, de Cumbris, de Teviotadalâ, et Lodoneâ, de Pictis qui vulgò Galweienses dicuntur, et Scotis. (Ricardus Hagulstadensis, apud script. Selden, p. 31.)

(2) Walter Scott's Minstrelsy of the scottish border, préface.

(3) Formicæ scoticæ. (Math. Paris., p. 90.)

(4) Chronic. Normann. apud script. rerum normannic., p. 977. — Johannes Hagulstadensis, apud script. rerum francic. tom. XIII, p. 81.

(5) Ethelred. Rievallensis, p. 340.

(6) Math. Paris., p. 52.

1133 coudées. La conquête avait opéré ce changement de deux manières différentes : d'abord ceux des indigènes qui s'étaient pliés à servir en guerre les rois normands, pour le pain et la solde, avaient dû s'exercer à la tactique normande ; et quant à ceux qui, plus indépendants, s'étaient voués à la vie de partisans sur les routes, et de francs-chasseurs dans les forêts, ils avaient dû pareillement quitter les armes propres au combat de près, pour d'autres plus capables d'atteindre à la course les chevaliers de Normandie et les daims du roi. Les fils des uns et des autres ayant été, dès leur enfance, exercés au tir de l'arc, l'Angleterre était, en moins d'un siècle, devenue le pays des bons archers, comme l'Écosse était le pays des bonnes lances.

Pendant que l'armée écossaise passait la rivière de Tees, les barons normands se préparaient avec activité à recevoir son attaque. Ils dressèrent sur quatre roues un mât de navire, au sommet duquel fut placée une petite boîte d'argent qui contenait une hostie consacrée, et, autour de la boîte, furent suspendues les bannières qui devaient exciter les Anglais à bien combattre (1). Cet étendard, d'une espèce assez commune au moyen âge, occupait le centre de l'armée en bataille. La fleur de la chevalerie normande, dit un ancien historien, prit son poste à l'entour, après s'être confédérée par la foi et par le serment, et avoir juré de rester unie dans la défense du territoire, à la vie et à la mort (2). Les archers saxons flanquaient les deux ailes du corps de bataille et formaient les premiers rangs. Au bruit de l'approche des Écossais, qui s'avançaient en mauvais ordre, mais avec rapidité, le Normand Raoul, évêque de Durham, monta sur une éminence, et parla ainsi en langue française (3) :

« Nobles seigneurs de race normande, vous qui « faites trembler la France et avez conquis l'An- « gleterre, voici que les Écossais, après vous avoir « fait hommage, entreprennent de vous chasser de « vos terres (4). Mais si nos pères, en petit nombre, « ont soumis une grande partie de la Gaule, ne « vaincrons-nous pas ces gens à demi nus; qui n'op- 1138 « posent à nos lances et à nos épées que la peau « de leurs propres corps, ou un bouclier de cuir « de veau (5) ? Leurs piques sont longues, il est vrai, « mais le bois en est fragile, et le fer de mauvaise « trempe (6). On les a entendus, dans leur jactance, « ces habitants du Galloway, dire que le breuvage « le plus doux était le sang d'un Normand. Faites « en sorte que pas un d'eux ne retourne vers les « siens se vanter d'avoir tué des Normands (7). »

L'armée écossaise, ayant pour étendard une simple lance à banderole, marchait divisée en plusieurs corps. Le jeune Henry, fils du roi d'Écosse, commandait les hommes des basses terres et les volontaires anglais du Cumberland et du Northumberland ; le roi lui-même était à la tête de tous les clans des montagnes et des îles ; et les chevaliers d'origine normande, armés de toutes pièces, formaient sa garde (8). L'un d'entre eux, appelé Robert de Brus, homme d'un grand âge, qui tenait pour le roi d'Écosse, en *raison* de son fief d'Annandale (9), et n'avait d'ailleurs aucun motif personnel d'inimitié contre ses compatriotes d'Angleterre, s'approcha du roi au moment où il allait donner le signal de l'attaque, et lui parlant d'un air triste : « O roi, dit- « il, songes-tu bien contre qui tu vas combattre ? « C'est contre les Normands et les Anglais, qui tou- « jours t'ont si bien servi de conseils et d'armes, « et sont parvenus à te faire obéir de tes peuples de « race gallique (10). Tu te crois donc bien sûr main- « tenant de la soumission de ces tribus ; tu espères « donc les maintenir dans le devoir avec le seul « appui de tes hommes d'armes écossais (11) ? mais « souviens-toi que c'est nous qui d'abord les avons « mis sous ta main, et que de là vient la haine dont « ils sont animés contre nos compatriotes (12). » Ce discours parut faire une grande impression sur le roi (13). Mais Guillaume, son neveu, s'écria avec impatience : « Voilà des paroles de traître (14). » Le vieux Normand ne répondit à cet affront qu'en abjurant, suivant la formule du siècle, son serment

(1) Fixo apud Alvertonam standardo. (Math. Paris., p. 52.) — Florent Wigorn., p. 670. — Ethelred. Rieval., p. 340 et seq.

(2) Decus Normannorum... (Math. Paris., p. 52.)— Communi consensu et consilio juramentum facere ut resisterent. (Florent. Wigorn., p. 670.)

(3) Stans in acie mediâ in loco eminenti. (Math. Paris., p. 52.)

(4) Proceres Angliæ clarissimi, Normannigenæ... ferox Anglia à vobis capta succumbit ; nunc Scotia...(Math. Paris., Ibid.)

(5) Nudum objiciunt corium, pelle vetulinâ pro scuto utentes. (Ethelred. Rieval., p. 343.)

(6) Lignum fragile est, ferrum obtusum. (Ibid.)

(7) Se felicissimos, quòd Gallorum sanguinem bibere possent... Ecce quot Gallos hodiè occidi. (Eth. Rieval. p. 343.)

(8) Rex in suâ acie Scotos et Murranenses retinuit. (Ibid.) —Circa regem steterunt equestres ordines militaribus armis instructi. (Johann. Hagulstad., p. 85.)

(9) Ratione terrarum suarum. (Monast.anglic.,t.II, p.148.)

(10) Adversùm quos hodiè levas arma? adversùm Anglos et Normannos... quorum semper consilium utile et auxilium promptum... (Ethelred. Rieval. p. 344.)

(11) Nova est ista tibi in Wallensibus securitas... quasi soli tibi sufficiant Scoti etiam contra Scotos. (Ibid.)

(12) Quidquid odii, quidquid inimicitiarum adversùm nos habent Scoti, tui tuorumque est causa, pro quibus contra eos totiès dimicavimus. (Ibid.)

(13) Rex in lacrymas solvebatur. (Ibid.)

(14) Robertum ipsum arguit proditionis. (Ibid.)

1138 de foi et d'hommage, et il piqua des deux vers le camp des ennemis (1).

Alors les montagnards qui entouraient le roi d'Écosse élevèrent la voix et crièrent l'ancien nom de leur pays, *Alben, Alben!* Albanie, Albanie (2). Ce fut le signal du combat. Les gens du Cumberland et des vallées de Liddel et de Teviot chargèrent d'une manière ferme et rapide le centre de l'armée normande, et, selon l'expression d'un ancien narrateur, le rompirent comme une toile d'araignée (3). Mais, étant mal soutenus par les autres corps écossais, ils n'arrivèrent point jusqu'à l'étendard des Anglo-Normands; ceux-ci rétablirent leurs rangs et repoussèrent les assaillants avec perte; à une seconde charge, les longs javelots des Écossais du sud-ouest se brisèrent contre les hauberts de mailles et les écus des Normands (4). Alors les montagnards tirèrent leurs grandes épées pour combattre de près; mais les archers saxons, se déployant sur les côtés, les assaillirent d'une grêle de flèches, pendant que les cavaliers normands les chargeaient de front, en rangs serrés et la lance basse (5). « Il fai-« sait beau voir, dit un contemporain, les mouches « piquantes sortir en bourdonnant des carquois des « hommes du sud, et obscurcir l'air comme une « épaisse poussière (6). »

Les Galls, hardis et braves, mais peu faits pour les évolutions régulières, se dispersèrent du moment qu'ils se sentirent incapables d'entamer les rangs de l'ennemi (7). Toute l'armée d'Écosse, obligée de faire retraite, rétrograda jusqu'à la Tyne. Les vainqueurs ne la poursuivirent point au delà de ce fleuve, et le pays qui s'était insurgé à l'approche des Écossais demeura, malgré leur défaite, affranchi de la domination normande. Durant un assez long espace de temps après cette journée, le Westmorland, le Cumberland et le Northumberland firent partie du royaume d'Écosse; le nouvel état de ces trois provinces empêcha l'esprit et le caractère anglo-saxon de s'y dégrader autant que dans la partie méridionale de l'Angleterre. Les traditions nationales et les chants populaires survécurent et se perpétuèrent au nord de la Tyne (8) : c'est de là que la poésie anglaise, anéantie dans les lieux qu'habi- 1138
taient les Normands, redescendit plus tard sur les provinces méridionales.

Pendant que ces choses se passaient au nord de 1137 à 1138
l'Angleterre, la nation des Gallois, qui avait promis secours aux Saxons dans leur grand complot de délivrance, exécutant sa promesse, malgré le mauvais succès de l'entreprise, commença sur toute la ligne de ses frontières l'attaque des châteaux forts bâtis par les Normands. Les Cambriens, race d'hommes impétueuse et passionnée, se portèrent avec une sorte de fanatisme national à cette agression soudaine; il n'y eut quartier pour aucun homme parlant la langue française : barons, chevaliers et soldats impatronisés sur les terres galloises, prêtres et moines intrus dans les églises, et dotés sur les terres des Gallois, tous furent tués ou chassés des domaines qu'ils occupaient (9). Les Cambriens se montrèrent cruels dans ces représailles; mais eux-mêmes avaient subi des cruautés inouïes de la part des Anglo-Normands. Hugues le Loup et Robert de Maupas avaient presque dépeuplé d'habitants indigènes la contrée de Flint, voisine du comté de Chester; Robert de Ruddlan les avait enlevés de leurs maisons pour en faire des serfs, et les historiens du temps disent de Robert de Belesme, comte de Shrewsbury, qu'il avait déchiré les Gallois avec des ongles de fer (10).

Les conquérants de l'Angleterre, non contents de posséder les terres fertiles de ce pays, avaient de bonne heure envahi avec une égale avidité les marais et les rochers de la Cambrie (11). Ceux des chefs de bandes qui s'établirent dans les provinces de l'ouest sollicitèrent presque tous du roi Guillaume ou de ses fils, comme une sorte de supplément de solde, la *licence* de conquérir sur les Gallois; c'est l'expression même des anciens actes (12) : beaucoup d'hommes obtinrent cette permission; d'autres la prirent d'eux-mêmes, et, sans lettres de marque, coururent sus aux Cambriens, qui résistèrent bravement et défendirent pied à pied leur territoire. Les Normands, s'étant rendus maîtres des extrémités orientales du pays de Galles, y bâtirent

(1) Vinculum fidei patrio more dissolvens. (Ethelred. Rieval., p. 344.)

(2) Exclamant Albani, Albani! (Johan. Brompton, p. 1027.)

(3) Ipsâ globi australis parte instar cassis araneæ dissipatâ. (Ibid.)

(4) Ferri soliditate, lancearum scoticarum est delusa fragilitas. (Ethelred. Rieval., p. 346.)

(5) Eductis gladiis cominùs decertare tentabant. (Ibid.)

(6) Australes muscæ de cavernis pharetrarum ebullientes, et instar densissimi pulveris. (Ibid.)

(7) Omnes à campo dilapsi sunt. (Jo. Hagulstad. p. 86.)

(8) Jamieson's popular songs, tom. II, p. 97.

(9) Gesta Stephani regis, p. 930.—Monastic. anglic. t. II, p. 63.

(10) Cominùs ut pecudes occidit, aut indebitæ servituti atrociter mancipavit. (Orderic. Vital., p. 670.)—Ferreis ejus ungulis excoriati. (Ibid., p. 768.)

(11) Postquàm Normanni bello commisso Anglos sibi subjugarunt, Wallonicam terram adjacentem... (Gesta Stephani regis, p. 940.)

(12) Cui rex dedit licentiam conquirendi super Wallenses. (Monast. anglic., t. I, p. 724 et passim.)

1137 à 1138 suivant leur coutume, une ligne de châteaux forts (1).

Cette chaîne de forteresses s'était graduellement 1038 resserrée; et lorsqu'en l'année 1138, les Gallois entreprirent de la rompre, presque tout le sud du pays, les vallées de Glamorgan et de Brecknock, et le grand promontoire de Pembrocke, étaient déjà détachés de l'ancienne Cambrie. Divers accidents avaient contribué à faciliter ces conquêtes. D'abord, 1088 sous le règne de Guillaume le Roux, une guerre civile entre les Gallois méridionaux (événement trop commun chez ce peuple) introduisit dans le pays de Glamorgan, comme auxiliaires soldés de l'une des parties belligérantes, une compagnie d'aventuriers normands conduits par Robert, fils d'Aymon. Ce Robert (le même dont la fille ne voulait point accepter un gendre qui n'eût pas deux noms (2), après avoir combattu pour un chef gallois, et reçu sa solde, retournant sur ses domaines de Glocester, se mit à songer à l'effet terrible qu'avaient produit sur les Cambriens ses hommes et ses chevaux vêtus de fer (3). Cette réflexion lui suggéra le projet de visiter en conquérant le même chef dont il avait été le soldat. Il rassembla une bande plus nombreuse, 1068 à 1110 entra dans la vallée de Glamorgan, et s'empara des lieux les plus voisins de la frontière normande (4). Les envahisseurs se partagèrent le pays, suivant leurs grades. Robert, fils d'Aymon, eut pour son lot trois villes, et devint comte de toute la terre conquise. Parmi ses principaux compagnons, l'histoire cite Robert de Saint-Quentin, Pierre le Sourd, Jean le Flamand, et Richard de Granville ou *Grainville*, comme prononçaient les Normands (5). Ils eurent chacun des villages entiers ou de vastes domaines, et, de pauvres *soudoyers* qu'ils étaient, ils devinrent, pour la postérité, la tige d'une nouvelle race de nobles et puissants barons.

Vers le même temps, Dreux ou Dru de Balaon bâtit un château à Abergavenny; et un certain Guillaume, qui en éleva un à Monmouth, prit le nom de Guillaume de Monemue, suivant l'euphonie normande (6) : ce Guillaume, pour le salut de son âme, fit don d'une église galloise aux moines de Saint-Florent de Saumur; dans le même voisinage, Robert de Candos ou Chandos établit et dota des moines venus de Normandie (7). Durant les guerres qu'une nombreuse faction de Normands fit à Guillaume le Roux et à Henry Ier, en faveur de leur 1068 à 1110 frère aîné Robert, les deux rois appelèrent à leur secours tout ce qu'il y avait de soldats de fortune. Ceux qui, de l'autre côté du détroit, se rendirent à cet appel exigèrent, pour la plupart, comme les soldats du conquérant, la promesse d'un domaine territorial, dont ils firent d'avance hommage aux rois. D'abord on assigna, pour le payement de ces dettes, les terres à confisquer sur les Normands du parti contraire, et quand elles n'y suffirent plus, on donna aux aventuriers des lettres de marque sur les Gallois (8).

Plusieurs capitaines de compagnies franches qui reçurent leurs gages en cette monnaie, se distribuèrent, avant même de les avoir conquis, les cantons les plus voisins du territoire de Glamorgan, et en joignirent, selon la mode du siècle, le nom à leur nom propre; puis, quand le temps de leur service en Angleterre fut expiré, ils firent route vers l'ouest, afin de se mettre, comme ils disaient, en possession de leurs héritages (9). Sous le règne de Guillaume le Roux, Bernard de Neuf-Marché s'empara ainsi du territoire de Breknock, et après sa mort il le laissa, disent les actes, à sa fille Sibylle, en légitime propriété (10). Au temps du roi Henry, un certain Richard, Normand de naissance, et comte d'Eu en Normandie, conquit la province galloise de Divet ou de Pembrocke, avec une petite armée de Brabançons, de Normands, et même d'Anglais, que les maux de la conquête dans leur patrie réduisaient au métier d'aventuriers et de conquérants du pays d'autrui. Richard d'Eu reçut, dans cette campagne, de ses Flamands et de ses Anglais, le surnom teutonique de *Strongboghe*, c'est-à-dire fort tireur d'arc, et par un hasard singulier, ce sobriquet, inintelligible pour les Normands, demeura héréditaire dans la famille du comte normand (11). 1110

Le Fort-tireur et ses compagnons d'armes se 1110 à 1120 rendirent par mer à la pointe la plus occidentale du pays de Divet, et refoulèrent vers l'est la population cambrienne des côtes, massacrant tout ce qui leur résistait. Les Brabançons étaient alors la meilleure infanterie de toute l'Europe, et le pays, peu montagneux, leur permettait de se prévaloir avec avantage de leur forte et pesante armure (12). Ils le conqui-

(1) Innumeris castellis cinxère... (Gesta Stephani regis, p. 630.)

(2) Voyez livre VII, p. 186.

(3) Cambrian biography, p. 107—197.

(4) Ibid., p. 97.

(5) Ibid., p. 198.

(6) Monast anglic. t. I, p. 556.—Ibid., p. 602, 719.

(7) Et super dictum conquæstum fundavit prioratum de Gowdesto, in proprio solo per eum conquæsto. (Ib. t. II, p. 904.)

(8) Invadendæ Cambriæ facultatem petiverunt, quâ concessâ... (Girald. Cambrens. Itinerar. Walliæ.)

(9) Assignant sibi provincias quas invadere constituunt, pro quibus se regi fidelitatis sacramento adstringunt. (Ibidem.)

(10) Monast. anglic., t. I, p. 520.—Ibid., p. 556.

(11) Ibid., p. 724.

(12) Girald. Cambr. apud Angliam sacram, tome II, p. 452.

1110 à 1138 rent rapidement, s'en partagèrent les villes, les maisons et les domaines, et bâtirent des châteaux pour se garantir des incursions des vaincus. Les Flamands et les Normands, qui tenaient le premier rang dans l'armée conquérante, furent les mieux favorisés dans le partage, et leur postérité forma la race des nouveaux riches et des nouveaux nobles du pays. Plusieurs siècles après, ces nobles et ces riches se faisaient encore remarquer par leurs noms à tournure française, précédés de la particule *de* ou du mot *fils* ou *fitz*, selon la vieille orthographe(1). Les descendants des Anglais, enrôlés dans cette expédition, composèrent la classe moyenne des petits propriétaires et des fermiers libres; leur langue devint la langue vulgaire du territoire conquis, et en bannit l'idiome gallois, circonstance qui fit donner au pays de Pembrocke le nom de *petite Angleterre* (2). Un monument curieux de cette conquête subsista longtemps dans le pays, c'était une grande route tracée le long de la crête des montagnes; cette route, construite par les envahisseurs, pour faciliter leur marche et assurer leurs communications, garda durant plusieurs siècles le nom de *chemin des Flamands* (3).

Encouragés par l'exemple de Richard *Strongbo ghe*, comte de Pembrocke, d'autres aventuriers abordèrent par mer dans la baie de Cardigan, et un certain Martin de *Tours* ou *Des tours*, envahit le territoire de Keymes, avec Guy de Brionne et Guérin du Mont-Cénis, qu'on appelait en normand *Mont Chensey* (4). Martin de Tours prit le titre de seigneur de Keymes, comme administrateur souverain de la contrée où ses hommes d'armes s'établirent (5). Il y ouvrit un asile pour tous les hommes français, flamands et même anglais de naissance, qui voudraient venir augmenter sa colonie, lui jurer foi et hommage contre les Gallois, et recevoir des terres sous condition de service, avec le titre d'hôtes libres de Keymes (6). La ville que ces aventuriers fondèrent fut appelée le *Bourg neuf;* et le lieu où le chef de guerre, devenu seigneur du pays, bâtit sa principale demeure, s'appela longtemps *Château-Martin*, suivant le génie de la vieille langue française (7). Pour sanctifier son invasion, Martin bâtit une église et un prieuré qu'il peupla de clercs, appelés à grands frais de l'abbaye de Saint-Martin de Tours. Il les préféra, soit parce que la ville de Tours était son lieu natal, soit parce que le nom de ce lieu faisait allusion à son propre nom (8). A sa mort, on l'ensevelit dans un tombeau de marbre, au milieu du chœur de la nouvelle église, et les clercs tourangeaux de la seigneurie de Keymes recommandèrent aux bénédictions de tout chrétien la mémoire de leur patron, qui, disaient-ils, avait ravivé dans ce pays, par son pieux zèle, la foi chancelante des Gallois (9).

Cette accusation, dont les prélats normands n'avaient pas manqué de se prévaloir pour autoriser leur intrusion et la dépossession de tout le clergé de race anglaise, fut renouvelée contre les Cambriens par tous ceux à qui les conquérants du pays de Galles donnèrent des églises ou des abbayes. Afin de colorer par une sorte de prétexte l'expulsion violente des anciens évêques et prêtres de ce pays, ils les déclaraient en masse hérétiques et faux chrétiens (10). Cependant il y avait déjà longtemps que les évêques de la Cambrie s'étaient réconciliés avec l'Église romaine, qu'ils étaient rentrés, comme on disait alors, dans l'unité catholique, et que l'un d'eux, celui de Saint-David, avait reçu le pallium (11). Ils se plaignirent vivement au pape de l'usurpation de leurs églises par des hommes de race étrangère et nullement religieux (12). Mais le pape ne les écouta point, regardant ceux qui avaient rétabli l'impôt du denier de saint Pierre comme d'assez bons juges de ce qui convenait au bien des âmes. Après cet appel inutile, les Gallois, poussés à bout, se firent eux-mêmes justice, et chassèrent en plusieurs lieux, à main armée, les clercs étrangers qui avaient expulsé leurs prêtres et disposé des biens des églises comme d'un patrimoine privé (13).

Ces actes de vengeance nationale furent plus fréquents dans les contrées maritimes, lieux plus éloignés de l'Angleterre et du centre de la puissance normande. Sur la côte voisine de l'île d'Anglesey, envahie par mer, en même temps que cette île, par les gens d'armes du comte de Chester, se trouvait une ville épiscopale nommée Bangor, où le roi Henry Ier avait établi un prélat normand appelé

(1) Cambrian register for 1796, p. 68 — 70.

(2) Anglia transvalliana. Little England beyond Wales. (Ibid.)

(3) Sicut via Flandrensium ducit per summitatem montis. (Vetus charta, apud Cambrian register, for 1796, p. 103.)

(4) Cambrian register, p. 126.

(5) Martinus turonensis, al. de turribus, dominus de Keymes. (Ibid.)

(6) Omnes liberos hospites suos de Keymes. (Ibid., p. 159.)

(7) Novumburgum... Castrum Martini; en anglais moderne, *Castle-Martin*. (Ibid., p. 126.)

(8) Monast. anglic. t. I, p. 445.

(9) Consectans ejus gentis rabiem, audaciam, christianæ fidei magnâ ex parte ignorantiam. (Monast. angl., t. II, p. 63.)

(10) Tantam in moribus eorum perversitatem. (Notæ ad Eadmeri Histor., p. 209.)

(11) Ibid., p. 116.

(12) Hæc ecclesia ferè annihilata est invasione super venientis gentis Normanniæ... maximâ parte cleri deletâ... (Anglia sacra, p. 693.)

(13) Iste Gaufridus episcopatum deseruit, Wallensium infestatione compulsus... (Roger. de Hoved., p. 544.)

1110 à 1138 Hervé. Pour remplir au gré du roi ses fonctions pastorales, au milieu d'une contrée à peine soumise, Hervé, dit un ancien auteur, tira le glaive à deux tranchants (1), et lança des anathèmes journaliers contre les Cambriens, en même temps qu'il leur faisait la guerre à la tête d'une troupe de soldats (2). Les Gallois ne se laissèrent pas excommunier et massacrer sans résistance; ils défirent l'armée de l'évêque, tuèrent un de ses frères et plusieurs de ses gens, et le contraignirent à prendre la fuite (3). Hervé retourna en Angleterre auprès du roi Henry, qui le félicita d'avoir souffert pour la foi, et lui promit récompense (4); le pape régnant, nommé Pascal, écrivit de sa propre main au roi, pour lui recommander cette victime de ce qu'il appelait la persécution et la férocité des barbares (5).

Pourtant la nation galloise était peut-être alors, de toute l'Europe, celle qui méritait le moins le nom de barbare. Malgré le mal que les Anglo-Normands lui faisaient chaque jour, ceux qui venaient la visiter sans armes, comme simples voyageurs, étaient accueillis et fêtés partout avec empressement; on les admettait, dès le premier abord, dans l'intimité des familles; on leur faisait partager le plus grand plaisir du pays, qui était la musique et le chant. « Ceux qui arrivent aux heures du matin, dit « un auteur du douzième siècle, sont amusés « jusqu'au soir par la conversation des jeunes « femmes et par le son de la harpe (6). » Il y avait une harpe dans chaque maison, si pauvre qu'elle fût; et la compagnie, assise en rond autour du musicien, chantait alternativement des stances quelquefois improvisées : on se donnait des défis pour l'improvisation et le chant, d'homme à homme, et quelquefois de village à village (7).

La vivacité d'esprit naturelle aux races celtiques se manifestait en outre chez les Cambriens par leur goût excessif pour la conversation, et par la promptitude de leurs répliques. « Tous les Gallois, sans « exception, même dans les rangs les plus bas, dit « l'ancien auteur cité plus haut, ont reçu de la na- « ture une grande volubilité de langue et une ex- « trême assurance à répondre devant les princes « et les grands; les Italiens et les Français parais- « sent avoir la même faculté; mais on ne la trouve « ni chez les Anglais de race, ni chez les Saxons de « la Germanie, ni chez les Allemands (8). On al- « léguera sans doute, pour cause du manque de « hardiesse des Anglais, leur servitude actuelle; « mais telle n'est point la vraie raison de ces diffé- « rences, car les Saxons du continent sont libres et « l'on remarque en eux le même défaut (9). »

Les Gallois, quin'entreprirent jamais d'invasions hors de leur pays à la manière des peuples germaniques, et qui, suivant un de leurs proverbes nationaux, souhaitaient que chaque rayon du soleil fût un poignard pour percer l'ami de la guerre (10), ne faisaient jamais de paix avec l'étranger, tant qu'il occupait leur territoire, y fût-il cantonné depuis longues années, y eût-il des châteaux, des bourgs et des villes. Le jour où l'un de ces châteaux était détruit de fond en comble était un jour de joie universelle, où, selon les paroles d'un écrivain gallois, le père privé d'un fils unique oubliait son malheur (11). Dans la grande prise d'armes qui eut lieu en l'année 1138, les Normands, attaqués sur toute la ligne de leurs marches, depuis le golfe de la Dee jusqu'à la Saverne, perdirent plusieurs postes, et, pour quelque temps, furent obligés de prendre à leur tour une attitude défensive (12). Mais l'avantage obtenu par les Cambriens ne pouvait être d'une grande importance, parce qu'ils ne poursuivaient point la guerre au delà des limites de leurs montagnes et de leurs vallées. Leur attaque, quelque vive qu'elle fût, donna ainsi moins d'alarmes aux conquérants de l'Angleterre, que l'invasion du roi d'Écosse, et fut encore moins utile au peuple saxon, qui avait mis en elle son espérance (13)

Le roi Étienne n'eut pas besoin de quitter sa résidence du sud pour marcher à la rencontre, soit des Écossais, soit des Gallois. Mais, peu de temps après, les partisans normands de Mathilde, fille de Henry Ier, lui donnèrent plus d'inquiétude. Appelée en Angleterre par ses amis, Mathilde débarqua le 22 septembre de l'année 1139, se jeta dans le château d'Arondel sur la côte de Sussex, et de là gagna celui

(1) Gladium bis acutum ad eos domandos exeruit. (Ex Hist. Eliensi manuscript., in notis ad Eadmeri Histor. p. 209.)

(2) Nunc anathemate, nunc propinquorum et aliorum hominum eos coercens multitudine. (Ibid.)

(3) Nec minor fuit eorum contra eum rebellio. (Ibid.)

(4) Religiosi episcopi. (Ibid.)

(5) Nimiâ barbarorum ferociâ et persecutione. (Ibid. p. 210.)

(6) Qui matutinis horis adveniunt, puellarum affatibus cytharæque modulis usquè ad vesperam delectantur. (Giraldi Cambrensis. Ed. Campden, p. 889.)

(7) Pennant's tour in Wales.

(8) Loquendi audaciam et respondendi fiduciam coràm principibus et magnatibus... (Giraldi Cambr., p. 889.)

(9) Si servitutem causaris in Anglis et hunc ei defectum assignes, in Saxonibus et Germannis qui libertate gaudent, et eodem tamen vitio vexantur, ratio non provenit. (Giraldi Cambr., p. 889.)

(10) Cambro-britton, t. II, p. 13.

(11) Ibid., t. I, p. 137.

(12) Gesta Stephani regis, p. 931. — Florent. Wigorn., p. 666.

(13) Orderic. Vital., p. 912.

1139 de Bristol, que tenait son frère Robert, comte de Glocester (1). Au bruit de l'arrivée de la prétendante, beaucoup de mécontentements et d'intrigues secrètes se dévoilèrent. La plupart des chefs du nord et de l'ouest firent leur renonciation solennelle à l'hommage et à l'obéissance d'Étienne de Blois, et renouvelèrent le serment qu'ils avaient prêté à la fille du roi Henry (2). Toute la race normande d'Angleterre parut divisée en deux factions qui s'observaient avec défiance avant d'en venir aux mains. « Le voisin, disent les historiens du temps, soup- « çonnait son voisin, l'ami son ami, le frère son « frère (3). »

1139 à 1140 De nouvelles bandes de soldats brabançons, engagés soit par l'un, soit par l'autre des deux partis rivaux, vinrent, avec armes et bagages, par différents ports et diverses routes, aux rendez-vous assignés par le roi et par Mathilde (4) : de part et d'autre, on leur avait promis, pour solde, les terres de la faction ennemie. Afin de soutenir les frais de cette guerre civile, les fils des Normands se mirent à vendre et à revendre leurs domaines, leurs villages et leurs bourgs d'Angleterre, avec les habitants, corps et biens (5). Plusieurs firent des incursions sur les domaines de leurs adversaires, et y enlevèrent les chevaux, les bœufs, les moutons et les hommes de race anglaise, qu'on saisissait jusque dans les villes et qu'on emmenait garrottés (6). La terreur était telle parmi eux, que, si les habitants de quelque cité ou de quelque bourg voyaient approcher de loin seulement trois ou quatre cavaliers, ils prenaient aussitôt la fuite (7).

Cet effroi exagéré provenait des bruits sinistres qui couraient sur le sort des hommes que les Normands avaient saisis et enfermés dans leurs châteaux (8). « Car ils enlevaient, dit une chronique « saxonne, tous ceux qui leur paraissaient avoir « quelque bien, hommes et femmes, de jour comme « de nuit; et quand ils les tenaient emprisonnés, « pour en tirer de l'or et de l'argent, ils leur infli- « geaient des tortures comme jamais martyr n'en « éprouva (9). Les uns étaient suspendus par les « pieds, la tête au-dessus de la fumée; d'autres étaient « pendus par les pouces, avec du feu sous les pieds; « à quelques-uns ils serraient la tête avec une cour- « roie, jusqu'au point d'enfoncer le crâne; d'autres « étaient jetés dans des fosses remplies de serpents, « de crapauds et de toutes sortes de reptiles; « d'autres étaient placés dans la *chambre à cru-* « *cir* : c'est ainsi que (en langue normande) on « appelait une espèce de coffre court, étroit, peu « profond, garni de cailloux pointus, et où le « patient était tenu serré jusqu'à la dislocation des « membres (10).

« Dans la plupart des châteaux il y avait un « trousseau de chaînes d'un poids si lourd que « deux ou trois hommes pouvaient à peine le sou- « lever (11); le malheureux qu'on en chargeait était « tenu debout par un collier de fer scellé dans un « poteau, et ne pouvait ni s'asseoir, ni se coucher, « ni dormir. Ils tuèrent par la faim plusieurs mil- « liers de personnes (12). Ils imposèrent tributs sur « tributs aux bourgs et aux villes; et (dans leur « langue) ils appelaient cela *tenserie* (13). Lorsque « les bourgeois n'avaient plus rien à leur donner, « ils pillaient et incendiaient la ville (14). On eût pu « voyager tout un jour sans trouver une âme dans « les bourgs, ni à la campagne un champ cultivé. « Les pauvres mouraient de faim, et ceux qui au- « trefois avaient eu quelque chose mendiaient leur « pain de porte en porte (15). Quiconque put s'expa- « trier abandonna le pays. Jamais plus de douleurs « et de maux ne fondirent sur cette terre, et les « païens, dans leurs invasions, en avaient moins « fait qu'eux (16). Ils n'épargnaient ni les cimetières « ni les églises, prenaient tout ce qu'il y avait à « prendre, et puis mettaient le feu à l'église : c'était « en vain qu'on labourait la terre; autant eût valu

(1) Gervasii Cantuariensis Chronic., p. 1349.

(2) Ab obsequio regis recesserunt, et pristinis fidei sacramentis innovatis... (Ibid.)

(3) Nec vicinus in proximo, nec amicus in amico, nec frater in fratre potuit fidem habere. (Ibid., p. 1350.)

(4) Flandrenses igitur, relicto natali solo, catervatim in Angliam confluunt. (Ibid.)

(5) Quibus in stipendium dantur vicorum ac villarum cultores atque habitatores, cum omnibus rebus suis universis ac substantiis. (Florent. Wigorn. Continuat., p. 672.)

(6) Per vicos et plateas capiuntur, et velut in copulâ canum constringuntur. (Ibid., p. 673.)

(7) Si duo vel tres equites appropinquarent alicui oppido omnes oppidani fugerunt. (Chron. saxon. Gibson, p. 239.)

(8) Deoules and yvele men. (Ibid.)

(9) Adeò ut nulli unquam martyres talia senserint. (Ibid.)

(10) Alios injecerunt in crucetum (crucet-hus), id est, cistam quæ erat brevis et angusta et depressa... (Chron. saxon. Gibson, p. 240.) *Crucir*, en vieux français, signifie *torturer*.

(11) In compluribus castellorum erat horridum quiddam ac detestandum scilicet *sachen-teges*... (Ibid.) *Sac*, al. *sache*, signifie *procès* ou *question judiciaire*, lis, quæstio judiciaria; *tege teag* signifie *lien*. (Voyez le Glossaire saxon d'Edward Lye.)

(12) Multa millia fame occiderunt. (Chron. saxon. Gibson, p. 240.)

(13) Imposuerunt tributa oppidis valdè frequenter, et illud vocârunt *Tenserie*... (Ibid.) *Tenser* ou *tanser*, en vieux français, veut dire *châtier*.

(14) Vastaverunt et incenderunt omnia oppida. (Ibid.)

(15) Ostiatim victum petebant. (Ibid.)

(16) Neque unquàm pagani plùs mali quàm hi fecerunt. (Ibid.)

1139 à 1140 « labourer le sable, et l'on disait tout haut que le « Christ et ses saints étaient endormis (1). »

C'était aux environs de Bristol, où l'*emperesse* Mathilde et ses Angevins avaient établi leur quartier général, que régnait la plus grande terreur. Tout le jour on voyait amener à la ville des hommes liés et bâillonnés, soit avec un bâton, soit avec un mors de fer (2). Il en sortait incessamment des troupes de soldats déguisés, qui, sous l'habit anglais, cachant leurs armes et leur langage, se répandaient dans les lieux populeux, se mêlaient à la foule, dans les marchés et dans les rues, puis tout à coup s'emparaient de ceux dont l'aspect semblait annoncer quelque aisance, et les conduisaient à leur quartier, pour les y mettre à rançon (3). Ce fut contre Bristol que le roi Étienne dirigea d'abord son armée; cette ville forte et bien défendue résista, et les soldats royaux s'en vengèrent en dévastant et brûlant les environs (4). Le roi attaqua ensuite, un à un, avec plus de succès, les châteaux normands situés sur la frontière du pays de Galles, dont presque tous les seigneurs s'étaient déclarés contre lui.

1140 Pendant qu'il était occupé de cette guerre longue et pénible, l'insurrection éclata du côté de l'est; les terres marécageuses d'Ély, qui avaient servi de refuge aux derniers des Saxons libres, devinrent un camp pour les Normands de la faction angevine. Baudoin de Reviers et Lenoir, évêque d'Ély, élevèrent, contre le roi Étienne, des retranchements de pierre et de ciment aux lieux mêmes où Hereward avait bâti un fort de bois (5). Ces lieux, toujours considérés comme redoutables par l'autorité normande, à cause des facilités qu'ils offraient pour s'y réunir et s'y défendre, avaient été mis par Henry Ier sous le pouvoir d'un évêque, dont la surveillance devait se joindre à celle du comte et du vicomte de la province (6). Le premier évêque du nouveau diocèse d'Ély fut ce même Hervé, que les Gallois avaient expulsé de Bangor; le second fut Lenoir, qui découvrit et dénonça la grande conspiration des Anglais, en l'année 1137. Ce ne fut point par zèle personnel pour le roi Étienne, mais par patriotisme, comme Normand, qu'il servit alors ce roi contre les Saxons, et, dès que les Normands 1140 se furent déclarés contre Étienne, Lenoir se joignit à eux, et entreprit de faire des îles de son diocèse un rendez-vous pour les amis de Mathilde (7).

Étienne attaqua ses adversaires dans ce camp, de la même manière que Guillaume le Conquérant y avait autrefois attaqué les réfugiés saxons. Il construisit des ponts de bateaux, sur lesquels passa la cavalerie, et mit en pleine déroute les troupes de Baudoin de Reviers et de l'évêque Lenoir (8). L'évêque s'enfuit vers Glocester, où se trouvait alors la fille de Henry Ier avec les principaux de ses partisans. Tous ceux qu'elle avait dans l'ouest, encouragés par l'absence du roi, réparaient les brèches de leurs châteaux, ou, transformant en forteresses les clochers des grandes églises, les garnissaient de machines de guerre; ils creusaient, à l'entour, des fossés, dans le terrain même des cimetières, de façon que les cadavres étaient mis à découvert, et les ossements dispersés (9). Les prélats normands ne se faisaient aucun scrupule de prendre part à ces opérations militaires, et n'étaient pas les moins actifs ni les moins occupés à torturer les Anglais pour leur faire donner rançon. On les voyait, comme dans les premiers temps de la conquête, montés sur des chevaux de bataille, couverts d'armes, la lance ou le bâton au poing, diriger les travaux et les attaques, ou tirer le butin au sort (10).

L'évêque de Chester et celui de Lincoln se faisaient remarquer parmi les plus belliqueux. Ce dernier rallia les troupes battues au camp d'Ély, et recomposa, sur la côte de l'est, une armée que le roi 1141 Étienne vint attaquer, mais avec moins de succès que la première fois; ses troupes, victorieuses à Ély, se débandèrent près de Lincoln : abandonné de ceux qui l'entouraient, le roi se défendit seul quelque temps; mais, à la fin, obligé de se rendre, il fut conduit à Glocester, aux quartiers de la comtesse d'Anjou, qui, de l'avis de son conseil de guerre, l'enferma au donjon de Bristol (11). Cette défaite ruina la cause royale. Les Normands du parti d'Étienne, le voyant vaincu et captif, passè-

(1) Dixerunt enim apertè quòd Christus dormivit et ejus sancti. (Chron. saxon. Gibson., p. 240.)

(2) Ore obturato vel cum massâ aliquâ illùc urgenter impressâ, vel cum machinulâ ad formam asperi fræni capistratâ et dentatâ... (Gesta Stephani regis, p. 941.)

(3) In die pertritam et populosam viam, nunc hùc, nunc illùc, itinerare... nomen suum, personas et officium mentiri, (non arma, non notabilem habitum. (Ibid.)

(4) Quæcumque in circuitu erant vastatis et consumptis. (Ibid.)

(5) Ex lapide et cæmento. (Hist. Eliensis, apud Angliam sacram, t. 1, p. 620.)

(6) Cernens insulam Eliensem locum periculosissimum si qua seditio in regno oriretur,... studuit... locum sub sede episcopali immutari. (Ingulf. Croyl. Continuat., p. 117.)

(7) Consideratâ mirâ et insuperabili loci munitione. (Gesta Stephani regis, p. 949.)

(8) Ibid., p. 950.—Anglia sacra, p. 620.

(9) Cœmeterium in castelli sustollebatur vallum, et corpora mortuorum retracta... (Gesta Stephani regis, p. 950.)

(10) Ipsi episcopi ferro accincti... prædas participare... pecuniosos cruciatibus exponere... invehi equis...

(11) In turri Bricstowensi. (Gesta Stephani regis, p. 952.)

1141 rent en foule du côté de Mathilde (1). Son propre frère, Henry, évêque de Winchester, se déclara pour la faction victorieuse; et les paysans saxons, qui haïssaient également les deux partis, profitèrent du désastre des vaincus pour les dépouiller et les maltraiter dans leur déroute (2).

La petite-fille de Guillaume le Conquérant fit son entrée triomphale dans la cité de Winchester : l'évêque Henry la reçut aux portes, à la tête du clergé de toutes les églises. Elle se mit en possession des ornements royaux, ainsi que du trésor d'Étienne (3), et convoqua un grand conseil de prélats, de comtes, de barons et de chevaliers. L'assemblée décida que Mathilde prendrait le titre de reine, et l'évêque qui la présidait prononça la formule suivante : « Ayant « invoqué premièrement, et comme il convient, « l'aide de Dieu tout-puissant, nous élisons pour « dame de l'Angleterre et de la Normandie la fille « du glorieux, riche, bon et pacifique roi Henry, « et lui promettons foi et soutien (4). » Mais l'heureuse fortune de la reine Mathilde la rendit bientôt dédaigneuse et arrogante; elle cessa de prendre conseil de ses anciens amis, et traita peu gracieusement ceux d'entre ses adversaires qui voulaient se rapprocher d'elle (5). Les auteurs de son élévation, s'ils lui faisaient quelque demande, essuyaient souvent des refus, et, quand ils s'inclinaient devant elle, dit un vieil historien, elle ne se levait point pour eux (6). Cette conduite refroidit le zèle de ses plus dévoués partisans, et la plupart s'éloignant d'elle, sans pourtant se déclarer pour le roi détrôné, attendirent en repos l'événement (7).

De Winchester, la nouvelle reine se rendit à Londres. Elle était fille d'une Saxonne ; les bourgeois saxons, par une sorte de sympathie nationale, la virent plus volontiers dans leur ville que le roi de pure race étrangère (8); mais l'empressement de ces serfs de la conquête toucha peu le cœur altier de l'épouse du comte d'Anjou, et la première parole qu'elle fit adresser aux gens de Londres fut la de mande d'un énorme taillage (9). Les bourgeois, que 1141
les dévastations de la guerre et les exactions d'Étienne avaient réduits à un tel point de détresse qu'ils craignaient une famine prochaine, supplièrent la reine d'avoir pitié d'eux, et d'attendre, pour imposer de nouveaux tributs, qu'ils fussent relevés de leur misère présente (10). « Le roi ne nous a rien laissé, » lui dirent d'un ton soumis les députés des citoyens. « — J'entends, reprit avec dédain la fille de « Henry Ier; vous avez tout donné à mon adver- « saire, vous avez conspiré avec lui contre moi, et « vous voulez que je vous épargne (11)...? » Obligés de payer le taillage, les bourgeois de Londres saisirent cette occasion pour présenter à la reine une humble requête : « Noble dame, lui dirent-ils, « qu'il nous soit permis de suivre les bonnes lois « du roi Edward, ton grand-oncle, au lieu de celles de « ton père le roi Henry, qui sont mauvaises et trop « dures pour nous (12). » Mais, comme si elle eût rougi de ses aïeux maternels et renié sa descendance anglo-saxonne, Mathilde s'irrita de cette requête, traita d'insolents ceux qui osaient la lui adresser, et proféra contre eux de grandes menaces. Blessés au fond du cœur, mais dissimulant leur peine, les bourgeois retournèrent à leur salle de conseil (13), où les Normands, devenus moins ombrageux, leur permettaient alors de s'assembler pour faire entre eux, de gré à gré, la répartition des tailles; car le gouvernement avait pris la coutume d'imposer les villes en masse, sans s'occuper de la manière dont l'impôt serait rempli par les contributions individuelles.

La reine Mathilde attendait en pleine sécurité, soit dans la tour du Conquérant, soit dans le nouveau palais de Guillaume le Roux, à Westminster, que les députés des habitants vinssent lui offrir à genoux les sacs d'or qu'elle avait demandés, quand tout à coup les cloches de la ville sonnèrent l'alarme; une grande foule se répandit dans les rues et sur les places (14). De chaque maison sortait un

(1) Spontè ad comitissæ imperium conversis. (Gesta Stephani regis, p. 953.)

(2) A simplici rusticorum plebe in malum illius conjurante... (Ibid.)

(3) Regisque castello et regni coronâ, thesaurisque. (Ibid., p. 954.)

(4) Invocatâ primò, ut par est, in auxilium Divinitate, filiam... in Angliæ Normanniæque dominam eligimus, eique fidem et manutenementum promittimus. (Acta concilii Winton. apud. script. rer. fr., t. XIII, p. 28.)

(5) Gesta Stephani regis, p. 954.

(6) Non ipsis antè se inclinantibus reverenter ut decuit assurgere. (Ibid.)

(7) Ad quem fidem cœpta devenirent taciti observabant. (Ibid.)

(8) Se illi supplices obtulerunt. (Ibid.)

(9) Infinitæ copiæ pecuniam ore imperioso exegit. (Gesta Stephani regis, p. 954.)

(10) Quatenùs calamitatis et oppressionis suæ miserta... vel pauco tempore parceret. (Ibid.)

(11) Torva oculos, crispatâ in rugam fronte, inquiens, Londonienses... ad regem restaurandum, divitias suas largissimè prorogasse, cum adversariis suis conspirasse. (Ibid.)

(12) Ut leges eis regis Edwardi observare liceret, quia optimæ erant; non patris sui Henrici, quia graves erant. (Florent. Wigorn. Chron. apud script. rer. francic., t. XIII, p. 77.)

(13) Tristes et inexauditi ad sua discessère. (Gesta Stephani regis, p. 954.)

(14) Cùm ergò comitissa... præstolaretur, omnis civitas sonantibus ubique campanis... (Ibid., p. 955.)

1141 homme armé du premier instrument de combat qu'il avait trouvé sous sa main. Un ancien auteur compare la multitude qui s'amassait en tumulte aux abeilles sortant de la ruche (1). La reine et ses barons normands et angevins, se voyant surpris, et n'osant risquer, dans des rues étroites et tortueuses, un combat où la supériorité de l'armure et de la science militaire ne pouvaient être d'aucun usage, montèrent promptement à cheval et s'enfuirent (2). Ils avaient à peine passé les dernières maisons du faubourg, qu'une troupe d'Anglais, accourus vers leurs logements, en brisa les portes, et, ne les y trouvant point, pilla tout ce qu'ils avaient laissé (3). La reine galopait sur la route d'Oxford avec ses barons et ses chevaliers : de distance en distance quelqu'un d'entre eux se détachait du cortége pour s'enfuir plus sûrement tout seul par des chemins de traverse et des sentiers détournés (4); elle entra dans Oxford avec son frère, le comte de Glocester, et le petit nombre de ceux qui avaient choisi cette route comme la plus sûre, ou qui avaient oublié leur propre danger pour le sien (5).

En réalité, ce danger était peu de chose; car les habitants de Londres, satisfaits d'avoir chassé de leurs murs la nouvelle reine d'Angleterre, ne se mirent point à la poursuivre. Leur soulèvement, né d'un accès d'indignation, sans projet conçu d'avance, sans liaison avec d'autres mouvements, n'était point le premier acte d'une insurrection nationale. L'expulsion de Mathilde et de ses adhérents ne tourna point au profit du peuple anglais,
1141 mais des partisans du roi Étienne. Ceux-ci rentrè-
à rent bientôt à Londres, occupèrent la cité et la gar-
1142 nirent de leurs troupes, sous couleur d'alliance avec les citoyens (6). L'épouse du roi prisonnier se rendit à Londres et y établit ses quartiers; tout ce qu'obtinrent alors les bourgeois, ce fut d'être enrégimentés au nombre de mille hommes, portant le casque et le haubert, parmi les troupes qui se rassemblèrent au nom d'Etienne, et de servir, comme auxiliaires des Normands, sous Guillaume et Roger de la Chesnaye (7).

L'évêque de Winchester, voyant le parti de son frère reprendre ainsi quelque force, déserta le parti 1141 à 1142
contraire, et se déclara de nouveau pour le prisonnier de Bristol; il arbora la bannière du roi sur le château de Winchester et sur sa maison épiscopale, qu'il avait fortifiée et crénelée comme un château (8). Robert de Glocester et les partisans de Mathilde vinrent en faire le siége. La garnison du château, bâti au milieu de la ville, mit le feu aux maisons pour gêner les assiégeants; et, pendant ce temps, l'armée de Londres, attaquant ces derniers à l'improviste, les obligea de se retrancher dans les églises, qu'on incendia pour les en faire sortir (9). Robert de Glocester fut fait prisonnier, et ceux qui le suivaient se dispersèrent. Barons et chevaliers jetèrent leurs armes, et, marchant à pied pour n'être point reconnus, traversèrent, sous de faux noms, les villes et les villages (10). Mais, outre les partisans du roi qui les serraient de près, ils trouvèrent sur leur chemin d'autres ennemis, les paysans saxons, acharnés contre eux dans leur déroute, comme naguère ils l'avaient été contre la faction opposée (11); ils arrêtaient ces fiers Normands, que, malgré leurs efforts pour se déguiser, on reconnaissait au langage, et les faisaient courir devant eux à grands coups de fouet (12). L'archevêque de Canterbury, d'autres évêques et nombre de seigneurs, furent maltraités de la sorte et dépouillés de tous leurs habits (2). Ainsi cette guerre fut à la fois pour les Anglais de race un sujet de misère et de joie, de cette joie frénétique qu'on éprouve au milieu de la souffrance, en rendant le mal pour le mal. Le petit-fils d'un homme mort à Hastings éprouvait un moment de plaisir en se voyant maître de la vie d'un Normand, et les Anglaises qui tournaient le fuseau au service des hautes dames normandes riaient d'entendre raconter les souffrances de la reine Mathilde à son départ d'Oxford, comment elle s'était enfuie avec trois chevaliers, la nuit, à pied, par la neige, et comment elle avait passé, en grande alarme, près des postes ennemis, tremblant au moindre bruit d'hommes et de chevaux ou à la voix des sentinelles (14).

Peu de temps après que le frère de Mathilde,

(1) Quasi frequentissima ex apium alveariis examina. (Gesta Stephani regis, p. 955.)

(2) Cursatiles accensi equos... (Ibid.)

(3) Vix antemurales civitatis domos fugiendo liquissent. (Ibid.)

(4) Variarum viarum diverticula subeuntes. (Ibid.)

(5) Aliisque baronibus perpaucis quibus fugiendi oportunitas illò aptiùs dirigebatur. (Ibid.)

(6) Ibid.

(7) Mille cum galeis et loricis ornatissimè instructi. (Ibid., p. 956.)

(8) Domum quam instar castelli fortiter et inexpugnabiliter firmârat. (Ibid., p. 955.)

(9) Gesta Stephani regis, p. 956.

(10) Omnibus militandi abjectis insigniis, pedites et inhonori nomen suum et fugam mentiebantur. (Ibidem, p. 957.)

(11) In manus rusticorum incidentes. (Ibid.)

(12) Dirissimis flagris afflerebantur. (Ibid.)

(13) Equis et vestibus ab istis captis, ab illis horrendè abstractis. (Ibid.)

(14) Tribus tantùm se comitantibus militibus, è castello noctu egreditur, perque nivem et gelu pedestris... hinc cornicinum stridore, hinc ululantium in altum clamore... (Ibid., p. 959.)

1141 à 1142 Robert, comte de Glocester, eut été fait prisonnier, les deux partis conclurent un accord, par lequel le roi et le comte furent rendus l'un pour l'autre, de manière que la dispute revint à ses premiers ter-
1142 mes (1). Étienne sortit de la tour de Bristol, et reprit l'exercice de la royauté; son gouvernement s'étendit alors sur la portion du pays où dominaient ses partisans, c'est-à-dire, sur les provinces du centre et de l'est de l'Angleterre. Quant à la Normandie, aucun de ses ordres n'y parvint; car, durant sa captivité, tout le pays s'était rendu au comte Geoffroy, mari de Mathilde, lequel, peu de temps après, du consentement des Normands, céda à son fils aîné Henry, le titre de duc de Normandie (2). Le
1148 parti d'Étienne perdit ainsi l'espérance de se recruter outre-mer; mais, comme il était maître des côtes, il eut le moyen d'empêcher que de semblables renforts ne parvinssent à ses adversaires, resserrés dans la contrée de l'ouest. Leur seule ressource fut de solder des corps de Gallois qui, bien que mal armés, arrêtèrent quelque temps, par leur bravoure et leur tactique bizarre, la marche des partisans du roi (3).

Pendant que la lutte se prolongeait assez mollement de part et d'autre, Henry, fils de Mathilde, parti de Normandie avec une petite armée, réussit
1153 à débarquer en Angleterre. Au premier bruit de son arrivée, beaucoup de gens commencèrent à abandonner la cause d'Étienne; mais, dès qu'ils apprirent que Henry n'avait que peu de monde et peu d'argent, beaucoup revinrent au roi, et la désertion s'arrêta (4). La guerre se poursuivit sous le même aspect qu'auparavant; il y eut des châteaux pris et repris, des villes pillées et brûlées. Les Anglais, fuyant de leurs maisons par force ou par crainte, allaient bâtir de petites cabanes sous les murs des églises; mais ils ne tardaient pas à en être expulsés par l'un ou l'autre parti, qui transformait l'église en forteresse, crénelait le haut des tours et y braquait ses machines de guerre (5).

Le fils unique du roi Étienne, nommé Eustache, qui s'était plus d'une fois signalé par son courage, mourut, après avoir pillé un domaine consacré à saint Edmund, roi et martyr; et sa mort fut, selon les Anglais de naissance, la suite de l'outrage qu'Eus- 1153
tache avait osé faire à ce saint de race anglaise (6). Étienne, n'ayant plus de fils auquel il pût désirer de transmettre la royauté, fit alors proposer à Henry d'Anjou, son rival, de terminer la guerre par un accord; il demandait que les Normands d'Angleterre et du continent le laissassent régner en paix durant sa vie, à condition qu'après lui le fils de Mathilde serait roi. Les Normands y consentirent, et la paix fut rétablie. La teneur du traité, juré par les évêques, les comtes, les barons et les chevaliers des deux partis, s'offre sous deux faces très-différentes dans les historiens du temps, selon la faction qu'ils favorisent. Les uns disent que le roi Étienne adopta Henry pour son fils, et qu'en vertu de cet acte préalable, les seigneurs jurèrent de donner en héritage au fils adoptif le royaume de son père (7); d'autres, au contraire, prétendent que le roi reconnut positivement le droit héréditaire du fils de Mathilde sur le royaume, et qu'en retour ce dernier lui octroya bénévolement de régner le reste de sa vie (8). Ainsi des contemporains, également dignes de foi, font provenir de deux principes entièrement opposés la légitimité qu'ils accordent au petit-fils de Henry Ier. Lesquels doit-on croire en cela? Ni les uns, ni les autres; et la vérité est que les mêmes barons qui avaient élu Étienne, malgré le serment prêté à Mathilde, qui ensuite élurent Mathilde, malgré le serment prêté à Étienne, par un nouvel acte de volonté, désignèrent, pour succéder à Étienne, le fils de Mathilde, et non sa mère: de cette volonté toute-puissante dérivait la légitimité royale (9).

Peu de temps avant son expédition en Angleterre, 1152 à 1153
Henry avait pris pour femme l'épouse divorcée du roi de France, Éléonore ou Aliénor, ou plus familièrement Aanor, fille de Guillaume, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, c'est-à-dire, souverain de toute la côte occidentale de la Gaule, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'au pied des Pyrénées (10). Suivant les usages de ce pays, Éléonore y jouissait de tout le pouvoir qu'avait exercé son père; et, de plus, son mari, quoique étranger, pouvait entrer avec elle en partage de la souveraineté. Le roi Louis VII

(1) Ad primum dissentionis punctum. (Gesta Stephani regis, p. 957.)

(2) Guill. Neubrig. apud script. rerum francic., tom. XIII, p. 99.

(3) Crudelis et indomitæ pedestris multitudinis, Wallensium scilicet... (Gesta Stephani regis, p. 964-970.)

(4) Ibid., p. 973.—Gervas. Cantuariensis, p. 1366.

(5) Alii circà templa, spe videlicet se tutandi, humilia contexentes tuguria... (Gesta Stephani regis, p. 960.) — De turri undè dulces tintinnabulorum monitus, nunc balistas erigi. (Ibid., p. 951.)

(6) Ibid.

(7) Et rex quidem ducem adoptans in filium, eum solemniter successorem proprium declaravit. (Guill. Neubrig. ap. script. rer. francic., t. XIII, p. 100.)

(8) Rex recognovit hæreditarium jus quod dux Henricus habebat in regno, et dux benignè concessit ut rex totâ vitâ suâ, si vellet, regnum teneret. (Chronic. Normann., p. 989.)

(9) Sciatis quòd ego rex Stephanus Henricum ducem Normanniæ post me successorem regni Angliæ, et hæredem meum jure hæreditario constitui, et ei ac hæredibus suis regnum Angliæ donavi et confirmavi (Instrumentum pacis, apud Jo. Brompton., p. 1037.)

(10) Script. rer. francic., t. XIII, p. 102, et t. XIV, p. 11.

1152 à 1153 eut ce privilége, tant qu'il resta uni à la fille du comte Guillaume, et il entretint des officiers et des garnisons dans les villes de l'Aquitaine ; mais, aussitôt qu'il l'eut répudiée, il lui fallut rappeler ses sénéchaux et ses hommes d'armes (1). Ce fut en Palestine, où Éléonore avait suivi son mari partant pour la croisade, que leur mésintelligence éclata. Persuadé, soit à tort, soit à raison, que la reine le trompait pour un jeune Sarrasin, Louis sollicita et obtint le divorce refusé par l'Église aux gens du peuple, mais souvent accordé aux princes (2).

Il se tint, à Beaugency-sur-Loire, un concile devant lequel la reine de France fut obligée de comparaître. L'évêque, qui portait la parole comme accusateur, annonça que le roi demandait le divorce, « parce qu'il ne se fiait point en sa femme, « et jamais ne serait assuré de la lignée qui viendrait « d'elle (3). » Le concile passa outre sur cette scandaleuse requête, et déclara le mariage nul, sous prétexte de parenté, s'apercevant un peu tard qu'Éléonore était cousine de son mari à l'un des degrés prohibés (4). L'épouse répudiée se mit en route pour retourner dans son pays, et s'arrêta quelque temps à Blois. Durant son séjour dans cette ville, Thibaut, comte de Blois, tâcha de lui plaire et d'obtenir sa main. Indigné du refus qu'il essuya, le comte résolut de retenir en prison, dans son château, la duchesse d'Aquitaine (5), et même de l'y épouser de force, comme s'exprime un vieil historien (6). Elle soupçonna ce mauvais dessein ; et, partant de nuit, descendit la Loire jusqu'à Tours, ville qui faisait alors partie du comté d'Anjou. Au bruit de son arrivée, le second fils du comte d'Anjou et de l'emperesse Mathilde, nommé Geoffroy, épris du même désir que Thibaut de Blois, vint se placer en embuscade à un port de la Loire, qu'on appelait le *Port des Piles*, pour arrêter le cortége de la duchesse, l'enlever elle-même et l'épouser (7) ; mais Éléonore, dit l'historien, en fut avertie par son bon ange, et prit subitement un autre chemin pour aller à Poitiers (8).

C'est là que Henry, fils aîné de Mathilde et du comte d'Anjou, plus courtois que son frère, se rendit pour solliciter l'amour de la fille des ducs d'Aquitaine. Il fut agréé, conduisit sa nouvelle épouse en Normandie, et envoya, dans les cités de la Gaule méridionale, des baillis, des justiciers et des hommes d'armes normands. Au titre de duc de Normandie il joignit dès lors ceux de duc d'Aquitaine et de comte de Poitou (9) ; et, son père ayant déjà l'Anjou et la Touraine, leur souveraineté s'étendait sur toute la partie occidentale de la Gaule, entre la Somme et les Pyrénées, à l'exception de la pointe de Bretagne. Les terres du roi de France, bornées par la Loire, la Saône et la Meuse, étaient loin d'avoir une pareille étendue. Ce roi s'alarma de voir s'accroître à un tel point la puissance normande, rivale de la sienne depuis sa naissance, et encore plus depuis la conquête de l'Angleterre. Il avait fait de grands efforts pour prévenir l'union du jeune Henry avec Éléonore d'Aquitaine, et l'avait sommé, comme son vassal pour le duché de Normandie, de ne point contracter mariage sans l'aveu de son seigneur suzerain (10). Mais les obligations de l'homme-lige envers le suzerain, même quand les deux parties les avaient expressément avouées et consenties, n'avaient guère de valeur entre gens d'égale puissance. Henry ne tint nul compte de la défense de se marier, et Louis VII fut obligé de se contenter des nouveaux serments d'hommage que lui prêta le futur roi d'Angleterre pour le comté de Poitou et le duché d'Aquitaine (11).

Des serments de ce genre, vagues dans leur teneur, prêtés de mauvaise grâce et en quelque sorte pour la forme, étaient depuis longtemps le seul lien qui existât entre les successeurs des anciens rois franks et les chefs souverains du pays compris entre la Loire et les deux mers ; car la domination franke n'avait pu prendre racine dans ces contrées aussi fortement que dans celle qui était voisine de la Germanie. Au septième siècle, les peuples de l'Europe qui entretenaient quelques relations avec la Gaule avaient déjà coutume de la désigner tout entière par le nom de *France ;* mais, au sein même du territoire gaulois, ce nom était loin d'avoir une pareille universalité. Le cours de la Loire formait la limite méridionale de la Gaule franke, ou du pays français ; et au delà se trouvait le pays romain, différent de l'autre par la langue et les mœurs, surtout par la civilisation (12).

Dans la contrée du sud, les habitants, grands ou petits, riches ou pauvres, étaient presque en-

(1) Munitiones removet, gentes suas exindè reducit. (Script. rer. francic., t. XII, p. 474.)

(2) Hanc ampliùs noluit habere... uxorem suam repudiat... (Ibid., t. XII, p. 127-474.)

(3) De Potter, Histoire des conciles, t. VIII, p. 23.

(4) Quòd inter ipsum et reginam Alienoridem linea consanguinitatis erat. (Script. rer. francic., t. XII, p. 127.)

(5) Ibid. p. 474.

(6) Eam per vim nubere sibi voluit. (Ibid.)

(7) Cùm ipsam uxorem ducere et apud portum de *Piles* rapere voluisset. (Script. rer. francic., t. XII, p. 474.)

(8) Ipsa commonita ab angelis suis, per aliam viam reversa est... (Ibid.)

(9) Ibid., tom. XII, p. 474, et tom. XIII, p. 102.

(10) Ibid., t. XII, p. 474.

(11) Ibid., t. XIII, p. 565.

(12) Ibid., t. XIII—XVIII, passim.

600 à 750 tièrement de pure race gauloise, ou du moins la descendance germanique n'y était point accompagnée de la même supériorité de condition sociale qui s'y attachait dans le nord. Les hommes de race franke, qui étaient venus dans la Gaule méridionale soit en conquérants, soit comme agents et commissaires des conquérants, établis au nord de la Loire, ne réussirent point à se propager comme nation distincte au sein d'une population nombreuse et réunie dans de grandes villes : aussi les habitants de la France et de la Bourgogne employaient-ils d'ordinaire le nom de Romains pour désigner ceux du midi (1).

Plusieurs des successeurs de Chlodowig ajoutèrent à leur titre de roi des Franks celui de princes du peuple romain (2); au déclin de cette première dynastie, la population de l'Aquitaine et de la Provence prit dans son propre sein des ducs et des comtes indigènes, ou, ce qui est plus remarquable, contraignit les descendants de ses gouverneurs de race tudesque à se révolter avec elle. Mais cet affranchissement de la Gaule méridionale était à peine accompli, que l'avénement d'une seconde race de rois vint rendre à la nation franke son ancienne énergie et la pousser de nouveau à la conquête du Midi.

750 à 814 Redevenus maîtres de ces belles contrées, les Gallo-Franks y placèrent des gouverneurs et des juges (3) qui enlevaient, sous forme de tribut, tout l'argent du pays; mais, à la première occasion favorable, les Méridionaux refusaient de payer, se soulevaient, et chassaient les étrangers. Alors les Franks descendaient du nord pour revendiquer leur droit de conquête; ils venaient sur les bords de la Loire, soit à Orléans, soit à Tours, soit à Nevers, tenir leur champ de mai en armes (4). La guerre commençait entre eux et les habitants du Limousin ou de l'Auvergne, qui étaient l'avant-garde de la population gallo-romaine. Si les Romains (pour parler le langage de l'époque) se sentaient trop faibles, ils proposaient au chef des gens de France de lui payer l'impôt chaque année, en conservant d'ailleurs l'indépendance politique (5). Le prince frank soumettait cette proposition à ses *leudes* (6), dans leur assemblée, tenue en plein air; si cette assemblée votait contre la paix, l'armée continuait 750 à 814 sa marche, arrachant les vignes et les arbres à fruit, enlevant les hommes, le bétail et les chevaux (7). Quand la cause du Midi avait été complétement vaincue, les juges, *grafs*, et *skepen* franks (8) se réinstallaient dans les villes, et, pour un temps plus ou moins long, en tête des actes publics figuraient les formules suivantes : « Sous « le règne du glorieux roi *Pepin*; sous le règne de « l'illustre empereur *Karle*. »

Karle, ou Charlemagne, établit roi en Aquitaine, du consentement de tous les seigneurs franks, son fils Lodewig, que les Gaulois nommaient Louis (9). Ce Louis devint, à son tour, empereur ou *keisar* des Franks, et, sous ce titre, régna à la fois en Germanie, en Italie et en Gaule. De son vivant, il voulut faire jouir ses fils de cette autorité immense, et le partage inégal qu'il établit excita entre eux la discorde. Les Gaulois méridionaux s'empressèrent de prendre parti dans ces querelles, pour les envenimer et contribuer à l'affaiblissement de leurs maîtres. En attendant le moment de s'insurger sous des chefs de leur race et de leur langue, ils 814 à 839 donnèrent la royauté de leur pays à des membres de la famille impériale, mais à ceux que ni l'empereur ni l'assemblée souveraine des Franks ne voulaient y voir régner (10) : il en résulta de longues guerres et de nouvelles dévastations pour les villes de l'Aquitaine. La grande lutte pour la royauté, qui 839 à 886 s'éleva sur la fin du neuvième siècle, et se prolongea durant cent ans, donna quelque relâche aux Aquitains. Indifférents aux deux partis rivaux, n'ayant nul intérêt commun ni avec la famille de Charlemagne, ni avec les rois de nouvelle race, ils se tinrent à l'écart et profitèrent de la dispute comme d'un prétexte pour résister également au pouvoir des uns et des autres. Lorsque les Gallo-Franks, renonçant à l'obéissance de l'Austrasien Karle, dit le Gros, eurent fait roi le Neustrien Eudes, comte de Paris, on vit s'élever en Aquitaine un roi national, appelé Ranulf, qui, peu de temps après, sous les titres plus modestes de duc des Aquitains et de comte des Poitevins, régna, en toute souveraineté, depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées. Le roi Eudes partit de France pour aller

(1) Fredegarii scolastici Chronicon, apud script. rer. francic., t. II, p. 742 et passim.

(2) Dagbertus, rex Francorum et romani populi princeps. (Dubos, Établissement de la monarchie française, t. II, p. 388.)

(3) Suos judices constituit. (Fredeg. chronic. continuat., part. III.)

(4) Cum exercitu, cum Francis et proceribus suis, placitum suum campo maio tenens; post Ligere transacto... (Ibid., part. XI.)

(5) Tributa vel munera quæ reges Francorum de Aquitaniâ provinciâ exigere consueverunt. (Fredeg. Scholastic. chron.)

(6) *Leod, lied, liet, leute,* peuple, gens...

(7) Sed hoc rex per consilium Francorum facere contempsit... totam regionem vastavit... cum prædâ, equitibus, captivis, thesauris, Christo duce, reversus est in Franciam. (Fredegarii Scholastici. chron. continuat.)

(8) Voyez livre II, p. 50.

(9) Unâ cum consensu Francorum. (Script. rer. franc., t. V.)

(10) Nithardi lib. I, cap. 8. — Annales Bertiniani, apud script. rerum. francic., t. V, p. 304.

888 soumettre l'Aquitaine; mais il n'y réussit pas. A leur résistance matérielle les habitants du Midi joignaient une sorte d'opposition morale; ils se faisaient en apparence les défenseurs des droits de la vieille famille dépossédée, par la seule raison que les Français ne voulaient plus reconnaître ces droits.

Presque tous les chefs indépendants de l'Aquitaine, du Poitou et de la Provence, imaginèrent dès lors de se prétendre issus de Charlemagne par les femmes, et firent grand bruit de cette descendance hypothétique pour s'autoriser à donner aux
923 rois de la troisième dynastie la qualification d'usurpateurs (1). Après que Charles le Simple (2), héritier
936 légitime de Charlemagne, eut été emprisonné à Péronne, son nom fut mis en tête des actes publics en Aquitaine, comme s'il eût toujours régné; puis, quand son fils eut recouvré le pouvoir, les Aquitains ne souffrirent pas qu'il exerçât sur eux, soit directement, soit indirectement, la moindre autorité.

987 La victoire des Français sur la seconde et dernière dynastie germanique fut décidée à perpétuité par l'élection de Hugues, surnommé *Capet*, ou *Chapet*, dans la langue romane d'outre-Loire (3). Les Méridionaux ne prirent aucune part à cette élection, et ne reconnurent point le roi Hugues : celui-ci, à la tête de son peuple d'entre Meuse et Loire, fit la guerre à l'Aquitaine; mais, après beaucoup d'efforts, il ne parvint qu'à établir sa suzeraineté sur les provinces les plus voisines de la Loire, sur
988 le Berry, la Touraine et l'Anjou (4). Pour prix de son adhésion, le comte de ce dernier pays obtint le titre héréditaire de sénéchal du royaume de France, et, dans les festins solennels, il eut la charge de servir à cheval les mets de la table du roi. Mais l'attrait de pareils honneurs ne séduisit point les comtes ni les ducs des territoires plus méridio-
988 naux; ils soutinrent le combat; et la grande masse
à 1152 de population qui parlait le langage d'*oc* ne reconnut, ni en fait ni en apparence, l'autorité des rois de la contrée où l'on disait *oui*. Le midi de la Gaule, partagé en diverses principautés, suivant les divisions naturelles du territoire ou l'ancienne circonscription des provinces romaines, parut ainsi, vers le onzième siècle, affranchi de tout reste de la sujétion que les Franks lui avaient imposée; et le peuple d'Aquitaine n'eut dès lors pour souverains que des hommes de sa race et de son langage.

Il est vrai qu'au nord de la Loire, depuis la fin du dixième siècle, une même langue était aussi commune aux rois, aux seigneurs et au peuple : mais, dans ce pays, où la conquête n'avait jamais été démentie, les seigneurs n'aimaient point le peuple; ils sentaient au dedans d'eux-mêmes, sans peut-être s'en rendre compte, que leur rang et leur puissance provenaient d'une source étrangère. Quoique détachés pour jamais de leur vieille souche tudesque, ils n'avaient point renoncé aux mœurs de la conquête : eux seuls jouissaient, dans le royaume, de la propriété territoriale et de la franchise personnelle. Au contraire, dans les petites souverainetés méridionales, quoiqu'il y eût des rangs parmi les hommes, quoiqu'il y eût des classes élevées et des classes inférieures, des châteaux et des masures, de l'insolence dans la richesse et de la tyrannie dans le pouvoir, le sol appartenait au corps du peuple, et nul ne lui en contestait la pleine propriété, le *franc-aleu*, comme disaient les lois du moyen âge. C'était la masse populaire qui avait, à plusieurs reprises, reconquis ce sol sur les envahisseurs d'outre-Loire. Les duchés, les comtés, les vicomtés, toutes les seigneuries étaient plus ou moins nationales : la plupart s'étaient élevées dans des temps de révolte contre la puissance étrangère, et avaient été légitimées par l'approbation populaire. Aussi le peuple exerçait-il le droit de contrôle sur la conduite des grands et des puissants. La satire contre les chefs, soit de l'État, soit de l'Église, les vers ou les dictons mordants n'étaient point, au sud de la Loire, des crimes de lèse-majesté (5). On trouvait dans ce pays de la vie politique, on y sentait la présence d'une nation; tandis qu'au nord du même fleuve, le peuple épars sur les champs, où il vivait et mourait serf, ou parqué dans de misérables villes, travaillait et s'épuisait en silence pour le service de maîtres ombrageux.

Mais, malgré cette absence de vie sociale et de liberté, le royaume de France était puissant par son étendue et formidable au dehors; aucun des États qui se partageaient avec lui l'ancien territoire gaulois ne l'égalait en force, et ses chefs faisaient souvent trembler les ducs et les comtes du Midi au milieu de leurs grandes cités, enrichies par les arts et le commerce; souvent, pour s'assurer une plus longue paix avec la France, ils offraient leurs filles en mariage, et, par une fausse politique, donnaient aux princes français entrée chez eux à titre de parents et d'alliés. C'est ainsi que l'union de la fille du duc Guillaume avec le roi Louis VII ouvrit, comme on l'a vu, les villes de l'Aquitaine et

(1) Histoire générale du Languedoc, par les pères Bénédictins, livre XI.

(2) Carolus Simplex, Stultus, Sottus. (Scriptor. rer. franc.)

(3) Hue Chapet. (Chronique de Saint-Denis.)

(4) Histoire générale du Languedoc, livre XII.

(5) Voyez liv. II, p. 50.

1088 à 1152 du Poiton à des garnisons étrangères. Lorsque, après le divorce d'Éléonore, les Français se furent retirés, son second mariage amena des Angevins et des Normands, qui disaient comme les Français *oui* et *nenny*, au lieu d'*oc* et *no* (1). Peut-être y avait-il entre les Angevins et les Méridionaux un peu plus de sympathie qu'entre ces derniers et les Français, parce que la civilisation croissait en Gaule à mesure qu'on avançait vers le sud. Mais la différence de langage et surtout d'accentuation devait rappeler sans cesse aux Aquitains que Henry, fils de Mathilde, leur nouveau seigneur, était encore un étranger.

1152 Peu de temps après le mariage qui le fit duc d'Aquitaine, Henry devint comte d'Anjou, par la mort de son père, mais sous la condition expresse de remettre cette province à son jeune frère, le jour où lui-même deviendrait roi. Il en prêta le serment avec un appareil lugubre sur le cadavre du mort ; mais ce serment fut violé, et Henry garda le comté d'Anjou, lorsque les barons normands, plus fidèles que lui à leur parole, l'eurent appelé 1155 en Angleterre pour succéder au roi Étienne (2). Dès qu'il eut pris possession de la royauté, il qualifia Étienne d'usurpateur, et s'occupa d'abolir tout ce qui s'était fait de son vivant (3). Il chassa d'Angleterre les Brabançons, qui s'y étaient établis après avoir servi la cause royale contre Mathilde. Il confisqua les terres que ces hommes avaient reçues en solde, démolit leurs châteaux forts et ceux des partisans du dernier roi, voulant, disait-il, en réduire le nombre à ce qu'il était sous le roi Henry, son aïeul (4). Les compagnies d'auxiliaires étrangers, venues en Angleterre durant la guerre civile, avaient commis beaucoup de pillages sur les Normands du parti contraire à celui qu'elles servaient ; leurs chefs avaient enlevé des domaines et des maisons et les avaient ensuite fortifiées contre les seigneurs normands dépossédés, imitant les pères de ces derniers, qui avaient de même fortifié leurs habitations conquises sur les Anglais (5). L'expulsion des Flamands fut pour toute la race anglo-normande un sujet de joie égal à ce que sa propre expulsion eût été pour les Saxons : « Nous les vîmes tous, dit un auteur « du siècle, passer la mer pour retourner du camp « à la charrue, et redevenir serfs, après avoir été 1155 « maîtres (6). »

Quiconque, vers l'année 1140, à l'invitation du roi Étienne, avait dételé ses bœufs pour passer le détroit, et venir à la bataille de Lincoln, était ainsi traité d'usurpateur par ceux dont les ancêtres avaient dételé, en 1066, pour suivre Guillaume le Bâtard. Les conquérants de l'Angleterre se regardaient déjà comme possesseurs légitimes ; ils avaient effacé de leur esprit tout souvenir de leur usurpation violente et de leur ancienne fortune, s'imaginant que leurs nobles familles n'avaient jamais exercé d'autre emploi que celui de gouverner les hommes. Mais les Saxons avaient plus de mémoire ; et, dans les plaintes que leur arrachait la dureté de leurs seigneurs, ils disaient de plus d'un comte et de plus d'un prélat de race normande : « Il nous « harcèle et nous pique comme son aïeul piquait « les bœufs de l'autre côté de la mer (7). »

Malgré cette conscience de sa propre situation et de l'origine de son gouvernement, la race saxonne, fatiguée par la souffrance, se laissait aller à une résignation apathique. Le peu de sang anglais que l'impératrice Mathilde avait transmis à Henry II était, disait-on, un gage assuré de sa bienveillance pour le peuple (8), et l'on oubliait comment cette même Mathilde, plus Saxonne pourtant que son fils, avait traité les bourgeois de Londres. Des écrivains, soit simples et de bonne foi, soit payés pour préconiser d'avance le nouveau règne, publièrent que l'Angleterre possédait enfin un roi anglais de nation ; qu'elle avait des évêques, des abbés, des barons et des che- 1155 à 1156 valiers issus de l'une et de l'autre race, et qu'ainsi la haine nationale était désormais sans motif (9). Nul doute, en effet, que les femmes saxonnes, enlevées et mariées de force, soit après la bataille de Hastings, soit après les déroutes d'York et d'Ély, n'eussent, au milieu du désespoir, donné des fils à leurs maîtres ; mais ces fils de pères étrangers se croyaient-ils les frères des bourgeois et des serfs du pays ? et le désir d'effacer auprès des Normands de race pure la tache de leur naissance ne devait-il pas, au contraire, les rendre plus orgueilleux envers leurs compatriotes maternels ? Il était vrai aussi que, dans les premiers temps de l'invasion, Guillaume le Con-

(1) Voyez les poésies des Troubadours, publiées par M. Raynouard, t. IV.

(2) A principibus Angliæ vocatur. (Gervas. Cantuar., p. 1376.)

(3) Tempore Stephani ablatoris mei. (Charta Henrici II.) — Invasoris... (Jo. Brompton. p. 1048.)

(4) Castra, munitiones solo tenùs complanavit. (Ibid.)

(5) Castella passim per Angliam ædificata. (Gerv. Cant. p. 1277.)

(6) A castris ad aratra, à tentoriis ad ergasteria revocantur, et quas nostratibus operas indixerant, dominis suis ex necessitate persolvunt. (Radulphi de Diceto, p. 528.)

(7) .....Pungebat aculeo memor piæ recordationis avi sui qui aratrum ducere et boves castigare consueverat. (Roger. de Hoved., p. 703.)

(8) Math. Paris., p. 66.

(9) Habet nunc certè de genere Anglorum Anglia regem ; habet episcopos et abbates, habet principes et comites ex utriusque seminis conjunctione procreatos. (Ailred. Rievallensis, p. 402.)

1155 à 1156 quérant avait offert des femmes de sa nation et même de sa famille à des chefs saxons encore libres ; mais ces sortes d'unions furent peu nombreuses, et, dès que la conquête parut achevée, nul Anglais ne se trouva plus assez noble pour qu'une Normande l'honorât de son lit. D'ailleurs, quand il eût été constant que beaucoup d'Anglais de naissance, en reniant la cause de leur pays, en désapprenant leur langue, en jouant le rôle de flatteurs et de parasites, se fussent élevés aux priviléges des hommes de race étrangère, cette fortune individuelle n'atténuait point, pour la masse des vaincus, les tristes effets de la conquête.

Peut-être même le mélange des races était-il alors en Angleterre plus favorable aux oppresseurs qu'aux opprimés ; car, à mesure que les premiers perdaient, si l'on peut s'exprimer ainsi, leur caractère d'étrangeté, le penchant à la résistance s'affaiblissait dans le cœur des autres. Une réaction violente, seul recours efficace contre les injustices de la conquête, devenait moins possible. Aux chaînes de la domination usurpée se joignaient des liens moraux, le respect des hommes pour leur propre sang, et ces affections bienveillantes qui nous rendent si patients à supporter le despotisme domestique. Aussi Henry II vit-il sans déplaisir des moines saxons, dans la dédicace de leurs livres, lui étaler sa généalogie anglaise, et, sans faire mention ni de son aïeul Henry Ier, ni de son bisaïeul le Conquérant, le louer d'être issu du roi Alfred. « Tu es fils, disaient-« ils, de la très-glorieuse impératrice Mathilde, « dont la mère fut Mathilde, fille de Marguerite, « reine d'Écosse, dont le père fut Edward, fils du « roi Edmund-Côte-de-Fer, l'arrière-petit-fils du « noble roi Alfred (1). »

Soit par hasard, soit à dessein, il circulait aussi dans le même temps de fausses prédictions qui annonçaient le règne de Henry d'Anjou comme une époque de soulagement, et, en quelque sorte, de résurrection pour le peuple anglais. L'une de ces prophéties était attribuée au roi Edward, à son lit de mort ; et l'on disait qu'il l'avait prononcée afin de rassurer ceux qui craignaient alors pour l'Angleterre les projets ambitieux du duc de Normandie (2). « Quand l'arbre vert, leur avait-il dit, après avoir été « coupé au pied et éloigné de sa racine à la distance « de trois arpents, s'en rapprochera de lui-même, « fleurira et portera des fruits, alors un meilleur « temps viendra (3). » Cette allégorie, faite après coup, s'interprétait sans grande peine. L'arbre coupé, c'était la famille d'Edward, qui avait perdu la royauté à l'élection de Harold ; après Harold était venu Guillaume le Conquérant et son fils Guillaume le Roux : ce qui complétait le nombre de trois rois étrangers à l'ancienne famille ; car il faut remarquer qu'on supprimait le roi Edgar, parce qu'il avait encore des parents en Angleterre ou en Écosse, et qu'en fait de descendance du noble roi Alfred, l'Angevin Henry leur eût paru fort inférieur. L'arbre s'était rapproché de sa racine quand Mathilde avait épousé Henry Ier ; il avait fleuri, par la naissance de l'impératrice Mathilde, et enfin porté des fruits, par celle de Henry II... Ces misérables contes ne sont dignes de figurer dans l'histoire qu'à cause de l'effet moral qu'ils ont pu produire sur les hommes d'autrefois. Ils avaient pour but de détourner de la personne du roi la haine que les Saxons nourrissaient contre tous les Normands ; mais rien ne pouvait faire que Henry II ne fût pas le représentant de la conquête, et l'on avait beau le surnommer mystiquement la pierre angulaire où s'unissaient les deux murailles, c'est-à-dire les deux races (4), il n'y avait point d'union possible, au milieu d'une telle inégalité de droits, de biens et de puissance.

Quelque difficile qu'il fût déjà pour un Anglo-Saxon du douzième siècle de reconnaître comme successeur naturel des rois de race anglaise un homme qui ne savait pas même comment on disait roi en Anglais (5), les conciliateurs obstinés des Saxons avec les Normands mirent en avant des assertions beaucoup plus extraordinaires ; ils entreprirent d'ériger le Conquérant lui-même en héritier légitime du roi Alfred. Une très-vieille chronique, citée par un auteur déjà ancien, raconte que Guillaume le Bâtard était le propre petit-fils du roi Edmund-Côte-de-Fer (6). « Edmund, dit cette chroni-« que, eut deux fils, Edwin et Edward, et, de plus, « une fille unique dont l'histoire tait le nom, à cause « de sa mauvaise vie ; car elle entretint un com-« merce illicite avec le pelletier du roi. » Le roi courroucé bannit d'Angleterre son pelletier avec sa fille, qui alors était enceinte (7). Tous deux passèrent en Normandie, où, vivant de la charité publique, ils eurent successivement trois filles. Un jour qu'ils étaient venus mendier à Falaise, à la porte du duc Robert, le duc, frappé de la beauté de la femme et

(1) Filius es gloriosissimæ imperatricis Mathildis... (Ailred. Rievallensis, p. 350.)

(2) Voyez livre III.

(3) Cùm arbor viridis à suo trunco rescisa ad trium jugerum spatium à radice propriâ separetur, et ad radicem nullo cogente accedet, florescetque et fructum fecerit, aliquod solatium sperandum est. (Ailred. Rieval., p. 402.)

(4) In quem, velut in lapidem angularem, anglici generis et normannici gaudemus duos parietes convenisse. (Ailred. Rieval., p. 370.)

(5) Voyez plus bas au livre XI.

(6) Ut reperi in quâdam vetustissimâ chronicâ. (Thomas Rudborne, in Angliâ sacrâ, tom. I, p. 246.)

(7) Filiam prægnantem cum viro pellipario exlegavit. (Ib.)

1155 à 1156 de ses trois enfants, lui demanda qui elle était. « Je « suis, dit-elle, Anglaise et de sang royal (1). » A cette réponse, le duc la traita honorablement, prit le pelletier à son service, et fit élever dans son hôtel une de leurs filles, qui devint sa maîtresse et la mère de Guillaume dit le Bâtard, lequel, pour plus de vraisemblance, demeurait toujours le petit-fils d'un pelletier de Falaise, bien que, par sa mère, il fût Saxon et issu des rois saxons (2).

1156 La violation du serment que Henry II avait, comme on l'a vu plus haut, prêté à son frère Geoffroy, lui attira, peu de temps après son arrivée en Angleterre, une guerre sur le continent. A l'aide des partisans de ses droits sur le comté d'Anjou, Geoffroy s'était mis en possession de plusieurs places fortes. Henry envoya contre lui une armée d'hommes de race anglaise. Les Anglais, par suite de l'antipathie qu'ils nourrissaient depuis la conquête contre les populations de la Gaule, poursuivirent vivement la guerre, et firent triompher en peu de temps le frère ambitieux et injuste (3). Geoffroy vaincu fut contraint d'accepter, en échange de ses terres et de son titre de comte, une pension de mille livres anglaises et de deux mille livres d'Anjou (4) : il était redevenu simple baron angevin, lorsque, par un hasard heureux pour lui, les habitants de Nantes le prirent pour comte de leur ville
1157 et de leur territoire (5). Par cette élection, ils se détachèrent du gouvernement de la Bretagne armoricaine, auquel ils avaient été jadis incorporés par conquête, mais qu'ils avaient préféré à la domination des rois franks, sans pourtant l'aimer de grande affection, à cause de la différence des langues.

850 à 1157 Agrandie par des guerres heureuses, dans l'intervalle du neuvième au onzième siècle, la Bretagne fut, dès le siècle suivant, travaillée de divisions intestines provenant de cette prospérité même. Ses frontières, qui s'étendaient jusques au delà du cours de la Loire, renfermaient deux populations de race différente, dont l'une parlait l'idiome celtique, l'autre la langue romane de France et de Normandie; et, selon que les comtes ou ducs de tout le pays jouissaient de la faveur de l'une de ces deux races d'hommes, ils étaient mal vus de l'autre. Les Nantais, qui choisirent pour comte Geoffroy d'Anjou, appartenaient naturellement au premier de ces deux 1158
partis, et ils n'appelèrent le prince angevin à les gouverner que pour se soustraire au pouvoir d'un seigneur de pure race celtique (6). Geoffroy d'Anjou ne vécut pas longtemps dans sa nouvelle dignité; et à sa mort, la ville passa, sinon librement, du moins sans répugnance, sous la suzeraineté de Conan, comte héréditaire de Bretagne, et possesseur en Angleterre du château de Richemont, bâti, au temps de la conquête, par le Breton Alain Fergant (7). Alors le roi Henry II, par une prétention toute nouvelle, réclama la ville de Nantes comme portion de l'héritage de son frère; il traita d'usurpateur le comte de Bretagne (8), confisqua la terre de Richemont, puis, traversant le détroit, vint avec une grosse armée contraindre les bourgeois de Nantes à le reconnaître pour seigneur et à désavouer le comte Conan. Incapables de résister aux forces du roi d'Angleterre, les bourgeois obéirent malgré eux; le roi mit garnison dans leurs murs, et occupa tout le pays compris entre la Loire et la Villaine (9).

Ayant ainsi pris pied sur le territoire breton, Henry II porta plus loin ses vues, et fit avec ce même Conan, à qui il venait d'enlever la ville de Nantes, un pacte menaçant pour l'indépendance de toute la Bretagne. Il fiança le plus jeune de ses fils, Geoffroy, âgé de huit ans, à la fille de Conan, appelée Constance, et alors âgée de cinq ans (10). D'après ce traité, le comte breton s'engageait à faire héritier de son pouvoir le futur mari de sa fille, et le roi, en retour, garantissait à Conan la possession viagère du comté de Bretagne, lui promettant aide, secours et appui envers et contre 1159 à 1166
tous (11). Ce traité, qui devait avoir pour résultat infaillible d'étendre un jour la domination des Anglo-Normands sur toute la Gaule occidentale, mit en grande alarme le roi de France; il négocia auprès du pape Alexandre III, afin de l'engager à interdire l'union de Geoffroy et de Constance pour cause de parenté, attendu que Conan était le petit-fils d'une fille bâtarde de l'aïeul de Henry II; mais le pape ne reconnut point cette parenté, et les noces prématurées des deux époux se firent en l'année 1166 (12).

(1) Se Anglicam et de regio genere. (Thomas Rudborne, in Angliâ sacrâ, t. I, p. 247.)

(2) Filiam nutrivit in palatio. (Ibid.)

(3) Ubi Anglos et Normannos, quos jàm multiplex confœderatio univit, strenuos fuisse nemo ignorat. (Script. rerum. franc., t. XIV, p. 125.)

(4) Ibid.

(5) Eum sibi in verum certumque dominum elegerunt. (Guil. Neubrig. apud script. rerum francic., tom. XIII, p. 104.)

(6) Hoëli cogente inertiâ. (Script. rer. fr., t. XII, p. 560.)

(7) In comitem receptum. (Script. rerum francic., t. XII.) —Voyez liv. IV.

(8) Civitatem Namnetensem jure fraternæ successionis reposcens. (Guil. Neubrig. apud script. rer. fr. t. XIII, p. 104.)

(9) Magni apparatûs terroribus. (Ibid.)

(10) Filiam Conani parvulam filio suo infantulo. (Ibid. tom. XII.)

(11) Ibid.

(12) Regem Franciæ in eum (Alexandrum III) graviter commotum, quòd matrimonium inter filium Angliæ regis et

1166 à 1167 Peu de temps après, une insurrection nationale éclata en Bretagne contre le chef qui trafiquait, avec un roi étranger, de l'indépendance du pays. Conan appela Henry II à son secours; et, aux termes de leur traité d'alliance, les troupes du roi entrèrent par la frontière de Normandie, sous prétexte de défendre, contre les révoltés, le comte légitime des Bretons (1). Henry s'empara de la ville de Dol et de plusieurs bourgs où il mit garnison. Bientôt après, moitié de gré, moitié par force, le comte Conan abdiqua le pouvoir entre les mains de son protecteur, lui laissant exercer l'autorité administrative et lever des tributs par toute la Bretagne. Les timides et les faibles allèrent trouver le roi angevin dans son camp, et, suivant le cérémonial du siècle, lui firent hommage de leurs terres; le clergé s'empressa de complimenter en langue latine l'homme qui *venait au nom de Dieu* visiter et consoler la Bretagne (2). Mais le droit divin de l'usurpation étrangère ne fut pas reconnu universellement, et les amis de la vieille patrie bretonne, se rassemblant de tous les cantons, formèrent contre le roi Henry une confédération par serment, à la vie et à la mort (3).

Le lien de la nationalité était déjà trop affaibli en Bretagne pour que ce pays pût tirer de lui-même 1167 assez de ressources dans sa rébellion. Les insurgés pratiquèrent donc des intelligences à l'extérieur; ils s'entendirent avec les habitants du Maine, leurs voisins, qui, depuis le règne de Guillaume le Bâtard, 1167 à 1168 obéissaient contre leur gré aux princes normands (4). Beaucoup de Manseaux entrèrent dans la ligue jurée en Bretagne contre le roi d'Angleterre, et tous les membres de cette ligue prirent pour patron le roi de France, rival politique de Henry II, et le plus puissant de ses rivaux. Le roi Louis VII promit des secours aux Bretons insurgés, non par amour pour leur indépendance, que ses prédécesseurs avaient attaquée, durant tant de siècles, avec tant d'acharnement, mais par haine du roi d'Angleterre, et par envie d'acquérir lui-même en Bretagne la suprématie qu'y perdrait son ennemi (5). Pour atteindre ce but à peu de frais, il ne fit aux confédérés que de simples promesses, leur laissant tout le fardeau de l'entreprise dont il devait partager les profits. Attaqués bientôt par toutes les forces du roi Henry, les insurgés bretons furent vaincus, perdirent les villes de Vannes, de Léon, d'Auray et de Fougères, leurs châteaux, leurs domaines, leurs soldats, leurs femmes et leurs filles que le roi prit pour otages, et qu'il se fit un jeu de déshonorer par séduction ou par violence (6): l'une d'entre elles, la fille d'Eudes, vicomte de Porrhoët, était sa parente au second degré (7).

Vers le même temps, l'ennui de la domination du roi d'Angleterre se fit sentir aux habitants de l'Aquitaine, surtout à ceux du Poitou et de la Marche de France, qui, sur un pays montagneux, avaient plus d'âpreté dans l'humeur, et plus de moyens pour soutenir une guerre patriotique (8). Quoique mari de la fille du comte de Poitou, Henry II était un étranger pour les Poitevins, et ceux-ci souffraient de voir des officiers de race étrangère violer ou détruire les coutumes de leur pays par des ordonnances rédigées en langue angevine ou normande. Plusieurs de ces nouveaux magistrats furent chassés, et l'un d'entre eux, originaire du Perche, et comte de Salisbury, en Angleterre, fut tué à Poitiers par le peuple (9). Il se forma une grande conspiration sous la conduite des principaux seigneurs et des hommes riches du nord de l'Aquitaine, le comte de la Marche, le duc d'Angoulême, le vicomte de Thouars, l'abbé de Charroux, Aymery de Lezinan ou Luzignan, Hugues et Robert de Silly (10). Les conjurés poitevins se placèrent, comme avaient fait les Bretons, sous le patronage du roi de France, qui leur demanda des otages, et s'engagea, en retour, à ne point faire de paix avec le roi Henry sans les y comprendre (11); mais ils furent écrasés comme les Bretons, pendant que Louis VII restait simple spectateur de leur guerre avec le roi angevin.

Les plus considérables d'entre eux capitulèrent avec le vainqueur; les autres s'enfuirent sur les terres du roi de France, qui, pour leur malheur, commençait à se lasser d'être en guerre avec le roi Henry, et désirait conclure une trêve. Ces deux princes, après avoir longtemps travaillé à se nuire,

filiam comitis Britanniæ, licet in tertio gradu consanguineos, auctoritate suâ confirmaverit. (Script. rerum francic., tom. XVI, p. 282.)

(1) Ibid.

(2) Quam tandem misericors Dominus temporibus Henrici piissimi regis Anglorum per ejus auxilium et consilium, pariterque dominium visitavit. (Ibid., tom. XIII, p. 560.)

(3) Sacremento se obligaverunt... confœderati... (Ibid., pag. 310-311.)

(4) Ibid. p. 210.—Voyez liv. V, p. 143.

(5) Regi Francorum obsides dederant et fide interpositâ pactionem acceperant, quòd rex Francorum sine ipsis regi Anglorum non concordaretur. (Script. rerum francic., t. XVI, p. 327.)

(6) Vastavit, combussit... funditùs delevit. (Ibid., t. XIV, p. 310-312.)—Filiam ejus virginem, quam illi pacis obsidem dederat, impregnavit ut proditor. (Ibid., t. XVI, p. 591.)

(7) Ibid. t. XVI, p. 591.

(8) Ibid. p. 573.

(9) Dolo Pictaviensium occisus est comes patricius Salisburiensis... (Ibid. t. XIII, p. 311.)

(10) Pictavi et Aquitani ex majori parte contra regem... (Ib.)

(11) Pictavi ad regem Francorum venerunt, et obsides suos... (Ibid.)

1169 se réconcilièrent en effet dans la petite ville de Montmirail en Perche (1). Il y fut décidé que le roi de France garantirait à l'autre roi la possession de la Bretagne, et lui rendrait les réfugiés de ce pays et ceux du Poitou ; qu'en revanche le roi d'Angleterre s'avouerait expressément vassal et hommelige du roi de France, et que la Bretagne serait comprise dans le nouveau serment d'hommage (2). Les deux rivaux se donnèrent la main et s'embrassèrent cordialement; puis, en vertu de la souveraineté nouvelle que le roi de France lui reconnaissait sur les Bretons, Henry II institua duc de Bretagne, d'Anjou et du Maine, son fils aîné, qui, en cette qualité, prêta serment de vasselage entre les mains du roi de France (3). Dans cette entrevue, le roi angevin étala des sentiments de tendresse exagérés jusqu'au ridicule envers l'homme qui, la veille, était son plus mortel ennemi. « Je mets, lui disait-« il, à votre disposition, moi, mes enfants, mes « terres, mes forces, mes trésors, pour en user, « en abuser, les garder ou les donner à plaisir et « à volonté (4). » Il semblait que sa raison fût un peu troublée par la joie d'avoir en sa puissance les émigrés poitevins et bretons. Le roi Louis les lui livra sous la condition dérisoire qu'il les reprendrait en grâce et leur rendrait leurs biens (5). Henry le promit, et leur donna même publiquement le baiser de paix, pour garantie de cette promesse; mais la plupart finirent leur vie en prison ou au milieu des supplices.

Lorsque les deux rois se furent séparés, dans cette apparence d'harmonie parfaite, qui pourtant ne fut pas de longue durée, Henry, fils aîné du roi d'Angleterre, remit à son jeune frère, Geoffroy, la dignité de duc de Bretagne, ne gardant que le comté d'Anjou : Geoffroy fit hommage à son frère comme celui-ci l'avait fait au roi de France; puis il se rendit à Rennes pour y tenir sa cour et recevoir les soumissions des seigneurs et des chevaliers du pays (6). C'est ainsi que les deux ennemis héréditaires de la liberté des Bretons leur enlevèrent, de commun accord, la souveraineté de leur terre natale; le prince angevin se fit seigneur direct, le prince français seigneur suzerain, et cette grande révolution eut lieu sans violence apparente. Conan, le dernier comte de pure race bretonne, ne fut point déposé; mais son nom ne reparut plus dans les actes publics : dès lors, à proprement parler, il 1169
n'y eut plus de nation en Bretagne; il y eut un parti français et un parti angevin ou normand, qui travaillèrent en sens divers pour l'une ou pour l'autre puissance.

La vieille langue nationale, abandonnée par tous ceux qui voulaient plaire à l'un ou à l'autre des deux rois, s'altéra peu à peu dans la bouche des pauvres et des paysans; eux seuls y tinrent fidèlement et la conservèrent, à travers les siècles, avec la ténacité de mémoire et de volonté qui est propre aux hommes de race celtique. Malgré la désertion de leurs chefs nationaux vers l'étranger soit normand, soit français, et la servitude publique et privée qui en fut la suite, les gens du peuple en Basse-Bretagne n'ont jamais cessé de reconnaître dans les nobles de leur pays des enfants de la terre natale. Ils ne les ont point haïs de cette haine violente qu'on portait ailleurs à des seigneurs issus de race étrangère; et sous les titres féodaux de baron et de chevalier, le paysan breton retrouvait encore les *tierns* et les *mactierns* des temps de son indépendance : il leur obéissait avec zèle dans le bien comme dans le mal, s'engageait dans leurs intrigues et leurs querelles politiques, souvent sans les comprendre, mais par habitude et par le même instinct de dévouement qu'avaient pour leurs chefs de tribus les Gallois et les montagnards d'Écosse.

Les populations voisines des terres de France, 1165 à 1170
comme les Bretons et les Poitevins, ne furent pas les seules qui, dans leurs querelles avec le roi d'Angleterre, voulurent faire alliance et cause commune avec son rival politique. Après la rupture de la paix de Montmirail, Louis VII reçut d'un pays avec lequel il n'avait eu jusque-là aucune espèce de relations, et dont il soupçonnait à peine l'existence, des dépêches conçues en ces termes :

« Au très-excellent roi des Français, Owen, prince « de Galles, son homme-lige et son fidèle ami, salut, « obéissance et dévouement (7).

« La guerre que le roi d'Angleterre avait long-« temps méditée contre moi vient d'éclater l'été « passé sans aucune provocation de ma part; mais « grâce à Dieu et à vous, qui occupiez ailleurs ses « forces, il a perdu plus d'hommes que moi sur « les champs de bataille (8). Dans son dépit, il a « méchamment démembré les otages qu'il tenait

(1) Script. rerum franc., t. XVI, p. 596.

(2) Restituitque rex Francorum Anglico regi Britones et Pictavos : ille promisit auxilium quod regi Francorum Normannorum præstare debet. (Ibid. p. 596.)

(3) Sibi dextras et oscula dederunt. (Ibid.)

(4) Se, liberos, terras, vires, thesauros... Omnibus uteretur, abuteretur, pro voluntate retineret, auferret, daret quibus et quantùm vellet pro libito. (Johan. Sarisberiensis epistola, apud scriptores rerum francicarum, tom. XVI, p. 340.)

(5) Ibid. p. 596.

(6) Ibid. p. 596 et seq.

(7) Owinus, Galliæ princeps, suus homo et amicus fidelis devotissimum cum salute servitium. (Script. rerum. franc. t. XVI, p. 107.)

(8) Deo gratias et vobis... (Ibid.)

1165 à 1170 « de moi ; et se retirant sans conclure ni paix ni « trêve, il a donné ordre à ses gens d'être prêts « pour Pâques prochain à marcher de nouveau « contre nous (1). Je supplie donc votre clémence « de m'annoncer par le porteur des présentes si « vous êtes dans l'intention de guerroyer alors « contre lui, afin que, de mon côté, je vous serve « en lui faisant tort selon vos souhaits (2). Faites-« moi savoir ce que vous me conseillez, et quel « secours aussi vous voudrez bien me fournir ; car, « sans aide et conseil de votre part, je doute que « je sois assez fort contre notre ennemi com-« mun (3).»

Cette lettre fut apportée par un clerc gallois qui la présenta au roi de France dans sa cour plénière. Mais le roi, ayant fort peu, en sa vie, entendu parler du pays de Galles, soupçonna le messager d'imposture, et ne voulut point le reconnaître, ni lui ni les dépêches d'Owen. Owen fut donc obligé d'écrire une seconde missive pour certifier le contenu de la première. « Vous n'avez pas cru, disait-« il, que ma lettre fût vraiment de moi; pourtant « c'était la vérité, je l'affirme et j'en atteste Dieu (4).» Le chef cambrien continuait à se qualifier du nom de fidèle et de vassal du roi de France. Ce trait mérite d'être cité, parce qu'il enseigne à ne point prendre à la lettre, sans un sérieux examen, les formules et les locutions du moyen âge. Souvent les mots *vassal* et *seigneur* exprimaient un rapport réel de subordination et de dépendance; mais souvent aussi ils n'étaient, dans le langage, qu'une simple forme de politesse, surtout quand le faible réclamait l'alliance d'un homme puissant.

Le duché d'Aquitaine ou de Guienne, selon la langue vulgaire, ne s'étendait que jusqu'aux limites orientales de la seconde des anciennes provinces aquitaniques; et ainsi les villes de Limoges, de Cahors et de Toulouse n'y étaient point comprises. Cette dernière ville, ancienne résidence des rois visigoths et des chefs gallo-romains, qui après eux avaient gouverné les deux Aquitaines unies pour résister aux Franks, était devenue la capitale d'un petit État séparé, qu'on appelait le comté de Toulouse. Il y avait eu de grandes rivalités d'ambition entre les comtes de Toulouse et les ducs de Guienne, et, de part et d'autre, diverses tentatives pour soumettre à une autorité unique tout le pays situé entre le Rhône, l'Océan et les Pyrénées. De là étaient nés beaucoup de différends, de traités et d'alliances, tour à tour conclus et défaits, au gré de la mobilité naturelle aux hommes du Midi. Devenu duc d'Aquitaine, le roi Henry II se mit à fouiller dans les registres de ces conventions antérieures, et y trouvant par hasard un prétexte pour attaquer l'indépendance du comté de Toulouse, il fit avancer des troupes et mit le siége devant la ville. Le comte de Toulouse, Raymond de Saint-Gilles, leva contre lui sa bannière; et la commune de Toulouse, corporation de citoyens libres, leva aussi la sienne (5).

Le conseil commun de la cité et des faubourgs (c'était le titre que prenait le gouvernement municipal des Toulousains) entama, de son chef, des négociations avec le roi de France (6), pour obtenir de lui quelques secours. Ce roi marcha vers Toulouse par le Berri, qui lui appartenait en grande partie, et le Limousin qui lui livra passage; il contraignit le roi d'Angleterre à lever le siége de la villle, et y fut accueilli avec grande joie, disent les auteurs du temps, par le comte et par les citoyens (7). Ces derniers, réunis en assemblée solennelle, lui décernèrent une lettre de remercîment, où ils lui rendaient grâce de les avoir secourus comme un patron et comme un père, expression de reconnaissance affectueuse qui n'impliquait de leur part aucun aveu de sujétion civile ou féodale (8).

Mais cette habitude d'implorer le patronage d'un roi contre un autre devint une cause de dépendance, et l'époque où le roi d'Angleterre, comme duc d'Aquitaine et comte de Poitou, obtint de l'influence sur les affaires du midi de la Gaule, commença pour ses habitants une nouvelle époque de décadence et de malheur. Placés dès lors entre deux puissances rivales et également ambitieuses, ils s'attachèrent tantôt à l'une, tantôt à l'autre, au gré des circonstances, et furent tour à tour soutenus, délaissés, trahis, vendus par toutes les deux. Depuis le douzième siècle, les méridionaux ne se sentirent bien que quand les rois de France et d'Angleterre étaient en querelle. « Quand donc finira la trêve des ster-« lings avec les tournois? » disaient-ils dans leurs chants nationaux (9); et ils avaient sans cesse les

(1) Meos obsides nequiter et injuriosè demembravit. (Script. rerum francic., tom. XVI, p. 107.)

(2) Ut in illâ werrâ et vobis serviam, nocendo illi secundùm consilium vestrum. (Ibid.)

(3) Quid consules, quod adjutorium mihi largiri vis... mihi nuncietis. (Ibid.)

(4) Litteris meis non credidisti... quòd essent meæ; sed hæ sunt, Deum testem induco. (Ibid., p. 116.)

(5) Ibid. t. XIII, p. 739.

(6) Commune concilium urbis Tholosæ et suburbii... (Script. rerum. francic., t. XVI, p. 69.)

(7) A comite et à civibus cum gaudio magno susceptus est. (Ibid. t. XIII, p. 739.)

(8) Quòd eorum periculis more paterno provideat. (Ibid., t. XVI, p. 69.)

(9) E m' plaï quan la trega es fracha
Dels Esterlins e dels Tornès.
(Poésies des Troubadours, t. IV. p. 26.)

1159 yeux fixés vers le nord, se demandant : Que font les deux rois (1) ?

Ils haïssaient les étrangers ; et une turbulence inquiète, un amour désordonné de la nouveauté et du mouvement les poussaient vers leur alliance, tandis qu'intérieurement ils étaient travaillés de querelles domestiques et de petites rivalités d'homme à homme, de ville à ville, de province à province. Ils aimaient passionnément la guerre, non par l'ignoble soif du gain, ni même par l'impulsion élevée du dévouement patriotique, mais pour ce que les combats ont de pittoresque et de poétique, pour le bruit, l'appareil et les émotions du champ de bataille, pour voir les armes reluire au soleil et entendre les chevaux hennir au vent (2). Un seul mot d'une femme les faisait courir à la croisade sous la bannière du pape, qu'ils estimaient peu, et risquer leur vie contre les Arabes, le peuple du monde avec lequel ils avaient le plus de sympathie et de ressemblance morale (3).

(1) Il dui rei...
(Poésies des Troubadours, *passim*.)

A cette légèreté de caractère ils joignaient les 1159
grâces de l'imagination, le goût des arts et des jouissances délicates ; ils avaient l'industrie et la richesse ; la nature leur avait tout donné, tout, hors la prudence politique et l'union, comme issus d'une même race et enfants d'une même patrie : leurs ennemis s'entendaient pour leur nuire ; et eux ne s'entendaient point pour s'aimer, se défendre, et faire cause commune. Ils en ont durement porté la peine, en perdant leur indépendance, leurs richesses, et jusqu'à leurs lumières. Leur langue, la seconde langue romaine, presque aussi polie que la première, a fait place, dans leur propre bouche, à un langage étranger, dont l'accentuation leur répugne, tandis que leur idiome national, celui de leur liberté et de leur gloire, celui de la belle poésie dans le moyen âge, est devenu le patois des journaliers et des servantes. Mais aujourd'hui les regrets causés par ces changements seraient inutiles : il y a des ruines que le temps a faites et qu'il ne relèvera jamais.

(2) Guerra m' plaï...
(Poésies des Troubadours, t. IV, p. 26.)
(3) Ibid., *passim*.

LIVRE NEUVIÈME.

DEPUIS L'ORIGINE DE LA QUERELLE ENTRE LE ROI HENRY II ET L'ARCHEVÊQUE THOMAS, JUSQU'AU MEURTRE DE L'ARCHEVÊQUE.

1160 — 1171.

Parmi la foule d'Anglais qui, cédant au besoin de subsister, s'attachèrent aux riches Normands, comme écuyers et gens de service, se trouvait, au temps du roi Henry Ier, un homme de Londres, que les historiens appelent Gilbert Becket (1). Il paraît que son vrai nom était Beck, et que les Normands, parmi lesquels il vivait, y joignirent un diminutif qui leur était familier, et en firent Becket (2), comme les Saxons en faisaient Beckie. Dans les premières années du douzième siècle, Gilbert Beckie ou Becket suivit à la croisade son seigneur de race étrangère, et alla courir la fortune au royaume de Jérusalem; mais il fut moins heureux en Palestine que les sergents de Normandie ne l'avaient été en Angleterre, et au lieu de devenir, comme eux, riche et puissant par conquête, il fut pris et réduit en esclavage.

Tout malheureux et méprisé qu'il était, l'esclave anglais sut inspirer de l'amour à la fille d'un chef sarrasin. Il s'évada par le secours de cette femme, et revint dans son pays; mais sa libératrice, ne pouvant vivre sans lui, abandonna bientôt la maison paternelle pour courir à sa recherche. Elle ne savait que deux seuls mots intelligibles pour les habitants de l'Occident; c'étaient *Londres* et *Gilbert* (3). A l'aide du premier, elle passa en Angleterre sur un vaisseau de marchands et de pèlerins; et, par le moyen du second, courant de rue en rue et répétant Gilbert! Gilbert! à la foule qui s'amassait autour d'elle, elle retrouva l'homme qu'elle aimait (4). Gilbert Becket, après avoir pris sur cet incident merveilleux l'opinion de plusieurs évêques, fit baptiser sa maîtresse, dont il changea le nom sarrasin en celui de Mathilde, et l'épousa. Ce mariage fit grand bruit par sa singularité, et devint le sujet de plusieurs romances populaires, dont deux, qui se sont conservées jusqu'à nos jours, renferment des détails fort touchants (5). Enfin, en l'année 1119, Gilbert et Mathilde eurent un fils, qui fut appelé Thomas Becket, suivant la mode des doubles noms, introduite en Angleterre par les Normands.

Telle fut, selon le récit d'un grand nombre d'anciens auteurs, la naissance romanesque d'un homme destiné à troubler d'une manière aussi violente qu'imprévue l'arrière-petit-fils de Guillaume le Conquérant dans la jouissance heureuse et paisible de son pouvoir (6). Cet homme, né pour le tourment de la race anglo-normande, reçut l'éducation la plus propre à lui donner accès auprès des nobles et des grands, et à lui attirer leur faveur. Jeune, on l'envoya en France pour étudier les lois, les sciences, et les langues du continent,

(1) Anglicus et Londonarium incola civitatis... (Jo. Brompton. Chron. p. 1054.)—Vita B. Thomæ quadripartita.

(2) Young Beckie was as brave aknight...
In London was Young Beichan born.
(Jamieson's popular songs, t. II, p. 127.)

(3) Chron. Joh. Brompton., p. 1054.

(4) Cum quibusdam peregrinis et mercatoribus... Gilberte, Gilberte! quasi bestia erratica, derisa ab omnibus. (Chron. Joh. Brompton., p. 1054.)

(5) Jamieson's Popular songs, t. II, p. 127.

(6) Parentum mediocrium proles illustris. (Gervas. Cantuar., p. 1667.)

1119 à 1152 et perdre l'accent anglais, qui était alors en Angleterre un signe de réprobation (1). Thomas Becket, au retour de ses voyages, se trouva capable de converser et de vivre avec les gens les plus raffinés de la nation dominatrice, sans choquer leurs oreilles ou leur bon goût par aucun mot ni aucun geste qui rappelât son origine saxonne. Il mit de bonne heure ce talent en usage, et, tout jeune, il s'insinua dans la familiarité d'un des riches barons, qui habitait près de Londres : il devint son convive de tous les jours et le compagnon de ses plaisirs (2). Il faisait des courses sur les chevaux de son patron, et chassait avec ses chiens et ses oiseaux, passant la journée dans ces divertissements interdits à tout Anglais qui n'était ni le serviteur ni le commensal d'un homme d'origine étrangère (3).

Thomas, plein de gaieté et de souplesse, caressant, poli, obséquieux, acquit bientôt une grande réputation dans la haute société normande (4). L'archevêque de Canterbury, Thibaut, qui, grâce à la primatie instituée par le Conquérant, était la première personne après le roi, entendit parler du jeune Anglais, voulut le voir, et, le trouvant à son gré, se l'attacha. Il lui fit prendre les ordres, le nomma archidiacre de son église métropolitaine, et l'employa dans plusieurs négociations délicates avec la cour de Rome. Sous le règne d'Étienne, l'archidiacre Thomas conduisit, auprès du pape Eugène, une intrigue des évêques d'Angleterre, partisans de Mathilde, pour obtenir de ce pape
1152 une défense formelle de sacrer le fils du roi (5). Lorsque, peu d'années après, le fils de Mathilde eut obtenu la couronne, on lui présenta Thomas Becket comme un zélé serviteur de sa cause pendant le temps de l'usurpation ; car c'est ainsi que le règne d'Étienne était appelé alors par la plupart de ceux qui l'avaient
1152 à 1157 élu, sacré, défendu contre les prétentions de Mathilde (6). L'archidiacre de Canterbury plut si fort au nouveau roi, qu'en peu d'années la faveur royale l'éleva au grand office de chancelier d'Angleterre, c'est-à-dire gardien du sceau à trois lions, qui était le signe légal du pouvoir fondé par la conquête. Henry II confia en outre à l'archidiacre l'éducation de son fils aîné, et attacha à ces deux emplois de gros revenus, qui, par un hasard assez étrange, 1157 à 1161 furent assis sur des lieux de funeste mémoire pour un Anglais : c'étaient la prébende de Hastings, la garde du château de Berkhamsted, et le gouvernement de la Tour de Londres (7).

Thomas était le compagnon le plus assidu et le plus intime du roi Henry ; il partageait sa table, ses jeux, et jusqu'à ses débauches (8). Élevé en dignité au-dessus de tous les Normands d'Angleterre, il affectait de les surpasser en luxe et en pompe seigneuriale ; il entretenait à sa solde sept cents cavaliers complétement armés. Sa table, ouverte à tous les grands, était magnifique : ses pourvoyeurs faisaient venir de loin, à grands frais, les choses les plus rares et les plus délicates (9). Les comtes et les barons tenaient à honneur de lui rendre visite, et aucun étranger venant à son hôtel ne s'en retournait sans un présent, soit de chiens ou d'oiseaux de chasse, soit de chevaux ou de riches vêtements (10). Les seigneurs lui envoyaient leurs jeunes fils pour servir dans sa maison et être élevés près de lui ; il les gardait quelque temps, puis les armait chevaliers, et à ses propres dépens leur fournissait tous le harnois des gens de guerre (11).

Dans sa conduite politique, Thomas se comportait en vrai et loyal chancelier d'Angleterre, selon le sens déjà attaché à ces mots ; c'est-à-dire, qu'il travaillait de tous ses efforts à maintenir, à augmenter même le pouvoir personnel du roi envers et contre tous les hommes, sans distinction de race ni d'état, Normands ou Saxons, clercs ou laïques. Quoique membre de l'ordre ecclésiastique, il entra plus d'une fois en lutte avec cet ordre, dans l'intérêt du fisc ou de l'échiquier royal. Au temps où le roi Henry II entreprit la guerre contre le comte de Toulouse, on leva en Angleterre, pour les frais de la campagne, la taxe que les Normands appelaient *escuage*, c'est-à-dire taxe des écus, parce qu'elle était due par tout possesseur d'une terre suffisante à l'entretien d'un homme d'armes, qui, dans le délai prescrit par les appels, ne se présentait point à la revue, tout armé et l'écu au bras (12). Les riches prélats et les riches abbés de race normande, dont l'esprit belliqueux s'était calmé depuis qu'il ne s'agis-

(1) Parisius verò per aliquod tempus studens. (Vita B. Thomæ quadripartita, lib. I, cap. 4.)

(2) Ad virum quemdam genere insignem et divitem adhæsit... rure cum divite morabatur. (Jo. Brompton, p. 1055.)

(3) Venabatur cum eo... accipitres... equos. (Ibid.)

(4) Suffragantibus obsequiis... (Ibid., p. 1058.) —Ad jussa promptum, in obsequio sedulum. (Ibid.)

(5) Subtilissimâ prudentiâ et perquisitione cujusdam Thomæ, clerici natione Londoniensis. (Gervas. Doroberneusis, apud scriptores rerum francicarum, tome XVI, p. 273.)

(6) Voyez liv. VIII.

(7) Filii sui Henrici tutorem fecit et patrem. (Script. rer. franc. t. XIV, p. 452.)

(8) Joh. Brompton Chron., p. 1058.

(9) Ut omnes sicut magnificentiâ ità et gratiâ præcelleret... (Vita B. Thomæ quadripartita.— Script. rer. franc., t. XVI, p. 452.)

(10) Nullâ ferè die comedebat absque comitibus et baronibus... equos, aves, vestimenta... (Vita B. Thomæ quadripartita, lib. I, cap. 8.)

(11) .....Liberos suos servituros mittebant.. quos cingulo donatos militiæ... (Ibid.)

(12) Scutagium.

1157 à 1161 sait plus de piller les Saxons et qu'il n'y avait plus de guerre civile entre les Normands, s'excusèrent de se rendre à l'appel des gens de guerre, parce que, disaient-ils, la sainte Église leur défendait de verser le sang ; ils refusèrent, en outre, par le même motif, de payer la taxe d'absence ; mais le chancelier voulut les y contraindre. Le haut clergé se répandit alors en invectives contre l'audace de Thomas : Gilbert Foliot, évêque de Londres, l'accusa publiquement de plonger l'épée dans le sein de l'Église sa mère, et l'archevêque Thibaut, quoique son ancien patron, menaça de l'excommunier (1). Thomas ne s'émut point des censures ecclésiastiques, et peu après il s'y exposa de nouveau, en combattant de sa propre main dans la guerre de Toulouse et en montant des premiers, tout diacre qu'il était, à l'assaut des forteresses (2). Un jour, dans une assemblée du clergé, quelques évêques affectèrent d'étaler des maximes d'indépendance exagérées à l'égard du pouvoir royal ; le chancelier, qui était présent, les contredit ouvertement, et leur rappela d'un ton sévère qu'ils étaient tenus envers le roi par le même serment que les gens d'épée, par le serment de lui conserver sa vie, ses membres, sa dignité et son honneur (3).

La bonne harmonie qui avait régné, dans les premiers temps de la conquête, entre les barons et les prélats normands, ou, pour parler le langage du siècle, entre l'empire et le sacerdoce, n'avait pas été de longue durée. A peine installés dans les églises que Guillaume et ses chevaliers leur ouvrirent à coups de lance, les évêques et les abbés par droit de conquête devinrent ingrats envers ceux qui leur avaient procuré leurs titres et leurs possessions (4). En même temps qu'il s'éleva des disputes entre les rois et les barons, il y eut mésintelligence entre les barons et le clergé, entre cet ordre et la royauté : ces trois puissances se divisèrent, quand la puissance ennemie de toutes les trois, c'est-à-dire la race anglo-saxonne, eut cessé de se faire craindre. C'était mal à propos que le premier Guillaume avait compté sur une plus longue union, quand il donna au corps ecclésiastique établi par la conquête un pouvoir jusqu'alors inconnu en Angleterre. Il croyait obtenir par ce moyen un accroissement de puissance personnelle ; et peut-être eut-il raison pour lui-même, mais il eut tort pour ses successeurs (5).

Le lecteur connaît le décret royal par lequel, détruisant l'ancienne responsabilité des prêtres devant les juges civils, et attribuant aux membres du haut clergé le privilége d'être juges, Guillaume avait institué des cours épiscopales, arbitres de certains procès des laïques et de tous les procès intentés à des clercs. Les clercs normands, clercs de fortune, si l'on peut se servir de ce mot, ne tardèrent pas à étaler en Angleterre les mœurs les plus désordonnées : ils commirent des meurtres, des rapts, des brigandages ; et, comme ils n'étaient justiciables que de leur ordre, rarement ces crimes furent punis : circonstance qui les multiplia d'une manière effrayante. Dans les premières années du règne de Henry II, on comptait près de cent homicides commis par des prêtres encore vivants. Le seul moyen d'arrêter et de punir ces désordres était d'abolir le privilége ecclésiastique établi par le Conquérant, et dont la nécessité temporaire avait cessé, puisque les rébellions des Anglais n'inspiraient plus beaucoup de crainte. C'était une réforme raisonnable ; et en outre, par un motif moins pur, pour l'agrandissement de leurs propres juridictions territoriales, les gens d'épée la désiraient, et blâmaient la loi votée par leurs aïeux dans le grand conseil du roi Guillaume Ier.

Dans l'intérêt de la puissance temporelle dont il était le souverain dépositaire, et aussi, on doit le croire, par des motifs de raison et de justice, Henry II songeait à exécuter cette réforme (6) ; mais pour qu'elle s'opérât facilement et sans troubles, il fallait que la primatie de Canterbury, cette espèce de royauté ecclésiastique, tombât entre les mains d'un homme dévoué à la personne du roi, aux intérêts de la puissance royale et à la cause des barons contre les gens d'église. Il fallait en outre que cet homme fût peu sensible au plus ou au moins de souffrance des Anglais indigènes ; car l'absurde loi de l'indépendance cléricale, autrefois dirigée spécialement contre la population vaincue, après lui avoir beaucoup nui lorsqu'elle résistait encore, lui était devenue favorable. Tout serf saxon qui parvenait à se faire ordonner prêtre était dès lors à jamais exempt de servitude, parce qu'aucune action intentée contre lui comme esclave fugitif, soit par les baillis royaux, soit par les officiers des seigneurs, ne pouvait le forcer de comparaître devant la justice séculière ; quant à l'autre justice, elle ne consentait point à laisser retourner à la charrue ceux qui étaient devenus les oints du Christ. Les maux de l'asservissement national avaient multiplié en Angleterre le nombre de ces clercs par nécessité qui n'avaient point d'église, qui vivaient d'aumônes, mais qui, au moins,

(1) Littleton's Life of Henry II, vol. III, p. 24.

(2) Ipsemet etiam clericus cùm esset... Munitiones manu forti acquisierit... (Script. rerum franc., t. XIV, p. 452.) — Vita B. Thomæ quadripart., lib. I, cap. 9 et 10.

(3) Wilkin's Concilia, t. I, p. 431.

(4) Voyez liv. V.

(5) Voyez liv. VI.

(6) Videns talium clericorum imò coronatorum dæmonum flagitia non reprimi... (Vita B. Thomæ quadripart., lib. I, cap. 22.)

1157 à 1161 à la différence de leurs pères et de leurs compatriotes, n'étaient ni attachés à la glèbe, ni parqués dans l'enceinte des villes royales (1). Le faible espoir de ce recours contre l'oppression étrangère était alors, après les misérables succès de la servilité et de l'adulation, la plus brillante perspective pour un homme de race anglaise. Aussi le bas peuple se passionnait-il pour les priviléges cléricaux avec un zèle égal à celui que ses aïeux, dans d'autres temps, eussent déployé contre la résistance du clergé à la loi commune du pays.

Le chancelier, qui avait passé sa jeunesse au milieu des gens de haut parage, semblait dégagé de toute espèce d'intérêt de nation pour les opprimés de l'Angleterre. D'un autre côté, toutes ses liaisons d'amitié étaient avec des laïques ; il semblait ne connaître au monde d'autres droits que ceux de la puissance royale ; il était le favori du roi et l'homme le plus habile en affaires : aussi les partisans de la réforme ecclésiastique le jugèrent-ils très-propre à en devenir le principal instrument, et, bien longtemps avant la mort de l'archevêque Thibaut, c'était déjà le bruit commun à la cour que Thomas Becket obtiendrait la Primatie (2). En 1161 l'année 1161, Thibaut mourut; et aussitôt le roi recommanda son chancelier aux évêques, qui rarement hésitaient à élire, au nom du Saint-Esprit, le candidat ainsi patronisé. Cette fois, ils opposèrent une résistance que le pouvoir royal n'était pas habitué à rencontrer de leur part. Ils déclarèrent qu'en leur conscience ils ne croyaient pas pouvoir élever au siége du bienheureux Lanfranc un chasseur et un guerrier de profession, un homme du monde et du bruit (3).

De leur côté, les seigneurs normands qui vivaient hors de l'intimité de la cour, et surtout ceux d'outre-mer, montrèrent une opposition violente à la nomination de Thomas ; la mère du roi fit de grands efforts pour le dissuader du projet de faire le chancelier archevêque (4). Peut-être ceux qui n'avaient point vu Becket assez souvent ni d'assez près pour avoir en lui pleine confiance, éprouvaient-ils une sorte de pressentiment du danger de confier un aussi grand pouvoir à un homme d'origine anglaise ; mais la sécurité du roi était sans bornes. Il s'obstina contre toutes les remontrances, et jura par 1161 à 1162 Dieu que son ami serait primat d'Angleterre. Henry II tenait alors sa cour en Normandie, et Thomas s'y trouvait avec lui. Dans une des conférences qu'ils avaient habituellement ensemble sur les affaires d'État, le roi lui dit qu'il devait se préparer à repasser la mer pour une commission importante. « J'obéirai, répondit le chancelier, aussitôt que j'aurai « reçu mes instructions. — Quoi ! reprit le roi d'un « ton expressif, tu ne devines pas ce dont il s'agit, « et que je veux fermement que ce soit toi qui deviennes archevêque (5) » Thomas se mit à sourire, et levant un pan de son riche habit : « Voyez un « peu, dit-il, l'homme édifiant, le saint homme « que vous voudriez charger de si saintes fonctions (6). D'ailleurs, vous avez sur les affaires de « l'Église des vues auxquelles je ne pourrais me « prêter ; et je crois que, si je devenais archevêque, « nous ne serions bientôt plus amis (7). » Le roi reçut cette réponse comme un simple badinage ; et sur-le-champ l'un de ses justiciers porta de sa part aux évêques d'Angleterre, qui depuis treize mois retardaient l'élection, l'ordre formel de nommer sans délai le candidat de la cour (8). Les évêques, fléchissant sous ce qu'on appelait alors la main royale, obéirent avec une bonne grâce apparente (9).

Thomas Becket, cinquième primat depuis la conquête, et le premier qui ait été Anglais de race, fut ordonné prêtre le samedi de la Pentecôte de l'année 1162, et le lendemain consacré archevêque par le prélat de Winchester, en présence des quatorze suffragants du siége de Canterbury. Peu de jours après sa consécration, ceux qui le virent ne le reconnaissaient plus. Il avait dépouillé ses riches vêtements, démeublé sa maison somptueuse, rompu avec ses nobles hôtes, et fait amitié avec les pauvres, les mendiants et les Saxons (10). Comme eux il portait un habit grossier, vivait de légumes et d'eau, avait l'air humble et triste, et c'était pour eux seulement que sa salle de festin était ouverte et son argent prodigué (11). Jamais changement de vie ne fut plus soudain et n'excita d'un côté autant de colère et de l'autre autant d'enthousiasme (12). Le roi, les comtes, les barons, tous ceux que Becket

(1) Clerici acephali.

(2) Rumor in curiâ frequens... (Vita B. Thomæ scripta à Willelmo filio Stephani, seu Stephanide, p. 17.)

(3) Quòd nimis foret absonum et omni divino juri adversum hominem militari potiùs cingulo quàm clericali officio mancipatum, canum sectatorem... (Vita quadripartita, lib. I, cap. 11.)

(4) B. Thomæ Epistolæ, lib. I, ep. 126.

(5) Meæ voluntatis est te Cantuariensem præsulem fore... (Script. rerum franc., t. XIV, p. 452.)

(6) Subridendo offerens et quasi oculis ingerens : Quàm religiosum, inquit, virum, quàm sanctum in tàm sanctâ sede... collocari desideras. (Scr. rerum fr., t. XIV, p. 452.)

(7) .....Citissimè à me auferas animum ; et gratia, quæ nunc inter nos tanta est, in atrocissimum odium convertetur. (Ibid. p. 453.)

(8) Injunxit... (Vita quadripart., lib. I, cap. 11.)

(9) Minùs sincerè et convictè, per operam et manum regiam. (Guil. Neubrig., lib. XI, cap. 16.)

(10) Vita B. Thomæ quadripart., lib. I, cap. 14, 15, 16, 17.

(11) Ibid. — (12) Ut omnes mirarentur... Veterem hominem renovavit. (Ibid.)

1162 avait servis autrefois, et qui avaient contribué à son élévation, se crurent indignement trahis. Les évêques et le clergé normand, ses anciens antagonistes, restèrent en suspens et l'observèrent : mais il devint l'idole des gens de basse condition ; les simples moines, le clergé inférieur et les indigènes de tout état virent en lui un frère et un protecteur.

L'étonnement et le dépit du roi passèrent toute mesure quand il reçut en Normandie un message du primat qui lui remettait le sceau royal, et déclarait que, se croyant insuffisant pour son nouvel office, il ne pouvait en cumuler deux (1). Henry soupçonna d'hostilité cette abdication, par laquelle l'archevêque semblait vouloir s'affranchir de tout lien de dépendance à son égard, et il en eut d'autant plus de ressentiment qu'il s'y était moins attendu. Son amitié se tourna en aversion violente, et, à son retour en Angleterre, il accueillit dédaigneusement son ancien favori, et affecta de mépriser, quand il le vit paraître en froc de moine, celui qu'il avait tant fêté sous l'habit de courtisan normand, avec le poignard au côté, la toque à plumes sur la tête et les chaussures à longues pointes recourbées en cornes de bélier (2).

Le roi commença dès lors contre l'archevêque un système régulier d'attaques et de vexations personnelles. Il lui enleva l'archidiaconat de Canterbury, qu'il cumulait encore avec le siége épiscopal ; puis il suscita un certain Clérambault, moine de Normandie (3), homme audacieux et de mœurs déréglées, qui avait quitté le froc dans son pays, et que le roi fit abbé du monastère de Saint-Augustin à Canterbury. Clérambault, soutenu par la cour, refusa de prêter le serment d'obéissance canonique entre les mains du primat, malgré l'ordre établi autrefois par Lanfranc pour ruiner l'indépendance des moines de Saint-Augustin, lorsque les religieux saxons résistaient encore aux Normands (4). Le nouvel abbé motiva ce refus sur ce qu'anciennement, c'est-à-dire, avant la conquête, son monastère avait joui d'une pleine et entière liberté. Becket revendiqua la prérogative que les premiers rois normands avaient attribuée à son siége. La dispute s'échauffa de part et d'autre ; et Clérambault, conseillé par le roi et les courtisans, remit sa cause au jugement du pape.

Il y avait dans ce temps deux papes, parce que les cardinaux et les nobles romains n'avaient pu s'accorder pour un choix. Victor était reconnu comme légitime par l'empereur d'Allemagne Frederik, mais désavoué par les rois de France et d'Angleterre, qui reconnaissaient son compétiteur Alexandre, troisième du nom, chassé de Rome par ses adversaires, et réfugié alors en France (5). C'est à ce dernier que le nouvel abbé de Saint-Augustin adressa une protestation contre le primat d'Angleterre, au nom des antiques libertés de son couvent ; chose bizarre, ces mêmes libertés, autrefois anéanties par l'autorité du pape Grégoire VII, dans l'intérêt de la conquête normande, furent déclarées inviolables par le pape Alexandre III, à la requête d'un abbé normand contre un archevêque de race anglaise.

Thomas, irrité de sa défaite, rendit aux courtisans attaque pour attaque ; et comme ils venaient de se prévaloir contre lui de droits antérieurs à la conquête, lui-même se mit à réclamer tout ce que son église avait perdu depuis l'invasion des Normands. Il somma Gilbert de Clare de restituer au siége de Canterbury la terre de Tunbridge, que son aïeul avait reçue en fief (6), et il éleva des prétentions du même genre contre plusieurs autres barons et contre les officiers du domaine royal (7). Ces réclamations tendaient, quoique indirectement, à ébranler, dans son principe, le droit de propriété de toutes les familles anglo-normandes, et pour cette raison elles causèrent une alarme générale. On invoqua la prescription ; et Becket répondit nettement qu'il ne connaissait point de prescription pour l'injustice, et que ce qui avait été pris sans bon titre devait être rendu (8) ; les fils des compagnons de Guillaume le Bâtard crurent voir l'âme du roi Harold descendue dans le corps de celui qu'eux-mêmes avaient fait primat.

L'archevêque ne leur donna pas le temps de se remettre du premier trouble ; et, violant encore un des usages les plus respectés depuis la conquête, il plaça un prêtre de son choix dans l'église vacante d'Aynesford, sur la terre du Normand Guillaume, chevalier et tenant en chef du roi (9). Ce Guillaume, comme tous les Normands, prétendait disposer, et disposait en effet, sur son fief, des églises aussi bien que des métairies. Il nommait à son gré les prêtres comme les fermiers, administrant, par des hommes de son choix, les secours et l'enseignement religieux à ses Saxons libres ou serfs, privilége qu'on appelait alors droit de patronage (10). En vertu de

(1) Sigillum resignans; quod in cor regis altiùs ascendit... (Math. Paris., p. 98.)—Vita quadripart., lib. I, cap. 22.

(2) Orderic. Vital. passim.

(3) Monachus fugitivus et apostata in Normanniâ. (Chron. Willelm. Thorn. p. 1819.)

(4) Voyez liv. VII.

(5) Alexander Romanorum schisma devitans tunc in Franciâ. (Gervasii Cantuariensis Chronic., page 1670.)

(6) Ibid., p. 1384.

(7) Ibid.

(8) Ibid.

(9) Radulph. de Diceto in notis ad Eadmer. Hist., p. 69.

(10) Willelmus Villæ dominus sibi vindicans jus patronatûs in eâdem ecclesiâ. (Ibid.)

1163 ce droit, Guillaume d'Aynesford chassa le prêtre envoyé chez lui par l'archevêque; mais Becket excommunia Guillaume pour avoir fait violence à un clerc. Le roi intervint contre le primat; il se plaignit de ce qu'on avait excommunié, sans l'en prévenir, l'un de ses tenanciers en chef, un homme capable d'être appelé à son conseil et à sa cour, et ayant qualité pour se présenter devant lui en tout temps et en tout lieu; ce qui avait exposé sa royale personne au péril de communiquer par mégarde avec un excommunié (1). « Puisque je n'ai point été « averti, disait Henry II, et puisque ma dignité a « été lésée en ce point essentiel, l'excommunication « de mon vassal est nulle; j'exige donc que l'ar- « chevêque la rétracte (2). » L'archevêque céda de mauvaise grâce, et la haine du roi s'en aigrit. « Dès « ce jour, dit-il publiquement, tout est fini entre « cet homme et moi (3). »

1164 Dans l'année 1164, les justiciers royaux, révoquant de fait l'ancienne loi du Conquérant, citèrent devant leurs assises un prêtre accusé de viol et de meurtre; mais l'archevêque Canterbury, comme supérieur ecclésiastique de toute l'Angleterre, déclara la citation nulle, en vertu des priviléges du clergé, aussi anciens dans le pays que ceux de la royauté normande. Il fit saisir par ses propres agents le coupable, qui fut amené devant un tribunal ecclésiastique, privé de sa prébende, battu publiquement de verges, et suspendu de tout office pour plusieurs années (4). Cette affaire, où la justice fut jusqu'à un certain point respectée, mais où les juges royaux eurent complétement le dessous, fit grand scandale. Les hommes de descendance normande se divisèrent en deux partis, dont l'un approuvait et l'autre blâmait fortement le primat. Les évêques étaient pour lui, et contre lui les gens d'épée, la cour et le roi. Le roi, opiniâtre par caractère, changea tout à coup le différend particulier en question législative; et, convoquant en assemblée solennelle tous les seigneurs et tous les prélats d'Angleterre, il leur exposa les délits nombreux commis chaque jour par des prêtres. Il ajouta qu'il avait découvert des moyens de réprimer ces délits dans les anciennes coutumes de ses prédécesseurs, et surtout dans celles de Henry Ier, son aïeul. Il demanda, suivant l'usage, à tous les membres de l'assemblée, s'ils ne trouvaient pas bon qu'il fît revivre les coutumes de son aïeul (5). Les laïques dirent qu'ils le souhaitaient; mais tous les clercs, et Thomas à leur tête, répondirent : « Sauf « l'honneur de Dieu et de la sainte Église (6). — Il y a du venin dans ces paroles, » répliqua le roi en colère; il quitta aussitôt les évêques sans les saluer, et l'affaire demeura indécise (7). 1164

Peu de jours après, Henry II fit appeler séparément auprès de lui l'archevêque d'York, Roger, Robert de Melun, évêque de Hereford, et plusieurs autres prélats d'Angleterre, dont les noms, purement français, indiquent assez l'origine. Par des promesses, de longues explications, et peut-être des insinuations sur les desseins présumés de l'Anglais Becket contre tous les grands d'Angleterre, enfin, par plusieurs raisons que les historiens ne détaillent pas, les évêques anglo-normands furent presque tous gagnés au parti du roi (8) : ils promirent de favoriser le rétablissement des prétendues coutumes de Henry Ier, qui, pour dire la vérité, n'en avait jamais pratiqué d'autres que celles de Guillaume le Conquérant, fondateur du privilége ecclésiastique. En outre, et pour la seconde fois depuis ses différends avec le primat, le roi s'adressa au pape Alexandre; et le pape, complaisant à l'excès, lui donna pleinement raison, sans examiner le fond de l'affaire. Il députa même un messager spécial avec des lettres apostoliques pour enjoindre à tous les prélats, et nommément à celui de Canterbury, d'accepter et d'observer toutes les lois du roi d'Angleterre, quelles qu'elles fussent (9). Demeuré seul dans son opposition, et privé de tout espoir d'appui, Becket fut contraint de céder. Il alla trouver le roi à sa résidence de Woodstock, et promit, comme les autres évêques, d'observer de bonne foi et sans aucune restriction toutes les lois qui seraient faites (10). Pour que cette promesse fût renouvelée authentiquement au sein d'une assemblée solennelle, le roi Henry convoqua, dans le bourg de Clarendon, à peu de distance de Winchester, le grand conseil des Anglo-Normands, archevêques, évêques, abbés, prieurs, comtes, barons, et chevaliers (11).

(1) Minimè certiorato rege... capitaneum suum... ne ignorantiâ lapsus communicet excommunicato. (Notæ ad Eadmer. Hist., p. 69.)

(2) Asserit namque rex juxtà dignitatem regni... (Ibid.)

(3) Stephanid., p. 28.

(4) Publicè virgarum disciplinæ adjudicatum, et per annos aliquot ab omni officio suspensum. (Vita quadripartita, lib. I, cap. 22.)

(5) Abstantes sciscitabatur, an consuetudines suas regias ‘arent observaturi. (Ibid., cap. 24.)

(6) Salvo in omnibus ordine suo et honore Dei et sanctæ Ecclesiæ. (Roger. de Hoved., p. 492.)

(7) Stephanid., p. 29-31.

(8) Separavit à consortio et concilio archiepiscopi. (Roger. de Hoved., p. 493.—Vita quadripart., lib. I, cap. 25.)

(9) Ut ipse pacem cum domino suo rege Angliæ faceret et leges suas sine aliquâ exceptione custodiendas promitteret. (Roger. de Hoved., p. 493.)

(10) Se bonâ fide leges suas servaturum. (Ibid.)

(11) Math. Paris., p. 70.

1164 L'assemblée de Clarendon se tint au mois de mars de l'année 1164, sous la présidence de Jean, évêque d'Oxford. Les gens du roi y exposèrent les réformes et les dispositions toutes nouvelles, qu'il lui plaisait d'intituler anciennes coutumes et libertés de Henry Ier, son aïeul (1). Les évêques donnèrent solennellement leur approbation à tout ce qu'ils venaient d'entendre ; mais Becket refusa la sienne, et s'accusa, au contraire, de folie et de faiblesse pour avoir promis d'observer sans réserve les lois du roi, quelles qu'elles fussent (2). Tout le conseil normand fut en rumeur. Les évêques supplièrent Thomas, et les barons le menacèrent (3). Deux chevaliers du Temple lui demandèrent avec larmes de ne point faire déshonneur au roi ; et pendant que cette scène avait lieu dans la grande salle, on aperçut à travers les portes, dans l'appartement voisin, des hommes qui bouclaient leurs cottes de mailles et ceignaient leurs épées (4). L'archevêque eut peur, et donna sa parole d'observer sans restriction les coutumes de l'aïeul du roi, ne demandant que la faculté d'examiner plus à loisir et de vérifier ces coutumes (5). L'assemblée nomma des commissaires chargés de les rédiger par articles, et s'ajourna au lendemain (6).

Vers le soir, l'archevêque se mit en route pour Winchester, où était son logement. Il allait à cheval avec une nombreuse suite de clercs qui, chemin faisant, causaient ensemble des événements de cette journée: la conversation, d'abord paisible, s'échauffa par degrés, et devint une dispute où chacun prit parti selon son opinion. Les uns louaient la conduite du primat, ou l'excusaient d'avoir cédé à la force des circonstances. D'autres exprimaient leur blâme avec vivacité, disant que la liberté ecclésiastique allait périr en Angleterre par la faute d'un seul homme. Le plus animé de tous était un Saxon appelé Edward Grim, qui portait la croix de l'archevêque ; emporté par la chaleur du débat, il parlait très-haut et gesticulait beaucoup. « Je le vois « bien, disait-il, aujourd'hui l'on n'estime plus que « ceux qui ont pour les princes une complaisance « sans bornes ; mais que deviendra la justice, qui « combattra pour elle, lorsque le chef s'est laissé « vaincre ? et quelles vertus trouverons-nous dé- « sormais chez celui qui a perdu le courage ? » Ces derniers mots furent entendus de Thomas, que l'agitation et les éclats de voix avaient attiré : « A « qui en voulez-vous, mon fils ? » dit-il au porte-croix. — « A vous-même, répondit celui-ci dans « une sorte d'enthousiasme, à vous, qui avez « renoncé à votre conscience, en levant la main « pour promettre l'observation de ces détestables « coutumes. » A ce violent reproche, où le sentiment national avait peut-être autant de part que la conviction religieuse, l'archevêque ne s'irrita point, et parut un moment pensif; puis s'adressant du ton le plus doux à son compatriote : « Mon fils, lui « dit-il, vous avez raison ; j'ai commis une grande « faute, et je m'en repens (7). »

Le lendemain, les prétendues coutumes ou *constitutions* de Henry Ier furent produites par écrit, divisées en seize articles, qui contenaient un système entier de dispositions contraires aux ordonnances de Guillaume le Conquérant. Il s'y trouvait, en outre, plusieurs règlements spéciaux, dont l'un portait défense d'ordonner prêtres, sans le consentement de leur seigneur, ceux qu'en langue normande on appelait *natifs* ou *naïfs*, c'est-à-dire les serfs, qui étaient tous de race indigène (8). Les évêques furent requis d'apposer leurs sceaux en cire au bas du rôle de parchemin qui contenait les seize articles : ils le firent tous, à l'exception de Thomas, qui, sans rétracter ouvertement sa première adhésion, demanda encore des délais (9). Mais l'assemblée passa outre, et ce refus de l'archevêque n'empêcha point les nouvelles lois d'être aussitôt promulguées. Il partit de la chancellerie royale des lettres adressées à tous les juges ou justiciers normands d'Angleterre et du continent. Ces lettres leur ordonnaient, au nom de Henry, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, duc de Normandie, duc d'Aquitaine et comte d'Anjou, de faire exécuter et observer par les archevêques, évêques, abbés, prêtres, comtes, barons, citoyens, bourgeois et paysans, les ordonnances décrétées au grand conseil de Clarendon (10).

Une lettre de l'évêque de Poitiers, qui reçut alors de semblables dépêches, apportées dans son diocèse par Simon de Tournebu et Richard de Lucy, justiciers, fait connaître en détail les instructions qu'elles contenaient. Ces instructions sont curieuses à rapprocher des lois publiées, quatre-vingts ans auparavant, au nom de Guillaume Ier et de ses barons ; car des

(1) Facta est recognitio sive recordatio consuetudinum et libertatum antecessorum suorum, regis videlicet Henrici avi sui... (Roger. de Hoved., p. 493.)

(2) Pœnituit archiepiscopum quòd concessionem illam fecerat. (Ibid.)

(3) Ibid.

(4) Gervasii Cantuar. Chron., p. 1386.

(5) Ibid.

(6) Roger. de Hoved., p. 493.

(7) Fleury, Histoire ecclésiastique, t. XV, p. 150.

(8) *Neif* ou *nief*, en anglais moderne, signifie paysan, paysanne.

(9) Roger. de Hoved., p. 493.

(10) Hæc faciant archiepiscopi, episcopi, abbates et clerici, comites, barones, vavasores, milites, cives, burgenses, rustici. (Gervas. Cantuar., p. 1399.)

1164 deux côtés on trouve les mêmes menaces et les mêmes pénalités sanctionnant des ordres contraires (1).

« Ils m'ont défendu, dit l'évêque de Poitiers, « d'appeler en cause qui que ce soit de mes diocé- « sains, à la requête d'aucune veuve, d'aucun « orphelin, ni d'aucun prêtre, à moins que les of- « ficiers du roi ou le seigneur au fief duquel « ressortit la cause en litige, n'aient fait déni de « justice (2); ils ont déclaré que, si quelqu'un se « rendait à ma sommation, tous ses biens seraient « aussitôt confisqués et lui-même emprisonné (3); « enfin ils m'ont signifié que, si j'excommuniais « ceux qui refuseraient de comparaître devant ma « justice épiscopale, les excommuniés pourraient, « sans nullement déplaire au roi, s'attaquer à ma « personne ou à celle de mes clercs, et à mes propres « biens ou à ceux de mon église (4). »

Du moment que ces lois, faites par des Normands, dans un bourg d'Angleterre, furent décrétées comme obligatoires pour les habitants de presque tout l'ouest de la Gaule, Angevins, Manseaux, Bretons, Poitevins et Aquitains, et que ces diverses populations furent en rumeur pour la querelle de Henry II et de l'archevêque Thomas Becket, la cour de Rome se mit à regarder avec plus d'attention une affaire qui, en si peu de temps, avait pris une telle importance. Cette cour, profondément politique, songea dès lors à tirer le plus grand avantage possible soit de la guerre, soit de la paix. L'archevêque de Rouen, Rotrou, homme moins intéressé que les Normands d'Angleterre dans le conflit de la royauté et de la primatie anglaise, vint, avec une mission du pape, pour observer les choses de plus près, et proposer, à tout hasard, un accommodement, sous la médiation pontificale (5); mais le roi Henry, fier de son triomphe, répondit qu'il n'accepterait cette médiation que dans le cas où le pape confirmerait préalablement par une bulle apostolique les articles de Clarendon (6), et le pape, qui pouvait plutôt gagner que perdre au retard, refusa de donner sa sanction jusqu'à ce qu'il fût mieux informé (7).

Alors Henry II, sollicitant, pour la troisième fois, l'appui de la cour pontificale contre son antagoniste Becket, envoya vers Alexandre III une ambassade solennelle, lui demandant pour Roger, archevêque d'York, le titre de légat apostolique en Angleterre, avec le pouvoir de faire et de défaire, de nommer et de destituer (8). Alexandre n'accorda point cette requête; mais il conféra au roi lui-même, par une commission en forme, le titre et les droits de légat, avec la toute-puissance d'agir, excepté en un seul point, qui était la destitution du primat (9). Le roi, voyant que l'intention du pape était de ne rien terminer, reçut avec des marques de dépit cette commission d'un nouveau genre, et la renvoya aussitôt (10). « Nous emploierons nos propres forces, « dit-il, et nous croyons qu'elles seront suffisantes « pour faire rentrer dans le pouvoir ceux qui en « veulent à notre honneur. » Le primat, abandonné par les barons et les évêques anglo-normands, et n'ayant plus dans son parti que de pauvres moines, des bourgeois et des serfs, sentit qu'il serait trop faible contre son antagoniste s'il demeurait en Angleterre, et résolut de chercher ailleurs des secours et un asile. Il se rendit au port de Romney, et monta deux fois sur un vaisseau prêt à partir : mais deux fois l'équipage, craignant la colère des grands et du roi, refusa de mettre à la voile (11).

Quelques mois après l'assemblée de Clarendon, Henry II en convoqua une nouvelle à Northampton (12); et Thomas reçut, comme les autres évêques, sa lettre de convocation : il arriva au jour fixé, et prit un logement dans la ville; mais à peine l'eut-il retenu, que le roi le fit occuper par ses gens et par ses chevaux (13). Outré de cette vexation, l'archevêque envoya dire qu'il ne se rendrait point au parlement, à moins que sa maison ne fût évacuée par les chevaux et les gens du roi (14). On la lui rendit, en effet; mais l'incertitude où il était de l'issue que devait avoir cette lutte inégale lui fit craindre de s'y engager plus avant, et quelque humiliant qu'il fût pour lui de supplier un homme qui venait de lui faire insulte, il se rendit à l'hôtel du roi et demanda audience : il attendit inutilement tout le jour, tandis que Henry II se divertissait avec ses faucons et ses chiens (15). Le lendemain, il revint se placer

(1) Voyez livre VII, p. 167.

(2) Script. rerum francic., t. XVI, p. 216.

(3) Omnia illius bona confiscarentur, ipso publico carceri deputando. (Ibid.)

(4) Scirent excommunicati se regi non displicituros si vel in personam meam manum extenderint, vel in bona grassarentur, vel in personas, vel in bona clericorum meorum. (Ibid.)

(5) Ad pacem faciendam inter regem et archiepiscopum. (Roger. de Hoved., p. 493.)

(6) Nisi dominus papa leges illas bullâ suâ confirmasset. (Ibid.)

(7) Ibid.

(8) Et ut sic per eum posset archiepiscopum Cantuariæ confundere. (Roger. de Hoved., p. 493.)

(9) Tamen concessit ut rex ipse legatus esset totiùs Angliæ... (Ibid.)

(10) Rex per indignationem remisit domino papæ litteras illas legationis. (Ibid.)

(11) Vita Thomæ quadripart.

(12) Magnum concilium. (Ibid.)

(13) Fecit rex hospitari equos suos in hospitiis illius. (Roger. de Hoved., p. 493.)

(14) Donec hospitia sua vacarentur ab equis et hominibus. (Ibid.)

(15) Gervasii Cantuar. Chron. — Stephanid., p. 36-38.

1164 dans la chapelle du roi pendant la messe ; et au sortir, l'abordant d'un air respectueux, il lui demanda la permission de passer en France (1). « Bien, répon- « dit le roi ; mais avant tout, il faudra que vous me « rendiez raison de plusieurs choses, et spéciale- « ment du tort que vous avez fait dans votre cour « à Jean, mon maréchal (2). »

Il y avait en effet quelque temps que le Normand Jean, surnommé le Maréchal à cause de son office militaire, était venu devant la cour de justice épiscopale de Canterbury réclamer une terre de l'évêché, qu'il prétendait avoir droit de tenir en fief héréditaire (3). Les juges du primat avaient rejeté sa réclamation comme mal fondée ; et alors le plaignant avait *faussé* la cour, c'est-à-dire, protesté avec serment qu'elle lui déniait justice (4). « J'avoue, ré- « pondit Thomas au roi, que Jean le Maréchal s'est « présenté devant ma cour ; mais loin d'y recevoir « injure de moi, c'est lui qui m'en a fait une ; car « il est venu apportant avec lui un volume de chan- « sons, et c'est sur ce livre qu'il a juré que ma « cour était fausse et déniait justice ; tandis que, « selon la loi du royaume, quiconque veut fausser « la cour d'autrui doit jurer sur les saints Évan- « giles (5). » Le roi affecta de ne tenir aucun compte de cette excuse. L'accusation de déni de justice portée contre l'archevêque fut poursuivie devant le grand conseil normand, qui le condamna, et, par sa sentence, l'adjugea à la merci du roi, c'est-à-dire, adjugea au roi tout ce qu'il lui plairait de prendre sur les biens du condamné (6). Becket fut d'abord tenté de protester contre cet arrêt, et de fausser jugement, comme on disait alors ; mais la conscience de sa faiblesse le détermina à entrer en composition avec ses juges, et il capitula pour une amende de 500 livres d'argent (7).

Becket retourna à sa maison, le cœur attristé des dégoûts qu'il venait d'éprouver ; le chagrin l'y fit tomber malade (8). Aussitôt que le roi apprit cette nouvelle, il se hâta de lui envoyer la sommation de comparaître de nouveau dans le délai d'un jour devant l'assemblée de Northampton, pour y rendre compte des sommes d'argent et de tous les revenus 116 publics dont il avait eu la gestion pendant qu'il était chancelier (9). « Je suis faible et souffrant, répon- « dit Thomas aux officiers royaux, et d'ailleurs le « roi sait, comme moi-même, qu'au jour où je fus « consacré archevêque, les barons de son échiquier « et Richard de Lucy, grand justicier d'Angleterre, « m'ont déclaré quitte de tout compte et de toute « réclamation (10). » La citation légale n'en demeura pas moins faite ; mais Thomas négligea de s'y rendre, prétextant sa maladie. Des gens de justice vinrent, à plusieurs reprises, constater jusqu'à quel point il était incapable de marcher, et lui signifièrent la note des réclamations du roi, montant à quarante-quatre mille marcs (11). L'archevêque offrit de payer deux mille marcs pour se racheter de ce procès désagréable et intenté de mauvaise foi : mais Henry II refusa toute espèce d'accommodement ; car ce n'était pas l'argent qui le tentait dans cette affaire. « Ou je ne serai plus roi, disait-il, ou cet homme « ne sera plus archevêque (12). »

Les délais accordés par la loi étaient expirés ; il fallait que Becket se présentât ; et, d'un autre côté, on l'avait averti que, s'il paraissait à la cour, ce ne serait pas sans danger pour sa liberté ou pour sa vie (13). Dans cette extrémité, recueillant toute sa force d'âme, il résolut de marcher et d'être ferme. Le matin du jour décisif, il célébra la messe de saint Étienne, premier martyr, dont l'office commence par ces paroles : « Les princes se sont assis en con- « seil pour délibérer contre moi (14). » Après la messe, il se revêtit de son habit pontifical, et ayant pris sa croix d'argent des mains de celui qui la portait d'ordinaire, il se mit en chemin, la portant lui-même dans la main droite, et tenant de la gauche les rênes de son cheval (15). Seul et toujours tenant sa croix, il arriva dans la grande salle d'assemblée. traversa la foule, et s'assit (16). Henry II se tenait alors dans un appartement plus secret avec ses amis particuliers, et s'occupait à discuter dans ce conseil privé les moyens de se défaire de l'archevêque avec le moins d'éclat possible (17). La nouvelle de

(1) Licentiam transfretandi... (Roger. de Hoved., p. 494.)

(2) Tu mihi priùs respondebis de injuriâ quam fecisti Johanni marescallo meo in curiâ tuâ. (Ibid.)

(3) Terram quamdam de illo tenendam jure hereditario. (Ibid.)

(4) Curiam archiepiscopi falsificaverat. (Ibid., p. 484.)

(5) Ipse attulit in curiâ meâ quemdam *Toper*... et juravit super illum, et ipse injuriam mihi fecit, cùm statutum sit in regno... (Ibid.)

(6) Judicaverunt eum in misericordiâ regis. (Ibid.)

(7) Posuit se in misericordiâ regis pro D. lib. et invenit inde fidejussores. (Ibid..)

(8) Propter tædium et dolorem. (Ibid.)

(9) Statim misit ad eum et summonuit eum per bonos summonitores quòd in crastino veniret. (Ibid. p. 495.)

(10) Rex scit quòd in electione meâ... omnes barones scaccarii et Ricardus de Lucy, justiciarius Angliæ, clamaverunt me quietum... (Roger. de Hoved., p. 495.)

(11) Epist. B. Thomæ, lib. II, ep. 6 et 33.

(12) Stephanid., p. 38.

(13) Dictum erat ei et nunciatum quòd, si ipse ad curiam regis venisset, in carcerem mitteretur, vel interficeretur. (Roger de Hoved., p. 494.)

(14) Sederunt principes et adversùm me loquebantur. (Ibid.)

(15) Crucem suam portabat in manu suâ dextrâ, sinistrâ verò tenebat lorum equi. (Ibid.)

(16) Solus portans crucem suam. (Ibid.)

(17) Rex autem erat in secretiori thalamo cum suis familiaribus. (Ibid. p. 495.)

1164 l'appareil inattendu avec lequel il venait de faire son entrée troubla le roi et ses conseillers. L'un d'entre eux, Gilbert Foliot, évêque de Londres, sortit en hâte du petit appartement, et, marchant vers la place où Thomas était assis : « Pourquoi viens-tu « ainsi, lui dit-il, armé de ta croix ? » Et il saisit la croix pour s'en emparer ; mais le primat la retint fortement (1). L'archevêque d'York vint alors se joindre à l'évêque de Londres, et dit en s'adressant à Becket : « C'est porter défi au roi, notre seigneur, « que de venir en armes à sa cour ; mais le roi a « une épée dont la pointe est mieux affilée que celle « d'un bâton pastoral (2). » Les autres évêques, témoignant moins de violence, se contentèrent de conseiller à Thomas, au nom de son propre intérêt, de remettre sa dignité d'archevêque à la merci du roi ; mais il ne les écouta point (3).

Pendant que cette scène avait lieu dans la grande salle, Henry II éprouvait un vif dépit de voir son adversaire sous la sauvegarde de ses ornements pontificaux ; les évêques, qui, dans le premier moment, avaient peut-être consenti aux projets de violence formés contre leur collègue, se turent alors, et se gardèrent d'encourager les courtisans à porter la main sur l'étole et sur la croix. Les conseillers du roi ne savaient plus que résoudre, quand l'un d'eux, prenant la parole, dit : « Que ne le suspen- « dons-nous de tous ses droits et priviléges par un « appel au saint-père ? voilà le moyen de le désar- « mer (4). » Cet avis, reçu comme un trait de lumière, plut singulièrement au roi, et, par son ordre, l'évêque de Chichester s'avançant vers Thomas Becket, à la tête de tous les autres, lui parla de la manière suivante (5) :

« Naguère, tu étais notre archevêque ; mais au- « jourd'hui nous te désavouons, parce qu'après « avoir promis fidélité au roi, notre commun « seigneur, et juré de maintenir ses ordonnances, « tu t'es efforcé de les détruire (6). Nous te décla- « rons donc traître et parjure, et disons hautement « que nous n'avons plus à obéir à celui qui s'est « parjuré, plaçant notre cause sous l'approbation 1164 « de notre seigneur le pape, devant qui nous te « citons (7). »

A cette déclaration, faite avec tout l'appareil des formes légales et toute l'emphase de la confiance, Becket ne répondit que ces seuls mots : « J'entends « ce que vous voulez dire (8). » La grande assemblée des seigneurs s'ouvrit ensuite, et Gilbert Foliot accusa devant elle le *ci-devant archevêque* d'avoir célébré, en mépris du roi, une messe sacrilége sous l'invocation de l'esprit malin (9) ; puis vint la demande en reddition de comptes sur les revenus de l'office de chancelier, et la réclamation de quarante-quatre mille marcs. Becket refusa de plaider, attestant la déclaration solennelle qui l'avait déchargé autrefois de toute responsabilité ultérieure (10). Alors le roi, se levant, dit aux barons et aux prélats : « Par la foi que vous me devez, « faites-moi prompte justice de celui-ci, qui est « mon homme-lige, et qui, dûment sommé, refuse « de répondre en ma cour (11). » Les barons normands allèrent aux voix, et rendirent contre Thomas Becket une sentence d'emprisonnement (12). Lorsque Robert, comte de Leicester, chargé de lire l'arrêt, prononça, en langue française, les premiers mots de la formule consacrée, *Oyez-ci le jugement rendu contre vous...*, l'archevêque l'interrompit : « Comte, lui dit-il, je vous défends, « au nom de Dieu tout-puissant, de donner ici « jugement contre moi, qui suis votre père spiri- « tuel ; j'en appelle au souverain pontife, et vous « cite par-devant lui (13). »

Après cette sorte de contre-appel au pouvoir que ses adversaires avaient invoqué les premiers, Becket se leva et traversa lentement la foule (14). Un murmure s'éleva de toutes parts ; les Normands criaient : « Le faux traître, le parjure, où va-t-il ? « pourquoi le laisse-t-on aller en paix ? Reste ici, « traître, et écoute ton jugement (15). » Au moment de sortir, l'archevêque se retourna, et regardant froidement autour de lui : « Si mon ordre

(1) Qui multùm increpuit eum quòd sic cruce armatus venisset in curiam, et voluit crucem à manibus ejus eripere. (Roger. de Hoved., p. 495.)

(2) Dicens quòd rex gladium habebat acutiorem... (Ibid.)

(3) Ut ipse, satisfaciens voluntati regis, redderet ei archiepiscopatum suum in misericordiâ illius. (Ibid.)

(4) Nos appellabimus coràm domino Papâ ; sine remedio deponetur. (Gervas. Cantuar., p. 1392.)

(5) Quæ cùm plurimùm placerent regi, ex communi consilio... (Ibid.)

(6) Quandòque noster fuisti archiepiscopus, sed quia domino regi... (Ibid., p. 1392.)

(7) Idcircò te reum perjurii dicimus, et perjuro episcopo de cætero obedire non habemus, nos et nostra sub domini Papæ protectione ponentes, te ad ipsius præsentiam appellantes super his responsurum. (Gerv. Cantuar., p. 1392.)

(8) Willelm. Stephanid.

(9) Quòd hanc missam celebraverat pro contemptu regis et per artem magicam. (Roger. de Hoved., p. 494.)

(10) Ideò ampliùs nolo indè placitare. (Ibid., p. 495.)

(11) Citò facite mihi justitiam de illo qui homo meus legius est, et... (Ibid.)

(12) Judicaverunt eum capi dignum et in carcerem mitti. (Ibid.)

(13) Prohibeo vobis ex parte Dei omnipotentis ne faciatis de me hodiè judicium. (Ibid.)

(14) Vita quadripart., cap. 89.

(15) Quò progredieris, proditor? expecta et audi judicium tuum. (Roger. de Hoved., p. 495.)

1164 « sacré, dit-il, ne me l'interdisait, je saurais ré-
« pondre par les armes à ceux qui m'appellent
« traître et parjure (1). » Il monta à cheval, se rendit à la maison où il logeait, fit dresser des tables pour un grand repas, et donna ordre de rassembler tous les pauvres qu'on trouverait dans la ville (2). Il en vint un grand nombre qu'il fit manger et boire. Il soupa avec eux, et, dans la nuit même, pendant que le roi et les chefs normands prolongeaient leur repas du soir, il quitta Northampton, accompagné de deux frères de l'ordre de Cîteaux, l'un Anglais de race, appelé Skaiman, et l'autre d'origine française, appelé Robert de Caune (3). Il atteignit, après trois jours de marche, les marais du comté de Lincoln, et s'y cacha dans la cabane d'un ermite. De là, sous un déguisement complet, et sous le faux nom de Dearman, dont la tournure saxonne était une garantie d'obscurité, il gagna Canterbury, puis la côte voisine de Sandwich (4). On était à la fin de novembre, époque où le passage du détroit devient périlleux. L'archevêque monta sur un petit bateau pour écarter tout soupçon, et, à travers beaucoup de risques, navigua jusqu'au port de Gravelines. Il se rendit ensuite à pied et en mauvais équipage au monastère de Saint-Bertin, dans la ville de Saint-Omer (5).

A la nouvelle de sa fuite, un édit royal fut publié dans toutes les provinces du roi d'Angleterre sur les deux rives de l'Océan. Aux termes de cet édit, tous les parents de Thomas Becket en ligne ascen-
1164 dante et descendante, jusqu'aux vieillards, aux
à 1165 femmes enceintes et aux enfants en bas âge, étaient condamnés au bannissement (6). Tous les biens de l'archevêque et de ses adhérents, ou prétendus tels, furent séquestrés entre les mains du roi, qui en fit des présents à ceux dont il avait éprouvé le zèle dans cette affaire (7). Jean, évêque de Poitiers, suspect d'amitié pour le primat et de partialité pour sa cause, reçut du poison d'une main inconnue, et n'échappa à la mort que par hasard (8). Des lettres royales, où Henry II appelait Thomas son adversaire, et défendait de prêter aucun secours ni conseil à lui 1164 à 1165
ou aux siens, furent envoyées dans tous les diocèses d'Angleterre (9). D'autres lettres, adressées au comte de Flandre et à tous les hauts barons de ce pays, les invitaient à se saisir de *Thomas, ci-devant archevêque,* traître au roi d'Angleterre, et *fugitif à mauvais dessein* (10). Enfin l'évêque de Londres, Gilbert Foliot, et Guillaume, comte d'Arundel, se rendirent auprès du roi de France, Louis VII, à son palais de Compiègne, et lui remirent des dépêches scellées du grand sceau d'Angleterre et conçues dans les termes suivants :

« A son seigneur et ami Louis, roi des Français ;
« Henry, roi d'Angleterre, duc de Normandie, duc
« d'Aquitaine, et comte d'Anjou.

« Sachez que Thomas, ci-devant archevêque de
« Canterbury, après un jugement public, rendu en
« ma cour par l'assemblée plénière des barons de
« mon royaume, a été convaincu de fraude, de
« parjure et de trahison envers moi (11), qu'ensuite
« il a fui de mon royaume comme un traître et à
« mauvaise intention (12). Je vous prie donc instam-
« ment de ne point permettre que cet homme
« chargé de crimes, ou qui que ce soit de ses adhé-
« rents, séjourne sur vos terres, ni qu'aucun des
« vôtres prête à mon plus grand ennemi secours,
« appui ou conseil (13) ; car je proteste que vos en-
« nemis ou ceux de votre royaume n'en recevraient
« aucun de ma part ni de celle de mes gens (14).
« J'attends de vous que vous m'assistiez dans la
« vengeance de mon honneur, et dans la punition
« de mon ennemi, comme vous aimeriez que je fisse
« moi-même pour vous, s'il en était besoin (15). »

De son asile, à Saint-Bertin, Thomas attendit l'effet des lettres de Henry II au roi de France et au comte de Flandre, pour savoir de quel côté il pourrait se tourner sans péril. « Les dangers sont « nombreux, le roi a les mains longues » (lui écri-
vait celui de ses amis qu'il avait chargé d'essayer le 116
terrain auprès du roi Louis VII et de la cour papale alors établie à Sens (16).) « Je ne suis point encore

(1) Willelm. Stephanid.

(2) Omnes pauperes quicumque inventi fuerint. (Ibid.)

(3) Ipse verò cum illis et gente suâ cœnavit... Dùm rex et alii cœnarent... (Ibid.)

(4) Habitum suum mutavit et fecit se appellari *Dearman*, et sic à paucis cognitus... (Roger. de Hoved., p. 495.)

(5) Nocte scapha intravit in mare. (Script. rerum franc., t. XIV, p. 455.)

(6) Omnes homines et fœminas, pueros etiam in cunis vagientes et ad ubera pendentes. (Roger. de Hoved., p. 500.)— Mulieres puerperio decubantes. (Gervas. Cantuar., p. 1671.)

(7) Script. rerum francic., t. XVI.

(8) Ibid., p. 522.

(9) Nec habeant aliquod auxilium vel consilium à te. (Ibid., p. 253.)

(10) Thomam quondam Cantuariensem archiepiscopum... (Script. rerum francic. t. XIV, p. 454.)

(11) Ut iniquus et proditor meus et perjurus publicè judicatus est. (Ibid. t. XVI, p. 107.)

(12) Iniquè discessit. (Ibid.)

(13) Ut hominem tantorum scelerum et proditionum infamem, in regno vestro... nec à vobis, nec à vestris aliquod auxilium vel consilium tantus inimicus meus percipiat. (Ibid.)

(14) Quia inimicis vestris nec à me, nec à terrâ meâ... (Ibid.)

(15) Sicut velletis quod vobis facerem, si opus esset. (Ibid.)

(16) Longa manus regia... (Ibid., p. 507.)

1165 « descendu à l'Église romaine, disait le même cor-
« respondant, ne voyant pas ce que j'y pourrais
« obtenir : ils feront beaucoup contre vous et peu
« de chose pour vous (1). Il leur viendra des hommes
« puissants, riches, semant à pleines mains l'argent
« dont Rome a toujours fait grand cas; et nous,
« pauvres et sans appui, quel compte les Romains
« tiendront-ils de nous (2)? Vous me mandez de
« leur offrir deux cents marcs; mais la partie ad-
« verse leur en proposera quatre cents; et je réponds
« que par amour pour le roi, et par respect pour
« ses ambassadeurs, ils aimeront mieux prendre le
« plus qu'attendre le moins (3). » Le roi de France fit, dès le premier abord, un accueil favorable au messager de Thomas Becket, et, après avoir tenu conseil avec ses barons, il octroya à l'archevêque et à ses compagnons d'exil paix et sécurité dans son royaume, ajoutant gracieusement que c'était un des anciens fleurons de la couronne de France que la protection accordée aux exilés contre leurs persécuteurs (4).

Quant au pape, qui n'avait point alors d'intérêt à contrarier le roi d'Angleterre, il hésita deux jours entiers à recevoir ceux qui se rendirent à Sens de la part de l'archevêque; et quand ils lui demandèrent pour Thomas une lettre d'invitation à sa cour, il la refusa positivement (5). Mais, à l'aide du libre asile que lui accordait le roi de France, Becket vint à la cour papale sans être invité. Il fut reçu avec froideur par les cardinaux (6), dont la plupart alors le traitaient de brouillon et disaient qu'il fallait réprimer son caractère entreprenant. Il exposa devant eux l'origine et toute l'histoire de son différend avec Henry II. « Je ne me pique pas de grande sagesse,
« leur disait-il; mais je ne serais pas si fou que de
« tenir tête à un roi pour des riens. Car sachez que
« si j'eusse voulu faire sa volonté en toutes choses,
« il n'y aurait pas maintenant dans son royaume de
« pouvoir égal au mien (7). » Sans prendre dans la querelle aucun parti décidé, le pape donna au fugitif la permission de recevoir du roi de France des secours en argent et en vivres (8). Il lui permit en outre d'excommunier tous ceux qui avaient saisi et 1165
qui retenaient des biens de son église, à l'exception du roi qui leur en avait fait présent (9). Enfin il lui demanda de réciter en détail les articles de Clarendon, que le pape Alexandre lui-même, à la sollicitation du roi Henry, avait approuvés, à qu'il paraît, sans les bien connaître. Alexandre jugea cette fois les seize articles grandement contraires à l'honneur de Dieu et de la sainte Église (10). Il les traita d'usurpations tyranniques, et reprocha durement à Becket l'adhésion passagère qu'il y avait autrefois donnée d'après l'injonction formelle d'un légat pontifical. Le pape n'excepta de cette réprobation que six articles, parmi lesquels se trouvait celui qui enlevait aux serfs le droit d'être affranchis en devenant prêtres, et il prononça solennellement anathème contre les partisans des dix autres (11).

L'archevêque disserta ensuite sur les antiques libertés de l'église de Canterbury, à la cause desquelles il assura qu'il voulait se dévouer; et s'accusant d'avoir été intrus dans son siége par la puissance royale, au mépris de ces mêmes libertés, il se démit entre les mains du pape de sa dignité épiscopale (12). Le pape l'en revêtit de nouveau en prononçant ces paroles : « Maintenant allez apprendre dans
« la pauvreté à être le consolateur des pauvres (13). »
Thomas Becket fut recommandé au supérieur de l'abbaye de Pontigny, sur les confins de la Bourgogne et de la Champagne, pour vivre dans ce couvent comme simple moine. Il se soumit à tout, prit l'habit des religieux de Cîteaux, et commença à suivre, dans toute sa rigueur, la discipline de la vie monastique (14).

Dans sa retraite de Pontigny, Thomas écrivit 1165 à 1166
beaucoup et reçut beaucoup de lettres. Il en reçut des évêques d'Angleterre et de tout le corps du clergé anglo-normand, qui étaient pleines d'amertume et d'ironie. « La renommée nous a porté la
« nouvelle que, renonçant désormais à machiner
« des complots contre votre seigneur et roi, vous
« supportiez humblement la pauvreté à laquelle
« vous vous êtes réduit, et que vous rachetiez votre

(1) Contrà vos facient multa, pauca pro vobis. (Script. rerum fr., t. XVI, p. 507, Johannis Sarisberiensis epistola.)

(2) Venient magni viri divites in effusione pecuniæ quam nunquàm Roma contempsit... Nos inopes, humiles, immuniti... (Ibid.)

(3) Scribitis ut promittamus 200 marcas.. Ego respondeo pro Romanis, quòd pro amore domini regis... malent plùs recipere quàm sperare minùs. (Ibid.)

(4) Hoc de priscâ dignitate diadematis regnum Francorum esse ut exules à persecutorum injuriâ defendantur. (Ibid., t. XIV, p. 456.)

(5) Epist. B. Thomæ, lib. I, ep. 23.

(6) Tepidè quidem exceptus à cardinalibus. (Script. rer. francic., t. XIV, p. 456.)

(7) Si vellemus suæ per omnia placere voluntati, in suo regno non esset quis... (Script. rerum francic., tom. XIV, p. 456.)

(8) Ibid., t. XVI, p. 240.

(9) Excepto rege. (Ibid., p. 244.)

(10) ...Arguens illum et durè increpans. (Ibid., t. XIV, p. 456. — Roger. de Hoved., p. 496.)

(11) Damnavit eos in perpetuum et anathematisavit omnes qui eas tenerent. (Roger. de Hoved., p. 496.)

(12) Script. rerum francic., t. XVI, p. 304.

(13) Ut discas esse pauperum consolator docente paupertate. (Ibid., t. XIV, p. 456.)

(14) Cum multâ humilitate... ut decet exulem... (Gervas. Doroberm. apud script. rerum franc., t. XIII, p. 128.)

1165 à 1166 « vie passée par l'étude et les abstinences (1). Nous « vous en félicitons, et vous conseillons de persé- « vérer dans cette bonne voie. » La même lettre lui reprochait, en termes humiliants, la bassesse de sa naissance et son ingratitude envers le roi, qui, du rang de Saxon et d'homme de rien, l'avait élevé jusqu'à lui-même (2). Tels étaient sur le compte de Becket les propos des évêques et des seigneurs d'Angleterre. Ils s'emportaient contre ce qu'ils appelaient l'insolence du parvenu (3); mais, dans les rangs inférieurs, soit des clercs, soit des laïques, on l'aimait, on le plaignait, et l'on faisait, quoique en silence, dit un contemporain, des vœux ardents pour qu'il réussît à tout ce qu'il entreprendrait (4). En général il avait pour adhérents tous ceux qui étaient en hostilité avec le gouvernement anglo-normand, soit comme sujets par conquête, soit comme ennemis politiques. Un des hommes qui s'exposèrent le plus courageusement à la persécution, pour le suivre, était un Gallois nommé Cuelin (5). Un Saxon de naissance fut mis en prison, et il y resta longtemps à cause de lui (6); et le poison donné à l'évêque de Poitiers semble prouver qu'on redoutait ses partisans dans les provinces de la Gaule méridionale, qui obéissaient avec peine à un roi de race étrangère. Il avait aussi des amis zélés en Basse-Bretagne; mais il ne paraît point qu'il ait eu de bien chauds partisans en Normandie, où l'obéissance au roi Henry était regardée comme un devoir national. Quant au roi de France, il favorisait l'antagoniste de Henry II par des motifs d'une nature moins élevée, sans affection réelle, et simplement pour susciter quelques embarras à son rival politique.

1166 Dans l'année 1166, Henry II passa d'Angleterre en Normandie, et à la nouvelle de son débarquement, Thomas sortit du couvent de Pontigny et se rendit à Vezelay, près d'Auxerre. Là, en présence du peuple assemblé dans la principale église, le jour de l'Ascenstion, il monta en chaire, et, avec le plus grand appareil, au son des cloches et à la lueur des cierges, il prononça l'arrêt d'excommunication contre les défenseurs des constitutions de Clarendon, les détenteurs des biens séquestrés de l'église de Canterbury, et ceux qui tenaient des clercs ou des laïques emprisonnés pour sa cause (7). Becket prononça en outre nominativement la même sentence contre les Normands Richard de Lucy, Jocelin Bailleul, Alain de Neuilly, Renouf de Broc, Hugues de Saint-Clair, et Thomas, fils de Bernard (8), courtisans et favoris du roi. Le roi était alors à Chinon, ville de son comté d'Anjou, et, à la nouvelle de ce signe de vie donné par son adversaire, un accès de fureur violente s'empara subitement de lui; il s'écria, tout hors de sens, qu'on voulait lui tuer le corps et l'âme, qu'il était assez malheureux pour n'avoir autour de lui que des traîtres, dont pas un ne songeait à le délivrer des vexations d'un seul homme (9). Il ôta son chaperon et le jeta par terre, déboucla son baudrier, quitta ses habits, arracha l'étoffe de soie qui couvrait son lit, et s'y roula devant tous les chefs, mordant le matelas et en arrachant avec ses dents la laine et le crin (10).

Revenu un peu à lui-même, il dicta une lettre pour le pape, lui reprochant de protéger les traîtres (11), et envoya au clergé de la province de Kent l'ordre d'écrire, de son côté, au souverain pontife, qu'on tenait pour nulles les sentences d'excommunication lancées par l'archevêque (12). Le pape répondit au roi, en le priant de ne communiquer ses lettres à âme qui vive, qu'il était prêt à lui donner pleine satisfaction, et qu'il lui députait deux légats extraordinaires avec pouvoir d'absoudre toutes les personnes excommuniées (13). En effet, il envoya en Normandie, sous ce titre et avec cette puissance, Guillaume et Othon, prêtres-cardinaux, le premier ouvertement vendu au roi, et le second mal disposé pour l'archevêque (14). Pendant que ces deux ambassadeurs traversaient la France, publiant sur leur route qu'ils allaient contenter le roi d'Angleterre et confondre son ennemi (15), le pape, de retour, mandait à Thomas d'avoir toute confiance

(1) Epist. B. Thomæ, lib. I, ep. 126.

(2) Ibid., ep. 127.

(3) Episcopi vestri contrà vos dura loquuntur. (Script. rer. franc., t. XVI, p. 23.)—Opus vestrum à superbiâ procedere... à vobis facto agmine discesserunt. (Acheri Spicilegium, t. III, p. 514.)

(4) Qui in inferioribus sunt gradibus constituti, personam vestram summæ caritatis brachiis amplexantur, altis, sed in silentio, implorantes suspiriis, ut vota vestra secundentur. (Ibid.)—Epist. Arnulphi Lexov. episcopi.

(5) Script. rerum franc., t. XVI, p. 295.

(6) Ibid., p. 266.

(7) Candelis excommunicavit accensis. (Math. Paris., p. 73.—Script. rerum francic., t. XVI, p. 249.)

(8) Ibid.

(9) Ei corpus et animam pariter auferret, quòd omnes proditores erant, qui eum ab unius hominis infestatione expedire nolebant. (Script. rerum francicarum, t. XVI, p. 519.)

(10) Pileum de capite projecit, balteum discinxit, vestes longiùs abjecit, stratum sericum quod erat suprà lectum manu propriâ removit, et cœpit stramineas masticare festucas. (Ibid., p. 215.)

(11) Ibid., p. 256.

(12) Ibid., p. 265.

(13) Litteras suas nulli mortalium revelet. (Ibid., p. 279.)

(14) Pretio ductis. (Epist. Jo. Sarisb. apud script. rer. fr., t. XVI. p. 578.—Ibid., p. 278.)

(15) In confusionem et damnum domini Cantuariensis ad faciendam voluntatem regis. (Ibid., p. 458.)

1166 en eux, et le priait, en récompense de l'attention qu'il avait mise à les choisir favorablement pour sa cause, de s'employer auprès du comte de Flandre à obtenir quelques aumônes pour l'Église romaine (1).

1167 Mais l'archevêque fut averti du peu de foi que méritaient ces assurances, et se plaignit amèrement, dans une lettre adressée au pape lui-même, de la fausseté dont on usait à son égard. « Il y a des « gens, disait-il, qui prétendent qu'à dessein vous « avez prolongé pendant un an mon exil et celui « de mes compagnons d'infortune, pour faire, à « nos dépens, un meilleur traité avec le roi (2). J'hé- « site à le croire; mais me donner pour juges des « hommes tels que vos deux légats, n'est-ce pas « vraiment m'administrer le calice de passion et de « mort (3)? ». Dans son indignation, Thomas envoyait à la cour papale des dépêches où il ne ménageait pas le roi, l'appelant tyran plein de malice; ces lettres furent livrées ou peut-être vendues à Henry II par la chancellerie romaine (4). Avant d'entrer, selon leur mission, en conférence avec le roi, les légats invitèrent l'archevêque à une entrevue particulière; il s'y rendit, plein de défiance et d'un mépris qu'il cachait mal. Les Romains ne l'entretinrent que de la grandeur et de la puissance du roi Henry, du bas état dont le roi l'avait tiré, et du péril qu'il y avait pour lui à braver un homme si puissant et si aimé de la sainte Église (5).

Arrivés en Normandie, les envoyés pontificaux trouvèrent Henry II entouré de seigneurs et de prélats anglo-normands. La discussion s'ouvrit sur les causes de la querelle avec le primat, et Gilbert Foliot, évêque de Londres, prit la parole pour exposer les faits; il dit que tout le différend provenait d'une somme de quarante-quatre mille marcs, dont l'archevêque s'obstinait à ne vouloir rendre aucun compte, prétendant que sa consécration ecclésiastique l'avait exempté de toute dette, comme le baptême exempte de tout péché (6). Foliot joignit à ces jeux d'esprit d'autres railleries sur les excommunications prononcées par Becket, disant qu'on ne les recevait point en Angleterre par pure économie de chevaux et d'hommes, attendu qu'elles étaient si nombreuses que quarante courriers ne suffiraient pas à les distribuer toutes (7). Au moment de la séparation, Henry pria humblement les cardinaux d'intercéder pour lui auprès du pape, afin qu'il le délivrât du tourment que lui causait un seul homme (8). En prononçant ces mots, les larmes lui vinrent aux yeux; et celui des deux cardinaux qui était vendu au roi pleura comme par sympathie; l'autre eut peine à s'empêcher de rire (9). 1167

Quand le pape Alexandre, réconcilié avec tous les Romains par la mort de son compétiteur Victor, fut de retour en Italie, il envoya, de Rome, à Henry II des lettres dans lesquelles il annonçait que décidément Thomas serait suspendu de toute autorité comme archevêque, jusqu'au jour de sa rentrée en grâce avec le roi (10). A peu près dans le même temps, un congrès diplomatique se tint à la Ferté-Bernard, en Vendômois, entre les rois d'Angleterre et de France. Le premier y montra publiquement les lettres du pape, en disant d'un air joyeux : « Grâce au ciel, voilà « notre Hercule sans massue (11). Il ne peut plus « rien désormais contre moi ni contre mes évêques, « et ses grandes menaces ne sont que risibles; car « je tiens dans ma bourse le pape et tous ses car- « dinaux (12). » Cette confiance dans le succès de ses intrigues donna au roi d'Angleterre une nouvelle ardeur de persécution contre son antagoniste; et, peu après, le chapitre général de Cîteaux, de qui dépendait l'abbaye de Pontigny, reçut une dépêche où Henry II signifiait aux prieurs de l'ordre que, s'ils tenaient à leurs possessions en Angleterre, en Normandie, en Anjou et en Aquitaine, ils cessassent de garder chez eux son ennemi (13). 1168

A la réception de cette lettre, il y eut grande alarme dans le chapitre de Cîteaux. Le supérieur se mit en route vers Pontigny, avec un évêque et plu-

(1) Ut à comite Flandriæ aliquam pro ecclesiâ romanâ eleemosynam... (Script. rerum fr., t. XVI, p. 279.)—In jàm dictis cardinalibus potes omninò confidere. (Ibid., p. 278.)

(2) Quòd exilium nostrum prolongastis in annum, ut vobis Anglorum rex confœderetur intereà. (Ibid., tom. XVII, p. 553.)

(3) Nihil aliud est quàm nobis administrasse calicem passionis et mortis. (Ibid.)

(4) In litteris vestris quas ad papam direxistis et quas modò regi reportant, regem malitiosum tyrannum nominasti. (Ibid., t. XVI, p. 282.)

(5) Adjicientes multa de magnitudine principis, et potentiâ, de amore et honore quos romanæ exhibuit, exagerentes beneficia quæ in nos exercuit. (Ibid., p. 297.)

(6) Et ibi derisit vos Londoniensis (episcopus), dicens vos credere quòd, sicut in baptismo remittuntur peccata, ità in promotione relaxantur debita. (Script. rerum franc., t. XVI, p. 302.)

(7) Et huic officio non sufficere quadraginta cursores. (Ibid.)

(8) Cum multâ humilitate... ut liberaret eum à vobis omninò. (Ibid.)

(9) Et incontinenter lacrymatus est, et dominus Willelmus cardinal visus est lacrymari; D. Otho vix à cachinno se potuit abstinere. (Ibid.)

(10) Ibid., p. 322.

(11) Ovans quòd Herculi clavam detraxisset. (Ibid.)

(12) Quia nunc D. Papam et omnes cardinales habet in bursâ suâ. (Ibid., p. 593.)

(13) Si ulteriùs adversarium suum apud se retinerent. (Ibid., t. XIV, p. 457. —Ibid., t. XVI, p. 268. — Roger. de Hoved., p. 900.)

1168 sieurs abbés de l'ordre. Ils vinrent trouver Thomas Becket, et lui dirent d'un ton doux, mais significatif (1) : « A Dieu ne plaise que, sur de pareilles « injonctions, le chapitre vous congédie ; mais c'est « un avertissement que nous venons vous donner, « afin que vous-même, dans votre prudence, jugiez « de ce qu'il y a à faire (2). » Thomas répondit sans hésiter qu'il allait tout disposer pour son départ. Il quitta le monastère de Pontigny au mois de novembre 1168, après deux années de séjour, et écrivit alors au roi de France pour lui demander un autre asile. En recevant sa lettre, le roi s'écria : « O reli- « gion ! religion ! qu'es-tu devenue ? Voilà que ceux « qui se disent morts pour le siècle bannissent, en « vue des choses du siècle, l'exilé pour la cause de « Dieu (3) ! » Il recueillit l'archevêque sur ses terres ; mais ce fut évidemment par politique qu'il se montra, dans cette occasion, plus humain que les moines de Cîteaux.

1169 Environ une année après, il y eut un retour de bonne intelligence entre les rois de France et d'Angleterre ; un rendez-vous fut assigné de part et d'autre, à Montmirail, en Perche, pour convenir des termes de la trêve ; car, depuis que les Normands régnaient en Angleterre, il n'y avait plus de longues paix entre les deux pays (4). Il se tenait cependant de fréquentes assemblées dans les villes ou près des villes frontières de la Normandie, du Maine ou de l'Anjou ; et les intérêts opposés s'y discutaient avec d'autant plus de facilité que les rois et les seigneurs de France et d'Angleterre parlaient exactement la même langue. Les premiers amenèrent avec eux Thomas Becket au congrès de Montmirail. Usant de l'empire que leur donnait sur lui l'état de dépendance où il se trouvait à leur égard, ils l'avaient déterminé à venir faire, sous leur patronage, acte de soumission envers le roi d'Angleterre, pour se réconcilier avec lui (5) ; et l'archevêque avait cédé à ces instances intéressées, par ennui de sa vie errante et de l'humiliation qu'il éprouvait à manger le pain des étrangers (6).

Dès que les deux antagonistes furent en présence l'un de l'autre, Thomas, dépouillant son ancienne fierté, mit un genou en terre, et dit au roi : « Sei- « gneur, tout le différend qui, jusqu'à ce jour, a « existé entre nous je le remets ici à votre jugement, « comme souverain arbitre en tout point, sauf l'hon- « neur de Dieu (7). » Mais au moment où cette restriction fatale sortit de la bouche de l'archevêque, le roi, ne comptant pour rien ni sa démarche ni sa posture suppliante, l'accabla d'un torrent d'injures, l'appela orgueilleux, ingrat, mauvais cœur ; et se tournant vers le roi de France : « Savez-vous, « dit-il, ce qui m'arriverait, si je passais sur cette « réserve ? il prétendrait que tout ce qui me plaît « et ne lui plaît pas est contraire à l'honneur de « Dieu ; et, au moyen de ces deux seuls mots, il « m'enlèverait tous mes droits (8). Mais je veux lui « faire une concession (9). Certes, il y a eu avant « moi en Angleterre des rois moins puissants que « moi, et sans nul doute aussi il y a eu dans le siége « de Canterbury des archevêques plus saints que « lui ; qu'il agisse seulement avec moi comme le « plus saint de ses prédécesseurs en a usé avec « le moindre des miens, et je me tiendrai satis- « fait (10). »

A cette proposition évidemment ironique, et qui renfermait pour le moins autant de restriction mentale de la part du roi, que Thomas en avait pu mettre dans la clause *sauf l'honneur de Dieu*, l'assemblée tout entière, Français et Normands, s'écria que c'était bien assez, que le roi s'humiliait assez (11) ; et comme l'archevêque restait silencieux, le roi de France à son tour lui dit : « Hé bien ! qu'attendez- « vous ? voilà la paix, la voilà entre vos mains (12). » L'archevêque répondit avec calme qu'il ne pouvait en conscience faire de paix, se livrer lui-même, et aliéner sa liberté d'agir, que *sauf l'honneur de Dieu*. A ces mots tous les assistants des deux nations l'accusèrent à qui mieux mieux d'orgueil démesuré, d'*outrecuidance*, comme on parlait alors (13). Un des barons français s'écria tout haut que celui qui

(1) Et venerunt festinanter nomine capituli. (Gervas. Dorobern. apud script. rerum francic., t. XVI, p. 268.)

(2) Capitulum propter mandatum tale nec fugat, nec expellit te... sed tibi et prudenti consilio tuo hæc significat, ut videas et attendas quid agendum. (Ibid.)

(3) O religio, ô religio, ubì es ? En quos credebamus sæculo mortuos...Dei causâ exulantem rejiciunt à se. (Ibid., t. XIV, p. 457.)

(4) Ibid., p. 333.

(5) Ut ipse regis animum aliquâ humilitate coràm optimatibus utriusque regni mitigaret. (Ibid., p. 457.)

(6) Arctatus regis consilio et omnium archiepiscoporum, episcoporum et baronum acquievit. (Ibid., t. XVI, p. 333.)

(7) Tuo committo arbitrio, salvo honore Dei. (Script. rerum. francic., t. XIV, p. 460.)

(8) Rex multis eum contumeliis affecit... et ait regi Franciæ .. quidquid sibi displicuerit dicet honori Dei esse contrarium, et sic mea omnia jura sibi vindicabit. (Script. rerum francic., t. XIV, p. 460.)

(9) Hoc illi offero. (Gervas. Dorobern. apud script. rer. francic., t. XIII, p. 132.)

(10) Quod igitur antecessorum suorum major et sanctior fecit antecessorum meorum minimo, hoc mihi faciat, et quiesco. (Ibid.)

(11) Acclamabatur undìque : Satìs rex se humiliat. (Ibid., t. XIV, p. 460.)

(12) Quid dubitas ? eccè pax præ foribus. (Ibid.)

(13) Insurrexerunt itaque magnates utriusque regni in eum, impugnantes arrogantiam ejus. (Ibid.)

1169 résistait aux conseils et à la volonté unanime des seigneurs de deux royaumes ne méritait plus d'asile (1). Les rois remontèrent à cheval sans saluer l'archevêque, qui se retira fort abattu (2). Personne, au nom du roi de France, ne lui offrit plus ni gîte ni pain, et dans son voyage de retour il fut réduit à vivre des aumônes des prêtres et du peuple (3).

Pour que sa vengeance fût complète, Henry II n'avait besoin que d'un peu plus de décision de la part du pape Alexandre. Afin d'obtenir la destitution, qui était l'objet de toutes ses démarches, il épuisa les ressources que lui offrait la diplomatie du temps, ressources beaucoup plus étendues qu'on ne le suppose aujourd'hui. Les villes lombardes, dont la cause nationale était alors unie à celle du pape contre l'empereur Frederik, reçurent, presque toutes, des messages du roi d'Angleterre. Il offrit aux Milanais trois mille marcs d'argent et les frais de réparation de leurs murailles que l'empereur avait détruites, aux Crémonais il proposa trois mille marcs, aux Parmesans mille marcs, et autant aux Bolonais, s'ils voulaient s'engager à solliciter auprès d'Alexandre III, leur allié, la dégradation de Becket, ou tout au moins sa translation à un siége épiscopal inférieur (4). Henry s'adressa en outre aux seigneurs normands de l'Apulie, pour qu'ils employassent de même leur crédit en faveur d'un roi issu de la même race qu'eux (5). Il promit au pape lui-même autant d'argent qu'il lui en faudrait pour éteindre à Rome les derniers restes du schisme, et de plus dix mille marcs, avec la faculté de disposer absolument de la nomination aux évêchés et aux archevêchés vacants en Angleterre. Cette dernière proposition prouve que, dans son hostilité contre l'archevêque Thomas, Henry II poursuivait alors un tout autre objet que la diminution de l'autorité papale (6). De nouveaux édits défendirent, sous des peines extrêmement sévères, de laisser arriver sur le sol anglais ni amis ni parents de l'exilé, ni lettres de lui ou de ses amis, ni lettres du pape favorables à sa cause; ce qu'on devait craindre, dans le cas fort possible de quelque 1169
ruse diplomatique de la cour pontificale (7).

Pour correspondre en Angleterre malgré cette prohibition, l'archevêque et ses amis employèrent le déguisement de noms saxons (8), qui, à cause du bas état de ceux qui les portaient, éveillaient peu l'inquiétude des autorités normandes. Jean de Salisbury, homme qui avait perdu ses biens par attachement pour le primat, et l'un des auteurs les plus spirituels du temps, écrivait sous le nom de Godrik, et s'intitulait chevalier à la solde de la commune de Milan (9). Comme les Milanais étaient alors en guerre avec l'empereur, il mettait, dans ses lettres, sur le compte de ce dernier, tout le mal qu'il voulait faire entendre du roi d'Angleterre (10). Le nombre de ceux que l'autorité normande persécutait à cause de cette affaire fut considérablement augmenté par un décret royal, conçu dans les termes suivants : « Que tout Gallois, clerc ou laïque, « qui entrera en Angleterre sans lettres de passage « du roi, soit saisi et gardé en prison, et que tous « les Gallois en général soient chassés des écoles « d'Angleterre (11).» Pour découvrir les motifs de cette ordonnance, et bien comprendre d'ailleurs où était le point qui blessait sensiblement les intérêts du roi et des barons anglo-normands dans la résistance de Thomas Becket, il faut que le lecteur tourne un moment ses yeux vers les terres nouvellement conquises sur la nation cambrienne.

Le pays de Galles, entamé, comme on l'a vu, par des invasions en différents sens, offrait alors les mêmes scènes d'oppression et de lutte nationale que l'Angleterre avait présentées dans les cinquante premières années de la conquête (12). Il y avait insurrection journalière contre les conquérants, surtout contre les prêtres venus à la suite des soldats, et qui, soldats eux-mêmes, sous un habit de paix, dévoraient avec leurs parents, établis auprès d'eux, ce qu'avait épargné la guerre (13). S'imposant de force aux indigènes comme pasteurs spirituels, ils venaient, en vertu du brevet d'un roi étranger, s'as-

(1) Quia utriusque regni consilio et voluntati resistit. (Gervas. Dorobern. apud script. rer. franc., t. XIV, p. 460.)

(2) Ibidem.

(3) Nil ex ejus parte procurationis sibi fuit exhibitum... vel aliquis, super ejus miseriâ afflictus, eum exhibuit ut mendicum. (Ibid., p. 461.)

(4) Transmissâ legatione ad Italiæ civitates... ut impetrarent à Dom. Papâ destitutionem vel translationem Cantuariensis archiepiscopi. (Ibid., tom. XVI, p. 602.)

(5) Ibid.

(6) Liberaret eum ab exactionibus omnium Romanorum et 10,000 marcarum adjiceret, concedens etiam ut tàm in ecclesiâ Cantuariensi, quàm in aliis vacantibus pastores ordinaret ad libitum. (Epist. Johan. Salisb. apud script. rerum francic., t. XVI, p. 602.)

(7) Epist. Johan. Salisb., t. XVI, p. 403, et t. XIV, p. 458.

(8) Ibid., p. 581.

(9) Godwino filio Eadwini sacerdotis miles suus Godricus salutem... qui in Italiâ me donasti cingulo militari... (Script. rer. francic., t. XVI, p. 581.)

(10) Ibid.

(11) Nisi habeat litteras domini regis de passagio suo... et omnes Wallenses qui sunt in scolis in Angliâ ejiciantur. (Gervas. Cantuar., p. 1409.)

(12) Voyez livre VIII.

(13) Plùs militaris quàm clericus existens... quo morbo laborant ferè omnes ab Angliæ finibus ità intrusi, terras ecclesiæ suæ divisit, alienavit, militibus largitus est, nepoti suo contulit. (Giraldus Cambr. in Angliâ sacrâ, tom. II, p. 534, 535.)

1169 seoir à la place d'anciens prélats, élus autrefois par le clergé et le peuple du pays (1). Recevoir les sacrements de l'Église de la main d'un étranger et d'un ennemi (2), était pour les Gallois une gêne insupportable et peut-être la plus cruelle des tyrannies de la conquête. Aussi, du moment que l'archevêque anglais Becket eut levé la tête contre le roi d'Angleterre, l'opinion nationale des Cambriens se déclara-t-elle fortement pour l'archevêque, d'abord par cette raison populaire que tout ennemi de l'ennemi est un ami, et ensuite parce qu'un prélat de race saxonne, en lutte avec le petit-fils du vainqueur des Saxons, semblait, en quelque sorte, le représentant des droits religieux de tous les hommes réunis par force sous la domination normande (3). Quoique Thomas Becket fût complétement étranger à la nation cambrienne, d'affection comme de naissance, quoiqu'il n'eût jamais donné le moindre signe d'intérêt pour elle, cette nation l'aimait, et eût aimé de même tout étranger qui, de loin, indirectement, sans nulle intention bienveillante, eût éveillé en elle l'espoir d'obtenir de nouveau des prêtres nés dans son sein et parlant son langage (4).

Ce sentiment patriotique, enraciné chez les habitants du pays de Galles, se manifestait avec une opiniâtreté invincible dans les chapitres ecclésiastiques, où se trouvaient ensemble des étrangers et les indigènes. Presque jamais il n'était possible de déterminer ces derniers à donner leurs suffrages à un homme qui ne fût pas Gallois de race pure, sans mélange de sang étranger (5); et, comme le choix de pareils candidats n'était jamais confirmé par le pouvoir royal d'Angleterre, et que d'ailleurs rien ne pouvait vaincre l'obstination des votants, il y avait une sorte de schisme perpétuel dans la plupart des églises de la Cambrie, schisme plus raisonnable que d'autres qui ont fait plus de bruit dans le monde (6). C'est ainsi qu'à la cause de l'archevêque Thomas, quel que fût le mobile de cet homme, soit l'ambition, soit l'amour de la résistance et l'entêtement, soit la conviction d'un devoir religieux, ou la conscience sourde et mal définie d'une hostilité nationale, se joignait une cause qui 1169
valait mieux que la sienne, celle des races d'hommes asservies par les aïeux du roi dont il s'était déclaré l'adversaire. Voilà ce qui relève, dans l'histoire, cette grande intrigue au-dessus des querelles ordinaires entre la couronne et la mitre.

L'archevêque, délaissé par le roi de France, son ancien protecteur, et réduit à subsister d'aumônes, vivait à Sens, dans une pauvre hôtellerie. Un jour qu'il était assis dans la salle commune, s'entretenant avec ses compagnons d'exil (7), un serviteur du roi Louis se présenta, et leur dit : « Le roi, mon « seigneur, vous invite à vous rendre à sa cour. « — Hélas! reprit l'un des assistants, c'est sans « doute pour nous bannir. Voilà que l'entrée de « deux royaumes va nous être interdite; il n'y a « pour nous aucun secours à espérer de ces larrons « de Romains qui ne savent que voler les dépouilles « du malheureux et de l'innocent (8). » Ils suivirent l'envoyé, tristes et soucieux comme des gens qui prévoient un malheur. Mais à leur grande surprise, le roi les accueillit avec des signes extraordinaires d'affection, et même de tendresse. Il pleura en les voyant venir (9); il dit à Thomas : « C'est vous, « mon père, c'est vous seul qui aviez bien vu; et « nous tous, nous étions des aveugles, en vous « donnant conseil contre Dieu. Je me repens, mon « père, je me repens, et vous promets désormais « de ne plus manquer, ni à vous, ni aux vôtres (10). » La vraie cause de ce retour si prompt et si vif n'était autre qu'un nouveau projet de guerre du roi de France contre Henry II.

Le prétexte de cette guerre fut la vengeance exercée par le roi d'Angleterre sur les réfugiés bretons et poitevins que l'autre roi lui avait livrés à condition de les recevoir en grâce. Il est probable qu'en signant la paix à Montmirail, le roi Louis ne s'attendait nullement à l'exécution de cette clause insérée par simple pudeur; mais peu de temps après, et lorsque Henry II eut fait périr les plus riches d'entre les Poitevins, le roi de France, ayant des raisons d'intérêt pour recommencer la guerre, s'autorisa de la déloyauté de l'Angevin envers les réfugiés (11);

(1) Advenæ et alienigenæ.... (Giraldus. Cambr. de Rebus a se gestis, in Angliâ sacrâ, t. II, p. 521.)

(2) Ibid., p. 522.

(3) Pro ecclesiasticâ libertate caput gladiis exponens..... (Ibid.)

(4) Ibid., p. 522.

(5) Dici poterit quòd ibicumque Wallenses liberas ad eligendum habenas habuerint, nunquàm quempiam præter Wallensem sedi præficient, et illum gentibus aliis neque naturâ neque nutriturâ permixtum. (Ibid.)

(6) Schismate in ecclesiâ facto in purum Wallensem consenserunt. (Ibid.)

(7) Sedente archiepiscopo cum suis in hospitio, dùm confabulantur... (Scriptores rerum francicarum, tom. XIV, p. 561.)

(8) Ut ejiciantur à regno... (Ibid.) — Nec ad romanos latrones consolationis gratiâ quis consulat nos recurrere; quippe qui miserorum spolia sine delicto diripiunt... (Vita quadripart., lib. II, cap. 25.)

9) Obortis lacrymis cum singultu. (Gervas. Dorobern., t. XIII, p. 133.)

(10) Verè, domine mi pater, tu solus vidisti; verè, pater mi, tu solus vidisti : nos omnes cœci fuimus, qui contra Deum tibi dedimus consilium... pœniteo, pater, et graviter pœniteo... (Script. rerum francic., t. XIV, p. 46.)

(11) Voyez livre VIII. — Quòd rex Angliæ omnes conven-

1169 et son premier acte d'hostilité fut de rendre à Thomas Becket sa protection et ses secours. Henry II se plaignit, par un message exprès, de cette violation flagrante de la paix de Montmirail. « Allez, « répondit le roi de France au messager, allez dire « à votre roi que, s'il tient aux coutumes de son « aïeul, je puis bien tenir à mon droit héréditaire « de secourir les exilés (1). »

Bientôt l'archevêque, reprenant l'offensive, lança de nouveaux arrêts d'excommunication contre les courtisans, les serviteurs et les chapelains du roi d'Angleterre, surtout contre les détenteurs des biens de l'évêché de Canterbury. Il en excommunia un si grand nombre que, dans le doute où l'on se trouvait si la sentence n'était pas ratifiée secrètement par le pape, il n'y avait plus dans la chapelle du roi personne qui, à l'office de la messe, osât lui donner le baiser de paix (2). Thomas adressa en outre à l'évêque de Winchester, Henry, frère du roi Étienne, et comme tel ennemi secret de Henry II, un mandement pour interdire en Angleterre toutes les cérémonies religieuses, excepté le baptême des enfants et la confession des mourants, à moins que le roi, dans un délai fixé, ne donnât satisfaction à l'église de Canterbury (3). Il y eut un prêtre anglais qui, d'après ce mandement, refusa de célébrer la messe; mais son archidiacre le lui ordonna, ajoutant : « Et si l'on venait de la part de l'archevêque « vous dire de ne plus manger, est-ce que vous ne « mangeriez plus (4)? » La sentence d'interdit n'ayant obtenu l'assentiment d'aucun évêque en Angleterre ne fut point exécutée, et l'évêque de Londres partit pour Rome, avec des messages et des présents du roi (5). Il en rapporta, après l'avoir bien payée, une déclaration authentique affirmant que le pape n'avait point ratifié et qu'il ne ratifierait point les sentences d'excommunication lancées par l'archevêque : le pape lui-même écrivit à Becket pour lui ordonner de révoquer ces sentences dans le plus court délai (6).

Mais la cour de Rome, attentive à se ménager, en toute occasion, des sûretés personnelles, demanda que les excommuniés, en recevant leur absolution, prêtassent le serment de ne jamais se séparer de l'Église (7). Tous, et notamment les chapelains du 1169
roi, y eussent consenti volontiers; mais le roi ne le leur permit pas, aimant mieux les laisser, comme on disait alors, sous le glaive de saint Pierre (8), que de s'ôter à lui-même un moyen d'inquiéter l'Église romaine. Pour terminer ce nouveau différend, deux légats, Vivien et Gratien, allèrent trouver Henry à Domfront. Il était à la chasse au moment de leur arrivée, et il quitta la forêt pour les visiter à leur logement (9). Pendant son entrevue avec eux, toute la troupe des chasseurs, conduite par le jeune Henry, fils aîné du roi, vint à l'hôtellerie des légats, criant et sonnant du cor pour annoncer la prise d'un cerf (10). Le roi interrompit brusquement son entretien avec les envoyés de Rome, alla aux chasseurs, les complimenta, dit qu'il leur faisait présent de la bête, et retourna ensuite auprès des légats, qui ne se montrèrent offensés ni de ce bizarre incident, ni de la légèreté avec laquelle le roi d'Angleterre les traitait, eux et l'objet de leur mission (11).

Une seconde conférence eut lieu au parc de Bayeux; le roi s'y rendit à cheval, avec plusieurs évêques d'Angleterre et de Normandie. Après quelques paroles insignifiantes, il demanda aux légats si décidément ils ne voulaient point absoudre ses courtisans et ses chapelains sans aucune condition (12). Les légats répondirent que cela ne se pouvait. — « Par les yeux de Dieu, répliqua le roi, jamais « plus de ma vie je n'entendrai parler du pape (13); » et il courut à son cheval. Les légats, le voyant si courroucé, lui accordèrent tout ce qu'il voulait (14). « Ainsi donc, reprit Henry II, vous allez passer en « Angleterre pour que l'excommunication soit levée « le plus solennellement possible (15). » Les légats hésitèrent à répondre. « Hé bien! dit le roi avec « humeur, faites ce qu'il vous plaira; mais sachez « que je ne tiens nul compte de vous ni de vos excom- « munications, et que je m'en soucie comme d'un « œuf (16). » Il remonta précipitamment à cheval; mais les archevêques et les évêques normands coururent après lui, en criant, pour lui persuader de descendre et de renouer l'entretien. « Je sais, je « sais aussi bien que vous tout ce qu'ils peuvent

tiones illas quas cum Pictavis et Britonibus, ipso rege Francorum mediante,... fecerat... confregisset. (Gervas. Dorobern. apud script. rerum francic., t. XIII, p. 133.)

(1) Ite regi vestro nunciantes, quia si consuetudines avi, avitas quas vocat consuetudines, non sustinet abrogari, ego... (Script. rerum francic., t. XIV, p. 462.)

(2) Ut vix in capellâ regis inveniretur qui regi, de more ecclesiæ, pacis osculum dare valeret. (Ibid., t. XVI, p. 354.)

(3) Ibid., p. 189.

(4) An cessaret à comestione, si nuncius dixisset ei ex parte archiepiscopi ne comederet. (Ibid., p. 157.)

(5) Ibid., p 392.

(6) Epist. Alexandri papæ. (Ibid., p. 368.)

(7) Script. rerum francic., t. XVI, p. 368.

(8) Gladius beati Petri, spiculum beati Petri.

(9) Venit rex de nemore. (Script. rer. francic., t. XVI, p. 371.)

(10) Buccinantes sicut solet de captione cervi. (Ibid.)

(11) Ibidem.

(12) Petens ab eis quòd absolverent clericos suos sine juramento. (Ibid.)

(13) Per oculos Dei. (Ibid.)

(14) Quo audito nuncii concesserunt. (Ibid.)

(15) Ut in Angliam irent causâ absolvendi excommunicatos. (Ibid.)

(16) Ego nec vos neque excommunicationes vestras appretior, nec dubito unum ovum. (Ibid.)

1169 « faire, disait le roi, toujours marchant ; ils mettront « mes terres sous l'interdit : mais est-ce que moi, « qui peux m'emparer d'une ville forte en un jour, « je n'aurais pas raison d'un prêtre qui viendrait « interdire mon royaume (1)? »

A la fin, les esprits se calmant de part et d'autre, on en vint à une nouvelle discussion sur le différend du roi avec Thomas Becket. Les légats dirent que le pape souhaitait la fin de ce scandale, qu'il ferait beaucoup pour la paix, et s'engagerait à rendre l'archevêque plus docile et plus traitable. « Le « pape est mon père spirituel, reprit alors le roi « tout à fait radouci, et je consentirai, pour ma « part, à faire beaucoup à sa requête (2); je ren- « drai même, s'il le faut, à celui dont nous par- « lons son archevêché et mes bonnes grâces, pour « lui et pour tous ceux qui, à cause de lui, se sont « fait bannir de mes terres (3). » L'entrevue où l'on devait convenir des termes de la paix fut fixée au lendemain ; mais, dans cette conférence, le roi Henry se mit à pratiquer l'expédient des restrictions qu'il reprochait à l'archevêque, et voulut faire inscrire qu'il ne serait tenu à rien que sauf l'honneur et la dignité de son royaume (4). Les légats refusèrent d'accéder à cette clause inattendue; mais leur refus modéré, en suspendant la décision de l'affaire, ne troubla point la bonne intelligence qui régnait entre eux et le roi (5). Ils donnèrent plein pouvoir à Rotrou, l'archevêque de Rouen, d'aller, par l'autorité du pape, délier de son excommunication Gilbert Foliot, évêque de Londres (6). Ils envoyèrent en même temps à Thomas des lettres qui lui recommandaient, au nom de l'obéissance qu'il devait à l'Église, l'humilité, la douceur et la circonspection envers le roi (7).

1170 On se rappelle avec combien de soins Guillaume le Bâtard et son conseiller Lanfranc avaient travaillé à établir, pour le maintien de la conquête, la suprématie absolue du siége de Canterbury. On se rappelle aussi que l'un des priviléges attachés à cette suprématie était le droit exclusif de sacrer les rois d'Angleterre, de peur que le métropolitain d'York ne fût quelque jour entraîné, par la rébellion de ses diocésains, à opposer un roi saxon oint et couronné par lui aux rois de la race conquérante (8). Ce danger n'existant plus, après un siècle de possession, 1170
les politiques de la cour de Henry II, afin d'énerver le pouvoir de Thomas Becket, résolurent de faire un roi d'Angleterre, sacré et couronné sans sa participation (9).

Pour exécuter ce dessein, le roi Henry présenta aux barons anglo-normands son fils aîné, et leur exposa que, pour le bien de ses vastes provinces, un collègue dans la royauté lui était devenu nécessaire, et qu'il souhaitait de voir Henry, son fils, décoré du même titre que lui (10). Les barons n'opposèrent aucun obstacle aux intentions de leur roi, et le jeune homme reçut l'onction royale des mains de l'archevêque d'York, assisté des évêques suffragants de l'archevêché de Canterbury, dans l'église de Westminster, immédiatement dépendante du même archevêché. Toutes ces circonstances constituaient, selon le code ecclésiastique, une complète violation des priviléges de la primatie anglaise (11). Au festin qui suivit ce couronnement, le roi voulut servir son fils à table, disant, dans l'effusion de sa joie paternelle, que depuis ce jour la royauté cessait de lui appartenir (12). Il ne s'attendait pas qu'avant peu d'années ce propos, jeté légèrement, serait relevé contre lui-même, et que son propre fils le sommerait de ne plus prendre le titre de roi, puisqu'il l'avait solennellement abdiqué.

La violation des anciens droits de la primatie n'eut point lieu sans l'agrément du pape ; car, avant de rien entreprendre, Henry II s'était muni d'une lettre apostolique, qui l'autorisait à faire sacrer son fils comme il voudrait et par qui il voudrait (13). Mais, comme cette lettre devait rester secrète, la chancellerie romaine ne se fit point scrupule d'envoyer à Thomas Bekcet une autre lettre, également secrète, dans laquelle le pape protestait que le couronnement du jeune roi par l'archevêque d'York s'était fait malgré lui, et que malgré lui encore, l'évêque de Londres avait été relevé de son excommunication (14). A ces faussetés manifestes, Thomas perdit toute patience ; et il adressa, en son propre nom et au nom de ses compagnons d'exil, à un cardinal romain, appelé Albert, une lettre pleine de reproches, dont l'âcreté passait toute mesure :

« Je ne sais comment il arrive que, dans votre

(1) Scio, scio, interdicent terram meam : sed numquid ego qui possum capere singulis diebus castrum fortissimum... (Script. rerum francic., t. XVI, p. 371.)

(2) Oportet multùm facere pro prece domini Papæ, qui dominus meus et pater meus est. (Ibid.)

(3) Et ideò reddo ei archiepiscopatum suum et pacem meam : et omnibus qui pro eo extrà terram sunt. (Ibid.)

(4) Quod in formâ pacis scriberetur, salvâ dignitate regni sui. (Ibid.)— Novam obligationis formulam. (Ibid.)

(5) Ibidem.

(6) Script. rerum francic. t. XVI, p. 413.

(7) Ibid., p. 393.

(8) Voyez livre V, p. 129.

(9) In odium archipræsulis et in læsionem ecclesiæ Cantuariensis. (Script. rerum franc., t. XIV, p. 413.)

(10) Convocatis regni proceribus. (Ibid.)

(11) Ibid.

(12) Pater filio dignatus est ministrare et se regem non esse protestari. (Ibid., p. 473.)

(13) Ibid., t. XVI, p. 414 et 439.

(14) Ibid.

1170 « cour de Rome, ce soit toujours le parti de Dieu « qu'on sacrifie; de manière que Barrabas se sauve, « et que le Christ soit mis à mort (1). Voici la sep- « tième année que, par l'autorité de cette cour, je « continue d'être proscrit, et l'Église d'être en souf- « france. Les malheureux, les exilés et les innocents « sont condamnés devant vous par la seule raison « qu'ils sont faibles, qu'ils sont les pauvres de Jésus- « Christ, et qu'ils tiennent à la justice (2). Je sais « que les envoyés du roi distribuent ou promettent « mes dépouilles aux cardinaux et aux courtisans : « mais que les cardinaux se lèvent contre moi, s'ils « le veulent, qu'ils arment non-seulement le roi « d'Angleterre, mais le monde entier pour ma perte, « je ne m'écarterai de la fidélité due à l'Église ni en « la vie ni en la mort, remettant ma cause aux « mains de Dieu, pour qui je souffre la proscription « et l'exil (3). J'ai désormais le ferme propos de ne « plus importuner la cour pontificale. Que ceux-là « se rendent auprès d'elle, qui se prévalent de leurs « iniquités, et reviennent glorieux d'avoir écrasé « la justice et fait l'innocence prisonnière (3). »

Ces accusations énergiques n'étaient pas capables de faire reculer d'un seul pas la diplomatie ultramontaine; mais des menaces positives du roi de France, alors en rupture ouverte avec l'autre roi, vinrent prêter un appui efficace à la remontrance de l'exilé. « J'entends, écrivait Louis VII au pape, « j'entends que vous renonciez enfin à vos démar- « ches trompeuses et dilatoires (3). » Le pape Alexandre, qui se disait lui-même placé comme l'enclume entre deux marteaux (c'est ainsi qu'il appelait les deux rois), voyant que le marteau de France se levait pour frapper, recommença subitement à croire que la cause de l'archevêque était vraiment la cause de Dieu (6). Il fit parvenir à Thomas un bref de suspension pour l'archevêque d'York et pour tous les prélats qui avaient assisté au couronnement du jeune roi; il alla jusqu'à menacer Henry II de la censure ecclésiastique, s'il ne faisait promptement droit au primat contre les courtisans détenteurs de ses biens et les évêques usurpateurs de ses priviléges (7). Henry II, effrayé du bon accord qui régnait entre le pape et le roi de France, céda pour la première fois, mais ce fut par des motifs 1170
d'intérêt, et non par crainte d'un banni que tous ses protecteurs abandonnaient et trahissaient tour à tour.

Le roi d'Angleterre annonça donc qu'il voulait entamer définitivement des négociations pour la paix; l'archevêque d'York, ainsi que les évêques de Londres et de Salisbury, essayèrent de l'en dissuader (8). Travaillant de tous leurs efforts pour empêcher toute conciliation, ils dirent au roi que la paix ne lui serait d'aucun avantage pour lui, à moins que les donations faites sur les biens de l'évêché de Canterbury ne fussent ratifiées à jamais; « et l'on « sait, ajoutaient-ils, que l'annulation de ces dons « royaux sera le point principal des demandes de « l'archevêque (9). » De graves raisons de politique extérieure déterminèrent Henry II à ne point se rendre à ces conseils, bien qu'ils fussent parfaitement d'accord avec son aversion personnelle contre Thomas Becket. Les négociations commencèrent; il y eut échange de lettres, entre le roi et l'archevêque, indirectement et par des mains tierces, comme entre deux puissances contractantes. Une des lettres de Thomas, rédigée en forme de note diplomatique, mérite d'être citée comme spécimen curieux de la diplomatie du moyen âge.

« L'archevêque, disait Becket parlant de lui- « même, tient beaucoup à ce que le roi, si la récon- « ciliation a lieu, lui donne publiquement le baiser « de paix; car cette formalité est d'un usage solen- « nel chez tous les peuples et dans toutes les reli- « gions, et nulle part, sans elle, il ne se conclut de « paix entre personnes ci-devant ennemies (10). Le « baiser d'un autre que le roi, de son fils, par « exemple, ne remplirait point le but; car on pour- « rait en induire que l'archevêque est rentré en « grâce avec le fils plutôt qu'avec le père; et, si une « fois ce mot était jeté par le monde, quelles res- « sources ne fournirait-il pas aux malveillants (11)! « Le roi, de son côté, pourrait prétendre que son « refus de donner le baiser voulait dire qu'il ne « s'engageait point de bon cœur, et, par la suite, « manquer à sa parole sans se croire noté d'infa- « mie (12). D'ailleurs, l'archevêque se souvient de

(1) Nescio quo pacto pars Domini semper mactatur in curiâ... (Script. rerum francic., t. XVI, p. 426.)

(2) ...Condemnantur apud vos miseri exules innocentes, nec ob aliud nisi quia pauperes Chr. sunt et imbecilles. (Ib., p. 416.)

(3) Nomine nostro spolia quæ nuncii regis cardinalibus et curialibus largiuntur et promittunt... Insurgant qui voluerint cardinales. (Ibid., p. 417.)

(4) Non est mihi propositum ulteriùs vexandi curiam, eam adeant qui... Utinam via romana non gratis peremisset tot miseros innocentes! (Ibid.)

(5) Ne ulteriùs dilationes suas frustratorias prorogaret. (Ibid., t. XIV, p. 465.)

(6) Inter duos malleos positus... (Epist. Jo. Salisberiensis, apud script. rerum francic., t. XVI.)

(7) Script. rerum franc., t. XIV, p. 465.

(8) Ibid.

(9) Concordiam regno inutilem fore nisi... (Ibid.)

(10) Quæ forma solemnis est in omni gente et in omni religione, et citrà quam nusquàm pax anteà dissidentium confirmatur. (Ibid., t. XVI, p. 424.)

(11) .....Vicario filii regis osculo... quod si semel verbum oriretur in turbâ... (Ibid.)

(12) Rex, sub prætextu negati osculi, crederetur exemptus infamiâ... (Ibid.)

1170 « ce qui est arrivé à Robert de Silly et anx autres « Poitevins qui firent leur paix à Montmirail; ils « furent reçus en grâce par le roi d'Angleterre avec « le baiser de paix, et pourtant ni cette marque de « sincérité publiquement donnée, ni la considéra- « tion due au roi de France, médiateur dans cette « affaire, n'ont pu leur assurer la paix, ni la vie (1). « Ce n'est donc pas trop demander que d'exiger « cette garantie, elle-même si peu sûre (2). »

Le 22 juillet de l'année 1170, dans une vaste prairie, entre Freteval et La Ferté-Bernard, il y eut un congrès solennel pour la double pacification du roi de France avec le roi d'Angleterre, et de celui-ci avec Thomas Becket (3). L'archevêque s'y rendit, et lorsque, après la discussion des affaires politiques, on en vint à parler des siennes, il eut avec son adversaire une conférence à part et en plein champ (4). L'archevêque demanda au roi, premièrement, qu'il lui fût permis de punir l'injure faite à la dignité de son église par l'archevêque d'York et par ses propres suffragants. « Le « couronnement de votre fils par un autre que moi, « dit-il, a énormément lésé les droits antiques de « mon siége. — Mais qui donc, répliqua vivement « le roi, a couronné mon bisaïeul Guillaume, le « conquérant de l'Angleterre? n'est-ce pas l'arche- « vêque d'York (5)? » — Becket répondit qu'au moment de la conquête l'église de Canterbury se trouvait sans légitime pasteur; qu'elle était, pour ainsi dire, captive sous un certain Stigand, archevêque réprouvé par le pape, et que, dans cette nécessité, il fallait bien que le prélat d'York, dont le titre était meilleur, couronnât le conquérant (6). Après cette citation historique, dont le lecteur peut apprécier la justesse, et plusieurs autres propos, le roi promit de faire droit à toutes les plaintes de Thomas; mais, pour la demande du baiser de paix, il l'écarta poliment, disant à l'archevêque : « Nous « nous reverrons bientôt en Angleterre, et c'est là « que nous nous embrasserons (7).»

Au moment de se séparer du roi, Becket le salua en inclinant le genou; et, par un retour de courtoisie qui étonna les assistants, Henry II, comme il remontait à cheval, lui arrangea et lui tint l'étrier (8). Le jour suivant, on crut remarquer entre eux quelque retour de leur ancienne familiarité (9). Des messagers royaux portèrent au jeune Henry, collègue et lieutenant de son père, des lettres conçues en ces termes: « Sachez que Thomas de Can- « terbury a fait sa paix avec moi, à ma pleine « satisfaction. Je vous commande donc de lui faire « tenir, à lui et aux siens, toutes leurs possessions « librement et paisiblement (10).» L'archevêque retourna à Sens pour se préparer au voyage; ses amis, pauvres et dispersés dans différents lieux, préparèrent leur mince bagage, et se réunirent ensuite pour aller saluer le roi de France, qui, selon leurs propres paroles, ne les avait point rebutés, quand le monde les abandonnait (11). « Vous « allez donc partir, dit Louis VII à l'archevêque : « je ne voudrais pas, pour mon pesant d'or, vous « avoir donné ce conseil; et si vous m'en croyez, « ne vous fiez point à votre roi, tant que vous « n'aurez pas reçu le baiser de paix (12).»

Plusieurs mois s'étaient déjà écoulés depuis l'entrevue de réconciliation, et, malgré les dépêches ostensibles envoyées par le roi en Angleterre, l'on n'apprenait nullement que les détenteurs des biens de l'église de Canterbury eussent été forcés de les restituer; au contraire, ils se moquaient publiquement de la crédulité et de la simplicité du primat, qui se croyait rentré en grâce. Le Normand Renouf de Broc était allé jusqu'à dire que, si l'archevêque venait en Angleterre, on ne lui laisserait pas le temps d'y manger un pain entier (13). Thomas reçut en outre, de Rome, des lettres qui l'avertissaient que la paix du roi n'était qu'une paix en paroles, et lui recommandaient, pour sa propre sûreté, d'être humble, patient et circonspect (14). Il sollicita une seconde entrevue pour s'expliquer avec le roi sur ces nouveaux motifs de plainte; et le rendez-vous eut lieu à Chaumont, près d'Amboise,

(1) Redeat in memoriam Robertus de Sylliaco et alii qui... quibus si nec osculum publicè datum veram contulit pacem. (Script. rerum francic., t. XVI, p. 424.)

(2) Hanc exigat cautionem. (Ibid.)

(3) In prato amœnissimo. (Ibid., t. XIV, p. 464.)

(4) Ibid., et t. XVI, p. 439.

(5) Quis, inquit, coronavit regem Willelmum, qui Angliam subjugavit? nonne Eboracensis? (Ibid., t. XII, p. 439.)

(6) Quâ necessitate archiepiscopus Eboracensis qui erat clarioris opinionis. (Script. rerum francic., t. XIV, p. 464, et t. XVI, p. 439.)—Voyez livre III et livre IV.

(7) Willelm. Stephanid., p. 68.

(8) Stapham archiepiscopi arripiens eum levavit in equum. (Gerv. Dorob. apud script. rerum francic., t. XIV, p. 134.)

(9) Secundùm morem antiquæ familiaritatis. (Script. rer. franc., t. XVI, p. 441.)

(10) Res suas benè et in pace. (Ibid., p. 45.)

(11) Prout pauperes et exules poterant... qui, deserente eos mundo, eos susceperat. (Ibid., t. XIV, p. 465.)

(12) Fleury, Hist. ecclésiast., t. XV, p. 266. —Et, si mihi crederes, non dato tibi pacis osculo, regi tuo non credes. (Vita quadripartita, lib. III, cap. 4.)

(13) Ranulphus de Broc comminatus est quòd diù non gaudebimus de pace vestrâ, quòd non panem integrum comedemus in Angliâ antequàm ille nobis auferat vitam. (Epistola Thomæ, apud scriptores rerum francicarum, t. XVI.)

(14) Pacem cum rege Angliæ fictam in solis verbis consistere. (Epist. Petri cardinal. Ibid., p. 455.)

1170 sous les auspices du comte de Blois (1). Il n'y eut, cette fois, que de la froideur dans les manières de Henry II, et les gens de sa suite affectèrent de ne pas regarder l'archevêque (2). La messe qu'on célébra dans la chapelle royale fut une messe de l'office des morts; elle avait été choisie exprès, parce que, selon cet office, les assistants ne s'offraient point mutuellement le baiser de paix à l'Évangile (3). L'archevêque et le roi, avant de se quitter, firent quelque temps route ensemble, et se chargèrent, à l'envi, de propos amers et de reproches (4). Au moment de la séparation, Thomas fixa les yeux sur Henry d'une manière expressive, et lui dit avec une sorte de solennité : « Je crois bien que je ne « vous reverrai plus. — Me prenez-vous donc pour « un traître ? » répliqua vivement le roi, qui devina le sens de ces paroles. L'archevêque s'inclina et partit (5).

Dans les divers entretiens qu'ils avaient eus ensemble, le jour de la réconciliation, Henry II avait promis d'aller à Rouen, à la rencontre du primat, de l'y défrayer de toutes les dettes qu'il avait contractées dans l'exil, et de l'accompagner ensuite en Angleterre, ou, tout au moins, de le faire accompagner par l'archevêque de Rouen. Mais, à son arrivée à Rouen, Becket ne trouva ni le roi, ni l'argent promis, ni aucun ordre de l'accompagner transmis à l'archevêque (6). Il emprunta trois cents livres, et, au moyen de cette somme, se mit en route vers la côte voisine de Boulogne. On était alors au mois de novembre, dans la saison des mauvais temps de mer ; le primat et ses compagnons furent contraints d'attendre quelques jours au port de Wissant, près de Calais (7). Une fois qu'ils se promenaient sur le rivage, ils virent un homme accourir vers eux, et le prirent d'abord pour le patron de leur vaisseau, venant les avertir de se préparer au passage (8); mais cet homme leur dit qu'il était clerc et doyen de l'église de Boulogne, et que le comte, son seigneur, l'envoyait les prévenir de ne point s'embarquer, parce que des troupes 1170
de gens armés se tenaient en observation sur la côte d'Angleterre (9), pour saisir ou tuer l'archevêque. « Mon fils, répondit Thomas au messager, « quand j'aurais la certitude d'être démembré et « coupé en morceaux sur l'autre bord, je ne m'ar- « rêterais point dans ma route. C'est assez de sept « ans d'absence pour le pasteur et pour le trou- « peau (10). » Les voyageurs s'embarquèrent; mais, pour tirer quelque profit de l'avertissement qu'ils venaient de recevoir, ils évitèrent d'entrer dans un port fréquenté, et prirent terre dans la baie de Sandwich, au lieu qui offrait le moins de distance de la mer à Canterbury (11).

Malgré leurs précautions, le bruit courut que l'archevêque avait débarqué près de Sandwich. Aussitôt le Normand Gervais, vicomte de Kent, se mit en marche vers cette ville avec tous ses hommes d'armes, accompagné de Renouf de Broc et de Regnauld de Garenne, deux seigneurs puissants, et les plus mortels ennemis de Becket (12). Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'à la même nouvelle, les bourgeois de Douvres, hommes de race anglaise, prirent les armes de leur côté pour secourir l'archevêque, et que ceux de Sandwich s'armèrent aussi quand ils virent approcher les cavaliers normands (13). « S'il a eu l'effronterie d'aborder, disait « le vicomte Gervais, je lui coupe la tête de ma « propre main (14). » L'ardeur des Normands fut un peu ralentie par l'attitude du peuple; ils s'avancèrent cependant l'épée nue, et Jean, doyen d'Oxford, qui accompagnait le primat, courut au-devant d'eux en criant : « Que faites-vous? Remettez vos « épées; voulez-vous que le roi passe pour un « traître (15)? » La multitude s'amassant, les Normands remirent l'épée au fourreau, se contentèrent de visiter les coffres de l'archevêque pour y chercher des brefs du pape, et retournèrent à leurs châteaux (16).

Sur toute la route de Sandwich à Canterbury,

(1) Script. rerum francic., t. XVI, p. 464.

(2) Ibid.

(3) Ne si fortè archipræsul aliæ missæ interesset, osculum pacis sibi offerret. (Ibid.)

(4) Inter viandum mutuò se objurgantes, uterque alteri collata beneficia improperavit vicissim. (Ibid., p. 485.)

(5) Willelm. Stephanid., p. 71.

(6) Ibid. p. 71 et 72.

(7) Script. rerum francic., t. XVI, p. 613.

(8) Tanquàm ad naulam exigendam properantem (Ibid).

(9) Provide tibi, parati sunt qui quærunt animam tuam, portus maris obsidentes, ut exeuntem à navi rapiant et trucident. (Ibid.)

(10) Crede, fili, si membratim discerpendus sim... sufficiat gregem absentiam pastoris sui luxisse septennium. (Ibid.)

(11) Scriptores rerum francicarum, tom. XIV, p. 465.

(12) Consilium inierunt inimici nostri cum officialibus regis... arreptis armis satellites plurimi cum festinatione Sandwicum petierunt. (Ibid., t. XVI, p. 613-614.)

(13) Audito armatorum adventu, homines de villâ cucurrerunt ad arma, pro domino suo et pastore pugnare volentes. Idem fecerunt burgenses Dovoriæ. (Ibid., p. 613.)

(14) Palàm minabatur, si fortè præsumeremus applicare, se caput nobis amputaturum. (Ibid., t. XIV, p. 464.)

(15) ..... Verentes plebis impetum... ne temeritas eorum dominum regem notâ proditionis inureret. (Ibid., tom. XVI, p. 613.)

(16) Et fortassè vim parassent nisi eos compescuisset tumultus popularis. (Gervas. Dorob. apud script. rerum franc., t. XVI, p. 613.)

1170 les paysans, les ouvriers et les marchands vinrent au-devant de l'archevêque, le saluant, criant et s'attroupant en grand nombre; mais pas un riche, pas un personnage honoré, pas un homme de race normande ne félicitait l'exilé sur son retour (1) : au contraire', ils s'éloignaient des lieux de son passage, se renfermaient dans leurs maisons fortes, et faisaient courir d'un château à l'autre le bruit que Thomas Becket déchaînait les serfs des champs et les tributaires des villes, et qu'il les promenait à sa suite ivres de joie et de frénésie (2). De sa ville métropolitaine, le primat se rendit à Londres pour saluer le fils de Henry II. Toute la bourgeoisie de la grande cité descendit dans les rues à son passage; mais un messager royal vint lui barrer le chemin, au nom du jeune roi, et lui signifier l'ordre formel de retourner à Canterbury, avec défense d'en sortir (3). Dans ce moment, un bourgeois de Londres, enrichi par son commerce, malgré les exactions des Normands, s'avançait vers Becket, pour lui tendre la main : « Et vous aussi, lui dit le messager, vous « allez à l'ennemi du roi.... (4)? »

L'archevêque reçut avec dédain l'injonction de retourner sur ses pas, et dit qu'il ne repartirait point, s'il n'était d'ailleurs rappelé à son église par une grande solennité prochaine (5). En effet le temps de Noël approchait; Thomas revint à Canterbury, entouré de pauvres gens qui, à leur propre péril, s'armèrent d'écus et de lance rouillées et l'escortèrent. Ils furent plusieurs fois insultés par des hommes qui semblaient chercher l'occasion d'engager une querelle, afin de fournir aux soldats royaux un prétexte pour intervenir et tuer l'archevêque sans scandale au milieu du tumulte. Mais les Anglais essuyèrent toutes ces provocations avec un sang-froid imperturbable (6). L'ordre signifié au primat de se renfermer dans l'enceinte des dépendances de son église fut publié à son de cor dans les villes, comme édit de l'autorité publique; d'autres édits déclarèrent ennemi du roi et du royaume quiconque lui ferait bon visage (7); et un grand nombre de citoyens de Londres furent cités devant les juges normands pour répondre sur la charge de trahison envers le roi, à cause de l'accueil fait à l'archevêque dans leur ville (8). Toutes ces manœuvres des gens en pouvoir firent pressentir à Thomas que sa fin était proche; et il écrivit au pape pour lui demander de faire dire, à son intention, les prières des agonisants (9). Il monta en chaire, et, devant le peuple assemblé dans la grande église de Canterbury, prononça un sermon sur ce texte : « Je suis venu vers vous pour mourir « au milieu de vous (10). » 117

Il faut dire que la cour de Rome, suivant sa politique constante de ne jamais laisser complétement s'éteindre les querelles où elle pouvait intervenir, après avoir envoyé à l'archevêque l'ordre d'absoudre les prélats qui avaient sacré le fils du roi, lui avait donné de nouveau la permission d'excommunier le prélat d'York et de suspendre tous les autres (11). C'était Henry II qui cette fois était joué par le pape, car il ignorait entièrement qu'à son départ pour l'Angleterre Thomas fût muni de pareilles lettres (12). Ce dernier s'était d'abord proposé de les employer comme un simple moyen comminatoire pour contraindre ses ennemis à capituler. Mais la crainte qu'on ne saisît ces papiers à son débarquement le décida plus tard à les faire partir avant lui (13); et ainsi la lettre du pape et les nouvelles sentences d'excommunication devinrent trop tôt publiques; le ressentiment des évêques, frappés comme à l'improviste, s'irrita au delà de toute mesure. Celui d'York et plusieurs autres, se hâtant de passer le détroit, allèrent trouver Henry II en Normandie, et se présentant devant lui (14) : « Nous vous implorons, lui dirent-ils, pour la « royauté et pour le sacerdoce (15); vos évêques « d'Angleterre sont excommuniés parce qu'ils ont, « d'après vos ordres, couronné le jeune roi votre « fils. — Si cela est, répondit le roi avec un ton « qui marquait la surprise, si tous ceux qui ont « consenti au sacre de mon fils sont excommuniés, « par les yeux de Dieu, je le suis aussi. — Sire, ce « n'est pas tout, reprirent les évêques, l'homme « qui vous a fait cette injure va mettre le royaume en « feu; il marche avec des troupes de cavaliers et

(1) Rarus de numero divitum aut honoratorum visitator accedit. (Gervas. Dorob. apud scr. rer. fr., t. XVI, p. 615.)

(2) Willelm. Stephanid., p. 75.

(3) Denunciavit ei ne progrederetur, nec civitates aut castella intraret, sed reciperet se cum suis infrà ambitum ecclesiæ suæ... (Script. rerum francic., t. XVI, p. 614.) — Roger de Hoved., p. 521.

(4) Numquid tu venisti ad inimicum regis? redi ociùs... (Vita quadripart., lib. III, cap. 9.)

(5) Se nullatenùs regressurum... nisi quia tunc solemnis urgebat dies. (Ibid.)

(6) Willelm. Stephanid., p. 78.

(7) Edicto publico... quisquis ei vel alicui suorum faciem hilarem prætendebat, publicus hostis censebatur. (Roger. de Hoved., p. 521.)

(8) Judicio curiæ regis stare quòd in occursum inimici regis processerunt. (Vita quadripart., lib. III, cap. 9.)

(9) Sciebat quòd brevis foret vita ejus et mors in januâ... (Roger. de Hoved., p. 521.)

(10) Venio ad vos mori inter vos. (Ibid.)

(11) Script. rerum francic. t. XVI, p. 616. — Vita quadripart. lib. III, cap. 4.

(12) Script. rerum francic., t. XVI, p. 616.

(13) Ut litteras quas impetravimus à majestate vestrâ, nobis auferret. (Ibid, t. XIV, p. 465.) — (14) Ibid.

(15) Pro regno et sacerdotio et pro ipsis... (Ibid.)

1170 « de piétons armés, devant et derrière lui, rôdant « autour des forteresses et cherchant à se les faire « ouvrir (1). »

En entendant cette relation exagérée, le roi fut saisi d'un de ces accès de colère frénétique auxquels il était sujet (2) : « Quoi ! s'écria-t-il, un misé- « rable qui a mangé mon pain, un mendiant qui est « venu à ma cour sur un cheval boiteux, et portant « tout son bien derrière lui, insulte son roi, la « famille royale et tout le royaume, et pas un de « ces lâches chevaliers, que je nourris à ma table, « n'ira me délivrer d'un prêtre qui me fait in- « jure (3) ! » Ces paroles ne sortirent point en vain de la bouche du roi, et quatre chevaliers du palais, Richard le Breton, Hugues de Morville, Guillaume de Traci, et Regnault, fils d'Ours, qui les entendirent, se conjurant ensemble à la vie et à la mort, partirent subitement pour l'Angleterre le jour de Noël (4). On ne s'aperçut point de leur absence, la cause n'en fut nullement soupçonnée, et même, pendant qu'ils galopaient en toute hâte vers la mer, le conseil des barons de Normandie, assemblé par le roi, nomma trois commissaires chargés d'aller saisir légalement et emprisonner Thomas Becket comme prévenu de haute trahison (5) ; mais les conjurés, qui avaient les devants, ne laissèrent rien à faire aux commissaires royaux.

Cinq jours après la fête de Noël, les quatre Normands arrivèrent à Canterbury. Cette ville était alors en rumeur, pour de nouvelles excommunications que venait de prononcer l'archevêque contre des hommes qui l'avaient insulté, et notamment contre Renouf de Broc, qui s'était diverti à mutiler un de ses chevaux en lui coupant la queue (6). Les quatre chevaliers entrèrent à Canterbury avec une troupe de gens d'armes qu'ils avaient rassemblés dans les châteaux sur leur route (7). Ils requirent d'abord l'officier municipal de la ville, que les Normands appelaient le *maire*, et qui peut-être était alors un homme de race anglaise, de faire marcher les citoyens en armes, pour le service du roi, à la maison de l'archevêque ; le maire refusa, et les Normands lui enjoignirent de prendre au moins ses mesures pour que, de tout le jour, aucun bourgeois ne remuât, quoi qu'il pût arriver (8). Ensuite les quatre conjurés, avec douze de leurs amis, se rendirent à la maison et à l'appartement du primat (9). 1170

Thomas Becket venait d'achever son dîner et ses serviteurs étaient encore à table ; il salua les Normands à leur entrée, et demanda le sujet de leur visite. Ceux-ci ne lui firent aucune réponse intelligible, s'assirent, et le regardèrent fixement pendant quelques minutes (10). Regnault, fils d'Ours, prit ensuite la parole : « Nous venons, dit-il, de la « part du roi, pour que les excommuniés soient « absous, que les évêques suspendus soient réta- « blis, et que vous-même rendiez raison de vos « desseins contre le roi (11). — Ce n'est pas moi, « répondit Thomas, c'est le souverain pontife lui- « même qui a excommunié l'archevêque d'York, et « qui seul, par conséquent, a droit de l'absoudre. « Quant aux autres, je les rétablirai, s'ils veulent « me faire leur soumission (12). — Mais de qui donc, « demanda Regnault, tenez-vous votre archevêché, « est-ce du roi ou du pape ? — J'en tiens les droits « spirituels de Dieu et du pape, et les droits tem- « porels du roi. — Quoi ! ce n'est pas le roi qui vous « a tout donné ? — Nullement (13), répondit Becket. » Les Normands murmurèrent à cette réponse, traitèrent la distinction d'argutie, et firent des mouvements d'impatience, s'agitant sur leurs siéges, et tordant leurs gants qu'ils tenaient à la main (14). « Vous me menacez, à ce que je crois, dit le pri- « mat ; mais c'est inutilement ; quand toutes les « épées de l'Angleterre seraient tirées contre « ma tête, vous ne gagneriez rien sur moi (15). « — Aussi ferons-nous mieux que menacer, » répliqua le fils d'Ours, se levant tout à coup ; et les autres le suivirent vers la porte, en criant aux armes !

La porte de l'appartement fut fermée aussitôt derrière eux ; Regnault s'arma dans l'avant-cour, et prenant une hache des mains d'un charpentier qui travaillait, il frappa contre la porte pour l'ou-

(1) Multo comitatu equitum peditumque præeuntium incedit, circumiens et quærens ut in præsidia recipiatur. (Script. rerum francic., t. XIV, p. 465.)

(2) Solito furore accensus. (Ibid., p. 519.)

(3) Unus homo qui manducavit panem meum, unus homo qui in manicato jumento claudo prorupit in curiam, dehonestat totum genus regium, totum sine vindice conculcat regnum,... se ignavos et ignobiles homines nutrivisse... qui ipsum de sacerdote uno non vindicarent. (Vita quadripart. lib. III, cap. 11.)

(4) Richardus Brito... Reginaldus filius Ursi... juramento se constrinxerunt. (Script. rerum francic., tome XVI, p. 615.)

(5) Willelm. Stephanid., p. 79.

(6) Qui die præcedenti amputaverat caudam sumarii sui. (Roger. de Hoved., p. 521.)

(7) Vita Thomæ quadripart., lib. III, cap. 12.

(8) Willelm. Stephanid., p. 81.

(9) Ibid.

(10) Per moram aliquantulam oppresserunt silentio. (Vita quadripart., lib. III, cap. 13.)

(11) ..... Et quæ in regiam majestatem peccasti emendaturus. (Ibid.)

(12) Ibid., cap. 14.

(13) Willelm. Stephanid., p. 82.

(14) Chirotecas retorquentibus, brachia furiosè jactantibus. (Vita quadripart., lib. III, cap. 14.)

(15) Willelm. Stephanid., p. 82.

1170 vrir ou la briser (1). Les gens de la maison, entendant les coups de hache, supplièrent le primat de se réfugier dans l'église, qui communiquait à son appartement par un cloître ou une galerie; il ne le voulut point, et on allait l'y entraîner de force (2), quand un des assistants fit remarquer que l'heure de vêpres avait sonné. « Puisque c'est l'heure de « mon devoir, j'irai à l'église, » dit l'archevêque; et faisant porter sa croix devant lui, il traversa le cloître à pas lents, puis marcha vers le grand autel, séparé de la nef par une grille de fer entr'ouverte (3). A peine il avait le pied sur les marches de l'autel, que Regnault, fils d'Ours, parut à l'autre bout de l'église, revêtu de sa cotte de mailles, tenant à la main sa large épée à deux tranchants, et criant : « A moi, à moi, loyaux servants du roi (4)! » Les autres conjurés le suivirent de près, armés comme lui de la tête aux pieds, et brandissant leurs épées (5). Les gens qui étaient avec le primat voulurent alors fermer la grille du chœur; lui-même le leur défendit, et il quitta l'autel pour les en empêcher; ils le supplièrent avec de grandes instances de se mettre en sûreté dans l'église souterraine, ou de monter l'escalier par lequel, à travers beaucoup de détours, on parvenait au faîte de l'édifice. Ces deux conseils furent repoussés aussi positivement que les premiers (6). Pendant ce temps, les hommes armés s'avançaient; une voix cria : « Où est le traître? » — Personne ne répondit. — « Où est l'archevêque? — « Le voici, répondit Becket, mais il n'y a pas de « traître ici; que venez-vous faire dans la maison « de Dieu avec un pareil vêtement, quel est votre « dessein (7)? — Que tu meures. — Je m'y résigne; « vous ne me verrez point fuir devant vos épées; « mais, au nom de Dieu tout-puissant, je vous dé- « fends de toucher à aucun de mes compagnons, « clerc ou laïque, grand ou petit (8). » Dans ce moment il reçut par derrière un coup de plat d'épée entre les épaules, et celui qui le lui porta lui dit : « Fuis, ou tu es mort (9). » Il ne fit pas un mouvement; les hommes d'armes entreprirent de le tirer hors de l'église, se faisant scrupule de l'y tuer. Il se débattit contre eux, et déclara fermement qu'il 1170 ne sortirait point, et les contraindrait à exécuter sur la place leurs intentions ou leurs ordres (10).

Durant cette lutte, les clercs qui accompagnaient le primat s'enfuirent et l'abandonnèrent tous, à l'exception d'un seul, c'était le porte-croix Edward Grim, le même qui avait parlé avec tant de hardiesse après la conférence de Clarendon. Les conjurés le voyant sans armes d'aucune espèce firent peu d'attention à lui, et l'un d'entre eux, Guillaume de Traci, leva son épée pour frapper l'archevêque à la tête; mais le fidèle et courageux Saxon étendit aussitôt son bras droit afin de parer le coup : il eut le bras presque emporté; et Thomas ne reçut qu'une légère blessure (11). « Frappez, frappez, vous « autres, » dit le Normand à ses compagnons; et un second coup, porté à la tête, renversa l'archevêque la face contre terre; un troisième lui fendit le crâne, et fut assené avec une telle violence, que l'épée se brisa sur le pavé (12). Un homme d'armes, appelé Guillaume Mautrait, poussa du pied le cadavre immobile, en disant : « Qu'ainsi meure le « traître qui a troublé le royaume et fait insurger « les Anglais (13). »

En effet, un historien rapporte que les habitants saxons de Canterbury se soulevaient et se rassemblaient tumultueusement dans les rues (14). On ne voyait dans ce rassemblement ni un noble ni un riche; tous se tenaient clos dans leurs maisons et semblaient intimidés de l'effervescence populaire (15). Des hommes et des femmes, qu'à leurs habits on reconnaissait pour indigènes, coururent vers l'église cathédrale et y entrèrent pêle-mêle. A la vue du cadavre encore étendu près des marches de l'autel, ils pleuraient et criaient qu'ils avaient perdu leur père; les uns lui baisaient les pieds ou les mains, d'autres trempaient des linges dans le sang qui couvrait le pavé. De son côté l'autorité normande ne resta pas inactive, et un édit, proclamé à son de trompe, défendit à qui que ce fût de dire publiquement que Thomas de Canterbury était un martyr (16). L'archevêque d'York monta en chaire pour annon-

(1) Willelm. Stephanid, p. 83.

(2) Invitum educere satagebant... (Vita quadripart., lib. III, cap. 15.)

(3) Lento passu postremo vadit. (Ibid.)

(4) Willelm. Stephanid.

(5) In dextris strictos gladios vibrabant. (Vita quadrip., lib. III, cap. 17.)

(6) Ibid., cap. 16, 17.

(7) Ubi est ille proditor?... Ecce ego. (Ibid., cap. 17.)

(8) ..... Prohibeo ex parte omnipotentis Dei... ne alicui sive clerico sive laico, sive majori sive minori in aliquo noceatis. (Ibid.)

(9) Fuge, mortuus es... (Ibid.)

(10) Hic mihi faciatis quæ facere vultis... (Ibid.)

(11) Brachium cujusdam clerici qui dicebatur Edwardus Grim fere abscidit. (Roger de Hoved., p. 521-522.) — Vita quadripart. cap. 18.

(12) ....Gladio in pavimento marmoreo confracto. (Ibid.)

(13) Willelmus Maltret percussit cum pede sanctum
Defunctum, dicens : Pereat nunc proditor ille
Qui regem regnumque suum turbavit, et omnes
Angligenas adversùs eum consurgere fecit.
(Guil. Neubrig. ed. Hearne, in notis, p. 703.)

(14) Concurrentem undiquè utriusque sexùs multitudinem. (Rog. de Hoved., p. 522.)

(15) Fleury, Hist. ecclésiast., t. XV, p. 310.

(16) Inhibuerunt nomine publicæ potestatis ne miracula quæ fiebant quisquam publicare præsumeret. (Epist. Jo. Sarisber. apud script. rerum francic., t. XVI, p. 618.)

1170 cer sa mort comme un effet de la vengeance divine, disant qu'il avait péri comme Pharaon dans son crime et dans son orgueil (1). D'autres évêques prêchèrent que le corps du traître ne devait pas reposer en terre sainte, et qu'il fallait le jeter dans le bourbier le plus infect ou le laisser pourrir au gibet (2). Il y eut même une tentative faite par des gens armés pour enlever aux clercs de Canterbury le cadavre de l'ennemi des Normands ; mais ceux-ci furent avertis, et l'ensevelirent précipitamment dans le souterrain de leur église (3).

Ces efforts des hommes puissants pour persécuter jusqu'au delà du tombeau celui qui avait osé leur tenir tête, rendirent sa mémoire plus chère encore à la population opprimée. Elle en fit un saint, et, dès le moment de sa mort, Thomas Becket opéra, comme autrefois Waltheof, sans l'aveu de l'Église romaine, des miracles visibles pour les imaginations
1171 à 1173 anglaises (4). Il s'écoula deux années entières avant que le nouveau saint fût reconnu et canonisé à Rome ; durant tout ce temps, ce fut au péril du fouet et de la corde que les prêtres de village le nommèrent dans leurs messes, et que les pauvres et les malades visitèrent le lieu de sa mort (5).

1092 à 1176 Une chose digne de remarque, c'est que le seul primat de race normande qui, avant l'Anglais Becket, eût eu quelques démêlés avec les hauts personnages créés par la conquête, était un ami des Saxons, et peut-être le seul ami qu'ils aient trouvé dans la race de leurs vainqueurs. Ce fut Anselme, le même qui avait plaidé contre Lanfranc la cause des saints de la vieille Angleterre (6). Anselme, devenu archevêque, tenta de relever l'ancienne coutume des élections ecclésiastiques contre le droit absolu de nomination royale, introduit par Guillaume le Conquérant. Il eut à combattre à la fois Guillaume le Roux, tous les évêques d'Angleterre, et le pape Urbain, qui soutenait le roi et les évêques (7). Persécuté en Angleterre et condamné à Rome, il fut contraint de se retirer en France, et de son exil il écrivait ce que Thomas Becket écrivit après lui : « Rome aime mieux l'argent que la justice ; il n'y a « point de recours auprès d'elle pour qui n'a pas « de quoi la payer (8). » Après Anselme, vinrent 1092 à 1176 des archevêques plus dociles aux traditions de la conquête, Raoul, Guillaume de Corbeil et Thibaut, le prédécesseur de Thomas. Aucun d'eux n'essaya d'entrer en opposition avec le pouvoir royal, et le bon accord régna, comme au temps de l'invasion, entre la royauté et le sacerdoce, jusqu'au moment fatal où un Anglais de naissance obtint la primatie.

Un fait assez remarquable, c'est que, peu d'années après la mort de Thomas Becket, il s'éleva dans le pays de Galles un prêtre qui, à son exemple, mais par des motifs plus clairement nationaux, et avec une fin moins tragique, lutta contre Henry II, et surtout contre Jean, son fils, et son second successeur. En l'année 1176, le clergé de l'ancienne 1176 église métropolitaine de Saint-David, dans la province de Pembroke, choisit pour évêque, sauf l'approbation définitive du roi d'Angleterre, Girauld Barry, archidiacre, fils d'un Normand, et petit-fils d'un Normand et d'une Galloise (9). Les prêtres de Saint-David arrêtèrent leur choix sur ce candidat d'origine mixte, parce qu'ils savaient positivement, dit Girauld Barry lui-même, que jamais le roi ne souffrirait qu'un Cambrien de race pure devînt chef de la principale église du pays de Galles (10). Cette modération fut inutile, et le seul choix d'un homme né dans ce pays, et Gallois par son aïeule, fut regardé comme un acte d'hostilité contre la puissance royale (11). Les biens de l'église de Saint-David furent séquestrés, et les principaux clercs de cette église cités devant le roi Henry en personne, à son château de Winchester (12).

Henry leur demanda avec menaces comment, 1176 à 1184 d'eux-mêmes et sans son ordre, ils avaient eu la hardiesse non-seulement de choisir un évêque, mais de s'occuper d'élection ; puis, dans sa propre chambre à coucher, il leur enjoignit d'élire, sur l'heure, un moine normand appelé Pierre, qu'ils ne connaissaient point, qu'on ne leur amena point, et dont on leur dit seulement le nom (13). Ils l'acceptèrent tout

(1) Epist. Jo.Sarisber. apud script. rerum francic., t.XVI, p. 619, 620.

(2) Dicentium corpus proditoris inter sanctos pontifices non esse humandum, sed projiciendum in paludem viliorem aut suspendendum esse patibulo. (Ibid., p. 618.)

(3) Eum in cryptâ, priusquàm satellites qui ad sacrilegia perpetranda convocati fuerant... sepelierunt. (Ibid.)

(4) Miracula, confluentibus populis... miratur suprà modum cur eum D. Papa in martyrem recipi non præceperit... (Script. rerum francic., t. XVI, p. 618-619.)—Voyez liv. V, ci-dessus.

(5) Ibid., p. 619, 633.

(6) Voyez livre VII.

(7) Eadmeri Historia novorum, p. 21-32.

(8) Eadmeri Historia novorum, p. 32.

(9) Girald. Cambrensis, de Rebus à se gestis, in Angliâ sacrâ, t. II.

(10) Quòd rex Anglorum de gente sibi inimicissimâ, scilicet Wallensi, in principali ecclesiâ Walliæ prælatum fieri nullatenùs admitteret. (Ibid., p. 521.)

(11) Ibid.

(12) Rebus et reditibus suis per ministros regios spoliati... (Girald. Cambrens. de Statu Menev. eccles., ibid., p. 522.)

(13) .... Vel etiam ad tractandum de electione processissent... in castello et camerâ regis coràm lecto ipsius monachum quemdam sibi ex parte regis nominatum tremulis vocibus elegerunt. (Anglia sacra, ibid., p. 536.)

1176 à 1184 tremblants, et retournèrent dans leur pays, où peu de temps après arriva l'évêque Pierre escorté de nombreux valets et suivi d'hommes et de femmes de sa famille, à qui il distribua les possessions territoriales de l'église de Saint-David (1). Il imposa la taille aux prêtres de cette église, prit la dîme de leurs bestiaux, et exigea de tous ses diocésains des aides extraordinaires et des présents aux quatre grandes fêtes de l'année (2). Il vexa si cruellement les habitants de la contrée, que, malgré le danger qu'il y avait à courir en résistant à un évêque imposé par les Anglo-Normands, ils le chassèrent de son église, après l'avoir souffert huit ans (3).

Pendant que l'élu de Henry II pillait l'église de Saint-David, l'élu du clergé de cette église était proscrit et exilé en France, sans nul appui, parce qu'aucun roi ne pensait qu'en protégeant un évêque obscur du petit pays de Galles, il ferait grand tort au roi d'Angleterre. Girauld, privé de toute ressource à l'étranger, se vit contraint de retourner dans son pays, malgré le danger qu'il devait y courir; et, sur le point de quitter Paris, il alla prier à la chapelle que le roi Philippe, deuxième du nom, avait consacrée à la mémoire de Thomas Becket dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois (4). Arrivé en Angleterre, il ne reçut point de mauvais traitements, grâce à son impuissance; et même, par suite d'une négociation privée avec le prélat normand
1184 que les Gallois avaient chassé de Saint-David, il fut chargé, par intérim, et comme simple vicaire, des fonctions épiscopales. Mais il y renonça bientôt par dégoût des contrariétés que lui suscitait le titulaire, qui, chaque jour, lui envoyait l'ordre d'excommunier quelqu'un de ses propres partisans et de ses amis les plus dévoués (5). C'était le temps où les
1184 à 1198 Normands d'Angleterre venaient d'entreprendre la conquête de l'Irlande. Ils offrirent à Girauld, qu'ils ne voulaient pas laisser devenir évêque dans son pays natal, trois évêchés et un archevêché dans le pays des Irlandais (6); mais, quoique petit-fils de l'un des conquérants de la Cambrie, Girauld ne consentit point à devenir, pour un peuple étranger, un instrument d'oppression. « Je refusai, dit-il dans « le récit de sa propre vie, parce que les Irlandais, « de même que les Gallois, n'accepteront ni ne 1184
« prendront jamais pour évêque, à moins d'y être « contraints par violence, un homme né hors de « chez eux (7). »

En l'année 1198, sous le règne de Jean, fils de 1198
Henry II, l'évêque normand de Saint-David mourut en Angleterre; et alors le chapitre gallois, par un acte unanime de volonté et de courage, sans attendre l'ordre du roi d'Angleterre, s'occupa d'élection, et nomma, pour la seconde fois, son ancien élu, Girauld Barry (8). A cette nouvelle, le roi Jean entra dans une colère violente. Il fit déclarer l'élection nulle par l'archevêque de Canterbury, en vertu de ce prétendu droit de suprématie religieuse sur toute la Bretagne, que, six cents ans auparavant, les Cambriens avaient refusé si énergiquement de reconnaître (9). L'élu de Saint-David nia cette suprématie, déclarant que son église était, de toute antiquité, métropolitaine et libre, sans sujétion envers aucune autre, et que, par conséquent, aucun primat n'avait le pouvoir de le révoquer (10): tel avait été, en effet, avant la conquête du pays de Pembroke, sous le règne de Henry Ier, le droit de l'église de Saint-David. L'une des premières opérations de l'autorité normande fut d'anéantir cette prérogative, et d'étendre sur les Cambriens l'unité ecclésiastique établie en Angleterre comme un frein pour les Anglo-Saxons. « De « ma vie je ne souffrirai, disait Henry Ier, que les « Gallois aient un archevêque (11). »

Ainsi la querelle de privilége ecclésiastique élevée entre Girauld et le siége de Canterbury n'était 1198 à 1203
autre chose qu'une des faces de la grande question de l'asservissement du pays de Galles. Une bonne armée pouvait seule trancher le différend; et Girauld n'avait point d'armée. Il se rendit à Rome auprès du pape, recours ordinaire des hommes qui n'en avaient plus d'autre, et il trouva à la cour pontificale un commissaire du roi d'Angleterre, qui l'avait devancé, chargé de présents magnifiques pour le souverain pontife et pour les cardinaux (12). Mais l'élu de Saint-David n'apportait avec lui que de vieux titres vermoulus, et les supplications d'un peuple qui n'avait jamais été riche (13).

En attendant que l'ambassadeur du roi Jean,

(1) .....Terras fertiles servientibus suis dedit; cuncta quæ illi in manus obvenerunt in Angliam transmittebat. (Anglia sacra, t. II, p. 528.)

(2) Clericis grave tallagium adjecit... munera more cardinalium. (Ibid., p. 528-532.)

(3) Ibid.

(4) Ibid., p. 479.

(5) Ibid.

(6) In Hibernià tres episcopatus et archiepiscopatus unus. (Ibid., p. 614.)

(7) Quòd nunquàm ab Hibernicis ac etiam Wallensicis alienigena quivis, nisi per publicæ potestatis violentiam... (Anglia sacra, t. II, p. 614.)

(8) Ibid., p. 615. — (9) Voyez liv. I.

(10) Nullà penitùs alii factà ecclesiæ professione vel subjectione. (Anglia sacra, t. II, p. 534.)

(11) Usque ad plenam quæ per Henricum primum facta est Cambriæ subjectionem... (Ibid.) — Quòd nunquàm id tempore suo rex permitteret. (Ibid., p. 475.)

(12) Ibid., p. 555.

(13) Curia romana quam corrumpi (quod absit) posse putabat. (Ibid., p. 568.-578.)

1198 à 1203 Regnault Foliot (qui par hasard portait le même nom que l'un des ennemis mortels de Thomas Becket), fit prononcer par le sacré collége que, dans aucun temps, il n'y avait eu d'archevêque à Saint-David, tous les biens de cette église et les propres biens de Girauld Barry furent confisqués (1). Des proclamations déclarèrent traître au roi le soi-disant élu des Cambriens, le téméraire qui voulait soulever contre le roi ses sujets du pays de Galles (2). Raoul de Bienville, bailli de Pembroke, homme doux, et qui ménageait les vaincus, fut destitué de sa charge, et un certain Nicolas Avenel, connu pour son caractère féroce, vint d'Angleterre le remplacer (3). Cet Avenel publia une adresse aux Gallois, conçue dans les termes suivants : « Sachez « tous que Girauld, l'archidiacre, est ennemi du « roi, et agresseur de la couronne; et que, si l'un « de vous ose entretenir quelque correspondance « avec lui, sa maison, sa terre et ses meubles se- « ront livrés au premier occupant (4). » Dans l'intervalle de trois voyages que Girauld fit à Rome, et entre lesquels il fut obligé de se tenir caché par prudence, on lui signifia, à son ancien domicile, des avis menaçants, dont l'un portait ce qui suit : « Nous t'ordonnons et te conseillons, si tu aimes « ton corps et tes membres, de ne tenir ni chapi- « tres ni synodes en aucun lieu de la terre du roi; « et tiens-toi pour averti que ton corps, avec tout « ce qui t'appartient, en quelque endroit qu'on le « trouve, sera mis à la merci du seigneur roi, et « sous bonne garde (5). »

1203 Après cinq années, pendant lesquelles la cour de Rome, suivant sa politique ordinaire, préluda à son arrêt définitif par des décisions flottantes et successivement contraires et favorables aux deux partis (6), Girauld fut formellement condamné sur le témoignage de quelques Gallois, que la pauvreté et la peur forcèrent de se vendre aux Normands, et que Regnauld Foliot conduisit à Rome, avec grand appareil, pour y témoigner contre leur propre pays (7). La terreur poussa même à la fin les membres du chapitre de Saint-David à délaisser l'évêque de leur choix et à reconnaître la suprématie d'une métropole étrangère. Lorsque Girauld Barry, après sa destitution, revint dans le pays, personne 1203 n'osait lui ouvrir sa porte ; et l'on fuyait comme un pestiféré l'homme que persécutaient les conquérants (8). Ces derniers cependant ne songèrent point à lui faire éprouver le sort de Thomas Becket; et il fut seulement cité en Angleterre devant un synode d'évêques pour être censuré et recevoir son arrêt de dégradation canonique. Les prélats normands prirent plaisir à lui adresser des railleries sur ses grands travaux et leur peu de succès. « Vous étiez bien fou, lui dit l'évêque d'Ély, de « tant vous donner de peines pour procurer aux gens « un bien dont ils ne se souciaient pas, et les rendre « libres malgré eux, car vous voyez qu'aujour- « d'hui ils vous désavouent (9). — Il est vrai, répliqua « Girauld, et j'étais loin de m'y attendre. Je ne « pensais pas que les clercs de Saint-David, qui, « il y a si peu d'années, étaient membres d'une na- « tion libre, fussent capables de plier sous le joug « comme vos Anglais, qui sont depuis longtemps « serfs et subjugués, et pour qui la servitude est « devenue une seconde nature (10). »

Girauld Barry renonça aux affaires, et, se livrant tout entier à l'étude des lettres, sous le nom de Girauld le Cambrien (11), il fit, comme écrivain élégant, plus de bruit dans le monde qu'il n'en avait fait comme antagoniste du pouvoir. En effet, bien peu de gens en Europe, au douzième siècle, s'intéressaient à ce qu'un dernier reste de l'antique population des Celtes ne perdît point entièrement son indépendance religieuse et civile. Il n'existait guère alors parmi les étrangers de sympathie pour un pareil malheur; mais, au sein même du pays de Galles, dans la portion de territoire où la terreur des lances normandes n'avait pas encore pénétré, les travaux de Girauld pour la patrie galloise étaient un sujet d'entretien et d'éloges pour tout le monde. « Notre pays, disait le chef de Powis dans une « assemblée politique, a soutenu de grands combats « contre les hommes de l'Angleterre ; cependant « jamais aucun de nous n'a tant fait contre eux que « l'élu de Saint-David; car il a tenu tête à leur roi, « à leur primat, à leurs clercs, à eux tous, pour « l'honneur du pays de Galles (12). » A la cour de

(1) Anglia sacra, t. II, p. 555.

(2) Qui se gerebat electum per Wallenses... ut totam simul Walliam contra regem excitaret... (Ibid.)

(3) Ut atrociùs ageret, quoniàm crudelis extiterat... (Ibid., p. 566.)

(4) .....Coronæ impugnatorem... alioquìn domus vestras et castella omni occupanti exponemus... (Ibid.)

(5) Tibi mandamus et consulimus, sicut omnia tua diligis et corpus tuum... et corpus tuum ubìcumque inventum fuerit, in potestate domini regis capi, et salvo custodiri faciam. (Ibid., p. 557.)

(6) Ibid., p. 561.

(7) Testium multitudinem de garcionibus et ribaldis... (Anglia sacra, t. II, p. 576.)

(8) Capitulum ex toto corruptum tàm minis quàm muneribus. (Ibid., p. 565.) — Nec cives hospitio, nec canonici alloquio susciperent. (Ibid., p. 603.)

(9) Ingratis beneficium dare et invitos à servit. eripere. (Ib.)

(10) Qui originali gaudebant libertatis honore, sicut et gens sua tota... de Anglicis qui servi sunt olim atque subacti et jàm quasi naturaliter servi... quæ conditio tanquàm in naturam converti potuit. (Ibid.)

(11) *Giraldus Cambrensis*, souvent cité plus haut.

(12) Qui regem et archiepiscopum totumque simul Angliæ

1203 Lewellyn, chef de toute la Cambrie septentrionale, dans un festin solennel, un barde se leva, et prit une harpe pour célébrer le dévouement de Girauld à la cause de Saint-David et du peuple gallois (1) : « Tant que durera notre pays, dit le poëte en vers « improvisés, que sa noble audace soit rappelée « par la plume de ceux qui écrivent, et par la bou- « che de ceux qui chantent (2). »

On a raison de sourire aujourd'hui de toutes ces querelles entre rois et évêques, qui firent tant de fracas dans des siècles moins éclairés que le nôtre; mais il faut reconnaître que, parmi ces disputes, quelques-unes, au moins, furent profondément sérieuses. A cette chancellerie romaine, centre de la diplomatie du moyen âge, parvinrent souvent des réclamations fondées sur la justice et sur des intérêts véritablement nationaux; et celles-là, il faut le dire, furent rarement jugées dignes d'être l'objet d'une bulle pontificale. Ni bulle, ni bref du pape Alexandre III ne vinrent menacer Henry II, quand huit chefs gallois en appelèrent à ce pape contre les bandits étrangers que les rois d'Angleterre cantonnaient chez eux, sous le nom de prêtres et d'évêques. « Ces évêques, venus d'un autre « pays, disaient les chefs dans leur supplique, nous « haïssent, nous et notre patrie; ils sont nos ennemis « mortels; peuvent-ils s'intéresser au bien de nos « âmes (3)? On les a placés chez nous comme en em- « buscade, pour nous décocher le trait par der- « rière et nous excommunier au premier ordre qu'ils « reçoivent (4). Chaque fois que se prépare en An- « gleterre une expédition contre nous, soudain le « primat de Canterbury met en interdit le territoire « qu'on se propose d'envahir (5); et nos évêques, « qui sont ses créatures, lancent l'anathème contre « le peuple en masse, et nominativement contre 1203
« les chefs qui s'arment pour combattre à sa tête (6). « Ainsi tous ceux d'entre nous qui périssent pour « la défense de la patrie meurent excommuniés (7). »

Qu'on se représente, dans un temps où la foi au catholicisme régnait d'un bout de l'Europe à l'autre, l'horreur d'une situation semblable, et l'on comprendra quelle affreuse machine de servitude tenaient en main les conquérants chrétiens qui conduisaient une réserve de gens d'église à la suite de leurs bataillons. Alors on concevra sans peine que des hommes de cœur et de sens aient pu s'adresser au pape, le supplier, et espérer en lui; on concevra que des hommes qui n'étaient ni prébendiers ni moines aient pu se réjouir, au moyen âge, de voir ceux qui écrasaient les peuples sous les pieds de leurs chevaux de bataille, appelés eux-mêmes à rendre compte devant un pouvoir trop souvent leur complice en tyrannie et en mépris des hommes. Alors on plaindra moins ces grands du siècle, quand, par hasard, viendra tomber sur leur cuirasse de mailles la flèche de l'excommunication; car ils la trouvaient souvent prête à frapper, au premier signal, des populations désarmées. Quand une fois ils avaient planté dans le champ d'autrui leur lance à banderole, ils faisaient proclamer, contre tout défenseur de l'héritage paternel, la mort dans cette vie, et dans l'autre la damnation éternelle. Sur le corps des mourants, ils tendaient la main au souverain pontife; et, partageant avec lui la dépouille des peuples vaincus, ils alimentaient, par des tributs volontaires, ces foudres ecclésiastiques, qui parfois les effleuraient eux-mêmes, mais qui, lancés pour leur service, atteignaient sûrement et mortellement.

clerumque et populum, propter honorem Walliæ tantis nisibus et tàm continuis molestare non destitit. (Anglia sacra, t. II, p. 559.)

(1) Jura sancti Davidis contra Angliam totam... (Ibid.)

(2) Quandiù Wallia stabit, nobile factum ejus et per historias scriptas et per ora canentium dignis laudibus efferetur... (Ibid.)

(3) Nec terras nostras neque nos diligunt; sed sicut innato odio corpora persequuntur, nec animarum lucra quærunt. (Ibid., p. 574.)

(4) Ut quasi parthicis à tergo et à longè sagittis nos, quotiès jubentur, excomunicare possent. (Anglia sacra, t. II, p. 574.)

(5) Quotiès Anglici in terram nostram et nos insurgunt, statim... (Ibid.)

(6) Nos qui pro patriâ solùm et libertate tuendâ pugnamus, nominatìm et gentem sententiâ excommunicationis involvunt... (Ibid.)

(7) Quotiès conflictibus bellicis pro patriâ tuendâ cum gente inimicâ congredimur, quicumque ex parte nostrâ ceciderint, excommunicati cadunt. (Ibid.)

LIVRE DIXIÈME.

DEPUIS L'INVASION DE L'IRLANDE PAR LES NORMANDS ÉTABLIS EN ANGLETERRE, JUSQU'A LA MORT DE HENRY II.

1171 — 1189.

Il faut que le lecteur quitte la Bretagne et la Gaule, où jusqu'ici l'a retenu cette histoire, et que, pour quelques moments, il se transporte dans l'île occidentale, que ses habitants appelaient Érin, et les Anglais Irlande (1). Le peuple de cette île, frère des montagnards d'Écosse, formant, avec ceux-ci, le dernier reste d'une grande population qui, dans les temps antiques, avait couvert la Bretagne, la Gaule, et une partie de la péninsule espagnole, offrait plusieurs des caractères physiques et moraux qui distinguent les races originaires du midi. La majeure partie des Irlandais étaient des hommes à cheveux noirs, à passions vives, aimant et haïssant avec véhémence, prompts à s'irriter, et pourtant d'une humeur sociable. Enthousiastes en beaucoup de choses, et surtout en religion, ils mêlaient le christianisme à leur poésie et à leur littérature, la plus cultivée peut-être de toute l'Europe occidentale. Leur île comptait une foule de saints et de savants, vénérés en Angleterre et en Gaule ; car aucun pays n'avait fourni plus de missionnaires chrétiens, sans autre mobile que le pur zèle de communiquer aux nations étrangères les opinions et la foi de leur patrie (2). Les Irlandais étaient grands voyageurs, et se faisaient toujours aimer des hommes qu'ils visitaient, par l'extrême aisance avec laquelle ils se conformaient à leurs usages et à leur manière de vivre (3).

Cette facilité de mœurs s'alliait en eux à un amour extrême de leur indépendance nationale. Envahis à plusieurs reprises par différentes nations, soit du midi, soit du nord, ils n'avaient jamais admis de prescription pour la conquête, ni fait de paix volontaire avec les fils de l'étranger; leurs vieilles annales contenaient des récits de vengeances terribles, exercées, souvent après plus d'un siècle, par les indigènes sur leurs vainqueurs (4). Les débris des anciennes races conquérantes, ou les petites bandes d'aventuriers qui étaient venues, dans un temps ou dans l'autre, chercher des terres en Irlande, évitèrent les effets de cette intolérance patriotique, en s'incorporant dans les tribus irlandaises, en se soumettant à l'ancien ordre social établi par les indigènes, et en apprenant leur langue. C'est ce que firent assez promptement les pirates danois et norwégiens, qui, dans le cours du huitième et du neuvième siècle, fondèrent, sur la côte de l'est, plusieurs colonies, où, renonçant à leurs anciens brigandages, ils bâtirent des villes et devinrent commerçants.

Dès que l'Église romaine eut établi sa domination en Bretagne, par la conversion des Anglo-Saxons, 600 à 1066

(1) Dans les langues grecque et latine *Ierne, Ierna, Iuvernia, Ouernia, Ibernia.* Les Saxons orthographiaient *Jraland.*

(2) Voyez liv. I.

Exemplo patrum, commotus amore legendi,
Ivit ad Hibernos sophiâ mirabile claros.

(Collectanea de rebus Hibernicis., t. I, p. 111.)

(3) Quid Hiberniam memorem, contempto pelagi discrimine, penè totam cum grege philosophorum ad nostra littora migrantem, quorum ut quisque peritior est ultrò sibi indicit exilium... (Script. rerum francic., t. VII, p. 563.)

(4) Voyez dans *le Catholique* (ouvrage périodique), t. XIV, nº 42, une dissertation de M. le baron d'Eckstein sur les origines de la nation irlandaise.

600 à 1066 elle fit des efforts continuels pour étendre sur les habitants de l'île d'Érin l'empire qu'elle prétendait exercer sur tous les adorateurs de Jésus-Christ (1). Comme il n'y avait point, sur le sol irlandais, de conquérant païen à convertir, les papes se bornèrent à négocier, par lettres et par messages, pour tâcher d'amener les Irlandais à établir dans leur île une hiérarchie ecclésiastique semblable à celle du continent, et capable de servir, comme celle-ci, de marchepied au trône pontifical. Les hommes d'Érin, de même que les Bretons de la Cambrie et ceux de la Gaule, ayant organisé spontanément le christianisme dans leur pays, sans se conformer en aucune manière à l'organisation officielle décrétée par les empereurs romains, ne connaissaient point de siéges épiscopaux fixes et déterminés. Leurs évêques n'étaient que de simples prêtres, auxquels on avait confié, par élection, la charge purement honorifique de surveillants ou de visiteurs des églises. Ils ne formaient point un corps supérieur au reste du clergé, et entre eux il n'y avait point différents degrés de hiérarchie; en un mot, l'église d'Irlande n'avait pas un seul archevêque, et pas un de ses membres n'avait besoin d'aller à Rome pour solliciter ou acheter le *pallium* pontifical. Jouissant ainsi d'une pleine indépendance à l'égard des églises étrangères, et administrée, comme toute société libre, par des dignitaires électifs et révocables, cette église fut de bonne heure traitée de schismatique par le consistoire de Saint-Jean-de-Latran; un long système d'attaque fut dirigé contre elle, avec cette persévérance innée dans les successeurs du vieux sénat, qui, à force de vouloir la même chose, avait subjugué l'univers.

La nouvelle Rome n'avait point, comme l'anciennes, de légions sortant de ses murs pour aller à la conquête des peuples; toute sa force était dans l'adresse et dans son habileté à faire alliance avec les forts; alliance inégale, qui, sous le nom de fils et d'amis, les rendait vassaux et sujets. Les victoires des conquérants, et surtout celles des barbares encore païens, furent, comme on a pu l'observer plus d'une fois dans cette histoire, la cause la plus fréquente d'agrandissement politique pour la cour pontificale. Elle épiait soigneusement la première pensée d'ambition des rois envahisseurs, pour entrer avec eux en société; et à défaut de conquêtes étrangères, elle aimait et encourageait le despotisme national. La monarchie héréditaire était le régime qui lui plaisait le plus, parce qu'il suffisait de s'emparer de l'esprit d'une seule famille pour acquérir sur tout un peuple une autorité absolue. 600 à 1066

Si un semblable régime eût existé en Irlande, il est probable que, de très-bonne heure, l'indépendance religieuse de ce pays aurait été anéantie par accord mutuel entre les papes et les rois. Mais, quoique les Irlandais eussent des chefs auxquels le titre latin de *reges* pouvait, à la rigueur, s'appliquer et s'appliquait en effet dans les actes publics, le grand nombre de ces rois, leur dépendance perpétuelle des diverses tribus irlandaises, dont le simple nom leur servait de titre (2), cette absence d'unité offrait peu de prise à la politique romaine. Il y avait à la vérité, dans l'île d'Érin, un chef supérieur à tous les autres, qu'on appelait le grand roi ou le roi du pays, et qui était choisi par une assemblée générale des chefs des différentes provinces (3); mais ce président électif de la confédération nationale prêtait à la nation entière le même serment que les chefs des tribus prêtaient à leurs tribus respectives, celui d'observer inviolablement les anciennes lois et les coutumes héréditaires. D'ailleurs, la part du grand roi était plutôt l'expédition que la décision des affaires générales; car tout se décidait dans des conseils, grands ou petits, tenus en plein air sur des collines entourées d'un large fossé (4). Là se faisaient les lois du pays, et se débattaient, d'une manière souvent tumultueuse, les contestations de province à province, de ville à ville, et quelquefois d'homme à homme (5).

On conçoit qu'un pareil ordre social, dont la base était dans le peuple lui-même, et où l'impulsion partait toujours de la masse mobile et passionnée, devait être peu favorable aux projets de la cour de Rome. Aussi, malgré tous leurs efforts auprès des rois d'Irlande, durant les quatre siècles et demi qui s'écoulèrent entre la conversion des Anglo-Saxons et la descente des Normands en Angleterre, les papes n'obtinrent pas le moindre changement dans les pratiques religieuses et l'organisation du clergé de l'île d'Érin, ni le plus petit impôt levé sur les habitants de cette île (6). Après la conquête de l'Angleterre, les intrigues du primat Lanfranc, homme dévoué à l'agrandissement simultané de la puissance papale et de la domination normande, se dirigeant d'une manière active sur l'Irlande, commencèrent à faire un peu fléchir l'esprit national des prêtres de cette île. Lanfranc joignait à son crédit, comme homme de science et d'éloquence, 1066 à 1074

(1) Voyez liv. I, p. 34.

(2) Chaque tribu, ou clan irlandais, avait un nom de famille commun à tous ses membres.

(3) Rex Hiberniæ, maximus rex. En irlandais *ardriagh*.

(4) Montana colloquia. (Voyez Harris's Hibernica.)

(5) Ibid. — Spenser's State of Ireland.

(6) Il n'y avait pas même de dîmes; le clergé irlandais vivait d'offrandes et de dons volontaires. (Gordon, histoire d'Irlande.)

1066 à 1074 d'autres moyens efficaces pour persuader et séduire; car il avait accumulé de grandes richesses, en recueillant sa part du pillage fait sur les Anglo-Saxons, et, si l'on en croit d'anciens témoignages, en vendant aux évêques de race normande le pardon de leurs violences et de leurs excès (1).

1004 En l'année 1074, un Irlandais, nommé Patrice, après avoir été élu évêque par le clergé et le peuple, et confirmé par le roi de sa province et par le roi de toute l'Irlande, alla se faire consacrer à Canterbury, au lieu de se contenter, suivant l'ancienne coutume, de la bénédiction de ses collègues (2). Ce fut un premier acte d'obéissance aux lois de l'Église romaine, qui voulaient que tout évêque reçût la consécration d'un archevêque décoré du pallium; et ces nouvelles semences de servitude religieuse ne tardèrent pas à fructifier. En effet, depuis lors, plusieurs évêques irlandais acceptèrent successivement le titre de légats pontificaux en Hibernie; et vers le temps où cette histoire est parvenue, 1074 à 1148 Chrétien, évêque de Lismore, et vicaire du pape, conjointement avec Papire, cardinal romain, entreprit de réorganiser l'Église d'Irlande suivant les vues et l'intérêt de la cour de Rome. Après quatre ans d'efforts, il réussit, et dans un synode où assistèrent les évêques, les abbés, les rois, les chefs et les autres magistrats de toute l'Hibernie, du consentement de tous les hommes présents, disent les vieux actes, et par l'autorité apostolique, furent institués quatre archevêques, à qui furent assignés, comme siéges fixes, les villes d'Armagh, de Dublin, de Cashel et de Tuam (3). Mais, malgré l'apparence d'assentiment national donné à ces mesures, l'ancien esprit d'indépendance prévalut encore: le clergé d'Irlande montra peu de docilité dans sa soumission au nouvel ordre hiérarchique, et le peuple eut de la répugnance pour les pratiques étrangères, et surtout pour les tributs d'argent qu'on essaya de lever, sous différents noms, au profit de l'Église ultramontaine. Toujours mécontente des Irlandais, en dépit de leurs concessions, la cour de Rome continua de les appeler mauvais chrétiens, chrétiens froids et rebelles à la discipline apostolique; elle épia aussi attentivement que jamais l'occasion d'obtenir plus de prise sur eux, en associant son ambition à quelque ambition temporelle (4); et cette occasion ne tarda guère à s'offrir. 1148

Lorsque Henry, fils de Geoffroi Plante-genest, 1156 fut devenu roi d'Angleterre, il lui vint à l'esprit de signaler son avénement, comme premier roi de race angevine, par une conquête presque aussi importante que celle du Normand Guillaume, son bisaïeul maternel. Il résolut de s'emparer de l'Irlande, et, à l'exemple du conquérant de l'Angleterre, son premier soin fut d'envoyer vers le pape, pour lui proposer de concourir à cette nouvelle entreprise, comme son prédécesseur, Alexandre II, avait pris part à la première (5). Le pape alors régnant était Adrien IV, homme de naissance anglaise, dont le nom de famille était Brekespeare, et qui, en s'expatriant fort jeune, avait échappé aux misères de sa condition. Trop fier pour travailler aux champs ou pour mendier en Angleterre, dit un ancien historien, il prit une résolution hardie, inspirée par la nécessité (6); il alla en France, puis en Provence, puis en Italie, entra dans une riche abbaye en qualité de secrétaire, devint abbé, ensuite évêque, et enfin pape (7); car l'Église romaine avait au moins cela de libéral, qu'elle faisait la fortune de tous ceux qui se dévouaient à la servir, sans distinction de race ni d'origine. Sur le trône pontifical, Adrien parut avoir oublié tous les ressentiments d'un Anglais contre les oppresseurs de sa nation; loin de montrer quelque chose de cet esprit qui, peu d'années après, anima l'opposition de Thomas Becket, il affectait pour le roi Henry II la plus grande complaisance. Il reçut gracieusement son message relatif au projet de subjuguer l'Irlande, et, d'après l'avis du sacré collége, il y répondit par la bulle suivante:

« Adrien évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, « à son très-cher fils en Jésus-Christ, l'illustre roi « d'Angleterre, salut et bénédiction apostolique (8).

« Tu nous as fait savoir, très-cher fils en Jésus-« Christ, que tu voulais entrer dans l'île d'Hiber-« nie, pour soumettre ce pays au joug des lois, en « extirper les semences du vice, et aussi pour y « faire payer au bienheureux apôtre Pierre la pen-« sion annuelle d'un denier pour chaque maison (9). « Accordant à ce louable et pieux désir la faveur « qu'il mérite, nous tenons pour agréable, qu'afin

(1) ... Pecunias glomerantis... accipiebat quandòque pecunias quò magis parceret delictis subditorum... (Willelm, Malmesb. Vitæ pontificum. — Th. Stubbs.) — Voyez liv. V.

(2) Campion, apud ancient Irish histories, p. 77. — Dr Hanmer's Chronicle, p. 191, ibid.

(3) Hanmer's Chronicle, p. 212. Cet ouvrage, dépourvu de critique dans la partie qui traite des antiquités irlandaises, est parfaitement exact pour ce qui regarde la conquête de l'Irlande par les Anglo-Normands. L'auteur puise aux meilleures sources, et traduit presque littéralement.

(4) Campion's Chronicle, p. 80.

(5) Voyez liv. III.— Math. Paris., p. 95.

(6) Ingenuè erubescens in Angliâ vel fodere vel mendicare... forti necessitate aliquid audere coactus... (Guil. Neubrig. apud script. rerum francic., t. XIII, p. 102.)

(7) Tanquàm de pulvere elevatus ut sederet in medio principum... (Ibid.)

(8) Math. Paris., p. 95.

(9) Significasti nobis... ad subdendum illum populum legibus et vitiorum plantaria indè extirpanda.... et de singulis domibus... (Ibid.)

1156 « d'agrandir les limites de la sainte Église, de pro-
« pager la religion chrétienne, de corriger les mœurs
« et d'enraciner la vertu, tu fasses ton entrée dans
« cette île, et y exécutes, selon ta prudence, tout
« ce que tu jugeras à propos pour l'honneur de
« Dieu et le salut des âmes (1). Que le peuple de
« cette contrée te reçoive et t'honore comme son
« seigneur et maître, sauf le droit des églises, qui
« doit rester intact, et aussi la pension annuelle
« d'un denier due au bienheureux Pierre par cha-
« que maison (2); car il est hors de doute (et ta
« noblesse elle-même l'a reconnu) que toutes les
« îles sur lesquelles a lui le Christ, soleil de justice,
« et qui ont reçu les enseignements de la foi, ap-
« partiennent de droit légitime à saint Pierre, et à
« la très-sainte et sacrée Église de Rome (3).

« Si donc tu juges à propos de mettre à exécu-
« tion ce que tu as conçu dans ta pensée, emploie
« tes soins à former ce peuple aux bonnes mœurs,
« et que, tant par tes efforts que par ceux d'hommes
« reconnus suffisants de foi, de paroles et de vie,
« l'Église soit, dans ce pays, décorée d'un nouveau
« lustre (4); que la vraie religion du Christ y soit
« plantée et y croisse; qu'en un mot toute chose
« concernant l'honneur de Dieu et le salut des âmes
« soit, par ta prudence, ordonnée de telle manière
» que tu deviennes digne d'obtenir aux cieux la
« récompense éternelle, et sur la terre un nom il-
« lustre et glorieux dans tous les siècles (5). »

Ce flux d'éloquence mystique servait, comme on peut le voir, d'une sorte d'enveloppe décente pour un pacte politique absolument semblable à celui de Guillaume le Bâtard avec le pape Alexandre II. Henry II se serait probablement hâté d'accomplir, comme Guillaume, son étrange mission religieuse, si une autre conquête, celle de l'Anjou, sur son propre frère Geoffroy, n'eût presque aussitôt détourné son attention (6). Ensuite il guerroya contre les Bretons et les Poitevins, qui, mal avisés pour leur salut, préféraient leur indépendance natio-
1156 à 1166 nale au joug d'un ami de l'Église. Enfin la rivalité du roi de France, qui ne cessait jamais de s'exercer, soit ouvertement, soit en secret, et surtout la longue et sérieuse querelle avec le primat de Canterbury, l'empêchèrent d'aller conquérir, en Irlande, la royauté temporelle pour lui-même, et pour le pape la royauté spirituelle, jointe à la rente d'un 1156 à 1166
denier par maison. Lorsque Adrien IV mourut, sa bulle dormait encore, attendant de l'emploi, au fond du trésor des chartes royales d'Angleterre, et elle y eût peut-être vieilli durant toute la vie du roi, si des événements imprévus n'avaient amené l'occasion de la faire paraître au grand jour.

On a vu plus haut comment des aventuriers normands et flamands de naissance avaient conquis le territoire de Pembroke et une portion des côtes occidentales du pays de Galles (7). En s'établissant sur les domaines nouvellement usurpés par eux, ces hommes n'avaient point quitté leurs anciennes mœurs d'oisiveté et de dissipation, pour des habitudes d'ordre et de repos; ils consommaient au jeu ou en débauche tout le revenu de leurs terres, et les épuisaient au lieu de les améliorer, comptant sur de nouvelles expéditions, plutôt que sur l'économie domestique, pour réparer un jour leur fortune. En un mot, dans la condition de grands propriétaires, de riches seigneurs terriens, pour parler le langage de l'époque, ils avaient conservé le caractère de soldats d'aventure, toujours disposés à tenter les chances de la guerre au dehors, soit pour leur propre compte, soit aux gages d'autrui. C'est sous cet aspect qu'ils se firent remarquer des habitants de l'île d'Érin, qui souvent venaient visiter, pour des affaires de négoce, les côtes du pays de Galles. Pour la première fois alors il se trouvait dans le voisinage de l'Irlande une colonie d'hommes exercés à porter l'armure complète, que, dans ce siècle, on appelait l'armure française (8); la vue des cottes de mailles et des grands chevaux flamands des compagnons de Richard Strongboghe, chose nouvelle pour les Irlandais, qui ne connaissaient que les armes légères, leur causa une grande surprise (9). Les 1166 à 1169
voyageurs et les marchands, à leur retour, firent des récits merveilleux de la force et de l'adresse guerrière des nouveaux habitants de l'ouest de la Grande-Bretagne. Dans ce même temps, le chef d'une des provinces orientales de l'Irlande se trouvait en querelle et en guerre avec l'un des chefs ses voisins. Frappé de ce qu'il entendait raconter des conquérants du pays de Pembroke, il s'avisa d'adresser à quelques-uns d'entre eux la demande de s'enrôler à son service pour une forte paye, et de

(1) Nos pium et laudabile desiderium tuum favore congruo persequentes acceptum habemus ut... et... quæ ad honorem Dei et ad salutem illius terræ spectaverint, exequaris... (Math. Paris., p. 95.)

(2) Et salvâ beato Petro annuâ pensione... (Ibid.)

(3) Omnes insulas quibus sol justitiæ Christus illuxit.. ad jus sancti Petri et sacrosanctæ Romanæ Ecclesiæ pertinere.. (Ib.)

(4) Si ergò quod mente concepisti... ut decoretur ibi ecclesia... (Ibid.)

(5) Ut et à Deo sempiternæ mercedis cumulum, et in terris gloriosum nomen in sæculis... (Math. Paris., p. 95.)

(6) Ibid., p. 301.

(7) Voyez liv. VIII, p. 198.

(8) Armatura gallica. (Giraldi Cambrensis Hibernia expugnata.)

(9) Inermes corpore pugnant. (Ibid., p. 738-743.) — Jo. Brompton, p. 107.

1169 l'aider à ruiner son ennemi, dont il poursuivait la perte avec l'acharnement passionné que les Irlandais portaient malheureusement dans leurs guerres civiles (1).

Les Normands et les enfants du pays de Galles, quoique ornés, depuis leur conquête, des titres d'honneur qui désignaient l'homme riche et puissant dans la langue française du moyen âge, ne trouvèrent rien d'étrange dans la proposition de l'Irlandais Dermot, fils de Morrogh (2), chef ou roi
1169 du territoire de Lagheniagh, autrement nommé
à
1170 Leinster. Ils convinrent avec lui du taux de la solde (3) et de la durée du service, et s'embarquèrent au nombre de quatre cents chevaliers, écuyers et archers, sous la conduite de Robert, fils d'Étienne, Maurice, fils de Gérauld, Hervé de Mont-Marais, et David Barry (4). Ils naviguèrent en droite ligne, de la pointe la plus occidentale du pays de Galles à la pointe la plus orientale de l'Irlande, et abordèrent près de Wexford, ville fondée par les Danois durant leurs courses de piraterie et de commerce. Cette ville, qui faisait partie du territoire de Dermot-mac-Morrogh, lui avait été enlevée par les manœuvres de son adversaire et la défection des habitants (5). Ceux qui la gardaient sortirent à la rencontre de l'armée ennemie et de ses auxiliaires; mais quand ils virent les chevaux bardés de fer, les harnois de mailles et tout l'attirail, nouveau pour eux, des cavaliers venus du pays de Galles, une sorte de terreur panique les saisit. Quoique beaucoup plus nombreux, ils n'osèrent engager le combat en rase campagne, et, brûlant, dans leur retraite, tous les villages voisins, avec les provisions qu'ils ne pouvaient emporter, ils s'enfermèrent dans les murs de Wexford (6).

Dermot et les Normands en firent le siége et livrèrent trois assauts consécutifs, avec peu de succès, parce que les grands chevaux, les lances de huit coudées, l'arbalète et les cuirasses de mailles n'avaient de grands avantages qu'en plaine. Mais les intrigues de l'évêque de Wexford, qui eut le crédit de réconcilier les habitants avec leur roi, firent ouvrir les portes à l'allié des étrangers, qui, entré dans la ville sans coup férir, marcha aussitôt, dans la direction du nord-ouest, à la poursuite de ses adversaires et à la délivance de son royaume (7). 1169 à 1170
Dans cette expédition, la tactique militaire et l'armure complète de ses alliés lui furent d'un grand secours. Les armes les plus redoutables des habitants d'Érin étaient une petite hache d'acier, de longs javelots et des flèches courtes mais très-aiguës. Les Normands, que leur vêtement de fer préservait de l'atteinte de cette espèce d'armes, abordaient de près les indigènes, et pendant que le choc de leurs grands *dextriers* culbutait les petits chevaux des Irlandais, ils attaquaient, avec leurs fortes lances ou leurs larges épées, l'homme qui n'avait pour armure défensive qu'un bouclier de bois léger et de longues tresses de cheveux serrées en nattes des deux côtés de la tête (8). Tout le pays de Leinster fut reconquis par le fils de Morrogh, qui, ravi du secours prodigieux que lui avaient prêté les Normands, après leur avoir payé leur solde avec fidélité, les invita à demeurer près de lui, et leur offrit, pour les retenir, plus de terres qu'ils n'en possédaient ailleurs (9). Dans l'effusion de sa reconnaissance, il donna à Robert, fils d'Étienne, et à Maurice, fils de Gérauld, le gouvernement et tout le revenu de la ville de Wexford et de sa banlieue; à Hervé de Mont-Marais deux districts sur la côte, entre Wexford et Waterford, et à tous les autres des possessions proportionnées à leur grade et à leur talent militaire (10).

Cet appel des étrangers dans les querelles intérieures du pays, et surtout l'établissement de ces étrangers en colonies permanentes dans les villes et sur le territoire du roi de Leinster, alarma toutes les provinces voisines, et l'inimitié particulière contre Dermot se transforma en hostilité nationale (11). Il fut mis, comme ennemi public, au ban de la confédération irlandaise, et, au lieu d'un seul roi, presque tous lui déclarèrent la guerre. Les nouveaux colons, voyant leur cause intimement liée à la sienne, résolurent de faire tous leurs efforts pour le soutenir en se défendant eux-mêmes, et, au premier bruit de l'orage qui s'amassait, ils envoyèrent quelqu'un des leurs en Angleterre, recruter en tous lieux les aventuriers et les vagabonds, normands, français, et même anglais de race (12). On leur promettait une solde et des terres; il en vint

(1) Giraldi Cambrensis Hibernia expugnata. — Chronic. Walt. Hemingford, p. 498.

(2) Mac-Morrogh.

(3) Spe lucri profusioris. (Walt. Hemingford, p. 498.)

(4) Robertus filius Stephani... Hervæus de Monte-Marisco. (Hanmer's Chron., p. 225.) — Girald. Cambr. Hibernia expugnata.

(5) Ibid.

(6) Ibid., p. 760 et seq.

(7) Ejusdem Topographia Hiberniæ et Hibernia exp., p. 743.

(8) Giraldi Cambrensis Topographia Hiberniæ. — Spenser's State of Ireland. — Ces tresses de cheveux se nommaient *glibs* en langue irlandaise.

(9) Nec suos adjutores abire passus est... (Walt Hemingf., p. 498.)

(10) Hanmer's Chron., p. 227.

(11) Totius Hiberniæ populi indignari et tumultuari cœperunt, eò quòd gentem anglicam Hiberniæ immisisset... (Walt. Hemingf., p. 498.)

(12) Illi metuentes paucitati suæ, accitis ex Angliâ viris inopiâ laborantibus et lucri cupidis... (Ibid.)

1169 à 1170 un grand nombre que le roi Dermot accueillit comme les premiers, et auxquels il fit, dès le débarquement, une fortune toute différente de leur fortune antérieure, dont le mauvais état se trahissait par les surnoms mêmes de quelques-uns d'entre eux, comme Raymond le Pauvre, qui, sans changer de sobriquet, devint haut et puissant baron sur la côte orientale de l'Irlande (1).

La colonie étrangère, graduellement accrue sous les auspices du chef de Leinster, qui voyait désormais en elle son unique sauvegarde, avait, malgré ses engagements, une tendance à séparer sa cause de celle du roi irlandais, et à former par elle-même une société indépendante. Bientôt les aventuriers dédaignèrent de marcher au combat sous la conduite de celui dont ils recevaient la solde, d'un homme ignorant la tactique, ou, comme on s'exprimait alors, les *faits d'armes* de la chevalerie. Ils voulurent avoir un capitaine d'une grande réputation en guerre, et invitèrent à venir les commander Richard, fils de Gilbert Strongboghe, et petit-fils du premier comte de Pembroke (2). Cet homme, fameux entre les descendants des conquérants du pays de Galles, comme celui qui possédait les plus vastes domaines, se trouvait alors tellement appauvri par ses dépenses excessives, et si fort inquiété par ses créanciers, que, pour fuir leurs poursuites et réparer sa fortune, il n'hésita pas à se rendre à l'appel des Normands d'Irlande (3).

1170 Sa réputation et son rang lui firent trouver de nombreux compagnons. Il aborda, avec plusieurs vaisseaux, des soldats et des munitions de guerre, au même lieu où les alliés de Dermot avaient débarqué deux ans auparavant, et fut reçu avec de grands honneurs par ses compatriotes et par le roi de Leinster, forcé d'accueillir avec joie ce nouvel ami qui pouvait devenir un jour redoutable pour lui-même (4). Richard joignit son armée à la colonie normande, et prenant le commandement de toutes ces forces, il attaqua Waterford, ville du royaume de Mumham ou de Munster, la plus voisine du territoire occupé par les Normands. Cette ville, fondée par les corsaires septentrionaux, comme l'atteste son nom teutonique, fut alors prise d'assaut (5). Les Normands y laissèrent une garnison; et, se dirigeant vers le nord, ils allèrent attaquer Dyvlin ou Dublin, autre ville fondée par les Danois, la plus grande et la plus riche de la côte orientale (6). Soutenus par toutes les troupes du roi Dermot, ils prirent Dublin, et se mirent ensuite à faire des excursions en différents sens sur le plat pays, s'emparèrent de plusieurs cantons, s'en assurèrent d'autres par capitulation (7), et jetèrent les fondements de plusieurs châteaux forts, édifices plus rares encore en Irlande qu'ils ne l'avaient été en Angleterre avant la conquête (8). 1170

Les Irlandais, vivement frappés de ce progrès rapide des étrangers, l'attribuèrent à la colère divine; et mêlant un sentiment d'humanité à leurs craintes superstitieuses, ils crurent conjurer le fléau qui leur venait d'Angleterre, en affranchissant tous les hommes de race anglaise qui se trouvaient esclaves en Irlande, après avoir été enlevés par des pirates ou achetés à prix d'argent (9). Cette résolution généreuse, décrétée dans un grand conseil des chefs et des évêques du pays, ne fit point tomber l'épée des mains de Richard, fils de Gilbert. Maître du royaume de Leinster, sous le nom de l'Irlandais Dermot, dont il épousa la fille (10), et qui devint le protégé et le vassal de ses anciens soldats à gages, le Normand menaçait de conquérir tout le pays, à l'aide de nouvelles recrues d'aventuriers qu'il appelait à lui d'Angleterre. 1170 à 1171

Mais le bruit de l'accroissement prodigieux de cette nouvelle puissance parvenant au roi Henry II, lui inspira une grande jalousie (11). Jusqu'alors il avait vu sans peine, et même avec satisfaction, l'établissement des hommes d'armes de Pembroke sur les côtes de l'Irlande, et leur liaison avec l'un des rois du pays, qui se trouvait, de cette manière, engagé contre ses compatriotes dans une hostilité favorable aux desseins du roi d'Angleterre, si jamais il réalisait son ancien plan de conquête. Mais la possession d'une grande partie de l'île par un homme de race normande, qui chaque jour augmentait ses forces en ouvrant un asile aux aventuriers, et qui pouvait déjà, s'il le voulait, payer au pape la rente d'un denier par maison, alarma fortement l'ambition du roi (12). Il fit publier une proclamation menaçante, pour ordonner à tous

(1) Le *Poure*, selon la vieille orthographe française. Poer, ou Pawer, est encore aujourd'hui le nom d'une famille noble d'Irlande.

(2) Et quia nondùm habebant proprium principem nec pro voto pastorem... (Chron. Walt. Hemingf., p. 498.)

(3) Qui cùm esset in expensarum profusione prodigus, amplissimisque redditibus extenuatus et creditoribus obnoxius... (Ibid.)

(4) Præstolantes socios optato lætificavit adventu. (Ibid.) — Hanmer's Chron., p. 248.

(5) Ibid.

(6) Irruit super Dyvelinum... (Chron. Walt. Hemingf., p. 498.)

(7) Plurimos metu territos in fœdus venire coegit... (Ibid.)

(8) Et locis optimis munitiones construens... (Ibid.)

(9) Hanmer's Chron., p. 251.

(10) Fœderati regis filiam uxorem accepit. (Chron. Walt. Hemingf., p. 498.)

(11) Cujus tàm fausti successus cùm regi innotuissent Angliæ, motus est rex... (Ibid.)

(12) Quòd eo inconsulto rem tantam fuisset aggressus. (Ib.)

1170 à 1171 ceux de ses hommes-liges qui séjournaient présentement en Irlande, d'être de retour en Angleterre à la prochaine fête de Pâques, sous peine de *forfaiture de tous leurs biens*, et de bannissement perpétuel. Il défendit en outre qu'aucun vaisseau, parti de ses domaines d'Angleterre ou du continent, abordât en Irlande sous quelque prétexte que ce fût (1). Cette prohibition arrêta les progrès de Richard Strongboghe, qui se trouva subitement privé de tout nouveau renfort d'hommes, de provisions et d'armes (2).

Faute de hardiesse personnelle, ou de moyens réels pour se maintenir par ses propres forces, Richard essaya de négocier un accommodement 1171 avec le roi, et députa vers lui, en Aquitaine, Raimond le Gros, l'un de ses lieutenants (3). Celui-ci fut mal reçu du roi, qui ne voulut répondre à aucune de ses propositions, ou plutôt y répondit d'une manière assez expressive, en confisquant tous les domaines de Richard en Angleterre et dans le pays de Galles (4). Dans le même temps, la colonie normande du pays de Leinster essuya une attaque violente de la part des hommes de race danoise établis sur la côte nord-est de l'Irlande, réunis aux Irlandais de race indigène. Les confédérés étaient soutenus par Godred, roi de l'île de Man, Scandinave de nom et d'origine, et chef d'un peuple mélangé de Galls et de Teutons. Ils tentèrent de reprendre 1171 à 1172 Dublin; les Normands résistèrent; mais craignant les effets de cette nouvelle ligue formée contre eux, dans le dénûment où ils se trouvaient de tout secours extérieur, par suite des ordonnances royales, ils crurent ne pouvoir mieux faire que de se réconcilier avec le roi, à quelque prix que ce fût (5). Henry II exigea des conditions fort dures; mais le comte de Pembroke et ses compagnons s'y soumirent. Ils donnèrent au roi la cité de Dublin avec les meilleures des villes qu'ils avaient conquises (6). Pour prix de cet abandon, le roi rendit à Richard, fils de Gilbert, ses domaines confisqués, et confirma aux Normands d'Irlande leurs possessions territoriales, pour les tenir de lui en fief, sous condition de foi et d'hommage (7). De chef souverain qu'il était, Richard Strongboghe devint sénéchal du roi d'Angleterre en Irlande; et le roi lui-même se mit promptement en route pour aller visiter les nouvelles possessions qu'il venait d'acquérir sans aucune peine. 1171 à 1172

Le lieu du rendez-vous assigné à l'armée royale fut la côte occidentale du comté de Pembroke. Avant de monter sur son vaisseau, Henry II fit ses 1172 dévotions dans l'église de Saint-David, et recommanda au ciel le voyage qu'il entreprenait, disait-il, pour l'accroissement de la sainte Église (8). Il prit terre à Waterford, où les chefs normands du royaume de Leinster, et Dermot, fils de Morrogh, encore roi de nom, mais dont la royauté titulaire expirait nécessairement à l'entrée du roi étranger, le reçurent comme, dans ce siècle, les vassaux recevaient un seigneur suzerain (9). Leurs troupes se joignirent à son armée, qui marcha vers l'ouest, et parvint sans résistance jusqu'à la ville de Cashell. Les habitants de tout le pays voisin, désespérant de tenir tête à de si grandes forces, émigrèrent en foule et se réfugièrent dans la contrée montagneuse qui est au delà du grand fleuve de Shannon (10). Les rois des provinces du sud, laissés par cette terreur panique à la merci de l'étranger, furent contraints de se rendre à ses sommations, de lui jurer fidélité, et de s'avouer tributaires (11). Les Normands partagèrent entre eux les terres des Irlandais fugitifs; et quand ces derniers revinrent poussés par la détresse, les vainqueurs les reçurent à titre de serfs sur la glèbe de leurs propres champs (12). Des garnisons normandes furent placées dans les villes, des officiers normands remplacèrent les anciens chefs nationaux, et tout un royaume, celui de Cork, fut donné par le roi Henry à Robert, fils d'Étienne, l'un des capitaines d'aventuriers qui lui avaient ouvert si aisément le chemin de l'Irlande (13).

Après avoir ainsi partagé et organisé les provinces du sud, le roi se transporta vers le nord, dans la grande ville de Dublin. Dès qu'il y fut arrivé, au nom de son droit de seigneurie, fondé, à ce qu'il disait, sur une donation de l'Église, il somma tous les rois irlandais de venir à sa cour, afin de lui prêter le serment de foi et d'hommage (14). Les rois du midi s'y rendirent; mais celui de la grande province occidentale de Connaught, auquel appartenait alors la suprématie sur tous les autres et le titre national de roi du pays, répondit qu'il ne se rendrait à la cour de personne, puisque lui seul

(1) Commeatus navium penitùs interdixit. (Chron. Walt. Hemingf., p. 498.)
(2) Ne quid ex Angliâ subsidium inferretur. (Ibid.)
(3) Giraldi Cambrensis Hibernia expugnata, p. 766 et seq.
(4) Fisco jussit applicari... (Chron. Walt. Hemingf., p. 498.)
(5) In suam gratiam redire compulit. (Ibid.)
(6) Extorsit civitatem Dyvelinum et cætera quæ potiora videbantur. (Ibid.)
(7) Giraldi Cambrensis Hibernia expugnata, pag. 770 et seq.
(8) Gordon, Hist. d'Irlande, t. I, p. 158.
(9) Giraldi Cambrens. Hibernia expugn., p. 775 et seq.
(10) Campion's Chron., p. 88.
(11) Ei fidelitatem juraverunt. (Math. Paris., p. 87.)
(12) Spenser's State of Ireland, p. 21.
(13) Hanmer's Chron., p. 266.
(14) Ibid.

1172 était chef de toute l'Irlande (1). La hauteur des montagnes et l'étendue des marais de sa province lui permirent de donner impunément cet exemple de fierté patriotique (2). Ce fut aussi vainement que les sommations du roi d'Angleterre parvinrent dans le nord de l'île; pas un chef de la province de Thuall ou d'Ulster ne vint faire hommage à la cour normande de Dublin; et la souveraineté nominale de Henry II resta bornée par une ligne tirée du nord-est au sud-ouest, depuis l'embouchure de la Boyne jusqu'à celle du Shannon (3).

On éleva à Dublin un palais de bois poli et peint suivant la mode d'Irlande, et c'est là que passèrent les fêtes de Noël ceux des chefs qui avaient consenti à placer leurs mains, comme vassaux, entre les mains du roi étranger (4). Là furent étalées, durant plusieurs jours, toutes les pompes de la royauté normande; et le peuple irlandais, peuple doux et sociable, ami de la nouveauté et susceptible d'impressions vives, se plut, si l'on en croit les vieux auteurs, à considérer avec des regards curieux l'éclat dont s'entouraient ses maîtres, leurs chevaux, leurs armes, et la dorure de leurs habits (5). Les membres du clergé et surtout les archevêques, installés peu d'années auparavant par les légats pontificaux, jouèrent un grand rôle dans cette soumission au droit de la force (6). Il est vrai que les prélats des contrées de l'ouest et du nord ne vinrent pas à Dublin, non plus que les chefs politiques de ces contrées; mais ceux du midi et de l'est jurèrent au roi Henry fidélité envers et contre tous les hommes (7). Ils adressaient au porteur de la bulle d'Adrien IV ce verset souvent appliqué par le clergé aux conquérants : « Béni soit celui qui vient au « nom du Seigneur (8)! » Mais Henry II ne se contenta point de ces témoignages précaires d'obéissance et de résignation, il en exigea de plus durables, et voulut que chacun des évêques irlandais lui remît des lettres signées et scellées en forme de charte authentique, par lesquelles tous déclaraient avoir constitué, de leur propre mouvement, « roi et seigneur de l'Irlande, le glorieux Henry, « *fils de l'Emperesse*, et ses héritiers, à tout « jamais (9). »

Le roi Henry se proposait d'envoyer ces lettres au pape régnant, Alexandre III, pour obtenir de 1172
lui une confirmation authentique de la bulle du pape Adrien. Afin de prouver d'une manière éclatante qu'il songeait à exécuter les clauses stipulées dans cette bulle pour l'avantage de l'Église romaine, il assembla dans la ville de Cashell un synode d'évêques irlandais et de prêtres normands, chapelains, abbés ou simples clercs, pour travailler à l'établissement définitif de la domination papale en Hibernie (10). Ce synode prescrivit strictement l'observation des canons prohibitifs du mariage jusqu'au sixième degré de parenté, loi toute nouvelle pour l'Irlande, où se contractaient, de la manière la plus innocente, une foule d'unions reprouvées par l'Église dans les autres pays chrétiens (11). On prit encore, dans l'assemblée de Cashell, d'autres résolutions ayant pour objet de faire prévaloir la discipline canonique, et l'on décréta que le service des églises d'Irlande serait désormais modelé sur celui des églises d'Angleterre. « L'Hibernie, disaient les « actes de ce concile, étant aujourd'hui, par la « grâce et la providence divine, soumise au roi « d'Angleterre, il est de toute justice qu'elle reçoive « de ce pays l'ordre et les règles capables de la « réformer et d'y introduire une meilleure façon « de vivre (12). »

Ces choses se passèrent près de deux années 1172 à 1173
après le meurtre de Thomas Becket, dans un temps où le roi Henry se trouvait ramené par la nécessité politique à de grandes dispositions d'humilité envers le pape; tout son ancien orgueil vis-à-vis des cardinaux et des légats, et sa volonté de maintenir, contre le pouvoir épiscopal, ce qu'il appelait naguère les droits et la dignité de sa couronne, étaient alors évanouis (13). Le besoin d'obtenir l'aide et l'appui du souverain pontife, pour assurer sa puissance en Irlande, n'était pas la seule cause de ce changement, et la mort du primat de Canterbury y avait aussi contribué. Quelque désir qu'eût le roi d'être délivré de son antagoniste, quelque vivement qu'il eût exprimé ce désir, dans ses accès d'irritation, les circonstances de l'assassinat, commis en plein jour, au pied de l'autel, lui déplurent et l'inquiétèrent. « Il était fâché, » dit un contemporain, « de « la manière dont le martyre avait eu lieu, et

(1) Dicens se regem et dominum Hiberniæ esse... (Jo. Brompton., p. 1070.)

(2) Quia regio quam habitabat inaccessibilis... (Math. Paris., p. 87.)

(3) Giraldi Cambrens. Hibernia expugnata, p. 776 et seq.

(4) Palatium virgis levigatis ad modum patriæ illius constructum... (Roger. de Hoved., p. 528.)

(5) Hanmer's Chron., p. 268.

(6) Ibid.

(7) Fidelitatibus ei contrà omnes homines juratis... (Jo. Brompton, p. 1070.)

(8) Benedictus qui venit in nomine Domini.

(9 ... Ipsos eum et hæredes suos in reges et dominos in perpetuum constituisse... (Jo. Brompton, p. 1070.)

(10) Giraldi Cambrens. Hibernia expugn., p. 776 et seq. — Ad regnum Hiberniæ sibi et hæredibus suis confirmandum. (Jo. Brompton, p. 1070.)

(11) Campion's Chron., p. 89.

(12) Hanmer's Chronic., p. 272. — Giraldi Cambrens. Hibernia expugnata, p. 780 et seq.

(13) Voyez livre IX. — Salvâ dignitate coronæ nostræ.

1172 à 1173 « craignait d'être appelé traître pour avoir, à la « vue de tout le monde, donné pleine et entière « paix au saint homme, et l'avoir presque aussitôt « envoyé périr en Angleterre (1). »

Les ennemis politiques de Henry II avaient saisi avidement cette accusation de trahison et de parjure ; ils la répandaient avec zèle, et donnaient le nom de *pré aux traîtres* à la prairie où s'était faite la réconciliation du primat et du roi d'Angleterre (2). Le roi de France s'épuisait en invectives et en messages, pour exciter de toutes parts la haine contre son rival, et surtout pour renouveler le soulèvement des provinces d'Aquitaine et de Bretagne (3). A l'exemple de la population anglo-saxonne, mais par de tout autres motifs, le roi Louis n'attendit pas un décret de l'Église romaine pour ériger en saint martyr celui qu'il avait tour à tour secouru, délaissé, et secouru de nouveau, au gré de son propre intérêt. L'impression d'horreur que le meurtre de l'archevêque avait produite sur le continent lui fournit un prétexte pour rompre la trêve avec le roi Henry, et il se flatta d'avoir le souverain pontife pour auxiliaire dans la guerre qu'il voulait recommencer. « Que le glaive de saint Pierre, lui « écrivait-il, soit tiré du fourreau pour la vengeance « du martyr de Canterbury. Car son sang crie au « nom de l'Église universelle, et demande satisfac- « tion à l'Église (4). » Thibaut, comte de Blois, vassal du roi de France, et qui désirait arrondir, aux dépens de l'autre roi, ses terres voisines de la Touraine, fut encore plus violent dans les dépêches qu'il envoya au pape. « Le sang du juste, disait-il, « a été versé ; les chiens de cour, les familiers, les « domestiques du roi d'Angleterre se sont faits les « ministres de son crime (5). Très-saint père, le « sang du juste crie vers vous ; que le Père tout- « puissant vous inspire la volonté et vous commu- « nique la force de le venger (6). »

Enfin l'archevêque de Sens, qui s'intitulait primat des Gaules, lança un arrêt d'interdit sur toutes les provinces continentales du roi d'Angleterre (7). C'était un moyen puissant de réveiller, dans ces provinces, les mécontentements populaires ; car l'exécution d'une sentence d'interdit était accompagnée d'un appareil lugubre qui frappait vivement les esprits. On dépouillait les autels, on renversait les crucifix, on tirait de leurs châsses les ossements des saints, et on les dispersait sur le pavé des églises ; on enlevait les portes, qu'on remplaçait par des amas de ronces et d'épines ; et aucune cérémonie religieuse n'avait plus lieu, si ce n'est le baptême des enfants nouveau-nés et la confession des mourants (8). 1172 à 1173

Les prélats de Normandie, qui n'avaient aucune haine politique contre Henry II, n'exécutèrent point cette sentence ; et l'archevêque de Rouen, qui s'érigeait en primat des provinces continentales soumises au roi d'Angleterre, défendit, par des lettres pastorales, aux évêques d'Anjou, de Bretagne et d'Aquitaine d'obéir à l'interdit jusqu'à ce qu'il eût été ratifié par le pape (9). Trois évêques et plusieurs clercs normands partirent en ambassade pour Rome, afin d'y justifier le roi Henry de l'accusation de meurtre et de parjure (10). Aucun des membres du clergé aquitain ne fut mêlé dans cette affaire, soit que le roi se défiât d'eux, soit qu'ils eussent manifesté des dispositions peu favorables à sa cause. On peut juger de l'esprit qui les animait par la lettre suivante, adressée au roi lui-même par Guillaume de Trahinac, prieur de l'abbaye de Grandmont, près de Limoges, abbaye que Henry II aimait beaucoup, et dont il faisait alors rebâtir l'église. « Ah ! seigneur roi, qu'est-ce que « j'apprends de vous ? Je ne veux pas que vous « ignoriez que, depuis le jour où je sais que vous « êtes tombé de chute mortelle, j'ai renvoyé les « ouvriers qui bâtissaient à vos gages l'église de « notre maison de Grandmont, afin qu'il n'y ait « plus rien de commun entre vous et nous (11). »

Pendant que le roi de France et les autres ennemis de Henry II lui imputaient directement le meurtre de l'archevêque de Canterbury, et s'efforçaient de présenter le crime des quatre chevaliers normands comme l'effet d'une mission expresse, les amis du roi essayaient d'accréditer une version toute contraire. Ils voulaient faire passer la mort violente de Thomas Becket pour un simple accident, où la haine du roi n'avait eu aucune espèce de part. Une prétendue narration des faits, rédigée et signée par un évêque, fut envoyée au pape

(1) Dolebat enim rex de modo martyrii, et famæ suæ plurimùm metuebat, ne proditoris elogio ubique terrarum notaretur utpotè qui... (Gervas. Dorobern. apud script. rerum francic., t. XIII, p. 135.)

(2) Pratum proditorum. (Vita B. Thomæ quadripart.) — Script. rerum francic., t. XIV, p. 464.

(3) Voyez livre VIII, p. 212.

(4) Denudetur gladius Petri... quia sanguis ejus pro universali clamat ecclesiâ... (Script. rerum frannic., t. XVI, p. 468.)

(5) Canes aulici, familiares et domestici regis Angliæ. (Scriptores rerum francicarum, tome XVI, page 488.)

(6) Vobis insinuet vindictæ voluntatem et suggerat facultatem. (Ibid., p. 468.)

(7) Ibid., p. 467-475.

(8) Præter baptisma parvulorum et pœnitentias morientium. (Ibid.)

(9) Ibid., p. 475-477.

(10) Ibid., p. 479.

(11) Heu! domine mi rex, quid est quod audio de vobis? Nolo vos ignorare quòd... ne in ullo tecum participes essemus. (Ibid., p. 471.)

1172 à 1173 Alexandre III, au nom de tout le clergé de Normandie. Les prélats normands racontaient que, se trouvant un jour réunis auprès du roi pour traiter des affaires de l'Église et de l'État, ils avaient appris inopinément de la bouche de certaines personnes revenant d'Angleterre, que certains ennemis de l'archevêque, poussés à bout par ses provocations, s'étaient jetés sur lui et l'avaient tué (1); qu'on avait caché quelque temps au roi cette fâcheuse nouvelle, mais qu'à la fin elle lui était parvenue, parce qu'on ne pouvait lui laisser ignorer un crime dont la punition lui appartenait par le droit de la puissance et du glaive (2); qu'aux premiers mots du triste récit, il s'était répandu en gémissements, et abandonné à une douleur qui mettait à découvert l'âme de l'ami plutôt que celle du prince, paraissant tantôt comme stupéfait, et tantôt jetant des cris et sanglotant (3); qu'il avait passé trois jours entiers renfermé dans sa chambre, refusant toute nourriture et toute consolation, et paraissant avoir le projet de mettre fin à sa vie (4) : « Tellement, ajoutent les narrateurs, que nous, qui « d'abord nous lamentions sur le sort du primat, « nous commençâmes à désespérer du roi, et à « croire que la mort de l'un amènerait malheureu- « sement celle de l'autre (5). Enfin ses amis intimes « se hasardèrent à lui demander ce qui l'affligeait « à ce point, et l'empêchait de revenir à lui-même. — « C'est que je crains, répondit-il, que les auteurs « et les complices de cet abominable forfait ne se « soient promis l'impunité, se fiant sur mon an- « cienne rancune, et que ma réputation ne souffre « des mauvais propos de mes ennemis, qui ne « manqueront pas de m'attribuer tout (6); mais, « par le Dieu tout-puissant, je n'y ai coopéré en « aucune façon, ni de volonté ni de conscience, à « moins que l'on ne regarde comme un délit de « ma part l'opinion, conservée encore par certains « hommes, que j'aimais peu l'archevêque (7). »

Ce récit, dans lequel l'exagération des sentiments, l'appareil dramatique, l'affectation de présenter le roi comme l'ami le plus tendre du primat sont des signes évidents de fausseté, obtint peu de crédit à la cour de Rome et dans le monde. Il n'empêcha 1172 à 1173 point les malveillants de propager la croyance, également fausse, que Thomas avait été tué par l'ordre formel de Henry II. Pour affaiblir ces impressions, le roi prit le parti d'adresser lui-même au pape une relation du meurtre et de ses propres regrets plus conforme à la vérité que celle des prélats de Normandie, sans cesser pourtant d'être inexacte. Dans cette lettre, le roi d'Angleterre se gardait bien d'avouer que les quatre assassins étaient partis de sa cour après l'avoir entendu proférer une exclamation de fureur qui pouvait passer pour un ordre, et il exagérait ses bons offices envers le primat, ainsi que les torts de ce dernier. « Je lui avais rendu, « disait-il, mon amitié et la pleine possession de « ses biens; je lui avais permis de retourner en « Angleterre avec un cortége honorable (8) : mais, « à son entrée, au lieu des joies de la paix, il a « apporté le glaive et l'incendie. Il a mis en ques- « tion ma dignité royale, et excommunié sans rai- « son mes plus zélés serviteurs (9). Alors ceux qu'il « avait excommuniés, et d'autres encore, ne pou- « vant supporter plus longtemps l'insolence de cet « homme, se sont jetés sur lui, et l'ont tué; ce que « je ne puis dire sans douleur (10). »

La cour de Rome fit d'abord grand bruit de l'attentat sacrilége commis contre l'oint du Seigneur; et quand les clercs normands envoyés auprès d'elle présentèrent leurs lettres de créance, et prononcèrent le nom de Henry par la grâce de Dieu roi d'Angleterre, tous les cardinaux se levèrent en criant : « Arrêtez! en voilà assez (11). » Mais quand, sortis de la salle d'audience, et chacun en particulier, ils eurent vu briller l'or du roi (12), ils devinrent beaucoup plus traitables, et consentirent à ne point le regarder comme directement complice du meurtre. Ainsi, malgré la clameur publique et les instances de ses ennemis, le roi d'Angleterre ne fut point excommunié, et deux légats partirent de Rome pour aller auprès de lui recevoir sa justification et l'absoudre définitivement (13). Les choses en étaient à ce point lorsque Henry II partit pour l'Irlande, et, par cette facile conquête, fit diversion

(1) ... Quòd quidam inimici ejus, crebris, ut aiebant, exacerbationibus provocati, temerè in eum irruptione factâ, personam ejus crudeliter trucidare perstiterunt. (Script. rerum francic., t. XVI, p. 469.)

(2) Jure potestatis et gladii... (Ibid., p. 409.)

(3) Stupens interdùm, et post stuporem ad gemitu et acutiores amaritudines revolutus... (Ibid.)

(4) Voluntariam sibi perniciem indicere... (Ibid.)

(5) Et in alterius nece miserabiliter utrumque credebamus interiisse... (Ibid.)

(6) Ne sceleris auctores et complices, veteris rancoris confidentiâ, impunitatem sibi criminis promisissent... (Ibid., p. 469.)

(7) ... Nisi fortè in hoc delictum sit quòd minùs diligere credebatur... (Script. rerum francic., tom. XVI, p. 469.)

(8) ... Et cum honesto commeatu in Angliam transfretare concessi. (Ibid., p. 470.)

(9) ...Ipse verò in ingressu suo, non pacis lætitiam sed ignem portavit et gladium. (Ibid.)

(10) Tantam igitur protervitatem hominis non ferentes, excommunicati et alii de Angliâ irruerunt in eum... (Ibid.)

(11) ... Acclamavit tota curia : Sustinete! sustinete! (Ibid., p. 477.)

(12) Interventu quorumdam cardinalium et magnæ pecuniæ. (Ibid., p. 479.)

(13) Radulphus de Diceto, ap. sc. rer. franc., t. XIII, p. 189.

1172 à ses inquiétudes. Mais ce succès même le plaça
à
1173 dans une nouvelle relation de dépendance à l'égard du pouvoir papal. Au milieu de ses travaux militaires et politiques dans le pays qu'il venait de conquérir, il avait sans cesse les yeux fixés sur l'autre bord de la mer, attendant avec anxiété la venue des ambassadeurs de Rome. Lorsque enfin, dans le carême qui termina l'année 1172, il apprit que les cardinaux Albert et Théodin étaient arrivés en Normandie, il quitta tout pour se rendre auprès d'eux, et partit, laissant ses conquêtes d'Irlande à la garde de Hugues de Lacy (1).

Le roi Henry avait déjà obtenu de la cour de Rome sa radiation de la liste des personnes excommuniées pour le meurtre de Thomas Becket; mais cette cour, alors souveraine dans de pareilles causes, laissait toujours peser sur lui l'accusation de complicité indirecte (2). Un pardon absolu et défi-
1173 nitif ne devait être prononcé qu'après de nouvelles négociations et de nouveaux sacrifices pécuniaires. Dans le cas où le roi ne souscrirait point aux conditions du traité, les légats étaient chargés de mettre en interdit l'Angleterre et les possessions du continent : ce qui devait ouvrir au roi de France l'entrée de la Bretagne et du Poitou. Mais en revanche, si Henry II se pliait à toutes leurs demandes, les légats devaient forcer le roi de France, par la menace d'une pareille sentence, à conclure aussitôt la paix avec l'autre roi (3).

La première entrevue du roi d'Angleterre avec les deux cardinaux eut lieu dans un couvent près d'Avranches. Les demandes des Romains, qui sentaient la position fâcheuse où se trouvait le roi, furent tellement exorbitantes, que ce dernier, malgré sa résolution de faire beaucoup pour plaire à l'Église, refusa de se soumettre à ce qu'ils lui proposaient. Il leur dit en les quittant : « Je retourne « en Irlande, où j'ai beaucoup d'affaires ; quant « à vous, allez en paix sur mes terres, partout où « il vous plaira, et accomplissez votre mission (4). » Mais Henry II ne tarda pas à songer que le poids de ses affaires d'Irlande serait bientôt trop lourd pour lui sans la faveur pontificale ; et, de leur côté, les cardinaux devinrent un peu moins exigeants. 1173
On se réunit de nouveau, et après des concessions mutuelles, la paix fut conclue entre la cour de Rome et le roi, qui, selon la relation officielle envoyée par les légats, se montra plein d'humilité, de crainte de Dieu et d'obéissance à l'Église (5). Les conditions imposées à Henry II furent un tribut en argent pour les frais de la guerre contre les Sarrasins, l'obligation de se rendre en personne à cette guerre, ou de prendre la croix, comme on disait alors, enfin l'abolition des statuts de Clarendon et de toutes les lois, soit anciennes, soit nouvelles, qui seraient condamnées par le pape (6).

En vertu d'un arrangement préalable, le roi se rendit en cérémonie dans la grande église d'Avranches, et, posant la main sur l'Évangile, jura, devant tout le peuple, qu'il n'avait ni ordonné ni voulu la mort de l'archevêque de Canterbury, et que, l'ayant apprise, il en avait ressenti plus de chagrin que de joie (7). On lui récita les articles de la paix et les promesses qu'il avait faites, et il fit serment de les exécuter toutes de bonne foi et sans *mal engin* (8). Henry, son fils aîné et son collègue dans la royauté, le jura en même temps que lui; et, pour garantie de cette double promesse, on en dressa une charte, au bas de laquelle fut apposé le sceau royal (9). Ce roi, qu'on avait vu naguère si plein de fierté devant la puissance pontificale, engageait les cardinaux à ne l'épargner en rien. « Seigneurs légats, leur di- « sait-il, voici mon corps, il est en vos mains ; et « sachez pour sûr que quoi que vous ordonniez, « je suis prêt à obéir (10). » Les légats se contentèrent de le faire agenouiller devant eux pour lui donner l'absolution de sa complicité indirecte, l'exemptant de l'obligation de recevoir sur son dos nu les coups de verges qu'on administrait aux pénitents (12). Le même jour, il expédia en Angleterre des lettres scellées de son grand sceau, pour annoncer à tous les évêques qu'ils étaient dorénavant dispensés de leur promesse d'observer les statuts de Clarendon (4), et annoncer à tout le peuple que la paix était rétablie, à l'honneur de Dieu et de l'Église, du roi et du royaume (13). Un décret pontifical

(1) Roger. de Hoved., p. 529. — Girald. Cambr. Hibernia expugnata, apud script. rerum francic., t. XIII, p. 213.

(2) Ibid., t. XVI, p. 479.

(3) Ibid., t. XIII, p. 749.

(4) ... Vos autem ite per terram meam ubi vobis placuerit, et agite legationem sicut vobis injunctum est... (Ibid. t. XVI, p. 184.)

(5) Cum tantâ humilitate obedientem Deo... (Ibid., p. 486.)

(6) Quòd prava statuta de Clarendonio et omnes malas consuetudines penitùs dimitteret... juxtà mandatum domini pa pæ... (Ibid., p. 484.)

(7) In publicâ audientiâ tactis Evangeliis... et... plùs ndè doluit quam lætatus est... (Sc.rer. franc., t.XVI, p.484.)

(8) Sine malo ingenio... (Ibid.)

(9) Fecit etiam jurare Henricum filium suum... apponi sigillum suum... (Roger. de Hoved., p. 529.)

(10) Eccè, domini mei legati, corpus meum in manu vestrâ est; scitote pro certo quòd, quidquid jusseritis... (Script. rerum francic., t. XVI, p. 405.)

(11) Flexis genibus..., omissâ virgarum disciplinâ... (Ibid., p. 485.)

(12) Relaxavit episcopos de promissione quam ei fecerant.. (Ibid.)

(13) Ad honorem Dei et ecclesiæ et meum et regni mei... (Ibid., p. 487.)

1173 qui déclarait l'archevêque Thomas saint et martyr, et dont les légats s'étaient munis, comme d'une pièce diplomatique nécessaire à leur mission, fut aussi envoyé en Angleterre, avec ordre de le promulguer dans les églises et sur les places publiques, dans tous les lieux où jusqu'à ce moment avaient été fouettés et piloriés ceux qui osaient appeler crime l'assassinat de l'*ennemi du roi* (1).

A l'arrivée de ces nouvelles et du bref de canonisation, il y eut une grande rumeur parmi les hauts personnages d'Angleterre, laïques et prêtres; car il s'agissait pour eux de changer subitement de langage et d'opinion, et d'adopter comme un objet de culte public l'homme qu'ils avaient persécuté avec tant d'acharnement. Les comtes, les vicomtes et les barons qui avaient attendu Thomas Becket sur le rivage pour le tuer, les évêques qui l'avaient insulté dans son exil, qui avaient envenimé de tous leurs efforts la haine du roi contre lui, et en dernier lieu avaient porté en Normandie la dénonciation qui fut cause de sa mort, s'assemblèrent dans la grande salle de Westminster, pour entendre le lecture du bref papal, conçu en ces termes (2) :

« Nous vous avertissons tous tant que vous êtes, « et vous enjoignons par notre autorité apostoli- « que, de célébrer solennellement la mémoire de « Thomas, le glorieux martyr de Canterbury, « chaque année, au jour de sa passion (3), afin qu'en « lui adressant vos prières et vos vœux, vous obte- « niez le pardon de vos fautes, et que celui qui « vivant a subi l'exil, et mourant a souffert le mar- « tyre pour la cause du Christ, étant invoqué par « les fidèles, intercède pour nous tous auprès de « Dieu (4). »

A peine la lecture de cette lettre était-elle achevée que tous les Normands, clercs et laïques, saisis d'un enthousiasme hypocrite, élevèrent ensemble la voix, et s'écrièrent : *Te Deum laudamus* (5). Pendant que quelques-uns des évêques continuaient de chanter les versets du cantique de réjouissance, les autres fondaient en larmes, et disaient d'un ton passionné : « Hélas! malheureux que nous sommes, « nous n'avons point eu pour notre père le respect « que nous lui devions, ni dans son exil, ni quand « il revint d'exil, ni même après son retour (6). 1173 « Plutôt que de le secourir dans ses traverses, nous « l'avons persécuté obstinément. Nous confessons « notre erreur et notre iniquité (7)... » Et comme s'il n'avait pas suffi de ces exclamations individuelles pour prouver au roi Henry II que ses fidèles évêques d'Angleterre savaient tourner, à point nommé, au vent de sa volonté royale, ils se concertèrent pour que l'un d'entre eux, prenant publiquement la parole, prononçât, au nom de tous les autres, leur confession solennelle (8). Gilbert Foliot, évêque de Londres, autrefois le plus ardent persécuteur du primat, l'homme le plus fortement inculpé auprès de la cour pontificale, pour le rôle qu'il avait joué dans les persécutions du nouveau saint et dans la catastrophe qui les avait couronnées, jura publiquement qu'il n'avait participé à la mort de l'archevêque, ni en action, ni en écrit, ni en paroles (9). Il était l'un de ceux qui, par leurs plaintes et par de faux récits, avaient excité si violemment la colère du roi contre le primat. Mais un serment effaça tout; l'Église romaine fut satisfaite, et Foliot garda son archevêché (10).

Les avantages politiques qui devaient résulter de ce grand changement ne tardèrent pas à être obtenus par le roi d'Angleterre. D'abord, par l'entremise des légats, il eut avec le roi de France une entrevue sur la frontière de Normandie, et y conclut la paix à des conditions aussi favorables qu'il pouvait l'espérer (11). Ensuite, pour prix de l'abandon qu'il venait de faire de ses anciens projets de réforme ecclésiastique, il reçut du pape Alexandre III la bulle suivante, relative aux affaires d'Irlande :

« Alexandre, évêque, serviteur des serviteurs « de Dieu, à son très-cher et illustre fils Henry, « roi d'Angleterre, salut, grâce et bénédiction « apostolique (12).

« Attendu que les dons octroyés, pour bonne « et valable cause, par nos prédécesseurs doivent « être par nous ratifiés et confirmés, après avoir « mûrement pesé et considéré l'octroi et le pri- « vilége de possession de la terre d'Hibernie à « nous appartenant, délivré par notre prédécesseur

(1) Voyez livre IX.— Script. rer. francic., t. XVI, p. 487.

(2) ... Westmonasterio recitatæ sunt domini Papæ litteræ in audientiâ episcoporum et baronum... (Math. Paris., p. 126.)

(3) Natalem Thomæ martyris gloriosi Cantuariensis, diem videlicèt passionis ejus... (Ibid.)

(4) Ut qui pro Christo in vitâ exilium, et in morte, virtutis constantiâ, martyrium pertulit... (Ibid.)

(5) Apicibus autem vix perlectis, elevaverunt vocem omnes in sublime dicentes... (Ibid.)

(6) Debitam patri reverentiam, aut exulanti aut ab exilio revertenti, aut reverso. (Ibid.)

(7) Suum confiterentur errorem et iniquitatem. (Math. Paris., p. 126.)

(8) Ex ore unius episcopi omnium est expressa confessio. (Ibid.)

(9) Neque facto, neque scripto, neque verbo, procuravit. (Script. rer. franc., t. XIII, p. 190.—Math. Paris., p. 127.)

(10) Suo itaque restitutus officio... (Radulphus de Diceto, apud script. rerum francic., t. XIII, p. 190.)

(11) Ad Marchiam cum Francorum rege Ludovico colloquium habiturus accessit. (Ibid., p. 212.) — Cum rege Francorum reconciliatus est. (Ibid., tom. XVI, p. 385.)

(12) Anglia sacra, t. II, p. 485.—Hanmer's Chron., p. 281.

1173 « Adrien, nous ratifions, confirmons et accordons « semblablement ledit octroi et privilége, à la ré- « serve de la pension annuelle d'un denier par « chaque maison due à saint Pierre et à l'Église « romaine, aussi bien en Hibernie qu'en Angle- « terre, pourvu toutefois que le peuple d'Hibernie « soit réformé dans sa vie et dans ses mœurs abo- « minables, qu'il devienne chrétien de fait comme « il l'est de nom, et que l'église de ce pays, aussi « désordonnée et grossière que la nation elle-même, « soit ramenée sous de meilleures lois (1)... » Pour appuyer cette donation d'un peuple entier, corps et biens, une sentence d'excommunication et d'abandon au pouvoir du diable fut lancée contre tout homme qui oserait nier les droits du roi Henry et de ses héritiers sur l'Irlande (2).

Tout semblait donc s'arranger à souhait pour l'arrière-petit-fils du conquérant de l'Angleterre. L'homme qui l'avait importuné pendant neuf ans n'était plus; et le pape, qui s'était servi de l'obstination de cet homme pour alarmer l'ambition du roi, le secondait amicalement dans ses projets de conquête. Pour que rien ne troublât son repos, il le dispensait, par l'absolution, de tout remords qui eût pu inquiéter sa conscience après un meurtre commis, sinon d'après son ordre, du moins pour lui complaire. Il le dispensait même, implicitement, de l'obligation de punir ceux qui avaient commis ce meurtre par excès de zèle pour son intérêt (3); et les quatre Normands Tracy, Morville, fils d'Ours, et le Breton, demeurèrent en sûreté et en paix dans un château royal du nord de l'Angleterre. Nulle justice ne les poursuivit, excepté celle de l'opinion populaire, qui répandait sur eux mille contes sinistres; par exemple, que les animaux mêmes avaient horreur de leur présence, et que les chiens refusaient de toucher aux restes de leurs repas (4). En gagnant l'appui du pape contre l'Irlande, Henry II se trouvait, par cet accroissement de puissance à l'extérieur, amplement dédommagé de la diminution de son influence sur les affaires ecclésiastiques; et rien ne prouve qu'il ne s'y soit pas résigné de bon cœur. Le pur goût du bien n'était pas ce qui l'avait conduit dans ses réformes législatives; et l'on doit se souvenir qu'une fois déjà il avait proposé au pape de lui abandonner les statuts de Clarendon, et plus encore, si, de son côté, il voulait consentir à sacrifier Thomas Becket (5). Ainsi, après de longues agitations, Henry II goûtait en paix la joie de l'ambition satisfaite : mais ce calme ne dura guère, et de nouveaux chagrins, où, par une fatalité bizarre, le souvenir de l'archevêque se trouva encore mêlé, vinrent bientôt affliger le roi. 1173

Le lecteur se rappelle que, durant la vie du primat, Henry II ne pouvant déterminer le pape à lui enlever son titre, avait résolu d'abolir la primatie elle-même, et que, dans cette vue, il avait fait couronner roi son fils aîné par les mains de l'archevêque d'York (6). Cette démarche, qui paraissait n'avoir d'importance qu'en ce qu'elle attaquait par sa base la hiérarchie religieuse établie depuis la conquête, eut des suites que personne n'avait prévues. Comme il y avait deux rois d'Angleterre, les courtisans et les flatteurs, trouvant en quelque sorte un double emploi, se partagèrent entre le père et le fils. Les plus jeunes et les plus actifs en intrigues se rangèrent du côté du dernier, dont le règne offrait une plus longue perspective de faveur (7). Une circonstance particulière lui attira surtout l'affection des Aquitains et des Poitevins, gens habiles, insinuants, persuasifs, avides de nouveautés par caractère, et prompts à saisir tous les moyens d'affaiblir la puissance anglo-normande, à laquelle ils n'obéissaient qu'à regret. Il y avait déjà longtemps que la bonne intelligence n'existait plus entre Éléonore de Guyenne et son mari. Celui-ci, une fois en possession des honneurs et des titres que la fille du comte Guillaume lui avait apportés en dot, et pour lesquels seulement, au dire des vieux historiens, il l'avait aimée et épousée (8), s'était mis à entretenir des maîtresses de tout rang et de toute nation. La duchesse d'Aquitaine, passionnée et vindicative comme une femme du Midi, s'efforça d'inspirer à ses fils de l'éloignement pour leur père, et les entoura de soins et de tendresse pour s'en faire un soutien contre lui (9). Du moment que l'aîné fut entré en partage de la dignité royale, elle lui donna des amis, des conseillers, des confidents intimes, qui, durant les absences nombreuses de Henry II, excitèrent, autant qu'ils purent, l'ambition et l'orgueil du jeune homme (10). Ils eurent peu de peine à lui persuader que son père, en le faisant couronner roi, avait pleinement abdiqué en sa faveur, que lui seul était roi d'Angleterre, et que

(1) Anglia sacra, t. II, p. 485.—Jo. Brompton., p. 1071.

(2) Hanmer's Chron., p. 281.

(3) Math. Paris., p. 125.

(4) ... Soli manducabant et soli bibebant, et fragmenta cibariorum suorum canibus projiciebantur, et cùm indè gustassent, nolebant comedere... (Jo. Brompton, p. 1064.)

(5) Voyez liv. IX.

(6) Voyez ibid.

(7) Credentes mox affore regnum ejus. (Math. Paris.)

(8) Maximè dignitatum quæ eam contingebant cupiditate illectus. (Gerv. Dorobern. apud script. rerum francic., t. XIII, p. 125.)

(9) Ex consilio matris suæ. (Script. rerum francic., t. XIV, p. 749.) — Math. Paris., p. 126.

(10) Regis Henrici junioris animum cœperunt avertere à patre suo. (Ibid.)

1173 nul autre ne devait prendre ce titre, ni exercer le souverain pouvoir (1).

Le vieux roi, c'est le nom qu'on employait alors pour désigner Henry II (2), ne tarda pas à s'apercevoir des mauvaises dispositions où les confidents de son fils s'étudiaient à l'entretenir; plusieurs fois il le força de changer d'amis et de congédier ceux qu'il aimait le plus (3). Mais ces mesures, auxquelles les occupations continuelles de Henry II sur le continent, et ensuite en Irlande, ne lui permettaient pas de donner beaucoup de suite, aigrissaient le jeune homme sans le corriger, et lui donnaient une sorte de droit à se dire persécuté, et à se plaindre de son père (4). Les choses en étaient à ce point, lorsque la paix fut rétablie, par l'entremise du pape, entre les rois de France et d'Angleterre. Une des causes de leur dernière brouillerie était que le roi Henry, en faisant couronner son fils par l'archevêque d'York, n'avait point fait alors sacrer de même son épouse Marguerite, fille du roi de France (5). Ce tort fut réparé à la paix; et Marguerite, couronnée reine, souhaita de visiter son père à Paris. Henry II, n'ayant aucune raison pour s'opposer à cette demande, laissa le jeune roi accompagner sa femme à la cour de France; mais, au retour, il trouva son fils plus mécontent que jamais (6) : il se plaignait d'être roi sans terre et sans trésor, et de n'avoir pas une maison en propre où il pût demeurer avec sa femme (7); il alla jusqu'à demander à son père de lui abandonner en toute souveraineté ou le royaume d'Angleterre, ou l'un des deux duchés de Normandie et d'Anjou (8). Le vieux roi lui conseilla de se tranquilliser et d'avoir patience jusqu'au temps où la succession de tous ces États viendrait à lui échoir. Mais cette simple réponse porta au dernier point le mécontentement du jeune homme; et depuis ce jour, disent les historiens du temps, il n'adressa plus une parole de paix à son père (9).

Henry II, concevant des craintes sur sa conduite, et voulant l'observer de près, le fit voyager avec 1173
lui dans la province d'Aquitaine. Ils tinrent leur cour à Limoges, où Raymond, comte de Toulouse, quittant l'alliance du roi de France, vint faire hommage au roi d'Angleterre, suivant la politique flottante des méridionaux, sans cesse ballottés, et passant alternativement de l'un à l'autre des rois leurs ennemis (10). Le comte Raymond donna fictivement à son nouvel allié le territoire qu'il gouvernait; puis il le reçut fictivement en fief, et prêta le même serment que le vassal à qui un seigneur concédait réellement quelque terre (11). Il jura de garder au roi Henry *féauté* et *honneur*, de lui donner aide et conseil, envers et contre tous, de ne jamais trahir son secret, et de lui révéler, dans l'occasion, le secret de ses ennemis (12). Lorsque le comte de Toulouse en vint à cette dernière partie du serment d'hommage : « J'ai à vous avertir, dit-il au roi, de « mettre en sûreté vos châteaux de Poitou et de « Guyenne, et de vous défier de votre femme et de « votre fils (13). » Henry ne laissa rien entrevoir de cette confidence, qui semblait annoncer un complot auquel le comte de Toulouse avait été sollicité de se joindre : seulement il prit prétexte de plusieurs grandes parties de chasse, qu'il fit avec des gens dévoués, pour visiter les forteresses du pays, les mettre en état de défense et s'assurer des hommes qui y commandaient (14).

Au retour de leur voyage en Aquitaine, le roi et son fils s'arrêtèrent à Chinon pour y coucher, et dans la nuit même, le fils, sans avertir son père, le quitta, et marcha seul jusqu'à Alençon. Le père se mit à le poursuivre, mais sans pouvoir l'atteindre; le jeune homme vint à Argentan, et de là passa de nuit sur les terres de France (15). Dès que le vieux roi l'eut appris, il monta aussitôt à cheval, et parcourut, avec la plus grande vitesse possible, toute la frontière de Normandie, dont il inspecta les places fortes, pour les mettre à l'abri d'un coup de main (16). Il envoya ensuite des dépêches à tous les

(1) Math. Paris., p. 126. — Quasi eo coronato, regnum expirasset paternum. (Guill. Neubrig., p. 216.)

(2) Rex senior; sic enim vulgò dicebatur. (Script. rerum francic., t. XIV, p. 113.)

(3) Removerat à consilio et famulatu filii sui Asculfum de Sancto-Hilario et alios equites juniores. (Script. rerum francic., t. XVI, p. 644.)

(4) Undè ille iratus,.. (Ibid.)

(5) Benedict. Petroburgensis, apud script. rerum francic., t. XIII, p. 150.

(6) Roger. de Hoved., p. 531.

(7) Ubi ipse cum reginâ suâ morari posset. (Benedict. Petroburgensis, apud script. rerum francic., t. XIII, p. 150.)

(8) Ibid. — Roger. de Hoved., p. 531.

(9) Nihil cum eo pacificè loqui potuit... (Script. rerum francic., t. XIII, p. 150.)

(10) ... Pro urbe Tholosanâ hominium fecit... (Gaufredi Vosiensis Chron. apud script. rerum francic., t. XII, p. 443.)

(11) Prædictamque civitatem ex beneficio recepit. (Ibid.)

(12) Formulæ homagii et ligantiæ, apud Ducange Glossarium.

(13) Raymundus tunc patefecit regi qualiter... (Gaufredus Vosiensis, apud script. rerum francic., tom. XII, p. 443.)

(14) Quasi gratiâ venandi egressus, velociter urbes munivit et castra... (Ibid.)

(15) Ab Argentonio noctu recedens... (Radulf. de Diceto, apud script. rerum francic., t. XIII, p. 191.)

(16) ...Equum subitò ascendit, et transitum habens per marchiam suam et castellorum custodes præmuniens, equis sæpè mutatis... (Radulf. de Diceto, ibid.)

1173 châtelains d'Anjou, de Bretagne, d'Aquitaine et d'Angleterre, leur ordonnant de réparer au plus vite et de garder avec soin leurs forts et leurs villes (1). Des messagers se rendirent aussi près du roi de France, afin d'apprendre quels étaient ses desseins, et de réclamer le fugitif, au nom de l'autorité paternelle (2). Le roi Louis reçut ces ambassadeurs dans sa cour plénière, ayant à sa droite le jeune Henry, revêtu d'ornements royaux. Lorsque les envoyés eurent présenté leurs dépêches, suivant le cérémonial du temps : « De la part de qui m'ap-« portez-vous ce message? leur demanda le roi de « France (3).— De la part de Henry, roi d'Angle-« terre, duc de Normandie, duc d'Aquitaine, comte « des Angevins et des Manceaux. — Cela n'est pas « vrai, répondit le roi; car voici à mes côtés Henry, « roi d'Angleterre, qui n'a rien à me faire dire par « vous (4). Mais si c'est le père de celui-ci, le ci-« devant roi d'Angleterre, à qui vous donnez ces « titres, sachez qu'il est mort, depuis le jour où « son fils porte la couronne; et s'il se prétend en-« core roi, après avoir, à la face du monde, ré-« signé le royaume entre les mains de son fils, « c'est à quoi l'on portera remède avant qu'il soit « peu (5). »

En effet, le jeune Henry fut reconnu comme seul roi d'Angleterre, dans une assemblée générale de tous les barons et évêques du royaume de France (6). Le roi Louis VII, et, après lui, tous les seigneurs jurèrent, la main sur l'Évangile, d'aider le fils, de tout leur pouvoir, à conquérir les États de son père (7). Le roi de France fit fabriquer un grand sceau aux armes d'Angleterre, pour que Henry le Jeune pût apposer ce signe de la légalité sur ses chartes et ses dépêches. Pour premier acte de souveraineté, celui-ci fit des donations de terres et d'honneurs, en Angleterre et sur le continent, aux principaux seigneurs de France et aux autres ennemis de son père (8). Il confirma au roi d'Écosse les conquêtes que son prédécesseur avait faites dans le Northumberland (9), et donna au comte de Flandre toute la province de Kent, et les châteaux de Douvres et de Rochester. Il donna au comte de Boulogne un grand domaine près de Lincoln, avec le comté de Mortain en Normandie; enfin au comte de Blois, Amboise, Château-Regnault et cinq cents livres d'argent sur les revenus de l'Anjou (10). D'autres donations furent faites à plusieurs barons d'Angleterre et de Normandie, qui avaient promis de se déclarer contre le vieux roi; et Henry le Jeune (11) envoya des dépêches, scellées de son nouveau sceau royal, à tous ses amis, à ceux de sa mère, et même au pape, qu'il essaya d'attirer dans ses intérêts par l'offre de plus grands avantages que la cour de Rome n'en retirait alors de son amitié avec Henry II. Cette dernière lettre devait être, en quelque sorte, le manifeste de l'insurrection; car c'était au souverain pontife que se faisaient alors les appels qui, de nos jours, s'adressent à l'opinion publique. 1173

Une particularité remarquable de ce manifeste, c'est que Henry le Jeune y prend tous les titres de son père, excepté celui de duc d'Aquitaine, sans doute pour se mieux concilier la faveur des gens de ce pays, qui ne voulaient reconnaître de droit sur eux que dans la fille de leur dernier chef national. Mais une chose plus remarquable encore, c'est l'origine que le jeune roi attribue à ses différends avec son père, et la manière dont il se justifie d'avoir violé le commandement de Dieu qui prescrit d'honorer père et mère. « Je passe sous silence, dit « la lettre authentique (12), les injures qui me sont « personnelles, pour en venir à ce qui a le plus « fortement agi sur moi. Les insignes scélérats qui « ont massacré, dans le temple même, mon père « nourricier, le glorieux martyr du Christ, saint « Thomas de Canterbury, demeurent sains et saufs; « ils ont encore racine sur terre; aucun acte de la « justice royale ne les a poursuivis après un atten-« tat si affreux (13). Je n'ai pu souffrir cette négli-« gence, et telle a été la première et la plus forte « cause de la discorde actuelle. Le sang du martyr « criait vers moi, je n'ai pu l'exaucer, je n'ai pu « lui rendre la vengeance et les honneurs qui lui « étaient dus; mais je lui ai du moins rendu mes « respects en visitant sa sépulture, à la vue et au « grand étonnement de tout le royaume (14). Mon « père en a conçu beaucoup de colère contre moi;

(1) Benedict. Petroburg. (Radulf. de Diceto apud script. rerum francic, t. XIII, p. 159.)

(2) Paterno jure... (Guill. Neubrig., ibid., t. XVI, p. 528.)

(3) Quis mihi talia mandat? (Ibid., t. XIII, p. 628.)

(4) Ecce adest, per vos nil mihi mandat. (Script. rerum francic., t. XVI, p. 628.)

(5) Scitote quia ille rex mortuus est... porrò quòd adhùc pro rege se gerit... maturè emendabitur... (Ibid.)

(6) Roger. de Hoved., p. 533.

(7) Quòd auxiliarentur ei modis omnibus ad patrem suum de regno ejiciendum... (Ibid.)

(8) Cum sigillo novo quod rex Franciæ ei fieri fecit... (Roger. de Hoved., p. 533.)

(9) Ibid.

(10) Ibid., p. 533-534.

(11) Henricus junior. (Script. rerum francic., t. XIV, passim.)

(12) Ibid., t. XVI, p. 643.

(13) Proficiunt adhùc et radicem mittunt in terrâ, et nulla, post tàm atrox et inauditum maleficium, regiæ ultionis secuta est manus... (Ibid., p. 644.)

(14) ...Sancti martyris visitando sepulturam, toto quidem regno videnti et obstupente... (Ibid.)

1173 « mais, certes, je crains peu d'offenser un père, « quand il s'agit de la dévotion au Christ, pour « lequel on doit abandonner père et mère (1). Voilà « l'origine de nos dissensions : écoute-moi donc, « très-saint père, et juge ma cause ; car elle sera « vraiment juste, si elle est justifiée par ton auto- « rité apostolique (2). »

Pour apprécier à leur juste valeur ces assertions, il suffit de se rappeler les ordonnances rendues par le jeune roi lui-même, lorsque Thomas Becket vint à Londres. Alors ce fut par son commandement exprès que le séjour de la capitale et de toutes les villes de l'Angleterre, hors celle de Canterbury, fut interdit à l'archevêque, et que tout homme qui lui avait présenté la main en signe de bienvenue fut déclaré ennemi public (3). Le souvenir de ces faits notoires était encore tout récent dans l'esprit du peuple, et de là vint, sans doute, la surprise générale que causa la visite du persécuteur au tombeau du persécuté, si toutefois cette visite elle-même n'est pas une fable. A ce récit, orné de toutes les formules de déférence qui pouvaient flatter l'orgueil du pontife romain, le jeune roi joignit une espèce de plan du nouveau régime qu'il se proposait d'instituer dans les États de son père, si Dieu lui faisait la grâce de les conquérir (4). Il voulait que les élections ecclésiastiques fussent rétablies dans toute leur liberté, et que la puissance royale ne s'y entremît d'aucune manière ; que les revenus des églises vacantes fussent réservés pour le titulaire futur, et non plus levés pour le fisc, « ne pouvant souffrir, « disait-il, que les biens de la croix, acquis par le « sang du crucifié, devinssent l'aliment du faste, « sans lequel les rois ne sauraient vivre (5) ; » que les évêques eussent plein pouvoir d'excommunier et d'interdire, de lier et de délier par tout le royaume, et que jamais aucun membre du clergé ne fût cité devant les juges laïques, comme le Christ devant Pilate (6). Henry le Jeune offrait encore de joindre à ces dispositions toutes celles qu'il plairait au pape d'y ajouter, et le priait enfin d'écrire officiellement à tout le clergé d'Angleterre, « que, par l'inspiration « de Dieu et l'intercession du nouveau martyr, son « roi venait de lui conférer des libertés qui devaient « exciter sa joie et sa reconnaissance (7). » Une pareille déclaration eût été en effet d'un grand secours au jeune homme qui, regardant son père comme déjà mort, s'intitulait Henry, troisième du nom. Mais la cour de Rome, trop prudente pour abandonner légèrement le certain pour l'incertain, ne s'empressa point de répondre à cette dépêche, et, jusqu'à ce que la fortune se fût prononcée d'une manière plus décisive, elle préféra l'alliance du père à celle du fils (8). 1173

Outre ce fils, qu'on appelait communément le Roi Jeune, en langue normande *li reys Josnes*, et *lo reïs Joves* dans le dialecte des provinces méridionales (9), le roi d'Angleterre en avait encore trois autres : Richard, que son père, malgré sa jeunesse, avait fait comte de Poitiers, et qu'on nommait Richard de Poitiers ; Geoffroy, comte de Bretagne ; et enfin Jean, qu'on surnommait *sans terre* (10), parce que, seul entre tous, il n'avait ni gouvernement, ni province. Ce dernier était en trop bas âge pour prendre parti dans la querelle qui s'élevait entre son père et l'aîné de ses frères ; mais les deux autres embrassèrent la cause de leur aîné, excités par leur mère et sourdement poussés par leurs vassaux de Poitou et de Bretagne (11).

Il en était de la vaste portion de la Gaule réunie alors sous le pouvoir de Henry II, comme il en avait été de la Gaule entière au temps de l'empereur frank Lodewig, appelé vulgairement Louis le Pieux ou le Débonnaire. Les populations qui habitaient au sud de la Loire ne voulaient pas plus être associées à celles qui vivaient au nord de ce fleuve et aux habitants de l'Angleterre, que les Gaulois et les Italiens de l'empire de Karle le Grand n'avaient voulu demeurer unis aux Germains sous le sceptre d'un roi germain (12). La rébellion des fils de Henry II coïncidant avec ces répugnances nationales, et s'y associant, comme autrefois celle des enfants de Louis le Débonnaire, ne pouvait manquer de reproduire, quoique sur un théâtre moins vaste, les scènes graves qui signalèrent les discordes de la famille des Césars franks (13). Une fois l'épée tirée entre le père et le fils, il ne devait plus être permis à aucun d'eux de la remettre à volonté dans le fourreau ; car, entre les deux partis rivaux dans cette guerre domestique, il y avait des nations, des in-

(1) ... Sed parùm certè veremur offensam patris, ubì Christi devotionis causa est.. (Script. rerum francic., t. XVI, p. 644.)

(2) Tunc quippe verè erit justa, si apostolatûs vestri auctoritate justificata fuerit... (Ibid., p. 645.)

(3) Voyez livre IX.

(4) Script. rerum francic., t. XVI, p. 648.

(5) Res crucis, crucifixi elaboratas sanguine, in regios fastus seu luxus seculares converti, sine quibus reges esse non solent. (Ibid., p. 646.)

(6) ...Christus antè Pilatum judicatus... (Script. rerum francic., t. XVI, p. 647.)

(7) ...Ut et ipsa lætetur de munere... (Ibid.)

(8) Ibid., p. 650.

(9) Rex juvenis, junior rex. (Ibid., t. XIII, p. 474.)

(10) Ricardus Pictaviensis... Johannes qui *sine terrâ* nominatus est. (Ibid., p. 565.)

(11) Ibid., t. XVI, p. 644.

(12) Voyez livre II.

(13) Voyez ibid.

1173 térêts populaires, incapables de fléchir au gré des retours de l'indulgence paternelle ou du repentir filial.

1174 Richard de Poitiers et Geoffroy de Bretagne partirent d'Aquitaine, où ils étaient avec leur mère Éléonore, pour aller rejoindre leur aîné à la cour de France. Tous les deux y arrivèrent sains et saufs; mais leur mère, qui se disposait à les suivre, fut surprise voyageant en habit d'homme, et jetée dans une prison par l'ordre du roi d'Angleterre (1). A l'arrivée des deux jeunes frères auprès du roi de France, ce roi leur fit jurer solennellement, comme à l'aîné, de ne jamais conclure ni paix ni trêve avec leur père, sans l'entremise des barons de France; puis la guerre commença sur la frontière de Normandie (2). Dès que le bruit de ces événements se fut répandu en Angleterre, tout le pays fut en grande rumeur. Beaucoup d'hommes de race normande, et surtout les jeunes gens, se déclarèrent pour le parti des fils (3); la population saxonne resta en masse indifférente à cette dispute, et individuellement les serfs et les vassaux anglais s'attachèrent au parti que suivait leur seigneur. Les bourgeois furent enrôlés de gré ou de force dans la cause des comtes ou vicomtes qui gouvernaient les villes, et armés, soit pour le père, soit pour les fils.

Henry II était alors en Normandie, et presque chaque jour s'enfuyait d'auprès de lui quelqu'un de ses courtisans les plus intimes, de ceux qu'il avait nourris à sa table, à qui il avait donné de ses propres mains le baudrier de chevalerie (4). « C'était pour « lui, dit un contemporain, le comble de la dou- « leur et du désespoir, de voir passer l'un après « l'autre à ses ennemis les gardes de sa chambre, « ceux à qui il avait confié sa personne et sa vie; « car presque chaque nuit il en partait quelqu'un « dont on découvrait l'absence à l'appel du ma- « tin (5). » Dans cet abandon, et au milieu des dangers qu'il présageait, le roi montrait une sorte de tranquillité apparente. Il se livrait à la chasse plus vivement que de coutume (6); il était gai et affable envers les compagnons qui lui restaient, et répondait 1174
avec douceur aux demandes de ceux qui, profitant de sa position critique, exigeaient pour leur fidélité des salaires exorbitants (7). Son plus grand espoir était dans l'appui des étrangers. Il envoya au loin solliciter le secours des rois qui avaient des fils (8). Il écrivit à Rome pour demander au pape l'excommunication de ses ennemis, et afin d'obtenir dans cette cour un crédit supérieur à celui de ses adversaires, il fit au siége apostolique cet aveu de vasselage que Guillaume le Conquérant avait jadis refusé avec tant de hauteur (9). Sa lettre au pape Alexandre III renfermait les phrases suivantes :

« Vous que Dieu a élevé à la sublimité des fonc- « tions pastorales, pour donner à son peuple la « science du salut; quoique absent de corps, pré- « sent d'esprit, je me jette à vos genoux (10). A votre « juridiction appartient le royaume d'Angleterre, « et moi je suis tenu et lié envers vous par toutes « les obligations que la loi impose aux feuda- « taires (11); que l'Angleterre éprouve donc ce que « peut le pontife romain, et si vous n'employez les « armes matérielles, défendez au moins avec le « glaive spirituel le patrimoine du bienheureux « Pierre (12). »

Le pape fit droit à cette demande en ratifiant les sentences d'excommunication que les évêques fidèles au roi avaient lancées contre les partisans de ses fils (13). Il envoya de plus un légat spécial chargé de rétablir la paix domestique, et d'avoir soin que cette paix, quelles qu'en fussent les conditions, produisît quelque nouvel avantage aux princes de l'Église romaine.

Cependant, d'un côté le roi de France et Henry le Jeune, de l'autre les comtes de Flandre et de Bretagne passèrent en armes la frontière de Normandie. Le second fils du roi d'Angleterre, Richard, s'était rendu en Poitou; la plupart des barons de ce pays se soulevèrent pour sa cause, plutôt par haine du père que par amour des fils (14). Ceux qui, en Bretagne, quelques années auparavant, avaient formé une ligue nationale, renouèrent leur confé-

(1) Regina verò Alienor, cùm, mutatâ veste muliebri, recessisset, apprehensa est, et sub arctâ custodiâ reservata. (Gerv. Dorobern. apud script. rerum francic., t. XIII, p. 137.)

(2) Ibid.

(3) Tàm de Angliâ quàm Normanniâ viri potentes et nobiles... (Ibid., t. XVI, p. 749.)

(4) ... Hi quos donaverat cingulo militari... Adeò ut vix aliquem haberet ex omnibus caris suis... (Ibid., p. 138.)

(5) ... In manibus quorum vitam simul et mortem remiserat... Manè requisiti non comparebant. (Ibid., t. XIII, p. 212.)

(6) Math. Paris., p. 128. — Ibid., p. 192.

(7) ... Et non sine magnâ mercede... (Roger. de Hoved.)

(8) ... Ne ipsi exaltent filios suos suprà modum... (Roger. de Hoved. apud script. rerum francic., t. XIII, p. 151.)

(9) Voyez livre VI.

(10) ...Licèt absens corpore, præsens tamen animo, me vestris advolvo genibus... (Script. rerum francic., t. XVI, p. 650.)

(11) Vestræ jurisdictionis est regnum Angliæ, et quantùm ad feudatorii juris obligationem vobis duntaxàt teneor. (Ib.)

(12) Experiatur Anglia quid possit Romanus pontifex, et quia materialibus armis non utitur, patrimonium B. Petri spirituali gladio tueatur. (Ibid.)

(13) Ibid., p. 629.

(14) Potiùs odio patris quàm amore filii... (Ibid., t. XII, p. 684.)

1174 dération, et s'armèrent en apparence pour le comte Geoffroy, mais en réalité pour leur propre indépendance (1). Attaqué ainsi sur plusieurs points, le roi d'Angleterre n'avait de troupes dans lesquelles il eût pleine confiance qu'un grand corps de ces mercenaires qu'on appelait alors *Brabançons, Cotereaux* ou *Routiers*, bandits en temps de paix, soldats en temps de guerre, servant au hasard toutes les causes, aussi braves et mieux disciplinés que les autres milices du temps (2). Avec une partie de cette armée, Henry II arrêta les progrès du roi de France, et il envoya l'autre partie contre les Bretons révoltés. Ceux-ci furent vaincus en bataille rangée par l'expérience militaire des Brabançons, et forcés de se renfermer dans leurs châteaux et dans la ville de Dol, que le roi d'Angleterre assiégea et prit en quelques jours (3).

La défaite des Bretons diminua l'ardeur, non des fils du roi Henry et de leurs partisans normands, angevins ou aquitains, mais du roi de France, qui désirait par-dessus tout conduire cette guerre au moins de frais possible. Craignant d'être obligé à de trop grandes dépenses d'hommes et d'argent, ou voulant essayer d'autres combinaisons politiques, il dit un jour aux fils révoltés qu'il serait bien fait à eux de se réconcilier avec leur père. Les jeunes princes, contraints par la volonté de leur allié à un soudain retour d'affection filiale, le suivirent au lieu assigné pour les conférences de paix (4). C'était non loin de Gisors, dans une vaste plaine où se trouvait une grand orme dont les branches retombaient jusqu'à terre, et près duquel avaient lieu, de temps immémorial, les congrès diplomatiques entre les ducs de Normandie et les rois de France (5). Les deux rois y vinrent accompagnés des archevêques, évêques, comtes et barons de leurs terres. Les fils de Henry II firent leurs demandes, et le père se montra disposé à leur accorder beaucoup. Il offrit à l'aîné la moitié des revenus royaux de l'Angleterre, et quatre bons châteaux forts dans ce pays, s'il y voulait demeurer, ou, s'il l'aimait mieux, trois châteaux en Normandie, un dans le Maine, un dans l'Anjou, un dans la Touraine, avec tous les revenus de ses aïeux les comtes d'Anjou, et la moitié des rentes de Normandie (6). 1174
Il offrit pareillement des terres et des revenus à Richard et à Geoffroy. Mais cette facilité de sa part, et son vif désir de faire cesser à jamais tout motif de querelle entre ses enfants et lui, alarma de nouveau le roi de France (7). Ce roi cessa de vouloir la paix, et permit aux partisans des fils de Henry II, qui la redoutaient beaucoup, de susciter des obstacles et d'intriguer pour rompre les négociations entamées (8). L'un de ces hommes, Robert de Beaumont, comte de Leicester, alla jusqu'à dire en face des injures au roi d'Angleterre, et porta la main à son épée (9). Il fut retenu par les assistants; mais le tumulte qui suivit cette scène arrêta tout accommodement, et bientôt les hostilités recommencèrent entre le père et les fils. Henry le Jeune et Geoffroy demeurèrent avec le roi de France; Richard se rendit en Poitou; et Robert de Beaumont, qui avait mis la main à l'épée contre le roi, alla en Angleterre se joindre à Hugues Bigot, l'un des plus riches barons du pays, et zélé partisan de la rébellion (10).

Avant que le comte Robert eût pu arriver dans sa ville de Leicester, elle fut attaquée par Richard de Lucy, grand justicier du roi. Les hommes d'armes du comte se défendirent vigoureusement et obligèrent les bourgeois saxons de combattre avec eux; mais une partie du rempart ayant été ruinée, les soldats normands firent leur retraite dans le château de Leicester, abandonnant la ville à elle-même (11). Les bourgeois continuèrent de résister, ne voulant point se rendre à discrétion à ceux pour lesquels ce n'était que péché véniel de tuer un Anglais en révolte. Obligés enfin de capituler, ils achetèrent pour trois cents livres d'argent la permission de quitter leurs maisons et de se disperser où ils voudraient (12). Ils cherchèrent un refuge sur les terres des églises : quelques-uns se rendirent au bourg de Saint-Alban, et un plus grand nombre à celui de Saint-Edmund, martyr de race anglaise, toujours prêt, selon l'opinion populaire, à protéger les hommes de sa nation contre la tyrannie des étrangers (13). A leur départ, la ville fut démantelée par les troupes royales, qui enlevèrent les portes

(1) Sc. rer.franc.,t.XII,p.634.—Roger. de Hoved.,p.554.

(2) 20,000 Brabancenorum in quibus plùs cæteris confidebat... (Script. rerum francic., t. XIII, p. 155.) — Coterelli rutarii; *route*, en vieux français, signifie bande.

(3) Script. rerum francic., p. 115.

(4) ...Franci sumptibus tædiosis affecti... filios regis Anglorum ad gratiam patris reducere summâ operâ studuerunt... (Radulf. de Diceto, apud script. rerum francic., t. XIII, p. 197.)

(5) Ulmus erat visu gratissima, ramis ad terram redeuntibus, ubi colloquia haberi solebant. (Script. rerum francic., t. XVII, p. 148.)

(6) ...Quatuor idonea castella. (Script. rerum francic., t. XIII, p. 146.)

(7) Ibid.

(8) Sed non fuit de consilio regis Franciæ quòd filii regis hanc pacem cum patre suo facerent. (Ibid., p. 156.)

(9) ... Et apposuit manum gladio ut percuteret regem... (Roger. de Hoved., p. 536.)

(10) Ibid.—Chron. Joh. Brompton., p. 1093.

(11) Math. Paris., p. 128.

(12) Ut haberent quò vellent licentiam abeundi... (Ibid.)

(13) Quasi ad sinum protectionis. (Ibid.)

1174 et abattirent les murailles (1). Pendant que les Anglais de Leicester étaient ainsi châtiés de ce que leur gouverneur normand avait pris part à la révolte, l'un des lieutenants de ce gouverneur, appelé Anquetil Malory, ayant réuni un assez grand nombre de vassaux et de partisans du comte Robert, attaqua la ville de Northampton, dont le vicomte tenait pour le roi (2). Ce vicomte força les bourgeois de prendre les armes pour son parti, comme ceux de Leicester avaient été armés de force pour l'autre cause. Un grand nombre furent tués et blessés, et deux cents emmenés prisonniers (3). Tel est le triste rôle que jouait la population de race anglaise dans la guerre civile des fils de ses vainqueurs.

Les fils naturels du roi Henry étaient restés fidèles à leur père, et l'un d'entre eux, Geoffroy, évêque de Lincoln, poussait vivement la guerre, assiégeant les châteaux et les forteresses des barons de l'autre parti (4). Pendant ce temps, Richard fortifiait pour sa cause les villes et les châteaux du Poitou et de l'Angoumois, et ce fut contre lui que le roi marcha d'abord avec ses fidèles Brabançons, laissant la Normandie, où il avait le plus d'amis, se débattre contre le roi de France. Il mit le siége devant la ville de Saintes, défendue alors par deux châteaux, dont l'un portait le nom de Capitole, reste des souvenirs de l'ancienne Rome, conservés dans plusieurs cités de la Gaule méridionale (5). Après la prise des forts de Saintes, Henry II attaqua avec ses machines de guerre les deux grosses tours de l'église épiscopale, où les partisans de Richard s'étaient cantonnés (6). Il s'en empara, ainsi que du fort de Taillebourg et de plusieurs autres châteaux, et, dans son retour vers l'Anjou, il dévasta toute la frontière du pays des Poitevins, brûlant les maisons et déracinant les vignes et les arbres à fruit (7). A peine arrivé en Normandie, il apprit que son fils aîné et le comte de Flandre, ayant rassemblé une grande armée navale, se préparaient à descendre en Angleterre (8). Cette nouvelle le décida à s'embarquer lui-même pour ce pays; il emmena prisonnières sa femme Éléonore et sa bru Marguerite, fille du roi de France (9).

De Southampton, lieu de son débarquement, le 1174
roi se dirigea vers Canterbury, et du plus loin qu'il aperçut l'église métropolitaine, c'est-à-dire, à trois milles de distance, il descendit de cheval, quitta ses habits de soie, dénoua sa chaussure, et se mit à marcher nu-pieds sur le pavé rocailleux et couvert de boue (10). Arrivé dans l'église qui renfermait le tombeau de Thomas Becket, il s'y prosterna la face contre terre, pleurant et sanglotant en présence de tout le peuple de la ville, attiré par le son des cloches (11). L'évêque de Londres, ce même Gilbert Foliot, qui avait été le plus grand ennemi de Thomas durant sa vie, et qui, après sa mort, avait voulu le faire jeter dans un bourbier, monta en chaire, et s'adressant à l'assistance : « Vous tous « ici présents, dit-il, sachez que Henry, roi d'An- « gleterre, invoquant, pour le salut de son âme, « Dieu et le saint martyr, proteste devant vous n'a- « voir ni ordonné, ni voulu, ni causé sciemment, « ni souhaité dans son cœur la mort du martyr (12). « Mais, comme il serait possible que les meurtriers « se fussent prévalus de quelques paroles prononcées par lui imprudemment, il déclare implorer « sa pénitence des évêques ici rassemblés, et con- « sentir à soumettre sa chair nue à la discipline des « verges (13). »

En effet, le roi, accompagné d'un grand nombre d'évêques et d'abbés normands, et de tous les clercs normands et saxons du chapitre de Canterbury, se rendit à l'église souterraine, où, deux ans auparavant, on avait été obligé d'enfermer, comme dans un fort, le cadavre de l'archevêque, pour le soustraire aux insultes des officiers royaux (14). Là, s'agenouillant sur la pierre de la tombe, et se dépouillant de ses vêtements, il se plaça, le dos nu, dans la posture où naguère ses justiciers avaient fait placer les Anglais publiquement flagellés pour avoir accueilli Thomas à son retour de l'exil, ou l'avoir honoré comme un saint (15). Chacun des évêques, dont le rôle était arrangé d'avance, prit un de ces fouets à plusieurs courroies, qui servaient dans les monastères à infliger les corrections ecclésiastiques, et que pour cela on nommait *disciplines*. Ils en dé-

(1) Math. Paris., p. 128.

(2) Jo. Brompton., p. 1093.

(3) Captis 200 burgensibus præter illos qui vulnerati interierunt... (Ibid.)

(4) Ibid. — Script. rerum francic., t. XII, p. 484.

(5) Capitolium præsidium majus...(Ibid., t. XIII, p. 194.)

(6) ... Accessit ad majorem ecclesiam militibus multis et armatis refertam. (Ibid.)

(7) ... Et vineas et arbores fructibus extirpare fecit... (Ibid., p. 158.)

(8) Ibid., t. XII, p. 484.

(9) Et duxit secum utramque reginam, et Brabancenos... (Ibid., t. XIII, p. 159.)

(10) ...Et per vicos et plateas civitatis luteas, pedibus nudis incessit... (Vita quadripart., lib. 14, cap. 7.) — Math. Paris., p. 130.

(11) Script. rerum francic., t. XIII, p. 318.

(12) Per os episcopi Londoniensis sermonem ad populum habentis, rex... publicè protestatus est, quòd mortem martyris nec mandavit, nec voluit, nec perquisivit... (Math. Paris., p. 130.)

(13) ...Carnemque suam nudam virgarum disciplinæ supponens. (Ibid.)

(14) Ad tumbam martyris in cryptâ... (Script. rerum francic., t. XIII, p. 183.)

(15) Ibid., t. XVI.

1174 chargèrent chacun trois ou quatre coups sur les épaules du roi, en disant : « De même que le Ré-« dempteur a été flagellé pour les péchés des « hommes, de même sois-le pour ton propre pé-« ché (1). » De la main des évêques la discipline passa dans celle des simples clercs, qui étaient en grand nombre, et la plupart Anglais de race (2). Ces fils des serfs de la conquête imprimèrent les marques du fouet sur la chair du petit-fils du conquérant, non sans éprouver une secrète joie, que semblent trahir quelques plaisanteries amères consignées dans les récits du temps (3).

Mais ni cette joie ni ce triomphe d'un moment ne pouvaient être d'aucun fruit pour la population anglaise; au contraire, cette population était prise pour dupe dans la scène d'hypocrisie que jouait devant elle le roi de race angevine. Henry II, voyant se tourner contre lui la plus grande partie de ses sujets du continent, avait reconnu la nécessité de se rendre populaire auprès des Saxons, afin de gagner leur appui. Il pensa que quelques coups de discipline seraient peu de chose, s'il pouvait obtenir à ce prix les loyaux services que le bas peuple d'Angleterre avait autrefois rendus à son aïeul Henry Ier (4). En effet, depuis le meurtre de Thomas Becket, l'amour de ce nouveau martyr était devenu la passion, ou, pour mieux dire, la folie du peuple anglais. Le culte religieux dont on entourait la mémoire de l'archevêque avait affaibli et remplacé presque tous les souvenirs patriotiques. Aucune tradition d'indépendance nationale ne l'emportait sur la vive impression produite par ces neuf années pendant lesquelles un primat de race saxonne avait été l'objet des espérances, des vœux et des entretiens de tout Saxon. Un témoignage éclatant de sympathie avec ce sentiment populaire était donc le meilleur appât que le roi pût offrir alors aux Anglais d'origine pour les attirer à lui, et les rendre, selon les paroles d'un vieil historien, maniables sous le frein et le harnois (5) : voilà la véritable cause du pèlerinage de Henry II à la tombe de celui qu'il avait aimé d'abord comme son compagnon de plaisir, et qu'ensuite il avait haï mortellement comme son ennemi politique.

« Après avoir été ainsi fustigé de son plein gré, « dit la narration contemporaine, il persévéra dans 1174
« ses oraisons auprès du saint martyr tout le jour « et toute la nuit, ne prit point de nourriture, ne « sortit pour aucun besoin; mais tel il était venu, « tel il resta, et ne laissa mettre sous ses genoux « aucun tapis ni rien de semblable (6). Après mati-« nes, il fit le tour de l'église supérieure, pria de-« vant tous les autels et toutes les reliques, puis « revint au caveau du saint. Le samedi, quand le « soleil fut levé, il demanda et entendit la messe; « puis, ayant bu de l'eau bénite du martyr et en « ayant rempli un flacon, il s'éloigna, joyeux, de « Canterbury (7). »

Cet appareil de contrition eut un plein succès; et ce fut avec enthousiasme que les bourgeois des villes et les serfs des campagnes entendirent prêcher dans les églises que le roi s'était réconcilié avec le bienheureux martyr par la pénitence et par les larmes (8). Il arriva, par hasard, dans le même temps, que Guillaume, roi d'Écosse, qui avait fait une incursion hostile sur le territoire anglais, fut vaincu et fait prisonnier auprès d'Alnwick, dans le Northumberland (9). La population saxonne, passionnée pour l'honneur de saint Thomas, crut voir dans cette victoire un signe évident de la bienveillance et de la protection du martyr, et dès ce jour elle inclina vers le parti du vieux roi, que le saint paraissait favoriser. Par suite de cette impulsion superstitieuse, les Anglais indigènes s'enrôlèrent en foule sous la bannière royale, et combattirent avec ardeur contre les complices de la révolte. Tout pauvres et méprisés qu'ils étaient, ils formaient la grande masse des habitants, et rien ne résiste à une pareille force lorsqu'elle se trouve organisée. Les opposants furent défaits dans toutes les provinces, leurs châteaux pris d'assaut, et un grand nombre de comtes et de barons emmenés prisonniers. « On « en prit tant, dit un contemporain, qu'on avait « peine à trouver assez de cordes pour les lier, et « assez de prisons pour les enfermer (10). » Cette suite rapide de victoires arrêta le projet de descente en Angleterre formé par Henry le Jeune et par le comte de Flandre (11).

Mais sur le continent, où les populations sou- 1174 à 1175
mises au roi d'Angleterre n'avaient point pour l'An-

(1) Ictus ternos vel quinos. (Math. Paris., p. 130.) ...Ille propter peccata nostra, iste propter propria... (Script. rerum francic., t. XIII, p. 318.)

(2) A singulis viris religiosis quorum multitudo magna convenerat... (Math. Paris., p. 130.)

(3) En regias annonas... En inauditas consuetudines etiam post illas quæ inter illum et martyrem fuerant dissentionis materia. (Vita B. Thomæ quadripart., lib. IV, cap. 7.)

(4) Voyez livre VII.

(5) En populo phaleras! (Henric. Huntingdon. Epist. de contemptu mundi.)

(6) ... Sed ut venit, ita permansit, non tapetem, non aliquid hujusmodi... (Gerv. Dorobern. apud script. rerum francic., t. XIII, p. 138.)

(7) ...Sanctâ martyris aquâ potatus, et ampullâ insignitus... (Ibid.)

(8) Nobili martyre Thomâ jam placato... (Girald. Cambr. apud script. rerum francic., t. XIII, p. 212.)

(9) Ibid. loco citato, et p. 139.

(10) Capti sunt tot proceres, ut vix vinctis vincula, vix captis carceres invenirentur... (Ibid., p. 218.)

(11) Ibid., p. 484.

1174 à 1175 glais Becket d'affection nationale, les affaires de Henry II ne prospérèrent pas davantage après sa visite et sa flagellation au tombeau du martyr. Au contraire, les Poitevins et les Bretons se relevèrent alors de leur première défaite, et renouèrent plus étroitement leurs associations patriotiques. Eudes de Porrhoët, dont le roi d'Angleterre avait autrefois déshonoré la fille, et qu'ensuite il avait banni, revint d'exil, et rallia de nouveau en Bretagne ceux que fatiguait la domination normande (1). Les mécontents firent plusieurs coups de main audacieux qui rendirent célèbre dans ce temps la témérité bretonne (2). En Aquitaine, le parti de Richard reprenait aussi courage, et de nouvelles troupes d'insurgés se rassemblaient dans la partie montueuse du Poitou et du Périgord, sous les mêmes chefs qui, peu d'années auparavant, s'étaient soulevés à l'instigation du roi de France (3). La haine du pouvoir étranger réunissait autour des seigneurs des châteaux les habitants des villes et des bourgs, hommes libres de corps et de biens ; car la servitude n'existait point au midi de la Loire comme au nord de ce fleuve (4). Des barons, des châtelains, des fils de châtelains sans patrimoine, suivirent aussi le même parti, par un motif moins pur, dans l'espoir de faire fortune à la guerre (5). Ils commencèrent la campagne en s'attaquant aux riches abbés et aux évêques du pays, dont la plupart, suivant l'esprit de leur ordre, soutenaient la cause du pouvoir établi. Ils pillaient leurs domaines, ou, les arrêtant sur les routes, ils les enfermaient dans quelques châteaux pour les forcer à payer rançon (6). Parmi ces prisonniers se trouva l'archevêque de Bordeaux, qui, d'après les instructions papales, avait excommunié les ennemis de Henry le père en Aquitaine, comme l'archevêque de Rouen les excommuniait dans la Normandie, l'Anjou et la Bretagne (7).

A la tête des révoltés de la Guyenne figurait, moins par sa fortune et son rang que par son ardeur infatigable, Bertrand de Born, seigneur de Haute-Fort, près de Périgueux, homme qui réunissait au plus haut degré toutes les qualités nécessaires pour jouer un grand rôle au moyen âge (8). Il était guerrier et poëte, avait un besoin excessif de mouvement et d'émotions ; et tout ce qu'il sentait en lui d'activité, de talent et d'esprit, il l'employait aux affaires politiques. Mais cette agitation, en apparence vaine et turbulente, n'était pas sans objet réel, sans liaison avec le bien du pays où Bertrand de Born était né. Cet homme extraordinaire semble avoir eu la conviction profonde que sa patrie, voisine des États des rois de France et d'Angleterre, ne pouvait échapper aux dangers qui la menaçaient toujours d'un côté ou de l'autre, que par la guerre entre ses deux ennemis. Telle en effet paraît avoir été la pensée qui présida, durant toute la vie de Bertrand, à ses actions et à sa conduite. « En tout « temps, dit son biographe provençal, il voulait « que le roi de France et le roi d'Angleterre eussent « guerre ensemble, et si les rois avaient paix ou « trêve, alors il se *peinait* et se travaillait pour dé- « faire cette paix (9). » Par le même motif, Bertrand mit en usage tout ce qu'il avait d'adresse pour faire éclore et envenimer la querelle entre le roi d'Angleterre et ses fils ; il fut l'un de ceux qui, s'emparant de l'esprit du jeune Henry, éveillèrent son ambition et le poussèrent à la révolte (10). Il prit ensuite un égal ascendant sur les autres fils et même sur le père, toujours à leur détriment et au profit de l'Aquitaine. C'est le témoignage que rend de lui son vieux biographe, avec l'orgueil d'un homme du Midi, étalant la supériorité morale d'un de ses compatriotes sur les rois et les princes du Nord : « Il « était maître, toutes fois qu'il voulait, du roi Henry « d'Angleterre et de ses fils, et toujours voulait-il « qu'ils eussent la guerre ensemble, le père, et les « fils, et les frères, l'un avec l'autre (11). »

Ses efforts, couronnés d'un plein succès, lui acquirent une célébrité funeste auprès de ceux qui ne voyaient en lui qu'un conseiller de discordes domestiques, qu'un homme cherchant malicieusement, pour parler le langage mystique du siècle, à soulever le sang contre la chair, à diviser le chef et les membres (12). C'est pour cette raison que le poëte italien, Dante Alighieri, lui fait subir, dans son *Enfer*, un châtiment analogue à l'expression figurée par laquelle on désignait sa faute. « Je vis, et il « me semble encore le voir, un tronc sans tête « marcher vers nous, et sa tête coupée il la tenait « d'une main par les cheveux, en guise de lan-

(1) Tunc repedavit Eudo de exilio et cœpit recuperare terram suam... (Script. rerum francic., t. XII, p. 565.) — Voyez livre VIII.

(2) Britonum temeritate... (Ach. Spicileg., t. III, p. 565.)

(3) Script. rerum francic., t. XII, p. 484.

(4) Ibid., t. XVIII, p. 216.

(5) Insurrexerunt multi viri inopes... (Ib., t. XII, p. 418.)

(6) Archiepiscopi, episcopi, monachi, clerici, ubi inventi sunt capiuntur... (Ibid.)

(7) Ibid.

(8) Choix des Poésies originales des Troubadours, publié par M. Raynouard. Biographie, tome V, page. 76.

(9) ..... E s'il avian patz,
Ni treva, ades se penava e spercassava de desfar patz...
(Ibid.)

(10) Ibid.

(11) Seingner era totas ves quan se volia, del rei Enric d'Englaterra et del fils de lui, mas totz temps volia que ill aguesson guerra enseme lo paire e lo fils e'l fraire l'un ab l'autre. (Ibid.)

(12) Caro desævit in sanguinem. (Script. rerum francic., t. XIII, p. 151.)

1174 à 1175 « terne... Sache que je suis Bertrand de Born, « celui qui donna au jeune roi de si mauvais con- « seils (1). » Mais Bertrand fit plus encore : il ne se contenta pas de donner au jeune Henry contre son père ces conseils que le poëte appelle mauvais; il lui en donna de semblables contre son frère Richard; et quand le jeune roi fut mort, à Richard contre le vieux roi; puis enfin, quand ce dernier fut mort, à Richard contre le roi de France, et au roi de France contre Richard. Il ne souffrait pas qu'il y eût entre eux un instant de bon accord, et les animait l'un contre l'autre par des *sirventès*, ou chants satiriques fort à la mode dans ce temps (2).

La poésie jouait alors un grand rôle dans les événements politiques des contrées situées au sud de la Loire. Il n'y avait pas une paix, une guerre, une révolte, une transaction diplomatique qui ne fût annoncée, proclamée, louée ou blâmée en vers. Ces pièces de vers, souvent composées par les hommes mêmes qui avaient pris une part active aux affaires, étaient d'une énergie qu'on a peine à concevoir dans l'état de mollesse où est tombé l'ancien idiome de la Gaule méridionale, depuis que le dialecte français l'a remplacé comme langue littéraire (3). Les chants des *trobadores*, ou poëtes provençaux (4), toulousains, dauphinois, aquitains, poitevins et limousins, circulant rapidement de château en château et de ville en ville, faisaient à peu près, au douzième siècle, l'office de papiers publics dans le pays compris entre la Vienne, l'Isère, les montagnes d'Auvergne et les deux mers. Il n'y avait point encore dans ce pays d'inquisition religieuse; on y jugeait librement et ouvertement ce que, dans le reste de la Gaule, on osait à peine examiner. L'influence de l'opinion publique et des passions populaires se faisait sentir partout, dans les cloîtres des moines comme dans les châteaux des barons; et, pour en revenir au sujet de cette histoire, la dispute de Henry II et de ses fils remua d'une manière si vive les hommes de l'Aquitaine, qu'on retrouve l'empreinte de ces émotions dans les écrits, ordinairement peu animés, des chroniqueurs en langue latine. L'un d'eux, habitant ignoré d'un monastère obscur, ne peut s'empêcher d'interrompre son récit pour entonner, en prose poétique, le chant de guerre des partisans de Richard (5) : 1174 à 1175

« Réjouis-toi, pays d'Aquitaine, réjouis-toi, terre « de Poitou; car le sceptre du roi du nord s'éloi- « gne. Grâce à l'orgueil de ce roi, la trêve est enfin « rompue entre les royaumes de France et d'An- « gleterre; l'Angleterre est désolée, et la Norman- « die est en deuil (6). Nous verrons venir à nous « le roi du sud avec sa grande armée, avec ses arcs « et ses flèches. Malheur au roi du nord, qui a osé « lever la lance contre le roi du sud, son seigneur; « car sa ruine approche, et les étrangers vont dé- « vorer sa terre (7). »

Après cette effusion de joie et de haine patriotique, l'auteur s'adresse à Éléonore, la seule personne de la famille de Henry II qui fût vraiment chère aux Aquitains, parce qu'elle était née parmi eux.

« Tu as été enlevée de ton pays et emmenée « dans la terre étrangère (8). Élevée dans l'abon- « dance et la délicatesse, tu jouissais d'une liberté « royale, tu vivais au sein des richesses, tu te « plaisais aux jeux de tes femmes, à leurs chants, « au son de la guitare et du tambour; et mainte- « nant tu te lamentes, tu pleures et te consumes « de chagrin (9). Reviens à tes villes, pauvre pri- « sonnière (10)...

« Où est ta cour? où sont tes jeunes compagnes? « où sont tes conseillers? Les uns, traînés loin de « leur patrie, ont subi une mort ignominieuse; « d'autres ont été privés de la vue; d'autres, ban- « nis, errent en différents lieux (11). Toi, tu cries, « et personne ne t'écoute; car le roi du nord te « tient resserrée comme une ville qu'on assiége : « crie donc, ne te lasse point de crier; élève ta « voix comme la trompette, pour que tes fils t'en- « tendent; car le jour approche où ils te délivre- « ront, où tu reverras ton pays natal (12). »

(1) Sappi ch' i' son Bertram dal Bornio, quelli
Che diedi al re Giovanni i ma' conforti.
(Inferno, canto XXVIII.)

(2) Toute pièce de poésie provençale qui traitait un sujet étranger à l'amour, s'appelait *sirventès*, en vieux français *servantois*, comme étant d'un genre inférieur à la poésie amoureuse ou *chevaleresque*.

(3) Poésies des Troubadours, publiées par M. Raynouard, passim.

(4) *Trobaïre*, dans les cas obliques *trobador, trouveur, inventeur*. La population d'outre Loire, suivant son système de grammaire et de prononciation, disait *trouvère* à tous les cas.

(5) Chron. Ricardi Pictaviensis, apud script. rerum francic., t. XII, p. 420.

(6) Exulta, Aquitania, jubila, Pictavia, quia sceptrum regis aquilonis recedet à te. (Chron. Ricardi Pictaviensis, apud script. rerum francic., t. XII, p. 420.)

(7) Rex verò austri cum multitudine gravi, cum arcu et sagittâ ingredietur. Væ regi aquilonis... (Ibid.)

(8) Translata es de terrâ tuâ et deducta in terram quam ignorasti... (Ibid.)

(9) Tu autem mollis et tenera regiâ libertate fruebaris... (Ibid.)

(10) Revertere, captiva, revertere ad civitates tuas... (Ibid.)

(11) Ubì sunt familiæ tuæ? ubì sunt adolescentulæ tuæ? ubì sunt consiliarii tui? Alii de terrâ suâ... (Ibid.)

(12) ...Obsidium posuit super te rex aquilonis... clama, ne cesses, quasi tuba exalta vocem tuam... (Ibid.)

1174 à 1175 A ces expressions d'amour pour la fille des anciens chefs nationaux succèdent un cri de malédiction contre les villes qui, soit par choix, soit par nécessité, tenaient encore pour le roi de race étrangère, et des exhortations d'encouragement à celles de l'autre parti, qui étaient menacées d'une attaque des troupes royales.

« Malheur aux traîtres qui sont en Aquitaine; « car le jour du châtiment est proche (1). La Ro- « chelle redoute ce jour; elle comble ses fossés; « elle se fait ceindre de tous côtés par la mer; et « le bruit de ce grand travail va jusqu'au delà des « monts (2). Fuyez devant Richard, duc d'Aqui- « taine, vous qui habitez ce rivage; car il renver- « sera les glorieux, il brisera les chars et ceux qui « les montent, il anéantira, depuis le plus graud « jusqu'au plus petit, tous ceux qui lui refuseront « l'entrée de la Saintonge (3). Malheur à ceux qui « vont au roi du nord pour lui demander du se- « cours! malheur à vous, riches de La Rochelle, « qui vous confiez dans vos richesses! le jour « viendra où il n'y aura pas de fuite pour vous, où « la fuite ne vous sauvera pas, où la ronce, au lieu « d'or, meublera vos maisons, où l'ortie croîtra « sur vos murailles (4).

« Et toi, citadèlle maritime, dont les bastions « sont élevés et solides, les fils de l'étranger vien- « dront jusqu'à toi; mais bientôt ils s'enfuiront « tous vers leurs pays, en désordre et couverts de « honte (5). Ne t'épouvante point de leurs menaces, « élève hardiment ton front contre le nord, tiens- « toi sur tes gardes, appuie le pied sur tes retran- « chements, appelle tes voisins pour qu'ils viennent « en force à ton secours (6); range en cercle autour « de tes flancs tous ceux qui habitent dans ton « sein et qui labourent ton territoire, depuis la « frontière du sud jusqu'au golfe où retentit l'O- « céan (7). »

Les succès de la cause royale en Angleterre permirent bientôt à Henry II de repasser le détroit avec ses fidèles Brabançons et un corps de Gallois mercenaires, moins disciplinés que les Brabançons, mais plus impétueux, et disposés, par la haine même qu'ils portaient au roi, à faire une guerre furieuse à ses fils (8). Ces hommes, habiles dans l'art des embuscades militaires et de la guerre de parti dans les bois et dans les marais, furent employés en Normandie à intercepter les convois et les vivres de l'armée française, qui alors assiégeait Rouen (9). Ils y réussirent si bien, à force d'activité et d'adresse, que cette grande armée, craignant la famine, leva subitement le siége et se retira (10). Sa retraite donna au roi Henry l'avantage de l'offensive. Il reprit pied à pied tout le territoire que ses ennemis avaient occupé durant son absence; et les Français, fatigués encore une fois des dépenses énormes qu'ils avaient faites inutilement, déclarèrent de nouveau à Henry le Jeune et à son frère Geoffroy qu'on ne pouvait plus les aider, et que, s'ils désespéraient de soutenir seuls la guerre contre leur père, ils eussent à se réconcilier avec lui (11). Henry le Jeune et Geoffroy, dont la puissance était peu de chose sans un secours étranger, furent contraints d'obéir. Ils se laissèrent mener à une entrevue des deux rois, où on leur fit faire diplomatiquement des protestations de repentir et de tendresse filiale. 1174 à 1175

L'on convint d'une trêve qui devait donner au roi d'Angleterre le temps d'aller en Poitou obliger, par la force, son fils Richard à se soumettre comme les deux autres (12). Le roi de France jura de ne plus fournir à Richard aucune espèce de secours, et imposa le même serment au deux autres frères, Henry et Geoffroy (13). Richard fut indigné en apprenant que ses frères et son allié venaient de faire une trêve et l'en avaient exclu. Mais, incapable de résister seul à toutes les forces du roi d'Angleterre, il retourna vers lui, implora son pardon, rendit les villes qu'il avait fortifiées, et, quittant le Poitou, suivit son père sur la frontière de l'Anjou et de la France, où se tint un congrès général ou un *parlement* pour la paix (14). Là fut rédigé, sous forme de traité politique, l'acte de réconciliation entre le roi d'Angleterre et ses trois fils. Plaçant leurs mains 1175

(1) Væ perjuræ genti quæ terram Aquitaniæ inhabitat, festinat namque dies... (Script. rerum francic., t. XII, p. 420.)

(2) Timebit ergo Rupella... (Ibid.)

(3) O! fugite à facie Richardi Aquitanorum ducis... ipse enim subvertet gloriosos terræ, delebit currus et ascensores eorum... (Ibid.)

(4) Væ vobis qui opulenti estis in Rupellâ, qui confiditis in divitiis vestris... (Ibid., p. 421.)

(5) ...Filii alieni venient usque ad te, sed pudoris ignominiâ cooperti singuli ad terram suam fugient. (Ibid.)

(6) ...Erige faciem tuam, contra faciem aquilonis, sta super custodiam tuam, et pone gradum super munitionem tuam... (Ibid.)

(7) Pone in gyrum circà latus tuum omnes domesticos tuos qui terram tuam incolunt. (Script. rerum francic., t. XII, p. 421.)

(8) Roger. de Hoved., p. 540.

(9) Misit Wallenses suos ultrà Sequanam ad nemora exploranda... (Script. rerum francic., t. XIII, p. 160.)

(10) Ibid. et p. 484.

(11) Ibid., p. 160.—Ludovicus rex Francorum sumptibus tædiosis affectus quos pro rege Anglorum juvene impenderat... (Math. Paris., p. 131.)

(12) Script. rerum francic., t. XIII, p. 160.

(13) Et ipsi juraverunt quòd nemo ex parte eorum auxilium facerent prædicto Richardo... (Ibid., p. 161.)

(14) Ibid.

1175 dans celles de leur père, ils lui prêtèrent le serment d'hommage-lige, forme ordinaire de tout pacte d'alliance entre deux hommes de puissance inégale, et tellement solennelle dans ce siècle qu'elle établissait entre les contractants des liens réputés plus inviolables que ceux du sang (1). Les historiens de l'époque ont soin de faire observer que, si les fils de Henry II s'avouèrent alors ses *hommes* et lui promirent *allégeance*, ce fut pour ôter de son esprit tout soupçon défavorable sur la sincérité de leur retour (2).

Cette réconciliation des princes angevins fut un événement funeste pour les diverses populations qui avaient pris part à leurs querelles. Les trois fils, au nom de qui elles s'étaient insurgées, tinrent leur serment d'hommage en livrant ces populations à la vengeance de leur père, et eux-mêmes se chargèrent de l'accomplir (3). Richard, surtout, plus impérieux et plus dur que ses frères, fit tout le mal qu'il put à ses anciens alliés du Poitou : ceux-ci, réduits au désespoir, maintinrent contre lui la ligue nationale à la tête de laquelle ils l'avaient autrefois placé, et le pressèrent tellement, que le roi fut obligé de lui envoyer de grandes forces, et d'aller en per-
1176 sonne à son secours. L'effervescence des habitants de l'Aquitaine s'accrut avec le danger. D'un bout à l'autre de ce vaste pays éclata une guerre bien plus véritablement patriotique que la première, parce qu'elle se faisait contre la famille tout entière des princes étrangers ; mais, par cette raison même, le succès devait en être plus douteux et les difficultés
1176 plus grandes (4). Durant près de deux années, les
à 1178 princes angevins et les barons d'Aquitaine se livrèrent bataille sur bataille, depuis Limoges jusqu'au pied des Pyrénées, à Taillebourg, à Angoulême, à Agen, à Dax, à Bayonne. Toutes les villes qui avaient suivi le parti des fils du roi furent occupées militairement par les troupes de Richard, et accablées d'impôts en punition de leur révolte (5).

Soit par politique, soit par conscience, Henry le Jeune ne prit aucune part à cette guerre odieuse et déloyale ; il conserva même quelques liaisons d'amitié avec plusieurs des hommes qui autrefois avaient suivi son parti et celui de ses frères. Ainsi 1176
il ne perdit point sa popularité dans les provinces à 1178
du midi ; et cette circonstance fut pour la famille de Henry II un nouveau germe de discorde, que l'habile et infatigable Bertrand de Born travailla de tous ses soins à faire éclore. Il s'attacha plus que jamais au jeune roi, sur lequel il reprit tout l'ascendant d'un homme à volonté ferme. De cette liaison résulta bientôt une seconde ligue formée contre Richard par les vicomtes de Ventadour, de Limoges, de Turenne, le comte de Périgord, les seigneurs de Montfort et de Gordon et les bourgeois du pays, sous les auspices de Henry le Jeune et du roi de France (6). Suivant sa politique ordinaire, ce roi ne prit que des engagements vagues envers les confédérés ; mais Henry le Jeune leur fit des promesses positives ; et Bertrand de Born, l'âme de cette confédération, la proclama par une pièce de vers destinée, dit son biographe, à affermir ses amis dans leur commune résolution (7).

Ainsi la guerre recommença en Poitou entre le roi Henry II et le comte Richard. Mais, dès les premières hostilités, Henry le Jeune, manquant à sa parole, ouvrit l'oreille à des propositions d'accommodement avec son frère, et pour une somme d'argent et une pension annuelle, consentit à s'éloigner 1179
du pays et à délaisser les insurgés (8). Sans plus s'inquiéter d'eux ni de leur sort, il alla dans les cours étrangères, en France, en Provence et en Lombardie, dépenser le prix de sa trahison, et se faire, partout où il séjournait, un grand renom de magnificence et de chevalerie, brillant dans les joutes guerrières, dont la mode commençait à se répandre, *tournoyant, se soulassant et dormant*, comme dit un ancien historien (9).

Il passa ainsi plus de deux années, pendant les- 1179
quelles les barons du Poitou, de l'Angoumois et à 1182
du Périgord, qui s'étaient conjurés sous ses auspices, eurent à soutenir une rude guerre de la part du comte de Poitiers. Leurs bourgs et leurs châteaux furent assiégés et leurs terres dévastées par l'incendie (10). Parmi les villes attaquées, Taillebourg se rendit la dernière, et lorsque tous les ba-

(1) Novâ contrâ ingratos et suspectos filios cautelâ prudenter exactâ, et solemniter præstito hominio... (Guill. Neubrig. apud script. rerum francic., t. XIII, p. 118.)

(2) Ad omnem sinistram suspicionem penitùs amovendam, homagium atque ligantiam patri suo facere modis omnibus instituerunt... (Ibid., p. 198.)

(3) Et multa gravamina eis intulit. (Ibid., p. 173.) — Castella verò multorum passim eversa sunt... (Math. Paris., p. 91.) — Ricardus castella Pictaviæ subversit, et Gaufridus castella Britanniæ, et multa mala intulit hominibus patriæ illius, qui contra patrem suum tenuerunt tempore guerræ. (Script. rerum francic., t. XIII, p. 165.)

(4) Ibid., p. 164.

(5) Roger. de Hoved., p. 560-582. — Script. rerum francic., t. XIII, p. 165-167.

(6) E'l vescont de Ventadorn, e'l vescont. de Comborn... se jureron ab lo comte de Peiregort et ab los borges d'aquellas encontradas. (Poésies des Troubadours, t. V, p. 85.)

(7) Per assegurar totas las gens d'aquella encontrada per lo sagramen que ill avian faich contra En. Richart. (Ibid.)

(8) Ibid. — Math. Paris. p. 95.

(9) Si sojornava, torniava, e dormia, e solassava... (Poésies des Troubadours, t. V, p. 86.)

(10) Ibid., p. 87. — Math. Paris., p. 95. — Script. rerum francic., t. XIII, p. 200 et suiv.

1179 à 1182 rons se furent soumis à Richard, Bertrand de Born résista encore seul, dans son château de Haute-Fort (1). Au milieu de la fatigue et des peines que lui donnait cette résistance désespérée, il conservait assez de liberté d'esprit pour composer des vers sur sa propre situation, et des satires sur la lâcheté du prince qui passait en amusements les jours que ses anciens amis passaient en guerre et en souffrances :

« Puisque le seigneur Henry n'a plus de terre, « puisqu'il n'en veut plus avoir, qu'il soit mainte- « nant le roi des lâches.

« Car lâche est celui qui vit aux gages et sous la « livrée d'un autre. Roi couronné, qui prend solde « d'autrui, ressemble mal aux preux du temps « passé; puisqu'il a trompé les Poitevins, et leur « a menti, qu'il ne compte plus être aimé d'eux (2).»

1182 Henry le Jeune fut sensible à ces réprimandes, lorsque, rassasié du plaisir d'être cité comme prodique et *chevalereux*, il tourna de nouveau ses regards vers des avantages plus solides de pouvoir et de richesse territoriale. Il revint alors auprès de son père, et se mit à plaider la cause des habitants du Poitou, que Richard accablait, disait-il, de vexations injustes et d'une domination tyrannique (3). Il alla jusqu'à reprocher au roi de ne point les protéger, comme il le devait, lui qui était leur défenseur naturel (4). Il accompagna ces plaintes de réclamations personnelles, demandant de nouveau la Normandie, ou quelque autre terre où il pût séjourner, d'une manière digne de lui, avec sa femme, et qui lui servît à payer les gages de ses chevaliers et de ses sergents (5). Henry II refusa d'abord cette demande avec fermeté, et contraignit même le jeune homme à jurer que dorénavant il ne réclamerait rien de plus que cent livres angevines par jour pour sa dépense, et dix livres de la même monnaie pour la dépense de son épouse (6). Mais les choses ne restèrent pas longtemps à ce point; Henry le Jeune renouvela ses doléances, et le roi, y cédant cette fois, ordonna à ses deux autres fils de prêter à leur aîné le serment d'hommage pour les comtés de Poitou et de Bretagne (7). Geoffroy y consentit; mais Richard le refusa nettement, et, 1182 pour signe de sa volonté ferme de résister à un pareil ordre, il mit en état de défense toutes ses villes et ses châteaux (8).

Henry le Jeune et Geoffroy, son vassal, marchè- 1183 rent alors contre lui, de l'aveu de leur père; et à leur entrée en Aquitaine, le pays s'insurgea de nouveau contre Richard. Les confédérations des villes et des barons se renouèrent, et le roi de France se déclara l'allié du jeune roi et des Aquitains (9). Henry II, alarmé de la tournure grave que prenait subitement cette querelle de famille, voulut rappeler ses deux fils, mais ils lui désobéirent, et persistèrent à guerroyer contre le troisième. Obligé alors de prendre un parti décisif, sous peine de voir triompher l'indépendance du Poitou et les prétentions ambitieuses du roi de France, il joignit ses forces à celles de Richard, et alla en personne mettre le siége devant Limoges, qui avait ouvert ses portes au jeune Henry et à Geoffroy (10). Ainsi la guerre domestique recommença sous un nouvel aspect. Ce n'étaient plus les trois fils ligués ensemble contre le père, mais l'aîné et le plus jeune combattant contre l'autre fils uni au père.

Les historiens du midi, témoins oculaires de ces événements, paraissent avoir compris la part active qu'y prenaient les populations dont le pays en fut le théâtre, et quels intérêts nationaux étaient en jeu, dans ces rivalités toutes personnelles en apparence. Les historiens du nord, au contraire, n'y voient que la guerre contre nature du père avec les fils, et des frères entre eux, sous l'influence d'une mauvaise destinée qui pesait sur la race des Plantegenest, en expiation de quelque grand crime. Plusieurs contes sinistres, sur l'origine de cette famille, passaient de bouche en bouche. On disait qu'Éléonore d'Aquitaine avait eu à la cour de France des liaisons d'amour avec Geoffroy d'Anjou, le père de son mari actuel, et que ce même Geoffroy avait épousé la fille de Henry Ier, du vivant de l'empereur, son mari; ce qui, dans les idées de l'époque, était une sorte de sacrilége (11). Enfin, on racontait d'une ancienne comtesse d'Anjou, aïeule du père de

(1) Math. Paris., p. 95 et script. rerum francic., t. XIII, p. 201.)

(2) Pus en Enrics terra non tenni manda
Sia rey dels Malvatz.
Que Malvatz fai quan aissi viu à randa...
. . . . . .
Pus en Peitau lor ment et lor truanda
Non y er mais tant amatz.
(Poésies des Troubadours, t. V, p. 148.)

(3) Pictaviensibus veniens in auxilium quos Ricardus indebitis vexationibus et violentâ dominatione premebat... (Script. rerum francic., t. XII, p. 538.)

(4) Ad quem tuitionem Aquitaniæ regionis spectare noverat. (Scriptores rerum francicarum, tome XII, p. 538.)

(5) Et undè ipse militibus et servientibus suis servitia sua solvere posset... (Roger. de Hoved., p. 616.)

(6) Ibid.

(7) Ibid., p. 618. — Math. Paris., p. 141.

(8) Ibidem.

(9) ... Comites et barones Pictaviæ adhærentes ei, multa damna fecerunt comiti Richardo... (Roger. de Hov., p. 618.)

(10) Venit et obsedit castellum de Limoges, quod paulo antè traditum fuerat regi filio suo... (Ibid.)

(11) Galfridus Elianoram cognoverat dùm regis Franciæ senescalus esset... (Joh. Brompton., apud script. rerum francic., t. XIII, p. 215.)

1183 Henry II, que son mari, ayant remarqué avec effroi qu'elle allait rarement à l'église, et qu'elle en sortait toujours à la secrète de la messe, s'avisa de l'y faire retenir de force par quatre écuyers; mais qu'à l'instant de la consécration, la comtesse, jetant le manteau par lequel on la tenait, s'était envolée par une fenêtre, et n'avait jamais reparu (1). Richard de Poitiers, selon un contemporain, avait coutume de rapporter cette aventure, et de dire à ce propos : « Est-il étonnant que, sortis d'une telle souche, « nous vivions mal les uns avec les autres? Ce qui « provient du diable doit retourner au diable (2). »

Un mois après le renouvellement des hostilités, Henry le Jeune, soit par appréhension des suites de la lutte inégale où il venait de s'engager contre son père et le plus puissant de ses frères, soit par un nouveau retour de tendresse filiale, abandonna encore une fois les Poitevins. Il se rendit au camp de Henry II, lui révéla tous les secrets de la confédération formée contre Richard, et le pria de s'interposer comme médiateur entre son frère et lui (3). La main posée sur l'Évangile, il jura solennellement que, durant toute sa vie, il ne se séparerait point de Henry, roi d'Angleterre, et lui garderait féauté, comme à son père et à son seigneur (4). Ce soudain changement de conduite et de parti ne fut pas imité par Geoffroy, qui, plus opiniâtre, ou plus loyal envers les Aquitains révoltés, demeura avec eux, et continua la guerre (5). Des messagers vinrent alors le trouver de la part du vieux roi, et le pressèrent de mettre fin à un débat qui n'était avantageux qu'aux ennemis communs de sa famille. Entre autres envoyés, vint un clerc normand qui, tenant une croix à la main, supplia le comte Geoffroy d'épargner le sang des chrétiens, et de ne point imiter le crime d'Absalon. — « Quoi! tu voudrais, lui répondit le « jeune homme, que je me dessaisisse de mon droit « de naissance (6)? — A Dieu ne plaise, monsei- « gneur, répliqua le prêtre, je ne veux rien à votre « détriment. — Tu ne comprends pas mes paro- « les, dit alors le comte de Bretagne; il est dans « la destinée de notre famille que nous ne nous « aimions pas l'un l'autre. C'est là notre héritage, « et aucun de nous n'y renoncera jamais (7). » 1183

Malgré ses trahisons réitérées envers les barons d'Aquitaine, le jeune Henry, homme d'un esprit flottant et incapable d'une décision ferme, conservait encore des liaisons personnelles avec plusieurs des conjurés, et surtout avec Bertrand de Born. Il entreprit de jouer le rôle de médiateur entre eux et son frère Richard, se flattant de l'espoir chimérique d'arranger la querelle nationale, en même temps que la querelle de famille (8). Dans cette vue, il fit plusieurs démarches auprès des chefs de la ligue du Poitou, mais ne reçut d'eux que des réponses fières et nullement pacifiques (9). Pour dernière tentative, il leur proposa une conférence à Limoges, offrant de s'y rendre de son côté, avec son père, accompagné de peu de monde, pour écarter toute défiance (10). La ville de Limoges était alors assiégée par le roi d'Angleterre; on ne sait si les confédérés consentirent formellement à laisser entrer leur ennemi, ou si le jeune homme, empressé de se faire valoir, promit en leur nom plus qu'il ne devait. Quoi qu'il en soit, lorsque Henry II arriva devant les portes de la ville, il les trouva fermées, et reçut du haut des remparts une volée de flèches, dont l'une perça son pourpoint et l'autre blessa un de ses chevaliers à côté de lui (11). Cette aventure passa pour une méprise, et, à la suite d'une nouvelle explication avec les chefs des insurgés, il fut convenu que le roi entrerait librement dans Limoges, pour y parlementer avec son fils Geoffroy. Ils se réunirent en effet sur la grande place du marché; mais, pendant l'entrevue, les Aquitains qui formaient la garnison du château, ne pouvant voir de sang-froid s'entamer des négociations qui devaient ruiner tous leurs projets d'indépendance, tirèrent de loin sur le vieux roi, qu'ils reconnurent à ses vêtements et à la bannière qu'on portait près de lui (12). Un des carreaux d'arbalète lancés du haut de la citadelle traversa l'oreille de son cheval (13). Les larmes lui vinrent aux yeux; il fit ramasser la flèche, et la présentant à Geoffroy : « Parle, mon fils, lui dit-il, « que t'a fait ton malheureux père, pour mériter « que tu fasses de lui un but pour tes archers (14)? »

(1) Per fenestram ecclesiæ evolavit nec usquàm apparuit... (Jo. Brompton., apud script. rerum francic., t. XIII, p. 215.)

(2) Istud Ricardus referre solebat, asserens non esse mirandum si de tali genere procedentes, sese mutuò infestent, tanquàm de diabolo venientes et ad diabolum transeuntes... (Ibid.)

(3) Roger. de Hoved., p. 619.

(4) ...Henrico regi Angliæ sicut patri suo et domino fidelitatem servaturum... (Ibid.)

(5) Ibid.

(6) Nunquid venisti exhæredare me de meo jure nativo? (Jo. Brompton., apud script. rerum franc., t. XIII, p. 215.)

(7) Non ignoras hoc nobis naturaliter fore proprium et ab atavis insertum ut nemo nostrûm alterum diligat. (Joh. Brompton., apud script. rerum francic., t. XIII, p. 215.)

(8) Roger. de Hoved., p. 619.

(9) Script. rerum francic., t. XIII.

(10) Cum paucis... (Roger. de Hoved., p. 619.)

(11) In eum miserunt sagittas, et tunicale ejus perforaverunt, et quemdam militem suum coràm oculis ejus vulnerârunt... (Ibid.)

(12) Castelli satellites sagittas direxerunt. (Ibid.)

(13) Ibid. — Script. rerum francic., t. XVIII, p. 704.

(14) ...Ferrum sagittæ offerens cum singultu, plenus la-

1183 Quels que fussent les torts de Geoffroy envers son père, il n'était point coupable dans cette circonstance; car les archers qui avaient pris le roi d'Angleterre pour but n'étaient point soldats à gages mais alliés volontaires de son fils. Les écrivains du nord lui reprochent de ne les avoir point recherchés et punis (1); mais il n'avait pas sur eux un pareil droit; et, puisqu'il avait lié sa cause à leur inimitié nationale, il fallait que, bon gré mal gré, il en subît toutes les conséquences. Henry le Jeune, piqué de voir ses efforts échouer contre l'opiniâtreté des Aquitains, déclara qu'ils étaient tous d'obstinés rebelles, et que de sa vie il n'aurait plus ni paix ni trêve avec eux, et serait fidèle à son père, en tout temps et en tout lieu (2). Pour signe de cette soumission, il remit à la garde du roi son cheval et ses armes, et demeura plusieurs jours auprès de lui, dans l'apparence de l'amitié la plus intime (3).

Mais par une sorte de fatalité dans la vie du fils aîné de Henry II, c'était toujours au moment même où il faisait à un parti les plus grandes protestations de dévouement, qu'il était le plus près de s'en séparer et de s'engager dans le parti contraire. Après avoir, selon les paroles d'un historien du temps, mangé à la même table que son père et mis sa main au même plat (4), il le quitta subitement, se lia de nouveau à ses adversaires, et partit pour le Dorat, ville des marches de Poitou, où était le grand quartier des insurgés (5). Il y mangea avec eux à la même table, comme il avait fait avec le roi, leur jura pareillement loyauté envers et contre tous, et, peu de jours après, il les abandonna pour retourner à l'autre camp (6). Il y eut alors de nouvelles scènes de tendresse entre le père et le fils; celui-ci crut acquitter sa conscience en priant le vieux roi d'être miséricordieux envers les révoltés (7). Il promit témérairement, en leur nom, la reddition du château de Limoges, et annonça qu'il suffirait d'envoyer des parlementaires à la garnison, pour recevoir ses serments et des otages (8). Mais il n'en fut pas ainsi, et ceux qui vinrent de la part du roi d'Angleterre furent presque tous tués par les Aquitains (9). D'autres qu'on envoya en même temps aux quartiers de Geoffroy, pour négocier avec lui, furent attaqués à coups d'épée, en sa présence et sous ses yeux; deux furent tués, le troisième blessé grièvement, et le quatrième jeté dans l'eau, du haut d'un pont (10). C'est ainsi que l'esprit national, sévèrement et cruellement inflexible, se jouait des espérances des princes et de leurs projets de réconciliation. 1183

Très-peu de temps après ces événements, Henry II reçut un message qui lui annonçait que son fils aîné, tombé dangereusement malade à Château-Martel, près de Limoges, demandait à le voir (11). Le roi, ayant l'esprit encore frappé de ce qui venait d'arriver à ses gens, et de ce qui lui était arrivé à lui-même dans les deux conférences de Limoges, soupçonna quelque embûche de la part des insurgés : il craignit, dit un auteur du temps, la scélératesse de ces conspirateurs (12), et, malgré les assurances du messager, n'alla point à Château-Martel. Mais bientôt un second envoyé vint lui apprendre que son fils Henry était mort, le onzième jour du mois de juin, dans sa vingt-septième année (13). Le jeune homme, à ses derniers moments, avait donné de grandes marques de contrition et de repentir; il avait voulu être traîné avec une corde hors de son lit, et placé sur des sacs remplis de cendre (14). Cette perte imprévue causa au roi une vive affliction et augmenta sa colère contre les Aquitains, sur la perfidie desquels il rejetait le sentiment de timidité qui l'avait retenu loin de son fils mourant (15). Geoffroy lui-même, touché du deuil de son père, revint alors auprès de lui, et abandonna ses alliés, qui dès lors se trouvèrent seuls en face de la famille dont les divisions avaient fait leur force (16). Le lendemain des funérailles de Henry le Jeune, le roi d'Angleterre attaqua vivement d'assaut la ville et la forteresse de Limoges; il s'en empara, ainsi que des châteaux de plusieurs des confédérés, qu'il détruisit de fond en comble (17). Il poursuivit Bertrand

crymis ait : « O fili, si infelix ego pater unquàm à te filio merui sagittari edicito... » (Sc. rer. franc., t. XVIII, p. 704.)

(1) Quod filii ejus Gaufridus et Henricus non vindicârunt.. (Roger. de Hoved., p. 619.)

(2) Eos prorsùs inobedientes asseruit et rebelles, quare eis prorsùs relictis, ad patris servitium revertebatur... (Ibid.)

(3) Et patri arma sua et equum tradidit conservanda, et sic cum patre aliquot diebus... (Ibid.)

(4) Verùm cùm in eâdem mensâ cum patre comedisset; in eodem catino manum intinxisset... (Ibid.)

(5) Se iterùm cum patris sui inimicis sacramento obligavit, et profectus est Doratum... (Ibid.)

(6) Ibidem.

(7) Supplicavit ei ut misericorditer ageret... (Ibid.)

(8) Ad accipiendos obsides... (Ibid.)

(9) Qui ferè omnes ab eis qui tradere debebant infecti sunt... (Roger. de Hoved., p. 619.)

(10) De ponte in aquam projectus ipso Gaufrido præsente. Ibid., p. 620.)

(11) Ibid.

(12) Non esse sibi tutum nequissimis conspiratoribus se credere... (Guill. Neubrig. apud script. rerum francic., t. XVIII, p. 31.)

(13) Roger. de Hoved., p. 621-628.

(14) Trahite me à lecto per hunc funem, et imponite me lecto illi cinereo... (Ibid.)

(15) Prævalente formidine... (Script. rerum francic., t. XVIII, p. 3.)

(16) Ibidem.

(17) Non relinquens lapidem super lapidem... (Roger. de Hoved., p. 621-628.)

1183 à 1184 de Born avec plus d'acharnement encore que tous les autres; « car il croyait, dit un ancien récit, que « toute la guerre que le jeune roi, son fils, lui « avait faite, Bertrand la lui avait fait faire; et pour « cela il vint devant Haute-Fort pour le prendre et « le ruiner (4). »

Le château de Haute-Fort ne tint pas longtemps contre toutes les forces du roi, unies à celles de ses deux fils, Richard et Geoffroy de Bretagne. Forcé de se rendre à merci, Bertrand de Born fut mené à la tente de son ennemi, qui, avant de prononcer l'arrêt du vainqueur contre le vaincu, voulut goûter quelque temps le plaisir de la vengeance, en traitant avec dérision l'homme qui s'était fait craindre de lui et s'était vanté de ne pas le craindre. « Bertrand, lui dit-il, vous qui prétendiez n'avoir « en aucun temps besoin de la moitié de votre sens, « sachez que voici une occasion où le tout ne vous « ferait pas faute (2).—Seigneur, répondit l'homme « du midi avec l'assurance habituelle que lui don- « nait le sentiment de sa supériorité d'esprit, il est « vrai que j'ai dit cela, et j'ai dit la vérité.—Et moi, « je crois, dit le roi, que votre sens vous a failli (3). « — Oui, seigneur, répliqua Bertrand d'un ton « grave, il m'a failli le jour où le vaillant roi, votre « fils, est mort; ce jour-là j'ai perdu le sens et la « raison (4). » Au nom de son fils, qu'il ne s'attendait nullement à entendre prononcer, le roi d'Angleterre fondit en larmes, et s'évanouit. Quand il revint à lui, il était tout changé; ses projets de vengeance avaient disparu, et il ne voyait plus dans l'homme qui était en son pouvoir, que l'ancien ami du fils qu'il regrettait. Au lieu de reproches amers et de l'arrêt de mort ou de dépossession auquel Bertrand eût pu s'attendre : « Sire Bertrand, « sire Bertrand, lui dit-il, c'est à bon droit que « vous avez perdu le sens pour mon fils; car il vous « voulait du bien plus qu'à homme qui fût au « monde : et moi, pour l'amour de lui, je vous « donne la vie, votre avoir, et votre château (5). Je « vous rends mon amitié et mes bonnes grâces, et « vous octroie cinq cents marcs d'argent pour les « dommages que vous avez reçus. »

Le malheur qui venait de frapper la famille de Henry II réconcilia non-seulement les fils et le père, 1184 mais encore le père et la mère, ce qui était plus difficile d'après le genre d'inimitié qui existait entre eux (6). La tradition vulgaire accuse Éléonore d'avoir fait périr par le poison une des maîtresses de son mari, fille d'un baron anglo-normand, et nommée Rosamonde ou Rosemonde. Il y eut entre les deux époux un retour de bonne intelligence, et la reine d'Angleterre, après un emprisonnement de dix années, fut rendue à liberté. En sa présence, la paix de la famille fut solennellement jurée et confirmée par écrit et par serment, comme dit un historien du siècle, entre le roi Henry et ses fils Richard, Geoffroy et Jean, dont le dernier, jusqu'alors, s'était trouvé trop jeune pour jouer un rôle dans les intrigues de ses frères (7). Les chagrins continuels que les révoltes des autres avaient causés au roi l'avaient conduit à reporter sur Jean sa plus grande affection; et cette préférence même avait contribué à aigrir les trois aînés, et à rendre courts les instants de concorde (8). Après quelques 1185 mois de bonne intelligence, la paix fut de nouveau troublée par l'ambition de Geoffroy. Il demanda le comté d'Anjou, pour le joindre à son duché de Bretagne, et, ayant essuyé un refus, il passa en France, où, en attendant peut-être l'occasion de recommencer la guerre, il se livra aux amusements de la cour (9). Renversé de cheval dans un tournoi, il fut foulé sous les pieds des chevaux des autres combattants, et mourut de ses blessures (10). Après sa mort, ce fut le tour du comte Richard de renouer amitié avec le roi de France, contre la volonté de son père (11).

La couronne de France venait d'échoir à Philippe, deuxième du nom, jeune homme qui affectait 1186 pour Richard encore plus d'amitié que son père Louis VII n'en avait témoigné à Henry le Jeune. « Chaque jour, dit un historien du temps, ils man- « geaient à la même table et au même plat, et, la « nuit, ils couchaient dans le même lit (12). » Cette 1186 à 1187 grande amitié déplaisait au roi d'Angleterre, et l'inquiétait pour l'avenir. Il envoya en France de nombreux messages pour rappeler son fils auprès de lui : Richard répondait toujours qu'il allait venir,

(1) ...Car el crezia que tota la guerra quel reis joves, sos fillz, l'avia faicha, qu'en Bertrans la agues faita far... (Poésies des Troubadours, collection de M. Raynouard, t. V, p. 86.)

(2) ...Mas sapchatz qu'ara vos besogna ben totz. (Ibid. p. 87.)

(3) ...En cre ben qu'el vos sia aras faillitz... (Ibid.)

(4) ...En perdi lo sen, e'l saber et la connoissensa... (Ibid.)

(5) En Bertrans, en Bertrans, vos avetz ben drech et es ben razos, si vos avetz perdut lo sen per mon fill qu'el vos volia meils que ad hom del mon... (Ibid.)

(6) Script. rerum francic., t. XIII, p. 749.

(7) Rex firmavit pacem et finalem concordiam scripto et sacramento inter Ricardum et Gaufridum et Joannem filios suos coràm Alienor matre eorum... (Roger. de Hoved., p. 623.)

(8) Script. rerum francic., t. XIII, p. 150.

(9) Ibid., t. XVIII, p. 3.

(10) Ibid. — Roger. de Hoved., p. 631.

(11) Ricardus comes Pictaviæ remansit cum rege Franciæ contra voluntatem patris sui...(Ibid., p. 635.)

(12) Singulis diebus in unà mensâ ad unum catinum manducabant, et in noctibus non separabat eos lectus... (Ibid.)

1186 à 1187 et ne se pressait point (1). Enfin il se mit en route, comme pour se rendre à la cour de son père; mais passant par Chinon, où était l'un des trésors royaux, il en enleva la plus grande partie, malgré la résistance des gardiens (2). Avec cet argent il alla en Poitou, et se mit à fortifier et à garnir de munitions et d'hommes plusieurs châteaux du pays (3). Les derniers événements avaient fait succéder une grande apathie à l'ancienne effervescence des Aquitains, et les haines que Richard avait soulevées par son manque de foi et sa dureté étaient encore trop vives pour que les hommes mécontents du gouvernement angevin eussent confiance en lui. Il resta donc seul, et ne pouvant rien entreprendre sans le concours des barons du pays, il prit le parti de revenir à son père, et de lui demander grâce, plutôt par nécessité que de bon cœur (4). Le vieux roi, qui avait épuisé en vain toutes les formes solennelles de réconciliation entre lui et ses fils, essaya cette fois de lier Richard par un serment sur l'Évangile, qu'il lui fit prêter en présence d'une grande assemblée de clercs et de laïques (5).

1187 La nouvelle tentative ambitieuse du comte de Poitiers, demeurant sans effet, n'entraîna point la rupture de la paix entre les rois de France et d'Angleterre. Ces deux rois étaient convenus depuis longtemps d'avoir une entrevue, où ils régleraient d'une manière définitive les points d'intérêt qui pouvaient renouveler et entretenir leurs mésintelligences. Ils se rendirent, dans le mois de janvier 1187, entre Trie et Gisors, près du grand orme, lieu ordinaire des conférences politiques. Les conquérants chrétiens de la Syrie et de la Palestine éprouvaient alors de grands revers. Jérusalem et le bois de la vraie croix venaient de retomber au pouvoir des mahométans, commandés par Salah-Eddin, vulgairement nommé Saladin (6). La perte de cette grande relique excita de nouveau l'enthousiasme pour la croisade, un peu refroidi depuis un demi-siècle. Le pape accablait de messages les princes de la chrétienté, pour les engager à faire la paix entre eux, et la guerre aux infidèles. Les cardinaux promettaient de renoncer aux richesses et aux plaisirs, 1187
de ne plus recevoir aucun présent et de ne plus monter à cheval, tant que la terre sainte ne serait pas reconquise, de se croiser les premiers, et d'aller, demandant l'aumône, à la tête des nouveaux pèlerins (7). Des prédicateurs et des missionnaires se rendaient à toutes les cours, à toutes les assemblées des grands et des riches; et il en vint plusieurs à l'entrevue des rois de France et d'Angleterre, entre autres, Guillaume, archevêque de Tyr, l'un des hommes les plus célèbres du temps par son savoir et son éloquence.

Cet homme eut le talent de déterminer les deux rois, qui ne pouvaient s'entendre sur aucune de leurs affaires, à s'accorder pour faire la guerre aux Sarrasins, en ajournant leurs propres différends (8). Tous deux se conjurèrent, comme frères d'armes, pour ce qu'on appelait la cause de Dieu, et, en signe de leur engagement, reçurent des mains de l'archevêque une croix d'étoffe, qu'ils appliquèrent sur leurs habits; celle du roi de France était rouge, et celle du roi d'Angleterre était blanche (9). En les prenant, ils se signèrent au front, à la bouche et à la poitrine, et firent serment de ne point quitter la croix du Seigneur, ni sur terre ni sur mer, ni en champs ni en villes, jusqu'à leur retour du *grand passage* (10). Beaucoup de seigneurs des deux royaumes firent le même vœu, entraînés par l'exemple des rois, par le désir d'obtenir la rémission de tous leurs péchés, par les discours populaires qui roulaient tous sur ce sujet, et même par des chansons en langue vulgaire ou en langue latine, qui circulaient alors (11). Une de ces dernières, composée par un clerc d'Orléans, et répandue jusqu'en Angleterre, y excita, dit un contemporain, un grand nombre d'hommes à prendre la croix (12); bien qu'écrite dans la langue savante, cette pièce de poésie porte une assez forte empreinte des idées et du style de l'époque, pour mériter d'être traduite.

« Le bois de la croix est la bannière de notre « chef, celle que suit notre armée (13).

« Nous allons à Tyr, c'est le rendez-vous des

(1) Frequenter misit suos nuncios in Franciam... (Roger. de Hoved., p. 635.)

(2) Maximam partem thesaurorum patris sui, invito custode secum asportavit. (Ibid.)

(3) Castella sua Pictaviæ indè munivit... (Ibid.)

(4) Ibid.

(5) Coràm multis tàm clericis quàm laicis, super sancta Evangelia juravit ei fidelitatem contra omnes homines... (Ibid.)

(6) Ibid.., p. 635-640.

(7) Fleury, Hist. ecclésiast., t. XV, p. 498.

(8) Et qui priùs hostes erant, illo prædicante, facti sunt amici. (Roger. de Hoved., p. 641.)

(9) Rex Franciæ et gens sua susceperunt cruces rubeas, et rex Angliæ et gens sua susceperunt cruces albas. (Roger. de Hoved., p. 641.)

(10) Signantes se in fronte, in ore, in pectore et in corde... nec crucem Domini derelicturos neque in terrâ neque in mari, neque in urbe, donec reversi fuerint in domos suas, si Deus det... (Script. rerum francic., t. XII, p. 556.)

(11) Plures catervatim ruebant ad susceptionem crucis... (Ibid.)

(12) Ad crucem accipiendam multorum animos excitavit. (Roger. de Hoved., p. 639.)

(13) Lignum crucis
Signum ducis
Sequitur exercitus.
(Ibid.)

1187 « braves : c'est là que doivent aller ceux qui font « tant d'efforts pour acquérir, sans nul fruit, le « renom de chevalerie (1).

« Le bois de la croix, etc.

« Mais, pour cette guerre, il faut des combat- « tants robustes, et non des hommes amollis ; ceux « qui soignent leur corps à grands frais n'achètent « point Dieu par des prières (2).

« Le bois de la croix, etc.

« Qui n'a point d'argent, s'il est fidèle, la foi sin- « cère lui suffira ; c'est assez du corps du Seigneur « pour toute provision de voyage au soldat qui dé- « fend la croix (3).

« Le bois de la croix, etc.

« Le Christ, en se livrant au supplice, a fait un « prêt au pécheur ; pécheur, si tu ne veux pas mou- « rir pour celui qui est mort pour toi, tu ne rends « pas ce que Dieu t'a prêté (4).

« Le bois de la croix, etc.

« Écoute donc mon conseil ; prends la croix, et « dis, en faisant ton vœu : Je me recommande à « celui qui est mort pour moi, qui a donné pour « moi son corps et sa vie (5).

« Le bois de la croix est la bannière de notre chef, « celle que suit notre armée. »

Le roi d'Angleterre, portant la croix blanche sur l'épaule, se rendit au Mans, où il assembla son conseil pour délibérer sur les moyens de pourvoir aux frais de la guerre sainte à laquelle il venait de s'engager (6). Il fut décidé que, dans tous les pays soumis à la domination angevine, tout homme serait forcé de livrer la dixième partie de son revenu et de ses biens meubles, mais que de cette décimation universelle seraient exceptés, les armes, les chevaux et les vêtements des chevaliers, les chevaux, les livres, les vêtements et tous les ornements des prêtres, ainsi que les joyaux et les pierres précieuses, tant des laïques que des clercs (7). Il fut établi, en outre, que les clercs, les chevaliers et les sergents d'armes qui prendraient la croix, ne payeraient rien, mais que les bourgeois et les paysans qui se joindraient à l'armée, sans l'exprès consentement de leurs seigneurs, n'en payeraient pas moins leur dixième (8). 1187

Le subside décrété au Mans pour la nouvelle croisade fut levé sans beaucoup de violence dans l'Anjou, la Normandie et l'Aquitaine. La seule mesure comminatoire, employée dans ces divers pays, où la puissance de Henry II était modérée par des traditions d'administration nationale, fut un arrêt d'excommunication lancé par les archevêques et les évêques contre quiconque ne remettrait pas fidèlement sa quote-part aux hommes chargés de recueillir l'impôt (9). La collecte se fit dans chaque paroisse par une commission composée du prêtre desservant, d'un templier, d'un hospitalier, d'un officier royal, d'un clerc de la chapelle du roi, d'un officier et d'un chapelain du seigneur du lieu (10). La composition de ce conseil, où des hommes de la localité avaient place, offrait aux habitants quelque garantie d'impartialité et de justice. De plus, si une contestation venait à s'élever sur la quotité de la somme exigée, on devait convoquer quatre ou six personnes notables de la paroisse, pour déclarer, sous le serment, la valeur des biens meubles du contribuable, que leur témoignage devait condamner ou absoudre (11). Ces précautions usitées, même au moyen âge, dans les contrées où l'administration publique n'était pas proprement un gouvernement de conquête, furent probablement aussi pratiquées en Angleterre, à l'égard des comtes, des barons, des chevaliers, des évêques, en un mot, de tous les hommes de race normande ; mais elles furent complétement omises à l'égard des bourgeois saxons : on les remplaça par une manière de procé-

(1) Qui certant quotidiè
Laudibus militiæ
Gratis insigniri.
(Roger. de Hoved., p. 639.)

(2) Non enim qui pluribus
Cutem curant sumptibus
Emunt Deum precibus.
(Ibid.)

(3) Satis est dominicum
Corpus ad viaticum
Crucem defendenti.
(Ibid.)

(4) Christus tradens se tortori,
Mutuavit peccatori.
. . . . . .
(Ibid.)

(5) Crucem tollas, et vovendo
Dicas illi : Me commendo,
Qui.....
(Roger. de Hoved., p. 639.)

(6) Ibidem., p. 641. — Script. rerum francic., t. XVI, p. 163.

(7) Exceptis armis et equis et vestibus militum, et equis et libris et vestimentis et omni capellâ clericorum, et lapidibus pretiosis tàm laicorum quàm clericorum... (Roger de Hoved., p. 641.)

(8) Burgenses verò et rustici, qui sine licentiâ dominorum suorum crucem acceperint, nihilominùs decimas suas debent... (Ibid., p. 642.)

(9) Ibidem.

(10) Ibidem.

(11) Eligantur de parochiâ quatuor vel sex viri legitimi,

1187 der plus expéditive, toute différente, et qui mérite d'être remarquée (1).

Le roi Henry passa la mer; et pendant que ses officiers, clercs et laïques, recueillaient, aux termes de ses ordonnances, l'argent des possesseurs de terres, il fit dresser une liste des plus riches bourgeois de toutes les villes, et les fit sommer personnellement d'avoir à se présenter devant lui à un jour et dans un lieu qu'il fixait (2). L'honneur d'être admis en la présence du petit-fils du conquérant fut de cette manière octroyé à deux cents bourgeois de Londres, à cent d'York, et à un nombre proportionné d'habitants des autres villes et bourgs (3). Les lettres de convocation n'admettaient ni excuse ni retard. Ces bourgeois ne vinrent pas tous le même jour; car le roi Henry n'aimait pas plus que ses aïeux les grands rassemblements d'Anglais (4). On les reçut par bandes, à différents jours et dans différents lieux (5). A mesure qu'ils comparaissaient, on leur signifiait, par interprète, la somme qu'on exigeait d'eux; « et ainsi, dit un « contemporain, le roi leur prit à tous la dîme de « leurs propriétés, d'après l'estimation de gens de « bien qui connaissaient leurs revenus et leurs « meubles (6). Ceux qu'il trouva rebelles, il les fit « aussitôt incarcérer, et les retint dans ses prisons « jusqu'à ce qu'ils eussent payé le dernier sou (7). « Semblablement fit-il pour les Juifs d'Angleterre; « ce qui lui procura des sommes incalculables (8). » Cette assimilation des hommes de race anglaise aux Juifs peut donner la mesure de leur état politique, au commencement du second siècle après la conquête. L'on doit observer en outre que la convocation des habitants des villes par le roi, loin d'être un signe de liberté civile, fut, au contraire, dans cette circonstance et dans beaucoup d'autres semblables, une marque de servitude, et un moyen de vexation appliqué spécialement aux hommes de condition inférieure.

Malgré le traité et le serment des deux rois, ce fut à toute autre chose qu'à reconquérir Jérusalem qu'on employa le taillage des Saxons et des Juifs d'Angleterre, les contributions des nobles de ce 1187
pays et celles des provinces du continent. L'antique ennemi ne dormait pas, disent les historiens du siècle, et sa malice ralluma promptement la guerre entre ceux qui venaient de jurer de ne plus porter les armes contre des chrétiens jusqu'à leur retour de la terre sainte (9). L'occasion de cette rupture fut une querelle d'intérêt entre Richard de Poitiers et le comte de Toulouse, Raymond de Saint-Gilles. Les Aquitains et les Poitevins, qui avaient repris des forces et de l'énergie depuis leur dernière défaite, profitèrent du trouble causé par cette querelle pour faire de nouveaux complots et de nouvelles ligues contre la puissance anglo-normande. De son côté, le roi de France, suivant la politique de ses aïeux, ne put se défendre d'entrer dans le parti des adversaires des Normands, et d'attaquer dans le Berry les châteaux forts qui relevaient du roi d'Angleterre (10). Bientôt la guerre s'étendit sur toute la frontière des pays gouvernés par les deux rois. Il y eut de part et d'autre beaucoup de villes prises et reprises, de fermes incendiées, de vignobles dévastés; enfin les deux puissances rivales, fatiguées de se nuire inutilement, résolurent de traiter pour la paix (11). Les rois Henry et Philippe se donnèrent 1188
un rendez-vous sous le grand orme, entre Trie et Gisors; mais ils se quittèrent sans avoir pu s'accorder sur aucun point (12). Le plus jeune des deux rois, irrité du peu de succès de l'entrevue, s'en prit à l'arbre sous lequel elle avait eu lieu, et le fit abattre, en jurant, par les saints de France, que jamais plus il ne se tiendrait de *parlement* à cette place (13).

Durant le cours de la guerre, Richard, contre lequel, du moins en apparence, le roi Philippe l'avait commencée, manifesta subitement quelque tendance à se rapprocher de ce roi, ce qui alarma beaucoup son père. Il alla jusqu'à proposer de soumettre au jugement des barons de France le différend qui existait entre lui et le comte Raymond de Saint Gilles. Henry II n'y consentit point, et, se défiant de son fils, il ne voulut traiter pour la paix que dans une entrevue personnelle avec Philippe (14).

qui jurati dicant quantitatem illam quam ille debuisset dixisse... (Rog. de Hoved., p. 641.)

(1) Dominus rex misit servientes suos per singulos comitatus Angliæ ad decimas colligendas, sed de singulis urbibus... (Ibid., p. 642.)

(2) ...De singulis urbibus totius Angliæ fecit eligi omnes ditiores, et fecit omnes sibi præsentari... (Ibid.)

(3) Ibid.

(4) Ibid.

(5) Diebus et locis statutis. (Ibid.)

(6) Quibus cepit... secundùm æstimationem virorum fidelium qui noverant... (Ibid.)

(7) Si quos autem invenisset rebelles, statim fecit eos incarcerari... donec ultimum quadrantem persolverint (Ib.)

(8) Similiter fecit de Judæis terræ suæ, undè inestimabilem sibi acquisivit pecuniam... (Roger. de Hoved., p. 642.)

(9) Antiqui hostis malitia non quievit. (Script. rerum francic., t. XVIII, p. 14.)

(10) Roger. de Hoved., p. 644.

(11) Ibid., p. 644-645.

(12) Cùm inter illos de pace non potuisset convenire... (Ibid., p. 645.)

(13) Rex Franciæ in iram commotus succidit ulmum... jurans quòd de futuro nunquàm ibi colloquia haberentur... (Ibidem.) — Per sanctos Franciæ. (Scriptores rerum francicarum.)

(14) Roger. de Hoved., p. 646-649.

1188 Dans cette conférence, qui eut lieu près de Bonmoulins, en Normandie, le roi de France fit des propositions où l'intérêt de Richard se trouvait tellement lié au sien, qu'elles semblaient le résultat de quelque pacte secret préalablement conclu entre eux.

A l'une des trêves jurées autrefois par Henry II et Louis, père de Philippe, il avait été convenu que Richard épouserait Alix ou Aliz, fille du roi de France, laquelle recevrait pour dot le comté de Vexin, toujours débattu entre les deux couronnes (1). Pour garantie de l'exécution fidèle de ce traité, Aliz, encore enfant, fut remise entre les mains du roi d'Angleterre, afin qu'il en eût la garde jusqu'à son âge nubile (2). Mais la guerre ayant bientôt éclaté de nouveau, et les fils du roi d'Angleterre s'étant ligués avec le roi de France, le mariage fut différé, sans que pour cela Henry II se dessaisît de la jeune fille qui lui avait été confiée. Il paraissait vouloir la garder comme otage; mais on croyait généralement que la raison politique n'était pas le seul motif qui la lui faisait retenir captive dans un château d'Angleterre, et qu'il avait conçu pour elle une violente passion, qu'il satisfit même, disent plusieurs historiens, après la mort de sa maîtresse Rosemonde (3). Quelques-uns assurent que, dans le temps de la guerre contre ses fils, il avait résolu de prendre Aliz pour épouse, et de répudier Éléonore, afin d'obtenir pour lui-même l'appui que le roi de France prêtait à ses adversaires (4). Mais ce fut vainement qu'alors il sollicita son divorce auprès de la cour de Rome, et que, pour l'obtenir, il combla de présents les légats pontificaux (5).

Dans les conférences qu'il avait eues précédemment avec le roi d'Angleterre, Philippe avait plusieurs fois réclamé la conclusion du mariage de sa sœur Aliz avec le comte de Poitiers, et ce fut la première des conditions qu'il proposa au congrès de Bonmoulins. Il demanda en outre que son futur beau-frère fût déclaré, par avance, héritier de tous les États du roi Henry, et reçût en cette qualité le serment d'hommage des barons d'Angleterre et du continent (6). Mais Henry II ne voulut point y consentir, craignant le chagrin que lui avait causé autrefois l'élévation prématurée de son fils aîné (7). 1188
A ce refus, Richard, outré de colère, fit de nouveau ce qu'il avait fait tant de fois. En la présence même de son père, se tournant vers le roi de France, et joignant les deux mains entre les siennes, il se déclara son vassal, et lui fit hommage pour les duchés de Normandie, de Bretagne et d'Aquitaine, et pour les comtés de Poitou, d'Anjou et du Maine (8). Pour ce serment de foi et d'hommage, Philippe lui donna en fief les villes de Châteauroux et d'Issoudun (9).

Cette usurpation de tous les droits paternels sur le continent était le coup le plus sensible que Richard eût encore porté à son père; c'était le commencement d'une nouvelle querelle domestique aussi violente que l'avait été la première de toutes, excitée, comme on l'a vu plus haut, par les tentatives d'usurpation de Henry le Jeune. Les populations mécontentes le sentirent, et elles se montrèrent agitées d'un soudain mouvement de révolte. Les barons qui, depuis plus de deux ans, se tenaient en repos, les gens du Poitou, naguère encore ennemis jurés de Richard, se déclarèrent pour sa cause, du moment qu'ils crurent le voir en inimitié mortelle avec le roi (10). Henry II vint à Saumur faire ses préparatifs de guerre, pendant que ses barons et ses chevaliers le quittaient en foule pour suivre son fils, dont le parti, soutenu par le roi de France et toutes les provinces du midi, semblait devoir être le plus fort (11). Le roi d'Angleterre avait pour lui la majorité des Normands, les Angevins, et ceux qu'effrayaient les sentences d'excommunication dont le légat du pape voulut bien lui prêter l'appui. Mais, pendant que les clercs de l'Anjou prononçaient dans leurs églises ces sentences ecclésiastiques, les Bretons, entrant à main armée, dévastaient le pays et attaquaient les lieux forts et les châteaux du roi (12). Accablé sous la mauvaise fortune qui, depuis si longtemps, le poursuivait presque sans relâche, Henry tomba malade de chagrin, et, ne prenant aucune mesure militaire, laissa au légat et aux archevêques tout le soin de sa défense. Ils multiplièrent les arrêts d'excommunication et d'interdit, et envoyèrent messages sur messages à Richard et au roi de France, leur faisant tour à tour

(1) Voyez livre VII.

(2) Filiam regis Franciæ in custodiâ suâ dudum receperat ut eam Ricardo filio suo copularet... (Script. rerum francic., t. XIII, p. 214.)

(3) Quam post mortem Rosamundæ defloravit... (Ibid.)

(4) Ut sic majori favore Francorum fretus, filios proprios exhæredaret... (Ibid.)

(5) Hugolinum cardinalem ad divortiandum inter illum et reginam Elianoram invitarat. (Ibid.)

(6) Et permisisset ipsi Ricardo hæredi suo, fieri homagia et fidelitates... (Roger. de Hoved., p. 649.)

(7) Non immemor injuriarum quas rex filius suus ei fecerat pro simili exaltatione... (Roger. de Hoved., p. 649.)

(8) Devenit homo ligius regis Franciæ de omnibus tenementis patris sui transmarinis; et fidelitatem juravit ei contra omnes homines. (Ibid.)

(9) Pro homagio suo... (Ibid.)

(10) Habuit comes Ricardus Britones confederatos cum Pictaviensibus. (Math. Paris., p. 151.)

(11) Plures de comitibus et baronibus suis, eo relicto, adhæserunt regi Franciæ et comiti contra eum. (Roger. de Hoved., p. 652.)

(12) Britones hostiliter intraverunt in terram regis Angliæ et devastaverunt eam. (Ibid.)

1188 des menaces et des caresses (1). Ils eurent peu d'influence sur l'esprit de Richard, mais davantage sur celui de Philippe, toujours aussi disposé à la paix qu'à la guerre, pourvu qu'il espérât y gagner.

1189 Le roi de France consentit donc à tenir avec l'autre roi une conférence, où Richard se rendit bon gré mal gré, et où vinrent Jean d'Anagni, cardinal, légat du pape, et les archevêques de Reims, de Bourges, de Rouen et de Canterbury (2). Philippe proposa au roi d'Angleterre à peu près les mêmes conditions qu'à l'entrevue de Bonmoulins, c'est-à-dire, le mariage d'Aliz avec Richard, et la désignation de ce dernier comme héritier de tous les domaines de son père, sous la garantie du serment d'hommage de tous les barons d'Angleterre et du continent (3). Mais Henry II qui avait, encore plus qu'à la conférence précédente, sujet de se défier de Richard, refusa de nouveau cette demande, et proposa de marier Aliz avec Jean, son autre fils, qui, jusqu'à ce jour, s'était montré obéissant et bien affectionné envers lui (4). Il dit que, si l'on approuvait ce mariage, il n'aurait aucune répugnance à déclarer Jean son héritier, pour toutes les provinces du continent (5). Cette proposition tendait à la ruine de Richard, et, soit par scrupule d'honneur, soit par défaut de confiance dans le plus jeune des fils de Henry II, le roi de France refusa d'y souscrire et d'abandonner son allié (6). Le cardinal Jean prit alors la parole pour déclarer que, selon sa mission expresse, il allait mettre le royaume de France sous l'interdit (7). « Seigneur légat, répondit le roi Philippe, rends « ton arrêt, s'il te plaît; car je ne le crains point (8). « L'Église romaine n'a aucun droit de sévir contre « le royaume de France, ni par interdit, ni autre- « ment, quand le roi juge à propos de s'armer « contre des vassaux rebelles pour venger ses « propres injures et l'honneur de sa couronne (9); « d'ailleurs, je vois à ton discours que tu as déjà « flairé les sterlings du roi d'Angleterre (10). » Richard, dont l'intérêt se trouvait bien plus fortement compromis dans cette affaire, ne s'en tint pas à des railleries contre l'envoyé pontifical; il tira son 1189
épée, et se serait porté à quelque violence, si les assistants ne l'avaient retenu (11).

Le vieux roi, forcé de combattre, rassembla son armée; mais ses meilleurs soldats l'avaient abandonné pour aller se joindre à son fils. Il perdit en peu de mois les villes du Mans et de Tours avec tout leur territoire; et pendant que le roi de France l'attaquait en Anjou par la frontière du nord, les Bretons s'avançaient par l'ouest, et les Poitevins par le sud (12). Sans moyens de défense et sans autorité, affaibli d'esprit et de corps, il prit le parti de solliciter la paix, en offrant de se résigner à tout (13). La conférence des deux rois (car il paraît que Richard n'y assista point, et qu'il attendit à l'écart l'issue des négociations) eut lieu dans une plaine entre Tours et Azayl sur-Cher. Les demandes de Philippe furent que le roi d'Angleterre s'avouât expressément son homme-lige, et se remît entre ses mains, à merci et à miséricorde (14); qu'Aliz fût donnée en garde à cinq personnes au choix de Richard, jusqu'à son retour de la croisade, où il devait se rendre avec le roi de France, à la mi-carême (15); que le roi d'Angleterre renonçât à tout droit de suzeraineté sur les villes du Berry, qui anciennement relevaient des ducs d'Aquitaine, et qu'il payât au roi de France vingt mille marcs d'argent pour la restitution de ses conquêtes (16); que tous ceux qui s'étaient attachés au parti du fils contre le père demeurassent vassaux du fils et non du père, à moins que, de leur propre mouvement, ils ne voulussent revenir à ce dernier (17); qu'enfin le roi reçût son fils Richard en grâce par le baiser de paix, et abjurât sincèrement et de bon cœur toute rancune et toute animosité contre lui (18).

Il n'y avait pour le vieux roi ni moyen ni espoir d'obtenir des conditions moins dures; il s'arma donc de patience autant qu'il put, et conversa avec le roi Philippe, écoutant ses paroles d'un air docile, et comme un homme qui reçoit la loi d'un autre. Tous deux étaient à cheval en plein champ; et tandis qu'ils s'entretenaient bouche à bouche, dit

(1) Roger. de Hoved., p. 652.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Ibid.
(6) Ibid.
(7) Totam terram suam sub interdicto poneret. (Ibid.)
(8) Quòd sententiam suam non timeret. (Ibid.)
(9) Ibid. — Math. Paris., p. 149.
(10) Quod cardinalis jàm sterlingos regis angliæ olfecerat. (Ibid.)
(11) Ibid.
(12) Ex unâ parte Pictavi prætendebant regi Angliæ insidias, ex aliâ parte Britones. (Roger de Hoved., p. 653.)
(13) Rex verò in acto positus. (Roger. de Hoved., p. 653.)
(14) Se in misericordiâ ejus supposuit. (Girald. Cambr. apud script. rerum francic., t. XVII, p. 155.) — Ex toto se posuit in voluntate regis Franciæ. (Roger. de Hoved., p. 654.)
(15) Ibid.
(16) Ibid.
(17) Quòd omnes qui comiti Pictaviensi contra patrem adhæserant, de testamentis suis omnibus et ligantiâ filio solùm intenderint et non patri, nisi ultroneâ voluntate ad ipsum fortè redire voluerint... (Script. rerum francic., t. XVIII, p. 155.)
(18) Quòd filium suum comitem Pictaviensem in osculo recipere, eique iras omnes et indignationem ex corde remittere debuisset... (Ibid.)

1189 un contemporain, il tonna subitement, quoique le ciel fût sans nuages, et la foudre tomba entre eux, sans leur faire aucun mal (1). Ils se séparèrent aussitôt, extrêmement effrayés l'un et l'autre, et, après un petit intervalle, ils revinrent de nouveau; mais un second coup de tonnerre, aussi fort que le premier, se fit entendre presque au même moment (2). Le roi d'Angleterre, que la nécessité où il se trouvait réduit, son chagrin, et la faiblesse de sa santé, rendaient plus facile à émouvoir, liant peut-être cet accident naturel à sa propre destinée, fut tellement troublé, qu'il abandonna les rênes de son cheval et chancela sur la selle, de manière qu'il serait tombé à terre, si ceux qui l'entouraient ne l'eussent soutenu (3). La conférence fut suspendue; et, comme Henry II se trouva trop malade pour assister à une seconde entrevue, on lui porta, à son quartier, les conditions de la paix, rédigées par écrit, pour qu'il y donnât son consentement formel (4).

Ceux qui vinrent de la part du roi de France, le trouvèrent couché sur un lit, et lui lurent le traité de paix, article par article. Quand ils en vinrent à celui qui regardait les personnes engagées secrètement ou ostensiblement dans le parti de Richard, le roi demanda leurs noms, pour savoir combien il y avait d'hommes à la foi desquels on l'obligeait de renoncer (5). Le premier qu'on lui nomma fut Jean, son plus jeune fils. En entendant prononcer ce nom, saisi d'un mouvement presque convulsif, il se leva sur son séant, et promenant autour de lui des yeux pénétrants et hagards (6) : « Est-ce bien vrai, dit-il, « que Jean, mon cœur, mon fils de prédilection, « celui que j'ai chéri plus que les autres, et pour « l'amour duquel je me suis attiré tous mes mal- « heurs, s'est aussi séparé de moi (7)? » On lui répondit qu'il en était ainsi, qu'il n'y avait rien de plus vrai. « Eh bien, dit-il en retombant sur son lit et en « tournant son visage contre le mur, que tout aille « dorénavant comme il pourra; je n'ai plus de 1189
« souci ni de moi ni du monde (8). » Quelques moments après, Richard s'approcha du lit, et demanda à son père le baiser de paix en exécution du traité. Le roi le lui donna avec un air de calme apparent; mais, au moment où Richard s'éloignait, il entendit son père murmurer à voix basse : « Si seulement « Dieu me faisait la grâce de ne point mourir avant « de m'être vengé de toi (9)! » A son arrivée au camp français, le comte de Poitiers redit ces paroles au roi Philippe et à ses courtisans, qui tous firent de grands éclats de rire, et plaisantèrent sur la bonne paix qui venait de se conclure entre le père et le fils (10).

Le roi d'Angleterre, sentant son mal s'aggraver, se fit transporter à Chinon, où, en peu de jours, il tomba dans un état voisin de la mort. A ses derniers moments, on l'entendait proférer des paroles entrecoupées, qui faisaient allusion à ses malheurs et à la conduite de ses fils : « Honte, s'écriait-il, « honte à un roi vaincu! Maudit soit le jour où je « suis né, et maudits de Dieu soient les fils que je « laisse (11)! Les évêques et les gens de religion qui l'entouraient firent tous leurs efforts pour lui faire rétracter cette malédiction contre ses enfants; mais il y persista jusqu'au dernier soupir (12).

Quand il eut expiré, son corps fut traité par ses serviteurs, comme l'avait été autrefois celui de Guillaume le Conquérant; tous l'abandonnèrent, après l'avoir dépouillé de ses derniers vêtements, et avoir enlevé ce qu'il y avait de plus précieux dans la chambre et dans la maison (13). Le roi Henry avait souhaité d'être enterré à Fontevrault, célèbre abbaye de femmes, à quelques lieues au sud de Chinon; on eut peine à trouver des gens pour l'envelopper d'un linceul, et des chevaux pour le transporter (14). Le cadavre se trouvait déjà déposé dans la grande église de l'abbaye, en attendant le jour de

(1) Dùm reges ore ad os loquerentur... (Roger. de Hoved., p. 654.)

(2) Perterriti ad invicem separati sunt... et iterùm auditus est tonitrus major et terribilior priore. . . (Ibid.)

(3) In terram corruisset ex equo in quo sedebat, nisi manibus circumstantium sustentatus fuisset. (Ibid.)

(4) Formam pacis scripto comprehensam Anglorum regi legendam et audiendam attulerunt. (Script. rerum francic., t. XVIII, p. 155.)

(5) Postulans ut nomina eorum omnium scripto commendarentur... (Roger. de Hoved., p. 654.)

(6) ...Strato quo recubabat statim in sessionem exurgens et acriter circumspiciens. (Script. rerum francic., t. XVIII, p. 155.)

(7) Verum ne est, inquit, quòd Johannes cor meum... (Ibid.)

(8) Iterùm se lecto reddens et faciem suam ad parietem vertens : Vadant, inquit, de cætero cuncta sicut poterunt, ego nihil de me ampliùs neque de mundo quicquàm curo. (Script. rerum francic., t. XVIII, p. 155.)

(9) Verbum à patre, quanquàm demissâ voce, audivit : « Nunquàm me Dominus mori permittat, donec dignam de « te vindictam accepero. » (Girald. Cambrens. apud script. rerum francic., ibid.)

(10) Modum concordiæ inter ipsum et patrem referens et verba, grandem Francorum regi et curiæ toti risum excitavit. (Ibid.)

(11) Proh pudor de rege victo! proh pudor! (Ibid.) — Maledixit diei in quâ natus fuit, et maledictionem Dei et suam dedit filiis suis. (Roger. de Hoved., p. 654.)

(12) Quam nunquàm relaxare voluit... (Ibid.)

(13) Quo defuncto, reliquerunt eum, deripientes opes illius. (Ibid.)—Corpus nudum sine amictu quolibet. (Script. rerum francic., t. XVIII, p. 157.)

(14) Vix qui corpus sindone consueret, vix qui ad feretrum equos vel invenirent vel aptarent. (Ibid.) Voyez livre VII.

1189 la sépulture, lorsque le comte Richard apprit par le bruit public la mort de son père (1). Il vint à l'église, et trouva le roi gisant dans un cercueil, la face découverte, et montrant encore, par la contraction de ses traits, les signes d'une violente agonie. Cette vue causa au comte de Poitiers un frémissement involontaire (2). Il se mit à genoux et pria devant l'autel ; mais il se leva après quelques moments, après l'intervalle d'un *pater noster,* disent les historiens du siècle, et sortit pour ne plus revenir (3). Les contemporains assurent que, depuis l'instant où Richard entra dans l'église, jusqu'à celui où il s'éloigna, le sang ne cessa de couler en abondance des deux narines du mort (4). Le lendemain de ce jour, eut lieu la cérémonie de la sépulture; on voulut décorer le cadavre de quelques-uns des insignes de la royauté ; mais les gardiens du trésor de Chinon les refusèrent, et, après beaucoup de supplications, ils envoyèrent seulement un vieux sceptre et un anneau de peu de valeur (5). Faute de couronne, on coiffa le roi d'une espèce de diadème, fait avec la frange d'or d'un vêtement de femme; et ce fut dans cet attirail bizarre que Henry, fils de Geoffroy Plante-genest, roi d'Angleterre, duc de Normandie, d'Aquitaine et de Bretagne, comte d'Anjou et du Maine, seigneur de Tours et d'Amboise, descendit à sa dernière demeure (6).

Un auteur contemporain crut voir dans les malheurs de Henry II un signe de vengeance divine contre les Normands, tyrans de l'Angleterre envahie (7). Il rapproche cette mort misérable de celles de Guillaume le Roux, des fils de Henry Ier, des propres frères de Henry II et de ses deux fils aînés, qui tous périrent de mort violente ou à la fleur de leur âge : « Voilà, dit-il, le châtiment de leur règne illé- « gitime (8). » Mais, sans admettre cette opinion superstitieuse, il est au moins certain que les malheurs du roi Henry furent une conséquence des événements qui avaient rangé sous sa domination les provinces méridionales de la Gaule. Il s'était réjoui de cet accroissement de puissance comme de la plus haute fortune; il avait donné à ses fils la patrie d'autrui en apanage, se glorifiant de voir sa famille régner sur plusieurs nations de race et de mœurs différentes, et réunir sous le même sceptre ce qu'avait divisé la nature. Mais la nature ne perdit pas ses droits; et au premier mouvement que firent les peuples pour ressaisir leur indépendance, la division entra dans la famille du roi étranger, qui vit ses enfants servir à ses propres sujets d'instruments contre lui-même, et qui, ballotté jusqu'à sa dernière heure par la guerre domestique, éprouva en expirant le sentiment le plus amer qu'un homme puisse emporter au tombeau, celui de mourir par un parricide.

(1) ... Corpore jàm delato... fama comitem Pictaviensem advexit. (Script. rerum francic., t. XVIII, p. 158.)

(2) Facies patris sudario nudata... comes, eâ inspectâ, non absque fremitu... (Ibid.)

(3) Modicum et tanquàm orationis dominicæ spatium vix remansit. (Ibid.)

(4) Regis utraque naris sanguine cœpit manare, et quandiù filius in ecclesiâ fuerat, non cessavit... (Ibid.)

(5) Vix ulla prorsùs insignia regia nisi per emendicata demùm suffragia, eaque minùs congruentia suppetiêre... (Girald. Cambr. apud script. rerum franc., t. XVIII, p. 158.)

(6) Vix capiti corona sicut decuit, quia de aurifrigio quodam veteri inventa fuit. (Ibid.) — Facto sibi diademate de aurifrigio mulierum. (Anonyme Angligena, ibid., p. 707.)

(7) Normannici tyranni. . . vindictam divinitùs inflictam non evaserunt. (Girald. Cambr., p. 158.)

(8) Propter quod pauci eorum fine laudabili discesserunt... non dimidiantes dies suos miserabiliter interierunt... nec naturaliter nec legitimè, sed quasi per *hysteron proteron*, in insulâ occupatâ regnaverunt. (Ibid.)

LIVRE ONZIÈME.

DEPUIS L'AVÉNEMENT DU ROI RICHARD Ier, JUSQU'A L'EXÉCUTION DU SAXON WILLIAM, SURNOMMÉ LONGUE-BARBE.

1190 — 1196.

1173 à 1177 L'impossibilité de réunir tous les faits dans un même récit force maintenant l'historien de rétrograder jusqu'à l'époque où Henry II reçut du pape Alexandre III une bulle qui l'investissait de la seigneurie de toute l'Irlande (1). Le roi fit partir aussitôt les Normands Guillaume, fils d'Elme, et Nicolas, doyen de Wallingford, qui, à leur arrivée en Irlande, convoquèrent un synode de tout le haut clergé des provinces nouvellement conquises (2). Le diplôme d'Alexandre III et l'ancienne bulle d'Adrien IV furent lus solennellement dans cette assemblée, et ratifiés par les évêques irlandais, engagés, par leur première soumission, à de nouveaux actes de faiblesse (3). Cependant plusieurs ne tardèrent pas à se repentir, et prirent part aux complots qui se tramaient secrètement dans les lieux occupés par des garnisons normandes, ou même à la résistance ouverte des provinces encore libres vers les bords du Shanno et de la Boyne. Laurent, archevêque de Dublin, l'un des premiers qui avaient juré fidélité au vainqueur, entra dans plusieurs insurrections patriotiques, et d'ami des étrangers devint l'objet de leur haine et de leurs persécutions (4). Ils lui donnèrent pour successeur un Normand appelé Jean Comine, qui, pour accomplir sa nouvelle mission, se conduisit de telle manière à l'égard des indigènes, que ses compatriotes lui donnaient, par plaisanterie, le surnom d'*écorche-villain* (5).

En peu d'années, la conquête s'étendit jusqu'à 1177
la frontière orientale et méridionale des royaumes de Connaught et d'Ulster. Une ligne de châteaux forts et de redoutes palissadées, se prolongeant autour du territoire envahi, lui faisait donner en langue normande le nom de *Pal* (6). Chaque baron, chevalier ou écuyer d'outre-mer, cantonné dans l'enceinte du pal, avait pris grand soin de bien fortifier son domaine : tous avaient des châteaux, grands ou petits, selon leur grade et leur richesse. La dernière classe de l'armée conquérante, et en particulier les Anglais, soit soldats, soit travailleurs, soit marchands, habitaient en masses dans des camps, retranchés autour des châteaux de leurs chefs, ou dans les villes que les indigènes avaient en partie abandonnées. La langue anglaise était parlée dans les rues et les marchés de ces villes, et le français dans les donjons nouvellement bâtis par les seigneurs de la conquête. Tous les noms de ces chefs, que l'histoire a conservés, sont français, comme Raymond de Caen, Guillaume Ferrand, Guillaume Maquerel, Robert Digarre, Henry Bluet, Jean de Courcy, Hugues le Petit, et la nombreuse famille des fils de Gérauld, qu'on appelait aussi Géraulds (7). Ainsi les Anglais de race, venus en Irlande à la suite des Anglo-Normands, se trouvaient placés dans une condition moyenne entre ces derniers et les indigènes, et leur langue, la plus méprisée dans

(1) Voyez liv. X.

(2) Giraldi Cambrensis Hibernia expugnata, p. 787. — Hanmer's Chron.

(3) Campion's Chron., p. 75. — Cette chronique offre, comme celle de Hanmer, un extrait fidèle, et presque toujours littéral, des documents originaux relatifs à la conquête de l'Irlande. — (4) Hanmer's Chronicle, p. 324.

(5) Ibid., p. 320. — Campion's Chron., p. 111.

(6) *The pale*, en anglais moderne.

(7) Hanmer's Chron., p. 276.—Harriss's Hibernia, p. 212.

1173 à 1177 leur propre pays, tenait dans l'île d'Érin un rang intermédiaire entre celle du nouveau gouvernement et l'idiome gallique des vaincus.

Ce qui restait de population irlandaise dans l'enceinte du *pal*, ou du territoire anglo-normand, fut bientôt confondu sous la même servitude, et il n'y eut plus de distinction entre l'ami des étrangers et l'homme qui leur avait résisté; tout devint égal aux yeux des conquérants, dès qu'ils n'eurent plus besoin de personne. Dans le royaume de Leinster, aussi bien qu'ailleurs, on ne laissa aux habitants, en terres et en propriétés, que ce qui ne valait pas la peine d'être pris. Ceux qui avaient appelé les Normands et combattu avec eux se repentirent et s'insurgèrent (1); mais manquant d'organisation, ils ne soutinrent pas leur révolte, et les étrangers les accusèrent d'inconstance et de perfidie. Ces reproches intéressés ont passé dans l'histoire contemporaine, qui en charge avec profusion tous les hommes de race irlandaise (2).

1177 Vers l'année 1177, les gens du Connaught et de l'Ulster, non contents de défendre l'entrée de leur propre pays, résolurent de tenter l'affranchissement de tout le territoire envahi. Ils s'avancèrent jusqu'à Dublin; mais, comme ils étaient peu habiles dans l'art des siéges, ils ne réussirent point à s'emparer de cette ville, nouvellement fortifiée, et furent ainsi arrêtés dans leur marche (3). Alors les Normands, pour les obliger à la retraite par une diversion puissante, entrèrent en Ulster, sous la conduite de Jean de Courcy. Cette manœuvre contraignit le roi de Connaught à quitter la contrée du sud-est et à se porter vers le nord : beaucoup d'anciens chefs et même des évêques irlandais du territoire anglo-normand, se réunirent à lui et suivirent son armée (4).

Dans ce temps, un cardinal nommé Vivien, envoyé par le pape en Écosse pour y faire une quête d'argent, ayant réussi dans sa mission, débarqua au nord de l'Irlande, dans le pays où la guerre venait d'être nouvellement transportée. Malgré tout le mal que l'Église romaine avait fait à l'Irlande, le légat fut accueilli avec de grands honneurs par les chefs de l'armée irlandaise; ils le prièrent avec déférence de les conseiller, et de leur dire s'il n'était pas légitime pour eux de s'opposer de toutes leurs forces à l'usurpation du roi d'Angleterre. Soit par crainte, soit par calcul, l'envoyé pontifical leur 1177 fit la réponse qu'ils désiraient, et les exhorta même à combattre jusqu'à la mort pour la défense de leur pays (5). Ces paroles excitèrent une joie universelle et une vive amitié pour le cardinal, qui, sans perdre de temps, annonça qu'il voulait faire une collecte pour l'Église de Rome. Dans leur contentement, les chefs de l'armée et le peuple donnèrent autant qu'ils purent, et le légat, continuant sa route, entra sur le territoire anglo-normand (6).

Arrivé à Dublin, il y fut mal reçu par les barons et les justiciers du roi, qui lui reprochèrent vivement d'avoir encouragé les Irlandais à la résistance; ils lui signifièrent l'ordre de partir aussitôt ou de se rétracter publiquement (7). Le cardinal, sans hésiter, proclama le roi Henry II maître souverain et légitime de l'Irlande, et fulmina, au nom de l'Église, un arrêt d'excommunication contre tout indigène qui ne le reconnaîtrait point (8). Les Normands furent aussi joyeux de cette sentence que leurs adversaires l'avaient été de l'approbation accordée à leur dévouement patriotique, et le légat remplit à loisir ses coffres dans toute la partie conquise de l'île (9). Ensuite il alla visiter l'armée normande qui venait d'envahir la province d'Ulster. Cette armée souffrait beaucoup du défaut de vivres, parce que, à son approche, les habitants cachaient ou brûlaient leurs provisions, ou bien les entassaient dans les églises, afin d'arrêter le pillage des étrangers par la crainte du sacrilége (10). Si de pareils scrupules ne retenaient pas entièrement les soldats, ils produisaient en eux une certaine gêne morale, qui, s'ajoutant aux privations physiques, retardait les progrès de la campagne. Le chef de l'expédition, Jean de Courcy, demanda au cardinal si ceux qui combattaient pour les droits du roi Henry ne pouvaient point, sans péché, forcer les portes des églises pour y prendre des vivres. « Dans ce « cas, répondit le Romain, les seuls coupables de « sacrilége sont les Irlandais qui, pour soutenir « leur rébellion, osent transformer la maison de « Dieu en grenier et en magasin (11). »

L'invasion de l'Ulster réussit, quoique incom- 1177 à 1185 plétement; les villes maritimes et les plaines tombèrent au pouvoir des étrangers; mais la contrée montagneuse resta libre, et les indigènes s'y réunirent pour continuer la guerre en partisans (12). Pen-

(1) Interfectis quibusdam Anglicis qui inter eos habitationem elegerant, et quorum magna pars in eorum exercitu fuerat. (Chron. Walt. Hemingford., p. 502.)

(2) Constantes in levitate, fideles in perfidiâ suâ...(Giraldi Cambr. Hibernia expugnata. — Hanmer's Chron., p. 279.)

(3) Hanmer's Chron., p. 282.

(4) Ibid., p. 296.

(5) Ibid.

(6) Hanmer's Chron., p. 296.

(7) Ibid.

(8) Ibid. — Campion's Chron., p. 95.

(9) Campion's Chron., p. 95.

(10) Ibid.

(11) Ibid.

(12) Giraldi Cambrensis Hibernia expugnata, p. 794. — Hanmer's Chron., p. 305.

1177 à 1185 dant que Jean de Courcy travaillait à se fortifier dans sa nouvelle conquête, le Normand Mile, ou Milon, qui se faisait appeler Mile de Cogham, parce qu'il possédait en Angleterre un domaine de ce nom, passa le fleuve du Shannon avec six cents chevaliers, et entra dans le royaume de Connaught. Il y fut suivi par Hugues de Lacy, qui vint avec de plus grandes forces. A leur approche, les habitants se retirèrent dans les forêts, chassant devant eux leur bétail, enlevant tout ce qu'ils pouvaient, et brûlant le reste, ainsi que leurs propres maisons. Ce système de défense eût réussi probablement, si le roi de Connaught, qui jusqu'alors s'était montré le plus brave de toute l'Irlande, n'eût demandé à capituler, et consenti à s'avouer homme-lige du roi d'Angleterre (1). Sa défection énerva l'esprit d'indépendance des habitants du Connaught; mais la nature de ce territoire, entrecoupé de lacs et de marais, et le plus montagneux de toute l'île, empêcha les Anglo-Normands d'en faire entièrement la conquête. Ils y prirent peu de terres, s'y établirent en petit nombre, et le seul lien de sujétion par lequel ils retinrent sous leur autorité cette partie de l'Irlande, fut le serment de vasselage du chef qui s'était fait leur ami.

Hugues de Lacy épousa l'une des filles de ce chef, et ses compagnons de victoire, clair-semés en quelque sorte au milieu de la population indigène, se marièrent, comme lui, à des femmes du pays (2). Soit par le penchant à l'imitation, qui est naturel aux hommes, soit par politique et pour exciter moins de haine, ils quittèrent peu à peu les modes et les manières normandes pour celles des Irlandais, ne donnant point de festin sans qu'il y eût un joueur de harpe, et préférant la musique et la poésie aux tournois et aux joutes guerrières (3). Ce changement de mœurs déplaisait singulièrement aux barons établis dans les provinces du midi et de l'est, où les indigènes, réduits en servitude et méprisés de leurs seigneurs, ne pouvaient inspirer à ceux-ci aucune envie de les imiter. Ils traitaient de dégénérés et de mésalliés ceux qui adoptaient les usages ou épousaient des femmes du pays, et les fils nés de ces mariages étaient regardés comme très-inférieurs en noblesse aux hommes de pure race normande. Bien plus, on se défiait d'eux; on craignait que le lien de parenté ne les attachât quelque jour à la cause du peuple vaincu; ce qui pourtant n'arriva que bien des siècles après.

(1) Hanmer's Chron., p. 288.
(2) Ibid., p. 318.
(3) Ibid.
(4) Ibid., p. 331.—Roger. de Hoved., p. 567.
(5) Ibid.

D'un autre côté, le roi d'Angleterre redoutait la 1177 à 1185 puissance des seigneurs établis en Irlande, et s'alarmait de la pensée que, tôt ou tard, l'un d'entre eux pourrait entreprendre de fonder dans cette île un nouvel empire. Afin d'éloigner ce péril, Henry II résolut d'envoyer un de ses fils pour le représenter sous le titre de roi d'Irlande; mais les trois aînés, seuls capables de bien remplir cette mission, lui 1185 inspiraient tant de défiance, qu'il choisit Jean, le plus jeune de tous, à peine âgé de quinze ans (4). Le jour où ce prince reçut à Westminster ses premières armes de chevalerie, son père lui fit prêter le serment de vasselage par tous les conquérants de l'île d'Érin. Hugues de Lacy et Mile de Cogham lui firent hommage pour le Connaught, et Jean de Courcy pour l'Ulster (5). La partie sud-ouest de l'île n'était pas encore soumise; on la proposa en fief à deux frères, Herbert et Josselin de la Pommeraye, sous la seule condition de s'en emparer; ils refusèrent ce don qui leur semblait trop onéreux (6). Mais Philippe de Brause l'accepta, et en fit hommage au nouveau roi d'Irlande, déclarant tenir de lui, moyennant le service de soixante hommes d'armes, ce pays où aucun Normand n'avait pénétré (7).

Le quatrième fils de Henry II s'embarqua au mois d'avril de l'année 1185, et aborda à Waterford, accompagné de Robert le Pauvre, son maréchal, et d'un grand nombre de jeunes gens élevés à la cour d'Angleterre, qui n'avaient jamais vu l'Irlande, et qui, aussi étrangers aux conquérants de ce pays qu'aux indigènes, suivaient le nouveau roi, dans l'espoir de faire une prompte fortune aux dépens des uns et des autres (8). Du lieu de son débarquement, Jean se rendit à Dublin, où il fut reçu en grande pompe par l'archevêque et par tous les Anglo-Normands de la contrée. Plusieurs des chefs irlandais qui avaient juré fidélité au roi Henry et aux barons étrangers vinrent pour saluer le jeune prince suivant le cérémonial usité dans leur pays (9).

Ce cérémonial était beaucoup moins raffiné que celui de la cour normande; il laissait chacun libre de donner, selon sa fantaisie, à l'homme revêtu du souverain pouvoir, un témoignage d'affection quelconque, et tel que son premier mouvement ou ses habitudes le lui suggéraient. Les Irlandais, ne se doutant pas qu'il y eût pour eux autre chose à faire que de suivre les anciens usages, l'un s'inclina simplement devant le fils du roi Henry, l'autre lui prit la main, un troisième voulut l'embrasser; mais les

(6) Regnum illud habere noluerunt eò quòd nundùm perquisitum erat. (Roger. de Hoved., p. 567.)
(7) Ibid.
(8) Campion's Chron., p. 98.
(9) Hanmer's Chron., p. 331.—Roger. de Hoved., p. 630.

1177 à 1185 Normands trouvèrent cette familiarité inconvenante, et traitèrent les chefs indigènes de gens grossiers et mal-appris (1). Se faisant un jeu de les insulter, ils les tiraient par leurs longues barbes, ou par les tresses de cheveux qui leur pendaient de chaque côté de la tête, touchaient leurs habits d'un air méprisant, ou les poussaient vers la porte (2). Ces outrages ne restèrent pas sans vengeance, et le même jour tous les chefs irlandais sortirent à la fois de Dublin. Un grand nombre d'habitants de la contrée voisine, prenant avec eux leurs femmes, leurs enfants et leurs meubles, les suivirent et se réfugièrent, les uns vers le sud, auprès du roi de Limerick, qui luttait encore contre la conquête, les autres auprès de celui de Connaught, qui bientôt se mit à la tête d'un nouveau soulèvement patriotique (3).

1185 à 1186 Dans la guerre presque générale qui s'éleva dès lors entre les Irlandais et leurs vainqueurs, une circonstance favorable aux premiers fut l'esprit de jalousie des courtisans du jeune roi envers les barons et les chevaliers de la conquête. N'ayant rien à perdre à cette guerre, ils la regardaient comme une occasion favorable pour supplanter les anciens colons dans leurs commandements et dans leurs grades (4). Ils les accusaient et les calomniaient de mille manières auprès du fils de Henry II ; et celui-ci, léger, imprudent, et dévoué à ses compagnons de plaisir, dépouillait pour eux les fondateurs et les soutiens de la puissance normande en Hibernie. Il dépensait en frivolités tout l'argent qu'il recevait d'Angleterre pour la solde de ses troupes ; son armée, mal commandée et mécontente, obtint peu de succès contre les révoltés ; et la cause des conquérants commença à être en péril (5). Dès que ce péril se fit sentir, le jeune roi et ses gens de cour s'enfuirent et quittèrent l'île, emportant avec eux tout l'argent qu'ils purent enlever, et laissant se débattre ensemble les deux populations vraiment intéressées à la guerre (6).

1186 à 1334 La lutte de ces deux races d'hommes continua longtemps, sous toutes les formes, en rase campagne et au sein des villes, par la force et par la ruse, l'attaque ouverte et l'assassinat. Le même esprit de haine pour le pouvoir étranger qui, en Angleterre, avait jonché de cadavres normands les forêts de l'Yorkshire et du Northumberland, en remplit les lacs et les marais d'Érin. Mais un fait qui donne à la conquête de ce dernier pays un caractère tout particulier, c'est que les conquérants de l'Irlande, placés au rang d'oppresseurs à l'égard du peuple indigène, furent abaissés à celui d'opprimés à l'égard de leurs compatriotes demeurés en Angleterre. Le mal que les fils des vainqueurs faisaient à la nation subjuguée leur fut en partie rendu par les rois dont ils relevaient, et qui, doutant de leur fidélité, les regardaient presque comme une race étrangère. Il y eut loin toutefois des tyrannies que subirent de la part du gouvernement d'Angleterre, les Anglais établis en Irlande, à celles qu'eux-mêmes, durant une longue suite de siècles, firent éprouver aux indigènes. Un document du quatorzième siècle, pourra tenir lieu de beaucoup de détails à cet égard, et compléter pour le lecteur l'idée d'une conquête au moyen âge.

« A Jean, pape, Donald O'Neyl, roi d'Ulster, « ainsi que les rois inférieurs de ce territoire, et « toute la population de race irlandaise (7). 1334 à 1340

« Très-saint père, nous vous transmettons quel- « ques renseignements exacts et sincères sur l'état « de notre nation et sur les injustices que nous « subissons et qu'ont subies nos ancêtres de la part « des rois d'Angleterre, de leurs agents et des ba- « rons anglais nés en Irlande (8). Après nous avoir « chassés par violence de nos habitations, de nos « champs, de nos héritages paternels, nous avoir « contraints, pour sauver notre vie, de gagner les « montagnes, les marais, les bois et le creux des « rochers, ils nous harcèlent incessamment dans « ces misérables refuges pour nous en expulser et « s'approprier notre pays dans toute son éten- « due (9). De là résulte entre eux et nous une inimitié « implacable, et c'est un aucien pape qui nous a « placés originairement dans ce déplorable état (10). « Ils avaient promis à ce pape de façonner le peu- « ple d'Hibernie aux bonnes mœurs et de lui « donner de bonnes lois : bien loin de là, ils ont « anéanti toutes les lois écrites qui anciennement « nous régissaient (11) ; ils nous ont laissés sans lois, « pour mieux accomplir notre ruine, ou en ont

(1) Campion's Chron., p. 98. — Hanmer's Chron., p. 332.

(2) Ibid.

(3) Ibid., p. 333-335.

(4) Ibid. — Campion's Chron., p. 98.

(5) Et quia ipse omnia proprio inclusit marsupio, nolens solidariis suis stipendia sua solvere... (Roger. de Hoved., p. 630.)

(6) Ibid.

(7) Jean XXII... Donaldus O'Neyl, rex Ultoniæ, nec non ejusdem terræ reguli et magnates et populus Hibernianus... (Forduni Scotor. historia, ed. Th. Hearne, t. III, p. 920.)

(8) Et per barones Angliæ in Hibernià natos. (Ibid.)

(9) Ejectis nobis violenter de spatiosis habitationibus nostris... montana, silvestria ac paludosa loca... et omnem locum nostræ habitationis sibi usurpare... (Ibid.)

(10) Undè inter nos et illos implacabiles inimicitiæ... miserabili in quo romanus pontifex nos posuit statu... (Ibid.)

(11) Legibus scriptis privarunt... (Ibid.)

1334 à 1340 « établi parmi nous de détestables dont voici quelques exemples (1).

« Il est de règle, dans les cours de justice du roi « d'Angleterre en Irlande, que tout homme qui « n'est pas de race irlandaise puisse intenter à un « Irlandais toute espèce d'actions judiciaires, et « que cette faculté soit interdite aux Irlandais, soit « clercs, soit laïques (2) : si, comme il arrive trop « souvent, quelque Anglais assassine un Irlandais, « clerc ou laïque, l'assassin n'est ni puni corporel- « lement ni même condamné à l'amende ; au con- « traire, plus la personne assassinée était considé- « rable parmi nous, plus son meurtrier est excusé, « honoré, récompensé des siens, même des gens de « religion et des évêques (3). Nul Irlandais ne peut « disposer de ses biens au lit de mort, et les Anglais « se les approprient (4). Il est interdit à tous les or- « dres religieux établis en Irlande, sur le territoire « anglais, de recevoir, dans leurs maisons, des « hommes de nation irlandaise (5).

« Les Anglais qui habitent parmi nous depuis « longues années, et qu'on appelle *gens de race* « *mêlée*, ne sont pas pour cela moins cruels en- « vers nous que les autres (6). Quelquefois ils invi- « tent à leur table les premiers de notre nation, « et les tuent par trahison au milieu du festin ou « dans leur sommeil (7). C'est ainsi que Thomas de « Clare ayant attiré dans sa maison Brien le Roux « de Thomond, son beau-frère, l'a mis à mort par « surprise, après avoir communié avec lui de la « même hostie consacrée et divisée en deux parts (8). « Ces crimes leur paraissent à eux honorables et « dignes de louanges ; et c'est la croyance de tous « leurs laïques et de beaucoup de leurs hommes « d'église, qu'il n'y a pas plus de péché à tuer un Ir- « landais qu'un chien (9). Leurs moines disent avec « assurance qu'après avoir tué un homme de notre « nation (ce qui trop souvent leur arrive) ils ne se « croiraient nullement tenus à s'abstenir un seul « jour de dire la messe (10). Pour preuve de cela, les « religieux de l'ordre de Cîteaux, établis à Granard, « dans le diocèse d'Armagh, et ceux du même ordre, « qui sont à Ynes, en Ulster, attaquent journelle- « lement, en armes, blessent et tuent des Irlandais, « et n'en disent pas moins leurs messes (11). Frère « Simon, de l'ordre des mineurs, parent de l'évê- « que de Coventry, a prêché publiquement qu'il « n'y a pas le moindre mal à tuer ou à voler un « Irlandais (12). Tous, en un mot, soutiennent qu'il « leur est permis de nous enlever, s'ils le peuvent, « nos terres et nos biens, et ne s'en font nul re- « proche de conscience, pas même à l'article de la « mort (13).

« Ces griefs, joints à la différence de langue et « de mœurs qui existe entre eux et nous, font qu'il « n'y a nul espoir que jamais nous ayons paix ou « trêve en cette vie, si grande de leur part est l'en- « vie de dominer, si vif de la nôtre est le désir lé- « gitime et naturel de sortir d'une servitude in- « supportable, et de recouvrer l'héritage de nos « ancêtres (14). Nous gardons, au fond de nos cœurs, « une haine invétérée, produite par de longs sou- « venirs d'injustices, par le meurtre de nos pères, « de nos frères, de nos proches, et qui ne s'é- « teindra ni de notre temps ni du temps de nos « fils (15). Ainsi donc, sans regret ni remords, tant « que nous serons en vie, nous les combattrons « pour la défense de nos droits, et ne cesserons de « les combattre et de leur nuire que le jour où eux- « mêmes, par défaut de puissance, auront cessé « de nous faire du mal, et où le juge suprême aura « tiré vengeance de leurs crimes, ce qui arrivera « tôt ou tard, nous en avons le ferme espoir (16). « Jusque-là nous leur ferons guerre à mort pour « recouvrer l'indépendance, qui est notre droit na- « turel, contraints que nous y sommes par la né- « cessité même, et aimant mieux affronter le péril « en hommes de cœur, que de languir au milieu des « affronts (17). »

Cette promesse de guerre à mort, faite il y a plus

(1) ...Pro gentis nostræ exterminatione leges pessimas statuentes... (Forduni Scotor. historia, t. III, p. 920.)

(2) ...In curiâ regis Angliæ in Hibernia... (Ibid.)

(3) Tantò melior est occisus, et majorem inter suos obtinet locum, tantò plùs occidens honoratur ac præmiatur sub Anglicis... (Ibid., p. 921.)

(4) Appropriant sibi ipsis... (Ibid.)

(5) Inhibetur omnibus religiosis... (Ibid.)

(6) Anglici nostram inhabitantes terram qui se vocant mediæ nationis... (Ibid.)

(7) Inter ipsas epulas vel dormitionis tempore. (Ibid.)

(8) ...De eâdem hostiâ consecratâ et in duas partes divisâ... (Ibid., p. 922.)

(9) Non esse magis peccatum interficere hominem hibernicum quàm canem... (Ibid.)

(10) Ob hoc non desisterent à celebratione etiam uno die... (Ibid.)

(11) ...Et nihilominùs celebrant suas missas... (Forduni Scotor. hist., t. III, p. 922.)

(12) Quod non est peccatum... (Ibid.)

(13) Nullam super hoc, etiam in mortis articulo, sibi conscientiam facientes... (Ibid.)

(14) Cùmque conditione et linguâ sint nobis dissimiles... tantusque executiendi eorum importabile servitutis jugum, recuperandi hæreditatem nostram debitus et naturalis affectus. (Ibid.)

(15) Nostro ac filiorum nostrorum ævo... (Ibid.)

(16) Ideòque omni absque conscientiæ remorsu, quandiù vita aderit, ipsos impugnabimus, pro nostri juris defensione... (Ibid.)

(17) ...Mortalem guerram habere cogimur cum prædictis, præ eligentes, necessitate coacti, discrimini bellico viriliter opponere, quam... (Ibid.)

1334 à 1340 de quatre cents ans, n'est pas encore oubliée ; et, chose triste, mais digne de remarque, le sang a coulé de nos jours en Irlande pour la vieille querelle de la conquête (1). L'heure où cette querelle sera terminée est dans un avenir qu'on ne peut encore prévoir ; car, malgré le mélange des races et les transactions de toute espèce amenées par le cours des siècles, la haine du gouvernement anglais subsiste, comme une passion native, dans la masse de la nation irlandaise. Depuis le jour de l'invasion, cette race d'hommes a constamment voulu ce que ne voulaient pas ses conquérants, détesté ce qu'ils aimaient, et aimé ce qu'ils détestaient. Elle dont les malheurs avaient été en partie causés par l'ambition des papes, elle s'est attachée aux doctrines du papisme, avec une sorte de fureur, dès que l'Angleterre s'en est affranchie. Cette opiniâtreté indomptable, cette faculté de conserver, à travers des siècles de misère, le souvenir de la liberté perdue, et de ne point désespérer d'une cause toujours vaincue, toujours fatale à ceux qui osèrent la défendre, est peut-être le plus étrange et le plus grand exemple qu'un peuple ait jamais donné.

1100 à 1154 Quelque chose de la ténacité de mémoire et d'esprit national qui caractérise la race irlandaise se retrouve, aux mêmes époques, chez les indigènes du pays de Galles. Tout faibles qu'ils étaient vers la fin du douzième siècle, ils espéraient encore non-seulement recouvrer la portion conquise de leur terre natale, mais voir revenir le temps où ils avaient possédé l'île de Bretagne. Leur confiance imperturbable dans cet espoir chimérique faisait une telle impression sur ceux qui l'observaient, qu'en Angleterre et même en France les Gallois passaient pour avoir le don de prophétiser (2). Les vers où d'anciens poëtes cambriens avaient exprimé avec effusion d'âme leurs vœux et leur attente patriotique, étaient regardés comme des prédictions mystérieuses dont on cherchait à trouver le sens dans les grands événements du jour (3). De là vint la célébrité bizarre dont Myrdhin, barde du septième siècle, jouit cinq cents ans après sa mort, sous le nom de l'Enchanteur Merlin. De là vint aussi le renom extraordinaire du roi Arthur, héros d'un petit peuple dont l'existence était presque ignorée sur le continent. Mais les livres de ce petit peuple étaient si remplis de poésie, ils avaient une si forte teinte d'enthousiasme et de conviction, qu'une fois 1100 à 1154 traduits dans les autres langues, ils devinrent, pour les étrangers, la lecture la plus attachante et le thème sur lequel les romanciers du moyen âge bâtirent le plus volontiers leurs fictions. C'est ainsi que le vieux chef de guerre des Cambriens parut, dans les récits fabuleux des trouvères normands et français, l'idéal du chevalier accompli et le plus grand roi qui eût porté couronne.

Mais on ne se contentait pas d'orner ce personnage de toutes les perfections chevaleresques, et bien des gens croyaient à son retour presque aussi fermement que les Gallois ; cette opinion gagna même les conquérants du pays de Galles, à qui elle faisait peur, et qui ne pouvaient s'en défendre. Différents bruits, plus bizarres les uns que les autres, nourrissaient cette persuasion. Tantôt l'on disait que des pèlerins, venant de la terre sainte, avaient rencontré Arthur en Sicile, au pied du mont Etna (4) ; tantôt qu'il avait paru dans un bois en Basse-Bretagne, ou bien que les forestiers du roi d'Angleterre, en faisant leur ronde au clair de la lune, entendaient souvent un grand bruit de cors, et rencontraient des troupes de chasseurs qui disaient faire partie de la suite du roi Arthur (5). Enfin le tombeau d'Arthur ne se voyait nulle part ; on l'avait souvent cherché sans jamais pouvoir le découvrir, et ce hasard semblait une confirmation de tous les bruits qui se répandaient (6).

Les historiens contemporains du règne de Henry II 1154 à 1189 avouent que toutes ces choses étaient, pour les Gallois, de grands motifs d'enthousiasme national et un encouragement dans leur résistance à la domination étrangère (7). Les esprits les plus fermes parmi les Anglo-Normands tournaient en ridicule ce qu'ils appelaient l'espérance bretonne ; mais cette espérance, si vive qu'elle pénétrait par contagion chez les ennemis même des Cambriens, portait ombrage aux politiques de la cour du roi d'Angleterre (8). Pour lui donner un coup mortel, ils résolurent de faire la découverte du tombeau d'Arthur, et la firent en effet de la manière suivante. Vers l'année 1189, un neveu du roi, nommé Henry de 1189 Sully, gouvernait le couvent de Glastonbury, situé au lieu même où la tradition populaire racontait que le grand chef cambrien s'était retiré pour y attendre la guérison de ses blessures (9). Cet abbé

(1) Voyez, ci-après, la conclusion de cette histoire.

(2) Jo. Sarisb. apud script. rerum francic., t. XVI, p. 490.

(3) Script. rerum francic., t. XII et seq., passim.

(4) Gervasius Tilburiensis, de Otiis imperialibus, apud script. rerum brunswic., p. 721.

(5) Narrantibus nemorum custodibus quos forestarios vulgus nominat... militum copiam venantium et canum et cornuum strepitum... (Ibid.)

(6) Arthuri sepulcrum nusquàm visitur, undè antiquitas nœniarum adhùc eum venturum fabulatur... (Will. Malmesber. — Antiq. ecclesiar. britannicar., t. II, p. 379.)

(7) Plurimam rebellionis audaciam imprimere potest continua pristinæ nobilitatis memoria... (Girald. Cambr. apud Angliam sacram, p. 455.)

(8) Britonum ridenda fides et credulus error... verè bruti Britones. (Guill. Neubrig. apud Ducange Gloss., t. I, p. 746.)

(9) Voyez livre I.

1189 publia tout à coup qu'un barde du pays de Pembroke avait eu des révélations sur la sépulture du roi Arthur; et l'on commença des fouilles profondes dans l'intérieur du monastère, en ayant soin d'enclore le terrain où se faisaient les recherches, pour écarter les témoins suspects (1). La découverte ne manqua pas, et l'on trouva, disent les contemporains, une inscription latine gravée sur une plaque de métal, et des ossements d'une grandeur extraordinaire. On enleva ces restes précieux avec de grandes marques de respect (2), et Henry II les fit placer dans un cercueil magnifique, dont il ne plaignit pas la dépense; car il se croyait amplement dédommagé par le tort que devait faire aux Gallois la perte de leur rêve le plus cher, de la superstition qui animait leur courage et ébranlait celui de leurs conquérants (3).

Toutefois l'obstination patriotique des Cambriens survécut à l'espérance du retour de leur roi Arthur, et ils furent loin encore de se résigner à la domination étrangère. Cette disposition d'esprit leur donnait une confiance en eux-mêmes tellement naïve, qu'elle semblait presque de la folie. Un jour que le roi Henry II traversait le pays de Galles avec la fleur de ses chevaliers, et regardait d'un œil méprisant le misérable équipage des indigènes, que la curiosité avait attirés, un homme s'approcha et lui dit : « Tu vois ce pauvre peuple, eh bien! toute ta « puissance ne suffira jamais pour le détruire : « Dieu seul dans sa colère peut en venir à bout (4). » Les historiens ne disent pas quelle réponse Henry II fit à ce discours; mais l'idée de la science prophétique des Gallois n'était pas sans influence sur lui-même; du moins ses amis le crurent, car son nom se trouve, par interpolation, dans plusieurs des vieux poëmes attribués au barde Myrdhin (5).

Lorsque le même roi, revenant d'Irlande, passait par le comté de Pembroke, un homme du pays l'aborda pour lui faire une autre prédiction, qui n'offrit rien de remarquable si ce n'est la circonstance particulière dont elle fut accompagnée. Le Gallois, pensant qu'un roi d'Angleterre devait entendre l'anglais, adressa à Henry II la parole en cette langue, et l'appela *Gode olde kynge*, bon vieux roi (6). Mais ce salut ne fut nullement compris, et le roi demanda en français à son écuyer : 1189
« Que veut dire cet homme? » L'écuyer, que sa situation moins élevée avait mis à même de converser avec des Saxons, servit d'interprète entre son maître et le Cambrien (7). Ainsi le cinquième roi d'Angleterre, depuis la conquête, ne savait pas même ce que signifiait le mot de roi en langue anglaise; son fils et son successeur Richard, dans le règne duquel entre maintenant cette histoire, n'en savait probablement pas davantage. Du moins est-il certain qu'il ne pouvait tenir conversation en anglais; mais en revanche il parlait et écrivait bien les deux langues romanes de la Gaule, celle du nord et celle du midi, la langue d'*oui* et la langue d'*oc*.

Le premier acte administratif de Richard Ier, 1189 à 1190
quand son père (comme on l'a vu plus haut) eut été enseveli dans l'église de Fontevrault, fut de faire saisir Étienne de Tours, sénéchal de l'Anjou et trésorier de Henry II (8). On l'enferma, les fers aux pieds et aux mains, dans un cachot d'où il ne sortit qu'après avoir livré au nouveau roi tout l'argent du roi défunt, et le sien propre (9). Ensuite Richard passa le détroit, accompagné de Jean, son frère, et, dès son arrivée en Angleterre, il s'occupa des mêmes soins que sur le continent; il courut aux différents trésors royaux conservés dans plusieurs villes, et les fit rassembler, inventorier et peser (10). L'amour de l'or fut la première passion que manifesta le nouveau souverain, et aussitôt qu'il eut été sacré et couronné, selon l'ancien usage, il commença à mettre en vente tout ce qu'il possédait en terres, ses châteaux, ses villes, tout son domaine, et, en certains lieux, le domaine d'autrui, si l'on en croit un historien de l'époque (11).

Beaucoup de riches Normands, clercs et laïques, profitèrent de l'occasion et acquirent, à bon marché, quelques portions du grand lot de conquête que Guillaume le Bâtard avait réservé pour lui-même et pour ses successeurs (12). Les bourgeois saxons de plusieurs villes qui étaient la propriété du roi se cotisèrent alors pour racheter leurs maisons et devenir, à charge de rente annuelle, propriétaires du lieu qu'ils habitaient (13). Par le seul fait d'un pareil traité, la ville qui l'avait conclu devenait une corporation et s'organisait sous des syndics res-

(1) Girald. Cambrensis Itinerar. Walliæ. — Cambrobriton., p. 399.

(2) Ibid.

(3) Plurimam animositatis scintillam exprimere... (Girald. Cambr. in Angliâ sacrâ, p. 475.) — Horæ britannicæ, t. II, p. 199.

(4) ...Hæc gens ad plenum, nisi ira Dei concurrerit, non delebitur... (Girald. Cambr. apud Angliam sacram, p. 455.)

(5) Robert's Sketches on the Kymrys, p. 147.

(6) Qui regem teutonicâ linguâ sic affatur... (Jo. Brompton., p. 1099.)

(7) Rex autem dixit gallicè militi qui fœnum equi tenebat... (Joh. Brompton., p. 1099.)

(8) Statim injecit manum in Stephanum de Turonis, senescallum Andegaviæ... (Roger. de Hoved., p. 654.)

(9) ...Usque ad novissimum quadrantem... (Ibid.)

(10) Fecit computari et ponderari... (Ibid., p. 656.)

(11) Exposuit venditioni omnia quæ habuit... sua et aliena jura.. (Ibid., p. 660.)

(12) Quicumque volebant, emerunt à rege. (Ibid., p. 656.)

(13) Firma burgi (Voyez Hallam's Europe in middle ages.)

1189 à 1190 ponsables envers le roi pour le payement de la dette municipale, et envers les bourgeois pour l'emploi des sommes levées par contribution personnelle. Les règnes des successeurs de Richard Ier offrent un grand nombre de ces conventions par lesquelles les cités d'Angleterre sortirent graduellement de la condition où la conquête normande les avait fait descendre (1). Il est probable que Richard mit en usage ce moyen de remplir ses coffres, dans un temps où il semblait attentif à n'en négliger aucun. « Je vendrais Londres, disait-il à ses courtisans, si « je trouvais un acheteur (2). »

L'argent que le roi d'Angleterre accumula de cette manière, dans les premiers mois de son règne, paraissait destiné aux frais de l'expédition en terre sainte qu'il avait juré d'accomplir en commun avec Philippe, roi de France (3). Néanmoins Richard montrait peu d'empressement à se mettre en route; son compagnon de pèlerinage fut obligé d'envoyer des ambassadeurs en Angleterre pour le sommer de sa parole, et lui dire que le rendez-vous de départ était fixé définitivement aux fêtes de Pâques (4). Richard ne jugea pas à propos de tarder plus longtemps, et, à l'arrivée des messagers de France, il convoqua une assemblée générale de ses comtes et de ses barons, où tous ceux qui, avec lui, avaient fait vœu de prendre la croix, jurèrent de se trouver sans faute au rendez-vous (5). Les ambassadeurs firent ce serment sur l'âme du roi de France, et les barons d'Angleterre sur l'âme de leur roi (6). Des vaisseaux furent rassemblés à Douvres, et Richard traversa la mer.

1190 Sur le point de partir de compagnie pour ce qu'on appelait alors le grand passage, les rois d'Angleterre et de France firent ensemble un pacte d'alliance et de fraternité d'armes, jurant que chacun d'eux maintiendrait la vie et l'honneur de l'autre ; qu'aucun ne manquerait à l'autre dans ses périls ; que le roi de France défendrait les droits du roi d'Angleterre comme sa propre ville de Paris, et le roi d'Angleterre, ceux de l'autre roi comme sa propre ville de Rouen (7). Richard s'embarqua dans un des ports du midi de la Gaule, qui tous, depuis la frontière d'Espagne jusqu'à la côte d'Italie, entre Nice et Vintimille, étaient libres, et relevaient nominalement de la royauté d'Aragon (8). Le roi Philippe, 1190
qui n'avait point de ville maritime sur la Méditerranée, se dirigea vers Gênes, et s'embarqua sur des vaisseaux que lui fournit cette riche et puissante commune (9). La flotte du roi d'Angleterre le rejoignit par le détroit de Gibraltar, et les deux rois, ayant côtoyé l'un après l'autre l'Italie dans toute sa longueur, firent halte en Sicile pour y prendre leurs quartiers d'hiver (10).

Cette île, conquise un siècle auparavant par les Normands seigneurs de l'Apulie et de la Calabre, formait, avec le territoire situé en face de l'autre côté du détroit, un royaume qui reconnaissait la suzeraineté du saint-siége. En l'année 1139, Roger, premier roi de Sicile et de Naples, avait reçu du pape Innocent II l'investiture par l'étendard. Après le règne de son fils et celui de son petit-fils, la couronne échut à l'un de ses bâtards nommé Tancrède, qui gouvernait depuis peu de temps, lorsque les deux rois abordèrent à Messine. Tous deux furent accueillis avec de grandes marques de respect et d'amitié; Philippe reçut des logements pour lui et pour ses barons dans l'intérieur de la ville ; et Richard s'établit hors des murs dans une maison entourée de vignes.

Un jour qu'il se promenait aux environs de Messine, accompagné d'un seul chevalier, il entendit le cri d'un épervier sortir de la maison d'un paysan (11). L'épervier et tous les oiseaux de chasse étaient alors en Angleterre, et même en Normandie, une propriété noble, interdite aux vilains et aux bourgeois, et réservée pour les plaisirs des barons et des châtelains. Richard, oubliant qu'en Sicile il n'en était pas tout à fait comme dans son propre royaume, entra dans la maison, prit l'oiseau, et voulut l'emporter (12); mais le paysan sicilien, quoique sujet d'un roi de race normande, n'était pas habitué à souffrir ce que supportaient les Anglais ; il résista, et appelant ses voisins au secours, il tira contre le roi un couteau qu'il portait à la ceinture (13). Richard voulut se servir de son épée, et faire face aux paysans qui s'amassaient autour de lui; mais l'épée s'étant brisée entre ses mains, il fut contraint de prendre la fuite, poursuivi à coups de bâtons et de pierres (14).

Peu de temps après cette aventure, l'habitude

(1) Hallam's Europe in middle ages.

(2) Londonias quoque venderem, si emptorem idoneum invenissem... (Guill. Neubrig., p. 396.)

(3) Voyez livre X.

(4) Immutabiliter. (Roger. de Hoved., p. 660.)

(5) In generali concilio apud Londoniam. (Ibid.)

(6) Nuncii Regis Franciæ juraverunt in animam regis Franciæ... in animam regis Angliæ, coràm nunciis... (Ibid.)

(7) Quòd neuter illorum alteri deficiet in negotiis suis, sed rex Franciæ juvabit regem Angliæ... ac si ipse vellet civitatem suam Parisios defendere. . . civitatem suam Rothomagi. . . (Roger. de Hovediis, page 664.)

(8) Marsilia civitas est sub potestate regis Aragoniæ. . . (Ibid., p. 667-671.)

(9) Sismondi, Hist. des Français, t. VI, p. 96.

(10) Roger. de Hoved., p. 668.

(11) Vertit se ad domum quamdam in quâ audivit accipitrem... (Ibid., p. 672.)

(12) Intrans domum cepit avem. (Ibid.)

(13) Et cùm cultellum suum in regem extraxisset. (Ibid.)

(14) Lapidibus et fustibus, et sic vix evadens ex manibus eorum... (Ibid., p. 673.)

1190 à 1191 de tout oser en Angleterre à l'égard des vilains et des bourgeois, lui en attira une plus fâcheuse. Il y avait près de Messine, sur le bord du détroit, un couvent de moines grecs, très-fort par sa position : Richard, ayant trouvé ce lieu convenable pour y placer ses magasins, en chassa les moines et y mit garnison (1). Mais les habitants de Messine voulurent montrer au prince étranger combien cet acte d'arrogance et de mépris pour eux leur déplaisait ; ils fermèrent leurs portes et refusèrent l'entrée de la ville aux gens du roi d'Angleterre (2). En apprenant cette nouvelle, Richard, outré de colère, se rendit au palais de Tancrède ; il le requit de châtier, sans nul retard, ses bourgeois, qui osaient tenir tête à un roi (3). Tancrède fit enjoindre aux Messinois de cesser toute démonstration hostile (4) : la paix sembla rétablie ; mais la rancune sicilienne ne s'éteignit pas au gré des ménagements politiques. Quelques jours après, une troupe des plus irrités et des plus braves d'entre les bourgeois de Messine se rassembla sur les hauteurs voisines du quartier du roi d'Angleterre, pour tomber sur lui à l'improviste, lorsqu'il passerait avec peu de monde (5). Lassés d'attendre, ils livrèrent l'assaut à la maison d'un officier normand, appelé Hugues le Brun ; il y eut combat et grand tumulte ; et Richard, qui était alors en conférence avec le roi Philippe sur les affaires de la guerre sainte, accourut, s'arma, et fit armer tous ses gens (6). Avec des forces supérieures il poursuivit les bourgeois jusqu'à la porte de la ville : ceux-ci entrèrent ; mais le passage fut fermé aux Normands, sur lesquels on fit pleuvoir, du haut des murs, une grêle de flèches et de pierres (7). Cinq chevaliers et vingt sergents du roi d'Angleterre furent tués ; enfin son armée tout entière arriva, brisa les portes, et, s'emparant de Messine, y planta la bannière de Normandie sur toutes les tours (8).

Pendant ce combat, le roi de France était resté tranquille spectateur, sans offrir, disent les historiens, aucun secours à son frère de pèlerinage (9) ; mais quand il vit l'étendard du roi d'Angleterre 1190 à 1191 flotter sur les murs de Messine, il demanda que ce drapeau fût enlevé et remplacé par le sien propre. Ce fut entre les deux frères d'armes le commencement d'une querelle qui ne fit que s'envenimer par la suite (10). Richard ne voulut point consentir aux prétentions du roi de France ; seulement il fit descendre sa bannière, et remit la ville en garde aux chevaliers du Temple, jusqu'à ce qu'il eût obtenu satisfaction du roi Tancrède, pour la conduite des Messinois (11). Le roi de Sicile accorda tout, et, plus timide que ne l'avaient été une poignée de simples bourgeois, il fit jurer, par ses grands officiers, sur son âme et sur la leur, que lui et les siens, sur terre et sur mer, garderaient en tout temps fidèle paix au roi d'Angleterre et à tous les siens (12).

Pour première preuve de sa fidélité à ce serment, 1191 Tancrède remit à Richard une lettre qu'il assurait lui avoir été envoyée par le roi Philippe, et dans laquelle celui-ci disait que le roi d'Angleterre était un traître qui n'avait point observé les conditions de la dernière paix faite avec lui, et que si Tancrède et ses gens voulaient lui faire guerre ouverte ou l'attaquer de nuit par surprise, l'armée de France serait toute prête à les aider (13). Richard garda quelque temps le secret sur cette confidence ; mais, dans une des disputes fréquentes qu'occasionnait entre lui et son frère d'armes leur séjour prolongé dans le même lieu, il présenta subitement la lettre au roi de France, lui demandant s'il la reconnaissait (14). Sans répondre à cette question, Philippe attaqua de paroles le roi d'Angleterre : « Je vois ce que c'est, lui dit-il ; vous me cherchez « malice pour avoir prétexte de ne point épouser « ma sœur Aliz que vous avez juré d'épouser ; mais « tenez pour certain que si vous l'abandonnez et « prenez une autre femme, je serai toute ma vie « ennemi de vous et des vôtres (15). — Votre sœur, « reprit tranquillement Richard, je ne puis l'épou- « ser ; car il est certain que mon père l'a connue,

(1) Roger. de Hoved., p. 674.

(2) Cùm autem cives Messanæ vidissent, habuerunt eum suspectum. (Ibid.)

(3) Intravit cymbam et ivit ad palatium regis Tancredi.. (Ib.)

(4) Ibidem.

(5) Magnâ multitudine congregati, super montes expectaverunt, prompti et parati proditiosè in regem Angliæ irruere... (Ibid.)

(6) Insultum fecerunt in hospitium Hugonis le Brun... præcepit omnes suos armari... (Ibid.)

(7) Multos et duros lapidum ictus... (Ibid.)

(8) Et signa regis Angliæ in munitionibus per circuitum posuerunt... (Ibid.)

(9) Quamvis ipsi confratres essent in eâ peregrinatione... (Ibid.)

(10) Postulavit ut signa regis Angliæ deponerentur, et sua imponerentur... (Roger. de Hoved., p. 674.)

(11) Ibid., p. 675.

(12) Se et suos pacem regi Angliæ et suis in mari et terrâ servaturos... (Ibid., p. 677.)

(13) Quòd rex Angliæ proditor erat... et si ipse rex Tancredus vellet cum rege Angliæ in bellum congredi, vel de nocte invadere, ipse et gens sua auxiliarentur ei. (Ibid., p. 678.)

(14) Ibid., p. 688.

(15) Nunc scio vere quòd rex Angliæ quærit causas malignandi adversùs me... ut Alesiam, sororem meam, dimittat, quam ipse sibi desponsendam juravit... sed pro certo sciat quòd si... (Ibid.)

1191 « et qu'il a eu d'elle un enfant ; ce que je puis prou-
« ver, si vous l'exigez, par de bons et nombreux
« témoignages (1). »

Ce n'était pas une découverte que Richard venait de faire sur le compte de sa fiancée ; il y avait longtemps qu'il savait cela, et même il ne l'avait pas ignoré dans le temps où, pour faire tort à son père, il montrait, comme on l'a vu plus haut, tant d'envie d'accomplir ce mariage (2). Mais tout ce qu'il avait promis alors par ambition de régner, se voyant roi, il ne jugea plus à propos de le tenir ; et il obligea Philippe à subir la preuve testimoniale de la honte de sa propre sœur (3). Les faits étaient, à ce qu'il paraît, incontestables, et le roi de France, ne pouvant persister dans sa demande, dispensa Richard de sa promesse de mariage, moyennant une pension de dix mille livres ; à ce prix, il lui octroya, dit un contemporain, licence d'épouser la femme qu'il voudrait (4).

Redevenus amis par ce traité, les deux rois mirent à la voile pour la terre sainte, après avoir de nouveau juré, sur les reliques et sur l'Évangile, de se soutenir de bonne foi l'un l'autre dans ce voyage et au retour (5). Sur le point de partir, on publia dans les deux camps l'ordonnance suivante :

« Sachez qu'il est défendu à toute personne de
« l'armée, à l'exception des chevaliers et des clercs,
« de jouer de l'argent à quelque jeu que ce soit
« durant le passage. Mais les clercs et les chevaliers pourront jouer jusqu'à perdre vingt sous
« en un jour et une nuit ; et les rois joueront selon
« leur bon plaisir (6).

« En la compagnie ou sur le vaisseau des rois,
« et avec leur permission, les sergents d'armes
« royaux pourront jouer jusqu'à vingt sous, et
« pareillement en la compagnie des archevêques,
« évêques, comtes et barons, et avec leur permission, leurs sergents pourront jouer la même
« somme (7).

« Mais si l'on prend à jouer, de leur autorité
« privée, des sergents d'armes, des travailleurs ou
« des matelots, les premiers passeront aux verges,
« durant trois jours, une fois par jour, et les der- 1191
« niers seront plongés trois fois en mer du haut du
« grand mât (8). »

Dieu bénit, disent les historiens du temps, le saint pèlerinage de ces pieux et sages rois. Philippe arriva le premier devant la ville de Saint-Jean d'Acre, alors assiégée par les chrétiens que Salah-Eddin avait chassés de Jérusalem et de la Palestine; Richard l'y rejoignit après un assez long retard, durant lequel il avait conquis l'île de Chypre sur un prince de la race des Comnènes. Dès que les deux rois furent réunis, le siége d'Acre avança rapidement ; leurs pierriers, leurs mangoneaux et leurs trébuchets battirent si bien les murs, que la brèche fut ouverte en peu de jours, et la garnison, composée de cinq mille hommes, obligée de capituler (9). Cette victoire, qui produisit chez les chrétiens d'Orient le plus vif enthousiasme, n'assura point cependant la concorde parmi les princes croisés. Malgré le serment prêté par les deux rois sur l'Évangile, eux et leurs soldats se haïssaient, s'injuriaient et se calomniaient mutuellement (10).

La plupart des chefs de l'armée, quels que fussent leur rang et leur pays, étaient divisés par des rivalités d'ambition, d'avarice ou d'orgueil. Le jour de la prise d'Acre, le roi d'Angleterre, trouvant la bannière du duc d'Autriche arborée sur les murs à côté de la sienne, la fit aussitôt enlever, déchirer, et jeter dans une fosse d'ordures (11). Peu de temps après, le marquis de Montferrat, qui disputait à Guy de Lusignan le vain titre de roi de Jérusalem, fut assassiné à Tyr, par deux Arabes fanatiques, et ce fut le roi d'Angleterre qu'on accusa de les avoir soudoyés. Enfin, au bout de quelques mois, le roi de France, tombé malade, crut ou feignit de croire qu'il venait d'être empoisonné par l'ordre du roi d'Angleterre (12). Sous ce prétexte, il abandonna l'entreprise qu'il avait fait vœu d'achever, et laissa ses compagnons de pèlerinage se débattre seuls contre les Sarrasins (13). Richard, plus obstiné que lui, continua de tous ses efforts la tentative difficile de reconquérir la ville sainte et le bois de la vraie croix.

(1) Quia rex Angliæ eam cognoverat, et filium ex eâ genuerat... (Roger. de Hoved., p. 688.)

(2) Voyez livre X.

(3) Et ad hoc probandum multos produxit testes... (Roger. de Hoved., p. 688.)

(4) Sub hâc conventione dedit ei licentiam ducendi uxorem quamcumque vellet. (Ibid.)

(5) Juraverunt super reliquias sanctorum quòd alter alterum in peregrinatione illâ, eundo et redeundo, bonâ fide custodiret. (Ibid., p. 695.)

(6) Exceptis militibus et clericis qui... reges autem pro bene placito suo ludant... (Ibid.)

(7) Et in hospitio duorum regum possunt usque ad XX solidos ludere, et coràm archiepiscopis et episcopis et comitibus et baronibus... (Roger. de Hoved., p. 695.)

(8) Si autem servientes aut marinarii aut alii ministri per se inventi fuerint ludentes... (Ibid.)

(9) Petrariæ, mangonelli...(Ib.)—Radulfus de Coggeshale, apud script. rerum francic., t. XVIII, p. 64.

(10) Rex Franciæ et gens sua parvi pendebat regem Angliæ et gentem suam, et è converso... (Roger. de Hoved., p. 694.)

(11) In cloacum dejicere... (Script. rerum francic, t. XVIII, p. 27.)

(12) Ibid., p. 30.

(13) Turpiter peregrinationis suæ propositum et votum dereliquit. (Roger. de Hoved., p. 699.)

1190 à 1191 Pendant qu'il poursuivait, avec assez peu de fruit, des exploits qui rendirent son nom un objet de terreur dans tout l'Orient, l'Angleterre était le théâtre de grands troubles, causés par son absence. Ce n'était pas que les Anglais d'origine eussent entrepris de se révolter contre leurs seigneurs de race normande; mais il y avait mésintelligence entre ces derniers. A son départ pour la croisade, le roi Richard n'avait confié aucune autorité à son frère Jean, qui ne portait alors d'autre titre que celui de comte de Mortain. Fidèle à ce vieil instinct de discorde, que lui-même attribuait à tous les membres de sa famille (1), Richard se défiait de lui et l'aimait peu. Un homme étranger à cette famille, étranger même à l'Anjou et à la Normandie, Guillaume de Longchamp, évêque d'Ély, et originaire de Beauvais, en France (2), avait été chargé, par le roi, de la direction suprême des affaires, sous le titre de chancelier et de grand justicier d'Angleterre. Enfin, le roi Richard avait fait jurer à Geoffroy, son frère naturel, de ne mettre le pied en Angleterre que trois ans après son départ, parce qu'il espérait être de retour avant ce terme (3).

Le chancelier Guillaume de Longchamp, maître de toute la puissance royale, en usa pour s'enrichir, lui et sa famille; il plaça ses parents et ses amis, de naissance étrangère, dans tous les postes de profit et d'honneur, leur donna la garde des châteaux et des villes, qu'il ôta, sous différents prétextes, aux hommes de pure race normande, sur lesquels il fit peser, aussi bien que sur les Anglais, des exactions insupportables (4). Les auteurs du temps disent que, grâce à ses rapines, pas un chevalier ne pouvait garder son baudrier plaqué d'argent, ni un noble son anneau d'or, ni une femme son collier, ni un Juif ses marchandises (5). Il affectait de prendre les manières d'un souverain, et scellait les actes publics de son propre sceau, au lieu du sceau d'Angleterre (6); une garde nombreuse était postée autour de son hôtel; partout où il allait, mille chevaux et plus l'accompagnaient, et s'il requérait son gîte dans quelque maison, trois années de revenus ne suffisaient pas à réparer la dépense que lui et sa suite y avaient causée en un seul jour (7). Il faisait venir à grands frais des trouvères et des jongleurs de France, pour chanter sur les places publiques des vers où l'on disait que le chancelier n'avait pas son pareil au monde (8). 1190 à 1191

Jean, comte de Mortain, frère du roi, homme non moins ambitieux et non moins vain que le chancelier, voyait avec envie cette puissance et ce faste, qu'il aurait voulu pouvoir étaler lui-même. Tous ceux qu'indignaient les exactions de Guillaume de Longchamp, ou qui désiraient un changement politique pour tenter la fortune, formèrent un parti autour du comte; et une lutte ouverte ne tarda pas à s'établir entre les deux rivaux. Leur inimitié éclata à l'occasion d'un certain Gérard de Camville, homme de race normande, à qui le chancelier voulut ôter le gouvernement, ou, comme on disait alors, la vicomté de Lincoln, que le roi lui avait vendue à prix d'argent (9). Le chancelier, qui voulait donner cet office à l'un de ses amis, somma Gérard de lui rendre les clefs du château royal de Lincoln; mais le vicomte résista à cet ordre, déclarant qu'il était homme-lige du comte Jean, et qu'il ne rendrait son fief qu'après avoir été jugé et condamné pour forfaiture dans la cour de son seigneur (10). A ce refus, le chancelier vint, avec une armée, assiéger le château de Lincoln, le prit, et en chassa Gérard de Camville, qui demanda justice de cette violence à Jean, comme à son suzerain et à son protecteur (11). Par une sorte de représailles du tort fait à son vassal, le comte Jean s'empara des citadelles royales de Nottingham et de Tickhill, y plaça ses chevaliers et y arbora sa bannière, protestant, dit un vieil historien, que si le chancelier ne faisait promptement droit à Gérard, son homme-lige, il lui ferait visite avec une verge de fer (12). Le chancelier eut peur, et négocia un accord par lequel le comte resta en possession des deux forteresses qu'il s'était fait livrer : ce premier pas du prince Jean vers l'autorité, que son frère avait craint de lui confier, ne tarda guère à être suivi de tentatives plus importantes.

Geoffroy, fils naturel de Henry II, élu archevêque d'York du vivant de son père, mais demeuré longtemps sans confirmation de la part du pape, obtint enfin de Rome la permission de se faire consacrer par le prélat de Tours, métropolitain de 1191

(1) Voyez livre X.

(2) Guillelmus de Longo campo, ex pago Belvacensi oriundus... (Roger. de Hoved., p. 703.)

(3) Ibid., p. 701.

(4) Incumbebat velut locusta. (Guill. Neubrig., p. 437.) — Quæ nepotibus suis erogabat... (Roger. de Hoved., p. 681.)

(5) Ut nec viro balteus argento redimitus, nec fœminæ monile, nec viro nobili annulum, vel Judæo relinqueret quidlibet pretiosi... (Math. Paris., p. 117.)

(6) Suo sigillo fecit universa... (Gervas. Cantuar., p. 1578.

(7) Guill. Neubrig., p. 437.

(8) De regno Francorum cantores et joculatores muneribus allexerat, ut de illo canerent in plateis, et jam dicebatur ubique quòd non erat talis in orbe... (Roger. de Hoved., p. 703.)

(9) Jo. Brompton., p. 1223.

(10) Se esse hominem comitis Joannis, et velle in curiâ suâ jure stare... (Ibid.)

(11) Roger. de Hoved., p. 700.

(12) Visitaret eum in virgâ ferreâ... (Ibid.)

1191 l'Anjou (1). Aussitôt après sa consécration, il partit pour l'Angleterre, malgré le serment que son frère l'avait contraint de prêter (2). Le chancelier en fut averti ; et au moment où l'archevêque Geoffroy allait s'embarquer au port de Wisant, il rencontra des messagers qui lui défendirent, au nom du roi, de passer la mer. Geoffroy ne tint compte de la défense, et des gens armés furent apostés pour le saisir à son débarquement (3). Ayant échappé à leurs recherches, en se déguisant, il gagna un monastère de la ville de Canterbury, dont les religieux l'accueillirent et le cachèrent dans leur maison (4). Mais bientôt le bruit courut qu'il s'y trouvait; le couvent fut investi par des soldats; et l'archevêque, saisi dans l'église au moment où il venait de dire la messe, fut enfermé dans le château de la ville, sous la garde du connétable Mathieu de Clare. Cette arrestation violente fit grande rumeur par toute l'Angleterre; et le comte Jean, saisissant l'occasion, prit ouvertement le parti de son frère, et ordonna, avec menaces, au chancelier de mettre en liberté l'archevêque. Le chancelier n'osa résister ; et alors, devenu plus audacieux, le comte de Mortain se rendit à Londres, y convoqua le grand conseil des barons et des évêques, et accusa devant eux Guillaume de Longchamp d'avoir abusé énormément du pouvoir que le roi lui avait confié (5). Guillaume avait mécontenté trop de gens pour que son accusateur ne fût pas favorablement écouté. L'assemblée des barons le cita donc à comparaître devant elle ; il s'y refusa, et, rassemblant des hommes d'armes, il marcha sur Londres, de Windsor où il était, pour empêcher les barons de se réunir une seconde fois. Mais les hommes d'armes du comte le rencontrèrent aux portes de la ville, attaquèrent et dispersèrent son escorte, et le forcèrent de se jeter, en grande hâte, dans la Tour de Londres, où il se tint renfermé, pendant que les barons et les évêques, réunis en parlement, délibéraient sur son sort (6).

La majorité d'entre eux avaient dessein de frapper un grand coup, et de destituer celui à qui le roi Richard avait confié la lieutenance de son pouvoir, et qui, selon les formes légales, ne pouvait être déposé sans l'ordre exprès du souverain. Dans cette entreprise hardie, le comte de Mortain et les barons anglo-normands résolurent de compromettre les habitants saxons de Londres, afin d'avoir pour appui, s'il fallait en venir aux mains, toute la population de cette grande ville. Le jour fixé pour leur assemblée, ils firent sonner la grosse cloche d'alarme; et, à mesure que les bourgeois sortaient de leurs maisons, des gens apostés leur disaient de se rendre à l'église de Saint-Paul (7). Les marchands et les gens de métier y allèrent en foule pour voir de quoi il s'agissait ; ils furent surpris d'y trouver réunis les grands du pays, les fils des hommes de la conquête, avec lesquels ils n'avaient d'autres relations que celles du vilain avec le seigneur. Contre l'ordinaire, les barons et les prélats firent bon accueil aux bourgeois, et une sorte de fraternité passagère parut, malgré les différences de condition sociale, entre les Normands et les Saxons. Ces derniers comprirent ce qu'ils purent des discours prononcés devant eux en langue française, et le débat fini, on lut une prétendue lettre du roi, datée de Messine, laquelle portait que, si le chancelier se conduisait mal dans son office, on pourrait le déposer et mettre à sa place l'archevêque de Rouen (8). Après cette lecture, on prit les voix de toute l'assemblée, sans distinction de race, et les hérauts normands proclamèrent « qu'il avait « plu à Jean, comte de Mortain, frère du roi, à « tous les évêques, comtes et barons du royaume, « et aux citoyens de Londres, que le chancelier « Guillaume de Longchamp fût destitué de son « office (9). »

Pendant que ces choses avaient lieu dans l'église de Saint-Paul, le chancelier se tenait enfermé dans la Tour de Londres, et ses ennemis ignoraient s'il prendrait le parti d'y soutenir un siége. Dans ce doute, l'amitié des bourgeois de la ville devait être pour eux d'un grand prix ; pour la gagner pleinement, ils firent à l'égard des habitants de Londres ce qu'avaient fait autrefois Guillaume le Roux et Henry Ier à l'égard de tout le peuple saxon. « Le « même jour, dit un auteur du temps, le comte « de Mortain, l'archevêque de Rouen et les justi- « ciers du roi, octroyèrent aux citoyens la licence « de former entre eux une *commune* (10). Le comte, « l'archevêque et presque tous les évêques et ba- « rons du royaume jurèrent de maintenir ferme-

(1) Roger. de Hoved., p. 701.

(2) Immemor sacramenti quod fecerat domino regi fratri suo. (Ibid.)

(3) Ibid.

(4) Ibid.

(5) ...Ut cancellarius jure staret in curiâ regis... (Ibid.)

(6) ... Contigit quòd milites illius et milites comitis Joannis obviaverunt sibi et acriter congressi sunt... (Ibid.)

(7) Pulsatâ campanâ quæ solet populum ad convenien- dum urgere... (Ailred. Rievallensis, p. 652.) — Et omnes episcopi et comites et barones et cives Londoniæ cum illis convenerunt in atrio ecclesiæ Sancti Pauli... (Ibid.)

(8) Ostenderunt coràm populo litteras domini regis sigillatas... (Roger. de Hoved., p. 702.)

(9) Placuit ergò Johanni, fratri regis, et omnibus episcopis, comitibus et baronibus regni, et civibus Londoniæ, ut cancellarius deponeretur... (Ibid.)

(10) Concesserunt civibus Londoniarum habere communiam suam... (Ibid.)

1191 « ment et immuablement cette *commune*, aussi « longtemps qu'il plairait au roi (1) ; et, de leur « côté, les citoyens jurèrent obéissance et fidélité « au seigneur roi Richard, et après lui au comte « Jean, qu'ils promirent de reconnaître pour roi « et seigneur, si son frère mourait sans enfants (2). »

Cette promesse et ce serment étaient peu d'accord avec les vues de Richard ; car, dans quelques-unes de ses chartes, il avait déjà désigné pour héritier du royaume, si lui-même mourait sans enfants, le jeune Arthur, son neveu, fils de Geoffroy et de la fille du dernier duc de Bretagne (3). La clause, *tant qu'il plaira au roi*, insérée dans la charte des habitants de Londres, était donc proprement l'assurance de la destruction de leur commune, aussitôt que Richard serait de retour ; et cependant ils n'hésitèrent pas à s'engager dans un parti qui leur promettait au moins quelques jours d'une existence plus libre et plus tolérable. Mais ce qu'ils obtinrent alors, ils ne le gardèrent pas longtemps ; et leur nouvelle liberté tomba en désuétude, sans qu'il y eût même besoin d'un acte formel pour révoquer l'octroi des barons et du comte Jean. Lorsque le comte fut devenu roi après la mort de son frère, et qu'à son tour il vit s'élever contre lui une ligue d'ennemis puissants, il renouvela aux citoyens les mêmes concessions (4), mais pour aussi peu de temps que la première fois. Sous le règne suivant, les choses avaient déjà repris leur ancien cours, et les bourgeois de Londres étaient, selon l'expression d'un contemporain, taillés haut et bas, comme des serfs (5).

Le chancelier Guillaume de Longchamp, homme peu courageux, abandonna tout projet de se défendre dans la Tour de Londres, et demanda à capituler. La libre sortie lui fut accordée, sous condition de remettre à l'archevêque de Rouen, son successeur, les clefs de tous les châteaux du roi (6). On lui fit jurer de ne point sortir d'Angleterre avant d'avoir fait cette remise, et l'on emprisonna ses deux frères comme otages de sa parole (7). Il se retira à Canterbury ; mais, après y être demeuré quelques jours, il prit la résolution de s'enfuir, 1191
aimant mieux laisser ses frères en danger de mort, que de rendre les châteaux, par la possession desquels il espérait encore recouvrer ce qu'il avait perdu (8). Il sortit de la ville à pied et déguisé, ayant par-dessus ses habits d'homme une jupe de femme et une cape à larges manches, la tête couverte d'un voile d'étoffe épaisse, tenant sous le bras un ballot de toile, et à la main une aune (9). Dans cet attirail, qui était celui des marchandes anglaises de l'époque, le chancelier se rendit vers la mer, et fut obligé d'attendre quelque temps le navire où il devait s'embarquer (10).

Il s'assit tranquillement sur une pierre avec son ballot sur les genoux ; des femmes de pêcheurs qui passaient l'abordèrent en lui demandant le prix de sa toile ; mais, faute de savoir un seul mot d'anglais, le chancelier ne répondit rien ; ce qui étonna fort les acheteuses (11). Elles s'éloignèrent cependant ; mais d'autres femmes survinrent, aperçurent la toile, et l'ayant touchée pour l'examiner, firent la même demande que les premières. La prétendue marchande continua de garder le silence, et les femmes renouvelèrent leurs questions ; enfin, poussé à bout, le chancelier se mit à rire tout haut, croyant sortir d'embarras par cette espèce de réponse (12). A ce rire hors de propos, les femmes crurent qu'elles avaient devant elles une personne idiote ou aliénée, et, soulevant son voile pour la reconnaître, découvrirent un visage d'homme fraîchement rasé (13). Leurs cris de surprise ameutèrent les ouvriers du port ; ceux-ci, joyeux de trouver un objet de risée, se jetèrent sur le personnage déguisé, le tirant par ses habits, le faisant tomber par terre, et s'amusant de ses vains efforts pour leur échapper ou leur faire comprendre qui il était (14). Après l'avoir traîné quelque temps à travers les cailloux et la boue, les pêcheurs et les matelots finirent par l'enfermer dans une cave d'où il ne sortit qu'en faisant connaître sa mésaventure aux agents de l'autorité normande (15).

Forcé d'exécuter ses engagements envers le

(1) Firmiter et inconcussè quamdiù regi placuerit. . . (Roger. Hoved., p. 702.)

(2) Juraverunt fidele servitium domino regi Ricardo. . . reciperent in regem et dominum... (Ibid.)

(3) Arthurium, egregium ducem Britanniæ, carissimum nepotem nostrum, et hæredem si fortè nos sine prole obire contigerit. (Ibid.)—Rymer, Acta publica, t. I, p. 66.

(4) Ibid., passim.

(5) ...Quasi servi ultimæ conditionis... (Math. Paris.)

(6) Roger. de Hoved., p. 704.

(7) Fratres suos obsides dedit. (Ibid.)

(8) Ibid.

(9) Tunicâ fœmineâ viridis coloris indutus, cappam habens ejusdem coloris manicatam, peplum in capite, pannum habens lineum in manu sinistrâ, virgam venditoris in dextrâ... (Roger. de Hoved., p. 704.)

(10) Ibid.

(11) Ille verò nil respondebat, quia linguam anglicanam prorsùs ignorabat... (Ibid.)

(12) Cùmque ille nihil responderet, sed magis subrideret... (Ibid.)

(13) Viderunt faciem hominis nigram et noviter rasam... (Ibid.)

(14) Et facta est statim multitudo virorum ac mulierum extrahentium de capite peplum, et trahentium eum prostratum in terrâ per manicas et capucium...(Ibid.)

(15) Et sic populus tractavit eum per totam villam et in quodam cellario tenebroso inclusit... (Ibid.)

1191 comte de Mortain et ses partisans, l'ex-chancelier leur rendit les clefs des châteaux, et obtint ainsi la permission de sortir librement d'Angleterre. A son arrivée en France, il s'empressa d'écrire au roi Richard que son frère Jean s'était emparé de toutes ses forteresses, et se disposait à usurper son royaume s'il ne revenait promptement (1). D'autres nouvelles plus alarmantes encore ne tardèrent pas à parvenir au roi d'Angleterre en Palestine. Il
1192 apprit que Philippe de France, passant par Rome, avait prié le pape de l'exempter du serment de paix qu'il avait prêté à Richard, et que, dès son arrivée dans son château de Fontainebleau, il s'était vanté de mettre bientôt à mal les domaines du roi d'Angleterre (2). Malgré la distance qui le séparait alors des lieux où se trouvait Richard, le roi Philippe affectait toujours de craindre quelque trahison ou quelques embûches de sa part (3). Une fois qu'il venait d'arriver au château de Pontoise pour s'y divertir, on le vit tout à coup prendre un air soucieux et retourner en grande hâte vers Paris. Il réunit aussitôt ses barons et leur montra des lettres venues, à ce qu'il assurait, d'outre-mer, et dans lesquelles on l'avertissait de prendre garde à lui, parce que le roi d'Angleterre avait envoyé d'Orient des *hassassis* ou *assassins*, pour le tuer (4).

C'était le nom, alors tout nouveau dans les langues européennes, par lequel on désignait les mahométans fanatiques de religion et de patriotisme, qui croyaient gagner le paradis en se dévouant à tuer par surprise les ennemis de leur foi. On croyait généralement qu'il existait dans les défilés du mont Liban une tribu entière de ces enthousiastes, soumise à un chef appelé le Vieux de la Montagne, et que les vassaux de ce personnage mystérieux, à son premier signal, couraient joyeusement à la mort (5). Le nom de *haschischi*, par lequel on les désignait en langue arabe, provenait de celui d'une plante enivrante dont ils faisaient un fréquent usage pour s'exalter ou s'étourdir (6).

On conçoit que le nom de ces hommes qui poignardaient à l'improviste, frappaient les généraux 1192
d'armée au milieu de leurs soldats, et mouraient en riant, pourvu qu'ils n'eussent pas manqué leur coup, devait inspirer une grande terreur aux croisés et aux pèlerins de l'Occident. Ils rapportaient un souvenir si vif de l'effroi qu'ils avaient ressenti au seul mot d'*assassin*, que ce mot passa bientôt dans toutes les bouches, et que les contes d'assassinat les plus absurdes purent trouver aisément en Europe des gens disposés à y croire. Cette disposition existait, à ce qu'il paraît, en France, lorsque le roi Philippe assembla ses barons en parlement à Paris. Nul d'entre eux n'exprima de doute sur le péril du roi; et Philippe, soit pour mieux exciter parmi ses vassaux la haine contre le roi d'Angleterre, soit pour se donner de nouvelles sûretés contre ses autres ennemis, et contre ses sujets eux-mêmes, entoura sa personne de précautions extraordinaires (7). « Contre la coutume de ses aïeux, disent les con-« temporains, il ne marcha plus qu'escorté de « gens en armes, et institua, pour plus grande « sécurité, des gardes de son corps, choisis parmi « les gens qui lui étaient le plus dévoués, et armés « de grandes masses de fer ou de cuivre (8). » On dit que certaines personnes qui, usant de la familiarité accoutumée, s'approchèrent de lui par mégarde, coururent le danger de la vie (9) : « Cette « nouveauté royale étonna beaucoup de gens, et « leur déplut singulièrement (10). »

Le mauvais effet produit par l'institution de ces gardes du corps, alors appelés *sergents à masse*, obligea le roi Philippe à convoquer de nouveau l'assemblée des barons et des évêques de France (11). Il renouvela devant elle ses premières imputations contre le roi d'Angleterre, assurant que c'était lui qui avait fait tuer à Tyr, en plein jour, le marquis de Montferrat, par les assassins qu'il tenait à sa solde (12). « Y a-t-il lieu, après tout cela, de s'émer-« veiller, dit le roi de France, que j'aie de moi plus « de soin que de coutume? Néanmoins, si mes pré-« cautions vous paraissent inconvenantes ou su-

(1) Nisi ipse celeriùs venire festinasset... (Roger. de Hoved., p. 704.)

(2) Script. rerum francic., t. XVIII, p. 28.

(3) Vel frustra timebat, vel potiùs ad augendam invidiam timere se fingebat... (Ibid., p. 31.)

(4) Quòd ad suggestionem et mandatum regis Angliæ Ricardi mittebantur Arsacidæ... (Ibid., t. XVII, p. 37.) — Roger. de Hoved., p. 716.

(5) Fertur esse in Oriente, agens sub ditione cujusdam potentis Sarraceni, quem Senem de Monte nominant, quoddam hominum genus... (Ibid., t. XVIII, p. 30.) Le nom de *Vieux*, donné par les croisés au chef de la tribu des *assassins*, est la traduction du mot *Scheik*, qui, en arabe, signifie *un homme âgé* et *un chef de tribu*.

(6) Cette plante est une espèce de chanvre, appelé en arabe *haschische*. (Voyez la Chrestomathie arabe de M. Silvestre de Sacy.)

(7) Ad majorem cautelam corporis sui. (Script. rerum francic., t. XVII, p. 37.)

(8) Contra morem majorum suorum non nisi armatâ vallatus custodiâ procedebat... instituit custodes corporis sui claves æreas vel ferreas in manibus portantes... (Ibid., et t. XVIII, p. 31.)

(9) Quidam familiari ausu propiùs accedentes, non sine periculo... (Ibid.)

(10) Mirantibus hanc novitatem regiam plurimis... (Ibid.)

(11) Ut pro eâ satisfaceret, suorum concilium Parisios convocavit... (Ibid.)

(12) Dùm per plateam civitatis Tyri equitaret... (Ibid., p. 65.)

1192 « perflues, décidez, et j'y renoncerai (1). » L'assemblée ne manqua pas de répondre que tout ce que le roi jugeait à propos de faire pour sa sûreté personnelle était bon et convenable ; les gardes du corps furent maintenus, et l'institution s'en conserva bien des siècles après qu'on eut cesséde croire, en France, au pouvoir mystérieux du Vieux de la Montagne (2). Une autre question adressée par le roi Philippe à ses barons fut celle-ci : « Dites-moi s'il n'est pas lé« gitime que je tire prompte et bonne vengeance « des torts manifestes que m'a faits ce traître de « Richard (3)? » Sur ce point, la réponse fut encore plus unanime ; car les barons de France étaient tous animés d'un vieil esprit de rancune nationale contre le pouvoir des Normands (4).

Malgré l'éloignement où il se trouvait, le roi Richard fut assez promptement informé de ces nouvelles, parce que, dans la ferveur du zèle qui venait de se rallumer en Europe contre les sectateurs de Mahomet, de nouveaux pèlerins partaient chaque jour pour la terre sainte. La destitution du chancelier, et l'occupation des forteresses par le comte Jean, avaient beaucoup troublé le roi d'Angleterre, et il prévoyait que, tôt ou tard, son frère, suivant l'exemple que lui-même lui avait donné, unirait ses projets d'ambition aux projets d'hostilité du roi de France (5). Ces craintes l'agitèrent bientôt au point que, malgré le serment qu'il avait fait de ne pas quitter la terre sainte, tant qu'il lui resterait un roussin à manger (6), il conclut une trêve de trois ans trois mois trois jours avec les Sarrasins, et se mit en route vers l'Occident.

Parvenu en mer à la hauteur de la Sicile, il songea qu'il y aurait du danger pour lui à débarquer dans un des ports de la Gaule méridionale, parce que la plupart des seigneurs de Provence étaient parents du marquis de Montferrat, et parce que le comte de Toulouse, Raymond de Saint-Gilles, suzerain des villes maritimes situées à l'ouest du Rhône, était son ennemi personnel (7). Craignant de leur part quelques embûches, au lieu de traverser la Méditerranée, il entra dans le golfe Adriatique, après avoir congédié la plus grande partie 1192
de sa suite, afin de n'être point reconnu (8). Son vaisseau fut attaqué par des pirates, avec lesquels, à la suite d'un combat assez vif, il trouva moyen de faire amitié, si bien qu'il quitta son navire pour un des leurs, qui le conduisit à Zara sur la côte d'Esclavonie (9). Il prit terre, avec un baron normand appelé Baudouin de Béthune, maître Philippe et maître Anselme, ses chapelains, quelques Templiers et quelques serviteurs (10). Il s'agissait d'obtenir un sauf-conduit du seigneur de la province, qui, par un fâcheux hasard, était allié de près à la famille du marquis de Montferrat. Le roi envoya l'un de ses gens faire cette demande, et le chargea d'offrir au seigneur un anneau orné d'un gros rubis qu'il avait acheté en Palestine, à des négociants pisans (11). Ce rubis, alors célèbre, fut reconnu par le seigneur de Zara : « Qui sont ceux « qui t'envoient me demander passage ? dit-il au « messager (12).—Des pèlerins revenant de Jéru« salem.—Et leur nom?—L'un s'appelle Baudouin « de Béthune, et l'autre, Hugues le marchand, qui « vous offre cet anneau (13). » Le seigneur, examinant l'anneau avec attention, fut quelque temps sans rien dire, et reprit tout à coup : « Tu ne dis pas « vrai, ce n'est pas Hugues qu'il se nomme, c'est « le roi Richard (14). Mais, puisqu'il a voulu m'ho« norer de ses dons sans me connaître, je ne veux « point l'arrêter; je lui renvoie son présent, et je le « laisse libre de partir (15). »

Surpris de cet incident, auquel il était bien loin de s'attendre, Richard partit aussitôt ; on ne chercha point à l'en empêcher. Mais le seigneur de Zara envoya prévenir son frère, seigneur d'une ville voisine, que le roi des Anglais était dans le pays, et devait passer sur ses terres (16). Le frère avait à son service un Normand appelé Roger, natif d'Argentan, auquel il donna aussitôt commission de visiter chaque jour toutes les hôtelleries où logeaient des pèlerins, et de voir s'il ne reconnaîtrait pas le roi d'Angleterre au langage, ou à quelque autre signe, lui promettant, s'il réussissait à le faire saisir, la moitié de sa ville à gouverner (17). Le Normand se

(1) Quam tamen (curam) si reputatis vel indecoram vel superfluam, decernite amovendam. (Script. rerum francic., t. XVIII, p. 31.)

(2) Ibid., t. XVII, p. 71 et 577.

(3) De proditore manifesto proprias ulcisci injurias... (Ibid., t. XVIII, p. 31.)

(4) Ibid.

(5) Propter sinistros rumores quos audierat. . . (Roger. de Hoved., p. 717.)

(6) Quandiù haberet unum runcinum ad manducandum... (Ibid., p. 216.)

(7) Voyez livre X.

(8) Script. rerum francic., t. XVIII, p. 31 et 71.

(9) Qui piratæ cum rege confœderati. . . ascendit rex cum eis... (Radulf. de Coggeshale, ibid., p. 71.)

(10) Ibid.

(11) ...A quodam Pisano comparaverat... (Ibid.)

(12) Radulf. de Coggeshale, ap. sc. rer. fr., t. XVIII, p. 71.

(13) .. Unus, inquit, eorum appellatur Baldewinus de Betun, alter verò Hugo mercator... (Ibid.)

(14)...Non, inquit, Hugo, sed rex Richardus appellatur... (Ibid.)

(15) ...Quia me ignotum ita honoravit, liberam abeundi licentiam concedo... (Ibid.)

(16) Ibid., p. 72.

(17) Roger nomine, Normannus genere de Argenton... si

1192 mit à la recherche durant plusieurs jours, allant de maison en maison, et finit par découvrir le roi. Richard essaya d'abord de cacher qui il était; mais, poussé à bout par les questions du Normand, il fut contraint d'en faire l'aveu (1). Alors Roger se mit à pleurer, et le conjura de prendre sur-le-champ la fuite, lui offrant son meilleur cheval (2). Puis il retourna vers son seigneur, lui dit que la nouvelle de l'arrivée du roi n'était qu'un faux bruit, qu'il ne l'avait point trouvé, mais seulement Baudouin de Béthune, un de ses compatriotes, qui revenait de pèlerinage. Le seigneur, furieux d'avoir manqué son coup, fit arrêter Baudouin, et le retint en prison (3).

Pendant ce temps, le roi Richard était en fuite sur le territoire allemand, ayant pour toute compagnie Guillaume de l'Étang, son ami intime, et un valet qui savait parler la langue teutonique, soit qu'il fût Anglais de naissance, soit que sa condition inférieure lui eût donné le goût d'apprendre la langue anglaise, alors fort ressemblante au dialecte saxon de la Germanie, et n'ayant ni mots français, ni locutions, ni constructions françaises (4). Ils voyagèrent trois jours et trois nuits sans prendre de nourriture, presque sans savoir où ils allaient, et entrèrent dans la province qu'on appelait en langue tudesque OEst-reich, c'est-à-dire, pays de l'Est. Ce nom était un dernier souvenir du vieil empire des Franks, dont cette contrée avait formé jadis l'extrémité orientale (5). L'OEst-reich ou l'Autriche, comme disaient les Français et les Normands, dépendait de l'empire germanique, et était gouvernée par un seigneur qui prenait le titre de *here-zog* ou duc; et par malheur, ce duc, nommé Léopold (6), était celui que Richard avait mortellement offensé en Palestine, en faisant déchirer sa bannière. Sa résidence était à Vienne, sur le Danube, où le roi et ses deux compagnons arrivèrent, épuisés de fatigue et de faim (7).

Le serviteur, qui parlait anglais, alla au change de la ville échanger des besants d'or contre de la 1192
monnaie du pays (8). Il fit, devant les marchands, beaucoup d'étalage de son or et de sa personne, prenant un air d'importance et des manières d'homme de cour (9). Les bourgeois, soupçonneux, le menèrent à leur magistrat, pour savoir qui il était. Il se donna pour le domestique d'un riche marchand qui devait arriver dans trois jours, et fut mis en liberté sur cette réponse (10). A son retour au logis du roi, il lui raconta son aventure, et lui conseilla de partir au plus vite; mais Richard, désirant prendre du repos, demeura encore quelques jours (11). Durant cet intervalle, le bruit de son débarquement à Zara se répandit en Autriche; et le duc Léopold, qui désirait à la fois se venger et s'enrichir par la rançon d'un pareil prisonnier, envoya de tous côtés à sa recherche des espions et des gens armés (12). Ils parcoururent la contrée sans rien découvrir; mais un jour, le même serviteur qui avait déjà été arrêté une fois, se trouvant au marché de la ville, où il achetait des provisions, on remarqua à sa ceinture des gants richement brodés, tels qu'en portaient, avec leurs habits de cour, les grands seigneurs de l'époque (13). On le saisit de nouveau, et, pour lui arracher des aveux, on le mit à la torture (14); il révéla tout, et indiqua l'hôtellerie où se trouvait le roi Richard. Cette maison fut aussitôt cernée par les hommes d'armes du duc d'Autriche, qui, surprenant le roi, l'obligèrent à se rendre : le duc lui témoigna du respect; mais il le fit enfermer dans une prison, où des soldats d'élite le gardaient, jour et nuit, l'épée nue (15).

Dès que le bruit de l'arrestation du roi d'Angleterre se fut répandue, l'Empereur ou César de toute l'Allemagne (16) somma le duc d'Autriche, son vassal, de lui remettre le prisonnier, sous prétexte qu'il ne convenait qu'à un empereur de tenir un roi en prison (17). Le duc Léopold se ren-

fortè regem per loquelam, vel per aliquod signum explorare posset... (Radulf. de Coggeshale, apud script. rerum francic., t. XVIII, p. 72.)

(1) Singulorum hospitia inquirens et discutiens... regem reperit qui... confitetur quòd erat... (Ibid.)

(2) ...Qui statim cum lacrymis... equum peroptimum regi tradens... (Ibid.)

(3) Dicit frivolum esse quod audierat de regis adventu... Baldewinum de Betun comprehendi jussit... (Ibid.)

(4) ...Rex cum Willelmo de Stagno, et quodam puero, qui linguam teutonicam noverat, tres dies et noctes... (Ibid.)

(5) Voyez livre II.

(6) Plus correctement Leot-polde, brave parmi le peuple.

(7) Script. rerum francic., t. XVIII, p. 72.

(8) ...Ad escambium veniens, cùm plures bizantios proferret... (Ibid.)

(9) Cùm nimis curialiter et pompaticè se haberet... (Radulf. de Coggeshale, script. rerum francic., t. XVIII, p. 72.)

(10) Servientem cujusdam ditissimi mercatoris... (Ibid.)

(11) Per aliquot dies requiescere cupiens... (Ibid.)

(12) In ultionem læsionis cujusdam... magis autem anglicanarum opum homo avarus sitiens... (Ibid., p. 35.)

(13) ...Chirothecas domini regis sub zonâ secum incautiùs gestasse... (Ibid., p. 72.)

(14) Dirissimè torquent, variis pœnis et cruciatibus affligunt... (Ibid.)

(15) ...Strenuis militibus custodiendum tradidit, qui, die noctuque, strictis ensibus eum custodierunt... (Ibid.)

(16) ...Occasione captivi insignis diripiendi... (Guill. Neubrig., apud script. rerum francic., t. XVIII, p. 35.)

(17) Allegans regem non decere teneri à duce, nec esse indecens si ab imperatoriâ celsitudine decus regium teneretur... (Ibid., p. 36.)

1192 dit à cette raison bizarre avec une bonne grâce apparente, mais non sans stipuler qu'il lui reviendrait au moins une certaine part de la rançon (1). Le roi d'Angleterre fut alors transféré de Vienne à Worms, dans une des forteresses impériales; et l'Empereur, tout joyeux, envoya au roi de France un message, plus agréable pour lui, dit un historien du temps, qu'un présent d'or et de pierreries (2). Philippe écrivit aussitôt à l'Empereur pour le féliciter de sa prise, et l'engager à la garder avec soin, parce que, disait-il, le monde ne serait jamais en paix si un pareil brouillon réussissait à
1193 s'évader (3). En conséquence, il proposait de payer une somme égale ou même supérieure à la rançon du roi d'Angleterre, si l'Empereur voulait le lui donner en garde (4).

L'Empereur soumit, selon l'usage, cette proposition à la diète ou assemblée générale des seigneurs et des évêques d'Allemagne. Il exposa devant eux les motifs de la demande du roi de France, et justifia l'emprisonnement de Richard par le prétendu crime de meurtre commis sur le marquis de Montferrat, l'insulte faite à la bannière du duc d'Autriche, et la trêve de trois ans conclue avec les Sarrasins. Pour ces méfaits, le roi d'Angleterre devait, selon lui, être déclaré ennemi capital de l'Empire (5). L'assemblée décida que Richard serait jugé par elle sur les griefs qu'on lui imputait; mais elle refusa de le livrer au roi de France (6). Celui-ci n'attendit pas le jugement du prisonnier pour lui envoyer dire, par un message exprès, qu'il le renonçait pour son vassal, le défiait et lui déclarait la guerre à outrance (7). En même temps il fit faire au comte de Mortain les mêmes offres qu'autrefois il avait faites à Richard pour l'exciter contre son père. Il promit de garantir au comte Jean la possession de la Normandie, de l'Anjou et de l'Aquitaine, et de l'aider à s'emparer de la royauté en Angleterre; il ne lui demandait en retour que d'être fidèlement son allié, et d'épouser cette malheureuse Aliz dont il a été fait mention plus haut (8). Sans conclure d'alliance positive avec le roi Philippe, Jean commença des intrigues dans tous les pays soumis à son frère; et, sous prétexte que Richard était mort ou devait 1197
être regardé comme tel, il exigea le serment de fidélité des officiers publics et des gouverneurs des châteaux et des villes (9).

Le roi d'Angleterre fut averti de ces manœuvres par plusieurs abbés de Normandie, qui obtinrent la permission de le visiter dans sa prison, et surtout par son ancien chancelier, Guillaume de Longchamp, l'ennemi personnel du comte de Mortain (10). Richard le reçut comme un ami persécuté pour son service, et l'employa dans plusieurs négociations. Le jour fixé pour le jugement du roi arriva; il comparut, comme accusé, devant la diète germanique assemblée à Worms; il n'eut besoin que de promettre, pour sa rançon, cent mille livres d'argent, et de s'avouer vassal de l'Empereur, pour être absous sur tous les points (11). Cet aveu de vasselage, qui n'était qu'une simple formalité, avait de l'importance aux yeux de l'Empereur, à cause de ses prétentions à la domination universelle des Césars de Rome, dont il se disait l'héritier. La sujétion féodale du royaume d'Angleterre à l'empire germanique n'était pas de nature à durer longtemps; et néanmoins l'aveu et la déclaration s'en firent alors avec toute la pompe et l'appareil commandés par les usages du siècle. « Le roi Richard, dit un contemporain, se « destitua du royaume, et le remit à l'Empereur, « comme au suzerain universel, l'en investissant « par son chaperon (12); et aussitôt l'Empereur le « lui rendit pour le tenir en fief, sous la condition « d'un tribut annuel de cinq mille livres sterling, « et l'en investit par une double couronne d'or (13). » Après cette cérémonie, l'Empereur, les évêques et les seigneurs d'Allemagne promirent par serment, sur leur âme, que le roi d'Angleterre serait mis en liberté, aussitôt qu'il aurait payé cent mille livres; et dès ce jour, la captivité de Richard devint moins étroite (14).

Pendant ce temps, le comte de Mortain, poursuivant ses intrigues et ses manœuvres, sollicitait les justiciers d'Angleterre, l'archevêque de Rouen et les barons de Normandie, de lui jurer fidélité et de le reconnaître pour roi. La plupart refusèrent; et

(1) Pactus competentem provenientis commodi portionem... (Guill.Neubrig., apud scr. rerum fr., t.XVIII, p. 36.)

(2) Gratissimum illi super aurum et topazion. (Ibid., p. 35.)

(3) Mundum componi non posse si tantus turbator emergeret... (Ibid., p. 38.)

(4) Sibi custodiendum traderet. (Ibid.)

(5) Script. rerum francic., t. XVIII, p. 37.

(6) Ibid.

(7) Missis à latere suo viris honoratis... hominium quo sibi astrictus videbatur refutavit, bellumque vincto indixit.. (Ibid.)

(8) Roger. de Hoved., p. 724.

(9) Asserens quòd rex Angliæ frater suus mortuus erat... (Roger. de Hoved., p. 724.)

(10) Ibid., p. 722.

(11) Ibid., p. 722-724.

(12) Deposuit se de regno Angliæ et tradidit illud imperatori sicut universorum domino, et investivit eum indè per pileum suum... (Ibid., p. 724.)

(13) Sed imperator statim reddidit ei regnum Angliæ tenendum de ipso, pro 5,000 libr. sterlingorum de tributo solvendis, et investivit eum indè per duplicem coronam de auro... (Ibid.)

(14) Episcopi et duces et cætera nobilitas juraverunt in animam imperatoris... (Scr. rer. francic., t. XVIII, p. 39.)

1193 le comte, se sentant trop faible pour les contraindre à faire ce qu'il souhaitait, passa en France, et conclut un traité formel avec le roi Philippe (1). Il s'avoua vassal et homme-lige de ce roi pour l'Angleterre et tous les autres États de son frère, jura d'épouser sa sœur, et de lui abandonner une partie considérable de la Normandie, Tours, Loches, Amboise et Montrichard, aussitôt que, par son secours, il serait devenu roi d'Angleterre (2). Enfin il souscrivit à la clause suivante : « Et si mon frère « Richard m'offrait la paix, je ne l'accepterais point « sans l'aveu de mon allié de France, même dans « le cas où mon allié la ferait pour son propre compte « avec mondit frère Richard (3). »

Après la conclusion de ce traité, le roi Philippe passa la frontière de Normandie, avec une armée nombreuse; et le comte Jean fit semer de l'argent parmi les tribus galloises, encore libres, pour les engager à seconder par une invasion les manœuvres de ses partisans en Angleterre (4). Ce peuple, opprimé par les Normands, mit avec joie sa haine nationale au service de l'une des deux factions qui déchiraient ses ennemis; mais, incapable de grands efforts, hors du petit pays où il défendait si opiniâtrément son indépendance, il fut peu utile aux adversaires du roi Richard. Ces derniers obtinrent d'ailleurs peu de succès en Angleterre; et cette circonstance détermina le comte Jean à demeurer près du roi de France, et à tourner toutes ses vues du côté de la Normandie (5). Ainsi exemptée du fléau de la guerre, l'Angleterre n'en fut pas plus heureuse; car elle avait à subir d'énormes tributs, levés pour la rançon du roi. Les collecteurs royaux parcouraient le pays dans tous les sens, et faisaient contribuer toutes les classes d'hommes, clercs ou laïques, Saxons ou Normands (6). Toutes les sommes levées partiellement dans les provinces furent réunies à Londres; l'on avait calculé que le total devait s'élever au montant de la rançon; mais on trouva un énorme déficit causé par la fraude des employés (7). Cette première levée se trouvant insuffisante, les officiers royaux en firent commencer une 1193
nouvelle, se servant, disent les historiens, du nom plausible de rançon du roi pour couvrir leurs honteuses rapines (8).

Il y avait près de deux ans que Richard était en prison; il s'ennuyait de sa captivité, et envoyait message sur message à ses officiers et à ses amis d'Angleterre et du continent, pour les presser de le délivrer en payant sa rançon (9). Il se plaignait amèrement d'être négligé par les siens, et de ce qu'on ne faisait pas pour lui ce que lui-même eût fait pour tout autre. Il exprima ses plaintes dans une chanson composée en langue romane méridionale, idiome qu'il préférait au dialecte moins poli de la Normandie, de l'Anjou et de la France.

« J'ai beaucoup d'amis, mais ils donnent pau- « vrement; c'est honte à eux, si, faute de rançon, « depuis deux hivers je suis prisonnier (10).

« Qu'ils sachent bien, mes hommes et mes ba- « rons anglais, normands, poitevins et gascons, « que je n'ai pas si pauvre compagnon, que pour « argent je laissasse en prison; je ne dis pas cela « par reproche; mais je suis encore prisonnier!... »

Pendant que la seconde collecte pour la rançon du roi Richard se faisait par toute l'Angleterre, des messagers de l'Empereur vinrent à Londres, recevoir, comme à-compte sur la somme totale, l'argent qu'on avait déjà réuni (11). Ils en vérifièrent la quantité par poids et par mesure, et mirent leur sceau sur les sacs, que des matelots anglais transportèrent jusqu'au territoire de l'Empire, aux risques et périls du roi d'Angleterre (12). L'argent arriva sain et sauf entre les mains du César d'Allemagne, qui en fit passer le tiers au duc d'Autriche, pour sa part de prise (13); ensuite il y eut une nouvelle diète assemblée pour décider du sort du prisonnier dont la délivrance fut fixée à la troisième semaine après Noël, à condition qu'il laisserait un certain nombre d'otages pour garantie du payement qui lui restait à faire (14). Le roi Richard accorda tout, et l'Empereur, ravi de sa bonne grâce,

(1) Script. rerum francic., t. XVIII, p. 40. — Roger. de Hoved., p. 724.

(2) Homo suus devenit de Normanniâ et cæteris terris fratris sui... (Ibid.)

(3) Si autem frater meus Ricardus rex Anglorum cum rege Franciæ faceret pacem, et per ipsum offerret mihi pacem, ego sine voluntate regis Franciæ cum rege Angliæ pacem facere non possum... (Scr. rer. franc., t. XVIII, p. 49.)

(4) Annales Waverleienses, p. 190.

(5) Script. rerum francic., t. XVIII, p. 38.

(6) Nulli parcentes, nec ulla erat distinctio... (Guill. Neubrig. apud script. rerum francic., ibid., p. 37.)

(7) Quod accidisse creditur per fraudem exactorum... (Ibid.)

(8) Manifestum rapinarum dedecus honesto redemptionis regiæ nomine palliant... (Guill. Neubrig., apud script. rerum francic., t. XVIII, p. 37.)

(9) Frequentibus commonebat mandatis uti redemptionis suæ pretium omnibus modis præpararent. (Ibid.)

(10) Pro n'ay d'amies, mas poure son li don
Ancta lur es si per ma rezenson
Soi sai dos yvers pres.
(Poésies des Troubadours, t. IV, p. 183.)

(11) Roger. de Hoved., p. 733.

(12) In pondere et mensurâ... periculo regis Angliæ... (Ibid.)

(13) ...Cujus summæ pars tertia duci Austriæ qui regem captivaverat competere videbatur... (Script. rerum francic., t. XVIII, p. 39.)

(14) Roger. de Hoved., p. 733.

1193 voulut lui faire un don en récompense. Il lui octroya par charte authentique, pour les tenir de lui en fief, plusieurs provinces sur lesquelles il n'avait d'autres droits que des prétentions contestées, le Viennois et une partie de la Bourgogne, et les villes et territoires de Lyon, Arles, Marseille et Narbonne (1). «Or, il faut savoir, dit un contemporain, « que ces terres, données au roi par l'Empereur, « contiennent cinq archevêchés et trente-trois « évêchés; mais il faut savoir aussi que ledit Em- « pereur n'y a jamais pu exercer aucune espèce « d'autorité, et que les habitants n'ont jamais voulu « reconnaître aucun seigneur nommé ou présenté « p r lui (2). »

Lorsque le roi de France et le comte Jean, son allié, apprirent ce qui venait d'être résolu dans la diète impériale, ils craignirent de n'avoir pas le temps d'exécuter leur dessein avant la délivrance du roi. Ils envoyèrent donc en grande hâte des messagers à l'Empereur pour lui offrir soixante-dix mille marcs d'argent, s'il voulait prolonger d'une seule année l'emprisonnement de Richard, ou, s'il l'aimait mieux, mille livres d'argent pour chaque nouveau mois de captivité, ou bien encore cent cinquante mille marcs pour que le prisonnier fût remis à la garde du roi de France et du comte (3). Tenté par ces brillantes propositions, l'Empereur eut envie de manquer à sa parole; mais les membres de la diète, qui avaient juré de la tenir fidèlement, s'y opposèrent, et, usant de leur puissance, ils firent relâcher le captif vers la fin de janvier
1194 1194 (4). Richard ne pouvait se diriger vers la France, ni vers la Normandie, envahie alors par les Français; et ce qu'il y avait de plus sûr pour lui, c'était de s'embarquer dans un port d'Allemagne pour aller directement en Angleterre. Mais on était dans la saison des mauvais temps; il fut obligé d'attendre plus d'un mois à Anvers; et pendant cet intervalle, l'Empereur fut de nouveau tenté par l'avarice; l'espoir de doubler ses profits l'emporta sur la crainte de déplaire à des chefs moins puissants que lui, et qu'en qualité de seigneur *paramont* il avait mille moyens de réduire au silence (5). Il résolut donc de s'emparer une seconde fois du prisonnier qu'il avait laissé partir; mais le secret de cette trahison ne fut pas assez bien gardé, et l'un 1194
des otages restés entre les mains de l'Empereur, trouva moyen d'en avertir le roi (6). Richard s'embarqua aussitôt dans la galiote d'un marchand de Normandie, appelé Alain Tranchemer; et ayant ainsi échappé aux hommes d'armes envoyés pour le prendre, il aborda heureusement au port de Sandwich (7).

Accueilli avec de grandes marques de joie, il trouva la majorité des comtes et des barons anglo-normands fidèle et dévouée à sa cause. Peu de temps auparavant, le grand conseil ou parlement du royaume avait déclaré le comte de Mortain ennemi public, et ordonné que toutes ses terres seraient saisies, et qu'on assiégerait ses châteaux (8). Au moment où le roi arriva, cet ordre s'exécutait, et, dans toutes les églises, on prononçait, au nom des archevêques et des évêques, au son des cloches et à la lueur des cierges, l'arrêt d'excommunication contre le comte et ses adhérents (9). Le bruit de la délivrance du *Cœur-de-Lion* (c'est le surnom que les Normands donnaient au roi Richard) mit fin à la résistance des garnisons qui tenaient encore pour le comte Jean. Toutes se rendirent, à l'exception de celle de Nottingham, qui ne voulut pas croire à la nouvelle; le roi, irrité et prompt dans sa colère, marcha sur cette ville pour en faire le siége en personne, avant même d'entrer dans Londres (10).

Sa présence au camp devant Nottingham fut annoncée aux gens d'armes enfermés dans la place par un bruit extraordinaire de trompettes, de cors, de clairons et d'autres instruments de musique militaire; mais, pensant que ce n'était qu'une ruse des assiégeants pour les tromper, ils continuèrent à se défendre (11). Le roi fit un serment terrible contre ceux qui osaient lui résister, et livra l'assaut à la ville qui fut prise; mais la garnison se retira dans le château, l'un des plus forts que les Normands eussent bâtis en Angleterre. Avant de battre les murs du château avec ses pierriers et ses autres machines, Richard fit dresser un gibet, haut comme un grand arbre, où l'on pendit, par son ordre, à la vue de la garnison, quelques hommes pris dans le premier assaut (12). Ce spectacle parut aux assiégés un signe de la présence du roi plus certain que tout

(1) ...Et Vianam et *Vianais* et Marsiliam et Narbonam et Arle-le-Blanc... (Roger. de Hoved., p. 735.)

(2) ...Et est sciendum quòd supra dictus imperator nunquàm prædictis terris et hominibus dominari potuit, neque ipsi aliquem dominum ad præsentationem imperatoris recipere voluerunt... (Ibid.)

(3) Ibid.

(4) ... Propter cupiditatem pecuniæ quam rex Franciæ et comes Johannes ei obtulerant. . . (Ibid., p. 734. — Guill. Neubrig. apud script. rerum francic., t. XVIII, p. 40.)

(5) ...Pœnituit imperatorem indultæ ei gratiæ... (Script. rerum francic., t. XVIII, p. 41.)

(6) Relaxatum ad custodiam revocare cogitavit. . . (Ibid.)

(7) Ibid. — Roger. de Hoved., p. 735.

(8) Ibid., p. 736.

(9) Ibid.

(10) Ibid.

(11) ...Cum sonitu tubarum et buccinarum... (Ibid.)

(12) Furcas erigi fecit... (Ibid.)

1194 ce qu'ils avaient vu jusque-là ; et ils se rendirent à merci (1).

Après sa victoire, le roi Richard, voulant se délasser, fit un voyage de plaisir dans la plus grande forêt de l'Angleterre, qui s'étendait depuis Nottingham jusqu'au centre du comté d'York, sur un espace de plusieurs centaines de milles ; les Saxons l'appelaient Sire-Wode, nom qui, dans la suite des temps, s'est changé en celui de *Sherwood*. « Jamais « de sa vie il n'avait vu ces forêts, dit un narrateur « contemporain, et elles lui plurent extrême- « ment (2). » Au sortir d'une longue captivité, on est toujours sensible au charme des sites pittoresques ; et d'ailleurs à cet attrait naturel pouvait s'en joindre un autre tout particulier, et plus piquant peut-être pour l'esprit aventureux de Richard-Cœur-de-Lion. Sherwood était alors une forêt redoutable aux Normands ; c'était l'habitation des derniers restes des bandes de Saxons armés qui, reniant encore la conquête, persistaient volontairement à vivre hors de la loi de l'étranger (3). Partout chassés, poursuivis, traqués comme des bêtes fauves, c'est là seulement, qu'à la faveur des lieux, ils avaient pu se maintenir en nombre, et sous une sorte d'organisation militaire qui leur donnait un caractère plus respectable que celui de voleurs de grands chemins.

1189 à 1194 Vers le temps où le héros du baronage anglo-normand visita la forêt de Sherwood, dans cette même forêt vivait un homme qui était le héros des serfs, des pauvres et des petits, en un mot de la race anglo-saxonne. « Parmi les déshérités, dit un « ancien chroniqueur, on remarquait alors le fa- « meux brigand Robert Hode, que le bas peuple « aime tant à fêter par des jeux et des comédies, « et dont l'histoire, chantée par les ménétriers, « l'intéresse plus qu'aucune autre (4). » A ce peu de mots se réduisent toutes nos données historiques sur l'existence du dernier Anglais qui ait suivi l'exemple de Hereward (5) ; et pour retrouver quelques traits de sa vie et de son caractère, c'est aux vieilles romances et aux ballades populaires qu'il faut, de nécessité, avoir recours. Si l'on ne peut ajouter foi aux faits bizarres et souvent contradictoires rapportés dans ces poésies, elles sont du moins un témoignage incontestable de l'ardente amitié du peuple anglais pour le chef de bande qu'elles célèbrent, et pour ses compagnons, qui, au lieu de labourer pour des maîtres, couraient la forêt, gais et libres, comme s'expriment de vieux refrains (6). 1189 à 1194

On ne peut guère douter que Robert, ou plus vulgairement Robin Hood, n'ait été d'origine saxonne ; son prénom français ne prouve rien contre cette opinion, parce que, dès la seconde génération après la conquête, l'influence du clergé normand fit tomber en désuétude les anciens noms de baptême, remplacés dès lors par des noms de saints ou d'autres, usités en Normandie. Le nom de Hood est saxon, et les ballades les plus anciennes, et par conséquent les plus dignes d'attention, rangent les aïeux de celui qui le porta dans la classe des paysans (7). Plus tard, quand s'affaiblit le souvenir de la révolution opérée par la conquête, les poëtes de village imaginèrent d'embellir leur personnage favori de la pompe des grandeurs et des richesses : ils en firent un comte, ou tout au moins le petit-fils d'un comte, dont la fille, ayant été séduite, s'enfuit et accoucha dans un bois. Cette dernière supposition a donné lieu à une romance populaire pleine d'intérêt et d'idées gracieuses ; mais rien de probable ne l'autorise (8).

Qu'il soit vrai ou faux que Robin Hood soit né, comme le dit cette romance, « dans le bois ver- « doyant, au milieu des lis en fleur, » c'est dans les bois qu'il passa sa vie à la tête de plusieurs centaines d'archers, redoutables aux comtes, aux vicomtes, aux évêques et aux riches abbés d'Angleterre, mais chéris des fermiers, des laboureurs, des veuves et des pauvres gens. Ils accordaient paix et protection à tout ce qui était faible et opprimé, partageaient avec ceux qui n'avaient rien les dépouilles de ceux qui s'engraissaient de la moisson d'autrui, et, selon la vieille tradition, faisaient du bien à toute personne honnête et laborieuse (9).

(1) Se ponentes in misericordiâ regis de vitâ et membris et terris et honore... (Roger. de Hoved., p. 736.)

(2) Profectus est videre forestas de Sire-woode quas ipse nunquàm viderat anteà, et placuerunt ei multùm... (Ibid.)

(3) Voyez livres V et VII.

(4) Hoc in tempore de exhæredatis surrexit ille famosissimus sicarius Robertus Hode cum ejus complicibus, de quibus stolidum vulgus hianter in comœdiis festum faciunt, et super cæteras romancias mimos et bardanos cantitare delectantur... (Forduni Scotor. histor. ed. Hearne, p. 774.)

(5) Voyez livre V.

(6) We range the forest Mery and free. (Ancient songs of Robin Hood.)

(7) I shall you tell of a good yeman
His name was Robyn Hode.
[Ancient songs of Robin Hood. Hawkin's History of music., vol. III, p. 410.]

(8) O willie's large o' limb and lith
And come of high degree,
And he is gane to earl Richard
To serve for meat and fee...
Earl Richard had but ac daugther
Fair as a lily flower..., etc.
(Jamieson's Popular songs, t. II.)

(9) From wealthy abbot's chests and churcheis abundant [store
What oftentimes he took, he shared among the poure.
(Robert Brune's Chronicle, ed. Hearne.)

1189 à 1194 Robin Hood était le meilleur cœur et le plus habile tireur d'arc de toute la bande; et après lui on citait Petit-Jean, son lieutenant et son frère d'armes, dont il ne se séparait jamais dans le péril comme dans la joie, et dont les ballades et les proverbes anglais ne le séparent pas non plus (1). La tradition nomme encore quelques-uns de ses compagnons, tels que Mutch, le fils du meunier, le vieux Scathlocke, et un moine appelé frère Tuck, qui combattait en froc, et, pour toute arme, se contentait d'un lourd bâton (2). Ils étaient tous d'humeur joyeuse, ne visant point à s'enrichir, mais seulement à vivre de leur butin, et distribuant tout ce qu'ils avaient de superflu aux familles expropriées dans le grand pillage de la conquête. Quoique ennemis des riches et des puissants, ils ne tuaient point ceux qui tombaient entre leurs mains, et ne versaient le sang que pour leur propre défense (3). Leurs coups ne tombaient guère que sur les agents de la police royale et les gouverneurs des villes ou des provinces, que les Normands appelaient vicomtes, et que les Anglais appelaient sheriffs. « Bandez vos arcs, « dit Robin Hood, et essayez-en les cordes; dressez « une potence ici près; et malédiction sur la tête « de celui qui fera grâce au sheriff et aux ser- « gents (4). »

Le sheriff de Nottingham fut celui contre lequel Robin Hood eut le plus souvent à combattre, et celui qui le pourchassa le plus vivement à cheval et à pied, mettant sa tête à prix, et excitant ses compagnons et ses amis à le trahir. Mais aucun homme ne le trahit, et plusieurs l'aidèrent à se retirer du péril où sa hardiesse l'entraînait souvent. « J'aime- « rais mieux mourir, lui disait un jour une pauvre « femme, que de ne pas tout faire pour te sauver; « car qui m'a nourrie et vêtue, moi et mes enfants, « n'est-ce pas toi et Petit-Jean (5) ? »

Les aventures surprenantes de ce chef de bandits du douzième siècle, ses victoires sur les hommes de race normande, ses stratagèmes et ses évasions, furent longtemps le seul fond d'histoire nationale qu'un homme du peuple en Angleterre transmît à ses fils, après l'avoir reçu de ses aïeux. L'imagination populaire prêtait au personnage de Robin Hood toutes les qualités et toutes les vertus du moyen âge. Il passe pour avoir été aussi dévot à l'église que brave au combat, et l'on disait de lui qu'une fois entré pour entendre l'office, quelque danger qui survînt, il ne sortait jamais qu'à la fin (6). Ce scrupule de dévotion l'exposa une fois à être pris par le sheriff et ses hommes d'armes; mais il trouva encore moyen de faire résistance, et même, à ce que dit la vieille histoire, un peu suspecte d'exagération, ce fut lui qui prit le sheriff (7). Sur ce thème, les ménétriers anglais du quatorzième siècle ont composé une longue ballade, dont quelques lignes méritent d'être citées, ne fût-ce que comme exemple de la couleur franche et animée que le peuple donne à sa poésie dans les temps où il existe une littérature véritablement populaire.

« En été, quand la verdure est belle et les feuilles « larges et longues, il y a plaisir dans la forêt à « écouter le chant des oiseaux (8);

« A voir les chevreuils quitter la colline, pour se « retraiter dans la plaine et se mettre à l'ombre « sous les feuilles vertes du bois.

« C'était un jour de Pentecôte, de bonne heure, « un matin de mai, un de ces jours où le soleil se « lève beau, et où les oiseaux chantent gaiement.

« Par la croix du Christ, dit Petit-Jean, voilà « une joyeuse matinée; et dans toute la chré- « tienté, il n'y a pas un homme plus joyeux que « moi (9).

« Ouvre ton cœur, mon cher maître, et songe « qu'il n'y a pas dans l'année de plus beau temps « qu'un matin de mai (10).

« Une chose me pèse, dit Robin Hood, et me » chagrine le cœur, c'est de ne pouvoir, en aucun « jour de fête, entendre messe ni matines (11).

« Il y a quinze jours et plus que je n'ai vu mon « Sauveur, et je voudrais aller à Nottingham, avec « l'aide de la bonne Marie (12).

(1) Robin Hood and little John. (Camden's Remains.)
(2) With cowl and quaterstaff.
(3) Stow's Annals, p. 159.
(4) But bend your bows, and stroke your strings
Set the gallow tree about,
And cristes curse on his head, said Robin,
That spares the sheriff and the sergeant.
(Jamieson's Popular songs, vol. II.)
(5) The life of Robin Hood.
(6) De quo quædam commendabilia recitantur... missam devotissimè audiret, nec aliquâ necessitate volebat interrumpere officium... (Forduni Scotor. Hist., p. 774.)
(7) Ibid.
(8) In summer wen the shaws be sheyn
And leves be large and long,
Hit is ful mery in fayre forest
To heare the foulys song...
(Jamieson's Popular songs, t. II.)
(9) This is a mery morning, said little John,
By him that dyed on tree;
And more mery man than I am on
Was not in cristante.
(Ibid.)
(10) Pluk op thy heri my deare mayster.
(Ibid.)
(11) The on thing greves me, said Robin,
And doth my hert mych woe.
(Ibid.)
(12) With the might of myld Mary.
(Ibid.)

1189 à 1194 « Robin va seul à Nottingham ; et Petit-Jean « reste au bois de Sherwood ; il va dans l'église « de Sainte-Marie, et s'agenouille devant la « croix (1)... »

Robin Hood ne fut pas simplement renommé pour sa dévotion aux saints et aux jours de fête ; lui-même eut, comme les saints, son jour de fête dans l'année ; et dans ce jour, chômé religieusement par les habitants des hameaux et des petites villes d'Angleterre, il n'était permis de s'occuper de rien, sinon de jeux et de plaisirs. Au quinzième siècle, cet usage était encore observé ; et les fils des Saxons et des Normands prenaient en commun leur part de ces divertissements populaires, sans songer qu'ils étaient un monument de la vieille hostilité de leurs aïeux. Ce jour-là, les églises étaient désertes comme les ateliers ; aucun saint, aucun prédicateur ne l'emportait sur Robin Hood ; et cela dura même après que la réforme eut donné en Angleterre un nouvel essor au zèle religieux. C'est un fait attesté par un évêque anglican du seizième siècle, le célèbre et respectable Latimer (2). En faisant sa tournée pastorale, il arriva le soir dans une petite ville près de Londres, et fit avertir qu'il prêcherait le lendemain, parce que c'était jour solennel. « Le lendemain, dit-il, je me rendis à l'église; mais, « à mon grand étonnement, j'en trouvai les portes « fermées à clef ; j'envoyai chercher la clef, et l'on « me fit attendre une heure et plus ; enfin un homme « vint à moi, et me dit : Messire, ce jour est un « jour de grande occupation pour nous ; nous ne « pouvons vous entendre ; car c'est le jour de Robin « Hood (3) ; tous les gens de la paroisse sont au loin « à couper des branches pour Robin Hood, vous « les attendriez inutilement. » L'évêque s'était revêtu de son costume ecclésiastique, il fut obligé de le quitter, et de continuer sa route, laissant la place aux archers habillés de vert, qui jouaient sur un théâtre de feuillées les rôles de Robin Hood, de Petit-Jean et de toute la bande (4).

Des traces de ce long souvenir, dans lequel s'anéantit pour le peuple anglais le souvenir même de l'invasion normande, subsistent encore aujourd'hui. On trouve dans la province d'York, à l'embouchure d'une petite rivière, une baie qui, sur toutes les cartes modernes, porte le nom de Robin Hood (5) ; et il n'y a pas bien longtemps que, dans la même province, près de Pontefract, l'on montrait aux voyageurs une source d'eau vive et claire qu'on appelait le puits de Robin Hood, et qu'on les invitait à y boire en l'honneur du fameux archer (6). Durant tout le dix-septième siècle, les vieilles ballades de Robin Hood, imprimées en lettres gothiques (espèce d'impression que le bas peuple anglais affectionnait singulièrement), circulaient dans les villages, où elles étaient colportées par des hommes qui les chantaient sur une espèce de récitatif (7). On en compila même plusieurs collections complètes à l'usage des lecteurs des villes, et l'un de ces recueils portait le titre élégant de *Guirlande de Robin Hood* (8) ; aujourd'hui ces livres, devenus rares, n'intéressent que les érudits ; et l'histoire des héros de Sherwood, dépouillée de ses ornements poétiques, ne se lit plus que parmi les contes à l'usage des enfants.

Aucune des ballades qui nous ont été conservées ne raconte la mort de Robin Hood ; la tradition vulgaire est qu'il périt dans un couvent de femmes, où un jour, se sentant malade, il était allé demander des secours. On devait lui tirer du sang, et la nonne qui savait faire cette opération, ayant reconnu Robin Hood, la pratiqua sur lui de manière à le tuer (9). Ce récit, qu'on ne peut ni affirmer ni contester, est assez conforme aux mœurs du douzième siècle ; beaucoup de femmes, dans les riches monastères, s'occupaient alors à étudier la médecine, et à composer des remèdes qu'elles offraient gratuitement aux pauvres. De plus, en Angleterre, depuis la conquête, les supérieures des abbayes et la plus grande partie des religieuses étaient d'extraction normande, ainsi que le prouvent leurs statuts rédigés en vieux français (10) : cette circonstance explique peut-être comment le chef de bandits saxons, que les ordonnances royales avaient mis *hors la loi*, trouva des ennemies dans le couvent où il était allé chercher assistance. Après sa mort, la troupe dont il était le chef et l'âme se dispersa ; et Petit-Jean, son fidèle compagnon, désespérant de se maintenir en Angleterre, et poussé par l'envie de continuer la guerre contre les Normands, se rendit en Irlande, où il prit part aux révoltes des indigènes (11). Ainsi fut dissoute la dernière troupe de brigands anglais qui ait eu un objet et un caractère politique, et qui mérite par là une mention dans l'histoire.

Entre les réfugiés du camp d'Ély et les hommes

(1) Jamieson's Popular songs, t. II.

(2) Gilpin's life of Latimer, p. 122.

(3) ...Syr thisis a busye day with us ; we cannot hear you, it is Robin Hood's day... (Sermo VI, before king Edward VI. — Gilpin's life of Latimer, vol. IV, p. 410.)

(4) To give place to Robin Hood's men. (Ibid., p. 122.)

(5) Robin Hood's bay.

(6) Robin Hood's well. (Evelin's Diary.)

(7) Hawkin's History of music. t. III, p. 412.

(8) Robin Hood's garland. (Ibid.)

(9) Percy's Relics of ancient poetry, vol. I.

(10) Math. Paris. in notis ad calcem libri... p. 169. — Regulæ monialium Beatæ Mariæ de Sothwelle.

(11) Hanmer's Chronic. 2. 338.

1100 à 1200 de Sherwood, entre Hereward et Robin Hood, il y avait eu, surtout dans le nord de l'Angleterre, une succession de chefs de partisans et d'*outlaws* qui ne furent pas non plus sans renommée, mais dont on sait trop peu de chose pour qu'ils puissent être considérés comme des personnages historiques. Les noms de quelques-uns, tels qu'Adam Bel, Clym of the Clough, ou Clément de la Vallée, et William de Cloudesly, se sont conservés longtemps dans la mémoire du peuple. Les aventures de ces trois hommes qui ne peuvent être séparés l'un de l'autre, non plus que Robin Hood et Petit-Jean, sont le sujet d'une longue romance composée au quinzième siècle, et divisée en trois parties, ou en trois chants (1). On ne peut rien dire de positif sur l'authenticité des faits qui s'y trouvent racontés; mais elle renferme plusieurs traits originaux, et capables de rendre plus frappante pour le lecteur l'idée que le peuple anglais s'était formée du caractère moral de ces hommes, qui, dans des temps de servitude, aimèrent mieux être bandits qu'esclaves.

Adam Bel, Clément de la Vallée et William de Cloudesly étaient, à ce qu'il paraît, natifs de la province de Cumberland. S'étant rendus tous les trois coupables du délit de chasse, ils furent mis hors de la loi normande, et obligés de s'enfuir pour sauver leur vie (2). Réunis par le même sort, ils se jurèrent fraternité, suivant la coutume du siècle, et s'en allèrent ensemble habiter la forêt d'Inglewood, que la vieille romance nomme *Englishe wood*, entre Carlisle et Penrith (3). Adam et Clément n'étaient point mariés; mais William avait une femme et des enfants que bientôt il s'ennuya de ne plus voir. Un jour il dit à ses deux compagnons qu'il voulait aller à Carlisle visiter sa femme et ses enfants. « Frère, lui répondirent-ils, ce n'est pas notre « avis; car si le justicier te prend, tu es un homme « mort (4). » Willlam partit, malgré ce conseil, et arriva de nuit dans la ville; mais, reconnu par une vieille femme à laquelle il avait fait du bien, il fut dénoncé au juge et au sheriff, qui cernèrent sa maison, le prirent, et, joyeux de cette capture, firent dresser sur la place du marché un gibet tout neuf pour l'y pendre (5). Par bonheur, un petit garçon, le porcher de la ville, qui, en gardant ses cochons dans le bois, y avait vu souvent William, et reçu de lui l'aumône et à manger, courut avertir Adam et Clément du sort de leur frère d'adoption (6). L'entreprise hasardeuse où tous les deux s'engagèrent pour le sauver est décrite avec beaucoup de mouvement et de vie par le vieux poëte populaire, qui peint avec une franchise naïve le dévouement de ces trois hommes l'un à l'autre. « De ce jour, dit Wil- « liam, nous vivrons et mourrons ensemble; et si « jamais vous avez de moi le même besoin que j'ai « eu de vous, vous me trouverez, comme aujour- « d'hui je vous trouve (7). »

Dans le combat qui se termine par cette délivrance inespérée, les trois frères d'armes font à eux seuls un grand carnage des gens de justice et des officiers royaux de Carlisle. Ils tuent le sheriff, le juge et le portier de la ville, « jettent plus d'un « homme sur le pavé, et font dire hélas! à plus « d'une femme (8). » C'est avec un ton de joie et de plaisanterie que ces meurtres nombreux sont détaillés dans la vieille romance, où l'auteur montre fort peu d'amitié pour les agents de l'autorité royale. Cependant il fait finir ses trois héros comme avait fini la nation elle-même, par se fatiguer de leur résistance, et s'accommoder avec l'ennemi. Ils vont à Londres, à l'hôtel du roi, lui demander une charte de paix. Mais, au moment où ils font cet acte de soumission, ils gardent encore leur ancien caractère de fierté et de liberté sauvage; « ils entrent dans le « palais sans dire mot à personne, traversent la « cour, et s'avancent dans la salle, ne prenant garde « à qui que ce soit, ne disant ni ce qu'ils sont ni ce « qu'ils veulent (9). »

Si Robin Hood est le dernier chef d'*outlaws* ou de bandits anglo-saxons qui ait joui d'nue véritable célébrité populaire, ce n'est pas une raison pour croire qu'après lui aucun homme de la même race ne se soit livré au même genre de vie, dans un esprit d'hostilité politique contre le gouvernement exercé

(1) Percy's Relics of ancient poetry, vol. I, p. 143. — Ancient popular songs, p. 5.

(2) They were outlawed for venyson.
These yemen everichone...
(Ancient Popular songs, p. 6.)

(3) The swore them Brethren upon a day
To Englyshe wood for to gone.
(Ibid.)

(4) If the justice may you take
Your life were at an ende.
(Ibid.)

(5) One vow shal y make, saide the sherife
A payre of new galowes shal y for the make.
(Ibid.)

(6) Ancient Popular songs, p. 11.

(7) Wylliam saide to his brethren two
Thys daye let us lyve and dye;
If ever you have nede as y have now,
The same shall you fynde by me.
(Ibid. p. 17.)

(8) Many a man to the ground they thrue.
. . . . . .
Many a woman said alas!
(Ibid., p. 17. 18.)

(9) ...Of no man wold they aske no leave,
But boldly went in thereat;
Thy preced prestly into the hall
Of noman had they dreade...
(Ibid., p. 22.)

1100 à 1209 par les hommes de race et de langue étrangère. La lutte nationale dut se prolonger encore sous la forme de brigandage, et les idées d'homme libre et d'ennemi de la loi rester longtemps associées l'une à l'autre. Mais cela eut une fin; et à mesure qu'on s'éloigna de l'époque de la conquête, à mesure que la race anglaise, s'accoutumant au joug, s'attacha par habitude à ce qu'elle avait toléré par désespoir, le brigandage perdit graduellement sa sanction patriotique, et redescendit à son rang naturel, à celui d'une profession infamante. Dès lors l'état de bandit dans les forêts de l'Angleterre, sans être moins périlleux, sans exiger moins de courage et d'adresse individuelle, ne produisit plus de héros. Il resta seulement dans l'opinion des classes inférieures une grande complaisance pour les infractions aux lois contre la chasse, et une sympathie marquée pour ceux qui, soit par besoin, soit par fierté, bravaient ces lois de la conquête. La vie du braconnier aventureux, et, en général, le séjour des forêts, sont célébrés avec amour dans une foule de chansons et de poésies assez récentes; toutes vantent l'indépendance dont on jouit sous le *bois verdoyant* (1), où l'on n'a d'*ennemi que l'hiver et l'orage* (2), où l'on est *gai tant que le jour dure, et léger d'humeur comme la feuille sur l'arbre* (3).

1194 à 1195 Le roi Richard, de retour à Londres; se fit couronner pour la seconde fois, avec des cérémonies que nous avons vues exactement reproduites de nos jours (4). Après les fêtes de ce second couronnement, il annula d'un seul coup toutes les ventes de domaines qu'il avait librement faites avant de partir pour la croisade, prétendant que c'étaient de simples prêts qu'on était tenu de lui restituer (5). Les acquéreurs de bonne foi eurent beau présenter leurs actes scellés du grand sceau de la couronne; tout fut inutile. Le roi, donnant des formes douces à cette expropriation forcée, leur disait (6): Quel « prétexte avez-vous de retenir en vos mains ce « qui est à nous? ne vous êtes-vous pas rembour- « sés complétement de vos avances par le revenu « de nos domaines (7)? S'il en a été ainsi, vous sa- « vez que c'est péché d'exercer l'usure envers le roi, « et que nous avons une bulle du pape qui vous « défend cela sous peine d'excommunication (8). « Que si après le compte de ce que vous avez payé « et de ce que vous avez reçu, il vous revient « justement quelque chose, nous y suppléerons « de notre trésor pour vous ôter tout sujet de « plainte (9). » 1100 à 1200

Personne n'eut le courage de présenter un compte; et tout fut rendu au roi sans dédommagement (10). Il rentra ainsi en possession des châteaux, bourgs, gouvernements et domaines qu'il avait aliénés; et tel fut le premier bienfait que la race normande d'Angleterre éprouva du retour de son chef, sans lequel les courtisans assuraient qu'elle ne pouvait plus vivre, non plus que le corps sans la tête (11). Quant à la race anglaise, après avoir été écrasée d'impôts pour la délivrance du roi, elle le fut pour celle des otages que Richard avait laissés en Allemagne, et pour les frais de la guerre qu'il fallut soutenir alors contre le roi de France (12).

Ce n'était pas seulement en Normandie que Philippe menaçait d'anéantir la puissance de son rival, il s'était ligué encore une fois avec les barons du nord de l'Aquitaine; il leur avait promis secours et maintien, et eux, encouragés plutôt par ses promesses que par son assistance effective, avaient de nouveau tenté d'établir leur indépendance contre le pouvoir anglo-normand (13). C'était la passion de la nationalité et le désir de n'être sujets d'aucun des rois voisins, d'aucun homme qui ne fût pas de leur race et de leur langue, qui leur avait fait conclure cette alliance avec le roi Philippe; mais lui, s'inquiétant peu de leurs sentiments patriotiques, avait sur eux des vues toutes différentes. Il aspirait à étendre son autorité sur les provinces gauloises du midi, de façon à devenir roi de toute la Gaule, au lieu d'être simplement roi de France. Suivant l'exemple de la chancellerie germanique, qui attribuait à chaque empereur vivant la possession réelle de tous les territoires que ses prédécesseurs avaient régis et perdus ensuite, le roi de France et son conseil reculaient en idée les bornes de leur domination légitime jusqu'aux Pyrénées, où l'on croyait que Charlemagne avait élevé une croix pour servir

(1) Under the gree wood tree... in the good gren wood... (Ancient Popular songs, passim.)

(2) But winter and rough weather... (Shakespear's, As you like it.)

(3) Merry and free... as happy as the day is long... as leaf on lynde. (Ancient Popular songs.)

(4) Roger. de Hoved., p. 736.

(5) Sub nomine repetiit commodati... (Script. rerum francic., t. XVIII, p. 43.)

(6) Astu tamen molliùs loquebatur... (Ibid.)

(7) Si vos sortem vestram fructibus rerum nostrarum jàm percepistis, eà contenti esse debetis... (Ibid.)

(8) Rescriptum apostolicæ sedis quo prohibemini regi proprio fœnerari... (Script. rerum francic., t. XVIII, p. 43.)

(9) Supplebo de proprio, omnem amputans occasionem retentionis... (Ibid.)

(10) Illi metuentes... universa resignàrunt... (Ibid.)

(11) Roger. de Hoved.

(12) Pro liberandis obsidibus... sive etiam in sumptus bellicos. (Script. rerum francic., t. XVIII, p. 43.)

(13) ... Per lo mantenemen qu'el reis de Fransa lor avia fait e fazia. (Poésies des Troubadours, collection de M. Raynouard, t. V, p. 96.)

1194 à 1195 de limite perpétuelle entre la France et l'Espagne (1). « C'est jusque-là, disait un poëte du temps, qui « voulait flatter le roi Philippe, c'est jusque-là que « tu dois dresser tes tentes et agrandir tes États, « afin de posséder sans réserve les domaines de tes « aïeux (2), afin que l'étranger n'occupe plus rien « au dedans de nos frontières, et que le dragon « blanc avec sa race venimeuse soit extirpé de nos « jardins, comme le prophète breton nous l'a pro- « mis (3). »

Ainsi les prédictions patriotiques faites par les vieux bardes cambriens, pour relever le courage de leur nation envahie par les Anglo-Saxons, passaient, après plus de cinq cents ans, pour des prophéties en faveur des Français contre les Normands (4). Voilà sans doute un trait assez frappant des bizarreries humaines; mais un autre qui ne l'est pas moins, c'est que les mêmes provinces que le roi de France prétendait lui appartenir comme héritage de Charlemagne, l'Empereur les revendiquait aussi en vertu des droits du même prince, qui jouissait du singulier privilége d'être regardé à la fois comme Français et comme Allemand. La cession de terres récemment faite par le César d'Allemagne au roi Richard était fondée sur cette prétention. Outre la Provence tout entière et une partie de la Bourgogne, la libéralité impériale, au dire des anciens historiens, lui avait encore octroyé sur le comté de Toulouse un droit de suzeraineté perpétuelle, que le roi de France s'attribuait en même temps. Mais, en réalité, les comtes de Toulouse jouissaient de l'indépendance politique, et, suivant les formules du siècle, étaient libres de leur hommage (5).

1195 Au moment d'entrer en campagne contre le roi de France, Richard crut nécessaire d'agir sur l'opinion publique, en se disculpant d'une manière éclatante du reproche de meurtre sur le marquis de Montferrat. Il produisit une prétendue lettre autographe du Vieux de la Montagne, écrite en caractères hébraïques, grecs et latins, et contenant les passages suivants (6) :

« A Léopold, duc d'Autriche, et à tous les prin- « ces et peuples de la foi chrétienne, salut. Attendu 1195
« que plusieurs rois, dans les pays d'outre-mer, « imputent à Richard, roi et seigneur d'Angleterre, « la mort du marquis, je jure, par le Dieu qui « règne éternellement et par la loi que nous obser- « vons, que le roi Richard n'a eu aucune partici- « pation à ce meurtre (7)... Sachez que nous avons « fait les présentes en notre maison et château de « Messiac, à la mi-septembre, et les avons scellées « de notre sceau, l'an 1505 depuis Alexandre (8). »

Cette bizarre dépêche fut publiée officiellement par Guillaume de Longchamps, redevenu chancelier d'Angleterre, et envoyée aux princes étrangers et aux moines qui étaient connus pour s'occuper de rédiger la chronique du temps (9). Sa fausseté manifeste ne fut point remarquée dans un siècle où la critique historique et la connaissance des mœurs orientales étaient peu répandues en Europe. Elle affaiblit même, à ce qu'il semble, l'effet moral des imputations du roi de France, parmi ses propres vassaux, et encouragea ceux du roi d'Angleterre à mieux combattre pour une cause qu'ils croyaient être la bonne; car il y avait alors beaucoup de superstitions sur ce point. Dès que les deux rois se trouvèrent en présence en Normandie, l'armée de France, qui jusqu'alors avait toujours marché en avant, commença à faire retraite (10). Le comte Jean perdit tout courage aussitôt qu'il vit les chances de 1195 à 1196
la guerre devenir incertaines, et il résolut de trahir ses alliés pour rentrer en grâce auprès de son frère. Cette trahison fut accompagnée de circonstances atroces, du massacre d'un grand nombre de chevaliers français que le comte avait invités à une fête (11). Mais, malgré toutes ses grandes démonstrations de repentir et d'amitié, Richard, qui se souvenait d'en avoir fait plus d'une fois de semblables à leur père Henry II, ne lui accorda aucune confiance, et, selon les paroles des historiens du temps, ne lui donna ni terres, ni villes, ni châteaux (12).

Le roi Philippe, successivement repoussé de toutes les villes de Normandie qu'il avait occupées, fut bientôt forcé de conclure une trêve qui permit à Richard de porter ses forces vers le sud, contre les

(1) .....Cum juris apostata nostri
Succumbet victus tibi cum Xantone Niortus...
In Pyræneo figes tentoria monte.
(Guillel. Britonis carmen, apud script. rerum francic., t. XVII, p 285.)

(2) Dilatare tuos fines hùc usque teneris,
Jus patrum ut teneas, nullo mediante, tuorum.
(Ibid.)

(3) Eradicato de nostris funditùs hortis
Serpentis nivei toto cum stirpe veneno,
Ut Britonis tibi promittunt præsagia vatis.
(Ibid. p. 266.)

(4) Voyez livre I.

(5) .....Præterea imperator dedit regi Angliæ et chartâ suâ confirmavit homagium comitis de Sancto Ægidio... (Roger. de Hoved. p. 733.)

(6) Scriptæ litteris hebraicis, græcis et latinis... (Script. rerum francic., t. XVIII, p. 48.)

(7) Juro per Deum qui in æternum regnat, et per legem quam tenemus... (Ibid., t. XVII, p. 650.)

(8) Et sciatis quòd litteras istas fecimus in domo nostrâ ad castrum nostrum Messiac in dimidio septembris, et eum sigillo nostro sigillavimus, anno ab Alexandro M. D. V. (Ibid.)

(9) Ibid.

(10) Roger. de Hoved., p. 740-742.

(11) Ibid., p. 750.

(12) Script. rerum francic., t. XVII.

1195 à 1196 insurgés de l'Aquitaine (1). A leur tête se trouvaient le vicomte de Limoges et le comte de Périgord, que le roi Richard fit sommer de lui rendre leurs châteaux. « Nous tenons tes menaces pour néant, « répondirent-ils : tu es revenu beaucoup trop « orgueilleux, et nous voulons te rendre, malgré « toi, humble, courtois et franc, et te châtier en « guerroyant contre toi (2). » Pour que cette réplique ne fût pas une pure vanterie, il fallait que la paix se rompît de nouveau entre les deux rois; car les insurgés n'étaient nullement capables de résister aux forces de Richard, tant que Philippe n'en occupait pas au moins une partie. Ce fut le fameux Bertrand de Born qui, poursuivant toujours son plan de conduite politique, s'employa à rallumer la guerre entre les deux ennemis de son pays. Par ses intrigues secrètes et ses vers satiriques, il détermina le roi de France à violer la trêve qu'il venait de jurer; et cette fois le champ de bataille fut la Saintonge au lieu de la Normandie. La première rencontre des deux rois à la tête de leurs hommes d'armes eut lieu près de Niort. Ils ne se trouvaient plus séparés l'un de l'autre que par une rivière, sur chaque bord de laquelle ils avaient placé leur camp (3). Le roi de France avait avec lui des Français, des Bourguignons, des Champenois, des Flamands et des Berrichons; et le roi d'Angleterre, des Normands, des Anglais, des Angevins, des Tourangeaux, des Manceaux et des Saintongeois (4).

Pendant que les deux troupes ennemies étaient ainsi en présence, plusieurs fois on s'arma de part et d'autre pour en venir aux mains; mais toujours des archevêques, évêques, abbés et gens de religion, qui s'étaient réunis pour travailler au rétablissement de la paix, allaient d'un camp à l'autre supplier les rois de différer le combat, et leur proposer des arrangements capables de terminer la guerre (5). Le roi Philippe se montrait le plus difficile à persuader et le plus exigeant dans ses demandes; il voulait se battre, à moins que Richard ne lui fît serment de vasselage pour la Normandie, la Guyenne et le Poitou. Ce fut son dernier mot; et dès qu'il l'eut prononcé, Richard monta à cheval, mit le heaume en tête, fit avancer ses gens, sonner les trompettes et déployer sa bannière *pour passer l'eau* (6). « Or, « toute cette confiance lui venait, dit un vieux récit « en langue provençale, de ce que les Champenois « lui avaient promis secrètement de ne point venir « à l'encontre des siens, à cause de la grande quan- « tité d'*esterlings* qu'il avait semés parmi eux (7). » 1195 à 1196

De leur côté, le roi Philippe et tous ses gens montèrent à cheval et prirent leurs armes, à l'exception des Champenois, qui ne mirent point le heaume en tête (8). C'était le signe de leur défection, et le roi de France, qui ne s'y attendait pas, en fut effrayé. Cet effroi changea toutes ses dispositions; et faisant mander aussitôt les évêques et les gens de religion, qui l'avaient auparavant sollicité en vain, il les pria d'aller auprès de Richard, lui dire qu'il le déclarerait quitte de tout vasselage, s'il voulait conclure la paix (9). Le roi d'Angleterre était déjà en pleine marche, quand les prélats et les moines vinrent à sa rencontre, portant des croix entre leurs bras, pleurant et le conjurant d'avoir pitié de tant de braves gens qui, des deux côtés, devaient périr s'il y avait bataille (10). Ils promirent de lui faire tout accorder par le roi de France, et d'obtenir que ce dernier se retirât immédiatement sur son propre territoire. La paix fut faite; les deux rois se jurèrent une trêve de dix ans et donnèrent congé à leurs troupes, ne voulant plus s'occuper d'armes, dit le vieux récit, mais seulement de chasse, de jeux, et de faire tort à leurs hommes (11).

Le tort que le roi Philippe pouvait faire à ses Français était peu de chose en comparaison de celui que Richard fit alors aux Aquitains, et surtout à ceux qui s'étaient révoltés contre lui. « Cette paix « les affligea beaucoup, dit le même narrateur, et « surtout Bertrand de Born, qui en fut plus cha- « grin qu'aucun autre, car il ne se plaisait en rien « plus qu'en guerre, et surtout en la guerre des « deux rois (12). » Il eut de nouveau recours à ses moyens ordinaires, à des satires mordantes contre le plus irritable des deux rivaux. Il fit circuler des pièces de vers où il disait que les Français et les Bourguignons avaient échangé honneur contre pa-

(1) Choix des Poésies originales des Troubadours, publié par M. Raynouard, t. V, p. 96.

(2) ... Qu'el erat vengutz trop braus e trop orgoillos, e que ille, mal son grat, lo farian franc et cortes e humil, e que ill lo castiarian guerreian... (Poésies des Troubadours, t. V, p. 96.)

(3) ... Et era sobre la riba d'un flum qui a nom Saura loquals passa al pe de Niort. (Ibid., p. 92.)

(4) Ibid.

(5) ... Ma arcivesque et evesque et abat et home d'orde que cercavan patz eran en miech que defendian que la batailia non era... (Ibid.)

(6) Si montet en destrer, et mes l'elm en la testa e fai sonar las trombas et fai desserrar los sieus gonfanos encontra l'aiga per passar outra... (Poés. des Troubad., t. V, p. 92.)

(7) ... Per la gran cantitat dels esterlins que avia semenatz entre lor... (Ibid.)

(8) Qui non meteron elmes en testa... (Ibid.)

(9) ...El fon avilitz et espaventatz... (Ibid.)

(10) Et li saint home ven gron ab las crotz en bratz en contra lo rei Richart, plorant qu'el agues pietat de tanta bona gen que tuit eron a morir... (Ibid., p. 93.)

(11) ... E en far tort à lor baros... (Ibid.)

(12) En Bertrans de Born si fo plus irat que negus dels autres, per so car non se delectava mais en guerra... e mais en le guerra dels dos reis... (Ibid.)

1195 à 1196 resse, et que le roi Philippe voulait bien la guerre avant de s'être armé, mais que, sitôt qu'il avait pris ses armes, il perdait tout courage (1). De leur côté les autres barons du Poitou et du Limousin, les mêmes qui avaient fait, avec si peu de fruit, la guerre au roi Richard, l'excitaient à rentrer en campagne contre le roi de France, promettant tous de l'aider. Richard les crut, et, recommençant brusquement les hostilités, il se mit à ravager les provinces de France qui avoisinaient les siennes (2).

Le roi Philippe, qui aurait peut-être commencé le premier la guerre s'il avait été le premier prêt, se plaignit de cette violation de la trêve jurée, et s'adressa aux évêques sous les auspices et la garantie desquels elle avait été conclue. Ces derniers s'entremirent de nouveau et obtinrent du roi d'Angleterre qu'il y aurait une conférence diplomatique sur les frontières du Berri et de la Touraine. Mais les deux rois, ne pouvant s'accorder sur rien, se prirent de mauvaises paroles, et celui d'Angleterre donna à l'autre un démenti en face et l'appela *vil renégat* (3). « Ce dont Bertrand de Born fut fort joyeux, « dit son ancien biographe, et fit un *sirventes* « dans lequel il pique fort le roi de France de com- « mencer la guerre à feu et à sang, et lui reproche « d'aimer la paix plus qu'un moine (4). Mais pour « choses que dit Bertrand de Born en sirventes et « en couplets au roi Philippe, lui rappelant les torts « et le honniment qui lui était fait, il ne voulut « guerroyer contre le roi Richard (5); mais Richard « saillit en guerre contre lui, pilla, prit et brûla « ses bourgs et ses villes : ce dont tous les barons, « à qui déplaisait la paix, furent fort joyeux, et « Bertrand de Born fit un autre sirventes pour « affermir le roi Richard dans son propos (6).

Cette destinée de l'Aquitaine d'être sans cesse ballottée entre deux puissances étrangères également ennemies de son indépendance, et cependant tour à tour ses alliées, au gré de l'hostilité qui les divisait, cette destinée, qui, plus tard, fut celle de l'Italie, pesait alors sur tout le midi de la Gaule, y compris le pays montagneux qu'on nommait *Alvernhe* dans la langue romane du sud, et Auvergne dans celle du nord. Ce pays, après avoir énergiquement résisté à l'invasion des Franks (7), vaincu par eux, comme le reste des terres gauloises, s'était trouvé momentanément englobé dans leur conquête; puis il avait recouvré sa franchise nationale sous les rois fainéants, successeurs de Chlodowig; puis dévasté et repris de nouveau par les fils de Peppin, il était devenu une province du vaste empire qu'ils fondèrent. Enfin, le démembrement et la ruine totale de cet empire l'avaient affranchi une seconde fois; de sorte qu'au douzième siècle le peuple d'Auvergne était gouverné aussi librement que le comportait la civilisation de l'époque, par des seigneurs de sa race et de son langage, qui prenaient le titre de comtes, et qu'on appelait aussi dauphins, parce qu'ils portaient dans leurs armoiries la figure de ce poisson.

Le dauphin d'Auvergne reconnaissait pour suzerains les ducs d'Aquitaine, peut-être par un reste de souvenir du gouvernement des Romains, et de la subordination des magistrats locaux de l'empire aux magistrats provinciaux (8). Comme duc d'Aquitaine, le roi d'Angleterre avait reçu son serment de vasselage, suivant l'ancienne coutume, et le dauphin ne montrait aucune répugnance à rendre ce devoir de soumission purement nominale. Mais il arriva qu'après avoir, sans beaucoup de fruit, ravagé les domaines du roi de France, Richard, lassé de la guerre, et voulant faire une trêve plus durable que la précédente, proposa à son rival d'échanger avec lui la suzeraineté ds l'Auvergne contre d'autres avantages politiques (9). Cette proposition fut acceptée; et le roi d'Angleterre s'engagea envers l'autre roi à garantir la cession qu'il lui faisait, c'est-à-dire, à lui prêter main-forte contre le mécontentement des hommes du pays. Ce mécontentement ne tarda pas à se faire sentir; car les Auvergnats ne voulaient point du roi de France pour suzerain, d'abord parce qu'ils n'avaient jamais eu de pareilles relations avec lui, ensuite, dit un ancien récit, parce qu'il était avare, de mauvaise seigneurie, et leur trop proche voisin (10). Dès qu'il eut envoyé ses officiers recevoir l'hommage du

(1) Ben an camjat honor per avoleza
Segon qu'aug dir, Berguouhon e francey...
(Poésies des Troubadours, t. IV, p. 173.)

(2) Tuit li baron de Peitieus e de Lemosin en foron molt alegre... Lo reis Richartz commenset far tortz en las terras del rei de Fransa... (Ibid., t. V, p. 94.)

(3) ... Si qu'en Richartz lo desmenti e'l clamet vil recrezen. . . (Ibid., p. 95.)

(4) Guerra ses fuec e ses sanc
De rei o de gran podesta,
Qu'us coms laidis ni desmenta, etc.
(Ibid., t. IV, p. 173.)

(5) Ancmais per re qu'En Bertrans de Born disses en coblas ni en sirventes al rei Felip, ni per recordamen de tort ni d'aunimen que ill fos ditz ni faitz novols guerreiar lo rei Richart (Poésies des Troubadours, t. V, p. 95.)

(6) ...Don tuich li baron, a cui desplasia la patz, foron molt alegre, En Bertrans de Born, sitots com el auzi qu'En Richart era saillis à la guerra, el fetz aquel sirvente que comensa... (Ibid., p. 96.)

(7) Voyez livre I.

(8) Lo dalfins d'Alvernhe... (Vies des Troubadours, t. V, p. 124.)

(9) Poésies des Troubadours, t. V, p. 431.

(10) ...Per so qu'el reis de Fransa lor era trop vezis... e de mala seingnoria... (Ibid.)

1195 à 1196 comte d'Auvergne, qui n'osa le refuser d'abord, son premier soin fut d'acheter dans le pays un des plus forts châteaux pour y mettre garnison ; et peu après, sous de légers prétextes, il enleva au comte la ville d'Issoire, préparant ainsi les voies pour la conquête de tout le pays, conquête qu'il espérait achever sans guerre (1).

Richard s'aperçut des projets du roi de France, mais il ne fit rien pour les arrêter, prévoyant que l'Auvergne se lasserait un jour, et comptant sur la haine nationale que le nouveau seigneur accumulait, non-seulement pour y reprendre la seigneurie, mais pour en tirer des secours dans la première guerre qu'il entreprendrait contre son rival d'ambition. En effet, dès qu'il jugea à propos de rompre la trêve, il envoya dire au dauphin : « Je sais les grands torts que vous fait le roi de « France, à vous et à vos terres ; et si vous voulez, « en vous révoltant, me prêter secours, je vous « soutiendrai, et vous donnerai des chevaliers, « des arbalétriers et de l'argent à souhait (2). » Le comte d'Auvergne, croyant à ces promesses, proclama dans son pays le ban de l'insurrection nationale, et commença la guerre contre le roi Philippe (3). Mais, dès que Richard vit la lutte engagée, il fit aux Auvergnats ce que Louis, père de Philippe, avait fait aux Poitevins, il prit de nouveau trêve avec le roi de France, et passa en Angleterre, sans s'inquiéter nullement de ce qui adviendrait du dauphin et du pays d'Auvergne. L'armée de France entra dans ce pays, et, comme s'exprime l'ancienne chronique, mit tout à feu et à flamme, s'emparant des villes fortes et des meilleurs châteaux (4). Incapable de résister seul à un ennemi si puissant, le dauphin conclut une suspension d'armes, durant laquelle il envoya son cousin, le comte Gui, et dix de ses chevaliers en Angleterre, afin de rappeler au roi Richard les promesses qu'il avait faites. Richard accueillit mal le comte et ses compagnons, et les laissa repartir sans leur avoir donné ni hommes, ni armes, ni argent (5).

Honteux et tristes de s'être laissé tromper, et 1196 à 1196 contraints de céder à leur mauvais sort, les Auvergnats firent la paix avec le roi de France, en avouant sa suzeraineté sur eux, et lui prêtant de nouveau le serment d'hommage (6). Peu de temps après expira la trêve des deux rois ; et Philippe recommença aussitôt la guerre à feu et à sang contre les habitants des terres de son rival (7). A cette nouvelle, Richard passa la mer, et, dès qu'il fut descendu en Normandie, il envoya un message au dauphin d'Auvergne et au comte Gui, pour leur dire que, puisque la trêve était rompue entre lui et le roi de France, ils devaient, comme de loyaux amis, venir à son aide et guerroyer pour lui (8). Mais ils ne se laissèrent point tromper une seconde fois, et restèrent en paix avec le roi Philippe. Alors Richard, pour se venger, composa, en langue provençale, des couplets satiriques, où il disait qu'après lui avoir juré féauté, le dauphin l'abandonnait dans le péril (9). Le dauphin ne resta pas en arrière, et répondit aux vers du roi par d'autres où se trouvait plus de franchise et de dignité. « Roi, disait-il, « puisque vous chantez de moi, vous avez trouvé « un chanteur... Si jamais je vous fis quelque ser- « ment, ce fut folie de ma part (10) ; je ne suis point « roi couronné, ni homme de grande richesse : « pourtant je saurais tenir ferme avec les miens « entre le Puy et Aubusson ; et, grâce à Dieu, je « ne suis ni serf, ni Juif (11). »

Ce dernier trait épigrammatique semble faire allusion au massacre et à la spoliation générale des Juifs qui avaient eu lieu en Angleterre au commencement du règne de Richard (12), et peut-être aussi à la misérable situation des indigènes. Quelque imparfait que fût l'état de la société, au douzième siècle, dans les provinces méridionales de la Gaule, il y avait pourtant une énorme distance entre ce régime et celui de l'Angleterre, gouvernée par des étrangers. La différence des langues, s'ajoutant à celle des conditions, empêchait l'espèce de sympathie nationale qui ailleurs pouvait unir l'oppresseur

(1) ...E tole Usoir al dalfin... (Poésies des Troubadours, t. V, p. 431.)

(2) . . .Se il li voliun valer e revelarse contra il rei de Fransa, e lor daria cavaliers e balestiers e deniers a lor comendamen... (Ibid.)

(3) .....E sailliron a la guerra contra lo rei de Fransa... (Ibid.)

(4) E mes a fuec et a flama tota la terra. (Ibid.)

(5) ...E'l recep mal e mal l'onret, et no ill donnet ni cavallier ni sirven, ni balestier, ni aver... (Ibid.)

(6) Ibid., p. 432.

(7) La treva del rei de Fransa e d'En Richart si fo fenida. (Ibid.)

(8) . . . Que ill li deguessen ajudar e valer... (Ibid.)

(9) Si fez un sirventes del dalfin, et qual remembret lo sagramen qu'el dalfin e'l coms Gui avian fait adel, e com l'avian abandonat... (Poésies des Troubadours, t. V, p. 432.)

(10) Reis pus vos de mi chantatz
Trovatz avetz chantador,
. . . . . .
Anc non fuy vostre juratz
E connoissi ma folor.
(Ibid., t. IV, p. 256-257.)

(11) Qu'ieu no soiy reis coronatz
Ni hom de tangran ricor
. . . . . .
Pero Dieus m'a fag tan bon
Qu'entr'el Puey et Albusson
Puesc remaner entr'els mieus,
Qu'ieu no soi sers ni Juzieus.
(Ibid., t. V, p. 237.)

(12) Roger. de Hoved., p. 657.

1195 à 1196 à l'opprimé, et déguiser, au moins en partie, la servitude du grand nombre. L'insolence du riche, d'autant plus grande qu'il avait moins de moyens de communiquer avec ses inférieurs, cette insolence normande qui, selon d'anciens vers, croissait avec les années (1), et le caractère hostile que prenait tout à coup la résistance à l'oppression, donnaient au pays un aspect à peu près semblable à celui de la Grèce sous la domination des Turks. On voyait encore des familles saxonnes qui, par un vœu perpétuel, s'étaient obligées, de père en fils, à porter leur barbe longue, comme un souvenir de l'ancienne patrie et une sorte de protestation contre les usages introduits par la conquête (2). Mais ces familles étaient en petit nombre; et les vainqueurs, ne les craignant point, leur permettaient d'étaler en paix la marque de leur descendance anglaise et l'inutile orgueil d'un temps qui ne pouvait plus revenir.

1196 En l'année 1196, lorsque le roi Richard était occupé à guerroyer contre le roi de France, et que ses officiers levaient de l'argent pour les frais de ses campagnes, et pour le paiement du reste de sa rançon, la ville de Londres fut requise de payer un taillage extraordinaire (3). Le chancelier du roi en adressa la demande aux chefs de la bourgeoisie, que, par une bizarre association des deux langues parlées en Angleterre, on appelait *maire* et *alderman* (4). Ceux-ci convoquèrent dans la salle de conseil, ou le *hus-ting*, comme on disait en langue saxonne, les principaux citoyens de la ville, pour délibérer, non sur le vote de l'impôt, mais simplement sur sa répartition entre tous les contribuables (5). Dans cette assemblée, composée en majorité d'Anglais indigènes, se trouvait un certain nombre d'hommes de race normande, angevine ou française, dont les ancêtres, venus en Angleterre au temps de la conquête, s'étaient livrés au commerce ou avaient exercé quelque métier. Soit à cause de leur descendance étrangère, soit à cause de leurs richesses, les bourgeois de cette classe formaient à Londres une sorte de parti dominant; ils maîtrisaient les délibérations du conseil, et, le 1196 plus souvent, réduisaient au silence les Anglais que l'habitude d'être opprimés rendait timides et circonspects.

Mais il se trouvait alors dans la classe des indigènes un homme d'un caractère bien différent, véritable patriote saxon, qui, pour ne pas ressembler aux fils des étrangers, ne se rasait jamais la barbe (6). Il se nommait Guillaume ou William, suivant la prononciation anglaise, et jouissait dans la ville d'une grande considération, à cause de son zèle à défendre par toutes les voies légales ceux d'entre ses compatriotes qui avaient à souffrir de quelque injustice (7). Né de parents à qui le travail et l'économie avaient procuré une assez grande aisance, il s'était retiré des affaires et employait tout son temps à l'étude de la jurisprudence (8). Nul clerc normand ne le surpassait dans l'art de plaider en langue française devant les cours de justice, et lorsqu'il parlait anglais, son éloquence était vive et populaire. Il consacrait sa science des lois et son talent pour la parole à tirer les bourgeois pauvres des embarras que leur suscitait la chicane, et à les protéger contre les vexations des riches dont la plus fréquente était l'inégale répartition des tailles (9). Tantôt le maire et les *aldermen* exemptaient de toute contribution ceux qui étaient le plus en état de payer, tantôt ils établissaient que chaque bourgeois paierait la même somme, sans égard à la différence des fortunes, de façon que toujours la plus lourde charge retombait sur les pauvres gens (10). Ils s'en étaient souvent plaints, et William avait plaidé leur cause avec plus d'ardeur que de succès (11). Ses efforts l'avaient rendu cher aux bourgeois de petite et de médiocre fortune, qui lui donnaient le surnom de défenseur ou d'avocat des pauvres (12); quant aux Normands et à ceux de leur parti, ils le surnommaient ironiquement *l'homme à la barbe*, et l'accusaient de séduire la multitude en lui inspirant une envie désordonnée de liberté et de bonheur (13).

(1) Fastus Normannis crescit crescentibus annis. (Roger. de Hoved., p. 657.)

(2) .....Cujus genus avitum, ob indignationem Normannorum, radere barbam contempsit... (Math. Paris., p. 127.)

(3) Propter regis captionem et alia incidentia... (Roger. de Hoved., p. 765.)

(4) Quos majores et aldermannos vocamus...(Math.Paris., p. 127.)

(5) In suo hustingo excellentiores civium. (Math. Paris., p. 127.)—*Hus*, maison; *ting*, affaire, jugement, conseil. — Distributionem munerum subeundorum... (Ailred. Rieval, p. 691.)

(6) Math. Paris., p. 127.—Math. Westmonast., p. 260.

(7) Zelo justitiæ et æquitatis accensus. . . (Roger. de Hoved., p. 765.)

(8) Legis peritus... (Roger. de Hoved., p. 765.) — Erat enim eloquentissimus. (Gervas. Cantuar., p. 1591.)— Cùm datum esset illi os loquens ingentia. (Guill. Neub., p. 630.)

(9) Factus est pauperum advocatus, volens quòd unusquisque tàm dives quàm pauper secundùm facultates suas daret, ad universa civitatis negotia... (Roger. de Hoved., p. 765.)

(10) Voluerunt se ipsos servare indemnes aut saltem sine gravamine, et pauperiores vehementer exagitare. . . (Math. Paris., p. 127.)

(11) Vidi contradictionem sæpiùs habitam inter divites et pauperes. (Ailred. Rieval., p. 691.)

(12) Plurimos quasi præstigiis fascinatos sibi devinxit. (Guill. Neubrig., p. 630.) — Ut eum in omnibus haberent advocatum. (Gervas. Cantuar., p. 1591.)

(13) Guillelmus cognomento *à-la-barbe*. (Math. Westmo-

1196 Ce singulier personnage, dernier représentant de l'hostilité des deux races que la conquête avait réunies sur le même sol, parut au conseil municipal de 1196, tel qu'il s'était montré jusque-là. Suivant leur coutume, les chefs de la bourgeoisie de Londres opinèrent pour une distribution des charges communes, faite de telle manière que la plus petite partie seulement devait peser sur eux; William à la longue barbe leur tint tête seul ou presque seul (1); mais la dispute s'échauffant, ils l'accablèrent d'injures et l'accusèrent de rébellion et de trahison envers le roi. « Les traîtres au roi, répliqua l'Anglais, « sont ceux qui fraudent son échiquier en s'exemp- « tant de payer ce qu'ils lui doivent, et moi-même « je les lui dénoncerai (2). » En effet, il passa la mer, alla au camp du roi Richard, et s'agenouillant devant lui et levant la main droite, il lui demanda paix et protection pour le pauvre peuple de Londres (3). Richard accueillit sa plainte, dit qu'il y serait fait droit, et quand le pétitionnaire fut parti, il n'y songea plus, trop occupé de ses grandes affaires politiques pour descendre au détail d'une querelle entre de simples bourgeois (4).

Mais les barons et les prélats normands qui occupaient les hauts emplois de la chancellerie et de l'échiquier s'en mêlèrent, et, par instinct de nationalité et d'aristocratie, prirent vivement parti contre les pauvres et contre leur avocat. Hubert Gaultier, archevêque de Canterbury, et grand justicier d'Angleterre, irrité de ce qu'un Saxon eût osé se rendre auprès du roi pour lui porter une dénonciation contre des gens de race normande, et de crainte qu'un pareil scandale ne se renouvelât, défendit, par une ordonnance, à tout homme du peuple de Londres de sortir de la ville sous peine d'être emprisonné comme traître au roi et au royaume (5). Plusieurs marchands, qui malgré les ordres du grand justicier se rendirent à la foire de Stanford, furent arrêtés et traînés en prison (6). Ces actes de violence causèrent une grande fermentation dans 1196
la ville, et les plus pauvres d'entre les citoyens, par un instinct naturel aux hommes de tous les temps, formèrent une association pour leur défense mutuelle. William à la longue barbe était l'âme et le chef de cette société secrète, dans laquelle s'engagèrent, disent plusieurs historiens du temps, plus de cinquante mille personnes (7). On rassembla des armes telles que des bourgeois demi-serfs pouvaient s'en procurer au moyen âge, des bâtons ferrés, des haches et des leviers de fer, pour attaquer, si l'on en venait aux mains, les maisons fortes des Normands (8).

Entraînés par un besoin naturel de se communiquer leurs sentiments et de s'encourager les uns les autres, les pauvres de Londres se réunirent plusieurs fois, et tinrent des espèces de conciliabules ou de clubs en plein air, sur les places et dans les marchés (9). Dans ces assemblées tumultueuses, William portait la parole et recueillait des applaudissements, dont il s'enivra trop peut-être, et qui lui firent négliger le moment d'agir et de frapper un grand coup dans l'intérêt de ceux qu'il voulait rendre redoutables à leurs oppresseurs (10). Un fragment d'une de ses harangues est rapporté par un chroniqueur contemporain, qui assure l'avoir recueilli de la bouche d'une personne présente (11). Ce discours, quoiqu'il eût un but tout politique, roulait, comme les sermons de nos jours, sur un texte des Écritures, et ce texte était : « Vous pui- « serez de l'eau avec joie aux sources du Sau- « veur (12). » William faisait à lui-même l'application de ces paroles : « C'est moi, disait-il, qui suis le sau- « veur des pauvres; vous, pauvres, qui avez éprouvé « combien est dure la main des riches, puisez main- « tenant à ma source l'eau d'une doctrine salutaire; « et puisez-y avec joie, parce que l'heure de votre « soulagement est venue (13). Je séparerai les eaux « des eaux, c'est-à-dire, les hommes des hommes;

nast., p. 260.) — Al. cum barbâ barbatus, etc. — Inopes et mediocres ad immoderatæ libertatis et felicitatis amorem inflammans. (Guill. Neubrig., p. 630.)

(1) Recalcitrante Willelmo, cognomento cum barbâ. . . (Math. Paris., p. 127.)

(2) ...Et majores civitatis proditores domini regis appellante... (Ibid.) — Prætendens quòd eorum fraude fisco plurimum deperiret... (Guillel. Neubrig., p. 630.)

(3) Impetrans ab eo pacem sibi et populo. . . (Roger. de Hoved., p. 765.)

(4) Ibid.

(5) ...Undè Hubertus Walter Cantuariensis archiepiscopus, regis justitiarius, irâ admodùm commotus, præcepit ut ubicumque aliquis de plebe inveniretur extra civitatem caperetur tanquàm hostis regis et regni... (Ibid.)

(6) ... Apud nundinas de Stanford capti sunt quidam mercatores de plebe Londoniensi... (Ibid.)

(7) Facta est igitur Londoniis tanquàm zelo pauperum contra insolentias potentum conjuratio valida; fuisse autem fertur conjuratorum civium numerus, ascriptis, ut posteà claruit, penes ipsum (Willelmum) nominibus singulorum, LII millia. (Guill. Neubrig., p. 630.)

(8) ...Ferramentorum quoque ingens copia ad stringendas domos munitiores præparata... (Ibid.)

(9) Conventus publicos auctoritate propriâ. . . (Ibid., p. 631.)

(10) ...Vallatus turbis pompaticè procedebat fastus sermonum ejus... (Ibid.)

(11) Ex eo quod viri veracis narratione didici... (Ibid.)

(12) Haurietis aquas cum gaudio de fontibus Salvatoris... (Ibid.)

(13) Ego, inquit, sum pauperum salvator; vos pauperes, duras divitum manus experti, haurite nunc de fontibus meis aquas doctrinæ salutaris, et hoc cum gaudio, quia jàm venit tempus visitationis vestræ... (Ibid.)

1196 « je séparerai le peuple humble et sincère du peu-
« ple orgueilleux et sans foi; je séparerai les élus des
« réprouvés, comme la lumière des ténèbres (1). »
Sous ces propos vagues et mystiques, l'imagination des auditeurs plaçait sans doute des sentiments et des désirs d'une nature plus précise ; mais il eût fallu mettre à profit l'enthousiasme populaire ; et l'avocat des pauvres se laissa devancer par les hauts fonctionnaires normands qui, réunissant à Londres, en parlement, les évêques, les comtes et les barons des provinces voisines, citèrent l'orateur du peuple à comparaître devant cette assemblée (2).

William se rendit à la sommation, escorté d'une grande multitude qui le suivait en l'appelant sauveur et roi des pauvres (3). Ce signe non équivoque d'une immense popularité intimida les barons du parlement; usant d'adresse, ils ajournèrent l'accusation à une prochaine séance qui n'eut point lieu, et s'occupèrent dès lors à travailler l'esprit du peuple au moyen d'émissaires adroits (4). De fausses promesses et de fausses alarmes, répandues tour à tour et à propos, calmèrent l'effervescence publique, et découragèrent les partisans de l'insurrection. L'archevêque de Canterbury et les autres justiciers convoquèrent eux-mêmes plusieurs assemblées des petits bourgeois de Londres ; et leur parlant tantôt du besoin de conserver l'ordre et la paix, tantôt de la puissance qu'avait le roi pour écraser les séditieux, ils réussirent à semer le doute et l'hésitation parmi les conjurés (5). Saisissant cet instant de mollesse et d'incertitude toujours fatal aux partis populaires, ils exigèrent, comme otages et garants de la tranquillité publique, les enfants d'un grand nombre de familles de la moyenne et de la dernière classe (6). Les bourgeois n'eurent pas assez de résolution pour résister à cette demande ; et la cause du pouvoir fut gagnée, dès que les otages, conduits hors de Londres, furent emprisonnés dans différentes forteresses (7).

Malgré la puissance que leur donnait l'inquiétude qui régnait à Londres sur le sort des otages, les 1196
justiciers n'osèrent pas encore faire arrêter publiquement l'homme pour la perte duquel tant de précautions avaient été prises. Ils résolurent d'épier le moment où William se trouverait hors de chez lui, seul ou accompagné de peu de monde; deux riches bourgeois, probablement de race normande, et dont l'un s'appelait Geoffroy, se chargèrent par zèle de cet espionnage (8). Suivis de gens armés, ils observèrent durant plusieurs jours toutes les démarches de l'homme à la longue barbe; et une fois qu'il se promenait tranquillement avec neuf de ses amis, les deux bourgeois l'abordèrent d'un air indifférent; puis tout à coup celui qui se nommait Geoffroy porta la main sur lui en donnant le signal aux hommes d'armes apostés près de là (9). William n'avait pour toute défense qu'un de ces longs couteaux que, selon la mode du temps, on portait à la ceinture ; il le tira, et d'un seul coup fit tomber Geoffroy mort à ses pieds (10). Au même instant arrivèrent les soldats, vêtus, de la tête aux pieds, de mailles à l'épreuve du poignard; mais William et ses neuf compagnons, à force de courage et d'adresse, firent si bien, qu'ils leur échappèrent, et entrèrent en fuyant dans l'église la plus voisine, dédiée à la Vierge, et que les Normands appelaient Sainte-Marie de l'Arche (11). Ils en fermèrent les portes et s'y barricadèrent. Les gens armés qui les poursuivaient essayèrent de forcer l'entrée, mais ne purent y parvenir; et le grand justicier, apprenant cette nouvelle, envoya des courriers vers les châteaux voisins pour faire arriver, en grande hâte, de nouvelles troupes, ne se fiant pas, dans ce moment critique, à la seule garnison de la Tour de Londres (12).

Le bruit de ces événements causa dans la ville une grande fermentation : le peuple était sensible au péril de l'homme qui avait si généreusement pris sa défense (13) ; mais il montrait en général plus de tristesse que de colère. La vue des soldats qui en-

(1) Ego enim dividam aquas ab aquis, aquæ nempè populi sunt ; dividam itaque populum humilem et fidelem à populo superbo et perfido... (Guill. Neubrig., p. 631.)

(2) De consilio procerum, evocavit eum (Justitiarius) satisfacturum de objectis... (Ibid., p. 632.)

(3) Qui opportunè affuit turbis ita vallatus... Regem vel salvatorem pauperum... (Ibid.)

(4) ...Ut evocator ejus molliùs ageret et pro declinando periculo cautè judicium protelaret... (Ibid.)

(5) Publicè et privatim londonienses cives alloquens pro pace conservandâ, pro fidelitate regis... pro bono pacis... (Gervas. Cantuar., p. 1591.)

(6) Multorum mediæ manûs hominum filii dati sunt in obsidatum... (Ailred. Rieval., p. 691.)

(7) In diversis munitionibus carceri mancipati... (Ibid.)

(8) Explorato igitur per duos cives nobiles tempore quo inveniri posset sine turbis... (Guill. Neubrig., p. 632. — Roger. de Hoved., p. 675.)

(9) Cum eisdem civibus ad capiendum eum armatam manum emisit. Quorum unus... (Guill. Neubrig., p. 632.)— Ad quem capiendum cùm Gaufridus veniret... (Roger. de Hoved., p. 675.)

(10) Ibid.

(11) Loricata multitudo... (Guill. Neubrig., p. 632.)—Solâ sicâ se defendens... (Math. Paris., p. 127.) — Includerunt se in ecclesiam Sanctæ Mariæ *de l'Arche*. (Rog. de Hov., p. 675.)

(12) Convocatâ non modicâ armatâ militiâ, vicos et plateas observari præcepit, ne fœdus initum cives rumperent... (Gervas. Cantuar., p. 1591.) — Militares copias ex vicinis provinciis accersitas. (Guillelm. Neubrig., p. 632.)

(13) Zelans pro pauperculo populo... (Henric. Knygton., p. 2410.)

1196 traient en bon ordre pour occuper les rues et les places, et surtout la conviction qu'au premier soulèvement les otages seraient mis à mort, retinrent les bourgeois dans leurs ateliers et leurs boutiques (1). Ce fut vainement que les réfugiés attendirent du secours; et vainement aussi quelques hommes déterminés engagèrent leurs compatriotes à marcher en armes vers l'église de Sainte-Marie. La masse resta inerte et comme frappée de stupeur (2).

Pendant ce temps, William et ses amis se préparaient de leur mieux à soutenir un siége dans le clocher où ils s'étaient retirés; sommés plusieurs fois de sortir, ils refusèrent toujours; et l'archevêque de Canterbury, pour les chasser plus promptement de leur poste, fit amasser une grande quantité de bois et mettre le feu à l'église (3). La chaleur et la fumée, qui remplirent bientôt la tour, obligèrent les assiégés de descendre à demi suffoqués (4). Ils furent tous pris, et, pendant qu'on les emmenait garrottés, le fils de ce Geoffroy, que William avait tué dans sa fuite, vint à lui, et d'un coup de couteau lui fendit le ventre (5). Tout blessé qu'il était, on le lia à la queue d'un cheval, et on le traîna ainsi par les rues jusqu'à la Tour de Londres, où il comparut devant l'archevêque, et, sans information ni débat, reçut sa sentence de mort; le même cheval le traîna de la même manière au lieu du supplice (6). Il fut pendu avec ses neuf compagnons, tous Saxons de naissance; « et c'est ainsi, dit un « vieil historien, que périt William-Longue-Barbe, « pour avoir embrassé la défense des pauvres et « de la vérité (7): si la cause fait le martyr, nul « mieux que lui, et à plus juste titre, ne peut être « appelé martyr (8). »

Cette opinion ne fut pas celle d'un seul homme, mais de tout le peuple de Londres qui, n'ayant pas eu l'énergie de sauver son défenseur, le pleura du 1196
moins après sa mort, et traita d'assassins les Normands qui l'avaient fait mourir (9). Les écrivains amis du pouvoir, et c'est le plus grand nombre, disent que William passa pour saint auprès des partisans de la révolte et d'un bouleversement politique (10). Le gibet auquel il avait été suspendu fut enlevé de nuit comme une relique, et ceux qui ne purent se procurer quelque parcelle du bois grattèrent la terre qui en avait touché le pied (11). Tant de gens vinrent chercher de cette terre qu'en peu de temps il se forma une fosse profonde au lieu de l'exécution (12). On s'y rendait, non-seulement du voisinage, mais de tous les coins de l'Angleterre, et aucun Anglais de race ne manquait à cette espèce de pèlerinage patriotique quand il venait à Londres pour ses affaires ou son négoce (13).

Bientôt l'imagination populaire attribua le don des miracles à ce nouveau martyr de la résistance à la domination étrangère; ses miracles furent prêchés, comme autrefois ceux de Waltheof, par un prêtre d'origine saxonne (14): mais le nouveau prédicateur eut le même sort que l'ancien; et il ne fut pas moins dangereux alors de croire à la sainteté de l'homme à la longue barbe, que cent vingt années auparavant à celle du dernier chef anglo-saxon (15). Le grand justicier Hubert envoya des soldats qui dispersèrent à coups de lances la foule qui s'assemblait pour lui faire affront, comme il disait lui-même, en rendant de pareils honneurs à la mémoire d'un supplicié (16). Mais les Anglais ne se rebutèrent pas; chassés le jour, ils revenaient la nuit, soit pour voir, soit pour prier; on plaça en embuscade des gens armés qui en saisirent un grand nombre, tant hommes que femmes, qu'on fouetta publiquement et qu'on enferma dans des forteresses (17).

(1) Populum expectans... qui nimirùm etsi de istius periculo doluit, tamen vel respectu obsidum vel metu... ad ereptionem non accurrit... (Guill. Neubrig., p. 632.)

(2) Sed per pusillanimes et degeneres dissipatum est consilium civium Willelmo confœderatorum ad resistendum ipsorum injuriæ... (Math. Paris., p. 127.)

(3) Et cum nec sic reddere se vellent, ex præcepto archiepiscopi Cantuariæ appositus est ignis... (Roger. de Hoved., p. 675.) — Supposito igne magnam ecclesiæ partem combusserunt. (Math. Paris., p. 127.)

(4) Coactus est Willelmus à turri descendere, calore et fumo penè suffocatus... (Ibid.)

(5) Cultro illi ventrem dissecuit... (Guill. Neubrig., p. 633.)

(6) Ad caudam equi trahitur ad turrim Londoniensem... (Math. Paris., p. 127.) — Archiepiscopo præsentatur... (Gervas. Cantuar., p. 1591.)

(7) Novem ejus vicini vel de ejus familiâ... pro assertione veritatis et pro causâ pauperum tuendâ. (Math. Paris., p. 127.)

(8) ...Cùm constet causam martyrem facere, inter martyres videtur meritò computandus... (Ibid.)

(9) Extinctum planxêre vehementer, regni provisorem tanquàm homicidam lacerantes... (Guill. Neubrig., p. 633.)

(10) Conjurati et novarum aucupes rerum... (Ibid.)

(11) Patibulum quo suspensus fuerat, de loco supplicii furto nocturno sublatum est, terra quoque supposita... velut aliquod sacrum... (Ibid., p. 637.)

(12) Usquè ad fossam non modicam per minutias est abrasa... (Ibid., p. 633.)

(13) ...Qui fortè ex diversis Angliæ provinciis, pro negotiis propriis Londonias adventassent... (Ibid.)

(14) ...Subitò divulgatum est Willelmum novum martyrem novis clarescere miraculis... (Gervas. Cantuar., p. 1591.)

(15) Voyez livre V.

(16) In sacerdotem præfatum ecclesiasticâ præeunte vindictâ... (Henric. Knygton, p. 2412.) — Armatorum globum emisit qui rusticam multitudinem fugarent... Quantum honoris defuncto impendens, tantum dedecus ejus damnatori impingens... (Guillelm. Neubrig., p. 637.)

(17) Excubabat ibidem nocturno tempore jugiter insulsa multitudo... (Ibid.) — Verùm positis insidiis, et flagellatis qui noctu venerant adorandum... (Gervas. Cantuar., p. 1591.)

1196 A la fin une garde permanente fut établie sur le lieu même que le peuple s'obstinait à regarder comme consacré, et elle en interdit l'approche aux curieux et aux passants (1). Cette mesure eut seule le pouvoir de décourager l'enthousiasme populaire, qui tomba et s'amortit par degrés (2).

Ici doit se terminer le récit de la lutte nationale qui suivit la conquête de l'Angleterre par les Normands ; car l'exécution de William-Longue-Barbe est le dernier fait que les auteurs originaux rattachent positivement à la conquête. Qu'il soit arrivé dans la suite d'autres événements empreints du même caractère, et que William n'ait pas été *le dernier des Saxons*, c'est ce qui est indubitable; mais l'inexactitude des chroniqueurs, ou la perte des anciens documents, nous laisse sans preuves à cet égard et nous réduit tout d'un coup aux inductions et aux conjectures. La tâche du narrateur consciencieux finit donc à ce point ; et il ne lui reste plus qu'à présenter sommairement le tableau de la destinée ultérieure des personnages qu'il abandonne, afin que le lecteur ne reste pas en suspens. 1196

Et par ce mot, personnages, ce n'est ni Richard, roi d'Angleterre, ni Philippe, roi de France, ni Jean, comte de Mortain, qu'il faut entendre, mais les grandes masses d'hommes et les populations diverses qui ont ou simultanément ou successivement figuré dans les pages précédentes. Car l'objet essentiel de cette histoire est d'envisager la destinée des peuples, et non celle de certains hommes célèbres, de raconter les aventures de la vie sociale, et non celles de la vie individuelle. La sympathie humaine peut s'attacher à des populations tout entières, comme à des êtres doués de sentiment, dont l'existence, plus longue que la nôtre, est remplie des mêmes alternatives de peine et de joie, d'espérance et d'abattement. Considérée sous ce point de vue, l'histoire du passé prend quelque chose de l'intérêt qui s'attache au temps présent ; car les êtres collectifs dont elle nous entretient n'ont point cessé de vivre et de sentir ; ce sont les mêmes qui souffrent ou espèrent encore sous nos yeux. Voilà son plus grand attrait ; voilà ce qui adoucit des études sévères et arides, ce qui, en un mot, donnerait quelque prix à cet ouvrage, si l'auteur avait réussi à rendre les émotions qu'il éprouvait en recueillant dans de vieux livres des noms devenus obscurs, et des infortunes oubliées.

(1) Armatam in ipso loco custodiam jugiter observare præcep't quæ non solùm ad supplicationes adveniens vulgus arceret, sed etiam curiosè divertentium inhiberet accessum... (Guill. Neubrig., p. 637.)

(2) Sic popularis opinio conquievit... (Ibid.)

CONCLUSION.

I.

Les Normands et les Bretons du continent; les Angevins et les populations de la Gaule méridionale.

—

1187 à 1195 Vers la fin du règne de Henry II, et quelques mois après la mort de son second fils, Geoffroy, comte ou duc de Bretagne, il arriva un événement de peu d'importance en lui-même, mais qui devint la cause ou du moins l'occasion de grandes révolutions politiques. La veuve du comte Geoffroy, Constance, femme de race bretonne (1), accoucha d'un fils que son aïeul paternel, le roi d'Angleterre, voulut faire baptiser sous le nom de Henry. Mais les Bretons, qui entouraient la mère, s'opposèrent tous à ce que l'enfant, qui devait être un jour leur chef, reçût son nom d'un étranger (2); ils l'appelèrent par acclamation Arthur, et le baptisèrent sous ce nom presque aussi populaire chez eux que chez les Cambriens. Le roi d'Angleterre prit ombrage de cet acte de volonté nationale, et, n'osant enlever aux Bretons leur Arthur, il maria de force la mère à l'un de ses officiers, Renouf, comte de Chester, qu'il fit duc de Bretagne, au détriment de son propre petit-fils, devenu suspect à ses yeux parce que la nation bretonne l'aimait. Mais cette nation, peu de temps après, chassa Renouf de Chester, et proclama chef du pays le fils de Constance, encore en bas âge.

1195 Ce second acte de volonté nationale, plus sérieux que le premier, attira aux Bretons la guerre avec le roi Richard, successeur de Henry II. Mais, pendant qu'ils combattaient pour leur cause et celle du jeune Arthur, cet enfant, dirigé par sa mère, s'isola d'eux, et tantôt passa du côté du roi d'Angleterre, son parent, tantôt se livra au roi de France, qui, sous des dehors d'amitié, nourrissait à l'égard de la Bretagne les mêmes projets que l'autre roi. Les vues ambitieuses du roi de France étaient secondées alors en Bretagne, et même aussi dans presque toutes les provinces occidentales de la Gaule, par une lassitude générale de la domination anglo-normande. Non-seulement les Poitevins, qui étaient depuis cinquante ans en révolte continuelle, mais les Manseaux, les Tourangeaux, et même les Angevins, à qui leurs propres comtes, depuis qu'ils étaient rois d'Angleterre, étaient devenus presque étrangers, aspiraient à un grand changement. Sans désirer autre chose qu'une administration plus dévouée à leurs intérêts nationaux, ils allaient au-devant de la politique du roi de France, et se prêtaient imprudemment à le servir pour être soutenus par lui contre le roi d'Angleterre. 1195 à 1200

De toutes les provinces continentales soumises aux Normands, la Guyenne seule ne montrait point alors d'aversion décidée pour eux, parce que la fille de ses anciens chefs nationaux, Éléonore, veuve de Henry II, vivait encore, et tempérait, par son influence, la dureté du gouvernement étranger. Lorsque le roi Richard eut été tué en Limousin d'un coup d'arbalète, la révolution qui se préparait depuis longtemps, et que la crainte de son activité militaire avait retardée, éclata presque aussitôt. Son frère Jean fut reconnu sans aucun débat roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine; mais l'Anjou, le Maine et la Touraine, se séparant à la fois de la cause normande, prirent pour seigneur le jeune duc de Bretagne. Les Poitevins partagèrent cette défection, et formèrent avec leurs voisins du nord et de l'ouest une ligue offensive et défensive. A la tête de cette ligue figurait le peuple breton, malheureusement représenté par un enfant et une femme qui, tremblant de tomber entre les mains du roi d'Angleterre, livrèrent au roi de France, Philippe II, tout ce que le courage populaire avait reconquis sur les Anglo-Normands dans les divers pays confédérés, et reconnurent sa suzeraineté sur l'Anjou, le Maine et la Bretagne. Philippe, que les Français surnommaient Auguste, fit démanteler les villes et raser les forteresses que ses nouveaux vassaux lui avaient ouvertes. Quand le jeune Arthur,

(1) Voyez liv. VIII.

(2) Contradictum est à Britonibus... (Chron. Walteri Hemengford., p. 507.)

1195 à 1200 son homme-lige et son prisonnier volontaire, lui adressait, au nom des peuples qui s'étaient fiés à lui, quelques remontrances sur cette conduite : « Est-ce que je ne suis pas libre, répondait le roi, « de faire ce qui me plaît sur mes terres (1) ? »

Arthur s'aperçut bientôt de la faute qu'il avait commise en se mettant à la merci de l'un des deux rois pour échapper à l'autre. Il s'enfuit de Paris; mais, ne sachant où aller, il se livra au roi Jean, son oncle, qui lui fit beaucoup de caresses et se préparait à l'emprisonner, lorsque le jeune duc en fut averti et revint au roi de France. Celui-ci désespérait déjà de conserver ses nouvelles provinces contre le gré des habitants et en dépit du roi d'Angleterre. Il voulait faire avec ce dernier une paix avantageuse, et, pour l'obtenir, il lui sacrifia son
1200 hôte et son protégé, qu'il contraignit de prêter au roi Jean le serment d'hommage pour l'Anjou, le Maine et la Bretagne. Philippe, en retour de ce bon office, obtint la paix, trente mille marcs d'argent, plusieurs villes, et la promesse que, si Jean mourait sans enfants, il hériterait de toutes ses possessions du continent. En vertu de ce traité, les garnisons françaises de l'Anjou et du Maine furent relevées par des troupes normandes et par des Brabançons à la solde du roi d'Angleterre.

Pendant que Philippe-Auguste dépouillait ainsi le jeune Arthur de son héritage, il le faisait élever à sa cour avec ses propres fils, et le ménageait pour le cas possible d'une nouvelle rupture avec le roi Jean. Cette rupture éclata bientôt à l'occasion d'un soulèvement général des Poitevins sous la conduite de Hugues le Brun, comte de la Marche, à qui le roi d'Angleterre avait enlevé sa fiancée. Tous les barons du Poitou et ceux d'une partie du Limousin se conjurèrent; et, dès que le roi de France les vit compromis, espérant profiter de tout ce qu'ils oseraient faire, il rompit subitement la paix et se déclara pour eux, à condition qu'ils lui prêteraient le serment de foi et d'hommage. Aussitôt il fit reparaître Arthur sur la scène politique, lui donna en mariage sa fille Marie, âgée de cinq ans, le fit proclamer comte des Bretons, des Angevins et des
1202 Poitevins, et l'envoya à la tête d'une armée conquérir les villes du Poitou qui tenaient encore pour le roi d'Angleterre.

Les Bretons firent alliance avec les insurgés poitevins, et promirent de leur envoyer cinq cents chevaliers et quatre mille fantassins. En attendant ce renfort, le nouveau comte de Poitou mit le siége devant la ville de Mirebeau, à quelques lieues de Poitiers, où, par un hasard qui devint fatal aux assiégeants, la veuve de Henry II se trouvait alors renfermée. La ville fut prise sans beaucoup de ré- 1202
sistance ; mais Éléonore d'Aquitaine se retira dans le château, qui était très-fort, pendant qu'Arthur et les Poitevins occupaient la ville. Ils étaient dans la plus grande sécurité, lorsque le roi Jean, stimulé par le désir de délivrer sa mère, après une marche rapide, parut subitement aux portes de Mirebeau, et fit prisonnier Arthur avec la plupart des chefs de l'insurrection. Il les emmena en Normandie, et, bientôt après, Arthur disparut sans que personne pût savoir de quelle manière il avait péri. Parmi les Normands, qui n'avaient point con- 1202 à 1204
tre le roi d'Angleterre de haine ni de répugnance nationale, les uns disaient qu'il était mort de maladie au château de Rouen, d'autres qu'il s'était tué en voulant s'échapper par-dessus les murs de la ville. Les Français, animés par l'esprit de rivalité politique, assuraient que le roi Jean avait poignardé son neveu de sa propre main, un jour qu'il passait la Seine avec lui dans un bateau. Enfin les Bretons, qui avaient placé sur la tête du jeune Arthur toutes leurs espérances de liberté, adoptèrent une version à peu près semblable, mais en changeant le lieu de la scène, qu'ils plaçaient près de Cherbourg, sur le bord de la mer (2).

La mort d'Arthur, qu'elle qu'en ait été la cause, fit grand bruit, surtout en Bretagne, où elle fut regardée comme une calamité nationale. La même ardeur d'imagination qui avait fait croire aux Bretons que leur destinée future était liée à celle de cet enfant, les jeta dans une affection exagérée pour le roi de France, parce qu'il était l'ennemi du meurtrier d'Arthur. C'est à lui qu'ils en appelaient pour demander vengeance, promettant de l'aider de tous leurs moyens dans ce qu'il entreprendrait contre le roi d'Angleterre. Jamais roi de France n'avait trouvé une aussi belle occasion de se rendre maître de ces Bretons si attachés à leur indépendance (3). Philippe accueillit, comme suzerain, la plainte des seigneurs et des évêques de Bretagne sur le meurtre de leur jeune duc, et cita le roi d'Angleterre, son vassal pour la Normandie, à comparaître devant la cour des barons de France, qu'on commençait à nommer pairs, d'un nom emprunté aux romans sur la vie de Charlemagne. Le roi Jean, comme on s'y attendait, ne comparut pas devant les pairs, et fut condamné par eux. Toutes les terres qu'il tenait du royaume de France furent déclarées *forfaites*, et les Bretons invités à prendre les armes pour assurer l'exécution de cette sentence, qui ne devait avoir d'effet qu'autant qu'elle serait suivie d'une conquête.

La conquête se fit non par les seules forces du

(1) Hist. de Bretagne, par dom Lobineau, t. I.

(2) Hist. de Normandie, par Dumoulin, p. 514.

(3) Voyez plus haut, livres I, II, III et VIII.

1202 à 1204 roi de France, non par l'autorité des arrêts de sa cour des pairs, mais par la coopération, d'autant plus énergique qu'elle était volontaire, des populations voisines et ennemies des Normands. Philippe-Auguste n'eut besoin que de paraître sur la frontière du Poitou pour qu'un soulèvement universel lui ouvrit presque toutes les places fortes; et quand il revint attaquer la Normandie, les Bretons en avaient déjà envahi et occupé une grande partie. Ils enlevèrent d'assaut le Mont Saint-Michel, s'emparèrent d'Avranches, et brûlèrent toutes les bourgades situées entre cette ville et Caen. Le bruit de leurs ravages et la terreur qu'ils inspiraient contribuèrent puissamment aux succès du roi de France, qui, avec les Manseaux et les Angevins, s'avançant du côté de l'est, prit Andelys, Évreux, Domfront, Lisieux, et fit à Caen sa jonction avec l'armée bretonne.

C'était la première fois que la Normandie se voyait attaquée avec tant de concert par toutes les populations qui l'environnaient, au sud, à l'est et au nord; et c'était aussi la première fois qu'elle avait un chef d'une indolence et d'une inhabileté pareilles à celles du roi Jean. Il chassait ou se divertissait,
1204 pendant que Philippe et ses alliés prenaient, les unes après les autres, toutes les bonnes villes et toutes les forteresses du pays : en moins d'une année, il ne lui resta plus que Rouen, Verneuil et Château-Gaillard. Le peuple de Normandie faisait, quoique inutilement, de grands efforts pour repousser les envahisseurs; il ne leur céda que faute de secours, et parce que ses frères d'origine, les Normands d'Angleterre, en sûreté derrière l'Océan, s'inquiétaient peu de le tirer d'un péril qui n'était pas à craindre pour eux. D'ailleurs se trouvant, par suite de leur conquête, au-dessus de la condition populaire, ils sympathisaient peu avec les bourgeois et les paysans de l'autre côté de la mer, quoique issus des mêmes ancêtres qu'eux.

1204 à 1214 Les bourgeois de Rouen souffrirent toutes les extrémités de la famine avant de songer à capituler; et quand les vivres leur manquèrent tout à fait, ils conclurent avec le roi de France une trêve de trente jours, à l'expiration de laquelle ils devaient se rendre s'ils n'étaient pas secourus. Dans l'intervalle, ils envoyèrent quelques-uns des leurs en Angleterre auprès du roi Jean, lui apprendre à quelle nécessité ils étaient réduits. Ces envoyés trouvèrent le roi jouant aux échecs; il ne quitta point son jeu et ne leur répondit pas une parole avant que la partie fût achevée; et alors il leur dit : « Je n'ai aucun « moyen de vous secourir dans le délai convenu; « ainsi faites du mieux que vous pourrez (1). » La 1204 à 1214
ville de Rouen se rendit; les deux places qui résistaient encore suivirent le même exemple, et la conquête de tout le pays fut accomplie. Cette conquête, moins dure pour les Normands que ne l'avait été pour les Saxons celle de l'Angleterre, ne fut pourtant pas sans humiliation et sans misère. Les Français firent raser les murailles de beaucoup de villes, et contraignirent les citoyens de Rouen de démolir, à leurs propres frais, leurs anciennes fortifications, et de bâtir une nouvelle tour dans un lieu plus commode aux vainqueurs (2).

La vanité nationale des Bretons fut sans doute flattée quand ils virent leurs vieux ennemis, ceux qui avaient porté le premier coup à leur indépendance nationale, subjugués à leur tour par un pouvoir étranger. Mais cette misérable satisfaction fut tout le fruit qu'ils retirèrent des victoires qu'ils avaient remportées pour le roi de France. Bien plus, en contribuant à mettre leurs voisins sous le joug, ils s'y étaient mis eux-mêmes; et il leur devenait désormais impossible de rejeter la domination d'un roi qui les cernait de toutes parts et joignait à ses anciennes forces toutes celles de la Normandie. La gêne de la suprématie française s'aggrava pour eux de plus en plus; ils le sentirent, et voulurent plusieurs fois, mais en vain, renouer alliance avec le roi d'Angleterre. Pour s'étourdir en quelque façon sur la perte de leur liberté nationale, ils aidèrent, avec une sorte de fureur, les rois de France à détruire entièrement celle des populations voisines du cours de la Loire. Ils travaillèrent à l'agrandissement de la monarchie française, et en même temps surent maintenir avec assez de succès le reste de leurs anciens droits contre les envahissements administratifs de cette puissante monarchie. Parmi les populations de la Gaule, les Bretons furent peut-être, à toutes les époques, celle qui montra au plus haut degré le besoin d'action politique. Cette disposition native est loin d'être éteinte chez eux, comme l'atteste la part active qu'ils ont prise, dans un sens ou dans l'autre, à des révolutions récentes.

Après avoir concouru avec les Bretons à la ruine de la Normandie, les Angevins perdirent, par suite de cet événement, tout reste d'existence nationale; les Manseaux ne regagnèrent jamais l'indépendance que les Normands leur avaient enlevée. Les comtes d'Anjou furent remplacés par des sénéchaux du roi de France, et la domination de ce roi s'étendit dès lors au delà de la Loire jusqu'en Poitou. Les riches Poitevins n'avaient plus la liberté de marier leurs

(1) Hist. de Normandie, p. 525.

(2) Muros ipsa suos truncare coacta. (Script. rerum francic., t. XVII, p. 513.)

1204 à 1214 filles qu'à des Français (1). Sous ce joug, nouveau pour eux, ils se repentirent d'avoir répudié le patronage du roi d'Angleterre, et entamèrent avec lui des négociations, auxquelles prirent part les mécon-
1214 tents de l'Anjou et du Maine. Une insurrection générale se préparait dans ces trois provinces, lorsque le gain de la célèbre bataille de Bovines, en assurant la fortune du royaume de France, intimida les conjurés (2). Les Poitevins osèrent seuls tenir à leur première résolution et se soulever contre le roi Philippe sous les mêmes chefs qui avaient fait avec lui et pour lui la guerre contre le roi Jean. Mais Phi-
1224 lippe les écrasa bientôt, à l'aide de ceux qui avaient craint de lui tenir tête, des Angevins, des Manseaux, des Tourangeaux et des Bretons, et il porta ses conquêtes vers le sud jusqu'à La Rochelle. Ainsi ces malheureuses populations, faute de s'entendre et de s'aimer, tombèrent sous le joug l'une après l'autre, et la chute de la puissance normande rompant l'espèce d'équilibre au moyen duquel les contrées méridionales étaient demeurées indépendantes, le mouvement fut donné pour que, tôt ou tard, mais infailliblement, la Gaule entière devînt française.

Le retour de la Normandie sous le pouvoir des rois d'Angleterre pouvait seul arrêter cette impulsion des choses; mais l'impéritie du roi Jean et l'habileté de Philippe-Auguste firent que rien de pareil n'eut lieu, malgré le mécontentement du pays. « Quoique le joug du roi fût léger, dit un « poëte du treizième siècle, la Neustrie s'indigna « longtemps d'y être soumise (3); et cependant, « voulant être bon pour ceux qui lui souhaitaient « du mal, il n'abolit pas leurs anciennes lois, et ne « leur donna pas lieu de se plaindre d'être gênés « par les coutumes étrangères. » Il ne se fit point en Normandie de grande révolte contre les Français. Tout le mécontentement populaire s'exhalait en propos individuels, en regret du temps passé, et surtout du roi Richard *au cœur de lion*, qu'aucun Français n'avait jamais égalé, disaient les soldats normands dans le camp même du roi de France (4). La nullité politique où tomba tout d'un coup cette nation si renommée par son courage et son orgueil peut être attribuée à cet orgueil même, qui l'empêcha de solliciter du secours auprès de ses anciens sujets de Bretagne, ou de traiter avec eux pour former une ligue offensive contre l'oppresseur commun. D'un autre côté, l'espoir que les Normands conservaient dans la population qui dominait en Angleterre, et l'ancienne sympathie de parenté entre eux et cette population de gentilshommes, durent 1224 à 1240 s'éteindre rapidement. Lorsque les deux pays eurent cessé d'être réunis sous le même sceptre, les seuls habitants de l'Angleterre avec lesquels le peuple de Normandie eût des relations fréquentes, étaient des marchands, hommes de race anglaise, parlant une langue étrangère pour les Normands, qui d'ailleurs nourrissaient contre eux un sentiment hostile, celui de la rivalité commerciale. Les anciens liens ne pouvaient donc manquer de se rompre entre la Grande-Bretagne et la Neustrie, tandis qu'il s'en formait chaque jour de nouveaux entre cette dernière contrée et la France, où la masse du peuple parlait le même langage que les Normands, et portait tous les signes d'une commune origine; car il n'existait plus depuis longtemps en Normandie aucun vestige de la race danoise.

Toutes ces causes firent que, moins d'un siècle après la conquête de Philippe-Auguste, on vit les Normands épouser sans scrupule et avec ardeur l'inimitié des rois de France contre l'Angleterre. Dès l'année 1240, quelques-uns d'entre eux s'unirent 1240 aux Bretons pour faire des courses sur mer contre les vaisseaux anglais. A chaque guerre qui s'éleva ensuite entre les deux pays, une foule de corsaires, partis de Normandie, essayaient des descentes sur la côte méridionale d'Angleterre, pour ravager et faire du butin. La ville de Dieppe était surtout fameuse pour ces sortes d'armements. Enfin, lorsque la grande querelle de succession, qui occupa tout le quatorzième siècle, eut éclaté entre les rois Philippe V et Édouard III, les Normands conçurent un projet qui ne tendait à rien moins qu'à une nouvelle conquête de l'Angleterre, conquête aussi absolue, et plus méthodique peut-être que celle de Guillaume le Bâtard. La royauté et toutes les propriétés publiques étaient adjugées d'avance au chef de l'expédition. Tous les domaines des barons et des nobles d'Angleterre devaient appartenir aux gens titrés, les biens des non nobles aux villes, et ceux des églises au clergé de Normandie (5).

Ce projet, qui devait rabaisser, après trois siècles 1338 de possession, les conquérants de l'Angleterre à l'état où eux-mêmes avaient placé les Anglais de race, fut rédigé dans le plus grand détail, et présenté au roi Philippe de Valois, à son château de Vincennes, par des députés de la nation normande. Ils lui demandèrent de mettre son fils, qui était leur duc, à la tête de l'entreprise, et offrirent de tout exécuter à leurs propres dépens, n'exigeant du roi

(1) Math. Paris., p. 464.
(2) Script. rerum francic., t. XVI, p. 413.
(3) Indignante diù portavit vertice regis
Mite jugum...
(Willelm. Britonis Philippeis, apud script. rerum franc., t. XVIII, p. 213.)

(4) ..... Normannia rege Ricardo
Intumet, alterius quòd vix sit sub pede regis.
(Willelm. Britonis Philippeis, apud. ser. rer. franc. t. XVII, p. 322.)
(5) Robert. de Avesbury, de Gestis Edwardi post conquestum tertii.

1338 que la simple assistance d'un allié en cas de revers. Cet accord ayant été conclu, l'acte en fut gardé à Caen, mais des circonstances, que l'histoire du temps ne détaille pas, retardèrent l'exécution. Rien n'était
1346 encore commencé, lorsqu'en l'année 1346 le roi d'Angleterre débarqua au cap de la Hogue, pour s'emparer du pays qu'il appelait son domaine héréditaire (1). Les Normands, attaqués à l'improviste, ne résistèrent pas plus à l'armée anglaise que les Anglo-Normands n'eussent peut-être fait si l'invasion projetée avait eu lieu. On ferma les villes, on coupa les ponts, on détruisit les routes; mais rien ne put arrêter la marche de cette armée dont tous les chefs supérieurs, jusqu'au roi inclusivement, ne parlaient d'autre langue que le français avec l'accent de Normandie.

Malgré cette conformité de langage, aucune sympathie nationale ne se réveilla en leur faveur, et les villes qui ouvrirent leurs portes ne le firent que par nécessité. Ils prirent en peu de temps Barfleur, Carentan et Saint-Lô. Dans les rapports officiels, rédigés en langue française, qu'ils envoyaient en Angleterre, ils comparaient ces villes, pour la grandeur et la richesse, à celles de Sandwich, de Leicester et de Lincoln, dont ils travestissaient encore le nom en celui de Nicole (2). A Caen, où ils visitèrent, en grande cérémonie, le tombeau de Guillaume le Conquérant, auteur de la fortune de leurs aïeux, ils trouvèrent, parmi les chartes de la ville, l'original du traité conclu entre les Normands et le roi de France pour une nouvelle conquête, et en furent tellement irrités qu'ils ordonnèrent le pillage et le massacre des habitants. Ensuite, pillant toujours, ils se dirigèrent vers l'ancienne frontière de France, du côté de Poissy, où ils entrèrent; puis ils allèrent en Picardie, où se livra entre eux et les Français la fameuse bataille de Crécy.

Le plan d'invasion trouvé à Caen fut envoyé aussitôt en Angleterre, et lu publiquement dans toutes les villes, afin d'exaspérer l'esprit du peuple contre le roi de France et contre les Français, dont les Normands n'étaient déjà plus distingués. A Londres, l'archevêque de Canterbury fit lecture de cette pièce au sortir de l'office, devant la croix du cimetière de Saint-Paul. Comme elle était rédigée en langue française, tous les nobles présents purent la comprendre; mais ensuite on la traduisit en anglais pour les gens de basse condition (3). Cette lecture et d'autres moyens qu'on employa pour exciter les Anglais à soutenir la querelle de leur roi, ne furent point sans effet sur eux. Les passions ambitieuses du maître se changèrent, dans l'esprit des sujets, en aversion 1346
irréfléchie contre tout le peuple de France, qui leur rendit haine pour haine. Il n'y eut qu'une seule classe d'hommes dans les deux pays que n'atteignit point cette frénésie : c'était celle des pauvres pêcheurs de marée des bords de l'Océan. Anglais ou Français, durant la plus grande chaleur des guerres, ils ne se firent jamais aucun mal, « ne se guerroyant « jamais, dit un historien du quatorzième siècle, « mais plutôt s'entr'aidant les uns et les autres, « vendant et achetant sur mer, l'un à l'autre, quand « les uns avaient fait meilleure pêche (4). »

Par une destinée bizarre, pendant que la Nor- 1200 à 1216
mandie, l'ancienne patrie des rois et des grands d'Angleterre, devenait pour eux un pays ennemi, l'Aquitaine, depuis la mer de La Rochelle jusqu'aux Pyrénées, demeurait soumise à leur autorité sans répugnance apparente. On a vu plus haut comment ce pays avait été retenu sous la domination anglo-normande par l'influence de la duchesse Éléonore, veuve de Henry II. Après la mort de cette princesse, les Aquitains gardèrent leur foi à son petit-fils, par crainte de tomber sous la seigneurie du roi de France, qui, maître du Poitou, était devenu leur voisin immédiat. Suivant une règle de politique souvent pratiquée au moyen âge, ils préféraient, indépendamment de toute autre considération, avoir pour seigneur un roi qui fût loin d'eux. D'ordinaire, en effet, le seigneur éloigné laissait le pays se gouverner lui-même, selon ses coutumes locales, et par des hommes nés dans son sein, ce que ne permettait guère le suzerain dont la terre était voisine.

Ce foyer de puissance royale, conservé au sud-ouest de la Gaule, aurait peut-être servi longtemps de point d'appui contre le roi de France aux populations méridionales encore indépendantes, si un événement imprévu n'eût ruiné tout à coup les forces du pays situé entre la Méditerranée, le Rhône et la Garonne. Le comté de Toulouse, et les grandes seigneuries qui en dépendaient au treizième siècle, par alliance ou par vasselage, surpassaient de beaucoup en civilisation toutes les autres parties de l'ancien territoire gaulois. On y faisait un grand commerce avec les ports de l'Orient; les villes de ce pays jouissaient de la constitution municipale, et même avaient l'apparence extérieure des républiques italiennes. Chaque riche bourgeois se faisait bâtir une maison flanquée de tours, et tout fils de bourgeois devenait, s'il le voulait, chevalier, et joutait aux tournois comme un noble (5).

Ce penchant à l'égalité, qui était un objet de scan-

(1) Terram hæreditatis suæ (Robert. de Avesbury, de Gestis Edwardi post conquæstum tertii.)

(2) Et est la ville plus grosse que n'est Nicole. (Rob. de Avesb., p. 125.)—Voyez livre IV.

(3) Robert de Avesbury, p. 130. — (4) Froissart, t. III, p. 133.

(5) Trecentas domus turrales quæ in villâ erant. (Script. rerum francic., t. XVIII, p. 310.) — Histoire générale du Languedoc, par les Bénédictins.

1206 à 1216 dale pour la noblesse de France, de Bourgogne et d'Allemagne, ouvrant une communication libre entre toutes les classes d'habitants, donnait à l'esprit des riverains de la Méditerranée une activité qu'ils exerçaient dans tous les genres de culture morale. Ils possédaient la littérature la plus raffinée de toute l'Europe, et leur idiome littéraire était classique en Italie et en Espagne. Chez eux le christianisme ardent, et même exalté, parce qu'ils étaient d'une nature passionnée, ne consistait pas dans une foi implicite aux dogmes, et dans l'observance en quelque sorte machinale des pratiques de l'Église romaine. Sans entrer ouvertement en révolte contre cette Église, ils avaient, à cette époque reculée, anticipé et peut-être même dépassé la réforme religieuse que le seizième siècle vit éclore dans d'autres pays. Tout cela s'était fait insensiblement, sans guerre de religion, sans élan de fanatisme, sans qu'eux-mêmes eussent bien mesuré le degré de leur dissidence avec l'Église catholique.

Cette Église, alarmée de l'hérésie toujours croissante des Gaulois méridionaux, employa d'abord les ressources de son immense organisation diplomatique pour en arrêter les progrès. Mais c'était en vain que les courriers pontificaux apportaient à Alby, à Toulouse et à Narbonne, des bulles d'excommunication et d'anathème contre les ennemis de la foi romaine. L'hérésie avait gagné jusqu'aux desservants des églises où ces bulles devaient être fulminées, et les évêques eux-mêmes, quoique plus étroitement liés au système catholique, avaient peine à ne pas se laisser gagner par l'exemple de tout un peuple. Pour arrêter cette contagion intellectuelle, il ne fallait rien moins que frapper le peuple en masse, et anéantir l'ordre social d'où provenaient son indépendance d'esprit et sa civilisation. C'est ce que le pape Innocent III entreprit dans les premières années du treizième siècle. Abusant de l'exemple des croisades contre les Sarrasins, il en fit prêcher une contre les habitants du comté de Toulouse et du diocèse d'Alby, et publia par toute l'Europe que quiconque s'armerait pour leur faire la guerre obtiendrait la rémission de ses péchés et une part des biens des hérétiques (1).

Malheureusement l'époque était favorable pour cette croisade de chrétiens contre chrétiens. Les conquêtes du roi de France en Normandie, en Anjou et en Aquitaine, avaient causé dans ces différents pays la ruine ou le bannissement de beaucoup d'hommes, et augmenté ainsi le nombre des chevaliers *sans avoir*, et des coureurs d'aventures. Le 1209 à 1216 pèlerinage contre les Albigeois (ce fut le nom de cette guerre) promettait moins de risques et un profit plus certain que la croisade contre les Arabes. Aussi l'armée des nouveaux pèlerins s'éleva-t-elle en peu de temps au nombre de cinquante mille hommes, de tout rang et de toute nation, mais surtout Français et Flamands. Le roi de France envoya quinze mille soldats, et celui d'Angleterre laissa enrôler en Guyenne un corps de troupes sous la conduite de l'archevêque de Bordeaux.

Il serait trop long de raconter en détail toutes les barbaries des croisés au sac de Béziers, de Carcassonne, de Narbonne, et des autres villes mises au ban de l'Église, de dire comment les habitants furent massacrés sans distinction d'âge ou de sexe, de catholiques ou d'hérétiques. « Pauvres « villes, s'écrie un poëte témoin de ces désastres, « en quel état je vous ai vues autrefois, et mainte- « nant qu'est-ce de vous (2)? » De la Garonne à la Méditerranée tout le pays fut ravagé et soumis; et le chef de l'armée conquérante, Simon de Montfort, n'osant garder pour lui seul de si vastes domaines, en fit hommage au roi de France.

A mesure que les croisés, dont le nombre s'aug- 1216 à 1257 mentait toujours, faisaient de nouvelles conquêtes, la suzeraineté de ce roi s'étendait davantage au midi de la Gaule. Le comté de Toulouse et les territoires d'Agen, de Carcassonne et de Béziers, après trois siècles d'indépendance, furent ainsi rattachés au royaume qui jadis les avait possédés. Un traité conclu, dans un moment de détresse, entre l'héritier de Simon de Montfort et le successeur de Philippe-Auguste, changea bientôt en souveraineté directe cette suprématie féodale. Pour s'assurer pleinement cette immense acquisition, Louis VIII leva une armée, prit la croix, et se dirigea vers le midi. Il passa, non sans résistance, le Rhône au pont d'Avignon, prit Beaucaire et Nîmes, qu'il réunit sous l'autorité d'un sénéchal, plaça de même un sénéchal à Carcassonne, et marcha sur Toulouse, dont les habitants étaient alors en pleine révolte contre les croisés et contre lui.

La haine du nom français était la passion nationale des nouveaux sujets du roi de France; jamais ce nom ne sortait de leur bouche sans quelque épithète injurieuse (3). Les troubadours, dans leurs sirventes, souhaitaient que le fils du comte de Toulouse, à l'aide du roi d'Aragon, vînt reprendre son héritage et se faire un pont de cadavres fran-

(1) Hist. générale du Languedoc, t. III. — Hist. des Français, par M. de Sismondi, t. VI.

(2) Ai Tolosa e Proensa
E la terra d'Agensa
Bezers et Carcassey
Quo vos vi, e quo us vey!
(Raynouard, Poésies des Troubadours, t. IV, p. 192.)

(3) Frances bevedor, fals Frances.
(Ibid., passim.)

1216 à 1257 çais (1). Durant la minorité qui suivit la mort du roi Louis VIII, il se forma une grande confédération depuis le cours de la Vienne jusqu'au pied des Pyrénées, pour repousser les Français dans leurs anciennes limites. Les chefs des vallées où coule l'Ariège et où l'Adour prend sa source, les comtes de Foix et de Cominges, firent alliance avec le comte de la Marche et les châtelains du Poitou. Le roi d'Angleterre osa prendre un parti décisif, parce qu'il ne s'agissait plus de s'opposer à un pèlerinage contre l'hérésie, mais au pouvoir politique des rois de France. Néanmoins cette tentative eut peu de succès; le clergé catholique, zélé pour la domination française, effraya les confédérés, en les menaçant d'une nouvelle croisade, et réprima les mouvements des Toulousains, au moyen de la redoutable police instituée alors sous le nom d'Inquisition. Fatigué d'une lutte désespérée, l'héritier des anciens comtes de Toulouse fit une paix définitive avec le roi Louis IX, et lui céda tous ses droits par un traité qui fut loin d'être volontaire. Le roi donna le comté de Toulouse à son frère Alphonse, déjà comte de Poitou, au même titre et contre le gré du pays.

Malgré ces accroissements, le royaume de France n'atteignit point encore, du côté du sud, les limites où tendait l'ambition de ses rois, nourrie par les souvenirs populaires du règne de Charlemagne. La bannière aux fleurs de lis d'or ne fut point plantée sur les Pyrénées, et les chefs des populations qui habitaient le pied ou la pente de ces montagnes restèrent libres de porter leur hommage à qui ils voulaient. Les uns, il est vrai, l'offrirent au roi de France; mais d'autres, en plus grand nombre, gardèrent fidélité aux rois d'Aragon ou de Castille, ou bien à celui d'Angleterre, et d'autres encore demeurèrent sans suzerain, ne voulant tenir que de Dieu seul.

Pendant que l'un des frères de Louis IX gouvernait les comtés de Toulouse et de Poitou, l'autre, nommé Charles, était comte de l'Anjou et du Maine. Jamais famille de roi français n'avait réuni une semblable puissance; car il ne faut pas prendre les rois des Franks pour des rois de France. Les limites de ce royaume, autrefois borné par la Loire, s'étendaient déjà, au milieu du treizième siècle, jusqu'à la Méditerranée; elles touchaient, du côté du sud-ouest, aux possessions du roi d'Angleterre en Guyenne, et par le sud-est au territoire indépendant qui portait le vieux nom de Provence (2). Vers cette époque, le comte de Provence, Raymond Béranger mourut, laissant une fille unique, appelée Béatrice, sous la tutelle de quelques-uns de ses parents. Les tuteurs, se voyant maîtres de la jeune fille et du comté, offrirent au roi de France de lui céder l'une et l'autre pour Charles d'Anjou, son frère; et le roi, ayant souscrit aux conditions proposées, fit d'abord avancer vers la Provence des troupes qui y entrèrent comme amies. Charles d'Anjou s'y rendit peu après, et on lui fit épouser Béatrice, sans trop la consulter sur ce choix. Quant aux gens du pays, leur aversion pour un comte étranger, et surtout de race française, n'était pas douteuse (3). Ils avaient sous les yeux l'exemple de ce que leurs voisins de l'autre côté du Rhône souffraient sous le gouvernement des Français: « Au « lieu d'un brave seigneur, dit un poëte con- « temporain, les Provençaux vont donc avoir un « sire; on ne leur laissera plus bâtir ni tours « ni châteaux; ils n'oseront plus porter la lance « ni l'écu devant les Français. Puissent-ils mou- « rir tous plutôt que de tomber en un pareil « état (4)! »

Ces craintes ne tardèrent pas à se réaliser. Toute la Provence fut remplie d'officiers étrangers, qui, traitant les indigènes comme des sujets par conquête, levaient des impôts énormes, confisquaient, emprisonnaient, mettaient à mort sans procédure et sans jugement. Il n'y eut pas d'abord une résistance bien vive contre ces excès de pouvoir, parce que le clergé, se faisant, selon l'expression d'un vieux poëte, pierre à aiguiser pour le glaive des Français (5), soutenait leur domination par la terrible menace d'une croisade. Les troubadours, habitués à servir, dans tout le midi, d'organes aux intérêts patriotiques, prirent la tâche dangereuse de réveiller le peuple et de lui faire honte de sa patience. L'un d'eux, jouant sur le nom de son pays, disait qu'on ne devait plus l'appeler *Proensa* (le pays des preux), mais *Faillensa* (le pays des lâches), parce qu'il souffrait qu'une domination étrangère remplaçât son gouvernement national. D'autres poëtes s'adressaient, dans leurs vers, au roi d'Aragon, l'ancien suzerain de la Provence, pour l'inviter à venir chasser les usurpateurs de ses terres. D'autres enfin excitaient le roi d'Angleterre à se mettre à la tête d'une ligue offensive contre les Français. Ils provoquaient une guerre, à la faveur de laquelle ils espéraient opérer leur affranchissement. « Que « ne commence-t-on vite, disaient-ils, le jeu où

(1) ..... Que ton
Los Frances e'ls escorsa,
E'ls pen e n' fai pon.
(Poésies des Troubadours, t. IV, p. 314.)

(2) Provincia.

(3) Provinciales Francos habent odio inexorabili. (Math. Paris., p. 442.)

(4) Histoire des Troubadours, par Millot, t. II, p. 257.

(5) Et il clerc sont li cotz e fozil.
(Poésies des Troubadours, t. V, p. 178.)

1216 à 1257 « maint heaume sera fendu, et maint haubert « démaillé (1)? »

Les choses en étaient à ce point, lorsque le roi de France, partant pour la croisade en Égypte, emmena avec lui son frère, Charles d'Anjou. Bientôt la nouvelle se répandit que les deux frères avaient été faits prisonniers par les Sarrasins, et la joie fut universelle en Provence. On disait que Dieu avait opéré ce miracle pour sauver la liberté du pays. Les villes d'Aix, d'Arles, d'Avignon et de Marseille, qui jouissaient d'une organisation presque républicaine, firent ouvertement des préparatifs de guerre, réparant leurs fortifications, rassemblant des vivres et des armes; mais la prison de Charles d'Anjou ne fut pas de longue durée. A son retour, il commença par faire dévaster toute la banlieue d'Arles, afin d'effrayer les citoyens. Puis il les tint bloqués avec une armée nombreuse, si longtemps, qu'après avoir beaucoup souffert ils furent obligés de se rendre. Ainsi finit cette grande Commune, aussi libre durant ses jours de prospérité que celles qui florissaient alors en Italie. Avignon, dont la constitution municipale ressemblait à celle d'Arles, ouvrit ses portes, au bruit de l'arrivée d'Alphonse, comte de Toulouse et de Poitiers, qui venait aider son frère à réduire les Provençaux (2).

1257 A Marseille, les habitants de toutes conditions prirent les armes, et, se mettant en mer, attaquèrent les vaisseaux du comte. Mais le peu d'amitié qui régnait entre la haute bourgeoisie des villes et les seigneurs de terres et de châteaux, produisit de funestes dissidences. Les Marseillais furent mal soutenus par cette classe d'hommes, dont une partie trouva plus *chevaleresque* de servir sous la bannière de l'étranger que de faire cause commune avec les amis de l'indépendance nationale. Réduits à leurs seules forces, ils obtinrent pourtant une capitulation favorable, mais que les agents français du comte violèrent bientôt sans scrupule. Leurs tyrannies et leurs exactions redevinrent si insupportables que, malgré le péril, il y eut contre eux une émeute où tous furent saisis par le peuple, qui se contenta de les emprisonner. Les révoltés s'emparèrent du château Saint-Marcel, fermèrent les portes de la ville, et subirent un second siége, durant lequel les habitants de Montpellier, naguère ennemis des Marseillais par rivalité de commerce, profitèrent des derniers moments de leur propre indépendance pour secourir Marseille contre les conquérants de la Gaule méridionale. Malgré ce secours, la ville, attaquée par des forces supérieures, fut obligée de se rendre. On enleva tout le matériel des arsenaux publics, et les citoyens furent désarmés. Un chevalier, nommé Boniface de Castellane, à la fois homme de guère et poëte, qui par ses sirventes avait excité le soulèvement des Marseillais (3), et avait ensuite combattu parmi eux, fut pris et décapité, selon le récit de quelques historiens. Les châtelains et les seigneurs qui avaient abandonné la cause des villes furent traités par le comte presque aussi durement que ceux qui l'avaient suivie. Il mit tous ses soins à les abaisser et à les appauvrir, et son autorité s'affermit par la misère et la terreur publiques (4). 1257 à 1323

Les Provençaux ne recouvrèrent jamais leur ancienne liberté municipale, ni la haute civilisation et la richesse qui en étaient le résultat. Mais une chose remarquable, c'est qu'après deux siècles, l'extinction de la maison des comtes d'Anjou, sous laquelle ils avaient conservé au moins une ombre de nationalité par une administration distincte de celle de la France, leur causa presque autant de déplaisir que l'avénement même de cette maison. Tomber sous l'autorité immédiate des rois de France, après avoir été gouvernés par des comtes, parut aux habitants de la Provence, vers la fin du quinzième siècle, une nouvelle calamité nationale. C'est cette opinion populaire, plutôt que les qualités personnelles de René, surnommé *le Bon*, qui donna lieu au long souvenir conservé de lui par les Provençaux, et à l'idée exagérée de prospérité publique que la tradition attache encore à son règne (5).

Ainsi furent agrégées au royaume de France toutes les provinces de l'ancienne Gaule situées à la droite et à la gauche du Rhône, hormis la Guyenne, et les vallées du pied des Pyrénées. La vieille civilisation de ces provinces reçut un coup mortel par leur réunion forcée à des pays bien moins avancés en culture intellectuelle, en industrie et en politesse. C'est la plus désastreuse époque dans l'histoire des habitants de la France méridionale, que celle où ils devinrent Français, où le roi, que leurs aïeux avaient coutume d'appeler le roi de Paris (6), commença à les nommer eux-mêmes ses sujets de la *langue d'oc*, par opposition aux anciens Français d'outre-Loire, qui parlaient la *langue d'oui*. Depuis ce temps, la poésie classique du Midi, et même la langue qui lui était consacrée, périrent en Languedoc, en Poitou, en Limousin, en Auvergne et en Provence. A la place de cette langue des Troubadours, qui, sans contrainte politique, par le seul charme des ouvrages auxquels on la consacrait, s'était élevée dans tous ces pays

(1) Poésies des Troubadours, t. V, p. 277. — Hist. des Troubadours, par Millot, t. II, p. 146.

(2) Hist. de Provence, par Gaufridi, t. I, p. 146.

(3) Poésies des Troubadours, t. IV, p. 214.

(4) Hist. de Provence, t. I, p. 142 à 145.—Hist. des Troubadours, t. III, p. 40.

(5) Raynouard, Dissertation sur la poésie provençale.

(6) Regis parisiaci...(Script. rerum franc., t. XVIII, p. 246.)

1257 à 1323 au-dessus des idiomes locaux, il ne resta plus que des dialectes populaires, inélégants, incorrects surtout, ayant le défaut de n'être parfaitement compris que dans un rayon peu étendu. Au quatorzième siècle, les Toulousains firent, par l'institution de 1323 leurs jeux floraux, une faible tentative pour relever l'ancienne poésie méridionale, quand elle périssait de toutes parts. Mais ce concours fut borné au dialecte de Toulouse ; et d'ailleurs le nom de gaie science, *lo gay saber*, montre combien s'était rabaissée alors l'idée qu'on se formait de la poésie dans un pays où on l'avait vue autrefois liée à tout ce qu'il y a de plus grave et de plus important dans la vie sociale (1).

1200 à 1286 La juridiction des premiers sénéchaux des rois de France dans les pays de Langue-d'oc, bornée à l'ouest par celle des officiers du roi d'Angleterre en Aquitaine, ne s'étendit vers le sud que jusqu'aux vallons qui annoncent le voisinage de la grande chaîne des Pyrénées. C'est là que s'était arrêtée la conquête des croisés contre les Albigeois, parce que le profit d'une guerre dans un pays montagneux, hérissé de châteaux bâtis sur des rochers, comme des nids d'aigle, ne leur semblait pas proportionné aux dangers qu'elle devait offrir. Ainsi, sur la frontière méridionale des possessions des deux rois, il restait un territoire libre, s'étendant en longueur d'une mer à l'autre, et qui, fort rétréci à ses extrémités orientale et occidentale, atteignait, vers son centre, au confluent de l'Aveyron et de la Garonne.

Les habitants de ce territoire étaient divisés en seigneuries sous différents titres, comme l'avait été tout le Midi avant la conquête des Français ; et ces populations diverses offraient toutes, à l'exception d'une seule, dans leur langage et leur caractère, les signes d'une origine commune. Cette race d'hommes, plus ancienne que les races celtiques de la Gaule, avait probablement été refoulée dans les montagnes par une invasion étrangère, et, avec la partie occidentale des Pyrénées gauloises, elle en occupait aussi l'autre versant du côté de l'Espagne. Le nom qu'elle se donnait dans sa langue, différente de toutes les langues connues, était celui d'Escualdun, au pluriel Escualdunac. Au lieu de ce nom, les Romains avaient employé, on ne sait par quel motif, ceux de *Vaques*, *Vasques* ou *Vascons*, qui se sont conservés, avec certaines variations d'orthographe, dans les langues néo-latines de l'Espagne et de la Gaule. Les Vasques ou Basques ne subirent jamais entièrement le joug de l'administration romaine, qui régissait tous leurs voisins, et ne quittèrent point, comme ces derniers, leur langage 1200 à 1286 pour la langue latine, diversement altérée. Ils résistèrent de même aux invasions des peuples germaniques; et ni les Goths ni les Franks ne réussirent à les agréger d'une manière permanente à leur empire. Quand les Franks eurent occupé toutes les grandes villes des deux Aquitaines, les montagnards de l'ouest devinrent le centre et le point d'appui des nombreuses rébellions des habitants de la plaine. Les Basques s'allièrent ainsi contre les rois franks de la première et de la seconde race, avec les Gallo-Romains, qu'ils n'aimaient pas, et qu'ils avaient coutume de piller dans l'intervalle de ces alliances. C'est cette confédération souvent renouvelée, qui fit donner le nom de *Vasconie* ou Gascogne à la partie de l'Aquitaine située entre les montagnes et la Garonne ; et la différence de terminaison au nominatif et aux cas obliques, dans le même mot latin, amena la distinction des Basques et des Vascons ou Gascons (2).

En se plaçant à la tête de la grande ligue des indigènes de la Gaule méridionale contre les conquérants du Nord, les Basques paraissent avoir eu seulement pour objet leur propre indépendance ou le profit matériel de la guerre, et nullement d'établir dans la plaine leur domination politique et de fonder un État nouveau. Soit amour exclusif pour leur pays natal, et mépris pour la terre étrangère, soit disposition d'esprit particulière, l'ambition et le désir de la renommée ne furent jamais leurs passions dominantes. Pendant qu'à l'aide des révoltes, auxquelles il avaient si puissamment coopéré, se formaient, pour de nobles familles de l'Aquitaine, les comtés de Foix, de Comminges, de Béarn, de Guienne et de Toulouse, eux, ne voulant pas plus être maîtres qu'esclaves, restèrent peuple, mais peuple libre dans leurs montagnes et leurs vallées. Ils poussèrent l'indifférence politique jusqu'à se laisser englober nominalement dans le territoire du comte de Béarn et dans celui du roi de Navarre, hommes de race étrangère pour eux, auxquels ils permettaient de s'intituler seigneurs des Basques, pourvu toutefois que cette seigneurie n'eût rien de réel ni d'effectif (3).

C'est dans cet état qu'ils apparaissent au treizième siècle, ne se mêlant point, comme nation, aux affaires des pays voisins ; divisés sous deux suzerainetés différentes, par longue habitude, par insouciance, non par contrainte, et ne cherchant point à se réunir en un seul corps de peuple. S'ils montraient de l'opiniâtreté, c'était pour le maintien de leurs coutumes héréditaires et des lois décrétées dans leurs

(1) Voyez plus haut, livres X et XI.

(2) Script. rerum francic., t. III, V, VI et VII, passim.

(3) Hist. du Béarn, par Marca.

1200 à 1286 assemblées de canton, qu'ils appelaient Bilsâr. Aucune passion, ni d'amitié, ni de haine, ne leur faisait prendre parti dans les guerres des étrangers ; mais, à l'offre d'une forte solde, ils s'enrôlaient individuellement sous une bannière quelconque, en vue de la solde et non de la cause, qui leur importait peu. Les Basques, et avec eux les Navarrois et les habitants des Pyrénées orientales, étaient alors aussi renommés comme troupes légères, que les Brabançons comme gens de pesante armure (1). Leur agilité de corps, leur habitude d'un pays difficile, et un certain instinct de finesse et de ruse que donne la vie de chasseur et de berger de montagnes, les rendaient propres aux attaques imprévues, aux stratagèmes, aux surprises de nuit, aux marches forcées par le mauvais temps et les mauvaises routes.

Trois cantons seulement du pays basque, le Labourd, la vallée de Soule et la Basse-Navarre se trouvaient sur l'ancien territoire des Gaules ; le reste faisait partie de l'Espagne. La ville de Bayonne, qui dépendait du duché de Guienne, marquait sur la côte de l'Océan l'extrême limite de la langue romane, peut-être plus avancée vers le nord dans les siècles antérieurs. Aux portes de Bayonne commençait la terre du comte ou vicomte de Béarn, le plus puissant seigneur du pied des Pyrénées, et celui dont la politique entraînait ordinairement celle de tous les autres. Il ne reconnaissait aucun suzerain d'une manière fixe et permanente, si ce n'est peut-être le roi d'Aragon, dont la famille était alliée à la sienne. Quant au roi d'Angleterre, dont il tenait quelques fiefs voisins de Bayonne, il ne se mettait à ses ordres, et ne lui jurait foi et hommage que pour un salaire considérable (2). C'était à meilleur marché, mais toujours à prix d'argent, que le même roi obtenait l'hommage des seigneurs moins puissants de Bigorre, de Comminges, des trois vallées, et de la Gascogne proprement dite. Ils firent plus d'une fois, dans le treizième siècle, la guerre à sa solde contre le roi de France ; mais, à la première marque d'orgueil, au premier acte de tyrannie de leur suzerain adoptif, les chefs gascons l'abandonnaient aussitôt, et s'alliaient à son rival, ou se liguaient contre lui. Cette ligue, souvent renouvelée, pratiquait des intelligences en Guienne pour y exciter des soulèvements, et les succès qu'elle obtint, à différentes époques, sembleraient prouver que beaucoup d'hommes songeaient à réunir tout le sud-ouest de la Gaule en un État indépendant. Ce dessein plaisait surtout à la classe élevée et aux riches bourgeois des villes de Guienne ; mais le menu peuple tenait à la domination anglaise, à cause de l'opinion généralement répandue qu'on ne saurait où vendre les vins du pays, si les marchands d'Angleterre n'étaient plus là pour les emporter sur leurs vaisseaux (3). 1200 à 1286

Vers le commencement du quatorzième siècle, un traité d'alliance et de mariage réunit à perpétuité sur la même tête les deux seigneuries de Foix et de Béarn, et fonda ainsi une assez grande puissance sur la frontière commune des rois de France et d'Angleterre. Dans la longue guerre qui, peu de temps après, s'éleva entre ces deux rois, le premier fit de grands efforts pour attirer dans son parti le comte de Foix, et pour lui faire jouer, dans la conquête qu'il méditait en Guienne, le rôle que les Bretons, les Angevins et les Manseaux avaient joué autrefois dans celle de la Normandie. Le comte fut gagné par la promesse, faite d'avance, des villes de Dax et de Bayonne ; mais comme l'expédition entreprise alors ne réussit pas, toute alliance fut bientôt rompue entre le royaume de France et le comté de Foix. Rentré dans leur ancien état d'indépendance politique, les chefs de ce petit pays se tinrent comme en observation entre les deux puissances rivales, dont chacune mettait tout en œuvre pour les contraindre à se déclarer. Une fois, au milieu du quatorzième siècle, le roi de France envoya Louis de Sancerre, l'un de ses maréchaux, dire de sa part au comte Gaston de Foix, qu'il aurait grande *affection* à l'aller voir : « Qu'il soit le « bien venu, répondit le comte, et je le verrai vo- « lontiers. — Mais, sire, répliqua le maréchal, c'est « l'intention du roi, à sa venue, de savoir pleine- « ment et ouvertement lequel vous voulez tenir, « Français ou Anglais ; car toujours vous vous êtes « dissimulé de la guerre, et ne vous êtes point armé « pour prière ni commandement que vous ayez eu. « — Messire Louis, dit le comte, si je me suis ex- « cusé et retenu de m'armer, j'ai eu raison et droit « de le faire, car la guerre du roi de France et du « roi d'Angleterre ne me regarde en rien. Je tiens « mon pays de Béarn de Dieu, de l'épée et de nais- « sance ; ainsi je n'ai que faire de me mettre en « servitude ou en rancune envers l'un ou l'autre « roi (4). » 1286 à 1451

Telle est la nature des Gascons, ajoute le vieil historien qui raconte cette anecdote : « Ils ne sont « point stables, et oncques trente ans d'un tenant « ne furent fermes à un seigneur. » Tant que dura la guerre entre les rois d'Angleterre et de France, le reproche de légèreté, d'ingratitude et de perfidie, fut adressé alternativement par les deux rois aux seigneurs qui voulaient rester libres, et tous deux

(1) Bascli, seu Basculi, Navarri, Arragonenses.

(2) Quolibet die, pro stipendio 13 libras sterlingorum... (Math. Paris., p. 575.)

(3) Math. Paris., p. 805-806. — Per plebeios qui regem dilexerant... (Ibid., p. 854.)

(4) Froissart, t. III, p. 329.

1286 à 1451 néanmoins faisaient de grands efforts pour se les attacher. Il n'y avait pas si petit châtelain en Gascogne qui ne fût courtisé par messages et par lettres scellées du grand sceau de France ou d'Angleterre (1). De là vint l'importance qu'obtinrent tout d'un coup, vers le quinzième siècle, des personnages dont on parlait très-peu avant cette époque, les sires d'Albret, d'Armagnac, et d'autres bien moins puissants, tels que les sires de Durfort, de Duras et de Fezensac. Pour s'assurer l'alliance du seigneur d'Albret, chef d'un petit territoire formé de landes et de bruyères, le roi de France, Charles V, lui donna en mariage sa sœur Isabelle de Bourbon. Le sire d'Albret vint à Paris, où il fut accueilli et fêté à l'hôtel de son beau-frère; mais, au milieu de ce bon accueil, il ne pouvait s'empêcher de dire à ses amis : « Je me « maintiendrai Français, puisque je l'ai promis; « mais, par Dieu, je menais meilleure vie, moi et « mes gens, quand nous faisions la guerre pour le « roi d'Angleterre (2). » Vers le même temps, les sires de Durfort et de Rosan, faits prisonniers par les Français dans une bataille, furent tous deux relâchés sans rançon, à condition, dit un contemporain, qu'ils se tourneraient Français, et promettraient, sur leur foi et sur leur honneur, de demeurer bons Français à jamais, eux et leurs terres (3). Ils le jurèrent; mais, à leur retour, ils répondirent au premier qui leur demanda des nouvelles : « Ah! « seigneur, par contrainte et sur menace de mort, « on nous a fait devenir Français; mais nous vous « disons bien qu'en faisant ce serment, toujours en « nos cœurs nous avions réservé notre foi à notre « naturel seigneur, le roi d'Angleterre : et, pour « chose que nous ayons dite ou faite, nous ne de- « meurerons jà Français (4). »

Le prix que de si puissants rois mettaient à l'amitié de quelques barons, provenait surtout de l'influence que ces barons, selon le parti qu'ils suivaient, pouvaient exercer et exerçaient en effet sur les châtelains et les chevaliers du duché de Guienne, dont un grand nombre leur était attaché par des liens de famille. D'ailleurs les Aquitains se trouvaient, en général, avec eux dans des relations plus intimes qu'avec les officiers du roi d'Angleterre, qui ne parlaient pas la langue du pays, ou la parlaient mal, et dont la morgue (5) anglo-normande était peu d'accord avec la vivacité et la facilité de commerce des méridionaux. Aussi, chaque fois qu'un des seigneurs gascons embrassait le parti français, un nombre plus ou moins grand de chevaliers et d'écuyers d'Aquitaine tournaient avec lui, et allaient se joindre à l'armée du roi de France. Cette action, exercée en sens divers, occasionna, durant tout le XIVe siècle et la moitié du XVe, beaucoup de mouvements parmi la population noble des châteaux de la Guienne, mais bien moins parmi la bourgeoisie des villes. Cette classe d'hommes tenait à la souveraineté du roi d'Angleterre, par l'idée généralement répandue alors que celle de l'autre roi devait amener infailliblement la ruine de toute liberté municipale. La décadence rapide des communes du Languedoc, depuis qu'elles étaient françaises, entretenait cette opinion tellement enracinée dans l'esprit des Aquitains, qu'elles les rendait, pour ainsi dire, superstitieux. Lorsque le roi d'Angleterre, Édouard III, prit le titre de roi de France, ils s'en effrayèrent, comme si ce simple titre, ajouté à son nom, devait changer toute sa conduite à leur égard. L'alarme fut si grande que, pour la dissiper, le roi Édouard crut nécessaire d'adresser à toutes les villes d'Aquitaine une lettre où se trouvait le passage suivant : « Nous promettons de bonne foi, « que nonobstant notre prise de possession du « royaume de France, à nous appartenant, nous « ne vous priverons en aucune manière de vos li- « bertés, priviléges, coutumes, juridictions, ou « autres droits quelconques (6), mais vous en lais- « serons jouir, comme par le passé, sans aucune « atteinte de notre part ou de celle de nos offi- « ciers. »

Dans les premières années du XVe siècle, le comte d'Armagnac, qui depuis quelque temps s'était mis, avec le sire d'Albret, à la tête d'une ligue formée entre tous les petits seigneurs de Gascogne, dans le but de maintenir leur indépendance, en s'appuyant, selon le besoin, sur la France ou sur l'Angleterre, fit alliance avec l'un des deux partis, qui, sous les noms d'Orléans et de Bourgogne, se disputaient alors le gouvernement de la France. Il s'engagea ainsi dans une querelle étrangère, et y attira ses confédérés, moins peut-être par des motifs politiques que par intérêt personnel; car l'une de ses filles avait épousé le duc d'Orléans, chef du parti de ce nom. Une fois mêlés aux intrigues et aux disputes qui divisaient la France, les Gascons, suivant la fougue de leur caractère méridional, y déployèrent une activité si grande, que bientôt le parti d'Orléans changea son nom en celui d'Armagnac, et qu'on ne parla plus dans le royaume que de Bourguignons et d'Armagnacs. Malgré la généralité de cette dictinction, il n'y avait de vrais Armagnacs que ceux du midi, et ceux-là, *encadrés*, pour ainsi

(1) Voyez Rymer, Fœdera, conventiones, litteræ, t. II, III et IV (édit. de la Haye), passim.

(2) Froissart, t. III, p. 69.

(3) Ibid.

(4) Froissart, liv. III, chap. 6.

(5) Naturæ vitio tumidos. (Script. rerum francic., t. XVII, p. 222.)

(6) Rymer, t. II, part. IV.

1286 à 1451 dire, dans une faction bien plus nombreuse qu'eux, oublièrent, en se passionnant avec elle, la cause qui premièrement les avait fait se liguer ensemble, l'indépendance de leur contrée natale. L'intérêt du pays cessa d'être l'unique objet de leur politique; ils ne changèrent plus librement de patronage et d'alliés, mais suivirent, comme à l'aveugle, tous les mouvements d'une faction étrangère (1).

Sous le règne de Charles VII, cette faction les engagea plus avant qu'ils ne l'avaient jamais été dans l'alliance du roi de France contre l'Angleterre. Après les étonnantes victoires qui signalèrent la délivrance du royaume envahi par les Anglais, lorsque, pour achever cette grande réaction, il s'agit de les expulser du continent et de leur enlever la Guienne, les amis du comte d'Armagnac s'employèrent tous à pousser vers ce dernier but *la fortune de la France* (2). Leur exemple détermina ceux
1451 d'entre les seigneurs gascons qui tenaient alors pour le roi d'Angleterre, à le trahir pour le roi Charles. De ce nombre fut le comte de Foix; et ce petit prince qui, peu d'années auparavant, avait promis au premier des deux rois de faire pour lui la conquête du Languedoc, entreprit de diriger pour l'autre celle de tout le duché d'Aquitaine (3).

1451 à 1452 Une sorte de terreur superstitieuse, provenant de la rapidité des triomphes des Français, et du rôle qu'y avait joué la célèbre Pucelle d'Orléans, régnait alors dans ce pays. On croyait que la cause du roi de France était favorisée du ciel, et quand le comte de Penthièvre, chef de l'armée française, et les comtes de Foix et d'Armagnac entrèrent de trois côtés en Guienne, ils n'éprouvèrent, ni de la part des habitants, ni même de celle des Anglais, une aussi grande résistance qu'autrefois. Ces derniers, désespérant de leur propre cause, firent graduellement retraite vers la mer; mais les citoyens de Bordeaux, qui tenaient plus à leur liberté municipale que l'armée anglaise à la domination de son roi sur le continent, souffrirent un siége de plusieurs mois. Ils ne capitulèrent que sous la condition expresse d'être à jamais exempts de tailles, de subsides et d'emprunts forcés. La ville de Bayonne se rendit la dernière de toutes au comte de Foix, qui l'assiégeait avec une armée de Béarnais et de Basques, dont les uns le suivaient à cette guerre parce qu'il était leur seigneur, et les autres parce qu'ils espéraient s'y enrichir. Aucune de ces deux populations ne songeait à la cause de la France; et pendant que les gens de guerre du Béarn combattaient pour le roi Charles, les habitants regardaient les Français comme des étrangers suspects, et faisaient contre eux la garde sur leur frontière. Une 1451 à 1452
fois, durant le siége de Saint-Sever, une colonne française, par mégarde ou pour abréger sa route, entra sur le territoire béarnais; à la nouvelle de sa marche, le tocsin sonna dans les villages, les paysans s'assemblèrent en armes, et il y eut entre eux et les soldats du roi de France un engagement célèbre dans les annales du pays sous le nom de bataille de Mesplede (4).

Le sénéchal français de la Guienne, qui prit à Bordeaux la place de l'officier anglais portant le même titre, ne prêta point, devant le peuple assemblé, l'ancien serment que ses devanciers prêtaient à leur installation, lorsqu'ils juraient, en langue bordelaise, de conserver à toutes gens, de la ville et du pays, *lor franquessas, priviléges, libertades, establissements, fors coustumas, usatges et observances* (5). Malgré les capitulations de la plupart des villes, le duché de Guienne fut traité en territoire conquis; et cet état de choses, auquel les Bordelais n'étaient point habitués, les mécontenta si fort, que, moins d'un an après la conquête, ils conspirèrent avec plusieurs châtelains du pays pour chasser les Français à l'aide du roi d'Angleterre. Des députés de la ville se rendirent à Londres, et traitèrent avec Henry VI, qui accepta leurs offres et fit partir quatre ou cinq mille hommes sous la conduite de Jean Talbot, fameux capitaine du temps.

Les Anglais ayant débarqué à la presqu'île de 1452
Médoc, s'avancèrent sans aucune résistance, parce que le gros de l'armée française s'était retiré, ne laissant que des garnisons dans les villes. A la nouvelle de ce débarquement, il y eut de grands débats à Bordeaux, non sur la question de savoir si l'on redeviendrait Anglais, mais sur le traitement qu'on ferait subir aux officiers et aux gens d'armes du roi de France (6). Les uns voulaient qu'on les laissât sortir sains et saufs, les autres qu'on en tirât pleine vengeance. Pendant ces discussions, les trou- 1452 à 1455
pes arrivèrent devant Bordeaux; quelques bourgeois leur ouvrirent une porte, et la plupart des Français restés dans la ville devinrent prisonniers de guerre. Le roi de France envoya en grande hâte six cents lances et des archers pour renforcer les garnisons des autres villes; mais avant que ce secours fût parvenu à sa destination, l'armée de Talbot, à laquelle s'étaient joints tous les barons du Bordelais et quatre mille hommes venus d'Angleterre, reconquit presque toutes les places fortes.

Cependant le roi Charles VII en personne vint avec une nombreuse armée sur les frontières de la Guienne. D'abord il essaya de lier des intelligences

(1) Chronique d'Enguerrand de Monstrelet, chap. 100.
(2) Froissart.
(3) Rymer., t. IV. — Hist. génér. du Languedoc, t. IV, p. 427.
(4) Hist. de la maison de Foix, par Olhagaray, p. 352.
(5) Chronique bourdeloise.
(6) Chronique de Monstrelet.

1452 à 1455 avec les habitants, mais il n'y réussit pas; personne ne s'offrait à conspirer pour le retour de son gouvernement (1). Se voyant réduit à ne rien attendre que de la force, il enleva d'assaut plusieurs villes, et fit décapiter, comme traîtres, tous les hommes du pays pris les armes à la main. Les comtes de Foix et d'Albret et les autres seigneurs de Gascogne lui prêtèrent, dans cette campagne, le même secours que dans la première; ils reconquirent le midi de la Guienne, tandis que l'armée française livrait aux Anglais, près de Castillon, une bataille décisive, où Jean Talbot fut tué avec son fils. Cette défaite ouvrit le chemin de Bordeaux à l'armée du roi et à celle des seigneurs confédérés. Elles firent leur jonction à peu de distance de cette ville, qu'elles cherchèrent à affamer en ravageant son territoire; et, en même temps, une flotte, composée de vaisseaux poitevins, bretons et flamands, entra dans la Gironde. Les Anglais, qui formaient la plus grande partie de la garnison de Bordeaux, voyant la ville investie de toutes parts, demandèrent à capituler et y contraignirent les citoyens. Ils obtinrent la faculté de s'embarquer et d'emmener avec eux tous ceux des habitants qui voudraient les suivre; il en partit un si grand nombre que, durant beaucoup d'années, Bordeaux resta dépeuplé et sans commerce (2).

Aux termes de la capitulation, vingt personnes seulement devaient être bannies pour avoir conspiré contre les Français. De ce nombre furent les sires de l'Esparre et de Duras; leurs biens et ceux de tous les autres suspects servirent à récompenser les vainqueurs. Le roi se retira à Tours; mais il laissa de fortes garnisons dans toutes les villes, voulant, dit un contemporain, tenir aux habitants le fer au dos (3). Et pour mettre, ajoute le même historien, la ville de Bordeaux en plus grande sujétion qu'elle n'avait jamais été, les Français y bâtirent deux citadelles, le Château-Trompette, et le fort de Hâ. Pendant que les ouvriers travaillaient à élever ces deux forteresses, on saisit le sire de l'Esparre, qui avait rompu son ban; on le mena à Poitiers, où il fut condamné à mort, décapité et coupé en six morceaux, qui furent exposés en différents lieux.

1455 à 1464 Longtemps après cette dernière conquête de la Guienne, beaucoup d'hommes y regrettèrent encore le gouvernement des Anglais, et furent attentifs à saisir l'occasion de renouer des intelligences avec l'Angleterre. Ils ne réussirent point dans ces intrigues; mais on en craignait l'effet, et les ordonnances du roi de France interdisaient le séjour de Bordeaux à tout homme de naissance anglaise. Les navires 1455 à 1464 anglais devaient laisser à Blaye leur artillerie, leur poudre et leurs armes; et les marchands de cette nation ne pouvaient entrer dans aucune maison de la ville, ni aller à la campagne pour goûter ou acheter des vins, sans être accompagnés d'hommes armés et d'officiers institués exprès pour épier leurs actions et leurs paroles. Cet emploi, devenu inutile, se transforma, dans la suite des temps, en celui d'interprètes jurés (4).

Malgré ses regrets, la province de Guienne demeura française; et le royaume de France, s'étendant jusqu'à Bayonne, pesa, sans contre-poids, sur le territoire libre de Gascogne. Les seigneurs du pied des Pyrénées ne tardèrent pas à sentir qu'ils s'étaient laissé emporter trop loin dans leur affection pour la monarchie française. Ils s'en repentirent, mais trop tard, car il leur était désormais impossible de lutter contre cette monarchie, qui embrassait toute l'étendue de la Gaule, hors leur seul petit pays. Cependant la plupart d'entre eux s'aventurèrent avec courage dans cette lutte inégale; ils cherchèrent un point d'appui dans la révolte de la haute noblesse de France contre le successeur de Charles VII, et s'engagèrent dans la ligue qu'on appelait alors *le bien public* (5). La paix que les 1464 ligueurs français firent bientôt après avec Louis XI, pour de l'argent et des offices, ne pouvait contenter les méridionaux, qui avaient cherché tout autre chose dans cette guerre patriotique pour eux. Trompés dans leurs espérances, les comtes d'Armagnac, de Foix, d'Albret, d'Astarac et de Castres, s'adressèrent au roi d'Angleterre pour l'inviter à faire une descente en Guienne, promettant de marcher à son aide avec quinze mille combattants, de lui livrer toutes les villes de Gascogne, et même de lui faire prendre Toulouse (6). Mais l'opinion des politiques anglais n'était plus favorable à de nouvelles guerres sur le continent, et l'offre des Gascons fut refusée. Dans leur conviction que c'en était fait à jamais de leur ancienne liberté, si la province d'Aquitaine ne redevenait un État par elle-même, plusieurs d'entre eux intriguèrent pour engager le 1469 propre frère du roi de France, Charles, duc de Guienne, à se déclarer indépendant. Mais le duc mourut empoisonné, dès que Louis XI s'aperçut 1472 qu'il prêtait l'oreille à ces suggestions; et une armée française vint assiéger dans Lectoure le comte Jean d'Armagnac, qui montrait le plus d'activité pour le vieil intérêt de la Gascogne. La ville fut prise d'as- 1473 saut, et mise à feu et à sang; le comte périt dans le massacre; et sa femme, grosse de sept mois, fut

(1) Monstrelet, t. III.
(2) Chronique bourdeloise, p. 58.
(3) Monstrelet, t. III, p. 63.
(4) On les appelait, à Bordeaux, corratiers. (Chronique bourdeloise, p. 56.)—(5) Mém. de Philippe de Commines, p. 9.
(6) Histoire générale du Languedoc.

1473 contrainte, par les officiers du roi de France de prendre un breuvage qui devait la faire avorter et qui la fit mourir en deux jours (1). Un membre de la famille d'Albret, prisonnier dans cette guerre, fut décapité à Tours; et, peu de temps après, un bâtard d'Armagnac, qui entreprit de relever la fortune de son pays, et réussit à reprendre quelques places, vaincu de même, fut condamné et mis à
1477 mort. Enfin Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, qui nourrissait ou auquel on supposait de semblables desseins, eut la tête tranchée à Paris, aux Piliers des Halles; et ses enfants furent placés sous l'échafaud pendant le supplice de leur père.

Cette sanglante leçon ne fut point perdue pour les barons de Gascogne; et quoique beaucoup d'hommes dans ce pays tournassent leurs yeux de l'autre côté de l'Océan, quoiqu'on y espérât longtemps encore voir revenir, avec des secours anglais, Gaillard de Durfort, sire de Duras, et les autres Gascons ou Aquitains réfugiés en Angleterre (2), personne n'osa tenter ce qu'avaient entrepris les d'Armagnacs. Le comte de Foix, le plus puissant seigneur des Pyrénées, ne songea plus à tenir auprès des rois de France d'autre conduite que celle d'un loyal serviteur, galant à leur cour, brave dans leurs camps, dévoué à la vie et à la mort. La plupart des chefs de ces contrées et les nobles de la province de Guienne suivirent la même carrière; ne pouvant plus rien être par eux-mêmes, ils briguèrent les titres et les emplois que le roi de France donnait à ses favoris. Beaucoup d'entre eux en obtinrent, et même supplantèrent les Français d'origine dans les bonnes grâces de leurs propres rois. Ils durent cet avantage, plus brillant que solide, à leur finesse naturelle et à une aptitude pour les affaires, qui était le résultat de leurs longs et pénibles efforts pour maintenir leur indépendance nationale contre l'ambition des rois voisins.

II.

Les habitants du pays de Galles.

1200 à 1282 Le reproche d'inconstance et de perfidie, que les populations libres du midi de la Gaule reçurent longtemps de leurs ennemis nationaux, les Français et les Anglo-Normands, fut constamment 1200 à 1282 adressé par ces derniers aux indigènes de la Cambrie (3). Si en effet c'était perfidie que de ne tenir aucun compte du droit de conquête, et de faire de continuels efforts pour secouer le joug étranger, les Gallois seraient véritablement le plus déloyal de tous les peuples; car leur résistance contre les Normands, par la force et par la ruse, fut aussi opiniâtre que l'avait été celle de leurs aïeux contre les Anglo-Saxons. Ils faisaient une guerre perpétuelle d'escarmouches et de stratagèmes, se retranchant dans les forêts et les marécages, et ne se hasardant guère en plaine contre des cavaliers armés de toutes pièces. La saison humide et pluvieuse était celle où les Cambriens étaient invincibles (4) : alors ils renvoyaient leurs femmes, et chassaient leurs troupeaux dans les montagnes, occupaient les ponts, faisaient des tranchées dans les étangs, et voyaient avec joie la brillante chevalerie de leurs ennemis s'engloutir dans l'eau et la fange de leurs marais (5). En général, les premiers combats leur étaient favorables; mais, à la longue, la plus grande force l'emportait, et une nouvelle portion du pays de Galles se trouvait conquise.

Les chefs de l'armée victorieuse prenaient des otages, désarmaient les habitants, et les forçaient de jurer obéissance au roi et aux justiciers d'Angleterre; ce serment prêté de force était bientôt violé (6), et le peuple gallois assiégeait les châteaux des barons et des juges étrangers. A la nouvelle de cette reprise d'hostilités, les otages emprisonnés en Angleterre, dans les forteresses royales, étaient ordinairement mis à mort, et quelquefois le roi lui-même les faisait exécuter en sa présence : Jean, fils de Henry II, en fit pendre un jour vingt-huit, tous en bas âge, avant de se mettre à table (7).

Telles sont les scènes que présente la lutte des 1282 Gallois contre les Anglo-Normands, jusqu'à l'époque où le roi Édouard, premier du nom depuis la conquête, franchit les hautes montagnes de la Cambrie septentrionale, qu'aucun roi d'Angleterre n'avait passées avant lui. Le plus haut sommet de ces montagnes, appelé en gallois *Craig-eiri*, ou le pic neigeux, et en anglais *Snowdon*, était regardé comme sacré pour la poésie, et l'on croyait que quiconque s'y endormait devait se réveiller inspiré (8). Ce dernier boulevard de l'indépendance

(1) Histoire générale du Languedoc, t. V, p. 49.

(2) Rymer, t. V, part. III, p. 64.—Philippe de Commines, p. 157.

(3) Wallensium fides est fidei carentia... (Math. Paris., p. 299.)

(4) Videntes tempus hyemale madidum sibi competere. (Ibid., p. 631.)

(5) Math. Paris, p. 631.

(6) Cartharum juramentorumque suorum obliti. (Ibid., p. 431.)

(7) Antequàm cibum sumeret fecit 28 pueros patibulo suspendi. Deindè cibis et potibus indulgens... (Ibid., p. 161.)

(8) Pennant's Tour in Wales, vol. II, p. 169.

1282 cambrienne ne fut point forcé par des troupes anglaises, mais par une armée venue de la Guienne, et en grande partie composée de mercenaires basques (1). Formés dans leurs montagnes à une tactique militaire presque en tout semblable à celle des Gallois, ils étaient plus propres à surmonter les difficultés du pays, que la cavalerie pesante et l'infanterie régulière qu'on y avait menées jusque-là.

Dans cette grande défaite périt un homme que ses compatriotes, suivant leur ancien esprit de superstition patriotique, regardaient comme prédestiné à rétablir l'antique liberté bretonne. C'était *Lewellyn*, fils de *Griffith*, chef de tout le nord du pays de Galles, qui avait remporté plus de victoires sur les Anglais qu'aucun de ses prédécesseurs. Il existait une vieille prédiction, d'après laquelle un prince de Galles devait être couronné à Londres ; pour accomplir en dérision cette prophétie, le roi Édouard fit placer sur une pique, au sommet de la Tour de Londres, la tête de Lewellyn, coiffée d'une couronne d'argent (2). David, frère de ce malheureux prince, tenta de recommencer la guerre ; mais, pris vivant par les soldats du roi d'Angleterre, il fut pendu et coupé en quartiers, et sa tête fut mise à côté de celle de son frère, sur les créneaux de la Tour, où le vent et la pluie les firent blanchir ensemble (3).

On dit qu'après sa victoire complète, Édouard Ier assembla les principaux d'entre les vaincus, et leur annonça que, par égard pour leur esprit de nationalité, il voulait leur donner un chef né dans leur pays, et n'ayant jamais prononcé un seul mot de français ni d'anglais. Tous furent en grande joie, et firent de grandes acclamations (4). Eh bien donc, « reprit le roi, vous aurez pour chef et pour prince,
1283 « mon fils Édouard, qui vient de naître à Caërnar-
« von, et que j'appelle Édouard de Caërnarvon. » De là vint l'usage de donner le titre de prince de Galles aux fils aînés des rois d'Angleterre.

Édouard Ier fit bâtir un grand nombre de châteaux forts sur les côtes (5), afin de pouvoir en tout temps envoyer des troupes par mer ; il fit aussi
1283 à 1356 abattre les forêts de l'intérieur qui pouvaient servir de refuge à des bandes de partisans (6). S'il n'est pas vrai qu'il ait ordonné le massacre de tous les bardes gallois, ce fut lui du moins qui commença le système de persécutions politiques dont cette classe d'hommes fut constamment l'objet de la part 1283 à 1356
des rois d'Angleterre (7). Les principaux d'entre les bardes avaient péri en grand nombre dans les combats et les insurrections : ceux qui survivaient, privés de leurs protecteurs, après la ruine des riches du pays, et obligés d'aller chanter leurs vers de ville en ville, furent mis sur la ligne des gens sans aveu par les justiciers anglo-normands. « Que « nuls ménestrels, bardes et rymours, ni autres « vagabonds galeys, disaient leurs ordonnances « en langue française, ne soient désormés soeffrez « de surcharger le pays, come ad esté devant (8). » Aucun Gallois d'origine ne pouvait, selon les mêmes ordonnances, occuper le plus petit emploi public dans son pays : et, pour être vicomte, sénéchal, chancelier, juge, connétable de château, gardien des rôles, forestier, etc., il fallait être né en Angleterre ou dans tout autre pays étranger (9). Les villes et les châteaux étaient occupés par des garnisons étrangères, et les indigènes imposés arbitrairement, ou, comme disaient les décrets royaux, selon la discrétion de leurs seigneurs, pour la sustinence des *garnitures desdits chasteaulx* (10).

Beaucoup d'hommes, forcés par la conquête à s'expatrier, allèrent en France, et y furent bien accueillis, comme ennemis du roi d'Angleterre : c'est probablement de ces réfugiés que descendent les familles françaises qui portent les noms aujourd'hui si communs de *Gallois* et *Le Gallois*. Parmi les plus considérables de ceux qui vinrent alors à la cour du roi Philippe le Bel, se trouvait un jeune homme appelé Owen, que le roi fit élever parmi les pages de sa chambre. Cet Owen était parent de Lewellyn, peut-être son neveu ou son petit-fils ; et les Français, qui le regardaient comme l'héritier légitime de la principauté de Galles, lui donnaient le nom d'Yvain de Galles (11). Il fut armé chevalier de la main du roi de France, et chargé de plusieurs commandements militaires, entre autres, d'une descente dans l'île de Guernesey, qui était anglaise depuis la conquête de l'Angleterre par les 1356
Normands. Il prit part à la bataille de Poitiers, et fut ensuite envoyé en Espagne, où les rois de France et d'Angleterre se faisaient la guerre sous le nom des deux prétendants au trône de Castille, Pierre le Cruel et Henry de Transtamare. A l'un des combats livrés dans cette guerre, le comte de Pembrocke et d'autres chevaliers anglais, d'origine

(1) De Vasconensibus atque Basclis. (Math. Westmon., p. 410.)

(2) Cum coronâ argenteâ, secundùm prophetiam Merlini. (Math. Westmonast., p. 411.) — (3) Ibid.

(4) Quod Wallensibus multùm placuit. (Ibid., p. 433.)

(5) Circà maritima firmata castra plurima. (Ranulf. Hygden, p. 188.)

(6) Succisa sunt nemora. (Henric. Knyghton, p. 2411.)

(7) Cambrian register for 1796, p. 464.

(8) Rymer. Fœdera, t. III, p. 200.

(9) Ibid.

(10) Ibid.

(11) Froissart, t. I, chap. XXX, p. 38.

1356 à 1400 normande, furent faits prisonniers par les Français, et comme on les emmenait à Saint-André, en Galice, Owen, qui s'y trouvait alors, alla les voir, et, s'adressant au comte de Pembrocke, en langue française : « Comte, dit-il, venez-vous en ce pays pour « me faire hommage des terres que vous tenez dans « la principauté de Galles, dont je suis héritier, et « que votre roi m'ôte et m'enlève contre tout « droit (1) ? »

Le comte de Pembrocke fut étonné de voir un homme qu'il ne connaissait nullement l'aborder de cette manière : « Qui êtes-vous, répondit-il, vous « qui m'accueillez de telles paroles ? — Je suis « Owen, fils du prince de Galles, que votre roi « d'Angleterre a fait mourir en me déshéritant ; « mais, quand je pourrai, à l'aide de Dieu et de « mon très-cher seigneur le roi de France, j'y por- « terai remède ; et sachez que si je me trouvais en « lieu et place où je pusse combattre avec vous, « je vous montrerais ce que vous et vos pères et « ceux du comte de Hereford avez fait aux miens « en trahison et en injustices. » Alors un chevalier du comte de Pembrocke, nommé Thomas Saint-Aubin, s'avança vers le Gallois et lui dit : « Yvain, « si vous voulez soutenir qu'en monseigneur, ou « en son père, soit ou ait été aucune trahison, ou « qu'il vous doive hommage, ou autre chose, jetez « votre gage, et vous trouverez qui le relèvera. « — Vous êtes prisonnier, répliqua le Gallois, je « ne pourrais avec honneur vous appeler mainte- « nant, car vous n'êtes pas à vous, mais à ceux qui « vous ont pris ; quand vous serez libre, je parlerai « plus avant ; et la chose n'en demeurera pas là(2)... » Malgré cette parole donnée, la dispute n'eut pas d'autres suites, et, avant que le comte de Pembrocke et Thomas Saint-Aubin eussent été délivrés, Yvain de Galles mourut, frappé d'un coup de stylet espagnol, par un homme de sa nation à qui il donnait toute sa confiance, et qui était secrètement vendu au roi d'Angleterre. Si l'on en croit un chroniqueur contemporain, l'assassin, après avoir commis le meurtre, alla en Guienne, où il fut bien accueilli par le sénéchal des Landes et les autres commandants anglais (3).

Bien peu de Cambriens se laissèrent aller à trahir leurs compatriotes et leur pays pour servir l'intérêt ou la passion des étrangers ; et ceux même qui vinrent aux guerres de France, sous les successeurs d'Édouard Ier, le firent par contrainte et malgré eux. Les Gallois qu'on levait en masse, pour former des corps d'infanterie légère, apportaient sous la bannière du roi d'Angleterre leur inimitié nationale contre les Anglais, et souvent ils se prenaient de querelle avec eux jusqu'à en venir aux mains ; souvent aussi ils désertaient aux Français avec armes et bagages, ou bien se répandaient dans le pays pour y vivre en *compagnies franches*. C'était un métier fort à la mode dans ce temps, et où devaient exceller les Cambriens, par leur longue habitude de faire la guerre en partisans dans leurs forêts et leurs montagnes. Aussi l'une de ces grandes compagnies, qui se rendirent alors si célèbres et si terribles, était-elle sous les ordres d'un Gallois, qu'on appelait en France le chevalier Rufin, et dont le vrai nom était probablement Riewan (4). Ce capitaine, sous lequel s'étaient réunis des aventuriers de toute nation, avait pris pour son département de pillage tout le pays compris entre la Loire et la Seine, depuis les frontières de la Bourgogne jusqu'à celles de la Normandie. Son quartier général était tantôt près d'Orléans, tantôt près de Chartres : il mettait à rançon ou prenait les petites villes et les châteaux, et était si redouté que ses gens s'éparpillaient par troupes de vingt, de trente ou de quarante, sans que personne osât mettre la main sur eux (5).

Dans la seconde moitié du quatorzième siècle, lorsque, chacun de leur côté, les rois de France et d'Angleterre épuisaient tous les moyens de se nuire, le premier, qui avait appris récemment à connaître l'esprit des Cambriens, tâcha de mettre à profit l'opiniâtreté patriotique de ce petit peuple, dont ses prédécesseurs du douzième siècle soupçonnaient à peine l'existence (6). Des émissaires furent envoyés au nord et au sud du pays de Galles, pour promettre aux indigènes, s'ils voulaient s'insurger contre la puissance anglaise, le secours et la protection de la France. Ces agents parcouraient le pays, la plupart sous l'habit de moines mendiants, fort respecté alors, et le moins suspect de tous, parce qu'il était porté par des hommes de toute nation, qui s'en faisaient un moyen d'existence. Mais l'autorité anglo-normande s'aperçut de ces manœuvres, et, plusieurs fois, chassa du pays de Galles tous les étrangers, clercs ou laïques, et surtout les religieux errants (7). Elle interdit aussi aux Gallois de race la faculté d'acquérir des terres, soit en fiefs, soit à long bail, soit à ferme, sur le territoire anglais (8). L'insurrection devait éclater à l'arrivée et au débarquement des troupes françaises sur la côte de Galles ; durant plusieurs années les Cambriens et les Anglais attendirent cette flotte avec des

(1) Froissart, t. II, chap. XVII, p. 2.
(2) Ibid.
(3) Ibid., p. 25.
(4) Ibid., chap. LXXVIII, p. 188.
(5) Froissart, t. II, chap. LXXVIII, p. 188.
(6) Voyez livre VIII, p. 214.
(7) Rymer, tom. II, part. III, p. 72.
(8) Ibid., t. III, part. III, p. 165.

1356 à 1400 sentiments bien différents. Beaucoup de proclamations des rois Édouard III et Richard II portent ce préambule : « Attendu que nos ennemis de France « se proposent de débarquer dans notre principauté « de Galles (1)... » La suite est un ordre adressé à tous les seigneurs anglo-normands du pays et des marches de Galles, pour que, dans le plus court délai, ils fassent garnir d'hommes et de munitions leurs châteaux et leurs villes fortes, et aux justiciers pour qu'ils fassent saisir et emprisonner sous bonne garde tous les hommes suspects d'intelligence avec l'ennemi, ou de simple adhésion à ses projets (2).

1400 Les préparatifs de la France pour une descente dans le pays de Galles furent moins prompts et moins considérables que ne le craignait le roi d'Angleterre, et que ne l'espéraient les Cambriens ; on en avait parlé dès l'année 1369, et en 1400 rien n'était encore prêt. En faisant de grandes promesses aux Gallois, les Français n'avaient guère d'autre dessein que de les exciter à un soulèvement qui pût détourner, utilement pour eux, une partie des forces du roi d'Angleterre ; et, de leur côté, les Gallois, ne voulant point se compromettre témérairement, attendaient, pour commencer l'insurrection, l'arrivée des secours de France. Cependant, comme ils avaient plus d'enthousiasme et d'impatience que le roi leur allié, ils agirent les premiers, au risque de n'être pas soutenus.

Un événement fortuit et de peu d'importance fit éclater cette insurrection. Vers la fin de l'année 1400, un Gallois, qui, par ambition et désir de briller, était allé à la cour d'Angleterre, où il avait été bien accueilli, commit contre le roi Henry IV une offense qui l'obligea de s'enfuir de Londres. Moitié par ressentiment personnel et par embarras de sa position, moitié par un élan de patriotisme, il résolut de se mettre à la tête d'un mouvement, que tous ses compatriotes désiraient, mais qu'aucun n'osait entreprendre. Il descendait d'anciens chefs du pays et s'appelait Owen Glendowr, nom qu'à la cour d'Angleterre, pour lui donner une tournure normande, on avait changé en celui d'Owen de Glendordy (3). Dès qu'Owen eut arboré le vieil étendard des Kymrys dans la partie du pays de
1401 Galles récemment conquise, les gens les plus considérables de ces contrées se rangèrent autour de lui. On vit venir, entre autres, plusieurs membres d'une famille puissante, dont le nom était Ab-Tudowr, ou fils de Tudowr, et qui comptait parmi 1401
ses ancêtres un nommé Ednyfed Vychan, lequel, voulant se faire des armoiries à la mode des barons d'Angleterre, avait blasonné son écusson de trois têtes de Normands coupées (4). Au bruit de ce mouvement national, les restes dispersés des bardes gallois s'animèrent d'un nouvel enthousiasme, et annoncèrent Owen Glendowr comme celui qui devait accomplir les anciennes prédictions, et rendre aux enfants des Kymrys la couronne de la Bretagne. Plusieurs pièces de vers, composées à cette occasion, nous ont été conservées (5). Elles produi- 1401
sirent alors un tel effet que, dans une grande à 1404
assemblée des insurgés, Owen Glendowr fut proclamé et inauguré solennellement chef et prince de tout le pays de Galles. Il envoya des messagers dans la contrée du sud pour y propager l'insurrection, pendant que le roi d'Angleterre, Henry IV, ordonnait à tous ses loyaux sujets du pays de Galles, Français, Flamands, Anglais et Gallois, de s'armer contre Owen de Glendordy, soi-disant prince de Galles, coupable de haute trahison envers la majesté royale (6).

Les premiers combats furent heureux pour les insurgés. Ils défirent les milices anglaises de la province de Hereford, et les Flamands de Ross et de Pembrocke. Ils allaient passer la frontière d'Angleterre, lorsque le roi Henry s'avança contre eux en personne, avec des forces considérables. Il les contraignit à rétrograder ; mais à peine eut-il mis le pied sur le territoire gallois, que des pluies continuelles, détrempant les routes et enflant les rivières, l'empêchèrent d'aller plus loin, et l'obligèrent de tenir, pendant plusieurs mois, son armée campée dans des lieux malsains, où elle souffrait à la fois des maladies et de la disette. Les soldats, dont l'imagination était échauffée par les fatigues et l'inaction, se rappelèrent avec effroi de vieux contes populaires sur la sorcellerie des Gallois (7), et crurent que le mauvais temps qu'ils éprouvaient était l'ouvrage de puissances surnaturelles aux ordres d'Owen Glendowr (8). Saisis d'une sorte de terreur panique, ils refusèrent de marcher plus avant contre un homme qui disposait de la tempête et de la pluie. Cette opinion eut alors un grand crédit parmi le peuple en Angleterre ; mais toute la magie d'Owen était son activité et son habileté aux affaires. Il y avait alors parmi l'aristocratie anglo-normande un parti de mécontents qui voulait détrôner le roi Henry IV, et à

(1) Rymer, t. III, part. III, p. 97.
(2) Omnes homines suspectos arrestari. (Ibid., p. 173.)
(3) Ibid., part. IV, passim.
(4) Pennant's Tour in Wales, t. II, p. 261.
(5) Cambrian Biography.
(6) Omnes justiciabiles homines Francigenas, Flandrenses, Anglicos et Vallenses. . . (Rymer, t. III, part. IV, p. 191.)
(7) Voyez livre XI, p. 285 et suiv.
(8) ...The Kyng had never but tempest, fould and reyne
As long as he was ay in Wales ground.
(Hardyng's Chronicle.)

1401 à 1404 la tête duquel se trouvaient Henry de Percy, fils du comte de Northumberland (1), d'une famille qui dominait dans ce pays depuis la conquête, et Thomas de Percy, son frère, comte de Worcester. Le nouveau prince de Galles établit des intelligences avec eux, et l'alliance qu'ils conclurent attacha pour un moment à la cause de l'indépendance galloise tout le nord des marches de Galles, entre la Dee et la Saverne, surtout la province de Chester, dont les habitants, de pure race anglaise, étaient naturellement moins hostiles pour les Cambriens que les Normands et les Flamands établis au sud. Mais la défaite complète des deux Percy, dans une bataille livrée près de Shrewsbury, rompit les relations amicales des insurgés gallois avec leurs voisins de race anglaise, et ne leur laissa d'autre ressource que leurs propres forces et leur espoir dans l'appui du roi de France.

Ce roi, Charles, sixième du nom, qui n'était pas encore entièrement tombé en démence, voyant les Cambriens en hostilité ouverte avec le roi d'Angleterre, se décida à remplir envers eux ses promesses et celles de ses prédécesseurs. Il conclut avec Owen Glendowr un traité dont le premier article portait que « Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, « et Owen, par la même grâce, prince de Galles, « seraient unis, confédérés et liés entre eux par « les liens de vraie alliance, vraie amitié, et bonne « et solide union, spécialement contre Henry de « Lancaster, ennemi desdits seigneurs roi et prince, « et contre ses fauteurs ou adhérents (2). Beaucoup 1405 de Gallois se rendirent en France pour accompagner les troupes que le roi Charles devait envoyer; et plusieurs d'entre eux furent pris dans divers débarquements que les Français tentèrent d'abord sur la côte d'Angleterre, aimant mieux s'enrichir au pillage de quelque grande ville ou port de mer, que d'aller faire la guerre dans le pauvre pays de Galles (3), au milieu des montagnes et des marais.

A la fin, pourtant, une assez grande flotte partit de Brest, pour aller au secours des Cambriens : elle portait six cents hommes d'armes et dix-huit cents fantassins commandés par Jean des Rieux, maréchal de France, et Renaud de Hengest, grand maître des arbalétriers. Ils abordèrent à Milford, dans le comté de Pembrocke, et s'emparèrent de cette ville et de celle de Haverford, fondées toutes les deux, comme leurs noms l'indiquent, par les Flamands qui, sous le règne de Henry Ier, s'étaient emparés du pays. Les Français se dirigèrent ensuite vers l'est; et à la première ville purement galloise qu'ils 1405 à 1407 rencontrèrent, ils trouvèrent dix mille insurgés sous la conduite d'un chef que les historiens du temps ne nomment pas. Tous ensemble marchèrent sur Caermarthen; de là ils allèrent à Llandovery, et prirent la route de Worcester, attaquant et détruisant sur leur passage les châteaux des barons et des chevaliers anglo-normands (4). A quelques lieues de Worcester, une forte armée anglaise se présenta devant eux; mais, au lieu de leur offrir le combat, elle prit position, et se retrancha sur des collines. Les Français et les Gallois firent de même, et les deux troupes ennemies restèrent ainsi huit jours en présence, séparées par un grand vallon. Chaque jour, de part et d'autre, on se formait en bataille pour attaquer; mais tout se bornait à des escarmouches, où furent tués quelques centaines d'hommes.

L'armée française et galloise souffrit bientôt du manque de vivres, parce que les Anglais occupaient la plaine aux environs de ses cantonnements : suivant leur tactique accoutumée, les Gallois se jetèrent de nuit sur les bagages de l'ennemi, et s'emparant de la plus grande partie des provisions de bouche, ils déterminèrent à la retraite l'armée anglaise, qui, à ce qu'il paraît, ne voulait pas engager le combat la première (5). Les gens d'armes français, peu habitués à la famine, et à qui le grand attirail d'armes, de chevaux et de valets qu'ils traînaient avec eux, ne rendait ni aisée ni agréable la guerre dans un pays montagneux et pauvre, s'ennuyèrent de cette entreprise où il y avait beaucoup de dangers obscurs à essuyer, et peu de renom à acquérir par de brillants faits d'armes en plaine ou en champ clos. Laissant donc le peuple cambrien se débattre avec ses ennemis nationaux, ils traversèrent de nouveau le pays de Galles, et allèrent débarquer à Saint-Pol-de-Léon, racontant qu'ils venaient de faire une campagne que, de mémoire d'homme, aucun roi de France n'avait osé entreprendre (6), et qu'ils avaient ravagé plus de soixante lieues de pays dans les domaines du roi d'Angleterre. Ainsi ils ne se vantaient que du mal fait aux Anglais, et nullement du secours qu'ils avaient prêté à la nation galloise, à laquelle personne en France ne s'intéressait pour elle-même.

Les insurgés du sud du pays de Galles furent dé- 1407 faits pour la première fois en 1407, sur les bords de la rivière d'Usk, par une armée anglaise, sous le commandement de Henry, fils du roi Henry IV, qui, portant en Angleterre le titre de prince de Galles, était chargé du soin de la guerre contre le chef élu

(1) Et quia Henricus de Percy le fitz, chivaler associans se rebellibus nostris Walliæ. (Rymer, t. IV, part. I, p. 57.)

(2) Ibid., p. 65.

(3) Monstrelet, chap. XI, p. 13.

(4) Et ibi cepit fortalicia, occupavit munitiones et castra adversariorum dicti principis Gualliæ. (Ex chron. Brit. apud Hist. de Bretagne par dom Lobineau, t. II, p. 366.)

(5) Chron. d'Enguerrand de Monstrelet, chap. XV, p. 15.

(6) Quod non attentaverant facere reges Franciæ ex memoriâ hominum. (Hist. de Bretagne, t. II, p. 366.)

1407 à 1416 par les Gallois. Une lettre qu'il écrivit à son père pour lui annoncer cette victoire s'est conservée parmi les anciens actes publics d'Angleterre. Elle est en français, langue de l'aristocratie anglo-normande, mais en français un peu différent pour l'orthographe, la grammaire, et, autant qu'on en peut juger, pour la prononciation, de celui de la cour de France vers la même époque. Il paraît qu'à l'accent de Normandie, gardé en Angleterre par les hommes de descendance normande, s'était graduellement joint un autre accent étranger à tous les dialectes de la langue française, et que les fils des Normands avaient contracté à force d'entendre, autour d'eux, parler anglais, ou bien de parler eux-mêmes le jargon anglo-français qui leur servait à communiquer avec les gens de basse condition. C'est du moins ce qu'on est tenté de croire en lisant les passages suivants, pris au hasard dans la lettre du fils de Henry IV. « Mon très-redouté et très souverain seigneur et « père... Le onzième jour de cest présent moys de « mars, vos rebels des parties de Glamorgan, Uske, « Netherwent et Overwent furent assemblés à la « nombre de oyt mille gentz... A eux assemblèrent « vos foyals et vaillants chivalers.... vos gentz « eurent le champe nientmeins (1)... »

La fortune des insurgés gallois ne fit que décliner depuis leur première défaite, quoiqu'il se soit encore écoulé dix années entre cette défaite et l'entière réduction du pays. Déjà réduits une fois à l'état de peuple conquis, ils ne pouvaient plus retrouver cette énergie et cette confiance en eux-mêmes qui avaient soutenu si longtemps leur indépendance. Peut-être aussi leur espoir dans le secours des Français, espoir toujours déçu et toujours conservé par eux, leur causa-t-il une sorte de découragement que n'avaient point éprouvé leurs aïeux, qui ne comptèrent jamais que sur eux-mêmes. Owen Glendowr, le dernier homme qui ait été investi du titre de prince de Galles par l'élection du peuple gallois, survécut à la ruine de son parti, et mourut obscurément.
1416 Son fils Meredith capitula, se rendit en Angleterre et y reçut du roi son pardon (2). Les autres chefs de l'insurrection l'obtinrent aussi, et l'on donna même à plusieurs d'entre eux des emplois à la cour de Londres, pour qu'ils n'habitassent plus le pays de Galles, qui d'ailleurs avait cessé d'être un séjour habitable pour les Gallois, à cause du redoublement de vexations des agents de l'autorité anglaise. Parmi ces Cambriens émigrés par nécessité ou par ambition, se trouvait un membre de la famille des fils de Tudowr, nommé Owen ab Meredith ab Tudowr, qui, durant tout le règne de Henry V, vécut auprès de lui comme écuyer de son palais, plaisant fort au roi qui lui accordait beaucoup de faveurs et daignait l'appeler *nostre chier et foyal* (3). Ses manières et sa belle figure firent une vive impression sur la reine Catherine de France, qui, étant devenue veuve de Henry V, épousa secrètement Owen ab Tudowr ou Owen Tudor, comme on l'appelait en Angleterre. Il eut d'elle deux fils, Jasper et Edmund, dont le second, parvenu à l'âge d'homme, épousa Marguerite, fille de Jean de Beaufort, comte de Somerset, issu de la famille royale des Plante-genest. 1416 à 1485

C'était le temps où les rejetons de cette famille s'entr'égorgaient pour la possession de la royauté, conquise par Guillaume le Bâtard. Le droit de succession héréditaire avait, par degrés, prévalu contre l'élection, conservée, quoique imparfaitement, dans les premiers temps qui suivirent la conquête. Au lieu d'intervenir pour déférer la couronne au plus digne de la porter, l'aristocratie anglo-normande se bornait à examiner lequel des prétendants se rapprochait le plus par son lignage de la souche originelle du conquérant. Tout se décidait par la seule comparaison de ces arbres généalogiques dont les familles de race normande se montraient si fières, et qu'on désignait, à cause de leur forme, par le nom de *pé-de-gru* (4), ou pieds de grue. L'ordre de succession héréditaire fut assez paisible tant que dura la ligne directe des descendants de Henry II; mais quand l'héritage passa aux branches collatérales, il s'éleva plus de prétendants en vertu du droit héréditaire; il y eut plus de factions, de troubles et de discordes que jamais n'en avait occasionné nulle part la pratique de l'élection. On vit éclater la plus hideuse des guerres civiles, celle des parents contre les parents, et des hommes faits contre les enfants au berceau. Durant plusieurs générations, deux familles nombreuses s'entre-tuèrent, soit en bataille rangée, soit par l'assassinat, pour soutenir leur légitimité, sans qu'aucune des deux pût décidément anéantir l'autre, dont quelque membre se relevait toujours pour combattre, détrôner son rival et régner jusqu'à ce qu'il fût détrôné lui-même. Il périt dans ces querelles, suivant les historiens du temps, soixante ou quatre-vingts princes de la maison royale (5), presque tous jeunes; car la vie des mâles n'était pas longue dans ces familles. Les femmes, qui vivaient davantage, eurent le temps de voir leurs fils massacrés par leurs neveux, et ces derniers par d'autres neveux ou des oncles, assassinés bientôt eux-mêmes par quelque parent aussi proche.

(1) Rymer, t. IV, part. I, p. 77.
(2) Ibid., part. II, p. 153.
(3) Ibid.,
(4) En anglais moderne, et par corruption, *pedigree*.
(5) Philippe de Commines, p. 97.

1485 Sous le règne de Richard III, de la maison d'York, qui devait la couronne à plusieurs assassinats, un fils d'Edmund Tudor et de Marguerite de Beaufort, nommé Henry, se trouvait en France, où il avait été obligé de fuir comme antagoniste du parti d'York. Ennuyé de vivre en exil, et se fiant sur la haine universelle excitée par le roi Richard, il résolut de tenter la fortune en Angleterre, comme prétendant à la royauté par le droit de sa mère, issue d'Édouard III. N'ayant ni croix, ni pile, dit un vieil historien (1), il s'adressa au roi de France, Louis XI, qui lui donna quelque argent, à l'aide duquel il enrôla trois mille hommes en Normandie et en Bretagne. Il partit du port de Harfleur, et, après six jours de traversée, débarqua dans le pays de Galles, patrie de ses aïeux paternels. A son débarquement il déploya un drapeau rouge, l'ancien drapeau des Cambriens, comme si son projet eût été de soulever la nation pour la rendre indépendante des Anglais (2). Cette nation enthousiaste, sur laquelle la puissance des signes fut toujours très-grande, sans examiner si la querelle de Henry Tudor et de Richard III ne lui était pas étrangère, se rangea, par une sorte d'instinct, autour de son vieil étendard.

1485 à 1531 Le drapeau rouge (3) fut arboré sur la montagne de Snowdon, que le prétendant désigna pour rendez-vous à ceux des Gallois qui lui avaient promis de s'armer pour sa cause; pas un ne manqua au jour fixé (4). Les bardes mêmes, retrouvant leur ancien esprit, chantèrent et prophétisèrent, dans le style d'autrefois, la victoire des Kymrys sur l'ennemi saxon et normand. Mais il ne s'agissait pas d'affranchir les Cambriens du joug de l'étranger, et tout le fruit de la victoire devait être de placer un homme qui avait dans les veines un peu de sang gallois, sur le trône des conquérants du pays de Galles. Lorsque Henry Tudor arriva sur la frontière d'Angleterre, il trouva un renfort de plusieurs milliers d'hommes que lui amenait sir Thomas Bouchier, Normand de nom et d'origine; d'autres gentilshommes des provinces de l'ouest vinrent avec leurs vassaux et leurs fermiers se joindre à l'armée du prétendant. Il pénétra sur le territoire anglais sans rencontrer aucun obstacle jusqu'à Bosworth, dans la province de Leicester, où il livra bataille à Richard III, le défit, le tua, et fut couronné à sa place sous le nom de Henry VII.

Henry VII plaça dans ses armoiries le dragon cambrien à côté des trois lions de Normandie. Il créa un nouvel office de poursuivant d'armes sous le nom de *rouge dragon* (5), et à l'aide des archives authentiques ou fabuleuses du pays de Galles, 1485 à 1531 il fit remonter sa généalogie jusqu'à Cadwallader, dernier roi de toute la Bretagne, et de là jusqu'à Brutus, fils d'Énée, prétendu père des Bretons (6). Mais ce fut à de pareils actes de vanité personnelle que se borna toute la reconnaissance du roi pour le peuple dont le dévouement lui avait procuré la victoire et la couronne. Son fils, Henry VIII, tout en conservant à ceux des Gallois que Henry VII avait anoblis, pour des services rendus à sa personne, leurs titres normands de comtes, de barons et de baronnets, traita, comme ses prédécesseurs, la masse du peuple en nation conquise, qu'on craint et qu'on n'aime pas. Il entreprit de détruire les anciennes coutumes des habitants de la Cambrie, les restes de leur état social, et jusqu'à leur langage (7).

Lorsque la suprématie religieuse du pape eut 1511 été abolie en Angleterre, les Gallois, à qui l'Église romaine n'avait jamais voulu prêter aucun secours pour le maintien de leur indépendance nationale, suivirent sans répugnance les changements reli- 1531 gieux décrétés par le gouvernement anglais. Mais ce gouvernement, qui encourageait de tous ses efforts la traduction de la Bible, ne la fit point traduire en langue galloise; au contraire, quelques personnes du pays, zélées pour la nouvelle réforme, ayant publié à leurs propres frais une version des Écritures, loin de les en louer, comme on l'eût fait en Angleterre, on ordonna la destruction de tous les exemplaires, qui furent enlevés des églises, et brûlés publiquement (8). L'autorité anglaise s'attaqua, vers le même temps, aux manuscrits et aux documents historiques, plus nombreux alors dans le pays de Galles que dans aucune autre contrée de l'Europe. Plusieurs familles qui avaient des archives particulières furent obligées de les enfouir pour les dérober aux perquisitions des agents royaux (9). Ce fut même pour quelques-unes de ces familles un titre de défaveur, que d'avoir communiqué des renseignements curieux aux érudits qui, à la fin du XVIe siècle, s'occupèrent des antiquités et des 1531 à 1643 curiosités du pays de Galles. Un écrivain estimable, Edouard Llewyd, auteur de l'*Archæologie bretonne* (10), essuya toutes sortes de dégoûts, à cause de la publication de son livre. Ce genre de savoir et de travail rendait suspect, et on le devenait bien plus encore en allant s'établir dans le pays de Galles: ce fut le motif d'une accusation judiciaire intentée

(1) Philippe de Commines, p. 256.
(2) Pennant's Tour in Wales, t. II, p. 31.
(3) Voyez livre I, p. 33 et 34.
(4) Pennant's Tour in Wales, p. 375.
(5) Ibid., t. II, p. 31. — Rymer, t. IV.
(6) Cambro-Briton., t. I, p. 457.
(7) Archeology of Wales, préface, p. 10.
(8) Ibid.
(9) Ibid.
(10) Pennant's Tour in Wales, p. 470.

1643 sous le règne d'Élisabeth, dernière descendante de Henry Tudor.

La famille écossaise des Stuarts ne montra pas plus de bienveillance pour la nation galloise; et cependant, lorsque les habitants de l'Angleterre se furent soulevés contre cette famille, les Gallois se rangèrent en majorité dans son parti, par une sorte d'opposition nationale à ce que le peuple anglais désirait. Peut-être aussi espéraient-ils s'affranchir quelque peu, à la faveur des troubles d'Angleterre, et au moyen d'un pacte avec la famille royale qu'ils auraient soutenue contre les Anglais. Il n'en fut rien; la royauté succomba, et le pays de Galles eut à subir, comme royaliste, un nouveau surcroît d'oppression. Depuis ce temps, les Cambriens ont souffert en repos tous les changements politiques arrivés en Angleterre, ne s'insurgeant plus, mais n'oubliant pas quels motifs ils auraient pour s'insurger. « Nous savons, dit un de leurs écrivains, que « les seigneuries et les meilleures terres du pays se « trouvent en la possession d'hommes de race étran- « gère, qui les ont enlevées par violence à d'anciens « propriétaires légitimes, dont les noms et les vrais « héritiers sont connus. »

1643 à 1795 En général, les possesseurs de grandes terres et de seigneuries dans le pays de Galles étaient, il n'y a pas longtemps, et probablement sont encore plus durs qu'en Angleterre pour les fermiers et les paysans de leurs domaines. Cela vient sans doute de ce que, la conquête des provinces galloises n'ayant été achevée que vers le quatorzième siècle, les nobles y sont plus nouveaux venus; et de ce que la langue du peuple indigène est toujours restée entièrement distincte de celle des conquérants. L'espèce d'hostilité nationale qui régnait entre les seigneurs et les paysans a contribué à rendre plus nombreuse l'émigration de pauvres familles galloises aux États-Unis d'Amérique. Là, ces descendants des anciens Kymrys ont perdu leurs mœurs et leur langage, et oublié, au sein de la liberté la plus complète dont un homme civilisé puisse jouir, les vains rêves de l'indépendance bretonne. Ceux qui sont demeurés dans la patrie de leurs ancêtres y gardent, au milieu de la pauvreté ou de la médiocrité de fortune qui de tout temps fut leur partage, un caractère de fierté qui tient à de grands souvenirs et à de longues espérances déçues, mais jamais abandonnées. Ils tiennent le front levé devant les puissants et les riches de l'Angleterre et de leur pays, « et se croient de « meilleure et de plus noble race, disait un Gallois « du siècle dernier, que cette noblesse d'hier, issue « de bâtards, d'aventuriers et d'assassins (1). »

Tel est l'esprit national des hommes les plus énergiques parmi les Cambriens actuels, et ils le poussent quelquefois à un tel degré d'emportement, qu'on leur donne en anglais un surnom qui ne peut se traduire que par les mots de *cerveau brûlé* (2). Depuis les révolutions d'Amérique et de France, cet esprit s'est allié chez eux à toutes les grandes idées de liberté naturelle et sociale que ces révolutions ont partout éveillées. Mais, en se passionnant pour les progrès de la haute civilisation moderne, les habitants éclairés du pays de Galles n'ont pas perdu leur antique passion pour leur histoire, leur langue et leur littérature nationale. Les plus riches d'entre eux ont formé des associations libres, dans le but de favoriser la publication de leurs nombreuses collections de documents historiques, et pour ranimer, s'il est possible, la culture du vieux talent poétique des bardes. Ces sociétés ont établi des concours annuels de poésie et de musique; car ces deux arts, dans le pays de Galles, ne vont point l'un sans l'autre; et, par un respect peut-être un peu superstitieux pour les anciennes coutumes, les assemblées littéraires et philosophiques des *nouveaux bardes* (3) se tiennent en plein air sur des collines. Dans le temps où la révolution de France faisait encore peur au gouvernement anglais, ces réunions, toujours extrêmement nombreuses, furent interdites par l'autorité locale, à cause des principes démocratiques qui y régnaient (4). Aujourd'hui elles sont pleinement libres, et l'on y décerne chaque année le prix de l'inspiration poétique, faculté que la langue cambrienne exprime en un seul mot, *awen*. 1795

L'*awen* se retrouve aujourd'hui principalement chez les Gallois du nord, les derniers qui aient maintenu leur ancien état social contre l'invasion des Anglo-Normands (5). C'est aussi chez eux que la langue indigène est parlée avec le plus de pureté et sur la plus grande étendue de pays. Dans les provinces du sud, plus anciennement conquises, l'idiome gallois est mélangé de mots et d'idiotismes français et anglais. Il y a même des districts entiers d'où il a complétement disparu, et souvent un ruisseau ou un simple chemin de traverse marque la séparation des deux langues, qui sont, d'un côté, du cambrien corrompu, de l'autre un anglais barbare parlé par la postérité mélangée des soldats flamands, normands et saxons qui conquirent le pays au douzième siècle. Ces hommes, quoique, pour la plupart, d'une condition égale à celle de la population vaincue, ont conservé pour elle une sorte de mépris héréditaire. Ils affectent, par exem-

(1) Cambrian register, for 1796, p. 241.
(2) *Red hot Welshman.*
(3) New-bardism. — V. l'écrit intitulé Cambro-Briton.
(4) Cambrian register, for 1796, p. 165.
(5) Ibid., p. 458.

1795 ple, de ne pas savoir le nom d'un seul individu habitant la partie du canton ou de la paroisse où l'on parle gallois. « Je ne connais pas *cela*, répondent-ils « aux étrangers; *cela* demeure quelque part dans « la Welcherie (1). »

Voilà quel est maintenant l'état de cette population et de cette langue dont les bardes du sixième siècle ont audacieusement prédit l'éternité : si leur prédiction doit être démentie, du moins ne sera-ce pas de nos jours. L'idiome cambrien est parlé encore par un assez grand nombre d'hommes pour que son extinction totale soit dans un avenir impossible à prévoir. Il a survécu à tous les autres dialectes de l'ancienne langue bretonne; car celui des indigènes de la province de Cornouailles vient de tomber à l'état de langue morte, vers la fin du siècle dernier. Il est vrai que, depuis le dixième siècle, où elle fut refoulée par les Anglo-Saxons au delà de la rivière de Tamer (2), la population de Cornouailles n'a jamais joué aucun rôle politique. Au moment de la conquête normande, elle soutint les Anglais des provinces voisines dans leur résistance aux étrangers; mais, vaincue avec eux, elle subit toutes les chances de leur destinée ultérieure. A mesure que, de proche en proche, elle se fondait avec les populations de race anglaise, son langage originel perdait du terrain dans la direction du nord au sud : de sorte qu'il y a cent ans l'on ne trouvait plus que quelques villages, à l'extrémité du promontoire, où l'ancien idiome du pays fût encore parlé (3). En 1776, des voyageurs questionnèrent, sur ce sujet, un vieux pêcheur de l'un de ces villages, qui leur répondit : « Je ne connais guère que quatre « ou cinq personnes qui parlent breton, et ce sont « de vieilles gens comme moi, de soixante à qua- « tre-vingts ans; tout ce qui est jeune n'en sait plus « un mot (4). »

Ainsi le dix-huitième siècle a vu finir la langue du pays de Cornouailles, laquelle n'existe plus aujourd'hui que dans un petit nombre de livres. Elle différait, d'une manière assez remarquable, du dialecte gallois, et avait probablement été parlée dans l'ancien temps par toutes les tribus bretonnes du sud et de l'est, par les hommes que les vieilles annales appellent Loëgrys, et qui, avant d'aller rejoindre les Kymrys dans l'île de Bretagne, avaient séjourné plus ou moins longtemps au sud-ouest de la Gaule (5).

(1) Cambrian register, for 1796, p. 438.
(2) Voyez livre II, p. 40.
(3) Mém. de la société des Antiq. de Londres, t. II, p. 305.
(4) Ibid., t. V, p. 83.
(5) Voyez livre I, p. 12 et suiv.
(6) Voyez livre X, p. 263.

III.

Les Écossais.

En l'année 1174, Guillaume, roi d'Écosse, fit 1174
une invasion au nord de l'Angleterre; mais il fut vaincu et pris par les barons anglo-normands, et sa défaite fut regardée comme un effet miraculeux du pèlerinage du roi Henry II au tombeau de Thomas Becket (6). Ceux qui le firent prisonnier l'enfermèrent dans le château de Riche-mont, aujourd'hui Richmond, dans l'Yorkshire, bâti, au temps de la conquête, par le Bas-Breton Alain-Fergan. Cette circonstance fut regardée comme l'accomplissement d'une prophétie de Merlin, conçue en ces termes : « On lui mettra aux dents un mors forgé sur les « rives du golfe armoricain (7). » Et, ce qu'il y a de plus bizarre, c'est que la même prophétie, peu de mois auparavant, avait été appliquée à Henri II, serré de près par les Bretons auxiliaires de ses fils (8).
Le roi d'Écosse, transporté de Richemont à Falaise, 1174 à 1291
ne sortit de prison qu'en renouvelant le serment d'hommage-lige, que ses prédécesseurs avaient prêté aux rois normands, et avaient rompu ensuite (9). Cet acte de soumission forcée donna peu d'influence au roi d'Angleterre sur les affaires de l'Écosse, tant qu'il n'y eut point dans ce pays de divisions intestines, c'est-à-dire durant les cent vingt ans qui s'écoulèrent jusqu'à la mort d'Alexandre, troisième du nom.

Jamais la royauté, chez les Écossais, n'avait été 1291
purement élective; car tout leur ordre social se fondait sur l'état de famille : mais aussi jamais l'hérédité royale n'avait eu de règles fixes, et le frère était souvent préféré au petit-fils, et même au fils du roi mort. Alexandre III ne laissa ni fils, ni frères, mais des cousins en grand nombre, la plupart d'origine normande ou française, du côté paternel, et portant des noms français, tels que Jean Bailleul, Robert de Brus, Jean Comine, Jean d'Eaucy et Nicolas de Solles (10). Il y avait neuf prétendants, qui tous, à différents titres, se disaient héritiers du royaume; ne pouvant s'accorder entre eux, et sentant le besoin de terminer pacifiquement la dispute, ils la soumirent à Édouard Ier, roi d'Angleterre, comme à leur seigneur suzerain (11). Le roi Édouard se déclara pour celui qui avait le meilleur titre,

(7) Videtur impleta Merlini prophetia dicentis : Dabitur maxillis ejus frenum, quod in armorico sinu fabricatur. (Math. Paris., p. 90.)
(8) Script. rerum francicarum.
(9) Math. Paris., p. 91.
(10) Annales Waverleienses, p. 243.
(11) Sententiæ domini Edwardi... unanimi consensu et concorditer se submiserunt. (Ann. Waverleienses, p. 243.)

1291 selon le droit héréditaire par primogéniture; c'était
1296 Jean Bailleul ou Baliol, comme orthographiaient les Écossais. Il fut couronné; mais le roi d'Angleterre, se prévalant de la déférence que les Écossais venaient de lui témoigner, voulut rendre effective, à leur égard, sa suzeraineté, jusque-là purement honorifique.

Le roi d'Écosse, afin de gagner un appui contre les intrigues de ses compétiteurs, se prêta d'abord complaisamment aux vues du roi d'Angleterre; il donna à des Anglais la plupart des offices et des dignités du royaume, et se rendit à la cour de son suzerain pour lui faire honneur et recevoir ses ordres. Encouragé par cette condescendance du roi son protégé, Édouard alla jusqu'à lui demander, pour gage de sa *féauté* et de son *allégeance*, les forteresses de Berwich, Edimbourg et Roxbourgh, les meilleures de toute l'Écosse (1). Mais il s'éleva contre cette prétention une opposition nationale tellement forte, que Jean Baliol fut contraint d'y céder, et de refuser l'entrée de ses forteresses aux
1296 gens du roi d'Angleterre. Alors Édouard le somma de comparaître à Westminster, pour y répondre de son refus; mais, au lieu de se rendre à la sommation, Baliol renonça solennellement à son hommage et à sa foi comme vassal. A cette nouvelle, le roi d'Angleterre s'écria dans son français normand : « Ah! « le fol félon tel folie fait! s'il ne veint à nous, nous « veindrons à ly (2). »

1306 Édouard Ier partit en effet pour l'Écosse avec toute sa chevalerie d'Angleterre et d'Aquitaine, des archers de race anglaise, tellement habiles qu'ils perdaient rarement une de leurs douze flèches, et disaient, en plaisantant, qu'ils avaient douze Écossais dans leurs trousses; enfin des Gallois, armés à la légère, qui étaient plus souvent en querelle avec les Anglais qu'avec l'ennemi, pillaient des premiers lorsqu'il y avait quelque chose à prendre, mais, le plus souvent, restaient neutres durant l'action. Malgré le courage et l'énergie patriotique des Écossais, la guerre fut malheureuse pour eux : leur roi ne la soutenait point de bonne grâce, et se montrait toujours prêt à faire amende honorable au roi Édouard, pour la résistance qu'il avait entreprise,
1306 à 1308 disait-il, par *mauvais* et *faux conseil* (3). De plus, il n'y avait alors en Écosse ni villes bien fortifiées, ni châteaux forts à la manière de ceux que les Normands avaient bâtis en Angleterre. Les habitations seigneuriales n'étaient point des donjons entourés d'une triple muraille, mais de petites tours 1306 à 1308
carrées, avec un simple fossé, ou situées sur le bord de quelque ravin. Le roi Édouard pénétra donc facilement dans les plaines d'Écosse, s'empara de toutes les villes, où il mit garnison, et fit transporter à Londres la fameuse pierre sur laquelle on couronnait les rois du pays (4). Ceux des Écossais qui ne voulurent point se soumettre à la domination étrangère se réfugièrent dans les montagnes du nord et de l'ouest, et dans les forêts qui les avoisinent.

C'est de là que sortit le fameux patriote William Walleys ou Wallace, qui pendant sept ans fit la guerre aux Anglais, d'abord en partisan et ensuite à la tête d'une armée. Les conquérants le qualifiaient de voleur de grand chemin, de meurtrier et d'incendiaire (5); et quand ils l'eurent pris, ils le pendirent à Londres, et placèrent sa tête au bout d'une pique sur le sommet de la Tour. Les habitants de la partie soumise de l'Écosse éprouvaient, dans toute leur étendue, les maux qui suivent une conquête; ils avaient des gouverneurs étrangers, des sheriffs et des baillis étrangers. « Ces Anglais, dit « un poëte contemporain, étaient tous avides et « débauchés, hautains et méprisants; ils insultaient « nos femmes et nos filles; de bons chevaliers, « dignes et honorés, étaient mis à mort par la corde. « Ah! la liberté est une noble chose (6)... ! »

Ce sentiment, énergique dans le cœur des Écos- 1303
sais, les rallia bientôt autour d'un nouveau chef, Robert de Brus ou Bruce, l'un des anciens compétiteurs de Jean Baliol. Bruce fut sacré roi dans l'abbaye de Scone, quand il n'y avait presque pas une ville, depuis la Tweed jusqu'aux Orcades, qui ne fût au pouvoir des Anglais. Sans armée et sans trésor, il prit pour quartier, comme Wallace, les forêts et les montagnes, et y fut poursuivi par ses ennemis avec de la cavalerie et de l'infanterie, et jusqu'à des chiens dressés à suivre l'homme comme le gibier à la piste (7). Il n'y avait dans son royaume, dit un vieil historien (8), personne qui osât l'héberger, ni en châteaux, ni en forteresses. Traqué comme une bête fauve, il alla de colline en colline 1308 à 1315
et de lac en lac, vivant de chasse et de pêche, jusqu'à la pointe du promontoire de Cantyre, et de là dans la petite île de Rachin ou Rath-Erin, voisine de la côte d'Irlande.

Là il planta son drapeau royal, aussi fièrement que s'il eût été à Edimbourg, envoya des messagers

(1) Chronic. Henrici Knyghton, p. 2478.

(2) Forduni Scoti Chronicon, édition de Hearne, p. 969.

(3) Cum nous par nostre malvès counsaile et faus, etc. (Chronic. Henrici Knyghton, p. 2481.)

(4) Voyez livre VIII, p. 194.

(5) William Wallace that maister was of thieves. (Chron. of Peter Langtoft, p. 308.) — Publicus latro. (Thomas Walsingham.)

(6) A! freedom is a noble thing! (David Barbour, the Bruce, p. 12.)

(7) The king Edward with hornes and hounds him sought. (Harding's Chronicle.) — (8) Froissart.

1308 en Irlande, et obtint quelques secours des Irlandais
à indigènes, à cause de l'ancienne fraternité des deux
1315 nations, et de leur haine commune contre les Anglo-Normands. Il envoya ensuite dans les îles Hébrides et sur toute la côte de l'ouest, pour solliciter l'appui des chefs galliques de ces contrées, peu soucieux, dans leur sauvage indépendance, de ce qui advenait de la population des plaines d'Écosse, qu'ils appelaient saxonne, comme celle de l'Angleterre, et qu'ils n'aimaient guère davantage. Tous les clans, à l'exception d'un seul, lui promirent leur foi et leur secours. Les chefs et les barons des basses terres, de race anglaise, normande ou écossaise, firent entre eux des pactes d'alliance et de fraternité d'armes, à la vie et à la mort, pour le roi Robert et le pays, contre tout homme, Français, Anglais ou Écossais (1). Probablement, par le premier de ces noms, ils voulaient désigner le roi et tous les seigneurs d'Angleterre, qui ne parlaient alors entre eux d'autre langue que la française (2); car les Français proprement dits étaient alors les meilleurs amis des patriotes de l'Écosse.

Robert Bruce donna rendez-vous à ses partisans du côté de Stirling, vers le lieu où commence à s'élever la chaîne des montagnes de l'ouest; et c'est
1315 près de là que fut livrée la bataille décisive de Bannock-Burn, ou *du ruisseau de Bannock*. Les Écossais y furent vainqueurs; leurs ennemis, affaiblis par cette grande défaite, se virent successivement chassés de toutes les villes fortes, et obligés de repasser la Tweed en désordre, poursuivis, à leur tour, par toute la population des plaines du sud, et surtout par celle des frontières ou du Border, population alors très-redoutable pour une armée en déroute.

Les frontières de l'Angleterre et de l'Ecosse ne furent jamais bien fixées du côté de l'ouest, où le pays est montagneux et entrecoupé dans tous les sens par une foule de vallées et de petites rivières. Les habitants d'une assez grande étendue de terre dans ces contrées n'étaient, à proprement parler, ni Écossais, ni Anglais, et le seul nom de nation qu'ils connussent était celui de *Borderers*, c'est-à-
1315 dire, gens de la frontière. C'était une agrégation
à de toutes les races d'hommes qui s'étaient ren-
1548 contrées dans la Grande-Bretagne; des Bretons chassés par les Anglo-Saxons, des Saxons chassés ou déshérités par les Normands, des Anglo-Normands ou des Écossais bannis pour des félonies ou d'autres délits. Cette population était divisée par grandes familles, à l'instar des clans celtiques; mais les noms de clans ou de familles étaient, pour la plu- 1315
part, anglais ou français. La langue de tous les ha- à
bitants était le dialecte anglo-danois du sud de 1548
l'Écosse et du nord de l'Angleterre. Les chefs et les vassaux vivaient assez familièrement ensemble, l'un dans sa maison forte, entourée de palissades grossières et ayant pour fossé le lit de quelque torrent; les autres dans des huttes bâties à l'entour. Tous faisaient le métier de maraudeurs, ne se nourrissant que de bœufs et de moutons enlevés aux habitants des plaines voisines. Ils faisaient leurs courses à cheval, armés d'une longue lance, et portant pour armure défensive une casaque piquée et matelassée, sur laquelle étaient cousues et disposées le plus régulièrement possible des plaques de fer ou de cuivre (3).

Bien que partagés administrativement en deux nations distinctes, et, suivant le territoire qu'ils occupaient, sujets de l'Écosse ou de l'Angleterre, ils n'en regardaient pas moins les rois de ces deux pays comme des étrangers, et se trouvaient tour à tour Écossais, lorsqu'il s'agissait de fourrager en Angleterre, et Anglais lorsqu'il y avait une descente à faire en Écosse. Ils ne se battaient guere entre eux que pour des motifs d'inimitié privée. Quant à leur brigandage, ils l'exerçaient sans pitié, mais sans cruauté, comme une profession qui a ses règles et son point d'honneur. Les plus riches d'entre eux prenaient des armoiries, dont les Normands avaient introduit la mode en Angleterre et en Écosse. Ces armes, que conservent encore plusieurs familles du pays, font presque toutes allusion au genre de vie des anciens Borderers. En général, le champ de l'écusson est un ciel portant une lune et des étoiles, pour signifier que le meilleur temps des Borderers était la nuit; les devises, en anglais ou en latin, sont également significatives, c'est : *Gardez vous bien. Ne dormez pas; car je veille. Avant que je manque, vous manquerez;* etc. (4).

L'Écosse délivrée donna le nom de sauveur à Robert Bruce, Normand d'origine, et dont les aïeux, au temps de la conquête de l'Angleterre, avaient envahi, sur le territoire écossais, le bourg et la vallée d'Annan. Les anciens rois d'Écosse leur avaient confirmé, par des chartes, la possession de ce lieu, où les ruines de leur château se voient encore. L'Écosse est la partie de l'Europe où le mélange des races qui s'y sont rencontrées s'est opéré le plus aisément, et a laissé le moins de traces dans la situation respective des différentes classes d'habitants. Jamais il n'y eut de villains ou de paysans serfs dans ce pays, comme

(1) Contra omnes mortales Francos, Anglos, Scotos defendere ad ultimum terminum vitæ... (Walter Scot's Lord of the Isles, notes.)

(2) ...The king him answered soon
All en till Frankish as used he...
(Wynotwm. Voyez Ellis's Metrical romances.)

(3) Minstrelsy of the Scotish Border.

(4) Watch wel;... ye shall want ere I want. (Ibid.)

1515 à 1548 en Angleterre et en France, et les antiquaires ont observé que les anciens actes de l'Écosse n'offrent aucun exemple d'une vente de l'homme avec la terre, qu'aucun ne présente cette formule si ordinaire ailleurs : « Avec les bâtiments et tout le cheptel, manants, bestiaux, charrues, etc. (1). » De temps immémorial, les bourgeois des principales villes siégeaient dans le grand conseil des rois d'Écosse à côté des gens de guerre de haut rang, qui s'intitulaient, à la manière normande, chevaliers, barons, comtes et marquis, ou conservaient les vieux titres anglo-danois de *thanes* et de *lairds*. Quand il s'agissait de défendre le pays, les diverses corporations des gens de métier marchaient sous leurs propres bannières et conduites par leur *burgmaster*. Elles avaient sur le champ de bataille leur honneur à soutenir et leur part de gloire à remporter. De vieilles romances populaires, qu'on chantait encore il n'y a pas longtemps dans les provinces écossaises du sud, célèbrent la bravoure des cordonniers de Selkirk, à la fameuse bataille de Flodden, livrée et perdue, en 1513, par le roi d'Écosse Jacques IV (2).

L'opposition nationale, ou la réaction naturelle de l'esprit de liberté contre le pouvoir, suivit en Écosse le cours qu'elle doit suivre dans tout pays où la nation n'est pas divisée en deux races d'hommes séparées l'une de l'autre par un état d'hostilité héréditaire ; elle fut constamment et presque uniquement dirigée contre les rois. Dans les guerres civiles il n'y avait que deux partis, celui du gouvernement et celui de la généralité des gouvernés, et non point, comme ailleurs, trois partis : la royauté, la noblesse et le peuple. Jamais la classe militaire et opulente ne s'unit aux rois contre le peuple, et rarement le peuple eut besoin de favoriser le pouvoir royal en haine de celui des grands. Dans les temps de trouble, la lutte avait lieu entre le roi et ses courtisans d'une part, et de l'autre tous les ordres de la nation ligués ensemble. Il est vrai que les barons et les nobles d'Écosse, actifs et turbulents, figuraient toujours en tête, dans les commotions politiques, et que, suivant l'expression de l'un d'entre eux, *ils attachaient le grelot* (3) ; mais les actes de violence qu'ils se permirent souvent contre les favoris des rois, et contre les rois eux-mêmes, ne furent presque jamais impopulaires.

1548 Vers le milieu du seizième siècle, un nouveau lien vint resserrer cette espèce d'alliance politique entre la noblesse et la bourgeoisie d'Écosse ; elles embrassèrent ensemble, et, pour ainsi dire, d'un 1548 seul élan, les opinions de réforme religieuse les plus extrêmes, celles des calvinistes. Toute la population du sud et de l'est, qui parlait la même langue et avait le même genre d'idées et de civilisation, concourut à cette révolution. Il n'y eut que les clans des montagnes et quelques seigneurs dans les plaines du nord, qui tinrent à la religion catholique, les uns par esprit d'hostilité naturelle contre les gens des basses terres, les autres par conviction individuelle, plutôt que par esprit de corps. Les évêques mêmes n'opposèrent pas aux partisans de la réforme une très-grande résistance ; la seule opposition redoutable que ceux-ci eurent à éprouver vint de la cour, alarmée de bonne heure par la crainte que les changements religieux n'en amenassent de politiques : mais le parti des novateurs l'emporta dans cette lutte ; ils s'emparèrent du roi Jacques VI, encore enfant, et le firent élever dans les nouvelles doctrines.

Sa mère, l'infortunée Marie Stuart, se perdit 1548 à 1603 par ignorance du caractère national des Écossais ; ce fut à la suite d'une bataille livrée aux réformés presbytériens qu'elle passa en Angleterre où elle périt sur un échafaud. Après sa mort, et pendant 1603 que son fils régnait en Écosse, et professait, selon le nouvel esprit de la nation, le croyance presbytérienne dans toute sa rigidité, la lignée des rois d'Angleterre de la famille de Tudor vint à s'éteindre dans la personne d'Élisabeth, petite-fille de Henry VII. Jacques, descendant de Henry VII par les femmes, se trouvait ainsi le plus proche héritier des Tudor. Il vint à Londres, où il fut reconnu sans difficulté et prit le titre de roi de la Grande-Bretagne, réunissant sous leur ancien nom ses deux royaumes d'Angleterre et d'Écosse. Il plaça dans ses nouvelles armoiries le chardon écossais à côté des léopards de Normandie, et sur les drapeaux de ses armées et les pavillons de ses flottes, entrelaça la croix blanche de saint André avec la croix rouge de saint Georges.

Le roi Jacques, premier de ce nom pour l'An- 1603 à 1625 gleterre, trouva l'état des esprits, relativement aux réformes religieuses, bien différent, dans son nouveau royaume, de ce qu'il était en Écosse. Il n'y avait point parmi les Anglais d'opinion généralement établie en matière de croyance. Ils différaient sur ce point, selon qu'ils appartenaient à la classe supérieure ou bien aux classes inférieures de la nation, chez qui l'ancienne hostilité des deux races semblait reparaître sous de nouvelles formes. Quoique le

(1) Cum domibus ac colabus, animalibus, et omni pecuniâ vivâ... (Glossaires de Ducange et de Spelman.) — Voyez Pinkerton's History of Scotland, t. I, p. 147.

(2) The souters of Selkirk. (Minstrelsy of the Scotish Border.)

(3) *I'll bell the cat.* (Mot d'Archibald Douglas, comte d'Angus, sous le règne de Jacques III.)

1603 à 1625 temps et le mélange du sang eussent déjà beaucoup affaibli cette inimitié primitive, il restait au fond des cœurs un sentiment confus de haine et de défiance mutuelles. L'aristocratie tenait fortement pour la réforme mitigée, introduite cinquante ans auparavant par Henry VIII, réforme qui, substituant simplement le roi au pape, comme chef de l'église anglicane, conservait à l'épiscopat son ancienne importance. La bourgeoisie, au contraire, tendait à la réforme complète établie par les Écossais, dont le culte sans évêques était indépendant de toute autorité civile. Les partisans de ces opinions formaient une secte persécutée par le gouvernement, mais dont la persécution augmentait l'enthousiasme; ils étaient d'un rigorisme excessif jusque dans les moindres choses : ce qui leur faisait donner le nom de *précis*, *purs* ou *puritains*. Le sobriquait de *têtes rondes* sous lequel on les désignait par dérision, leur vint de ce qu'ils portaient les cheveux courts et sans aucune frisure, usage contraire à la mode que suivaient alors les gentilshommes et les gens du monde.

Les presbytériens d'Angleterre s'étaient flattés de voir régner leur croyance sous un roi presbytérien; mais le triomphe de ces opinions se trouvant lié à celui de l'intérêt populaire sur l'intérêt aristocratique, le roi, quel qu'il fût, ne pouvait nullement y contribuer. L'église épiscopale fut donc maintenue sous Jacques I , comme sous Élisabeth, par des mesures de rigueur contre les adversaires de cette église; bien plus, à force de se pénétrer des dangers politiques du puritanisme en Angleterre, le roi forma le projet de le détruire même en Écosse, où il était devenu religion de l'État, et il entra, pour ce projet, en lutte ouverte, non plus seulement avec les classes moyennes et inférieures, mais avec la nation tout entière. C'était une entreprise difficile, dans laquelle il obtint peu de succès, et qu'il légua avec la couronne à son fils, Charles Ier.

1625 Charles, amplifiant et systématisant en quelque sorte les vues de son père, résolut de rapprocher le culte anglican des formes du catholicisme, et d'imposer ce culte, ainsi réformé, aux deux royaumes d'Angleterre et d'Écosse. Par là il mécontenta les épiscopaux et les classes aristocratiques d'Angleterre, tandis qu'il soulevait contre lui l'universalité de la nation écossaise. Nobles, prêtres et bourgeois, entrant en rébellion ouverte, s'assemblèrent spontanément à Édimbourg, et y signèrent, sous le nom de Covenant, un acte d'union nationale, pour la défense de la religion presbytérienne. Le roi leva une armée et fit des préparatifs de guerre contre l'Écosse; et, de leur côté, les Écossais formèrent des milices nationales, auxquelles on donna des chapeaux portant cette devise : « Pour la couronne du Christ et le covenant (1). » Des gens de toutes conditions vinrent à l'envi se faire enrôler dans ces milices, et les ministres du culte prononcèrent dans les églises malédiction contre *tout homme, tout cheval et toute lance* qui serait avec le roi contre les défenseurs de la foi nationale (2). La résistance des Écossais fut approuvée en Angleterre, où le mécontentement devenait général contre le roi Charles, à cause de ses innovations religieuses et de ses tentatives pour gouverner d'une manière absolue, sans le concours de l'assemblée qui, sous le nom de *parlement*, n'avait jamais cessé d'exister depuis la conquête. 1625 à 1640

Les bourgeois d'Angleterre, qui d'abord n'avaient comparu à cette assemblée que comme cités, en quelque sorte, devant le roi et les barons, pour recevoir des demandes d'argent et y répondre, étaient devenus, par l'effet d'une révolution graduelle, partie intégrante du parlement. Réunis à un certain nombre de petits feudataires qu'on appelait chevaliers des comtés (3), ils formaient, sous le nom de Chambre des Communes, une section du grand conseil national; dans l'autre chambre, celle des Lords, siégeaient les gens titrés, comtes, marquis, barons, avec les évêques anglicans. Cette chambre entra, comme l'autre, en opposition contre les projets de Charles Ier; mais il y avait entre elles cette différence, que la première tendait seulement au maintien de la religion établie et des anciens priviléges du parlement, tandis que, dans la seconde, la majorité aspirait à l'établissement du presbytérianisme et à une réduction de l'autorité royale.

Ce désir de réforme, assez modéré en ce qui touchait à l'ordre politique, avait pour soutien, au dehors de l'assemblée, quelque chose de plus violent que lui, le vieil instinct de haine populaire contre les familles nobles, propriétaires de la presque totalité du sol. Les classes inférieures sentaient le besoin vague d'un grand changement; leur situation présente leur était à charge; mais, n'apercevant pas clairement ce qui devait la rendre meilleure, elles s'attachaient, au hasard, à toutes les opinions extrêmes, et, en religion, à ce que le puritanisme avait de plus rigide et de plus sombre. C'est ainsi que le langage habituel de cette secte, qui cherchait tout dans la Bible, devint celui du parti le plus exagéré en politique. Ce parti, s'éta-

(1) For Christ's crown and Covenant. (Scotish Border's Minstrelsy.) (2) Ibid.

(3) En langue anglo-normande Chivaler de Countec, en anglais moderne, knight of the shire.

1640 à 1642 blissant en idée dans la situation du peuple juif au milieu de ses ennemis, donnait à ceux qu'il haïssait les noms de Philistins et d'enfants de Bélial. Il empruntait aux psaumes et aux prophéties les menaces qu'il voulait proférer contre les lords et les évêques, se promettant, selon les paroles de l'Écriture, de *saisir le glaive à deux tranchants et de garrotter les nobles du siècle avec des entraves de fer* (1).

Charles Ier eut grande peine à rassembler des hommes et de l'argent pour faire la guerre aux Écossais. La ville de Londres lui refusa un prêt de trois cent mille livres, et les soldats disaient tout haut qu'ils n'iraient point risquer leur vie pour soutenir l'orgueil des évêques. Durant les retards occasionnés par ces difficultés, les Écossais, attaquant les premiers, firent une invasion en Angleterre et s'avancèrent jusqu'à la Tyne, précédés d'un manifeste où ils se disaient amis et frères du peuple anglais, et appelaient sur eux-mêmes la malédiction d'en haut, s'ils faisaient le moindre mal au pays et aux particuliers. Il n'y eut contre eux de résistance que de la part de l'armée royale, qu'ils battirent complétement près de Newcastle. Après cette victoire, les généraux de l'armée d'Écosse s'excusèrent, dans des proclamations adressées à la nation anglaise, de la violence des mesures qu'ils avaient été obligés de prendre pour la défense de leurs droits, souhaitant, disaient-ils, que leur succès pût aider cette nation à faire valoir les siens propres. Le parti de l'opposition en Angleterre, surtout la majorité de la bourgeoisie, répondit en votant des remercîments et des secours d'argent aux Écossais; et plusieurs envoyés partirent de Londres pour aller conclure un traité d'alliance et d'amitié à Édimbourg entre les deux peuples.

1642 Ce pacte fut signé en 1642; et, dans cette même année, le parlement d'Angleterre, et surtout la chambre des communes, entra en lutte ouverte avec le pouvoir royal. Par degrés, l'opposition s'était concentrée dans cette chambre; car la grande majorité de celle des lords, sentant où la dispute allait en venir, s'était rapprochée du roi. La chambre basse déclara qu'en elle seule était la représentation nationale avec tous les droits du parlement (2); et pendant que les députés de la bourgeoisie et des petits propriétaires s'emparaient ainsi du pouvoir législatif, les classes moyennes s'armèrent spontanément et saisirent les munitions des arsenaux. De son côté, le roi se préparant à la guerre, arbora sur le donjon de Nottingham son étendard aux trois lions de Normandie. Tous les vieux châteaux bâtis par les Normands ou leur postérité furent fermés, approvisionnés, garnis d'artillerie, et la guerre à mort commença entre les fils des seigneurs et ceux des villains du moyen-âge. 1642 à 1645

Dans cette lutte, les Écossais secondèrent puissamment le parlement d'Angleterre, qui abolit de prime abord l'épiscopat et établit la religion presbytérienne. Cette communauté de culte fut la base d'un nouveau traité ou *covenant* entre les deux peuples; ils se rendirent solidaires l'un de l'autre pour la défense du christianisme sans évêques; mais, quoique cette alliance fût conclue de bonne foi, elle n'avait ni le même sens ni le même objet pour les deux nations. La guerre civile était pour les Écossais une querelle religieuse avec Charles Stuart, leur compatriote et leur roi national : aussi devait-elle finir pour eux, du moment que le roi reconnaîtrait l'existence légale du culte presbytérien en Angleterre comme en Écosse. Chez les Anglais, au contraire, il y avait un instinct de révolution, dépassant de bien loin le simple désir de réformer l'église épiscopale. Cette différence dans l'esprit des deux peuples, résultat nécessaire de leur différente situation, et dont aucun d'eux n'avait la conscience bien claire, devait amener entre eux un complet désaccord, aussitôt qu'elle se révélerait; et c'est ce qui ne tarda pas à arriver.

A la bataille de Naseby, dans la province de Northampton, l'armée royale fut mise en déroute complète, et le roi lui-même, ayant la retraite coupée, se rendit volontairement aux Écossais, ses compatriotes, aimant mieux être leur prisonnier que celui des parlementaires. Les Écossais le remirent à leurs alliés, nullement dans le dessein de le perdre, mais afin que ceux-ci l'obligeassent à conclure un traité à l'avantage des deux peuples. Des débats d'une tout autre nature s'élevèrent alors dans l'armée anglaise : on n'y agitait pas la question historique de l'origine du pouvoir royal et seigneurial, car le temps en avait effacé toutes les données; mais les esprits ardents s'enthousiasmaient de l'idée de substituer à l'ancienne forme de gouvernement un ordre de choses fondé sur la justice et le droit absolu. Ils croyaient trouver la prédiction de cet ordre de choses dans la fameuse époque de mille ans, annoncée par l'Apocalypse, et, suivant leurs formules favorites, ils l'appelaient le règne du Christ. C'est aussi d'un passage des livres saints que ces enthousiastes s'autorisaient pour demander le jugement de Charles Ier, disant que le sang versé dans la guerre civile devait retomber sur sa tête, afin que le peuple en fût absous (3). 1645

Durant ces discussions, dont le fond était profon-

(1) Et gladii ancipites in manibus eorum... Ad ligandum nobiles in compedibus ferreis.

(2) Hume's History of England.

(3) Memoirs of mistress Hutchinson.

1645 à 1647 dément sérieux, quoique la forme en fût bizarre, les partis entrés les derniers dans la lutte contre la royauté, c'est-à-dire les classes inférieures du peuple et les ultra-réformateurs en religion, gagnèrent du terrain, et rejetèrent hors de la révolution ceux qui l'avaient commencée, c'est-à-dire les propriétaires des comtés et les riches bourgeois des villes, anglicans ou presbytériens. Sous le nom d'*indépendants* s'éleva par degrés une nouvelle secte qui, reniant jusqu'à l'autorité des simples prêtres, investissait chaque fidèle de toutes les fonctions sacerdotales. Le progrès de cette secte alarma fortement les Écossais; ils se plaignirent de ce qu'en outre-passant la réforme religieuse, telle qu'ils l'a-
1647 vaient établie de commun accord, les Anglais violaient l'acte solennel d'union conclu entre les deux peuples. Ce fut le commencement d'une mésintelligence qui s'accrut au dernier point lorsque le parti des indépendants s'étant saisi de la personne du roi, l'emprisonna et le fit comparaître en accusé devant une haute cour de justice.

1649 à 1650 Soixante-dix juges, choisis dans la chambre des communes, l'armée parlementaire et la bourgeoisie de Londres, prononcèrent un arrêt de mort contre Charles Stuart et l'abolition de la royauté. Les uns agissaient par conviction intime de la culpabilité du roi; d'autres voulaient de bonne foi l'établissement d'un ordre social entièrement neuf; d'autres enfin, mus par la seule ambition, n'aspiraient qu'à usurper l'autorité souveraine. La mort de Charles Ier mit fin au règne des presbytériens en Angleterre, et à l'alliance des Anglais avec les Écossais. Ces derniers, jugeant de la situation sociale du peuple anglais d'après la leur, ne pouvaient concevoir ce qui venait de se passer; ils se croyaient indignement trompés par leurs anciens amis; et, joignant à ce dépit une secrète affection nationale pour les Stuart, leurs compatriotes, ils se rapprochèrent de cette famille, aussitôt que les Anglais eurent rompu violemment avec elle. Pendant qu'à Londres on renversait toutes les effigies royales, et qu'on inscrivait sur leurs piédestaux : *le dernier des rois a passé* (1), Charles, fils de Charles Ier, fut proclamé roi dans la capitale de l'Écosse.

Cette proclamation n'était point, de la part des Écossais, un signe de renoncement aux réformes qu'ils avaient conquises et défendues les armes à la main. Lorsque les commissaires envoyés d'Écosse vinrent trouver à Breda Charles II, qui avait déjà pris, de son propre mouvement, le titre de roi de la Grande-Bretagne, ils lui signifièrent les conditions rigoureuses sous lesquelles le parlement d'Edimbourg consentait à ratifier ce titre : c'é-

(1) Exiit tyrannus, regum ultimus.

taient l'adhésion au premier *covenant* signé contre 1650
son père, et l'abolition perpétuelle de l'épiscopat. Charles II ne fit d'abord que des réponses évasives, pour gagner du temps et essayer un coup de main qui devait, selon son espérance, le faire devenir roi sans conditions. Ce fut Jacques Graham, comte de Montross, d'abord zélé covenantaire, et ensuite partisan de Charles Ier, qui fut chargé de cette entreprise. Il débarqua au nord de l'Écosse avec une poignée d'aventuriers rassemblés sur le continent, et, s'adressant aux chefs des clans des montagnes et des îles, il leur proposa une guerre à la fois nationale et religieuse contre les presbytériens des basses terres. Les montagnards qui, déjà une fois, en l'année 1645, s'étaient insurgés, sous la conduite de Montross, contre l'autorité des sectateurs du covenant, et avaient été complétement défaits, montrèrent peu d'ardeur pour une nouvelle attaque; quelques bandes, mal organisées, descendirent seules dans la plaine autour d'un drapeau sur lequel était peint le corps de Charles Ier décapité (1). Elles furent mises en déroute; Montross lui-même fut pris, jugé comme traître, condamné à mort, et exécuté à Édimbourg. Alors Charles II, désespérant de reconquérir la royauté absolue, se rabattit sur celle que lui offraient les commissaires écossais, signa le *covenant*, jura de l'observer inviolablement, et fit son entrée, comme roi, à Édimbourg, pendant que les membres du malheureux Montross, coupés en quartiers, étaient suspendus aux portes de la ville.

Tout en reconnaissant les droits de Charles II, les Écossais ne se proposaient point de l'aider à reconquérir la royauté en Angleterre. Ils séparaient leurs affaires nationales de celles de leurs voisins, et ne songeaient à garantir au fils de Charles Ier que le seul titre de roi d'Écosse. Mais le parti qui, en Angleterre, s'était emparé de la révolution, s'alarma de voir l'héritier de celui qu'il appelait *le dernier des rois*, établi sur une portion de la Grande-Bretagne. Craignant de sa part une tentative hostile, les indépendants résolurent de le prévenir. Le général Fairfax, presbytérien rigide, fut chargé de commander l'armée qu'on leva pour envahir l'Écosse; mais, refusant de servir contre une nation qui, disait-il, avait coopéré à la bonne œuvre pour laquelle il avait naguère tiré l'épée, il envoya sa démission à la chambre des communes. Les soldats eux-mêmes montraient de la répugnance à se battre contre des hommes qu'ils avaient si longtemps appelés *nos frères d'Écosse*.

Le successeur de Fairfax, Olivier Cromwell,

(1) Scotish Border's Minstrelsy.

1651 à 1653 homme d'une rare activité politique et militaire, surmonta ces hésitations par la persuasion ou la violence, marcha vers le nord, battit les Écossais et leur roi à Dunbar, et s'empara d'Édimbourg. Cromwell somma le peuple d'Écosse de renoncer à Charles II, mais les Écossais refusèrent d'abandonner dans le péril celui qu'ils y avaient attiré, et souffrirent patiemment les vexations qu'exerçait partout l'armée anglaise. Charles II était loin de leur rendre dévouement pour dévouement ; au plus fort des malheurs de l'Écosse, se détachant des presbytériens, il s'entoura d'anciens partisans de l'épiscopat, de chefs des montagnards qui donnaient le nom de Saxons, *Sassenachs*, à leurs voisins de religion différente, et de jeunes nobles débauchés à qui il disait, dans ses orgies, que la religion des *Têtes-rondes* n'était pas digne d'un gentilhomme (1). Avec le secours des aventuriers qu'il réunissait autour de lui, il tenta sur l'Angleterre une invasion par l'ouest, pendant que l'armée anglaise occupait l'est de l'Écosse. Il y avait encore dans les provinces de Cumberland et de Lancaster un assez grand nombre de familles catholiques, qui, à son passage, prirent les armes pour lui. Il espérait soulever le pays de Galles, et faire tourner au profit de sa cause l'inimitié nationale des Cambriens contre les Anglais; mais ses troupes furent complétement battues près de Worcester ; et lui-même, à travers beaucoup de périls, s'enfuit déguisé vers la côte de l'ouest, où il s'embarqua pour la France, laissant les Écossais sous le poids des malheurs que son couronnement et surtout son invasion en Angleterre avaient attirés sur eux.

Ces malheurs furent immenses : regardée avec défiance comme un lieu de descente et de campement pour les ennemis de la révolution, l'Écosse se vit traitée en province conquise. A la moindre apparence de révolte ou d'opposition, l'on emprisonnait ou l'on condamnait à mort les principaux habitants; les trente membres écossais appelés à siéger dans le grand conseil de la république d'Angleterre, loin d'offrir à leurs concitoyens un secours et un appui, n'étaient guère que les instruments de la
1653 à 1660 tyrannie étrangère. Olivier Cromwell gouverna despotiquement les Écossais jusqu'au moment où, sous le nom de Protecteur, il obtint sur toute la Grande-Bretagne une autorité sans bornes : le général George Monck, qui le remplaça en Écosse, y tint une conduite non moins dure et non moins cruelle. Telle était la situation des
1660 choses, lorsqu'en l'année 1660, après la mort du protecteur et la déposition de son fils Richard Cromwell, Monck, changeant subitement de parti, conspira contre la république pour le rétablissement de la royauté. 1660 à 1670

La joie causée par la restauration des Stuart fut universelle en Écosse ; elle n'était pas, comme en Angleterre, simplement causée par l'espèce de découragement et de scepticisme politique où le mauvais succès de la révolution avait jeté les esprits, mais par un sentiment d'affection réelle pour un homme que les Écossais regardaient presque comme le roi de leur choix. Le retour de Charles II n'était point lié dans leur pays au rétablissement d'un ancien ordre social, oppressif et impopulaire ; ce grand événement ne se présentait à leurs yeux que comme une restauration en quelque sorte personnelle. Ainsi la nation écossaise espérait que les choses allaient revenir au point où elles étaient avant l'invasion de l'armée de Cromwell, et que le *covenant*, juré alors par Charles II, serait la règle de son gouvernement. Elle attribuait la première aversion du roi pour la rigidité de la discipline presbytérienne à des erreurs de jeunesse, dont l'âge et le malheur devaient l'avoir corrigé.

Mais le fils de Charles Ier portait en lui toute la haine de son aïeul et de son père contre le puritanisme, et d'ailleurs il ne ressentait aucune reconnaissance pour le don que les Écossais lui avaient fait d'une royauté qui, selon son opinion, lui était due par héritage. Se croyant donc dégagé de toute obligation envers eux, il fit lacérer le *covenant* à Édimbourg, sur la place du marché, et des évêques, envoyés d'Angleterre, furent promenés en triomphe à travers les rues par les officiers royaux. Ils exigèrent de tous les ministres du culte le serment d'obéissance à leurs ordres, l'abjuration du *covenant*, et l'aveu de l'autorité absolue du roi en matière ecclésiastique. Ceux qui refusèrent de jurer furent déclarés séditieux et rebelles ; on les expulsa violemment des presbytères et des églises, et l'on donna leurs cures et leurs bénéfices à des nouveaux venus, la plupart Anglais de naissance, ignorants et de mauvaises mœurs. Ceux-ci commencèrent à célébrer le service et à faire les prédications d'usage ; mais personne ne venait les entendre, et les églises restaient désertes (1).

Tous les fidèles, zélés pour leur croyance nationale, se rendaient, chaque dimanche, dans les lieux déserts et les montagnes qui servaient de refuge aux ministres persécutés ; une loi sévère fut portée contre ces réunions paisibles, auxquelles les agents de l'autorité donnaient le nom de *conventicules* (2). On cantonna des troupes dans les villages où le peuple ne fréquentait plus l'église, et beaucoup de personnes suspectes ou convaincues d'avoir assisté à

(1) Burnet's History of his own Time.

(2) *Conventicles.*

1660 à 1679 quelque *conventicule* furent emprisonnées et même fouettées publiquement. Ces actes de sévérité eurent lieu principalement dans les provinces du sud-ouest, dont les habitants se montraient plus disposés à la résistance, soit à cause de la nature du pays, couvert de collines et de ravins, soit par un reste du caractère enthousiaste et opiniâtre de la race bretonne, dont ils étaient issus en grande partie. Ce fut dans ces provinces que les presbytériens commencèrent à se rendre en armes à leurs assemblées secrètes, et que des familles entières, quittant leurs maisons, s'en allèrent habiter les rochers et les marécages, pour y écouter librement les exhortations de leurs prêtres proscrits et satisfaire au besoin de leur conscience.

La dureté toujours croissante des mesures prises contre les conventicules occasionna bientôt une insurrection déclarée, où figurèrent, comme chefs, beaucoup d'hommes riches et considérés du pays. Le mouvement ne s'étendit point cependant sur les provinces de l'est, parce que les forces du gouvernement et la terreur qu'il inspirait augmentaient à mesure qu'on approchait de la capitale. L'armée presbytérienne fut battue à Pentland-hills, par des troupes régulières qui avaient ordre de tuer les prisonniers et de poursuivre les fuyards avec d'énormes chiens de chasse (1). Après la victoire, on exigea de chaque famille, dans les provinces d'Ayr et de Galloway, le serment de ne pas se rendre aux assemblées de religion, et de ne donner ni gîte, ni pain, ni refuge, à un ministre errant ou à un presbytérien réfractaire (2). Sur le refus d'un grand nombre de personnes, on déclara tous les habitants, en masse, rebelles et ennemis du roi; et l'on distribua des pardons en blanc pour tous les meurtres commis sur eux.

Ces atrocités furent enfin couronnées par une mesure qui les effaçait toutes. On autorisa les clans des montagnes du nord à descendre dans la plaine et à y commettre tous les ravages auxquels les exciterait leur vieil instinct de haine nationale contre les
1679 habitants. Durant plusieurs mois, huit mille montagnards parcoururent, dans tous les sens, la province d'Ayr et les provinces voisines, pillant et tuant en liberté. Un corps de dragons fut envoyé d'Édimbourg pour les assister et les protéger dans leur expédition. Quand on jugea qu'elle avait produit son effet, un ordre, scellé du grand sceau, les renvoya à leurs montagnes, et les dragons restèrent seuls pour assurer l'entière soumission du pays (3). Mais le mal qu'on venait de faire aux presbytériens avait accru leur fanatisme en les réduisant au désespoir : quelques-uns des plus exaspérés ayant 1679
surpris en voyage l'évêque Sharp, que Charles II avait nommé primat d'Écosse, le tirèrent hors de sa voiture et le tuèrent entre les bras de sa fille.

Ce crime d'un petit nombre d'hommes fut vengé sur tout le pays par un redoublement de vexations et une foule d'exécutions à mort. Il s'ensuivit un second soulèvement plus général et d'un caractère 1679 à 1686
plus redoutable que le premier. L'armée presbytérienne, commandée cette fois par d'anciens militaires, dont plusieurs étaient d'origine noble, avait quelques corps de cavalerie, formés par les propriétaires et les riches fermiers; mais l'artillerie et les munitions lui manquaient. Chaque corps avait un drapeau bleu, couleur favorite des covenantaires. De nombreuses troupes de femmes et d'enfants, suivant l'armée jusque sur le champ de bataille, excitaient par leurs cris les hommes à bien combattre. Quelquefois, après avoir marché et s'être battus tout un jour, sans boire ni manger, ils se rangeaient en cercle autour de leurs ministres, et écoutaient, dans le plus grand recueillement, un sermon de plusieurs heures, avant de songer à se procurer des vivres et à prendre un peu de repos.

Telle était l'armée qui, à quelque milles de Glasgow, mit en fuite le régiment des gardes, la meilleure cavalerie de toute l'Écosse, s'empara de la ville, et força un corps de dix mille hommes à se replier sur Édimbourg. L'alarme qu'elle inspira au gouvernement fut telle, qu'on envoya de Londres, en toute hâte, des forces considérables, commandées par le duc de Monmouth, fils naturel de Charles II, homme d'un naturel doux et disposé à la modération, mais auquel on adjoignit deux lieutenants d'un caractère bien différent. C'étaient le général Thomas Dalzel, et Graham de Claverhouse, qui, rendant inutiles toutes les dispositions conciliantes de Monmouth, l'obligèrent à livrer bataille aux insurgés, près de la petite ville de Hamilton, au sud de Glasgow. La Clyde, dont le courant est très-rapide en cet endroit, y était traversée par un pont de pierre, long et étroit, qu'on appelait le pont de Bothwell, et que les presbytériens avaient occupé d'avance. Ils furent chassés de cette position par l'artillerie qui tirait du bord de la rivière, et par une charge de cavalerie exécutée sur le pont. Leur déroute fut complète, et l'armée anglaise entra dans Édimbourg, portant au bout de ses piques des têtes et des mains coupées, et menant, liés deux à deux sur des charrettes, les chefs de l'armée presbytérienne et les ministres qu'on avait

(1) ..... The chased an tossed Western men.
(Scotish Border's Minstrelsy.)

(2) Scotish Border's Minstrelsy.

(3) Burnet's History of his own Time.

1679 à 1680 faits prisonniers. Ils subirent, avec une grande fermeté, la torture et ensuite le supplice de la corde, *rendant témoignage* jusqu'à la mort, comme ils le disaient eux-mêmes, pour leur symbole de foi nationale (1).

Le parti presbytérien ne put se relever de la défaite du pont de Bothwell, et la masse des Écossais, renonçant au *covenant*, pour la défense duquel tant de sang avait été répandu, se soumit à une sorte d'épiscopat mitigé, et reconnut l'autorité du roi en matière ecclésiastique. Mais le regret d'avoir perdu une cause qui était nationale depuis un siècle et demi, et le souvenir de la bataille qui avait détruit toute espérance de la voir jamais triompher, se conservèrent long-temps en Écosse. De vieilles romances, qu'on chantait encore dans les villages à la fin du siècle dernier, parlent du pont de Bothwell et des braves qui y moururent, avec des expressions touchantes de sympathie et d'enthousiasme (2). Aujourd'hui même les paysans se découvrent la tête en passant près des pierres noircies qui marquent çà et là, sur les collines et dans les marais, la sépulture de quelqu'un des puritains du dix-septième siècle.

A mesure que s'affaiblirent l'enthousiasme et l'énergie des presbytériens d'Écosse, le gouvernement se montra moins ombrageux et moins cruel à leur égard. Jacques, duc d'York, qui, du vivant de son frère Charles II, avait assisté, par passe-temps à la torture des ministres réfractaires, n'exerça contre eux aucune sévérité après qu'il fut devenu roi (3), et ses tentatives pour substituer le catholicisme au protestantisme anglican furent loin d'exciter en Écosse autant de haine qu'en Angleterre. Les presbytériens lui pardonnaient son amour pour le papisme en faveur de l'inimitié qu'il montrait contre les épiscopaux, leurs derniers persécuteurs. Lorsqu'une conspiration, en grande partie conduite par les évêques et les nobles d'Angleterre, eut appelé Guillaume d'Orange et expulsé Jacques II, le peuple
1688 écossais montra peu d'enthousiasme pour cette révolution, qu'on appelait glorieuse de l'autre côté de la Tweed ; il hésita même à s'y joindre, et son adhésion fut plutôt l'œuvre des membres du gouvernement rassemblés à Édimbourg, qu'un acte véritable d'assentiment national. Cependant les auteurs de la révolution de 1688 firent à l'Écosse, en matière religieuse, des concessions qu'ils n'avaient point faites à l'Angleterre, où furent maintenues dans toute leur rigueur les lois intolérantes des Stuart. Mais, en revanche, le petit nombre d'enthousiastes obstinés qui, sous le nom de Caméroniens, essayèrent de ranimer, au commencement du dix-huitième siècle, le vieux foyer, à demi éteint, du puritanisme, furent violemment persécutés, et *rendirent témoignage* par le fouet et par le pilori sur la place publique d'Édimbourg. Après eux, cette croyance austère et passionnée, qui avait réuni en une même secte toute la population des basses-terres d'Écosse, se concentra par degrés dans quelques familles isolées qui se distinguaient des autres par une plus grande exactitude à observer les pratiques de leur culte, une probité plus rigide, ou une plus grande affectation de probité, et l'habitude d'employer à tout propos les paroles de l'Écriture. 1688 à 1745

Malgré le mal que les Stuart avaient fait à l'Écosse depuis qu'ils occupaient le trône d'Angleterre, les Écossais conservèrent pour cette famille une sorte de sympathie, indépendante, dans l'esprit d'un grand nombre d'entre eux, de toute opinion politique ou religieuse. Une aversion instinctive contre la nouvelle dynastie se faisait sentir à la fois, quoique à un moindre degré, aux montagnards et aux gens des basses-terres. Les premiers y mettaient toute l'ardeur de leur ancienne haine contre les habitants de l'Angleterre ; et parmi les autres, la différence de position sociale, de relation avec le gouvernement existant, de croyance religieuse ou de caractères personnels, produisait différentes nuances de zèle pour la cause des héritiers de Jacques II. L'insurrection jacobite de 1715 et celle de 1745, au débarquement du fils du Prétendant, com- 1745
mencèrent toutes deux dans les montagnes : la seconde trouva dans les villes du sud et de l'est assez de partisans pour faire croire que la race celtique et la race teutonique de l'Écosse, jusque-là ennemies l'une de l'autre, allaient devenir une seule nation. Après la victoire du gouvernement anglais, son premier soin fut de détruire l'organisation immémoriale des clans galliques. Il fit périr sur l'échafaud plusieurs chefs de ces clans, éloigna les autres du pays pour y suspendre l'exercice de leur autorité patriarcale, construisit des routes militaires à travers les rochers et les marais, et enrôla un grand nombre de montagnards parmi les troupes régulières qui servaient sur le continent. Par une sorte de condescendance pour l'opiniâtreté avec laquelle les Galls tenaient à leurs anciens usages, et pour tirer parti de leur vanité patriotique, on les laissa joindre, d'une manière bizarre, à l'uniforme des soldats anglais une partie de leur costume national,

(1) Burnet's History of his own Time.

(2) Along the brae beyond the brig
Mony abrave man lies cauld and still
But long wi'll mind and sair wi'll rue
The bludy battle of Bothwell hill.
(Scotish Border's Minstrelsy.)

(3) Hume's History of England.

1745 et marcher au son des cornemuses, leur instrument favori.

Depuis que les Écossais ont perdu leur enthousiasme religieux et politique, ils ont tourné vers la culture des lettres les facultés d'imagination qui semblent chez eux une dernière trace de leur origine celtique, soit comme Galls, soit comme Bretons. L'Écosse est peut-être le seul pays de l'Europe où le savoir soit vraiment populaire, et où les hommes de toutes les classes aiment à apprendre pour apprendre, sans motif d'intérêt, sans désir de changer d'état. Depuis la réunion définitive de ce pays à l'Angleterre, son ancien dialecte anglo-danois à cessé d'être cultivé, et l'anglais lui a succédé comme langue littéraire. Mais, malgré le désavantage qu'éprouve tout écrivain qui doit employer dans ses ouvrages un autre idiome que celui de sa conversation habituelle, le nombre des auteurs distingués en tout genre, depuis le milieu du siècle dernier, a été bien plus considérable en Écosse qu'en Angleterre, eu égard à la population des deux pays. C'est surtout dans la composition historique et le talent de raconter, que les Écossais excellent; et l'on serait tenté de regarder encore cette aptitude particulière comme un des signes caractéristiques de leur descendance originelle; car les Irlandais et les Gallois sont les deux peuples qui ont le plus longuement et le plus agréablement rédigé leurs anciennes annales.

La civilisation, qui fait de rapides progrès parmi toutes les branches de la population écossaise, se répand aujourd'hui hors des villes des basses-terres, où elle a pris naissance, et pénètre dans les montagnes. Mais peut-être, pour l'y propager, a-t-on pris, dans ces dernières années, des moyens trop violents et plus capables de conduire à la destruction qu'à l'amélioration de la race gallique. Transformant leur suprématie patriarcale en droit seigneurial de propriété sur toute la terre occupée par leurs clans, les héritiers des anciens chefs, la loi anglaise à la main, viennent d'expulser de leurs habitations des centaines de familles à qui cette loi était absolument étrangère. A la place des clans dépossédés, ils ont établi d'immenses troupeaux et quelques hommes venus d'ailleurs, éclairés, industrieux, capables d'exécuter les meilleurs plans de culture. On vante beaucoup les grands travaux agricoles entrepris de cette manière dans les provinces de Ross et de Sutherland; mais, si un pareil exemple est suivi, la plus ancienne race des habitants de l'île de Bretagne, après s'être conservée pendant tant de siècles et au milieu de tant d'ennemis, disparaîtra, sans laisser d'autre trace qu'un vice de prononciation anglaise aux lieux où son langage aura été parlé.

IV.

Les Irlandais de race et les Anglo-Normands d'Irlande.

—

La conquête de l'Irlande par les Anglo-Normands 1173 à 1316
est peut-être la seule, où, après les premiers désastres, le cours lent et insensible des choses n'ait point amené une amélioration graduelle dans l'état du peuple vaincu. Sans avoir jamais pu s'affranchir de la domination étrangère, les descendants des Anglo-Saxons ont cependant fait de grands progrès en bien-être et en civilisation. Mais les Irlandais indigènes, quoique en apparence placés dans une situation pareille, ont constamment décliné depuis cinq siècles; et pourtant cette population est douée par la nature d'une grande vivacité d'esprit et d'une aptitude remarquable à toutes sortes de travail intellectuel. Bien que le sol de l'Irlande soit fertile et propre à la culture, sa fécondité n'a pas plus tourné au profit des conquérants qu'à celui de leurs sujets, et malgré l'étendue de ses domaines, la postérité des Normands s'est graduellement appauvrie comme celle des Irlandais. Cette bizarre et triste destinée, qui pèse d'une manière presque égale sur les habitants anciens et nouveaux de l'île d'Érin, a pour cause le voisinage de l'Angleterre, et l'influence que son gouvernement exerce, depuis la conquête, sur les affaires intérieures de ce pays.

Cette influence est toujours venue à propos pour déranger le cours des relations amicales, que le temps et l'habitude de vivre ensemble tendaient à établir entre les Anglo-Irlandais et les Irlandais de race. L'intervention des rois d'Angleterre, quelque but qu'elle se proposât, eut toujours pour effet de maintenir la séparation et l'hostilité primitive. En temps de guerre, ils prêtaient secours aux hommes de race anglo-normande : puis, lorsque ces derniers avaient contraint les indigènes à se tenir en repos, les rois, jaloux de leur puissance, et craignant une séparation politique, s'étudiaient à les tourmenter et à les affaiblir. Ainsi il devenait impossible que la lutte des deux populations eût jamais de terme, soit par la victoire de l'une ou de l'autre, soit par leur fusion complète. Cette fusion aurait été rapide, et eût présenté un phénomène qui ne s'est point rencontré ailleurs. Par suite de la douceur de caractère et de la sociabilité des indigènes, leurs conquérants éprouvaient une sorte de penchant irrésistible à s'assimiler aux vaincus, à prendre leurs mœurs, leur langage et leur habillement. Les Anglo-Normands se faisaient Irlandais; ils aimaient à remplacer leurs titres féodaux de comte et de baron par des surnoms patronymiques : les Dubourg s'appe-

1173 à 1316 laient Mac-William-Bourg; les De Vere, Mac-Swyne; les Delangle, Mac-Costilagh; les fils d'Ours, Mac-Mahon; et les fils de Gérauld, Mac-Gheroit (1). Ils prenaient goût au chant et à la poésie irlandaise, invitaient les bardes à leur table, et donnaient à leurs enfants, pour gouvernantes, des femmes du pays. Les Normands d'Angleterre, si hautains envers les Saxons, appelaient cela *dégénérer*.

Pour arrêter cette dégénération, et maintenir dans leur intégrité les anciennes mœurs des Anglo-Irlandais, les rois et le parlement d'Angleterre firent beaucoup de lois, dont la plupart sont très-dures (2). Tout Normand ou Anglais de race qui épousait une Irlandaise, ou prenait l'habit irlandais, devait être traité comme Irlandais, c'est-à-dire comme serf de corps et de biens. Il y eut des ordonnances royales sur la coupe des cheveux et de la barbe en Irlande, sur le nombre d'aunes d'étoffe que devait avoir un habit, et sur la couleur de l'étoffe. Tout marchand de race anglaise qui trafiquait avec les Irlandais était puni par la confiscation de ses marchandises, et tout Irlandais pris en voyage dans la partie de l'île habitée par les Anglo-Normands, surtout si c'était un barde, était considéré comme espion (3). Tout seigneur suspect d'aimer les Irlandais était, par cela seul, en butte à des persécutions politiques; et, s'il était riche et puissant, on l'accusait de vouloir se faire roi d'Irlande, ou tout au moins séparer ce royaume de la couronne d'Angleterre. Le grand conseil des barons et des chevaliers d'Irlande, qui, à l'exemple de ceux d'Angleterre, s'assemblaient chaque année en *parlement*, était regardé presque avec autant de haine et de mépris que les assemblées nationales tenues par les Irlandais indigènes sur les sommet des collines (4). On refusait toute liberté au parlement d'Irlande : il ne pouvait se réunir sans que le roi eût approuvé les motifs de sa convocation; et, même alors, il ne votait que sur des articles rédigés d'avance en Angleterre. D'un autre côté, le gouvernement anglais déployait tous ses moyens d'action sur les Irlandais d'origine, pour les faire renoncer à leurs usages nationaux et à leur ancien ordre social. Il faisait déclarer par les archevêques, presque tous venus d'Angleterre, que les vieilles lois du pays, celles qui avaient régi l'Irlande dans le temps où on la nommait l'Ile des Saints, étaient *abominables à Dieu* (5). Tout Irlandais convaincu d'avoir soumis quelque procès à des juges de sa nation était excommunié, et rangé au nombre de ceux que les ordonnances d'Angleterre appelaient les *Irreys anemis nostre seigneur le rey* (6). 1173 à 1316

Afin de réagir contre les efforts que faisait les gouvernement anglais pour détruire leurs anciennes mœurs, les Irlandais mirent toute leur opiniâtreté à les maintenir (7). Ils montraient une aversion violente contre la politesse en la recherche des manières anglo-normandes : « Ne faisant compte, dit l'histo-« rien Froissart, de nulle joliveté, et ne voulant « avoir aucune connaissance de gentillesse, mais « demeurer en leur rudesse première (8). » Cette rudesse n'était qu'apparente, et les Irlandais savaient bien vivre avec les étrangers et se faire aimer d'eux, surtout s'ils étaient ennemis des Anglais. Ils conclurent contre ces derniers des alliances politiques avec plusieurs rois du continent; et lorsqu'au quatorzième siècle l'Écossais Robert Bruce eut été nommé roi par ses compatriotes, des corps de volontaires irlandais passèrent la mer pour le soutenir. Après l'entier affranchissement de l'Écosse, Édouard Bruce, frère de Robert, descendit au nord de l'Irlande, afin d'aider les indigènes à reconquérir leur pays, et les Anglo-Normands *dégénérés* à se venger des vexations de leur roi (9). En effet, plusieurs de ces derniers, et entre autres les Lacys, se joignirent à l'armée écossaise, qui, dans sa marche vers le sud, saccagea plusieurs villes et démantela beaucoup de châteaux bâtis par les fils des compagnons de Jean de Courcy, premier conquérant de l'Ulster. Plusieurs familles qui possédaient de grands domaines dans ce pays, telles que les Audelys, les Talbot, les Touchet, les Chamberlain, les Mandeville et les Sauvage, tous Normands de nom et d'origine, furent contraintes d'abandonner le pays (10). Arrivé à Dundalk, Édouard Bruce fut élu et couronné roi d'Irlande, malgré l'excommunication prononcée par le pape contre lui, ses fauteurs et ses adhérents (11). 1317

Mais son règne ne dura qu'une année, et il fut tué dans une bataille perdue contre des forces considérables envoyées d'Angleterre. Les troupes écossaises furent rappelées dans leur pays, et par degrés les Anglo-Normands reconquirent leur domination en Irlande, sans cependant pouvoir atteindre leurs anciennes limites du côté du nord. La

(1) Ancient Irish histories, p. 100. — Campion's Chronicle, p. 12.

(2) Collectanea de rebus hibernicis, t. II, p. 367 à 371.

(3) Ancient Irish histories, p. 48. — Harris's Hibernica, p. 85 à 97.

(4) Ibid.

(5) Pro eo quòd leges quibus utuntur Hibernici Deo abominales existunt. (Statuts d'Édouard Ier.)

(6) Rôles du parlement d'Angleterre, vingtième année de Henry VI.

(7) Harris's Hibernica, p. 101.

(8) Froissart, t. II, p. 185.

(9) In auxilium nostrum et juvamen. (Forduni Scoti Chronicon, t. II, p. 728.)

(10) Ancient Irish histories, p. 28.

(11) Voyez Rymer. Fœdera, t. II, p. 118.

1317 à 1531 province d'Ulster demeura en grande partie irlandaise, et le peu de familles normandes qu'on y remarqua depuis ces événements étaient pauvres, ou avaient fait amitié avec les indigènes. Les descendants mêmes du conquérant Jean de Courcy *dégénérèrent* par degrés (1). Malgré le peu de durée et le peu d'effet de la conquête d'Édouard Bruce, le souvenir en resta profondément gravé dans l'esprit du peuple irlandais. On attacha son nom à beaucoup de lieux où il n'était point passé, et des châteaux qu'il n'avait point bâtis reçurent le nom de château de Bruce, à peu près comme, dans le pays de Galles et au sud de l'Écosse, un grand nombre de ruines portent le nom d'Arthur.

Les choses étant retombées en Irlande dans le même état qu'auparavant, les indigènes ne firent plus de conquêtes sur les Anglo-Normands par les armes, mais ils en firent par les mœurs, et la dégénération continua. Les mesures prises contre ce mal, et qui consistaient, pour la plupart, en lois sur la manière de se divertir et de s'habiller, et dans la prohibition des étoffes les plus communes dans le pays, et par conséquent les moins coûteuses, causaient une gêne de tous les jours à la population anglaise établie en Irlande. Le sentiment de cette gêne rendait les Anglo-Irlandais encore plus attachés aux coutumes qu'on voulait leur faire quitter contre leur gré et la nature des choses. Quant aux Irlandais de race, l'action du gouvernement sur eux se bornait, en temps de paix, à des tentatives pour attirer en Angleterre les chefs et les princes, qui étaient en grand nombre, et pour obtenir que leurs fils fussent mis sous la garde et élevés dans l'hôtel du roi. On regardait comme une grande conquête de parvenir à leur donner du goût pour la pompe seigneuriale et les manières aristocratiques du temps : c'est ce qu'on appela d'abord la réforme, et plus tard la civilisation de l'Irlande.

Mais l'habitude de la familiarité entre personnes de conditions différentes était si enracinée dans ce pays, que les chevaliers anglo-normands, chargés de l'éducation des jeunes héritiers des anciens rois d'Érin, ne purent jamais leur faire quitter l'usage de manger à la même table que leurs bardes et leurs serviteurs, et de toucher la main à tout venant (2). Ceux des chefs irlandais qui, dans le quinzième et le seizième siècles, se firent donner des chartes de noblesse anglo-normande et les titres de comte ou de baron, ne gardèrent pas longtemps, pour la plupart, ces titres étrangers à leur langue et sans aucune relation avec l'histoire, les mœurs et l'ordre social de leur nation. Ils s'ennuyaient de les porter, aimant mieux être appelés, comme ci-devant, O'Neil, ou O'Brienn, au lieu de comte de Thomond, ou de Tyrone. S'ils n'y renonçaient pas d'eux-mêmes, souvent l'opinion publique les contraignait à rejeter ces signes d'alliance avec les ennemis du pays ; car elle avait des organes respectés et craints de tout Irlandais. 1317 à 1531

Ces organes de la louange ou du blâme populaires étaient les bardes, poëtes et musiciens de profession, dont l'autorité immémoriale était fondée sur la passion des Irlandais pour les vers et pour le chant. Ils formaient en Irlande une espèce de corps constitué dont on prenait l'avis dans les circonstances importantes ; et les devoirs d'un bon roi, selon d'anciennes maximes politiques, étaient d'honorer les bardes et de se conformer aux lois. Depuis l'invasion des Anglo-Normands, la corporation des bardes avait pris parti contre eux, et aucun ne s'était démenti dans son attachement à l'antique liberté du pays. Ils ne louaient guère dans leurs vers que les ennemis du gouvernement anglais, poursuivant de leurs satires mordantes quiconque s'était réconcilié avec lui et en avait accepté quelque faveur. Enfin ils plaçaient hardiment au-dessus des princes et des chefs amis des rois d'Angleterre les rebelles et les bandits, qui, par haine du pouvoir étranger, exerçaient le vol à main armée, et pillaient de nuit les maisons des *Saxons* (3). Sous ce nom, les indigènes comprenaient toute la population soit anglaise, soit normande, qui ne parlait point la langue erse, et qui probablement employa de bonne heure un langage mixte, composé de français et de vieux anglais. Ils n'accordaient le nom d'Irlandais qu'à eux-mêmes, ou à ceux qui avaient adopté leur idiome, tandis qu'en Angleterre on refusait le nom d'Anglais aux hommes de cette nation établis en Irlande ; on les appelait *Irois* en langue normande, et en langue anglaise *Irse*, ou *Irish ;* et la seule manière de les distinguer des véritables Irlandais était de donner à ces derniers le nom d'Irlandais sauvages, *Wilde Irish*.

La situation des Anglo-Irlandais, haïs par leurs voisins indigènes, et méprisés par leurs compatriotes d'outre-mer, était singulièrement difficile. Obligés de lutter contre l'action du gouvernement anglais, et en même temps de recourir à l'appui de ce gouvernement pour résister aux attaques de l'ancienne population, ils étaient tour à tour Irlandais contre l'Angleterre, et Anglais contre les habitants de race gallique. Cet embarras ne pouvait cesser que par la rupture du lien de dépendance qui les attachait à l'Angleterre, et par l'établissement complet de leur domination sur les indigènes. Ils

(1) Campion's History of Ireland, p. 75 à 79.
(2) Froissart.
(3) Spenser's State of Ireland, p. 11.—Campion's History, p. 20.

1317 à 1531 tendaient simultanément à ce double but, et, de leur côté, les indigènes tendaient aussi à se séparer de l'Angleterre, mais en reconquérant leur pays, et en se délivrant de toute autorité qui ne fût pas purement Irlandaise. Ainsi, quoique la politique des irlandais par conquête, et celle des Irlandais de race, fussent calculées naturellement dans des vues d'hostilité mutuelles, il y avait cependant un point commun où s'accordaient les dispositions de ces deux classes d'hommes; c'était le désir de rendre à l'Irlande son indépendance, comme État. Ces intérêts complexes, que le cours naturel des choses devait difficilement ramener à un ordre de relations plus simple, se compliquèrent encore davantage, au seizième siècle, par une révolution qui ajouta des germes de dissension religieuse aux anciens éléments d'hostilité politique.

1531 Lorsque le roi Henry VIII eut aboli, à son profit, la suprématie papale en Angleterre, la nouvelle réforme religieuse, établie sans difficulté sur la côte orientale de l'Irlande et dans les villes où l'on parlait anglais, fit peu de progrès dans l'intérieur du pays. Les Irlandais de race, même lorsqu'ils comprenaient l'anglais, étaient peu disposés à écouter les prédications faites en cette langue; et d'ailleurs les missionnaires envoyés d'Angleterre, suivant les instructions qu'ils avaient reçues, leur faisaient un article de foi de renoncer à leurs anciens usages et de prendre les mœurs des Anglais (1). L'aversion qu'ils avaient pour ces mœurs et pour le gouvernement qui voulait les leur imposer s'étendit ainsi à la réforme et aux réformés, qu'ils s'habituèrent à désigner par le simple nom de Saxons, *Sasson*. D'un autre côté, les familles normandes ou anglaises établies dans les lieux éloignés de la mer, et, en quelque sorte, hors de la portée de l'autorité, résistèrent aux tentatives que l'on fit pour leur persuader ou les forcer de changer de culte. Elles tinrent au catholicisme; ce qui forma entre elles et les Irlandais de nouveaux liens de sympathie. Ce changement eut aussi pour effet de rattacher aux affaires générales de l'Europe la querelle des indigènes de l'Irlande contre les fils de leurs envahisseurs, querelle jusque-là isolée comme le coin de terre où elle avait lieu. Elle devint dès lors une partie de la grande dispute du catholicisme contre le protestantisme; et les demandes de secours étrangers que fit la population de l'Irlande ne s'adressèrent plus seulement aux tribus de même origine qui peuplaient une partie de l'Écosse, mais aux puissances catholiques, telles que le pape et les rois d'Espagne et de France (2). 1531 à 1580

Les papes surtout, ces anciens ennemis de l'Irlande, qui avaient excommunié les indigènes armés pour conquérir leur patrie, devinrent pour eux des alliés constants, qu'ils aimèrent de cœur, comme ils aimaient tout ce qui leur donnait l'espoir de recouvrer leur indépendance. Mais la cour de Rome, qui, au seizième et au dix-septième siècles, n'avait guère plus d'affection pour l'Irlande que dans le temps où elle autorisait par ses bulles la conquête du roi Henry II, fit de cette île un foyer d'intrigues politiques entièrement étrangères à l'objet de son affranchissement. Au moyen de leurs nonces apostoliques, et surtout de l'ordre des jésuites, qui déploya, dans cette occasion, son habileté accoutumée, les papes réussirent à se former en Irlande un parti de catholiques purs, aussi ennemi des Irlandais de race devenus protestants, que des Anglais eux-mêmes, et détestant ces derniers, non comme usurpateurs, mais comme antipapistes. Dans les rébellions qui éclatèrent depuis cette époque, ce parti joua un rôle distinct de celui des catholiques irlandais, à qui de simples motifs de patriotisme avaient fait prendre les armes; il est facile de remarquer cette différence, même dans les entreprises où ces deux classes d'hommes agirent ensemble et de concert (3). 1580

A la faveur des troubles excités par les querelles de religion, et des encouragements que les puissances catholiques offraient aux révoltés de tous les partis, la vieille cause des Irlandais de race parut reprendre quelque force; leur énergie se réveilla, et les bardes chantèrent qu'une nouvelle âme était descendue dans Érin (4). Mais l'enthousiasme que font naître les dissensions religieuses s'était aussi communiqué aux Anglo-Irlandais réformés, et même aux habitants de l'Angleterre, qui, vers la fin du seizième siècle, allèrent servir dans les guerres d'Irlande avec plus d'ardeur que jamais, comme à une sorte de croisade protestante. Leur zèle fournit pour ces guerres à la reine Élisabeth plus d'argent et de troupes qu'aucun roi n'en avait obtenu avant elle. Reprenant avec de grands moyens et une grande activité, l'œuvre inachevée de la conquête, Élisabeth recouvra les provinces du nord et envahit celles de l'ouest, qui avaient résisté jusque-là. Tout ce territoire fut divisé en comtés,

(1) Collectanea de rebus hibernicis, p. 52, 53.

(2) Memoirs of the different Irish rebellions, by sir Richard Musgrave, t. I, p. 25, 28. — Cet ouvrage, composé en grande partie de pièces authentiques, offre un tableau complet des nombreuses révoltes arrivées en Irlande. L'auteur, l'un des agents du gouvernement dans les troubles de 1798, se montre, il est vrai, partial contre les Irlandais; mais cette partialité même confirme plus pleinement les faits qui sont à leur avantage.

(3) Sir Richard Musgraves Memoirs, etc., t. I, p. 73.

(4) Voyez Transactions of the Hibernian society of Dublin.

1580 à 1603 comme l'Angleterre, et administré par des Anglais, qui, voulant, comme ils le disaient, civiliser les *Irlandais-Sauvages*, les firent périr, par milliers, de faim et de misère.

Jacques Ier poursuivit l'ouvrage de cette civilisation, en s'emparant d'un grand nombre de chefs, et en les faisant juger à Londres pour crime de rébellion présente ou passée. Selon la vieille loi anglo-normande, ils furent condamnés à perdre leurs domaines, comme félons envers leur seigneur lige; et l'on eut soin de comprendre sous ce nom de domaines toute l'étendue de pays occupée par les clans qu'ils régissaient, attendu qu'en Angleterre les tenanciers de chaque seigneurie n'étaient que les fermiers du lord à des termes plus ou moins longs. Au moyen de cette assimilation forcée de deux ordres de choses entièrement différents, le roi Jacques confisqua en Irlande des cantons entiers, qu'il vendit par lots à des entrepreneurs de colonisation, appelés en anglais *adventurers*. Les clans dépossédés se réfugièrent dans les forêts et les montagnes, et en sortirent bientôt pour attaquer à main armée les nouvelles colonies anglaises; mais ils furent repoussés par des forces supérieures; et alors la province d'Ulster, qui avait été le principal théâtre de la guerre, fut déclarée forfaite, et tout titre de propriété annulé pour ses anciens habitants. On ne leur permit pas même d'emporter avec eux leurs meubles; et une compagnie de capitalistes s'établit à Londres pour exécuter sur un plan uniforme la colonisation de ce pays. Ils engagèrent un grand nombre de laboureurs et d'artisans écossais, qui s'embarquèrent à la pointe du Galloway et allèrent s'établir en Irlande, aux environs de Dery, qui devint, sous le nom de Londondery, une ville manufacturière: d'autres émigrés de la même nation passèrent successivement au nord de l'Irlande, et y formèrent une population nouvelle et un nouveau parti religieux; car ils étaient zélés presbytériens, et, sous le rapport de la croyance, également ennemis des anglicans et des catholiques.

1603 à 1625

1625 Les troubles survenus en Angleterre, au commencement du règne de Charles Ier, encouragèrent de nouveau le parti des vieux Irlandais et celui des papistes d'Irlande, d'abord parce que la lutte où le gouvernement s'engageait contre le peuple anglais diminuait ses moyens d'action à l'extérieur, et ensuite parce que le penchant marqué du roi pour le catholicisme semblait promettre aux catholiques son appui, ou du moins son assentiment. La faction purement religieuse s'insurgea la première, sous la conduite d'un Anglo-Irlandais, George Moor, contre ce qu'elle appelait la tyrannie des hérétiques. Elle obtint peu de succès, tant que la portion du peuple qui nourrissait contre les Anglais une haine politique se tint en repos, ou ne lui prêta point secours; mais dès que les Irlandais de race, conduits par Phélim O'Connor, eurent pris parti dans la guerre civile, cette guerre fut poussée plus vivement, et eut pour objet, non le triomphe des catholiques, mais l'extirpation de toutes les colonies étrangères, d'ancienne ou de nouvelle date. Les colons presbytériens de l'Ulster et les habitants anglicans des provinces de l'ouest furent attaqués dans leurs maisons, aux cris de Vive Érin! *Erin-go-Bragh!* et l'on porte à près de quarante mille le nombre des personnes qui périrent alors par différents genres de mort.

1625 à 1640

Le bruit de ce massacre fit une vive impression en Angleterre; et quoique la victoire obtenue par les hommes de race irlandaise fût un grand coup porté à la puissance du roi, le parlement l'accusa d'avoir contribué au massacre des protestants: il s'en défendit avec chaleur, et, pour écarter tout soupçon, envoya en Irlande des troupes qu'il eût voulu conserver en Angleterre pour le maintien de son autorité. Le parlement donna d'avance les terres des rebelles à ceux qui fournirent de l'argent pour les frais de la guerre. L'armée anglaise ne fit quartier à aucun Irlandais; on ne voulut pas même accepter la soumission de ceux qui offriraient de poser les armes; et le désespoir excité par ces représailles donna de nouvelles forces aux fanatiques de religion ou de patriotisme. Quoique avec des moyens militaires beaucoup moindres, ils résistèrent aux Anglais, et reconquirent sur eux la province d'Ulster, dont ils chassèrent beaucoup de familles de race écossaise. Redevenus ainsi maîtres de la plus grande partie de l'Irlande, ils formèrent un conseil d'adminisiration nationale, composé d'évêques, d'anciens chefs de tribus, de seigneurs féodaux d'origine anglo-normande, et de députés choisis dans chaque province par la population indigène (1).

1640

Lorsque la guerre civile eut éclaté entre le roi et le parlement d'Angleterre, l'assemblée nationale des Irlandais entretint des intelligences avec l'un et l'autre de ces deux partis, offrant de s'attacher à celui qui reconnaîtrait le plus entièrement l'indépendance de l'Irlande. Quelle que fût l'habileté diplomatique naturelle aux Irlandais, il était difficile qu'il s'opérât un rapprochement formel entre eux et les parlementaires; car ces derniers se montraient alors animés d'une grande haine contre les papistes: le roi s'accorda plus aisément et plus promptement avec les confédérés. Par un traité signé à Glamorgan, ils s'engagèrent à lui fournir dix mille hommes; et, en retour, il leur fit des concessions qui équivalaient

(1) Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc., t. I. p. 30.

1644 presque à l'abdication de sa royauté quant à l'Irlande. Cet accord ne tint pas; mais ce fut le roi qui le viola le premier, en y substituant une convention privée avec ceux des Anglo-Irlandais qui avaient épousé la querelle des royalistes d'Angleterre, et à la tête desquels se trouvait le duc d'Ormond. La masse des confédérés qui, ayant pour objet une séparation totale, n'était pas plus royaliste que parlementaire, resta en dehors de cette alliance; et même le parti papiste s'en trouva exclu, parce qu'on n'y avait stipulé que des intérêts politiques. Sous la conduite du nonce du pape, il s'unit plus étroitement que jamais au parti indigène, qui reconnaissait pour chef
1646 un homme du nom d'O'Neil; mais les intrigues du nonce et l'intolérance des prêtres, qui avaient pris un grand empire sur la multitude peu éclairée, brouillèrent encore une fois les affaires du peuple irlandais, par la confusion de la cause religieuse avec la cause patriotique. Quelques hommes d'un esprit ferme continuèrent seuls d'envisager ces deux inté-
1649 rêts d'une manière distincte; et, après la condamnation à mort de Charles Ier, ils entamèrent des négociations avec les fondateurs de la république (1), pendant que les anglicans et les presbytériens d'Irlande, s'unissant au duc d'Ormond, proclamaient la royauté de Charles II.

Les républicains alarmés firent partir pour l'Irlande leur plus grand homme de guerre, Olivier Cromwell, qui, dans l'ardeur de son zèle et l'inflexibilité de sa politique, fit à tous les partis une guerre d'extermination, et même entreprit d'achever totalement et pour toujours la conquête de l'île. Après avoir distribué à ses troupes, qui manquaient de solde, des terres enlevées aux rebelles, il renouvela sur un plus vaste plan la grande expropriation
1650 exécutée par Jacques Ier. Au lieu d'expulser les Irlandais, maison par maison, et village par village, ce qui leur donnait le moyen de se rassembler dans le forêts voisines, on assigna pour unique habitation à tous les indigènes, et aux Anglo-Irlandais catholiques, la province occidentale de Connaught. Tous reçurent l'ordre de s'y rendre, dans un délai fixé, avec leurs familles et leurs meubles; et quand ils y furent réunis, on forma autour d'eux un cordon de troupes, et l'on décréta la peine de mort contre quiconque le traverserait. L'immense étendue de terrain qui resta vacante fut vendue par le gouvernement à une société de riches capitalistes, qui la revendirent par lots à de nouveaux colons, ou à des entrepreneurs de colonies.

Ainsi s'éléva en Irlande, à côté des Irlandais de race, des anciens Anglo-Irlandais et des Écossais presbytériens, une quatrième population mal regardée par les premières, soit à cause de son ori- 1650
gine, soit à cause de la nouveauté de son établisse- à 1660
ment dans le pays. Il n'y eut entre elles aucune discorde sérieuse, tant que la république d'Angleterre resta puissante, sous le protectorat de Cromwell; mais, après sa mort, lorsque le gouvernement anglais tomba en anarchie, il se forma aussitôt en Irlande, pour la restauration des Stuart, un parti composé en majorité d'Anglo-Irlandais protestants ou catholiques, et seulement d'un petit nombre d'indigènes. La masse de ces derniers, ennemie par instinct de toute entreprise tendant à placer le pays sous la puissance d'un Anglais, loin de donner son adhésion au parti de Charles II, se mit en opposition ouverte, lorsqu'il s'agit de le proclamer roi de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. La dispute des Irlandais purs avec les royalistes s'échauffa au point que de part et d'autre on prit les armes, et qu'il y eut plusieurs rencontres; mais les amis des Stuart, qui réunissaient dans leur parti tous les colons anciens et nouveaux, l'emportèrent sur une population que le dernier gouvernement avait désorganisée et appauvrie.

Charles II, qui sentait que son rétablissement 1650
provenait de la lassitude des partis, évitant avec soin tout ce qui pourrait les ranimer, changea peu de chose en Irlande. Il résista en général aux de- 1685
mandes que faisaient les indigènes et les papistes pour rentrer dans leurs biens occupés par les soldats ou les nouveaux colons. Mais, sous le règne de son successeur Jacques II, qui était catholique, le parti catholique prit, à l'aide de l'autorité royale, un grand ascendant en Irlande. Tous les emplois civils et militaires furent donnés à des papistes, et le roi, qui doutait de l'issue de la lutte qu'il soutenait en Angleterre contre l'opinion publique, essaya d'organiser en Irlande une force capable de l'appuyer. Ce fut dans cette île qu'après sa déposition, il alla chercher un refuge; il réunit à Dublin un parlement composé de papistes et d'Irlandais indigènes. Ces derniers demandèrent au roi Jacques, préalablement à toute autre discussion, de reconnaître l'entière indépendance de l'Irlande; le roi s'y refusa, ne voulant abandonner aucune de ses anciennes prérogatives, et il offrit, comme moyen d'accommodement, de ne tolérer à l'avenir d'autre culte que le catholicisme. Mais les Irlandais, inébranlables dans leurs vues d'affranchissement politique, répondirent, par un message, que, puisqu'il se séparait de leur cause nationale, ils feraient leurs affaires sans lui (2). C'est au milieu de ces dissensions que le 1690
nouveau roi d'Angleterre, Guillaume III, descendit en Irlande avec des forces considérables, et gagna

(1) Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc., t. I, p. 30.

(2) Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc., t. I, p. 31-32.

1690 à 1725 sur les deux partis confédérés des vieux Irlandais et des papistes la bataille décisive de la Boyne.

La conquête de l'Irlande par Guillaume III fut suivie de confiscations et d'expropriations qui implantèrent encore dans l'île une nouvelle colonie anglaise, autour de laquelle se rallièrent les protestants zélés et tous les amis de la révolution, qui prenaient le titre d'orangistes (*Orange-men*). Toute l'administration des affaires publiques passa entre leurs mains, et les catholiques n'exercèrent plus le moindre emploi; mais les protestants qui les opprimaient furent opprimés eux-mêmes par le gouvernement d'Angleterre, comme l'avaient toujours été, depuis cinq siècles, les Anglais établis en Irlande. On gêna leur industrie et leur commerce par des prohibitions, et l'on ne permit que très-rarement au parlement irlandais de s'assembler. Sous la reine Anne, ce parlement fut privé du peu de droits qui lui restaient; et, comme pour atténuer ce tort aux yeux des anglicans, et les étourdir sur leur intérêt propre en flattant leur animosité religieuse, on persécuta individuellement les papistes. Il leur fut défendu d'acquérir des terres, ou des fermages à long terme, et même d'élever leurs enfants chez eux. Mais la communauté de souffrance, quoiqu'à un degré fort inégal, réunit dans une même opposition les protestants et les catholiques anglo-irlandais ou irlandais de race, qui formèrent un nouveau parti entièrement politique, sous le nom de parti des
1725 patriotes. Ils s'accordaient tous sur un point, la nécessité de rendre l'Irlande indépendante de l'Angleterre; mais les uns formaient ce désir en haine du gouvernement seul, et les autres en haine de la nation, ou, pour mieux dire, de la race anglaise. C'est ce que prouvent des satires composées au milieu du siècle dernier contre les enfants d'*Érin* qui apprenaient et parlaient l'anglais (1).

1750 à 1762 Le parti patriote se fortifia par degrés, et en vint plusieurs fois aux mains avec le parti anglais, sur le bruit, fondé ou non, qu'on avait dessein de supprimer définitivement le parlement d'Irlande. Vers le même temps, les grands propriétaires des comtés du sud et de l'est commencèrent à convertir en prairies leurs terres labourables, et à enclore les pâturages communs pour augmenter leur revenu par l'éducation des bestiaux. Ce changement agricole occasionna l'expulsion d'un grand nombre de petits fermiers, la ruine de beaucoup de familles pauvres, et une grande cessation de travail pour les journaliers, la plupart Irlandais de race et catholiques. Les laboureurs congédiés ou demeurés sans ouvrage, et ceux qui croyaient avoir autant de droit que le seigneur lui-même sur les terrains où, de 1750 à 1762 temps immémorial, ils avaient fait paître leurs moutons, se rassemblèrent en troupes, et s'organisèrent. Armés de fusils, de sabres, de pistolets, et précédés de cornemuses, ils parcouraient le pays, brisant les clôtures, mettant à contribution les protestants, et enrôlant les catholiques dans leur association, qui prenait le nom de société des *Enfants blancs* (White Boys), à cause d'une souquenille blanche qu'ils portaient tous comme signe de ralliement (2). Plusieurs personnes d'origine irlandaise, ayant quelque fortune, entrèrent dans cette association, qui négociait, à ce qu'il paraît, avec le roi de France et le fils du Prétendant, Charles-Édouard, lorsque ce dernier fut défait à Culloden. On ne sait pas précisément quels étaient leurs projets politiques; il est probable qu'ils auraient agi de concert avec l'expédition française que devait commander M. de Conflans (3); mais, quand la France y eut renoncé, les efforts des *Enfants blancs* se bornèrent à une petite guerre contre les agents de l'autorité royale.

Dans les comtés du nord, une autre association se forma sous le nom de *Cœurs de chêne* (Hearts of Oak); ceux qui en étaient membres portaient, pour se reconnaître, une branche de chêne à leurs chapeaux: des fermiers, évincés à l'expiration de leurs baux, s'unirent et s'armèrent aussi, sous le nom de *Cœurs d'acier* (Hearts of Steel); et enfin une société plus étroitement liée parut dans les provinces du sud, sous le nom d'*Enfants du droit* (Right Boys). Tous ceux qui s'y affiliaient juraient de ne payer de dîme à aucun prêtre, même catholique, et de n'obéir aux ordres de personne, excepté à ceux d'un chef mystérieux appelé le *Capitaine Droit* (Captain Right) (4). Ce serment était si bien 1761 observé que, dans beaucoup de lieux, les officiers du gouvernement ne purent trouver, à aucun prix, des hommes pour exécuter les jugements rendus contre les *Enfants du droit*.

Pendant que la lutte de ces diverses associations 1771 à 1780 contre l'autorité civile et militaire occasionnait dans le pays une foule de désordres et de brigandages, quelques propriétaires et des jeunes gens de familles riches et protestantes imaginèrent de former, sous le nom de *volontaires* (volunteers), une contre-association dans le seul but de maintenir la paix publique; ils s'équipèrent, à leurs frais, d'armes et de chevaux, et firent des patrouilles, de nuit et de jour, dans les lieux où il y avait du trouble. La rupture de l'Angleterre avec ses colonies de l'Amérique septentrionale venait de lui attirer une déclaration

(1) Transactions of the Hibernian society of Dublin.
(2) Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc., t. I, p. 36.
(3) Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc., t. I, p. 38.
(4) Ibid., p. 53.

1775 à 1780 de guerre de la part de la France, de l'Espagne, et de la Hollande. Toutes les troupes employées en Irlande furent rappelées, et ce pays resta exposé aux agressions de trois puissances ennemies et des corsaires qu'elles avaient en mer. Les grands propriétaires anglo-irlandais firent à ce sujet de vives réclamations auprès du ministère, qui leur répondit : « Si vous voulez être en sûreté, armez-vous et dé- « fendez-vous vous-mêmes. »

La classe riche profita avec beaucoup de zèle de cette autorisation. Les compagnies de volontaires qui s'étaient formées précédemment servirent de modèle et de noyau pour l'organisation d'un corps de milices nationales, qui, sous le même nom, s'éleva bientôt au nombre de quarante mille hommes. Comme il était composé, en presque totalité, d'Anglo-Irlandais protestants, le gouvernement en eut peu de défiance, et lui fit présent d'une grande quantité d'armes et de munitions de guerre. Ceux qui conçurent la première idée de cette grande association militaire n'avaient d'autre objet que la défense du sol irlandais contre les ennemis de l'Angleterre; mais l'Irlande était si malheureuse, toutes les classes d'hommes y éprouvaient tant de vexations, que, dès l'instant où les volontaires sentirent leur force, ils résolurent de l'employer à rendre meilleure, s'il était possible, la situation du pays. Il se développa entre eux un nouvel esprit de patriotisme qui embrassait dans une même affection tous les habitants de l'île, sans distinction de race ni de culte. Les catholiques qui voulaient entrer dans l'association des volontaires y étaient reçus avec empressement, et on leur distribuait des armes, malgré l'ancienne loi qui réservait aux seuls protestants la faculté d'en avoir. Les soldats anglicans donnaient le salut militaire et portaient l'arme aux aumôniers des régiments catholiques (1); des moines et des ministres de l'église réformée se prenaient la main et se faisaient fête mutuellement.

Dans chaque province, les volontaires tinrent des conciliabules politiques, qui s'accordèrent tous à envoyer queques députés pour former une assemblée centrale, avec plein pouvoir d'agir comme représentant de la nation irlandaise (2). Cette assemblée, réunie à Dublin, prit différentes résolutions, toutes fondées sur le principe que le parlement anglais n'avait aucun droit de faire des lois pour l'Irlande, et que ce droit résidait tout entier dans le parlement irlandais. Le gouvernement, tout occupé de la guerre contre les nouveaux États-Unis d'Amérique, et n'ayant aucune force capable de contre-balancer en Irlande l'organisation des volontaires, reconnut, par un bill passé en 1783, 1783
l'intégrité des droits législatifs des deux chambres irlandaises. L'*habeas corpus*, ou la garantie de tout sujet anglais contre une détention illégale, fut même, pour la première fois, introduit en Irlande. Mais ces concessions forcées étaient loin d'être faites de bonne foi; et dès que la paix eut été conclue, en 1784, les agents du ministère com- 1784
mencèrent à parler aux volontaires de se dissoudre comme inutiles, et à ordonner, suivant la loi, le désarmement des catholiques. Plusieurs régiments déclarèrent qu'ils ne quitteraient leurs armes qu'avec la vie; et les protestants, souscrivant à cette déclaration, firent publier que leurs sous-officiers et leurs propres armes seraient à la disposition de tout Irlandais qui voudrait s'exercer aux manœuvres militaires (3).

Cet esprit de tolérance mutuelle fut considéré 1784 à
comme extrêmement redoutable par le gouverne- 1789
ment anglais, et il employa toute sa politique à le détruire et à réveiller les anciennes haines de religion et de nation. Il y réussit jusqu'à un certain point, en mettant obstacle à la réunion des assemblées politiques et des clubs de volontaires, et en effrayant ou en séduisant beaucoup de membres de cette société. Les plus riches désertèrent les premiers, parce qu'ils étaient en général plus circonspects et moins passionnés que les gens de condition inférieure. Privée de ses anciens chefs, l'association tomba dans une sorte d'anarchie, et l'influence des hommes peu éclairés s'y fit sentir par l'oubli graduel du grand principe de nationalité qui, un moment, avait effacé toutes les distinctions de partis. A la suite de quelques rixes individuelles, les plus fanatiques d'entre les protestants commencèrent, dans certains cantons, à désarmer de force les papistes. Il se formèrent, pour cet objet, en société, sous le nom d'*Enfants du point du jour* (Peep-of-day Boys), parce que c'était en général à cette heure qu'ils faisaient leurs descentes dans les maisons des catholiques.

Ceux-ci, pour se garantir de leurs violences, formèrent, sous le nom de *Défenseurs* (Defenders), une contre-association qui ne se bornait pas toujours à la défense, et attaquait les protestants par représailles. Elle se recruta graduellement de tous les catholiques qui se retiraient de la société des volontaires, dont la dissolution devint complète dans toutes les provinces, excepté à Dublin, où elle se conserva comme institution de police municipale. La société des Enfants du point du jour n'ayant, à ce qu'il paraît, aucun grand objet poli-

(1) Sir Richard Musgrave's Memoirs, on the different Irish rebellions, t. I, p. 56.

(2) Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc., t. I, p. 54.

(3) Ibid., p 58.

1784 à 1789 tique, se bornait à des vexations partielles contre ses antagonistes ; mais les Défenseurs, en majorité de race irlandaise, prirent pour esprit de corps l'aversion instinctive des indigènes de l'Irlande contre les colons étrangers. Soit souvenir d'une ancienne alliance, soit conformité de caractère et de mœurs, les Irlandais de race avaient pour les Français plus de penchant que pour aucune autre nation ; les chefs des *Défenseurs,* qui, pour la plupart, étaient prêtres ou moines, entretinrent des intelligences avec le cabinet de Versailles, dans les années qui précédèrent la révolution de France.

1789 Cette révolution frappa vivement les plus patriotes d'entre les Irlandais de toutes les sectes. Il y avait alors à Dublin un comité catholique, formé de personnes riches et de prêtres de cette religion qui se chargeaient de transmettre au gouvernement les plaintes et les réclamations de leurs coreligionnaires. Jusque-là ils s'étaient bornés à d'humbles suppliques, accompagnées de protestations de dévouement et de loyauté; mais tout à coup, changeant de langage, la majorité des membres du comité catholique décida qu'il était urgent de revendiquer, comme un droit naturel, l'abolition des lois contre le catholicisme, et d'inviter tous les catholiques à s'armer pour l'obtenir. Dans le même temps, il se forma à Belfast, dans la province d'Antrym, pays habité par les colons écossais introduits en Irlande sous Jacques Ier, un club presbytérien, dont l'objet spécial était de s'occuper de l'état politique de l'Irlande et des moyens de le réformer. Le comité de Dublin ne tarda pas à proposer à ce club une alliance fondée sur la communauté d'intérêt et d'opinion, et les présidents de ces deux assemblées, dont l'un était prêtre catholique et l'autre ministre calviniste, entretinrent une correspondance politique. Ces relations amicales devinrent le fondement d'une nouvelle association, celle des *Irlandais-unis,* dont l'objet était de rallier, une seconde fois, dans un même parti tous les habitants de l'île. Il s'établit dans beaucoup de villes, et surtout dans celles de l'est et du sud, des clubs d'*Irlandais-unis*, tous organisés sur le même modèle, et régi par des statuts semblables. Les différents partis, réunis dans cette nouvelle alliance, se firent des concessions mutuelles : les catholiques publièrent une explication de leur doctrine, et le désaveu de toute hostilité contre les autres sectes chrétiennes ; la plupart même firent l'abandon formel de toute prétention sur les terres enlevées, en différents temps, à leurs ancêtres.

Ainsi le grand ressort de la domination anglaise en Irlande était brisé par la réconciliation de toutes les classes d'habitants ; le gouvernement prit 1790 à 1790 des mesures vigoureuses contre ce qu'il appelait d'un mot nouveau, l'esprit révolutionnaire. L'*habeas corpus* fut suspendu ; mais l'association des Irlandais-unis n'en continua pas moins de se recruter dans toutes les provinces, et d'entretenir des rapports d'amitié avec la nation qui invitait toutes les autres à se rendre libres comme elle. La fête de la Fédération française fut célébrée à Dublin le 14 juillet 1790, et dans le cours de 1791, beaucoup d'adresses furent envoyées de toutes les parties de l'Irlande à l'assemblée constituante (1). Lorsque les rois coalisés à Pilnitz eurent déclaré la guerre à la France, les *Irlandais-unis* de Belfast votèrent des secours d'argent pour les armées françaises, et la même société provoqua dans plusieurs villes des réjouissances publiques au moment où l'on apprit la retraite du duc de Brunswick (2). En général, le patriotes irlandais s'étudiaient à suivre et à imiter le mouvement de la révolution française. Ils établirent une garde nationale, à l'instar de celle de France ; et les soldats de ce corps, habillés et armés par souscription, prirent l'habitude de se 1793 saluer entre eux par le nom de citoyen. En 1793, ils devinrent tous républicains de langage et de principes : anglicans, calvinistes et papistes se réunirent dans cette opinion ; et l'archevêque catholique titulaire de Dublin, dans une de ses lettres pastorales, essaya de prouver, par l'exemple des républiques italiennes du moyen âge, que les catholiques étaient les créateurs de la démocratie moderne (3).

Le mauvais succès de la révolution française porta 1793 à 1795 un grand coup à la puissance des Irlandais-unis, en diminuant leur propre confiance dans l'infaillibilité de leurs principes, et en prêtant une sorte d'autorité aux accusations de leurs ennemis. Le ministère anglais saisit l'instant où se manifestait cet ébranlement de l'opinion, pour faire aux catholiques une concession qu'il avait refusée jusqu'alors. Il leur rendit la faculté d'élever leurs enfants, et l'exercice d'une partie de leurs droits politiques : ce qui devait lui fournir le moyen de présenter aux papistes l'union irlandaise comme désormais inutile pour eux, et, s'ils continuaient à s'agiter, de les rendre odieux aux autres sectes, en leur imputant le dessein secret d'exterminer les protestants. Des bandes de *Défenseurs* qui parcouraient encore quelques provinces accréditèrent ces imputations ; et les anglicans du Connaught, que leur petit nombre au milieu des Irlandais de race rendait plus faciles à effrayer, s'armèrent spontanément vers l'année 1795, et s'organisèrent en associations sous le nom d'*Orangemen*, orangistes. Leur dogme politique était le

(1) Sir Richard Musgrave's Memoirs. — Gordon's History of Ireland, t. I, p. 138.

(2) Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc. t. I, p. 135.

(3) Ibid., p. 147.

1793 à 1795 maintien rigoureux de l'ordre de choses établi par Guillaume III, et de toutes les lois oppressives portées, depuis son règne, contre les catholiques et les hommes de race irlandaise. Ils déployèrent, dès le commencement de leur organisation, un fanatisme qui les rendit redoutables à ceux d'entre leurs voisins qui différaient avec eux de croyance ou d'origine : près de quatorze cents familles catholiques émigrèrent, vers le sud et vers l'est, pour échapper à cette nouvelle persécution.

1795 Quelques actes de cruauté commis par les orangistes envers les catholiques excitèrent contre eux une grande haine, et l'on mit sur leur compte toutes les violences exercées par les agents militaires et civils du gouvernement, comme la torture infligée aux suspects, et la destruction des imprimeries. Un homme accusé d'*orangisme* devenait, par cela seul, l'objet de la vengeance populaire; et comme cette accusation était vague, il était facile aux malintentionnés de s'en servir pour sacrifier qui ils voulaient; tout protestant pouvait craindre de l'encourir. Le lien de l'union irlandaise se trouvait singulièrement affaibli par cette haine et cette défiance mutuelles des deux partis religieux; pour y remédier par une organisation plus compacte, on substitua à l'association patente une affiliation secrète, fondée sur le serment et sur l'obéissance passive à des chefs, dont les noms n'étaient connus que d'un petit nombre des associés. La société était partagée en petites réunions communiquant entre elles par le moyen de comités supérieurs, formés de députés pris dans leur sein. Il y en avait de cantonaux et de provinciaux; et au-dessus de ces comités se trouvait un *directoire* de cinq membres, qui régissait toute l'union, composée de près de cent mille hommes. Les chefs supérieurs et inférieurs formaient une hiérarchie militaire avec les grades de lieutenant, capitaine, chef de bataillon, colonel, général et généralissime; tout affilié ayant quelque fortune devait se munir, à ses frais, d'armes à feu, de poudre et de balles. On distribuait par souscription, à ceux qui étaient pauvres, des piques, dont les membres de l'union, ouvriers en fer et en bois, fabriquèrent promptement un grand nombre. Ce nouveau plan d'organisation s'exécuta en 1796 dans les provinces de Munster, de Leinster et d'Ulster; mais celle de Connaught demeura en retard, à cause de la vigilance des orangistes et de l'appui qu'ils prêtaient aux agents de l'autorité (1).

Parmi les hommes que l'union irlandaise reconnaissait comme ses chefs supérieurs, il s'en trouvait d'origine et de religion différentes : Arthur O'Connor, qui passait dans l'opinion populaire pour descendre du dernier roi de toute l'Irlande; lord Édouard Fitz Gérald, que son nom rattachait encore à la vieille famille normande des fils des Gérauld; le père Quigley, Irlandais de naissance et papiste zélé; enfin Théobald Wolf-Tone, avocat, d'origine anglaise, professant les opinions philosophiques du dix-huitième siècle. Des prêtres de toutes les communions étaient membres de la société; en général, ils y occupaient des grades élevés, mais ils ne montraient point de jalousie entre eux, ni même de méfiance contre les doctrines peu religieuses de quelques-uns des affiliés. Ils invitaient leurs paroissiens à beaucoup lire, et toute espèce de livres, à former des réunions de lecture chez les maîtres d'école ou dans les granges. Quelquefois on voyait les ministres d'un culte aller prêcher dans les églises de l'autre; un auditoire composé par moitié de catholiques et de calvinistes écoutait avec recueillement le même sermon, et recevait ensuite à la porte de l'église une distribution de brochures philosophiques, telles que l'*Age de la Raison*, de Thomas Payne, imprimé à Belfast à un très-grand nombre d'exemplaires (2). 1795 à 1796

Cette tendance à subordonner ses habitudes ou sa croyance particulière au but ou aux ordres de l'union se faisait remarquer dans le bas peuple par une abstinence totale de liqueurs fortes, difficile à supporter sous un climat humide et froid. Le directoire la recommanda, en 1796, à tous ses subordonnés, afin que chacun cessât de payer au gouvernement anglais les taxes mises sur les boissons (3); et vers la fin de cette même année, il annonça, par des circulaires imprimées, l'arrivée prochaine d'une flotte française. En effet quinze mille hommes, partis de France sous la conduite du général Hoche, arrivèrent dans la baie de Bantry; mais une tempête, qui dispersa leurs vaisseaux, empêcha le débarquement. 1796

Cet incident imprévu et la lenteur du Directoire exécutif de France à préparer une seconde expédition donnèrent au gouvernement anglais le loisir de travailler activement à la ruine de l'union irlandaise. On fit, plus fréquemment que jamais, des visites de jour et de nuit chez les personnes suspectes. Dans les lieux où l'on supposait qu'il y avait des armes cachées, on forçait les habitants à les découvrir, en les soumettant, s'ils refusaient de répondre, à plusieurs genres de tortures : les plus ordinaires étaient de pendre à demi, de fouetter jusqu'à l'excoriation, et d'arracher les cheveux et la peau de la tête au moyen d'une calotte de poix. Les Irlan- 1796 à 1798

(1) Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc., t. I, p. 157.
(2) Ibid., p. 224.
(3) Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc., tome I, p. 286.

1798 dais, poussés à bout par ces cruautés, résolurent de commencer l'insurrection sans attendre l'arrivée des Français ; on fabriqua des piques, et l'on fondit des balles avec une nouvelle activité. Le gouvernement s'aperçut de ces dispositions, parce que de grands arbres, dans le voisinage des villes, étaient coupés et enlevés de nuit, que les gouttières de plomb disparaissaient de toutes les maisons, et que les catholiques se rendaient plus fréquemment que de coutume à l'église et au confessionnal (1). Mais, malgré ce surcroît de zèle, leur bonne intelligence avec les protestants ne cessait point ; un homme qui, au commencement de 1798, fut exécuté à Carikfergus, comme agent des Irlandais-unis, marcha au supplice, accompagné d'un moine et de deux ministres presbytériens.

Dans cette situation des choses et des esprits, l'un des délégués de la province de Leinster à l'union irlandaise, sans être pressé d'aucun danger imminent, ni gagné par des offres considérables, mais pris subitement d'une sorte de terreur panique, alla dénoncer à un magistrat de Dublin, partisan du gouvernement, le lieu où le comité dont il était membre devait tenir une de ses séances. Sur cette information, on saisit treize personnes, et beaucoup de papiers qui en compromirent d'autres. Il y eut de nombreuses arrestations; et, quatre jours après, un rassemblement de plusieurs milliers d'hommes, armés de fusils et de piques, se forma à quelques milles de Dublin, et marcha contre la ville (2).

C'était le commencement de l'insurrection des Irlandais-unis, qui s'étendit un moment sur tout le pays entre Dublin et les montagnes de Wiklow, interceptant toute communication entre la capitale et les provinces du sud. Les précautions de défense prises à Dublin, où il y avait beaucoup d'artillerie, mirent cette ville à couvert de l'attaque des insurgés ; mais plusieurs autres moins considérables tombèrent en leur pouvoir. Le premier combat qu'ils soutinrent en campagne contre les troupes royales eut lieu sur la colline de Tarra, où s'était tenue, dans les anciens temps, l'assemblée générale du peuple irlandais. Les bataillons des Irlandais-unis avaient des drapeaux verts, sur lesquels était peinte une harpe surmontée, au lieu de couronne, d'un bonnet de liberté, avec les mots anglais *Liberty or death*, ou la devise irlandaise *Erin go bragh*. Ceux qui étaient catholiques portaient sur eux, en allant au combat, des absolutions signées d'un prêtre, et sur lesquelles était dessiné un arbre de liberté ; on trouvait fréquemment dans les poches des morts des livres de litanies, avec des traductions des chansons républicaines de France (3). 1798

Les prêtres catholiques, qui avaient presque tous des grades dans l'armée des insurgés, employaient leur influence à empêcher que les protestants qui n'étaient pas membres de l'union, mais contre lesquels elle n'avait aucun grief politique, fussent maltraités. Ils en sauvèrent plusieurs sur le point d'être victimes du fanatisme qui animait les derniers rangs de l'armée, et leur mot habituel était : *Ce n'est point une guerre de religion*. Quels que fussent d'ailleurs leurs excès, les insurgés respectèrent toujours les femmes (4) ; ce que ne faisaient point les orangistes, ni même les officiers de l'armée anglaise, malgré leurs prétentions à l'honneur et aux belles manières. Ces militaires, qui reprochaient amèrement aux rebelles le meurtre d'un seul prisonnier, remettaient les leurs sans aucun scrupule entre les mains du bourreau, parce que, disaient-ils, c'était la loi. Il y eut des provinces entières en révolte, où pas un protestant ne fut tué ; mais aucun des révoltés, pris les armes à la main, n'obtint sa grâce ; aussi les chefs des Irlandais-unis disaient-ils énergiquement : Nous nous battons la corde au cou.

Selon les instructions du directoire irlandais, l'insurrection aurait dû commencer le même jour et à la même heure dans toutes les villes ; mais l'arrestation des chefs, en forçant les personnes compromises d'éclater, pour n'être pas prévenues, détruisit le concert, qui seul pouvait assurer le succès de cette périlleuse entreprise. Le mouvement ne s'opéra que de proche en proche ; et les affiliés éloignés de Dublin, ayant le temps de réfléchir, suspendirent leur coopération active, attendant, pour se déclarer, que l'insurrection eût atteint certaines limites territoriales. En très-peu de temps elle s'étendit jusqu'à Wexford, où fut installé un gouvernement provisoire, sous le nom de directoire exécutif de la république irlandaise. On arbora le drapeau vert sur les arsenaux et les édifices publics, et quelques petits bâtiments furent armés en course sous le pavillon des insurgés (5). Ils établirent près de Wexford, sur une colline appelée Vinegar-Hill, un camp retranché qui devint leur quartier général. Ils y avaient quelque artillerie ; mais manquant entièrement de pièces de campagne, ils étaient forcés, pour pénétrer dans les villes, de s'élancer à la course contre le canon de l'ennemi, et mettaient souvent de la gaieté dans ce genre de combat, le plus meurtrier de tous (6). A l'attaque de Ross, dans le comté de Cork, une pièce de gros calibre,

(1) Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc., t. I, p. 248.
(2) Ibid., p. 152
(3) Ibid., p. 531.
(4) Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc., t. I, p. 545.
(3) Ibid., p. 506.
(5) Ibid.

1798 placée à l'une des portes, tirait à mitraille et arrêtait les assaillants, lorsqu'un homme, se jetant en avant de tous les autres, arriva jusqu'à la bouche de la pièce, et y enfonça le bras en criant : « A « moi, enfants, je lui ferme la bouche (1). »

Les chefs des insurgés, pensant que la prise de la capitale déterminerait toutes les villes qui hésitaient encore, tentèrent sur Dublin une attaque si hardie, qu'elle pouvait sembler désespérée; elle échoua complétement, et ce premier mauvais succès fut fatal à la cause irlandaise. Bientôt, une bataille perdue près de Wiklow fit retomber cette ville aux mains des troupes royales, et dès lors le découragement et la division se mirent dans les rangs des patriotes : ils accusaient leurs chefs et refusaient d'obéir, pendant qu'une armée anglaise s'avançait à marches forcées contre le camp de *Vinegar-Hill*. A l'aide de son artillerie, elle débusqua les insurgés, dont la plupart n'étaient armés que de piques, et, les poursuivant dans la direction de Wexford, elle les obligea d'évacuer cette ville, où la nouvelle république périt après un mois d'existence. Les Irlandais firent une sorte de retraite régulière, de colline en colline; mais, comme ils n'avaient point de canons, ils ne pouvaient s'établir nulle part, et le manque de vivres les força bientôt à se débander. On tortura les prisonniers pour les forcer à déclarer les noms de leurs chefs; mais on ne put leur faire dénoncer que ceux qui étaient déjà morts ou prisonniers (2). Ainsi finit l'insurrection de l'est et du sud, et pendant ses derniers moments il en éclata une autre dans le nord parmi les presbytériens de race écossaise.

Cette population, en général plus éclairée que les catholiques, avait dans les idées plus de calme et de fixité. Elle attendit pour agir que la nouvelle de la révolte du sud fût complétement confirmée. Mais le retard occasionné par cette circonspection donna le temps au gouvernement de prendre ses mesures; et lorsque le soulèvement éclata par l'attaque d'Antrym, cette ville avait reçu, pour sa défense, de l'infanterie, de la cavalerie, des canons et des obusiers. Les presbytériens, auxquels s'était joint un certain nombre de catholiques d'origine anglaise ou irlandaise, attaquèrent par trois côtés, n'ayant pour toute artillerie, qu'une pièce de six livres de balles, en si mauvais état, qu'elle ne put tirer que deux coups, et une autre sans affût qu'ils avaient montée à la hâte sur un tronc d'arbre et deux petites roues de charrette. Un moment ils furent maîtres de la ville et d'une partie de l'artillerie anglaise : mais de nouveaux renforts arrivés de Belfast les forcèrent à se retirer, pendant que quinze cents hommes, postés sur la route de Dery, interceptaient les secours qu'ils attendaient de ce côté. 1798

L'insurrection éclata avec plus de succès dans le comté de Down, où les Irlandais, après avoir battu les troupes royales, établirent, près de Ballinahinck, un camp à l'instar de celui de *Vinegar-Hill*. Là fut livrée une bataille décisive, où les insurgés furent défaits, quoiqu'ils se fussent approchés des batteries anglaises jusqu'à mettre la main sur les pièces. Les soldats royaux reprirent Ballinahinck et châtièrent cette ville en la brûlant. Belfast, qui avait été en quelque sorte le foyer moral de l'insurrection, resta au pouvoir du gouvernement, et cette circonstance fit sur les insurgés du nord la même impression que l'attaque infructueuse de Dublin avait produite sur les autres. Leur découragement fut accompagné des mêmes symptômes de division : des bruits faux ou exagérés sur les cruautés commises par les catholiques contre les protestants des provinces méridionales, alarmèrent les presbytériens, qui se croyaient trahis, pensant que la lutte patriotique où ils s'étaient engagés dégénérait en guerre de religion; ils acceptèrent une amnistie, après laquelle leurs principaux chefs furent mis en jugement et condamnés à mort (3).

La victoire du gouvernement anglais sur les insurgés de Leinster et d'Ulster détruisit l'union irlandaise et, en partie, son esprit; les hommes de secte et d'origine différentes n'avaient plus guère de commun que leur dégoût de l'état actuel des choses et l'espoir d'une descente des Français. A la nouvelle des derniers soulèvements, le Directoire exécutif de France avait enfin cédé aux instances des agents irlandais, et leur avait promis quelques troupes qui débarquèrent dans l'ouest, un mois après que tout était fini au nord, à l'est et au sud. C'étaient environ quinze cents hommes de l'armée d'Italie et de celle du Rhin, commandés par le général Humber. Ils entrèrent à Killala, petite ville du comté de Mayo, et après avoir fait prisonniers tous les Anglais de la garnison, ils y arborèrent le drapeau vert des Irlandais-unis. Le général promettait, dans ses proclamations, une constitution républicaine sous la protection de la France, et il invitait les habitants, sans distinction de culte, à se joindre à lui. Mais, dans ce pays où avaient pris naissance les premières sociétés d'orangistes, les protestants étaient, en général, ennemis fanatiques des papistes et dévoués au gouvernement : peu d'entre eux se rendirent à l'appel des Français, et la plupart se cachèrent ou prirent la fuite. Les catholiques, au contraire, vinrent en grand nombre, et malgré tout ce qu'on disait alors de l'irréligion des Français, les prêtres n'hésitèrent

(1) Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc., tom. I, p. 507.

(2) Sir Richard Musgrave's Memoirs, etc., t. I, p. 524.

(3) Ibid., p. 80 à 100.

1798 pas à se déclarer pour eux, et encouragèrent de tout leur pouvoir leurs paroissiens à prendre les armes. Plusieurs de ces ecclésiastiques avaient été chassés de France par les persécutions révolutionnaires, et ceux-là ne montrèrent pas plus de répugnance que les autres à fraterniser avec les soldats (1). L'un d'entre eux alla jusqu'à offrir sa chapelle pour y établir un corps de garde. On composa de nouvelles chansons patriotiques, où les mots français *ça ira, en avant!* étaient mêlés, dans des vers anglais, à d'anciens refrains irlandais.

Les Français et leurs alliés marchèrent vers le sud, et à leur entrée à Ballina, trouvant sur la place un homme pendu au gibet pour avoir distribué des proclamations, tous les soldats, l'un après l'autre, donnèrent au cadavre l'accolade républicaine. La première rencontre eut lieu près de *Castlebar*, où les troupes anglaises furent complétement défaites, et, la nuit qui suivit cette bataille, des feux allumés sur toutes les hauteurs donnèrent le signal de l'insurrection aux habitants du pays situé entre Castlebar et la mer. Le plan des Français était de marcher sur Dublin le plus rapidement possible, en ramassant sur leur route les volontaires irlandais; mais la mauvaise intelligence qui régnait entre les protestants et les catholiques de l'ouest rendit le nombre de ces volontaires beaucoup moindre qu'il n'eût été dans les provinces orientales.

Pendant que les quinze cents hommes du général Humber avançaient dans le pays, sans que l'insurrection s'étendît à mesure, et qu'ainsi leur position devenait de plus en plus difficile, trente mille hommes de troupes anglaises marchaient contre eux de différents points (2). Le général manœuvra longtemps pour les empêcher de se réunir; mais, forcé de livrer à Ballinamuch un combat décisif, il capitula pour lui et pour sa troupe, sans rien obtenir en faveur des insurgés, qui firent seuls leur retraite sur Killala, où ils essayèrent de se défendre. Ils ne purent tenir ce poste; la ville fut prise et pillée par les troupes royales, qui, après avoir massacré un grand nombre d'Irlandais, dispersèrent les autres dans les montagnes et les forêts voisines. Quelques-uns s'y maintinrent par bandes, et continuèrent la guerre sous forme de brigandage; d'autres, pour se dérober aux poursuites judiciaires, vécurent dans des cavernes dont ils ne sortaient jamais, et où leurs parents leur apportaient à manger (3). La plupart de ceux qui ne purent se cacher de la sorte furent pendus ou fusillés.

Au milieu de la désunion des différentes sectes et des différents partis irlandais, leur vieille haine contre le gouvernement anglais continua de se manifester par l'assassinat des agents de l'administration dans les lieux où l'insurrection avait éclaté, et dans les autres par des révoltes partielles qui éclatèrent un an plus tard (4). En général, toutes les classes de la population avaient les yeux fixés sur la France : les victoires des Français leur causaient de la joie, et celles des Anglais du chagrin. Leur espoir était que la France ne ferait point de paix avec l'Angleterre sans stipuler expressément l'indépendance de l'Irlande : ils le conservèrent jusqu'à l'époque du traité d'Amiens; mais la publication des clauses de ce traité causa parmi eux un abattement universel. Deux mois après la conclusion de la paix, beaucoup d'hommes refusaient encore d'y croire, et disaient avec impatience : Serait-il possible que les Français fussent devenus orangistes (5)? Le ministère anglais profita du découragement général pour resserrer le lien politique entre l'Irlande et l'Angleterre par l'abolition de l'ancien parlement irlandais. Quoique ce parlement n'eût jamais fait beaucoup de bien au pays, les hommes de tous les partis y tenaient comme à un dernier signe d'existence nationale, et le projet d'unir l'Angleterre et l'Irlande sous une seule législature déplut à ceux-là même qui avaient aidé le gouvernement contre les insurgés de 1798. Ils joignirent leur mécontentement à celui du peuple, et s'assemblèrent pour faire des remontrances; mais leur opposition n'alla pas plus loin. 1798 à 1802

Il n'y a plus qu'un seul parlement pour les trois royaumes unis, et c'est de cette assemblée, en immense majorité composée d'Anglais, que l'Irlande attend des mesures et des lois qui aient le pouvoir de la pacifier. Après bien des années de vaines sollicitations, après bien des menaces de soulèvement, une de ses nombreuses plaies vient d'être fermée par l'émancipation des catholiques. Ils ont obtenu la faculté d'exercer des fonctions publiques et de siéger dans les deux chambres du parlement; mais cette grave question une fois résolue, combien d'autres, non moins graves, restent à débattre! Les priviléges exorbitants de l'Église anglicane, les changements opérés violemment dans la propriété par les confiscations et les spoliations en masse, enfin, derrière toutes les querelles de race, de secte et de parti, la question suprême, celle de l'indépendance nationale et de la rupture du pacte d'union entre l'Irlande et l'Angleterre : telles sont les causes qui, dans un avenir plus ou moins éloigné, doivent ramener les tristes scènes de 1798. En attendant de nouvelles et iné-

(1) Sir Richard Musgrave's Memoirs, t. I, p. 418.—Ibid., t. II, p. 143.
(2) Ibid., t. I, p. 5.
(3) Sir Richard Musgrave's Memoirs, t. II, p. 146.
(4) Ibid., p. 524.
(5) Ibid., p. 526.

1798 à 1802 vitables convulsions, la misère du bas peuple, les haines héréditaires dans les familles, et une hostilité permanente contre les agents de l'administration, multiplient les crimes et les brigandages, et font d'un pays fertile, dont la population est naturellement sociable et spirituelle, le lieu le plus inhabitable de l'Europe.

V.

Les Anglo-Normands et les Anglais de race.

1205 à 1215 Après la conquête de l'Anjou et du Poitou par le roi Philippe-Auguste, beaucoup d'hommes de ces deux pays, et même ceux qui avaient conspiré contre la domination anglo-normande, conspirèrent contre les Français en s'alliant avec le roi Jean. Ce roi ne leur fournit aucun secours efficace; tout ce qu'il put faire pour ceux qui s'étaient exposés aux persécutions du roi de France en intriguant ou en prenant les armes, ce fut de leur donner asile et de les bien accueillir en Angleterre. Il s'y rendit, par nécessité ou par choix, un grand nombre de ces émigrés, hommes spirituels, adroits, insinuants, selon le caractère des Gaulois méridionaux, et mieux faits pour plaire à un roi que les Normands d'origine, qui étaient, en général, plus lents d'esprit et d'un naturel moins flexible (1). Aussi les Poitevins ne tardèrent-ils pas à obtenir la plus grande faveur à la cour d'Angleterre, et même à supplanter l'ancienne aristocratie dans les bonnes grâces du roi Jean. Il leur distribua les offices et les fiefs qui étaient à sa disposition, et dépouilla même, sous différents prétextes, plusieurs riches Normands de leurs emplois et de leurs tenures, au profit de ces nouveaux venus. Il leur faisait épouser les héritières dont il avait la garde, suivant la loi féodale, et leur adjugeait, à titre de tutelle, les biens des orphelins en bas âge (2).

Cette préférence du roi pour des étrangers, dont l'avidité toujours croissante l'obligeait à commettre plus d'exactions que tous ses prédécesseurs, et à s'arroger sur les biens et sur les personnes un pouvoir inusité, indisposa contre lui les barons anglo-normands. Les nouveaux courtisans, sentant que leur position et leur fortune étaient précaires, se hâtaient d'amasser beaucoup et faisaient demande sur demande. Dans l'exercice de leurs emplois publics, ils montraient plus d'âpreté au gain que les anciens fonctionnaires, et, par leurs vexations journalières, se rendaient aussi odieux aux bourgeois et aux serfs saxons, qu'ils l'étaient déjà aux nobles de naissance normande. Ils levaient sur les domaines dont le roi les avait investis plus de subsides qu'aucun seigneur n'en avait jamais exigé, et ils exerçaient plus durement les droits de péage sur les ponts et les grandes routes, saisissant les chevaux et le bagage des marchands, et ne les payant, dit un vieil historien, qu'en taillages et en moqueries (3). Ainsi ils troublaient à la fois et presque également les deux races d'hommes qui habitaient l'Angleterre, et qui, depuis leur réunion violente, n'avaient encore éprouvé aucune souffrance, aucune sympathie, aucune aversion communes. 1205 à 1215

L'aversion contre les Poitevins et les autres favoris du roi établit donc un premier point de contact entre ces deux classes d'hommes, jusque-là étrangères l'une à l'autre, du moins en général et abstraction faite de certains rapprochements individuels. C'est de là qu'on doit faire dater la naissance d'un nouvel esprit national commun à tous les hommes nés sur le sol anglais. Tous, en effet, sans distinction d'origine, sont qualifiés du titre d'indigènes par les auteurs contemporains, qui, répétant les bruits populaires, imputent au roi Jean le dessein formel d'exproprier les habitants de l'Angleterre pour donner leurs héritages à des gens de tous pays (4). Ces alarmes exagérées étaient peut-être encore plus vivement senties par les bourgeois et les fermiers anglais, que par les seigneurs et les barons de race normande, les seuls vraiment intéressés à détruire l'influence étrangère, et à forcer le roi Jean de revenir à ses anciens amis et aux hommes de sa nation.

Ainsi, dès le commencement de son règne, Jean se trouva dans une position à peu près semblable à celle du roi saxon Edward à son retour de Normandie (5). Il menaçait les grands et les riches d'Angleterre, ou du moins leur donnait lieu de se croire menacés d'une sorte de conquête, opérée, sans violence apparente, au profit d'étrangers dont la présence blessait leur orgueil national en même

(1) Cum suis flexibilibus Pictaviensibus. (Math. Paris., p. 274.)

(2) Fideles suos quos nativus sanguis flecti non permitteret pro aliis ventilatis postponens... (Ibid., p. 267.) — Wardas et relevia et cætera emolumenta terræ præ cæteris omnibus asportabant... (Henric. Knyghton.)

(3) Hinc mercatorum bigæ, hinc equi, hinc eorum substantiolæ violenter rapiebantur, nec aliud pretium præter talliæ et subsannationes... (Math. Paris., p. 366.)

(4) Venit ergò ad hoc omne hominum genus in Angliam cum mulieribus et parvulis, ut, expulsis indigenis à regno et penitùs exterminatis, ipsi jure perpetuo terram possiderent. (Ibid., p. 286.)

(5) Voyez liv. III, p. 70. et suiv.

1205 à 1215 temps que leurs intérêts (1). Dans ces circonstances, les barons d'Angleterre prirent contre les courtisans venus du Poitou et de la Guienne, et contre le roi qui les préférait à ses anciens hommes-liges, le même parti que les Anglo-Saxons avaient pris autrefois contre Edward et ses favoris normands, celui de la révolte et de la guerre. Après avoir signifié à Jean, comme une espèce d'ultimatum, une charte de Henry Ier, qui déterminait les limites de la prérogative royale, sur son refus de se renfermer dans les bornes légales que ses prédécesseurs avaient reconnues, les barons renoncèrent solennellement à leur serment de féauté, et défièrent le roi : ce qui était alors la manière de déclarer la guerre à outrance. Ils élurent pour chef Robert, fils de Gauthier, qui prit le titre de *maréchal de l'armée de Dieu et de la Sainte Église*, et joua, dans cette insurrection, le même rôle que le Saxon Godwin dans celle de 1052 (2).

La crainte de voir s'opérer graduellement au profit de clercs poitevins les destitutions ecclésiastiques, dont la conquête normande avait frappé d'un seul coup tout le clergé de race anglaise, et en même temps une sorte d'enthousiasme patriotique, rallia les évêques et les prêtres anglo-normands au parti des barons contre le roi Jean, quoique ce roi fût alors en grande amitié avec le pape. Il avait renouvelé envers le saint-siége la profession publique
1215 de vasselage faite par Henry II après le meurtre de Thomas Becket : mais cet acte d'humilité, loin d'être aussi utile à la cause de Jean qu'il l'avait été autrefois à celle de son père, ne servit qu'à lui attirer le mépris public et les reproches du clergé lui-même, qui se sentait atteint dans le plus cher de ses intérêts, la stabilité de ses offices et de ses possessions. Abandonné par tous les hommes d'origine normande, le roi Jean n'eut point, comme Henry Ier, l'art de gagner et de soulever en sa faveur les Anglais d'origine, qui, d'ailleurs, ne formaient plus alors un corps de nation capable de servir, en masse, d'auxiliaire à l'un ou à l'autre parti. Les bourgeois et les serfs relevant immédiatement des barons étaient en bien plus grand nombre que ceux du roi ; et quant aux habitants des grandes villes, qui étaient devenus libres en vertu de chartes royales, une sympathie naturelle devait les attirer du côté où se trouvait la majeure partie de leurs compatriotes. La ville de Londres se déclara pour ceux qui levaient bannière contre les favoris étrangers ; et le roi fut réduit presque en un moment à n'avoir pour soutien, dans 1215
sa cause, que des hommes nés hors de l'Angleterre, des Poitevins commandés par Savary de Mauléon, des Flamands conduits par Gérard de Solinghen, et des Bordelais que lui amena un certain Gauthier Captal de Buch, dans les Landes (3).

Jean, intimidé par l'apparence imposante qu'offrait le parti de ses adversaires composé de tous les hommes ayant intérêt à la défense du pays, soit comme fils de conquérants, soit comme issus des indigènes, se résigna à souscrire aux conditions exigées par les barons en révolte. La conférence eut lieu dans une grande plaine, entre Staines et Windsor, où campèrent les deux armées ; les demandes des révoltés furent débattues, et le roi Jean y fit droit par une charte scellée de son sceau. L'objet spécial de cette charte était de dessaisir le roi de la partie de son pouvoir au moyen de laquelle il avait élevé et enrichi les hommes de naissance étrangère, aux dépens des Anglo-Normands. La population de race anglaise ne se vit pas oubliée entièrement dans le traité de paix que ses alliés de l'autre race firent avec le roi ; mais ce ne furent point, comme dans d'autres temps, les anciennes lois saxonnes que garantit la charte du roi normand aux descendants des Saxons. Il n'y avait plus, à proprement parler, de nation saxonne, la dispersion et le fractionnement du peuple vaincu étaient arrivés à leur dernier terme, et ce peuple, ayant cessé de former une société distincte à côté de celle de ses maîtres, ne désirait plus d'être régi par une loi à part, mais seulement d'être traité avec moins de dureté et de mépris. La charte du roi Jean modéra les corvées royales et seigneuriales pour la réparation des routes et des ponts, et interdit certaines vexations exercées jusque-là contre les marchands et les vilains. Étendant à cette dernière classe une ancienne disposition de la loi normande qui défendait de saisir pour dettes, chez un homme, les objets sans lesquels il ne pouvait tenir son état, comme les chevaux d'un comte ou l'armure d'un chevalier, elle voulut que, dans ce cas, le serf conservât semblablement ses bœufs de labour et ses instruments de travail, qui étaient son gagne-pain ou son *gagnage*, comme s'exprime la charte elle-même (4).

L'article principal, sinon quant à ses résultats ultérieurs, au moins quant à l'intérêt du moment, fut celui par lequel le roi s'engageait à renvoyer immédiatement du royaume tous les soldats étran-

(1) Alienigenas in regni perniciem bonis saginari. . . (Math. Paris., p. 299.)

(2) Ibid., page 184. — Voyez livre III, pages 78 et suiv.

(3) Savaricum de Malleone, et Girardon de Solingen cum suis volubilibus Flandrensibus, et Walterum cognomento Buch cum suo grege fœtidissimo ad stipienda convocavit... (Math. Paris., p. 274.)

(4) Salvo wainagio suo. (Magna charta.)—Venditis cæteris, equus tamen ei reservabitur. — Quòd si miles fuerit quem juvat armorum decor, tota sui corporis armatura cum equis sibi necessariis à venditoribus erit liberrima. (Dial. de Scacc.)

1215 gers qui étaient venus avec armes et chevaux. Cet article paraît avoir été reçu avec enthousiasme par tous les habitants de l'Angleterre, sans distinction d'origine; et peut-être les Anglais de race y attachèrent-ils un plus grand prix qu'à tous les autres. L'ancienne passion de haine nationale contre la domination de l'étranger, qui avait inutilement fermenté dans les âmes, depuis qu'il n'était plus possible d'anéantir les suites de la conquête, se réunissait tout entière contre le petit nombre de nouveaux venus que le roi avait enrichis et comblés d'honneurs. Du moment que leur expulsion fut légalement prononcée, tout Saxon se mit à prêter main-forte à l'exécution de cet arrêt; on assiégea les plus connus d'entre eux dans leurs maisons, et, après les avoir contraints de s'enfuir, on pilla leurs domaines (1). Les paysans arrêtaient sur les routes tous ceux que le bruit public, soit à raison, soit à tort, désignait comme étrangers. Ils leur faisaient prononcer des mots anglais ou quelques paroles du langage mixte qui servait aux barons normands dans leurs communications avec leurs serfs et leurs domestiques; et lorsque le suspect était convaincu de ne parler ni saxon ni anglo-normand, ou de prononcer ces deux langues avec l'accent du midi de la Gaule, on le maltraitait, on le dépouillait et on l'emprisonnait sans scrupule, qu'il fût chevalier, religieux ou prêtre (2). « C'était chose triste, « dit un auteur du temps, pour les amis des étran- « gers, que de voir leur confusion et l'ignominie « dont on les accablait (3). »

Après avoir accordé, malgré lui, et signé de mauvaise foi sa charte, le roi Jean se retira dans l'île de Wight, pour y attendre en sûreté le moment de recommencer la guerre. Il demanda au pape et obtint de lui une dispense du serment qu'il avait prêté aux barons, et l'excommunication de ceux qui resteraient armés pour le contraindre à tenir sa parole. Mais aucun évêque, en Angleterre, ne consentit à promulguer cette sentence, qui demeura sans effet. Le roi, avec ce qui lui restait d'argent, se procura une nouvelle recrue de Brabançons, qui trouvèrent moyen d'aborder sur la côte du sud, et qui, grâce à leur tactique et à leur discipline militaire, eurent d'abord quelque avantage sur l'armée irrégulière des barons et des bourgeois confédérés. Les premiers, craignant de perdre tout le fruit de leur victoire, résolurent de se faire appuyer, comme le roi, par des secours 1215
venus de l'étranger : ils s'adressèrent au roi de France, Philippe-Auguste, et offrirent de donner à son fils Louis la couronne d'Angleterre, pourvu qu'il vînt les trouver à la tête d'une bonne armée. Ce traité fut conclu; et le jeune Louis arriva en Angleterre avec des forces suffisantes pour contrebalancer celles du roi Jean.

L'entière conformité de langage qui existait alors entre les Français et les barons anglo-normands devait diminuer, pour ces derniers, la défiance et l'éloignement qu'inspire toujours un chef étranger; mais il n'en était pas de même pour la masse du peuple, qui, sous le rapport de l'idiome, n'avait pas plus d'affinité avec les Français qu'avec les Poitevins. Cette dissonance, jointe à l'esprit de jalousie qui ne tarda pas à éclater entre les Normands et leurs auxiliaires, rendit l'appui du roi de France plus préjudiciable qu'utile au parti des barons. Des germes de dissolution commençaient à se développer dans ce parti, lorsque le roi Jean mourut, chargé de la haine publique et d'un mépris que ressentaient à la fois tous les hommes nés dans le pays, sans distinction de race ni d'état. Aussi les historiens de l'époque, moines ou clercs, ne tiennent-ils aucun compte à Jean de sa constante soumission envers le saint-siége : ils ne lui épargnent, dans le récit de sa vie, aucune épithète injurieuse; et, après avoir raconté sa mort, ils composent ou transcrivent des épitaphes du genre de celle-ci : « Qui est-ce qui pleure ou pleurera jamais la mort « du roi Jean?... L'enfer, avec toute sa saleté, est « sali par l'âme de Jean (4). »

Louis, fils de Philippe-Auguste, avait, d'après le 1216
vœu des barons, pris le titre de roi d'Angleterre; mais les Français qui étaient venus avec lui ne tardèrent pas à se conduire comme en pays conquis. A mesure qu'il y eut, de la part des Anglais, plus de résistance à leurs vexations, ils devinrent plus durs et plus avides; et l'accusation si fatale au roi Jean se renouvela contre Louis de France; on disait qu'il avait formé le projet, d'accord avec son père, d'exterminer ou de bannir tous les riches d'Angleterre, et de les remplacer par des étrangers. Soulevés par l'intérêt national, tous les partis se réunirent alors en faveur du prince Henry, fils de Jean; et les Français, demeurés seuls ou presque seuls, acceptèrent une capitulation qui leur accordait

(1) Deprædationibus ac rapinis super alienigenas miserè debacchati sunt... Undè contigit ut multi tàm religiosi quàm alii nationis extraneæ, exeuntes per clandestinæ fugæ præsidium, mortis supplicium seu dispendiosum captivationis periculum metuentes, fugerunt à regno... (Math. Paris., p. 383.)

(2) Nam quicumque anglicum idioma loqui nesciret vilipenderetur à vulgo et despectui haberetur. (Math. Paris., p. 383.)

(3) Tunc erat triste æmulis alienigenarum videre confusionem eorum. (Ibid.)

(4) Quis dolet aut doluit de regis morte Johannis?...
Sordida fœdatur, fœtente Johanne, gehenna.
(Script. rer. anglic.)

1216 la vie sauve, à condition de s'embarquer sans délai.

La royauté d'Angleterre étant ainsi revenue aux mains d'un Anglo-Normand, la charte de Jean fut confirmée ; et une autre, dite des forêts, qui rendait le droit de chasse aux possesseurs de fiefs, fut accordée par Henry III aux hommes de naissance normande. Mais le nouveau roi, fils d'une femme poitevine qui s'était remariée dans son pays, accueil-
1217 à 1258 lit en Angleterre, après quelques années, ses jeunes frères utérins, et beaucoup d'autres qui vinrent successivement, comme au temps du roi Jean, chercher fortune en Angleterre. Les affections de parenté, et l'humeur agréable et facile des nouveaux émigrés du Poitou, agirent sur Henry III comme sur son prédécesseur ; on vit encore les grands offices de la cour et les dignités civiles, militaires et ecclésiastiques, prodigués à des hommes nés sur le continent (1). A la suite des Poitevins affluèrent les Provençaux, parce que le roi Henry avait épousé une fille du comte de Provence; et, après eux, des Savoyards, des Piémontais et des Italiens, parents éloignés ou protégés de la reine, vinrent, attirés par l'espérance d'être enrichis et avancés (2). La plupart le furent, et l'alarme d'une nouvelle invasion d'étrangers se répandit d'une manière aussi vive et souleva autant de passions que sous le règne précédent. On répétait, dans les plaintes publiques, les termes employés jadis par les écrivains saxons après la conquête ; on disait que, pour obtenir de la faveur et de la fortune en Angleterre, il suffisait de n'être pas Anglais (3).

Un Poitevin, nommé Pierre Desroches, était le ministre favori et le confident du roi ; et lorsqu'on s'adressait à lui pour réclamer l'observation de la charte de Jean et des lois d'Angleterre : « Je ne « suis pas Anglais, répondait-il, pour connaître « ces chartes et ces lois (4). » La confédération des barons et des bourgeois se renouvela dans une assemblée tenue à Londres : les principaux habitants de la ville y firent serment de vouloir tout ce que voudraient les barons, et d'adhérer fermement à leurs statuts. Peu de temps après, la plupart des évêques, comtes, barons et chevaliers d'Angleterre, ayant tenu conseil à Oxford, se liguèrent ensemble pour l'exécution des chartes et l'expulsion des étrangers, par un traité solennel qui était rédigé en 1217 à 1258
français, et contenait les passages suivants : « Fai- « sons savoir à toutes gens que nous avons juré « sur saints évangiles, et sommes tenus ensemble « par ce serment, et promettons en bonne foi que « chacun de nous et tous ensemble nous entr'ai- « derons contre toutes gens droit faisant et rien « prenant. Et, si aucun va encontre ce, nous le « tiendrons à ennemi mortel (5)... »

Une chose bizarre, c'est que cette fois l'armée 1258 à 1272
réunie pour détruire l'influence étrangère fut commandée par un étranger, Simon de Montfort, Français de naissance et gendre du roi (6). Son père avait acquis une grande réputation militaire et d'immenses richesses à la croisade contre les Albigeois, et lui-même ne manquait ni de talent ni d'habileté politique. Comme il arrive presque toujours aux hommes qui se jettent dans un parti d'où leur intérêt et leur situation sembleraient naturellement les exclure, il déploya plus d'activité et de constance dans la lutte contre Henry III, que n'en avait montré le Normand Robert, fils de Gauthier, dans la première guerre civile. Étranger à l'aristocratie anglo-normande, il paraît avoir eu beaucoup moins de répugnance qu'elle à fraterniser avec les hommes de descendance anglaise ; et ce fut lui qui, pour la première fois depuis la conquête, appela les bourgeois à délibérer régulièrement sur les affaires publiques avec les évêques et les barons d'Angleterre (7).

La guerre commença donc encore une fois entre les hommes nés sur le sol anglais et les étrangers qui y occupaient des emplois et des seigneuries : les Poitevins et les Provençaux furent ceux dont on poursuivit l'expulsion avec le plus d'acharnement. C'était surtout contre les parents du roi et de la reine, comme Guillaume de Valence et Pierre de Savoie, que se dirigeait la haine de toutes les classes de la population (8); car les Anglais de race embrassèrent avec une nouvelle ardeur la cause des barons, et un singulier monument de cette alliance subsiste dans une chanson populaire sur la prise de Richard, frère du roi, empereur désigné des Allemands (9). Cette chanson est le premier document historique qui offre le mélange de la langue saxonne et de la

(1) Initium habuit dissensio, propter quam orta est contentio inter regem et barones suos à retentione alienigenarum quos ipse rex longo tempore manu tenuerat et foverat contra commodum regni sui et voluntatem indigenarum. (Math. Paris., p. 427.)

(2) Nunc Provinciales, nunc Romani... (Ibid.)

(3) Vix Anglus aliquis aliquod officium aut beneficium possideret, cùm tamen in Angliâ tùm Itali, tùm alii multi externi maximis in utroque genere ditarentur redditibus. (Ibid.)

(4) Voyez les Essais de M. Guizot sur l'histoire de France et d'Angleterre.

(5) Annales monasterii Burtoniensis, p. 413.

(6) Præter Simonem de Monteforti et paucissimos ex alienigenis qui cum illo erant. (Math. Paris.)

(7) Voyez les Essais de M. Guizot sur l'histoire de France et d'Angleterre.

(8) In multis opprimebatur Anglia dominatione Pictaviensium et Romanorum et præcipuè Aimeri Wintoniensis selecti, Willielmi de Valentiâ, fratris regis uterini, et Petri de Sabaudiâ, avunculi reginæ. (Math. Paris., p. 666.)

(9) Warton's History of english poetry, t. 1, p. 47. — Chronica abbatiæ de Mailros, p. 229.

1258 à 1272 langue française; mais ce mélange est une sorte de bigarrure, et non une véritable fusion comme celle qui s'est opérée plus tard et a donné naissance à l'anglais moderne.

1272 Après plusieurs victoires remportées sur le parti du roi, Simon de Montfort fut tué dans une bataille, et l'ancienne superstition patriotique du peuple anglais se réveilla en sa faveur. Comme ennemi des étrangers, et, selon les paroles d'un contemporain, défenseur des droits de la propriété légitime, il fut honoré du même titre que la reconnaissance populaire avait décerné à ceux qui, au temps de l'invasion normande, s'étaient dévoués pour la défense du pays. On donnait à Simon, comme à eux, le nom de défenseur des indigènes; l'on disait que c'était mensonge de l'appeler traître et rebelle (1), et on le proclamait saint et martyr, aussi bien que Thomas Becket (2). Le chef de l'armée des barons contre Henry III fut le dernier homme en faveur duquel se manifesta cette disposition à confondre ensemble les deux enthousiasmes de la religion et de la politique, disposition particulière à la race anglaise, et que ne partageaient point les Anglo-Normands. Car, bien que Simon de Montfort eût fait beaucoup plus pour eux que pour les bourgeois et les serfs d'Angleterre, ils ne soutinrent pas la réputation de sainteté que ces derniers essayaient de lui faire, et laissèrent les pauvres gens et les femmes de villages visiter seuls le tombeau du nouveau martyr pour en obtenir des miracles (3). Ces miracles ne manquèrent pas, et il y en a plusieurs légendes; mais le peu d'encouragement donné par l'aristocratie à la superstition populaire les fit bientôt tomber dans l'oubli (4).

1272 à 1381 Malgré l'estime que, durant sa vie, Simon de Montfort avait témoignée aux hommes d'origine saxonne, une distance énorme continuait d'exister entre eux et les fils des Normands. Le chapelain en chef de l'armée des barons, Robert Grosse-Tête, évêque de Lincoln, l'un des plus ardents promoteurs de la guerre contre le roi, ne comptait en Angleterre que deux langages, le latin pour les gens lettrés, et le français pour les ignorants; c'est dans cette langue qu'il écrivit sur ses vieux jours des livres de piété à l'usage des laïques, négligeant la langue anglaise et ceux qui la parlaient (5). Les poëtes de la même époque, même Anglais de naissance, composaient leurs vers en français, lorsqu'ils désiraient en tirer honneur et profit. Il n'y avait que les chanteurs de ballades et de romances pour les bourgeois et les paysans, qui fissent usage de l'anglais pur ou du langage mêlé de français et d'anglais, qui était le moyen habituel de communication entre les hautes et les basses classes. 1272 à 1381

Cet idiome intermédiaire, dont la formation graduelle fut un résultat nécessaire de la conquête, eut d'abord cours dans les villes où la population des deux races était plus mêlée et où l'inégalité des conditions était moins grande que dans les campagnes. Il y remplaça insensiblement la langue saxonne, qui, n'étant plus parlée que par la partie de la nation la plus pauvre et la plus grossière, tomba autant au-dessous du nouvel idiome anglo-normand, que celui-ci était au-dessous du français, langage de la cour, du baronnage et de quiconque prétendait au bon ton et aux belles manières (6). Les riches bourgeois des grandes villes, et surtout ceux de Londres, cherchaient, en francisant leur langage d'une manière plus ou moins adroite, à imiter les nobles ou à se rapprocher d'eux par intérêt ou par vanité; ils prirent ainsi de bonne heure l'habitude de se saluer entre eux par le nom de *sire*, et même de s'intituler *barons* comme les châtelains du plat pays. Les citoyens de Douvres, Romney, Sandwich, Hithe et Hastings, villes de grand commerce, et qu'on appelait alors par excellence les *cinq ports* d'Angleterre (7), s'arrogèrent, à l'imitation de ceux de Londres, le titre de la noblesse normande, le prenant en commun dans leurs actes municipaux, et individuellement dans leurs relations privées. Mais les vrais barons normands trouvaient cette prétention *outre-cuidante* : « C'est à faire vomir, « disaient-ils, que d'entendre un villain se qualifier « de baron (8). » Lorsque les fils des bourgeois s'avisaient de faire entre eux une joute ou un tournoi à cheval dans quelque prairie hors des faubourgs, les seigneurs envoyaient leurs valets et leurs écuyers les assaillir, et leur crier que les expertises d'armes ne convenaient pas à des villains, à des *savoniers* et à des *fariniers* comme eux (9).

(1) Et sciendum quòd nemo sani capitis debet censere neque appellare Simonem nomine proditoris; non enim fuit proditor, sed regni Anglorum defensor et alienigenarum inimicus et expulsor, quamvis unus esset ex illis. (Math. Paris.)

(2) Quòd non minùs occubuit Simon pro justâ ratione legitimarum possessionum Angliæ, quàm Thomas pro legitimâ ratione ecclesiarum Angliæ olim occubuerat. (Ibid.)

(3) Propter justissimam causam indigenarum quam susceperat, adire tumulum ejus... (Chronic. Mailros, p. 238.)

(4) Sed nùmquid Deus dereliquit Simonem sine miraculis? Non; idcirco deducamus miracula divinitùs per ipsum facta. (Chron. Mailros, p. 258.)

(5) Mémoires de la Société des Antiquaires de Londres, t. XIII, p. 248.

(6) L'oraison dominicale, sous le règne de Henry III, ne contenait pas encore un seul mot normand.

(7) On dit encore aujourd'hui, en anglais, *the cinque ports*.

(8) Rustici Londonienses qui se barones vocant ad nauseam. (Math. Paris.)

(9) Rustici, furfurarii et saponarii. (Ibid.)

1272 à 1381 Malgré cette indignation des fils des conquérants contre le mouvement irrésistible qui tendait à rapprocher d'eux la partie la plus riche de la population vaincue, ce mouvement se manifesta d'une manière sensible, durant le quatorzième siècle, dans les villes auxquelles les chartes royales avaient accordé le droit de remplacer par des magistrats électifs les vicomtes et les baillis seigneuriaux. Dans ces villes, qu'on appelait *cités incorporées*, les membres de la bourgeoisie, forts de leur organisation municipale, parvinrent à se faire respecter beaucoup plus que les habitants des petites villes et des hameaux, qui demeuraient immédiatement soumis à l'autorité royale; mais il s'écoula encore longtemps avant que cette autorité eût, pour les bourgeois pris individuellement, la même considération et les mêmes égards que pour le corps dont ils étaient membres. Les magistrats de la cité de Londres, sous le règne d'Édouard III, admis à prendre place dans les festins royaux, avaient déjà part à ce respect pour les autorités établies par lequel se distinguait la race anglo-normande; mais le même roi qui avait fait manger à la troisième table, après la sienne, le maire et les aldermen, traitait presque en serf de la conquête tout citoyen de Londres qui, n'étant ni chevalier ni écuyer, exerçait un métier ou un art quelconque.

Si, par exemple, il prenait envie à ce roi d'embellir son hôtel ou de se signaler par la décoration d'une église, au lieu de faire engager les meilleurs peintres de la ville à venir travailler pour un salaire convenu, il adressait à son maître architecte une commission dans les termes suivants : « Sachez que « nous avons chargé notre amé Guillaume de Wal- « singham de prendre dans notre ville de Londres « autant de peintres qu'il en sera besoin, et de les « mettre à l'ouvrage à nos gages, et de les y faire « rester tant que besoin sera; s'il en trouve quel- « qu'un de rebelle, il les arrêtera et tiendra dans « nos prisons pour y demeurer jusqu'à ce qu'il en « soit ordonné autrement (1). » Quand le même roi voulait se procurer le plaisir d'entendre jouer des instruments et chanter des ballades après son repas, il chargeait semblablement les huissiers de son hôtel de prendre, tant dans la banlieue de Londres qu'au dehors, tel nombre de jeunes gens de figure agréable, chantant bien et bons ménétriers (2). Enfin, au moment de partir pour les guerres de France, lorsqu'il s'agissait de réparer les machines de guerre ou d'en construire de nouvelles, le roi Édouard taxait son maître ingénieur à douze cents boulets de pierre pour ses engins, l'autorisant à prendre, partout où il en trouverait, des tailleurs de pierre et d'autres ouvriers pour les mettre à l'ouvrage dans les carrières, sous peine d'emprisonnement (3). 1272 à 1381

Telle était encore, à la fin du quatorzième siècle, la condition de ceux que plusieurs écrivains du temps appellent les villains de Londres (4); et quant aux villains de la campagne, que les Normands, francisant d'anciens noms saxons, appelaient bondes, cotiers ou cotagers (5), leurs souffrances individuelles étaient bien plus grandes que celles des bourgeois, et sans aucune compensation; car ils n'avaient point de magistrats de leur choix, et, parmi eux, il ne se trouvait personne à qui on donnât le titre de sire ou de lord (6). A la différence des habitants des villes, leur servitude s'était aggravée par la régularisation de leurs rapports avec les seigneurs des manoirs, auxquels ils étaient attachés; l'ancien droit de conquête s'était subdivisé en une foule de droits moins violents, en apparence, mais qui entouraient d'entraves sans nombre la classe d'hommes qui s'y trouvait soumise. Les voyageurs du quatorzième siècle s'étonnaient du grand nombre de serfs qu'ils voyaient en Angleterre, et de l'excessive dureté de leur condition dans ce pays (7), comparativement à ce qu'elle était sur le continent et même en France. Le mot *bondage* exprimait alors le dernier degré de la misère sociale; pourtant ce mot, auquel la conquête avait donné une pareille signification, n'était qu'un simple dérivé de l'anglo-danois *bond*, qui, avant l'invasion des Normands, désignait un cultivateur libre et un père de famille vivant à la campagne, et c'est dans ce sens qu'on le joignait au mot saxon *hus*, pour désigner un chef de maison, *husbond*, ou *husband*, selon l'orthographe de l'anglais moderne (8).

Vers l'an 1381, tous les hommes qu'on appelait *bondes* en Angleterre, c'est-à-dire, tous les cultivateurs, étaient serfs de corps et de biens, obligés de payer de grosses aides pour la petite portion de terre qui nourrissait leur famille, et ne pouvaient abandonner cette portion de terre sans l'aveu des seigneurs dont ils étaient obligés de faire gratuite- 1381

(1) Sciatis quòd assignavimus. . . ad tot pictores in civitate nostrâ Londoniæ. . . capiendum. . . et si quos invenerit rebelles... (Rymer, Acta publica, t. III, part. II, p. 79.)

(2) Ad quosdam pueros benè cantantes et membris elegantes et in arte ministrali instructos ubicumque invenire poterit capiendum. (Ibid., t. V.)

(3) Ad quarrarios et omnes alios operarios capiendum et in quarrareis ponendum. (Rymer, Acta publica, t. V, p. 156.)

(4) Froissart.

(5) *Cot*, en anglo-saxon, signifie *cabane*.

(6) At Sessions ther was he lord and sire...
(Chaucer's Canterbury tales.)

(7) Froissart, t. III, chap. LXXIV, p. 122.

(8) Quidam liber homo bondo. (Doomesday-Book.)

1381 ment le labourage, le jardinage et les charrois de toute espèce. Le seigneur pouvait les vendre avec leur maison, leurs bœufs et leurs outils de labour, leurs enfants et leur postérité; ce que les actes d'Angleterre exprimaient de la manière suivante: « Sachez que j'ai vendu un tel, mon *naïf*, et toute « sa sequelle, née ou à naître (1)... » Le ressentiment du mal causé par l'oppression des familles nobles, joint à un oubli presque total des événements d'où provenait l'élévation de ces familles, dont les membres ne se qualifiaient plus de Normands, mais de gentilshommes, avait conduit les paysans d'Angleterre à l'idée de l'injustice de la servitude en elle-même, et indépendamment de son origine historique.

Dans les provinces du sud, où la population était plus nombreuse, et surtout dans celle de Kent, dont les habitants avaient conservé la tradition vague d'un traité conclu entre eux et Guillaume le Conquérant pour le maintien de leurs anciennes franchises, de grands symptômes d'agitations populaires parurent au commencement du règne de Richard II. C'était un temps de dépense excessive pour la cour et pour tous les gentilshommes, à cause des guerres de France, où chacun se rendait à ses frais, et cherchait à briller par la magnificence de son train et de ses armes. Les propriétaires de seigneuries et de manoirs accablaient de tailles et d'exactions leurs fermiers et leurs serfs, prétextant, à chaque nouvelle demande, la nécessité où ils étaient d'aller combattre les Français chez eux, pour les empêcher de descendre en Angleterre. Mais les paysans disaient: « On nous taille, nous autres, pour « aider les chevaliers et les écuyers du pays à dé- « fendre leurs héritages; nous sommes leurs valets et « les bêtes dont ils tondent la laine; et, à tout con- « sidérer, si l'Angleterre se perdait, nous perdrions « bien moins qu'eux (2). »

A ces propos tenus au retour des champs, lorsque les serfs du même domaine, ou de domaines voisins l'un de l'autre, se rencontraient et cheminaient ensemble, succédèrent des discours plus graves, prononcés dans des espèces de clubs où l'on se réunissait le soir après l'heure du travail (3). Quelques-uns des orateurs de ces réunions étaient prêtres, et ils tiraient de la bible et des Écritures leurs arguments contre l'ordre social de l'époque. « Bonnes gens, disaient-ils, les choses ne peuvent 1381 « aller en Angleterre, et n'iront pas jusqu'à ce qu'il « n'y ait ni villains, ni gentilshommes, que nous « soyons tous égaux, et que les seigneurs ne soient « pas plus maîtres que nous. Comment l'ont-ils « mérité, et pourquoi nous tiennent-ils en servage? « car nous sommes tous venus des mêmes père et « mère, Adam et Ève. Ils sont vêtus de velours et « de cramoisi, fourrés de vair et de gris; ils ont « les viandes, les épices et les bons vins; et nous « avons le rebut de la paille, et de l'eau à boire. « Ils ont le repos et les beaux manoirs, et nous « avons la peine et le travail, la pluie et le vent « aux champs (4)... » Là-dessus toute l'assemblée, en tumulte, s'écriait: « Il ne faut plus qu'il y ait « de serfs; nous ne voulons plus être traités comme « des bêtes; et si nous travaillons pour les sei- « gneurs, il faut que ce soit avec salaire (5). »

Ces réunions, formées dans plusieurs lieux des provinces de Kent et d'Essex, se régularisèrent secrètement, et envoyèrent des députés dans les provinces voisines, pour s'entendre avec les gens de la même classe et de la même opinion (6). Ainsi s'organisa une grande association, dans le but de forcer les gentilshommes à renoncer à leurs priviléges. Une chose plus remarquable encore, c'est qu'il circulait dans les villages de petits écrits, sous forme de lettres, où l'on recommandait aux associés la persévérance et la discrétion, en termes mystérieux et proverbiaux. Ces écrits, dont un auteur du temps nous a conservé quelques-uns, sont composés dans un anglais plus pur, c'est-à-dire moins mélangé de français que ne le sont d'autres pièces de la même époque, destinées à l'amusement des riches bourgeois des villes. Ces pamphlets du quatorzième siècle n'ont d'ailleurs rien de curieux que leur existence même, et le plus significatif de tous, qui est une lettre adressée au peuple des campagnes, par un prêtre nommé John Ball, contient les passages suivants: « John Ball vous salue « tous, et vous fait savoir qu'il a sonné votre clo- « che. Or donc, à l'ouvrage; prudence et constance, « effort et accord; que Dieu donne hâte aux pares- « seux. Tenez-vous bravement ensemble, et secou- « rez-vous fidèlement: quand la fin est bonne, tout « est bien (7). »

Malgré la distance qui séparait alors la condition

(1) Nativum meum cum totâ sequelâ suâ procreatâ et procreandâ. (Madox, Formulare Anglican.)

(2) Froissart, t. III, p. 122 et suiv.

(3) Congregationes et conventicula illicita. (Rymer. Acta publica, t. III, part. III, p. 124.)

(4) Froissart, chap. LXXIV à LXXIX.

(5) Froissart.

(6) Et sic miserunt unusquisque ad amicos et cognatos de villâ in villam et de patriâ in patriam petentes consilium eorum et auxilium. (Henrici Knyghton, p. 2655.)

(7) John Ball gretith you well alle, and doth you understand he hath rungen your bell. Nowe ryght and myght wylle and skylle, God spede every idele. Stande manlyche togedyr in trewth and help you, if the ende be well, then is all well. (Chron. Henr. Knyghton, t. II, p. 156.)

1381 des paysans de celle des bourgeois, et surtout des bourgeois de Londres, ces derniers entrèrent, à ce qu'il paraît, en relation intime avec les serfs de la province d'Essex, et promirent même de leur ouvrir les portes de la ville et de les laisser entrer sans aucune opposition, s'ils voulaient venir en masse faire leur demande au roi Richard (1). Ce roi entrait dans sa seizième année, et les paysans, dans leur bonne foi, et dans la conviction où ils étaient de la justice de leur cause, espéraient qu'il les affranchirait tous d'une manière légale, et sans qu'ils eussent besoin de recourir à la violence. Aussi le mot habituel des serfs, dans leurs conversations et leurs conciliabules politiques, était : « Allons « au roi qui est jeune, et remontrons-lui notre ser- « vitude; allons-y ensemble, et, quand il nous « verra, nous en obtiendrons quelque chose de « bonne grâce, ou bien nous userons d'autre re- « mède (2). » L'association formée autour de Londres s'étendait de proche en proche avec rapidité, lorsqu'un accident imprévu, en contraignant les affiliés d'agir avant qu'ils eussent acquis une assez grande force et une organisation assez complète, détruisit les espérances qu'ils avaient conçues, et remit aux progrès de la civilisation européenne l'abolition graduelle de la servitude en Angleterre.

En l'année 1381, les besoins du gouvernement pour la guerre et pour les dépenses de luxe lui firent décréter une taxe de douze sous par personne, de quelque condition qu'elle fût, qui aurait passé l'âge de quinze ans. La levée de cet impôt n'ayant pas rendu tout ce qu'on en avait espéré, des commissaires firent envoyés pour s'enquérir de la régularité du payement (3). Dans leurs recherches auprès des nobles et des riches, ils mirent des égards et de la courtoisie; mais ils furent, pour le bas peuple, d'une dureté et d'une insolence excessives. Dans plusieurs villages du comté d'Essex, ils allèrent jusqu'à vouloir s'assurer d'une manière indécente de l'âge des jeunes filles (4). L'indignation causée par ces injures occasionna un soulèvement à la tête duquel se mit un couvreur en tuiles appelé Walter, ou familièrement Wat, et surnommé, à cause de sa profession, Tyler, c'est-à-dire le Tuilier. Ce mouvement en détermina de semblables dans les comtés de Sussex et de Bedford, et dans celui de Kent, dont le prêtre John Ball et un certain Jack Straw, ou Jean la Paille, furent nommés chefs et capitaines (5). Les trois chefs et leur bande, qui se grossissait en route de tout ce qu'elle rencontrait de laboureurs et d'artisans serfs, se dirigèrent du 1381
côté de Londres, pour aller voir le roi, comme disaient les plus simples d'entre les insurgés qui attendaient tout de cette seule entrevue. Ils marchaient armés de bâtons ferrés, de haches et d'épées rouillées, en désordre, mais sans fureur, et chantant des chansons politiques dont deux vers ont été conservés :

« Quand Adam bêchait, quand Ève filait, où était « alors le gentilhomme (6) ? »

Ils ne pillaient point sur leur route, mais, au contraire, payaient scrupuleusement tout ce dont ils avaient besoin (7). Ceux du comté de Kent allèrent d'abord à Canterbury pour s'emparer de l'archevêque, qui était en même temps chancelier d'Angleterre; et, ne l'y trouvant pas, ils continuèrent leur route, détruisant les maisons des gens de cour et celles des légistes qui avaient soutenu des procès intentés aux serfs par les nobles. Ils enlevèrent aussi plusieurs personnes qu'ils gardèrent comme otages, entre autres un chevalier et ses deux enfants; ils firent halte à quatre milles environ de Londres, dans une grande plaine nommé Black-Heath, où ils se retranchèrent comme dans une espèce de camp. Ils proposèrent alors au chevalier qu'ils avaient emmené avec eux de se rendre en parlementaire auprès du roi, qui, à la nouvelle de l'insurrection, s'était retiré dans la Tour de Londres. Le chevalier n'osa refuser; prenant une barque, il vint à la Tour, et, se mettant à genoux devant le roi : « Très-redouté seigneur, lui dit-il, « veuillez ne pas prendre à déplaisir le message que « je suis obligé de faire; car, cher sire, c'est par « force que je suis venu si avant. — Dites ce dont « vous êtes chargé, répondit le roi, et je vous tiens « pour excusé. — Sire, les gens des communes de « votre royaume m'envoient pour vous prier de « venir leur parler; ils ne désirent voir personne « que vous; et n'ayez aucune crainte pour votre « sûreté, car ils ne vous feront aucun mal, et vous « tiendront toujours pour roi; ils vous montreront, « disent-ils, plusieurs choses qui vous seront fort « nécessaires à entendre, et qu'ils ne m'ont pas « chargé de vous dire; mais, cher sire, veuillez me « donner réponse, afin qu'ils sachent que vraiment « j'ai été vers vous, car ils ont mes enfants en ota- « ges. » Le roi prit conseil, et répondit que si le lendemain matin les paysans avançaient jusqu'à la Tamise, lui-même irait leur parler. Cette réponse leur causa une grande joie. Ils passèrent la nuit en

(1) De eorum adventu Londonienses longo antè tempore intellexerant. (Chron. Henric. Knighton, t. II, p. 2634.)

(2) Froissart.

(3) Undè quidam Johannes Leg cum tribus aliis sibi associatis impetravit à rege commissionem ad inquirendum de collectoribus hujus taxæ in Cantiâ. (Henr. Knyghton, p. 2633.)

(4) Ibid.

(5) Ibid.

(6) Voyez liv. VII, p. 190, not. 9.

(7) Froissart.

1381 plein champ, du mieux qu'ils purent; car ils étaient près de soixante mille, et une grande partie jeûna, faute de vivres (1).

Le lendemain, qui était jour du Saint-Sacrement, le roi entendit la messe dans la Tour; et malgré les discours de l'archevêque de Canterbury, qui lui conseillait de ne point se commettre avec des *ribauds sans chausses* (2), il entra dans une barque, accompagné de quelques chevaliers, et fit ramer vers l'autre bord, où il y avait déjà plus de dix mille hommes venus du camp de Black-Heath. Quand ils virent approcher la barque, ils commencèrent tous à jeter des cris et à faire des mouvements qui effrayèrent si fort les chevaliers de l'escorte du roi, qu'ils le conjurèrent de ne pas descendre à terre, et firent promener la barque sur la rivière deçà et delà. « Que voulez-vous? dit le « roi aux insurgés; me voilà venu pour vous par- « ler. — Que tu viennes à terre; et nous te dirons « et montrerons plus facilement ce qu'il nous faut. » Alors le comte de Salisbury, répondant pour le roi, leur cria : « Seigneurs, vous n'êtes point en ordon- « nance, ni en accoutrement convenable pour que « le roi vienne à vous. » Et la barque retourna vers la Tour. Ceux des insurgés qui étaient venus jusqu'à la Tamise s'en allèrent alors à Black-Heath dire aux autres ce qui venait d'arriver, et alors il n'y eut parmi eux qu'un seul cri : « Allons à Londres! mar- « chons sur Londres! à Londres! à Londres (3)! »

Ils marchèrent en effet vers la villle, détruisant sur leur route plusieurs manoirs, mais ne pillant et n'enlevant rien : arrivés au pont de Londres, qui était fermé par une porte, ils demandèrent qu'on la leur ouvrît, et qu'on ne les contraignît pas à user de violence. Le maire William Walworth, homme d'origine anglaise, comme son nom semble l'indiquer, voulant se faire valoir auprès du roi et des gentilshommes, songea d'abord à tenir la porte fermée et à poster des gens armés sur le pont pour arrêter les paysans; mais il y eut parmi les bourgeois, surtout parmi ceux de la classe moyenne et inférieure, assez d'opposition à ce projet, pour que le maire y renonçât. « Pourquoi, disaient-ils, ne « laisserait-on pas entrer ces bonnes gens? ce sont « nos gens, et tout ce qu'ils font, c'est pour « nous (4). » La porte fut ouverte, et les insurgés, parcourant la ville, se distribuèrent dans les maisons pour y prendre des rafraîchissements, chacun s'empressant de leur servir à boire et à manger, les uns par amitié, les autres par crainte.

Les premiers rassasiés se rendirent en foule à un hôtel du duc de Lancaster, appelé la Savoie, 1381
et y mirent le feu par haine de ce seigneur, qui avait eu récemment une grande part à l'administration des affaires publiques. Ils brûlèrent les meubles les plus précieux, sans en rien détourner; et même un des leurs, qu'on surprit emportant quelque chose, fut jeté dans le feu par ses compagnons (5). Excités par le même sentiment de vengeance politique, sans mélange d'aucune autre passion, ils mirent à mort, avec un appareil bizarre et un simulacre de formes judiciaires, plusieurs des officiers du roi; puis, faisant sortir des prisons d'État quelques détenus de distinction, ils les décapitèrent en cérémonie (6). Ils ne firent aucun mal aux hommes de la classe bourgeoise et marchande, de quelque opinion qu'ils fussent, excepté aux Lombards et aux Flamands, qui faisaient la banque à Londres sous la protection de la cour, et dont plusieurs, en prenant à ferme les taxes, s'étaient rendus complices des vexations exercées contre les pauvres gens. Le soir, ils se réunirent en grand nombre sur la place de Sainte-Catherine, près de la Tour, disant qu'ils ne sortiraient pas de là que le roi ne leur eût accordé ce qu'ils voulaient : ils y passèrent toute la nuit, poussant de temps en temps de grands cris qui effrayaient le roi et les seigneurs enfermés dans la Tour. Ces derniers tinrent conseil avec le maire de Londres sur ce qu'il y avait à faire dans un danger si pressant : le maire, qui s'était signalé au ressentiment populaire comme ennemi de l'insurrection, proposait des moyens violents; il voulait qu'on attaquât dans la nuit même, avec des forces régulières, ces gens qui couraient en désordre à travers les places et les rues, et dont à peine un seul sur dix était bien armé. Son avis ne prévalut pas, et le roi écouta ceux qui lui disaient : « Si vous pouvez « apaiser ces gens par de belles paroles, ce sera le « meilleur et le plus profitable; car si nous com- « mençons chose que nous ne puissions achever, il « n'y a plus moyen de nous en remettre jamais (7).

Quand vint le matin, les gens qui avaient passé la nuit en face de la Tour commencèrent à s'agiter et à crier que, si le roi ne venait pas, ils prendraient la Tour d'assaut, et mettraient à mort tous ceux qui étaient dedans. Le roi leur fit dire alors qu'ils n'avaient qu'à se transporter hors de la ville, dans un lieu appelé Miles-End, et que lui-même irait sans faute les y trouver. Il sortit en effet, accompagné de ses deux frères, des comtes de Salisbury, de Warwick, d'Oxford, et de plusieurs autres barons. Dès qu'ils eurent quitté la Tour, ceux des

(1) Froissart.
(2) Cum discalceatis ribaldis (Henric. Knyghton.) — Thomas Walsingham.
(3) Froissart.
(4) Froissart.
(5) Ibid.
(6) Henric. Knyghton.
(7) Froissart.

1381 insurgés qui étaient restés dans la ville y entrèrent de force, et, courant de chambre en chambre, saisirent l'archevêque de Canterbury, le trésorier du roi, et deux autres personnes qu'ils massacrèrent, et dont ils promenèrent les têtes au bout de leurs piques. Les autres, au nombre de cinquante mille, se trouvaient réunis à Miles-End, quand le roi y arriva. A la vue des paysans armés, ses deux frères et plusieurs barons eurent peur, et l'abandonnèrent; mais lui, tout jeune qu'il était, s'avança avec assurance; et, s'adressant aux paysans en langue anglaise : « Bonnes gens, leur dit-il, je suis votre roi « et votre sire; que vous faut-il? que me voulez-« vous? » Ceux qui étaient à portée de l'entendre répondirent : « Nous voulons que tu nous affran-« chisses à tout jamais, nous, nos enfants et nos « biens, et que nous ne soyons plus appelés serfs, ni « tenus en servage.—Je vous l'accorde, dit le roi; « retirez-vous en vos maisons par villages, comme « vous êtes venus, et laissez seulement après vous « deux ou trois hommes de chaque lieu. Je vais « tantôt faire écrire et sceller de mon sceau des « lettres qu'ils emporteront avec eux, et qui vous « assureront franchement tout ce que vous deman-« dez; et je vous pardonne ce que vous avez fait « jusqu'à présent; mais que vous retourniez cha-« cun dans vos maisons, comme je l'ai dit (1).»

Ces gens simples reçurent avec grande joie les paroles du jeune roi, ne songeant aucunement qu'il pût avoir envie de les tromper : ils promirent de partir séparés, et se séparèrent en effet, sortant de Londres par différents chemins. Durant tout le jour, plus de trente clercs de la chancellerie royale furent occupés à écrire et à sceller des lettres d'affranchissement et de pardon; ils les remettaient aux commissaires des insurgés, qui partaient aussitôt après les avoir reçues. Ces lettres étaient en latin, et contenaient les passages suivants :

« Sachez que, de notre spéciale grâce, nous « avons affranchi tous nos liges et sujets du comté « de Kent et des autres comtés du royaume, et « déchargé et acquitté tous et chacun d'eux de tout « bondage et servage.

« Et qu'en outre nous avons pardonné à ces « mêmes liges et sujets toutes les offenses qu'ils ont « faites contre nous, en chevauchant et allant par « divers lieux avec des hommes d'armes, archers et « autres, à force armée, bannières et pennons « déployés (2).... »

Les chefs, et surtout Wat-Tyler et John Ball, plus clairvoyants que les autres, n'eurent point la même confiance dans les paroles et les chartes du roi. Ils 1381
firent ce qu'ils purent pour arrêter le départ et la dispersion des gens qui les avaient suivis, et parvinrent à rallier quelques milliers d'hommes, avec lesquels ils restèrent à Londres, déclarant qu'ils n'en sortiraient point avant d'avoir obtenu des concessions plus expresses, et des garanties de ces concessions. Leur fermeté imposa aux seigneurs de la cour, qui, n'osant encore employer la force, conseillèrent au roi d'avoir avec les chefs de la révolte une entrevue à Smithfield, lieu où se tenait alors le marché aux bestiaux. Les paysans, ayant reçu cette réponse, s'y rendirent pour attendre le roi, qui vint escorté du maire, des aldermen de Londres, et de plusieurs courtisans et chevaliers. Il s'arrêta à une certaine distance, et envoya un officier dire aux insurgés qu'il était là, et que celui de leurs chefs qui devait porter la parole n'avait qu'à s'avancer pour présenter sa requête. « C'est moi, » répondit Wat-Tyler; et sans songer au péril auquel il s'exposait, il fit signe aux gens de sa troupe de ne pas le suivre, et piqua des deux vers le roi. Il l'aborda librement, poussant son cheval tout près du sien, et lui fit, sans formules obséquieuses, la demande précise de certains droits qui devaient être la conséquence naturelle de l'affranchissement du peuple, savoir : le droit d'acheter et de vendre librement dans les villes et hors des villes, et le droit de chasse en forêts et en plaines, que les hommes de race anglaise avaient perdu à la conquête (3).

Le roi hésitait à répondre d'une manière positive; et, pendant ce temps, Wat-Tyler, soit par impatience, soit pour montrer par ses gestes qu'il n'était pas intimidé, jouait avec une épée qu'il tenait à la main, et la faisait tourner en l'air au-dessus de sa tête. Le maire de Londres, William Walworth, se trouvait alors à côté du roi; et, soit qu'il crût voir une menace dans le geste de Wat-Tyler, soit qu'il ne pût résister à un violent accès de colère contre lui, il le frappa sur la tête d'un coup de masse d'arme, et le renversa de cheval. Les gens de la suite du roi l'entourèrent pour cacher un moment aux insurgés ce qui se passait : et un écuyer de naissance normande, nommé Philipot, descendant de cheval, enfonça son épée dans la poitrine du couvreur en tuiles, et le tua d'un seul coup. Les insurgés, s'apercevant que leur chef n'était plus à cheval commencèrent à se mettre en mouvement et à crier : « Ils ont tué notre « capitaine! allons, allons! tuons tout! » Et ceux qui avaient des arcs les bandèrent, pour tirer sur le roi et sa compagnie (4).

(1) Froissart.

(2) Sciatis quòd de gratiâ nostrâ speciali manumissimus universos ligeos et singulos subditos nostros... et ipsos et eorum quemlibet omni bondagio et servitio exuimus... Et quòd perdonavimus iisdem ligeis... (Rymer. Acta publica.)

(3) Et stagnis piscariis et boscis et forestis feras capere, in campis lepores fugare... (Henr. Knyghton, p. 2637.)

(4) Froissart.

1381 Alors le roi Richard fit un acte de courage extraordinaire. Il se sépara de ceux qui l'accompagnaient, en leur disant : « Demeurez, que personne ne me « suive ; » et il alla seul au-devant des paysans, qui se rangeaient en bataille. « Seigneurs, leur dit-il, « que vous faut-il ? vous n'avez d'autre capitaine « que moi ; je suis votre roi ; tenez-vous en paix, « suivez-moi aux champs, et je vous donnerai ce « que vous demandez. » L'étonnement que leur causa cette démarche, et l'impression que produit toujours sur la masse des hommes celui qui possède le souverain pouvoir, firent que le gros de la troupe se mit en marche, et suivit le roi par un instinct machinal. Pendant que Richard s'éloignait en parlant avec eux, le maire courut à Londres, et fit sonner l'alarme et crier dans les rues : « On tue le roi ! « on tue le roi ! » Comme il n'y avait plus d'insurgés dans la ville, les gentilshommes anglais ou étrangers et les riches bourgeois qui étaient du parti des nobles, et qui s'étaient tenus armés dans leurs maisons, avec leurs gens, de crainte du pillage, sortirent tous, et se dirigèrent au nombre de dix mille, la plupart à cheval et complétement armés, vers la plaine où les insurgés marchaient en désordre, ne s'attendant point à être attaqués. Dès que le roi vit venir les gens d'armes, il galopa vers eux, se mit dans leurs rangs, et aussitôt ils commencèrent le combat en bon ordre contre les paysans, qui, surpris de cette attaque imprévue, et saisis d'une terreur panique, s'enfuirent de côté et d'autre, la plupart en jetant leurs armes. On en fit un grand carnage, et plusieurs des fuyards, rentrant dans Londres, se cachèrent chez leurs amis (1).

Les gens armés qui, sans grand péril, les avaient mis en déroute, revinrent en triomphe, et le jeune roi alla recevoir les félicitations de sa mère, qui lui dit en langue française : « Holà, beau fils, j'ai eu « aujourd'hui grande peine et angoisse pour vous. « — Certes, madame, je le crois bien, répondit le « roi ; mais à présent réjouissez-vous et louez Dieu, « car il est heure de le louer, puisque j'ai aujour- « d'hui recouvré mon héritage et le royaume d'An- « gleterre que j'avais perdus. » On fit des chevaliers dans cette journée, comme dans les grandes batailles du temps, et les premiers que Richard II honora de cette distinction furent le maire Walworth et l'écuyer Philipot, qui avaient assassiné Wat-Tyler. Le jour même, un ban fut crié de rue en rue, de par le roi, portant que tous ceux qui n'étaient pas natifs de Londres, ou n'y habitaient pas depuis un an, eussent à partir sans délai, et que, si quelqu'un d'entre eux était vu ou trouvé le lendemain matin, il aurait la tête tranchée comme traître au roi et au royaume.

(1) Froissart. (2) Ibid. — Thomas Walsingham.

Ce qui restait des gens venus avec les insurgés s'en 1381
alla par toutes les routes et à la débandade. John Ball et Jack Straw, prévoyant qu'on les guetterait à leur départ, demeurèrent cachés ; mais ils furent bientôt découverts, et conduits devant les justiciers royaux, qui les firent décapiter et couper en quartiers. Ces nouvelles, répandues autour de Londres, arrêtèrent dans sa marche un second ban de serfs révoltés qui venait des provinces éloignées et n'avait pu arriver aussi promptement que les autres : ils n'osèrent aller plus avant, rebroussèrent chemin et se débandèrent (2).

Pendant que ces choses se passaient, toutes les provinces de l'Angleterre étaient en agitation. Aux environs de Norwich, les possesseurs de grandes terres, les gentilshommes et les chevaliers se cachèrent ; plusieurs comtes et barons qui se trouvaient rassemblés dans le port de Plymouth, prêts à s'embarquer pour une expédition en Portugal, craignant que les paysans du voisinage ne vinssent leur courir sus, montèrent sur leurs vaisseaux, et, quoique le temps fût mauvais, se mirent à l'ancre en pleine mer. Dans les comtés du nord, dix mille insurgés se levèrent, et le duc de Lancaster, qui faisait alors la guerre sur la frontière d'Écosse, s'empressa de conclure une trêve avec les Écossais, et chercha un asile dans leur pays. Mais le bruit des événements de Londres rendit bientôt le courage aux gentilshommes ; de toutes parts ils se mirent en campagne contre les gens de village, mal armés et sans moyens de retraite, tandis qu'eux-mêmes avaient leurs châteaux forts, dont il suffisait de hausser le pont-levis pour être en sûreté. La chancellerie royale écrivit en grande hâte aux châtelains de cités, des villes et des bourgs, de garder leurs forteresses et de n'y laisser entrer personne, sur leur tête. En même temps on répandit partout la nouvelle que le roi donnait des lettres d'affranchissement à tout serf qui se tenait paisible : ce qui diminua l'effervescence et l'énergie du peuple, et le rendit moins confiant envers ses chefs. Ceux-ci furent arrêtés en différents lieux, sans qu'il y eût beaucoup de résistance et de tumulte pour les sauver : tous étaient des gens de métier, et n'avaient la plupart pour nom de famille que le nom même de leur profession ; comme Thomas Baker ou le boulanger, Jack Milner ou le meunier, Jack Carter ou le charretier (3).

Lorsque la conjuration des paysans eut été complétement dissoute, tant par leurs défaites partielles et l'emprisonnement des chefs que par le relâchement du lien moral qui les avait réunis, une proclamation fut publiée, à son de cor, dans les villes et les villages, en vertu d'une lettre adressée par le

(3) Henric. Knyghton.

1381 roi à tous les sheriffs, maires et baillis du royaume, et ainsi conçue :

« Faites proclamer sans délai dans chaque cité, « bourg et ville marchande, que tous et chacun « des tenanciers, libres et natifs, fassent, sans au- « cune résistance, difficulté ou retard, les ouvra- « ges, services, aides et corvées qu'ils doivent à « leurs seigneurs, d'après l'ancienne coutume, et « qu'ils avaient habitude de faire avant les troubles « survenus dans les différents comtés du royaume.

« Et faites-leur défense rigoureuse de retarder « plus longtemps que par le passé lesdits services « et ouvrages, et d'exiger, revendiquer ou préten- « dre quelque liberté ou privilége dont ils n'au- « raient pas joui avant lesdits troubles.

« Et bien qu'à l'instance et importunité des in- « surgés certaines lettres patentes de nous leur « aient été octroyées, portant affranchissement de « tout bondage et servage pour tous nos liges et « sujets, comme aussi le pardon des offenses com- « mises contre nous par ces mêmes liges et sujets ;

« Pour ce que lesdites lettres ont émané de « notre cour sans mûre délibération, et considé- « rant que la concession desdites lettres tendait « manifestement à notre grand préjudice, à celui « de notre couronne, ainsi qu'à l'expropriation de « nous, des prélats, seigneurs et barons de notre « royaume, et de la très-sainte Église ;

« De l'avis de notre conseil et par la teneur des « présentes, nous avons révoqué, cassé et annulé « lesdites lettres, ordonnant en outre que ceux « qui ont en leur pouvoir nos chartes d'affranchis- « sement et de pardon les remettent et les resti- « tuent à nous et à notre conseil, sous la foi et « allégeance qu'ils nous doivent, et sous peine de « forfaiture de tout ce qu'ils peuvent forfaire en- « vers nous (1). »

Aussitôt après cette proclamation, un corps de cavalerie fut rassemblé à Londres, et partit en colonne mobile, pour parcourir, dans tous les sens, les comtés d'où étaient venus les insurgés qui avaient obtenu des chartes. Un juge du ban du roi, nommé Robert Tresilyan, accompagna les soldats et fit avec eux une tournée dans tous les villages, faisant publier sur sa route que tous ceux qui avaient emporté des lettres d'affranchissement et de pardon eussent à les lui remettre sans délai, sous peine d'exécution militaire contre tous les habitants en masse. Toutes les chartes qu'on lui apporta furent lacérées et brûlées devant le peuple; mais il ne se contenta pas de ces mesures, et recherchant ceux 1381 qui avaient été les premiers fauteurs de l'insurrection, il les fit périr par des supplices atroces, ordonnant qu'on pendît les uns quatre fois aux quatre coins des villes, faisant éventrer les autres et jeter leurs entrailles au feu, pendant qu'ils respiraient encore (2). Ensuite les archevêques, évêques, abbés et barons du royaume, ainsi que deux chevaliers de chaque comté et deux bourgeois de chaque ville marchande, furent convoqués en parlement par lettres du roi Richard (3). Le roi exposa devant cette assemblée les motifs de la révocation provisoire des chartes d'affranchissement, ajoutant que c'était à elle de décider si les paysans devaient être affranchis ou non. « Dieu nous garde, répondirent « les barons et les chevaliers, de souscrire à de « telles chartes, dussions-nous périr tous en un « seul jour; car nous aimerions mieux perdre la « vie que nos héritages! »

L'acte du parlement, qui ratifiait les mesures déjà prises, fut rédigé en langue française, après avoir été probablement discuté dans cette langue (4). L'on ne sait quelle part les députés des villes prirent à ce débat, ni même s'ils y assistèrent; car, bien qu'ils fussent convoqués dans les mêmes formes que les chevaliers des comtés, souvent ils s'assemblaient séparément, ou bien ne restaient dans la salle commune que pendant la discussion de l'impôt sur les marchandises et le commerce. Au reste, quel qu'ait été le rôle joué dans le parlement de 1381 par les envoyés des villes, l'affection de la classe bourgeoise pour la cause des insurgés n'est pas douteuse. En beaucoup de lieux, elle répéta le propos des habitants de Londres : « Ce sont nos « gens, et tout ce qu'ils font c'est pour nous. » Tous ceux qui, n'étant pas nobles et titrés, blâmèrent l'insurrection, furent mal notés dans l'opinion publique, et cette opinion se prononça même assez fortement pour qu'un poëte contemporain, nommé Gower, qui s'était enrichi en faisant des vers français pour la cour, ait cru faire un trait de courage en publiant une satire où les insurgés étaient poursuivis par l'odieux et le ridicule (5). Il déclare que cette cause a des partisans nombreux et considérables, dont la haine peut être dangereuse, mais qu'il aime mieux s'y exposer que de ne pas dire la vérité. Ainsi il est probable que, si la rébellion commencée par des paysans et des *ribauds sans chausses* n'eût pas été sitôt vaincue, des personnes d'une classe plus relevée en auraient pris la conduite, et, avec plus

(1) Rymer., t. III, part. III, p. 124.

(2) Alios decapitari, alios suspendi, alios verò trahi per civitates et suspendi per quatuor partes civitatum, alios autem eviscerari... (Henric. Knyghton, p. 2643.)

(3) Duos milites de unoquoque comitatu et duos burgenses de unâquâque villâ mercatoriâ. (Henric. Knygton, p. 2643.)

(4) Hallam's Europe in Middle ages.

(5) Elle était écrite en latin, sous le titre de *Vox clamantis*.

1381 de moyens de succès, l'auraient poussée jusqu'à son dernier terme. Peut-être qu'en peu de temps, pour employer l'expression d'un historien de l'époque, toute noblesse et gentillesse eût disparu de l'Angleterre (1).

1381 à 1450 Au lieu de cela, les choses restèrent dans l'ordre anciennement établi par la conquête, et les serfs, après leur défaite, continuèrent d'être traités selon les termes des proclamations, qui disaient, en s'adressant à eux-mêmes : « Villains vous étiez, et « l'êtes encore, et en bondage vous resterez (2). » Malgré le mauvais succès de la tentative qu'ils avaient faite pour sortir tous à la fois de servitude et détruire la distinction d'état qui avait succédé à la distinction de race, le mouvement naturel qui tendait à rendre graduellement cette distinction moins tranchée ne s'en continua pas moins, et les affranchissements individuels, qui avaient commencé bien avant cette époque, devinrent dès lors plus fréquents. L'idée de l'injustice de la servitude en elle-même, et quelle que fût son origine, soit ancienne, soit récente, cette grande idée, qui avait été le lien de la conspiration de 1381, et à laquelle l'instinct de la liberté avait élevé les paysans avant les gentilshommes, gagna jusqu'à ces derniers.

Dans les moments de la vie où la réflexion devient plus calme et plus profonde, où l'intérêt et l'avarice parlent moins haut que la raison, dans les instants de chagrin domestique, de maladie et de péril de mort, les nobles se repentirent de posséder des serfs, comme d'une chose peu agréable à Dieu, qui avait créé tous les hommes à son image. Un grand nombre d'actes d'affranchissement, rédigés au quatorzième et au quinzième siècle, portent le préambule suivant : « Comme ainsi soit que Dieu, dès le commencement, a fait tous les hommes « libres par nature, et qu'ensuite le droit des gens « a constitué certains d'entre eux sous le joug de « servitude, nous croyons que ce serait chose « pieuse et méritoire auprès de Dieu, que de déli- « vrer telles personnes à nous sujettes en villenage, « et de les affranchir entièrement de pareils ser- « vices. Sachez donc que nous avons affranchi et « délivré de tout joug de servitude, tels et tels, « nos naïfs de tel manoir, eux et leurs enfants nés « et à naître (3). »

Ces sortes d'actes, qui furent très-fréquents durant le quinzième siècle, et dont on ne trouve aucun exemple dans les temps antérieurs, indiquent la naissance d'un nouvel esprit public, contraire aux résultats violents de la conquête, et qui paraît s'être développé à la fois chez les fils des Normands et chez ceux des Anglais, à l'époque où fut effacée, dans l'esprit des uns et des autres, toute tradition claire de l'origine historique de leur situation respective. Ainsi la grande insurrection des villains, en 1381, semble être le dernier terme de la série des révoltes saxonnes, et le premier d'un tout autre ordre de mouvements politiques. Les rébellions de paysans qu'on vit éclater par la suite n'eurent plus le même caractère de simplicité dans leurs motifs, et de précision dans leur objet. La conviction de l'injustice absolue de la servitude et de l'illégitimité du pouvoir seigneurial ne fut point leur unique mobile; mais des intérêts ou des opinions du moment y eurent une part plus ou moins forte. Jack Cade, qui joua, en 1448, le même rôle que Wat-Tyler en 1381, ne se fit pas, comme ce dernier, le représentant des droits du commun peuple contre les gentilshommes; mais, rattachant sa cause et la cause populaire aux factions aristocratiques qui divisaient alors l'Angleterre, il alla jusqu'à se donner pour un membre de la famille royale injustement exclu de la succession au trône. L'influence qu'eut cette imposture sur l'esprit du peuple, dans les provinces du nord et dans cette même province de Kent, qui, soixante-dix ans auparavant, avait pris pour capitaines des couvreurs en tuiles, des boulangers et des charretiers, prouve qu'une fusion rapide s'opérait entre les intérêts politiques des différentes classes de la nation, et que tel ordre d'idées et de sympathies n'était plus attaché d'une manière fixe à telle condition sociale.

Vers la même époque, et sous l'empire des mêmes circonstances, le parlement d'Angleterre prit la forme sous laquelle il est devenu célèbre dans nos temps modernes, et se divisa d'une manière permanente en deux assemblées, l'une composée du haut clergé, des comtes et des barons convoqués par lettres spéciales du roi; l'autre, des petits feudataires ou chevaliers des comtés, réunis à des bourgeois des villes, élus par leurs pairs, ou convoqués arbitrairement par les sheriffs. Cette nouvelle combinaison, qui rapprochait les commerçants, presque tous d'origine anglaise, des tenanciers féodaux, Normands de naissance, ou présumés tels par la possession de leurs fiefs et par leurs titres militaires, était un grand pas vers la destruction de l'ancienne distinction par race et l'établissement

(1) Froissart, v. Turner's Hist. of the Anglo-Normans, t. II.

(2) Rustici quidem fuistis et estis, et in bondagio permanebitis. (Thomas Walsingham.)

(3) Cùm ab initio omnes homines naturâ liberaverit Deus, et posteà jus gentium quosdam sub jugo servitutis constituit, nos pium, etc. (Rymer.)— Sciatis igitur nos manumisisse... nativos nostros cum omni sequelâ suâ procreatâ et procreandâ. (Rymer, t. VI.)

1381 à 1450 d'un ordre de choses où toutes les familles seraient classées uniquement d'après leur importance politique et leur richesse territoriale. Toutefois, malgré l'espèce d'égalité que la réunion des bourgeois et des chevaliers dans une assemblée particulière semblait établir entre ces deux classes d'hommes, celle qui était anciennement inférieure garda quelque temps encore le signe de son infériorité. Elle assistait aux délibérations sur les matières politiques, sur la paix et la guerre, sans y prendre aucune part, ou bien elle se retirait durant ces discussions, et n'intervenait que pour le vote des taillages et des subsides exigés par le roi sur la propriété mobilière.

L'assise de ces sortes d'impôts avait été, dans les temps antérieurs, l'unique motif de la convocation des bourgeois de race anglaise auprès des rois anglo-normands : ceux qu'on savait être riches parmi eux, comme parmi les juifs, étaient plutôt sommés qu'invités à comparaître devant leur seigneur. Ils recevaient l'ordre de se rendre auprès du roi à Londres, et le rencontraient où ils pouvaient, dans son hôtel, en pleine rue, ou hors de la ville, au milieu d'une partie de chasse. Mais les barons et les chevaliers que le roi assemblait pour le conseiller et pour traiter, conjointement avec lui, des affaires qui regardaient la communauté, ou, comme on disait en langue normande, la *comminalté* du royaume, étaient accueillis d'une tout autre manière, et avec un cérémonial aussi différent que l'était le motif de leur convocation. Ils trouvaient, à la cour, tout préparé pour les recevoir; de la courtoisie, des fêtes, l'appareil chevaleresque et les pompes de la royauté. Après les fêtes, ils avaient avec le roi, selon l'expression des anciens auteurs, de graves entretiens sur l'état du pays (1); tandis que le rôle des envoyés de la bourgeoisie se bornait à donner l'adhésion la plus brève possible aux cahiers d'imposition que leur présentait un des barons de l'Échiquier.

L'habitude que prirent peu à peu les rois de convoquer les villains de leurs cités et de leurs bourgs, non plus d'une manière irrégulière, selon le besoin du moment, mais à des époques fixes et périodiques, lorsqu'ils tenaient leur cour trois fois l'année, ne changea que faiblement cette ancienne pratique, dont le lecteur a vu plus haut, à l'époque de Henry II, un exemple assez remarquable. Les formes employées à l'égard des bourgeois devinrent, il est vrai, moins acerbes, lorsqu'ils ne furent plus convoqués auprès du roi seul, mais en plein parlement, au milieu des prélats, des barons et des chevaliers. Cependant l'objet de leur admission dans cette assemblée, dont ils occupaient les derniers rangs, était toujours un simple vote d'argent; et toujours les impôts, qu'on exigeait d'eux, surpassaient, même lorsqu'il s'agissait d'une contribution générale, ceux du clergé et des feudataires. Par exemple, lorsque les chevaliers octroyaient un vingtième ou un quinzième de leurs biens meubles, l'octroi des bourgeois était d'un dixième ou d'un septième. Cette différence s'observait, soit que les députés des bourgs fussent assemblés à part, dans la ville où se tenait le parlement, soit qu'on les eût convoqués dans une autre ville, soit enfin que, selon l'usage qui prévalut, on les eût réunis aux chevaliers des comtés, élus comme eux collectivement, tandis que les hauts barons recevaient personnellement du roi leurs lettres de convocation (2). Aussi les membres de la bourgeoisie, au quinzième siècle, étaient-ils peu jaloux de venir au parlement; les villes elles-mêmes, loin de regarder comme un droit précieux leur faculté électorale, en sollicitaient souvent l'exemption. Le recueil des actes publics d'Angleterre contient plusieurs réclamations de ce genre, ainsi que plusieurs chartes royales en faveur de certains bourgs *malicieusement contraints*, disent ces chartes, *à envoyer des hommes au parlement* (3).

Le rôle des chevaliers et celui des bourgeois, siégeant dans la même enceinte, différait donc en raison de l'origine et de la condition sociale des uns et des autres. Le champ de la discussion politique était sans bornes pour les premiers; et pour les seconds, il était limité aux matières d'impôts sur le commerce et les marchandises importées ou exportées. Mais l'extension que prirent, au quinzième siècle, les mesures commerciales et financières augmenta naturellement l'importance parlementaire des bourgeois; ils acquirent par degrés, en matières de finances, une plus grande participation aux affaires que la portion titrée de la chambre basse, ou même que la chambre haute du parlement. Cette révolution, due aux progrès généraux de l'industrie et du commerce, en amena promptement une autre; elle bannit de la chambre basse, qu'on appelait chambre de la communauté ou des communes, la langue française, que les bourgeois n'entendaient et ne parlaient que très-imparfaitement.

Le français était encore en Angleterre, à la fin du quatorzième siècle, l'idiome officiel de tous les corps politiques et de tous les hauts personnages dont l'existence se rattachait à la conquête normande. Le roi, les évêques et les juges, les comtes

(1) Graves sermones habuerunt de hâc terrâ. (Chron. saxon. Gibson.) — (2) Voy. Hallam's Europe in Middle ages.

(3) Malitiosè constrictos ad mittendum homines ad parliamenta. (Rymer. Charta Edwardi III.)

1381 à 1450 et les barons, le parlaient; c'était le langage que les enfants des nobles apprenaient au sortir du berceau (1). La position de l'aristocratie, qui conservait cet idiome depuis trois siècles et demi, au milieu d'un peuple qui en parlait un tout différent, avait été peu favorable à ses progrès; et, comparé au français de la cour de France à la même époque, il avait quelque chose d'antique et d'incorrect pour la grammaire et la prononciation. On y employait certaines locutions propres au dialecte provincial de Normandie, et la manière de l'articuler, autant qu'on peut en juger par l'orthographe des anciens actes, était fort ressemblante à ce qu'est aujourd'hui l'accent bas-normand. Cet accent, porté en Angleterre, s'y était empreint à la longue d'une certaine couleur de prononciation saxonne. Le parler des Anglo-Normands différait de celui de Normandie par une articulation plus forte de certaines syllabes, et surtout des consonnes finales, comme dans le mot *attention*, que les Normands prononçaient *attinchein*, tandis que, de l'autre côté de la mer, sans rien changer à l'orthographe de ce mot, on lui donnait le son d'*attincheinn*.

Une cause de déclin rapide pour la langue et surtout pour la poésie française, en Angleterre, fut la séparation totale de ce pays et de la Normandie, par la conquête de Philippe-Auguste. L'émigration des littérateurs et des poëtes de la *langue d'oui* à la cour des rois anglo-normands devint, depuis cet événement, moins facile et moins fréquente. N'étant plus soutenus par l'exemple et l'imitation de ceux qui venaient du continent leur apprendre les nouvelles formes du beau langage, les poëtes normands demeurés en Angleterre perdirent, durant le treizième siècle, une partie de leur ancienne grâce et de leur facilité de travail. Les nobles et les courtisans se plaisant fort à la poésie, mais dédaignant de faire des vers et de composer des livres, les trouvères, qui chantaient pour la cour et les châteaux, ne pouvaient former d'élèves que parmi les fils des marchands et les membres du clergé inférieur, gens d'origine anglaise, et parlant anglais dans leur conversation habituelle. L'effort que ces hommes devaient faire pour exprimer leurs idées et leurs sentiments dans un langage qui n'était pas celui de leur enfance nuisit à la perfection de leurs ouvrages et les rendit en même temps moins nombreux. Dès la fin du treizième siècle, la plupart des hommes qui, soit dans les villes, soit dans les cloîtres, se sentaient du goût et du talent pour la littérature, 1381 à 1450 essayèrent de traiter en langue anglaise les sujets historiques ou d'imagination, qui jusque-là ne l'avaient été qu'en langue normande.

Un grand nombre d'essais de ce genre parurent successivement dans la première moitié du quatorzième siècle. Une partie des poëtes de cette époque, ceux principalement qui possédaient ou recherchaient la faveur des hautes classes de la société, faisaient des vers français; d'autres, se contentant de l'approbation de la classe moyenne, travaillaient pour elle dans sa langue; d'autres enfin, associant les deux langues dans la même pièce de vers, en changeaient alternativement à chaque couplet, et quelquefois même à chaque vers (2). Peu à peu la disette de bons livres français, composés en Angleterre, devint telle, que la haute société fut obligée de tirer de France les romans ou les contes en vers dont elle se divertissait dans les longues soirées, et les ballades qui égayaient ses festins et ses cours. Mais la guerre de rivalité qui, à la même époque, s'éleva entre la France et l'Angleterre, inspirant à la noblesse des deux nations une aversion mutuelle, diminua, pour les Anglo-Normands, l'attrait de la littérature importée de France, et contraignit les gentilshommes, délicats sur le point d'honneur national, à se contenter de la lecture des ouvrages indigènes. Ceux qui habitaient Londres et fréquentaient la cour trouvaient encore de quoi satisfaire leur goût pour la poésie et la langue de leurs ancêtres; mais les seigneurs et les chevaliers qui vivaient retirés dans leurs châteaux furent obligés, sous peine d'ennui, de donner accès aux conteurs d'historiettes et aux chanteurs de ballades anglaises, jusque-là dédaignés comme n'étant bons qu'à égayer la bourgeoisie et les villains (3).

Ces auteurs bourgeois se distinguaient de ceux qui, à la même époque, travaillaient pour la haute noblesse, par une estime toute particulière pour la classe des gens de campagne, fermiers, meuniers ou hôteliers. Les écrivains en langue française traitaient ordinairement cette classe d'hommes avec le dernier mépris; ils ne leur accordaient aucune place dans leurs récits poétiques, où tout se passait entre des personnages d'un rang élevé, puissants barons et nobles dames, damoiselles et gentils chevaliers. Au contraire, les poëtes anglais prenaient pour su-

(1) Filii nobilium à primis cunabulorum crepundiis in gallicum idioma informantur. (Ranulph. Hygden. Polychron.)

(2) On en trouve un exemple dans le prologue d'un poëme politique, écrit sous le règne d'Édouard II, et dans lequel les vers français et anglais se suivent et riment ensemble aussi bien que peuvent s'accorder les consonnances des deux langues.

« On peut faire et défaire come fait il trop souvent
T'is rather well ne faire *therefore England is kent.* »

(3) Many nobles I have y seighe
That no freynshe couth seye.
(Vers du quatorzième siècle.)

1381 à 1450 jets de leurs *merry tales*, ou contes joyeux, des aventures plébéiennes, telles que celles de Peter Ploughman, ou Pierre le garçon de charrue, et les historiettes du même genre qui se trouvent en si grand nombre dans les ouvrages de Chaucer. Un autre caractère commun à presque tous ces poëtes, c'est une espèce de haine nationale contre la langue de la conquête : « Il faut entendre l'anglais, « dit l'un d'entre eux, lorsqu'on est natif d'Angle- « terre ; et ces gentilshommes qui emploient le fran- « çais pourraient aussi bien parler anglais (1). » Chaucer, l'un des hommes les plus spirituels de son temps, met plus de finesse dans cette critique; il oppose au dialecte anglo-normand, vieilli et incorrect, le français poli de la cour de France; et, faisant le portrait d'une abbesse de haut parage : « elle parlait français, dit-il, parfaitement et cor- « rectement, comme on l'enseigne aux écoles de « Stratford-Athbow; mais le français de Paris elle « ne le savait pas (2). »

Tout mauvais qu'il était, le français des nobles d'Angleterre avait au moins l'avantage d'être parlé et prononcé d'une manière uniforme, tandis que la nouvelle langue anglaise, composée de mots et d'idiotismes normands et saxons joints au hasard, variait d'une province et quelquefois d'une ville à l'autre (3). Cette langue, qui avait commencé à se former en Angleterre dès les premières années de la conquête, s'était enrichie successivement de tous les barbarismes français proférés par les Anglais, et de tous les barbarismes saxons proférés par les Normands, qui cherchaient à s'entendre les uns les autres. Chaque individu, selon sa fantaisie ou le degré de connaissance qu'il avait des deux idiomes, leur empruntait des locutions, et joignait ensemble arbitrairement les premiers mots qui lui venaient à la bouche. En général, chacun cherchait à mettre dans sa conversation tout le français qu'il avait pu retenir, afin d'imiter les grands et de paraître un personnage distingué (4). Cette manie, qui, si l'on en croit un auteur du quatorzième siècle, avait gagné jusqu'aux paysans, rendait l'anglais de cette époque difficile à écrire d'une manière généralement intelligible. Malgré le mérite de ses poésies. Chaucer paraît avoir craint que la multiplicité des dialectes provinciaux ne les empêchât d'être goutées hors de Londres; il prie Dieu de faire à son livre la grâce d'être entendu par tous ceux qui voudront le lire (5). 1381 à 1450

Il y avait déjà plusieurs années qu'un statut d'Édouard III avait, non pas ordonné, comme plusieurs historiens l'ont écrit, mais simplement permis de plaider en anglais devant les tribunaux civils. La multiplicité toujours croissante des affaires commerciales et des procès qui en résultaient, avait rendu ce changement plus nécessaire sous ce règne que sous les précédents, où les parties, lorsqu'elles n'entendaient pas la langue française, étaient forcées de demeurer étrangères aux débats. Mais, dans les procès intentés à des gentilshommes devant la haute-cour du parlement, qui jugeait les crimes de trahison, ou devant les cours de chevalerie, qui décidaient dans les affaires d'honneur, l'ancienne langue officielle continua d'être employée. De plus, l'usage se conserva dans tous les tribunaux, de prononcer les arrêts en langue française, et de rédiger dans la même langue les registres qu'on appelait *records*. En général, c'était l'habitude ou la manie des gens de loi, de tous les ordres, même lorsqu'ils parlaient anglais, d'employer à tous propos des paroles et des phrases françaises, comme *Ah! sire, je vous jure; Ah! de par Dieu! A ce j'assente*, et d'autres exclamations dont Chaucer ne manque jamais de bigarrer leurs discours, lorsqu'il en met quelqu'un en scène.

C'est durant la première moitié du quinzième siècle que l'anglais, prenant par degrés plus de faveur, comme langue littéraire, finit par remplacer entièrement le français, excepté pour les plus grands seigneurs, qui, avant d'abandonner tout à fait l'idiome de leurs ancêtres, se plurent également aux ouvrages écrits dans les deux langues. Le signe de cette égalité à laquelle venait de s'élever la langue des bourgeois se retrouve dans les actes publics, qui, depuis l'année 1400 ou environ, paraissent alternativement et indifféremment rédigés en français et en anglais. Le premier acte en langue anglaise de la chambre basse du parlement porte la date de 1425; on ne sait si la chambre haute conserva plus longtemps l'idiome de l'aristocratie et de la conquête; mais, depuis 1450, on ne rencontre plus de pièces françaises dans la collection imprimée des actes publics d'Angleterre. Cependant quelques lettres écrites en français par des nobles, et quel-

(1) Right is that Engliss engliss understand
That was born in Engeland
French use this gentilman
And ever engliss can.

(2) And french she spake ful fayre and fetisly
After the scole of Stratford-atte-Bowe;
For french of Paris, was to hir un-know.

(Prologue to the Canterbury tales.)

(3) Cùm mirandum videtur quomodò propria lingua Anglorum pronuntiatione ipsâ sit tàm diversa, cum tamen normannica lingua, quæ adventitia est, univoca maneat penès cunctos. (Ranulph. Hygden. Polychron.)

(4) Rurales omnes ut per hoc spectabiliores videantur francigenari satagunt omni nisu. (Ibid., p. 210.)

(5) Read where so thou be or elles sung
That thou beest understood God I beseech.

1450 à 1485 ques épitaphes françaises sont postérieures à cette époque. Certains passages des historiens prouvent aussi que, sur la fin du quinzième siècle, les rois d'Angleterre et les seigneurs de leur cour savaient et parlaient bien le français (1); mais, depuis lors, cette connaissance ne fut plus qu'un mérite individuel, et non une sorte de nécessité attachée à la naissance. Le français ne fut plus la première langue bégayée par les enfants des nobles; il devint simplement pour eux, comme les langues anciennes et celles du continent, l'objet d'une étude de choix et le complément d'une éducation distinguée.

C'est ainsi qu'environ quatre siècles après la conquête de l'Angleterre par les Normands, disparut la différence de langage, qui, avec l'inégalité de condition sociale, avait marqué la séparation des familles issues de l'une ou de l'autre race. Cette fusion complète des deux idiomes primitifs, signe certain du mélange des races, fut peut-être accélérée au quinzième siècle par la longue et sanglante guerre civile des maisons d'York et de Lancaster. En ruinant l'existence d'un grand nombre de familles nobles, en créant entre elles des haines politiques et des rivalités héréditaires, en les forçant de faire des alliances de parti avec les gens de condition inférieure, cette guerre contribua puissamment à dissoudre la société aristocratique que la conquête avait fondée. Durant près d'un siècle, la mortalité fut immense parmi les hommes qui portaient des noms normands, et les vides qu'ils laissaient furent nécessairement remplis par leurs vassaux, leurs serviteurs et les fils des bourgeois de l'autre race. Les nombreux prétendants à la royauté, et les rois créés par un parti, et traités d'usurpateurs par l'autre, dans leur empressement à trouver des amis, n'avaient pas le loisir d'être difficiles sur le choix, et de maintenir entre les hommes les vieilles distinctions de naissance et d'état. Les grands domaines territoriaux, fondés par l'invasion et perpétués dans les familles normandes, passèrent ainsi en d'autres mains, par confiscation ou par achat, tandis que les anciens possesseurs, expropriés et bannis, allaient chercher un refuge et mendier leur pain dans les cours étrangères, en France, en Bourgogne, en Flandre, dans tous les pays d'où leurs ancêtres étaient partis autrefois pour aller à la conquête de l'Angleterre (2).

1485 On peut fixer au règne de Henry VII l'époque où la distinction des rangs cessa de correspondre d'une manière générale à celle des races, et le 1485 commencement de la société actuellement existante en Angleterre. Cette société, composée d'éléments nouveaux, a cependant conservé en grande partie les formes de l'ancienne; les titres normands ont subsisté, et, ce qui est plus bizarre, les noms propres de plusieurs familles éteintes sont devenus eux-mêmes des titres conférés par lettres patentes du roi avec celui de comte ou de baron. Le successeur de Henry VII est le dernier roi qui ait placé en tête de ses ordonnances l'ancienne formule : « Henry, huitième du nom depuis la conquête (3); » mais, jusqu'à ce jour, les rois d'Angleterre ont conservé la coutume d'employer, quand ils sanctionnent ou rejettent les décisions du parlement, quelques mots de la vieille langue normande : « Le roy le veult; le roy s'advisera; le roy mercie « ses loyaux subjets. » Ces formules, qui semblent rattacher, après sept cents ans, la royauté d'Angleterre à son origine étrangère, n'ont cependant paru odieuses à personne depuis le seizième siècle. Il en est de même des généalogies et des titres qui font remonter l'existence de certaines familles nobles à l'invasion de Guillaume le Bâtard, et la grande propriété territoriale au partage fait à cette époque.

Aucune tradition populaire relative à la division des habitants de l'Angleterre en deux peuples ennemis, et à la distinction des deux éléments dont s'est formé le langage actuel, n'existant plus, aucune passion politique ne se rattache à ces faits oubliés. Il n'y a plus de Normands ni de Saxons que dans l'histoire; et, comme ces derniers n'y jouent pas le rôle brillant, la masse des lecteurs anglais, peu versés dans les antiquités nationales, aime à se faire illusion sur son origine, et prend les soixante mille compagnons de Guillaume le Conquérant pour les ancêtres communs de tous les habitants de l'Angleterre. Ainsi un boutiquier de Londres et un fermier de l'Yorkshire disent nos aïeux normands, comme feraient un Percy, un Darcy, un Bagot ou un Byron. Les noms normands, poitevins ou gascons, ne sont plus exclusivement, comme au quatorzième siècle, le signe du rang, de la puissance et de la grande propriété, et il serait déraisonnable d'appliquer au temps présent les anciens vers cités à l'épigraphe de cet ouvrage. Cependant un fait certain et facile à vérifier, c'est que, sur un nombre égal de noms de famille pris d'un côté dans la classe des nobles, et de ceux qu'on

(1) Voyez Rymer, Fœdera, conventiones, litteræ monasticum anglicanum. — Mémoires de Philippe de Commines.

(2) Mémoires de Philippe de Commines, p. 97.

(3) Anno regni Henrici regis Angliæ et Franciæ octavi à conquestu... (Madox, Formulare anglican., p. 235.) — Dans les anciens actes français, on datait à la fois de l'ère chrétienne et de l'année de la conquête : L'an d'el incarnacion 1233, del conquest de Engleterre centisme sexante setime.

appelle en anglais *country squires* et *gentlemen born,* et de l'autre dans celle des marchands, artisans et gens de la campagne, les noms à physionomie française se trouvent parmi les premiers dans une proportion beaucoup plus grande. Voilà tout ce qu'on remarque aujourd'hui de l'ancienne séparation des races, et avec quelle restriction peuvent être reproduites les paroles du vieux chroniqueur de Glocester :

« Des Normands descendent les hauts personnages de ce pays, et les hommes de basse condition sont fils des Saxons. »

NOTES

ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

POUR

L'HISTOIRE DE LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE

PAR LES NORMANDS.

LIVRE PREMIER.

—

N° 1.

DÉCRET DES EMPEREURS THÉODOSE ET VALENTINIEN, RELATIF A LA SOUMISSION DES ÉVÊQUES DES GAULES AU PAPE DE ROME. (AN DE J. C. 445.)

Impp. Theodosius et Valentianus AA. Aetio viro inl. comiti et magistro utriusque militiæ et patricio.

Certum est, et nobis et imperio nostro unicum esse præsidium in supernæ divinitatis favore, ad quem promerendum præcipuè christiana fides et veneranda nobis religio suffragatur. Cùm igitur sedis apostolicæ primatum sancti Petri meritum, qui princeps est episcopalis coronæ et romanæ dignitas Civitatis, sacræ etiam synodi firmârit auctoritas, ne quid præter auctoritatem sedis istius inlicitum præsumptio adtentare nitatur. Tunc enim demùm ecclesiarum pax ubique servabitur, si rectorem suum agnoscat universitas. Hæc cùm hactenùs inviolabiliter fuerint custodita, Hilarius Arelatensis, sicut venerabilis viri Leonis romani papæ fideli relatione comperimus, contumaci ausu inlicita quædam præsumenda tentavit; et ideo transalpinas ecclesias abominabilis tumultus invasit; quod recens maximè testatur exemplum. Hilarius enim, qui episcopus Arelatensis vocatur, ecclesiæ romanæ Urbis inconsulto pontifice, indebitas sibi ordinationes episcoporum solâ temeritate usurpans invasit. Nam alios incompetenter removit, indecenter alios, invitis et repugnantibus civibus, ordinavit. Qui quidem, quoniàm non facilè ab his qui non elegerant non recipiebantur, manum sibi contrahebat armatam, et claustra murorum, in hostilem morem, vel obsidione cingebat, vel aggressione reserabat, et ad sedem quietis pacem prædicaturus per bella ducebat. His talibus, et contra imperii majestatem, et contra reverentiam apostolicæ sedis, admissis, per ordinem religiosi viri Urbis papæ cognitione discussis, certa in eum ex his, quæ malè ordinaverat, lata sententia est. Et erat quidem ipsa sententia per Gallias etiam sine imperiali sanctione valitura. Quid enim tanti pontificis auctoritati in ecclesias non liceret? Sed nostram quoque præceptionem hæc ratio provocavit, ne ulteriùs vel Hilario, quem adhùc episcopum nuncupari sola mansueti præsulis permittit humanitas, nec cuiquam alteri ecclesiasticis rebus arma miscere, aut præceptis romani antistitis liceat obviare. Ausibus etiam talibus fides et reverentia nostri violatur imperii. Nec hoc solum, quod est maximi criminis, submovemus: verùm, ne levis saltem inter ecclesias turba nascatur, vel in aliquo minui religionis disciplina videatur, hoc perenni sanctione decernimus, ne quid tàm episcopis gallicanis, quàm aliarum provinciarum, contra consuetudinem veterem liceat, sine viri venerabilis papæ Urbis æternæ auctoritate, tentare; sed illis omnibusque pro lege sit, quidquid sanxit aut sanxerit apostolicæ sedis auctoritas. Ità ut quisquis episcoporum ad judicium romani antistitis evocatus venire neglexerit, per moderatorem ejusdem provinciæ adesse cogatur, per omnia servatis quæ divi parentes nostri romanæ ecclesiæ detulerunt, Aëti P. K. A. Undé inlustris et præclara magnificentia tua, præsentis edictalis legis auctoritate, faciet quæ sunt superiùs statuta servari, decem librarum auri multâ protinùs exigendâ ab unoquoque judice, qui passus fuerit præcepta nostra violari. Et *manu divinâ* Divinitas te servet per multos annos, parens carissime. Datum VIII. Idus junias Romæ, Valentiniano Augusto VI Consule. (*Script. rerum francic. et gallic.* tom. I, pag. 768.)

N° 2.

CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES ET ARIENS POUR LA CONVERSION DU ROI DES BURGONDES.

Plusieurs évêques du pays des Burgondes se rassemblèrent, à la sollicitation de saint Remi, pour aviser au moyen de ramener Gondebald et son peuple arien à

l'unité de la religion catholique. Afin que la chose ne parût point avoir été préparée d'avance, le seigneur Étienne écrivit aux évêques, les invitant à la fête de Saint-Juste, où la multitude des miracles attirait un concours immense de peuple. Arrivèrent donc successivement Avitus de Vienne, Æonius d'Arles, les évêques de Valence, de Marseille, et un grand nombre d'autres, professant tous la foi catholique. Ils se rendirent aussitôt, sous la conduite du seigneur Étienne, à Sardiniacum (bourg situé non loin de Lyon), pour saluer le roi qui s'y trouvait avec quelques ariens des plus considérables. Après que les évêques catholiques eurent salué le roi, le seigneur Avitus, pour qui l'on avait beaucoup de déférence, quoqu'il ne fût le plus élevé ni en âge, ni en dignité, lui dit : « Si Votre Excellence désire sincère-« ment la paix de l'Église, nous sommes prêts à lui dé-« montrer clairement deux choses : la première, que « notre foi est conforme à l'Évangile et aux apôtres; la « seconde, que la vôtre n'est ni selon Dieu ni selon « l'Église. Vous avez ici des vôtres qui sont instruits dans « toutes les sciences, ordonnez-leur de conférer avec « nous, et qu'ils voient s'ils peuvent répondre à nos « raisons, comme nous sommes prêts à répondre aux « leurs. » Le roi dit : « Si votre foi est la véritable, pour-« quoi vos évêques n'empêchent-ils pas le roi des Franks, « qui m'a déclaré la guerre et s'est allié à mes ennemis, « de dévaster mon pays et de me nuire? car il n'y a « point de foi là où se trouve avidité du bien d'autrui « et soif du sang des hommes. Qu'il montre sa foi par ses « œuvres. » Le seigneur Avitus, dont le visage et les discours étaient empreints d'une douceur angélique, lui repartit humblement : « O roi, nous ignorons pour quelle « cause le roi des Franks agit ainsi ; mais l'Écriture « nous enseigne que souvent l'abandon de la foi de Dieu « a causé la chute des royaumes, et que ceux qui s'éta-« blissent ennemis de Dieu voient s'élever autour d'eux « une foule d'ennemis. Revenez avec votre peuple à la « loi du Seigneur, et il placera la paix sur vos frontières; « car si vous êtes en paix avec lui vous le serez avec les « autres, et vos ennemis ne prévaudront pas contre « vous. » Le roi reprit : « Est-ce que je ne professe pas la « loi de Dieu? Parce que je ne veux pas reconnaître trois « dieux, vous dites, vous, que je ne professe pas la loi « de Dieu. J'ai lu dans l'Écriture sainte qu'il y en a un « seul, et non pas trois. » Alors Avitus lui expliqua fort au long la consubstantialité des trois personnes qui composent la Trinité ; et voyant que le roi l'écoutait tranquillement, il s'écria : « O roi, si votre sagacité pouvait « connaître sur quelle base inébranlable repose notre foi, « quelle source de biens en découlerait sur vous et sur « votre peuple, la gloire céleste vous serait réservée là « haut, la paix et l'abondance habiteraient dans vos « tours! mais les vôtres, étant ennemis du Christ, allu-« ment les feux de sa colère sur votre puissance et sur « votre peuple ; ce qui n'arriverait pas si vous vouliez « écouter nos avertissements, et ordonner que vos prêtres « discutent avec nous, en présence de Votre Sublimité « et de votre peuple, afin que vous sachiez que le Seigneur « Jésus est fils éternel du Père éternel, et que co-éternel « à l'un et à l'autre est le Saint-Esprit. »

Ayant prononcé ces paroles, il se jeta aux pieds du roi, qu'il embrassait en pleurant amèrement, et, à son exemple, tous les évêques se prosternèrent. Le roi se penchant vers eux avec émotion, releva le seigneur Avitus, et leur dit que le lendemain il leur répondrait sur toutes leurs demandes. Le lendemain, comme il allait s'embarquer sur la Saône pour retourner à Lyon, il manda près de lui les seigneurs Étienne et Avitus, et leur dit : « Vous avez ce que vous demandez ; car mes prêtres « sont disposés à vous prouver que nul être ne peut être « éternel ni consubstantiel à Dieu. Je ne veux pas que « tout cela se passe devant la multitude, de peur qu'il « ne s'ensuive quelque tumulte, mais seulement en pré-« sence de mes sénateurs et de quelques autres personnes « de mon choix : choisissez de votre côté un petit nombre « des vôtres La conférence aura lieu demain dans le lieu « où nous sommes. » A ces mots, les évêques, ayant salué le roi, se retirèrent et allèrent avertir leurs collègues. C'était alors la vigile de la solennité de Saint-Juste, et bien qu'ils eussent souhaité que la conférence eût lieu le jour même de la fête, ils ne voulurent pas différer davantage ce qu'ils regardaient comme un grand bien, et résolurent unanimement de passer la nuit près du tombeau du saint, pour obtenir son intercession. Or il arriva, cette nuit-là, que le lecteur, suivant la coutume, commençant les leçons par Moïse, tomba sur ces paroles du Seigneur : « *J'endurcirai son cœur, et je multiplierai* « *les signes et les prodiges sur la terre d'Égypte, et il* « *ne vous entendra pas.* » Ensuite, comme, après le chant des psaumes, on récitait les leçons des prophètes, ces paroles du Seigneur à Isaïe se présentèrent : « *Aveugle* « *le cœur de ton peuple, bouche ses oreilles et ferme ses* « *yeux, de peur que ses yeux ne voient, que ses oreilles* « *n'entendent, que son cœur ne comprenne, qu'il ne se* « *convertisse, et que je ne vienne le guérir.* » Et comme il ouvrait l'Évangile, le lecteur tomba sur ces paroles par lesquelles le Sauveur reproche aux Juifs leur incrédulité : « *Malheur à toi, Corozaïn, malheur à toi, Bethzaïda,* « *parce que si Tyr et Sidon avaient été témoins des* « *prodiges opérés chez vous, depuis longtemps elles* « *auraient fait pénitence dans la cendre et sous le* « *cilice.* » Enfin, comme on faisait une lecture de l'Apôtre, ces paroles furent prononcées : « *Par la dureté* « *et l'impénitence de ton cœur, tu amasses un trésor* « *de colère pour le jour de la vengeance.* » Tous les évêques remarquèrent que ces phrases s'étaient présentées par la volonté de Dieu, afin qu'ils connussent bien que le cœur du roi était endurci, et que Dieu l'abandonnait dans son impénitence. Tristes et émus de pitié, ils passèrent la nuit dans les larmes ; mais ils ne renoncèrent point pour cela à discuter la vérité de la foi contre les ariens. L'heure de la conférence arrivée, on se rendit d'un côté et de l'autre au palais. Avitus parla pour les catholiques, et Boniface pour les ariens : celui-ci proposa des questions difficiles à résoudre, et, pressé à son tour par Avitus, il promit de détruire le lendemain toutes ses objections ; du reste, il se laissa emporter à des paroles injurieuses, traitant les catholiques de magiciens, de païens qui adoraient une multitude de dieux. Le roi, pour mettre fin à cette scène tumultueuse, se leva de son siége et ajourna la conférence.

Les évêques catholiques, s'attribuant la victoire, allèrent rendre grâce à Dieu, dans la basilique de Saint-Juste ; mais, comme ils se présentèrent le lendemain au

palais du roi, Aridius vint au-devant d'eux, et s'efforçant de les éloigner : « Les disputes, leur dit-il, exaspèrent « l'esprit de la multitude et ne peuvent produire rien de « bon. » Mais le seigneur Étienne, qui n'ignorait pas qu'Aridius, quoique catholique, favorisait les ariens dans la vue de plaire au roi, lui répondit qu'il ne fallait pas redouter les discussions qui prenaient leur source dans l'amour de la vérité, que rien au contraire n'était plus favorable à la sainte union des âmes que de connaître où est la vérité, parce que là où elle se trouve, il faut l'aimer, et respecter ceux qui la professent. Il ajouta qu'au reste ils ne venaient que d'après le désir du roi. Ces derniers mots mirent fin aux instances d'Aridius. Les évêques entrèrent donc, et le roi, sitôt qu'il les aperçut, se leva et s'avança à leur rencontre ; puis s'étant placé entre le seigneur Étienne et le seigneur Avitus, il leur parla longtemps contre le roi des Francks, qui, disait-il, sollicitait son frère à se révolter contre lui. Les évêques ayant répondu que la conformité de croyance serait le meilleur moyen de rétablir la paix, et ayant proposé leurs bons offices pour concourir à une alliance si désirable, Gondebald se tut, et chacun occupa de nouveau la place qu'il tenait le jour précédent. Lorsqu'ils furent tous assis, Avitus démontra que les catholiques n'adoraient pas plusieurs dieux, et la lucidité et la chaleur de son éloquence furent telles, que les ariens, aussi bien que les catholiques, en restèrent stupéfaits. Quant à Boniface, il ne put que répéter ce qu'il avait dit la veille, accumulant injure sur injure, criant et s'emportant à tel point qu'il s'enroua et faillit être suffoqué ; le roi se leva, regardant Boniface d'un air courroucé ; mais le seigneur Avitus lui dit : « Que Votre Sublimité « permette à ceux-ci de nous répondre, afin qu'elle « puisse juger quelle foi il lui convient de choisir. » Mais ni Boniface ni les autres ariens ne purent trouver aucun argument, tant la science et l'éloquence du seigneur Avitus les avaient frappés de stupeur. Celui-ci, voyant leur silence, reprit : « Puisque les vôtres ne peuvent rien « répondre à nos raisons, qui s'oppose encore à ce que « nous nous réunissions dans la même croyance. » Et comme les ariens murmuraient : « Eh bien, s'écria-t-il, « si la raison est impuissante pour les convaincre, remet- « tons à un signe d'en haut la décision de cette confé- « rence ; que Votre Sublimité ordonne que, les ariens et « nous, nous nous rendions au tombeau de l'homme de « Dieu, le bienheureux Juste ; nous l'interrogerons sur « notre foi, Boniface le consultera sur la sienne, et le « Seigneur prononcera entre lui et nous, par la bouche « de son serviteur. » Le roi paraissait y consentir ; mais les ariens s'écrièrent qu'ils ne voulaient pas faire, pour manifester la vérité de leur croyance, ce qui avait attiré à Saül les malédictions de Dieu, et recourir à la magie, et qu'ils se contentaient de l'Écriture, plus respectable à leurs yeux que tous les enchantements. Il ne fut jamais possible de tirer autre chose de leurs docteurs. Le roi, qui s'était déjà levé, prenant par la main les seigneurs Étienne et Avitus, les conduisit jusque dans sa chambre, et les embrassa en les suppliant de prier pour lui, leur faisant connaître par là la perplexité et les angoisses de son cœur ; mais il ne se convertit pas encore à la foi catholique. (*Script. rer. francic. et gallic.*, tom. IV, pag. 99, 100 et 101.)

THIERRY.

N° 3.

DISCOURS D'UN DES CHEFS DU NORTHUMBERLAND.

(Extrait de la traduction de l'Histoire ecclésiastique de Bède par le roi Alfred, liv. II, chap. XIII.)

TEXTE ANGLO-SAXON.

Thyslic me is gesewen, Cyning, this andwarde lif manna on eorthan, to withmetenysse thæse tide the us uncuth is, swa gelic, swa thu æt swæthendum sitte mid thinum ealdormannum and thegnum on winter tide and sy fyr onæled, and thin heall gewyrmed, and hit rine and sniwe and styrme ute. Cume thonne an spearwa and hrædlice the hus thurhfleo and cume thurh othre duru in, thurh ethre ut gewite·.· hwet he on tha tid the he inne bith, ne bith hrined mid thy storme thæs wintres, ac thath bith an eagan bryhtm and the læste fæc. ac he sona of wintra in winter cymeth·.· Swa tonne this manna lif to midmyclum fæce ætyweth. Hwæt thær foregange. oththe hwæt thær afterfylige we ne cunnon·.· Forthon gif theos niwe lær owiht cuthlicre and gerisenlicre bringeheo thær wyrthe is that we thære fyligean·.·

TEXTE ORIGINAL.

Talis, mihi videtur, Rex, vita hominum præsens in terris, ad comparationem ejus quod nobis incertum est temporis, quale cùm te residente ad cœnam cum ducibus ac ministris tuis tempore brumali, accenso quidem foco in medio, et calido effecto cœnaculo, furentibus autem foris per omnia turbinibus hyemalium pluviarum vel nivium : adveniensque unus passerum domum citissimè pervolârit, qui cùm per unum ostium ingrediens, mox per aliud exierit, ipso quidem tempore quo intus est hyemis tempestate non tangitur ; sed tamen minimo spacio serenitatis ad momentum excurso, mox de hyeme in hyemem regrediens tuis oculis elabitur : ita hæc vita hominum ad medicum apparet, quid autem sequatur, quid ve præcesserit, prorsùs ignoramus. Undè si hæc nova doctrina certius aliquid attulerit, meritò sequenda esse videtur.

N° 4.

DÉTAIL DE LA QUERELLE DE SAINT COLOMBAN AVEC LE ROI DES FRANKS THEODERIK II.

(Extrait de la Chronique de Frédégaire, traduction de M. Guizot.)

La quatorzième année du règne de Théoderik, la réputation de saint Colomban s'était accrue dans les cités et dans toutes les provinces de la Gaule et de la Germanie ; il était tellement célèbre et vénéré de tous, que le roi Théoderik se rendait souvent auprès de lui à Luxeuil, pour lui demander avec humilité la ferveur de ses prières. Comme il y allait très-souvent, l'homme de Dieu commença à le tancer, lui demandant pourquoi il se livrait à l'adultère avec des concubines, plutôt que de jouir des douceurs d'un mariage légitime, de telle sorte que la race royale sortît d'une honorable reine et non pas d'un mauvais lieu. Comme déjà le roi obéissait à la

parole de l'homme de Dieu et promettait de s'abstenir de toutes choses illicites, le vieux serpent se glissa dans l'âme de son aïeule Brunehilde, qui était une seconde Jézabel, et l'excita contre le saint de Dieu par l'aiguillon de l'orgueil : voyant Théoderik obéir à l'homme de Dieu, elle craignit que, si son fils, méprisant les concubines, mettait une reine à la tête de la cour, elle ne se vît retrancher par là une partie de sa dignité et de ses honneurs. Il arriva qu'un certain jour saint Colomban se rendit auprès de Brunehilde, qui était alors dans le domaine de Bourcheresse ; la reine l'ayant vu venir dans la cour, amena au saint de Dieu les fils que Théoderik avait eus de ses adultères ; les ayant vus, le saint demanda ce qu'ils lui voulaient. Brunehilde lui dit : « Ce sont les fils « du roi ; donne-leur ta bénédiction.» Colomban lui dit : « Sachez qu'ils ne porteront jamais le sceptre royal ; car « ils sont sortis de mauvais lieux. » Elle, furieuse, ordonna aux enfants de se retirer. L'homme de Dieu étant sorti de la cour de la reine, au moment où il passait le seuil, un bruit terrible se fit entendre, mais ne put réprimer la fureur de cette misérable femme, qui se prépara à lui tendre des embûches. Elle fit ordonner, par des messagers, aux voisins du monastère, de ne permettre à aucun des moines d'en dépasser les limites, et de ne leur accorder ni retraite, ni quelque secours que ce fût. Saint Colomban, voyant la colère royale soulevée contre lui, se rendit promptement à la cour, pour réprimer par ses avertissements cet indigne acharnement. Le roi était alors à Époisse, à sa maison de campagne. Colomban y étant arrivé, au soleil couchant, on annonça au roi que l'homme de Dieu était là, et qu'il ne voulait pas entrer dans la maison du roi ; alors Théoderik dit qu'il valait mieux honorer à propos l'homme de Dieu, que de provoquer la colère du Seigneur en offensant un de ses serviteurs : il ordonna donc de préparer toutes choses avec une pompe royale, et d'aller au-devant du serviteur de Dieu. Ils vinrent donc ; et, selon l'ordre du roi, offrirent leurs présents. Colomban, voyant qu'on lui présentait des mets et des coupes avec la pompe royale, demanda ce qu'ils voulaient ; on lui dit : « C'est ce que t'envoie le « roi. » Mais, les repoussant avec malédiction, il répondit : « Il est écrit : le Très-Haut réprouve les dons des « impies ; il n'est pas digne que les lèvres des serviteurs « de Dieu soient souillées de ces mets. » A ces mots, les vases furent mis en pièces, le vin et la bière répandus sur la terre, et toutes les autres choses jetées çà et là ; les serviteurs épouvantés allèrent annoncer au roi ce qui arrivait. Celui-ci, saisi de frayeur, se rendit, au point du jour, avec son aïeule, auprès de l'homme de Dieu ; ils le supplièrent de leur pardonner ce qui avait été fait, promettant de se corriger par la suite. Colomban, apaisé par ces promesses, retourna au monastère ; mais ils n'observèrent pas longtemps leurs promesses ; leurs misérables péchés recommencèrent, et le roi se livra à ses adultères accoutumés. A cette nouvelle, saint Colomban lui envoya une lettre pleine de reproches, le menaçant de l'excommunication s'il ne voulait pas se corriger. Brunehilde, de nouveau irritée, excita l'esprit du roi contre saint Colomban, et s'efforça de le perdre de tout son pouvoir. Elle pria tous les seigneurs et tous les grands de la cour d'animer le roi contre l'homme de Dieu : elle osa solliciter aussi les évêques, afin qu'élevant des soupçons sur sa religion, ils accusassent la règle qu'il avait imposée à ses moines ; les courtisans, obéissant aux discours de cette misérable reine, excitèrent l'esprit du roi contre le saint de Dieu, l'engageant à le faire venir pour prouver sa religion. Le roi, entraîné, alla trouver l'homme de Dieu à Luxeuil, et lui demanda pourquoi il s'écartait des coutumes des autres évêques, et aussi pourquoi l'entrée de l'intérieur du monastère n'était pas ouverte à tous les chrétiens. Saint Colomban, d'un esprit fier et plein de courage, répondit au roi qu'il n'avait pas coutume d'ouvrir l'entrée de l'habitation des serviteurs de Dieu à des hommes séculiers et étrangers à la religion ; mais qu'il avait des endroits préparés et destinés à recevoir tous les autres. Le roi lui dit : « Si tu désires t'acquérir les dons « de notre largesse et le secours de notre protection, tu « permettras à tout le monde l'entrée de tous les lieux « du monastère. » L'homme de Dieu répondit : « Si tu « veux violer ce qui a été jusqu'à présent soumis à la « rigueur de nos règles, sache que je me refuserai à tes « dons et à tous tes secours ; et si tu es venu ici pour « détruire les retraites des serviteurs de Dieu et renver- « ser les règles de la discipline, sache que ton empire « s'écroulera de fond en comble, et que tu périras avec « toute la race royale ; » ce que l'événement prouva dans la suite. Déjà, d'un pas téméraire, le roi avait pénétré dans le réfectoire ; épouvanté de ces paroles, il retourna promptement dehors. Il fut ensuite assailli des vifs reproches de l'homme de Dieu, à qui Théoderik dit : « Tu « espères que je te donnerai la couronne du martyre ; « sache que je ne suis pas assez fou pour faire un si « grand crime ; mais reviens à des conseils plus prudents, « qui te vaudront beaucoup d'avantages ; et que celui « qui a renoncé aux mœurs de tous les hommes séculiers « rentre dans la voie qu'il a quittée. » Les courtisans s'écrièrent tous d'une même voix qu'ils ne voulaient pas souffrir dans ces lieux un homme qui ne faisait pas société avec tous. Mais Colomban dit qu'il ne sortirait pas de l'enceinte du monastère, à moins d'en être arraché par la force. Le roi s'éloigna donc, laissant un certain seigneur, nommé Baudulf, qui chassa aussitôt le saint de Dieu du monastère et le conduisit en exil à la ville de Besançon, jusqu'à ce que le roi décidât, par une sentence, ce qui lui plairait.

Le saint de Dieu s'aperçut qu'il n'était gardé ni outragé par personne ; car tout le monde voyait briller en lui la vertu de Dieu, ce qui empêchait qu'on ne lui fît aucune injure, de peur de participer au crime commis contre lui. Il monta un dimanche sur une cime escarpée (car telle est la position de la ville, que les maisons sont bâties sur le penchant rapide de la montagne), franchissant des lieux d'un difficile accès et entourés de tous côtés par le fleuve du Doubs ; le saint attendit là jusqu'au milieu du jour, regardant au loin si quelqu'un était posté pour l'empêcher de retourner au monastère. Comme personne ne paraissait, il traversa la ville avec les siens et rentra dans sa retraite. A la nouvelle qu'il avait quitté le lieu de son exil, Brunehilde et Théoderik, animés d'une plus violente colère, envoyèrent, pour le chercher sans retard, le comte Berther et Bauduif dont nous avons parlé plus haut, avec une troupe de guerriers. Ils trouvèrent saint Colomban dans l'église, chantant des psaumes et des oraisons avec toute la communauté des frères, et ils par-

lèrent ainsi à l'homme de Dieu : « Nous te prions d'obéir « aux ordres du roi et aux nôtres, et de retourner à « l'endroit d'où tu es revenu ici. » Mais il répondit : « Je ne crois point qu'il plaise au Créateur que je re- « tourne dans un lieu d'où je me suis éloigné pour obéir « à la voix terrible du Christ. » Voyant que l'homme de Dieu n'obéissait pas, Berther se retira, laissant quelques hommes d' un esprit plus hardi. Ceux-ci prièrent l'homme de Dieu d'avoir pitié d'eux, qui avaient été malheureusement désignés pour accomplir un si cruel dessein, et d'avoir égard à leur danger, car ils couraient risque de la mort s'ils ne l'enlevaient par force ; mais il leur dit qu'il avait déjà assez souvent répété que la violence seule pourrait le faire sortir. Les soldats, au milieu d'un double péril, et en proie à plus d'une peur, saisirent le manteau dont le saint était enveloppé ; d'autres, s'étant jetés à genoux, le supplièrent, en pleurant de leur pardonner un si grand crime, car ils obéissaient, non à leur volonté, mais aux ordres du roi. L'homme de Dieu, voyant qu'il pourrait y avoir du danger s'il n'écoutait que la fierté de son cœur, sortit en pleurant et se désolant, accompagné de gardes qui ne devaient pas le quitter avant de l'avoir mis hors des terres soumises au pouvoir du roi. Le chef de ces soldats était Ragamond, qui le conduisit jusqu'à Nantes. Ainsi chassé du royaume de Théoderik, le saint se disposa à retourner en Irlande ; mais, comme nul prêtre ne doit prendre une route ou une autre qu'avec la permission du Seigneur, saint Colomban alla en Italie, et construisit, dans un endroit nommé Bobbio, un monastère consacré à une sainte vie, et, plein de jours, il monta vers le Christ.

LIVRE SECOND.

NOMS DES PROVINCES ET DES PRINCIPALES VILLES D'ANGLETERRE, TELLES QU'ELLES SONT ORTOGRAPHIÉES DANS LES CHRONIQUES SAXONNES.

Cant (Kent) ; Cantwaraburh (Canterbury).
Suthseaxe (Sussex) ; Cissanceaster (Chichester).
Sudrige (Surrey).
Middelseaxe (Middlessex) ; Lundene (London).
Eastseax (Essex) ; Colneceaster (Colchester).
Heortfordscyre (Hertfordshire).
Buccinggahamscyre (Buckinghamshire).
Oxnafordscyre (Oxfordshire).
Bearwukscyre (Berkshire).
Hamtunscyre (Hantschire) ; Wintanceaster (Winchester).
Wiltunscyre (Wiltshire) ; Searbyrig (Salisbury).
Dornsetas (Dorset).
Sumurset (Somerset).
Defnascyre (Devonshire) ; Exanceaster (Exeter).
Cornweallas (Cornwall).
Gleawanceasterscyre (Glocestershire).
Wigreceasterscyre (Worcestershire).
Weringwicscyre (Warwickshire).
Nordhamtunscyre (Northamptonshire).
Huntandunescyre (Huntingdonshire).
Bedanfordscyre (Bedfordshire).
Grantanbrycgscyre (Cambridgeshire).
Suthfolc (Suffolk) ; Gipeswic (Ipswick).
Northfolc (Norfolk) ; Northwic (Norwich).
Lygraceaster (Leicester).
Steffordscyre (Staffordshire).
Scrobscyre (Shropshire) ; Scrobbesbyrig (Shrewsbury).
Ceasterscyre (Chestershire).
Deorabyscyre (Derbyshire).
Snotingahamscyre (Nottinghamshire).
Lincolnescyre (Lincolnshire).
Eoforwicsyre (Yorkshire).
Westmoringaland (Westmoreland).
Cumbraland (Cumberland).
Northanhumbraland (Northumberland).

LIVRE TROISIÈME.

DESCRIPTION DE LA TAPISSERIE DE BAYEUX, PAR M. LANCELOT.

(Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres t. VIII, p. 602.)

C'est une pièce de toile de lin de dix-neuf pouces de haut, sur deux cent dix pieds onze pouces de long, sur laquelle on a tracé des figures avec de la laine couchée et croisée, à peu près comme on hache une première pensée au crayon. Elle n'est point séparée par pièces, elle n'en forme qu'une, que l'on expose dans la nef de la cathédrale de Bayeux, pendant l'octave qu'on y appelle *des Reliques*. Il y a apparence qu'elle n'a jamais été achevée ; l'extrémité commence à se gâter ; et c'est pour éviter le dépérissement total d'un morceau aussi digne d'être conservé, que le chapitre de cette Église a pris, depuis peu, la résolution de la faire doubler et a fait déposer dans ses archives une copie des inscriptions qu'elle contient. On l'appelle ordinairement, dans le pays, la toilette du duc Guillaume : c'est à la tradition seule que cette dénomination est due. J'avais cru qu'on pourrait trouver dans les registres du chapitre quelque titre qui nous apprît à quel usage, quand et par qui cette tapisserie avait été faite ; mais la personne qui s'est donné beaucoup de peine pour faire ces recherches dans les archives n'a rien trouvé qui ait rapport à cette tapisserie.

La même tradition qui a donné à ce monument le nom de toilette du duc Guillaume veut aussi que ce soit Mathilde de Flandre, reine d'Angleterre, duchesse de Normandie, femme de ce prince, qui l'ait tissue elle-même avec ses femmes, pendant que son mari était à la guerre, ou à gouverner le royaume qu'il avait conquis (1).

(1) Le savant abbé de La Rue, dans ses recherches sur l'histoire de Normandie, attribue cette tapisserie, non à la reine Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant, mais à Mathilde, femme de Henri Ier, qui était fille du roi d'Écosse, et anglaise par sa mère. Cette conjecture semble expliquer pourquoi l'on trouve dans le monument tant de noms propres et d'autres mots écrits d'après la prononciation anglo-saxonne. Plusieurs antiquaires anglais l'attribuent sans aucun fondement à l'impératrice Mathilde, fille

Cette tapisserie commence par représenter un roi assis sur son trône, la couronne sur la tête, son sceptre à la main gauche, et semblant parler à deux hommes qui sont devant lui. C'est le roi Édouard qui ordonne ou qui permet à Harold de passer en Normandie. Au-dessus de ces figures sont incrits les mots, *Edward, rex.* A l'endroit où commence l'inscription suivante, il s'est fait à la toile un trou que l'on a anciennement recouvert d'une pièce ; et cette pièce, grossièrement cousue, a non-seulement supprimé une lettre du premier mot de la seconde inscription, mais encore a dérangé, en tiraillant le fond de la toile, quatre autres lettres qui sont à présent de travers. A cette seconde inscription on lit *bi* (il y avait apparemment *ubi*) *Harold. Dux Anglorum, et sui milites equitant ad Bosham.* C'est Harold qui, après avoir eu son audience du roi, se met en marche avec sa suite ; il est à cheval, l'oiseau sur le poing, des chiens courant devant lui. Bosham est à présent un petit village situé dans le comté de Sussex, près de Chichester ; c'était autrefois un port fréquenté. La tapisserie représente ensuite une chapelle ou église ; au-dessus il y a *Ecclesia.* Harold y paraît en action d'homme qui prie le Seigneur pour la prospérité de son voyage. Cette église est suivie d'un appartement où l'on voit des gens qui sont à table : les uns boivent dans des coupes, les autres dans des cornes. Ce repas fini, Harold s'avance vers la mer, et s'embarque ; pour inscription il y a : *Hic Harold. mare navigavit, et, velis vento plenis, venit in terram Widonis comitis.* Le comte Guy, sur les terres duquel Harold vint échouer, et dont il devint prisonnier, était Guy, comte de Ponthieu ; cet événement est expliqué par cette autre inscription : *Hic apprehendit Wido Haroldum, et duxit eum ad Belrem, et ibi eum tenuit.* Je crois que ce *Belrem* est Beaurain sur la Canche.

Harold devenu prisonnier du comte de Ponthieu, il dut être question de sa rançon ; c'est peut-être le sujet de leur entretien, qui a pour inscription : *Ubi Harold. et Wido parabolant.* Guillaume le Bâtard apprit bientôt la triste aventure de Harold. Il dépêcha deux ambassadeurs au comte de Ponthieu pour redemander le prisonnier : *Ubi nuntii Willelmi ducis venerunt ad Widonem.*

On voit un officier ou domestique qui tient des chevaux par la bride, et au-dessus de sa tête il y a *Turold.* Rien ne contribue à nous le faire connaître ; tout ce qu'on peut dire, c'est que ce nom était commun en ces temps-là, et que le gouverneur de Guillaume enfant s'appelait ainsi : *Turoldus, teneri ducis pædagogus.* Mais il avait été tué dans les premières années de l'avénement de son élève au duché de Normandie : ainsi ce ne peut point être lui que la tapisserie représente avec les ambassadeurs envoyés au comte de Ponthieu. Sur le refus que fit le comte de rendre Harold, le duc Guillaume envoya de nouveaux députés. Le monument les représente marchant à cheval : *Ubi nuntii Guillelmi.* Sur cette seconde députation de Guillaume au comte Guy, ce dernier se détermine à rendre Harold. Un courrier en apporte la nouvelle à Guillaume. La tapisserie exprime ainsi cet événement : le duc Guillaume est assis sur son trône, tenant son épée de la main gauche, et avançant sa main droite fort près d'un homme qui semble ne lui parler qu'en tremblant ; ce personnage est probablement le comte de Guy. L'inscription porte : *Hic venit nuntius ad Wilgelmum ducem.* Après cette audience donnée au député du comte Guy, on voit un château ou forteresse ; au-dessus de la porte sont deux hommes, dont l'un a une lance ; ils paraissent être en sentinelle : je crois qu'on a voulu représenter le château de Beaurain, d'où le comte, après en avoir tiré Harold, part pour aller le remettre au duc de Normandie. Guy, qui est à la tête de la troupe, est à cheval ; il porte sur le poing gauche l'oiseau, ayant le bec en avant avec ses grillets, et de la main droite il montre à Guillaume, en se retournant un peu, Harold, qui est aussi à cheval, et qui, remis en liberté, a repris les marques d'honneur, c'est-à-dire qu'il porte aussi son oiseau sur le poing, le bec en avant et avec les grillets. Derrière Harold sont deux rangs de cavaliers, portant la lance qu'ils présentent en avant, et leur bouclier : c'est apparemment la suite du comte Guy. D'un autre côté, Guillaume s'avance aussi, suivi des siens à cheval, avec leurs boucliers et la lance qu'ils portent sur leurs épaules. Il n'y a que Guillaume, le comte Guy et Harold qui soient en manteau ouvert et attaché sur l'épaule droite ; tous les autres ont un habillement court et léger. Pour inscription il y a : *Hic Wido adduxit Haroldum ad Wilgelmum, Normannorum ducem.* Eadmer, Roger de Hoveden et plusieurs autres historiens d'Angleterre, disent que le comte Guy se contenta de renvoyer Harold au duc de Normandie, sans se donner la peine de le ramener lui-même. La tapisserie est plus exacte, et en cela conforme à Guillaume de Poitiers, auteur contemporain d'une vie du duc Guillaume, à Guillaume de Malmesbury et à Mathieu Paris, qui tous assurent que le comte de Ponthieu le remit lui-même entre les mains du duc. Guillaume de Poitiers dit même positivement le lieu où se fit cette entrevue : *Apud Aucense castrum,* à Eu, qui se trouve effectivement sur la frontière des deux États de Normandie et de Ponthieu. Le comte Guy fut bien récompensé par le duc de sa générosité, et en eut des présents de différentes espèces : la Chronique de Normandie rapporte qu'il y eut un beau manoir qui était en la rivière d'Eaune, et autres choses. Le duc Guillaume emmena aussitôt Harold à Rouen : *Heraldum verò sufficientissime cum honore in urbem, sui principatûs caput, Rothomagum introduxit.* C'est Guillaume de Poitiers qui nous apprend cette circonstance ; la tapisserie se sert d'une expression plus générale : *Hic dux Wilgelmus cum Haroldo venit ad palatium suum.* La marche se fait en cette manière : Guillaume à cheval, le manteau sur l'épaule, est à la tête. Harold le suit, tenant toujours son oiseau sur le poing ; ses chiens courent devant lui ; il ne paraît qu'un cavalier à sa suite. En avant est un autre homme à cheval : ce doit être un des écuyers du duc, qui s'avance le premier pour faire ouvrir la porte du palais, et qui parle pour cela à une sentinelle qui est sur la porte d'un château.

On voit ensuite un appartement ou salle, dans laquelle un homme, qui est seul assis, et appuyé sur son épée, en écoute un autre qui lui parle ; derrière celui-ci sont plu-

de Henri Ier. L'opinion la plus probable est celle de M. Le Prévost, membre de la société des antiquaires de Rouen. Il pense qu'un pareil ouvrage n'a pu être entrepris que par un contemporain des premiers événements de la conquête, et que sa destination spéciale fut d'orner l'église de Bayeux, dont l'évêque Eudes était frère de Guillaume le Conquérant.

sieurs gens armés de lances et de boucliers. C'est peut-être l'instant où le duc Guillaume déclare à Harold son projet de succéder à Édouard, roi d'Angleterre, et exige de lui qu'il lui soit favorable dans cette entreprise ; Harold le lui promet, et s'engage à recevoir en mariage Adèle, fille de Guillaume. Ce n'est peut-être aussi qu'une simple conversation du duc Guillaume et de Harold. Il n'y a point d'inscription à ce morceau de la tapisserie, et il n'y en a jamais eu, l'élévation de la salle qui y est représentée remplissant toute la hauteur de la pièce. Il est suivi d'un autre où l'on voit un homme sans armes, un manteau pendant sur ses épaules, qui étend la main, et parle à une femme ; cette femme semble être à la porte d'un appartement ; au-dessus on lit : *Ubi Clericus et Aelfgyva.* C'est tout ce que représente ce morceau de la tapisserie, et tout ce que contient son inscription. Il doit être regardé comme complet, et détaché de ceux qui le précèdent et qui le suivent, puisqu'il est terminé à droite et à gauche par une portion de maison et de château, qui, dans tout le cours de cette tapisserie, servent à distinguer les événements les uns des autres. Il est difficile de dire précisément ce qui nous est désigné par ces figures et ces mots ; Aelfgyva était un nom commun dans ce temps-là en Angleterre.

Notre tapisserie passe ensuite au voyage que Guillaume fit faire à Harold en Bretagne contre le comte Conan. Ce dernier l'avait défié, et il lui avait fait dire qu'il entrerait, un certain jour qu'il désignait, en Normandie. Guillaume n'était pas homme à se laisser prévenir dans ces sortes d'expéditions : il marcha vers son ennemi ; et, connaissant la bravoure de Harold et de ceux qui l'avaient suivi, il leur proposa ce voyage comme une partie propre à leur faire acquérir de l'honneur. Guillaume de Poitiers est le seul historien qui ait un peu détaillé cette guerre ; mais il s'en faut de beaucoup que son récit soit aussi circonstancié que ce qui se voit dans la tapisserie. On voit premièrement Guillaume et Harold marchant avec d'autres cavaliers vers le mont Saint-Michel. Ils ne sont plus avec leurs oiseaux et leurs chiens, comme s'ils allaient à une partie de plaisir ou à un voyage ordinaire : ils sont en équipage de guerre. Cet équipage est composé de différentes parties : habillement de corps, armes défensives et offensives, harnois de chevaux, etc. Comme ce sont toujours à peu près les mêmes pièces et les mêmes armures qui se trouvent dans tout le cours de cette tapisserie, je crois qu'il convient de les décrire ici.

Il paraît deux sortes d'habillements pour le corps : l'un est simple, consistant en un habit ordinaire très-étroit ; ceux qui portent cet habit n'ont qu'un bonnet ; on n'en voit aucun avec le casque. Les gens armés de cette manière simple et légère forment toujours les tronpes qui suivent les principales personnes représentées dans la tapisserie : ainsi on ne peut douter que ce ne soit la milice subalterne, ou les hommes et officiers des seigneurs. L'autre habillement est de mailles de fer ; il couvre depuis les épaules jusqu'aux genoux. On en voit la figure exacte dans le morceau de la tapisserie où l'on porte les provisions de guerre et de bouche dans les vaisseaux que l'on prépare pour le passage en Angleterre. Ils n'ont point de camail ou capuchon, ni coiffes de mailles, pour couvrir la tête : ces capuchons doivent n'avoir été introduits qu'après le siècle du duc Guillaume. En place de ce capuchon, ils avaient un casque ou heaume ; ces casques ne ressemblent point à ceux que l'on voit dans les miniatures de la Bible et du livre de prières de Charles le Chauve, qui tiennent encore de l'antique. Ils étaient étroits, et se terminaient par le haut en pointe aiguë ; ils descendaient par-derrière sur le cou, et par-devant il y avait une avance qui garantissait le nez du cavalier des coups qu'il aurait pu y recevoir. Cette avance faisait corps avec le reste du casque, et en cela elle était différente du nasal, partie du casque en usage dans les temps postérieurs et servant au même usage ; celui ci se levait, quand on voulait ou se rafraîchir, ou se procurer de l'air à respirer ; au lieu que cette partie du casque représenté dans la tapisserie ne pouvait point se lever : aussi cela aurait-il été inutile, puisque la respiration était libre, la plus grande partie du visage étant à découvert. On trouve un haubert et un casque à peu près semblables dans le sceau de Charles, comte de Flandre, qui fut tué en 1126. Par-dessus cette cotte de mailles ou haubert, on ne mettait point encore de cotte d'armes, que le luxe introduisit dans la suite. Entre ces cavaliers ainsi armés de fer, il s'en trouve qui ont des chaussures, d'autres qui n'en ont point ; ces chaussures sont de la même matière et du même goût que l'armure du corps. Leurs boucliers ont peu de convexité, sont à peu près ovales par le haut, et se terminent en pointe par le bas ; il y en a cependant trois ou quatre, dans le cours de cette tapisserie, qui ont une forme différente ; ils sont plus concaves, ronds, à pans, et ont dans le milieu une pointe aiguë, assez allongée pour servir d'arme offensive. Comme le duc Guillaume et tous ceux qui sont à sa suite n'en ont jamais de cette sorte, et qu'on n'en voit que lors de la bataille de Hastings, je crois que ce sont des Anglais que l'on a voulu désigner par cette arme, qui leur était alors particulière. Tous ces boucliers, soit ronds, soit ovales, étaient passés dans le bras gauche, par le moyen d'une courroie qui y était attachée ; il y a sur quelques-uns de ces boucliers des figures de lions, de dragons, ou autres animaux féroces : voilà à peu près leurs armes défensives. Les offensives consistent principalement en épées, haches, lances ou javelots, et en flèches. Ces épées sont assez longues et assez larges, et cette largeur est égale dans toute la longueur, si on excepte l'extrémité, qui se termine tout d'un coup en pointe ; les gardes sont grosses et fortes ; ils les portent tous au côté gauche. Les haches ne paraissent pas avoir rien de singulier. Les lances sont assez longues, et le fer aigu dont elles sont armées fait environ la sixième partie du fût ; on les lançait en l'air, quoi qu'en dise l'historien de la milice française, comme il est aisé de s'en convaincre par plusieurs endroits de notre tapisserie, principalement à la levée du siége de Dol et à la bataille de Hastings, et on y voit aussi en l'air des flèches, et même des corps plus solides qui doivent être des quarreaux. Dans la bordure qui est au-dessus de l'endroit où les premiers ambassadeurs de Guillaume viennent vers le comte de Ponthieu, on voit un homme qui jette avec une fronde une pierre sur des oiseaux volants. La fronde pouvait encore servir à la chasse ; mais on ne voit dans aucune occasion militaire représentée dans la tapisserie, qu'on y fasse usage de cette arme. On y trouve des bâtons qui, étant plus gros par un bout que

par l'autre, sont ce qu'on appelait des pieux ou des massues ; ces armes ne servaient ordinairement qu'aux serfs et aux paysans : l'épée et la lance étaient les armes des hommes libres. Presque tous les cavaliers ont des étriers ; il y en a cependant quelques-uns qui n'en ont point, et cela indifféremment pour ceux qui sont armés des cottes de mailles, et pour ceux qui ne sont habillés qu'à l'ordinaire : ainsi il est à croire que cette omission n'a rien de singulier, et ne vient que des ouvrières : il en est de même des éperons ; ils sont assez courts ; la mode en introduisit dans la suite de très-longs. Cette diversité dans les cavaliers d'avoir ou de n'avoir pas des étriers et des éperons, se rencontre de même dans les sceaux de ce siècle. Les selles des chevaux paraissent grossières et très-simples, et ressemblent assez à des bâts, c'est-à-dire que le cavalier se trouvait emboîté entre deux pommeaux ou parties assez élevées. On ne voit dans cette tapisserie qu'une sorte d'étendard ; il est à trois queues ou pointes, et est toujours au bout d'une lance ; c'est ce qu'on appelait gonfanon, que les princes, ou ceux qui les représentaient, pouvaient seuls avoir.

Nous avons laissé Guillaume et Harold se mettant en marche pour l'expédition de Bretagne. La troupe est composée de six ou sept cavaliers ; dans le milieu on en voit trois marchant de front, dont deux sont armés de leurs cottes de mailles et de leurs casques. Je crois que celui qui est à la gauche et qui porte une lance est Harold ; celui qui est à la droite porte le gonfanon, qui est appuyé sur son étrier : ce doit être Guillaume. Le cavalier du milieu n'a point de cotte de mailles ni de casque, mais il est habillé simplement, et a un bonnet. Derrière eux sont deux hommes à cheval, habillés et armés à l'ordinaire ; c'est, comme je l'ai dit, ce qui désigne l'armée du duc. En avant des trois cavaliers que je viens de décrire, en est un autre qui a bien la cotte et la chaussure de mailles ; mais au lieu de casque il n'a que le bonnet, et, pour toute arme, une espèce de bâton ou massue ; ce ne peut être un homme du commun ou un vilain comme le Roman de Rou appelle ceux qui se servaient de ces armes, puisqu'il est armé de mailles, et que cette armure était l'apanage de la condition noble. Cet exemple est une preuve que ces armes roturières étaient aussi portées par d'autres que des serfs et des paysans. Cet homme armé si singulièrement, qui a la cotte d'armes des nobles, sans en avoir le casque, qui n'a point de lance, ni d'épée, mais seulement un bâton, quel est-il? Serait-ce un des massiers du duc Guillaume, ou quelque autre des officiers de sa maison ? Au-dessus de cette marche, il y a pour inscription : *Hic Willelm. dux et exercitus ejus venerunt ad montem Michaelis.* Le mont Saint-Michel est figuré par un château posé sur un rocher. On voit ensuite cette troupe passer un gué, *et hic transierunt flumen Cosnonis ;* c'est la rivière de Coesnon, qui sépare encore à présent la Normandie de la Bretagne. Les flots de la mer et les sables font changer souvent le lit de cette rivière, ce qui en rend le gué difficile. La tapisserie représente le passage de cette rivière par les troupes de Guillaume, avec une exactitude très-détaillée : on voit des hommes à pied qui la traversent en portant leurs boucliers et leurs armes sur leur tête ; un cavalier relève ses jambes sur sa selle, pour n'être point mouillé ; d'autres sont renversés par des sables mouvants. Un homme en retire quelques-uns par la main, et en prend d'autres sur ses épaules ; c'est Harold qui leur rend ce service : *Hic Haroldus trahebat eos de arenâ.* Aussi Orderic Vital nous le représente comme un homme très-grand et très-vigoureux. Il semble même que la tapisserie ait voulu fait entendre qu'il y eut des hommes qui périrent à ce passage : on voit dans la bordure inférieure un homme étendu comme s'il était mort.

L'armée de Guillaume étant entrée en Bretagne, ce prince et Harold marchèrent à Dol, ville que Conan assiégeait. Un groupe de cavaliers qui tous sont dans l'action de lancer leurs javelots, courent à grands pas vers un château ; ce château est sur une éminence. Le plus avancé des cavaliers est déjà sur le pont, ou plutôt sur les degrés par lesquels on y entre. A l'autre côté opposé, on voit un homme de guerre, son casque en tête, grimpé à une corde attachée aux créneaux des murailles ; on ne peut dire si c'est pour escalader la place ou pour en sortir. A quelques pas, des cavaliers s'enfuient à toute bride, portant leurs lances à la main ou sous leurs bras, en attitude de gens qui ne songent qu'à échapper à ceux dont ils craignent la poursuite. C'est ainsi que la tapisserie représente la levée du siége de Dol, l'entrée de Guillaume dans cette ville, et la retraite de Conan ; actions qu'elle a exprimées par cette inscription : *Et venerunt ad Dol, et Conam fugâ vertitur.* La tapisserie nous indique ensuite le château de Rennes, jusqu'où Conan poussa quand il eut appris que Guillaume était entré en Bretagne. Ce château paraît être, de même que celui de Dol, sur une élévation ; il est crénelé et surmonté d'un donjon, avec ce nom pour inscription, *Rednes.* Je ne doute point qu'on ait voulu mettre *Redones;* ce nom est coupé en deux, *Red* et *nes*, et entre ces deux portions se trouve le château, c'est ce qui a fait perdre la lettre *o*. La plus plus ancienne et la plus commune dénomination de Rennes a été *Redones ;* dans le moyen âge, on s'est aussi servi de *Redonis.*

On trouve ensuite dans la tapisserie une autre expédition faite par l'armée de Guillaume, c'est la prise de Dinan, ville de Bretagne, à six lieues de Dol : aucun historien du temps n'en a parlé. Des cavaliers armés de fer, comme ils ont été décrits ci-dessus, avec leurs lances, qu'ils jettent, sont en présence d'un château fort élevé, sur la porte et les murailles duquel sont d'autres gens aussi armés de la même manière, en action d'empêcher l'entrée, et de jeter aussi leurs javelots ; de part et d'autre on voit de ces dards en l'air. Au pied du château il y a deux hommes à pied et armés, qui, ayant chacun deux flambeaux ou brandons à la main, mettent le feu aux palissades ; pour inscription il y a : *Hic milites Willelmi ducis pugnant contra Dinantes.* Cette façon de s'exprimer pourrait induire à croire que Guillaume ne se trouva point à cette expédition, et qu'il la fit faire par un détachement de ses troupes, à la tête duquel peut-être Harold était lui-même ; ce qui conviendrait assez avec ce que Guillaume de Poitiers rapporte, que le duc de Normandie ne jugea pas à propos de s'engager trop avant dans le pays, parce qu'il craignait que son armée ne pût pas subsister, les habitants s'étant retirés dans les lieux forts, et les grains n'étant pas encore mûrs. Les efforts des assiégés ne purent empêcher la prise de la place ; il fallut la rendre, et la tapisserie exprime cette

circonstance en représentant Conan lui même debout sur l'autre porte du château opposée au côté attaqué, qui, au bout de sa lance, garnie de son gonfanon, présente des clefs à un cavalier armé, qui les reçoit au bout de la sienne : ce cavalier, qui est accompagné de deux autres, serait Harold, si ma conjecture peut avoir lieu. *Et Conan claves porrexit.* Ce morceau de la tapisserie nous apprend plusieurs choses : 1° la prise de Dinan en 1065, qui, comme je viens de le dire, ne se trouve dans aucun historien que je connaisse ; 2° la manière de rendre alors une ville, et d'en présenter les clefs au bout d'une lance aux assiégeants, qui les reçoivent de la même façon ; enfin, que la ville de Dinan s'est aussi appelée *Dinantes*, quoique M. de Valois assure qu'il n'a jamais trouvé dans les auteurs d'autre nom pour cette ville que *Dinannum*. C'est par cette conquête que l'expédition de Bretagne est terminée dans la tapisserie. Guillaume voulut donner des marques de sa reconnaissance à Harold, et récompenser en même temps la valeur que lui et ses compagnons de voyage avaient montrée dans cette guerre. Le monument que nous expliquons ne parle que d'armes données à Harold : *Hic Willelm. dedit arma Haroldo.* Guillaume est debout, armé de pied en cap, son épée à son côté ; il porte une de ses mains sur le casque de Harold, et une autre sur son bras : Harold, qui est aussi debout et armé, s'appuie sur sa lance, à laquelle est attaché son gonfanon, et a son épée à son côté. S'il faut regarder cette cérémonie faite par Guillaume envers Harold, comme s'il l'eût alors créé chevalier, ainsi que l'expression *arma dare* employée en ce sens semble l'emporter, et que le Roman de Rou le dit expressément, on peut remarquer que cette cérémonie de faire un chevalier était alors à peu près la même que celle qui a été observée dans la suite. On ceignait l'épée, on mettait le casque et l'habillement de fer, on donnait la lance, et on imposait les mains. Après cette cérémonie, Guillaume et Harold viennent à Bayeux ; et, selon notre tapisserie, Harold y jura, sur les reliques des saints, qu'il tiendrait inviolablement la parole qu'il avait donnée à Guillaume pour la succession d'Angleterre. Presque tous les historiens varient sur le lieu où se fit ce serment : Guillaume de Poitiers dit que ce fut dans une assemblée que le duc Guillaume tint *apud Bonamvillam*, avant que d'aller en Bretagne. Il n'est pas facile de découvrir quel est ce Bonneville ; il y en a plusieurs en Normandie. Orderic Vital rapporte, au contraire, que cela se passa à Rouen, et la Chronique de Normandie, à Sainte-Marguerite près Jumiéges. Cette variation me paraît décidée par le témoignage de la tapisserie et par celui du Roman de Rou, qui, s'accordant tous deux à dire que ce fut à Bayeux, me paraissent préférables aux autres historiens. On peut ajouter qu'Eudes, frère utérin de Guillaume, étant alors évêque de Bayeux, il est assez vraisemblable que le duc de Normandie se porta volontiers à choisir cette église pour cette cérémonie. La chronique de Normandie rapporte que Guillaume employa une petite supercherie dans la prestation de ce serment. Il lui aura été plus facile de la faire exécuter à Bayeux que partout ailleurs, son frère étant à portée de lui fournir tous les moyens propres à faire réussir son projet.

Selon ce témoignage, Guillaume employa cette espèce de ruse pour faire prêter à Harold un serment plus solennel, en le faisant jurer sur un plus grand nombre et un plus grand choix de reliques que celui-ci ne croyait ; il en fit emplir une cuve, ou un coffre ou huche, suivant la Chronique de Normandie, qu'il couvrit d'un drap précieux, et par dessus mit un reliquaire ordinaire. Harold fit son serment avec la formule usitée : *Ita me Deus adjuvet et hæc sancta*, etc. Après qu'il eut prêté ce serment, Guillaume, pour lui inspirer plus de respect, et l'obliger à être plus religieux à le garder, lui montra le trésor des reliques sur lequel il avait juré sans qu'il le sût. Je ne garantis point la vérité de ce récit ; les autres historiens contemporains n'en font aucune mention, et il me semble qu'on ne peut tirer de la tapisserie aucune induction qui puisse le favoriser ; elle se contente de représenter Guillaume et Harold arrivant dans leur équipage de guerre à Bayeux : *Hic Willelm. venit Bagias.* Bayeux est désigné, comme tous les autres lieux dessinés dans ce monument, par un château situé sur une élévation, et auquel il faut monter par des degrés.

Guillaume est ensuite représenté assis sur son trône, un manteau sur ses épaules ; il tient son épée haute dans la main droite, et étend la gauche vers Harold ; derrière lui sont deux de ses courtisans ou officiers. Harold, aussi en manteau, est debout entre deux reliquaires montés sur des pieds couverts de tapis, *pailles* (pallium) ; ces reliquaires sont en forme d'oratoire ou petite chapelle ; il pose une de ses mains sur un de ces reliquaires, et l'autre sur l'autre ; pour inscription : *Ubi Harold. sacramentum fecit Willelmo duci.* Au delà du dernier reliquaire, sont deux hommes armés de leurs lances ; leur chaussure de jambes est faite de bandelettes ; ce qui n'est pas commun pour des gens armés comme le sont ceux-ci ; ce qui me ferait croire que le monument a voulu les distinguer du commun des autres assistants, tels que sont ceux qui sont derrière Guilllaume, et qui représentent ici les principaux seigneurs et vassaux de sa cour. Ces bandelettes, *fasciolæ*, que l'on voit aussi aux jambes de Guillaume et de Harold, faisaient la chaussure ordinaire de la seconde race, comme on peut voir aux figures qui nous sont restées de Charlemagne, de Lothaire et de Charles le Chauve. Par notre monument, il paraît qu'elles étaient encore en usage du temps de Guillaume, avec cette différence cependant qu'elles n'allaient plus jusqu'à l'extrémité du pied, comme dans ces premiers temps, et qu'on avait pour le pied une autre chaussure, semblable à peu près à nos pantoufles. Il paraît encore, comme je viens de l'insinuer, qu'elle n'était la chaussure que des plus grands seigneurs ; du moins on ne la trouve employée dans la tapisserie que pour le comte de Ponthieu, le duc Guillaume et Harold, et pour un très-petit nombre d'autres personnes qui désignent apparemment les principaux barons de leurs États.

Par ce serment Harold s'engagea, si nous en croyons Guillaume de Poitiers, qui l'avait appris d'honnêtes gens qui y avaient été présents, qu'il deviendrait le vicaire ou procureur du duc Guillaume à la cour d'Édouard, tant que celui-ci vivrait ; qu'il ferait tout son possible, tant par ses conseils que par ses présents, pour que la couronne d'Angleterre fût assurée sur la tête de Guillaume, après la mort d'Édouard ; que cependant il remettrait non-seulement le château de Douvres, mais encore les autres forteresses que le duc désirerait, pour être gardées par

ses troupes, à qui même il fournirait tous les vivres nécessaires. Cette promesse de remettre Douvres à la disposition de Guillaume est aussi rapportée par Guillaume de Malmesbury, par Eadmer, et son copiste Roger de Hoveden. Ingulfe, Orderic de Vital, Guillaume de Jumiéges, Mathieu Paris, et les autres historiens anglais, n'en parlent point; ils conviennent seulement presque tous, que Harold s'obligea de prendre en mariage la fille de Guillaume. La Chronique de Normandie l'appelle Adèle ou Aèle, et Guillaume de Jumiéges, Adélize. Il n'y a qu'Orderic Vital qui la nomme Agathe ; il lui donne pour sœur une Adélaïde, qu'il dit s'être consacrée à Dieu et avoir vécu saintement sous la conduite de Roger de Beaumont. On pourrait croire qu'il s'est trompé dans le nom de ces deux sœurs, et que ce fut la seconde, Adèle ou Adélaïde, qui avait été promise à Harold. Quoi qu'il en soit, malgré ce serment solennel, prêté sur tout ce qu'il y avait alors de plus respectable en reliques, *super sanctissimas reliquias*, dit Orderic Vital, *super reliquias sanctorum multas et electissimas*, dit Henri de Huntingdon, Harold ne tint point ses promesses. A peine eut-il satisfait de bouche à ce que Guillaume exigeait de lui, qu'il repassa en Angleterre. La tapisserie représente un vaisseau avec son mât, une voile et des matelots ; il semble qu'il soit près d'aborder à terre. Le château qui se trouve en suite de cette navigation, en même temps qu'il sert à séparer un événement d'avec le suivant, peut désigner aussi le port où Harold débarqua. On voit deux cavaliers tenant leurs lances à la manière de simples voyageurs, l'un desquels a un manteau ; c'est le même Harold, qui, descendu en Angleterre, va rejoindre le roi Édouard : *Hic Harold. dux reversus est ad anglicam terram, et venit ad Edwardum regem*. Pour exprimer ce dernier événement, c'est-à-dire, l'audience qu'Édouard donna à Harold, à son retour, Édouard est sur son trône, son manteau sur ses épaules et une couronne sur la tête. Il semble que ceux qui ont donné le dessein de cette tapisserie aient voulu le représenter vieux et affaibli par les infirmités, comme sa longue barbe et son air de tête le peuvent insinuer. Derrière lui est un de ses officiers, debout, armé de sa hache d'armes; Harold, qui est sur le devant, aussi en manteau, et suivi d'un autre homme appuyé sur une hache semblable, parle à Édouard, et semble lui rendre compte de son voyage. Orderic Vital dit qu'il déguisa, en cette occasion, la vérité, et qu'il assura Édouard, qui était déjà malade, que Guillaume lui avait donné sa fille en mariage, et qu'en cette qualité de gendre, il lui avait abandonné les droits qu'il pouvait avoir sur son royaume. Eadmer au contraire, ou ses continuateurs, et les autres historiens anglais qui l'ont suivi, pour faire plus d'honneur à la sincérité de Harold, veulent qu'il rendit un fidèle compte de ce qui lui était arrivé en Normandie, et de la violence qui lui avait été faite par le duc Guillaume pour l'obliger par serment à l'aider de toutes ses forces dans la conquête de l'Angleterre ; qu'Édouard lui répondit qu'il avait bien prévu que cela se passerait ainsi, et qu'il l'en avait averti lorsqu'il lui vint faire part du voyage qu'il avait résolu de faire en Normandie. C'est un fait que les deux parties ajustent suivant leurs intérêts. Les historiens normands prétendent que non-seulement Harold a manqué à sa foi, jurée si solennellement, mais encore que Guillaume avait été déclaré par Édouard son héritier, et que Harold n'avait été député vers lui que pour notifier cette déclaration. Les Anglais soutiennent, de leur côté, que Guillaume, qui n'avait point de droit sur la succession d'Édouard, avait extorqué de Harold des promesses que la violence lui avait fait faire.

Il y a ici un dérangement dans la tapisserie, dont il n'est pas facile d'imaginer la raison. Immédiatement après l'audience de Harold, que je viens de décrire, on voit l'enterrement du corps d'Édouard ; après quoi ce prince est représenté parlant à ses courtisans ou à ses sujets dans son lit, et enfin on voit l'instant de sa mort. J'avais cru que ce dérangement venait de la faute de ceux qui avaient assemblé les morceaux de la tapisserie où se trouvaient ces événements ; mais on me mande qu'il ne faut attribuer ce renversement d'ordre à aucun défaut d'assemblage des pièces qui la composent, puisqu'il n'y a point de couture. Cela s'est-il fait dans quelque vue particulière, ou serait-ce seulement un dessin pris à rebours, et qui, ayant été commencé par méprise de cette façon, n'a pas été regardé comme une faute assez considérable pour ne pas continuer de même ? Ce qui pourrait appuyer cette dernière conjecture, c'est que les figures qui représentent l'enterrement d'Édouard, peut-être même celles qui représentent sa maladie et sa mort, sont renversées, c'est-à-dire qu'elles vont de droite à gauche, contre ce qui se pratique en tapisserie, et en particulier dans celle-ci, où les sujets sont toujours traités de gauche à droite. Ne croyant pas, dans cette explication, qu'il me soit permis de m'écarter de l'ordre naturel, je commencerai par décrire le morceau où Édouard est représenté malade dans son lit. Il est en longue barbe, a sa couronne sur la tête ; un homme le soutient entre ses bras ; deux autres sont à côté de son lit, qui expriment leur douleur en étendant les mains. Vers les pieds du lit est une autre figure qui semble être celle d'une femme qui pleure : *Hic Edwardus rex in lecto alloquitur suos fideles*. C'est dans cette audience, donnée par Édouard à ses principaux amis et sujets, que, sur les vives instances des partisans que Harold avait pratiqués, il consentit malgré lui qu'il fût élu roi d'Angleterre. Au-dessous de cette audience, la tapisserie représente Édouard mort et étendu sur une espèce de drap mortuaire parsemé de larmes, dans lequel deux hommes, l'un placé à la tête, l'autre aux pieds, arrangent le corps. A côté est un autre homme debout, tenant deux doigts de la main droite élevés ; cette attitude et son habillement, qui me paraît ressembler à une chasuble, me font croire que c'est un prêtre qui lui donne les dernières bénédictions. Pour inscription il y a : *Et hic defunctus est*. Cette mort arriva le 5 janvier 1066. Le lendemain sixième (jour des Rois), le corps fut porté à Saint-Pierre de Westminster : *Hic portatur corpus Edwardi regis ad ecclesiam Sti Petri apli*. Édouard venait de rétablir cette église et le monastère de fond en comble, et la dédicace ne s'en était faite que huit jours auparavant, c'est-à-dire le jour de la fête des Innocents. Cette église paraît dans la tapisserie grande et spacieuse. Sa principale porte est accompagnée de deux autres portes plus petites ; à l'extrémité est une tour, à côté de laquelle un homme, monté sur le toit de l'église, touche d'une main au faîte ou

sommité de cette tour, et de l'autre au coq qui est sur une espèce de flèche ou de perche : je crois qu'on a voulu désigner par cet homme les sonneurs de cloches. Au-dessus de l'église on voit une main qui sort des nues. On trouve fréquemment cette main dans les médailles des derniers empereurs de Constantinople. Elle est aussi au-dessus de la tête de Charles le Chauve, dans la belle Bible que ce prince avait donnée à l'église de Metz, et dans son livre de prières.

On croit communément que cette main, ainsi posée sur la tête de ces empereurs, est pour désigner qu'ils tenaient leur couronne de Dieu : cette explication ne convient guère à la place qu'elle tient dans notre tapisserie. Elle est non au-dessus de la tête du prince, mais au-dessus d'une église. Peut-être a-t-on voulu exprimer plus particulièrement par là la sainteté de ce lieu. La bière est portée par huit hommes ; elle est d'une figure presque carrée, traversée de plusieurs bandes, et chargée de petites croix et autres ornements. De ces huit hommes, quatre sont en devant, et les quatre autres derrière; ils la portent sur leurs épaules par le moyen de longs bâtons excédant la bière, deux à chaque bâton : c'était alors la manière de porter les morts. Cet usage s'est conservé jusqu'à nos jours, et les hanouars ou porteurs de sel, qui avaient le privilége de porter les corps ou les effigies de nos rois, portèrent encore le corps ou l'effigie de Henri IV de la même manière, sur leurs épaules, en 1610. Aux deux côtés de la bière paraissent deux autres hommes qui ont une sonnette en chaque main. L'usage d'avoir des porteurs de sonnettes dans les pompes funèbres, et qui subsiste encore en la personne des jurés crieurs lorsqu'ils vont faire leurs semonces, est très-ancien. A la suite du cercueil on voit un groupe de personnes qui semblent toutes fondre en pleurs et en gémissements. Tous les auteurs conviennent qu'Édouard fut très-regretté de ses sujets.

Harold ne perdit pas un moment de temps pour s'emparer du trône. A peine le corps d'Édouard fut déposé à Westminster, que le jour même il se fit proclamer roi. Cet événement n'a pas été oublié dans la tapisserie. On voit Harold, son manteau sur les épaules, appuyé sur sa hache d'armes ; deux hommes aussi en manteau sont devant lui ; l'un lui présente d'une main une couronne, et l'autre semble lui montrer que c'est la couronne d'Édouard. L'instant de la maladie, par le dérangement que j'ai dit ci-dessus, se trouve être placé à côté de cet autre instant de la proclamation. L'autre homme qui est devant Harold, et qui semble lui parler, tient une hache d'armes. *Hic dederunt Haroldo coronam regis.*

Le morceau qui suit immédiatement représente Harold siégant sur le trône. Il est en manteau, une couronne à trois fleurons sur la tête ; de la main droite il tient un sceptre, et de la gauche un globe surmonté d'une croix : *Hic residet Harold. rex Anglorum.* A côté de lui, sur la gauche, est un homme étendant les deux mains ; son habillement de dessous est long, traînant jusqu'aux pieds ; par-dessus en est un autre qui ressemble à une chasuble avec un *pallium ;* on voit aussi les deux cordons d'une ceinture : au-dessus de sa tête il y a : *Stigand archiepiscopus.* Ingulfe et son copiste Florent de Worcester disent que ce fut Aldred, archevêque d'York, qui fit la cérémonie du couronnement de Harold ; Guillaume de Poitiers et Orderic Vital rapportent, au contraire, que ce fut Stigand, archevêque de Cantorbéry, quoique les autres prélats et barons du royaume n'eussent point donné leur consentement à cette élection, et que cet archevêque fût lui-même en interdit prononcé contre lui par le pape Alexandre II, à cause de plusieurs irrégularités et pour accusation de simonie. Ce témoignage de ces deux historiens, appuyé par la tapisserie, me paraît préférable à tout autre, d'autant plus que, dans la conduite que le duc Guillaume, devenu roi d'Angleterre par la victoire remportée sur Harold, tint avec Stigand, il paraît que ce prince était mécontent de ce prélat. Il ne voulut point être couronné par lui, quoique cela lui appartînt de droit, comme le remarque Ingulfe, et il déféra cet honneur à Aldred, archevêque d'York. Il fit plus ; il le fit déposer dans le concile de Winchester, tenu deux ans après, en 1068, et donna son archevêché à Lanfranc, premier abbé de Saint-Étienne de Caen.

Aux deux côtés du trône de Harold on voit ses nouveaux sujets, dans l'action de le reconnaître pour leur prince ; à droite deux hommes, ayant le manteau sur l'épaule, l'un desquels tient une épée haute, me paraissent représenter la haute noblesse et les barons. A gauche un groupe de gens présentant leurs mains et baissant la tête, représente parfaitement la situation où la plus grande partie des Anglais se trouva alors, si l'on s'en tient au récit d'Orderic Vital. Ce grand événement est suivi d'un autre dont tous les historiens ont fait mention : j'entends parler de la comète qui parut dans le mois d'avril de cette même année 1066, et qui donna lieu à ces deux vers léonins :

> Anno milleno sexageno quoque seno,
> Anglorum metæ flammas sensêre cometæ.

Il y a quelques variations entre eux sur le jour du commencement de son apparition et sur sa durée. La Chronique saxonne la place au 14 des kalendes de mai, c'est-à-dire au 18 avril ; Florent de Worcester et Bertold de Constance (qui a continué la Chronique d'Hermannus Contractus jusqu'à l'année 1100, temps auquel on croit qu'il mourut) la mettent au 8 des mêmes kalendes (24 avril). Le P. Labbe corrige Bertold, qui est l'unique auteur qu'il cite, et veut que ce fût la veille, 23 du même mois. S'il en faut croire Florent de Worcester, elle dura sept jours ; selon le Roman de Rou, quatorze ; selon Orderic Vital et Guillaume de Jumiéges, quinze ; enfin Bertold, et après lui le P. Labbe, disent qu'elle parut pendant trente jours.

Les spéculatifs du temps ne manquèrent pas d'attribuer à ce phénomène le changement que l'expédition de Guillaume en Angleterre y causa peu de temps après. C'est ce que font entendre les deux vers léonins cités ci-dessus, et ces autres vers rapportés dans une chronique donnée au public par le P. Labbe :

> Sexagenus erat sextus millesimus annus,
> Cùm pereunt Angli, stellâ monstrante cometâ.

C'est aussi dans le même sens qu'en parlent Ingulfe, Orderic Vital, le Roman de Rou, Mathieu de Westminster.

Cette comète, qui partait de l'occident, avait sa direction vers le midi. Elle est représentée dans notre tapis-

serie par une grande étoile, du bord de laquelle sortent des rayons qui forment aussi un cercle rayonnant. On voit des gens très-attentifs à la regarder ; un d'entre eux détourne la tête ; aurait-on voulu désigner par là la terreur qu'elle imprima sur les esprits du plus grand nombre ? *Isti mirant stella*. Deux lignes tirées, l'une au-dessus du *t* de *mirant*, et l'autre au-dessus de l'*a* de *stella*, déterminent à lire, *isti mirantur stellam*.

Il est difficile de dire précisément ce que le morceau suivant indique. Harold est dans son trône, appuyé sur sa lance, une couronne sur la tête ; il paraît approcher son oreille d'un homme qui lui parle. Pour inscription il n'y a que *Harold* ; mais comme, dans la bordure, sous ses pieds, il paraît qu'on a voulu représenter la mer couverte de petits bâtiments, et que l'on sait d'ailleurs que Tosti, frère aîné de Harold, mécontent de ce que celui-ci lui refusait la part qui lui revenait de la succession de Godwin, leur père commun, après avoir engagé les Norwégiens dans son parti, fit une descente dans le nord de l'Angleterre, avec plus de soixante vaisseaux, il y a apparence que c'est cette invasion qu'un courrier vient apprendre à Harold, invasion qui l'obligea de se transporter vers ces quartiers-là avec précipitation, et qui l'y retenait encore lorsque Guillaume débarqua près de Hastings. La nouvelle de l'usurpation de la couronne d'Angleterre par Harold parvint bientôt jusqu'au duc de Normandie. Ce fait est désigné dans la tapisserie par un vaisseau qui aborde à terre : un matelot marchant sur la grève y vient jeter l'ancre ; d'autres ploient les voiles : *Hic navis anglica venit in terram Willelmi ducis*. Si on en croit Orderic Vital, ce fut Tosti lui-même, frère de Harold, et beau-frère du duc Guillaume, parce qu'il avait épousé la sœur de sa femme, qui détermina ce dernier à passer en Angleterre pour revendiquer une couronne qui lui avait été promise, et pour l'assurance de laquelle Harold s'était engagé avec lui par serment solennel. Le Roman de Rou et la Chronique de Normandie s'étendent assez au long sur les conseils qu'il tint à cette occasion, sur les expédients dont il se servit pour obtenir des secours considérables de ses sujets et de ses alliés. Je n'entrerai point dans ces détails, tant parce que Guillaume de Poitiers ni Orderic Vital n'en parlent point, que parce que la tapisserie passe aussi tout d'un coup aux ordres qu'il donna pour faire construire des vaisseaux et travailler aux préparatifs nécessaires pour son embarquement : *Hic Willelm. jussit naves ædificare*. Il est assis sur son trône, son manteau rejeté entièrement sur ses épaules, les mains sur ses côtés ; à sa gauche est un autre homme, aussi en manteau, assis, qui, en étendant la main vers un ouvrier qui tient un instrument à peu près semblable à une cognée, paraît ordonner, du moins détailler les ordres de Guillaume. Je crois qu'on a voulu désigner Robert, comte de Mortain, frère utérin du duc, et frère de l'évêque de Bayeux, qui eut très-grande part à toute cette expédition, et à qui sa naissance d'ailleurs donnait beaucoup de crédit à la cour du duc. A la droite de Guillaume est un autre homme debout ; il a un manteau : cet habillement me fait croire que c'est quelqu'un des barons ou principaux officiers du duc.

Le morceau suivant nous représente l'exécution de ces ordres ; deux hommes abattent, à coups de hache, des arbres ; un troisième les ébranche ; un quatrième les dole, les équarrit ; d'autres travaillent à construire les bâtiments mêmes. J'ai déjà dit qu'un des instruments qu'on voit ici ressemblait à une hache ou cognée ; il a le manche court, et le fer à deux côtés, un peu recourbé par un bout : c'est peut-être ce qu'ils appellent besaguës. Un des constructeurs appuie les deux mains sur un outil ; ce peut être une tarrière ou doloire. Tout ce morceau, représentant les travailleurs, n'a point d'inscription. Celui qui suit en a une : *Hic trahunt naves ad mare*. On voit des hommes tirant avec des câbles des bâtiments qui n'ont point leurs mâtures. Ces hommes paraissent dans l'eau jusqu'à mi-jambes. On n'avait point encore imaginé d'autre manière de lancer les vaisseaux à la mer. Ces bâtiments ne paraissent pas avoir beaucoup de hauteur, et par leur forme ressemblent assez à nos galères. On voit ensuite transporter dans ces bâtiments les provisions de guerre et de bouche. Des hommes portent deux à deux, sur leurs épaules, des habillements de fer, et dans leurs mains des haches, des casques, des épées, des massues, des lances ; d'autres portent des sacs, des barils. Un char à quatre roues, chargé d'un tonneau et de beaucoup d'armes, est tiré par deux autres hommes. Pour inscription on lit : *Isti portant armas ad naves, et hi trahunt currum cum vino et armis*. Ce n'est pas seulement dans ce passage où l'on trouve *arma* au féminin. Quelques auteurs de la moyenne latinité l'ont employé en ce genre.

Enfin, tout étant prêt pour l'embarquement, Guillaume se rendit au port de Dive, qui est apparemment celui de Saint-Sauveur, à l'embouchure de cette rivière dans la mer : c'était le quartier d'assemblée. On voit ce prince à cheval, son manteau rejeté sur l'épaule gauche ; de la main droite il porte sa lance, au bout de laquelle est attaché un gonfanon ; il a derrière lui un groupe de cavaliers armés de leurs lances et de leurs boucliers. Il faut remarquer que Guillaume et sa suite ne sont point en habillement de guerre, parce qu'il ne s'agit encore ici que d'aller au rendez-vous où ses troupes l'attendaient.

La navigation se fit fort heureusement ; elle est représentée dans la tapisserie par des bâtiments voguant à pleines voiles ; l'exactitude de l'ouvrier a été jusqu'à en représenter de petits et de grands ; les premiers ne sont chargés que d'hommes, les autres le sont d'hommes et de chevaux.

Le grand vaisseau que le duc monte se trouve dans le milieu de cette flotte : il est distingué des autres par une bannière chargée d'une croix. On a voulu apparemment désigner le gonfanon que le pape Alexandre II lui avait envoyé, comme un témoignage qu'il approuvait son entreprise.

La tapisserie représente ensuite le débarquement des chevaux. *Hic exeunt caballi de navibus*. On voit un vaisseau sans voiles et dont on abat les mâts ; il est sur la grève ; un homme, qui est descendu à terre, tient par la bride deux chevaux qui en sortent. De la manière dont se fait cette descente de chevaux, ces vaisseaux devaient être fort plats ; il y en a d'autres à côté qui sont déjà déchargés, et qui sont sans mâts et sans autres agrès, rangés les uns à côté des autres. Au morceau qui suit, on voit quatre hommes à cheval, qui galopent à toutes

jambes. Ils sont armés en guerre, l'habillement de fer, le bouclier, la lance en avant ; deux d'entre eux ont au bout de leurs lances des pennons ou étendards. La tapisserie n'a point assez distingué dans tout son cours ces deux différentes espèces d'étendards, pour qu'on puisse y reconnaître le baron d'avec le simple chevalier. L'inscription nous apprend à quel dessein se fait cette course : *Et hic milites festinaverunt Hastingas ut cibum raperent.* Après avoir représenté ces cavaliers qui galopent jusqu'à Hastings, petite ville éloignée d'environ trois lieues de Pevensey, pour y chercher des vivres, on voit des hommes à pied qui reviennent avec le butin qu'ils ont pris : l'un porte un cochon, l'autre mène un mouton, un troisième a sa hache levée pour tuer un bœuf qui a la cuisse percée d'une flèche ; un quatrième semble avoir sur ses épaules un paquet de hardes ou de toile.

Ce qui suit est bien moins facile à expliquer. C'est un homme à cheval tout armé de fer, avec une espèce de chaperon ou bonnet aussi de mailles de fer sur la tête, portant son bouclier dans le bras gauche, et à sa main droite un long bâton, ayant pour chaussure aux jambes des bandelettes, comme j'ai déjà remarqué ci-dessus que Guillaume, Harold et les principaux de sa cour en portaient. Devant lui est un autre homme à pied et éperonné, tenant un cheval par la bride, et sa hache d'armes sur l'épaule. Pour inscription il n'y a que *Hic est Wadard.* On a examiné attentivement cet endroit de la tapisserie, et il est certain qu'il n'a jamais eu que ces trois mots. Ils ne sufisent pas pour nous faire entendre ce qu'elle a voulu représenter. Serait-ce le sénéchal de Guillaume qui donne ses ordres pour la retraite des coureurs ? ou serait-ce quelque autre baron ou principal officier qui irait à la découverte ? C'est ce qui me paraît difficile à deviner. On ne trouve rien dans les autres contemporains qui puisse mener à aucune conjecture raisonnable ; et de cet endroit, comme encore de quelques autres, où la tapisserie a conservé des faits et des noms propres inconnus aux autres écrivains de la conquête d'Angleterre, il est aisé d'inférer que, n'ayant copié aucun historien, elle doit être regardée comme un morceau original, et fait dans le temps même de ce célèbre événement.

Immédiatement après ce Wadard, on voit des gens travailler au repas. On peut y remarquer la manière de cuire les viandes, et les instruments dont on se servait alors. Deux bâtons fourchus, traversés par un autre, soutiennent une espèce de chaudière qui est sur le feu ; deux hommes sont occupés à la poser : *Hic coquitur caro.* Il semble que celui qui les suit retire, avec un instrument crochu, des gâteaux ou autre pâtisserie. On en voit d'autres qui présentent le rôt à des officiers qui arrangent les mets sur une table : *Et hic ministraverunt ministri.* Entre ces officiers, qui sont tous debout autour de cette première table, il y en a un qui boit dans une corne. J'ai déjà observé, dans l'explication du premier morceau de cette tapisserie, que l'usage de boire dans des cornes de bœuf dorées était commun en Angleterre et dans les pays du Nord. La table du duc vient ensuite; il y a plusieurs choses à remarquer : 1° elle est en demi-cercle. Le R. P. D. Bernard de Montfaucon en a rapporté plusieurs exemples chez les anciens, et l'usage n'en est pas encore aboli. 2° Elle est fort chargée de différentes choses ; ou y distingue des poissons, du pain ou gâteau, des tasses ou petites bouteilles ou burettes 3° Le service se fait par le devant de cette table ; on voit un officier à genoux, présentant une espèce d'écuelle couverte. Il y a pour inscription au-dessus de ce morceau de la tapisserie : *Hic fecerunt prandium, et hic episcopus cibum et potum benedixit.* Il est vraisemblable que cet évêque est Eudes, évêque de Bayeux. On distingue facilement dans ce prélat l'action de bénir : on l'a représenté élevant deux doigts sur une coupe qu'il tient ; à sa droite est le duc ; on le reconnaît au manteau que lui seul porte à cette table. Le repas étant fini, et toute la flotte de Guillaume arrivée, il était naturel que ce prince délibérât sur le parti qu'il avait à prendre dans cette conjoncture. Guillaume de Poitiers rapporte qu'un seigneur normand, qu'il appelle Robert, fils de Guimare, dame d'une grande naissance, qui était établie sur ces côtes, craignant que le duc, son souverain naturel, pour qui il avait une amitié très-tendre, n'eût formé une entreprise trop hardie de descendre en Angleterre, lui envoya un exprès pour l'avertir du danger auquel il s'était exposé, et des forces et prospérités de Harold.

Guillaume tint un conseil sur ce qu'il avait à faire. Pour désigner ce conseil, la tapisserie représente un appartement dans lequel trois personnes sont assises, et parlent entre elles. Ce n'est pas que ce conseil ne dût être plus nombreux : y a-t-il apparence que, dans une pareille conjoncture, Guillaume eût négligé de prendre l'avis des plus considérables d'entre les seigneurs et les généraux qui l'avaient suivi ? Mais on s'est contenté d'y mettre les trois principaux, et leurs noms sont écrits au-dessus de leurs têtes. Celui du milieu, c'est le duc lui-même ; il a son manteau retroussé à l'ordinaire sur ses épaules, et il tient son épée élevée, en marque de commandement, la pointe en haut. Pour inscription, *Villelm.* A sa droite est un autre homme aussi en manteau, sans épée : *Odo ep.* ; c'est Eudes, son frère utérin, évêque de Bayeux. Celui qui est à sa gauche n'a point de manteau, il tient son épée sur ses genoux : *Rotbert.* ; c'est Robert, comte de Mortain, autre frère utérin. Nous avons déjà eu plusieurs fois occasion de parler d'eux. Le résultat de ce conseil fut qu'on se fortifierait dans les environs du lieu où l'on avait débarqué. Hastings, petite ville avec un port de mer, qui n'en était éloignée qu'environ de deux lieues, était ce qu'il y avait de plus convenable. Guillaume ne perdit point de temps pour l'exécution de ce dessein. On voit ce prince avec son manteau et sa chaussure en bandelettes, debout, s'appuyant sur la lance à laquelle est attaché un gonfanon chargé d'une croix ; il donne ses ordres à un homme qui porte des outils propres à remuer la terre. D'autres, chargés de pareils instruments, marchent vers Hastings ; il y en a deux qui paraissent s'assommer à coups de massue ; du moins ont-ils chacun la leur appuyée sur la tête de l'autre : serait-ce un jeu ou exercice de ce temps-là, ou l'auteur de la tapisserie aurait-il voulu faire entendre qu'il y eut quelque petit combat entre les soldats de Guillaume et les habitants de Hastings, ou des environs ? Les historiens n'en ont point parlé ; ils conviennent tous, au contraire, que Guillaume ne trouva aucune résistance de la part des peuples. La tapisserie représente ensuite les travaux qu'on fait à Hastings. Le duc y préside, il

est dans la même attitude que ci-dessus, lorsqu'il donne ses premiers ordres. Entre les travailleurs, l'un creuse la terre avec un outil semblable à nos pics ; d'autres l'enlèvent avec des pelles faites à peu près comme celles dont on se sert encore, un peu plus étroites à la vérité ; on peut aussi y remaquer notre bêche, puisqu'on y voit un instrument large et aigu par un bout, et avec lequel un homme, qui est dans la même posture que nos bêcheurs, ouvre la terre. Au-dessus de ces travailleurs est un château palissadé. Pour inscription il y a : *Castra.* Pendant que Guillaume se fortifiait ainsi, il apprit que Harold s'avançait avec des troupes ; la tapisserie n'a pas oublié ce fait : *Hic nuntiatum est Willelmo de Harold.* Ce prince, assis sur un siége à dos arrondi, et tenant son gonfanon en main, écoute un homme qui a le geste de quelqu'un qui parle avec action ; celui-ci ne doit pas être du commun, il a un manteau, une épée, et s'appuie sur sa lance. A la suite de cette audience, on voit dans la tapisserie l'incendie d'une maison ; deux hommes y mettent le feu avec des flambeaux ou brandons, et une mère effrayée, tenant son enfant par la main, paraît en sortir ; on peut remarquer les manches larges de l'habillement de cette femme : *Hic domus incenditur.*

Le duc de Normandie était brave et trop habile pour attendre Harold dans ses retranchements ; à peine eut-il appris sa marche, qu'il se détermina aussitôt à en sortir : c'est cet événement que la tapisserie représente immédiatement après l'incendie dont j'ai parlé. On voit ce prince donnant ses ordres pour marcher ; il n'est plus en habit ordinaire, il n'a plus de manteau, ni de chaussure à bandelettes, comme on l'a vu depuis son débarquement ; il a toute son armure à mailles de fer, son casque en tête ; il semble sortir de la porte d'une forteresse et s'appuie sur sa lance, à laquelle est attaché son gonfanon croisé ; il parle à un homme à pied qui tient un cheval par la bride ; cet homme est sans armes, ce doit être un des valets du duc qui lui amène son cheval de bataille.

On voit ensuite cette marche, qui est indiquée par ces autres mots : *Et venerunt ad prœlium contra Haroldum regem.* Toute la troupe est à cheval, et elle marche en cet ordre. Le duc a son armure de mailles de fer, son casque à nasal, et porte en sa main une massue, ou plutôt son bâton de commandement : celui qui le suit porte aussi une massue, qui ressemble assez à une main de justice ; je crois que c'est l'évêque de Bayeux : le troisième a un bouclier et sa lance ; ce pourrait être Robert, comte de Mortain : le quatrième porte au bout de sa lance un cercle à rayons. Il n'est pas facile de deviner ce qu'on a voulu désigner par là ; ce ne doit pas être une arme, de quel usage pourrait-elle être ? Il faut plutôt que ce soit quelque pièce honorable ou ornement de dignité ; serait-ce la couronne ducale de Guillaume ? M. du Cange a prouvé qu'elles étaient déjà connues avant ce temps-là ; mais en faisait-on parade dans les expéditions militaires ? Enfin, a-t-on voulu indiquer, par cette marque de distinction, le sénéchal du duc, charge qui mettait celui qui en était revêtu à la tête des armées, de la justice et de la maison de son prince ? Guillaume la conféra pour cette occasion à Guillaume, fils d'Osbert, son parent. Le reste de la troupe de cavaliers qui suit Guillaume n'a rien de singulier : ils marchent de front trois à trois ; leur armure, leurs casques, leurs boucliers, leurs lances qu'ils présentent en avant sont semblables à celles qne j'ai déjà décrites.

Dans le cours de cette marche, un cavalier que Guillaume avait envoyé à la découverte, revient au grand galop lui rapporter ce qu'il avait vu : *Hic Willelmus dux interrogat Vital, si vidisset exercitum Haroldi.* Le cavalier, qui a sa lance sur l'épaule droite, lui répond et semble montrer, par le geste qu'il fait de la main gauche, que Harold avec son armée n'est qu'à une très-petite distance. La tapisserie seule appelle ce cavalier ou seigneur Vital ; c'est une de ces circonstances qui lui sont particulières, et qui prouvent qu'elle n'a pu être travaillée que dans le temps même de l'événement, où l'on savait jusqu'aux moindres particularités. En avant de ce même Vital, on voit deux cavaliers, dont l'un porte un étendard ordinaire sans croix ; il est armé, il a un casque avec le nasal ; l'autre aussi armé, au lieu de casque, a un bonnet ou chaperon maillé, tel que celui que porte le Wadard que nous avons dit ci-dessus nous être inconnu ; ils sont tous deux sur une éminence : sont-ils là en observation ? Sont-ce des gens envoyés pour reconnaître la disposition des troupes de Harold ? Je serais fort porté à le croire. *Intereà exploratum directi ducis jussu probatissimi equites hostem adesse citò nuntiant.*

Harold, de son côté, ne devait pas être moins curieux d'apprendre en quel état était l'armée de Guillaume ; plusieurs espions furent détachés pour cela. La tapisserie en représente un qui est à pied, armé de mailles de fer, de sa lance, de son épée et de son bouclier ; il est monté sur une éminence, dans l'action d'un homme qui regarde avec attention ; il lève la main droite comme s'il était étonné, soit de la bonne contenance et du nombre des troupes de Guillaume, soit de quelque autre chose extraordinaire ; on le voit ensuite descendre de cette hauteur et courir vers son prince, à qui il rend compte de ce qu'il a observé, et annonce par un geste de sa main, que Guillaume s'avance avec son armée : *Iste nunciat Haroldum de exercitu Willelmi ducis.* Je viens au morceau qui suit immédiatement la réponse de l'espion de Harold à son maître : il représente l'instant où Guillaume harangua ses troupes avant la bataille.

Cette circonstance de la harangue de Guillaume est représentée par ce prince, armé comme nous l'avons vu ci-dessus, tenant son bâton de commandement dans sa main droite, et étendant sa gauche en action d'homme qui parle ; le seul cavalier qui est immédiatement devant lui, tourne la tête pour l'écouter, tout le reste de sa troupe s'avance au galop vers l'ennemi. C'est ici que la bataille commence.

Guillaume de Poitiers, Orderic Vital, etc., disent que Guillaume rangea son armée de la manière suivante. Il forma sa première ligne des archers à pied, qui étaient armés de flèches et de dards. A la seconde, d'autres gens à pied, mais mieux armés et garnis de cuirasses. La cavalerie faisait la troisième : c'est à celle-ci qu'il se tint lui-même. La tapisserie semble avoir observé le même ordre de bataille. On voit premièrement des archers à pied qui ne sont point cuirassés ; derrière eux, d'autres archers couverts d'armures à mailles de fer ; ils sont suivis de la cavalerie. Les mêmes auteurs dont je viens

de parler ajoutent que les Anglais, s'étant emparés d'une hauteur, abandonnèrent leurs chevaux et formèrent un corps serré. Guillaume de Malmesbury, qui enchérit volontiers sur ce que les autres ont dit avant lui, leur fait faire à peu près, avec leurs boucliers, ce que les anciens appelaient tortue ; il semble que la tapisserie l'ait voulu aussi représenter. On voit un gros d'Anglais très-pressés les uns contre les autres, armés comme tous les autres que nous avons déjà décrits ; ils sont couverts de leurs boucliers du côté qu'ils présentent à l'ennemi ; la plupart ont des haches ; un seul archer à pied est sans armure et sans bouclier ; l'air est rempli de lances, de dards et de carreaux. On peut remarquer une des pierres ou carreaux au bout d'un fust ou bâton ; la terre est jonchée de corps ; la bordure inférieure de la tapisserie en est remplie dans toute la suite de cette bataille ; entre ces corps étendus à l'endroit que j'explique à présent, en est un dont le bouclier est rond, élevé à pans, et armé d'une pointe aiguë dans le milieu. J'ai dit ci-dessus que cette forme devait être particulière aux Anglais, puisque les troupes de Guillaume n'en portent jamais que d'ovales, sans pointes et peu concaves.

Notre monument ne pouvait pas oublier la mort de Léofwin et de Gurth, frères de Harold, qui périrent en ce combat : aussi en fait-elle un des événements. Rien cependant ne les distingue, à proprement parler, que l'inscription : *Hic ceciderunt Lofwine et Gurde, fratres Haroldi regis.* On voit seulement deux hommes armés qui sont renversés par terre. Au reste, il faut observer que la tapisserie, plaçant ainsi la mort de ces deux princes dès le commencement du combat, s'éloigne en cela du sentiment des autres historiens, qui ne la mettent qu'après celle de Harold.

Le morceau suivant représente le moment où les Normands, s'étant engagés dans des herbes qui couvraient un ancien retranchement, y furent repoussés vivement par les Anglais ; il en périt beaucoup en cette occasion ; les Anglais y perdirent aussi des leurs, que les Normands entraînèrent avec eux ; on entrevoit dans la tapisserie ces herbes, on voit des hommes et des chevaux culbutés, d'autres sont précipités de dessus une hauteur. *Hic ceciderunt simul Angli et Franci in prœlio.*

Peu s'en fallut que cette aventure ne mît le désordre dans toute l'armée de Guillaume : l'évêque de Bayeux lui fut d'une grande ressource en cette occasion importante ; il arrêta les fuyards, les ramena par ses discours, et les exhorta de revenir au combat. On voit ce prélat, qui, élevant sa massue, parle à un cavalier qui tourne le dos à l'ennemi, et qui a sa lance sur son épaule, comme s'il fuyait : *Hic Odo episcopus baculum tenens confortat pueros.* Car c'est ainsi que, dans le dernier examen que M. l'évêque de Bayeux a fait faire de cette tapisserie, on a découvert qu'il fallait lire les lettres qui étaient presque effacées en cet endroit.

Les exhortations de ce prélat eurent tout l'effet qu'il pouvait souhaiter : les Normands revinrent avec ardeur au combat. On les voit s'avancer au galop en contenance fière, et tous, l'épée nue à la main, rejoindre Guillaume. Ce prince savait que le bruit de sa mort s'était déjà répandu ; il avait été effectivement blessé, et avait eu déjà deux chevaux tués sous lui ; il se porte en différents endroits, ôte son casque, et, à visage découvert, se fait voir à toutes ses troupes. C'est précisément cette action que la tapisserie représente après celle de l'évêque Eude. On voit Guillaume qui lève son casque, et qui, se montrant aux cavaliers qui le suivent, leur dit ce que l'inscription porte : *Hic est Willelm. dux.* A côté de lui est son porte-gonfanon, qui semble leur répéter la même chose.

Les Normands, excités par la présence de leur prince, tombèrent avec tant de furie sur les Anglais, qu'il les mirent en déroute, et percèrent jusqu'à l'endroit où Harold s'était retiré avec son étendard ; il avait été blessé à l'œil, dès le commencement de la bataille. C'est le dernier événement qui soit bien distinct dans la tapisserie : *Hic Haroldus interfectus est.* On voit ce prince tombant par terre ; près de lui sont trois hommes à pied, l'un desquels semble tenir un étendard, auquel est attachée la figure d'un dragon ou autre animal extraordinaire. On peut aussi remarquer quelque différence dans leurs boucliers ; un, entre autres, est à pans, et a une pointe aiguë dans le milieu. Je crois qu'on a voulu désigner les Anglais que Harold avait près de lui, pour la garde de sa personne et celle de l'étendard. Immédiatement après eux, est un cavalier qui donne un coup d'épée dans la cuisse d'un corps étendu. Cette action, ainsi représentée, peut convenir à la manière dont Guillaume de Malmesbury rapporte la mort de Harold ; il dit qu'un chevalier ayant trouvé le corps de Harold parmi les morts, il lui coupa la cuisse, et que, pour ce trait, si indigne de son état, il fut chassé du nombre des chevaliers.

On ne voit plus, dans ce qui reste de la tapisserie, que des traits qui tracent des figures ; peut-être n'y a-t-il jamais eu que ces traits, peut-être aussi le temps et les différents accidents qu'a essuyés cette extrémité de la tapisserie, ont rongé le tissu ; on entrevoit cependant, à la faveur de ces traits, des hommes à pied armés de haches et d'épées qui combattent contre des cavaliers ; d'autres s'enfuient à toutes jambes. L'inscription qui explique cette circonstance se peut encore lire : *Fugâ verterunt Angli.* Ces mots, peu conformes à la bonne latinité, *fugâ verterunt*, étaient du goût de celui qui a fait les inscriptions de ce monument ; il les avait déjà employés dans l'expédition faite par Guillaume en Bretagne : *Et Conan fugâ vertit.*

LIVRE QUATRIÈME.

N° 1.

BALLADE POPULAIRE, COMPOSÉE AU SEIZIÈME SIÈCLE, SUR LA RÉSISTANCE DES HOMMES DE KENT A GUILLAUME LE CONQUÉRANT.

When as the Duke of Normandy
With glistering spear and shield,
Had entered into fair England,
And foil'd his foes in field :

On Christmas-day in solemn sort
Then was he crowned here,

By Aldred archbishop of York,
With many a noble peer,

Wich being done, he changed quitte
The customs of this land,
And punish'd such as daily sought
His statues to withstand :

And many cities he subdu'd
Fair London with the rest ;
But Kent did still withstand his force,
And did his laws detest

To Dover then he took his way,
The castle down to fling
Which Arviragus builded there,
The noble British king.

Which when the brave archbishop bold
Of Canterbury knew,
The abbot of saint Augustines eke,
With all their gallant crew :

They set themselves in armour bright,
These mischiefs to prevent
With all the yeomen brave and bold
That were in fruitful Kent.

At Canterbury did they meet
Upon a certain day,
With sword and spear, with bill and bow
And stopt the conqueror's way

Let us not yield like bond-men poor
To french-men in their pride,
But keep our ancient liberty,
What chance so e'er be tide,

And rather dye in bloody field
With manly courage prest,
Than to endure the servile yoke,
Which we so much detest

Thus did the Kentish commons cry
Unto their leaders still,
And so march'd forth in warlike sort,
And stand at Swanscomb-hill :

There in the woods they hid themselves
Under the shadow green,
Thereby to get them vantage good,
Of all their foes unseen

And for the Conqueror's coming there
They privily laid wait
And thereby suddenly appal'd
His lofty high conceit ;

For when they spyed his approach
In place as they didstand,
Then marched they to him with speed,
Each one a bough in hand,

So that unto the Conqueror's sight,
Amazed as, he stood
They seem'd to be a walking grove,
Or else a moving wood

The shape of man he could not see,
The boughs did hide them so :

And now his heart with fear did quake,
To see a forest go ;

Before, behind and on each side,
As he did cast his eye,
He spy'd the wood with sober pace
Approach to him full nigh.

But when the Kentish men had thus
Enclos'd the conqueror round,
Most suddenly they drew their swords,
And threw their boughs to ground ;

Their banners they display in sight
Their trumpets sound a charge,
Their ratling drums strike up alarm's,
Their troops stretch out at large.

The Conqueror with all his train,
Were hereat sore agast,
And most in peril, when they thought
All peril had been past.

Unto the Kentishmen he sent,
The cause to understand,
For what intent, and for what cause
They took this war in hand ;

To whom they made this short reply,
For liberty we fight,
And to enjoy king Edward's laws
The whiche we hold our right,

Then said the dreadful conqueror
Yo shall have what you will,
Your ancient customs and your laws,
So that you will be still ;

And each thing else that you will crave
With reason at my hand,
So you will but acknowledge me
Chief king of fair England.

The Kentishmen agreed thereon,
And laid their arms aside,
And by this mean king Edward's laws
In Kent doth still abide ;

And in no place in England else
These custams do remain,
Which they by manly policy
Did of duke William gain.

N° 2.

DÉTAILS SUR LA REDDITION DE LONDRES, EXTRAITS D'UN POËME LATIN DÉCOUVERT DANS LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BRUXELLES PAR M. PERTZ, ARCHIVISTE DE S. M. B. AU ROYAUME DE HANOVRE.

Intùs erat quidam (1) contractus debilitate
Renum, sicque pedum segnis ab officio ;
Vulnera pro patriâ quùm non numerosa (2) recepit,
Lecticâ vehitur, mobilitate carens. [v. 700.]

(1) L'auteur parait ignorer le nom de ce personnage, qu'il désigne ailleurs assez clairement comme le principal magistrat de la cité de Londres.

(2) Pour *non numerabilia*. V. ci-après.

Omnibus ille tamen primatibus imperat urbis,
Ejus et auxilio publica res agitur.
Huic, per legatum, clàm rex potiora revelat
Secreti, poscens quatenùs his faveat.
Solus rex vocitetur, ait, sic commoda regni,
Ut jubet Antgardus (1), subdita cuncta regat.
Ille quidem cautus cautè legata recepit,
Cordis et occulto condidit in thalamo.
Natu majores, omni levitate repulsâ,
Aggregat, et verbis talibus alloquitur: [710.]
« Egregii fratris (2), tùm vi, tum sæpius arte
(Est ubì nec sensus vester, et actus ubì ?)
Cernitis oppressos valido certamine muros,
Et circumseptos cladibus innumeris;
Molis et erectæ transcendit machina turres,
Ictibus et validis mœnia scissa ruunt.
Casibus à multis, ex omni parte ruina
Eminet, et nostra corda timore labant;
Atque manus populi, nimìs percussâ pavore,
Urbis ad auxilium segniter arma movet. [720.]
Nosque foris vastat gladius, pavor angit et intùs;
Et nullum nobis præsidium superest.
Ergò, precor, vobis si spes est ulla salutis,
Quatenùs addatis viribus ingenium;
Est quùm præcipuum, si vis succumbat in actum,
Quod virtute nequit, fiat ut ingenio.
Est igitur nobis super hoc prudenter agendum,
Et pariter sanum quærere consilium.
Censeo quapropter, si vobis constat honestum,
Hostes dùm lateant omnia quæ patimur, [730.]
Accitùs docilis noster legatus ut hosti
Mittatur, verbis fallere qui satagat;
Servitium simùl et noc non et fœdera pacis,
Et dextras dextræ subdere si jubeat. »
Omnibus hoc placuit; dicto velociùs implent;
Mittitur ad regem vir ratione capax,
Ordine qui retulit decorans sermone faceto
Utile fraternum, non secùs ac proprium.
Sed quùm vix patulâ teneatur compede vulpes,
Fallitur à rege, fallere quem voluit. [740.]
Namque palàm laudat rex, atque latenter ineptat
Quidquid ab Ansgardo nuntius attulerat (3).
Obcæcat donis stolidum verbisque fefellit,
Præmia promittens innumerosa sibi.
Ille retrò rutilo gradiens oneratus ab auro,
A quibus est missus talia dicta refert:
« Rex vobis pacem dicit, profertque salutem
Vestris mandatis paret et absque dolis.
Sed, Dominum testor, cui rerum servit imago,
Post aditum regem nescit habere parem; [750.]
Pulchrior est sole, sapientior est Salomone,
Promptior est magno largior et Carolo.
Contulit Etguardus quòd rex donum sibi regni,
Monstrat et affirmat, vosque probasse refert.
Hoc igitur superest, ultrà si vivere vultis,
Debita cum manibus reddere jura sibi. »
Annuit hoc vulgus, justum probat esse senatus,
Et puerum regem cætus uterque negat.
Vultibus in terrâ deflexis, regis ad aulam
Cum puero pergunt, agmine composito, [760.]
Reddere per claves urbem; sedare furorem
Oblato, quærunt, munere cum manibus.
Novit ut adventum factus rex, obvius illis,
Cum puero reliquis oscula grata dedit,
Culpas indulsit, gratanter dona recepit.
Et sic receptos tractat honorificè,
Per fidei speciem; proprium commendat honorem,
Et juramentis perfida corda ligat.

(1) Pour *Edwardus*.
(2) Pour *fratres*.
(3) Ce vers présente une difficulté assez embarrassante. L'auteur s'est-il ressouvenu tout à coup du nom de l'homme que, quelques vers plus haut, il désigne par *quidam*, ou bien le mot *Ansgard* est-il ici autre chose qu'un nom propre? Je me suis décidé, comme on l'a vu, pour cette dernière supposition, qui m'a paru expliquer plus naturellement le passage latin. Éloigné de Paris, et privé de mes livres, je n'ai pu m'assurer si le mot *hansward* se trouvait formellement cité comme titre de magistrature municipale; mais rien, dans cette expression, ne répugne à la langue saxonne, et les deux mots composant *hans* et *ward* se trouvent souvent employés dans le sens que je leur ai donné. On trouve dans Hickesius (*Trésor des langues septentrionales*) *hans-hus* comme synonyme de *guild-hall*, hôtel de ville; et, si je ne me trompe, *burgwar* comme synonyme de *burgh-mester*, bourgmestre. De ces deux mots à celui de *hansward*, que j'ai cru découvrir sous la forme altérée de *ansgard*, il n'y a qu'un pas. D'ailleurs, ce genre d'altération est ordinaire à l'auteur du poëme; il écrit *Etguard*, et quelquefois *Antgard*, pour *Edward*. Mais, je le répète, fondée ou non, ma conjecture ne change rien aux circonstances du récit.

N° 3.

NOMS DES PRINCIPALES FAMILLES D'ANGLETERRE, ISSUES DES COMPAGNONS DE GUILLAUME LE CONQUÉRANT, D'APRÈS UNE ANCIENNE CHARTE CONSERVÉE AU MONASTÈRE DE LA BATAILLE.

(Recueil des historiens de Normandie, par Duchesne.)

Aumerle, Andeley, Angilliam, Argenton, Arundell, Avenant, Abel, Angers, Angenon, Archer, Asperville, Amonerdvile, Arey, Akeny, Albeny, Aspremont; Bertrand, Bouttecourt, Brausé, Byset, Bardolf, Basset, Bohun, Baylif, Bondevile, Barbason, Beer, Bures, Bonvilain, Barbayon, Berniers, Braybeuf, Brand, Bouvile, Bourg, Buschy, Blundell, Breton, Belassyse, Boursier, Bayon, Boulmere, Brun, Beke, Boulet, Banestre, Belamy, Belknape, Beauchamp, Bandy, Broyleby, Burnel, Belot, Beaufort, Baudoin, Bourdon, Berteviliers, Barte, Bussevile, Blond, Beawpet, Bret, Barret, Barnevale, Barry, Bodyt, Bertevile, Bertin, Beleau, Buschell, Baleiners, Buffard, Boteliers, Batvile, Brassard, Belhelme, Branche, Bolesur, Blondel, Burdet, Bigot, Beaupont, Boules, Belfront, Barchamp; Camos, Chanville, Chaouent, Chancy, Couderay, Colvile, Chamberlain, Chambernon, Cribet, Corbin, Corbet, Coniers, Chandos, Coucy, Chaors, Claremaux, Clarel, Camoin, Chanduyt, Clarvaye, Chanteloup, Colet, Cressy, Courtenay, Connestable, Chaucier, Chaumelet, Corleville, Champeney, Carré, Chaunes, Clarvel, Champagne, Carbonell, Charles, Chareberge, Chaumont, Cheyne, Courcy, Conell, Chaytiers, Cheynes, Cateray, Cherecourt, Chanville, Clereney, Courly; Deauville, Darcy, Dine, Despenelier, Daniel, Denys, Druell, Devaux, Davers, Doningsels, Darell, Delabere, De la Pole, De la Lande, De la Ville, De la Wate, De la Watche, Dakeng, Dantre, Desuye, D'Évreux, De la Vere, De Lille, De la Garde, De la Planche, Danbray, De Heuse, Disard,

Durand, Divry ; Estrange, Estouteville, Escriols, Engayne, Evers, Estourney; Folvile, Fitz Gaultier, Fitz Marmaduk, Fiber, Fitz Roger, Fitz Robert, Fanecourt, Fitz Philipe, Fitz Guillaume, Fitz Payen, Fitz Alain, Fitz Raulfe, Fitz Brun Foke, Freville, Faconbrige, Frissel, Filiol, Fitz Thomas, Fitz Morice, Fitz Hugues, Fitz Garenne, Fanville, Formay, Formiband, Frison, Finier, Fitz Urey, Fournival, Fitz Herbert, Fitz Jean; Gargrave, Granson, Gracy, Glanvile, Gover, Gascogne, Gray, Golofier, Grans, Gourly, Gordon, Gamages, Gand; Hansard, Hastings, Haulay, Husie, Herne, Hamelyn, Harewell, Hardel, Hecket, Hamond, Harecourt; Jardin, Jay, Janvile, Jasparvile; Kanon, Kyriel; Lestrange, Levorry, Latinier, Loveday, Logenton, Level, Lescrope, Lemare, Littevile, Lucy, Lisle, Longue-Espée, Longchamp, Lastels, Loterel, Longval, Le Beausse, Loy, Lave; Marmillon, Moubray, Morvile, Manley, Malebranche, Malemain, Muschamp, Musgrave, Mesni-le-Villiers, Mortmain, Muse, Martin, Montbocher, Malevile, Montney, Maleherbe, Musgros, Musard, Mautravers, Merke, Murres, Montagu, Montalent, Mauduit, Manle, Manlory, Merny, Muffet, Menpincoy, Mainard, Morel, Morley, Montmartin Yners, Mauley, Mainwaring, Mantel, Mayel, Morton; Nevile, Neumarché, Norton, Norbet, Norece, Newbourg, Necle, Normanvile; Otenel, OEuil-bœuf, Olifant, Oysel, Oliford, Oryol; Pigot, Percy, Perecont, Pershale, Poure, Paynel, Peche, Peverel, Perot, Picard, Pudsey, Pimeray, Ponsey, Ponchardon, Pynchard, Placy, Patin, Pampilion, Poterel, Pekeney, Pervinke, Penicord; Quincy, Quentin; Rose, Ridel, Rynel, Rous, Rousse, Rond, Richmond, Richford, Reymond; Souche, Saint-Quintin, Saint-Omer, Saint-Amand, Saint-Leger, Somervile, Sanford, Somery, Saint-George, Saint-Lés, Savin, Saint-Cloud, Saint-Albin, Sainte-Barbe, Sandevile, Saint-More, Saint-Seudemor; Tours, Toget, Taillebois, Tuchet, Trousselot, Trousbout, Traynel, Taket, Talbot, Tanny, Tibetot, Trussel, Turbevile, Tourvile, Torel, Tavers, Toret, Tirel, Totels, Tavernier; Valence, Vancord, Vavassour, Vendier, Verdier, Verdon, Aubrie de Vere, Vernon, Verland, Verlay, Vernois, Verny, Vilan; Umfreville, Umket, Urnal; Wake, Waledger, Warde, Wardebus, Warendé, Wate, Watelin, Watevile, Woly, Wyvell.

N° 4.

AUTRE LISTE DES CONQUÉRANTS DE L'ANGLETERRE.

(Extraite de la Chronique de Brompton.)

Mandeville et Dandeville, Omfraville et Domfreville, Bolevile et Baskervile, Evile et Cleville, Morevile et Colevile, Warbevile et Carvile, Botevile et Stotevile, Deverous et Canvile, Mohun et Bohun, Vipon et Vinon, Baylon et Babyloun, Maris et Marmion, Agulis et Agulon, Chamberlain et Chamberson, Ver et Vernon, Verdeis et Verdun, Criel et Cardon, Danver et Davernon; Hasting et Camvis, Bardolph-Botes et Boys, Garenne et Gardeboys, Rodes et Deverois; Auris et Argenton, Botelour et Boutevilain, Malebouche et Malemain, Hauteville et Hautein, Dauney et Deveyne, Malin et Malvoisin, Morton et Mortemer, Brause et Colombier, Saint-Denis et Saint-Cler, Saint-Aubin et Saint-Omer, Saint-Philibert, Fyens et Gomer, Turbevile et Turbemer, Georges et Spenser, Brus et Botteler, Crenawel et Saint-Quentin, Deveroux et Saint-Martin, Saint-Mor et Saint-Leger, Saint-Vigor et Saint-Per, Avenel et Paynel, Payver et Perdel, Riviers et Rivel, Beauchamp et Beaupel, Lon et Lovel, Rose et Druel, Montabons et Montsorel, Trussebot et Trassel, Burgas et Burnel, Bray et Botterel, Biset et Basset, Malevile et Mallet, Bonevile et Bouet, Nervile et Narbet, Coinel et Corbet, Moutain et Mont-Fichet, Genevile et Giffard, Say et Sewrard, Cari et Chaward, Harecourt et Hansard, Musgrave et Musard, Mare et Mautravers, Ferny et Ferrers, Barnevil et Berniers, Cheyne et Chaliers, Danudon et Dangiers, Versey, Gray et Grangers, Bertrand et Bigod, Trayly et Traygod, Penbert et Pigot, Freyn et Foliot, Dapison et Talbot, Sauraverd et Sanford, Vagu et Veutourt, Montagu et Monford; Forneus et Fornevous, Valens, Yle et Vaus, Clarel et Claraus, Aubervil et Saint-Amous, Agos et Dragous; Malherbe et Maudut, Breves et Chaudut, Fitz Oures et Fitz de Lou, Cantenor et Cantelou; Braibeuf et Hulbins, Bolebek et Molyns, Moleton et Besil, Rochford et Dosevil, Wartevil et Davil, Nevers et Nevil, Heynous, Burs, Burdevon, Ylebon Hyldebrond et Helion, Loges et Saint-Lou, Monbank et Saint-Malo, Wake et Wakevil, Caudray et Knevil; Scaliers et Cleremont, Beaumès et Beaumont, Mons et Monchamp, Noters et Nowchamp, Percy, Cruce et Lacy, Quincy et Tracy, Stoker et Somery, Saint-Jean et Saint-Jay, Greyly et Saint-Valery, Pinkeni et Pavely, Monhaut et Monchensy, Lovein et Lucy, Artos et Arcy, Grevil et Courcy, Arras et Cressy; Merle et Moubrab, Gornay et Courtenay, Hauetlaing et Turnay, Husée et Husay, Ponchardon et Pomeray, Longevil et Longue-espée, Payns et Pontelarge, Strange et Sauvage.

N° 5.

(Extraits du Doomesday-book, relatif à l'état des villes immédiatement après la conquête.)

Omnes hæ consuetudines erant ibi, quandò Wilhelmus rex in Angliam venit. In ipso primo adventu in Angliam, fuit ipsa villa (Dovere) combusta; et ideò pretium ejus non potuit computari quantùm valebat, quandò episcopus Baiocensis eam recepit...

In Dovere XXIX sunt mansuræ, de quibus rex perdidit consuetudinem. De his habet Robertus de Romenei duas; Radulfus de Curbespine III. Wilhelmus filius Tedaldi I. Wilhelmus filius Ogeri I. Wilhelmus filius Tedoldi et Robertus Niger VI. Wilhelmus Gaufredi III. In quibus erat Gihalla burgensium. Hugo de Montforts I domum. Durandus I. Ranulphus de Columbel I. Wadardus VI. Filius Modberti unam. Et hi omnes de his domibus revocant episcopum Baiocensem ad protectorem et liberatorem (vel datorem)...

De iltâ mansurâ quam tenet Ranulfus de Columbels, quæ fuit cujusdam exulis (vel utlagi), concordant quòd dimidia terra est regis, et Ranulphus ipse habet utrunque.

Burgenses habuerunt XLV mansuras extrà civitatem, de quibus ipsi habebant gablum et consuetudinem; rex autem habebat sacam et socam. Ipsi quoque burgenses habebant de rege XXXIII. acras terræ in gildam suam. Has domus et hanc terram tenet Ranulfus de Columbels;

habet etiam XXI acras terræ super hæc, quas tenebant burgenses in alodiâ de rege...

Robertus filius Tetbaldi habet II. Hagas de XII. sol. et de hominibus extraneis habet suum theloneum. Morinus habet consuetudinem de II. burgensibus, de XII denariis. Ernoldus unum burgensem de XII. denariis, sanctus Martinus I. burgensem de XII. denariis...

Walterannus quoque desaisivit quendam hominem de unâ domo, undè rex Edwardus habebat consuetudinem. Modò tenet eam Obertus cum consuetudine, sicut dicit, per regem Wilhelmum, Robertus de Watevile tenet I. domum quæ reddebat omnem consuetudinem tempore regis Edwardi, modò nichil reddit.

In civitate Exoniâ habet rex CCC. domus, XV. minus, reddentes consuetudinem...

In hâc civitate sunt vastatæ XLVIII. domus, postquàm rex venit in Angliam.

Hæc civitas, tempore regis Edwardi, non geldabat nisi quandò Londonia, et Eboracum et Wintonia geldabant, et hoc erat dimid. markam argenti, ad opus militare. Quandò expeditio ibat per terram aut per mare, serviebat hæc civitas quantùm V. hidæ terræ...

In ipsâ villâ, tàm intrà murum quàm extrà, sunt CCXLIII. domus reddentes geldum, et, exceptis his, sunt ibì quingentæ domus, XXII. minus, ità vastatæ et destructæ quòd geldum non possent reddere...

De suprà dictis omnibus mansionibns sunt modò hospitatæ in manu regis reddentes consuetudinem quadringentes, IX. minus, inter magnas et parvas; et CCC. mansiones non hospitatæ, quæ, reddunt melior I. denarium, et aliæ minns; et quingentæ et XI. mansiones ità vacuæ, quòd nil omninò reddunt, et C. XLV. mansiones tenent francigenæ...

Dicunt angligenæ burgenses de sciropesberie multùm grave sibi esse, quòd ipsi reddunt totum geldum, sicuti reddebant T. R. E. quamvis castellum comitis occupaverit LI. masuras et aliæ L. masuræ sint vastatæ, et XLIII. francigenæ burgenses teneant masuras geldantes T. R. E. et abbatiæ quam facit ibì comes dederit ipse XXXIX. burgenses, olim cum aliis geldantes similiter.

Modo habet rex civitatem Hereford in domino, et anglici burgenses ibi manentes habent suas priores consuetudines: francigenæ vero burgenses habent quietas per XII. denarios omnes foris facturas.

Burgum de Grentebrige pro uno Hundret se defendebat, T. R. E. in hoc burgo fuerant et sunt decem custodiæ; in primâ custodiâ, LIV masuræ, ex his ii sunt waste. In hâc primâ custodiâ habent Alanus comes V. burgenses nichil reddentes, etc. Hæc eadem una custodia pro duabus computabatur T. R. E. sed pro castro sunt destructæ XXVIII. domus...

Burgenses T. R. E. accommodabant vice-comiti carrucas suas ter in anno. Modo novem vicibus exiguntur.

Nec averas nec currus T R. E. inveniebant, quæ modo faciunt per consuetudinem impositam. Reclamant autem super Picotum vice-comitem, communem pasturam sibi per eum (et ab eo) ablatam. (p. 770.)

In Dorecestre, tempore regis Edwardi, erant CLXXII. domus. Hæ pro omni servitio regis se defendebant, et geldabant pro X. hid. scilicet ad opus huscarlium unam markam argenti.

Modo sunt ibi quatuor XX. et VIII. domus, et C. penitùs destructæ à tempore Hugonis vice-comitis usquè nunc.

In Brideport, tempore regis Edw. erant CXX. domus et ad omne servitium regis defendebant se et geldabant pro V. hidis...

Modo sunt ibi C. domus, et XX. sunt ità destructæ, quod qui in eis manent geld. solvere non valent...

In Warham, tempores regis Edw., erant CXLIII. domus in dominio regis. Hæc villa ad omne servitium regis se defendebat, et geldabat pro X. hid. scilicet I. markam argenti Huscarlis regis...

Modo sunt ibì LXX. domus et LXIII. sunt penitùs destructæ à tempore Hugonis vice-comitis, etc...

Habet ipse in dominio (apud Lewes) 60 burgenses reddentes 39 sol. de gablo, Theloneum IV lib. Moneta: XX sol. Monachi de Moriton. VIII burgenses. de 66 den. Gislebertus I. burgenses. de 20 den. Willelmus de Cahainges II. burgenses de 11 sol. Boselinus 5 de 11 sol. Wills 4 de 11 sol. Ansfridus 4 de 11 sol. Giroldus 11 de 6 sol. Ansgotus 4 de 12 den. Alanus 6 de 4 sol. Radulfus 3 de 53 den. Azelinus 3 de 4 sol. Ipse tenet unam domum de 32 den. et parùm terræ de 3 sol. Walterius 2 burgenses de 16 den. Rogerius 2 de 12 den. Hugo 1 de 8 denar.

XI. In Cicestre civitate T. R. E. erant C. hagæ 11 et dim. et reddebant 49 solid. un. denar. Modò est ipsa civitas in manu comitis Rogerii.

(Castrum Arundel.) Robertus filius Telbaldi habet 2 hagas de 2 solid. et de hominibus extraneis habet suum theloneum. Morinus habet ibì consuetudinem de 2 burgensibus. de 12 denar. Erualdus unum burgensem de 12 denar. sanctus Martinus 1 burgensem de 12 den. Radulfus unam hagam de 12 denar. Willielmus 5 hagas de 5 solid. Nigellus 5 hagas.

In burgo de Walingeford habuit rex Edwardus. .... Modo sunt in ipso burgo consuetudines omnes ut antè fuerant. Sed de hagis sunt XIII. minùs propter castella sunt VIII. destructæ et monetarius habet unam quietam quamdiù facit monetam. Raulf. de Oxeneford habet unam. Filius Alfi de Frendone unam, quam rex ei dedit ut dicit. Hunfridus habet unam de quâ reclamat ad Warentum reg. Nigellus unam de Henrico per hæreditatem Soarding, sed burgenses testificant se nunquam habuisse.

De istis XIII. non habet rex consuetudinem et adhùc Willelmus de Warene habet unam hagam de quâ rex non habet consuetudinem.

In Gildeford habet rex Willelmus 75 hagas. in quibus manent 175 homines.

T. R. E. reddebant 18 lib. et in denar. Modò appreciatur XXX lib. et tamen reddunt 32 lib.

De supradictis hagis habet Ranulphus clericus tres hagas ubi manent 6 homines et indè habet idem Ranulfus sacam et socam nisi commune geldum in villâ venerit undè nullus evadat.

De villanis hujus villæ habuit et habet Hunfridus camerarius unum villanum in custodiâ, causâ coadunandi lanam reginæ. De ipso etiam accepit 20 solidos in relevamentum cùm pater ejus fuit mortuus.

Quando Hugo comes recepit (Cestre), non valebat nisi XXX. libras. Valdè enim erat vastata: ducentæ et quinque domus minùs ibi erant, quàm tempore regis

Edwardi fuerunt : modo totidem sunt ibi, quod invenit...

In campis Lincoliæ extrà civitatem sunt 12 carucatæ terræ et dimidia. De hâc terrâ habent rex et comes 8 carucatas in dominio. Ex his dedit unam rex Willelmus cuidam Ulchel pro unâ navi quam ab eo emit. Ille nunc qui navem vendidit mortuus est et hanc carucatam terræ nullus habet nisi rege concedente.

De prædictis wastis mansuris propter castellum destructa fuerunt c. LX. VI reliquæ LXXIIII wastatæ sunt extra metam castelli, non propter oppressionem vicecomitum et ministrorum, sed propter infortunium et paupertatem et ignium exustionem...

T. R. E. reddebat civitas Lincolia regis viginti libras et comiti decem libras. Modò reddit centum lib. ad numerum inter regem et comitem...

In Eboraco civitate, tempore regis Edwardi, præter scyram archiepiscopi fuêre VI. scyræ. Una ex his est vastata in castellis. In quinque scyris fuêre mille et quadragintæ et XVIII. mansiones hospitatæ. De unâ harum scyrarum habet archiepiscopus adhùc tertiam partem...

Comes de Moritonio habet ibi 14 mansiones et ecclesiam Sanctæ-Crucis...

LIVRE SEPTIÈME.

N° 1.

BALLADE POPULAIRE, COMPOSÉE AU SEIZIÈME SIÈCLE, SUR LE NAUFRAGE DES FILS DE HENRY Ier.

(Evan's old ballads historical and narrative.)

After our royal king
Had foil'd his foes in France,
And spent the pleasant spring
His honour to advance;

Into fair England he return'd
With fame and victory;
That time the subjects of this land
Receiv'd him joyfully.

But at his home return
His Children left he still
In France, for to sejourn
To purchase learned skill:

Duke William, with his brother dear,
Lord Richard was his name,
Which was the earl of Chester then,
And thirsted after fame;

The King's fair daughter eke
The lady Mary bright,
With divers nobles peers,
And many a hardy Knight:

All these were left together there
In pleasures and delight,
When that our king came
After the bloody fight.

But when fair Flora had
Drown forth her treasure dry,
That winter cold and sad
With hoary head drew nigh;

Those princes all, with one consent
Prepared all things meet,
To pass the sea for fair England,
Whose sight to them was sweet.

To England let us hye
Thus every one did say,
For Christmas draweth nigh;
No longer let us stay,

But spend the Christmas-time
Within our father's court
Where lady Pleasure doth attend,
With many a princely sport.

The sailors and the shipmen all,
Through foul excess of wine,
Were so disgust'd that on the sea
They show'd themselves like swine;

The stern no man could guide,
The master sleeping lay,
The sailors all beside
Went reeling every way,

So that the ship at random rode
Upon the foaming flood,
Whereby in peril of their lives
The princes always stood

Which made distilling tears
From their fair eyes to fall;
Their hearts were fill'd with fears,
No help they had at all:

They whish'd themselves upon the land
A thousand times and more,
And at the last they come in sight
Of England's pleasant shore.

Then every one began
To turn their sighs to smiles;
Their colour pale and wan
A chearful look exiles:

The princely lords most lovingly
Their ladies did embrace;
For now in England shall we be
Quoth they in little space.

Take comfort then (they said)
Behold the land at last;
Then be no more dismay'd,
The worst is gone and past.

Buth while they did this joyful hope
With comfort entertain,
The goodly ship upon a rock
In sunder burst in twain.

With that a grievons shriek
Among them there was made,
And every one did seek
On something to be staid;

But all in vain such help they sought ;
The ship so soon did sink,
That in the sea they were constrain'd
To take their latest drink.

There migt you see the lords
And ladies for to lie
Amidst the salt sea foam,
With many a grievous cry ;

Still labouring for life's defense
With stretched arms abroad,
And lifting up their lily hands,
For help with one accord.

But as good fortune would,
The sweet young duke did get
Into the cock boat then
Where safely he did sit :

But when he heard his sister cry,
The king's fair daughter dear,
He turn'd his boat to take her in
Whose death did drawn so near.

But while he strove to take
His sweet young sister in,
The rest such shift did make
In sea as they did swin.

That to the boat a number got,
So many, as at the last
The boat, and all that where therein,
Where drown'd and over-cast;

Of lords and gentlemen
And ladyes of fair face,
Not one escaped then,
Which was a heavy case.

Three score and ten were drown'd in all,
And none escaped death,
But one poor butcher which had swom
Himself quite out of breath.

This was most heavy news
Unto our comely king,
Who did all mirth refuse,
This word when they did bring :

For by this means no child he had
His kingdom to succeed,
Whereby his sister's son was king,
As you shall plainly read.

N° 2.

CONVERSATION ENTRE HENRY 1er ET MABILE, FILLE DE ROBERT FILS D'AYMON.

(Robert of Glocester's Chronicle, ed. Hearne, p. 431 et 432.)

Ther was tho in England a gret louerdyng,
On of the gretost that ther was, wythout Henry king,
Syre Roberd le yz Haym, that let vorst arere
The abbey of Theukesbury, and monekes brogte there,
He deyde aboute thulke tyme, and ybured was ywys
In the abbey of Theukesbury as hys body gut ys.
Mabile hys dogter was eyr of al hys landes,
The kyng vor yre erytage hym gan understonde,
To bringe Roberd hys sone a bast in hys waryson there
Thoru spousing of this mayde, that avanced were.
He seyde, « that heo ssolde hys sone to hyre spouse auonge.»
Thys mayde was there agen, and wythseyde yt longe
The kyng of sogte hyre suyte ynou, so that atten ende
Mabile hym ansuerede, as gode mayde and hende,
« Syre, » heo seyde, « wel ychot, that goure herte up me ys,
« More vor myn erytage, than my sulue ywys.
« So vayr erytage, as ych abbe, yt were me gret ssame,
« Vor to abbe an louerd, hote he adde an tuo name.
« Syre Roberd le fyz Haym my fader name was,
« And that ne mygte nogt be hys, that of bis kunne nogt nas,
« Thervore, syre, vor Gode's love, ne let me non man owe,
« Bote he abbe an tuo name, war thoru he be yknowe. »
« Damaysele, » quath the king, « thou seyst wel in thys cas,
« Syre Roberd le fiz Haym thy fadere's name was.
« And as vayr name he ssal abbe, gyf me hym may byse,
« Syre, » quath thys mayde tho, « that ys ys vayr name,
« As wo seyth, al hys lyf, and of grete fame. [come ?
« Ac wat ssolde hys sone hote thanne and other that of hym
« Sone mygte hii hote nogt, therof nymeth gome. »
The kyng understod, that the mayde ne seyde non out rage,
And that Gloucestre was chef of hyre erytage.
« Damaysele, » he seyde tho, « thy louerd ssal abbe an name
« Vor hym, and vor hys eyrs, vayr wythout blame.
« Vor Roberd erl of Gloucestre hys name ssal be and ys.
« Vor he ssal be of Gloucestre and hys eyrs ywys,
« Syre, » quath the mayde tho, « wel lyketh me thys,
« In thys fourme ycholle, that al my thyng be hys.»
Thus was erl of Gloucestre vorst ymade there
As thys Roberd of all thulke, that longe byvore were.

LIVRE HUITIÈME.

CRUAUTÉS EXERCÉES PAR LES SEIGNEURS NORMANDS DANS LEURS CHATEAUX.

(Chronique saxonne, ed. Gibson. MDCCXCII, p. 238, 239, 240.)

Hi suencten suithe the wrecce men of the land mid castelweorces. Tha the castles waren maked. Tha fylden hi mid deoules and yuele men. Tha namen hi tha men-the hi wenden that ani god hefden. bathe be nihtes and be dœies. carl-men and wimmen. and diden heom in *prisun* efter gold and sylver. And pined heom un-tel lendlice penning. for ne wœren nœure nan martyrs swa pined alse hi wœron. Me henged up bi the fet and smoked hom mid ful smoke. Me henged bi the thumbes. other bi the hefed. and hengen bryniges on her fet. Me dide cnotted strenges abuton here hœued and unrythen to that it gœde to the hœrnes. Hi diden heom in quarterne thar nadres and snakes and pades wœron inne. and drapen heom swa. Sume hi diden in crucet-hus. that is in an ceste that was scort and nareu. and undep. and dide scœrpe stanes ther inne. ad threngde the man thœr inne. That hi brœcon alle the limes. In

mani of the castles wœron lof and gri. that wœron sachenteges that twa other thre men hadden onoh to bœron omne. That was swa maced that is fœstned to an beom. And diden an scœrp iren abuton the mannes throte and his hals. that he ne mihte nowiderwardes ne sitten, ne lien, ne slepen. oc bœron al that iren. Manni thusen hi drapen mid hungœr. I ne canne. and ne mai tellen alle the wundes. ne alle th epines that hi diden wrecce men on this land. and that lastede tha XIX, wintre wile Stepbne was king. and œure it was uuerse and uuerse. Hi lœdengœildes on the tunes œuren wile, and clepedem it *tenserie*. Tha the wrecce men ne hadden nan more to given. Tha rœueden hi and brendon alle the tunes, that wel thu mihtes faren all adœis fare scudlest thu neure finden man in tune sittende. ne land tiled. Tha was corn dœre. and flec. and cœse. and butere. for nan ne wœes o the land. Wrecce men sturuen of hungœr, sume jeden on œlmes the waren sum wile rice men. Sum flugen ut of lande. Wes nœure gœt mare wrecceched on land. ne nœure hethen men werse ne diden than hi diden. For ouer sithon ne forbaren hi nouther circe. ne circeiœrd. oc nam al the god that thar inne was and brenden sythen the circe and altegædere. Ne hi ne forbaren biscopes land. ne abates. ne preostes. ac rœueden muneces. and clerekes and œuric man other the ouer myhte. Gif twa men other thre coman ridend to an tun. al the tunscipe flugœn for heom. wendeu that hi wœron rœueres. The biscopes and lered men heom cursede œure. oc was heom nath thar of. for hi wœron all for-cursœd and for-suorem and forloren. Was sœ me tilede. the erthe ne barn nan corn. For the land was all for-don mild suilce dœdes. And hi sœden openlice that Crist slep. and his halechen. Suilc and mare thanne we cunnem sœin we tholenden XIX wintre for ure sinnes.

LIVRE NEUVIÈME.

N° 1.

ANCIENNE BALLADE SUR LA CAPTIVITÉ ET LE MARIAGE DE GILBERT BECKET, PÈRE DE THOMAS.

(Jamieson's popular songs.)

In London was Young Beichan born,
He longed strange countries for to see;
But he was ta'en by a savage moor,
Who handled him right cruellie.

For he viewed the fashions of that land;
Their way of worship viewed he;
But to Mahomed or Termagant,
Would Beichan never bend a knee.

So, in every shoulder, they've putten a bore;
In every bore they've putten a tree;
And they have made him trail the wine
And spices on his fair bodie.

They've casten him in a dungeon deep;
Where he could neither hear nor see;
For seven years they kept him there,
Till he for hunger's like to die.

This moor he had but ae daughter,
Her name was called Susie Pye
And every day as she took the air,
Near Beichan's prison she passed by.

And bonny, meck, and mild was she,
Though she was come of an ill kin;
And oft she sigh'd, she knew not why,
For him that lay the dungeon in...

Over it fell, upon a day
She heard young Beichan sadly sing;
And ay and ever in her ears
The tones of hopeless sorrow ring.

« My hounds they all go master less:
« My hawks they flie from tree to tree;
« My younger brother will heir my land;
« Fair England again i'll never see! »

The doleful sound, from under ground,
Died slowly on her listening ear;
But let her listen ever so long,
The never a word more could she hear.

And all night long no rest she got,
Young Beichan's song for thinking on;
She's stown the keys from her father's head,
And to the prison strong is gone.

And she has open'd the prison doors,
I wot she open'd two or three,
Ere she could come young Beichan at,
He was locked up so curiouslie.

But when she came young Beichan before,
Sore wonder'd he that mayd to see;
He took her for some fair captive:
« Fair Lady, I pray, of what countrie? »

« O have ye any lands, » she said,
« Or castles in your own countrie,
« That ye could give to a lady fair:
« From prison strong to set you free? »

— « Near London town I have a hall,
« With other castles two or three;
« I'll give them all to the lady fair:
« That out of prison will set me free. »

— « Give me truth of your right hand,
« The truth of it give unto me,
« That for seven years ye'll no lady wed,
« Unless it be along with me. »

— « I'll give thee the truth of my right hand,
« The truth of it I'll freely gie,
« That for seven years I'll stay unwed,
« For the kindness thou dost show to me. »

And she has brib'd the proud warder
Wi' mikle gold and white monie;
She's gotten the keys of the prison strong,
And she has set young Beichan free.

She's gi'en him to eat the good spice-cake,
She's gi'en him to drink the blood-red-wine
She's bidden him sometimes think on her,
That sae kindly freed him out of pine.

She's broken a ring from her finger,
And to Beichan half of it gave she :
« Keep it, to mind you of that love
« The lady bore that set you free.

« And set your foot on good ship-board,
« And haste ye back to your own countrie ;
« And before that seven years have an end,
« Come back again, love, and marry me. »

But long ere seven years had an end ,
She long'd full sore her love to see ;
For ever a voice within her breast
Said, « Beichan has broke his vow to thee. »
So she's set her foot on good ship-board ,
And turn'd her back on her own countrie.

She sailed east, she sailed west ,
Till to fair England's shore she came ;
Where a bonny Shepherd she espied ,
Feeding his sheep upon the plain.

« What news, what news, thou bonny shepherd ?
« What news hast thou to tell me ? »
— « Such news I hear, ladie, he says,
« The like was never in this countrie,

« There is a wedding in yonder hall ,
« Has lasted these thirty days and three ;
« Young Beichan will not bed with his bride,
« For love of one that's yond the sea. »

She's put her hand in her pocket ,
Gi'en him the gold and white monie ;
« Hue, take ye that, my bonny boy,
« For the good news thou's tell'st to me. »

When she came to young Beichan's gate ,
She tirled softly , and the pin
So ready was the proud porter
To open and let this lady in.

« Is this young Beichan's hall, » she said,
« Or is that noble lord within ? »
— « Yea, he's in the hall among them all ,
« And this is the day o' his weddin. »

— « And has he wed anither love ?
« And has he clean forgotten me ? »
And , sighin' , said that gay ladie ,
« I wish I were in my own countrie. »

And she has ta'en her gay gold ring,
That with her love she broke so free ;
Says, « Gie him that, ye proud porter ,
« And bid the bridegroom speak to me. »

When the porter came his lord before,
He kneeled down low on his knee.
« What aileth thee , my proud porter,
« Thou art so full of courtesie (1) ? »

— « I've been porter at your gates ,
« It's thirty long years now and three ;
« But there stands a lady at them now,
« The like o'her did I never see ;

« For every finger she has a ring ,
« And on her mid finger she has three ;
« And has mickle gold aboon her brow
« As would buy an earldom to me. »

Its out then spok the brid's mother,
Aye and an angry woman was she :
« Ye might have excepted our bonny bride,
« And two or three of our companie ,

— « O hold your tongue , thou bride's mother ;
« Of all your folly let me be ;
« She's ten times fairer nor the bride ,
« And all that's in your companie :

« She begs one sheare of your white bread,
« But and a cup of your red win ;
« And to remember the lady's love,
« That last reliev'd you out of pine. »

— « O welladay ! said Beichan then ,
« That I so soon have married thee !
« For it can be none but Susie Pye ,
« That sailed the sea for love of me. »

And quickly hied he down the stair ;
Of fifteen steps he made but three ;
He's ta'en his bonny love in his arms,
And kist her tenderlie.

— « O hae ye ta'en anither bride ?
« And hae ye quite forgotten me ?
« And hae ye quite forgotten her,
« That gave you life and libertie ? »

She looked o'er her left shoulder,
To hide the tears stood in her e'e :
« Now fare thee well, young Beichan, she says ,
« I'll try to think no more on thee.

— « O never, ever, Susie Pye ,
« For surely this can never be ;
« Nor ever shall I wed but her
« That's done and dar'd so much for me. »

Then out and spak the forenoon bride :
« My lord, your love it changeth soon ;
« This morning I was made your bride,
« And another chuse ere it be noon.

— « O hold thy tongue, thou forenoon bride ;
« Ye're ne'er a whit the worse for me ;
« And when ye return to your own countrie,
« A double dower I'll send with thee. »

He's taen Susie Pye by the white hand,
And gently led her up and down ;
And ay as he kist her red rosy lips,
Ye're welcome, jewel, to your own.

He's taen her by the milk-white hand,
And led her to yon fountain stane ;
He's changed her name from Susie Pye,
And he's call'd her his bonny love, lady Jane.

(1) When Tommy came his master before ,
He kneeled down upon his knee ;
« What tidings hast thou brough , my man,
As that thou makes such courtesie ? »
Ritson's ant. songs, p. 253.

N° 2.

LETTRE DE JEAN DE SALISBURY A L'ARCHEVÊQUE THOMAS, SUR LES DISPOSITIONS DU ROI DE FRANCE, DU COMTE DE FLANDRE ET DE LA COUR DE ROME A SON ÉGARD. (REC. DES HISTOR. DE FRANCE, t. XVI.)

(AN 1164.)

Venerabili domino et patri carissimo Thomæ, Dei gratiâ Cantuariensi archiepiscopo et Anglorum primati, suam Joannes Saresberiensis salutem et felices ad vota successus. Ex quo partes attigi cismarinas, visus sum mihi sensisse lenioris auræ temperiem; et detumescentibus procellis tempestatum, cum gaudio miratus sum rerum ubique copiam, quietemque et lætitiam populorum. Egredientem verò de navi servientes comitis Gisnensis, ex mandato ejus, procurante Arnulpho nepote ipsius, honorificè susceperunt; et mihi et meis domum et terram comitis pro vestrâ reverentiâ exponentes, liberum ab omni consuetudinis onere perduxerunt ferè ad Sanctum-Audomarum; quò cùm venissem, procurante quodam Marsilio monacho, qui apud *Thilleham* et *Irulege* morari consuevit, in domo Sancti-Bertini honestissimè receptus sum, et patenter intellexi quod ecclesia illa ad honorem cantuariensis ecclesiæ et vestrum exposita est; et si placet, tàm comiti quàm monachis, oblatâ vobis opportunitate, gratias referatis. Exinde cùm venissem Atrebatum, comitem Philippum apud Exclusam castrum, à quo tyrannus iprensis tam longâ obsidione exclusus est, esse audivi. Illùc itaque divertens, Domino misericorditer iter meum in omnibus prosperante, non longè à strata publico obvium habui quem quærebam. Ut enim, more divitum, quos oblectat hoc nugandi genus, in avibus cœli luderet, fluvios, stagna, paludes et scaturigines fontium peragrans circuibat. Gavisus est se invenisse hominem à quo fideliter audiret Angliæ statum; et ego magis, quia eum mihi Deus obtulerat, ita ut sine multo viæ dispendio mandatum vestrum exsequerer. De rege et proceribus multa percunctatus est; sed ego temperavi responsum, ut me nec de mendacio conscientia reprehendat, nec temeritatem meam in his quæ ad regem spectant, quisquam possit arguere. Vestras vero angustias audiens vobis compassus est, auxiliumque promittit, naves etenim procurabit, si hoc necessitas vestra exegerit, et ipse ante, ut oportet, admoneatur. Si vero ad hoc vos tempestas impulerit, præmittite aut Philippum emptorem vestrum, qui et comitis auctoritate utatur, et cum nautis et vectoribus, prout expedierit, contrahat. Sic à comite recedens, die sequenti Novionum veni. Et nescio quo præpetis et inquietæ famæ præconio calamitas Anglorum ecclesiarumque vexatio, quocùmque veniebam, fuerat divulgata, ut ibi multa audirem gesta in conventu londoniensi et wintoniensi, quæ in Angliâ nunquam audieram. Et quidem pleraque, ut fit, majora et pejora veris referebantur: ego autem hæc omnia quæ per ora populi volitabant, sudiosissimè dissimulabam, sed nec simulanti prospera plenè credebatur, nec adversa dissimulanti. Quodque miremini, Comes Suessionensis, eâ die quâ Novioni eram, omnes articulos Londoniensis, nescio conciliabuli aut dissiliabuli dicam, decano ita seriatim exposuit ac si interfuisset omnibus præsens, non modo his quæ in palatio gesta sunt, sed quæ secretissimè ab his vel ab illis dicta sunt in conclavi. Nec facilè crediderim quin ibi, sive de suis, sive de nostratibus, cautos exploratores habuerint Galli. Decanus autem novionensis, vir integerrimæ fidei, concussionem vestram non sine multo dolore audierat; et se ad vos recipiendum præparat, non modo sua omnia expositurus pro vobis, sed pro cantuariensi ecclesiâ, si oportuerit, se ipsum positurus. Decreverat autem transire ad curiam; sed quia de statu vestro mœstus est et sollicitus, donec certioretur, domi exspectat. Ibi à quibusdam pro certo accepi regem Francorum esse Lauduni, et propè eum dominum Remensem ejus exspectare colloquium. Eò ergo adire proposui; sed, propter guerras quas comes de Roceio et alii quidam proceres adversus dominum remensem exercebant, à proposito revocatus, iter Parisius deflexi: ubi cùm viderem victualium copiam, lætitiam populi, reverentiam cleri, et totius ecclesiæ majestatem et gloriam, et varias occupationes philosophantium, admiratus velut illam scalam Jacob, cujus summitas cœlum tangebat, eratque via ascendentium et descendentium angelorum; lætæ peregrinationis urgente stimulo, coactus sum profiteri quod *verè Dominus est in loco isto, et ego nesciebam.* Illud quoque poeticum ad mentem rediit:

Felix exilium cui locus iste datur.

Evolutis autem paucis diebus in conducendo hospitio et sarcinulis componendis, regem Francorum adii, eique ex ordine exposui causam vestram. Quid multa? Compatitur, promittit auxilium, et pro vobis se domino Papæ scripsisse asseruit, et iterùm, si oportuerit, scripturum, et acturum quod poterit vivâ voce. Cùm vero eum ex parte filiæ suæ, quam nuper sanam videram, quando à dominâ reginâ licentiam accepi, salutassem, respondit sibi gratissimum esse, si illa jam ab angelis recepta esset in paradiso. Cui cùm ego subjungerem quia istud per misericordiam Dei quandoque eveniet, sed ante multis gentibus lætitiam dabit, respondit rex: « Hoc quidem « Deo possibile est; sed longè verisimilius quod multo- « rum futura sit causa malorum. Sed absit ab illâ quod « paternus præsagit animus! quia vix, inquit, spero ut « ab eâ possit aliquid boni esse. » Regem nostrum Franci timent pariter et oderunt; sed tamen quoàd illos, qui etto et alto somno dormire potest.

Et quia Remensem adire non potui, literas meas ad abbatem S. Remigii amicissimum mihi direxi, ut in hâc parte suppleat vices meas. Cæterùm mihi videtur esse consilium, ut per aliquem monachum Boxleïæ, autalium nuncium fidelem, literas vestras cum aliquo munusculo transmittatis ad dominum remensem, contrahatisque cum eo familiaritatem; quia ille, quisquis sit in personâ, magnus est in regno Francorum, et in ecclesiâ romanâ multùm potest, tum pro rege, tum pro eminentiâ ecclesiæ suæ. Ad ecclesiam romanam nondùm descendi, declinans quantùm possum, ne suspicio probabilitatis contra me concipi debeat; et hoc ipsum, sicut ex literis domini pictaviensis accepi, domino Papæ et curiæ satis innotuit. Receptis autem literis vestris, illico scripsi domino Henrico et Willelmo papiensi, et satis explanavi in quantam perniciem ecclesiæ romanæ tendant hæc, si processum habuerint, quæ contra vos præsumuntur. Distuli autem illùc ire, quia de transitu abbatis Sancti-

Augustini aut episcopi lexoviensis, nihil certum erat : et si ad curiam venerint, nobis per magistrum Henricum, qui ibi moratur, cito poterit innotescere. Verùm quid tibi tunc possumus, non clarè video. Contra vos enim faciunt multa, pauca pro vobis. Venient enim magni viri, divites in effusione pecuniæ, quam nunquàm Roma contempsit ; eruntque non modo suâ, sed domini regis, quem curia in nullo audebit offendere, auctoritate freti. Ad hæc muniti erunt privilegiis ecclesiæ romanæ, quæ in hujusmodi causis nunquàm cuicumque episcopo detulit aut rarò. Deindè dominus Papa in causâ hâc nobis semper est adversatus, et adhùc non cessat reprehendere quod fecit pro nobis cantuariensis ecclesiæ amator Adrianus, cujus mater apud vos algore torquetur et inediâ. Nos humiles, inopes, immuniti, numquid poterimus verba dare Romanis ? —Sed scribitis ut tandem, si alia via non patuerit, promittamus ducentas marcas. At certè pars adversa, antequàm frustretur, trecentas dabit aut quadringentas.

Nec, si muneribus certas, concedet Iolas.

Et ego respondeo pro Romanis, quod pro amore domini regis et reverentiâ nunciorum mallent plùs recipere, quàm sperare minùs. Stant autem pro vobis, quod pro libertate ecclesiæ tribulamini ; sed, honestatem causæ nostræ extenuantes, excusatores regis et æmuli vestri hoc temeritati quàm libertati magis adscribere conabuntur. Et ut eis citiùs credatur, ipsi domino Papæ (quia venas hujus susurri jam audiit auris mea) dabunt spem veniendi in Angliam, dicentque regii filii dilatam coronationem, ut manu apostolicâ consecretur. Et sciatis ad hoc promptos esse Romanos. Jam enim quidam nobis insultant, dicentes dominum Papam ad cantuariensem ecclesiam accessurum, ut moveat candelabrum vestrum, ibique aliquandiù sedeat. Nec tamen crede quod dominus Papa istud adhùc conceperit ; nam, ut audio, multam ejus pro constantiâ vestrâ habetis gratiam. Sed unum procul dubio scio, quia Lexoviensis, si venerit, nihil asserere verebitur. Notus enim mihi est, et in talibus expertus sum ejus fallacias. De abbate quis dubitat ? Postremo scripsit mihi episcopus pictavensis, quod adversùs abbatem Sancti-Augustini nihil potuerat impetrare, etsi plurimam dedisset operam. Ibimus tamen illùc, auctore Deo, quoniam ita præcipitis, et quid possimus experiemur. Sed si frustra, nobis imputari non debet ; quoniam, ut ait Ethicus :

Non est in medico semper relevetur ut æger :
Interdum docta plus valet arte malum.

Cæterùm an rectè mecum agatis prudentia vestra dijudicet. Nostis enim, si placet reminisci, quoniam, quando recessi à vobis, hoc mihi dedistis consilium, ut Parisius morarer omnino scholasticus, nec ad ecclesiam romanam diverterem, ut vel sic declinarem suspiciones ; nec approbastis etiam quod ducebam fratrem meum, eò quòd sumptus magnos nos facere oporteret, possetque tolerabilius Exoniæ morari. Ad quod cùm ego responderem ea quæ fratris mei occasione comes Reginaldus episcopo exoniensi objecerat, meum consilium approbastis. Sic ergo discessi, instructus à vobis ut Parisius sedem figerem, et me studerem omninò scholaribus conformare. Deus mihi testis est quòd, quandò recessi à vobis, duodecim denarios in toto mundo non habebam, nec aliquid, quod ego scirem, ad usum meum. Vascula quidem habebam pauca ferè quinque marcarum, omnibus hospitii nostri sociis satis nota : et eram quidem, quod multi sciunt, alieno ære, sed meo onere, graviter pressus. Accepi ergo decem marcas mutuas ; sed antequàm agrederer Cantuariâ, in sarcinulis et instructione clientum tres earum expendi. Deindè per manum Willelmi filii Pagani liberalitatis vestræ septem marcas accepi, tres adhùc ut jusseratis, accepturus : quod enim minùs factum est, vobis nequaquam imputandum est.

Veniens ergo Parisius, juxta instructionem vestram, pro tempore, ut videtur, commodum conduxi hospitium, et antequam illud ingrederer, duodecim fere libras expendi, neque enim introitum potui obtinere, nisi in annum totum pretio prærogato. Equos itaque distraxi, et me disposui ad residendum potiùs quàm ad peregrinandum. Unde et imparatior sum ad circuitus quos præscribitis faciendos, qui non possunt sine sumptibus fieri, præsertim ab homine ecclesiasticum habente officium notitiamque multorum. Prætereà regis indignationem gratis, conscientiâ teste, sustineo : et, si me nunciis ejus opposuero, graviùs sustinebo. Unde mihi, si placet, in talibus quæ æquè commodè possent per alios exerceri, magis parcere debetis. Et tamen, quantùm expensæ permiserint undecùmque quæsitæ, quod jusseritis exsequar : vos autem videritis quid jubeatis. Et quia ecclesia romana est in eâ conditione quam nostis, nihil mihi videtur consultius in mundanis, quàm duabus rebus operam dare. Altere quidem est, ut eximatis vos utcumque à laqueis creditorum : altera, ut domini regis, quatenùs secundùm Deum fieri potest, quæratis gratiam. Deus mederi potest ; sed ecclesia romana non feret opem, et, ut timeo, rex Francorum baculus arundineus est. Prætereà, si placet, cum Gaufrido nepote vestro misericordiam faciatis. Tempus est enim : nam ex quo hospitium meum ingressus est, quantùm perpendere potui, honestè se habet et litteris operam dat et diligentiam, exhibuit eum dominus pictavensis antequàm veniret, et primo dedit ei quinque marcas, deinde centum solidos Andegavensium. Unde, si placet, cum amicis episcopi pictavensis debetis benigniùs agere, et in collocandâ filiâ Willelmi filii Pagani non debetis, si placet, aliquam exercuisse duritiam, saltem pro episcopi reverentiâ. Valete.

N° 3.

LETTRE RELATIVE AUX INTRIGUES DE HENRY II A LA COUR DE ROME, ET A L'ENVOI DE DEUX LÉGATS EN FRANCE. (REC. DES HIST. DE FRANCE, T. XVI.)

(AN 1169.)

Amicus amico. Actiones gratiarum debitas parturit animus ; sed, ut ait propheta, *vires non habet paturiens :* nam devotionis effectum suspendit hactenùs persecutionis acerbitas : sed affectum quem in partum gratulationis erumpere gestiat, nulla vis potest aut poterit cohibere. Et quidem, Deo propitiante, jam in eum calculum Christi et ecclesiæ suæ causa perducta est, ut de cætero periclitari non possit, eò quòd schismatis capita defecerunt, et

anglicanæ ecclesiæ malleus, comprehensus in operibus suis, de cætero cui innitatur invenire non valet. Ventum erat ad summum, ubi constat habitudines periculosas esse, cùm ille qui, sollicitando tàm curiam quàm schismaticos, Fredericum videlicet et complices suos, videns se hâc viâ non posse proficere adversùs Dominum et adversùs Christum ejus, transmissâ legatione confugit ad Italiæ civitates, promittens Mediolanensibus tria millia marcarum et murorum suorum validissimam reparationem, ut, cum aliis civitatibus quas corrumpere moliebatur, impetrarent à Papâ et ecclesiâ romanâ dejectionem vel translationem cantuariensis archiepiscopi. Nam ob eamdem causam, Cremonensibus duo millia marcarum promiserat, Parmensibus mille, et totidem Bononiensibus. Domino vero Papæ obtulit, quia data pecunia liberaret eum ab exactionibus omnium Romanorum, et decem millia marcarum adjiceret : concedens etiam ut tàm in ecclesiâ cantuariensi, quàm in aliis vacantibus in Angliâ, pastores ordinaret ad libitum. Sed quia fidem multa promissa levabant, et in precibus manifesta continebatur iniquitas, repulsam passus est ; et, quod per se impetrare non poterat, regis siculi viribus conatus est extorquere ; sed nec ille, licet ad hoc toto nisu syracusanus episcopus et Robertus, comes de Bassevilla, multiplicatis intercessoribus, laborarint, exauditus est pro suâ reverentiâ, vel potentiâ, vel gratiâ, quamvis eam in ecclesiâ romanâ plurimam habeat. Dimissi sunt ergò nuncii regis impotes voti, hoc solùm impetrato, ut dominus Papa mitteret nuncios qui pacem procurarent, Gratianum scilicet subdiaconum, et magistrum Vivianum, Urbis-Veteris archidiaconum, qui munere advocationis fungi solet in curiâ. Eos tamen ante, præscriptâ formâ pacis, sacramenti religione adstrinxit, quòd præfinitos terminos non excederent ; mandatis quoque adjiciens ut à regis sumptibus abstineant, nisi pace ecclesiæ impretratâ, et ne ultra diem qui eis præstitutus est, aliquam faciant moram. Forma autem pacis quæ archiepiscopo expressa est, nihil inhonestum continet, vel quod ecclesiam dedeceat aut personam, nec auctoritatem ejus in aliquo minuit, quin liberè, omni occasione et appellatione cessante, in ipsum regem, in regnum et personas regni, severitatem ecclesiasticam valeat exercere, prout sibi et ecclesiæ Dei expedire cognoverit. Consilium tamen amicorum virorumque sapientum est, ut dùm pacis verba tractantur, mitiùs agat et multa dissimulet ; postea, si (quod absit !) pax non processerit, graviùs quasi resumptis viribus persecutores ecclesiæ prostraturus.

Spera ergo, dilecte mi, et quidquid interim audieris, non movearis, quia Deus in tuto posuit causam suam. Audies fortè superbiam Moab, sed memineris quòd superbia major est quàm fortitudo ejus. Nam *territi sunt in Sion peccatores, possidet timor hypocritas*, qui, nisi revertantur à pravitate suâ, expellentur et stare non poterunt. Jam enim securis ad radicem eorum posita est, et ventilabrum habet angelus in manu suâ, ut grana discernat à paleis. Præfati nuncii ad regem profecti sunt, sed quid apud ipsum invenerint nondùm nobis innotuit. Hoc tamen certum est quòd se rex verbo et scripto obligavit ad exequendum consilium et mandatum domini Papæ, scriptumque ejus præ manibus est, à quo si resilieret, facilè convincetur : sed nec sic credendum censuit ecclesia, antequàm verborum fidem operum testimonio roboraret. Salutatus à te, plurimùm et affectuosè te resalutat archiepiscopus, se ad amorem et honorem tuum exponens promptissimâ devotione.

N° 4.

LETTRE DE THOMAS BECKET AU CARDINAL ALBERT, SUR LA CONDUITE DE LA COUR DE ROME A SON ÉGARD. (REC. DES HIST. DE FRANCE, t. XVI.)

(AN 1170.)

Thomas, cantuariensis archiepiscopus, Alberto cardinali. Utinam, dilecte mi, aures vestræ sint ad ora nostratum, et audiant illa quæ in ignominiam ecclesiæ romanæ cantitantur in compitis Ascalonis ! Aliquid consolationis novissimi nuncii nostri videbantur à sede apostolicâ retulisse in litteris domini Papæ ; sed earum auctoritas evacuata est missis à latere litteris ut in perniciem ecclesiæ Sathanas absolveretur. Soluti sunt enim apostolico mandato londoniensis et saresberiensis episcopi, quorum alter incensor schismatis et totius malitiæ artifex ab initio, dignoscitur exstitisse, et tàm Saresberiensem quàm omnes quos potuit in crimen inobedientiæ impegisse. Nescio quo pacto pars Domini semper mactetur in curiâ, ut Barrabas evadat et Christus occidatur. Auctoritate curiæ jam in finem sexti anni proscriptio nostra et ecclesiæ calamitas protracta est. Condemnantur apud vos miseri exules, innocentes, nec ob aliud, ut ex conscientiâ loquar, nisi quod pauperes Christi sunt et imbecilles et à justitiâ Dei recedere noluerunt ; absolvuntur è regione sacrilegi et homicidæ, raptores impœnitentes, quos, mundo reclamante, nec à Petro, si præsideret, apud Deum absolvi posse liberâ voce, Christo auctore, pronuntio. Ait enim in evangelio secundùm Lucam : *Si peccaverit in te frater tuus, increpa illum, et si pœnitentiam egerit, dimitte illi. Et si septies in die peccaverit in te, et septies in die conversus fuerit à te, dicens,* Pœnitet me, *dimitte illi.* Numquid otiosa sunt verba Christi quibus ait, *si pœnitentiam egerit*, si conversus confiteatur dicens, *Pœnitet me* ? Nequaquam de otiositate verbi redditurus est in die judicii rationem, sed potiùs eos damnaturus qui, contra formam quam dedit, iniquos sine confessione et pœnitentiâ vanis absolutionibus justificare præsumunt, et vivificare animas quæ non vivunt. Certè, si res ablata reddi potest, et non redditur, non agitur pœnitentia, sed fingitur. Profecto Spiritus Sanctus, ut scriptum est, effugiet fictum : quoniam ipse veritas est, et non figmentum. Obliget se qui audet, nec venturi judicis formidet sententiam ; raptores, sacrilegos, homicidas, perjuros sanguinarios et schismaticos impœnitentes absolvat : ego quæ ecclesiæ Dei ablata sunt impœnitenti nunquam remittam. Nonne nostra, aut potiùs ecclesiæ spolia sunt quæ nuncii regis cardinalibus et curialibus largiuntur et promittunt ? Quæ iniquitas manifesta est, si illa quæ in ecclesiam Dei apud nos exercetur occulta est ? Nos ecclesiæ libertatem tueri non possumus, quia sedes apostolica proscriptionem nostram jam in finem sexti anni protraxit. Viderit Deus, et judicet ; sed pro eâ mori parati sumus. Insurgant qui volue-

rint cardinales; arment non modò regem Angliæ, sed totum, si possunt, orbem, in perniciem nostram : ego, Deo propitiante, nec in vitâ nec in morte ab ecclesiæ fidelitate recedam. Causam suam de cætero committo Deo, pro quo exulo proscriptus. Ille medeatur ut novit expedire. Non est mihi ulteriùs propositum vexandi curiam : eam adeant qui prævalent in iniquitatibus suis, et, triumphatâ injustitiâ et innocentiâ captivatâ, in confusionem ecclesiæ redeunt gloriosi. Utinam via romana non gratis peremisset tot miseros innocentes! Quis de cætero audebit illi regi resistere, quem ecclesia romana tot triumphis animavit et armavit exemplo pernicioso ad posteros? Valeat semper sanctitas vestra, nostri memor ante Deum.

N° 5.

LETTRE DES COMPAGNONS D'EXIL DE THOMAS BECKET AU CARDINAL ALBERT, SUR LES TORTS DE LA COUR DE ROME ET LA CONDUITE DES CARDINAUX ENVERS EUX. (REC. DES HISTOR. DE FRANCE, T. XVI.)

(AN 1170.)

Sanctissimo domino et patri carissimo Alberto, Dei gratiâ S. R. E, presbytero cardinali, miseri Cantuariense totum in modicum quod relictum est exulibus, et proscriptis, sinceræ fidei et veræ dilectionis affectum. Quantum sit innocentis conscientiæ bonum, nesciunt qui sinceritatem conscientiæ perdiderunt; nec veretur alienam funestis infestare consiliis, qui, semel relictâ verecundiâ, in turpitudinis suæ defensionem præclaros viros desiderat habere consortes erroris. Utinam hæc domini Papæ sanctitas, cum ecclesiæ confusione et infamiâ curiæ, non esset in nostris experta periculis, eorumque saluti pariter et honestati repugnantia consilia, sapientiæ et auctoritatis quâ cunctis præeminet vigore, ab initio reprobasset, qui persuadere ausi sunt ut innocentium proscriptionem per sese annos derisoriis dilationibus protelaret! Certe quisquis et quantuscumque fuerit ille consultor, illico odisse debuerat : *Vade retro, Sathana, quia non sapis ea quæ Dei sunt.* Nec persuadebitur mundo quòd suasores isti Deum saperent; sed potiùs pecuniam, quam immoderato avaritiæ ardore sitiunt, olfecerunt : ideòque, prædonibus et sacrilegis adhærentes consensu, conciliis instruentes, armantes patrociniis, insurrexerunt in pauperes Christi, acceptantes munera, secuti retributiones. Nec possunt illorum latere nomina, quæ tùm evidentia operis manifestat, tùm relatio nunciorum partis adversæ, tùm attestatio literarum quibus gloriantur apud regem Anglorum se pro eo stetisse viriliter, et quod illis tacentibus erat credibile, persuasisse domino Papæ ut præfati regis immanitatem in tantâ patientiâ sustineret : in quo timendum est ne seductus sanctus erraverit nimis, adeò ut quod in ecclesiam Dei deliquit, etiam cùm voluerit, nequeat emendare, sic solet Deus talia plerùmque punire delicta, ut qui divinitùs oblatâ gerendorum opportunitate non utitur, eadem illi in perpetuum auferatur. Scrutanti legem loquimur et scienti, qui quod dicitur sibi familiaribus clarum habet exemplis.

Etsi tamen (ut culpam suam, quam sic magis auget, purgare curia videatur) in nuncios nostros retorquet quòd ecclesiæ Dei de tam manifestis injuriis et damnis justitia non sit exhibita; ergo, quasi re benè gestâ, consulunt ut sapientiores mittamus, ac si per se non sit patens injuria, damna sint vel pauca vel modica, sæpè non sit prædo commonitus, nunciis nostris illatæ non sint atrociores injuriæ, diù, immò nimis et ultrà omnem modum, et contra æquitatem non sit expectata correctio. Non sunt in nobis, pater, sapientes illi quos quærunt; non potentes aut divites, quos semper contra ecclesiam Dei et nos habere locum videmus in curiâ, ut assiduè redeant cum triumpho. Vix sustentamur alienâ stipe, et ferè, nisi nos gratia conservaret, ab ecclesiâ romanâ attriti, qui soli in orbe occiduo pro illâ dimicamus, deserere causam Christi et ecclesiæ contemnere libertatem. Potuit ab initio in solum regem Anglorum et nostræ proscriptionis et deprædationis ecclesiæ culpa refundi, qui per se et satellites suos, sine miseratione ætatis et sexûs, sine reverentiâ dignitatis aut ordinis, circiter quadringentos innocentes addixit exilio, Cantuariensem cum omnibus possessionibus et bonis suis confiscavit ecclesiam; bona vacantium sedium occupans, non permisit in eis episcopos et abbates regulariter ordinari. Dici non potest quot animæ sine confirmationis sacramento excesserint, quot causæ cum ecclesiarum et injustè oppressorum dispendio expiraverint; quanta injustitia totam possedit Angliam; quanta perditionis animarum janua Sathanæ sit aperta, pastoribus ovium Christi cum in exilium actis, aut coactis obmutescere et silere à bonis, aut illectis ut præberent sub prætextu religionis et dispensationis arma iniquitatis peccato, et ipsos serpentes et antiqui serpentis membra perniciosis consiliis toxicarent.

Tantas et tam patentes Christi injurias sæpè, immò continuè per sex annos, prosecuti sumus in auditoriis vestris, parati in ipsâ malorum novitate, cùm adhùc essetis Senonis et nuncii regis adessent, appellationes prosequi quæ vel à nobis vel contra nos fuerant institutæ. Non placuit ut audiremur tunc : quando nobis adhuc aliquid, et si modicum, suberat facultatis et amicis et adjutoribus nonnihil spei. Longum erit et vobis, ut timemus, tædiosum, si retexamus quoties nos obtulerimus ad agendum; nec placuit ut audiremur, et adversariis nostris, oppressoribus ecclesiæ, facta est, ut scitis, non prosequendæ appellationis indulgentia. Interim, si pater noster dominus Cantuariensis vellet oblata remittere, et perniciosum compositionis ineundæ coætaneis et posteris præbere exemplum, pacem facere, vobis non interponentibus partes vestras, cum rege potuerat et redire in gratiam familiaritatis antiquæ. Sed absit hæc lues à mentibus nostris, ut pro quolibet temporali emolumento jugulemus animas nostras, insanâ bili plagâ conscientias vulneremus, et nefando voluptatis aut avaritiæ mercimonio vendamus ecclesiæ libertatem, et posteros pravo corrumpamus exemplo! faciant hoc, si volunt, alii, aut potiùs nullus faciat; quia nos ita instituti sumus à sanctis patribus qui Cantuariensem ecclesiam rexerunt in laboribus multis, et tandem mercedem laborum receperunt à Domino. Idem qui auctor propositi, conscientiæ nostræ testis est Deus, quod dominus Cantuariensis prælegit in exilio mori, quàm perniciosam ecclesiæ et probrosam inire concordiam : et si hæc (quod absit!) attentaret,

rarus est inter nos, si quis tamen, qui deinceps illius posset dominium aut consortium sustinere.

Nobiscum de pace ecclesiæ mediantibus amicis tractabatur, cùm Johannes *de Oxeneford* Romam proficiscens, et manifesto multis justificatus perjurio, rediit triumphator, et ab apostolicâ sede furenti, quasi per se non satis insaniret, cornua attulit peccatori. Ab eâ die proscriptio nostra, quæ antea soli regi et suis poterat imputari, ecclesiam romanam dissimulatione vel consensu auctorem habuit, cùm persecutori in malitiâ perduranti sit indulta dilatio, et quodammodo licentia præstita incubandi ecclesiis et torquendi innocentes; et nobis si quid solatii videbatur esse porrectum, statim è latere nunciis aut literis impediebatur, ne votivum aut debitum sortiretur effectum. Nobis etiam tacentibus, rerum eventus ita esse convincit. Ecce enim cùm pax nostra, sicut multi noverunt, esset in januis, et ecclesia solatium, ut putabamus, efficax à sanctissimo patre romano pontifice accepisset, supervenientes nuncii regis abstulerunt pacem, et, absolutis excommunicatis nostris, etiam spem reconciliationis visi sunt præclusisse. Siquidem denunciaverunt iis et aliis adversariis nostris, ut, si libuerit, sex annorum appellationes quas totiès prosecuti sumus et interdùm obtinuimus, prosequantur in festo beati Lucæ, sciturí quod nullum eis honoris, officii, beneficii aut famæ dispendium generabitur ex hoc quo tanto tempore excommunicati fuerunt. Namque in eo, maximè apud nostrates, justitia viget ecclesiastica, quòd qui per annum excommunicationem sustinent, notari solent infamiâ. Sed ecce ab hujus novitatis exemplo et quasi apostolico privilegio, quod continetur in literis, solutus est ecclesiasticus vigor. Quid ergò superest nisi ut nullius momenti sit apud provinciales sententia, quam sine omni pœnâ vident tam facilè posse dissolvi?

Juraverunt tamen, ut dicitur, se staturos mandato domini Papæ; sed præcipitur esse absconditum. Deus bone! quid rei est quòd quæ contra ecclesiam fiunt, libenter prædicantur in foro, ut trahi possint ad consequentiam; et si quid pro ecclesiâ fit, cujus exemplum possit esse laudabile et prodesse in posterum, illud apostolica sedes jubet abscondi? cùm ergò sic apud vos, prævalentibus fautoribus regis aut potiùs malitiæ, aut pecuniæ amatoribus, causa Christi tractetur, cur à nobis exigitur ut mittamus nuncios sapientes, quasi vos ipsi non debueritis tàm justam causam, tàm manifestam, defendere, etiam tacentibus universis? At enim estis in mundi cardine constituti, ut liberetis pauperem à potente, ut justitiam decernatis et faciatis inter filios hominum. Nos sanè viros honestos et literatos credebamus, quod via romana absorbuit: quæ tandem nobis utilitas in sanguine eorum? Numquid mittemus plures ut ipsi moriantur, ut innocentium minuatur numerus vel annulletur, et tyrannus, illis extinctis, licenter dominetur in ecclesiâ, nullo contradicente? Si appellationes prosequendæ sunt, quare, cùm nascebantur aut nondùm expiraverant, non sunt examinatæ? Satiùs enim fuerat nobis eas tunc expediri aut saltem denunciari nobis, ut aliquid aliud negotii ageremus, quo vitam nostram possemus utcumque transigere, et causam suam Deo committeremus expediendam, spoliati et nudi sumus: satis hactenùs delusionibus hujusmodi fatigati consultiùs esse credimus, ut vitam in orationibus quam in litibus finiamus, domesticis exemplis edocti, ne de cætero non modò opera et impensa nobis periclitetur, sed et anima. Christus, cui eam committimus, ecclesiæ suæ sit patronus et causæ.

Sed fortasse dicet aliquis, quoniam pro bono pacis et quæ præmisimus gesta sunt, et toties indulta dilatio et dispensandi ratio admissa est. Utique, si pax exspectatur à Deo, peccatis et his quæ contra legem fiunt procuranda non est: si à Deo futura non est, nec est ecclesiæ necessaria, nec alicui utilis. Bonorum nostrorum non indiget Deus, sed certè peccatorum nostrorum minùs, ad expediendam justitiam et misericordiam suam: et fortasse tamdiù dilata est pax, quia non via Domini, sed humana procurabatur astutia. Excessimus modum; sed urget nos necessitas, quæ nec modo nec regulæ necessitate arctatur; et Spiritus sanctus, qui in vobis est, persuadebit ut necessario excedentibus indulgeatis et compatiamini. In summâ, pietatis vestræ genibus provoluti, supplicamus attentiùs ut hæc omnia intimetis domino Papæ, et persuadeatis ei ne de cætero circumventoribus credat, qui, amore sordium allecti, ipsum conantur inducere, ut in læsione nostrâ animam suam perdat et causam Christi.

N° 6.

LETTRE DE JEAN DE SALISBURY, SUR LE DÉBARQUEMENT DE THOMAS BECKET ET SA RÉCEPTION EN ANGLETERRE. (RECUEIL DES HIST. DE FRANCE, T. XVI.)

(AN 1170.)

Joannes Saresberiensis, Petro, abbati Sancti-Remigii. Mora mea rectissimè poterat accusari, si non eam necessitas excusaret. Debueram enim, ex quo primùm in Angliam pedem posui, nuncium remisisse, per quem vestra dilectio de alumnorum suorum statu posset certiorari; sed, quia mihi in ipso navis egressu nova et stupenda rerum facies occurrit, alium certiorare non potui, qui ex variis opinionibus et verbis hominum reddebar incertus. Nam, triduo antequàm applicarem, omnia bona domini Cantuariensis et suorum annotata fuerant, procuratoribus suis ab administratione summotis, et in portubus edicto publico inhibitum est sub interminatione exilii et proscriptionis, ne quis nostrorum, si fortè Angliam vellet exire, transveheretur. Piissimi tamen officiales domini regis providâ nimis cautelâ et perniciosâ nobis circumspectione præcaverant, ut archiepiscopus et sui ab exilio redeuntes nihil prorsùs aut minimum invenirent præter domos vacuas ex magnâ parte consumptas, et horrea demolita, et areas nudas, et hoc ad consolationem diuturnæ proscriptionis et emendationem sacrilegii perpetrati. Et cùm pax nobis in festo beatæ Magdalenæ fuisset reformata, et serenissimus dominus noster rex filio suo novo regi, literis patentibus præcepisset ut archiepiscopo et suis omnia restituerentur in integrum, prout fuerant tribus mensibus antequàm Angliam egrederentur, omnes tamen redditus nomine ejus prærepti sunt, qui usque ad natale Domini percipi potuerunt. Plures possessiones et ecclesias quas, ipso jure et ratione pacti conventi, restitui oportebat ecclesiæ Cantuariensi, adhùc publicæ potestatis auctoritate occupant curiales. Ego inter cæteras unâ

ecclesiâ privatus sum, quæ quadraginta marcas annuas solvebat antecessori meo. Contigit autem me triduo applicare antè octavas beati Martini, et in ipsis octavis erat Cantuariæ synodus celebranda, in quâ me vices absentis archiepiscopi gerere oportebat. Cùm itaque præter spem, et contra bonam opinionem et bonas promissiones domini regis, sic omnia turbata reperissem, ut de pace nostrâ et de reditu archiepiscopi desperaretur ab omnibus, et me tanquàm in carcere positum cognovissem, vultu hilari et amico constanti Cantuariam petii, ubì à clero et populo cum magno honore et quasi angelus Domini receptus sum, fidelibus jam ex adventu meo meliora sperantibus, eò quòd eis persuasum erat quòd me nullo modo archiepiscopus præmisisset, si non esset in brevi secuturus. Inde, synodo celebratâ, ad novum regem profectus sum et satis humanè receptus, licet concustodes sui aliquid timoris prætenderint, suspicantes pacem nobiscum non simpliciter factam esse, sed rancoris palàm remissi firmiùs hærere radices. Quod etsi ex variis signis patenter adverterem, sic egi ac si omnia ad votum procedere arbitrarer. Festinanter indè ad matrem meam deflexi iter, quam jam altero languentem anno, et amodò jam diem Domini cum gaudio præstolantem, ex quo me vidit, vestris et sanctorum quibus cohabitatis orationibus precor attentiùs commendari. Receperat autem responsum à Spiritu, se mortem non visuram, donec me et fratrem meum videret ab exilio redeuntes.

Interim illi veteres amici domini Cantuariensis et ecclesiasticæ libertatis propugnatores, dominus Eboracensis, episcopus Londoniensis, et complices eorum, consilium inierunt cum publicanis, legatione transmissâ ad dominum regem, ne præfatum Cantuariensem in Angliam redire pateretur, antequàm renunciaret legationis officio, et restitueret ei universas literas quas emeruerat ab apostolicâ sede, et repromitteret se regni jura inviolabiliter servaturum, ut sub obtentu cautionis hujus ab observantiam consuetudinum arctaretur, dicebant quod reditus ejus domino regi damnosus et probrosus futurus erat, nisi ista præcederent. Fecerant etiam de singulis vacantibus ecclesiis senas evocari personas, in quas de pastore eligendo universitatis arbitria conferrentur, ut electiones de ecclesiâ in aliud regnum et palatium protractæ celebrarentur ad nutum regis : ubi, si Cantuariensis ob reverentiam canonum pro officii sui debito obloqueretur regiam offenderet majestatem ; si consentiret, reus esset in Deum, et convinceretur in constitutiones ecclesiasticas incidisse. Sæpè dictus autem Cantuariensis ex mandato domini regis Rotomagum venerat, indè ex promisso liberandus ab obligatione creditorum, et cum honore in patriam remittendus. Sed fefellit eum opinio. Joanne *de Oxeneford* afferente literas domini regis, quibus rogabat et monebat ut sine morâ rediret ad ecclesiam suam, et antedicti Joannis conductu et solatio in itinere frueretur. Paruit archiepiscopus, et in redeundo æmulorum per amicos machinamenta cognovit, qui jam ad mare profecti ventum commodum exspectabant, archiepiscopo nostro in opposito littore similiter exspectante. Ubi cùm de transitu eorum et machinationibus certior fieret, conatus eorum viâ quâ potuit elisit, mittens archiepiscopo Eboracensi literas apostolicas, quibus ipse et Dunelmensis episcopus propter usurpatam novi regis coronationem ab episcopali officio suspenduntur. Alias quoque porrexit nuncius Londoniensi et Saresberiensi episcopis, quibus in sententiam anathematis revocantur, et suspenduntur omnes episcopi qui præfatæ coronationi interfuerunt. Quo facto, prosperior aura spirans à Flandriâ dominum archiepiscopum in Angliam felici navigatione perduxit, venientemque ad portum cui Sandwicus nomen est, regii satellites exceperunt, custodiis per littora dispositis, ut creditur, ad nocendum, et armatis perstrepentibus: quos antefatus Joannes *de Oxeneford* cohibuit et compulit arma deponere, non tam, ut putatur, favore nostrorum, quàm ne temeritas eorum dominum regem et liberos suos notâ proditionis inureret. Exegerunt tamen ut alienigenæ qui cum archiepiscopo venerant, sacramentum præstarent de servandâ fidelitate regi et regno. Nec apparebat quisquam alienigena præter Simonem, Senonensem archidiaconum, qui ad præstandum juramentum facilè fuisset inductus, si archiepiscopus permisisset : qui, exempli perniciem veritus, respondit bonis moribus hoc prorsùs esse contrarium, ut inauditâ barbarie compellantur hospites et peregrini ad hujus modi juramenta. Et fortasse satellites vim parassent, nisi eos compescuisset tumultus popularis, verentes plebis impetum, quæ sic de recepto pastore gavisa est ac si de cœlo inter homines Christus ipse descenderet.

Cùm vero se die sequenti Cantuariæ recepisset, venerunt ad eum alterius archiepiscopi et episcoporum suspensorum nuncii, ad sedem apostolicam appellantes. Venerunt ex alio latere domini regis officiales, suo rogantes nomine et publicâ denunciantes auctoritate, ut archiepiscopus latam in archiespiscopum Eboracensem et alios episcopos sententiam relaxaret, nisi regis et regni vellet decerni publicus hostis, ut qui novo regi coronam moliebatur auferre. Ad quod archiepiscopus respondit se nullo modo impugnare regiam dignitatem, sed potiùs vires, opes et gloriam pro viribus in Christo augmentaturum : hoc tamen nullâ ratione impetrari posse, quin adversùs præsumptores episcopos ecclesiæ suæ justitiam prosequatur. Illis autem instantibus acriùs, adjecit quòd pro honore domini regis, licet ei periculosum esset et vires ejus excederet, quia judex inferior superioris non potest relaxare sententiam, paratus erat duos episcopos absolvere, recepto ab eis priùs, secundum morem ecclesiæ, juramento, quod domini Papæ qui eos vinxerat mandatis obedirent. Officiales autem non permiserunt ut fieret, dicentes hujusmodi juramentum ab episcopis non debere præstari, quia regni consuetudines impugnabat. Replicavit ad hæc archiepiscopus quod, cùm dominum Papam modis omnibus antea sollicitasset ut eos absolveret à vinculo anathematis quo solius Cantuariensis ecclesiæ auctoritate fuerant innodati, non nisi præstito juramento solvi potuerunt. Quod si necessarium fuit ad unius episcopi sententiam dissolvendam, quæ longè inferior est edicto summi pontificis, luce clarius est quòd sententia apostolica sine eo, præsertim à judice inferiori, solvi non debet. Ad hujusmodi et similes allegationes episcopi moti sunt, et, sicut pro certo relatum est, ad archiepiscopi clementiam confugissent, nisi eos sæpe nominatus Eboracensis seduxisset, dissuadens ne quid rege facerent inconsulto, quem patronum habuerant in omnibus operibus suis. Illis itaque cum indignatione properantibus ad dominum regem, noster archiepiscopus ad novum regem iter arripuit. Cùm vero Londonias per-

venisset, denunciavit ei rex junior ne progrederetur, nec civitas ejus aut castella intraret, sed reciperet se cum suis infra ambitum ecclesiæ suæ, et suis denunciatum est ne regni fines exeant, ne prodeant in publicum, sed, sicut se ipsos diligunt, caveant sibi. Quâ denunciatione publicatâ, se et suos Cantuariæ recepit archiepiscopus, ibique salutare Dei cum multo discrimine præstolamur. Neque nobis via consolationis aut securitatis alia patet, quam ut vestris et sanctorum orationibus evadamus insidias eorum qui ecclesiæ sanguinem sitiunt, et quærunt ut de terrâ penitùs avellamur, aut celeriùs pereamus in ipsâ. Licet autem persecutio gravissima sit, et ad archiepiscopum rarus de numero divitum et honoratorum visitator accedat, ipse tamen cunctis ad se venientibus pontificali gravitate jus reddit, deductâ prorsus acceptatione personarum ac munerum. Frater meus ad nostrum Exoniensem, quem mihi nondùm licuit visitare, profectus, lateri ejus adhæret in timore multo et jugi sollicitudine. Longum erit, et vereor ne tædium generet, si cunctas angustias nostras cœpero replicare; sed quæ desunt epistolæ supplebuntur officio portitoris. Sit itaque, si placet, miserationis vestræ sollicitare sanctum priorem et amicos Christi de Monte-Dei et Valle-Sancti-Petri, et abbates sanctorum Nicasii et Crispini, et alios sanctos familiares vestros, quatenùs nobis apud altissimum suffragentur, ut eorum meritis salubriter liberemur, qui periclitamur ex nostris. Carissimos autem fratres nostros et dominos, qui beatissimo Remigio famulantur, vix sine gemitu et suspiriis aut madore lacrymarum possum ad animum revocare, recolens me quondam instar paradisi feliciter incoluisse, dum illorum præsentiâ fruebar, et caritatis experiebar imaginem quæ in æternâ vitâ speratur. Illos, quæso, diligentius sollicitate, ut alumnorum suorum meminerint in orationibus suis. Quàm citò Deus prospera donabit, vobis currentium literarum ministerio, Christo propitiante, communicare non differam. Valeat semper et vigeat sanctitas vestra, et totius ecclesiæ prosperitas in bonis omnibus provehatur, et, si placet, pauperem sacerdotem Sancti Cosmæ commendatum habeatis.

N° 7.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE JEAN DE SALISBURY, RELATIVE AU MEURTRE DE THOMAS BECKET. (RECUEIL DES HISTOR. DE FRANCE, T. XVI.)

(AN 1171.)

Passurus autem in ecclesiâ, ut dictum est, coràm altari Christi, martyr, antequam feriretur, cùm se audisset inquiri, militibus qui ad hoc venerant in turbâ clericorum et monachorum vociferantibus, *ubi est archiepiscopus?* occurrit eis e gradu quem ex magnâ parte ascenderat, vultu intrepido dicens: *Ecce ego; quid vultis?* Cui unus funestorum militum in spiritu furoris intulit: *Ut modò moriaris; impossibile enim est ut ulteriùs vivas.* Respondit autem archiepiscopus non minori constantiâ verbi quàm animi, quia (quod omnium martyrum pace ex animi mei sententiâ fidenter dixerim) nullus eorum videtur in passione isto fuisse constantior: *Et ego pro Deo mori paratus sum, et pro assertione justitiæ et ecclesiæ libertate. Sed, si caput meum quæritis, prohibeo ex parte omnipotentis Dei et sub anathemate, ne cuiquam alii, sive monacho, sive clerico, sive laico, majori vel minori, in aliquo noceatis, sed sint immunes à pœna sicut existerunt à causâ. Non enim illis, sed mihi imputandum est si qui eorum causam laborantis ecclesiæ susceperunt. Mortem libenter amplector, dummodò ecclesia in effusione sanguinis mei pacem consequatur et libertatem.*

Quis isto videtur in caritate ferventior, qui, dùm se pro lege Dei persecutoribus offerebat, in id solum erat sollicitus ne proximi in aliquo læderentur? Verba ejus nonne Christum videntur exprimere in passione dicentem, *si me quæritis, sinite hos abire!* His dictis, videns carnifices eductis gladiis, in modum orantis inclinavit caput, hæc novissima proferens verba: *Deo, beatæ Mariæ, et sanctis hujus ecclesiæ patronis, et beato Dionysio, commendo me ipsum et ecclesiæ causam.* Cætera quis sine suspiriis, singultibus et lacrymis referat? Singula persequi pietas non permittit, quæ carnifices immanissimi, Dei timore contempto, et tàm fidei quàm totius humanitatis immemores, commiserunt. Non enim suffecit eis sanguine sacerdotis et nece profanare ecclesiam et diem sanctissimum incestare, nisi, coronâ capitis quam sacri chrismatis unctio Deo dicaverat amputatâ, quod etiam dictu horrible est, funestis gladiis jam defuncti ejicerent cerebrum, et per pavimentum cum cruore et ossibus crudelissimè spargerent, immaniores Christi crucifixoribus, qui ejus crura quem obiisse viderant, sicut adhuc viventium, non censuerunt esse frangenda. Sed in his omnibus cruciatibus invicti animi et admirandæ constantiæ martyr nec verbum protulit, nec clamorem emisit, nec edidit gemitum, nec brachium aut vestem opposuit ferienti; sed caput inclinatum, quod gladiis exposuerat, virtute admirandâ, donec consummaretur, tenebat immobile, et tandem in terram procidens recto corpore, nec pedem movit aut manum.

Carnifices autem, non minùs cupidi quàm crudeles, indè tàm in regiæ potestatis quàm divinæ majestatis injuriam ad ecclesiæ palatium redeuntes, universam supellectilem et quidquid in scriniis aut clitellis archiepiscopi et suorum potuit inveniri, sive in auro sive in argento, aut vestibus aut variis ornamentis, aut libris aut privilegiis, aut aliis quibuscumque scriptis, aut equitaturis, insatiabili avaritiâ et stupendo ausu diripientes, ea ut libuit inter se diviserunt, imitatores eorum facti qui inter se Christi vestimenta partiti sunt, licet eos quodammodo præcedant in scelere; et ut pontifici jam per martyrium coronato hominum gratia auferretur, omnia scripta quæ sacrilegus prædo surripuit ad regem in Normanniam transmissa sunt. Sed nutu divino contigit quòd, quantò magis athletæ fortissimi gloriam offuscare nitebatur humana temeritas, tantò eam ampliùs Dominus illustraret ostensione virtutis et miraculorum manifestis indiciis: quod viri impii qui eum insatiabiliter oderant intuentes, inhibuerunt nomine publicæ potestatis ne miracula quæ fiebant quisquam publicare præsumeret. Cæterùm, frustra quis obnubilare desiderat quod Deus clarificare disponit: eò enim ampliùs percrebuère miracula, quò videbantur impiis studiosiùs occultanda. Homo

videt in facie, solus Deus est qui renes scrutatur et corda. Nam, cùm beati martyris corpus sepulturæ tradendum esset, et de more pontificalibus indueretur, quod admodùm pauci familiares ejus noverant, inventum est cilicio pedunculis et vermibus referto involutum, ipsaque femoralia ejus interiora usque ad poplites cilicina (quod apud nostrates antea fuerat inauditum) reperta sunt. Exterior tamen habitus cæteris conformabatur, juxta sapientis edictum dicentis : *Frons tua populo conveniat, intùs omnia dissimilia sint.*

Quis referat quos gemitus, quantos lacrymarum imbres sanctorum cœtus qui aderant in revelatione sic adumbratæ religionis emiserit? Nec tamen in his omnibus persecutorum quievit furor, dicentium corpus proditoris inter sanctos pontifices non esse humandum, sed projiciendum esse patibulo. Unde sancti viri qui aderant, vim sibi timentes inferri, eum in cryptâ, antequàm satellites Sathanæ qui ad sacrilegia perpetranda convocati fuerant convenirent, ante altare sancti Joannis Baptistæ et sancti Augustini Angelorum apostoli in sarcophago marmoreo sepelierunt : ubi ad gloriam omnipotentis Dei per eum multa magna miracula fiunt, catervatim confluentibus populis ut videant in aliis et sentiant in se potentiam et clementiam ejus qui semper in sanctis suis mirabilis et gloriosus est. Nam et in loco passionis ejus, et ubi ante majus altare pernoctavit humandus, et ubi tandem sepultus est, paralytici curantur, cœci vident, surdi audiunt, loquuntur muti, claudi ambulant, evadunt febricitantes, arrepti à dæmonio liberantur, et à variis morbis sanantur ægroti, blasphemi à dæmonio arrepti confunduntur, illo hæc et plura quæ referre perlongum est operante, qui solus est super omnia benedictus in sæcula, et eos præelegit esse gloriæ suæ consortes quos, per veritatem fidei, zelum justitiæ, confessionis virtutem et invictæ constantiæ perseverantiam, facturus erat de virtutis ac fidei adversariis triumphantes. Quæ profectò nullâ ratione scribere præsumpsissem, nisi me super his fides oculata certissimum reddidisset. Superest itaque ut vestra parvitatem nostram instruat eruditio, an citrà romani pontificis auctoritatem tutum sit in missarum solemniis et aliis publicis orationibus eum in catalogo martyrum tamquam salutis præsidem invocare, an adhùc ei quem Deus tantis miraculorum clarificavit indiciis, quasi alio defuncto orationes subventorias teneamur exsolvere. Timetur enim ne sic orandi instantia beati martyris injuria videatur, et incredulitatis prætendat imaginem post tot signorum exhibitionem nondùm secura devotio. Jam super hoc consultus esset romanus pontifex, nisi quia facultas transeundi adeò omnibus præclusa est, ut nullus ad navigium admittatur nisi litteras regis antè porrexerit. Nobis tamen interim consultius esse videtur ut assistamus Domini voluntati, et quem ipse honorare dignatur ut martyrem, nos, sive cantemus, sive ploremus, ut martyrem veneremur. Nam ferè in omnibus mundi partibus Deus, non exspectatâ cujuscumque hominis auctoritate, potuit et consuevit clarificare quos voluit : quod sapienti non potest esse ambiguum, qui varias scripturas solerti indagatione diligentiùs perscrutatur.

LIVRE DIXIÈME.

—

N° 1.

LETTRE DU ROI DE FRANCE LOUIS VII AU PAPE ALEXANDRE III, POUR DEMANDER VENGEANCE CONTRE LES ASSASSINS DE THOMAS BECKET. (RECUEIL DES HIST. DE FRANCE, T. XVI.)

(AN 1171.)

Domino et patri sanctissimo Alexandro, Dei gratiâ summo pontifici, Ludovicus, Francorum rex, salutem et debitam reverentiam. Ab humanæ pietatis lege recedit filius qui matrem deturpat, neque Creatoris beneficii reminiscitur qui de sanctæ ecclesiæ illatâ turpitudine non tristatur. Unde specialiùs est condolendum et novitatem doloris excitat inauditæ novitas crudelitatis, quoniam in sanctum Dei insurgens malignitas, in pupillam Christi gladium infixit, et lucernam Cantuariensis ecclesiæ non tàm crudeliter quàm turpiter jugulavit. Excitetur igitur exquisitæ genus justitiæ, denudetur gladius Petri in ultionem Cantuariensis martyris, qui sanguis ejus pro universali clamat ecclesiâ, non tàm sibi quam universæ ecclesiæ conquerens de vindictâ. Et ecce ad tumulum Agonistæ, ut relatum est nobis, divina in miraculis revelatur gloria et divinitùs demonstratur, ubi humatus requiescit, pro cujus nomine decertant. Latores verò præsentium, patre orbati, vestræ pietati seriem indicabunt. Testimonio itaque veritatis aurem mitissimam adhibete, et tam de isto negotio quàm de aliis, ipsis tamquam nobis credite. Valeat pietas vestra.

N° 2.

LETTRE DE THIBAULT, COMTE DE BLOIS, AU PAPE ALEXANDRE III, SUR LE MEURTRE DE THOMAS BECKET. (RECUEIL DES HISTOR. DE FRANCE, T. XVI.)

(AN 1171.)

Reverendissimo domino suo et patri Alexandro, summo pontifici, Theobaldus Blesensis comes et regni Francorum procurator, salutem et debitam cum filiali subjectione reverentiam. Vestræ placuit Majestati quòd inter dominum Cantuariensem archiepiscopum et regem Anglorum pax reformaretur et integra formaretur concordia. Itaque, juxtà vestri tenorem mandati, illum rex Angliæ vultu hilari, fronte lætâ et pacem spondente, et gratiam sibi referente, recepit. Huic paci et concordiæ adfui, et me præsente dominus Cantuariensis apud regem de coronatione filii sui conquestus est, quem voto festinante et ardente desiderio in culmen regiæ dignitatis fecerat promoveri. Hujus autem injuriæ reus sibi et malè conscius rex Angliæ, juris et satisfactionis ipsi Cantuariensi pignus dedit. Conquestus est etiam de ipsis qui, contra jus et decus Cantuariensis ecclesiæ, novum regem in sedem regiam præsumpserunt intrudere, non zelo

justitiæ, non ut Deo placerent, sed ut tyrannum placarent. De illis vero liberam et licentem rex ei concessit facultatem, ut ad vestræ et suæ potestatis arbitrium in eos sententiam promulgaret. Hæc si quidem vobis vel juramento, vel quolibet alio libuerit modo, attestari paratus sum et sancire. Sic itaque pace factâ, vir Dei nil metuens recessit ut, gladio jugulum subderet et cervicem exponeret ferienti. Passus est ergo martyrium agnus innocens, crastinâ sanctorum Innocentium die; effusus est sanguis justus, ubi nostræ viaticum salutis sanguis Christi solitus est immolari. Canes aulici, familiares et domestici regis Angliæ, se ministri regis præbuerunt, et nocentes sanguinem innocentem effuderunt. Hujus prodigii modum detestabilem vobis scripto pleniùs significarem, sed vereor ne mihi in odium adscribatur; et latores præsentium patenter et pleniùs rei ordinem evolvent, et eorum relatione discetis quantus sit mœroris cumulus, quanta sit universæ Ecclesiæ et matris Cantuariensis calamitas. Hanc salvo pudore non potest dissimulare romana mater ecclesia. Quicquid enim in filiam præsumitur, nimirùm redundat in parentem, nec sine matris injuriâ captivatur filia. Ad vos itaque clamat sanguis justi, et flagitat ultionem. Vobis ergo, pater sanctissime, adsit et consulat Pater Omnipotens, qui filii sui cruorem mundo impendit, ut mundi noxas detergeret et deleret maculas peccatorum; ille vobis insinuet vindictæ voluntatem et suggerat facultatem, ut Ecclesia, inauditi sceleris confusa magnitudine, districtâ hilarescat ultione. Valeat Sanctitas Vestra; et, sicut vos decet, facite.

N° 3.

LETTRE OU L'ÉVÊQUE DE LISIEUX, AU NOM DE TOUS LES PRÉLATS DE NORMANDIE, EXPOSE AU PAPE LA CONDUITE DU ROI HENRY II, APRÈS LE MEURTRE DE THOMAS BECKET. (RECUEIL DES HIST. DE FRANCE, T. XVI.)

(AN 1171.)

Alexandro papæ Ernulphus, Lexoviensis episcopus, post mortem S. Thomæ. Cum, apud regem nostrum pariter congregati, de magnis Ecclesiæ regnique negotiis tractaturi crederemur, subitus nos de domino Cantuariensi rumor lamentabili mœrore perfudit, adeò ut in momento securitas in stuporem, et consultationes in suspiria verterentur. Per aliquos enim ab Anglis revertentes certâ relatione didicimus quòd quidam inimici ejus, crebris, ut aiebant, exacerbationibus ab iracundiam et amentiam provocati, temerè in eum irruptione factâ (quod sine dolore dicere non possumus nec debemus), personam ejus aggredi et trucidare crudeliter perstiterunt. Ad regis denique notitiam rumor infaustus quibusdam perferentibus penetravit, quoniam ei non licuit ignorare quod ad ejus vindictam jure potestatis et gladii videbatur specialiùs pertinere. Qui statim in primis nefandi sermonis initiis ad omnia lamentationum et miserationum genera conversus, regiam prorsùs majestatem quasi cilicio immutans et cinere, multo fortiùs amicum exhibuit quàm principem, stupens interdùm, et post stuporem ad gemitus acriores et acerbiores amaritudines revolutus. Tribus ferè diebus conclusus in cubiculo, nec cibum capere, nec consolatores admittere sustinuit; sed mœstitiâ perniciosiore voluntariam sibi perniciem incidere pertinaciter videbatur. Miserabilis erat malorum facies, et anxia vicissitudo dolorum: quoniam qui sacerdotem lamentabamur primitùs, de regis salute consequenter cœpimus desperare, et in alterius nece miserabiliter utrumque credebamus interiise. Porrò, quærentibus amicis et episcopis maximè quid eum ad se redire non permitteret, respondit se metuere ne sceleris auctores et complices, veteris rancoris confidentiâ, impunitatem sibi criminis promisissent, licet ipse novas inimicitias recentibus injuriis et frequentibus maleficiis compararet; arbitrari se nominis sui famam et gloriam maledictis æmulatorum respergi posse, et confingi id ex ejus conscientiâ processisse: sed omnipotentem Deum se testem invocare in animam suam, quod opus nefandum nec suâ voluntate nec conscientiâ commissum est, nec artificio perquisitum, nisi fortè in hoc delictum sit, quod adhùc minùs diligere credebatur; super hoc quoque se judicio Ecclesiæ prorsùs exponere, et humiliter suscepturum quidquid in eo fuerit salubriter statuendum. Communicato igitur consilio, in hoc universorum consultatio conquievit, ut sedis apostolicæ sapientiam et auctoritatem consuleret, quam Spiritu sapientiæ et potestatis plenitudine christiana fides prædicat abundantius redundare, et apud eam suam studeat innocentiam modis legitimis et canonicis approbare. Supplicamus ergo quatenùs, secundùm datum à Deo vobis spiritum consilii et fortitudinis, tanti sceleris auctoribus secundùm facti immanitatem severitas vestra retribuat, et suam innocentiam regi pietas apostolica et in statu suo velit affectuosiùs conservare. Omnipotens Deus personam vestram Ecclesiæ suæ per multa tempora conservet incolumem.

N° 4.

LETTRE DU ROI D'ANGLETERRE AU PAPE, SUR LE MEURTRE DE THOMAS BECKET. (REC. DES HIST. DE FRANCE, T. XVI.)

(AN 1171.)

Alexandro, Dei gratiâ summo pontifici, Henricus rex Anglorum, et dux Normannorum et Aquitanorum, et comes Andegavorum, salutem et debitam devotionem. Reverentiam Romanæ ecclesiæ et amorem vestrum, quem, Deo teste, fideliter quæsivi et constanter usquè modo servavi, Thomæ Cantuariensi archiespiscopo, juxta vestri formam mandati, pacem et possessionum suarum plenam restitutionem indulsi, et cum honesto commeatu in Angliam transfretare concessi. Ipse verò in ingressu suo non pacis lætitiam, sed ignem portavit et gladium, dùm contra me de regno et coronâ proposuit quæstionem. Insuper meos servientes passim sine causâ excommunicare agressus est. Tantam igitur protervitatem hominis non ferentes, excommunicati et alii de Angliâ irruerunt in eum, et, quod dicere sine dolore non valeo, occiderunt. Quia igitur iram quam contra illum dudùm conceperam,

timeo causam huic maleficio præstitisse, Deo teste, graviter sum turbatus. Et quia in hoc facto plùs famæ suæ quàm conscientiæ timeo, rogo serenitatem vestram ut in hoc articulo me salubris consilii medicamine foveatis.

N° 5.

LETTRE DE HENRY II AU PAPE, AU SUJET DE LA RÉBELLION DE SES FILS. (REC. DES HIST. DE FRANCE, T. XVI.)

(AN 1173.)

Sanctissimo domino suo Alexandro, Dei gratiâ catholicæ ecclesiæ summo pontifici, Henricus, rex Angliæ, dux Northmanniæ et Aquitanæ, comes Andegavensis et Cenomanensis, salutem et devotæ subjectionis obsequium. In magnorum discriminum angustiis, ubi domestica consilia remedium non inveniunt, eorum suffragia implorantur, quorum prudentiam in altioribus negotiis experientia diuturnior approbavit. Longè latèque divulgata est filiorum meorum malitia, quos ità in exitium patris spiritus iniquitatis armavit, ut gloriam reputent et triumphum patrem persequi et filiales affectus in omnibus diffiteri, præveniente meorum exigentiâ delictorum. Ubi pleniorem voluptatem contulerat mihi Dominus, ibi graviùs me flagellat; et, quod sine lacrymis non dico, contra sanguinem meum et viscera mea cogor odium mortale concipere, et extraneos mihi quærere successores. Illud prætereà sub silentio præterire non possum, quod amici mei recesserunt à me, et domestici mei quærunt animam meam. Sic enim familiarium meorum animos intoxicavit clandestina conjuratio, ut observantia proditoriæ conspirationis universa posthabeant. Malunt namque meis adhærere filiis contra me transfugæ et mendici, quàm regnare mecum et in amplissimis dignitatibus præfulgere. Quoniam ergo vos extulit Deus in eminentiam officii pastoralis, *ad dandam scientiam salutis plebi ejus*, licet absens corpore, præsens tamen animo, me vestris advolvo genibus, consilium salutare deposcens. Vestræ jurisdictionis est regnum Angliæ, et quantùm ad feudatarii juris obligationem, vobis dumtaxàt obnoxius teneor et astringor. Experiatur Anglia quid possit Romanus pontifex; et quia materialibus armis non utitur, patrimonium beati Petri spirituali gladio tueatur. Contumeliam filiorum poteram armis rebellibus propulsare, sed patrem non possum exuere. Nam, et Jeremiâ teste, *nudaverunt lamiæ mammas suas, lactaverunt catulos suos.* Et licet errata eorum quasi mentis efferatæ me fecerint, retineo paternos affectus, et quamdam violentiam diligendi eos mihi conditio naturalis importat. *Utinam saperent et intelligerent, ac novissima providerent!* Lactant filios meos domestici hostes, et occasione malignandi habità non desistunt, quoùsque redigatur virtus eorum in pulverem, et, converso capite in caudam, servi eorum dominentur eis, juxtà verbum illud Salomonis: *Servus astutus filio dominabitur imprudenti.* Excitet ergo prudentiam vestram Spiritus consilii, ut convertatis corda filiorum ad patrem. Cor enim patris pro beneplacito vestro convertitur ad filios, et in fide illius per quem reges regnant, vestræ magnitudini promitto me dispositioni vestræ in omnibus pariturum. Vos ecclesiæ suæ, Pater sancte, diù Christus servet incolumem.

N° 6.

SIRVENTES DE BERTRAND DE BORN, SUR LA LIGUE FORMÉE CONTRE RICHARD, COMTE DE POITIERS, PAR LES SEIGNEURS DE VENTADOUR, DE COMBOR, DE SÉGUR, DE TURENNE, DE GORDON, ET LE COMTE DE PÉRIGORD.

(Choix de Poésies des Troubadours, tom. IV, pag. 154.)

Pus Ventedorn e Comborn e Segur
E Torena e Monfort e Guordon
An fag acort ab Peiregore e jur,
E li borges si claven d'eviron,
M'es bon e belh hueymais qu'ieu m'entremeta
D'un sirventes per elhs aconortar,
Qu'ieu no vuelh ges sia mia Toleta,
Per qu'ieu Segurs non i pogues estar.

A! Puiguillems e Clarens e Granolh
E Sanh Astier, molt avetz gran honor,
Et ieu mezeis qui conoisser la m vol,
Et a sobrier Engolesmes maior,
Qu'en charretier que gurpis sa charreta
Non a deniers ni no pren ses paor;
Per qu'ab onor pretz mais pauca terreta
Qu'un emperi tener à dezonor.

Si'l rics vescoms qui es caps dels Guascos,
A cui apen Bearns e Gavardans,
E'n Vezias o vol e'n Bernardos
E'l Senher d'Ayx e selh cui es Marsans,
D'aquelha part aura 'l coms pro que fassa,
Et eissamen aissi com el es pros,
Ab sa gran ost que atrai et amassa,
Venha s' en sai et ajoste s' ab nos.

Si Talhabores e Pons e Lezinhans
E Malleons e Taunais fos en pes,
Et a Siurac fos vescoms vius ens,
Ja non creirai que non nos ajudes
Selh de Toartz; pois lo coms lo menassa,
Venha s' ab nos, e non sia ges vans,
E demandem li tro que dreg nos fassa
Dels homes qu'el nos a traitz d'entr' els mans.

Entre Peitau e la Ylha' n Bocart
E Mirabelh et Laudun e Chino.
A Claraval an bastit, ses regart,
Un belh caslar el miesg d'un plan cambo:
Mas no vuelh ges lo sapcha ni lo veya
Lo joves reys, que no ill sabria bo,
Mas paor ai, pus aitan fort blanqueya,
Qu'el lo veira ben de Matafelo

Del rey Felip veirem be si panteya,
O si segra los usatges Karlo;

D'en Talhafer, pus so senher l'autreya
D'Engolesme, et elh l'en a fag do;

Quar non ès bo de so que reys autreya
Quant a dig d'Oc, que pueys digua de No.

N° 7.

SIRVENTES DE BERTRAND DE BORN, POUR ENCOURAGER HENRY LE JEUNE A RECOMMENCER LA GUERRE CONTRE SON FRÈRE RICHARD.

(Choix de Poésies des Troubadours, tom. IV, p. 148.)

D'un sirventes no m qual far longor ganda,
Tal talent ai qu'ei digua e que l'espanda,
Quar n'ai razon tan novella e tan granda
Del jove rey qu'a fenit sa demanda
Son frair Richart, pus sos pairs lo y comanda,
Tant es forsatz!
Pus en Enrics terra non te ni manda,
Sia reys dels malvatz.

Que malvatz fai quar aissi viu a randa,
A liurazon, a comte et a guaranda;
Reys coronatz, que d'autrui pren liuranda,
Mal sembla Arnaut lo marques de Bellanda
Ni'l pros Guillem que conquis tor Miranda,
Tan fon prezatz!
Pus en Peitau lur ment e lur truanda,
No y er mais tant amatz.

Ja per dormir non er de Coberlanda,
Reys dels Engles, ni non conquerra Yrlanda,
Ni ducx clamatz de la terra normanda,
Ni tenra Angicus ni Monsaurelh ni Canda
Ni de Peitieus non aura la miranda,
Ni coms palatz
Sai de Bordelh, ni dels Gascos part landa
Senhers ni de Bazatz.

Cosselh vuelh dar el so de n'Alamanda
Lai a'n Richart, sitot non lo m demanda;
Ja per so frair mais sos homes no blanda,
No com fai elh, ans asetja e'ls aranda
Tolh lur castelhs e derroqu' et abranda
Deves totz latz;
E'l reys torn lai ab aiselhs de Guarlanda
E l'autre sos conhatz.

Lo coms Jaufres cui es Breselianda
Volgra fos primiers natz,
Car es cortes, e fos en sa comanda
Regismes e dugnatz.

LIVRE ONZIÈME.

SIRVENTE DE RICHARD COEUR-DE-LION SUR SA CAPTIVITÉ.

(Poésies des Troubadours, tom. IV, pag. 183.)

Ja nuls hom pres non dira sa razon
Adrechament, si com hom dolens non;
Mas per conort deu hom faire canson:
Pro n'ay d'amis, mas paure son li don,
Ancta lur es, si per ma rezenson
Soi sai dos yvers pres.

Or sapchon ben miey hom e miey baron,
Angles, Norman, Peytavin et Gascon,
Qu'ieu non ay ja si paure compagnon
Qu'ieu laissasse, per aver, en preison,
Non ho dic mia per nulla retraison,
Mas anquar soi ie pres.

Car sai eu ben per vèr, certanament,
Qu'hom mort ni pres n'a amic ni parent,
E si m laissan per aur ni per argent,
Mal m'es per mi, mas pieg m'es per ma gent,
Qu'apres ma mort n'auran reprochament,
Si sai mi laisson pres.

No m meravilh s'ieu ay lo cor dolent,
Que mos senher met ma terra en turment;
No li membra del nostre sagrament
Que nos feimes el Sans cominalment;
Ben sai de ver que gaire longament
Non serai en sai pres.

Suer comtessa, vostre pretz sobeiran
Sal dieus, et gard la bella qu'ieu am tan,
Ni per cui soi ja pres.

N° 2.

BALLADE POPULAIRE SUR UNE RENCONTRE SUPPOSÉE DU ROI RICHARD ET DE ROBIN HOOD.

(Evans's old ballads historical and narrative.)

King Richard hearing of the pranks
Of Robin Hood and his men,
He much admir'd and more desir'd
To see both him and them.

Then with a dozen of his Lords
To Nottingham he rode:
When he came there, he made good cheer
And took up his abode.

He having staid there some time,
But had no hopes to speed,
He and his Lords, with one accord,
All put on monks weed.

From Fountain-Abbey they did ride,
Down to Barnsdale,
Where Robin Hood prepared stood
All Company to assail.

The king was higher than the rest;
And Robin thought he had
An Abbot been whom he had seen;
To rob him he was glad.

He took the king's horse by the head:
— « Abbot, says he, abide;
I am bound to rue such knaves as you,
That live in pomp and pride. »

— « But we are messengers from the king,
The king himself did say ;
Near to this place, his royal grace
To speak with thee does stay. »

— « God save the king, said Robin Hood,
And all that wish him well,
He that does deny his sovereignty,
I wish he was in hell. »

— « Thyself thou cursest, said the king ;
For thou a traitor art :
Hay, but that you are his messenger,
I swear you lie in heart. »

« For I never yet hurt any man
That honest is and true ;
But those who give their mind to live
Upon other men's due. »

« I never hurt the husbandman,
That use to till the ground ;
Nor spill their blood, that range the wood,
To follow hawk or hound. »

« My chiefest spite to clergy is,
Who in these days bear sway ;
With fryars and monks, with their fine sprunks
I make my chiefest prey. »

« But I am very glad, says Robin Hood,
That I have met you here ;
Come, before we end, you shall, my friend,
Taste of our green wood cheer. »

The king he then did marvel much
And so did all his men,
They thought with fear, what kind of cheer
Robin would provide for them.

Robin took the king's horse by the head,
And led him to the tent :
— « Thou would not be sous'd, quoth he,
But that my king thee sent. »

« Nay more than that, » quoth Robin Hood,
« For good king Richard's sake,
If you had as much gold as ever I told,
I would not one penny take. »

Then Robin set his horn to his mouth,
And a loud blast he did blow,
Till an hundred and ten of Robin Hood's men
Came marching all of a row.

And when they came bold Robin before
Each man did bend his knee ;
« O, » thought the king, « 'tis a gallant thing,
And seemly sight to see. »

Within himself the king did say,
— « These men of Robin Hood's
More humble be, than mine to me ;
So the court may learn of the woods »

So then they all to dinner went
Upon a carpet green ;
Black, yellow, red, finely mingled,
Most curious to be seen.

Venison and fowls were plenty there,
With fish out of the river :
King Richard swore, on sea or shore,
He never was feasted better.

Then Robin takes a cann of ale :
— « Come let us now begin ;
And every man shall have a cann :
Here's a health unto the king. »

The king himself drank to the king
So round about it went :
Two barrels of ale, both stout and stale,
To pledge that health was spent.

And after that a bowl of wine
In his hand took Robin Hood :
— « Until I die, I'll drink wine, said he,
While I live in the green wood. »

— « Bend all your bows, said Robin Hood,
And with the grey goose wing
Such sport now show, as you would do
In the presence of king. »

They shewed such brave archery
By cleaving stick and wands,
That the king did say, « such men as they
Live not in many lands. »

— « Well, Robin Hood, » then says the king,
« If I could thy pardon get,
To serve the king in every thing,
Would'st thou thy mind firm set ? »

— « Yes with all my heart ! » bold Robin said ;
So they flung off their hoods :
To serve the king in every thing,
They swore they would spend their blood.

— « For a Clergy man was first my bane,
Which makes me hate them all :
But if you 'll be so kind to me
Love them again I shall. »

— « I am the king thy sovereign king,
That appears before you all. »
When Robin saw that it was he,
Strait then he down did fall.

— « Stand up again, then said the king
I'll thee thy pardon give :
Stand up, my friend, who can contend,
When I give leave to live ? »

So they are all gone to Nottingham
All shouting as they came ;
But when the people them did see,
They thought the king was slain.

And for that cause the outlaws were come
To rule all as the list ;
And for to shun, which was to run,
The people did not wist.

The plowman left the plow in the fields,
The smith ran from his shop ;
Old folks also, that scarce could go,
Over their stick did hop.

The king soon did let them understand
He had been in the green Wood,
And from that day for evermore
He'd forgiven Robin Hood.

Then the people they did hear,
And the truth was known ;
They all did sing, God save the king ,
Hang care, the town's our own.

— « What's that Robin Hood ? then said the sheriff,
That varlet I do hate :
Both me and mine he caused to dine,
And serv'd all with one plate. »

— « Ho ho, said Robin Hood, I know what you mean ;
Come take your gold again :
Be friends with me, and I with thee,
And so with every man. »

« Now, master sheriff, you are hard :
And since you are beginner,
As well as you, give me my due,
For you ne'er paid for that dinner. »

« But if that it should please the king ,
So muche your house to grace,
To sup with you, for to speak true,
Know you ne'er was base. »

The sheriff could not gainsay ,
For a trick was put upon him :
A supper was drest, the king was a guest,
But he thought 'twould have undone him.

They are all gone to London court,
Robin Hood with all his train :
He once was there a noble peer,
And now he's there again.

N° 3.

BALLADE POPULAIRE, DANS LE DIALECTE DU NORD , SUR LA NAISSANCE DE ROBIN HOOD.

(Jamieson's Popular songs.)

O Willie's large o' limb and lith ,
And come o' high degree :
And he is gane to Earl Richard
To serve for meat and fee.

Earl Richard had but ae daughter,
Fair as a lily flower :
And they made up their love-contract
Like proper paramour.

It fell upon a simmer's nicht,
Whan the leaves were fair and green ,
That Willie met his gay ladie
Intil the wood alane.

« O narrow is my gown, Willie ,
« That wont to be sae wide :
« And gane is a' my fair colour,
« That wont to be my pride.

« But gin my father should get word
« What's past between us twa,
« Before that he should eat or drink ,
« He'd hang you o' er that wa.

« But ye'll come to my bower, Willie,
« Just as the sun gaes down :
« And kep me in your arms twa,
« And lat na me fa' down. »

O whan the sun was now gane down,
He's gaen him till her bower :
And there, by the lee licht o' the moon,
Her windows he lookit o'er.

Intill a robe o' red scarlet
She lap, fearless o' harm ;
And Willie was large o' lith and limb ,
And keppit her in his arm.

And they ve gane to the gude green wood :
And ere the night was deen ,
She's born to him a bonny young son ,
Amang the leaves sae green.

Whan night was gane, and day was come ,
And the sun began to peep ,
Up and raise he Earl Richard
Out o' his drowsy sleep.

He's ca'd upon his merry young men ,
By ane, by twa, and by three :
« O what's come o' my daughter dear,
« That's she's nae come to me ?

« I dreamt a dreary dream last night,
« God grant it come to gude !
« I dreamt I saw my daughter dear
« Drown in the saut sea flood.

« But gin my daughter be dead or sick ,
« Or yet be stown awa ,
« I mak a vow, and i'll keep it true ,
« I'll hang ye ane and a'. »

They sought her back, they sought her fore,
They sought her ap and down ;
They got her in the gude green wood,
Nursing her bonny young son.

He took the bonny boy in his arms
And kist him tenderlie ;
Says, « Though I would your father hang,
« Your mother's dear to me. »

He kist him o'er and o'er again ;
« My granson I thee claim ;
« And Robin Hood in gude green wood ,
« And that shall be your name. »

And mony ane sings o' grass, o' grass,
And mony ane sings o' corn ;
And mony ane sings o' Robin Hood,
Kenns little whare he was born.

It was na in the ha', the ha',
Nor in the painted bower ;
But it was in the gude green wood,
Amang the lily flower.

N° 4.

SIRVENTE DE BERTRAND DE BORN POUR EXCITER LES ROIS DE FRANCE ET D'ANGLETERRE A ROMPRE LA PAIX.

(Poésies des Troubadours, tome IV, page 170.)

Pus li baron son irat e lor peza
D'aquesta patz qu'an faita li duy rey,
Farai chanso tal que, quant er apreza,
A quadaun sera tart que guerrey :
E no m'es bel de rey qu'en patz estey
Dezeretatz, e que perda son drey,
Tro 'l demanda que fai aia conqueza.

Ben an camjat honor per avoleza,
Segon qu'aug dir, Berguonhon e Francey ;
A rey armat ho ten hom a flaqueza,
Quant es en campe vai penre plaidey ;
E fora mielhs, par la fe qu'ieu vos dey,
Al rey Felip que moques lo desrey
Que plaideyar armat sobre la gleza.

Ges aital patz no met reys en proeza
Cum aquesta, ni autra no l'agrey,
E non es dregz qu'om l'abais sa riqueza,
Que Yssaudun a fag jurar ab sey
Lo reys Henrics e mes en son destrey,
E no s cug ges qu'a son hom s' autrey,
Si 'l fieu d'Angieu li merma una cresteza.

Si 'l rey engles a fait don ni largueza
Al rey Felip, dreg es qu'el l'en mercey,
Qu 'el fetz liurar la moneda engleza,
Qu'en Fransa 'n son carzit sac e correy ;
E non foron Angevin ni Mansey,
Quar d'esterlins foro ill primier conrey
Que descofiron la gent Campaneza.

Lo sors Enries dis paraula corteza,
Quan son nebot vi tornar en esfrey,
Que desarmatz volgr' aver la fin preza,
Quan fon armatz no vole penre plaidey ;
E no semblet ges lo senhor d'Orley
Que dezarmatz fon de peior mercey
Que quant el cap ac la ventalha meza.

Ab embedos ten hom ad avoleza
Quar an fag plait don quecs de lor sordey ;
Cinc duguatz à la corona Francesa,
E dels comtatz son a dire li trey ;
E de Niort pert la rend 'e l'espley,
E Caercins reman seis a mercey,
E Bretanha e la terra engolmeza.

Vai, Papiol, mon sirventes adrey
Mi portaras part Crespin e'l Valey
Mon Izembart, en la terra d'Arteza.
Et diguas li m qu'a tal domna sopley
Que jurar pot marves sobre la ley
Que 'l genser es del mon e 'l pus corteza.

N° 5.

AUTRE SIRVENTE DE BERTRAND DE BORN, POUR RALLUMER LA GUERRE ENTRE LES DEUX ROIS.

(Poésies des Troubadours, tome IV, page 172.)

Al dous nou termini blanc
Del pascor vei la elesta
Don lo nous temps s'escontenta,
Quan la sazos es plus genta
E plus covinens e val mais,
Et hom deuria esser plus guais,
E meiller sabor mi a jais.

Per que m peza quar m' estanc
Qu'ieu ades no vey la festa,
Q'us sols jorns mi sembla trenta
Per una promessa genta
Don mi sors temors et esglais,
E no vuelh sia mieus Doais
Ses la sospeysso de Cambrais.

Pustell' en son huelh o cranc
Qui jamais l'en amonesta,
Que ja malvestatz dolenta
No 'l valra mession genta
Ni sojorns ni estar ad ais,
Tan cum guerr'e trebaill e fais :
So sapcha 'l seinher de Roais.

Guerra ses fuec et ses sanc
De rei o de gran podesta,
Q'us coms laidis ni desmenta,
Non es ges paraula genta,
Qu'el pueys si sojorn ni s'engrays,
E membre li qu'om li retrais
Qu'anc en escut lansa non frais.

Et anc no 'l vi bras ni flanc,
Trencat, ni camba ni testa
Ferit de playa dolenta ;
Ni en gran ost ni en genta
No 'l vim a Roam ni en assais,
E jaentro que el s'eslais
Lo reys on pretz non es verais.

Reys frances ie us tenc per franc,
Pus a tort vos fai hom questa,
Ni de Gisort no s presenta
Patz ni fis que us sia genta,
Qu'ab lui es la guerr' e la pais :
E jovens, que guerra non pais,
Esdeve leu flacx e savais.

Ges d'en Oc e No m planc,
Qu'ieu sai ben qu'en lui no resta
La guerra ni no s'alenta
Qu'anc patz ni fis no 'lh fon genta,
Ni hom plus voluntiers non trais,
Ni non fes cochas ni assais
Ab pauc de gent ni ab gran fais.

Lo reys Felips ama la pais
Plus qu'el bons hom de Carentrais.
En Oc e No vol guerra mais
Que no fai negus dels Alguais.

N° 6.

SIRVENTE DU DAUPHIN D'AUVERGNE SUR SA QUERELLE AVEC LE ROI D'ANGLELERRE.

(Poésies des Troubadours, tome IV, page 256.)

Reis, pus vos de mi chantatz,
Trobat avetz chantador;
Mas tan me faitz de paor,
Per que m torn a vos forsatz,
E plazentiers vos en son :
Mas d'aitan vos ochaizon,
S'ueymais laissatz vostre fieus,
No m mandetz querre los mieus.

Qu'ieu no soy reis coronatz,
Ni hom de tan gran ricor
Que puesc' a mon for, senhor,
Defendre mas heretatz;
Mas vos, que li Turc felon
Termion mais que leon,
Reis e ducx, e coms d'Angieus,
Sufretz que Gisors es sieus!

Anc no fuy vostre juratz
E conoissi ma folor :
Que tant caval milsoudor
E tant esterlis pesatz
Donetz mon cosin Guion :
So m dizon siey companhon
Tos temps segran vostr' estrieus,
Sol tant larc vos tenga dieus.

Be m par, quan vas diziatz
Qu'ieu soli' aver valor,
Que me laysassetz ses honor,
Pueys que bon me laysavatz :
Pero dieus m'a fag tan bon
Qu' entr' el Puey et Albusson
Puesc remaner entr' els mieus,
Qu'ieu no soi sers ni juzieus.

Senher valens et honratz,
Que m'avetz donat alhor,
Si no m sembles camjador,
Ves vos m'en fora tornatz :
Mas nostre reis de saison
Rend Ussoir' e lais Usson;
E'l cobrar es me mot lieus,
Qu'ieu n'ai sai agut sos brieus.

Qu'ieu soi mot entalentatz
De vos e de vostr' amor;
Qu'el coms, que us fes tan d'onor,
D'Engolmes n'es gent pagatz,
Que Tolvera e la mayson,
A guiza de larc baron,
Li donetz, qu'anc non fos grieus;
So m'a comtat us romieus.

Reis, hueymais me veiretz pron,
Que tal dona m'en somon,
Cui soi tan finamen sieus
Que totz sos comans m'es lieus.

FIN DE L'HISTOIRE DE LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE.

LETTRES

SUR

L'HISTOIRE DE FRANCE,

POUR SERVIR D'INTRODUCTION

A L'ÉTUDE DE CETTE HISTOIRE.

AVERTISSEMENT [1].

Des vingt-cinq Lettres qui forment ce recueil, dix ont été publiées dans le *Courrier Français*, vers la fin de 1820; les autres paraissent pour la première fois. Les nombreuses questions historiques traitées dans ces dernières se rapportent toutes, d'une manière directe, à deux chefs principaux, la formation de la nation française, et la révolution communale. J'ai cherché à déterminer le point précis où l'histoire de France succède à l'histoire des rois franks, et à marquer de ses véritables traits le plus grand mouvement social qui ait eu lieu depuis l'établissement du christianisme jusqu'à la révolution française. Quant aux dix lettres anciennement publiées, elles ont, en général, pour objet, de soumettre à un examen sévère plusieurs ouvrages sur l'histoire de France, regardés alors comme classiques. J'ai besoin d'exposer en peu de mots les motifs qui m'ont décidé à reproduire presque textuellement ces morceaux de critique, malgré l'espèce d'anachronisme que présentent des jugements portés il y a sept ans sur notre manière d'écrire et d'envisager l'histoire.

En 1817, préoccupé d'un vif désir de contribuer pour ma part au triomphe des opinions constitutionnelles, je me mis à chercher dans les livres d'histoire des preuves et des arguments à l'appui de mes croyances politiques. En me livrant à ce travail avec toute l'ardeur de la jeunesse, je m'aperçus bientôt que l'histoire me plaisait pour elle-même, comme tableau du temps passé, et indépendamment des inductions que j'en tirais pour le présent. Sans cesser de subordonner les faits à l'usage que je voulais en faire, je les observais avec curiosité, même lorsqu'ils ne prouvaient rien pour la cause que j'espérais servir; et toutes les fois qu'un personnage ou un événement du moyen âge me présentait un peu de vie ou de couleur locale, je ressentais une émotion involontaire. Cette épreuve, souvent répétée, ne tarda pas à bouleverser mes idées en littérature. Insensiblement je quittai les livres modernes pour les vieux livres, les histoires pour les chroniques, et je crus entrevoir la vérité étouffée sous les formules de convention et le style pompeux de nos écrivains. Je tâchai d'effacer de mon esprit tout ce qu'ils m'avaient enseigné, et j'entrai, pour ainsi dire, en rébellion contre mes maîtres. Plus le renom et le crédit d'un auteur étaient grands, plus je m'indignais de l'avoir cru sur parole et de voir qu'une foule de personnes croyaient et étaient trompées comme moi. C'est dans cette disposition que, durant les derniers mois de 1820, j'adressai au rédacteur du *Courrier Français* les dix Lettres dont j'ai parlé plus haut.

Les histoires de Velly et d'Anquetil passaient alors pour très-instructives; et lorsqu'on voulait parler d'un ouvrage fort, on citait les *Observations* de Mably ou l'*Abrégé* de Thouret. L'*Histoire des Français* par M. de Sismondi, les *Essais sur l'histoire de France* par M. Guizot, l'*Histoire des ducs de Bourgogne* par M. de Barante n'avaient point encore paru. J'étais donc fondé à dire que nos historiens modernes présentaient sous le jour le plus faux les événements du moyen âge. C'est ce que je fis avec un zèle dont quelques personnes m'ont su gré, et qui a sauvé d'un entier oubli des essais de critique et d'histoire perdus, en quelque sorte, dans les colonnes d'un journal. Ces détails m'étaient nécessaires pour expliquer mon silence sur des ouvrages qui marquent une véritable révolution dans la manière d'écrire l'histoire de France. M. de Sismondi pour la science des faits, M. Guizot pour l'étendue et la finesse des aperçus, M. de Barante pour la vérité du récit, ont ouvert une nouvelle route [2] : ce qu'il y a de mieux à faire, c'est d'y marcher à leur suite. Mais, comme

(1) Voir la note à la fin de cet ouvrage.

(2) Dans l'énumération des travaux qui ont marqué le commencement de la réforme historique, il serait injuste de ne pas citer deux Mémoires de M. Naudet, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sur l'état social de la Gaule dans les siècles qui suivirent la conquête. Ces morceaux, très-étendus, se distinguent par une critique à la fois plus ferme et plus large que celle des savants du siècle dernier, par une rare intelligence de l'époque, et par l'absence de toute préoccupation politique.

les idées neuves ont à vaincre, pour se faire jour, la ténacité des habitudes, et qu'en librairie, comme en tout autre commerce, les objets d'ancienne fabrique ont pour longtemps un débit assuré, il n'est peut-être pas inutile d'attaquer de front la fausse science, même lorsque la véritable s'élève et commence à rallier autour d'elle les penseurs et les esprits droits.

Il ne faut pas se dissimuler que, pour ce qui regarde la partie de l'histoire de France antérieure au dix-septième siècle, la conviction publique, si je puis m'exprimer ainsi, a besoin d'être renouvelée à fond. Les différentes opinions dont elle se compose sont ou radicalement fausses ou entachées de quelques faussetés. Par exemple, est-il un axiome géométrique plus généralement admis que ces deux propositions: *Clovis a fondé la monarchie française; Louis le Gros a affranchi les Communes?* Pourtant ni l'une ni l'autre ne peuvent se soutenir en présence des faits tels qu'ils ressortent des témoignages contemporains. Mais ce qui est imprimé dans tant de livres, ce que tant de professeurs enseignent, ce que tant de disciples répètent, obtient force de loi et prévaut contre les faits eux-mêmes. Instruit de ce qu'il m'en a coûté de peine pour refaire, seul et sans guide, mon éducation historique, je me propose de faciliter ce travail à ceux qui voudront l'entreprendre et remplacer par un peu de vrai les niaiseries du collége (1) et les préjugés du monde. A ces préjugés, nés du défaut d'études fortes et consciencieuses, j'oppose les textes originaux et cette expérience de la vie politique qui est un des priviléges de notre époque si remplie de grands événements. Que tout homme de sens, au lieu de se payer des abstractions monarchiques ou républicaines des écrivains de l'ancien régime, recueille ses propres souvenirs, et s'en serve pour contrôler ce qu'il a lu ou entendu dire sur les événements d'autrefois, il ne tardera pas à sentir quelque chose de vivant sous la poussière du temps passé. Car il n'est personne parmi nous, hommes du dix-neuvième siècle, qui n'en sache plus que Velly ou Mably, plus que Voltaire lui-même, sur les rébellions et les conquêtes, le démembrement des empires, la chute et la restauration des dynasties, les révolutions démocratiques et les réactions en sens contraire.

Il me reste à parler de la méthode que j'ai suivie dans la composition de ces Lettres. La plupart sont des dissertations entremêlées de récits et de fragments des historiens originaux. Tel événement particulier, dont le caractère fut longtemps méconnu, présenté sous son véritable aspect, peut éclairer d'un jour nouveau l'histoire de plusieurs siècles. Aussi ai-je préféré ce genre de preuve à tout autre, lorsqu'il m'a été possible d'y recourir. Dans les matières historiques la méthode d'exposition est toujours la plus sûre, et ce n'est pas sans danger pour la vérité qu'on y introduit les subtilités de l'argumentation logique. C'est pour me conformer à ce principe que j'ai insisté avec tant de détails sur l'histoire politique de quelques villes de France. Je voulais mettre en évidence le caractère démocratique de l'établissement des Communes, et j'ai pensé que j'y réussirais mieux en quittant la dissertation pour le récit, en m'effaçant moi-même et en laissant parler les faits. L'insurrection de Laon et les guerres civiles de Reims, naïvement racontées, en diront plus qu'une théorie savante sur l'origine de ce tiers état, que bien des gens croient sorti de dessous terre en 1789. Si, durant deux siècles, préférant la paix à tout autre bien, il a semblé dormir et s'est fait oublier, son entrée sur le théâtre des événements politiques rappelle les scènes d'énergie, de patriotisme et de violence où il s'est signalé de nos jours. Peut-être l'histoire n'a-t-elle rien à faire dans le débat des opinions et la lutte des intérêts modernes; mais si l'on persiste à l'y introduire, comme on le fait journellement, on peut en tirer une grande leçon : c'est qu'en France personne n'est l'affranchi de personne, qu'il n'y a point chez nous de droits de fraîche date, et que la génération présente doit tous les siens au courage des générations qui l'ont précédée.

(1) Cette expression, malheureusement juste pour le temps où les hommes de mon âge ont fait leurs premières études, ne s'applique point à l'enseignement actuel des colléges de Paris. Grâce aux lumières et au talent de professeurs tels que MM. Desmichels, Poirson, Caïx et Michelet, les découvertes et les réformes de la nouvelle critique pénètrent aujourd'hui dans les classes.

LETTRES

SUR

L'HISTOIRE DE FRANCE.

LETTRE PREMIÈRE.

Sur le besoin d'une Histoire de France, et le principal défaut de celles qui existent.

—

Dans ce temps de passions politiques, où il est si difficile, lorsqu'on se sent quelque activité d'esprit, de se dérober à l'agitation générale, je crois avoir trouvé un moyen de repos dans l'étude sérieuse de l'histoire. Ce n'est pas que la vue du passé et l'expérience des siècles me fassent renoncer à mes premiers désirs de liberté, comme à des illusions de jeunesse; au contraire, je m'y attache de plus en plus : j'aime toujours la liberté, mais d'une affection moins impatiente. Je me dis qu'à toutes les époques et dans tous les pays il s'est rencontré beaucoup d'hommes qui, dans une situation et avec des opinions différentes des miennes, ont ressenti le même besoin que moi, mais que la plupart sont morts avant d'avoir vu se réaliser ce qu'ils anticipaient en idée. Le travail de ce monde s'accomplit lentement; et chaque génération qui passe ne fait guère que laisser une pierre pour la construction de l'édifice que rêvent les esprits ardents. Cette conviction, plutôt grave que triste, n'affaiblit point pour les individus le devoir de marcher droit à travers les séductions de l'intérêt et de la vanité, ni pour les peuples celui de maintenir leur dignité nationale; car s'il n'y a que du malheur à être opprimé par la force des circonstances, il y a de la honte à se montrer servile.

Je ne sais si je me trompe, mais je crois que notre patriotisme gagnerait beaucoup en pureté et en fermeté, si la connaissance de l'histoire, et surtout de l'histoire de France, se répandait plus généralement chez nous, et devenait en quelque sorte populaire. En promenant nos regards sur cette longue carrière ouverte depuis tant de siècles, où nous suivons nos pères, où nous précédons nos enfants, nous nous détacherions des querelles du moment, des regrets d'ambition ou de parti, des petites craintes et des petites espérances. Nous aurions plus de sécurité, plus de confiance dans l'avenir, si nous savions tous que, dans les temps les plus difficiles, jamais la justice, la liberté même, n'ont manqué de défenseurs dans ce pays. L'esprit d'indépendance est empreint dans notre histoire aussi fortement que dans celle d'aucun autre peuple ancien ou moderne. Nos aïeux l'ont comprise, ils l'ont voulue, non moins fermement que nous; et s'ils ne nous l'ont pas léguée pleine et entière, ce fut la faute des choses humaines et non la leur, car ils ont surmonté plus d'obstacles que nous n'en rencontrerons jamais.

Mais existe-t-il une Histoire de France qui reproduise avec fidélité les idées, les sentiments, les mœurs des hommes qui nous ont transmis le nom que nous portons, et dont la destinée a préparé la nôtre? Je ne le pense pas. L'étude de nos antiquités m'a prouvé tout le contraire, et ce défaut d'une histoire nationale a contribué peut-être à prolonger l'incertitude des opinions et l'irritation des esprits. La vraie histoire nationale, celle qui mériterait de devenir populaire, est encore ensevelie dans la poussière des chroniques contemporaines; personne ne songe à l'en tirer; et l'on réimprime encore les compilations inexactes, sans vérité et sans couleur, que, faute de mieux, nous décorons du titre d'Histoire de France. Dans ces récits, vaguement pompeux, où un petit nombre de personnages privilégiés occupent seuls la scène historique, et où la masse entière de la nation disparaît derrière les manteaux de cour, nous

ne trouvons ni une instruction grave, ni des leçons qui s'adressent à nous, ni cet intérêt de sympathie qui attache en général les hommes au sort de qui leur ressemble. Nos provinces, nos villes, tout ce que chacun de nous comprend dans ses affections sous le nom de patrie, devrait nous être représenté à chaque siècle de son existence; et, au lieu de cela, nous ne rencontrons que les annales domestiques de la famille régnante, des naissances, des mariages, des décès, des intrigues de palais, des guerres qui se ressemblent toutes, et dont le détail toujours mal circonstancié est dépourvu de mouvement et de caractère pittoresque.

Je ne doute pas que beaucoup de personnes ne commencent à sentir les vices de la méthode suivie par nos historiens modernes, qui, s'imaginant que l'histoire était toute trouvée, s'en sont tenus, pour le fond, à ce qu'avait dit leur prédécesseur immédiat, cherchant seulement à le surpasser, comme écrivains, par l'éclat et la pureté du style. Je crois que les premiers qui oseront changer de route, et remonter, pour devenir historiens, aux sources mêmes de l'histoire, trouveront le public disposé à les encourager et à les suivre. Mais le travail de rassembler en un seul corps de récit tous les détails épars ou inconnus de notre histoire originale sera long et difficile; il exigera de grandes forces, une sagacité rare; et je dois me hâter de dire que je n'ai point la présomption de l'entreprendre. Entraîné vers les études historiques par un attrait irrésistible, je me garderai de prendre l'ardeur de mes goûts pour un signe de talent. Je sens en moi la conviction profonde que nous ne possédons pas encore une véritable Histoire de France, et j'aspire seulement à faire partager ma conviction au public, persuadé que de cette vaste réunion d'esprits justes et actifs il sortira bientôt quelqu'un digne de remplir la haute tâche d'historien de notre pays. Mais quiconque y voudra parvenir devra bien s'éprouver d'avance. Ce ne serait point assez d'être capable de cette admiration commune pour ce qu'on appelle les héros; il faudrait une plus large manière de sentir et de juger; l'amour des hommes comme hommes, abstraction faite de leur renommée ou de leur situation sociale; une sensibilité assez vive pour s'attacher à la destinée de toute une nation et la suivre à travers les siècles, comme on suit les pas d'un ami dans un voyage périlleux.

Ce sentiment, qui est l'âme de l'histoire, a manqué aux écrivains qui, jusqu'à ce jour, ont essayé de traiter la nôtre; ils n'ont rien eu de cette vive sympathie qui s'adresse aux masses d'hommes, qui embrasse en quelque sorte des populations tout entières. Leur prédilection marquée pour certains personnages historiques, pour certaines existences, certaines classes, ôte à leurs récits la vraie teinte nationale : nous n'y retrouvons point nos ancêtres, sans distinction de rang ou d'origine. Et à Dieu ne plaise que je demande à l'histoire de France de dresser la généalogie de chaque famille : ce que je lui demande, c'est de rechercher la racine des intérêts, des passions, des opinions qui nous agitent, nous rapprochent ou nous divisent, d'épier et de suivre dans le passé la trace de ces émotions irrésistibles, qui entraînent chacun de nous dans nos divers partis politiques, élèvent nos esprits ou les égarent. Dans tout ce que nous voyons depuis un demi-siècle, il n'y a rien d'entièrement nouveau; et de même que nous pouvons nous rattacher, par les noms et la descendance, aux Français qui ont vécu avant le dix-huitième siècle, nous nous rattacherions également à eux par nos idées, nos espérances, nos désirs, si leurs pensées et leurs actions nous étaient fidèlement reproduites.

Nous avons été précédés de loin, dans la recherche des libertés publiques, par ces bourgeois du moyen âge, qui relevèrent, il y a six cents ans, les murs et la civilisation des antiques cités municipales. Croyons qu'ils ont valu quelque chose, et que la partie la plus nombreuse et la plus oubliée de la nation mérite de revivre dans l'histoire. Il ne faut pas s'imaginer que la classe moyenne ou les classes populaires soient nées d'hier pour le patriotisme et l'énergie. Si l'on n'ose avouer ce qu'il y eut de grand et de généreux dans les insurrections, qui, du onzième au treizième siècle, couvrirent la France de communes, dans les émeutes bourgeoises et même dans les Jacqueries du quatorzième siècle, qu'on choisisse une époque, non plus de guerre intestine, mais d'invasion étrangère, et l'on verra qu'en fait de dévouement et d'enthousiasme, le dernier ordre de l'État n'est jamais resté en arrière. D'où vint le secours qui chassa les Anglais et releva le trône de Charles VII, lorsque tout paraissait perdu et que la bravoure et le talent militaire des Dunois et des Lahire ne servaient plus qu'à faire des retraites en bon ordre et sans trop de dommages? n'est-ce pas un élan de fanatisme patriotique dans les rangs des pauvres soudoyés et de la milice des villes et des villages? L'aspect religieux que revêtit cette glorieuse révolution n'en est que la forme; c'était le signe le plus énergique de l'inspiration populaire. Il faut lire, non dans les histoires classiques, mais dans les mémoires du temps, les traits naïfs, quoique bizarres, sous lesquels se présentait alors cette inspiration de la masse, toujours soudaine, rarement sage en apparence, mais à laquelle rien ne résiste (1).

(1) V. l'*Hist. des ducs de Bourg.*, par M. de Barante.

Le même concours de toutes les volontés nationales eut lieu, sans qu'on l'ait assez remarqué, sous le règne de Philippe-Auguste, lorsque la France se vit attaquée par la ligue formidable de l'empereur d'Allemagne, du roi d'Angleterre, et du puissant comte de Flandre. Les chroniqueurs du treizième siècle n'oublient pas de dire que la fameuse bataille de Bouvines fut engagée par cent cinquante sergents à cheval de la vallée de Soissons, tous roturiers (1), et de montrer les légions des communes, la bannière de Saint-Denis en tête, allant se placer au premier rang : « Cependant retourna l'oriflamme Saint-« Denis, et les légions des communes vinrent après, « et spécialement les communes de Corbie, d'A-« miens, d'Arras, de Beauvais, de Compiègne, et « accoururent à la bataille du roi, là où elles voyaient « l'enseigne royal au champ d'azur et aux fleurs de « lis d'or. Les communes outre-passèrent toutes les « batailles des chevaliers, et se mirent devant en-« contre Othon et sa bataille; quand Othon vit tels « gens, si n'en fut pas moult joyeux (2)... »

Ces simples phrases, qui n'ont été transcrites ni par Mézeray, ni par Velly, ni par Anquetil, en disent plus à la louange de la bourgeoisie du moyen âge que de longues pages où seraient pompeusement et stérilement répétés les mots de peuple et de nation. Des écrivains ont retrouvé la nation française et même la nation souveraine jusque sous les règnes de Clovis et de Charlemagne; mais il manque à ces histoires, si bien intentionnées, la vie, la couleur, la vérité locale. La noblesse, la royauté même, en dépit de la place d'honneur qu'elles occupent généralement dans nos annales, n'ont pas été à cet égard plus heureuses que le tiers état. A la peinture individuelle des personnages, à la représentation variée des caractères et des époques, on a substitué, pour les princes et les grands du temps passé, je ne sais quel type abstrait de dignité et d'héroïsme. Depuis Clovis jusqu'à Louis XVI, aucune figure de rois, dessinée dans nos histoires modernes, n'a ce qu'on peut appeler l'air de vie. Ce sont des ombres sans couleur, qu'on a peine à distinguer l'une de l'autre. Les *grands princes* et surtout les *bons princes*, à quelque dynastie qu'ils appartiennent, sont loués dans des termes semblables. Quatre ou cinq à peine, qu'on sacrifie, et que le blâme dont on les charge sert du moins à caractériser, rompent seuls cette ennuyeuse monotonie. On dirait que c'est toujours le même homme, et que, par une sorte de métempsycose, la même âme, à chaque changement de règne, a passé d'un corps dans l'autre. Non-seulement on ne retrouve point cette diversité de naturels qui, sous mille formes et mille nuances, distinguent si nettement l'homme de l'homme; mais les caractères politiques ne sont pas même classés d'après la différence des temps et les mœurs de chaque époque. Le roi purement germanique et le roi gallo-frank de la première race, le césar franko-tudesque de la seconde, le roi de l'Ile-de-France au temps de la grande féodalité, et tous les nombreux types qu'a revêtus l'autorité royale depuis la féodalité jusqu'à nos jours, sont confondus ensemble et altérés également par cette confusion.

Il n'est qu'une seule voie pour sortir de ce chaos, le retour aux sources originales, dont les historiens en faveur depuis le dix-septième siècle se sont de plus en plus écartés : un changement total est indispensable dans la manière de présenter les moindres faits historiques. Il faut que la réforme descende des ouvrages scientifiques dans les écrits purement littéraires, des histoires dans les abrégés, des abrégés dans ces espèces de catéchismes, qui servent à la première instruction. En fait d'ouvrages de ce dernier genre, ce qui a maintenant cours dans le public réunit d'ordinaire à la plus grande vérité chronologique la plus grande fausseté historique qu'il soit possible d'imaginer. Là se trouvent énoncées d'une manière brève et péremptoire, comme des axiomes mathématiques, toutes les erreurs contenues dans les gros livres; et pour que le faux puisse, en quelque sorte, pénétrer par tous les sens, souvent de nombreuses gravures travestissent pour les yeux, sous le costume le plus bizarre, les principales scènes de l'histoire. Feuilletez le plus en vogue de ces petits ouvrages, si chers aux mères de famille, vous y verrez les Francs et les Gaulois se donnant la main en signe d'alliance pour l'expulsion des Romains, le sacre de Clovis à Reims, Charlemagne couvert de fleurs de lis, et Philippe-Auguste en armure d'acier, à la mode du seizième siècle, posant sa couronne sur un autel, le jour de la bataille de Bouvines.

Je ne puis m'empêcher d'insister sur ce dernier trait, dont la popularité chez nous est une sorte de scandale historique. C'est sans doute une action très-édifiante que celle d'un roi qui offre publiquement sa couronne et son sceptre au plus digne; mais il est extravagant de croire que de pareilles scènes aient jamais été jouées ailleurs que sur le théâtre. Et comme le moment est bien choisi pour cette exhibition en plein air de tous les ornements royaux, c'est l'instant où l'armée française est attaquée à l'improviste; et que cela est bien d'accord avec le caractère du roi Philippe, si habile, si positif et si

(1) Guillelmus Armoricus, *de gestis Philippi Augusti*, apud scriptores rerum francic., tom. XVII, p. 96.

. . . . . Cùm sit pudor ultimus alto
Sanguine productum superari à plebis alumno.
(Ejusd. Philippidos, lib. XI, v. 84.)

(2) Script. rerum francic., t. XVII, p. 409.

prompt en affaires! La première mention de cette bizarre anecdote se trouve dans une chronique contemporaine, il est vrai, mais écrite par un moine qui vivait hors du royaume de France, au fond des Vosges, sans communication directe ou indirecte avec les grands personnages de son temps. C'était un homme d'une imagination fantasque, ami du merveilleux, écoutant volontiers les récits extraordinaires et les transcrivant sans examen. Entre autres circonstances de la bataille de Bouvines, il raconte sérieusement que le porteur de l'oriflamme transperça le comte Férand d'outre en outre, de manière que l'étendard ressortit tout sanglant par derrière. Le reste du récit est à l'avenant : il est impossible d'y trouver un seul fait vrai ou probable; et, pour en revenir à la fameuse scène de la couronne, voici les paroles du chroniqueur :

« Le roi de France, Philippe, ayant assemblé les « barons et les chevaliers de son armée, debout sur « une éminence, leur parla ainsi : « O vous, braves « chevaliers, fleur de la France, vous me voyez por- « tant la couronne du royaume ; mais je suis un « homme comme vous ; et si vous ne souteniez cette « couronne, je ne saurais la porter. Je suis roi. » « Et alors, ôtant la couronne de sa tête, il la leur « présenta, en disant : « Or, je veux que vous soyez « tous rois, et vraiment vous l'êtes ; car roi vient de « régir, et sans votre concours, seul je ne pourrais « régir le royaume... Soyez donc gens de cœur, et « combattez bien contre ces méchants. J'ordonne à « tous vassaux et sergents, et cela sous peine de la « corde (il avait fait d'avance élever plusieurs gibets), « qu'aucun de vous ne se laisse tenter de prendre « quoi que ce soit aux ennemis avant la fin de la « bataille, si ce n'est des armes et des chevaux... « Et tous crièrent d'une seule voix et assurèrent « qu'ils obéiraient de bon cœur à l'exhortation et à « l'ordonnance du roi (1). »

On a peine à s'expliquer comment de ce fond burlesque ont pu sortir, sous la plume de nos historiens, les paroles héroïques que nous avons tous apprises par cœur et, qui pis est, retenues, sans concevoir la moindre défiance de leur authenticité. « Valeureux « soldats (c'est le récit d'Anquetil), qui êtes près « d'exposer votre vie pour la défense de cette cou- « ronne, si vous jugez qu'il y ait quelqu'un parmi « vous qui en soit plus digne que moi, je la lui cède « volontiers, pourvu que vous vous disposiez à la « conserver entière, et à ne la pas laisser démem- « brer.—Vive Philippe! vive le roi Auguste! s'écrie « toute l'armée ; qu'il règne, et que la couronne lui « reste à jamais (2)?....» La version de l'abbé Velly est d'un style encore plus tragique : « On dit que « quelques heures avant l'action, il mit une cou- « ronne d'or sur l'autel, où l'on célébrait la messe « pour l'armée, et que, la montrant à ses troupes, « il leur dit : « Généreux Français, s'il est quelqu'un « parmi vous que vous jugiez plus capable que moi « de porter ce premier diadème du monde, je suis « prêt à lui obéir, mais si vous ne m'en croyez pas « indigne, songez que vous avez à défendre aujour- « d'hui votre roi, vos familles, vos biens, votre hon- « neur. » « On ne lui répondit que par des accla- « mations et des cris de *vive Philippe!* qu'il demeure « notre roi ; nous mourrons pour sa défense et pour « celle de l'État (3)! »

Interrogez maintenant le récit d'un témoin oculaire, chapelain du roi Philippe, homme du treizième siècle, qui n'avait pas, comme nos historiens modernes, traversé trois siècles de science et un siècle de philosophie, vous n'y trouverez rien de ce désintéressement de parade, ni de ces exclamations de loyauté niaise : tout est en action, comme dans une grande journée, où personne n'a de temps à perdre. Le roi et l'armée sont à leur devoir ; ils prient et se battent : ce sont des hommes du moyen âge, mais ce sont des figures vivantes, et non des masques de théâtre.

« On avança jusqu'à un pont, nommé le pont de « Bovines, qui se trouve entre le lieu appelé Sanghin « et la ville de Cisoing. Déjà la plus grande partie « des troupes avait passé le pont, et le roi s'était « désarmé ; mais il n'avait pas encore passé, comme « le croyait l'ennemi, dont l'intention était d'atta- « quer aussitôt et de détruire tout ce qui resterait « de l'autre côté du pont. Le roi, fatigué de la mar- « che et du poids de ses armes, se reposait un peu, « à l'ombre d'un frêne, près d'une église bâtie en « l'honneur de saint Pierre, lorsque des gens, venus « des derrières de l'armée, arrivèrent à grande « course, et, criant de toutes leurs forces, annon- « cèrent que l'ennemi venait, que les arbalétriers et « les sergents à pied et à cheval, qui étaient aux « derniers rangs, ne pourraient soutenir l'attaque « et se trouvaient en grand péril. Aussitôt le roi se « leva, entra dans l'église, et, après une courte prière, « il sortit, se fit armer, et monta à cheval d'un air « tout joyeux, comme s'il eût été convié à une noce « ou à quelque fête. On criait de toutes parts dans « la plaine, *aux armes, barons, aux armes!* Les « trompettes sonnaient, et les corps de bataille qui « avaient déjà passé le pont retournaient en arrière ;

(1) ...« Ego sum rex», et ita ablatam coronam de capite suo porrexit eis dicens : « Ecce volo vos omnes reges esse, et verè estis, cùm rex dicatur à regendo ; nisi per vos, regnum solus regere non valerem. . . » (Ex chronic. senoniensis abbatiæ in Vosago, auctore Richerio, apud script. rerum francic., tom. XVIII, p. 660.)

(2) Histoire de France, t. II, p. 150.

(3) Ibid., t. III.

« on rappela l'oriflamme de Saint-Denis, qui devait « marcher en avant de toutes les autres bannières; « mais comme elle ne revenait pas assez vite, on ne « l'attendit point. Le roi retourna des premiers à « grande course de cheval, et se plaça au front de « bataille, de sorte qu'il n'y avait personne entre « lui et les ennemis.

« Ceux-ci, voyant le roi revenu, ce à quoi ils ne « s'attendaient pas, parurent surpris et effrayés; « ils firent un mouvement, et, se portant à droite « du chemin où ils marchaient dans la direction de « l'occident, ils s'étendirent sur la partie la plus « élevée de la plaine, au nord de l'armée du roi, « ayant ainsi devant les yeux le soleil, qui, ce jour-« là, était chaud et ardent. Le roi forma ses lignes « de bataille directement au midi de celles de l'en-« nemi, front à front, de manière que les Français « avaient le soleil à dos. Les deux armées s'étendaient « à droite et à gauche en égale dimension, et à peu « de distance l'une de l'autre. Au centre et au pre-« mier front se tenait le roi Philippe, près duquel « étaient rangés côte à côte Guillaume des Barres, « la fleur des chevaliers; Barthelemi de Roie, homme « d'âge et d'expérience; Gauthier le Jeune, sage, « brave et de bon conseil; Pierre Mauvoisin; Gérard « Latruie; Étienne de Long-Champ; Guillaume de « Mortemar; Jean de Rouvrai; Guillaume de Gar-« lande; Henri, comte de Bar, jeune d'âge et vieux « de courage, renommé pour sa prouesse et sa « beauté; enfin plusieurs autres qu'il serait trop « long d'énumérer, tous gens de cœur et exercés au « métier des armes : pour cette raison ils avaient « été spécialement commis à la garde du roi durant « le combat. L'empereur Othon était de même placé « au centre de son armée, où il avait élevé pour en-« seigne une haute perche dressée sur quatre roues « et surmontée d'une aigle dorée au-dessus d'une « bande d'étoffe taillée en pointe. Au moment d'en « venir aux mains, le roi adressa à ses barons et à « toute l'armée ce bref et simple discours :

« En Dieu est placé tout notre espoir et notre « confiance. Le roi Othon et tous ses gens sont ex-« communiés de la bouche de notre seigneur le pape; « ils sont les ennemis de la sainte Église et les des-« tructeurs de ses biens; les deniers dont se paye « leur solde sont le fruit des larmes des pauvres, du « pillage des clercs et des églises. Mais nous, nous « sommes chrétiens, nous sommes en paix avec la « sainte Église, et en jouissance de sa communion : « tout pécheurs que nous sommes, nous sommes « unis à l'Église de Dieu, et défendons, selon notre « pouvoir, les libertés du clergé. Ayons donc cou-« rage et confiance en la miséricorde de Dieu, qui, « malgré nos péchés, nous donnera la victoire sur « nos ennemis et les siens. »

« Quand le roi eut fini de parler, les chevaliers lui « demandèrent sa bénédiction; et, élevant la main, « il pria Dieu de les bénir tous. Aussitôt les trom-« pettes sonnèrent, et les Français commencèrent « l'attaque vivement et hardiment. Alors se trou-« vaient derrière le roi, et assez près de lui, le « chapelain qui a écrit ces choses, et un autre « clerc. Au premier bruit des trompettes, ils enton-« nèrent ensemble le psaume : *Béni soit le Sei-« gneur mon Dieu, qui instruit mes mains au « combat*, et continuèrent jusqu'à la fin; puis ils « chantèrent : *Que Dieu se lève*, jusqu'à la fin : « puis : *Seigneur, en ta vertu le roi se réjouira*, « jusqu'à la fin, aussi bien qu'ils purent, car les « larmes leur coulaient des yeux, et leur chant « était coupé de sanglots... (1). »

LETTRE II.

Sur la fausse couleur donnée aux premiers temps de l'histoire de France, et la fausseté de la méthode suivie par les historiens modernes.

—

Une grande cause d'erreur, pour les écrivains et pour les lecteurs de notre histoire, est son titre même, le nom d'histoire de France, dont il conviendrait avant tout de bien se rendre compte. L'histoire de France du cinquième siècle au dix-huitième est-elle l'histoire d'un même peuple, ayant une origine commune, les mêmes mœurs, le même langage, les mêmes intérêts civils et politiques? Il n'en est rien; et la simple dénomination de Français, reportée, je ne dis pas au delà du Rhin, mais seulement au temps de la première race, produit un véritable anachronisme.

On peut pardonner au célèbre bénédictin Dom Bouquet d'écrire par négligence, dans ses Tables Chronologiques, des phrases telles que celles-ci : « *Les Français pillent les Gaules; ils sont repoussés par l'empereur Julien.* » Son livre ne s'adresse qu'à des savants, et le texte latin, placé en regard, corrige à l'instant l'erreur. Mais cette erreur est d'une bien autre conséquence dans un ouvrage écrit pour le public et destiné à ceux qui veulent apprendre les premiers éléments de l'histoire nationale. Quel moyen un pauvre étudiant a-t-il de ne pas se créer les idées les plus fausses, quand il lit : « *Clodion le Chevelu, roi de France; conversion de Clovis et des Fran-*

(1) Guillelmus Armoricus, *de gestis Philippi Augusti*, apud scriptores rerum francic., t. XVII, p. 94 et 95.

çais, etc. » Le Germain Chlodio (1) n'a pas régné sur un seul département de la France actuelle, et, au temps de Chlodowig, que nous appelons Clovis, tous les habitants de notre territoire, moins quelques milliers de nouveaux venus, étaient chrétiens et bons chrétiens.

Si notre histoire se termine par l'unité la plus complète de nation et de gouvernement, elle est loin de commencer de même. Il ne s'agit pas de réduire nos ancêtres à une seule race, ni même à deux; les Franks et les Gaulois : il y a bien d'autres choses à distinguer. Le nom de Gaulois est vague; il comprenait plusieurs populations différentes d'origine et de langage; et quant aux Franks, ils ne sont pas la seule tribu germanique qui soit venue joindre à ces éléments divers un élément étranger. Avant qu'ils eussent conquis le nord de la Gaule, les Visigoths et les Burgondes en occupaient le sud et l'est. L'envahissement progressif des conquérants septentrionaux renversa le gouvernement romain et les autres gouvernements qui se partageaient le pays au cinquième siècle; mais il ne détruisit par les races d'hommes, et ne les fondit pas en une seule. Cette fusion fut lente; elle fut l'œuvre des siècles; elle commença, non à l'établissement, mais à la chute de la domination franke.

Ainsi, il est absurde de donner pour base à une histoire de France la seule histoire du peuple frank. C'est mettre en oubli la mémoire du plus grand nombre de nos ancêtres, de ceux qui mériteraient peut-être à un plus juste titre notre vénération filiale. Le premier mérite d'une histoire nationale écrite pour un grand peuple serait de n'oublier personne, de ne sacrifier personne, de présenter sur chaque portion du territoire les hommes et les faits qui lui appartiennent. L'histoire de la contrée, de la province, de la ville natale, est la seule où notre âme s'attache par un intérêt patriotique : les autres peuvent nous sembler curieuses, instructives, dignes d'admiration; mais elles ne touchent point de cette manière. Or, comment veut-on qu'un Languedocien ou qu'un Provençal aime l'histoire des Franks et l'accepte comme histoire de son pays? Les Franks n'eurent d'établissements fixes qu'au nord de la Loire; et lorsqu'ils passaient leurs limites et descendaient vers le sud, ce n'était guère que pour piller et rançonner les habitants, auxquels ils donnaient le nom de *Romains*. Est-ce de l'histoire nationale pour un Breton que la biographie des descendants de Clovis ou de Charlemagne, lui dont les ancêtres, à l'époque de la première et de la seconde race, traitaient avec les Franks de peuple à peuple? Du sixième au dixième siècle, et même dans des temps postérieurs, les héros du nord de la France furent des fléaux pour le midi.

Le Charles-Martel de nos histoires, Karle-le-Marteau, comme l'appelaient les siens, d'un surnom emprunté au culte aboli du dieu Thor (2), fut le dévastateur, non le sauveur de l'Aquitaine et de la Provence. La manière dont les chroniques originales détaillent et circonstancient les exploits de ce chef de la seconde race, contraste singulièrement avec l'enthousiasme patriotique de nos historiens et de nos poëtes modernes. Voici quelques fragments de leur récit : (731) « Eudes, duc des Aquitains, « s'étant écarté de la teneur des traités, le prince « des Franks, Karle, en fut informé. Il fit marcher « son armée, passa la Loire, mit en fuite le duc « Eudes, et, enlevant un grand butin de ce pays, « deux fois ravagé par ses troupes dans la même « année, il retourna dans son propre pays... » — (735) « Le duc Eudes mourut : le prince Karle, « en ayant reçu la nouvelle, prit conseil de ses « chefs, et, passant encore une fois la Loire, il « arriva jusqu'à la Garonne et se rendit maître de « la ville de Bordeaux et du fort de Blaye; il prit et « subjugua tout ce pays, tant les villes que les « campagnes et les lieux fortifiés... » — (736) « L'habile duc Karle ayant fait marcher son armée, « la dirigea vers le pays de Bourgogne. Il réduisit « sous l'empire des Franks Lyon, cité de la Gaule, « les principaux habitants et les magistrats de cette « province. Il y établit des juges à lui, et de même « jusqu'à Marseille et Arles. Emportant de grands « trésors et beaucoup de butin, il retourna dans le « royaume des Franks, siége de son autorité... » — (737) « Karle renversa de fond en comble murs « et murailles, les fameuses villes de Nîmes, « d'Agde et de Béziers; il y fit mettre le feu et les « incendia, ravagea les campagnes et les châteaux « de ce pays... (3) » Je m'arrête à ce dernier trait, qu'aucune histoire de France n'a relevé, et dont

(1) Ce nom, qu'on pourrait écrire *Chlodi,* n'est autre chose que le diminutif familier d'un nom composé de deux syllabes, et commençant par le mot germanique *klod*, qui signifiait *illustre*. L'*n* finale n'appartient point au nom originaire, mais à la déclinaison latine dont elle marque les cas obliques.

(2) Au rapport d'un historien du neuvième siècle, les Normands, qui étaient alors païens, donnaient le même surnom à Charlemagne. « Nam comperto Nordmanni quòd ibidem esset, ut ipsi eum nuncupare solebant, Martellus Carolus...» (Monachi Sangallensis, lib. II, *de rebus bellicis Caroli magni*, apud script. rerum francic., t. V, p. 130.) Ce nom, dans l'ancienne langue germanique, équivalait à celui de *foudre de guerre*.

(3) Urbes famosissimas Nemausum, Agatem ac Biterris, funditùs muros et mœnia Carolus destruens, igne supposito concremavit, suburbana et castra illius regionis vastavit. (Fredegarii chronic. continuat., part. II et III, apud script. rerum francic., t. II, p. 454, 455 et 457.)

l'admirable cirque de Nîmes atteste la vérité. Sous les arcades de ses immenses corridors, on peut suivre de l'œil, le long des voûtes, les sillons noirs qu'a tracés la flamme en glissant sur les pieres de taille qu'elle n'a pu ni ébranler ni dissoudre.

Le grand précepte qu'il faut donner aux historiens, c'est de distinguer au lieu de confondre; car, à moins d'être varié, l'on n'est point vrai. Malheureusement les esprits médiocres ont le goût de l'uniformité; l'uniformité est si commode! Si elle fausse tout, du moins elle tranche tout, et avec elle aucun chemin n'est rude. De là vient que nos annalistes visent à l'unité historique; il leur en faut une à tout prix; ils s'attachent à un seul nom de peuple; ils le suivent à travers les temps, et voilà pour eux le fil d'Ariane. *Francia*, ce mot, dans les cartes géographiques de l'Europe, au quatrième siècle, est inscrit au nord des embouchures du Rhin (1); et l'on s'autorise de cela pour placer en premier lieu tous les Français au delà du Rhin. Cette France d'outre-Rhin se remue, elle avance; on marche avec elle. En 460, elle parvient au bord de la Somme; en 493, elle touche à la Seine; en 507, le chef de cette France germanique pénètre dans la Gaule méridionale jusqu'au pied des Pyrénées, non pour y fixer sa nation, mais pour enlever beaucoup de butin et installer quelques évêques. Après cette expédition, l'on a soin d'appliquer le nom de France à toute l'étendue de la Gaule, et ainsi se trouvent construites d'un seul coup la France actuelle et la monarchie française. Établie sur cette base, notre histoire se continue avec une simplicité parfaite, par un catalogue biographique de rois ingénieusement numérotés, lorsqu'ils portent des noms semblables.

Croiriez-vous qu'une si belle unité n'ait point paru assez complète? Les Franks étaient un peuple mixte; c'était une confédération d'hommes parlant tous à peu près la même langue, mais ayant des mœurs, des lois, des chefs à part. Nos historiens s'épouvantent à la vue de cette faible variété; ils la nomment barbare et indéchiffrable. Tant qu'elle est devant eux, ils n'osent entrer en matière; ils tournent autour des faits et ne se hasardent à les aborder franchement qu'à l'instant où un seul chef parvient à détruire ou à supplanter les autres. Mais ce n'est pas tout : l'unité d'empire semble encore vague et douteuse; il faut l'unité absolue, la monarchie administrative; et quand on ne la rencontre pas (ce qui est fort commun), on la suppose; car en elle se trouve le dernier degré de la commodité historique. Ainsi, par une fausse assimilation des conquêtes des rois franks au gouvernement des rois de France, dès qu'on rencontre la même limite géographique, on croit voir la même existence nationale et la même forme de régime. Et cependant, entre l'époque de la fameuse cession de la Provence, confirmée par Justinien et celle où les galères de Marseille arborèrent pour la première fois le pavillon aux trois fleurs de lis et prirent le nom de galères du roi, que de révolutions territoriales entre la Meuse et les deux mers! Combien de fois la conquête n'a-t-elle pas rétrogradé du sud au nord et de l'ouest à l'est! Combien de dominations locales se sont élevées et ont grandi, pour retomber ensuite dans le néant!

Ce serait une grave erreur de croire que tout le secret de ce grand mouvement fût dans les simples variations du système social et de la politique intérieure, et que, pour le bien décrire, il suffit d'avoir des notions justes sur les éléments constitutifs de la société civile et de l'administration des États. Dans la même enceinte territoriale, où une seule société vit aujourd'hui, s'agitaient, durant les siècles du moyen âge, plusieurs sociétés rivales ou ennemies l'une de l'autre. De tout autres lois que celles de nos révolutions modernes ont régi les révolutions qui changèrent l'état de la Gaule, du sixième au quinzième siècle. Durant cette longue période où la division par provinces fut une séparation politique plus ou moins complète, il s'est agi pour le territoire, qu'aujourd'hui nous appelons français, de ce dont il s'agit pour l'Europe entière, d'équilibre et de conquête, de guerre et de diplomatie. L'administration intérieure du royaume de France, proprement dit, n'est qu'un coin de ce vaste tableau.

Ces accessions territoriales, ces réunions à la couronne, comme on les appelle ordinairement, qui, depuis le douzième siècle jusqu'au seizième, sont les grands événements de notre histoire, il faut leur rendre leur véritable caractère, celui de conquête plus ou moins violente, plus ou moins habile, plus ou moins masquée par des prétextes diplomatiques. Il ne faut pas que l'idée d'un droit universel préexistant, puisée dans des époques postérieures, leur donne un faux air de légalité; on ne doit pas laisser croire que les habitants des provinces de l'ouest et du sud, comme Français de vieille date, soupiraient au douzième siècle après le gouvernement du roi de France, ou simplement reconnaissaient dans leurs gouvernements seigneuriaux la tâche de l'usurpation. Ces gouvernements étaient nationaux pour eux; et tout étranger qui s'avançait pour les renverser leur faisait violence à eux-mêmes; quel que fût le succès de son entreprise, il se constituait leur ennemi.

(1) Voyez l'ancien itinéraire désigné vulgairement par le nom de *Table de Peutinger*.

Le temps a d'abord adouci, puis effacé le traces de cette hostilité primitive; mais il faut la saisir au moment où elle existe, sous peine d'anéantir tout ce qu'il y a de vivant et de pittoresque dans l'histoire. Il faut que les bourgeois de Rouen, après la conquête, ou, si l'on veut, la confiscation de la Normandie par Philippe-Auguste, témoignent pour le roi de France cette haine implacable dont se plaignent les auteurs du temps (1), et que les Provençaux du treizième siècle soient joyeux de la captivité de saint Louis et de son frère, le duc d'Anjou; car c'est un fait qu'à cette nouvelle, si accablante pour les vieux sujets du royaume, les Marseillais chantaient des *Te Deum* et remerciaient Dieu de les avoir délivrés du gouvernement des *sires*. Ils employaient comme un terme de dérision contre les princes français ce mot étranger à leur langue (2).

Si l'on veut que les habitants de la France entière, et non pas seulement ceux de l'Ile-de-France, retrouvent dans le passé leur histoire domestique, il faut que nos annales perdent leur unité factice et qu'elles embrassent dans leur variété les souvenirs de toutes les provinces de ce vaste pays, réuni seulement depuis deux siècles en un tout compacte et homogène. Bien avant la conquête germanique, plusieurs populations de races différentes habitaient le territoire des Gaules. Les Romains, quand ils l'envahirent, y trouvèrent trois peuples et trois langues (3). Quels étaient ces peuples, et dans quelle relation d'origine et de parenté se trouvaient-ils à l'égard des habitants des autres contrées de l'Europe? Y avait-il une race indigène, et dans quel ordre les autres races, émigrées d'ailleurs, étaient-elles venues se presser contre la première? Quel a été, dans la succession des temps, le mouvement de dégradation des différences primitives de mœurs, de caractère et de langage? En retrouve-t-on quelques vestiges dans les habitudes locales qui distinguent nos provinces, malgré la teinte d'uniformité répandue par la civilisation? Les dialectes et les patois provinciaux, par les divers accidents de leur vocabulaire et de leur prononciation, ne semblent-ils pas révéler une antique diversité d'idiomes? Enfin, cette inaptitude à prendre l'accent français, si opiniâtre chez nos compatriotes du midi, ne pourrait-elle pas servir à marquer la limite commune de deux races d'hommes anciennement distinctes? Voilà des questions dont la portée est immense, et qui, introduites dans notre histoire à ses diverses périodes, en changeraient complétement l'aspect (4).

LETTRE III.

Sur l'Histoire de France de Velly.

—

Vous avez prononcé le nom de l'abbé Velly, célèbre dans le siècle dernier, comme le restaurateur de l'histoire de France, et dont l'ouvrage est loin d'avoir perdu son ancienne popularité. Je vous avoue qu'à l'idée de cette popularité j'ai peine à me défendre d'une sorte de colère, et pourtant je devrais me calmer là-dessus; car, faute de bons livres, le public est bien obligé de se contenter des mauvais. Dans son temps, c'est-à-dire en l'année 1755, l'abbé Velly crut de bonne foi travailler à une histoire nationale, raconter non-seulement la vie des rois, mais celle de toutes les classes du peuple, et présenter sous leur véritable jour l'état politique et social, les mœurs et les idées de chaque siècle. Il est curieux de vérifier la manière dont ce louable projet se trouva réalisé, à la grande satisfaction de tous les gens de goût, tant en France qu'à l'étranger; car l'ouvrage de Velly fut traduit ou du moins abrégé en plusieurs langues, et il n'était bruit dans les journaux que de sa nouvelle manière d'écrire l'histoire.

J'ouvre le premier volume, et je tombe sur un fait peu important en lui-même, mais empreint, dans les écrits originaux, d'une forte couleur locale, la déposition de Childéric ou Hilderik I. « Hilderik, « dit Grégoire de Tours, régnant sur la nation des « Franks et se livrant à une extrême dissolution, se « prit à abuser de leurs filles; et eux, indignés de « cela, le destituèrent de la royauté. Informé, en « outre, qu'ils voulaient le mettre à mort, il partit « et s'en alla en Turinge... (5) » Ce récit est d'un écrivain qui vivait un siècle après l'événement. Voici

(1) At Rothomagensis Communia, corde superbo,
Immortale gerens odium cum principe nostro...
(Guillelmi Britonis, *Philippidos*, lib. VIII, vers 165, apud scriptores rerum francic., t. XVII, p. 215.)

(2) Provinciales Francos habent odio inexorabili (Math. Paris., *Historia Angliæ*, page 422. — *Histoire de Provence*, par Gaufridi. — Poésies des Troubadours, publiées par M. Raynouard.)

(3) Voyez, dans les *Commentaires de César*, la distinction qu'il établit entre les Belges, les Celtes et les Aquitains.

(4) Je ne sais si l'amitié m'abuse, mais je crois que la plupart de ces questions viennent d'être résolues par mon frère Amédée Thierry, dans son *Histoire des Gaulois*.

(5) Childericus, cùm esset nimiâ in luxuriâ dissolutus, et regnaret super Francorum gentem, cœpit filias eorum stuprosè detrahere. (Gregorii Turonensis Historia francorum, lib. II, cap. XII, edit. Bouquet, p. 168.)

maintenant les paroles de l'abbé Velly, qui se vante, dans sa préface, de puiser aux sources anciennes et de peindre exactement les mœurs, les usages et les coutumes : « Childéric fut un prince à grandes « aventures... c'était l'homme le mieux fait de son « royaume. Il avait de l'esprit, du courage ; mais, « né avec un cœur tendre, il s'abandonnait trop à « l'amour : ce fut la cause de sa perte. Les seigneurs « français, aussi sensibles à l'outrage que leurs « femmes l'avaient été aux charmes de ce prince, « se liguèrent pour le détrôner. Contraint de céder « à leur fureur, il se retira en Allemagne... (1) »

Je passe sur le séjour de huit ans, que, selon l'heureuse expression de notre auteur, Childéric fit en Allemagne ; et, suivant encore Grégoire de Tours, j'arrive à son rappel par les Franks et à son mariage avec Basine, femme du roi des Thuringiens : « Re- « venu de Thuringe, il fut remis en possession de « la royauté ; et, pendant qu'il régnait, cette Basine, « dont nous avons parlé ci-dessus, ayant quitté son « mari, vint trouver Hilderik. Celui-ci, lui deman- « dant avec curiosité pourquoi elle était venue vers « lui d'un pays si éloigné, on rapporte qu'elle ré- « pondit : « J'ai reconnu tes mérites et ton grand « courage, et c'est pour cela que je suis venue, afin « d'habiter avec toi ; car il faut que tu saches que, « si dans les pays d'outre-mer j'avais connu quel- « qu'un plus capable et plus brave que toi, j'aurais « été de même le chercher et cohabiter avec « lui (2). » Le roi, tout joyeux, s'unit à elle en « mariage. »

Voyons maintenant comment l'historien moderne a conservé, ainsi qu'il le devait, cet accent de naïveté grossière, indice de l'état de barbarie. « Le prince « légitime se remit en possession du trône, d'où ses « galanteries l'avaient précipité. Cet événement « merveilleux est suivi d'un autre aussi remarqua- « ble par sa singularité. La reine de Thuringe, « comme une autre Hélène, quitte le roi son mari, « pour suivre ce nouveau Pâris. « Si je connaissais, « lui dit-elle, un plus grand héros, ou un plus ga- « lant homme que toi, j'irais le chercher jusqu'aux « extrémités de la terre. » Basine était belle, elle « avait de l'esprit : Childéric, trop sensible à ce « double avantage de la nature, l'épousa, au grand « scandale des gens de bien, qui réclamèrent en « vain les droits sacrés de l'hyménée et les lois in- « violables de l'amitié (3). »

Cette simple comparaison peut donner la mesure de l'intelligence historique du célèbre abbé Velly. Son continuateur Villaret, parlant de lui dans une préface, dit qu'il a su rendre *fort agréable le chaos de nos premières dynasties*. Villaret a raison : l'abbé Velly est surtout agréable. On peut l'appeler historien plaisant, galant, de bon ton ; mais lui donner de nos jours le titre d'historien national, cela est tout à fait impossible. Son plus grand soin est d'effacer partout la couleur populaire pour y substituer l'air de cour, c'est d'étendre avec art le vernis des grâces modernes sur la rudesse du vieux temps. S'agit-il d'exprimer la distinction que la conquête des Barbares établissait entre eux et les vaincus, distinction grave et triste par laquelle la vie d'un indigène n'était estimée, d'après le taux des amendes, qu'à la moitié du prix mis à celle de l'étranger (4), ce sont de pures préférences de cours : *les faveurs de nos rois* s'adressent surtout aux vainqueurs. S'agit-il de présenter le tableau de ces grandes assemblées, où tous les hommes de race germanique se rendaient en armes, où chacun était consulté depuis le premier jusqu'au dernier, l'abbé Velly nous parle d'une espèce de *parlement ambulatoire*, et des *cours plenières*, qui étaient (après la chasse) *une partie des amusements de nos rois*. « Nos « rois, ajoute l'aimable abbé, ne se trouvèrent bien- « tôt plus en état de donner ces superbes fêtes. On « peut dire que le règne des Carlovingiens fut celui « des cours plénières... Il y eut cependant toujours « des fêtes à la cour ; mais, avec plus de galanterie, « plus de politesse, plus de goût, on n'y retrouva « ni cette grandeur, ni cette richesse... (5) »

De bonne foi, est-il possible d'entasser plus d'extravagances ? Ne croirait-on pas lire une page du roman de Cyrus ou quelqu'un de ces contes de rois et de reines dont on amuse les petits enfants ? Et quelle histoire est ainsi déguisée sous des formes faussement frivoles ? C'est celle des plus fougueux ennemis qu'ait eus la domination romaine, de ceux qui, dans leurs invasions multipliées, mêlaient à l'ardeur du pillage une sorte de haine fanatique ;

(1) Histoire de France, tom. I, p. 41.

(2) Nam noveris, si in transmarinis partibus aliquem cognovissem utiliorem te, expetiissem utique cohabitationem ejus. (Gregorii Turonensis historia Francorum, edit. Bouquet, p. 168.)

(3) Histoire de France, tom. I, p. 42.

(4) Si quis ingenuus Francum aut barbarum, aut hominem qui salicâ lege vivit, occiderit, solidis CC, culpabilis judicetur. Si quis Romanus homo possessor, id est, qui res in pago ubi remanet proprias possidet, occisus fuerit, is qui eum occidisse convincitur, solidis C, culpabilis judicetur. (Lex salica, tit. XLIV.) Le solidus (pièce d'or) équivalait à 15 fr. de notre monnaie actuelle.

A tous les degrés de condition sociale, l'homme de race barbare était toujours estimé au double du Gaulois. Le meurtre d'un Frank, au service du roi, coûtait 600 sous d'or (9,000 francs) d'amende ; celui d'un Gaulois, dans la même position, 300 (4,500 francs). Celui d'un Gaulois, tributaire ou fermier, se payait 45 sous (675 francs), amende égale à celle que la loi des Franks exigeait pour le vol d'un taureau.

(5) Histoire de France, t. I, p. 381 et 382.

qui, jusque dans les préambules de leurs lois, plaçaient des chants de triomphe pour eux et des injures pour les vaincus ; qui, lorsque leur roi hésitait à se mettre en marche pour une expédition qu'ils avaient résolue, le menaçaient de le déposer, l'injuriaient et le maltraitaient (1). Voilà le peuple que Velly nous travestit en seigneurs français, en cour aussi galante que loyale.

A ces gracieusetés qui sont le propre de l'abbé Velly viennent se joindre toutes les bévues d'ignorance qui se sont propagées dans notre histoire depuis du Haillan jusqu'à Mézeray et depuis Mézeray jusqu'à ce jour ; des discussions sérieuses sur les apanages des enfants de France, l'état des princesses filles, et la garde-noble des reines au sixième siècle, sur les fiefs des Saliens et sur la manière dont Clovis remplissait les siéges épiscopaux qui venaient à vaquer en régale : morceau précieux en ce qu'il prouve que l'historien connaissait à fond le style des arrêts et le vocabulaire de la Grand'Chambre. Si j'avais pu connaître et rencontrer l'abbé Velly, je lui aurais conseillé, aussi respectueusement que possible, d'échanger toutes ces belles connaissances contre l'intelligence d'une douzaine de mots germaniques. « Mais, m'aurait vivement répliqué quel-« que dame spirituelle du temps, est-ce que, pour « écrire notre histoire, il ne suffit pas de savoir « notre langue? »

Sans doute notre langue suffit pleinement pour écrire notre histoire d'aujourd'hui, mais non pour écrire avec intelligence notre histoire d'autrefois. Si l'on remonte jusqu'au règne de saint Louis, il faut connaître la langue de saint Louis, qui n'était pas tout à fait la nôtre ; si l'on remonte jusqu'au temps de Charlemagne, il faut connaître la langue de Charlemagne et de ses fils. Or, quelle était cette langue ? Voici ce que répondent les auteurs contemporains : « Il donna des noms aux mois dans « son propre idiome ; car jusqu'à son temps les « Franks les avaient désignés par des mots en par-« tie latins, en partie barbares. Pareillement il « inventa pour chacun des douze vents une dénomi-« nation particulière, tandis qu'auparavant on n'en « distinguait pas plus de quatre. Les mois eurent les « noms suivants : janvier *wintermanoht*, février « *hornunk*, mars *lenzinmanoht*, avril *osterma-« noht*, mai *winnemanoht*, juin *prahmanoht*, « juillet *hewimanoht*, août *aranmanoht*, sep-« tembre *wintumanoht*, octobre *windummema-« noht*, novembre *herbistmanoht*, décembre *hel-« manoht*. Quant aux vents, il nomma celui d'est « *ostroniwint*, celui du sud *sundroni*, celui de « sud-est *sundostroni* (2), etc... » — « L'empereur « (Louis le Débonnaire) sentant sa fin approcher, « demanda qu'on le bénît, et qu'on fît sur lui toutes « les cérémonies ordonnées pour le moment où « l'âme sort du corps. Tandis que les évêques s'ac-« quittaient de ce devoir, ainsi que plusieurs me « l'ont rapporté, l'empereur ayant tourné la tête « du côté gauche comme par un mouvement de « colère, dit par deux fois avec autant de force « qu'il le put, *huz ! huz !* ce qui signifie *dehors ! « dehors !* d'où il est clair qu'il avait aperçu l'esprit « malin... (3) »

Louis le Débonnaire n'est pas le dernier de *nos rois* qui ait parlé un langage entièrement étranger au nôtre. Dans la seconde moitié du neuvième siècle, la langue de la cour de France, sinon celle du pays, était purement tudesque. Enfin, une des singularités de ce temps, c'est qu'alors *parler français*, signifiait parler la langue qu'aujourd'hui l'on parle en Allemagne, et que, pour désigner l'idiome dont notre langue actuelle est née, il fallait dire *parler roman*. Mais vainement chercherait-on quelques traces de ces révolutions dans le récit de l'abbé Velly. Pour lui, depuis le cinquième siècle jusqu'au dix-huitième, ce sont toujours des Français, aimant la gloire et le plaisir, toujours des rois d'une piété éclairée et d'une bravoure chevaleresque. Il fabrique pour les Franks une langue politique, tantôt avec des termes empruntés au droit romain, tantôt avec les formules féodales, et toujours sans s'aviser du moindre doute. Il n'est pas vaincu par la difficulté; il ne la soupçonne point, et marche d'un pas toujours ferme, à l'aide des compilateurs du seizième siécle (4), et de la constitution de la monarchie française, extraite de *l'Almanach royal*.

Un esprit capable de sentir la dignité de l'histoire de France ne l'eût pas défigurée de cette manière. Il eût peint nos aïeux tels qu'ils furent, et non tels que nous sommes ; il eût présenté, sur ce vaste sol que nous foulons, toutes les races d'hommes qui s'y

(1) Irruerunt super eum, et scindentes tentorium ejus, ipsumque vi detrahentes interficere voluerunt, si cum illis ire differret. (Gregorii Turon. historia Francorum, lib. IV, cap. XIV, p. 210.)

(2) Vita Karoli magni ab Eginhardo scripta, cap. XXIV ; apud script. rerum francic., tom. V, p. 100. Les noms des mois, que, selon la remarque de M. Guizot, on trouve en usage chez différents peuples germains avant le temps de Charlemagne, signifient : *mois d'hiver*, *mois de boue*, *mois du printemps*, *mois de Pâques*, *mois d'amour*, *mois brillant*, *mois des foins*, *mois des moissons*, *mois des vents*, *mois des vendanges*, *mois d'automne*, *mois d'enfer*.

(3) Vita Ludovici Pii imp., apud script. rerum francic., tom. VI, p. 125. Au lieu de *huz* ou *usz*, comme orthographiaient les Franks, les Allemands écrivent aujourd'hui *aus*.

(4) Les ouvrages de Pasquier, Fauchet, du Tillet, Loysel, etc.

sont mêlées pour produire un jour la nôtre ; il eût signalé la diversité primitive de leurs mœurs et de leurs idées ; il l'eût suivie dans ses dégradations, et il en eût montré des vestiges au sein de l'uniformité moderne. Il eût empreint ses récits de la couleur particulière de chaque population et de chaque époque ; il eût été Frank en parlant des Franks, Romain en parlant des Romains (1) ; il eût campé en idée avec les conquérants au milieu des villes ruinées et des campagnes livrées au pillage ; il eût assisté au tirage des lots d'argent, de meubles, de vêtements, de terres, qui avait lieu partout où se portait le flot de l'invasion ; il eût vu les premières amitiés entre les vainqueurs et les vaincus se former au milieu de la licence de la vie barbare et de la ruine de tout frein social, par une émulation de rapine et de désordre ; il eût décrit la décadence graduelle de l'ancienne civilisation, l'oubli croissant des traditions légales, la perte des lumières, l'oppression des pauvres et des faibles, sans distinction de races, par les riches et les puissants. Ensuite, quand l'histoire aurait pris d'autres formes, il en aurait changé comme elle, dédaignant le parti commode d'arranger le passé comme le présent s'arrange, et de présenter les mêmes figures et les mêmes mœurs quatorze fois dans quatorze siècles.

LETTRE IV.

Sur les histoires de France de Mézeray, Daniel et Anquetil.

—

J'ai passé un peu brusquement de la critique des bases même de notre histoire à des remarques particulières sur l'un de nos historiens modernes. Jetées comme en passant et sous une forme peut-être trop polémique, ces observations ont besoin d'être confirmées par un jugement plus calme. Je me propose en outre de les éclaircir par la comparaison de l'ouvrage qui en a fourni le sujet, avec ceux du même genre que le public a également bien accueillis, et dont la réputation dure encore. Vous voyez que je veux parler des histoires de Mézeray, de Daniel et d'Anquetil.

Quand Mézeray publia son histoire, c'est-à-dire entre les années 1643 et 1650, il y avait dans le public français peu de science, mais une certaine force morale, résultat des guerres civiles qui remplirent la dernière moitié du seizième siècle et les premières années du dix-septième. Ce public, élevé dans des situations graves, ne pouvait plus se contenter de la lecture des grandes chroniques de France abrégées par maître Nicole Gilles, ou de pareilles compilations, demi-historiques, demi-romanesques (2) : il lui fallait, non plus de saints miracles ou des aventures chevaleresques, mais des événements nationaux, et la peinture de cette antique et fatale discorde de la puissance et du bon droit. Mézeray voulut répondre à ce nouveau besoin ; il fit de l'histoire une tribune pour plaider la cause du parti politique, toujours le meilleur et le plus malheureux. Il entreprit, comme il le dit lui-même, de *faire souvenir aux hommes des droits anciens et naturels, contre lesquels il n'y a point de prescription...* Il se piqua d'aimer les vérités qui déplaisent aux grands, et d'avoir la force de les dire : il ne visa point à la profondeur ni même à l'exactitude historique ; son siècle n'exigeait pas de lui ces qualités dont il était mauvais juge. Aussi notre historien confesse-t-il naïvement que l'étude des sources lui aurait donné trop de fatigue pour peu de gloire (3). Le goût du public fut sa seule règle, et il ne chercha point à dépasser la portée commune des esprits pour lesquels il travaillait. Plutôt moraliste qu'historien, il parsema de réflexions énergiques des récits légers et souvent faux. La masse du public, malgré les savants qui le dédaignaient, malgré la cour qui le détestait, malgré le ministre Colbert qui lui ôta sa pension, fit à Mézeray une renommée qui n'a point encore péri.

Après les travaux des Valois, des Ducange, des Mabillon et des autres savants qui s'élevèrent en foule dans la dernière moitié du dix-septième siècle, le crédit d'un historien, qui regardait comme

(1) C'est le nom par lequel les conquérants de l'empire romain désignaient les habitants de leur province respective. Les Franks s'en servaient en Gaule, les Goths en Espagne, les Vandales en Afrique. On lui donnait pour corrélatif le nom de *Barbares*, qui, employé à désigner les vainqueurs et les maîtres du pays, perdait toute acception défavorable. Les lois de Theodorik, roi des Ostrogoths, portent qu'elles sont faites également pour les *Barbares* et les *Romains*. Dans l'histoire de Grégoire de Tours, liv. IV, des moines s'adressent ainsi à une troupe de Franks, qui voulaient piller un couvent : « *N'entrez pas, n'entrez pas ici, Barbares, car c'est le monastère du bienheureux Martin.* » — (2) Voyez la lettre suivante.

(3) Il n'a fait souvent que copier nos auteurs modernes ; et si l'on examine les sources où il a puisé, on y reconnaîtra jusqu'aux fautes des auteurs qu'il a suivis ; c'est ce qui l'a mis hors d'état de citer en marge les garants de ce qu'il avance, et de suivre en cela l'exemple de Vignier et de Dupleix. S'il se rencontre avec les anciens, ce n'est pas qu'il les ait consultés ; car il s'est vanté devant M. Ducange qu'il ne les avait jamais lus. (Vie de Mézeray, par le père Lelong, Biblioth. hist., t. III.)

un soin superflu la précaution de citer les textes (1), dut sensiblement décroître. La science avait fait des progrès, et avec elle le goût du vrai et du solide. La franchise des maximes de Mézeray ne fut plus une excuse pour la frivolité de ses narrations; on commençait à exiger d'un historien autre chose que de la probité et du courage. Mézeray conserva sa réputation d'honnête homme aux yeux de ceux qui avaient résisté aux séductions du grand règne; mais, auprès de quiconque s'était éclairé par les recherches nouvelles, il perdit sa réputation d'historien.

En l'année 1713, le P. Gabriel Daniel, jésuite, fit paraître une nouvelle Histoire de France, précédée de deux dissertations sur les premiers temps de cette histoire (2), et d'une préface sur la manière de la traiter. Daniel prononça d'un seul mot la condamnation de son prédécesseur : « Mézeray, dit-il, « ignorait ou négligeait les sources. » Pour lui, sa prétention fut d'écrire d'après elles, de suivre les témoignages et de revêtir la couleur des historiens originaux. Le but principal de Daniel était l'exactitude historique, non pas cette exactitude vulgaire qui se borne à ne point déplacer les faits de leur vrai temps ou de leur vrai lieu, mais cette exactitude d'un ordre plus élevé, par laquelle l'aspect et le langage de chaque époque sont scrupuleusement reproduits. Il est le premier, en France, qui ait fait de ce talent de peindre la principale qualité de l'historien, et qui ait soupçonné les erreurs sans nombre où entraîne l'usage irréfléchi de la phraséologie des temps modernes (3).

Les convenances historiques étaient aux yeux de Daniel les seules qu'il dût rigoureusement observer. Aucune convenance sociale ne lui semblait digne de l'emporter sur elles. On peut voir la réponse dédaigneuse qu'il fit à une accusation de lèse-majesté, intentée contre lui dans un journal du temps, pour avoir, disait-on, retranché quatre rois à la première race, et soixante-neuf ans d'antiquité à la monarchie française (4). Sans s'inquiéter s'il déplairait, et aussi sans affecter de déplaire, Daniel prouva que la royauté s'était transmise par élection durant un long espace de temps; il attaqua les généalogies qu'on avait forgées, en faveur du chef de la troisième race (5). Mais cet écrivain, qui avait assez de science pour éclaircir quelques points de notre histoire, n'en avait pas assez pour l'embrasser tout entière. Sa fermeté d'esprit ne se soutint pas; elle s'affaiblit de plus en plus à mesure qu'il s'éloignait des époques anciennes, les seules sur lesquelles il eût véritablement travaillé. En présence de ce qu'il savait nettement, il était inaccessible aux influences de son siècle et de son état; mais quand il vint à traiter des temps modernes, qu'il n'avait point étudiés avec le même intérêt scientifique, il se laissa suprendre par l'esprit de son ordre et les mœurs de son époque. Il prit parti dans ses narrations, et s'y montra fanatique et servile. Son premier succès avait révélé dans ses lecteurs la naissance de ce qu'on pourrait appeler le vrai sentiment de l'histoire; sa chute, au bout d'un quart de siècle, prouva que la moralité du public l'emportait sur son goût pour la science.

Le P. Daniel a le premier enseigné la vraie méthode de l'histoire de France, bien qu'il ait manqué de force et de talent pour la mettre en pratique; c'est une gloire qui lui appartient, et que néanmoins peu de personnes lui accordent. Entre ceux qui ont écrit après lui, bien peu se sont efforcés, je ne dis pas seulement d'acquérir une science égale à la sienne, mais même de profiter de l'exemple et des leçons que présente son livre. L'abbé Velly, qui a transcrit au sérieux quelques traits ironiquement cavaliers de sa préface, les mots de *nouveau Pâris, nouvelle Hélène,* appliqués à Childéric et à Basine, commet des fautes qu'avait signalées expressément cette même préface. Par exemple, il conduit Clovis en *Allemagne* et en *Bourgogne,* et fait de Paris, au temps de Clodion, *la capitale de l'empire français.* La première qualité de l'historien, ce n'est pas la fidélité à tel ou tel principe moral, à telle ou telle opinion politique, c'est la fidélité à l'histoire elle-même. Or, si l'on peut refuser au P. Daniel l'âme et la dignité d'un citoyen, il faut reconnaître en lui le goût et le sentiment du vrai en matière de récit. Il faut surtout exiger qu'à son exemple on bannisse les anachronismes de mœurs, et cette couleur de convention dont chaque auteur revêt ses récits au gré des habitudes contemporaines.

L'on a peine à s'expliquer, au milieu de la France du dix-huitième siècle, le succès de l'ouvrage de Velly. Il fallait qu'à cette époque la partie la plus frivole du public eût le pouvoir de donner

(1) Voyez la préface de la grande Histoire de France de Mézeray.

(2) Dissertations sur les rois de France avant Clovis, et sur le mode de succession des trois races.

(3) Il se moque des auteurs qui, comme Varillas, donnent à Louis IX le titre de *Majesté*, lequel ne fut de mode que sous Louis XII; qui parlent de colonels avant François Ier et de régiments avant Charles IX; qui attribuent des armoiries aux rois de la première et de la seconde race.

(4) Voyez deux dissertations de l'abbé de Camps, dans le Journal des savants. Septembre et octobre 1720.

(5) Suivant ces fausses généalogies, la seconde race descendrait de la première par saint Arnulf, évêque de Metz, prétendu arrière-petit-fils de Clotaire Ier, et la troisième serait issue de la seconde par Childebrand, frère de Charles Martel.

à ses jugements le caractère et l'autorité d'une opinion nationale; car tout se tut et fut obligé de se taire devant la renommée du nouvel historien. Les savants mêmes n'osaient le reprendre qu'avec respect de ses méprises géographiques, de ses erreurs de faits et de la manière dont il travestit les noms propres. Velly n'a ni la science qui manquait à Mézeray, ni cette haute moralité qui manquait au jésuite Daniel. Il se mit à composer son histoire (Garnier, son continuateur, en fait l'aveu) sans préparation et sans études, sans autre talent qu'une déplorable facilité à faire des phrases vagues et sonores. Lui-même eut des scrupules de conscience sur le succès de ses premiers volumes; il lut, pour s'aider à rédiger les suivants, les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, et transcrivit au hasard, pour rendre son ouvrage plus substantiel, de longs passages de dissertations inexactes sur les usages et les mœurs antiques. Son plus grand soin fut de mettre en lumière, à chaque siècle, ce qu'il appelle les *fêtes galantes des cours*. Ce ne sont que banquets, festins, dorures et pierres précieuses. Les magnificences de toutes les époques sont confondues et pour ainsi dire brouillées ensemble, afin d'eblouir le lecteur. Par exemple, on rencontre, sous la seconde race, dès le règne de Pepin, des *hérauts d'armes* criant: *largesse*. Le passage mérite d'être cité: « Chaque service était relevé au « son des flûtes et des hautbois. Lorsqu'on servait « l'entremets, vingt hérauts d'armes, tenant « chacun à la main une riche coupe, criaient trois « fois: *largesse du plus puissant des rois*, et « semaient l'or et l'argent, que le peuple ramas- « sait avec de grandes acclamations. Mille fan- « fares annonçaient et célébraient cette distribu- « tion (1)... » Les deux continuateurs de Velly, surtout Garnier, eurent plus de gravité et d'instruction; mais leur travail, manquant de base, perdit son prix; car, sans une vue ferme des premiers temps de notre histoire, il est impossible de bien comprendre le sens des événements postérieurs.

J'arrive à l'Histoire de France d'Anquetil, publiée pour la génération contemporaine des premières années du dix-neuvième siècle, et accueillie par cette génération, sinon avec enthousiasme, du moins avec estime et reconnaissance. Cet ouvrage, froid et sans couleur, n'a ni l'âcreté politique de Mézeray, ni l'exactitude de Daniel, ni la légèreté de bon ton qu'affecte Velly. Tout ce qu'on y remarque pour la forme, c'est de la simplicité et de la clarté, et quant au fond, il est pris au hasard de l'histoire de Mézeray et de celle de Velly, que le nouvel historien extrait et cite, pour ainsi dire, à tour de rôles: pourtant c'était un homme d'un grand sens et capable de s'élever plus haut. On dit qu'il avait eu le projet de composer une histoire générale de la monarchie française, non d'après les histoires déjà faites, mais d'après les monuments et les historiens originaux. Peut-être doit-on regretter qu'Anquetil n'ait point exécuté ce dessein; car, en présence des sources, son esprit juste avait la faculté de comprendre et d'exprimer avec franchise les mœurs et les passions d'autrefois. Il en avait donné la preuve dans son Histoire de la ville de Reims, histoire peu lue, comme toutes celles du même genre, mais où la destinée orageuse d'une commune du moyen âge est peinte avec intelligence et souvent même avec énergie.

Un autre ouvrage d'Anquetil, l'*Esprit de la Ligue*, offre des qualités analogues; on y trouve l'empreinte du temps, sa couleur et son langage. Contre l'habitude de ses contemporains du dix-huitième siècle, l'auteur a aimé son sujet; il n'a point méprisé une époque de fanatisme et de désordre; et de là vient l'intérêt de son livre. C'est le premier ouvrage, écrit dans notre langue, où l'on ait reproduit le seizième siècle sans le dénaturer par une couleur étrangère. Mais, je le répète, l'histoire de France n'offre rien de cette exactitude et de ce mérite pittoresque. On y retrouve l'abbé Velly, moins son emphase de collége et le ton relâché qui plaisait à la société de son temps; car il faut avouer que l'écrivain de 1804 n'entend pas raillerie sur les *tendres faiblesses* et les *galanteries* des princes. Voici en quels termes il commence le récit du règne de Hilderik I: « La première année de Childéric « sur le trône fut celle d'un libertin audacieux qui, « se jouant avec une égale imprudence et de l'hon- « neur du sexe et du mécontentement des grands, « souleva contre lui l'indignation générale et se fit « chasser du trône (1)... » En rapprochant cette manière de raconter de celle qui était en vogue vers l'année 1755, l'on voit clairement qu'entre ces deux époques il s'est fait une révolution dans les mœurs publiques; mais l'histoire a-t-elle fait un pas?

LETTRE V.

Sur les différentes manières d'écrire l'histoire, en usage depuis le quinzième siècle.

—

Ce fut en l'année 1476 que parut, sous le titre de *Grandes Chroniques*, la première histoire de

(1) Histoire de France, tome I, p. 580.

(2) Anquetil, Histoire de France, tome I, p. 268.

France publiée par la voie de l'impression. Charles VII, prédécesseur du roi alors régnant, avait fait compiler cet ouvrage sur des manuscrits conservés, depuis plusieurs siècles, au trésor de l'abbaye de Saint-Denis. Ce corps d'annales, réuni pour la première fois au douzième siècle et continué avec soin à chaque nouveau règne, surpassait en réputation et en crédit tous ceux du même genre recueillis dans les autres abbayes célèbres. Sa publication fonda par tout le royaume, qui venait d'atteindre ses dernières limites, une opinion commune sur les premiers temps de l'histoire de France, opinion malheureusement absurde et qui ne put être déracinée qu'après beaucoup de temps et d'efforts. Selon les *Grandes Chroniques de France,* les Gaulois et les Franks étaient issus des fugitifs de Troie, les uns par Brutus, prétendu fils d'Ascanius, fils d'Énée, les autres par Francus ou Francion, fils d'Hector. Voici de quelle manière la narration commençait :

« Quatre cent et quatre ans avant que Rome fût « fondée, régnait Priam en Troie la grande. Il en- « voya Pâris, l'aîné de ses fils, en Grèce pour ravir « la reine Hélène, la femme au roi Ménélas, pour « se venger d'une honte que les Grecs lui avaient « faite. Les Gréjois, qui moult furent courroucés « de cette chose, s'émurent pour aller et vinrent « assiéger Troie. A ce siége, qui dix ans dura, furent « occis tous les fils du roi Priam, lui et la reine « Hécube, sa femme; la cité fut arse et détruite, le « peuple et les barons occis. Mais aucuns échappè- « rent et plusieurs des princes de la cité s'espandi- « rent ès diverses parties du monde pour quérir « nouvelles habitations, comme Hélénus, Élyas et « Anthénor, et maints autres... Énéas, qui était un « des plus grands princes de Troie, se mit en mer « avec trois mille et quatre cents Troyens... Turcus « et Francion, qui étaient cousins germains (car « Francion était fils d'Hector, et ce Turcus, fils de « Troylus, qui était frère et fils du roi Priam), se « départirent de leur contrée, et allèrent habiter « tout auprès une terre qui est appelée Thrace... « Quand ensemble eurent habité un grand temps, « Turcus se départit de Francion, son cousin, lui « et une partie du peuple qu'il emmena avec lui, « en une contrée s'en alla, qui est nommée la petite « Scythie... Francus demeura, après que son cousin « se fut de lui départi, et fonda une cité qu'il appela « Sicambrie, et longtemps ses gens furent appelés « Sicambriens pour le nom de cette cité. Ils étaient « tributaires aux Romains, comme les autres na- « tions; mille cinq cent sept ans demeurèrent en « cette cité, depuis qu'ils l'eurent fondée (1). »

Après ce début singulier viennent les chapitres suivants : *De diverses opinions pourquoi les Troyens de Sicambrie furent appelés Français. — Comment ils conquirent Allemagne et Germanie, et comment ils déconfirent les Romains. —Comment et quand la cité de Paris fut fondée, et du premier roi de France. — Du second roi qui eut nom Clodio. — Du tiers roi qui eut nom Mérovez.—Du quart roi qui eut nom Childéris... — Comment le fort roi Klodovées fut couronné après la mort de son père* (2). Jusqu'au règne de Charlemagne la narration suit en général un seul auteur, Aimoin, religieux de Fleury ou de Saint-Benoît-sur-Loire, au dixième siècle; puis vient une traduction fort inexacte de la vie de Charlemagne, par son secrétaire Éghinhard (3); puis un fragment de la fausse chronique de l'archevêque Tilpin ou Turpin, morceau qui n'est pas le plus historique du livre, mais sans contredit le plus capable de saisir l'imagination par cette verve de récit, dont brillent à un si haut degré les romans du moyen âge. C'est là que le roi Marsile et le géant Ferragus, qui ne font plus que nous divertir dans la poésie de l'Arioste, jouent un rôle sérieux et authentique. Là, enfin, ce Rolant ou Rotland, comte des Marches de Bretagne, que l'histoire nomme une seule fois, et qui périt dans une embuscade dressée par les Basques (4), au passage des Pyrénées, figure comme le brave des braves et la terreur des Sarrasins. L'obscure escarmouche des gorges de Roncevaux est transformée en bataille générale, où combattent d'un côté les Franks, de l'autre les Maures et les Espagnols; et Roland, demeuré seul entre tous ses compagnons, épuisé par ses blessures, meurt, après avoir fait entendre à plus de sept milles du champ de bataille, le bruit de son cor d'ivoire :

« Lors demeura, tout seul, Roland, parmi le « champ de bataille, las et travaillé des grands

(1) Chroniques de Saint-Denis, livre I, chap. I; apud script. rerum francic., t. III, p. 155.

(2) Ibid., p. 156, 159 et 166.

(3) Vita Karoli magni per Eginhardum scripta ; apud script. rerum francicarum, t. V, p. 89. — Les annales du même Éginhard, ainsi que d'autres écrits, qu'il serait trop long d'énumérer, fournissent aussi quelques fragments aux Chroniques de Saint-Denis.

(4) Nam cùm agmine longo, ut loci et angustiarum situs permittebat, porrectus iret exercitus, Wascones, in summi montis vertice positis insidiis... extremam impedimentorum partem, et eos, qui novissimi agminis incedentes subsidio, præcedentes tuebantur, desuper incursantes, in subjectam vallem dijiciunt : consertoque cum eis prælio, usquè ad unum omnes interficiunt : ac direptis impedimentis, noctis beneficio, quæ jam instabat, protecti, summâ cum celeritate in diversa disperguntur. . . In quo prælio Eginhardus regiæ mensæ præpositus, Anselmus comes palatii, et Rotlandus britannici limitis præfectus, cum aliis compluribus interficiuntur. (Vita Karoli magni per Eginhardum, cap. IX; apud script. rerum francic., t. V, p. 92.)

« coups qu'il avait donnés et reçus, et dolent de la « mort de tant de nobles barons qu'il voyait devant « lui occis et détranchés. Menant grande douleur, « il s'en vint parmi le bois jusqu'au pied de la mon- « tagne de Cisaire, et descendit de son cheval des- « sous un arbre, auprès d'un grand perron de « marbre, qui était là dressé en un moult beau pré, « au-dessus de la vallée de Roncevaux. Il tenait « encore Durandal, son épée ; cette épée était éprou- « vée sur toutes autres, claire et resplendissante et « de belle façon, tranchante et affilée si fort qu'elle « ne pouvait ni casser, ni briser. Quand il l'eut « longtemps tenue et regardée, il la commença à « regretter quasi pleurant, et dit en telle manière : « O épée très-belle, claire et resplendissante, qu'il « n'est pas besoin de fourbir comme toute autre, « de belle grandeur et large à l'avenant, forte et « ferme, blanche comme une ivoire, entresignée de « croix d'or, sacrée et bénie par les lettres du saint « nom de notre seigneur Jésus-Christ, et environ- « née de sa force, qui usera désormais de ta bonté, « qui t'aura, qui te portera?.... J'ai grand deuil si « mauvais chevalier ou paresseux t'a après moi. « J'ai trop grande douleur si Sarrasin ou autre « mécréant te tient et te manie après ma mort. » « Quand il eut ainsi regretté son épée, il la leva « tout haut et en frappa trois merveilleux coups au « perron de marbre qui était devant lui ; car il la « pensait briser, parce qu'il avait peur qu'elle ne « vînt aux mains des Sarrasins. Que vous conterait- « on de plus? Le perron fut coupé du haut jus- « qu'en terre, et l'épée demeura saine et sans au- « cune brisure ; et quand il vit qu'il ne la pourrait « dépecer en nulle manière, si fut trop dolent. Il « mit à sa bouche son cor d'ivoire, et commença à « corner de toute sa force, afin que, si aucuns des « chrétiens s'étaient cachés au bois pour la peur « des Sarrasins, ils vinssent à lui, ou que ceux qui « jà avaient passé les ports retournassent et fussent « à son trépassement, et prissent son épée et son « cheval. Lors il sonna l'olifant par si grande vertu « qu'il le fendit par le milieu et se rompit les veines « et les nerfs du cou. Le son et la voix du cor allè- « rent jusqu'aux oreilles de Charlemagne, qui jà « s'était logé en une vallée qui aujourd'hui est appe- « lée Val-Karlemagne : ainsi il était loin de Roland « environ huit milles vers Gascogne (1). »

Au portrait de Karle-le-Grand, tracé par Éghinhard, les *Grandes Chroniques* ajoutent quelques circonstances empruntées à la tradition populaire : « Il étendait, disent-elles, trois fers de chevaux tous « ensemble légèrement, et levait un chevalier armé « sur la paume de sa main, de terre jusque tout en « haut. Avec Joyeuse, son épée, il coupait un che- « valier tout armé (2)... » Mais cette partie de l'ouvrage est la seule où se trouvent entremêlés des détails empruntés aux romans. Le reste se compose de fragments historiques placés bout à bout sans trop de liaison, jusqu'au règne de Louis VI, dont la vie, écrite par l'abbé Suger, ouvre une série de biographies des rois de France, jusqu'à Charles VII, composées par des contemporains.

Les *Grandes Chroniques de France*, sous leur forme native, n'étaient point un ouvrage capable de se faire lire par beaucoup de monde, ni de circuler rapidement : aussi, moins de vingt ans après leur publication, pour répondre au désir du public, furent-elles abrégées par un homme qui était à la fois un savant et un bel esprit. Maître Nicole ou Nicolas Gilles, secrétaire du roi Louis XII, compila en un seul volume et publia, en 1492, les *Annales et Chroniques de France, de l'origine des Français et de leur venue ès Gaules, avec la suite des rois et princes des Gaules, jusqu'au roi Charles VIII*. Cet ouvrage, qui dès son apparition, eut un succès immense, respectait le fond des *Chroniques de Saint-Denis*, mais en changeait le style pour l'accommoder aux idées et au goût du temps. Le peu de couleur originale conservée à l'histoire des deux premières races par les compilateurs du douzième siècle et les traducteurs du treizième, disparut sous une phraséologie toute moderne. On y trouve un grand luxe de remarques sur le peu de durée de la faveur des cours et le dévouement des rois de France au saint-siége. L'auteur va jusqu'à falsifier la prière de Clovis à la bataille de Tolbiac. Il lui fait dire : « Seigneur Jésus-Christ, je croirai « en votre nom, et tous ceux de mon royaume qui « n'y voudront croire seront exilés ou occis (3). » Ni ces mots, ni rien d'approchant, ne se trouvent dans les *Chroniques de Saint-Denis*.

En parlant des exactions des rois des Franks, Nicole Gilles emploie toujours les mots de *tailles, emprunts* et *maltôtes*, si célèbres de son temps. Il ajoute aux *Grandes Chroniques* beaucoup de fables et de miracles, qui, au douzième siècle, n'étaient pas encore de l'histoire, comme les fleurs de lis apportées par un ange, la dédicace de l'église de Saint-Denis par Jésus-Christ en personne, l'érection du royaume d'Yvetot, en expiation d'un meurtre commis dans l'église, le vendredi-saint, par le roi Clotaire Ier. Un des passages les plus originaux du livre

(1) Chroniques de Saint-Denis, sur les gestes de Charlemagne, liv. V, chap. II; apud scriptores rerum francicarum, t. V, p. 505.

(2) Chroniques de Saint-Denis, sur les gestes de Charlemagne, liv. III, ch. III; apud script. rerum francic. t. V, p. 266.

(3) Annales et Chroniques de France, par Nicole Gilles.

est le portrait de Charlemagne, présenté comme une espèce de Gargantua, haut de huit pieds, et mangeant à lui seul le repas de plusieurs personnes. « Il « était de belle et grande stature, bien formé de « corps, et avait huit pieds de haut, la face d'un « espan et demi de long, et le front d'un pied de « large, le chef gros, le nez petit et plat, les yeux « gros, verts et étincelants comme escarboucles... « Il mangeait peu de pain et usait volontiers de la « chair de venaison. Il mangeait bien à son dîner un « quartier de mouton, ou un paon, ou une grue, ou « deux poulailles, ou une oye, ou un lièvre, sans « les autres services d'entrée et issue de table (1). » Ces détails bizarres provenaient sans doute de traditions populaires d'un ordre inférieur à celles qui avaient donné lieu aux romans du douzième siècle et à la fausse chronique de Turpin.

On peut dire aujourd'hui, sans trop de hardiesse, que l'ouvrage du secrétaire de Louis XII est également dépourvu d'érudition et de talent; et pourtant aucune histoire de France n'a joui d'une aussi longue popularité. Il en a paru successivement seize éditions, dont la dernière est de 1617, cent quatorze ans après la mort de l'auteur. Mais, pendant que la réputation de Nicole Gilles se prolongeait ainsi fort au delà du terme de sa vie, un grand mouvement littéraire, dirigé spécialement contre les écrits et les idées du moyen âge, s'accomplissait dans toute l'Europe. La renaissance des lettres, qui, pour l'Italie, date du quinzième siècle, avait élevé dans ce pays une école de nouveaux historiens, dont les ouvrages, calqués sur ceux de l'antiquité, étaient lus avec enthousiasme par les savants et changeaient peu à peu le goût du public. Cette école, celle de Machiavel et de Guicciardin, avait pour caractère essentiel le soin de présenter les faits non plus isolés ou juxtaposés, comme ils le sont dans les chroniques, mais par groupes, d'après leur degré d'affinité dans la série des causes et des effets. On appelait ce nouveau genre d'histoire l'histoire politique, l'histoire à la manière des anciens; et comme, en fait de littérature, l'imitation sait rarement s'arrêter, on empruntait aux écrivains grecs et romains, non-seulement leur méthode, mais leur style, et jusqu'à leurs harangues, qu'on intercalait à plaisir partout où se présentait le moindre prétexte, une ombre de délibération, soit dans les cours, soit aux armées. Personne n'était choqué du contraste de ces formes factices avec les institutions, les mœurs, la politique des temps modernes, ni de l'étrange figure que faisaient les rois, les ducs, les princes du seizième siècle sous le costume classique de consuls, de tribuns, d'orateurs de Rome ou d'Athènes. Dans chaque pays de l'Europe, les hommes éclairés, les esprits ardents aspiraient à revêtir l'histoire nationale de ces nouvelles formes, et à la débarrasser entièrement de sa vieille enveloppe du moyen âge.

Le premier écrivain français qui entreprit de rédiger une histoire de France d'après la méthode et les principes de l'école italienne, fut Bernard Girard, seigneur du Haillan, né à Bordeaux en 1537. Avant de se livrer à ce travail, dont il était extrêmement fier, l'auteur, âgé de vingt-quatre ans, en avait publié le projet et une sorte d'esquisse, sous le titre de *Promesse et Dessein de l'Histoire de France*. En l'année 1576, il présenta au roi Henri III son premier volume in-folio, et fut récompensé par une pension et le titre d'historiographe, titre nouveau, qui remplaça dès lors celui de chroniqueur du roi. Le sentiment et l'orgueil d'une grande innovation éclatent, d'une manière assez naïve, dans les passages suivants de la préface où du Haillan parle de lui-même. « Je puis bien dire sans vanterie que je « suis le premier qui ait encore mis en lumière l'his- « toire entière de France en discours et fil continu « d'histoire; car ce que nous avons ci-devant, tant « des histoires martiniennes et dionysiennes, que « des Chroniques de Nicole Gilles, sont seulement « chroniques qui ne s'amusent pas à dire les causes « et les conseils des entreprises, ni les succès des « affaires, ains seulement l'événement et fin d'iceux « par les années, sans narration du discours, qui « est nécessaire et requis à l'histoire (2).

Le premier historiographe de France, chef d'une sorte d'insurrection contre les chroniqueurs ses devanciers, témoigne pour eux un mépris qui ne fait grâce ni à Grégoire de Tours, qu'il confond avec Fredegher, Aimoin et le faux Hunibald, ni à Ville-Hardouin, ni à Joinville, ni à Froissart lui-même. Cette couleur locale et pittoresque qui nous les fait aimer aujourd'hui, cette richesse de détails, ces dialogues si vrais et si naïfs dont ils entrecoupent leurs récits, tout cela ne paraît au classique du Haillan qu'une friperie indigne de l'histoire. « Ils s'amusent, « dit-il, à décrire les dialogismes d'eux-mêmes avec « quelques autres, les dialogues d'un gentilhomme « à un autre gentilhomme, d'un capitaine à un sol- « dat, de celui-ci, de celui-là, les apparats des fes- « tins, leur ordre, leurs cérémonies, leurs confitu- « res, leurs sauces, les habillements des princes et « des seigneurs, le rang comme ils étaient assis, « leurs embrassements et autres telles menues « choses et particularités, plaisantes à raconter en « commun devis, mais qui n'appartiennent en rien « à l'histoire, laquelle ne doit traiter qu'affaires « d'État, comme les conseils et les entreprises des

(1) Annales et Chroniques de France, par Nicole Gilles.

(2) Hist. générale des rois de France, préface aux lecteurs.

« princes, et les causes, les effets et les événements « d'icelles, et parmi cela mêler quelques belles sen- « tences qui montrent au lecteur le profit qu'il peut « tirer de ce qu'il lit (1). »

Cette énergie de critique semblait promettre quelque chose; mais du Haillan, comme presque tous ceux qui, après lui, ont écrit notre histoire, avait plus de volonté que de talent. Dès les premières pages, sa passion d'imiter les Italiens et de faire des harangues lui fait violer, de la manière la plus bizarre, la vérité historique. A propos de l'élection de Faramond, roi dont l'existence est à peine authentique, il suppose une assemblée d'État, où deux orateurs imaginaires, Charamond et Quadrek, dissertent l'un après l'autre sur les avantages de la monarchie et sur ceux de l'aristocratie. C'est lorsqu'il s'agit de grandes affaires politiques et de négociations, que du Haillan se pique surtout de bien raconter et de bien juger. Il traite avec négligence les parties de l'histoire qui n'offrent point de grandes intrigues. En général, pour les premiers temps, il est d'une faiblesse extrême, et fort au-dessous de l'érudition de beaucoup de ses contemporains. Il attribue au roi Clodion une prétendue loi des chevelures, par laquelle, dit notre historien, il fut ordonné que « de là en avant nul ne pourrait porter « longue chevelure, qui ne fût du sang des rois (2).» Dans le portrait de Charlemagne, probablement par complaisance pour les préjugés en crédit, du Haillan reproduit en partie les extravagances de Nicole Gilles, et les joint aussi bien qu'il peut aux détails fournis par Éginhard. Malgré son mépris pour les chroniqueurs, il emprunte à celui de 1492 des phrases fort peu historiques, comme celle-ci : « Il s'habillait *à la française*, et toujours portait une « épée ou poignard à la garde d'or ou d'argent (3).» Comme lui, dans l'énumération des langues que parlait Karle-le-Grand, il compte le français, *sa langue naturelle*, le flamand et l'allemand. A ces absurdités j'en pourrais joindre beaucoup d'autres, qui prouvent qu'au fond notre histoire avait peu gagné à cesser d'être chronique.

Après du Haillan vint Scipion Dupleix, qui, malgré des études estimables, fut peu goûté à cause de son fanatisme catholique; puis Mézeray, dont le règne, au dix-septième et au dix-huitième siècles, fut aussi long que l'avait été celui de Nicole Gilles au seizième. Mézeray, élève de du Haillan, entreprit de le surpasser en intelligence des affaires. Comme lui, il inséra dans son récit des harangues délibératives, et se permit, pour leur faire une place, de supposer des assemblées ou des négociations imaginaires. La déposition de Hilderik Ier, dont du Haillan n'avait tiré aucun parti, est saisie par l'historien du dix-septième siècle comme un excellent texte pour un discours politique à la manière des anciens. Childéric, selon Mézeray, est un jeune prince oisif et voluptueux, qui écrase son peuple d'impôts et vit entouré de ministres de ses galanteries. Les *seigneurs français*, indignés contre lui, s'assemblent, et l'un d'eux prend la parole en ces termes :

« Seigneurs, le seul ressentiment que vous avez « des outrages que Childéric vous a faits, vous dit « assez le sujet de cette assemblée, devant laquelle « je n'aurais pas osé faire mes plaintes, si je n'avais « ouï celles que vous et toute la France en avez fai- « tes au Ciel; car à qui saurions-nous les adresser, « si celui qui les doit recevoir est celui même qui « les cause?... Puisque c'est de nous qu'il tient le « sceptre, il est bien raisonnable que, sans nous « violenter en notre personne, ni en celle de nos « femmes, il nous considère comme ses sujets et « non comme ses esclaves. Nous ne sommes pas « tels, seigneurs français. Il y a trois cents ans et « plus que nos ancêtres combattent pour leur li- « berté ; s'ils ont fait des rois, ç'a été pour la main- « tenir et non pas pour l'opprimer. Autrement, si « nous voulions des maîtres, les Romains nous « étaient bien plus doux que ce dernier; et nous « n'eussions jamais souffert d'un étranger ce que « nous endurons d'un des nôtres. Voyez, tandis « que nous ne sommes pas du tout dans les fers, « si vous voulez renoncer au titre de Francs : vous « avez de quoi démettre Childéric, comme vous « avez eu de quoi l'établir. Ne permettez pas qu'il « se serve plus longtemps de notre bienfait à nous « faire du mal... Que, s'il est question de réparer « la faute que j'ai faite quand je lui ai donné ma « voix en son élection, me voilà prêt à révoquer « ma parole. Je la révoque en effet, m'en dût-il « coûter la vie, et me dégage du serment que je lui « ai prêté. Comme il a changé de vie, je veux chan- « ger de résolution, et ne plus le reconnaître pour « roi, puisque lui-même ne se reconnaît plus pour « tel, et qu'il dédaigne d'en faire les actions (4). »

Ce curieux morceau disparut avec plusieurs autres du même genre dans l'abrégé chronologique publié par l'auteur, en l'année 1668. Extrêmement faible d'érudition, mais écrit avec bon sens, d'un style populaire et sans aucune affectation classique, cet abrégé fit en peu de temps oublier le grand ouvrage. C'est la véritable histoire de Mézeray connue et aimée du public; car l'autre n'eut pas plus de deux éditions. L'abrégé en eut jusqu'à seize, dont la dernière

(1) Hist. générale des rois de France, préface aux lecteurs.
(2) Ibid. p. 13.
(3) Histoire générale des rois de France, p. 200.
(4) Mézerai, Histoire de France, t. I, p. 21 et 22.

parut en 1755, année de la publication de l'Histoire de France de Velly.

La popularité de Mézeray s'était maintenue en face de l'ouvrage exact, mais terne et peu franc du père Daniel. L'abbé Velly porta les premières atteintes à ce crédit si bien établi. Chose peu croyable pour quiconque n'a pas lu la préface de son Histoire, Velly se croyait novateur. Il croyait appartenir, comme historien, à une école toute nouvelle, l'école philosophique; voici ses propres paroles : « Il semble, en lisant quelques-uns de nos histo- « riens, qu'ils aient moins envisagé l'ordre chrono- « logique des rois comme leur guide, que comme « l'objet principal de leur travail. Bornés à nous « apprendre les victoires ou les défaites du souve- « rain, ils ne nous disent rien ou presque rien des « peuples qu'il a rendus heureux ou malheureux. « On ne trouve dans leurs écrits que de longues « descriptions de siéges et de batailles. Nulle men- « tion des mœurs et de l'esprit de la nation. Elle y « est presque toujours sacrifiée à un seul homme... « C'est le défaut qu'on a tâché d'éviter dans cette « nouvelle Histoire de France. L'idée qu'on s'y pro- « pose est de donner, avec les annales des princes « qui ont régné, celles de la nation qu'ils ont bien ou « mal gouvernée, de joindre aux noms des héros « qui ont reculé nos frontières, ceux des génies qui « ont étendu nos lumières, en un mot d'entremêler « le récit de nos victoires et de nos conquêtes de « recherches curieuses sur nos mœurs, nos lois et « nos coutumes (1). »

Vous savez de quelle manière l'abbé Velly a tenu cette grande promesse. Mais quelle que fût sa nullité comme historien, c'est une chose réelle qu'en insérant dans son récit, par une sorte de placage, des lambeaux de dissertations sur les mœurs et l'esprit des Français, il avait rencontré le goût du siècle. En effet, les narrations épiques, les portraits et les harangues avaient passé de mode; et ce qu'on demandait, en fait d'histoire, c'était du raisonnement, des conclusions, des résultats généraux. Les écrivains ne tardèrent pas à faire abus de cette méthode, comme ils avaient abusé du style antique. Alors parurent, dans l'histoire, les longues réflexions insérées dans le texte, et les commentaires sous forme de notes, les appendices et les digressions sur le gouvernement, les lois, les arts, les habillements, les armes, etc. Au lieu d'une narration suivie, continue, se développant avec largeur et d'une manière progressive, on eut des récits courts, morcelés, tronqués, entrecoupés de remarques sérieuses ou satiriques; et l'histoire fut divisée, subdivisée, étiquetée par petits chapitres, comme un ouvrage didactique. C'est l'exemple que donna Voltaire, avec son originalité et sa verve de style accoutumée, exemple qui fut suivi d'une manière plus méthodique par les historiens anglais de la fin du dix-huitième siècle.

Ainsi, depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à nos jours, trois écoles historiques ont fleuri successivement : l'école populaire du moyen âge, l'école classique ou italienne, et l'école philosophique, dont les chefs jouissent aujourd'hui d'une réputation européenne. De même qu'il y a deux cents ans l'on désirait pour la France des Guicciardin et des Davila, on lui souhaite en ce moment des Robertson et des Hume. Est-il donc vrai que les livres de ces auteurs présentent le type réel et définitif de l'histoire? Est-il vrai que le modèle où ils l'ont réduite soit aussi complétement satisfaisant pour nous que l'était pour les anciens, par exemple, le plan des historiens de l'antiquité? Je ne le pense pas; je crois, au contraire, que cette forme toute philosophique a les mêmes défauts pour l'histoire que la forme toute littéraire de l'avant-dernier siècle. Je crois que l'histoire ne doit pas plus se servir de dissertations hors d'œuvre, pour peindre les différentes époques, que de portraits hors d'œuvre, pour représenter fidèlement les différents personnages. Les hommes et même les siècles passés doivent entrer en scène dans le récit : ils doivent s'y montrer, en quelque sorte, tout vivants; et il ne faut pas que le lecteur ait besoin de tourner cent pages, pour apprendre après coup quel était leur véritable caractère. C'est une fausse méthode que celle qui tend à isoler les faits de ce qui constitue leur couleur et leur physionomie individuelles; et il n'est pas possible qu'un historien puisse d'abord bien raconter sans peindre, et ensuite bien peindre sans raconter. Ceux qui ont adopté cette manière d'écrire ont presque toujours négligé le récit, qui est la partie essentielle de l'histoire, pour les commentaires ultérieurs qui doivent donner la clef du récit. Le commentaire arrive et n'éclaircit rien, parce que le lecteur ne le rattache point à la narration dont l'écrivain l'a séparé. Dans cet état, la composition manque entièrement d'unité; c'est la réunion incohérente de deux ouvrages, l'un d'histoire, l'autre de philosophie. Le premier n'est ordinairement qu'une simple réimpression de la moins mauvaise des histoires précédemment publiées; c'est pour l'ouvrage philosophique que l'on réserve toute la vigueur de son talent. L'Histoire d'Angleterre de Hume n'est au fond que celle de Rapin-Thoyras, à laquelle se trouvent joints, pour la première fois, plusieurs traités complets de politique, d'économie publique, de législation, d'archéologie, et une assez nombreuse collection de

(1) Velly, Histoire de France, pages 10 et 11 de la préface.

maximes, soit théoriques, soit usuelles. Toutes ces pièces de rapport seraient de la plus grande nouveauté, que l'histoire elle-même n'en serait pas plus neuve.

Mais y a-t-il lieu de faire encore du neuf en ce genre? le fond de l'histoire n'est-il pas trouvé depuis longtemps? Non, sans doute. On sait bien assigner à chaque événement sa date précise; l'art de vérifier les dates est à peu près découvert; mais cette découverte n'a pas été capable de bannir entièrement le faux de l'histoire. Il y a, en fait d'histoire, plus d'un genre d'inexactitude; et si le travail des chronologistes nous garantit désormais de la fausseté matérielle, il faut un nouveau travail, un nouvel art, pour écarter également la fausseté de couleur et de caractère. Ne croyons pas qu'il ne reste plus qu'à porter des jugements moraux sur les personnages et les événements historiques : il s'agit de savoir si les hommes et les choses ont été réellement tels qu'on nous les représente; si la physionomie qu'on leur prête leur appartient véritablement, et n'est point transportée mal à propos du présent au passé, ou d'un degré récent du passé à un autre degré plus ancien. C'est là qu'est la difficulté et le travail; là sont les abîmes de l'histoire, abîmes inaperçus des écrivains superficiels, et comblés quelquefois, sans profit pour eux, par les travaux obscurs d'une érudition qu'ils dédaignent.

LETTRE VI.

Sur le caractère des Franks, des Burgondes et des Visigoths.

—

Je crois le moment venu où le public va prendre plus de goût à l'histoire qu'à toute autre lecture sérieuse. Peut-être est-il dans l'ordre de la civilisation, qu'après un siècle qui a remué fortement les idées, il en vienne un qui remue les faits; peut-être sommes-nous las d'entendre médire du passé, comme d'une personne inconnue; peut-être, enfin, n'est-ce qu'un goût littéraire. La lecture des romans de Walter Scott a tourné beaucoup d'imaginations vers ce moyen âge dont naguère on s'éloignait avec dédain; et s'il s'opère de nos jours une révolution dans la manière de lire et d'écrire l'histoire, ces compositions, en apparence frivoles, y auront singulièrement contribué. C'est au sentiment de curiosité qu'elles ont inspiré à toutes les classes de lecteurs pour des siècles et des hommes décriés comme barbares, que des publications plus graves doivent un succès inespéré.

Sans doute il est impossible d'attribuer aux écrits de Walter Scott l'autorité d'ouvrages historiques; mais on ne peut refuser à leur auteur le mérite d'avoir mis, le premier, en scène les différentes races d'hommes dont la fusion graduelle a formé les grandes nations de l'Europe. Quel historien de l'Angleterre avait parlé de Saxons et de Normands, en racontant l'époque de Richard Cœur-de-Lion? Quel est celui qui, dans les rébellions de l'Écosse, en 1715 et 1745, avait entrevu la moindre trace de l'inimitié nationale des montagnards enfants des Gaels, contre les Anglais fils des Saxons? Ces faits, et beaucoup d'autres d'une égale importance, étaient demeurés inaperçus : tout ce qu'avait aplani le niveau de la civilisation avait passé sous le niveau des historiens modernes. L'un des événements les plus importants du moyen âge, un événement qui a changé de fond en comble l'état social de l'Angleterre, je veux dire la conquête de ce pays par les Normands, ne joue pas, dans l'histoire de Hume, un plus grand rôle que ne le ferait une conquête achevée par un prince de nos jours. Au lieu de s'empreindre de la forte couleur des anciennes invasions germaniques, la lutte du dernier roi anglo-saxon contre le duc de Normandie ne prend, dans son récit, d'autre caractère que celui d'une querelle ordinaire entre deux prétendants au trône. Les conséquences de la victoire semblent se borner, pour la nation vaincue, à un simple changement de gouvernement; et pourtant il ne s'agissait de rien moins que de l'asservissement et de la dépossession de tout un peuple par des étrangers. Le territoire, les richesses, les personnes mêmes des indigènes étaient un objet de saisie aussi bien que la royauté.

Ce défaut d'une histoire étrangère se retrouve complétement dans la nôtre, où l'invasion, la conquête, l'asservissement, la lutte prolongée des nations et des races, prennent, comme chez David Hume, une sorte de couleur administrative. Les véritables questions historiques y disparaissent sous un amas de questions frivoles ou absurdes, comme celle de savoir si Clovis était un mauvais roi, ou si sa politique était d'accord avec les intérêts de la France. Sous les noms de France et de Français, nous étouffons la vieille nation tudesque, dont ces noms rappellent seuls l'existence, mais qui a jadis imprimé bien d'autres traces de son passage sur le sol que nous habitons.

Quand je dis nation, ne prenez pas ce mot à la lettre; car les Franks n'étaient point un peuple, mais une confédération de peuplades anciennement distinctes, différant même d'origine, bien que toutes appartinssent à la race tudesque ou germanique. En effet, les unes se rattachaient à la branche occidentale et septentrionale de cette grande race, à celle dont

l'idiome originel a produit les dialectes et les patois du bas-allemand ; les autres étaient issues de la branche centrale, dont l'idiome primitif, adouci et un peu mélangé, est aujourd'hui langue littéraire. Formée, comme les ligues germaniques les plus anciennement connues, de tribus dominantes et de tribus vassales ou sujettes, la ligue des Franks, au moment où elle entra en lutte avec la puissance romaine, étendait son empire sur les côtes de la mer du Nord, depuis l'embouchure de l'Elbe jusqu'à celle du Rhin, et sur la rive droite de ce dernier fleuve à peu près jusqu'à l'endroit où le Mein s'y jette. A l'est et au sud, l'association franke confinait avec les associations rivales des Saxons et des Alamans (1). Mais il est impossible de fixer la limite de leur territoire respectif. D'ailleurs, ces limites variaient souvent au gré des chances de la guerre ou de l'inconstance naturelle au Barbare ; et des populations entières, soit de bon gré, soit par contrainte, passaient alternativement d'une confédération dans l'autre.

Les écrivains modernes s'accordent à donner au nom des *Franks* la signification d'*hommes libres ;* mais aucun témoignage ancien, aucune preuve tirée des racines de l'idiome germanique ne les y autorisent. Cette opinion, née du défaut de critique, et propagée par la vanité nationale, tombe dès qu'on examine historiquement les différentes significations du nom dont le nôtre est dérivé, et qui, dans notre langue actuelle, exprime tant de qualités diverses. C'est depuis la conquête de la Gaule, et par suite de la haute position sociale acquise dans ce pays par les hommes de race franke, que leur vieille dénomination prit un sens correspondant à toutes les qualités que possédait ou prétendait posséder la noblesse du moyen âge, comme la liberté, la résolution, la loyauté, la véracité, etc. Au treizième siècle, le mot *franc* exprimait tout ensemble la richesse, le pouvoir et l'importance politique ; on l'opposait à *chétif*, c'est-à-dire pauvre et de basse condition (2). Mais cette idée de supériorité, non plus que celle d'indépendance, transportée de la langue française dans les autres langues de l'Europe, n'a rien de commun avec la signification primitive du mot tudesque.

Soit qu'on l'écrivît avec ou sans le *n* euphonique, *frak* ou *frank*, comme le mot latin *ferox*, voulait dire *fier, intrépide, féroce* (3). L'on sait que la férocité n'était point regardée comme une tache dans le caractère des guerriers germains ; et cette remarque peut s'appliquer aux Franks d'une manière spéciale ; car il paraît que, dès la formation de leur ligue, affiliés au culte d'Odin, ils partageaient la frénésie belliqueuse des sectateurs de cette religion. Dans son principe, leur confédération dérivait, non de l'affranchissement d'un grand nombre de tribus, mais de la prépondérance, et probablement de la tyrannie de quelques-unes. Il n'y avait donc pas lieu pour la communauté de se proclamer indépendante ; mais elle pouvait annoncer, et c'est ce qu'à mon avis elle se proposa en adoptant un nom collectif, qu'elle était une société de braves résolus à se montrer devant l'ennemi sans peur et sans miséricorde.

Les guerres des Franks contre les Romains, depuis le milieu du troisième siècle, ne furent point des guerres défensives. Dans ses entreprises militaires, la confédération avait un double but, celui de gagner du terrain aux dépens de l'empire, et celui de s'enrichir par le pillage des provinces limitrophes. Sa première conquête fut celle de la grande île du Rhin qu'on nommait l'île des Bataves. Il est évident qu'elle nourrissait le projet de s'emparer de la rive gauche du fleuve, et de conquérir le nord de la Gaule. Animés, par de petits succès et par les relations de leurs espions et de leurs coureurs, à la poursuite de ce dessein gigantesque, les Franks suppléaient à la faiblesse de leurs moyens d'attaque par une activité infatigable. Chaque année ils lançaient de l'autre côté du Rhin des bandes de jeunes fanatiques dont l'imagination s'était enflammée au récit des exploits d'Odin et des plaisirs qui attendaient les braves dans les salles du palais des morts. Peu de ces enfants perdus repassaient le fleuve. Souvent leurs incursions, qu'elles fussent avouées ou désavouées par les chefs de leurs tribus, étaient cruellement punies, et les légions romaines venaient mettre à feu et à sang la rive germanique du Rhin : mais, dès que le fleuve était gelé, les passages et l'agression recommençaient. S'il arrivait que les postes militaires fussent dégarnis par les mouvements de troupes qui avaient lieu d'une frontière de l'empire à l'autre, toute la confédération, chefs, hommes faits, jeunes gens, se levaient en armes pour faire une trouée et détruire les forteresses qui protégeaient la rive romaine (4). C'est à l'aide de pareilles tentatives, bien des fois réitérées, que s'accomplit enfin, dans la dernière moitié du cinquième siècle, la conquête du nord de la Gaule par une portion de la ligue des Franks.

(1) Le nom de Saxons, *Saksen*, dérivé de leur arme nationale, signifie *long couteau*. *Ala-mans* veut dire *entièrement hommes*. Voyez dans le *Catholique*, numéro de janvier 1828, une savante dissertation de M. le baron d'Eckstein, sur les confédérations germaniques.

(2) De franc ne de chétif n'ot mercy ne pitié.
(Ancien vers sur Thibaut le Tricheur, comte de Chartres.)

(3) Où trouve dans de très-anciens glossaires *franci à feritate dicti*. *Frech*, en allemand moderne, signifie *hardi, téméraire ; vrang*, en hollandais, veut dire *âpre, rude*.

(4) ...Rhenumque, ferox Alamane, bibebas
Romanis ripis...
(Sidonii Apollinaris carmina.)

Parmi les tribus dont se composait la confédération franke, un certain nombre se trouvaient placées plus avantageusement que les autres pour l'invasion du territoire gaulois. C'étaient les plus occidentales, celles qui habitaient les dunes voisines de l'embouchure du Rhin. De ce côté, la frontière romaine n'était garantie par aucun obstacle naturel; les forteresses étaient bien moins nombreuses que vers le cours du Haut-Rhin; et le pays, coupé de marécages et de vastes forêts, offrait un terrain aussi peu propre aux manœuvres des troupes régulières qu'il était favorable aux courses aventureuses des bandes germaniques. C'est en effet près de l'embouchure du Rhin que sa rive gauche fut pour la première fois envahie d'une manière durable, et que les incursions des Franks eurent un résultat fixe, celui d'un établissement territorial, qui s'agrandit ensuite de proche en proche. Le nouveau rôle que jouèrent dès lors, comme conquérants territoriaux, les Franks de la contrée maritime, leur fit prendre un ascendant marqué sur le reste de la confédération. Soit par influence, soit par force, ils devinrent population dominante; et leur principale tribu, celle qui habitait, vers les bouches de l'Yssel, le territoire appelé *Saliland*, ou pays de Sale, devint la tête de toutes les autres. Les *Saliskes*, ou Saliens, furent regardés comme les plus nobles d'entre les Franks; et ce fut dans une famille salienne, celle des *Merowings*, ou enfants de Merowig, que la confédération prit ses rois, lorsqu'elle eut besoin d'en créer (1).

Le premier de ces rois, dont l'histoire constate l'existence par des faits positifs, est Chlodio; car Faramond, fils de Markomir, quoique son nom soit bien germanique et son règne possible, ne figure pas dans les histoires les plus dignes de foi. C'est au nom de Chlodio que se rattachèrent, dans les temps postérieurs, tous les souvenirs de la conquête. On lui attribuait à la fois l'honneur d'être entré le premier sur le territoire des Gaules et celui d'avoir porté jusqu'au bord de la Somme la domination des Franks. Ainsi l'on personnifiait en quelque sorte les victoires obtenues par une succession de chefs dont les noms demeuraient dans l'oubli, et l'on concentrait sur quelques années des progrès qui avaient dû être fort lents, et mêlés de beaucoup de traverses. Voici de quelle manière ces événements sont présentés par un historien rempli de fables, mais qui paraît être l'écho fidèle des traditions populaires :

« Les éclaireurs revinrent et rapportèrent que « la Gaule était la plus noble des régions, remplie « de toute espèce de biens, plantée de forêts d'arbres « fruitiers; que c'était une terre fertile, propre à « tout ce qui peut subvenir aux besoins des hommes. « Animés par un tel récit, les Franks prennent les « armes et s'encouragent, et, pour se venger des « injures qu'ils avaient eu à souffrir des Romains, « ils aiguisent leurs épées et leurs cœurs; ils s'ex- « citent les uns les autres par des défis et des mo- « queries à ne plus fuir devant les Romains, mais « à les exterminer. En ces jours-là les Romains « habitaient depuis le fleuve du Rhin jusqu'au fleuve « de la Loire; et depuis le fleuve de la Loire jusque « vers l'Espagne dominaient les Goths; les Burgon- « des, qui étaient ariens comme eux, habitaient de « l'autre côté du Rhône. Le roi Chlodio ayant donc « envoyé ses coureurs jusqu'à la ville de Cambray, « lui-même passa bientôt après le Rhin avec une « grande armée. Entré dans la forêt Charbonnière, « il prit la cité de Tournay et de là s'avança jus- « qu'à Cambray. Il y résida quelque temps et donna « ordre que tous les Romains qui y furent trouvés « fussent mis à mort par l'épée. Gardant cette ville, « il s'avança plus loin et s'empara du pays jusqu'à « la rivière de Somme (2)... »

Ce qu'il y a de plus curieux dans cette narration, c'est qu'elle retrace d'une manière assez vive le caractère de barbarie empreint dans cette guerre, où les envahisseurs joignaient à l'ardeur du pillage la haine nationale et une sorte de haine religieuse. Tout ne se passa pas d'une manière si régulière; et le terrain de la seconde province belgique fut plus d'une fois pris et repris avant de rester au pouvoir des Franks. Clodion lui-même fut battu par les légions romaines et obligé de ramener ses troupes en désordre vers le Rhin ou au delà du Rhin. Le souvenir de ce combat nous a été conservé par un poëte latin du cinquième siècle (3). Les Franks étaient arrivés jusqu'à un bourg appelé Helena, qu'on croit être la ville de Lens. Ils avaient placé leur camp, fermé par des chariots, sur des collines près d'une petite rivière, et se gardaient négligemment à la manière des Barbares, lorsqu'ils furent surpris par les Romains sous les ordres d'Aétius. Au moment de l'attaque ils étaient en fêtes et en danses pour le mariage d'un de leurs chefs. On entendait au loin le bruit de leurs chants, et l'on voyait la fumée du feu où cuisaient les viandes du

(1) Il est probable que le nom de *Merowings* ou Merovingiens est d'une date antérieure à l'existence de *Merowig* ou Mérovée, successeur de Clodion. Ce nom paraît avoir appartenu à une ancienne famille extrêmement nombreuse, et dont les membres étaient répandus sur tout le territoire des Franks saliens. On trouve même dans les documents du sixième siècle des passages où il paraît désigner la masse entière des tribus saliennes.

(2) Gesta Francorum per Roriconem; apud script. rerum francic., t. III, p. 4.

(3) Sidonii Apollinaris carmina ; apud script. rerum francic., t. I, p. 802.

banquet. Tout à coup les légions débouchèrent, en files serrées et au pas de course, par une chaussée étroite et un pont de bois qui traversait la rivière. Les Barbares eurent à peine le temps de prendre leurs armes et de former leurs lignes. Enfoncés et obligés à la retraite, ils entassèrent pêle-mêle, sur leurs chariots, tous les apprêts de leur festin, des mets de toute espèce, de grandes marmites parées de guirlandes. Mais les voitures, avec ce qu'elles contenaient, dit le poëte, et l'épousée elle-même, *blonde comme son mari,* tombèrent entre les mains des vainqueurs (1).

La peinture que les écrivains du temps tracent des guerriers franks à cette époque, et jusque dans le sixième siècle, a quelque chose de singulièrement sauvage. Ils relevaient et rattachaient sur le sommet du front leurs cheveux d'un blond roux, qui formaient une espèce d'aigrette et retombaient par derrière en queue de cheval. Leur visage était entièrement rasé, à l'exception de deux longues moustaches qui leur tombaient de chaque côté de la bouche. Ils portaient des habits de toile serrés au corps et sur les membres, avec un large ceinturon, auquel pendait l'épée (2). Leur arme favorite était une hache à un ou à deux tranchants, dont le fer était épais et acéré et le manche très-court. Ils commençaient le combat en lançant de loin cette hache, soit au visage, soit contre le bouclier de l'ennemi. Rarement ils manquaient d'atteindre l'endroit précis où ils voulaient frapper.

Outre la hache, qui, de leur nom, s'appelait *frankiske*, ils avaient une arme de trait qui leur était particulière, et que, dans leur langue, ils nommaient *hang*, c'est-à-dire hameçon. C'était une pique de médiocre longueur et capable de servir également de près et de loin. La pointe, longue et forte, était armée de plusieurs barbes ou crochets tranchants et recourbés comme des hameçons. Le bois était recouvert de lames de fer dans presque toute sa longueur, de manière à ne pouvoir être brisé ni entamé à coups d'épée. Lorsque le hang s'était fiché au travers d'un bouclier, les crocs dont il était garni en rendant l'extraction impossible, il restait suspendu, balayant la terre par son extrémité : alors le Frank qui l'avait jeté s'élançait, et, posant un pied sur le javelot, appuyait de tout le poids de son corps et forçait l'adversaire à baisser le bras et à se dégarnir ainsi la tête et la poitrine (3). Quelquefois le hang attaché au bout d'une corde servait en guise de harpon à amener tout ce qu'il atteignait. Pendant qu'un des Franks lançait le trait, son compagnon tenait la corde, puis tous deux joignaient leurs efforts, soit pour désarmer leur ennemi, soit pour l'attirer lui-même par son vêtement ou son armure (4).

Les soldats franks conservaient encore cette physionomie et cette manière de combattre un demi-siècle après la conquête, lorsque le roi Theodebert passa les Alpes et alla faire la guerre en Italie. La garde du roi avait seule des chevaux et portait des lances du modèle romain : le reste des troupes était à pied, et leur armure paraissait misérable. Ils n'avaient ni cuirasses, ni bottines garnies de fer : un petit nombre portait des casques; les autres combattaient nu-tête. Pour être moins incommodé de la chaleur, ils avaient quitté leur justaucorps de toile grossière et gardaient seulement des culottes d'étoffes ou de cuir, qui leur descendaient jusqu'au bas des jambes. Ils n'avaient ni arc, ni fronde, ni autres armes de traits, si ce n'est le hang et la frankiske. C'est dans cet état qu'ils se mesurèrent avec peu de succès contre les troupes de l'empereur Justinien (5).

Quant au caractère moral qui distinguait les Franks, à leur entrée en Gaule, c'était, comme je l'ai dit plus haut, celui de tous les croyants à la divinité d'Odin et aux joies sensuelles du Walhalla. Ils aimaient la guerre avec passion, comme le moyen de devenir riches dans ce monde, et, dans l'autre, convives des dieux. Les plus jeunes et les plus violents d'entre eux éprouvaient quelquefois dans le combat des accès d'extase frénétique, pendant lesquels ils paraissaient insensibles à la douleur et doués d'une puissance de vie tout à fait extraordi-

(1) . . . Fors ripæ colle propinquo,
Barbaricus resonabat hymen, scythicisque choreis
Nubebat flavo similis nova nupta marito.
. . . . . .
Hostis terga dedit. Plaustris rutilare videres
Barbarici vaga festa tori, convictaque passim
Fercula, captivasque dapes, cirroque madente,
Ferre coronatos redolentia serta lebetes.
(Ex Sidonii Apollinaris carmine V, apud script. rerum francic., t. I, p. 802.)

(2) Hic quoque monstra domat, rutili quibus arce cerebri
Ad frontem coma tracta jacet, nudataque cervix
Setarum per damna nitet. . . . . .
. . . . . Ac vultibus undique rasis,
Pro barbâ tenues perarantur pectine cristæ.
(Ex Sidon. Apollinar. carm. V, apud script. rerum francic., t. I, p. 802.)

(3) Ex Agathiæ historiâ de Francis, lib. II; apud script. rerum francic., t. II, p. 65 et 66.

(4) Insertum triplici gestabat fune tridentem,
Quem post terga quidem stantes socii tenuerunt.
Conciliumque fuit, dùm cuspis missa sederet
In clypeo, cuncti pariter traxisse studerent.
(De primâ expeditione Attilæ, regis Hunnorum, in Gallias, ac de rebus gestis Waltharii, Aquitanorum principis, vers 980.)

(5) Ex Agathiæ historiâ de Francis, lib. II ; apud script. rerum francic., t. II, p. 65.

naire. Ils restaient debout et combattaient encore, atteints de plusieurs blessures, dont la moindre eût suffi pour terrasser d'autres hommes (1). Une conquête, exécutée par de pareilles gens dut être sanglante et accompagnée de cruautés gratuites : malheureusement les détails manquent pour en marquer les circonstances et les progrès. Cette pauvreté de documents est due en partie à la conversion des Franks au catholicisme : conversion populaire dans toute la Gaule, et qui effaça la trace du sang versé par les nouveaux orthodoxes. Leur nom fut rayé des légendes destinées à maudire la mémoire des meurtriers des serviteurs de Dieu ; et les martyrs qu'ils avaient faits dans leur invasion, furent attribués à d'autres peuples, comme les Huns ou les Vandales : mais quelques traits épars, rapprochés par la critique et complétés par l'imagination, peuvent mettre en évidence ce qu'ont voilé soit la flatterie, soit la sympathie religieuse.

La conquête des provinces méridionales et orientales de la Gaule, par les Visigoths et les Burgondes, fut loin d'être aussi violente que celle du nord par les Franks. Étrangers à la religion que les Scandinaves propageaient autour d'eux, ces peuples avaient émigré par nécessité, avec femmes et enfants, sur le territoire romain. C'était par des négociations réitérées, plutôt que par la force des armes, qu'ils avaient obtenu leurs nouvelles demeures. A leur entrée en Gaule, ils étaient chrétiens comme les Gaulois, quoique de la secte arienne, et se montraient en général tolérants, surtout les Burgondes. Il paraît que cette bonhomie, qui est l'un des caractères actuels de la race germanique, se montra de bonne heure chez ce peuple. Avant leur établissement à l'ouest du Jura, presque tous les Burgondes étaient gens de métiers, ouvriers en charpente ou en menuiserie. Ils gagnaient leur vie à ce travail dans les intervalles de paix, et étaient ainsi étrangers à ce double orgueil du guerrier et du propriétaire oisif, qui nourrissait l'insolence des autres conquérants barbares (2).

Impatronisés sur les domaines des propriétaires gaulois, ayant reçu ou pris à titre d'hospitalité les deux tiers des terres et le tiers des esclaves, ce qui probablement équivalait à la moitié du tout, ils se faisaient scrupule de rien usurper au delà. Ils ne regardaient point le Romain comme leur colon, comme leur lite, selon l'expression germanique (3), mais comme leur égal en droits dans l'enceinte de ce qui lui restait. Ils éprouvaient même devant les riches sénateurs, leurs copropriétaires, une sorte d'embarras de parvenus. Cantonnés militairement dans une grande maison, pouvant y jouer le rôle de maîtres, ils faisaient ce qu'ils voyaient faire aux clients romains de leur noble hôte, et se réunissaient de grand matin pour aller le saluer par les noms de *père* ou d'*oncle*, titre de respect fort usité alors dans l'idiome des Germains. Ensuite, en nettoyant leurs armes ou en graissant leur longue chevelure, ils chantaient à tue-tête leurs chansons nationales, et, avec une bonne humeur naïve, demandaient aux Romains comment ils trouvaient cela (4).

La loi des Burgondes, impartiale entre les vainqueurs et les vaincus, interdisait aux premiers l'abus de la force. Elle offrait même à cet égard des précautions qu'on pourrait appeler délicates. Par exemple, elle défendait aux Barbares de s'immiscer, sous aucun prétexte, dans les procès entre Romains. L'un de ses articles mérite d'être cité textuellement : « Quiconque aura dénié le couvert et le feu à un « étranger en voyage, sera puni d'une amende de « trois sous... Si le voyageur vient à la maison d'un « Burgonde et y demande l'hospitalité, et que celui-« ci indique la maison d'un Romain, et que cela « puisse être prouvé, il payera trois sous d'amende, « et trois sous pour dédommagement à celui dont « il aura montré la maison (5). »

A part quelque peu de fanatisme arien, les Visigoths, maîtres de tout le pays situé entre le Rhône, la Loire et les deux mers, joignaient à un égal esprit de justice plus d'intelligence et de goût pour la civilisation. De longues promenades militaires à travers la Grèce et l'Italie avaient inspiré à leurs chefs l'ambition de surpasser, ou tout au moins de conti-

(1) . . . . . Invicti perstant, animoque supersunt
Jam propè post animam . . . . . .
(Ex Apollinaris Sidonii carmine V, vers. 252; apud script. rerum francic., t. I, pag. 803.)

La langue des Scandinaves avait un mot particulier pour désigner les guerriers sujets à cette extase : on les appelait *Berserkars* (Voyez l'Histoire des expéditions maritimes des Normands, par M. Depping, tom. I, p. 46.)

(2) Quippè omnes ferè sunt fabri lignarii, et ex hâc arte mercedem capientes, semetipsos alunt. (Ex Socratis lib. VII, cap. 30; apud script. rerum francic., t. I, p. 604.)

(3) *Lide*, *lete*, *late*, *latze*, dans les anciennes langues teutoniques, signifiait *petit* et *dernier*. Les Germains donnaient ce nom aux gens de la classe inférieure, qui, chez eux, étaient colons ou fermiers attachés à la glèbe. C'était, selon toute probabilité, les restes d'anciens peuples vaincus.

(4) Laudantem tetrico subindè vultu
Quod Burgundio cantat esculentus;
Infundens acido comam butyro.
. . . . . .
Quem non ut vetulum patris parentem,
Nutricisque virum, die nec orto,
Tot tantique petunt simul gigantes.
(Ex Apollinaris Sidonii carmine XII; apud script. rerum francic., t. I, p. 811.)

(5) Lex Burgundionum, tit. XXII, XXXVIII et LV; apud script. rerum francic., t. IV, p. 266.

nuer, dans leurs établissements, l'administration romaine. Le successeur du fameux Alarik, Ataülf, qui transporta sa nation d'Italie dans la province narbonnaise, exprimait d'une manière naïve et forte ses sentiments à cet égard. « Je me souviens, dit un « écrivain du cinquième siècle, d'avoir entendu à « Bethléem le bienheureux Jérôme raconter qu'il « avait vu un certain habitant de Narbonne, élevé « à de hautes fonctions sous l'empereur Théodose, « et d'ailleurs religieux, sage et grave, qui avait joui « dans sa ville natale de la familiarité d'Ataülf. Il « répétait souvent que le roi des Goths, homme de « grand cœur et de grand esprit, avait coutume de « dire que son ambition la plus ardente avait d'a- « bord été d'anéantir le nom romain, et de faire, « de toute l'étendue des terres romaines, un nouvel « empire appelé Gothique; de sorte que, pour par- « ler vulgairement, tout ce qui était *romanie* de- « vînt *gothie*, et qu'Ataülf jouât le même rôle « qu'autrefois César-Auguste; mais, qu'après s'être « assuré par l'expérience que les Goths étaient in- « capables d'obéissance aux lois, à cause de leur « barbarie indisciplinable, jugeant qu'il ne fallait « point toucher aux lois sans lesquelles la républi- « que cesserait d'être république, il avait pris le « parti de chercher la gloire en consacrant les forces « des Goths à rétablir dans son intégrité, à augmen- « ter même la puissance du nom romain, afin qu'au « moins la postérité le regardât comme le restau- « rateur de l'empire, qu'il ne pouvait transporter. « Dans cette vue, il s'abstenait de la guerre et « cherchait soigneusement la paix (1)... »

Ces idées élevées de gouvernement par les lois, cet amour de la civilisation, dont l'empire romain était alors l'unique modèle, furent conservés, mais avec plus d'indépendance, par les successeurs d'Ataülf. Leur cour de Toulouse, centre de la politique de tout l'Occident, intermédiaire entre la cour impériale et les royaumes germaniques, égalait en politesse et surpassait peut-être en dignité celle de Constantinople. C'étaient les Gaulois de distinction qui entouraient le roi des Visigoths, quand il ne marchait pas en guerre; car alors les Germains reprenaient le dessus. Le roi Eurik avait pour conseiller et pour secrétaire l'un des rhéteurs les plus estimés dans ce temps, et se plaisait à voir les dépêches, écrites sous son nom, admirées jusqu'en Italie pour la pureté et les grâces du style (2). Ce roi, l'avant-dernier de ceux de la même race qui régnèrent en Gaule, inspirait aux esprits les plus éclairés et les plus délicats une vénération véritable, non cette crainte servile qu'excitaient les rois franks, ou cette admiration fanatique dont ils furent l'objet après leur conversion à la foi orthodoxe. Voici des vers confidentiels écrits par le plus grand poëte du cinquième siècle, Sidonius Apollinaris, exilé de l'Auvergne, son pays, par le roi des Visigoths, comme suspect de regretter l'empire, et qui était venu à Bordeaux solliciter la fin de son exil. Ce petit morceau, malgré sa tournure classique, rend d'une manière assez vive l'impression qu'avait faite sur l'exilé la vue des gens de toute race que l'intérêt de leur patrie respective rassemblait auprès du roi des Goths.

« J'ai presque vu deux fois la lune achever son « cours, et n'ai obtenu qu'une seule audience : le « maître de ces lieux trouve peu de loisirs pour moi; « car l'univers entier demande aussi réponse et l'at- « tend avec soumission. Ici, nous voyons le Saxon « aux yeux bleus, intrépide sur les flots, mal à l'aise « sur la terre. Ici, le vieux Sicambre, tondu après « une défaite, laisse croître de nouveau ses cheveux. « Ici, se promène l'Herule aux joues verdâtres, « presque de la teinte de l'Océan, dont il habite les « derniers golfes. Ici, le Burgonde, haut de sept « pieds, fléchit le genou et implore la paix. Ici, « l'Ostrogoth réclame le patronage qui fait sa force « et à l'aide duquel il fait trembler les Huns, humble « d'un côté, fier de l'autre. Ici, toi-même, ô Romain, « tu viens prier pour ta vie; et quand le Nord me- « nace de quelques troubles, tu sollicites le bras « d'Eurik contre les hordes de la Scythie; tu de- « mandes à la puissante Garonne de protéger le « Tibre affaibli (3). »

Si, de ce tableau ou de celui de la cour du roi goth Theodorik II, tracé en prose par le même écrivain (4), on passe aux récits originaux du règne de Clovis, il semble que l'on s'enfonce dans les forêts de la Germanie : et cependant, parmi les rois franks de la première race, Clovis est l'homme politique. C'est lui qui, dans la vue de fonder un empire, mit sous ses pieds le culte des dieux du Nord, et s'associa aux évêques orthodoxes pour la destruction des deux royaumes ariens. Mais, instrument plutôt que moteur de cette ligue, malgré son amitié pour les prélats, malgré l'emploi qu'il fit, dans ces diverses négociations, de Romains, auxquels la tradition attribuait une finesse à toute

(1) Ex lib. VII Pauli Orosii, cap. 43; apud script. rerum francic., t. I, p. 598.

(2) Sepone pauxillulùm conclamatissimas declamationes, quas oris regii vice conficis, quibus ipse rex inclytus... per promotæ limitem sortis, ut populos sub armis, sic frænat arma sub legibus. (Ex Apollinaris Sidonii, lib. VIII. Epistola ad Leonem Eurici conciliarium; apud script. rerum francic., t. I, p. 800.)

(3) Ex Apollinaris Sidonii lib. VIII, epist. IX; apud script. rerum francic., t. I, p. 800.

(4) Ex Apollinaris Sidonii, lib. VIII, epist. IX, p. 783.

épreuve (1), il resta sous l'influence des mœurs et des idées de son peuple. L'impulsion donnée à ces mœurs par l'habitude de la vie barbare et une religion sanguinaire, ne fut point arrêtée par la conversion des Franks au christianisme. L'évêque de Reims eut beau dire à ses néophytes : « Sicambre « adouci, courbe la tête, adore ce que tu as brûlé,» l'incendie et le pillage n'épargnèrent pas les églises, dans les expéditions entreprises vers la Saône et au midi de la Loire.

Il ne faut pas d'ailleurs s'imaginer que cette fameuse conversion ait été soudaine et complète. D'abord il y eut scission politique entre les partisans du nouveau culte et ceux de l'ancien ; la plupart de ces derniers quittèrent le royaume de Chlodowig pour se retirer au delà de la Somme dans celui de Raghenaher, dont la ville principale était Cambrai (2). De plus, il resta auprès du roi beaucoup de gens qui gardèrent leur croyance, sans renoncer à leur vasselage. Les légendes attestent que non-seulement le premier roi chrétien, mais encore ses successeurs, furent souvent obligés de s'asseoir à table avec des païens obstinés, et qu'il y en avait un grand nombre parmi les Franks de la plus haute classe. Voici, à ce propos, deux anecdotes qui n'ont été racontées par aucun historien moderne, et qui cependant méritaient de l'être : car il ne faut pas que la crainte de paraître dupe des miracles du moyen âge fasse négliger des détails de mœurs, sans lesquels l'histoire est vague et presque inintelligible.

« En retournant vers Paris, où il avait résolu de « fixer sa résidence, le roi Chlodowig passa par Or- « léans, où il s'arrêta quelques jours avec une par- « tie de son armée. Pendant son séjour dans cette « ville, l'évêque de Poitiers Adelphius lui amena un « abbé nommé Fridolin, qu'on regardait comme « saint, et que le roi souhaitait beaucoup de con- « naître. Les deux voyageurs arrivèrent au quartier « des Franks, le solitaire à pied et l'évêque à che- « val, comme il convenait. Le roi vint lui-même au « devant d'eux, entouré de beaucoup de monde, « leur fit un accueil respectueux et amical ; et, après « s'être entretenu familièrement quelques heures « avec eux, il ordonna qu'on servît un grand repas. « Pendant le dîner, le roi se fit apporter un vase de « jaspe, transparent comme du verre, décoré d'or « et de pierres précieuses : l'ayant rempli et vidé, « il le passa à l'abbé, qui le prit, quoiqu'il s'en fût « excusé, disant qu'il ne buvait pas de vin ; mais « au moment où Fridolin prenait la coupe, il « la laissa échapper par accident, et le vase tomba « sur la table, puis de la table à terre, où il se « brisa en quatre. Un des échansons ramassa les « morceaux, et les plaça devant le roi, qui parais- « sait chagrin, moins à cause de la perte du vase, « que pour le mauvais effet que cet accident pour- « rait avoir sur les assistants, parmi lesquels beau- « coup étaient encore païens. Toutefois il reprit son « air gai, et dit à l'abbé : « Seigneur, c'est pour « l'amour de toi que j'ai perdu ce vase ; car s'il fût « tombé de mes mains, il ne se serait pas brisé. « Vois donc ce que Dieu voudra faire pour toi en « faveur de son saint nom, afin que ceux d'entre « nous qui sont encore adonnés à l'idolâtrie ne dif- « fèrent plus de croire au Dieu tout-puissant. » « Alors Fridolin prit les quatre morceaux du vase, « les réunit, et les tenant serrés dans ses mains, la « tête inclinée vers la table, il se mit à prier Dieu en « pleurant et en poussant de profonds soupirs. « Quand sa prière fut achevée, il rendit le vase au roi, « qui le trouva parfaitement restauré, n'y pouvant « reconnaître aucune trace de brisure. Ce miracle « ravit les chrétiens, mais plus encore les infidèles, « qui se trouvaient là en grand nombre. Au même « moment le roi et tout le monde se levant de table « et rendant grâces à Dieu, tous ceux des assistants « qui partageaient encore les erreurs du paganisme, « confessèrent leur foi en la Sainte Trinité, et re- « çurent de la main de l'évêque les eaux du bap- « tême (3). »

« Après la mort du roi Chlodowig, son fils, Chlo- « ter s'étant établi dans la ville de Soissons, il arriva « qu'un certain Frank, nommé Hozin, l'invita à un « banquet, conviant aussi parmi les courtisans de « sa suite le vénérable Védaste (saint Vaast), évêque « d'Arras. Le saint homme accepta cette invitation « dans le seul but de donner quelque enseignement « salutaire à la foule des conviés, et de profiter de « l'autorité du roi pour les attirer au saint baptême. « Étant donc entré dans la maison, il aperçut un « grand nombre de tonneaux rangés par ordre, tous « remplis de bière. Ayant demandé ce que c'était « que ces tonneaux, il lui fut répondu que les uns « étaient destinés aux chrétiens, tandis que les « autres avaient été consacrés suivant les rites des « gentils, à l'usage de ceux des conviés qui profes-

(1) Voyez, dans les Gestes des rois franks, ouvrage du septième siècle, composé en partie sur des traditions populaires, le détail des ambassades d'Aurélien auprès du roi Gondebald, et de Paternus auprès du roi Alarik. (Script. rerum francic., t. II, p. 548 et 463.)

(2) Multi de Francorum exercitu necdùm ad fidem conversi, cum regis parente, Raganario, ultrà Sumnam fluvium aliquandiù degerunt. (Ex vitâ S. Remigii, apud script. rerum francic., t. III, p. 377.)

(3) Qualis laus à cunctis hoc videntibus, non solùm à christianis, sed etiam ab ipsis paganis (quorum magna cohors inibi aderat) Deo persolveretur, non est necesse loquendum. (Ex vitâ Sancti Fridolini, apud script. rerum francic., t. III, p. 388.)

« saient le culte des idoles. Ayant reçu cette expli-
« cation, le vénérable Védaste se mit à bénir chacun
« des vases indistinctement au nom du Christ et par
« le signe de la croix. Au moment où il fit sa béné-
« diction sur les tonneaux consacrés à la manière
« des païens, tout à coup les cercles et les liens se
« brisèrent, donnant passage à la liqueur dont le
« pavé fut inondé. Cet événement ne fut pas inutile
« au salut de ceux qui étaient présents; car un grand
« nombre furent amenés par là à demander la grâce
« du saint baptême, et à se soumettre au joug de
« la religion (1). »

Si vous parcourez les documents relatifs à l'histoire du sixième et du septième siècle, vous y trouverez une foule de traits qui prouvent que le paganisme durait toujours parmi les Franks, quoiqu'il s'éteignît par degrés. L'historien byzantin Procope raconte avec horreur qu'en l'année 539 les soldats de Theodebert, roi des Franks orientaux, à leur entrée en Italie, où ils marchaient contre les Goths, tuèrent des femmes et des enfants de cette nation, et jetèrent leurs cadavres dans le Pô, comme prémices de la guerre qui s'ouvrait (2). Un siècle après, sur les bords de la Somme et même sur ceux de l'Aisne, le paganisme régnait encore dans les campagnes, séjour favori de la population franke. Ce n'était pas sans de grands dangers que les évêques des villes du Nord faisaient leurs visites pastorales; et il fallait tout le zèle d'un martyr pour oser prêcher la foi du Christ à Tournai, à Courtrai, à Gand et le long des rives de la Meuse ou de l'Escaut (3). En l'année 656, un prêtre irlandais perdit la vie dans cette mission périlleuse; et vers la même époque, d'autres personnages que l'église vénère les Romains Lupus et Amandus (saint Loup et saint Amand), les Franks Odomer et Bertewin (saint Omer et saint Bertin) y gagnèrent leur renom de sainteté (4).

Lorsque les nobles efforts du clergé chrétien eurent déraciné les pratiques féroces et les superstitions apportées au nord de la Gaule par la nation conquérante, il resta dans les mœurs de cette race d'hommes un fond de rudesse sauvage qui se montrait, en paix comme en guerre, soit dans les actions, soit dans les paroles. Cet accent de barbarie, si frappant dans les récits de Grégoire de Tours, paraît d'une manière aussi naïve dans les documents officiels du temps des derniers Mérovingiens. Je prends pour exemple le plus important de tous, la loi des Franks saliens ou *loi salique*, dont la rédaction en langue latine appartient au règne de Dagobert. Le prologue dont elle est précédée, ouvrage de quelque clerc d'origine franke, montre à nu tout ce qu'il y avait de violent, de rude, d'informe, si l'on peut s'exprimer ainsi, dans l'esprit des hommes de cette nation qui s'étaient adonnés aux lettres. Les premières lignes de ce prologue semblent être la traduction littérale d'une ancienne chanson germanique :

« La nation des Franks, illustre, ayant Dieu pour
« fondateur (5), forte sous les armes, ferme dans
« les traités de paix, profonde en conseil; noble et
« saine de corps, d'une blancheur et d'une beauté
« singulière, hardie, agile et rude au combat, de-
« puis peu convertie à la foi catholique, libre d'hé-
« résie; lorsqu'elle était encore sous une croyance
« barbare, avec l'inspiration de Dieu, recherchant
« la clef de la science; selon la nature de ses qua-
« lités, désirant la justice, gardant la piété; la *loi*
« *salique* fut dictée par les chefs de cette nation,
« qui en ce temps commandaient chez elle.

« On choisit, entre plusieurs, quatre hommes,
« savoir : le Gast de Wise, le Gast de Bode, le Gast
« de Sale, et le Gast de Winde, dans les lieux ap-
« pelés canton de Wise, canton de Sale, canton de
« Bode et canton de Winde (6). Ces hommes se
« réunirent dans trois Mâls (7), discutèrent avec
« soin toutes les causes de procès, traitèrent de

(1) Quæ causa multis qui aderant profuit ad salutem. Nam multi ex hoc ad gratiam baptismi confugerunt, ac sanctæ religioni colla submiserunt. (Ex vitâ S. Vedasti, apud script. rerum francic., t. III, p. 372 et 373.)

(2) Ex Procopii historiis, lib. II, de Bello Gothico, cap. XXV; apud script. rerum francic., t. II, p. 37. — Il ajoute la réflexion suivante : Nàm ità christiani sunt isti barbari, ut multos priscæ superstitionis ritus observent, humanas hostias aliaque impia sacrificia divinationibus adhibentes. (Ibid.)

(3) Ex vitâ S. Eligii, apud script. rerum francic., t. III, p. 557. — Ibid., p. 535. — Audivit pagum esse quemdam præter fluenta Scaldi fluvii, cui vocabulum est Gandavum, cujus loci habitatores iniquitas diaboli ita irretivit, ut relicto Deo, fana vel idola adorarent. Propter ferocitatem enim gentis illius, omnes sacerdotes à prædicatione se subtraxerant, et nemo audebat verbum annuntiare Domini. (Ex vitâ S. Amandi, ibid., p. 533.)

(4) Fleury, Hist. Ecclésiastique, t. VIII, p. 290, 292 et 425.

(5) *Auctore Deo condita.* Cette idée paraît étrangère à la religion chrétienne, qui n'accorde à aucune nation, si ce n'est au peuple juif, l'honneur d'avoir eu des relations spéciales avec la divinité. Peut-être, pour être exact et malgré la contradiction apparente, devrait-on traduire *ayant un Dieu pour fondateur.*

(6) *Gast*, dans les dialectes actuels de la langue germanique, signifie *hôte*. Il paraît que, dans l'ancienne langue, il servait à exprimer la dignité patriarcale des chefs de tribu ou de canton. On trouve encore dans la province d'Over-Yssel, antique demeure des Saliens, un canton nommé *Salland*, et un autre appelé *Twente*, peut-être plus correctement *t'Wente*, ce qui répond au *Winde* de la loi salique. Le canton de *Wise* tirait probablement son nom de sa situation occidentale, et celui de *Bode* rappelle l'ancien nom de l'île des Bataves.

(7) Hi per tres mallos convenientes... *Mâl*, dans l'ancienne langue teutonique, voulait dire *signe*, *parole*, et, par extension, *conseil, assemblée.*

« chacune en particulier, et décrétèrent leur jugement en la manière qui suit. Puis lorsque, avec « l'aide de Dieu, Chlodowig le chevelu, le beau, « l'illustre roi des Franks, eut reçu, le premier, le « baptême catholique, tout ce qui dans ce pacte était « jugé peu convenable fut amendé avec clarté par « les illustres rois Chlodowig, Hildebert et Chloter; « et ainsi fut dressé le décret suivant.

« Vive le Christ, qui aime les Franks; qu'il garde « leur royaume, et remplisse leurs chefs de la lumière de sa grâce; qu'il protége l'armée; qu'il « leur accorde des signes qui attestent leur foi, les « joies de la paix et la félicité; que le Seigneur « Christ Jésus dirige dans les voies de la piété les « règnes de ceux qui gouvernent; car cette nation « est celle qui, petite en nombre, mais brave et forte, « secoua de sa tête le dur joug des Romains, et qui, « après avoir reconnu la sainteté du baptême, orna « somptueusement d'or et de pierres précieuses les « corps des saints martyrs, que les Romains avaient « brûlés par le feu, massacrés, mutilés par le fer, « ou fait déchirer par les bêtes (1). »

LETTRE VII.

Sur l'état des Gaulois après la conquête.

—

« Si quelque homme libre a tué un Frank, ou un « Barbare, ou un homme vivant sous la loi salique, « il sera jugé coupable au taux de deux cents sous. « — Si un Romain possesseur, c'est-à-dire ayant « des biens en propre dans le canton où il habite, a « été tué, celui qui sera convaincu de l'avoir tué « sera jugé coupable à cent sous (2). »

« Celui qui aura tué un Frank ou un Barbare, « dans la *truste* (service de confiance) du roi, sera « jugé coupable à six cents sous. — Si un Romain, « convive du roi, a été tué, la composition sera de « trois cents sous (3). »

« Si quelqu'un, ayant rassemblé une troupe, « attaque dans sa maison un homme libre (Frank « ou Barbare), et l'y tue, il sera jugé coupable à six « cents sous.—Mais si un Lite ou un Romain a été « tué par un semblable attroupement, il ne sera « payé que la moitié de cette composition (4). »

« Si quelque Romain charge de liens un Frank, « sans motif légitime, il sera jugé coupable à trente « sous. — Mais si un Frank lie un Romain pareil- « lement sans motif, il sera jugé coupable à quinze « sous (5) «

« Si un Romain dépouille un Frank, il sera jugé « coupable à soixante-deux sous. — Si un Frank « dépouille un Romain, il sera jugé coupable à « trente sous (6). »

Voilà comment la loi salique répond à la question tant débattue, de la différence originelle de condition entre les Franks et les Gaulois. Tout ce que fournissent à cet égard les documents législatifs, c'est que le *wergheld*, ou *prix de l'homme*, était, dans tous les cas, pour le Barbare, double de ce qu'il était pour le Romain. Le Romain libre et propriétaire était assimilé au *lite*, Germain de la dernière condition, cultivateur forcé des domaines de la classe guerrière, et probablement issu d'une race anciennement subjuguée par la race teutonique. Je doute que cette solution, bien qu'elle soit inattaquable, vous satisfasse pleinement, et vous paraisse contenir tout le secret de l'ordre social établi en Gaule par la conquête des Franks. Le texte des lois est une lettre morte; et c'est la vie de l'époque dans sa variété, avec ses nuances toujours rebelles aux classifications légales, qu'il est curieux et utile d'observer. Or, rien ne facilite mieux, sous ce rapport, l'intelligence du passé, que la recherche et la comparaison de ce que l'état actuel du monde peut offrir d'analogue ou d'approchant.

Rappelez-vous la Grèce sous l'empire des Turks, rassemblez dans votre esprit ce que vous avez lu ou entendu raconter des *Raïas* et des *Phanariotes*, de la masse du peuple grec et de cette minorité que les Turks anoblissaient en lui conférant des emplois : ou je me trompe fort, ou, après avoir contemplé ce tableau d'oppression brutale, de terreur universelle, d'efforts constants pour sortir, à tout prix et par toutes les voies, de la classe commune des vaincus, quelque chose de vivant et de réel vous apparaîtra sous les simples mots de *Romain possesseur*, *Romain tributaire*, *Romain convive du roi*. Vous comprendrez combien de formes diverses pouvait revêtir la servitude gallo-romaine sous la domination des Barbares. Il y a plus, malgré la distance des temps et les différences de race et de position, non-seulement la destinée physique des vaincus dans l'ancienne Gaule et dans la Grèce moderne, mais leur attitude morale,

(1) Legis salicæ prologus, apud script. rerum francic., t. IV, p. 122.

(2) Lex salica, tit. XLIV, § 1 et 15; apud script. rerum francic., t. IV, p. 147. D'après la valeur du sol d'or (*solidus*), le taux de ces différentes compositions s'élevait, pour la première, à 3,000 fr., et pour l'autre à 1,500 fr.

(3) Lex salica, tit. XLIV, § 4 et 6. (9,000 fr. et 4,500 fr.)

(4) Ibid., tit. XLV, § 1 et 3. (9,000 fr. et 4,500 fr.)

(5) Ibid., tit. XXXV, § 3 et 4. (450 fr. et 225 fr.)

(6) Lex salica ex MS. codice regio, à Joanne Schiltero, tit. XV; apud script. rerum francic., t. IV, p. 188. (930 fr. et 450 fr.)

présentent de frappantes analogies. On retrouve dans les récits de Grégoire de Tours non-seulement les souffrances journalières des pauvres Raïas, vexés, pillés, déportés à plaisir, mais l'astucieux esprit d'intrigue du noble voué au service des conquérants, cette immoralité du Phanariote, si effrénée qu'on la prendrait pour une sorte de désespoir.

« Aux approches du mois de septembre (584), il « arriva au roi Hilperik une grande ambassade des « Goths (chargée d'emmener sa fille Rigonthe, pro- « mise au roi Rekkared). De retour à Paris, le roi « ordonna qu'on prît un grand nombre de familles « dans les maisons qui appartenaient au fisc, et « qu'on les mît dans des chariots. Beaucoup pleu- « raient et ne voulaient point s'en aller; il les fit « retenir en prison afin de les contraindre plus « facilement à partir avec sa fille. On rapporte que, « dans l'amertume de cette douleur et de crainte « d'être arrachés à leurs parents, plusieurs s'ôtèrent « la vie au moyen d'un lacet. Le fils était séparé de « son père, et la mère de sa fille; ils partaient en « sanglotant et en prononçant de grandes malédic- « tions : tant de personnes étaient en larmes dans « Paris, que cela pouvait se comparer à la désola- « tion de l'Égypte. Beaucoup de gens des meilleures « familles, contraints à partir de force, firent leur « testament, donnèrent leurs biens aux églises, et « demandèrent qu'au moment où la fiancée entre- « rait en Espagne, on ouvrît ces testaments, « comme si déjà eux-mêmes eussent été mis en « terre (1)... »

« Le roi Gonthramn ayant obtenu, comme ses « frères, une partie du royaume, destitua Agricola « de la dignité de patrice, et la donna à Celsus, « homme d'une grande taille, fort des épaules, « robuste des bras, haut en paroles, prompt à « répondre, habile dans la pratique des lois. Cet « homme fut dès lors saisi d'une si grande avidité « de s'enrichir, que souvent il enlevait les biens « des églises pour les réunir à son domaine. On « raconte qu'un jour, entendant lire, dans l'église, « cette leçon du prophète Isaïe, dans laquelle il dit : « Malheur à ceux qui joignent maison à maison, et ajoutent champ à champ jusqu'à ce que la terre « leur manque! il cria : C'est bien insolent de « chanter ici, malheur à moi et à mes fils (2)... »

« Eonius, qui avait le surnom de Mummolus, « reçut le patriciat du roi Gonthramn : je crois « qu'il sera bon de dire ici quelque chose sur « l'origine de sa fortune. Il naquit dans la ville « d'Auxerre, et son père était Péonius. Ce Péonius « gouvernait la ville en qualité de comte. Voulant « faire renouveler le brevet de son office, il envoya « au roi son fils avec des présents (3). Celui-ci donna « l'argent en son propre nom, brigua le comté, et « supplanta son père qu'il avait mission de servir. « C'est de là que, s'élevant par degrés, il parvint à la « plus haute des dignités (4)... »

« La dixième année du règne de Theoderik, à « l'instigation de Brunehilde, et par l'ordre de « Theoderik, Protadius fut créé Majeur (maire) de « la maison royale. Il était d'une extrême finesse et « d'une grande habileté; mais il exerça contre beau- « coup de gens de cruelles iniquités; accordant « trop aux droits du fisc, et s'efforçant, par toutes « sortes d'artifices, de le remplir et de s'enrichir « lui-même du bien d'autrui. Tout ce qu'il voyait « d'hommes de naissance noble, il travaillait à les « abaisser, afin qu'il ne se trouvât personne capable « de s'emparer de la place qu'il occupait (5)... »

Je pourrais multiplier les citations de détail; j'aime mieux prendre un long morceau d'histoire, qui se présente à peu près tout fait, et dans lequel figureront successivement un noble Gaulois intriguant pour le service des Barbares, des fils de grande famille vendus comme esclaves, et tout un pays dévasté par des exécutions militaires.

Caïus Sollius Apollinaris Sidonius, sénateur arvernien, gendre de l'empereur Avitus et le plus grand écrivain de son temps, fut, en Gaule, le dernier représentant du patriotisme romain. Lorsqu'en l'année 475 l'Auvergne eut été cédée aux Goths par l'empereur Julius Nepos, Sidonius fut exilé du pays; et tant qu'il vécut, il conserva un profond dégoût pour le gouvernement des Barbares. Son fils, du même nom que lui, s'accommoda mieux aux circonstances : il s'attacha aux Visigoths, et en 507 combattit pour eux contre les Franks, à la fameuse journée de Vouglé (6). Les Franks, vainqueurs, occupèrent bientôt l'Auvergne, et alors Arcadius, petit-fils de Sidonius Apollinaris, mettant dans un égal oubli la patrie gothique et la patrie romaine, ne songea qu'à profiter de son nom, de son habileté, et des biens qui lui restaient, pour faire une grande

(1) Gregorii Turonensis Histor. Francorum, lib. VI, cap. XLV; apud script. rerum francic., t. II, p. 289.

(2) Ibid., lib. IV, cap. XXIV; apud script. rerum francic., t. II, p. 214, sub anno 564.

(3) Ad renovandam actionem... Des modèles du protocole usité pour les brevets de duc, de comte et de patrice, sous les rois de la première race, se trouvent parmi les formules connues sous le nom de *Formules de Markulf*. Voyez le Recueil des historiens de la France et des Gaules, t. IV, p. 471.

(4) Gregorii Turonens., Histor. Francorum, lib. IV, cap. XLII; apud script. rerum francic., t. II, pag. 224, sub anno 571.

(5) Fredegarii chronicon. cap. XXVII; apud script. rer. francic., t. II, p. 422, sub anno 605.

(6) Maximus ibi tunc Arvernorum populus, qui cum Apollinare venerat, et primi qui erant ex senatoribus conruerunt. (Gregorii Turon. Histor. Francorum, lib. II, cap. XXXVII; apud script. rerum francic., t. II, p. 183.)

fortune sous le patronage des nouveaux maîtres. Chlodowig Ier venait de mourir, et, dans le partage de ses conquêtes entre ses quatre fils, l'Auvergne était échue à Theoderik, roi des Franks orientaux, qui l'avait conquise en personne. Il paraît que l'héritier du nom des Apollinaires réussit mal auprès de ce roi et fut mieux accueilli de son frère Hildebert, qui, maître de tout le Berry, ambitionnait la possession de l'Auvergne.

Arcadius n'eut pas de peine à flatter les espérances du roi Barbare, à lui persuader que les habitants de l'Arvernie le désiraient vivement pour seigneur, au lieu de son frère Theoderik. Peut-être y avait-il au fond de cela quelque chose de vrai : au milieu des souffrances dont le gouvernement de la conquête accablait les indigènes, l'idée de changer de maître pouvait s'offrir à leur esprit comme une perspective de soulagement. Quoi qu'il en soit, en l'année 530, lorsque le roi Theoderik était occupé au delà du Rhin, dans une guerre contre les Thuringiens, le bruit de sa mort, répandu en Auvergne, y fut reçu avec une grande joie. Arcadius se hâta d'envoyer à Paris, résidence du roi Hildebert, des messagers qui l'invitèrent à venir prendre possession du pays. Hildebert assembla son armée et partit aussitôt. Il arriva au pied de la hauteur sur laquelle était bâtie la cité des Arvernes, aujourd'hui Clermont, par un temps de brouillard très-épais ; en montant la colline, le roi disait d'un ton de contentement : « Je voudrais « bien reconnaître par mes yeux cette Limagne « d'Auvergne que l'on dit si agréable.» Mais il avait beau regarder, il ne pouvait rien découvrir au delà de quelques centaines de pas (1).

Parvenu au pied des murs de la ville, Hildebert, contre son attente et malgré les promesses d'Arcadius, trouva les portes fermées ; il paraît que les habitants avaient craint de se compromettre, si la mort de Theoderik était un faux bruit, ou qu'ils cherchaient dans tous les cas à se délivrer de la présence des Franks. Le roi fut obligé d'arrêter ses troupes, et de camper jusqu'à la nuit, ne sachant s'il devait forcer le passage ou retourner sur ses pas. Son ami le tira d'incertitude en brisant, avec l'aide de ses clients, la serrure d'une des portes de la ville par laquelle les Franks entrèrent (2). La capitale prise, le reste du pays ne tarda pas à se soumettre au roi Hildebert, mais de cette soumission vague dont se contentaient les rois de la première race et qui consistait à promettre fidélité et à livrer quelques otages.

(1) Gregorii Turon. Hist. Francorum. lib. III, cap. IX apud script. rerum francic., t. II, p. 191.

(2) Incisâ Arcadius serâ unius portæ, eum civitati intromisit. (Ibid.)

Pendant que ces arrangements se faisaient, l'on apprit que Theoderik était revenu vainqueur de la guerre contre les Thuringiens. A cette nouvelle, Hildebert, comme s'il eût craint d'être pris sur le fait ou de voir ses possessions attaquées, partit en grande hâte et se rendit à Paris, laissant une faible garnison dans la capitale de l'Auvergne. Deux ans se passèrent, durant lesquels le roi des Franks orientaux ne fit aucune tentative pour reprendre les villes qui avaient cessé de le reconnaître pour seigneur. Le pays était nominalement soumis au roi Hildebert, mais gouverné sous son nom par des indigènes, par la faction d'Arcadius, qui jouit probablement alors des honneurs dont l'acquisition était le but de ses intrigues. Mais l'orage qu'il avait imprudemment amassé sur son pays ne tarda pas à éclater ; et cet orage fut terrible.

Le royaume des Burgondes, rendu tributaire par Chlodowig, avait continué, après sa mort, d'exciter l'ambition des rois franks. Une première expédition, entreprise en 523, par les rois Hildebert, Chlodomir et Chloter, fut d'abord heureuse : mais bientôt les Burgondes reprirent l'avantage ; Chlodomir fut tué dans un combat, et les Franks évacuèrent le pays. Neuf ans après cette défaite, en l'année 532, l'ambition des rois se réveilla, excitée, à ce qu'il paraît, par la haine nationale des Franks contre les conquérants des bords du Rhône. Une seconde invasion fut résolue entre Chloter et Hildebert : ils firent inviter leur frère Theoderik à se joindre à eux, lui promettant de tout partager en commun. Dans son message, le roi Hildebert ne disait rien de l'occupation de l'Auvergne ; Theoderik n'en parla pas non plus, et s'excusa simplement de prendre part à la guerre entreprise par ses deux frères, ne laissant rien voir de son mécontentement, ni de ses projets. Les deux rois partirent ; et, dès que la nouvelle de leur entrée sur le territoire des Burgondes fut connue des Franks orientaux, ils commencèrent à murmurer contre leur roi, de ce qu'il les privait des immenses profits que promettait cette guerre. Ils se rassemblèrent en tumulte autour de la demeure royale, et dirent à Theoderik : « Si tu « ne veux pas aller en Burgondie avec tes frères, « nous te quittons et les suivons au lieu de toi (3).»

Le roi sachant que la cause de la révolte était le regret de n'avoir point part au butin qui allait se faire, ne s'en émut pas, et dit aux Franks : « Suivez-« moi vers la cité des Arvernes, et je vous ferai « entrer dans un pays où vous prendrez de l'or et

(3) « Si cum fratribus tuis in Burgundiam ire despexeris, « te relinquimus, et illos satiùs sequi præoptamus. » (Greg. Turon. Hist. Franc., lib. III, cap. XI ; apud script. rerum francic., t. II, p. 191.)

« de l'argent autant que vous en pourrez désirer, « où vous enlèverez des troupeaux, des esclaves, « des vêtements en abondance : seulement ne suivez « pas ceux-là (1). » Cette proposition eut un plein succès, et les Franks promirent de faire en tout point la volonté du roi Theoderik. Pour mieux s'assurer de leur foi, il leur répéta encore qu'il serait permis à chacun d'emporter avec lui tout ce qu'il pourrait, et de faire esclave qui il voudrait parmi les gens du pays. L'armée, toute joyeuse, courut aux armes; et, pendant que les Franks occidentaux passaient la Saône, les Franks orientaux partirent de Metz, résidence de leur roi, pour le long voyage qui devait les conduire en Auvergne.

Dès que les soldats du roi Theoderik eurent mis le pied sur les riches plaines de la Basse-Auvergne, ils commencèrent à ravager et à détruire, sans épargner ni les églises, ni les autres lieux saints (2). Les arbres à fruits étaient coupés et les maisons dépouillées de fond en comble. Ceux des habitants que leur âge et leur force rendaient propres à être vendus comme esclaves, attachés deux à deux par le cou, suivaient à pied les chariots de bagages, où leurs meubles étaient amoncelés. Les Franks mirent le siége devant Clermont, dont la population, voyant du haut de ses murs le pillage et l'incendie des campagnes, résista aussi longtemps qu'elle pût. L'évêque de la ville, Quintianus, partageait les fatigues et soutenait le courage des citoyens. « Pendant « toute la durée du siége, dit un ancien auteur, on « le vit de nuit faire le tour des murailles, chantant « des psaumes et implorant par le jeûne et les « veilles l'aide et la protection du Seigneur (3). »

Malgré leurs prières et leurs efforts, les habitants de Clermont ne purent tenir longtemps contre une armée nombreuse et animée par la soif du pillage : la ville fut prise et saccagée. Le roi dans sa colère voulait en raser les murailles; mais les hommes qu'il chargea de l'exécution de cet ordre furent arrêtés par des terreurs religieuses, seule garantie qu'eussent les indigènes de la Gaule contre la furie des Barbares. Sur les remparts de Clermont s'élevaient de distance en distance un grand nombre d'églises et de chapelles qu'il était impossible d'épargner en démolissant les murs. La vue de ces édifices effraya les chefs des Franks, qui reculèrent devant un sacrilége commis de sang-froid et sans profit. L'un d'eux, nommé Hilping, vint dire à Theoderik : « Écoute, glorieux roi, les conseils de ma petitesse : « les murailles de cette ville sont très-fortes, elles « sont flanquées de redoutables défenses; je veux « parler des basiliques des saints qui en garnissent « le pourtour; et en outre l'évêque de ce lieu passe « pour grand devant le Seigneur. N'exécute pas « ce que tu médites : ne détruis pas la ville et ne « maltraite pas l'évêque (4). » La nuit suivante, le roi eut dans son sommeil une attaque de somnambulisme, il se leva de son lit, et, courant sans savoir où, fut arrêté par ses gardes, qui l'exhortèrent à se munir du signe de la croix. Il ne fallut pas moins que cet accident pour le disposer à la clémence : il épargna la ville et interdit même le pillage dans un rayon de huit mille pas; mais lorsque cette défense fut prononcée, il ne restait plus rien à piller.

Maître de la capitale de l'Arvernie, Theoderik attaqua l'un après l'autre tous les lieux fortifiés, où les gens du pays s'étaient renfermés avec ce qu'ils avaient de plus précieux. Il brûla le château de Tigernum, aujourd'hui Tiern, où se trouvait une église construite en bois, qui fut consumée par l'incendie (5). A Lovolautrum (Volorre), où les Franks entrèrent par la trahison d'un esclave, ils mirent en pièces au pied de l'autel un prêtre nommé Proculus (6). La ville de Brivate (Brioude) fut saccagée, et la basilique de Saint-Julien dévastée, malgré plusieurs miracles, dont le bruit détermina Theoderik à faire rendre une partie du butin et à punir quelques-uns des soldats qui avaient violé le sanctuaire. A Iciodorum (Issoire), un monastère célèbre fut réduit en solitude, selon l'expression des contemporains (7). Le château de Méroliacum (Merliac) résista longtemps : c'était un lieu naturellement fort, entouré de rochers à pic, et renfermant dans ses murs plusieurs sources dont l'eau s'échappait en ruisseau par l'une des portes. Les Franks désespéraient de prendre cette place, lorsque le hasard fit tomber entre leurs mains cinquante hommes de la garnison, qui étaient sortis pour fourrager. Ils les

(1) « Ad Arvernos, inquit, me sequimini, et ego vos in- « ducam in patriam, ubi aurum et argentum accipiatis, « quantùm vestra potest desiderare cupiditas, de quâ « pecora, de quâ mancipia, de quâ vestimenta in abundan- « tiam absumatis; tantùm hos ne sequamini. » (Greg. Turon., p. 191.)

(2) Arvernis ingressus, monasteria et ecclesias solo tenùs, ut jam prælibavimus, coæquans... (Ex vitâ S. Austremonii, Arvernorum episcopi, apud script. rerum francic., t. III, p. 407.)

(3) Ex vitâ S. Quintiani, episcopi arverniensis, auctore Gregorio Turonensi, in Vitis Patrum, cap. IV; apud scriptores rerum francicarum, tome III, page 408.

(4) Ex vitâ S. Quintiani, ut suprà.

(5) Ex Gregorii Turonensis Gloria martyrum, lib. I; apud script. rerum francic., t. II, p. 465.

(6) Proculus presbyter, irruptis Lovolautrensis castri muris, ab ingredientibus hostibus ante ipsum ecclesiæ altare gladiorum ictibus in frusta discerptus est. (Ex vitâ S. Quintiani, ut suprà. — Gregorii Turon. Hist. Franc., lib. III, cap. II.)

(7) Iciodorense adiit cœnobium, et eum pristinâ gloriâ spoliavit, et ad solitudinem redegit. (Ex Actis S. Austremonii, ut suprà.)

amenèrent aux pieds des remparts, les mains liées derrière le dos, et firent signe qu'on les mettrait à mort sur l'heure si le château n'était rendu. La pitié pour des compatriotes et des parents détermina les défenseurs de Merliac à ouvrir leurs portes et à payer rançon (1).

C'est avec des paroles touchantes que les historiens de l'époque décrivent la désolation de l'Auvergne : « Tout ce qu'il y avait d'hommes illustres « par leur rang ou leurs richesses se trouvaient « réduits au pain de l'aumône, obligés d'aller hors « du pays mendier ou vivre de salaire. Rien ne fut « laissé aux habitants, si ce n'est la terre que les « Barbares ne pouvaient emporter (2). » Après la réduction de toutes les places fortes, et la distribution du butin, de longues files de chariots et de prisonniers escortées par les soldats franks, prirent la route du Nord. Des gens de tout état, clercs et laïques, étaient ainsi emmenés à la suite des bagages ; et l'on remarquait surtout un grand nombre d'enfants et de jeunes gens des deux sexes, que les Franks mettaient à l'enchère dans tous les lieux où ils passaient (3).

La plupart de ces captifs suivirent l'armée jusqu'aux bords de la Moselle et du Rhin. Beaucoup de prêtres et de clercs, emmenés comme les autres, furent répartis entre les églises de ce pays ; car le roi, qui venait d'incendier les basiliques et les monastères de l'Auvergne, voulait que chez lui le service divin se fît de la manière la plus convenable. Parmi ces clercs déportés, se trouvait un nommé Gallus, d'une famille sénatoriale. Il fut attaché de force à la chapelle royale, et convertit beaucoup de païens parmi les Franks des bords du Rhin (4). Un autre fils de sénateur, nommé Fidolus, n'alla pas plus loin que la ville de Troyes (5). Là, un saint abbé, nommé Aventin, averti, disent les légendaires, par une révélation d'en haut, et probablement touché de la figure et de la résignation du jeune esclave, paya aux Barbares tout ce qu'ils demandaient pour sa rançon et le prit dans son couvent. Ayant ainsi embrassé la vie monastique, Fidolus s'y distingua tellement qu'il fut mis au nombre des saints (6). Ce sont des Vies de Saints qui ont fourni la plupart des détails qui précèdent. Les hommes qui les composèrent, il y a treize siècles, dans le seul but d'exalter les vertus religieuses, ne se doutaient pas qu'un jour leurs pieuses légendes seraient les seuls documents capables de constater, aux yeux de la science, l'état du monde romain, tourmenté et désolé par ses conquérants.

(1) Gregorii Turonensis Hist. Franc., lib. III, cap. XIII; apud script. rerum francic., t. II, p. 192.

(2) Ex vitâ S. Fidoli, apud script. rerum francic., t. III, p. 407. — Ut neque minoribus natu, neque majoribus, quidquam proprii relictum sit, præter terram solam quam Barbari secum ferre non poterant. (Ex Chronico Virodunensi Hugonis, abbat. Flaviniac ; apud script. rerum francic., tom. III, p. 357.

(3) Pueros quosque atque adolescentes venustioris formæ, scitisque vultibus puellas exercitus adventitius, vinctis post terga manibus, secum ducens per diversa loca pretio accepto distrahebat. (Ex vitâ S. Fidoli, ut suprà.)

(4) L'église le vénère sous le nom de S. Gal. (Vita S. Galli, episcopi, auctore Gregorio Turonensi, in Vitis patrum, cap. VI, apud script. rerum francic., t. III, p. 409.)

(5) Le titre de *sénateur*, d'abord réservé exclusivement à ceux des Gaulois qui avaient entrée au sénat de Rome, était devenu dans l'usage un titre commun de noblesse. Les premiers de chaque ville, les chefs des grandes familles, surtout depuis la chute de l'empire, prenaient et recevaient le nom de sénateur. Le mot *archonte* a subi en Grèce des vicissitudes analogues : Αρχοντας, en grec moderne, signifie *un noble, un grand propriétaire*.

(6) Ex Vitâ S. Fidoli, ut suprà.

(7) Placidina verò mater ejus, et Alchima soror patris ejus, comprehensæ, apud Cadurcum urbem rebus ablatis

LETTRE VIII.

SUITE DE LA PRÉCÉDENTE.

Mission d'Arcadius. — Aventures d'Attale. (533-534.)

Le petit-fils de Sidonius Apollinaris n'avait pas attendu à Clermont l'arrivée du roi Theoderik. Au bruit de la marche des Franks, il avait quitté la ville en grande hâte et s'était réfugié à Bourges, sur les terres de son patron Hildebert. Obligé, par crainte des habitants, à tenir sa fuite secrète, Arcadius partit seul, abandonnant à la merci des événements Placidina sa mère, et Alcyma, sœur de son père : toutes deux, après l'occupation du pays, furent dépouillées de leurs biens et condamnées à l'exil (7). Depuis lors Arcadius devint l'agent de confiance de Hildebert. Instrument passif des volontés du roi barbare, il les exécutait sans discussion et sans scrupule. L'une de ses ambassades eut pour résultat un crime fameux dans notre histoire, mais dont le récit, vague et mal détaillé chez les écrivains modernes, a besoin, si l'on peut parler ainsi, d'être restitué d'après les textes; c'est le meurtre des enfants de Chlodomir.

Depuis la mort de ce roi, qui avait péri dans une guerre contre les Burgondes, son héritage était demeuré vacant et paraissait réservé à ses trois fils, Theodewald, Gonther et Chlodoald. La reine Chlothilde, leur aïeule, les faisait élever auprès d'elle, et attendait que l'un d'entre eux parvînt à l'âge d'homme pour le présenter aux Franks du royaume de Chlodomir, et le faire élever sur un bouclier, suivant la

coutume nationale. Chlothilde, qui avait aimé autrefois Chlodomir plus que ses autres fils, conservait pour ces enfants l'affection la plus tendre, ne les quittant jamais et les menant avec elle dans les voyages qu'elle faisait. Un jour qu'elle était venue à Paris pour y demeurer quelque temps, Hildebert, voyant ses neveux en sa puissance, envoya secrètement à Chlother, qui résidait à Soissons, un message conçu en ces termes : « Notre mère garde « auprès d'elle les enfants de notre frère et veut « qu'ils aient son royaume; viens donc promptement à Paris, afin que nous prenions ensemble « conseil sur ce qu'il faut faire d'eux; savoir s'ils « auront les cheveux coupés pour être comme le « reste du peuple, ou si nous les tuerons, et partagerons entre nous le royaume de notre frère (1). »

Chlother ne se fit pas attendre, et vint trouver Hildebert dans l'ancien palais romain qu'il habitait sur la rive méridionale de la Seine. Des agents affidés répandirent dans la ville que le but de l'entrevue des deux rois était de mettre les trois enfants en possession de l'héritage de leur père. Après avoir conféré ensemble et pris leur parti, les rois députèrent vers Chlothilde un messager chargé de dire en leur nom ces paroles : « Envoie-nous les enfants pour « que nous les élevions à la royauté. » La reine, ne se doutant point qu'il y eût là-dessous quelque artifice, fut toute joyeuse; et après avoir donné aux trois enfants à boire et à manger, elle les fit partir en leur disant : « Je croirai n'avoir pas perdu mon « fils, si je vous vois régner à sa place. » Theodewald, Gonther et Chlodoald, le premier âgé de dix ans, et les deux autres, plus jeunes que lui, arrivèrent au palais de leur oncle, accompagnés de leurs gouverneurs qu'on appelait alors nourriciers, et de quelques esclaves, Ils furent aussitôt saisis et enlevés aux gens de leur suite qu'on enferma séparément (2).

Alors le roi Hildebert, appelant son confident Arcadius, lui dit d'aller trouver la reine afin d'apprendre d'elle ce qu'on devait faire des enfants : et pour joindre à cette demande l'éloquence des signes, que les Barbares aimaient à employer, il lui ordonna de prendre avec lui une paire de ciseaux et une épée. Le Romain obéit; et dès qu'il fut en présence de la veuve de Chlodowig, il lui présenta les ciseaux et l'épée nue, en disant : « Très-glorieuse reine, « nos seigneurs tes fils te font demander conseil sur « ce qu'on doit faire de ces enfants : veux-tu qu'ils « vivent, la chevelure coupée, ou veux-tu qu'ils « soient égorgés? » Stupéfaite de ces paroles et de l'envoi qui donnait au message quelque chose de plus sinistre, Chlothilde hors d'elle-même, sans trop savoir ce qu'elle disait, répondit : « Si l'on ne « veut pas qu'ils deviennent rois, j'aime mieux les « voir morts que tondus. » L'ambassadeur intelligent se retira aussitôt, sans attendre d'autres paroles, et porta cette réponse aux deux rois, leur disant : « Vous avez l'aveu de la reine pour achever l'œuvre « commencée (3).»

Les deux rois entrèrent dans le lieu où les enfants étaient gardés, et aussitôt Chlother, saisissant l'aîné par le bras, le jeta par terre et lui enfonça un couteau sous l'aisselle. Aux cris de douleur qu'il jetait, son frère Gonther courut à Hildebert, et s'attachant à lui de toutes ses forces : « Mon père, dit-il, mon « bon père, viens à mon secours : fais que je ne « sois pas tué comme mon frère. » En dépit de ses résolutions, le roi Hildebert fut ému, les larmes lui vinrent aux yeux; il dit à son complice : « Mon cher « frère, je t'en prie, accorde-moi la vie de cet « enfant : je te donnerai tout ce que tu voudras; « je te demande seulement de ne pas le tuer.» Mais Chlother, saisi d'une espèce de rage à la vue du sang, accabla son frère d'injures : « Repousse-le « loin de toi, cria-t-il, ou tu vas mourir à sa place: « c'est toi qui m'as mis dans cette affaire, et voilà « que tu manques de parole (4)! » Hildebert eut peur : il se débarrassa de l'enfant, et le poussa vers Chlother, qui l'atteignit d'un coup de couteau entre les côtes. Il paraît qu'au moment où se terminait cette horrible scène, des seigneurs franks, suivis d'une troupe de braves, forcèrent les portes, et, sans tenir compte, comme il arrivait souvent, de ce que diraient ou feraient les rois, enlevèrent le plus jeune des enfants, Chlodoald, et le mirent en sûreté hors du palais (5). Les nourriciers et les esclaves qui n'excitaient pas le même intérêt, furent tous mis à mort, de crainte que l'envie ne leur prît de se dévouer pour venger leurs jeunes maîtres. Après ces meurtres, le roi Chlother, sans paraître aucunement troublé, monta à cheval et s'en alla vers Soissons : Hildebert sortit aussi de Paris et se retira dans un de ses domaines voisin de la ville.

Soit par prudence, soit par une sorte de justice barbare, les deux meurtriers appelèrent leur frère

exsilio condemnatæ sunt. (Gregorii Turon. Hist. Franc., lib. III, cap. XII; apud script. rerum francic., t. II, p. 192.)

(1) Utrùm incisâ cæsarie ut reliqua plebs habeantur, an certè, his interfectis, regnum germani nostri inter nosmetipsos æqualitate habitâ dividatur. (Gregorii Turonensis Hist. Franc., lib. III, cap. XVIII; apud script. rerum francic., t. II, p. 196.)—(2) Ibid.

(3) Favente reginâ, opus cœptum perficite. (Greg. Turon., p. 196.)

(4) Tu, inquit, es incestator hujus causæ, et tam velociter de fide resilis. (Gregorius Turonensis apud script. rerum francic., t. II, p. 197.)

(5) Tertium verò Chlodovaldum comprehendere non potuerunt, quia per auxilium virorum fortium liberatus est. (Ibid.)

aîné Theoderik au partage du royaume de Chlodomir. Il reçut le Maine et l'Anjou, à condition d'oublier l'injure que Hildebert lui avait faite en s'emparant de l'Auvergne. Les deux rois se jurèrent amitié, et, pour garantie de leurs serments, se donnèrent mutuellement des otages. Ils les prirent non dans les familles des Franks, trop fiers pour subir de bonne grâce cette espèce de captivité, mais parmi les fils des nobles gaulois. Beaucoup de jeunes gens de race sénatoriale furent ainsi déportés d'un royaume dans l'autre, et donnés en garde par chacun des deux rois à ceux des capitaines franks dans lesquels il avait le plus de confiance. Ce ne fut qu'un exil tant que la paix dura; mais, à la première mésintelligence, tous les otages, sans exceptions, furent réduits en servitude; les uns devenant la propriété du fisc; les autres celle des chefs qui les avaient reçus en garde. Assujettis soit aux travaux publics, soit à un service domestique dans la maison de leurs maîtres, ils employèrent pour sortir d'esclavage toutes les ruses d'un esprit plus adroit et plus inventif que celui des Franks. Beaucoup réussirent à s'évader : c'était probablement ceux qui étaient retenus à peu de distance du centre de la Gaule. Mais les otages du roi Theoderik, disséminés dans les environs de Trèves et de Metz, furent moins heureux (1).

Au nombre de ces derniers se trouvait un jeune homme appelé Attale, neveu de Grégoire, alors évêque de Langres et anciennement comte d'Autun. Issu d'une des premières familles sénatoriales de la Gaule, il était devenu l'esclave d'un Frank qui habitait le voisinage de Trèves; et son emploi était de garder au champ les nombreux chevaux de son maître. Dès que la discorde eut éclaté entre les rois Hildebert et Theoderik, l'évêque de Langres se hâta d'envoyer dans le Nord à la recherche de son neveu, afin de savoir exactement en quel état il se trouvait. Au retour des gens chargés de cette commission, l'évêque les envoya de nouveau avec des présents pour le Barbare dont Attale gardait les chevaux; mais celui-ci refusa tout, en disant : « Un homme « de si grande famille ne peut se racheter à moins « de dix livres d'or (2). » On rapporta cette réponse à l'évêque, et en un moment toute sa maison en fut instruite. Les esclaves s'apitoyaient sur le sort du jeune homme. L'un d'eux, nommé Léon, qui avait l'office de cuisinier, dans un élan de dévouement, courut vers son maître, et lui dit : « Si tu voulais « me permettre d'y aller, je suis sûr que je par- « viendrais à le tirer de sa captivité. » L'évêque répondit qu'il le voulait bien; et Léon, tout joyeux, partit en diligence pour le lieu qu'on lui avait indiqué (3).

A son arrivée, il épia d'abord l'occasion d'enlever le jeune homme; mais la chose était trop difficile, et il fut contraint d'y renoncer. Alors il confia son projet à un homme probablement romain de naissance, et lui dit : « Viens avec moi à la maison de « ce Barbare, et là, vends-moi comme esclave; l'ar- « gent sera pour toi : tout ce que je demande c'est « que tu me facilites les moyens d'accomplir ce que « j'ai résolu (4). » Cet arrangement fait, tous deux entrèrent dans la maison du Frank, et le cuisinier fut vendu par son compagnon pour la somme de douze pièces d'or. Avant de payer, le maître demanda à l'esclave quel genre d'ouvrage il savait faire. « Moi, répondit Léon, je suis en état de pré- « parer tout ce qui se mange à la table des maîtres, « et je ne crains pas que pour ce talent on trouve « mon pareil. Je te le dis en vérité, quand tu vou- « drais donner un festin au roi, je me ferais fort « de tout apprêter de la manière la plus convenable. « — Eh bien! reprit le Frank, voici le jour du soleil « qui approche; ce jour-là j'inviterai chez moi mes « voisins et mes parents : il faut que tu me fasses « un dîner qui les étonne et dont ils disent : Nous « n'avons rien vu de mieux dans la maison du roi. « — Que mon maître donne l'ordre de me fournir « un bon nombre de volailles, et j'exécuterai ce « qu'il me commande (5). » Le dimanche venu, le repas fut servi à la grande satisfaction des convives, qui ne cessèrent de complimenter leur hôte jusqu'au moment de se séparer.

Depuis ce jour, l'habile cuisinier devint le favori de son maître; il avait l'intendance de la maison et le commandement sur les autres esclaves, auxquels il distribuait à son gré leurs rations de potage et de viande. Il employa un an à s'assurer les bonnes grâces de son maître et à lui inspirer une entière confiance. Puis, croyant le moment venu, il songea à se mettre en relation avec Attale, auquel il avait affecté jusque-là de paraître absolument étranger. Il se rendit, comme par passe-temps, dans le pré où le jeune homme gardait ses chevaux, et s'assit par terre à quelques pas de lui, pour qu'on ne les vît point causer ensemble. Dans cette position, il

(1) Multi tamen ex eis per fugam elapsi, in patriam redierunt, nonnulli in servitio sunt retenti. (Gregorii Turonensis Hist. Franc., lib. III, cap. XV; apud script. rerum francic., t. II, p. 194.)

(2) Hic de tali generatione decem auri libris redimi debet. (Ibid.)

(3) Gregorius Turonensis, ut suprà.

(4) Veni mecum et venunda me in domo Barbari illius, sitque tibi lucrum pretium meum... (Greg. Turon., ut suprà.)

(5) Ecce enim dies solis adest (sic enim barbaries vocitare diem dominicum consueta est), in hâc die vicini atque parentes mei invitabuntur in domo meâ : rogo ut facias mihi prandium quod admirentur, et dicant : Quia in domo regis meliùs non adspeximus. (Ibid.)

lui dit : « Voici le temps de songer au pays : cette « nuit, quand tu auras ramené les chevaux à leur « étable, je t'avertis que tu ne dois point céder au « sommeil, mais te tenir prêt au premier appel; « car nous nous mettrons en route (1). » Le jour où cet entretien eut lieu, le Frank avait chez lui à dîner plusieurs de ses parents, parmi lesquels se trouvait le mari de sa fille. C'était un homme d'un caractère jovial et qui ne dédaignait pas de plaisanter avec les esclaves de son beau-père. Vers minuit, tous les convives ayant quitté la table pour aller se coucher, le gendre, qui craignait d'avoir soif, se fit suivre à son lit par Léon, portant une cruche de bierre ou d'hydromel. Pendant que l'esclave posait le vase, le Frank se mit à le regarder entre les yeux, et lui parla ainsi d'un ton railleur : « Dis-moi donc, « toi l'homme de confiance, est-ce que bientôt « l'envie ne te prendra pas de voler les chevaux de « mon beau-père pour retourner dans ton pays? « — Cette nuit même je compte le faire, s'il plaît à « Dieu, répondit le Romain sur le même ton. — « S'il en est ainsi, repartit le Frank, je ferai faire « bonne garde autour de moi, afin que tu ne m'em- « portes rien. » Là-dessus il rit aux éclats d'avoir trouvé cette bonne plaisanterie, et Léon le quitta en riant (2).

Quand tout le monde fut endormi, le cuisinier sortit de sa chambre, courut à l'étable des chevaux, et appela Attale. Le jeune homme fut debout en un instant, et sella deux chevaux. Quand ils furent prêts, son compagnon lui demanda s'il avait une épée. « Je n'ai, répondit-il, d'autre arme qu'une « petite lance. » Alors Léon, entrant hardiment dans le corps de logis qu'habitait le maître, lui prit son bouclier et sa framée (3). Au bruit qu'il fit, le Frank s'éveilla et demanda qui c'était, ce qu'on voulait. L'esclave répondit : « C'est moi, Léon ton « serviteur; je viens de réveiller Attale pour qu'il « se lève en diligence et mène les chevaux au pré : « il a le sommeil aussi dur qu'un ivrogne. — Fais « comme il te plaira, » répondit le maître; et aussitôt il se rendormit. Léon donna les armes au jeune homme; et tous deux, prenant sur leurs chevaux un paquet d'habits, passèrent la porte extérieure sans être vus de personne. Ils suivirent la grande route de Reims depuis Trèves jusqu'à la Meuse; mais quand il fallut traverser la rivière, ils trouvèrent sur le pont des gardes qui ne voulurent point les laisser passer outre, à moins de savoir qui ils étaient, et s'ils ne prenaient pas de faux noms. Obligés de passer le fleuve à la nage, ils attendirent la chute du jour, et, abandonnant leurs chevaux, ils nagèrent en s'aidant avec des planches jusqu'à l'autre bord. A la faveur de l'obscurité, ils gagnèrent un bois et y passèrent la nuit (4).

Cette nuit était la seconde depuis celle de leur évasion, et ils n'avaient encore pris aucune nourriture; par bonheur ils trouvèrent un prunier couvert de fruits dont ils mangèrent, et qui soutinrent un peu leurs forces. Ils continuèrent de se diriger sur Reims à travers les plaines de la Champagne, observant soigneusement si quelqu'un ne venait pas derrière eux. Pendant qu'ils marchaient ainsi avec précaution, ils entendirent le trot de plusieurs chevaux. Aussitôt ils quittèrent la route, et trouvant près de là un buisson, ils se mirent derrière, couchés par terre, avec leurs épées nues devant eux. Le hasard fit que les cavaliers s'arrêtèrent près de ce buisson. L'un d'eux, pendant que les chevaux urinaient, se mit à dire : « Quel malheur « que ces maudits coquins aient pris la fuite, sans « que j'aie pu encore les retrouver : mais, je le dis « par mon salut, si je mets la main sur eux, je ferai « pendre l'un et hacher l'autre par morceaux (5). » Les fugitifs entendirent ces paroles et aussitôt après le pas des chevaux qui s'éloignaient. La nuit même ils arrivèrent à Reims, sains et saufs, mais accablés de fatigue. Ils demandèrent à la première personne qu'ils virent dans les rues la demeure d'un prêtre de la ville, nommé Paul. Ayant trouvé la maison de leur ami, ils frappèrent à sa porte au moment où l'on sonnait matines. Léon nomma son jeune maître et conta en peu de mots leurs aventures, sur quoi le prêtre s'écria : « Voilà mon songe vérifié : « cette nuit j'ai vu deux pigeons, l'un blanc et « l'autre noir, qui sont venus en volant se poser « sur ma main (6). »

C'était le dimanche; et, ce jour-là l'église, dans sa rigidité primitive, ne permettait aux fidèles de prendre aucune nourriture avant la messe. Mais les

(1) Decubans in terrâ cum eo à longè, aversis dorsis, ut non cognosceretur quòd loquerentur simul, dicit puero : « Tempus est enim ut jam cogitare de patriâ debeamus... » (Gregorius Turonens., p. 194.)

(2) « Dic tu, ô creditor soceri mei, si valeas, quandò voluntatem adhibebis, ut, assumptis equitibus ejus, eas in patriam tuam? » Hoc quasi joco delectans dixit... et ridentes discesserunt. (Ibid.)

(3) Apprehendit scutum ejus ac frameam. — *Fram*, dans l'ancienne langue germanique, voulait dire *en avant*, et *frumen*, *lancer*; ainsi la framée devait être une arme de jet : cependant ce mot a ici, et dans plusieurs autres passages des écrivains latins, le sens d'épée.

(4) Gregorius Turonensis, p. 195.

(5) Dixitque unus, dùm equi urinam projicerent : « Væ mihi, quia fugiunt hi detestabiles miseri, nec reperiri possunt; verùm dico per salutem meam, quia si invenirentur, unum patibulo condemnari, et alium gladiorum ictibus in frusta discerpi juberem. » (Ibid.)

(6) Vera est enim visio mea : nam videbam duas in hâc nocte columbas advolare, et consedere in manu meâ, ex quibus una alba, alia autem nigra erat. (Ibid.)

voyageurs, qui mouraient de faim, dirent à leur hôte: « Dieu nous pardonne, et sauf le respect dû « à son saint jour, il faut que nous mangions quel- « que chose; car voici le quatrième jour que nous « n'avons touché ni pain ni viande. » Le prêtre, faisant cacher les deux jeunes gens, leur donna du pain et du vin, et sortit pour aller à matines. Le maître des fugitifs était arrivé avant eux à Reims: il y cherchait des informations et donnait partout le signalement et les noms de ses deux esclaves. On lui dit que le prêtre Paul était un ancien ami de l'évêque de Langres; et, afin de voir s'il ne pouvait pas tirer de lui quelques renseignements, il se rendit de grand matin à son église. Mais il eut beau questionner, malgré la sévérité des lois portées contre les recéleurs d'esclaves, le prêtre fut imperturbable (1). Léon et Attale passèrent deux jours dans sa maison. Ensuite, en meilleur équipage qu'à leur arrivée, ils prirent la route de Langres. L'évêque, en les revoyant, éprouva une grande joie, et selon l'expression de l'historien auquel nous devons ce récit, pleura sur le cou de son neveu (2).

L'esclave, qui, à force d'adresse, de persévérance et de courage, était parvenu à délivrer son jeune maître, reçut en récompense la liberté dans les formes prescrites par la loi romaine. Il fut conduit en cérémonie à l'église; et là, toutes les portes étant ouvertes en signe du droit que devait avoir l'affranchi d'aller partout où il voudrait, l'évêque Grégoire déclara devant l'archidiacre, gardien des rôles d'affranchissement, qu'eu égard aux bons services de son serviteur Léon, il lui plaisait de le rendre libre et de le faire citoyen romain. L'archidiacre dressa l'acte de manumission, suivant le protocole usité, avec les clauses suivantes: « Que ce qui a été fait « selon la loi romaine soit à jamais irrévocable. Aux « termes de la constitution de l'empereur Constan- « tin, de bonne mémoire, et de la loi dans laquelle « il est dit que quiconque sera affranchi dans l'Église « sous les yeux des évêques, des prêtres ou des « diacres, appartiendra dès lors à la cité romaine « et sera protégé par l'Église, dès ce jour le nommé « Léon sera membre de la cité; il ira partout où il « voudra et du côté qu'il lui plaira d'aller, comme « s'il était né et procréé de parents libres. Dès ce « jour, il est exempt de toute sujétion de servitude, « de tout devoir d'affranchi, de tout lien de patro- « nage; il est et demeurera libre, d'une liberté « pleine et entière, et ne cessera en aucun temps « d'appartenir au corps des citoyens romains (3). » L'évêque donna au nouveau citoyen des terres, sans la possession desquelles ce titre n'eût été qu'un vain nom. L'affranchi, ainsi élevé au rang de ceux que les lois barbares désignaient par le nom de *Romains possesseurs*, vécut libre avec sa famille, de cette liberté dont une famille gauloise pouvait jouir sous le régime de la conquête et dans le voisinage des Franks (4).

(1) Secutus est Barbarus, inquirens pueros; sed inlusus à presbytero regressus est. (Gregor. Turon., p. 195.)

(2) Gavisus autem pontifex ex visis pueris, flevit super collum Attali, nepotis sui. (Ibid.)

(3) Marculfi formula LVI, apud script. rerum francic., t. IV, p. 521.

(4) Gregorii Turonensis, Historia Francorum, etc., p. 195.)

LETTRE IX.

Sur la véritable époque de l'établissement de la monarchie.

—

L'un des mots répétés le plus souvent et avec le plus d'emphase, dans les écrits et les discours politiques, c'est que la monarchie française avait, en 1789, quatorze siècles d'existence. Voilà encore une de ces formules qui, avec un air de vérité, faussent de tout point notre histoire. Si l'on veut simplement dire que la série des rois de France, jointe à celle des rois des Franks, depuis l'établissement de ces derniers en Gaule, remonte à près de quatorze siècles en arrière de nous, rien de plus vrai; mais si, confondant les époques de ces différents règnes, on reporte de siècle en siècle jusqu'au sixième tout ce que l'idée de monarchie renfermait pour nous vers 1789, on se trompe grossièrement. Il faut se garantir du prestige qu'exerce, par la vue du présent, non-seulement le mot de *France*, mais encore celui de *royauté*. Il faut que l'imagination dépouille les anciens rois des attributs de puissance dont se sont entourés leurs successeurs; et quand on écrit, comme l'abbé Dubos, sur l'établissement de la monarchie française, ne pas laisser croire qu'il s'agit d'un gouvernement semblable à celui qui portait ce nom au dix-septième et au dix-huitième siècles.

Nos historiens ont coutume de distinguer trois périodes principales dans la longue durée qu'ils accordent à l'existence de la nation française. D'abord ils posent la monarchie, qui, étendue, selon eux, jusqu'aux limites de la France actuelle, est dissoute, vers le dixième siècle, par la révolte des gouverneurs de provinces, qu'ils appellent grands feudataires; ensuite ils montrent la féodalité produite par cette révolte que le temps a légitimée; enfin ils présentent la monarchie renaissant, comme ils le disent, reprenant tous ses anciens droits, et devenant aussi absolue qu'au premier jour de son établissement. Le

petit nombre de faits épars dans les Lettres précédentes suffit pour renverser l'absurde hypothèse qui attribue à Chlodowig, ou même à Karle-le-Grand, la royauté de Louis XIV; et quant à la féodalité, loin qu'elle soit venue morceler un empire embrassant régulièrement toute la Gaule, c'est le système féodal qui a fourni le principe sur lequel s'est établie l'unité de territoire, élément essentiel de la monarchie dans le sens moderne de ce mot.

Il est certain que ni la conquête des Franks, ni même cette seconde conquête, opérée sous une couleur politique par les fondateurs de la dynastie Carolingienne (1), ne purent opérer, entre les différentes parties de la Gaule, surtout entre le nord et le midi, une véritable réunion. Elles n'eurent d'autre effet que celui de rapprocher, malgré elles, des populations étrangères l'une à l'autre, et qui bientôt se séparèrent violemment. Avant le douzième siècle, les rois établis au nord de la Loire ne parvinrent jamais à faire reconnaître, seulement pour cinquante années, leur autorité au sud de ce fleuve(2). Ainsi, quand bien même on supposerait que, dès la première invasion des Franks, une monarchie à la façon moderne s'établit dans la partie de la Gaule où ils fixèrent leur habitation, ce serait encore une chose absurde que d'étendre cette monarchie à tous les pays qu'elle embrassa dans les siècles postérieurs, et à la suite d'une nouvelle conquête, plus lente et plus durable que les autres.

Cette conquête, à laquelle on pourrait donner le nom d'administrative, s'effectua dans l'intervalle du douzième siècle au dix-septième, époque où elle parut accomplie, où il n'y eut plus, dans toute l'étendue de la Gaule, qu'un roi et des magistrats révocables à sa volonté. Au temps des rois franks de la race de Clovis ou de celle de Charlemagne, lorsque ces rois envoyaient des gouverneurs de leur nation dans les provinces, surtout dans les provinces méridionales, il n'était pas rare de voir ces chefs étrangers aider, contre leur propre gouvernement, la rébellion des indigènes. La présence d'un intérêt national, toujours hostile envers l'autorité qu'ils avaient juré de servir, excitait leur ambition, et quelquefois exerçait sur eux un entraînement irrésistible. Ils entraient dans le parti des *serfs romains* contre la noble race des Franks, *Edil Francono liudi*, comme elle se qualifiait dans sa langue; et, devenant chefs de ce parti, ils lui prêtaient l'autorité de leur nom et de leur expérience militaire. Ces révoltes, qui offraient le double caractère d'une insurrection nationale et d'une trahison de vassaux, se terminèrent, après bien des fluctuations, par le complet affranchissement de la Gaule méridionale. De là naquit cette foule d'États indépendants qu'on vit s'élever, dans l'intervalle du neuvième au onzième siècle, entre la Loire, les Pyrénées, les Alpes et les deux mers.

Mais, lorsque ces petits États se formèrent du démembrement de la conquête franke, une opinion contraire à la plénitude et à la durée de leur indépendance, celle du vasselage territorial, régnait d'un bout à l'autre de la Gaule. Fille des anciennes mœurs germaniques appliquées à un état nouveau, à la possession, par droit de conquête, d'une immense quantité de domaines, de villages, de villes entières, cette opinion avait, par une fiction bizarre, transporté à la terre elle-même toutes les obligations du guerrier qui l'avait reçue en partage. Les terres étaient en quelque sorte, suivant la condition de leur possesseur primitif, vassales et sujettes les unes des autres. Ce système, étendu aux provinces régies souverainement, comme aux simples domaines privés, établissait, entre toutes les parties du territoire, un lien d'une nature indécise, il est vrai, mais capable d'acquérir une grande force, quand la prépondérance politique viendrait s'ajouter pour un suzerain à la suprématie féodale. Or, dans la hiérarchie des souverainetés, celle qui avait le titre de royaume, quelque faible qu'elle fût, devait prendre rang avant toutes les autres, et se trouvait la mieux placée pour faire valoir, dans la suite, à leur détriment, un droit effectif de supériorité. Telle fut la source de la fortune des petits souverains de l'Ile-de-France, que nous appelons rois de la troisième race. L'opinion qui, au temps de leur plus grande faiblesse, les faisait regarder comme supérieurs à leurs puissants voisins, les ducs et les comtes de Bretagne, d'Aquitaine, de Provence, de Bourgogne, conduisait également à l'idée d'une subordination universelle de tous les royaumes à l'empire d'Allemagne, comme décoré d'un titre anciennement supérieur au titre de roi. Cette idée, il est vrai, ne fut point réalisée politiquement par les empereurs; mais les rois de France s'en prévalurent avec succès: pour eux, les prétentions de suzeraineté préparèrent les voies à la conquête, favorisées qu'elles étaient d'ailleurs par tous les avantages d'une position centrale et par le caractère belliqueux des habitants du nord de la Gaule.

C'est ainsi que le royaume de France, considéré comme supérieur aux autres États gaulois, comme seul régi en toute puissance et en pleine liberté,

(1) Le mot de *Carlovingien*, inventé pour plus de conformité avec celui de *Mérovingien*, est un barbarisme absurde qu'on doit faire disparaître.

(2) Dans le onzième siècle, l'abbé d'un monastère français, voyageant dans le comté de Toulouse, disait en plaisantant: « Maintenant je suis aussi puissant que mon « seigneur le roi de France; car personne ici ne fait plus de « cas de ses ordres que des miens. »

devint le centre d'un système politique embrassant toutes les fractions de l'ancienne Gaule. Les conquêtes réitérées de la nation franke n'avaient pu opérer, à l'égard de ces fractions diverses, qu'un rapprochement passager : elles furent ralliées alors d'une manière uniforme et stable. La terre romaine s'unit à la terre franke par les liens de l'obligation féodale : les ducs ou comtes, d'abord indépendants, s'avouèrent successivement vassaux et hommes-liges des successeurs des rois franks. Aussitôt qu'ils se reconnurent astreints d'une manière générale, quoiqu'en termes vagues et mal définis, aux devoirs de la *féauté*, de ce moment naquit le germe encore informe de la France moderne et de la monarchie française.

Le lien d'obligation personnelle entre le vassal et le seigneur, entre le duc ou le comte et le roi, fut d'abord considéré comme réciproque. Les rois avaient envers leurs *hommes-liges* des devoirs stricts et déterminés. Mais peu à peu ils s'en affranchirent et exigèrent gratuitement la fidélité et la sujétion féodale. C'était de leur part une véritable usurpation : ils y réussirent cependant, parce que l'habitude du vasselage, enracinée de plus en plus, effaça par degrés l'ancien esprit d'indépendance locale, ou, pour mieux dire, nationale, qui durant cinq siècles avait maintenu les deux tiers méridionaux de la Gaule isolés de la domination franke. De cette rupture du contrat féodal résulta, dans tout son complément, la monarchie absolue.

Si l'unité monarchique en France dérive de la féodalité, de ce même système provient la succession héréditaire par droit de primogéniture. C'est la féodalité qui, transformant toutes les existences en des modes de possession territoriale, tous les offices en des *tenures*, introduisit d'une manière fixe, dans l'ordre politique, l'hérédité, règle naturelle des successions privées, à la place de l'élection, règle naturelle de la transmission des offices publics. Le chef suprême des anciens Franks, *Koning* (en latin *Rex*) était un magistrat ; comme magistrat il était élu, quoique toujours dans la même famille. Les chefs inférieurs, *Heri-Zoghe*, *Graven*, *Rakhen-Burgh* (1) (en latin, *Duces*, *Comites*, *Judices*) étaient aussi élus. Mais quand la féodalité fut complète, quand ce ne furent plus les hommes qui régirent les hommes, mais les terres qui régirent les terres, et par celles-ci les hommes eux-mêmes, chaque terre exerçant toujours ses droits par son représentant légitime, c'est-à-dire par le successeur légitime de son propriétaire antérieur, il n'y eut plus rien d'électif. Un domaine fit le roi, comme un autre faisait le duc, le comte, le vicomte ; et ainsi, fils de comte fut comte, fils de duc fut duc, fils de roi fut roi.

Et ce titre de roi, dont la signification actuelle est tellement fixe, tellement absolue, il est, dans le sens que nous lui donnons, entièrement étranger à la langue comme aux mœurs des Franks et des anciens peuples germaniques. *Roi*, dans le dialecte usité par les conquérants du nord de la Gaule, se disait *Koning*, mot qui subsiste encore intact dans l'idiome des Pays-Bas. Il n'est pas sans importance historique de savoir ce que signifie proprement ce mot, s'il a plusieurs sens, et quelle en est l'étendue, non pas selon les dictionnaires actuels de la langue hollandaise, mais selon la force de l'ancien langage.

Outre quelques fragments de poésie nationale, il nous reste, dans l'idiome franco-tudesque, plusieurs versions et imitations des Écritures, où ce mot est souvent employé. En rapprochant dans ces traductions le mot *Koning* du mot que l'écrivain germanique a voulu lui faire rendre, nous pourrons facilement démêler quelles idées les Franks eux-mêmes attachaient au titre dont ils décoraient leurs chefs. D'abord, à l'un des chapitres de l'Évangile où il est question d'Hérode, que le texte latin appelle *Rex Judæorum*, les traducteurs le nomment *Iudeono Koning*; puis, dans d'autres endroits, au lieu du titre de *Koning*, ils lui donnent celui de *Heri-Zog*, chef d'armée. Ces deux qualifications sont accordées indifféremment à Hérode, que le latin nomme toujours *Rex*. De là peut se conclure la synonymie primitive des deux mots franks *Koning* et *Heri-Zog*, synonymie précieuse, puisque le second de ces mots a un sens d'une clarté incontestable. De plus, quand le texte vient à parler de ce centurion célèbre par la naïveté de sa foi, la version franke l'appelle de ce même titre de *Koning* qu'elle avait donné à Hérode (2). *Koning* renferme donc plus de sens que n'en renferme le mot *Rex*.

La pauvreté des débris de la littérature des Franks établis en Gaule n'offre pas de quoi multiplier beaucoup les exemples pris exactement dans le dialecte qui leur était propre; mais le dialecte anglo-saxon, frère du leur, peut suppléer à ce défaut. Dans la langue saxonne. *Kyning*, le *Koning* des Franks, et *Heretogh*, le *Herizog* des Franks, sont aussi des mots synonymes. *Kyning*, qui s'orthographie *Cyning*, est le titre que le roi Alfred, dans ses écrits,

(1) *Heri-Zoghe* signifie proprement *conducteur d'armée*, du mot *Here*, armée, et du verbe *Ziehen*, conduire. *Grave*, *Graf*, *Gheref*, expriment, dans tous les dialectes germaniques, l'autorité d'un magistrat secondaire. *Rakhen-Burghe* signifie *gens importants* ou *notables* : la communauté les choisissait pour faire l'office de juges et veiller à l'ordre public.

(2) Voici le passage : *Ein Koning gieiscot iz in war*, c'est-à-dire, en latin, mot pour mot : *Quidam centurio rescivit id certè*. (Otfrid., lib. II.)

donne à la fois à César comme dictateur, à Brutus comme général, à Antoine comme consul. C'est, chez lui, le titre commun de tout homme qui exerce, sous quelque forme que ce soit, une autorité supérieure (1). Les mots latins *Imperator, Dux, Consul, Prœfectus*, se rendent tous également par *Cyning* (2). Si, du saxon, nous passons maintenant au dialecte danois, nous retrouvons, avec une légère variation d'orthographe, le même mot employé dans les mêmes sens. Un chef de pirates, en langue danoise, s'appelait, du mot *Konong* et d'un autre mot qui signifie la mer, *Sie-Konong;* le conducteur d'une troupe de guerriers s'appelait *Her-Konong;* le chef d'une peuplade établie à demeure fixe s'appelait *Fylkes-Konong* (3). Si nous remontons plus haut vers le nord, sur les côtes de la Baltique et dans l'Islande, la langue de ces contrées, plus brève que les autres dialectes teutoniques, nous offrira le mot de *Kongr* ou *Kyngr*, toujours employé dans le sens vague de *Koning* et *Konong*. Aujourd'hui même, en langue suédoise, un commandant de pêche est appelé *Not-Kong*. Un Français, traduisant ce mot littéralement, le rendrait par ceux de roi des filets, et croirait qu'il y a là quelque peu d'emphase poétique; cela se dit pourtant sans figure et doit être pris à la lettre. L'expression n'est poétique que dans notre langue, à cause du sens magnifique et absolu du mot roi, qui ne peut plus rendre celui de *Kong*.

Si l'on voulait porter dans le langage de l'histoire la rigueur des nomenclatures scientifiques, on pourrait dire que le mot *Roi*, mot spécial et défini pour avoir appartenu, au moment où s'est fixée notre langue, à une autorité souveraine et absolue, est incapable de rendre le sens indéfiniment large de l'ancien titre germanique. En effet, ce titre était susceptible d'extension et de restriction; on disait dans la langue des Saxons, et probablement aussi dans celle des Franks, *Ober-Cyning*, *Under-Cyning*, *Half-Cyning;* ce qui voudrait dire *Roi en chef*, *Sous-Roi*, *Demi-Roi*, si une pareille gradation pouvait s'accommoder à la force actuelle du mot français. Mais de même qu'il n'y a qu'un soleil au monde, de même, selon notre langue, il n'y a qu'un roi dans l'État; et son existence, unique de sa nature, ne connaît point de degrés.

Cette idée moderne de la royauté, source de tous les pouvoirs sociaux, placée dans une sphère à part, n'étant jamais déléguée, et se perpétuant sans le concours même indirect de la volonté publique, est une création lente du temps et des circonstances. Il a fallu que le moyen âge passât tout entier, pour qu'elle naquît de la fusion des mœurs hétérogènes, de la réunion de souverainetés distinctes, de la formation d'un grand peuple ayant des souvenirs communs, un même nom, une même patrie. Si l'on veut assigner une époque fixe à l'établissement de la monarchie française, ce qui est fort difficile et peu nécessaire, car les classifications factices faussent l'histoire plutôt qu'elles ne l'éclairent, il faut reporter cette époque, non en avant, mais en arrière de la grande féodalité. La royauté regardée comme un droit personnel et non comme une fonction publique, le roi propriétaire par-dessus tous les propriétaires, le roi tenant de Dieu seul, ces maximes fondamentales de notre ancienne monarchie, dérivent toutes de l'ordre de choses qui modelait la condition de chaque homme sur celle de son domaine, et sanctionnait l'asservissement de tous les domaines hors un seul. Une preuve que la royauté française, au quatorzième siècle, se croyait fille de ce système de hiérarchie territoriale, c'est que l'article de la succession aux biens ruraux, dans la vieille loi des Franks saliens, fut invoqué alors comme une autorité capable de vider les querelles de succession. De là vint le préjugé vulgaire que la loi salique avait exclu à perpétuité les femmes de l'exercice du pouvoir royal. La loi des Franks excluait, il est vrai, les femmes de la succession au domaine paternel (4); mais cette loi n'assimilait aucune magistrature à la propriété d'une terre; elle ne traitait en aucun article de la succession aux magistratures.

Ainsi, au moyen de la féodalité qu'ils trouvèrent établie d'un bout à l'autre de la Gaule, les rois de la troisième race, enveloppant, comme dans un vaste réseau, leurs acquisitions territoriales, se garantirent de ces démembrements qui avaient ruiné, autrefois, l'œuvre de la force brutale dans les conquêtes de Chlodowig, et l'œuvre de la puissance éclairée dans celles de Karle le Grand. Ce prince, qui ne gagne rien à échanger son vrai nom germanique contre le nom bizarre que nous lui donnons, d'après les romans du moyen âge, croyait avoir assuré la durée de son empire à force de soins et d'habileté administrative; mais cet empire, tout régulier qu'il paraissait, n'était que la domination militaire d'une race d'hommes sur d'autres races, étrangères d'origine, de mœurs et de langage. La ruine de l'édifice suivit

(1) Il se sert quelquefois, pour désigner plus précisément la dignité consulaire, du mot composé *Gear-Cyning*, qui, traduit littéralement dans notre langue, voudrait dire, *Roi pour l'année*.

(2) Hickesii thesaurus linguarum septentrionalium.

(3) Ihre glossarium Suio-Gothicum.

(4) De terrâ salicâ, in mulierem nulla portio hæreditatis transit; sed hoc virilis sexus acquirit, hoc est, filii in ipsâ hæreditate succedunt. (Lex salica, tit. LXII.) La loi des Franks Ripewares (Ripuarii), en beaucoup de points conforme à celle des Franks saliens, remplace les mots de *terra salica* par ceux de *hæreditas aviatica*.

de près la mort du fondateur. Alors tous les pays réunis de force à l'empire des Franks, et sur lesquels, par suite de cette réunion, s'était étendu le nom de *France*, firent des efforts inouïs pour reconquérir l'indépendance politique et jusqu'à leurs anciens noms. De toutes les provinces gauloises, il n'y eut que celles du midi qui réussirent dans cette grande entreprise; et, après les guerres d'insurrections qui, sous les fils de Charlemagne, succédèrent aux guerres de conquêtes, on vit l'Aquitaine et la Provence devenir des États distincts; on vit même reparaître, dans les provinces du sud-est, le vieux nom de *Gaule*, qui avait péri pour jamais au nord de la Loire. Les chefs du nouveau royaume d'Arles, qui s'étendait jusqu'au Jura et aux Alpes, prirent le titre de rois de la Gaule, par opposition aux rois de la France.

Le territoire dont la population conserva le nom de française, avouant ainsi ou sa descendance des conquérants du cinquième siècle, ou sa sujétion à l'égard de leurs fils, ne s'étendait, au commencement du treizième siècle, que jusqu'à la Vienne et à l'Isère. Là, se trouvaient les dernières limites de la suzeraineté des rois de France, ainsi que celles du dialecte roman qu'on parlait à leur cour depuis l'extinction entière de l'idiome teutonique. Au sud de ces rivières, le pays s'appelait Aquitaine et Provence, et l'on y parlait le dialecte, plus sonore et plus accentué, où l'on disait *oc* et *no*, au lieu de *ouy* et *nenny*. Les habitants de ce vaste et riche territoire se glorifiaient de leur indépendance politique, et nourrissaient contre les Français, bien moins civilisés qu'eux, une antipathie qui rappelait celle des Romains et des Franks, sous la première et la seconde races. Ils les accusaient de mauvaise foi et d'ivrognerie, et trouvaient que leur langage, que cette belle langue française, comme nous disons aujourd'hui, ressemblait à l'aboiement des chiens (1). De leur côté, les descendants des Franks regardaient toujours avec un œil de convoitise les grandes villes et les belles campagnes du Midi. Leurs rois ne renonçaient point à la prétention de devenir maîtres de toute la Gaule comme l'avait été Karle le Grand, et de planter la bannière aux fleurs de lis sur le sommet des Pyrénées (2). La croisade, prêchée par l'Église contre les hérétiques albigeois, fournit à ces rois l'occasion de s'immiscer dans les affaires du Midi : ils la saisirent avidement et surent la mettre à profit. Cette guerre, dont les suites politiques furent immenses, rattacha pour jamais au royaume de France les rivages de la Méditerranée, où Philippe-Auguste, s'embarquant pour la terre-sainte, n'avait pu trouver un seul port qui le reçût en ami.

Mais, sans l'opinion de la suzeraineté royale et du vasselage seigneurial, opinion qui donnait à la conquête un caractère moins âpre et une couleur moins tranchée, peut-être les acquisitions de Louis VIII et de ses successeurs dans le Midi eussent-elles été perdues, après un peu de temps. Peut-être aussi la civilisation de ces contrées, dernier reflet de la civilisation romaine, se fût-elle mieux conservée, au milieu de guerres inévitables, que sous une paix et des lois imposées d'une manière violente par des voisins moins éclairés. A l'époque des invasions germaniques, la Gaule méridionale était le modèle de la prospérité et des lumières; rien, dans tout le monde romain, ne surpassait alors ses villes, ses monuments, son industrie. Cinq siècles après la conquête, cette patrie de la civilisation gauloise n'avait point encore entièrement perdu sa richesse et son goût pour les arts; ses flottes croisaient dans tous les sens sur la Méditerranée et trafiquaient avec les Orientaux, chez qui les Français d'outre-Loire ne savaient porter que le pillage. Les Gaulois méridionaux avaient créé un seconde langue romaine aussi polie et peut-être plus poétique que la première. Enfin, des opinions religieuses, plus hardies que celles des réformateurs du seizième siècle, circulaient, avant le douzième, des Alpes à l'Océan. Mais le vent du Nord se leva sur ce pays, du moment que la Gaule entière fut réunie sous un même pouvoir et sous un régime commun. Les ténèbres qui enveloppaient la Gaule franke descendirent sur la Gaule romaine; et ce Midi, qui, durant le moyen âge, était le pays de l'industrie et de la raison, est maintenant en arrière de ceux où régnait alors l'ignorance.

LETTRE X.

Sur les prétendus partages de la monarchie.

—

Nos historiens, en général assez louangeurs envers les rois des Franks, s'accordent cependant à leur faire un reproche, selon eux, extrêmement grave : c'est celui d'avoir manqué aux règles de la politique, en instituant plusieurs héritiers du royaume, en partageant, comme on dit, une couronne, de sa nature indivisible. Quelques écrivains

(1) Voyez le Choix des Poésies des Troubadours, publié par M. Raynouard.

(2) In Pyrenæo figes tentoria monte.
(Guillelmi Britonis. Philippæis.)

ont essayé de décharger de ce blâme la mémoire de Clovis et de Charlemagne : pour y parvenir, ils établissent que, malgré les apparences, la dignité royale demeurait sans partage; que l'aîné des frères jouissait toujours de la prééminence sur les autres; qu'en un mot, alors, comme depuis, il n'y avait qu'un seul *roi de France*. Une supposition aussi peu fondée n'était point nécessaire pour excuser les Chlodowig et les Karle de n'avoir point agi comme Louis XV. On pouvait, sans aucun danger pour l'honneur de ces rois d'un temps tout différent du nôtre, avouer qu'ils avaient méconnu les maximes de notre politique.

Et d'abord, qu'y a-t-il de moins conforme à l'idée d'un roi selon nos mœurs, que ces enfants de Merowig, à la longue chevelure bien graissée, non point avec du beurre rance, comme celle des simples soldats germains, mais avec de l'huile parfumée (1)? Véritables chefs de nomades dans un pays civilisé, ils campaient ou se promenaient à travers les villes de la Gaule, pillant partout, sans autre idée que celle d'amasser beaucoup de richesses en monnaie, en joyaux et en meubles; d'avoir de beaux habits, de beaux chevaux, de belles femmes; et, enfin, ce qui procurait tout cela, des compagnons d'armes bien déterminés, gens de cœur et de ressource, comme s'expriment les anciennes chroniques (2). Par droit de conquête, et comme les premiers de la nation conquérante, ils s'étaient approprié, dans toutes les parties de la Gaule, un très-grand nombre de maisons et de terres qui formaient leur domaine patrimonial, leur *al-od*, comme on disait en langue franke (3). Les villes mêmes étaient regardées par eux comme des portions de cet *al-od*, comme matière de possession et d'héritage. Acquérir de nouvelles richesses, accroître le nombre de ces braves qui garantissaient à leur chef la possession de ses trésors, et lui en gagnaient de nouveaux, tel était l'unique but de leur politique. Toujours occupés d'intérêts matériels, ils n'exerçaient leur habileté qu'à reprendre ce qu'ils avaient aliéné, et à dépouiller leurs compagnons des *Feh-ods* (4), ou soldes en terres, dont ils avaient payé d'anciens services. Il n'y avait trêve pour eux à cette passion d'amasser et de jouir, que dans les jours de maladie et aux approches de la mort. Alors les terreurs de la religion chrétienne se présentaient à leur esprit, redoublées par un souvenir confus des anciennes superstitions de leurs pères. Afin d'apaiser Dieu, ils le traitaient comme ils avaient voulu être traités eux-mêmes, et donnaient aux églises leur vaisselle d'or, leurs tuniques de pourpre, leurs chevaux, les terres de leur fisc. Enfin, avant d'expirer, ils divisaient paternellement entre tous leurs fils l'*al-od* qu'ils avaient reçu de leurs ancêtres, et tout ce qu'ils y avaient ajouté (5). Ces fils vivaient et mouraient comme eux; et à chaque génération se renouvelait une semblable distribution de meubles, de champs et de villes, sans qu'il y eut là-dessous autre chose que le soin du père de famille occupé à concilier d'avance les intérêts et les prétentions de ses fils.

Soit qu'on désapprouve ou non les partages que les rois franks, avant de mourir, faisaient entre leurs enfants, c'est donc à tort qu'on les regarde comme de véritables démembrements du corps social et de la puissance publique. Il est impossible de saisir en Gaule, aux sixième, septième et huitième siècles, rien de ce que nous entendons par ces mots d'une langue toute moderne. Les partages de ce qu'on appelle la monarchie n'avaient point, dans le principe, le caractère d'actes politiques; ce caractère ne s'y est introduit qu'à la longue et indirectement. Comme les terres du domaine royal, distribuées sur toute la surface du pays conquis, se trouvaient en plus grand nombre dans les lieux ou les tribus frankes s'étaient établies de préférence, les fils des rois, quand ils avaient reçu leur part d'héritage, étaient, par le fait, investis d'une prééminence naturelle sur les petits propriétaires et les guerriers cantonnés autour de leurs domaines (6).

Ainsi, l'exercice du commandement était la conséquence, mais non l'objet du partage, qui n'avait

(1) Infundens acido comam butyro.
(Sidonii Apollinaris carmina.)

(2) Viri fortes, viri *utiles*, Franci *utiliores*. . . (Greg. Turon. Hist. passìm.) Novi *utilitatem* tuam quòd sis valdè strenuus. (Ibid., apud script. rerum francic., t. II, p. 168.)

Les mots *utilis* et *utilitas* paraissent être ici des germanismes, et la traduction des mots *nit* ou *nut* et *nutze*, que les Franks prenaient dans le sens de *brave* et de *propre à tout*. Le nom d'homme, *Nithard*, signifie *utile et brave*.

(3) *Od* ou *ot*, dans les anciennes langues teutoniques, signifie *richesse* et *propriété*; *al-od* veut dire littéralement *toute propriété*.

(4) *Feh* ou *Feo*, en langue franke, signifiait toute espèce de propriété mobilière, comme les troupeaux et l'argent, et par extension, le revenu, la solde militaire; *feh od* veut dire littéralement *propriété-solde*. De là viennent les mots latins *feodum* et *feudum*, ainsi que notre mot de *fief*, qui a donné matière à tant de dissertations inutiles.

(5) Tàm de alode parentum quàm de comparato. (Formulæ veteres, apud script. rerum francic., passìm.)

(6) On a compté jusqu'à cent vingt-trois grandes terres possédées par les rois de la seconde race, en Belgique et sur les bords du Rhin. M. Guizot, dans ses Essais sur l'Histoire de France, donne des détails curieux sur la nature, la source et l'étendue des domaines royaux (p. 123-127). Je cite avec plaisir cet ouvrage remarquable, qu'on regrette de voir joint comme un simple commentaire à celui de l'abbé de Mably.

réellement lieu qu'à l'égard des propriétés personnelles, soit mobilières, soit immobilières. Rien ne le prouve mieux que le tirage au sort qui avait souvent lieu entre les enfants des rois. Aujourd'hui encore, dans certains cas, on tire au sort les différentes portions d'un héritage ; jamais il n'est tombé dans l'esprit des hommes de diviser en lots l'administration sociale et les dignités politiques. La conduite des fils des rois franks vient à l'appui de cette manière de voir. Ils semblaient attacher moins d'importance aux domaines territoriaux qu'à l'argent et aux meubles précieux, dont ils s'emparaient premièrement, et qu'ils se disputaient avec fureur. Ils jugeaient qu'une ample distribution d'or et de bijoux aux capitaines et aux braves était, pour eux, le plus sûr moyen de devenir rois comme leur père, c'est-à-dire d'être reconnus par un nombre suffisant de soldats bien déterminés à soutenir le chef qu'ils auraient proclamé. Quelquefois, au moment même où le père venait de fermer les yeux, les fils, sans se conformer à ses dernières volontés, pillaient ses trésors, enlevaient la plus grosse part qu'ils pouvaient, et l'emportaient sur les domaines qui leur étaient échus, pour acquérir de nouveaux compagnons et s'assurer de la fidélité des anciens. Ce qui eut lieu après les funérailles de Chlother, Ier du nom, en 561, et à la mort de Dagobert, en 638, mérite d'être cité comme exemple. Voici les faits tels qu'ils sont rapportés par deux historiens contemporains :

« Le roi Chlother étant à chasser dans la forêt de « Cuise, fut pris de la fièvre et transporté à Compiè- « gne. Là, cruellement tourmenté de la maladie, il « disait souvent dans son langage : « Wah! que « pensez-vous que soit ce roi du ciel qui fait mourir « ainsi de puissants rois (1) ? » Il rendit l'âme, plein « de tristesse. Ses quatre fils, Haribert, Gonthramn, « Hilperik et Sighebert, le portèrent à Soissons « avec de grands honneurs, et l'ensevelirent dans « la basilique de Saint-Médard. Après les obsèques « de son père, Hilperik s'empara des trésors gardés « au domaine de Braine ; et, s'adressant à ceux des « Franks qui pouvaient le plus, il les amena, à force « de présents, à se ranger sous son commande- « ment (2). Aussitôt il se rendit à Paris, et s'empara « de cette ville : mais il ne put la posséder long- « temps ; car ses frères se réunirent pour l'en « chasser. Ensuite ils partagèrent régulièrement et « au sort les terres et les villes. Haribert obtint le « royaume de son oncle Hildebert, et Paris pour « résidence ; Gonthramn, le royaume de son oncle « Chlodomir, dont le siége était Orléans ; Hilperik « eut le royaume de son père, et Soissons fut sa « ville principale ; enfin Sighebert reçut pour son « lot le royaume de son oncle Theoderik, et Reims « devint sa résidence. Peu de temps après, Sighe- « bert étant allé en guerre contre les Huns qui fai- « saient des invasions dans la Gaule, Hilperik profita « de son absence pour s'emparer de Reims et des « autres villes qui lui appartenaient ; il s'ensuivit « entre eux une guerre civile. Revenu vainqueur « des Huns, Sighebert s'empara de la ville de Sois- « sons, et ayant trouvé Theodebert, fils du roi Hil- « perik, il le fit prisonnier ; puis il marcha contre « Hilperik, lui livra bataille, fut victorieux, et rentra « en possession de ses villes... »

« Après la mort de Dagobert, Peppin, majeur de « la maison royale, et les autres chefs des Franks « orientaux voulurent et prirent pour roi Sighebert, « l'aîné de ses fils. Le plus jeune, appelé Chlodowig, « devint roi des Franks occidentaux, sous la tutelle « de sa mère Nanthilde. Sighebert ne tarda pas à « envoyer des messagers demander à la reine Nan- « thilde et au roi Chlodowig la part qui lui revenait « des trésors de son père. Kunibert, évêque de « Cologne, Peppin et quelques autres des principaux « chefs de l'*Oster*, se rendirent à Compiègne, où, « par l'ordre de Chlodowig et d'après l'avis d'Ega, « majeur de sa maison, on apporta le trésor de « Dagobert qui fut partagé également (3). On fit « transporter à Metz la part de Sighebert ; on la lui « présenta, et on en dressa l'inventaire... »

Quelquefois il arrivait que, de leur vivant, les rois franks envoyaient leurs fils résider dans les parties du territoire où ils possédaient de grands domaines, soit pour en diriger l'exploitation, et en percevoir les revenus, soit pour surveiller la conduite des propriétaires voisins, soit enfin pour consolider et étendre leurs établissements dans les pays où ils avaient fait des expéditions. Cette mission, plus domestique que politique, mais donnée quelquefois avec grand appareil, d'après le consentement des chefs du territoire où le fils du roi devait s'établir, est toujours présentée par nos historiens comme une véritable association à la royauté, et un partage formel de l'État. C'est encore une illusion causée peut-être par l'abus que font les anciens chroniqueurs des formules politiques de la langue latine.

(1) Wah! quid putatis qualis est ille rex cœlestis qui sic tàm magnos reges interficit ? (Greg. Turon. , apud script. rerum francic., t. II, p. 214.) Wah! ou Whe! dans tous les dialectes germaniques, est une exclamation de douleur.

(2) Et ad Francos utiliores petiit ipsosque muneribus mollitos sibi subdidit. (Greg. Turon., ut suprà.)

(3) Cunibertus. . . cum aliquibus primatibus Auster... (Fredegarii chron., apud script. rer. francic., t. II, p. 445.) *Auster* ou *Oster*, en langue franke, signifie *orient*. Ce mot est quelquefois latinisé par ceux d'*Austria* et d'*Austrasia*. Il est difficile de deviner quelle espèce de corruption de langage a donné naissance au dernier.

Dans le fond, il ne s'agissait, pour les fils, que d'être associés avant l'âge à la jouissance des biens paternels ; mais cette transaction toute privée entraînait ordinairement des conséquences d'une autre nature. Le fils, établi sur les domaines royaux dans telle ou telle grande province, se faisait connaître des propriétaires voisins, gagnait facilement leurs bonnes grâces, et devenait leur chef de préférence à tout autre, au moment où la royauté était vacante : tous, selon l'expression des chroniques, le désiraient d'un commun accord (1). Cela se faisait naturellement, par le simple cours des choses, et sans qu'il se passât rien de ce qui aurait eu lieu, par exemple, après un partage politique de la monarchie de Louis XIV.

Quand les faits sont ainsi éclaircis, la question de savoir si les partages étaient réglés par les rois franks, de leur propre autorité, ou si le consentement de l'assemblée nationale était nécessaire, devient claire à son tour. En tant qu'il distribuait entre ses enfants ses trésors ou ses terres, le roi n'avait besoin du consentement de personne : il ne faisait qu'un acte de propriétaire ou de père de famille. Mais, pour faire accepter comme chef, par les guerriers, le fils auquel il avait donné ses biens, dans telle ou telle portion du territoire, il lui devenait indispensable d'obtenir le consentement de ceux-ci; et l'usage était de le demander. De là le mélange apparent de pouvoir absolu et de délibération libre qui se présente dans les chroniques.

On se trompe beaucoup, lorsque, attribuant au titre de roi une signification ou trop ancienne ou trop moderne, on s'imagine que la conquête des Franks créa pour toute la Gaule un centre d'administration uniforme. Même dans le temps où les fils de Chlodowig assistaient à des jeux publics dans l'amphithéâtre d'Arles, et faisaient battre à Marseille de la monnaie d'or (2), leur gouvernement, à proprement parler, n'existait qu'au nord de la Loire, où habitaient les tribus frankes. Hors de ces limites, toute l'administration consistait dans une occupation militaire. Des bandes de soldats parcouraient le pays comme des espèces de colonnes mobiles, afin d'entretenir la terreur, ou se cantonnaient dans les châteaux des villes, rançonnant les citoyens, mais ne les gouvernant point, et les abandonnant soit à leur régime municipal, soit à une sorte de despotisme exercé paternellement par les évêques (3). Aussi, lorsqu'il y avait plusieurs rois ensemble, les voyait-on, au lieu de choisir des provinces distinctes, résider à quelques lieues l'un de l'autre. A l'exception du territoire colonisé par la race conquérante, ils ne voyaient, dans toute l'étendue de la Gaule, qu'un objet de propriété et non de gouvernement. De là viennent ces quatre capitales dans un espace de soixante lieues (4), ces partages dans lesquels on trouve réunis en un même lot le Vermandois et l'Albigeois, et qui s'étendent en longues bandes de terre, depuis le cours de la Meuse jusqu'aux Alpes et à la Méditerranée. De là enfin la division d'une même ville en plusieurs parts, et d'autres bizarreries, qui, si on les examine de près, montrent que, dans ces arrangements politiques, l'intérêt de propriété prévalait sur toute idée d'administration.

Les villes du midi étaient alors bien plus grandes que celles du nord, bien plus propres à devenir des capitales, selon le sens actuel de ce mot ; et pourtant, les rois à qui elles appartenaient n'allaient point s'y établir. Ils les estimaient comme de riches possessions, mais comme des possessions étrangères, où ils eussent été dépaysés. Un seul roi de la première race, Haribert, frère de Dagobert Ier, s'établit au midi de la Loire; mais ce fut après avoir tenté vainement d'obtenir la royauté au nord; et les termes mêmes du traité qu'il conclut avec son frère prouvent qu'alors, selon l'opinion des Franks, la possession du plus vaste territoire hors des frontières de leurs colonies ne donnait à celui qui en jouissait aucun caractère public (5). Voici le récit des historiens : « Chlother (IIe du nom) étant mort, Dago-« bert, son fils aîné, ordonna à tous les *leudes* de « l'*Oster*, dont il avait le commandement, de s'as-« sembler en armée (6). Il envoya des députés dans

(1) Cùm omnes eum unanimi conspiratione appetissent. (Fredeg. chronic., apud script. rerum francic., tom. II, p. 435.)

(2) Germanorum reges Massiliam ac maritima loca omnia obtinuerunt. Jamque Arelate ludis circensibus præsident et nummos cudunt ex auro gallico, non imperatoris, ut fieri solet, sed suâ impressos effigie. (Ex Procopii historiis, apud script. rer. francic., t. II, p. 41.)

(3) Les lois des derniers empereurs accordaient aux évêques un pouvoir absolu sur les municipalités. Ce pouvoir, accru de plus en plus après la ruine de l'empire, dégénéra presque partout en seigneurie féodale.

(4) Paris, Orléans, Soissons et Reims.

(5) Quoique, depuis le règne des fils de Clovis, la Gaule entière ait été appelée France, *Francia*, par les étrangers méridionaux, tels que les Grecs et les Italiens, et *Frankland*, ou terre des Franks, par les Anglo-Saxons et les Scandinaves, ce dernier nom, dans la langue franke, ne s'appliquait spécialement qu'à la portion du territoire divisé en Austrie et en Neustrie.

(6) Universos Leudes quos regebat in Auster jubet in exercitum promovere. (Fredeg. chron., apud script. rerum francic., t. II, p. 435.) *Leude*, *leute*, *liude*, dans les anciennes langues teutoniques, signifiaient proprement *peuple*, *gens*. Quelquefois ce mot s'appliquait d'une manière spéciale aux compagnons des rois. Il paraît pris ici dans un sens plus étendu. Nos historiens en ont fait mal à propos un titre de dignité ; et ils écrivent au singulier un *leude* : ce qui est aussi absurde que si l'on donnait un singulier au mot *gens*, en supprimant l'*s*.

« le *Neoster* et dans le pays des Burgondes, pour « s'y faire élire comme roi (1). Étant venu à Reims, « et s'étant approché de Soissons, tous les évêques « et tous les *leudes* du royaume des Burgondes se « soumirent à lui. Le plus grand nombre des évê- « ques et des chefs du *Neoster* manifestèrent aussi « leur désir de le voir régner. Dans le même temps, « Haribert son frère faisait tous ses efforts pour « parvenir à la royauté; mais il obtint peu de « succès à cause de son manque d'habileté. Dagobert « prit possession de tout le royaume de Chlother, « tant le *Neoster-rike* que le pays des Burgondes, « et s'empara de tous ses trésors (2). A la fin, tou- « ché de compassion pour son frère Haribert, et « suivant l'avis des sages, il transigea avec lui, et « lui céda, pour y vivre dans une condition privée, « le pays situé au delà de la Loire jusqu'aux monts « Pyrénées, comprenant les cantons de Toulouse, « de Cahors, d'Agen, de Saintes et de Périgueux. « Il confirma cette cession par un traité, sous la « condition que jamais Haribert ne lui redemande- « rait rien du royaume de leur père. Haribert donc, « choisissant Toulouse pour résidence, régna dans « la province d'Aquitaine... »

Parmi les nombreux partages du territoire gaulois, opérés dans tous les sens sous la dynastie des *Mérowings* (3), il n'y en a pas un qui dure ou se reproduise d'une manière fixe, excepté celui du pays au nord de la Loire en Oster et Neoster, ou Oster-rike et Neoster-rike. Cette division est aussi la seule qui, pendant cette période, offre le caractère d'une séparation politique, et paraisse véritablement créer deux États distincts. Mais ce fait ne provient point de ce que, à tort ou à raison, les premiers rois des Franks auraient eu la fantaisie de couper le royaume en deux; il tient à des causes bien supérieures. Les simples dénominations de pays oriental et occidental, qui semblent ne marquer que des différences de positions géographiques, répondaient, pour les hommes de race franke, à des distinctions plus profondes. Le pays à l'est de la forêt des Ardennes et du cours de l'Escaut, formant la région orientale, était, sinon habité entièrement, du moins dominé par une tribu distincte de celle qui dominait à l'ouest et au sud, depuis la forêt des Ardennes jusqu'aux frontières des Bretons. Quoique membres de la même confédération, les Franks établis entre le Rhin et la Meuse, et qui s'intitulaient *Ripewares*, c'est-à-dire hommes de la rive, nom composé, selon toute apparence, d'un mot latin et d'un mot germanique (4), ne se confondaient point avec les Franks saliens, fixés entre la Meuse et la Loire. Ces derniers, ayant formé l'avant-garde dans la grande invasion, étaient devenus, dès le commencement, la tribu prépondérante, celle qui imposait aux autres ses chefs et sa politique.

Après avoir porté ses conquêtes jusqu'au sud de la Gaule, Chlodowig, réagissant contre ses propres compagnons d'armes, détruisit l'un après l'autre les rois des Franks orientaux (5). Sous ce chef redoutable et sous ses fils, toute la confédération franke parut ne former qu'un même peuple; mais, malgré les apparences d'union, un vieil esprit de nationalité, et même de rivalité, divisait les deux principales tribus des conquérants de la Gaule, séparées d'ailleurs par quelques différences de lois, de mœurs et peut-être de langage; car le haut allemand (si l'on peut employer cette locution moderne) devait dominer dans le dialecte des Franks orientaux, et le bas allemand dans celui des Neustriens. Les premiers, placés à l'extrême limite de l'empire gallo-frank, servant de barrière à cet empire, contre les agressions réitérées des peuples païens de la Germanie, nourrissaient, au milieu d'occupations guerrières, le désir de l'indépendance, et même de la domination politique à l'égard de leurs frères du sud. Ils tendaient non-seulement à s'affranchir, mais à former, à leur tour, la tête de la confédération. Pour parvenir à ce but, le premier moyen était d'avoir des rois à part; et de là vint l'empressement avec lequel les *leudes de l'Oster*, comme parlaient les Franks, se groupaient autour des fils des rois envoyés parmi eux, et leur décernaient une royauté effective, soit du consen-

(1) Missos in Burgundiâ et Neuster direxit. (Fredeg. chronic. apud script. rerum francic., t. II, p. 433.) *Neuster*, qui, selon la prononciation romaine, avait le son de *Neoustér*, paraît être un mot composé de la négation franke *ni* ou *ne*, et d'*oster*, *orient*. Ainsi les Franks du temps de la conquête, pour *est* et *ouest*, disaient *est* et *non-est*.

(2) Clotarii regnum tàm Neptrico quàm Burgundiæ. (Ib.) *Neptrico* paraît être ici une faute de copie pour *Neustrico*. Ce mot ainsi rétabli donne le mot frank *Neoster-rike*, qui signifie *royaume d'Occident*. Son corrélatif *Oster-rike* se trouve dans plusieurs passages écrits sur la seconde race.

(3) *Enfants de Merowig*. Selon la rigueur du langage, il aurait fallu prononcer *Merowig-ings*; mais l'on contractait ce mot par euphonie.

(4) *Ripa* semble avoir été le nom proprement affecté, durant le quatrième et le cinquième siècles, à la rive romaine du Rhin. Quant à la liaison de cette dénomination géographique au mot tudesque *ware*, qui signifie *homme*, elle n'a rien qui doive surprendre ici; car il s'en trouve d'autres exemples. Les Suèves, qui occupèrent l'ancien pays des Boïes, près des sources du Danube, prirent dès lors le nom de *Boïowares*, hommes de Boïes, aujourd'hui *Bavarois*. Les Saxons, établis dans le pays de Kent, en Angleterre, abandonnèrent leur nom national pour celui de *Cantwares*.

(5) Sighebert, roi à Cologne, et Raghenaher ou Raghenher, roi à Cambray.

tement, soit contre le gré de leur père. Ils allaient même jusqu'à exciter ces fils à des révoltes qui flattaient leur vanité nationale et leur espérance de s'ériger en État indépendant (1). Cette rivalité produisit des guerres civiles qui se prolongèrent durant tout le septième siècle, et enfin, au commencement du huitième, la réaction s'accomplit par un changement de dynastie, qui transporta la domination des Saliskes aux Ripewares, et la royauté des Merowings aux Karolings.

Dans cette lutte des tribus frankes de l'orient et du nord contre celles de l'occident et du sud, il était impossible que les premières ne prévalussent pas à la longue, et que le siége du gouvernement ne fût pas transporté, un jour, des bords de la Seine ou de l'Aisne sur ceux de la Meuse ou du Rhin. En effet, la population orientale n'était point clair-semée, comme l'autre, au milieu des Gallo-Romains : incessamment grossie par des émigrés de la Germanie, par tous ceux que l'envie de chercher fortune ou l'attrait d'une religion nouvelle déterminaient à se ranger sous l'empire des rois chrétiens, elle formait une masse plus compacte, moins énervée par l'oisiveté, la richesse et l'exemple des mœurs romaines. L'énergie beiliqueuse des anciens envahisseurs se changea bientôt, chez les Neustriens, en esprit de guerres privées, en fureur de se piller les uns les autres, de se disputer un à un tous les lambeaux de la conquête. Les familles riches, surtout la famille royale, s'abandonnèrent à un goût effréné pour les jouissances et les plaisirs sensuels. On peut dire, il est vrai, que ceux des Mérowingiens que nos histoires nomment rois *fainéants* furent corrompus à dessein, et avec une sorte d'art, par les chefs qui s'étaient emparés de leur tutelle; mais si cette disposition à la mollesse n'eût pas existé chez les Franks occidentaux, la race des Peppin aurait fait d'inutiles efforts pour s'élever au rang de dynastie royale.

Le premier roi de cette seconde race partagea la Gaule entre ses deux fils, à la manière des anciens rois, par coupe longitudinale. Dans ce partage, les royaumes d'Oster et de Neoster furent seuls considérés comme des États; et l'immense territoire qui se trouvait en dehors leur fut ajouté comme annexe. Le royaume occidental, donné à Karle, s'étendait jusqu'aux Pyrénées, à travers l'Aquitaine dont il ne renfermait qu'une partie. L'autre royaume, donné à Karloman, avait pour limites extrêmes le Rhin et la Méditerranée. Mais, après que la mort de ce dernier eut réuni sous un même sceptre les deux royaumes, ce mode de division de l'empire frank ne se reproduisit plus d'une manière fixe. La Neustrie, en perdant sa prépondérance, perdit son caractère national; tandis qu'une autre province gauloise, l'Aquitaine, qui, sous la première race, avait toujours figuré comme domaine, prit, dans les nouveaux partages, le rang d'un État distinct. Un si grand changement ne vint pas du hasard, mais d'une réaction énergique de l'esprit national des indigènes du midi contre le gouvernement fondé par la conquête. Ce pays, affranchi, mais non d'une manière absolue, malgré plusieurs insurrections, jouit alors du singulier privilége de communiquer aux fils des rois la royauté effective, et une puissance quelquefois dirigée d'une manière hostile contre leurs pères. Le fils de l'empereur Karle le Grand fut roi en Aquitaine tout autrement que ne l'avait été le frère de Dagobert Ier; et, après que lui-même eut hérité de l'empire, les Aquitains élurent celui de ses fils qu'il ne voulait pas leur donner. Tel fut le commencement d'une révolution qui, après des guerres longues et sanglantes, s'accomplit par le démembrement définitif de l'empire des Franks; mais ce démembrement sous la seconde race ne doit pas plus être imputé aux fautes des rois que le partage du royaume en deux États sous la première. Tout fut l'œuvre de l'esprit national et de cette impulsion des grandes masses d'hommes à laquelle nulle puissance ne résiste.

(1) Gesta Dagoberti regis, apud script. rerum francic., tom. II.

LETTRE XI.

Sur le démembrement de l'empire de Karle le Grand.

—

Si vous voulez comprendre le véritable sens des troubles qui suivirent la mort du premier empereur de race franke, oubliez un instant vos lectures et reportez votre attention sur un événement récent, la chute de l'empire français. Lorsque vous avez vu la moitié de l'Europe gouvernée par les membres d'une seule famille, et les villes de Rome, d'Amsterdam et de Hambourg devenir des chefs-lieux de départements, avez-vous cru que cela pût durer? Quand ensuite la guerre a détruit ce que la guerre avait créé, quand les Italiens, les Illyriens, les Suisses, les Allemands, les Hollandais ont cessé d'être sujets du même empereur, cette séparation vous a-t-elle frappé comme un bouleversement de la société? Enfin, n'est-ce pas dans la nature même de la puissance impériale que vous avez reconnu les causes de sa ruine? Cette catastrophe, arrivée sous nos yeux, du vivant même du fondateur de l'empire, fait un singulier contraste avec nos con-

jectures historiques sur la durée de la domination franke, si Charlemagne eût vécu plus longtemps, ou si son fils lui eût ressemblé.

Peut-être, avant la grande et triste expérience que nous avons faite, il y a treize ans, et à l'aide des seules idées fournies par la vue de l'ancien régime, était-il impossible de discerner la véritable raison des mouvements politiques où fut entraînée la famille de Charlemagne. Le maintien de l'empire frank ne dépendait pas, comme tant d'historiens l'ont dit, en copiant Montesquieu, *du sage tempérament mis entre les ordres de l'État, de l'occupation donnée à la noblesse pour l'empêcher de former des desseins, et de la soumission filiale des enfants du prince.* Il ne s'agissait ni d'ordres de l'État, ni de noblesse, ni des autres classifications sociales de la monarchie moderne; il s'agissait de retenir sous une sujétion forcée plusieurs peuples étrangers l'un à l'autre, et dont la plupart surpassaient le peuple conquérant en civilisation et en habileté pour les affaires. Nous savons aujourd'hui quels phénomènes moraux résultent nécessairement de toute domination établie par conquête. A l'enivrement de gloire militaire qu'éprouve, sous les drapeaux du conquérant, une armée composée d'hommes de races diverses, se joint une haine profonde de la domination étrangère, passion plus durable que l'autre, qui s'accroît en silence et finit par tout entraîner. Le moment fatal pour les grands empires n'arrive, le plus ordinairement, qu'à la la mort de leur fondateur, parce que, en général, les peuples hésitent à s'aventurer, et attendent qu'un dérangement quelconque leur fournisse soit une occasion, soit un prétexte de révolte. Cette loi, source de tant de jugements défavorables prononcés contre les fils de ceux que l'histoire qualifie de grands princes, n'est cependant point absolue. Nous en avons eu la preuve dans la destinée d'un homme à qui le titre d'empereur fut enlevé dans l'âge de la force, lorsqu'il n'avait encore rien perdu de ses talents militaires et de son énergie politique. Sans doute, il ne suit pas de cet exemple que les enfants de Charlemagne doivent être regardés comme de grands génies; mais c'est un avertissement pour les historiens d'aller chercher les causes des révolutions de ce monde, ailleurs que dans le plus ou le moins de mérite des têtes couronnées.

C'est aussi une erreur de croire que toujours la chute d'une grande puissance produise l'anarchie sociale. Souvent le renversement du pouvoir n'est autre chose que la restauration de l'ordre et de l'indépendance naturelle des peuples, restauration laborieuse, à laquelle on n'arrive qu'après de longs essais, et lorsque plusieurs générations ont péri au milieu des troubles. Si, dans la réaction des puissances européennes contre la domination française, tout s'est terminé en peu de temps, si une paix générale a promptement suivi l'explosion, c'est que les nations détachées de l'empire n'ont fait que rentrer, pour ainsi dire, dans leurs anciens cadres et sous un régime auquel, pour la plupart, elles s'étaient habituées de longue main. Or, l'état des choses n'était pas le même, lorsque, vers le milieu du neuvième siècle, la Gaule et l'Italie commencèrent à réagir, comme puissances politiques, contre l'empire des *Teutskes* (1) ou Teutons. Les indigènes de ces deux pays démembrés depuis quatre siècles de l'empire romain, et depuis ce temps exploités plutôt que gouvernés par des conquérants de race étrangère, avaient perdu leurs traditions nationales. Ils ne voyaient dans le passé aucune situation politique à laquelle ils pussent revenir; ils avaient tout à créer : et voilà pourquoi la lutte fut longue, pourquoi il fallut plus de cinquante ans de guerre avant que s'accomplît le démembrement définitif du nouvel empire en neuf États, séparés l'un de l'autre, soit par des limites naturelles et le souvenir non encore éteint d'une antique nationalité, soit par des différences de race, de langue ou de dialecte (2).

Une chose digne de remarque, c'est l'espèce d'ordre avec lequel, au milieu d'une confusion apparente, les événements marchèrent vers ce grand but, comme s'il eût été aperçu d'avance. Il semble qu'à travers toutes les fluctuations causées par les chances de la guerre, un instinct de bon sens ramenait toujours les peuples au mode de démembrement le plus conforme à leur division naturelle. Dès le commencement des guerres civiles entre l'empereur Lodewig ou Louis Ier (3) et ses enfants, guerres où le père et

(1) Ce nom différemment orthographié, à cause du changement arbitraire du *d* en *t*, est un adjectif dérivé du mot *Teut, Theod* ou *Thiod*, qui signifie *peuple* dans les anciens dialectes germaniques. Toutes les populations de cette race, quel que fût leur nom, *Franks, Alamans, Goths, Longobards*, etc., donnaient à leur idiome originel le nom de *Teutske*, c'est-à-dire *national*, par opposition aux langues étrangères. Cette désignation, d'abord appliquée à la langue seule, fut adoptée ensuite comme nom de nation par toutes les tribus réunies au royaume des Franks. Le mot latin *Teutones* prouve qu'anciennement une partie au moins de la population germanique employait dans le même sens le substantif *teut*.

(2) La Germanie, la Lorraine, la France, la Bretagne, l'Italie, la Bourgogne Transjurane, la Bourgogne Cisjurane, l'Aquitaine et la Marche d'Espagne.

(3) Il y a quelques fondements dans l'usage introduit par les premiers historiens en langue française, de faire succéder, à cette époque, le nom de *Louis* à celui de *Clovis*. Sous la seconde race, l'aspiration, que les anciens Franks

les fils étaient poussés à leur insu par des mouvements nationaux, une grande divergence d'opinion politique se laisse apercevoir entre les Franks vivant au milieu de la population gauloise, et ceux qui sont demeurés sur l'ancien territoire germanique. Les premiers, ralliés, malgré leur descendance, à l'intérêt du peuple vaincu par leurs ancêtres, prirent en général parti contre l'empereur, c'est-à-dire contre l'empire, qui était, pour les Gaulois indigènes, un gouvernement de conquête. Les autres s'unirent, dans le parti contraire, avec toutes les peuplades tudesques, même anciennement ennemies des Franks. Ainsi tous les peuples teutons, ligués en apparence pour les droits d'un seul homme, défendaient leur cause nationale, en soutenant, contre les Gallo-Franks et les *Welskes* (1), une puissance qui était le résultat des victoires germaniques. Selon le témoignage d'un contemporain, l'empereur Lodewig se défiait des Gallo-Franks, et n'avait de confiance que dans les Germains. Lorsqu'en l'année 830, les partisans de la réconciliation entre le père et les fils proposèrent, comme moyen d'y parvenir, une assemblée générale, les malintentionnés travaillèrent pour que cette assemblée eût lieu dans une ville de la France romane. « Mais l'empereur, « dit le même historien, n'était pas de cet avis; et « il obtint, selon ses désirs, que le peuple fût con- « voqué à Nimègue : toute la Germanie s'y rendit « en grande affluence, afin de lui prêter secours (2). »

Peu de temps après, la Germanie elle-même, jusqu'alors si fidèle à l'empire, sépara sa cause nationale de celle des nouveaux Césars. Lorsque Lodewig Ier, en mourant, eut laissé la domination franke partagée entre ses trois fils Lother, Lodewig et Karle, quoique le premier eût le titre d'empereur, les nations teutoniques s'attachèrent davantage au second, qui n'était que roi. Bientôt la question de la prééminence de l'empire sur les royaumes se débattit à main armée entre les frères; et dès le commencement de la guerre, les Franks orientaux, les Alamans, les Saxons et les Thuringiens, prirent parti contre le *Keisar* (3).

Réduit en fait au gouvernement de l'Italie, de l'Helvétie, de la Provence et d'une petite portion de la Gaule-Belgique, l'empereur Lother eut aussi peu de partisans sur les bords du Rhin et de l'Elbe, que sur ceux de la Seine et de la Loire. « Sachez, « mandait-il à ses frères qui le priaient de les laisser « en paix, chacun dans son royaume, sachez que le « titre d'empereur m'a été donné par une autorité « supérieure, et considérez quelle étendue de pou- « voir et quelle magnificence doivent accompagner « un pareil titre (4). » Cette réponse altière était, à proprement parler, un manifeste contre l'indépendance nationale dont les peuples sentaient le besoin; ils y répondirent d'une manière terrible par cette fameuse bataille de Fontanet, près d'Auxerre, où les fils des *Welskes* et des *Teutskes* combattirent sous les mêmes drapeaux, pour le renversement du système politique fondé par Karle le Grand. L'espèce de recueillement religieux avec lequel l'armée des confédérés se prépara à ce combat, comme au jugement de Dieu, prouve que, dans la conviction des contemporains, il devait s'y décider autre chose qu'une querelle domestique.

« Tout espoir de justice et de paix paraissant « enlevé, Lodewig et Karle firent dire à Lother que, « s'il ne trouvait rien de mieux, il eût à recevoir « leurs propositions, sinon qu'il sût que le lende- « main même, à la deuxième heure du jour, ils en « viendraient au jugement de Dieu tout-puissant. « Lother, selon sa coutume, traita insolemment « les envoyés et répondit qu'on verrait bien ce qu'il « savait faire. Au point du jour, Lodewig et Karle « levèrent leur camp, et occupèrent, avec le tiers « de leur armée, le sommet d'une hauteur voisine « du camp de Lother : ils attendirent son arrivée « et la deuxième heure du jour, comme les envoyés « l'avaient juré. A cette heure, en effet, un grand « et rude combat s'engagea sur les bords d'une « petite rivière... Lother vaincu tourna le dos avec « tous les siens... Après l'action, Lodewig et Karle « délibérèrent, sur le champ de bataille même, sur « ce qu'on devait faire des fuyards. Les uns, rem- « plis de colère, conseillaient de poursuivre l'en- « nemi; les autres, et en particulier les deux rois, « prenant pitié de leur frère et de son peuple... « étaient d'avis de leur témoigner en cette occasion

plaçaient devant les lettres *l* et *r*, tomba en désuétude : ainsi les noms de *Hlodowig*, *Hloter*, *Hrodebert*, etc., se changèrent en *Lodewig*, *Lother*, *Rodebert*, etc. On peut faire dater de la même époque la substitution de l'*e* muet aux autres voyelles dans les syllabes non accentuées.

(1) *Welske* ou *Welsche* était le nom que les peuples germains donnaient à tous les Occidentaux. Bretons, Gaulois ou Italiens. Ils appelaient langue *welsche* la langue latine, et population *welsche*, les indigènes de la Gaule, au milieu desquels vivaient les Franks. On a tort d'employer aujourd'hui ce mot dans le sens de *barbare*; car, dans la langue d'où il provient, il servait à désigner des peuples dont la civilisation était fort avancée.

(2) Diffidens quidem Francis, magisque se credens Germanis. . . Omnisque Germania eò confluxit, imperatori auxilio futura. (Vita Ludovici pii, apud script. rerum francic., t. VI, p. 111.)

(3) C'est ainsi que les Franks orthographiaient le nom de *César*, qu'ils employaient pour dire *empereur*. En allemand moderne on écrit *keiser*.

(4) Mandat fratribus suis quoniam scirent illi imperatoris nomen magnâ auctoritate fuisse impositum. (Nithardi Hist., p. 22.)

« la miséricorde de Dieu. Le reste de l'armée y « ayant consenti, tous cessèrent de combattre et de « faire du butin, et rentrèrent dans leur camp vers « le milieu du jour... Ils résolurent de passer le « lendemain, qui était un dimanche, en cet endroit. « Et ce jour-là, après la célébration de la messe, « ils enterrèrent également amis et ennemis, fidèles « et traîtres, et soignèrent également tous les bles- « sés, selon leur pouvoir. Ils envoyèrent après ceux « qui s'étaient enfuis leur dire que, s'ils voulaient « retourner à leur foi, toute offense leur serait « pardonnée. Ensuite les rois et l'armée, affligés « d'en être venus aux mains avec un frère et avec « des chrétiens, interrogèrent les évêques sur ce « qu'ils devaient faire à cause de cela. Tous les « évêques se réunirent en concile ; et il fut déclaré « dans cette assemblée qu'on avait combattu pour « la seule justice, que le jugement de Dieu l'avait « prouvé manifestement, et qu'ainsi quiconque « avait pris part à l'affaire, soit par conseil, soit en « actions, comme instrument de la volonté de Dieu, « était exempt de tout reproche; mais que si quel- « qu'un, au témoignage de sa propre conscience, « avait conseillé ou agi dans cette guerre par colère, « ou haine, ou vaine gloire, ou quelque autre vice, « il devait avouer sa faute en confession, et faire la « pénitence qui lui serait imposée (1)... »

Cette alliance formée entre deux grandes masses d'hommes, qui, par une circonstance bizarre, ne s'unissaient momentanément qu'afin d'être à l'avenir séparées d'une manière plus complète, fut confirmée l'année suivante (842) par des serments publics. Louis et Charles se réunirent à Strasbourg avec leurs armées, dont l'une était composée d'hommes de toutes les tribus teutoniques, l'autre de Gaulois septentrionaux, commandés par des seigneurs franks, et de méridionaux, sous des chefs indigènes. Afin de prouver au peuple que la guerre où ils étaient engagés ne serait pas un jeu politique, les deux rois se jurèrent mutuellement de maintenir, contre l'empereur, la séparation nationale, et de ne point faire de paix avec lui, au détriment l'un de l'autre. Louis, comme l'aîné, prit le premier la parole en présence des deux armées, et prononça en langue tudesque (2) le discours suivant :

« Vous savez combien de fois, depuis la mort de « notre père, Lother s'est efforcé de poursuivre et « de faire périr moi et mon frère ici présent. Puis- « que ni la fraternité, ni la chrétienté, ni aucun « moyen, n'ont pu faire qu'il y eût paix entre nous « sans blesser la justice, contraints enfin, nous « avons remis la chose au jugement de Dieu tout- « puissant, afin que chacun de nous se contentât « de ce que sa volonté lui attribuerait. Dans ce « combat, comme vous le savez, et par la miséri- « corde de Dieu, nous avons été vainqueurs. Lui, « vaincu, s'est réfugié avec les siens où il a pu. « Alors, émus d'amitié fraternelle et compatissant « aux maux du peuple chrétien, nous n'avons pas « voulu les poursuivre et les détruire ; mais, de « même qu'auparavant, nous avons demandé que « chacun fût assuré dans ses justes droits. Néan- « moins, n'acceptant point l'arrêt de Dieu, il ne « cesse de poursuivre à main armée mon frère et « moi; il désole notre peuple par des incendies, des « rapines et des meurtres. C'est pourquoi, forcés « par la nécessité, nous nous réunissons aujour- « d'hui ; et parce que nous craignons que vous « ne doutiez de la sincérité de notre foi et de la « solidité de notre union fraternelle, nous avons « résolu de nous prêter serment l'un à l'autre en « votre présence. Ce n'est point une ambition in- « juste qui nous fait agir ainsi; mais nous voulons, « si Dieu, par votre aide, nous donne enfin le re- « pos, que l'avantage commun soit garanti. Si ja- « mais, ce qu'à Dieu ne plaise, je violais le serment « que j'aurais prêté à mon frère, je délie chacun « de vous de toute soumission envers moi, et de la « foi que vous m'avez jurée (3). »

Après que Louis, tourné du côté de ceux dont la langue teutonique était l'idiome maternel, eut achevé cette harangue, Charles, se tournant vers l'armée gauloise, la répéta en langue romane (4). Entre les différents dialectes qu'on désignait alors par ce nom, et qui, en Gaule, variaient, surtout du sud au nord, il choisit celui qu'on parlait au midi, parce que, dans ces contrées éloignées du centre de la domination franke, les plus grands seigneurs ignoraient l'idiome des conquérants et employaient celui du peuple. Il n'en était pas de même au nord de la Loire; et il s'écoula encore près d'un siècle avant que le roman usité dans ce pays et d'où provient notre langue actuelle fût élevé au rang de langue politique. Lorsque le roi des Gallo-Franks eut cessé de parler, celui des Teutons, élevant la voix, prononça le serment d'union contre Lother, non dans l'idiome des peuples qu'il gouvernait, mais dans celui des Gaulois qui avaient besoin de prendre confiance dans la bonne foi de leurs nouveaux alliés. Voici la formule de ce serment, dont le langage, pour ne pas être tout à fait barbare, doit être accentué à la manière des dialectes méridionaux :

« *Pro Deu amor et pro christian poblo et nos-*

(1) Nithardi Hist. lib. II et III; apud script. rerum francic., t. VI, p. 22 et 23.

(2) Teudiscâ linguâ. (Script. rer. franc., tom. VII, p. 26.)

(3) Nithardi hist. apud script. rerum francic., tom. VII, p. 26.

(4) Romanâ linguâ. (Ibid.)

« *tro commun salvament, dist di en avant, in* « *quant Deus savir et podir me dunat, si sal-* « *varai io cist meon fradre Karlo, et in adjuda* « *et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son* « *fradre salvar dist, in o quid il mi altresi* « *fazet : et ab Ludher nul plaid numquam* « *prindrai, qui, meon vol, cist meon fradre* « *Karle, in damno sit* (1). — Pour l'amour de « Dieu et pour le peuple chrétien, et notre com- « mun salut, de ce jour en avant, en tant que Dieu « me donnera de savoir et de pouvoir, je soutien- « drai mon frère Karle ici présent, par aide et en « toute chose, comme il est juste qu'on soutienne « son frère, tant qu'il fera de même pour moi. Et « jamais avec Lother je ne ferai aucun accord qui « de ma volonté soit au détriment de mon frère. » Ensuite Karle parlant aux hommes d'origine teutonique, répéta la même formule traduite littéralement dans leur langue : « *In godes minna ind* « *um tes christianes folches, ind unser beidero* « *gehaltnissi, fon thesemo dage framwordes,* « *so fram so mir got gewissen inde mahd furgi-* « *bit, so halde ih tesan minan bruoder, soso* « *man mit rehtu sinan bruoder scal* (2)... »

Les deux rois s'étant ainsi engagés solennellement l'un envers l'autre, les chefs dont l'idiome roman était la langue maternelle, ou l'un d'entre eux en leur nom, prononcèrent les paroles suivantes : « *Si Lodowigs sagrament que son fradre* « *Karlo jurat, conservat, et Karlus meos sen-* « *dra de sua part non lo tanit, si io returnar* « *non l'int pois, ne io ne neuls cui io returnar* « *int pois, in nulla adjuda contra Lodwig nun* « *li fuer* (3)... — Si Lodewig garde le serment qu'il « a prêté à son frère Karle, et si Karle, mon sei- « gneur, de son côté, ne le tient pas, si je ne puis « l'y ramener, ni moi ni aucun autre, je ne lui « donnerai nulle aide contre Lodewig. » Les Teutons répétèrent la même formule, en changeant seulement l'ordre des noms : « *Oba Karl then eid,* « *then er sinemo bruoder Ludhuwige geswor,* « *geleistit, ind Ludhuwig min herro then er* « *imo geswor forbrichit* (4)... »

Après la conclusion de ce traité d'alliance, il y eut des réjouissances et des fêtes militaires. On se plut surtout à mettre aux prises, dans un combat simulé, des soldats qui appartenaient aux différentes nations que Charlemagne avait le plus souvent fait combattre les unes contre les autres, comme les Franks orientaux et les Bretons, les habitants des bords du Weser et ceux du pied des Pyrénées. En dépit des ressentiments nationaux, produits d'un côté par les invasions et de l'autre par les révoltes, la volonté de maintenir ce bon accord, qui devait leur procurer l'indépendance, était si forte dans l'esprit des peuples, qu'on n'apercevait plus la moindre trace de leur ancienne hostilité. Ils paraissaient bien mieux unis par leurs intérêts mutuels qu'ils ne l'avaient été durant leur soumission au même pouvoir. « C'était un spectacle « digne d'être vu, dit un contemporain, à cause de « sa magnificence, et du bon ordre qui y régnait. « Car, dans une si grande foule et parmi tant de « gens de diverse origine, il n'y eut personne de

(1) En lisant ce serment dans l'auteur qui le rapporte, il faut se rappeler que cet auteur était Frank de naissance, et qu'il a appliqué à la langue romane, qu'on n'écrivait guère alors, l'orthographe de sa propre langue. De là vient le grand nombre de terminaisons en *o* et en *us* qui donnent à cet échantillon du langage parlé en Gaule au neuvième siècle une physionomie antigrammaticale, celle d'un latin rempli de barbarismes et de solécismes. A l'époque de la seconde race, le son des voyelles germaniques, par une espèce d'adoucissement de la langue, avait cessé d'être aussi fort, aussi nettement distinct que dans l'idiome primitif. Il y avait entre elles cette espèce d'affinité qui, dans l'anglais moderne, rend la prononciation si différente de l'orthographe. En général, l'*u* avait le son de l'*o* fermé; l'*u* et l'*o* sans accent se prononçaient *eu;* l'*i* avait le son d'*e* fermé, et l'*a* s'écrivait pour l'*e* dans les syllabes non accentuées. C'est pour cette raison qu'on trouve dans le texte roman les variantes *Deo* et *Deu, amor* et *amur, in avant* et *en avant, io* et *eo, Karlo* et *Karle, cist* et *cest, non* et *nun*. Je crois que la prononciation probable répond à la manière suivante d'orthographier : *pro Deu amor et pro christian poble et nostre commun salvament, d'est di en avant, en quant Deus saver et poder me donet, si salvarai-ieu, cest meon fradre Karle, etc.*

(2) La preuve de l'irrégularité d'orthographe que j'ai remarquée dans le texte roman se trouve dans celui-ci, car il offre des permutations de voyelles et des variantes complétement analogues, *indi* et *inde*, *fur* et *for*, *Lodhwig* et *Lodhuwig*, *dage* et *rehtu*, *oba* et *ob*. Je pense que, quel qu'ait pu être le son de la langue teutonique à une époque antérieure, la prononciation de ce passage, dans la bouche de l'écrivain du IXe siècle, devait répondre à l'orthographe suivante : *in godes minne endum tes christianes folches end unser beidere gehaltnisse, fon theseme dage framwerdes, so fram so mir got gewissen ende mahd fergibet, so halde ih tesen minen brueder, etc.*

(3) M. Raynouard, dans sa Grammaire romane, a fort bien expliqué pourquoi le nominatif, à l'exclusion de tous les autres cas du singulier, se terminait par un *s* dans les anciennes langues provençale et française. C'est pour cette raison qu'on trouve ici *Lodewigs* et *Karlus* ou *Karles* au nominatif, *Lodewig* et *Karle* au datif. Quant au mot *sendra*, le seul moyen de se rendre compte d'une pareille altération, est de supposer que l'auteur frank, manquant de lettres dans son alphabet national, pour rendre le son que les Français ont représenté par *gn*, et les Provençaux par *nh*, s'est servi par approximation de l'*n*, suivie d'un *d*, et au lieu de *segnier*, a écrit *sendra*, mot que tout lecteur frank devait prononcer *sendere*. (Voy. Mémoires de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres, t. XXVI, p. 658.

(4) Nithardi Hist., apud script. rerum francic., t. VII, p. 27.

« blessé ou d'insulté, comme il arrive si souvent « dans des réunions de gens de guerre peu nom- « breux et qui se connaissent (1). »

Pendant ce temps l'empereur Lother était à Aix-la-Chapelle où il tenait sa cour en grande pompe, à la manière de Karle le Grand, pour essayer si l'appareil et l'ancien prestige de cette puissance ne lui gagneraient pas des partisans en Gaule et en Germanie. Il avait posté des corps de troupes pour arrêter les confédérés au passage de la Moselle; mais à l'approche de l'armée ennemie, tous ses soldats prirent la fuite; et lui-même, apprenant que ses deux frères marchaient sur la capitale de l'empire, il l'abandonna en grande hâte, après avoir enlevé le trésor et les ornements impériaux (2). Suivi de peu de monde, il se rendit à Troyes, et de là à Lyon, pour se mettre en sûreté derrière le Rhône, et faire de nouvelles recrues d'Italiens et de Provençaux. Il ne tarda pas à sentir qu'aucune nation n'était disposée à se dévouer pour la cause de la prééminence impériale; et, résolu de ne point courir les chances d'une nouvelle bataille, il envoya vers ses deux frères des messagers pour traiter de la paix.

Les envoyés dirent : « Que le roi Lother, recon- « naissant son offense envers Dieu et envers ses « frères, ne voulait pas qu'il y eût de plus longues « discordes entre les peuples chrétiens; qu'il se « contenterait à l'avenir du tiers du royaume, si les « rois Lodewig et Karle accordaient seulement « quelque chose en sus, à cause du nom d'empe- « reur que lui avait donné leur père, et de la di- « gnité impériale que leur aïeul avait ajoutée à la « couronne des Franks (3); qu'autrement, ils lui « laissassent au moins le tiers du royaume, en « exceptant du partage le nord de l'Italie qui de- « vait lui rester, l'Aquitaine pour Karle, et la Ba- « vière pour Lodewig; qu'alors, avec l'aide de « Dieu, chacun d'eux gouvernerait de son mieux « sa part; qu'ils se porteraient mutuellement se- « cours et amitié, qu'ils maintiendraient leurs lois, « chacun dans ses États, et qu'une paix éternelle « serait conclue entre eux (4). »

La réserve de la haute Italie, le seul pays où l'empereur eût des partisans liés à sa cause par une sorte d'esprit national, donna lieu, dans le traité définitif, à un partage assez bizarre sous le rapport géographique, mais qui remplit l'objet de la guerre, en séparant, d'une manière invariable, l'intérêt de la Gaule, comme puissance, de celui de la Germanie. Cent dix commissaires furent employés au démembrement de l'empire. Toute la partie de la Gaule située à l'ouest de l'Escaut, de la Meuse, de la Saône et du Rhône, avec le nord de l'Espagne jusqu'à l'Èbre, fut laissée au roi Charles surnommé le Chauve. Les pays de langue teutonique jusqu'au Rhin et aux Alpes furent donnés en partage à Louis. Lother réunit à l'Italie toute la partie orientale de la Gaule, comprise, au sud, entre le Rhône et les Alpes, au nord, entre le Rhin et la Meuse, et, entre la Meuse et l'Escaut, jusqu'à l'embouchure de ces fleuves. Cette longue bande de territoire comprenant quatre populations et quatre langues différentes, formait une division entièrement factice et de nature à ne pouvoir se perpétuer; tandis que les deux autres divisions, fondées sur la distinction réelle des races et des existences nationales, devaient se prononcer de plus en plus. Il est probable que c'est alors que s'introduisirent dans le langage les dénominations de nouvelle France, pour désigner le royaume de Karle, et d'ancienne France, pour désigner celui de Lodewig (5). Quant au royaume de Lother, trop morcelé pour prendre le titre d'aucune ancienne division politique, on le désigna simplement par le nom de famille de ses chefs. Ce nom resta dans la suite attaché à une partie des provinces septentrionales de l'ancienne Gaule, qu'on appelait en langue tudesque *Lotheringhe-rike*, royaume des enfants de Lother, et en latin *Lotharingia*, dont nous avons fait Lorraine.

Cette révolution, dont les historiens modernes ne parlent qu'avec le ton du regret, fut une cause de joie pour les peuples qui s'applaudissaient de leur ouvrage, mais affligea, comme il arrive toujours, ceux qui, par intérêt ou par système, tenaient au gouvernement établi. Quelques esprits assez éclairés pour l'époque, mais incapables de concevoir la nécessité des réactions politiques, et qui croyaient que les nations ne pouvaient survivre à la monarchie, furent saisis d'une profonde tristesse, et désespérèrent de tout, parce qu'il y avait trois royaumes au lieu d'un. Un diacre de l'église métropolitaine de

(1) Primùm pari numero Saxonorum, Wasconorum, Austrasiorum, Britannorum, alter in alterum veloci cursu ruebat... Non enim quispiam in tantâ multitudine ac diversitate generis, alicui aut læsionis aut vituperii quippiam inferre audebat. (Nithardi Hist., apud script. rerum franc., t. VII, p. 27.)

(2) Annales Bertiniani, apud script. rer. franc., t. VII, p. 61.

(3) Si vellent aliquid illi suprà tertiam partem regni, propter nomen imperatoris quod illi pater eorum concesserat et propter dignitatem imperii quam avus regno Francorum adjecerat, augere facerent. (Nithardi Hist., apud script. rerum francic., t. VII, p. 30.)

(4) Ibid.

(5) Francia quæ dicitur nova... Francia quæ dicitur antiqua... (Monachus sangallensis, apud script. rer. francic., t. V.) — Les Saxons établis en Angleterre donnaient pareillement le nom d'ancienne Saxe, *Eld-Saxne*, au pays dont leurs aïeux avaient émigré. Il est probable qu'en langue franke le mot *Alt-Franken* remplaça dès lors celui d'*Ost-Franken*, ou Franks orientaux.

Lyon écrivit alors, sur le démembrement de l'empire, une complainte en vers latins, dont quelques passages offrent l'expression naïve des sentiments de ceux qui avaient rêvé l'éternité du système de Karle et de la soumission des peuples méridionaux au gouvernement tudesque :

« Un bel empire florissait sous un brillant diadème ; il n'y avait qu'un prince et qu'un peuple ; toutes les villes avaient des juges et des lois. Le zèle des prêtres était entretenu par des conciles fréquents ; les jeunes gens relisaient sans cesse les livres saints, et l'esprit des enfants se formait à l'étude des lettres. L'amour d'un côté, de l'autre la crainte maintenaient partout le bon accord : aussi la nation franke brillait-elle aux yeux du monde entier. Les royaumes étrangers, les Grecs, les Barbares et le sénat du Latium lui adressaient des ambassades. La race de Romulus, Rome elle-même, la mère des royaumes, s'était soumise à cette nation ; c'était là que son chef, soutenu de l'appui du Christ, avait reçu le diadème par le don apostolique. Heureux, s'il eût connu son bonheur, l'empire qui avait Rome pour citadelle et le porte-clef du Ciel pour fondateur (1) ! Déchue maintenant, cette grande puissance a perdu à la fois son éclat et le nom d'empire ; le royaume naguère si bien uni est divisé en trois lots ; il n'y a plus personne qu'on puisse regarder comme empereur ; au lieu de roi on voit un roitelet, et au lieu de royaume, un morceau de royaume. Le bien général est annulé ; chacun s'occupe de ses intérêts : on songe à tout ; Dieu seul est oublié. Les pasteurs du Seigneur, habitués à se réunir, ne peuvent plus tenir leurs synodes au milieu d'une telle division. Il n'y a plus d'assemblée du peuple, plus de loi ; c'est en vain qu'une ambassade arriverait là où il n'y a point de cour. Que vont devenir les peuples voisins du Danube, du Rhin, du Rhône, de la Loire et du Pô ? Tous anciennement unis par les liens de la concorde, maintenant que l'alliance est rompue, seront tourmentés par de tristes dissensions. De quelle fin la colère de Dieu fera-t-elle suivre tous ces maux ? A peine est-il quelqu'un qui y songe avec effroi, qui médite sur ce qui se passe et s'en afflige : on se réjouit au milieu du déchirement de l'empire, et l'on appelle paix un ordre de choses qui n'offre aucun des biens de la paix (2). »

L'impulsion une fois donnée pour la séparation des différents intérêts nationaux, le mouvement des masses ne s'arrêta pas ; et quand il n'y eut plus d'empire, commença le démembrement des royaumes où se trouvaient associées ensemble des populations diverses d'origine et de langage. La nouvelle France était dans ce cas ; elle comprenait trois grandes divisions, la France proprement dite, la Bretagne et l'Aquitaine, qui avaient pu se réunir ensemble pour secouer le joug de l'empire, mais qui n'en demeuraient pas moins séparées par d'anciennes distinctions nationales. Les Bretons, ennemis naturels des Gallo-Franks, et ne voulant pas plus être gouvernés par eux que par les Franko-Teutons, reprirent aussitôt leurs hostilités. Ils envahirent tout le pays voisin du leur jusqu'à la Loire et à la Vilaine, battirent en plusieurs rencontres les armées de Charles le Chauve, et ne firent de paix avec lui que lorsqu'il leur eut garanti leurs conquêtes et reconnu leur chef comme roi, en leur envoyant de son trésor le sceptre et la couronne (3). Après les Bretons, ce furent les Aquitains, ou gens de la langue romane méridionale, qui s'insurgèrent et travaillèrent à se détacher de la nouvelle France aussi complétement qu'ils l'étaient de l'ancienne. D'un autre côté, les Provençaux, distingués aussi, par leur dialecte, des nations qui habitaient au delà des Alpes, se révoltèrent dans le même but contre le roi Lother et ses enfants. Les villes de Toulouse et de Vienne, qui étaient le principal foyer de ce nouveau mouvement national, furent plus d'une fois assiégées, prises et reprises tour à tour par les armées des rois et par les partisans de l'insurrection (4). Enfin, en l'année 888, après quarante-cinq ans de nouvelles guerres, qui, dans leurs scènes variées et confuses, présentèrent plus d'une fois les Gaulois méridionaux ligués avec la puissance des Germains contre celle des Gaulois du nord, arriva le démembrement final auquel tout avait tendu depuis la mort de Karle le Grand.

Si le principe le plus actif de cette révolution fut la répugnance mutuelle des races d'hommes associées, mais non fondues ensemble par la conquête, son résultat ne pouvait être une division absolue d'après la descendance ou l'idiome, une sorte de triage à part de toutes les familles humaines que le flot des invasions avait jetées çà et là au milieu de familles étrangères ; tout devait se dénouer et se dénoua en effet d'une manière plus large et moins complexe. La race dominante, quant au nombre,

(1) O fortunatum, nosset sua si bona, regnum ;
Cujus Roma arx est et cœli claviger auctor !

(Flori diaconi Lugdunensis querela de divisione imperii, apud script. rerum francic., t. VII, p. 302 et seq.)

(2) Gaudetur fessi sæva inter vulnera regni,
Et pacem vocitant nulla est ubi gratia pacis.
(Script. rer. francic., t. VII, p. 302 et seq.)

(3) Voyez le tom. VII du Recueil des Historiens de la France, aux années 851 et suivantes.

(4) Ibid., aux années 860-880.

dans chaque grande portion de territoire, forma comme un centre de gravitation dont les différentes minorités n'eurent pas le pouvoir de se détacher. Ainsi le système des lois personnelles, loin d'être rétabli dans son ancienne force, reçut au contraire le premier coup par la fondation de nouveaux États où la nationalité ressortait, non d'une complète unité d'origine, mais de l'unité territoriale et des convenances géographiques.

L'Italie, séparée de ses anciennes annexes, et bornée par la chaîne des Alpes, devint un royaume à part que se disputèrent des prétendants de race germanique, mais naturalisés italiens depuis plusieurs générations (1). Tout le pays compris entre les Alpes, le Jura et les sources du Rhin, forma, sous le nom de *Burgondie* ou Bourgogne supérieure, un nouveau royaume dont la capitale était Genève, et dont les chefs se faisaient couronner au couvent de Saint-Maurice en Valais. Un troisième royaume, sous le nom de Bourgogne inférieure ou cisjurane, eut pour limites le Jura, la Méditerranée et le Rhône. Un roi d'Aquitaine, dont le pouvoir ou les prétentions s'étendaient de la Loire aux Pyrénées, fut inauguré à Poitiers. Entre le Rhin, la Meuse et la Saône, on vit s'élever le petit royaume des *Lotheringhe* ou de Lorraine. Enfin, entre les frontières de ces différents États et celles de la Basse-Bretagne, se trouva resserrée, d'une manière fixe, la puissance dont le territoire conserva depuis lors le nom de France, à l'exclusion de tous ceux auxquels ce nom avait appartenu autrefois (2).

De ce dernier démembrement de l'empire des Franks date, à proprement parler, l'existence de la nation française; et tous les faits qui s'y rapportent, loin d'être envisagés avec dégoût comme des événements funestes, devraient être recherchés soigneusement et détaillés avec intérêt; car c'est sur eux que reposent véritablement les bases de notre histoire. Nos anciennes institutions, nos mœurs et notre langue sont un produit des deux révolutions politiques par lesquelles ont été successivement séparés, d'abord les pays de langue romane et de langue tudesque, ensuite ceux de la langue d'*ouy* et de la langue d'*oc*. Le berceau du peuple français n'est ni la patrie des Franks au delà du Rhin, ni la Gaule dans toute son étendue, mais le pays d'entre Meuse et Loire. La position centrale du royaume compris entre ces limites devait lui fournir à la longue les moyens d'envahir et de s'assimiler en quelque sorte, l'un après l'autre, les États formés autour de lui sur l'ancien territoire gaulois. Tous les gouvernements qui se succédèrent en France depuis le dixième siècle, quelque différents qu'ils fussent par leur constitution ou leur forme, tendirent tous également à ce but. Ils ne l'atteignirent complétement qu'après bien des siècles; et de toutes les réunions territoriales opérées soit par la guerre, soit par la politique et les alliances, sortit enfin la nation actuelle, diverse d'origine, non-seulement pour ce qui regarde le mélange des Franks et des Gaulois, mais à cause de la différence primitive des souverainetés, des langues et des traditions provinciales.

(1) Le duc de Spolète et le duc de Frioul, que les hommes de langue teutonique appelaient *Wido* et *Berengher*, mais qu'on nommait en Italie *Guido* et *Beringhiero*.

(2) Recueil des Historiens de la France, t. VII et VIII.

LETTRE XII.

Sur l'expulsion de la seconde dynastie franke.

—

Un fait extrêmement remarquable, c'est que dès l'époque où, à parler rigoureusement, commence la nation française, il se prononce dans cette nation nouvelle un vif sentiment de répugnance pour la dynastie qui, depuis un siècle et demi, régnait sur le nord de la Gaule. A la révolution territoriale de 888 correspond, de la manière la plus précise, un mouvement d'un autre genre, qui élève sur le trône un homme entièrement étranger à la famille des *Karolings*. Ce roi, le premier auquel notre histoire devrait donner le titre de roi de France, par opposition aux rois des Franks, est Ode, ou, selon la prononciation romane, qui commençait à prévaloir, Eudes (3), fils du comte d'Anjou Rodbert le Fort. Élu au détriment d'un héritier qui se qualifiait de légitime, Eudes fut le candidat national de la population mixte qui avait combattu cinquante ans pour former un État par elle-même; et son règne marque l'ouverture d'une seconde série de guerres civiles terminées, après un siècle, par l'exclusion définitive de la race de Karle le Grand. En effet, cette race toute germanique, se rattachant, par le lien des souvenirs et les affections de parenté, aux pays de langue tudesque, ne pouvait être regardée par les Français que comme un obstacle à la séparation sur laquelle venait de se fonder leur existence indépendante. L'idiome de la conquête, tombé en désuétude dans les châteaux des seigneurs, s'était conservé dans la maison royale. Les descendants des empereurs franks se faisaient honneur de comprendre cette langue de leurs ancêtres,

(3) *Ode*, *Ote* ou *Othe* signifiait *riche* dans tous les anciens dialectes de la langue tudesque. On disait, dans la langue romane, *Odes* ou *Eudes* pour le nominatif, et *Odon* ou *Eudon* pour les autres cas.

et accueillaient des pièces de vers composées par les poëtes d'outre-Rhin (1). Mais loin d'augmenter le respect pour l'ancienne dynastie, cette particularité de mœurs ne servait plus qu'à lui donner une physionomie étrangère qui blessait le peuple, et l'inquiétait, non sans raison, sur la durée de son indépendance.

La suprématie des Germains sur tout l'Occident n'existait plus; mais elle était remplacée par des prétentions politiques fondées sur le droit de conquête, qui pouvaient aisément servir de prétexte à de nouvelles invasions, et menaçaient surtout la France, d'abord comme voisine, et ensuite comme seconde patrie des Franks. L'instinct de la conservation devait donc porter ce nouvel État à rompre entièrement avec les puissances teutoniques, et à leur ôter pour jamais tout moyen de s'immiscer dans ses affaires. Ce ne fut point par caprice, mais par politique, que les seigneurs du nord de la Gaule, Franks d'origine, mais attachés à l'intérêt du pays, violèrent le serment prêté par leurs aïeux à la famille de Peppin, et firent sacrer roi, à Compiègne, un homme de descendance saxonne (2). L'héritier dépossédé par cette élection, Karle, surnommé le Simple ou le Sot (3), ne tarda pas à justifier son exclusion du trône, en se mettant sous le patronage d'Arnulf, roi de Germanie. « Ne pouvant tenir, dit « un ancien historien, contre la puissance d'Eudes, « il alla réclamer, en suppliant, la protection du « roi Arnulf. Une assemblée publique fut convo- « quée dans la ville de Worms; Karle s'y rendit, « et après avoir offert de grands présents à Arnulf, « il fut investi par lui de la royauté dont il avait « pris le titre. L'ordre fut donné aux comtes et « aux évêques qui résidaient aux environs de la « Moselle, de lui prêter secours, et de le faire « rentrer dans son royaume, pour qu'il y fût « couronné; mais rien de tout cela ne lui pro- « fita (4). »

Le parti des *Carolingiens*, soutenu par l'intervention germanique, ne réussit point à l'emporter sur le parti qu'on peut nommer français. Il fut plusieurs fois battu avec son chef, qui, après chaque défaite, se mettait en sûreté derrière la Meuse, hors des limites du royaume. Charles le Simple parvint cependant, à force d'intrigues, et grâce au voisinage de l'Allemagne, à obtenir quelque puissance entre la Meuse et la Seine : ce qui fait dire à plusieurs historiens que le royaume fut divisé en deux par le cours de la Seine, et que Charles devint roi au nord, tandis qu'Eudes l'était au midi (5). Un reste de la vieille opinion germanique, qui regardait les Welskes ou Wallons comme les sujets naturels des fils des Franks, contribuait à rendre cette guerre de dynastie populaire dans tous les pays voisins du Rhin. Sous prétexte de soutenir les droits de la royauté légitime, Swintibold, fils naturel d'Arnulf, et roi de Lorraine, envahit le territoire français en l'année 895. Il parvint jusqu'à Laon avec une armée composée de Lorrains, d'Alsaciens et de Flamands, tous gens de langue tudesque, mais bientôt il se vit forcé de battre en retraite devant l'armée du roi Eudes (6). Cette grande tentative ayant ainsi échoué, il se fit à la cour de Germanie une sorte de réaction politique en faveur de celui qu'on avait jusque-là qualifié d'usurpateur. Eudes fut reconnu roi, et l'on promit de ne plus donner à l'avenir aucun secours au prétendant (7). En effet, Karle n'obtint rien, tant que son adversaire vécut; mais à la mort du roi Eudes, lorsque le changement de dynastie fut remis en question, le *keisar* prit de nouveau parti pour le descendant des rois franks. La puissance impériale, pesant sans contre-poids sur le petit royaume de France, contribua fortement, quoique d'une manière indirecte, à amener une restauration.

Charles le Simple, proclamé roi, en 898, par une grande partie de ceux qui avaient travaillé à l'exclure, régna d'abord vingt-deux ans sans aucune opposition. C'est durant cet espace de temps que, pour se ménager un nouvel appui contre le parti qu'il redoutait toujours, il abandonna au

(1) Tel est le chant triomphal composé en l'honneur du roi Louis, fils de Louis le Bègue, après une victoire remportée sur les Normands, près de Seulcour en Vimeu. En voici les quatre premiers vers :

Einen Kuning weiz ich
Heisset heer Ludwig,
Der Gerne Gott dienet,
Veil er ihms lohnet.

« Je connais un roi, son nom est le seigneur Ludwig, qui sert Dieu volontiers, parce qu'il l'en récompense, etc. » (Voyez le tom. IX du recueil des historiens de la France, p. 99 et suiv.)

(2) Saxonici generis vir... (Script. rerum francic., t. IX, p. 136.)

(3) On trouve dans les historiens originaux *simplex*, *stultus*, et quelque fois *soltus*.

(4) Carolus vires Odonis ferre non valens, patrocinia Arnulphi supplex exposcit... Sed neutrum horum illi quicquam profuit. (Script. rer. francic., t. VIII, p. 73.)

(5) Tunc divisum est regnum in duas partes. A Rheno usque ad Sequanam fuit regnum Caroli; et à Sequanâ regnum Odonis. (Ibid., p. 253.)

(6) Qui cum Carolo erant conferunt se ad Zuendeboldum, ut juvet Carolo. (Ibid., p. 91.) — Collecto immenso exercitu Laudunum venit. (Ibid., p. 74.)

(7) Arnolfus rex cum Odone, Galliarum rege, pacem firmat, Caroloque filio regis Ludovici Balbi munera offerenti auxilium denegat. (Ibid., p. 249.)

chef normand Rolf ou Roll (1) tous ses droits sur le territoire voisin de l'embouchure de la Seine, et lui conféra le titre de duc : mais cette fondation d'un nouvel État sur le territoire gaulois eut, à la longue, des résultats tout différents de ceux que le roi Charles s'était promis. Le duché de Normandie servit, pour ainsi dire, à flanquer le royaume de France contre les attaques de l'empire germanique et de ses vassaux lorrains ou flamands. Les nouveaux ducs, politiques habiles et guerriers infatigables, ne tardèrent pas à intervenir aussi dans la querelle de dynastie. Indifférents à l'avantage personnel de la postérité de Charlemagne ou de ses compétiteurs, en s'immisçant dans des disputes qui leur étaient étrangères, ils ne cherchaient qu'une occasion soit de reculer leurs frontières aux dépens de la France, soit de devenir plus indépendants à l'égard de cette couronne dont ils s'étaient reconnus vassaux. Aucun motif national ne les entraînait, comme les rois de la Germanie, vers l'un des deux partis rivaux ; ils balancèrent donc quelque temps avant de se décider. Roll, premier duc de Normandie, fut fidèle au traité d'alliance qu'il avait fait avec Charles le Simple, et le soutint, quoique assez faiblement, contre Rodbert ou Robert (2), frère du roi Eudes, élu roi en 922 par le parti de l'exclusion. Son fils Wilhialm (3) ou Guillaume Ier suivit d'abord la même politique; et lorsque le roi héréditaire eut été déposé et emprisonné à Laon, il se déclara pour lui contre Radulf ou Raoul (4), beau-frère de Robert, élu et couronné roi, en haine de la dynastie franke. Mais peu d'années après, changeant de parti, il abandonna la cause de Charles le Simple et fit alliance avec le roi Raoul. En 936, espérant qu'un retour à ses premiers errements lui procurerait plus d'avantages, il appuya d'une manière énergique la restauration du fils de Karle, Lodewig surnommé d'Outre-Mer.

Le nouveau roi, auquel le parti français, soit par fatigue, soit par prudence, n'opposa aucun compétiteur, poussé par un penchant héréditaire à chercher des amis au delà du Rhin, contracta une alliance étroite avec Otho, premier du nom (5), roi de Germanie, le prince le plus puissant et le plus ambitieux de l'époque. Cette alliance mécontenta vivement les seigneurs, qui avaient une grande aversion pour l'influence teutonique. Le représentant de cette opinion nationale, et l'homme le plus puissant entre la Seine et la Loire était Hug ou Hugues, comte de Paris, auquel on donnait le surnom de Grand, à cause de ses immenses domaines (6). Dès que les défiances mutuelles se furent accrues au point d'amener, en 940, une nouvelle guerre entre les deux partis, qui depuis cinquante ans étaient en présence, Hugues le Grand, quoiqu'il ne prît point le titre de roi, joua, contre Louis d'Outre-Mer, le même rôle qu'Eudes, Robert et Raoul avaient joué contre Charles le Simple. Son premier soin fut d'enlever à la faction opposée l'appui du duc de Normandie; il y réussit, et, grâce à l'intervention normande, il parvint à neutraliser les effets de l'influence germanique. Toutes les forces du roi Lodewig et du parti frank se brisèrent, en 945, contre le petit duché de Normandie. Le roi, vaincu en bataille rangée, fut pris avec seize de ses comtes et enfermé dans la tour de Rouen, d'où il ne sortit que pour être livré aux chefs du parti national qui l'emprisonnèrent à Laon (7).

Pour rendre plus durable la nouvelle alliance de ce parti avec les Normands, Hugues le Grand promit de donner sa fille en mariage à leur duc. Mais cette confédération des deux puissances gauloises les plus voisines de la Germanie attira contre elles une coalition des puissances teutoniques, dont les principales étaient alors le roi Othon et le comte de Flandre. Le prétexte de la guerre devait être de tirer le roi Louis de sa prison; mais les coalisés se promettaient des résultats d'un autre genre. Leur but était d'anéantir la puissance normande, en réunissant ce duché à la couronne de France, après la restauration du roi leur allié; en retour ils devaient recevoir une cession de territoire, qui agrandirait leurs États aux dépens du royaume de France (8). L'invasion, conduite par le roi de Germanie, eut lieu en 946.

(1) Ce nom paraît être une contraction de celui de *Radulf*. En langue romane, on disait *Roul* ou *Rou*.

(2) Le nominatif roman était *Roberz*, et *Robert* ne s'écrivait que pour les autres cas.

(3) Cette forme appartient à l'idiome scandinave; dans la langue tudesque on disait Wilhelm, *protégeant volontiers*.

(4) Dans l'ancienne langue française, on écrivait au nominatif *Raouls* ou *Raouix*, et *Raoul* aux autres cas.

(5) *Otho*, *othe*, dans le dialecte saxon, comme *odo*, *ode*, dans le dialecte franko-tudesque, signifiait *riche*. La terminaison en *o* appartient à la forme la plus ancienne. L'*n* dont on fait suivre ce nom est étranger à la langue germanique. Autrefois on écrivait *othes* pour le nominatif et *othon* pour les autres cas.

(6) *Hug* signifie *prévoyant*. La forme romane de ce nom était *Hues* pour le nominatif, et *Huon* pour les autres cas.

(7) ...In arcem Rothomagi servandus missus est. (Script. rer. franc., t. IX, p. 12...) Posteà nempè Hugo magnus, parisiensis comes, et Theobaldus carnotensis cum proceribus Franciæ contrà Ludovicum rebellant; et à ducibus suis circumventus capitur, et Laudunum missus publicæ custodiæ mancipatur. (Ibid., p. 44.)

(8) Ludovicus si quidem, ut hos magnarum virium duces (Richardum scilicet et Hugonem) amoris vinculo connexos esse didicit, timens ne eorum conatu deponeretur à culmine regni, misit Arnulphum flandrensem ad Othonem transrhenanum regem, mandans quoniam si Hugonem Magnum

A la tête de trente-deux légions, disent les historiens du temps, Othon s'avança jusqu'à Reims. Le parti national, qui tenait un roi en prison et n'avait point de roi à sa tête, ne put rallier autour de lui des forces suffisantes pour repousser les étrangers. Louis d'Outre-Mer fut remis en liberté, et les coalisés s'avancèrent jusque sous les murs de Rouen : mais cette campagne brillante n'eut aucun résultat décisif. La Normandie resta indépendante, et le roi délivré n'eut pas plus d'amis qu'auparavant. Au contraire, on lui imputa les malheurs de l'invasion; et, menacé bientôt d'être une seconde fois déposé, il retourna au delà du Rhin pour implorer de nouveaux secours (1).

En l'année 948, les évêques de la Germanie s'assemblèrent, par ordre du roi Othon, en concile à Inghelheim, pour traiter, entre autres affaires, des griefs de Louis d'Outre-Mer contre le parti de Hugues le Grand. Le roi des Français vint jouer le rôle de solliciteur devant cette assemblée étrangère. Assis à côté du roi de Germanie, après que le légat du pape eut annoncé l'objet du synode, il se leva et parla en ces termes : « Personne de vous n'ignore « que des messagers du comte Hugues et des autres « seigneurs de France sont venus me trouver au « pays d'outre-mer, m'invitant à rentrer dans le « royaume qui était mon héritage paternel. J'ai été « sacré et couronné par le vœu et aux acclamations « de tous les chefs et de l'armée de France. Mais, « peu de temps après, le comte Hugues s'est emparé « de moi par trahison, m'a déposé et emprisonné « durant une année entière; enfin je n'ai obtenu « ma délivrance qu'en remettant en son pouvoir la « ville de Laon, la seule ville de la couronne que « mes fidèles occupassent encore. Tous ces mal- « heurs qui ont fondu sur moi depuis mon avéne- « ment, s'il y a quelqu'un qui soutienne qu'ils me « sont arrivés par ma faute, je suis prêt à me dé- « fendre de cette accusation, soit par le jugement « du synode et du roi ici présent, soit par un combat « singulier (2). » Il ne se présenta, comme on pouvait le croire, ni avocat ni champion de la partie adverse pour soumettre un différend national au jugement de l'empereur d'outre-Rhin; et le concile, transféré à Trèves, sur les instances de Leudulf, chapelain et délégué du *keisar*, prononça la sentence suivante : « En vertu de l'autorité apostolique, nous excom- « munions le comte Hugues, ennemi du roi Lode- « wig, à cause des maux de tout genre qu'il lui a « faits, jusqu'à ce que ledit comte vienne à résipis- « cence et donne pleine satisfaction devant le légat « du souverain pontife. Que s'il refuse de se sou- « mettre, il devra faire le voyage de Rome pour re- « cevoir son absolution (3). »

Cette sentence ecclésiastique ne fut point capable de détruire un parti qui avait résisté à l'invasion la plus formidable que la France eût encore subie. Toutefois il se passa bien des années avant que les adversaires de la dynastie franke vinssent à bout de la renverser complétement, et de rompre le dernier fil qui rattachait le nord de la Gaule à la Germanie. A la mort de Louis d'Outre-Mer, en l'année 954, son fils Lother lui succéda sans opposition apparente. Deux ans après, le comte Hugues mourut, laissant trois fils, dont l'aîné, qui portait le même nom que lui, hérita du comté de Paris qu'on appelait aussi duché de France. Son père, avant de mourir, l'avait recommandé à Rikhard ou Richard, duc de Normandie, comme au défenseur naturel de sa famille et de son parti (4). Ce parti sembla sommeiller jusqu'en l'année 980. Durant ce long intervalle de temps, non-seulement il n'y eut point de guerre civile, mais le roi Lother, s'abandonnant à l'impulsion de l'esprit national, rompit avec les puissances germaniques et tenta de reculer jusqu'au Rhin la frontière de son royaume. Il entra à l'improviste sur les terres de l'empire, et séjourna en vainqueur dans le palais d'Aix-la-Chapelle. Mais cette expédition aventureuse, qui flattait la vanité française, ne servit qu'à amener les Germains, au nombre de soixante mille, Allemands, Lorrains, Flamands et Saxons, jusque sur les hauteurs de Montmartre, où cette grande armée chanta en chœur un des versets du *Te Deum* (5). L'empereur Othon, qui la conduisait, fut plus heureux, comme il arrive souvent, dans l'invasion que dans la retraite. Battu par les Français au passage de l'Aisne, ce ne fut qu'au moyen d'une trêve conclue avec le roi Lother qu'il put regagner sa frontière. Ce traité, conclu, à ce que disent les chroniques, contre le gré de l'armée française, ranima la querelle des deux partis, ou plutôt fournit un nouveau prétexte à des ressentiments qui n'avaient point cessé d'exister (6).

Menacé, comme son père et son aïeul, par les

omninò contereret, et normannicam terram suo dominio subigeret, procul dubio lothariense regnum ei contraderet. (Script. rer. franc., t. VIII, p. 266.)

(1) Rex Ludovicus deprecatur regem Othonem ut subsidium sibi ferat contrà Hugonem et cœteros inimicos suos. (Ibid., t. VIII, p. 203.)

(2) Ibid., p. 202.

(3) Ibid., p. 175.

(4) Richardo duci filium suum nomine Hugonem commendare studuit, ut ejus patrocinio tutus, inimicorum fraudibus non caperetur. (Script. rerum francic., t. VIII, p. 267.)

(5) Accitis quàm pluribus clericis, *alleluia te martyrum*, etc., in loco qui dicitur Mons Martyrum, in tantum elatis vocibus decantari præcepit, ut attonitis auribus ipse Hugo et omnis Parisiorum plebs miraretur. (Ibid.)

(6) Pacificatus est Lotharius rex cum Othone rege, Remis civitate, contrà voluntatem Hugonis et Hainrici, fratris sui,

adversaires implacables de la race des *Karolings*, Lother tourna les yeux du côté du Rhin pour obtenir un appui en cas de détresse. Il fit remise à la cour impériale de ses conquêtes en Lorraine et de toutes les prétentions de la France sur une partie de ce royaume. « Cette chose contrista grandement, « dit un auteur contemporain, le cœur des sei- « gneurs de France (1). » Néanmoins ils ne firent point éclater leur mécontentement d'une manière hostile. Instruits par le mauvais succès des tentatives faites depuis près de cent ans, ils ne voulaient plus rien entreprendre contre la dynastie régnante, à moins d'être sûrs de réussir. Le roi Lother, plus habile et plus actif que ses deux prédécesseurs, si l'on en juge par sa conduite, se rendait un compte exact des difficultés de sa position, et ne négligeait aucun moyen de les vaincre. En 983, profitant de la mort d'Othon II et de la minorité de son fils, il rompit subitement la paix qu'il avait conclue avec l'empire, et envahit derechef la Lorraine; agression qui devait lui rendre un peu de popularité. Mais le sentiment instinctif de l'indépendance nationale, profondément enraciné dans le cœur des Gallo-Franks, ne pouvait faire une longue trêve avec cette famille condamnée d'avance, et dont la ruine était inévitable. Jusqu'à la fin du règne de Lother, aucune rébellion déclarée ne s'éleva contre lui. Mais chaque jour son pouvoir allait en décroissant; l'autorité, qui se retirait de lui, pour ainsi dire, passa tout entière aux mains du fils de Hugues le Grand, Hugues, comte de l'île de France et de l'Anjou, qu'on surnommait *Capet*, ou *Chapet*, dans la langue française du temps. « Lother n'est roi que « de nom, écrivait dans une de ses lettres l'un des « personnages les plus distingués du dixième siè- « cle; Hugues n'en porte pas le titre; mais il l'est « en fait et en œuvres (2). »

Sans doute, dans les événements qui suivirent, en 987, la mort prématurée de Lodewig, fils de Lother, il faut faire une grande part à l'ambition personnelle et au caractère du fondateur de la troisième dynastie. Dans ses projets contre la postérité de Karle le Grand, Hugues-Capet songeait plutôt à lui-même et à sa famille qu'à l'intérêt du pays, dont l'indépendance exigeait, pour dernière garantie, l'expulsion de la race de Karle. Néanmoins on peut affirmer que cette ambition de régner, héréditaire depuis un siècle dans la famille de Robert le Fort, fut entretenue et servie par le mouvement de l'opinion nationale. Les expressions mêmes des chroniques, toutes sèches qu'elles sont à cette époque de notre histoire, donnent à entendre que la question du changement de dynastie n'était point regardée alors comme une affaire personnelle. Selon elles, il s'agissait d'une haine invétérée, d'une entreprise commencée depuis longtemps dans la vue de *déraciner* du royaume de France la postérité des rois franks (3). Cette révolution, qui dans ses flux et reflux avait causé tant de troubles, se termina sans aucune violence. La grande majorité des seigneurs et du peuple se rangea autour du comte Hugues; et le prétendant à titre héréditaire demeura seul avec quelques amis, pendant que son compétiteur, élu roi par l'acclamation publique, était couronné à Noyon.

Cette élection n'eut point lieu avec des formes régulières; on ne s'avisa ni de recueillir ni de compter les voix des seigneurs : ce fut un coup d'entraînement; et Hugues-Capet devint roi des Français, parce que sa popularité était immense. Quoique issu d'une famille germanique, l'absence de toute parenté avec la dynastie impériale, l'obscurité même de son origine dont on ne retrouvait plus de trace certaine après la troisième génération, le désignaient comme candidat à la race indigène, dont la restauration s'opérait en quelque sorte depuis le démembrement de l'empire (4). Tout cela n'est point formellement énoncé dans les histoires contemporaines; mais l'on ne doit point en être surpris. Les masses populaires, lorsqu'elles sont en mouvement, ne se rendent point un compte exact de l'impulsion qui les domine; elles marchent d'instinct, et tendent vers le but sans chercher à le bien définir. A ne les considérer que d'une manière superficielle, on croirait qu'elles suivent en aveugles les intérêts particuliers de quelque chef, dont le nom seul fait grand bruit dans l'histoire : mais cette importance même des noms propres vient de ce qu'ils ont servi de mot de ralliement pour le grand nombre, qui, en les prononçant, savait ce qu'il voulait dire, et

et contrà voluntatem exercitûs sui. (Script. rerum francic., t. VIII, p. 224.)

(1) Dedit Lotharius rex Othoni regi in beneficio lothariense regnum; quæ causa magis contristavit corda principum Francorum. (Ibid.)

(2) Lotharius rex Franciæ prælatus est solo nomine, Hugo verò non nomine, sed actu et opere. (Gerberti Epistolæ, apud script. rerum francic., t. X, p. 387.)

(3) Hugo Capet, more patrum suorum, odio motus antiquo, genus Caroli cupiens eradere de regno Francorum... (Script. rerum francic., t. X, p. 298.)

(4) Fuit enim Hugo (Magnus) filius Roberti Parisiorum comitis, qui videlicet Robertus brevi in tempore rex constitutus et ab exercitu Saxonum est interfectus. Cujus genus idcircò adnotare distulimus, quia valdè in antè reperitur obscurum. (Script. rerum francic., t. X, p. 5.) Ces paroles sont d'un auteur contemporain. Un écrivain postérieur de deux siècles ajoute un degré à cette généalogie, et remonte jusqu'à Robert le Fort; mais il déclare ne pouvoir aller plus loin : « Ulteriùs nesciverunt de ejus genere historiographi. » (Ibid., p. 286.)

n'avait pas besoin, pour le moment, d'une façon de s'exprimer plus correcte.

L'avénement de la troisième race est, dans notre histoire, d'une bien autre importance que celui de la seconde; c'est, à proprement parler, la fin du règne des Franks et la substitution d'une royauté nationale au gouvernement fondé par la conquête. Dès lors, en effet, l'histoire de France devient simple; c'est toujours un même peuple qu'on suit et qu'on reconnaît, malgré les changements qui surviennent dans les mœurs et la civilisation. L'identité nationale est le fondement sur lequel repose, depuis tant de siècles, l'unité de dynastie. Un singulier pressentiment de cette longue succession de rois paraît avoir saisi l'esprit du peuple, à l'avénement de la troisième race. Le bruit courut qu'en 981 saint Valeri, dont Hugues-Capet, alors comte de Paris, venait de faire transférer les reliques, lui était apparu en songe et lui avait dit: « A cause de ce que « tu as fait, toi et tes descendants, vous serez rois « jusqu'à la septième génération, c'est-à-dire à per- « pétuité (1). » Cette légende populaire est répétée par tous les chroniqueurs sans exception, même par le petit nombre de ceux qui, n'approuvant point le changement de dynastie, disent que la cause de Hugues est une mauvaise cause, et l'accusent de trahison contre son seigneur et de révolte contre les décrets de l'Église (2). C'était une opinion répandue parmi les gens de condition inférieure, que la nouvelle famille royale sortait de la classe plébéienne; et cette opinion, qui se conserva durant plusieurs siècles, ne fut point nuisible à sa cause (3). Elle trouva un point d'appui extérieur dans l'alliance de la Normandie, qu'elle eut soin de se ménager tant que le royaume fut menacé du côté du nord.

Les difficultés de tout genre que présentait, en 987, une quatrième restauration des *Karolings*, effrayèrent les princes d'Allemagne; ils ne firent marcher aucune armée au secours du prétendant Karle, frère de l'avant-dernier roi et duc de Lorraine sous la suzeraineté de l'Empire. Réduit à la faible assistance de ses partisans de l'intérieur, Charles ne réussit qu'à s'emparer de la ville de Laon, où il se maintint en état de blocus, à cause de la force de la place, jusqu'au moment où il fut trahi et livré par l'un des siens. Hugues-Capet le fit emprisonner dans la tour d'Orléans, où il mourut. Ses deux fils Lodewig et Karle, nés en prison et bannis de France après la mort de leur père, trouvèrent un asile en Allemagne, où se conservait à leur égard l'ancienne sympathie d'origine et de parenté (4).

Ces deux noms sont, dans notre histoire, les derniers pour lesquels il convienne d'employer l'orthographe de la langue teutonique; car, après la dépossession de la famille qui ralliait autour d'elle les vieux souvenirs de la conquête, il n'y eut plus trace en France de l'idiome qui d'abord avait été celui de tous les conquérants, quel que fût leur grade, ensuite celui des grands seigneurs, et enfin celui de la maison royale. En 948, au concile d'Inghelheim, où Louis d'Outre-Mer s'était rendu pour adresser à Othon Ier ses plaintes contre Hugues le Grand, une lettre du pape, que ni le roi de France ni celui de Germanie ne pouvaient comprendre parce qu'elle était en latin, fut traduite pour eux en langue tudesque (5). Il est douteux qu'une pareille traduction eût été, pour Hugues-Capet, plus intelligible que l'original. A partir de son règne, les princes d'Allemagne, de Lorraine et de Flandre furent obligés de faire accompagner par des interprètes leurs ambassadeurs en France (6). Dès ce règne, les noms français doivent entièrement remplacer les noms tudesques; mais il faut encore une attention particulière pour retrouver ces noms sous l'orthographe invariable des chroniques latines.

Si nos historiens modernes ont eu le tort de transporter dans la période franke l'orthographe des époques françaises, et d'appeler *Thierri*, *Louis* et *Charles* les rois des deux premières races, ils commettent sans scrupule une autre faute, celle d'écrire, après le dixième siècle, des noms tels que ceux-ci: *Alberic*, *Adalric*, *Balderic*, *Rodolphe*, *Reginald*. Le propre de la langue romane était d'altérer et d'adoucir les noms originairement tudesques, d'une manière conforme, à peu de chose près, à notre prononciation actuelle. Cette altération précéda, pour les habitants de race gauloise, l'expulsion de la dynastie franke: il serait bon de la faire sentir, même avant cette époque, lorsqu'on en trouve quelques signes dans les chroniques contemporaines (7). Mais quand il n'y a plus dans le royaume

(1) Script. rerum francic., t. X, p. 300.

(2) Hic Hugo malam causam habuisse videtur qui... contrà dominos suos perpetuò rebellavit... contrà prohibitionem Ecclesiæ... regnum obtinuit... nec tamen honestè, sed proditoriè. (Ibid., p. 298.)

(3) Hugonem Capet quidam vulgares et simplices credunt fuisse plebeium... quod non est ità. (Ibid., p. 297.)

(4) Et expulsi sunt filii ejus à Francis, et erant morantes apud imperatorem Romanorum. (Ibid. t. IX, p. 145.)

(5) Post quarum litterarum recitationem et earum propter reges juxtà teosticam linguam interpretationem... (Script. rerum francic., t. VIII, p. 203.)

(6) ...Dux Lotharingiæ Theodoricus (circà annum 1002) eum (Nanterum scilicet) ad quoscumque regni principes dirigebat legatum et maximè ad consobrium suum, regem Francorum, quoniam noverat eum in responsis acutissimum et linguæ gallicæ peritiâ facundissimum. (Ex Chronico monasterii Sancti Michaelis, apud Mabillonii Analecta, t. II, p. 391.)

(7) Les noms tudesques romanisés, si l'on peut s'exprimer ainsi, se rencontrent de très-bonne heure dans les docu-

de France qu'un seul idiome, et que la différence des rangs ne se marque plus par celle des langues, l'histoire doit présenter exclusivement des noms à physionomie française. Il faut éviter avec soin l'orthographe demi-barbare, demi-latine, introduite dans un temps où il n'existait ni science, ni critique historique, et écrire franchement des noms tels que ceux-ci : *Aubri, Baudri, Aubert, Imbert, Thibauld, Rigauld, Gonthier, Berthier, Maynard, Bodard, Séguin, Audoin, Regnouf, Ingouf, Rathier, Rathouis* (1).

Pour éviter un autre genre de confusion, l'on doit donner aux noms méridionaux une orthographe conforme à celle de la langue parlée en Aquitaine et en Provence. A la fin du dixième siècle, les pays de la langue d'*oc* étaient séparés du royaume de France par une aversion nationale, aussi prononcée que pouvait l'être celle qui existait entre les Français et les Allemands, ou, comme on disait sur la frontière des deux langages, entre les *Wallons* et les *Thiois* (2). Par une contradiction dont l'histoire offre beaucoup d'exemples, pendant que la France travaillait avec tant d'énergie à assurer contre les Germains son indépendance, elle tendait à étouffer celle des États qui s'étaient formés au sud entre le cours de la Loire et la Méditerranée. Si les habitants de l'Allemagne se croyaient maîtres dépossédés de la Gaule et de l'Italie, les Français, invoquant aussi les traditions de la conquête franke, prétendaient dominer sur le reste des Gaulois jusqu'aux pieds des Alpes et des Pyrénées. Dans la nouvelle opinion nationale, l'idée de domination au sud était inséparable de celle d'affranchissement du côté du nord. Aussi chaque élection d'un roi étranger à la famille de Charlemagne, depuis Eudes jusqu'à Hugues-Capet, fut-elle presque immédiatement suivie d'une guerre sur la frontière du Midi, aux bords de la Loire, de la Vienne ou du Rhône. L'expression de cette vanité nationale se retrouve dans un diplôme du roi Raoul, où il s'intitule : « Roi, par la grâce de Dieu, des Français, des « Bourguignons et des Aquitains, invincible, pieux, « illustre et toujours auguste, pleinement roi par « la soumission volontaire tant des Aquitains que « des Gascons (3). »

Pour répondre à ces jactances, les Gascons et les Aquitains inscrivaient en tête de leurs actes publics la formule : « Sous le règne du Christ, en atten- « dant un roi (4). » Ils qualifiaient d'usurpateurs tous ceux qui obtenaient la royauté au mépris du droit héréditaire; puis, à chaque nouvelle restauration, ils n'en traitaient pas moins en souverain étranger l'héritier de Karle le Grand. Dans la première année de son règne, Hugues-Capet renouvela, mais sans aucun succès, les hostilités en Poitou. Forcé par Guilhem, duc d'Aquitaine, de battre en retraite jusqu'à la Loire, il livra sur les bords de ce fleuve, une grande bataille qui ne servit qu'à faire éclater la haine violente des deux populations l'une contre l'autre (5). Non-seulement les chefs des petits États méridionaux conservèrent leur indépendance, mais ils firent des conquêtes vers le nord. Aldebert, comte de Périgueux, assiégea et prit Tours vers l'an 990. Inquiet de ces progrès, et n'osant cependant l'attaquer à main armée, Hugues-Capet lui adressa, dans un message, cette question : « Qui t'a fait comte? » — « Qui t'a fait roi? » furent les seuls mots que répondit le comte Aldebert. Cette réponse, sujet de stupeur pour les historiens du dix-septième siècle, et plus tard commentée dans un sens républicain, ne contenait aucune allusion à la royauté élective; elle signifiait simplement qu'un comte de Périgord était souverain à aussi bon titre et aussi pleinement qu'un roi de France (6).

La France, si nous prenons ce mot dans sa véritable acception nationale, n'a point commencé par être grande; bornée d'abord au pays qui s'étend de la Meuse à la Loire, de l'Epte et de la Vilaine aux montagnes de l'ancienne Bourgogne, elle a eu de faibles commencements. Mais, depuis qu'elle existe

ments relatifs à l'histoire des provinces méridionales. Dès les premiers temps de la seconde race, les noms des ducs d'Aquitaine ont perdu leur pureté germanique. Cette altération ne devient sensible, pour le nord de la Gaule, que vers la fin du neuvième siècle.

(1) Voici ces noms sous leur forme originelle : *Albrik, Baldrik, Albert, Ingbert, Theodebald, Rikhald, Gunther, Berther, Maghenhard, Baldhard, Sigwin, Odwin, Reghenulf, Ingulf, Rather, Rathwig.*

(2) Ces deux mots de la vieille langue française répondaient aux mots franks *Walle* et *Teutske*, et servaient à distinguer, en Belgique et en Lorraine, ceux qui parlaient roman de ceux qui parlaient allemand. *Walle* ou *Wale* est le substantif d'où dérive l'adjectif *walsh* ou *welsk*. Ce mot est employé dans les anciennes gloses de la loi salique pour traduire le mot latin *Romani*.

(3) . . . Cùm autem ad plenum regnemus, et tàm Gothi quàm Aquitani nostro subjaceant spontè principatui. (Script. rerum francic., t. IX, p. 580.)

(4) Christo regnante, rege expectante.

(5) In gravi prælio decertantes, Francorum et Aquitanorum animositates multo sanguine alternâ cæde fuso, superiores Franci exstiterunt, et sic reversi sunt. (Script. rerum francic., t. X, p. 145.)

(6) Hoc ei mandavit : « Quis te comitem constituit? » Et Aldebertus remandavit ei : « Quis te regem constituit? » (Script. rerum francic., t. X, p. 146.) Ce fameux trait d'histoire a été falsifié, comme beaucoup d'autres, par les historiens modernes, qui font dire au comte de Périgord : « *Ceux* qui t'ont fait roi. » Réponse absurde, parce qu'elle détruit la séparation nationale entre les Français et les Aquitains.

comme État au centre de la Gaule, elle n'a jamais fait de pas rétrograde, et c'est par des conquêtes successives qu'elle a reculé ses limites jusqu'aux rivages des deux mers. Ces conquêtes, d'une tout autre nature que les invasions des Franks, ont produit des résultats durables, parce qu'elles étaient politiques, parce qu'elles n'avaient pas pour objet le simple partage des richesses et des terres, mais le gouvernement du pays subjugué. Un événement qu'on peut regarder comme fortuit, l'extinction du titre de roi dans tous les États formés en Gaule autour du royaume central, en Lorraine, en Bourgogne, en Bretagne et en Aquitaine, contribua surtout à rendre moins violente cette agrégation successive des différentes parties du sol gaulois. L'idée d'une hiérarchie des domaines et des territoires introduite par le système féodal prépara d'avance la réunion, en accoutumant par degrés les seigneurs des duchés et des comtés à ne point se croire les égaux de leur voisin aux fleurs de lis. Ainsi l'état de fief est, dans l'histoire de nos provinces, une sorte de point intermédiaire entre l'époque du partage en plusieurs souverainetés distinctes, et celle de la fusion en un seul corps.

Il ne faut pas que ce mot de *fief* nous induise en erreur sur la nature des résistances que les rois de la troisième race eurent à vaincre pour étendre la monarchie jusqu'aux bornes de l'ancienne Gaule. Partout où ils portèrent la conquête, sous un prétexte ou sous un autre, ils rencontrèrent une opposition nationale, l'opposition des souvenirs, des habitudes et des mœurs. Ce n'est qu'après avoir été brisées à plusieurs reprises, après avoir employé inutilement les révoltes, les protestations et les murmures, que les populations se turent, et que tout se rangea sous l'unité d'obéissance qui forme, depuis le seizième siècle, le caractère de la monarchie française (1).

LETTRE XIII.

Sur l'affranchissement des communes.

—

Parmi tous les mots de la langue politique du moyen âge qui se sont conservés jusqu'à nous, le mot de *commune* est peut-être celui qui a le plus complétement perdu sa première signification. Réduit à exprimer une simple circonscription rurale sous des autorités dépendantes, il ne produit plus sur les esprits aucune espèce d'impression, et nous avons besoin d'efforts pour replacer sous ce signe, en quelque sorte discrédité, les grandes idées qu'il rappelait il y a plusieurs siècles. Aussi la révolution que nos historiens désignent par le nom d'*affranchissement* des communes ne prend-elle point, dans leur récit, son véritable caractère. Les faibles débris de l'ancienne organisation municipale des villes de France conservés jusqu'en 1789, ont contribué, je n'en doute pas, à refroidir l'imagination des écrivains modernes, à les tromper sur l'état primitif de ces villes et sur la nature du changement social qui s'opéra au douzième siècle. Je ne sais quelle idée de sollicitation humble de la part des bourgeois, et de mansuétude paternelle de la part des rois signataires des chartes de communes, jette un jour confus sur tous les événements qui ont précédé ou suivi la signature de ces chartes. Au lieu de raconter en détail ces événements, nos historiens se contentent de reproduire quelques lambeaux de dissertations inexactes. Se fiant sur ce que le protocole des chartes porte en général : *concessi*, « j'ai octroyé, » ils attribuent à la politique des rois les résultats de l'insurrection populaire, et travestissent en réforme administrative l'un des mouvements les plus énergiques de l'esprit de démocratie (2).

En effet, avant d'avoir vu, comme nous, le terrible réveil de ce vieil esprit, dans un temps d'ordre et d'obéissance volontaire, pouvait-on décrire avec exactitude, ou même simplement comprendre la révolte, l'association jurée contre le pouvoir établi, et tout ce grand travail de dissolution qui accompagne les changements politiques? Comment ne pas faire émaner, dans le passé comme dans le présent, tous les priviléges municipaux du bon plaisir de l'autorité centrale? Comment se défendre de l'illusion que produisent les mêmes mots appliqués à des choses toutes différentes de celles qu'ils exprimaient jadis? Un historien du dix-septième siècle, peu connu, il est vrai, mais assez intelligent pour l'époque, dit qu'ayant rencontré dans de vieilles coutumes ces paroles : « Si un seigneur dit à son homme « lige, venez-vous-en avec moi, car je veux guer- « royer monseigneur le roi, » cela lui parut si étrange, qu'il n'osait en croire ses yeux (3). A une époque plus rapprochée de nous, des esprits distingués d'ailleurs, faute de s'être prémunis contre ce genre

(1) Voyez l'Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands, conclusion.

(2) La justice me commande d'excepter de cette censure, comme de beaucoup d'autres, l'ouvrage de M. de Sismondi. Cet auteur est entré, à mon avis, dans les véritables voies de l'histoire; mais malheureusement les opinions accréditées par Mézeray, Velly, Anquetil et leurs disciples prévalent encore dans le public, et c'est à elles que je m'attaque.

(3) Annales de l'église de Noyon, par Jacques Le Vasseur. (Paris, 1633.)

de préjugé historique, sont tombés dans de graves méprises. Je puis citer en preuve une prétendue charte de Philippe Ier aux habitants d'Aigues-Mortes, insérée dans le premier volume du *Recueil des Ordonnances des rois de France*, sous la date de 1079. C'était 1279 et Philippe III qu'il fallait lire; mais les éditeurs, malgré leur savoir (1), étaient préoccupés de l'idée du pouvoir royal tel qu'il existait de leur temps, c'est-à-dire exercé dans l'étendue actuelle de la France. Cette erreur était trop grossière pour n'être pas bientôt relevée, car la ville d'Aigues-Mortes, fondée par saint Louis, n'existe que depuis l'an 1246. Mais la même préoccupation, agissant de nouveau sur les éditeurs du Recueil, leur fit attribuer encore à Philippe Ier et placer sous la date de 1099 une charte adressée au sénéchal de Carcassonne touchant les salines du Languedoc. Or, en 1099, le roi de France n'avait ni un sénéchal à Carcassonne, ni la moindre autorité en Languedoc. L'erreur de fait était, dans ce second cas, moins palpable que dans le premier. Pour la sentir il fallait se dérober à l'influence actuelle des mots de roi, de royaume et de France; il fallait se reporter à un temps où le royaume de France n'existait qu'entre la Somme et la Loire. Aussi ne trouve-t-on point d'*erratum* qui avertisse le lecteur de dire Philippe IV au lieu de Philippe Ier, et 1299 au lieu de 1099 (2).

Le préjugé qui donne lieu à de pareilles méprises a contribué, plus que toute autre chose, à fausser, dans les récits modernes, l'histoire de l'établissement des communes. D'abord l'idée que ces écrits nous donnent d'une commune du douzième siècle est tout à fait inexacte. D'après eux, nous nous représentons soit le régime municipal abâtardi qui subsistait encore avant la révolution, soit un gouvernement local bien pondéré, à la fois libre et dépendant, comme celui qu'avait projeté d'établir l'assemblée constituante. Nous nous figurons Louis VI, dit le Gros, en partie par bienveillance, en partie par intérêt, concevant le projet d'affranchir toutes les villes qui existent depuis le cours de la Somme jusqu'à la Méditerranée, et léguant à ses successeurs cette noble tâche à poursuivre. Louis le Gros devient ainsi, dans notre opinion, le promoteur de l'émancipation communale, le patron des libertés bourgeoises, le régénérateur du tiers état. Ces beaux titres lui sont même confirmés par le préambule de notre charte constitutionnelle; mais l'autorité de cette charte, souveraine en matière politique, est de nulle valeur en fait d'histoire (3).

Pour apprécier au juste la part qu'eut Louis le Gros à ce qu'on appelle, d'un nom beaucoup trop modeste, l'affranchissement des communes, il faut d'abord examiner dans quelles limites territoriales un roi de France, au commencement du douzième siècle, exerçait la puissance législative. En se dégageant de toute illusion et en examinant les faits, on trouvera que le pouvoir royal ne régissait alors qu'une partie et une très-petite partie de la France actuelle. Au nord de la Somme on entrait sur les terres du comte de Flandre, vassal de l'empire d'Allemagne; la Lorraine, une partie de la Bourgogne, la Franche-Comté, le Dauphiné étaient sous la suzeraineté de cet empire. La Provence, tout le Languedoc, la Guienne, l'Auvergne, le Limousin et le Poitou étaient des États libres, sous des ducs ou des comtes qui ne reconnaissaient de suzerain que pour la forme, et en changeaient à volonté. La Bretagne était de même un État libre; la Normandie obéissait au roi d'Angleterre, et enfin l'Anjou, quoique soumis féodalement au roi de France, ne relevait en aucune manière de son autorité administrative. Il n'y avait donc pas lieu pour Louis VI d'affranchir par des ordonnances les villes de ces différents pays; et les grandes vues qu'on lui prête ne pouvaient se réaliser qu'entre la Somme et la Loire. Or, comment se fait-il, si c'est ce roi qui est le législateur des communes, qu'on les voie s'établir dans toute l'étendue de la Gaule, et en plus grand nombre dans les provinces indépendantes de la couronne, par exemple dans celles du midi? Bien plus, dans ces dernières provinces, le régime communal, avec tous ses caractères, se révèle à une époque antérieure à la date des sept ou huit chartes où figure le nom de Louis le Gros. Il est vrai que personne ne s'avise d'attribuer positivement à ce roi la fondation des communes d'Arles, de Marseille, de Nîmes, de Toulouse, de Bordeaux, de Rouen, de Lille, de Cambrai, etc.; mais nos écrivains, groupant tous les faits autour de la personne des rois, négligent l'histoire de ces communes, tant qu'elles ne relèvent point de la couronne. C'est seulement lorsqu'une conquête ou un traité les agrége au royaume de France, et qu'une charte, scellée du grand sceau, vient reconnaître et

(1) MM. Secousse et de Brequigny.

(2) La seconde de ces fausses chartes est insérée au tom. XI du Recueil des ordonnances des rois de France, p. 175. Je n'oserais affirmer positivement que la méprise n'a pas été corrigée dans quelque note; tout ce que je puis dire, c'est que je n'ai point vu cette note en parcourant avec assez de soin tout le Recueil des ordonnances.

(3) « Nous avons considéré que, bien que l'autorité tout « entière résidât en France dans la personne du roi, nos « prédécesseurs n'avaient point hésité à en modifier l'exer- « cice, suivant la différence des temps; que c'est ainsi que « les communes ont dû leur affranchissement à Louis le « Gros, la confirmation et l'extension de leurs droits à saint « Louis et à Philippe le Bel. » (Préambule de la charte constitutionnelle.)

non créer leurs franchises, qu'on juge à propos d'en faire mention. Ainsi des libertés immémoriales prennent l'air de concessions récentes ; toute commune semble une pure émanation de la volonté royale ; et Louis le Gros, comme le premier en date, a l'honneur de l'initiative. De là vient que Beauvais et Noyon passent pour les plus anciennes communes de France : assertion vraie si l'on réduit le nom de France à ses limites du douzième siècle, et fausse si on l'applique à tout le territoire sur lequel il s'étend aujourd'hui.

Après avoir circonscrit dans ses véritables bornes l'influence législative de Louis le Gros, il s'agit d'examiner si, dans ces bornes mêmes, ce roi a été, comme on le prétend, le fondateur des communes, et si c'est à lui qu'appartient l'idée de ce genre d'institutions. Cette opinion se fonde *à priori* sur l'intérêt qu'on suppose à Louis VI de faire de la puissance des bourgeois un contre-poids à celle des nobles : mais, en fait d'intérêt, la classe bourgeoise en avait un bien autre à l'érection des villes en communes. On devrait donc, d'après cette manière d'argumenter, lui accorder encore la plus grande part dans la création de ce nouvel ordre de choses, qui donnait à chaque ville affranchie une magistrature élective, le droit de guerre et de paix, presque tous les droits des anciennes républiques (1). Mais il ne s'agit pas d'argumentation logique ; et l'histoire est là pour attester que, dans le grand mouvement d'où sortirent les communes ou les républiques du moyen âge, pensée et exécution, tout fut l'ouvrage des marchands et des artisans qui formaient la population des villes. Dans la plupart des chartes de commune, on ne saurait guère attribuer aux rois autre chose que le protocole, la signature et le grand sceau ; évidemment les dispositions législatives sont l'œuvre de la commune elle-même. Pour s'en convaincre il suffit d'examiner et de comparer entre eux ces actes, dont on raisonne beaucoup trop sur la foi d'autrui.

Quoique les communes du moyen âge aient eu pour principe la municipalité des derniers temps de l'empire romain, autant cette dernière institution était dépendante, autant l'autre, dès son origine, se montra libre et énergique. L'enthousiasme républicain des vieux temps se communiquait de proche en proche, et produisait des révolutions partout où il se trouvait une population assez nombreuse pour oser entrer en lutte avec la puissance féodale. Les habitants des villes que ce mouvement politique avait gagnées se réunissaient dans la grande église ou sur la place du marché, et là ils prêtaient, sur les choses saintes, le serment de se soutenir les uns les autres, de ne point permettre que qui que ce fût fît tort à l'un d'entre eux ou le traitât désormais en serf. C'était ce serment, ou cette *conjuration*, comme s'expriment les anciens documents, qui donnait naissance à la commune. Tous ceux qui s'étaient liés de cette manière prenaient dès lors le nom de *communiers* ou de *jurés ;* et, pour eux, ces titres nouveaux comprenaient les idées de devoir, de fidélité et de dévouement réciproques, exprimées, dans l'antiquité, par le mot de *citoyen* (2).

Pour garantie de leur association, les membres de la commune constituaient, d'abord tumultuairement, et ensuite d'une manière régulière, un gouvernement électif, ressemblant, sous quelques rapports, à l'ancien gouvernement municipal des Romains, et s'en éloignant sous d'autres. Au lieu des noms de *curie* et de *décurion*, tombés en désuétude, les communes du midi adoptèrent celui de *consul*, qui rappelait encore de grandes idées, et les communes du nord ceux de *juré* et d'*échevin*, quoique ce dernier titre, à cause de son origine teutonique, fût entaché pour elles d'un souvenir de servitude (3).

Chargés de la tâche pénible d'être sans cesse à la tête du peuple dans la lutte qu'il entreprenait contre ses anciens seigneurs, les nouveaux magistrats avaient mission d'assembler les bourgeois au son de la cloche, et de les conduire en armes sous la bannière de la commune. Dans ce passage de l'ancienne civilisation abâtardie à une civilisation neuve et originale, les restes des vieux monuments de la splendeur romaine servirent quelquefois de matériaux pour la construction des murailles et des tours qui devaient garantir les villes libres contre l'hostilité des châteaux. On peut voir encore, dans les murs d'Arles, un grand nombre de pierres couvertes de sculptures provenant de la démolition d'un théâtre magnifique, mais devenu inutile par le changement de mœurs et l'interruption des souvenirs.

Dans le midi de la Gaule, où les anciennes villes romaines subsistaient en plus grand nombre, et où, plus éloignées du foyer des invasions et de la domination germanique, elles avaient mieux conservé leur population et leurs richesses, les tentatives d'affranchissement furent, sinon plus énergiques, du moins plus complétement heureuses. Ces villes furent les seules qui atteignirent au complément de

(1) Le mot *respublica* est quelquefois employé par les historiens du moyen âge pour désigner une commune.

(2) Statutum est itaque et sub religione confirmatum quòd unusquisque jurato suo fidem, vim, auxiliumque præbebit. (Chartes de commune, dans le Recueil des ordonnances des rois de France, passim.)

(3) *Skepen*, dans la langue des Franks, signifiait un juge. C'est le mot latinisé dans les capitulaires par celui de *scabini*, qu'on traduit mal à propos par le terme barbare de *scabin*.

cette existence républicaine, qui était en quelque sorte l'idéal auquel aspiraient toutes les communes. Dans le nord, la lutte fut plus longue et le succès moins décisif. Une circonstance défavorable pour les villes de cette dernière contrée, c'était la double dépendance où elles se trouvaient sous le pouvoir de leurs seigneurs immédiats et la suzeraineté du roi de France ou de l'empereur d'Allemagne. Au milieu de leur lutte contre la première de ces puissances, la seconde intervenait pour son profit, et souvent rétablissait le combat lorsque tout semblait décidé. Ce rôle d'intervention est le seul qu'aient réellement joué les rois de France dans les événements qui signalèrent la naissance des premières communes dans leur petit royaume : et ce qui les déterminait à se déclarer pour ou contre les villes, il faut le dire, c'était l'argent que leur offrait l'une ou l'autre des deux parties (1). Neutres entre le seigneur et la commune, leur appui était au plus offrant, avec cette différence qu'ils ne donnaient guère aux villes que des garanties verbales ou de simples promesses de secours, et que, lorsqu'ils étaient contre elles, ils agissaient effectivement.

On pourrait croire, d'après quelques mots des historiens du douzième siècle, que Louis VII, dit le Jeune, envisageait la révolution communale sous un point de vue moins matériel. Il cherchait à établir en principe que toute ville de commune relevait immédiatement de la couronne; mais, malgré l'intérêt qu'il s'était ainsi créé à l'établissement de nouvelles communes, dans les lieux qui n'étaient pas de son domaine, sa politique, à l'égard des bourgeois affranchis par insurrection, ne fut pas toujours impartiale. Soit par des raisons qu'il n'est plus possible d'apprécier, soit par des scrupules religieux, il annula des chartes qu'il avait signées et détruisit par force des communes qui avaient acheté son appui. Lorsque le chagrin d'être privés d'une liberté chèrement acquise poussait les bourgeois à de nouvelles révoltes, il les châtiait d'une manière dure et quelquefois cruelle (2). Voici un passage qui le concerne, et que fort mal à propos, à mon avis, l'on a quelquefois cité comme preuve de l'initiative royale dans l'affranchissement des communes :

« Gui, comte d'Auxerre (en 1167) voulut, avec « l'assentiment du roi, instituer de nouveau une « commune; mais l'évêque s'opposa hardiment à « son projet et entreprit d'aller plaider sur ce point « devant la cour du roi, non sans péril et sans « de grandes dépenses d'argent. Il encourut presque la malveillance du très-pieux roi Louis, qui « lui reprochait de vouloir enlever la ville d'Auxerre « à lui et à ses héritiers; car il regardait comme lui « appartenant toutes les villes où il y avait des communes. Enfin, après que la cause eût été longtemps débattue, inspection faite des chartes et « priviléges de l'église d'Auxerre, et le roi, ainsi « que les gens de sa cour, s'étant radouci au moyen « d'une bonne somme d'argent, l'évêque gagna son « procès. Il obtint une ordonnance royale portant « que, sans son aveu et sa permission, il ne serait « en aucune façon loisible au comte, ni à qui que « ce fût, d'établir une commune dans la ville (3). »

Quant à saint Louis, qu'il est d'usage d'appeler le second père des communes, à part la charte d'Aigues-Mortes, qui n'est point un acte d'affranchissement, mais à proprement parler l'acte de fondation d'une nouvelle ville, ses ordonnances tendent plutôt à limiter qu'à étendre ou à maintenir les priviléges municipaux. Les grandes communes lui faisaient ombrage; il craignait qu'elles n'intervinssent d'une manière active dans la politique du royaume; tel est le motif de la défense faite aux maires, échevins, jurés, etc., de venir à Paris pour d'autres motifs que leurs affaires domestiques, et aux villes de faire aucun présent, si ce n'est de vin en pot (4). Sa conduite comme médiateur dans les querelles des seigneurs et des bourgeois, quoique toujours modérée, prouve en général peu de respect pour les droits de la bourgeoisie (5).

Si les intentions des rois de France avaient été aussi pleinement qu'on le croit favorables à l'érection des communes, c'est dans les villes de la couronne qu'on les aurait vues se manifester de la manière la plus éclatante. Eh bien! pas une de ces villes, les plus florissantes du royaume, n'obtint un affranchissement aussi complet que celui des villes seigneuriales : c'est que tout projet d'insurrection y était aussitôt déjoué par une puissance de beaucoup supérieure à celle des plus grands seigneurs. Paris n'eut jamais de commune, mais seulement des corps de métiers et une justice bourgeoise sans attribution politique. Orléans entreprit, sous Louis le Jeune, de s'ériger en commune, mais une exécution militaire et des supplices châtièrent, disent les Chroniques de Saint-Denis, « la « forsennerie de ces musards qui, pour raison de

(1) Regius appetitus ad potiora promissa deflectitur, et omnia sacramenta sua sine honestatis respectione cassantur. (Guiberti abbatis Chr., apud script. rer. franc., t. XII, p. 252.) Voyez ci-après l'Histoire de la commune de Laon.

(2) Voyez les détails relatifs aux communes de Sens et de Vezelay.

(3) Ex historiâ episcoporum autissiodorensium ; apud script. rerum francic., t. XII, p. 304.

(4) Recueil des ordonnances des rois de France.

(5) Voyez ci-après, lettre XX, l'histoire de la commune de Reims.

« la commune, faisaient mine de se rébeller et « dresser contre la couronne (1). »

En refusant à nos rois l'initiative, dans la révolution communale, une justice qu'on doit leur rendre, c'est d'avouer qu'ils ne détruisirent point les communes dans les villes seigneuriales qu'ils ajoutèrent successivement à leur domaine, surtout avant le quatorzième siècle : ils sentaient qu'il est plus difficile d'anéantir une liberté depuis longtemps acquise que de l'étouffer à son berceau. Le reconnaissance du gouvernement républicain des villes du Languedoc, dans les premiers temps qui suivirent la conquête de ce pays, était de nécessité indispensable pour le maintien de cette conquête. Il en fut de même pour les grandes communes de Normandie, d'Anjou, de Bretagne, de Guienne et de Provence. La raison d'État fit respecter en elles des priviléges qu'il eût été dangereux d'attaquer violemment, mais qui furent minés à la longue et pour ainsi dire démolis pièce à pièce. Quant aux villes françaises du second et du troisième ordre, les rois montrèrent à leur égard une assez grande libéralité, et, pour un peu d'argent, ils leur octroyèrent le droit de commune, parce qu'ils ne craignaient pas qu'elles s'en prévalussent pour devenir indépendantes. Alors, comme aujourd'hui, c'était peu de chose qu'un droit de liberté nominal, sans puissance pour le faire valoir. Aussi les mêmes rois accordaient-ils sans peine à des bourgades insignifiantes un titre et des institutions qu'ils avaient obstinément refusés aux plus grandes villes.

Lorris, en Gâtinais, obtint des franchises légales bien plus étendues que celles dont jouissaient les bourgeois d'Orléans ; mais probablement ces derniers, nombreux et riches, dépassaient-ils de beaucoup, en fait, la limite de leurs droits reconnus ; tandis que ceux de Lorris, quoique exerçant nominalement la souveraineté municipale, demeuraient, par leur faiblesse, sous la dépendance des officiers royaux. En un mot, l'état de commune, dans tout son développement, ne s'obtint guère qu'à force ouverte et en obligeant la puissance établie à capituler malgré elle. Mais quand, par suite de l'insurrection et des traités qui la légitimèrent, le mouvement de la bourgeoisie vers son affranchissement fut devenu l'impulsion sociale, et, pour me servir d'une expression toute moderne, une des nécessités de l'époque, les puissances du temps s'y prêtèrent avec une bonne grâce apparente, toutes les fois qu'elles y entrevirent quelque profit matériel sans aucun péril imminent. De là vint l'énorme quantité de chartes seigneuriales et surtout royales octroyées durant le treizième siècle. Il n'y eut d'opposition systématique à cette révolution, continuée d'une manière paisible, que de la part du haut clergé, partout où ce corps possédait l'autorité temporelle et la juridiction féodale. Aussi l'histoire des communes du nord de la France présente-t-elle le tableau d'une guerre acharnée entre les bourgeois et le clergé.

En général, les communes les plus libres étaient celles dont la fondation avait coûté le plus de peine et de sacrifices, et la liberté fut peu de chose dans les lieux où elle n'était qu'un don gratuit octroyé sans effort, et conservé paisiblement. L'état politique de ces associations bourgeoises offrait ainsi une foule de degrés et de nuances, depuis la cité républicaine, qui, comme Toulouse, avait des rois pour alliés, entretenait une armée et exerçait tous les droits de la souveraineté, jusqu'au rassemblement de serfs et de vagabonds auxquels les rois et les seigneurs ouvraient un asile sur leurs terres. Ces asiles donnèrent naissance à un grand nombre de *villes neuves*, qui le plus souvent se peuplaient aux dépens des seigneuries voisines, dont les paysans désertaient. Un auteur du douzième siècle reproche à Louis VII d'avoir fondé plusieurs de ces nouvelles villes, et d'avoir ainsi diminué l'héritage des églises et des chevaliers (2). Le prévôt de Ville-Neuve-le-Roi, près de Sens, se trouvait fréquemment en querelle à ce sujet avec les abbayes du voisinage. Le gouvernement de ces communes de la dernière classe était toujours subordonné à un prévôt du roi ou du seigneur, et ne garantissait aux habitants que la jouissance de quelques droits civils. Mais c'en était assez pour engager les ouvriers ambulants, les petits marchands colporteurs et les paysans serfs de corps et de biens à y fixer leur domicile. La charte qui octroyait le droit de bourgeoisie aux nouveaux domiciliés était rédigée et scellée par le fondateur, lorsque l'existence de la ville n'était encore qu'un projet. Il la faisait publier au loin, pour qu'elle fût connue de tous ceux qui voulaient devenir bourgeois et propriétaires de terrains moyennant un prix modique et une taille raisonnable. Voici un exemple de ces sortes de chartes :

« Moi, Henri, comte de Troyes, fais savoir à tous « présents et à venir que j'ai établi les coutumes « ci-dessous énoncées pour les habitants de ma Ville-« Neuve (près Pont-sur-Seine) entre les chaussées « des ponts de Pugny :

« Tout homme demeurant dans ladite ville « payera, chaque année, douze deniers et une mine « d'avoine pour prix de son domicile ; et s'il veut

(1) Grandes Chroniques de Saint-Denis ; apud script. rerum francic., t. XII, p. 196.

(2) Quasdam villas novas ædificavit, per quas plures ecclesias et milites, de propriis suis hominibus ad eas confugientibus, exhæredasse non est dubium. (Script. rerum francic., t. XII, p. 286.)

« avoir une portion de terre ou de pré, il donnera « par arpent quatre deniers de rente. Les maisons, « vignes et prés pourront être vendus ou aliénés à « la volonté de l'acquéreur. Les hommes résidant « dans ladite ville n'iront ni à l'ost ni à aucune che- « vauchée, si je ne suis moi-même à leur tête (1). « Je leur accorde, en outre, le droit d'avoir six « échevins qui administreront les affaires com- « munes de la ville, et assisteront mon prévôt dans « ses plaids. J'ai arrêté que nul seigneur, chevalier « ou autre, ne pourrait tirer hors de la ville aucun « des nouveaux habitants, pour quelque raison « que ce fût, à moins que ce dernier ne fût son « homme de corps, ou n'eût un arriéré de taille à « lui payer.

« Fait à Provins, l'an de l'incarnation 1175 (2). »

LETTRE XIV.

SUR LA MARCHE DE LA RÉVOLUTION COMMUNALE.

Communes du Mans et de Cambrai.

—

C'est dans la dernière moitié du onzième siècle que les documents historiques présentent, pour la première fois, des villes constituées en communes; mais ces documents sont trop incomplets pour qu'on puisse dire en quel pays cette grande révolution a pris naissance. Tantôt propagée de ville en ville, tantôt éclatant dans plusieurs lieux d'une manière simultanée, elle embrasse, dans ses développements rapides, tous les pays le langue romane, à l'exception de l'Espagne, que la conquête des Maures plaçait, pour ainsi dire, hors du mouvement européen. Ce mouvement avait son foyer partout où subsistaient, depuis le temps des Romains, d'anciennes villes municipales. On eût dit que la race indigène, après avoir plié pendant cinq cents ans sous les institutions de la conquête, voulait, par un mouvement énergique, s'en affranchir et les éloigner d'elle. Alors, il est vrai, la distinction primitive des races avait disparu; mais elle était en quelque sorte remplacée par la différence des mœurs. Les pouvoirs du temps étaient marqués à l'empreinte des mœurs germaniques : le mépris pour la vie et la propriété des faibles, l'amour de la domination et de la guerre formaient le caractère distinctif des seigneurs et des membres du haut clergé; tandis que le goût du travail et un sentiment confus de l'égalité sociale étaient, chez les habitants industrieux des villes, comme un débris de l'ancienne civilisation. Ce fut dans le mouvement national contre les *keisars* franks que la classe bourgeoise ou romaine (car au neuvième siècle ces deux mots étaient synonymes) puisa le germe de cette énergie qu'on la vit porter, deux siècles après, dans une nouvelle révolution destinée à extirper des villes la puissance militaire ou féodale, et à la réduire, soit de force, soit de bon gré, à la possession du plat pays.

Si l'on compare attentivement les révolutions municipales du moyen âge aux révolutions constitutionnelles des temps modernes, on sera frappé de certaines ressemblances que ces deux grands mouvements présentent dans leur ensemble et dans leur marche. Si les réformes politiques du douzième siècle s'exécutent dans un bien plus petit cercle que celles du dix-huitième et du dix-neuvième, l'action, au moyen âge, est plus vive, et offre plus d'ensemble, parce que tous ceux qui y coopèrent sont gens de même état, n'ayant qu'un intérêt et qu'une idée. Sur le même espace de terre pour lequel une seule révolution suffit de nos jours, il en fallait des centaines au temps de l'établissement des communes. Il fallait que chaque ville se fît une destinée à part, et courût pour son propre compte toutes les chances de l'insurrection. Au reste, dans ces révolutions municipales et dans celles des grands États modernes, même variété de formes, même empire du hasard dans les circonstances accessoires, même désir de pousser la réforme jusqu'à son dernier terme, et même impuissance d'y parvenir. Sans aucun souvenir de l'histoire grecque ou romaine, les bourgeois des onzième et douzième siècles, soit que leur ville fût sous la seigneurie d'un roi ou d'un comte, ou d'un évêque, ou d'une abbaye, allaient droit à la république; mais la réaction du pouvoir établi les ramenait bientôt en arrière. Du balancement de ces deux forces opposées résultait pour la ville une sorte de gouvernement mixte; et c'est ce qui arriva, en général, dans le nord de la France, comme le prouvent les chartes de commune. La nouvelle organisation que ces chartes sanctionnent, et qu'elles déclarent inviolable, ne tarde guère à subir toutes les visissitudes des constitutions modernes : elle est tour à tour modifiée, détruite et rétablie; la teneur des chartes est violée ou dépassée en sens inverse par les seigneurs et par les villes.

Observez que, dans cette comparaison du mouvement communal du douzième siècle avec le mouvement constitutionnel de nos jours, j'ai spécialement en vue le caractère d'universalité et la marche pareillement progressive de ces révolutions, séparées

(1) Les mots d'*ost* et de *chevauchée* sont synonymes d'armée et de campagne de guerre.

(2) Tom. VI du Recueil des ordonnances des rois de France, p. 319 et 320.

d'ailleurs l'une de l'autre par de si énormes différences d'époque, de causes et de résultats politiques. Je ne veux établir aucune équation forcée entre les idées qui, à de si grands intervalles de temps, ont été le principe de ces deux révolutions propagées d'un pays dans l'autre par une force irrésistible. Le principe des communes du moyen âge, l'enthousiasme qui fit braver à leurs fondateurs tous les dangers et toutes les misères, c'était bien celui de la liberté, mais d'une liberté toute matérielle, si l'on peut s'exprimer ainsi, la liberté d'aller et de venir, de vendre et d'acheter, d'être maître chez soi, de laisser son bien à ses enfants. Dans ce premier besoin d'indépendance qui agitait les hommes au sortir du chaos où le monde romain avait été comme englouti depuis l'invasion des barbares, c'était la sûreté personnelle, la sécurité de tous les jours, la faculté d'acquérir et de conserver, qui étaient le dernier but des efforts et des vœux. Les intelligences ne concevaient alors rien de plus élevé, rien de plus désirable dans la condition humaine; et l'on se dévouait pour obtenir, à force de peines, ce qui, dans l'Europe actuelle, constitue la vie commune, ce que la simple police des États modernes assure à toutes les classes de sujets, sans qu'il y ait besoin pour cela de chartes ou de constitutions libres.

Toutes les révolutions modernes prennent leur source dans un débat entre le peuple et la puissance royale : celle des communes, au douzième siècle, ne pouvait avoir ce caractère. Il y avait alors peu de villes qui appartinssent immédiatement au roi : la plupart des bourgs étaient la propriété des barons ou des églises; et les villes métropolitaines se trouvaient, en totalité ou en partie, sous la seigneurie de leurs évêques. Quelquefois un seigneur laïque, maître de l'ancienne citadelle et du quartier voisin, disputait au prélat la suzeraineté et le gouvernement du reste de la ville; quelquefois le roi avait une tour où son prévôt se cantonnait militairement, pour lever sur les bourgeois certains subsides, en sus des tailles que l'évêque et le seigneur laïque exigeaient, chacun de son côté. Heureusement pour la bourgeoisie, ces trois puissances s'accordaient mal entre elles. L'insurrection d'un des quartiers de la ville trouvait souvent un appui dans le seigneur du quartier voisin; et si la population tout entière s'associait en corps politique, il était rare que l'un des seigneurs, gagné par des offres d'argent, ne confirmât pas cette révolte. C'est ainsi que la commune d'Auxerre s'établit du consentement du comte, malgré l'évêque, et qu'à Amiens l'évêque se rangea, contre le comte, du côté de la bourgeoisie. Dans le midi de la France actuelle, pays situé alors en dehors du royaume, les évêques se montrèrent en général amis des libertés bourgeoises et protecteurs des communes. Mais dans la France proprement dite, en Bourgogne et en Flandre, tantôt protégés par les rois, tantôt seuls, à l'aide des armes et de l'anathème, ils soutinrent, contre les communes, une guerre qui ne se termina qu'après trois siècles, par la ruine simultanée des droits politiques des villes et des priviléges seigneuriaux.

Cette différence remarquable provient de ce que, dans le midi de la Gaule, où la conquête franke ne pénétra jamais à fond, l'autorité temporelle des évêques avait moins que dans le nord perdu son caractère de magistrature, pour s'assimiler au pouvoir des barons ou gens de la race conquérante (1). A mesure qu'on approchait du Rhin, l'on trouvait les traces de l'invasion germanique plus visiblement marquées : l'abus de la force était plus grand, le pouvoir seigneurial plus despotique. Tout homme qui ne pouvait pas se dire chevalier était traité en serf, et ce titre humiliant était celui dont les évêques, du haut de leurs palais crénelés, qualifiaient les habitants des villes métropolitaines. Mais cette dénomination exprimait en général une prétention, plutôt qu'un fait; et les bourgeois, par leurs fréquentes émeutes, par leurs ligues défensives et offensives, prouvaient que le servage des campagnes n'était pas fait pour les villes. De temporaires qu'elles étaient d'abord, ces associations de défense mutuelle, *communions* ou *communes*, comme on les appelait, devinrent permanentes; on s'avisa de les garantir par une organisation administrative et judiciaire, et la révolution fut accomplie. « Commune, dit un auteur ecclésiastique du « douzième siècle, est un mot nouveau et dé- « testable, et voici ce qu'on entend par ce mot : « les gens taillables ne payent plus qu'une fois l'an « à leur seigneur la rente qu'ils lui doivent. S'ils « commettent quelque délit, ils en sont quittes « pour une amende légalement fixée; et quant aux « levées d'argent qu'on a coutume d'infliger aux « serfs, ils en sont entièrement exempts (2). »

Ainsi le mot *commune* exprimait, il y a sept cents ans, un système de garantie analogue, pour

(1) *Bar*, en langue franke, n'a d'autre signification que celle de *vir* en latin. Le sens politique de ce mot est venu de ce qu'il voulait dire *homme* dans l'idiome des conquérants. En langue romane, on disait *bers* pour le nominatif singulier, et *baron* pour les autres cas.

(2) Communio autem, novum ac pessimum nomen, sic se habet, ut capite censi omnes solitum servitutis debitum dominis semel in anno solvant, et si quid contrà jura deliquerint, pensione legali emendent; cæteræ censuum exactiones, quæ servis infligi solent, omnimodis vacent. (Guibertus abbas, de Vitâ suâ, apud script. rer. francic., t. XII, p. 050.)

l'époque, à ce qu'aujourd'hui nous comprenons sous le mot *constitution*. Comme les constitutions de nos jours, les communes s'élevaient à la file, et les dernières en date imitaient de point en point l'organisation des anciennes. De même que la constitution d'Espagne a servi de modèle en 1820 aux constitutions de Naples et de Piémont, on voit la commune de Laon s'organiser sur le modèle des communes de Saint-Quentin et de Noyon, et ensuite la charte de Laon servir de patron à celles de Crespy et de Montdidier. La charte de Soissons, qui paraît avoir joui de la plus grande célébrité, est textuellement reproduite dans celles de Fisme, de Senlis, de Compiègne et de Sens. Cette charte fut portée jusqu'en Bourgogne, et les habitants de Dijon renoncèrent, pour l'adopter, à leur ancien régime municipal. Ils firent ce changement d'accord avec leur comte ; mais ils stipulèrent que leur nouvelle constitution serait mise, pour plus de sûreté, sous la garantie du roi de France. Voici l'acte par lequel Philippe-Auguste fit droit à leur demande :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, ainsi « soit-il. Philippe, par la grâce de Dieu, roi des « Français, faisons savoir à tous présents et à ve- « nir que notre fidèle et parent Hugues, duc de « Bourgogne, a donné et octroyé à perpétuité, à « ses hommes de Dijon, une commune, sur le mo- « dèle de celle de Soissons, sauf la liberté qu'ils « possédaient auparavant. Le duc Hugues et son « fils Eudes ont juré de maintenir et de conserver « inviolablement ladite commune. C'est pourquoi, « d'après leur demande et par leur volonté, nous « en garantissons le maintien sous la forme susdite, « de la manière qui s'ensuit :

« Si le duc ou l'un de ses héritiers veut dissoudre « la commune ou s'écarter de ses règlements, nous « l'engagerons de tout notre pouvoir à les observer; « que s'il refuse d'accéder à notre requête, nous « prendrons sous notre sauvegarde les personnes « et les biens des bourgeois. Si une plainte est por- « tée devant nous à cet égard, nous ferons, dans « les quarante jours, et d'après le jugement de « notre cour, amender le dommage fait à la com- « mune par la violation de sa charte (1). »

Au moment où s'éleva en France la première constitution communale, il n'y avait presque pas une ville qui n'eût en elle le germe d'un semblable changement ; mais il fallait pour le développer des circonstances favorables. Il fallait surtout que l'exemple fût donné par quelque ville voisine : tantôt c'était le bruit d'une insurrection qui en faisait éclater d'autres, comme un incendie se propage; tantôt c'était une charte octroyée qui mettait le trouble dans la province. La révolution de Laon, la plus sanglante de toutes, eut pour cause occasionnelle l'établissement des communes de Saint-Quentin et de Noyon, l'une consentie par un comte, l'autre instituée par un évêque. Le coup frappé à Laon se fit aussitôt sentir à Amiens, puis à Soissons, puis à Reims. Enfin, pour les communes situées au nord de la Loire, l'exemple n'est pas même sorti du royaume de France; car les premières en date furent celles du Mans et de Cambrai, deux villes qui, à l'époque de leur affranchissement, se trouvaient hors du royaume, l'une sous la suzeraineté des ducs de Normandie, et l'autre sous celle des empereurs.

L'histoire de la commune du Mans se rattache à celle de la fameuse conquête de l'Angleterre par les Normands, en l'année 1066. Enclavé pour ainsi dire entre deux États beaucoup plus puissants, la Normandie et l'Anjou, le comté du Maine semblait destiné à tomber alternativement sous la suprématie de l'un ou de l'autre. Mais malgré ce désavantage de position et l'infériorité de leurs forces, les Manceaux luttaient souvent avec énergie pour rétablir ou recouvrer leur indépendance nationale. Quelques années avant sa descente en Angleterre, le duc Guillaume le bâtard fut reconnu pour suzerain du Maine par Herbert, comte de ce pays, grand ennemi de la puissance angevine, et à qui ses incursions nocturnes dans les bourgs de l'Anjou avaient fait donner le surnom bizarre et énergique d'Éveil-Chiens. Comme vassaux du duc de Normandie, les Manceaux lui fournirent sans résistance leur contingent de chevaliers et d'archers; mais quand ils le virent occupé des soins et des embarras de la conquête, ils songèrent à s'affranchir de la domination normande. Nobles, gens de guerre, bourgeois, toutes les classes de la population concoururent à cette œuvre patriotique. Les châteaux gardés par des soldats normands furent attaqués et pris l'un après l'autre. Turgis de Tracy et Guillaume de la Ferté, qui commandaient la citadelle du Mans, rendirent cette place et sortirent du pays avec tous ceux de leurs compatriotes qui avaient échappé aux représailles et aux vengeances populaires.

Le mouvement imprimé aux esprits par cette insurrection ne s'arrêta point lorsque le Maine eut été rendu à ses seigneurs nationaux ; et l'on vit alors éclater dans la principale ville une révolution d'un nouveau genre. Après avoir combattu pour l'indépendance du pays, les bourgeois du Mans, rentrés dans leurs foyers, commencèrent à trouver gênant

(1) Les deux lettres de Philippe-Auguste, que j'ai réunies ici en une seule pour me dispenser de répéter deux fois les mêmes formules, se trouvent dans le Recueil des ordonnances des rois de France, t. V, p. 237.

et vexatoire le gouvernement de leur comte, et s'irritèrent d'une foule de choses qu'ils avaient tolérées jusque-là. A la première taille un peu lourde, ils se soulevèrent tous et formèrent entre eux une association jurée, qui s'organisa sous des chefs électifs et prit le nom de commune (1). Le comte régnant était en bas âge; il avait pour tuteur Geofroy de Mayenne, seigneur puissant et renommé à cause de son habileté politique. Cédant à la force des choses, Geofroy, en son nom et au nom de son pupille, jura la commune et promit ainsi obéissance aux lois établies contre son propre pouvoir; mais il le fit de mauvaise foi. Par force ou par crainte, l'évêque du Mans et les nobles de la ville prêtèrent le même serment; mais quelques seigneurs des environs s'y refusèrent, et les bourgeois, pour les réduire, se mirent en devoir d'attaquer leurs châteaux. Ils marchaient à ces expéditions avec plus d'ardeur que de prudence, et montraient peu de modération après la victoire. On les accusait (reproche très-grave dans ce siècle) de guerroyer sans scrupule durant le carême et la semaine sainte; on leur reprochait aussi de faire trop sévèrement et trop sommairement justice de leurs ennemis ou de ceux qui troublaient la paix de la commune, faisant pendre les uns et mutiler les autres sans aucun égard pour le rang des personnes (2). Voici quelques traits de cette orageuse et courte destinée, racontés par un historien du temps.

« Il arriva que l'un des barons du pays, nommé « Hugues de Sillé, attira sur lui la colère des mem« bres de la commune, en s'opposant aux institu« tions qu'ils avaient promulguées. Ceux-ci envoyè« rent aussitôt des messagers dans tous les cantons « d'alentour, et rassemblèrent une armée qui se « porta avec beaucoup d'ardeur contre le château « de Sillé; l'évêque du Mans et les prêtres de chaque « paroisse marchaient en tête avec les croix et les « bannières (3). L'armée s'arrêta pour camper à « quelque distance du château, tandis que Geofroy « de Mayenne, venu de son côté avec ses hommes « d'armes, prenait son quartier séparément. Il fai« sait semblant de vouloir aider la commune dans « son expédition; mais il eut, dès la nuit même, « des intelligences avec l'ennemi, et ne s'occupa « d'autres choses que de faire échouer l'entreprise « des bourgeois. A peine fut-il jour que la garni« son du château fit une sortie avec de grands cris; « et au moment où les nôtres, pris au dépourvu, « se levaient et s'armaient, pour combattre, dans « toutes les parties du camp, des gens apostés ré« pandirent qu'on était trahi, que la ville du Mans « venait d'être livrée au parti ennemi. Cette fausse « nouvelle, jointe à une attaque imprévue, produi« sit une terreur générale; les bourgeois et leurs « auxiliaires prirent la fuite en jetant leurs armes; « beaucoup furent tués, tant nobles que vilains, « et l'évêque lui-même se trouva parmi les prison« niers (4).

« Geofroy de Mayenne, de plus en plus suspect « aux gens de la commune, et craignant leur res« sentiment, abandonna la tutelle du jeune comte et « se retira hors de la ville dans un château nommé « la Géole. Mais la mère de l'enfant, Guersende, « fille du comte Herbert, qui entretenait avec « Geofroy un commerce illicite, s'ennuya bientôt « de son absence et ourdit sous main un complot « pour lui livrer la ville. Un dimanche, par la con« nivence de quelques traîtres, il entra avec qua« tre-vingts chevaliers dans un des forts de la cité, « voisin de la principale église, et de là se mit à « guerroyer contre les habitants. Ceux-ci, appelant « à leur aide les barons du pays, assiégèrent la for« teresse. L'attaque était difficile, parce que, outre « le château, Geofroy de Mayenne et ses gens occu« paient deux maisons flanquées de tourelles : les « nôtres n'hésitèrent pas à mettre le feu à ces mai« sons, quoiqu'elles fussent tout près de l'église, « qu'on eut peine à préserver de l'incendie. Ensuite « l'attaque du fort commença, à l'aide des machi« nes, si vivement que Geofroy, perdant courage, « s'échappa de nuit, disant aux siens qu'il allait « chercher du secours. Les autres ne tardèrent pas « à se rendre; et les bourgeois, rentrés en posses« sion de la forteresse, en rasèrent les murailles « intérieures jusqu'à la hauteur du mur de ville, « ne laissant subsister en entier que les remparts « tournés vers la campagne (5).

Cette victoire de la liberté bourgeoise sur la puissance féodale venait à peine d'être remportée, que

(1) Consilium inierunt qualiter ejus pravis conatibus resisterent, nec se ab eo vel quolibet alio injustè opprimi paterentur... Et factâ igitur conspiratione quam communionem vocabant, sese omnes pariter sacramentis, astringunt... (Script. rerum francic., t. XII, p. 539-541.)

(2) Cujus conspirationis audaciâ innumera scelera commiserunt, passim plurimos sine aliquo judicio condemnantes, quibusdam pro causis minimis oculos eruentes, alios verò suspendio strangulantes, castra quoque vicina diebus sanctæ Quadragesimæ, Passionis tempore, irrationabiliter succendentes. (Ibid.)

(3) Congregatoque exercitu, episcopo et singularum ecclesiarum presbyteris præeuntibus cum crucibus et vexillis, ad castrum Silliacum furibundo impetu diriguntur. (Scriptores rerum francic., tom XII, p. 539-541.)

(4) Et ut de cæteris taceam, tàm nobilibus quam ignobilibus, ipse quoque episcopus, proh dolor! comprehensus et custodiæ mancipatus est. (Ibid.)

(5) Cives autem irâ commoti, ac sibi in futurum præcaventes, interiorem partem ejusdem munitionis muro civitatis coæquaverunt, exteriores parietes ad urbis præsidium integros relinquentes. (Ibid.)

de nouveaux dangers, bien autrement graves, menacèrent la commune du Mans. En l'année 1073, le conquérant de l'Angleterre, se voyant maître assuré de ce pays, résolut de passer le détroit, et d'aller recouvrer, à main armée, sa seigneurie du Maine. Guillaume venait de triompher de la dernière et de la plus redoutable des insurrections saxonnes; profitant habilement de l'occasion, il offrit une solde à tous les hommes de race anglaise qui voudraient le suivre dans son expédition d'outre-mer (1). Des gens qui n'avaient plus ni feu, ni lieux, les restes des bandes de partisans détruites sur plusieurs points de l'Angleterre, et même des chefs qui s'étaient signalés par leur dévouement patriotique, s'enrôlèrent sous la bannière normande sans cesser de haïr les Normands. Tous étaient joyeux d'aller combattre contre des hommes qui, bien qu'ennemis du roi Guillaume, leur semblaient être de la même race que lui par la conformité du langage. Sans s'inquiéter si c'était de gré ou de force que les Manceaux avaient, sept ans auparavant, pris part à la conquête, ils marchèrent contre eux à la suite du conquérant comme à un acte de vengeance nationale. Dès leur entrée dans le pays, ils se livrèrent, avec une sorte de frénésie, à tous les genres de dévastation et de rapine, arrachant les vignes, coupant les arbres, brûlant les hameaux, faisant au Maine tout le mal qu'ils auraient voulu faire à la Normandie. La terreur causée par leurs excès contribua, plus que la bravoure des chevaliers normands et la présence même du roi Guillaume, à la soumission du pays. Les places fortes et les châteaux se rendirent pour la plupart avant le premier assaut, et les principaux bourgeois du Mans apportèrent les clefs de leur ville au roi dans son camp sur la Sarthe. Ils lui prêtèrent serment comme à leur seigneur légitime, et Guillaume, en retour, leur promit la conservation de leurs anciennes franchises municipales; mais il ne paraît pas que la commune ait été maintenue; car l'histoire n'en fait plus mention (2).

Ce fut en l'année 1076 que s'établit, par insurrection, la commune de Cambrai; mais il y avait déjà longtemps que, selon les paroles d'un contemporain, les bourgeois désiraient cette commune (3). Depuis plus de cent ans ils étaient en guerre ouverte avec l'autorité épiscopale. En l'année 957, ils profitèrent de l'absence de leur évêque, qui s'était rendu à la cour de l'empereur, pour former une ligue contre lui, et se jurer les uns aux autres de ne pas le laisser rentrer dans la ville. L'évêque, s'étant remis en route vers Cambrai, ne tarda pas à apprendre, par le bruit public, que l'entrée de la ville lui était défendue, qu'il en trouverait les portes closes et les murailles bien gardées. Il rebroussa chemin et alla demander à l'empereur du secours contre les Cambrésiens : on lui donna une armée d'Allemands et de Flamands assez forte pour réduire la ville. A l'approche des troupes, les habitants eurent peur, et, ajournant leur projet de liberté, reçurent l'évêque sans opposition. Celui-ci, qui regardait comme une injure intolérable ce qu'ils avaient osé faire contre lui, attendit, pour se venger, que leur association fût entièrement dissoute; et alors, faisant revenir en grand nombre ses soldats auxiliaires, il attaqua les bourgeois à l'improviste dans les places et dans les rues. Les soldats les poursuivaient jusque dans les églises, tuaient tout ce qui leur résistait; et quand ils avaient fait un prisonnier, ils lui coupaient les pieds ou les mains, lui crevaient les yeux, ou le menaient au bourreau, qui lui marquait le front d'un fer rouge (4).

Cette exécution militaire laissa de profonds ressentiments dans le cœur des bourgeois de Cambrai, et accrut le désir qu'ils avaient d'élever une barrière entre eux et la puissance seigneuriale. Tout le clergé métropolitain, défenseur né de cette puissance, fut enveloppé dans la haine que les citoyens lui portaient. En l'année 1024, il se fit une nouvelle conjuration à la faveur de laquelle les bourgeois, un moment maîtres de la ville, expulsèrent les chanoines et tous les clercs de l'église, démolirent leurs maisons et emprisonnèrent ceux dont ils avaient le plus à se plaindre. Cette révolution fut de peu de durée, et une armée impériale rétablit à Cambrai la seigneurie ecclésiastique. Mais la révolution se réveilla, pour ainsi dire, en 1064. Les bourgeois ayant pris les armes firent prisonnier leur évêque, nommé Liébert; et pour les réduire il fallut trois armées envoyées contre eux par l'empereur, le comte de Flandre et la comtesse de Hainault (5). Malgré cette nouvelle défaite, les Cambrésiens ne se découragèrent pas; et, douze ans après, sous le pontificat de

(1) Voyez l'Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands, livre V.

(2) Et acceptis ab eo sacramentis, tàm de impunitate perfidiæ quàm de conservandis antiquis ejusdem civitatis consuetudinibus atque justitiis, in ipsius ditionem atque imperium sese et sua omnia dediderunt. (Script. rerum francic., t. XII, p. 541.)

(3) Undè cives in unum conspirantes, episcopo absente, diù desideratam conjurarunt communiam. (Ex Balderici Chronico, apud scr. rer. fr. t. XIII, p. 534.)

(4) Novum genus spectaculi, continuò namque armati limen sanctissimæ ædis absque reverentiæ modo irrumpentes, alios interfecerunt, alios truncatis manibus et pedibus demembrârunt; quibusdam verò oculos fodiebant, quibusdam frontes ferro ardente notabant. (Ibid., p. 281.)

(5) Histoire de Cambrai, p. 101 et suiv.

Gérard, neveu de Liébert, ils s'insurgèrent de nouveau, et se constituèrent en association permanente sous le nom de commune. Voici le détail de cet événement tel qu'on le trouve dans une chronique rédigée en vieux français :

« Comme le clergé et tout le peuple étaient en « grande paix, s'en alla l'évêque Gérard à l'empe- « reur. Mais ne fut pas très-éloigné, quand les bour- « geois de Cambrai, par mauvais conseil, jurèrent « une commune et firent ensemble une conspira- « tion que de longtemps avaient murmurée, et s'al- « lièrent ensemble par serment que si l'évêque « n'octroyoit cette commune, ils lui défendroient « l'entrée en la cité. Cependant l'évêque étoit à « Lobbes, et lui fut dit le mal que le peuple avoit « fait, et aussitôt il quitta sa route, et pour ce qu'il « n'avoit gens pour le venger de ses bourgeois, il « prit avec lui son bon ami Baudoin, le comte de « Mons, et ainsi vinrent à la cité avec grande che- « valerie. Lors eurent les bourgeois leurs portes « closes et mandèrent à l'évêque qu'ils ne laisseroient « entrer que lui et sa maison, et l'évêque répondit « qu'il n'entreroit pas sans le comte et sa chevalerie, « et les bourgeois le refusèrent. Quand l'évêque vit « la folie de ses sujets, il lui prit grande pitié et il « désiroit plus faire miséricorde que justice. Alors « leur manda qu'il traiteroit des choses devant dites, « en sa cour, en bonne manière, et ainsi les apaisa. « Alors l'évêque fut laissé entrer, et les bourgeois « entrèrent en leurs maisons, à grande joie, et « tout fut oublié de ce qui avoit été fait. Mais il « advint, après un peu de temps, par aventure, sans « le su et le consentement de l'évêque, et contre « sa volonté, que grand nombre de chevaliers les « assaillirent en leurs hôtels, en occirent aucuns et « plusieurs blessèrent. Dont furent les bourgeois « très-ébahis et fuirent à l'église Saint-Géry, enfin « furent pris et menés devant l'évêque. Ainsi fut « cette conjuration et la commune défaite, et jurè- « rent désormais féauté à l'évêque (1). »

Les troubles qui survinrent presque aussitôt dans l'empire, par suite de l'excommunication de Henri IV, fournirent aux habitants de Cambrai une occasion pour tenter un nouveau mouvement et rétablir leur commune. Ils furent aidés par le comte de Flandre, qui fit alliance avec eux pour s'agrandir aux dépens de la puissance impériale. En vertu de cette alliance, ils installèrent comme évêque un ami du comte, appelé Eudes, et refusèrent de recevoir l'évêque Gaucher, désigné par l'empereur. Après l'avénement de Henri V, lorsque la paix eut rendu toute sa force à l'autorité impériale, « messire Gau- « cher, dit la chronique de Cambrai, alla vers l'em- « pereur et fit sa complainte du comte Robert de « Flandre, comment il avoit troublé son empire, « saisi Cambrai et mis dedans l'élu Eudes, dont fut « l'empereur fortement irrité. Lors il s'apprêta pour « venir en Flandre, et y vint avec très-grande armée, « et assiégea le château de Douay, qui étoit très- « fort de murs et de fossés, dont fut celui de Flandre « très-épouvanté, et les soldats que le comte avoit « mis pour garder Cambrai eurent peur, laissèrent « la cité et s'enfuirent. Lors entra le comte dedans « Douay, et en garnit toutes les forteresses. Au « troisième jour après, l'empereur fit un très-grand « assaut, et le comte merveilleusement bien se dé- « fendit, si qu'il y eut plusieurs chevaliers occis du « côté de l'empereur, et ainsi laissèrent l'assaut. « Dont eurent conseil tous les grands princes et « l'empereur ensemble; car il voyoit que rien ne « profitoit et que ne prendroient le château, et lui « dirent qu'il reçut à amour le comte de Flandre. « Lors reçut l'empereur le comte de Flandre à « homme, et furent bons amis ensemble (2).

« Après ce, vint l'empereur à Cambrai très-terri- « blement; mais devant sa venue s'enfuit l'élu Eudes « et grande partie du clergé et du peuple qui se « sentoit coupable. Dont s'enfuirent plusieurs « femmes avec leurs enfants dans les églises et les « tours, et les pucelles s'effrayoient quand elles « virent tant de chevaliers allemands, esclavons, « lorrains, saxons. Alors fit l'empereur crier que « tous les habitants et les bourgeois vinssent en sa « présence; et ils vinrent très-émus, car ils crai- « gnoient de perdre la vie ou leurs membres, et ne « pouvoient contredire ni ne l'osoient. Lors parla « l'empereur très-durement à eux, et fortement les « blâma, et dit comment ils étoient si osés qu'ils « avoient fait tant de choses contre les droits de « l'empire, conjuration, commune, nouvelles lois, « et qui plus est, qu'ils avoient reçu nouvel évêque « dedans la cité, contre Dieu et contre la seigneurie « de l'empire. Quand ils ouïrent l'empereur ainsi « parler, ils furent trop épouvantés et ne savoient « qu'ils pussent répondre; et pour ce qu'ils se sen- « toient coupables, ils s'humilièrent durement et « crièrent à l'empereur merci. Dont se prit le bon « évêque Gaucher très-bénignement à prier pour « ses sujets, et tomba aux pieds du roi et disoit : « Très-doux empereur, ne détruisez pas nos bour- « geois si cruellement et en si grande sévérité, car « bien les pouvez corriger avec plus grande dou- « ceur. Dont prièrent aussi les princes de l'armée « avec l'évêque, et disoient qu'il eût pitié de tant

(1) Extrait de la chronique de Cambrai. (Apud script. rer. francic., t. XIII, p. 476.)

(2) Script. rer. francic., t. XIII, p. 476 et seq.

« de larmes. Quand ce entendit l'empereur, se relà-
« cha un peu de sa colère, et crut le conseil de
« l'évêque et des princes, et ne les punit pas ainsi
« qu'il se proposoit par rigueur de justice. Cepen-
« dant ne les épargna pas du tout ; car il commanda
« qu'ils apportassent en sa présence la charte de la
« commune qu'ils avoient faite, et eux ainsi firent
« et l'empereur tantôt la défit et leur fit jurer de-
« vant tous les princes que jamais autre ne feroient.
« Ainsi fut défaite cette commune, et leur fit l'em-
« pereur jurer féauté à lui par foi et par ser-
« ment (1). »

Cette seconde destruction de la commune de Cambrai eut lieu en l'année 1107, et, moins de vingt ans après, la commune était rétablie. On la citait au loin comme un modèle d'organisation politique : « Que dirai-je de la liberté de cette ville? dit
« un ancien écrivain. Ni l'évêque ni l'empereur ne
« peuvent y asseoir de taxe ; aucun tribut n'y est
« exigé ; on n'en peut faire sortir la milice, si ce
« n'est pour la défense de la ville, et encore à cette
« condition que les bourgeois puissent le jour
« même être de retour dans leurs maisons (2). » La commune était gouvernée par un corps électif de magistrature, dont les membres avaient le titre de *jurés* et s'assemblaient tous les jours dans l'hôtel de ville, qu'on nommait la *Maison de jugement*. Les *jurés*, au nombre de quatre-vingts, se partageaient l'administration civile et les fonctions judiciaires. Tous étaient obligés d'entretenir un valet et un cheval toujours sellé, afin d'être prêts à se rendre, sans aucun retard, partout où les appelaient les devoirs de leurs charges (3).

Ces devoirs n'étaient pas aussi aisés à remplir que ceux des maires et échevins de nos villes modernes: il ne s'agissait pas, en temps ordinaire, de veiller à la police des rues, et, dans les grandes circonstances, de régler le cérémonial d'une procession ou d'une entrée solennelle, mais de défendre, à force de courage, des droits chaque jour envahis. Il fallait vêtir la cotte de mailles, lever la bannière de la ville contre des comtes et des chevaliers, et, après la victoire, ne point se laisser abattre par les sentences d'excommunication dont s'armait le pouvoir épiscopal. Grâce à la constance inébranlable de ses magistrats électifs, la commune de Cambrai, abolie encore à deux reprises différentes (4), se releva et continua de prospérer et de se faire craindre. Elle soutint jusqu'au milieu du quatorzième siècle une guerre à outrance contre ses évêques et contre leur clergé, qu'elle contraignit plusieurs fois de sortir en masse de la ville et de se réfugier à Valenciennes (5). Voilà quelles furent pendant quatre cents ans les relations des habitants de Cambrai avec les prédécesseurs de Fénélon. Tout cela ne rappelle guère le doux et consolant spectacle que présente l'administration de ce vertueux archevêque. Mais que nous sommes loin de compte si nous croyons que le moyen âge ressemblait à l'ancien régime, et qu'en France les passions populaires sont filles de la révolution !

(1) Script. rer. francic., t. XIII, p. 476 et seq.

(2) Quid autem de libertate hujus urbis dicam ? Non episcopus, non imperator taxationem in eâ facit ; non tributum ab eâ exigitur, non denique exercitum ex eâ educit, nisi tantummodò ob defensionem urbis. (Ibid., tom. XIII, p. 480.)

(3) Histoire de Cambrai, p. 100. Le mot *jurés* sert quelquefois à désigner la totalité des membres d'une commune, et quelquefois les seuls membres du gouvernement municipal. Ce nom tire son origine du serment que les uns et les autres étaient obligés de prêter.

(4) En 1158 et en 1180. — Voy. le tom. XIII du Recueil des historiens de la France.

(5) Histoire de Cambrai, p. 294 et suiv.

(6) De pace factâ inter nos et burgenses noviomenses. (Annal. de l'église de Noyon, t. II, p. 803 et suiv.)

LETTRE XV.

Sur les communes de Noyon, de Beauvais et de Saint-Quentin.

—

En l'année 1098, Baudri de Sarchainville, archidiacre de l'église cathédrale de Noyon, fut promu, par le choix du clergé de cette église, à la dignité épiscopale. C'était un homme d'un caractère élevé, d'un esprit sage et réfléchi. Il ne partageait point l'aversion violente que les personnes de son ordre avaient en général contre l'institution des communes. Il voyait dans cette institution une sorte de nécessité sous laquelle, de gré ou de force, il faudrait plier tôt ou tard, et croyait qu'il valait mieux se rendre aux vœux des citoyens que de verser le sang pour reculer de quelques jours une révolution inévitable. L'élection d'un évêque doué d'un si grand sens et d'une si noble manière de voir était pour la ville de Noyon l'événement le plus désirable; car cette ville se trouvait alors dans le même état que celle de Cambrai avant sa révolution. Les bourgeois étaient en querelles journalières avec le clergé métropolitain : les registres de l'église contenaient une foule de pièces ayant pour titre : « *De*
« *la paix faite entre nous et les bourgeois de*
« *Noyon* (6). » Mais aucune réconciliation n'était durable ; la trêve était bientôt rompue, soit par le clergé, soit par les citoyens, qui étaient d'autant

plus irritables qu'ils avaient moins de garanties pour leurs personnes et pour leurs biens. Le nouvel évêque pensait que l'établissement d'une commune jurée par les deux partis rivaux pourrait devenir entre eux une sorte de pacte d'alliance; il entreprit de réaliser cette idée généreuse avant que le mot de commune eût servi à Noyon de cri de ralliement pour une insurrection populaire.

De son propre mouvement, l'évêque de Noyon convoqua en assemblée tous les habitants de la ville, clercs, chevaliers, commerçants et gens de métier. Il leur présenta une charte qui constituait le corps des bourgeois en association perpétuelle, sous des magistrats appelés *jurés*, comme ceux de Cambrai. « Quiconque, disait la charte, voudra entrer dans « cette commune, ne pourra en être reçu membre « par un seul individu, mais en la présence des « jurés. La somme d'argent qu'il donnera alors « sera employée pour l'utilité de la ville, et non au « profit particulier de qui que ce soit.

« Si la commune est violée, tous ceux qui l'au- « ront jurée devront marcher pour sa défense, et « nul ne pourra rester dans sa maison, à moins qu'il « ne soit infirme, malade, ou tellement pauvre qu'il « ait besoin de garder lui-même sa femme et ses « enfants malades.

« Si quelqu'un a blessé ou tué quelqu'un sur le « territoire de la commune, les jurés en tireront « vengeance (1). »

Les autres articles garantissaient aux membres de la commune de Noyon l'entière propriété de leurs biens, et le droit de n'être traduits en justice que devant leurs magistrats municipaux. L'évêque jura d'abord cette charte, et les habitants de tout état prêtèrent après lui le même serment. En vertu de son autorité pontificale, il prononça l'anathème et toutes les malédictions de l'Ancien et du Nouveau Testament contre celui qui, dans l'avenir oserait dissoudre la commune ou enfreindre ses règlements. En outre, pour donner à ce nouveau pacte une garantie plus solide, Baudri invita le roi de France, Louis le Gros, à le corroborer, comme on disait alors, par son approbation et par le grand sceau de la couronne. Le roi consentit à cette requête de l'évêque; et ce fut toute la part qu'eut Louis le Gros à l'établissement de la commune de Noyon. La charte royale ne s'est point conservée; mais il en reste une qui peut servir de preuve à ce récit.

« Baudri, par la grâce de Dieu, évêque de Noyon, « à tous ceux qui persévèrent et avancent de plus « en plus dans la foi :

« Très-chers frères, nous apprenons par « l'exemple et les paroles des saints pères que toutes « les bonnes choses doivent être confiées à l'écri- « ture, de peur que par la suite elles ne soient mises « en oubli. Sachent donc tous les chrétiens, présents « et à venir, que j'ai fait à Noyon une commune, « constituée par le conseil et dans une assemblée « des clercs, des chevaliers et des bourgeois; que « je l'ai confirmée par le serment, l'autorité ponti- « ficale et le lien de l'anathème; et que j'ai obtenu « du seigneur roi Louis qu'il octroyât cette com- « mune et la corroborât du sceau royal. Cet établis- « sement fait par moi, juré par un grand nombre « de personnes et octroyé par le roi, comme il vient « d'être dit, que nul ne soit assez hardi pour le « détruire ou l'altérer; j'en donne l'avertissement « de la part de Dieu et de ma part, et je l'interdis « au nom de l'autorité pontificale. Que celui qui « transgressera et violera la présente loi subisse « l'excommunication; que celui qui, au contraire, « la gardera fidèlement, demeure sans fin avec ceux « qui habitent dans la maison du Seigneur (2). »

Cette charte épiscopale porte la date de 1108.

Quelques années auparavant, les bourgeois de Beauvais s'étaient constitués en commune spontanément, ou, comme s'exprime un contemporain, par suite d'une conjuration tumultueuse (3). Ils contraignirent leur évêque à jurer qu'il respecterait la nouvelle constitution de la ville; et, vers le même temps, c'est-à-dire en 1102, le comte de Vermandois, Raoul, pour prévenir de pareils troubles, octroya une charte de commune aux habitants de Saint-Quentin. Le clergé de la ville jura de l'observer sauf les droits de son ordre, et les chevaliers, sauf la foi due au comte (4). Ce comte, qui était un puissant seigneur, suzerain de plusieurs villes, ne crut pas nécessaire, comme l'évêque de Noyon, de faire ratifier sa charte par l'autorité royale; et la commune de Saint-Quentin s'établit sans que Louis le Gros intervînt en aucune manière. Pour comprendre l'effet que devait produire sur les villes de la Picardie et de l'Ile-de-France l'existence de ces trois communes, dans un espace de moins de quarante lieues, il suffit

(1) Ces trois articles sont extraits d'une charte de Philippe-Auguste qui reproduit, en les confirmant, les lois ou, comme on disait alors, les *coutumes* de la commune de Noyon. (Voyez le tom. XI du Recueil des ordonnances des rois de France, p. 224.)

(2) Annales de Noyon, t. II, p. 805.

(3) Turbulenta conjuratio factæ communionis (Epistolæ Ivonis carnotensis episcopi, apud script. rerum francic., t. XV, p. 105.)

(4) Cùm primùm communia acquisita fuit, omnes Viromandiæ pares, et omnes clerici, salvo ordine suo, omnesque milites, salvâ fidelitate comitis, firmiter tenendam juraverunt. (Recueil des ordonn. des rois de France, t. XI, p. 270.)

de jeter les yeux sur leurs chartes, dont voici les principaux articles :

CHARTE DE BEAUVAIS.

« Tous les hommes domiciliés dans l'enceinte du « mur de ville et dans les faubourgs, de quelque « seigneur que relève le terrain où ils habitent, « prêteront serment à la commune. Dans toute « l'étendue de la ville, chacun prêtera secours aux « autres, loyalement et selon son pouvoir.

« Treize pairs seront élus par la commune, entre « lesquels, d'après le vote des autres pairs et de tous « ceux qui auront juré la commune, un ou deux « seront créés majeurs.

« Le majeur et les pairs jureront de ne favoriser « personne de la commune pour cause d'amitié, de « ne léser personne pour cause d'inimitié, et de « donner en toute chose, selon leur pouvoir, une « décision équitable. Tous les autres jureront d'o- « béir et de prêter main-forte aux décisions du ma- « jeur et des pairs.

« Quiconque aura forfait envers un homme qui « aura juré cette commune, le majeur et les pairs, « si plainte leur en est faite, feront justice du corps « et des biens du coupable.

« Si le coupable se réfugie dans quelque château « fort, le majeur et les pairs de la commune par- « leront sur cela au seigneur du château ou à celui « qui sera en son lieu ; et si, à leur avis, satisfac- « tion leur est faite de l'ennemi de la commune, « ce sera assez ; mais si le seigneur refuse satisfac- « tion, ils se feront justice à eux-mêmes sur ses « biens et sur ses hommes.

« Si quelque marchand étranger vient à Beauvais « pour le marché, et que quelqu'un lui fasse tort « ou injure dans les limites de la banlieue ; si plainte « en est faite au majeur et aux pairs, et que le « marchand puisse trouver son malfaiteur dans la « ville, le majeur et les pairs en feront justice, à « moins que le marchand ne soit un des ennemis « de la commune.

« Nul homme de la commune ne devra prêter ni « créancer son argent aux ennemis de la commune « tant qu'il y aura guerre avec eux, car s'il le fait « il sera parjure ; et si quelqu'un est convaincu de « leur avoir prêté ou créancé quoi que ce soit, jus- « tice sera faite de lui, selon que le majeur et les « pairs en décideront.

« S'il arrive que le corps des bourgeois marche « hors de la ville contre ses ennemis, nul ne parle- » mentera avec eux, si ce n'est avec licence du ma- » jeur et des pairs.

« Si quelqu'un de la commune a confié son ar- « gent à quelqu'un de la ville, et que celui auquel « l'argent aura été confié se réfugie dans quelque « château fort, le seigneur du château, en ayant « reçu plainte, ou rendra l'argent ou chassera le « débiteur de son château ; et s'il ne fait ni l'une ni « l'autre de ces choses, justice sera faite sur les « hommes de ce château.

« Si quelqu'un enlève de l'argent à un homme de « la commune et se réfugie dans quelque château « fort, justice sera faite sur lui si on peut le ren- « contrer, ou sur les hommes et les biens du sei- « gneur du château, à moins que l'argent ne soit « rendu.

« S'il arrive que quelqu'un de la commune ait « acheté quelque héritage et l'ait tenu pendant l'an « et jour, et si quelqu'un vient ensuite réclamer et « demander le rachat, il ne lui sera point fait de « réponse, mais l'acheteur demeurera en paix.

« Pour aucune cause la présente charte ne sera « portée hors de la ville (1). »

CHARTE DE SAINT-QUENTIN.

« Les hommes de cette commune demeureront « entièrement libres de leurs personnes et de leurs « biens ; ni nous, ni aucun autre, ne pourrons ré- « clamer d'eux quoi que ce soit, si ce n'est par ju- « gement des échevins ; ni nous, ni aucun autre, « ne réclamerons le droit de mainmorte sur aucun « d'entre eux.

« Quiconque sera entré dans cette commune de- « meurera sauf de son corps, de son argent et de « ses autres biens.

« Si quelqu'un a occupé en paix quelque tenure « pendant l'an et jour, il la conservera en paix, à « moins que réclamation ne soit faite par quelqu'un « qui aurait été hors du pays ou en tutelle.

« Si quelqu'un a commis un délit dont plainte « soit faite en présence du majeur et des jurés, la « maison du malfaiteur sera démolie, s'il en a une, « ou il payera pour racheter sa maison, à la volonté « du majeur et des jurés. La rançon des maisons à « démolir servira à la réparation des murs et des « fortifications de la ville. Si le malfaiteur n'a pas « de maison, il sera banni de la ville, ou payera de « son argent pour l'entretien des fortifications.

« Quiconque aura forfait à la commune, le ma- « jeur pourra le sommer de paraître en justice ; « et s'il ne se rend pas à la sommation, le majeur « pourra le bannir ; il ne rentrera dans la ville que « par la volonté du majeur et des jurés ; si le mal- « faiteur a une maison dans la banlieue, le majeur

(1) Ces articles sont extraits d'une charte de confirmation qui, selon l'usage, reproduit exactement la teneur de la charte primitive. J'en ai interverti l'ordre, afin d'y mettre plus de suite. (V. le t. VII du Rec. des ord. des rois de France, p. 622.

« et les gens de la ville pourront l'abattre ; et si elle « est fortifiée de manière à ne pouvoir être abattue « par eux, nous leur prêterons secours et main-« forte.

« Tout bourgeois pourra être cité en justice par-« tout où il sera rencontré, soit en jardin, soit en « chambre, soit ailleurs, à toute heure du jour ; « mais il ne pourra être cité de nuit.

« Si quelqu'un meurt possédant quelque tenure, « le majeur et les jurés doivent en mettre aussitôt « ses héritiers en possession ; ensuite, s'il y a lieu « à procès, la cause sera débattue.

« Si un homme étranger vient dans cette ville « afin d'entrer dans la commune, de quelque sei-« gneurie qu'il soit, tout ce qu'il aura apporté sera « sauf, et tout ce qu'il aura laissé sur la terre de « son seigneur sera à son seigneur, excepté son hé-« ritage, pourvu qu'il en ait disposé selon ce qu'il « doit à son seigneur.

« Si nous faisons citer quelque bourgeois de la « commune, le procès sera terminé par le juge-« ment des échevins, dans l'enceinte des murs de « Saint-Quentin.

« Si un vavasseur ou un sergent d'armes doit « quelque somme à un bourgeois, et qu'il ne veuille « pas se soumettre au jugement des échevins, le « majeur doit lui commander d'avoir, dans le délai « de quinze jours, un seigneur capable de faire « droit au bourgeois pour la somme qui lui est due ; « que si après ce délai il n'en présente point, justice « sera faite par les échevins.

« Partout où le majeur et les jurés voudront for-« tifier la ville, ils pourront le faire sur quelque « seigneurie que ce soit.

« Nous ne pourrons refondre la monnaie, ni en « faire de neuve, sans le consentement du majeur « et des jurés.

« Nous ne pourrons mettre ni ban ni assise de « deniers sur les propriétés des bourgeois.

« Les hommes de la ville pourront moudre leur « blé, et cuire leur pain partout où ils voudront.

« Si le majeur, les jurés et la commune ont be-« soin d'argent pour les affaires de la ville et qu'ils « lèvent un impôt, ils pourront asseoir cet impôt « sur les héritages et l'avoir des bourgeois, et sur « toutes les ventes et profits qui se font dans la « ville.

« Nous avons octroyé tout cela sauf notre droit « et notre honneur, sauf les droits de l'église de « Saint-Quentin et des autres églises, sauf le droit « de nos hommes libres, et aussi sauf les libertés « par nous antérieurement octroyées à ladite com-« mune (1). »

(1) Tom. XI du Recueil des ordonn. des rois de France, p. 270.

On peut voir par le style de ces deux chartes qu'au douzième siècle il y avait quelque différence entre une commune obtenue par force et une commune octroyée. Dans la première, un certain accent d'énergie semble l'expression franche des désirs et des volontés populaires. L'autre n'a point cette couleur : sa rédaction est un peu gênée, comme les allures du pouvoir en retraite devant la force des choses. Toutefois les garanties accordées par le comte Raoul aux bourgeois de Saint-Quentin n'étaient pas sans importance ; le droit qu'avait la commune d'abattre les châteaux des seigneurs qui lui feraient quelque tort, et l'obligation que s'imposait le comte de prêter secours aux bourgeois pour réduire un ennemi trop puissant, investissaient le corps de la bourgeoisie de la portion la plus essentielle des priviléges de la souveraineté. Les villes voisines, entre autres celle de Laon, qui était la plus considérable, ne tardèrent pas à désirer pour elles-mêmes une semblable destinée.

Placés presque à égale distance de Saint-Quentin et de Noyon, les bourgeois de Laon ne pouvaient s'empêcher de tourner les yeux vers ces deux villes. Peut-être la commune de Beauvais leur plaisait-elle moins que les deux autres, à cause de la répugnance qu'éprouvent les masses d'hommes à s'engager de sang-froid dans une révolution violente. Mais une sorte de fatalité les entraîna, malgré eux, dans d'autres voies. Ils commencèrent par des demandes de réformes adressées avec calme, et finirent par un soulèvement accompagné de ce que les guerres civiles peuvent offrir de plus atroce. L'histoire de la commune de Laon a cela de remarquable, qu'elle reproduit de la manière la plus exacte le type des révolutions modernes. Au moment où l'action révolutionnaire est parvenue au dernier degré de violence, la réaction arrive, suivie d'une nouvelle série de désordres et d'excès commis en sens contraire. Enfin, quand les partis opposés sont las de s'entre-détruire, vient le grand acte de pacification, reçu avec joie des deux côtés, mais qui, au fond, n'est qu'une trêve, parce que les intérêts opposés subsistent et ne peuvent s'accorder.

LETTRE XVI.

Histoire de la commune de Laon.

—

La ville de Laon était, à la fin du onzième siècle, l'une des plus importantes du royaume de France. Elle était peuplée d'habitants industrieux, et la force de

sa position la faisait considérer comme une seconde capitale. De même qu'à Noyon et à Beauvais, l'évêque y exerçait la seigneurie temporelle. Ce siége épiscopal, l'un des premiers et des plus productifs du royaume, était l'objet de l'ambition des gens puissants et riches, qui cherchaient à l'obtenir par intrigue et à prix d'argent. Sous une succession de prélats élevés par faveur, et presque sans aucun mérite, qui ne songeaient qu'à faire étalage de leur pouvoir et de leur faste, et nullement à bien gouverner la ville comme magistrats et comme évêques, Laon était devenu le théâtre des plus grands désordres (1). Les nobles et leurs serviteurs exerçaient contre les bourgeois le brigandage à main armée. Les rues de la ville n'étaient point sûres la nuit, ni même le jour, et l'on ne pouvait sortir de chez soi sans courir le risque d'être arrêté, volé ou tué (2). Les bourgeois, à leur tour, suivant l'exemple de la classe supérieure, exerçaient des violences sur les paysans qui venaient au marché de la ville, soit pour vendre, soit pour acheter. Ils les attiraient, sous différents prétextes, dans leurs maisons, et les y tenaient emprisonnés, comme faisaient les seigneurs dans leurs châteaux forts, jusqu'à ce qu'ils eussent payé rançon (3). A ces excès commis par les particuliers, se joignaient les exactions toujours croissantes du gouvernement épiscopal, les tailles imposées arbitrairement et les poursuites judiciaires contre les gens hors d'état de payer. Les sommes d'argent ainsi levées, à force de vexations, se partageaient entre les dignitaires de l'église métropolitaine et les familles nobles de la ville, dont ceux-ci, pour la plupart, étaient parents ou alliés (4).

Dans l'année 1106, lorsque cet état de désordre venait de s'aggraver encore par une vacance de deux ans dans le siége épiscopal, l'évêché de Laon fut obtenu, à force d'argent, par un certain Gaudri, Normand de naissance, et référendaire de Henri Ier, roi d'Angleterre. C'était un de ces hommes d'église qui, après la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Bâtard, étaient allés faire fortune chez les Anglais, en prenant le bien des vaincus. Il avait des goûts et des mœurs militaires, était emporté et arrogant, et aimait par-dessus tout à parler de combats et de chasse, d'armes, de chevaux et de chiens (5). Il avait à son service un de ces esclaves noirs que les grands seigneurs, revenus de la première croisade, venaient de mettre à la mode, et souvent il employait cet esclave à infliger des tortures aux malheureux qui lui avaient déplu. L'un des premiers actes de l'épiscopat de Gaudri fut de punir de mort un bourgeois qui avait censuré sa conduite; puis il fit crever les yeux, dans sa propre maison, à un homme suspect d'amitié pour ses ennemis; enfin, en l'année 1109, il se rendit complice d'un meurtre commis dans l'église métropolitaine (6).

L'élévation d'un pareil seigneur ne pouvait apporter aucun soulagement aux habitants paisibles de Laon; au contraire, elle accrut leurs souffrances. Les nobles de la ville et les clercs du chapitre devinrent encore plus turbulents et plus avides (7); mais l'excès de l'oppression tourna l'esprit des bourgeois vers les moyens d'y porter remède. La renommée de la commune de Noyon s'était répandue au loin; on ne parlait que de la bonne justice qui se faisait dans cette ville et de la bonne paix qui y régnait. Les habitants de Laon ne doutèrent pas que l'établissement d'une commune ne produisît chez eux les mêmes effets qu'à Noyon; et cette espérance les anima tout à coup d'une sorte d'enthousiasme. Ils tinrent des assemblées politiques, et résolurent de tout sacrifier pour leur affranchissement commun et pour l'institution d'une magistrature élective. L'évêque, sans l'aveu duquel rien ne pouvait se faire d'une manière pacifique, était alors en Angleterre; les clercs et les chevaliers de la ville gouvernaient en son absence. Ce fut donc à eux que les bourgeois s'adressèrent, en leur offrant beaucoup d'argent s'ils voulaient consentir à reconnaître, par un acte authentique, à la communauté des habitants le droit de se gouverner par des autorités de son choix. Séduits par l'appât du gain, les clercs et les chevaliers promirent d'accorder tout, pourvu qu'on donnât de bonnes sûretés et de bons gages pour le payement (8). Il paraît qu'ils ne se rendaient pas un compte bien exact de l'étendue des concessions demandées, et ne voyaient, dans cette nouvelle transaction, qu'un moyen expéditif de se procurer beaucoup d'argent : « Car, dit un con-« temporain, s'ils s'accordèrent avec les gens du « peuple sur le fait de la commune, ce fut dans « l'espoir de s'enrichir d'une manière prompte et « facile (9). »

(1) Mém. relat. à l'hist. de France, t. X, p. 34 et suiv. (Collection de M. Guizot.)

(2) Solùm restabat, aut distrahi, aut capi, aut cædi. (Ex Historiâ Guiberti, abbatis de Novigento; apud script. rer. francic., t. XII, p. 250.)

(3) Mém. relat. à l'hist. de France, tom. X, p. 34 et suiv.

(4) Ibid.

(5) De rebus militaribus, canibus et accipitribus loqui gratum habuerat. (Script. rerum francic., t. XII, p. 245.

(6) Mém. relat. à l'hist. de France, tom. X, p. 22 et suiv.

(7) Quod considerantes clerus cum archidiaconis et proceres causas exigendi pecunias à populo aucupantes. (Script. rer. francic., t. XII, p. 250.)

(8) Si pretia digna impenderent. (Ibid.)

(9) Ibid.

La commune établie à Laon, du consentement et par le serment commun des clercs, des chevaliers et des bourgeois, fut réglée, pour l'organisation des pouvoirs municipaux, en partie sur le modèle de Noyon, en partie sur celui de Saint-Quentin (1). L'administration de la justice et de la police publique était confiée à un *majeur* ou maire et à des *jurés* électifs dont le nombre était de douze au moins. Ils avaient le droit de convoquer les habitants au son de la cloche, soit pour tenir conseil, soit pour la défense de la ville. Ils devaient juger tous les délits commis dans la cité et la banlieue, faire exécuter les jugements en leur nom, et sceller leurs actes d'un sceau municipal différent de celui de l'évêque. Il était enjoint à tout habitant domicilié dans les limites du territoire appartenant à la commune de prêter serment d'obéissance à la loi ou charte de cette commune, dont voici quelques articles :

« Nul ne pourra se saisir d'aucun homme, soit « libre, soit serf, sans le ministère de la justice.

« Si quelqu'un a, de quelque manière que ce soit, « fait tort à un autre, soit clerc, soit chevalier, soit « marchand, indigène ou étranger, et que celui qui « a fait le tort soit de la ville, il sera sommé de se « présenter en justice, par-devant le majeur et les « jurés, pour se justifier ou faire amende; mais s'il « se refuse à faire réparation, il sera exclu de la « ville avec tous ceux de sa famille. Si les propriétés « du délinquant, en terres ou en vignes, sont situées « hors du territoire de la ville, le majeur et les jurés « réclameront justice contre lui de la part du sei- « gneur dans le ressort duquel ses biens seront « situés; mais si l'on n'obtient pas justice de ce « seigneur, les jurés pourront faire dévaster les « propriétés du coupable. Si le coupable n'est pas « de la ville, l'affaire sera portée devant la cour de « l'évêque, et si, dans le délai de cinq jours, la for- « faiture n'est pas réparée, le majeur et les jurés en « tireront vengeance selon leur pouvoir.

« En matière capitale, la plainte doit d'abord être « portée devant le seigneur justicier dans le ressort « duquel aura été pris le coupable, ou devant son « bailli, s'il est absent; et si le plaignant ne peut « obtenir justice ni de l'un ni de l'autre, il s'adres- « sera aux jurés.

« Les censitaires ne payeront à leur seigneur « d'autre cens que celui qu'ils lui doivent par tête. « S'ils ne le payent pas au temps marqué, ils seront « punis selon la loi qui les régit, mais n'accorderont « rien en sus à leur seigneur que de leur propre « volonté.

« Les hommes de la commune pourront prendre « pour femmes les filles des vassaux ou des serfs de « quelque seigneur que ce soit, à l'exception des « seigneuries et des églises qui font partie de cette « commune. Dans les familles de ces dernières, ils « ne pourront prendre des épouses sans le consen- « tement du seigneur.

« Aucun étranger censitaire des églises ou des « chevaliers de la ville ne sera compris dans la « commune que du consentement de son seigneur.

« Quiconque sera reçu dans cette commune bâ- « tira une maison dans le délai d'un an, ou achè- « tera des vignes, ou apportera dans la ville assez « d'effets mobiliers pour que justice puisse être « faite, s'il y a quelque plainte contre lui.

« Les mainmortes sont entièrement abolies. Les « tailles seront réparties de manière que tout homme « devant taille paye seulement quatre deniers à cha- « que terme, et rien de plus, à moins qu'il n'ait « une terre devant taille, à laquelle il tienne assez « pour consentir à payer la taille (2). »

A son retour d'Angleterre, l'évêque, trouvant ce traité conclu, s'en irrita et s'abstint même quelque temps de rentrer dans la ville. Cependant son courroux ne résista pas aux offres que la commune lui fit d'une grande somme d'argent, et c'en fut assez pour le réconcilier avec les auteurs de cette innovation (3). Il jura donc de respecter les priviléges des bourgeois, et renonça, pour lui-même et pour ses successeurs, aux anciens droits de la seigneurie. Ayant ainsi obtenu le consentement de leur seigneur immédiat, les bourgeois de Laon, pour qu'aucune espèce de garantie ne manquât à leur commune, sollicitèrent la sanction de l'autorité royale. Ils envoyèrent à Paris, auprès du roi Louis VI, des députés porteurs de riches présents (4), et obtinrent, moyennant une rente annuelle, la ratification de leur charte de commune. Les députés rapportèrent à Laon cette charte scellée du grand sceau de la couronne et augmentée de deux articles ainsi conçus : « Les hommes de la commune de Laon ne « pourront être forcés d'aller plaider hors de la « ville. Si le roi a procès contre quelqu'un d'entre « eux, justice lui sera faite par la cour épiscopale.

« Pour ces avantages et d'autres encore concé-

(1) ...Communionis illius jura eo quo, apud Noviomagensem urbem et Sanquintinense oppidum, ordine scripta extiterant. (Script. rer. francic., t. XII, p. 250.)

(2) Recueil des ordonn. des rois de France, t. XI, p. 185 et suiv. Ces articles, extraits d'une charte postérieure, celle que Louis le Gros signa en l'année 1128, peuvent, à défaut d'autre document authentique, passer pour les articles primitifs de la charte de Laon, telle qu'elle fut votée et jurée par le corps des bourgeois, avant l'année 1112.

(3) Voces grandisonas oblata repentè sedavit auri argentique congeries. (Script. rerum francicarum, tome XII, p. 250.)

(4) Compulsus et rex est largitione plebeiâ id ipsum jurejurando firmare. (Ibid.)

« dés aux susdits habitants par la munificence « royale, les hommes de la commune sont convenus, « qu'outre les anciens droits de cour plénière, d'ost « et de chevauchée, ils donneront au roi trois gîtes « par an, s'il vient dans la ville, et s'il n'y vient pas, « lui payeront en place vingt livres pour chaque « gîte (1). »

Ainsi, tout paraissait aller à souhait pour la commune de Laon; mais les bonnes dispositions de l'évêque Gaudri en sa faveur ne durèrent pas plus longtemps que l'argent dont on les avait achetées. Il était ami du luxe, et dépensait largement. Il en vint bientôt à regretter d'avoir abandonné, pour une somme une fois payée et une rente modique, le revenu qu'il tirait des tailles, des aides et de la mainmorte. Les clercs de l'église métropolitaine, qui cherchaient à imiter les profusions de leur évêque, et les nobles de la ville, dissipèrent de même en peu de temps le prix du traité conclu avec les bourgeois (2). Se voyant sans moyens d'extorquer de l'argent aux hommes de condition inférieure, à cause de la nouvelle loi et de la bonne police de la ville, ils partagèrent les regrets du prélat et son ressentiment contre la commune. Ils eurent ensemble des conférences sur les mesures à prendre pour détruire tout ce qui avait été fait, et ramener les marchands et les artisans de Laon à leur ancien état de gens taillables à merci (3).

On était alors en l'année 1112, et il y avait déjà près de trois ans que les citoyens jouissaient d'une entière liberté sous un gouvernement que, sans forcer le sens des mots, on peut appeler républicain. Ils s'étaient attachés à ce gouvernement par la conviction du bien qu'ils en retiraient, et par le sentiment d'orgueil qu'inspire une participation active à l'exercice du pouvoir. En un mot, ils étaient dans cette situation d'esprit où la moindre attaque tentée contre un ordre de choses et des droits sans lesquels on ne veut plus vivre, peut conduire au fanatisme politique. Mais les seigneurs du douzième siècle avaient à cet égard peu d'expérience. Ne prévoyant nullement le danger auquel ils allaient s'exposer, l'évêque et les nobles de Laon résolurent de commencer, à la fin du carême, c'est-à-dire au mois d'avril, l'exécution de leur dessein. Ils choisirent ce temps, malgré le respect qu'on avait alors pour la semaine sainte, parce qu'ils voulaient engager le roi Louis le Gros à venir dans la ville célébrer la fête de Pâques, et qu'ils comptaient beaucoup sur sa présence pour intimider les bourgeois (4).

Le roi se rendit à l'invitation de l'évêque de Laon, et arriva la veille du jeudi saint, avec une grande compagnie de courtisans et de chevaliers. Le jour même de sa venue, l'évêque se mit à lui parler de l'affaire qui l'occupait et lui proposa de retirer le consentement qu'il avait donné à la commune. Tout entier à cette grande négociation, durant toute la journée et le lendemain, il ne mit pas le pied dans l'église, ni pour la consécration du saint chrême, ni pour donner l'absoute au peuple (5). Les conseillers du roi firent d'abord quelque difficulté, parce que les bourgeois de Laon, avertis de ce qui se tramait, leur avaient offert quatre cents livres d'argent, et plus, s'ils l'exigeaient. L'évêque se vit donc obligé d'enchérir par-dessus ces offres, et de promettre sept cents livres, qu'il n'avait pas, mais qu'il comptait lever sur les bourgeois quand il n'y aurait plus de commune (6). Cette proposition détermina les courtisans et le roi lui-même à prendre parti contre la liberté de la ville. En conséquence du traité qu'ils conclurent alors avec l'évêque, celui-ci, de son autorité pontificale, les délia et se délia lui-même de tout serment prêté aux bourgeois. La charte, scellée du sceau royal, fut déclarée nulle et non avenue, et l'on publia, de par le roi et l'évêque, l'ordre à tous les magistrats de la commune de cesser dès lors leurs fonctions, de remettre le sceau et la bannière de la ville, et de ne plus sonner la cloche du beffroi, qui annonçait l'ouverture et la clôture de leurs audiences. Cette proclamation causa tant de rumeur que le roi jugea prudent de quitter l'hôtel où il logeait, et d'aller passer la nuit dans le palais épiscopal, qui était ceint de bonnes murailles (7). Le lendemain matin, au point du jour, il partit, en grande hâte, avec tous ses gens, sans attendre la fête de Pâques, pour la célébration de laquelle il avait entrepris ce voyage. Durant tout le jour, les boutiques des marchands ou artisans et les maisons des aubergistes restèrent closes. Aucune espèce de denrée ne fut mise en vente, et chacun se tint renfermé chez soi, comme il arrive toujours dans les premiers moments d'un grand malheur public (8).

(1) Recueil des ordonn. des rois de France, tom. XI. Les droits d'*ost* et de *chevauchée* (*expeditio et equitatus*) se payaient pour l'exemption du service actif, en cas de guerre.

(2) Mém. relat. à l'hist. de France, t. X, p. 41.

(3) ...Dùm servos semel ab jugi exactione emancipatos ad modum pristinum redigere quærunt. (Script. rerum francic., t. XII, p. 250.)

(4) Mém. relat. à l'hist de France, t. X, p. 41.

(5) Nam quà die chrisma consecrare debuerat et absolvere plebem, eâ ne ingredi quidem visus est in ecclesiam. (Script. rerum francic., t. XII, p. 251.)

(6) Burgenses de suâ subversione verentes quadringintas libras regi ac regiis pollicentur; contrà episcopus et proceres spondent septingentas. (Ibid.)

(7) Eâ nocte, rex... cùm foris haberet hospitium, dormire timuit extra episcopale palatium. (Ibid.)

(8) Mém. relat. à l'hist. de France, t. X, p. 42.

Ce silence fut de peu de durée, et l'agitation recommença le lendemain, lorsqu'on apprit que l'évêque et les nobles s'occupaient de faire dresser un état de la fortune de chaque bourgeois, afin de lever des aides extraordinaires pour le payement de l'argent promis au roi. On disait que, par une sorte de dérision, ils voulaient que chacun payât, pour la destruction de la commune, une somme précisément égale à celle qu'il avait sacrifiée pour son établissement (1). L'indignation et une crainte vague de tous les maux qui allaient fondre sur eux, animèrent la plupart des bourgeois d'une espèce de colère frénétique; ils tinrent des assemblées secrètes, où quarante personnes se conjurèrent par serment, à la vie et à la mort, pour tuer l'évêque et tous ceux des nobles qui avaient travaillé avec lui à la ruine de la commune. Le secret de cette conjuration ne fut pas bien gardé. L'archidiacre Anselme, homme de grande réputation pour son savoir, issu d'une famille obscure de la ville, et que sa probité naturelle, jointe à un sentiment de sympathie pour ses concitoyens, avait porté à désapprouver le parjure commis par l'évêque, eut connaissance du complot. Sans trahir personne, il alla promptement avertir l'évêque, le suppliant de se tenir sur ses gardes, de ne point sortir de sa maison, et, surtout, de ne point suivre la procession le jour de Pâques. « Fi « donc! répondit le prélat, moi, mourir de la main « de pareilles gens (2)! » Cependant il n'osa se rendre aux matines et entrer dans l'église; mais à l'heure de la procession, craignant d'être taxé de lâcheté, il se mit en marche avec son clergé, en se faisant suivre de près par ses domestiques et quelques chevaliers armés sous leurs habits. Pendant que le cortége défilait, l'un des quarante conjurés, croyant le moment favorable pour commettre le meurtre, sortit tout à coup de dessous une espèce de voûte en criant à haute voix : *Commune! commune!* ce qui était le signal convenu (3). Il s'éleva quelque tumulte; mais, faute de concert entre les conjurés, ce mouvement n'eut aucune suite.

Effrayé d'avoir entendu prononcer, d'une manière menaçante pour lui, le nom de cette commune qu'il avait autrefois jurée, l'évêque, sur la fin du jour, fit venir en grande hâte, des domaines de l'église, une troupe de paysans qu'il cantonna dans sa maison et dans les tours de la cathédrale (4). Le lundi de Pâques, tout le clergé devait se rendre processionnellement à l'abbaye de Saint-Vincent, située hors des murs de la ville. L'évêque suivit la procession, accompagné comme la veille. Les conjurés avaient résolu de profiter de cette occasion et d'agir; mais ils n'en firent rien, parce que les nobles, à qui ils en voulaient autant qu'à l'évêque, n'assistaient point à la cérémonie (5). Soit qu'il eût repris toute sa confiance, soit qu'il voulût paraître ne rien craindre, l'évêque renvoya ses paysans le lendemain même, et se contenta d'engager les principaux d'entre les nobles à venir armés à sa maison, s'il arrivait quelque émeute. Mais l'effervescence populaire était loin de se calmer; et, le troisième jour après Pâques, plusieurs hôtels furent attaqués et pillés par les bourgeois : ils y cherchaient surtout du blé et de la viande salée, comme s'ils eussent songé à rassembler des provisions pour un siége. Quelqu'un vint, tout consterné, apporter cette nouvelle à l'évêque; mais il se mit à rire et répondit : « Que voulez-vous que fassent ces bonnes gens « avec leurs émeutes? Si Jean, mon noir, s'amu- « sait à tirer par le nez le plus redoutable d'entre « eux, le pauvre diable n'oserait grogner. Je les ai « bien obligés de renoncer à ce qu'ils appelaient leur « commune, je n'aurai pas plus de peine à les faire « se tenir en repos (6). »

Le lendemain, jeudi, pendant que l'évêque, en pleine sécurité, discutait avec l'un de ses archidiacres, nommé Gauthier, sur les nouvelles mesures de police qu'il s'agissait de prendre, et en particulier sur la quotité et la répartition des tailles, un grand bruit s'éleva dans la rue, et l'on entendit une foule de gens pousser le cri de *commune! commune* (7)! C'était le signal de l'insurrection; et dans le même moment de nombreuses bandes de bourgeois, armés d'épées, de lances, d'arbalètes, de massues et de haches, investirent la maison épiscopale, voisine de l'église métropolitaine, et s'emparèrent de l'église. A la première nouvelle de ce tumulte, les nobles, qui avaient promis à l'évêque de lui prêter secours au besoin, vinrent en grande hâte de tous côtés; mais, à mesure qu'ils arrivaient, ils étaient saisis par le peuple, qui les massacrait sans pitié (8). Comme c'était à l'évêque que les bourgeois en voulaient principalement, ils faisaient grand bruit autour du palais épiscopal, dont on avait fermé

(1) Quantùm quisque sciri poterat dedisse ad instituendam communionem, tantumdem exigebatur impendere ad destruendam eamdem. (Script. rer franc., t. XII, p. 252.)

(2) « Phi! inquit, ego-ne talium manibus intercam? » (Ibid.)

(3) Altâ voce cœpit, quasi pro signo, inclamitare : *Communiam! communiam!* (Ibid.)

(4) Ibid.

(5) Et fecissent si omnes proceres cum episcopo esse sensissent. (Script. rer. francic., t. XII, p. 252.)

(6) « Si Joannes maurus meus ipsum, qui in eis est potior, « naso detraheret, nullatenùs grunnire præsumeret. » (Ibid., p. 253.)

(7) Ecce per urbem tumultus increpuit *communiam!* inclamitantium. (Ibid.)

(8) Mém. relat. à l'hist. de France, t. X, p. 46.

les portes, et dont ils commencèrent le siége. Ceux du dedans se défendirent à coups de flèches et de pierres; mais les assaillants étant entrés de vive force, l'évêque n'eut que le temps de prendre l'habit d'un de ses domestiques, et de se réfugier dans le cellier, où l'un des siens le fit cacher dans un tonneau qu'il referma. Les bourgeois parcouraient la maison, cherchant de tout côté et criant : « Où « est-il, le traître, le coquin? » Un serviteur, par trahison, leur découvrit la retraite de son maître.

L'un des premiers qui arrivèrent au lieu indiqué, et l'un des chefs de l'émeute, était un certain Thiégaud, serf de l'église de Saint-Vincent, et longtemps préposé par Enguerrand, seigneur de Coucy, aux péages d'un pont, voisin de la ville. Dans cet office, il avait commis beaucoup de rapines, rançonnant les voyageurs et les tuant même, à ce qu'on disait. Cet homme, de mœurs brutales, était connu de l'évêque, qui lui donnait, par plaisanterie, à cause de sa mauvaise mine, le sobriquet d'*Isengrin* (1). C'était le nom qu'on donnait au loup, dans les contes et les fables du temps, comme on appelait *maître Renard*, l'animal que ce surnom populaire sert à désigner aujourd'hui (2). Lorsque le couvercle de la tonne où se cachait l'évêque eut été levé par ceux qui le cherchaient : « Y a-t-il là quelqu'un? « cria Thiégaud, en frappant un grand coup de « bâton. — C'est un malheureux prisonnier, ré- « pondit l'évêque d'une voix tremblante. — Ah, « ah! dit le serf de Saint-Vincent, c'est donc vous, « messire Isengrin, qui êtes blotti dans ce ton- « neau (3)? » En même temps il tira l'évêque par les cheveux hors de sa cachette. On l'accabla de coups et on l'entraîna jusque dans la rue. Pendant ce temps il suppliait les bourgeois d'épargner sa vie, offrant de jurer sur l'Évangile qu'il abdiquerait l'épiscopat, leur promettant tout ce qu'il avait d'argent, et disant que, s'ils le voulaient, il abandonnerait le pays (4). Mais ils n'écoutaient ni ses plaintes ni ses prières, et ne lui répondaient qu'en l'insultant et en le frappant. Enfin, un certain Bernard Desbruyères lui assena sur la tête un coup de hache à deux tranchants, et presque au même moment un second coup de hache lui fendit le visage et l'acheva. Thiégaud voyant briller à son doigt l'anneau épiscopal, lui coupa le doigt avec une épée pour s'emparer de l'anneau; ensuite le corps, dépouillé de tout vêtement, fut poussé dans un coin, où chaque bourgeois qui passait par là lui jetait des pierres ou de la boue, en accompagnant ces insultes de railleries et de malédictions (5).

Pendant que ce meurtre se commettait, tous ceux qui avaient à redouter la fureur du peuple fuyaient ça et là, la plupart sans savoir où, les hommes en habits de femmes, les femmes en habits d'hommes, à travers les vignes et les champs (6). Les bourgeois faisaient la garde dans les rues et aux portes de la ville pour arrêter les fuyards; et les femmes même, partageant toutes les passions de leurs maris, ne traitaient pas mieux les nobles dames qui tombaient entre leurs mains; elles les insultaient, les frappaient et les dépouillaient de leurs riches vêtements (7). Les principaux chevaliers, qui habitaient dans la ville, avaient péri durant ou après le siége du palais épiscopal; et quand tout fut achevé de ce côté, les insurgés coururent attaquer les maisons de ceux qui restaient en vie : beaucoup furent tués ou emprisonnés. Les bourgeois prirent une sorte de plaisir à dévaster leurs hôtels, et mirent le feu à celui du trésorier de l'évêque, l'un des hommes qu'ils haïssaient le plus, mais qui, par bonheur pour lui, avait trouvé moyen de s'échapper. Cette maison touchait à l'église cathédrale, qui fut bientôt gagnée et presque détruite par l'incendie. Le feu se communiquant de proche en proche, consuma tout un quartier de la ville, où se trouvaient plusieurs églises et un couvent de religieuses.

L'archidiacre Anselme, qui avait eu le courage d'avertir son évêque du complot formé contre lui, osa, le lendemain même de la mort de Gaudri, parler d'inhumer son cadavre resté nu et couvert de boue. Les bourgeois, dont la vengeance était satisfaite, ne lui en voulurent aucun mal, et le laissèrent se charger seul de ces tristes funérailles. Anselme, aidé de ses domestiques, enleva le corps, le couvrit d'un drap et le transporta hors de la ville, à l'église de Saint-Vincent. Une grande foule de peuple suivit le convoi; mais personne ne priait pour l'âme du mort; tous le maudissaient et l'injuriaient. Il ne se fit dans l'église aucune cérémonie religieuse; et le corps de l'évêque de Laon, l'un des princes du clergé de France, fut jeté dans la fosse, comme l'aurait été alors celui du plus vil mécréant (8).

(1) Solebat episcopus eum *Isengrinum* ridendo vocare. (Script. rerum francic., t. XII, p. 253.)

(2) Sic enim alicui solent appellare lupos. (Ibid., p. 254.) L'ancien et véritable nom français du renard est *golpis* ou *goupil*, dérivé du latin, *vulpes*.

(3) « Hiccine est dominus Isengrinus repositus. » (Ibid.)

(4) Infinitas eis pecunias præbiturum, de patriâ recessurum... (Ibid.)

(5) Quot in jacentem à transeuntibus sunt ludibria jacta verborum? Quot glebarum jactibus, quot saxis, quot est pulveribus corpus oppressum? (Scr. rer. franc., t. VII, p. 254.)

(6) Vir muliebrem non verebatur habitum, nec mulier virilem. (Ibid.)

(7) Pugnis pulsata, et pretiosis quas habebat vestibus spoliata. (Ibid.)

(8) Delatus ad ecclesiam, nihil prorsus officii, non dico

Ici se termine la première partie de l'histoire de la commune de Laon. Elle renferme, ainsi que vous aurez pu le remarquer, trois périodes bien distinctes. D'abord les sujets font, d'une manière pacifique, leurs demandes de liberté, et les possesseurs du pouvoir consentent à ces demandes avec une bonne grâce apparente. Ensuite les derniers se repentent d'avoir cédé; ils retirent leurs promesses, violent leurs serments, et détruisent les nouvelles institutions qu'ils avaient juré de maintenir. Alors se déchaînent les passions populaires, excitées par le ressentiment de l'injustice, l'instinct de la vengeance et la terreur de l'avenir. Cette marche qui est, nous le savons par expérience, celle des grandes révolutions, se retrouve d'une manière aussi précise dans le soulèvement d'une simple ville que dans celui d'une nation entière, parce qu'il s'agit d'intérêts et des passions, qui, au fond, sont toujours les mêmes. Il y avait, au douzième siècle, pour les changements politiques, la même loi qu'au dix-huitième, loi souveraine et absolue qui régira nos enfants comme elle nous a régis nous et nos pères. Tout l'avantage que nous avons sur nos devanciers, c'est de savoir mieux qu'eux où nous marchons, et quelles sont les vicissitudes, tristes ou heureuses, qu'amène le cours graduel et irrésistible du perfectionnement social.

LETTRE XVII.

Suite de l'histoire de la commune de Laon.

—

Lorsque les bourgeois de Laon eurent pleinement satisfait leur colère et leur vengeance, ils réfléchirent sur ce qui venait de se passer, et, regardant autour d'eux, ils éprouvèrent un sentiment de terreur et de découragement (1). Tout entiers à l'idée du péril qui les menaçait, craignant de voir bientôt l'armée du roi campée au pied de leurs murailles, ils étaient incapables de s'occuper d'autre chose que de leur sûreté commune. Dans les conseils tumultueux qui furent tenus pour délibérer sur cet objet, un avis prévalut sur tous les autres; c'était celui de faire alliance avec le seigneur de Marle, qui, moyennant une somme d'argent, pourrait mettre au service de la ville un bon nombre de chevaliers et d'archers expérimentés (2).

Thomas de Marle, fils d'Enguerrand de Coucy, était le seigneur le plus redouté de la contrée, non-seulement par sa grande puissance, mais encore par son caractère violent jusqu'à la férocité. Le nom de son château de Crécy figurait dans une foule de récits populaires, où l'on parlait de marchands et de pèlerins mis aux fers, retenus dans des cachots humides et torturés de mille manières (3). Que ces bruits fussent vrais ou faux, les bourgeois de Laon, dans la situation critique où ils se trouvaient, n'avaient pas de loisir de se décider d'après leur opinion sur ce point. Il leur fallait, à tout prix, un secours contre la puissance royale; et, parmi les seigneurs du pays, il n'y avait guère que Thomas de Marle sur lequel ils pussent compter, car ce seigneur était l'ennemi personnel de Louis le Gros. Il s'était ligué en 1108 avec Guy de Rochefort, et plusieurs autres, pour empêcher le roi d'être sacré à Reims. Les bourgeois de Laon envoyèrent donc des députés au château de Crécy pour parler au seigneur de Marle, et l'inviter à venir, dans la ville, conclure un traité d'alliance avec les magistrats de la commune. Son entrée à cheval, et en armure complète, au milieu de ses chevaliers et de ses sergents d'armes, fut, pour les citoyens de Laon, un grand sujet de joie et d'espoir (4).

Lorsque les chefs de la commune eurent adressé leurs propositions à Thomas de Marle, celui-ci demanda à en délibérer séparément avec les siens; tous furent d'avis que ses troupes n'étaient pas assez nombreuses pour tenir dans la place contre la puissance du roi. Cette réponse était dure à donner. Thomas craignait qu'elle n'excitât le ressentiment des bourgeois et qu'ils ne voulussent le retenir de force pour lui faire partager, bon gré mal gré, les chances de leur rébellion (5). Il s'arrangea donc pour ne rien dire de positif tant qu'il demeurerait dans la ville; et, de retour à son château, il donna un rendez-vous aux principaux bourgeois, dans une grande plaine, à quelque distance de Laon. Lorsqu'ils y furent réunis, Thomas de Marle prit la parole en ces termes : « Laon est la tête du royaume; « c'est une ville que je ne puis tenir contre le roi. « Si vous redoutez la puissance royale, suivez-moi « dans ma seigneurie; je vous y défendrai selon mon « pouvoir, comme un patron et un ami. Voyez donc

quod episcopo, sed quod christiano competeret, in exequiis habuit. (Script. rer. franc., t. XII, p. 256.)

(1) Perpensâ igitur cives perpetrati quantitate facinoris, magno extabuêre metu, regium pertimescentes judicium. (Ibid., p. 257.)

(2) Mém. relat. à l'hist. de France, t. X, p. 63.

(3) Dici ab ullo non potest quot in ejus carceribus fame, tabo, cruciatibus, et in ejus vinculis expiraverunt. (Script. rerum francic., t. XII, p. 257.)

(4) Mémoires relat. à l'histoire de France, tom. X, p. 65.

(5) Quod oraculum insanis hominibus, quandiù in suâ ipsorum urbe erat, propalare non ausus. (Script. rerum francic., t. XII, p. 257.)

« si vous voulez m'y suivre (1). » Ces paroles jetèrent la consternation parmi les habitants; mais comme ils désespéraient de leurs seules forces, et n'apercevaient aucun moyen de salut, le plus grand nombre abandonna la ville, et se rendit soit au château de Crécy, soit au bourg de Nogent près de Coucy. Le bruit se répandit bientôt parmi les habitants et les serfs des campagnes voisines, que les citoyens de Laon s'étaient enfuis hors de leur ville et l'avaient laissée sans défense. C'en fut assez pour les attirer en masse par l'espoir du butin (2). Durant plusieurs jours, les gens de Montaigu, de Pierrepont et de la Fère, vinrent par bandes piller les maisons désertes et enlever tout ce qui s'y trouvait. Le sire de Coucy amena lui-même à ce pillage ses paysans et ses vassaux; « bien qu'arrivés les der-« niers, dit un contemporain, ils trouvèrent pres-« que autant de choses à prendre que si personne « ne fût venu avant eux (3). »

Pendant que ces étrangers dévastaient la ville, les partisans de l'évêque, sortis de prison, ou revenus des lieux où ils s'étaient réfugiés, commencèrent à exercer leur vengeance sur les bourgeois qui n'avaient pas eu le temps ou la volonté de s'enfuir. Les nobles, à leur tour, commirent contre les gens du peuple des cruautés semblables à celles que ces derniers avaient commises contre eux. Ils les assaillirent dans leurs maisons, les massacrèrent dans les rues, et les poursuivirent jusque dans les couvents et les églises. L'abbaye de Saint-Vincent servit alors de refuge à plusieurs bourgeois qui y portèrent leur argent. Les religieux les accueillirent comme ils avaient accueilli les ennemis de la commune durant la première révolution; mais cet asile ne fut point respecté. Les nobles forcèrent les portes de l'abbaye, et tirèrent même l'épée contre les moines, pour les contraindre de livrer, jusqu'au dernier, tous ceux qu'ils tenaient cachés (4). L'un des plus riches et des plus honnêtes gens de la ville, nommé Robert le Mangeur, ayant reçu d'un noble, qui était son compère, sûreté pour sa vie et ses membres, fut, malgré cette garantie, attaché à la queue d'un cheval qu'on lança au galop. Plusieurs autres périrent par le même supplice ou furent pendus à des gibets (5). Les partisans de cette réaction n'oubliaient pas non plus le soin et les moyens de s'enrichir; ils prenaient tout dans les maisons et les ateliers des bourgeois, jusqu'aux plus gros meubles et aux ferrements des portes (6).

Pour avoir recueilli sur ses terres les meurtriers de l'évêque de Laon, et les avoir pris sous sa défense, Thomas de Marle fut mis au ban du royaume et frappé d'excommunication par le haut clergé de la province rémoise assemblé en concile. Cette sentence, prononcée avec toute la solennité possible, au son des cloches et à la lueur des cierges, était lue chaque dimanche à l'issue de la messe dans toutes les églises métropolitaines et paroissiales (7). Plusieurs seigneurs du voisinage, et entre autres Enguerrand de Coucy, le propre père de Thomas, s'armèrent contre lui, au nom de l'autorité du roi et de l'Église. Tous les environs de Laon furent dévastés par cette guerre, et le sire de Marle, irrité surtout contre le clergé qui l'avait excommunié, n'épargnait ni les couvents ni les lieux saints. Les plaintes des prêtres et des religieux déterminèrent enfin Louis VI à mettre une armée en campagne. Le château de Crécy, qui était très-fort, fut assiégé par le roi en personne, et fit une longue résistance. Il ne fut réduit à la fin qu'au moyen d'une levée en masse ordonnée dans les campagnes voisines, sous promesses d'absolution de tout péché par les archevêques et les évêques. Les défenseurs du château se rendirent à discrétion; et Thomas de Marle, mis à forte rançon, fut obligé de prêter serment et de donner des sûretés au roi (8). Mais pour les émigrés de Laon, il n'y eut ni rançon ni merci; et la plupart furent pendus, afin de servir d'exemple à ceux qui tenaient encore dans un bourg voisin appelé Nogent (9). Après la prise de Crécy, l'armée royale marcha sur ce bourg, qui ne fit pas une longue résistance, parce que la défaite du seigneur de Marle avait découragé ses alliés. Tous les émigrés de Laon, trouvés dans ce lieu, furent mis à mort comme criminels de lèse-majesté divine et humaine; et leurs corps, laissés sans sépulture, devinrent la proie des chiens et des oiseaux (10).

Ensuite le roi entra dans la ville, où les deux

(1) « Civitas hæc, quùm caput regni sit, non potest contrà regem à me teneri. » (Script. rerum francic., t. XII, p. 258.)

(2) Mém. relat. à l'hist. de France, t. X, p. 66.

(3) Cùm recentiores tardiùs advenissent, munda omnia et quasi illibata se reperisse jactaverint. (Script. rerum francic., t. XII, p. 258.)

(4) Ad Sanctum Vincentium sontes insontesque cum peculio multo coierant. Quid, domine Deus, gladiorum exertum est super monachos! (Ibid.)

(5) Mém. relat. à l'hist. de France, t. X, p. 68 et 69.

(6) At modo residui proceres, profugorum domos usque ad seras et pessulos omni substantiâ atque utensilibus denudabant. (Script. rerum francic., t. XII, p. 258.)

(7) Mém relat. à l'hist. de France, t. X, p. 86.

(8) Ibid., p. 94 et 96.

(9) Ibid., p. 95.

(10) Milvorum, corvorum et vulturum rapacitati pastum generalem exhibens, et patibulo affigi præcipiens. (Sugerius de Vitâ Ludovici Grossi regis; apud script. rerum fracic., t. XII, p. 42.)

partis opposés continuaient, quoique avec un succès inégal, à se faire une guerre d'assassinats et de brigandage. Sa présence donnant tout pouvoir aux adversaires de la commune, leur inspira aussi, pour un moment, plus de calme et de modération. Il y eut un intervalle de paix durant lequel on s'occupa de cérémonies expiatoires et de la réparation des églises ruinées par l'incendie. L'archevêque de Reims, venu exprès, célébra une messe solennelle pour le repos des âmes de ceux qui avaient péri durant les troubles. Entre les deux parties de la messe, il prononça un sermon analogue à la circonstance, et propre, à ce que l'on croyait, à calmer les esprits. Il prit pour texte ce verset de saint Pierre : « *Servi, subditi estote in omni* « *timore dominis!* Serfs, dit-il, soyez soumis en « toute crainte à vos seigneurs; et si vous êtes « tentés de vous prévaloir contre eux de leur du- « reté et de leur avarice, écoutez ces autres pa- « roles de l'Apôtre : Obéissez non-seulement à « ceux qui sont bons et doux, mais même à ceux « qui sont rudes et fâcheux. Aussi les canons frap- « pent-ils d'anathème quiconque, sous prétexte de « religion, engagerait des serfs à désobéir à leurs « maîtres, et à plus forte raison à leur résister par « force (1)... »

Malgré ces autorités et ces raisonnements, la bourgeoisie de Laon ne se résigna point à son ancienne servitude, et les partisans de *ces exécrables communes*, comme s'exprime un narrateur contemporain (2), ne restèrent point en repos. Il y eut une nouvelle série de troubles dont il ne reste aucun détail historique, mais durant lesquels, selon toute apparence, le parti de la bourgeoisie reprit le dessus. En l'année 1128, seize ans après le meurtre de l'évêque Gaudri, la crainte d'une seconde explosion de la fureur populaire engagea son successeur à consentir à l'institution d'une nouvelle commune, sur les bases anciennement établies. Le roi Louis le Gros en ratifia la charte dans une assemblée tenue à Compiègne. Une particularité remarquable, c'est qu'on évita avec soin d'écrire dans cette charte le nom de *commune*, et que ce mot devenu trop offensif, à cause des derniers événements, fut remplacé par ceux d'établissement de paix : *institutio pacis*. Les bornes territoriales de la commune furent appelées *bornes de la paix;* et, pour en désigner les membres, on se servit de la formule : *tous ceux qui ont juré cette paix* (3). Voici le préambule de cet acte qui fixa, d'une manière définitive, les droits civils et politiques des habitants de la ville de Laon et du territoire au pied de ses murailles, depuis Ardon jusqu'au Breuil, en y comprenant le village de Leuilly avec ses coteaux et ses vignobles :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, « ainsi-soit-il. Louis, par la grâce de Dieu, roi des « Français, faisons savoir à tous nos féaux pré- « sents et à venir, que, du consentement des « barons de notre royaume et des habitants de la « cité de Laon, nous avons institué en ladite cité « un établissement de paix. »

Les articles suivants énoncent les limites de la juridiction municipale hors des murs de la ville, les différents cas de procédure et la fixation des tailles sur les bases du premier établissement; ensuite vient un décret d'amnistie conçu en ces termes :

« Toutes les anciennes forfaitures et offenses « commises avant la ratification du présent traité « sont entièrement pardonnées. Si quelque homme « banni pour avoir forfait par le passé, veut rentrer « dans la ville, il y sera reçu et recouvrera la pos- « session de ses biens; sont néanmoins exceptés du « pardon les treize dont les noms suivent : Foul- « que, fils de Bomard, Raoul de Cabrisson, Ancelle, « gendre de Lebert, Haymon, homme de Lebert, « Payen Scille, Robert, Remy Bute, Maynard « Dray, Raimbauld de Soissons, Payen Osteloup, « Ancelle Quatre-Mains, Raoul Gastines et Jean de « Molrain (4). »

Je ne sais si vous partagerez l'impression que j'éprouve en transcrivant ici les noms obscurs de ces proscrits du douzième siècle. Je ne puis m'empêcher de les relire et de les prononcer plusieurs fois, comme s'ils devaient me révéler le secret de ce qu'ont senti et voulu les hommes qui les portaient il y a sept cents ans. Une passion ardente pour la justice, et la conviction qu'ils valaient mieux que leur fortune, avaient arraché ces hommes à leurs métiers, à leur commerce, à la vie paisible, mais sans dignité, que

(1) ...Planè in authenticis canonibus damnantur anathemate qui servos dominis, religionis causâ, docuerint inobedire, aut quòvis subterfugere, nedùm resistere. (Script. rer. francic., t. XII, p. 257.)

(2) De execrabilibus communiis illis. (Ibid.)

(3) Termini pacis... omnes qui hanc pacem juraverunt. (Recueil des ordonn. des rois de France, t. XI.) La même chose arriva pour la commune de Cambray; détruite en l'année 1180 par l'empereur Frederik, elle obtint, à prix d'argent, son rétablissement sous le nom de *paix*, « parce « que, dit un auteur contemporain, le nom de commune « fut toujours abominable. » Voici le passage entier : « Ci- « ves ad imperatorem cum multâ pecuniâ recurrentes, eli- « minato communiæ nomine, quod semper abominabile « extitit, sub nomine pacis, cùm tamen pax non esset, « contra episcopum et clericorum libertatem, privilegium « suâ voluntate et seditione plenum reportaverunt.» (Script. rerum francic., t. XIII, p. 541.)

(4) Recueil des ordonnances des rois de France, t. XI, p. 186.

des serfs dociles pouvaient mener sous la protection de leurs seigneurs. Jetés, sans lumières et sans expérience, au milieu des troubles politiques, ils y portèrent cet instinct d'énergie qui est le même dans tous les temps, généreux dans son principe, mais irritable à l'excès, et sujet à pousser les hommes hors des voies de l'humanité. Peut-être ces treize bannis, exclus à jamais de leur ville natale, au moment où elle devenait libre, s'étaient-ils signalés, entre tous les bourgeois de Laon, par leur opposition contre le pouvoir seigneurial : peut-être avaient-ils souillé par des violences cette opposition patriotique : peut-être enfin furent-ils pris au hasard, pour être seuls chargés du crime de leurs concitoyens. Quoi qu'il en soit, je ne puis regarder avec indifférence ce peu de noms de cette courte histoire, seul monument d'une révolution qui est loin de nous, il est vrai, mais qui fit battre de nobles cœurs et excita ces grandes émotions que nous avons tous, depuis quarante ans, ressenties ou partagées.

LETTRE XVIII.

Fin de l'histoire de la commune de Laon.

—

Les quarante-cinq années qui suivirent la révolution de Laon furent des années de paix et de prospérité pour la nouvelle commune. Le souvenir de la guerre civile inspirait une sorte de crainte aux successeurs de l'évêque Gaudri ; mais, à mesure qu'on s'éloigna de ce temps, le pouvoir épiscopal s'enhardit par degrés, et forma le dessein de reprendre tout ce qu'il avait abandonné. Ces projets se révélèrent tout à coup, en l'année 1175, à l'avénement de Roger de Rosoy. C'était un homme de grande naissance, parent des seigneurs de Pierrepont et d'Avesne, et allié du comte de Hainault. A l'aide de ses puissants amis, l'évêque Roger se mit à travailler par intrigues et par menaces à la ruine du gouvernement communal. Comme c'était principalement à cause de ses nombreuses alliances qu'il inquiétait les bourgeois, ceux-ci de leur côté cherchèrent un appui au dehors. Ils conclurent des traités d'amitié avec les communes de Soissons, de Crespy et de Velly, et entrèrent en négociation avec le roi de France, Louis VII surnommé le Jeune. Ils lui demandaient, moyennant une somme d'argent, de confirmer et de jurer la charte donnée par son père (1). Leurs propositions furent acceptées, malgré les instances de l'évêque, qui suppliait le roi de ne point soutenir des serfs révoltés et d'avoir merci de son église (2).

En l'année 1177, Louis le Jeune donna aux bourgeois de Laon une nouvelle charte, portant confirmation de leur établissement de paix. Loin de reculer pour cela, l'évêque prit la résolution de pousser vivement son entreprise. Il avertit son frère Renaud, sire de Rosoy, et ses autres amis, de venir le trouver avec autant de gens d'armes qu'ils pourraient en rassembler. Ce fut le commencement d'une seconde guerre civile. Les bourgeois préparant leurs moyens de défense, envoyèrent des messages aux communes avec lesquelles ils avaient fait alliance. Celles-ci tinrent leurs engagements ; et le prévôt du roi leva quelques troupes dans les bourgs de sa juridiction (3). A la première nouvelle de l'approche des ennemis, les bourgeois, au lieu de les attendre derrière les murs de la ville, se portèrent à leur rencontre. Chemin faisant, dans leur effervescence démocratique, ils détruisaient les maisons des nobles qu'ils soupçonnaient de malveillance à leur égard. Arrivés près d'un lieu appelé Saint-Martin de Comporte, ils trouvèrent une troupe nombreuse de chevaliers rangés en bataille, suivant les règles de la tactique. Ils les attaquèrent imprudemment, et, ne pouvant réussir à les entamer, reculèrent bientôt en désordre. Poursuivis à course de cheval, ils regagnèrent la ville à grande peine, en laissant derrière eux beaucoup de morts (4).

Comme l'évêque et ses partisans tenaient la ville en état de siége, le roi fit marcher ses troupes, et se mettant lui-même à leur tête, ravagea les terres du sire de Rosoy et de ses complices. Incapables de résister seuls à la puissance royale, les principaux d'entre eux adressèrent alors une demande de secours au comte de Hainault, leur parent, et l'un des grands vassaux de l'Empire : ainsi la guerre civile de Laon fit éclore une guerre nationale. Le comte de Hainault rassembla sept cents chevaliers, et plusieurs milliers de gens de pied, à la tête desquels il arriva sans coup férir jusqu'à peu de distance de Soissons. Obligé, par cette diversion, de rétrograder pour défendre ses domaines, le roi consentit à un traité de paix dans lequel furent compris tous les ennemis de la commune de Laon, à l'exception de l'évêque Roger, dont les biens restèrent en séquestre. On

(1) Datâ regi Ludovico æstimatione pecuniæ... (Ex Chronico anonymi canonici Laudunensis ; apud script. rerum francic., t. XIII, p. 682.)

(2) Et ut ecclesiæ suæ misereretur, communiam servorum suorum delendo, modis omnibus exoravit. (Ibid.)

(3) Venerant eis in auxilium ex aliis communiis plurimi, Galfrido Silvanectensi, tunc Laudunensi præposito, procurante. (Ex Chronico anonymi canonici Laudunensis; apud script. rerum francic., t. XIII, p. 682.)

(4) Ibid.

l'accusait de s'être trouvé en armes à la bataille de Comporte, et d'avoir tué de sa propre main plusieurs bourgeois. Il se justifia sur ce dernier point par un serment public, et le roi lui pardonna à l'intercession du pape ; il reprit ses biens et son évêché, à condition de laisser en paix la commune (1).

Roger de Rosoy renonça dès lors à toute entreprise violente contre la liberté des bourgeois de Laon ; mais il n'en fut pas moins attentif à saisir toutes les occasions qui semblaient favorables à ses projets. Après la mort de Louis le Jeune, arrivée en 1180, il adressa au nouveau roi Philippe-Auguste les mêmes plaintes qu'à son prédécesseur. Ces doléances firent peu d'effet sur l'esprit du roi, jusqu'à ce que l'évêque eût proposé de reconnaître d'une manière convenable l'assistance qu'il réclamait. Il possédait par droit héréditaire la seigneurie de la Fère-sur-Oise, et ne crut point faire un marché désavantageux en donnant cette seigneurie pour une charte d'abolition de la commune de Laon (2). Voici les termes de l'ordonnance royale rendue en 1190.

« Désirant éviter pour notre âme toute espèce de « péril, nous cassons entièrement la commune éta- « blie en la ville de Laon, comme contraire aux « droits et libertés de l'église métropolitaine de « Sainte-Marie. Nous nous sommes déterminés à « agir ainsi par amour de Dieu et de la bienheu- « reuse vierge Marie, en vue de la justice, et pour « l'heureuse issue du pèlerinage que nous devons « faire à Jérusalem (3). »

Dès l'année suivante, le roi Philippe changea entièrement de dispositions à l'égard de la commune de Laon, et un traité d'argent, conclu, cette fois, avec les citoyens, lui fit oublier ce qu'il appelait le péril de son âme :

« Phlippe, par la grâce de Dieu, roi des Français, « faisons savoir à tous, présents et à venir, que notre « aïeul, de bonne mémoire, le roi Louis, ayant oc- « troyé une *paix* aux habitants de Laon ; que notre « père aussi, de pieuse mémoire, le roi Louis, leur « ayant octroyé la même paix et l'ayant confirmée « par serment, comme il est contenu dans sa charte « authentique que nous avons vue ; avec l'assenti- « ment des citoyens, nous avons fait casser ladite « charte, par suite d'une nouvelle convention, dont « voici la teneur : En vertu de leur établissement « de paix, lesdits citoyens nous devaient trois droits « de gîte chaque année, si nous venions dans la « ville, ou vingt livres si nous n'y venions pas. « Nous leur remettons à tout jamais tant les trois « gîtes que les vingt livres, et les en tenons quittes, « sous cette condition, que, chaque année, à la fête « de tous les Saints, ils payeront à nous et à nos suc- « cesseurs deux cents livres parisis. Moyennant la « présente convention, nous garantissons et confir- « mons à perpétuité le susdit établissement de « paix (4). »

Les successeurs moins belliqueux de l'évêque Roger n'employèrent contre la commune de Laon d'autres armes que les armes spirituelles. Le maire et les jurés, qu'on nommait aussi échevins, furent plusieurs fois excommuniés par eux durant le cours du treizième siècle. Le prétexte ordinaire de ces excommunications était l'emprisonnement de quelque clerc ou serviteur de l'Église, coupable d'injures ou de violences envers un bourgeois. En effet l'hostilité du chapitre métropolitain contre la commune nourrissait une foule de querelles particulières et donnait lieu à de fréquents désordres que le chapitre négligeait de punir sur ses justiciables, mais que la commune, réduite à se faire justice elle-même, réprimait avec sévérité (5). Alors l'évêque de Laon écrivait au légat du pape, au roi et aux prélats de France, pour se plaindre des empiétements de l'autorité municipale ; le ban de Dieu était mis sur la ville, et n'était levé que quand les magistrats communaux avaient donné satisfaction à l'Église. Obéissant à la nécessité, ils payaient les amendes pécuniaires et subissaient patiemment les cérémonies humiliantes que leur imposait l'autorité pontificale ; mais leur fermeté politique n'en était nullement ébranlée.

En l'année 1294, deux chevaliers, parents de l'un des clercs du chapitre métropolitain, se prirent de querelle avec un bourgeois, et la dispute s'échauffa au point qu'ils le maltraitèrent dans sa propre maison. Cette injure était du nombre de celles qu'on ne pouvait faire à un membre des communes sans exciter le ressentiment de tous. Aussi les voisins qui accoururent au bruit, voyant ce dont il s'agissait, s'armèrent de bâtons et de pierres et poursuivirent les deux chevaliers à travers les rues (6). Ceux-ci craignant de ne trouver de refuge dans aucune maison, coururent à l'église épiscopale, dont les portes leur furent ouvertes par un clerc qui était leur parent. Le bruit se répandit aussitôt que le chapitre avait pris parti pour ceux qui avaient violé le domicile d'un bourgeois. Il y eut grande rumeur dans tous les quartiers ; on sonna la cloche du beffroi ; on ferma les portes de la ville, et les magis-

(1) Ex Gisleberti montensis Hannoniæ chronico ; apud script. rerum francic., t. XIII, p. 578.

(2) Histoire du diocèse de Laon, par Nicolas Le Long, p. 275.

(3) Amore Dei et beatæ Virginis, et respectu justitiæ et peregrinationis nostræ Ierosolymitanæ. (Gallia christiana, t. IX, p. 535.) — (4) Recueil des ordonn. des rois de France, t. XI, p. 287.

(5) Gallia christiana, t. IX, p. 537.

(6) Tùm lapidibus et baculis armati, tanto furore equites persequuntur ut... (Ibid., p. 543.)

trats s'assemblèrent. La foule se portait vers l'église où les deux chevaliers et leur parent s'étaient barricadés ; on leur criait d'ouvrir et de se remettre entre les mains de la justice. Mais ils n'en firent rien, et le chapitre refusa de les y contraindre, alléguant ses priviléges et la sainteté du droit d'asile. Ce refus poussa au dernier point l'exaspération populaire ; les portes de l'église furent forcées par les bourgeois qui s'y précipitèrent malgré les remontrances du trésorier et des chanoines, saisirent le clerc et les chevaliers, les maltraitèrent et les frappèrent jusqu'au sang (1).

Regardant l'église comme profanée, le chapitre cessa d'y célébrer aucun office et transporta ailleurs les vases sacrés. L'official prononça l'excommunication contre les auteurs du sacrilége ; enfin l'évêque mit l'interdit sur toute la ville et excommunia les magistrats municipaux, d'abord comme gardiens et représentants de la commune, et ensuite parce qu'ils avaient été témoins du désordre sans rien faire pour l'empêcher. Le chapitre en corps adressa ses plaintes au pape Boniface VIII, qui écrivit au roi Philippe le Bel, pour l'exhorter à punir les coupables, à soutenir en tout point la cause du clergé de Laon, enfin à casser la commune comme contraire aux droits et à la tranquillité de l'église (2). Le roi envoya deux commissaires, nommés Pierre de Sargine et Jean Choisel, pour faire une enquête exacte sur ce qui s'était passé. Les procès-verbaux dressés par eux furent soumis au parlement, qui prononça contre la commune de Laon un arrêt dont voici quelques passages :

« Attendu que les citoyens de Laon, réunis en « grand nombre, après avoir sonné la cloche de la « commune, fermé les portes de la ville, et fait « des proclamations publiques, se sont rués en sa- « criléges dans la mère-église, sans respect pour « les immunités ecclésiastiques ; qu'ils ont arraché « par force de ladite église un clerc et plusieurs « nobles chevaliers, réfugiés dans cet asile sacré « pour sauver leur vie et échapper à la poursuite « de leurs ennemis qui les ont blessés cruellement, « au point qu'un des chevaliers est mort par suite « de ses blessures ; qu'ainsi ils ont violé les libertés « de ladite église, et cela en présence de plusieurs « officiers de la commune, des échevins, jurés et « autres magistrats, qui, loin de s'opposer à ce « crime comme ils pouvaient et devaient le faire, ont « prêté secours, conseil et protection aux auteurs « du mal ; vu l'enquête sur ce faite, d'après le té- « moignage de toutes les personnes qui devaient « être entendues ; nous déclarons les susdits ci- « toyens, maire, jurés, échevins, et tous autres « magistrats de la ville de Laon, coupables des faits « énumérés ci-dessus, et les privons, par le pré- « sent arrêt, de tout droit de commune et de « collége, sous quelque nom que ce soit, leur « ôtant à tout jamais et entièrement leurs cloche, « sceau, coffre commun, charte, priviléges, tout « état de justice, juridiction, jugement, échevi- « nage, office de jurés et tous autres droits de com- « mune (3). »

Une constitution municipale qui comptait près de deux cents ans d'existence ne pouvait être détruite d'un seul coup : aussi l'arrêt du parlement ne fut-il point exécuté à la lettre. Pour ne point renouveler à Laon les scènes de tumulte qui avaient signalé, au douzième siècle, l'établissement de la commune, le roi fut obligé de révoquer presque aussitôt la sentence portée contre les bourgeois, par une charte qui les maintenait provisoirement dans la jouissance de leurs droits politiques. Cette charte portait que la commune de Laon serait rétablie sous la réserve de demeurer en la main du roi ; et la principale clause était conçue en ces termes : « Ne seront ladite « commune et ledit échevinage, en vigueur qu'au- « tant qu'il nous plaira (4). » De son côté, le chapitre métropolitain fut obligé de capituler avec les bourgeois sur les satifactions qu'il exigeait. Les deux parties nommèrent des arbitres qui s'accordèrent, moyennant une rente payée à l'église par la commune et certaines cérémonies expiatoires. A la première fête solennelle, cent des bourgeois excommuniés, nu-pieds, sans robe ni ceinture, marchèrent processionnellement, la croix en tête, depuis le bas de la montagne de Laon jusqu'à la cathédrale. Trois d'entre eux portaient dans leurs bras des figures d'homme en cire, du poids de vingt livres, qu'ils remirent au doyen et aux chanoines, en signe de restitution. Ensuite la sentence et l'interdit furent levés par mandement du pape (5).

A une époque où les décisions législatives des rois de France prenaient plus de force qu'elles n'en avaient jamais eu depuis l'établissement des communes, la situation de celle de Laon devenait singulièrement précaire. Son existence dépendait entièrement de la volonté ou de l'intérêt de Philippe IV et de ses successeurs. Ce roi lui fut favorable durant tout son règne, parce que les ennemis des libertés de Laon avaient pris parti pour le pape dans ses dé-

(1) Eosque verberibus cædunt ad sanguinem usque. (Gallia christiana, t. IX, p. 543.)

(2) Communiam abroget, Ecclesiæ jam dudùm injuriosam et juri ecclesiastico inimicam. (Gall. christ., tom. IX, p. 543.)

(3) Cet arrêt se trouve répété dans le préambule d'une charte postérieure de Charles IV. (Recueil des ordonn. des rois de France, t. XII, p. 465 et suiv.)

(4) Rec. des ord. des rois de France, t. XII, p. 465 et suiv.

(5) Hist. du diocèse de Laon, p. 308 et 309.

mêlés avec la cour de France. Boniface VIII avait même récompensé leur zèle par une bulle, où, de son autorité pontificale, il abolissait à perpétuité la commune; mais le roi fit brûler cette bulle (1). Philippe V, qui, en l'année 1316, succéda à son frère Louis, ne fut pas plus favorable que lui aux adversaires de la commune de Laon. Soit qu'il cédât à un sentiment de respect pour des droits consacrés par le temps, soit que les bourgeois eussent offert de l'argent pour qu'il les maintînt dans leur liberté provisoire, il ratifia la charte de Philippe le Bel et confirma aux citoyens l'exercice de leurs droits, « *pour autant de temps qu'il plairait à la volonté royale* (2). » D'un côté les bourgeois, et de l'autre l'évêque et le chapitre de Laon, étaient en instance perpétuelle auprès de la cour du roi, et adressaient requêtes sur requêtes, les premiers pour obtenir une confirmation définitive, les seconds pour faire remettre en vigueur l'ordonnance de Philippe le Bel. Ces derniers réussirent auprès de Charles IV, qui, dès l'année de son avénement, en 1322, rendit contre la commune de Laon une ordonnance dont voici les derniers articles :

« Eu sur ce délibération et conseil, nous statuons « et ordonnons, en vertu de notre autorité royale, « qu'en la ville, cité et faubourgs de Laon, il ne « puisse y avoir, à l'avenir, commune, corps, uni- « versité, échevinage, maire, jurés, coffre commun, « beffroi, cloche, sceau, ni aucune autre chose ap- « partenant à l'état de commune. De notre certaine « science et autorité royale, nous mettons à néant, « dans ladite ville, cité et faubourgs, le susdit état « de commune et tous les droits qui en dépendent, « les déclarons annulés à perpétuité, et imposons « perpétuel silence aux citoyens et habitants pré- « sents et à venir, sur toute demande et réclamation « relatives auxdits priviléges de commune, corps, « université, mairie, échevinage, cloche, sceau et « coffre commun. Nous statuons en outre qu'ils ne « pourront être ouïs sur ces choses, ni par voie de « supplique, ni par aucune autre, décrétant que « toutes lettres qu'ils pourraient avoir en confirma- « tion des susdits droits sont nulles et de nulle « valeur, et réunissons, pour toujours, à notre « prévôté de Laon, la juridiction qui autrefois ap- « partenait à la commune (3). »

Malgré les termes impératifs de cette ordonnance, les bourgeois de Laon ne désespérèrent pas tout à fait de leur cause, et ne reculant devant aucun sacrifice, ils entamèrent une négociation d'argent avec les officiers du roi. Quoiqu'il eût été décrété qu'ils ne seraient ouïs par aucune voie, leurs offres ne furent point repoussées; mais la partie adverse, admise à plaider contre eux, prolongea cette affaire, qui n'était point encore terminée à la mort de Charles le Bel, arrivée en 1328. La discussion s'engagea de nouveau et plus vivement encore devant son successeur Philippe VI. L'évêque et son chapitre soutenaient que le roi, en sa qualité de défenseur et spécial gardien des églises, devait faire exécuter rigoureusement la sentence rendue contre la commune de Laon, en punition de ses *méfaits notoires, détestables et scandaleux*. Ils disaient que si l'on ne tenait la main à cet arrêt, *beaucoup de maux et griefs* pourraient s'ensuivre, et ajoutaient que bien des gens dans la ville pensaient que ce ne serait pas profit qu'il y eût commune (4). Pour réfuter ces arguments, les fondés de pouvoir de la bourgeoisie remontraient que la sentence rendue en 1294 était sans application, puisque le délit avait été amendé par des réparations de tout genre; que d'ailleurs tous ceux qui l'avaient commis étaient morts (5). Leurs raisons et peut-être leurs offres prévalurent. La cour décida que le roi, « en vertu de son auto- « rité, avait droit de mettre et d'établir commune « en la ville de Laon, toutes fois qu'il lui plairait « et qu'il lui semblerait profitable de le faire. » L'ordonnance rendue à cet égard imposait *perpétuel silence* au doyen, à l'évêque et à son chapitre. Mais il ne fallut pas plus de deux ans à l'évêque Albert de Roye pour faire écouter ses réclamations, et convaincre de la bonté de sa cause le même roi qui avait reconnu dans sa plaidoirie contre les bourgeois *plus de haine que d'amour de justice* (6). Les nouveaux moyens de persuasion employés par ce prélat consistaient en une grosse somme d'argent qui fut remise entre les mains du trésorier de France, le 29 avril de l'année 1330 (7). Enfin, au commencement de l'année 1331, fut rendue l'ordonnance qui devait abolir, après deux siècles révolus, la commune ou *paix* de Laon :

« Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, « savoir faisons à tous présents et à venir, que « comme nous, considérant que la commune jadis « de Laon, pour certains méfaits et excès notoires, « énormes et détestables, avait été ôtée et abattue « à toujours par arrêt de la cour de notre très-cher « seigneur et oncle le roi Philippe le Bel, confirmé « et approuvé par nos très-chers seigneurs les rois « Philippe et Charles, dont Dieu ait les âmes, par « grande délibération de notre conseil, avons or- « donné que jamais commune, corps, collége, éche-

(1) Hist. du diocèse de Laon, p. 511.
(2) Ordonn. des rois de France, t. XII.
(3) Ibid., p. 465 et suiv.
(4) Ibid., p. 3 et suiv.
(5) Rec. des ord. des rois de France, t. XII, p. 3 et suiv.
(6) Ibid.
(7) Multam contulit pecuniam. . . (Gall. christ., t. IX, p. 546.)

« vinage, maire, jurés ou aucun autre état ou signe « à ce appartenant ne soient institués ou établis à « Laon; Nous, considéré le bon gouvernement qui « a été en ladite ville, par nos gens, depuis que la « commune fut abattue et qui est aussi et a été ès « autres cités et bonnes villes de notre royaume, « esquelles il n'y a nul état de commune, ni d'éche- « vinage, eu sur ce grande et mûre délibération et « conseil, audit gouvernement avons pourvu et « pourvoyons en la manière qui s'ensuit :

« Le bailly de Vermandois, ou son lieutenant pour « lui, connaîtra de toutes affaires, tant en assises à « Laon que hors d'assises.

« Il y aura à Laon un prévôt de la cité, à gages, « qui y exercera pour le roi la justice haute, moyenne « et basse, et dans tous les lieux qui étaient de la « commune, ou de la paix.

« Le prévôt établira à Laon le maître de tous les « métiers.

« Les sommes dont les habitants de Laon auront « besoin pour la défense de leurs pâturages, de « leurs droitures et de leurs franchises, pour la « conservation des puits, des fontaines et pour le « payement de leurs rentes à vie ou à perpétuité, « seront levées par six personnes que le prévôt fera « élire par le peuple.

« Il n'y aura plus à Laon de tour du beffroi; et « les deux cloches qui y étaient en seront ôtées et « confisquées au roi. Les deux autres cloches qui « sont en la tour de Porte-Martel y resteront, dont « la grande servira à sonner le couvre-feu au soir, « le point du jour au matin, et le tocsin; et la pe- « tite, pour faire rassembler le guet (1). »

Comme il n'y a guère de révolution sans changement de noms pour les édifices publics, une ordonnance postérieure défendit que la tour dont on avait enlevé les deux grosses cloches de la commune fût appelée tour du beffroi (2). Il semble qu'on voulût, par là, effacer les souvenirs démocratiques attachés à ces vieux murs d'où partait autrefois le signal qui annonçait aux bourgeois libres l'ouverture de l'assemblée populaire ou les dangers de leur cité. Le beffroi ou la grande tour communale bâtie au centre de la ville était un sujet d'orgueil et d'émulation pour les petites républiques du moyen âge. Elles employaient des sommes considérables à la construire et à l'orner, afin qu'aperçue de loin, elle donnât une grande idée de leur puissance. C'était surtout parmi les communes du Midi que régnait cette espèce d'émulation; elles cherchaient à se surpasser l'une l'autre en magnificence, et quelquefois en bizarrerie, dans la construction de leurs tours. On donnait à ces édifices des noms sonores et recherchés, comme celui de *Miranda* ou la *Merveille* (3); et il paraît que la fameuse tour de Pise doit à une vanité de ce genre son architecture singulière.

(1) Recueil des ordonn. des rois de France, t. II, p. 77 et suiv.

(2) « . . . Et défendons que ladite tour soit jamais appelée beffroi. » (Ibid., tome XII, et préface du tom. XI.)

(3) Voyez le Recueil des poésies des Troubadours, publié par M. Raynouard.

(4) Pro muro castellionis, sic enim vocatur... (Guibertus abbas de Novigento; apud script. rerum francic., t. XII, p. 263.)

LETTRE XIX.

Sur les communes d'Amiens, de Soissons et de Sens.

—

L'histoire de la commune d'Amiens remonte jusqu'à l'année 1113, année qui suivit la catastrophe de la révolution de Laon. Il paraît que l'exemple de cette dernière ville avait inspiré aux habitants leur premier désir de liberté. Amiens n'était point à cet égard dans une situation aussi simple que Laon : cette grande et antique cité n'avait pas moins de quatre seigneurs. L'évêque exerçait les droits de la seigneurie sur une partie de la ville, le comte sur une autre, le vidame sur une troisième, et enfin le propriétaire d'une grosse tour, qu'on nommait *le Châtillon* (4), prétendait aux mêmes droits sur le quartier voisin de sa forteresse. De ces quatre puissances, la plus généralement reconnue, mais la plus faible de fait, était celle de l'évêque, qui, n'ayant point de soldats, tremblait devant le comte et recevait de ses autres coseigneurs des injures qu'il ne pouvait rendre. Par intérêt, sinon par esprit de justice, l'évêque d'Amiens devait donc être favorable à la formation d'une commune, qui, au prix de quelques concessions, lui assurerait un appui contre ses trois rivaux dont elle ébranlerait ou détruirait le pouvoir.

Le hasard voulut que la dignité épiscopale fût alors possédée par un homme d'une vertu exemplaire, d'un esprit aussi éclairé que le permettait son siècle, et plein de zèle pour le bien général. Sans se laisser épouvanter par les terribles scènes qui venaient d'avoir lieu à Laon, l'évêque Geoffroi comprit ce qu'avait de légitime le désir d'indépendance et de garanties pour les personnes et pour les biens. Il céda sans efforts et gratuitement aux requêtes des bourgeois, et concourut avec eux à

l'érection d'un gouvernement municipal (1). Ce gouverment, composé de vingt-quatre échevins sous la présidence d'un majeur, fut installé sans aucun trouble au milieu de la joie populaire; et la nouvelle commune promulgua ses lois dans la forme suivante :

« Chacun gardera en toute occasion fidélité à son « juré et lui prêtera aide et conseil.

« Si quelqu'un viole sciemment les constitutions « de la commune et qu'il en soit convaincu, la « commune, si elle le peut, démolira sa maison « et ne lui permettra point d'habiter dans ses limi- « tes jusqu'à ce qu'il ait donné satisfaction.

« Quiconque aura sciemment reçu dans sa mai- « son un ennemi de la commune et aura commu- « niqué avec lui, soit en vendant et achetant, soit « en buvant et mangeant, soit en lui prêtant un « secours quelconque, ou lui aura donné aide et « conseil contre la commune, sera coupable de « lèse-commune, et à moins qu'il ne donne promp- « tement satisfaction en justice, la commune, si « elle le peut, démolira sa maison.

« Quiconque aura tenu devant témoin des propos « injurieux pour la commune, si la commune en est « informée, et que l'inculpé refuse de répondre en « justice, la commune, si elle le peut, démolira sa « maison, et ne lui permettra pas d'habiter dans ses « limites jusqu'à ce qu'il ait donné satisfaction.

« Si quelqu'un attaque de paroles injurieuses le « majeur dans l'exercice de sa juridiction, sa mai- « son sera démolie, ou il payera rançon pour sa « maison en la miséricorde des juges.

« Nul ne causera ni vexations ni troubles soit à « ceux qui demeurent dans les limites de la commune « soit aux marchands qui viendront à la ville avec « leurs denrées. Si quelqu'un ose le faire, il sera « réputé violateur de la commune, et justice sera « faite sur sa personne ou sur ses biens.

« Si un membre de la commune enlève quelque « chose à l'un de ses jurés, il sera sommé par le « maire et les échevins de comparaître en présence « de la commune, et fera réparation suivant l'arrêt « des échevins. Si le vol a été commis par quelqu'un « qui ne soit pas de la commune, et que cet « homme ait refusé de comparaître en justice dans « les limites de la banlieue, la commune, après « l'avoir notifié aux gens du château où le coupable « a son domicile, le saisira, si elle le peut, lui ou « quelque chose qui lui appartienne, et les retien- « dra jusqu'à ce qu'il ait fait réparation.

« Quiconque aura blessé avec armes un de ses « jurés, à moins qu'il ne se justifie par témoins et « par le serment, perdra le poing ou payera neuf « livres, six pour les fortifications de la ville et de « la commune, et trois pour la rançon de son « poing; mais s'il est incapable de payer, il aban- « donnera son poing à la miséricorde de la com- « mune. Si un homme, qui n'est pas de la com- « mune, frappe ou blesse quelqu'un de la commune, « et refuse de comparaître en jugement, la com- « mune, si elle le peut, démolira sa maison; et si « elle parvient à le saisir, justice sera faite de lui « par-devant le majeur et les échevins.

« Quiconque aura donné à l'un de ses jurés les « noms de serf récréant, traître ou fripon, payera « vingt sous d'amende (2).

« Si quelque membre de la commune a sciem- « ment acheté ou vendu quelque objet provenant « de pillage, il le perdra et sera tenu de le restituer « aux dépouillés, à moins qu'eux-mêmes ou leurs « seigneurs n'aient forfait en quelque chose contre « la commune.

« Dans les limitss de la commune, on n'admettra « aucun champion gagé au combat contre l'un de « ses membres.

« En toute espèce de cause, l'accusateur, l'accusé « et les témoins s'expliqueront, s'ils le veulent, par « avocat.

« Tous ces articles, ainsi que les ordonnances « du majeur et de la commune, n'ont force de loi « que de juré à juré : il n'y a pas égalité en justice « entre le juré et le non-juré (3). »

La constitution, établie de commun accord par l'évêque et les bourgeois d'Amiens, fut soumise à l'agrément des trois autres seigneurs, comme parties intéressées. Le vidame, le moins puissant des trois, y donna son approbation moyennant garantie pour quelques-uns de ses droits et une bonne rançon pour le reste. Mais le comte ne voulut entendre à rien; il dit qu'il maintiendrait jusqu'au dernier tous les priviléges de son titre, et entraîna dans son parti le châtelain de la grosse tour. Dès lors il y eut guerre déclarée entre ce parti et celui de la commune. Le comte d'Amiens était Enguerrand de Boves ou de Coucy, père de ce Thomas de Marle qu'on a vu figurer dans l'histoire

(1) Cui episcopus nullâ vi exactus debuisset præstare favorem præsertim cùm et nemo eum urgeret, et coepiscopi sui eum miserabile exitium et infaustorum civium conflligium non lateret. (Guibertus abbas de Novigento; apud script. rerum francic., t. XII, p. 260.)

(2) Qui verò juratum suum servum recredentem, traditorem, etc., *Récréant*, en vieux français, signifiait *renégat*. Il paraît que serf rebelle était l'injure favorite des ennemis de la révolution communale.

(3) Recueil des ordonn. des rois de France, t. XI, p. 264. La charte originale, telle qu'on la retrouve dans une charte de Philippe-Auguste qui la reproduit, n'a pas moins de cinquante articles. J'ai traduit les plus importants, et j'en ai interverti l'ordre afin d'y mettre plus de suite.

de la commune de Laon. Afin de s'assurer un appui contre ce puissant adversaire, la commune eut recours au roi, et par l'entremise de son évêque elle obtint, à prix d'argent, l'approbation, ou, suivant le style officiel, l'octroi de ses règlements municipaux (1). Quoique le nom du roi, inscrit en tête de la charte d'Amiens, lui conférât la légitimité, selon le droit public du royaume, Enguerrand n'en tint nul compte, et faisant marcher sur la ville tout ce qu'il avait de chevaliers et d'archers, il entreprit d'en rester maître. Menacés par des forces qui avaient sur eux la supériorité de la discipline, les bourgeois n'eurent d'autre ressource que de se recommander, comme ceux de Laon, au fameux Thomas de Marle, qui alors était en guerre avec son père (2).

A l'aide de ce secours, ils parvinrent à chasser le comte de la ville et à le contraindre de se renfermer dans la grosse tour, dont le châtelain, nommé Adam, lui ouvrit les portes. Cette tour, qui était d'une telle force qu'on la jugeait imprenable, fut attaquée avec vigueur; mais un incident vint tout à coup changer la face des affaires et ruiner l'espérance de la commune. Enguerrand de Boves, que son âge empêchait de monter à cheval et de prendre part aux fréquentes sorties qui se faisaient contre les bourgeois, ne put supporter, comme il le disait, que des cabaretiers et des bouchers se moquassent de sa lourdeur (3). La haine qui l'animait contre les gens d'Amiens lui fit sacrifier ses ressentiments contre son fils; ils se réconcilièrent et conclurent ensemble un traité d'alliance contre la commune, le vidame et l'évêque. Les terres de ce dernier, soit qu'elles lui appartinssent en propre, soit que ce fussent des domaines de l'Église, commencèrent alors à être dévastées par le pillage et l'incendie. L'impitoyable Thomas de Marle, dès le premier jour qu'il entra en campagne contre ses anciens alliés, tua trente hommes de sa propre main et brûla plusieurs églises; mais bientôt sa fougue le fit tomber dans une embuscade où il reçut de graves blessures qui l'obligèrent à quitter les environs d'Amiens et à se tenir en repos chez lui (4).

En partant, il laissa ses meilleures troupes dans la tour du Châtillon, qui, bâtie, à ce qu'il paraît, à l'un des angles du mur de la ville, pouvait être ravitaillée et recevoir garnison par l'extérieur. Les soldats renfermés dans cette forteresse faisaient, de jour et de nuit, dans la ville des sorties meurtrières, massacraient femmes et enfants, pillaient et brûlaient à plaisir. Dépourvus des moyens de conduire un siége, les bourgeois ne pouvaient opposer à ces agressions qu'une résistance purement passive (5). Le découragement les gagna; et à la vue de tout ce qu'ils souffraient, l'évêque Geoffroi, qui les aimait, fut saisi d'une vive affliction; il désespéra de la cause à laquelle il s'était lié et sentit même s'ébranler la confiance qu'il avait dans la bonté de ses intentions. Cédant aux clameurs des gens de son ordre, qui l'accusaient d'avoir excité des troubles qu'il était incapable d'apaiser (6), il se suspendit lui-même des fonctions épiscopales. Il renvoya à l'évêque de Reims son bâton et son anneau, et se retira d'abord au monastère de Cluny, ensuite à la Grande-Chartreuse, près de Grenoble (7). Il n'en revint qu'à la sommation de l'archevêque de Reims, et lorsque Louis le Gros, déterminé par les plaintes du clergé à faire la guerre à Thomas de Marle, marcha en personne sur Crecy et sur Nogent, et rendit ainsi quelque espérance aux ennemis de ce terrible baron (8).

Cette guerre présentait de singuliers contrastes : d'un côté, le sire de Marle, ennemi de la commune d'Amiens, était ami de celle de Laon, dont les membres les plus compromis s'étaient réfugiés sur ses terres; de l'autre, le roi, en s'avançant contre ce seigneur, venait par le fait sauver la première de ces communes et accabler la seconde. Après la soumission de Thomas de Marle, Louis le Gros dirigea ses forces contre Enguerrand de Boves, comme allié et complice de son fils. Son entrée dans Amiens ranima le courage et les espérances populaires. L'évêque, associé de cœur aux intérêts et aux passions de la multitude, le dimanche des Rameaux de l'année 1115, prêcha, devant le roi et tout le peuple assemblé, un sermon sur les événements du jour. Il prononça de grandes invectives et tous les anathèmes de l'Écriture sainte contre la garnison de la grosse tour, promettant de la part de Dieu le

(1) Post funestum excidii Laudunensis eventum, Ambiani, rege illecto pecuniis, fecêre communiam. (Guibertus de Novigento, apud script. rerum francic., t. XII, p. 260.)

(2) Et Thomam, quasi amantiorem suum dominum, ad communiæ illius sacramenta vocantes, contrà parentem, ut putatur, suum filium suscitârunt. (Ibid.)

(3) Perpendens intereà Ingelrannus quia sui ævi gravitatem caupones et macellarii irriderent. (Ibid., p. 261.)

(4) Thomâ itaque ad sua translato, et ex vulnere prælibato jam impotenter agente. (Ibid., p. 262.)

(5) Referri non possunt ab aliquo, neab eis quidem quorum pars periclitabatur, factæ neces de burgensibus per turrenses, cùm antè obsidionem, tùm posteà crebriores. Nullus enim apud urbanos actus erat, sed passio sola. (Guibertus de Novigento, apud script. rerum francic., t. XII, p. 262.)

(6) Turbam moverat quam sedare non poterat. (Ib., p. 263.)

(7) Archiepiscopo remensi annulum sandaliaque remisit, et se in exilium iturum, numquàmque deinceps Episcopum futurum utrobiquè mandavit. (Ibid., p. 261.)

(8) Voyez plus haut, Lettre XVII.

royaume du ciel à quiconque périrait à l'attaque de cette forteresse (1). Il fut décidé que les soldats royaux, réunis à tous les bourgeois en état de porter les armes, et conduits par le roi en personne, livreraient un assaut général. L'évêque se rendit nu-pieds au tombeau de saint Acheul, et y pria avec ferveur pour le succès de l'entreprise (2). Au jour fixé, les ingénieurs du roi, dont le chef se nommait Aleran, firent avancer contre le Châtillon plusieurs des machines au moyen desquelles on s'approchait alors des places fortes : c'étaient des tours de bois posées sur des roues et garnies de ponts-levis qui s'abaissaient contre les parapets de la muraille. Parmi ces tours, il s'en trouvait deux qui dominaient la forteresse et qui étaient chargées d'une grande quantité de pierres qu'on devait jeter sur les assiégés. Quatre-vingts femmes de la ville, transportées de cet enthousiasme qui éclate dans les crises politiques, demandèrent à y monter et à lancer les pierres, afin de réserver les hommes pour le combat à la lance et à l'arbalète (3). Malgré la discipline des troupes royales et le dévouement de la bourgeoisie, la grosse tour du Châtillon garda sa réputation d'imprenable. Les assaillants furent repoussés ; toutes les machines furent démontées par les pierriers qui tiraient dessus. Beaucoup de bourgeois périrent, soit au pied des murailles, soit sur les ponts-levis des tours, où l'on combattait à l'épée. Les quatre-vingts femmes, qui étonnèrent par leur courage, furent toutes blessées, et le roi lui-même reçut une flèche dans son haubert (3).

Louis VI qui, en obligeant Thomas de Marle à rester en repos et à se faire absoudre par l'Église, avait accompli l'objet de son expédition, ne jugea pas à propos de s'exposer aux dangers et aux fatigues d'un nouvel assaut. Il partit en laissant quelques troupes qui, avec la coopération des bourgeois, tournèrent en blocus le siége de la grosse tour (5). Ce fut seulement au bout de deux ans que les assiégés rendirent le Châtillon, qui fut aussitôt démoli et rasé par ordre du roi et de l'évêque. Geoffroi ne démentit point son caractère d'ami des libertés du peuple. Il avait encouru le blâme des adversaires des communes, qui étaient nombreux parmi la noblesse et le clergé ; mais ses mœurs étaient si pures, et son zèle religieux si éclatant, qu'après sa mort l'Église l'honora du nom de saint. Si le mérite d'avoir fondé une commune ne lui fut pas compté, il y a sept siècles, parmi ceux qui lui valurent ce titre, c'est à nous de l'y ajouter comme un motif de plus pour vénérer sa mémoire.

Pendant que ces événements se passaient et que la commune d'Amiens luttait avec tant de peines contre ses anciens seigneurs, la ville de Soissons s'affranchit et se constitua en commune, sans qu'elle eût besoin pour cela d'entrer en rébellion ouverte. L'évêque et le comte, intimidés par les exemples de violence et d'obstination que venaient de donner deux villes voisines, consentirent, pour le maintien de la paix, à l'établissement d'un gouvernement municipal, sauf à disputer ensuite sur l'étendue des priviléges que s'attribuerait ce gouvernement. Voici les principaux articles de la nouvelle charte, qui, avec l'approbation du roi et *pour la paix du pays*, établissait, dans la ville de Soissons, une commune, entre tous les hommes possédant une maison ou un terrain, soit dans la ville, soit dans les faubourgs (6).

« Tous les hommes habitant dans l'enceinte des « murs de la ville de Soissons et en dehors dans le « faubourg, sur quelque seigneurie qu'ils demeu- « rent, jureront la commune : si quelqu'un s'y re- « fuse, ceux qui l'auront jurée feront justice de sa « maison et de son argent.

« Dans les limites de la commuue, tous les « hommes s'aideront mutuellement, selon leur « pouvoir, et ne souffriront en nulle manière que « qui que ce soit enlève quelque chose ou fasse « payer des tailles à l'un d'entre eux.

« Quand la cloche sonnera pour assembler la « commune, si quelqu'un ne se rend pas à l'assem- « blée, il payera douze deniers d'amende.

« Si quelqu'un de la commune a forfait en quel- « que chose et refuse de donner satisfaction devant « les jurés, les hommes de la commune en feront « justice.

« Les membres de cette commune prendront « pour épouses les femmes qu'ils voudront, après « en avoir demandé permission aux seigneurs ; et si « les seigneurs refusent, et que quelqu'un prenne

(1) Spondens regna cœlorum his qui turrim expugnando perierint. (Guibertus de Novigento, apud script. rer. francic., tome XII, p. 263.)

(2) Episcopus nudipes ad S. Aceolum, non tunc pro hoc exaudiendus, abierat. (Ibid.)

(3) Duas, quas instituerat phalaricas opponit, et quater vicenas penè mulieres ad saxa, quæ imposuerat, intorquenda disponit. (Ibid.)

(4) Cùmque Achilleis animis sua propugnacula defensarent mulieres viris æquiparandæ... Fervente jactu missilium, quater vicenis, ut relatum est, vulneratis, etiam regem jaculo in pectore loricato læserunt. (Guibertus de Novigento, apud script. rerum francic., t. XII, p. 263.)

(5) Videns rex inexpugnabilem locum, cessit; obsideri jubens dum fame coacti se redderent. (Ibid.)

(6) Contigit ob pacem patriæ nos in civitate Suessionensi communiam constituisse de hominibus illis qui eâ die domum aut plateam habebant infrà terminos urbis et suburbiorum ejus, eisque quædam gravamina dimisimus quæ à dominis suis patiebantur : undè et ipsis chartam fecimus. (Charta Ludovici VI ; apud script. rerum francic., t. XIV, p. LXXII præfationis.)

« sans leur aveu une femme d'une autre seigneurie, « il payera cinq sous d'amende.

« Si un étranger apporte son pain ou son vin « dans la ville pour les y mettre en sûreté, et qu'en- « suite un différend survienne entre son seigneur « et les hommes de cette commune, il aura quinze « jours pour vendre son pain et son vin dans la « ville et emporter l'argent, à moins qu'il n'ait for- « fait ou ne soit complice de quelque forfaiture.

« Si l'évêque de Soissons amène par mégarde « dans la ville un homme qui ait forfait envers un « membre de cette commune, après qu'on lui aura « remontré que c'est l'un des ennemis de la com- « mune, il pourra l'emmener cette fois, mais ne le « ramènera en aucune manière, si ce n'est avec « l'aveu de ceux qui ont charge de maintenir la « commune.

« Toute forfaiture, hormis l'infraction de com- « mune et la vieille haine, sera punie d'une amende « de cinq sous (1). »

Si la promulgation de cette nouvelle loi eut lieu sans éprouver d'obstacle, lorsqu'il s'agit de l'exécuter les embarras commencèrent. Tous les intérêts qu'elle froissait se soulevèrent en même temps contre elle. Les seigneurs laïques s'irritèrent de ne plus recevoir que cinq sous d'amende pour toute espèce de délit. Ceux dont les terres étaient voisines des limites de la commune se plaignirent de ce que leurs serfs, enhardis par l'exemple et les encouragements des bourgeois, refusaient ou ajournaient le payement du cens et des tailles. D'autres ne voulaient pas se contenter de l'amende fixée pour le mariage d'un membre de la commune avec une femme étrangère, et réclamaient, comme leur appartenant de corps et de biens, les femmes qui avaient passé de leurs seigneuries dans la commune. Quelques-uns revendiquaient au même titre les habitants de leurs terres qui étaient allés, sans leur aveu, s'établir à Soissons. Il y en avait qui accusaient la commune de leur faire violence, en les empêchant de saisir les meubles de ceux qui avaient commis des forfaitures ou qui n'exécutaient point les corvées. On imputait à crime aux bourgeois de lever un droit de péage ou d'entrepôt sur les marchandises et les denrées qui entraient dans la ville. Enfin l'évêque reprochait à la commune de s'être approprié son *promenoir* pour y tenir les assemblées délibérantes, et d'avoir transformé en prison publique la grande salle de son palais (2).

Tous ces griefs, adressés à plusieurs reprises à Louis le Gros dans les vingt années qui suivirent l'établissement de la commune, le déterminèrent à y faire droit. En 1136, il cita devant sa cour, tenue à Saint-Germain-en-Laye, le maire et les jurés de Soissons. L'évêque de la ville, appelé Goslin, y comparut, comme partie adverse, en son nom et au nom des autres plaignants. La cour décida que la commune avait usurpé sur les seigneurs, tant de la ville que de la banlieue, des droits qui ne lui appartenaient point, qu'elle avait grandement outrepassé la teneur de sa charte, et qu'il lui serait enjoint de s'y renfermer à l'avenir. Les magistrats furent sommés de jurer en présence du roi qu'ils obéiraient à cette sentence, et le sénéchal du royaume alla recevoir le serment de toute la commune. Dans cet accord forcé, il n'y eut qu'une seule victime, ce fut un nommé Simon que la cour du roi ordonna d'expulser de la ville, comme agitateur du peuple (3).

La charte de la commune de Soissons devint celle de plusieurs villes, non-seulement en Picardie, mais en Champagne et jusqu'en Bourgogne. Dans l'année 1146, les bourgeois de Sens, ayant formé entre eux une association de défense mutuelle, l'adoptèrent avec l'agrément du roi Louis VII. Mais à peine le gouvernement communal fut-il établi à Sens, que le clergé des églises, et surtout les religieux de Saint-Pierre-le-Vif, élevèrent un cri d'alarme sur l'abolition de leurs justices. Le pape Eugène III, chassé de Rome, venait de passer en France, et le roi l'avait reçu à Dijon avec toute sorte de respects. Ce fut à lui que les clercs de Sens adressèrent leur réclamation par l'entremise d'Herbert, abbé de Saint-Pierre-le-Vif. Cette ambassade eut un plein succès; et le roi, à la requête du pape, ordonna que la nouvelle commune fût incontinent dissoute (4).

Pendant que cet ordre s'exécutait dans toute sa rigueur, l'abbé Herbert revint dans la ville jouir des remercîments de son ordre et se préparer pour le voyage à la terre sainte, où il devait suivre le roi. Son arrivée, dans de telles circonstances, exaspéra les esprits au point qu'un rassemblement de bour-

(1) La charte originale s'est perdue ; mais on en retrouve tout le dispositif dans une charte de confirmation donnée par Philippe-Auguste. Plusieurs articles sont empruntés à la charte de Beauvais, je les ai supprimés, et j'ai interverti l'ordre des autres. (Voyez le Rec. des ordonn. des rois de France, t. XI, p. 219.)

(2) Tallias et corvadas, violentiam dominis terrarum inferente communiâ, persolvere negligebant... In pervaturiâ episcopi et infrà domos ejus conventus suos faciebat, et in magnâ curiâ captos suos, nolente episcopo, incarcerabat. (Charta Ludovici VI; apud script. rerum francic., tom. XIV, p. LXXII præfat.)

(3) Hoc tamen pro pace utriusque concessum est, quòd Simone de communiâ ejecto, qui totius mali causa extiterat. . . (Script. rerum francic., tom. XIV, p. LXXIII præfat.)

(4) Destructa est Senonum communia ab Eugenio papâ romano et à Ludovico rege Francorum, per deprecationem Herberti abbatis S. Petri - Vivi. (Ex Chronico S. Petri-Vivi senonensis; apud script. rerum francic., t. XII, p. 284.)

geois armés se forma aussitôt pour attaquer l'abbaye de Saint-Pierre. Ils enfoncèrent les portes et massacrèrent l'abbé, ainsi que son neveu, jeune chevalier plein de courage, qui périt en essayant de le défendre. Ce crime, excité par la frénésie du désespoir, fut puni avec une grande rigueur. Des troupes envoyées par le roi investirent la ville de Sens, et arrêtèrent en grand nombre les auteurs et les complices de l'émeute; plusieurs furent mis à mort sans forme de procès, et par une sorte de raffinement on les fit monter au haut de la tour de Saint-Pierre, d'où ils furent précipités; les autres, emmenés et jugés à Paris, eurent la tête tranchée par la main du bourreau (1).

Il y avait trop de vie dans l'institution des communes, pour que celle de Sens périt par ce seul échec. Elle fut rétablie ou plutôt reconnue par Philippe-Auguste, après quarante ans, durant lesquels, si l'on en juge par le préambule de la charte royale, la guerre n'avait point cessé entre les bourgeois et le clergé de la ville : « Dans l'intention de conserver « la paix dorénavant, nous avons octroyé que, « sauf notre fidélité, une commune fût établie à « Sens. Elle sera jurée par tous ceux qui habitent « soit dans l'enceinte des murs, soit dans le fau- « bourg, et par ceux qui entreront dans la com- « mune, à l'exception des hommes et des femmes « que nous avons rendus à l'archevêque, aux « églises et aux clercs de Sens (2).... »

L'existence de la commune de Soissons, malgré la haute réputation de sa charte municipale, fut peu tranquille et assez malheureuse. Son histoire n'est qu'une série de querelles entre la magistrature bourgeoise et les dignitaires des églises et des chapitres. Ces derniers étaient sans cesse en réclamation auprès de roi, et menaçaient de suspendre la célébration des offices, soit parce que la commune usurpait leur juridiction, soit parce qu'elle leur déniait justice. Une fois, c'était un prévenu arrêté par la commune dans une maison bâtie sur l'emplacement d'un ancien cloître; une autre fois, c'était un clerc turbulent emprisonné au beffroi, malgré les franchises de son ordre. Tantôt les bourgeois avaient maltraité ou injurié des membres ou des officiers du chapitre; tantôt ils avaient refusé de les secourir contre ceux qui les maltraitaient, et n'avaient point voulu sonner la cloche ni crier dans les rues haye! haye! comme il était d'usage en cas de mêlées. Sur toutes ces plaintes, portées, dans la dernière moitié du treizième siècle, devant le parlement de Paris, le clergé eut gain de cause, et la commune fut condamnée à payer non-seulement de fortes amendes envers le roi et les églises, mais encore tous les dépens des procès intentés contre elle (3). Ces frais et ces amendes s'accumulèrent tellement, que la ville se trouva chargée d'une dette qu'elle était hors d'état de payer sans ruiner les bourgeois par des impôts énormes. Dans cette extrémité, les habitants, ne sachant plus que faire, proposèrent au roi Charles IV de lui vendre l'abolition de leur commune et de se soumettre au régime prévôtal, à condition que la dette publique tomberait à la charge du roi. Cette proposition fut agréée et le traité conclu en l'année 1325 :

« Charles, par la grâce de Dieu, etc., faisons « savoir à tous, présents et avenir, que, comme « nous, ayant reçu de la commune de Soissons « supplications des bourgeois et habitants d'illec, « pour certaines causes tendantes aux fins qu'ils « fussent ci-après gouvernés à perpétuité, en pré- « vôté en notre nom, par un prévôt que nous y « établirons désormais, sans qu'ils aient maire ni « jurés en la commune, nous, à la supplication « desdits habitants, la commune avec les juridic- « tions, droitures et émoluments, avons reçu et « recevons dès maintenant par la teneur de ces « présentes lettres, et gouvernerons en notre nom « dorénavant par un prévôt que nous y députerons; « et voulons que le prévôt qui de par nous sera « député en ladite ville, pour la gouverner en notre « nom, gouverne en prévôté les habitants, aux lois « et coutumes, avec les libertés et franchises qu'ils « avaient au temps qu'ils étaient gouvernés en com- « mune, excepté que dorénavant majeurs ni jurés « n'y seront mis ni établis (4). »

Ce passage de l'état de commune à un régime analogue en beaucoup de points à l'administration actuelle des villes de France (5) n'eut pas lieu sans regret du passé, sans que les bourgeois de Soissons jetassent un regard en arrière sur le temps où ils avaient une existence par eux-mêmes, une bannière, un trésor, un sceau, un beffroi, des élections et des assemblées publiques. Déchargés du poids de leur dette, ils ne sentirent plus que l'humiliation d'avoir perdu leurs vieilles lois et leurs libertés héréditaires. Aussi, moins de dix ans après leur abdication entre les mains de Charles le Bel, ils entamèrent avec son successeur, Philippe de Valois, de nouvelles négociations pour obtenir qu'on leur rendît tout ce qu'ils avaient aliéné. Leurs députés remon-

(1) Ob cujus ultionem rex quosdam illorum de turre senonensi præcipitari fecit, quosdam autem Parisiis detruncari. (Hist. regis Ludovici VII; apud script. rerum francic., p. 126.)

(2) Rec. des ordonn. des rois de France, t. XI, p. 262.

(3) Hist. de Soissons par Claude Dormay, tom. II, p. 500 et suiv.

(4) Recueil des ordonn. des rois de France, tom. XI, p. 500.

(5) Écrit en 1828.

trèrent « que n'y ayant point de corps de ville à « Soissons, personne n'y prenait soin des affaires « publiques, et que, toutes choses étant négligées, « on devait s'attendre à une perte totale des édifices « et du revenu; que d'ailleurs il était pitoyable « qu'une si noble et antique cité fût non-seulement « inférieure aux autres en droits et en priviléges, « mais encore privée de tout ce qu'elle avait con- « servé de son ancien état (1). » Le roi écouta ces doléances, mais ne consentit point au rétablissement de la commune telle qu'elle avait été fondée au douzième siècle, dans l'âge d'or des libertés bourgeoises. Il maintint dans la ville de Soissons le gouvernement en son nom et l'office de prévôt royal; seulement il permit aux bourgeois d'élire chaque année quatre personnes qui, sous le titre d'échevins, assisteraient le prévôt dans sa justice et prendraient soin des affaires municipales (2).

La commune d'Amiens eut de plus longs jours; elle ne perdit que lentement et une à une ses anciennes prérogatives. Supprimée par ordonnance de Philippe IV, elle fut rétablie par le même roi en l'année 1307, et, selon toute probabilité, ce fut sa grande richesse qui la sauva. On ne peut dire à quelle somme d'argent monta le prix de son rétablissement; mais on sait que, peu d'années après, il lui en coûta 6,000 livres une fois payées et une rente de 700 livres pour le rachat définitif de tous ses droits. Dès lors, elle parcourut en paix le cercle entier de la destinée des vieilles constitutions municipales. L'élection du majeur et des vingt-quatre échevins subsista jusqu'en l'année 1597, où un édit du roi Henri IV réduisit à la fois le nombre et les priviléges de ces magistrats populaires. Les anciens droits des comtes, dont la commune avait hérité, lui furent enlevés avec la plus grande partie de ses revenus, et la juridiction de l'échevinage fut bornée au *petit criminel*, aux disputes entre bourgeois, aux procès concernant la police des rues, les métiers, le service du guet et le logement des gens de guerre (3).

Toutefois, dans les cérémonies publiques, les insignes de la haute justice, du droit de vie et de mort continuèrent d'accompagner, comme dans l'ancien temps, le maire et les échevins d'Amiens. Ces attributs d'une puissance qui n'était plus consistaient en deux glaives d'une forme antique, portés à la main par deux officiers de ville, qu'on désignait, à cause de leur emploi, par le terme provincial d'*espadrons* (4). Une coutume semblable régnait dans presque toutes les grandes communes; le seul monument qui rappelle aujourd'hui l'existence de celle de Toulouse est, avec un volume dépareillé de l'ancien registre des capitouls, le large sabre qui jadis était pour ses magistrats l'équivalent des haches consulaires. C'est un cimeterre échancré vers la pointe, à poignée d'acier, sans garde, et d'un aspect vraiment imposant. L'on croit aujourd'hui dans la ville que cet instrument fut fabriqué exprès pour le supplice du maréchal de Montmorency, en l'année 1632; mais quiconque l'examine avec un peu d'attention reconnaît que c'est une arme de parade, incapable d'avoir jamais tranché une tête, à cause d'un cordon en saillie qui garnit et décore le dos de la lame. Ainsi les traditions s'interrompent et succèdent l'une à l'autre. Une nouvelle célébrité, de nouveaux noms s'attachent faussement aux mêmes objets; et il faut que l'historien, démêlant cette confusion, se prononce contre la voix publique et lui fasse avouer l'erreur.

(1) Histoire de Soissons, par Dormay, t. II, p. 316.
(2) Ibid.
(3) Hist. d'Amiens, par le père Daire, t. I, p. 60 et suiv.
(4) Ibid.

LETTRE XX.

Histoire de la commune de Reims.

—

La ville de Reims, célèbre dès les temps les plus reculés par sa grandeur et son importance, fut, parmi les cités du nord de la Gaule, celle qui conserva le mieux, après la conquête franke, l'organisation municipale qu'elle avait reçue des Romains. C'était, durant le moyen âge, une tradition populaire à Reims que le privilége d'être jugé par des magistrats de leur choix remontait, pour les habitants de cette ville, jusqu'à une époque antérieure à saint Remi, qui convertit et baptisa l'armée des Franks. Cette vieille institution n'avait pu, sans s'affaiblir, traverser un si long espace de temps : les magistrats municipaux, réduits quant au nombre, avaient perdu l'une après l'autre leurs attributions politiques. De tous les droits que les lois romaines accordaient aux *curies* ou corps de ville, il ne leur était resté que celui de rendre la justice dans les causes qui n'entraînaient point de condamnation capitale. Ils avaient aussi changé de nom et pris le titre de *skepene*, mot de la langue franke, qui, altéré par la prononciation romane, a produit celui d'échevins.

Le pouvoir, dont les empiétements successifs diminuèrent ainsi, à Reims, les prérogatives des magistrats civils élus par les citoyens, fut celui des archevêques. D'abord magistrats eux-mêmes et *défenseurs* de

la cité (1), ils transformèrent, à la longue, cet office de patronage légal en une seigneurie absolue, comme celle des barons féodaux. A mesure que ce changement se prononça, la justice municipale ou l'*échevinage*, seule garantie des citoyens contre la puissance des archevêques, entra en lutte avec eux et avec leurs sergents ou officiers de police administrative et judiciaire. Cette longue querelle est obscure et de peu d'importance jusqu'à l'époque où le mouvement imprimé par la révolution communale se fit sentir dans le voisinage de Reims, à Noyon, à Beauvais, à Laon, à Amiens et à Soissons. L'exemple de ces villes inspira aux citoyens de Reims de nouvelles idées politiques et un nouveau degré d'énergie. Ils résolurent de reconstituer, par un effort commun, et de rendre, à l'avenir, inattaquables les garanties de liberté dont les débris s'étaient conservés chez eux pendant plusieurs siècles (2).

Ce fut vers l'année 1138, dix ans après la promulgation de la charte de Laon, qu'une association politique se forma, pour la première fois, parmi la bourgeoisie de Reims. Cette association prit le nom de *compagnie*, alors synonyme de celui de commune. La vacance du siége épiscopal, causée par la mort de l'archevêque Renaud, avait facilité ce mouvement, sur lequel il reste trop peu de détails. Tout ce qu'apprennent les courtes notes éparses dans les anciens registres des églises, c'est que les bourgeois se conjurèrent pour établir une république. Par ce mot l'on n'entendait point désigner une tentative différente de celle qu'avaient faite, avec plus ou moins de succès, les habitants des villes voisines. A Reims, on ne connaissait pas mieux qu'ailleurs, et l'on ne regrettait pas davantage les formes du gouvernement de l'antiquité; mais, sans rapporter ce qu'ils voulaient établir à aucune théorie politique, les conjurés aspiraient à s'organiser en société indépendante, hors de la seigneurie épiscopale, qui deviendrait ainsi pour eux une sorte de puissance étrangère.

Durant la vacance du siége de Reims, l'église métropolitaine était sous le patronage du roi, qui en percevait les revenus temporels et en exerçait la seigneurie. Louis VII, qui régnait alors depuis près d'un an, était en querelle avec le pape Innocent II, qui avait mis ses terres en interdit. Pour se venger des hostilités de la puissance ecclésiastique, il retardait à dessein l'élection d'un nouvel archevêque; et cette circonstance diminua les obstacles que les bourgeois de Reims devaient rencontrer dans l'établissement de leur commune. Le roi n'avait aucun intérêt personnel à faire la dépense d'un armement pour dissoudre leur association et les ramener sous l'obéissance de l'Église; et tout l'espoir du clergé métropolitain, pour le rétablissement de ses droits seigneuriaux, était dans une prompte élection qu'il sollicitait de la manière la plus pressante. Bernard, fondateur et premier abbé du monastère de Clairvaux, près de Bar-sur-Aube, homme que l'Église vénère aujourd'hui comme saint, et qui, de son temps jouissait du plus grand crédit, à cause de son zèle religieux, de son éloquence et de son habileté diplomatique, s'entremit dans cette affaire, et écrivit soit au roi, soit au pape, un grand nombre de lettres, dont la suivante mérite d'être citée comme échantillon de son style :

« A son très-aimé père et seigneur Innocent, « souverain pontife, le frère Bernard de Clairvaux, « appelé abbé, ce qui est peu de chose.

« L'église de Reims tombe à sa perte; une cité « glorieuse est livrée aux opprobres : elle crie à « ceux qui passent par le chemin qu'il n'y a pas de « douleur semblable à sa douleur, car au dehors « est la guerre, au dedans la crainte, et de plus, « au dedans la guerre, car ses fils combattent « contre elle, et elle n'a pas de père qui puisse la « délivrer. Son unique espérance est dans Innocent, « qui essuiera les larmes de ses joues. Mais jusqu'à « quand, Seigneur, tarderez-vous à étendre sur « elle le bouclier de votre protection? Jusqu'à « quand sera-t-elle foulée aux pieds et ne trou- « vera-t-elle personne qui la relève? Voici que le roi « s'est humilié, et que sa colère contre vous est « apaisée : que reste-t-il donc, sinon que la main « apostolique vienne soutenir l'affligée, apportant « des soins et un appareil pour ses blessures? La « première chose à faire, c'est de presser l'élection, « de crainte que l'insolence du peuple rémois ne « ruine le peu qui subsiste encore, à moins qu'on « ne résiste, le bras levé, à sa fureur. Si l'élection « était solennisée avec les cérémonies d'usage, nous « avons confiance que, dans tout le reste, le Sei- « gneur nous donnerait faveur et succès (3). »

La cour de Rome commençait à prendre l'alarme sur les progrès de cette révolution communale, qui, gagnant l'une après l'autre les villes métropolitaines, tendait à ruiner partout la puissance temporelle des évêques. Aussi le pape mit-il en oubli sa rancune contre le roi de France, pour ne plus songer qu'à l'église de Reims et au péril dont elle était menacée (4). Afin d'engager Louis le Jeune à détruire

(1) Voyez, sur l'office de défenseur (defensor) dans les villes romaines, et sur les pouvoirs municipaux attribués aux évêques, les Essais de M. Guizot sur l'Histoire de France. (Premier Essai.)

(2) Marloti metropolis Remensis Historia, liber II, p. 327.

(3) Script. rer. francic., t. XV, p. 394.

(4) Ibid.

tout ce qu'avaient fait les bourgeois, et à les châtier de leur rébellion, il lui adressa une lettre pleine de paroles affectueuses et qui se terminait de la manière suivante : « Puisque Dieu a voulu que tu fusses élu « et sacré roi pour défendre son épouse, c'est-à- « dire la sainte Église rachetée de son propre sang, « et maintenir ses libertés sans atteinte, nous te « mandons par cette lettre apostolique et t'enjoi- « gnons, pour la rémission de tes péchés, de dissi- « per par ta puissance royale les coupables associa- « tions des Rémois, qu'ils nomment *compagnies*, « et de ramener tant l'église que la ville en l'état et « liberté où elles étaient au temps de ton père d'ex- « cellente mémoire (1). »

Selon toute probabilité, cette lettre arriva trop tard, et trouva la commune de Reims déjà légalisée, en quelque sorte, par le consentement du roi. Ce fut en l'année 1139 que Louis VII fit sceller de son grand sceau une charte par laquelle il accordait aux habitants de Reims la constitution municipale de Laon : « Acquiesçant à votre humble requête et à « vos supplications, nous vous avons octroyé une « commune sur le modèle de la commune de Laon, « sauf le droit et les coutumes de l'archevêché et « des autres églises (2).... » Ces réserves, énoncées en termes vagues et qui ne fixaient point d'une manière précise les bornes où devait s'arrêter la puissance bourgeoise, ne pouvaient manquer de produire bientôt de nouvelles disputes et de nouveaux troubles. L'enthousiasme politique qui animait les habitants de la cité de Reims, c'est-à-dire de la partie de la ville renfermée dans l'enceinte des murs, avait gagné naturellement ceux des quartiers extérieurs et de quelques paroisses rurales. Ces gens, vassaux ou serfs de corps, soit du chapitre métropolitain, soit de l'abbaye de Saint-Remi, soit des autres églises, désiraient entrer dans la commune, c'est-à-dire obtenir pour eux-mêmes les franchises garanties par la charte royale. Mais le chapitre et les églises soutenaient que la concession du roi n'avait de valeur que pour les habitants de la cité; et ces derniers, pensant que leur commune gagnerait en force si elle devenait plus nombreuse, travaillaient, de tout leur pouvoir, à étendre sa juridiction hors des murs. De là naquirent beaucoup de débats et une seconde guerre civile entre les partisans des libertés bourgeoises et ceux de la seigneurie épiscopale.

Les chefs du parti populaire se nommaient Aubri et Simon ; malheureusement les documents originaux ne fournissent aucun détail sur leur compte, si ce n'est qu'ils avaient avec eux un prêtre condamné par les tribunaux ecclésiastiques, auquel ils firent célébrer la messe, un jour de la Toussaint, dans l'église de Saint-Symphorien (3). Cette messe, qui fut regardée par le clergé comme un acte de sacrilége, et à cause de laquelle l'église fut de nouveau dédiée et consacrée, eut lieu, probablement, à l'ouverture d'une assemblée générale de tous les membres de la commune. La cloche de Saint-Symphorien servait à Reims de beffroi communal; et cette circonstance semble prouver que le grand conseil des bourgeois tenait ses séances dans l'église même. D'autres villes offraient, à la même époque, l'exemple de cet usage introduit par nécessité, faute de locaux assez vastes pour mettre à couvert une assemblée nombreuse. Aussi, l'un des moyens que la puissance ecclésiastique employait pour gêner l'exercice du droit de commune était de faire défense de se réunir dans les églises pour un autre motif que la prière, et de sonner les cloches à une autre heure que celle des offices (4).

Les différents corps du clergé de Reims, alarmés des progrès rapides que l'esprit d'insurrection faisait hors des murs de la ville, adressèrent de grandes plaintes à cet égard aux évêques suffragants du diocèse, aux légats du saint-siége et au roi. La commune n'avait encore qu'une seule année d'existence ; mais l'ardeur et l'opiniâtreté de ses membres en rendaient la destruction impossible sans beaucoup de violence et une grande effusion de sang. Louis VII n'essaya point de revenir sur ce qu'il avait accordé; mais il adressa au maire et à toute la commune de Reims une lettre où il se plaignait qu'on eût excédé les bornes prescrites par la charte de Laon : « Prétendant, disait-il, que le droit des « églises n'est point un droit, et que les coutumes « établies en leur faveur, dès les temps anciens, ne « sont pas des coutumes, vous envahissez par vio- « lences les prérogatives et les possessions des « églises. » Le roi enjoignait aux magistrats et aux bourgeois de laisser en paix toutes les églises, et spécialement celles de la Bienheureuse-Marie et de Saint-Remi, les avertissant que si, à l'avenir, ces églises lui criaient merci, il ne voudrait ni ne pourrait leur dénier justice (5). Cette lettre, conçue en

(1) Script. rerum francic., t. XV, p. 394.

(2) Ibid., tome XVI, page 5. Cette phrase est extraite d'une lettre écrite par Louis VII, postérieurement à la rédaction de la charte de commune, qui ne s'est point conservée jusqu'à nous.

(3) Ex necrologio Sancti-Symphoriani ; apud script. rer. francic., t. XVI, p. 5.

(4) Confirmation par Louis VI des règlements faits pour la commune de Saint-Riquier. (Recueil des ordonn. des rois de France, t. XI, p. 184.)

(5) « Aliòquin illi ecclesiæ, et aliis post nos miserabiliter « clamantibus, à justitiâ deesse nec volumus, nec debemus, « nec etiam possumus. » (Script. rerum francic., t. XVI, p. 5.)

termes vagues et assez doux, ne fut suivie d'aucun effet. Menacée par la ligue de tous les petits seigneurs ecclésiastiques qui l'entouraient, la commune avait besoin d'envahir sur eux pour n'être point écrasée; les bourgeois le sentaient, et ce sentiment les poussait à l'obstination et à l'audace, quelque péril qu'il y eût pour eux. Les plaintes réitérées du clergé contraignirent donc bientôt le roi d'adresser aux habitants de Reims un avertissement plus sévère;

« Au maire et à la commune de Reims, Louis, « par la grâce de Dieu, roi des Français et duc des « Aquitains, salut et faveur.

« Il nous est très-pénible de voir que vous faites « ce qu'aucune autre commune n'a osé faire. Vous « excédez en tout point les bornes de la commune « de Laon qui vous a été donnée pour modèle, et « ce que nommément nous vous avons défendu, « savoir, de faire entrer dans votre commune les « quartiers et les villages du dehors, vous le faites, « avec audace et assurance. Les revenus coutu- « miers des églises, possédés par elles depuis plu- « sieurs siècles, ou vous les leur enlevez vous- « mêmes, ou vous défendez aux sujets de les payer « par l'autorité de votre commune. Vous détruisez « entièrement ou vous diminuez les libertés, cou- « tumes et justices appartenant aux églises de « Reims, et spécialement celles des chanoines de « l'église de Sainte-Marie, qui maintenant est en « notre main, et n'a d'autre défenseur que nous. « En outre, vous avez contraint à rançon les ser- « gents des chanoines qui sont sous la même liberté « que leurs maîtres; vous en avez emprisonné « plusieurs, et quelques-uns même n'osent sortir « de l'église, par la peur qu'ils ont de vous. Pour « tous ces excès, nous vous avons déjà mandé, et « maintenant vous mandons et ordonnons de les « laisser aller en paix, de leur restituer ce que vous « leur avez pris, et de conserver entièrement aux « églises et aux chanoines leurs justices, coutumes « et franchises. Adieu (1). »

En l'année 1140, le siége vacant fut rempli par la consécration d'un nouvel archevêque, nommé Sanson de Malvoisin. Ni cet événement, ni les menaces du roi n'arrêtèrent la fermentation des esprits, et, sept ans après, une insurrection éclata hors des murs de la ville, dans le quartier populeux qu'on appelait le *ban de Saint-Remi*. Le mot ban, qui, dans la langue du moyen âge, signifiait proclamation ou ordonnance, s'appliquait aussi à l'étendue respective de chaque juridiction seigneuriale. C'est dans ce sens qu'on donnait à la cité de Reims le nom de *ban* de l'archevêque, tandis que le faubourg, sur lequel l'abbé de Saint-Remi exerçait le droit de justice, se nommait ban de Saint-Remi. Ce faubourg, réuni depuis à la ville par une même enceinte de murs, en était séparé, au douzième siècle, par des prairies et des jardins. Les habitants, trop peu nombreux pour espérer de former une commune capable de se défendre, souhaitaient vivement de se réunir en un seul corps avec ceux du ban de l'archevêque. Ils commencèrent par chasser de leur quartier les officiers et les partisans de la juridiction abbatiale, et descendirent tumultueusement dans la cité, où tous ceux qui désiraient la réunion s'armèrent et se joignirent à leur troupe. Tous ensemble marchèrent vers le palais épiscopal, pour présenter leur requête à l'archevêque et le contraindre d'y faire droit. Sanson les harangua d'une fenêtre, et tâcha de leur persuader de renoncer à ce qu'ils demandaient; mais, loin de céder, ils devinrent plus audacieux, maltraitèrent les officiers de l'archevêque, pillèrent leurs meubles et démolirent leurs maisons. Obligé de se renfermer dans son palais et d'y rester comme en prison, par crainte des ressentiments populaires, l'archevêque Sanson écrivit à Suger, abbé de Saint-Denis, alors régent du royaume à cause du départ du roi pour la terre sainte, le priant de lui envoyer du secours. En effet, des troupes furent dirigées sur Reims; et en même temps Joscelin, évêque de Soissons, accompagné du célèbre saint Bernard, partit pour être médiateur entre les bourgeois et l'archevêque. A l'approche des troupes l'émeute cessa, et le ban de Saint-Remi demeura séparé de la commune, mais toujours prêt à se soulever pour la réunion, quand un nouvel incident causait du trouble dans la ville (2).

Durant les treize années qui s'écoulèrent entre cette révolte et la mort de Sanson, cet archevêque ne cessa de lutter contre la commune de Reims, et de travailler, quoique sans succès, à sa ruine. Dans les petits combats auxquels ces disputes donnaient lieu, soit dans les rues, soit hors des murs, les bourgeois eurent toujours l'avantage. Mais en l'année 1160 les événements changèrent de face. Sanson de Malvoisin eut pour successeur le propre frère du roi, Henri de France, ci-devant évêque de Beauvais, qui avait déjà signalé dans cette ville sa haine contre les communes. Attaquant dans leur essence même les droits de celle de Beauvais, il avait voulu faire rentrer tous les habitants sous sa juridiction immédiate, et restreindre celle des pairs et des échevins au seul cas de déni de justice. Pour mieux réussir dans son entreprise et imposer silence aux bourgeois, il avait invité son frère à se rendre dans la ville, et, durant son séjour, il avait obtenu de lui le décret suivant :

(1) Script. rerum francic., t. XVI, p. 5.

(2) Hist. de Reims, par Anquetil, t. I, p. 291 et suiv.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi des Français « et duc d'Aquitaine, à tous nos fidèles à perpétuité.

« Il convient à l'excellence de notre sceptre de « protéger les droits de tous ceux qui sont sous notre « sujétion, et spécialement des églises, qui devien- « dront la proie de la violence des méchants, si le « glaive matériel et royal ne se porte à leur secours. « Sachent tous nos fidèles, présents et à venir, que « Henri, notre frère, nous a porté plainte contre les « citoyens de Beauvais, ses hommes, qui, à l'occa- « sion de leur commune, prenant une audace nou- « velle et illicite, ont usurpé les droits de l'évêque « et de l'église de Beauvais, ainsi que la justice pos- « sédée par l'évêque sur chacun et sur tous. Pour « cette cause ledit évêque nous a fait venir à Beau- « vais, et, en notre présence, la plainte ayant été « débattue, et la charte de la commune lue en pu- « blic, les citoyens ont reconnu enfin que la justice « sur toute la ville appartenait à l'évêque seul; qu'en « cas d'excès ou de forfaiture, c'est à l'évêque ou à « son official que la réclamation doit être portée. « Nous statuons donc, d'après l'excellence de notre « autorité, que les plaintes seront toujours adres- « sées à l'évêque, et ordonnons que nul ne soit assez « présomptueux pour s'entremettre à Beauvais dans « le droit de faire justice, qui appartient à l'évêque « et à l'église, tant que ce droit sera en effet exercé « par l'évêque. Mais si, ce qu'à Dieu ne plaise, il « reste en demeure à cet égard, alors les habitants « auront licence de rendre la justice à leurs conci- « toyens, parce qu'il vaut mieux que justice soit « faite par eux, que de ne pas l'être du tout (1). »

Le nouvel archevêque entreprit d'arracher aux bourgeois de Reims un pareil aveu de ses droits absolus de justice et de seigneurie; mais cela devait être beaucoup plus difficile qu'à Beauvais, à cause des traditions populaires sur l'antiquité de l'échevinage. Les Rémois adressèrent d'abord au prélat des remontrances respectueuses, le suppliant de les traiter avec justice, et de les laisser vivre sous la loi par laquelle la ville avait été régie depuis le temps de saint Remi, apôtre des Franks (2). Ils négocièrent même avec lui, et offrirent de payer une somme de deux mille livres, s'il voulait renoncer à ses projets. L'archevêque refusa tout, et mit dans son obstination tant de mauvaise grâce, qu'une partie du clergé métropolitain et plusieurs des chevaliers qui habitaient la ville ne purent s'empêcher de le condamner et de prendre parti pour les bourgeois. On disait qu'il voulait imposer à la ville une servitude nouvelle, indue et insupportable; et il se forma, pour lui résister, une association sous le serment, dans laquelle entrèrent des clercs et des nobles (3).

Les membres de cette ligue prirent les armes, et, s'emparant des maisons fortes et des tours des églises, ils contraignirent les partisans de l'évêque à sortir de la ville. Dans le péril où il se trouvait, Henri de France eut recours à son frère; il le supplia de venir en grande hâte dissiper la conjuration formée contre lui et tirer vengeance des coupables. Le roi vint en effet à Reims avec des troupes. Une députation de citoyens se présenta devant lui pour lui exposer le véritable état des choses. Il paraît qu'au fond du cœur Louis VII donnait tort à son frère; mais comme celui-ci, emporté par la passion, ne voulut consentir à aucun arrangement, disant qu'il fallait écraser la ville (4), le roi prononça, quoiqu'à regret, la condamnation du parti populaire. La plupart des bourgeois s'enfuirent à cette nouvelle, et ceux qui ne purent trouver d'asile au dehors se cachèrent dans les bois, sur la montagne entre Reims et Épernay. Le roi fit démolir cinquante maisons appartenant aux plus opiniâtres, et après cette exécution il se retira. Quand les bourgeois rentrèrent et qu'ils virent leurs maisons abattues en signe de châtiment et de mépris pour eux, leur haine et leur emportement redoublèrent. Ils démolirent par représailles les hôtels des chevaliers qui tenaient pour l'archevêque, et le contraignirent lui-même à se renfermer dans une forteresse voisine de son palais.

Menacé pour la seconde fois d'être assiégé par les révoltés, Henri de France ne s'adressa pas à son frère qu'il trouvait trop tiède, mais à un souverain étranger, le comte de Flandre. Il l'invita à venir à Reims avec une troupe de mille chevaliers, ce qui, en comptant les sergents d'armes dont chaque chevalier était accompagné, devait faire environ six mille hommes. Les membres de la commune n'ayant point de forces suffisantes pour résister à cette armée, prirent le parti de sortir de la ville, et d'emporter ou de détruire toutes les provisions de bouche afin d'affamer l'ennemi. Cette précaution produisit tout l'effet qu'ils en attendaient; et, après un jour et une nuit, les Flamands se retirèrent, craignant de manquer de vivres. L'archevêque fit tout ce qu'il put pour les retenir plus longtemps, et, ne pou-

(1) Recueil des ordonn. des rois de France, tom. XI, p. 198.

(2) Legibus vivere pateretur quibus civitas continuò usa est, à tempore sancti Remigii Francorum apostoli. (Epistola Joannis Sarisberiensis; apud Marloti Hist. remensis metropol., p. 391 et seq.)

(3) Conspiraverant cives de clericorum concilio et auxilio militum... Novas quasdam indebitas et intolerabiles servitudes volebat imponere. (Epist. Joann. Sarisb.; apud Marloti, Hist. metropol. Rem., p. 391 et seq.)

(4) Ut in brachio ejus contereret civitatem. (Ibid., p. 392.)

vant y réussir, il entama des négociations avec les bourgeois, par l'entremise de son frère Robert de Dreux. Après avoir fait serment de passer les mutins au fil de l'épée, d'en châtier une partie par des supplices exemplaires et de rançonner le reste à merci (1), il fut contraint de faire sa paix avec la commune, et de promettre qu'il respecterait les anciennes lois de la ville, se contentant d'une somme de quatre cent cinquante livres pour tous dommages et intérêts (2).

Le mauvais succès des tentatives de l'archevêque Henri contre la liberté des bourgeois de Reims, ne fut pas sans influence sur la conduite de son successeur Guillaume de Champagne. Cet homme, d'un naturel pacifique, semble avoir craint par-dessus tout les troubles occasionnés par la lutte du pouvoir municipal contre la seigneurie de l'Église. Il essaya de concilier ces deux puissances rivales par une charte destinée à fixer les limites de leurs droits respectifs. Mais cet acte inspiré, il faut le reconnaître, par un sentiment généreux, fut loin de produire tous les fruits que son auteur en attendait. La principale cause de ce mécompte fut une omission importante, celle du mot *commune*, due probablement à un simple hasard, mais qui, dans la la suite, servit de prétexte à de nouvelles tentatives d'envahissement de la part des archevêques. En effet, les ennemis de la commune de Reims s'en autorisèrent bientôt pour soutenir qu'elle n'avait point d'existence légale, et que la charte de Guillaume de Champagne avait abrogé implicitement toutes les concessions antérieures. Voici le préambule de cette charte :

« De même que les seigneurs terriens, en respectant les droits et la liberté de leurs sujets, « peuvent acquérir l'amour de Dieu et du prochain, « de même aussi, en violant ou altérant des priviléges obtenus depuis longues années, ils peuvent « encourir l'indignation du Très-Haut, perdre la « faveur du peuple, et charger leurs âmes d'un « fardeau éternel. Nous donc, déterminé par ces « motifs, et considérant la soumission et le dévouement que vous, nos chers fils et nos fidèles bourgeois, vous nous avez témoigné jusqu'à ce jour, « nous avons jugé à propos de restituer et de confirmer pour toujours, par la garantie de notre « autorité, à vous et à vos descendants, les coutumes « octroyées il y a longtemps, mais mal gardées, à « cause des fréquents changements de seigneurs.

« Nous voulons que les échevins soient restitués « à la ville, qu'ils soient élus au nombre de douze, « entre les habitants de notre *ban*, par votre consentement commun, qu'ils nous soient ensuite « présentés, et soient renouvelés chaque année, « le jour du vendredi saint; enfin qu'ils prêtent serment de vous juger selon la justice, et de garder « fidèlement nos droits en tant qu'il leur appartiendra (1)... »

Cette charte, comprenant un grand nombre d'articles relatifs à la police municipale, fut signée en l'an 1182 par l'archevêque Guillaume qui prononça l'anathème contre tout homme qui irait à l'encontre. Toutefois, malgré ses intentions bienveillantes, il éprouva, sur la fin de sa vie, des dégoûts qui lui furent suscités par les querelles de parti qu'aucune charte ne pouvait éteindre : car, si

(1) Ut cives perirent in ore gladii, aut redimendi et torquendi conjicerentur in vincula. (Epist. Joann. Sarisb.; apud Marloti Hist. metropol. Rem., p. 392.)

(2) Pour concilier le récit contemporain avec certaines expressions d'une charte postérieure, des historiens modernes ont écrit qu'en vertu du traité conclu alors avec les bourgeois de Reims, la commune fut maintenue et l'échevinage aboli. Mais d'abord l'archevêque n'y aurait gagné que la suppression d'un vain titre, car l'existence de la commune impliquait celle d'une justice municipale sous un nom ou sous un autre; ensuite il faut se garder de prendre à la lettre le protocole usité dans les actes officiels du moyen âge, où les mots *octroyer* et *restituer* n'ont souvent d'autre valeur que celle de garantir et de confirmer. Cet abus de langage provenait de l'envie de faire une plus large part au bon plaisir des seigneurs ou des rois. Dans les chartes relatives aux communes, les rois disent : *J'ai octroyé*, lorsqu'il s'agit de choses antérieurement établies, et ils le disent même en ratifiant des actes où plusieurs de leurs prédécesseurs ont successivement employé la même formule.

(3) Marloti metropol. Rem. Hist., p. 417. Les chartes de commune offrent en général trop peu de détails sur la manière dont on procédait à l'élection des magistrats municipaux. A Péronne, les douze mairies des métiers, réunies séparément chaque année, élisaient vingt-quatre personnes, savoir, deux par corps de métiers; ces vingt-quatre élus, après avoir prêté serment, choisissaient dix jurés parmi tous les habitants, à l'exception des vingt-quatre électeurs. Les dix jurés, ainsi élus, en choisissaient dix autres qui, réunis aux dix premiers, en choisissaient encore dix, ce qui complétait le corps des jurés. Les trente jurés, après avoir prêté serment, élisaient un maire et sept échevins. Entre les trente jurés, il ne pouvait pas y en avoir plus de deux qui fussent parents. A Douay, tous les bourgeois s'assemblaient par paroisses dans les églises, et choisissaient onze personnes pour six paroisses, celle de Saint-Amet n'en élisant qu'une. Ces onze prêtaient serment d'élire, sans brigue et sans corruption, douze échevins pour *gouverner la loi de la ville* pendant l'année, et six personnes pour *prendre garde sur les mises* et *dépenses*. A Tournay, les chefs d'*ostel* s'assemblaient à son de cloche en la halle, et, après avoir prêté serment, ils élisaient parmi toutes les paroisses de la ville, selon leur population respective, trente *prud'hommes*, appelés *esgardeurs*, qui, à leur tour, élisaient vingt jurés, et parmi ces jurés, deux prévôts qui ne devaient pas être parents, ni appartenir au même métier. Les trente esgardeurs choisissaient en outre quatorze échevins parmi les *prud'hommes bourgeois herités et nés de la ville*. (Recueil des ordonn., tom. V, p. 130 et suiv., 372 et suiv., 158 et suiv.)

l'archevêque de Reims était le premier dans son église, il en partageait l'administration avec un chapitre dont les vues n'étaient pas toujours d'accord avec les siennes. Ce chapitre se montrait singulièrement jaloux de ses droits de juridiction dans la ville, et ne négligeait aucune occasion de les faire valoir au détriment de la juridiction communale. Les moyens de chicane ne manquaient pas sur ce point; non-seulement l'état de la personne accusée, mais la nature de sa faute et le lieu où elle avait été commise, décidaient devant quelle justice la cause devait être plaidée. Il y avait conflit perpétuel entre les échevins et les juges ecclésiastiques, et souvent même entre ces derniers, selon qu'ils appartenaient au ressort de l'archevêque ou à celui des chanoines (1). De son côté, la commune, aigrie par des provocations obscures, mais journalières, s'agitait sourdement, et paraissait toujours prête à se soulever contre l'Église. Affligé de voir ses bonnes intentions produire si peu de bien, Guillaume de Champagne s'en plaignait vivement dans les lettres qu'il écrivait à ses amis. L'un d'entre eux, Étienne, évêque de Tournay, essayait, en lui répondant, de l'égayer par des plaisanteries : « Il y a en ce monde, « lui disait-il, trois troupes criardes et une quatrième « qu'on ne fait pas taire aisément : c'est une com- « mune qui veut dominer, des femmes qui se que- « rellent, un troupeau de porcs, et un chapitre « divisé d'opinions. Nous nous moquons de la « seconde, nous méprisons la troisième; mais, « Seigneur, délivrez-nous de la première et de la « dernière (2). »

C'était un singulier état de choses que la coexistence de ces deux gouvernements ennemis, dont chacun tendait sans relâche à subjuguer et à ruiner l'autre. On ne savait, à proprement parler, à qui appartenait la ville; car tantôt la commune y paraissait maîtresse, nommait les commandants du guet et de la garde, et avait en son pouvoir les clefs des portes; tantôt l'archevêque reprenait la garde des clefs et l'exercice de l'autorité militaire. Il s'élevait à ce sujet de violents débats, où chacune des deux parties, avant de recourir à la force, tâchait de faire valoir ses raisons. Les archevêques s'appuyaient sur l'ancienneté de leur seigneurie, et les bourgeois disaient que la garde de la ville appartenait naturellement à ceux qui y avaient le plus d'intérêt (3). En l'année 1211, dans une contestation de ce genre, les échevins s'obstinèrent à soutenir leurs droits contre l'archevêque Aubry de Haut-Villiers. L'archevêque, ne se sentant pas assez fort pour user de contrainte, adressa ses réclamations au roi Philippe-Auguste, qui se prononça contre les bourgeois, comme on le voit par la lettre suivante :

« Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Fran- « çais, à ses amés les échevins et citoyens de Reims, « salut et amitié.

« Nous vous mandons et ordonnons strictement « de rendre, sans contradiction ni retard, à notre « amé et féal l'archevêque Aubry, les clefs des « portes de la ville de Reims qu'il tient de nous, « d'obéir à ses bans de la même manière qu'ils ont « été observés au temps de ses prédécesseurs; « enfin de ne point recevoir dans la ville, sans sa « permission, les personnes qu'il aura bannies, « mais de vous conduire, envers l'archevêque votre « seigneur, de telle sorte qu'il n'ait plus lieu de nous « adresser des plaintes sur votre compte; car nous « ne pouvons lui manquer et ne pas lui garantir la « possession de ce qu'il tient de nous (4). »

L'année suivante, de nouvelles doléances furent adressées au roi par l'archevêque de Reims. Il se plaignait de ce que les bourgeois refusaient d'obéir à ses ordonnances, à moins qu'il ne les eût rendues d'après l'avis et le consentement des magistrats municipaux. Aubry de Haut-Villiers s'irrita de ce refus et des prétentions de la commune, qui, selon lui, faisaient autant de tort au roi qu'à lui-même, puisqu'elles tendaient à diminuer les priviléges d'un des grands fiefs de la couronne. Philippe-Auguste jugea dans le même sens, et adressa aux bourgeois de Reims des injonctions plus impératives : « Nous « vous ordonnons, leur disait-il, d'observer avec « humilité les bans de l'archevêque; que si vous « les trouvez déraisonnables, remontrez-le-lui « paisiblement, comme à votre seigneur, et requé- « rez-le d'amender ce qui devra être amendé, ne « vous mettant point en contradiction avec ses « ordres, mais l'avertissant et le requérant comme « un seigneur, afin qu'il pourvoie comme il le doit « au péril qui pourrait advenir; que si, en ayant « été requis, il refuse de le faire, et que vous nous « adressiez, sur ce point, vos remontrances, nous « ferons avec plaisir, à cet égard, tout ce qui est « de notre devoir (5).

Cette promesse vague d'une protection qui jusqu'alors ne s'était guère étendue que sur leurs ennemis, ne pouvait décider les bourgeois de Reims à s'abandonner à la merci du pouvoir épiscopal. Ce qui se passait journellement entre eux et les agents de ce pouvoir était bien autrement grave que ne le ferait croire le style doucereux des dépêches offi-

(1) Hist. de Reims, par Anquetil, t. II, p. 16 et suiv.

(2) A primo et quarto libera nos, Domine! (Ibid., t. I, p. 333.)

(3) Dictitantes urbium custodiam penes esse eos debere quorum maximè interesset. (Marloti Hist. metropol. Rem., p. 478.)

(4) Ibid.

(5) Ibid.

cielles. Les archevêques de Reims possédaient, à l'extrémité septentrionale de la ville, une forteresse bâtie, à ce que l'on croit, par Henri de France. Ils y entretenaient une garnison nombreuse de chevaliers et d'archers. Du côté de la campagne, les fortifications consistaient en quelques tours élevées sur le fossé même de la ville, et communiquant avec le dehors par un pont-levis; mais le côté opposé présentait des défenses plus formidables. Les murailles étaient plus épaisses, les fossés plus larges et plus profonds, et les remparts, bien terrassés, étaient garnis de machines; tout indiquait que cette citadelle avait pour destination, non de protéger la ville contre des attaques extérieures, mais de contenir et d'effrayer les habitants. On l'appelait le château de Porte-Mars, parce qu'un ancien arc de triomphe consacré au dieu Mars, et qui autrefois servait de porte à la ville, se trouvait enclavé dans cette nouvelle construction. Au pied des murs, dans la campagne, les archevêques avaient un petit palais orné de jardins : ils l'occupaient dans les temps de calme; mais, au moindre signe d'émeute, ils le quittaient pour rentrer dans le fort.

C'était au château de Porte-Mars que siégeait la cour épiscopale. On tremblait d'être cité devant elle; car une fois entré dans la forteresse, personne n'était sûr d'en sortir, à moins d'avoir payé rançon. Dès qu'un bourgeois était accusé du moindre délit contre l'archevêque, comme d'avoir mal parlé de son autorité ou appelé d'un jugement de sa cour, les sergents d'armes, baissant leur pont-levis, sortaient en bon ordre du château, et faisaient à travers la ville une espèce de promenade militaire, pour chercher et saisir le coupable. S'ils ne le trouvaient pas après avoir parcouru les rues et fouillé les maisons, ils arrêtaient le premier qui leur tombait sous la main, et l'emmenant de force avec eux, le retenaient prisonnier dans le château jusqu'à ce qu'on leur rendît en échange celui qu'ils demandaient. Les malheureux détenus dans les prisons de l'archevêque, sous quelque prétexte que ce fût, étaient traités avec d'autant plus de rigueur, que l'on comptait, en les faisant souffrir, obliger leur famille à les racheter plus chèrement. Ils étaient chargés de fers d'un poids énorme et enfermés dans des cachots malsains, sans autre nourriture que du pain et de l'eau, dont on les privait quelquefois. Si la famille, qu'on avait soin d'instruire de l'état du prisonnier, ne se tenait pas pour avertie, alors on avait recours aux tortures, et souvent la rançon venait trop tard (1).

De pareils faits suffisent pour expliquer l'existence orageuse des communes et l'ardeur avec laquelle une population de marchands et d'artisans se jetait dans la guerre civile. Accoutumés par les habitudes paisibles de notre civilisation à voir dans le nom de bourgeois l'opposé de celui de soldat, nous avons peine à comprendre ces héros de l'industrie renaissante, qui maniaient les armes presque aussi souvent que les outils de leurs métiers, et faisaient trembler jusque dans leurs donjons les fils des nobles et des preux, quand le son du beffroi annonçait au loin que la commune allait se lever pour la défense de ses franchises.

(1) Hist. de Reims, par Anquetil, t. II, p. 22 et suiv.

(2) Ce mot s'appliquait proprement aux marchands qui faisaient la banque; mais il était souvent pris dans une acception plus étendue et servait à désigner ce que nous appelons le haut commerce. Dans presque toutes les anciennes villes, la principale rue se nommait *le Change*.

LETTRE XXI.

Fin de l'histoire de la commune de Reims.

—

En l'année 1252, durant la minorité de Louis IX, le corps des bourgeois de Beauvais s'assembla, selon la coutume de la ville, dans la halle ou salle de la commune, pour procéder à l'élection annuelle des magistrats municipaux. La nomination des douze pairs et des échevins eut lieu sans aucun trouble; mais lorsqu'il s'agit de désigner le majeur ou maire, les opinions furent partagées, et une grande dispute s'éleva à ce sujet entre la classe des riches marchands, qu'on appelait changeurs (2), et celle des gens de métier. Ces divisions intestines étaient toujours funestes aux communes, parce qu'elles fournissaient aux puissances du temps un prétexte pour s'immiscer dans leurs affaires, et envahir leurs droits politiques. D'un côté, l'évêque de Beauvais prétendait que c'était à lui de nommer le maire sur la présentation de deux candidats; de l'autre, le conseil de régence, qui gouvernait au nom du roi, élevait déjà, contre les libertés des villes, les prétentions absolues qui, plus tard, se sont réalisées.

Le roi, ou ceux qui gouvernaient en son nom, créèrent de leur chef un maire, et envoyèrent à Beauvais, pour remplir cet office, un nommé Robert de Moret, étranger à la ville, ce qui était contraire aux usages de toutes les communes. Néanmoins la haute bourgeoisie, entraînée par l'esprit de parti, accepta sans répugnance l'élu du roi; mais il n'en fut pas de même des bourgeois de la classe inférieure : ceux-ci protestèrent, en disant que cette intrusion d'un homme né hors de la ville était une violation de leur droit de commune, et après avoir

souffert quelque temps Robert de Moret, ils s'insurgèrent pour faire élire un autre maire. Les pairs et échevins, et en général les principaux de la ville, résistèrent aux demandes des séditieux ; mais leur opposition ne servit qu'à augmenter l'effervescence populaire. La révolte éclata contre toutes les autorités communales ; le maire et les autres magistrats, chassés de leur salle de conseil, furent contraints de se réfugier dans la maison d'un armurier où le peuple les assiégea, et dont il les contraignit de sortir en mettant le feu à la maison voisine. Les insurgés se saisirent de Robert de Moret, et lui déchirèrent sur le dos la longue robe fourrée d'hermine qui était l'insigne de son office. Ils le promenèrent en cet état à travers les rues, le maltraitant et lui criant : « *Voilà que nous te faisons maire* (1). »

Le parti contraire à l'insurrection envoya aussitôt avertir le conseil du roi de ce qui s'était passé, et en même temps le bailli de l'évêché dépêcha un exprès à l'évêque Milon de Nanteuil, qui était absent. A son arrivée, les révoltés, loin de rien faire contre sa personne, lui témoignèrent beaucoup de respect, et, pour le gagner à leur cause, ils dirent qu'ils avaient soutenu son droit en même temps que le droit de la commune. Quatre-vingts des plus compromis vinrent le requérir de les prendre sous sa sauvegarde; mais l'évêque, attentif par-dessus tout à faire valoir ses priviléges comme seigneur haut justicier, leur signifia qu'ils eussent à se remettre entre les mains de ses officiaux pour répondre sur leur conduite. Il se retirèrent fort mécontents et faisant grand bruit. Mais, malgré leur victoire apparente, ils ne réussirent à rien, parce qu'ils ne pouvaient procéder à aucune élection régulière. Le parti de la haute bourgeoisie commença même à reprendre le dessus ; et plusieurs des complices de l'émeute furent arrêtés et enfermés dans les prisons de l'évêque. Celui-ci, en attendant l'arrivée du jeune roi qui s'avançait avec un corps de troupes, tâchait de profiter des circonstances pour jouer le rôle d'arbitre dans la dispute des bourgeois ; et dès que le roi fut entré dans la ville, après l'avoir salué : « Très-redouté sire, lui « dit-il, je vous demande conseil, comme à mon « seigneur, sur ce qu'il me convient de faire en « cette fâcheuse occurrence. » Le roi dit qu'il prenait sur lui le soin de faire prompte et bonne justice. — « Mais, très-cher sire, reprit l'évêque, c'est moi « qui ai dans la ville toute justice haute, moyenne « et basse ; » et, comme le roi ne répondait rien, il répéta jusqu'à trois fois la même remontrance (2).

Le lendemain le roi se rendit à la halle, où les pairs et les échevins étaient réunis en conseil, et dit au peuple assemblé qu'il voulait connaître de l'affaire. Les échevins, moins hardis que l'évêque, n'objectèrent rien relativement à leur droit de juridiction municipale ; et aussitôt les parents de ceux qui avaient été tués ou blessés dans l'émeute se mirent à genoux devant le roi, en criant : « Sire, faites-« nous justice. » Sur l'ordre du roi, ses officiers ouvrirent les prisons de l'évêque, où plusieurs des accusés étaient détenus ; ils en arrêtèrent ensuite un grand nombre dans leurs maisons et les amenèrent avec les autres à la halle, où ils furent enfermés jusqu'à ce qu'on eût statué sur leur sort. Tous furent bannis, au nombre de quinze cents, et quinze maisons appartenant aux plus coupables furent démolies. Le maire frappait un premier coup de marteau, et ensuite les gens de son parti et des ouvriers payés faisaient le reste. L'évêque Milon ne manqua pas de protester contre cette sentence, au nom du privilége de juridiction appartenant à son église. Il demanda que les officiers du roi lui rendissent les bannis comme jugés illégalement ; mais le roi n'eut aucun égard à sa requête, et n'y répondit qu'en faisant à l'évêque la demande de quatre-vingts livres pour son droit de gîte (3) : l'évêque dit qu'il en délibérerait. Sur cette réponse, le roi mit garnison dans le palais épiscopal, et en fit saisir le mobilier, qui fut vendu à l'enchère.

La nouvelle de cette violence exercée contre un de leurs collègues, irrita les évêques suffragants du diocèse de Reims, alors assemblés en concile provincial sous la présidence de leur chef l'archevêque Henri de Braine. Ce prélat, dont les bourgeois de Reims et jusqu'aux membres de son chapitre craignaient le caractère ambitieux et l'activité politique, fit décréter par le concile que trois évêques seraient envoyés au roi pour lui enjoindre de restituer à celui de Beauvais l'exercice de la justice criminelle, de l'indemniser des dégâts faits dans son palais, et de lui remettre les bourgeois bannis. Cette injonction n'ayant eu aucune suite, les suffragants du siége de Reims s'assemblèrent de nouveau et décidèrent qu'on enverrait des députés à Rome, et que, si le roi ne donnait point satifaction, on lancerait, après un délai fixé, l'interdit sur toute la province. Plusieurs évêques, et notamment ceux de Noyon et de Châlons, reculèrent lorsqu'il fallut en venir à ce t

(1) Histoire de Beauvais, par Levasseur, tom. II, p. 366 et suiv.

(2) Ibid.

(3) On a vu dans la charte de la commune de Laon une explication de ce mot. L'ancien droit qu'avaient les rois franks d'être logés et nourris par toutes les villes où ils passaient, s'était transformé en une redevance pécuniaire. Cette redevance fut d'abord payée par les évêques ou les seigneurs des villes, qui s'indemnisaient en levant une taxe sur les bourgeois ; mais, dans presque tous les lieux où il s'établit des communes, le droit de gîte tomba d'une manière immédiate à la charge des habitants.

acte d'hostilité contre la puissance royale. Mais le fougueux archevêque de Reims n'en persista pas moins dans ses résolutions, et, au mois de novembre 1235, il décréta, pour tout son diocèse, l'interdiction des sacrements de l'Église (1).

Ce grand débat occupait toutes les conversations et remuait fortement les esprits. Il n'y avait guère que les membres du clergé qui fussent du parti des évêques. Quoiqu'il y eût eu de la part de la cour une violation flagrante du droit de la commune, les villes, instruites par expérience à redouter principalement la puissance ecclésiastique, et ne regardant l'affaire de Beauvais que comme un cas particulier, sans application ailleurs, se rangèrent du côté du roi. Les corps de magistrature élective, dont la tendance constante était d'anéantir les droits seigneuriaux des évêques, des chapitres et des abbayes, espérèrent que la lutte des deux puissances leur faciliterait les moyens de parvenir à leur but, et ils reprirent presque partout l'offensive (2). A Noyon, de fréquentes émeutes avaient lieu contre les chanoines, aux cris de *commune! commune!* A Soissons, pour la moindre dispute survenue entre des bourgeois et des membres du clergé, on criait : *Haro as clercs!* et la commune prenait les armes (3). Mais à Reims, qui était la plus grande ville du diocèse, l'effervescence fut au comble. Les alarmes qu'inspirait d'ailleurs le caractère de l'archevêque contribuèrent à rendre l'agitation encore plus grande. Les habitants du ban de Saint-Remi, qui n'avaient pour toute fortification, autour de leur quartier, que des chaînes tendues la nuit au bout des rues, demandèrent au roi, par l'entremise de leur abbé, la permission de s'enclore de murs, afin de mettre leur liberté à couvert contre les entreprises de Henri de Braine. Dans la cité, les jurés et les échevins étaient sans cesse en alerte, et, s'autorisant du nom du roi, ils arrêtaient et jugeaient comme coupables de sédition tous ceux qui agissaient ou parlaient en faveur du parti épiscopal. Sans tenir aucun compte des priviléges ecclésiastiques, ils citèrent à leur tribunal et condamnèrent au bannissement un certain Thomas de Beaumetz, chanoine et prévôt de l'archevêque. Cette sentence, exécutée malgré les réclamations du chapitre, devint l'un des principaux griefs des évêques ligués, comme ils le disaient eux-mêmes, pour maintenir l'honneur de Dieu et les libertés de son Église (4).

Au commencement de l'année 1235, pendant que la plus grande fermentation régnait de part et d'autre, les magistrats de la commune de Reims statuèrent qu'il serait fait un emprunt pour couvrir certaines dépenses municipales, et affectèrent au payement des intérêts une portion du revenu fourni par la levée des impôts. Les historiens ne disent pas si l'argent de cet emprunt était avancé par les changeurs de la ville; on peut néanmoins le penser, car dans la même année, trois bourgeois de Reims, Hélisand d'Ecry, Étienne son fils, et Guichard fils de Jean le Nain, souscrivirent un prêt considérable fait à la commune d'Auxerre, moyennant des rentes viagères (5). Quoi qu'il en soit, l'archevêque prétendit qu'on lui devait une part de l'emprunt, comme de toute taxe levée par les bourgeois de son ban, et il en réclama le dixième. Les échevins ne répondant point à sa demande, il la fit publier au prône, dans toutes les paroisses de la ville; et comme cette lecture ne fut suivie d'aucun effet, Henri de Braine, pour montrer qu'il allait recourir à d'autres voies, ajouta de nouveaux ouvrages de défense au formidable château de Porte-Mars. Mais le commencement des travaux fut le signal d'une insurrection générale. Tous les bourgeois réunis en armes, au son de la cloche, attaquèrent les ouvriers qui creusaient des fossés ou plantaient des palissades, et transportèrent ailleurs les matériaux destinés aux fortifications. La garnison du château, composée de vassaux nobles de l'archevêque et d'archers bien disciplinés, fit une sortie contre les insurgés qui se pressaient sans ordre autour des murs; mais, malgré l'avantage des armes et de la tactique, elle fut repoussée presque aussitôt. Le maréchal ou lieutenant militaire de l'archevêque reçut, dans la retraite, un coup de flèche qui le blessa mortellement; la troupe se mit en sûreté en levant derrière elle le pont de la forteresse (6).

C'était alors l'usage de garder dans les églises les grosses machines de guerre qu'on appelait pierriers et mangonneaux. Les insurgés y coururent; et, s'emparant des machines, ils les traînèrent jusqu'à la citadelle, dont ils commencèrent à battre les murailles. La maison des frères mineurs, située de manière à dominer quelques ouvrages du château, fut crénelée par eux afin d'y loger des arbalétriers qui tirèrent jour et nuit sur les soldats de la garnison. Mais, malgré l'impétuosité des attaques, la place résista, grâce à la force de ses murs et au courage des assiégés. Les bourgeois, renonçant à l'emporter d'assaut, tournèrent le siége en blocus. Pour resserrer le plus possible la garnison, et l'empêcher

(1) Gallia christiana, t. IX, p. 109.

(2) Magistratus populares nacti occasionem penitùs excutiendi jugum ecclesiasticæ jurisdictionis in tantam per aliquot urbes prorupère audaciam... (Marloti metropol. Hist. Rem., p. 518.)

(3) Annales de Noyon, t. II, p. 932. — Hist. de Soissons, par Claude Dormay, t. II, p. 299.

(4) Hist. Rem. metropol., p. 518.

(5) Hist. d'Auxerre, par l'abbé Lebeuf, t. II, p. 162.

(6) Anquetil, Hist. de Reims, t. II, p. 41.

de tenter aucune sortie, ils élevèrent, sur le rebord extérieur du fossé, une ligne de redoutes revêtues en pierres. Afin de se procurer des matériaux en quantité suffisante, ils dépavaient toutes les rues et enlevaient jusqu'aux tombes des cimetières. Ils s'emparèrent aussi des pierres de taille de toute grandeur destinées à la construction de la cathédrale, qui n'était pas encore achevée (1).

Pendant ce temps, l'archevêque Henri de Braine, toujours en voyage, redoublait d'activité auprès de ses suffragants, pour les engager à ne point faiblir dans la défense des priviléges ecclésiastiques. Le chapitre de Reims, resté sans chef au milieu des troubles, n'osait se déclarer ouvertement pour le parti qu'il soutenait en secret, et, ménageant dans ses discours les membres de la commune, il tâchait d'énerver leur opposition, en leur inspirant des doutes sur la validité de leurs droits. Les chanoines se répandaient dans les groupes formés, à toute heure, sur les places et dans les rues. Comme ils avaient en général de la facilité à s'exprimer, ils se faisaient écouter volontiers, et, lorsque quelque orateur populaire avait terminé ses invectives : « Prenez garde, disaient-ils aux assistants, vos pri-« viléges ne sont pas aussi clairs que vous le pensez; « peut-être vous abusez-vous sur vos intérêts, et « auriez-vous dû réfléchir mûrement avant d'en-« treprendre ce que vous faites (2). » Ces paroles ne restaient pas sans réplique. Mais bientôt l'aigreur s'en mêlait de part et d'autre, et les chanoines, perdant toute mesure, affirmaient que la ville n'avait pas le droit de commune, et citaient à l'appui de leur opinion la charte de l'archevêque Guillaume. De semblables aveux fermèrent toutes les voies de conciliation entre les bourgeois et le chapitre, et les hostilités commencèrent. Le doyen et les chanoines en corps s'adressèrent au pape Grégoire IX, l'un des plus zélés défenseurs de la suprématie ecclésiastique, lui demandant conseil et appui. Le pape n'hésita pas à déclarer que la soi-disant commune de Reims était nulle de plein droit, et il envoya aux chanoines une commission qui les autorisait à prononcer comme arbitres sur ce point, et à faire comparaître devant eux les magistrts municipaux (3).

Ceux-ci n'eurent garde d'obéir à la sommation qui leur était faite; et aussitôt une sentence d'excommunication fut lancée contre eux par l'official au nom de l'archevêque. Usant de représailles, ils firent proclamer que tout membre de la commune de Reims était tenu de ne rien vendre, à quelque prix que ce fût, ni aux chanoines, ni à leurs sergents, ni à leurs domestiques; et cette invitation, observée à la rigueur, comme il arrive toujours dans les temps d'effervescence politique, obligea les chanoines à quitter la ville, de crainte d'y mourir de faim. La plupart s'évadèrent secrètement, et, dès qu'ils furent partis, le peuple pilla leurs maisons et dévasta leurs propriétés. Ceux qui firent moins de diligence coururent risque d'être massacrées, tant la fureurs des bourgeois était grande. Ils s'en allèrent de différents côtés; mais, s'étant réunis ensuite dans la petite ville de Cormicy, à quatre lieues au nord de Reims, ils prirent les uns envers les autres l'engagement de ne point rentrer dans la ville avant qu'on eût fait au chapitre une satisfaction convenable. Lorsque les derniers liens d'amitié entre la commune et le clergé de Reims eurent été ainsi rompus, une sentence d'excommunication, fulminée par le souverain pontife contre les bourgeois en masse, fut publiée dans toutes les églises du diocèse. Voici quelques passages de la bulle destinée à notifier cette sentence.

« Une plainte grave, et de nature à nous sur-« prendre, nous est parvenue. Notre frère l'arche-« vêque de Reims étant seigneur temporel, et ses « bourgeois devant être ses fidèles sujets en même « temps que ses fils spirituels, ce que nous ne pou-« vons rapporter sans amertune de cœur, ils ont « dégénéré, et, cessant d'être fils, ils n'ont point « rougi de s'insurger en ennemis contre leurs pa-« rents, travaillant méchamment à la perte de leur « père, à la ruine de leur mère, et au détriment « de leur propre salut, foulant aux pieds d'une « manière damnable l'église de Reims leur mère, et « après avoir chassé leur père, s'appropriant son « héritage, en quoi ils ont outre-passé la férocité « des vipères... De peur que l'exemple d'une telle « perversité ne soit imité par d'autres, et pour que « les auteurs de ces excès ne se réjouissent point « dans leurs œuvres, mais que la vue du châtiment « retienne ceux qui seraient tentés de faire comme « eux, nous mandons et enjoignons à votre discré-« tion, par cette lettre apostolique, de publier solen-« nellement, les jours de dimanche et de fêtes, « cloches sonnantes et flambeaux allumés, la sen-« tence d'excommunication déjà prononcée, et de « la faire proclamer dans l'église de Reims, les « diocèses voisins, et les autres lieux où vous le « jugerez convenable. Que si, de la sorte, ils ne « songent pas à revenir loyalement sous la sujétion « de l'archevêque, faites retenir, tant qu'ils persis-« teront à demeurer sous l'excommunication, leurs

(1) Assumpserunt pro munitione publicarum pavimenta viarum, tumbas cœmeteriorum et lapides ad fabricam majoris ecclesiæ deputatos. (Historia metropol. Remorum., p. 519.)

(2) Anquetil, Hist. de Reims, t. II, p. 44.

(3) Capitulum, obtentâ à sanctâ sede apostolicâ commissione, quæ scabinorum judicia rescinderet, diem illis denunciat. (Hist. metropol. Rem., p. 518.)

« revenus, créances et autres biens, dans les foires « et partout où ils seront trouvés, nonobstant toute « foi donnée et tout engagement pris sous ce ser- « ment par leurs débiteurs. S'il en est besoin, vous « requerrez, pour réprimer leur obstination, le « secours du bras séculier (1). »

Conformément à cette bulle du pape, l'anathème contre les bourgeois de Reims fut prononcé dans toutes les églises cathédrales de la province rémoise, avec les cérémonies graves et sombres qui s'observaient en pareil cas. Pendant que toutes les cloches sonnaient en branle, comme aux plus grandes solennités, l'évêque, revêtu de ses ornements pontificaux, debout et ayant autour de lui douze prêtres, dont chacun tenait à la main une torche de cire allumée, récitait en latin les paroles suivantes : « D'après l'autorité des lois canoniques et l'exemple « des saints pères, au nom du Père et du Fils, et « par la vertu du Saint-Esprit, nous les séparons « du giron de la sainte mère Église, comme persé- « cuteurs des églises de Dieu, ravisseurs et homi- « cides ; et nous les condamnons par l'anathème « d'une malédiction perpétuelle. Qu'ils soient « maudits à la ville, maudits à la campagne. Que « leurs biens soient maudits, et que leurs corps « soient maudits. Que les fruits de leurs entrailles « et les fruits de leurs terres soient maudits. Que « sur eux tombent toutes les malédictions que le « Seigneur a lancées par la bouche de Moïse contre « le peuple violateur de sa loi. Qu'ils soient ana- « thèmes, *Maranatha*, c'est-à-dire qu'ils péris- « sent à la seconde venue de Jésus-Christ. Que nul « chrétien ne leur dise salut. Que nul prêtre ne cé- « lèbre pour eux la messe, et ne leur donne la sainte « communion. Qu'ils soient ensevelis dans la sé- « pulture de l'âne, et qu'ils soient comme un fu- « mier sur la face de la terre. Et à moins qu'ils « ne viennent à résipiscence, et ne donnent satis- « faction, par amende et pénitence, à l'Église de « Dieu qu'ils ont lésée, que leur lumière s'éteigne « comme vont s'éteindre les flambeaux que nous « tenons dans nos mains... » Alors tous les prêtres jetaient leurs torches par terre et les éteignaient en marchant dessus (2). Ensuite l'évêque donnait au peuple, en langue française, l'explication de la cérémonie : « Sachez tous, disait-il, que « dorénavant vous devez les traiter, non en chré- « tiens, mais en païens. Quiconque aura commu- « niqué avec l'un d'entre eux, aura bu, mangé, « conversé ou prié avec lui, ou l'aura reçu dans sa « maison, à moins que ce ne soit pour l'enga- « ger à se repentir et à faire réparation, sera ex- « communié comme lui. » Il ajoutait que, par l'autorité du souverain pontife, leurs débiteurs étaient déchargés de toutes dettes envers eux, et que les contrats passés à leur profit étaient nuls et de nulle valeur.

Les évêques suffragants du diocèse de Reims, réunis pour la troisième fois en concile provincial, siégeaient alors à Saint-Quentin. Cette assemblée, délibérant sous la présidence de Henri de Braine, prit un grand nombre de résolutions dont voici les plus importantes : « Si le seigneur archevêque de « Reims requiert le roi de lui prêter secours pour « avoir satisfaction des excès commis par les bour- « geois, le roi sera tenu de venir à son aide, sans « faire sur ce aucune enquête. Quant aux sentences « prononcées contre les bourgeois par l'autorité « apostolique, le roi devra pareillement s'en rappor- « ter au seigneur de Reims, et ne faire aucune « enquête sur les faits qui ont donné lieu à l'excom- « munication. En outre le seigneur de Reims ne « sera tenu de répondre à aucune accusation d'ho- « micide ou autre intentée contre lui par les bour- « geois ses justiciables, ni de plaider avec eux « devant la cour du roi, attendu qu'ils sont excom- « muniés (3). »

L'archevêque de Reims, accompagné de six de ses suffragants et de plusieurs députés des chapitres métropolitains, vint à Melun présenter au jeune roi la requête, ou pour mieux dire la sommation du concile. « Seigneurs, dirent les évêques, nous vous « supplions de prêter secours à l'église de Reims « contre ses bourgeois qui l'oppriment. » Le roi répondit qu'il en délibérerait mûrement avec les gens de son conseil, et fixa le délai d'un mois pour faire connaître ses intentions. Mais les plaignants, peu satisfaits de cette réponse, se réunirent en concile à Compiègne et décidèrent qu'on ferait au roi des injonctions plus pressantes. Ce fut à Saint-Denis qu'eut lieu la seconde entrevue de Louis IX avec les évêques de la province rémoise ; mais comme il ne fit aucune réponse définitive, le concile, transféré à Senlis, prit la résolution suivante : « Attendu que « le seigneur roi n'a pas obéi aux monitions qui lui « ont été faites, nous mettons l'interdit sur toutes « les terres de son domaine situées dans la province, « permettant toutefois qu'on y administre le bap- « tême et le viatique. Nous excommunions en outre « tous les évêques qui n'observeront pas le présent

(1) Faciatis reditus ac debita et alia bona ipsorum in nundinis et ubicumque reperta fuerint, quamdiù in excommunicatione perstiterint, detineri, juramento de interpositione fidei, si quà forte debitores pro debitis solvendis tenentur, aliquatenùs non obstante...(Hist. Rem. metr., p. 519.)

(2) Script. rer. francic., t. IV, p. 612.

(3) Decretum concilii provincialis apud Sanctum Quintinum habiti. (Hist. Rem. metropol., p. 520.)

« interdit et manqueront à le faire publier et ob-
« server dans leurs diocèses (1). »

Le roi Louis IX entrait alors dans sa majorité; devenu maître de sa conduite, il se montra beaucoup plus disposé à céder aux demandes des évêques. Pour s'entendre avec eux et conclure la paix, il n'attendit point de nouveaux messages ou des visites de leur part, et lui-même, à plusieurs reprises, se rendit dans la province qui venait d'être mise en interdit. Le bon accord fut bientôt rétabli entre le pouvoir royal et le pouvoir ecclésiastique; mais les suites de cette réconciliation ne furent rien moins que favorables à la liberté des bourgeois de Reims. Tout ce qu'ils avaient gagné en fait, durant leur insurrection, leur fut enlevé. Tous les dommages causés par la guerre civile retombèrent sur eux, et même leurs anciens droits de commune furent restreints, en beaucoup de cas, par les décisions de la cour du roi, qui résolut au profit de l'archevêque la plupart des questions en litige. D'après une ordonnance royale, signifiée aux échevins de Reims, Henri de Braine devait être remis en possession paisible de son château de Porte-Mars; les brèches faites aux murailles et aux ouvrages extérieurs devaient être réparées aux dépens de la ville, les bourgeois devaient faire rebâtir toutes les maisons démolies ou endommagées pendant les troubles, raser les fortifications élevées par eux, et replacer, avec des cérémonies expiatoires, les tombes et les pierres sépulcrales. A l'avenir, quiconque aurait un procès était contraint de venir plaider dans le château épiscopal. Il n'était plus permis d'engager, sans le consentement de l'archevêque, aucune partie des revenus de la ville, ni d'asseoir de nouvelles taxes sans son aveu; enfin les bourgeois étaient condamnés à lui payer, en dédommagement de ses pertes de tout genre, une indemnité de dix mille livres parisis (1).

Saint Louis, si renommé dans son temps pour son équité, ne mettait pas sur la même ligne les priviléges des communes et ceux des seigneurs, surtout des seigneurs ecclésiastiques. Il agit donc selon sa conscience en plaçant les bourgeois de Reims dans une condition pire que celle où ils se trouvaient au moment où la discorde avait éclaté entre la cour et les évêques. Mais comme il était doux pour les personnes, en même temps qu'inflexible dans ses idées d'ordre et de légitimité, il voulut que l'archevêque s'engageât par écrit à traiter humainement les bourgeois, et à ne point prendre à la rigueur les termes de l'ordonnance qui le rétablissait dans ses droits. Cet écrit fut envoyé aux échevins pour être conservé, comme pièce authentique, dans les archives de la commune; mais l'archevêque montra presque aussitôt le peu de compte qu'il faisait d'une promesse vague et sans garantie. Deux commissaires royaux s'étaient rendus à Reims pour terminer, par sentence arbitrale, tous les petits différends nés de la querelle qu'on cherchait à éteindre. Avant toute autre discussion, l'archevêque commença par contester devant eux aux bourgeois de Reims le droit d'avoir un sceau, ce qui revenait à leur refuser tout droit de juridiction et toute existence légale comme association politique. Les commissaires craignirent de renouveler les troubles si de pareilles questions étaient débattues, et, pour éluder la difficulté, ils insérèrent ces mots dans le jugement : « Quant au « sceau, nous en connaîtrons, en faisant appeler les « parties dès qu'il nous sera loisible de le faire (3). » Ils repartirent après quelques jours, et l'affaire resta indécise, c'est-à-dire abandonnée, comme autrefois, aux chances de l'énergie populaire et de l'ambition seigneuriale.

L'excommunication portée contre les habitants de Reims fut levée avec les cérémonies d'usage. On rouvrit les cimetières, et l'on y porta les corps des personnes mortes sous l'anathème, qui, avant d'expirer, avaient donné quelques signes de repentir et de soumission à l'Église. Une absolution générale fut prononcée pour ceux qui, étrangers à la ville, avaient aidé les bourgeois dans leur révolte, travaillé à leurs gages, commercé avec eux ou acquitté à leur profit des engagements et des créances (4). La ville, si agitée durant trois ans, rentra dans le calme, mais dans ce calme triste qui suit les révolutions dont l'issue n'a pas été heureuse. Les marchands et les artisans travaillaient à réparer les pertes que leur avaient causées les distractions de la vie politique, l'interruption du commerce, et en dernier lieu, la sentence qui mettait à leur charge tous les frais de la guerre civile. L'indemnité de dix mille livres devait être payée en plusieurs termes. Les premiers furent acquittés sans contradiction et sans violence; mais, en l'année 1238, l'archevêque Henri, se sentant pressé d'argent, voulut avoir en un seul coup le reste de la somme. Il mit sur toute la ville un impôt équivalent, et institua des commissaires chargés d'en faire, dans chaque quartier, la répartition et la levée.

Ces officiers se conduisirent avec une rigueur excessive, refusant d'accorder aucun délai et faisant

(1) Cùm dominus rex non paruerit monitionibus sibi factis, nos interdicimus totum dominium ejus situm in provinciâ remensi. (Hist. metropol. Rem., p. 521.)

(2) Ibid., p. 523 et seq.

(3) De sigillo autem, cùm vacare potuerimus, vocatis partibus cognoscemus. (Historia Remorum metropolitana, p. 525.)

(4) Ibid., p. 524.

des menaces d'emprisonnement. Leur dureté occasionna une émeute parmi les bourgeois de la classe inférieure, qui maltraitèrent les collecteurs et le bailli de l'archevêque. Celui-ci somma les échevins, par un message impérieux, de lui faire promptement justice. Mais les magistrats de la commune ayant répondu à cette sommation par des remontrances, l'archevêque assembla au château de Porte-Mars tous les chevaliers qui tenaient des fiefs relevant du comté de Reims et entra à leur tête dans la ville. Après avoir posé des gardes à chaque porte, il fit arrêter, dans leurs maisons, les échevins et un certain nombre des bourgeois les plus considérés. On les conduisit devant la cour épiscopale, qui, sans information et sans enquête, emprisonna les uns, bannit les autres, et fit démolir de fond en comble les maisons des plus opiniâtres (1). Un arrêt d'excommunication fut de nouveau lancé contre la ville, et toutes les églises furent mises en interdit. Les bourgeois de Reims demeurèrent sous le poids de cette sentence et des désordres qu'elle entraînait, jusqu'à la mort de Henri de Braine, arrivée en 1240. Alors il y eut une vacance de quatre années, durant laquelle la commune reprit le dessus, comme il arrivait toujours, et obtint du chapitre métropolitain non-seulement la révocation des sentences ecclésiastiques, mais la remise des indemnités qui restaient à payer (2).

Dans cette lutte perpétuelle de deux puissances rivales, au sein de la même ville, la moindre concession faite de gré ou de force par l'une d'elles amenait toujours une réaction en faveur de l'autre. Ainsi, à chaque instant, les grandes questions, résolues dans un sens, pouvaient se débattre de nouveau et se résoudre en sens contraire. Reprenant par degrés son ancienne énergie, la commune de Reims ne tarda pas à inquiéter le successeur de Henri de Braine. La principale source de ces inquiétudes était l'organisation des compagnies de milice bourgeoise que les magistrats municipaux s'occupaient à régulariser. Ces compagnies, commandées par des officiers appelés connétables, faisaient la garde de jour et de nuit aux portes de la ville et dans les différents quartiers, s'exerçaient fréquemment au maniement des armes, et quelquefois en venaient aux mains, par une sorte de bravade militaire, avec les soldats de l'archevêque, lorsque la bannière seigneuriale passait devant celle de la commune. Sous le prétexte d'établir, d'une manière plus complète, la sûreté et la tranquillité dans la ville, les bourgeois plaçaient à l'extrémité de chaque rue des chaînes de fer et des barricades, dont l'objet réel était d'empêcher la garnison du château épiscopal de se répandre dans la cité sans la permission des échevins. Ces nouvelles tentatives de la commune, pour se fortifier et préparer une complète restauration de ses priviléges, donnèrent lieu en 1257, à une seconde intervention du roi Louis IX (3).

Le siége épiscopal était occupé alors par ce même Thomas de Beaumetz, dont il a été fait mention plus haut, homme moins audacieux que Henri de Braine, mais aussi peu favorable aux libertés de la bourgeoisie. Encouragé par la conduite du roi dans la grande querelle de 1255, il le supplia de venir à son secours, et de se rendre à Reims pour écouter ses griefs contre la commune. Le roi, cédant aux prières de l'archevêque, alla à Reims, et, après avoir écouté les plaintes des deux parties, il prononça, comme arbitre, un jugement analogue à celui qu'il avait rendu vingt-deux ans auparavant. Les échevins eurent beau représenter que la ville de Reims était ville de loi et de commune, que les bourgeois y étaient associés en corps et en collége, qu'à ce titre ils avaient le droit de lever des compagnies, de leur donner des capitaines, d'avoir en garde les clefs et les fortifications de la ville, le roi donna sur tous ces points gain de cause à l'archevêque. Les compagnies de milice furent placées sous son autorité, les clefs des portes lui furent remises, et l'on ordonna la destruction des barricades (4).

L'histoire de la commune de Reims, durant la dernière moitié du treizième siècle et la plus grande partie du quatorzième, offre la répétition des mêmes querelles, mais avec des scènes moins variées, parce que l'autorité royale y intervient, d'une manière uniforme, par les appels au parlement. Cette lutte du privilége seigneurial contre les libertés bourgeoises, si énergique dans son origine et si pleine de mouvement, paraît ainsi transformée en un procès entre parties, où les rôles de demandeur et de défendeur sont remplis tour à tour par l'archevêque et par les magistrats de la commune. Plaideurs inconciliables et toujours en instance, ils portaient dans cette guerre d'un nouveau genre un acharnement qui rappelait, sous d'autres formes, le temps des hostilités à main armée. L'archevêque ou ses fondés de pouvoirs qualifiaient leurs adversaires de *chétives gens*, de *gens de néant*; et lorsque ceux-ci présentaient leur requête scellée du sceau de la commune : « C'est une pièce fausse, disaient les « premiers, et de nulle valeur en justice; car les

(1) Multorum nobilium et militum stipatus cohorte, urbem ingreditur... In scabinos primoresque urbis manus injicere quorum nonnulli in exilium missi, alii in vincula conjecti, quorumdam domus eversæ. (Hist. metr. Rem., p.526.)

(2) Anquetil, Hist. de Reims, t. II, p. 67.

(3) Ibid., p. 90.

(4) Ibid., p. 91.

« échevins de Reims n'ont pas le droit d'avoir un « sceau (1). »

En l'année 1362, les avocats de l'église métropolitaine prirent les conclusions suivantes : « Que « l'échevinage soit déclaré aboli, et que toute juri- « diction civile et criminelle soit remise en la main « de l'archevêque ; que le roi détruise la commune, « comme une association illicite, dangereuse et non « autorisée par ses prédécesseurs ; que l'archevêque « puisse régler à sa volonté le gouvernement de la « ville, armer ou désarmer les habitants, lever des « compagnies, nommer des connétables et des com- « mandants, sans rendre compte à qui que ce soit. » L'arrêt du parlement ne fit droit ni à ces demandes ni aux plaintes de la commune sur les tyrannies et les usurpations du clergé ; mais il consacra les prétentions d'une troisième puissance qui s'élevait alors au détriment des deux autres. « La garde et le gou- « vernement de la ville, disait la sentence, appar- « tiennent au roi seul, et à ceux qu'il lui plaira d'y « commettre (2). »

Au quatorzième siècle, la commune de Reims cesse entièrement de jouer un rôle politique. Elle ne fut point abolie, mais elle s'éteignit, sans violence et sans éclat, sous la pression de l'autorité royale. L'échevinage subsista, jusqu'à une époque récente, comme un simulacre de l'ancienne existence républicaine et le signe d'une liberté qui n'était plus. Durant les siècles de subordination paisible, qui succédèrent aux tumultes du moyen âge, l'oubli éleva comme une sorte de barrière entre la bourgeoisie des temps modernes et l'antique bourgeoisie, si fière et si indépendante. Le seul grand événement local, pour un habitant de Reims, fut la cérémonie du sacre ; et les enfants jouèrent au pied du vieux château des archevêques, sans se douter que jamais ces murs en ruines eussent été maudits par leurs aïeux. Toutes les villes de France sont tombées, depuis quatre siècles, dans la même nullité politique ; mais on se figure trop aisément qu'il en a toujours été ainsi. Pour chercher des exemples de courage civique, nous remontons jusqu'à l'antiquité, tandis que nous n'aurions besoin que d'étudier à fond notre histoire ; parmi nos villes les plus obscures, il n'en est peut-être pas une qui n'ait eu ses jours d'énergie. Vézelay, dans le département de l'Yonne, n'est pas même un chef-lieu de sous-préfecture, et cette simple bourgade eut, il y a près de sept cents ans, l'audace de faire une révolution pour son compte.

(1) Missi ab archiepiscopo Scabinorum procurationem et signum impugnant dicuntque nec jus communiæ habere nec sigillum. (Hist. Rem. metropol., p. 572. — Hist. de Reims, t. II, p. 255.)

(2) Hist. de Reims, par Anquetil, t. II, p. 257.

LETTRE XXII.

Histoire de la commune de Vézelay.

—

A huit lieues au sud d'Auxerre, et à vingt-trois au nord-est de Nevers, se trouve la ville de Vézelay, qui, au moyen âge, n'avait que le titre de bourg, mais était, selon toute apparence, plus grande et plus peuplée qu'aujourd'hui. La principale cause de sa prospérité était une église bâtie en l'honneur de sainte Marie-Madelaine, et vers laquelle on se rendait de fort loin pour acquitter des vœux ou faire des pèlerinages. Cette église dépendait d'une abbaye fondée, au neuvième siècle, par le comte Gherard, si célèbre, dans les romans de chevalerie, sous le nom de Gérard de Roussillon. En transportant à l'abbaye de Vézelay tous ses droits de propriété et de seigneurie sur le bourg et sur ses habitants, le comte Gherard avait voulu qu'elle en jouît en toute franchise et liberté, c'est-à-dire qu'elle fût à jamais exempte de toute juridiction temporelle ou ecclésiastique, excepté celle de l'église de Rome. Il obtint, à cet égard, un diplôme de l'empereur Karle le Chauve, affranchissant l'église de Vézelay et ses hommes, tant libres que serfs, de la juridiction de tout empereur, roi, comte, vicomte, ou évêque présent et à venir. En outre, le pape régnant prononça solennellement l'anathème contre tout seigneur ecclésiastique ou laïque qui oserait enfreindre les libertés d'une église fille de celle de Rome, et faisant partie des domaines du bienheureux apôtre Pierre.

Malgré la charte impériale et les menaces d'excommunication contenues dans la bulle du souverain pontife, les héritiers des droits du comte Gherard, dans l'Auxerrois et le Nivernais, essayèrent, à plusieurs reprises, de faire rentrer le bourg de Vézelay sous leur autorité seigneuriale. Les richesses des habitants et la célébrité du lieu excitaient leur ambition, et la rendaient plus active. Ils ne pouvaient voir sans envie les grands profits que l'abbé de Vézelay tirait de l'affluence des étrangers de tout rang et de tout état, ainsi que des foires qui se tenaient dans le bourg, particulièrement à l'époque de la fête de sainte Marie-Madelaine. Cette foire attirait, durant plusieurs jours, un concours nombreux de marchands, venus soit du royaume de France, soit des communes du Midi, et donnait à un bourg de quelques milliers d'âmes, une importance presque égale à celle des grandes villes du temps. Tout serfs qu'ils étaient de l'abbaye de Sainte-Marie, les habitants de Vézelay avaient graduellement acquis la propriété de plusieurs domaines situés dans le voisinage ; et leur servitude, diminuant par le cours

naturel des choses, s'était peu à peu réduite au payement des tailles et des aides; et à l'obligation de porter leur pain, leur blé et leurs vendanges au four, au moulin et au pressoir publics, tenus ou affermés par l'abbaye. Une longue querelle souvent apaisée par l'intervention des papes, mais toujours renouvelée sous différents prétextes, s'éleva ainsi entre les comtes de Nevers et les abbés de Sainte-Marie de Vézelay. Cette querelle devint extrêmement vive dans les premières années du douzième siècle. Le comte Guillaume, plusieurs fois sommé par l'autorité pontificale de renoncer à ses prétentions, les fit valoir avec plus d'acharnement que jamais, et légua en mourant à son fils, du même nom que lui, toute son inimitié contre l'abbaye.

La dignité d'abbé et de seigneur de Vézelay appartenait alors à Pons de Montboissier, originaire de l'Auvergne, homme d'un caractère décidé, mais aussi calme que celui du jeune comte de Nevers était fougueux et violent. La guerre entre ces deux antagonistes d'une humeur si différente, ne fut suspendue que par le départ du comte pour la croisade. Son séjour à la terre sainte ne changea rien à ses dispositions; mais au retour, durant la traversée, surpris par une tempête violente, et se croyant en péril de mort, il promit à Dieu et à sainte Marie-Madelaine de ne plus inquiéter l'abbé de Vézelay, s'il revenait chez lui sain et sauf. Ce vœu, prononcé dans un moment de crainte, ne fut pas long temps gardé, et sa rupture fut accompagnée de circonstances toutes nouvelles.

Il y avait à Vézelay un étranger, selon toute apparence, originaire du Midi, et nommé Hugues de Saint-Pierre. Cet homme avait apporté dans le bourg peu de richesses, mais une grande industrie, à l'aide de laquelle il avait fait promptement fortune (1). L'étendue de son commerce le mettait en relation d'affaires avec les barons de la contrée, et même avec le comte de Nevers, qui l'accueillait toujours bien et recevait de lui des présents. Obligé de vivre dans un pays de servitude, Hugues de Saint-Pierre supportait impatiemment sa nouvelle condition, et il aspirait à établir dans la bourgade de Vézelay un gouvernement républicain sur le modèle de ces grandes communes qui jetaient alors tant d'éclat en Provence, dans le comté de Toulouse et sur toute la côte de la Méditerranée. Cette pensée généreuse n'était peut-être pas exempte d'ambition personnelle; et peut-être, dans ses rêves politiques, l'artisan de Vézelay se voyait-il d'avance revêtu de la robe rouge, qui était, dans les communes du Midi, la marque de la haute dignité de magistrat municipal.

(1) Chronique de Hugues de Poitiers, livre III. Collect. des Mémoires relatifs à l'Hist. de France, t. VII, p. 149.

Quoi qu'il en soit, Hugues de Saint-Pierre était habile à saisir toutes les occasions capables de seconder ses projets. Témoin des démêlés du comte de Nevers avec l'abbé de Sainte-Marie, il croyait cette lutte favorable à ses desseins, et faisait de son mieux pour engager le comte à reprendre l'offensive. Il lui conseillait de s'emparer du droit de juridiction sur les habitants de Vézelay, soit en jugeant les procès pendants devant la cour abbatiale, soit en faisant saisir par ses officiers quelques criminels justiciables de l'abbaye, et il lui assurait que les habitants, si leur choix était libre, n'hésiteraient pas un seul instant entre les deux juridictions. En même temps il cherchait à inspirer à ses concitoyens le désir et l'espérance d'être libres comme l'étaient les bourgeois des communes. Il réunissait les plus éclairés et les plus courageux dans des assemblées secrètes, où l'on s'entretenait de l'état présent des choses, des différents partis à prendre pour l'avantage commun, et peut-être de considérations politiques d'un ordre plus élevé, comme l'état de la classe bourgeoise, ses relations avec les seigneurs, les droits dont elle jouissait dans un lieu, et qu'on lui refusait dans un autre. Ces assemblées, tenues mystérieusement, sous prétexte d'exercices de piété, causèrent une violente fermentation dans les esprits; l'ancien respect pour la puissance de l'abbé et des moines de Sainte-Marie fut ébranlé, et même il y eut, pour la première fois, plusieurs actes de rébellion contre leur autorité seigneuriale.

L'un des religieux, passant à cheval près d'une forêt de l'abbaye, trouva un homme occupé à couper du bois, quoique cela fût défendu; il courut sur lui et voulut lui enlever sa cognée; mais cet homme l'en frappa si rudement qu'il le renversa de cheval. Le coupable fut saisi et eut les yeux crevés, par sentence de la cour abbatiale. A la nouvelle de cet arrêt, le comte de Nevers éprouva, ou feignit d'éprouver beaucoup d'indignation; il s'emporta avec violence contre les moines, les accusant à la fois de cruauté, d'iniquité et d'usurpation de ses propres droits comme seigneur haut justicier. Ne se bornant point aux invectives, il somma judiciairement l'abbé Pons de comparaître devant sa cour, pour y répondre sur diverses interpellations qui lui seraient faites; mais celui-ci n'obéit point, et adressa au comte des remontrances sur la nouveauté de ses prétentions. Alors toute trêve fut rompue; le comte entra en hostilité ouverte avec l'abbaye et en fit dévaster les domaines. Il mit en état de blocus le bourg de Vézelay, et, après avoir fait publier par un héraut d'armes la défense d'y entrer ou d'en sortir, il envoya des cavaliers et des archers pour garder les routes. Par suite de ces mesures, les marchands et les artisans de Vézelay, retenus de force

dans leurs maisons et ne pouvant plus rien vendre ni rien acheter au dehors, furent réduits à une grande gêne. Ils éclatèrent en plaintes contre l'abbé qu'ils accusaient d'avoir causé tout le mal par son obstination; ils allaient même jusqu'à dire qu'ils ne le voulaient plus pour seigneur, et tenaient publiquement ces propos et d'autres du même genre (1).

Lorsque le comte de Nevers apprit dans quel état de fermentation les esprits étaient à Vézelay, il en eut beaucoup de joie, et en conçut de grandes espérances pour la réussite de ses projets. Il y avait entre lui et les habitants une sorte de communauté d'intérêts dans leur haine contre l'abbaye, quoique leurs vues fussent bien différentes; car les uns tendaient à faire du bourg de Vézelay une ville entièrement libre, et l'autre à remplacer comme seigneur, l'abbé de Sainte-Marie-Madelaine. Une alliance pouvait donc se conclure entre les ennemis de l'abbaye, quoiqu'il y eût peu de chance pour sa durée. Le comte se rendit à Vézelay afin de parler lui-même aux bourgeois et de traiter avec eux; mais à son arrivée, les moines, adroits politiques, l'accueillirent si respectueusement, et lui promirent tant de déférence à l'avenir, qu'ils le gagnèrent et l'obligèrent, malgré lui, de leur accorder une trêve. Pour le mieux lier encore, l'abbé, qui devait se rendre à Rome, lui remit tous ses droits seigneuriaux et le soin de ses intérêts durant son absence. Il s'engagea même, envers lui, à demander au pape que les hommes de l'église de Vézelay fussent dorénavant soumis à la juridiction des comtes de Nevers; mais il savait bien que le pape n'accorderait jamais une pareille demande.

En effet, l'abbé Pons de Montboissier rapporta de Rome un monitoire apostolique qui lui faisait un devoir sacré de la défense de ses droits seigneuriaux. Cette nouvelle excita plus violemment que jamais la colère du comte de Nevers, qui voyait qu'on s'était joué de lui. N'osant cependant attaquer en personne les moines sans provocations de leur part, il engagea les petits seigneurs des environs qui étaient ses vassaux, à faire des incursions armées sur les terres de l'abbaye. Plusieurs barons du Nivernais et de l'Auxerrois profitèrent de cette occasion pour s'emparer impunément des biens de l'Église. Ils rançonnèrent les moines, dévastèrent les métairies, et enlevèrent partout les provissions, les serfs et le bétail. N'ayant point de troupes à opposer aux hommes d'armes de ses ennemis, l'abbé de Vézelay supporta quelque temps le mal qu'ils lui faisaient, avec cette patience qui était alors la vertu des gens d'église. Puis voyant qu'il ne gagnait rien, il résolut de tenter d'autres voies et sollicita la protection du roi de France. Ce fut environ dans la quinzième année de son règne, c'est-à-dire en 1152, que le roi Louis le Jeune reçut à Paris une requête où l'abbé de Vézelay lui exposait, dans le style mystique du temps, les afflictions de son église. Il y fit droit, en citant à comparaître, devant la cour des barons de France, le plaignant et son adversaire le comte de Nevers. Tous deux firent valoir leurs prétentions; mais ce débat n'eut aucune suite, parce que l'abbé déclina le jugement de la cour, craignant que la décision du procès ne lui fût pas entièrement favorable (2).

Au retour du voyage qu'il avait fait pour se rendre à la cour du roi, le comte, enhardi par l'hésitation de son adversaire, renoua ses intelligences avec les mécontents de Vézelay. Il leur donna rendez-vous, pour une conférence politique, dans une plaine voisine du bourg; et, quand ils y furent réunis, il leur parla en ces termes :

« Hommes très-illustres, renommés au loin pour « votre prudence, forts de votre courage et riches « du bien que vous avez acquis par votre mérite, « je suis affligé au fond du cœur de la misérable « condition où vous vous trouvez réduits; car, pos- « sesseurs en apparence de beaucoup de choses, réel- « lement vous n'êtes maîtres de rien (3). En son- « geant à l'état où vous êtes et à ce que vous pour- « riez devenir avec un peu de résolution, je me « demande où est cette énergie avec laquelle au- « trefois vous mîtes à mort votre seigneur l'abbé « Artaud. C'était un homme qui ne manquait ni de « sagesse, ni d'autres bonnes qualités, et tout le « mal qu'il voulait vous faire consistait en une « nouvelle taille imposée à deux maisons. Aujour- « d'hui vous souffrez sans mot dire l'excessive du- « reté de cet étranger, de cet Auvergnat si arro- « gant dans ses propos, et si bas dans sa conduite, « qui se permet non-seulement des exactions sur « vos biens, mais encore des violences contre vous. « Séparez-vous de cet homme et liez-vous à moi par « un pacte réciproque; si vous y consentez, je prends « l'engagement de vous affranchir désormais de « toute exaction et même de toute redevance. »

(1) Dicentes auctorem simul et causam malorum omnium esse abbatem; felices demùm se ac beatos fore, si, rejecto ecclesiæ jugo, sese manciparent comitis arbitrio. (Ex Historiâ Vizelliacensis monasterii; apud scr. rer. franc., t. XII, p. 320.)

(2) Perpendens abbas infensam sibi curiam partibus favere adversis, timuit sese committere dubio judicio. (Script. rer. francic., t. XII, p. 322.)

(3) « O viri illustres multâque prudentiâ famosissimi ac « fortitudine strenuissimi, sed et propriâ virtute acquisitis « opibus locupletissimi! Doleo satis admodùm miseram « conditionem statûs vestri, quoniam multarum rerum « possessores quidem specie, reverà autem nullarum do- « mini effecti estis. . . » (Script. rerum francic., tom. XII, p. 323.)

Il y a, dans les grandes réunions d'hommes, un instinct de prudence qui les fait toujours hésiter à prendre des résolutions hasardeuses. Les habitants de Vézelay, d'abord disposés à la révolte, parurent un moment reculer, et, prenant une attitude plus calme que le comte ne s'y attendait, ils lui dirent que trahir sa foi envers son seigneur était une chose très-grave et qui demandait réflexion, qu'ils tiendraient conseil là-dessus et lui répondraient sous peu de jours. Quand l'assemblée fut séparée, plusieurs des habitants les plus considérables par leur âge, et les plus modérés en fait d'opinions politiques, se rendirent auprès de l'abbé, pour essayer, s'il était encore possible, de prévenir une rupture ouverte : « Nous vous rapportons fidèlement, di-« rent-ils, les paroles du comte de Nevers, vous « priant de nous donner aide et conseil en cette « rencontre comme notre seigneur et notre père « spirituel. »

L'abbé ne montra aucune émotion à cette confidence peu rassurante ; et soit qu'il eût naturellement, soit qu'il affectât alors une grande impassibilité : « Mes fidèles et amis, répondit-il, votre « prudence n'ignore pas que le comte est mon en-« nemi, dans le seul but de vous circonvenir et de « vous réduire, à force de ruses, sous une complète « servitude, après qu'il vous aura soustraits à une « sujétion sous laquelle vous vivez en homme li-« bres. J'ai combattu jusqu'ici avec persévérance « pour vos franchises; mais si, en retour, vous « me payez d'ingratitude, si vous devenez traîtres « envers moi et envers l'Église, quelque affligé que « j'en puisse être, je saurai m'y résigner, tandis « que la peine de votre trahison retombera sur « vous et sur vos enfants. Que si, vous rendant « à de meilleurs conseils, vous résistez avec fer-« meté, si vous demeurez inébranlables dans la foi « jurée à notre Seigneur et à l'Église qui vous a « nourris de son lait, je me sacrifierai volontiers « pour votre liberté, ne doutant pas que de meil-« leurs jours ne succèdent bientôt à ces tristes cir-« constances (1). — Nous le croyons et l'espérons, « reprirent les gens de Vézelay; mais il nous sem-« ble qu'il serait prudent de renoncer au procès « avec le comte, de céder à votre adversaire et de « conclure la paix avec lui.—Moi, dit l'abbé, je n'ai « de procès avec personne; mais je suis prêt à « défendre mes droits contre quiconque les atta-« que. Céder à des prétentions injustes, serait un « acte d'insigne lâcheté. J'ai souvent demandé « la paix, tant par prières qu'à prix d'argent, et « jamais je n'ai pu l'obtenir de cet enfant de per-« dition (2) » Ce furent les derniers mots de l'abbé; et les députés des bourgeois retournèrent sans qu'il leur eût fait aucune espèce de concession.

Dès ce jour, les partisans des mesures conciliatoires perdirent toute influence sur l'esprit de leurs concitoyens. L'obstination de l'abbé devint la cause ou le prétexte d'un soulèvement populaire, à la tête duquel on vit, comme dans des révolutions plus récentes, figurer la plupart des jeunes gens (3). Alors se passèrent, dans le bourg de Vézelay, toutes les scènes de tumulte et d'enthousiasme qui signalaient, au moyen âge, l'établissement d'une commune contre la volonté du seigneur. Les habitants s'assemblèrent, et, renonçant à leur foi envers l'abbé et l'église de Sainte-Marie, ils jurèrent tous de se défendre l'un l'autre, et de n'avoir qu'une seule volonté. On ignore quels articles de lois formèrent les bases du nouveau pacte social, et comment furent organisés les différents pouvoirs municipaux. Tout ce qu'apprend le seul historien de cette curieuse révolution, c'est que les magistrats, choisis parmi les plus âgés, reçurent le titre de *consuls*, comme ceux des communes du Midi (4). C'est un fait d'autant plus remarquable que, dans les plus grandes villes de la Bourgogne, comme dans celles du nord de la France, on ne connaissait que les noms de jurés ou d'échevins. Cette influence particulière des idées méridionales sur la petite ville de Vézelay ne peut guère s'expliquer que par la présence de Hugues de Saint Pierre, cet étranger qui était venu s'y établir avec une industrie et des lumières supérieures à celles de ses nouveaux concitoyens.

Le comte de Nevers entra dans la commune, c'est-à-dire qu'il jura solennellement fidélité aux bourgeois, et promit de n'avoir d'amis et d'ennemis que les leurs, de ne conclure ni paix ni trêve avec qui que ce fût sans les y comprendre; eux en retour lui firent serment de foi et de service de leurs corps et de leurs biens, à la vie et à la mort. Ainsi élevés de la triste condition de sujets taillables d'une abbaye au rang d'alliés politiques d'un des plus puissants seigneurs, les habitants de Vézelay cherchèrent à s'entourer des signes extérieurs qui annonçaient ce changement d'état. Ils élevèrent autour de leurs maisons, chacun selon sa richesse, des murailles crénelées ; ce qui était alors la marque et la garantie du privilége de liberté. L'un des plus considérables parmi eux, nommé Simon, jeta les fondements d'une grosse tour carrée, comme celles

(1) Chronique de Hugues de Poitiers, Mémoires relatifs à l'Hist. de France, t. VII, p. 167 et 168.

(2) Ibid.

(3) Et ecce affluxerunt viri nequam, aggregatâque sibi juvenum multitudine... (Ex Hist. Vizell. monast.; apud script. rer. francic., t. XII, p. 323.)

(4) ...Principes vel judices quos et *consules* appellari censuerunt. (Ibid.)

dont les restes se voient à Toulouse, à Arles, et dans plusieurs villes d'Italie. Ces tours, auxquelles la tradition joint encore le nom de leur premier possesseur, donnent une grande idée de l'importance individuelle des riches bourgeois du moyen âge, importance bien autre que la petite considération dont ils jouirent plus tard sous le régime purement monarchique. Cet appareil seigneurial n'était pas, dans les grandes villes de commune, le privilége exclusif d'un petit nombre d'hommes, seuls puissants au milieu d'une multitude pauvre : Avignon, au commencement du treizième siècle ne comptait pas moins de trois cents maisons garnies de tours (1). Sans doute les bourgeois de Vézelay, après leur insurrection, n'en élevèrent pas un pareil nombre; et, cependant, si l'un des témoins du mouvement politique qui anima cette petite ville au milieu du douzième siècle pouvait la revoir aujourd'hui, ne serait-il pas bien étonné? Ne se demanderait-il pas où est la vie, où sont les hommes du vieux temps?

LETTRE XXIII.

Suite de l'histoire de la commune de Vézelay.

—

Lorsque la commune de Vézelay eut été définitivement constituée par le serment de tous les bourgeois, l'élection des consuls et la formation du grand conseil, les magistrats municipaux s'occupèrent de traiter avec l'abbé, leur ci-devant seigneur, pour la reconnaissance du nouvel ordre de choses. Les principaux d'entre eux se rendirent en députation auprès de lui, pour le prier d'entrer dans la commune et de renoncer volontairement à tout ce qu'il y avait d'arbitraire et de tyrannique dans ses priviléges seigneuriaux (2). On ne sait précisément quelle réduction ils proposaient pour le cens et les tailles; s'ils voulaient une abolition complète ou simplement une diminution des redevances. Mais l'abbé fut inébranlable dans son refus de rien accorder tant que subsisterait la commune. Il répondit que, si les sujets de son église voulaient renoncer à leur mauvaise association, il leur ferait une remise entière de toutes rentes, et donnerait de plus un pardon général; mais que, dans le cas où ils persisteraient dans leur trahison, toute voie d'accommodement était fermée entre eux et leur légitime seigneur. Ces paroles déplurent fort aux députés, qui, élevant la voix beaucoup plus haut qu'ils n'avaient coutume de le faire en présence de l'abbé de Sainte-Marie, déclarèrent qu'ils ne rentreraient point sous la servitude de l'église (3). A leur retour auprès de leurs concitoyens, il y eut une grande agitation dans la ville, les plus exaltés d'entre les bourgeois disaient qu'il était temps d'en finir, de vider le différend par la force; et plusieurs en effet se conjurèrent pour tuer l'abbé (4).

Pendant que ces choses se passaient, le bruit du renouvellement de la querelle entre le comte de Nevers et l'abbé de Vézelay avait mis en mouvement les nombreux agents de la diplomatie papale. Un cardinal vint tout exprès de Rome, en mission extraordinaire, pour mettre fin à ces démêlés qui inquiétaient beaucoup le saint-siége; et peu de jours après son arrivée, un autre cardinal, nommé Jordan, légat du pape dans les Gaules, se rendit aussi à Vézelay pour la fête de sainte Marie-Madelaine. Tous deux conseillèrent à l'abbé de sortir de la ville, et se tinrent à ses côtés durant la route, pour lui servir de sauvegarde (5). Ils allèrent ensemble à Châblis, auprès du comte de Nevers, qui reproduisit ses anciens griefs et refusa toute espèce d'arrangement, malgré les menaces d'excommunication que lui faisaient les cardinaux. A l'issue de cette conférence inutile, l'abbé Pons ne retourna point à Vézelay; mais l'évêque de Nevers lui ayant procuré les moyens de voyager sûrement, il se rendit au monastère de Cluny, où il reçut l'hospitalité, à la recommandation des cardinaux. Dans cette retraite, il continua de travailler avec activité contre la commune de Vézelay. Il écrivit au roi de France, aux archevêques et aux principaux évêques, pour solliciter leur appui en faveur de son église. Il invita le pape lui-même à écrire sur ce sujet au roi de France, et n'eut point de repos que le cardinal légat n'eût prononcé l'excommunication contre les bourgeois de Vézelay.

L'arrêt d'excommunication fut apporté dans la ville par une personne dévouée, qui, trompant la vigilance des autorités municipales, trouva moyen de le faire lire, en place publique, par un prêtre. Selon la teneur de cette sentence, la plus rigoureuse qu'il fût possible de prononcer, la ville entière et sa banlieue étaient mises sous l'interdit. Il était défendu d'y célébrer aucun office et d'y administrer aucun sacrement de l'Église, excepté le baptême des enfants nouveau-nés et la confession des mourants.

(1) Trecentas domus turrales quæ in villâ erant. (Mathæi Parisiensis Historia Angliæ.)

(2) Postulabant remitti sibi quasdam consuetudines quas novitatis et tyrannidis esse dicebant... (Ex Hist. Vizell. monast.; apud script. rer. francic., t. XII, p. 523.)

(3) Mémoires relatifs à l'Histoire de France, tom. VII, p. 170.

(4) . . . Mortem illius devoverant. (Script. rerum francic., t. XII, p. 524.)

(5) Medium abbatem deducentes. (Ibid.)

Il paraît que le prêtre prit, pour faire sa lecture, un moment où la place publique était déserte. Mais les premiers bourgeois qui arrivèrent et l'entendirent, lui donnant à peine le temps d'achever, coururent sur lui pour le battre. Un nommé Eudes du Marais, quittant son manteau, ramassa des pierres afin de les lui jeter à la tête. Deux autres habitants se joignirent à lui; mais des personnes plus calmes étant survenues, le prêtre s'échappa et chercha un refuge dans la grande église, au pied de l'autel (1). Le lendemain, de grand matin, tout menacé qu'il était, il eut le courage, aidé de quelques-uns des moines, d'enlever les deux battants des portes de l'église, et d'obstruer le passage avec des ronces; ce qui était alors un signe de l'interdiction des offices. Mais Hugues de Saint-Pierre et d'autres bourgeois, probablement consuls de la commune, firent ôter les ronces et rétablir les portes (2).

Ce jour-là il s'éleva dans la ville de grandes clameurs contre les moines de Sainte-Marie-Madelaine, restés, en l'absence de leur abbé, sous le gouvernement d'un prieur. Plusieurs bourgeois pénétrèrent, malgré la règle, dans l'intérieur du monastère, et, entrant avec bruit dans l'appartement du prieur, ils l'accablèrent d'invectives, s'en prenant à lui de leur excommunication et le sommant de leur accorder une trêve. Le prieur répondit qu'il n'avait pas qualité pour les absoudre d'une condamnation portée par le légat du siége apostolique, et que d'ailleurs il lui était impossible de rien conclure avec eux sans l'ordre exprès de l'abbé Pons, son légitime supérieur. Les bourgeois devinrent furieux et s'écrièrent : « Puisque vous nous excommuniez contre « toute justice, nous agirons en excommuniés, et « dorénavant nous ne vous payerons plus ni cens ni « dîmes (3). »

Malgré l'énergie de leurs sentiments politiques, les habitants de Vézelay n'étaient point inacessibles aux scrupules et aux craintes religieuses. Profondément affectés de se voir sous le poids de la plus grave des sentences ecclésiastiques, et d'être privés, sans aucun recours, des sacrements et des grâces de l'église, ils envoyèrent au comte de Nevers pour se plaindre, et lui demander s'il ne pourrait pas les faire relever de l'arrêt d'excommunication. Mais le comte, qui commençait à être lui-même inquiété par les menaces et les messages des évêques et des cardinaux, répondit avec brusquerie : « Je « n'y puis absolument rien, et, s'il leur plaît, ils en « feront tout autant contre moi (4). » Les bourgeois, déconcertés par cette réponse, gardèrent un moment le silence; puis reprenant la parole : « Où « donc moudrons-nous notre grain, dirent-ils, où « donc ferons-nous cuire notre pain, si les meu- « niers et les fourniers de l'abbaye ne veulent plus « communiquer avec des excommuniés? — Eh « bien! reprit vivement le comte, allez au four « banal, chauffez-le avec votre bois, et si quel- « qu'un veut s'y opposer, jetez-le tout vivant dans « le four. Quant au meunier, s'il fait résistance, « écrasez-le vif sous sa meule (5). »

En effet, les membres de la nouvelle commune, tout affranchis qu'ils étaient par leur constitution républicaine, se trouvaient encore sous la dépendance de l'ancien manoir seigneurial, à cause de leur longue habitude de n'avoir ni moulins, ni fours, ni pressoirs particuliers. Toutes ces différentes industries avaient été jusque-là exercées au profit de l'abbaye, par ses serviteurs, clercs ou laïques; et, comme il fallait du temps pour qu'un changement total eût lieu à cet égard, les bourgeois furent obligés d'entrer en guerres journalières avec les moines et leurs gens. Dans ces disputes où ils ne pouvaient manquer d'avoir l'avantage, ils s'exaspérèrent de plus en plus contre les religieux leurs anciens maîtres, et jurèrent « de leur faire mener si rude vie « et d'en faire tant, que tout leur corps, jusqu'à la « plante des pieds, aurait besoin de recevoir l'ab- « solution (6). »

Après avoir maltraité les serviteurs laïques et en avoir chassé plusieurs de leurs maisons et de leurs fermes, ils s'attaquèrent aux moines eux-mêmes, qu'ils arrêtaient et rançonnaient. Le prieur alarmé envoya quelques-uns des frères, sous escorte, au comte de Nevers, pour lui demander de s'interposer entre la commune et l'abbaye, et d'engager les bourgeois à user de modération. Mais la réponse que le comte donna aux envoyés fut loin de leur être agréable : « Je voudrais, leur dit-il, que vous fus- « siez tous partis et qu'il n'y eût plus de monastère « à Vézelay! Pourquoi votre abbé les a-t-il fait « excommunier? » Puis, arrachant un poil de la fourrure qui doublait son justaucorps, il continua en ces termes : « Quand toute la montagne de « Vézelay devrait être abîmée dans un gouffre, je « ne donnerais pas cela pour l'empêcher (7). »

Dans le même temps, un des bourgeois étant mort sous le poids de l'anathème prononcé contre toute la ville, ses concitoyens l'enterrèrent sans l'assistance d'aucun prêtre, et suivirent le corps

(1) ...Qui fugientes ad altare vix evasit manus impiorum... (Script. rer. francic., t. XII, p. 324.)

(2) Abstulerunt spinas et valvas restituerunt. (Ibid.)

(3) Mém. relatifs à l'Hist. de France, t. VII, p. 176.

(4) Ità etiam de me facient, si voluerint. (Script. rerum francic., t. XII, p. 324.)—(5) Si quis obstiterit, vivum incendite, et si molinarius obstat, vivum molà similiter comminuite. (Ibid., p. 325.)

(6) Mém. relatifs à l'Hist. de France, t. VII, p. 177.

(7) Ibid., p. 178.

jusqu'au cimetière, portant eux-mêmes la croix et la bannière et chantant l'office des trépassés (1). Familiarisés avec cette excommunication qui leur avait d'abord paru si redoutable, ils s'emparèrent de l'église de Sainte-Marie, et en firent leur citadelle et leur arsenal, plaçant dans les deux tours tout ce qu'ils avaient d'armes et de provisions, et y mettant une garde suffisante (2). De ce poste, ils surveillaient les moines et les tenaient comme assiégés dans les bâtiments de l'abbaye, d'où personne ne pouvait sortir sans leur permission et sans être accompagné. Ils ne se contentèrent bientôt plus de ces simples précautions ; et pour empêcher, disaient-ils, les moines de se fortifier contre eux dans le monastère, ils en rasèrent les clôtures et les murailles extérieures (3). Tous ces faits, extrêmement graves dans un temps où le respect pour les choses religieuses était poussé si loin, s'aggravaient encore par les récits inexacts et exagérés qu'on en faisait dans les villes voisines et à la cour du roi de France. On disait que les moines, attaqués à main armée par les bourgeois, avaient soutenu un siége en forme dans les tours de leur église ; que, durant ce long siége, le pain leur ayant manqué, ils avaient été contraints de manger de la viande, et de violer ainsi la règle de leur ordre (4).

Ces nouvelles faisaient grand bruit, et l'on en parlait dans différents sens. Chacun, selon son état ou ses affections personnelles, prenait parti soit pour l'abbé Pons, soit pour le comte de Nevers et la commune de Vézelay. Le comte avait pour amis et pour soutiens de sa cause plusieurs évêques, qui n'aimaient pas les établissements religieux affranchis de leur juridiction et soumis immédiatement au saint-siége ; il était même favorisé en secret par l'abbé de Cluny, jaloux, à ce qu'il paraît, pour son couvent de la célébrité de celui de Vézelay. Cette circonstance détermina l'abbé Pons à quitter Cluny pour se rendre à la cour du roi Louis VII, qui alors résidait à Corbeil. L'abbé se présenta devant le roi et lui parla des injustes tourments que lui suscitait la commune de Vézelay, avec la même confiance dans sa cause qu'il avait montrée jusque-là. « C'est « un devoir, dit-il, pour la majesté royale, de « défendre les églises de Dieu contre tous ceux qui « les persécutent. » Déjà sollicité par les cardinaux à prendre parti dans cette affaire, le roi envoya l'évêque de Langres au comte de Nevers le sommer par sa foi, comme vassal, de conclure aussitôt la paix avec l'église de Vézelay, d'abandonner les bourgeois et de dissoudre leur commune (5). Le comte ne fit à cette sommation que des réponses évasives. Il ne changea rien à sa conduite, comptant sur le crédit de ses amis auprès des conseillers du roi ; et peut-être eût-il réussi à traîner les choses en longueur et à sauver la commune, sans l'arrivée d'une lettre apostolique adressée au roi par le pape Adrien IV, et conçue en ces termes :

« Adrien, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son très-cher fils en Jésus-Christ, Louis, illustre roi des Français, salut et bénédiction apostolique.

« Il serait superflu de t'entretenir longuement du « respect et de l'appui que les hommes religieux doi- « vent aux lieux saints. En effet, tu n'as pas besoin « de conseils, toi, dont le cœur est embrasé de ce « feu divin que le Seigneur est venu répandre sur la « terre; toi qui, parmi tous les princes de l'univers, es « le plus recommandable aux yeux de l'Église. Bien « que tu étendes, ainsi que tu le dois, l'appui de ton « pouvoir royal sur toutes les églises établies dans « ton royaume, nous désirons cependant que tu te « montres d'autant plus zélé pour celle de Vézelay, « qu'elle appartient plus spécialement au bienheu- « reux Pierre, et que la perfidie de ses bourgeois « lui fait souffrir de plus grands maux. Ta prudence « n'ignore pas comment, il y a quelques années, ces « bourgeois, avec l'aide du comte de Nevers, ont « conspiré contre notre très-cher fils Pons, abbé de « Vézelay ; comment ils ont osé piller les biens de « l'église, et chasser l'abbé lui-même : par quoi, ils « ont mérité d'être séparés du corps de Jésus-Christ, « c'est-à-dire de la communion de l'Église. Récem- « ment encore, se jetant sur l'église même, ils en « ont forcé les portes, ainsi que celles du monastère, « enlevé les habits des moines, répandu leurs vins « et pillé les ornements du sanctuaire ; enfin, par « un dernier excès d'audace, ils ont porté la main « sur les moines eux-mêmes et les serviteurs du « monastère. Puisque leur coupable entreprise n'a « point été arrêtée par la sévérité du jugement de « l'Église, la répression en est réservée à tes mains, « et c'est à ta force royale qu'il appartiendra de cor- « riger ce que la justice des censures canoniques « n'a pu amender jusqu'à ce jour. Nous prions donc « ta magnificence, nous t'exhortons et t'avertissons, « au nom du Seigneur, nous t'enjoignons, pour « l'absolution de tes péchés, que, te laissant gagner « par nos prières et les malheurs du monastère « susnommé, et animé du saint zèle de la justice,

(1) Mém. relatifs à l'Hist. de France, t. VII, p. 177.

(2) Occupaverunt turres ejus, ponentes in eis custodes, escas et arma. (Script. rer. francic., t. XII, p. 325.)

(3) Mœnia vel clausuras monasterii solo tenùs confregerunt. (Ibid.)

(4) Ut carentes panis edulio, tantummodò carnibus vitam suam sustentarent. (Hist. Lud. VII, apud script. rer. franc., t. XII, p. 132.)

(5) ...Et communiam dissipari faceret. (Script. rerum franc., t. XII, p. 132.)

« tu t'avances avec une forte armée vers Vézelay, « et contraignes les bourgeois d'abjurer la commune « qu'ils ont établie, de rentrer sous la sujétion de « notre cher fils l'abbé Pons, leur légitime seigneur, « de restituer pleinement tout ce qu'ils ont pris, et « de réparer les dommages qu'ils ont causés. Nous « t'enjoignons, enfin, d'exercer sur les auteurs de « ces troubles une telle vindicte, que leur postérité « n'ose plus dorénavant lever la tête contre son « seigneur, ni commettre un semblable attentat « contre le sanctuaire de Dieu (1). »

Les conseillers du roi Louis VII, qui probablement n'eussent pas été fâchés de voir le débat se prolonger, afin que leur médiation fût plus chèrement achetée par le comte, par l'abbé, et même par les bourgeois de Vézelay, craignirent de résister à une demande expresse faite par le chef de l'Église. On rassembla donc une armée à la tête de laquelle se mit le roi en personne, accompagné de l'archevêque de Reims et de plusieurs autres prélats. Les troupes sortirent de Paris en l'année 1155 et se dirigèrent sur le comté de Nevers par la route de Fontainebleau (2). Le comte, qui ne se croyait point assez fort pour soutenir la guerre contre le roi, envoya en grande hâte l'évêque d'Auxerre dire qu'il était prêt à exécuter tout ce que son seigneur déciderait au sujet de la commune de Vézelay, après l'avoir entendu, lui et les principaux de cette commune. Le roi reçut ce message dans le bourg de Moret, à deux lieues de Fontainebleau, et il s'y arrêta pour attendre le comte de Nevers, qui ne tarda pas à venir. Plusieurs des bourgeois de Vézelay, autorisés par leurs concitoyens, se rendirent aussi au même lieu. Quand les débats furent ouverts devant le roi et sa cour, composée des barons et des évêques du royaume, l'abbé de Vézelay parla le premier. Il fit un long récit de tous les mauvais traitements que les bourgeois avaient fait subir à lui, à ses moines et à ses serviteurs, et peignit la désolation et la captivité de son église, avec beaucoup de figures empruntées aux livres saints. Le comte de Nevers s'exprima ainsi :

« Le bourg de Vézelay est peuplé de plusieurs « milliers d'hommes ne menant pas le même genre « de vie, n'ayant point les mêmes habitudes, et « dont un grand nombre sont des étrangers venus « de différents pays : il serait donc injuste d'impu- « ter aux bourgeois, établis de père en fils dans la « ville, tous les excès auxquels la multitude a pu se « porter dans sa révolte (3). » Ces paroles, qui indiquaient, dans l'esprit du comte, comme allié des bourgeois, un dernier combat entre sa conscience et son intérêt personnel, furent aisément réfutées par les avocats de la partie adverse. « Ces gens do- « miciliés, dirent-ils, sont aussi coupables que les « autres, car leur devoir était de prendre en main la « défense de leur seigneur ; ils sont complices de la « rébellion, puisqu'ils n'ont rien fait ni pour l'empê- « cher ni pour la combattre. » Cette opinion prévalut, et la cour rendit son arrêt dans les termes suivants :

« Tout habitant du bourg de Vézelay, de quelque « état et condition qu'il soit, qui, au départ de son « seigneur l'abbé Pons de Montboissier, n'est point « sorti avec lui, ou ne s'est point réuni loyalement « aux frères renfermés dans le monastère, et ne « leur a point prêté secours selon son pouvoir, « demeure convaincu de trahison, de parjure, de « sacrilége et d'homicide ; en conséquence, il sera « passible de toutes les peines prononcées contre « ces attentats par les lois divines et humaines (4). »

Après ce jugement, qui était une sorte de mise hors la loi pour toute la ville de Vézelay, la cause fut ajournée à une prochaine audience, pour entendre l'estimation que l'abbé devait présenter de ses pertes et dommages pécuniaires. Mais les députés de la commune n'attendirent pas ce jour, et, frappés de terreur à la vue du sort qui menaçait leur ville, livrés sans appui à toutes les rigueurs de la vengeance royale, ils partirent de nuit, à l'insu du roi, et allèrent jeter l'alarme parmi leurs concitoyens. Malgré leur absence, et l'impossibilité où l'abbé se trouvait de fournir des preuves juridiques, on admit dans toute son étendue sa demande de dommages-intérêts, montant à 160,000 sous, non compris les dégâts causés dans les forêts et les cours d'eau, et les amendes exigibles pour chaque meurtre qui aurait été commis. Ces différentes condamnations ayant été portées contre les habitants de Vézelay, le comte reçut sa sentence, dans les termes suivants, de la bouche de l'archevêque de Reims parlant au nom du roi : « Nous ordonnons que le « comte de Nevers, ici présent, comme fidèle ser- « viteur du roi notre seigneur, ait à se saisir, de « vive force, des traîtres et des profanateurs, soi- « disant bourgeois de la commune de Vézelay, et « à les amener par-devant le roi, au lieu qui lui « sera assigné, pour qu'ils y soient punis comme « il convient pour l'énormité de leurs crimes. En « outre, ledit comte de Nevers livrera à l'abbé Pons « de Montboissier tous les biens des coupables sans « exception, tant meubles qu'immeubles, en in- « demnité de ses pertes (5). » L'archevêque demanda

(1) Script. rer. francic., t. XV, p. 670.

(2) Exercitu adunato, adversùs prædictum comitem equitabat. (Hist. Lud. VII, apud script. rer. franc., t. XII, p. 132.)

(3) Mém. relatifs à l'Hist. de France, t. VII, p. 184.

(4) Mém. relatifs à l'Hist. de France, t. VII, p. 185.

(5) Res eorum tàm mobiles quàm immobiles ex integro pro restitutione illati damni abbati tradat. (Script. rerum francic., t. XII, p. 326.)

au comte s'il acceptait cette sentence : celui-ci répondit : « Je l'accepte » ; puis il pria la cour de lui octroyer les délais nécessaires pour l'exécution des ordres du roi, et on lui accorda une semaine.

LETTRE XXIV.

Fin de l'histoire de la commune de Vézelay.

—

Dans la route qu'il fit, en grande compagnie, pour retourner de Moret à Auxerre, le comte de Nevers se montra fort troublé de sa nouvelle situation et des engagements qu'il venait de prendre. D'un côté il ne voyait aucun moyen de résister aux ordres du roi, surtout après l'adhésion que lui-même avait donnée au jugement prononcé par la cour; de l'autre il se rappelait les serments qu'il avait prêtés à la commune, les grandes sommes d'argent qu'il avait reçues des bourgeois, et son espérance d'obtenir la seigneurie de Vézelay, lorsque l'enthousiasme de la liberté se serait un peu calmé par la difficulté des circonstances (1). Il prit un parti moyen, celui de traîner les choses en longueur, et d'éluder la commission dont il s'était chargé contre les auteurs et les complices de la révolte. Plusieurs de ses affidés se rendirent à Vézelay, et firent publier dans les rues, à son de trompe, que le jour qui suivrait le changement de lune, en exécution des ordres du roi, le seigneur comte de Nevers devait faire saisir par ses gens d'armes tous les hommes qu'on trouverait dans le bourg, et les faire conduire, bien malgré lui, à Paris; qu'il invitait en conséquence les bourgeois à quitter la ville, et à chercher refuge partout où ils pourraient (2).

Cette proclamation causa parmi les habitants de Vézelay une sorte de terreur panique. Comptant pour leur défense sur les forces militaires du comte, ils n'avaient rien préparé pour se protéger eux-mêmes si cet appui venait à leur manquer, et d'ailleurs ils ne pouvaient se voir sans effroi en butte à l'hostilité de tous les pouvoirs civils et ecclésiastiques du temps. Tout ce qu'il y avait d'hommes dans la ville se mirent en devoir de sortir, abandonnant leurs marchandises et leurs propriétés; de sorte que le lendemain il ne restait plus à Vézelay que des femmes et des enfants (3). Le comte de Nevers avait donné l'ordre de recevoir les émigrés dans ses villes et dans les châteaux de ses hommes liges, pourvu toutefois qu'ils ne vinssent pas au lieu de sa résidence. Ils se distribuèrent ainsi dans quelques forteresses; et, comme ils étaient trop nombreux pour y être tous admis, plusieurs s'établirent dans des positions fortes, et y campèrent entourés de palissades, d'autres se réunirent en bandes dans des forêts des environs (4).

Le comte de Nevers s'imaginait que l'abbé Pons, qui n'avait ni chevaliers ni arbalétriers à son service, n'oserait faire sa rentrée dans la ville, si lui-même ne l'accompagnait; et pour lui susciter un nouvel embarras, et retarder la conclusion des affaires, il fit semblant d'être malade. Mais l'abbé, intrépide jusqu'au bout, rentra seul, un dimanche, sur le soir. Cette hardiesse obligea le comte à ne pas rester en arrière, et à prouver, du moins en apparence, qu'il obéissait au jugement de la cour du roi. Il envoya quelques hommes armés à Vézelay, avec ordre d'arrêter tous les auteurs de la révolte. Ces gens se présentèrent devant l'abbé, et, avec une feinte courtoisie, lui exprimèrent leur étonnement de le voir ainsi revenu à l'improviste, malgré le danger qu'il y avait pour lui; puis ils lui dirent : « Nous avons commission pour exécuter le jugement prononcé contre vos ennemis. — Si le comte vous a donné des ordres, répondit l'abbé, c'est votre affaire de les exécuter ou non; pour moi, je n'ai rien à vous dire, si ce n'est que j'attendrai patiemment l'issue de tout ce que vous ferez. — La besogne serait déjà faite, reprirent les envoyés du comte, si nous avions trouvé dans le bourg autre chose que des femmes et des enfants. — Oui, répliqua l'abbé avec ironie, vous êtes venus ici quatre personnes pour en arrêter plusieurs milliers (5)! » Ils ne répondirent rien; mais l'un des clercs qui étaient présents dit qu'il leur indiquerait, s'ils le voulaient, un lieu où se tenaient cachés quatre-vingts des fugitifs. Les gens du comte de Nevers n'eurent garde d'accepter cette proposition. « Nous avons un autre chemin à suivre, dirent-ils, nous ne pouvons aller de ce côté (6). »

Les moines de Sainte-Marie, réduits par la mauvaise volonté du comte à la nécessité de se faire justice eux-mêmes, voyant qu'ils étaient maîtres du bourg par la fuite de tous les pères de famille, prirent avec eux quelques jeunes gens, fils des serfs qui habitaient les domaines ruraux de l'abbaye, et se répandirent en armes dans les rues, proclamant, avec grand bruit, la fin de la rébellion, et le réta-

(1) Mém. relatifs à l'Histoire de France, t. VII, p. 189.

(2) Clamare jussit ut omnes pariter quoquò possent confugerent. (Script. rer. franc., t. XII, p. 526.)

(3) Mém. relatifs à l'Hist. de France, t. VII, p. 190.

(4) Inopes et vagi contiguam sylvam occupaverunt. (Script. rer. francic., t. XII, p. 526.)

(5) Mém. relatifs à l'Hist. de France, t. VII, p. 191.

(6) Ibid., p. 192.

blissement du pouvoir légitime (1). En passant devant la maison neuve que Simon, l'un des chefs de la commune, faisait bâtir, et qui n'était pas encore achevée, ils trouvèrent une proclamation politique affichée contre le mur, et la déchirèrent. S'animant par degrés, ils démolirent le mur contre lequel cette affiche avait été mise et une partie de la maison, bâtie, à ce qu'ils disaient, contre tout droit et pour faire injure à l'abbaye (2). Ensuite ils entrèrent dans les maisons de deux autres bourgeois, Hugues de Saint-Paul et Hugues Gratte-Pain, et y détruisirent des pressoirs nouvellement établis dans les caves, au détriment du pressoir banal, qui était l'un des droits du monastère.

Pendant ce temps, les bourgeois émigrés, et surtout ceux qui n'avaient point trouvé d'asile dans quelque bourg ou château du comte de Nevers, menaient une assez triste vie. Beaucoup d'entre eux campaient en plein air, sous des cabanes de branchages, en danger continuel d'être arrêtés ou pillés. En outre, on les accusait de brigandage sur les routes, ce qui leur faisait des ennemis parmi les personnes indifférentes à leur querelle avec l'abbaye. Ils étaient tourmentés d'une inquiétude journalière sur ce qui se passait dans la ville, où ils avaient laissé leurs familles dans l'abandon, et leurs biens exposés au pillage. Ils envoyaient fréquemment des espions déguisés en pèlerins, pour apprendre ce qu'il y avait de nouveau. Mais cette situation pénible ne pouvait longtemps se soutenir; ils résolurent d'en sortir par un effort décisif, et de tenter un coup de main contre la ville, qui n'était gardée que par des paysans de l'abbaye, mal commandés et mal armés. Le rendez-vous des émigrés devait être au village de Corbigny, à cinq lieues au sud de Vézelay (3); mais l'abbé, averti de ces préparatifs, prit à sa solde, dit un narrateur contemporain, un grand nombre d'étrangers experts dans le maniement de la lance et de l'arbalète (4).

Il est probable que, sous cette désignation vague, l'historien du douzième siècle voulait parler de ces troupes mercenaires de cavaliers et de fantassins qui portaient alors le nom de *routiers*. C'étaient des bandes d'aventuriers bien disciplinés, sous des chefs qui les louaient et se louaient eux-mêmes aux princes et aux seigneurs qui leur offraient la meilleure paye. Dans le temps où ces événements se passèrent, les rois de France et d'Angleterre se disputaient à main armée la possession de plusieurs villes de la Touraine et du Berry; et leurs querelles attiraient de ce côté les capitaines de bandes et leurs soldats. Ceux qui venaient du Midi, par la route de Lyon, devaient passer près de Vézelay. Il fut donc facile à l'abbé Pons d'en engager pour quelque temps un certain nombre à son service. Il cantonna les chevaliers, c'est-à-dire les gens complétement armés, dans l'intérieur de la ville, et distribua les gens de trait, avec ses paysans et ses serviteurs, dans les différentes fortifications que les bourgeois avaient élevées durant l'existence de la commune (5). La ville se trouva ainsi gardée contre toute attaque, et de nombreuses patrouilles circulèrent de jour et de nuit autour des murs et des propriétés rurales du monastère. Il y eut, à ce qu'il paraît, de petits engagements entre les soldats et les bourgeois émigrés; plusieurs de ces derniers furent pris et mis aux fers ou livrés à différents genres de suppliees (6).

Hugues de Saint-Pierre, cet étranger qui, selon toute apparence, avait dressé le plan de la constitution communale de Vézelay, étant regardé comme le principal instigateur de la révolte, fut le premier contre lequel procéda la cour abbatiale. Sommé de comparaître en jugement, il n'eut garde de se présenter, et après les délais d'usage, on sévit contre ses biens, à défaut de sa personne. « Sa maison « construite avec grand luxe, dit l'historien con- « temporain, et des moulins qu'il venait d'établir « furent renversés de fond en comble; » on détruisit jusqu'à des étangs qu'il avait fait creuser sur sa propriété pour des améliorations agricoles (7). D'autres bourgeois, les plus riches et les plus considérables, jugés aussi par contumace, furent punis de même par la dévastation de leurs biens. Leurs maisons et leurs métairies furent pillées, et l'on enleva les provisions, les meubles, et surtout les armes qui s'y trouvaient (8). L'historien auquel nous devons ces détails cite le nom des bourgeois qui eurent le plus à souffrir de ces mesures violentes, et qui, selon toute probabilité, étaient membres du gouvernement électif de la commune de Vézelay. Voici ces noms, qu'aucune tradition populaire n'a sauvés de l'oubli : Aimon de Saint-Christophe, Pierre de Saint-Pierre, Aimon de Phalèse, Robert du Four, Renaud Daudet, Gautier le Normand, Gautier du Champ-Pierreux, Durand le Goulu,

(1) Mém. relatifs à l'Hist. de France, t. VII, p. 192.

(2) Ibid.

(3) Congregati sunt profugi apud Corbiniacum et cogitaverunt irruptionem facere. (Scr. rer. fr., t. XII, p. 326.)

(4) Tunc collegit abbas exercitum, manum fortissimam et homines doctos arcu et balistâ. (Ibid.)

(5) Et militibus infrà castrum retentis, cæteros divisit cum pueris suis, et posuit in munitionibus pessimorum. (Script. rer. francic., t. XII, p. 326.)

(6) Quicumque de fugitivis comprehendebantur aut captivitatis miseriâ aut membrorum mulctâ puniebantur. (Ibid., p. 327.)

(7) Mém. relatifs à l'Hist. de France, t. VII, p. 193.

(8) Ibid.

Allard Claude, Pierre Galimar, Eustache, Durand, Aubourne, David et Félix (1).

Cependant le comte de Nevers ne voyait pas sans chagrin l'issue de la révolution que lui-même avait provoquée. Son intérêt et sa conscience l'excitaient également à tout faire pour sauver les bourgeois de la violence d'une réaction dont les ministres étaient des soldats mercenaires, espèce d'hommes alors célèbre pour sa cruauté, et plusieurs fois excommuniée par des arrêts des conciles et des papes. La grande puissance de l'abbé, depuis qu'elle était soutenue par de semblables auxiliaires, ne permettait plus aucun recours contre lui, si ce n'est dans une nouvelle intervention de l'autorité royale en faveur de la clémence et de la paix. Le comte résolut d'aller lui-même à Paris pour la solliciter; mais comme il craignait que son voyage ne devînt inutile si le but en était divulgué, il feignit d'avoir un vœu à acquitter au tombeau de saint Denis; et partit en habit de pèlerin avec le bourdon et l'escarcelle (2). Arrivé à Paris, il quitta ce vêtement, reprit ses habits de cour, et fut admis à l'hôtel du roi, auquel il représenta la misérable situation des exilés de Vézelay, le suppliant d'avoir merci d'eux, et promettant d'amener sans retard, en sa présence, les principaux bourgeois, pour leur faire conclure, avec l'abbé de Sainte-Marie, un traité de paix perpétuelle. Le roi, déterminé par ces discours et peut-être par les offres d'argent que le comte avait faites en son nom et au nom des émigrés, dit qu'il se transporterait à Auxerre, et donna rendez-vous dans cette ville au comte, à l'abbé et à ceux des bourgeois qui seraient chargés de traiter comme représentants de toute la ville. Quand vint le jour indiqué, et que les parties eurent pris place, l'abbé et le comte sur des siéges, les bourgeois debout et la tête nue, le roi, de sa propre bouche, demanda à ces derniers ce qu'il leur convenait de proposer et ce qu'ils avaient résolu de faire. Fatigués de tant de traverses, n'espérant plus rien du comte de Nevers et désirant une paix quelconque, afin de retourner dans leurs foyers, les bourgeois répondirent humblement qu'ils se remettaient de leur personne et de leurs biens en la merci du roi leur sire, et feraient toutes choses selon son bon plaisir. Après avoir délibéré avec son conseil, le roi prononça la sentence suivante :

« Premièrement, les habitants du bourg et de la « banlieue de Vézelay abjureront solennellement « la conjuration et la confédération formées entre « eux et avec le comte de Nevers. Ils livreront, selon « leur pouvoir, tous les coupables de meurtres sur « la personne des frères ou des serviteurs de l'ab- « baye.

« Secondement, ils jureront sur l'autel et les re- « liques des saints de demeurer à tout jamais fidèles « à l'abbé Pons et à ses successeurs; ils payeront « loyalement à l'église de Sainte-Marie-Madelaine, « à titre d'indemnité, une somme de 40,000 sous, « et détruiront, dans un délai fixé à la fête de saint « André (30 novembre), les tours, murailles et « enceintes dont ils ont fortifié leurs maisons.

« Troisièmement, ils s'engageront, par le même « serment, à exécuter les présentes conditions, en- « tièrement et de bonne foi, sans aucune fraude ni « réserve (3). »

Cet arrêt fut rendu en l'année 1155, la dix-huitième du règne de Louis le Jeune. Tous les fondés de pouvoir des émigrés de Vézelay, au nombre de plus de quarante, prêtèrent le serment exigé. Ils partirent d'Auxerre avec l'abbé Pons, leur ancien ennemi, dans une concorde apparente. Tout entiers au désir de revoir leur famille et de reprendre leurs occupations habituelles, oubliant cette liberté qu'ils n'avaient pu acquérir au prix de tant d'efforts et de souffrances, ils éprouvèrent, en rentrant dans le bourg, la même joie qu'à un retour d'exil. Ils s'embrassaient les uns les autres, et plusieurs d'entre eux, dans une sorte d'ivresse, chantaient et dansaient comme des fous (4). Ce jour-là et les jours suivants, on vit arriver par toutes les routes de nombreuses bandes d'émigrés qui venaient jouir de la pacification, et prêter entre les mains de l'abbé le serment de fidélité perpétuelle. La ville de Vézelay présentait ce spectacle de gaieté qui accompagne toujours les premiers moments d'une restauration, lorsque les esprits s'abandonnent au besoin du repos après de longs troubles.

Le premier soin de l'abbé de Vézelay, rétabli dans la plénitude de son pouvoir seigneurial, fut de s'indemniser largement par des contributions extraordinaires, de toutes les pertes qu'il avait ou croyait avoir éprouvées. Ne se contentant pas de la somme de 40,000 sous, qui lui avait été allouée par jugement, il fit dresser un nouvel état de tous les dommages, et fit payer à chaque habitant le dixième de ses biens, d'après l'estimation qui en fut faite. « Parmi tant d'hommes, dit le narrateur contempo- « rain, il n'y en eut pas un seul qui fît la moindre

(1) Mém. relatifs à l'Hist. de France, t. VII, p. 193.

(2) Assumpto baculo et perâ quasi beati Dionysii oracula petiturus, profectus est ad regem. (Script. rerum francic., t. XII, p. 327.)

(3) Munitiones et antè muralia domorum dato termino ad festum usque S. Andreæ diruerunt; et hæc omnia bonâ fide, etc. (Script. rer. francic., t. XII, p. 327.)

(4) Mém. relatifs à l'Hist. de France, t. VII, p. 197.

« résistance ni en action, ni en parole (1). » Mais il y eut un point sur lequel les bourgeois de Vézelay se montrèrent moins dociles; et quand l'ordre fut publié dans les rues que chacun eût à démolir l'enceinte fortifiée de sa maison, nul ne se mit en devoir d'obéir. Ces signes de liberté leur étaient plus chers que leur argent; et peut-être n'avaient-ils pas entièrement abandonné l'espoir de rétablir la commune (2).

L'abbé, qui avait déjà congédié ses soldats auxiliaires, se trouvait dépourvu de moyens efficaces pour contraindre les habitants à exécuter ses derniers ordres. Il convoqua plusieurs fois les principaux d'entre eux, les somma à plusieurs reprises, leur assigna des termes de rigueur; mais le temps venait, et personne n'obéissait. La destruction de quelques murs crénelés bâtis par des marchands et des artisans, dans une ville de quelques milliers d'âmes, devint une affaire en quelque sorte européenne. Les légats du saint-siége s'en occupèrent avec autant d'activité qu'ils s'étaient occupés de la commune; et le pape lui-même écrivit au roi de France, sur cet important objet, une lettre conçue en ces termes :

« Nous félicitons ta magnificence de son empres-
« sement à accomplir les œuvres saintes, et nous
« sommes pénétrés de gratitude envers toi, de ce
« que, selon le devoir imposé à ta dignité, par
« amour du Seigneur, et par respect pour nos pré-
« cédentes lettres, tu as prêté secours à notre très-
« cher fils l'abbé Pons, et l'as soutenu de ton aide
« et de tes conseils, contre ses persécuteurs et ceux
« de son monastère. Mais, attendu que la fréquence
« des avertissements entretient d'une manière plus
« efficace la disposition aux bonnes œuvres, nous
« prenons l'occasion de prier ta grandeur et de
« t'enjoindre, pour la rémission de tes péchés, de
« chérir et d'honorer le susdit abbé, de défendre
« son monastère contre les tentatives soit de notre
« cher fils le comte de Nevers, soit de tous autres,
« afin que les frères qui l'habitent puissent intercéder
« auprès du Seigneur pour ton salut et celui de
« ton royaume; et que nous aussi, nous ayons à
« rendre grâces à ta royale noblesse. Attendu aussi
« que les bourgeois de Vézelay, se confiant dans
« les fortifications de pierre qu'ils ont élevées au-
« devant de leurs maisons, sont devenus tellement
« insolents envers le susdit abbé et l'église de Vége-
« lay, qu'il est désormais impossible à ce même
« abbé de rester dans son monastère, à cause de
« leurs persécutions, nous prions ta magnificence
« de faire détruire ces maisons fortifiées, de rabais-
« ser ainsi l'orgueil de ces bourgeois, et de délivrer
« l'église de Vézelay des souffrances qu'elle en-
« dure (3). »

Lorsque cette lettre apostolique arriva en France, l'abbé Pons en était venu aux menaces avec les habitants de Vézelay; il parlait de leur faire sentir à tous le poids de sa colère. Mais ce langage n'avait encore produit aucun effet. Loin de démanteler leurs maisons fortes, quelques bourgeoie s'occupaient même à en continuer les travaux. Simon, déjà nommé plus haut, faisait achever la grosse tour dont il avait jeté les fondements, le jour de l'établissement de la commune. Il entretenait des liaisons d'amitié avec plusieurs barons de la province, dont le crédit le rendait plus fier devant le pouvoir abbatial, et qui avertissaient l'abbé, par lettres et par messages, de ménager un homme si digne de considération. La perspective d'une nouvelle intervention du roi de France, qui ne pouvait manquer d'être tout à fait défavorable aux bourgeois de Vézelay, les découragea en même temps qu'elle enhardit l'abbé à tenter un coup décisif. Il fit venir, des domaines de son église, une troupe nombreuse de jeunes paysans serfs, qu'il arma aussi bien qu'il put, et auxquels il donna pour commandants les plus déterminés de ses moines. Cette troupe marcha droit à la maison de Simon, et ne trouvant aucune résistance, se mit à démolir la tour et les murailles crénelées, tandis que le maître de la maison, calme et fier comme un Romain du temps de la république, était assis au coin du feu avec sa femme et ses enfants (4). Ce succès, obtenu sans combat, décida la victoire en faveur de la puissance seigneuriale, et ceux d'entre les bourgeois qui avaient des maisons fortifiées donnèrent à l'abbé des otages, pour garantie de la destruction de tous leurs ouvrages de défense. « Alors,
« dit le narrateur ecclésiastique, toute querelle fut
« terminée, et l'abbaye de Vézelay recouvra le libre
« exercice de son droit de juridiction sur ses vas-
« saux rebelles (5). »

Il est douteux que ce droit seigneurial ait pu s'exercer, dans la suite, avec la même plénitude qu'avant l'insurrection des bourgeois et l'établissement de la commune. Un désir de liberté, assez énergique pour soulever deux ou trois milliers d'hommes contre ce qu'il y avait, dans leur temps, de plus fort et de plus redouté, ne pouvait passer dans le cœur de ces hommes sans y laisser au moins quelque trace. Les habitants de Vézelay redevinrent serfs de l'église de Sainte-Marie, mais non pas,

(1) Mém. relatifs à l'Hist. de France, t. VII, p. 198.
(2) Ibid.
(3) Script. rer. franc., t. XV, p. 671.
(4) Mémoires relatifs à l'Histoire de France, tome VII, p. 199.
(5) Ibid.

sans doute, avec la même rigueur qu'auparavant; car, alors comme toujours, la servitude avait ses limites dans la volonté et le courage de ceux qui devaient la subir. Si leurs jours d'indépendance pleine et entière furent de courte durée, ne nous hâtons pas de les accuser de peu de constance, et ne portons pas sur eux l'arrêt prononcé contre de grandes nations qui n'ont su vouloir qu'un moment. Qu'était-ce qu'une poignée de marchands, en présence de l'autorité royale et papale au douzième siècle? Qu'était-ce que ces petites sociétés bourgeoises jetées çà et là, comme les oasis du désert, au milieu d'une population de paysans, trop ignorante encore pour sympathiser avec ceux qui reniaient l'esclavage? Plutôt que de blâmer légèrement ceux qui nous ont devancés dans le grand travail que nous poursuivons avec plus de fruit que nos ancêtres, et que cependant nous n'achèverons point, regardons avec admiration à travers quels obstacles la pensée de la liberté s'est fait jour pour arriver jusqu'à nous; reconnaissons qu'elle n'a jamais cessé de faire naître, comme de nos jours, de grandes joies et de profonds regrets; et que cette conviction nous aide à supporter en hommes de cœur les épreuves qui nous sont réservées.

LETTRE XXV.

Sur l'histoire des assemblées nationales.

—

L'on s'est trop exagéré le tort qu'a fait à l'histoire de France la réserve politique des écrivains. Ce qui, dans tous les temps et dans tous les pays, nuit le plus à la vérité historique, c'est l'influence exercée par le spectacle des choses présentes et par les opinions contemporaines sur l'imagination de celui qui veut décrire les scènes du passé. Que ces opinions soient vraies ou fausses, serviles ou généreuses, l'altération qu'elles font subir aux faits a toujours le même résultat, celui de transformer l'histoire en un véritable roman, roman monarchique dans un siècle, philosophique ou républicain dans l'autre. Les erreurs et les inconséquences reprochées à nos historiens du dix-septième et du dix-huitième siècles dérivent, pour la plupart, de l'empire qu'avaient sur eux les habitudes sociales et la politique de leur temps. Prémunis par nos mœurs modernes contre les prestiges de la royauté absolue, il en est d'autres dont nous devons nous garder, ceux de l'ordre légal et du régime constitutionnel. Il est impossible que le plaisir de voir nos idées libérales consacrées, en quelque sorte, par la prescription de l'ancienneté, n'égare pas des esprits, justes d'ailleurs, hors des véritables voies de l'histoire. Ces erreurs seront d'autant plus difficiles à relever que la source en sera plus pure, et qu'en blâmant l'écrit, au nom de la science, il faudra rendre hommage au patriotisme de l'auteur.

Un point de notre histoire vers lequel l'attention publique se porte aujourd'hui avec préférence, c'est la question de l'origine et de la succession des assemblées nationales. Cette prédilection dont nous devons nous applaudir, parce qu'elle est un signe de faveur pour les principes constitutionnels, a peu servi jusqu'à présent le progrès des études historiques; elle n'a guère enfanté que des rêves honnêtes, des rêves qui montrent réalisées au temps de Charlemagne et même sous Clovis toutes les espérances de la génération actuelle. Malgré l'autorité de Montesquieu et le célèbre passage de Tacite (1), l'histoire de France ne commence pas plus par la monarchie représentative de nos jours que par la monarchie absolue du temps de Louis XV. La première de ces hypothèses, plus libérale que l'autre, si l'on veut, est aussi dénuée de fondement. Des deux côtés, même absence de véritable critique, même confusion entre des races d'hommes profondément distinctes, même défaut d'intelligence du véritable état de la Gaule après la conquête. S'il est absurde de transformer en cour galante et chevaleresque les *leudes* et les *ghesels* (2) des rois franks, il ne l'est pas moins de reporter au temps de l'invasion germanique les besoins et les passions qui ont soulevé le tiers état sur la fin du dix-huitième siècle. De ce que cette nombreuse partie de la population, désignée aujourd'hui par le nom de classe moyenne, attache un très-haut prix au droit d'intervenir dans le gouvernement de l'État par la représentation nationale, il ne faut pas conclure qu'elle a toujours pensé, voulu et senti de même. Il pouvait y avoir, et il y a eu réellement pour elle, dans les siècles passés, une tout autre manière d'exercer des droits et d'obtenir des garanties politiques. Il a fallu que toutes les constitutions particulières des villes de France eussent été successivement détruites ou énervées par l'invasion de l'autorité centrale, pour que le besoin d'une constitution générale, d'une constitution du pays, se fît sentir et rallîât tous les esprits vers un objet commun.

Si l'on voit, dès le quatorzième siècle, des députés des principales villes convoqués aux états géné-

(1) Voyez l'*Esprit des lois*, liv. XI, chap. VI.

(2) Ce mot signifie *compagnon*; c'est probablement de là que dérive celui de *vassal*.

raux, il faut se garder de croire, sur les seules apparences, que la bourgeoisie d'alors eût le même goût que ses descendants actuels pour les chambres législatives. En Angleterre même, dans ce pays qui passe pour la terre classique du gouvernement représentatif, ce ne fut pas toujours une joyeuse nouvelle que l'annonce des élections pour le parlement dans les villes et dans les bourgs. On y était même si peu jaloux, au quatorzième et au quinzième siècles, d'exercer le droit électoral, que, si par hasard le shérif s'avisait de conférer ce droit à quelque ville qui n'en jouissait pas anciennement, les habitants s'en plaignaient comme d'une vexation. Ils demandaient au roi justice contre le magistrat qui *malicieusement*, c'est l'expression de ces sortes de requêtes, prétendait les contraindre à envoyer des hommes au parlement (1). A la même époque, plusieurs villes du Midi de la France, invitées à nommer des députés aux états généraux, sollicitaient le roi d'Angleterre, maître de la Guyenne, de leur prêter un secours suffisant pour résister à cette sommation que le roi de France, disaient-elles, leur avait faite *à mauvais dessein* (2). A la vérité, toutes les villes de France, et surtout celles qui anciennement avaient fait partie du royaume, ne montraient pas une répugnance aussi prononcée lorsqu'il s'agissait d'envoyer des députés aux états généraux; mais rien ne prouve que, de leur part, cet envoi ait été autre chose qu'un acte de pure obéissance. Elles nommaient des députés, quand, selon le langage de l'époque, elles y étaient *semonces;* puis, quand on ne leur en demandait plus, elles ne se plaignaient point de cette interruption comme de la violation d'un droit; au contraire, les bourgeois se félicitaient de ne point voir revenir le temps de l'assemblée des trois états, qui était celui des *grandes tailles* et des *maltotes*.

Deux opinions également fausses servent de base à la théorie la plus accréditée touchant l'histoire des assemblées qu'on appelle nationales. D'abord on suppose qu'avant l'invasion des peuples germaniques, personne, dans les provinces romaines, ne pouvait avoir l'idée de ces sortes d'institutions, ou qu'une pareille idée devait être odieuse au pouvoir impérial. En second lieu, on s'imagine que, du moment où les Barbares, soit Goths, soit Franks, eurent établi en Gaule, suivant leurs coutumes nationales, des *mâls* et des champs de mars ou de mai, les habitants indigènes prirent part à ces réunions et s'en applaudirent. La première hypothèse est formellement démentie par un rescrit des empereurs Honorius et Théodose le Jeune, adressé, en l'année 418, au préfet des Gaules, siégeant dans la ville d'Arles. En voici la traduction :

« Honorius et Théodose, Augustes, à Agricola, « préfet des Gaules.

« Sur le très-salutaire exposé que nous a fait ta « Magnificence, entre autres informations évidem- « ment avantageuses à la république, nous décré- « tons, pour qu'elles aient force de loi à perpétuité, « les dispositions suivantes, auxquelles devront « obéir les habitants de nos sept provinces (3), et « qui sont telles qu'eux-mêmes auraient pu les sou- « haiter et les demander. Attendu que, pour des « motifs d'utilité publique ou privée, non-seule- « ment de chacune des provinces, mais encore de « chaque ville, se rendent fréquemment auprès de « ta Magnificence les personnes en charge, ou des « députés spéciaux, soit pour rendre des comptes, « soit pour traiter de choses relatives à l'intérêt des « propriétaires, nous avons jugé que ce serait chose « opportune et grandement profitable, qu'à dater « de la présente année il y eût, tous les ans, à une « époque fixe, pour les habitants des sept provin- « ces, une assemblée tenue dans la métropole, « c'est-à-dire dans la ville d'Arles. Par cette insti- « tution, nous avons en vue de pourvoir également « aux intérêts généraux et particuliers. D'abord, « par la réunion des habitants les plus notables en « la présence illustre du préfet, si toutefois des « motifs d'ordre public ne l'ont pas appelé ailleurs, « on pourra obtenir sur chaque sujet en délibéra- « tion les meilleurs avis possibles. Rien de ce qui « aura été traité et arrêté après une mûre discus- « sion ne pourra échapper à la connaissance d'au- « cune des provinces; et ceux qui n'auront point « assisté à l'assemblée seront tenus de suivre les « mêmes règles de justice et d'équité. De plus, en « ordonnant qu'il se tienne tous les ans une as- « semblée dans la cité Constantine (4), nous croyons « faire une chose non-seulement avantageuse au « bien public, mais encore propre à multiplier les « relations sociales. En effet, la ville est si avanta- « geusement située, les étrangers y viennent en si « grand nombre, elle jouit d'un commerce si étendu, « qu'on y voit arriver tout ce qui naît ou se fabri- « que ailleurs. Tout ce que le riche Orient, l'Arabie « parfumée, la délicate Assyrie, la fertile Afrique, « la belle Espagne et la Gaule courageuse, produi- « sent de renommé, abonde en ces lieux avec une

(1) Malitiosè constrictos ad mittendum homines ad Parliamenta. (Rymer, Charta Edwardi III.)

(2) Collection des actes publics d'Angleterre, par Rymer.

(3) La Viennoise, la première Aquitaine, la seconde Aquitaine, la Novempopulanie, la première Narbonnaise, la seconde Narbonnaise, et la province des Alpes-Maritimes.

(4) Constantin le Grand aimait singulièrement la ville d'Arles; ce fut lui qui y établit le siége de la préfecture des Gaules. Il voulut aussi qu'elle portât son nom; mais l'usage prévalut contre sa volonté.

« telle profusion, que toutes les choses admirées « comme magnifiques dans les diverses parties du « monde y semblent des produits du sol. D'ailleurs « la réunion du Rhône à la mer de Toscane rap- « proche et rend presque voisins les pays que le « premier traverse et que la seconde baigne dans « ses sinuosités. Ainsi, lorsque la terre entière met « au service de cette ville tout ce qu'elle a de plus « estimé, lorsque les productions particulières de « toutes les contrées y sont transportées par terre, « par mer, par le cours des fleuves, à l'aide des « voiles, des rames et des charrois, comment notre « Gaule ne verrait-elle pas un bienfait dans l'ordre « que nous donnons de convoquer une assemblée « publique au sein de cette ville, où se trouvent « réunies en quelque sorte, par un don de Dieu, « toutes les jouissances de la vie et toutes les faci- « lités du commerce ?

« Déjà l'illustre préfet Pétronius, par un dessein « louable et plein de raison, avait ordonné qu'on « observât cette coutume (1) ; mais comme la pra- « tique en fut interrompue par l'incurie des temps « et le règne des usurpateurs, nous avons résolu « de la remettre en vigueur par l'autorité de notre « prudence. Ainsi donc, cher et bien-aimé parent, « Agricola, ton illustre Magnificence, se confor- « mant à notre présente ordonnance et à la cou- « tume établie par tes prédécesseurs, fera obser- « ver dans les sept provinces les dispositions sui- « vantes :

« On fera savoir à toutes les personnes honorées « de fonctions publiques, ou propriétaires de do- « maines, et à tous les juges des provinces, qu'ils « doivent se réunir en conseil, chaque année, dans « la ville d'Arles, dans l'intervalle des ides d'août « à celles de septembre, les jours de convocation « et de session pouvant être fixés à volonté.

« La Novempopulanie et la seconde Aquitaine, « comme les provinces les plus éloignées, pourront, « si leurs juges sont retenus par des occupations « indispensables, envoyer à leur place des députés, « selon la coutume.

« Ceux qui auront négligé de se rendre au lieu « désigné, dans un temps prescrit, payeront une « amende, qui sera pour les juges de cinq livres « d'or, et de trois livres pour les membres des « curies et les autres dignitaires (2).

« Nous croyons, par cette mesure, accorder de « grands avantages et une grande faveur aux ha- « bitants de nos provinces ; nous avons aussi la « certitude d'ajouter à l'ornement de la ville d'Arles, « à la fidélité de laquelle nous devons beaucoup, « selon l'opinion et le témoignage de notre père et « patrice (3). Donné le XV des kalendes de mai, « reçu à Arles le X des kalendes de juin. »

Certes cette ordonnance impériale, où les intérêts publics et ceux de la civilisation et du commerce jouent un si grand rôle, offre plus de conformité avec nos mœurs constitutionnelles que les *banns* (4), ou proclamations par lesquelles les rois et les comtes franks convoquaient à leurs *mâls* tous les leudes du royaume ou de la province. Cependant l'institution de l'assemblée d'Arles fut loin d'être aussi agréable aux Gaulois méridionaux que nous le supposerions aujourd'hui, en jugeant leur esprit d'après le nôtre. Profondément dégoûtés d'un empire dont plusieurs fois, mais vainement, ils avaient essayé de se détacher, les habitants des cités gauloises tendaient alors de toutes leurs forces à l'isolement municipal ; toute espèce d'institution, même libérale, qui avait pour but de les rallier à l'administration des grands officiers impériaux, ne pouvait manquer de leur déplaire ou d'être reçue froidement par eux. Ce sentiment général de désaffection est exprimé avec énergie par le poëte Sidonius Apollinaris, déjà cité plusieurs fois. « Sur la parole de nos pères, dit-il, « nous respectons des lois sans vigueur ; nous « regardons comme un devoir de suivre de chute « en chute une fortune décrépite ; nous soutenons « comme un fardeau l'ombre de l'empire, suppor- « tant par habitude plutôt que par conscience les « vices d'une race vieillie, de la race qui s'habille « de pourpre (5) »

Les empereurs romains n'étaient donc point aussi déterminés qu'on le pense à priver les habitants des provinces de toute part à l'administration publique. Ils songeaient même à employer les institutions représentatives comme un moyen pour arrêter le grand mouvement de dissolution qui entraînait en même temps toutes les provinces, et jusqu'aux

(1) Petronius fut préfet des Gaules entre les années 402 et 408.

(2) Ab idibus Augusti, quibuscumque mediis diebus, in idus Septembris, in Arelatensi urbe noverint honorati, vel possessores, judices singularum provinciarum, annis singulis, concilium esse servandum. . . Quinis auri libris judicem esse mulctandum, ternis honoratos vel curiales, qui ad constitutum locum intrà definitum tempus venire distulerint. (Script. rer. francic., t. I, p. 767.) — On appelait *Curiæ* les corps municipaux des villes romaines, et *Curiales* les membres de ces corps qui étaient très-nombreux.

(3) Constantin, second mari de Placidie, qu'Honorius avait pris pour collègue en 421.

(4) Ce mot, dans la langue des Franks, signifiait à la fois *publication, édit, sentence* et *interdiction*.

(5) . . . Sed dùm, per verba parentum,
Ignavas colimus leges, sanctumque putamus
Rem veterem per damna sequi, portavimus umbram
Imperii, generis contenti ferre vetusti
Et vitia, et solitam vestiri murice gentem
More magis quàm jure pati. . .
(*Ex Panegyrico Avili imp.*)

villes, dont les citoyens voulaient s'en tenir à leurs affaires intérieures, et n'avoir plus rien à démêler avec celles de l'empire. Si l'autorité centrale était impopulaire, ce n'était pas parce qu'elle refusait obstinément ce que nous appelons aujourd'hui des garanties politiques. L'offre même de ces garanties augmentait son impopularité, dont la cause était un besoin profond d'indépendance nationale. L'ordonnance qui instituait l'assemblée d'Arles, accordait à ceux qui devaient y être convoqués les droits les plus étendus de discussion et de délibération; et cependant la forte amende prononcée contre les personnes qui négligeraient de s'y rendre, l'emphase même avec laquelle le rescrit développe les agréments de toute espèce qu'offrait alors le séjour d'Arles, décèlent la crainte d'une grande répugnance de la part des propriétaires et des corps municipaux. C'était pourtant un privilége tout nouveau, octroyé à une classe nombreuse de citoyens; mais les membres des cités gauloises mettaient au-dessus de tous les priviléges politiques celui d'être séparés d'un empire qui les fatiguait depuis si longtemps. A la vérité, l'invasion des Barbares le leur procura de gré ou de force; mais les guerriers, habillés de peaux de mouton (1), qui émigraient de la Germanie, n'apportaient aux provinciaux chez lesquels ils venaient camper aucune espèce d'institution. Dans les différents États qu'ils fondèrent, ils maintinrent, mais pour eux seuls, leur gouvernement national; et cette forme de gouvernement par assemblées, en dehors de laquelle demeuraient les anciens sujets de l'empire, ne fut regardée par cette immense majorité de la population ni comme un bien ni comme un mal.

Dès leur premier établissement sur le territoire gaulois, les Goths, les Burgondes et les Franks tinrent des assemblées politiques où ils délibéraient dans leur langue, sans le concours des indigènes, qui regardaient tout au plus comme un spectacle curieux ces réunions militaires, où les rois et les guerriers de race germanique assistaient en armes. Sidonius Apollinaris nous a transmis quelques détails sur l'une de ces assemblées tenue à Toulouse par Theodorick, roi des Visigoths. Ce poëte décrit d'une manière assez pittoresque la figure et l'accoutrement des Barbares qui se rendaient à ce qu'il appelle le *conseil des anciens* (2). Il nous représente ces conquérants du Midi siégeant dans leur conseil souverain, ceints de leurs épées, vêtus d'habits de toile pour la plupart sales et gras, et chaussés de mauvaises guêtres de peau de cheval (3). Cette description et les paroles mêmes de l'auteur prouvent qu'alors le titre d'ancien, *senior*, était pris à la lettre, et ne signifiait point, comme cela est arrivé dans la suite, un homme riche et puissant, un seigneur.

Selon toute probabilité, il en fut de même des premières assemblées tenues par les rois des Franks au nord de la Loire. S'il s'agissait d'objets difficiles à débattre, les chefs et les hommes d'un certain âge étaient convoqués à part; mais les affaires de guerre se discutaient en présence de toute l'armée. Quand Chlodowig Ier eut résolu d'envahir le territoire des Goths, il assembla sous les murs de Paris tous les Franks en état de porter les armes, pour leur soumettre son projet. Le discours du roi barbare, prononcé en langue germanique, fut bref et significatif : « Je supporte avec peine que ces Ariens occupent « une partie des Gaules; allons avec l'aide de Dieu, « et les ayant vaincus, réduisons leurs terres en « notre pouvoir (4). » L'assemblée manifesta son adhésion par des acclamations bruyantes, et l'on se mit en marche vers l'Aquitaine.

Les assemblées tenues par les successeurs de Clovis eurent à peu près le même caractère. C'était toujours le conseil de la race conquérante et de la population militaire. Les habitants des villes et tout ce qui conservait la civilisation et les mœurs romaines formaient un peuple à part. Ce peuple, dont les Barbares ne s'occupaient guère, pourvu qu'il demeurât en repos, avait, à côté de leur gouvernement, des institutions qui lui étaient propres, des corps municipaux ou curies, des magistratures électives et des assemblées de notables, ancien privilége des cités romaines, que l'anéantissement de l'autorité impériale avait même accru dans certains lieux (5). C'était dans le maintien de leur régime municipal que les fils des vaincus cherchaient quelque garantie contre l'oppression et la violence des temps. Car, si les chefs germains ne mettaient aucun prix à ce que la constitution politique des villes gauloises prît une autre forme, ils n'épargnaient point les habitants, soit dans la levée des tributs, soit dans les guerres où ils se disputaient les uns aux autres la possession

(1) Pellitæ turmæ, satellites pelliti. (Sidonii Apollinaris Carmina, passim.)

(2) Postquam in concilium seniorum venit honora
Pauperies... (Ex Panegyrico Aviti.)

(3) ...Squalent vestes, ac sordida macro
Lintea pinguescunt tergo, nec tangere possunt
Allatæ suram pelles, ac poplite nudo
Peronem pauper nodus suspendit equinum.
(Ex Panegyrico Aviti.)

(4) Gregorius Turonensis, apud script. rerum francic., t. II, p. 181.

(5) Par exemple, dans la partie méridionale des Gaules. On en trouve la preuve dans le *Breviarium Aniani*, espèce de code compilé par l'ordre des rois goths. (Voy. l'Hist. du Droit romain, par M. de Savigny.)

du territoire. Aucun habitant des villes n'avait de relation directe avec le gouvernement central, si ce n'est l'évêque, qui se rendait quelquefois à la cour des rois franks, afin d'intercéder pour ses concitoyens, remplissant dans ce cas, d'une manière bévole, l'office du magistrat que les Romains appelaient *défenseur* (1). Ses doléances sur l'énormité des taxes et la rigueur des officiers du fisc étaient souvent écoutées; et alors l'évêque s'en retournait avec une *préception* royale que les habitants de la cité recevaient avec joie, mais dont les collecteurs d'impôts et les commandants militaires tenaient ordinairement peu de compte.

Les évêques demeurèrent dans cet état de solliciteurs officieux auprès des rois jusqu'au temps où un grand nombre d'hommes d'origine barbare ayant été promus à l'épiscopat, l'ordre entier fut admis à siéger, d'une manière constante et régulière, dans les assemblées politiques; c'est ce qui arriva sous la seconde race. Mais alors les évêques perdirent leur premier rôle de défenseurs des villes, et figurèrent seulement comme représentants de l'ordre ecclésiastique à côté des chefs et des seigneurs représentant la population militaire. Les habitants des cités ne comprenaient point la langue parlée à la cour des rois et dans les *champs de mai*, où l'on discutait soit en langue tudesque les affaires militaires, soit en latin littéraire les affaires ecclésiastiques, n'avaient aucune connexion directe ou indirecte avec ces assemblées, et ne souffraient ni ne se plaignaient de n'en pas avoir.

Ainsi, sous les deux premières races, qui marquent, à proprement parler, la durée de la période franke, la partie laïque des assemblées, que nos historiens appellent nationales, ne fut guère composée que d'hommes franks d'origine, et dont l'idiome teutonique était la langue maternelle. Jusqu'à la fin du neuvième siècle, les documents originaux ne présentent que deux occasions où les rois, dans leurs allocutions publiques aient employé une autre langue. C'est d'abord en 842, à l'assemblée de Strasbourg (2), où Charles le Chauve et Louis le Germanique se jurèrent amitié et alliance contre Lother; puis en 860, dans une conférence qui eut lieu à Coblentz pour le maintien de la paix entre les trois frères. Dans ces deux assemblées, Louis le Germanique et Charles le Chauve prirent la parole en langue romane. Mais cette langue romane, comme je l'ai déjà remarqué, n'était point celle dont s'est formé le français actuel : c'était le dialecte méridional. Le texte même des serments s'accorde pour le prouver avec les motifs qui donnèrent lieu à l'assemblée de Coblentz. En effet, il s'agissait de prononcer une amnistie définitive pour les seigneurs de Provence qui, peu de temps auparavant, s'étaient révoltés contre Charles le Chauve : « Le seigneur « Karle prononça ces articles en langue romane, « et puis les récapitula en langue tudesque. Ensuite « le seigneur Lodewig dit, en langue romane, au « seigneur Karle son frère : « Or, s'il vous plaît, « je veux avoir votre parole touchant les hommes « qui ont passé sous ma foi. » Et le seigneur Karle, « élevant la voix, dit en la même langue : « Les « hommes qui ont agi contre moi, ainsi que vous « savez, et ont passé à mon frère, je leur pardonne « tout ce qu'ils ont méfait contre moi, pour Dieu, « pour son amour et pour sa grâce.... » Et le sei- « gneur Lother dit en langue tudesque, « qu'il « consentait aux susdits articles, et promit de les « observer (3). » Il n'y avait alors que la partie méridionale de la France actuelle où l'idiome des indigènes eût entièrement prévalu sur celui des anciens conquérants. Cela n'arriva, pour les provinces du nord, qu'après la déposition de Charles le Gros et la formation d'un nouveau royaume de France, borné par la Meuse et la Loire. C'est de cette révolution qui, après un siècle de flux et de reflux, se termina par l'avénement de la troisième race, que date l'existence du français, c'est à dire du dialecte roman de la Gaule septentrionale, non comme langage rustique ou bourgeois, mais comme langue de la cour et des assemblées délibérantes.

Sous la troisième race, qui est véritablement la première dynastie française, il n'y a plus qu'un seul langage pour les rois, les nobles et les serfs; et à l'ancienne division des races succède celle des rangs, des classes et des états. Par un reste de la distinction primitive entre les familles d'origine barbare et la masse des habitants indigènes, on conserva le nom de *franc* comme une sorte de titre honorifique pour les hommes qui unissaient la richesse à la liberté entière de leur personne et de leurs biens. On les appelait aussi *bers* ou *barons*, mot qui, dans l'idiome tudesque, signifiait simplement un homme (4). Le conseil des barons de France fut assemblé par tous les rois de la troisième race d'une manière constante, mais sans régularité quant aux époques de la convocation et au nombre des personnes convoquées. Ce

(1) La mission primitive de ce magistrat était de défendre le peuple des villes contre l'oppression et les injustices des officiers impériaux et de leurs employés.

(2) Script. rer. francic., t. VII, p. 26. (Voyez plus haut, Lettre XI.)

(3) Ibid., p. 64.

(4) Le mot teutonique *bar* n'avait ordinairement d'autre signification que celle du mot latin *vir*. On trouve dans les lois des Franks : « Tàm baronem quàm fœminam, » et dans celles des Lombards : « Si quis homicidium perpetraverit in « barone libero vel servo. Si quelqu'un a commis un homi- « cide sur un baron, soit libre, soit serf... » (Liv. I, tit. IX.)

conseil prit dans la langue d'alors les noms de *cour* ou de *parlement*. Il n'y eut entre ceux qui y siégeaient d'autres distinctions que celles de leurs différents titres féodaux jusqu'au règne de Louis le Jeune, qui, pour donner à sa cour quelque chose de l'éclat que les romanciers du temps prêtaient à celle de Charlemagne, fit prendre à ses douze plus grands vassaux le nom de pairs de France. Dès lors on s'habitua à regarder ceux qui portaient ce titre comme les conseillers naturels et, en quelque sorte, les lieutenants des rois. Quoique placés dans une classe supérieure, les pairs n'en continuèrent pas moins à siéger en parlement avec le reste des barons et tous les évêques de France. Toujours composé de militaires et d'ecclésiastiques, le grand conseil des rois conserva son ancienne forme jusqu'à la fin du treizième siècle, où des gens de loi y entrèrent en grand nombre, en même temps que les évêques en sortirent, à l'exception de ceux qui étaient pairs de France par le droit de leur siége métropolitain. De là date la révolution qui transforma par degrés le parlement en une simple cour de justice, ayant le privilége d'enregistrer les édits et les ordonnances. De là vint enfin que, dans les circonstances difficiles, le concours du parlement ne suffit plus, et que les rois, pour s'entourer d'une autorité plus imposante, imaginèrent de convoquer à leur cour des représentants des trois principales classes de la nation, la noblesse, le clergé et les membres des communes, qui plus tard furent appelés tiers état.

Au commencement du quatorzième siècle, lorsque les députés de la bourgeoisie furent pour la première fois convoqués aux états généraux du royaume, ce ne fut point, comme on l'a écrit, une restauration d'anciens droits politiques, éteints depuis l'avénement de la troisième race. Ce n'était point non plus pour la classe bourgeoise le signe d'une émancipation récente; car il y avait plus de deux siècles que cette classe nombreuse avait reconquis sa liberté et qu'elle en jouissait pleinement. Elle avait le droit de tenir des assemblées publiques, d'élire ses magistrats, d'être jugée par ses pairs. C'était un axiome du temps, que, dans les villes d'échevinage, c'est-à-dire de commune, il n'y avait point de tailles à lever (1); et voilà pourquoi les rois qui voulaient imposer des tailles aux villes furent obligés de traiter avec des mandataires spéciaux de ces petites sociétés libres.

La convocation des députés du tiers état ne fut donc point une faveur politique, mais la simple reconnaissance du vieux privilége communal, reconnaissance qui malheureusement coïncide avec les premières violations de ce privilége et le projet de ravir aux communes leur organisation indépendante, de les remettre *en la main* du roi, comme s'expriment les actes du temps. Au sortir d'une longue période de monarchie absolue sans liberté municipale, lorsque l'on commença en France à désirer des garanties contre une autorité sans limites, les yeux se reportèrent avec intérêt, dans le passé, sur ces états généraux qui semblaient répondre au nouveau besoin qu'on éprouvait. Par un entraînement involontaire, les écrivains prêtèrent à cette époque de notre histoire des couleurs trop brillantes, à côté desquelles pâlit l'époque des communes, véritable époque des libertés bourgeoises, mais dont l'austère et rude indépendance avait perdu son ancien attrait. La vérité sur ce point a été mieux connue et mieux respectée par les historiens du seizième et du dix-septième siècles, à qui leur temps ne faisait point illusion sur ce qui s'était passé sous le règne de Philippe le Bel. Voici de quelle manière Étienne Pasquier, dans ses *Recherches*, parle des états généraux.

« Le premier qui mit cette innovation en avant « fut Philippe le Bel. Il avait innové certain tribut « qui était pour la première fois le centième, pour « la seconde le cinquantième de tout notre bien. « Cet impôt fut cause que les manants et habitants « de Paris, Rouen, Orléans, se révoltèrent et mirent « à mort tous ceux qui furent députés pour la « levée de ces deniers. Et lui encore, à son retour « d'une expédition contre les Flamands, voulut « imposer une autre charge de six deniers pour « livre de chaque denrée vendue; toutefois, on ne « lui voulut obéir. Au moyen de quoi, par l'avis « d'Enguerrand de Marigny, grand superintendant « de ses finances, pour obvier à ces émeutes, il « pourpensa d'obtenir cela de son peuple avec plus « de douceur. Voulant faire un autre nouvel impôt, « il fit ériger un grand échafaud dedans la ville de « Paris; et là, par l'organe d'Enguerrand, après « avoir haut loué la ville, l'appelant Chambre « royale, en laquelle les rois anciennement pre- « naient leur première nourriture, il remontra aux « syndics des trois états les urgentes affaires qui « tenaient le roi assiégé pour subvenir aux guerres « de Flandre, les exhortant de le vouloir secourir « en cette nécessité publique où il allait du fait de « tous. Auquel lieu on lui présenta corps et biens; « levant, par le moyen des offres libérales qui lui « furent faites, une imposition fort griève par tout « le royaume. L'heureux succès de ce premier « coup d'essai se tourna depuis en coutume, non « tant sous Louis Hutin, Philippe le Long et Charles « le Bel, que sous la lignée des Valois. »

Mézerai qui, du point de vue de son siècle, juge

(1) Præterquàm scabinatus censu careat. (Remontrances des habitants de Reims à Philippe de Valois.) Histoire de Reims, par Marlot, liv. IV, p. 619.

les choses avec un grand sens et une indépendance remarquable, n'est guère plus qu'Étienne Pasquier enthousiaste de ces assemblées d'états. On trouve dans son histoire les phrases suivantes, au règne de Henri II : « Il ne manquait plus que de l'argent « au roi : il assembla pour cela les états à Paris, « le 6 janvier de l'année 1558. Depuis le roi Jean, ils « n'ont guère servi qu'à augmenter les subsides... »

Si les quatorzième et quinzième siècles n'ont rien ajouté aux franchises dont jouissaient les habitants des villes; si, au contraire, durant ces siècles d'agrandissement pour l'autorité royale, les communes ont perdu leur existence républicaine, et sont tombées, pour la plupart, sous le gouvernement des prévôts, le mouvement qui poussait la masse de la nation vers l'anéantissement de toute servitude ne s'arrêta pas pour cela. Une classe nombreuse demeurée jusqu'alors en arrière, celle des serfs de la glèbe ou *hommes de corps*, entra en action, au moment même où parut s'affaiblir l'énergie de la classe bourgeoise. Cette révolution, dont il est plus aisé d'apercevoir les résultats que de suivre la marche et les progrès, n'a point encore eu d'historien. Ce serait un beau travail que de la décrire et d'en retrouver les véritables traits sous le récit vague et incomplet des narrateurs du temps. On rétablirait ainsi, dans l'histoire de la société, en France, le point intermédiaire entre la révolution communale du douzième siècle et la révolution nationale du dix-huitième.

La société civilisée, vivant de travail et de liberté, à laquelle se rallie aujourd'hui tout ami du bien et des hommes, eut pour berceau dans notre pays les municipalités romaines. Retranchée dans ces asiles fortifiés, elle résista au choc de la conquête et à l'invasion de la barbarie. Elle fut la force vivante qui mina par degrés le pouvoir des conquérants et fit disparaître du sol gaulois la domination germanique. D'abord éparse sur un vaste territoire, environnée de gens de guerre turbulents et de laboureurs esclaves, elle ouvrit dans son sein un refuge au noble qui souhaitait de jouir en paix et au serf qui ne voulait plus avoir de maître. Alors le nom de bourgeois n'était pas seulement un signe de liberté, mais un titre d'honneur ; car il exprimait à la fois les idées de franchises personnelles et de participation active à la souveraineté municipale (1). Lorsque ce vieux titre eut perdu ses priviléges et son prestige, l'esclavage, par une sorte de compensation, fut aboli par les campagnes ; et ainsi se trouva formée cette immense réunion d'hommes civilement libres, mais sans droits politiques, qui en 1789 entreprit, pour la France entière, ce qu'avaient exécuté, dans de simples villes, ses ancêtres du moyen âge. Nous qui la voyons encore, cette société des temps modernes, en lutte avec les débris du passé, débris de conquête, de seigneurie féodale et de royauté absolue, soyons sans inquiétude sur elle ; son histoire nous répond de l'avenir : elle a vaincu l'une après l'autre toutes les puissances dont on évoque en vain les ombres.

(1) On trouve fréquemment dans les actes du moyen âge les mots *miles burgensis*, chevalier bourgeois ; mots qui, dans la langue actuelle, semblent s'exclure l'un l'autre.

NOTE POUR LA SECONDE ÉDITION.

Les nombreux changements faits à cette seconde édition rendent inexact sur plusieurs points l'avertissement placé au commencement de cet ouvrage. Les dix Lettres de 1820 ont été en partie remplacées, en partie retravaillées pour le fond et pour la forme. Si j'ai conservé ici l'avant-propos de la première édition, c'est afin qu'il puisse servir d'apologie pour ce qu'on trouvera de décousu dans un ouvrage tant de fois remanié, et aussi pour ne point effacer tout vestige de mes travaux de jeunesse, tout souvenir d'un temps qui me devient plus cher à mesure que les années et la maladie m'en éloignent. Je ne détaillerai point les corrections et additions qui distinguent cette édition de la précédente; je laisse à mes lecteurs le soin d'en juger l'à-propos. Je m'étendrai seulement sur un point qui, tantôt par de bonnes raisons, tantôt par des raisons que je ne puis admettre, a été fort controversé : c'est la rectification des noms franks, d'après l'orthographe teutonique.

L'idée de rendre aux noms d'hommes qui remplissent les premières époques de notre histoire leur véritable physionomie, n'est pas nouvelle. Lorsqu'au seizième siècle des savants laborieux s'appliquèrent à débrouiller le chaos de nos anciennes annales, la distinction entre ce qu'il y a de germanique et ce qu'il y a de romain dans l'histoire de France les frappa d'abord. Ils reconnurent que Clovis, Clotaire, Louis, Charles, etc., n'étaient pas des noms français, et ils les restituèrent, mais avec peu de bonheur, en se servant de la langue allemande, telle qu'on la parlait de leur temps. C'est ce que fit entre autres le greffier Du Tillet, critique habile, esprit juste et consciencieux. Cette réforme toute savante pénétra peu dans le public; mais il se trouva d'honnêtes écrivains qui se révoltèrent contre elle au nom de l'honneur français. Ils soutinrent avec indignation que jamais roi de France n'avait parlé allemand, ni porté un nom allemand; que tous, depuis Pharamond, étaient français, vraiment français, de langage comme de cœur. On ne saurait cependant attribuer à ce vigoureux élan de nationalité le peu de crédit qu'obtinrent les germanismes de Du Tillet. Ils ne passèrent point dans l'histoire écrite sous une forme narrative, parce que ce genre de littérature, abandonné des savants, tomba entre les mains d'hommes sans études spéciales, qui ne comprenaient de l'histoire de France que ce qui ressemblait à leur temps. Ne se rendant point compte de la différence des époques, ils n'ont rien fait pour la marquer; et faute de précautions à cet égard, ils laissent croire au lecteur que les rois des deux premières races parlaient, à peu de chose près, la langue du sire de Joinville.

Lorsqu'il y a dix ans je me livrai, pour la première fois, au travail de collationner la version moderne de notre histoire avec les monuments et les récits originaux, la pensée de rendre à la Germanie ce qui lui appartenait s'empara de moi sur-le-champ, et je me mis à suivre ce projet avec zèle et ténacité, feuilletant les glossaires, comparant en-

semble les différentes orthographes, tâchant de retrouver le son primitif et la véritable signification des noms franks. J'avoue que mes tentatives, à cet égard, eurent quelque chose d'outré, et se ressentirent un peu de l'ardeur révolutionnaire qui marque les premiers pas de toute réforme, en quelque genre que ce soit. J'eus la prétention de restituer tous les noms originairement tudesques, d'après une règle commune, et de faire concorder ensemble le son et l'orthographe : c'était une chose impossible; et après beaucoup d'essais, faits avec intrépidité, je reculai, non devant la crainte de dérouter le public, car toute nouveauté le déroute pour un moment, mais devant celle de falsifier les noms mêmes que je prétendais rétablir.

En effet, dans tous ces noms, les voyelles intermédiaires, qui successivement ont disparu ou se sont résolues en *e* muets, devaient être prononcées d'une manière distincte, à l'époque de la conquête. Le plus sûr est donc de se conformer à l'orthographe latine des contemporains, mais avec discernement et non comme l'ont fait les anciens traducteurs français des chroniques du sixième, du septième et du huitième siècles. Il faut surtout que les lettres qui, dans notre langage actuel, ont un son étranger à celui des langues germaniques, soient remplacées, ou jointes à d'autres lettres qui en corrigent le défaut. Je vais énoncer quelques règles d'orthographe auxquelles je me suis conformé dans cette nouvelle édition, et qui, appliquées aux noms d'hommes et de femmes de la période franke, leur rendraient, autant qu'il est possible, leur aspect original.

1° La lettre *c*, à cause de son double son, doit être remplacée par un *k*. A la fin des mots, quoique cela ne soit plus nécessaire, on la remplacera de même, pour ne point changer l'orthographe, et retrouver dans tous les noms les syllabes composantes : *Rikimer*, *Rekeswind*, *Rekkared*, *Theoderik*, *Alarik*, *etc.*

2° *Ch*, à cause du son qu'on lui donne en français, doit être remplacé par *h*, lorsqu'il se trouve devant une voyelle. *Hilderik*, *Hildebert*, *Haribert*. Quelquefois cependant on devra lui substituer le *kh* : *Rikhild*, *Rikhard*, *Burkhart*; ou le *k* simple : *Kunibert*, *Godeskalk*, *Erkinoald*, *Arkenbald*. On pourra le conserver, comme signe d'aspiration, devant les consonnes *l* et *r* au commencement des mots : *Chlodowig*, *Chlodomir*, *Chlothilde*, *Chramn*; à moins qu'on n'ait la hardiesse d'écrire comme les Franks: *Hlodowig*, *Hlodomir*, *Hlothilde*, *Hramn*.

3° Le *g* devant l'*e* et l'*i* doit, pour garder son ancienne consonnance, être remplacé par *gh*: *Sighebert*, *Sighiwald*, *Sighismond*, *Maghinhard*, *Raghenfred*, *Enghilbert*, *Ghisele*, *Ansberghe*.

4° L'*u*, voyelle ou consonne, suivi d'un *i*, d'un *e* ou d'un *a*, doit être remplacé par le *w* : *Chlodowig*, *Merowig*, *Heriwig*, *Droktowig*, *Folkwin*, *Rikwin*, *Galeswinthe*, *Chlotswinde*. L'*o* devant l'*e* et l'*i* doit quelquefois subir la même permutation : *Audwin*, *Theodwin*.

5° On doit conserver la syllabe *bald*, et ne pas la remplacer par *baud* : *Theodebald*, *Gondebald*, *Baldrik*, *Baldwin*, etc.

6° Afin de maintenir l'analogie de composition dans tous les noms terminés par *ild*, on placera un *h* devant l'*i*, quand bien même cette lettre serait omise dans le texte latin : *Chlothilde*, *Nanthilde*, *Bathilde*, etc. A la rigueur on pourrait se dispenser de cette règle; mais de même qu'on ne dit plus *Mahaut* pour *Mathilde*, il faut renoncer à écrire *Brunehaut* pour *Brunehilde*.

7° Enfin l'on doit supprimer la terminaison *aire*, qui est antigermanique, et la remplacer par *her* : *Chlother*, *Lother*, *Raghenher*, *Fredegher*.

En réformant d'après ces règles tous les noms tudesques d'origine qui se présentent dans notre histoire jusqu'à l'avénement de la troisième race, on est sûr de conserver à ces noms leur véritable physionomie, sans trop s'écarter de l'usage reçu. Dans presque tous les cas, malgré le changement de quelques lettres, la prononciation demeure la même, et l'impression d'étrangeté a lieu simplement pour la vue. Parmi les noms des rois, il n'y en a guère que deux qui éprouvent une altération sensible; mais quelle raison y a-t-il de tenir à Clovis et à Mérovée, et de donner à des noms propres, terminés par le même composant, des désinences si différentes? Plus conséquents, les vieux auteurs des chroniques de Saint-Denis ont écrit *Chlodovée* et *Mérovée*. De bonne foi, quel est le lecteur du dix-neuvième siècle qui se croira dépaysé en lisant, sur la liste des rois de France, *Merowig* et *Chlodowig*, et quelle oreille est assez difficile pour trouver que ces deux noms ne sonnent pas bien, même en poésie?

APPENDICE.

I.

Noms des rois des deux races frankes, rectifiés d'après l'ancienne orthographe et le son de la langue tudesque.

RACE DE MEROWIG OU MEROWINGS.

Années de l'avénement.

428. Hlodio ou Chlodio.
448. Merowig.
458. Hilderik Ier.
481. Hlodowig ou Chlodowig Ier.
511. Theoderik Ier, roi à Metz.
Hlodomir ou Chlodomir, roi à Orléans.
Hildebert Ier, roi à Paris.
Hlother ou Chlother Ier, roi à Soissons.
534. Theodebert Ier, roi à Metz.
548. Theodebald, *ib.*
562. Haribert, roi à Paris.
Gonthramn, roi à Orléans.
Hilperik Ier, roi à Soissons.
562. Sighebert Ier, roi en Austrie *Oster-rike*.
575. Hildebert II, *ib.*
584. Hlother ou Chlother II, roi en Neustrie ou *Neoster-rike*.
596. Theoderick II, roi en *Burgundie* ou Bourgogne.
Theodebert II, roi en Austrie.
628. Dagobert Ier.
632. Sighebert II, roi en Austrie.
638. Hlodowig ou Chlodowig II, roi en Austrie.
616. Hlother ou Chlother III, *ib.*
670. Hilderik II.
673. Dagobert II, roi en Austrie.
673. Theoderik III, roi en Neustrie.
691. Hlodovig ou Chlodowig III.
695. Hildebert III.
711. Dagobert III.
715. Hilperik II.
720. Theoderik IV.
742. Hilderik III.

MAJEURS OU MAIRES DE LA MAISON ROYALE.

Landrik, en Neustrie.
Bertoald, en Bourgogne.

Années de l'avénement.

Protadius, Romain ou Gaulois, en Bourgogne.
Claudius, de même origine, *ib.*
Warnaher, *ib.*
Ega, en Neustrie.
Peppin, en Austrie.
Grimoald, *ib.*
Erkinoald, en Neustrie.
Ebroïn, *ib.*
Wert, *ib.*
Peppin de Heristall, en Austrie.
Theodoald, en Neustrie.
Raghenfred, *ib.*
Karle, surnommé Martel.

ROIS FRANKS DE LA RACE DE KARLE OU KAROLINGS.

752. Peppin.
768. Karloman Ier.
Karle Ier.
800. Karle, surnommé le Grand, empereur.
814. Hlodowig IV ou Lodewig Ier, empereur (1).
840. Hlother IV ou Lother Ier, empereur et roi en Italie.
Karle, surnommé le Chauve, roi en Gaule.
Lodewig, roi en Germanie.
877. Lodewig II, surnommé le Bègue.
879. Lodewig III.
Karloman II.
884. Karle, surnommé le Gros, empereur et roi en Gaule.

ROIS DE FRANCE (2).

888. Ode ou Eudes, roi par élection.
898. Karle III, surnommé le Simple.
922. Rodbert ou Robert, roi par élection.
923. Radulf ou Raoul, *ib.*
936. Lodewig IV, surnommé d'Outre-Mer.
954. Lother II.
986. Lodewig V.

(1) En appliquant à ce nom le changement d'orthographe qui a lieu sous la seconde race, on peut conserver la série des rois du nom de Louis, telle que l'usage l'a établie.

(2) Voy., au sujet de cette distinction, les lettres XI et XII.

Années de l'avénement.

987. Hug ou Hugues-Capet, roi par élection.
Karle, fils de Lodewig IV, prétendant, mort en prison.
Karle et Lodewig, ses fils, bannis du royaume.

II.

Explication des noms franks d'après les racines de l'ancien idiome tudesque (1).

Hlodio, Hlod, signifie célèbre; les deux dernières lettres marquent une terminaison diminutive.
Mero-wig, éminent guerrier.
Hilde-rik, fort ou brave au combat.
Hlodo-wig, célèbre guerrier.
Theode-rik, brave ou puissant parmi le peuple.
Hlodo-mir, chef célèbre. (Mir ou mer, éminent, illustre, se prenait quelquefois substantivement.)
Hilde-bert, brillant dans le combat.
Hlot-her, célèbre et éminent. (Dialecte haut allemand.)
Theode-bert, brillant parmi le peuple.
Theode-bald, hardi entre tout le peuple.
Hari-bert, brillant dans l'armée.
Gont-hramn, fort au combat. (Dialecte haut allemand.)
Hilpe-rik, brave ou puissant à secourir.
Sighe-bert, brillant par la victoire.
Dago-bert, brillant comme le jour.
Land-rik, puissant dans le pays.
Berto-ald, brillamment ferme ou fidèle.
Warna-her, éminent pour la protection.
Ega, subtil.
Peppin, ce nom est le diminutif familier d'un autre qu'on ne saurait désigner que d'une manière arbitraire.
Grimo-ald, ferme dans la férocité. Ce dernier mot est pris dans un sens analogue à celui du latin *ferocia*.
Erkino-ald, ferme dans la sincérité.
Ebroïn, par adoucissement pour Ebro-win, vainqueur en rapidité.
Wert, digne.
Theodo-ald, ferme ou fidèle entre tout le peuple.
Raghen-fred, puissant protecteur.
Karle, robuste.
Karlo-man, homme robuste.
Ode, riche ou heureux.
Rod-bert, brillant par la parole.
Rad-ulf, prompt au secours.
Hug, intelligent.

(1) Je me suis conformé, pour cette explication, à l'opinion du savant Grimm, dans son excellente *Grammaire de toutes les langues germaniques*. (Deutsche grammatik. Goettingen, 1822.)

FIN DES LETTRES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE.

DIX ANS

D'ÉTUDES HISTORIQUES.

PRÉFACE.

HISTOIRE DE MES IDÉES ET DE MES TRAVAUX HISTORIQUES.

Ce volume (1) renferme à peu près tout ce que j'ai écrit sur des sujets historiques, en dehors de mes deux ouvrages, et complète ainsi l'œuvre des dix années (de 1817 à 1827) durant lesquelles il m'a été donné de poursuivre sans interruption le cours de mes études. Dans cette série de morceaux disposés chronologiquement, d'après l'ordre de la composition, on peut suivre, en quelque sorte, de progrès en progrès, les idées qui, successivement mûries et développées par un travail assidu, ont eu, pour dernière expression, *l'Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, et les *Lettres sur l'Histoire de France*. Ces tâtonnements d'un jeune homme qui cherche à se frayer des voies nouvelles, ce débrouillement d'une pensée, d'abord confuse et hasardée, et qui peu à peu s'élève par l'étude patiente des faits jusqu'à la précision scientifique, ces simples pages, ébauche première de ce qui, plus tard, a formé des volumes, ces variantes sacrifiées pour quelque chose de plus complet ou de plus achevé ; tout cela, si je ne m'abuse, peut n'être pas dépourvu d'intérêt, soit pour les personnes qui, ayant approuvé le résultat final de mes travaux, seraient curieuses de connaître chaque point de la route que j'ai parcourue, soit pour celles qui se plaisent à observer comment procède l'esprit humain dans ses développements individuels. Pour que l'expérience fût complète en ce qui me concerne, j'ai joint au recueil de mes essais antérieurs à 1828, un morceau composé en 1833, morceau qui fait partie d'un grand travail entrepris au milieu de la souffrance, et pour lequel sinon la force, au moins le courage, ne me manquera pas. Ainsi, l'œil du lecteur pourra suivre tous les pas que j'ai faits dans la carrière historique, depuis le premier jusqu'au dernier, et embrasser, d'une seule vue, toutes les modifications d'idées, de style, de manières, à travers lesquelles j'ai passé, pour arriver au point où je suis, qui, je le crois bien, sera mon point d'arrêt.

Une chose qui peut-être sera remarquée, c'est que, dès le début de mes tentatives en histoire, mon attention s'est fixée, comme par instinct, sur le sujet que dans la suite j'ai traité avec le plus d'étendue. En 1817, je coopérais à la rédaction du *Censeur Européen*, la plus grave, et en même temps la plus aventureuse en théories, des publications libérales de cette époque. A la haine du despotisme militaire, fruit de la réaction des esprits contre le régime impérial, se joignait en moi une profonde aversion des tyrannies révolutionnaires, et, sans aucun parti pris pour une forme quelconque de gouvernement, un certain dégoût pour les institutions anglaises, dont nous n'avions alors qu'une odieuse et ridicule singerie. Un jour, que, pour étayer cette opinion sur

(1) L'ouvrage forme un volume de l'édition de Paris.

un examen historique, je venais de relire attentivement quelques chapitres de Hume, je fus frappé d'une idée qui me parut un trait de lumière, et je m'écriai en fermant le livre : « *Tout cela date d'une conquête ; il y a une conquête là-dessous.* » Sur-le-champ je conçus le projet de refaire, en la considérant de ce nouveau point de vue, l'histoire des révolutions d'Angleterre; et la première partie de mon esquisse historique, le premier essai que j'eusse jamais tenté en ce genre, parut bientôt dans le *Censeur Européen.*

Ce morceau, extrêmement sommaire, conduisait le lecteur depuis l'invasion normande, au onzième siècle, jusqu'à la mort de Charles Ier. La révolution de 1640 s'y présentait sous l'aspect d'une grande réaction nationale contre l'ordre de choses établi, six siècles auparavant, par la conquête étrangère. J'aurais dû m'arrêter là; il y avait assez de hardiesse, ou pour mieux dire, de témérité : mais mon ardeur en politique et mon inexpérience en histoire me firent aller plus loin, et avec les mêmes formules : *Conquête et Asservissement*, *Maîtres et Sujets*, je poursuivis, en détaillant davantage le récit des événements politiques, jusqu'à la fin du règne de Charles II. Je voyais, dans l'élévation de Cromwell et le triomphe du parti militaire sur tous les autres partis de la révolution, une nouvelle conquête traîtreusement opérée à l'ombre du drapeau national. La restauration des Stuarts par l'armée de Monck me semblait un pacte d'alliance, à profits communs, entre les anciens et les nouveaux conquérants (1). Après beaucoup de temps et de travail perdus pour obtenir ainsi des résultats factices, je m'aperçus que je faussais l'histoire, en imposant à des époques entièrement diverses des formules entièrement identiques. Je résolus de changer de route et de laisser à chaque période sa forme et sa couleur particulières; mais je ne renonçai point à l'idée de rattacher fortement au fait de la conquête normande toute l'histoire moderne de l'Angleterre. Ce grand fait, escorté de toutes ses conséquences sociales, avait frappé mon imagination, comme un problème non résolu, plein de mystères et d'une haute importance, sous le double rapport de la politique et de l'histoire.

Vers le même temps, je commençai à me préoccuper d'une autre idée historique, dont l'influence n'a pas été moins grande sur mes travaux postérieurs; c'est celle de la révolution communale. Sur la simple lecture des écrivains modernes de l'histoire de France, il me parut que l'affranchissement des communes était tout autre chose que ce qu'ils en racontaient; que c'était une véritable révolution sociale, prélude de toutes celles qui ont élevé graduellement la condition du tiers état; que là se trouvait le berceau de notre liberté moderne, et qu'ainsi la roture, aussi bien que la noblesse de France, avait une histoire et des ancêtres. J'écrivais en 1817, dans un article sur la correspondance de Benjamin Franklin : « On nous parle toujours d'imiter nos aïeux; que ne « suivons-nous donc ce conseil? Nos aïeux, c'étaient « ces artisans qui fondèrent les communes, qui « imaginèrent la liberté moderne. Nos aïeux n'étaient « pas loin des mœurs présentes de l'Amérique : ils « en ont eu la simplicité, le bon sens, le courage « civil. Il ne tint pas à ces hommes énergiques que « toute l'Europe ne devînt franche, il y a six siè- « cles; si ce qu'ils voulaient ne se fit point, ce fut « la faute des temps et non leur faute : la barbarie « était trop vivace; elle avait partout des racines. « Quand elle s'attribuait seule, de droit exclusif, la « liberté, la richesse, l'honneur pouvait-on facile- « ment élever une autre liberté, d'autres richesses, « un autre honneur, hors de son domaine et contre « elle? Un cri fut jeté par la civilisation impatiente « de ses entraves, et soudain l'Europe fut parsemée « de nations nouvelles, étrangères à tout ce qui « vivait à l'entour, et se cherchant l'une l'autre pour « s'unir. Mais elles ne purent se faire un chemin au « travers de ces masses d'hommes sauvages et « guerriers, qui les cernaient de toutes parts. Elles « restèrent isolées; elles périrent. Toutefois, si nos « pères n'eurent pas la fortune, le courage et la « vertu ne leur manquèrent point... (2). »

Pour colorer ce tableau de l'âge d'or des libertés communales, mon imagination appliquait aux villes de France ce que j'avais lu des républiques italiennes du moyen âge : il me semblait qu'en cherchant bien dans notre histoire, qu'en remuant les chroniques et les archives, nous devions trouver quelque chose d'analogue à ce que les historiens du treizième siècle racontent des communes de Milan, de Pise ou de Florence. C'est ainsi que vinrent en moi les premiers regrets de ce que la France manquait d'une histoire vraiment nationale, et la première velléité de me tourner vers les études à l'aide desquelles je pourrais retrouver quelques

(1) Cette continuation fut publiée dans les tomes V, VIII et XI du Censeur Européen, qui parurent entre 1817 et 1819; je ne la donne point ici, quoique sa suppression laisse une lacune d'une année (1818) dans la série de mes travaux historiques. Il est bon de faire une part à l'oubli.

(2) Censeur Européen, t. IV, p. 105.

traits perdus de cette histoire. En 1818, j'écrivais ce qui suit : « Quel est celui de nous qui n'a pas « entendu parler d'une classe d'hommes qui, dans « le temps où les barbares inondaient l'Europe, « conservait, pour l'humanité, les arts et les « mœurs de l'industrie? Outragés, dépouillés, chaque « jour, par leurs vainqueurs et leurs maîtres, ils « ont subsisté péniblement, ne rapportant de leurs « travaux que la conscience de faire bien, et « de garder en dépôt la civilisation pour leurs « enfants et pour le monde. Ces sauveurs de nos « arts, c'étaient nos pères : nous sommes les fils de « ces serfs, de ces tributaires, de ces bourgeois, « que des conquérants dévoraient à merci : nous « leur devons tout ce que nous sommes. A leurs « noms se rattachent des souvenirs de vertu et de « gloire; mais ces souvenirs brillent peu, parce que « l'histoire qui devait les transmettre était aux « gages des ennemis de nos pères. Nous n'y trouve- « rions point le dévouement frénétique du guerrier « sauvage qui s'immole pour son chef et cherche la « mort en la donnant, mais la passion de l'indé- « pendance personnelle, mais le courage de l'homme « civilisé, qui se défend et n'attaque point, mais la « persévérance dans le bien qui triomphe de tout. « Voilà notre patrimoine d'honneur national ; voilà « ce que nos enfants devraient lire sous nos yeux. « Mais, esclaves affranchis d'hier, notre mémoire « ne nous a rappelé longtemps que les familles et « les actions de nos maîtres; il n'y a pas trente ans « que nous nous avisâmes que nos pères étaient la « nation. Nous avons tout admiré, tout appris, hors « ce qu'ils ont été et ce qu'ils ont fait. Nous sommes « patriotes, et nous laissons dans l'oubli ceux qui, « durant quatorze siècles, ont cultivé le sol de la « patrie, souvent dévasté par d'autres mains : les « Gaules étaient avant la France... (1) »

Comme l'indiquent les derniers mots et d'autres passages de ce fragment, le problème de la conquête normande m'avait conduit, par la puissance de l'analogie, à m'occuper du grand problème des invasions germaniques et du démembrement de l'empire romain. Mon attention, absorbée jusque-là par des théories d'ordre social, des questions de gouvernement et d'économie politique, se porta, avec curiosité, vers l'immense désordre qui, dans le sixième siècle, avait succédé, pour une grande partie de l'Europe, à la civilisation romaine. Je crus apercevoir, dans ce bouleversement si éloigné de nous, la racine de quelques-uns des maux de la société moderne : il me sembla que, malgré la distance des temps, quelque chose de la conquête des barbares pesait encore sur notre pays, et que, des souffrances du présent, on pouvait remonter, de degré en degré, jusqu'à l'intrusion d'une race étrangère au sein de la Gaule, et à sa domination violente sur la race indigène. Afin de me confirmer dans cette vue qui allait m'ouvrir, à ce que je pensais, un arsenal d'armes nouvelles pour la polémique où j'étais engagé contre les principes et les tendances du gouvernement, je me mis à étudier et à extraire tout ce qu'il y avait d'écrit, *ex professo*, sur l'ancienne monarchie française et sur les institutions du moyen âge, depuis les recherches de Pasquier, de Fauchet et des autres savants du seizième siècle, jusqu'à l'ouvrage de Mably et à celui de M. de Montlosier, le plus récent qu'il y eût alors sur cette matière (2). Toute l'année 1819 fut employée à ce travail; je n'oubliai rien, ni les jurisconsultes, ni les feudistes, ni les commentateurs du droit coutumier. Cette longue et fatigante revue se termina par une lecture qui fut pour moi un véritable délassement, celle du Glossaire de Ducange (3). J'étudiai à fond, dans cet admirable livre, la langue politique du moyen âge; et pour remonter jusqu'aux racines de cette langue semi-romaine, semi-barbare, je fis, à l'aide de ce que je savais d'allemand et d'anglais moderne, des études sur les anciens idiomes germaniques et scandinaves.

J'avais parcouru le cercle entier des ouvrages de seconde main, j'étais sur la voie des sources de l'histoire moderne; mais je ne me faisais pas encore une idée bien nette de ce que j'allais y puiser en les abordant. Toujours préoccupé d'idées politiques et du triomphe de la cause à laquelle j'avais dévoué ma plume, si je songeais à devenir historien, c'était à la manière des écrivains de l'école philosophique, pour abstraire du récit un corps de preuves et d'arguments systématiques, pour démontrer sommairement, et non pour raconter avec détail. Toutefois, en groupant les faits dans ma pensée, pour en former des séries plus ou moins logiques, je me piquai d'un scrupule que n'avaient pas eu mes devanciers, et dont j'avais manqué moi-même dans mes premiers Essais sur l'Histoire d'Angleterre. Je m'imposai la loi de ne point brouiller les couleurs et

(1) Censeur Européen, t. VII, p. 250.

(2) Les Essais sur l'Histoire de France, par M. Guizot, cet ouvrage d'une érudition si complète et d'une portée de vue si supérieure, n'ont paru qu'en 1822. — (3) Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis (6 volumes in-fol.).

les formules, de laisser à chaque époque son originalité, en un mot, de respecter sévèrement l'ordre chronologique dans la physionomie morale de l'histoire, comme dans la succession des événements. Sous l'influence de cette disposition, je changeai de style et de manière ; mon ancienne roideur s'assouplit, ma narration devint plus continue; parfois même elle se colora de quelques nuances locales et individuelles. Les signes de ce changement peuvent se remarquer dans mes articles de 1819, sur la restauration de 1660 et sur la révolution de 1688. Ces morceaux, avec les trois qui précèdent et les six premiers de la seconde partie, portent l'empreinte de mes nouvelles études et celle des opinions politiques que je professais alors de toute la conviction de mon âme : c'était, comme je l'ai dejà dit, l'aversion du régime militaire, jointe à la haine des prétentions aristocratiques et des hypocrisies de la restauration, sans aucune tendance précisément révolutionnaire. J'aspirais avec enthousiasme vers un avenir, je ne savais trop lequel, vers une liberté dont la formule, si je lui en donnais une, était celle-ci : *Gouvernement quelconque, avec la plus grande somme possible de garanties individuelles, et le moins possible d'action administrative.* Je me passionnais pour un certain idéal de dévouement patriotique, de pureté incorruptible, de stoïcisme sans morgue et sans rudesse, que je voyais représenté, dans le passé, par Algernon Sidney, et dans le présent, par M. de Lafayette.

Le premier usage que je fis de mes études sur les anciennes langues du Nord et sur les institutions du moyen âge, fut de rentrer, avec leur aide, dans l'histoire d'Angleterre et de m'y enfoncer plus avant. Jusque-là je n'avais guère fait que promener, pour ainsi dire, ma vue sur les événements postérieurs à la conquête normande : cette fois, je remontai beaucoup plus haut, et je me mis à étudier la période anglo-saxonne, travail que me facilita singulièrement l'ouvrage, si plein de science, du respectable Sharon-Turner. La prodigieuse quantité de détails que renferme cet ouvrage, sur les mœurs et l'état social des conquérants germains de la Grande-Bretagne et sur les Bretons indigènes, les nombreuses citations de poésies originales, soit des bardes celtiques, soit des scaldes septentrionaux, m'attachèrent par un genre d'intérêt que je n'avais pas encore éprouvé dans mes recherches. L'ordre de considérations générales et purement politiques, où je m'étais renfermé jusqu'alors, me sembla, pour la première fois, trop aride et trop borné. Je me sentis une forte tendance à descendre de l'abstrait au concret, à envisager sous toutes ses faces la vie nationale, et à prendre pour point de départ, dans la solution du problème de l'antagonisme des différentes classes d'hommes au sein de la même société, l'étude des races primitives dans leur diversité originelle. Je tournai donc mon attention vers l'histoire spéciale de chacune des branches de la population actuelle des îles britanniques.

Je commençai par l'histoire d'Irlande, dont je ne savais alors que ce qu'en rapportent les écrivains de celle d'Angleterre, c'est-à-dire très-peu de chose. A mesure que les faits particuliers de cette histoire se déroulaient devant mes yeux, une lumière inattendue venait éclairer le grand problème à la solution duquel allaient aboutir toutes mes recherches, le problème de la conquête au moyen âge et de ses résultats sociaux. En effet, l'empreinte de la conquête est marquée sur chaque page des annales du peuple irlandais ; toutes les conséquences de ce fait primitif, si difficiles à reconnaître et à suivre dans les autres histoires, se présentent dans celle-ci avec une netteté, avec un relief, qui frappent la vue. C'est là qu'apparaît, sous l'aspect le moins douteux, avec des formes pour ainsi dire palpables, ce qu'il faut deviner ailleurs : la longue persistance de deux nations ennemies sur le même sol, et la diversité des luttes politiques, sociales, religieuses, qui dérivent, comme d'un fonds inépuisable, de cette hostilité originelle ; l'antipathie de races survivant à toutes les révolutions des mœurs, des lois et du langage, se perpétuant à travers les siècles, quelquefois sourde, plus souvent flagrante, cédant par intervalle aux sympathies que fait naître la communauté d'habitation et l'amour instinctif du pays, puis se réveillant tout à coup et séparant de nouveau les hommes en deux camps ennemis. Ce grand et triste spectacle, dont la malheureuse Irlande est le théâtre depuis sept cents ans, fit apparaître devant moi, d'une manière en quelque sorte dramatique, ce que j'entrevoyais confusément au fond de l'histoire des monarchies européennes. C'était un commentaire vivant, qui plaçait la réalité en face de mes conjectures, et m'indiquait la route que je devais suivre, si je voulais, sans péril pour la vérité, appeler dans mon travail, l'imagination à l'aide des facultés logiques, et joindre quelque peu de divination à la recherche et à l'analyse des faits.

L'histoire particulière de l'Écosse, quoique moins riche en points de vue de ce genre, m'offrit pareillement, comme une base solide d'inductions et de similitudes, l'éternelle hostilité de race des montagnards et des gens de la plaine, hostilité dramatisée d'une manière si vive et si originale dans plusieurs

des romans de Walter Scott. Mon admiration pour ce grand écrivain était profonde ; elle croissait à mesure que je confrontais dans mes études sa prodigieuse intelligence du passé avec la mesquine et terne érudition des écrivains modernes les plus célèbres. Ce fut avec un transport d'enthousiasme que je saluai l'apparition du chef-d'œuvre d'*Ivanhoe*. Walter Scott venait de jeter un de ses regards d'aigle sur la période historique vers laquelle, depuis trois ans, se dirigeaient tous les efforts de ma pensée. Avec cette hardiesse d'exécution qui le caractérise, il avait posé, sur le sol de l'Angleterre, des Normands et des Saxons, des vainqueurs et des vaincus, encore frémissant l'un devant l'autre, cent vingt ans après la conquête. Il avait coloré en poëte une scène du long drame que je travaillais à construire avec la patience de l'historien. Ce qu'il y avait de réel au fond de son œuvre, les caractères généraux de l'époque où se trouvait placée l'action fictive, et où figuraient les personnages du roman, l'aspect politique du pays, les mœurs diverses et les relations mutuelles des classes d'hommes, tout était d'accord avec les lignes du plan qui s'ébauchait alors dans mon esprit. Je l'avoue, au milieu des doutes qui accompagnent tout travail consciencieux, mon ardeur et ma confiance furent doublées, par l'espèce de sanction indirecte qu'un de mes aperçus favoris recevait ainsi de l'homme que je regarde comme le plus grand maître qu'il y ait jamais eu en fait de divination historique.

Cependant, dès les premiers mois de 1820, j'avais commencé à lire la grande collection des Historiens originaux de la France et des Gaules. A mesure que j'avançais dans cette lecture, à la vive impression de plaisir que me causait la peinture contemporaine des hommes et des choses de notre vieille histoire, se joignait un sourd mouvement de colère contre les écrivains modernes, qui, loin de reproduire fidèlement ce spectacle, avaient travesti les faits, dénaturé les caractères, imposé à tout une couleur fausse ou indécise. Mon indignation augmentait à chaque nouveau rapprochement qu'il m'arrivait de faire entre la véritable histoire de France, telle que je la voyais face à face dans les documents originaux, et les plates compilations qui en avaient usurpé le titre, et propagé, comme articles de foi, les plus inconcevables bévues dans le monde et dans les écoles. Curieux de pousser à bout l'examen de cet étrange contraste, je ne bornais plus, comme autrefois, mon exploration à une série de faits déterminée, à la recherche des éléments d'un seul problème : j'abordais toutes les questions, je relevais toutes les erreurs, et je laissais une libre carrière à ma pensée, dans le vaste champ de l'érudition et de la controverse historique.

Au calme d'esprit, avec lequel je parcourais ce labyrinthe de doutes et de difficultés, il me semblait que je venais enfin de rencontrer ma véritable vocation. Cette vocation, que j'embrassai dès lors avec toute l'ardeur de la jeunesse, c'était, non de ramener isolément un peu de vrai dans quelque coin mal connu du moyen âge, mais de planter, pour la France du dix-neuvième siècle, le drapeau de la réforme histotorique. Réforme dans les études ; réforme dans la manière d'écrire l'histoire ; guerre aux écrivains sans érudition qui n'ont pas su voir, et aux écrivains sans imagination qui n'ont pas su peindre ; guerre à Mézerai, à Velly, à leurs continuateurs et à leurs disciples (1) ; guerre enfin aux historiens les plus vantés de l'école philosophique, à cause de leur sécheresse calculée, et leur dédaigneuse ignorance des origines nationales : telle fut le programme de ma nouvelle tentative. J'allais jeter ce cri de ralliement, et faire appel, dans les colonnes du *Censeur Européen*, aux hommes disposés à m'entendre et à sympathiser avec moi, lorsque la tribune d'où je parlais, ou, en termes moins ambitieux, lorsque l'entreprise politico-littéraire, conduite pendant six ans, malgré de nombreuses persécutions, par mes honorables amis MM. Comte et Dunoyer, succomba sous la censure qui venait d'être rétablie.

Un mois après, je fis proposer aux administrateurs, du *Courrier Français* une série de Lettres sur l'histoire de France, et ma collaboration fut agréée. La première de ces Lettres, que j'aurais pu intituler mon manifeste, parut le 13 juillet 1820. Comme elle a presque entièrement disparu dans les éditions subséquentes, j'en donne ici le texte primitif, sauf quelques corrections de style. La rénovation de l'histoire de France, dont je signalais vivement le besoin, se présentait à moi sous deux faces, l'une scientifique et l'autre politique. J'invoquais à la fois une complète restauration de la vérité altérée ou méconnue, et une sorte de réhabilitation pour les classes moyennes ou inférieures, pour les aïeux du tiers état, mis en oubli par nos historiens modernes. Né roturier, je demandais qu'on rendît à la roture sa part de gloire dans nos annales, qu'on recueillît, avec un soin respectueux, les souvenirs d'honneur plébéien, d'énergie et de liberté bourgeoise; en un mot, qu'à l'aide de la science unie au patriotisme, on fît sortir de nos vieilles chroniques des récits capables d'émou-

(1) Aucune portion de l'Histoire des Français, par M. de Sismondi, n'avait encore paru ; les trois premiers volumes de ce bel ouvrage furent publiés en 1821.

voir la fibre populaire. Sans doute je m'exagérais la possibilité de mettre en scène le peuple à toutes les époques de notre histoire ; mais cette illusion même prêtait à mes paroles plus de chaleur et d'entraînement. Dès l'apparition de ma seconde lettre, je fus traité en ennemi par les journalistes du parti anti-libéral : on m'accusait de vouloir amener un démembrement de la France, et d'ébranler la monarchie française, en lui retranchant malignement cinq siècles d'antiquité. La censure mutila plusieurs de mes pages, et biffa, de son encre rouge, ma dissertation sur la véritable époque de l'établissement de la monarchie (1).

Malgré ces attaques officielles, je poursuivais tranquillement ma route, lorsque des traverses inattendues vinrent m'assaillir. A mesure que j'entrais plus avant dans la discussion, soit de la méthode suivie par nos historiens, soit des bases mêmes de notre histoire, la teinte politique s'effaçait, l'érudition se montrait sans entourage ; l'intérêt de mes articles devenait spécial et borné aux seuls esprits curieux de la science. A Paris, on me lisait toujours avec plaisir ; mais je soulevai contre moi une partie de la clientèle de province. Plusieurs lettres, pleines de mécontentement, arrivèrent l'une après l'autre ; je ne sais plus d'où elles étaient écrites ; mais elles parlaient avec tant d'aigreur de ces longs articles, *bons pour le Journal des Savants*, que l'administration du *Courrier* craignit une désertion d'abonnés. On me pria de changer de sujet, en m'objectant, d'une manière aimable, la variété de mes publications dans le *Censeur Européen*. Je répondis que j'avais fait vœu de ne plus écrire que sur des matières historiques ; et, au mois de janvier 1821, je cessai de prendre part à la rédaction du *Courrier Français*.

Ce ne fut pas sans regrets que je me vis contraint d'interrompre mes publications hebdomadaires. Ce genre de travail sans continuité, sans suite bien précise, convenait parfaitement à la fougue aventureuse de ma critique, et, je dois le dire, au peu de maturité qu'avaient alors mes études sur l'Histoire de France. J'étais loin de me sentir convenablement préparé pour traiter les mêmes questions dans un ouvrage de longue haleine, conçu à tête reposée et exécuté avec méthode. Mais, si je me jugeais moi-même faible de ce côté, j'avais déjà de la confiance dans mes vues sur l'Histoire d'Angleterre, et sur cette question de la conquête qui n'avait cessé de s'agrandir pour moi, à chacune de mes nouvelles excursions dans le champ de l'histoire du moyen âge. Je me tournai donc encore une fois vers mon ancien sujet de prédilection, et je l'abordai plus hardiment, et avec plus de science des faits, plus d'élévation dans le point de vue et une compréhension plus large. Tout ce que j'avais lu depuis quatre ans, tout ce que je savais, tout ce que je sentais, venait s'encadrer dans le plan que je conçus alors avec une décision aussi ferme que prompte. Je résolus, qu'on me pardonne l'expression, de bâtir enfin mon épopée, d'écrire l'Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands, en remontant jusqu'à ses causes premières, pour descendre ensuite jusqu'à ses dernières conséquences ; de peindre ce grand événement avec les couleurs les plus vraies, et sous le plus grand nombre d'aspects possible ; de donner pour théâtre à cette variété de scènes, non-seulement l'Angleterre, mais tous les pays qui, de près ou de loin, avaient ressenti l'influence de la population normande, ou le contre-coup de sa victoire. Dans ce cadre étendu, je donnais place à toutes les questions importantes qui m'avaient successivement préoccupé ; à celle de l'origine des aristocraties modernes, à celle des races primitives, de leurs diversités morales et de leur coexistence sur le même sol ; enfin à la question même de la méthode historique, à celle de la forme et du style, que j'avais attaquée récemment dans mes lettres sur l'Histoire de France. Ce que je venais de conseiller, je voulais le mettre en pratique, et tenter, à mes riques et périls, l'expérience de ma théorie : en un mot, j'avais l'ambition de faire de l'art, en même temps que de la science, de faire du drame, à l'aide de matériaux fournis par une érudition sincère et scrupuleuse. Je me mis à l'œuvre avec un zèle proportionné aux difficultés de l'entreprise.

Le catalogue des livres que je devais lire et extraire était énorme ; et, comme je n'en pouvais avoir à ma disposition qu'un très-petit nombre, il me fallait aller chercher le reste dans les bibliothèques publiques. Au plus fort de l'hiver, je faisais de longues séances dans les galeries glaciales de la rue de Richelieu ; et plus tard, sous le soleil d'été, je courais, dans un même jour, de Sainte-Geneviève à l'Arsenal, et de l'Arsenal à l'Institut, dont la bibliothèque, par une faveur exceptionnelle, restait ouverte jusqu'à près de cinq heures. Les semaines et les mois s'écoulaient rapidement pour moi, au milieu de ces recherches préparatoires, où ne se rencontrent ni les épines ni les découragements de la rédaction ; où l'esprit, planant en liberté au-dessus des matériaux qu'il rassemble, compose et recompose à sa guise, et construit d'un

(1) Neuvième lettre dans les trois dernières éditions.

souffle le modèle idéal de l'édifice que, plus tard, il faudra bâtir pièce à pièce, lentement et laborieusement. En promenant ma pensée à travers ces milliers de faits épars dans des centaines de volumes, et qui me présentaient, pour ainsi dire, à nu, les temps et les hommes que je voulais peindre, je ressentais quelque chose de l'émotion qu'éprouve un voyageur passionné à l'aspect du pays qu'il a longtemps souhaité de voir et qui souvent lui ont montré ses rêves.

A force de dévorer les longues pages in-folio, pour en extraire une phrase et quelquefois un mot entre mille, mes yeux acquirent une faculté qui m'étonna, et dont il m'est impossible de me rendre compte, celle de lire, en quelque sorte par intuition, et de rencontrer presque immédiatement le passage qui devait m'intéresser. La force vitale semblait se porter tout entière vers un seul point. Dans l'espèce d'extase qui m'absorbait intérieurement, pendant que ma main feuilletait le volume ou prenait des notes, je n'avais aucune conscience de ce qui se passait autour de moi. La table ou j'étais assis se garnissait et se dégarnissait de travailleurs; les employés de la bibliothèque ou les curieux allaient et venaient par la salle; je n'entendais rien; je ne voyais rien; je ne voyais que les apparitions évoquées en moi par ma lecture. Ce souvenir m'est encore présent; et depuis cette époque de premier travail, il ne m'arriva jamais d'avoir une perception aussi vive des personnages de mon drame, de ces hommes de race, de mœurs, de physionomies et de destinées si diverses, qui successivement se présentaient à mon esprit, les uns chantant sur la harpe celtique l'éternelle attente du retour d'Arthur, les autres naviguant dans la tempête avec aussi peu de souci d'eux-mêmes que le cygne qui se joue sur un lac; d'autres, dans l'ivresse de la victoire, amoncelant les dépouilles des vaincus, mesurant la terre au cordeau pour en faire le partage, comptant et recomptant par têtes les familles comme le bétail; d'autres enfin, privés par une seule défaite de tout ce qui fait que la vie vaut quelque chose, se résignant à voir l'étranger assis en maître à leurs propres foyers, ou, frénétiques de désespoir, courant à la forêt pour y vivre, comme vivent les loups, de rapine, de meurtre et d'indépendance.

Comme on l'a souvent remarqué, toute passion véritable a besoin d'un confident intime : j'en avais un à qui, presque chaque soir, je rendais compte de mes acquisitions et de mes découvertes de la journée. Dans le choix toujours si délicat d'une amitié littéraire, mon cœur et ma raison s'étaient heureusement trouvés d'accord pour m'attacher à l'un des hommes les plus aimables et les plus dignes d'une haute estime. Il me pardonnera, je l'espère, de placer son nom dans ces pages, et de lui donner, peut-être indiscrètement, un témoignage de vif et profond souvenir : cet ami, ce conseiller sûr et fidèle, dont je regrette chaque jour davantage d'être séparé par l'absence, c'était le savant, l'ingénieux M. Fauriel, en qui la sagacité, la justesse d'esprit et la grâce de langage semblent s'être personnifiées. Ses jugements, pleins de finesse et de mesure, étaient ma règle dans le doute; et la sympathie avec laquelle il suivait mes travaux me stimulait à marcher en avant. Rarement je sortais de nos longs entretiens sans que ma pensée eût fait un pas, sans qu'elle eût gagné quelque chose en netteté ou en décision. Je me rappelle encore, après treize ans, nos promenades du soir qui se prolongeaient en été sur une grande partie des boulevards extérieurs, et durant lesquelles je racontais avec une abondance intarissable, les détails les plus minutieux des chroniques et des légendes, tout ce qui rendait vivants pour moi mes vainqueurs et mes vaincus du onzième siècle; toutes les misères nationales, toutes les souffrances individuelles de la population anglo-saxonne, et jusqu'aux simples avanies éprouvées par ces hommes morts depuis sept cents ans, et que j'aimais comme si j'eusse été l'un d'entre eux. Tantôt c'était un évêque saxon chassé de son siége parce qu'il ne savait pas le français; tantôt des moines dont on lacérait les chartes comme de nulle valeur, parce qu'elles étaient en langue saxonne; tantôt un accusé que les juges normands condamnaient, sans vouloir l'entendre, parce qu'il ne parlait qu'anglais; tantôt une famille dépouillée par les conquérants et recevant d'eux, à titre d'aumône, une parcelle de son propre héritage : faits de bien peu d'importance, à ne les considérer qu'en eux-mêmes, mais où je puisais la forte teinte de réalité qui devait, si la puissance d'exécution ne me manquait pas, colorer l'ensemble du tableau.

Ainsi se passa cette année 1821, dont les moindres souvenirs ont du charme pour moi, peut-être parce que, dans l'union mystérieuse qui se forme entre l'auteur et son œuvre, cette année répondait au premier mois, au mois le plus doux du mariage. J'entrai en 1822 dans une période de travail plus âpre et moins attrayante : je commençai à rédiger. En effet, c'est dans cette opération de l'esprit, où domine le calcul et non plus la fantaisie, par laquelle on tâche de rendre clair aux yeux d'autrui ce qu'on a vu clairement soi-même; c'est là que se rencontrent

les fatigues et les mécomptes de l'écrivain. La difficulté de trouver une forme, pour l'ouvrage idéal éclos dans ma pensée, était d'autant plus grande que je me refusais, de propos délibéré, le secours que prête d'ordinaire l'imitation d'un modèle. Je ne voulais reproduire, en histoire, ni la manière des philosophes du dernier siècle, ni celle des chroniqueurs du moyen âge, ni même celle des narrateurs de l'antiquité, quelle que fût mon admiration pour eux. Je me proposais, si j'en avais la force, d'allier, par une sorte de travail mixte, au mouvement largement épique des historiens grecs et romains, la naïveté de couleur des légendaires et la raison sévère des écrivains modernes. J'aspirais, un peu ambitieusement peut-être, à me faire un style grave sans emphase oratoire, et simple sans affectation de *naïverie* et d'archaïsme; à peindre les hommes d'autrefois avec la physionomie de leur temps, mais en parlant moi-même le langage du mien; enfin à multiplier les détails jusqu'à épuiser les textes originaux, mais sans éparpiller le récit et briser l'unité d'ensemble.

Dans cette tentative de conciliation entre des méthodes si diverses, j'étais incessamment ballotté entre deux écueils; je cheminais entre deux périls : celui d'accorder trop à la régularité classique, de perdre ainsi la force de couleur locale et la vérité pittoresque; et celui, plus grand encore, d'enchevêtrer ma narration dans une multitude de petits faits, poétiques peut-être, mais incohérents et dépourvus de gravité, dépourvus même de signification pour un lecteur du dix-neuvième siècle. Tel de mes chapitres avait le premier défaut, tel autre tombait dans le second, suivant la nature des matériaux, parfois pauvres, parfois surabondants, et que j'avais peine à réduire, à dompter, si je puis m'exprimer ainsi, pour les faire entrer dans leurs cadres. Souvent, après de longs efforts et des ratures sans nombre, j'avais recours à ma dernière ressource, la radiation totale. J'essayais, non sans de nouvelles peines, d'autres combinaisons; je faisais et je défaisais sans cesse : c'était l'ouvrage de Pénélope; mais, grâce à une volonté inébranlable et à dix heures de travail chaque jour, cet ouvrage ne laissait pas que d'avancer. Je l'aimais d'une affection vraiment passionnée; et je m'y attachais de plus en plus, autant par les peines qu'il me coûtait que par mes espérances et par les rêves de succès lointains qui venaient me bercer aux heures de repos.

Les années 1821 et 1822 furent marquées en politique par une vive agitation des esprits à laquelle je ne pus ni ne voulus me soustraire. Le coup d'État du double vote, prélude du grand coup d'État contre la Charte, exécuté et puni dix ans plus tard, avait provoqué les moins fanatiques à la résistance extra-légale. Une association secrète, empruntée à l'Italie, réunit et organisa, sous des chefs placés haut dans l'estime du pays, une grande partie et la partie la plus éclairée de la jeunesse des classes moyennes. Mais nous ne tardâmes guère à nous convaincre de l'inutilité de nos efforts pour amener des événements qui n'étaient pas mûrs, et tous les affiliés, renonçant à l'action, retournèrent à leurs comptoirs ou à leurs livres. Ce fut un acte de bon sens et de résignation civique; et, chose remarquable, le plus beau mouvement d'études sérieuses succéda, presque sans intervalle, à cette effervescence révolutionnaire. Dès l'année 1823, un souffle de rénovation commença à se faire sentir et à raviver simultanément toutes les branches de la littérature. On vit poindre alors, chez une foule d'esprits jeunes et distingués, l'ambition d'atteindre au vrai sous toutes ses formes, dans l'art comme dans la science; ambition qui, durant sept ans, n'a cessé de se montrer féconde, et de donner pour l'avenir de grandes et nobles espérances. J'eus le bonheur de voir ce que je désirais le plus, les travaux historiques prendre une haute place dans la faveur populaire, et des écrivains du premier ordre s'y consacrer de préférence. Le nombre et l'importance des publications qui parurent successivement de 1824 à la fin de 1830; tant d'ouvrages de longue haleine, dont chacun présentait sous un nouveau jour et restaurait, en quelque sorte, une époque, soit ancienne, soit récente, du passé; un tel concours d'efforts et de talents donna lieu à cette opinion, alors probable, aujourd'hui malheureusement fort douteuse, que l'histoire serait le cachet du dix-neuvième siècle, et qu'elle lui donnerait son nom, comme la philosophie avait donné le sien au dix-huitième. Une pareille croyance était bien faite pour exciter le zèle jusqu'à l'enthousiasme. Je m'imaginais, selon la belle expression de M. de Chateaubriand, courir l'un des premiers sur la pente du siècle, et chaque pas que je faisais avec cette pensée me semblait plus ferme et plus assuré. J'atteignis le but au printemps de 1825, après quatre ans et demi d'efforts sans relâche. Le succès que j'obtins passa mes espérances; mais il y eut à cette joie, quelque grande qu'elle fût, une bien triste compensation : mes yeux s'étaient usés au travail, j'avais en partie perdu la vue.

Ma tâche finie, j'écoutai, mais trop tard peut-être, le conseil de prendre du repos : il y avait urgence, car j'étais devenu entièrement incapable de lire et

d'écrire. Ma vue ne cessa pas de décliner, malgré l'emploi des remèdes les plus énergiques; et, pour dernière prescription médicale, on m'ordonna de voyager. J'allai en Suisse, et de là en Provence, où M. Fauriel vint bientôt me rejoindre. Ce voyage avait pour lui un but scientifique; c'était le dernier complément de longues et patientes recherches sur l'histoire politique et littéraire de la France méridionale, travail digne, selon moi, des plus beaux temps de l'érudition historique. Condamné à l'oisiveté, je suivais, de ville en ville, mon laborieux compagnon de voyage, et je le regardais, non sans envie, scruter toutes les reliques du passé, fouiller les archives et les bibliothèques, pour mettre la dernière main à l'ouvrage qui devait combler un vide immense dans notre histoire nationale (1). C'est ainsi que nous parcourûmes ensemble, durant plusieurs mois, la Provence et le Languedoc. Hors d'état moi-même de lire, non pas un manuscrit, mais la plus belle inscription gravée sur la pierre, je tâchais de tirer encore quelque profit de mes courses en étudiant sur les monuments l'histoire de l'architecture du moyen âge. J'avais tout juste assez de vue pour me conduire; mais en présence des édifices ou des ruines dont il s'agissait de reconnaître l'époque et de déterminer le style, je ne sais quel sens intérieur venait au secours de mes yeux. Animé par ce que j'appellerais volontiers la passion historique, je voyais plus loin et plus nettement. Aucune des lignes principales, aucun trait caractéristique ne m'échappait, et la promptitude de mon coup d'œil, si incertain dans les circonstances ordinaires, était une cause de surprise pour les personnes qui m'accompagnaient. Telles sont les dernières notions que m'ait procurées le sens de la vue; un an après, cette jouissance si bornée, et pourtant si vive encore pour moi, ne m'était plus permise; tout reste de vision avait disparu.

De retour à Paris dans les premiers mois de 1826, je me remis à suivre ce que je regardais comme ma destinée, et, presque aveugle, je retrouvai tout mon zèle pour de nouvelles études. La nécessité de lire par les yeux d'autrui et de dicter au lieu d'écrire ne m'effrayait pas; je m'étais déjà rompu à ce genre de travail dans la rédaction des derniers chapitres de mon ouvrage. La transition toujours si rude d'un procédé à l'autre m'avait été rendue moins pénible par les soins empressés d'une amitié qui m'est bien chère. C'est à M. Armand Carrel, dont le nom est célèbre aujourd'hui, que je dois d'avoir franchi sans hésitation ce pas difficile. Son caractère si ferme et son esprit si droit sont venus ensemble à mon aide dans les jours de découragement; et peut-être lui ai-je rendu service pour service en devinant le premier et en révélant à ses propres yeux tout l'avenir de son beau talent. Je m'occupai d'abord d'un projet conçu et arrêté depuis quelque temps: c'était celui d'une grande histoire ou plutôt d'une grande chronique de France, réunissant, dans le cadre d'une narration continue, tous les documents originaux de notre histoire, du cinquième siècle au dix-septième. La faveur presque universelle dont jouissaient alors les collections de chroniques et de mémoires m'avait séduit et tant soit peu égaré. Je croyais qu'il serait possible de joindre ensemble tous ces matériaux disparates en comblant les vides, en supprimant les redites, mais en conservant avec soin l'expression contemporaine des faits. Il me semblait que de ce travail, où chaque siècle se raconterait, pour ainsi dire, lui-même, et parlerait par sa propre voix, devait résulter la véritable histoire de France, celle qui ne serait jamais refaite, celle qui n'appartiendrait à aucun écrivain, et que tous consulteraient comme le répertoire de nos archives nationales.

Par une singulière rencontre, la même idée vint en même temps à l'un de mes amis, dont la haute intelligence avait d'autant plus de pouvoir sur moi que le caractère de son esprit ressemblait moins à celui du mien: c'était M. Mignet, l'historien idéaliste de la nouvelle école, doué d'un admirable talent pour la généralisation des faits et pour l'induction historique. Nous nous associâmes ensemble pour la mise en œuvre de notre commune pensée. Tous les deux nous fîmes, durant plusieurs mois, des études préparatoires, lui sur le treizième siècle et les siècles suivants, moi sur la période antérieure. Tout alla bien tant qu'il ne s'agit que de reconnaître et de passer en revue les grandes masses de récits qui devaient s'ajuster l'une à l'autre dans la composition de notre ouvrage. Il y avait là en apparence quelque chose d'imposant; mais, quand il fallut s'occuper de la rédaction définitive, nos illusions tombèrent, et nous nous aperçûmes, chacun de notre côté, qu'un travail où l'art n'entrait pour rien nous était antipathique. Je terminai pour ma part un volume, celui qui devait paraître le premier. Heureusement l'entreprise fut abandonnée avant toute publication.

Lorsqu'il fallut choisir un autre sujet d'ouvrage,

(1) Je ne puis me défendre d'un vif regret, en songeant que d'autres travaux, ceux de l'enseignement, sont venus ajourner, pour longtemps peut-être, une publication que la science réclame.

le penchant de mon esprit à se reporter en arrière pour reprendre en sous-œuvre d'anciennes idées et d'anciennes ébauches, me fit songer aux dix lettres sur l'histoire de France, publiées en 1820. Six ans s'étaient écoulés depuis cette époque, et la réforme des études historiques n'avait plus besoin d'être prêchée; elle s'annonçait d'elle-même, et marchait à pas de géant. Toutefois, si la révolution était accomplie pour les esprits d'élite, elle ne l'était pas encore pour la masse du public. Si MM. Guizot, de Sismondi et de Barante trouvaient des lecteurs enthousiastes, Velly et Anquetil avaient sur eux l'avantage d'une clientèle bien plus nombreuse. Je repris donc ma polémique de 1820, non contre ces hommes, coupables seulement d'avoir eu la science de leur temps, mais contre cette science elle-même, qui, vieille et usée pour nous, devait faire place à une science nouvelle. Je redressai tout ce qu'il y avait de hasardé dans mon premier travail; j'élargis le champ de la controverse, et je posai les questions historiques d'une manière plus ferme et plus nette; enfin je substituai un langage calme à mon style de jeunesse empreint d'une certaine ardeur fébrile et d'une surabondance de volonté qui souvent dépassait le but. Mes récentes études furent mises à profit; elles m'aidèrent à compléter la critique des bases fondamentales de l'histoire des deux dynasties frankes, et à fixer le point précis où commence l'histoire de France proprement dite. Lorsqu'après avoir traité la question de l'avénement de la troisième race, j'abordai celle de l'affranchissement des communes, ce problème, qui m'avait préoccupé dès le début de ma carrière historique, me retint par un attrait irrésistible : il me fut impossible de m'en détacher avant d'avoir traité sous toutes ses faces, par la dissertation et par le récit, un sujet où venaient, pour ainsi dire, se refléter toutes mes sympathies plébéiennes. Il me semblait remplir un devoir de piété filiale, en racontant la vie orageuse des ancêtres de la bourgeoisie française, en faisant revivre, pour mes contemporains, les noms obscurs de quelques proscrits du douzième siècle. C'est ainsi qu'un point de discussion, effleuré en 1820 dans un simple article de journal, devint cette fois la matière d'un demi-volume. Je reproduis ici l'ébauche primitive, afin qu'elle puisse être comparée, s'il y a lieu, avec le travail final.

La première édition des *Lettres sur l'Histoire de France* fut publiée vers la fin de 1827; la seconde édition parut l'année suivante. Ce ne fut pas une simple réimpression, mais un remaniement complet, où une partie de l'ouvrage subit de tels changements, que des chapitres entiers, remplacés par d'autres, demeurèrent sans emploi : je leur donne asile dans ce volume. Durant le cours de l'année 1828, je partageai mon temps entre cette révision scrupuleuse et un projet dont l'exécution est encore pour moi dans l'avenir, mais qui sera, s'il plaît à Dieu, le couronnement de mes travaux historiques. Mon frère, Amédée Thierry, achevait alors son Histoire des Gaulois, un de ces ouvrages d'érudition forte et consciencieuse, où les textes sont épuisés et qui restent comme le dernier mot de la science. Il allait donner au public une moitié des prolégomènes de l'histoire de France, les origines celtiques, le tableau des migrations gauloises et celui de la Gaule sous l'administration romaine. J'entrepris de donner pour ma part l'autre moitié, c'est-à-dire les origines germaniques, et le tableau des grandes invasions qui amenèrent la chute de l'empire romain d'Occident. J'éprouvais un véritable plaisir de cœur à l'idée de cette association fraternelle, à l'espoir d'attacher nos deux noms à la double base sur laquelle doit reposer l'édifice de notre histoire nationale. L'ouvrage de mon frère a vu le jour et il a fait un beau chemin dans le monde littéraire; le mien est resté interrompu. Je venais d'entrer avec ardeur dans une série de recherches toutes nouvelles pour moi : je fouillais dans la collection des historiens bysantins, pour en tirer l'histoire des Goths, des Huns, des Vandales, et des autres nations qui prirent part au démembrement de l'empire, lorsque je me sentis arrêté par un obstacle plus fort que moi. Quelque étendu que fût le cercle de ces travaux, ma cécité, alors complète, ne m'aurait pas empêché de le parcourir : j'étais résigné, autant que doit l'être un homme de cœur; j'avais fait amitié avec les ténèbres. Mais d'autres épreuves survinrent; des souffrances aiguës et le déclin de mes forces annoncèrent une maladie nerveuse de la nature la plus grave. Je fus contraint de m'avouer vaincu, et pour sauver, s'il en était encore temps, les derniers restes de ma santé, je renonçai au travail, et je quittai Paris, en octobre 1828.

Telle est l'histoire des dix années de ma vie littéraire les plus remplies et les plus laborieuses. Depuis, je n'en ai pas retrouvé de pareilles, et seulement j'ai pu glaner çà et là quelques heures de travail parmi de longs jours de souffrances. Le temps d'arrêt qui ouvrit pour moi l'année 1829, marque la limite commune de ces deux époques, si différentes l'une de l'autre. Là se trouve la fin de ma carrière de jeunesse et le commencement d'une nouvelle carrière que je poursuis avec courage, où j'avance à pas lents, bien

plus lents qu'autrefois, mais en revanche plus sûrs peut-être. J'y suis entré par la révision définitive de mon principal ouvrage, l'Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands. J'aurais voulu ensuite reprendre et achever mon histoire des invasions germaniques et du démembrement de l'empire romain; je l'ai tenté; j'ai épuisé toutes les ressources d'une bibliothèque de province, et je me suis arrêté faute de livres. Alors, faisant choix d'un sujet dont tous les matériaux se trouvaient à ma portée, j'ai entrepris une nouvelle série de Lettres sur l'histoire de France, travail non plus de critique, mais de pure narration, qui doit embrasser, dans tous ses détails de faits, de mœurs et de caractères, la période si dramatique, sur laquelle dominent les noms de Fredegonde et de Brunehilde. La première de ces nouvelles Lettres, ou de ces *scènes du sixième siècle,* sert de conclusion à la présente publication. Elle donnera une idée de ma manière actuelle, et fera connaître en même temps l'ouvrage auquel je consacre aujourd'hui tout ce qui me reste d'ardeur et de forces.

Si, comme je me plais à le croire, l'intérêt de la science est compté au nombre des grands intérêts nationaux, j'ai donné à mon pays tout ce que lui donne le soldat mutilé sur le champ de bataille. Quelle que soit la destinée de mes travaux, cet exemple, je l'espère, ne sera pas perdu. Je voudrais qu'il servît à combattre l'espèce d'affaissement moral, qui est la maladie de la génération nouvelle; qu'il pût ramener dans le droit chemin de la vie quelqu'une de ces âmes énervées qui se plaignent de manquer de foi, qui ne savent où se prendre, et vont cherchant partout, sans le rencontrer nulle part, un objet de culte et de dévouement. Pourquoi se dire avec tant d'amertume que, dans le monde constitué comme il est, il n'y a pas d'air pour toutes les poitrines, pas d'emploi pour toutes les intelligences? L'étude sérieuse et calme n'est-elle pas là? et n'y a-t-il pas en elle un refuge, une espérance, une carrière à la portée de chacun de nous? Avec elle on traverse les mauvais jours sans en sentir le poids, on se fait à soi-même sa destinée; on use noblement sa vie. Voilà ce que j'ai fait et ce que ferais encore, si j'avais à recommencer ma route; je prendrais celle qui m'a conduit où je suis. Aveugle et souffrant sans espoir et presque sans relâche, je puis rendre ce témoignage, qui de ma part ne sera pas suspect : il y a au monde quelque chose qui vaut mieux que les jouissances matérielles, mieux que la fortune, mieux que la santé elle-même, c'est le dévouement à la science.

(Vesoul (Haute-Saône), le 10 novembre 1854.

DIX ANS
D'ÉTUDES HISTORIQUES.

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE D'ANGLETERRE.

I.

VUE DES RÉVOLUTIONS D'ANGLETERRE (1).

La situation des hommes civilisés varie et se renouvelle sans cesse. Chaque siècle qui passe sur un peuple n'y laisse jamais la même manière d'être, les mêmes intérêts, les mêmes besoins qu'il y a trouvés. Mais, dans cette succession d'états divers, le langage ne change pas aussi promptement que les choses, et rarement les faits nouveaux rencontrent, à point nommé, de nouveaux signes qui les expriment. Les intérêts qui viennent de naître sont forcés de s'expliquer dans l'idiome de ceux qui ont disparu, et ils se font mal comprendre; les rapports présents se défigurent sous l'expression des rapports détruits, et ils trompent la vue ou lui échappent.

Vérité, vérité, crie-t-on de toutes parts aux publicistes, comme si celui qui entreprend de parler aux hommes de ce qu'ils sont et de ce qu'ils ont à faire, pour être vrai, n'avait qu'à vouloir. Mais, à chaque instant, l'on est subjugué par des formules convenues, et la vérité plie sous les mots. Il n'est pas étonnant que nos idées en politique soient encore mal fixées, quand nous ne trouvons, pour leur donner une forme, que des expressions vieilles de vingt siècles.

Souveraineté, *soumission*, *gouvernement*, *peuple*, *prince*, *sujet*, ces locutions, avec quelques autres qui ont cours depuis deux mille ans, tiennent si bien notre pensée captive, que nos théories les plus diverses ne sont en effet que ces mots diversement arrangés. Annoncer la *souveraineté* du *prince* ou la *souveraineté* du *peuple;* prescrire la soumission du *peuple* au *prince*, ou la soumission du *prince* au *peuple;* dire les *sujets* sont faits pour les *gouvernements*, ou les *gouvernements* sont faits pour les *sujets*, c'est toujours tourner dans un même cercle, quoiqu'en sens différents; c'est travailler également sur la supposition que ces termes qu'on assemble représentent encore quelque chose de réel et de nécessaire, et que les rapports qu'ils ont signifiés subsistent dans notre état social, d'accord avec nos besoins et notre nature présente. C'est se tromper également, si la supposition n'est point fondée, et voilà ce qu'avant tout il faudrait examiner.

Hommes de la même civilisation, nous devrions tous n'avoir qu'une seule voix sur nos relations civiles, et sur ce que chacun de nous a lieu d'exiger des autres. Pourquoi donc y a-t-il tant de controverses, tant de querelles, tant de haines sociales? C'est qu'il nous manque un langage exact, propre à rendre nos désirs particuliers d'une manière qui se fasse comprendre à tous. Les volontés diversement exprimées paraissent contraires, quand elles sont le mieux d'accord; l'hostilité des mots se transporte aux hommes. Nous croyons être ennemis, lorsque

(1) Morceau publié en 1817, dans le quatrième volume du *Censeur Européen*.

nous sommes frères, c'est-à-dire soumis aux mêmes intérêts, et entraînés par les mêmes penchants. *Vive la république!* dit l'un; *vive la monarchie!* dit l'autre; et à ces mots ils s'entr'égorgent. Tous deux voulaient dire, sans doute, *vive le bien-être des hommes!* Ils se seraient embrassés, s'ils avaient pu se comprendre.

Quand de nouveaux besoins nous surviennent, au lieu de les étudier et de nous en rendre compte, nous trouvons plus commode pour notre paresse de saisir au hasard quelque rapport vague entre ce que nous cherchons, entre ce que nous voulons être, et ce que d'autres ont été avant nous. Parce que nous nous sentons chassés hors de notre condition présente par une modification de nos facultés, parce que nous sommes tirés en avant, nous nous rejetons en arrière. Au lieu de penser que nous tendons à une manière d'être, nouvelle comme les intérêts qui nous excitent à changer, nous nous croyons plutôt rappelés vers un état passé, dont notre espèce est déchue. On invoque à grands cris l'ancienne sagesse, l'instinct des premiers temps, au lieu d'en appeler aux lumières du temps présent et à ses propres inspirations (1).

Et l'on n'a garde d'être d'accord sur les temps où il faut recourir pour trouver le bon esprit et la prudence; chacun a son époque favorite, où il se circonscrit, où il se retranche; et de là viennent les disputes. Ce qu'on proclame comme une loi nécessaire, ce n'est pas le besoin dont on se sent tourmenté, et que les autres éprouvent aussi, c'est l'exemple qu'on aime et que les autres rejettent. Allons à vingt siècles en arrière; non, seulement à dix siècles; non, seulement à quelques années: voilà ce que disent les partis; mais la raison dit: Soyez ce que veut votre nature, consultez-vous, et ne croyez que vous-mêmes.

Le parti vainqueur dans cette guerre de mots et d'autorités, devenu seul maître du terrain, *constitue*, c'est-à-dire que, l'histoire à la main, il réorganise certains arrangements d'hommes, dont quelques restes subsistent, ou que les siècles ont fini de détruire. Ces échafaudages, relevés en dépit du temps qui ne défait rien en vain, ne retrouvent plus leurs fondements, et s'écroulent bientôt d'eux-mêmes; cet ordre imposé par violence est bientôt rompu par les hommes qui ne sont point une matière morte, flexible en tous sens, et obéissant aux mains de l'artiste (2).

Quand la nature a repris le dessus et renversé l'œuvre des donneurs de lois, quand on est revenu à cette première question, que nous faut-il? on a fait une expérience; on a reçu un avertissement. Mais de quel profit sera l'expérience seule. A quoi servira d'avoir appris que le bien n'est pas où on l'a cherché, si l'on ne se met point à réfléchir sur soi-même pour apprendre où il est? Au sortir d'un sentier d'erreur, on se laissera engager dans un autre, et c'est ce qui arrive dans les révolutions. Après de longs efforts perdus, l'homme faible accuse la nécessité et s'endort dans l'attente; l'homme généreux s'en prend à lui-même, et se relève, indigné de n'avoir pas assez fait. Il jure de périr dans le travail; mais qu'il prenne garde; si ce travail où il s'obstine est le même qui déjà l'a trompé, il périra inutilement.

Vers la fin du dernier siècle, nous éprouvions une sorte de malaise dans notre état social; en nous observant avec attention, en interrogeant nos besoins, nous eussions découvert d'où venait le mal et d'où viendrait le remède. Mais nous ne nous avisâmes point de cet examen. Nous étions, à ce qu'on disait, dans une *monarchie;* nous nous attaquâmes à ce mot; et alors, au lieu de nous promettre que nos besoins seraient satisfaits, et que nos facultés auraient leur liberté, nous résolûmes, pour unique dessein, de sortir de la *monarchie*. Alors nous fîmes ce raisonnement: « Puisque la monarchie nous est très-« mauvaise, le contraire de la monarchie nous sera « très-bon: or, il est certain que la démocratie est, « en tout, l'opposé de la monarchie; donc, il nous « faut une démocratie. »

A peine arrangés en démocratie, nous fûmes tout étonnés d'être plus mal; un second raisonnement venait à propos, nous ne manquâmes pas de le faire: « Si le bien ne peut nous venir ni de la monarchie, « ni de la démocratie, qui sont deux extrêmes, il « faut nécessairement que nous le trouvions dans « un terme moyen, dans un système composé par « moitié de chacun de ces deux systèmes. » Pleins de confiance dans ce syllogisme, nous organisâmes en hâte un système mixte de démocratie et de monarchie. Nous en avons bientôt senti l'effet...

(1) La révolution d'Amérique est la seule parmi les plus récentes que l'amour de l'antiquité n'ait point fourvoyée. Les Anglais se sont jetés dans les mœurs des Hébreux et des premiers chrétiens; les Français dans les mœurs des Romains et des Grecs. La dégénération de l'espèce humaine en politique a été la doctrine favorite des écrivains, parce qu'il est plus aisé de vanter le passé que d'expliquer le présent; on n'a besoin pour cela que de mémoire. Rousseau a dit que l'art de vivre en société s'oubliait de jour en jour; Machiavel l'avait annoncé avant lui; Montesquieu lui-même n'était pas fort éloigné de cet avis.

(2) Il est faux que des hommes réunis se soient jamais livrés à l'un d'entre eux, lui permettant de les arranger, et, comme on dit, de les constituer à sa manière. « Il faut, dit « Fergusson, se défier un peu de ce que la tradition nous « apprend sur le compte des anciens législateurs et des fon-« dateurs d'États. Les plans qu'on suppose être venus d'eux « n'ont été probablement que les conséquences d'une situa-« tion antérieure. » (Essai sur l'Histoire de la société civile, liv. III, ch. 2.)

Ainsi, tout l'effort de notre révolution se faisait pour de vaines formules, et presque pour des jeux de mots; l'intérêt sensible, l'intérêt réel restait oublié. Vainement aurait-on essayé de nous représenter le vide des objets que nous poursuivions; par malheur l'histoire était là, et nous pouvions la charger de parler pour nous, et de confondre la raison. Nous pouvions démontrer que, par le système démocratique, des peuples s'étaient trouvés heureux, et que d'autres peuples l'étaient par le système mixte. Mais il y avait deux questions préalables sur lesquelles nous passions à tort. Étions-nous de la même nature que ces peuples? Et quand même, était-ce réellement de cet appareil systématique bâti sur eux, de cette machine sociale où ils étaient employés comme matériaux, que résultait leur bien-être?

Un cri s'élève de toute l'antiquité : « La démo-« cratie est la vie de la société; hors de la démo-« cratie, l'homme civil végète et s'éteint. » Ce consentement unanime, le peu de figure qu'ont fait dans ces temps ceux qui ne pouvaient pas dire, *nous sommes membres du souverain*, tout cela nous a portés à regarder la discipline des Romains et des Spartiates comme une sorte de loi de la nature humaine, à la violation de laquelle s'attachait un malheur infaillible. Tout ce que nous désirions, tout ce qui nous manquait, nous l'attendions de cette discipline. Nous en ressuscitâmes toutes les règles, toutes les formes; nous nous les imposâmes, nous les déclarâmes notre propriété imprescriptible. Pour dompter notre naturel déchu qui s'assujettissait mal à ces pratiques étranges, nous décrétâmes contre nous-mêmes la plus terrible des sentences, *la démocratie ou la mort*.

Mais ce qui passionnait les hommes de l'antiquité, c'était le plein et libre exercice de leurs facultés actives; s'ils aimaient tant leur démocratie, c'est qu'elle les favorisait dans cet exercice. Or, les facultés et les penchants de ces hommes étaient loin d'avoir rien de commun avec les nôtres. Dans les circonstances où leur naturel les excitait à l'action, le nôtre nous commande le repos; où ils n'aimaient pas à agir, l'activité nous est nécessaire. Ainsi, nous avons besoin d'être libres dans les actes où ils pouvaient supporter la gêne, et nous souffririons d'être contenus où ils ne voulaient aucun frein. Ainsi, leur règle de bien et de mal, de droits et de devoirs, leurs lois de commandement et de défense, pour nous être applicables, auraient dû être tournées en sens contraire. La paix et l'industrie leur étaient interdites, et ils le souffraient volontiers; peut-être souffririons-nous qu'on nous interdît la guerre. La défense d'émigrer ne leur pesait point; ils voulaient être attachés à la terre natale, et il faut que nos pas soient libres : car pour eux l'indépendance n'existait que dans les limites de la patrie : au dehors, c'était l'esclavage; au dehors, c'étaient des ennemis : tandis que l'oppression peut nous venir de nos voisins, et la liberté d'ailleurs; tandis que partout il y a pour nous des amis, comme aussi des ennemis.

Que la cité s'empare de tous les individus et en fasse des fractions d'elle-même; qu'elle réduise un homme qui peut agir personnellement à l'état de membre passif d'un corps qui le meuve, l'anime, le détruise à son gré; cette presque nullité d'existence, si elle n'est pas le seul état où il puisse vivre, sera l'état où il vivra le moins. Qu'on veuille disposer de ce que je possède, en régler la quantité et l'usage, si ce n'est pas le seul moyen pour que je le conserve, c'est un attentat à mon existence. Qu'on s'imagine rendre plus supportables ces règlements, en laissant à chacun le pouvoir de les décréter contre les autres, en les décrétant contre soi-même, c'est là plus absurde folie, si l'on n'est pas dans des temps où le despotisme ait pour les hommes plus d'attrait que le bien-être (1).

Il n'était pas inutile sans doute de nous rappeler qu'autrefois, quand, au nom de l'État, les hommes étaient troublés dans les jouissances de leur vie privée, ce n'était pas le bien de quelques familles, mais une nécessité sociale, qui commandait les privations et les gênes; mais il nous eût fallu reconnaître en même temps ce que voulait notre nature présente, ne pas nous imposer, de gaieté de cœur, des contraintes que les anciens supportaient comme le moindre mal, ne pas nous laisser duper par l'alliance de mots la plus menteuse, *un gouvernement qui donne la liberté*.

Sur la foi d'un exemple, nous avons attendu vainement que la liberté nous vînt du gouvernement démocratique; sur la foi d'un exemple, nous l'attendons à présent du gouvernement mixte.

Depuis cent cinquante ans, en Angleterre, le peuple qui pratique l'industrie, le peuple qui n'a point de brevets pour vivre sur le travail d'autrui, le peuple civilisé à notre manière moderne, déclare

(1) « L'homme civil, dit Rousseau, n'est qu'une unité « fractionnaire qui tient au dénominateur, et dont la valeur « est dans son rapport avec l'entier, qui est le corps social. « Les bonnes institutions sociales sont celles qui savent le « mieux dénaturer l'homme, lui ôter son existence absolue « pour lui en donner une relative, et transporter le *moi* « dans l'unité commune; en sorte que chaque particulier ne « se croie plus un, mais partie de l'unité, et ne soit plus « sensible que dans le tout. Un citoyen de Rome n'était ni « Caïus ni Lucius, c'était un Romain. »

On voit que Rousseau prend ici une loi de circonstance pour la loi générale et nécessaire de l'état social, et transforme en civilisation absolue une civilisation particulière; c'est là l'erreur de toute sa politique.

qu'il est heureux, et qu'il le doit à sa *constitution*.

Cette voix nationale, l'orgueil avec lequel les habitants de l'Angleterre comparent leur état social à celui du reste des Européens, un gouvernement vanté par d'autres que par ceux qui en vivent, tout cela devait produire un grand effet sur nos esprits incertains de nouveau après une expérience malheureuse.

L'opinion se précipita vers la *constitution* des Anglais, comme vers la *constitution* des Romains; et nous ne pensâmes point à nous rendre plus de compte de ce que le peuple entendait réellement, lorsqu'il se disait heureux par elle. « Les *constitués* « sont heureux à les en croire; il faut que leur bon- « heur soit l'effet d'un travail commun de toutes « les parties de la *constitution;* il faut que chaque « pièce y joue son rôle : pour nous assurer le même « bien-être, n'oublions pas le moindre détail. » C'est sur cette idée qu'après avoir regardé comme des machines à produire le bien des hommes en société, des *tribuns*, des *orateurs*, des *comices*, l'*ostracisme*, les *lois agraires*, nous dotâmes de cette propriété merveilleuse des *pairs*, des *députés de provinces*, une *noblesse*, des *pensions* et des *bourgs pourris* (1).

Il n'y a rien d'absolu pour l'espèce humaine, ni dans le mal, ni dans le bien. Un pauvre naufragé, rejeté par le mer sur une côte déserte, va s'écrier qu'il est heureux; et il est nu, et il a faim : de même, un peuple longtemps gêné dans l'exercice de ses facultés, se trouvant tout d'un coup plus au large, peut proclamer qu'il est heureux; ce qui ne veut rien dire alors, sinon que son état est plus supportable. On se tromperait si l'on entendait par là que toute sa situation lui est propice, que nulle action exercée sur lui ne le trouble, ne le gêne, ne le contrarie; qu'il veut sa condition tout entière, qu'il s'y maintient à plaisir, et qu'il s'interdit de changer.

Nous nous sommes enthousiasmés de l'instinct admirable avec lequel le peuple anglais a bâti sa *constitution*, pièce à pièce, ajoutant, retranchant, remplissant les vides, accordant les parties, jusqu'à la perfection systématique de l'ensemble; nous nous sommes félicités de vivre dans un temps où ce chef-d'œuvre de la sagesse moderne était achevé et s'offrait à l'imitation; nous n'avons plus aspiré qu'à le connaître, qu'à le transporter parmi nous.

Mais les Anglais n'ont point fait leur *constitution*. Jamais ils n'ont eu en tête le dessein de se partager par générations les travaux successifs qui devaient *compléter leur organisation*, *finir leur état social*, les amener *au meilleur système* (2).

Ils ne se sont point avisés qu'il y avait trois éléments essentiels qu'il s'agissait de combiner sans les confondre, savoir, la monarchie, l'aristocratie et la démocratie. Il n'est pas vrai que, de dessein prémédité, ils aient élevé sur eux une monarchie, et en même temps une aristocratie pour la combattre, qu'ils aient mis ensuite à côté une dose de démocratie, laquelle ils ont voulu grossir peu à peu, jusqu'à ce qu'elle fît équilibre avec les deux autres principes, et qu'il y eût symétrie. Ces spéculations abstraites peuvent bien passionner quelques penseurs de profession; mais elles n'occupent guère les peuples qui sont plus matériels dans leurs intérêts.

Vivre, jouir de son travail, exercer librement ses facultés et son industrie, voilà à quoi tendent les hommes réunis, et où le peuple anglais, comme tous les autres, s'est efforcé d'atteindre. Les voies qu'il a suivies ont été simples, c'était de s'attaquer aux obstacles qui arrêtaient ses désirs; il en a détruit ce qu'il a pu détruire. Voilà son ouvrage, voilà son succès; hors de là rien n'est de lui.

Nous devons nous défier de l'histoire. Trop souvent l'écrivain, au lieu de raconter naïvement ce qu'il a devant les yeux, nous présente ce qu'il imagine, et substitue ses idées aux faits, ou dénature les faits en établissant des rapports forcés entre eux et d'autres faits étrangers. On peut prouver que, pendant sept cents ans, tous les esprits de l'Angleterre ont été occupés à ajuster ensemble le roi, les pairs et les communes, pour se tenir après en repos et jouir du spectacle; on peut prouver que cette idée leur venait des Romains dont ils voulaient se procurer les institutions, et avoir à la fin dans un roi deux consuls, dans une chambre haute un sénat, dans une chambre basse des comices en petit; on peut prouver qu'ils se proposaient pour modèles les barbares de la Germanie...

On peut tout prouver par les faits avec des systèmes et des allusions; souvent l'histoire n'est qu'un mensonge continuel; et malheureusement, pendant que les écrivains la contournent à leur mode et en font un habit pour leurs pensées, ils la présentent aux peuples et aux hommes comme la vraie règle de leurs actions, l'institutrice qui enseigne à vivre, *magistra vitæ;* c'est qu'ils savait bien qu'ils sont cachés derrière, et qu'en préconisant

(1) On a écrit en France que les *Bourgs-Pourris* (*Rotten-Boroughs*) étaient un des meilleurs ressorts de la *constitution* anglaise.

(2) *Expressions de quelques écrivains.* Il est bon de remarquer que ces termes magnifiques de société parfaite, de constitution incomparable, sont un signe du peu d'avancement de la science politique : c'est avec ce faste que, dans tous les temps, l'ignorance a parlé des premiers procédés des arts; les vraies lumières ont un ton plus modeste.

l'histoire, c'est proprement leur esprit qu'ils vantent.

Sans proposer de notre chef aux Français l'exemple de la nation anglaise, sans nier cependant que cet exemple leur soit applicable, sans mettre en avant aucune espèce de ressemblance dans la situation des deux peuples, mais aussi, sans rejeter l'opinion de ceux qui y trouvent quelque rapport, nous allons essayer de décrire simplement et avec vérité les principales révolutions qui ont changé l'état des hommes en Angleterre. Dans ce récit, nous nous dépouillerons, autant qu'il nous sera possible, de toute vue politique prise d'avance; nous ne tiendrons nul compte des idées courantes ni même des mots qu'on échange tous les jours, sans trop en vérifier le titre; enfin, nous chercherons à remonter toujours jusqu'aux faits, à laisser toujours parler les faits.

Qu'on trouve dans cette histoire quelque chose de bizarre, d'extraordinaire, cela ne nous étonnera point: les notions des événements ont été si fort obscurcies, que la vérité a lieu de paraître étrange. Que certaines personnes crient à la malveillance, cela ne nous étonnera pas non plus. Mais nous avertissons ceux qui se croiraient blessés, qu'ils doivent s'en prendre, non point au narrateur qui n'est pas libre, qui n'a pas le choix de ce qu'il doit dire, mais aux faits qui gouvernent sa plume, et dont il n'est que l'interprète.

CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE PAR LES NORMANDS. — ORDRE DE CHOSES QU'ELLE ÉTABLIT. — CET ORDRE DE CHOSES SE DÉGRADE ET SE MODIFIE. — LUTTE DES CLASSES D'HOMMES ET DES INTÉRÊTS OPPOSÉS. — GRANDE RÉACTION NATIONALE.

La terre qu'habite le peuple anglais fut envahie, dans le onzième siècle, par une armée de Normands, qui en força l'entrée et s'y campa. Cette armée prit possession du sol et des hommes qui vivaient dessus, comme d'un champ et de machines propres à l'exploiter. Elle se répandit dans la contrée, pour s'y nourrir plus aisément; mais elle se partagea sans se dissoudre: on conserva les grades, la surbordination militaire, et tous les moyens de ralliement d'une troupe en campagne.

Même, l'armée se continua dans les fils de ceux qui la composaient, et encore dans les fils de leurs fils. Plusieurs siècles après la conquête, les arrière-neveux des conquérants campaient dans le pays, organisés comme l'étaient leurs ancêtres: il y avait un capitaine général, héritier de celui qui avait conduit l'expédition, des chefs secondaires et des soldats, issus des officiers et des soldats de la conquête.

Le nouveau capitaine, descendant du premier en ligne masculine ou féminine, se faisait donner le nom de *roi*. Les commandants en sous-ordre avaient le titre de *barons*. On appelait le reste de la troupe, en latin, les *gens de guerre* (1), et en anglais, les *chevaliers* (2).

Le partage primitif du sol s'était maintenu avec la distinction des grades. Le capitaine possédait, en propre, plusieurs portions de terre que son prédécesseur s'était attribuées; et, de plus, il avait le pouvoir de disposer de la possession de tout le reste, selon de certaines lois établies par la discipline: privilége qu'il exprimait en ajoutant à son titre le nom du pays, en se disant le *roi de l'Angleterre*. De la même manière, les officiers qui, selon leur rang, occupaient des districts plus ou moins étendus, et les soldats qui y étaient cantonnés se faisaient distinguer par le nom de leurs provinces ou de leurs domaines.

Le chef de l'armée victorieuse s'était déclaré propriétaire du sol et des hommes vaincus, au nom de Dieu et de son épée; ses successeurs attestèrent *Dieu* et *leur droit*: leur droit, c'était l'hérédité. Les lieutenants avaient, pour titre de leurs possessions, leur droit, l'héritage de leurs aïeux, avec le bon plaisir du chef. Mais lequel de ces deux titres était décisif de la propriété? cela devait être souvent mis en doute; et alors le chef faisait valoir sa volonté comme suprême, et les officiers leur succession. C'était une cause de disputes fréquentes (3).

Voilà quel était, en Angleterre, l'état des fils des conquérants; quant aux fils des vaincus, qu'on désignait par le nom de *sujets*, c'est-à-dire subjugués (4), ils étaient aussi dans la même condition que leurs pères. Il leur fallait nourrir à discrétion cette multitude campée au milieu d'eux. Leur vie n'était quelque chose qu'autant qu'elle servait aux vainqueurs. Le plus ou le moins de profit à tirer de l'homme était la mesure du bon et du mauvais trai-

(1) *Milites*.

(2) *Knights*, ou bien *esquires*, écuyers.

(3) Sous le commandement d'un des successeurs du conquérant, le comte de Varenne, qui avait en propre vingt-huit villes et deux cent quatre vingt-huit manoirs, interrogé sur son droit de propriété, tira son épée en disant: « Voilà « mes titres. Guillaume le Bâtard n'était pas seul lorsqu'il « s'est emparé de cette terre; mon aïeul était de l'expédi- « tion. » (Hume's hist. of England, vol. I, appendix II.)

(4) *Subjecti*, de *subjicere*. Ce mot ne signifiait point la subordination politique, mais la soumission aux vainqueurs. Cinq cents ans après la conquête, on en faisait encore la différence. La reine Élisabeth, dans ses discours au parlement, n'appelait pas sujets les hommes sur qui elle n'avait que la prééminence de l'autorité; mais elle donnait ce nom aux membres des communes, pour exprimer qu'elle avait sur eux une autre sorte de pouvoir. La formule était: « My right loving lords, and you, my right faithful and obedient subjects. Très-affectionnés seigneurs ou maîtres, et très-obéissants sujets. » (Echard's hist. of England.)

tement. Si l'industrie ne produisait pas assez, on vendait le corps. Les naturels de l'Angleterre étaient un *article* d'exportation pour l'Irlande et les pays étrangers (1).

Chaque officier avait à ses ordres des agents chargés de ramasser les vivres qu'il tirait de son district, d'en protéger le transport, de s'opposer à la résistance de ceux sur qui la contribution se levait, de punir les refus, de prévenir les soulèvements, et même d'étouffer les querelles des sujets; de réprimer toute offense, toute injure que l'un ferait à l'autre, soit dans sa personne, soit dans ses biens, afin que leur corps fût toujours propre à la fatigue, afin que le capital sur lequel ils travaillaient pour le *maître* (2) ne diminuât point, afin qu'ils ne fussent point distraits du soin de produire ce qu'il voulait prendre d'eux. Ces agents, qui étaient des commis, des juges, des exécuteurs, composaient ce que le maître appelait sa *cour*.

Le général avait ainsi une cour, une compagnie de pourvoyeurs en station dans chacun de ses domaines; et il avait de plus une cour ambulante qui marchait avant lui, lorsque, dans de certaines occasions, accompagné de son *état-major*, il allait inspecter les quartiers. Il fallait que lui et sa suite trouvassent de quoi suffire à leurs besoins, dans tous les lieux où ils passaient; et les pourvoyeurs s'acquittaient si exactement de leur office, que souvent, à l'approche du roi, les habitants se retiraient à la hâte, avec tout ce qu'ils pouvaient sauver, au fond des forêts ou dans des lieux écartés.

Et lorsque les aides de camp du général voyageaient à sa place ou portaient ses ordres, ils exigeaient les mêmes provisions et faisaient le même pillage (3). Ces coutumes, autorisées par les fonctions du chef qui devait avoir l'œil à tout, étaient onéreuses à ses lieutenants, qui avaient d'autant moins à tirer de leurs dépendants, que le général leur avait pris davantage pour son compte; car ceux qui pouvaient suffire à une seule contribution, ne pouvaient suffire à deux à la fois. Les officiers étaient donc intéressés à modérer les exactions du général et des agents; et le général, de son côté, pour son intérêt, pour l'intérêt commun de toute l'armée, à la conservation de laquelle il devait veiller, était porté à empêcher que chaque officier ne dévorât trop dans sa province, pour que le pays ne se trouvât pas subitement épuisé, et que la famine ne vînt pas dans le camp.

(1100 — 1200.) De là devait résulter, entre le chef et ses officiers, une sorte de lutte favorable dans le fait aux *sujets*, quoique dans l'intention ni le chef ni ses officiers ne songeassent à les soulager pour l'amour d'eux. Les *barons* plus vivement intéressés, parce qu'il s'agissait de leur subsistance personnelle, élevèrent les premiers la voix, et exigèrent du roi qu'il souscrivît à un acte par lequel ils restreignaient son pouvoir de recruter leurs hommes pour la réparation des forteresses, des ponts et des routes; qui limitait la quantité de grain et de bétail que devaient lever ses pourvoyeurs dans leurs courses, et qui interdisait la saisie des animaux de charge, des chariots de transport et des instruments de travail; trois actes d'autorité, dont l'officier, propriétaire de la province qui les supportait, avait toujours à souffrir; car, ou les hommes étaient enlevés au travail, ou les outils du travail étaient enlevés aux hommes, ou le fruit du travail périssait. C'est ce pacte imposé par les lieutenants à leur capitaine, qui fut appelé la *grande charte* (4).

Le roi prit ensuite sa revanche, et il contraignit les *barons* à n'exiger des hommes subjugués que des taxes régulières; il voulut qu'ils laissassent aux marchands la liberté de voyager; il favorisa les rassemblements de ceux qui voulaient mettre en commun leur industrie; il prit les villes sous sa sauvegarde; il donna aux hommes des sauf-conduits, non par compassion, mais par intérêt propre, et parce que tout *sujet* dont le travail était entravé ou qui périssait dans le travail, pour satisfaire aux besoins d'un seul, causait une perte à la communauté entière des vainqueurs.

La grande charte et les statuts qui vinrent après furent ainsi à l'avantage des subjugués; mais les termes seuls font voir que leur avantage n'était pas l'objet direct, et qu'on ne les estimait qu'à la manière des bêtes de fatigue qu'on ne veut point perdre. Un article de la grande charte défend de détruire les maisons, les bois et les *hommes*, sans la permission du propriétaire (5).

(1) Clarke, Coup d'œil sur la force de l'Angleterre, chap. Ier.

(2) Lord.

(3) His domestics too, when sent upon business into distant parts of the kingdom, clamed the same privilege, and demanded a supply of provisions, in every town through which they travelled. (Remarks upon the history of England, vol. I, p. 225.)

(4) Voy. Hume, ch. XI. — Millar, t. Ier, p. 80, et le texte de la grande charte dans l'ouvrage de Blakstone.

(5) Make waste of houses, woods, or men, without the special licence of the proprietor. (Remarks upon the history of England, vol. II.)

Veut-on se convaincre que la guerre des barons contre Jean-sans-Terre n'était nullement faite pour les sujets, il faut lire comment les deux partis traitaient le pays dans leur colère et dans l'acharnement du combat. « Nothing was to be seen but the flames of villages reduced to ashes, and misery of the inhabitants, tortures exercised by the soldiery and reprisals no less barbarous committed by the barons on royal demesnes. The king marching the whole extent of England, from Dover to Berwic, laid the provinces

A de certaines époques fixes ou déterminées par le capitaine, il y avait un rassemblement général, et comme une revue de toute l'armée. Chaque officier, chaque soldat s'y rendait, et les aumôniers du camp y assistaient. Cette assemblée avait le nom de *parlement;* ce qui signifie conférence, parce qu'on s'y expliquait en commun, et qu'on y prenait conseil sur les mouvements à faire dans le pays ou hors du pays, sur la disposition des postes, sur les moyens de se maintenir en repos au milieu des *sujets,* et de leur faire rendre le plus de vivres et le plus d'argent (1).

(1200—1300.) Les *sujets,* en même temps qu'ils nourrissaient leurs maîtres, devaient vivre eux-mêmes; tenus sans cesse en éveil, et l'esprit toujours tendu par le besoin d'être bien et par la difficulté d'y parvenir, ils avaient assez promptement accru la puissance de leur industrie : les manufactures étaient nées, les villes avaient grandi. Alors les vainqueurs ne pouvaient plus suffire à faire le recensement de ce que chacun possédait, et de ce qu'on pouvait lui retrancher. La propriété croissant toujours, les comptes faits cessaient bientôt d'être exacts; il eût fallu souvent en dresser de nouveaux, ou se résoudre à perdre sur les recettes, en percevant les taxes d'après les estimations antérieures. On chercha naturellement un expédient qui écartât ces difficultés, et l'on en trouva un. C'était dans les villes que les richesses mobiles pouvaient le plus difficilement s'apprécier : on obligea les *sujets* habitants des villes à choisir un certain nombre d'entre eux pour venir en parlement, lorsque le général, les lieutenants, les aumôniers et les soldats seraient rassemblés, répondre à toutes les questions qu'on voudrait leur faire sur la fortune de leur bourg, de leur cité, de leur commune, dire tout ce qu'ils pouvaient supporter, et s'il y avait lieu d'exiger plus. On leur faisait signer les actes d'impôt, pour qu'ils n'allassent pas ensuite résister aux collecteurs, et différer ou refuser le payement, pour qu'ils fussent pris en quelque sorte par leur parole (2).

La dernière classe de l'armée, les chevaliers, n'ayant que de petites portions de terre, et ne pouvant point, comme leurs supérieurs, prendre à discrétion sur le bien des vaincus, s'étaient mis à pratiquer l'industrie, et à ajouter le revenu de leur propre travail à la part qu'ils avaient aux revenus des *sujets.* En prenant les arts de ces hommes, ils en prenaient les mœurs, et peu à peu se mêlaient à eux. Dans les premiers temps, lorsqu'ils étaient appelés, ils se tenaient en conférence commune dans un même lieu avec leurs officiers, avec les *lords spirituels et temporels;* après que des bourgeois et des membres des communes eurent été mandés au parlement, les soldats se séparèrent de leurs chefs, et, réunis aux bourgeois, ils délibérèrent avec eux dans un lieu à part (3).

Telle est l'origine de la chambre des communes dans le parlement d'Angleterre. Ce n'était pas volontiers que les villes envoyaient des députés; car il fallait qu'elles prissent sur elles les frais de leur subsistance dans ce long séjour, loin de leur travail et de leurs affaires. Ce n'était pas volontiers que les députés venaient se présenter, obligés qu'ils étaient de suspendre les occupations qui nourrissaient leurs familles, pour aller déclarer exactement, devant des maîtres dont ils voyaient toujours le bras levé, combien, sans les faire périr, on pourrait désormais leur ôter du produit de leur peine et de leur industrie (4).

(1300—1400.) La convocation des délégués des communes fut trouvée commode et passa en usage : on ne manquait pas de les appeler toutes les fois qu'il s'agissait de faire des levées d'argent (5). Dans le quatorzième siècle, l'armée commença à faire des excursions hors du pays pour acquérir de la terre et du butin. Il fallait, pour ces entreprises, des armes, des bagages, des provisions. Les bourgeois étaient souvent consultés (6).

waste on each side of him; and considered every state which was not his immediate property as entirely hostile, and the object of military execution. » (Hume's history of England, ch. XI.)

(1) Tous les barons étaient forcés de venir au parlement; l'ordre était moins sévère pour les soldats ou chevaliers à qui le voyage était trop à charge; leurs officiers répondaient pour eux. Cela faisait que l'assemblée n'était ordinairement qu'un conseil d'état-major. Il arrivait cependant quelquefois que l'armée tout entière recevait l'ordre de se réunir dans un lieu désigné par le chef. « There is also mention sometimes made of a crowd or multitude that througed into the great council on particular interesting occasions. » (Ibid., appendix II.)

(2) Le premier appel des députés des bourgs fut fait par le vingt-troisième statut d'Édouard Ier, en 1295. « He issued writs to the sheriffs, enjoining them to send to parliament two deputies from each borough with in their county, and these provided with sufficient powers from their community to consent, in their name, to what he and his council should require of them. » (Hume's history, ch. XIII.)

(3) Cette réunion n'eut point lieu tout d'un coup, et pendant quelque temps les bourgeois convoqués siégèrent à part des chevaliers, comme à part des hauts barons et de la cour du roi. Souvent, après avoir répondu aux demandes et accédé aux taxes, ils retournaient chez eux, quoique le parlement ne fût point dissous. (Ibid.)

(4) No intelligence could be more desagreable to any borough, than to find that they must elect, or to any individual than that he was elected. (Ibid.)

(5) Richard II fit un statut pour ordonner expressément aux villes de nommer des représentants. (Clarke, ch. I.)

(6) Les invasions en France commencèrent vers 1340, sous le règne d'Édouard II.

A force de voir ses vainqueurs face à face, la bourgeoisie les redouta moins. Elle ne vit plus le conquérant armé, exigeant, sous peine de la vie; il lui parut comme un voleur mal assuré, prêt à capituler; et elle songea à faire des conditions. Engagée dans des entreprises industrielles plus étendues, le besoin plus pressant d'avoir en toute occasion des sommes disponibles la tenait éveillée sur les demandes : elle était plus sensible dans sa propriété. Les députés apportèrent les plaintes de leurs commettants, et se mirent à plaider pour eux. C'est ainsi qu'une institution destinée à favoriser les exactions allait se retournant contre ceux qui l'avaient appelée à leur aide, et tendait à garantir les hommes subjugués contre la rapacité de leurs vainqueurs (1).

Longtemps le général de l'armée, le roi, n'avait eu qu'à se montrer, qu'à parler, et le *peuple sujet* se figurant encore, à ce seul aspect, toutes les horreurs de l'invasion, le ravage, l'incendie, le massacre, baissait le front, et se laissait frapper, de crainte que la destruction ne punît aussitôt la moindre résistance (2). C'était la subordination naturelle, celle du faible fléchissant sous la force. Mais quand on fut déjà loin de ces temps, quand le souvenir ne les retraça plus que faiblement, quand la terreur cessa d'être la première impression, et qu'on put raisonner avant de craindre, cette subordination se relâcha. Le vainqueur le sentit; et pour qu'on ne s'avisât point de se mesurer à lui, et d'attendre l'effet après la menace, il invoqua à l'appui de ses volontés, au lieu de son pouvoir déterminé, une puissance mystérieuse, supérieure à toute force humaine. Du moment que la pensée put venir aux *sujets* de mesurer l'action de leurs maîtres, la pensée vint aux maîtres de soustraire leur action à tout calcul.

(1500-1600.) Ils proclamèrent solennellement leur droit, comme un droit sacré, un droit divin. C'était Dieu qui avait tiré l'épée, qui avait vaincu par eux, qui prétendait se maintenir par eux dans sa conquête. C'est avec cet appui que leur volonté se présentait à l'imagination des subjugués. Et tous se taisaient alors devant un doigt levé vers le ciel, comme autrefois devant une main mise à la poignée du sabre.

Dans la barbarie des premiers temps, cette sanction divine de la propriété conquise avait quelque chose d'utile, en ce qu'elle arrêtait par une force mystérieuse le brigand qui voulait acquérir, devant le brigand possesseur, et terminait ainsi les guerres, qui, sans cela, n'eussent jamais eu de fin. Les coutumes juives consacraient ces maximes, et c'est sur leur tradition que fut fondé le dogme moderne de la divinité des puissances. Mais la nouvelle doctrine était loin de ressembler à l'ancienne. Ce n'était plus le propriétaire se tournant vers ceux qui voulaient le déposséder, et leur criant : « Ne regardez « pas ma force et la vôtre; il y a derrière moi quel- « qu'un plus fort que moi et que vous, qui possède « ces choses dont je n'ai que l'usufruit; et c'est à « lui que vous aurez affaire (3). » Un homme disait à d'autres hommes : « Vous êtes à moi; vous m'êtes « échus par une volonté supérieure à nous : celui « qui veut que je vous possède vous regarde, et me « soutient. » La conviction devait plus difficilement s'obtenir.

Pourtant, les pauvres sujets tout ébahis crurent d'abord, et s'humilièrent : quand un prêtre proclamait ces axiomes, on n'osait douter. L'homme par qui Dieu s'exprimait d'ordinaire pouvait-il jamais ouvrir la bouche sans que ses paroles vinssent de Dieu? Mais le temps arriva où ceux qui voulaient qu'on les avouât maîtres ne se crurent pas assez soutenus par le clergé seul, et voulurent renforcer en quelque sorte l'autorité de la foi par l'autorité de la raison. Ils ameutèrent les légistes, sans voir que cette défense n'allait point à leur cause, et que le terrain où ils se retranchaient serait bientôt un camp ennemi. Rédigé en propositions mystérieuses, le droit divin repoussait l'examen; le traduire en arguments logiques, c'était invoquer les discussions et livrer tout à la controverse. Les dogmatiseurs ne trouvaient point d'adversaires, les raisonneurs en furent assaillis. Chaque proposition jetée en avant en faisait sortir une contraire. A ceux qui prouvaient

(1) During the reign of Henry IV (1490) the house of commons began to assume powers, which had not been exercised by their predecessors. They maintained the pratice of not granting any supply before they received an answer to their petitions; which was a tacit manner of bargaining with the prince. (Hume's history, ch. XVIII.)

Le premier exemple d'opposition d'un membre de la chambre des communes à une demande d'argent fut donné par Thomas Morus en 1509. (Voyez Barington, Remarques sur les anciens statuts.)

(2) La province de Northumberland, punie par le conquérant, devait encore, après plusieurs siècles, présenter aux yeux un exemple terrible. Cette contrée, de soixante milles d'étendue, avait été si bien châtiée, que l'exécution finie, on n'y trouvait plus ni une maison ni un arbre, ni un être vivant. Les troupeaux avaient été saisis, les instruments de travail brisés et les hommes nus chassés dans les forêts, où ils tombaient par milliers, morts de faim et de froid. (Hume's history, ch. IV.)

(3) « La possession de ce qui appartient à votre Dieu, di- « sait Jephté au chef des Ammonites, ne vous est-elle pas « légitimement due? nous possédons au même titre les « terres que notre Dieu vainqueur s'est acquises. » Nonne ea quæ possidet Deus tuus tibi jure debentur? quæ autem dominus Deus noster victor obtinuit, in nostram cedunt possessionem. (Jug. 3, ch. XI, verset 24.)

par syllogismes que les vainqueurs avaient le droit de posséder les vaincus, les vaincus répondaient dans la même forme qu'ils avaient le droit de n'être point possédés. Mais Dieu, disaient les premiers, vous a donnés à eux; mais Dieu, répliquaient les autres, longtemps auparavant, nous avait donnés à nous-mêmes.

Telle était la situation des choses et les rapports qui existaient entre les maîtres et les *sujets*, lorsqu'en l'année 1601, un avocat, député à la chambre des communes, parlant à l'occasion d'un subside demandé par la reine Élisabeth, commença ainsi son discours : « Je m'étonne que la chambre s'arrête à « délibérer maintenant si un subside sera accordé « et dans quel délai il sera payé. Ne savons-nous « donc pas que tout ce que nous avons appartient à « sa majesté, et qu'elle peut légitimement exiger de « nous ce qu'il lui plaît d'exiger? » A ces mots il fut interrompu par des huées et des éclats de rire. Le président imposa silence; et l'avocat se levant de nouveau, soutint sa première assertion, et prétendit qu'il allait la prouver par des exemples du temps de Henri III, du roi Jean et du roi Étienne : alors, les huées recommencèrent (1).

Les exemples, en effet, n'eussent pas manqué. Mais les murmures de la chambre étaient un exemple présent aussi affirmatif que les autres. On pouvait y voir que jamais des phrases ni des témoignages ne sauraient opérer, sur les *sujets* anglais, cette conviction qui saisissait leurs aïeux, à la vue de l'épée de Guillaume le Bâtard dans la main de son fils ou de son petit-fils.

Dans ce temps-là, une nuée de jurisconsultes se levait pour démontrer ce qui ne se démontre point, le pouvoir. Le pouvoir se déclare en s'exerçant : c'est un fait que le raisonnement ne crée ni ne détruit. Toute puissance qui argumente et soutient qu'elle existe, prononce qu'elle a cessé d'être.

Déjà, en 1591, tous les juges de l'Angleterre avaient fait, de concert, un décret, pour traduire en droits les faits de la conquête, et ressusciter par la logique une action matérielle dont le temps avait usé le ressort.

Ils déclarèrent ce qui se déclarait de soi-même trois siècles auparavant, « que le vainqueur était « souverain maître, et que les vaincus étaient à sa « discrétion (2);

« Que la terre, les habitants, l'industrie du pays « existant pour les besoins, la subsistance, les com- « modités, le luxe de l'armée conquérante, il était « de droit incontestable que le général, agissant « pour l'armée, disposât du travail de subjugués, « le pressât, l'arrêtât, le réglât à son gré, fît fabri- « quer ce qu'il préférait et prohiber ce qu'il n'ai- « mait pas; qu'il donnât des priviléges exclusifs à « ceux dont l'adresse lui plaisait (3);

« Que le roi avait le droit légitime d'arrêter le « transport des marchandises, de suspendre les « ventes, de retenir les vaisseaux prisonniers dans « les ports, pour faire acheter ensuite l'exemption « de ces entraves (4);

« Que nul *sujet*, sans son aveu, ne devait sortir « de la terre conquise, de crainte que la possession « des conquérants ne devînt moindre de l'indus- « trie ou du corps de l'émigré (5); »

« Que la chambre des bourgeois n'ayant été créée « que pour la commodité des vainqueurs, son « intervention dans les levées d'argent n'était point « de nécessité absolue; que le général seul, par « un *ordre du jour*, pouvait faire prendre, où il « lui plairait, et par qui il lui plairait, les denrées « dont il avait besoin, comme on exige des réqui- « sitions en campagne (6); »

« Qu'il avait le droit de déclarer en état de guerre « la ville ou le canton qu'il lui plairait, et d'y faire « opérer militairement, comme dans un jour d'inva- « sion, sur les choses et sur les hommes (7); »

« Qu'en un mot, le roi qui était le suprême

(1) « I marvel much that the house should stand upon « granting of a subsidy or the time of payment, when all we « have is her majesty's, and she may lawfully at her plea- « sure take it from us : she hath as much right to all our « lands and goods, as to any revenue of her crown... » He said he could prove his former position by precedents in the time of Henry the third, king John, king Stephen, etc. (Hume's history of England, ch. XLIV.)

(2) Ibid.

Cet acte, qui décrétait que l'Angleterre était sous le pouvoir absolu, ne spécifiait point les droits, de peur, sans doute, de les borner en les énonçant; on y affirmait simplement que rien ne pouvait limiter la volonté du *roi*, ni les statuts, ni les usages. C'est pour mettre sous les yeux les divers genres de pouvoir que le décret sanctionnait, que nous exposons quelques-unes de ses assertions implicites.

(3) That all trade was entirely subject to the pleasure of the sovereign; that even the statute which gave the liberty of commerce, admitted of all prohibitions of the crown. (Hume's history, ch. XL.)

(4) Les *embargos* sur les marchandises, acte de pouvoir très-fréquent jusque sous le règne d'Élisabeth. (Ibid., appendix III.

(5) No man could travel without the consent of the prince. (Ibid.)

Si un paysan se réfugie dans une ville, dit le 34e statut d'Édouard III, le principal officier doit le livrer; et s'il est pris, partant pour un autre pays, il doit être marqué au front de la lettre F.

(6) Les ordres du jour, qu'on appelait proclamations, pouvaient s'étendre à tout ce qui touchait les relations des vainqueurs avec les vaincus; ce qu'on y ordonnait était exécuté avec la plus grande rigueur par une sorte de cour prévôtale qui portait le nom de chambre étoilée, *Star-Chamber*. (Ibid.)

(7) C'était la loi martiale. On faisait ces exécutions

« gardien de la conquête, ayant à veiller toujours « à ce qu'elle fût maintenue, devait être juge de « ce qui la menacerait et des moyens de la garan- « tir ; qu'il avait le droit par conséquent de juger « seul, de punir seul, de se faire assister dans les « jugements par qui il trouverait bon, et d'établir « à son gré des tribunaux pour la conservation de « l'ordre établi par la victoire (1). »

Ces actes de puissance s'appelaient la *prérogative royale ;* ceux qui décrétèrent cette prérogative établirent en même temps qu'elle était incontestable, et que c'était un crime d'en douter : *prærogativam nemo audeat disputare* (2).

Mais leur assertion n'était pas une puissance contre des intérêts révoltés ; si l'épée de la conquête, si le bras même de Dieu, présenté à l'esprit des sujets, ne les domptait plus, que pouvait prétendre un légiste armé de sa plume? Aussi l'on ne tint pas compte de la défense, et l'on osa contester.

Il semble que, dans l'extrême de la misère, le besoin d'être mieux agisse moins violemment sur nous que dans une condition déjà supportable. Quand les premiers besoins absorbent toute l'attention, l'esprit, fatigué d'y songer toujours, quand ils sont satifaits, se relâche, et n'est plus capable d'une autre activité. Mais quand on n'a pas trop de peine à vivre, la pensée moins circonscrite se jette en avant : alors on examine de plus près sa situation ; on y découvre plus d'obstacles, parce qu'on a plus de désirs, et l'on se tourmente pour changer. Tant que les hommes subjugués d'Angleterre ne tirèrent de leur travail qu'un chétif revenu, ils se laissèrent garrotter et dépouiller sans murmure ; ils supportèrent la prérogative. On se résignait sous les Guillaume, lorsque les vainqueurs avaient tout et que les vaincus n'avaient rien ; on se souleva sous Jacques Ier, lorsque la richesse des communes était devenue trois fois plus grande que celle des *lords* (4).

C'est alors que la conquête commença d'être mise en question, et que des voix s'élevèrent contre ses actes naturels. Le plus naturel de tous, c'était sans doute l'impôt que les vainqueurs exigeaient pour leur subsistance ; c'étaient les mesures par lesquelles ils opéraient sur l'industrie, les biens et les personnes des *sujets*, afin de grossir leur revenu annuel et de faire des profits extraordinaires : la lutte s'ouvrit par l'attaque de ces mesures.

Ce fut dans leur propriété, dans leur industrie, que les vaincus songèrent à s'affranchir : de tous côtés leur industrie était gênée ; les prohibitions arrêtaient les entreprises ; les monopoles décourageaient le travail et renversaient les établissements fondés ; les tribunaux, par leurs arrêts, suspendaient toutes les affaires ; un homme emprisonné subitement était ruiné et ruinait ses correspondants ; la justice arbitraire qui frappait un seul industrieux, nuisait par contre-coup aux autres qu'elle épargnait. Quand les *sujets* furent parvenus au point de sentir ces rapports de l'indépendance avec la richesse, de sentir les liens d'intérêt qui les attachaient les uns aux autres, par le besoin que chacun avait de la liberté de tous, ils se rallièrent ensemble ; ils devinrent une nation, ils devinrent une puissance.

Car il ne faut pas qu'on croie qu'il y eût, avant ce temps-là, une nation anglaise. Il y avait dans le pays d'Angleterre une nation en campement, une nation d'étrangers ; mais les indigènes n'avaient entre eux rien de commun que leur misère. Chacun, isolé, servait son maître ; il ne faisait rien pour ses pareils, qui ne faisaient rien pour lui ; c'était une multitude éparse. L'industrie les réunit par des services mutuellement rendus ; l'industrie leur inspira le désir d'une liberté commune (5).

(1603.) Dans ces conjonctures, le roi, pour raffermir la conquête menacée, se leva à la tête, non de ses guerriers, mais de ses chapelains. Armé de théologie, il soutint, de sa propre bouche, à la face des communes, que Dieu avait déclaré dieux, comme lui-même, les généraux vainqueurs et leurs fils : *Dixi quòd Dii estis* (6). En élevant de pareilles prétentions, il détournait contre lui seul la colère et les efforts des *sujets*, il se dévouait, lui ou son successeur, pour la cause dont il était le chef.

La querelle s'engagea ainsi entre la chambre des communes, entre les députés du *peuple sujet*, et le roi, qui se mettait seul en avant, ne laissant à la nation privilégiée que le soin de lui prêter secours dans les occasions pressantes.

Les communes déclarèrent, au nom de tous les *sujets*, leur volonté unanime de ne plus supporter

militaires à la moindre apparence de soulèvement. (Hume's history, appendix III.)

(1) Lorsque le roi était présent à la Chambre Étoilée, il était le seul juge; les autres ne pouvaient que dire leur avis. Ce tribunal, composé du conseil du roi et de juges nommés par lui, avait le pouvoir d'imposer à discrétion des amendes, d'emprisonner, d'infliger des peines corporelles. (Ibid.)

(3) Ibid., ch. XLIV.

(4) Ibid., ch. L.

(5) They formed no community ; were not regarded as a body politic ; and were really nothing but a number of low dependent tradesmen, living without any particular civil tie in neighbourhood together. (Hume's history, appendix II.)

(6) Ce mot fut dit dans le parlement par un avocat du pouvoir royal ; le roi soutenait lui-même cette doctrine dans ses discours et dans ses écrits. (Voyez Hume, ch. XLV et XLVI.)

les monopoles ni les taxes mises sur les denrées. Elles représentèrent que les taxes allaient croissant, et les entraves se resserrant de plus en plus; qu'il fallait qu'on s'arrêtât enfin, et qu'on songeât que si les *sujets* s'épuisaient de travail, ce n'était pas proprement pour fournir matière aux impôts; qu'ils voulaient vivre aussi pour eux-mêmes, travailler pour eux-mêmes, jouir eux-mêmes des fruits de leur travail (1).

A toutes les réclamations des *sujets*, le roi ne répondait qu'un mot, et le seul qu'il eût à répondre, *j'use de ma prérogative* (2). Les communes alors dressaient des bills, où, en abolissant les usages qui les gênaient, elles entamaient la prérogative. Mais la chambre des maîtres ou des *lords* n'avait garde de sanctionner ces résolutions : elle se tenait à son poste, ralliée autour de son chef, et le soutenant de sa résistance. Ainsi, les mêmes hommes qui s'étaient rencontrés autrefois les armes à la main se retrouvaient en présence après six siècles, et se faisaient une guerre d'intrigues et de paroles, avant d'en venir à la force, la dernière des raisons.

Les communes ne se relâchaient point; les bills se suivaient en foule : le pouvoir des *ordres du jour* ou proclamations, le pouvoir des tribunaux fut attaqué; mais c'était peine perdue. Les *lords* arrêtaient tout par leur refus de sanctionner les décisions; et le roi, de son côté, emprisonnait les députés qui élevaient la voix, en vertu de ces pouvoirs même qu'ils travaillaient à détruire (3).

(1614—1621.) Pourtant, ces débats le fatiguèrent; il cassa le parlement, espérant que les nouveaux élus seraient plus dociles. Pour les bien préparer, à l'ouverture de la session, il leur fit la leçon en ces termes : « Dites-moi, qu'est-ce que vos pri-« viléges? de simples licences de nos ancêtres, et « des concessions libres de notre munificence : en « vous permettant quelque chose, on ne s'est pas « engagé à ne vous rien refuser; la complaisance a « ses bornes. Rappelez-vous mieux qui vous êtes et « qui nous sommes; vous avez des devoirs, et nous « des droits (4). »

Les communes auraient pu répondre : « Les faits « que vous attestez sont exacts, nous ne voulons « pas les nier. Vos ancêtres nous ont vaincus : « nous étions pour eux une proie de guerre; ils ont « trouvé commode que nous devinssions plus li-« bres; ils ont relâché nos liens, comme ils les « eussent resserrés, dans la vue de leur seul inté-« rêt; ils nous ont octroyé; maintenant nous exi-« geons. Vous croyez-vous forts? refusez, et nous « verrons après. Vous sentez-vous faibles? subissez « le sort de toute puissance usée; cédez. Il n'y « a ici ni droits à défendre, ni droits à réclamer; « c'est le destin des choses humaines, qui ont des « bornes. »

Mais au lieu de s'exprimer avec cette vérité, et de braver les faits, les communes les éludèrent. Elles trouvèrent mieux de répliquer au roi dans son propre langage, et de s'attribuer, comme lui, des droits. Elles protestèrent que tout ce qu'elles revendiquaient pour elles et leurs commettants, en licences, en franchises, en priviléges, n'était rien autre chose qu'une ancienne et incontestable propriété des habitants de l'Angleterre (5). C'était une fiction pareille à celle que faisaient les avocats des conquérants, quand ils allaient chercher leurs raisons contre les vaincus ailleurs que dans le fait constant de la conquête, dans la volonté de la maintenir, et dans la force de soutenir cette volonté. De part et d'autre on laissait derrière soi les réalités, et l'on se retranchait dans l'abstraction; cela rendait la guerre moins franche et son objet moins précis; nous en verrons les suites.

Chaque parti se recruta sous des noms qui indiquaient sa nature, son origine et ses prétentions; ceux qui étaient pour les vaincus s'appelèrent le parti du *pays*, et les autres le parti de la *cour* (6).

Jacques Ier laissa à son fils, non pas ce qu'il avait reçu à son avénement, c'est-à-dire la direction d'une exploitation peu contestée encore par ceux qui la souffraient, mais ce que le conquérant avait autrefois légué au premier de ses successeurs, le commandement d'un parti qui devait subsister sur le travail des habitants, et à qui les habitants étaient tout prêts à refuser la subsistance.

Il n'y avait que la force qui pût vider entièrement cette querelle; et cependant, de chaque côté, on différait d'en venir aux mains. On essayait de se convaincre mutuellement, et de faire convenir son adversaire de ce qu'on voulait de lui. Ceux du *pays* prétendaient qu'ils n'avaient jamais été conquis, qu'ils avaient toujours nourri les autres par bienveillance et non par contrainte. Ceux de la *cour*

(1) Hume, ch. XLVI.

(2) Ibid, ch. XLVII.

(3) Ibid.

(4) Your privileges were derived from the grace and permission of our ancestors and us (for the must of them grew from precedents, which shows rather a toleration than inheritance); yet as long as you contain yourselves within the limits of your duty we will be as careful to maintain and preserve your lawful liberties and privileges, as any of our predecessors were, nay as to preserve our royal prerogative. (Hume's history, ch. XLVIII.)

(5) That the liberties, franchises and juridictions of parliament, are the ancient and undoubted birthright and inheritance of the subjets of England. (Hume's history, ch. XLVIII.)

(6) Country-party. — Court-party. (Ibid.)

soutenaient que les premiers avaient toujours été dans l'état de *sujets;* que c'était là leur condition naturelle, et que rien n'avait pu, et que rien ne devait à l'avenir relâcher pour eux les rigueurs de cet état, sinon le bon plaisir de leurs maîtres. Mais l'intérêt, ne se reposant pas, faisait de temps en temps succéder des assauts plus décisifs à ce conflit d'arguments et de répliques. L'on se signifiait durement ses volontés.

(1625.) Le premier subside demandé aux communes par le nouveau roi, Charles Ier, fut accordé avec tant d'épargne, que c'était plutôt, dit Hume, une marque de dérision qu'un secours; le second fut formellement refusé (1).

Le roi déclara aux communes que, si elles refusaient de faire leur devoir, en subvenant aux besoins de l'*État*, il saurait les y contraindre, ou se passer de leur consentement; que le Ciel lui en avait donné le pouvoir (2).

Ce mot de besoins de l'*État* fit réfléchir les membres des communes : s'agissait-il purement des besoins du parti des anciens conquérants, ou bien de quelques intérêts qui leur étaient communs avec les subjugués? qu'était-ce que l'*État?* Il fallait avant tout que cette question fût posée et éclaircie.

(1628.) Afin d'éprouver ce qu'entendait réellement par l'*État* celui qui avait prononcé ce mot, la chambre fit un bill, où elle s'attribua la faculté de contrôler toute espèce de demande d'argent, et de refuser ou d'accorder, selon qu'elle verrait l'intérêt de ses commettants compris, ou non, dans l'intérêt de l'*État*. Ce bill fut nommé *pétition de droits*.

Les communes demandaient : « Que toute manière « de lever de l'argent qui porterait l'apparence d'une « réquisition de guerre, fût abolie; et que si, dans « les dépenses, on ne mettait pas tout à fait hors « de compte les affaires de ceux qui payaient, on « voulût bien s'assujettir à la condition indispensa- « ble de toute contribution publique, au consente- « ment libre des imposés ou de leurs ayants cause; « et ainsi, que nul ne pût être forcé de subvenir « à aucune taxe, à aucun prêt, à aucune *bénévo-* « *lence* qui n'aurait pas été octroyée par la chambre « des communes (3). »

Cette requête portait un coup décisif. Si la caste victorieuse n'y accédait pas, il fallait en venir aux mains; si elle y accédait, tout lui manquait, ses moyens d'existence, de plaisir, de luxe, son honneur même qu'elle mettait à guerroyer au dehors. Il lui eût fallu renoncer à tout cela; car, de faire croire aux *sujets* qu'ils tiraient de là quelque profit, la chose était trop difficile. L'énergie que montraient les communes fit prendre aux vainqueurs le dernier parti; mais ce ne fut pas sans peine. Les *lords*, en approuvant la pétition de droits, essayèrent de l'annuler par une clause où le pouvoir souverain était reconnu. Le roi hésita longtemps avant de souscrire à ce pacte que sa situation lui défendait de maintenir (4).

(1629.) Peu de mois après, il se remit à lever, de son autorité privée, les droits de *tonnage* et de *pondage*, en déclarant aux communes qu'il y était contraint par la nécessité. Les marchandises de ceux qui refusèrent de payer, se reposant sur la *pétition de droits*, furent saisies et confisquées (5).

Les députés s'indignèrent à cette violation d'un traité, qui pourtant ne pouvait manquer d'être violé; ils déclarèrent ennemis des *sujets*, ennemis de la chambre, ceux qui tenteraient de lever ces taxes, et traîtres à la cause commune ceux qui consentiraient à les payer (6). Le roi, poussé à bout, ne vit de recours que dans la force. Il cassa la chambre, fit emprisonner des députés, en cita d'autres à son tribunal; sur leur refus de comparaître, leur infligea des amendes, et donna à ses collecteurs l'ordre de violer les domiciles (7).

De jour en jour l'existence de ceux qui n'avaient pour vivre que les impôts levés sur les *sujets* devenait plus difficile. Ce conseil de bourgeois, qu'on avait établi pour rendre des comptes, s'avisait d'en demander; il s'avisait de vouloir scruter les besoins auxquels il avait à pourvoir. Le roi résolut de ne plus convoquer ces assemblées incommodes. Un de ses aïeux avait fait un décret pour enjoindre aux cités de ne point manquer d'élire, et aux hommes élus de ne point manquer de s'assembler. Les choses avaient changé depuis les Richards (8).

(1630.) Un statut d'Édouard II ordonnait que tout *sujet* possédant un revenu de 20 livres sterling serait tenu, sur la réquisition du roi, d'entrer dans l'ordre de la *chevalerie*, c'est-à-dire de se faire

(1) Hume's history, ch. L.

(2) If they should not do their duties, in contributing to the necessities of the state, he must use those others means which God had put into his hands. « Take not this for a threatening, added the king, for I scorn to threaten any but my equals. » (Ibid., ch. LI.)

(3) That no man hereafter be compelled to make or yeld any gift, loan, benevolence, tax, or such like charge, without common consent by act of parliament : and that none be confined, or otherwise molested or disquieted for the refusal thereof. (Hume's history, ch. LI.)

(4) Ibid.—(5) Ibid.

(6) Those who levied tonnage and poundage were declared capital enemies. And even merchants who should volontarily pay these duties, were denominated betrayers of english liberty, and public enemies. (Ibid.)

(7) Ibid., ch. LII.

(8) Ibid.

enrôler dans l'armée d'occupation, ou bien de payer l'exemption de ce service. C'était un moyen de recrue pour les vainqueurs, qui contraignaient ainsi les vaincus à devenir les instruments de leur commune oppression. Charles Ier fit revivre ce décret : il en attendait ou quelque renfort d'hommes ou quelque secours d'argent pour son parti; mais il fut trompé dans cet espoir. Le temps n'était plus où les subjugués, rendus égoïstes par l'excès de leur misère, s'estimaient heureux d'obtenir quelque garantie contre l'oppression, en trahissant la cause de leurs frères d'infortune. Cette cause leur était devenue sacrée, depuis qu'ils espéraient la faire prévaloir. Ce n'était plus en s'échappant des rangs de ceux qui périssaient, qu'ils voulaient chercher leur salut; ils voulaient se sauver tous, ou périr tous (1).

(1634.) Il était dans les besoins de l'armée campée en Angleterre d'entretenir des flottes pour ses expéditions et sa défense. L'argent que ces dépenses exigeaient était levé sur les habitants des côtes et des ports, sous le nom de taxe des vaisseaux. Le roi fit porter cette taxe sur tous les hommes du pays à la fois, et il décréta cette mesure nouvelle au nom de la sûreté et de l'honneur national (2).

L'honneur national, la sûreté nationale..., que voulaient dire ces mots adressés aux *sujets?* qu'il était de leur avantage que ceux qui occupaient le pays fussent assurés par des forces navales de n'être point chassés de leur possession, et de pouvoir gagner au contraire des possessions au delà de la mer? Les *sujets* n'eurent pas besoin de longues réflexions pour sentir que cet intérêt pouvait bien regarder la nation des vainqueurs, mais qu'il ne les regardait en rien. Leur sûreté nationale, c'était de n'être plus exploités; leur honneur national, c'était de réussir dans ce dessein qu'ils poursuivaient : il n'y avait pas besoin de vaisseaux pour cela.

Le roi, voulant par tous les moyens possibles décourager l'opposition, fit aux légistes de sa cour cette demande : Si, dans les cas de nécessité, pour la défense du royaume, il n'était pas en son pouvoir d'imposer *à son gré* des taxes, et s'il n'était pas le seul juge de la nécessité? Les légistes furent pour l'affirmative (3).

Mais, malgré la volonté prononcée du roi, malgré cette déclaration qui donnait à sa volonté une espèce de fondement logique, les esprits courageux ne cédèrent point. C'est alors que Hambden parut : il refusa de se soumettre à l'impôt. Il fut accusé, et condamné (4).

A cette condamnation, les *sujets* se soulevèrent tous. Hambden les avait réveillés, au péril de sa fortune et de sa vie. « Nous avons été des enfants, « s'écriait-on de toutes parts; alors on nous frappait, « et nous baissions la tête : nous sommes mainte- « nant des hommes. Nous avons depuis tant de « siècles vécu pour d'autres, n'est-il pas temps de « vivre pour nous-mêmes? Nous sommes des mil- « lions, et eux, combien sont-ils (5)?

(1640.) Le roi faisait la guerre au peuple d'Écosse; le peuple anglais se montra mécontent de cette guerre et disposé à refuser tout, aussi longtemps qu'on la poursuivrait. Le roi, dans un discours à la chambre des communes, en parlant des Écossais, prononça le mot de *rebelles* (6); la chambre se déclara offensée.

La justice était l'arme dont on usait contre les *sujets;* les communes l'employèrent pour leur service : elles accusèrent juridiquement tous les commandants militaires, qui, sous le prétexte de la sûreté ou du repos public, opéraient sur les comtés comme en temps de guerre, tous ceux qui avaient levé la taxe des vaisseaux et les taxes sur les denrées, tous ceux qui avaient pris part aux arrêts des tribunaux extraordinaires, tous ceux qui faisaient des monopoles par privilége du roi, et ceux qui avaient jugé Hambden (7).

Depuis son institution, la chambre des communes avait souvent présenté des suppliques, où elle exposait les souffrances des subjugués, demandant humblement qu'on y fît quelque attention, et qu'on les frappât d'une main plus légère. En 1640, elle fit dresser une remontrance générale sur l'état du peuple d'Angleterre; mais elle ne l'adressa pas au roi ni aux *lords,* elle en appela au peuple lui-même. C'était pour la première fois qu'un pareil signal de ralliement était élevé.

On récapitulait dans cette pièce tous les actes de pouvoir qu'on était disposé à ne pas supporter plus longtemps; l'on y parlait de ceux qu'on avait nourris jusque-là, comme de gens avides à qui l'on donnait toujours, et qui, loin d'en savoir gré, rendaient l'outrage et l'oppression pour le bienfait. Tout y respirait la haine et la colère. La chambre des communes la fit imprimer et publier sans la soumettre à la chambre haute, dont elle regardait

(1) Hume's history, ch. LII.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Iniquitous taxes, they said, are supported by arbitrary punishments; and all the privileges of the nation transmitted through so many ages, and purchased by the blood of so many heroes and patriots, now lie prostrate at the feet of the monarch. He is but one man; and the privileges of the people, the inheritance of millions, are to valuable to be sacrificed to him. (Hume's history, ch. LII.)
(6) Ibid., ch. LIV.—(7) Ibid., ch. LV.

les affaires comme à part des siennes et de celles de ses commettants (1).

Pour établir une barrière entre les intérêts qu'elle regardait comme ennemis, elle ordonna la résistance au pouvoir qu'exerçait le roi de donner des offices aux *sujets*, et de recruter parmi eux ses armées. Elle voulait que, si l'on en venait aux mains, chacun se trouvât à la disposition de son parti, et qu'il n'y eût point de coalition forcée des vaincus avec les vainqueurs (2).

Les bills qui contenaient ces dispositions ne passaient point à la chambre des *lords*, qui n'avaient garde de rien changer aux anciennes coutumes d'où dépendait leur existence, et qui se ralliaient à leur chef, au représentant de leurs intérêts communs. C'était leur devoir de se serrer tous autour de lui, et de faire corps tous ensemble contre la révolte de leurs communs dépendants (3).

Chose remarquable! la chambre des communes alla jusqu'à sanctionner par sa volonté ce refus des *lords* de participer aux actes qu'elle dressait : « C'est « au nom des habitants de cette terre, leur disait-« elle, et pour eux que nous agissons, et nous en « avons la mission ; nous sommes leurs représen-« tants choisis par eux. Mais vous, à quel titre « viendrez-vous vous immiscer dans leurs affaires? « Qu'y a-t-il de commun entre notre nation et « vous? Vous n'êtes, à son égard, que des parti-« culiers. Nous agirons seuls, nous déciderons seuls; « vous verrez nos décisions ; et si elles vous bles-« sent, vous en demanderez compte, et nous « répondrons (4). »

Pendant ce temps-là, les partis s'aigrissaient; l'heure de la force allait sonner. La chambre des communes s'entoura d'une garde ; le roi la cassa ; et comme on murmurait, pour ne point se déclarer trop tôt ennemi, il offrit une nouvelle garde sous les ordres d'un de ses officiers ; mais la chambre refusa cette offre, lui donnant à entendre que c'était lui et les siens que ses membres avaient à craindre (5).

(1642.) Cinq membres des communes furent accusés, au nom du roi, d'avoir voulu renverser l'ordre de choses établi dans le pays, priver le roi de son pouvoir, le rendre odieux aux *sujets*, et soustraire à son obéissance une partie de ses soldats. Hambden était parmi les accusés. La chambre prit sous sa sauvegarde la liberté de ses membres, et refusa de les livrer au sergent d'armes. Le roi vint en personne, et la chambre renouvela son refus. Les accusés se retirèrent dans la Cité, et les bourgeois en armes les gardèrent toute la nuit (6).

Le lendemain, le roi se rendit au conseil commun, et de tous côtés, sur son passage, il entendit retentir les cris de *privilége! privilége du parlement!* C'était la manière dont le peuple exprimait qu'il s'unissait de volontés avec la chambre des communes (7).

Le peuple des provinces envoya en foule des adresses aux communes ; l'on demandait à s'armer ; l'on jurait de vivre et de mourir pour leur défense (8).

Les choses en étaient venues au point que l'épée seule, qui juge en dernier ressort, pouvait décider entre les parties. Il fallait que l'événement d'un combat anéantît ou fît revivre ce qu'un combat autrefois avait fondé. Les communes firent des magasins d'armes ; elles enjoignirent aux officiers de l'armée soldée de ne recevoir d'ordres que d'elles, afin que ceux qui étaient *sujets* par naissance rentrassent dans leur parti naturel. Elles envoyèrent de semblables messages aux gouverneurs des ports et des forteresses. Le roi se retira à York (9).

Il cherchait un campement favorable et rassemblait ses forces. De toutes parts, ceux que leur naissance faisait ses compagnons d'armes vinrent se joindre à lui, et l'exhortèrent encore à ne point souffrir que leur ancienne domination se changeât en dépendance (10). Les communes tentèrent, pour la dernière fois, un accommodement impossible ; elles voulaient faire souscrire un bill, dont la première disposition était que les *sujets* eussent des armes.

Le roi refusa. « Je suis roi, disait-il, je suis le « chef de vos maîtres, et vous voudriez me faire ce « que vous êtes. Vous me laisseriez mon titre, le « titre de ma condition naturelle ; mais je ne serais « en réalité qu'un homme. Plutôt la guerre qu'une « pareille paix (11). »

Alors toute transaction fut rompue. Les *sujets* s'armèrent, en invoquant leurs besoins, leurs volontés et leur union. Le roi, attestant sa fortune passée et sa longue domination, *Dieu et son droit*, éleva

(1) Hume's history, ch. LV.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

(4) That they themselves were the representative body of the whole kingdom, and that the peers were nothing but individuals, who held their seats in a particular capacity. (Ibid.)

(5) They absolutely refused the offer and were well pleased to insinuate that their danger chiefly arose from the king himself. (Ibid.)

(6) Hume's history, ch. LV.

(7) Ibid.

(8) Ibid.

(9) Ibid.

(10) Exhorted him to save himself and them, from that ignominious slavery with which they were threatened. (Ibid.)

(11) « Should I grant these demands, the title of majesty « may be continued to me, but as true and real power, « I should remain but the outside, but the picture, but the

près de Nottingham l'étendard du chef normand, signal de la guerre déclarée au pays (1).

Chaque personnage dont les aïeux s'étaient trouvés enrôlés dans l'armée d'invasion quittait son château pour aller dans le camp royal prendre le commandement que son titre lui assignait. Les habitants des villes et des ports se rendaient en foule au camp opposé. On pouvait dire que le cri de ralliement des deux armées était, d'un côté, *oisiveté et pouvoir*, de l'autre *travail et liberté :* car les désœuvrés, les gens qui ne voulaient d'autre occupation dans la vie que celle de jouir sans peine, de quelque caste qu'ils fussent, s'enrôlaient dans les troupes royales, où ils allaient défendre des intérêts conformes aux leurs; tandis que les familles de la caste des anciens vainqueurs, que l'industrie avait gagnées, s'unissaient au parti des communes (2).

C'était pour ces intérêts positifs que la guerre se soutenait de part et d'autre. Le reste n'était qu'apparence ou prétexte. Ceux qui s'engageaient dans la cause des *sujets*, étaient pour la plupart presbytériens, c'est-à-dire que, même en religion, ils ne voulaient aucun joug. Ceux qui soutenaient la cause contraire étaient épiscopaux ou papistes : c'est qu'ils aimaient à trouver, jusque dans les formes du culte, du pouvoir à exercer et des impôts à lever sur les hommes (3).

(1643 — 1646.) Le parti royal fut vainqueur à *Stratton*, à *Roundwaydown*, à *Cropredy-Brigde*, et défait à *Edgehill*, à *Marstonmoore*, à *Newbury*, et enfin à *Naseby* (4).

Dans chaque province que traversait l'armée qui combattait pour l'ancienne domination, elle faisait sentir aux hommes qu'ils étaient reconquis; elle s'arrogeait leur propriété : l'armée du parlement respectait les possessions et les hommes; sa présence les affranchissait (5).

Parmi les premiers, il régnait une discipline sévère, la subordination des anciens conquérants; chacun avait sa place marquée d'avance; il s'y tenait, reconnaissant ses supérieurs aussi bien que ses subordonnés. Parmi les autres, il y avait souvent des divisions et des désobéissances. C'est que chacun d'eux, dévoué à l'indépendance de tous, voulait l'anticiper pour lui-même, et goûter au moins la liberté, sur le point de mourir pour elle. « Nous ne sommes « pas, disaient-ils, des janissaires, des soldats dont « on dispose parce qu'on les paye (6); » et ces bandes sans ordre renversaient des bataillons rangés.

Des conférences furent plusieurs fois essayées, mais sans succès. Les *sujets* demandaient toujours de rester armés; le roi s'obstinait à vouloir que ce droit ne fût que pour lui seul et pour les siens. La guerre continuait.

(1648.) Enfin, après une déroute, le roi, poursuivi par les parlementaires, tomba dans le camp des *sujets* d'Écosse, qui le livrèrent aux *sujets* d'Angleterre. Il se réfugia dans l'île de Wight; il y fut saisi et emprisonné (7).

Le général ennemi était captif; que devait faire le parti victorieux?

Chaque officier de l'armée défaite intervenait dans cette guerre, non point seulement pour le compte du chef, mais aussi pour son propre compte : la guerre devait continuer; et de plus, le fils du chef était là, et l'usage le faisait son successeur.

Ainsi donc, de quelque manière qu'on disposât du prisonnier, les choses restaient au même état; toujours il fallait que la querelle achevât de se vider.

Les étrangers qui avaient envahi l'Angleterre massacrèrent ceux qui ne pouvaient supporter de devenir des machines à les nourrir. Les Anglais, s'affranchissant après six siècles, ne devaient point voir là un exemple pour eux-mêmes. Ils avaient à offrir à leurs conquérants vaincus un asile et le travail, et si de pareilles offres étaient refusées par eux, à les renvoyer hors du pays.

(1649.) Malheureusement, dans les querelles des hommes, l'humanité se fait rarement entendre; après les violences nécessaires, viennent les représailles inutiles. Le roi fut jugé et condamné à mort.

Il n'y avait d'autre motif naturel de cette sentence que la volonté de ceux qui avaient vaincu. *Nous voulons que le captif périsse :* à un pareil arrêt point de réponse possible; il ne reste qu'à se soumettre.

Mais, peut-être par un besoin qu'éprouve la conscience de trouver un appui dans la raison, les juges motivèrent leur vouloir : « Charles Stuart ayant été « fait roi d'Angleterre, ayant reçu en dépôt un pou- « voir limité, a fait la guerre au peuple et à ses re- « présentants, dans la vue d'agrandir ce pouvoir et « de le changer en tyrannie. A ces causes, nous

« sign of a king. » War on any terms was esteemed by the king and his counsellors preferable to so ignominious a peace. (Hume's history, ch. LV.)

(1) Ibid.

(2) Ibid., ch. LVI.

(3) The whigs considered all religious opinions with a view to politicks. Even in their hatred of the popery they did not so much regard the superstition or imputed idolatry of that unpopular sect as its tendency to establish arbitrary power in the state. (Fox's history of the reign of James the second.)

(4) Hume's history, ch. LVI, LVII, LVIII.

(5) Ibid., ch. LVIII.

(6) They were not, they said, mere janizaries; mercenary troops enlisted for hire, and to be disposed of at the will of their paymasters. (Ibid., ch. LIX.)

(7) Ibid.

« l'accusons comme traître (1). » Tel fut le discours du solliciteur, parlant au nom des communes. Dans ce peu de mots tout était faux.

Ce n'étaient pas les *sujets* qui avaient fait Charles Stuart roi d'Angleterre ; sa naissance lui avait transmis le titre de son père. Aucun pacte n'avait été fait entre lui et ceux sur lesquels il avait exercé le pouvoir. Le pouvoir lui était échu par hasard, et non par accord. Le prisonnier savait mieux les faits. « Je suis ROI par héritage, répondait-il ; ce n'est « pas de vous que je tenais ce que j'ai revendiqué, « c'est de l'ordre suprême des choses (2). »

Ce traité supposé, que les *sujets* mettaient en avant, était de nature à se retourner un jour contre eux. Le fils du condamné pouvait dire à son tour, s'il était vainqueur : « Le contrat tacite qui existait « entre vous et mon père, par la seule raison qu'il « était fils de Jacques, existe entre vous et moi, « parce que je suis son fils. J'ai le droit, de votre « propre aveu, de disposer de vous et de vos biens, « dans la mesure que vous aviez prescrite à mon « prédécesseur. Je m'empare de ce droit selon vos « paroles. La justice que vous avez exercée contre « lui, je l'ai par cela même contre vous. Il est mort « légalement, disiez-vous, pour avoir prétendu à « plus de pouvoir ; vous aussi, vous mourrez léga- « lement, si vous prétendez à plus de liberté. »

II.

SUR LE CARACTÈRE DES GRANDS HOMMES DE LA RÉVOLUTION DE 1640.

A propos de l'*Histoire de Cromwell* par M. Villemain (3).

—

Sous le nom d'histoire de Cromwell, M. Villemain a écrit l'histoire complète des révolutions d'Angleterre, depuis le commencement des débats entre l'opinion publique et le roi Charles Ier, jusqu'au retour du roi Charles II. Cromwell figure sur cette grande scène, parmi beaucoup d'autres hommes. L'auteur ne pouvait pas l'y présenter seul ; et, si Cromwell n'y paraît pas dominer tout ce qui l'entoure, c'est la faute des faits et non la sienne. Pour un historien sincère et juste, Cromwell n'est point le héros de sa propre histoire. Cromwell a un rival dont la destinée heureuse ou malheureuse affecte plus l'âme du lecteur que des batailles gagnées, des tours d'adresse ou des coups de force ; ce rival, c'est la liberté ; la liberté déjà pleine de vie dans le cœur des hommes énergiques, lorsque Cromwell n'est rien encore ; la liberté, plus grande que Cromwell dans ses grandeurs, même quand il la tient sous lui abattue et expirante.

Des critiques se sont plaints poétiquement que la *grande figure* (c'est ainsi qu'ils nomment Cromwell) n'apparaissait pas assez dans cet ouvrage. Pour donner quelque valeur à cette remarque, il eût fallu citer les endroits précis du livre où l'apparition aurait dû se faire et ne se faisait pas ; il eût fallu, pour parler nettement, mettre sous les yeux du public les faits altérés ou les circonstances omises. Sans toutes ces précautions, le reproche fait à l'historien est nul ; et il semble ne lui avoir été adressé que pour le plaisir de hasarder ce mot pompeux de *grande figure*, qui est une insulte à la révolution de 1640 et aux révolutions qui ont eu le même sort.

Il n'y a peut-être pas de pays où l'on ait moins lu qu'en France les faits de l'histoire de Cromwell, et il n'y a pas de pays où l'on affirme plus intrépidement que Cromwell est grand. Il ne faut qu'un peu de mémoire pour découvrir d'où nous vient cette opinion consacrée, et qu'elle est pour nous une partie des traditions de l'ancien régime. Dans le temps où l'Anglais Sidney, chaque jour de sa vie, appelait Cromwell tyran, et agissait en conséquence de cette malédiction répétée (4), dans ce temps-là le ministre français Mazarin le saluait comme le génie du siècle, et le roi de France Louis XIV se tenait la tête découverte en parlant à ses ambassadeurs (5). Voilà les opinions imposantes, sans doute, qui ont formé la nôtre. Ce jugement de Sidney a disparu devant ces grandes autorités. Qu'est-ce en effet qu'un *factieux* en présence de deux *hommes d'État?* de quel poids peut être la raison de celui qui n'a su que mourir pour la liberté, devant la raison de ceux qui ont su gouverner en paix et longtemps? Sidney, il est vrai, a pour garant de son jugement sur Cromwell la conscience du peuple anglais

(1) The solicitor in the name of commons represen- « ted; that Charles Stuart, being admitted king of England, « and intrusted with a limited power; yet nevertheless, « from a wicked design to erect an unlimited and tyran- « nical government, had traitorously and maliciously « levied war against the present parliament, and the « people whomthey represented and was therefore impea- « ched as a tyrant, traitor, murderer, etc. » (Hume's history, « ch. LIX.)

(2) That he himself was their HEREDITARY KING; nor was the whole authority of the state entitled to try him, who derived his dignity from the supreme Majesty of heaven. That those who arrogated a title to sit as his judges, were born his subjects. (Hume's history, ch. LIX.)

(3) Article inséré dans le *Censeur Européen* (journal), numéro du 21 juin 1819.

(4) Histoire de Cromwell, t. II, p. 239.

(5) Ibid., t. II, p. 294.

énoncée par dix ans d'insurrections continuelles. Mais aussi Louis XIV et Mazarin ont pour eux Christine, reine de Suède, qui admirait Cromwell d'avoir chassé le parlement (1); le roi de Portugal, qui le nommait tendrement son frère (2); le roi d'Espagne, qui l'engageait à se faire roi, et lui offrait ses secours (3); et le prince de Conti, qui parlait de Richard, fils de Cromwell, comme du plus lâche des hommes, parce qu'il n'avait su être que citoyen (4).

Ce n'est pas un paradoxe de dire que le prestige qui s'attache au nom de Cromwell, dans l'esprit de ceux qui ne connaissent de lui que son nom, est l'ouvrage des hommes du pouvoir et des écrivains pour le pouvoir. Clarendon, éloigné de l'Angleterre durant toute la révolution, admire, en rentrant avec Charles II, l'anéantissement de la liberté, l'abattement des esprits, la facilité de l'obéissance, l'énormité des taxes et de l'armée; et, à cette vue, il célèbre dans un livre, écrit pour le roi, les grandes choses que l'usurpateur a faites. Le poëte Cowley, qui avait assisté à la création de ces grandes choses, et qui en avait subi sa part, n'en est pas aussi joyeux que le lord Clarendon; quand il veut parler du Protecteur, il ne trouve sous sa plume que ces mots d'une énergie sombre : « Cet homme se jouait de nos souffrances. » Le nom du héros de Mazarin a été, durant sa vie, fort à la mode dans les cours, et fort peu chez les nations. Nous n'étions pas une nation alors; mais le peuple de Hollande en était une; et l'on peut voir, dans les livres du temps, ce qu'on y pensait, ce qu'on on y disait du destructeur de la liberté anglaise. Nous sommes une nation aujourd'hui; ce n'est pas une raison sans doute pour croire ce que les nations ont cru, mais c'en est une pour lire sérieusement, pour penser d'après nous-mêmes, et pour secouer le joug des admirations de Louis XIV, et des anathèmes du prince de Conti.

Nous aimons la liberté, nous la cherchons; et le nom de ceux qui l'ont aimée, qui l'ont cherchée, est aussi inconnu de nous que s'ils n'avaient pas existé. Combien d'entre nous connaissent Ludlow, Harrisson, Vane, Haslerig, et même le grand Sidney? Une bouche française aurait peine à prononcer ces noms étrangers; mais nos enfants apprennent à bégayer le nom du protecteur Cromwell. Le Gaulois l'avait bien dit : « Malheur aux vaincus! » L'opnion humaine est souvent infidèle à la cause de l'humanité même. En présence du vainqueur d'une révolution, quand le champ de bataille est déblayé, quand le triomphateur est le seul homme qui soit debout et qui se montre, le souvenir de cette grande défaite se réduit bientôt dans notre esprit à quelques espérances trompées, à quelques convictions démenties, à quelques chimères évanouies. Notre intérêt, qui veut toujours s'attacher à quelque être sensible, se retire sans peine de ces objets métaphysiques, et, faute d'aliment, il se livre à la fortune du vainqueur, à la fortune de notre propre ennemi. Nous jouissons de sa joie; nous mêlons notre voix aux acclamations qui proclament notre néant. Tel est le fatal entraînement de la sensibilité humaine : les Français en ont fait l'expérience.

Mais sachons que ce ne sont point de pures abstractions que ces espérances, ou, si l'on veut, ces chimères de liberté, à la destinée desquelles nous savons si difficilement compatir. Elles avaient pris racine dans des cœurs d'hommes; elle s'y étaient attachées invinciblement; elles n'ont pu cesser d'exister, sans que ces cœurs aient cessé de battre. Voilà le souvenir que nous ne devrions jamais perdre.

Le mérite de M. Villemain est d'avoir été plus juste que la destinée aveugle, et d'avoir relevé ceux qu'elle avait couchés par terre : historien du vainqueur, il s'est fait l'ami des vaincus : il a mis sous nos yeux, à côté du triste spectacle des défaites de la liberté, le tableau de ses luttes diverses, et des vertus qui la défendaient. La constance et les malheurs des patriotes, les protestations énergiques des villes, la résistance d'un simple marchand, les souffrances obscures d'un écrivain, occupent une grande place dans ses pages. Il n'a point oublié de signaler les grands caractères et les entreprises périlleuses de ceux qui s'indignaient que la liberté anglaise fût perdue, après tant de sang versé pour elle. Ceux qui ont critiqué son ouvrage ont peu remarqué ce soin, qui est l'un des meilleurs titres de l'auteur à l'estime publique. Parmi tant de caractères heureusement tracés, le seul qui paraisse avoir frappé les yeux, est celui de l'amiral Blake. Est-ce parce que Blake commande, est victorieux, et coule à fond des vaisseaux hollandais? Est-ce parce qu'il répétait à ses marins « qu'ils ne devaient point se mêler de ce qui se passait à Londres, et ne s'occuper que des étrangers (5)? » Serait-ce donc, en effet, le type de l'homme public, qu'un général gagnant des batailles, et portant en lui cette impassibilité politique, qui fait illustrer le despotisme d'un maître, au nom de la gloire de la patrie? Nous ne le croyons pas, et malheur à la France, si elle le pensait encore!

Pourquoi n'a-t-on pas remarqué plutôt ce Bradshaw qui, lorsque Cromwell venait de chasser le parlement, lui disait en face : « Le parlement n'est pas dissous; sachez qu'il n'y a sous le ciel d'autre auto-

(1) Histoire de Cromwell, t. II, p. 406.
(2) Ibid., p. 410.—(3) Ibid., p. 5.
(4) Histoire de Cromwell. t. II, p. 357.
(5) Ibid., p. 207.

rité que la sienne, qui ait le pouvoir de le dissoudre (1)? » Ce Ludlow, qui disait au fils même de Cromwell : « Je détesterais mon propre père s'il était à la place du vôtre (2); » qui, menacé par Cromwell d'être envoyé à la Tour, lui contestait avec calme le droit d'ordonner une arrestation, et disait : « Un juge de paix le pourrait, car il est autorisé par la loi; vous, vous ne l'êtes pas (3); » qui se crut coupable d'avoir une place, aussitôt que la liberté fut vaincue, et répondit à l'objection banale, qu'en abandonnant son poste il perdait l'occasion de faire du bien : « C'est un mal que d'aider à l'usurpation de Cromwell, et je ne veux pas faire le mal, dût-il en résulter quelque bien (4)? » Ce Harrisson, qui, « pour son compte, voulait être pauvre et persécuté (5); qui bravait la haine de Cromwell, sans fléchir et sans se plaindre (6)? » Cet Hutchinson, qui, pressé par Cromwell d'accepter un poste et des faveurs, répondait : « Je ne veux pas m'enrichir en servant à l'esclavage de mon pays (7)? » Ce colonel Rich qui, cité devant le conseil d'État de Cromwell, refusait obstinément le serment de ne rien entreprendre contre sa personne et son pouvoir (8)? Ce Sidney, « inflexible sous Cromwell comme sous Charles Ier (9)? » Ce Lilburn, mutilé par ordre du roi Charles Ier, pour avoir osé écrire, et qui, marqué ainsi de la réprobation de la tyrannie, la bravait encore, en écrivant sous Cromwell? La tyrannie ne l'oublia pas; « il mourut en prison, dit éloquemment M. Villemain, martyr de la liberté sous tous les pouvoirs, et traité d'esprit chimérique et insensé par ceux qui ne conçoivent pas la résistance contre le plus fort. »

Tous ces hommes, et bien d'autres encore dont on pourrait citer les noms, habitèrent les cachots sous Cromwell; et ceux d'entre eux qui survécurent aux souffrances de l'emprisonnement, et qui ne purent s'échapper de leur patrie, ensanglantèrent les échafauds sous Charles II.

Voilà ceux pour qui furent les malheurs : veut-on savoir ce qu'est à côté d'eux celui pour qui fut la fortune, et pour qui maintenant on semble réclamer la gloire? il suffit de le suivre dans ses actions, et de rapporter quelques-unes de ses paroles; on décidera entre eux et lui.

Déjà, en 1644, Cromwell, simple officier, cherchait à nuire à la liberté, en excitant la mésintelligence entre les Anglais et les Écossais qui étaient venus au secours des Anglais contre les prétentions de Charles Ier. En 1645, il était lieutenant général : des clubs de citoyens armés s'étaient réunis pour préserver les propriétés du pillage inséparable de la guerre; Cromwell les dissipa en plusieurs lieux; et quand il éprouva de la résistance, il les fit charger par ses soldats. En 1648, quand le parlement, voyant la fin des hostilités venue et le roi prisonnier, voulut licencier l'armée, Cromwell excita ouvertement l'esprit de sédition dans les troupes; il cherchait à corrompre les officiers, en leur disant que c'était une chose misérable que de servir un parlement, et qu'il valait bien mieux être à la solde d'un général; il répétait indécemment que les députés ne se tiendraient pas tranquilles, avant que l'armée leur eût tiré les oreilles. En 1647, Cromwell s'empara du roi Charles Ier, prisonnier des Anglais, et négocia avec lui pour lui vendre l'appui de l'armée contre les Anglais. Il promettait de *purger* la chambre des communes, de manière à lui donner la constitution nécessaire à l'intérêt de sa majesté.

En 1648, quand de jeunes citoyens de Londres vinrent à la porte de la chambre des communes, pour présenter des pétitions contre le pouvoir militaire, et demander que la chambre fît, au nom de la nation, un traité avec Charles Ier, Cromwell, à la tête de ses dragons, les chargea à travers les rues, criant aux soldats de n'épargner ni les femmes ni les enfants. La même année, irrité de ce que le roi traitait avec des envoyés des Écossais, il souleva l'armée contre lui, et après avoir chassé tout ce qu'il y avait d'énergique dans la chambre des communes, et subjugué le reste par la terreur, il fit conduire à l'échafaud, en vertu d'un arrêt du parlement, celui avec lequel il avait négocié contre ce même parlement.

En 1649, il fit sabrer et fusiller les hommes de son armée, qui, se souvenant d'avoir combattu pour la liberté, la réclamaient au nom de l'Angleterre. En 1650, il exerça en Irlande le droit de guerre des temps de barbarie, passant au fil de l'épée les garnisons qui se rendaient; devenu maître du pays, il en relégua les habitants dans une seule province déserte et inculte, où ils eurent ordre de demeurer sous peine de mort, et il partagea le reste de la terre à ses soldats. En 1652, il voulut se faire roi : « Votre projet, lui répondirent ceux à qui il se confia, est opposé aux vœux de la nation; vous aurez contre vous neuf personnes sur dix. » — « A la bonne heure, dit Cromwell; mais si je désarme les neuf premiers et que je mette une épée dans la main du dixième, cela ne fera-t-il pas l'affaire! » En 1654, la Tour de Londres était remplie de républicains prisonniers. En 1655, dans une

(1) Histoire de Cromwell, t. I, p. 387.
(2) Ibid., II, p. 67.
(3) Ibid., p. 152.
(4) Ibid., p. 27.
(5) Histoire de Cromwell, t. II, p. 157.
(6) Ibid., p. 23.
(7) Ibid., p. 319.
(8) Ibid., p. 62. — (9) Ibid., p. 48.

cause où Cromwell était intéressé, il fit assigner le jury par ses ordres particuliers; un juge congédia ce jury illégal; le protecteur accabla de reproches cet homme courageux et laissa échapper ces mots : « Vous n'êtes pas fait pour être juge. » En 1656, il fit répandre des menaces contre les électeurs qui donneraient leur suffrage aux hommes qui ne lui étaient pas dévoués. Il chassa cinq fois, à main armée, les députés de la nation; il emprisonna une première fois onze députés, puis trente-neuf, puis enfin tous ceux des anciens patriotes qui ne voulurent pas s'associer à sa tyrannie, et les officiers qui, après avoir servi le parlement, lui étaient suspects par leur inaction.

Il foula impitoyablement aux pieds les deux garanties fondamentales de la vie sociale, la liberté de la pensée et la justice des jugements. Il fut sourd aux plaintes des amis de la patrie, qui, lorsqu'il fit les premiers pas dans le pouvoir, lui criaient par la bouche de Milton : « Respecte l'espoir de la patrie; respecte la présence et les blessures de tant d'hommes courageux, qui ont combattu avec toi pour la liberté; respecte l'opinion des autres peuples, et les grandes idées qu'ils se forment de cette république que nous avons si glorieusement élevée. » Mais ceux qu'il persécutait étaient calmes au milieu de leurs traverses, et lui il était inquiet comme s'il se fût cru condamné à la mort par un arrêt de l'humanité, obligatoire pour tous les hommes, et qu'à chaque instant il eût attendu le bourreau. Sa mère ne pouvait entendre un coup d'arme à feu sans tressaillir et sans le nommer; et il ne marchait jamais qu'armé sous ses vêtements.

Dans l'article suivant, nous considérerons le caractère général des partis dans la révolution anglaise, comme nous venons de considérer le caractère des individus : l'ouvrage de M. Villemain nous paraît encore remarquable à cet égard.

III.

SUITE DU MÊME SUJET.

Caractère des partis politiques. — Les déistes. — Les presbytériens. — Les indépendants. — Les royalistes. — Les militaires. — Le peuple (1).

—

Quel a été le talent de Cromwell? quelles ont été les fautes de Charles Ier? Comment l'un a-t-il gagné la puissance; comment l'autre l'a-t-il perdue? Est-ce l'hypocrisie ou le fanatisme qui ont fait la fortune du premier; est-ce un recours trop brusque à la force, ou l'emploi mal avisé de la ruse, qui ont défait la fortune du second? Voilà des questions qu'on entend souvent proclamer comme les points fondamentaux que doit résoudre l'histoire de la révolution anglaise. Ces divers problèmes fourniraient sans doute de bons préceptes sur l'art de devenir despote, et sur l'art de se maintenir despote; mais il n'est pas facile de dire quel profit en pourraient tirer ceux qui ne prétendent qu'à vivre en paix avec autrui et avec eux-mêmes. D'ailleurs, ce n'est point de Charles Stuart ni d'Olivier Cromwell qu'il s'est agi dans la révolution d'Angleterre; c'est du peuple anglais et de la liberté.

Infortunes royales! génie des fondateurs d'empires! voilà les mots qui ont encore le plus de prise sur notre pitié ou sur notre admiration. Que les malheurs d'un roi soient pour les rois plus touchants que ceux d'un autre homme; qu'aux yeux des courtisans de César, le génie de César, qui les engraissera dans le repos, soit le plus puissant des génies, cela se conçoit : mais nous, citoyens fils de citoyens, quelle autre mesure pouvons-nous donner à notre intérêt ou à notre enthousiasme, que la grandeur des infortunes et la moralité des actions? Les misères personnelles de Charles Stuart, que sont-elles devant les misères collectives du peuple anglais? Qu'est-ce que l'astuce de Cromwell, devant la grande idée de la liberté? Le roi a péri : mais combien d'hommes ont péri pour l'autre cause! Les familles des patriotes ont payé cher une seule espérance. Le roi est mort : mais le peuple, qui ne pouvait mourir, fut obligé de contempler dans lui-même l'instrument de sa propre servitude; il vit les enseignes de la patrie foulées aux pieds par des traîtres, et le nom de la liberté inscrit par dérision sur les sabres de ses vainqueurs.

Nous devons dire que M. Villemain n'a point méconnu l'existence du peuple anglais, comme premier agent et premier objet de la révolution d'Angleterre. Ce peuple avait longtemps gémi sous le poids d'un gouvernement qui vivait de lui, mais non pas pour lui. Il implora du soulagement, et ne reçut pour réponse que des menaces. Il fit des efforts qui furent punis comme des crimes. En 1640, fort de sa longue indignation, il se leva enfin, regarda ses maîtres en face, et leur proposa, d'égal à égal, en échange des hostilités de l'oppression, un pacte de raison et de justice : il fut éconduit, trompé; et alors il en appela à l'épée, comme au dernier des arbitres. On combattit, et la liberté fut victorieuse. Le chef du pouvoir se rendit; il devint alors plus traitable, et ses vainqueurs commencèrent à stipuler avec lui les conditions de la paix.

(1) Censeur Européen du 12 juillet 1819.

Voilà la première époque de la révolution d'Angleterre.

Mais, durant les distractions de la guerre, la liberté fut oubliée, par ceux même qui combattaient pour elle. Ils voulurent rester armés et se faire obéir des citoyens. On s'indigna, et pour seule réponse, ils proposèrent leur secours à l'ennemi; ils offrirent au roi de le relever de ses défaites, et de lui rendre la puissance, sous la condition d'un partage. Les débats produits par ce complot remplissent la seconde époque. L'armée voulait se vendre cher; le roi voulait l'acheter à bas prix. Le roi tenta sous main d'autres alliances; mais il était faible, l'armée était forte : l'armée résolut de le punir; et, prenant sur elle seule le soin de ruiner la liberté naissante, elle sacrifia à sa fortune celui qu'elle avait voulu s'allier.

Depuis ce temps, l'armée régna comme avait régné la cour; elle régna avec des chances diverses de licence pour les soldats et de despotisme pour les chefs; mais l'oppression des citoyens fut uniforme et constante : telle fut la troisième époque.

La quatrième époque s'ouvrit à la mort du général Cromwell, par des divisions dans l'armée : l'esprit de liberté reparut dans le peuple; mais l'armée, à cette résurrection menaçante, se reporta vers le vieux projet d'une ligue avec les royalistes; un chef eut l'honneur de l'accomplir, et il eut aussi l'honneur de ne comprendre que lui-même dans le traité, et de vendre ses compagnons d'armes en même temps qu'il vendit le peuple. Voilà les faits dont la suite remplit les vingt ans de la révolution d'Angleterre, depuis l'année 1640, jusqu'au 29 mai 1660, jour de l'entrée de Charles II.

C'est dans le cercle de ces événements qu'ont agi les partis divers que l'histoire a distingués, savoir : les déistes, les presbytériens, les indépendants, les royalistes, les militaires, et enfin le peuple, parti composé du vulgaire des autres, espèce de centre commun où ils aboutissaient tous, et se rencontraient par leurs nuances les plus faibles. La secte des déistes fut la moins nombreuse, la plus pure en raison, et non la moins énergique; elle comptait Sidney dans ses rangs. L'idée qu'elle se faisait de la liberté était haute et vaste. La liberté lui apparaissait comme simple et universelle à la fois, comme n'appartenant à aucun régime, mais pouvant être sous plusieurs, comme le résultat de la raison et de la volonté humaines, non d'un arrangement fortuit et passager. Les presbytériens croyaient la liberté nécessairement éloignée d'un peuple par la présence de la discipline épiscopale, et surtout par le culte catholique; hors de ces exclusions, ils la reconnaissaient compatible avec diverses formes, soit politiques, soit religieuses. Mais les puritains ou les indépendants ne lui accordaient d'asile que dans une seule forme, la religion sans sacerdoce, et le gouvernement sans chef unique. De ces trois sectes, la première fut toujours également calme et ferme; il ne pouvait y avoir de fanatisme pour ceux qui n'excluaient rien. La doctrine des presbytériens, au contraire, n'était pas sans péril pour la raison; sa proscription de l'épiscopat la rendait haineuse et passionnée : sa tolérance sur tous les autres points, peu philosophique, parce qu'elle n'était pas universelle, dégénérait facilement dans un scepticisme indolent, et dans une tendance lâche à suivre la fortune. Whitelocke déserta vers Cromwell, Hollis déserta vers Charles II; tandis que Sidney, placé plus haut, n'espéra et ne craignit rien du hasard qui dispose du pouvoir : ni les parlements, ni le dictateur, ni les conseils militaires, ni le roi, ne purent arrêter un moment ses yeux fixés vers la liberté. Les puritains, qui resserraient l'idée de l'indépendance dans le cercle étroit d'une formule précise, et l'y retenaient pour ainsi dire captive, devaient faire trop facilement l'équation fausse de la liberté avec le symbole exclusif où ils la localisaient. Il est vrai qu'aspirant sans cesse à un objet fixe et sensible, l'esprit de la plupart de ces hommes contracta une habitude remarquable de détermination et d'énergie. Ils furent dupes de la confusion de leurs idées; mais ils acceptèrent noblement les persécutions sous la république, et l'échafaud sous Charles II.

Les royalistes, ennemis de tous ces partis, les combattait, soit en haine de la liberté, soit par la crainte d'une concurrence d'ambition, soit par affection pour la personne et la famille de Charles Stuart. Cette dernière espèce de royalistes parut être la plus rare. Ce que la plupart aimaient, ce n'était pas le roi; c'était la royauté, c'était le pouvoir de signer des brevets et de donner des pensions. Leur culte intérieur était pour ce pouvoir; leur idolâtrie adorait la couronne qui en était le signe visible. « Mon fils, disait le vieux Windham, « soyez fidèle à la couronne; je vous recommande « de ne jamais abandonner la couronne, quand « même vous la verriez suspendue à un buisson. »

Voilà quels furent les partis; quant au peuple que nous avons compté parmi eux, et qui participait à la fois de la nature de chacun, il parut successivement, et selon les chances de la fortune, tout presbytérien, tout indépendant, tout royaliste. Le besoin de faire des acclamations lui fit célébrer toutes les victoires; mais si chaque formule figura dans son langage, aucune ne pénétra jusque dans sa conviction. Le peuple fut égoïste, comme il devait l'être. Il n'eut d'attachement que pour son intérêt; en revanche, son intérêt fut également méprisé

par tous ceux qui gouvernèrent, et qu'il applaudit tour à tour.

Revenons à l'histoire de Cromwell. L'indication de quelques passages du livre qui fait l'objet de cet article rendra plus frappantes les quatre époques que nous avons distinguées dans les vingt années de la révolution anglaise. Au moment de la défaite des royalistes et de la reddition de Charles Ier, M. Villemain montre l'armée parlementaire déshabituée de la vie civile, et ne voulant plus que la guerre et des grades. Quand le roi fut enlevé par l'armée, le parlement réclama son prisonnier, le général Fairfax engagea Charles à retourner de lui-même ; le roi refusa : « M. le général, dit-il, j'ai dans l'armée autant de crédit que vous (1). » Le roi trouvait en effet dans le camp et de l'amitié et des égards. Les officiers lui faisaient leur cour, et il faisait sa cour aux soldats (2). Il traitait presque d'égal à égal : « Je dois jouer mon jeu autant que je puis », disait-il (3). Mais il joua si mal son jeu, qu'il souleva contre lui ses alliés futurs ; ce fut la cause de sa perte.

Après la mort de Charles Ier, l'oppression de l'armée se fit sentir au peuple, et l'oppression du chef à l'armée. Des pamphlets dénonçaient aux citoyens les *secondes chaînes* de la Grande-Bretagne, tandis que Cromwell fusillait les soldats qui s'avisaient de revendiquer leurs droits d'hommes libres (4) ; mais les royalistes étaient protégés et accueillis. Ludlow, emprisonné à la Tour, reçut la visite d'un noble Irlandais, qui lui offrit ses recommandations auprès du *lord protecteur* (5). Le projet d'une réconciliation occupa à la fois le fils de Charles Ier et la famille de Cromwell ; une duchesse fut médiatrice (6) : Cromwell daignait s'excuser auprès des anciens nobles de ce qu'il ne s'accommodait pas avec Charles, et il leur donnait à entendre que leur fortune n'y perdrait point ; mais partout le cri public était : *A bas les courtisans et les soldats* (7)! Les armes du protecteur, mises sur la porte de l'hôtel de Sommerset, furent couvertes de boue à sa mort.

Richard Cromwell n'eut pas le courage de continuer la tyrannie, et il déplut aux officiers ; il fut déposé ; l'armée se divisa, et les patriotes se rallièrent ; des mouvements se préparaient : alors les officiers songèrent à renouer le pacte déjà tenté en vain avec Charles II et les royalistes. Fleetwood, gendre de Cromwell, et plusieurs autres en eurent l'idée (8). Georges Monck l'exécuta.

Monck, transfuge de l'armée royale, puis créature de Cromwell, réussit dans cette entreprise, à force de secret et de mensonges. « Sa politique, dit M. Villemain, fut une profusion de faux serments ; on doit même avouer qu'il poussa jusqu'à l'excès la précaution du parjure (9). Pendant qu'il conduisait ses manœuvres, il répétait à Ludlow : « il faut vivre et mourir pour la république » ; et, mettant sa main dans celle de l'inflexible Haslerig, il jurait de s'opposer à l'élévation de Charles Stuart, et de tout autre (10). »

On trouve, dans l'ouvrage de M. Villemain, une grande vérité de caractères, et le talent de faire ressortir à propos des faits encore inaperçus. Par exemple, on lui doit d'avoir remarqué le premier que les épithètes odieuses de *factieux abominables, d'hommes capables de tous les crimes, et dignes de tous les mépris*, dont les historiens les plus philosophes ont qualifié le parti des *niveleurs*, sont des productions de l'esprit de Cromwell, et l'accompagnement ordinaire d'insultes dont il poursuivait ceux qui lui résistaient, en les envoyant à la mort. C'est de sa bouche que ces mots ont passé dans l'histoire (11). M. Villemain a découvert encore que la dénomination d'*insensés et de fanatiques*, dont Hume et Voltaire ne craignent pas de flétrir les plus respectables patriotes, est proprement de l'invention de Monck ; que ce fut lui qui la proféra le premier, et qui la mit à la mode pour aider à la restauration (12).

L'histoire de Cromwell est écrite d'un style grave, clair, élégant, sans aucune mollesse. Elle a le mérite entièrement neuf d'être composée d'après les mémoires et les documents originaux, et de reproduire la couleur de l'époque avec une parfaite exactitude. On pourrait y désirer plus de précision et d'unité dans les vues politiques ; mais, à notre avis, il n'existe aucun ouvrage qui présente un tableau aussi complet et donne une idée aussi juste de la grande révolution de 1640.

IV.

SUR LA VIE DU COLONEL HUTCHINSON, MEMBRE DU LONG PARLEMENT,

Écrite par sa veuve Lucie Apsley (13).

—

Vers le milieu du quatorzième siècle, vingt chevaliers anglais, revenant ensemble des guerres de

(1) Histoire de Cromwell, t. I, p. 136.
(2) Ibid., p. 143-146.—(3) Ibid., p. 156.
(4) Ibid., p. 231-246.—(5) Ibid., t. II, p. 147.
(6) Ibid., t. I, p. 322.—(7) Ibid., t. II, p. 156.
(8) Histoire de Cromwell, t. II, p. 322.
(9) Ibid., p. 156.—(10) Ibid., p. 288.
(11) Ibid., 372.—(12) Ibid., p. 276.
(13) Censeur Européen du 17 avril 1820.

Flandres, traversaient la France pour se rendre en Aquitaine. Arrivés près de Meaux, ils rencontrèrent sur leur passage une de ces troupes de paysans qui se soulevaient alors contre les maîtres du sol, pour les contraindre à la justice. Les nobles anglais, au lieu de passer outre, se crurent obligés d'épargner aux seigneurs du lieu la peine de massacrer des serfs rebelles : ils s'élancèrent, avec leurs chevaux de bataille et leurs armures complètes, au milieu de ces hommes presque sans armes; ils en tuèrent un grand nombre, et poursuivirent leur route, dit le chroniqueur naïf, en se félicitant des beaux coups de lance qu'ils avaient faits *pour les dames*.

Ainsi, malgré leurs querelles, les nobles de tous les pays se croyaient frères, et le gentilhomme était, avant tout, de la nation des gentilshommes. Hommes de la liberté, nous de même, nous sommes, avant tout, de la nation des hommes libres; et ceux qui, loin de notre pays, luttent pour l'indépendance, et ceux qui, loin de notre pays, sont morts pour elle, sont nos frères et nos héros.

A ce titre, la vie du colonel Hutchinson, patriote anglais de 1640, nous appartient comme à l'Angleterre; car c'est notre cause qui se débattait dans la guerre que Charles Ier déclara au parlement; c'est pour rendre témoignage à notre cause, qu'ont péri Hambden, Sidney, Henri Vane et le colonel Hutchinson lui-même. Ses mémoires, longtemps inconnus, doivent avoir à nos yeux le même prix qu'avait, pour les premiers chrétiens, la découverte de quelque légende racontant les mérites et le courage d'un martyr des terres étrangères. A cet intérêt, l'ouvrage dont nous nous occupons en joint encore un autre; c'est que la vie du patriote y est décrite par l'épouse même du patriote; c'est que l'âme de l'historien s'y développe noblement à côté de celle du héros, et que, dans le simple récit des actions d'un seul homme, on trouve ainsi deux grands modèles.

Dans les temps de lutte et de péril du christianisme au berceau, le plus touchant des caractères était celui de l'épouse du chrétien. Aujourd'hui que la résistance, les dangers et la force morale sont pour le patriotisme, le caractère le plus touchant est celui de la femme qui a partagé la vie austère du patriote. Madame Hutchinson paraît l'avoir senti en écrivant ses mémoires, et ce sentiment contribue à donner à ses récits un air de grandeur qui en relève sans effort jusqu'aux moindres circonstances. Les attachements naturels, redoublés par une puissance d'une grande conviction commune, une même pensée ralliant deux existences, les afflictions domestiques s'effaçant devant la perspective d'un grand avenir, la liberté apparaissant dans ce lointain comme une providence infaillible, voilà les idées généreuses et les images de bonheur que présente ce livre; et il n'y a là aucune exagération d'enthousiasme; il n'y a rien que de simple et d'intelligible pour les âmes capables de sentir et de goûter le vrai.

Le propre du colonel Hutchinson, comme de tous les grands caractères, était le calme dans la force. Privé de sa fortune par ses sacrifices pour la cause de la liberté, chassé de ses emplois par Cromwell, calomnié par les pamphlétaires que salariait le protecteur, dénoncé au peuple, tantôt comme traître, tantôt comme fanatique, sa constance fut inébranlable. Le despote, qui ne concevait point les longues pensées hors de l'ambition, crut un jour avoir assez fait pour le vaincre, et lui fit demander, dans sa retraite, s'il persistait à se tenir loin des affaires et à vivre inutile au public. « Quand le moment d'être utile sera venu, répondit le colonel, je ne me tiendrai point à l'écart. J'attends ce moment. Je ne partagerai point l'infamie de ceux qui trempent à prix d'or dans l'asservissement de leur pays. »

Cette réponse énergique fut un arrêt de proscription pour celui qui l'avait prononcée; le colonel Hutchinson fut destiné par le protecteur à partager les fers de Henri Vane. Mais, avant que Cromwell eût envoyé ses satellites pour s'emparer du patriote, la mort vint le surprendre lui-même; et, bientôt après, la restauration fit passer en de nouvelles mains l'héritage de son pouvoir et de ses vengeances. Ceux que Cromwell avait haïs furent cités à comparaître devant les courtisans de Cromwell, travestis en juges royaux; plusieurs furent condamnés à perdre la vie, soit comme juges du dernier roi, soit comme patriotes trop incorrigibles; beaucoup furent bannis, et dépouillés de leurs biens : le colonel Hutchinson fut excepté de toutes ces sentences; « mais, dit l'auteur des mémoires, il se plaignait amèrement d'être épargné dans ce jour fatal, où la cause à laquelle il avait dévoué sa vie était trahie et condamnée. Il se regardait comme jugé, comme exécuté lui-même, dans la personne de ses amis. Quoique reconnaissant envers Dieu de sa délivrance, il ne savait s'il devait l'accepter; jamais, disait-il à sa femme, dont les soins et les démarches empressées avaient contribué à écarter de lui ce péril, jamais vous n'avez rien fait qui m'ait déplu davantage. Sans les pleurs de sa famille, il se fût livré volontairement à la mort : une seule pensée le déterminait à supporter la vie, c'est qu'il croyait ses jours réservés pour de plus éclatants sacrifices. »

Quand Charles II, pour ne pas fausser trop impudemment sa parole, avait proposé une loi d'amnistie qui bornait le cercle des représailles que

la restauration devait exercer, il avait dit en confidence à la chambre des lords, qu'on emploierait d'autres moyens pour se défaire des patriotes intraitables. Ces paroles eurent leur effet; après un an de repos, le colonel Hutchinson fut enlevé de sa maison de campagne, et conduit à la Tour de Londres. Il demanda communication de l'ordre en vertu duquel il se trouvait emprisonné; on lui répondit par un refus; et tout ce qu'il put apprendre, c'est qu'une dépêche ministérielle avait enjoint au gouverneur de la province où il résidait de le comprendre dans une conspiration quelconque. Le colonel, condamné sans motif à une détention sans terme, défendit à sa femme et à ses amis de faire aucune démarche pour sa délivrance. « Me voilà heureux, disait-il, je ne dois plus rien à ces hommes; ils m'avaient lié les mains en m'épargnant; leur injustice me rend la liberté. Je n'ai plus à prendre conseil que de mon courage et de ma prudence. » Il semblait que son malheur l'eût débarrassé d'un fardeau pénible, et sa gaieté naturelle s'en augmentait. Quand il voyait sa femme s'attendrir sur lui et pleurer : « Eh bien, lui disait-il, vous oubliez donc quelle est la cause pour laquelle je souffre; vous oubliez que cette cause est la cause de Dieu même, et qu'elle ne périra point. — La cause vivra, je le sais, répondait-elle, mais vous, vous mourrez, dans ce cachot, privé d'air et de lumière.—Je mourrai; mais que m'importe, pourvu que la cause triomphe, pourvu que mon sang hâte sa victoire, en retombant sur nos ennemis. » Le colonel Hutchinson succomba, en effet, après onze mois d'emprisonnement.

Il y a de singulières ressemblances entre ce caractère et celui d'un de nos compatriotes, dont le nom doit vivre parmi nous aussi longtemps que le nom de la liberté. M. de Lafayette a porté ce calme et cette sérénité imperturbable dans toutes les vicissitudes de sa longue carrière patriotique. En Amérique, dans ses triomphes; en Allemagne, au fond de sa prison; quand tout un peuple l'adorait, que ce même peuple le nommait traître, M. de Lafayette a été le même; aucun succès n'a pu l'enfler, aucun revers n'a pu l'abattre. C'est en souriant qu'il apprenait, dans ses champs de Lagrange, les complots qu'un despotisme ombrageux faisait machiner pour l'y comprendre. Cette âme toujours égale, pleinement dévouée sans exaltation apparente, semble attachée à la liberté comme nous le sommes tous à la vie, par une sorte de penchant involontaire. Quiconque verra M. de Lafayette, sans le connaître, dira d'abord de lui que c'est un homme aimable, et sera tout surpris d'apprendre ensuite que cet homme, d'une nature si douce, porte en lui quarante années de résistance à toutes les séductions et à toutes les menaces du pouvoir.

Le colonel Hutchinson a trouvé le plus digne historien de sa vie dans la femme qui en fut la compagne. Elle comprenait tous les secrets de cette vie de patriotisme et de dévouement. Elle est fière de l'avoir partagée; elle croit à l'avénement infaillible de la liberté humaine; et c'est avec mépris que, des hauteurs de cette noble pensée, elle regarde la pauvre malice des despotes et leurs crimes aussi vains qu'odieux. « Ils ont pu tuer le corps de celui que j'aimais, s'écrie-t-elle; ils n'ont tué ni sa gloire, ni son exemple. »

V.

SUR LA RESTAURATION DE 1660,

A propos d'un ouvrage intitulé : *Essai historique sur le règne de Charles II*, par Jules Berthevin (1).

—

A la mort de Cromwell, la division se mit dans l'armée qui avait hérité de sa puissance; et l'espoir de la liberté, après dix années d'oppression, se fit sentir à l'Angleterre. La présence d'esprit du général George Monck anéantit bientôt ces espérances. Il imagina d'appeler les anciens concurrents de Cromwell au secours de la domination de Cromwell. Un traité fut conclu entre Monck pour l'armée, et Charles II pour les royalistes; et le fils de Charles Ier fut ramené en triomphe dans Londres, par les mêmes bandes qui avaient escorté Charles Ier marchant au supplice. Voilà ce que les écrivains de l'histoire d'Angleterre ont appelé la restauration. Durant ces jours de fêtes bruyantes et de débauches, pendant que la populace, oubliant la liberté vaincue, s'enivrait avec les vainqueurs, les patriotes, poursuivis au nom du roi, comme ils l'avaient été au nom du protecteur, se cachaient ou fuyaient : Sidney et Ludlow passaient les mers; Vane et Harrisson étaient emprisonnés.

Après les premiers transports, après le partage des places, des pensions, des titres, des profits, des honneurs, après que les serviteurs fidèles de la tyrannie usurpée eurent reçu, aux termes du traité d'alliance, des brevets signés du sceau royal, au mépris de ce même traité, le roi voulut verser du sang, et venger l'affront de ses défaites, sous le prétexte de venger son père. Ses nouveaux courtisans, ceux dont la mort de Charles Ier avait fait la fortune, n'opposèrent aucune résistance à cet excès

(1) Censeur Européen du 25 septembre 1819.

de piété filiale. Ils eurent même l'infamie de siéger parmi les juges de ceux qu'on appelait régicides, et d'envoyer à l'échafaud dix hommes qui avaient été leurs amis, ou qui, en jugeant le roi, n'avaient fait qu'exécuter leurs ordres intimés à la pointe de l'épée. Ce fut avec ce sang qu'ils signèrent la promesse d'être fidèles au nouveau pouvoir comme à l'ancien.

Mais ce ne fut pas tout; il fallait que la nation apprît que le patriotisme sans régicide, et même ennemi du régicide, n'en était pas moins digne de mort. Henri Vane et Sidney avaient dédaigné de tremper dans le meurtre ignoble d'un roi captif: Henri Vane fut livré aux bourreaux; et des assassins gagés poursuivirent Sidney jusque dans l'exil. C'était madame Henriette, sœur de Charles II, ornement des bals de Louis XIV, madame Henriette, jeune, belle et sensible, qui, plus à portée, par son séjour en France, de diriger ces expéditions, se chargeait de donner des ordres et un salaire aux meurtriers. Chaque tête de proscrit devait être payée trente couronnes.

L'asile inviolable que le peuple de Hollande offrait aux patriotes anglais alluma contre cette nation libre la haine des maîtres de l'Angleterre; Charles II lui déclara la guerre sous de faux prétextes de commerce. Ses flottes assaillirent à l'improviste les navires des marchands bataves, qui, loin de se venger par de lâches représailles, publièrent que les Anglais étaient leurs amis, et qu'en s'armant contre leur despote, ils croyaient combattre pour eux. La nation anglaise désira leur victoire; et quand Ruyter et de Witt brûlèrent, à la vue de Londres, les vaisseaux de Charles II, quand Charles II effrayé demanda des secours au parlement, le parlement, pour toute réponse, dressa un bill qui licenciait toutes les troupes. Les esprits superficiels auront peine à comprendre cette conduite, inspirée par un patriotisme plus haut que le patriotisme vulgaire. Le roi ne s'étonna point de voir ceux dont sa puissance détruisait la liberté, unis d'intérêt et d'espoir avec le peuple libre dont il poursuivait la perte. Il suspendit l'exécution de ses projets; mais, durant la trêve, il médita un plan vaste. Il réfléchit qu'il n'était pas le seul roi en Europe, et qu'ainsi il y avait des hommes que devait importuner, comme lui, la vue de l'indépendance hollandaise: il pensa à Louis XIV.

Ce trait de lumière, qui apparaissait à Charles II, frappa vivement le roi de France; une alliance secrète fut conclue; et les deux monarques s'engagèrent à s'armer de toutes leurs forces contre les Provinces-Unies, à détruire le gouvernement de ces provinces, et à rendre aux princes d'Orange leur autorité abolie. Après avoir prié Dieu de *bénir* cette expédition entreprise *pour sa seule gloire*, les deux rois firent avancer cent trente vaisseaux de guerre et cent trente mille combattants, contre la poignée d'hommes libres qui enrichissait de ses travaux et honorait de son indépendance les provinces de la Batavie.

Les navires marchands des Hollandais furent poursuivis sur les mers, et surpris par des ruses infâmes; on insulta ce peuple, dans des manifestes remplis d'avance de tout l'orgueil de la victoire que se promettait le despotisme sur les seuls hommes qui fussent sans maîtres; et ce peuple, comme la première fois, ne répondit que par des protestations d'amitié envers les nations dont les soi-disant représentants l'outrageaient et brûlaient ses villes. Mais la fortune ne suivit pas la bonne cause; les soldats de Louis XIV campèrent aux portes d'Amsterdam. Les citoyens rompirent les digues de la mer, et submergèrent leurs propres demeures, pour en écarter l'esclavage. Malheureusement, il y avait encore dans la Hollande des ambitieux et des lâches; ceux-là prirent parti pour les rois agresseurs; et le prince d'Orange, à qui ces rois destinaient une autorité suprême, la reçut des mains de la populace, soulevée contre ses magistrats. Les deux plus grands citoyens des temps modernes, les frères de Witt, périrent sous les coups des traîtres. La liberté périt avec eux; le dessein des rois fut accompli.

Durant ces combats contre la liberté d'une nation étrangère, Charles II n'oubliait pas qu'il devait effacer tout vestige d'indépendance dans les trois contrées que le sort lui avait soumises. L'Écosse, comme l'Angleterre, avait vu tomber quelques têtes; mais bientôt elle fut frappée en masse. La religion des Écossais était le presbytérianisme, religion sans faste, sans prélats, et dont l'austérité un peu rude inspirait aux âmes de l'audace et de la fierté. Un décret, parti de Londres, ordonna aux Écossais de cesser d'être presbytériens; des juges, des bourreaux, des soldats furent envoyés pour contraindre à l'obéissance les hommes dont ce décret violait le droit le plus sacré. Des milliers de montagnards, à demi sauvages, furent déchaînés contre eux; le pillage, les incendies, les massacres s'étendirent partout. Les femmes mêmes ne furent pas épargnées, et, de crainte que le récit de ces horreurs ne réveillât, par la pitié, le courage de la nation anglaise, il fut interdit, sous peine de mort, de sortir des frontières de l'Écosse.

Tous ces exploits, si bien faits pour assurer la puissance, lui promettaient de longues années de repos; et elle en eût joui sans doute, si, au dedans d'elle-même, elle eût pu se maintenir unie. Mais le fléau des discordes intestines vint l'affliger au milieu de ses succès. Le gouvernement de la restauration était partagé entre deux classes d'hommes

autrefois ennemies. Dans les premiers jours de cette grande réunion, le sentiment plus vif de leurs intérêts communs, et les fumées du vin, les avaient mis entièrement d'accord; ils s'étaient embrassés comme des frères; mais bientôt après, retombant sous le poids de leurs habitudes, ils s'étaient haïs comme des rivaux. Charles II affectait envers tous une impartialité difficile. Trop habile pour ne pas sentir que les traîtres à la liberté sont les meilleurs instruments contre elle, il livrait aux Cromwellistes la plus grande part de l'autorité, réservant à ses anciens amis des pensions pour dédommagement. Ceux-ci furent indignés de ce qu'on méprisait leur vieille expérience; ils se plaignirent du roi, ils murmurèrent; et des murmures ils en vinrent aux complots. Ils entreprirent de détrôner Charles II, et de faire roi le duc d'York, son frère, mieux disposé pour leurs intérêts. Telle fut l'origine de cette conspiration papiste, si célèbre dans l'histoire d'Angleterre, et ainsi appelée parce que les premiers rôles y furent joués par des catholiques. Charles II, habile et discret, voulut d'abord étouffer tout bruit du complot, sentant bien qu'il était en son pouvoir de désarmer, sans violence, le bras des conspirateurs. L'imprudence d'un ministre rendit ses efforts inutiles; et alors il s'empressa de mettre fin aux enquêtes par le supplice de quelques jésuites et d'un lord, qu'il eût pu sauver. Aussitôt, changeant de politique, il ramena à lui, par de nouvelles faveurs, les papistes, les nobles et le haut clergé.

Cette faction fut contente; mais l'autre à son tour murmura : les apostats de la révolution, ceux qui l'avaient vaincue les premiers, craignirent de voir passer à d'autres mains tous les fruits de leur victoire. Dans leurs alarmes, ils se hasardèrent à parler de patriotisme, et à invoquer le secours des patriotes. Les patriotes, qu'un espoir vague entraînait, répondirent à leur appel. Ainsi naquit la fameuse opposition de 1678, premier exemple de cette opposition systématique qui s'est perpétuée en Angleterre. Charles II fut irrité de cette ligue, qui confondait toutes ses idées; moins éclairé que ses successeurs, il crut sa domination en péril, quand il entendit les Shaftesbury attester de nouveau l'indépendance qu'ils avaient reniée et tendre la main aux citoyens qu'ils avaient vendus pour des places. Devenu farouche et cruel par peur, il s'entoura d'espions, de faux témoins, et juges achetés, et avec leur aide il remplit les prisons et ensanglanta les échafauds. Pour répondre à ces violences, l'opposition conspira : elle conspira non pas à la manière du peuple anglais, non pas pour la liberté, mais à la manière des mécontents papistes, pour avoir un roi à son gré. Ceux-ci avaient travaillé pour le duc d'York; les nouveaux mécontents travaillèrent pour le duc de Monmouth, fils naturel de Charles II. Pendant que, pour mieux assurer leurs projets, ils redoublaient d'empressement auprès des amis de la patrie, Sidney, de retour après vingt ans d'exil, songea de son côté à rallier les vrais partisans de cette vieille cause tant de fois vaincue et jamais désespérée. Les chefs des opposants le recherchèrent; Sidney ne leur cacha point ses desseins; et eux, sans tomber d'accord avec lui sur l'objet de la guerre à entreprendre, se montrèrent disposés à poursuivre de concert deux projets bien différents l'un de l'autre, le réveil de la liberté, et un changement de maître. La mort du roi n'entrait point dans le dessein de Sidney, ni même dans le dessein de ceux des mécontents qui, comme le lord Russel, avaient de la dignité dans l'âme; ce meurtre, comploté sourdement par quelques mécontents subalternes, leur fut imputé à tous deux : Russel et Sidney périrent.

Également intrépides devant le supplice, tous deux offrirent un exemple de la grandeur de l'âme humaine; mais Russel, en accusant le despotisme, lui reprochait de tout niveler : « Il n'y a plus de grands, » disait-il; tandis que Sidney ne concevait de grandeur que celle de la vertu ou du génie : son bras ne s'était armé que pour conquérir la paix de l'indépendance (1).

Voilà les événements dont se compose la période de l'histoire d'Angleterre qui porte le nom de Charles II. M. Jules Berthevin les a racontés simplement, exactement, mais sans les comprendre. Son ouvrage est plein de bonne foi, mais faible. L'auteur blâme Charles II d'avoir violé ses promesses et fait des guerres injustes, d'avoir persécuté, de s'être entouré de scélérats gagés, d'avoir été faux et cruel; et, dans la même page, il le loue des entreprises d'ambition qui l'ont conduit à ces infamies; il le loue « d'avoir cherché à rentrer dans le noble apanage de ses pères, d'avoir voulu trouver dans l'autorité le droit de forcer le peuple à être heureux, et de soustraire ses sujets et lui-même aux caprices des assemblées tumultueuses. » L'auteur croit avoir besoin de pardon, parce qu'il ose « porter quelque intérêt sur les derniers instants de Sidney. » Nous ne voyons pas à qui M. Jules Berthevin peut adresser ces excuses. Jamais un homme de cœur, quel que soit son parti ou sa place, ne lui saura mauvais gré de n'avoir pas diffamé le grand Sidney. Dailleurs, l'écrivain ne doit à personne le compte de sa propre conscience, et l'écrivain peu libéral a plus besoin que tout autre de paraître ne dépendre que de lui-même.

(1) Sidney avait pris pour devise les vers suivants :

.....Manus hæc inimica tyrannis
Ense petit placidam sub libertate quietem.

Comme ses opinions n'ont aucune valeur logique, si elles peuvent prétendre à quelque respect, c'est à force de dignité morale.

VI.

SUR LA RÉVOLUTION DE 1688 (1).

—

C'est une opinion aujourd'hui à la mode, que de vanter la révolution anglaise de 1688, et de désirer des Guillaume III pour le salut et pour la vengeance des peuples. Dans cette admiration et dans ces vœux, quelque patriotiques qu'on les proclame, il y a de l'ignorance et de la lâcheté. D'abord, il est faux que la délivrance des nations opprimées puisse venir d'ailleurs que des nations elles-mêmes : et si réellement la liberté pouvait naître de la seule fortune de quelque aventurier hardi, sans travail, sans vertus publiques, la liberté ne vaudrait pas la peine d'être souhaitée. Mais il n'en est point ainsi ; les détrôneurs de princes ne manquent pas de se faire princes ; le peuple n'est guère à leurs yeux que le prix bien acquis d'une expédition hasardeuse ; et il faut que ce peuple, qui n'a pas su prendre en main l'intérêt de sa propre destinée, qui n'a pas su vouloir et agir pour lui-même, qui n'a pas su être une personne, subisse la condition des choses pour lesquelles on veut, pour lesquelles on agit, et dont on dispose, à ce titre qu'on a voulu, qu'on a agi pour elles.

Or, telle a été, dans la révolution de 1688, la destinée du peuple anglais ; étranger à la lutte sous laquelle ont succombé les Stuarts, il n'y apparaît que comme l'objet passif de la dispute. Ce n'est point par sa force que tombe Jacques II ; ce n'est point par elle que Guillaume III est vainqueur ; et si, de cet événement, il résulte pour lui quelque bien, il n'a pas plus à s'en louer lui-même qu'un domaine ne peut se vanter de ce qu'il prospère sous l'héritier mieux avisé d'un premier possesseur nonchalant. Si l'on objecte que beaucoup d'hommes nés Anglais ont prêté leurs bras à cette révolution, et l'ont appelée le *salut de l'Angleterre*, nous répondrons qu'avant d'affirmer sur les paroles de ces hommes, il faut examiner ce que vraiment elles signifient dans leur bouche ; s'il s'agissait en effet pour eux de patriotisme et de liberté ; ou si le salut du pays, quand ils l'attestaient, ne signifiait pas purement le salut de leurs places, de leurs titres, de leurs prétentions, de leurs espérances ambitieuses. Or, on peut légitimement les soupçonner, quand on voit en contraste, avec la fougue de leurs transports, l'attitude morne et froide de cette masse que n'agitent jamais des intérêts étroits et privés, de tout ce qu'on appelle la nation, autrefois si animé, si actif, si plein de vie dans le mouvement de 1640. C'est avec l'air d'un spectateur dégoûté que la nation assiste à ce détrônement et à ce couronnement solennel, que les proclamations et les journaux de la nouvelle puissance appelaient, il est vrai, la liberté ; singulière liberté, venue sur les vaisseaux du favori de Charles II, du meurtrier des de Witt, et jurée dans son camp par des lords à priviléges, par des officiers à brevets, par des prélats à bénéfices. Si un goût trop exclusif pour la secte catholique n'eût pas fait oublier aux Stuarts leur première impartialité dans la distribution des places, Guillaume III n'eût point trouvé d'amis ; ceux qui se levèrent à sa voix contre le pouvoir de Jacques II, eussent été aussi immobiles que dans le temps ou l'on coupait en quartiers le corps vivant de Henri Vane, aussi muets que quand les dragons de Charles II massacraient des femmes presbytériennes. Mais après avoir regardé de sang-froid ces infamies, après avoir vécu vingt années du gouvernement qui les commettait, ils ne purent supporter Jacques second livrant aux catholiques les postes de la cour, de l'église et de l'armée. Voilà tout le secret de la popularité de Guillaume et de la prétendue délivrance de 1688.

La cause qui triompha dans cette révolution, ce n'est donc point la grande cause de 1640, la cause de Hambden, la cause des droits humains ; si l'on recherche son origine, elle est née en 1683, à la première conspiration des ambitieux mécontents. Ses premiers patrons, ses premières victimes furent un candidat au trône, et un ministre disgracié ; ce furent Monmouth et Shaftesbury. Il est vrai que, dès son berceau, elle déploya hardiment les enseignes du patriotisme ; il est vrai qu'elle appela Sidney ; mais Sidney, dépositaire fidèle du vieux secret de 1640, en s'insurgeant comme elle, se distingua profondément d'elle ; c'est en vain que la même proscription le confondit avec les partisans de cette nouvelle cause ; en vain la même hache fit tomber leur tête et la sienne : son crime n'était pas leur crime ; Sidney fut coupable envers le despotisme ; ils ne le furent qu'envers le despote.

La cause de Sidney périt avec Sidney ; l'autre cause, promptement relevée de son premier revers, grandit et se fortifia en silence. Après six ans, vint son jour de triomphe, jour où l'on vit s'opérer l'alliance étrange des grandes places, des gros profits, de tout l'appareil du pouvoir excessif, avec les mots de liberté et de patrie ; jour où des hommes chargés de titres tendirent la main à ceux qu'insultaient les

(1) Censeur Européen, numéros du 5, du 14 et du 17 novembre 1819.

titres, en leur criant : ce que vous désirez est obtenu, la liberté est venue, car nous régnons.

Dans quel acte de ce gouvernement, soi-disant fils de la révolution achevée et perfectionnée, s'est montré un esprit libéral et généreux? On cite pour réponse le bill des droits, faible recueil de quelques principes livrés sans garantie à la discrétion du pouvoir ; vaine et stérile remontrance, qu'on a faussement nommée un contrat, et dont le pouvoir, depuis, a déchiré impunément toutes les pages. Encore n'est-il pas vrai que Guillanme ait eu le mérite d'accepter le bill des droits comme une condition de la royauté ; la royauté fut pour lui sans conditions ; il ne laissa à personne, qu'à ceux qui s'étaient loués à lui, le droit de compter avec lui. Quand le bill des droits fut dressé, Guillaume était roi; tout était ratifié pour lui, jusqu'à la succession de ses héritiers. Le bill des droits, rejeté d'abord par les pairs, et tout d'un coup adopté par eux, en vertu de son insignifiance, fut publié avec l'acte de couronnement; et voilà sur quel fondement léger on a bâti la fable d'un traité entre le peuple anglais et le roi Guillaume.

Le premier acte de ce gouvernement, non pas même après son institution définitive, quand il pouvait, à l'abri du pouvoir, se rire de la conscience publique, mais avant que son existence eût été légalement décrétée, dans le temps où il eût montré de la pudeur, s'il eût cru que la pudeur lui était nécessaire; le premier acte de ce gouvernement fut d'interdire, par un simple édit, toute discussion sur les affaires publiques; aveu formel que tout ce qui s'était fait jusqu'alors, que tout ce qui allait se faire encore, était étranger à la volonté, à l'intérêt, à la raison du peuple. Plus tard il maintint, avec une opiniâtreté insolente, la loi des Stuarts qui établissait la censure des livres et l'esclavage des imprimeries; il la conserva jusqu'au temps précis où, pour la prolonger encore, il eût fallu la décréter de nouveau, jusqu'en 1695, terme qu'avait assigné à cette loi la sagesse non suspecte de Charles II. Tout l'esprit de la révolution se développa au grand jour, par le renouvellement des statuts qui donnaient aux seuls anglicans le droit exclusif d'occuper les places: ainsi fut répudiée, par les hommes de 1688, cette secte énergique de non-conformistes protestants, la plus patriotique des sectes. Les hommes de 1688 visaient donc aussi à un monopole des places; le grand crime des catholiques, à leurs yeux, était donc d'avoir voulu élever monopole contre monopole; et c'est pour réprimer cette seule ambition, que se joua avec tant d'appareil le drame de l'insurrection civile. Par une infâme dérision, en même temps qu'on demandait au peuple sa reconnaissance éternelle pour l'avoir délivré des Stuarts et des agents des Stuarts, c'étaient ces agents mêmes qu'on allait chercher pour composer le nouveau cabinet; c'étaient les Danby, les Nottingham, les Halifax. Kirke, le plus féroce des soldats et des bourreaux, l'exécuteur des arrêts de Jefferies, reçut alors un traitement et de l'emploi. Et quand les victimes de ces hommes se présentèrent pour demander, contre leurs crimes et les crimes de leurs subordonnés, non des représailles, mais la vengeance des lois, le gouvernement, par un acte d'amnistie, étendit effrontément sur eux sa sauvegarde toute-puissante.

Ces temps ont porté leurs fruits; sous la femme qui succéda au prince d'Orange, vint la corruption la plus déhontée ; il n'y eut plus d'énergie que pour l'intrigue : on plaça dans les faveurs d'une cour ce repos que les Sidney ne voulaient chercher que dans la fière indépendance. Aussi, vingt années à peine avaient passé sur la révolution de 1688, que déjà le peuple anglais la maudissait; il criait à bas les whigs! comme il avait crié à bas les Stuarts! et les whigs, comme les Stuarts, lui répondaient par des arrêts de haute trahison, par des exécutions à mort, par de nouveaux impôts, par de nouveaux décrets pour le maintien des titres et des places. La succession prétendue nationale fut sur le point d'être violée par des insurrections évidemment nationales ; il fallut invoquer pour elle le secours odieux d'une force étrangère. Ce fut le canon du stathouder de Hollande qui protégea le débarquement du premier Georges.

Les Stuarts n'auraient pas fait davantage; peut-être n'eussent-ils pas tant fait; leur puissance était de nature à s'user promptement. Ils n'avaient pas, pour la rajeunir, le prestige de ces mots sonores de dynastie nationale, de princes du choix du peuple, de libérateurs de la patrie; leur despotisme n'avait aucune racine populaire : aussi, ce revenu indépendant, cette armée permanente, cette servitude du parlement, dont ils n'avaient guère joui qu'en idée, tout cela fut réalisé sous les Georges. Alors, quand quelque pauvre honnête homme s'avisa de s'indigner, outre la ressource de l'échafaud, pour lui imposer silence, on eut encore des moyens de le rendre odieux, et de diffamer sa conduite; on put l'accuser, devant le peuple lui-même, d'avoir indiscrètement ou méchamment menacé la puissance des sauveurs de la nation, d'en avoir voulu au roi du choix public, à la dynastie protestante et patriote... Charles II avait pu tuer Sidney ; mais il n'eut pas été en son pouvoir de le flétrir comme traître au peuple.

C'est sous le règne de Charles II, vers l'année 1683, comme nous l'avons dit plus haut, que paraît dans l'histoire la première ébauche de la révolution qui, en 1688, mit une famille nouvelle à la place de la famille des Stuarts. L'esprit de cette révolution se montre tout entier dans le complot qui se trama

cinq ans auparavant, pour faire roi le duc de Monmouth, fils naturel de Charles II, sous la condition que Monmouth serait roi au profit des presbytériens disgraciés, et de ceux qui avaient vendu la nation aux Stuarts pour des places que les Stuarts ingrats livraient à d'autres. La conspiration fut trahie; Monmouth n'obtint la vie qu'à grande peine; et ceux des conjurés qui survécurent aux vengeances du roi ne se sauvèrent que par l'exil. Réfugiés en Hollande, ils continuèrent leurs projets et leurs manœuvres; mais ils choisirent un nouveau chef : ce fut un autre que le jeune et faible Monmouth, qu'ils désignèrent à la place de roi d'Angleterre et de protecteur de leurs intérêts. Leur choix tomba sur le prince Guillaume d'Orange, stathouder de Hollande, neveu de Charles II, et gendre du duc d'York, puissant, actif, habile, protestant zélé, et ambitieux sans mesure; ennemi non suspect de la liberté anglaise; car, en 1680, il avait protesté, comme allié de la famille royale, comme intéressé pour sa part à la conservation inviolable de l'héritage du pouvoir royal, contre les barrières que le parlement prétendait opposer à l'autorité d'un successeur catholique. Monmouth s'était rendu en Hollande auprès de ses anciens partisans. Du moment que Guillaume eut été adopté à sa place, quand sa présence ne fut plus que gênante pour la faction qui le répudiait, Monmouth fut chassé de la Hollande.

Ce malheur, qui déconcertait les espérances de toute sa vie, lui fit tenter subitement une résolution extrême. Aidé du peu d'amis qui lui restaient, et de quelques aventuriers qui se louèrent à lui, il fit une invasion en Angleterre. Jacques II commençait alors son règne. Monmouth, dans ses premières proclamations, accusa le roi d'être un nouveau tyran, et s'annonça comme le vengeur de la liberté outragée. A cette voix patriotique, les simples citoyens vinrent en foule dans son camp; mais les hommes à titres, à places, à pouvoir, n'y vinrent point; et c'était eux que Monmouth désirait. Pour les engager dans sa cause, il fit de nouveaux manifestes, où il appela Jacques II usurpateur du trône; lui-même, il se proclama roi légitime, et menaça de sa vengeance les incrédules à ses paroles, et les rebelles à son pouvoir. Aussitôt les citoyens, qui l'avaient suivi, le quittèrent, et la noblesse et les puissants ne vinrent pas davantage, peut-être parce que Monmouth avait eu le malheur d'être un moment populaire. L'armée royale le rencontra presque sans armée; il fut pris et mis à mort. En apprenant cette entreprise, le prince d'Orange s'était hâté d'offrir à Jacques II de prendre lui-même le commandement des troupes royales contre Monmouth, contre ce rival dont l'audace indiscrète, en donnant l'éveil au roi d'Angleterre, pouvait faire échouer l'autre complot, et gâter la fortune que Guillaume s'était promise.

Mais la sécurité de Jacques II était sans bornes; il ne doutait nullement de l'avenir; il poursuivait, plein d'une confiance aveugle, ses plans en faveur des catholiques : déjà presque toutes les places avaient passé dans leurs mains; ils peuplaient le conseil, la flotte et l'armée. Le clergé épiscopal, dont l'autorité était encore intacte, appuyait le roi dans ses mesures; cet appui, regagné adroitement par Charles II, comptait pour beaucoup dans la puissance royale : Jacques l'oublia, et il eut l'imprudence de se l'ôter de ses propres mains. Il fit venir à Londres un nonce de Rome; il institua des évêques catholiques. A la seule vue de ces nouveaux concurrents, le haut clergé déserta la cause royale; et, au lieu des maximes de la soumission passive, et de la divinité du pouvoir qui retentissaient dans les chaires, on n'entendit qu'un cri d'alarme sur les dangers de l'Église, et sur le devoir de résister. Ces voix sacrées encouragèrent les murmures; on publia hautement des manifestes contre l'irruption des papistes dans les emplois; on fit des ligues pour le maintien des emplois entre les mains des familles protestantes; il y eut des affiliations sous le serment; on s'y engageait à mettre en usage, pour changer l'esprit du roi, toutes les raisons, jusqu'à la dernière, jusqu'à la raison de la force. Le défaut d'héritiers catholiques donnait quelque espoir de réussir sans cette extrémité. Mais la naissance subite d'un fils de Jacques II ouvrit la guerre, et pressa les coups. Aussitôt des messages s'échangèrent entre les réfugiés de Hollande et les mécontents d'Angleterre; on recruta des hommes; on prépara des armes : voilà l'événement qui fixa à l'année 1688 le dénoûment de la révolution qui couvait depuis cinq années.

Jacques II persistait dans son incurie; surtout, il était loin de soupçonner le prince d'Orange, dont l'amitié pour les exilés anglais ne lui paraissait qu'une sympathie de religion. Telles étaient ses dispositions, quand une dépêche de son ministre à La Haye lui annonça tout à coup que de grands préparatifs se faisaient dans les ports de la Hollande pour une descente en Angleterre; il pâlit à cette lecture, le papier échappa de ses mains : il comprit pour la première fois ses dangers et son impuissance. Il appela le peuple aux armes; le peuple resta immobile à sa voix; tandis que des lords, des nobles, des évêques, des salariés de son trésor s'enrôlaient pour son rival. Guillaume, retardé quelque temps par un vent contraire, débarqua, le 5 septembre 1688, à Torbay, dans le comté de Dorcester. Les habitants des lieux voisins couvraient le rivage, contemplant le spectacle de ces vaisseaux et de ces soldats; ils étaient silencieux, sans colère et sans joie, comme des gens qui regardent les apprêts d'un

combat qui ne leur importe point. L'armée des opposants dirigea sa marche vers Exeter, et elle publia ses manifestes. L'on y parlait beaucoup de l'intérêt du protestantisme, un peu de l'intérêt de la liberté, et par-dessus tout, l'on s'efforçait de persuader que le fils nouveau-né du roi Jacques était un enfant supposé. Ces manifestes furent lus ; mais aucun citoyen ne se leva. Durant neuf jours entiers, Guillaume s'avança sans trouver ni amis ni ennemis. Mais bientôt les amis lui vinrent en foule, c'étaient les hauts personnages de l'opposition, des officiers militaires, toute la noblesse des comtés de Devon et de Sommerset. Dans les provinces voisines, les mêmes hommes coururent aux armes, des pactes d'association furent jurés entre eux et le prince. Les gouverneurs des villes arboraient ses enseignes ; on s'enrôlait en vertu de ses commissions ; les officiers du roi désertaient à lui avec leurs troupes. Tous les hommes dont le patrimoine était dans le gouvernement, tous ceux pour qui un changement de roi devait être ou un gain immense, ou la perte de tout, s'agitaient par toute l'Angleterre : mais ceux dont l'existence ne devait rien au pouvoir, étaient en repos; l'armée de l'opposition n'en avait gagné qu'un petit nombre, et l'autre armée ne comptait dans ses rangs que les milices rassemblées par force.

Le roi s'avançait cependant pour ne pas périr sans combat; à chaque pas qu'il faisait dans sa marche, de nouvelles défections diminuaient ses forces, et à chaque ordre qu'il donnait, les officiers répondaient par des murmures, lui reprochant sa mauvaise fortune, qui compromettait leurs emplois. Ceux qu'il avait le plus comblés de faveurs supportaient le plus impatiemment de se voir retenus auprès de lui, empressés qu'ils étaient d'obtenir de son rival la conservation de ce qu'ils avaient. Jacques II ne trouvait personne en qui il pût se confier : ne sachant pas prendre une résolution lui-même, il n'osait ni agir ni attendre; et les ennemis ne s'arrêtaient point. Au lieu de se porter en avant, il rétrogada et se retira sur Londres. A la première station que l'armée royale fit dans sa retraite, Anne, fille du roi, et Georges de Danemarck, son gendre, quittèrent son camp, et se rendirent au camp de son ennemi. A cette nouvelle, il tomba dans l'abattement, et désespéra de sa propre cause, que ses enfants même répudiaient. Il offrit à Guillaume de capituler ; Guillaume refusa de recevoir le porteur de ce message : alors Jacques II, incertain des projets de son rival, et craignant pour sa vie, jeta le sceau royal dans la Tamise, et s'enfuit vers les côtes, pour s'assurer une retraite. Les troupes royales se dispersèrent, et l'autre armée s'avança librement.

Cependant les lords et les agents royaux qui n'étaient pas sortis de Londres, s'avisèrent que le peuple de la ville, voyant le roi parti et le prince encore éloigné, pourrait bien songer à lui-même, et faire pour sa liberté quelque effort qui compliquerait la guerre. Pour prévenir ce danger qui menaçait leurs places, et que, par une transposition ingénieuse, ils nommaient le danger de la ville, ils avertirent en hâte le prince d'Orange que son concurrent avait fui, et qu'il eût à presser sa marche; ils envoyèrent aussi des ordres aux chefs des troupes débandées : ces troupes se rallièrent, et dans le temps même qu'elles se ralliaient, les lords se servirent du bruit de leur dispersion pour troubler les esprits des citoyens par une alarme salutaire, qui devait les détourner de toute pensée d'indépendance. Ils firent répandre que les papistes et les Irlandais de l'armée royale massacraient de toutes parts les protestants. En quelques jours, cette fausse nouvelle parcourut l'Angleterre, on croyait entendre au loin les cris des meurtriers et les plaintes des mourants ; on allumait des feux, on sonnait les cloches ; chacun, se croyant en péril de la vie, n'avait plus de sens, plus d'idées, plus de soucis que pour ce danger, et si l'on désirait quelque chose, ce n'était pas que les hasards de l'insurrection vinssent se joindre encore aux hasards présents, c'était que la victoire de Guillaume mît promptement fin à de telles angoisses.

Jacques II fuyait déguisé ; il fut reconnu, à Feversham, par quelques hommes, qui l'insultèrent et le retinrent captif. De sa prison, il écrivit aux lords, qui venaient d'exercer son pouvoir dans Londres, pour leur demander la liberté et une escorte; sa lettre leur fut apportée par un homme du pays, qui pleurait en la remettant. Les lords se montrèrent moins sensibles, et leur première réponse fut que cette affaire ne les regardait point. Quelques-uns, d'un esprit plus délié, représentèrent que cette dureté inutile pourrait bien être mal payée par le roi futur, qui voudrait au moins paraître humain, ne fût-ce que par pure bienséance. A un tel argument, tous se rendirent, et ils envoyèrent deux cents soldats pour délivrer Jacques et l'accompagner jusqu'à la mer. Mais le roi, devenu libre, refusa de suivre son escorte, et retourna vers Londres. Il fut applaudi à son entrée par quelques-uns de ceux que leur vie obscure et privée rendait étrangers à la guerre présente; dépouillé de sa puissance odieuse, il ne leur paraissait plus qu'un homme, qu'un homme dans le malheur; et, à ce titre, ils le plaignaient. Il n'en fut pas de même de ceux qui, durant ses prospérités, s'étaient engraissés de ses largesses : redescendu au simple état d'homme, il n'était plus rien pour eux ; il ne reçut de leur part qu'un accueil plein de froideur et de mépris : sa

présence les gênait; car elle les rendait suspects à celui auquel appartenait le pouvoir d'enrichir par les pensions et de décorer par les brevets. Heureusement cette gêne finit bientôt; Jacques fut sommé de quitter Londres. Il était encore à Whitehall, quand les soldats de Guillaume vinrent occuper ce palais. Le prince entra dans la ville en conquérant et en triomphateur, à la tête de ses troupes, au bruit des acclamations de ceux dont la fortune allait grandir avec la sienne. Quelque satisfaction paraissait sur le visage des citoyens, à qui l'on avait fait craindre d'être égorgés par les soldats royaux; mais c'était une joie tranquille, et qui marquait plutôt l'opinion d'un danger passé que le sentiment d'un bien-être actuel.

Jacques II s'était soumis aux ordres de Guillaume d'Orange; il avait quitté Londres, et les troupes du vainqueur campaient dans la ville. La guerre était terminée, la révolution était accomplie. Il ne s'agissait plus, pour assurer dans les mains de Guillaume et dans les mains de ses amis tous les profits de la victoire, que de la sanctionner par des actes légaux. Ce devait être l'ouvrage d'un parlement. Les lords de la ville, réunis aux lords de l'armée victorieuse, prirent sur eux de reconnaître authentiquement dans le prince le droit suprême de convoquer les communes, et, ce qui importait surtout aux vainqueurs de ce jour, le droit de donner les emplois et de lever les taxes. Pour plus de régularité, on rassembla à Westminster les membres des deux dernières chambres qui avaient siégé sous les Stuarts, et on leur demanda une adresse semblable à celle des lords. Ils se rendirent docilement au lieu de leurs séances, et à peine assis, ils apprirent que la populace ameutée entourait leur salle, menaçant de ses imprécations et de sa vengeance ceux qui oseraient voter contre l'intérêt de Guillaume d'Orange. Ils ne résistèrent point à la présence de cette force populaire, que le même Guillaume avait su rendre autrefois si terrible pour les de Witt, et l'adresse fut décrétée. Alors, ce parlement provisoire fut dissous, et ceux de ses membres qui avaient déjà terminé leurs stipulations avec le pouvoir se répandirent dans les provinces pour influencer les nouveaux choix. Pendant ce temps, Guillaume nomma aux places, maintint dans les places, transféra les places, leva cinq millions d'impôts sur Londres, et défendit toute discussion politique, par des décrets rendus en son seul nom.

Ce fut le 22 janvier 1689 (1688 vieux style) que s'assembla le parlement nouveau; il prit le titre de convention, titre qu'avait porté trente ans auparavant l'assemblée qui légalisa la trahison de Monck et la royauté de Charles II. Dans l'adresse votée par les deux chambres, Guillaume fut appelé libérateur, sans doute à cause du nombre d'hommes qu'il venait de sauver du danger de vivre sans places; ensuite la chambre des communes vota que le trône était vacant, parce que Jacques II avait rompu le contrat mutuel qui l'attachait au peuple. Les communes auraient dû dire de quelle date était ce contrat mutuel, et quelles en avaient été les clauses. En faisant l'équation, fausse dans ce cas, des idées de roi et d'obligé par contrat envers le peuple, elles faisaient l'équation funeste pour l'avenir, des idées de peuple et d'obligé envers le roi; elles établissaient par avance, que du moment où Guillaume serait roi, il y aurait, en vertu de ce seul titre de roi, un pacte obligatoire entre la nation anglaise et Guillaume, pacte occulte et mystérieux, sans condition expresse, sans garantie stipulée, dont la vaine hypothèse, sans augmenter du moindre degré la force effective de la partie sujette, devait armer la partie régnante d'une autorité logique capable de légitimer la violence, et de faire de l'oppression un droit fondé sur le consentement des opprimés. Il n'y a pas d'argument plus terrible contre les nations que l'attestation fausse de la volonté nationale: c'est à l'aide de pareilles fictions que les rebelles au despotisme, que les héros de la liberté sont impunément flétris du nom de traîtres.

Les lords de ce temps ne s'y trompèrent pas; dans leur examen des votes des communes, ils passèrent rapidement sur l'idée du contrat mutuel, et ne discutèrent avec sérieux que la proclamation de la vacance du trône. Plusieurs prétendirent qu'il était mal de présenter comme rompue la continuité de succession qui avait fait la force de ce pouvoir royal auquel ils avaient dû tant de biens. Ils furent secondés en cela par les hommes qui, s'étant réunis les derniers au prince d'Orange, et ayant ainsi peu mérité de lui, auraient préféré le règne de sa femme, fille du roi dépossédé. Cet article manqua d'être supprimé, et ne passa enfin qu'à la faveur d'une capitulation entre les amis du prince et les amis de la princesse. Quand on posa la question décisive, qui est-ce qui sera roi? la réponse fut celle-ci : « Les lords spirituels et temporels arrêtent que Guillaume, prince, et Marie, princesse d'Orange, seront ensemble roi et reine; le prince seul, au nom de tous deux, exercera le pouvoir royal. »

Ces débats duraient depuis vingt jours; et au milieu de tant de soins pour l'organisation du gouvernement qui se disait national, il n'avait encore été question ni de la nation ni de la liberté. Une seule fois, dans une conférence entre les deux chambres, quelques voix s'élevèrent pour demander qu'on marquât des limites certaines au pouvoir du roi futur. Un envoyé de Guillaume vint trouver les hommes qui avaient tenu ce langage. « N'insistez

pas, leur dit-il, sur le point de limiter un pouvoir que le prince veut posséder tout entier. Je dois vous dire de sa part qu'il a des moyens de vous punir, et qu'il les mettrait en usage. Craignez, en le dégoûtant du succès qu'il vient d'obtenir, de le forcer à se retirer de vous, et à vous abandonner à la merci du roi Jacques. » Cette réponse outrageante montre ce que croyait Guillaume du prétendu pacte violé par Jacques second, et vengé par le peuple anglais : s'il eût pensé que le roi détrôné l'avait été par la puissance de la nation, il n'eût pas fait à cette nation, capable de se délivrer du roi Jacques, la menace de la livrer à sa colère. Quand tout fut terminé, quand les communes eurent reçu des lords l'acte qui déclarait roi et reine le prince et la princesse, et après eux leur postérité, une sorte de pudeur vint saisir la chambre, et elle dressa, sous la forme d'un projet de loi, la liste des excès de pouvoir qui avaient fait haïr les deux derniers règnes. Ainsi naquit ce qu'on appela le *bill des droits*, exposé de principes sans aucune garantie, simple appel à l'humanité et à la raison des gouvernants. On y dit que les élections *doivent* être libres, que les parlements *doivent* être souvent assemblés, que les citoyens *peuvent* faire des pétitions et avoir des armes selon leur état, maximes vagues, aussi faciles à éluder qu'à proclamer, et dont la mieux respectée n'a pas eu en Angleterre dix années de stricte observance. Le bill des droits règne encore, et c'est sous son facile empire que se fait le trafic des villes représentées, et que les parlements durent sept ans.

Ainsi il a manqué une qualité à la révolution anglaise de 1688, et précisément cette qualité est celle dont on l'honore gratuitement ; cette révolution n'a point été une révolution nationale, c'est-à-dire une révolution faite par les mains de ceux, faite au profit de ceux qui ne tirent aucun gain des impôts publics, aucun honneur, aucun crédit de la puissance publique ; dont la vie est toute privée, qui n'ont nul intérêt à ce que le gouvernement soit à tel ou tel homme, ait telle ou telle figure, mais à ce que le gouvernement, quel qu'il soit, qui que ce soit qui l'exerce, soit dans l'impuissance absolue de violer ce qui est éternellement saint, éternellement inviolable, la liberté. Si la révolution de 1688 eût été faite par ces hommes et pour ces hommes, on ne les verrait pas aujourd'hui en Angleterre assiéger le pouvoir de leurs réclamations, et le menacer de leurs soulèvements.

(1) Napoléon en 1815.

(2) Il y a, entre la révolution de 1688 et celle de 1830, cette différence que la dernière est vraiment une révolution nationale, puisque toutes les classes de la nation, hors une seule, y ont concouru. Le peuple s'est sauvé lui-même, il a combattu pour sa propre cause, et toute la puissance de la royauté nouvelle dérive de la victoire populaire. Du reste, si je m'étais trouvé avec mes opinions de vingt-quatre ans en présence de cette révolution et de ses résultats politiques, j'aurais certainement porté sur elle un jugement aussi partial et aussi dédaigneux ; l'âge m'a rendu moins enthousiaste des idées, et plus indulgent pour les faits.

Nous aussi, nous avons eu notre révolution de 1688 ; ce n'est plus pour nous une épreuve à faire ; nous savons dans quelle situation d'âme une pareille révolution met un peuple, et si, en la subissant, il doit se glorifier ou rougir de lui-même. Quand celui qui fut pour nous Guillaume III (1) se faisait précéder, à sa rentrée dans Paris, par des pièces de canon, des mèches brûlantes et des sabres nus, avons-nous cru bien de bonne foi à notre puissance et à nos volontés, dont il se disait l'ouvrage ? Nous sommes-nous vraiment persuadés que c'était par nous et pour nous qu'il marchait de nouveau sur nos têtes ? C'était son profit de nous inspirer de l'orgueil au milieu de notre néant, de nous gonfler de cette vanité que la fable a rendue ridicule, de la folle vanité de l'insecte qui se vante de guider le char, quand le char l'emporte et va l'écraser. Le despotisme a surtout beau jeu lorsqu'il peut répondre aux peuples qui murmurent : c'est vous-mêmes qui m'avez voulu.

A Dieu ne plaise qu'une telle réponse puisse encore nous être adressée. Si nous avons le malheur d'être opprimés, n'ayons jamais la honte d'être appelés esclaves volontaires, nous fuirons l'un et l'autre, en poursuivant avec calme et constance l'œuvre de liberté commencée si heureusement par nos pères, et dont les fondements furent dispersés par le premier chef d'une dynastie prétendue nationale. Qu'importe au Sisyphe de la fable, la figure et la substance du rocher qu'il soulève ? qu'importe de même aux nations la forme et l'origine du pouvoir ? c'est par son poids, c'est par leur faiblesse que le pouvoir les accable. Élevons dans nos lois et surtout dans nos âmes des barrières et des forts inviolables contre toute tyrannie, soit d'ancienne, soit de nouvelle forme, soit d'ancienne, soit de nouvelle date : laissons le reste au temps, et ne nous abaissons jamais à conspirer avec la fortune (2).

VII.

SUR L'ESPRIT NATIONAL DES IRLANDAIS,

A propos des *Mélodies Irlandaises* de Thomas Moore (3).

—

Il y a des peuples qui ont la mémoire longue, que la pensée de l'indépendance n'abandonne point

(3) Censeur Européen du 28 février 1820.

dans l'esclavage, et qui, s'opiniâtrant contre l'habitude, ailleurs si puissante, détestent et renient encore, après des siècles, l'existence qu'une force supérieure leur a imposée malgré eux. Telle est la nation irlandaise. Cette nation, soumise par conquête au gouvernement anglais, refuse, depuis six cents ans, de consentir à ce gouvernement et de lui donner son aveu; elle le repousse comme au premier jour; elle proteste contre lui, comme protestait la vieille population d'Irlande, dans les combats où elle fut vaincue; dans ses révoltes, elle ne se croit point en rébellion, mais en guerre juste et légitime. C'est vainement que la puissance anglaise s'est épuisée d'efforts pour vaincre cette présence d'esprit si vivace, pour faire oublier la conquête, et faire accepter les fruits de l'invasion armée comme l'exercice d'une autorité légale; rien n'a pu anéantir l'obstination irlandaise. Malgré les séductions, malgré les menaces, malgré les supplices, les pères l'ont léguée à leurs fils. La vieille Irlande est encore la seule patrie que les vrais Irlandais avouent; c'est à cause d'elle qu'ils ont tenu à sa religion, comme à son langage; et, dans leurs insurrections, c'est encore elle qu'ils invoquent sous le nom d'*Érin*, par lequel la nommaient leurs ancêtres.

Pour maintenir cette chaîne de mœurs et de traditions contre les efforts des vainqueurs, les Irlandais se sont fait des monuments que ni le fer ni le feu ne pouvaient détruire; ils ont eu recours à l'art du chant, dans lequel ils se vantaient d'être habiles, et qui, dans les temps de l'indépendance, avait fait leur orgueil et leurs plaisirs. Les bardes et les ménétriers devinrent les archivistes de la patrie. Errant de village en village, ils allaient porter dans chaque foyer des souvenirs de la vieille Irlande; ils s'étudiaient à les rendre agréables à tous les goûts et à tous les âges; ils avaient des chants guerriers pour tous les hommes, des romances d'amour pour les femmes, des contes merveilleux pour les enfants du logis. Chaque maison conservait deux harpes toujours prêtes pour les voyageurs, et celui qui savait le mieux célébrer la liberté de l'ancien temps, la gloire des patriotes et la grandeur de leur cause, en était récompensé par une hospitalité plus attentive. Les rois d'Angleterre essayèrent plus d'une fois de frapper l'Irlande dans ce dernier refuge de ses regrets et de ses vœux; les poëtes errants furent persécutés, bannis, livrés aux tortures et aux supplices: mais la violence ne fit qu'irriter des volontés indomptables, l'art du chant et des vers eut ses martyrs comme la religion; et les souvenirs qu'on voulait éteindre se redoublèrent par le sentiment de ce qu'il en coûtait pour les garder.

Les paroles des chansons nationales, dans lesquelles l'Irlande a consigné ses longues souffrances, ont péri pour la plupart; la musique seule s'est conservée. Cette musique peut servir de commentaire à l'histoire du pays. Elle peint l'intérieur des âmes aussi bien que les récits peignent les actions; on y trouve beaucoup de langueur et d'abattement, une tristesse profondément sentie, mais vaguement exprimée, comme la douleur qui se retient parce qu'on l'observe. Quelquefois un peu d'espérance ou de légèreté s'y montre; mais, dans les refrains les plus vifs, il survient toujours quelque accord triste, quelque changement de mode qui ramène brusquement des teintes plus sombres, comme on voit, dans un jour nébuleux, un rayon de soleil paraître un instant pour se dérober aussitôt.

M. Moore est à la fois poëte et musicien, comme les vieux bardes de sa patrie; mais, au lieu de leur inspiration sauvage, il a toutes les grâces du talent cultivé; et son amour pour l'indépendance, agrandi par la philosophie moderne, ne borne point tous ses vœux à la délivrance d'*Érin* et au retour du *vieux drapeau vert* (1). Il célèbre la liberté comme le droit de tous les hommes, comme le charme de toutes les contrées du monde. Les paroles anglaises qu'il a composées sur le rhythme des anciens airs de l'Irlande, sont remplies de sentiments généreux, bien qu'empreintes le plus souvent de la couleur et des formes locales. Ces formes, presque toujours mystérieuses, ont d'ailleurs un charme qui leur est propre. Les Irlandais aiment à faire de la patrie un être réel qu'on aime et qui nous aime; ils aiment à lui parler sans prononcer son nom, et à confondre l'amour qu'ils lui vouent, cet amour austère et périlleux, avec ce qu'il y a de plus doux et de plus fortuné parmi les affections du cœur. Il semble que, sous le voile de ces illusions agréables, ils veuillent déguiser à leur âme la réalité des dangers auxquels s'expose le patriote, et s'entretenir d'idées gracieuses en attendant l'heure du combat; comme ces Spartiates qui se couronnaient de fleurs, sur le point de périr aux Thermopyles.

Nous citerons pour exemple le morceau suivant que l'auteur suppose adressé par un paysan à sa maîtresse:

« A travers mille dangers, à travers mille malheurs, ton sourire a égayé ma route. Plus notre destin devenait sombre, plus la flamme de nos cœurs était vive. J'étais esclave, mais dans tes bras mon âme retrouvait l'indépendance; et je bénissais jusqu'à mes misères, qui me rendaient plus cher à tes yeux.

« J'ai vu ta rivale honorée, quand le mépris était

(1) Ancien étendard des chefs de l'Irlande.

ton partage; j'ai vu ton front ceint d'épines, quand l'or étincelait sur le sien; elle m'offrait une place dans ses temples, quand le creux des rochers était ton refuge. Mais que je tombe sans vie à tes pieds, si je me donne à celle que je n'aime pas, si je te dérobe une seule de mes pensées. »

Un autre morceau d'un ton plus élevé est placé dans la bouche d'un de ces vieux poëtes errants, qui parcouraient l'Irlande en pleurant les destinées de la patrie :

« Oh! ne blâmez pas le barde s'il fuit vers ces réduits secrets, où le plaisir repose et sourit nonchalamment à la gloire; il était né pour des projets plus nobles; dans des temps moins contraires, son âme eût brûlé d'une flamme plus sainte. La corde, qui maintenant languit sur sa lyre, aurait tendu l'arc redoutable et lancé les flèches du guerrier. Sa bouche, qui ne sait plus soupirer que le tourment des vains désirs, aurait versé à larges flots les accents mâles du patriote...

« Mais, ô mon pays! ta gloire est perdue; ils sont brisés ces courages qui ne devaient plier jamais, tes fils se cachent et fuient le jour pour gémir librement sur tes ruines; car on les nomme traîtres lorsqu'ils t'aiment, et la mort les punit de te défendre. Le mépris est leur partage, à moins qu'ils ne te soient infidèles ; ils sont condamnés à vivre obscurs, s'ils refusent de renier leurs pères; et le flambeau qui les conduit aux honneurs s'allume au bûcher funeste où la patrie gît expirante.

« Quoique ton orgueil soit abattu, quoique ton espoir ait fui comme l'ombre, je t'aime, ô *Érin*, et ton nom vivra dans mes chants; jamais, dans ses heures de joie, mon cœur ne repoussera le souvenir de tes maux. Je veux que l'étranger entende retentir tes gémissements dans ses plaines; je veux que le son de ta harpe s'élance au delà des flots qui nous entourent; je veux que tes maîtres eux-mêmes, dans le moment où ils rivent tes fers, s'arrêtent à la voix de leur esclave, et laissent échapper une larme. »

Souvent M. Moore retrograde vers les temps de l'indépendance irlandaise, et chante les héros de la patrie libre : « Qu'*Érin* se rappelle les anciens jours, ces jours où ses enfants ne la trahissaient pas.—Honneur aux épées du vieux temps, honneur aux hommes qui les portèrent. » Quelquefois, il invoque le souvenir des batailles dont le sort a décidé de la liberté; il peint la marche nocturne du conquérant, et la dernière veille des soldats de la patrie, qui, retranchés sur le penchant des collines, « attendaient le jour pour mourir. »

« N'oubliez pas les champs où ils sont tombés, les derniers, les plus fidèles des braves; ils ne sont plus, et notre espérance a péri sans retour avec eux.

« Oh ! si nous pouvions reconquérir sur la mort ces cœurs qui bondissaient pour la patrie! S'ils se relevaient à la face du ciel, pour renouveler le combat de l'indépendance!

« En un instant serait brisée la chaîne que la tyrannie nous impose ; ni hommes, ni dieux n'auraient le pouvoir de la renouer.

« C'en est fait, l'histoire grave sur ses tables le nom de celui qui nous a vaincus; mais maudite est sa renommée, maudit est son char de triomphe, qui roule sur les têtes des hommes libres.

« On aimera mieux la tombe, on aimera mieux le cachot illustré par un nom patriote, que les trophées de ceux qui marchent à la gloire sur les ruines de la liberté. »

C'est un grand titre à la reconnaissance d'une nation que d'avoir su chanter en vers capables d'être populaires sa liberté présente ou passée, ses droits garantis ou violés. Celui qui ferait pour la France ce que M. Moore a fait pour l'Irlande, serait récompensé au delà de ses peines par l'estime du public et par la conscience d'avoir rendu service à la plus sainte de toutes les causes. Dans les temps de l'arbitraire, nous avions des refrains mordants pour arrêter l'injustice par la crainte frivole du ridicule ; pourquoi, dans ces temps de liberté douteuse, n'aurions-nous pas des chants plus nobles pour énoncer nos volontés, et les présenter comme une barrière au pouvoir toujours tenté d'envahir? Pourquoi les prestiges de l'art ne se joindraient-ils pas à la puissance de notre raison et de nos courages? Pourquoi ne nous ferions-nous pas une poésie nouvelle, inspirée par la liberté et consacrée à sa défense, une poésie, non pas classique, mais nationale, qui ne serait pas la vaine imitation des génies qui ne sont plus, mais la peinture vivante des âmes et des pensées d'aujourd'hui ; qui protesterait pour nous, se plaindrait avec nous, nous parlerait de la France et de son destin, du destin de nos aïeux et de nos fils ?

Nous avons réussi dans l'élégie amoureuse, craindrions-nous d'entreprendre l'élégie patriotique, non moins touchante, non moins douce que l'autre ? Quelle image plus digne de pitié et d'amour, que cette patrie de nos pères, si longtemps le jouet de la fortune, tant de fois vaincue par la tyrannie, tant de fois trahie par ses propres soutiens, aujourd'hui ranimée, mais encore chancelante, et réclamant d'une voix débile nos secours et notre dévouement. Quoi de plus poétique que sa longue existence, où se rattache par tant de liens notre existence passagère? Nous qu'on appelle des hommes nouveaux, sachons prouver que nous ne le sommes pas; sachons nous rallier par des souvenirs populaires aux hommes qui, avant nous, ont voulu ce que nous voulons, aux hommes qui ont compris comme

nous les libertés de la terre de France. L'esprit d'une indépendance généreuse et paisible nous a précédés de loin sur cette terre; ne craignons pas de la remuer profondément, pour y retrouver cet esprit : nos recherches ne seront point vaines, mais elles seront tristes; car nous rencontrerons plus souvent des supplices que des triomphes. Ne nous y trompons pas, ce n'est point à nous qu'appartiennent les choses brillantes du temps passé; ce n'est point à nous de chanter la chevalerie : nos héros ont des noms plus obscurs. Nous sommes les hommes des cités, les hommes des communes, les hommes de la glèbe, les fils de ces paysans que des chevaliers massacrèrent près de Meaux, les fils de ces bourgeois qui firent trembler Charles V (1), les fils des révoltés de la Jacquerie.

VIII.

SUR LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE PAR LES NORMANDS

A propos du roman d'*Ivanhoe* (2).

—

Le jour où Guillaume le Bâtard, *duc* de Normandie, à la faveur d'un vent d'est, entra dans la baie de Hastings avec 700 vaisseaux et 60,000 soldats, pour envahir le pays des Anglo-Saxons, une lutte à mort commença entre ce peuple et la troupe des envahisseurs. Il y allait de la propriété, il y allait de l'indépendance, il y allait de la vie : la contestation devait être longue; elle le fut en effet; mais vainement en chercherait-on le récit fidèle dans les historiens modernes de l'Angleterre. Ces historiens présentent une fois pour toutes, les Saxons aux prises avec les Normands; ils détaillent un seul combat; et puis après, ni Normands, ni Saxons, ni vainqueurs, ni vaincus, ne reparaissent plus dans leurs pages. Sans s'inquiéter des démêlés ultérieurs, ni de la destinée diverse des masses d'hommes qui ont combattu pour se disputer le pays, ils passent avec un calme admirable au récit de la vie et de la mort de Guillaume premier du nom, roi d'Angleterre, successeur de Harold, dernier roi des Anglo-Saxons. Ainsi les conséquences de l'invasion semblent se borner, pour la nation vaincue, à un simple changement de dynastie. L'asservissement des indigènes de l'Angleterre, leur expropriation en masse, et le partage de leurs biens entre les envahissenrs étrangers, tous ces actes de conquête et non de gouvernement, perdent leur caractère véritable pour prendre mal à propos une couleur administrative.

Un homme de génie, Walter Scott, vient de présenter une vue réelle de ces événements si défigurés par la phraséologie moderne; et chose singulière, mais qui ne surprendra point ceux qui ont lu ses précédents ouvrages, c'est dans un roman qu'il a entrepris d'éclairer ce grand point d'histoire, et de présenter vivante et nue cette conquête normande, que les narrateurs philosophes du dernier siècle, plus faux que les chroniqueurs illettrés du moyen âge, ont élégamment ensevelie sous les formules banales de *succession*, de *gouvernement*, de *mesures d'État*, de *conspirations réprimées*, de *pouvoir*, et de *soumission sociale*.

Le roman d'Ivanhoe nous place à la distance de quatre générations après l'invasion des Normands, au temps de Richard, fils de Henri *Plante-Genest* ou *Plantagenet*, sixième chef depuis le conquérant. A cette époque où l'historien Hume ne sait nous présenter qu'un *roi* et l'*Angleterre*, sans nous dire ce que c'est qu'un *roi* ni ce qu'il entend par l'Angleterre, Walter Scott, entrant profondément dans l'examen des faits, nous montre des masses d'hommes, des intérêts, des existences distinctes, deux peuples, un langage double, des mœurs qui se repoussent et se combattent; d'un côté la tyrannie et l'insolence, de l'autre la misère et la haine, développements réels du drame de la conquête, dont la bataille de Hastings n'avait été que le prélude. A cette époque beaucoup de vaincus ont péri, beaucoup ont plié sous le joug, mais plusieurs protestent encore. *Le Saxon esclave* n'a pas oublié la liberté de ses pères, et trouvé du repos dans son esclavage. Ses maîtres sont encore pour lui des usurpateurs étrangers; il se rend compte de sa dépendance, et ne la croit point une nécessité sociale; il sait quels ont été ses droits sur l'héritage qu'il ne possède plus. Le vainqueur, de son côté, ne déguise point encore sa domination sous une vaine et fausse apparence d'aristocratie politique; il se dit *Normand*, et non pas *gentilhomme;* c'est comme soldat normand qu'il règle, qu'il commande, qu'il dispose de l'existence de ceux qui ont plié sous l'épée de ses ancêtres. Tel est le théâtre réel et vraiment historique où vient se placer la fable d'Ivanhoe, dont les personnages fictifs servent à rendre plus frappante encore la grande scène politique où l'auteur les fait figurer.

Cedric de Rotherwood, vieux chef saxon, dont le père fut témoin de l'invasion, homme brave et surtout fier à l'excès, a su conserver son héritage en se faisant craindre des vainqueurs. Cedric, libre et propriétaire, au milieu de sa nation subjuguée et

(1) En 1358, lorsqu'il était régent du royaume.

(2) Censeur Européen du 29 mai 1820.

sans domaine, s'est cru sous l'obligation d'affranchir ses compatriotes ; il a bercé tous les jours de sa vie du vain rêve de l'indépendance. Après mille projets divers et mille tentatives stériles, son esprit, las de suivre ce grand essor, s'est rabattu sur un dernier plan et sur une dernière espérance bien faible et bien incertaine. Il est le tuteur d'une jeune personne nommé Rowena, qui descend de la race d'Alfred, et il s'est persuadé que le mariage de sa pupille avec Athelstane de Coningsburgh, dernier rejeton d'Édouard le Confesseur, en confondant aux yeux du peuple saxon le sang de deux de ses anciens chefs, présentera à ce peuple un point de ralliement pour une insurrection décisive. Cette idée, où toute l'activité de Cédric s'est en quelque sorte emprisonnée, l'occupe et le travaille sans cesse ; il a déshérité son propre fils Wilfrid, qui a osé traverser ses projets en aimant Rowena et en parvenant à lui plaire. Wilfrid, plus amoureux que patriote, a déserté, dans son désespoir, la maison de ses aïeux pour le palais du roi normand ; il a reçu de Richard Cœur de Lion, des grades, des faveurs, et le titre de chevalier d'Ivanhoe. Les incidents qui naissent de son retour et du retour de Richard en Angleterre, remplissent le corps du roman. Tout se dénoue favorablement pour Wilfrid d'Ivanhoe ; il s'unit à Rowena ; le vieux Cedric voit sans s'indigner la fille d'Alfred suivre Wilfrid à la cour du chef des conquérants. Ce dénoûment satisfait le cœur humain ; il est triste pour le cœur patriote : mais l'auteur ne pouvait fausser l'histoire ; il est trop vrai que les Saxons n'ont point su l'art de briser leur joug.

Ce Cedric, le dernier représentant de la liberté saxonne, est peint comme un homme d'un caractère bon, mais inflexible dans son aversion contre les usurpateurs étrangers. Il étale avec faste son vieux nom de Saxon, au milieu de gens dont la lâcheté le renie ; il a le regard hautain et jaloux, signe d'une vie passée à défendre chaque jour des droits chaque jour envahis. Fatigué du présent, il se reporte sans cesse en arrière, au delà de cette funeste journée de Hastings, qui ouvrit l'Angleterre aux Normands et à l'esclavage. Il déteste la langue des vainqueurs, leurs coutumes, leurs fêtes, leurs armes, tout ce qui n'était pas sur le sol anglais quand le peuple anglais était libre. A côté de lui figurent deux de ses serfs, les fils des serfs de ses ancêtres ; ces hommes portent le collier d'esclavage où est inscrit le nom de leur maître ; et cependant ils aiment ce maître, parce qu'il est environné d'ennemis qui sont aussi leurs ennemis, parce que l'insolence étrangère qui pèse sur lui et sur eux, rapproche leur destinée de la sienne, et confond en quelque sorte dans une même cause deux intérêts autrefois contraires. Des troupes de proscrits sans asile, obligés d'habiter les bois et de s'y faire brigands pour vivre, nous montrent les débris des ravages de la conquête, nous peignent le sort de ceux que l'interdiction des armes de chasse, décrétée par un vainqueur soupçonneux, plaçait entre la faim et le crime. Mais la peinture la plus énergique et la plus sombre des fruits de l'envahissement, est celle d'une femme saxonne, qui, après avoir vu son père et ses sept frères tués en défendant leur héritage, a vécu seule pour servir honteusement aux plaisirs du meurtrier de sa famille. Portant dans le lit de son maître une haine implacable et la soif ardente de se venger, elle a usé des séductions de sa beauté pour armer le fils contre le père, et souiller d'un parricide la salle de festin des vainqueurs. Vieillie dans sa servitude nouvelle, elle a perdu par degrés son empire, et le mépris est devenu son partage ; mais, au milieu de l'opprobre et des insultes, elle n'a pas oublié la vengeance. Cedric, prisonnier dans le château du Normand, la rencontre et apprend son histoire. « Ma vie a été lâche et atroce, lui dit-elle ; je veux l'expier en vous servant. » Au moment où une attaque est livrée au château par les amis du Saxon, au moment où les hommes d'armes sont au mur de défense, au moment où le maître du château, blessé dans le combat, est déposé sur son lit, loin des remparts et loin des combattants, la vieille Saxonne accomplit son dernier et terrible projet : elle allume le bois amoncelé sous le bâtiment ; puis, courant à la chambre où son ennemi est étendu, privé de force, mais plein de connaissance, elle lui rappelle avec ironie le dernier repas de son père ; elle lui fait sentir la vapeur du feu qui couve sous l'appartement ; elle insulte à l'impuissance de ses efforts et de ses cris ; elle lui donne l'avant-goût de la mort ; et, quand l'incendie a éclaté, elle gagne le sommet de la plus haute tour, s'y tient debout, les cheveux épars, souriant à la flamme qui s'élève, et chantant à haute voix un de ces hymnes guerriers que les Saxons, encore païens, faisaient entendre sur les champs de bataille.

Voilà les personnages qui nous représentent les vaincus. Quant aux vainqueurs, quant aux fils des aventuriers qui suivirent la fortune du bâtard, Reginald Front de Beuf, Philippe de Malvoisin, Hugue de Bracy et le prince Jean Plantagenet, nous les figurent. Nous trouvons en eux le conquérant ombrageux et vain, attribuant l'origine de sa fortune à la supériorité de sa nature ; se croyant d'une espèce meilleure et d'un sang plus pur ; qualifiant sa race du titre de *noble ;* employant au contraire le nom de saxon comme un nom d'injure ; disant qu'il tue un Saxon sans scrupule, et qu'il *ennoblit* une Saxonne en disposant d'elle contre son gré ;

rien qui ne soit à lui, et les menaçant, s'ils devenaient *rebelles*, de leur arracher la peau de la tête.

Outre ces caractères qui dérivent de l'état politique du pays, l'auteur d'Ivanhoe n'a pas manqué d'en introduire d'autres qui dérivent des opinions du siècle. Il peint le templier à l'esprit hardi, plein d'ambition et de projets, méprisant la croix dont il est le soldat, tuant des Sarrasins par spéculation de fortune; et, en regard, le templier fanatique, esclave passif de sa règle et de sa foi, le prêtre hypocrite et sensuel; le juif humble, souple et patient, entouré de mépris et de périls, obligé de tromper pour se défendre, et d'être fripon adroit, parce que les puissants du monde peuvent l'être à son égard impunément et le front levé. Mais il y a un personnage qui efface tous les autres, et auquel l'âme du lecteur s'attache par un intérêt irrésistible; c'est celui de Rébecca, la fille du juif Isaac d'York. Rébecca est le type de cette grandeur morale qui se développe dans l'âme des faibles et des opprimés de ce monde, quand ils se sentent meilleurs que leur fortune, meilleurs que les heureux qui les écrasent. Tout ce qu'il y eut jamais de dignité calme dans l'âme d'un Caton ou d'un Sidney, se joint en elle à la modestie naïve, à la patience qui ne murmure jamais, à ce pouvoir si touchant de souffrir qui est l'attribut des femmes. Ce caractère, si fort au-dessus de notre nature, y est ramené par l'auteur avec un art si parfait, il s'introduit si naturellement dans les scènes où il se développe, que, quelque idéal qu'il soit, nous sommes entraînés à y croire, et que nous nous sentons grandir en y croyant. Une scène admirable, dont nous essayerions vainement de rendre l'effet, est celle où Rébecca, prisonnière du templier Briand de Boisguilbert, est visitée par lui dans la tour où il la tient enfermée. Seule, en présence de cet homme, violent dans ses passions, et indomptablement volontaire, qui lui déclare sans aucun détour qu'elle est sa captive par l'épée et qu'il usera du droit de la force, elle sait lui imposer le respect de sa personne, et faire tomber devant elle, comme une flèche qui a manqué le but, toute la véhémence de ce soldat farouche, qui, dans le combat, renversait des rangs entiers, et qui, dans le commerce de la vie, abaissait les hommes comme le vent abaisse les roseaux.

Il y a, dans ce roman, bien d'autres choses dont nous ne rendons pas compte. On y trouve des scènes de gaieté tellement naïves, tellement vivantes, que, malgré la distance des temps où l'auteur se place, on se les figure sans effort. C'est qu'au milieu du monde qui n'est plus, Walter Scott a soin de placer le monde qui est, et qui sera toujours, c'est-à-dire l'humanité, dont il connaît tous les secrets. Tout ce qu'il y a de particulier aux temps et aux lieux, l'extérieur des hommes, l'aspect du pays et des habitations, les costumes, les usages, sont décrits avec la vérité la plus exacte; et pourtant l'érudition immense qui a fourni tant de détails ne se laisse apercevoir nulle part. Walter Scott semble avoir pour le passé cette *seconde vue* que, dans les temps d'ignorance, certains hommes s'attribuent pour l'avenir. Dire qu'il y a plus de véritable *histoire* dans ses romans sur l'Écosse et sur l'Angleterre que dans les compilations philosophiquement fausses qui sont encore en possession de ce grand nom, c'est ne rien avancer d'étranger aux yeux de ceux qui ont lu et qui ont compris *les Puritains*, *Waverley*, *Rob-Roy*, *l'Officier de Fortune* et *la Prison d'Édimbourg*.

IX.

SUR LA VIE D'ANNE BOLEYN, FEMME DE HENRI VIII.

A propos de l'ouvrage de miss Benger, intitulé : *Memoirs of the life of Anne Boleyn, queen of Henry VIII* (1).

—

Cet ouvrage est une des pièces du procès que la morale et la raison doivent intenter au XVIe siècle. Si la mort violente d'Anne Boleyn appartient au seul Henri VIII, les circonstances de ce qu'on appelle l'élévation et la chute de cette femme appartiennent aux mœurs de l'époque, et surtout à l'esprit des cours, esprit qui, dans la France d'alors, était le même qu'en Angleterre.

Anne fut l'arrière-petite-fille de Geoffroi Boleyn, négociant de Londres, que son crédit et sa fortune acquise avaient élevé à la place de premier magistrat municipal de la première ville d'Angleterre. Les enfants de cet homme, abjurant la condition paternelle, dispersèrent ses biens dans des maisons nobles où ils s'allièrent; ils achetèrent des brevets de courtisans, au prix des richesses de leur famille; et c'est ainsi que la descendante du riche roturier naquit noble et pauvre à la fois. Le père et la mère d'Anne Boleyn vivaient comme parasites à la cour du roi Henri VIII, dont ils étaient fort goûtés tous deux, l'un pour son esprit, l'autre pour ses grâces. A peine Anne fut-elle hors du berceau, à peine eut-elle montré les premiers signes de cette beauté qui la rendit ensuite si célèbre et si malheureuse, que ses parents la destinèrent à la vie qu'ils menaient prétendant que ses *sujets saxons* ne possèdent eux-mêmes. Il y avait, dans ce temps, à la cour,

(1) Article inséré dans le *Courrier Français*, 1821.

des places pour les complaisants et pour les belles de tout âge. Anne fut fille d'honneur à sept ans ; avec ce titre, elle partit pour la France, à la suite de Marie, sœur du roi d'Angleterre, qu'un traité diplomatique unissait de force au vieux Louis XII, dans le moment où elle avait pour un autre homme une passion violente et déclarée. Mais, de même que les parents d'Anne Boleyn s'inquiétaient peu de voir leur enfant livrée aux hasards d'une éducation étrangère, et privée de leurs caresses et de leurs soins, pourvu qu'elle devînt femme de cour; de même Henri VIII n'hésitait point à faire entrer sa jeune sœur dans le lit d'un vieillard infirme, pourvu qu'elle devînt reine de France.

Anne consuma ses années d'enfance dans de continuelles études de l'art de plaire; elle sut de bonne heure figurer avec grâce dans ces mascarades puériles qui aidaient les puissants du siècle à conduire à leur fin des journées vides et sans emploi; elle apprit à séduire les yeux et à encourager les hommages ; elle apprit à écouter les adorations des hommes, avant l'âge de les comprendre ; elle apprit surtout à exciter par ses succès l'envie de ses jeunes compagnes, non pas cette envie d'émulation qui naît du sentiment de ce qui est bien et qui double le désir d'y atteindre, mais cette jalousie haineuse qui s'indigne de voir un autre marcher plus rapidement au but commun; car la beauté même et les grâces personnelles n'étaient estimées que comme des moyens pour acquérir et avancer. Parmi les haines d'envie qu'Anne Boleyn excita quand elle revint dans son pays, il y en eut de violentes et d'implacables qui la poursuivirent jusqu'à la mort. Elle fut sur le point d'échapper heureusement à la fortune qui l'attendait, en épousant un jeune lord Percy qui l'aimait et qu'elle aima en retour; mais le père de ce jeune homme, averti par un cardinal que Henri VIII jetait les yeux sur la fiancée, menaça son fils de le déshériter s'il persistait à gêner le roi. Le jeune homme fut contraint de céder ; et Anne, quittée par son amant, devint accessible à Henri VIII. Il venait la visiter dans la maison de campagne acquise par le travail de son aïeul, lieu de repos où elle s'était retirée pour guérir son amour blessé. La tradition désigne encore la colline d'où le son d'un cor de chasse annonçait l'approche du roi, et faisait baisser le pont-levis qui le séparait de la femme qu'il croyait obtenir au prix de quelques empressements passagers. Anne, plus fière ou plus habile que lui-même ne l'avait pensé, lui répéta le mot d'Élisabeth Grey à Édouard IV : « Je « suis trop digne pour être votre maîtresse, pas « assez pour être votre épouse. »

Henri VIII s'irrita par l'obstacle; il était marié depuis des années à une femme d'une vertu et d'une tendresse irréprochables; il sollicita contre elle le divorce, ce remède des unions mal assorties, que l'église romaine refusait obstinément aux besoins du peuple, mais qu'elle accordait sans peine aux plus légers caprices des grands. L'histoire nous a transmis les détails du procès de la reine Catherine, que la cour de Rome hésitait à sacrifier, cette fois, parce qu'elle était parente de Charles-Quint ; la plume de Shakspeare a immortalisé la noble résistance de cette femme au despote qui la rejetait comme un meuble usé de sa maison. Henri VIII, à défaut de la voix du pape, acheta celle des universités catholiques : le divorce fut prononcé; et Anne Boleyn, pour prix de sa jeunesse, livrée à un homme plus vieux que son père, reçut le titre de reine, que, depuis sa première enfance, elle avait appris à envier.

Son père, satisfait jusqu'alors de la faveur dont il jouissait, s'irrita et devint mécontent, parce qu'il n'obtint point un accroissement de fortune proportionné à l'élévation de sa fille; le chagrin qu'il en ressentit fut tel qu'il s'éloigna de la cour, laissant celle qu'il devait protéger à la merci des ennemis nombreux que son nouveau rang lui créait. Parmi tous les parents de la nouvelle reine, il n'y en eut qu'un seul, un de ses frères, qui garda quelque affection pour elle; les autres la détestaient par envie, ou l'accusaient amèrement des mécomptes de leur ambition. Elle-même, dans le premier mois de son prétendu triomphe, se vit humiliée sous son dais de pourpre par un pauvre frère franciscain, qui, dans la chapelle même de Henri VIII, et en sa présence, reprocha à ce prince d'avoir rompu sa foi envers une épouse fidèle. Tous les moines de cet ordre furent bannis de l'Angleterre; mais leur bannissement ne put effacer le remords du cœur du despote, et la rougeur du front de sa compagne. Des gens de rien, qui ne craignaient pas la mort, répétèrent plus d'une fois cet outrage à celle qu'ils appelaient usurpatrice, et lui assaisonnèrent d'amertume les mets de la table royale : son âme douce s'aigrit peu à peu; elle conçut une haine lâche et injuste contre celle dont elle occupait la place, contre la pauvre Catherine, retirée au fond d'un cloître, et désabusée des pompes du monde ; elle souhaita la mort de cette femme qu'elle avait aimée autrefois, et qui l'avait beaucoup aimée. Le jour de cette mort, elle ne put s'empêcher de trahir sa joie et de s'écrier : *Enfin je suis reine !*

Mais déjà elle ne l'était plus ; car elle n'avait déjà plus le cœur de l'homme qui disposait de ce titre : une jeune fille présentée au roi avait effacé à ses yeux toutes les grâces d'Anne Boleyn. Anne surprit son mari en adoration auprès de l'objet de son nouveau culte, elle osa proférer une plainte, et, de ce

moment, elle fut dévouée à la mort, comme coupable de lèse-puissance. Aux premiers signes de sa disgrâce, ses ennemis secrets se déclarèrent, et à leur tête parut le duc de Norfolk, le frère de sa propre mère. Elle fut environnée d'espions; on cherchait à surprendre ses pensées; on tenait registre de ses soupirs : elle fut accusée d'adultère avec deux hommes dont elle avait aimé la société, et d'inceste avec son propre frère, le seul appui qui lui restât. Chose plus révoltante encore, ce fut la femme de ce frère qui osa porter témoignage contre sa belle-sœur et son mari. L'accusation ne put se soutenir; alors on se rejeta sur une conversation où Anne avait exprimé des craintes sur la faible santé du roi; on bâtit sur quelques paroles innocentes l'évidence d'un complot formel contre la majesté sacrée : le frère et les deux autres accusés furent condamnés comme complices, et le tribunal de l'aristocratie anglaise prononça leur sentence de mort. Le jour qu'Anne Boleyn eut la tête tranchée dans une salle de la Tour de Londres, Henri VIII, qui était à Richmond, se rendit sur une éminence d'où il pouvait entendre les décharges d'artillerie et découvrir le drapeau noir qui devaient annoncer aux citoyens que l'exécution était faite. Quelques années après, il eut l'impudence de faire valoir, au nom de la femme qu'il avait assassinée, des droits sur l'héritage de sa famille, sur l'ancienne habitation du négociant Geoffroi Boleyn.

Ainsi se termine cette histoire de misères, d'infamie et de cruauté; telle fut le sort de la femme qui avait aspiré à s'unir à un roi absolu. L'auteur des Mémoires de la vie d'Anne Boleyn ne s'est pas borné à réveiller l'intérêt humain qu'offrent ces événements; elle en a fait sortir de grandes leçons sur la vie des cours, sur l'ambition des femmes, et sur ces positions fausses que le vulgaire appelle grandes; il ne lui a pas suffi de présenter en foule des détails piquants et des descriptions pleines de vie, d'empreindre de la couleur du temps une narration toujours animée; miss Benger n'a pas négligé, comme femme, de porter des jugements moraux sur la destinée de la femme de Henri VIII. Ces jugements, sévères et graves, donnent autant de prix à son livre que le talent d'écrire s'y remarque. Après tant de siècles de mauvaises lois et de mauvaises mœurs, quand la nature humaine, longtemps jetée hors de sa vraie place, cherche péniblement à s'y rasseoir, les femmes ont, aussi bien que nous, des exemples à observer et des méditations à faire. Quand l'ambition des hommes était d'écraser leurs semblables, l'ambition des femmes était de partager les plaisirs et les profits du pouvoir : aujourd'hui l'humanité, mieux connue, ouvre de tout autres chemins. Notre sexe ne se propose plus, comme objet suprême, la domination et l'avarice; l'autre, à son tour, aimera mieux sans doute la fortune des gens de bien que celle des dominateurs du monde; et quelque chargé de brillants qu'ait été le bandeau des reines, la jeune fille, au dix-neuvième siècle, n'hésitera pas à prononcer que l'épouse d'un Henri VIII n'est rien auprès de celle d'un Sidney.

X.

SUR L'HISTOIRE D'ÉCOSSE, ET SUR LE CARACTÈRE NATIONAL DES ÉCOSSAIS (1).

—

Est-ce par un simple effet du hasard que l'Écosse a produit le premier écrivain qui ait entrepris de présenter l'histoire sous un aspect à la fois réel et poétique? Je ne le crois pas; et selon moi c'est la forte teinte d'originalité répandue sur toute l'histoire de son pays, qui, frappant de bonne heure l'imagination de Walter Scott, l'a rendu si ingénieux à saisir ce qu'il y a de caractéristique dans les histoires étrangères. Malgré son immense talent pour décrire toutes les scènes du passé, c'est de l'histoire d'Écosse qu'il a fait sortir le plus d'intérêt et d'émotions nouvelles.

Peut-être penserait-on que c'est l'aspect pittoresque du pays, ses montagnes, ses lacs, ses torrents, qui donnent aux romans historiques dont la scène est en Écosse quelque chose de si attrayant; mais l'intérêt profond qu'ils inspirent provient bien moins de cette cause matérielle que du spectacle vivant offert par une série de commotions politiques, toujours sanglantes, sans exciter le dégoût, parce que la passion et la conviction y jouent un bien plus grand rôle que l'intrigue. Il y a des pays en Europe où la nature a un aspect plus grandiose qu'en Écosse; mais il n'en est aucun où il y ait eu tant de guerres civiles, avec tant de bonne foi dans la haine, tant de chaleur d'âme dans les affections politiques. Depuis la première entreprise des rois d'Écosse contre l'indépendance des montagnards, jusqu'aux guerres de religion du seizième et du dix-septième siècle, et aux insurrections jacobites du dix-huitième, c'est toujours le même esprit et presque les mêmes caractères qui nous ont paru si pittoresques dans *Rob-Roy* et dans *Waverley*.

Aucune histoire ne mérite à un plus haut degré d'être lue avec attention et étudiée à ses sources originales, que celle de ce petit royaume, si long-

(1) 1824. C'est au mois d'avril de l'année suivante que parut la première édition de mon *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*.

temps ennemi de l'Angleterre et réduit maintenant à l'état de simple province de l'empire britannique. Les histoires d'Angleterre les mieux écrites ne suffisent nullement pour cette étude; elles donnent une trop petite part à l'Écosse; et, dans le pressentiment de la réunion future des deux portions de la Grande-Bretagne, elles font peser d'avance sur celle du nord quelque chose de la nullité politique à laquelle nous la voyons condamnée. D'un autre côté, les histoires d'Écosse les plus célèbres et les plus détaillées, celle du docteur Robertson, par exemple, ont un autre genre de défaut. Quelque recommandable que soit cet ouvrage, l'auteur y néglige trop les temps anciens et paraît faire trop peu de compte des origines nationales. Il passe rapidement sur tout ce qui précède la grande époque de la réforme et des dissensions religieuses; c'est là seulement qu'il commence à développer son récit, et qu'il s'attache à épuiser les textes originaux. Loin de donner aux autres époques une pareille importance, il les traite avec légèreté et avec une sorte de dédain philosophique, qui ne fait point de grâce à l'ignorance du vieux temps, en faveur de ce qu'il a de poétique et même d'instructif. Il semble qu'aux yeux de Robertson il n'y ait point d'histoire d'Écosse, ni même de nation écossaise avant le quatorzième siècle; cette nation apparaît dans son livre toute formée, toute constituée, au moment précis où il la juge digne de figurer sur la scène historique. Les faits nombreux et incontestables qui se rapportent à l'origine de la population et aux races dont elle se compose, tous ces faits dont la trace est visiblement empreinte dans son organisation sociale, ces changements de destinée politique, ces partis à des époques postérieures, sont négligés par l'historien. Ne connaissant point la nature primitive du peuple écossais, on comprend mal comment il agit et comment sa conduite est d'accord avec son caractère national; l'on attribue à des causes fortuites, à de purs accidents du hasard, à des influences personnelles, ce qui a des racines profondes dans les instincts moraux et les passions héréditaires des grandes masses d'hommes.

Un fait domine toute l'histoire d'Écosse, c'est la différence primitive de races, non-seulement entre les Écossais et les Anglais, mais encore entre les deux branches principales de la population écossaise. Quoique les habitants des deux portions de la Grande-Bretagne, séparés par la rivière de Tweed et le golfe de Solvay, aient cessé depuis longtemps de former deux États distincts et hostiles l'un envers l'autre, ils se distinguent encore par des différences de mœurs et de caractère, qui sont le signe d'une origine différente. Au nord de la Tweed, une plus grande promptitude d'esprit, un goût plus vif pour la musique, la poésie et les travaux intellectuels, une disposition plus marquée à tous les genres d'enthousiasme, indiquent une population originairement celtique; tandis que, sur la frontière anglaise, le caractère germanique domine dans les mœurs comme dans le langage.

Les nouvelles recherches physiologiques, d'accord avec un examen plus approfondi des grands événements qui ont changé l'état social des diverses nations, prouvent que la constitution physique et morale des peuples dépend bien plus de leur descendance et de la race primitive à laquelle ils appartiennent, que de l'influence du climat sous lequel le hasard les a placés. Il est impossible de ne pas reconnaître, dans ce qui subsiste aujourd'hui de l'ancienne population irlandaise, une race d'hommes de même origine que celles qui habitent les pays chauds du midi de l'Europe, quoique son émigration sous le ciel humide et froid de l'Irlande remonte à une époque incertaine. Il en est de même de la population des montagnes d'Écosse. Tout ce que les Français méridionaux ont de brusque et de passionné dans leur langage, dans leurs amitiés et dans leurs haines, tout, jusqu'à la danse rapide des paysans de l'Auvergne, se retrouve chez les montagnards écossais. Placés dans l'ordre d'ancienneté avant toutes les populations qui, en différents temps, sont venues occuper les plaines d'Écosse, et les peupler par leur mélange, ils portent au plus haut degré cette empreinte méridionale qui ne se trouve que fort affaiblie chez les Écossais du midi, quoiqu'elle suffise encore à distinguer ceux-ci de leurs voisins du nord de l'Angleterre. Enfin, et c'est ce qui donne à l'histoire d'Écosse une physionomie particulière, la race des montagnes, restée pure de tout mélange avec des races étrangères, a conservé jusqu'à ces derniers temps, contre la population des basses terres, dont le langage diffère du sien, une haine instinctive qui, à toutes les époques, a constitué le pays en état de guerre intestine.

A ce partage de l'Écosse entre deux nations régies nominalement durant une longue suite de siècles par la même autorité royale, mais complétement distinctes pour la langue, les mœurs et la constitution politique, se rattachent la plupart des révolutions qui, dans le cours des temps, ont changé l'état de ce pays. Toutes, malgré les différences d'époque et de couleur, soit politique, soit religieuse, ne sont que des scènes de la grande lutte des montagnards contre la population des plaines, lutte constante et acharnée, qui se reproduit dans l'histoire sous les aspects les plus variés, et prête des forces énergiques aux différents partis nés de la simple diversité d'opinions. De là résulte un développement remarquable d'activité politique, de

grands contrastes de mœurs et de croyances, une grande variété de caractères originaux, en un mot, tout ce qui constitue l'intérêt dramatique et pittoresque de l'histoire.

Walter Scott n'a rien ignoré de tout cela; simple romancier, il a porté sur l'histoire de son pays un coup d'œil plus ferme et plus pénétrant que celui des historiens eux-mêmes. Il a curieusement étudié, à chaque période, la composition essentielle de la nation écossaise; et c'est ainsi qu'il est parvenu à donner aux scènes historiques où figurent ses personnages quelquefois imaginaires, le plus haut degré de réalité. Jamais il ne présente le tableau d'une révolution politique ou religieuse, sans la rattacher à ce qui la rendait inévitable, à ce qui doit, après elle, en produire d'analogues, au mode d'existence du peuple, à sa division en races distinctes, en classes rivales et en factions ennemies.

La plus importante de ces divisions, celle des races, et l'hostilité native des *Highlanders* et des *Lowlanders*, est le fonds sur lequel il a bâti le plus volontiers les aventures fictives de ses héros. En ne cherchant peut-être que des moyens de frapper plus vivement l'imagination par des contrastes de mœurs et de caractères, il est allé aux sources mêmes de la vérité historique. Il a mis en évidence le point fixe autour duquel ont roulé, pour ainsi dire, toutes les grandes révolutions accomplies ou tentées en Écosse; car on retrouve les habitants des montagnes opposés aux habitants de la plaine, dans les guerres de dynastie, où un prétendant lutte contre un autre; dans les guerres aristocratiques, où la noblesse combat contre les rois; dans les guerres religieuses, où le catholicisme est aux prises avec la réforme; enfin, dans les révoltes vainement essayées pour briser le lien d'union de l'Écosse et de l'Angleterre sous un même gouvernement. Cette espèce d'unité historique, qui ne se rencontre au même degré dans aucun autre pays, a produit, en grande partie, le vif intérêt qui, pour la première fois, s'est attaché à des récits d'amour encadrés dans des scènes d'histoire nationale.

XI.

SUR L'HISTOIRE DE LA CONSTITUTION ANGLAISE,

A propos de l'ouvrage de Henry Hallam, intitulé *Constitutional history of England* (1).

—

M. Henry Hallam est l'auteur d'un ouvrage intitulé *l'Europe au moyen âge*, dont une traduction française a paru, il y a quelques années. C'est une de ces compositions historiques fort à la mode en Angleterre, dans lesquelles on essaye de décrire d'une manière abstraite les variations du gouvernement et de la législation d'un pays. Ces sortes d'écrits, séduisants au premier aspect, sont loin de donner réellement l'instruction qu'ils semblent promettre. Ils ont un défaut essentiel, celui de supposer connue l'histoire civile et même l'histoire politique du pays dont ils traitent, et de présenter ainsi les actes législatifs, isolés des circonstances qui les ont fait naître, et dont le tableau fidèle peut seul fixer leur véritable sens. L'auteur d'une *histoire constitutionnelle* dirige toute son attention vers l'étude des lois et des documents administratifs; et, quant à la série des faits historiques, d'ordinaire il s'en rapporte au premier narrateur qui lui tombe sous la main, sans soumettre les faits à une nouvelle critique, sans faire le moindre travail pour pénétrer, d'une manière plus intime, au fond de l'état social dont les révolutions ont amené les différentes phases de la constitution législative. C'est ainsi que M. Hallam écrivant, il y a dix ans, son *Europe au moyen âge*, dans la partie de cet ouvrage qui concerne la France, ne s'est guère élevé au-dessus de Velly et de ses continuateurs, qui lui ont paru donner une idée satisfaisante des mœurs nationales du peuple français, depuis le sixième siècle jusqu'au seizième. Les mêmes défauts, aussi remarquables dans les chapitres consacrés à l'empire d'Allemagne, à l'Italie et aux autres États de l'Europe, se font moins sentir dans ceux qui traitent de l'Angleterre. Dans cette partie de son travail, l'auteur, naturellement mieux informé de l'histoire de son propre pays, avait moins besoin d'études spéciales; aussi doit-on le féliciter d'avoir renoncé à son ancien plan, et de s'être borné à continuer, depuis le seizième siècle jusqu'au milieu du dix-huitième, l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre. La vaste érudition de M. Hallam, comme légiste, fait de son ouvrage le catalogue le plus complet et le mieux raisonné des lois et des actes du parlement d'Angleterre; mais les motifs réels de ces lois et de ces actes ne se laissent apercevoir que faiblement dans le petit nombre de faits historiques qui viennent se placer au hasard sous la plume de l'écrivain. On voit la constitution du peuple anglais à ses différents âges; mais le peuple n'apparaît jamais.

C'est contre l'abstraction en fait d'histoire que s'est élevé principalement la nouvelle école, qui vient de commencer en France la régénération des études historiques. Cette école a frappé d'un coup mortel

(1) Ce morceau, publié en 1827, dans la *Revue trimestrielle*, se compose de différentes notes que j'avais préparées pour la conclusion de mon *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, et qui n'ont pu y trouver place.

la version monarchique de l'histoire de France. Nous croyons qu'elle est destinée à porter d'aussi rudes attaques à la version constitutionnelle de l'histoire d'Angleterre. Déjà des écrivains français ont présenté, sous un jour nouveau, trois des principaux événements de l'histoire politique de la Grande-Bretagne, la conquête normande, la révolution populaire de 1640, et la révolution aristocratique de 1688(1). Certes, rien dans leurs ouvrages ne peut suppléer au volumineux travail de M. Hallam sur la législation anglaise; mais les écrits des historiens, rapprochés de celui du légiste, pourraient donner à cette vaste compilation la vie qui lui manque. Car, nous le répétons, l'entente des faits n'est pas le propre de M. Hallam; et, en général, cette qualité ne domine guère chez les écrivains anglais. Ce qu'il y a de caractéristique dans les différentes périodes de leur histoire nationale, est étouffé par eux sous une enveloppe de formules convenues et de locutions métaphysiques. Le mot de *Parlement* a fait plus de mal à l'histoire d'Angleterre que la chose elle-même n'a fait de bien au pays. Il a été la source d'une foule d'anachronismes de l'espèce la plus choquante, de ceux qui transportent d'une époque à l'autre, non les circonstances matérielles, mais les faits moraux et les situations politiques : c'est grâce à lui que la constitution anglaise prolonge son existence dans les écrits des historiens, depuis l'invasion de Guillaume le Conquérant jusqu'à nos jours. Et quant à cette invasion, l'événement le plus grave de toute l'histoire d'Angleterre, il ne figurait dans les récits modernes que comme un changement de succession faiblement contesté et promptement accompli, avant que Walter Scott, dans une de ses fantaisies poétiques, se fût avisé de montrer, pour la première fois, à ses compatriotes, ce que c'était que la conquête normande.

L'aspect faux sous lequel les historiens de l'Angleterre ont envisagé cette conquête ne nuit pas seulement à la vérité de leurs récits, dans le court espace de temps qui sépare la bataille de Hastings de la dernière insurrection saxonne; mais il frappe d'inexactitude les jugements portés sur la plupart des grands événements postérieurs. En effet, il est impossible qu'un pays, où il y eut réellement pendant plusieurs siècles deux nations distinctes et ennemies l'une de l'autre, quoique les étrangers les confondissent ensemble sous un même nom, n'offre pas, dans ses révolutions politiques, quelque chose de particulier, quelque chose qui ne se rencontre point dans les États où la société est une et homogène. Les mots d'aristocratie, de démocratie, de monarchie même, que nous avons empruntés aux livres des anciens pour les appliquer bien ou mal aux différentes formes qu'affecte l'état social dans notre temps, sont incapables de donner une idée exacte des différents changements survenus dans les institutions du moyen âge. Le plus sûr serait de les abandonner tout à fait, quand il est question de mettre en scène des hommes qui employaient de tout autres formules pour exprimer leurs idées, leurs besoins ou leurs passions politiques. Le plus sûr, mais le plus difficile, serait de pénétrer jusqu'aux faits eux-mêmes, et de les décrire tels qu'ils se présentent, sans songer à leur donner une qualification générale et à les faire entrer dans des cadres tracés d'avance.

En appliquant cette méthode à l'histoire d'Angleterre, on la dépouillerait de cette espèce de merveilleux philosophique, qui semble l'entourer à l'exclusion de toutes les autres histoires modernes. Si, détournant les yeux du présent pour ne point demeurer sous son influence, on se reporte franchement en arrière, si l'on cesse de colorer le passé d'un reflet des opinions contemporaines, on apercevra jusque sous les mêmes noms des choses entièrement différentes. Les mots de Parlement, de Chambre des pairs, de Chambre des communes, perdront le prestige dont les entoure la liberté actuelle du peuple anglais. On verra cette liberté, fruit de la civilisation moderne, sortir, à une époque récente, d'un ordre de société dont le principe était ce qu'il peut y avoir de plus libéral, où la partie puissante de la nation se vantait d'être d'origine étrangère et d'avoir usurpé ses héritages, ses titres et sa noblesse à la pointe de l'épée; où la distinction entre les classes n'était que l'expression de la distance entre le conquérant et le subjugué, où tous les pouvoirs sociaux étaient entachés de cette origine violente, où la royauté, appartenant de droit à la lignée du chef de la conquête, n'était point, à proprement parler, une institution, mais un fait. Du milieu de tout cela s'est élevée l'Angleterre moderne, qui est, presque en tout point, l'opposé de la vieille Angleterre. L'intervalle de temps qui les sépare l'une de l'autre présente bien plutôt la chute graduelle d'un ordre de choses violent, que la formation lente d'une société destinée à servir de modèle aux autres. Pourtant ce dernier point de vue a prévalu : il règne presque seul chez les historiens de la constitution anglaise, non qu'ils paraissent l'avoir préféré à l'autre après un mûr examen, mais parce que tous négligent de poser, en avant de leur histoire constitutionnelle, le grand fait d'une conquête territoriale. La conquête est la source commune de tous les pouvoirs politiques qui ont continué d'exister

(1) Histoire de la révolution d'Angleterre, par M. Guizot. — Histoire de la contre-révolution en Angleterre sous Charles II et Jacques II, par M. Armand Carrel.

en Angleterre depuis le douzième siècle : il faut que la vue s'arrête sur ce fait primitif, avant de suivre jusqu'à notre temps ses altérations progressives. Nous allons essayer d'appliquer cette méthode à l'histoire de la *royauté*, du *Parlement* et du *système électoral* en Angleterre.

§ I.

De la nature du pouvoir royal.

La population saxonne ayant perdu, par son asservissement, toute existence politique, et le pouvoir de ses anciens rois ayant passé aux mains d'un étranger, le titre de roi changea de sens pour les vaincus, et ne conserva que pour les vainqueurs son ancienne signification (1066). Pour les premiers, le mot saxon *king* que les Normands traduisaient par celui de *rey*, n'exprimait plus qu'une autorité violente et illégitime ; et c'était seulement quand on l'appliquait aux nouveaux habitants de l'Angleterre que ce titre réveillait l'idée de la souveraineté déléguée ou consentie. Cette accumulation bizarre de deux significations entièrement différentes rendit bientôt incertaine l'étendue des prérogatives de la personne qui portait le titre de roi. Le Saxon, tremblant devant un maître, était disposé à une soumission illimitée et à des complaisances serviles, que le fils du Normand, plus fier parce qu'il était plus fort, ne comptait pas au nombre de ses devoirs envers son seigneur. Par une tendance naturelle, les rois inclinaient à croire et à faire croire que le titre qu'ils portaient leur donnait droit à une égale soumission de la part de tous leurs inférieurs, et ils aspiraient à ranger dans une même condition à leur égard les deux races d'hommes qui habitaient le pays avec un sort si différent. De là vint, pour les rois anglo-normands, une tendance à la personnalité et à l'isolement, qui offensa de bonne heure les fils des compagnons du duc Guillaume (1). Ils s'indignèrent de ce que, confondant ensemble les deux parties distinctes de son pouvoir royal, leur chef prétendait les traiter comme il traitait les Saxons qui peuplaient ses villes et ses bourgs. Leur résistance à cette prétention amena des troubles et des guerres. Les divers événements qui signalèrent cette lutte, firent pencher, tantôt vers son côté violent, tantôt vers son côté légal, l'autorité indécise des rois. Il y eut à cet égard des fluctuations qui ne s'étaient pas rencontrées au temps de la royauté anglo-saxonne, où tout était simple, parce que la nation était une (2).

(1) Dès l'année 1074.

(2) Règnes de Guillaume le Roux, de Henri Ier et d'Étienne, 1087-1154.

Dans les débats que cette singulière situation fit naître, lorsque les hostilités furent suspendues, et que chaque parti exposa ses droits pour les faire avouer par le parti contraire, les Normands invoquèrent contre l'ambition de leur chef les traditions de la royauté anglo-saxonne. Ils soutinrent que les anciennes limites du pouvoir royal devaient être rétablies, et recueillirent tout ce que la tradition fournissait pour préciser ces limites. Les jurisconsultes normands rédigèrent, sur des informations verbales, les coutumes qui avaient régi l'Angleterre antérieurement à la conquête, et décorèrent leur recueil du nom de *Lois du roi Édouard le Confesseur*.

Telle fut l'origine de cette réclamation des lois d'Édouard, si souvent reproduite en Angleterre au douzième et au treizième siècle, par les barons anglo-normands contre les rois. L'objet de leurs plaintes et de leurs insurrections n'était point d'obtenir pour tous les habitants du pays, sans distinction d'origine, des garanties contre une oppression commune. Les chartes, qui résultèrent d'un accord momentané des deux partis, témoignent qu'il n'était réellement question de garantie que pour les seuls possesseurs des lots de terre distribués après la conquête : ceux qui vivent sur un domaine qui ne leur appartient pas en propre restent dans la classe sur laquelle le pouvoir royal est absolu, et ne peuvent sortir de cette classe, à moins d'une émancipation personnelle. En effet, les coutumes qui avaient existé au temps de l'indépendance saxonne ne pouvaient revivre qu'au profit de ceux qui se trouvaient, après la conquête, dans l'état des anciens hommes libres saxons ; et la race anglo-saxonne, presque tout entière, était déchue de cet état. En perdant ses propriétés territoriales, elle avait perdu le privilége de franchise qui, dans le moyen âge, y était exclusivement attaché : elle était tombée dans cette classe de fermiers et de tributaires que les vieilles lois du pays appelaient *keorls*, et pour laquelle ces mêmes lois, antérieurement à la conquête, avaient été extrêmement dures. Les Saxons, habitants des villes, se trouvaient dans la condition de servitude qui pesait sur les non-propriétaires dans les campagnes ; car ils n'étaient regardés que comme simples fermiers de la cité qui était leur domicile commun. La possession de la plupart des villes, distribuées, au partage de la conquête, comme de grands lots indivis, était le principal attribut de la prérogative royale dans sa portion arbitraire.

La première charte de liberté que les seigneurs anglo-normands forcèrent leur chef à souscrire, fut celle de Henri Ier. Cette charte, dressée moins de quarante ans après la conquête, semble n'avoir

pour but que de garantir plus fortement aux fils des vainqueurs leurs droits naturels d'être exempts de toutes les vexations que subissaient les indigènes. Elle déclare que tous les propriétaires (et alors on ne reconnaissait plus aucun droit de propriété antérieur à la conquête) hériteront de leurs possessions intégralement et franchement, c'est-à-dire sans payer au roi aucune espèce de redevance. Elle assure en outre à tous les barons et chevaliers, c'est-à-dire aux hommes de naissance normande, la liberté de marier leurs filles et leurs parents sans la permission du roi, et de garder la tutelle de leurs proches parents tant que durera leur minorité, droit qui était refusé aux Saxons, ou dont ils devaient payer le rachat par des taxes plus ou moins fortes. Cet acte, ainsi destiné à distinguer d'une manière plus sûre les deux faces opposées de la prérogative royale, fut solennellement juré, puis ouvertement enfreint, à cause de la tendance des rois vers un ordre de choses où la conquête n'existerait qu'à leur seul profit, et où la population tout entière serait abaissée au même niveau. Mais, trente-six ans après la signature de la charte de Henri Ier, les barons réclamèrent du roi Étienne le serment d'observer cette charte, et en outre ils exigèrent de lui des garanties contre la prétention qu'avaient les rois d'interdire aux Normands comme aux Saxons le port d'armes dans les forêts. Ces nouveaux actes furent signés et déposés dans l'église de Westminster, près de Londres. Mais ils disparurent bientôt, et le pouvoir royal recommença à confondre ensemble les deux ordres d'hommes qu'il devait distinguer. Une opposition armée et la guerre civile furent les conséquences de cette nouvelle tentative. Une confédération des descendants des compagnons de Guillaume se forma contre le roi Jean (1214). Ils lui représentèrent la charte de Henri Ier, et le menacèrent, s'il persistait à oublier ses devoirs envers eux, de saisir ses châteaux, ses possessions, ses villes, tout ce qu'il avait hérité des fruits de la grande victoire remportée en commun par leurs ancêtres. La querelle fut sanglante; plus d'une fois le roi promit et viola sa promesse; enfin une trêve fut conclue, et un traité signé dans la plaine de Running-Mead, près de Windsor, entre les deux armées en présence (15 juin 1215). Le traité de paix consistait en deux chartes distinctes, l'une appelée *charte des libertés communes;* l'autre appelée *charte des forêts*. La dernière ne faisait que reproduire les dispositions d'une ancienne charte du roi Étienne; mais l'autre, devenue si célèbre dans l'histoire d'Angleterre, sous le nom de *grande charte*, s'énonça d'une manière plus formelle et avec plus de détail que toutes les chartes précédentes.

La charte des libertés communes établissait l'obligation stricte où était le roi de ne point lever d'argent sur la classe des propriétaires territoriaux, à moins qu'elle-même n'y eût consenti par le vote libre de ses chefs et de ses représentants. Trois cas seulement étaient réservés où le roi, sans vote préalable, pourrait, de sa propre autorité lever une contribution modérée. Dans toute autre occasion, les archevêques, les évêques, les abbés, les comtes et les plus hauts barons devaient être convoqués par lettres adressées individuellement à chacun d'eux, et un certain nombre des barons de moindre étage et des chevaliers domiciliés dans les provinces, devaient recevoir des officiers royaux un avertissement collectif pour se réunir à un jour marqué en assemblée délibérante. Cet avertissement devait précéder de quarante jours l'époque de la convocation. Il fut établi qu'aucun homme constitué en dignité ne pourrait être condamné à une amende que par le jugement de ses pairs; qu'aucun homme libre ne pourrait, en aucune manière, être détruit ou ruiné dans son corps ou dans ses biens que par suite du même jugement; que, sans jugement, il ne pourrait être banni, emprisonné ou dessaisi de son héritage. Les garanties accordées aux personnes libres s'étendaient jusque sur leurs domaines et sur les instruments agricoles qui servaient à les faire valoir. Les chariots et les attelages qui appartenaient aux manoirs seigneuriaux ne pouvaient être requis pour la réparation des forteresses, des ponts et des routes, dont la dépense et le travail retombaient ainsi entièrement sur les fils des Saxons, vassaux de bas étage, fermiers, cotagers, bordiers, en un mot sur cette nombreuse classe d'hommes que les Normands désignaient par le nom de *vilains*. Une seule disposition modérait l'action administrative et judiciaire du roi à leur égard : on excepta de la saisie mobilière qu'ils encouraient fréquemment pour retard dans le payement de taxes, ou pour des contestations d'intérêt avec les baillis de leurs seigneurs, les outils de labour que la charte appelle leur *gagnage*, ou, comme nous dirions, leur gagne-pain. Dans ce traité de pacification entre la royauté et le baronnage, il n'est fait aucune mention de la bourgeoisie d'Angleterre, à l'exception de celle de Londres, ville où un grand nombre de familles normandes avaient établi leur domicile, et dont les habitants, pour cette raison, participaient en quelque sorte au privilége de descendance étrangère. Les bourgeois de Londres, qui prenaient le titre de barons comme les possesseurs de domaines, obtinrent avec eux l'assurance de n'être jamais taxés que du consentement du grand conseil national, qu'en langue normande ou française on appelait le *Parlement*. Pour les autres villes et bourgs une pareille concession n'eut point lieu; on déclara seulement qu'il fallait maintenir

les immunités de nature diverse que la puissance royale leur avait accordées. En confirmation des dispositions contenues dans cet acte, les insurgés, c'est-à-dire tous les barons de l'Angleterre, moins sept, choisirent vingt-cinq d'entre eux qui devaient former une commission permanente, chargée de veiller à ce que la teneur de la grande charte fût exactement observée; en outre, les propriétaires libres de chaque comté devaient nommer douze chevaliers chargés de dénoncer aux vingt-cinq *conservateurs de la liberté* toutes les mauvaises coutumes à extirper.

La vieille tendance à assimiler les propriétaires de domaines aux bourgeois, les fils des conquérants à ceux des vaincus, se manifesta de nouveau, quoique la grande charte eût été solennellement déposée dans la plupart des églises. Le successeur du roi Jean souleva contre lui une confédération pareille à celle qui s'était armée contre son père (1). On lui représenta à la pointe de l'épée ces traités gagnés par l'épée; il jura de les maintenir, la main sur l'Évangile, en présence des évêques assemblés, qui, tenant des cierges allumés, les jetèrent tous à la fois par terre, en disant : « Qu'ainsi s'éteigne en enfer celui qui violera ce serment! » Malgré cet anathème, le roi oublia bientôt ce qu'il avait si solennellement promis, et il fallut qu'une seconde fois les fils des Normands eussent recours aux armes pour revendiquer les droits de leurs aïeux. Ils contraignirent Henri III à leur donner un acte scellé de son sceau, en confirmation des chartes (1265); mais, soit que la fatigue de ces guerres portât à en éviter le retour, soit que l'énergie des barons anglo-normands fût vaincue par la persistance de l'autorité royale, ils cédèrent quelque chose des priviléges que leur garantissait la grande charte, et laissèrent peu à peu leur condition s'empreindre du caractère d'incertitude et de dépendance qui était le propre de celle des descendants des vaincus. En un siècle et demi, leurs pères et eux-mêmes avaient imposé aux rois cinq chartes. Le fils de Henri III, Édouard Ier, confirma encore la dernière (1274); mais, après lui, commença la réaction de la royauté contre le pouvoir et l'indépendance du baronnage. Richard II marcha trop vivement vers le but d'anéantir tous les droits politiques au profit de la prérogative royale; il fut vaincu et fait prisonnier par l'armée des barons soulevés contre lui (1399). Cependant les doctrines sur lesquelles se fondait la prérogative passaient déjà de la bouche des juges de la cour du roi dans le parlement, où une seconde chambre, composée en partie de bourgeois habitués à regarder la royauté comme une autorité absolue, était venue se placer à côté du grand conseil des barons. D'ailleurs il était difficile que les rois abaissassent la classe souveraine et libre sans élever un peu la classe sujette et méprisée. Celle-ci le sentait, et son intérêt présent la portait à mettre tout ce qu'elle avait de forces au service de la royauté. La tendance à l'assimilation des deux races sous le pouvoir absolu d'un seul homme équivalait au renversement graduel de l'ordre établi primitivement par la conquête. Et comme les masses, une fois mises en mouvement par un intérêt politique, ne s'arrêtent qu'au point extrême de leur marche, du moment que les bourgeois ou les fils des vaincus de la conquête entrèrent, sous les auspices des rois, et comme membres de la chambre des communes, en partage de la puissance publique, de ce moment devait commencer, quoique faible et incertaine dans le principe, une grande réaction des classes inférieures contre les classes supérieures, dans le but d'effacer de l'Angleterre tout vestige de la conquête normande, et d'envahir tous les pouvoirs qui en tiraient leur origine jusqu'à la royauté elle-même.

Durant le quatorzième siècle, la fusion de la classe la moins riche parmi les hommes de race normande avec la portion de l'autre race qui était sortie de sa pauvreté par le travail et le commerce, ainsi que le passage d'un grand nombre de bourgeois de l'état de capitalistes à celui de propriétaires territoriaux, s'opéra d'une manière active, à l'aide de plusieurs lois ou statuts relatifs à la possession des terres. Jusque-là, les différents lots distribués au partage de la conquête étaient demeurés inaliénables dans la lignée du possesseur primitif, et surtout n'avaient pu passer d'une race dans l'autre, à cause des coutumes qui défendaient de vendre une terre titrée à une personne non décorée d'un titre de noblesse équivalent. De nouveaux statuts obligèrent le supérieur féodal à recevoir comme vassal l'acheteur, quel qu'il fût, de la terre d'un de ses vassaux, et élevèrent au même rang les propriétaires de domaines d'un titre égal, quelle que fût leur origine (2). Ces mesures, destructives de l'ancien ordre politique, ne passèrent pas sans opposition de la part des fils de ces barons qui avaient fait deux fois la guerre aux rois pour maintenir leurs priviléges de conquête; mais leur résistance fut bien loin d'être aussi énergique que l'avait été celle de leurs aïeux; ils se bornèrent à solliciter des mesures législatives capables d'atténuer l'effet de celles qui leur déplaisaient. Les substitutions à l'infini et le privilége de rendre à volonté une portion de terre éternellement inaliénable, furent

(1) 1255, Henri III.

(2) Statuts du règne d'Édouard III. 1327-1377.

établis pour résister au mouvement qui allait faire passer tous les domaines entre les mains de quiconque pourrait les acheter. A l'aide de ce privilége, devaient surnager, à travers les siècles, et rester distincts du reste de la population, quelques débris de la vieille race conquérante.

Les rois ne parvinrent point à exécuter entièrement le projet de conquête nouvelle qu'ils méditaient contre tous les habitants de l'Angleterre, sans distinction de race; ils s'arrêtèrent même bientôt volontairement dans la poursuite de cette entreprise. Effrayés de voir leur puissance isolée des vieux appuis qui l'avaient entourée durant plusieurs siècles, ils changèrent à temps de politique, et travaillèrent à rétablir une partie de ce qu'ils avaient détruit; ils créèrent des ordres de chevalerie et d'autres corporations aristocratiques ; ils reproduisirent sous des formes nouvelles la distinction des races. Pourtant ce fut de mauvaise grâce qu'ils cédèrent à cette nécessité. Leur conduite, durant le quinzième siècle, offrit souvent des disparates et un mélange de deux tendances opposées, selon qu'ils étaient combattus par le désir de dominer seuls, ou par la crainte de n'être rien, s'ils restaient seuls. La noblesse du seizième siècle, classe d'origine mixte, ne montra contre l'extension de la prérogative royale aucun reste de l'esprit d'indépendance de l'ancienne noblesse normande; mais la volonté et le pouvoir d'agir commencèrent à se manifester dans la bourgeoisie représentée au parlement par la chambre des communes. Cette classe immense, sortie après cinq siècles de l'abaissement où l'avait jetée la conquête, fit sa révolution avec l'énergie qui est le propre des grandes masses d'hommes, quand elles apparaissent pour la première fois sur la scène politique. Elle entraîna dans son mouvement une partie des héritiers des priviléges, des domaines et des titres que la conquête avait fondés, soit Normands, soit Anglais d'origine. Mais ces hommes, que leur position attachait à l'ancien ordre de choses, surpris et affligés de voir leur projet de réforme modérée dépassé de loin par la fougue d'une multitude avide de tout changer, désertèrent pour la plupart cette cause qu'ils ne comprenaient plus, et se rangèrent contre elle, avec le roi et les descendants des nobles du quatorzième siècle, des barons du treizième et des conquérants du douzième, sous le drapeau aux trois lions de Normandie (1642). Rien d'extérieur n'indiquait qu'il y eût là une querelle de race; mais, à voir l'animosité avec laquelle se poursuivait la guerre contre toutes les anciennes existences politiques, on eût dit qu'un vieux levain d'hostilité nationale fermentait encore au fond du cœur des fils des Anglo-Saxons, et que l'âme de Harold avait apparu aux adversaires de Charles Ier.

§ II.

Sur la transmission du pouvoir royal.

La prise de possession de la royauté d'Angleterre par Guillaume le Conquérant, en altérant la nature de cette royauté, devait influer sur la manière dont elle se transmettrait à l'avenir (1066). L'autorité royale, chez les Anglo-Saxons, était essentiellement élective. En faisant valoir, les armes à la main, contre le dernier roi élu par la nation saxonne, un prétendu testament du prédécesseur de ce roi, le duc de Normandie, à part l'asservissement des Saxons, donnait au titre qu'il revendiquait ainsi un caractère tout nouveau; il le faisait dépendre de la volonté du titulaire, et non plus de celle de la nation. Le droit électoral, que la participation à la conquête semblait devoir conférer aux guerriers normands à l'égard de leur chef, fut même attaqué par son usurpation de la royauté sur les vaincus. Le duc de Normandie le sentait, et il mit en usage toutes les ruses de sa politique pour persuader à ses compagnons de fortune qu'ils auraient plus à gagner qu'à perdre, s'il prenait le titre de roi d'Angleterre. il essaya même de leur faire croire que c'était, de sa part, un sacrifice fait à l'intérêt commun de toute l'armée conquérante. Guillaume Ier disposa de la royauté, comme il prétendait qu'Édouard le Confesseur en avait disposé pour lui, et en mourant il la légua au second de ses fils, Guillaume le Roux. L'aîné, Robert, s'appuyant de la tendance qu'avaient les chefs anglo-normands à ressaisir le droit d'élire dont ils avaient espéré la jouissance, se mit à la tête d'un parti qui fit la guerre au roi par succession; cette guerre était celle du principe électif contre le principe héréditaire. Ce dernier l'emporta, grâce à l'appui que Guillaume II trouva dans la population saxonne, à laquelle il fit de fausses promesses, et qui, avec une bonne foi singulière, mit à son service l'animosité qu'elle entretenait contre tous les Normands (1088). Cependant la lutte ne fut pas terminée en un seul combat; elle se renouvela pendant longtemps à chaque commencement de règne.

Durant plusieurs siècles, la royauté anglo-normande resta flottante entre l'hérédité et l'élection; une sorte de compromis entre les deux principes borna la candidature aux seuls descendants de Guillaume le Conquérant, soit par les hommes, soit par les femmes; et c'est dans ce cercle que la dispute avait lieu. Presque toujours à la mort d'un roi, s'élevaient deux ou plusieurs concurrents, sortis de la même famille; et de là résultait périodiquement la plus hideuse des guerres civiles, celle de frère contre frère, et de parents contre parents, la guerre des hommes contre les enfants au berceau, une

lutte d'assassinats et de trahisons. Les chroniques racontent que Guillaume le Bâtard, au moment où il se sentit en présence des terreurs de l'autre vie, fut saisi d'effroi, au souvenir des actions qui lui avaient procuré la royauté, et dit qu'il n'osait léguer qu'à Dieu seul ce royaume d'Angleterre, acquis au prix de tant de sang (1). La possession qui lui causait tant de remords sembla maudite entre les mains de sa famille. Ses fils se battirent à cause d'elle; et plus d'une fois, la postérité des hommes étant éteinte dans les guerres civiles, le titre fut transporté à celle des femmes. Par suite de ces révolutions, la couronne de Guillaume échut à une famille angevine, puis aux enfants d'un Gallois, et enfin à un Écossais. Durant plusieurs générations, deux familles de frères s'entr'égorgèrent, et selon que l'une prit la place de l'autre, on vit les rois proscrire comme traîtres les amis de leurs prédécesseurs, et les flétrir eux-mêmes de la qualification d'usurpateurs ou de *rois de fait* (2). L'assemblée des barons, ou le parlement, qui n'avait pu établir son droit d'élection, ne put que se diviser entre les prétentions des familles rivales, et rendre leurs querelles plus sanglantes en y entraînant beaucoup d'hommes. Son autorité législative ne s'exerça que pour sanctionner le droit acquis par la victoire, et le fixer dans la postérité de celui qui se trouvait le plus fort. Le parlement prononçait encore quelquefois l'ancienne formule : *Nous élisons* ou *nous déposons;* mais, en fait, il n'avait aucune part à des changements qui étaient l'œuvre de la guerre, et son rôle se réduisait à discuter les généalogies et les titres de succession, et à les trouver bons ou mauvais, au gré des événements du jour. Tel est l'ordre de choses qui se prolongea durant la longue dispute des maisons d'York et de Lancastre, et ne cessa que parce que Henri VII, le descendant en ligne collatérale de l'une de ces deux branches royales, épousa la seule héritière qui restât de la branche opposée (1485).

La paix dont on jouit tout à coup, sous le règne des petits-fils du Gallois Tudor, fit songer à prévenir le retour des querelles de succession qui l'avaient si longtemps troublée; et un acte du parlement remit à Henri VIII le pouvoir absolu de léguer la royauté à qui bon lui semblerait (1509). Il transmit à son fils Édouard la couronne, que cette nouvelle loi assimilait à une propriété personnelle. Dès lors fut réformé l'ancien cérémonial observé pour le couronnement des rois; et à celui d'Édouard VI, premier successeur de Henri VIII, au lieu de présenter le nouveau roi aux assistants, de demander s'ils le voulaient bien pour roi et seigneur, et d'attendre, quoique pour la forme, leur réponse, on bannit ce reste d'apparence d'un droit complétement aboli, et l'on présenta au peuple le roi tout fait, en l'invitant à le saluer de ses acclamations (1547). Édouard VI mourut jeune, et Marie, sa sœur aînée, lui succéda, suivant les dispositions arrêtées dans le testament de son père. C'était la première fois qu'une femme occupait, sans contestation, le trône du conquérant de l'Angleterre : cette nouveauté indiquait un grand changement dans la nature du pouvoir royal, sinon à l'égard de la classe bourgeoise, du moins à l'égard des gentilshommes descendants de ces barons normands, qui violèrent le serment prêté à la fille de Henri Ier, « parce que, disaient-ils, des hommes de guerre ne pouvaient obéir à une femme. » L'avénement de Marie, comme reine d'Angleterre, fut un signe de l'extension qu'avait acquise la prérogative royale, parvenue alors au point de faire assimiler le gouvernement à un domaine, et de confondre les deux classes d'habitants sous une sujétion, sinon égale du moins analogue (1553). Quelques seigneurs ambitieux tentèrent vainement de former un parti pour Jane Gray, petite-nièce de Henri VIII; cette femme, jeune et intéressante, fut punie de mort après sa défaite, comme tous les candidats malheureux de la race de Guillaume le Conquérant. Ce fut la dernière fois que le sang coula en Angleterre pour une querelle de succession; il ne devait plus être versé que dans une lutte bien autrement grave, et où seraient enveloppées, avec la royauté elle-même, toutes les institutions émanées de la conquête.

Le mouvement politique qui avait séparé de leur propre nation, c'est-à-dire de l'ancienne noblesse, les rois de la famille de Tudor, cette révolution, qui mit dans leurs mains tout le pouvoir réel, et fit découler toute oppression de la prérogative royale, eut aussi pour effet de détourner contre eux toutes les plaintes des classes inférieures. Bien plus, la popularité, peut-être gratuite, dont avait joui la royauté dans sa lutte avec la noblesse, ce sentiment qui faisait crier aux paysans de 1382, soulevés contre les gentilshommes : « *Allons voir le* « *roi et lui remontrons nos griefs*, » s'était évanoui, dans l'attente d'un soulagement qui n'arrivait point. Le sceau royal imprimé sur toutes les souffrances, depuis que le manteau royal s'étendait sur tous les pouvoirs, réveilla contre la royauté seule le reste des haines héréditaires qu'avait perpétuées l'ordre violent établi par la conquête. Lorsque Charles Ier eut péri, victime de l'effrayante

(1) Orderie Vital, p. 659.

(2) Depuis le règne de Henri IV jusqu'à celui de Henri VII, 1399-1485.

responsabilité à laquelle le pouvoir royal s'était soumis, en devenant universel et sans contrôle, et en se présentant seul en face de toutes les haines produites par des siècles d'oppression, son fils Charles II prit le titre de roi, d'après le principe qui soumettait la royauté à la règle de succession établie pour les héritages privés (1649). Cette prise de possession ne signifiait rien, parce que le nouveau roi se trouvait hors de l'Angleterre ; mais quand il fut rentré, vainqueur de la révolution, il y eut, pour la première fois, sous une même royauté, deux aristocraties, l'ancienne noblesse, et ceux qui, pour s'anoblir, avaient trahi la cause populaire (1560). La jalousie les divisa; mais la royauté ayant voulu faire un parti à elle seule en les abaissant l'une par l'autre, l'intérêt les réunit enfin sous le manteau de la religion dominante, et vingt-huit ans après sa restauration, le pouvoir royal fut enlevé au second fils de Charles Ier (1).

Le vainqueur de ce jour, Guillaume, prince d'Orange, portait le même nom que le vainqueur de Hastings ; mais le nouveau Guillaume était loin d'être dans une position aussi simple que celle de l'ancien. Il s'était annoncé d'avance comme auxiliaire désintéressé des antagonistes de Jacques II ; il avait écrit sur ses drapeaux : *Je maintiendrai*. Il y avait donc pour lui un grand espace à franchir, entre la royauté de fait qu'il possédait comme général victorieux, et la royauté de droit qu'il s'était imposé l'obligation d'attendre. Depuis longtemps, cette royauté n'était plus décernée par un corps libre dans ses choix; elle appartenait à celui que son rang désignait pour la prendre, quand le titulaire était mort; et dans le cas présent il ne s'agissait que de mort civile, et non de mort naturelle; car Jacques II n'était qu'exilé. L'unanimité existait, il est vrai, contre Jacques, mais non pas en faveur de Guillaume. Il dut ainsi se trouver dans des moments de doute et de perplexité. Dans les premières conférences entre les membres du parlement sur ce qu'on appelait, d'un mot emprunté à la dernière révolution, mais peu applicable à celle-ci, *l'établissement de la nation*, les opinions ne furent pas toutes favorables au nouveau candidat. Les légistes le comparaient à Henri VII qui détrôna Richard III, et, d'après l'exemple de ce roi, lui conseillaient de prendre la couronne comme vainqueur du roi son rival. S'autorisant aussi de certains précédents historiques, d'autres soutenaient que Jacques II avait fait preuve de folie par sa mauvaise administration ; qu'il fallait nommer un régent, un gardien du royaume, mais que le titre royal devait lui rester ; d'autres voulaient que la royauté passât à l'héritier le plus proche, c'est-à-dire à Marie, fille du roi Jacques, et femme du prince d'Orange. D'autres enfin, quoique en petit nombre, parlaient de conditions à proposer à Jacques II, comme les barons du treizième siècle en avaient imposé au roi Jean et à son successeur. Ces différentes opinions couvraient des intérêts positifs. Ceux qui avaient traversé la mer avec le prince d'Orange, qui l'avaient entendu développer ses plans de conduite à venir, et qui se croyaient assurés de ses bonnes grâces, le désiraient pour roi ; mais ceux qui n'étaient point venus avec lui étaient moins passionnés pour ses intérêts ; le haut clergé surtout et sa clientèle souhaitaient un roi qui ne les oubliât pas pour favoriser la noblesse d'épée ; quelques hommes de ce parti inclinaient de nouveau vers le roi Jacques ; mais la plupart se ralliaient à la princesse d'Orange, qui avait sur son mari l'avantage de n'être pas calviniste. Guillaume fut alarmé de la préférence que manifestait pour sa femme l'Église anglicane dont le crédit était immense, et dont le soulèvement contre Jacques II avait décidé la révolution. Il retint Marie en Hollande, pour agir plus efficacement en son absence; il proféra même contre ceux qui lui refusaient ce qu'ils lui avaient tacitement promis, en récompense de son secours, la menace de se retirer et de les laisser seuls se débattre contre le roi Jacques. Placé entre la crainte de choquer par son ambition l'esprit de ceux avec lesquels il avait tiré l'épée, et le danger de rester longtemps sans titre, livré aux discussions politiques, il convoqua, comme une espèce de chambre des communes, les membres des trois derniers parlements des Stuarts, avec le maire et les autres magistrats municipaux de la ville de Londres : il demanda à cette assemblée et à celle des pairs du royaume le pouvoir de convoquer un parlement dans les formes légales. Ici, l'autorité des précédents vint encore entraver sa marche. On objecta que nulle convocation de parlements ne pouvait se faire que par lettres du roi, et que le roi légal était encore Jacques II ; mais la majorité passa outre, et il fut décidé que le prince d'Orange pourrait envoyer des lettres non signées de lui au shérif et autres officiers, pour faire les élections dans l'ancienne forme, et nommer des députés des bourgs et des chevaliers des comtés.

Le nouveau parlement concilia toutes les opinions et trancha toutes les difficultés, en proclamant les deux époux roi et reine conjointement. Ils furent couronnés avec toute la pompe du cérémonial antique, et le détail de ce qui se fit pour eux ressemble en tout point à ce qui s'était passé, cinq cents ans juste auparavant, au couronnement de Richard Cœur de Lion. Cette révolution de 1688 ne changea

(1) Jacques II, 1688.

rien à l'appareil extérieur, ni à la nature du pouvoir royal en Angleterre. Dans leurs actes essentiels de royauté, c'est-à-dire quand ils approuvaient ou rejetaient les lois votées par le parlement, les successeurs de Guillaume III continuèrent, comme lui, à n'employer d'autre langue que la vieille langue française, qui fut celle de la conquête : *Le roy le veult; le roy s'advisera; le roy mercie ses loyaulx subjects, et ainsy le veult.* Ces formules d'un idiome qui, depuis quatre siècles, a péri au delà du détroit, sembleraient avoir été conservées par ceux qui les prononcent encore, lorsque personne autour d'eux ne les comprend plus, pour rappeler, à la nation qu'ils gouvernent, la source de leur puissance et le fondement de leurs droits sur elle.

§ III.

Sur la constitution du parlement.

Guillaume le Conquérant convoqua, durant son règne, plusieurs assemblées des Normands établis en Angleterre; les unes, qu'on pourrait comparer à des conseils d'état-major, se composaient seulement des chefs de l'armée conquérante et des évêques du pays; et les autres, beaucoup plus nombreuses, réunissaient la généralité de ceux que la conquête avait érigés en propriétaires de domaines grands ou petits : ce fut une assemblée de ce genre qui se tint à Salisbury en l'année 1086, après la rédaction du fameux registre territorial (*domesday-book*), qui devait servir de titre authentique à tous les nouveaux possesseurs de terres. Sous les successeurs du conquérant, il y eut de même deux sortes de réunions nationales ou de *parlements;* car ce mot, générique dans la langue française d'alors, n'exprimait que l'idée vague de conférences politiques. Aux quatre grandes fêtes de l'année, la plupart des comtes, des barons et des prélats de l'Angleterre se rendaient à la résidence royale pour célébrer la solennité du jour, et s'occuper, conjointement avec le roi, de divertissements et d'affaires; de plus, s'il survenait quelque grand événement politique, une guerre à entreprendre, un traité à conclure, ou si le trésor éprouvait des besoins extraordinaires, le roi convoquait d'une manière spéciale en parlement ses vassaux et ses hommes-liges. Dans ces occasions importantes, il désirait en réunir autour de lui le plus grand nombre possible, pour que la décision prise en commun parût plus imposante à ceux qui n'y avaient pas eu part, et acquît aux yeux de tout le royaume le caractère d'une loi consentie par la majorité des hommes jouissant des droits politiques. Mais, excepté dans les temps de révolution, le commun des hommes éprouve de la répugnance à se distraire de ses intérêts privés, pour s'occuper d'une manière active des intérêts généraux. On craint le déplacement, la dépense, et l'on regarde la participation au pouvoir législatif, plutôt comme un devoir onéreux, que comme un droit qu'il faut se garder de laisser prescrire. C'est ce qui arriva aux gens de race normande en Angleterre, quand ils se sentirent assurés dans leur nouvel établissement et sans crainte d'être jamais obligés de repasser la mer et de restituer aux indigènes leurs manoirs, leurs fiefs et leurs tenures.

Les plus riches, ceux qui exerçaient dans leurs provinces une partie de l'autorité militaire ou civile, ceux qui, ayant une nombreuse clientèle de vassaux et de tenanciers, voyaient s'ouvrir devant eux la carrière de l'ambition et des honneurs, manquaient rarement aux assemblées où se décidaient les grandes questions politiques. Ainsi, l'on voyait au parlement ou à la cour du roi, soit dans les convocations périodiques, soit dans les assemblées extraordinaires, beaucoup de comtes, de vicomtes ou de barons, mais peu de ces chevaliers qui, héritiers du médiocre patrimoine acquis par l'un des soldats de la conquête, tenaient à ne point quitter le domaine qu'ils amélioraient de tous leurs soins, et à ne point dépenser, en un jour, le revenu de toute une année, dans la compagnie des hommes de haut parage. L'impossibilité où ils étaient de se rendre tous personnellement au grand conseil fit recourir de bonne heure à une pratique qui s'est conservée jusqu'à nos jours; c'est celle de l'élection de certains mandataires choisis par les tenanciers libres de chaque province, sous le nom de chevaliers des comtés, qu'ils portent encore aujourd'hui.

Durant la période normande, lorsqu'il s'agissait d'assembler un nouveau parlement, et en général les parlements n'avaient de durée que le temps même de leurs sessions, la chancellerie royale adressait des invitations personnelles aux hommes en dignité et aux grands propriétaires; en même temps l'ordre était donné aux différents gouverneurs des provinces qu'on appelait vicomtes en langue normande, et shérifs en langue anglaise, de convoquer tous ceux des propriétaires libres qui n'avaient point reçu de sommation spéciale. Réunis sous la présidence du shérif de leur comté, ils choisissaient un certain nombre d'entre eux pour les représenter au parlement, et y remplir les fonctions politiques auxquelles leur peu de fortune les obligeait à renoncer. Cette différence dans la manière de convoquer les membres du parlement, selon le degré de leurs richesses et de leur importance, fit distinguer de bonne heure les uns des autres, quoiqu'ils fussent réunis tous ensemble, ceux qui venaient en leur propre nom, et ceux qui avaient

le mandat de voter pour la communauté des hommes libres. La distinction entre les hauts barons et les représentants de la *communauté du baronnage*, comme l'on s'exprimait alors, fut le fondement de la séparation en deux chambres, à laquelle il est difficile d'assigner une date certaine. Le nom d'assemblée de la communauté ou *du commun de l'Angleterre* appartenait à la portion élective du grand conseil national. Lorsque des bourgeois ou des députés des villes furent appelés à ce conseil, le mode de leur convocation, autant que leur situation inférieure, leur donnait plus d'affinité avec les représentants des petits propriétaires qu'avec les grands seigneurs des provinces, les officiers du roi et les gens de cour. Peut-être l'habitude de les adjoindre aux chevaliers des comtés donna-t-elle lieu à la formation de deux assemblées distinctes; peut-être cette séparation se serait-elle opérée, quand bien même le parlement anglais n'eût jamais été composé que de propriétaires territoriaux : c'est ce qu'on ne peut dire aujourd'hui, puisque les choses ont suivi un autre cours.

L'histoire de l'élection des chevaliers des comtés n'offre qu'un fait intéressant, c'est que, dès le temps où le mélange des races s'annonça par l'uniformité du langage, il n'y eut que les possesseurs des terres originairement marquées dans les actes authentiques comme terres libres ou occupées par des hommes de race normande qui jouirent du privilége de voter pour l'élection des représentants. Quant aux domaines assujettis à des services ou à des redevances envers le manoir seigneurial, et qui annonçaient par cette sujétion même qu'ils faisaient partie des terrains abandonnés à la population saxonne après le partage de la conquête, ils ne jouissaient pas du privilége des tenures franches (*free holds*), quoique souvent d'une plus grande étendue. Les statuts du seizieme siècle restreignirent ce droit aux seuls propriétaires des terres libres produisant un revenu annuel de 40 schellings au moins. Ainsi, quoique le mélange des deux races ait fait passer à plusieurs reprises, entre les mains d'hommes de descendance saxonne, les domaines qui investissaient leur possesseur du droit de voter pour la représentation des comtés, cette partie de la chambre des communes est originairement normande.

Quant à l'autre partie, la représentation des bourgs et des cités, pour en trouver l'origine et en comprendre la nature, il faut recourir à l'histoire. Les villes d'Angleterre, à l'époque de la conquête, ne purent être divisées par petits lots comme les campagnes; leur population ne pouvait être partagée ni dépouillée comme la population des champs. Considérée comme une propriété indivisible, elle entra dans le domaine du roi, ou dans celui des principaux chefs normands. Les marchands et artisans, qui peuplaient les villes, ne furent point jetés hors de leurs humbles demeures par l'étranger qui ne les leur enviait point; elles furent d'abord livrées au pillage et soumises aux perquisitions d'une tyrannie ombrageuse; mais ils purent ensuite y dormir en paix, sous la condition d'un tribut pesant. Souvent l'intendant du roi ou du seigneur, qu'en langue normande on appelait *maire* ou *baillif*, venait, avec une escorte de gens d'armes, inspecter les magasins du négociant, s'assurer de ce qu'il pouvait payer, et lui imposer une capitation proportionnée à son revenu. Dans ce nouvel état de dépendance, la condition des bourgeois changea, mais non pas au même degré que celle des habitants du plat pays, chassés de leurs demeures, si elles étaient vastes et bonnes, reçus par grâce comme laboureurs sur le champ qu'ils avaient possédé, attachés de force à la terre qui n'était plus à eux, pour subir toutes les chances de sa destinée, pour être vendus, livrés, légués avec elle. Cet intendant, quel que fût son titre, avait un pouvoir discrétionnaire sur le gouvernement de la ville qui lui était confiée comme une sorte de ferme, et quelquefois même affermée à bail. Comme la conquête n'avait point eu pour but de faire prévaloir une forme de gouvernement sur une autre, les baillis des conquérants ne trouvaient aucun intérêt à détruire les institutions municipales, les associations et les réunions de marchands et artisans, qu'en langue saxonne on appelait *guilds*, mais seulement de les mettre en harmonie avec le nouvel ordre de choses. On sentait même que le moyen de maintenir la valeur des villes à son taux le plus élevé (ce sont les expressions des anciens actes) était de déranger le moins possible les usages et les coutumes des habitants, pourvu qu'il ne s'y trouvât rien qui pût favoriser l'esprit de révolte. C'est ainsi qu'après la conquête, les villes d'Angleterre conservèrent en partie leurs anciennes corporations commerciales, leurs réunions périodiques dans le *Guild-Hall*, ou *Husting*, et l'élection de leurs *aldermen* ou anciens de la cité.

Membres d'une espèce de petit corps politique, réunis en fraternités avec des gens issus de la même race, les bourgeois anglais n'avaient, pour toute servitude, que celle de payer les grosses taxes, capricieusement assises et exigées avec sévérité. Aussi les paysans, qu'en langue normande on appelait *vilains* ou *natifs*, descendants des hommes que la conquête avait dépouillés de leurs terres, s'enfuayaient-ils, dès qu'ils le pouvaient, dans les cités et dans les bourgs, pour y jouir d'un sort plus tolérable. De cette manière, le roi et les comtes, qui possédaient des villes, gagnaient des sujets aux dépens des barons de la campagne. Il y eut même des

édits royaux qui favorisaient cette émigration des serfs de la glèbe, en leur accordant la prescription d'un an contre les poursuites exercées à leur égard par leurs seigneurs naturels. Dans la grande insurrection des paysans d'Angleterre en 1382, un grand nombre d'hommes se rendirent dans les villes pour échapper à la colère de leurs maîtres. Une loi fut faite pour obliger les corporations municipales à les dénoncer et à les rendre. Ce ne fut pas la seule fois que le pouvoir royal, bien qu'à regret (car l'accroissement des villes en augmentait le revenu), consentit, sur la demande des seigneurs terriens, à des lois dirigées contre la tendance qu'avaient les fils des paysans à s'établir dans les villes. Il fut interdit à tout homme professant un métier quelconque, de recevoir pour apprenti un enfant qui, jusqu'à l'âge de douze ans, avait été employé à la terre (1).

Malgré ces concessions faites aux intérêts de la grande propriété rurale, les rois, qui étaient les plus grands propriétaires de bourgs, s'occupèrent d'améliorer les revenus de cette propriété, en rendant de plus en plus commode, pour la population laborieuse, l'habitation des villes de commerce. Ils allèrent jusqu'à soustraire entièrement certaines villes à toute administration dérivant de la conquête. Londres, Bristol, Coventry, Lincoln, eurent le droit d'être régies par leur seule magistrature saxonne, et d'élire les hommes chargés de lever et d'envoyer à l'échiquier royal les impôts et les subsides. Quelques-unes des villes affranchies de cette manière, et que, dans le langage des anciennes lois, on appelait *villes incorporées*, eurent le privilége d'étendre leur juridiction municipale hors de leurs murs, et de régir une certaine étendue de terre, soustraite au pouvoir du bailli et des officiers royaux. On disait des cités qui avaient reçu ce privilége, le plus grand de tous, qu'elles étaient des comtés par elles-mêmes, et l'on appelait *liberté* le territoire ainsi annexé à la juridiction municipale. Suivant d'autres actes, le roi baillait en ferme perpétuelle une ville à ses propres habitants, sous la condition de certaines rentes fixes, payables par les magistrats locaux, sous leur responsabilité. Dans d'autres lieux, il convenait, par abonnement, d'une certaine taxe, moyennant laquelle la ville était délivrée des poursuites des collecteurs; ailleurs enfin, par un contrat plus bizarre, il faisait un double arrangement avec le propriétaire du château qui dominait une ville, et avec la ville elle-même, pour que les citoyens possédassent le château et fussent sans crainte sous la condition d'une rente payable au roi et à l'ancien seigneur du lieu. En un mot, l'intérêt varia à l'infini les combinaisons des arrangements; le résultat en fut partout que des corporations municipales s'élevèrent au sein des villes, sous la garantie d'actes solennels et de chartes scellées du sceau royal. Mais ces chartes furent plus d'une fois enfreintes; et, si les cités se montrèrent exactes à payer leur redevance, les rois, qui étaient les plus forts, exigèrent sans scrupule plus qu'il ne leur était dû. Sous les noms spécieux d'*aides*, de *subsides*, de *bénévolences*, les villes, qui ne devaient autre chose que la rente stipulée par leur contrat d'affranchissement, se virent taillées haut et bas, comme les serfs du plat pays; elles firent des plaintes; et on les ménagea quelquefois quand le besoin d'argent fut passé.

Lorsque, sur la fin du XIIIe siècle, des mandats royaux citèrent à comparaître devant le roi et les barons du parlement, des délégués des principales villes affranchies, pour répondre à des appels d'argent, un grand désespoir dut saisir ces hommes qui payaient chaque année le prix de leur liberté municipale, et qui ne pouvaient voir dans cette nouveauté qu'une tentative pour rendre légales les exactions extraordinaires qui se commettaient contre eux au mépris des chartes jurées. Telle fut en effet, si l'on en juge par les plaintes énoncées dans les actes du temps, l'impression que produisit la naissance de cette portion de la chambre des communes, qui plus tard lutta si noblement pour les libertés de l'Angleterre. Les députés des villes et des bourgs, appelés à se rendre auprès du roi, des seigneurs et des chevaliers assemblés en parlement, n'y venaient point pour être consultés sur les affaires publiques auxquelles on les regardait comme étrangers, et dont la discussion avait lieu dans une langue qu'ils ne parlaient point, la langue de la conquête. Leur rôle, entièrement passif, se bornait à consentir, pour tous leurs commettants, aux nouvelles taxes demandées; et quand la demande d'un subside était adressée en même temps aux chevaliers des comtés, ceux-ci votaient toujours des sommes moins considérables, le quinzième par exemple du revenu de leurs commettants, pendant que les bourgeois octroyaient à regret un dixième. Ce serait voir faussement l'histoire que de supposer que la première élection de députés dans les bourgs d'Angleterre fut accompagnée d'autant de joie populaire qu'on en voit tous les sept ans autour des *hustings* de Londres. Lorsque les aldermen et le conseil commun de chaque ville avaient nommé autant de députés que le prescrivait l'ordre royal transmis par le shérif, ces députés donnaient caution de comparaître devant le roi en son parlement, signe certain de leur peu d'empressement à s'y rendre.

L'ordre d'élire ne fut point d'abord intimé à tous les bourgs. Ceux dont la couronne avait le plus

(1) Statuts de Richard II, 1382-1399.

d'argent à espérer étaient ceux qu'on assignait à comparaître dans la personne de leurs représentants; c'était, il est vrai, un moyen plus doux que la force ouverte, pour obtenir de la population marchande une contribution extraordinaire; mais cette population devait s'en effrayer davantage, parce que la force est passagère, tandis que les institutions durent et se perpétuent. Pendant quelque temps, les bourgs furent ainsi convoqués isolément et sans règle; leurs députés, qui semblaient investis du droit d'accorder en leur nom, accordaient en se débattant sur la somme. L'année suivante, ou l'on appelait de nouveaux représentants, ou l'on percevait les taxes d'après les votes de l'année précédente, ou bien l'on envoyait des commissaires pour aller faire renouveler les votes sur le lieu même. La convocation devint par degrés générale et régulière. Dès les dernières années du XIVe siècle, la lettre royale qui enjoignait de faire élire deux chevaliers par chaque comté, joignait à cette demande celle de deux bourgeois de chaque bourg *des plus discrets* et habiles en fait de marchandises. Il fallut que les grandes villes, malgré leur répugnance, répondissent à la sommation qui leur était faite; mais les bourgs de peu d'importance essayèrent d'éluder la loi, en représentant qu'ils étaient trop peu de chose pour être consultés dans le parlement, et trop pauvres pour fournir aux frais du voyage et du retour des députés qu'on leur demandait. Les premiers ordres d'élection envoyés au shérif ne portaient point les noms des différents bourgs de leurs comtés; il était loisible à cet officier d'étendre ou de retrancher certains noms dans la liste des lieux jugés assez considérables pour être représentés. Loin de se plaindre de sa négligence à leur égard ou de ces omissions volontaires, les bourgeois l'en remerciaient comme d'un bon office; et souvent ceux auxquels il songeait de nouveau, après avoir paru les oublier pendant quelque temps, réclamaient contre cette attention, et se lamentaient d'être contraints *par malice* à envoyer des hommes au parlement.

Les bourgs qui n'envoyaient point de députés s'attendaient à n'être point surchargés de taxes; mais quoiqu'il n'y eût réellement d'autre profit à ne point élire de représentants, que l'exemption de dépense pour les frais de déplacement et de voyage, les habitants des bourgs continuèrent de saisir avec empressement toutes les occasions de se délivrer de cette obligation inutilement coûteuse. Mais le gouvernement s'arrangea pour ne rien perdre aux omissions; il fit payer à tous les bourgs, comme consenti par eux tous, ce qui avait été voté par les députés de la majorité d'entre eux. Ainsi, il n'y eut plus de refuge contre les subsides extraordinaires; et de là vinrent les interruptions que les actes publics d'Angleterre présentent dans l'envoi des députés des bourgs. Ces interruptions, plusieurs fois renouvelées et dont le terme fut souvent long, furent, dans un temps postérieur, opposées, comme motif de prescription, aux villes sans représentants, qui voulurent en nommer quand la représentation servit à quelque chose. Le même pouvoir qui les avait contraintes à se faire représenter s'opposa à ce qu'elles eussent des représentants; et pour quelques-unes cette incapacité subsiste encore.

Les députés des bourgs, d'abord appelés simplement pour consentir à un rôle de taxes et se retirer, tandis que les députés territoriaux, représentants de la race normande, délibéraient avec leurs seigneurs sur les affaires de l'État, obtinrent graduellement, par leur présence habituelle et surtout par la chute de la langue française, la faculté de voter législativement sur toute espèce de matières. Dès lors leurs votes devinrent précieux pour les différents partis qui gouvernaient ou aspiraient à gouverner. Les rois plus connus des bourgs, qui devaient aux chartes royales leur existence et qui gardaient encore quelque reconnaissance pour des priviléges souvent violés, eurent plus de crédit sur les députés de la bourgeoisie. Cette partie de la chambre des communes leur rendit de fréquents services, dans les disputes toujours renaissantes des deux puissances royale et seigneuriale. Des vues différentes de celles qui leur avaient fait d'abord convoquer les députés des bourgs leur firent alors augmenter la chambre des communes d'une nouvelle recrue de députés. Ils donnèrent à beaucoup de villes, qui n'en avaient pas, des *chartes d'incorporation*, et leur octroyèrent toutes les franchises, priviléges et immunités des bourgs royaux; ce qui renfermait pour elles la faculté d'être représentées au parlement. Une foule de lieux insignifiants, sans revenus et presque sans population, furent ainsi obligés à envoyer des députés. Les rois du XVIe siècle mirent souvent cet expédient en pratique. Les bourgades de leurs domaines, sur le dévouement desquelles ils pouvaient compter, leur servirent à se procurer des voix, qui alors avaient acquis un grande importance politique.

Henri VII donna l'exemple; et Henri VIII, en le suivant, fit passer en principe qu'une charte royale conférait le droit à quelque partie du territoire que ce fût de nommer des représentants au parlement. Il conféra ce droit à douze comtés et à douze bourgs du pays de Galles, récemment conquis, et où la soumission au pouvoir royal était plus absolue qu'en Angleterre. Dans ses domaines, il créa vingt bourgs ayant chacun deux députés; et non content de cela, il rendit ce droit à plusieurs des petits lieux

qui l'avaient perdu par défaut d'usage. Édouard VI et Marie créèrent vingt-cinq nouveaux bourgs parlementaires; Élisabeth en érigea trente et un; Jacques Ier et Charles Ier en créèrent vingt-trois.

Telle est l'origine de cette fameuse chambre des communes, qui, au XVIIe siècle, entreprit d'une manière si énergique la lutte de la liberté contre le pouvoir. A cette époque les plus ardents de ses membres étaient les fils de ces mêmes bourgeois qui, trois cents ans auparavant, regardaient comme onéreux le droit d'être représentés; et le roi qu'ils détrônèrent était le successeur de ceux qui avaient obligé les villes à envoyer malgré elles des députés au parlement.

Ainsi l'on se tromperait fort, si, isolant une institution quelconque des grands événements contemporains et de l'état politique du pays, on lui attribuait les mêmes effets à toutes les époques de son existence. Le nom de parlement domine toute l'histoire d'Angleterre, depuis la conquête normande jusqu'à nos jours; mais, sous ce nom toujours le même, que de choses entièrement diverses. Quand on veut être historien, il faut pénétrer jusqu'aux choses, et discerner leur variété réelle sous l'uniformité du langage; surtout il faut se garder de procéder par abstraction, et de séparer les établissements politiques des circonstances qui les accompagnèrent autrefois, de ce milieu dans lequel ils ont nagé, pour ainsi dire, et qui les a imprégnés de sa couleur. Les parlements de barons et de chevaliers siégeant tout armés dans les siècles qui suivirent la conquête, les parlements à subsides du XVe et du XVIe siècle, et le parlement révolutionnaire de 1640, n'ont rien de commun que le nom. On ne sait rien sur leur nature, si l'on n'entre profondément dans l'examen de l'époque spéciale à laquelle ils correspondent, si, en un mot, l'on ne sait pas distinguer d'une manière nette les trois grandes périodes de l'histoire d'Angleterre depuis la conquête, savoir : l'époque normande, jusqu'au mélange des races qui fut complet sous Henri VII; l'époque du gouvernement royal, depuis Henri VII jusqu'à Charles Ier; enfin l'époque des réformes sociales, qui s'ouvrit en 1640.

§ IV.

Sur le mode d'élection des représentants des villes et des bourgs.

Parmi les villes anciennement représentées et à qui cette ancienneté sert de titre, le nombre des représentants ne fut jamais proportionné à la population. L'idée de proportionner le nombre des représentants à la population des localités qui les envoie, cette idée qui nous semble si naturelle, d'après nos opinions modernes sur la nature et l'objet de la représentation nationale, ne pouvait s'offrir à la pensée ni des rois qui les premiers convoquèrent les députés des villes anglaises, ni des habitants de ces villes. Les députés des premiers temps ne jouaient, à proprement parler, d'autre rôle que celui d'agents diplomatiques, chargés d'une négociation pécuniaire; leur nombre était sans aucune importance pour les deux parties contractantes; et, si d'un côté il devait y avoir quelque tendance à demander un plus grand nombre de représentants, c'était de la part des rois, plutôt que de celle des villes qui plaignaient beaucoup leur dépense. Cette disposition ne changea qu'à une époque assez moderne, et lorsque, du sein de la société formée du mélange des deux races, s'élevèrent des opinions théoriques sur les droits des citoyens et la source du gouvernement. Si, durant plusieurs siècles, le droit d'envoyer des représentants fut peu ambitionné par les villes, si le droit d'être élu comme représentant y fut rarement brigué, le droit de voter comme électeur le fut aussi peu que les deux autres. De quelque façon que l'administration municipale choisît ou fît choisir ceux qui devaient aller plaider pour le bourg auprès du roi et des seigneurs assemblés en parlement, on croyait qu'elle faisait toujours bien, et qu'elle chargeait d'une mission dont elle était le meilleur juge les hommes les plus capables de la remplir. D'ailleurs ces hommes n'étaient point élus pour discuter de hautes questions politiques; ils n'allaient point représenter une opinion quelconque; et les esprits ne pouvaient être divisés sur le fait de payer plus ou moins.

L'administration municipale, qu'on appelait la *corporation*, eut donc presque partout le choix discrétionnaire des députés; là où l'administration était plus nombreuse, les électeurs furent plus nombreux; et quelquefois les électeurs chargés de nommer les magistrats municipaux nommèrent aussi les députés. Dans ce dernier cas, il n'y eut encore qu'un très-petit nombre de citoyens actifs; car, au sein de ces petites sociétés sans existence indépendante et où l'intérêt commun ne pouvait guère avoir deux faces, une confiance négligente était presque toujours la seule règle de politique intérieure; les plus riches, les plus anciens bourgeois, les hommes de certains états eurent presque toujours le privilége des élections, sans opposition et sans jalousie. Quand le rôle de la représentation des bourgs devint tout différent, quand ce ne fut plus sans bien ou sans mal pour le pays que la moindre cité choisit ses mandataires, en un mot, quand le principe de la députation eut entièrement changé, les esprits se tournèrent vers un changement analogue dans

le principe de l'élection. Mais le pouvoir prit la défense des vieux usages, et trouva un auxiliaire dans l'habitude, puissance tyrannique qui souvent parle plus haut que l'intérêt. Ceux entre les mains desquels la négligence des citoyens avait laissé tomber le droit d'élire devinrent seuls électeurs par privilége exclusif. Là où l'on avait laissé tomber l'élection entre les mains de quelques magistrats, ce privilége transmis invariablement fut attaché à telle magistrature, à telle classe d'habitants à l'exclusion des autres, et, ce qu'il y a de plus singulier, à tel lieu, à telle partie de la ville, à telles maisons qu'habitaient les anciens votants. Le droit politique cessa d'appartenir à des hommes; il résida en quelque sorte dans de vieux murs souvent en ruines, qui eurent la faculté de le communiquer à leurs propriétaires. Quelquefois, quand le flot de la civilisation ou un changement dans les habitudes eut fait changer d'assiette à une ville, le privilége de lui nommer des députés au parlement resta hors de ses nouvelles murailles, s'attacha à certains terrains couverts de ses anciens décombres et divisés en autant de compartiments que la vieille cité donnait de votes. De grands personnages et des hommes riches ont acheté ces terrains et les masures qui les couvrent; ce sont eux qui nomment pour elle un député et disposent de sa voix dans le parlement.

La nomination des députés des villes d'Angleterre par un petit nombre d'électeurs, quoiqu'elle puisse sembler un abus, par le soin que l'autorité prend de la maintenir, remonte donc au premier temps de la convocation des bourgs au parlement. Très-peu alors mirent du prix à envoyer des députés choisis par la majorité ou l'universalité des citoyens; et l'on ne pourrait guère citer comme ayant suivi anciennement un usage contraire, que les cinq grandes villes maritimes, les plus voisines des côtes de France, et désignées encore aujourd'hui par le nom français de *Cinque-Ports* que leur avaient donné les Normands. Mais cette particularité tient à l'existence même de ces villes après la conquête. Hastings, Douvres, Sandwich, Hyte et Seaford furent les lieux de débarquement et de passage des troupes normandes qui, après la première bataille, vinrent fondre successivement sur l'Angleterre. Ces villes furent l'entrepôt de leurs approvisionnements, leur point d'observation entre leur patrie et la terre nouvellement conquise. Occupées les premières dans l'invasion, il est probable que leur population fut en grande partie renouvelée par les soldats, les artisans et les marchands venus de l'autre côté du détroit. Cette population issue des conquérants ne pouvait être rabaissée au même rang que la population saxonne des autres villes; elle devint égale en état et en priviléges à la classe la plus nombreuse des nouveaux propriétaires. Quand s'assemblait le grand conseil des hommes de naissance normande, elle y était appelée, non simplement pour accorder des taillages, mais pour délibérer sur les affaires, non pour payer, mais pour discuter; ne pouvant s'y porter tout entière, elle envoya des députés choisis avec les formalités d'assemblée générale, que les hommes ont toujours suivies quand il s'est agi de nommer de vrais représentants de leur volonté. Ces représentants portaient le titre commun des hommes appartenant à la nation victorieuse; ils s'appelaient en langue normande *barons des Cinque-Ports;* et c'est ce nom, reste de la conquête, qu'ils portent encore aujourd'hui.

Les habitants des Cinq-Ports étaient même regardés anciennement comme d'une condition supérieure à celle des bourgeois de Londres; ceux-ci avaient eu besoin, pour être exceptés de la servitude qui pesait sur tous les habitants des villes conquises, c'est-à-dire pour demeurer propriétaires de leurs biens et transmettre leur héritage à leurs fils, qu'une charte de Guillaume le Conquérant les réintégrât dans ces droits anéantis par la conquête. Mais on ne trouve pour les Cinq-Ports aucun acte d'affranchissement. La grande charte stipule leurs droits à côté de ceux des barons du pays, et tous les actes destinés à fixer l'état des hommes libres d'Angleterre font mention de cette liberté originelle, toujours scrupuleusement maintenue, à cause de sa source qui n'était ni concession ni tolérance. Deux autres places, Winchelsea et Romney, et plus tard la ville de Rye, furent annexées à l'état et au privilége des cinq premières, et malgré l'augmentation du nombre, le vieux nom de *Cinque-Ports* subsista toujours pour les désigner collectivement. Mais ces villes, privilégiées durant la période normande, virent décroître leur importance, quand le mélange des deux races et les progrès de l'industrie anglaise eurent élevé la condition des autres bourgs; leurs habitants perdirent en masse le titre de barons, qui se monopolisa en quelque sorte au profit d'une minorité de propriétaires fonciers. Durant le long système des prohibitions commerciales, ces villes maritimes se peuplèrent d'officiers et de commis de la douane, et les représentants qu'elles envoyèrent alors furent presque toujours ministériels.

Cette histoire des villes anglaises peut faire comprendre ce que le gouvernement royal avait à faire lorsqu'il voulait s'assurer de la députation de tel ou tel bourg. Il annulait sous différents prétextes l'ancienne charte de la corporation, et lui en donnait une nouvelle qui répartissait le droit électoral d'une manière plus conforme à ses vues. Plusieurs rois travaillèrent successivement à cette réformation

des chartes. Jacques Ier et surtout Charles II firent de grands efforts pour remettre par toute l'Angleterre, entre les mains de leurs créatures, le choix des magistrats municipaux et la représentation des villes. Le dernier mit d'un seul coup en question la légitimité de l'organisation immémoriale de la plupart des cités et des bourgs; il les obligea de produire en justice le titre légal en vertu duquel ils en jouissaient. Deux cents villes furent ainsi dépouillés d'un privilége consacré par plusieurs siècles d'existence et obligées de s'en rapporter pour l'avenir à la décision du roi.

La ville de Londres ne fut pas oubliée dans cette tentative de réforme; on essaya par intrigues de faire consentir le conseil municipal à une reddition des chartes, en apparence selon le vœu de la cité. On trouva les membres de ce conseil inébranlables, et l'on fut réduit à intenter un procès devant la cour du banc du roi. On accusa le conseil de la ville d'avoir signé une pétition séditieuse, et l'on dit que, pour cette conduite, la ville entière avait forfait aux conditions de ses franchises. Pour être plus sûr de l'arrêt, l'on remplaça plusieurs juges, et la ville de Londres fut condamnée. Cette mesure, dont les résultats ne furent ni complets ni durables, n'avait point pour objet de rendre uniforme pour toute l'Angleterre le mode d'élection des membres de la chambre des communes. Depuis, le gouvernement anglais n'y a pas songé davantage; et c'est un des points sur lesquels il lutte avec le plus d'opiniâtreté contre le parti de l'opposition. A ce projet de réforme se rattachent tous ceux que les deux révolutions de 1640 et de 1688 semblent avoir laissés en réserve pour une troisième révolution plus fondamentale, ou, comme on dit maintenant en Angleterre, plus *radicale* que les premières. Reculée peut-être d'un demi-siècle par le mauvais succès de la révolution française, se fera-t-elle longtemps attendre? C'est ce qu'il est impossible de deviner aujourd'hui, comme aussi de méconaître les causes qui la rendent inévitable (1).

(1) Il faut se rappeler la date de ce morceau, écrit plusieurs années avant le ministère de lord Grey et la réforme du parlement.

SECONDE PARTIE.

HISTOIRE DU MOYEN AGE ET HISTOIRE DE FRANCE.

I.

SUR LE COURS D'HISTOIRE DE M. DAUNOU AU COLLÉGE DE FRANCE (1).

Les anciens exigeaient de celui qui se proposait pour la défense des accusés la qualité d'homme de bien et celle d'orateur éloquent. Nous sommes de même en droit de réclamer de quiconque se présente à une chaire d'instruction publique la double garantie du patriotisme et du savoir. C'est ainsi qu'a paru M. Daunou devant les auditeurs du Collége de France. Les deux noms de savant et de patriote lui étaient acquis, non pas en vertu d'un brevet de l'autorité, ou par le caprice de la vogue, mais par de longs travaux et de dures épreuves. Contemporain de la liberté à sa naissance, il l'a servie au péril de sa tête ; il a vu tomber ses amis sous les coups d'État. Échappé avec un petit nombre d'hommes, pour nous raconter, à nous, génération nouvelle, combien le soin de notre destinée a coûté cher à nos pères, il a reparu à la fois sur les bancs du représentant et à la tribune du professeur. Dans cette dernière place, comme dans l'autre, sa conduite est d'exécuter avec dignité et sans faste le pacte par lequel il a dévoué sa vie à la vérité et à la raison ; son discours d'ouverture n'est que la proclamation de ce noble dévouement. M. Daunou s'est déclaré lui-même soumis à une obligation sacrée envers la science, à l'obligation de la professer tout entière, et telle qu'elle est, sans déguisement comme sans réserve. « Je réclame, a-t-il dit, au nom des « élèves qui doivent m'écouter, la liberté de ne les « tromper jamais ; leur dire la vérité pure et entière « est un respect dû à leur âge, un devoir et un droit « du mien ; je sais d'ailleurs qu'ils auraient bientôt « déserté une école de servitude et de mensonge. »

Le cours d'histoire et de morale s'est ouvert par de savantes dissertations sur les différents degrés de valeur des témoignages historiques, selon leur nature et leur époque. Dans l'exposition et la critique des traditions et des monuments de tous les genres, le professeur a su allier à l'exactitude de l'érudit les vues du philosophe et le talent de l'écrivain. Des traits ingénieux, des réflexions piquantes, des morceaux d'une éloquence généreuse ont reposé et soutenu l'attention des jeunes auditeurs.

Après avoir marqué, avec une justice impartiale, le crédit que les hommes doivent aux témoignages des hommes, M. Daunou a commencé à tourner les yeux des élèves sur eux-mêmes, et à rechercher ce que c'est que l'homme, l'homme moral, qui est la matière de l'histoire. Ici s'est présenté le vaste tableau des affections humaines, justes ou injustes, raisonnables ou folles, bienveillantes ou haineuses, généreuses ou lâches. Tel a été le sujet de plusieurs leçons, où respirait la douceur d'un philanthrope et l'austérité d'un citoyen. M. Daunou a fait découvrir quelques germes de bien dans les passions qui troublent si souvent la paix et le bon sens des sociétés, seules garanties pourtant de leurs progrès, dans l'ambition, dans l'amour des applaudissements, dans la colère qui fait braver la mort. Il a montré que, gouvernés par la raison et tempérés par la bonté, ces mouvements de l'âme, si funestes quand ils sont égoïstes ou fanatiques, peuvent produire aussi le désir d'être utile, le dévouement à autrui, et cette indignation calme, qui rend l'âme du patriote inflexible devant l'or, les rubans ou les bourreaux, avec laquelle Sidney déconcertait ses juges, et montait à l'échafaud comme un député monte à la tribune.

Des applications de l'histoire à la morale des in-

(1) Censeur Européen du 5 juillet 1819.

dividus, M. Daunou s'est élevé à ses applications à la morale des sociétés; car c'est ainsi qu'il a défini la politique. Il a repoussé loin du champ de la science toute politique qui ne serait pas la morale même; il l'a reléguée dans le catalogue empirique des procédés dont se compose l'art des vendeurs de poison ou des coupeurs de bourse. Il a exposé, d'une manière digne d'un tel sujet, les droits imprescriptibles des personnes, et les droits aussi imprescriptibles que les choses tirent de leur liaison avec les personnes; en d'autres termes, la sainteté des libertés humaines, et la sainteté des propriétés humaines. Les produits de l'industrie (et tout ce qu'une main d'homme a touché est un produit de l'industrie) doivent, comme les hommes eux-mêmes, trouver tous les chemins libres; leur transport, aussi bien que leur existence, est toujours l'acte de la liberté d'un homme; à ce titre, il est sacré et inviolable. M. Daunou a proclamé que, s'il est vrai que nulle société ne puisse exister sans lois, sans pouvoirs, sans une force publique, sans des impôts, il est vrai aussi que nulle société ne peut manquer de périr sous ces institutions mêmes, quand elles lui sont imposées avec excès, c'est-à-dire, quand les lois sanctionnent autre chose que le respect mutuel de la liberté de tous; quand les pouvoirs ont assez de moyens de contrainte pour faire obéir à de pareilles lois; quand les impôts passent la mesure prescrite par les besoins d'une administration répressive et non préventive envers les citoyens, défensive et non hostile envers les nations étrangères; quand la force publique l'emporte en intensité sur la masse des délits intérieurs possibles, ou des périls extérieurs possibles. Du moment que ces choses arrivent, la société n'est plus régie, elle est possédée; ou, pour mieux dire, elle n'est plus société, c'est un troupeau sous des maîtres, sous un seul, sous plusieurs, sous un grand nombre; la quantité n'importe en rien.

Un philosophe, dont notre époque s'honore, a établi le premier cette distinction profonde et lumineuse; et c'est en le citant que M. Daunou l'a reproduite. Il n'y a, dit M. de Tracy, dans son Commentaire sur *l'Esprit des Lois*, il n'y a que deux espèces de gouvernement: celui où ceux qui gouvernent sont pour la nation, et celui où la nation est pour ceux qui gouvernent; en termes plus brefs, il y a *le gouvernement national* et *le gouvernement spécial*. Les diverses formes numériques, énoncées par Montesquieu, et accréditées par son génie, viennent s'absorber toutes dans cette grande division, la seule qui soit réelle. Sans dénaturer la formule de M. de Tracy, on pourrait supprimer le mot de *gouvernement* dans l'expression de la seconde espèce; et alors il resterait d'un côté le gouvernement, le gouvernement proprement dit, et de l'autre la possession, la conquête, le despotisme, soit collectif, soit individuel: le gouvernement, marqué du sceau invariable de la justice et de l'utilité commune; le despotime, ayant mille caractères, mille modes, mille figures, mille degrés, selon les chances diverses de la force des maîtres et de la lâcheté des sujets: le gouvernement, produit de la raison et objet de la science; le despotisme, produit de la fortune, et abandonné à l'histoire, comme un fait dont on ne peut que raconter, et non qualifier l'existence.

Ramené ainsi à la considération du *gouvernement national*, le seul qui doive porter ce nom, afin que la science parle un langage exact, M. Daunou a exposé les règles morales de conduite qui pèsent à la fois sur les gouvernants et les gouvernés. Il a rejeté le machiavélisme hors de la science du gouvernement; il n'a compté pour bases de cette science, que la conviction ferme de l'inviolabilité de la liberté humaine, sous quelque forme qu'elle apparaisse, et la connaissance de ce qui est utile à la communauté des hommes associés. En traitant de la conduite et de l'esprit des peuples, le professeur a renvoyé de même aux sujets des despotes la turbulence, les haines inquiètes, la satire amère, consolation de la faiblesse, et l'insulte, masque de la lâcheté; mais il a réservé pour le citoyen, comme ses premiers devoirs, ou, pour mieux dire, comme ses seuls devoirs, la conscience inflexible de ses droits, et une conscience égale des droits d'autrui; une défiance continuelle de ceux qui gouvernent, défiance calme et austère, qui ne s'exhale pas en vaines agressions, mais qui tienne les yeux en éveil, et les cœurs munis pour la défense. Dans le mouvement d'une nation vers la liberté, sa marche doit être grave et réglée, comme celle des bataillons serrés, qui, par la seule force de leur ordre, s'avancent en chassant devant eux les obstacles, et sont victorieux sans porter un seul coup: c'est aux esclaves échappés qu'appartient la tactique des Parthes, les irruptions soudaines, la fuite simulée, les fausses trêves et les poignards.

M. Daunou pense que le peuple français est digne aujourd'hui d'embrasser la morale des nations; il croit que nous sommes enfin parvenus à l'état social, à cet état où, comme il le dit lui-même, il n'y a rien de sûr que la bonne foi, rien de puissant que la vérité, rien d'habile que la vertu. Nous l'avons entendu adresser cette assurance consolante aux jeunes gens de son auditoire; à ces générations nouvelles, qui n'ont pas eu le temps d'achever, sous le despotisme, l'apprentissage de la servitude « Puissent-elles, s'est écrié noblement le professeur, puissent-elles, ces générations avides d'instruction, de liberté et de bonheur, devenir un peuple généreux et sage,

à jamais incapable de supporter le joug du despotisme, et de secouer celui des pouvoirs tutélaires ! Qu'elles sachent bien qu'il n'y a de lumières pures que celles qui perfectionnent les mœurs ; qu'on cesse d'être éclairé, quand on se déprave ; qu'une nation n'est libre qu'à proportion qu'elle est juste, bonne et courageuse ; que les arts et les sciences ne sauvent de la servitude que ceux qu'ils préservent des vices, et qu'un peuple corrompu est une proie promise à la tyrannie, à peu près comme ces cadavres qu'on abandonne aux bêtes farouches.»

Des exhortations si hautes et si pures rejettent, bien loin derrière nous, le temps, pourtant récent encore, où la servitude élégante professait seule dans les écoles ; où l'on faisait prédire à Virgile la naissance du fils d'un despote ; où l'on profanait devant la jeunesse les grands noms de patrie et d'honneur ; où les phrases d'une rhétorique vide, et les chiffres glacés de l'algèbre étaient l'unique pâture offerte à l'âme d'un jeune citoyen français ; où, dans des séances d'apparat, les bancs de la jeunesse se couvraient de personnages à cordons, invités par un professeur courtisan, afin de rendre bon compte à César de l'esprit des fils des partisans de Marius.

M. Daunou poursuit maintenant son cours d'histoire, par de savantes discussions sur les deux bases de la science historique, la géographie et la chronologie : c'est en accoutumant son jeune auditoire à la gravité de ces études, qu'il lui fera oublier et mépriser les futilités et les lâchetés impériales. Que l'esprit de la jeunesse soit sérieux et droit, et la France sera soustraite aux chances futures du despotisme : car de tels esprits sont la terreur des tyrans, bien plus que la fougue mobile des clubs populaires.

L'auteur de cet article a écouté, comme élève, les leçons de M. Daunou ; jeune homme, il a eu sa part dans les conseils que le professeur a donnés aux jeunes gens : s'il osait exposer pour son compte les principes de conduite que ces leçons éloquentes lui semblent prescrire à ceux qui s'engagent aujourd'hui dans la carrière des intérêts patriotiques, il dirait : que dans l'époque présente, qui est celle d'un grand renouvellement, que dans ce temps de passage, où les vieilles formes ne sont plus, et où les nouvelles ne sont pas encore, et où le genre humain se cherche et doute, l'activité de chacun de nous, pour être sage et fructueuse, doit être surtout intérieure. Chacun de nous doit se proposer sur son propre avenir la grande question que l'humanité tout entière tend à resoudre sur le sien ; que dois-je être ? Notre conscience, si elle est consultée dans le calme, nous répondra que nous aurons accompli notre destinée, si nous savons nous maintenir toujours raisonnables, courageux et libres. Voilà tout le problème politique. C'est en nous-mêmes, c'est dans la solitude de nos cabinets, au milieu des méditations lentes de la science, que nous en trouverons le secret, et non dans le bruit du monde et des partis, sur cette mer de disputes, où les passions s'entre-choquent, et d'où se retire devant elles la raison paisible et craintive. Ne nous laissons pas séduire à l'ambition indiscrète de faire faire à la France ce qui est bien ; faisons-le : n'est-ce pas nous qui sommes la France ? Nous avons admiré M. Daunou ; apprenons quelle force a créé son caractère, élevé son âme, agrandi sa pensée ; il nous le dira lui-même : quarante ans de retraite et d'études.

II.

SUR L'EMPIRE ROMAIN, LES CAUSES DE SA RUINE ET LE DOUBLE CARACTÈRE DES INSTITUTIONS DU MOYEN AGE EN ORIENT ET EN OCCIDENT,

A propos de l'*Histoire du bas empire*, par M. de Ségur (1).

—

Quand les légions de César passèrent le Rubicon, elles venaient conquérir pour César toutes les magistratures romaines ; cette conquête, dont le premier favori des soldats devenus traîtres ne jouit pas longtemps, grâce à Brutus, fut, par de nouveaux actes de trahison, assurée dans la suite à ceux qui héritèrent après lui de la faveur militaire. C'est ainsi que le simple titre de général aimé des troupes, *imperator*, renferma en lui seul tous les pouvoirs et tous les droits ; c'est ainsi qu'au dedans de Rome, le chef heureux que les légions de Germanie ou de Pannonie avaient élevé sur leurs boucliers, devint le protecteur unique, l'unique vengeur de tous les intérêts civils, le représentant des comices, l'électeur des consuls, le président du sénat ; tandis qu'au dehors, image de Rome tout entière, il exerçait, pour son seul profit, le despotisme collectif que le peuple ci-devant roi s'était arrogé sur les peuples vaincus par ses armes. Leurs tributs se rendaient à son fisc, leurs bras étaient à ses ordres. Cependant, après cette révolution, le citoyen romain, privé de la part qu'il avait eue au pouvoir de Rome ou à l'empire romain, n'en conserva pas moins le privilége passif de la condition romaine, la franchise de sa personne et de ses biens, l'exemption de tout

(1) Censeur Européen, nos du 12 et du 29 octobre 1819.

tribut arbitraire. L'homme des provinces se distinguait encore de l'homme de la cité; mais cette distinction ne dura guère. Sous le prétexte humain de gratifier le monde d'un titre flatteur, un Antonin appela, dans ses édits, du nom de citoyens romains, les tributaires de l'empire romain, ces hommes qu'un proconsul pouvait légalement torturer, battre de verges, écraser de corvées et d'impôts. Ainsi fut démentie la puissance de ce titre autrefois inviolable, et devant lequel s'arrêtait la tyrannie la plus éhontée; ainsi périt ce vieux cri de sauvegarde, qui faisait reculer les bourreaux : *Je suis citoyen romain.*

Depuis ce temps, il n'y eut plus de Rome; il y eut une cour et des provinces : nous n'entendons pas, par ce mot, ce qu'il signifie aujourd'hui dans les langues vulgaires, mais ce qu'il signifiait primitivement dans la langue romaine, un pays conquis par les armes; nous voulons dire que la distinction primitive entre Rome conquérante et ceux qu'elle avait soumis, s'établit alors entre les hommes du palais et les hommes qui étaient hors du palais; que Rome elle-même ne vécut plus que pour une famille, pour une poignée de courtisans, comme autrefois les nations asservies par elle n'avaient vécu que pour elle. C'est alors que le nom de subjugués, *subjecti*, que notre langue a corrompu dans celui de *sujets*, fut transporté des habitants vaincus de l'Orient ou des Gaules aux habitants victorieux de l'Italie, attachés désormais au joug d'un petit nombre d'hommes, comme les autres l'avaient été à leur joug, propriété de ces hommes, aussi bien que les autres avaient été leur propriété, dignes, en un mot, de ce titre dégradant de sujets, *subjecti*, qu'il faut prendre à la lettre. Voilà l'ordre de choses qui, depuis Auguste, s'accomplissait graduellement; chaque empereur se faisait gloire de hâter le moment de sa perfection, Constantin y donna le coup du maître. Il effaça des enseignes romaines le nom de Rome, et mit à la place le signe de la religion que venait d'épouser l'empire. Il rabaissa les noms révérés des magistratures civiles, au-dessous des offices domestiques de sa maison. Un inspecteur de la garde-robe avait le pas sur les consuls. L'aspect de Rome l'importunait; il croyait voir l'image de la liberté, gravée encore sur ses vieilles murailles; l'effroi l'en chassa : il s'enfuit vers les rivages de Byzance; il y bâtit Constantinople, plaçant la mer pour barrière entre la nouvelle ville des Césars et l'antique cité des Brutus.

Si Rome avait été la patrie de l'indépendance, Constantinople fut la patrie de la servitude; c'est là que naquirent les dogmes d'obéissance passive à l'église et au trône; il n'y eût qu'un droit, celui de l'empire; il n'y eût qu'un devoir, celui de la soumission. Le nom commun de citoyen, qui égalait, dans le langage, les hommes vivant sous la même loi, fut remplacé par des épithètes graduées selon le crédit des puissants ou la lâcheté des faibles. Les qualifications d'*Éminence*, d'*Altesse*, de *Révérence*, se prodiguèrent à ce qu'il y avait de plus bas et de plus méprisable au monde. L'empire, à la manière d'un domaine privé, fut transmis aux enfants, aux femmes, aux gendres; il fut donné, légué, substitué : l'univers s'épuisait pour l'établissement d'une famille; les impôts croissaient sans mesure; Constantinople seule en était exempte : ce privilége de la liberté romaine était pour elle le prix de l'infamie. Le reste des villes et des peuples était traité à la façon des bêtes de somme, qu'on use sans scrupule, qu'on fouette quand elles sont rétives, qu'on tue quand elles se font craindre. Témoin la population d'Antioche, condamnée à mort par le pieux Théodose, et celle de Thessalonique, massacrée par lui tout entière, pour une taxe refusée, et pour un malheureux soustrait à la justice de ses prévôts.

Cependant des peuples sauvages et libres s'armaient contre le monde esclave, comme pour le châtier de sa bassesse. L'Italie opprimée par l'empire, vit bientôt dans son sein des vengeurs impitoyables. Rome fut menacée par les Goths. Le peuple, las du joug impérial, ne se défendait point. Les hommes des campagnes, encore imbus des vieilles mœurs et de la vieille religion romaine, ces hommes, les seuls dont les bras fussent encore robustes, et l'âme capable de fierté, se réjouissaient de voir au milieu d'eux des hommes libres et des dieux ressemblant aux anciens dieux de l'Italie. Le général que l'empire chargea de sa défense, Stilicon, parut aux pieds des Alpes; il cria aux armes; et personne ne se leva; il promit la liberté aux esclaves, il prodigua les trésors du fisc; et, de toute l'immensité de l'empire, il ne rassembla que quarante mille hommes, la cinquième partie des combattants qu'Annibal avait rencontrés aux portes de Rome libre. Rome esclave fut prise et saccagée deux fois dans l'espace d'un demi-siècle. Bientôt l'Italie fut traversée en tous sens par les hommes du Nord; ils s'y cantonnèrent, en exigeant la plus grande partie des terres. Les Gaules, l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Illyrie, furent envahies et partagées de même; le nom romain fut aboli dans l'Occident.

Ainsi la domination dont les trahisons de Jules-César jetèrent le premier fondement, et qu'établit César-Auguste, était reléguée loin de son premier siége, et bornée aux côtes de la Grèce, de l'Asie Mineure et de l'Afrique. Bientôt ces secondes limites furent forcées; d'autres barbares, non moins faible-

ment repoussés par les peuples, que les Goths et les Franks ne l'avaient été, envahirent la Thrace, et attaquèrent l'empire en Asie. Bélisaire, homme digne de reconquérir le monde romain pour la liberté, tenta, en dépit de la nature humaine, de le reconquérir pour ses maîtres. Partout, il trouva les hommes immobiles à sa voix. L'Italie elle-même s'indigna contre lui des efforts qu'il faisait pour la remettre violemment sous un joug qu'elle ne préférait pas à l'autre, et de ce que ses terres devenaient des champs de bataille pour une lutte qui ne lui importait point. Bélisaire s'éloigna, en versant des larmes, de cette contrée, qui répudiait le nom romain, avec autant d'empressement qu'elle le revendiquait jadis, quand ce nom était celui de l'indépendance.

Les nations slaves occupèrent la Thrace et la Mésie; les Perses s'avancèrent : toutes les tribus de l'Arabie, réunies sous les mêmes drapeaux, animées du même fanatisme, conduites par le même chef, à la fois guerrier, prêtre et demi-dieu, s'emparèrent de tout le pays entre l'Euphrate et la mer Rouge. Les nations acceptèrent sans résistance cette nouvelle servitude; et, comme le dit Montesquieu, ce furent les impôts excessifs et les vexations de l'empire qui firent la fortune de Mahomet. Les généraux qui lui succédèrent conquirent la Phénicie et l'Égypte, puis la Numidie et la Mauritanie; leurs flottes parurent sur les côtes de l'Asie, à la vue de Constantinople. Les empereurs, au milieu de leurs voluptés, et des intrigues qui occupaient leurs journées, s'indignaient de ce que leurs sujets n'étaient pas braves comme des hommes libres. Dans leurs misérables accès de colère, ils décrétaient des supplices contre ceux qui ne se dévouaient pas à leur cause, s'imaginant que la terreur suppléerait au patriotisme. Mais, de même que les flots de la mer ne devenaient pas plus calmes sous les fouets de Xerxès, de même, à la vue des échafauds, les esclaves de l'empire romain ne devenaient pas plus fidèles.

Ce n'est pas que le sentiment de l'indépendance eût péri alors dans le cœur des hommes; mais ceux en qui il apparut encore ne se rangèrent sous les drapeaux d'aucun maître : ennemis des barbares et de l'empire, ils élevèrent des enseignes qui n'étaient qu'à eux, et se renfermèrent avec la liberté dans quelques lieux d'un abord difficile, dans quelques forteresses abandonnées. C'est ainsi que les îles de la Vénitie se peuplèrent, et que naquit la cité libre de Venise. Rome, malgré elle, en proie à ses souvenirs, supportait impatiemment la conquête; n'ayant plus de force pour se faire libre, elle fonda l'espoir de son affranchissement sur les prestiges et sur la ruse; elle encouragea les prétentions de ses évêques à une autorité universelle, qui devait tourner à son profit. Ce fut par leur entremise qu'elle obtint, contre le chef des Lombards, ses nouveaux vainqueurs, ligué pour sa ruine avec le despote grec, successeur de ses anciens maîtres, le secours du Frank Karl-Martel. C'est aussi en vertu d'une sommation du pontife de Rome, que le petit-fils de ce Karl, devenu roi des Franks, passa les Alpes, et fit respecter la ville menacée de nouveau par les Lombards. En retour, Rome proclama empereur romain ce fils de ses anciens tributaires. Ce fut dans l'année 800 que le nom d'*imperator*, triste signe de la servitude romaine, après avoir été relégué pendant quatre siècles hors des contrées de l'Occident, fut ainsi rapporté dans les Gaules; des Gaules, il passa dans la Germanie; et, ce qui est plus bizarre, il y existe encore. Les mots ont aussi leur destinée.

Le neuvième siècle nous montre l'Europe partagée en deux zones politiques : l'une comprend les pays qui demeurent encore sous la vieille domination, fondée par les conquêtes de Rome; l'autre renferme les contrées récemment envahies par les peuples du Nord, conquérants des sujets de Rome. L'état relatif des hommes, maître ou sujets, vainqueurs ou vaincus, diffère beaucoup dans ces deux régions diverses. D'un côté, tout le pouvoir acquis par des siècles de conquêtes est la propriété d'une seule personne, qui le dispense à son gré autour d'elle; de l'autre, ce pouvoir est le partage régulier de toutes les familles issues des vainqueurs. Les Saxons dans la Bretagne, dans la Gaule les Franks, les Lombards dans l'Italie, sont tous propriétaires par tête d'une portion du sol que leurs aïeux ont envahi; tous, gouverneurs et arbitres souverains des hommes vaincus par leurs aïeux. En Grèce, il n'y a qu'un maître, et, sous ce maître, différents degrés de service; dans l'Occident, ce sont des milliers de maîtres, libres sous un chef qui n'est que le premier entre des égaux. Tandis que, dans l'empire des despotes romains, aucun ordre ne part que du palais, aucun tribut ne se lève que pour le palais, aucun jugement ne se rend que par le palais; dans les régions soumises aux guerriers du Nord, le tribut de chaque famille vaincue est le patrimoine de tous les vainqueurs. Le chef suprême n'a que son lot d'hommes et de terres, qu'il ménage et gouverne à son gré. S'il est despote, c'est dans l'enceinte de ce partage; et le moindre soldat l'est autant que lui dans le sien. Les hommes vaincus, que le sort n'a point rangés dans la portion du chef, du *roi*, comme disait la langue romaine, n'ont aucun rapport à lui; ils constituent un domaine privé; ils forment avec les arbres, les plantes, les animaux, les maisons, ce que les chartes de ce

temps nomment le *vêtement de la terre;* ils ressortissent à la famille et non à la société. Quant aux hommes de la race victorieuse, ils vivent sous un ordre et sous des règles sociales. Nul ne leur parle en maître; le *roi*, créé par leur choix, ou confirmé par leurs suffrages, les appelle tous ses *compagnons*. Il ne leur impose point de lois; il les convoque pour qu'ils s'en donnent eux-mêmes: il n'exécute point contre eux des jugements décrétés par lui; il leur prête secours pour le maintien d'une police mutuelle, et pour la protection de la justice, que les hommes libres se dispensent entre eux sous la garantie du serment.

Rome conquérante ne se répandait point sur les terres des peuples vaincus; ces peuples n'étaient point entièrement désassociés par ses conquêtes. Possédés en masse, exploités en masse, ils gardaient encore leur nom de nation. Ce nom périt pour les sujets des guerriers septentrionaux; isolés violemment les uns des autres par l'interposition des vainqueurs, possédés par têtes ou par petits troupeaux, ils échangèrent le titre de leur race ou de leur société commune, contre celui de leur condition individuelle. Ceux qui, antérieurement à leur défaite, s'appelaient Gaulois, Romains, Bretons, prirent le nom de *travailleurs, serfs, gens de peine, gens de possession;* tandis que leur terre, occupée avec eux par leurs vainqueurs, prenait le nom de contrée des Franks, des Angles ou des Lombards. En temps de guerre, ils ne combattaient point à la manière des auxiliaires que Rome tirait de ses provinces, sous les drapeaux de leur nation unis à ceux de la nation maîtresse; on les rassemblait au hasard, sans ordre, sans enseignes, presque sans armes, pour les jeter, comme une sorte de rempart, en avant du front de bataille, ou pour les user aux travaux de la route et du campement. L'armée consistait dans les vainqueurs, subordonnés les uns aux autres par différents grades, et dont les domaines respectifs, marqués du titre militaire de leur premier possesseur, avaient conservé, par le maintien de ce titre, consolidé, pour ainsi dire, avec la terre, l'ordre et l'arrangement régulier que la dispersion des conquérants devait dissoudre ou affaiblir. Les domaines ayant des grades, on faisait l'appel des domaines au lieu de l'appel des personnes; les hommes qui sortaient de terres d'un titre égal se groupaient autour de ceux qui sortaient de terres supérieures; ceux-là se rangeaient sous des chefs choisis pour le besoin, ou sous les fils des premiers chefs, si la race n'avait point dégénéré. Ainsi se passaient les choses, quand il y avait une entreprise d'un intérêt égal pour tous les hommes libres, ou un danger menaçant pour tous; lorsqu'une partie du territoire était en péril, sa défense était abandonnée à ceux qui l'habitaient. Les injures privées se vengeaient par des guerres privées; le roi lui-même ne pouvait entraîner dans ses propres querelles, dans les guerres que la communauté n'avait pas décrétées, d'autres hommes que ses propres amis, ou ceux qui s'étaient liés envers lui par des engagements de fidélité indépendants du devoir social et de la discipline commune. Au contraire, dans l'empire d'Orient, nulle partie du territoire n'avait le droit de se protéger elle-même; nul n'étant rien de lui-même ne pouvait se faire droit à lui-même, et les querelles de l'empereur devaient être embrassées par chaque habitant de l'empire, sous les peines que Rome libre avait portées contre les traîtres à la patrie. Telles étaient les différences d'organisation politique qui distinguaient les contrées orientales de l'Europe des contrées occidentales, lorsque, vers le douzième siècle, un grand mouvement rapprocha les hommes de ces contrées, et mit en contact sur le même sol leurs mœurs et leurs situations diverses. Ce mouvement fut produit par les croisades.

Du moment que les incursions des Sarrasins menacèrent l'Europe, la crainte de leurs progrès et la haine de leur religion arma de toutes parts contre eux ces hommes du Nord, qui vivaient oisifs sur le sol de la Gaule, de l'Espagne et de l'Italie. Des aventuriers francs allèrent les vaincre plus d'une fois sur les rivages de la Calabre et de la Sicile; et, quand un pape, secondé par l'éloquence du moine Pierre, souleva contre eux toute l'Europe chrétienne, cette grande insurrection ne fut que le complément des entreprises partielles et obscures qui depuis longtemps la préparaient. L'empereur grec supplia les guerriers de l'Occident de détourner vers ses domaines menacés une partie de ces armées qui devaient inonder l'Asie et l'Afrique : il l'obtint, et une multitude sans frein et sans règle se répandit sur le sol de la Grèce; tout fut ravagé pour sa subsistance; l'empire épuisé se repentit de s'être attiré ces auxiliaires incommodes; des haines naquirent entre les Grecs et les chrétiens occidentaux, qu'en Grèce on appelait latins. Des traités les réconcilièrent pour un temps; mais leur aversion mutuelle éclata enfin avec tant de violence, que Constantinople fut assiégée et pillée par les alliés de l'empire. La conquête ne s'arrêta pas à ces commencements; et bientôt la plus grande partie des villes et des provinces fut partagée entre les soldats et les chefs de l'armée latine. Son général, Baudoin de Flandres, établit ses quartiers dans la cité impériale, et prit, du consentement des troupes, le titre d'empereur grec, qui ne changea rien à son pouvoir sur elles, ni à leur indépendance envers lui. La partie de la Grèce occupée par cette armée prit alors le même aspect

que le reste de l'Europe. La subordination des terres y naquit de l'établissement de l'armée qui se les distribua sans se dissoudre elle-même. Les guerriers de tout rang élurent leurs chefs suprêmes sous le nom d'empereurs, comme autrefois sous celui de généraux. Les affaires communes furent décidées par le suffrage commun. Les Grecs dépouillés, mais non chassés, devinrent les fermiers et les tributaires des vainqueurs; la féodalité passa en Grèce.

Mais l'empire grec n'avait point péri tout entier par cette conquête. Retranché dans Nicée, il se fortifiait chaque jour de la haine qu'inspiraient les exactions des nouveaux maîtres et leur joug plus rude, parce qu'il se faisait sentir de près, et qu'il écrasait sans distinction. Ne sachant pas se faire libres, les Grecs conspirèrent pour être rendus à leur premier esclavage : ils réussirent, et les Latins, chassés après soixante ans de règne, remontèrent sur leurs vaisseaux, emportant de la Grèce, le goût du luxe, le goût des titres vains, l'idée de l'unité despotique, et y laissant en retour quelques sentiments d'indépendance que leur exemple avait fait concevoir. En revoyant son palais, l'empereur grec rencontra, pour la première fois, des volontés en présence de la sienne. Ses courtisans se distinguèrent de lui; ses délégués prétendirent à une autorité personnelle; les liens de l'empire furent relâchés. Si alors l'indépendance eût été acquise pour tous, si l'égalité sociale eût succédé à la distinction des hommes en gens de cour et gens d'esclavage, sans doute la population de ces contrées eût trouvé dans ce changement moral une force et des ressources que l'empire n'avait jamais eues. Mais les dignitaires et les courtisans, qui s'approprièrent le pouvoir, eurent soin de le conserver tel qu'il avait toujours été, hostile et dur pour les peuples; et les peuples n'eurent pas plus d'intérêt qu'auparavant à s'exposer aux périls de la résistance contre l'invasion étrangère. Ainsi ces mœurs demi-libérales furent pour l'empire une nouvelle cause de ruine; elles le désunirent comme puissance, sans l'établir comme société. Quant à l'Occident, c'est de là que lui vint le système d'idées qui servit à créer l'échafaudage mystique d'une puissance royale absolue, centre de tout, objet de tout, étant sa propre raison, sa propre fin à elle-même; c'est à l'aide des mœurs et des dogmes politiques importés de la ville impériale, que le pouvoir d'un Henri VIII, ou d'un Louis XI, succéda, sous les mêmes désignations politiques, à l'autorité du chef saxon Henghist, ou du chef sicambre Chlodowig.

Nous ne raconterons point les misérables événements qui précédèrent l'arrivée des Turcs jusqu'aux murs de Constantinople. Ce qui s'était passé, dans toutes les conquêtes faites par les Barbares sur l'empire, eut encore lieu dans ces moments extrêmes; les peuples se laissèrent envahir, et les fils des Grecs furent enrôlés parmi les soldats barbares; il n'y eut guère que les montagnards de l'Albanie, hommes que la servitude romaine n'avait jamais trouvés dociles, qui résistèrent alors au nouveau joug. A l'assaut de la cité des empereurs, on vit paraître, le sabre à la main, et le turban sur la tête, des légions grecques, armées contre ce nom romain, si pesant depuis tant de siècles. Constantinople fut mise au pillage; le dernier des empereurs, Constantin Dragosès, périt sur les murs. Ceux qu'on appelait les grands, les gens de cour, les puissants du palais, reconnurent le pouvoir des vainqueurs; ils conservèrent sous d'autres titres leurs emplois et leur bassesse. Le reste du peuple fut tributaire, et, comme toute contrée habitée par ses envahisseurs, la Grèce perdit son ancien nom.

« Dans cette dernière lutte de l'ancien monde contre le nouveau, dit M. de Ségur, les armes de l'antiquité et celles des temps modernes semblaient s'unir pour attaquer et pour défendre la ville des Césars. L'air obscurci par des nuées de javelots et de flèches retentissait à la fois du bruit sourd des lourds rochers lancés par les catapultes, du sifflement des balles, de l'éclat terrible du canon.

« L'armée musulmane victorieuse entre et se répand à grands flots dans la ville conquise; la veille encore, Constantinople, dépôt des trophées et des richesses de l'univers, offrait aux regards une image vivante de Rome et de la Grèce. On y voyait des Césars, des Augustes, des patriciens, un sénat, des licteurs, des faisceaux, une tribune, des cirques, des assemblées du peuple, des lycées, des académies, des théâtres; en un instant le fer de Mahomet a tout détruit, et les vestiges de l'ancien monde ont disparu. »

Le style de cette histoire, élégant et correct, est varié avec art selon la nature des récits. Les jeunes gens s'y plairont, et les esprits déjà formés y trouveront souvent du profit. L'étude de la liberté est presque toute dans l'étude de l'histoire; c'est là qu'il faut l'observer pour la bien reconnaître, pour ne pas poursuivre, au lieu d'elle, sa vaine image. Ceux qui, du haut de l'époque actuelle, jettent de nouveaux regards sur les situations antérieures du genre humain, nous préparent le fil qui doit nous guider dans les routes incertaines de l'avenir : adressons-nous surtout à eux; ils ne donnent point de ces encouragements vagues qui fourvoient l'activité sans expérience; ils n'offrent point de conseils dont ils ne présentent l'épreuve; ils n'entraînent point sans montrer le but.

III.

SUR LE SENS PRIMITIF ET L'ÉTENDUE DU TITRE DE ROI,

A propos de l'ouvrage intitulé : *De la Royauté selon les lois divines révélées, les lois naturelles et la Charte constitutionnelle,* par M. de la Serve (1).

—

Parmi les choses bizarres qui devraient nous étonner, et qui ne nous étonnent point, une des plus singulières peut-être, est le préjugé qui attache au mot latin de *roi* une signification universelle, et l'idée absolue de la destruction de toute liberté, pour les hommes dans les lois desquels s'est une fois introduit ce mot fatal. Pourtant, si nous allons chercher le sens réel de ce mot dans la langue qui l'a créé, nous trouverons qu'en lui-même, et selon sa destination primitive, il n'implique, en aucune manière, l'idée d'anéantissement de toute personnalité au profit d'une seule personne, et qu'il signifie simplement et vaguement le *conducteur, celui qui mène, celui qui va devant.* Voilà ce que démontrent les locutions latines de *rex gregis, rex avium, rex sacrorum.* Quand, chez les peuples dont ils ignoraient l'idiome, les Romains voyaient un homme, jouissant de la prééminence sur les autres hommes, soit comme chef de guerre, soit comme magistrat de paix, ils le qualifiaient, dans leur propre langue, de ce titre vague de *rex,* ou du titre aussi vague de *dux,* par lesquels ils n'avaient point la prétention de traduire exactement les titres de la langue étrangère, par lesquels ils ne pensaient point exprimer un degré précis d'autorité, mais seulement le fait général de la prééminence et du commandement.

L'émigration des tribus gothiques, germaniques et saxonnes, dans les contrées de langue romaine, fut l'accident qui attacha les noms romains de *reges* ou de *duces* aux chefs de différent grade, et de pouvoir diversement limité, qui guidèrent ces tribus dans la conquête, ou qui les régirent après l'établissement. Ces deux mots continuèrent à être employés indistinctement par la population romaine conquise, laquelle désignait aussi indistinctement, par le mot ancien de *regnum,* et par le mot nouveau de *ducatus,* les territoires possédés ou régis par les chefs supérieurs ou subalternes de la nation conquérante. Que si ces mots eurent alors, dans la bouche de ceux qui parlaient le romain, une signification plus décidée, c'est parce qu'ils désignaient pour eux, nation asservie, les magistratures ou les juridictions de leurs vainqueurs et de leurs maîtres.

(1) Censeur Européen du 24 décembre 1819.

Mais cette nouvelle force, ajoutée aux titres de *rex* et de *dux,* par le fait matériel de la conquête, n'était réelle que pour les vaincus; pour les vainqueurs rien n'avait changé. Les chefs de leurs tribus diverses, redoutés comme des maîtres par les hommes que l'épée avait fait descendre au rang de sujets, n'étaient pas pour cela plus élevés au-dessus de la société victorieuse; et, quand un membre de cette société, quand, par exemple, un Frank, ou le fils d'un Frank, dans la Gaule, prononçait l'un de ces mots latins, qui, pour les fils des Gaulois, exprimaient la domination de la conquête, il ne leur accordait pas plus de sens que n'en avaient les mots de sa propre langue, qui lui désignaient l'autorité sociale des magistrats de son consentement ou de son choix.

Afin donc de découvrir quelle était la mesure de l'autorité de ceux qui, après le démembrement de l'empire romain, furent appelés *reges* ou *rois,* dans l'Europe occidentale, il faut laisser de côté la langue latine, et recourir aux langues germaniques.

Ces langues, qui ne sont guère que les dialectes divers d'un seul et même idiome, parmi plusieurs titres de commandement qui leur sont propres, en présentent un qui leur est commun à toutes, peut-être comme plus expressif, et plus conforme à l'idée que se faisaient ces peuples de l'autorité sociale; c'est le mot de *koning,* ou de *kœning,* maintenant corrompu en haut allemand par le mot de *kœnig,* et en anglais par celui de *king.* Ce titre, constamment rendu dans les chroniques latines par le mot *rex,* et traduit à cause de cela par le mot *roi,* dans notre langue demi-latine, n'était rien de plus que le nom commun qui désignait le fait du commandement, sans distinction de degrés ni d'attributs. Le directeur de toute entreprise de guerre, le président de toute commission de paix publique, s'appelait *koning;* ce nom s'appliquait à beaucoup de chefs de divers ordres et de fonctions diverses; on distinguait les *rois* supérieurs, *oberkoning;* les *rois* inférieurs, *unterkoning;* les *demi-rois, halfkoning;* les *rois* pour les courses de mer, *seekoning;* les *rois* pour l'armée, *heereskoning;* les *rois* pour la peuplade, *folkeskoning.* Cette variété d'applications du même mot n'étonnera point, quand on saura que ce titre de *koning,* maintenant absolu dans le Nord, aussi mal à propos que le nom de *rex* ou de *roi* l'est dans le Midi, n'est probablement que le participe actif d'un verbe qui signifie *savoir* ou *pouvoir,* et que par conséquent il ne signifie, lui-même, rien autre chose qu'un homme habile ou *capable,* à qui les autres obéissent par la conviction de son habileté reconnue. Telle est l'idée qui se présentait à l'esprit des Franks de la Gaule, quand ils prononçaient les mots de *frankono ko-*

ning (1), en latin, *rex Francorum;* telle était l'autorité des *Chlodowig* et des *Karl*, chefs des Franks, que nos historiens modernes, estropiant à la fois les noms propres et les titres, appellent *Clovis* et *Charles, rois de France.*

L'homme que les Franks appelaient chef ou *roi*, même au premier rang, n'agissait jamais sans leurs conseils, et subissait leurs jugements sur ses actes. Plusieurs rois de la première et de la seconde race furent dégradés du commandement suprême pour cause d'inhabileté ou de mauvaise conduite. Mais, depuis l'élection de *Hugues*, surnommé *Capet*, la race des Franks se voyant établie invinciblement sur les terres gauloises, relâcha, par indolence, les liens de son antique discipline; elle s'isola, et laissa ses chefs s'isoler d'elle, se perpétuer à plaisir dans le commandement, et le transmettre sans contrôle à leurs fils. Il est vrai qu'alors ce commandement ne devint plus lui-même qu'un simple titre, sans droits réels; mais aussi le public n'eut plus de droits sur celui qui gardait ce titre. Cantonné librement, comme chaque membre de la nation victorieuse, dans la portion de territoire qui lui appartenait en propre, il put à son gré, avec le secours de sa puissance personnelle, machiner l'asservissement de ses compagnons et la ruine de leur état social. C'est ce que les *rois* des Franks entreprirent; et ce plan, poursuivi par eux pendant plusieurs siècles, fut couronné d'un plein succès. Ils se fortifièrent dans leur domaine héréditaire, en gagnant, par une meilleure condition de servitude, les hommes dont le partage de la conquête les avait rendus possesseurs. Le désir de pareilles concessions leur attira une sorte de confiance de la part de tout le peuple vaincu; et à l'aide de cette confiance et de leur propre force, ils s'attribuèrent la possession exclusive de ce peuple, en déclarant comme un axiome du droit antique, que la terre conquise était au *roi*. Dans l'espace de quelques siècles, les hommes *sujets* de tous les Franks devinrent, de nom et de droit, les *sujets* du seul chef des Franks.

Trop faibles ou trop timides, pour secouer ce nom de servitude que leur avait apporté la conquête, ils travaillèrent par vengeance à le faire partager aux hommes dont les pères avaient vaincu leurs pères; ils aidèrent le *roi* à subjuguer les fils des hommes libres; et ceux-là, vaincus à leur tour, descendirent ignominieusement dans l'esclavage qu'avaient imposé leurs aïeux. Ainsi le nom de *sujets* devint, dans la langue française, le seul corrélatif du nom de roi. Le corrélatif de ce titre, dans la langue de la liberté franque, avait été le simple nom d'hommes, *leude*, ou celui de compagnons, *ghesellen*, que la langue latine travestissait par les mots barbares de *leodes* et de *vasalli*. A ces deux noms se joignait encore celui de descendants de la race libre, *gentiles homines*. Ce titre, conservé par les hommes en qui périt, au profit du chef, la vieille liberté de leurs pères, ne servit qu'à rendre leur dégradation plus honteuse. Il les signala entre tous comme une race abâtardie, plus lâche que le reste des *sujets*, à qui leurs ancêtres, au moins, ne pouvaient faire aucun reproche.

Ainsi donc, le mot de *roi* n'a signifié dans notre langue un homme au profit de qui est anéanti la liberté des autres hommes, que par le hasard d'une conquête faite à main armée, d'abord par des peuples sur d'autres peuples, ensuite par les chefs des peuples vainqueurs sur les peuples vainqueurs eux-mêmes. Cet accident matériel n'a pu altérer logiquement le sens primitif d'un mot qui existait avant lui. En lui-même, le mot de *roi* ne signifie donc rien de plus que ce qu'il signifia d'abord, c'est-à-dire un *directeur* quelconque, un *chef* quelconque, un *magistrat* quelconque; examiner la question de la *royauté*, ce n'est donc pas traiter d'une autorité spéciale, précise et déterminée, c'est traiter de l'autorité en général. Cela posé, il sera plus conforme à la rigueur des principes logiques, de substituer, aux termes peu intelligibles de *roi* et de *royauté*, les termes clairs et universels de *pouvoir social* ou d'*autorité sociale*. Au lieu de s'évertuer à prouver que jamais un *roi* n'a été maître d'hommes, ce qui est vrai et faux, selon le point de vue où l'on se place, il vaudra mieux poser nettement que jamais une société d'hommes n'a eu des maîtres ou des régents absolus que par violence et contre son gré, ce qui est vrai de toute manière.

C'est dans cette démonstration qu'est la force réelle du livre de M. de la Serve. Il prouve qu'en fait, le despotisme ne s'est exercé nulle part, sans que la conscience des hommes protestât contre lui, et qu'en droit, tout homme qui, librement et sans contrainte, se soumettrait à un pouvoir sans règle, serait coupable d'avoir violé lui-même sa conscience, que nulle société n'a le droit de s'aliéner à l'un ou à plusieurs de ses membres; et qu'historiquement, quand de pareilles aliénations ont paru se faire, ce n'a point été volontairement, mais par violence, non point à la fondation des sociétés par la raison humaine, mais à leur dissolution par les conquêtes; que le magistrat français, à qui la Charte constitutionnelle donne le nom de *roi*, a pour bornes inviolables de son pouvoir la sainteté des libertés individuelles qui sont la base de la société française, logiquement antérieure et supérieure au gouvernement français; que la puissance de lever des armées, de déclarer la guerre, d'exécuter les lois rendues,

(1) Poésies du moine Otfrid, au neuvième siècle.

de proposer les lois à rendre, de quelque titre qu'on la désigne, ne s'étend que jusqu'où finirait le respect des droits et des libertés civiles.

Du moment qu'une autorité quelconque a violé un seul de ces droits, en détruisant les garanties qui le protégeaient, de ce moment la société acquiert envers elle le droit de contrainte et de résistance. Que le pouvoir y songe bien; si la compassion humaine consent à se retenir devant la misère des hommes que les geôliers séquestrent, et dont le bourreau s'empare au nom de la loi, ce n'est pas simplement parce que les geôliers et le bourreau agissent en vertu de la décision de tels hommes appelés juges, rendue sur l'autorité de tels livres nommés codes, c'est qu'il y a au dedans de chaque homme une raison qui prononce que, quiconque a violé le droit sacré d'autrui, soit dans son être, soit dans son bien, est coupable et digne de punition. C'est devant cette raison, et non pas devant telle formule judiciaire, que se tait la pitié humaine; voilà la loi qui sanctionne les lois : si nous lui obéissons quand elle nous commande d'abandonner aux vengeances du pouvoir quiconque de nous a nui à un autre, lui serons-nous rebelles quand elle nous commandera d'abandonner aux chances de l'indignation publique ceux qui auront nui à tous, en ébranlant les droits de chacun?

Il n'y a rien d'inviolable que ces droits et que la raison qui les proclame; quiconque y porte atteinte et méprise cette raison, juge suprême des actes humains, se met lui-même au ban de l'humanité, et déchire de ses propres mains son titre à la protection des hommes, dans ses souffrances et dans ses détresses. Voilà la pensée morale qui domine tout l'ouvrage de M. de la Serve. Nous ne la suivrons pas dans ses développements logiques. Nous renvoyons le lecteur au livre lui-même, et nous lui abandonnons encore le soin de faire les applications du principe. M. de la Serve a surtout fait valoir, d'une manière neuve et frappante, les avantages de cette loi des élections, que nos hommes d'État veulent faire comparaître en criminelle à la barre des chambres qui l'ont votée. Cette apologie, écrite avant l'attaque, est remarquable par une dialectique forte, et par cette chaleur d'âme qu'inspire la conviction. L'auteur appartient à cette jeune école de politique, dont les dogmes simples et honnêtes abjurent le fanatisme et l'intérêt, qui seuls poussent aux changements de régime. Cette école dédaigne la vaine question des formes; elle ne s'attache qu'à la liberté pure et à ses garanties immédiates. Elle acceptera tout avec la liberté; sans la liberté elle n'acceptera rien. Retranchée dans ce principe, seul immuable dans le mouvement perpétuel de ce monde, elle verra se briser contre lui tous les sophismes de l'esprit faux et de l'ambition : quant à la force, son seul adversaire redoutable, elle se prépare à lui opposer des courages aussi énergiques que ses vues sont droites et que ses espérances sont pures.

IV.

SUR LA VÉRITABLE CONSTITUTION DE L'EMPIRE OTTOMAN,

A propos de l'ouvrage intitulé : *Révolution de Constantinople en* 1807 *et* 1808, par M. de Juchereau-de-Saint-Denis (1).

—

C'est l'erreur commune des anciens publicistes, de croire que la nature humaine est par elle-même indifférente à toute espèce d'arrangement social; que nos consciences politiques ne sont que l'ouvrage du simple hasard, et que le despotisme peut être de consentement national tout aussi bien que la liberté. Cette opinion est matériellement fausse. La nature humaine, nature libre, n'a jamais spontanément voulu que l'indépendance; jamais le despotisme n'a mis le pied sur un coin du monde, que contre le gré de ceux qui l'habitaient; voilà ce que révèle l'histoire de tous les temps et de tous les lieux. La liberté, premier besoin, première condition sociale, nulle part n'a disparu que devant la force, que devant la conquête à main armée. C'est la terreur seule qui a fait des esclaves parmi les hommes de toutes les races. Ouvrez l'histoire au point que vous voudrez, prenez au hasard le climat et l'époque, si vous rencontrez une peuplade d'hommes, soit éclairés soit encore sauvages, vivant sous un régime de servitude, soyez sûr qu'en remontant plus haut vous trouverez une conquête, et que ces hommes sont des vaincus. Pareillement, si vous remarquez une population cantonnée dans des lieux peu accessibles qui l'ont défendue contre l'invasion d'une race étrangère, soyez sûr qu'en la visitant vous y trouverez de la liberté. Cette distinction perpétuelle est la clef de l'histoire sociale.

On vous raconte qu'il y a aujourd'hui, sur le sol de la Grèce antique, une nation où nul individu n'a de volonté ni de propriété personnelle, où un seul homme dispose de tous les autres, qui s'abjurent tous devant lui; il faut demander au narrateur si la population qu'il prétend ainsi régie n'est point conquise, si l'homme dont il parle n'est point le chef de ses vieux conquérants, le représentant suprême de la conquête; et si, par hasard, on répond que ce peuple, loin d'avoir été conquis, est conquérant lui-

(1) Censeur Européen du 7 février 1820.

même, qu'il vit sur des terres qu'il a usurpées, loin que ses terres l'aient été par d'autres; que l'homme sous lequel il plie en esclave n'est point étranger à sa race; que c'est au contraire le descendant des chefs de guerre qui ont conduit ses aïeux à la conquête; que de plus, on ne trouve pas, depuis la conquête, d'époque où ce chef se soit armé contre sa propre nation et en ait subjugué une partie avec l'aide et la force du reste... alors vous devez nier le fait de l'esclavage, et soutenir *à priori*, que la nation dont on vous parle, que la nation turque n'est point privée de liberté.

Le problème de la société turque n'a rien d'exceptionnel; il n'est pas autre que le problème de la société franque conquérante de la Gaule, de la société saxonne conquérante de la Bretagne, de toutes les petites sociétés germaniques conquérantes de l'Italie, de l'Espagne et de l'Afrique romaine. Les circonstances étant les mêmes de part et d'autre, tout a dû être pareil, et tout l'a été réellement. De même que les Franks dans la Gaule, les Turcs dans la Grèce sont égaux, comme conquérants, chacun pour leur part, du peuple qu'ils possèdent en commun. Ils sont la race à qui l'épée n'a point donné de maîtres; et ceux qu'ils agrégent à leur race sont rendus à la liberté, comme ceux qui devenaient *Francs* sous les Franks. Le reste des vaincus, désigné sans distinction de race par le nom commun de *rayas*, est dans la même situation que cette foule anonyme que les barbares, conquérants du midi de l'Europe, appelaient au hasard serfs, hommes de peine, hommes de puissance, colons, roturiers ou bourgeois. Les *rayas* payent tous une capitation annuelle qu'on nomme *kharadje;* leur servitude n'est pas uniforme, non plus que celle des vaincus du moyen âge. Une partie est esclave domestique, une autre cultive pour les maîtres, une autre est chargée de redevances arbitraires; une autre, plus favorisée, a conservé des magistrats de sa nation et de son culte; elle est régie par eux, et paye en commun les taxes de la conquête.

Sur ces hommes dominent les hommes de la race turque, qui se donnent le nom d'*Osmanlis*, ou de fils d'Osman; eux, ils ne sont point dominés; ils sont la caste supérieure; et il n'y a point de castes parmi eux; tous peuvent également prétendre aux magistratures de leur société. Il n'y a qu'une seule exception, en faveur d'une famille, où l'on prend invariablement les chefs suprêmes de l'administration, parce qu'on croit cette famille héritière du premier législateur. Mais ce privilége ne fait point que la liberté des Osmanlis s'anéantisse devant celui que le sort ou le choix public ont mis à la tête des affaires. Plusieurs chefs qui ont tenté de violer la loi où sont enregistrés les droits de la nation ont été victimes de leur ambitieuse entreprise; et l'usage, reprenant son empire quand la liberté s'était vengée, a replacé imperturbablement sur le siége suprême, rendu vacant prr la volonté populaire, un autre descendant de la race ottomane, averti de ses devoirs à venir par la destinée de son prédécesseur.

Les villes des Osmanlis ont une administration qui leur est propre, composée des principaux citoyens, présidés par un magistrat nommé *ayan*, et choisi par le peuple. Ce conseil municipal veille aux intérêts communs de chaque ville; il défend sa liberté contre les délégués du pouvoir central dans les provinces, contre les *pachas* qui, chargés de lever l'impôt des vaincus et de les tourmenter jusqu'à ce qu'ils payent, pourraient s'aviser de tourner leur pouvoir contre les hommes libres. Outre ces administrations locales, il y a de plus des corporations qui délibèrent sous des chefs de leur choix, et dont les membres s'assurent mutuellement contre l'injustice et l'oppression. Les villages qui ne dépendent pas du territoire des grandes villes ont leurs magistrats électifs, nommés *kiayas*, et leur conseil de commune. Ainsi le pouvoir ne peut point frapper immédiatement sur les citoyens; il faut qu'il passe par leurs délégués avant d'arriver jusqu'à eux. Les contributions sont réparties en commun; la police est faite en commun.

Les juges appartiennent à un corps indépendant du pouvoir : ce corps se recrute lui-même d'après diverses épreuves qu'il impose aux candidats. Les promotions aux emplois judiciaires se font par rang d'ancienneté; et le sultan lui-même ne peut choisir au hasard; pour les grandes charges, les seules dont il dispose, il doit suivre l'ordre du tableau. La justice en Turquie n'est point regardée comme un des attributs du chef suprême du gouvernement : elle n'émane point de ce chef, mais du livre de la loi et de la corporation d'hommes que le public croit assez habile et assez probe pour l'interpréter dignement. Or, dans l'interprétation de la loi, les juges, indépendants et respectés, sont plus portés à suivre l'opinion publique que l'impulsion de l'autorité, à laquelle ils ne doivent rien, et dont ils n'ont rien à craindre.

Il y a des cas où les agents du gouvernement turc punissent sans procédure légale les criminels surpris en flagrant délit; mais ces exécutions subites ne frappent presque jamais que les *rayas*. Les musulmans sont renvoyés devant les juges, et les soldats sont traduits devant le tribunal de leurs corps, où ils comparaissent devant leurs pairs. Cette pratique ne paraît point résulter d'un droit social de l'autorité, mais des priviléges de la conquête et du régime d'exception auquel furent assujettis les vaincus, qu'on méprisait et qu'on redoutait.

Arrêté dans sa capacité exécutive par les corporations et par le régime libre des villes, ne disposant nullement du pouvoir judiciaire, le gouvernement des *Osmanlis* trouve encore des limites fixes à son autorité législative. Ce même corps des juges, qui décide des contestations, selon le livre suprême de la loi, a le pouvoir d'arrêter l'exécution des lois nouvelles qu'il déclare contraires à la loi antique. Le chef des légistes, le premier *muphti*, peut opposer son *veto* à un ordre du sultan par un rescrit qu'on appelle *fetfa;* et, dans chaque province, un *muphti* subalterne peut de même opposer son *veto*, par des rescrits du même genre, aux décisions administratives des *pachas*.

Nous arrivons à la grande singularité du régime turc, et au fondement de toutes les fables que les voyageurs ont débitées sur ce régime. Souvent, aux portes du palais, sont suspendues des têtes coupées, des têtes de commandants d'armée, de gouverneurs de provinces, de ministres, de grands officiers, de hauts fonctionnaires; les Européens, frappés de la barbarie du spectacle et du rang des victimes, en ont conclu que, si le sultan pouvait abattre impunément les têtes des plus grands dignitaires, il devait être, à plus forte raison, maître de la vie ou de la mort des simples personnes privées. Nos voyageurs jugeaient naïvement ce qu'ils avaient sous les yeux d'après les coutumes de l'Europe, qui entourent d'une consécration particulière et de sauvegarde exceptionnelle, la vie, l'honneur, les biens des délégués du pouvoir. En France, on ne peut les poursuivre en justice, que de l'agrément de ceux qui les font agir; en France, ils sont précieux devant la loi; en Turquie, c'est tout le contraire : la garantie de la loi n'existe pas pour eux; ils sont regardés comme les esclaves de celui qui les a nommés; c'est à ce titre que leur tête et leurs biens lui appartiennent, et qu'il en dispose à son plaisir. Mais il ne dispose pas de la tête et des biens de ceux qui, en se tenant à l'écart de ses faveurs, ne se sont pas soumis à son esclavage; ceux-là sont sacrés pour lui, comme des citoyens le sont pour leur magistrat légal. Or, personne n'étant forcé de prendre une place sous le pouvoir exécutif, et personne n'ignorant d'avance la condition de servitude qu'imposent ces sortes de places, celui qui périt en vertu de l'arbitraire sous lequel il s'est placé lui-même ne peut s'en prendre qu'à son propre choix; c'est un jeu périlleux qu'il a voulu jouer, après avoir calculé la chance. Cette dure condition n'atteint point le chef des juges, qui, quoique nommé par le sultan, est simplement destituable; et, quant aux magistrats nommés par les villes, le sultan ne s'est jamais avisé de prétendre qu'ils dépendissent en rien de lui.

C'est là qu'est le fondement de la double responsabilité des fonctionnaires publics envers leur chef et envers le public. Il y a sans doute de la barbarie dans une pareille loi de garantie; mais toujours faut-il reconnaître qu'elle est une garantie pour le peuple, et non un signe de la servitude du peuple. Quels que soient les griefs publics ou les mécontentements personnels du sultan, quel que soit le nombre des prévaricateurs, le *Coran* veut qu'on n'en puisse mettre à mort plus de quatorze dans un jour. Cette précaution d'humanité a encore été si mal comprise, que les voyageurs ont bâti sur elle un prétendu droit qu'aurait le grand seigneur de faire périr sans jugement quatorze personnes par jour. On appelle *ourf* la faculté que lui attribue la loi de décider sans procédure, et par simple inspiration, de la culpabilité de ses agents ou de ses esclaves; mais la justice d'inspiration ne lui est permise que contre eux. Le supplice arbitraire d'un simple *Osmanli* ferait soulever Constantinople.

Des insurrections fréquentes ont prouvé que la nation des *Osmanlis* sent assez vivement sa personnalité à l'égard de celui que nous appelons mal à propos son maître. Ce sont les janissaires *yenitcheris*, qui jouent depuis un siècle le principal rôle dans ces insurrections. Cette milice, d'abord purement prétorienne, composée de prisonniers de guerre et de jeunes gens fournis comme une sorte d'impôt par les populations vaincues, s'est remplie peu à peu d'hommes libres; elle est ainsi devenue nationale; et aujourd'hui, elle renferme ce qu'il y a de plus actif dans la population turque; elle est le miroir des opinions, l'organe des passions populaires; elle est une garantie pour la nation contre les projets du gouvernement, garantie qui peut contrarier les innovations utiles si elles ont le malheur de n'être pas comprises. C'est ce qui est arrivé dans la révolution de 1807, qui causa la mort du sultan Sélim. M. de Juchereau a été témoin oculaire de cette révolution, et de celle qui l'a suivie. C'est dans ces grands mouvements, où, comme il le dit lui-même, « les différents corps de l'État et les différentes classes du peuple ont mis à découvert leurs droits, leurs prétentions et leur puissance, » qu'il a pu se faire une idée exacte de cet empire, si mal jugé par ceux qui l'ont visité dans les temps de calme.

Le tableau que nous avons esquissé de l'état social de la Turquie est un simple extrait du premier volume de l'ouvrage de M. de Juchereau; le second présente sur la scène des orages politiques les corps et les classes d'hommes dont le caractère est décrit dans le premier; ce volume sert de preuve à l'autre. D'ailleurs, l'écrivain, qui paraît avoir beaucoup plus à cœur l'art militaire que la politique, ne peut être

suspect d'avoir vu les choses sous un jour trop favorable au système de la liberté. C'est sans y penser lui-même qu'il vient de nous apprendre que le régime des *pachas* de Turquie est plus libéral que le régime des préfets de France; que le scandale de nos maires de villes, de nos conseils de département, de nos conseils d'arrondissement, nommés par les préfets ou par les ministres, n'a pas même son excuse dans l'exemple du peuple tartare, vainqueur des Grecs; enfin, qu'un *Osmanli*, membre d'une cité libre, membre d'une corporation libre qui le protége, n'ayant rien à démêler avec le pouvoir s'il ne veut point lui-même y prendre part, est plus près de la dignité humaine qu'un Français, obsédé à toute heure du jour par la puissance et par ses agents de toute livrée : soldats, collecteurs, douaniers, gens de police, commis, espions, hommes qui vivent du tourment qu'ils lui causent, hommes qu'il ne peut traduire en justice pour le mal qu'ils lui ont fait, hommes contre lesquels il n'est admis à réclamer qu'auprès de ceux qui les commandent.

V.

SUR LES LIBERTÉS LOCALES ET MUNICIPALES,

A propos d'un *Recueil des Discours et Opinions de Mirabeau*, publié par M. Barthe (1).

—

Le recueil des discours et opinions de Mirabeau n'est lui-même que la première partie d'un recueil plus vaste, qui doit offrir successivement les discours de Barnave et de Vergniaud, rassemblés et mis en ordre par les soins du même éditeur. Cette collection remettra sous les yeux des lecteurs presque toutes les questions sociales qui ont occupé la France depuis le réveil de la liberté. Mirabeau nous conduit de l'assemblée des états de Provence, où naquit sa réputation d'orateur, dans l'assemblée constituante, où cette réputation s'acheva; Barnave et lui nous font assister, par leurs opinions, quelquefois d'accord, quelquefois contraires, aux plus importants débats de cette dernière assemblée; après eux, Vergniaud, intervenant dans les discussions incertaines et turbulentes de l'assemblée législative, montrera la révolution se corrompant à sa source, et la pensée de la France s'élançant impétueusement hors du cercle de raison et de justice qu'elle s'était tracé d'abord.

Nous n'essayerons pas d'analyser les immenses travaux de Mirabeau; nous ne reproduirons pas, sur le caractère de son éloquence, des remarques qui ont déjà été faites; nous rendrons seulement compte d'une impression singulière que nous avons éprouvée à la lecture d'une partie de ses discours, de ceux qu'il a prononcés dans les états de Provence. Il y atteste avec chaleur le nom de la nation provençale, les libertés de la terre de Provence, les droits des communes de Provence; ces formules, dont notre langue est depuis si longtemps déshabituée, semblent presque, au premier abord, n'être que des fictions oratoires : et tel doit être notre sentiment involontaire à nous Français, qui, depuis trente années, ne connaissons plus de droits que les droits déclarés à Paris, de libertés, que les libertés sanctionnées à Paris, de lois, que les lois faites à Paris. Pourtant, ce n'étaient point alors de simples mots vides de sens; alors, le patriotisme français se redoublait en effet dans un patriotisme local qui avait ses souvenirs, son intérêt et sa gloire. On comptait réellement des nations au sein de la nation française : il y avait la nation bretonne, la nation normande, la nation béarnaise, les nations de Bourgogne, d'Aquitaine, de Languedoc, de Franche-Comté, d'Alsace. Ces nations distinguaient, sans la séparer, leur existence individuelle de la grande existence commune; elles se déclaraient réunies, mais non subjuguées; elles montraient les stipulations authentiques aux termes desquelles leur union s'était faite; une foule de villes avaient leurs chartes de franchises particulières; et quand le mot de *constitution* vint à se faire entendre, il ne fut point proféré comme une expression de renoncement à ce qu'il y avait d'individuel, c'est-à-dire de libre, dans cette vieille existence française, mais comme le désir d'une meilleure, d'une plus solide, d'une plus simple garantie de cette liberté trop inégalement, trop bizarrement empreinte sur les diverses fractions du sol.

Tel fut le vœu qui accompagna les députés à la première assemblée nationale; tel fut leur mandat, au moins en intention. Ils allèrent plus loin : ils démembrèrent les territoires; ils frappèrent les existences locales, pour atteindre plus sûrement les pouvoirs injustes qu'elles soutenaient à côté des libertés légitimes. La France ne murmura point; c'était le temps de l'enthousiasme; et d'ailleurs, des franchises, des droits, la représentation, furent donnés uniformément aux circonscriptions nouvelles. Cette nouvelle indépendance, rendue commune à tout le sol, réjouit le cœur des patriotes; ils ne s'aperçurent pas qu'elle était trop dispersée, et qu'aucun de ses différents foyers ne trouverait en lui-même la puissance de la défendre. Bientôt, au moment où l'illusion allait finir avec la première effervescence, un nouveau besoin, le besoin de

(1) Censeur Européen du 2 février 1820.

résister à la force extérieure, vint s'emparer des esprits; à la vue du péril pressant, on oublia la liberté pour l'intérêt de la défense; et la *furie française*, toujours trop prompte, traita en ennemis de la patrie les esprits plus calmes qui s'obstinaient à ne pas croire qu'il n'y eût qu'un besoin et qu'un danger. Les partisans de la fédération libre, véritable état social dont l'ancienne France avait le germe, et qui devait s'accomplir dans la nouvelle France, furent traînés à l'échafaud; l'opinion laissa punir d'un supplice atroce des désirs qui avaient été les siens. Plus tard, elle revint à sa première allure, elle fut à son tour fédéraliste; mais le pouvoir central, fortifié de son long assentiment, se rit de ce retour et refusa ses demandes; aujourd'hui il refuse encore.

Rappelons-nous donc, de toute la force de notre mémoire, que la centralisation absolue, régime de conquête et non de société, régime auquel n'avait pu encore atteindre le pouvoir contre lequel la révolution s'est faite, ne fut point l'objet de cette révolution. Entreprise pour la liberté, obligée d'abjurer la liberté pour tenir tête à la guerre, la révolution devait un jour, sous peine de se démentir elle-même, retourner à la liberté, et rendre compte aux individus de leurs droits suspendus pour la commune défense. Ces droits, trente ans n'ont pu les prescrire; il s'agit de les revendiquer, comme un dépôt aliéné volontairement, et qui ne peut être retenu sans fraude.

Les portions diverses de la France antique jouissaient de la vie sociale aux divers titres de nation unie, de ville libre, de commune affranchie, de cité municipale; partout on y voyait des traces de jugement par les pairs, d'élection des magistrats, de contribution volontaire, d'assemblées délibérantes, de décisions prises en commun; mais les parties de la France actuelle sont inanimées, et le tout n'a qu'une vie abstraite et, en quelque sorte, nominale, comme serait celle d'un corps dont tous les membres seraient paralysés. Pourquoi ces fractions, naguère vivantes, ne se représenteraient-elles pas maintenant aux yeux du pouvoir sous les enseignes diverses de leur ancienne individualité, pour lui demander, en retour légitime de cette individualité perdue, non la séparation, mais l'existence? La France, dira-t-on, a du mouvement et de l'action par sa représentation nationale; la représentation nationale est toute la vie des sociétés. Nous convenons de l'axiome; la réponse serait juste, si la France était représentée. Or la France n'est point représentée. Le sens de nos paroles n'a rien qui attaque la légalité de la chambre des députés actuelle; nous reconnaissons que ses pouvoirs sont légitimes, et nous disons encore que la France n'est pas représentée. Une chambre centrale, siégeant à Paris, n'est point la représentation de la France; elle en est, à la vérité, une partie essentielle, elle est la tête de la représentation, elle n'est point la représentation tout entière. Pour être représentée, la France doit l'être à tous les degrés, dans tous ses intérêts, sous tous ses aspects; pour être représentée, la France devrait être couverte d'assemblées représentatives; on devrait y trouver la représentation des communes, la représentation des villes, la représentation des petites parties, celle des grandes parties du territoire; et, au-dessus de tout cela, pour couronnement de l'édifice, la seule représentation qui existe aujourd'hui, celle du pays tout entier, celle des grands et souverains intérêts de la patrie, plus généraux, mais non pas plus sacrés que les intérêts des provinces, des départements, des cités et des communes.

Les représentations locales de la France constitueront les individualités de la France; c'est là tout ce qu'il s'agit de réclamer. Mais ce vœu, pour paraître devant le pouvoir dans toute sa dignité et sa puissance, doit sortir, non du centre du pays, mais de tous les points divers; il doit s'énoncer dans un langage approprié aux intérêts, au caractère, à l'existence antérieure de chaque partie de la population, dans un langage de franchise et même de fierté qui ne permette pas aux hommes du pouvoir central de s'ériger en juges suprêmes de la nécessité et du droit. C'est le devoir des journaux libres des provinces de rappeler à leurs concitoyens qu'ils ont de pareilles réclamations à faire. C'est à eux de les faire à l'avance, non pas en invoquant d'une manière vague les lumières du siècle ou l'autorité des législatures antérieures, mais en attestant ce qui fut, de temps immémorial, enraciné à la terre de France, les franchises des villes et des provinces, en tirant de la poussière des bibliothèques les vieux titres de nos libertés locales, en représentant ces titres aux yeux des patriotes qui ne les connaissent plus, et qu'une longue habitude de nullité individuelle endort dans l'attente des lois de Paris. Ne craignons point de remettre au jour les vieilles histoires de notre patrie : la liberté n'y est pas née d'hier. Ne craignons pas de rougir en regardant nos pères : leurs temps furent difficiles; mais leurs âmes n'étaient point lâches. N'autorisons pas les soutiens de l'oppression à se vanter que quinze siècles de la France leur appartiennent sans réserve. Hommes de la liberté, nous aussi nous avons des aïeux.

Nous recommandons au public la nouvelle collection des discours de Mirabeau, de Barnave et de Vergniaud. Les plus grands soins ont été apportés à cette édition, la seule complète, des œuvres des trois orateurs. L'éditeur, M. Barthe, est un jeune

avocat, dont le talent s'est déjà fait connaître. Sa notice sur la vie de Mirabeau est écrite avec élégance, et remplie de sentiments patriotiques, dont l'expression, toujours noble, se mêle sans effort au récit des faits. L'analyse des divers ouvrages par lesquels Mirabeau a préparé son immense renommée y est faite avec une variété de style appropriée à leur différent caractère. La carrière politique de l'orateur est tracée d'une manière vraie et large. M. Barthe a une grande intelligence de la liberté ; il loue Mirabeau de n'avoir jamais été que l'organe des droits de tous, et d'avoir protesté contre les premières violences qui ouvrirent la carrière de malheurs où la révolution s'engloutit. Mirabeau a soutenu hautement que l'émigration était un droit individuel, un des droits de la liberté, un droit de justice, et qu'ainsi nul pouvoir, quel qu'il fût, n'avait droit d'interdire l'émigration. « Il avait raison, dit M. Barthe : la justice est placée au-dessus des assemblées constituantes tout aussi bien qu'au-dessus de rois. » M. Barthe loue encore les belles paroles de Mirabeau sur les municipalités : « Elles sont, disait ce grand orateur, la base de l'état social, le salut de tous les jours, la sécurité de tous les foyers, le seul moyen possible d'intéresser le peuple entier au gouvernement, et de garantir tous les droits. »

VI.

SUR L'ANCIEN ESPRIT ET SUR L'ESPRIT ACTUEL DES LÉGISTES FRANÇAIS,

A propos du *Journal général de législation et de jurisprudence*, rédigé par MM. Barthe, Bérenger, Berville, Dupin jeune, Girod (de l'Ain), Cousin, Mérilhou, Odilon Barrot, Joseph Rey, de Schonen, etc., etc. (1).

—

Un nouvel esprit semble aujourd'hui naître parmi la classe des jeunes légistes : c'est le véritable esprit des lois, l'esprit de la liberté pure. Longtemps, en France, les hommes qui pratiquaient la science du droit ignorèrent la vraie nature et la vraie sanction des droits humains ; longtemps les représentants de la justice immuable réglèrent les décisions qu'ils rendaient en son nom sur les volontés capricieuses des puissants ou sur les maximes serviles des docteurs à gages. Cette discordance honteuse va disparaître. Les doctrines qui honorent notre tribune politique sont déjà naturalisées au barreau ; de là elles envahiront les bancs des juges ; et bientôt le titre social des juristes ne sera plus, comme autrefois, en contradiction avec la réalité de leur caractère ; ils seront vraiment les hommes du droit. C'est là qu'aspirent les jeunes gens qui entrent aujourd'hui dans la carrière des lois ; ils prétendent la renouveler en y marchant. Confié à leurs têtes actives, à leurs âmes fermes et droites, cet esprit ne s'arrêtera point ; il fera quitter la routine à ceux qui la suivent de bonne foi ; il corrigera ceux qui ont quelque peu de raison et de conscience ; quant aux autres, le cours des années en aura bientôt fait justice.

Ainsi, la vieille génération des légistes français disparaîtra corps et âme, pour faire place à une génération toute nouvelle d'existence comme de principes. Qu'elle ne se plaigne pas d'approcher aujourd'hui du terme de sa destinée ; sa carrière a été longue, et n'a pas été sans grandeur. Née au moment où les fils des vainqueurs de la Gaule commencèrent à compter les vaincus pour des hommes, elle s'éleva comme médiatrice entre deux peuples dont les différends jusque-là n'avaient eu d'arbitre que l'épée. La race victorieuse avait pour magistrats des hommes de son choix et de sa confiance ; elle avait pour juges ses égaux ; l'autre race était régie et jugée par des maîtres. Cette race subjuguée, pour laquelle il n'y avait point de société, point de gouvernement, point de devoirs, comprenait au treizième siècle les hommes qu'on appelait gens du plat pays, en opposition aux conquérants retranchés sur les hauteurs, et les hommes des villes, qui n'avaient eu ni assez de courage ni assez de richesse pour se racheter de la conquête. Ce fut alors que, par un simple instinct d'humanité, ou par un grand plan d'ambition, le chef suprême des anciens vainqueurs appela autour de lui des juges pris dans la nation des vaincus, et donna ainsi le *jugement par les pairs* à la portion de ce peuple qui lui était échue en héritage. De ce moment, par le seul fait d'une pareille institution, par cette seule circonstance que le maître souffrait qu'il s'établît au-dessus de lui des hommes ayant titre pour rendre des arrêts contre lui-même en faveur de ceux dont les corps étaient son patrimoine, de ce moment, naquirent entre ses sujets et lui des rapports moraux ; de ce moment, la légalité commença, et l'obligation avec elle. Auparavant, la partie la plus faible obéissait, mais n'était tenue à rien. Les vainqueurs avaient des devoirs envers leur chef, qu'ils appelaient *roi ;* les vaincus n'en avaient pas : ce chef n'avait à leur égard que le caractère matériel et brutal, en quelque sorte, d'un maître imposé par violence. Ce caractère s'effaça, et l'homme que les sujets de la conquête ne pouvaient qualifier naguère d'aucun titre que de celui d'ennemi devint alors chef et *roi* pour eux.

(1) Censeur Européen du 1er mai 1820.

Une telle révolution frappa vivement l'esprit des hommes, qu'elle releva du néant de la servitude ; leur imagination lui supposa des causes merveilleuses ; ils rapportèrent à la Divinité même la puissance royale et le titre des nouveaux juges ; ce fut une maxime populaire que les juges étaient institués de Dieu, et que leur mission était sacrée (1). Ils n'y furent point infidèles ; le premier axiome qu'ils firent entendre du haut de leur position nouvelle fut celui-ci : « Nul n'a pleine et entière puissance sur l'homme serf qui laboure sa terre (2) ; » axiome qui démentait la conquête en limitant ses prérogatives.

Ce principe posé, un pas de plus conduisait à cet autre, que « toute prérogative issue de conquête est nulle devant la raison et le droit. » Les légistes ne firent pas ce progrès : au lieu d'aller placer de prime-saut la légalité absolue dans la raison, à qui seule elle appartient, ils la placèrent dans les actes quelconques du pouvoir le plus rationnel qui existât alors, dans la volonté de celui qui avait permis que sa puissance sur les subjugués eût des limites. De cette confusion sortirent ces axiomes bizarres qui déshonorèrent si longtemps les tribunaux, les chaires et les livres : *La loi veut ce que veut le roi ; le commandement du roi est absolu et absolument obligatoire* (3) ; principes dont la portée immense servit, il est vrai, dans les premiers temps, à attirer sous le pouvoir le plus humain les fils des vaincus de la conquête, serfs de corps des héritiers des vainqueurs, mais qui, à la manière d'une épée à double tranchant, blessèrent bientôt des deux côtés.

Au nom de ces deux doctrines, appuyées de toutes les fausses similitudes qu'on put rassembler dans les codes de tous les temps, dans les histoires de tous les peuples, dans les dogmes de toutes les religions, furent sommés de s'avouer sujets du roi les fils des anciens conquérants égaux originairement, quoique socialement inférieurs au roi ; furent sommés en même temps de ne s'avouer sujets que du roi seul, les fils des vaincus, sujets de chaque manoir de vainqueurs. Les exactions de la conquête reçurent le nom de droits du roi ; les juridictions de la conquête furent appelées terres du roi ; et tout le pays se trouva, par une fiction logique, réuni au domaine d'un seul homme. De là naquit en quelque sorte une conquête nouvelle, qui abaissait sous le chef social des conquérants primitifs tous les habitants, sans distinction de race ; conquête moins absolue, mais plus capable de durée que la première, parce qu'à la force matérielle elle joignait la force logique, et pouvait argumenter de son droit en même temps que de sa fortune. Chose déplorable et pourtant conséquente, les villes qui avaient payé de leur sang et de leur or le droit d'être exceptées de l'ancienne sujétion furent revendiquées par la nouvelle, à ce titre qu'étant logique, c'est-à-dire universelle dans le temps et dans l'espace, elle n'admettait ni prescription ni réserves. Les légistes du tiers état, avocats, juges, conseillers, furent contraints, sous peine de mentir à leurs propres maximes, de poursuivre et de condamner juridiquement la liberté des cités et des communes, patrie de leurs pères, boulevard de leur nation contre toutes les tyrannies. Ce fut l'un des plus beaux caractères, l'un des plus grands talents de cet ordre, ce fut le chancelier de l'Hôpital, qui signa l'ordonnance rendue à Moulins, en 1570, par laquelle furent confisquées, au profit du roi, la justice civile, l'administration élective, toutes les libertés de cent villes de France. Ce grand homme dut souffrir beaucoup sans doute quand il lui fallut céder ainsi à la tyrannie d'un faux principe ; car c'est sous ce joug, bien plus que sous celui de la corruption, que plièrent les gens de loi, qui, dans l'intervalle du quatorzième au dix-septième siècle, anéantirent par des arrêts tout ce qu'il y avait, dans notre pays, d'indépendance individuelle, soit nuisible, soit inoffensive. Les juges, chargés de poursuivre l'exécution de la funeste ordonnance de Moulins, souffrirent que les villes plaidassent pour la défense de leur liberté. Celles qui purent prouver par des pièces que cette liberté leur était acquise à titre manifestement onéreux furent exceptées de la sentence qui en dépouilla les autres : fait remarquable, qui atteste que l'idée de la justice, dans l'esprit des légistes de France, se réduisait à la conception de la pure justice commerciale. Dans ce cercle, ils jugeaient bien ; au delà, leur intelligence était sans règle sûre, et ils étaient iniques de bonne foi.

Emprisonnés sur ce terrain misérablement circonscrit, ne reconnaissant nuls droits individuels sans un contrat spécial, nuls droits sociaux hors du droit de la souveraineté absolue exercée par un seul homme, ne trouvant dans de pareilles limites aucune distinction réelle du juste et de l'injuste en politique, ils se créèrent des distinctions factices, et fixèrent arbitrairement ce qui était loi, ce qui obligeait moralement, et ce qui n'obligeait pas les citoyens. Leur plus grande hardiesse d'esprit fut d'imaginer qu'une volonté royale, rédigée en de certains termes, enregistrée avec de certaines formes, était, en vertu de ces formes, la véritable loi, le vrai type de la raison sociale, qu'à ce titre elle avait droit d'être obéie et de forcer l'obéissance. C'est dans la distinction flottante et légère d'une volonté enre-

(1) Loiseau, Traité des offices. (2) Beaumanoir.

(3) Voy. Pasquier, Loiseau, Loysel, etc., passim.

gistrée, et d'une volonté non enregistrée qu'ils placèrent la limite du juste et del'inique, du vrai et du faux, du légal et de l'arbitraire. Comme les soldats qui se présentent intrépidement aux dangers pour la plus équivoque des causes, ils firent des prodiges de courage pour soutenir contre le pouvoir insatiable cette théorie qui lui permettait tout, sous la condition d'une vaine formule et de formalités presque aussi vaines. Les Talon, les Molé, les d'Aguesseau, déployèrent une force d'âme incroyable en défendant les ordres des rois anciens contre les ordres des rois nouveaux. Leurs successeurs ne résistèrent pas de même, peut-être moins par lâcheté que par défaut de confiance dans le dogme usé de la sainteté des ordonnances, érigées par l'enregistrement en *lois fondamentales* du royaume.

La nation française, de son côté, avait perdu toute foi dans ces formules; elle avait, lentement il est vrai, mais profondément conçu d'autres principes, en matière de science sociale, que la seigneurie royale et la souveraineté illimitée du prince, tuteur universel des personnes, curateur universel des biens. En proclamant les droits des individus comme supérieurs à ceux des sociétés, et les droits des sociétés comme supérieurs à ceux du pouvoir social, la révolution vint bientôt effacer les doctrines, les traditions et le crédit des anciens légistes.

Si, dès son berceau, la révolution avait pu être heureuse, nous eussions vu s'incarner en quelque sorte, dans une nouvelle classe d'hommes de loi, l'esprit des maximes de liberté qui, de la raison humaine où elles étaient nées, venaient de passer dans les constitutions écrites. L'ordre judiciaire se fût élevé dès lors à sa destination suprême, à la défense perpétuelle de l'individualité du citoyen contre les agressions injustes de la force privée ou publique. Mais cet auguste établissement ne se forma point; ceux qui eussent été dignes de le fonder périrent dans les tempêtes civiles; quand le calme revint, les esprits étaient las et vides, et les seuls piliers qui se présentèrent pour étayer nos institutions judiciaires furent de vieux membres du parlement et de vieux conseillers au Châtelet. Ils furent mis à l'œuvre, et ils procédèrent dans le sens de leur éducation et de leurs habitudes. Les anciennes doctrines n'ayant pas une forte prise sur les transactions purement privées, le code civil fut maintenu sur les bases qu'avait posées l'assemblée constituante; le code pénal sembla rédigé par quelqu'un de ceux qu'on appelait les *bouchers de la Tournelle*; les codes de procédure furent calculées pour trouver des coupables; le jugement des délits politiques fut attribué à des commissions.

Mais, dans l'année 1814, se réveilla tout à coup la révolution française. Sortie du bourbier de l'empire, la France libérale reparut aux yeux, brillante et jeune, comme ces villes que nous retrouvons intactes après des siècles quand nous avons brisé la couche de lave qui les couvrait. L'âme de cette France renaissante passa dans le barreau français et dans les écoles de droit, si longtemps sans couleur et sans vie. Cette vie nouvelle a produit en foule, depuis cinq ans, des ambitions généreuses, de nobles efforts et des réputations nationales. Le dogme de la sainteté de la liberté humaine a retenti devant les tribunaux et dans les chaires; quoiqu'il y ait été démenti par plus d'un arrêt, toujours a-t-il pris possession d'un terrain qu'il ne cédera plus.

Le *Journal général de Législation et de Jurisprudence* nous semble une inspiration de l'esprit profondément vrai et généreux qui doit être un jour l'esprit de corps de tout l'ordre des légistes de France. Rédigé par des magistrats patriotes et par de jeunes avocats d'un talent déjà célèbre, cet ouvrage peut être considéré comme le centre et le point de ralliement des doctrines diverses, soit de droit général, soit de jurisprudence particulière, qui composeront la grande doctrine de la nouvelle école judiciaire. A ce titre, il sera utile aux étudiants, et il ne sera point sans fruit pour le public, qui a besoin d'un appui fixe, dans l'état faux où nous nous trouvons aujourd'hui, placés que nous sommes entre la liberté que nous voulons, et des lois faites sous l'esclavage.

VII.

SUR LA PHILOSOPHIE DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE, ET SUR CELLE DU DIX-NEUVIÈME,

A propos de l'ouvrage de M. Garat, intitulé : *Mémoires historiques sur la vie de Suard* (1).

—

Une haine acharnée, une haine implacable, une haine que l'histoire inscrira parmi les aversions célèbres, est celle des nobles d'aujourd'hui contre la philosophie du dernier siècle. A voir la véhémence de cette aversion, on la croirait antique; on la prendrait pour une de ces inimitiés héréditaires qui se transmettaient, en grandissant, d'une génération à l'autre; il n'en est rien cependant : les pères de presque tous nos nobles, bien plus, un grand nombre d'entre nos nobles eux-mêmes, furent les disciples serviles et les prôneurs effrénés des philosophes :

(1) Censeur Européen, 1820.

en se déchaînant contre les philosophes, ce sont leurs maîtres qu'ils renient. Et plût au ciel que les penseurs du dix-huitième siècle n'eussent point été l'objet de leurs indiscrètes affections; plût au ciel que des fauteuils dorés n'eussent point été les premiers bancs de cette école : elle eût été bien autrement grande si elle eût été populaire; les semences de raison que ces fondateurs répandaient, au lieu de languir à demi étouffées dans la poussière des salons, auraient fructifié largement au sein de la terre forte du bon sens plébéien et de la conviction nationale.

En 1789, la nation, agitée par le vieux ferment d'insurrection qui couvait sous la terre de France depuis que l'anéantissement des villes libres avait rallié tout le pays dans le besoin d'un commun effort, la nation se leva et somma la philosophie (puisqu'on disait qu'il y en avait une) de lui donner un état social à la fois plus juste et plus digne. La philosophie, qui, des écrits où elle était née, avait passé dans les cercles frivoles, et qui s'était arrêtée là, entre les mains de commentateurs en jupe de cour et en veste brodée, ne put donner une réponse assez profonde ni assez complète. La nation, une fois ébranlée dans sa masse, ne put se rasseoir; force fut à la révolution de se faire; et elle se fit comme elle put. Appuyée sur la base flottante de quelques axiomes vagues et de quelques théories mal achevées, elle trébucha au premier choc; du moment qu'on la sentit chanceler, les têtes se perdirent, et l'on devint cruel par effroi. La France fut ensanglantée, non point, comme on le prétend mal à propos, parce que les philosophes du dix-huitième siècle s'étaient fait entendre au peuple, mais parce que leur philosophie ne s'était pas rendue populaire; les philosophes et le peuple n'avaient pu s'expliquer ensemble; une classe d'hommes, raisonneurs par désœuvrement et patriotes par vanité, était venue se placer entre eux. Ces hommes, nés dans une sphère inaccessible au mal comme au bien public, s'investirent de l'emploi de disserter sur ce qu'ils ne pouvaient comprendre; ils établirent dans leurs salons une sorte de monopole des idées morales et politiques, sans véritable besoin de la science, sans véritable amour pour elle, poussés par le désir d'échapper à l'ennui, la seule des calamités sociales qui pût arriver jusqu'à eux.

Quand vinrent les embarras et les périls, toute cette troupe stérilement empressée prit la fuite, comme les frelons qui s'envolent quand le travail de la ruche commence. Après avoir gâté le siècle, après avoir fait descendre les écrivains au rôle d'orateurs de boudoir, après avoir détruit le goût de la retraite, qui fait la dignité des penseurs et donne aux pensées la gravité et l'énergie; après avoir enlevé du milieu du peuple les hommes qui lui devaient leurs veilles, ils abandonnèrent ce peuple à la demi-science légère et présomptueuse que leurs vaines conversations lui avaient faite. Ils firent plus, ils se levèrent contre le peuple et contre leur propre science; ils furent traîtres à leurs principes, et diffamèrent impudemment ce qu'ils avaient proclamé juste et vrai. Quarante ans entiers, ils avaient battu le tambour pour évoquer de la solitude des provinces des élèves pour les philosophes, et de beaux esprits pour leurs salons; quarante ans entiers ils avaient recruté en France pour la philosophie : ils recrutèrent en Europe contre la philosophie et la France. Pauvre France! elle se vit attaquée pour avoir produit, disait-on, les *détestables* philosophes de l'*exécrable* dix-huitième siècle; et c'étaient les patrons, c'étaient les écoliers des philosophes, c'étaient les gens de cour et les princes à qui le siècle avait daigné faire un nom, qui faisaient ou commandaient l'attaque.

Leur hostilité attira vers le dix-huitième siècle l'attention et la confiance populaires. Les opinions de ce siècle descendirent alors dans la masse des idées communes; la nation les embrassa, non point avec servilité, comme avait fait l'aristocratie, mais en les amendant par son examen calme, mais en leur donnant ce caractère de largeur que le travail des grandes réunions d'hommes imprime toujours aux pensées des individus. Là commença pour la France une opinion philosophique véritablement nationale, propre à la nation, fille de ces écrivains commentés par elle-même, et non par des cordons bleus ou des femmes à grand panier, science toute française, capable d'étendre avant tout son empire aux lieux où seront des Français. La condamnation de la science de 1760, c'est qu'elle n'avait point ce pouvoir; son premier élan la porta hors de France, dans les cités étrangères des oisifs et des grands seigneurs : elle régna à Saint-Pétersbourg et à Berlin, avant que Lyon ou Rouen l'eussent connue.

Nous n'avons point vu le temps où la philosophie était en amitié avec les grands et les désœuvrés de ce monde; nous ne l'avons point vue assise sur des siéges de soie, dans les salons de l'aristocratie; nous l'avons vue diffamée, poursuivie, à peine tolérée sur les humbles bancs d'une école poudreuse, dernier refuge dont les haines aristocratiques menacent de la chasser bientôt. Nous serions donc mauvais juges de la vérité des tableaux que présente l'ouvrage de M. Garat sur M. Suard et le dix-huitième siècle. Tout ce siècle, moins dix années, est pour nous comme un autre monde. Nous parcourons les cercles où l'ingénieux auteur nous fait entrer : nous y trouvons, grâce à lui, des portraits originaux et piquants, mais pas une seule figure de connaissance, pas un seul

trait que nous ayons entrevu : ces hommes sont presque nos contemporains ; et il y a des siècles entre eux et nous. La race spirituelle de leurs temps est aujourd'hui la race stupide ; la conversation n'est plus en France, la méditation en a pris la place ; l'esprit de raison est dans le public, les salons dorés n'y prétendent plus ; on n'y bégaye plus gracieusement la philosophie ; elle y est maudite : et cela vaut mieux, car cela prouve qu'elle est grave et puissante.

Toutefois, si nous devons laisser à ceux qui ont vu de près les choses décrites par M. Garat, le soin de prononcer sur le fond de son ouvrage, nous pouvons au moins, avec connaissance, dire notre avis sur la forme littéraire du livre, et sur le mérite de l'écrivain : ce mérite est extrêmement remarquable. Des portraits vivement tracés, des récits pleins de grâce, un style varié avec art, et toujours soutenu sans cesser d'être facile ; une foule de traits spirituels, des aperçus fins, des pensées larges et des sentiments toujours nobles ; voilà le détail des moyens de plaire de ce livre, et la cause de son succès. M. Garat témoigne, dans toutes ses pages, une admiration profondément sentie pour le talent et la probité. Il présente sous le jour le plus favorable tous ceux qu'il a connus et aimés, sans jamais se mettre en scène à côté d'eux ; il les loue avec effusion, sans croire qu'il ait droit lui-même à quelque part de louange. Plusieurs personnes lui reprocheront une complaisance un peu excessive pour des médiocrités que les salons ont prônées fort haut, parce qu'elles étaient leur ouvrage ; mais cette faute est bien pardonnable à un écrivain qui la commet par pure générosité de cœur et par crainte de rester au-dessous de ce qu'il doit au mérite des autres ; et puis, quand on retrace les événements de sa jeunesse, il est bien difficile de ne pas les embellir par un peu de fiction involontaire ; c'est un temps pour lequel la mémoire la plus fidèle d'ailleurs n'est jamais complétement exacte. Au-dessus des cercles de beaux esprits brouillons, de penseurs sans dignité et sans bonne foi qui composent l'extérieur du dix-huitième siècle, M. Garat a peint à plus grands traits les vrais génies que ce siècle a produits, et qui, nés hors du monde frivole, se sont peut-être amoindris en y entrant. Ils attirent les regards ; ils les attireront longtemps encore, mais on aimerait mieux les voir sans leur misérable cortége, comme de beaux chênes qui paraissent plus grands quand ils se dessinent isolés que quand mille arbrisseaux parasites enveloppent et déforment leurs troncs.

Le dix-huitième siècle porte encore le nom de siècle de la philosophie française ; ce noble titre, nous le croyons, lui sera enlevé par notre siècle. Jeunes gens qui n'avez point fait vos cours d'études morales dans les salons de Mme Geoffrin et à la table de M. de Vaines ; jeunes gens qui ne formez vos convictions sous le patronage de personne, c'est à vous qu'est réservée la gloire de fonder une école nouvelle, populaire comme vos mœurs, sincère et forte comme vos âmes. La philosophie de cette école ne verra point de transfuges, parce qu'elle sera l'œuvre des consciences, elle se formera graduellement par le concours de tant d'esprits jeunes et actifs, émigrés pour la science de toutes les parties du territoire, qui se rencontrent un moment à Paris, et s'y imboivent de maximes communes, sans abjurer l'originalité native qu'ils ont puisée aux lieux de leur naissance. Cette fraternité de travail, chaque année dissoute, et renouée chaque année, portera dans les villes de France un fond de doctrine large et nullement exclusive que les villes encore n'accepteront point sans contrôle. Ainsi se mûrira à cent foyers divers la grande opinion de la patrie ; ainsi la pensée nationale, en tous lieux vivante, ne pourra plus être tranchée d'un seul coup, comme un arbre qui n'a qu'une racine.

VIII.

SUR L'ANTIPATHIE DE RACE QUI DIVISE LA NATION FRANÇAISE,

A propos de l'ouvrage de M. Warden, intitulé : *Description statistique, historique et politique des États-Unis de l'Amérique septentrionale* (1).

—

Le temps est venu de tourner nos yeux vers les nations plus heureuses que nous, dont la liberté est le partage, afin de trouver dans cette vue des consolations pour le présent et des espérances pour l'avenir. La destinée actuelle des États-Unis d'Amérique répond à tous les vœux que nous formions pour la nôtre : ces vœux ne sont donc point des chimères : nous ne sommes donc point travaillés par la vaine ambition de l'impossible, comme le prétendent nos ennemis ; nous ne nous jetons donc point hors de la sphère humaine, en aspirant à la plénitude de l'indépendance sociale ; car la nature humaine est libre de son essence, et la liberté est sa loi. Mais alors, d'où provient la distance énorme qui nous sépare encore de cet objet, de ce bien où nous aspirons, et que nous sommes capables d'atteindre ? Elle ne provient pas de nous-mêmes, mais

(1) Censeur Européen du 2 avril 1820.

d'un fait extérieur à nous, d'un fait grave et triste, que nous voulons nous cacher, et qui revient incessamment à notre vue, parce que nous ne le détruisons pas en le niant.

Nous croyons être une nation, et nous sommes deux nations sur la même terre, deux nations ennemies dans leurs souvenirs, inconciliables dans leurs projets : l'une a autrefois conquis l'autre; et ses desseins, ses vœux éternels sont le rajeunissement de cette vieille conquête énervée par le temps, par le courage des vaincus, et par la raison humaine. La raison, qui fait rougir le maître de l'abaissement où il tient son esclave, a détaché graduellement de ce peuple tout ce qu'il y avait d'âmes généreuses et d'esprits droits; ces transfuges vers la meilleure cause en ont été les plus nobles soutiens; et nous, fils des vaincus, ce sont de pareils chefs que nous voyons encore à notre tête. Mais le reste, aussi étranger à nos affections et à nos mœurs, que s'il était venu d'hier parmi nous, aussi sourd à nos paroles de liberté et de paix que si notre langage lui était inconnu, comme le langage de nos aïeux l'était aux siens, le reste suit sa route sans s'occuper de la nôtre. Quand nous essayons plan sur plan pour un établissement commun, quand nous nous efforçons de perdre la mémoire, et d'embasser dans une vaste union tout ce qui vit sur le sol de la France, ils se lèvent pour nous démentir, et, ralliés à l'écart, ils se rient entre eux de nos désappointements continuels.

L'Amérique a rejeté hors de son sein la nation qui s'y prétendait maîtresse, et c'est depuis ce jour qu'elle est libre. Nos pères ont plus d'une fois médité la même entreprise; plus d'une fois la vieille terre des Gaules a tremblé sous les pieds de ses vainqueurs; mais, soit que la fatigue de ces luttes ait surpassé les forces de nos aïeux, soit que la violence ait répugné à leur caractère doux et paisible, ils ont bientôt suivi d'autres voies. Au lieu de repousser la conquête, ils l'ont niée, croyant qu'en l'oubliant eux-mêmes, ils la feraient oublier à d'autres. La servitude, fille de l'invasion armée, fut imputée par eux à une civilisation encore imparfaite; vainqueurs et vaincus, maîtres et sujets, ils n'ont vu dans tous qu'un même peuple, dont les uns étaient arrivés de meilleure heure à la liberté et au bonheur, afin de frayer et de montrer la route.

Ils appelèrent société, ils appelèrent amitié les services conquis à la pointe du glaive et exigés sans nul retour. « Il y a trois classes, disaient-ils, qui concourent diversement au bien de l'état commun : la noblesse sert par son courage guerrier, le clergé par ses exemples moraux, la roture par le travail de ses mains; ces classes reçoivent de la communauté un salaire proportionné à leurs peines et à leur mérite; la moins favorisée ne doit point envier les autres, ni les autres la blesser de leur orgueil; toutes s'entr'aident et contribuent en commun pour l'utilité commune. »

Voilà ce que proclamaient, au dix-septième siècle, les publicistes du tiers état; pour être accommodants, ils faussaient l'histoire; mais la noblesse rebuta leurs avances, et ses écrivains en appelèrent aux faits contre ces théories indulgemment factices. « Il est faux, dit le comte de Boulainviliers, il est faux que ce ne soit pas la force des armes et le hasard d'une conquête qui ait fondé primitivement la distinction qu'on énonce aujourd'hui par les termes de noble et de roturier (1). Il est faux que nous soyons nobles pour un autre intérêt que pour notre intérêt propre. Nous sommes, sinon les descendants en ligne directe, du moins les représentants immédiats de la race des conquérants des Gaules (2); sa succession nous appartient; la terre des Gaules est à nous (3). »

Lorsqu'en 1814, échappés par miracle à un grand naufrage, soustraits au despotisme que nos propres mains avaient élevé, nous songeâmes à nous reposer tous ensemble dans un établissement social de longue durée, une main amie dressa spontanément le nouveau pacte de l'union française; elle y inscrivit le titre de noble, ce titre qui avait succédé au titre de franc, comme le titre de franc à celui de barbare. Par amour de la paix, nul de nous ne réclama contre cette résurrection singulière. Nos écrivains se hâtèrent de détourner nos esprits des faits que rappelait le mot de noblesse; la théorie vint encore les envelopper de ses voiles : « *Nobilis*, disait-on, se dérive de *notabilis;* un homme est *notable* ou *noble* quand son nom est lié à de grands services où à de grands exemples; la noblesse, c'est la couronne civique décernée à toute une famille pour les mérites d'un de ses membres. On peut approuver ou blâmer ce genre de récompense, on ne peut pas dire qu'il soit antisocial et contraire à la liberté. » Nous nous égarions ainsi à plaisir dans des hypothèses complaisantes, quand une voix sortie du camp des nobles est venue nous rappeler durement sur un terrain plus matériel : « Race d'affranchis, s'est écrié M. le comte de Montlosier, race d'esclaves arrachés de nos mains, peuple tributaire, peuple nouveau (4), licence vous fut octroyée d'être libres, et non pas à nous d'être nobles (5); pour nous tout est de droit, pour vous tout est de grâce (6). Nous ne sommes

(1) Dissertation sur la noblesse française, éd. de Hollande, p. 4.

(2) Ibid., p. 30. (3) Ibid., p. 53 et 148.

(4) De la monarchie française, t. II, p. 136, 149, 155.

(5) Ibid., p. 156.

(6) Ibid., p. 164.

point de votre communauté ; nous sommes un tout par nous-mêmes (1). Votre origine est claire ; la nôtre est claire aussi : dispensez-vous de sanctionner nos titres ; nous saurons nous-mêmes les défendre (2).»

Aujourd'hui enfin que, dans nos regrets, nous embrassons les images de cette liberté qui semblait promise à la France, qui devait, selon notre espoir, fonder une égale destinée pour tous les habitants de notre sol, d'autres regrets se font entendre. Ce ne sont pas les droits civils anéantis par nos ministres que les écrivains nobles voudraient voir revivre, mais la vieille race dont ils se renomment ; c'est cette race septentrionale qui s'empara de la Gaule sans en extirper les vaincus (3) ; dont le nom devint synonyme de liberté, lorsque seule elle fut libre sur le sol qu'elle avait envahi (4) ; qui eut bon marché, dans la ténacité de son despotisme, de l'insouciance légère des Gaulois (5) ; qui sut léguer à ses successeurs, maintenant dépouillés contre tout droit, les terres de la conquête à posséder, et les hommes de la conquête à régir (6).

Après de si longs avertissements, il est temps que nous nous rendions, et que de notre côté aussi nous revenions aux faits. Le ciel nous est témoin que ce n'est pas nous qui les avons attestés les premiers, qui avons les premiers évoqué cette vérité sombre et terrible, qu'il y a deux camps ennemis sur le sol de la France. Il faut le dire, car l'histoire en fait foi : quel qu'ait été le mélange physique des deux races primitives, leur esprit constamment contradictoire a vécu jusqu'à ce jour dans deux portions toujours distinctes de la population confondue. Le génie de la conquête s'est joué de la nature et du temps ; il plane encore sur cette terre malheureuse. C'est par lui que les distinctions des castes ont succédé à celles du sang, celles des ordres à celles des castes, celles des titres à celles des ordres. La noblesse actuelle se rattache par ses prétentions aux hommes à priviléges du seizième siècle ; ceux-là se disaient issus des possesseurs d'hommes du treizième, qui se rattachaient aux Franks de Karle le Grand, qui remontaient jusqu'aux Sicambres de Chlodowig. On ne peut contester ici que la filiation naturelle, la descendance politique est évidente. Donnons-la donc à ceux qui la revendiquent ; et nous, revendiquons la descendance contraire. Nous sommes les fils des hommes du tiers état ; le tiers état sortit des communes ; les communes furent l'asile des serfs ; les serfs étaient les vaincus de la conquête. Ainsi, de formule en formule, à travers l'intervalle de quinze siècles, nous sommes conduits au terme extrême d'une conquête qu'il s'agit d'effacer. Dieu veuille que cette conquête s'abjure elle-même jusque dans ses dernières traces, et que l'heure du combat n'ait pas besoin de sonner. Mais, sans cette abjuration formelle, n'espérons ni liberté ni repos ; n'espérons rien de ce qui rend le séjour de l'Amérique si heureux et si digne d'envie ; les fruits que porte cette terre ne croîtront jamais sur un sol où resteraient empreints des vestiges d'envahissement.

Les cinq volumes de M. Warden, remplis de détails de tous les genres et des faits les plus certains et les plus intéressants, suffisent à peine à contenter la curiosité qu'inspirent les États-Unis d'Amérique. Quelque étendu que soit le tableau que l'écrivain vous en présente, on le trouve toujours trop resserré. On voudrait tout apprendre, tout savoir sur l'étonnante prospérité de ces vingt-deux États libres, dont plusieurs, il n'y a pas trente ans, étaient l'habitation des bêtes fauves ; sur ce pays où se rencontrent ensemble toutes les races humaines, toutes les mœurs, toutes les langues, toutes les religions, et où les hommes ne savent jeter les uns sur les autres que des regards de fraternité et d'amour. M. Warden a placé en tête de son ouvrage une nouvelle carte des États-Unis, une carte du district de Columbia, qui est le siége du congrès suprême, et une vue du palais où se rassemblent les membres du congrès. Ce palais a été appelé du vieux nom de Capitole. Il n'est point, comme le Capitole de Rome, bâti sur une roche inébranlable (7) ; mais sa destinée est plus sûre. C'est la liberté qui y préside, au lieu du dieu changeant des batailles ; et les flots de la vengeance des peuples n'auront jamais à s'élever contre lui.

On ne voit pas sans attendrissement, sur la carte de cette contrée si libre, des noms de ville empruntés à toutes les contrées de l'Europe, les noms de Paris, de Rome, de Lisbonne, et jusqu'au nom d'Athènes. Toutes les terres européennes ont fourni leur contingent à cette heureuse population, comme pour prouver au monde que la liberté convient à tous, et n'est le propre de personne. Les exilés de chaque pays ont, à l'exemple des fugitifs de Troie, attaché à la patrie de leurs vieux jours le doux nom de la patrie de leur enfance. Tous, tant que nous sommes, l'Amérique est notre asile commun. De quelque partie du vieil univers que nous fassions voile, nous ne serons point étrangers dans le nouveau : nous y retrouverons notre langue, nos compatriotes, nos frères. Si, ce que la destinée ne per-

(1) Dela Monarchie francaise, t. II, p. 176.
(2) Ibid., p. 212.
(3) Article de M. le comte A. de Jouffroy, dans l'Observateur de la Marine, livre IX, p. 299.
(4) Article de M. de Jouffroy, etc., livre IX, page 299.
(5) Ibid.
(6) Ibid., p. 301.
(7) Capitoli immobile saxum... (Virgil. Æneid. VIII.)

mettra pas sans doute, la barbarie des vieux temps prévalait contre l'Europe nouvelle ; si ceux qui ont frappé les communes du nom d'exécrables (1), et qui nous jurent encore la guerre au nom de leurs aïeux, ennemis des nôtres, l'emportaient sur la raison et sur nous, nous aurions un recours que n'eurent pas nos aïeux ; la mer est libre, et un monde libre est au delà. Nous y respirerons à l'aise, nous y retremperons nos âmes, nous y rallierons nos forces.

Nos manet Oceanus circumvagus : arva, beata
Petamus arva... (2).

IX.

HISTOIRE VÉRITABLE DE JACQUES BONHOMME, D'APRÈS LES DOCUMENTS AUTHENTIQUES (3).

—

Jacques était encore bien jeune lorsque des étrangers venus du Midi envahirent la terre de ses ancêtres : c'était un beau domaine baigné par deux grands lacs, et capable de produire abondamment du blé, du vin et de l'huile. Jacques avait l'esprit vif, mais peu constant ; en grandissant sur sa terre usurpée, il oublia ses aïeux, et les usurpateurs lui plurent. Il apprit leur langue, il épousa leurs querelles, il s'enchaîna à leur fortune. Cette fortune d'envahissement et de conquêtes fut pendant quelque temps heureuse; mais un jour la chance devint contraire, et le flot de la guerre amena l'invasion sur les terres des envahisseurs. Le domaine de Jacques, sur lequel flottaient leurs enseignes, fut un des premiers menacés. Des troupes d'hommes émigrés du Nord l'assiégèrent de toutes parts. Jacques était trop déshabitué de l'indépendance pour songer à affranchir sa demeure : se livrer à de nouveaux maîtres, ou tenir ferme pour les anciens fut la seule alternative que se proposa son esprit. Incertain entre ces deux résolutions, il alla confier ses doutes à un grave personnage de sa famille, docteur d'une religion que Jacques avait récemment embrassée, et qu'il pratiquait avec ferveur.

« Mon père, lui dit-il, que ferai-je? Mon état présent me fatigue. Nos vainqueurs, qui nous appellent leurs *alliés* (4), nous traitent proprement en esclaves. Ils nous épuisent pour remplir leur trésor, que dans leur langue ils nomment la *corbeille* (5), cette corbeille est un abîme sans fond. Je suis las de subir leur joug; mais le joug de leurs ennemis m'effraye : ces gens du Nord sont, dit-on, bien avides, et leurs haches d'armes sont bien tranchantes. Dites-moi, de grâce, pour qui je dois être. » — « Mon fils, répondit le saint homme, il faut être pour Dieu : or, Dieu aujourd'hui est pour le Nord idolâtre, contre le Midi hérétique. Les hommes du Nord seront vos maîtres ; je puis vous le prédire ; car moi-même, de ma propre main, je viens de leur ouvrir vos portes (6). » Jacques fut étourdi de ces paroles ; son étourdissement durait encore, quand un grand bruit d'armes et de chevaux, mêlé de clameurs étrangères, lui apprit que tout était consommé. Il vit des hommes de haute taille, et parlant de la gorge, se précipiter dans sa demeure, faire plusieurs lots du mobilier, et mesurer le sol pour un partage. Jacques fut triste ; mais, sentant qu'il n'y avait plus de remède, il tâcha de prendre cœur à sa fortune. Il regarda patiemment les voleurs ; et, quand leur chef vint à passer, il le salua du cri de *Vivat rex!* à quoi le chef ne comprit rien. Les étrangers se distribuaient le butin, s'établissaient dans leurs parts de terre (7), faisaient la revue de leurs forces, s'exerçaient aux armes, s'assemblaient en conseil, se décrétaient des lois de police et de guerre, sans plus songer à Jacques que si Jacques n'eût pas existé. Pour lui, il se tenait à l'écart, attendant qu'on lui notifiât officiellement sa destinée, et s'exerçant avec beaucoup de peine à prononcer les noms barbares des hommes en dignité parmi ses nouveaux maîtres. Plusieurs de ces noms défigurés par euphonie peuvent être rétablis de la manière suivante : *Merowig, Chlodowig, Hilderik, Hildebert, Sighebert, Karl*, etc.

Jacques reçut enfin son arrêt : c'était un acte formel, rédigé dans sa propre langue par cet ami et compatriote qui s'était fait l'introducteur des conquérants (8), et qui, pour prix d'un tel service, avait reçu de leur munificence la plus belle pièce de terre cultivée, et le titre grec d'*episcopus*, que les conquérants travestissaient dans celui de *bis-*

(1) Communia novum ac pessimum nomen... Sermonem habuit de execrabilibus communiis illis. (Guibertus de Novigento.)

(2) Horat. epod. XI.

(3) Censeur Européen du 12 mai 1820.

(4) Fœderati, fœdus inœquale.

(5) Fiscus.

(6) Voyez Servien, *De Gubernatione Dei*, Grégoire de Tours, et la Correspondance des évêques gaulois avec le roi Chlodowig. (Script. rerum francic., t. IV.)

(7) Ces portions, tirées au sort, s'appelaient en latin *sortes*, et en langue franque latinisée, *alodes*, *aloda*, *alodia*; de là est venu le mot français *alleu*.

(8) Les membres du clergé gallo-romain se firent les secrétaires, notaires, rédacteurs, archivistes des rois barbares.

cop (1), et qu'ils octroyaient sans le comprendre. Jacques, que jusqu'à ce jour on avait appelé *Romanus*, le Romain (2), du nom de ses premiers maîtres, se vit qualifié, dans ce nouveau diplôme, du titre de *litus seu villanus noster* (3), et sommé, sous peine du fouet et de la corde, de labourer lui-même sa terre pour le profit des étrangers. Le nom de *litus* était nouveau pour ses oreilles ; il se le fit expliquer, et on lui apprit que ce mot, dérivé du verbe germanique *let* ou *lât*, permettre ou laisser, signifiait proprement qu'on lui faisait la grâce de le laisser vivre. Cette grâce lui parut un peu mince, et il lui prit envie d'en aller solliciter d'autres auprès de l'assemblée des possesseurs de son domaine, laquelle se tenait à jour fixe en plein air dans un vaste champ. Les chefs étaient debout au milieu, et la multitude les entourait ; les décisions étaient prises en commun, et chaque homme donnait son avis, depuis le premier jusqu'au dernier, *à maximo usque ad minimum* (4). Jacques se rendit à cet auguste conseil ; mais, à son approche, un murmure de mépris s'éleva, et les gardes lui défendirent d'avancer, en le menaçant du bois de leurs lances. Un des étrangers, plus poli que les autres, et qui savait parler bon latin, lui apprit la cause de ce traitement ; l'assemblée des maîtres de cette terre, lui dit-il, *dominorum territorii*, est interdite aux gens de votre espèce, à ceux que nous appelons *liti vel litones*, *et istius modi viles inopesque personæ* (5).

Jacques se mit tristement au travail ; il lui fallait nourrir, vêtir, chauffer, loger ses maîtres ; il travailla bien des années, pendant lesquelles son sort ne changea guère, mais pendant lesquelles, en revanche, il vit s'accroître prodigieusement le vocabulaire par lequel on désignait sa condition misérable. Dans plusieurs inventaires qui furent dressés en différents temps, il se vit ignominieusement confondu avec les arbres et les troupeaux du domaine, sous le nom commun de vêtement du fonds de terre, *terræ vestitus* (6) ; on l'appela monnaie vivante, *pecunia viva* (3), serf de corps, homme de fatigue, homme de possession, homme lié à la terre, *addictus glebæ*, *bond-man* dans l'idiome des vainqueurs. Dans les temps de clémence et de grâce, on n'exigeait de lui que six jours de travail sur sept. Jacques était sobre ; il vivait de peu et tâchait de se faire des épargnes ; mais, plus d'une fois, ses minces épargnes lui furent ravies en vertu de cet axiome incontestable : *quæ servi sunt, ea sunt domini*, ce que possède le serf est le bien du maître.

Pendant que Jacques travaillait et souffrait, ses maîtres se querellaient entre eux, par vanité ou par intérêt. Plus d'une fois ils déposèrent leurs chefs ; plus d'une fois leurs chefs les opprimèrent ; plus d'une fois des factions opposées se livrèrent une guerre intestine. Jacques porta toujours le poids de ces disputes ; aucun parti ne le ménageait, c'était lui qui devait essuyer les accès de colère des vaincus et les accès d'orgueil des vainqueurs. Il arriva que le chef de la communauté des conquérants prétendit avoir seul des droits véritables sur la terre, sur le travail, sur le corps et l'âme du pauvre Jacques. Jacques, crédule et confiant à l'excès, parce que ses maux étaient sans mesure, se laissa persuader de donner son aveu à ces prétentions, et d'accepter le titre de *subjugué du chef*, *subjectus regis*, dans le jargon moderne, *subjet du roy*. En vertu de ce titre, Jacques ne payait au roi que des impôts fixes, *tallias rationabiles*, ce qui était loin de signifier des impôts raisonnables. Mais, quoique devenu nominalement la propriété du chef, il ne fut point soustrait pour cela aux exactions des subalternes. Jacques payait d'un côté et payait de l'autre, la fatigue le consumait. Il demanda du repos ; on lui répondit en riant : *Bonhomme crie, mais Bonhomme payera*. Jacques supportait l'infortune ; il ne put tolérer l'outrage. Il oublia sa faiblesse ; il oublia sa nudité, et se précipita contre ses oppresseurs armés jusqu'aux dents ou retranchés dans des forteresses. Alors, chefs et subalternes, amis et ennemis, tout se réunit pour l'écraser. Il fut percé à coups de lances, taillé à coups d'épées, meurtri sous les pieds des chevaux ; on ne lui laissa de souffle que ce qu'il lui en fallait pour ne pas expirer sur la place, attendu qu'on avait besoin de lui.

Jacques, qui, depuis cette guerre, porta le surnom de *Jacques Bonhomme*, se rétablit de ses blessures, et paya comme ci-devant. Il paya la taille, les aides, la gabelle, les droits de marché, de péage, de douanes, la capitation, les vingtièmes, etc., etc. A ce prix exorbitant, il fut un peu protégé par le roi contre l'avidité des autres seigneurs ; cet état plus fixe et plus paisible lui plut ; il s'attacha au nouveau joug qui le lui procurait ; il se persuada même que ce joug lui était naturel et nécessaire, qu'il avait besoin de fatigue pour ne pas crever de santé, et que sa bourse ressemblait aux arbres, qui grandissent quand on les émonde.

(1) On trouve dans le testament de l'évêque *Remigius*, ou saint Remi, que le roi Chlodowig lui fit présent d'une belle terre aux environs de Reims, à laquelle ce roi donna, pour plus de gracieuseté, le nom frank de *Biscopes-Heim*.

(2) Lex Salica et lex Ripuariorum, passim.

(3) Capitularia, passim.

(4) Script. rerum francic., t. V, passim.

(5) Capitularia, passim.

(6) Voyez le Glossaire de Ducange.

(7) Ibid.

On se garda bien d'éclater de rire à ces saillies de son imagination ; on les encouragea au contraire ; et c'est quand il s'y livrait pleinement qu'on lui donnait les noms d'homme loyal et d'homme très-avisé, *rectè legalis et sapiens*.

De ce que c'est pour mon bien que je paye, dit un jour Jacques en lui-même, il suit de là que ceux à qui je paye ont pour premier devoir de faire mon bien, et qu'ils ne sont à proprement parler que les intendants de mes affaires. De ce qu'ils sont les intendants de mes affaires, il s'ensuit que j'ai droit de régler leurs comptes et de leur donner mes avis. Cette suite d'inductions lui parut lumineuse ; il ne douta pas qu'elle ne fît le plus grand honneur à sa sagacité ; il en fit le sujet d'un gros livre qu'il imprima en beaux caractères. Ce livre fut saisi, lacéré et brûlé ; au lieu des louanges que l'auteur espérait, on lui proposa les galères. On s'empara de ses presses ; on institua un *lazaret* où ses pensées devaient séjourner en quarantaine, avant de passer à l'impression. Jacques n'imprima plus, mais il n'en pensa pas moins.

La lutte de sa pensée contre la force fut longtemps sourde et silencieuse ; longtemps son esprit médita cette grande idée, qu'en droit naturel il était libre et maître chez lui, avant qu'il fît aucune tentative pour la réaliser. Un jour enfin, qu'un grand embarras d'argent contraignit le pouvoir que Jacques nourrissait de ses deniers à l'appeler en conseil pour obtenir de lui un subside qu'il n'osait exiger, Jacques se leva, prit un ton fier, et déclara nettement son droit absolu et imprescriptible de propriété et de liberté.

Le pouvoir capitula, puis il se rétracta ; il y eut guerre, et Jacques fut vainqueur, parce que plusieurs amis de ses ci-devant maîtres désertèrent pour embrasser sa cause. Il fut cruel dans sa victoire, parce qu'une longue misère l'avait aigri. Il ne sut pas se conduire étant libre parce qu'il avait encore les mœurs de la servitude. Ceux qu'il prit pour intendants l'asservirent de nouveau en proclamant sa souveraineté absolue. Hélas ! disait Jacques, j'ai subi deux conquêtes, on m'a appelé serf, tributaire, roturier, sujet ; jamais on ne m'a fait l'affront de me dire que c'était en vertu de mes droits que j'étais esclave et dépouillé.

Un de ses officiers, grand homme de guerre, l'entendit se plaindre et murmurer. « Je vois ce qu'il vous faut, lui dit-il, et je prends sur moi de vous le donner. Je mélangerai les traditions des deux conquêtes que vous regrettez à si juste titre ; je vous rendrai les guerriers franks dans la personne de mes soldats ; ils seront comme eux, *barons* et nobles (1). Quant à moi, je vous reproduirai le grand César, votre premier maître ; je m'appellerai *imperator* ; vous aurez place dans mes légions ; je vous y promets de l'avancement. » Jacques ouvrait la bouche pour répondre, quant tout à coup les trompettes sonnèrent, les tambours battirent, les aigles furent déployées. Jacques s'était battu autrefois sous les aigles ; sa première jeunesse s'était passée à les suivre machinalement ; dès qu'il les revit, il ne pensa plus, il marcha...

Il est temps que la plaisanterie se termine. Nous demandons pardon de l'avoir introduite dans un sujet aussi grave ; nous demandons pardon d'avoir abusé d'un nom d'outrage qui fut autrefois appliqué à nos pères, afin de retracer plus rapidement la triste suite de nos malheurs et de nos fautes. Il semble que le jour où, pour la première fois, la servitude, fille de l'invasion armée, a mis le pied sur la terre qui porte aujourd'hui le nom de France, il ait été écrit là-haut que cette servitude n'en devait plus sortir ; que, bannie sous une forme, elle devait reparaître sous une autre, et, changeant d'aspect sans changer de nature, se tenir debout à son ancien poste, en dépit du temps et des hommes. Après la domination des Romains vainqueurs, est venue la domination des vainqueurs franks, puis la monarchie absolue, puis l'autorité absolue des lois républicaines, puis la puissance absolue de l'empire français, puis cinq années de lois d'exception sous la Charte constitutionnelle. Il y a vingt siècles que les pas de la conquête se sont empreints sur notre sol ; les traces n'en ont pas disparu ; les générations les ont foulées sans les détruire, le sang des hommes les a lavées sans les effacer jamais. Est-ce donc pour un destin semblable que la nature forma ce beau pays que tant de verdure colore, que tant de moissons enrichissent et qu'enveloppe un ciel si doux ?

(1) *Baron*, en latin *baro*, en vieux français *bers*, est une dérivation des mots germaniques *bahr* ou *bohrn*, qui signifiaient simplement *un homme*, dans la langue des conquérants de la Gaule.

X.

SUR QUELQUES ERREURS DE NOS HISTORIENS MODERNES,

A propos d'une histoire de France à l'usage des colléges (2).

—

La critique des ouvrages historiques destinés à être mis entre les mains des étudiants n'est pas la

(2) Ce morceau, inséré en 1820 dans le Censeur Européen, a fait partie de la première édition de mes Lettres sur l'Histoire de France, publiée en 1827. Il a été supprimé dans les trois éditions suivantes ; je lui donne ici la place qu'il doit avoir dans mes œuvres complètes.

moins utile; car, si les écrits de ce genre ont moins d'originalité que les autres, ils exercent plus d'influence, et les erreurs qu'ils contiennent sont plus dangereuses, parce qu'ils s'adressent à des lecteurs incapables de s'en préserver. Je vais essayer de relever quelques-unes de celles qui se rencontrent dans un ouvrage publié sous le titre de *Tableaux séculaires de l'Histoire de France*, par un professeur de l'Université; non que cet ouvrage soit plus mauvais que bien d'autres, mais pour faire ressortir les énormes vices de rédaction qui se propagent invariablement d'année en année dans toute les histoires de France destinées à l'enseignement public.

L'auteur des tableaux séculaires annonce, sous la date de 413, qu'un chef des Bourguignons, nommé Gundicaire, prend le titre de roi. Ce qu'il nous donne ici comme un fait n'en est pas un ; il n'est pas vrai qu'en l'an 413 le chef des Bourguignons ait quitté son titre de chef pour un autre titre ; qu'il ait cessé d'être chef pour devenir autre chose : rien de pareil n'est raconté par les historiens du temps. Seulement, si l'on ouvre les chroniques, on y trouvera sous cette date, ou à peu près : « *Rex Burgun-* « *dionum Gundicharius,* » ou bien, « *Rex Burgundionum factus Gundicharius.* » Or, ces expressions, dans la langue comme dans la pensée des historiens, ne signifient rien autre chose que Gondeher, chef des Burgondes, Gondeher devenu chef des Burgondes (1). De ce que c'est sous la date de 413 qu'on rencontre pour la première fois dans les histoires latines le nom de Gondeher joint au mot de *rex*, il ne s'ensuit pas du tout qu'en l'an 413 Gondeher ait adopté ou reçu de sa nation le titre latin de *rex*, titre que les historiens lui donnent, faute de pouvoir écrire celui dont on le qualifiait dans sa langue. C'est exactement comme si l'on disait qu'en l'an 413 Gondeher s'est fait appeler *Gundicharius*, parce que son nom germanique se montre pour la première fois sous cette date avec l'orthographe et la désinence latines.

Une pareille supposition semble folle; et pourtant elle n'est pas sans exemple. Des historiens sérieux ont raconté comme un fait positif que le chef des Franks, Chlodowig ou Clovis, prit le nom de Louis après son baptême, et cela parce qu'ils ont trouvé, dans quelque histoire latine postérieure à ce baptême, le nom de Chlodowig latinisé en Lutovicus ou Ludovicus, au lieu de l'être en Chlodovecus, c'est-à-dire dégagé de l'aspiration franke que les Gaulois s'ennuyaient d'écrire et de prononcer. C'est encore une illusion de ce genre qui fait assigner par les historiens une époque où les Franks prirent des rois et cessèrent d'avoir des ducs. On trouve dans les écrivains latins tantôt les mots de *Francorum duces*, et tantôt ceux de *Francorum reges;* cette différence d'expressions, qui se rencontre souvent à propos des mêmes personnages, est une simple variante de style. Nos écrivains modernes y ont vu des révolutions politiques. Ceux qui se piquaient d'exactitude ont noté que le mot *reges*, étant employé après celui de *duces*, que *duces* se retrouvant ensuite, puis enfin constamment *reges*, il était par là de toute évidence que les Franks avaient été d'abord gouvernés par des ducs, puis par des rois, puis encore par des ducs, et enfin par des rois.

L'auteur des tableaux séculaires nous dit qu'après Clodion, Mérovée, *parent* de ce *prince*, fut élevé sur le pavois. Il serait temps de rendre aux personnages de notre histoire leurs véritables noms, et de ne plus reproduire ces noms doublement défigurés par la langue des Latins et par celle des vieilles chroniques françaises. Aucun hommme de la nation des Franks ne s'est jamais appelé ni Clodion, ni Mérovée. Le Chlodio, dont nous faisons Clodion, n'est autre chose que la forme latine du mot germanique *Hlodi*, diminutif familier de *Hlod*, qui signifie *éclatant, célèbre, illustre*. Pareillement *Merovechus* est latinisé de *Merowig*, qui veut dire *éminent guerrier*. En second lieu, le titre de prince, introduit à cette époque de notre histoire, bouleverse les faits et les idées. Cette locution de la langue moderne est entièrement inapplicable aux mœurs et aux usages de ces temps ; à moins que le mot de prince ne soit pris dans sa pure signification ancienne, et qu'en l'employant on n'entende lui attribuer d'autre force que celle du mot latin *princeps*, qui veut dire *chef* ou *commandant*.

Notre auteur cite, sous la date de 511, Clotaire, roi de Soissons, Thierry, roi de Metz, Chlodomir, roi d'Orléans, et Childebert, roi de Paris. Je n'insisterai pas encore une fois sur l'inexactitude des noms propres (2); je ferai seulement remarquer que les expressions des auteurs originaux, *rex*

(1) Gonde-her signifie *homme de guerre éminent*, et le nom de la nation peut se traduire par celui de *gens de guerre confédérés*.

(2) En faisant à l'usage toutes les concessions possibles, il faudrait écrire Chlother, Theoderik, Chlodomir et Hildebert. Ces noms signifient célèbre et excellent, extrêmement brave, célèbre et éminent, guerrier brillant. En général tous les noms franks, et même ceux des autres peuples germaniques du temps de la grande invasion, sont formés de la réunion de deux adjectifs de qualité. Le nombre de ces adjectifs monosyllabiques est assez borné pour qu'il soit facile d'en dresser une liste; ils se trouvent joints au hasard et de manière à former tantôt la première et tantôt la seconde partie du nom. La seule différence entre les noms d'hommes et

Parisiis, rex Suessionibus, sont détestablement traduites par les mots de roi de Paris, roi de Soissons, etc. Le latin de ces auteurs porte littéralement roi ou chef à Soissons, roi ou chef à Paris, etc. ; ce qui signifie que tel ou tel, l'un des chefs suprêmes des Franks, commandant une tribu ou un grand corps d'armée, avait son quartier général, soit à Paris, soit à Soissons.

La liaison du titre de *rex* ou de roi avec un nom de pays, adoptée dans notre langue, a contribué à changer la signification primitive de ce titre. Quand on disait *rex Francorum*, roi des Franks, cela était d'une clarté évidente : un roi des Franks est un chef des Franks. Mais quand on dit roi de France, une tout autre idée, celle d'une situation politique plus moderne et bien autrement complexe, se présente à l'esprit : cependant presque personne n'a la conscience de cette confusion. Nous établissons des rois de France dans un temps où toute la France actuelle était l'ennemie des rois franks, loin de constituer leur royaume. Quel fut, demande-t-on aux enfants, le premier roi de France? On ne s'aperçoit pas qu'on leur fait la question la plus mal posée. Que veut-on dire par premier roi de France? est-ce le premier qui ait porté littéralement le titre de roi de France? alors ce sera un des rois de la troisième race; car ceux des deux premières, ne parlant pas le français, ne prenaient pas de titre français, et leur qualification, soit en latin, soit en langue tudesque, répondait à celle de roi des Franks. Veut-on parler de celui que les auteurs romains ont le premier appelé *Francorum rex?* il faut aller épier dans ces auteurs l'instant précis où l'un d'eux s'avise d'écrire ces mots, à la place de ceux de *Francorum dux*. Est-ce, au lieu de cela, le premier de tous les chefs de la nation franke? Il serait aussi impossible que peu utile d'en découvrir le nom; il est beaucoup plus important de savoir au juste ce que c'était qu'un chef de Franks.

L'auteur des tableaux séculaires se propose encore une question non moins ambiguë. Quand s'est établie la noblesse? Pour donner une date quelconque, il répond que la noblesse s'est établie au neuvième siècle. Mais qu'entend-on par établissement de la noblesse ? est-ce l'établissement des droits exclusifs d'une certaine classe d'hommes sur le sol et sur les autres habitants du pays? ou est-ce l'établissement de la qualification latine de *nobilis?* Si c'est des priviléges qu'on veut parler, leur origine est claire ; ils sont dérivés de la conquête, ils sont la conquête elle-même. Quant au titre de *nobilis*, il est difficile de dire quand la race conquérante se l'est attribué pour la première fois, si ce fut une invention de son propre orgueil ou de la flatterie des vaincus. Quoi qu'il en soit, les épithètes de louange ne lui déplaisaient pas; elle se vantait souvent elle-même, elle se qualifiait *de race illustre fondée par Dieu même, forte sous les armes, ferme dans ses alliances, d'une beauté et d'une blancheur singulières, d'un corps noble et sain, audacieuse, rapide, redoutable* (1). Depuis la victoire des Franks, les mots *nobilitas* et *nobilis* furent presque toujours joints à leur nom de nation. On trouve *Francicæ gentis nobilitas, de nobili Francorum genere, homo francus nomine et re nobilis*. Dans les premiers temps de la conquête, quand les noms de nations étaient encore employés pour distinguer les races, quand on disait *Romains* pour distinguer les vaincus, le nom de franks, mis tout seul et sans épithète, signifiait un homme supérieur aux autres. Plus tard, quand le nom de nation des vaincus fit place à des noms tirés de leur état spécial, comme ceux de serfs et de vilains, le nom de nation des vainqueurs s'évanouit aussi et fut remplacé par l'épithète d'éloge qui l'avait d'abord accompagné. On avait dit *nobilis francus*, puis indifféremment *francus* ou *nobilis*, enfin on ne dit plus que *nobilis*. Cela est arrivé; mais à quelle époque précise? c'est ce qu'il est impossible de découvrir, pas plus que les variations graduelles du langage, la chute ou la naissance des mots.

La longue habitude de joindre le nom de frank aux épithètes d'honneur qui l'accompagnaient et qui renfermaient l'idée de puissance, celle de liberté, celle de richesse et même celle des qualités morales qui constituent la noblesse d'âme, fut cause que ce nom lui-même devint un adjectif équivalent à ceux auxquels il était joint d'ordinaire. Dans le douzième siècle on disait franc par opposition à chétif, c'est-à-dire pauvre et de basse condition (2). On sait dans

les noms de femmes, c'est que ces derniers sont moins variés, et finissent ordinairement par certains mots qui, dans les noms d'hommes, sont toujours placés au commencement, comme *Hild* et *Gond*. Ainsi, *Hilde-bert* est un nom d'homme, et *Berte-hild* un nom de femme. La même différence existe entre *Gonde-bald* et *Bald-gonde*. L'*e* placé à la fin du premier mot, et qui marque une espèce de temps d'arrêt entre les deux parties du nom, est souvent remplacé par d'autres voyelles, comme *o* et *u* dans le dialecte des Franks, *i* dans celui des Alamands et des Longobards, et *a* dans celui des Goths. Mais ces voyelles, ne portant point d'accent, se prononçaient d'une manière sourde, et ainsi se rapprochaient de l'*e* muet.

(1) Gens Francorum inclyta, auctore Deo condita, fortis in armis, firma pacis fœdere, candore et formâ egregiâ, corpore nobilis et incolumis, audax, velox, aspera. (Prolog. ad. leg. salic. Scriptores rerum francic., t. IV.)

(2) Thibaut fut plein d'engein et plein fut de feintié,
A homme ne à femme ne porta amitié.
De frank ne de chétif n'ot merci ne pitié.
(Vers sur Thibaut le Tricheur, comte de Champagne.)

quel sens moral ce mot s'emploie aujourd'hui, et c'est à notre ancien état politique qu'il doit cette énergie qui l'a fait adopter par plusieurs nations étrangères. Les Allemands, par exemple, s'en servent pour exprimer la condition d'hommes libres dans toute sa plénitude. Ils disent *frank und frey, franc et libre*. Cette signification, plus moderne pour eux, chez qui la différence des conditions ne répondait pas primitivement à une différence de race, a induit en erreur plusieurs critiques, sur la vraie signification du nom des Franks dans l'ancienne langue teutonique. Ils ont pensé qu'il équivalait à celui d'hommes libres, et ils se sont trompés (1). Ce nom d'une confédération guerrière, formé pour l'attaque plutôt que pour la résistance à l'oppression étrangère, avait un sens conforme à l'impression que ceux qui l'adoptèrent voulaient produire autour d'eux. Il signifiait proprement âpre ou rude, et indiquait la volonté de pousser la guerre à outrance, sans peur et sans miséricorde.

Je vous demande pardon de la sécheresse de ces remarques. S'il est permis d'être minutieux, c'est dans ce qui touche à la vérité de couleur locale qui doit être le propre de l'histoire. La nôtre est froide et monotone, parce que tout y est faux et arrangé; le vrai seul peut y ramener le piquant et l'intérêt. Il faut que la perspective de ce but diminue l'ennui des sentiers arides qu'on doit traverser pour l'atteindre.

XI.

PREMIÈRE LETTRE SUR L'HISTOIRE DE FRANCE,

Adressée au rédacteur du *Courrier Français* (2).

—

Monsieur,

Le titre de *Français* que porte votre journal vous impose une sorte d'obligation d'embrasser tout ce qui regarde la France, de suivre sa destinée dans le passé, comme vous la suivez dans l'avenir, et de présenter quelquefois, dans vos feuilles, à côté de l'expression énergique des besoins et des vœux de l'époque présente, la peinture vive et fidèle des temps qui ont précédé et produit le nôtre, qui nous ont produits nous-mêmes.

Dans les circonstances difficiles, une nation est toujours portée à ramener ses yeux en arrière; elle devient plus curieuse d'apprendre quels furent la conduite et le caractère des hommes qui l'ont devancée sur la scène du monde, et qui lui ont transmis son nom. Il semble que, comme l'Antée de la fable, elle espère ranimer sa vigueur en touchant le sein dont elle est née. Et, en effet, il est rare que les grands souvenirs du passé n'inspirent point à la génération qui se les retrace plus de force et plus de calme à la fois. Ce n'est pas qu'il y ait là-dessous quelque chose de mystérieux, d'inexplicable; c'est qu'en rappelant à notre mémoire ce qu'ont fait pour nous les générations antérieures, nous concevons la pensée d'un engagement qui nous lie pour ainsi dire envers elles : l'intérêt de conserver notre liberté, notre bien-être, notre honneur national, nous apparaît comme un devoir; le soin de ces choses nous devient plus cher, quand nous nous sentons devant elles comme en présence d'un dépôt qui fut remis en nos mains sous la condition rigide de le faire valoir et de l'accroître.

Voilà quels sentiments ferait naître dans l'âme des Français d'aujourd'hui une étude sérieuse de l'histoire de France. Il faut le dire pour l'honneur de notre nom, l'esprit d'indépendance est empreint dans cette histoire aussi fortement que dans celle d'aucun autre peuple ancien ou moderne. Nos aïeux l'ont comprise, ils l'ont voulue comme nous; et s'ils ne nous l'ont pas léguée pleine et entière, ce fut la faute des choses humaines et non la leur; car ils ont surmonté plus d'obstacles que nous n'en rencontrerons jamais. Si nous avons aujourd'hui quelque puissance pour faire respecter nos justes droits, c'est à leur courage que nous le devons; et l'avénement de la liberté française, pure et grande comme nos vœux l'anticipent, ne sera un jour que l'accomplissement de leur antique entreprise.

Ces assertions, je le sais, vont sembler étranges à des personnes de bonne foi. L'on s'étonnera de m'entendre dire que des générations fortes et indépendantes ont foulé avant nous le sol de notre pays, lorsqu'on rencontre si rarement le mot de liberté dans celles de nos histoires que tout le monde lit et qui passent pour les plus exactes. Voilà, monsieur, le malheur de la France; dans les temps des grands efforts patriotiques, la littérature n'était pas née; et quand vint le talent littéraire, le patriotisme som-

(1) Voy. le Glossaire de Wachter aux mots *vrang* et *freh*. Il paraît que, dans le dialecte de quelques-unes des peuplades qui formaient la confédération franke, le nom de l'association se prononçait sans *n*, et qu'on disait *frac* ou *frek*, au lieu de *frank* ou *frenk*. C'est peut-être pour cette raison que les sceaux de plusieurs des premiers rois portent les mots de *Fracorum rex*.

(2) 13 juillet 1820. Ce morceau, qui avait déjà subi de grands changements dans la première édition de mes Lettres sur l'Histoire de France, publiée en 1827, a été, sauf un petit nombre de phrases, totalement remplacé dans les trois éditions suivantes.

meillait; les historiens cherchèrent ailleurs des inspirations pour leurs récits. L'histoire de France, telle que nous l'ont faite les écrivains modernes, n'est point la vraie histoire du pays, l'histoire nationale, l'histoire populaire : cette histoire est encore ensevelie dans la poussière des chroniques contemporaines, d'où nos élégants académiciens n'ont eu garde de la tirer. La meilleure partie de nos annales, la plus grave, la plus instructive reste à écrire; il nous manque l'histoire des citoyens, l'histoire des sujets, l'histoire du peuple. Cette histoire nous présenterait en même temps des exemples de conduite et cet intérêt de sympathie que nous cherchons vainement dans les aventures de ce petit nombre de personnages privilégiés qui occupent seuls la scène historique. Nos âmes s'attacheraient à la destinée des masses d'hommes qui ont vécu et senti comme nous, bien mieux qu'à la fortune des grands et des princes, la seule qu'on nous raconte et la seule où il n'y ait point de leçons à notre usage; le progrès des masses populaires vers la liberté et le bien-être nous semblerait plus imposant que la marche des faiseurs de conquêtes, et leurs misères plus touchantes que celles des rois dépossédés. Dans cette histoire vraiment nationale, s'il se trouvait une plume digne de l'écrire, la France figurerait avec ses cités et ses populations diverses, qui se présenteraient à nous comme autant d'êtres collectifs, doués de volonté et d'action. Nous y apprendrions que nos villes ont à s'enorgueillir d'autre chose que du séjour de tel grand seigneur ou du passage de tel souverain, et qu'il n'est pas vrai que, durant des siècles entiers, toute leur vie politique ait consisté à fournir des recrues pour les compagnies de *francs-archers* et à payer la taille deux fois l'an.

Mais si le travail de rassembler et de mettre au jour les détails épars et inconnus de notre véritable histoire doit être utile et glorieux, ce travail sera difficile; il exigera de grandes forces, de longues recherches, une sagacité rare; et je me hâte de vous dire, monsieur, que je n'ai point la présomption de l'entreprendre. Entraîné vers les études historiques par un attrait irrésistible, je me garderai de prendre l'ardeur de mes goûts pour un signe de talent. Je sens en moi la conviction profonde que nous n'avons point encore d'histoire de France, et j'aspire seulement à faire partager ma conviction au public, persuadé que, de cette vaste réunion d'esprits justes et actifs, il s'élèvera bientôt de nombreux candidats pour les hautes fonctions d'historiographe de la liberté française. Mais quiconque y voudra prétendre, devra bien s'éprouver d'avance : ce ne serait point assez pour lui d'être capable de cette admiration commune pour ce qu'on appelle les héros; il lui faudrait une plus forte manière de sentir et de penser; l'amour des hommes comme hommes, abstraction faite de leur renommée ou de leur situation sociale; un jugement intrépide qui déclare la liberté, même abattue et méprisée, plus sainte et plus grande que les puissants qui la terrassent; une sensibilité assez large pour s'attacher à la destinée d'un peuple entier comme à la destinée d'un seul homme, pour la suivre à travers les siècles avec un intérêt aussi attentif, avec des émotions aussi vives que nous suivons les pas d'un ami dans une course périlleuse.

Ce sentiment, qui est l'âme de l'histoire, a manqué aux écrivains qui jusqu'à ce jour ont essayé de traiter la nôtre. Ne trouvant pas en eux-mêmes le principe qui devait rallier à un intérêt unique les innombrables parties du tableau qu'ils se proposaient d'offrir, ils en ont cherché le lien au dehors, dans la continuité apparente de certaines existences politiques, dans la chimère de la transmission non interrompue d'un pouvoir toujours le même aux descendants d'une même famille. Pour soutenir cet échafaudage et maintenir le fil de leurs récits, ils ont été contraints de fausser les faits de mille manières; ils ont omis certains règnes authentiques, forgé des parentés imaginaires, et tenu dans l'oubli les actes et les formules de l'ancienne élection des rois; ils ont prétendu voir le legs de la France, corps et biens, établi en droit dans des testaments qui ne transmettaient rien autre chose qu'un domaine et des meubles de possession purement privée; ils ont travesti les assemblées populaires de la nation conquérante des Gaules en hautes cours de justice aulique. Quand ils ont vu les hommes de ce peuple libre se réunir en armes sur les collines (1) ou dans de vastes plaines (2), pour y voter leurs lois (3), ils les ont représentés comme des auditeurs serviles de quelque rescrit impérial, comme des sujets devant un maître qui parle seul, et que nul ne contredit.

Tous les faits sont ainsi dénaturés par des interprétations arbitraires; et grâce à cette méthode, après avoir lu notre histoire, il est difficile d'en avoir retenu autre chose, en fait d'institutions et de mœurs, que le détail bien complet d'un état de maison royale. Comment de ces récits qui embrassent tant d'années et où la nation française ne figure que pour mémoire, peut-on passer, sans éprouver des vertiges, à l'histoire des trente années que nous venons de voir s'écouler? Il semble qu'on soit transporté tout à coup sur une terre nouvelle, au milieu d'un peuple nouveau; et pourtant ce sont les mêmes hommes. De même que nous pouvons nous ratta-

(1) Montana colloquia, jus montanum, Mal-berg.
(2) Campus Martius.
(3) Lex fit consensu populi... (Edict. Fist.)

cher par les noms et par la descendance aux Français qui ont vécu avant le dix-huitième siècle, nous nous rattacherions également à eux par nos idées, nos espérances, nos désirs, si leurs pensées et leurs actions nous étaient reproduites.

Non, ce n'est pas d'hier que notre France a vu des hommes employer leur courage et toutes les facultés de leur âme à fonder pour eux-mêmes et pour leurs enfants une existence à la fois libre et inoffensive. Ils nous ont précédés de loin, pour nous ouvrir une large route, ces serfs échappés de la glèbe, qui relevèrent, il y a sept cents ans, les murs et la civilisation des antiques cités gauloises. Nous qui sommes leurs descendants, croyons qu'ils ont valu quelque chose et que la partie la plus nombreuse et la plus oubliée de la nation mérite de revivre dans l'histoire. Si la noblesse peut revendiquer dans le passé les hauts faits d'armes et le renom militaire, il y a aussi une gloire pour la roture, celle de l'industrie et du talent. C'était un roturier qui élevait le cheval de guerre du gentilhomme, et joignait les plaques d'acier de son armure. Ceux qui égayaient les fêtes des châteaux, par la poésie et la musique, étaient aussi des roturiers; enfin la langue que nous parlons aujourd'hui est celle de la roture; elle la créa dans un temps où la cour et les donjons retentissaient des sons rudes et gutturaux d'un dialecte germanique.

XII.

SUR LA CLASSIFICATION DE L'HISTOIRE DE FRANCE PAR RACES ROYALES (1).

—

Supposez un étranger, homme de bon sens, qui connaisse quelque peu les historiens originaux de la chute de l'empire romain, et qui n'ait jamais ouvert un seul volume moderne de notre histoire. Supposez que, rencontrant pour la première fois un de ces livres, il en parcoure la table et qu'il y remarque, comme point saillant, comme base de tout l'ouvrage, la distinction de plusieurs races, quelle idée croyez-vous qu'il se forme de ces races et de la pensée de l'auteur ? Très-probablement il croira que cette distinction répond à celle des diverses populations, soit gauloises soit étrangères, dont le mélange, opéré graduellement, a formé la nation française; et quand il verra qu'il s'est trompé, que ce sont simplement différentes familles de princes sur lesquelles roule tout le système de notre histoire nationale, il sera sans doute fort étonné. Pour nous, habitués dès l'enfance à un pareil plan historique, non-seulement il ne nous choque point, mais nous n'imaginons pas même qu'il soit possible d'en trouver un autre. Nous demandons simplement aux écrivains d'y faire entrer le plus qu'ils pourront de bonnes maximes et de beau style.

On dira peut-être que cette méthode est une conséquence naturelle de l'importance de ceux qui sont placés à la tête du gouvernement ; mais l'antiquité avait aussi des gouvernants ; les historiens anciens n'oublient point de citer les noms des consuls de Rome et des archontes de la Grèce. Malgré cela, le récit de chaque époque n'est point proprement chez eux le récit de la naissance et de l'éducation, de la vie et de la mort d'un consul ou d'un archonte. Une véritable histoire de France devrait raconter la destinée de la nation française; son héros serait la nation tout entière; tous les aïeux de cette nation devraient y figurer tour à tour, sans exclusion et sans préférence. Les vieilles chroniques, rédigées dans les couvents, eurent naturellement des préférences pour les hommes qui faisaient le plus de dons aux églises et aux monastères ; et l'histoire, ainsi écrite hors de la scène du monde, perdit son caractère public pour prendre celui de simple biographie. Malgré la supériorité de nos lumières, nous avons copié le modèle transmis par les religieux du moyen âge, et nous avons même enchéri sur eux; de tout ce qui se passait dans la Gaule, ils ne voyaient que la succession des rois franks; nous, pour plus de simplicité, nous avons réduit cette succession à une seule famille, à deux ou trois tout au plus. Les plus scrupuleux de nos historiens font trois races de rois; mais c'est là le dernier terme; ce sont les colonnes d'Hercule, que nul ne se hasarde à passer, pas même ceux qui avouent que Mérovée n'est point fils de Clodion, et que Raoul, Eudes et Robert ne sont point descendants de Pepin. Malgré cet aveu, ils persistent, suivant le formulaire, à étiqueter *première race* leur collection de vingt et un rois, depuis Pharamond jusqu'à Childéric III, et *seconde race* celle de quinze rois, depuis Pepin jusqu'à Louis V.

Première race, dite des Mérovingiens, seconde race, dite des Carlovingiens : voilà deux formules que nous lisons dans celles de nos histoires qui passent pour les meilleures, et que nous répétons dans nos conversations habituelles, sans concevoir le moindre doute sur leur exactitude. Cependant, plus d'une question peut être proposée à cet égard, et pour commencer par la dynastie que nos historiens appellent mérovingienne, d'où lui vient ce surnom, et dans quel temps l'a-t-elle reçu? Est-ce

(1) Ce morceau, extrait du Courrier français (1820), a fait partie de la première édition de mes Lettres sur l'Histoire de France. Il a été remplacé dans les éditions suivantes.

une appellation populaire ou une simple désignation scientifique introduite par les écrivains, pour marquer une division dans l'histoire? Voilà des difficultés qu'un écolier de seconde pourrait adresser à son professeur. Si le professeur était un de ces hommes consciencieux qui s'assurent des choses avant de répondre, il parcourrait les documents originaux, et d'abord il serait fort étonné de lire dans un ancien chroniqueur : *Merovingia quæ alio nomine dicitur Francia.* Il verrait *Merovingus* employé pour *Francus* dans une vie de saint Colomban, écrite au septième siècle. Enfin il trouverait, dans trois historiens franks de naissance, les passages suivants : *Merovechus, à quo Franci cognominati sunt Merovingi... Meroveus, ob cujus facta et triumphos, (Franci) intermisso Sicambrorum vocabulo, Merovingi dicti sunt... Merovicus, à quo Franci Merovinci appellati sunt, quod quasi communis pater ab omnibus coleretur* (1). Notre professeur conclurait de ces autorités que *Merovingien*, comme nous disons, ou *Merowing*, comme disaient les Franks, ne fut point seulement un nom de famille, mais quelquefois un nom de peuple. Tous les Franks, sans distinction, s'appelaient Merowings, du nom de Merowig, ancien chef, que tous les membres de la nation vénéraient comme leur aïeul commun. Cela n'a rien qui doive nous surprendre; les clans d'Écosse et d'Irlande et les tribus de l'Arabie s'intitulent encore du nom de quelque ancien conducteur, invoqué poétiquement comme le père de toute la tribu.

Quant au nom de *Carlovingiens*, c'est un barbarisme absurde, introduit dans la nomenclature, pour plus de conformité avec le nom de *Mérovingiens*. Le mot des chroniques du temps qu'on a défiguré de cette manière est celui de *Carolingi*, qui n'est lui-même que le mot frank *Karling* avec une terminaison latine. Le titre *de Karlings* ou *d'enfants de Karl* convient bien aux rois dont la succession compose ce qu'on appelle la seconde race; mais au moins faudrait-il rétablir ce titre ou le franciser d'une manière convenable. C'est sous le règne des descendants de Karle, surnommé Marteau, que le titre de *Merowings* ou *Merovingi*, selon l'orthographe et la déclinaison latine (2), fut appliqué comme nom de dynastie aux rois dont le dernier fut dépossédé par Pepin, fils de Karle.

Sans doute l'attention portée sur les généalogies des rois n'a pas été inutile à l'histoire. Ce problème fut le premier que les savants du dix-septième siècle entreprirent de résoudre, et plusieurs d'entre eux ont fait preuve, dans ce travail, d'une admirable sagacité. Mais aujourd'hui que, grâce à leurs efforts, tout est éclairci à cet égard, d'autres questions historiques s'élèvent, et en premier lieu celle de notre généalogie nationale. Tous tant que nous sommes, Français de nom et de cœur, enfants d'une même patrie, nous ne descendons pas des mêmes aïeux. Dès les temps les plus reculés, plusieurs populations de races différentes habitaient le territoire des Gaules : les Romains, quand ils envahirent ce pays, y trouvèrent trois peuples et trois langues (3). Quels étaient ces peuples, et dans quelle relation d'origine et de parenté se trouvaient-ils à l'égard des habitants des autres contrées de l'Europe? Y avait-il une race indigène, et dans quel ordre les autres races émigrées d'ailleurs étaient-elles venues se presser contre la première? Quel a été, dans la succession des temps, le mouvement de dégradation des différences primitives de mœurs, de caractère et de langage? En retrouve-t-on quelques vestiges dans les habitudes locales qui distinguent nos provinces, malgré la teinte d'uniformité répandue par la civilisation? Les dialectes et les patois provinciaux, par les divers accidents de leurs vocabulaires et de leur prononciation, ne semblent-ils pas révéler une antique diversité d'idiomes?—Voilà des questions dont la portée est immense, et qui, introduites dans notre histoire à ses diverses périodes, en changeraient complétement l'aspect. Il n'y aurait pas besoin de diminuer, avec intention, l'importance des races royales, pour que celle des races populaires frappât davantage l'imagination du lecteur. Ce seraient de grands arbres qui s'élèveraient tout à coup dans un champ parsemé de buissons, des fleuves qui naîtraient dans une plaine arrosée par de petits ruisseaux.

XIII.

SUR LE CARACTÈRE ET LA POLITIQUE DES FRANKS (4).

—

Pour corriger, en quelque sorte, les fausses versions de nos historiens modernes sur ce qu'on appelle les premiers temps de la monarchie française, il faudrait isoler, par la pensée, la race franke des autres habitants de la Gaule, et dégager les faits

(1) Sigeberti chron. — Hariulfi chron. — Roriconis gesta Francorum; apud script. rerum francic., t. III.

(2) On trouve quelquefois *Merwingi* dans les anciens documents.

(3) Voyez dans les Commentaires de César, la distinction qu'il établit entre les Belges, les Celtes et les Aquitains.

(4) Ce morceau, publié d'abord en 1820, a fait partie de la première édition de mes Lettres sur l'Histoire de France. Dans la seconde édition et dans les suivantes, le sujet, plus développé, a fourni matière à trois lettres, la 6e, la 7e et la 8e.

qui lui sont propres de la masse des faits historiques. Ce travail, qui serait le remède à beaucoup d'erreurs, est trop long pour faire l'objet d'une lettre ; mais je puis essayer de vous en donner l'idée, en traçant à la hâte une petite histoire anecdotique des relations de la population franke avec les autres populations de la Gaule, depuis le sixième siècle jusqu'au dixième.

Quand les tribus des Franks n'étaient encore connues, sur le pays où nous vivons, que par leurs incursions dans les quatre provinces germaniques et belgiques, deux peuples de race tudesque habitaient à demeure fixe les belles provinces du sud entre la Loire et les deux mers. Les Burgondes s'étaient établis à l'est ; les Goths au midi et au couchant. L'entrée de ces nations barbares avait été violente et accompagnée de ravages ; mais l'amour du repos les avait promptement gagnées : chaque jour elles se rapprochaient des indigènes, et tendaient à devenir pour eux de simples voisins et des amis (1). Les Goths surtout montraient du penchant pour les mœurs romaines, qui étaient celles de toutes les villes gauloises. Leurs chefs se faisaient gloire d'aimer les arts, et affectaient la politesse de Rome (2). Ainsi, les maux de l'envahissement se guérissaient par degrés ; les cités relevaient leurs murailles ; l'industrie et la science reprenaient de l'essor ; le génie romain reparaissait dans ce pays où les vainqueurs eux-mêmes semblaient abjurer leur conquête.

Ce fut alors que Chlodowig, chef des Franks, parut sur les bords de la Loire. L'épouvante précédait son armée (3) ; on savait qu'à leur émigration de Germanie en Gaule, les Franks s'étaient montrés cruels et vindicatifs envers la population gallo-romaine ; la terreur fut si grande à leur approche, que, dans plusieurs lieux, on crut voir des prodiges effrayants annoncer leur invasion et leur victoire (4). Les anciens habitants des deux Aquitaines se joignirent aux troupes des Goths pour la défense du territoire envahi. Ceux du pays montagneux qu'on nommait en latin *Arvernia*, et que nous appelons Auvergne, s'engagèrent dans la même cause. Mais le courage et les efforts de ces hommes de races diverses ne prévalurent pas contre les haches des Franks ni contre le fanatisme des Gaulois septentrionaux excités par leurs évêques, ennemis des Goths, qui étaient ariens. Une multitude avide et féroce se répandit jusqu'aux Pyrénées, détruisant et dépeuplant les villes (5). Elle se partagea les trésors de ce pays, l'un des plus riches du monde, et repassa la Loire, laissant des garnisons sur le territoire conquis (6).

En l'année 532, Theoderik, l'un des fils et des successeurs de Chlodowig, dit à ceux des guerriers franks qu'il commandait : « Suivez-moi jusqu'en Auvergne, et je vous ferai entrer dans un pays où vous prendrez de l'or et de l'argent autant que vous en pouvez désirer, où vous enlèverez en abondance des troupeaux, des esclaves et des vêtements... (7). » Les Franks prirent leurs armes, et passant de nouveau la Loire, ils s'avancèrent sur le territoire des *Bituriges* et des *Arvernes*. Ceux-ci payèrent alors avec usure la résistance qu'ils avaient osé faire à la première invasion. Tout fut dévasté chez eux ; les églises et les monastères étaient rasés jusqu'aux fondements (8). Les jeunes gens et les jeunes femmes étaient traînés, les mains liées, à la suite du bagage, pour être vendus comme esclaves (9). Les habitants de cette malheureuse contrée périrent en grand nombre ou furent ruinés par le pillage. « Rien ne leur fut laissé de ce qu'ils possédaient, dit une ancienne chronique, si ce n'est la terre seule que les barbares ne pouvaient pas emporter (10). »

Telles étaient les relations de voisinage qu'entretenaient les Franks avec les populations gauloises restées en dehors de leurs limites. Leur conduite à l'égard des indigènes des provinces septentrionales n'était guère moins hostile. Lorsqu'en l'année 584 Hilperik, fils de Chloter, voulut envoyer sa fille en mariage au roi des West-Goths (11) ou Wisigoths, établis en Espagne, il vint à Paris et fit enlever des maisons qui appartenaient au fisc un grand nombre

(1) ...Non cum subjectis, sed cum fratribus christianis. (Pauli Orosii Historia.)

(2) Leges Wisigoth., passim.

(3) Terror Francorum resonabat. (Greg. Turon. Hist. Franc. ecclesiast.)

(4) Sanguis erupit in medio Tolosæ civitatis et totâ die fluxit, Francorum adveniente regno. (Idatii Chron. ; apud script. rerum francic., t. II.)

(5) Urbes subruens, municipia depopulans. (Roriconis monachi gesta Francorum.)

(6) Prædam innumerabilem... ad solum proprium... (Script. rer. francic., t. II et III.)

(7) ...Et ego vos inducam in patriam, ubi aurum et argentum accipiatis, quantùm vestra potest desiderare cupiditas, de quâ pecora, de quâ mancipia, de quâ vestimenta in abundantiam adsumatis. (Greg. Turon. ; apud script. rer. francic., t. II.)

(8) Solo tenùs adæquata. (Ibid.)

(9) Scitisque vultibus puellas. (Vita sancti Fidoli ; apud script. rerum francic., t. III.)

(10)...Præter terram solam quam barbari secum ferre non poterant. (Script. rer. francic., t. III, p. 356.)

(11) Ce nom signifie Goths occidentaux ; il provenait de la situation réciproque des deux grandes branches de la population gothique dans leur ancienne patrie, au nord du Danube. Ce fut l'invasion des Huns qui contraignit cette population à émigrer par grandes masses sur le territoire romain.

d'hommes et de femmes qu'on entassa dans des chariots pour accompagner et servir la fiancée. Ceux qui refusaient de partir et pleuraient étaient mis en prison : plusieurs s'y étranglèrent par désespoir. Beaucoup de gens des meilleures familles, enrôlés de force dans ce cortége, firent leur testament et donnèrent leurs biens aux églises. « Le fils, « dit un contemporain, était séparé de son père, « et la mère de sa fille : ils partaient en sanglotant « et en prononçant de grandes malédictions : tant « de personnes étaient en larmes dans Paris, que « cela pouvait se comparer à la désolation de l'É- « gypte (1). »

Dans leurs infortunes domestiques, les rois des Franks éprouvaient quelquefois des remords et tremblaient du mal qu'ils avaient fait. Fredegonde, femme de ce Hilperik que je viens de nommer, voyant mourir ses fils l'un après l'autre, s'écriait : « Ce qui les tue, ce sont les larmes des pauvres, « les plaintes des veuves et les soupirs des orphe- « lins. Nous amassons et nous thésaurisons sans « savoir pour qui. Voilà que nos trésors restent « sans possesseurs, mais pleins de rapines et de « malédictions. N'hésitons pas à brûler tous ces « rôles qui servent à lever des impôts injustes... (2).» Mais ce repentir d'un moment cédait bientôt à l'amour des richesses, la plus violente passion des Franks.

Leurs incursions dans le midi de la Gaule recommencèrent, aussitôt que ce pays, relevé de sa terreur et de ses défaites, n'admit plus leurs garnisons ni leurs collecteurs d'impôts. Karle, à qui la terreur de ses armes faisait donner le surnom de *Marteau* (3), fit une course jusqu'à Marseille; il s'empara de Lyon, d'Arles et de Vienne, et emporta un immense butin sur le territoire des Franks (4). Quand ce même Karle, pour assurer ses frontières, alla combattre les Sarrasins dans l'Aquitaine, il mit à feu et à sang tout le pays; il brûla Beziers, Agde et Nîmes; les arènes de cette dernière ville portent encore les traces de l'incendie.

A la mort de Karle, ses deux fils, Karlomann et Peppin (5), continuèrent la grande entreprise de remettre sous le joug des Franks les habitants du midi, auxquels on donnait encore le nom de Romains (6). En 742, leur armée passa la Loire à Orléans, se porta sur Bourges, dévasta le pays jusqu'au château de Loches, et se partagea, sur les lieux, les dépouilles des vaincus et les hommes eux-mêmes, qu'elle emmena pour les vendre. Dans l'année 761, Peppin, devenu roi des Franks, convoqua sur les bords de la Loire leur grande assemblée annuelle; ils s'y rendirent avec armes et bagages, passèrent le fleuve, et ravagèrent l'Aquitaine jusqu'à la contrée des Arvernes, où ils brûlèrent la ville de Clermont, faisant périr dans l'incendie une foule d'hommes, de femmes et d'enfants (7). La principale cité des Arvernes fut prise d'assaut, et les Franks, selon leur coutume, pillèrent tout ce qui pouvait s'emporter. L'année suivante, ils vinrent encore autour de Bourges enlever des chevaux et des hommes. En 765, ils étendirent leurs excursions jusqu'à Limoges; en 766, ils poussèrent jusqu'à Agen, détruisant les vignes et les arbres, incendiant et pillant les maisons. Après ce ravage de l'Aquitaine en ière, ils repartirent pour leur pays, « pleins de « joie, comme disent les chroniques, et louant Dieu « qui les avait guidés dans cette heureuse expédi- « tion (8). »

Ainsi la Gaule méridionale fut, pour les fils des Franks, ce que toute la Gaule avait été pour leurs pères, une contrée dont la richesse et le ciel les attiraient incessamment, et qui les voyait revenir en ennemis, sitôt qu'elle ne leur achetait plus la paix. Karle, fils de Peppin, à qui nous donnons, d'après les romans du moyen âge, le nom bizarre de *Charlemagne*, porta jusqu'aux Pyrénées les dévastations que son père n'avait pu étendre au delà des confins de l'Aquitaine. Il réunit la Gaule entière et plusieurs des pays voisins sous une domination militaire qu'il s'efforça de régulariser pour la rendre durable, mais dont le démembrement commença

(1) Tantusque planctus in urbe erat Parisiacâ, ut planctui compararetur Ægyptio. (Greg. Turon.; apud script. rerum franc., t. II, p. 289.)

(2) Ecce eos lacrymæ pauperum, lamenta viduarum, suspiria orphanorum interimunt... Nunc, si placet, veni et incendamus omnes descriptiones iniquas. (Ibidem, p. 253.)

(3) Quia nulli parcere sciret. (Chron. Virdunense; apud script. rerum francic., t. III.)

(4) In Francorum regnum cum magnis thesauris remeavit. (Fredegarii Chronic.; apud scriptores rerum francicar., t. II.)

(5) Le mot *mann*, qui signifie homme, est ici joint à celui de *karl*, qui signifie homme robuste, pour lui donner encore plus de force. La signification du nom de Peppin n'est pas aisée à découvrir; ce nom semble formé de *Pepp* ou *Pipp*, contraction familière d'un autre nom de deux syllabes, et du diminutif germanique marqué par l'addition des syllabes *in*, *ien* ou *chen*. Deux noms analogues à celui-ci se rencontrent dans Grégoire de Tours : on y trouve *Pappolenus* et *Beppolenus*; ce qui, dans la langue des Franks, devait se prononcer *Pappeleen* et *Beppeleen*. C'est encore le même nom familier *Bepp* ou *Bapp* suivi du diminutif *leen* ou *lein*, comme prononcent aujourd'hui les Allemands.

(6) Romanos proterunt. (Fredeg. Chronic.; apud script. rer. franc., t. II.)

(7) Vivos concremaverunt. (Ibid.)

(8) In Franciam læti... Christo in omnibus præsule, Christo duce, Deo auxiliante. (Ibid.)

presque aussitôt après sa mort. Alors tous les pays réunis de force à l'empire des Franks, et sur lesquels, par suite de cette réunion, s'était étendu le nom de France, firent des efforts inouïs pour reconquérir leurs anciens noms. De toutes les provinces gauloises, il n'y eut que celles du midi qui réussirent dans cette grande entreprise; et après les guerres d'insurrection qui, sous les fils de Karle le Grand, succédèrent aux guerres de conquêtes, on vit l'Aquitaine et la Provence devenir des États distincts. On vit même reparaître, dans les provinces du sud-est, le vieux nom de Gaule, qui avait péri pour jamais au nord de la Loire. Les chefs du nouveau royaume d'Arles, qui s'étendait jusqu'au Jura et aux Alpes, prirent le titre de roi de la Gaule, par opposition aux rois de la France.

XIV.

SUR L'AFFRANCHISSEMENT DES COMMUNES (1).

—

Les communes du moyen âge ne sont plus qu'un nom; mais leur nom retentit si haut dans notre histoire, que le problème de cette existence passée est encore une des plus graves controverses. D'où sont venues les communes de France ? Quel génie, quel pouvoir les a créées ? A ces questions nos historiens répondent qu'attendu que les premières chartes royales, portant concession de communes, sont de Louis VI, dit le Gros, c'est Louis le Gros qui a fondé les communes. Ni dans le *trésor des chartes* de la tour du Louvre, ni dans celui de la Sainte-Chapelle, il ne se trouvait, assure-t-on, aucun acte de concession de commune antérieur au règne de Louis VI, qui consentit à l'établissement d'un régime municipal dans les villes de Laon, d'Amiens, de Noyon et de Saint-Quentin ; cette circonstance, que j'accorde sans peine, ne prouve nullement qu'avant le règne de Louis VI aucune ville de France n'eût joui et pleinement joui d'un semblable régime.

Antérieurement à la date des quatre ou cinq chartes de Louis le Gros, les grandes cités de la Provence, du Languedoc et de la Bourgogne possédaient une justice à elles et des magistrats de leur choix : de temps immémorial, Narbonne, Beziers, Lyon, Marseille et Arles, étaient des villes de communes. Si donc Louis le Gros affranchit, comme on le dit, les villes du nord de la France, et y fonda le gouvernement municipal, il ne fit qu'imiter ce qui déjà existait au midi : il ne fut pas créateur ; il fut copiste. Et encore le mérite de cette imitation lui appartient-il ? C'est une chose fort douteuse. La teneur même des chartes royales répugne à cette croyance. Les chartes disent : J'ai accordé, *concessi ;* cette clause implique, ce me semble, l'idée d'une sollicitation préalable ; elle laisse douter au moins si le régime libre qui devait faire de la ville ce qu'on appelait alors une commune, si l'imitation du gouvernement des cités méridionales ne fut pas un projet conçu d'abord par les habitants eux-mêmes, puis soumis par eux à l'agrément de la puissance dont ils redoutaient l'opposition ; si, en un mot, la communauté des citoyens n'eut pas l'initiative, et par conséquent la plus grande part dans l'acte qui constitua d'une manière fixe et durable son existence indépendante.

C'est une chose bien singulière que l'obstination des historiens à n'attribuer jamais aucune spontanéité, aucune conception, aux masses d'hommes. Si tout un peuple émigre et se fait un nouveau domicile, c'est, au dire des annalistes et des poëtes, quelque héros qui, pour illustrer son nom, s'avise de fonder un empire; si de nouvelles coutumes s'établissent, c'est quelque législateur qui les imagine et les impose ; si une cité s'organise, c'est quelque prince qui lui donne l'être : et toujours le peuple et les citoyens sont de l'étoffe pour la pensée d'un seul homme. Voulez-vous savoir au juste qui a créé une institution, qui a conçu une entreprise sociale ? Cherchez quels sont ceux qui en ont eu véritablement besoin ; à ceux-là doit appartenir la pensée première, la volonté d'agir et tout au moins la plus grande part dans l'exécution : *is fecit cui prodest :* l'axiome est admissible en histoire comme en justice. Or, à qui profitait le plus, au douzième siècle, le système d'indépendance municipale, d'égalité devant la loi, d'élection de toutes les autorités locales, de fixation de toutes les redevances, qui faisait qu'une ville devenait, suivant le langage du temps, une communauté ou une commune (2) ? A qui, sinon à la ville elle-même ? Était-il possible qu'un roi, quelque libéral qu'on le suppose, eût plus d'intérêt qu'elle à l'établissement d'institutions qui devaient la soustraire, sous beaucoup de rapports, à l'action de la puissance royale ? La participation des rois de France au grand mouvement social d'où naquirent les communes n'a dû être et

(1) Courrier français du 13 octobre 1820. Ce morceau est la première ébauche du grand travail sur l'histoire des communes, qui forme la seconde moitié de mes Lettres sur l'Histoire de France.

(2) Voici la formule des droits de commune : *Scabinatus, collegium, majoratus, sigillum, campana, berfredus et jurisdictio.*

ne fut réellement qu'une sorte de non-résistance, plus souvent forcée que volontaire.

Dans les vieux murs démantelés des antiques cités gallo-romaines, enclavées dans la conquête des Franks, vivait une population qui n'avait pu être asservie et partagée avec la terre, comme la population des campagnes. Les conquérants l'avaient frappée au hasard d'impôts levés sur les rôles de la capitation impériale, ou sur de nouveaux rôles arbitrairement dressés. Elle s'était conservée péniblement au milieu de la violence et des exactions des barbares, se nourrissant de son industrie, des restes de l'industrie romaine qu'elle exerçait sans concurrence, à cause de la vie oisive et orgueilleuse des vainqueurs. L'isolement féodal rendit sa condition encore plus dure et plus remplie de danger ; elle fut en proie à tous les genres de brigandages, rançonnée de mille manières, et poussée enfin à prendre les armes pour sa conservation et sa défense ; elle répara les brèches que le temps et l'incurie avaient faites à ses murailles ; et quelquefois, pour en fortifier l'enceinte, elle abattit de vieux monuments à demi écroulés, un palais, un théâtre, un arc de triomphe, vestige de la grandeur et de la gloire du nom romain. Bientôt les villes qui avaient pris cette attitude défensive se déclarèrent libres, sous la sauvegarde des archers qui veillaient sur leurs tours, et des herses de fer qui s'abaissaient devant leurs portes. Au dehors c'étaient des forteresses ; au dedans, c'étaient des fraternités ; c'étaient, comme disait le langage du temps, des lieux d'amitié, d'indépendance et de paix (1). L'énergie de ces noms authentiques suffit pour donner une idée de l'association égale pour tous, consentie par tous, qui formait l'état politique de ces hommes de la liberté, ainsi séparés du monde de l'inégalité et de la violence.

Vers la fin du onzième siècle, le midi de la Gaule renfermait déjà un grand nombre de ces villes qui reproduisaient jusqu'à un certain point, dans leur gouvernement intérieur, les formes de l'antique municipalité romaine : leur exemple heureux, gagnant de proche en proche, répandit un nouvel esprit au nord de la Loire et jusque sur les bords de la Somme et de l'Escaut. Des associations consacrées par le serment se formèrent dans les villes moins fortes et moins riches du pays auquel le nom de France s'appliquait alors d'une manière spéciale ; un mouvement irrésistible agita leur population demi-serve ; des paysans échappés de la glèbe vinrent la grossir et se conjurer avec les habitants pour l'affranchissement de la cité, qui dès lors prit le nom de commune, sans attendre qu'une charte royale ou seigneuriale le lui octroyât. Confiants dans la force que leur donnait l'union de toutes les volontés vers un même but, les membres de la nouvelle commune signifièrent aux seigneurs du lieu l'acte de leur liberté future. Les seigneurs résistèrent ; il y eut combat, puis transaction mutuelle ; et c'est ainsi que furent dressées la plupart des chartes ; une stipulation d'argent devint la base du traité de paix et comme le payement de l'indépendance.

Si les villes n'eussent pas été en état d'offrir la guerre à quiconque ne reconnaîtrait pas leur droit de s'organiser librement, elles n'eussent point obtenu, même à prix d'argent, l'aveu et la reconnaissance de ce droit ; aucune somme une fois payée, aucune rente raisonnablement assise ne pouvait compenser la taille haute et basse, les droits de mariage, de décès, de main-morte, de justice, et tous les autres droits que perdirent les seigneurs et les rois eux-mêmes, par la création de ces nouvelles puissances politiques. Si les villes, au moment où elles requirent l'aveu des seigneurs et des rois, n'eussent pas d'avance établi les bases de leur constitution indépendante, ni les rois ni les seigneurs n'auraient eu cette conception pour elles et pris l'initiative de l'affranchissement, même avec l'intention de le vendre au plus haut prix possible ; ce n'était point une marchandise qu'il y eût profit à débiter. Ce ne fut jamais non plus, de la part des rois, un bon tour à jouer aux grands vassaux, que d'affranchir spontanément et d'ériger en communes les villes du domaine royal ; à moins qu'on ne veuille leur prêter l'intention bizarre de s'affaiblir eux-mêmes pour engager, par cet exemple, les grands vassaux à s'affaiblir. Rois et vassaux ne souscrivirent qu'à leur corps défendant à la révolution qui affranchit les communes. L'argent qu'ils en tirèrent fut saisi par eux comme un débris dans le naufrage. Il n'y eut point là de spéculations ; plus tard les rois de France spéculèrent véritablement, mais ce fut sur la destruction des communes ; elles périrent toutes l'une après l'autre, par des ordonnances royales, entre le quatorzième et le dix-septième siècle.

L'établissement des premières communes dans le nord de la France fut donc une conspiration heureuse. C'était le nom qu'elles se donnaient (2). Leurs citoyens se nommaient conjurés (3). Le goût de ces associations politiques gagna les petites villes et les bourgades. Il gagna même le plat pays, le pays de pur esclavage ; et quelquefois des serfs fugitifs, après

(1) Libertas, amicitia, pax. (Voyez le Glossaire de Ducange.)

(2) Communio civium quæ et conjuratio dicta. (Ann. Trev.)

(3) Conjurati, jurati. (Ducange, Glossar.)

s'être liés l'un à l'autre par le serment de vivre et de mourir ensemble, creusèrent des fossés profonds et bâtirent des remparts de terre, derrière lesquels ils dormirent en paix au vain bruit des fureurs de leurs maîtres. La liberté leur donna l'industrie; l'industrie les rendit puissants à leur tour; et ceux qui les avaient maudits recherchèrent bientôt leur alliance. Quelquefois un grand seigneur, délaissé par les colons de son domaine, fit enclore de fortes palissades quelque portion de terre déserte et inculte, et fit proclamer au loin que ce lieu serait à l'avenir un lieu de franchise. Il jura d'avance la liberté de corps et de bien pour quiconque viendrait habiter dans l'enceinte de sa nouvelle ville, et dressa pour garantie de ce serment une charte énonçant les priviléges de la future communauté. Il demandait, pour payement de la terre et du domicile, une redevance annuelle et des services exactement définis. Ceux à qui le marché convenait se rendaient à ce nouvel asile, et la cité grandissait peu à peu sous la protection du château.

C'est ainsi que quelques communes eurent réellement pour fondateur le signataire de leur charte; mais ce fut le plus petit mombre; ce furent les moins importantes et celles qui vinrent les dernières. Les plus anciennes et les plus considérables s'établirent spontanément, par insurrection contre le pouvoir seigneurial. Lorsque le roi intervint dans cette querelle, la commune existait déjà. Il ne s'agissait plus que de s'interposer entre elle et le seigneur immédiat, pour arrêter la guerre civile. Qu'on examine de plus près les faits, qu'on lise, non plus les historiens modernes, mais les documents originaux, et l'on verra que cette œuvre de simple médiation fut toute la part de Louis le Gros dans l'affranchissement des communes.

XV.

COUP D'ŒIL SUR L'HISTOIRE D'ESPAGNE (1).

—

C'est l'indépendance qui est ancienne, c'est le despotisme qui est moderne, a dit énergiquement madame de Staël, et dans ce seul mot elle a retracé toute notre histoire, et l'histoire de toute l'Europe. Il n'y a point lieu de séparer la destinée de l'Espagne de cette destinée commune; sa situation présente, si nouvelle en apparence, n'est point non plus une nouveauté pour elle.

Plus d'une fois son beau soleil s'est levé sur des générations d'hommes libres, et ce qu'elle fait apparaître aujourd'hui aux yeux de l'Europe étonnée n'est guère que la restauration d'un édifice mal détruit, dont son sol gardait les fondements. Si les choses de ce monde avaient un cours égal et uniforme, l'Espagne eût toujours été, pour la liberté civile, bien loin en avant de la France.

La guerre intestine, suite et développement de la conquête, ne cessa jamais d'agiter la population mêlée de la Gaule : la population de l'Espagne fut de bonne heure, par un grand désastre commun, réunie en fraternité commune, confondue dans le même intérêt, le même sentiment, la même condition, les mêmes mœurs. En l'année 712, les Arabes envahirent tout le pays, hors un petit désert au nord-ouest, entre la mer et les montagnes (2), seule habitation laissée à ceux qui n'avouaient point le droit des conquérants sur la demeure de leurs ancêtres. Resserrés dans ce coin de terre devenu pour eux toute la patrie, Goths et Romains (3), vainqueurs et vaincus, étrangers et indigènes, maîtres et esclaves, tous unis dans le même malheur, oublièrent leurs vieilles haines, leur vieil éloignement, leurs vieilles distinctions : il n'y eut plus qu'un nom, qu'une loi, qu'un état, qu'un langage; tous furent égaux dans cet exil.

Ils descendirent de leurs côtes escarpées, et reculèrent dans la plaine les limites de leur demeure; ils bâtirent des forteresses pour assurer leurs progrès, et le nom de *pays des châteaux* (4) resta encore à deux provinces qui furent successivement les frontières du territoire reconquis. Ils firent alliance, pour ces expéditions, avec la vieille race des habitants des Pyrénées, race dans tous les temps indépendante, qui n'avait point cédé à la fortune des Romains dont elle ne parla jamais la langue, qui n'avait point cédé à la valeur féroce des Franks dont elle écrasa l'arrière-garde à Roncevaux, qui avait vu le torrent des guerriers fanatiques de l'Orient gronder vainement à ses pieds. Cette union enleva aux Maures, vers le commencement du douzième siècle, les grandes villes de Saragosse et de Tolède; d'autres cités eurent bientôt le même sort. La plus belle partie de l'histoire d'Espagne est l'histoire politique de ces villes, successivement reconquises par la vieille population du pays.

L'égalité qui régnait dans les armées patriotiques des Asturies et de Léon ne pouvait périr par la victoire : ce furent des hommes pleinement libres qui

(1) Courrier français du 6 novembre 1820.

(2) La province des Asturies.

(3) C'était le nom que la race gothique donnait à la race espagnole, comme les Franks le donnaient aux Gaulois.

(4) Castilla.

occupèrent les maisons et les remparts désertés par la fuite de l'ennemi; ce furent des hommes pleinement libres qui devinrent bourgeois et citoyens. La propriété urbaine et la propriété rurale n'établirent entre les hommes aucune distinction de rang. Le grade ou la considération personnelle ne passèrent point du possesseur au domaine; et nul domaine ne put communiquer à celui qui l'obtint pour son lot des droits sur les terres ou sur les hommes. Personne ne pouvait prétendre d'un autre que le respect de ses droits légitimes; personne ne pouvait arracher des mains d'un autre les armes qu'ils avaient portées ensemble. Ainsi l'homme du fort et l'homme de la ville, le châtelain et le paysan, également libres dans leurs possessions diverses, vivaient en voisins et non en ennemis. Ce n'était pas que, dans ces contrées, les hommes valussent mieux qu'ailleurs; c'est que là tout s'établissait sur un fond d'égalité et de fraternité primitives : tandis que, dans les pays voisins, les révolutions roulaient au contraire sur la base d'une inégalité absolue, imprimée au sol par les pas de la conquête, et se dégradant peu à peu, sans jamais pouvoir s'effacer.

Toute ville repeuplée de chrétiens devint une commune, c'est-à-dire une association jurée, sous des magistrats librement élus : tout cela naquit sans effort, sans dispute, par le simple effet de l'occupation de la cité. Les citoyens n'eurent rien à payer hors la contribution civile; ils n'eurent aucune obligation, hors celle de maintenir leur société et de défendre son territoire. Ils devaient se rallier, dans les dangers communs, au chef suprême du pays; chacun se rendait à l'appel, sous la bannière de la commune, et sous des capitaines de son choix. Quiconque possédait un cheval de bataille et l'armure d'un combattant à cheval était exempt, pour ce service, de la contribution de guerre; les autres devaient une redevance modique : ainsi la population se divisait, dans le langage, en *cavaliers* et en *contribuables;* cette distinction de fait était la seule distinction. L'influence des mœurs étrangères vint y ajouter, dans la suite, des droits qui n'en dérivaient pas.

Souvent les chefs établis sur de vastes territoires pour le soin de la défense commune, fondèrent aussi des villes, en appelant dans une enceinte protégée par leurs forteresses les chrétiens échappés du pays maure, et ceux qui n'avaient point de domicile assuré. Ici il y eut des traités, des contrats, des chartes, qui énonçaient les droits de la cité future, et stipulaient le prix de la terre pour quiconque y ferait sa demeure (1). La charte liait, à perpétuité ou jusqu'à un nouvel accord, les bourgeois et leurs fils, ainsi que les fils de celui qui avait fondé la commune : les villes avaient autour d'elles de grands espaces, de grandes étendues de terre, soumis à leur juridiction municipale; leur *justice* s'étendait sur les châteaux, qui la recevaient au lieu de la donner. Il n'y avait point, pour les laboureurs, de condition ni de travaux serviles. Il semblait que tous ceux qui avaient reconquis la patrie fussent sacrés les uns pour les autres : un respect mutuel, un mutuel orgueil les protégeait; et les traces de ce noble caractère se retrouvent encore aujourd'hui dans la fierté du paysan de la Castille.

Les territoires renfermant plusieurs villes, lesquels, suivant l'usage du temps, prenaient le nom de royaumes, avaient pour organisation générale l'organisation même des cités municipales, des chefs électifs (2), et une grande assemblée commune. La dignité de chef suprême devint, avec le temps, héréditaire, par l'influence des mœurs féodales, qui furent une mode pour toute l'Europe.

Quant aux assemblées générales, il n'y a pas lieu de se demander à quelle époque vinrent y siéger les représentants des villes. Les villes valaient les châteaux; la même race d'hommes les habitait, une race égale en tout à l'autre, par son origine, ses mœurs, ses armes. Aussitôt qu'il y eut à prendre conseil, les villes donnèrent leur avis (3). Si, dans la suite des temps, un grand nombre de cités furent privées de leur droit naturel d'envoyer des mandataires (4) aux assemblées communes (5), c'est qu'elles-mêmes l'avaient laissé tomber en désuétude, satisfaites qu'elles étaient de la seule indépendance de leur gouvernement intérieur (6). Le pouvoir despotique s'autorisa de cette négligence pour les frapper, au nom de la prescription, d'une incapacité perpétuelle.

Le flux et le reflux des successions féodales amena en Espagne des rois de race étrangère (7); ils achevèrent sans scrupule l'œuvre de tyrannie que le mauvais génie des nations avait inspirée déjà aux premiers chefs qui réunirent tout le pays sous une autorité unique. Les assemblées ne furent plus qu'une ombre devant la réalité du pouvoir. Cepen-

(1) Liberi semper et ingenui maneatis, reddendo mihi et successoribus meis, in unoquoque anno, in die Pentecostes, de unâquâque domo, 12 denarios. (Charte citée par Hallam. *Europe au moyen âge.*)

(2) Defuncto in pace principe, primates totius regni unà cum sacerdotibus successorem regni concilio communi constituant. (Concil. Tolet.)

(3) De consejo e con otorgamiento de las cibdades e villas, e de sus procuradores en su nombre.

(4) Procuradores.

(5) Las cortes.

(6) Une commune espagnole s'appelait *consejo*, conseil.

(7) Charles-Quint et ses successeurs.

dant, jusqu'au milieu du dix-septième siècle, les cortès de la Castille ne cessèrent de porter leurs doléances d'un ton quelquefois énergique, et de traiter d'illégitimes les actes arbitraires des rois : mais ces voix courageuses se perdirent dans le silence de toute l'Europe ; il n'y avait plus d'écho, nulle part, pour les accents de l'indépendance.

Telle fut la destinée de la terre reconquise par les fils des compagnons de ce roi bandit par patriotisme, à qui la tradition donne le nom peu authentique de Pélage. Dans les provinces du nord-est, qui formèrent les territoires de Catalogne et d'Aragon, pays arraché par les armes des Franks aux armes des Sarrasins, il subsista toujours quelques traces de cette délivrance étrangère ; la main du vainqueur y demeura longtemps empreinte ; les formules politiques de ces contrées admirent les noms de serf et de maître, de tributaire et de supérieur. Toutefois, à côté de la dépendance héréditaire qu'elles imposaient à une partie des hommes, les lois de l'Aragon établissaient, pour les puissants du pays (1), une indépendance complète, l'indépendance des vieux Franks, compagnons des Karle ou des Chlodowig. La formule d'élection des rois, tant citée par les historiens, a quelque chose de ce langage fier et dur qui se parlait, à l'invasion de la Gaule, sous les tentes de Soissons ou de Reims (2).

L'Espagne a renoué d'une main hardie le fil brisé de ses anciens jours de gloire et de liberté : puisse aucun revers ne démentir son noble et périlleux effort (3). *Esto perpetua !* c'est le souhait d'un étranger, qui pense que, partout où sont des hommes libres, là sont des amis pour les hommes. Heureuse mère d'un peuple uni depuis tant de siècles par la communauté de biens et de maux, d'un peuple qui n'a point derrière lui de souvenirs d'hostilités intestines, elle ne verra pas sans doute son sol déshonoré par ces proscriptions politiques qui reproduisent les guerres de peuple à peuple, longtemps après que les noms ennemis ne sont plus, et que tout semble réuni à jamais par la même langue et les mêmes mœurs. Si des discussions trop vives, fruits inévitables de la faiblesse de nos intelligences passionnées, troublent pour un moment son repos, du moins, le sentiment d'une antique égalité, la conscience qu'il n'y a sur la tête d'aucun citoyen ni injures, ni torts héréditaires, que l'Espagnol aima toujours, respecta toujours l'Espagnol, et que les malheurs du despotisme furent l'œuvre de mains étrangères, ces idées consolantes et calmes adouciront, n'en doutons point, l'âpreté des vaines disputes et le choc des prétentions opposées. Le sang ne coulera jamais au milieu de ces débats de famille ; l'Espagnol sera, dans tous les temps, le frère chéri de l'Espagnol (4).

(1) *Ricos hombres.* Le mot *ricos* garde ici sa première signification tudesque.

(2) « Nous qui sommes autant que vous et qui valons plus que vous, nous vous choisissons pour seigneur, à condition que vous respecterez nos lois ; sinon, non. »

(3) Quoique les événements postérieurs aient, à plusieurs reprises, démenti cette prédiction, il y a un fait digne de remarque, c'est que l'insurrection armée contre la réforme des institutions et le progrès social, a eu constamment pour foyer ou les provinces basques, étrangères à l'Espagne proprement dite, par les mœurs et même par la langue, ou la Navarre, dont la population, comme son nom l'indique, est basque d'origine.

(4) Ce morceau, inséré en décembre 1820 dans le Courrier français, a fait partie de la première édition de mes Lettres sur l'Histoire de France ; je l'ai supprimé dans les éditions suivantes, comme n'ayant pas assez de généralité.

XVI.

ÉPISODE DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE (5).

—

A chaque nouvelle apparition d'un roman historique de Walter Scott, j'entends regretter que les mœurs de la vieille France ne soient présentées par personne sous un jour aussi pittoresque ; j'entends même blâmer de ce défaut notre histoire, trop terne, à ce qu'on imagine, et dont l'uniformité monotone n'offre point assez de situations diverses et de caractères originaux. Cette accusation est injuste. L'histoire de France ne manque point au talent des poëtes et des romanciers ; mais il lui manque un homme de génie comme Walter Scott, qui la comprenne et qui sache la rendre. Parmi les romans de cet homme célèbre, il y en a fort peu dont la scène n'eût pu être placée en France. Cette distinction profonde de populations ennemies sur le même sol, la haine du Saxon et du Normand en Angleterre, du Montagnard et du Saxon en Écosse, se retrouvent aussi dans notre histoire. Ce n'est pas sans de longues convulsions que les dix peuples dont nous sommes fils ont pu être réduits à un seul ; et il a fallu qu'il se passât bien des siècles avant que les noms nationaux, le souvenir des races, la diversité même du langage, aient disparu, avant que le Gaulois se soit laissé donner le nom de Frank, et que le Frank ait parlé sans mépris l'idiome roman de la Gaule.

Les guerres intestines du moyen âge sont le signe de la coexistence de plusieurs races d'hommes mal conciliées : il y a des nations, sous les querelles des rois et des seigneurs ; car ni les uns ni les autres

n'étaient seuls quand ils se livraient bataille, et leur puissance n'allait pas jusqu'à inspirer aux hommes le mépris de leur propre vie pour l'intérêt ou les passions d'autrui.

L'essence de ces guerres était nationale ; mais les historiens modernes, faute de les bien comprendre, les déguisent toujours sous une couleur de féodalité. Quand ils rencontrent le mot latin *Dux*, qui signifie souvent chef de nation, ils le rendent par le mot de *duc*, qui, dans la langue actuelle, implique nécessairement l'idée de la subordination volontaire. Les chefs libres du peuple basque deviennent des ducs de Gascogne, le chef des Bretons est fait duc de Bretagne; et peu s'en faut que le grand Witikind (1), auteur de dix révoltes nationales contre la puissance des Franks, ne soit appelé duc de Saxe.

Le fait est qu'au neuvième et au dixième siècle, dans les guerres des Bretons et des Franks, il ne s'agissait ni de rois ni de ducs, mais de la race bretonne et de la race franke, voisines et ennemies implacables. J'ai sous les yeux le récit en vers d'une expédition entreprise par Lodewig, ou Louis le Débonnaire (2), contre Morman, chef des Bretons : c'est l'ouvrage d'un moine contemporain, qui dédie son poëme au roi des Franks. Je vais traduire presque littéralement, et vous verrez que nos vieilles annales pourraient faire naître des inspirations semblables à celles qui ont produit la *Dame du lac* et le *Lord des Iles*.

Le poëte commence par apprendre au lecteur que le nom de Lodewig ou Hluto-wigh est un beau nom, formé de deux mots qui, mis ensemble, signifient guerrier fameux comme le dieu Mars :

Nempè sonat Hluto præclarum, Wich quoque Mars est (3).

Il raconte ensuite comment le vieux Karle, père de Lodewig, a obtenu de l'assemblée des Franks que son fils lui succédât; comment le pape est venu à Reims apporter à ce fils le diadème romain et le saluer du nom de César; comment Lodewig, inauguré César (4), a donné au pape deux coupes d'or, des chevaux et de riches habits. Après ce récit détaillé, l'auteur continue en ces termes :

« Les armes de César étaient heureuses, et le renom des Franks s'étendait jusqu'au delà des mers. Cependant, suivant l'ancien usage, César convoque auprès de lui les chefs et les gardiens des frontières; parmi eux se présente Lande-Bert, dont la mission était d'observer le pays habité par les Bretons. Ce peuple, ennemi du nôtre, fut autrefois chassé de sa demeure, et jeté sur les côtes de la Gaule par la mer et par les vents. Comme il avait reçu le baptême, la nation gauloise l'accueillit chez elle. Dans leurs conquêtes, les Franks le négligèrent pour des ennemis plus redoutables. Il s'étendit peu à peu, recula ses frontières, et se flatta du fol espoir de nous vaincre (5).

— « Eh bien! Frank, dit César à Lande-Bert, « dis-moi, que fait la nation qui t'avoisine? honore-« t-elle Dieu et la sainte Église? a-t-elle un chef et « des lois? laisse-t-elle nos frontières en repos? » Lande-Bert s'inclina et répondit : « C'est une race « orgueilleuse et perfide, pleine de malice et de « mensonge; elle est chrétienne, mais c'est seule-« ment de nom, car elle n'a ni la foi ni les œuvres, « elle habite les bois comme les bêtes fauves, et vit « comme elles de rapines. Son chef s'appelle Mor-« man, si tant est qu'il mérite le nom de chef, lui « qui régit si mal son peuple. Souvent ils ont me-« nacé nos frontières; mais ce ne fut jamais impu-« nément (6).

— « Landebert, reprit César, les choses que tu « viens de dire sonnent durement à mon oreille; « je vois que ces étrangers habitent ma terre et « qu'ils ne m'en payent pas le tribut. Je vois qu'ils « osent nous faire la guerre, il faut que la guerre « les en punisse. Cependant, avant de marcher « contre eux, je dois leur envoyer un message : « puisque leur chef a reçu le saint baptême, il con-« vient que je l'avertisse. Wither ira le trouver de « ma part. » Aussitôt on appelle Wither, abbé sage et prudent en affaires. « Wither (7), dit César, porte

(1) Ce nom signifie sage enfant.

(2) Lodewig et Chlodowig sont deux noms parfaitement identiques; seulement la seconde forme est plus ancienne que la première. Au neuvième siècle, on ne prononçait plus guère l'aspiration forte du commencement. En suivant l'orthographe que j'ai adoptée, le passage d'une forme à l'autre permet de conserver la distinction établie par nos historiens modernes entre la série des rois franks, auxquels ils donnent le nom de *Clovis*, et la série de ceux auxquels ils donnent le nom de *Louis*.

(3) Ermoldi Nigelli carmen de rebus gestis Ludovici Pii; apud script. rer. francic., t. VI, p. 13.

Dans plusieurs dialectes germaniques, et surtout dans celui des Alamans, qui furent incorporés de bonne heure à la nation franke, le *t* remplace toujours le *d*. Voilà pourquoi le poëte écrit *Hluto* au lieu de *Hludo*. L'*o* final, comme je l'ai déjà dit, se prononçait d'une manière sourde.

(4) Les Franks écrivaient et prononçaient *Keisar*. En allemand moderne, *Keiser* signifie *Empereur*.

(5) Ermoldi Nigelli carmen; apud scr. rer. franc., t. VI, p. 38.

(6) In dumis habitant, lustrisque cubilia condunt,
Et gaudent rapto vivere more feræ.
Rex Murmanus adest, cognomine dictus eorum,
Dici si liceat rex, quia nulla regit.
Sæpiùs ad nostros venerunt tramite fines,
Sed tamen inlæsi non redière suos.
(Ermoldi Nigelli carmen, lib. III, p. 39.)

(7) L'auteur écrit *Vitchar* et *Vitcharius*. L'*e* ouvert des

« mes ordres au roi des Bretons, dis-lui qu'il n'es-
« saye plus de nous combattre et qu'il implore la
« paix des Franks (1). »

« L'abbé Wither monte à cheval et voyage sans s'arrêter; il voyage par les chemins les plus courts, car il connaissait le pays. Près de la frontière des Bretons, il possédait un beau domaine qu'il tenait des bienfaits de César. Morman habitait dans un lieu écarté, entre un bois épais et une rivière; sa maison, défendue au dehors par des haies et des fossés, était remplie d'armes et de soldats. Wither se présente et demande à voir le roi. Quand le Breton reconnut le messager frank, la crainte parut sur son visage; mais il se composa bientôt. « Je te salue, Morman,
« dit Wither, et je t'apporte le salut de César, le
« pieux, le pacifique, l'invincible. » — « Je te salue,
« répondit Morman, et je souhaite longue vie à
« César. » Tous deux s'assirent à l'écart, et Wither exposa son message (2).

« Lodewig César, la gloire du peuple frank, la
« gloire des enfants du Christ, le premier des
« hommes dans la guerre et le premier dans la paix,
« te déclare que tu habites sa terre et que tu lui en
« dois le tribut. Voilà ce qu'il dit, et j'ajouterai, de
« ma part, quelque chose par intérêt pour toi. Si
« tu veux laisser en paix les Franks et obéir à César,
« il te fera don de la terre que ta nation cultive :
« songe à toi et à ta famille; les Franks sont forts,
« et Dieu combat pour eux. Hâte-toi donc de prendre
« une sérieuse résolution (3). »

« Le chef breton tenait ses yeux baissés et frappait la terre du pied; l'habile messager fléchissait son esprit, tantôt par des paroles douces, tantôt par d'adroites menaces, quand tout à coup entre l'épouse du Breton, femme altière et insidieuse. Elle venait de quitter son lit, et, suivant l'usage, apportait le premier baiser à son mari. L'ayant embrassé, elle lui parla longtemps à voix basse; puis jetant un regard de mépris sur l'envoyé, et s'adressant tout haut à Morman : « Roi des Bretons, dit-elle, hon-
« neur de notre nation, quel est cet étranger? D'où
« vient-il? Que nous apporte-t-il? Est-ce la guerre?
« est-ce la paix? » — « C'est le messager des
« Franks, répondit en souriant Morman. Qu'il
« apporte la paix ou la guerre, ces choses regardent
« les hommes; femme, va en repos à tes affaires. »
Quand le messager entendit ces paroles indécises, contraires à celles qu'il avait reçues, il pressa le chef de répondre sans retard : « César m'attend,
« lui dit-il. — Donne-moi, répondit Morman, le
« temps de la nuit pour réfléchir (4). »

Au point du jour l'abbé Wither se présente à la porte du chef; on lui ouvre, et Morman paraît, étourdi de sommeil et de vin. « Va, dit le Breton
« d'une voix altérée, va dire à ton César que Mor-
« man n'habite point sa terre, et que Morman ne
« veut point de ses lois. Je refuse le tribut et je
« défie les Franks. — Écoute, Morman, répliqua le
« sage Wither, nos aïeux ont toujours pensé que ta
« race était légère et changeante; je crois que c'est
« avec raison, car le babil d'une femme a bouleversé
« ton esprit. Écoute ce que te prédit Wither : Tu
« entendras le cri de guerre des Franks, tu verras
« des milliers de lances et de boucliers s'avancer
« contre toi. Ni tes marais, ni tes forêts épaisses,
« ni les fossés qui entourent ta demeure, ne te
« garantiront de nos coups. — Eh bien! moi aussi,
« répondit le chef, en se levant de son siége, moi
« aussi j'ai des chariots pleins de javelines, j'ai des
« boucliers coloriés, si vous autres vous en avez
« de blancs (5). »

« Wither apporte en grande hâte sa réponse au roi des Franks. Le roi ordonne aussitôt qu'on prépare des armes et des munitions de guerre; il convoque, près de la cité de Vannes, l'assemblée des Franks et des nations qui leur obéissent. Les Franks, les Swabes, les Saxons, les Thorings, les Burgondes, viennent en équipages de guerre. César s'y rend lui-même, visitant sur son passage les lieux saints, et recevant partout des présents qui enrichissent son trésor (6).

« Cependant le roi des Bretons se prépare à com-

langues germaniques est presque toujours remplacé par un *a* dans l'orthographe latine. *Wit-her* signifie *sage et éminent*, ou, ce qui revient au même, *éminemment sage*; car il paraît que l'un des deux adjectifs composants, soit le premier, soit le dernier, était pris dans un sens adverbial.

(1) Ermoldi Nigelli carmen, lib. III, p. 39.

(2) « Salve, Witchar ait, Murman, tibi dico salutem
Cæsaris armigeri, pacificique, pii. »
Suscipiens prorsùs reddit cui talia Murman,
Oscula more dedit : « Tu quoque, Witchar, ave,
Pacifico Augusto opto salus sit vitaque perpes,
Et regat imperium sæcla per ampla suum. »
(Ibid., p. 40.)

(3) Ibid., p. 41.

(4) Witchar ut audivit verbis contraria verba,
Protinùs ore tulit hæc quoque verba suo :
« Murman, ait, regi quæ vis mandata remitte;
Jam nunc tempus adest jussa referre mihi. »
Ille quidem tristes volvens sub pectore curas,
« Tempora sint placiti hæc mihi noctis, ait. »
(Ermoldi Nigelli carmen, lib. III, p. 41.)

(5) Olli respondit furiato pectore Murman,
Se solio adtollens Britto superba canit :
« Missilibus millena manent mihi plaustra paratis,
Cum quibus occurram concitus acer eis.
Scuta mihi fucata, tamen sunt candida vobis,
Multa manent; belli non timor ullus adest. »
(Ibid., p. 42.)

(6) Ibid., p. 44.

battre ; et César, pieux et clément, lui envoie un dernier message. « Qu'on lui rappelle, dit-il, la paix « qu'il a jurée autrefois, la main qu'il a donnée aux « Franks, et l'obéissance qu'il a gardée à Karle, « mon père. » L'envoyé part ; il revient vite ; car Morman, excité par sa femme, lui a rendu des paroles insultantes. Alors César fait publier devant les Franks les dernières réponses du Breton. La trompette sonne le signal, et les soldats passent la frontière. Ils enlèvent les troupeaux, chassent les hommes à travers leurs bocages et leurs marais, brûlent les maisons, et n'épargnent que les églises, d'après l'ordre de César. Aucune troupe ne les aborde de front et n'engage le combat en plaine. On voit les Bretons, dispersés et sans ordre, se montrer au loin parmi les rochers et les buissons ; ils font une guerre perfide au passage des défilés, ou bien se retranchent derrière les clôtures et les murailles de leurs habitations (1).

« Cependant, au fond de ces vallées couvertes de hautes bruyères, le chef breton s'arme, et fait armer ses amis. « Enfants, compagnons, dit-il aux siens, « défendez ma maison ; je la confie à votre courage ; « et moi, avec un petit nombre de braves, je vais « dresser une embûche à l'ennemi ; je vous apporterai ses dépouilles. » Il prend des javelots pour armer ses deux mains, s'élance sur son cheval, et, prêt à s'éloigner de la porte, il se fait donner, suivant l'usage du pays, une énorme coupe qu'il vide (2). Il embrasse, avec un air de joie, sa femme, ses enfants et tous ses serviteurs. « Femme, dit-il, écoute « ce que je t'annonce : tu verras ces javelots rougis du sang des Franks ; le bras de celui que tu « aimes ne les a jamais lancés en vain. » Morman s'enfonce dans la forêt, brûlant de rencontrer le roi Lodewig. « Si je le voyais, disait-il, si je le rencontrais, ce César, il aurait de moi ce qu'il me « demande ; je lui payerais le tribut en fer (3). »

« Morman et sa troupe ont bientôt joint un parti de Franks, qui conduisait le bagage ; il se précipite sur eux, il les attaque de front, sur le flanc, par derrière, s'éloigne, et revient à la charge suivant la tactique de sa nation. A la tête de la troupe était un nommé Kosel (4), homme d'une naissance peu illustre et qu'aucune action d'éclat n'avait encore signalé. Morman pousse son cheval contre lui ; le Frank l'attend sans trembler, se fiant à la bonté de son armure. « Frank, dit le chef Breton, veux-tu « que je te fasse un présent ? Il y en a un que je te « garde ; le voilà, et souviens-toi de moi. » En disant ces mots, il lance un javelot contre le Frank ; celui-ci pare le coup avec son bouclier, et, s'adressant à Morman : « Breton, dit-il, j'ai reçu ton pré- « sent, reçois à ton tour celui du Frank (5). » Il pique son cheval, et au lieu de lancer un dard léger, il porte à la tempe du chef breton un coup de cette lance pesante dont les Franks sont armés. La lance perce le chapeau de fer du chef, et d'un seul coup le renverse à terre. Alors le Frank saute à bas de son cheval et tranche la tête du vaincu ; mais un compagnon de Morman le frappe lui-même par derrière, et Kosel périt au moment de sa victoire (6).

« Le bruit s'est bientôt répandu que le roi des Bretons est mort et que sa tête est dans le camp de César. Les Franks accourent en foule pour la voir : on l'apporte toute souillée de sang, et ils appellent Wither pour la reconnaître. Wither jette de l'eau sur cette tête, puis, l'ayant lavée, il en peigne les cheveux, et déclare que c'est bien celle du chef breton. Les Bretons cédèrent à César, ils promirent d'écouter ses ordres ; et César les laissa en paix (7). »

Les faits de ce récit sont de l'année 818, et, en 824, les Bretons, ayant choisi un nouveau chef, recommencèrent la guerre contre les Franks. En 851, ils firent une grande invasion sur le territoire de leurs ennemis, conquirent tout le pays voisin de l'embouchure de la Loire et s'avancèrent jusqu'à Poitiers. L'empereur Karle, surnommé le

(1) Per dumosa procùl, silicum per densa reposti,
Apparent rari, prælia voce gerunt...
Bella per angustos agitabant improba colles ;
Ædibus inclusi prælia nulla dabant.
(Ermoldi Nigelli carmen, lib. III, p. 45.)

(2) Scandit equum velox, stimulis præfigit acutis,
Frena tenens ; gyros dat quadrupes varios,
Et salit antè fores ; potus prægrandia vasa
Ferre jubet solito, suscipit atque bibit.
(Ibid.)

(3) Si fortuna foret, possim quò cernere regem,
Namque sibi ferrum missile forte darem,
Proque tributali hæc ferrea dona dedissem.
(Ibid., p. 46.)

(4) L'auteur écrit en latin *Coslus*, afin de conserver l'accent tonique sur la première syllabe. Ce nom dont rien n'indique la signification, est de la classe de ceux qui paraissent avoir été contractés par un usage familier. La terminaison *el* est un des signes du diminutif.

(5) Protinùs hunc Murman verbis compellat acerbis :
« France, tibi primo hæc mea dona dabo.
Hæc servata tibi jamdudùm munera constant,
Quæ tamen accipiens, post memor esto mei. »
. . . . . .
« Britto superbe, tuæ suscepi munera dextræ,
Nunc decet accipias qualia Francus habet. »
(Ermoldi Nigelli carmen, lib. III, p. 46.)

(6) Ibid., p. 47.

(7) Mox caput affertur collo tenùs ense revulsum,
Sanguine fœdatum absque decore suo.
Witchar adesse jubent, prorsùs orantque referri,
Vera an falsa canant, eligat ipse rogant.
Is caput extemplò latice perfundit et ornat
Pectine : cognovit mox quoque jussa sibi.
(Ibid., p. 47.)

Chauve, marcha contre eux avec toutes ses forces; mais son armée ayant été mise en fuite, il fut contraint d'abandonner aux Bretons ce qu'ils voulurent conserver de leurs conquêtes. C'est depuis ce temps que les villes de Rennes et de Nantes ont fait partie de la Bretagne (1).

XVII.

SCÈNES DU SIXIÈME SIÈCLE.

Lettre adressée au directeur de la *Revue des Deux-Mondes* (2).

—

Monsieur,

C'est une assertion pour ainsi dire proverbiale, qu'aucune période de notre histoire n'égale en confusion et en aridité la période mérovingienne. Cette époque est celle qu'on abrége le plus volontiers, sur laquelle on glisse, à côté de laquelle on passe sans aucun scrupule. Il y a, selon moi, dans ce dédain plus de paresse que de réflexion, et si l'histoire des mérovingiens est un peu difficile à débrouiller, elle n'est point aride. Au contraire, elle abonde en faits singuliers, en personnages originaux, en incidents dramatiques tellement variés, que le seul embarras qu'on éprouve est celui de mettre en ordre un si grand nombre de détails. C'est surtout la dernière moitié du sixième siècle, qui offre, en ce genre, aux écrivains et aux lecteurs de nos jours, le plus de richesse et d'intérêt, soit que cette époque, la première du mélange entre les indigènes et les conquérants de la Gaule, eût par cela même quelque chose de poétique, soit qu'elle doive cet air de vie au talent naïf de son historien Georgius Florentius Gregorius, connu sous le nom de Grégoire de Tours. En effet, il faut descendre jusqu'au siècle de Froissard pour trouver un narrateur qui l'égale dans l'art de mettre en scène les personnages et de peindre par le dialogue. Tout ce que la conquête de la Gaule par les Franks avait mis en regard ou en opposition sur le même sol, les races, les classes, les conditions diverses, figure pêle-mêle dans ses récits quelquefois plaisants, souvent tragiques, toujours vrais et animés. C'est comme une galerie mal ordonnée de tableaux et de figures en relief; ce sont de vieux chants nationaux, rangés presque au hasard, écourtés, se suivant sans liaison, mais dont une main habile pourrait composer un grand poëme. En un mot, je crois qu'il y aurait à faire, sur Grégoire de Tours et sur ses contemporains, un beau travail d'art, en même temps que de science historique.

Si je n'ose entreprendre ce travail dans toute son étendue, si le poëme entier est au-dessus de mes forces, je puis du moins vous en promettre quelques épisodes, quelques fragments capables de donner une idée vraie de cette étrange confusion d'hommes et de choses, qui remplit la période mérovingienne. La difficulté consistera pour moi à bien choisir et à prendre çà et là des faits de détail épars et incohérents, pour les lier ensemble, les grouper et en former de grandes masses de récits. La manière de vivre des rois, l'intérieur de la maison royale, la vie orageuse des seigneurs et des évêques, l'usurpation, les guerres civiles et les guerres privées, la turbulence intrigante des Gallo-Romains et l'indiscipline brutale des barbares, l'esprit de révolte et de violence régnant jusque dans les monastères de femmes, tels sont les tableaux divers que je veux essayer de tracer à l'aide des monuments contemporains, et dont la réunion doit offrir une vue du sixième siècle en Gaule. J'apporterai un soin minutieux à étudier et à suivre dans toutes ses phases la destinée des personnages historiques, et je tâcherai de donner à ceux que l'histoire moderne a le plus négligés, de la réalité et de la vie. Enfin, entre tous ces personnages, célèbres ou obscurs aujourd'hui, domineront trois figures qui sont des types pour leur siècle : Fredegonde, Æonius Mummolus, et Grégoire de Tours lui-même; Fredegonde, l'idéal de la barbarie élémentaire, sans conscience du bien et du mal; Mummolus, l'homme civilisé qui se fait barbare et se déprave à plaisir, pour être de son temps; Grégoire de Tours, l'homme du temps passé, mais d'un temps meilleur que le présent qui lui pèse, l'écho fidèle des regrets que fait naître dans quelques âmes élevées une civilisation qui s'éteint (3).

LES QUATRE FILS DE CHLOTHER Ier. — LEURS CARACTÈRES. — LEURS MARIAGES. — HISTOIRE DE GALDSWINTHE.

A quelques lieues de Soissons, sur les bords d'une petite rivière, se trouve le village de Braine. C'était, au sixième siècle, une de ces immenses fermes, où les rois des Franks tenaient leur cour, et qu'ils

(1) V. script. rer. francic., t. VII, p. 68, 150, 190.

(2) Août 1833.

(3) Decedente, atque imò potiùs pereunte ab urbibus gallicanis liberalium culturâ litterarum... cùm gentium feritas desæviret, regum furor acueretur. . . Ingemiscebant sæpiùs plerique dicentes : Væ diebus nostris, quia periit studium litterarum à nobis. (Gregorii Turonensis Historia Francorum ecclesiast.; apud script. rer. francic., t. II, p. 137.)

préféraient aux plus belles villes de la Gaule. L'habitation royale n'avait rien de l'aspect militaire des châteaux du moyen âge ; c'était un vaste bâtiment entouré de portiques d'architecture romaine, quelquefois construit en bois poli avec soin, et orné de sculptures qui ne manquaient pas d'élégance (1). Autour du principal corps de logis, se trouvaient disposés par ordre les logements des officiers du palais, soit barbares, soit romains d'origine, et ceux des chefs de bande qui, selon la coutume germanique, s'étaient mis avec leurs guerriers dans *la truste* du roi, c'est-à-dire sous un engagement spécial de vasselage et de fidélité (2). D'autres maisons de moindre apparence étaient occupées par un grand nombre de familles, qui exerçaient, hommes et femmes, toutes sortes de métiers, depuis l'orfévrerie et la fabrique des armes jusqu'à l'état de tisserand et de corroyeur, depuis la broderie en soie et en or jusqu'à la plus grossière préparation de la laine et du lin. La plupart de ces familles étaient gauloises, nées sur la portion du sol que le roi s'était adjugée comme part de conquête, ou transportées violemment de quelque ville voisine pour coloniser le domaine royal; mais, si l'on en juge par la physionomie des noms propres, il y avait aussi parmi elles des Germains et d'autres barbares, dont les pères étaient venus en Gaule comme ouvriers ou gens de services, à la suite des bandes conquérantes; d'ailleurs, quelle que fût leur origine ou leur genre d'industrie, ces familles étaient placées au même rang et désignées par le même nom, par celui de *lites* en langue tudesque, et en langue latine par celui de *fiscalins*, c'est-à-dire attachés au fisc (3). Des bâtiments d'exploitation agricole, des haras, des étables, des bergeries et des granges, les masures des cultivateurs et les cabanes des serfs du domaine, complétaient le village royal, qui ressemblait parfaitement, quoique sur une plus grande échelle, aux villages de l'ancienne Germanie. Dans le site même de ces résidences, il y avait quelque chose qui rappelait le souvenir des paysages d'outre-Rhin; la plupart d'entre elles se trouvaient sur la lisière, et quelques-unes au centre des grandes forêts mutilées par la civilisation, et dont nous admirons encore les restes.

Braine fut le séjour favori de Chlother, le dernier des fils de Chlodowig, même après que la mort de ses trois frères lui eut donné la royauté dans toute l'étendue de la Gaule. C'était là qu'il faisait garder, au fond d'un appartement secret, les grands coffres à triple serrure qui contenaient ses richesses en or monnayé, en vases et en bijoux précieux, là aussi qu'il accomplissait les principaux actes de sa puissance royale. Il y convoquait en synode les évêques des villes gauloises, recevait les ambassadeurs des rois étrangers, et présidait les grandes assemblées de la nation franke, suivies de ces festins traditionnels parmi la race teutonique, où des sangliers et des daims entiers étaient servis tout embrochés, et où des tonneaux défoncés occupaient les quatre coins de la salle (4). Tant qu'il n'était pas appelé au loin par la guerre contre les Saxons, les Bretons ou les Goths de la Septimanie, Chlother employait son temps à se promener d'un domaine à l'autre. Il allait de Braine à Attigny, d'Attigny à Compiègne, de Compiègne à Verberie, consommant à tour de rôle, dans ses fermes royales, les provisions en nature qui s'y trouvaient rassemblées, se livrant, avec ses *leudes* de race franke, aux exercices de la chasse, de la pêche ou de la natation, et recrutant ses nombreuses maîtresses parmi les filles des *fiscalins*. Souvent, du rang de concubines ces femmes passaient à celui d'épouses et de reines avec une singulière facilité.

Chlother, dont il n'est pas facile de compter et de classer les mariages, épousa de cette manière une jeune fille de la plus basse naissance, appelée Ingonde. Sans renoncer d'ailleurs à ses habitudes déréglées, qu'elle tolérait, comme femme et comme esclave, avec une extrême soumission, il l'aimait beaucoup, et vivait avec elle en parfaite intelligence. Un jour elle lui dit : « Le roi mon seigneur « a fait de sa servante ce qu'il lui a plu et m'a « appelée à son lit ; il mettrait le comble à ses « bonnes grâces en accueillant la requête de sa ser- « vante. J'ai une sœur nommée Aregonde et atta- « chée à votre service ; daignez lui procurer, je « vous prie, un mari qui soit vaillant et qui ait du « bien, afin que je n'éprouve pas d'humiliation à « cause d'elle. » Cette demande, en piquant la

(1) Æthera mole suâ tabulata palatio pulsant...
Singula sylva favens ædificavit opus.
Altior innititur quadrataque porticus ambit;
Et sculpturatâ lusit in arte faber.
(Venantii Fortunati carmina ; apud Biblioth. patrum. t. X, p. 583.)

(2) V. pactum legis salicæ, apud script. rerum francic., t. XIV, p. 159; et ibid., Marculfi formul., p. 475.

(3) *Fiscalini, Liti, Lidi, Lazi.* (Script. rerum francic., t. IV, passim. *Lite*, ou *lete*, ou *lase*, selon les différents dialectes, devait signifier simplement un homme de moindre condition, un homme de rang inférieur, un homme du dernier rang. En anglais moderne *little*, petit ; *lesser*, moindre ; *last*, dernier. En allemand, *letzte*, dernier. On trouve, dans les anciens actes, l'expression, *minor persona*, *debilior persona*, pour désigner l'homme qui n'était pas de condition libre.

(4) Cùm ergo ille ad prandium invitatus venisset, conspicit, gentili ritu, vasa plena cervisiæ domi adstare. Quod ille sciscitans quid sibi vasa in medio posita vellent... (Ex vitâ sancti Vedasti, apud script. rerum francic., t. III, p. 373.)

curiosité du roi, éveilla son humeur libertine. Il partit le jour même pour le domaine sur lequel habitait Aregonde, et où elle exerçait quelques-uns des métiers alors dévolus aux femmes, comme le tissage et la teinture des étoffes de laine. Chlother, trouvant que pour le moins elle égalait sa sœur en beauté, la prit avec lui, l'installa dans sa chambre royale, et lui donna le titre d'épouse. Au bout de quelques jours, il revint auprès d'Ingonde, et lui dit avec ce ton de bonhomie sournoise qui était l'un des traits de son caractère et du caractère germanique : « La grâce que ta douceur désirait de moi, « j'ai songé à te l'accorder; j'ai cherché pour ta « sœur un homme riche et sage, et n'ai rien trouvé « de mieux que moi-même. Apprends donc que j'ai « fait d'elle mon épouse, ce qui, je pense, ne te « déplaira pas. » — « Que mon seigneur, répondit « Ingonde, sans paraître émue et sans se départir « aucunement de son esprit de patience et d'abné- « gation conjugale, que mon seigneur fasse ce « qui lui semble à propos, pourvu seulement que « sa servante ne perde rien de ses bonnes grâ- « ces (1). »

En l'année 561, après une expédition contre l'un de ses fils, dont il punit la révolte en le faisant brûler avec sa femme et ses enfants, Chlother, dans un calme parfait d'esprit et de conscience, revint à sa maison de Braine. Là, il fit ses préparatifs pour la grande chasse d'automne, qui était chez les Franks une espèce de solennité. Suivi d'une foule d'hommes, de chevaux et de chiens, le roi se rendit à la forêt de Cuise, dont celle de Compiègne, dans son état actuel, n'est qu'un mince et dernier débris. Au milieu de cet exercice violent qui ne convenait plus à son âge, il fut pris de la fièvre, et s'étant fait transporter sur son domaine le plus voisin, il y mourut, après cinquante ans de règne. Ses quatre fils, Haribert, Gonthramn, Hilperik et Sighebert, suivirent son convoi jusqu'à Soissons, chantant des psaumes et portant à la main des flambeaux de cire.

A peine les funérailles étaient-elles achevées, que le troisième des quatre frères, Hilperik, partit en grande hâte pour Braine, et força les gardiens de ce domaine royal à lui remettre les clefs du trésor. Maître de toutes les richesses que son père avait accumulées, il commença par en distribuer une partie aux chefs de bandes et aux guerriers qui avaient leurs logements, soit à Braine soit dans le voisinage. Tous lui jurèrent fidélité, en plaçant leurs mains entre les siennes, le saluèrent par acclamation du titre de *Koning* (2), et promirent de le suivre partout où il les conduirait. Alors, se mettant à leur tête, il marcha droit sur Paris, ancien séjour de Chlodowig Ier, et plus tard capitale du royaume de son fils aîné, Hildebert. Peut-être Hilperik attachait-il quelque idée de prééminence à la possession d'une ville habitée jadis par le conquérant de la Gaule; peut-être n'avait-il d'autre envie que celle de s'approprier le palais impérial, dont les bâtiments et les jardins couvraient sur une vaste étendue la rive gauche de la Seine. Cette supposition n'a rien d'improbable; car les vues ambitieuses des rois franks n'allaient guère au delà de la perspective d'un gain immédiat et personnel : d'ailleurs, tout en conservant une forte teinte de la barbarie germanique, des passions effrénées et une âme impitoyable, Hilperik avait pris quelques-uns des goûts de la civilisation romaine. Il aimait à bâtir, se plaisait aux spectacles donnés dans des cirques de bois, et pardessus tout avait la prétention d'être grammairien, théologien et poëte. Ses vers latins, où les règles du mètre et de la prosodie étaient rarement observées, trouvaient des admirateurs parmi les évêques et les nobles gaulois, qui applaudissaient en tremblant, et s'écriaient que l'illustre fils des Sicambres l'emportait en beau langage sur les enfants de Romulus, et que le fleuve du Wahal en remontrait au Tibre (3).

Hilperik entra à Paris sans aucune opposition, et logea ses guerriers dans les tours qui défendaient les ponts de la ville, alors entourée par la Seine; mais, à la nouvelle de ce coup de main, les trois autres frères se réunirent contre celui qui voulait se faire à lui-même sa part de l'héritage paternel, et marchèrent sur Paris à grandes journées, avec des forces supérieures. Hilperik n'osa leur tenir tête, et, renonçant à son entreprise, il se soumit

(1) Tractavi mercedem illam implere, quam me tua dulcedo expetiit. Et requirens virum divitem atque sapientem, quem tuæ sorori deberem adjungere, nihil meliùs quàm me ipsum inveni. Itaque noveris, quia eam conjugem accepi, quod tibi displicere non credo. At illa : Quod bonum, inquit, videtur in oculis domini mei, faciat : tantùm ancilla tua cum gratiâ regis vivat. (Greg. Turon. Hist. Franc. eccles., lib. IV, p. 205.)

(2) Roi, dans le dialecte des Franks. Voyez Lettre IX sur l'Histoire de France, p. 451, et ci-dessus, p. 620.

(3) Admirande mihi nimium rex, cujus opime
Prælia robur agit, carmina lima polit.
(Venantii Fortunati carmin., lib. IX, p. 580.)

Cùm sis progenitus clarâ de gente Sygamber,
Floret in eloquio lingua latina tuo.
(Ibid., p. 560.)

Erat enim gulæ deditus, cujus deus venter fuit; nullumque se asserebat esse prudentiorem : confecitque duos libros, quasi sedulium imitatus, quorum versiculi debiles nullis pedibus subsistere possunt; in quibus dùm non intelligebat, pro longis syllabas breves posuit, et pro brevibus longas statuebat; et alia opuscula, vel hymnos, sive missas, quæ nullâ ratione suscipi possunt. (Gregor. Turon. Hist. Franc. ecclesiast., lib. VI, p. 291.)

aux chances d'un partage fait de gré à gré. Ce partage de la Gaule entière et d'une portion considérable de la Germanie s'exécuta par un tirage au sort, comme celui qui avait eu lieu, un demi-siècle auparavant, entre les fils de Chlodowig. Il y eut quatre lots correspondants, avec quelques variations, aux quatre parts de territoire désignées par les noms de royaume de Paris et d'Orléans, de Neustrie et d'Austrasie. Haribert obtint, dans le tirage, la part de son oncle Hildebert, c'est-à-dire le royaume auquel Paris donnait son nom, et qui, s'étendant du nord au sud, tout en longueur, comprenait Senlis, Melun, Chartres, Tours, Poitiers, Saintes, Bordeaux et les villes des Pyrénées. Gonthramn eut pour lot, avec le royaume d'Orléans, part de son oncle Chlodomir, tout le territoire des Burgondes, depuis la Saône et les Vosges jusqu'aux Alpes et à la mer de Provence. La part de Hilperik fut celle de son père, le royaume de Soissons, que les Franks appelaient *Neoster-Rike* ou royaume d'Occident, et qui avait pour limites, au nord, l'Escaut, et au sud, le cours de la Loire. Enfin le royaume d'Orient, ou l'*Oster-Rike*, échut à Sighebert, qui réunit dans son partage l'Auvergne, tout le nord-est de la Gaule, et la Germanie jusqu'aux frontières des Saxons et des Slaves (1). Il semble, au reste, que les villes aient été comptées une à une, et que leur nombre seul ait servi de base pour la fixation de ces quatre lots ; car, indépendamment de la bizarrerie d'une pareille division territoriale, on trouve encore une foule d'enclaves dont il est impossible de se rendre compte. Rouen et Nantes sont du royaume de Hilperik, et Avranches du royaume de Haribert; ce dernier possède Marseille, et Gonthramn Aix et Avignon : enfin Soissons, capitale de la Neustrie, est comme bloquée entre quatre villes, Senlis et Meaux, Laon et Reims, qui appartiennent aux deux royaumes de Paris et d'Austrasie.

Après que le sort eut assigné aux quatre frères leur part de villes et de domaines, chacun d'eux jura, sur les reliques des saints, de se contenter de son propre lot, et de ne rien envahir au delà, soit par force, soit par ruse. Ce serment ne tarda pas à être violé : Hilperik, profitant de l'absence de son frère Sighebert qui guerroyait en Germanie, attaqua Reims à l'improviste, et s'empara de cette ville, ainsi que de plusieurs autres également à sa portée. Mais il ne jouit pas longtemps de cette conquête, Sighebert revint victorieux de sa campagne d'outre-Rhin, reprit ses villes une à une, et, poursuivant son frère jusque sous les murs de Soissons, le défit dans une bataille, et entra de force dans la capitale de la Neustrie. Suivant le caractère des barbares dont la fougue est violente, mais de peu de durée, ils se réconcilièrent en faisant de nouveau le serment de ne rien entreprendre l'un contre l'autre. Tous deux étaient d'un naturel turbulent, batailleur et vindicatif à l'excès. Haribert et Gonthramn, moins jeunes et moins passionnés, avaient du goût pour la paix et le repos. Au lieu de l'air rude et guerrier de ses ancêtres, le roi Haribert affectait de prendre la contenance calme et un peu lourde des magistrats qui, dans les villes gauloises, rendaient la justice d'après les lois romaines. Il avait même la prétention d'être savant en jurisprudence, et aucun genre de flatterie ne lui était plus agréable que l'éloge de son habileté comme juge dans les causes embrouillées, et de la facilité avec laquelle, quoique Germain d'origine et de langage, il s'exprimait et discourait en latin (2). Chez le roi Gonthramn, par un singulier contraste, des manières habituellement douces et presque sacerdotales s'alliaient à des accès de fureur subite, dignes des forêts de la Germanie. Une fois, pour un cor de chasse qu'il avait égaré, il fit mettre plusieurs hommes libres à la torture ; une autre fois, il ordonna la mort d'un noble frank, soupçonné d'avoir tué un buffle sur le domaine royal. Dans ses heures de sang-froid, il avait un certain sentiment de l'ordre et de la règle, qui se manifestait par son zèle religieux et par sa soumission aux évêques, qui alors étaient la règle vivante.

Au contraire, le roi Hilperik, sorte d'esprit fort à demi sauvage, n'écoutait que sa propre fantaisie, même lorsqu'il s'agissait du dogme et de la foi catholique. L'autorité du clergé lui semblait insupportable, et l'un de ses grands plaisirs était de casser les testaments faits au profit d'une église ou d'un monastère. Le caractère et la conduite des évêques étaient le principal texte de ses plaisanteries et de ses propos de table : il qualifiait l'un d'écervelé, l'autre d'insolent, celui-ci de bavard, cet autre de luxurieux. Les grands biens dont jouissait l'Église et qui allaient toujours croissant, l'influence des évêques dans les villes, où, depuis le règne des barbares, ils exerçaient la plupart des prérogatives de l'ancienne magistrature municipale, toutes ces richesses et cette puissance, qu'il enviait sans apercevoir aucun moyen de les faire venir à lui, excitaient

(1) V. Lettre X sur l'Histoire de France, pag. 455.

(2) Si veniunt aliquæ variato murmure causæ,
Pondera mox legum regis ab ore fluunt.
Quamvis confusas referant certamina voces,
Nodosæ litis solvere fila potes.
Qualis es in propriâ docto sermone loquelâ,
Qui nos Romanos vincis in eloquio.
(Venantii Fortunati carmin., lib. VI, p. 560.)

vivement sa jalousie. Les plaintes qu'il proférait dans son dépit ne manquaient pas de bon sens, et souvent on l'entendait répéter : « Voilà que notre fisc est appauvri ; voilà que nos biens s'en vont aux églises ; personne ne règne en vérité, si ce n'est les évêques des villes (1). »

Du reste, les fils de Chlother Ier, à l'exception de Sighebert qui était le plus jeune, avaient tous à un très-haut degré le vice de l'incontinence, ne se contentant presque jamais d'une seule femme, quittant sans le moindre scrupule celle qu'ils venaient d'épouser, et la reprenant ensuite, selon le caprice du moment. Le pieux Gonthramn changea d'épouses à peu près autant de fois que ses deux frères, et, comme eux, il eut des concubines, dont l'une, appelée Vénérande, était la fille d'un Gaulois attaché au fisc. Le roi Haribert prit en même temps pour maîtresses deux sœurs d'une grande beauté qui étaient au nombre des suivantes de sa femme Ingoberghe. L'une s'appelait Markowefe et portait l'habit de religieuse ; l'autre avait nom Meroflede : elles étaient filles d'un ouvrier en laine, barbare d'origine, et lite du domaine royal. Ingoberghe, jalouse de l'amour que son mari avait pour ces deux femmes, fit tout ce qu'elle put pour l'en détourner et n'y réussit pas. N'osant cependant maltraiter ses rivales, ni les chasser, elle imagina une sorte de stratagème qu'elle croyait propre à dégoûter le roi d'une liaison indigne de lui. Elle fit venir le père des deux jeunes filles, et lui donna des laines à carder dans la cour du palais. Pendant que cet homme était à l'ouvrage, travaillant de son mieux pour montrer du zèle, la reine, qui se tenait à une fenêtre, appela son mari : « Venez, lui dit-elle, venez ici voir quelque chose de nouveau. » Le roi vint, regarda de tous ses yeux, et ne voyant rien qu'un cardeur de laine, il se mit en colère, trouvant la plaisanterie fort mauvaise (2). L'explication qui suivit entre les deux époux fut violente, et produisit un effet tout contraire à celui qu'en attendait Ingoberghe : ce fut elle que le roi répudia pour épouser Meroflede. Bientôt trouvant qu'une seule femme légitime ne lui suffisait pas, Haribert donna solennellement le titre d'épouse et de reine à une fille nommée Theodehilde, dont le père était gardeur de troupeaux. Quelques années après, Meroflede mourut, et le roi se hâta d'épouser sa sœur Markowefe. Il se trouva ainsi, d'après les lois de l'Église, coupable d'un double sacrilége, comme bigame et comme mari d'une femme qui avait reçu le voile de religieuse. Sommé de rompre son second mariage par saint Germain, alors évêque de Paris, il refusa obstinément, et fut excommunié ; mais le temps n'était pas venu où l'Église devait faire plier sous sa discipline l'orgueil brutal des héritiers de la conquête : Haribert ne s'émut point d'une pareille sentence, et garda près de lui ses deux femmes (3).

Entre tous les fils de Chlother, Hilperik est celui auquel les récits contemporains attribuent le plus grand nombre de reines, c'est-à-dire de femmes épousées, d'après la loi des Franks, par l'anneau et par le denier. L'une de ces reines, Audowere, avait à son service une jeune fille nommée Fredegonde, d'origine franke, et d'une beauté si remarquable, que le roi, dès qu'il l'eut vue, se prit d'amour pour elle. Cet amour, quelque flatteur qu'il fût, n'était pas sans danger pour une servante que sa situation mettait à la merci de la jalousie et des vengeances de sa maîtresse ; mais Fredegonde ne s'en effraya point : aussi rusée qu'ambitieuse, elle entreprit d'amener, sans se compromettre, des motifs légaux de séparation entre le roi et la reine Audowere. Si l'on en croit une tradition qui avait cours moins d'un siècle après, elle y réussit, grâce à la connivence d'un évêque et à la simplicité de la reine. Hilperik venait de se joindre à son frère Sighebert pour marcher au delà du Rhin contre les peuples de la confédération saxonne ; il avait laissé Audowere enceinte de plusieurs mois. Avant qu'il fût de retour, la reine accoucha d'une fille, et ne sachant si elle devait la faire baptiser en l'absence de son mari, elle consulta Fredegonde, qui, parfaitement habile à dissimuler, ne lui inspirait ni soupçon ni défiance : « Madame, répondit la suivante, lorsque le roi mon « seigneur reviendra victorieux, pourrait-il voir sa « fille avec plaisir si elle n'était pas baptisée (4) ? » La reine prit ce conseil en bonne part, et Fredegonde se mit à préparer sourdement, à force d'intrigues, le piége qu'elle voulait lui dresser. Quand le jour du baptême fut venu, à l'heure indiquée pour la cérémonie, le baptistaire était orné de tentures et de guirlandes ; l'évêque en habits pontificaux était présent ; mais la marraine, noble dame franke, n'arrivait pas, et on l'attendit en vain. La reine, surprise de ce contre-temps, ne savait que résoudre, quand Fredegonde, qui se tenait près d'elle, lui dit :

(1) Ecce pauper remansit fiscus noster ; ecce divitiæ nostræ ad ecclesias sunt translatæ ; nulli penitùs, nisi soli episcopi, regnant : periit honor noster et translatus est ad episcopos civitatum. (Gregorii Turonensis Hist. Francorum ecclesiast., lib. VI, p. 291.)

(2) Quo operante, vocavit regem. Ille autem sperans aliquid novi videre, adspicit hunc eminus lanas regias componentem ; quod videns, commotus in irâ, reliquit Ingobergam. (Gregorii Turonensis Hist. Francorum eccl., lib. IV, p.215.)

(3) Ibid., p. 215 et seq.

(4) Domina mea, ecce dominus rex victor revertitur ; quomodo potest filiam suam gratanter recipere non baptisatam ? (Gesta regum Francorum ; apud script. rer. francic., t. II, p. 561.)

« Qu'y a-t-il besoin de s'inquiéter d'une marraine ; « aucune dame ne vous vaut pour tenir votre fille « sur les fonts ; si vous m'en croyez, tenez-la vous-« même (1). » L'évêque, probablement gagné d'avance, accomplit les rites du baptême, et la reine se retira, sans comprendre de quelle conséquence était pour elle l'acte religieux qu'elle venait de faire.

Au retour du roi Hilperik, toutes les jeunes filles du domaine royal allèrent à sa rencontre, portant des fleurs et chantant des vers à sa louange. Fredegonde, en l'abordant, lui dit : « Dieu soit loué de « ce que le roi notre seigneur a remporté la victoire « sur ses ennemis, et de ce qu'une fille lui est née. « Mais avec qui monseigneur couchera-t-il cette « nuit ; car la reine ma maîtresse est aujourd'hui ta « commère et marraine de sa fille Hildeswinde ? » « — Eh bien ! répondit le roi d'un ton jovial, si « je ne puis coucher avec elle, je coucherai avec « toi (2). » Sous le portique du palais, Hilperik trouva sa femme Audowere, tenant entre ses bras son enfant qu'elle vint lui présenter avec une joie mêlée d'orgueil ; mais le roi, affectant un air de regret, lui dit : « Femme, dans ta simplicité d'esprit, « tu as fait une chose criminelle ; désormais tu ne « peux plus être mon épouse (3). » En rigide observateur des lois ecclésiastiques, le roi punit par l'exil l'évêque qui avait baptisé sa fille, et il engagea Audowere à se séparer de lui sur-le-champ, et à prendre, comme veuve, le voile de religieuse. Pour la consoler, il lui fit don de plusieurs terres appartenant au fisc, et situées dans le voisinage du Mans. Hilperik épousa Fredegonde ; et ce fut au bruit des fêtes de ce nouveau mariage que la reine répudiée partit pour sa retraite, où quinze ans plus tard elle fut mise à mort, par les ordres de son ancienne servante.

Pendant que les trois fils aînés de Chlother vivaient ainsi dans la débauche, et se mariaient à des femmes de service, Sighebert, le plus jeune, loin de suivre leur exemple, en conçut de la honte et du dégoût (4). Il résolut de n'avoir qu'une seule épouse, et d'en prendre une qui fût de race royale. Athanaghild, roi des Goths établis en Espagne, avait deux filles en âge d'être mariées, et dont la cadette, nommée Brunehilde, était fort admirée pour sa beauté. Ce fut sur elle que Sighebert arrêta son choix. Une ambassade nombreuse partit de Metz avec de riches présents, pour aller à Tolède faire au roi des Goths la demande de sa main. Le chef de cette ambassade, Gog, ou plus correctement Godeghisel, maire du palais d'Austrasie, homme habile en toute sorte de négociations, eut un plein succès dans celle-ci, et ramena d'Espagne la fiancée du roi Sighebert. Partout où passa Brunehilde, dans son long voyage vers le nord, elle se fit remarquer, disent les contemporains, par la grâce de ses manières, la prudence de ses discours et son agréable entretien (5). Sighebert l'aima, et, toute sa vie, conserva pour elle un attachement passionné.

Ce fut en l'année 566 que la cérémonie des noces eut lieu, avec un grand appareil, dans la ville royale de Metz. Tous les seigneurs du royaume d'Austrasie étaient invités par le roi à prendre part aux fêtes de ce jour. On vit arriver à Metz, avec leur suite d'hommes et de chevaux, les comtes des villes et les gouverneurs des provinces septentrionales de la Gaule, les chefs patriarcaux des vieilles tribus frankes demeurées au delà du Rhin, les ducs héréditaires des Alamans, des Baïwares et des Thorings ou Thuringiens (6). Dans cette bizarre assemblée, la civilisation et la barbarie s'offraient côte à côte et à différents degrés. Il y avait des nobles gaulois polis et insinuants, des nobles franks orgueilleux et brusques, et de vrais sauvages, tout habillés de fourrures, aussi rudes de manières que d'aspect. Le festin nuptial fut splendide et animé par la joie ; les tables étaient couvertes de plats dor et d'argent ciselés, fruit des pillages de la conquête, le vin et la bière coulaient sans interruption dans des coupes de jaspe ou dans des cornes de buffle à rebords d'argent, dont les Germains se servaient pour boire (7). On entendait retentir, dans les vastes salles du palais, les santés et les défis que se portaient les buveurs, des acclamations, des éclats de rire, tout le bruit de la gaieté tudesque. Aux plaisirs du banquet nuptial succéda un genre de divertissement beaucoup plus raffiné, et de nature à n'être goûté que du très-petit nombre des convives.

(1) Numquid similem tui invenire poterimus, quæ eam suscipiat? Modò tumetipsa suscipe eam. (Gesta regum Francorum, apud script. rer. franc., t. II, p. 561.)

(2) Cum quâ dominus rex dormiet hâc nocte, quia domina mea regina commater tua est de filiâ tuâ Childesinde? Et ille ait : Si cum illâ dormire nequeo, dormiam tecum. (Ibid.)

(3) Nefandam rem fecisti per simplicitatem tuam : jam enim conjux mea esse non poteris ampliùs. (Ibid.)

(4) Porrò Sigibertus rex, cùm videret quòd fratres ejus indignas sibimet uxores acciperent, et per vilitatem suam etiam ancillas sibi in matrimonium sociarent. . . (Gregorii Turonensis Historia Francorum Ecclesiastic., lib. IV, p. 216.)

(5) Erat enim puella elegans opere, venusta adspectu, honesta moribus atque decora, prudens consilio, et blanda conloquio. (Ibid.)

(6) Ille verò congregatis senioribus secum, preparatis epulis, cum immensâ lætitiâ atque jocunditate eam accepit uxorem. (Ibid.)

(7) Rex enim cum inter prandendum quoddam vas lapideum, vitrei coloris, auro gemmisque mirabiliter ornatum juberet afferri plenum mero. (Ex vitâ sancti Fridolini, apud script. rerum francic., t. III, p. 388.)

Il y avait alors, à la cour du roi d'Austrasie, un Italien que ses quatre noms sonores Venantius-Honorius-Clementianus-Fortunatus contribuaient à faire accueillir en Gaule avec une grande distinction; c'était un homme superficiel, et d'une instruction médiocre, mais qui apportait de son pays quelques restes de cette élégance romaine, déjà presque effacée au delà des Alpes. Recommandé au roi Sighebert par ceux des évêques et des comtes d'Austrasie qui aimaient encore et qui regrettaient l'ancienne politesse, Fortunatus obtint, à la cour barbare de Metz, une généreuse hospitalité. Les intendants du fisc royal avaient ordre de lui fournir un logement, des vivres et des chevaux (1). Pour témoigner sa gratitude, il s'était fait le poëte de la cour; il adressait au roi et aux seigneurs des pièces de vers latins, qui, si elles n'étaient pas toujours parfaitement comprises, étaient au moins bien reçues et bien payées. Les fêtes du mariage ne pouvaient se passer d'un épithalame. Venantius-Fortunatus en composa un dans le goût classique, et il le récita devant l'étrange auditoire qui se pressait autour de lui, avec le même sérieux que s'il eût fait une lecture publique à Rome sur la place de Trajan (2).

Dans cette pièce, qui n'a d'autre mérite que celui d'être un des derniers et pâles reflets du bel-esprit romain, les deux personnages obligés de tout épithalame, Vénus et l'Amour, paraissent avec leur attirail de flèches, de flambeaux et de roses. L'Amour tire une flèche droit au cœur du roi Sighebert, et va conter à sa mère ce grand triomphe. « Ma mère, dit-il, j'ai terminé le combat! » Alors la déesse et son fils volent à travers les airs jusqu'à la cité de Metz, entrent dans le palais, et vont orner de fleurs la chambre nuptiale. Là, une dispute s'engage entre eux sur le mérite des deux époux. L'Amour tient pour Sighebert, qu'il appelle un nouvel Achille; mais Vénus préfère Brunehilde, dont elle fait ainsi le portrait :

« O vierge que j'admire et qu'adorera ton époux,
« Brunehilde, plus brillante, plus radieuse que la
« lampe éthérée, le feu des pierreries cède à l'éclat
« de ton visage. Tu es une autre Vénus, et ta dot
« est l'empire de la beauté. Parmi les Néréïdes qui
« nagent dans les mers d'Hibérie, aux sources de
« l'Océan, aucune ne peut se dire ton égale; aucune
« Napée n'est plus belle; et les Nymphes des fleuves
« s'inclinent devant toi! La blancheur du lait et le
« rouge le plus vif sont les couleurs de ton teint;
« les lis mêlés aux roses, la pourpre tissue avec
« l'or, n'offrent rien qui lui soit comparable, et se
« retirent du combat. Le saphir, le diamant, le
« cristal, l'émeraude et le jaspe, sont vaincus!
« L'Espagne a mis au monde une perle nouvelle (3). »

Ces lieux communs mythologiques et ce cliquetis de mots sonores, mais à peu près vides de sens, plurent au roi Sighebert et à ceux des seigneurs franks qui, comme lui, comprenaient quelque peu la poésie latine. A vrai dire, il n'y avait, chez les principaux chefs barbares, aucun parti pris contre la civilisation : tout ce qu'ils étaient capables d'en recevoir, ils le laissaient volontiers venir à eux; mais ce vernis de politesse rencontrait un tel fond d'habitudes sauvages, des mœurs si violentes, et des caractères si indisciplinables, qu'il ne pouvait pénétrer bien avant. D'ailleurs, après ces hauts personnages, les seuls à qui la vanité ou l'instinct aristocratique firent rechercher la compagnie et copier les manières des anciens nobles du pays, venait la foule des guerriers franks, pour lesquels tout homme sachant lire, à moins qu'il n'eût fait ses preuves devant eux, était suspect de lâcheté. Sur le moindre prétexte de guerre, ils recommençaient à piller la Gaule, comme au temps de la première invasion; ils enlevaient, pour les faire fondre, les vases précieux des églises, et cherchaient de l'or jusque dans les tombeaux. En temps de paix, leur principale occupation était de machiner des ruses pour exproprier leurs voisins, Gaulois d'origine, et d'aller, sur les grands chemins, attaquer, à coups de lances ou d'épées, ceux dont ils voulaient se venger. Les plus pacifiques passaient le jour à fourbir leurs armes, à chasser ou à s'enivrer. En leur donnant à boire, on obtenait tout d'eux, jusqu'à la promesse de protéger de leur crédit, auprès du roi, tel ou tel candidat pour un évêché devenu vacant. Harcelés continuellement par de pareils hôtes, toujours inquiets pour leurs biens ou pour leur personne, les membres des riches familles indigènes perdaient le repos d'esprit, sans lequel l'étude et les arts périssent; ou bien, entraînés eux-mêmes par l'exemple, par un certain instinct d'indépendance brutale que la civilisation ne peut effacer du cœur de l'homme, ils se jetaient dans la vie barbare, méprisaient tout, hors la force physique, et devenaient querel-

(1) Te mihi constituit Rex Sigibertus opem,
Tutior ut graderer tecum comitando viator,
Atque pararetur hinc equus, indè cibus.
(Venantii Fortunati carm., apud scr. rer.fr., t. II, p. 528.)

(2) Vix modò tam nitido pomposa poemata cultu
Audit Trajano Roma verenda foro...
(Ibid., p. 487.)

(3) O virgo, miranda mihi, placitura jugali,
Clarior æthereâ, Brunehildis, lampade, fulgens,
Lumina gemmarum superasti lumine vultûs...
Saphirus, alba adamas, crystalla, smaragdus, iaspis,
Cedant cuncta; novam genuit Hispania gemmam.
(Venantii Fortunati carmin., lib. VI, p. 558.)

leurs et turbulents. Comme les guerriers franks, ils allaient, de nuit, assaillir leurs ennemis dans leurs maisons, ou sur les routes, et ils ne sortaient jamais sans porter sur eux le poignard germanique, appelé *Skrama-sax*, couteau de sûreté. Voilà comment, dans l'espace d'un siècle et demi, toute culture intellectuelle, toute élégance de mœurs, disparut de la Gaule, par la seule force des choses, sans que ce déplorable changement fût l'ouvrage d'une volonté malfaisante et d'une hostilité systématique contre la civilisation romaine (1).

Le mariage de Sighebert, ses pompes et surtout l'éclat que lui prêtait le rang de la nouvelle épouse, firent, selon les chroniques du temps, une vive impression sur l'esprit du roi Hilperik. Au milieu de ses concubines et des femmes qu'il avait épousées à la manière des anciens chefs germains, sans beaucoup de cérémonie, il lui sembla qu'il menait une vie moins noble, moins royale, que celle de son jeune frère. Il résolut de prendre, comme lui, une épouse de haute naissance; et, pour l'imiter en tout point, il fit partir une ambassade chargée d'aller demander au roi des Goths la main de Galeswinthe, sa fille aînée. Mais cette demande rencontra des obstacles qui ne s'étaient pas présentés pour les envoyés de Sighebert. Le bruit des débauches du roi de Neustrie avait pénétré jusqu'en Espagne : les Goths, plus civilisés que les Franks, et surtout plus soumis à la discipline de l'Évangile, disaient hautement que le roi Hilperik menait la vie d'un païen. De son côté, la fille aînée d'Athanaghild, naturellement timide et d'un caractère doux et triste, tremblait à l'idée d'aller si loin et d'appartenir à un pareil homme. Sa mère Goïswinthe, qui l'aimait tendrement, partageait sa répugnance, ses craintes et ses pressentiments de malheur; le roi était indécis, et différait de jour en jour sa réponse définitive. Enfin, pressé par les ambassadeurs, il refusa de rien conclure avec eux, si leur roi ne s'engageait par serment à congédier toutes ses femmes, et à vivre selon la loi de Dieu avec sa nouvelle épouse. Des courriers partirent pour la Gaule, et revinrent apportant, de la part du roi Hilperik, une promesse formelle d'abandonner tout ce qu'il avait de reines et de concubines, pourvu qu'il obtînt une femme digne de lui, et fille d'un roi (2).

Une double alliance avec les rois des Franks, ses voisins et ses ennemis naturels, offrait tant d'avantages politiques au roi Athanaghild, qu'il n'hésita plus, et, sur cette assurance, passa aux articles du traité de mariage. De ce moment, toute la discussion roula d'un côté sur la dot qu'apporterait la future épouse, de l'autre sur le douaire qu'elle recevrait de son mari, après la première nuit de noces, comme *présent du lendemain*. En effet, d'après une coutume observée chez tous les peuples d'origine germaine, il fallait qu'au réveil de la mariée l'époux lui fît un don quelconque pour prix de sa virginité. Ce présent variait beaucoup de nature et de valeur : tantôt c'était une somme d'argent ou quelque meuble précieux, tantôt des attelages de bœufs ou de chevaux, du bétail, des maisons ou des terres; mais, quel que fût l'objet de cette donation, il n'y avait qu'un seul mot pour la désigner, on l'appelait *don du matin*, *morghen-gabe* ou *morgane-ghiba*, selon les différents dialectes de l'idiome germanique. Les négociations relatives au mariage du roi Hilperik avec la sœur de Brunehilde, ralenties par l'envoi des courriers, se prolongèrent ainsi jusqu'en l'année 567; elles n'étaient pas encore terminées, lorsqu'un événement survenu dans la Gaule en rendit la conclusion plus facile.

L'aîné des quatre rois franks, Haribert, avait quitté les environs de Paris, sa résidence habituelle, pour aller, près de Bordeaux, dans un de ses domaines, jouir du climat et des productions de la Gaule méridionale. Il y mourut presque subitement; et sa mort amena, dans l'empire des Franks, une nouvelle révolution territoriale. Dès qu'il eût fermé les yeux, l'une de ses femmes, Theodehilde, qui était la fille d'un berger, mit la main sur le trésor royal, et, afin de conserver le titre de reine, elle envoya proposer à Gonthramn de la prendre pour épouse. Le roi accueillit très-bien ce message, et répondit avec un air de parfaite sincérité : « Dites-« lui qu'elle se hâte de venir avec son trésor; car « je veux l'épouser et la rendre grande aux yeux « du peuple; je veux même qu'auprès de moi, elle « jouisse de plus d'honneur qu'avec mon frère qui « vient de mourir (3). » Ravie de cette réponse, Théodehilde fit charger sur plusieurs voitures les richesses de son mari, et partit pour Châlons-sur-Saône, résidence du roi Gonthramn; mais, à son arrivée, le roi, sans s'occuper d'elle, examina le bagage, compta les chariots, fit peser les coffres; puis il dit aux gens qui l'entouraient : « Ne vaut-il « pas mieux que ce trésor m'appartienne, plutôt « qu'à cette femme, qui ne méritait pas l'honneur

(1) V. Gregorii Turonensis Hist. Francorum ecclesiast., p. 227, de Andarchio et Urso. — Ibid., p. 342, de Sichario et Chramnisindo. — Ibid., p. 210, de Cautino episcopo et Catone presbytero.

(2) Quod videns Chilpericus rex, cùm jam plures haberet uxores, sororem ejus Galsuintham expetit, promittens per legatos se alias relicturum, tantùm condignam sibi regisque prolem mereretur accipere. (Gregorii Turon. Hist. Francorum ecclesiast., lib. IV, p. 217.)

(3) Accedere ad me ei non pigeat cum thesauris suis, ego enim accipiam eam, faciamque magnam in populis...(Ibid., p. 216.)

« que mon frère lui a fait en la recevant dans son « lit (1) ? » Tous furent de cet avis; le trésor de Haribert fut mis en lieu de sûreté, et le roi fit conduire sous escorte, au monastère d'Arles, celle qui, bien à regret, venait de lui faire un si beau présent.

Aucun des deux frères de Gonthramn ne lui disputa la possession de l'argent et des effets précieux qu'il venait de s'approprier par cette ruse; ils avaient à débattre, soit avec lui, soit entre eux, des intérêts d'une bien autre importance : il s'agissait de réduire à trois parts, au lieu de quatre, la division du territoire gaulois, et de faire, d'un commun accord, le partage des villes et des provinces qui formaient le royaume de Haribert. Cette nouvelle distribution se fit d'une façon encore plus étrange et plus désordonnée que la première. La ville de Paris fut divisée en trois, et chacun des frères en reçut une portion égale. Pour éviter le danger d'une invasion par surprise, aucun ne devait entrer dans la ville sans le consentement des deux autres, sous peine de perdre, non-seulement sa part de Paris, mais sa part entière du royaume de Haribert. Cette clause fut ratifiée par un serment solennel sur les reliques de trois saints vénérés, Hilaire, Martin et Polyeucte, dont l'inimitié dans ce monde et dans l'autre fut appelée sur la tête de celui qui manquerait à sa parole (2). De même que Paris, les villes de Senlis et de Marseille furent divisées, mais en deux parts seulement, la première entre Hilperik et Sighebert, la seconde entre Sighebert et Gonthramn. Des autres villes, on forma trois lots, probablement d'après le calcul des impôts qu'on y percevait, et sans aucun égard à leur position respective. La confusion géographique devint encore plus grande; les enclaves se multiplièrent; les royaumes furent, pour ainsi dire, enchevêtrés l'un dans l'autre. Le roi Gonthramn obtint, par le tirage au sort, Melun, Saintes, Agen et Périgueux. Meaux, Vendôme, Avranches, Tours, Poitiers, Albi, Conserans et les villes des Basses-Pyrénées, échurent à Sighebert. Enfin, dans la part de Hilperik se trouvaient, avec plusieurs villes que les historiens ne désignent pas, Limoges, Cahors et Bordeaux, les cités aujourd'hui détruites de Bigore et de Béarn, et les cantons des Hautes-Pyrénées.

Les Pyrénées-Orientales se trouvaient, à cette époque, en dehors du territoire soumis aux Franks; elles appartenaient aux Goths d'Espagne, qui, par ce passage, communiquaient avec le territoire qu'ils possédaient en Gaule, depuis le cours de l'Aude jusqu'au Rhône. Ainsi, le roi de Neustrie, qui n'avait pas eu jusque-là une seule ville au midi de la Loire, devint le plus proche voisin du roi des Goths, son futur beau-père. Cette situation réciproque fournit au traité de mariage une nouvelle base, et en amena presque aussitôt la conclusion. Parmi les villes que Hilperik venait d'acquérir, plusieurs confinaient à la frontière du royaume d'Athanaghild; d'autres étaient disséminées dans l'Aquitaine, province autrefois enlevée aux Goths par les victoires de Chlodowig le Grand. Stipuler que ces villes, que ses ancêtres avaient perdues, seraient données pour douaire à sa fille, c'était faire un coup d'adroit politique, et le roi des Goths n'y manqua pas. Soit défaut d'intelligence pour des combinaisons supérieures à celles de l'intérêt du moment, soit désir de conclure à tout prix son mariage avec Galeswinthe, le roi Hilperik n'hésita point à promettre, pour douaire et pour présent du matin, les villes de Limoges, Cahors et Bordeaux, et celles des Pyrénées avec leur territoire (3). La confusion qui régnait dans les idées des nations germaniques, entre le droit de possession territoriale et le droit de gouvernement, pouvait quelque jour mettre ces villes hors de la domination franke; mais le roi de Neustrie ne prévoyait pas de si loin. Tout entier à une seule pensée, il ne songea qu'à stipuler, en retour de ce qu'il abandonnerait, la remise entre ses mains d'une dot considérable en argent et en objets précieux. Ce point convenu, il n'y eut plus aucun obstacle, et le mariage fut décidé.

A travers tous les incidents de cette longue négociation, Galeswinthe n'avait cessé d'éprouver une grande répugnance pour l'homme auquel on la destinait, et de vagues inquiétudes sur l'avenir. Les promesses faites, au nom du roi Hilperik, par les ambassadeurs franks n'avaient pu la rassurer. Dès qu'elle apprit que son sort venait d'être fixé d'une manière irrévocable, saisie d'un mouvement de terreur qu'elle ne pouvait surmonter, elle courut vers sa mère, et jetant ses bras autour d'elle, comme un enfant qui cherche du secours, elle la tint embrassée plus d'une heure en pleurant, et sans dire un mot (4). Les ambassadeurs franks se présentèrent

(1) Rectius est enim ut hi thesauri penès me habeantur, quàm post hanc, quæ indignè germani mei thorum adivit. (Gregorii Turon. Hist., lib. IV, p. 216.)

(2) Et quisquis sine fratris voluntate Parisius urbem ingrederetur, amitteret partem suam, essetque Polyeuctus, martyr, cum Hilario atque Martino, confessoribus, judex ac retributor ejus. (Ibid. p. 295.)

(3) De civitatibus verò, hoc est Burdegalâ, Lemovicâ, Cadurco, Benarno et Begorrâ, quas Gailesuindam, tàm in dote quàm in *morgane gibba*, hoc est matutinali dono, in Franciam venientem certum est adquisisse. (Gregorii Turon. Hist. Francor. eccl., lib. IX, p. 344.)

(4) Hoc ubi virgo metu audituque exterrita sensit,
Currit ad amplexus, Goïsuinta, tuos.
Brachia constringens nectit sine fine catenam,
Et matrem amplexu per sua membra ligat.
(Venantii Fortunati carmin., lib. VI, p. 561.)

pour saluer la fiancée de leur roi et prendre ses ordres pour le départ; mais, à la vue de ces deux femmes sanglotant sur le sein l'une de l'autre, et se serrant si étroitement qu'elles paraissaient être liées ensemble, tout rudes qu'ils étaient, ils furent émus et n'osèrent parler de voyage. Ils laissèrent passer deux jours; et, le troisième, ils vinrent de nouveau se présenter devant la reine, en lui annonçant, cette fois, qu'ils avaient hâte de partir, lui parlant de l'impatience de leur roi et de la longueur du chemin (1). La reine pleura et demanda pour sa fille encore un jour de délai; mais le lendemain, quand on vint lui dire que tout était prêt pour le départ : « Un seul jour encore, répondit-elle, et je « ne demanderai plus rien. Savez-vous que là où « vous emmenez ma fille, il n'y aura plus de mère « pour elle (2)? » Mais tous les retards possibles étaient épuisés. Athanaghild interposa son autorité de roi et de père; et, malgré les larmes de la reine, Galeswinthe fut remise entre les mains de ceux qui avaient mission de la conduire auprès de son futur époux.

Une longue file de cavaliers, de voitures et de chariots de bagage, traversa les rues de Tolède et se dirigea vers la porte du Nord. Le roi suivit à cheval le cortége de sa fille jusqu'à un pont jeté sur le Tage, à quelque distance de la ville; mais la reine ne put se résoudre à retourner si vite, et voulut aller au delà. Quittant son propre char, elle s'assit auprès de Galeswinthe, et d'étape en étape, de journée en journée, elle se laissa entraîner à plus de cent milles de distance. Chaque jour elle disait : « C'est jusque-là que je veux aller; » et, parvenue à ce terme, elle passait outre (3). A l'approche des montagnes, les chemins devinrent difficiles : elle ne s'en aperçut pas, et voulut encore aller plus loin; mais, comme les gens qui la suivaient, grossissant beaucoup le cortége, augmentaient les embarras et les dangers du voyage, les seigneurs goths résolurent de ne pas permettre que leur reine fît un mille de plus : il fallut se résigner à une séparation inévitable; et de nouvelles scènes de tendresse, mais plus calmes, eurent lieu entre la mère et la fille. La reine exprima en paroles douces sa tristesse et ses craintes maternelles : « Sois heureuse, dit-elle, mais j'ai peur « pour toi; prends garde, ma fille, prends bien « garde (4)... » A ces mots qui s'accordaient trop bien avec ses propres sentiments, Galeswinthe pleura, et répondit : « Dieu le veut, il faut que je « me soumette. » Et la triste séparation s'accomplit.

Un partage se fit dans ce nombreux cortége; cavaliers et chariots se divisèrent, les uns continuant à marcher en avant, les autres retournant vers Tolède. Avant de monter sur le char qui devait la ramener en arrière, la reine des Goths s'arrêta au bord de la route, et fixant ses yeux vers le chariot de sa fille, elle ne cessa de le regarder, debout et immobile, jusqu'à ce qu'il disparût dans l'éloignement et dans les détours du chemin (5). Galeswinthe, triste, mais résignée, continua sa route vers le nord. Son escorte, composée de seigneurs et de guerriers des deux nations, goths et franks, traversa les Pyrénées, puis les villes de Narbonne et de Carcassonne, sans sortir du royaume des Goths, qui s'étendait jusque-là; ensuite elle se dirigea par la route de Poitiers et de Tours, vers la cité de Rouen, où devait avoir lieu la célébration du mariage. Aux portes de chaque grande ville, le cortége faisait halte, et tout se disposait pour une entrée solennelle : les cavaliers jetaient bas leurs manteaux de route, découvraient les harnais de leurs chevaux, et s'armaient de leurs boucliers suspendus à l'arçon de la selle. La fiancée du roi de Neustrie quittait son lourd chariot de voyage, pour un char de parade, élevé en forme de tour, et tout couvert de plaques d'argent. Le poëte contemporain, à qui sont empruntés ces détails, la vit entrer ainsi à Poitiers, où elle se reposa quelques jours : il dit qu'on admirait la pompe de son équipage; mais il ne parle point de sa beauté (6).

Cependant Hilperik, fidèle à sa promesse, avait répudié ses femmes et congédié ses maîtresses. Fredegonde elle-même, la plus belle de toutes, la favorite entre celles qu'il avait décorées du nom de

(1) Instant legati germanica regna requiri,
Narrantes longæ tempora tarda viæ.
Sed matris moti gemitu sua viscera solvunt...
Prætereunt duplices, tertia, quarta dies.
(Venantii Fortunati carmin., lib. VI, p. 561.)

(2) Quid rapitis? Differte, dies, cùm disco dolores,
Solamenque mali fit mora sola mei.
Cur nova rura petas, illùc ubi non ero mater?
(Ibid.)

(3) Dat causas spatii genitrix, ut longiùs iret;
Sed fuit optanti tempus iterque breve.
Pervenit quò mater ait sese inde reverti,
Sed quod velle priùs, postea nolle fuit.
(Ibid., p. 562.)

(4) Quod superest gemebundus amor hoc mandat eunti :
Sis, precor, ô felix... sed cave valdè... vale.
(Venantii Fortunati carmin., lib. VI, p. 562.)

(5) E contra genitrix post natam lumina tendens,
Uno stante loco, pergit et ipsa simul,
Tota tremens, agiles raperet ne mula quadrigas...
Illùc mente sequens, quà via flectit iter;
Donec longè oculis spatioque evanuit amplo.
(Ibid.)

(6) Post aliquas urbes, Pictavas attigit arces,
Regali pompâ, prætereundo viam.
Hanc ego nempè novus conspexi prætereuntem,
Moliter argenti turre rotante vehi.
(Ibid.)

reines, ne put échapper à cette proscription générale; elle s'y soumit avec une résignation apparente, avec une bonne grâce qui aurait trompé un homme beaucoup plus fin que le roi Hilperik. Il semblait qu'elle reconnût sincèrement que ce divorce était nécessaire, que le mariage d'une femme comme elle avec un roi ne pouvait être sérieux, et que son devoir était de céder la place à une reine vraiment digne de ce titre. Seulement elle demanda, pour dernière faveur, de ne pas être éloignée du palais, et de rentrer, comme autrefois, parmi les femmes qu'employait le service royal. Sous ce masque d'humilité, il y avait une profondeur d'astuce et d'ambition féminine contre laquelle le roi de Neustrie ne se tint nullement en garde. Depuis le jour où il s'était épris de l'idée d'épouser une fille de race royale, il croyait ne plus aimer Fredegonde, et ne remarquait plus sa beauté; car l'esprit du fils de Chlother, comme en général l'esprit des barbares, était peu capable de recevoir à la fois des impressions de nature diverse. Ce fut donc sans arrière-pensée, non par faiblesse de cœur, mais par simple défaut de jugement, qu'il permit à son ancienne favorite de rester près de lui, dans la maison que devait habiter sa nouvelle épouse.

Les noces de Galeswinthe furent célébrées avec autant d'appareil et de magnificence que celles de sa sœur Brunehilde; il y eut même cette fois, pour la mariée, des honneurs extraordinaires; et tous les Franks de la Neustrie, seigneurs et simples guerriers, lui jurèrent fidélité comme à un roi (1). Rangés en demi-cercle, ils tirèrent tous à la fois leurs épées et les brandirent en l'air, en prononçant une vieille formule païenne qui dévouait au tranchant du glaive celui qui violerait son serment. Ensuite le roi lui-même renouvela solennellement sa promesse de constance et de foi conjugale; posant la main sur une châsse qui contenait des reliques, il jura de ne jamais répudier la fille du roi des Goths, et, tant qu'elle vivrait, de ne prendre aucune autre femme. Galeswinthe se fit remarquer, durant les fêtes de son mariage, par la bonté gracieuse qu'elle témoignait aux convives; elle les accueillait comme si elle les eût déjà connus : aux uns elle offrait des présents, aux autres elle adressait des paroles douces et bienveillantes; tous l'assuraient de leur dévouement, et lui souhaitaient une longue et heureuse vie (2). Ces vœux, qui ne devaient point se réaliser pour elle, l'accompagnèrent jusqu'à la chambre nuptiale, et le lendemain, à son lever, elle reçut le *présent du matin*, avec le cérémonial prescrit par les coutumes germaniques. En présence de témoins choisis, le roi Hilperik prit dans sa main droite la main de sa nouvelle épouse, et de l'autre jeta sur elle un brin de paille, en prononçant à haute voix les noms des cinq villes qui devaient à l'avenir être la propriété de la reine. L'acte de cette donation perpétuelle et irrévocable fut assitôt dressé en langue latine : il ne s'est point conservé jusqu'à nous; mais on peut aisément s'en figurer la teneur, d'après les formules consacrées et le style usité dans les autres monuments de l'époque mérovingienne :

« Puisque Dieu a commandé que l'homme aban-
« donne père et mère pour s'attacher à sa femme,
« qu'ils soient deux en une même chair et qu'on ne
« sépare point ceux que le Seigneur a unis, moi,
« Hilperik, roi des Franks, homme illustre, à toi
« Galeswinthe, ma femme bien-aimée, que j'ai
« épousée suivant la loi salique, par le sou et le
« denier, je donne aujourd'hui par tendresse d'a-
« mour, sous le nom de *Dot* et de *Morgane-Ghiba*,
« les cités de Bordeaux, Cahors, Limoges, Béarn
« et Bigore, avec leurs populations et leurs terri-
« toires (3). Je veux qu'à compter de ce jour tu les
« tiennes et possèdes en propriété perpétuelle, et
« je te les livre, transfère et confirme par la pré-
« sente charte, comme je l'ai fait par le brin de
« paille et par le *hande-lang* (4). »

Les premiers mois de mariage furent, sinon heureux, du moins paisibles, pour la nouvelle reine : douce et patiente, elle supportait avec résignation ce qu'il y avait de brusquerie sauvage dans le caractère de son mari. D'ailleurs Hilperik eut quelque temps pour elle une véritable affection; il l'aima d'abord par vanité, joyeux d'avoir en elle une épouse aussi noble que celle de son frère; puis lorsqu'il fut un peu blasé sur ce contentement d'amour-propre,

(1) Jungitur ergò thoro regali culmine virgo,
Et magno meruit plebis amore coli...
Utque fidelis ei sit gens armata, per arma
Jurat, jure suo se quoque lege ligat.
(Venantii Fortunati carmin., lib. VI, p. 562.)

(2) Hos quoque muneribus, permulcens vocibus illos,
Et licet ignotos sic facit esse suos.
(Ibid.)

(3) Dùm Dominus ab initio præcepit ut relinquat homo patrem et matrem, et adhæreat suæ uxori, ut sint duo in carne unâ, et quod Dominus conjunxit homo non separet, ego enim in Dei nomine illi, dulcissimæ conjugi meæ illi, dùm et ego te per solidum et denarium secundùm legem salicam visus fui sponsare, ideò in ipsâ amoris dulcedine, dabo ergo tibi... (Ex formulis Bignonianis, apud script. rerum francic., t. IV, p. 539.) — Ego Chilpericus, rex Francorum, vir inluster. (Ibid., p. 623.)—Cum terminis et cuncto populo suo. (Gregor. Turon., p. 344.)

(4) Per hanc chartulam libelli dotis, sive per festucam atque per *andelangum*. (Ex formulis Lindenbrogianis, apud script. rerum francic., t. IV, p. 555.) — *Handelang*, que les commentateurs n'expliquent pas, devait signifier *serrement de main*.

il l'aima par avarice à cause des grandes sommes d'argent et du grand nombre d'objets précieux qu'elle avait apportés (1). Mais, après s'être complu quelque temps dans le calcul de toutes ces richesses, il cessa d'y trouver du plaisir ; et dès lors aucun attrait ne l'attacha plus à Galeswinthe. Ce qu'il y avait en elle de beauté morale, son peu d'orgueil, sa charité envers les pauvres, n'étaient pas de nature à le charmer ; car il n'avait de sens et d'âme que pour la beauté corporelle. Ainsi le moment arriva bientôt où, en dépit de ses propres résolutions, Hilperik ne ressentit auprès de sa femme que de la froideur et de l'ennui. Ce moment, épié par Fredegonde, fut mis à profit par elle avec son adresse ordinaire. Il lui suffit de se montrer comme par hasard sur le passage du roi, pour que la comparaison de sa figure avec celle de Galeswinthe fît revivre, dans le cœur de cet homme sensuel, une passion mal éteinte par quelques bouffées d'amour-propre. Fredegonde fut reprise pour concubine, et fit éclat de son nouveau triomphe ; elle affecta même envers l'épouse dédaignée des airs hautains et méprisants. Doublement blessée, comme femme et comme reine, Galeswinthe pleura d'abord en silence ; puis elle osa se plaindre et dire au roi qu'il n'y avait plus dans sa maison aucun honneur pour elle, mais des injures et des affronts qu'elle ne pouvait supporter. Elle demanda comme une grâce d'être répudiée, et offrit d'abandonner tout ce qu'elle avait apporté avec elle, pourvu seulement qu'il lui fût permis de retourner dans son pays (2).

L'abandon volontaire d'un riche trésor, le désintéressement par fierté d'âme, étaient des choses incompréhensibles pour le roi Hilperik, et n'en ayant pas la moindre idée, il ne pouvait y croire. Aussi, malgré leur sincérité, les paroles de la triste Galeswinthe ne lui inspirèrent d'autre sentiment qu'une défiance sombre, et la crainte de perdre, par une rupture ouverte, des richesses qu'il s'estimait heureux d'avoir en sa possession. Maîtrisant ses émotions et dissimulant sa pensée avec la ruse du sauvage, il changea tout d'un coup de manières, prit une voix douce et caressante, fit des protestations de repentir et d'amour, qui trompèrent la fille d'Athanaghild. Elle ne parlait plus de séparation, et se flattait d'un retour sincère, lorsqu'une nuit, par l'ordre du roi, un serviteur affidé fut introduit dans sa chambre, et l'étrangla pendant qu'elle dormait. En la trouvant morte dans son lit, Hilperik joua de son mieux la surprise et l'affliction ; il fit même semblant de verser des larmes ; et quelques jours après, il épousa Fredegonde (3).

Ainsi périt cette jeune femme, qu'une sorte de révélation intérieure semblait avertir d'avance du sort qui lui était réservé, figure mélancolique et douce qui traversa la barbarie mérovingienne, comme une apparition d'un autre siècle. Malgré la rudesse des mœurs et la dépravation générale, il y eut des âmes qui se sentirent émues en présence d'une infortune si peu méritée, et leurs sympathies prirent, selon l'esprit du temps, une couleur superstitieuse. On disait qu'une lampe de cristal, suspendue près du tombeau de Galeswinthe, le jour de ses funérailles, s'était détachée subitement, sans que personne y portât la main, et qu'elle était tombée sur le pavé de marbre, sans se briser et sans s'éteindre. On assurait, pour compléter le miracle, que les assistants avaient vu le marbre du pavé céder comme une matière molle, et la lampe s'y enfoncer à demi (4). De semblables récits peuvent nous faire sourire, nous qui les lisons dans de vieux livres, écrits pour des hommes d'un autre âge ; mais, au sixième siècle, quand ces légendes passaient de bouche en bouche, comme l'expression vivante et poétique des sentiments et de la foi populaires, on devenait pensif, et l'on pleurait en les entendant raconter.

(1) A quo etiam magno amore diligebatur, detulerat enim secum magnos thesauros. (Gregorii Turon. Hist. Francor. eccl., lib. IV, p. 217.)

(2) Cùmque se regi quereretur assiduè injurias perferre, diceretque nullam se dignitatem cum eodem habere, petiit ut, relictis thesauris quos secum detulerat, liberam redire permitteret ad patriam. (Ibid.)

(3) Quod ille per ingenia dissimulans, verbis eam lenibus demulsit. Ad extremum eam suggilari jussit à puero, mortuamque reperit in strato.., Rex autem, cùm eam mortuam deflesset, post paucos dies Fredegundam recepit in matrimonio. (Gregorii Turon. Hist. Francor. ecclesiast., lib. IV, p. 217.)

(4) Lychnus enim ille, qui fune suspensus coràm sepulchro ejus ardebat, nullo tangente, fune disrupto, in pavimentum corruit : et fugiente antè eum duritiâ pavimenti, tanquam in aliquod molle elementum descendit, atque medius est suffossus, nec omninò contritus, quod non sine grandi miraculo videntibus fuit.(Ibid.)—Fortunati carmin., lib. VI, p. 563.

FIN DE DIX ANS D'ÉTUDES HISTORIQUES.

TABLE

DE

L'HISTOIRE DE LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE

PAR LES NORMANDS.

Avertissement. . . . . Page 1
Introduction. 3

LIVRE PREMIER.

Depuis l'établissement des Bretons jusqu'au neuvième siècle.

Anciennes populations de l'île de Bretagne. — L'île de Bretagne sous les Romains. — Les Pictes et les Scots. Pages 11 à 13
État social des Bretons. — Leur forme de gouvernement. —Attaques du dehors.—Discordes intérieures. 13 à 14
Saxons auxiliaires des Bretons ; — deviennent leurs ennemis. — Alliance des Saxons et des Pictes. . 14 à 15
Conquêtes des Saxons dans l'île de Bretagne. . 15 à 16
Émigration des Angles. — Conquêtes des Angles.—Colonies anglo-saxonnes.—Fugitifs bretons établis dans la Gaule. — État politique de la Gaule. — Influence et politique des évêques gaulois ; — leur amitié pour les Franks. — Conversion et baptême de Chlodowig, roi des Franks. — Succès des Franks ; — leurs conquêtes ; —leur victoire sur les Burgondes et sur les Wisigoths. — État des Bretons en Gaule ; — leurs querelles avec le clergé gaulois ; — leurs guerres avec les Franks. — Hérésie de l'île de Bretagne. . . . . 16 à 23
Caractère du pape Grégoire. — Son désir de convertir les Anglo-Saxons. . . . . 23 à 24
Missionnaires romains envoyés dans l'île de Bretagne.— Leur arrivée. . . . . 24 à 25
Conversion d'un roi anglo-saxon. — Instructions papales. — Plan d'organisation ecclésiastique. . . 25 à 26
Ambition de l'évêque Augustin. — Croyances religieuses des Gallois. — Conférences d'Augustin avec le clergé gallois. — Sa vengeance sur les Gallois. . . 27 à 28
Retour des Anglo-Saxons au paganisme. — Nouveaux succès des prêtres romains. . . . . 28 à 29
Tentatives de conversion dans le Northumberland ou la Northumbrie. — Réunion des chefs northumbriens à ce sujet. — Conversion des Northumbriens. 29 à 31
Église anglo-saxonne. — Tentatives du clergé romain contre l'Église d'Irlande.—Zèle religieux des Irlandais. —Haine des Gallois contre l'Église romaine.—Dévotion catholique des Anglo-Saxons. — Rupture des Anglo-Saxons avec l'Église romaine. . . . . 31 à 33
Limites respectives des diverses populations de l'île de Bretagne. — Restes de la race bretonne. — Opiniâtreté patriotique des Gallois. — Sentiments de l'historien à l'égard des peuples vaincus. . . . . 33 à 35

LIVRE II.

Depuis le premier débarquement des Danois en Angleterre, jusqu'à la fin de leur domination.

787—1048.

Premier débarquement des pirates danois. — Leur caractère ; — leur audace ; — leurs conquêtes en Angleterre. . . . . 36 à 37
Invasion de Ragnar-Lodbrog ; — son chant de mort. — Invasion de ses fils. — Descente des Danois vers le Sud. — Destruction des monastères.— Fin du royaume d'Est-Anglie. — Invasion du royaume de West-sex. 37 à 40
Résistance d'Alfred, roi des Saxons occidentaux, à l'invasion danoise. — Impopularité et fuite du roi Alfred ; — son retour ; — il attaque les Danois et conclut la paix avec eux. . . . . 40 à 42
Réunions successives du territoire anglais sous la même royauté. 43
Nouvelle guerre avec les Danois. — Descente de Hasting en Angleterre. — Élection du roi Edward. — Conqué

tes du roi Ethelstan. — Chant national des Anglo-Saxons sur la victoire de Brunan-burgh. . 43 à 45
Défaite d'Erik le Danois, et chant danois sur sa mort. — Suites politiques des défaites des Danois. — Nouvelles émigrations du Danemarck. . . . . 45 à 47
Massacre général des Danois en Angleterre. . . . 47
Grand armement du roi danois Sven contre l'Angleterre. — Fermeté patriotique de l'archevêque saxon Elfeg; — sa mort.—Le roi Ethelred s'enfuit en Gaule. 47 à 49
État des habitants de la Gaule. — Fondation de l'empire des Franks.—Démembrement de cet empire. — Invasion des Danois ou Normands en Gaule. — Nouveaux États formés en Gaule. — Limites et populations du royaume de France. . . . . 49 à 51
Harald, roi de Norwége, proscrit les pirates. — Exil de Roll, fils de Rognvald.—Les exilés norwégiens entrent en France et s'établissent à Rouen. — Première négociation des Français avec les Normands.—Victoire des Normands. — Roll est élu chef des Normands. — Les Français désirent la paix. — Seconde négociation. — Cession de la Neustrie et de la Bretagne.— Conférence de Saint-Clair-sur-Epte. — Conversion et baptême de Roll, premier duc de Normandie. — Partage de la Normandie.—Langage et mœurs des habitants de Bayeux. —État social de la Normandie. . . . . 51 à 56
Émeute des paysans de Normandie. — Discours des orateurs populaires. — Associations secrètes. — Mesures violentes contre l'insurrection. — Langage et relations politiques des Gallo-Normands. . . . . 56 à 58
Le roi Ethelred rappelé en Angleterre. — Combats des Anglo-Saxons contre les Anglo-Danois. — Godwin, fils d'Ulfnoth, sauve un chef danois.—Knut le Danois devient roi de toute l'Angleterre. . . . . 58 à 60
Proscriptions en Angleterre. — Mariage du roi Knut; — changement remarquable dans son caractère et sa conduite.—Il recherche l'amitié du pape et établit l'impôt du denier de Saint-Pierre. — Puissance temporelle des papes.—Pèlerinage du roi Knut à Rome;—lettre écrite de Rome par le roi Knut.—Élévation de Godwin.—Démembrement des États de Knut. . . . . 60 à 62
Harald et Hardeknut, rois d'Angleterre, l'un au nord, l'autre au midi.—Préparatifs de guerre entre les Anglo-Saxons et les Anglo-Danois. — Terreur et fuite d'un grand nombre d'Anglo-Saxons.—Harald règne seul en Angleterre. . . . . 63 à 64
Alfred, fils d'Ethelred, reparaît en Angleterre.—Sa mort violente; — circonstances fabuleuses de cet événement. . . . . 64 à 65
Exemple de barbarie du roi Hardeknut.— Ses exactions. —Tyrannie des Danois.—Les Danois chassés d'Angleterre.—Élection d'Edward, fils d'Ethelred. — Son mariage avec Édithe, fille de Godwin; — caractère d'Édithe. . . . . 65 à 67
Rétablissement de l'indépendance anglaise. — Nouvelles causes de troubles intérieurs. —Inimitié du peuple anglais contre les favoris normands du roi Edward. - Expression originale du mécontentement et de l'inquiétude populaire. . . . . 67 à 69

LIVRE III.

Depuis le soulèvement du peuple anglais contre les favoris normands du roi Edward, jusqu'à la bataille de Hastings.

1048—1066.

Eustache, comte de Boulogne, entre à Douvres; — sa querelle avec les habitants.—Résistance patriotique de Godwin et de ses fils. — Grand armement du roi Edward. — Proscription de Godwin et de ses fils. — Triomphe des favoris normands. . . . . 70 à 72
Guillaume, duc de Normandie. —Son origine; son caractère.—Sa visite en Angleterre.—Ses projets ambitieux. 72 à 73.
Débarquement de Godwin et de ses fils. — Son entrée à Londres.— Terreur et fuite des favoris normands.— Réconciliation de Godwin avec le roi Edward.—Quelques Normands sont tolérés par grâce en Angleterre. 73 à 75
Haine des Normands contre Godwin.—Mort de Godwin. —Mort de Siward, chef du Northumberland.—Talents militaires et popularité de Harold, fils de Godwin. 75 à 76.
Soulèvement des Northumbriens contre leur chef Tostig, frère de Harold. — Harold préfère la justice à l'intérêt de son frère.—Exil de Tostig. . . . . 76 à 77
Inimitié de l'Église romaine contre le peuple anglais; — cette inimitié s'aggrave par de nouveaux motifs.—Rapprochement entre l'Église romaine et le duc de Normandie. . . . . 77 à 78
Harold veut aller en Normandie; — le roi Edward l'en dissuade.—Départ de Harold.— Il est emprisonné par le comte de Ponthieu;—sa délivrance.—Il est accueilli à Rouen par le duc Guillaume.—Demande que lui fait Guillaume. — Serment de Harold sur des reliques.— Son retour en Angleterre.—Pressentiment de malheur public.—Mort du roi Edward. . . . . 78 à 81
Élection de Harold.—Dépit du duc de Normandie.—Tostig cherche des ennemis à son frère Harold. — Il persuade à Harold, roi de Norwége, de faire une descente en Angleterre. . . . . 81 à 83
Message de Guillaume à Harold, roi d'Angleterre.—Négociation de Guillaume avec l'Église romaine. — Souveraineté temporelle de l'Église, à cette époque. — Différend de Guillaume et de Harold porté devant le pape; — Alexandre II décide en faveur de Guillaume. 83 à 84
Convocation des états de Normandie. — Leur opposition aux projets du duc Guillaume; — Guillaume déjoue cette opposition;—soumissions individuelles.—Grands préparatifs militaires. —Enrôlement d'hommes de tous pays.—Le duc Guillaume cherche des alliés.—Inimitié nationale des Normands et des Bretons.—Conan, comte de Bretagne, refuse son secours;—il est empoisonné.— Embarquement des troupes. — Retards causés par le mauvais temps.—Départ de la flotte normande. 85 à 88
Harold, roi de Norwége, débarque en Angleterre.—Harold, roi d'Angleterre, marche à grandes journées

contre les Norwégiens. — Rencontre des deux armées. —Déroute des Norwégiens. . . . . 88 à 90
Débarquement de l'armée normande à Pevensey, près de Hastings.—Le roi Harold marche contre les Normands. —Il se retranche à sept milles de leur camp. 90 à 91
Message de Guillaume à Harold ;—réponse de celui-ci.— État de l'armée anglo-saxonne. — Préparatifs des deux armées pour le combat. — Ordre de bataille des Normands. — Attaque du camp des Anglo-Saxons. — Victoire des Normands. . . . . 91 à 93
Le corps du roi Harold reconnu par sa maîtresse Edithe au cou de Cygne.—Regrets patriotiques des vieux historiens anglais. — Trait de superstition patriotique. — Fondation de l'abbaye de la Bataille. 94

LIVRE IV.

Depuis la bataille de Hastings jusqu'à la prise de Chester, dernière ville conquise par les Normands.

1066—1070.

Combat de Romney. — Prise de Douvres.— Capitulation de la province de Kent. — Élection du roi Edgar. — Défection d'Edwin et de Morkar. — Blocus de la ville de Londres. — La hanse ou corporation des bourgeois de Londres. — Discours du hansward. — Message de paix envoyé au duc Guillaume. — Soumission de Londres. — Le duc Guillaume s'arrête près de Londres . . . . . 95 à 98
Guillaume se fait proclamer roi. — Cérémonie du couronnement troublée par l'incendie et le pillage. — Le nouveau roi reste hors de Londres . . . 99 à 100
Dépossession méthodique des Anglais. — Partage des dépouilles entre les Normands. — Étendue du territoire conquis. — Souffrances des vaincus. — Détails d'expropriation. — Punition du monastère de Hida.— Intrépidité de trois Saxons. . . . . 100 à 103
Forteresses bâties à Londres.—État de l'armée conquérante. — Anciennes listes des conquérants de l'Angleterre. . . . . 103 à 104
Le roi Guillaume retourne en Normandie. — Réjouissances publiques pour sa réception. — Révolte de la province de Kent. — Eustache, comte de Boulogne, vient au secours des Anglais. — Combats livrés dans les provinces de l'ouest.—Limites probables du territoire envahi . . . . . 104 à 106
Alarmes et retour du roi Guillaume. — Il marche vers l'ouest.—Siége et prise d'Exeter.—Partages de terres dans les provinces de l'ouest.—Résistance et punition des moines de Winchcomb. — Fuite des chefs anglais vers le nord . . . . . 106 à 109
Conspiration contre les Normands. — Le roi Edgar s'enfuit en Écosse. — État de la population écossaise. — Amour des rois d'Écosse pour les hommes de la race teutonique. . . . . 109 à 111
Le roi Guillaume marche vers le nord.—Prise d'Oxford, de Warwic, de Leycester, de Notthingham et de Lincoln, que les Normands appelaient *Nicole*.—Fuite d'un otage anglais sur un vaisseau norwégien. . 111 à 112
Prise d'York, où les Normands se fortifient.—Aventure singulière de l'archevêque Eldred. — Sa malédiction contre le roi Guillaume.—Son désespoir et sa mort.— — Lassitude des Normands. — Plusieurs d'entre eux retournent dans leurs familles . . . . 112 à 113
Insurrection dans les provinces de l'ouest. — Débarquement des fils du roi Harold sur la côte du sud-ouest. — Fin de la révolte de l'ouest . . . . 113 à 114
État des provinces du nord. — Marche du Normand Robert Comine contre la ville de Durham. — Défaite et mort de Robert Comine. — Alliance des Anglais du nord avec les Danois. — Arrivée d'un secours danois en Angleterre.—Les Anglais, unis aux Danois, assiégent la ville d'York et s'en emparent . . 114 à 117
York repris par les Normands. — Dévastation de la Northumbrie. — Prise de Durham. — Fuite des habitants de cette ville.—Ravages et cruautés exercés par les vainqueurs.—Saint-Jean de Beverley fait peur aux soldats normands. — La conquête s'achève dans le nord. . . . . 117 à 118
Famine dans le pays conquis. — Partages de maisons et de terres. — Colonie française dans l'Yorkshire. — Distribution de domaines et de femmes anglaises. — Osulf tue Kopsi par esprit de vengeance nationale. — Seconde soumission des chefs anglais et du roi Edgar. 119 à 121
Défaite d'Édrik le Saxon.—Invasion du pays de Galles. — Plainte des habitants anglais de Shrewsbury. — Moines et prêtres conquérants. — Nouveaux émigrés de la Gaule. — Société de gain et de perte entre les soldats de la conquête.—Fraternités d'armes. 121 à 123
Marche du roi Guillaume contre la ville de Chester. — Prise de Chester. — Gherbaud, premier comte de Chester.—Combat livré près des marais de Rhuddlan. —Établissement de cinq frères, venus de Normandie, dans la province de Chester. — Utilité des détails locaux . . . . . 123 à 124

LIVRE V.

Depuis la formation du Camp du Refuge dans l'île d'Ély, jusqu'au supplice du dernier chef saxon.

1070—1076.

Triste état des Anglo-Saxons après leur défaite.—Anglais émigrés en Grèce ; — prennent du service à la cour byzantine. — Anglais réfugiés dans les forêts. — Brigandage en armes, dernière protestation des vaincus. —Terreur générale en Angleterre.—Camp du Refuge. —Contributions patriotiques des gens d'église. 125 à 127
Le roi Guillaume ordonne des perquisitions dans tous les couvents. — Spoliation des églises. — Arrivée de trois légats pontificaux. — Circulaires des légats. — —Dégradation de Stigand, archevêque de Canterbury. — Destitution des évêques et des abbés de race anglaise. — Lanfranc, archevêque de Canterbury. —

Misérable état des églises d'Angleterre. . 127 à 129
Établissement de la primatie de Canterbury. — Soumission de l'archevêque d'York à celui de Canterbury. — Intrusion d'évêques de race étrangère. — Caractère des nouveaux évêques. — Les plaintes des Anglais parviennent à Rome. — Les Normands sont justifiés par le pape. — Réponse d'un moine normand au roi Guillaume. — Désintéressement de Guimond, moine de Saint-Leufroy . . . . . 129 à 133
Les saints de race anglaise sont attaqués par les Normands. — Insurrection conduite par trois prélats anglais. — Les lois d'Edward sont confirmées par le roi Guillaume. — Peu d'importance de cette concession. — La persécution recommence. — Paul, abbé de race normande. . . . . 133 à 135
Nouveaux réfugiés au camp d'Ély. — Mort d'Edwin. — Ives Taille-Bois, chef angevin. — Caractère d'Ives Taille-Bois. — Moines angevins établis à Spalding. — — Hereward, chef de partisans saxons. — Chevalerie anglo-saxonne. — Turauld, abbé normand, vient au monastère de Peterborough. — Nouvelle alliance des Anglais avec les Danois. — Retraite des Danois. — Attaque du camp d'Ély par les Normands. — Trahison des moines d'Ély. — Défaite des insurgés. — Hereward garde son indépendance. — Ses exploits. — Son mariage. — Mauvaise foi des Normands à son égard. — Sa mort. — Vengeances atroces des Normands contre les insurgés de l'île d'Ély . . . . . 135 à 141
Les moines d'Ély punis de leur trahison. — Paix entre les Normands et le roi d'Écosse. — Vaulcher, évêque de Durham. — Destitution de Gospatrik; promotion de Waltheof. — Le roi Guillaume va en Gaule. — Révolte des Manseaux contre les Normands. — Établissement de la commune du Mans. — Troubles de cette commune. — Ravage et soumission du Maine. — Alliance d'Edgar avec le roi de France. — Troisième soumission du roi Edgar . . . . . 141 à 144
Femmes anglaises réfugiées dans les cloîtres. — Mariage conclu malgré l'ordre du roi. — Festin de noces à Norwich. — Conjuration de Normands et d'Anglais contre le roi. — Préparatifs de défense contre les conjurés; leur défaite. — Proscription de Raulf de Gaël, et jugement de Roger, comte de Hereford. — Ruine de la famille de Guillaume, fils d'Osbert. — Accusation de Waltheof . . . . . 144 à 148
Supplice de Waltheof. 148
Waltheof honoré comme martyr. — Pèlerinage à son tombeau. — Judith la Normande, veuve de Waltheof. — Wulfstan, dernier évêque de race anglo-saxonne. — Croyances superstitieuses fondées sur l'esprit national. . . . . 148 à 150

LIVRE VI.

Depuis la querelle du roi Guillaume avec son fils aîné, Robert, jusqu'au dernier passage de Guillaume sur le continent.

1077—1087.

Discorde parmi les conquérants. — Querelle entre le roi Guillaume et son fils Robert. — Robert demande le duché de Normandie. — Voyages de Robert, qui se joint aux ennemis de son père. — Le roi Guillaume maudit son fils. . . . . 151 à 153
Vaulcher, évêque et comte de Northumberland. — Complot contre Vaulcher. — Meurtre du comte-évêque. — Dévastation du Northumberland. — État misérable des provinces du nord . . . . . 153 à 154
Outlaws anglo-saxons. — Poésies populaires en leur honneur. — Ambition d'Eudes, évêque de Bayeux. — Arrestation de l'évêque Eudes. . . . 154 à 155
Nouveaux détails sur les suites de la conquête normande. — Toustain, abbé de Glastonbury. — Moines saxons tués et blessés par les ordres de Toustain . . . 155
Mort de la reine Mathilde. — Division d'intérêts entre le roi et les Normands. 156
Grande enquête sur l'état de la propriété territoriale. — Recensement des propriétés. — Rédaction du rôle de recensement, nommé par les Anglais *Doomesday-book*. — Prétentions du roi Guillaume. — Impôts levés sur les Normands. — Capitation des Anglais. — Propriété légale pour les Normands. — Anglais qui reçoivent en don leurs propres biens. . . 156 à 160
Lois de Guillaume contre la chasse. — Motifs politiques de la sévérité de ces lois. — Les descendants des Normands sont affranchis des lois contre la chasse. — Expropriation des Anglais, postérieurement à la conquête. — Normands émigrés en Écosse. . 160 à 162
Bruits d'une descente des Danois. — Préparatifs de défense des Normands. — Ordre bizarre donné aux Anglais. — Motifs de l'armement du roi Knut. — Intrigues des émissaires du roi Guillaume dans le camp danois. — Fin de toute alliance entre les Anglais et les Danois . . . . . 162 à 164
Assemblée générale et revue des Normands. — Ordonnances du roi Guillaume. — État de la population anglo-saxonne. — Inquiétudes et tourments d'esprit du Guillaume. . . . . 164 à 165
Lois contre l'assassinat commis sur les Normands. — Enquête sur l'*Anglaiserie*. — Établissement de la juridiction épiscopale. — Séparation des tribunaux civils et ecclésiastiques. — Conduite du roi Guillaume à l'égard du pape. — Long souvenir de la conquête normande. — Aspect de l'Angleterre conquise . . . 166 à 168

LIVRE VII.

Depuis la mort de Guillaume le Conquérant, jusqu'à la dernière conspiration générale des Anglais contre les Normands.

1087—1137.

Querelle du roi Guillaume et de Philippe Ier, roi de France. — Le roi Guillaume brûle la ville de Mantes. — Derniers moments du roi Guillaume. — Sa mort. — Ses funérailles. — Élection de Guillaume le Roux. — L'orfèvre Othon, banquier de l'invasion. — Vers à la louange du conquérant. . . . . 169 à 172

Guerre civile entre les Normands. — Fin de la guerre civile. — Traité entre Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, et Robert, son frère, duc de Normandie. — Révolte des moines anglais du couvent de Saint Augustin. — Conspiration des moines de Saint-Augustin contre leur abbé normand. — Alliance des bourgeois de Canterbury avec les moines de Saint-Augustin. 172 à 174

Tyrannie des évêques et des comtes normands. — Vexation nouvelle contre les moines de Croyland. — Nouvelles querelles entre les Normands. — Modération d'Eudes, fils d'Hubert. . . . . 174 à 175

Charges rigoureuses imposées aux Anglais. — Terreur des Anglais à l'approche du roi. — Dureté des lois contre la chasse. — Dernière chasse de Guillaume le Roux. — Mort de Guillaume le Roux . . 175 à 177

Henry, premier du nom, élu roi d'Angleterre. — Il s'adresse aux Anglais. — Fausseté des promesses du roi Henry. — Il veut épouser une femme anglaise. — Opposition des Normands au mariage du roi. — Mariage du roi Henry et de Mathilde, nièce d'Edgar. 177 à 180

Nouvelle guerre civile. — Révolte du comte Robert de Belesme.—Son bannissement.—État de la population anglaise. . . . . 180 à 181

Nouvelles querelles du roi avec son frère Robert. — Levée d'argent en Angleterre. — Le duc Robert prisonnier de son frère . . . . . 181 à 182

Le fils du duc Robert passe en France.—Abbés étrangers installés en Angleterre. — Souffrances et plaintes des moines anglais.—Superstitions populaires. 183 à 184

Embarquement des fils du roi Henry. — Naufrage et mort des fils du roi. — Indifférence des Anglais de race au malheur du roi et des familles normandes. — — Invectives des historiens anglais, à cette occasion. 184 à 186

Mabile, fille de Robert, fils d'Aymon. — Anecdote normande. — Anecdote anglaise. — Accusation et jugement du Saxon Bristan. — Tribunaux anglo-normands.—Serment prêté à Mathilde surnommée l'*Emperesse* . . . . . 186 à 188

Mariage de Mathilde avec le comte d'Anjou. — Fêtes à Rouen à cette occasion.—Élection d'Étienne de Blois. 188 à 189

Popularité d'Étienne auprès des barons normands. — Sa querelle avec eux.—Conspiration des Anglais.—Fuite des conjurés. — Soulèvements postérieurs.—Difficultés de l'histoire . . . . . 189 à 190

LIVRE VIII.

Depuis la bataille de l'Étendard jusqu'à l'insurrection des Poitevins et des Bretons contre le roi Henry II.

1137—1159.

Vasselage des rois d'Écosse.—État politique de l'Écosse. — Différentes populations de l'Écosse. — Saxons et Normands établis en Écosse. — Égalité sociale et langage des Écossais.— Clans des montagnes et des îles. — Le roi ou lord des Iles.—Hostilités des Écossais contre les Anglo-Normands. . . . . 191 à 194

Entrée des Écossais en Angleterre.—État de l'armée écossaise. — Rassemblement de l'armée anglo-normande. — Harangue de Raoul, évêque de Durham. — Paroles de Robert de Brus.—Bataille de l'Étendard.—Invasion des Gallois. . . . . 194 à 197

Conquête des Normands dans le pays des Galles. — Bernard de Neuf-Marché, Richard d'Eu, dit Strong-Boghe. — Conquête du pays de Pembrocke. — Moines et prêtres normands dans le pays de Galles. — Évêques normands chassés par les Gallois.—Mœurs et caractère de la nation galloise. . . . . 198 à 200

Guerre civile entre les Anglo-Normands.—Ce qui se passait dans les châteaux normands. — Vexations et ravages des Normands. — Le roi Étienne assiége Bristol. 200 à 202

Camp retranché d'Ely. — Attaque de l'île d'Ely. — Le roi Étienne est fait prisonnier. — Mathilde, élue reine d'Angleterre.—Arrogance de la reine Mathilde. — Requête des bourgeois de Londres.—Mathilde chassée de Londres par les bourgeois. . . . . 202 à 204

Le parti d'Étienne se relève. — Normands maltraités par les paysans saxons. — Débarquement de Henry, fils de Mathilde. — Fin de la guerre civile. —Éléonore, duchesse d'Aquitaine.—Mariage d'Éléonore et du fils de Mathilde. . . . . 204 à 206

État de la Gaule méridionale. — Conduite politique des méridionaux.—Second affranchissement du midi de la Gaule.—État social des Gaulois méridionaux. 206 à 208

Henry, duc d'Aquitaine et roi d'Angleterre. — Expulsion des Flamands. — Mélange des races. — Généalogie saxonne du roi Henry II. —Fausses prophéties; fausse généalogie. — Guerre de Henry II contre son frère. 208 à 211

Guerre contre les Bretons. — Soumission de la Bretagne. —Insurrection nationale des Bretons.—Défaite des confédérés bretons. — Insurrection des Poitevins. — Paix entre les rois d'Angleterre et de France. . 211 à 213

Fin de l'indépendance bretonne. — Message d'un chef gallois au roi de France.— Guerre de Henry II contre les Toulousains. — Caractère des Gaulois méridionaux. . . . . 213 à 215

LIVRE IX.

Depuis l'origine de la querelle entre le roi Henry II et l'archevêque Thomas, jusqu'au meurtre de l'archevêque.

1160—1171.

Aventures de Gilbert Becket. — Naissance et éducation de Thomas Becket. — Thomas Becket archidiacre et chancelier d'Angleterre.—Conduite politique de Thomas Becket.—Querelles entre le roi et le clergé anglo-normand. . . . . 216 à 218

L'indépendance du clergé favorable aux Anglais de race. — Éloignement du clergé pour Thomas Becket. —

Thomas Becket archevêque de Canterbury. —Froideur entre le roi et l'archevêque Thomas. . . 218 à 220
Première querelle entre le roi et l'archevêque. — Excommunication d'un baron anglo-normand. — Haine des barons anglo-normands contre l'archevêque. 220 à 221
Assemblée de Clarendon. — Nouvelles lois de Henry II. — Importance de la querelle du roi avec l'archevêque. — Politique du pape dans l'affaire de Thomas Becket. — L'archevêque veut sortir d'Angleterre. 222 à 223
Nouvelle assemblée à Northampton. — L'archevêque Thomas accusé et condamné. — Seconde citation de l'archevêque. — Sa fermeté. — Appel du roi et des évêques au pape. — Contre-appel de Thomas Becket. 223 à 225
Fuite de Thomas Becket. —Lettre de Henry II au roi de France. — Thomas Becket est accueilli par le roi de France.—Conduite du pape Alexandre III. —Thomas se retire à l'abbaye de Pontigny. — Opinions diverses sur Thomas Becket . . . . . 225 à 228
Excommunications prononcées par Thomas Becket. — Intrigues de la cour de Rome. — Entrevue du roi avec deux légats. . . . . 228 à 229
Thomas Becket chassé de Pontigny. — Entrevue de Henry II et de Thomas Becket au congrès de Montmirail. — Thomas abandonné par le roi de France. — Négociations de Henry II. — Persécution des clercs gallois. — Affection du peuple gallois pour Thomas Becket . . . . . 229 à 232
Retour du roi de France vers Thomas Becket.—Thomas Becket reprend courage.—Deux nouveaux légats arrivent en Normandie. — Conférence de Henry II avec les légats. . . . . 232 à 234
Henry II veut abolir la primatie de Canterbury.—Plaintes de Thomas Becket contre la cour de Rome.—Le pape est forcé de se déclarer.—Négociations entre le roi et l'archevêque. — Note diplomatique sur le baiser de paix. — Entrevue et réconciliation du roi et de l'archevêque. — Peu de sincérité de la réconciliation. 234 à 237
Départ de l'archevêque Thomas pour l'Angleterre. — Tentatives des Normands contre lui.—Il est chassé de Londres, et retourne à Canterbury.—Deux évêques le dénoncent au roi. — Conjuration de quatre chevaliers normands.—Altercation des conjurés et de l'archevêque Thomas.—Meurtre de l'archevêque.—Soulèvement des habitants saxons de Canterbury.—Thomas Becket devient un saint pour les Anglais de race. 237 à 241
Querelle de Guillaume le Roux et de l'archevêque Anselme. — Affection des Anglais pour Anselme. — Girauld Barry, élu évêque de Saint-David. . . . 241
Exil de Girauld Barry. — Retour et réinstallation de Girauld Barry. — Persécutions exercées contre lui. — Girauld Barry se rend à la cour de Rome. — Il est condamné par le pape. — Reconnaissance des Gallois envers Girauld. . . . . 242 à 243
Requête de huit chefs gallois au pape Alexandre III. — Motifs nationaux de recours au pape dans le moyen âge . . . . . 243 à 244

LIVRE X.

Depuis l'invasion de l'Irlande par les Normands établis en Angleterre, jusqu'à la mort de Henry II.

1171—1189.

Caractère des habitants de l'Irlande. — Tentatives des papes sur l'Irlande. — Leur peu de succès. — Révolution ecclésiastique en Irlande. — Impopularité du pouvoir papal en Irlande.—Entreprise du roi Henry II et du pape contre l'Irlande.—Bulle du pape Adrien IV. 245 à 248
Normands établis dans le pays de Galles.—Alliance d'un roi irlandais avec les Normands du pays de Galles — Premier établissement des Anglo-Normands en Irlande. — Les Normands d'Irlande se donnent un chef. — Leurs victoires. . . . . 248 à 250
Jalousie et crainte du roi Henry II. — Il part pour l'Irlande. — Soumission de plusieurs chefs irlandais. — Lâcheté des évêques d'Irlande. . . . . 250 à 252
Inquiétudes de Henry II. — Lettres des ennemis de Henry II. — Conduite du clergé de Normandie. — Faux récit de la mort de Thomas Becket. — Lettre de Henry II au pape.—Départ du roi pour la Normandie. — Paix entre le roi et la cour de Rome. — Réhabilitation de Thomas Becket. — Scènes d'hypocrisie. — Bulle du pape Alexandre III . . . . . 252 à 256
État des affaires du roi Henry. — Troubles domestiques dans la famille royale. — Première querelle entre le roi et son fils Henry. — Découverte d'une conspiration. — Henry le fils reconnu roi en France.—Lettre de Henry le fils au pape. — Manifeste de Henry le fils. . . . . 256 à 260
Geoffroy et Richard se joignent à leur aîné.—Désertion des courtisans de Henry II. —Soumission de Henry II envers le pape. — Commencement des hostilités. — Conférence de Henry II avec ses fils. — Reprise des hostilités. — Différents événements de la guerre. — Henry II passe en Angleterre. — Sa pénitence au tombeau de Thomas Becket. — Motifs politiques de cette démarche. — Les Saxons se déclarent pour la cause royale. . . . . 260 à 264
Partisans de Richard en Aquitaine. — Caractère de Bertrand de Born. — Influence politique des troubadours.—Chant de guerre des partisans de Richard.— Malédictions contre les partisans du roi . 265 à 267
Seconde entrevue du roi et de ses fils. — Réconciliation de la famille royale. — Ligue des Aquitains contre Richard.—Sirventes de Bertrand de Born. 267 à 269
Guerre de Richard contre son frère Henry. — Bruits populaires sur la famille royale. — Geoffroy reste seul contre son père. — Entrevue du roi et de son fils Geoffroy à Limoges. — Peu de succès de cette entrevue . . . . . 269 à 271
Henry le Jeune abandonne les Aquitains. — Alliances tour à tour conclues et rompues. — Mort de Henry

le Jeune. — Entrevue de Henry II et de Bertrand de Born. — Paix rétablie dans la famille royale. — Mort du second fils de Henry II. — Nouvelle révolte de Richard. . . . . 271 à 273
Les rois d'Angleterre et de France prennent la croix. — Chant sur la croisade. — Impôt levé pour la croisade. — Convocation des bourgeois et des juifs d'Angleterre. — Rupture de la paix. — Entrevue de Henry II et du roi de France. — Conférences inutiles. . 273 à 276
Nouveaux soulèvements des Aquitains et des Bretons. — Proposition de paix. — Situation malheureuse de Henry II. — Il accepte la paix. — Ses derniers moments. — Ses funérailles. — Causes de ses malheurs. 276 à 279

LIVRE XI.

Depuis l'avénement du roi Richard Ier, jusqu'à l'exécution du Saxon William, surnommé Longue-Barbe.

1190—1196.

État de l'Irlande sous les Anglo-Normands. — Trois populations en Irlande. — Soulèvements des Irlandais — Conduite politique d'un légat du pape. — Conquête du royaume d'Ulster. — Invasion de celui de Connaught. — Le prince Jean, fils de Henry II, envoyé en Irlande. — Insulte faite aux chefs irlandais. . . 280 à 282
Nouvelle insurrection. — Hostilité opiniâtre des deux races. — Requête des Irlandais au pape. — Cruautés des Anglo-Irlandais. — Obstination patriotique des Irlandais indigènes . . . . . 283 à 285
Ténacité de la race cambrienne. — Croyances populaires sur le roi Arthur. — Prétendue découverte du tombeau d'Arthur. — Prédiction d'un Gallois au roi Henry II. 285 à 286
Avénement de Richard Ier. — Ses premiers actes administratifs. — Il part pour la croisade. — Querelle de Richard avec les Messinois. — Mésintelligence entre les rois d'Angleterre et de France. — Les deux rois se réconcilient. — Ordonnance des deux rois. — Prise d'Acre. — Retour du roi de France. . . 286 à 289
État des affaires en Angleterre. — Querelle du chancelier Guillaume de Longchamp avec le comte Jean, frère du roi Richard. — Accusation du chancelier. — Convocation des bourgeois de Londres. — Destitution du chancelier. — Institution de la commune de Londres. — Fuite du chancelier. — Son arrestation. 289 à 293
Le roi de France accuse le roi Richard. — Fausses craintes d'assassinats. — Institution des gardes du corps. — Nouvelles plaintes de Philippe contre Richard. — Départ du roi Richard. — Il débarque en Esclavonie. — Sa fuite en Autriche. — Il est arrêté et emprisonné à Worms . . . . . 293 à 296
Intrigues du roi de France et du comte Jean. — Le roi Richard s'avoue vassal de l'empereur. — Alliance du comte Jean avec le roi de France. — Rançon du roi Richard. — Sa délivrance. — Son retour en Angleterre. — Siége de Nottingham . . . . . 296 à 298
Visite du roi à la forêt de Sherwood. — Robert ou Robin Hood, chef d'outlaws. — Popularité des outlaws. — Caractère de Robin Hood. — Ballade populaire sur Robin Hood. — Sa longue célébrité. — Tradition sur la mort de Robin Hood. — Outlaws du Cumberland. — Adam Bel, Clym of the Clough et William de Cloudesly. — Le brigandage perd sa couleur patriotique. 299 à 303
Le roi Richard reprend ses domaines. — Ambition du roi de France. — Prétentions de la couronne de France. — Guerre entre les deux rois. — Odieuse trahison du comte Jean. — Le roi Philippe rompt la trêve. — Guerre en Saintonge. — Rétablissement de la paix. 303 à 305
Politique des méridionaux. — Entrevue des deux rois. — Sirventes de Bertrand de Born. — État de l'Auvergne. — Le comte ou dauphin d'Auvergne trompé par le roi Richard. — Le roi de France attaque l'Auvergne. — Sirventes du roi Richard et du comte d'Auvergne. 305 à 307
État de l'Angleterre. — Familles saxonnes. — Assemblées des bourgeois de Londres. — Caractère de William, surnommé Longue-Barbe. — Conspiration des bourgeois de Londres. — William Longue-Barbe est cité en justice. — Mesures prises par les justiciers normands. — Siége de l'église de Sainte-Marie de l'Arche. — Supplice de William. — Il passe pour martyr. — Enthousiasme et regrets populaires. — Où doit s'arrêter l'historien de la conquête normande. . 307 à 312

CONCLUSION.

I.

Les Normands et les Bretons du continent; les Angevins et les populations de la Gaule méridionale.

Naissance d'Arthur, duc de Bretagne. — Soulèvement de l'Anjou et du Maine. — Politique du roi de France. — Mort d'Arthur. — Indignation des Bretons. — Invasion de la Normandie. — Prise de Rouen. — Repentir des Bretons. . . . . 313 à 315
Les Poitevins résistent au roi de France. — Entière soumission de la Normandie. — Projet d'une nouvelle conquête de l'Angleterre. — Entrée des Anglais en Normandie. . . . . 315 à 317
La Guyenne reste au roi d'Angleterre. — Hérésie des Toulousains et des Albigeois. — Croisade contre les Albigeois . . . . . 317 à 318
Nouvel agrandissement du royaume de France. — Charles d'Anjou devient comte de Provence. — Mécontentement et regrets des Provençaux. — Soulèvement des villes de Provence. — Fin de la nationalité provençale. 318 à 321

Limites du royaume de France.—Caractère de la population basque.—État politique des Basques.—Politique des comtes de Foix . . . . . 321 à 322
Politique des barons de Gascogne. — Ils passent alternativement d'un roi à l'autre. — Confédération des Armagnacs. — Les Gascons se joignent au roi de France. 322 à 324
Conquête de la Guyenne par les Français. — Révolte de Bordeaux. — Seconde conquête de la Guyenne.— Entreprises patriotiques des Armagnacs.—La Guyenne et la Gascogne restent françaises. . . . 324 à 326

II.

Les habitants du pays de Galles.

Guerres des Gallois contre les Anglo-Normands.— Entière soumission du pays de Galles. — Persécution des bardes gallois.—Gallois réfugiés en France. 326 à 327
Yvain de Galles. — Compagnies franches. — Le chevalier Rufin. — Promesses du roi de France aux Gallois. — Insurrection d'Owen-Glendowr. — Terreur panique des soldats anglais . . . . . 328 à 330
Débarquement des Français dans le pays de Galles. — Marche et retraite des Français. — Fin de l'insurrection des Gallois . . . . . 330 à 331
Guerres pour la succession en Angleterre. — Tentative de Henry Tudor. — Les Gallois sous Henry VII et Henry VIII. . . . . 331 à 332
Les Gallois sous Élisabeth et sous les Stuarts. — État actuel de la population galloise. — Esprit national et caractère des Gallois. — Différence d'idiomes dans le pays de Galles. — Langue de Cornouailles. 332 à 334

III.

Les Écossais.

Prophétie de Merlin. — Neuf prétendants au trône d'Écosse. — Invasion d'Édouard Ier. — William Wallace.—Robert Bruce. — Affranchissement de l'Écosse. 334 à 336
Caractère des habitants du Border. — État social des Écossais. . . . . 336 à 337
Établissement de la réforme. — Puritains d'Angleterre. —Covenantaires écossais.— Alliance des deux nations. — Guerre civile en Angleterre . . . . 337 à 339
Les deux nations cessent de s'entendre. — Charles II proclamé roi en Écosse. — Olivier Cromwell entre en Écosse. — Mesures prises contre les Écossais. — Restauration de Charles II. . . . . 339 à 341
Persécution exercée contre les presbytériens. — Soulèvement des presbytériens. — Combat du pont de Bothwell. — Expulsion des Stuarts. — Sympathie des Écossais pour les Stuarts . . . . . 341 à 343
Esprit national des Écossais. — État actuel de la population gallique. . . . . 343 à 344

IV.

Les Irlandais de race et les Anglo-Normands d'Irlande.

Effet de la conquête en Irlande. — Dégénération des Anglo-Irlandais.—Ténacité des indigènes. — Invasion d'Édouard Bruce. . . . . 344 à 346
Réforme ou civilisation de l'Irlande. — Influence des bardes irlandais. — Haine commune contre l'Angleterre. — Catholicisme des Irlandais. — Entier achèvement de la conquête territoriale . . . 346 à 348
Soulèvements religieux et patriotiques. — Alliance des Irlandais avec Charles Ier. — Invasion de Cromwell en Irlande. — Conduite des Irlandais, à la restauration des Stuarts. — Invasion de Guillaume III. 348 à 350
Association politique des Irlandais. — Enfants blancs.— Cœurs de chêne.—Cœurs d'acier. —Enfants du droit. — Volontaires.—Dessein patriotique des Volontaires. — Assemblées provinciales des Volontaires — Enfants du point du jour. — Défenseurs. . . . 350 à 351
Société des Irlandais-Unis.—Influence de la révolution française.—Association des Orangistes.—Organisation des Irlandais-Unis. — Secours envoyés de France. — — Premiers symptômes d'insurrection . . 352 à 353
Soulèvement des Irlandais-Unis.—République irlandaise. — Attaque de Dublin.—Défaite des Irlandais-Unis — — Soulèvements des presbytériens. — Débarquement et entrée des Français en Irlande. — Leur défaite. — Fin de l'insurrection. . . . . 354 à 356
L'Irlande réunie à l'Angleterre, sous un seul et même parlement . . . . . 356 à 357

V.

Les Anglo-Normands et les Anglais de race.

Courtisans poitevins en Angleterre.—Les Saxons se rapprochent des Normands. — Ligue des barons contre le roi Jean —Grande charte du roi Jean.—Expulsion des étrangers . . . . . 357 à 359
Louis de France appelé par les barons anglo-normands.— —Retraite des Français.—Retour des Poitevins.—Seconde insurrection des barons anglo-normands.—Simon de Montfort.—Sa popularité. . . . . 359 à 361
Langage de l'aristocratie anglo-normande. — État des bourgeois d'Angleterre. — Presse d'artistes et d'ouvriers.—État des paysans bondes ou cotagers, en Angleterre. — Grande fermentation parmi les paysans. 361 à 363
Pamphlets politiques circulant dans les campagnes.—Insurrection des paysans. — Les paysans insurgés marchent sur Londres.—Leur première demande. — Leur conduite dans Londres. — Leur entrevue avec le roi Richard II.—Les insurgés sortent de Londres.—Wat-Tyler et John-Ball.—Meurtre de Wat-Tyler.—Le roi trompe les insurgés.—Dispersion et terreur des insurgés. — Frayeur des gentilshommes par toute l'Angleterre. — Proclamation de Richard II. — Fin de l'insurrection des paysans. — Les choses restent dans leur ancien état. — Affranchissements individuels. 363 à 369.

Séparation du parlement en deux assemblées.—Rôle des bourgeois dans le parlement. — Le français, langue de la cour et de la noblesse. — Littérature française en Angleterre. — Renaissance de la poésie anglaise. — Caractère de la nouvelle langue anglaise. 369 à 372
L'idiome normand s'éteint en Angleterre. — Dissolution de la société normande.—Ce qui reste de la distinction des deux races. . . . . 372 à 374.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

LIVRE PREMIER.

N° 1.

Décret des empereurs Théodose et Valentinien, relatif à la soumission des évêques des Gaules au pape de Rome (an de J.-C. 445). 375

N° 2.

Conférence des évêques catholiques et ariens pour la conversion du roi des Burgondes 375

N° 3.

Discours d'un des chefs du Northumberland . . . 377

N° 4.

Détail de la querelle de saint Colomban avec le roi des Franks. 377

LIVRE II.

Noms des provinces et des principales villes de l'Angleterre, telles qu'elles sont orthographiées dans la chronique saxonne. 379

LIVRE III.

Description de la tapisserie de Bayeux, par M. Lancelot. 379

LIVRE IV.

N° 1.

Ballade populaire, composée au 16e siècle, sur la résistance des hommes de Kent à Guillaume le Conquérant. 389

N° 2.

Détails sur la reddition de Londres, extraits d'un poëme latin découvert dans la bibliothèque royale de Bruxelles par M. Pertz, archiviste de S. M. B. au royaume de Hanovre. 390

N° 3.

Noms des principales familles d'Angleterre, issues des compagnons de Guillaume le Conquérant, d'après une ancienne charte, conservée au monastère de la Bataille 391

N° 4.

Autre liste des conquérants de l'Angleterre . . . 392

N° 5.

Extrait du Doomesday-book, relatif à l'état des villes immédiatement après la conquête. 392

LIVRE VII.

N° 1.

Ballade populaire, composée au 16e siècle, sur le naufrage des fils de Henry Ier 394

N° 2.

Conversation entre Henry Ier et Mabile, fille de Robert fils d'Aymon 395

LIVRE VIII.

Cruautés exercées par les seigneurs normands dans leurs châteaux. 395

LIVRE IX.

N° 1.

Ancienne Ballade sur la captivité et le mariage de Gilbert Becket, père de l'archevêque Thomas. . . 396

N° 2.

Lettre de Jean de Salisbury à l'archevêque Thomas, sur les dispositions du roi de France, du comte de Flandre et de la cour de Rome à son égard. 398

N° 3.

Lettre relative aux intrigues de Henry II à la cour de Rome, et à l'envoi de deux légats en France. . 399

N° 4.

Lettre de Thomas Becket au cardinal Albert, sur la conduite de la cour de Rome à son égard . . . 400

N° 5.

Lettre des compagnons d'exil de Thomas Becket au cardinal Albert, sur les torts de la cour de Rome et la conduite des cardinaux envers eux 401

N° 6.

Lettre de Jean de Salisbury, sur le débarquement de Thomas Becket, et sa réception en Angleterre. . 402

N° 7.

Extrait d'une lettre de Jean de Salisbury relative au meurtre de Thomas Becket. 404

LIVRE X.

N° 1.

Lettre du roi de France Louis VII au pape Alexandre III, pour demander vengeance contre les assassins de Thomas Becket. 405

N° 2.

Lettre de Thibault, comte de Blois, au pape Alexandre III, sur le meurtre de Thomas Becket. . . 405

N° 3.

Lettre où l'évêque de Lisieux, au nom de tous les prélats de Normandie, expose au pape la conduite du roi Henry II, après le meurtre de Thomas Becket . 406

N° 4.

Lettre du roi d'Angleterre au pape, sur le meurtre de Thomas Becket. 406

N° 5.

Lettre de Henry II au pape, au sujet de la rébellion de ses fils. 407

N° 6.

Sirventes de Bertrand de Born, sur la ligue formée contre Richard, comte de Poitiers, par les seigneurs de Ventadour, de Combor, de Ségur, de Turenne, de Gordon et le comte de Périgord 407

N° 7.

Sirventes de Bertrand de Born, pour encourager Henry le Jeune à recommencer la guerre contre son frère Richard 408

LIVRE XI.

N° 1.

Sirvente de Richard Cœur de Lion sur sa captivité. 408

N° 2.

Ballade populaire sur une rencontre supposée du roi Richard et de Robin Hood. 408

N° 3.

Ballade populaire, dans le dialecte du Nord, sur la naissance de Robin Hood. 410

N° 4.

Sirvente de Bertrand de Born pour exciter les rois de France et d'Angleterre à rompre la paix. . . . 411

N° 5.

Autre sirvente de Bertrand de Born pour rallumer la guerre entre les deux rois 411

N° 6.

Sirvente du dauphin d'Auvergne sur sa querelle avec le roi d'Angleterre. 412

FIN DE LA TABLE DE L'HISTOIRE DE LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE.

TABLE

DES

LETTRES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE.

AVERTISSEMENT. . . . . page 415

LETTRE I. — Sur le besoin d'une histoire de France, et le principal défaut de celles qui existent. . . . 417

LETTRE II. — Sur la fausse couleur donnée aux premiers temps de l'histoire de France, et la fausseté de la méthode suivie par les historiens modernes. . . 421

LETTRE III. — Sur l'histoire de France de Velly . 424

LETTRE IV. — Sur les histoires de France de Mézeray, Daniel et Anquetil. 427

LETTRE V. — Sur les différentes manières d'écrire l'histoire, en usage depuis le quinzième siècle. . 429

LETTRE VI. — Sur le caractère des Franks, des Burgondes et des Visigoths 435

LETTRE VII. — Sur l'état des Gaulois après la conquête. 443

LETTRE VIII. — Suite de la précédente. — Mission d'Arcadius. — Aventure d'Attale. (533-534) . . 447

LETTRE IX. — Sur la véritable époque de l'établissement de la monarchie. 451

LETTRE X. — Sur les prétendus partages de la monarchie. 455

LETTRE XI. — Sur le démembrement de l'empire de Karle le Grand. 460

LETTRE XII. — Sur l'expulsion de la seconde dynastie franke. 467

LETTRE XIII. — Sur l'affranchissement des communes. 474

LETTRE XIV. — Sur la marche de la révolution communale. — Communes du Mans et de Cambrai. 479

LETTRE XV. — Sur les communes de Noyon, de Beauvais et de Saint Quentin. 485

LETTRE XVI. — Histoire de la commune de Laon. 488

LETTRE XVII. — Suite de l'histoire de la commune de Laon 494

LETTRE XVIII. — Fin de l'histoire de la commune de Laon 497

LETTRE XIX. — Sur les communes d'Amiens, de Soissons et de Sens. 501

LETTRE XX. — Histoire de la commune de Reims. 507

LETTRE XXI. — Fin de l'histoire de la commune de Reims. 514

LETTRE XXII. — Histoire de la commune de Vézelay. 521

LETTRE XXIII. — Suite de l'histoire de la commune de Vézelay. 525

LETTRE XXIV. Fin de l'histoire de la commune de Vézelay 529

LETTRE XXV. — Sur les assemblées nationales. . 533

NOTE pour la 2e édition. 541

APPENDICE I. — Noms des rois des deux races frankes, rectifiés d'après l'ancienne orthographe et le son de la langue tudesque 543

II. Explication des noms franks d'après les racines de l'ancien idiome tudesque. 544

FIN DE LA TABLE DES LETTRES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE.

TABLE

DE

DIX ANS D'ÉTUDES HISTORIQUES.

PRÉFACE. — Histoire de mes idées et de mes travaux historiques . . . . . page 547

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE D'ANGLETERRE.

I. — VUE DES RÉVOLUTIONS D'ANGLETERRE. . . 559

II. — SUR LE CARACTÈRE DES GRANDS HOMMES DE LA RÉVOLUTION DE 1640, à propos de l'Histoire de Cromwell, par M. Villemain 574

III. — SUITE DU MÊME SUJET. — Caractère des partis politiques. — Les déistes. — Les presbytériens. — Les indépendants. — Les royalistes. — Les militaires. — Le peuple. 577

IV. — SUR LA VIE DU COLONEL HUTCHINSON, MEMBRE DU LONG PARLEMENT, écrite par sa veuve Lucie Apsley. 579

V. — SUR LA RESTAURATION DE 1660, à propos d'un ouvrage intitulé : *Essai historique sur le règne de Charles II*, par Jules Berthevin. 581

VI. — SUR LA RÉVOLUTION DE 1688. 584

VII. — SUR L'ESPRIT NATIONAL DES IRLANDAIS, à propos des *Mélodies Irlandaises* de Thomas Moore . . 589

VIII. — SUR LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE PAR LES NORMANDS, à propos du roman d'*Ivanhoe* . . 592

IX. — SUR LA VIE D'ANNE BOLEYN, FEMME DE HENRI VIII, à propos de l'ouvrage de miss Benger, intitulé : *Memoirs of the life of Anna Boleyn, queen of Henry VIII*. 594

X. — SUR L'HISTOIRE D'ÉCOSSE, ET SUR LE CARACTÈRE DES ÉCOSSAIS 596

XI. — SUR L'HISTOIRE DE LA CONSTITUTION ANGLAISE, à propos de l'ouvrage de Henry Hallam, intitulé *Constitutional history of England* 598

SECONDE PARTIE.

HISTOIRE DU MOYEN AGE ET HISTOIRE DE FRANCE.

I. — SUR LE COURS D'HISTOIRE DE M. DAUNOU AU COLLÉGE DE FRANCE 613

II. — SUR L'EMPIRE ROMAIN, LES CAUSES DE SA RUINE ET LE DOUBLE CARACTÈRE DES INSTITUTIONS DU MOYEN AGE EN ORIENT ET EN OCCIDENT, à propos de l'*Histoire du Bas-Empire*, par M. de Ségur. . 615

III. — SUR LE SENS PRIMITIF ET L'ÉTENDUE DU TITRE DE ROI, à propos de l'ouvrage intitulé : *De la Royauté selon les lois divines révélées, les lois naturelles et la Charte constitutionnelle*, par M. de la Serve. 620

IV. — SUR LA VÉRITABLE CONSTITUTION DE L'EMPIRE OTTOMAN, à propos de l'ouvrage intitulé : *Révolution de Constantinople en* 1807 *et* 1808, par M. de Juchereau de Saint-Denis 622

V. — SUR LES LIBERTÉS LOCALES ET MUNICIPALES, à propos d'un *Recueil des Discours et opinions de Mirabeau*, publié par M. Barthe. 625

VI. — SUR L'ANCIEN ESPRIT ET SUR L'ESPRIT ACTUEL DES LÉGISTES FRANÇAIS, à propos du *Journal général de législation et de jurisprudence*, rédigé par MM. Barthe, Bérenger, Berville, Dupin jeune, Girod (de l'Ain), Cousin, Mérilhou, Odilon-Barrot, Joseph Rey, de Schonen, etc., etc. 627

VII. — SUR LA PHILOSOPHIE DU 18e SIÈCLE ET SUR CELLE DU 19e, à propos de l'ouvrage de M. Garat, intitulé : *Mémoires historiques sur la vie de M. Suard*. 629

VIII. — SUR L'ANTIPATHIE DE RACE QUI DIVISE LA NATION FRANÇAISE, à propos de l'ouvrage de M. Warden, intitulé : *Description statistique, historique et politique des États-Unis de l'Amérique septentrionale*. 631

IX. — HISTOIRE VÉRITABLE de Jacques Bonhomme, d'après les documents authentiques 634

X. — SUR QUELQUES ERREURS DE NOS HISTORIENS MODERNES, à propos d'une Histoire de France à l'usage des colléges. 636

XI. — PREMIÈRE LETTRE SUR L'HISTOIRE DE FRANCE adressée au rédacteur du *Courrier Français* . . 639

XII. — SUR LA CLASSIFICATION DE L'HISTOIRE DE FRANCE PAR RACES ROYALES 641

XIII. — SUR LE CARACTÈRE ET LA POLITIQUE DES FRANKS. 642

XIV. — SUR L'AFFRANCHISSEMENT DES COMMUNES. 645

XV. — COUP D'OEIL SUR L'HISTOIRE D'ESPAGNE. . 647

XVI. — ÉPISODE DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE . . 649

XVII. — SCÈNES DU SEIZIÈME SIÈCLE; lettre adressée au directeur de la *Revue des Deux Mondes*. . . . 653

FIN DE LA TABLE DE DIX ANS D'ÉTUDES HISTORIQUES.

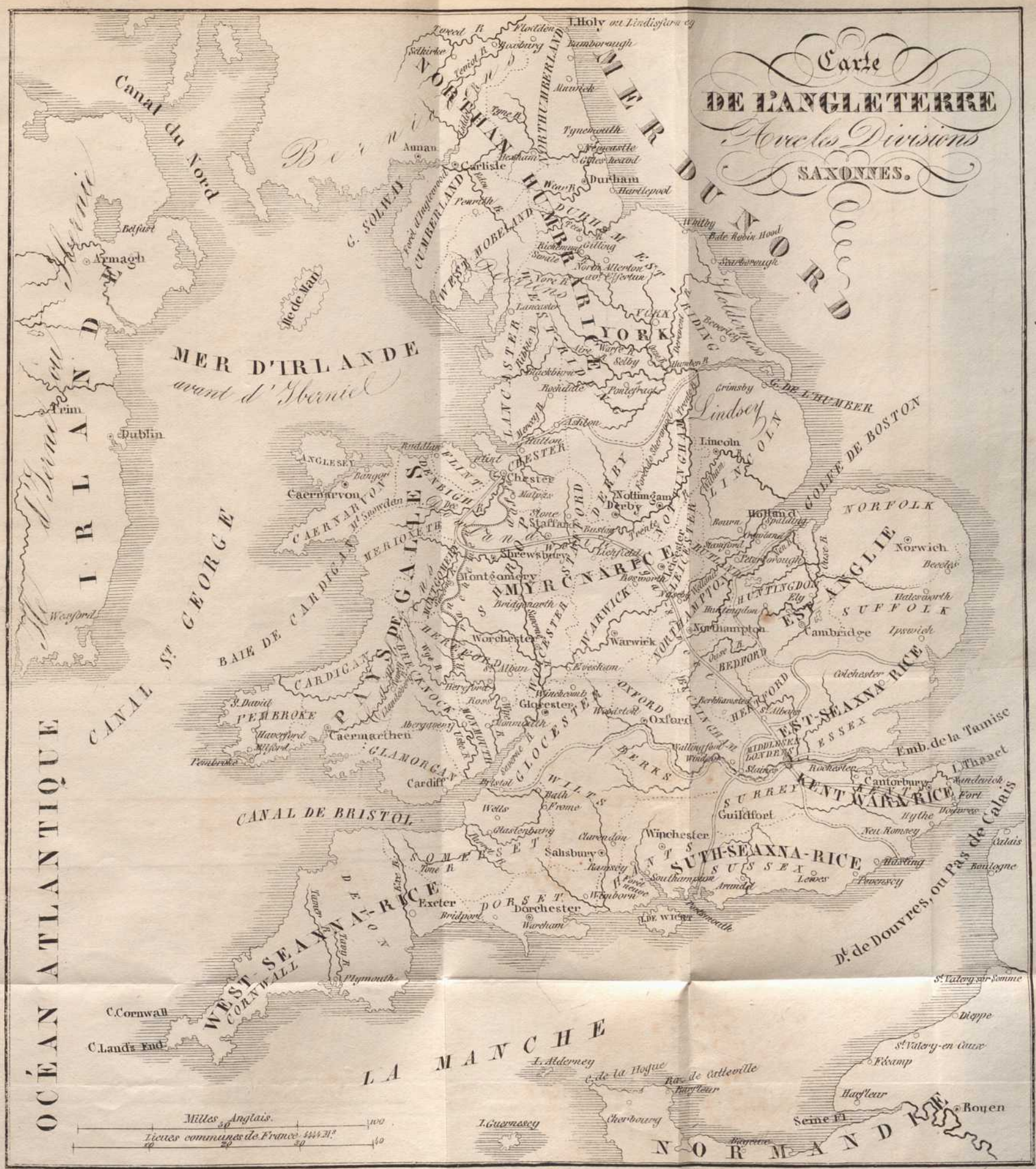
Carte
DE L'ANGLETERRE
Avec les Divisions
SAXONNES.
OCÉAN ATLANTIQUE
MER D'IRLANDE
avant d'Hibernie
Canal du Nord
Canal St. George
Baie de Cardigan
Canal de Bristol
Canal de Bristol
La Manche
Golfe de Boston
Dt. de Douvres, ou Pas de Calais
Ile de Man
Belfast
Armagh
Trim
Dublin
Wexford
Anglesey
Caernarvon
Caermarthen
Cardiff
Pembroke
Haverford
St. David
Carlisle
Annan
Durham
Newcastle
Tynemouth
Berwick
Holy Lindisfarne
Bamborough
Alnwick
Whitby
Scarborough
Richmond
Gilling
Lancaster
York
Selby
Hull
Grimsby
Lincoln
Lindsey
Holland
Norwich
Beccles
Cambridge
Ely
Huntingdon
Northampton
Warwick
Leicester
Nottingham
Derby
Stafford
Shrewsbury
Montgomery
Worchester
Gloucester
Oxford
Cirencester
Bristol
Bath
Wells
Glastenbury
Salisbury
Winchester
Guildford
Canterbury
Rochester
Colchester
Ipswich
Hastings
Lewes
Chichester
Southampton
Exeter
Dorchester
Bridport
Wareham
Plymouth
Ile de Wight
Calais
Boulogne
Dieppe
St. Valery-en Caux
Fécamp
Harfleur
Rouen
Seine Fl.
Cherbourg
Barfleur
Ras de Catteville
Ile de la Hogue
Alderney
Guernesey
Cornwall
Land's End
Mille Anglais.
Lieues communes de France
Emb. de la Tamise
Emb. de la Humber
Emb. de la Tamise
Northumberland
Cumberland
Westmoreland
Durham
Yorkshire
Lancaster
Cheshire
Derby
Nottingham
Lincoln
Norfolk
Suffolk
Essex
Middlesex
Hertford
Buckingham
Bedford
Huntingdon
Northampton
Leicester
Warwick
Worcester
Hereford
Gloucester
Oxford
Berks
Wilts
Somerset
Dorset
Devon
Cornwall
Surrey
Kent
Sussex
Hampshire
Anglesey
Caernarvon
Merioneth
Denbigh
Flint
Montgomery
Radnor
Brecknock
Monmouth
Glamorgan
Cardigan
Pembroke
Carmarthen
Essex
Kent
Sussex
Hampshire
Wiltshire
Somerset
Dorset
Devon
Cornwall
Norfolk
Suffolk
Cambridge
Lincoln
Lindsey
Holland
Kent
Surrey
Sussex
Essex
Middlesex
Hertford
Buckingham
Bedford
Huntingdon
Northampton
Leicester
Rutland
Warwick
Worcester
Hereford
Gloucester
Oxford
Berks
Wilts
Somerset
Dorset
Devon
Cornwall
Pembroke
Cardigan
Carmarthen
Glamorgan
Monmouth
Brecknock
Radnor
Montgomery
Merioneth
Caernarvon
Anglesey
Denbigh
Flint
Cheshire
Lancaster
Yorkshire
Durham
Northumberland
Cumberland
Westmoreland
Ile de Man
Belfast
Armagh
Trim
Dublin
Wexford
Carlisle
Annan
Durham
Newcastle
Tynemouth
Berwick
Holy Lindisfarne
Bamborough
Alnwick
Whitby
Scarborough
Richmond
Gilling
Lancaster
York
Selby
Hull
Grimsby
Lincoln
Lindsey
Holland
Norwich
Beccles
Cambridge
Ely
Huntingdon
Northampton
Warwick
Leicester
Nottingham
Derby
Stafford
Shrewsbury
Montgomery
Worchester
Gloucester
Oxford
Cirencester
Bristol
Bath
Wells
Glastenbury
Salisbury
Winchester
Guildford
Canterbury
Rochester
Colchester
Ipswich
Hastings
Lewes
Chichester
Southampton
Exeter
Dorchester
Bridport
Wareham
Plymouth
Ile de Wight
Calais
Boulogne
Dieppe
St. Valery-en Caux
Fécamp
Harfleur
Rouen
Seine Fl.
Cherbourg
Barfleur
Ras de Catteville
Ile de la Hogue
Alderney
Guernesey
Cornwall
Land's End
Mille Anglais.
Lieues communes de France

CARTE
DU NORD
et de l'Occident
DE L'EUROPE
I. Thule
Ie Orcades
OCÉAN GERMANIQUE
NORWEGE
MER BALTIQUE
Forth
Tweed R.
Lune fiord
DANEMARK
Elbe R.
ANGLES
SAXONS
FRANKS
Ile de l'Humber
I. Thanet
Rhin R.
Loegr
Belges
I. de Wight
Fr. Calleoth
FLANDRES
Belges
Meuse
GERMANIE
ALLEMANDS
Cornu Galliæ
Oisinn
Venetii
GAULE
Rhône R.
BURGONDES
WISI-GOTHS
VIENNE
HONGRIE
ESPAGNE
ITALIE
Rome
CONSTANTINOPLE
D. de Gibraltar
SICILE

Carte
des Trois Royaumes
D'ANGLETERRE,
D'ÉCOSSE et D'IRLANDE
1833.
OCÉAN ATLANTIQUE
ILES HEBRIDES
MER DU NORD
MER D'IRLANDE
LA MANCHE
Canal de Bristol
Canal St. Georges
Canal du Nord
Pas de Calais
FRANCE
Rouen
Sutherland
Ross
Cullodden
Perth
Stirling
Edinburg
Dumfries
Galloway
Ayr
Lanark
Roxburg
Selkirk
Berwick
Northumberland
Durham
YORKSHIRE
York
Lancaster
Westmorland
Cumberland
Chester
Derby
Lincoln
Nottingham
Rutland
Norfolk
Suffolk
Cambridge
Huntingdon
Bedford
Essex
LONDRES
Tamise
Kent
Surrey
Sussex
Berks
Oxford
Hertford
Buckingham
Warwick
Leicester
Worcester
Gloucester
Stafford
Salop
Montgomery
Cardigan
Pembroke
Brecknock
Clamorgan
Somerset
Wilts
Hamps
Dorset
Poole
Dovon
Exeter
Cornwall
C. Cornwall
C. Land's End
Isle Wight
Calais
Douvres
ULSTER
Londonderry
Antrim
Belfast
Ballymahinek
Arbinagh
Dundalk
Grangard
Trim
Dublin
Wicklow
Wexford
Waterford
Cashel
Limerick
Cork
Ross
Tuam
Galway
Sligo
Killala
Clonmel
Kilkenny
Tullow
Isle de Man
Isle de Galloway
Isle de Cantyre
I. Islay
I. d'Iona
I. de Mull
Mer d'Antonne
Dumbarton
Glasgow
Hamilton
Dunfermline
Dunbar
Berwick
Tay R.
Forth R.
Humber R.
Mersey R.
Shannon R.
Boyne R.
Liffey R.
Golfe de Boston
Norwich
Cambridge
Hereford
Bristol
Poole
Douvres
Calais
Rouen

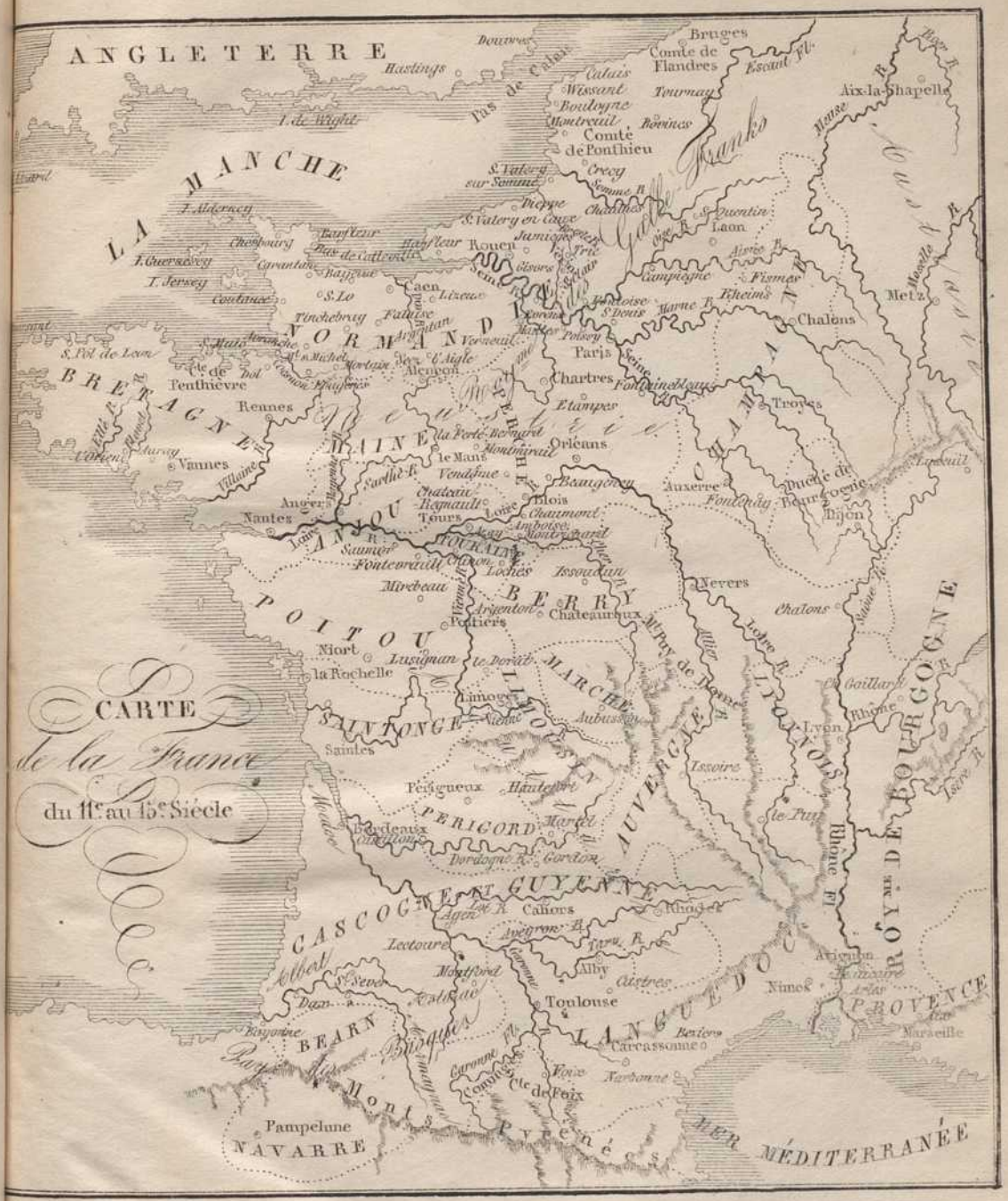
CARTE
de la France
du 11e au 15e Siècle
ANGLETERRE
LA MANCHE
NORMANDIE
BRETAGNE
MAINE
ANJOU
POITOU
BERRY
TOURAINE
ORLÉANAIS
CHAMPAGNE
BOURGOGNE
LYONNAIS
AUVERGNE
MARCHE
LIMOUSIN
SAINTONGE
PERIGORD
GUYENNE
GASCOGNE
BEARN
LANGUEDOC
PROVENCE
NAVARRE
Pays des Basques
Monts Pyrénées
MER MÉDITERRANÉE
Gaule Franke
Pays de Calais
Comté de Flandres
Comté de Ponthieu
Comté de Bourgogne
Duché de Bourgogne
Bruges
Aix-la-Chapelle
Calais
Wissant
Boulogne
Montreuil
Tournay
Douvres
Hastings
I. de Wight
I. Aderney
I. Guernesey
I. Jersey
Cherbourg
Carentan
Bayeux
S. Lo
Coutance
Caen
Lizeux
Falaise
Rouen
Dieppe
Harfleur
Honfleur
Evreux
Paris
Chartres
Etampes
Fontainebleau
Orléans
Le Mans
Vendôme
Blois
Beaugency
Tours
Angers
Nantes
Rennes
Vannes
Saumur
Fontevrault
Mirebeau
Loches
Issoudun
Bourges
Argenton
Poitiers
Niort
la Rochelle
Limoges
Saintes
Périgueux
Bordeaux
Agen
Cahors
Rhodez
Lectoure
Montauban
Alby
Toulouse
Castres
Carcassonne
Narbonne
Foix
Pampelune
Bayonne
Dax
Nevers
Auxerre
Troyes
Chalons
Reims
Laon
Soissons
Paris
Metz
Dijon
Lyon
Le Puy
Nimes
Arles
Marseille
Avignon
Issoire
Aubusson
Gaillac
Gordon
Dordogne R.
Lot R.
Tarn R.
Garonne R.
Loire R.
Rhône R.
Saône R.
Seine R.
Marne R.
Meuse R.
Moselle R.
Escaut Fl.
Lieues communes de France
25
50
75
Milles Anglais.
50
100
150
200